CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DEUXIÈME SESSION
(97e DE LA PÉRIODE 1867-1955)
DE LA VINGT-DEUXIÈME LÉGISLATURE

3-4 ELIZABETH II, 1955

•

## VOLUME I, 1955

DU 7 JANVIER AU 11 FÉVRIER 1955

VOL. CCXLIX DE LA SÉRIE 1875-1955

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1955

CANADA

# Débats de la Chambre des communes

## COMPTE RENDU OFFICIEL

**Présidence de l'honorable L.-René Beaudoin, Orateur**

**Le vendredi 7 janvier 1955**

### OUVERTURE DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA 22e LÉGISLATURE

Le Parlement, qui a été prorogé le vingt-six juin 1954, se réunit aujourd'hui à Ottawa pour l'expédition des affaires.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur lit une lettre reçue du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendrait à la salle des séances du Sénat à deux heures, aujourd'hui, afin d'ouvrir officiellement la session du parlement fédéral.

Le message suivant est remis par le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances de l'honorable Sénat.

M. l'Orateur et les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et à leur retour:

### VACANCES DE SIÈGES

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu, durant l'intersession, des communications de plusieurs députés m'avertissant que les vacances suivantes se sont produites à la Chambre des communes:

L'hon. D. C. Abbott, député de la circonscription électorale de Saint-Antoine-Westmount, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la Couronne.

L'hon. Lionel Chevrier, député de la circonscription électorale de Stormont, par suite de sa nomination à une charge rétribuée par la Couronne.

L'hon. Brooke Claxton, député de la circonscription électorale de Saint-Laurent-Saint-Georges, démissionnaire.

M. Rodney Adamson, député de la circonscription électorale d'York-Ouest, décédé.

M. Lionel Conacher, député de la circonscription électorale de Trinity, décédé.

M. Robert James Wood, député de la circonscription électorale de Selkirk, décédé.

En conséquence, j'ai transmis mes mandats au directeur général des élections afin de l'autoriser à émettre des brefs d'élection pour ces circonscriptions électorales.

### NOUVEAUX DÉPUTÉS

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que pendant l'intersession le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections un certificat de l'élection des députés suivants:

M. Claude S. Richardson, dans la circonscription électorale de Saint-Laurent-Saint-Georges.

M. Albert Peter Lavigne, dans la circonscription électorale de Stormont.

M. John Borden Hamilton, dans la circonscription électorale d'York-Ouest.

L'hon. George C. Marler, dans la circonscription électorale de Saint-Antoine-Westmount.

M. Donald D. Carrick, dans la circonscription électorale de Trinity.

M. William Bryce, dans la circonscription électorale de Selkirk.

### PRÉSENTATION DE NOUVEAUX DÉPUTÉS

L'hon. George C. Marler, député de la circonscription électorale de Saint-Antoine-Westmount, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et le très honorable C. D. Howe.

M. Donald D. Carrick, député de la circonscription électorale de Trinity, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable L. B. Pearson.

M. Albert Peter Lavigne, député de la circonscription électorale de Stormont, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable J. J. McCann.

M. Claude S. Richardson, député de la circonscription électorale de Saint-Laurent-Saint-Georges, est présenté par le très honorable L.-S. St-Laurent et l'honorable Alcide Côté.

M. John Borden Hamilton, député de la circonscription électorale d'York-Ouest, est présenté par l'honorable W. Earl Rowe et M. J. G. Diefenbaker.

M. William Bryce, député de la circonscription électorale de Selkirk, est présenté par MM. M. J. Coldwell et Alistair Stewart (Winnipeg-Nord).

## CHAMBRE DES COMMUNES

MALADIE DU CHEF DE L'OPPOSITION

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que tous les députés, où qu'ils siègent, s'attendent que j'exprime ici notre regret à tous de ce que le chef de l'opposition, l'honorable George A. Drew, ne puisse être des nôtres à cette ouverture du Parlement.

Nous avons tous été profondément bouleversés quand nous avons su, en novembre dernier, qu'il venait d'être soudainement frappé d'une grave maladie. Heureusement, après quelques jours d'anxiété, nous étions soulagés en apprenant qu'il avait franchi la phase critique de la maladie. Par la suite, nous étions très heureux d'apprendre de temps à autre qu'il faisait des progrès constants vers une guérison complète, même s'il lui fallait rester à l'hôpital pendant plusieurs semaines.

Nous tous, ses amis à la Chambre,—et je puis en dire autant, bien sûr, de tous les amis qu'il compte en dehors de la Chambre,—espérons sincèrement que le repos que ses conseillers médicaux l'ont persuadé de prendre en ce moment lui permettra de reprendre toute sa vigueur, et qu'avant longtemps il aura retrouvé toute sa santé et son énergie habituelle et pourra siéger de nouveau parmi nous.

La demande que je vais formuler est peut-être un peu inusitée mais je suis sûr que tous les députés, où qu'ils siègent, vous sauraient gré, monsieur l'Orateur, de vouloir bien d'ici là transmettre à l'honorable M. Drew nos souhaits et nos vœux les plus sincères.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour dire la vive satisfaction avec laquelle les collègues du chef de l'opposition (M. Drew) de ce côté-ci de la Chambre ont accueilli les bons souhaits que le premier ministre (M. St-Laurent) a si gracieusement exprimés aujourd'hui. Que le chef de l'opposition ait réussi à traverser cette période vraiment critique de sa maladie constitue, je m'en rends compte comme bien d'autres, un bel hommage à la médecine moderne. Je lui ai rendu visite aujourd'hui et j'ai constaté avec plaisir qu'il se remet très rapidement de sa maladie. De fait, son rétablissement a été plus rapide que je m'y attendais. J'ai confiance, comme lui-même et ses médecins, j'en suis sûr, qu'il retrouvera la santé et la vigueur dont, ainsi que l'a dit le premier ministre, il jouit habituellement.

## LES SERMENTS D'OFFICE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** demande à déposer le bill nº 1 concernant la prestation des serments d'office.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## DISCOURS DU TRÔNE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de vous informer que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général aujourd'hui, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres. Afin d'éviter toute erreur, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il m'est très agréable de vous souhaiter la bienvenue en ce début de nouvel an, au moment où vous reprenez vos fonctions parlementaires.

Depuis la dernière fois que vous vous êtes réunis, il a été donné de nouveau à la population du Canada d'accueillir affectionnément Sa Majesté la Reine Mère Elizabeth. Les Canadiens ont également eu le plaisir de recevoir une fois de plus le duc d'Edimbourg, époux de notre Souveraine, qui est venu assister aux Jeux de l'Empire et du Commonwealth, tenus à Vancouver au cours de l'été, et visiter le Nord canadien.

Alors que certains signes encourageants permettent de croire que la puissance grandissante du monde libre a atténué les risques d'agression, l'augmentation du nombre et de l'efficacité des engins atomiques et thermonucléaires ainsi que des moyens de les mettre en œuvre a, d'autre part, rendu plus terrible le danger de destruction auquel la guerre exposerait l'Amérique du Nord et même le monde entier. Mes ministres sont convaincus que les nations libres, sans jamais négliger les ressources de la diplomatie pour assurer la paix, doivent poursuivre leurs efforts pour accroître l'effet préventif de leurs moyens de défense. A cette fin, le Canada était représenté aux conférences de Londres et de Paris qui ont élaboré un nouvel accord propre à remplacer la Communauté européenne de défense et pourvu à l'entrée de la République fédérale d'Allemagne dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Vous serez invités à approuver les accords intervenus à ces réunions.

Notre pays continue d'appuyer sans réserve les Nations Unies. La délégation du Canada a pris une part importante aux délibérations de la récente réunion de l'Assemblée générale à New-York. On espère sincèrement que l'adoption de la résolution

sur le désarmement, que la délégation canadienne a soumise à la Commission des questions politiques, amènera l'entente sur un régime efficace de garanties internationales.

Bien qu'aucun règlement définitif ne soit intervenu en Corée, la menace d'une nouvelle agression dans cette région s'est atténuée et il est devenu possible d'en retirer une grande partie des forces canadiennes.

Sur l'invitation de la Conférence de Genève, le Canada a accepté la lourde responsabilité de faire partie des Commissions d'armistice instituées pour surveiller la restauration de la paix dans les États associés d'Indochine.

L'automne dernier, notre pays a été l'hôte du Comité consultatif du Plan de Colombo à l'occasion de sa réunion annuelle. Vous serez invités à approuver la participation soutenue du Canada au Plan, de même qu'au Programme d'assistance technique des Nations Unies.

Les premiers ministres du Commonwealth se réuniront à Londres à la fin du mois en vue d'étudier un certain nombre de problèmes communs aux peuples de cette grande association de nations. Mon premier ministre se propose d'assister à cette conférence.

Au cours de l'été, on a parfait les dispositions relatives à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et au développement du potentiel hydro-électrique dans la section internationale des Rapides.

L'exécution de ces deux entreprises est déjà commencée et mes ministres sont convaincus que toutes les régions du pays bénéficieront de l'essor que ces réalisations donneront à l'économie nationale.

Depuis votre dernière réunion, l'île du Cap-Breton a été reliée à la terre ferme par une chaussée qui sera ouverte à la circulation dès que le canal de navigation aura été pourvu d'un pont.

On prévoit que le nouveau traversier entre North-Sydney et Port-aux-Basques et celui devant relier Yarmouth et Bar-Harbor seront mis en service au cours de la prochaine saison. On commencera au début de la présente année la construction d'un nouveau traversier qui fera la navette entre la Nouvelle-Écosse et l'île du Prince-Édouard.

En vue d'améliorer la navigation sur la côte du Pacifique, vous serez invités, au cours de la présente session, à prendre des dispositions en vue de l'enlèvement du Ripple Rock.

C'est avec un vif regret que les Canadiens ont appris que deux violentes tempêtes avaient durement éprouvé les provinces d'Ontario et de Nouvelle-Écosse et causé des pertes de vie et des dégâts à la propriété. Le Gouvernement a conclu une entente avec la province d'Ontario pour venir en aide aux personnes dont les foyers ont été détruits ou endommagés; les producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse ont reçu de l'aide en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles. Vous serez invités à assurer les fonds nécessaires pour donner suite à ces dispositions.

La loi sur les invalides que vous avez adoptée à la dernière session a été promulguée de manière à entrer en vigueur au début de cette année. Les gouvernements de toutes les provinces ont annoncé leur intention de participer à la mise en œuvre du programme d'aide à ceux qui sont complètement invalides; et mes ministres sont maintenant en état de conclure les ententes fédérales-provinciales nécessaires à l'application de cette mesure humanitaire.

Bien qu'en général l'état de l'économie nationale soit sain, la récolte de blé relativement médiocre se traduit par une légère diminution du revenu global de la nation. Il y a actuellement du chômage d'un caractère régional et saisonnier. Pour parer à cet état de choses, on accélère l'exécution des travaux publics déjà approuvés; en outre, vous serez invités à prendre des dispositions financières en vue de travaux de construction à effectuer dans le cadre des programmes de divers ministères et organismes, sur une échelle qui permettra de relever sensiblement les dépenses totales prévues à cette fin.

Le Gouvernement se propose de présenter sans délai une mesure législative visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à augmenter la durée et les taux des prestations supplémentaires d'hiver. Il se propose également de présenter, au cours de la session, des modifications d'une portée plus générale destinées à améliorer les rouages de l'assurance-chômage en ce qui concerne l'aide financière aux ouvriers sans emploi.

La loi nationale de 1954 sur l'habitation, adoptée au début de la dernière session, qui autorise une diminution des premières mises et un relèvement des prêts et permet pour la première fois aux banques à charte de consentir des prêts hypothécaires gagés sur des maisons d'habitation, a largement contribué à stimuler la construction d'un nombre record de maisons au cours de l'année écoulée. Il y a lieu de croire que la construction de logements atteindra un niveau élevé en 1955.

On se propose de donner, à compter du 1er février, une application générale à la disposition de cette loi qui permet de consentir des prêts pour l'amélioration des habitations. Selon un engagement pris à la dernière session, cet article a été promulgué à compter du 1er janvier de cette année, au bénéfice des propriétaires de petits domaines établis sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Vous serez invités à examiner des modifications à la loi sur les chemins de fer relatives à l'élimination des passages à niveau. Le Gouvernement espère également vous soumettre, au cours de la présente session, un projet de codification des lois applicables aux chemins de fer nationaux du Canada.

Des modifications à la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et une mesure destinée à réglementer les ouvrages qui entravent le cours normal des eaux franchissant la frontière internationale vous seront soumises afin que l'exploitation des ressources naturelles serve au mieux les intérêts du public canadien.

Vous serez priés d'étudier une mesure donnant suite à une convention intervenue entre le Canada et les États-Unis au sujet des recherches sur les pêcheries des Grands lacs.

Vous serez aussi invités à étudier une loi visant à assurer aux pêcheurs des facilités d'emprunt semblables à celles qu'offre aux agriculteurs la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le Gouvernement présentera des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever les taux de base, ainsi que les revenus maximums admissibles des titulaires d'allocations.

En outre, vous serez invités à étudier des modifications à la loi sur les aveugles, en vue d'abaisser l'âge d'admissibilité et de relever les revenus maximums prévus.

Une mesure vous sera soumise aux fins de modifier la loi sur la défense nationale ainsi que la loi sur les pensions des services de défense.

Vous serez appelés à substituer à la loi sur les viandes et conserves alimentaires des mesures prévoyant l'inspection des viandes et l'établissement de normes pour tous les produits agricoles.

Vous serez priés d'approuver une convention signée par les membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale et qui détermine la

responsabilité des dommages causés à des tiers par des aéronefs étrangers.

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres pour examiner, à la lumière de la loi sur les subventions aux municipalités et des modifications susceptibles d'y être apportées, les relations d'ordre financier et autres entre le Gouvernement et la Commission du district fédéral, d'une part, et la ville d'Ottawa et les municipalités avoisinantes, d'autre part.

Entre autres mesures, vous serez invités à étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la production de défense, loi sur l'indemnisation des employés de l'État, loi sur l'administration financière, loi sur la pension du service public, loi sur les lieux et monuments historiques, loi sur la radio, loi sur les terres territoriales, loi sur la bibliothèque du Parlement, loi sur les grains du Canada, loi sur les territoires du Nord-Ouest, loi sur le Yukon, loi sur la marine marchande du Canada, loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et loi sur les subventions aux municipalités.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir au service public pour la prochaine année financière.

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Je prie la divine Providence de vous guider dans l'exercice de vos fonctions.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui et qu'il ait priorité sur toutes les autres mesures, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement, sauf la présentation des bills et les avis de motion du Gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

La motion est adoptée.

## ÉLOGES FUNÈBRES

ROBERT J. WOOD—ROBERT FAIR

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, depuis la dernière fois que nous nous sommes réunis, nous avons reçu les tristes nouvelles de la mort de deux de nos collègues. Je pense, évidemment, à M. Robert J. Wood, qui représentait la circonscription de Selkirk, et à M. Robert Fair, député de Battle-River-Camrose.

Le décès de M. Wood a été un coup inattendu pour ses nombreux amis tant ici, à la Chambre, qu'à l'extérieur. Il paraissait en bonne santé et d'excellente humeur avant de quitter la capitale, à la fin de juin, et il envisageait avec plaisir la perspective d'accomplir, en voiture, le long trajet qui le ramènerait chez lui.

Né et élevé sur la ferme de son père, à Teulon (Manitoba), M. Wood a résidé toute sa vie dans cette province. En plus de diriger une entreprise prospère, il a servi en qualité de reeve de la municipalité de Bifrost, dès l'âge de 31 ans.

[M. l'Orateur.]

Plus tard, il a été président de la Chambre de commerce de Teulon et membre de l'exécutif des Chambres de commerce associées du Manitoba.

Il a été élu à la Chambre des communes pour la première fois aux élections générales de 1949 et reçut de ses électeurs un nouveau vote de confiance en 1953. Ses collègues reconnurent en lui, immédiatement après son arrivée à Ottawa, un député assidu et amical. Même s'il ne participait pas souvent aux débats, il a travaillé consciencieusement au sein de nombreux comités et il avait à cœur de s'acquitter de ses obligations envers ses commettants. Se sachant lié à ses électeurs par des liens très étroits, il s'est efforcé en tout temps d'être leur véritable représentant à la Chambre et à l'extérieur.

Je suis sûr de parler au nom de tous les membres de la Chambre en disant que tous nous garderons, de Robert Wood, un souvenir d'affection véritable et de respect et en exprimant mes sincères condoléances à M^me^ Wood et aux autres membres de la famille dans le deuil qui les frappe.

M. Robert Fair était parmi les premiers membres de son parti qui furent élus à la Chambre en 1935. Depuis le moment où il a pris son siège ici, il s'est dévoué sans compter pour ses commettants. Ceux-ci ont bien montré qu'ils appréciaient ses efforts puisqu'ils l'ont réélu à chacune des quatre élections générales tenues depuis cette date.

M. Fair prenait une part active aux débats et seule la mauvaise santé l'a empêché de participer, comme d'habitude, au cours de la dernière session, aux délibérations de la Chambre.

Représentant d'une région agricole prospère, c'est au comité de l'agriculture et au cours des débats sur des questions se rattachant à l'agriculture que M. Fair a donné son apport le plus précieux. Il s'intéressait également de façon active et sympathique aux mesures touchant les anciens combattants et les soldats-colons.

Je sais, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre désirent s'unir à moi pour exprimer nos condoléances à son chef qui perd un collègue estimé aussi bien qu'à M^me^ Fair et aux autres membres de la famille plongée dans le deuil.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je désire faire miennes les obesrvations du premier ministre (M. St-Laurent) et je suis sûr de parler au nom de tous mes collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre en exprimant ma profonde sympathie à la suite de la perte que notre pays a éprouvée par le décès de ces deux messieurs.

Je ne connaissais pas M. Wood aussi bien que je connaissais M. Fair, mais ses longs et estimables états de service dans les affaires publiques m'étaient familiers. Je sais que c'était un homme très bienveillant et un ami loyal; tous les membres de la Chambre regretteront, j'en suis sûr, l'absence de ce bon compagnon. Élu à deux reprises à notre Parlement, il a servi en plusieurs occasions à d'autres titres dans sa province natale. Tous les députés se joindront à moi, j'en suis certain, pour témoigner à Mme Wood et à la famille, à ses collègues ici présents et à ceux de sa circonscription, notre profonde sympathie et nos vifs regrets.

M. Robert Fair a été membre de la Chambre pendant une plus longue période. Je crois qu'il fut élu cinq fois. C'était un député actif et qui sera vivement regretté par ses collègues. Il était bienveillant tout autant qu'énergique; il n'hésitait pas à faire connaître son attitude sur les questions qui retenaient son profond intérêt.

Les anciens combattants de tout le pays, j'en suis sûr, déploreront de n'être plus représentés au Parlement par M. Robert Fair. Je sais que ses nombreux amis de sa circonscription regretteront vivement sa disparition. Au nom de notre groupe, je présente mes sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, pour les députés qui siègent à la Chambre depuis longtemps, les réunions du parlement sont des événements heureux, mais hélas! ils sont souvent assombris par la perte d'un ou de plusieurs collègues de vieille date. La présente réunion du parlement ne fait pas exception.

Pour le Gouvernement, pour les amis que comptait le défunt dans sa circonscription et pour sa propre famille, le décès de M. Wood représente la perte d'un homme de valeur. Il est vrai, comme l'a dit le premier ministre (M. St-Laurent), qu'il ne participait guère aux débats de la Chambre; néanmoins, ceux d'entre nous qui le connaissaient le respectaient et déplorent son décès.

Nous nous joignons au premier ministre et au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), pour exprimer à Mme Wood et à la famille nos sincères condoléances pour cette grande perte qui les afflige. De même nous offrons nos condoléances au premier ministre et à ses collègues, puisqu'ils ont perdu un ami et collègue fidèle.

Robert Fair est arrivé ici en 1935, la même année que moi; au cours des années, les députés qui l'ont connu ont appris, non seulement à le respecter et à admirer ses qualités, mais aussi à l'aimer. La vivacité de son esprit et son accent irlandais nous manqueront, et les soldats-colons du Canada regretteront un champion ardent de leur cause.

Nous désirons marquer combien nous apprécions le travail qu'il a accompli en cette enceinte. Malgré les affiliations politiques qui souvent nous divisent, nous savons quand même respecter ceux qui défendent avec sincérité des idées qui ne sont pas toujours compatibles avec les nôtres. Donc, monsieur l'Orateur, à Mme Fair et à sa famille qui après avoir été témoins de ses souffrances savent maintenant qu'elles ont pris fin, nous offrons nos condoléances à l'occasion de leur deuil et nous sympathisons avec les membres du Crédit social, qui ont perdu un excellent collègue et un interprète de leurs vues auprès de tout le public canadien.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le premier ministre (M. St-Laurent) et les autres membres de la Chambre des bonnes paroles qu'ils ont eues à l'égard de notre très excellent collègue et ami Robert Fair et je veux, en même temps, au nom des représentants du Crédit social au Parlement, rendre hommage aux qualités éminentes de l'excellent homme que nous avons appris à connaître et à aimer au cours des longues années où nous avons été en relations avec lui.

Bob, comme l'appelaient tous ceux qui l'ont connu, est né à Keelogues, dans le comté de Mayo, en Irlande. Venu au Canada en 1914, il s'est établi dans la région de Paradise Valley, à 45 milles environ au sud-est de Vermilion en Alberta, où, grâce à un dur labeur et à une excellente gestion, il a réussi à établir une très belle ferme.

Profondément fier de son ascendance irlandaise, il ne manquait aucune occasion de rendre hommage à son pays natal et aux excellentes qualités des Irlandais où qu'ils fussent. Il avait également un amour intense pour le Canada et gardait une fidélité absolue à son pays d'adoption. Toute sa vie il s'est employé ferme à faire du Canada un pays où chaque citoyen puisse jouir de la liberté, de la justice et d'un bon niveau d'existence.

Notre ami Bob était doux mais d'une persévérance opiniâtre à mener à bien tout ce qu'il entreprenait. Il veillait à ne pas blesser ceux qui combattaient ses idées et il estimait hautement ses amis. Il se dévouait à l'accomplissement de son travail au Parlement et en dehors, de même qu'aux intérêts de ses commettants. Il ne s'est jamais ménagé pendant les 19 ans qu'il a représenté sa circonscription à la Chambre des communes.

M. Fair a joui toute sa vie d'une robuste santé; lorsqu'il est tombé malade il y a un an, il n'avait jamais connu un seul jour de maladie. A Rochester on a finalement diagnostiqué un cancer du pancréas. Tous ceux d'entre

nous qui savaient combien il était réellement robuste et en bonne santé ont éprouvé un véritable choc en voyant combien il avait dépéri sous les coups de cette terrible maladie. Les souffrances de M. Fair se sont prolongées plus que d'habitude car, règle générale, cette maladie agit très rapidement; il a toujours gardé un excellent moral et n'a jamais cessé, calme et résolu, de lutter pour sa vie. Jusqu'à la fin il a espéré et fait preuve d'un courage exceptionnel. Il manifestait ces caractéristiques dans tout ce qu'il entreprenait. Ceux qui étaient auprès de lui les derniers jours me disent qu'il était arrivé à cette sérénité de l'esprit qui est, monsieur l'Orateur, un grand bienfait.

Bob avait beaucoup d'amis et peu d'ennemis, voire aucun. Tous ceux qui le connaissaient le chérissaient et il sera profondément regretté de tous ceux qu'il a quittés. Nous nous joignons au premier ministre (M. St-Laurent) et à tous ceux qui ont eu de si bonnes paroles à son égard pour assurer de nouveau M^me^ Fair, ses deux fils et ses huit petits-enfants de la part très vive que nous prenons à leur deuil.

J'aimerais en second lieu m'associer au premier ministre et à ceux qui ont rendu hommage à notre ami disparu, M. Wood, représentant de Selkirk. Je ne connaissais évidemment pas M. Wood aussi bien que j'ai connu Bob Fair, mais ce que j'en savais avait suffi à gagner ma sympathie. J'ai eu le plaisir de le rencontrer bien des fois depuis son arrivée ici en 1949. Ensemble, nous avons fait partie d'équipes de quilles. J'ai constaté que c'était un bon camarade à l'esprit sportif et de commerce agréable. Nous nous unissons, j'en suis sûr, pour rendre à sa mémoire l'hommage de notre respect profond, et pour offrir au premier ministre, qui a perdu un loyal et fidèle appui, nos plus sincères condoléances. A sa famille et à ceux qu'il a laissés derrière lui, nous exprimons toute la part que nous prenons au deuil qui les prive d'un mari et d'un père.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Au nom des députés qui sont à la Chambre ses collègues de la province natale du Manitoba, je tiens à exprimer les profonds regrets que nous inspire la mort de notre juste et fidèle ami, Bert Wood, qui était aussi, je crois, le juste et fidèle ami de tous ceux qui ont été ses intimes à la Chambre; il était, certes, reconnu pour tel par des centaines de citoyens de la zone des lacs manitobains. C'est là qu'il est né et qu'il est mort après une vie de dévouement. Il n'était guère plus jeune que sa province; il y était donc né dans une collectivité de pionniers et y a mené, jusqu'à ces dernières années, une vie de véritable pionnier. Ce sont probablement ses qualités durables de pionnier, c'est-à-dire la loyauté dont on a déjà parlé et l'esprit de justice, qui l'ont si bien servi à titre de membre de la Chambre; on sait avec quel courage, quelle opiniâtreté et quel esprit d'initiative il s'acquittait des tâches—autres que celle qui consiste à faire des discours—qui constituent une partie si importante du travail qu'un député accomplit pour sa circonscription.

Nous avons, dans l'Ouest, une expression que nous n'appliquons sérieusement qu'à ceux qui nous inspirent un fort et singulier mélange d'amour et de respect. Pour nous, Bert Wood a toujours été et sera toujours considéré comme un vieux de la vieille. On peut, je crois, en dire autant de Robert Fair. C'était aussi un vieux de la vieille. Il n'y en a pas tellement. C'est leur rendre un digne hommage que de pouvoir leur garder ce souvenir.

Au nom de mes collègues du Manitoba, je tiens à exprimer aux familles éprouvées depuis quelque temps déjà par la perte de ces deux disparus la sincère sympathie que nous leur portons et continuerons de leur garder.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je ne puis laisser passer cette occasion sans dire un mot. Je connaissais ces deux députés qui étaient mes amis personnels. Nous nous rencontrions tous les jours. Nous étions comme des âmes sœurs. Au service funèbre qui a eu lieu à Stonewall, j'ai été très heureux de constater la présence d'un grand nombre de membres siégeant des deux côtés de la Chambre et du Sénat. Ce fait en disait long.

J'ai rencontré Bob Fair le premier jour qu'il est entré à la Chambre, parce que je savais qu'il était né non loin de l'endroit où j'avais vu le jour, et je savais que nous n'avions pas trop d'Irlandais chrétiens à la Chambre. Je l'ai trouvé bienveillant et prévenant. Tout comme M. Wood, M. Fair jouait franc jeu. Ils appartenaient tous deux à notre ligue de quilles. Tous deux faisaient de leur mieux pour gagner; mais, s'ils perdaient, ils étaient heureux de féliciter le vainqueur. Je ne puis rendre de meilleur hommage à un mortel que celui que je vais rendre à ces deux collègues: ils étaient tous deux, j'ai pu le constater, des gentilhommes respectant les principes chrétiens.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant rendre hommage à la mémoire de Robert Fair. Je le connaissais probablement de façon plus intime que je connais tout autre député. Nous avions été élus tous les deux en 1935. Arrivés ici en même temps, nous étions compagnons de chambre depuis cette année-là. Nous avons occupé la même chambre pendant 19 ans et nous avons été en rapports plus étroits encore, vu que tout au long de cette période, sauf

durant une partie d'une législature, nous avons été voisins de pupitre dans cette enceinte.

Je sais que Bob Fair était très doux par tempérament. Ensemble, nous devions résoudre des problèmes intéressant toutes les régions du pays. Sur presque tous les sujets qui ont surgi, nous échangions nos vues. Nous discutions à fond, dans notre bureau, avant de venir ici, à peu près tous les problèmes dont la Chambre était saisie et qui nous touchaient.

Tous ceux qui le connaissaient, je crois pouvoir l'affirmer sans erreur, se rendaient compte qu'il défendait avec conviction les cultivateurs du pays. En plus de se soucier de ses commettants de sa province, il se préoccupait des problèmes agricoles de l'ensemble du pays. Tous les députés actuels gardent de lui le souvenir d'un champion indéfectible des vieux soldats-colons. On en conviendra, je pense, n'eût été la persistance de Bob Fair à soutenir la cause de l'ancien combattant, leur sort ne serait peut-être pas aussi heureux. De fait, il soutenait fermement toute personne moins fortunée que lui.

Qu'il me soit donc permis, en cette occasion, d'exprimer mes plus sincères condoléances à sa femme et à ses deux fils, Robert et Lester. Je les connais personnellement. Il leur manquera, tout comme il me manquera grandement à moi et, j'en suis sûr, à tous ceux qui l'ont connu.

Comme les autres membres de la Chambre, je voudrais exprimer la peine que me cause le décès de Bert Wood. Je l'ai bien connu. J'ai fait sa connaissance dans le monde du sport, car nous étions membres de la même ligue de quilles, et nous nous sommes ainsi bien connus. Il est devenu mon ami intime lorsque certains aspects de nos fonctions de membres de la Chambre nous ont rapprochés. Je saisis l'occasion qui s'offre d'exprimer mes condoléances à sa femme, aux autres membres de sa famille et au Gouvernement.

## COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil, nommant l'honorable James J. McCann, ministre du Revenu national, l'honorable S. S. Garson, ministre de la Justice, l'honorable Hugues Lapointe, ministre des Affaires des anciens combattants, et l'honorable W. E. Harris, ministre des Finances, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 143 des Statuts revisés du Canada, 1952, intitulé "Loi de la Chambre des communes".

## COMITÉS PERMANENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial, composé de MM. Harris, Lapointe, Casselman, Knowles et Weir, soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement.

La motion est adoptée.

## CHAMBRE DES COMMUNES

### NOMINATION D'UN PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Que M. Edward T. Applewhaite, député de la circonscription électorale de Skeena, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre.

La motion est adoptée.

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. l'Orateur** dépose le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

## DISCOURS DU TRÔNE

### ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL PROPOSÉE PAR M. YVES LEDUC (VERDUN) ET APPUYÉE PAR M. DONALD D. CARRICK

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

*(Texte)*

**M. Yves Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de chacune des séances de cette Chambre, vous entretenez la pieuse coutume de prier le Très-Haut,—le seul souverain des princes,—de regarder avec faveur notre très gracieuse dame souveraine, la reine Elizabeth, et de la remplir de la grâce de l'Esprit-Saint.

Vous l'implorez en outre "de diriger et de faire fructifier les délibérations de notre pays pour sa plus grande gloire, la sécurité, l'honneur et le bien-être de notre souveraine et afin que toutes choses soient, par leurs travaux, si bien ordonnées et établies sur leurs fondements les plus solides que la paix et le bonheur, la vérité et la justice, la religion et la piété puissent régner parmi eux pendant toutes les générations".

En cette circonstance mémorable de ma vie, me serait-il permis de m'approprier le texte même de cette élévation de notre esprit et de notre cœur, afin que les paroles que je vais prononcer trouvent en Lui une source d'inspiration digne non seulement des membres de la Chambre mais aussi de l'œuvre à accomplir sous l'égide du bien et du vrai.

A l'aurore de nos délibérations que, de par vos fonctions, vous présidez, il sied à plus d'un titre que vous daigniez accepter mes hommages respectueux et soumis. Depuis notre adolescence, il m'a été donné de suivre votre ascension vers le succès et j'éprouve aujourd'hui une joie particulière à vous en féliciter publiquement et à proclamer votre tact, votre compétence, votre dignité, votre esprit de travail et votre sens de la justice dans l'accomplissement de vos nobles devoirs.

A la fin de l'année 1953, mon prédécesseur, Me Paul-Émile Côté, adjoint parlementaire au ministre du Travail (M. Gregg) et membre actif de la Chambre depuis environ 14 ans, était élevé à la magistrature et devenait juge puîné à la Cour supérieure de Montréal. Ses parents, ses amis et les citoyens de Verdun ont applaudi la reconnaissance officielle et non équivoque de la dignité de sa vie, de sa probité, de son dévouement, de sa compétence, bref, des loyaux services qu'il avait rendus à la population verdunoise et au pays.

Cette nomination fut la *causa causans* de mon entrée dans la vie publique après une pratique active du droit pendant plus de vingt ans.

Le 22 mars dernier, l'électorat de Verdun me confiait l'honneur et la grave responsabilité de le représenter auprès de ce Parlement. Puis-je souhaiter de demeurer digne de sa confiance, de rendre à mon tour service à la communauté canadienne par un travail assidu et par l'étude de nos problèmes nationaux et internationaux, sous l'habile direction de mes aînés et la bienveillante collaboration de tous les membres de la Chambre, qu'à l'avance je remercie, tout en les assurant de la mienne.

Le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), désireux sans doute de faire honneur au comté de Verdun et de favoriser de son indulgente confiance un nouveau collègue qui a eu le privilège et l'avantage de siéger ici durant quelques mois seulement, m'a invité à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est traditionnel de l'en remercier et c'est avec joie que je m'acquitte de cet agréable devoir et lui présente, à l'aurore de cette nouvelle année, l'expression des sentiments respectueux et reconnaissants de mes électeurs, leurs vœux sincères de santé, de bonheur et de paix, et en même temps les miens propres.

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de profiter de l'occasion pour offrir mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année à tous mes chers collègues de langue française et de langue anglaise, ainsi qu'à tous ceux qui nous aident dans cette enceinte.

[M. Leduc (Verdun).]

En reprenant les séances de la Chambre, nous déplorons des décès et des départs et nous constatons aussi la venue de nouvelles figures (certaines sont déjà connues) qui nous arrivent couvertes de gloire et chargées de responsabilités plus grandes. Depuis la première session du Parlement actuel, la mort a passé dans nos rangs. Dernièrement encore, elle a ravi à l'affection de leurs familles deux autres hommes publics, l'un, le député de Selkirk (M. Wood), et l'autre, le député créditiste de la circonscription de Battle-River-Camrose (M. Fair). Le premier siégeait en cette enceinte depuis 1949, tandis que le second était ici depuis 1935. Tous deux avaient donc dépensé de nombreuses années au service de leurs compatriotes et de leur pays.

Je n'ai pas eu l'occasion ni le plaisir de les connaître dans l'intimité, ni même au cours des débats à la Chambre, mais je sais que leur mémoire y est bien vivace. Au nom de tous ceux qui sont ici présents, j'offre l'expression de nos plus profondes et sincères condoléances à leurs familles respectives, aux chefs de leurs partis, à leurs amis et à leurs commettants.

Ceux qui voient leur carrière politique couronnée par une nomination à des fonctions dans d'autres domaines en retirent certes une satisfaction profonde. Néanmoins, ceux qui restent se rendent compte que leur absence laisse assurément un vide et éprouvent un sentiment mêlé de joie et de tristesse. Trois anciens ministres du Gouvernement actuel exercent maintenant leur activité dans d'autres domaines. Sans doute, s'il en est ainsi, c'est parce qu'on reconnaît officiellement les nombreux et éminents services qu'ils ont rendus à notre pays. Vous avez sans doute deviné que je veux parler de l'honorable Brooke Claxton, qui a renoncé aux honneurs que lui apportait la vie politique pour accepter d'importantes responsabilités dans le monde financier, à l'honorable D. C. Abbott, qui est devenu membre du plus haut tribunal du pays, et à l'honorable Lionel Chevrier, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Qu'il me soit permis, au nom de tous les membres de la Chambre, d'adresser des félicitations à ces trois éminents serviteurs du pays, outre celles que j'ai déjà adressées personnellement, et aussi de leur faire part de nos souhaits sincères de succès. Pour reprendre la formule usuelle: *Ad multos et faustissimos annos!*

*(Texte)*

Au nom de la population canadienne-française, en particulier, puis-je évoquer le souvenir ému laissé en cette Chambre par l'honorable M. Lionel Chevrier? Quelle belle

et éminente personnalité! Il m'a été donné d'apprécier son excellente formation, son éducation morale et intellectuelle, ses talents transcendants, ses hautes qualités de politique, d'orateur et d'administrateur. Avec quelle facilité, clarté et courtoisie il exposait les problèmes de son ministère et passait, au besoin, d'une langue à l'autre, comme un navire glisse de port en port, d'une côte voisine à une côte lointaine! Rien de surprenant que le premier ministre et ses collègues aient jugé opportun de canaliser ses dons et ses "activités" sur le fleuve même où il exerça et exercera longtemps son heureuse influence.

Mais la vie continue, la vie parlementaire comme les autres! C'est ainsi que, pour combler certains vides, la Chambre s'est enrichie de la personnalité de nouveaux membres, tels mon honorable ami et homonyme, le député de Gatineau (M. Leduc), qui n'est pas un inconnu parmi nous; le député de Trinity (M. Carrick), à qui revient l'honneur d'appuyer la motion tendant à voter l'Adresse en réponse au discours du trône; le député de Stormont (M. Lavigne), celui de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Richardson) et le dernier, mais non le moindre, le député de Saint-Antoine-Westmount (M. Marler), à qui je réserve, dans quelques instants, une mention particulière.

Quant à nos honorables amis de l'opposition, ils ne m'en voudront certainement pas de leur laisser la primeur dans le concert de louanges qu'ils destinent aux nouveaux occupants des fauteuils que les deuils avaient laissés libres. Qu'il me soit permis de m'associer à leurs chefs respectifs pour leur présenter mes civilités.

Les commentaires de l'opposition ne se limiteront pas là toutefois. Nos amis d'en face critiqueront sans doute, et selon leur droit, les projets de lois et les mesures gouvernementales qui seront soumises à leur attention. Ils le feront avec plus ou moins de véhémence ou d'assurance, et sans cesse dans un but constructif, si, comme je le souhaite, leurs pensées, leurs paroles et leurs attitudes s'inspirent de la courtoisie jointe à la droiture, à la probité et au courage, allant jusqu'à la fierté. C'est le meilleur moyen de faire œuvre utile et, selon sir Richard Southwell, d'être de bonne foi.

Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, de ne pas inciter les membres de cette Chambre à applaudir l'avènement, dans le Cabinet de ce gouvernement, de mon honorable confrère et ami, le député de Chambly-Rouville (M. Pinard), devenu, au cours de l'été dernier, membre du Conseil privé de Sa Majesté et secrétaire d'État. A la faculté de Droit de l'Université de Montréal, j'ai connu sa jovialité, sa curiosité intellectuelle, son ardeur au travail, son goût marqué pour les arts et la littérature, sa soif de justice, et que sais-je encore. Un tel actif culturel devait s'extérioriser par une éloquence digne d'un Clemenceau. Ses succès oratoires sont connus de tous. Ils ont déjà été officiellement reconnus par Washington; ils viennent de l'être par le Canada. Que mon honorable ami daigne recevoir à nouveau nos félicitations et nos vœux pour une carrière fructueuse.

Enfin, la Chambre salue avec fierté l'arrivée du nouveau ministre des Transports (M. Marler). Sa longue carrière notariale, menée de pair avec l'administration de la chose publique, tant au conseil municipal de Montréal qu'à l'Assemblée législative de Québec, où il a siégé longtemps à titre de député, et en ces dernières années comme chef de l'opposition, lui ont certes acquis une expérience propice et d'heureux augure pour la nation canadienne. Travailleur infatigable, d'une courtoisie jamais démentie, d'une compétence souventes fois proclamée même par des adversaires politiques soucieux de leur complexe de supériorité, l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount mérite nos félicitations chaleureuses et nos vœux les plus ardents de réussite sur la scène fédérale.

Au fait, une occasion unique m'est fournie aujourd'hui de tracer un parallèle susceptible d'aider à promouvoir l'unité canadienne. La province de Québec a actuellement le privilège de compter au Parlement fédéral,—et j'en limite ici l'énumération,—deux figures politiques d'origine ethnique différente et possédant une solide formation juridique doublée d'une expérience consommée de l'administration de la chose publique, l'un d'origine française, le très honorable premier ministre, l'autre d'origine anglaise, l'honorable ministre des Transports. Tous deux manient avec une égale habileté la langue de la "doulce France" et celle de la "fière Albion". Ils se sont révélés de superbes logiciens, doublés à la fois de la fougue française et du flegme britannique, deux caractères puisés à la source même de cette dualité de langue et de civilisation différentes implantées en cette contrée, ce qui constitue pour le citoyen canadien, d'abord, un capital et une richesse incalculables, et pour notre patrie, aux yeux des autres puissances internationales, un exemple susceptible d'accroître la force, le prestige, la maturité culturelle et économique du plus beau et du plus libre des pays, notre Canada.

Puisse la totalité des sphères où rayonne l'activité nationale s'inspirer de l'exemple de ces grands échansons de la partie!

Le comté de Verdun, que j'ai la fierté de représenter ici, et que la coutume, en pareille

circonstance, m'invite à louanger, compte une population de plus de 80,000 âmes, dont 47 p. 100 sont d'origine française, 47 p. 100 d'origine ou de langue anglaise, et 6 p. 100 logées à l'enseigne de diverses autres nationalités quant à leurs origines.

Le nom de Verdun nous vient d'une localité de France, l'Ariège, et date d'au moins 1671. M. de Maisonneuve, avant l'arrivée du régiment de Carignan, distribua des terres dans la région d'abord à huit concessionnaires qu'il avait dénommés les Argoulets et qui n'étaient autres que des arquebusiers, des mousquetaires, des fusiliers, des carabins affectés à l'infanterie légère contre les Iroquois. En 1841, la côte des Argoulets s'appelait tantôt Rivière Saint-Pierre, tantôt Verdun, et elle devenait progressivement et définitivement Verdun avec ses lois corporatives.

Du point de vue géographique, Verdun est borné au nord et à l'ouest par Montréal, au sud par Ville la Salle et à l'est par le fleuve Saint-Laurent décoré à cet endroit par l'île Saint-Paul.

Cette circonscription électorale, à cause de sa proximité avec la métropole du pays, est, dans son ensemble, résidentielle, commerciale et industrielle. Plus de 1,200 corporations ou sociétés privées y exercent leurs œuvres. Elle est en outre dotée de deux hôpitaux, l'un catholique, l'autre protestant; elle est sillonnée de magnifiques églises érigées pour la plupart sous un vocable de la Vierge, et aussi par des écoles spacieuses, modernes, mais encore en nombre insuffisant pour répondre aux besoins pédagogiques de la gent écolière.

Ce qui fait le cachet de Verdun, outre les qualités morales et civiques de sa population, et la parfaite entente entre les différents groupes ethniques qui habitent son territoire, ce sont ses parcs, ses terrains de jeux, son magnifique auditorium, sa promenade de plus de cinq milles de longueur en bordure du fleuve, sans oublier sa piscine en plein air, fort appréciée de la jeunesse verdunoise et des environs, piscine tellement moderne que des concours interprovinciaux ou internationaux de natation et de plongeons s'y tiennent annuellement, et tellement prise d'assaut durant les chaudes fins de semaine que les Verdunois, par civisme et courtoisie, se contentent d'y admirer une partie de la population montréalaise.

Il ne manquait qu'une chose importante à Verdun, comme service public fédéral. C'était un bureau de poste approprié aux besoins essentiels et au chiffre largement accru de la population. Heureusement, les honorables ministres des Postes (M. Côté) et des Travaux publics (M. Winters) ont compris l'urgence et la gravité de la situation. Des plans d'agrandissement sont en voie de préparation et d'exécution, et je m'en voudrais de ne pas les remercier tous deux d'avoir prêté une oreille bienveillante à mes représentations. Puis-je émettre le vœu que cette rénovation du bureau de poste de Verdun soit digne de la troisième ville française d'Amérique, de la quatorzième en importance au Canada, et qu'elle soit suffisante pour assurer à ses habitants un service postal à l'abri de tout reproche.

Monsieur l'Orateur, si nous jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'histoire contemporaine de notre pays, il est aisé de reconnaître que le très honorable premier ministre, chef du Gouvernement, cet élément efficient de la société dont le devoir est d'éliminer les obstacles qui paralysent l'homme dans sa marche vers sa destinée et la poursuite de son idéal, s'est illustré par la réalisation du programme de vie qu'il s'était tracé dans sa profession de foi politique, et qu'à l'occasion de son premier discours parlementaire, il énonçait en ces termes:

> Le droit de l'homme, pauvre ou riche, d'être traité en homme, le droit de l'homme d'établir des lois qui le gouvernent; le droit de l'homme de travailler où il lui plaît et à la profession de son choix; le droit de la femme à la paix et à l'inviolabilité du foyer; le droit de l'enfant à s'amuser en sûreté sous des cieux paisibles; le droit du vieillard à couler des jours paisibles au déclin de la vie; le droit de dire la vérité de l'abondance du cœur et le droit d'adorer, comme nous l'entendons, le Dieu en qui nous avons foi.

Liberté et sécurité; telle est la devise du bon père de famille dans la gouverne des affaires de l'État, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

L'application d'un tel programme politique devait avoir une répercussion sensible et bienfaisante au sein de la nation et au delà des mers. Non seulement le premier ministre, au cours de son voyage autour du monde, a été acclamé à son juste mérite, mais il a constaté *de visu* les progrès marqués de son objectif vers la reconnaissance, par les autres nations du globe, de notre identité nationale distincte, de la largeur d'esprit du citoyen canadien et de son désir de fraterniser avec ses semblables.

Dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner de la visite au Canada de plusieurs personnalités depuis la dernière session du Parlement, entre autres: de Sa Majesté la reine-mère Elizabeth dont le parfait bilinguisme a ravi et ému l'assistance, de la visite du duc d'Édimbourg, de la duchesse de Kent et de sa fille, la princesse Alexandra, de Sa Majesté Haïlé Sélassié, roi d'Éthiopie, du vénérable sir Winston Churchill, premier ministre du Royaume-Uni, du dynamique Pierre Mendès-France, prési-

dent du Conseil des ministres de la République française, de M. Shigeru Yoshida, premier ministre du Japon, de sir John Kotelawala, premier ministre du Ceylan, du très honorable et de lady Swinton, du chancelier d'Autriche, M. Julius Raab, dont la légitime aspiration est d'obtenir la souveraineté et l'indépendance de son pays, et enfin de l'homme d'État éminent et grand érudit, M. Radhakrishnan, vice-président de l'Inde.

Monsieur l'Orateur, la parole de l'homme politique, qu'il soit chef ou subalterne, ne doit pas être simplement "comme une belle marquise, l'ornement d'une époque". Elle doit s'inspirer du devoir social à accomplir et être mise au service des siens. Car la tendance naturelle de l'homme, l'un de ses besoins toujours en alerte, l'une de ses aspirations qui l'ennoblit, c'est de rechercher sinon le bonheur parfait, du moins un bonheur relatif et durable. Cet instinct de vie ne peut s'accomplir que moyennant une liberté, une sécurité, une quiétude, et un minimum de bien-être indispensables à l'éclosion de sa personnalité. C'est dans un État, une société ordonnée selon les principes d'une saine morale et d'une législation qui soumet ses dispositions à l'épreuve de la vie et de l'expérience, que l'honnête citoyen ouvre son intelligence à la vérité et fortifie sa volonté mise au service du bien commun. Est-il besoin d'ajouter qu'un pays souverain comme le nôtre ne conservera ses chances de progrès et d'expansion que s'il continue de bénéficier de la liberté, de la stabilité et de la paix nationale indispensables à ses habitants?

Cette liberté, cette sécurité, cette stabilité morale et économique, cette paix nationale, nous en jouissons et notre gouvernement s'applique à les consolider. Et je n'en veux pour preuve que les réalisations à portée éminemment sociale et humanitaire opérées tout le long et à la suite de la dernière session de ce Parlement et dont je voudrais dire un mot si je n'abuse pas, monsieur l'Orateur, de votre indulgence et de celle de mes collègues.

"Les lois,—selon le mot d'Ozanam,—sont l'âme de la patrie." L'âme et l'action que l'on découvre dans les lois sociales adoptées par ce gouvernement, attestent de son aspiration à faire de la politique "la science de la paix" et de l'État harmonieux.

Tous se rappellent les modifications apportées à la loi nationale sur l'habitation, en mars dernier, de façon à permettre aux banques à charte et aux banques d'épargne du Québec de prêter sur hypothèques pour la construction d'habitations. Cette loi nouvelle supprime en outre les prêts conjoints et les remplace par un système d'hypothèques assurées, en vertu duquel le prêteur agréé fournit tout l'argent au lieu de 75 p. 100, comme autrefois. De plus, le niveau des prêts a été haussé et la période d'amortissement, prolongée de vingt à vingt-cinq ans.

Dans ce même domaine, il y a lieu de louer la réalisation d'ententes fédérales-provinciales intervenues dans sept des dix provinces, dont le plus grand nombre en Ontario où, selon une déclaration de l'honorable ministre des Travaux publics en décembre dernier, un programme de démolition des taudis et de reconstruction de grande envergure a aidé à changer le visage de Toronto. Puisse Montréal s'inspirer de cet exemple et de cette bienfaisante collaboration en vue de résoudre son problème de l'insuffisance de logements, celui du logis surpeuplé, et promouvoir la disparition de cette plaie sociale, le taudis!

Une autre loi qui a réchauffé le cœur de maintes personnes fut celle qui a été adoptée pour venir en aide aux invalides, laquelle est entrée en vigueur le jour de l'An. Les gouvernements de toutes les provinces ont annoncé leur intention d'adhérer à un accord provincial-fédéral visant à améliorer le sort de ce groupe de malheureux. C'est là un autre pas vers une plus grande coopération entre le gouvernement fédéral et celui de ma province, que je félicite conjointement. Et à ce sujet, j'ai l'agréable devoir de rendre un hommage de gratitude à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), ainsi qu'à mon excellent et vieil ami, le député de Terrebonne (M. Bertrand), qui se sont faits les défenseurs d'une cause aussi noble et sympathique.

Cette Chambre a sans doute appris avec un vif plaisir, tout à l'heure, qu'au cours de cette session, le gouvernement se propose de favoriser davantage les anciens combattants en présentant des modifications à la loi sur les allocations dont ils sont titulaires, et qu'il se penchera avec plus de compassion sur l'une des classes les plus malheureuses de la société, celle des aveugles, en vue d'abaisser l'âge d'admissibilité et de relever les maximums prévus par la loi.

Sans arrière-pensée et sans vouloir relier ces dernières affirmations au problème des relations fédérales-provinciales en matière de taxation, je m'en voudrais de ne pas souhaiter que la lumière se fasse relativement à la conclusion d'un règlement équitable et propre à satisfaire à la fois les contribuables du Québec et ceux des autres provinces.

La vertu de charité ne s'exerce pas uniquement au sein de la nation. Le gouvernement canadien s'applique également à l'étendre au domaine international. En effet, la contribution canadienne au plan de Colombo a pour but principal d'aider au relèvement économique et social des pays du Sud et du Sud-Est de l'Asie. Procurer à ces pays les moyens

d'améliorer et d'accroître leur production industrielle et agricole, d'étendre leurs services publics et sociaux, de perfectionner leur système administratif en leur fournissant des matériaux, de l'outillage, des techniciens, des spécialistes et des administrateurs, c'est non seulement une entreprise d'entraide dont notre pays est le premier à bénéficier dans une large mesure, c'est en même temps, si je ne m'abuse, promouvoir l'idéal et accroître la force de cohésion entre les pays libres et démocratiques.

Avant de terminer, je regretterais sûrement de taire la gigantesque entreprise commencée récemment, celle de la canalisation du Saint-Laurent. Il ne fait aucun doute que cette voie maritime, longue de 1200 milles, augmentera sensiblement l'essor économique de notre pays. La réalisation de cette heureuse initiative, à l'instar d'autres travaux publics de grande envergure que se propose d'accomplir le Gouvernement, stimulera l'industrie, le commerce et l'emploi de la main-d'œuvre. Consécutivement à l'aménagement des canaux, des écluses et même des centrales hydro-électriques, notre expansion économique se fera à un rythme plus accéléré et le chômage généralisé sera, de ce chef, circonvenu. On pourra ensuite transporter jusqu'aux usines du centre du continent, de façon rapide et économique, les millions de tonnes de minerai en provenance de l'Est du pays; on écoulera davantage sur les marchés du monde nos réserves de blé tout en diminuant les frais de manutention et de transport vers l'Est. Les gens de Montréal, de Verdun et des autres banlieues, se réjouiront de l'augmentation de l'achalandage et de l'activité du port de la métropole, car on rapporte que "ce port deviendra un trait d'union encore plus important" entre les océaniques et les navires des Grands lacs.

Le discours du trône prononcé par le Gouverneur général, et annonçant la présentation de certains projets de loi, atteste de l'altruisme et du souci que le Gouvernement porte aux nations sœurs, à l'économie générale du pays et à la satisfaction des besoins de toutes les classes de la population. Les amendements destinés à la loi de l'assurance-chômage seront certes de nature à aider les personnes qui ne pourront peut-être pas se trouver de travail au cours de l'hiver, et je souhaite que les prestations soient d'une générosité proportionnée au nombre des membres d'une même famille, sans abus.

A ce sujet et relativement à d'autres initiatives énoncées dans le discours du trône, on peut s'attendre à la naissance de débats animés, mais j'ai confiance que les députés seront impitoyables pour les faux principes, et qu'ils s'efforceront d'attribuer toutes prérogatives aux principes sains.

[M. Leduc (Verdun).]

La philosophie des lois recommande au législateur la reconnaissance des principes immuables basés sur la vérité, la justice, et la charité, en vue du bien commun. Ces principes doivent avoir leur application non seulement dans la famille, notre cellule sociale, mais aussi dans l'État et même dans la communauté des États. C'est pourquoi il est sage et souhaitable, tous tant que nous sommes, dans le domaine privé ou public, de pourvoir, par notre attitude et notre conduite, au perfectionnement de nos actes individuels ou collectifs, ce qui facilitera et rendra plus efficace l'union des membres de la nation canadienne et même celle des peuples avec lesquels les inventions modernes nous tiennent en relation quotidienne et permanente. En agissant ainsi, dites-moi, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas le moyen le plus sûr de faire de notre Canada une nation puissante? Oui, nation puissante par la dualité de son verbe, son atavisme culturel, le respect de ses traditions; nation puissante parce que nous avons conservé le courage du pionnier qui tire son orgueil de semer le blé et de tenir l'outil; nation puissante parce que, à la lumière des directives des créateurs de notre constitution, nous avons eu l'intelligence d'instaurer un régime parlementaire sain et efficace; nation puissante par le travail de la paix et les sacrifices de deux guerres; nation puissante, parce que nous avons cessé d'être le lierre obscur autour des autres nations pour devenir semblables aux chênes antiques; nation puissante enfin, parce que, comme l'a écrit mon père, "le Canada a grandi à l'appel de sa propre cime et veut monter haut vers les belles destinées entrevues par les Pères de la Confédération canadienne".

Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Trinity (M. Carrick), j'ai l'honneur de proposer:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Vincent Massey, C.H., gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Sa Majesté, les Communes du Canada, en Parlement assemblés, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

*(Traduction)*

**M. D. D. Carrick (Trinity):** Monsieur l'Orateur, en appuyant l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais féliciter l'honorable député de Verdun (M. Leduc) de l'excellent discours qu'il vient de prononcer. Il a démontré que sa réputation d'orateur compétent est bien méritée.

Qu'il me soit également permis de remercier le très honorable premier ministre (M. St-Laurent), ainsi que le cabinet, de l'hon-

neur qu'ils ont accordé aux habitants de Trinity, que je représente, et à moi-même en m'invitant à appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Il est malheureux que le Règlement de la Chambre ne permette pas aux autres députés récemment élus qui siègent de ce côté-ci de la Chambre de se faire entendre en ce moment. Ils pourraient, j'en suis sûr, s'acquitter de ma tâche agréable avec beaucoup plus de compétence que je ne le puis. Cependant, les députés auront le plaisir de les entendre plus tard et c'est sans doute une bonne idée que de réserver quelques-unes des meilleures choses pour la fin.

Ma présence ici, à titre de représentant de Trinity, rappellera à certains d'entre vous feu le député de cette circonscription, M. Lionel Conacher. La Chambre regrettera vivement la disparition de Lionel. Il était très populaire et avait une profonde affection pour ses concitoyens. Beaucoup d'entre nous se rappellent avoir observé Lionel alors qu'au point culminant de sa carrière d'athlète, il se distinguait dans un de ses nombreux domaines d'activité athlétique. Ce que nous admirions tant, ce n'était pas le succès qu'il remportait, mais l'esprit et le courage dont il s'inspirait. Lionel n'abandonnait jamais la partie et, au moment où il est disparu de notre milieu, il donnait encore ce qu'il y avait de meilleur en lui.

Quand je pense aux hommes et aux femmes éminents qui ont servi à la Chambre par le passé et à leurs successeurs actuels, j'ai vivement conscience du grand honneur que j'ai de pouvoir participer à leur grande œuvre. La personne qui ne connaît pas intimement notre régime parlementaire et qui ne se rend pas compte des divergences d'opinion qu'il comporte témoignera peut-être quelque surprise en constatant que parfois les pages du hansard en font du feu pour ne pas dire davantage, mais quiconque est familier avec notre régime sait bien que, malgré la divergence des moyens employés, tous les députés souhaitent la même chose, le bien-être du Canada.

L'honorable représentant de Verdun a parlé de la situation générale de l'économie canadienne et de certaines questions d'ordre intérieur avec tant de compétence qu'il serait présomptueux de ma part de chercher à y ajouter quoi que ce soit. J'aimerais cependant mentionner brièvement quelques questions du domaine extérieur.

On lit dans le discours du trône que le Parlement sera invité à continuer son appui au plan de Colombo. Les honorables députés se rappelleront que le Canada a obéi à des considérations d'ordre à la fois politique, humanitaire et économique quand, en 1950, il s'est lancé, en compagnie des autres participants, dans l'entreprise du plan de Colombo. Les pays membres du plan à l'origine étaient le Commonwealth et la Fédération de la Malaisie, Singapour, Nord-Bornéo et Sarawak, auxquels les États-Unis se sont joints en 1951.

Les pays qui bénéficient du plan couvrent le sixième de la superficie du monde dans le sud et sud-est de l'Asie et comprennent le quart environ de la population mondiale. L'objectif primordial consiste à aider ces pays à s'aider eux-mêmes en leur fournissant l'aide économique et l'assistance technique qu'ils puissent intégrer dans leurs propres programmes nationaux. Jusqu'ici le Canada a affecté au plan la somme de 120 millions de dollars, de même qu'un montant de 5 millions en guise de subvention spéciale sous forme de blé à un moment de crise; en contrepartie de ce montant on a constitué des fonds destinés à une mise en valeur convenue. Jusqu'ici, les bénéficiaires de l'aide financière et technique du Canada sont l'Inde, le Pakistan et Ceylan, alors que d'autres pays ont reçu une assistance technique restreinte.

Cette année, on se propose de demander au Parlement d'affecter au plan 26·4 millions de dollars, soit un million de plus que le crédit de l'année courante. Ce supplément d'un million servira à accroître l'assistance technique et à étudier les projets dignes de réalisation. Lorsqu'il s'agit d'entreprises de ce genre on ne saurait mettre en doute l'à-propos de continuer notre appui. La seule question qui se pose est celle de savoir quel est le montant maximum que notre pays a les moyens de fournir, compte tenu de la difficulté qu'on a à lever les fonds et des autres dépenses qui s'imposent avec urgence.

Le discours du trône signale certaines responsabilités qu'on assume en Indochine. Les députés n'ont pas oublié qu'à la conférence de Genève, l'an dernier, il a été convenu de suspendre les hostilités. Par la suite, le Canada ainsi que l'Inde et la Pologne ont été priés de nommer des représentants aux commissions internationales de surveillance au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Reconnaissant pleinement la complexité et l'ampleur des tâches en cause, le gouvernement du Canada y a consenti pour concourir à la paix dans l'est de l'Asie.

A l'heure actuelle, les commissions étudient l'aspect militaire de l'armistice. On a ordonné la tenue d'élections au Vietnam en 1956 en vue de choisir un gouvernement pour tout le Vietnam, et le Canada ne pourra s'acquitter à fond de ses services avant cette date. A l'heure actuelle, un groupe d'environ 160 Canadiens, militaires ou civils, se trouve dans la région.

Ces obligations entraînent des fardeaux financiers que le Canada n'est que trop heureux d'assumer, en conformité de sa ligne de conduite qui vise à favoriser la paix partout et toujours.

Le discours du trône parle aussi des accords de Paris dont la Chambre sera saisie et qui impliquent le rétablissement de la souveraineté de l'Allemagne occidentale et un réarmement limité. Les députés se souviennent qu'on a cherché à intégrer l'Allemagne de l'Ouest dans le régime occidental de sécurité collective par la Communauté européenne de défense. Le traité de la CED n'a pu être ratifié par l'Assemblée nationale de France en août dernier. Il avait été prévu que l'Assemblée nationale de France pourrait refuser la ratification du traité de la CED, et, avant que cet organisme en ait été saisi, on avait dressé d'autres plans qui ont abouti, en octobre, aux accords de Paris.

La proposition tendant au réarmement de l'Allemagne a semé une vive inquiétude parmi une foule de gens. Ils n'ont pas oublié que l'Allemagne a plongé le monde dans deux guerres dans notre génération, et ils se demandent si son réarmement annoncera la renaissance de l'esprit nazi avec ses théories de supériorité raciale, de militarisme, de génocide, de camps de concentration et de chambres à gaz. Ces craintes, il n'est pas une personne raisonnable qui ne peut les éprouver.

Cependant, il faut faire face au problème qui est de savoir que faire de l'Allemagne. De toute évidence, du moins pour l'instant, il n'est pas possible d'en venir à une entente avec la Russie. Les deux conférences des ministres des Affaires étrangères tenues à Berlin, en 1949 et en 1954, en sont venues à une impasse et il semble bien, dans le moment, que les puissances occidentales doivent procéder sans conclure d'entente avec la Russie.

On propose de rendre sa souveraineté à l'Allemagne et de l'autoriser à maintenir une armée d'un demi-million d'hommes au maximum. Cette armée sera unie à celles des puissances occidentales. On limitera la puissance militaire de l'Allemagne occidentale et un organisme, qui sera établi, aura pour fonction de surveiller le maintien des restrictions imposées à l'égard du nombre d'hommes sous les armes et de la puissance militaire.

Les députés attendront avec un vif intérêt les explications que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) fournira sur ces événements, lui qui a tant fait pour la cause de la paix et de la sécurité dans le monde libre.

Le Canada a continué de rechercher la paix par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a probablement pas eu de domaine où il a été plus difficile d'en arriver à une entente que celui du désarmement. Tous les députés sont bien au fait de l'intransigeance de la Russie. Cependant, un événement marquant s'est produit en août dernier, lorsque le Canada, le Royaume-Uni, la France, les États-Unis et l'Union soviétique se sont entendus pour se faire les parrains d'une résolution sur le désarmement à l'Assemblée générale de l'ONU. Dans une bonne mesure le mérite de cette réalisation revient au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en sa qualité de vice-président de la délégation du Canada aux Nations Unies. Il a présenté la résolution et il en a dirigé l'étude jusqu'à la fin. Bien entendu, la résolution n'a résolu aucun des principaux problèmes relatifs au désarmement, mais elle a écarté ce qui semblait un obstacle inébranlable aux autres négociations et discussions sur le désarmement.

J'aimerais parler brièvement de la circonscription que je représente, celle de Toronto-Trinity. Il y a beaucoup de choses que j'aimerais dire aux députés au sujet de ma circonscription, mais je resterai très bref afin de me conformer à la coutume visant à abréger les délibérations à l'ouverture de la session du Parlement.

La circonscription de Trinity se caractérise surtout par la diversité des races et des peuples qui vivent à l'intérieur de ses frontières. Il y a 20 ans environ, la population se composait en grande partie de familles britanniques et d'un fort groupe d'Israélites, mais depuis il s'est produit de grands changements. Il faut surtout les attribuer aux bouleversements causés par l'Allemagne et la Russie. Des gens sont venus de tous les pays d'Europe pour échapper à la persécution et à la destruction massive des Allemands, et à la tyrannie et à l'esclavage des Russes. La circonscription de Trinity a également accueilli des ressortissants des pays libres de l'Europe occidentale, venus avec l'espoir de trouver au Canada les possibilités économiques et la sécurité qu'ils n'avaient pu trouver dans leurs propres pays.

Pour la population de Trinity, le logement constitue un problème urgent. On y trouve, je l'avoue à regret, des taudis et du surpeuplement. Ce que la Chambre décidera au sujet du problème du logement sera d'un intérêt capital pour mes commettants.

Le plein emploi constitue également un problème d'une importance considérable. Dans ma circonscription, on compte beaucoup de gens qui n'ont pu faire d'épargnes en prévision d'une période de chômage. Parmi eux, il y a de nombreux nouveaux venus. Une fois que l'on a fait la part d'un certain chômage saisonnier, il semble bien cependant que ce chômage se trouve aggravé dans une

certaine mesure du fait de la situation générale. L'assurance-chômage a pourvu aux besoins matériels; il faut espérer cependant qu'on trouvera moyen de ne laisser dans la misère ni la personne qui est en chômage sans qu'il y ait de sa faute et sans qu'elle puisse toucher l'assurance-chômage, ni les personnes qui sont à sa charge.

L'immigration est aussi un sujet qui intéresse vivement les gens de ma circonscription. Un grand nombre sont passés de l'ombre du rideau de fer au grand jour qui règne au Canada. D'autres sont venus de pays surpeuplés d'Europe. Ces gens sont d'excellents Canadiens qui aiment profondément le Canada. Toutefois, ils n'ont pas oublié ceux qui leur sont chers, parents et amis restés dans leur pays d'origine, et leur plus vif espoir, c'est qu'un jour ces gens soient autorisés à venir respirer au Canada l'air de la liberté et de l'espérance.

Comme le fait prévoir le discours du trône, le Parlement s'attaquera bientôt au problème complexe des prestations de bien-être, des pensions de vieillesse et des pensions militaires, qui toutes intéressent vivement les gens de ma circonscription. A Toronto-Trinity, outre les vieillards qui habitent leurs propres foyers, il y a, dans trois institutions de Toronto-Trinity, environ 1,000 personnes qui comptent exclusivement sur la pension de vieillesse et la pension militaire. Tous les membres de la Chambre souhaitent le relèvement de ces pensions, s'il y a moyen de l'effectuer et de trouver les fonds nécessaires à cette fin.

C'est pour moi une expérience enrichissante que de représenter Toronto-Trinity. Le jour du Seigneur, on voit les Catholiques, les Juifs et les Protestants se rendre à leur église adorer Dieu à leur manière et chercher la lumière pour mener une vie meilleure et supporter les épreuves qui les assaillent. On voit des hommes et des femmes de divers groupes ethniques vivre ensemble dans un esprit de tolérance parfaite et d'amitié. Les Néo-canadiens conçoivent un vif amour pour le Canada et fournissent leur apport aux idéals, à la bienveillance, à la compréhension et à la tolérance dont s'inspirent la plupart des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant appuyer formellement la résolution présentée par le député de Verdun (M. Leduc), mais je désirerais d'abord formuler quelques observations au sujet du très honorable premier ministre (M. St-Laurent). L'histoire atteste la profonde influence que les particuliers exercent sur les affaires humaines. Lorsque l'histoire de ces dernières années sera écrite, elle prendra acte avec gratitude de la sagesse et de la prévoyance dont le premier ministre a fait preuve. Qu'il soit au Canada ou à l'étranger, les Canadiens sont fiers de ce que le Canada ait pu donner un homme comme lui. Nous connaissons sa mentalité chrétienne, sa courtoisie et sa sagesse. Nous nous réjouissons de le revoir au milieu de nous plein de santé et de bonne humeur. Puisse Dieu le garder longtemps pour qu'il puisse guider longtemps encore nos délibérations!

(Sur la motion de l'honorable M. Rowe, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

**L'hon. M. Harris:** Je propose que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à lundi, à 2 heures et demie de l'après-midi.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 4 heures et 41 minutes de l'après-midi.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 10 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## INSTRUMENTS DIPLOMATIQUES

ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE À L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je dépose trois exemplaires, en anglais et en français, du Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord prévoyant l'accession de la République fédérale d'Allemagne, signé à Paris le 23 octobre 1954, et trois exemplaires, en anglais et en français, des accords relatifs à l'Allemagne, conclus à Paris le 23 octobre 1954.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'un protocole qui me semble d'une très grande importance; serait-il possible de le faire figurer en annexe au hansard d'aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** Oui, du consentement unanime.

**Des voix:** Convenu.

*(Le texte du Protocole ci-dessus mentionné est publié en appendice, à la page 62.)*

## STATUT INDUSTRIEL DE LA FEMME

MESURE TENDANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE SALAIRE POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest)** demande à déposer le bill n° 2 tendant à assurer aux femmes une égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE VISANT L'OCTROI D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA EN VUE DE LA CONSTRUCTION, DE LA MISE EN SERVICE ET DE L'ENTRETIEN D'OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce)** demande à déposer le bill n° 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

**M. Knowles:** Explications.

**Le très hon. M. Howe:** Le bill en question prévoit que toute personne qui voudra construire, mettre en service ou entretenir tout ouvrage propre à améliorer tout cours d'eau situé entre quelque point que ce soit du Canada et quelque endroit que ce soit en dehors du Canada devra se procurer un permis du gouvernement du Canada. La définition du mot "amélioration" comprend barrage, obstruction, canal, réservoir ou tout autre ouvrage dont l'objet est de modifier le cours naturel du cours d'eau ou de compromettre, de modifier l'utilisation actuelle ou éventuelle d'un cours d'eau international en dehors du Canada ou d'y porter atteinte.

Les dispositions de la loi s'appliquent au gouvernement du Canada, aux gouvernements provinciaux et à toute personne privée. Le projet de loi stipule que toutes les améliorations aux cours d'eau internationaux réalisées ou à réaliser sont reconnues comme étant des ouvrages d'intérêt général pour le Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## FORCE MOTRICE, FLUIDES ET GAZ

RÉGLEMENTATION DE L'EXPORTATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DES FLUIDES AINSI QUE DE L'IMPORTATION DU GAZ

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce)** demande à présenter le bill n° 4 visant à réglementer l'exportation de la force motrice et des fluides, ainsi que l'importation du gaz.

**M. Fulton:** Expliquez-vous.

**Le très hon. M. Howe:** Le bill vise à reviser et à codifier la loi actuelle sur l'exportation de l'électricité et des fluides. Il maintient la réglementation, sous le régime des permis, de l'exportation de l'énergie électrique et de l'exportation par pipe-line du pétrole, du gaz naturel et d'autres fluides. Il étend la réglementation à l'importation du gaz. Il maintient, relativement à l'octroi des permis, des dispositions rigoureuses sujettes à des modifications convenables limitant la révocation des permis aux cas où le détenteur d'un permis refuse ou néglige de se conformer aux conditions ou stipulations du permis. Le bill maintient les droits actuels d'exportation à

l'égard de l'énergie exportée et abroge le pouvoir d'imposer des droits d'exportation semblables à l'égard du pétrole et du gaz.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## EXEMPTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION AU SUJET DES POURPARLERS ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question dont je l'ai prévenu. Voici: Étant donné le grand intérêt que le public porte aux pourparlers entre le gouvernement fédéral et la province de Québec en ce qui concere l'exemption d'impôt et vu qu'il n'en était aucunement question dans le discours du trône, le premier ministre est-il disposé à formuler une déclaration à ce sujet?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Je regrette d'avoir à lui dire que je ne suis pas encore prêt à formuler une déclaration sur le sujet mentionné dans la question.

## CÉRÉALES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS À L'ÉGARD DU TARIF APPLICABLE À VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Peut-il maintenant formuler une déclaration au sujet du tarif applicable aux céréales passant par le port de Vancouver?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Je préfère prendre la question comme avis et formuler une déclaration à la prochaine séance.

## AIR-CANADA

DÉCLARATION RELATIVE À LA TRAGÉDIE ÉVITÉE DE JUSTESSE À MOOSE-JAW

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Je voudrais poser une question au ministre des Transports. Comment le ministre peut-il expliquer la nouvelle selon laquelle, malgré le tragique accident survenu l'an dernier à Moose-Jaw, une nouvelle tragédie a failli se produire au même endroit et dans des circonstances presque identiques? Pourrait-il me dire quelles mesures on prend à cet égard?

[Le très hon. M. Howe.]

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, une enquête relative à la prétendue collision qui a failli se produire en plein air le 6 janvier dans le voisinage de Moose-Jaw entre un *Harvard* du CARC et un *North-Star* d'Air-Canada, dont l'honorable député vient de parler,—et je le remercie de son préavis—vient d'être terminée par le ministère des Transports, avec l'aide de représentants du CARC et d'Air-Canada, ainsi que des pilotes des deux avions en cause. Cette enquête révèle que les comptes rendus des journaux et de la radio étaient grandement exagérés et trompeurs.

L'avion *Harvard* du CARC, dirigé par un instructeur de vol expérimenté, ayant environ 4,000 heures de vol à son crédit, effectuait avec un élève-pilote une envolée d'instruction en navigation. Quant au *North-Star* d'Air-Canada, qui était piloté par un capitaine d'une très grande expérience, il effectuait une envolée régulière entre Winnipeg et Calgary. Le temps était clair; il y avait clair de lune et la visibilité était bonne.

Le *North-Star* se dirigeait suivant un angle de 250 degrés et le *Harvard,* de 288 degrés. D'après les instruments de bord, les deux appareils volaient à une altitude constante, le *North-Star* à 6,000 pieds et le *Harvard* à 5,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. La vitesse du *North-Star* était à peu près deux fois celle du *Harvard.*

De la sorte, au moment où les deux appareils se sont aperçus l'un l'autre, le *North-Star* d'Air-Canada se trouvait derrière le *Harvard* qu'il s'apprêtait à dépasser. Le *Harvard* était en avant et légèrement à gauche et à 500 pieds au-dessous. Les routes des deux appareils se croisaient donc à un angle de 38 degrés avec une différence d'altitude d'environ 500 pieds entre eux. Ces conditions étaient conformes aux plans de vol autorisés des deux appareils et aux règlements de l'aviation régissant à la fois les appareils civils et les appareils militaires.

Les feux de position des deux avions fonctionnaient normalement et le premier pilote à apercevoir l'autre appareil a été celui d'Air-Canada, dont l'avion allait dépasser l'autre.

Le capitaine du *Harvard* ne tarda pas à apercevoir les feux de l'appareil qui approchait de l'arrière-droite. A ce moment, les deux pilotes, comme mesure de précaution, modifièrent leur direction de façon à éloigner les deux appareils l'un de l'autre, pour reprendre leur direction normale, une fois que l'appareil le plus rapide eût dépassé

l'autre. Le pilote de l'appareil d'Air-Canada n'a nullement été obligé d'exécuter une manœuvre violente. En fait, son virage sur l'aile ne l'a obligé qu'à une inclinaison de 35 degrés et, autant que l'on sache, n'a dérangé aucun des passagers. Un de ces derniers ayant toutefois aperçu l'autre appareil à travers un hublot s'en est sans doute inquiété plus que de raison. Cela s'explique par le fait qu'il est plus difficile d'apprécier les angles, distances et altitudes relatives la nuit que le jour.

Dans le cas qui nous occupe il ne saurait s'agir en rien d'une catastrophe évitée de justesse, comme pourrait le faire croire une bonne partie de ce qu'on a entendu dire à ce sujet. En fait, les deux pilotes se sont conformés aux règlements de la circulation aériennes prévus pour des circonstances comme celle-là, règlements qui ont, du reste, manifesté là leur excellence.

Le *Harvard* se trouvait alors à couper la voie aérienne suivie par l'appareil d'Air-Canada. Les règlements actuels exigent qu'en pareille circonstance on conserve des écarts en hauteur de 500 pieds.

En virant à droite pour éviter de passer au-dessus ou au-dessous du *Harvard* l'avion d'Air-Canada s'est conformé aux règlements de la circulation aérienne.

Il importe évidemment au plus haut point que ces règlements soient tenus constamment à jour de façon à tenir compte des progrès rapides de l'aviation. A cette fin, ministères et organismes civils compétents continueront d'utiliser les renseignements que peuvent fournir des incidents comme celui-ci,—ou d'autres analogues,—de manière à déterminer quelles améliorations il serait possible d'apporter au Code de la circulation dans l'intérêt de la sécurité.

**M. Coldwell:** Me permettra-t-on une autre question? La distance de 500 pieds est-elle prévue dans les règlements internationaux ou dans nos propres règlements?

**M. Marler:** Nos propres règlements.

**M. Coldwell:** Le ministre est-il d'avis que 500 pieds sont suffisants par mauvais temps?

**M. Marler:** Je crois que 500 pieds sont tout à fait suffisants si nous tenons compte de la visibilité dont il a été question dans le cas qui nous intéresse.

**M. Coldwell:** Dans cet état de la visibilité, mais qu'en est-il lorsque la visibilité est différente?

## ÉNERGIE ATOMIQUE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE À L'AIDE QU'ACCORDERAIT LE GOUVERNEMENT À DES USINES EXPÉRIMENTALES PRIVÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George H. Hees (Broadview):** Je désire poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous dire si le Gouvernement a pour l'industrie canadienne des projets semblables à ceux que le gouvernement des États-Unis a annoncés hier à Washington afin d'aider l'industrie privée à établir et à exploiter des usines expérimentales d'énergie atomique?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, les autorités de l'*Atomic Energy of Canada Limited* appliquent un programme analogue à celui qu'on a annoncé aux États-Unis. Six ou huit industries privées du Canada ont été invitées jusqu'ici à faire part de leurs propositions en vue d'une entreprise conjointe, du genre de celle dont il est question dans l'article et l'on s'attend de connaître ces propositions au début de février. Quand on en aura pris connaissance, on espère être en mesure de faire travailler conjointement l'établissement de Chalk-River et l'entreprise privée choisie.

## COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

VOL DE CHÈQUES DANS LA RÉGION DE ROWLEY— DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LEUR PAIEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Je désire poser une question au ministre du Commerce. Peut-il nous dire si on adressera prochainement de nouveaux chèques aux cultivateurs de la région de Rowley, étant donné que les chèques qui leur étaient destinés auraient, selon une nouvelle parue dans les journaux, été volés en route vers leur destination?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** En réponse à cette question, je dois dire que, le 7 janvier, la Commission canadienne du blé a déclaré, dans un communiqué adressé aux journaux, que certains chèques destinés à des producteurs de Rowley n'avaient pas été reçus par les destinataires. La Gendarmerie fait actuellement enquête au sujet de la disparition de ces chèques. On ajoute, dans le même communiqué, que plusieurs de ces chèques ont été illégalement encaissés, ce qui laisse supposer qu'ils l'ont été par des faussaires.

En pareilles circonstances, on a l'habitude de faire signer aux destinaires une déclaration assermentée portant qu'ils n'ont pas reçu

les chèques. La Commission du blé prendra les mesures nécessaires en vue de l'émission de nouveaux chèques aussitôt que possible.

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

QUESTION RELATIVE À LA CESSATION DES MISES À PIED ET À LA REMISE AU TRAVAIL DE CEUX QUI SONT ACTUELLEMENT EN CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le ministre nous assurerait-il que nous en sommes à la fin des congédiements aux chemins de fer Nationaux du Canada? Peut-il dire si les employés mis à pied depuis quelques mois seront bientôt embauchés de nouveau?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Il me faudra bien accepter la question du député comme un avis; je tâcherai d'y répondre plus tard.

## LE COMMERCE

VISITE À WASHINGTON DE CERTAINS MINISTRES—LIGNE DE CONDUITE DES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Je poserai une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous donner des précisions sur la visite qu'ont faite récemment à Washington trois membres du cabinet, et nous dire si, oui ou non, le gouvernement des États-Unis a indiqué de quelque façon qu'il entend changer sa ligne de conduite qui consiste, à ce qu'il semble, à appliquer aux produits agricoles canadiens des contingentements et des interdictions?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** J'espère, avant la fin du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône, formuler une déclaration relative à la politique commerciale du Canada, qui comportera, je crois, les renseignements que souhaite obtenir le député. La visite aux États-Unis se rattache à un certain nombre de questions. Il serait difficile de répondre d'une façon catégorique au député, mais à mon avis, il sera renseigné au cours des deux ou trois prochaines semaines.

## LE DÉBLAYEUR "SAMSON"

REMPLACEMENT APRÈS L'INCENDIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. H. Hahn (New-Westminster):** Je poserai au ministre des Finances, une question dont je lui ai donné préavis. Le bateau déblayeur *Samson*, récemment incendié dans le port de New-Westminster, est-il entièrement garanti par la loi sur le remplacement des biens endommagés par l'incendie?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Pour autant que je sache, le bateau déblayeur mentionné appartient au ministère des Travaux publics. Si ce ministère juge bon de le faire réparer ou de le remplacer, il peut, sauf erreur, utiliser, avec le consentement du Conseil du Trésor, les fonds prévus par la mesure dont a fait mention le député.

## LE FROMAGE

IMPORTATION EN PROVENANCE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. O. White (Middlesex-Est):** J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Se propose-t-il d'apporter des changements au règlement qui autorise en ce moment l'importation de fromage de la Nouvelle-Zélande alors que nous avons déjà au Canada un excédent de fromage et d'autres produits laitiers?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, rien n'empêche l'importation de fromage. Ce produit est frappé d'un droit douanier et, en théorie, n'importe qui peut expédier du fromage au Canada s'il consent à payer le droit douanier. Au moment où nos expéditions sur le marché britannique nous causaient des difficultés, nous avons conclu une entente verbale avec la Nouvelle-Zélande. On a demandé à ce pays de ne pas expédier de fromage au marché canadien. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. La Nouvelle-Zélande a insisté pour être dégagée de cette entente verbale et nous n'avons, semble-t-il, aucune raison valable de nous y opposer. L'expédition de fromage était une simple transaction commerciale ordinaire, c'est-à-dire que ce fromage a été exporté au Canada de la même façon que n'importe quel autre produit. A mon avis, on a tort de dire que nous avons autorisé l'importation. Nous avons tout simplement laissé la loi suivre son cours, en l'occurrence.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, je tiens à ce qu'il soit bien compris que j'approuve entièrement ce que le ministère du Commerce a fait.

**M. Knowles:** Pour une fois!

**M. Argue:** Qui a conclu l'entente verbale?

**L'hon. M. Rowe:** Nous sommes heureux de le savoir.

**M. Cardiff:** Ne fallait-il pas un permis spécial pour importer du fromage, vu que cette denrée bénéficiait du soutien des prix?

**Le très hon. M. Howe:** Durant la guerre, il fallait un permis en vue d'importer du fromage pour les raisons qu'a énoncées mon honorable ami; mais, en ce moment, le fromage ne bénéficie pas du soutien des prix, autant que je sache.

**M. Macdonnell:** Puis-je poser au ministre de l'Agriculture une question dont je ne l'ai pas prévenu? Puisqu'il nous a assuré tout à l'heure qu'il était d'accord avec le ministre du Commerce, puis-je demander au ministre de l'Agriculture si nous avons maintenant abandonné le principe de la responsabilité ministérielle et si, lorsqu'un ministre fait une déclaration, il nous faut maintenant demander si les autres membres du cabinet sont d'accord sur ce point?

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai simplement signalé que le député qui a posé la question ne l'a pas adressée au ministre compétent. Je ne savais pas exactement quelle était sa pensée; j'ai donc cru nécessaire de dire ce que j'ai dit.

## HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS MONTRÉAL

QUESTION RELATIVE À L'EMPLOI ACTUEL DE L'EX-DIRECTRICE DES INFIRMIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Texte*)

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants, au sujet de laquelle je lui ai donné avis.

M^lle^ Henderson, ci-devant directrice des infirmières à l'hôpital des anciens combattants, chemin de la Reine-Marie, à Montréal, a-t-elle été réengagée par le ministère? Si oui, à quel endroit; à quel titre et quel est son traitement?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, M^lle^ Henderson, à qui l'honorable député fait allusion, n'a jamais cessé d'être à l'emploi du ministère des Affaires des anciens combattants. Elle remplit actuellement le poste de directrice des infirmières au centre de santé et de rééducation professionnelle Rideau pour lequel elle reçoit le traitement déjà fixé par la Commission du service civil.

**M. Dufresne:** C'est décidément payer trop cher la discrimination raciale.

## SERVICE PUBLIC

DÉMISSION DE M. L. B. THOMSON DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

(*Traduction*)

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais poser une question au premier ministre, étant donné que M. L. B. Thomson a essayé de résigner ses fonctions de directeur du Service de rétablissement agricole des Prairies. A-t-on modifié les dispositions qui, jusqu'ici, interdisent aux fonctionnaires d'offrir à titre provisoire, une démission qui ne devra prendre effet que dans le cas où un événement politique incertain tournerait en faveur du requérant?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Vu les nombreuses réserves que renferme la question posée par le député, j'aimerais la lire au hansard avant de formuler une réponse.

**L'hon. M. Rowe:** Je ne l'en blâme pas.

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 7 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition (M. Drew) ne pouvant être présent, ce que nous regrettons bien profondément, j'ai aujourd'hui mission de parler au nom de la loyale opposition de Sa Majesté. Je crois exprimer l'opinion de notre groupement en félicitant les députés de Verdun (M. Leduc) et de Trinity (M. Carrick) de leur premier discours à la Chambre. Les deux discours étaient excellents et les deux députés se sont ainsi honorés tout comme ils ont honoré leurs commettants. Dans ces discours circonspects et prudents, les auteurs s'efforçaient plutôt de louanger le Gouvernement qu'ils appuient. Nous souhaitons certes à ces députés de longues années de santé et de bonheur et une carrière utile à la Chambre des Communes du Canada.

En vertu d'une coutume consacrée par le temps, le discours du trône a été préparé par les conseillers de la Couronne. Le discours de cette année a certainement été préparé avec grand soin. Il est remarquable à bien des égards, mais plus encore pour ce qu'on n'y trouve pas que pour ce qu'il contient. De fait, il est aussi bénin que des vœux de

Nouvel An, même si la situation n'est pas très bonne dans le pays. Les généralités dont est surtout émaillé le discours du trône ont trait à des questions qu'ont préconisées les membres de l'opposition en diverses occasions. Les points faibles de notre économie nationale paraissent estompés sous une longue liste d'entreprises publiques d'importance régionale qu'il aurait fallu exécuter il y a longtemps, selon nous.

On nous dit que le premier ministre (M. St-Laurent) doit assister à la conférence impériale du Commonwealth, à la fin du présent mois. En tant que membres de l'opposition, nous sommes, j'en suis sûr, tous très contents de constater que le Gouvernement semble enfin se préoccuper, du moins dans une certaine mesure, de ce genre de conférence et qu'en acceptant d'y participer, le premier ministre n'y envoie pas quelque ministre de moindre importance, mais s'y rend lui-même. Cela me rappelle qu'il y a environ cinq ans, j'avais proposé que l'on convoque une conférence du commonwealth; le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait appuyé la motion. Je crois qu'une autre fois, il a lui-même formulé une proposition analogue. Depuis lors, des membres de l'opposition ont, chaque année, insisté auprès du Gouvernement pour qu'on réunisse pareille conférence, même lorsque les membres du Cabinet lançaient des mots d'esprit, comme si le pays n'était nullement menacé.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) se souviendra, sans doute, des sarcasmes qu'il formulait à mon adresse, comme s'il ne se passait rien à l'égard de nos marchés. Il a dit une fois que nos débouchés étaient plus avantageux que jamais et que dès 1952 notre position sur le marché britannique serait plus forte qu'elle n'a jamais été. Nous avons, à différentes reprises, prévenu le Gouvernement que ce marché était en train de nous échapper. Nous l'avons mis en garde contre ce danger, monsieur l'Orateur, quand le Royaume-Uni négociait des contrats avec des producteurs étrangers. On n'y a prêté aucune attention. On dit que l'histoire se répète. Je siège depuis assez longtemps à la Chambre pour avoir vu le parti qui se trouve à votre droite perdre à deux reprises le marché britannique. Il l'a maintenant perdu de nouveau. Je suis heureux que le premier ministre ait enfin dit: "Je m'en chargerai moi-même; ces autres personnes ne réussissent pas très bien".

**M. Fraser (Peterborough):** Souhaitons qu'il puisse faire mieux.

**L'hon. M. Rowe:** Oui, le représentant de Peterborough peut bien s'exprimer ainsi, mais je crains que ses espoirs ne viennent un peu tard. Il est extrêmement difficile d'avoir beaucoup d'influence à une conférence à laquelle on ne s'est guère intéressé auparavant.

Nous lui souhaitons bonne chance, monsieur l'Orateur. J'espère qu'il fera une heureuse traversée et que la chance lui sourira. Il est influent au Canada; j'espère qu'il le sera là-bas également. Même certains de ses partisans sont de cet avis. Il y a lieu, à mon sens, d'examiner, à cette prochaine conférence, les questions qui intéressent l'expansion de notre commerce, non seulement la vente de notre blé, mais également celle des autres produits agricoles. De fait, la vente de nos autres produits agricoles a pour ainsi dire cessé. Nous parlons de notre immense progrès. Ces voyageurs de commerce, qui ont parcouru le monde à grands frais, nous ont dit qu'il n'y avait pas de danger de perdre ce débouché. Nous vendons au Royaume-Uni moins de produits diversifiés de la ferme qu'il y a quarante ans; de fait, nous ne lui en vendons presque pas. La convertibilité des devises et d'autres sujets sont essentiels non seulement au cultivateur canadien mais aussi aux producteurs du pays en général.

A mon avis, il est à peu près temps que les messieurs qui ont parcouru le monde en tous sens, à la recherche de débouchés, tournent un peu plus leurs regards vers l'est et l'ouest, et se rendent compte que nos balances commerciales les plus favorables, au cours des années, provenaient de notre commerce avec le Royaume-Uni. Nous sommes donc vivement intéressés à savoir quel sera l'ordre du jour de la conférence en question. Il me semble presque contraire à nos usages parlementaires qu'à la veille d'une importante conférence du genre, personne à la Chambre ne connaisse véritablement les sujets qu'on y étudiera. De fait, je me demande si le premier ministre lui-même les connaît. S'il les connaît, j'espère qu'il nous mettra au courant de l'ordre du jour avant la fin de ces réunions.

En tous cas, je crois que les Canadiens s'attendent que le premier ministre du principal dominion de cette grande association que forme le Commonwealth britannique exerce une influence prépondérante sur le raffermissement de nos rapports avec la Grande-Bretagne et fasse tout son possible pour rétablir les débouchés qui ont été perdus sous le gouvernement de son parti.

Je suis sûr que mon collègue l'honorable représentant de Royal (M. Brooks) a ri sous cape à la lecture du discours du trône. Il aura l'impression d'avoir été utile ici et il sera heureux de constater que le Gouvernement a

enfin donné suite,—le discours du trône l'indique,—aux appels qu'il a lancés en faveur des anciens combattants. Je sais que le député de Vancouver-Quadra (M. Green) sera content: je l'ai si souvent entendu réclamer l'enlèvement du Ripple Rock, près de Vancouver. Je sais qu'il apprendra avec plaisir que le Gouvernement a favorablement accueilli sa demande. Le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) sera certainement déçu toutefois, lui qui demande depuis une dizaine d'années la réalisation du barrage de la Saskatchewan, d'avoir à se faire à l'idée que la question sera de nouveau soulevée lors de la prochaine campagne électorale.

Le représentant de Queen's (M. MacLean) sera heureux lui aussi d'apprendre, à la lecture du discours du trône, qu'on se rapproche constamment de l'inauguration du nouveau service de traversier. A la suite des démarches pressantes de ce collègue, ce service de traversier entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme (Nouvelle-Écosse) sera donc établi cet été. Voilà certains passages légèrement réconfortants.

L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough) et le député d'Ontario (M. Starr) seront également heureux, à la lecture du discours du trône, de voir que les pressions constantes qu'ils ont exercées ont eu quelque résultat, et que la loi sur l'assurance-chômage sera modifiée de façon à permettre le versement de prestations supplémentaires durant les mois d'hiver, alors que le chômage sévira, croit-on, avec plus de rigueur que maintenant. Au nom de mes collègues de l'opposition officielle, je remercie le Gouvernement d'avoir enfin consenti à tenir compte des pressions exercées en vue de la solution de ces problèmes d'ordre local ou municipal.

Le discours du trône se garde bien de mentionner et laisse prudemment de côté les sombres réalités et les dangereuses tendances qui se dressent devant la population de notre pays. En vérité, monsieur l'Orateur, ce discours est loin de présenter un juste tableau de la situation canadienne. Le gouvernement actuel est-il devenu si fort qu'il ne juge pas l'opposition nécessaire, si fort que, d'après lui, l'opposition n'aurait guère de raison d'être en face de la tendance actuelle des événements? Le Gouvernement est devenu si puissant, si important et si gigantesque qu'il est presque endormi sous son propre poids.

Nous ne trouvons presque rien dans ce discours du trône. Le ministre des Finances (M. Harris) qui a aidé à le préparer en rit maintenant. Il ne nous fait aucunement le tableau de la situation au Canada. Pour se faire une juste idée de cette situation, il faut lire les articles de fond des journaux, s'entretenir avec les hommes qui s'occupent des ouvriers, parler avec le cultivateur, les ménagères. Qu'ils s'adressent à la ménagère dont le mari est en chômage! Pendant ce temps, l'État détient une hypothèque payable au cours des 20 prochaines années à l'égard de la maison qui abrite sa famille.

Il suffit de s'entretenir avec les ouvriers qui dans tout le pays ont besoin d'aide car ils ont perdu leur emploi et n'entrevoient aucune solution à leur problème. Ils constatent que le Gouvernement n'a pris à leur égard aucune mesure que ce soit pour leur porter secours.

Ce sont là des réalités qui font mal et que connaissent bien les hommes et les femmes qui ont des petits enfants dont ils doivent prendre soin, qui ont des garçons et des filles d'âge universitaire; qui désirent maintenir notre haut niveau d'existence et ne veulent pas retirer leurs enfants de l'université simplement parce qu'ils ont perdu leur emploi.

Non, ils ne veulent pas cela. En dépit des belles paroles que nous entendons depuis si longtemps au sujet du grand problème de l'unité nationale, nous ne trouvons rien dans le discours du trône, pas même une mention ni une allusion, concernant la conférence fédérale-provinciale tant attendue. Le premier ministre dit qu'il étudiera la question posée par l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell). Il l'étudie depuis si longtemps que tout le monde se demande si vraiment son silence est d'or.

Il n'est fait nulle mention dans le discours du trône de l'aggravation du problème du chômage. On ne semble pas s'inquiéter du tout du fléchissement de notre commerce extérieur. On ne semble se préoccuper aucunement de l'accroissement de nos frais d'administration, ni de la diminution, durant le même temps, de notre revenu national. On ne désire évidemment pas même étudier le problème du fléchissement du marché des produits de la ferme, ni celui des frais élevés de production.

D'autre part, le discours du trône affirme que l'état de notre économie nationale est très sain. Il est maintenant tellement sain qu'on affirme que l'économie est en excellent état. Eh bien, monsieur l'Orateur, quand Son Excellence le gouverneur général a lu ce passage, il a dû s'étouffer de surprise, car je suis certain que Son Excellence lit les journaux. Il a sans doute été grandement étonné d'apprendre par le discours du trône que le chômage ne revêt qu'un caractère régional et saisonnier. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, monsieur l'Orateur, que ces paroles fassent rire le ministre des Finances.

Oserait-il se lever à la Chambre des communes pour indiquer une seule région du Canada qui ne soit grandement atteinte par

le chômage? Lequel de ces géants du Cabinet oserait maintenant se lever et affirmer que sa propre région n'est pas gravement atteinte par le chômage? Lequel d'entre eux pourrait affirmer que le chômage n'a pas augmenté?

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** Peuvent-ils se lever?

**L'hon. M. Rowe:** Je n'y avais pas songé. Quand ces situations d'urgence surviennent, ils ne semblent pas à la hauteur de la situation. Cependant, lorsque tout va bien, ils se lèvent parfois.

Oui, monsieur l'Orateur, on affirme dans un paragraphe du discours du trône que l'état de notre économie nationale est sain, bien qu'il nous reste encore un peu de blé invendu. On nous dit que si le revenu national n'est pas aussi élevé qu'auparavant, c'est parce que la récolte de blé cette année a été moins bonne. Monsieur l'Orateur, on n'a pas vendu le blé de l'an dernier et il reste encore une grande quantité de la récolte de l'année précédente. Cependant, on nous dit que la raison du léger ralentissement économique c'est que nous avons eu une mauvaise récolte de blé cette année. Si nous avions eu une bonne récolte, on ne saurait qu'en faire, parce qu'il reste encore à vendre la bonne récolte que nous avons eue l'année dernière.

Oui, on nous dit que le chômage est saisonnier et régional. Toutefois, s'il faut en croire les chiffres fournis par la commission d'assurance-chômage, il y a actuellement quarante mille chômeurs de plus qu'à la même époque l'an dernier et cela sans tenir compte des milliers de chômeurs non inscrits et des milliers d'autres travailleurs à temps partiel, ainsi que des milliers d'ouvriers qui se trouveront sans emploi d'ici quelques mois. Oui, nous comptons quarante mille chômeurs de plus. Si la tendance se maintient, même seulement au rythme de l'an dernier,—et personne ici ne peut affirmer qu'il n'en sera pas ainsi,—nous pouvons prévoir que, dans soixante jours d'ici environ, notre jeune pays comptera 600,000 chômeurs et peut-être plus.

Cependant, monsieur l'Orateur, il ne s'agirait que d'un phénomène saisonnier, que d'un phénomène régional. Il ne s'agirait que d'un malaise qui passera comme une ombre dans la nuit. Eh bien, un grand ami de cet élément primordial de la société de notre pays, je veux parler de l'ouvrier, quelqu'un qui étudie attentivement ses problèmes, M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien des métiers et du travail . . . (*Exclamations*). Je devrais dire plutôt du Congrès canadien du travail,—je suis enchanté que mon honorable collègue soit au courant de la différence,—a dit ceci:

> Du point de vue des affaires intérieures, l'un des éléments les plus inquiétants, au moment où nous entrons dans la nouvelle année, c'est l'existence d'une armée de chômeurs. Au cours de l'été il s'est produit une légère amélioration de la situation à cet égard, mais elle redevient actuellement fort grave. On ne voit d'ailleurs à peu près nulle part, aux divers paliers gouvernementaux, que l'on s'y préoccupe des mesures requises pour améliorer la situation.

En effet, si ces conseillers prudents de la Couronne avaient inséré ce paragraphe dans le discours du trône, on aurait au moins fait preuve d'un peu de réalisme à l'endroit de ce problème. Le discours du trône dit plutôt qu'il ne s'agit que d'un problème régional et saisonnier. Il y a très peu d'espoir qu'on apporte une bonne solution à un problème que le Gouvernement refuse de voir.

J'ignore comment on prépare le discours du trône, ou plutôt comment ont été préparées les dernières communications de ce genre. Il serait tout de même bon à l'avenir, si ceux qui sont chargés de le rédiger sont tellement fatigués qu'ils doivent omettre ces choses-là, qu'ils demandent à d'autres de leur prêter main-forte. C'est que ce discours du trône-ci est bien peu flatteur pour la Chambre. Comment, en pareilles circonstances, le Gouvernement peut-il présenter un document où il n'est fait nulle mention de problèmes aussi réels et aussi graves?

Au lieu de cela, on nous dit que tout va marcher rondement. L'opposition est d'avis, il va sans dire, que ces projets de construction plus ou moins localisés que l'on se propose d'exécuter cette année sont bien motivés. En fait, monsieur l'Orateur, on aurait dû exécuter tous ces projets avant aujourd'hui. C'est ce que nous avons dit au Gouvernement à maintes reprises, à la Chambre.

Toutefois, nous ne croyons pas que la chaussée du Cap-Breton, le traversier entre North-Sydney et Port-aux-Basques, le traversier de l'Île du Prince-Édouard, l'enlèvement du Ripple Rock, l'aménagement de quelques lieux historiques et de quelques monuments à travers le Canada apporteront une solution permanente au problème du chômage. Nous ne le croyons pas.

Non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement n'ose pas s'attaquer au problème qui se pose. Il y a à la présente situation des raisons économiques profondes que le Gouvernement refuse d'admettre. Il y a des programmes de secours qu'il semble craindre d'adopter.

A notre époque de développement mondial sans précédent, le progrès économique du Canada ne doit pas s'arrêter. Nous traversons une ère de vaste développement universel. Malgré les temps et la situation internationale qui peuvent menacer notre sécurité,

nous devons nous rendre compte que nous sommes au centre géographique de ce développement.

Considérez le Royaume-Uni, Monsieur l'Orateur. J'oserai dire que certains de mes amis de droite, hésitant à tenir des pourparlers avec ce pays il y a quelques années, croyaient qu'il était à court d'argent. Mais voyez comme il reprend pied. Considérez ce qui se passe en Allemagne occidentale et en Europe. Songez aux événements qui se déroulent dans la grande république au sud de notre frontière, dont la population, durant la période de grande prospérité des 15 dernières années, a enregistré une augmentation qui dépasse le chiffre global de nos habitants. Pourquoi notre jeune pays devrait-il chanceler maintenant dans la voie du progrès? Nous n'avons pas lieu de garder un pessimisme à longue portée. Quand nous évoquons ces problèmes, ne laissons pas de petite voix criarde de l'arrière-plan crier au désastre. Le désastre se produit quand on n'envisage pas les réalités dans ses affaires personnelles ou les affaires publiques. En signalant ces points, nous ne jouons pas au prophète de malheur.

Personne, ici ne veut une crise en notre pays. Dieu sait que nous avons dû affronter ce problème par le passé. Nous voulons éviter le marasme. Nous ne voulons pas souffrir de crise au sein de l'abondance. Nous ne voulons pas de chômage à une époque de progrès mondial. C'est déjà bien assez d'en souffrir pendant une crise mondiale, comme ce fut le cas pour nous il y a quelques années. Oh! on aime à revenir sans cesse sur les années 30. Personne n'était plus responsable de cet état de choses que les députés siégeant à votre droite, monsieur l'Orateur. En quittant le pouvoir en 1930, vous avez laissé tous les élévateurs pleins de blé invendu et toutes les cours à bois qui n'avaient pas brûlé, pleines de sciages invendus.

Cette situation était alors le résultat d'un manque de prévoyance, monsieur l'Orateur, et elle nous revient encore à cause d'un manque de prévoyance. En 1925, nous avions le marché britannique. En 1921, nous avons vendu à la Grande-Brétagne 250 millions de livres de bacon et 77 millions de livres d'autre viande. Que lui vendons-nous maintenant? Nous importons actuellement du fromage de la Nouvelle-Zélande. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) dit: "Moi aussi?" Je dis: "Oui, oui".

Le ministre du Commerce (M. Howe) homme d'affaires avisé est trop occupé pour chercher à comprendre les problèmes agricoles, mais il faudrait lui témoigner plus d'encouragement. Il n'obtient du ministre de l'Agriculture d'autre réponse que ce "moi aussi". C'est parfait.

En réalité, la richesse, l'étendue et la variété de nos ressources inexploitées autorisent notre vive fierté nationale et appellent un vaste essor économique à long terme qui pourrait bien aller au delà de nos rêves les plus optimistes. Notre pays a été de l'avant et doit continuer à aller de l'avant. Il ira de l'avant malgré la faiblesse des programmes établis par le présent gouvernement. Nous devons cependant évoluer et nous adapter à l'ère de transitions que nous traversons.

Oui, monsieur l'Orateur, les conditions changent rapidement à mesure que les années passent. Lorsque je suis arrivé à la Chambre il y a quelques années, les deux cinquièmes environ des Canadiens s'occupaient d'agriculture. Il y en avait un cinquième dans l'industrie. Aujourd'hui, les deux cinquièmes environ dépendent de l'industrie tandis qu'environ 15 ou 16 p. 100 de nos gens s'occupent d'agriculture.

L'évolution agricole a progressé sur toute la ligne. Qui est-ce qui croit que nous pouvons placer dans l'agriculture les millions de gens dont le pays a besoin, ainsi que les garçons et les filles qui grandissent, de même que les millions de personnes qui veulent immigrer d'Europe et dont les frères et sœurs sont devenus d'excellents citoyens du Canada? Nous nous en tenons cependant encore à la ligne de conduite périmée d'après laquelle il faut être capable de travailler sur la ferme pour entrer au Canada. A cause de la politique du Gouvernement il n'y a pas autre chose à faire et, en raison des conditions qui évoluent, il n'y a guère à faire aujourd'hui sur les fermes.

Durant les années de prospérité découlant de la guerre et du programme de défense, alors qu'on avait tant besoin de nos ressources et de nos industries, ainsi que de toute notre énergie et qu'on faisait appel à toutes les fabriques, qu'on érigeait des constructions sommaires pour la fabrication des denrées, le Gouvernement s'attribuait en grande partie le mérite de l'essor économique, du plein emploi et de la prospérité qui en découlait. Il rédige maintenant un discours du trône qui n'en fait aucune mention. Les États-Unis d'Amérique ont versé à l'économie européenne quelque 14 milliards de dollars et, sous l'empire du plan Marshall, le Canada a prêté un milliard et quart de dollars aux pays d'Europe pour leur permettre d'acheter nos produits. Cela témoigne de l'esprit d'initiative, de l'entreprise et de la force fondamentale de notre vaste et riche jeune pays. L'année suivante nous avons vendu, je crois, pour cette raison, des produits agricoles et autres,

mais surtout agricoles, d'une valeur de 650 millions de dollars. L'argent semble s'épuiser. L'an dernier nous n'avons vendu à ce titre que pour une valeur de 152 millions de dollars.

Quant à la situation de notre commerce extérier en général, elle s'est aussi modifiée rapidement. Nous prions et nous rêvons de l'avenir lointain où la bonne entente régnera dans le monde entier, où nous jouirons de la paix et de la tranquillité comme base de la prospérité et du progrès normal. Bien entendu, l'espérance renaît sans cesse. Comme la liberté individuelle régnera toujours dans notre pays, aucun peuple n'a plus de raisons que nous d'espérer la venue d'une ère semblable. Chaque période de guerre chaude ou froide ou de paix réelle ou fictive sollicite notre initiative. Si nous voulons être prêts pour une période de prospérité qui ne serait causée ni par une guerre froide ni par une guerre chaude nous devons élaborer nos programmes nationaux de façon à tenir compte des difficultés qui se posent.

Les plus jeunes parmi nous ne se souviennent pas des périodes où nous avons joui d'une prospérité normale et de progrès normal, tandis que les plus anciens d'entre nous sont portés à les oublier, car depuis près d'un demi-siècle nous n'avons pas eu la bonne fortune de jouir d'un tel état de choses. En moins d'un demi-siècle nous avons soutenu deux guerres gigantesques. Au cours de cette période, nous avons été mêlés à deux conflits mondiaux et nous avons consacré à la prévention d'une troisième guerre mondiale plus d'énergie, d'argent, de production et le reste qu'au cours des deux guerres. Dans ces conditions les affaires n'ont pas fonctionné comme à l'ordinaire; en songeant au jour où les affaires redeviendront normales et où nous jouirons de la paix, il convient, surtout pour les plus anciens qui sont portés à oublier ou pour les plus jeunes qui manquent de perspicacité, de nous reporter un peu en arrière et de chercher un précédent à l'égard des programmes qui pourraient être nécessaires pour favoriser la prospérité et le progrès, sans lesquels la paix et la prospérité que nous souhaitons tous depuis longtemps ne seront guère réelles. Monsieur l'Orateur, nous devons donc être prêts à relever le défi.

Depuis la naissance de notre jeune nation deux partis politiques seulement ont eu à relever un défi de ce genre. D'autres ont promis, mais seulement le traditionnel parti libéral, qui dirige maintenant le pays, et le nôtre, le parti conservateur, dont les membres siègent à votre gauche, ont été appelés à remplir un rôle. Bien d'autres ont formulé des promesses. Ensemble, par nos programmes, nos projets et nos réalisations nous avons contribué au grand essor de notre jeune nation. Malgré les divergences de nos programmes, nous avons tous travaillé avec la même sincérité, en dépit de la différence fondamentale et marquée de nos antécédents et de notre doctrine politique.

A mesure que l'ère normale se rapproche de nous, nous sentons le besoin d'un programme solide et précis à l'égard de nos problèmes financiers et fiscaux. Notre chef à constamment souligné le bien-fondé de notre programme financier traditionnel, qui a pour objet de favoriser la mise en valeur d'une plus grande partie de nos ressources au Canada. Il a aussi préconisé la tenue d'une conférence fédérale-provinciale en vue d'étudier l'ensemble des questions fiscales. Je suis renversé de constater qu'après tout ce que nous avons entendu dire au sujet de l'unité nationale, de tout ce que nous avons entendu dire à propos de ce problème et bien qu'on ait affirmé qu'une conférence aurait lieu plus tôt qu'on ne le croyait, qu'en dépit de la pression que ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont exercée, rien ne semble encore avoir été fait à ce sujet. Le discours du trône ne mentionne rien à cet égard; j'espère que le premier ministre nous dira ce qu'il entend faire à ce sujet.

En lisant le discours du trône, j'ai cherché en vain le vieux slogan de l'unité nationale. Pendant plus d'un quart de siècle, on s'en est servi au pays durant chaque campagne électorale. Je me demande bien où l'on a relégué ce vieux slogan poussiéreux ces dernières années. On n'en parle guère de ce temps-ci.

L'avenir nous invite à bien étudier le lien qui existe entre le commerce et l'emploi. Pendant les huit premiers mois de l'année en cours, notre commerce d'exportation à lui seul a diminué de 235 millions de dollars et notre balance commerciale défavorable est supérieure à 200 millions de dollars, tandis qu'en 1952 notre balance commerciale favorable était de 325 millions. Cet écart de plus d'un demi-milliard de dollars est inquiétant, car, durant la même période, 300,000 chefs de famille ont perdu leur emploi au Canada. Une telle situation ne tient pas à des conditions de caractère régional, ni au mauvais temps. Comme la petite Topsy de l'Oncle Tom, la situation a "poussé tout seul".

Pendant tout ce temps-là, le Gouvernement se réjouit d'avoir été chanceux si longtemps et croit qu'il n'est pas nécessaire de faire quoi que ce soit à se sujet. Grâce à nos vastes ressources, nous avons bénéficié d'une période de prospérité pendant la guerre et les années de grande expansion attribuable à la défense; mais en revenant à des conditions normales de commerce, le Canada a besoin plus que jamais d'un sain programme financier.

Le Gouvernement n'avait nul besoin d'établir des principes fondamentaux en matière d'imposition ou de commerce extérieur à l'époque dont j'ai parlé; c'est peut-être heureux, car il n'avait alors aucun programme à cet égard. Ceux qui siègent de ce côté-là de la Chambre, monsieur l'Orateur, ont été, depuis la confédération, des politiciens des beaux jours, et s'ils ont jamais eu une politique fiscale, elle n'a été que de courte durée, car ils l'ont changée presque tous les dix ans depuis la confédération.

Étant donné que la concurrence sur le marché mondial s'accentue constamment, une politique fiscale judicieuse s'impose plus que jamais. L'année dernière, nous avons importé au Canada plus d'articles fabriqués par la main-d'œuvre des pays étrangers que le total de la production canadienne en 1939. Si ce fait remarquable n'ébranle pas la suffisance du gouvernement actuel, il n'est guère étonnant que les chômeurs s'inquiètent et envisagent l'avenir avec autant de crainte que d'incertitude.

J'offre au ministre des Finances (M. Harris) mes meilleurs vœux à l'occasion de son entrée en fonctions. Il assume une responsabilité formidable. J'espère qu'en face de ces problèmes économiques non résolus et des nouveaux problèmes qui surgissent, le ministre saura diriger la politique financière du pays mieux qu'il n'a dirigé le ministère de l'Immigration.

Nous ne pouvons nous permettre de poursuivre une politique de prélèvement d'impôts, quand nos concurrents étrangers ne sont pas frappés d'impôts analogues. Si nous voulons que nos usines continuent de produire et que nos gens aient du travail, il importe d'éviter...

**Une voix:** Ce sont nos taxes trop lourdes qui créent le chômage.

**L'hon. M. Rowe:** Précisément. Je sais gré au ministre d'avoir convenu, comme il l'a fait récemment, que les impôts sont trop lourds. C'est ce que nous cherchons à faire comprendre au Gouvernement depuis cinq ans; je suis heureux qu'il commence enfin à s'intéresser à cette question. Quand les gens se trouvent devant une impasse, quand les choses vont mal, ils se tournent parfois vers les autres pour leur demander de l'aide. Je suis heureux de constater ce sentiment chez le ministre. Cependant, je me demande quelles mesures il prendra à cet égard car je sais qu'il se propose de dépenser 184 millions de plus cette année bien que les recettes aient diminué presque de 100 millions de dollars. Nous nous alarmons en constatant que le Gouvernement a réduit cette année d'environ 150 millions de dollars la somme affectée à la défense nationale. Le ministre semble étonné. Il ne le savait peut-être pas. Mon chiffre est peut-être trop élevé, ou peut-être pas assez. Quoi qu'il en soit, je m'en tiens aux chiffres les plus modérés possible. Je crois que la réduction est sensiblement plus élevée mais je ne veux rien exagérer et je donne au ministre le bénéfice du doute parce que, partout au pays, on s'inquiète énormément de l'attitude du gouvernement actuel.

J'estime que les impôts peuvent devenir assez lourds pour que leur source même se tarisse. Nul ne devrait mieux le savoir que le présent gouvernement, car il l'a constaté il y a deux ou trois ans dans le cas de la taxe sur le tabac. Nous avons eu une politique élaborée au petit bonheur en ce qui concerne les questions financières et fiscales. J'emploie cette expression à dessein, car encore aujourd'hui notre pays importe deux millions et demi de livres de fromage, tandis que les cultivateurs de l'Ontario en ont neuf millions de livres, qu'ils subventionnent eux-mêmes pour chercher à s'en débarrasser. Notre politique fiscale et financière est évidemment établie au petit bonheur, puisque le Gouvernement impose une taxe sur les pneus des camions transportant ces produits qui se vendent de 20 à 40 p. 100 moins cher qu'il y a deux ans et que les balles de golf et les écrins à bijoux ne sont pas imposés. Si cette politique se maintient, il se peut que nul ne puisse acheter d'écrins à bijoux à l'exception des membres du cabinet. Ces choses n'ont peut-être guère d'importance pour eux, mais elles en ont beaucoup pour le cultivateur qui se demande comment il fera face à ses obligations et pour l'ouvrier qui se demande pourquoi il perd son emploi.

L'ouvrier canadien voit des appareils électriques, des produits de l'acier et des tissus importés de pays comme le Japon, tandis que les établissements où son père et son grand-père ont travaillé ferment leurs portes. Puis il revient chez lui et se demande: "Pourquoi ai-je voté libéral?" Nous importons des articles fabriqués par des hommes qui reçoivent moins par mois que ce que nos travailleurs exigent, avec raison, par semaine. Nous nous vantons de notre niveau de vie...

**Une voix:** Voilà l'ennui!

**L'hon. M. Rowe:** Vous ne parlez pas de la sorte aux assemblées politiques et ne le faites qu'à voix basse au Parlement. Pourquoi avons-nous des sans-travail au Canada? Le chômage n'est pas saisonnier: il ne vient pas de ce que le soleil est trop ardent l'été, les ondées trop abondantes au printemps et les bancs de neige trop élevés. Ce qui le provoque c'est le programme illogique adopté

par le Gouvernement en matière de douane et de finances, ce sont les mesures que le Gouvernement prend au hasard. Il ne suffit pas de murmurer tout bas au Parlement que nos ouvriers sont trop bien payés, de dire aux ouvriers industriels de chercher ailleurs de l'emploi, de dire aux administrateurs d'entreprises de se réveiller, de mettre leurs méthodes à jour, d'acheter du nouvel outillage et de s'adapter aux conditions actuelles.

L'industrie du textile a consacré 400 millions depuis cinq ou dix ans à l'amélioration des filatures.

L'industrie du Canada a affecté deux milliards à la modernisation et à l'amélioration de ses usines, précisément pour soutenir la concurrence dont je viens de parler et afin de pouvoir assurer à ses ouvriers des pensions, l'assurance-santé, les soins médicaux, l'hospitalisation ainsi que d'autres avantages, en même temps que des salaires supérieurs à ceux qu'on offre à la main-d'œuvre n'importe où ailleurs au monde sauf aux États-Unis. On se demande comment ce régime pourra être maintenu. Les quinze millions de Canadiens ne constituant qu'un faible marché, on se demande s'il sera possible de maintenir ce niveau d'existence et d'embaucher les nouveaux travailleurs qui devraient maintenant arriver au Canada. Mais ces travailleurs ne viennent pas parce que nous avons un programme négatif d'immigration qui danse comme un bouchon de liège au gré des incertitudes de notre politique douanière. L'incertitude est tellement grande que nous pouvons nous passer d'un programme d'immigration puisque nous n'avons pas de programme douanier.

Non, monsieur l'Orateur, cela ne peut durer; on ne pourra continuer d'employer ces gens si on importe des États-Unis, où ils sont produits en série, plus de réfrigérateurs que nous n'en fabriquons au Canada. On ne peut diviser en deux un marché déjà faible et soutenir quand même la concurrence de la production massive américaine. Ce n'est pas en cherchant à éviter ce problème qu'on pourra maintenir en activité nos filatures. Or, monsieur l'Orateur, nous avons cherché à l'éviter. Je répète que nous n'avons besoin ni de programme douanier ni de politique commerciale quand l'argent ne cesse de rouler parce qu'une guerre froide ou une guerre réelle existe ou parce que nous nous préparons à empêcher un nouveau conflit. Je répète que les plus jeunes parmi nous ne savent pas ce que c'est qu'une politique commerciale et que les plus vieux l'on peut-être oublié. Quelques-uns des plus âgés parmi nous ne siégeaient pas ici alors. Au moment où beaucoup de députés qui siègent ici sont arrivés à la Chambre, nous n'avions pas besoin de politique commerciale. Si par hasard une politique avait été nécessaire, il aurait fallu fouiller de fond en comble le programme libéral pour savoir laquelle on adopterait. On se passe volontiers de politique commerciale parce qu'il y a très longtemps que cet état de choses existe.

Monsieur l'Orateur, je puis affirmer, ayant quelque expérience en matière industrielle, que nous avons d'excellentes usines et un excellent équipement. Nous avons au Canada des administrateurs commerciaux et industriels des plus compétents. Permettez-moi de dire,—et je m'y connais en affaires puisque je possède une expérience d'au moins une quinzaine d'années,—qu'il est une institution au Canada qu'il faudrait remettre à neuf et dont il faudrait changer l'outillage et les administrateurs: le cabinet actuel d'Ottawa. Il nous faut une nouvelle machine fiscale et une nouvelle méthode de calculer les impôts. Même si le ministre actuel est nouveau, il appartient à la vieille école. Ce changement rassurerait les cultivateurs du Canada. On n'importerait pas du jour au lendemain, comme le dit l'honorable député d'Huron (M. Cardiff) 2,500,000 livres de fromage au détriment de nos cultivateurs. L'ouvrier industriel pourrait compter sur plus de quelques mois de travail. Il ne s'attendra pas de perdre l'emploi qu'il occupe et que les membres de sa famille ont occupé pendant deux ou trois générations à cause de produits bon marché qui nous viennent de pays étrangers.

Ces dernières années, monsieur l'Orateur, nous de l'opposition avons espéré contre toute espérance au sujet de ce qui pourrait résulter du fameux accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous avons espéré que ces conférences apporteraient des changements capables de stimuler notre croissance industrielle et nationale. Il n'y en a aucun indice chez nous. Les membres du Gouvernement sont les plus grands voyageurs de commerce que nous ayons eus au pays depuis la Confédération.

**M. Fulton:** Les plus grands voyageurs.

**L'hon. M. Rowe:** Un député dit: "voyageurs". Je ne crois pas que ce soit tout à fait juste. Ils n'ont pas eu de politique de vente, mais ils veulent être vendeurs. Je les crois sincères dans les efforts qu'ils déploient pour vendre, mais ils n'ont ni directives ni politique. Ils ne savent pas exactement comment procéder, mais ils ont essayé. Ils ont parcouru de grandes distances. Je me suis souvent inquiété de leur sécurité, lorsqu'ils parcouraient le pays en avion. J'espérais qu'il ne leur arrivât rien au cours des longs

voyages qu'ils ont faits. J'espère surtout qu'il n'arrivera rien au premier ministre durant son voyage outre-mer, car s'ils le perdent, ils auront tout perdu. Ils prévoient dépenser environ cinq millions de dollars de plus en frais de déplacement cette année. De fait, ils dépenseront environ 60 millions pour se rendre ici et là, dans le monde entier. On ne sait jamais où un membre du cabinet se présentera.

**L'hon. M. Harris:** L'honorable député ne veut certes pas soutenir que nous dépenserons 60 millions en déplacements.

**L'hon. M. Rowe:** Pour les voyages et le remplacement de vos représentants actuels qui vont d'un endroit à l'autre, pour leur acheter de nouvelles résidences, de nouveaux meubles, des tapis, et ainsi de suite. Vous dépenserez quelque 60 millions pour exercer ainsi l'art de vendre.

Un des ennuis tenait à ce qu'on a participé aux conférences de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce sans avoir adopté de ligne de conduite. Elles avaient été mal préparées. La seule chose qu'on ait affirmée aux 31 principaux pays commerçants du monde c'est que nous sommes les plus grands libres-échangistes du monde, que nous avons les plus bas droits douaniers. On s'en vantait. De la série finale de ces réunions commerciales de grande envergure, ces fameux globe-trotters sont revenus avec un simple diplôme représentant le grand championnat du monde en libre-échange. Pendant qu'ils agissaient ainsi, tous les autres sont allés à la conférence en prônant des droits de douane plus élevés. Imaginez un joueur de poker,—nul membre de notre parti n'a eu le loisir de se livrer à ce passe-temps,—commençant une partie contre un adversaire aussi bien muni. Nous devions être le parti le plus optimiste qui ait siégé dans l'opposition pour avoir espéré que vous retireriez plus d'avantages de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce que vous n'en avez obtenu. Vous y retournez.

Si d'une part on s'assurait cette distinction pour le moins étrange, d'autre part des milliers de Canadiens,—près d'un demi-million,—perdaient leur emploi, ici au Canada. Monsieur l'Orateur, s'il me fallait de nouveau prendre charge d'une entreprise, je n'engagerais aucun de ces vendeurs.

L'incertitude et l'instabilité financières qui s'observent aujourd'hui au Canada correspondent bien au passé du parti présentement au pouvoir. On me pardonnera ce retour sur le passé car, comme je l'ai mentionné, ce n'est qu'en remontant au delà de la période de guerre froide ou de conflit armé ou de préparation à d'autres conflits que l'on parvient à l'époque où la mise en valeur du Canada devait s'appuyer sur la logique de faits sûrs et intangibles. Je puis dire, sans avoir à m'excuser, que le parti que je représente a tout autant contribué aux progrès les plus marqués du Canada, et à la solidité des bases sur lesquelles ils s'appuient, que le parti qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, quelle qu'ait été la sincérité de ses motifs.

Le parti libéral a compté par le passé de grands hommes. Il y en a eu plusieurs, en fait, plus grands que ceux qui le composent aujourd'hui. En 1891, votre parti a livré en quelque sorte une lutte d'arrière-garde en faveur d'une union commerciale avec les États-Unis d'Amérique. Plus tard, en 1907, sir Wilfrid Laurier, ce grand homme d'État (il a dû être grand parce que presque tous les conservateurs que j'ai connus le respectaient profondément) a eu quelque chose à dire en ce domaine. Il me souvient d'avoir lu une des déclarations qu'il a faites en 1907. Les textes montrent qu'en 1898 comme à d'autres époques, il s'intéressait évidemment beaucoup plus au marché du Royaume-Uni que ne l'a fait le gouvernement actuel. Il a dit en 1907: "Finis, les pélerinages à Washington". Nous allions nous tourner vers l'Est et l'Ouest et établir au Royaume-Uni le marché le plus vaste pour y écouler nos produits agricoles que nous ayons dans le monde. Bien que la plupart des politiques de commerce avec le Royaume-Uni soient venues de notre côté de la Chambre, il est évident que toutes ne sont pas attribuables à notre parti.

Oui, monsieur l'Orateur, dernièrement nous avons vu les trois Mages du cabinet s'en aller en toute hâte en pélerinage à Washington pour nous revenir la semaine dernière les mains vides. Ils n'ont rien apporté de là-bas si ce n'est l'incertitude qu'ils avaient emportée avec eux.

**M. Cardiff:** Ils ont fait un bon voyage.

**L'hon. M. Rowe:** On ne peut dire qu'il s'agissait là d'un grand voyage pour ces messieurs. On les a gâtés. Pareil voyage pourrait avoir de l'intérêt pour des cultivateurs comme vous et moi. En 1911, ce même parti se prononçait pour la réciprocité avec les États-Unis d'Amérique. Ses membres devaient aller jusqu'au bout, suivre les États-Unis, qu'il y ait baisse ou hausse. Un changement a dû se produire même dans l'esprit de Sir Wilfrid Laurier. Je pense qu'il aurait été plus stable s'il n'eût été entouré d'autant de gens incertains.

Je me souviens de ce qui s'est passé en 1921 et 1925, des propos sur le grand marché des États-Unis, de la fermeture brusque de nos marchés imputable aux mesures douanières Fordney-McCumber et Hawley-Smoot. Ces libéraux alors si heureux ont eu la mine la plus triste qu'on leur ait vue en vingt ans.

Ils s'étaient vantés qu'ils accroîtraient notre commerce, mais leurs vantardises se sont écroulées comme un chateau de cartes et un plus grand nombre d'animaux de ferme qu'à toute autre époque antérieure à 1930 sont restés invendus.

En 1930, le parti a modifié de nouveau sa politique. Des députés se rappellent qu'il a proposé une politique douanière de contrepoids. Certes, les cultivateurs et même les administrateurs les plus habiles ne pouvaient savoir ce qui en résulterait à moins d'aller à Washington. Dès qu'un droit montait à Washington, il devait monter ici. S'il baissait à Washington, il baissait à Ottawa; il s'agissait d'une politique de contrepoids et de rien d'autre. Cette fois, le parti transportait donc à Washington l'élaboration de sa politique douanière.

Il n'y a pas lieu de s'étonner aujourd'hui, monsieur l'Orateur. Le groupe plus jeune dont j'ai parlé sait que de son temps le Gouvernement n'a pas eu besoin d'une saine politique douanière. Il s'est laissé porter par la vague de prospérité mondiale créée par les exigences de l'activité du temps de guerre. Il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas eu à appliquer une saine politique douanière. En tout cas, il n'en avait pas. On comprend pourquoi nous n'avons actuellement aucune politique douanière précise à Ottawa, et pourquoi nous faisons la navette pour accepter une politique douanière qui serait rédigée à Genève tout en risquant qu'elle soit modifiée à Washington.

Aujourd'hui, nous faisons les deux tiers de notre commerce avec les États-Unis d'Amérique et seulement le tiers avec le reste du monde. Arrêtons-nous et songeons à cette situation, monsieur l'Orateur. Aucune autre importante nation commerciale ne s'est jamais laissée entraîner dans une situation de ce genre. Jamais aucune autre importante nation commerciale ne s'est appuyée sur une autre nation autant que nous nous appuyons sur les États-Unis. Une telle situation devrait inquiéter le Gouvernement, qui se contente de manisfester de la satisfaction et de la suffisance. Comment pouvons-nous oser tolérer un tel état de choses? C'est exactement l'inverse de celui qui existait il y a vingt ans. A cette époque nous vendions environ le tiers de nos produits aux États-Unis et les deux autres tiers au reste du monde.

Je me souviens qu'il est survenu un autre changement de programme. L'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) s'en souviendra aussi. C'est le tarif Fordney-McCumber qui a donné naissance à la situation. Nous ne savions pas au juste quoi faire, mais nous savions qu'il ne fallait pas provoquer les États-Unis. Ce n'est certes pas les provoquer que de leur dire que nous nous occupons de nos propres affaires. Ce n'est certes pas une provocation que de leur déclarer que s'ils n'acceptent pas nos produits laitiers nous n'importerons pas de succédanés des produits laitiers.

Nous pourrions risquer une attitude énergique, censée et logique à l'égard de la situation, étant donné que nous achetons chaque jour des États-Unis des produits dont la valeur dépasse de près de deux millions de dollars le chiffre de nos exportations à ce pays. L'an dernier, nous avions une balance commerciale défavorable d'au moins 500 millions; cette année elle sera à peu près la même. Pour ce qui est du Royaume-Uni, même si par la faute du Gouvernement nous avons cessé de vendre à ce pays un grand nombre de nos produits importants, nous continuons tout de même à y vendre pour 200 millions de plus que nous n'achetons de lui. Cette considération vaut sûrement qu'on s'y arrête.

L'opposition officielle est d'avis qu'une diminution des impôts s'impose. Nous croyons que nous devrions avoir un plus grand nombre de contribuables et un taux d'impôt moins élevé. Nous croyons cela possible. Nous ne doutons pas de la prospérité future de notre pays. Personne ne peut songer à la grandeur de ce jeune pays, sans s'imaginer au travail non seulement ceux qui sont aujourd'hui sans emploi, mais des centaines, des milliers et même des millions d'autres qui devraient immigrer ici.

Sir Wilfrid Laurier, votre grand et estimé chef, prévoyait que la population de notre pays serait vers 1930 beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui et qu'elle serait de 50 millions en 1950. Sir John A. Macdonald prévoyait la même chose, mais ni l'un ni l'autre ne prévoyait un gouvernement qui camouflerait ainsi les problèmes véritables qui se posent à notre pays. Ils ne prévoyaient pas qu'on viendrait à prononcer un discours du trône qui cacherait les problèmes véritables qui se posent au pays. Je sais qu'il y a des problèmes difficiles. L'amélioration des prestations d'assurance-chômage sera de quelque secours. La chaussée aménagée dans l'Est sera aussi de quelque utilité. Quelques ouvriers seront appelés à ériger quelques monuments et à aménager quelques lieux historiques et j'espère qu'ils seront bien rémunérés.

Même le creusage du Saint-Laurent donnera un peu de travail, mais si on songe aux immenses machines qu'on utilise de nos jours, ce ne sera pas énorme. On peut puiser dans le trésor public et accuser des déficits alors qu'autrefois on réalisait des excédents. On parlais jadis de budgets cycliques, mais il va maintenant être question de budgets circulaires puisque au lieu d'excédents on va avoir des déficits. On peut puiser dans le

trésor, donc, et consacrer quelque argent à des secours provisoires. Mais c'est comme si on donnait au bébé du sirop contre le rhume tout en laissant la fenêtre ouverte! C'est à peine effleurer le problème! Ce sont là remèdes de bonne femme. On se borne à faire avaler des médecines en quantités bien insuffisantes pour guérir le mal attribuable à sa propre politique! Voilà certains des problèmes que le chef de l'opposition (M. Drew), dont je regrette l'absence,—et je pense qu'en ce moment toute la Chambre partage ce sentiment, qui est en tout cas celui de mon propre parti...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Rowe:** Mes honorables amis peuvent rire, mais c'est quand même exact. J'affirme donc que puisque nous avons la chance exceptionnelle de posséder, en la personne de notre leader parlementaire, l'une des personnalités les plus éminentes et les plus pittoresques que notre pays ait jamais connues, je regrette vivement son absence. Il pourrait en effet examiner ces problèmes beaucoup plus à fond que je ne le puis. Lorsqu'il n'est pas malade il est plein d'une énergie sans borne et c'est son travail acharné qui l'a rendu digne du poste qu'il occupe.

Il a l'expérience du gouvernement, à la fois au niveau municipal et provincial, et maintenant, celle de l'opposition en plus. A dire vrai, on peut tout autant s'instruire de ce côté-ci, à surveiller les faiblesses du Gouvernement, qu'à exécuter les fonctions du gouvernement. Son expérience, sa capacité et son courage nous manquent aujourd'hui. Je remercie de nouveau le premier ministre de ses aimables paroles. Nous souhaitons tous, je n'en doute pas, son prompt retour.

Ce sont-là, monsieur l'Orateur, quelques-unes des raisons qui l'ont poussé l'automne dernier à réclamer une session du Parlement et je sais qu'il aurait pu en énumérer d'autres encore. Lorsqu'il a prié le Gouvernement de prendre en considération la convocation d'une session du Parlement, je suis certain qu'il ne s'imaginait pas que le chômage serait jugé régional et saisonnier seulement ou qu'on ne soumettrait aucune mesure pratique visant à apporter une solution au problème. Après avoir insisté pendant si longtemps pour que soit convoquée une conférence fédérale-provinciale qui répartirait mieux et plus clairement les domaines d'imposition entre les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, il ne s'attendait pas que le premier ministre nous dise aujourd'hui qu'il nous ferait savoir s'il a ou non de nouveau changé d'idée, lui qui a affirmé que même s'il ne pensait pas qu'une conférence s'imposait au cours de l'intersession, nous pourrions bien en avoir une plus tôt qu'on ne le prévoyait.

Je n'en tiens pas moins à dire que malgré ces indices de la diminution de nos débouchés d'exportation, malgré l'augmentation du chômage,—qui se résorbera tout de même, je l'espère,—malgré la diminution de notre revenu national et l'augmentation de nos dépenses, je reste persuadé qu'étant donné une saine politique fiscale et la mise en valeur de nos ressources, sur place, nous n'en continuerons pas moins de progresser. N'entendez pas par là qu'il faille mettre en valeur chez nous la totalité de nos ressources. Nous avons du minerai de fer, par exemple, dont les États-Unis auront un jour beaucoup plus besoin que ce n'est le cas en ce moment, ou que d'ici vingt-cinq ans. Nous avons une grande quantité de matières premières à vendre.

Nous serions heureux de vendre notre blé, que ce soit sous forme de farine ou de crêpes. Nous voulons le vendre. De ces matières premières que nous possédons en surabondance il n'en est pas une que nous ne soyons actuellement disposés à vendre. Il ne faudrait pas que ce principe soit sciemment méconnu par ceux qui s'en vont répétant partout que notre parti estime qu'il faudrait transformer au Canada toutes de nos matières premières jusqu'à la dernière livre. Jamais cela n'a été notre programme. Nous voulons que la mise en valeur de nos ressources, chez nous, se fasse de manière à fournir du travail à nos propres concitoyens. Il s'agit simplement d'établir l'équilibre des conditions, ce qu'il est possible de faire de diverses façons.

C'est tout notre régime fiscal qu'il faut revoir. Le Gouvernement parle de réduire les frais de l'industrie: nous y arriverions peut-être en comprimant le coût de l'administration. On peut parler de concurrence et de course aux affaires, mais il faudrait aider le fabricant à rivaliser davantage en réduisant quelques-uns de ces impôts. On peut aider l'ouvrier à conserver son emploi, si l'on observe attentivement ce qui se produit à l'heure actuelle. Je crois vraiment, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement et les honorables députés qui siègent à votre droite, dont relève la direction de nos affaires à l'heure actuelle, après mûre considération, approfondiront ces questions plus qu'ils ne donnent l'impression de l'avoir fait par le discours du trône.

Je le répète, notre pays est plein de promesses; nous possédons les ressources voulues pour offrir de grandes possibilités aux milliers de jeunes Canadiens des futures générations aussi bien qu'aux millions d'immigrés qui pourront nous venir d'autres pays. Il nous faut une politique fiscale saine qui soit

équitable pour nos différentes classes. Nous devons étudier la possibilité d'égaliser les conditions entre notre pays et les pays étrangers qui produisent ces articles peu coûteux. Il faudrait établir un équilibre, de telle sorte que le lot des agriculteurs canadiens soit meilleur. Quand notre population aura augmenté comme elle le doit, il y aura chez nous un intéressant marché pour les produits agricoles et ouvrés. Il ne faudrait permettre que la production massive chez nos voisins du Sud nuise à notre marché autant qu'elle l'a fait dans certains cas.

Je n'ai pas mandat de défendre une classe en particulier. Au fond, je suis agriculteur et il me semble que l'intérêt de l'agriculteur est mieux servi par une saine politique financière qui nous donne une industrie en bonne situation et permet d'accroître les débouchés au pays pour les produits agricoles. L'expansion industrielle amènera la fondation de milliers d'autres foyers qui achèteront nos produits. Vu que le coût de revient de l'unité sera abaissé, il nous sera alors possible de soutenir la concurrence dans les marchés mondiaux.

Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), que le passage qui suit soit ajouté à l'adresse:

Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires afin:

*a)* de maintenir et de développer à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, particulièrement le blé et d'autres produits;

*b)* de résoudre le problème urgent du chômage;

*c)* d'alléger le fardeau excessif d'impôt du contribuable canadien, afin de permettre aux producteurs de notre pays d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence sans cesse croissante;

*d)* d'éliminer le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et d'y accroître l'efficacité des services administratifs;

*e)* de faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions d'emploi;

*f)* de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

**M. l'Orateur:** Il me semble utile de dire que je trouve l'amendement un peu long. Je le dit sérieusement. Les députés se souviendront que l'année dernière, lorsque la Chambre a été saisie d'un amendement qui invitait l'Orateur à quitter le fauteuil, pour permettre à la Chambre de se former en comité des voies et moyens, le député de Greenwood (M. Macdonnell) a proposé un amendement également fort long. D'aucuns pourraient faire remarquer que l'amendement renferme certains alinéas qu'on voudrait peut-être appuyer et d'autres auxquels on voudrait s'opposer. C'est ce qu'on pourrait appeler un amendement complexe.

[L'hon. M. Rowe.]

Les députés voudront peut-être voir séparer les divers sujets, de façon à ce que la Chambre puisse se prononcer nettement. On se souviendra qu'autrefois le vote de remerciements, à l'occasion de l'Adresse, répondait à chacun des paragraphes du discours du trône. Nous avons cessé d'agir ainsi depuis longtemps; la motion en réponse au discours du trône n'est plus qu'un vote de remerciements et les regrets qui y sont ajoutés sont habituellement plutôt brefs.

Je fais ces observations à ce moment-ci pour donner aux honorables députés l'occasion de réfléchir à ce que j'ai dit. Pour ma part, j'étudierai l'amendement mais je crois que le proposeur ferait bien de songer à le raccourcir, pour les raisons que j'ai données.

Il y a une autre raison que l'honorable député sera sans doute heureux de connaître. Si à certains moments durant le cours de la présente session, afin d'exposer des griefs, il désire proposer un amendement à la motion invitant l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides, il en sera empêché par plusieurs des alinéas du long amendement qui nous occupe, parce que la Chambre se sera déjà prononcée. Il lui sera donc impossible d'aborder plusieurs des sujets importants qu'il voudra peut-être traiter en détail plus tard.

Ceci dit, j'étudierai l'amendement et je prierais mes collègues de faire de même.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, avant d'aborder l'amendement dont la Chambre vient d'être saisie et avant de traiter le fond du discours que nous venons d'écouter avec un intérêt profond et beaucoup d'attention, je veux, à l'instar du chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe), féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). Je pense que personne n'exprimera de doute ni d'avis contraire au sujet de l'appréciation qu'a faite le chef suppléant de l'opposition des intéressants discours qu'ont prononcés ces deux nouveaux députés, pas plus d'ailleurs qu'au sujet de sa prédiction selon laquelle nous avons fortement lieu de croire que leur participation à l'activité du Parlement sera fort utile à la Chambre et précieuse pour nos institutions parlementaires.

Ils sont tous deux relativement jeunes; néanmoins, l'un et l'autre ont déjà eu une carrière distinguée dans leurs circonscriptions respectives et leurs commettants les ont choisis pour marcher sur les traces des représentants distingués de ces circonscriptions qui siégeaient en cette enceinte avant eux.

Avocat depuis une vingtaine d'années ou plus, l'honorable député de Verdun (M.

Leduc) a, en cette qualité, conseillé des commissions scolaires et des conseils municipaux dans la ville de Verdun et a acquis ainsi de l'expérience tant juridique qu'administrative. Son apport à nos débats sera précieux, j'en suis certain. Il est aussi professeur de sciences sociales à l'Université de Montréal, et l'on a pu, sans doute, trouver le reflet de ses études théoriques dans son discours proposant l'adoption de l'Adresse.

Le député de Trinity (M. Carrick) a bien des qualités qui lui valent notre admiration; et la manière aisée, la facilité avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche laisse prévoir de grandes choses quant à son avenir à la Chambre des communes Il s'est, lui aussi, inspiré de l'exemple d'un prédécesseur distingué, et il possède lui-même une des aptitudes qui ont valu à celui-ci l'affection du public canadien. Je veux parler de ses prouesses d'athlète, de son dévouement à cet aspect de l'activité humaine, si utile quand il s'agit de développer les qualités d'une nation.

Il est, lui aussi, un éminent avocat qui compte de nombreuses années d'expérience, qui a représenté le Gouvernement au cours de litiges importants et qui, durant la dernière guerre a rendu des services distingués comme chef du bureau juridique de nos troupes en Italie. Enfin, je suis certain que la qualité et la diversité de son expérience sera fort utile au cours des futures délibérations du Parlement.

A l'un et l'autre, nous voulons tous exprimer non seulement nos félicitations mais nos meilleurs vœux pour les nombreuses années durant lesquelles ils pourront contribuer à l'administration des affaires publiques de notre pays.

Je désire aussi remercier le chef suppléant de l'opposition des compliments, parfois mitigés, qu'il a adressés à mes collègues et à moi-même. Mais je me rends compte qu'il reconnaît peut-être davantage notre fidélité à nos devoirs publics que notre sagesse. C'est quand même une attitude tout à fait compatible avec la pleine reconnaissance du fait que, de part et d'autre de la Chambre, nous nous efforçons tous honnêtement, chacun dans le rôle qui lui est propre, de servir le mieux possible notre jeune pays en pleine croissance.

Je dois dire maintenant que j'ai écouté très attentivement et que j'ai suivi de très près les observations du chef suppléant de l'opposition. Le tableau qu'il a dressé de la situation de notre pays m'a rappelé des tableaux analogues que nous ont exposés chaque année les députés qui siègent du même côté que lui. Qu'il y ait eu ou non absence de saine politique financière,—et je devrai trouver moi-même ce que l'honorable député entend par "une saine politique financière",—les événements, heureusement, ont assez bien tourné.

Il est peut-être bon, parfois, d'envisager objectivement la scène canadienne, ainsi que le font des étrangers. J'ai sous les yeux une coupure du *Times* de Londres, en date du 11 septembre 1954, où, sous la rubrique "Jeune et robuste", on lit ce qui suit:

> Le Canada a progressé à vive allure au cours des dix dernières années.

Et le paragraphe suivant commence ainsi:

> Certes, le Canada sera un pays heureux si, en rétrospective, les dix dernières années ne ressortent pas dans une certaine mesure comme une notable période de croissance.

Puis, après avoir exposé comment la chose a pu se produire, le journaliste écrit:

> Aucun gouvernement ne s'est plus rapproché de la perfection dans l'application de ses régies du temps de guerre, dans le freinage de l'inflation ou dans l'organisation du retour à la liberté. Mais le gouvernement canadien a remporté de bien plus grands succès que la plupart. L'inflation a toujours été moins un produit domestique qu'une importation des États-Unis; d'où la hausse de valeur du dollar canadien en 1946 et l'adoption d'un taux libre du change,—accompagnée d'une hausse de valeur sur le marché,—en 1950. Le retour à la liberté a été régulier, les reculs temporaires étant relativement peu marqués.
>
> La fermeté constante révélait sans doute l'existence d'un gouvernement fort aussi bien dans sa position politique que dans son personnel. Le gouvernement pouvait toujours agir et parler avec assurance, et il s'est toujours trouvé un ministre compétent et expérimenté pour s'assurer qu'il parlait et agissait sagement dans tel ou tel domaine particulier.

Je ne veux pas en tirer trop de satisfaction, car, à mes yeux, dans le jeu approprié des institutions démocratiques, il est plus important d'avoir l'avis et les vues de ses compatriotes que des étrangers. Mais je n'ai pas encore constaté que les vues exprimées par le préopinant représentent celles de la majorité des Canadiens.

J'ai écouté son discours avec beaucoup d'attention, et même si j'ai trouvé que les mots "énergique programme fiscal" revenaient souvent, la façon dont il était décrit et les inconvénients qu'il était censé pouvoir pallier rappelaient fort un des plaidoyers que ce parti avait coutume de faire en faveur de la protection, quoique le mot "protection" fût évité avec soin.

Nous avons tous le sentiment ici qu'il est souhaitable d'étendre notre commerce. Nous estimons que cela est presque nécessaire à la prospérité des Canadiens, mais nous ne sommes pas d'avis que l'expansion du commerce canadien puisse se faire au moyen de tarifs douaniers élevés. Il est peut-être malheureux que le prix de revient de certains de nos produits soit plus élevé que celui

d'autres denrées que nous pourrions importer de l'étranger. Il est néanmoins fort vrai que le commerce international doit se mouvoir dans les deux sens et qu'il ne saurait y avoir de grosses exportations que s'il y a des importations considérables ou si on accorde des crédits ou de l'aide sous forme de devises canadiennes pour assurer que nos producteurs nationaux recevront le paiement de leurs exportations.

L'honorable député a dit que le Canada a perdu le marché du Royaume-Uni pour la seconde fois, depuis qu'il est mêlé à la chose politique. Il n'y a pas eu de perte du marché du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni ne désire pas moins aujourd'hui importer les produits du Canada, mais il se trouve que le Royaume-Uni, malgré l'amélioration de sa situation, amélioration qui se poursuit constamment et régulièrement, manque encore de dollars, ce qui limite les quantités d'articles canadiens qu'il peut importer et pour lesquels il peut réunir les devises nécessaires.

L'honorable député dit que nos importations en provenance du Royaume-Uni sont insuffisantes et que notre balance commerciale avec le Royaume-Uni est encore en notre faveur. Si je comprends bien les paroles de l'honorable député, je conclus que nous exportons là des denrées d'une valeur supérieure à celle des articles que nous en importons. Il y a précisément des produits importés de là qui se vendent sur le marché canadien à des prix que notre industrie textile est impuissante à soutenir.

Il y a eu jusqu'ici au Canada, dit l'honorable député, des partis autres que celui auquel j'appartiens et celui auquel il appartient de son côté, qui ont fait de nombreuses promesses, mais qui n'ont pas encore eu l'occasion de prouver ce qu'ils pouvaient accomplir. C'est parfaitement vrai. Mais il est aussi parfaitement vrai que les partis auxquels lui et moi nous appartenons tous deux ne sont pas des partis socialistes. Ce sont des partis qui tiennent à l'entreprise libre et veulent la plus grande somme de liberté individuelle qui se puisse exercer sans porter atteinte au bien-être de l'ensemble de la collectivité. Notre gouvernement, et je suis sûr que ce serait également vrai de tout gouvernement que formerait le parti de l'honorable député, ne tente pas de dicter aux Canadiens quelles sont les sources dont ils doivent obtenir leurs approvisionnements ni ne tente de leur dicter à qui ils doivent vendre, s'ils le peuvent, les produits qu'ils ont à exporter.

Nous ne négligeons rien pour faciliter le commerce extérieur, mais nous ne tentons pas de le diriger par l'entremise d'un organisme de l'État, exception faite de la Commission du blé qui a été créée à la demande des producteurs de blé eux-mêmes et qui est administrée à leur avantage et, dans une grande mesure, sous leur direction.

Appliquée à l'échelle mondiale, aucune politique fiscale énergique,—comme celle que l'honorable député semble avoir en vue pour empêcher l'entrée de marchandises en provenance de régions où l'on peut les produire à meilleur marché que chez nous,—n'aurait guère d'effet bienfaisant.

L'honorable député dit que notre parti n'a jamais été mis à l'épreuve et n'a pas eu à affronter des temps difficiles. Eh bien, c'est parce que, lorsque nous avons été au pouvoir, il ne s'est pas produit de ces temps difficiles qui sont survenus, peut-être par coïncidence seulement, avec l'application du genre de programmes dont l'honorable député nous a entretenus cet après-midi.

Il y a du chômage au Canada. Il y a eu du chômage au Canada tous les ans. Depuis trois ou quatre ans, à l'ouverture de chaque session du Parlement du Canada, on a manifesté beaucoup d'appréhension quant au caractère et à l'étendue du chômage au Canada. Néanmoins, grâce aux ressources matérielles et humaines dont l'honorable député a fait état, cette situation s'est améliorée au fur et à mesure que la saison a avancé et il y a raison de s'attendre que cela se produise encore.

Quiconque examine la situation qui existe au Canada et celle qui règne chez nos voisins du Sud se rend compte que les Canadiens n'ont pas raison de penser que nous ne nous tirons pas aussi bien d'affaire qu'eux ou que la tendance au mieux qui se manifeste là-bas ne se manifeste pas également dans l'économie canadienne.

Cela ne veut pas dire, dans le cas de ceux qui sont sans emploi (et ils sont nombreux), que le chômage n'est pas quelque chose de déplorable, ni que nous ne devrions faire tout notre possible pour en diminuer les effets. Mais, ainsi que l'a dit l'honorable député, l'affectation de fonds publics à des entreprises publiques ne permettrait pas de faire grand chose. Ce qu'il faut, c'est un stimulant à l'économie en général qui vienne le moins possible en conflit avec l'exercice, par nos concitoyens, de leur propre initiative et de leurs talents.

Le député a peut-être, à cet égard, pris connaissance de l'évaluation de la situation du Canada faite par le président de la Banque canadienne du Commerce lors de la quatre-vingtième réunion annuelle des actionnaires de cette institution. Le président a envisagé la situation de façon objective; il a conclu que s'il était possible de faire le bilan de la position du Canada, celui-ci accuserait un surplus sensible du côté favorable.

Cela ne signifie nullement qu'il ne s'y trouvera aucun facteur défavorable, ni que ces éléments défavorables ne tirent pas à conséquence. Mais cela signifie, en termes de comptabilité, que le bilan accuserait, dans l'ensemble, un surplus sensible du côté favorable. Notre économie est fonction de la situation mondiale. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est d'avoir un surplus sensible du côté favorable, tout en faisant de notre mieux pour améliorer ce surplus et supprimer, dans la mesure du possible, les éléments défavorables qui entrent en ligne de compte dans l'établissement du bilan.

Le député et ses collègues auront encore l'occasion de nous renseigner d'une façon plus détaillée sur la politique financière et fiscale énergique qui éliminerait, à leur avis, les facteurs défavorables qui figurent maintenant dans la comptabilité mais permettent néanmoins d'accuser un solde favorable sensible.

L'amendement présenté exprime des regrets de ce que les conseillers de Son Excellence n'aient pas su conserver et étendre à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, notamment notre blé et d'autres produits. Pour ce qui est du blé et des produits connexes, les ventes effectuées par le Canada sont proportionnellement plus élevées que celles de n'importe quel autre pays à l'exception de l'Argentine et de l'Australie. Nous avons vendu une proportion plus élevée de notre récolte que celle qu'ont pu écouler nos voisins du Sud; les chiffres indiquent qu'il y a eu effectivement amélioration par rapport à ce qu'il a été possible de vendre au cours des mois correspondants de l'année précédente. Nous serions reconnaissants envers l'honorable député, et envers n'importe quel de ses amis, s'il voulait bien nous dire ce que nous pouvons faire de plus pour développer nos débouchés à l'étranger pour notre production.

Il importe plus, à mon sens, pour la prospérité de l'économie canadienne, de prendre des mesures précises que de discuter à la Chambre qui a été l'initiateur de l'idée qui, à la lumière des événements ultérieurs, s'est révélée la bonne. Le bien véritable du pays est, ou devrait être, pour nous tous, d'un plus grand intérêt que l'avantage que peut tirer un parti politique en attribuant à celui-ci ou à celui-là la blâme ou les louanges.

Quoi qu'il en soit, je puis assurer à l'honorable député que, bien qu'il soit peut-être un peu exagéré de donner à entendre que toutes les réalisations dont nous sommes censés nous vanter sont attribuables à la pression exercée sur nous par des propositions émanant de l'autre côté de la Chambre, il n'en reste pas moins que nous ne serons que trop heureux d'accorder une sérieuse considération à toute proposition pratique, quelle qu'en soit la source. Je puis ajouter, cependant, que les membres de notre parti ne sont pas disposés à convenir, à moins qu'on ne nous offre des arguments plus probants que ceux que nous avons entendus jusqu'ici, qu'une politique fortement protectionniste puisse nous aider à étendre nos marchés ou à remédier au chômage qui existe au sein de quelques-unes de nos industries.

L'honorable député s'est dit content de savoir que j'assisterai à une réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres; il a donné à entendre que je me chargeais personnellement du problème de l'accroissement de notre commerce avec le Royaume-Uni. En toute franchise, monsieur l'Orateur, je ne m'attends pas que sir Winston Churchill et moi-même, dans aucune des conversations que nous aurons, nous puissions espérer faire beaucoup pour faciliter les progrès du Royaume-Uni vers la convertibilité de sa monnaie, convertibilité qui sera nécessaire à toute expansion appréciable de son commerce avec le Canada. Ce ne sont pas des choses qu'on peut réaliser au moyen d'entente entre particuliers. Ce sont des choses qui doivent être le résultat du jeu de facteurs économiques qui dépendent d'une multiplicité de tendances déterminantes différentes. Après avoir assisté à un certain nombre de conférences et après avoir surveillé ce qui s'est passé par la suite, je suis convaincu qu'elles sont utiles et qu'elles servent à favoriser de meilleures relations commerciales. Cependant, on ne peut pas s'attendre à des résultats de ce genre du jour au lendemain après les conférences.

On regrette ensuite que les conseillers de Son Excellence n'aient pas pris les mesures nécessaires pour alléger le fardeau excessif d'impôts du contribuable canadien et, ainsi, permettre aux producteurs canadiens d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence sans cesse croissante. Je dois dire que le barème et les taux d'impôts ont dû être élevés afin de permettre au Gouvernement de s'acquitter de ses obligations envers notre propre population et, comme conséquence des obligations contractées envers nos propres habitants, de faire sa part dans l'œuvre accomplie de concert avec nos alliés pour la sécurité des nations libres elles-mêmes. Je crois que je m'aventure sur un terrain dangereux et que je ne devrais pas chercher à faire des conjectures sur le programme fiscal qui conviendrait peut-être à un moment donné dans une situation qui pourrait être différente. Mais jusqu'ici, je suis convaincu que la population canadienne a été d'avis que c'était une bonne chose de

payer au fur et à mesure. Cette politique a permis de maintenir le Canada dans la situation stable où il est depuis plusieurs années.

Dans le paragraphe suivant, on regrette que les conseillers de Son Excellence n'aient pas éliminé le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et accru l'efficacité des services administratifs. C'est une condamnation passablement générale de la façon dont nous avons administré les affaires du pays. A cet égard, je suis certain que l'honorable député, qui n'a peut-être pas une bien haute idée de notre sagesse, reconnaîtra au moins que nous avons fait de notre mieux.

Quant au paragraphe qui a trait à l'encouragement de transformation de nos ressources naturelles au Canada même, de façon à offrir aux Canadiens plus d'occasions d'emploi, je dois dire que je suis convaincu qu'en principe nous sommes tous d'accord sur la mesure dans laquelle nous pouvons et devons agir en ce sens. J'ai constaté avec plaisir les applaudissements qui ont accueilli de toute part à la Chambre les explications que le ministre du Commerce (M. Howe) a données des bills qui ont franchi plus tôt cet après-midi l'étape de la première lecture.

Je dois avouer que le dernier paragraphe de l'amendement, portant que les conseillers de Son Excellence ont négligé de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à tous les Canadiens des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants, est quelque chose de neuf dans les amendements formels présentés par ceux qui siègent de ce côté-là de la Chambre. C'est certes quelque chose de fort souhaitable. C'est quelque chose que nous aimerions tous voir se réaliser. Cependant, nous avons réalisé des progrès passablement rapides en ces dernières années dans la mise en œuvre de services de bien-être au Canada. Pour lui donner une portée encore plus générale, il faudrait que les organismes de l'État dépensent une proportion encore plus forte du revenu des particuliers. Cela viendra, mais le choix du moment tiendra à la situation générale de l'économie canadienne.

Nous entendrons ici un grand nombre de discussions au cours desquelles on reviendra sur les questions abordées par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Nous entendrons discuter, d'un peu tous les points de vue, le degré exact d'épaisseur des nuages du chômage. Je pense, toutefois, qu'il faudra regarder ceux-ci aussi froidement que possible et juger objectivement le sens qu'ils peuvent avoir. Il faudra qu'on ne néglige rien pour rétablir la situation. Il faudra aussi qu'on prenne des mesures en vue de soulager immédiatement ceux qui souffrent du chômage. On aura remarqué dans le discours du trône que le ministre du Travail aura deux projets de loi à présenter aussitôt que possible, dont le premier est destiné à prévoir un relèvement immédiat des prestations supplémentaires consenties sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage. Je crois comprendre que, cette question ayant été examinée par des députés appartenant à tous les groupes représentés à la Chambre, il sera possible de prendre des mesures immédiates en vue de donner suite à ce projet-là en particulier.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Les honorables députés auront remarqué en outre que le Gouvernement a pu mettre au point et présenter au Parlement un nombre beaucoup plus considérable de mesures à cette étape-ci de la session, que ce n'a été le cas à toute session antérieure. On trouvera actuellement au *Feuilleton* des avis de résolution visant quinze mesures du Gouvernement qui doivent être précédées de résolutions, plus deux autres mesures qui, n'exigeant pas de résolution préalable, ont pu être lues aujourd'hui pour la première fois. Il y en a une troisième qui figure déjà au *Feuilleton*. Mais cinq mesures du Gouvernement ont été envoyées au greffier de l'autre endroit pour y être présentées. L'une l'a été le jour d'ouverture de la session et les quatre autres doivent y être immédiatement mises à l'étude. C'est là un volume très considérable de travaux prêts à aborder.

Traditionnellement, le débat sur l'Adresse dure plusieurs jours au début de la session. On a prétendu que c'était parce qu'aucune question à laquelle les députés étaient vraiment intéressés n'était prête à être mise à l'étude et qu'au lieu de les laisser dans une situation où ils ont l'impression d'avoir à choisir entre l'expression de leurs vues sur l'Adresse et manquer l'occasion de les exprimer; qu'il serait utile de leur donner au préalable une idée de ce qui serait mis à l'étude afin qu'ils puissent réserver leurs discours pour les débats sur ces différentes mesures.

Nous nous efforçons de nous rendre aux propositions qui ont été faites de temps à autre pour faire disparaître l'impression que les travaux du Parlement ne sont pas convenablement organisés et qu'on n'en dispose pas de façon pratique. Dans les premiers jours de la dernière session, le chef de l'opposition (M. Drew), à l'appui d'une résolution tendant à la formation immédiate d'un comité, déclarait ce qui suit, ainsi qu'on peut le constater à la page 419 du hansard du 27 novembre 1953:

> ...une prompte exécution des travaux de la Chambre ne tient pas tellement à des restrictions quant au temps de parole ou à toute autre mesure du même genre qu'à un ordre méthodique dans la façon de présenter les travaux et d'instituer les comités, qu'il faudrait nommer le plus tôt possible...

Nous présentons les travaux le plus tôt possible et nous serons heureux d'établir certains comités le plus tôt possible. Nous avons l'intention de proposer, à titre d'expérience au cours de la présente session, la création d'un comité des crédits auquel les crédits de plusieurs ministères pourraient être déférés en vue d'un examen détaillé avant qu'ils soient soumis au comité des subsides de la Chambre.

**M. Diefenbaker:** Le premier ministre est-il en mesure de dire quels ministères?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Il y en aura cinq ou six dont les crédits seront consécutivement déférés à ce comité, afin que nous puissions faire une expérience sérieuse qui permettra d'établir dans quelle mesure cela assurera un meilleur examen des crédits que celui qu'il nous est parfois possible de faire vers la fin de la session dans le cas de ceux qui n'ont pas été étudiés auparavant.

**M. Diefenbaker:** A quels ministères le premier ministre songe-t-il?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Pour l'instant, je ne voudrais pas faire de déclaration précise, mais nous tâcherons de faire le genre d'essai qui donnera satisfaction aux députés en général et leur permettra de déterminer, suivant leur propre expérience, s'il serait souhaitable d'étendre la méthode pour essayer d'en arriver à une façon de procéder semblable à celle qu'on a adoptée au Royaume-Uni.

Nous aimerions que le comité du Règlement soit constitué le plus tôt possible. Sans prendre les mesures auxquelles songeait le chef de l'opposition, dans sa déclaration de novembre dernier, sans faire beaucoup pour limiter le temps de parole ou quoi que ce soit du genre, nous estimons qu'il est possible d'effectuer une foule d'améliorations qui épargneraient une partie du temps qu'il faut actuellement, en vertu du Règlement actuel, pour nous occuper des questions figurant au Feuilleton. Par exemple, des résolutions préparatoires à la présentation de bills devront, aux termes du Règlement, être appelées un jour consacré aux mesures du gouvernement. Lorsqu'elles sont appelées pour la première fois, on ne peut que déclarer à la Chambre qu'elles sont recommandées par Son Excellence le Gouverneur général, et l'examen devra en être remis à un autre jour.

Certaines de ces étapes peuvent certainement être, sinon éliminées, du moins simplifiées afin que les travaux puissent s'accomplir de façon plus rapide et qu'on n'ait plus l'impression que durant les premières semaines d'une session rien ne presse et qu'il est possible de consacrer à des discours, à la Chambre, beaucoup de temps qui pourrait servir autrement à faire franchir à des mesures législatives ces étapes de leur examen.

Il y a plusieurs années, j'ai reçu un petit conseil de lord Dunedin, homme d'une vaste expérience: quand on veut faire un discours il faut s'asseoir aussitôt qu'on a exprimé tout ce qu'on a à dire. Je crois avoir exprimé tout ce que j'avais à dire et je laisserai maintenant la place à d'autres députés, qui, suivant les vieilles traditions en usage en cette enceinte, prennent maintenant la parole à leur tour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le premier ministre (M. St-Laurent) de son aimable invitation à prendre la parole. Je vais m'en prévaloir. La tradition demande à ceux qui prennent la parole de féliciter les motionnaires de l'Adresse. Il faut reconnaître que ces félicitations ne sont formulées parfois que pour la forme mais, ayant entendu vendredi, celui qui a présenté l'Adresse (M. Leduc) et celui qui l'a appuyée (M. Carrick), j'ai été impressionné par la façon dont ils ont agi. Je m'unis au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et au premier ministre dans l'espoir qu'ils ont formulé que ces députés auront la santé, la force et la volonté de participer aux débats de la Chambre tant qu'ils en feront partie. Je ne dirai pas, comme d'autres l'ont fait, que je veux les voir demeurer ici indéfiniment car c'est évidemment le devoir de l'opposition de s'efforcer de remplacer les motionnaires de l'Adresse.

Je veux également profiter de la présente occasion pour dire que nous faisons entièrement nôtre la déclaration formulée vendredi par le premier ministre relativement à l'absence du chef de l'opposition (M. Drew). J'espère sincèrement qu'avant longtemps il retrouvera sa pleine vigueur coutumière et pourra reprendre son siège à la Chambre.

Cet après-midi j'ai écouté, attentivement bien entendu, le discours du chef suppléant de l'opposition. Il a une façon qui n'est qu'à lui de traiter les sujets dont il s'occupe; de quelque sujet qu'il nous entretienne, la Chambre est toujours sûre de passer une heure agréable en l'écoutant. Cet après-midi, il n'a pas déçu nos espoirs. J'ai cependant eu beaucoup de difficultés à le suivre à propos de certains points. En vérité, j'ai même cru un moment que le discours que j'entendais rappelait un discours fait par certains libéraux entre les années 1930 et 1935. J'ai songé, un instant, que lorsque je prendrais la parole, je pourrais inviter les orateurs de l'opposition parlant au nom du parti conservateur à lire certains discours de M. King critiquant le parti conservateur et les honorables députés qui siègent de l'autre côté à ressortir certains

discours de M. Bennett pour défendre le gouvernement actuel. De toute façon, c'est ainsi que j'entendais ce discours. Il me rappelait ceux d'avant 1935.

Je veux, moi aussi, dire quelque chose au sujet de la proposition d'amendement, monsieur l'Orateur. Je suis d'accord avec vous. Voici ce qui est arrivé à l'amendement présenté par l'opposition officielle. A cause du nombre de sujets qu'il contenait, elle a en réalité empêché tous les partis d'opposition de présenter de temps à autre, des amendements à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, amendements qui pourraient gêner le Gouvernement et aboutir à un vote sur diverses questions.

Quelqu'un a dit de le lire. Il suffit d'y jeter un coup d'œil. Il y est dit qu'on n'a pas su résoudre le problème urgent du chômage. Supposons que nous voulions présenter une motion relative au chômage. Je soutiendrais que la proposition n'y met pas obstacle, mais on peut fort bien imaginer, je crois, qu'on pourrait soutenir le contraire. On parle d'une mesure visant à soulager le contribuable canadien de son fardeau et à mettre fin au gaspillage et aux dépenses excessives. C'est si général que nous ne pourrons sans doute pas censurer le gouvernement, parce que tous les députés qui siègent de notre côté sont convaincus qu'il y a de la part du gouvernement du gaspillage et de la prodigalité dans l'administration des affaires. Je pense que c'est l'attitude normale de l'opposition en tout temps.

**L'hon. M. Harris:** Même si c'est faux.

**M. Coldwell:** Il est question de faciliter et de stimuler la transformation des produits. L'alinéa *f*) de la proposition d'amendement est ainsi conçu:

> de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

Je suis heureux de constater que ce point a été inclus dans un amendement présenté par l'opposition officielle. J'espère seulement que le Gouvernement d'une des plus grandes provinces de notre pays, qui est administrée par un gouvernement du même parti que l'opposition, prendra immédiatement des mesures en vue de mettre en œuvre un programme de ce genre. Étant donné qu'il existe des programmes d'hospitalisation en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Alberta, si une des deux provinces centrales du Canada, et peut-être aussi une des provinces Maritimes, manifestait un certain intérêt à la proposition, je suis convaincu que nous devrions avoir un programme national d'assurance-santé avant bien longtemps. Par conséquent, si mes honorables amis désirent vraiment qu'on mette un programme de ce genre en œuvre aussi rapidement que nous le désirons, vu l'influence qu'ils exercent en Ontario et au Nouveau-Brunswick, je pense qu'ils pourraient grandement aider à l'adoption d'une mesure de cette nature, même par un gouvernement libéral, qui l'a d'ailleurs promise dès 1919, il y a 36 ans. A tout événement, j'espère qu'au cours de l'existence de la présente législature, on consignera une mesure en ce sens dans nos statuts.

Le premier ministre (M. St-Laurent) s'est grandement réjoui de l'article publié dans le *Times* de Londres. Je tiens à signaler au Gouvernement qu'il n'y a aucun doute que le Canada a réalisé des progrès depuis le début de la guerre. Avant la guerre, le pays était dirigé par le même Gouvernement. Personne ne peut affirmer que de 1935 à 1938, ou du moins jusqu'à ce que nous commencions le réarmement, il y avait des signes de progrès au pays. Nous sommes toujours dans le marasme dans lequel nous nous trouvions lorsque le parti libéral a accédé au pouvoir en 1935. Ce sont les préparatifs de guerre et la position géographique très avantageuse dans laquelle nous nous trouvions qui ont permis la rédaction d'un semblable article sur le Gouvernement. Je n'amoindris pas les progrès énormes accomplis par notre pays au cours des dernières dix années ou à peu près. J'espère toutefois que ces progrès se poursuivront.

Il y a quelques instants, le premier ministre a donné de l'entreprise libre une définition quelque peu étrange. Sauf erreur, il a dit que l'entreprise libre permettait à tous de suivre sa propre inclination, pourvu qu'il ne fasse rien à l'encontre des droits d'autrui. Ce n'est pas cela l'entreprise libre. Nos statuts sont bourrés de mesures de nature à empêcher les particuliers de suivre leur propre inclination. Nous avons été obligés d'imposer des restrictions aux individus. Pour ce qui est de la déduction voulant que les socialistes démocrates favorisent la restriction de la liberté individuelle, voyez ce qui s'est passé. Les mesures législatives qui ont été adoptées par tous les pays démocratiques en vue de garantir aux individus droits sociaux et justice sociale, n'ont pas toujours été adoptées par des gouvernements socialistes, certes, mais par suite de l'insistance de tenants de la philosophie socialiste.

Mais qui donc, ici, en cette Chambre, entre 1921 et 1942, jusqu'à ce que la mort l'ait enlevé à la députation, a fait entendre ici les griefs de la population canadienne et combattu pour les droits de l'individu et la justice sociale? C'est un de mes prédécesseurs, chef de notre groupe parlementaire, feu J. S. Woodsworth. Je tiens à répéter

que nous continuerons la lutte, dans la même tradition, la même ligne que celle que nous suivions à l'époque.

Je veux m'associer aussi aux critiques qui ont reproché au Gouvernement de n'avoir pas convoqué les Chambres plus tôt. Le premier ministre nous a dit qu'on avait mis au point un grand nombre de mesures législatives et qu'il était possible que les discussions soient écourtées maintenant que nous savons ce que nous allons faire au cours de la présente session. Mais ce n'est pas une réponse. Si nous nous étions réunis en novembre il se peut que certaines mesures aient été prêtes et qu'on nous aurait dit en quoi elles allaient consister. L'automne dernier certains problèmes exigeaient l'attention, non pas seulement du Gouvernement, mais du Parlement lui-même. J'en nommerai deux: la diminution du revenu des cultivateurs, qui n'est pas attribuable à la récolte médiocre obtenue dans l'Ouest du Canada, cette récolte n'ayant pas encore été acheminée vers les marchés, et la grande inquiétude que suscite le chômage qui s'étend de plus en plus. Plus tôt dans l'année, lorsque nous avons osé dire que le nombre des chômeurs cet hiver serait plus grand qu'un an passé, on nous a répondu que c'était très peu probable. Cependant, nous avons constaté que le chômage s'étend.

La situation internationale est une autre question que le présent Parlement aurait dû étudier à l'automne. Je n'ai pas l'intention de traiter de la situation internationale aujourd'hui, parce que je crois comprendre que le protocole relatif à l'OTAN sera présenté, ainsi que d'autres accords. Nous aurons alors l'occasion d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) expliquer le protocole et les accords et de discuter le bien fondé de ces accords. Je n'en parlerai donc pas en ce moment.

Avant de trouver à redire au discours du trône, je dois dire qu'il renferme quelques mesures qui seront bien accueillies. Je suis heureux d'apprendre qu'on se propose d'améliorer durant la présente session la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je suis d'avis que cette mesure est attendue depuis longtemps et je suis certain que plusieurs membres de la Chambre sont de mon avis.

Encore une fois, je ne vais pas attribuer le mérite de cette initiative à notre parti ni le reconnaître à un autre parti. Ce que je puis dire, cependant, c'est qu'il y a ici, un peu partout, des députés qui se réjouiront grandement du dépôt de cette mesure législative, car elle a été préconisée, à l'occasion, de tous les coins de la Chambre.

S'il est une autre question à laquelle j'ai accordé un intérêt particulier, c'est, bien sûr, le bien-être des aveugles. Je me réjouis donc, tout comme mon parti,—et je suppose qu'il en va de même de tous les députés, où qu'ils siègent,—à la pensée que l'âge d'admissibilité va être abaissé pour ce qui est de la pension aux aveugles, tandis que seront relevés les revenus maximums prévus.

Nous sommes d'accord, cela va de soi, avec le passage du discours du trône où il est dit que l'adoption de la loi sur les invalides donne au pays une magnifique mesure humanitaire. Malheureusement, le Gouvernement s'est aperçu que c'était là une magnifique mesure humanitaire longtemps après le moment où, selon nous, il aurait dû s'en aviser. Nous avons toujours pensé que cette loi aurait dû être présentée beaucoup plus tôt.

Ainsi que nous le manifesterons par notre vote sur l'amendement, nous sommes déçus, je dirai, de ce qu'aucune autre mesure n'a été prise en vue d'un programe national d'hygiène. Le discours du trône de cette année ne laisse présager aucune mesure de ce genre. Il y a longtemps que les Canadiens devraient bénéficier d'un tel programme. Le Canada n'est-il pas, en somme, l'un des deux grands pays démocratiques du monde qui ne possèdent pas de programme national d'hygiène visant toute la population et relevant de l'État? L'autre pays, ce sont les États-Unis.

Je suis allé en Grande-Bretagne et en d'autres pays, l'été dernier. Bien que je ne veuille pas parler longuement là-dessus (j'en parlerai plus tard, sans doute), j'ai constaté que la loi la plus populaire jamais adoptée en Grande-Bretagne est celle qui a trait au programme national d'hygiène. Je vous prie de croire que je n'ai pas visité uniquement, ni même dans une grande mesure, des personnes ayant les mêmes idées que moi. Je n'ai pu m'empêcher d'observer que les mesures adoptées là-bas (le rationnement, la régie des prix, et d'autres) depuis une quinzaine d'années, y compris le programme d'hygiène, ont grandement amélioré le physique des jeunes du Royaume-Uni et évidemment concouru à leur bien-être. Quiconque les a vus, comme je l'ai fait, quitter Londres à quatre heures afin d'éviter les heures de presse, et monter dans le train à la sortie de l'école, n'a pu s'empêcher d'admirer leur beau physique et, incidemment, leur belle tenue. Cela m'a fait plaisir à voir.

C'est pourquoi nous sommes déçus de ne pas progresser plus rapidement vers ce magnifique objectif humanitaire. De jour en jour, nous trouvons dans les journaux des récits de misère due à ce que certaines gens ne sont pas en mesure de se payer les soins et les services médicaux dont ils auraient besoin. Je sais qu'on prétend que

quiconque a besoin des services d'un médecin peut les obtenir. Je ne veux nullement critiquer les médecins. Mais je dirai que bien des gens ne vont pas se faire examiner assez tôt, dès le début d'une maladie, parce qu'ils craignent les dépenses, c'est-à-dire les honoraires du médecin, les frais d'hôpitaux, et ainsi de suite. Il me semble qu'il y a là, dans le domaine social, un grand progrès que notre pays devrait se hâter de réaliser.

Je viens de dire qu'il y a deux problèmes autres que le problème international, qui devraient, depuis longtemps, retenir notre attention. Ces deux questions sont urgentes et nous en sommes maintenant saisis. Il s'agit, évidemment, du déclin du revenu agricole et de l'accroissement du chômage parmi les ouvriers industriels et autres, dans tout le pays.

Évidemment, ces deux problèmes sont intimement liés; la chute du revenu agricole se fait sentir immédiatement dans les centres industriels et l'insuffisance de la puissance d'achat dans les centres industriels se répercute dans les régions agricoles. En effet, si les travailleurs des villes ne peuvent acheter la viande, les œufs, le beurre et autres produits, en quantités suffisantes, des excédents s'accumulent et les prix agricoles fléchissent.

On voit donc que les deux faits sont liés. Le revenu agricole net a baissé d'environ 40 p. 100 au cours des trois dernières années, d'après les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique. Le chômage a augmenté chaque année à mesure que déclinait le revenu agricole. Jetons un coup d'œil sur la statistique agricole récente; de nouveau, je m'en remets au Bureau fédéral de la statistique, en m'arrêtant en particulier à des périodes qu'il est possible de comparer. Je me reporte aux chiffres de 1953 et 1954, en particulier aux deux colonnes qui se trouvent dans le résumé publié par le Bureau. Ce sont les chiffres pour la période allant de janvier à septembre 1953 et de janvier à septembre 1954.

En 1953, le revenu en espèces indiqué est de 1,938 millions tandis qu'en 1954, au cours des mêmes mois, il était 1,686 millions, soit une baisse d'environ 252 millions du revenu et de la puissance d'achat des cultivateurs.

J'ai dit auparavant que cette diminution, dans une large mesure, ne se reflète pas dans la récolte déficitaire que l'Ouest canadien a obtenue l'été dernier. Elle tient plutôt, en majeure partie, à ce que nous n'avons pas vendu certaines de nos denrées agricoles, notamment des céréales,—le blé,—qui se sont accumulées. Il est vrai que certains produits agricoles, autres que les céréales, ont rapporté davantage par suite d'une augmentation des ventes des cultivateurs. Je songe aux veaux, par exemple. Il s'est vendu plus de veaux, de même que quelques autres produits. Mais, dans la plupart des cas, les revenus à l'unité n'ont pas été plus élevés. Bien que le montant global ait été plus considérable, le revenu à l'unité ne l'a pas été.

Nous constatons maintenant que notre ministère de l'Agriculture a déclaré, à la conférence fédéral-provinciale, au sujet de 1955, qu'à supposer l'obtention d'une récolte moyenne cette année,—nous espérons tous obtenir une récolte moyenne; peut-être méritons-nous une moisson supérieure à la moyenne à cause de la récolte déficitaire de l'an dernier,—le revenu net des cultivateurs sera à peu près le même qu'en 1954. S'il en est ainsi, ce ne sera pas satisfaisant.

Étant donné l'impasse où se sont trouvés les agriculteurs, il nous faut quelque chose de mieux. Cette impasse s'est produite parce que les prix de revient ont eu tendance à augmenter, pendant que les revenus ont diminué au cours de cette période. Il se peut que les ventes s'améliorent, mais je ne crois pas que cette amélioration compense la baisse du revenu et la hausse des prix de revient sur la ferme. Le cultivateur est pris dans une impasse des prix. Lorsque le revenu des agriculteurs, en ce qui concerne certaines denrées, augmente dans l'ensemble, les prix de revient augmentent même davantage; cela diminue le revenu par rapport à la somme de travail consacrée à la production de ces articles. Des faits du genre auraient dû forcer l'attention du Parlement, l'automne dernier, et devraient la forcer au cours de la présente session.

Voici notre avis. Afin de résoudre les problèmes qui surgissent et continueront de se présenter avec plus d'acuité avec le temps, nous devons, avec un courage lucide, organiser notre économie de façon que diverses catégories de producteurs puissent toucher l'indemnité pour leur tarvail sur une base de parité (soit dit pour employer l'expression consacrée). Nous croyons que cela est essentiel dans un État moderne, et nous devons de plus en plus nous orienter dans cette direction.

De fait, l'ensemble de notre régime de sécurité sociale dont nous sommes fiers à juste titre et que nous avons toujours appuyé dépend de la stabilité de l'économie. Si notre programme de sécurité sociale ne repose pas sur une base économique stable et que les revenus de l'industrie, de l'agriculture, etc., fassent une chute verticale, nous nous exposons à compromettre tout l'édifice que nous avons si laborieusement construit. Étant don-

né une baisse marquée des recettes et un fléchissement grave de l'économie, l'incapacité dans laquelle le pays serait de faire face à diverses obligations mettrait grandement en danger notre programme de sécurité sociale. Il nous faut donc trouver le moyen de stabiliser la base, de la renforcer afin qu'elle puisse soutenir et le présent régime industriel et notre programme de sécurité sociale.

Nous, de la C.C.F., avons tous insisté, ici comme partout au pays, pour que, sur le plan agricole, un programme de fixation anticipée des prix soit établi afin que le cultivateur sache dès le moment où il décide d'élever un bouvillon, mettons, le montant approximatif minimum qu'il recevra pour cet animal dans deux ou trois ans. On le fait en d'autres pays et il pourrait en être de même ici. Ce que j'ai dit de l'établissement à l'avance du prix du bouvillon s'applique également à beaucoup de nos denrées agricoles.

J'ai insisté sur l'importance extrême que présente pour la population des centres industriels le pouvoir d'achat des cultivateurs. A ce propos, la page financière de la *Gazette* de Montréal, que je lis d'ordinaire avant de venir à la Chambre le matin, mettait ce matin même le fait en lumière. L'en-tête, ce matin, était la suivante: "Cockshutt accuse des pertes. Les ventes diminuent de 38 p. 100." J'ajoute "au cours de la dernière année financière". Je répète: "Cockshutt accuse des pertes. Les ventes diminuent de 38 p. 100". On voit bien clairement par là que parce que les cultivateurs ont perdu leur pouvoir d'achat, la société Cockshutt, qui fabrique des instruments aratoires et dont dépend la population dans certains coins de la vallée de l'Outaouais, accuse des pertes et voit diminuer ses ventes. Cette baisse dans l'industrie en cause s'observe également dans bien d'autres industries.

En écoutant le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) se plaindre cet après-midi du commerce, des marchés que nous avons perdus, du chômage, et le reste, j'ai pensé qu'il était en train de préconiser quelque forme de tarif de protection visant à écarter de notre pays les produits des pays qu'il appelle les pays à faibles salaires. Juste avant cela, il avait insisté sur une intensification de notre commerce avec le Royaume-Uni et demandé avec instance la tenue d'une conférence qui nous obtiendrait une plus grande part du commerce avec les autres pays du Commonwealth. Cependant, si je sais lire nos journaux, certaines de nos industries ont demandé et reçu protection contre les produits du Royaume-Uni. Nous nous souvenons tous ce qui s'est produit il y a deux ou trois ans lorsqu'on a eu recours au dumping pour diminuer l'envoi d'automobiles britanniques au Canada.

Nous ne pourrons faire face à la situation qu'en établissant à l'avance le programme de nos échanges commerciaux et cela dans le cadre d'une économie elle-même planifiée. Jouer avec les droits de douane ne nous sera d'aucun secours. En réalité, la hausse d'un droit de douane érige un mur contre notre propre revenu. Voilà le résultat. Par le passé, la hausse des tarifs n'a pas réussi, on l'a vu, à atteindre les objectifs que pourraient atteindre, à ce qu'on leur en dit, nombre d'excellents ouvriers, tant hommes que femmes. Chaque fois, elle n'a réussi qu'à assurer une situation encore plus privilégiée au fabricant de l'industrie en cause. Tant que les ouvriers n'ont pas été syndiqués, plus l'industrie était privilégiée, plus le fabricant jouissait de privilèges, et plus empirait, bien souvent, la situation des ouvriers dans l'industrie. Il en a été ainsi de l'industrie du textile dans les années 20 et 30, comme les discours prononcés en cette enceinte l'indique clairement. Je me rappelle que feu M. Raymond a prononcé il y a quelques années un discours bien documenté à l'appui de cette thèse.

Nous savons que c'était vrai jusqu'au moment où l'industrie automobile a été parfaitement organisée, alors qu'un changement s'est produit. Je dis donc que nous ne pouvons, ni nous, ni les ouvriers, ni les cultivateurs, ni personne, espérer un meilleur état de choses simplement en jonglant avec les droits de douane. Dans bien des cas le tarif douanier protège aujourd'hui toutes sortes d'industries.

J'ai acheté un petit dispositif connexe à un autre petit article que j'avais acheté aux États-Unis lorsque je suis allé à la réunion des Nations Unies. Soit dit en passant, je l'ai déclaré à mon entrée et j'ai acquitté le droit de douane, parce que j'étais entré au Canada, à Halifax, peu auparavant. Ayant besoin d'un autre petit dispositif, je me suis adressé par téléphone à un magasin local qui m'a dit l'avoir. Lorsque j'en ai demandé le prix, on m'a répondu que c'était $3.75, alors que j'avais payé $1.60 aux États-Unis. Voilà certains sujets qui devraient faire l'objet d'une enquête. Voilà le genre de résultats que donne l'établissement de droits de douane dans un pays. Je n'attends donc aucun bienfait du tarif douanier, parce qu'il réduirait davantage notre commerce outre-mer. Il ferait entrave à notre revenu, parce que nous ne pouvons pas vendre aux clients des pays étrangers, s'ils ne peuvent acheter de nous.

Les discussions que j'entends sur la convertibilité me rappellent que la convertibilité ne sera possible que lorsque les pays du sterling,

par exemple, pourront gagner des dollars leur permettant de rendre leur monnaie convertible. Ils n'ont qu'un moyen de le faire, et c'est d'expédier aux pays du dollar certains de leurs produits. Tant que nous ne serons pas disposés en Amérique du Nord à conclure une entente leur permettant de le faire, la convertibilité sera chose lointaine.

Qu'est-ce que le Gouvernement se propose de faire pour remédier au chômage croissant? De relever les prestations d'assurance-chômage. C'est bien, mais cela revient à dire: après la mort, le médecin. C'est, comme l'a dit le chef suppléant de l'opposition, un palliatif; cela ne va pas à la racine du mal. Cependant, nous sommes heureux de la mesure car elle allège les souffrances de certains groupes de gens en chômage, qui peuvent bénéficier de la loi d'assurance-chômage. Mais ce n'est qu'un palliatif et non un remède.

Je constate que le premier ministre, lorsqu'il a parlé devant les membres de ce qui me semble un nouveau club de réforme, à Québec, le 19 septembre 1954, a reconnu la responsabilité du Gouvernement. Je tiens à souligner cette responsabilité, car le Gouvernement ne l'a pas assumée. Je cite le compte rendu de la *Gazette* de Montréal:

M. St-Laurent a déclaré qu'il appartenait au Gouvernement de fournir du travail à tous.

Nous sommes d'accord.

Le Gouvernement ne peut garantir de fournir du travail qui plaira au goût de tous, mais il peut fournir suffisamment de travail pour être en mesure d'affirmer que tous pourraient avoir un emploi.

Si la garantie pouvait être donnée pourquoi ne l'a-t-on pas fait. Le premier ministre poursuit:

Nous avons un pays où il devrait y avoir du travail pour tous et si nous ne sommes pas suffisamment habiles pour organiser l'économie de la nation de façon à fournir du travail à tout le monde nous sommes incompétents.

Prenez note des mots "organiser l'économie". Je suppose que lorsqu'on organise, on élabore des plans, car on ne saurait concevoir d'organisation sans plan. Je poursuis la citation:

Je ne puis fournir de détails, mais je suis convaincu que si mes collègues et moi ne pouvons organiser la direction de l'économie de façon à éviter de longues périodes de chômage pour ceux qui désirent travailler, alors enlevez-nous le pouvoir et confiez-le à d'autres qui pourront faire mieux.

Pour être juste envers le premier ministre je m'empresse d'ajouter ses remarques suivantes:

Cependant, ajoute M. St-Laurent, je ne crois pas que vous puissiez en trouver.

C'est là l'opinion du premier ministre, mais je pense que nous devons tenir compte de ses remarques en examinant la situation actuelle du chômage et le besoin d'organiser l'économie de façon que tous ceux qui veulent travailler puissent le faire.

C'est, je crois, une saine doctrine économique. Je regrette que le Gouvernement ne semble pas posséder le bon sens que lui attribue le premier ministre.

Même avant le moment où ce discours a été prononcé, le chômage et la misère avaient augmenté dans notre pays. Que faisait le Gouvernement pour donner suite à la proposition du premier ministre? Il y a des milliers de chômeurs à travers le pays. Le chômage sévit tout particulièrement à Vancouver. En Grande-Bretagne, quand j'étais jeune, mes parents me donnaient souvent, pour que je me tienne tranquille, un bonbon en forme de bâton qu'on appelait *Edinburgh rock*. C'est en vertu du même principe que le gouvernement donne le Ripple-Rock à la population de Vancouver. C'est à peu près tout ce qu'il y a dans le discours du trône pour la population de la Colombie-Britannique. Apparemment, le ministre de la Défense nationale (M. Campney) et le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), afin de contrebalancer les avances bien méritées qu'on a accordées aux provinces Maritimes, ont donné à la population de Vancouver un morceau de Ripple-Rock.

On me dit qu'il y a des années qu'on le dynamite. Je me demande pour quelle raison il en est actuellement question dans le discours du trône. J'ai peut-être fourni la bonne explication. Il fallait donner quelque chose à la côte du Pacifique. Ripple-Rock présentait le moins de difficulté. On pourra même y recourir de nouveau au besoin.

Le ministre des Travaux publics (M. Winters) nous a demandé aussi pourquoi les provinces ne participent pas davantage à l'aménagement de la route transcanadienne?

**Une voix:** Bravo!

**M. Coldwell:** Je suis d'accord, mais que fait donc le gouvernement fédéral pour les grandes routes? Il ne fait que payer la moitié des frais d'une seule route. Pourtant j'ai lu dans un journal, ce matin, que le gouvernement Eisenhower, aux États-Unis, va consacrer encore cent milliards de dollars à la construction routière d'ici dix ans. Et il ne faut pas oublier, soit dit en passant, que les grandes routes des États-Unis sont payées par le gouvernement fédéral et que villes et municipalités touchent des subventions fédérales au titre de routes d'États ou de campagne. Mais tout ce qu'on nous dit ici c'est que les provinces qui ont déjà à verser des secours pourraient commencer par aménager la route transcanadienne. Je souhaite qu'elles le fassent. Je pense que ma propre province a fait plus de travaux rela-

tivement à cette route que la plupart des autres. Quoi qu'il en soit, des travaux de cette envergure semblent bien peu de chose au regard de ce qui reste à faire dans notre pays.

Je suis enchanté de voir qu'on va travailler à la suppression des passages à niveau. Bon nombre d'entre nous avaient proposé des mesures de ce genre au cours de la crise et si seulement on avait fait quelque chose de vraiment sérieux alors,—il est vrai que nous ne savons pas si les travaux envisagés aujourd'hui sont vraiment importants,—on aurait pu épargner des centaines de vies humaines. Je tiens à dire, malgré tout, que notre parti appuiera volontiers toute initiative tendant à grossir appréciablement la caisse de suppression des passages à niveau.

Je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ces questions, mais je désire souligner qu'au cours de l'automne les syndicats ouviers, les maires de municipalités et des travailleurs sociaux nous ont rappelé que nous étions de nouveau atteints par le chômage et qu'il fallait prendre des mesures qui permettent au Canada de faire ce qui, selon la déclaration du premier ministre, est du ressort du Gouvernement, c'est-à-dire offrir à chacun l'occasion d'accepter un emploi, même si l'emploi ne convient pas toujours à ses goûts, afin qu'il puisse gagner respectablement sa vie.

La caisse d'assurance-chômage est un palliatif, mais même ceux qui ont droit aux prestations provenant de ce fonds souhaiteraient ne pas avoir à les accepter. Il leur répugne d'accepter ce genre de secours s'il est possible de faire autrement. Par conséquent, j'affirme que le Gouvernement aurait dû tenir compte des avertissements qui lui ont été donnés au cours de l'automne et qu'il aurait dû rappeler le Parlement pour étudier ce problème, qui est avant tout du ressort fédéral. L'état de choses actuel est dans une large mesure attribuable à l'inertie du Gouvernement fédéral.

Je suis donc d'avis que les honorables députés n'ont pas d'autre choix que de voter pour un amendement de défiance contre le Gouvernement. Il va sans dire, le présent amendement ne nous satisfait pas tout à fait parce qu'il dit beaucoup de choses que nous ne pouvons pas comprendre parfaitement, mais, à tout événement, nous en comprenons la plus grande partie et nous l'approuvons dans l'ensemble.

Cependant, je crois que nous devrions y insérer quelque chose qui lui donne plus de force et qui présente la situation de façon plus pratique à la Chambre et au pays.

Je vais donc proposer la modification de la proposition d'amendement. Je regrette que, ce faisant, il me faille y ajouter. Le Règlement ne me permet pas de procéder dans le sens que je voulais et que j'ai proposé, et qui était de biffer la plus grande partie du texte pour le remplacer par du nouveau. On m'a dit que le Règlement nous interdit de procéder de la sorte. Il me faut donc ajouter d'autres mots. Je propose donc:

> Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'insertion, immédiatement après les mots "les conseillers de Votre Excellence", des mots suivants: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre, et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises, et"

Je me dispense de donner lecture du texte intégral, d'indiquer comment ma proposition s'y insère. Qu'il me suffise de donner lecture de la première phrase:

> Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence...

Viennent ensuite les mots de ma proposition, puis:

> ...n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires...

Et ainsi de suite. Je n'en dis pas plus long là-dessus. D'autres questions, je le répète, viendront sur le tapis, qui présentent un vif intérêt et sur lesquelles nous exposerons nos vues. En attendant, je regrette vivement que le Parlement se soit réuni en janvier plutôt qu'en novembre. Je puis dire que je suis revenu d'outre-mer parce que je croyais que le Parlement se réunirait vers le 8 ou le 9 novembre. C'est pourquoi je suis revenu le 9 novembre. Je n'en suis pas affligé, puisque cela m'a permis, comme je l'ai déjà dit, d'assister aux réunions de l'ONU; celles-ci ayant été extrêmement intéressantes cette année, je me félicite donc d'avoir eu l'avantage d'y assister.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, on présume que je vais parler du sous-amendement. Si ce que Votre Honneur a dit au sujet de l'amendement qu'a proposé le chef intérimaire de l'opposition (M. Rowe) est vrai, je suppose qu'il est également vrai d'affirmer que le sous-amendement a grandement compliqué un amendement déjà fort compliqué. Il est sans doute très bien que le Règlement de la Chambre interdise la présentation d'un troisième amendement. Dans ce cas, je préfère étudier assez attentivement l'amendement et le sous-amendement, avant de m'engager à leur égard, car j'admets bien franchement que, sans une étude attentive, il me paraît difficile de savoir ce qu'ils comportent. Je n'en dirai donc pas davantage au sujet du sous-amendement ou de l'amendement; j'étudierai la question soigneusement et

peut-être serai-je en mesure de donner mon avis à leur égard à une étape postérieure du débat.

Monsieur l'Orateur, pas plus que tout autre député, je n'aime à interrompre mon discours. Aborder l'examen du discours du trône quinze minutes avant six heures ne permet assurément pas d'en dire bien long, avant que la Chambre ajourne pour le dîner. Cependant, si la Chambre veut que je poursuive pendant ces quinze minutes, je le ferai avec plaisir. D'autre part, il serait préférable que Votre Honneur me permît de déclarer qu'il est six heures.

**Des voix:** Six heures!

**M. l'Orateur:** Dois-je déclarer qu'il est six heures?

**Des voix:** Convenu!

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

---

## Reprise de la séance

**M. Low:** Il aurait été bien utile, je crois, monsieur l'Orateur, que Votre Honneur, ayant eu le temps de réfléchir pendant l'heure du dîner aux deux amendements dont la Chambre est saisie, eût été disposée à les déclarer tous deux irréguliers.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je préciserai maintenant ma façon de voir: ce que j'ai dit en recevant l'amendement n'était qu'une mise en garde. J'ai dit que depuis sept ou huit ans, les amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône tendaient à s'allonger plus que de coutume. Si les députés veulent bien consulter la Procédure parlementaire de Bourinot, ils trouveront, à la page 96 de la quatrième édition, l'exposé de la coutume en usage à l'époque en ce qui concerne les amendements à l'Adresse en réponse au discours du trône. Au bas de la page 98 de la même édition de Bourinot figure, en effet, une note ainsi conçue:

De 1878 à 1899, on n'a proposé que deux amendements à l'Adresse, soit en 1893 et en 1899. En 1878 a eu lieu un débat prolongé sur l'Adresse, bien qu'aucun amendement n'ait été présenté. Le tarif des douanes formait alors le principal sujet des délibérations, et le même thème devant faire à nouveau l'objet du débat au moment de l'examen du budget, l'inopportunité de le mettre sur le tapis à cette étape était évidente. De 1879 à 1890, le débat commençait et finissait le même jour, généralement avant six heures du soir. En 1891, le débat sur l'Adresse, interrompu le vendredi, fut repris le lundi et se termina ce jour-là avant six heures. En 1897, le débat dura une semaine aux Communes et deux jours de plus au Sénat, bien qu'aucun amendement n'ait été proposé. En 1899, le débat se prolongea du 20 mars jusqu'au 18 avril parce qu'on avait proposé un amendement concernant l'administration des affaires du Yukon. Entre 1900 et 1906, aucun amendement n'a été proposé. Il y eut des amendements, cependant, au cours des sessions de 1907-1908, 1910-1911 et 1914.

Dans la riche documentation mise à la disposition de l'Orateur, j'ai trouvé un mémoire très soigneusement préparé par la division des *Journaux* sous la direction du greffier. On y fait la revue de la situation jusqu'à 1940. Nous y constatons qu'en 1940 et 1945, première session, aucun amendement n'a été proposé; 1945 et 1947 sont les deux seules années où des amendements aussi longs que celui qui a été proposé aujourd'hui ont été soumis à la Chambre.

Comme les honorables députés le savent, quand, au cours de la session, la Chambre est invitée par une motion à se former en comité des subsides, des députés désirent parfois proposer des amendements en vue d'amorcer un débat sur un sujet en particulier. Si, avant la discussion de cet amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, les députés se sont déjà prononcés sur une question portant sur le même sujet, j'ai le désagréable devoir de rappeler à la Chambre que, la question ayant déjà été réglée, elle ne peut être discutée de nouveau et, en conséquence, de déclarer ces amendements irrecevables.

Les honorables députés se rappellent que j'ai dû m'acquitter de ce triste devoir l'an dernier. Aujourd'hui par conséquent, quand j'ai constaté la longueur de cet amendement, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de prévenir ses auteurs de ce qui pourrait se produire au cours de la session qui ne fait que commencer. Comme j'ai donné cet avertissement, je crois que c'était à eux de s'assurer le consentement nécessaire et de prendre les mesures voulues pour modifier leurs amendements, s'ils le jugeaient à propos.

Évidemment, c'est à la Chambre qu'il appartient de se prononcer. Lecture de l'amendement a été donnée par l'Orateur et un sous-amendement lui a maintenant été ajouté. Comme j'ai rempli ce que je crois être mon devoir envers l'opposition, nous laisserons les choses où elles en sont. J'accepte l'amendement tel qu'il est, de même que le sous-amendement. La situation ayant été élucidée, l'honorable député peut reprendre son discours.

**M. Low:** Merci, monsieur l'Orateur. Il y a lieu de féliciter les deux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône de l'excellente contribution qu'ils ont apportée vendredi au débat actuel. Je les félicite sincèrement et j'espère que, au cours des débats qui auront lieu pendant

qu'ils siégeront ici, nous les entendrons souvent car je suis sûr qu'ils peuvent fournir un apport précieux à nos délibérations.

Je tiens à dire également que nous nous unissons de tout cœur aux regrets exprimés par le premier ministre (M. St-Laurent), vendredi, au nom des membres de la Chambre, de ce que le chef de l'opposition (M. Drew) n'ait pas été en mesure d'être parmi nous à l'ouverture de la session. Nous espérons qu'il se rétablira complètement et qu'il pourra bientôt assister aux séances. Je tiens aussi à féliciter le premier ministre et le Gouvernement de l'aspect qu'offre le Feuilleton et du nombre de questions qui feront l'objet de débats, d'après ce qui est déjà indiqué. Le nombre d'avis de motions du Gouvernement inscrits au Feuilleton indique que nous n'aurions pas de véritable excuse de ne pas réaliser de bons progrès au cours de la présente session. C'est une bonne idée, à mon sens, d'avoir saisi la Chambre d'un aussi grand nombre de mesures ministérielles au début de la session. J'espère que nous pourrons réduire la multiplicité les débats et qu'il nous sera possible de faire exécuter les affaires publiques avec assez de célérité.

Cependant, alors que le chef de la CCF avait la parole, je n'ai pu m'empêcher de songer à une observation que le premier ministre a faite en Saskatchewan, il y a quelques années, lorsqu'il cherchait à persuader les gens de cette province à voter en faveur des libéraux. Si je suis bien renseigné, il a dit: "Vous devez vous rappeler que les cécéfistes ne sont que des libéraux pressés." J'ai entendu, aujourd'hui, raconter un discours que le premier ministre a prononcé, en septembre dernier, et dans lequel il a mentionné des choses qui m'ont porté à penser que j'ai parfaitement raison de déduire que, si les cécéfistes sont des libéraux pressés, les libéraux sont alors certes des socialistes lambins. On pourrait m'excuser, je crois, de tirer une telle conclusion.

A mon avis, il est toujours dangereux de n'inclure qu'une catégorie de députés parmi les champions de la liberté. Je veux le déclarer au premier ministre, le parti que je représente est résolu à ce que les Canadiens soient aussi libres qu'il est humainement possible de l'être dans une économie bien ordonnée, dans un État réglé. Je ne veux pas dire non plus qu'il faudrait réglementer leur vie, mais je dirai que nous prônons le minimum absolu de réglementation de la vie des Canadiens et le minimum absolu de réglementation de l'économie, car nous croyons que les hommes font de leur mieux quand ils sont libres. Je voulais qu'il sache que ce ne sont pas seulement les libéraux et les conservateurs qui préconisent la liberté, pas du tout; je place franchement mon parti sur le même pied que les champions de la liberté individuelle.

Avant d'évoquer les questions soulevées dans le discours de Son Excellence, j'offre mes félicitations sincères au ministre des Transports (M. Marler) qui a été nommé à ce ministère très important, et aux ministres qui ont assumé de plus lourdes responsabilités au sein du Gouvernement depuis l'ajournement de la Chambre en juin dernier. J'aimerais aussi féliciter tous les nouveaux députés qui ont été présentés à la Chambre vendredi. Je souhaite sincèrement que chacun d'eux ait lieu d'estimer que sa carrière parlementaire a procuré des avantages à ses mandants et à l'ensemble du Canada. Quelle que soit la durée de leur carrière à la Chambre, je tiens à dire que nous n'entretenons que de bons sentiments à leur endroit comme à l'endroit de tous les membres de la Chambre. Nous voulons manifester cette bonne volonté chaque fois que ce sera possible. S'il nous arrive parfois de formuler des critiques,—c'est notre devoir de le faire, —nous voulons qu'on sache que ce n'est pas parce que nous sommes mal disposés personnellement envers les membres du Gouvernement ou les membres de n'importe quel autre parti.

Que le premier ministre sache que notre bonne volonté lui est acquise et que c'est avec nos meilleurs vœux qu'il ira participer à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, plus tard ce mois-ci. Nous lui souhaitons le meilleur voyage possible et nous espérons que grâce à ses efforts la conférence aura de bons résultats.

Depuis la fin de la dernière session, j'ai beaucoup voyagé, particulièrement à titre de délégué du Parlement à la conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui, cette année, s'est tenue au Kenya dans l'Afrique orientale anglaise. J'ai grandement apprécié ce privilège et je me dois de dire que nous nous sommes faits beaucoup d'excellents amis durant ce long voyage et pendant la conférence. Je suis sûr que les relations entre les pays du Commonwealth ont été plus fermement cimentées et grandement améliorés à la suite de la conférence qui, de l'avis de tous, est la meilleure de toutes celles qu'a tenues cette association de pays.

Les séances offraient toutes tant d'intérêt que je ne pouvais me permettre, me semblait-il, d'en perdre une seule minute, car il ne s'écoulait guère de minutes sans que l'on dise ou fasse quelque chose de nature à nous aider à mieux comprendre les affaires du Commonwealth et les problèmes qui se posent aux divers pays qui en font partie. Je n'ai

que des louanges à formuler quand je songe à la direction imprimée à la délégation canadienne ainsi qu'à la part très active prise par chacun de mes collègues délégués.

Après la clôture de la conférence de Nairobi, j'ai eu le très grand plaisir de visiter l'État d'Israël et de le parcourir. Son gouvernement m'a fourni toutes les occasions de voir tout ce que je voulais voir et de connaître à fond leurs problèmes et leur situation, du moins autant qu'il était possible en l'espace de temps limité que je pouvais passer dans ce pays. Mes jeunes guides juifs et mes compagnons de voyage m'ont donné un cours très condensé sur les affaires d'Israël. Ils m'ont exposé certains des énormes problèmes qui se posent à ce jeune État situé dans un pays très ancien.

J'ai pu me faire une idée de la complexité des problèmes du moyen Orient ainsi que des dangers qu'ils créent et auxquels il faudra bientôt apporter une solution si l'on veut rendre justice à la population de ces pays et écarter des troubles sérieux dans cette partie du monde.

Je suis rentré plein d'un profond respect pour les réalisations nombreuses et remarquables des exilés qui y ont afflué. J'ai beaucoup de sympathie pour les habitants d'Israël qui sont obligés de défendre leur vie d'une part et d'autre part de s'attaquer aux rudes problèmes de réadaptation et de mise en valeur d'un pays autrefois productif et tombé par la suite dans un état de désolation presque complète à cause d'une négligence et d'abus grossiers. Tous les jours que j'y ai passés, j'ai assisté à l'accomplissement d'une prophétie.

Après des voyages de ce genre et surtout après avoir observé un peu l'état des affaires d'autres pays, car j'ai fait un séjour en Grande-Bretagne et j'ai pu jeter un coup d'œil sur la situation qui règne en France, j'éprouve un peu la tentation de parler de mes impressions et de mes expériences. Je crois cependant que ce n'est pas le bon moment de le faire. Je suis sûr qu'une autre occasion se présentera, peut-être au cours du débat sur les Affaires extérieures qui surgira probablement avant longtemps.

Je désire remercier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le *Foreign Office* de Grande-Bretagne pour l'aide qu'ils m'ont accordée afin de me permettre de me rendre dans l'État arabe de Jordanie. A cet égard je me compte fortuné car en ces dernières années de nombreuses demandes de visas pour voyager dans les territoires arabes ont été rejetées. Mais d'une façon ou d'une autre, je dois dire que j'ai eu la bonne fortune de m'y rendre et de parler avec bon nombre de gens, tant les citoyens ordinaires que les autorités officielles, de sorte que j'ai pu obtenir une idée des sentiments des habitants de ce pays envers ceux des autres régions du moyen Orient.

Monsieur l'Orateur, le discours de Son Excellence avait trait à un grand nombre de sujets sur lesquels j'aimerais avoir le temps de m'arrêter au cours de la présente discussion. Nous aurons l'occasion de discuter à fond certaines de ces questions lorsque les mesures s'y rapportant seront soumises à la Chambre sous forme de résolutions ou de projets de loi. A l'instar des préopinants, je vais me contenter d'aborder quelques points seulement de ce discours en ce moment.

Je remarque qu'on nous demande d'approuver les accords intervenus à la suite des conférences de Londres et de Paris en ce qui concerne l'entrée de la République fédérale d'Allemagne dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Au sujet de ces accords qui, sauf erreur, feront l'objet d'un débat au Parlement d'ici quelques jours, je me contenterai de formuler l'observation suivante. Nous ferons connaître notre attitude sur la proposition, lorsque nous serons priés d'approuver les accords. Pour le moment, nous étudions avec beaucoup d'attention les conséquences de tout ce qui a été proposé, soit à Londres soit à Paris, et tout ce que contiennent les protocoles. Lorsque le débat aura lieu, nous serons prêts à exprimer parfaitement nos vues.

Je veux commenter brièvement cette partie du discours de Son Excellence qui a trait au Plan de Colombo et au programme d'assistance technique des Nations Unies. A mon avis, l'un et l'autre de ces programmes constituent une des plus remarquables initatives entreprises par le monde occidental pour venir en aide aux pays peu évolués. Au cours des quatre dernières années le Canada a contribué la modeste somme de 25 millions de dollars par année. Il est évident que ce que nous avons donné a été apprécié. Cela a également aidé effectivement le Pakistan, Ceylan et l'Inde en particulier. Cependant, lorsque le comité consultatif du Plan de Colombo s'est réuni à Ottawa l'automne dernier, un grand nombre d'entre nous ont souhaité que nous accédions à la requête en vue d'une augmentation notable de notre participation annuelle à ces programmes.

Ces projets ont été conçus dans le dessein, notamment,—car il y a ici plus d'un objectif,—d'empêcher que 600 millions d'êtres humains ne se laissent entraîner dans le sillage des communistes, en pur désespoir de cause. On pensait aussi renforcer ainsi le Commonwealth et son unité grâce à l'aide économique prévue à ces plans. Il suffit pourtant d'un instant de reflexion, ce me semble, pour se rendre compte qu'eu égard aux buts

primitifs du plan notre contribution est véritablement trop médiocre et insuffisante. N'oublions pas que le but que vise la haute stratégie communiste, pour le monde entier, c'est de soumettre à sa domination d'immenses masses humaines. Ces stratèges communistes impérialistes ne savent que trop bien qu'ils ne sauraient, dans un avenir prévisible, rivaliser avec les nations libres de l'Ouest, des points de vue de la puissance industrielle ou de la production des armes. Mais ce qu'il ne pourraient demander à la capacité industrielle ils s'attendent avec confiance à le trouver dans la supériorité du nombre. C'est pourquoi chacune de leurs interventions est destinée à attirer dans leur sillage et à leur soumettre d'énormes masses humaines qu'ils jetteront avec prodigalité contre les nations de l'Ouest dès qu'ils jugeront le moment venu de commencer la lutte. Pour atteindre leur objectif, qui est la maîtrise du monde, ils sont prêts à sacrifier des centaines de millions de vies humaines.

Devant ce tableau de stratégie globale des communistes, il me semble que nous devrions reconnaître tout simplement que les prétendues nations chrétiennes et autres nations éclairées et libres de l'univers n'ont pas encore eu le courage ou l'habileté de s'efforcer honnêtement de résoudre les deux problèmes qui affligent l'humanité depuis des siècles. Je veux dire les problèmes du partage des richesses et de la guerre. Nous devons aussi nous rendre compte qu'il n'est plus possible de condamner la moitié de l'univers à la pauvreté perpétuelle pour le bien-être de l'autre moitié mieux partagée. A mon avis, notre attitude a toujours été celle d'une grande indifférence pour les souffrances de nos semblables, celle de loups qui se mangent entre eux. Nous devrions nous rappeler avec gratitude que nous sommes de la moitié favorisée de l'univers. Nous avons été abondamment bénis par la divine Providence. Je crois qu'il est de notre devoir de partager notre bonne fortune avec nos frères moins fortunés en d'autres parties du monde.

Depuis plusieurs siècles, des millions d'êtres humains dans d'autres pays languissent dans l'ignorance et une misère incroyable. J'ai vu un peu de cette misère l'été dernier. Il est très difficile de faire comprendre pareille misère aux gens de notre pays. N'oublions donc jamais pour un instant que les services modernes de communication et de transport ont fait connaître partout les avantages dont bénéficie la moitié favorisée du monde. Les peuples arriérés se sont éveillés. Ces peuples connaissant un vaste élan de nationalisme et d'indépendance économique qui ne peut manquer d'anéantir tous nos espoirs de paix internationale si nous, des régions bien dotées et favorisées de l'univers, n'allons pas de l'avant pour les aider à sortir de leur misère et même à atteindre un niveau de vie plus élevé que la simple subsistance.

Il faut faire mieux que cela. Et n'oublions pas que des millions de gens, dans de très larges secteurs du monde, sont devenus la proie du bolchevisme impérialiste simplement parce que les communistes se sont rangés du côté nationaliste et ont persuadé ces masses malheureuses et désespérées que le nationalisme ne saurait avoir de meilleur allié que le communisme. Les communistes sont parvenus à leur faire croire cela. Nous, des nations favorisées, nous commençons seulement à comprendre qu'un des maux pour lesquels nos pays, au cours de la présente génération, auront peut-être à payer cher est l'acharnement que nous avons manifesté par le passé à forcer les faibles et les pauvres à accepter sans cesse de lutter contre les nations riches et favorisées dans les conditions que dictaient celles-ci.

Je songe ici, par exemple, à l'application sans réserve de la clause de la nation la plus favorisée que les États-Unis ont imposée à tous les pays faisant le commerce avec eux. Malheureusement, le Canada a lui-même tâté de ces moyens ces dernières années. L'étalon-or international de Bretton-Woods nous fournit un autre exemple, pour ne nommer que ces deux-là. Le grand problème que nous avons à résoudre est celui qui consiste à mettre à la portée des régions du globe qui en ont besoin les excédents de biens que produisent les pays riches, dont le Canada et les États-Unis, où fonctionne un régime de stimulant à la production. Il faut y parvenir sans restreindre l'indépendance des peuples à qui nous venons en aide et assurément sans ruiner ni décourager leurs industries qui luttent. Voilà des choses qu'on peut faire, qui ne sont pas impossibles.

Un office international pour l'échange des produits du genre de celui que nous avons préconisé à diverses reprises serait d'un très grand secours; on apporterait aussi une aide précieuse aux termes du Plan de Colombo, en augmentant l'aide technique aux régions arriérées. Mais il faudrait y aller largement, non pas se contenter d'un misérable million de dollars par année. Il faudrait faire beaucoup plus. Si le problème doit être résolu, il faudra l'aborder avec des sentiments de complet désintéressement.

Cette année, le Canada augmente d'un million de dollars son apport au Plan de Colombo. Faut-il le dire: c'est là de la ladrerie et cela ne répond nullement au désir général de la population généreuse de notre pays. Les gouvernements du Canada et des

États-Unis (surtout celui des États-Unis) se sont vantés de posséder certaines vertus peu ordinaires pour avoir accompli bien faiblement, en vertu du Plan de Colombo et du programme du Point Quatre, ce qu'il fallait précisément accomplir pour leur propre survivance.

Les États-Unis ont prouvé de façon concluante que les dons considérables qu'ils ont fait à d'autres pays et qui depuis 1945, ont atteint, des vingtaines de milliards de dollars, n'ont aucunement porté atteinte à leur économie, ni rabaissé le niveau d'existence de la population américaine. Ils ont plutôt maintenu l'emploi et l'activité économique du pays à un très haut niveau. Ces immenses dons n'ont, pour ainsi dire, même pas modifié, ni changé d'aucune façon la structure économique fondamentale des États-Unis, ni, d'ailleurs, jusqu'ici, celle du Canada. Il est, toutefois, intéressant de remarquer que la tentative des États-Unis de réduire, il y a environ un an et demi, leurs nombreux dons à d'autres pays en vertu des programmes en question, a eu pour résultat une régression qui menaçait de devenir une véritable crise économique.

Or, étant donné les ressources magnifiques que nous fournit la science, les possibilités de production de nouvelles richesses sont, pour ainsi dire, sans limites. A mon avis, c'est une triste réclame pour notre prétendu progrès que d'avoir permis que nos régimes politique et économique, ainsi que nos normes de morale restent tellement au-dessous de ces possibilités, au grand détriment de toute l'humanité. Notre pays, tout comme le monde, doit, à l'heure actuelle relever le défi le plus grave de l'histoire. Il nous faut trouver de nouvelles idées,—des idées vraiment neuves,—et de nouvelles méthodes afin de guider le monde libre vers une ère qui m'apparaît comme l'époque d'une expansion et d'un développement dépassant tout ce qu'on a vu jusqu'ici, résultat qui, à mon avis, pourrait être réalisé partout dans le monde si nous pouvions réellement modifier notre attitude, nous mettre à l'œuvre et résoudre, d'abord, le problème de la distribution et, ensuite, celui de la guerre. La solution du premier problème, celui de la distribution, contribuerait certainement dans une large mesure à la solution du deuxième, celui de la guerre.

Je ne dis pas que nous devrions décider, du jour au lendemain, d'affecter des milliards au Plan de Colombo. Nous devons certes paraître ridicules et parcimonieux aux yeux du monde lorsque nous nous faisons tirer l'oreille pour accroître notre cotisation d'un million de dollars par année. L'Inde elle-même pourrait utiliser beaucoup plus que ce qu'on lui accorde sous le régime de ce Plan.

[M. Low.]

Il me semble que nous avons lieu de nous hâter d'aider davantage l'innombrable multitude d'Indiens, sous le régime du Plan de Colombo et du programme du Point Quatre. La Russie se rend compte de l'immense avantage que comporte une offre d'aide économique à l'Inde,—ou du moins une promesse d'assistance,—puisque, récemment, elle a promis ou offert d'aménager une aciérie d'un rendement d'un million de tonnes par année dans ce pays. Une proposition de ce genre éveille l'imagination des Indiens.

Si j'ai consacré autant de temps ce soir à cette question, monsieur l'Orateur, c'est parce que j'espère que le Gouvernement examinera de nouveau ses propositions et prendra des mesures afin d'accorder plus qu'une piètre augmentation d'un million de dollars par rapport à la contribution de l'an dernier. Une telle augmentation témoignerait de notre gratitude envers un créateur prévoyant et démontrerait le genre d'amour pour nos semblables que les nations chrétiennes doivent manifester à des époques comme celle où nous vivons. Elle démontrerait notre sagacité politique dans un monde de manœuvres idéologiques opposées ainsi que notre bon sens du point de vue économique, car les contributions que nous fournirions se traduiraient par un accroissement de l'activité économique et de l'emploi dans notre propre pays.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la situation agricole au Canada. Le discours du trône a dépeint sous de brillantes couleurs la situation générale au Canada. Il ne dit rien, cependant, de la véritable situation de l'agriculture. J'aimerais signaler que les cultivateurs canadiens viennent de passer une année très difficile, non seulement à cause du faible rendement du blé dans l'Ouest, mais à cause des conditions atmosphériques. Le temps a laissé beaucoup à désirer en bien des endroits au moment de la moisson. Et ce n'est pas tout. Ils se trouvent encore coincés entre les prix de vente et les prix de revient; cette impasse ne cesse d'empirer depuis 1951. La disproportion entre les prix obtenus par les cultivateurs pour leurs produits et les prix de revient est la plus prononcée qu'on ait enregistrée depuis de très longues années. Tout annonce aussi qu'elle peut même s'accentuer. On ne s'attend pas que le prix des bovins et des porcs augmente cette année. Des spécialistes que j'ai entendu parler récemment donnent à entendre que ces prix fléchiront probablement dans une certaine mesure.

Chacun sait que 1951 a été une bonne année pour les cultivateurs, car cette année-là les niveaux des prix de vente et des prix de revient ont été à peu près les mêmes. Mais

immédiatement après 1951, les cours agricoles ont affiché une forte tendance à la baisse, tandis que les prix de revient sont restés exactement les mêmes qu'en 1951. Les prix de détail des aliments n'ont pas suivi la tendance à la baisse des cours agricoles, ce qui amène une foule de gens peu renseignés à blâmer les cultivateurs du niveau élevé des prix de détail d'une foule d'aliments.

Comme on a récemment exporté du blé en Europe et vu que, dans l'ensemble, les récoltes ont été moins abondantes dans l'Ouest du pays, on prétend que la situation du blé présente des perspectives un peu plus encourageantes; mais, il est très difficile de faire croire au cultivateur,—en particulier à celui qui, jusqu'ici, n'a même pas pu livrer son premier contingent,—que la situation s'est améliorée.

On a parlé du fromage. Deux millions et demi de livres de fromage de Nouvelle-Zélande entrent au Canada. Hier même j'ai entendu un des spécialistes agricoles de la Fédération canadienne des agriculteurs déclarer que la raison donnée par les hauts fonctionnaires pour permettre l'entrée de ce fromage au Canada était d'aider la Nouvelle-Zélande à équilibrer du moins à peu près son commerce en déséquilibre avec le Canada. S'il en est ainsi (je ne dis pas que c'est le cas, mais j'ai entendu exprimer la chose hier après-midi à la télévision), nous pouvons dire avec raison que nous sommes en train d'obliger les producteurs de fromage et de lait du Canada à subventionner la production industrielle du Canada en vue de l'exportation à un autre pays. Ce genre de subvention n'est pas sans exemple. On a déjà demandé aux cultivateurs de subventionner l'ensemble de la population du Canada, de supporter seuls les frais du pain à bon marché et, ils ont, certes, sous l'empire de l'accord conclu avec la Grande-Bretagne sur le blé, subventionné les Britanniques. Ce genre de subvention qui pèse sur les épaules des cultivateurs dépasse les limites dans bien des cas.

Les cultivateurs ont de graves désavantages à surmonter outre ceux que j'ai déjà signalés, pour mener à bien leur exploitation. Je puis rappeler que le dollar canadien demeure à prime par rapport à celui des États-Unis. Au cours de l'année dernière l'écart a varié jusqu'à 4 p. 100. Le gouvernement prétend, il va sans dire, que la position ferme du dollar canadien est un indice de la force que les libéraux ont donné à l'économie du Canada. Cultivateurs et exportateurs, tous, ont jugé néfaste le jour où le ministre des Finances a décidé que ne serait plus fixée la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain. Que le dollar canadien fasse actuellement prime cela fait perdre 6 ou 7c. le boisseau au producteur de blé canadien, davantage même si on songe qu'il n'y a pas longtemps le dollar canadien valait moins que le dollar américain.

Qu'on me permette de faire mention d'un autre obstacle. Il y a quelque temps les États-Unis ont décidé de disposer de leurs excédents de denrées alimentaires en acceptant les devises des pays acheteurs ou importateurs. On avait primitivement assujéti des transactions à un maximum de 200 millions, mais à en croire l'*U.S. News and World Report* le Secrétaire de l'Agriculture, M. Benson, disait récemment qu'on avait porté la limite à un milliard, ce qui met de gros obstacles sur la route du cultivateur canadien. Il va sans dire que notre Gouvernement n'avait même pas voulu entendre parler d'accepter un peu de sterling, en règlement partiel de nos balances commerciales avec la Grande-Bretagne.

On se souviendra que, l'an dernier, notre groupe proposait un amendement aux termes duquel le Gouvernement était invité à restaurer et à maintenir nos marchés traditionnels pour les produits agricoles en acceptant certaines devises des pays importateurs, du moins dans la mesure où le financement intérieur nous serait facile. Le Gouvernement prétendait alors que la Grande-Bretagne ne voulait pas de pareilles transactions. D'autres, malheureusement, ont aussi prétendu la même chose. Je ne l'ai pas cru à ce moment-là, je ne le crois pas encore. J'ai eu l'occasion d'en parler avec plusieurs membres très en vue du Parlement, à Westminster l'été dernier. Tous sans exception se sont dits d'avis que la proposition était bonne et qu'elle ne présentait aucun obstacle insurmontable au Royaume-Uni. Un de ces députés était le gendre du premier ministre du Royaume-Uni. Comme résultat du manque de prévoyance et de courage de notre Gouvernement, qui n'a pas pris de mesures efficaces ni affronté les réalités des problèmes mondiaux, nos cultivateurs se trouvent très désavantagés devant ceux d'autres pays, notamment ceux des États-Unis.

La forte opposition à l'adoption d'un soutien vraiment efficace des prix, au sein du Gouvernement, constitue un troisième obstacle. Comme résultat, nous en avons très peu au Canada, ce qui suscite un écart très considérable entre les frais que le cultivateur doit payer et ce qu'il reçoit pour son dur labeur. L'opposition au soutien des cours agricoles ne se limite pas au Gouvernement. J'ai vu différents groupes partiaux et mal renseignés dans l'Est du Canada en particulier qui s'opposent violemment au sou-

tien des prix. Ainsi, je remarque que, dans son dernier numéro, le *Saturday Night* de Toronto consacre son éditorial en première page à une tirade contre le soutien des cours agricoles.

Tous les adversaires du principe en cause ont invoqué l'expérience américaine pour démontrer que les mesures de soutien des prix ne peuvent qu'aboutir à de gros excédents invendables de produits alimentaires. Des raisons valables militent, à mon avis, contre l'adoption de mesures rigides de soutien qui sont fondées sur un fort pourcentage de parité, comme celles qu'ont adoptées les États-Unis. Les cultivateurs, naturellement, sont d'une façon générale, en faveur de mesures de soutien aussi rigides. Mais, pour ce qui est de l'ensemble d'un pays et du commerce international, un système rigide de soutien des prix peut causer de graves difficultés, comme nous avons pu le constater. Nous le comprenons. Mais il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit d'un système souple. On peut invoquer de solides arguments en faveur de l'adoption d'un tel système au Canada, le pourcentage de parité à retenir étant fonction, bien entendu, des stimulants à offrir pour que soit atteint le degré de production requis pour répondre aux besoins.

Les cultivateurs du Canada ont le droit d'attendre du Gouvernement qu'il présente un système flexible de soutien des prix agricoles, du moins aussi longtemps que le Gouvernement maintiendra un tarif protecteur à l'égard des produits industriels, tarif qui, on devrait le savoir, constitue une espèce de soutien des prix sous forme de subvention. Si la loi de l'offre et de la demande opérait librement, il serait difficile de préconiser le soutien des prix agricoles, sous forme de système flexible ou non. Mais voilà, le prix de ce que le cultivateur doit acheter et qui entre dans ses frais de production ne s'établit pas librement.

Nous n'entendons jamais les adversaires du soutien des prix agricoles apporter d'arguments ni étayer de thèse contre le tarif douanier de protection destiné à aider nos industries à faire face à la concurrence des entreprises étrangères; mais ils s'élèvent sans cesse contre l'adoption d'un régime souple de soutien des prix agricoles.

Le problème que doit régler notre pays consiste à établir un programme ou un rouage qui permettrait de garantir aux agriculteurs leur juste part du revenu national. Les chiffres sont là pour appuyer ce que j'avance. En 1953, les agriculteurs, qui constituent environ le cinquième de la population du pays, n'ont touché que 9·9 p. 100 du revenu national. Je parle évidemment ici du revenu obtenu de la culture du sol. Il faut convenir que certains agriculteurs tirent des revenus d'autres sources; mais, même alors, le pourcentage ne dépasserait certainement pas 11 p. 100 environ.

J'affirme que le problème à régler dans un pays comme le nôtre consiste à adopter un programme qui assurerait aux agriculteurs leur juste part du revenu national. Il ne serait que juste que les agriculteurs, qui forment le cinquième de la population totale du pays, touchent quelque 20 p. 100 du revenu national. Cela ne s'est pas vu souvent dans l'histoire de notre pays.

Étant donné la politique désuète que notre Gouvernement persiste à appliquer, il faudra trouver quelque moyen d'aider nos agriculteurs à tirer un revenu juste et équitable de leurs placements, de leur labeur et de l'aptitude qu'ils montrent dans l'organisation de leur entreprise.

Je signale qu'il sera bien difficile pour les jeunes gens de s'adonner à l'agriculture. Il faut, de nos jours, une grosse somme pour commencer une entreprise agricole. Si nous ne prenons pas toutes les dispositions possibles pour donner la prospérité à notre population agricole, nous ne pourrons jamais espérer, nous, les autres, pouvoir prospérer de façon quelque peu continue. Il existe un certain rapport, ainsi qu'on l'a déjà indiqué cet après-midi, entre le fléchissement du revenu agricole et l'accroissement du chômage au Canada.

Pour conclure cette partie de mes observations, monsieur l'Orateur, je mentionnerai une autre question. On entend beaucoup de critiques injustifiées contre nos cultivateurs, et surtout contre ceux des Prairies, à propos du prix que doivent payer les éleveurs de l'Est et de la Colombie-Britannique pour les céréales de provende. Ce n'est nullement la faute des cultivateurs et pourtant trop souvent ce sont eux que l'on accuse.

Il est un état de choses ici en Ontario sur lequel on devrait tenir une enquête approfondie. Les éleveurs commandent souvent de la provende d'une qualité donnée, mettons de la catégorie 5 ou 6 et paient le montant approprié. Lors de la livraison ils constatent qu'à l'un quelconque des stades de l'acheminement, une fois que les céréales ont été expédiées des provinces des Prairies, certains intermédiaires ont ajouté à ces céréales du grain de qualité grandement inférieure de sorte que la provende reçue n'est plus de la qualité demandée, qualité pour laquelle ils ont payé.

La Commission canadienne du blé soutient que le problème n'est pas de son ressort, qu'elle ne peut rien y faire. Il doit y avoir quelqu'un en mesure de faire enquête et de rectifier la situation. Je soutiens que le Gouvernement a le pouvoir d'intervenir vu

qu'il subventionne le transport d'une bonne partie de la provende expédiée de l'Ouest vers l'Est du Canada.

Je crois également que le cas qui, récemment, a mis en cause M. Stephen F. Murphy fait ressortir la nécessité d'une enquête extrêmement attentive sur certaines des méthodes utilisées par la Commission canadienne du blé en ce qui a trait à l'envoi (ou aux tentatives en ce sens) de céréales de provende des provinces des Prairies vers la Colombie-Britannique. Les membres de la Commission canadienne du blé ou de la Commission des grains devraient pouvoir mettre au point une méthode quelconque qui permette aux éleveurs de volaille ou de bétail d'acheter et de faire expédier individuellement leur propre provende sans l'ingérence de la Commission du blé ni réglementation stupide de sa part.

Toutes ces choses et d'autres encore que je pourrais mentionner portent les cultivateurs canadiens à penser que le Gouvernement a grandement failli à la tâche en ce qui les concerne. Dans l'ensemble les cultivateurs, ceux de l'Ouest du moins, estiment que le Gouvernement les considère comme des citoyens d'un second ordre. Il faudra faire en sorte de rectifier cet état de choses.

Il convient aussi de surveiller les taux de transport des marchandises par le Pas du Nid-de-Corbeau. Certains éléments cherchent à faire supprimer ce tarif; il ne faudrait pas le permettre tant qu'on n'aura pas réalisé l'uniformisation des taux de transport en général et tant qu'on ne nous assurera pas que le principe de la péréquation rendra justice aux cultivateurs de l'Ouest canadien.

J'aurais aimé aborder d'autres questions, mais je constate que mon temps de parole est expiré et je ne voudrais certes pas parler une minute de plus.

**M. F. T. Fairey (Victoria, C.-B.):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre la parole je dois dire que je croyais que nous aurions maintenant appris quelque chose des membres de l'opposition et de ceux qui désirent certains changements avant l'adoption définitive de l'Adresse, à l'appui de laquelle mes deux collègues, l'honorable représentant de Verdun (M. Leduc) et l'honorable député de Trinity (M. Carrick) ont prononcé d'excellents discours. J'ajoute mes félicitations à celles qu'on leur a déjà adressées et je leur offre mes meilleurs vœux de succès à la Chambre.

Il est malheureux, monsieur l'Orateur, que la confusion qui semble découler de la nature de l'amendement proposé nous porte à croire que l'opposition n'a pu trouver grand chose à redire au texte du discours du trône. Ce qu'elle propose ce sont des additions plutôt que des modifications.

Quant aux mesures que le Gouvernement se propose de présenter, il me semble qu'elles sont étendues et qu'elles permettront de remédier aux lacunes de la législation antérieure. A mon avis, le programme proposé est d'envergure et lorsqu'il sera pleinement appliqué il satisfera tout le monde. Sur le plan national, il semble y avoir quelque chose pour tous ceux qui ont des motifs justes et raisonnables de demander l'aide du Gouvernement. Une fois de plus notre programme de sécurité est bien coordonné et équilibré.

Pour ce qui est de l'étranger, nous constatons que le Gouvernement continue, de concert avec les autres nations libres, à procéder avec fermeté en ce qui concerne nos engagements à titre de membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'en ce qui a trait à la question épineuse de l'entrée de l'Allemagne dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Je n'ai pas l'intention de chanter les louanges du Gouvernement à l'égard de toutes les mesures proposées dans le discours du trône. Toutefois, je désire formuler des observations sur quelques-unes d'entre elles et sur le réarmement de l'Allemagne. Avec tous les autres membres de la Chambre des communes, je m'oppose au réarmement non seulement de l'Allemagne, mais de tout autre pays, y compris le nôtre. Toute personne sensée qui sait ce qu'est la guerre et quelles en sont les conséquences, ne peut adopter une autre attitude. Cependant, si nous voulons réaliser le monde prévu par le Sauveur, nous devons nous y prendre progressivement et une des étapes que nous devons franchir, est de nous assurer que ceux qui ne partagent pas notre point de vue, ne puissent recourir à des mesures d'agression qui annuleraient les progrès déjà accomplis.

A mon avis, ce risque conscient se défend. Dans les circonstances, ayant pris conscience de ce risque, nous n'avons rien d'autre chose à faire que d'approuver l'attitude prise par notre gouvernement de concert avec nos alliés occidentaux et d'accepter ce qui paraît être un moindre risque, en accueillant l'Allemagne occidentale dans le système d'alliances défensives.

J'ai parlé des progrès déjà accomplis. A ce sujet, je tiens à souligner l'influence déjà grande et qui va croissant du Canada comme puissance mondiale. C'est vraiment une situation unique pour un aussi jeune pays que le nôtre et qu'il faut attribuer, je crois, à la confiance que les autres nations ont dans le Gouvernement de notre pays et son grand chef, le premier ministre (M. St-Laurent).

Si l'on me permet de distribuer quelques compliments et de choisir un de ses ministres,

mon choix se porterait sur le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Qu'il réussisse, malgré les charges accablantes de son ministère, à conserver autant d'entrain, me dépasse. Il doit cependant, j'en suis sûr, tabler sur les inépuisables réserves d'énergie du premier ministre. De toute façon, ils ont, j'en ai la certitude, l'admiration et la gratitude de tous les Canadiens.

Notre délégation aux Nations Unies nous a très bien représentés l'été dernier. A ses dons bien connus de persuasion et d'élégance oratoire, le vice-président de cette délégation joignait une habileté remarquable dans la rédaction de projets de résolution difficiles. Le prestige du Canada n'a pas souffert j'en suis bien sûr du rôle joué par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

Je reviens à un ou deux sujets mentionnés dans le discours pour dire que je suis enchanté de savoir que la loi intéressant les invalides a été proclamée. Il ne reste plus qu'aux provinces maintenant à établir les rouages administratifs, à l'échelon local, propres à mettre en œuvre la plus utile et la plus souhaitable des mesures.

Je passe à une question très épineuse. Je me demande si j'oserai mentionner les allocations aux anciens combattants, vu qu'à cet égard on me tient plutôt pour un rebelle. On se dira peut-être qu'il conviendrait de retarder toute discussion de cette question tant que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) n'aura pas saisi la Chambre des amendements pertinents, mais je vais tout de même en faire mention maintenant car j'ai quelques propositions à soumettre. De plus, j'ai bien l'impression que de nombreux députés voudront s'attribuer le mérite des mesures qui seront prises. En réalité, on en a déjà nommé plusieurs et je ne veux pas qu'on me prenne pour un de ceux-là.

On a dit beaucoup de sottises au sujet des allocations aux anciens combattants. En réalité, il s'agit d'une allocation de secours et non d'une pension d'invalidité, ce que l'on semble avoir perdu de vue. Ce régime se fondait, à l'origine, sur la présomption implicite mais à mon sens erronée selon laquelle tous ceux qui avaient servi dans la zone des combats étaient par le fait même prématurément vieillis de dix ans. Les anciens combattants, et ceux de la première guerre, notamment, savent qu'il n'en est rien. En tout cas, je me refuse à accepter cette hypothèse comme un fait.

J'allais demander à l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) de me permettre de le citer en exemple. Il n'est pas à son siège et je le regrette mais je vais le prendre néanmoins comme exemple car je suis sûr qu'il ne s'y opposerait pas. Il suffit de regarder mon bon ami l'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich pour mettre en doute l'allégation voulant que tout militaire qui a combattu est prématurément vieilli de dix ans. Si quelqu'un a servi au front et servi longuement, c'est bien lui sûrement. Je doute qu'il se sentirait flatté à l'idée que son âge chronologique ne correspond pas exactement à son apparence et à sa vigueur. Si quelqu'un veut venir me dire que j'ai l'air de 77 ans, je suis prêt à vider la question avec lui.

Néanmoins, il est parfaitement vrai qu'il y a parmi les titulaires d'allocations d'anciens combattants des gens dont les épreuves ont miné sensiblement les forces. Je pense en particulier aux combattants de la première guerre qui ont connu de longues périodes d'extrême fatigue pendant la guerre de tranchée, périodes suivies de sombres phases de combat prolongé et épuisant vers la fin du conflit. Je pense aussi aux prisonniers de guerre qui, après avoir subi les épreuves dont je viens de parler devaient subir en outre l'agonie de traitements inhumains dans les camps où ils étaient détenus. Le sujet se passe de commentaires. Je puis non seulement convenir mais affirmer que ces hommes ont souffert au point que leur aptitude à se rétablir dans la vie civile a été diminuée et qu'ils souffrent d'invalidité même si leur dossier médical ne le révèle pas.

Je me demande si je puis m'adresser aux anciens combattants qui siègent à la Chambre. Combien se rappellent avoir subi un examen médical immédiatement avant leur libération? Je ne me le rappelle pas. J'ai dû en subir un cependant, puisque j'ai été libéré avec mention A-1. Je soupçonne les combattants de la seconde guerre d'avoir été plus sages ou peut-être mieux avisés, parce que j'imagine qu'ils veillent à ce que tout soit inscrit sur leur dossier médical.

Comme moyen de régler le troublant problème des allocations aux anciens combattants, voici ce que je propose au ministre. Son expérience, celle de ses conseillers médicaux et des excellents administrateurs du ministère des Affaires des anciens combattants devraient permettre, plus les connaissances qu'on possède en ce moment, de trouver une formule ou un critère applicable aux titulaires d'allocations aux anciens combattants, afin de déterminer si la guerre a vraiment diminué leurs aptitudes physiques ou mentales. Si on peut le démontrer, peut-être en examinant leur dossier de combat, il conviendrait d'accorder une pension d'invalidité à ces hommes. Ces blessures sont réelles et peuvent causer d'aussi grands

ravages, j'en suis certain, qu'une blessure faite par une arme à feu. On pourrait ainsi retrancher leurs noms des longues listes des titulaires d'allocations aux anciens combattants. Nous savons certes maintenant que toutes les blessures ne se mesurent pas en termes médicaux.

J'ai une très grande confiance dans la compétence des administrateurs des Affaires des anciens combattants et je suis certain qu'ils pourraient trouver une formule ou un programme de ce genre, en ce qui concerne ces gens qui ont de justes réclamations à l'égard de blessures qui ne paraissent pas sur leur dossier médical. Il ne reste plus ensuite que ceux qu'il convient d'aider comme titulaires d'allocations sans qu'il soit question de leur accorder une récompense à l'égard de leur service, ou encore une pension. Je sais que c'est une tâche difficile, mais je ne crois pas qu'elle dépasse l'aptitude des administrateurs.

Je termine cette harangue sur les allocations aux anciens combattants par ce qui suit. Je crois que l'augmentation proposée des versements est une chose bonne et souhaitable, mais ce n'est pas suffisant. En effet, comme on l'a dit, en accordant de l'aide on détermine une pression et tant que le groupe que j'ai mentionné sera inclus, il y aura pression. Si on me permet de forger une expression, je dirai que "suffisamment n'est pas toujours assez".

Comme nous en sommes au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, la coutume veut qu'on parle de sa province et de sa circonscription. Dans mon cas, il s'agit de la Colombie-Britannique et de sa capitale, Victoria. Lorsque j'ai pour la première fois participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône au cours de la première session, j'ai souligné l'importance des moyens de transport, déclarant qu'ils étaient indispensables à l'essor de ma province, de toutes les provinces à la vérité. Je vais répéter ici ce qu'a dit le chef du parti CCF. J'ai en effet lu dans les journaux que le ministre des Travaux publics (M. Winters) a prié les provinces d'entreprendre l'aménagement de la route transcanadienne. J'espère, —et je ne plaisante pas,—que le ministre ne froncera pas trop les sourcils, si je lui dis que pour que la route transcanadienne soit terminée avant trop longtemps, il ferait mieux de l'aménager lui-même. S'il veut bien prendre la chose en considération, il pourrait se demander s'il n'y aurait pas lieu de demander à ses collègues de lui permettre de demander à la Chambre les fonds nécessaires pour entreprendre cet aménagement à titre d'entreprise fédérale. Je suis de ceux qui croient qu'avec le développement des transports routiers il va bientôt falloir créer une espèce d'autorité fédérale compétente, chargée de l'aménagement et de l'entretien de routes proprement interprovinciales, traversant peut-être ou reliant deux ou trois provinces. Il se peut que ce jour soit encore éloigné et que le grain que je jette tombe en terrain pierreux. Il reste pourtant qu'on a vu sortir des moissons de terre dans les endroits les plus inattendus.

J'avais l'intention de m'en tenir, en ce qui concerne les transports, à la grave situation dans laquelle se trouve ma circonscription, soit la ville de Victoria avec Esquimalt et la région voisine. Je parle ici sérieusement, car les transports par mer entre l'extrémité inférieure de l'île de Vancouver et la ville de Vancouver, située sur le continent, n'ont jamais été plus mauvais, aussi loin que remontent mes souvenirs. J'espère que le ministre des Transports (M. Marler) voudra bien entendre quelques propositions précises. Il m'arrive parfois de penser qu'un plus grand nombre de députés des provinces de l'Est devraient imiter l'exemple que leur a donné l'été dernier notre collègue de Verdun (M. Leduc). Celui-ci est en effet venu alors pour la première fois sur la côte du Pacifique. Il leur serait peut-être possible ensuite de me mieux comprendre, et de comprendre aussi les difficultés auxquelles nous avons à faire face.

Pendant cinquante ans les lignes côtières du Pacifique-Canadien en Colombie-Britannique ont assuré un excellent service ce transport par navire entre Victoria,Vancouver et d'autres ports, service qu'on peut vraiment qualifier de luxueux puisque de beaux navires magnifiquement entretenus assuraient un transport rapide, grâce à une excellente administration. De fait, cette ligne faisait l'orgueil de la région du littoral. Puis les effets de la guerre se sont fait sentir. Avec le temps, des méthodes nouvelles et plus rapides de transport, comme l'avion, ont enlevé à ces services, entre Vancouver et Victoria, la plus grande partie de leurs clients, sauf durant la saison du tourisme. Quand on songe qu'Air-Canada assure quatorze envolées par jour dans chaque direction, même durant l'hiver,—évidemment, nous n'avons pas d'hiver à Victoria,—on comprend combien de voyageurs le service de navire a perdus. Le résultat, c'est qu'il n'est plus profitable au Pacifique-Canadien de maintenir cet ancien service de transport par bateau.

Bien que la concurrence pour s'assurer la clientèle des voyageurs ait été le principal élément de la déchéance de ce service, la négligence à remplacer les navires désuets par des transbordeurs modernes y a également contribué. Par suite de l'énorme expansion de la partie septentrionale de l'île

Vancouver, où il semble que surgit presque chaque jour une nouvelle usine de pâte de bois ou une nouvelle fabrique de contreplaqués, il est devenu nécessaire de développer suffisamment et pleinement le port de Nanaïmo. C'est ce qu'a fait le Pacifique-Canadien. Il a fourni des navires modernes, de nouveaux transbordeurs capables de transporter rapidement de lourds camions.

Monsieur l'Orateur, ce que je vais dire ne vise aucunement à diminuer l'importance de Nanaïmo. Nous n'avons non plus aucunement l'intention de susciter de la concurrence entre Victoria et la partie septentrionale de l'île. Nanaïmo dessert la partie septentrionale et Victoria la partie méridionale de l'île. Ce que nous réclamons, c'est un service distinct qui, étant donné la croissance assurée de la partie septentrionale de l'île et aussi de la partie méridionale, profitera à toute la province et au pays tout entier.

Qu'on n'oublie pas que 52 p. 100 de la population de l'île de Vancouver habitent au sud de la hauteur des terres, connue sous le nom de Malahat, et que Victoria et les environs comptent une population de plus de 135,000. Quoi qu'il arrive ailleurs, Nanaïmo est magnifiquement située pour desservir les parties centrale et septentrionale de l'île mais elle ne peut, à cause de la distance, répondre convenablement aux besoins du sud. Or c'est ce qu'on nous demande d'accepter. Le service du transport des voyageurs par mer, de Victoria à Vancouver, est assuré par des navires désuets suivant un itinéraire qui ne tient aucun compte des horaires du chemin de fer transcontinental. Les députés seront peut-être étonnés d'apprendre que pour prendre le train qui quitte Vancouver à 7h. 30 le soir, il faut partir de Victoria le soir précédent et passer une journée entière à Vancouver.

**Une voix:** Vous êtes chanceux.

**M. Fairey:** En outre, la distance est trop grande et le voyage est trop long pour intéresser l'homme d'affaires ordinaire. Il est notoire, monsieur l'Orateur, que la plupart des marchandises sont maintenant transportées au moyen de lourds camions et qu'on demande aux gens de Victoria de se contenter du transport depuis Vancouver jusqu'à Nanaïmo, puis du parcours de 70 milles jusqu'à Victoria sur une grand route ne convenant pas à la circulation, et d'acquitter les frais supplémentaires qui en découlent.

Quel est le remède? Il me semble remarquable qu'une société, qui a joui du monopole du transport pendant des années et assuré un bon service, ne puisse s'apercevoir qu'il existe un remède facilement accessible. Nul ne s'attend que la société continue d'exploiter ce service à perte. Je propose donc que le ministre des Transports (M. Marler), après avoir examiné les détails, consente à ce qu'on effectue une étude technique appropriée de l'ensemble de la péninsule de Saanich. Il y a au moins trois localités situées dans la péninsule de Saanich, dont Sidney, qui pourraient être transformées en des ports ouverts tous les jours de l'année et vers lesquels des navires rapides et modernes pourraient se diriger depuis Vancouver ou Steveston, ce qui réduirait le voyage maritime à une distance comparable à celle qui existe entre Vancouver et Nanaïmo. L'avantage qu'offrirait l'extrémité sud de l'île serait de réduire à 18 milles le transport terrestre des marchandises comparativement à 70 milles depuis Nanaïmo.

J'ai soulevé la question à la Chambre, sachant fort bien qu'une foule de députés ne s'y intéressent pas particulièrement, et peut-être ne s'en inquiètent pas particulièrement; mais la question revêt de l'importance pour Victoria, capitale d'une province, qu'on laisse végéter pendant que d'autres régions du pays prennent un vif essor.

Je cherche à dessein à abréger mes observations, sachant que tous les députés désirent terminer le débat aussi vite que possible, mais je veux mentionner un autre point.

Jusqu'ici, à l'exception de mes remarques sur les transports, je me suis contenté d'exposer des problèmes dont parle le discours du trône. Il y a toutefois un ou deux points que j'espérais y voir mentionnés et qui ne l'ont pas été. On n'y parle pas de la possibilité d'établir un conseil canadien comme le recommandait la Commission royale pour l'avancement des arts, des lettres et des sciences. J'en parle d'abord parce qu'un article assez récent a paru dans un périodique qui prend plaisir à critiquer toute proposition du Gouvernement. L'article parle, sur un ton sarcastique, de ce vœu de la Commission qui demanderait la constitution d'un organisme coûteux pour accomplir un travail que les universités peuvent exécuter sans mandat spécial.

En second lieu, étant donné que depuis plusieurs années je prône personnellement l'enseignement professionnel et technique, on m'a accusé dans ma propre province de ne pas m'intéresser aux arts ni aux humanités. Pourquoi, monsieur l'Orateur, paraissons-nous toujours tenus de faire un choix? Nous sommes ou ceci ou cela.

On ne semble jamais croire qu'il soit possible de s'intéresser à deux domaines à la fois. Pour ma part j'ai constaté que la plupart des personnes compétentes dans le domaine technique s'intéressent énormément plus aux arts et aux humanités que beaucoup

de soi-disant intellectuels. Il me semble que nous avons de bien des façons subventionné l'industrie pour favoriser la production de choses tangibles. Pourquoi n'accorderait-on pas de quelque façon des subventions aux Canadiens qui, ayant la compétence voulue, sont capables de participer à la production de ces biens intangibles que nous souhaitons tous vraiment posséder? Nous nous vantons de notre importance comme nation et du rôle que nous jouons au sein des conseils internationaux. A titre de membres du Parlement, nous nous contentons de consacrer notre temps aux choses matérielles et nous ne nous occupons pas des personnes. Nous devrions établir un mode quelconque de subvention pour encourager les Canadiens qui ont les dons voulus pour produire ce que nous souhaitons posséder et nous donner ainsi l'occasion de grandir intellectuellement, de mieux saisir la valeur de ces éléments intangibles, dont la perception permet à l'homme d'acquérir sa pleine stature. J'espère qu'avant la fin de la session, le premier ministre (M. St-Laurent) trouvera le moyen d'annoncer quelque chose en ce qui a trait à ce domaine important.

**M. H. O. White (Middlesex-Est):** Je veux dès le début féliciter, de la façon traditionnelle, les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'adresse en réponse au discours du trône. Je dois aussi, en même temps, féliciter le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) de sa magnifique participation au débat de cet après-midi. Aux nouveaux membres de la Chambre, je désire exprimer un mot de bienvenue et de félicitation et les assurer qu'ils trouveront les autres membres indulgents et sympathiques.

Étant donné que je parle ce soir de la proposition de sous-amendement, je crois que je dois en donner lecture. Elle se lit ainsi:

> Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'insertion, immédiatement après les mots "les conseillers de Votre Excellence", des mots suivants: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises, et"

La population du Royaume-Uni, M. l'Orateur, a répudié un tel programme, il y a quelques années, et a démontré que la politique qu'elle poursuit à l'heure actuelle l'a tirée d'une situation désespérée. Ce serait commettre une très grande folie que d'accepter les propositions que renferme le sous-amendement soumis par les socialistes qui font partie de notre Chambre.

Pour ce qui est du discours du trône, il m'a apporté la plus forte déception des douze ou treize sessions auxquelles j'ai assisté. C'est un récit d'événements plutôt qu'une invite à l'action. Alors que les problèmes qui se posent sur le plan de l'embauche, de l'impôt et du commerce occupent la première place dans les préoccupations de la plupart de nos concitoyens, on peut rappeler, à propos du discours du trône, cette parole: "Ils ont demandé du pain et on leur a donné une pierre". Mettons en regard de ce discours le rapport que le président Eisenhower a fait, voici une couple de jours, sur la situation économique de l'Union. Il n'y était pas question d'événements passés, mais d'espoir, d'initiatives à prendre et d'orientation. Cette année, le président s'est penché sur un monde moitié en esclavage et moitié libre.

A ce propos, je tiens à rappeler un nom qu'un bon nombre ont probablement oublié: Clarence Darrow. Celui, disait-il, qui reconnaît que le monde est en pleine transformation admet la théorie de l'évolution. Quelles que soient nos croyances, nous devons reconnaître que nous sommes dans un monde en pleine transformation; personne ne peut le nier. Ce qu'il y a à redire au discours du trône et à l'attitude du Gouvernement, c'est qu'ils lient notre programme en matière de commerce et de finance à un régime inflexible dirigé et réglementé à l'étranger. Ce même Gouvernement a considéré ou tâche de considérer tout ce qui est canadien comme des fétiches et il a rompu autant que possible tous les liens qui rattachaient le Canada aux pays du Commonwealth sur le plan économique. Il a placé notre régime commercial sous l'emprise internationale.

Nous admettons tous sans doute que la théorie dont s'inspire l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce constitue un idéal à atteindre dans l'instabilité mondiale actuelle; mais, tout comme nos amis américains, nous sommes un peuple de gens pratiques. Dans ce cas-là, comment pouvons-nous tolérer une politique commerciale qui ne tient pas compte de notre économie inflationniste, de notre dollar valant 48c., de nos prix et de notre niveau de vie élevés qui, il va de soi, entraînent un prix de revient élevé, en comparaison de celui de beaucoup d'autres pays dont les produits concurrencent les nôtres sur les marchés mondiaux? Convenons que les ouvriers se rendent parfaitement compte que les tarifs douaniers constituent une protection, non seulement pour l'industrie, mais aussi pour ceux qui sont à l'emploi de cette industrie. Qu'il suffise de mentionner à cet égard une seule de nos industries, celle des produits textiles. Je pose dès maintenant

la question: notre pays veut-il avoir une industrie textile?

Le Gouvernement a continué à sacrifier le producteur canadien pour maintenir un indice du coût de la vie favorable aux consommateurs. Autrement dit, il s'intéresse plus à obtenir des articles de consommation à bon marché qu'à fournir de l'emploi. Je ne mentionnerai que deux produits, les textiles et le fromage. Parlant de fromage, je suis obligé de demander ce qu'il est advenu du programme tant vanté de soutien des prix dont le parti au pouvoir nous parle depuis si longtemps? Maintenant que les agriculteurs sont aux prises avec des difficultés, le Gouvernement sabote notre grande industrie primaire des laitages. Quel avantage présentent donc pour la ménagère les articles de consommation à bon marché, quand son mari chôme et qu'elle n'a pas de quoi les acheter? Quel profit peuvent en tirer les milliers de cultivateurs canadiens qui, ayant eu, cette année, de piètres récoltes, ne peuvent acheter ces articles censés bon marché?

Dans ma région, soit le sud-ouest de l'Ontario, il y a des centaines et des centaines d'acres de haricots blancs ensevelis sous la neige qui n'ont pu être récoltés, et qui ne le seront jamais. Ce sera une perte totale. Il y a des milliers d'acres de soja non récolté, qui ne le sera jamais non plus. La même chose vaut pour le maïs. Je puis assurer au Gouvernement que la puissance d'achat des agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario a été gravement réduite.

Je tiens à dire également que, tout nécessaire qu'il est, le rafistolage des prestations d'assurance-chômage ne détruira jamais les causes du chômage. Encore une fois, dans le discours du trône, on a atténué et sous-estimé le problème du chômage. Beaucoup de députés se rappellent les mots d'ordre du parti libéral aux jours de Mackenzie King: la boîte à lunch bien garnie et, plus tard, l'emploi pour tous. Apparemment, le Gouvernement a oublié cela. Le Canada, doté de vastes ressources naturelles, comme le disait si bien mon chef cet après-midi, devrait être le dernier pays du monde à souffrir du chômage. Si nous nous contentions de transformer et de vendre les ressources naturelles de notre pays au lieu d'importer du chômage d'ailleurs, nous pourrions assurer du travail à nos gens. Ce qu'il nous faut en réalité, c'est un programme fiscal et commercial remanié.

J'allais dire que ce qu'il nous faut en ce moment, c'est un programme établi, comme celui de sir John A. Macdonald, sur la base d'un tarif douanier assurant la protection de la main-d'œuvre et de l'industrie et non pas d'un tarif douanier qui vise, comme celui d'aujourd'hui, à assurer des recettes au Gouvernement. Plusieurs droits douaniers pourraient et devraient être réduits, si le Gouvernement savait mettre ordre à ses affaires et pratiquer l'économie.

A ce propos, je tiens à dire un mot au ministre des Finances (M. Harris). Je lui exprime ma sympathie, comme l'a fait mon chef cet après-midi, parce que la tâche qu'il a entreprise est difficile. Cette année, la ville de London célèbre son centenaire. Il y a quelque temps, il a été question que London émettrait des pièces de 5c. en bois, et l'on a fait observer que ce ne serait pas permis. Quoi qu'il en soit, elle a émis des pièces de 5c. en bois. Je signale au ministre que les Canadiens ne peuvent plus exiger de l'or pour le billet d'un dollar, qui est également de bois. Quand je songe aux ressources de la ville de London, je pense que je préférerais avoir ses pièces de 5c. en bois, car elles sont échangeables dans cette ville. Et c'est là que j'achète la plupart des choses que je me procure.

La semaine dernière, nous avons vu un triumvirat du cabinet se rendre à Washington, chapeau bas, pour obtenir, disons, un meilleur traitement, pour bénéficier d'un ordre nouveau ou s'y assurer certains avantages; mais il est revenu les mains vides. Les Canadiens ont été amenés à penser que les membres du cabinet sont infaillibles. Mais ce que nous avons vu se produire ces derniers mois a dissipé cet état d'esprit, et jamais plus on ira le penser. Le véritable dessein que ces ministres ont eu en se rendant à Washington a été de chercher à éviter la catastrophe que l'opposition lui signalait depuis des années, lorsque nous disions qu'ils avaient placé tous leurs œufs dans le panier américain du point de vue commercial. L'histoire a démontré au cours des années que les États-Unis ne constituent pas un marché sûr.

Il y a aussi la question de la démission de M. Graham Towers, salué en notre pays comme un sorcier de la finance qui ne pouvait se tromper. Sa démission présage-t-elle une modification que lui ou le Gouvernement ne verraient pas tout à fait d'un bon œil? A mon avis, la question revêt plus d'importance qu'elle n'en a l'air.

Une des réalisations de l'ancien ministre des Finances, aidé et encouragé par le gouverneur de la banque, a été de conférer au dollar une valeur de 48c., en l'espace de 16 ans. Indirectement, cela a volé les gens qui ont constitué des économies pour leur vieillesse. Ils ont été privés de 50 p. 100 de leurs épargnes et cela a mis dans la pénurie les gens à revenus fixes.

Les Canadiens ne se permettront plus jamais le luxe de croire que le cabinet ne peut se tromper. Il s'agit de mortels, tout comme

nous. Et des milliers de mes commettants pourraient fournir quelques indications au ministre des Finances (M. Harris) sur le financement d'un budget déficitaire. Jamais, depuis les années 30, tant de gens n'ont été dans le même embarras que le Gouvernement: on manque de fonds pour acquitter la note. Et je déclare au ministre qu'il devrait être forcé de recourir aux mesures que la population devra prendre: d'abord, comprimer ou éliminer les dépenses non nécessaires, se passer des articles de luxe, et travailler aux entreprises qui autorisent les plus grands espoirs pour la production de richesses nouvelles.

Je rappelle au ministre que des milliers de Canadiens qui ont acquitté l'impôt sur le revenu l'an dernier n'auront pas à le faire en 1955. Je lui fais observer que la taxe de vente de 10 p. 100 pèsera plus lourdement que jamais sur les épaules de ceux qui sont le moins en mesure de l'acquitter. Je signale de plus que le revenu provenant de ce domaine diminuera probablement. Je lui rappelle que les particuliers comme les industries versent présentement, en ce qui a trait aux impôts, à peu près tout ce qu'ils sont en mesure de donner, que notre régime de droits de douane et d'accise est désuet, que les recettes provenant de la douane sont excessives et ne produisent pas les effets souhaités en premier lieu. Je lui rappelle que l'on ne peut d'aucune façon songer à relever les impôts, qu'il est absolument inadmissible d'exiger que les municipalités soient responsables du bien-être des sans-travail. En effet, le Gouvernement a soutiré à ces contribuables mêmes près du tiers de leurs revenus sous formes d'impôt sur le revenu gagné; il a perçu sur la plupart des achats une taxe de vente de 10 p. 100; il a frappé les produits importés de divers droits de douane et d'accise; dans le cas de certains produits fabriqués au Canada, il a imposé des droits de douane qui assurent à l'industrie une bien plus grande protection que ce n'est nécessaire. Il n'y a guère d'espoir, les prochaines élections étant trop éloignées, de voir réduire les impôts.

Nul de nous n'a oublié que la suppression du timbre sur les chèques a été suivi, à quelques mois d'intervalle seulement, d'une hausse des tarifs postaux. Les gens n'oublient pas ces choses.

Il y a encore une autre dépense à réduire, même s'il s'agit peut-être d'une faible dépense. J'invite le ministre à congédier l'homme à qui l'on doit la caricature de la Reine qui figure sur nos dollars.

La plupart des Canadiens voient d'un bon œil l'aide que nous fournissons au titre du Plan de Colombo. Le chef du parti du crédit social en a parlé ce soir et je l'ai écouté avec un vif intérêt. Je rappellerai cependant au ministre responsable en la matière que les Canadiens ne prisent guère l'extrême limitation des achats de matériel technique et agricole du Canada, limitation qui est toute au détriment de la main-d'œuvre canadienne. On achète aux États-Unis, alors que les ouvriers des usines d'instruments aratoires du Canada, celles de Brantford, de Toronto et d'Hamilton, n'ont rien à faire.

Les Canadiens n'aiment pas cette manière d'agir. Ils estiment qu'il est bon d'aider les pays bénéficiaires du Plan de Colombo. Ils tiennent cependant à ce que les dollars canadiens soient dépensés au Canada et je ne saurais les en blâmer. Affectons la plus grande partie possible de ces sommes à l'achat d'articles de fabrication canadienne.

Au premier ministre (M. St-Laurent) je veux dire un mot au sujet de la mise en scène qui a eu lieu dans la province de Québec. Durant l'intersession, les journaux ont publié de nombreux articles sur le problème de la taxation fédérale et provinciale. Je crois que tous les Canadiens ont suivi avec un vif intérêt les négociations qui se sont déroulées. Bien que le chef de l'opposition (M. Drew) ait insisté durant trois ou quatre sessions auprès du gouvernement sur la nécessité de tenir une conférence fédérale-provinciale où l'on étudierait les problèmes fiscaux et autres, le gouvernement n'a pas jugé la chose nécessaire. Toutefois, lorsque le premier ministre de Québec et le premier ministre du Canada se sont rencontrés, on a jugé que c'était la bonne mesure à prendre. Les Canadiens se demandent maintenant ce que signifie le silence que garde à ce sujet le discours du trône.

**M. Dufresne:** Certains membres du cabinet ne veulent aucune entente avec Québec.

**M. White (Middlesex-Est):** Je pense que le premier ministre doit fournir des explications au pays au sujet de ses entretiens avec le premier ministre de Québec. Pendant des années les libéraux ont parlé de l'alliance indigne entre Drew et Duplessis; or, voici qu'ils se trouvent dans le même bateau.

Si jamais deux hommes ont été en mesure de résoudre la difficulté et de sauvegarder l'unité nationale, ce sont sûrement ces deux-là; nous attendons d'eux des explications.

Alors que tant de problèmes se posent aux Canadiens en ce moment, je m'inquète des interruptions que subira probablement au cours des deux ou trois prochains jours le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. On détournera l'attention de la population des problèmes urgents de l'heure et des pressions exercées sur le Gouvernement, pour la faire porter sur d'autres questions. Si ces questions étaient si urgentes, le Gouvernement n'avait qu'à convoquer une session à l'au-

tomne, comme l'a proposé mon chef; nous n'aurions pas maintenant le spectacle d'une hâte aussi intempestive.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je me propose d'aborder d'une façon différente de celle des préopinants le discours du trône qui a ouvert la deuxième session de la présente législature. Je n'ai aucunement l'intention d'adresser des félicitations au Gouvernement à l'égard du discours du trône, car il n'en mérite aucune. Il a fallu bien des mots du discours du trône pour dire aux membres de la Chambre des communes, aux sénateurs et à la population du Canada des choses déjà très bien connues de tous, des choses qu'ils connaissaient personnellement ou qu'ils avaient apprises par les journaux; on a parlé de la visite au pays de membres de la famille royale et de certaines personnalités. Il a fallu beaucoup de mots pour nous exposer les mesures législatives adoptées à la dernière session, mesures que nous connaissons tous, car c'est nous qui les avions adoptées.

Cependant, le discours du trône ne nous renseignait guère sur les projets du Gouvernement. Oui, il renferme quelques mots sur certaines mesures que la Chambre des communes sera appelée à étudier, des modifications relatives à l'assurance-chômage, aux pensions aux aveugles et le reste. Bien entendu, monsieur l'Orateur, nous sommes heureux de savoir que ces mesures seront adoptées. Mais cela ne mérite aucune félicitation, bien que nous soyons heureux de savoir qu'enfin le Gouvernement prendra, au cours de la présente session, des dispositions qu'il aurait dû prendre à la dernière session et aux sessions précédentes.

La principale raison pour laquelle je ne puis offrir de félicitations au Gouvernement à propos du message qu'il nous a communiqué à l'ouverture de la session, c'est que le discours du trône est remarquable par ce qu'il ne dit pas et non pas par ce qu'il renferme. Le Canada est actuellement aux prises avec bon nombre de graves problèmes d'ordre économique, mais rien ne nous renseigne sur les intentions du Gouvernement à ce sujet. Personne ne peut renseigner la Chambre sur la façon dont le Gouvernement entend aborder les principaux problèmes économiques qui préoccupent le Canada, ni comment il entend régler les graves problèmes agricoles de la nation ni, sauf pour ce qui est des travaux publics, comment il se propose d'aborder le problème général de l'embauchage intégral au pays. On ne nous a rien dit de la signification de la réunion secrète qui a eu lieu entre le premier ministre (M. St-Laurent) et le premier ministre de Québec au sujet d'une entente financière. Pourquoi cette réunion plutôt qu'une conférence générale au cours de laquelle toutes les provinces et le gouvernement fédéral pourraient discuter les relations financières entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, comme on le réclame par tout le Canada?

Nous ne trouvons, à l'égard d'aucune de ces questions, des renseignements ou des pronostics, si je peux m'exprimer ainsi, quant à la façon dont le Gouvernement entend aborder et étudier ces questions fondamentales, d'ordre économique et politique, au Canada. C'est précisément parce que c'est là mon opinion que je puis très bien me rendre compte de ce que fait le Gouvernement. Il sait fort bien qu'il est impossible de faire croire à la population que le Gouvernement a véritablement accompli quelque chose, qu'il a compris la situation, qu'il a fait preuve de clairvoyance. A ce sujet, je dois féliciter le Gouvernement.

J'ignore qui est chargé de veiller aux relations extérieures du Gouvernement. Qui qu'il soit, il gagne bien son salaire. En effet, lorsqu'un gouvernement se sent, au début d'une session, incapable de défendre ses actes ou les mesures qu'il propose, ce qu'il y a de mieux à faire c'est de tout éclipser en faisant beaucoup de bruit autour de quelqu'un. Je tiens à féliciter le Gouvernement à ce sujet. Il fait un travail remarquable. Il est presque impossible d'ouvrir un journal sans y voir non pas une mesure proposée par le Gouvernement, mais des articles sur l'oncle Louis.

J'ai eu le plaisir de recontrer le premier ministre durant à peu près 30 secondes, mais je l'ai vu souvent de l'autre côté de la Chambre et j'avoue en toute bonne foi qu'il me plaît. Il me plaît beaucoup. Je pense qu'il est un gentilhomme. Cependant, le fait d'être l'homme qui plaît, de voir ce dernier photographié avec sa famille dans les journaux, embrasser des enfants et prendre dans ses bras un bébé en larmes dans une gare, ne constitue pas une réponse aux problèmes du Canada, nullement. La réponse n'est pas de faire de la publicité autour d'un homme que nous chérissons sous le titre d'oncle Louis. C'est au cabinet, dans le discours du trône, sur le parquet de la Chambre, qu'il faut s'attaquer aux problèmes du Canada au moyen de programmes et de mesures législatives.

Au cours des semaines et des mois qui suivront, nous aurons souvent l'occasion d'adresser la parole. Je ne parlerai donc, pour le moment, que de deux ou trois aspects de notre situation économique qui me semblent importants. On peut trouver qu'il y a des répétitions; mais, s'il faut revenir à la charge

pour obtenir des résultats, il faudra alors répéter encore. Il est évident qu'il y a du chômage au Canada, qu'aucune mesure d'ordre municipal, provincial ou fédéral ne prévoit d'aide à un certain nombre de chômeurs. J'ai parlé de cette question à la dernière session et j'y reviens. Je suis humblement d'avis que le gouvernement fédéral manque à son devoir envers un grand nombre de Canadiens qui n'ont aucun moyen de subsistance dans le moment.

On a présenté au premier ministre, il n'y a pas bien longtemps, une demande d'aide en faveur des chômeurs aptes au travail. Si ce qui a paru dans les journaux est exact, il a dit que cela relevait des gouvernements provinciaux. Nous connaissons tous l'histoire de l'Allemagne militariste: pour elle, les traités n'étaient que des chiffons de papier.

**Une voix:** N'oubliez pas la Russie!

**M. Winch:** Très bien. Incluez la Russie, si vous voulez. Nous savons ce qu'étaient pour elle les traités: des chiffons de papier à déchirer à volonté. Du point de vue moral ce gouvernement-ci et les autres gouvernements libéraux ne valent pas davantage. Pour eux les promesses sont autant de paroles en l'air qu'on oublie lorsque c'est commode.

En Colombie-Britannique nous avons à faire face au problème du chômage. Ce n'est d'ailleurs pas seulement notre chômage à nous, notre climat doux ayant attiré chez nous des chômeurs de toutes les autres parties du Canada. J'espère ne jamais connaître de nouveau ce que j'ai connu il n'y a pas tellement longtemps. A cette époque, où le chômage sévissait d'un bout à l'autre du Canada, et en Colombie-Britannique, un premier ministre libéral, à Ottawa, avait lâché la police sur les chômeurs, avec bâtons et gaz lacrymogène, geste imité par un premier ministre libéral de la Colombie-Britannique, couvert du reste par l'autorité fédérale. C'est à cette occasion que le maire libéral de Vancouver a donné lecture de la loi sur les émeutes à des femmes et à des hommes prêts à travailler et capables de le faire, mais à qui on en refusait l'occasion, les privant ainsi du moyen de gagner leur vie.

Cela se passait sous des gouvernements libéraux, tant fédéral que municipaux et provinciaux. Et de nouveau le même état de choses sévit à Vancouver, le Gouvernement refusant d'en prendre la responsabilité. J'aimerais que ceux d'entre nous qui sommes bien nourris,—et je pense surtout à ceux qui siègent en face,—aient à se joindre à ceux qui font la queue aux soupes populaires établies à Vancouver par l'Armée du Salut, l'Église Unie ou la Mission centrale qui, ensemble, ne suffisent même pas à nourrir de simple soupe tous ceux qui viennent à eux. Il y a trois semaines à peine, j'ai vu des gens dormir sous les viaducs, à Vancouver. Ces gens n'avaient aucun refuge et personne ne voulait accepter de s'en occuper.

Au risque de rabâchage, je désire revenir, comme je l'ai fait à la dernière session, à l'engagement pris par le gouvernement libéral en 1945. Les archives font voir clairement l'étendue de l'engagement pris alors par le premier ministre Mackenzie King, ainsi que la façon dont le premier ministre et le ministre des Finances de la Colombie-Britannique ont compris cet engagement.

Dans les propositions faites par le Gouvernement du Canada en 1945, à la page 89, le Gouvernement déclare:

> Dans les années qui se sont écoulées entre les deux guerres, surtout au cours des années 1930, les gouvernements provinciaux et municipaux ont dépensé beaucoup plus d'argent que le Gouvernement fédéral pour l'exécution d'entreprises publiques. Il serait à souhaiter que les autres gouvernements consentissent à accepter un système d'échelonnement semblable à celui que le Dominion envisage pour l'exécution de son propre programme. Le Dominion se propose d'aider d'une façon pratique les gouvernements provinciaux et municipaux à procéder dans cette voie. Afin d'encourager les autres gouvernements à préparer des plans à l'avance...

Le Gouvernement traite ensuite des modalités d'exécution de ses propositions. A la même page, on peut lire ce qui suit:

> Dans l'échelonnement des entreprises, le Dominion ne s'occuperait que de la question de l'embauchage. Il laisserait aux gouvernements provinciaux et municipaux la liberté de placer leurs fonds dans des entreprises de leur choix; mais il se réserverait le droit de déterminer la valeur globale des entreprises pour lesquelles il verserait dans une province, au cours d'une année déterminée, des subventions d'échelonnement. Il autoriserait également, cela va de soi, des subventions à des entreprises dont l'exécution demanderait plusieurs années.

A la page 46 figure le texte suivant:

> Comme partie de l'arrangement d'ordre général à conclure avec les provinces, le Gouvernement fédéral propose d'établir le plus tôt possible un système ample et pratique d'assistance aux personnes valides et inemployées, au lieu d'attendre que le besoin s'en fasse sentir.

Plus loin, on ajoute ce qui suit:

> Le gouvernement fédéral joint donc à sa proposition d'acceptation générale des responsabilités, un plan précis de mise en pratique de cette proposition en ce qui concerne l'aide à accorder aux chômeurs employables.

Comment les provinces interprétaient-elles l'accord fiscal quand elles l'ont signé? Je ne puis parler que de la Colombie-Britannique. Voici ce que disent les comptes rendus officiels sur l'interprétation du gouvernement de la Colombie-Britannique quant à l'acceptation de responsabilités par le gouvernement

fédéral à l'égard de chômeurs en état de travailler; cette acceptation comportait une subvention de 20 p. 100 à l'égard des entreprises publiques, municipales et provinciales, exécutées en période de chômage.

Je ne veux pas citer de trop longs passages mais voici une déclaration de politique ministérielle formulée par l'honorable John Hart, ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, le 17 février 1947, à l'Assemblée législative. Je cite:

Le plan financier s'accompagnait de certaines propositions touchant la sécurité sociale à l'égard desquelles le gouvernement fédéral a convenu, entre autres choses:

(1) d'accepter la pleine responsabilité financière et administrative à l'égard des secours aux chômeurs en état de travailler... En outre, le gouvernement fédéral a dressé les grandes lignes d'un programme de placements publics destinés à maintenir un haut niveau d'embauchage. Sous le régime de ce plan, le gouvernement fédéral offrait de verser sa part à l'égard du coût de préparation de projets provinciaux ou municipaux acceptables et de verser une subvention de 20 p. 100 du coût effectif d'exécution de ces projets, s'ils étaient exécutés à un moment désigné par le gouvernement fédéral.

Cette déclaration émane d'un premier ministre libéral qui a assisté à la conférence. Nous avons aussi une déclaration d'un autre premier ministre libéral de Colombie-Britannique, M. Byron I. Johnson, qui, parlant au nom de son gouvernement, disait, le 5 mars 1948:

Une partie seulement de ce programme a été exécutée, c'est-à-dire que sept provinces ont conclu des accords fiscaux avec le gouvernement fédéral mais attendent que soient complétés ces accords qui ne pourront être jugés définitifs que lorsque les mesures de sécurité sociale auront été mises en œuvre.

Nous avons aussi un discours du ministre des Finances de la Colombie-Britannique de l'époque qui déclarait, le 17 mars 1948:

Dans l'exposé qu'il nous a fait de la situation générale, le premier ministre d'alors a commenté les premières propositions du gouvernement fédéral, présentées à la conférence fédérale-provinciale d'août 1945, qui, en plus du programme d'ordre financier, comprenaient certaines propositions relatives à la sécurité sociale à l'égard desquelles le gouvernement fédéral consentait, entre autres choses:

(1) A accepter l'entière responsabilité financière à propos des secours à fournir aux chômeurs aptes au travail.

En outre:

(5) A établir un programme de placements publics en vertu duquel il verserait une subvention de 20 p. 100 à l'égard du coût effectif de construction de certains ouvrages, s'ils étaient entrepris à une époque où le gouvernement fédéral y consentait.

Nous avons signé de nouveau; mais, en 1950, nous constatons que le ministre des Finances déclare, à la page 55 de son exposé budgétaire, ce qui suit:

Les négociations avec le gouvernement fédéral ont découlé de certaines propositions que ce gouvernement a soumises en 1945, lorsqu'il a offert de se charger d'un grand nombre de services sociaux et d'autres modifications fiscales profitables, qu'on a fini par désigner sous le nom de propositions du "Livre vert". Les provinces qui signèrent les ententes fiscales existantes supposèrent que les propositions du "Livre vert" seraient mises à exécution lorsque la majorité des provinces signeraient la nouvelle entente. Je crois avoir parfaitement raison de dire que tous le pensaient.

Puis, à la page suivante, on lit ce qui suit:

Lorsque l'accord fiscal est intervenu l'an dernier, le premier ministre, M. Mackenzie King, nous a donné l'assurance que ces propositions ne seraient mises en œuvre que lorsqu'un nombre suffisant de provinces auraient signé les accords. Il n'a pas dit qu'il fallait l'adhésion de toutes les provinces; il a simplement parlé d'un nombre suffisant. Notre gouvernement soutient que le moment est venu de discuter les propositions relatives à la sécurité sociale avec le gouvernement du Canada.

Tel est le compte rendu. J'espère sincèrement que le premier ministre (M. St-Laurent) ne permettra pas que le Canada, par l'entremise de son Gouvernement, se trouve dans une situation où sa parole n'a pas plus de valeur qu'un traité allemand. Voilà où gît la responsabilité. La Colombie-Britannique ne devrait pas être tenue responsable de ses chômeurs capables de travailler, et, en particulier, de ceux qui viennent d'autres provinces.

J'ai souvent entendu parler à la Chambre, au cours de la dernière session, du nombre des chômeurs. Mais, monsieur l'Orateur, le nombre de chômeurs ne présente aucune importance quand il s'agit de la subsistance. Si j'ai faim, peu importe qu'il y ait 10,000 ou 1 million de chômeurs. Certes, après le message du Nouvel An qu'a présenté le premier ministre,—l'Oncle Louis,—au sujet du Canada, en sa qualité de chef du Gouvernement, il lui incombe de veiller à ce que nul Canadien ne soit affamé s'il peut et veut travailler sans pouvoir obtenir un emploi. Peu importe qu'il y ait un chômeur ou 1 million de chômeurs, dès qu'une personne a faim, nous devons, à titre de législateurs, veiller à ce que, aux paliers municipal, provincial ou fédéral, il y ait un programme de sécurité qui permette de s'en occuper.

Pour l'instant, je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, mais je veux poursuivre en parlant d'une autre question qu'a déjà mentionnée le député de Victoria (M. Fairey), savoir: l'aménagement de routes et de chemins. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire au premier ministre, au ministre des Travaux publics (M. Winters) et au cabinet que j'ai peine à comprendre pourquoi un pays aussi progressiste que le Canada est si en retard en un domaine donné, comparativement aux États-Unis. S'il faut en croire le *Globe and Mail* de ce matin, le président des États-Unis a annoncé la mise en œuvre

par le gouvernement américain d'un programme de dix ans, qui coûterait 101 milliards de dollars, en vue de la modernisation du réseau routier des États-Unis. Le partage du coût des routes principales entre le gouvernement fédéral et les États correspondrait déjà au rapport 60/40. Sous le nouveau régime, le gouvernement fédéral accepterait, jusqu'à concurrence de 24 milliards, la pleine responsabilité de l'aménagement des routes ou des améliorations principales. L'exposé des motifs du projet inclut toutefois, sauf erreur, la déclaration suivante, qui est significative:

C'est un réseau d'importance capitale tant du point de vue de l'intérêt que le gouvernement fédéral porte à la productivité que du point de vue de la défense passive.

Je tiens à déclarer que l'économie canadienne a atteint le point où le gouvernement fédéral devrait reconnaître que la plus grande part de responsabilité financière lui incombe en ce qui a trait aux routes principales de toutes les provinces du pays, et surtout en ce qui a trait aux routes de la Colombie-Britannique, lesquelles donnent lieu à un problème spécial car notre province est traversée du nord au sud par quatre chaînes de montagnes. Sauf erreur, dans les provinces des Prairies, le coût moyen est de $40,000 le mille pour les routes de première classe. Mais en Colombie-Britannique les frais d'aménagement sont d'environ $240,000 le mille et plusieurs de nos routes ont coûté un million de dollars le mille. En Colombie-Britannique, il ne suffit pas d'une route pour desservir toute la province.

Grâce aux routes, c'est le gouvernement fédéral qui retire les plus grands bénéfices des impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés par suite de l'établissement de nouvelles industries ou de l'exploitation de nouvelles ressources naturelles. Comme on ne peut les mettre en œuvre qu'à la suite d'importants travaux routiers, le Gouvernement devrait élaborer un programme en ce qui concerne la responsabilité financière.

En ces dernières semaines, certains journaux ont rapporté que le ministre des Travaux publics à Ottawa avait déclaré que les provinces, y compris la Colombie-Britannique, ne s'acquittaient pas de leurs engagements en ce qui concerne la route transcanadienne. Il va sans dire que la Colombie-Britannique ne s'en acquitte pas. Il est impossible d'affecter tous les fonds à cette seule route. Nous devons aménager d'autres routes importantes dans notre province. Si le Gouvernement était le moindrement perspicace et s'il reconnaissait que l'aménagement de grandes routes de première classe dans les provinces permettrait d'accroître le revenu fédéral, il affecterait plus de fonds à ces entreprises et il ne se contenterait pas, comme en ce moment, d'acquitter la moitié du coût d'aménagement d'une route à travers chaque province.

Je suis convaincu qu'un des meilleurs placements que le gouvernement fédéral pourrait faire serait d'assumer la plus grande partie des responsabilités en ce qui concerne les immobilisations relatives à l'aménagement de toutes les routes principales dans les provinces du Canada, abandonnant aux provinces et aux municipalités le soin d'aménager les routes de raccord avec les routes principales. A mon avis, on aiderait grandement ainsi à la solution des problèmes de chômage et on inciterait nos gouvernements provinciaux et nos administrations municipales à s'attaquer aux problèmes d'une manière plus pratique.

Je constate qu'il est presque dix heures. Il ne me reste plus que trois minutes. Bien que j'aie d'autres choses à dire, je me propose de le faire plus tard. J'aurais tort en effet de proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure, alors qu'il ne me reste que trois minutes. Je tiens, toutefois, à conclure en disant au cabinet, par votre entremise, monsieur l'Orateur, qu'ils ont vraiment fait des promesses en 1945. Nous les prions de les remplir. Ils peuvent faire beaucoup plus que ne laisse prévoir le discours du trône. S'ils ne le font pas, on se souviendra du discours du trône comme d'une des choses les plus puériles de l'histoire de la Chambre des communes.

(Sur la proposition de M. Balcom, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'a signalé cet après-midi, quinze projets de résolution, précédant des lois de finances, sont inscrits au *Feuilleton*. Ne pourrions-nous pas convenir d'inviter demain le premier ministre à signifier l'assentiment de Son Excellence à ces 15 projets de résolution plutôt que de laisser à quinze ministres différents le soin de le faire?

**M. Knowles:** A-t-il accepté?

**L'hon. M. Harris:** Nous nous sommes entendus pour aborder les amendements visant la loi sur l'assurance-chômage; de la résolution, nous procéderons à la première lecture du projet de loi. Je veux aussi annoncer qu'il a été convenu d'aborder l'examen du Protocole au Traité de l'Atlantique-Nord le jeudi 20 janvier.

(A dix heures et deux minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## APPENDICE

### PROTOCOLE D'ACCESSION AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE SIGNÉ À PARIS LE 23 OCTOBRE 1954

Les Parties au Traité de l'Atlantique-Nord signé à Washington le 4 avril 1949,

Convaincues que l'accession de la République Fédérale d'Allemagne à ce Traité renforcera la sécurité de la région de l'Atlantique-Nord,

Prenant acte de la déclaration par laquelle la République Fédérale d'Allemagne a, le 3 octobre 1954, accepté les obligations prévues à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et s'est engagée, en accédant au Traité de l'Atlantique-Nord, à s'abstenir de toute action incompatible avec le caractère strictement défensif de ce Traité,

Prenant acte en outre de la décision de tous les Gouvernements membres de s'associer à la déclaration également faite le 3 octobre 1954 par les Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de la République Française et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la déclaration visée ci-dessus de la République Fédérale d'Allemagne,

Sont convenues des dispositions suivantes:

Article I

Dès la mise en vigueur du présent Protocole, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique enverra, au nom de toutes les Parties, au Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne une invitation à accéder au Traité de l'Atlantique-Nord. Conformément à l'Article 10 du Traité, la République Fédérale d'Allemagne deviendra Partie à ce Traité à la date du dépôt de son instrument d'accession auprès du Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Article II

Le présent Protocole entrera en vigueur (a) lorsque toutes les Parties au Traité de l'Atlantique-Nord auront communiqué leur acceptation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, (b) lorsque tous les instruments de ratification du Protocole modifiant et complétant le Traité de Bruxelles auront été déposés auprès du Gouvernement belge, et (c) lorsque tous les instruments de ratification ou d'approbation de la Convention sur la Présence de Forces Étrangères sur le Territoire de la République Fédérale d'Allemagne auront été déposés auprès du Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique informera les autres Parties au Traité de l'Atlantique-Nord de la date de réception de chacune de ces notifications et de la date d'entrée en vigueur du présent Protocole.

Article III

Le présent Protocole, dont les textes français et anglais font également foi, sera déposé dans les archives du Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Des copies certifiées conformes seront transmises par ce Gouvernement aux Gouvernements des autres Parties au Traité de l'Atlantique-Nord.

En foi de quoi, les Représentants ci-dessous, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

Signé à Paris
le vingt-trois octobre mil neuf cent cinquante-quatre.

Pour la Belgique:
P. H. Spaak
Pour le Canada:
L. B. Pearson
Pour le Danemark:
H. C. Hansen
Pour la France:
P. Mendès-France
Pour la Grèce:
S. Stephanopoulos
Pour l'Islande:
Kristinn Gudmundsson
Pour l'Italie:
G. Martino
Pour le Grand Duché de Luxembourg:
Jos Bech
Pour les Pays-Bas:
J. W. Beyen
Pour la Norvège:
Halvard Lange
Pour le Portugal:
Paulo Cunha
Pour la Turquie:
F. Köprülü
Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord:
Anthony Eden
Pour les États-Unis d'Amérique:
John Foster Dulles

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 11 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

MAJORATION DU MONTANT POUVANT ÊTRE DÉPENSÉ AVEC L'AUTORISATION MINISTÉRIELLE

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture)** demande à présenter le bill nº 5 tendant à modifier la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

**M. Knowles:** Explications!

**Le très hon. M. Gardiner:** La modification vise à rendre la loi en harmonie avec le pouvoir ministériel existant qui permet la passation de contrats allant jusqu'à $15,000 comme le prévoient la loi sur l'administration financière et les règlements pertinents.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LOI SUR LE YUKON

MODIFICATIONS VISANT L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE ET LA PRÉSENCE AUX SÉANCES DES MEMBRES DU CONSEIL

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur le Yukon en vue d'augmenter l'indemnité et l'allocation de subsistance versées aux membres du Conseil du Yukon présents à une session du Conseil et de stipuler que, dans certaines conditions, un membre sera réputé présent à une session.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

RELÈVEMENT DE L'INDEMNITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur les territoires du Nord-Ouest en vue d'augmenter l'indemnité de session versée aux membres élus du Conseil des Territoires du Nord-Ouest.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES CHEMINS DE FER

ACCROISSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CAISSE DES PASSAGES À NIVEAU

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur les chemins de fer et découlant du "Rapport sur le problème des passages à niveau au Canada", rédigé par la Commission des Transports du Canada, en vue d'augmenter la contribution annuelle versée à la Caisse des passages à niveau des chemins de fer de $1,000,000 à $5,000,000 et d'apporter certaines modifications dans l'administration de la Caisse.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION RELATIVE AU TRAITEMENT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur l'administration financière en vue de stipuler que l'auditeur général touche, sur le Fonds du revenu consolidé, un traitement de vingt mille dollars par année à compter du 1er juillet 1954.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LA PRODUCTION DE DÉFENSE

MODIFICATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DU MINISTRE ET À L'EXPIRATION DE LA LOI

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur la production de défense en vue de porter le traitement annuel du ministre de la Production de défense de dix mille dollars à quinze mille dollars et d'abroger l'article 41 prévoyant l'expiration de la loi du 31 juillet 1956.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LA PENSION DU SERVICE PUBLIC

EXTENSION DES PRESTATIONS ET CHANGEMENTS À L'ÉGARD DE L'APPLICATION DE LA LOI

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur la pension du service public en vue d'étendre les prestations prévues par la loi ainsi que l'application de la loi, et de décréter, en outre, certains changements à cette fin ainsi qu'à l'égard de l'application de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR L'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

EXTENSION DES PRESTATIONS ET CHANGEMENTS À L'ÉGARD DE L'APPLICATION DE LA LOI

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre du Travail)** proopse que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur l'indemnisation des employés de l'État en vue d'accorder les prestations prévues par la loi à certaines personnes au service de Sa Majesté qui ne touchent pas un traitement ou salaire direct et aux personnes engagées sur place hors du Canada; d'assurer des prestations additionnelles lorsqu'un employé meurt à la suite d'un accident qui se produit alors que, dans l'exercice de ses fonctions, il est absent de son lieu habituel d'emploi; et d'apporter, de plus, certaines modifications à l'application de la loi.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LES FORCES CANADIENNES

AMENDEMENTS À LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE ET À LA LOI SUR LES PENSIONS DES SERVICES DE DÉFENSE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre de la Défense nationale)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les forces canadiennes en vue de modifier la loi sur la défense nationale afin de pourvoir, dans certaines circonstances, à la réintégration d'un membre des forces canadiennes qui a été libéré, de placer les membres des forces canadiennes dans la même situation que les civils à l'égard de la procédure judiciaire et d'apporter certaines autres modifications à la loi; de modifier la loi sur les pensions des services de défense en ce qui concerne le versement aux femmes de pensions ou de gratifications dans certaines circonstances, d'étendre les dispositions relatives à l'augmentation de la pension lors du rengagement, de prolonger le délai au cours duquel on peut choisir de faire compter le temps de service antérieur, et d'apporter certaines autres modifications.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

AMENDEMENTS RELATIFS AUX DÉFINITIONS, ALLOCATIONS DE VOYAGE ET LE RESTE

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur les lieux et monuments historiques en vue d'étendre le sens de l'expression "endroit historique", de modifier légèrement la composition de la Commission, de prescrire, en outre, certains changements à l'égard du mode de versement des allocations de subsistance et de voyage aux membres nommés par le gouverneur en conseil, ainsi que du montant de ce versement, et de pourvoir au paiement d'allocations pour services de sténographes.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MODIFICATIONS VISANT LES CLASSES DE GRAINS, LES COMMISSAIRES ADJOINTS ET LES TRAITEMENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre du Commerce)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant la loi sur les grains du Canada en vue de modifier les classes statutaires des grains de l'Ouest et des grains de l'Est en ce qui concerne le blé durum ambré nº 3 et toutes les classes de graines de soya, conformément aux recommandations faites par le Comité des normes des grains de l'Ouest et de l'Est; de prévoir la nomination de quatre commissaires adjoints des grains, au lieu de trois, et de porter le traitement annuel du commissaire en chef et des deux autres commissaires de quatorze mille dollars et de douze mille dollars à quinze mille dollars et à treize mille cinq cents dollars respectivement.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LA RADIO

MODIFICATIONS CONCERNANT LES ANTENNES DE RADIO ET L'APPLICATION DE LA LOI

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur la radio en vue de réglementer les particularités mécaniques des antennes de radio aux fins de sécurité et de pourvoir à la nomination d'inspecteurs à cette fin, et de prescrire, en outre, certaines modifications relatives à l'application de la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## COMMISSION DU HAVRE DE NEW-WESTMINSTER

MESURE AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À CONSENTIR UN PRÊT DE $200,000

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi concernant les commissaires du havre de New-Westminster en vue d'autoriser le ministre des Finances à consentir des prêts, pour un montant global de $200,000, à la Corporation, aux fins mentionnées dans ledit projet de loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## PÊCHERIES DES GRANDS LACS

MESURE POUR DONNER SUITE À LA CONVENTION CONCLUE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS ET SIGNÉE LE 10 SEPTEMBRE 1954

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Pêcheries)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour donner suite à la Convention sur les pêcheries des Grands lacs, conclue entre le Canada et les États-Unis et signée à Washington le 10 septembre 1954, et de décréter que le gouverneur en conseil peut édicter des règlements pour la réalisation et l'exécution des dispositions de la Convention et de toute chose accomplie par la Commission des pêcheries des Grands lacs sous son régime.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES DÉPUTÉS

MODIFICATION CONCERNANT LE VERSEMENT D'INTÉRÊTS ET LES RECOUVREMENTS

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (pour le ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance, afin d'examiner la résolution suivante:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur les allocations de retraite des députés en vue de décréter qu'une allocation de retraite payable en vertu de la loi comprendra une partie des intérêts versés sur les contributions et de prescrire en outre que, lorsqu'un député ou un ancien député meurt, certains montants dus en vertu de la loi ne seront pas recouvrés.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ORDRE DE LA CHAMBRE

**M. l'Orateur:** En vertu d'un entente annoncée hier soir par le leader suppléant de la Chambre, il a été convenu que nous étudierons aujourd'hui, en comité plénier la première résolution inscrite au nom du ministre du Travail. Dois-je quitter à présent le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier?

**M. Fulton:** Serait-il possible d'appeler l'ordre du jour?

**L'hon. M. Harris:** Nous pourrions la considérer comme mesure du gouvernement et attendre l'appel de l'ordre du jour.

**M. l'Orateur:** Est-ce convenu?

**Des Voix:** Convenu.

## AIR-CANADA

NOUVELLES CONCERNANT DES ACCIDENTS ÉVITÉS DE JUSTESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Je voudrais savoir du ministre des Transports s'il a pris connaissance d'une nouvelle, ou si l'on a appelé son attention sur des nouvelles selon lesquelles les pilotes d'Air-Canada auraient signalé un grand nombre d'accidents évités de justesse semblables à celui qu'on a évité récemment à Moose-Jaw. Dans le cas de l'affirmative, le ministre aurait-il quelques observations à ajouter à sa déclaration d'hier?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Je dirai que nous n'avons reçu aucune des plaintes que mentionne le député. Si des personnes sérieuses nous en font parvenir, nous serons heureux de mener une enquête.

## ARTS, LETTRES ET SCIENCES

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT DU CONSEIL CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. R. Knight (Saskatoon):** J'aimerais poser au premier ministre une question dont il n'exigera pas d'avis, je crois. Le Gouvernement a-t-il décidé d'établir le Conseil canadien qu'envisage le rapport Massey? Dans le cas de l'affirmative, quel progrès a-t-il réalisé dans ce sens?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Le Gouvernement n'a encore rien décidé au sujet de la question que mentionne mon honorable ami.

## POLLUTION DES EAUX

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-NORD—CONFÉRENCES ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Je désire poser une question au ministre de la Justice. Étant donné que la pollution des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord atteint de nouveau son point culminant, le ministre est-il en mesure de nous dire ce qui est arrivé durant les conférences tenues entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba et si les gens habitant au nord de la rivière Saskatchewan-Nord peuvent espérer, au cours de la présente session, voir adopter une mesure stipulant que c'est une infraction de polluer de façon préjudiciable les cours d'eau interprovinciaux?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Au sujet de la première partie de la question de mon honorable ami, la réponse est oui. Quant à la seconde partie, rien n'a encore été décidé en matière de législation pour la présente session.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

DROIT DE GRÈVE DES CHEMINOTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Travail. A-t-il été mis au courant de l'inquiétude que les cheminots du Canada éprouvent au sujet de la perte de leur droit de grève? Le Gouvernement prend-il des dispositions pour assurer à ces travailleurs qu'ils ont encore ce droit ou pour établir une autre mesure satisfaisante?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Cette question vise deux objets, ce me semble. Tout d'abord, le ministre du Travail est au courant de l'inquiétude que connaîtraient les syndicats dont fait partie le personnel sédentaire, si on les privait du droit de faire la grève. En second lieu, le député sait sans doute que le comité général d'études des syndicats auxquels appartient le personnel sédentaire des chemins de fer s'est réuni à Montréal récemment. Ce comité étudie les points qui ont directement trait à la seconde partie de la question du député. Le ministre du Travail sera sans doute mis au courant en temps utile des conclusions auxquelles on en est venu au cours de cette étude et je ne suis pas d'avis que, d'ici là, le ministre du Travail doive dire quoi que ce soit au sujet de ces rapports.

## RESSOURCES HYDRAULIQUES

AMÉNAGEMENT PROJETÉ D'UN BARRAGE AUX LACS ARROW

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je poserai une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Un ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il fait connaître au ministre

ou à quelque autre ministre du gouvernement du Canada, les détails de l'accord projeté entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* au sujet de l'aménagement d'un barrage aux lacs Arrow?

**L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. En ce qui me concerne, la réponse est non. Quant à mes collègues, je me suis renseigné et autant que je sache la réponse est aussi négative.

**M. Herridge:** Le ministre peut-il dire à la Chambre si la section canadienne de la Commission mixte internationale a été renseignée sur les détails de l'accord projeté?

**L'hon. M. Lesage:** D'après mes renseignements, le président de la section canadienne de la Commission mixte internationale, le général McNaughton, a reçu, le 17 septembre 1954, un télégramme de M. Sommers, ministre des Terres et Forêts de Colombie-Britannique. Envoyé l'après-midi du même jour, il était ainsi conçu:

> Le gouvernement de la Colombie-Britannique se propose de conclure une entente avec la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* en vue d'autoriser cette société à aménager un barrage sur les lacs Arrow inférieurs pour l'emmagasinage de 3 millions de pieds-acre d'eau. En guise de paiement à cet égard, une part de 20 p. 100 de l'énergie produite du côté américain sera livrée gratuitement à la Colombie-Britannique.

D'après les renseignements que je possède, le général McNaughton a répondu à ce télégramme, le matin du 18, demandant qu'on ne prenne aucune mesure avant que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait en main une copie du rapport qui fera suite à de nouveaux relevés topographiques du bassin du Columbia qu'on est en voie d'effectuer. Le jour même, M. Sommers a répondu au général McNaughton par télégramme, l'informant que la Colombie-Britannique et la société Kaiser avaient déjà conclu l'accord. Ce sont les termes mêmes du télégramme, je crois.

## LES CÉRÉALES

### PAIEMENT FINAL À L'ÉGARD DU BLÉ MIS EN COMMUN EN 1953-1954

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous dire si, en vue d'aider les cultivateurs de l'Ouest qui ont un pressant besoin d'argent liquide, on versera bientôt le paiement final à l'égard de la mise en commun du blé de 1953-1954?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Le paiement définitif sera versé lorsque le blé de cette récolte aura été vendu. Je ne puis donner la date de la vente définitive de cette récolte mais je puis assurer l'honorable député que le paiement se fera sans délai dès que la récolte aura été vendue.

### TARIF APPLICABLE AUX CÉRÉALES PASSANT PAR VANCOUVER ET D'AUTRES PORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Hier, l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) m'a demandé de formuler une déclaration au sujet du tarif applicable au blé passant par différents ports canadiens; je suis prêt à communiquer maintenant ces renseignements. Le 16 février 1954, la Commission du blé a annoncé un nouveau programme de prix comportant des prix quotidiens distincts pour le blé emmagasiné dans les ports du littoral du Pacifique, à Fort-William—Port-Arthur et à Churchill. Voici comment la Commission définissait alors son nouveau programme:

> En vue d'assurer une plus grande égalité à l'égard des quantités de blé expédiées de différents ports des provinces des Prairies, la Commission, pour le temps qu'elle pourra juger nécessaire, adopte une ligne de conduite qui permettra au blé qu'elle vend de soutenir la concurrence sur les marchés d'outre-mer, quel que soit le port d'où ce blé a été expédié. En vue d'atteindre cet objectif, la Commission tiendra compte non seulement des frais de transport du blé, à l'intérieur du pays, jusqu'aux ports du littoral mais aussi des divers tarifs de transport océanique et des variations de ces frais qui pourront se produire à l'occasion.

En conformité de ce nouveau programme, le prix du blé entreposé à Fort-William—Port-Arthur a été fixé, le 16 février 1954, à 7c. de moins par boisseau que le prix du blé entreposé à Vancouver. La Commission du blé n'avait évidemment pas l'intention, alors, d'établir un écart fixe entre Fort-William ou Port-Arthur et Vancouver. Une telle mesure serait allée à l'encontre des objets du régime revisé de fixation des prix. De fait, les rapports entre les prix de vente de la Commission, à l'égard du blé en entrepôt à Fort-William ou Port-Arthur et à Vancouver, ont changé sensiblement depuis le 16 février 1954. Les prix afférents à Fort-William ou Port-Arthur ont augmenté et les prix afférents à Vancouver ont baissé. Il en résulte qu'à l'heure actuelle le prix du blé en entrepôt à Fort-William n'est inférieur que de 1c. le boisseau au prix du blé en entrepôt à Vancouver, pour ce qui est des catégories nos 1 à 4 Nord, et qu'il est identique au prix du blé en entrepôt à Vancouver, dans le cas du no 5, du no 6 et du blé de provende.

A mon avis, la Commission a mis à exécution la ligne de conduite énoncée en février dernier: elle a cherché à permettre au blé canadien en général de soutenir la concurrence sur les marchés d'outre-mer, quel que soit le port d'expédition. Tous les jours, on établit des comparaisons entre les prix. La dernière comparaison que j'ai sous les yeux a trait au 6 janvier. Ce jour-là, le n° 1 Nord en entrepôt à Fort-William s'établissait à $1.72 et en entrepôt à Vancouver, à $1.74, soit un écart de 2c. Cependant, compte tenu du prix du transport océanique ce jour-là, le prix du n° 1 Nord expédié de Vancouver et débarqué au Royaume-Uni serait de $2.21 le boisseau, tandis que la même céréale expédiée des ports de l'Est se vendrait $2.22⅝ le boisseau. Ce jour-là en particulier, le prix était évidemment plus avantageux si l'expédition s'effectuait de Vancouver.

Cela ne veut pas nécessairement dire que tous les acheteurs prendraient livraison de leur blé à Vancouver, car d'autres facteurs interviennent: par exemple, le moment de la livraison et la possibilité de trouver des armateurs qui soient prêts à imposer à leurs navires chargés de blé le long parcours de Vancouver au Royaume-Uni alors qu'aujourd'hui on peut réaliser de plus grands bénéfices en effectuant de moins longs trajets. Afin de maintenir à son minimum le taux de transport des céréales par chemin de fer, il faut que le prix établi dans tous les ports du Canada soit tel qu'il soutienne une concurrence raisonnable sur les principaux marchés européens. Évidemment, pour ce qui est des envois au Japon, en Afrique du Sud ou en Amérique du Sud, Vancouver bénéficie d'avantages naturels que ne peuvent connaître les ports de l'Est.

Reportons-nous aux statistiques. Durant la présente année-récolte, du 1er août au 29 décembre, 33·6 p. 100 de tout le blé canadien allant outre-mer est passé par la région Vancouver-New-Westminster; ·7 p. 100 par d'autres ports du Pacifique; 12·7 p. 100 par Churchill; 49·4 p. 100 par les ports du Saint-Laurent et 3·6 p. 100 par les ports de l'Atlantique. N'oublions pas que durant les quelques prochains mois le pourcentage passant par Vancouver et les ports de l'Atlantique va se relever vu que la navigation sur le Saint-Laurent est suspendue jusqu'à la fin d'avril. Fait évident, le pourcentage de 12·7 pour Churchill diminuera sans cesse puisqu'il ne peut y avoir de nouvel envoi de ce port jusqu'à la reprise de la navigation sur cette route maritime tard en juillet prochain. Ces chiffres correspondent à la répartition normale des envois entre les ports canadiens. Pour l'année-récolte 1952-1953, 32·6 p. 100 des envois se sont effectués de ports du littoral de l'Ouest et 51 p. 100 de ports situés le long du réseau du Saint-Laurent. Les chiffres relatifs aux trois campagnes agricoles qui ont précédé celle de 1952-1953 présentent à peu près le même rapport. La campagne agricole 1953-1954 a été anormale, car une bonne partie de cette période a été consacrée à obvier aux suites de la longue grève que les manutentionnaires de céréales avaient déclarée à Vancouver, le printemps précédent; de plus, les prix à Vancouver ont cessé de correspondre, un moment donné, aux prix du littoral de l'Est en raison des prix du transport océanique qui étaient anormalement bas.

La Commission du blé a pour fonction d'écouler tout le blé des Prairies dans l'intérêt bien entendu du producteur. De toute évidence, on ne saurait acheminer avec profit tout le blé des Prairies soit par un port de l'Ouest soit par un port de l'Est. Le tarif-marchandises à l'intérieur peut rapidement contre-balancer tout avantage que peuvent procurer des prix de vente inférieurs à ceux de tout port donné.

La Commission doit avoir en tout temps pour objectif de veiller à ce que les producteurs de céréales des provinces des Prairies obtiennent les prix maximums possibles.

A mon avis, la Commission du blé réussit fort bien à assurer des prix de concurrence à nos ports océaniques. A preuve, la proportion de ce commerce qui est présentement acheminé par nos divers ports.

*(Plus tard)*

**M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Le ministre du Commerce me permet-il de lui poser une autre question à propos de la déclaration dont il vient de donner lecture? Je me demande si les ports canadiens de l'Est dont il a parlé comprenaient les ports de l'Atlantique ou simplement ceux des Grands lacs? Pourrait-il nous fournir, plus tard, les chiffres comparatifs pour Halifax et Saint-Jean comme il l'a fait au début de son exposé pour Vancouver?

**Le très hon. M. Howe:** Les seuls ports de l'Atlantique en cause pour la période indiquée sont les ports d'Halifax et de Saint-Jean. Si mon honorable ami veut bien se reporter à la réponse que j'ai consignée au hansard, il verra que les données comparatives que j'ai fournies pour le 6 janvier sont justement celles qu'il demande.

**M. Nowlan:** Le ministre a parlé des ports canadiens de l'Est d'abord puis des ports de l'Atlantique ensuite; je ne savais pas au juste où était la différence.

## CONTRATS DU GOUVERNEMENT

COMMISSION D'APPEL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU —ALLUSION AUX FRAIS DE RÉCEPTION DE HAUTS FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Puis-je demander au premier ministre si l'on a porté à son attention une décision récente de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu visant des dépenses relatives à l'amélioration d'une certaine résidence qu'on disait destinée à accueillir certains hauts fonctionnaires du gouvernement durant la négociation de contrats? Le premier ministre a-t-il une déclaration à faire à ce sujet? Peut-il nous dire quelles dispositions le Gouvernement a prises pour enquêter sur l'utilisation d'un tel endroit à cette fin? Si aucune enquête n'a été faite, le premier ministre n'est-il pas d'avis qu'il y a là matière à une enquête de la part d'un comité de la Chambre?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** J'ai pris connaissance, ce matin, du compte rendu d'une décision de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu qui renfermait des énoncés qui m'ont beaucoup étonné. Je n'ai jamais entendu dire que quelqu'un jugeait nécessaire d'avoir une résidence pour accueillir des hauts fonctionnaires du Gouvernement.

Le rapport dont j'ai pris connaissance, semblait indiquer qu'il sagissait de la compagnie-mère d'une société qui soumissionnait pour des travaux de construction pour des gouvernements et des entreprises privées et que cette compagnie-mère a demandé que soient déduites de son revenu des dépenses engagées pour un endroit qu'on dit avoir servi à recevoir des clients éventuels. Je crois qu'il est tout à fait convenable que l'honorable député demande qu'on fasse enquête sur cet état de choses. Je comprends d'après le rapport qu'il s'agit de quelque chose qui remonte à 1950 ou 1951. Je crois, cependant, qu'il y a lieu de faire enquête.

Je tâcherai qu'on y voit d'abord en établissant exactement ce qui a été révélé devant la commission d'appel de l'impôt sur le rerevenu puis en déterminant si cela donne lieu de croire que des hauts fonctionnaires du gouvernement ont été reçus de cette façon.

## TEMPÊTES

INTERPELLATION AU SUJET DE DÉGÂTS À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Le ministre des Transports a-t-il quelque chose à dire au sujet des graves dommages subis par les installations portuaires, vaisseaux de pêches, etc., hier soir, à Terre-Neuve? Le Gouvernement s'engage-t-il à verser des secours d'urgence en vue de remettre les ports en état aussi rapidement que possible?

**L'hon. George C. Marler (Ministre des Transports):** Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis préalable de sa question. Je n'ai rien à dire des dégâts causés à Terre-Neuve par la tempête, mon ministère n'ayant pas jusqu'ici été mis au courant des dommages qu'auraient pu subir les amers dans le port de Saint-Jean ou les autres parties de la province. L'honorable député comprendra, cela va de soi, que je ne saurais parler ici que des aménagements auxquels s'étend la juridiction de mes services.

## FONCTIONNAIRES À LA RETRAITE

INTERPELLATION AU SUJET DE L'AUGMENTATION DES PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Peut-il nous dire si, depuis qu'il a assumé son nouveau et important portefeuille, il a reçu des demandes d'augmentation des pensions versées aux fonctionnaires à la retraite, surtout des pensions qui se situent au milieu et au bas de l'échelle? Le ministre a-t-il étudié ces demandes?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** La réponse est affirmative. En effet, j'ai reçu quelques demandes. Lorsque j'ai appris que mon honorable ami poserait cette question aujourd'hui, j'ai lu quelque-unes de ses remarques, non pas toutes, sur ce sujet et j'ai conclu que je ne pouvais pas ajouter grand chose à ce que le ministre des Finances du temps a répondu à l'honorable député, le 2 mars 1954.

**M. Knowles:** Le nouveau ministre ne vaut donc pas plus que son prédécesseur.

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Le premier ministre pourrait-il nous fournir de plus amples renseignements au sujet du programme précis dont sera saisie la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui aura lieu à Londres à la fin du mois?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur, je ne le puis.

## LE SERVICE PUBLIC

DÉMISSION DE M. L. B. THOMSON, DIRECTEUR DU SERVICE D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Le premier ministre est-il en mesure de nous renseigner au sujet de la démission de M. Thomson et de nous dire si un fonctionnaire nommé par décret du conseil est censé être dans une autre catégorie que celle des fonctionnaires nommés par la Commission du service civil en ce qui a trait à ses droits?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Non, je n'ai pas encore obtenu tous les renseignements que je cherche à obtenir.

## LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**L'hon. Milton F. Gregg (pour le ministre du Travail)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'étude du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage, en vue de porter les taux de prestation supplémentaire aux taux actuels de prestation normale et d'assurer un minimum de prestation supplémentaire de soixante jours pour les personnes qui satisfont aux conditions établies.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est)).

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur le président, je suis reconnaissant aux membres des divers groupes de permettre l'étude de ce projet de résolution aujourd'hui. Comme la proposition qui figure au *Feuilleton* se passe à peu près de commentaires, je serai très bref. Il va sans dire qu'elle a pour objet d'atténuer certaines difficultés résultant du chômage pendant l'hiver. Si nous en jugeons par l'expérience acquise l'an dernier, cette modification des prestations supplémentaires sera très utile.

Au début de l'hiver de 1950, mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), qui agissait alors provisoirement à titre de ministre du Travail, a présenté pour la première fois une proposition relative à ces prestations supplémentaires, qui sont entrées en vigueur à la fin de cet hiver-là. A cette époque, elles représentaient environ 80 p. 100 des prestations ordinaires. Plus tard, au début de 1952, j'ai présenté à la Chambre plusieurs modifications générales à la loi, dont certaines avaient trait à l'augmentation des prestations ordinaires. Je n'ai pas alors proposé de relever les prestations supplémentaires, car nous n'avions eu qu'une très courte expérience de l'application de ces prestations supplémentaires, principalement au cours de l'hiver de 1950-1951. Depuis 1952, la valeur moyenne des prestations supplémentaires représente environ 70 p. 100 des prestations principales. Aux termes du projet de résolution, il est proposé de porter ce chiffre à 100 p. 100.

Le projet de résolution vise, en outre, à porter à soixante jours la période minimum supplémentaire. Cela entre évidemment dans le cadre de la période générale qui s'étend du 1er janvier au 15 avril. Dans le moment, le minimum est d'environ 18 jours. Aux termes de la proposition à l'étude, la période générale demeurera la même, soit du 1er janvier au 15 avril.

Ce projet de loi peu étendu est présenté tôt, afin que les nouvelles prestations puissent entrer en vigueur sans retard ou aussitôt que la mesure aura reçu la sanction royale, c'est-à-dire à compter du lundi de la semaine où aura été donnée la sanction royale. J'ai l'intention de présenter ensuite (pas trop tard, j'espère) des modifications de plus vaste portée à la loi sur l'assurance-chômage. Quand ces modifications seront présentées, celles que je propose aujourd'hui s'y insèreront automatiquemnt. A ce moment-là, l'occasion sera donc fournie d'étudier davantage, si on le désire, les dispositions que je propose d'approuver immédiatement.

Les députés tiennent assurément à ce que les modifications de portée plus vaste qui seront présentées plus tard soient très bien étudiées à la Chambre des communes et au comité permanent des relations industrielles. Je le proposerai. Depuis que les prestations supplémentaires ont été établies en 1950, elles se sont révélées très utiles pendant la période de chômage en hiver. Je suis convaincu qu'elles le seront bien davantage pendant le reste du présent hiver, une fois apportée l'amélioration ici en cause.

**Mme Fairclough:** Monsieur le président, avant d'entamer les observations que j'ai l'intention de formuler au sujet de la résolution dont il s'agit, je crois que cela intéresserait la Chambre de savoir qu'aujourd'hui 11 janvier, marque le 140e anniversaire de naissance du grand homme d'État canadien qu'était sir John A. Macdonald, qui, ajouterai-je, a pris l'initiative de reconnaître les droits du travailleur dans notre pays. Il convient donc parfaitement de proposer

en ce jour, l'amélioration des lois ouvrières. Le ministre du Travail y pensait sans doute lorsqu'il l'a fait.

Monsieur le président, le relèvement du taux des prestations supplémentaires au niveau des prestations régulières fera disparaître l'écart qui existait jusqu'ici. A l'origine, on a peut-être calculé les taux à partir du même pourcentage, mais, à la suite des modifications intervenues et qu'à mentionnées le ministre, le pourcentage des prestations a maintenant varié au point de s'établir entre 67·5 à 81·25 p. 100 des prestations régulières, selon la catégorie à laquelle appartient l'intéressé.

Comme ou pourra le constater en consultant le rapport pour l'année terminée le 31 mars 1954, les prestations supplémentaires ne forment qu'une très petite proportion du total; l'augmentation d'environ 80 à 100 p. 100 du taux des prestations n'influera donc pas très sensiblement sur la Caisse.

Les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont maintes fois réclamé une majoration de ces prestations. En juillet 1952, il y a plus de deux ans, au moment où les prestations régulières ont été relevées, plusieurs membres non seulement de notre groupe mais aussi d'autres partis ont demandé que les prestations supplémentaires soient majorées d'autant. Évidemment, on ne les a pas écoutés. Il est intéressant de noter, cependant, que la raison qu'on nous a donnée à l'époque et par la suite en refusant d'accroître des prestations supplémentaires, c'était que le bénéficiaire doit être la même personne que celle qui verse la cotisation. A un moment donné du débat; j'ai fait observer, si j'ai bonne mémoire, que cet argument était tout à fait ridicule.

Aujourd'hui même, je me suis donné la peine de faire certains calculs. Les honorables députés se rappellent, j'en suis sûre, que lorsque les prestations supplémentaires ont été établies, on a relevé les cotisations d'un cent par jour pour l'employé, et d'une somme analogue pour l'employeur, ce qui donnait un accroissement global de deux cents par cotisation. Les chiffres que j'ai pu me procurer indiquent que, le premier octobre 1954, 3,219,000 personnes étaient assurées; si l'on compte 300 cotisations par année à ce tarif d'un cent pour l'employé et d'un cent pour l'employeur, nous en arrivons à la somme globale de $19,314,000 versée à la caisse pour couvrir le coût des prestations supplémentaires.

L'an dernier, alors que la caisse a été mise le plus à contribution aux fins des prestations supplémentaires, d'après le rapport publié hier, on a versé un montant global de $12,234,281. La caisse a donc bénéficié de plus de la moitié en sus des versements effectués aux travailleurs sous forme de prestations supplémentaires.

Si une autre preuve était nécessaire à l'appui de notre revendication, je suis sûre qu'on pourrait la trouver dans les autres chiffres ou calculs qui pourraient s'établir plus exactement au sujet des sommes reçues et des sommes versées.

Le ministre a déclaré que la loi sur l'assurance-chômage subirait d'autres modifications. Le discours du trône en a fait mention. Il a dit que le projet de loi serait présenté sous peu et qu'il ferait bientôt l'objet d'un débat à la Chambre. De fait, les journaux font déjà ce qu'on pourrait appeler des conjectures éclairées sur la teneur de cette mesure. Mais j'aimerais faire remarquer que, si la Chambre avait été convoquée l'automne dernier, ainsi que l'a demandé le chef de notre parti, les modifications de la loi sur l'assurance-chômage auraient pu être incorporées dans un seul projet de loi, présentées en même temps et soigneusement étudiées des semaines avant la date où les prestations supplémentaires deviendraient en vigueur.

De la sorte, la Chambre aurait eu une meilleure idée de l'effet général de toute modification de la loi. De fait, même le ministre admet qu'advenant tout autre modification de la loi nous désirerons peut-être modifier le bill dont la Chambre sera saisie d'ici deux jours environ. A mon sens, cela démontre à l'évidence que l'honorable George Drew avait raison, en premier lieu quand il a donné à entendre que certaines questions auraient dû faire l'objet d'un examen l'automne dernier au lieu d'être plus tard soulevées aux premiers jours de la session au début de l'année, puis quand il a ajouté que, vu leur urgence, il fallait y aviser immédiatement.

Certes, elles sont urgentes et devraient faire tout de suite l'objet d'un examen. On aurait dû y aviser en octobre ou novembre dernier. Même si ces relèvements sont accueillis avec plaisir, Monsieur le président, il n'y a pas de doute qu'ils ne parent pas à la détresse où se trouvent les chômeurs du pays.

J'ai écouté avec intérêt les observations du premier ministre, hier, quand il a reconnu l'existence d'un certain degré de chômage au Canada. Il a déclaré, comme en fait foi la page 34 du compte rendu:

> Il y a du chômage au Canada. Il y a du chômage au Canada tous les ans. Depuis trois ou quatre ans, à l'ouverture de chaque session du Parlement du Canada, on a manifesté beaucoup d'appréhension quant au caractère et à l'étendue du chômage au Canada.

C'est vrai, monsieur le président, car le chômage a augmenté au cours de chacune des

quatre ou cinq dernières années. Le premier ministre a ajouté:

...cette situation s'est améliorée au fur et à mesure que la saison a avancé et il y a raison de s'attendre que cela se produise encore.

Je pourrais faire remarquer, monsieur le président, que nous avons lieu de nous attendre à beaucoup de chômage cette année avant que la saison d'hiver soit assez avancée pour que l'activité reprenne. J'espère que, lorsqu'il soumettra son projet de loi à la Chambre, le ministre pourra nous fournir plus que la simple assurance que tous finiront par se trouver un emploi pourvu qu'ils patientent assez longtemps.

Dans le dernier rapport soumis conjointement par le ministère du Travail et par le Bureau fédéral de la statistique, j'ai remarqué que l'accroissement du nombre de chômeurs, jusqu'au 18 novembre, période pour laquelle nous possédons des chiffres, a été de 23 p. 100 par rapport à l'an dernier dans la province d'Ontario. A Hamilton, ma propre ville, qui est un centre industriel, la majoration est de 26 p. 100. Il est vrai que, dans l'ensemble du pays, l'augmentation du nombre de chômeurs par rapport à l'an dernier est de 11 p. 100. Si j'ai bonne mémoire, nous sommes venus bien près d'atteindre le chiffre dangereux de 600,000 l'an dernier. Par conséquent, même si l'augmentation n'est que de 11 p. 100, la situation est extrêmement grave pour l'ensemble du pays. Je suis sûre que, malgré les prestations supplémentaires ou n'importe quel autre palliatif auquel pourra recourir le gouvernement, l'hiver actuel s'annonce long et triste pour ceux qui sont sans emploi; ce petit os à ronger que représente la majoration de 25 p. 100, tout en étant bien accueilli, n'assurera pas aux travailleurs ce qu'ils désirent le plus, un emploi; elle ne saurait non plus résoudre le problème de ceux qui sont sans travail et qui ne touchent pas de prestations; de ceux qui occupaient des emplois non assurables; de ceux qui ont versé des cotisations insuffisantes; de ceux qui, pour cause de maladie, ont dû quitter leur travail, et ainsi de suite. Dernière remarque, mais non la moins importante, je dis que cette majoration ne saurait résoudre le problème des municipalités qui, depuis trop longtemps, supportent les frais des services d'assistance à ceux qui sont rangés parmi les personnes aptes au travail.

Je parle au nom de mes collègues en disant que nous accueillons avec plaisir toute mesure législative propre à atténuer la gravité de la situation, ne fût-ce que bien peu. Nous attendons avec intérêt le moment où ce projet de loi nous sera distribué et nous espérons qu'il contribuera à alléger la misère de nos travailleurs. Nous soutenons toujours que le Gouvernement ne s'est pas assez efforcé de fournir aux travailleurs ce qu'ils désirent le plus, du travail et non des secours.

[M^me^ Fairclough.]

**M. MacInnis:** Monsieur le président, nous ne pouvons guère nous étendre sur le projet de loi puisque nous n'en n'avons pas le texte. Nous ne savons pas au juste ce qu'il comportera, mais d'après les renseignements que nous possédons, nous accueillons favorablement cette mesure. Cependant, comme l'a dit l'honorable préopinant, le bill ne saurait améliorer sensiblement la situation avec laquelle nous sommes aux prises présentement.

J'ai assisté à des réunions convoquées par des associations ouvrières de ma ville et voici une chose que j'y ai constatée. Il y a aujourd'hui des gens qui sont sans travail depuis plus d'un an. Quand une fois on a eu au pays deux ou trois cent mille travailleurs sans emploi, on peut être sûr que certains chômeront pendant de longues périodes; autrement dit, ceux qui ont été sans travail pendant quelques mois l'hiver dernier seront probablement encore sans travail l'hiver prochain. Les ouvriers saisonniers demeurent tels pendant des années. Ils ne se livrent à rien d'autre qu'au travail saisonnier. Je ne soutiens pas que tout le chômage qui s'est observé depuis un an et plus entre dans la catégorie du chômage saisonnier. Il y a beaucoup de chômage saisonnier dans ma province. Jusqu'à l'automne et à l'hiver dernier, nous absorbions assez facilement ce chômage saisonnier parce que les ouvriers en cause avaient assez d'argent pour subsister d'une saison à l'autre. Lorsqu'ils n'avaient pas les ressources voulues, l'assurance-chômage fournissait un appoint. N'oublions pas toutefois que cette assurance n'est pas le remède au chômage.

J'étais membre de la Chambre lors de l'adoption de la loi sur l'assurance-chômage en 1940. Il était nettement entendu que la loi avait pour but de venir en aide aux citoyens entre le moment où ils quittaient un emploi et celui où ils en obtenaient un autre. Pour ce motif, les prestations hebdomadaires étaient très faibles. On ne peut s'attendre qu'un chef de famille puisse en cette période de vie chère essayer de vivre à même la prestation d'assurance-chômage même au niveau plus élevé d'aujourd'hui.

Nous approuvons la décision,—elle s'impose et elle sera utile dans certains cas,—mais si le gouvernement n'a rien d'autre à offrir en ce qui a trait au chômage, les citoyens de notre pays (j'ai vu au cours d'une assemblée un homme qui était sans travail depuis quinze mois) n'ont guère de motif d'espérer pour l'avenir.

Si je ne me trompe la Colombie-Britannique a offert au gouvernement fédéral d'acquitter la moitié du coût de l'assistance aux sans-travail de cette province mais cette offre

a été rejetée. Comme résultat, la ville de Vancouver et les autres municipalités ainsi que la province de la Colombie-Britannique participent à ces dépenses à raison de 20/80 à l'égard des gens qui sont résidents ou ont été résidents des diverses municipalités. Malheureusement, dans ma province, dans la région du littoral notamment, on trouve tous les hivers un grand nombre de gens qui y viennent parce que le climat y est en quelque sorte meilleur et qui s'ajoutent à la liste des chômeurs. Le gouvernement fédéral, à ce qu'il me semble, n'a-t-il pas modifié la loi de l'Amérique du Nord britannique en 1940 pour adopter la loi sur l'assurance-chômage par laquelle il prenait tout le chômage à sa charge?

Il semble maintenant que le Gouvernement s'éloigne de cette attitude et ne fait pas honneur à ses responsabilités en ce domaine. Après de si nombreuses années de prospérité, prospérité dont le Gouvernement s'attribue le mérite,—sujet sur lequel je reviendrai plus tard,—nous ne pouvons aujourd'hui accepter qu'on allègue cette prospérité pour se justifier de ne pas faire plus pour remédier au chômage que ce que semble prévoir la mesure à l'étude.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je désire formuler quelques observations sur le sujet. Tous conviennent, je crois, que le Gouvernement aurait dû présenter depuis longtemps déjà une mesure législative de ce genre, néanmoins, nous nous accordons à dire que les travailleurs accueilleront avec joie l'adoption d'une mesure propre à les soulager. Je lisais l'autre jour un mémoire que le Congrès des métiers et du travail du Canada a présenté au Gouvernement en novembre. J'y trouve à ce sujet les propositions mêmes que le Gouvernement présente dans le projet de modification en cause. J'en cite le texte:

> Que les prestations supplémentaires soient augmentées et que soit prolongée la période durant laquelle elles sont payables.

Suivait dans le même sens la proposition suivante:

> Que des prestations supplémentaires soient versées à ceux qui ont épuisé leurs prestations régulières et, dans la région des Prairies, que cela continue jusqu'au 1er mai.

Je ne suis pas sûr que le mémoire ait influé sur la décision du Gouvernement de modifier la loi en ce moment, mais certes, telle était une des premières préoccupations des représentants du syndicat lorsqu'ils ont soumis leur mémoire au Gouvernement.

On a dit ici, et à bon droit, que des membres de tous les partis représentés à la Chambre, y compris des députés ministériels, ont porté cette question à l'attention du Gouvernement en d'autres circonstances. Tout en reconnaissant que la mesure à l'étude aidera ceux qui vont toucher ces prestations, nous ne nous dissimulons pas qu'elle est loin de constituer une panacée.

Il ne s'est pas écoulé une année, surtout depuis trois ou quatre ans, sans qu'on appelle fortement l'attention du Gouvernement sur cette question en particulier. On lui a signalé que le problème du chômage prenait sans cesse plus d'ampleur et qu'il irait s'aggravant si nous ne prenions pas des mesures précises à l'égard des programmes qui sont proposés pour le résoudre. C'est ainsi que les choses se sont passées. Le Gouvernement s'est fait tirer l'oreille avant de reconnaître que le chômage a augmenté de façon importante. Mais il a dû le reconnaître lorsqu'il nous a soumis la modification à l'étude.

Au cours de la dernière session, le ministre du Travail s'est donné bien du mal pour démontrer la fausseté des affirmations de certains chefs syndicalistes au sujet de l'importance du chômage. Il a mis en doute les chiffres qu'ils avaient utilisés et il a cité les siens pour démontrer que le problème n'était pas aussi grave que certains d'entre nous voulaient le faire croire.

Mais le Gouvernement reconnaît aujourd'hui, par la mesure qu'il nous propose, que le problème du chômage devient grave. Qu'on veuille m'en croire, la situation devient grave pour cette partie de notre population qui est touchée.

Encore une fois, l'augmentation des prestations supplémentaires constituera une certaine amélioration; mais seulement ceux qui sont admissibles aux prestations régulières en bénéficieront. Ainsi que l'a signalé le préopinant, un grand nombre de Canadiens actuellement en chômage saisonnier ont touché toutes les prestations auxquelles ils avaient droit. J'admets qu'il y aura une période minimum de soixante jours durant laquelle ils pourront toucher des prestations supplémentaires. Voilà quelque chose de nouveau dans ce genre de mesures. Bien que cette disposition relative aux soixante jours puisse apporter quelque allégement, ce n'est certainement pas cela qui permettra aux chômeurs de régler leurs problèmes et de donner à manger à leurs familles, une fois cette période expirée.

Il s'agit simplement d'un palliatif; le problème ne se trouvera pas réglé. C'est bien ce qu'a admis le Congrès canadien du travail, dans le mémoire qu'il a présenté au Gouvernement en novembre, au sujet du chômage. Voici ce qu'il dit:

> Ce qu'il faut, c'est donner aux gens les moyens d'acheter ce que nous pouvons actuellement fabriquer, mais ne pouvons vendre.

Il me semble que, dans ce cas-ci, les représentants des ouvriers ont frappé la note juste.

**Une voix:** C'est ce qu'il font d'ordinaire.

**M. Johnston (Bow-River):** Oui, c'est ce qu'il font d'ordinaire; malheureusement, le Gouvernement ne semble jamais prêter l'attention qu'il faudrait aux propositions utiles qu'on lui fait.

**M. Knowles:** Même dans les cas flagrants.

**M. Johnston (Bow-River):** C'est un des besoins réels qu'il faut étudier. Le problème qui se pose à nous, ne consiste pas seulement à modifier la loi de façon à permettre aux intéressés de traverser une période difficile, mais le pays devrait changer sa ligne de conduite de façon à supprimer le chômage si possible, ou sinon, de le réduire très sensiblement.

Lorsque le Congrès canadien du Travail nous propose de verser de l'argent à ceux qui en ont besoin, afin qu'ils puissent acheter les articles qu'ils produisent mais ne peuvent vendre, il préconise la mesure même dont les députés créditistes se font les avocats depuis quelques années. Si nous fournissions à notre population le pouvoir d'achat qui lui permettrait d'acquérir les articles qu'elle fabrique à l'heure actuelle sans pouvoir les écouler (et j'insiste sur ce point), si nous allions encore plus loin et assurions de l'emploi au moyen de grands travaux publics et augmentions le pouvoir d'achat du peuple en diminuant les impôts, nous aiderions vraiment les gens à s'aider eux-mêmes.

Personne au Canada ne veut toucher l'assurance-chômage. Personne au Canada ne veut toucher les prestations supplémentaires à moins que ça ne soit absolument nécessaire. Tous préfèrent de beaucoup gagner leur vie. Voilà ce que pensait le Congrès canadien du Travail quand il a dit qu'il fallait assurer à ces gens la puissance d'achat nécessaire à l'acquisition des denrées que nous produisons mais que nous ne pouvons vendre.

Un simple coup d'œil nous permet de constater que nous produisons des denrées que nous ne pouvons vendre. Pourtant, on affectera plus de 8 millions à ces prestations supplémentaires, en plus de ce qu'on a dépensé jusqu'ici. Ces prestations aideront dans une certaine mesure mais, quand cette somme aura été dépensée, nous nous retrouverons au point où nous sommes en ce moment. Le Gouvernement devrait en venir à la conclusion qu'il ne s'agit pas d'un simple problème saisonnier, que l'état de choses actuel indique très clairement que le problème est beaucoup plus vaste. Immédiatement avant d'entrer à la Chambre, je lisais le Herald de Calgary, numéro du lundi 20 décembre 1954. Voici ce que j'y trouve:

> La production des États-Unis, l'an prochain, devrait dépasser de 2 à 5 p. 100 celle de 1954; néanmoins, le nombre des sans travail peut augmenter. Voilà ce que prédisait samedi la Chambre de Commerce des États-Unis.

Et plus loin:

> Mais M. Schmidt a déclaré aux journalistes que l'augmentation de production qu'on envisage ne suffira pas à empêcher un certain accroissement du nombre des chômeurs l'an prochain à cause de l'augmentation de la population et du rendement des travailleurs.

En raison de la diligence du travailleur lui-même et de notre efficacité à produire, il est clair que nous faisons exactement ce que le Congrès canadien du travail a dit: Nous fabriquons des articles que nous ne pouvons vendre. Tel est le problème que nous devons résoudre dans notre pays. Nous devons faire en sorte que les travailleurs et les autres obtiennent, d'une manière ou d'une autre, un pouvoir d'achat suffisant, afin qu'ils puissent se procurer les articles que nous fabriquons mais que nous ne pouvons vendre; de la sorte, l'emploi augmentera et il ne sera plus nécessaire de verser ce qu'on appelle des prestations supplémentaires.

Nous reconnaissons que, dans les circonstances présentes, il y a tout lieu d'adopter le bill promptement afin que ces gens puissent toucher les autres prestations supplémentaires, surtout ceux qui ont déjà épuisé leurs prestations régulières d'assurance-chômage car leur situation doit être effroyable. Mais nous ajoutons que cette circonstance doit rappeler à tous, surtout aux partisans du Gouvernement, que le moment est venu,—et le Gouvernement le reconnaît en présentant ce projet de loi,—où nous devons établir des mesures capables de créer des emplois, d'accroître ainsi le pouvoir d'achat des gens qui en ont besoin et de résoudre notre problème. Nous pourrions alors espérer qu'il ne serait pas nécessaire, en une autre occasion, d'accorder ces prestations dites supplémentaires. Nous appuyons cette mesure et nous serons heureux de prendre connaissance des modifications que le Gouvernement se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage et qui aideront encore davantage aux ouvriers de notre pays.

**M. McIvor:** Monsieur l'Orateur, je reconnais avec le député de Vancouver-Kingsway que, n'étant pas saisis du bill, nous ne pouvons pas le discuter aussi bien que nous pourrions le faire. Je ne crois pas que nous devrions entamer une discussion générale sur l'assurance-chômage. Le sujet viendra plus tard sur le tapis. Nous ne devrions pas non plus aborder maintenant l'importante question du chômage. Nous devrions sans délai

déférer le bill au comité des relations industrielles, qui l'étudiera à fond. Quand la mesure nous reviendra, nous pourrons en parler en connaissance de cause.

*(Texte)*

**M. Dufresne:** Monsieur le président, c'est avec un véritable sentiment de satisfaction que nous avons vu l'unanimité se faire, hier soir, alors qu'on nous a dit que le débat sur l'Adresse serait suspendu aujourd'hui afin de nous permettre d'étudier la mesure qui est présentement soumise à l'attention de la Chambre. Ce fut un sentiment de satisfaction qui s'est non seulement répandu ici, parmi les membres de cette honorable Chambre, mais également, sans doute, au sein de la population ouvrière du Canada. Car, depuis de nombreuses années,—il faut tout de même l'admettre,—ce que j'appellerais le cancer du travail saisonnier ou régional, rongeait notre population ouvrière au point qu'à l'automne de chaque année et au cours de l'hiver qui s'étendait longuement jusqu'au printemps, des milliers et des milliers de bras étaient inactifs, des milliers et des milliers de personnes n'avaient pas même l'avantage de recevoir les prestations de chômage auxquelles elles contribuaient, parce qu'elles n'avaient pas travaillé suffisamment au cours de l'été pour y avoir droit.

De ce côté-ci de la Chambre, aussi bien qu'au sein de tous les syndicats ouvriers du pays, on a réclamé le redressement de cette situation auprès du gouvernement qui, sans cesse, a fait la sourde oreille à ces revendications. On nous fournissait tantôt des données statistiques que l'on qualifiait ici même, dans cette enceinte, d'exagérées puisqu'à ce moment, et, encore aujourd'hui, on s'appuie tout simplement sur les données statistiques que peut fournir le gouvernement. Or, le relevé que nous fournit le gouvernement sur le nombre des sans-travail est tiré des listes qui lui parviennent des différents bureaux d'assurance-chômage, lesquelles ne comprennent que le nombre de personnes qui touchent des prestations, tandis que dans la plupart des cas, et dans les différentes régions du Canada, nous savons que des milliers et des milliers d'autres personnes n'ont pas l'avantage de recevoir de prestations.

Dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, comté essentiellement ouvrier, habite une catégorie de gens que l'on appelle les journaliers. Or, depuis un certain nombre d'années, ces journaliers n'ont pas l'avantage de pouvoir trouver le travail nécessaire à leur subsistance et à celle de leur famille, sauf quelques-uns, au cours de l'été. C'est donc dire qu'au moment où ils quittent leur travail, ces gens se voient subitement dans le besoin le plus pressant, n'ayant pas gagné suffisamment pour pouvoir accumuler des économies.

Je me rappelle qu'ici même, l'an dernier, je posais à l'honorable ministre du Travail (M. Gregg) une question. Je lui demandais s'il n'y aurait pas possibilité de faire immédiatement quelque chose pour les 22,000 qui étaient à ce moment-là sans travail dans la région de Québec. On a prétendu que les chiffres que je citais étaient très exagérés. Cependant, il appert que la semaine suivante, la statistique révélait seulement quelques centaines de chômeurs de moins, et l'on ne parlait pas de la région de Québec, mais bien des villes de Québec et de Lévis.

Monsieur le président, les syndicats ouvriers, partout au pays, se sont émus plus d'une fois devant la montée constante de ce chômage, qui n'est plus saisonnier ni régional, mais qui est devenu dans la plupart des cas un chômage permanent. Il est permanent, sans aucun doute, à cause de la mauvaise administration du gouvernement qui dirige présentement les destinées du Canada. Toutefois, je suis heureux qu'à la suite de nombreuses protestations et revendications, le gouvernement ait enfin décidé d'apporter un peu de bien-être à ceux qui, dans le moment, en ont le plus besoin.

Cependant, je désire signaler que cette mesure n'est pas de nature à guérir définitivement le cancer dont je parlais tantôt. On applique seulement un léger cataplasme à une plaie béante; il n'enrayera pas le mal mais aura pour effet d'amoindrir la douleur.

Ce que les ouvriers de chez nous veulent, ce qu'ils demandent au gouvernement et d'ailleurs ce qu'ils n'ont jamais cessé de lui réclamer, c'est du travail. Je sais que ceux que j'ai l'honneur de représenter ont hérité, sinon du bien matériel, du moins de l'esprit et de l'amour du travail que leur ont légués leurs ancêtres. Ils veulent avoir la satisfaction de gagner leur pain, comme le dit la parole de l'Évangile, à la sueur de leur front.

Monsieur le président, je suis d'avis que la résolution actuellement à l'étude aidera un peu ceux qui en ont besoin, mais il est de mon devoir de dire que la population du Canada et, particulièrement, celle des ouvriers du comté de Québec-Ouest, n'a jamais eu et n'aura jamais l'intention de demander la charité au gouvernement, mais elle réclame du travail à grands cris afin de conserver sa réputation de gens qui aiment travailler. En d'autres termes, ils réclament les travaux nécessaires pour venir en aide à leur famille et leur permettre de faire face à leurs obligations.

Monsieur le président, si l'on en juge par ce que nous avons entendu dans le discours du trône, il est rumeur que des montants plus considérables seront versés par le gouvernement afin de venir en aide aux chômeurs, et de leur accorder des travaux.

Monsieur le président, il ne faudrait pas que ces travaux consistent en certaines réparations ou constructions que l'on accorde à des entrepreneurs, ici et là, lesquelles pourraient être exécutées avec le personnel que les entrepreneurs ont déjà à leur emploi. Ce qu'il faut, c'est un vaste programme de travaux publics, pour lesquels pourront être embauchés des centaines et des milliers de travailleurs. C'est là le seul moyen d'enrayer cette vague toujours grandissante de chômage qui cause tant de désolation et de douleurs dans les foyers canadiens.

Monsieur le président, en ce qui concerne la ville de Québec, j'ai déjà eu l'occasion, en maintes et maintes circonstances, de réclamer, ici à la Chambre, les travaux que je crois les plus nécessaires au bien-être de sa population. J'entends bien réitérer ces demandes à l'occasion. Pour le moment, qu'il me suffise de demander s'il n'y aurait pas possibilité que l'extension de ces prestations de chômage, selon la mesure présentement à l'étude, soit prolongée au moins jusqu'au 1er mai.

Je vous ai parlé tantôt d'une certaine classe de travailleurs que l'on appelle les journaliers. Or, vous savez que, dans les régions où l'hiver se fait long, nous n'avons pas toujours l'occasion de voir les travaux d'envergure commencer avant le printemps.

C'est bien ce qui arrive dans certaines circonstances où de nombreux travailleurs, de nombreux journaliers, particulièrement, n'ont pas l'avantage de commencer à travailler avant les beaux jours du printemps.

Je soumets que l'on pourrait peut-être reporter cette date du 15 avril au 1er mai, car un plus grand nombre de travailleurs en bénéficieraient.

Une autre raison pour laquelle nous devons demander des travaux, des positions et de l'emploi pour nos travailleurs, c'est que, de plus en plus, le flot des immigrants chez nous est constant. Alors, si l'on n'a pas en ce moment le moyen de donner des emplois à ceux que l'on appelle communément les fils natifs du Canada, je me demande pourquoi on irait chercher ailleurs d'autres employés quand on est incapable de nourrir ceux que l'on a déjà. En conséquence, je me demande si le Gouvernement ne devrait pas prendre les précautions nécessaires pour donner aux Canadiens l'assurance qu'ils auront de quoi se nourrir, se vêtir, et ainsi apporter une peu de prospérité dans les foyers des travailleurs.

[M. Dufresne.]

Monsieur le président, se sont là les quelques observations que j'avais à faire sur l'étude de la résolution. Inutile de vous dire que j'appuie le principe de la résolution et du projet de loi et que je demanderai, au Gouvernement, en temps et lieu, d'augmenter les prestations. Cependant, j'affirme de nouveau que l'on ne peut certes pas guérir un cancer en appliquant tout simplement un cataplasme, et l'extension des bénéfices de l'assurance-chômage ne représente qu'un cataplasme appliqué à la situation actuelle.

Que l'on donne des travaux et, je le répète encore une fois, les travailleurs de mon comté qui ont l'amour du travail, verront à le perpétuer aux générations futures.

*(Traduction)*

**M. Knowles:** Monsieur le président, comme mon collègue de Vancouver-Kingsway l'a signalé, nous voyons d'un bon œil ce petit bill sans pouvoir nous en enthousiasmer. Il nous paraît fort caractéristique de la façon dont le Gouvernement actuel envisage de graves problèmes quand des Canadiens sont dans le besoin. De fait, si je comprends bien, nul candidat déjà inadmissible aux prestations régulières et supplémentaires ne remplira les conditions exigées aux termes de la mesure à l'étude, car elle se borne à hausser les prestations supplémentaires dans le cas des personnes déjà admissibles et à étendre la période au cours de laquelle elles peuvent toucher ces prestations. Eu égard au problème actuel du chômage, nous estimons qu'il s'agit d'une piètre réponse. Tout en accueillant la mesure avec plaisir, nous espérons que le Gouvernement, de l'autre côté de la Chambre, présentera au parlement une mesure beaucoup plus pratique pour résoudre le problème, avant que la session soit très avancée.

Il est une assurance, d'ordre technique peut-être, que, j'espère, le ministre du Travail pourra nous donner avant que le débat, pour la présente étape, prenne fin. Même s'il n'était pas alors ministre du Travail mais plutôt ministre des Affaires des anciens combattants, il se souvient peut-être de ce que le bill relatif aux prestations supplémentaires d'assurance-chômage dont la Chambre a été saisie en 1950 a été lui aussi présenté au tout début de la session et de ce qu'on lui a fait franchir passablement à la hâte les diverses étapes de son adoption. Avant la présentation du bill, nous avions l'impression qu'il ne contiendrait qu'une disposition relative aux prestations supplémentaires. Or, quand le bill a été distribué, sans préavis pour la peine, nous avons constaté qu'il contenait bien d'autres dispositions également. Certaines étaient acceptables mais on y avait

glissé certaines autres qui ne nous plaisaient pas, notamment la disposition qui établissait une distinction en ce qui avait trait aux femmes mariées. J'espère que le ministre est en état de nous dire que le bill qui sera présenté à la suite de la présente résolution ne contiendra rien qui ne soit expressément mentionné dans ladite résolution.

Qu'on me permette une seule autre observation. Comme nous le savons tous, nous aurons une autre occasion plus tard durant la session de revenir sur le sujet de l'assurance-chômage et d'autres occasions de nous pencher sur le problème du chômage proprement dit. Néanmoins, voici la brève remarque que je veux maintenant formuler. Durant la dernière session, on nous a dit qu'à la demande du Conseil de l'effectif national le comité national de placement effectuait une étude des problèmes que pose le chômage saisonnier au Canada. Certains parmi nous ont goûté les déclarations alors formulées par le ministre du Travail, notamment que le Canada ne devait pas se résigner à considérer comme permanentes les difficultés du chômage saisonnier. Selon lui, si je l'ai bien compris, nous devrions essayer de nous garder d'un chômage saisonnier de caractère permanent. Pour ma part, j'osai voir dans le rapport en question, lorsqu'il a été établi, un indice que quelque chose serait fait pour remédier à la situation.

Le rapport se présente très bien. Je l'ai reçu d'abord sous forme polycopiée, puis ensuite sous forme de fascicule imprimé. A le parcourir cependant, on ne se sent pas très encouragé. En réalité, il n'est rien d'autre qu'une analyse de la situation existante. A voir une douzaine de fois la rubrique "remèdes" on espère avoir enfin trouvé quelques recommandations à mettre en œuvre, mais il n'en est rien. Ces prétendus remèdes sont tout simplement des rapports émanant des diverses industries intéressées qui font part des mesures, heureuses ou non, qu'elles prennent pour essayer d'atténuer le chômage saisonnier. A mon avis, le rapport en question n'est qu'une simple analyse de la situation. Il ne constitue pas cette attaque concertée du problème du chômage saisonnier que le ministre me paraissait désireux d'établir.

Je soulève maintenant la question car elle me paraît étroitement liée à la question des prestations supplémentaires d'assurance-chômage qui, somme toute, s'appliquent à une période de chômage saisonnier. J'espère que le ministre poursuivra avec une réelle vigueur la solution de cet important problème.

**M. Hahn:** Le désir du Gouvernement de précipiter l'adoption du projet de résolution à l'étude m'inquiète un peu, monsieur le président, car j'estime qu'il aurait dû y penser l'automne dernier et convoquer la session à ce moment-là. Cela nous aurait donné tout le temps voulu pour discuter à fond ces problèmes. Notre gouvernement modèle s'est montré encore une fois plus habile à porter des jugements après coup qu'à prévoir.

Selon moi, la résolution se divise en deux parties. La première fait mention du relèvement des prestations supplémentaires au niveau actuel des prestations régulières et la seconde prévoit un minimum de 60 jours de prestations supplémentaires pour ceux qui y sont admissibles. Les deux objectifs sont louables et tous deux sont aujourd'hui nécessaires. Les deux cependant méritent de faire l'objet d'un plus ample examen. Les deux sont justes et recevront, par conséquent, l'approbation de tous les membres de la Chambre.

Toutefois, nous devons nous rappeler qu'il s'agit d'une assurance et non pas d'une aumône. Les bénéficiaires de ces prestations d'assurance désirent moins toucher les prestations qu'avoir un emploi. Je suis heureux de constater que le Gouvernement a reconnu que le coût de la vie est tout aussi élevé pour les chômeurs après que leurs prestations d'assurance-chômage sont épuisées qu'avant la cessation des prestations ordinaires. A mon avis, ils ont besoin des prestations entières et non pas seulement d'un montant représentant 70 p. 100 de ces prestations. Je suis donc d'accord avec la seconde partie de la résolution. Cependant, ces gens constatent sans doute que leurs ressources financières sont entièrement épuisées quand le moment arrive et qu'ils ont besoin de beaucoup plus d'aide. Il conviendrait peut-être de relever leurs prestations afin qu'ils puissent toucher un montant qui en vaut la peine.

Si je comprends bien l'objet de l'assurance-chômage, il s'agit de permettre aux chômeurs de subvenir à leurs besoins durant les brèves périodes de chômage, entre la cessation d'un emploi et l'obtention d'un autre. La seconde partie de la résolution démontre que le Gouvernement reconnaît maintenant qu'il ne s'agit plus d'un problème transitoire. Il ne s'écoule plus qu'une brève période entre le moment où un homme abandonne un emploi et celui où il en trouve un autre. Aujourd'hui il est dans une situation pénible, car il ne peut trouver d'emploi. Comme il a abandonné son ancien emploi, il ne tarde pas à épuiser ses prestations d'assurance-chômage. La résolution à l'étude démontre que le Gouvernement reconnaît que le problème n'est plus d'un caractère transitoire ou saisonnier. Le problème du chômage ne cesse de s'accroître.

On n'a moins besoin actuellement d'une aide financière de longue portée que de nouvelles occasions d'emploi. Je tiens, par conséquent, à faire miennes les paroles de l'honorable représentant de Bow-River qui a dit que ces gens veulent du travail. Or, du point de vue moral comme du point de vue matériel, il incombe au Gouvernement de fournir du travail en adoptant un régime économique fondé sur le bon sens. Nous avons la main-d'œuvre, nous avons les matériaux et nous avons les moyens de transporter cette main-d'œuvre et ces matériaux. Nous avons l'argent. Cependant, pour une raison ou une autre que j'ignore, nous ne semblons pas capables de réunir ces divers éléments.

Je prie le Gouvernement de songer à modifier la loi sur l'assurance-chômage en vue d'autoriser l'affectation, mettons, de 100 millions de dollars tirés de la caisse, à la constitution d'un fonds automatiquement renouvelable qui ne devra servir que dans une situation comme celle que nous avons aujourd'hui. Je précise que l'établissement d'une caisse de ce genre viserait à rendre immédiatement disponible l'argent nécessaire pour réunir, hommes, matériaux et moyens de transport, créant ainsi de l'emploi pour ces gens. C'est ce qu'ils veulent. La création d'emploi permettrait d'écouler les produits dont nous parlent si souvent nos commerçants dans la détresse.

Ces emplois auraient pu être créés par la mise en chantier d'entreprises que le Gouvernement n'a pourtant pas jugé bon d'inscrire à son budget. Si le ministre de la Défense nationale était ici j'aimerais justement proposer la construction d'un local d'exercice pour la ville de New-Westminster, entreprise propre à donner du travail à un bon nombre d'hommes. On pourrait aussi songer à construire des hôpitaux, des écoles et envisager d'autres travaux d'utilité publique tels qu'égouts ou services d'eau pour les petites municipalités. Voilà ce qu'il faut à notre pays. Nous avons l'argent, le matériel, la main-d'œuvre, mais le Gouvernement n'est pas assez habile pour tirer parti de ces trois éléments à la fois. C'est pourquoi, même si je suis de tout cœur favorable à la mesure dont nous sommes actuellement saisis, je prierais le ministre de songer à présenter d'autres mesures en vue de la création de la caisse dont je parlais.

**M. Hees:** Cette mesure vise à réduire le chômage d'hiver et le chômage saisonnier, mais, ainsi que l'ont dit cet après-midi un certain nombre d'orateurs, une bonne partie du chômage au Canada à l'heure actuelle n'est pas de nature saisonnière. Il prend un caractère de permanence ou de semi-permanence dans certaines régions. Ce que je désire apprendre du ministre (j'espère qu'il nous le dira lorsqu'il présentera son projet de loi jeudi), c'est ce que, d'après le Gouvernement, les gens feront une fois leurs prestations d'assurance-chômage épuisées avant qu'ils soient admissibles à ces prestations supplémentaires?



Ainsi qu'on l'a déjà dit, ces chômeurs doivent se nourrir, nourrir leurs familles, se vêtir et vêtir leurs familles, payer le loyer, et ainsi de suite. Selon le Gouvernement, que feront les chômeurs dont les prestations se sont épuisées au début de la saison ou qui n'ont pas contribué assez longtemps pour être admissibles aux prestations supplémentaires? J'ai vu cet été des collectivités où le chômages n'est certes pas saisonnier. Celle dont je parlerai en premier lieu est bien connue du ministre parce qu'elle est dans sa propre province. Je sais qu'il l'a visitée et qu'il s'en soucie, mais s'en soucier et s'en occuper sont deux choses différentes. En toute honnêteté, je crois que le ministre aimerait faire beaucoup plus qu'il n'a été possible jusqu'à maintenant. Il comprend certainement le cas des intéressés.

Je songe aux habitants de Marysville, au Nouveau-Brunswick, où l'existence de tout le monde dépend d'une seule grande filature. Tous ici savent pour l'avoir lu dans les journaux, il y a eu un an en décembre dernier, que cette filature a fermé ses portes. Je suis passé par cette ville-là cet été et m'y suis entretenu avec un grand nombre de ses habitants. Il faut avouer que ceux-ci sont tout désorientés. On éprouve vraiment un sentiment très pénible à s'entretenir avec eux. Ils ne savent plus quoi faire ou ce que l'avenir leur réserve. Le ministre du Commerce a beau jeu, sans doute, de dire au ouvriers des fabriques d'instruments aratoires: "Vous n'avez pas de travail? Eh bien, allez en chercher ailleurs."

Mais c'est un conseil qu'on ne peut suivre. Quand on a six ou sept enfants, qu'on habite dans une collectivité et qu'on ne connaît d'autre métier que celui qu'on exerce depuis toujours, on ne peut pas tout quitter pour aller établir ses pénates ailleurs. A ce moment-là,—et je suppose que c'est encore pire aujourd'hui,—les gens à qui je me suis adressé à Marysville étaient vraiment désemparés.

Il m'intéresserait de savoir quelles mesures le Gouvernement a prises, quel effort il a fait,—j'espère qu'il en a fait un et qu'il ne l'aura pas fait en vain,—en vue d'amener d'autres industries à occuper cette usine, afin que la collectivité en cause puisse revivre.

J'ai également visité New-Glasgow, en Nouvelle-Écosse. Je suis descendu dans la mine Drummond, importante houillère de cette province. La mine devait fermer ses

portes pour de bon en octobre; du moins, on ne voyait pas comment il pouvait en aller autrement. Je me trouvais là à la fin de juillet. On peut difficilement comprendre les sentiments des intéressés quand on n'a pas causé avec eux. Ils ignorent ce qu'ils vont devenir. Ils sont désemparés. Il n'y a plus d'avenir pour eux. Ils ne connaissent que l'extraction du charbon et ils ne savent pas où ils pourraient bien aller pour exercer cette activité. Ils savent que les prestations d'assurance-chômage s'épuiseront. Ce n'est pas un avenir de cette sorte que devraient envisager les Canadiens. Les habitants de ces collectivités sont d'excellentes gens, qui veulent du travail, tout simplement du travail, afin de gagner leur vie et se tirer d'affaire. Sans qu'il y ait de leur faute, on leur refuse du travail et, à mon sens, cela crée une situation désastreuse et inquiétante.

Certains devraient certainement assumer leurs responsabilités, dans pareil cas, alors qu'il ne s'agit pas de chômage saisonnier. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas de chômage saisonnier; c'est peut-être du chômage permanent; assurément, semi permanent. Je veux citer ce que disait feu le très hon. Mackenzie King au sujet de cette question, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1951:

> L'expérience du passé indique qu'il serait sage de mettre à la charge du gouvernement fédéral tout le coût des secours à verser aux chômeurs aptes à occuper un emploi et à leurs ayants droit. Ce serait éviter la répétition de la confusion, de l'inefficacité, du gaspillage, des délais et des inégalités de traitement auxquels a donné lieu, il faut l'admettre, l'assistance-chômage depuis 1930.

Quand on voit le chômage frapper des familles, qui doivent pourtant vivre, des familles composées de bons Canadiens, d'excellents êtres humains, je dis que quelqu'un doit assumer la responsabilité à leur égard. Les municipalités en sont tout simplement incapables. Elles n'ont pas de sources de revenu pour cela. Parce que nous savons tous que, chaque année, la conférence annuelle des maires et reeves indique bien nettement au gouvernement fédéral qu'ils ne peuvent s'occuper des chômeurs dans leurs localités qui, sans qu'il y ait de leur faute, ne peuvent se procurer du travail.

Le Gouvernement accorde presque toujours valeur d'Évangile aux opinions jadis exprimées par feu le très hon. W. L. Mackenzie King. Toutefois, il semble curieux, en l'occurrence, que le Gouvernement néglige complètement ce que lui a conseillé de faire son ancien chef,—ce qu'il a conseillé sans aucune équivoque. Le Gouvernement n'a tenu aucun compte de ce conseil.

Or, l'opinion qu'a exprimée feu M. Mackenzie King l'a également été par d'autres personnalités compétentes qui avaient examiné la question. Je pense plus particulièrement au rapport Sirois, au rapport Marsh, et aux constatations de la conférence fédérale-provinciale de 1945, car tous sont arrivés précisément aux mêmes conclusions sur le problème en cause, soit celui de s'occuper de ceux qui veulent travailler, mais qui, sans qu'il y ait de leur faute, ne peuvent se trouver d'emploi. Tous ont conclu que la question relève du gouvernement fédéral. C'était bien l'avis de tous ceux qui ont étudié le sujet.

Malgré ce témoignage, le Gouvernement semble néanmoins persister (il ne "semble" pas persister, d'ailleurs, il persiste) à esquiver son devoir dans ce domaine, en ce qui concerne les citoyens de notre pays.

J'espère que, lorsque le ministre commentera plus tard le projet de loi, il nous expliquera certains de ces poins sur lesquels nous désirons être éclairés. La population du Canada veut savoir à quoi s'en tenir. Nous voulons connaître l'attitude du Gouvernement envers ces gens. Rappelons-nous que ce sont d'excellents Canadiens, de bons citoyens, des êtres humains. Ils ont besoin, comme vous et moi, de vêtements, de nourriture et de logement. Ils ont des familles à soutenir. Ce sont de bons citoyens. On ne peut les laisser aller à la dérive et s'attendre qu'ils échappent miraculeusement à leur sort.

Comme d'autres députés l'ont dit, nous accueillons favorablement cette mesure puisqu'elle pourra contribuer à atténuer la misère causée par le chômage d'hiver. Mais la mesure ne va pas assez loin parce qu'il reste beaucoup de gens auxquels elle n'apportera aucune assistance. J'espère que le ministre étudiera la question sérieusement et que, jeudi, quand il commentera la mesure principale, il nous donnera une idée de l'attitude du Gouvernement à l'égard de cette question.

**M. Barnett:** Monsieur le président, j'espère qu'avant la fin du débat actuel le ministre pourra nous dire quelle considération on a accordée, si tant est qu'on l'ait fait, à la question du prolongement de la période pendant laquelle sont versées les prestations supplémentaires. Dans l'étude de la question des prestations supplémentaires, il me semble qu'il importe d'envisager au moins trois points principaux. Le premier, c'est le montant des prestations. En deuxième lieu, il faut considérer la période pendant laquelle les assurés auront droit à ces prestations et, troisièmement, le temps pendant lequel ils conserveront l'aptitude à toucher ces prestations.

On ne mentionne que deux de ces points dans la résolution dont nous sommes saisis. Pour ma part, j'estime que le troisième est également de première importance. J'aurais voulu qu'en présentant cette mesure le Gouvernement ait au moins songé à prolonger la période pendant laquelle les prestations supplémentaires seront versées.

A titre d'exemple, je citerai brièvement le cas d'une importante catégorie de travailleurs de la Colombie-Britannique, les bûcherons. Ces ouvriers sont souvent exposés à ce qu'on pourrait appeler une double période saisonnière, pour ce qui est de leur emploi. Certaines années, les bûcherons de la Colombie-Britannique sont exposés à de longues périodes de congédiement durant l'été à cause de la sécheresse et des incendies possibles; ils épuisent alors leurs droits aux prestations régulières que prévoit la loi. Puis, s'il arrive que l'hiver commence tôt, dans bien des cas ils se trouvent sans travail avant la période de Noël et avant la fin de l'année; ils sont donc inadmissibles aux prestations régulières. Il serait sans doute fort avantageux pour ce groupe d'ouvriers, si l'on avançait la période des prestations supplémentaires de manière à la faire commencer au moins au milieu de décembre. D'autre part, un député a mentionné une proposition contenue dans le mémoire d'un des groupements ouvriers et énonçant qu'il était nécessaire, en certaines régions du Canada, d'étendre cette période au moins au 1er mai.

Nous devons reconnaître que le climat n'est pas le même dans toutes les régions du pays et que, dans la mesure où le chômage est dû au climat et que le versement des prestations supplémentaires a pour objet de parer à cette situation, la loi devrait être conçue de manière à s'appliquer à ces périodes de chômage saisonnier résultant du climat. Je ne puis voir aucun obstacle à une extension des prestations qui se rattacherait aux conditions climatiques régionales. S'il est souhaitable d'étendre la période dans la région des Prairies de manière qu'elle s'applique jusqu'au 1er mai, cela ne serait peut-être pas nécessaire en Colombie-Britannique ni dans la région côtière où la période de prestations pourrait peut-être commencer le 15 décembre et s'étendre jusqu'à la date actuelle du 15 avril qui en marque la fin.

J'espérais que le ministre indiquerait qu'une telle extension devra être prévue dans la mesure qu'il se propose de présenter à la suite du projet de résolution à l'étude. J'espérais qu'il nous fournirait des explications sur le genre d'examen qu'on a accordé à cet aspect important de l'application des prestations supplémentaires.

**M. Pearkes:** Je retarderai d'une minute au plus l'adoption du projet de résolution, pour demander au ministre si on a songé à étendre la portée de ces prestations de sorte que les pêcheurs et ceux dont le travail se rapporte à l'industrie de la pêche sans véritablement exercer ce métier puissent y être admissibles. Le ministre le sait, certaines sociétés qui s'adonnent à l'industrie de la pêche ont une foule d'employés qui ne sont pas pêcheurs au sens strict du mot, car ils ne travaillent pas à la capture du poisson, mais leur travail se rattache à la cueillette du poisson dans les divers pièges qui sont mouillés légalement dans le détroit de Juan de Fuca, Je parle, en particulier, des employés de sociétés comme la *Sooke Harbour Fishing and Packing Company* qui enfoncent des palis ou qui réparent les filets d'amenée qui guident le poisson dans ses pièges. Il ne s'agit pas de pêcheurs au sens ordinaire du mot, car sans naviguer pour prendre du poisson ils sont embauchés dans l'industrie de la pêche tout en exerçant un métier d'une catégorie bien différente.

Comme je l'ai dit, certains de ces gens travaillent à l'enfoncement des palis. Or ces hommes, qui travaillent à côté d'autres enfonceurs de palis qui eux bénéficient de l'assurance-chômage, ne sont pas protégés par cette assurance. A-t-on étudié de nouveau la possibilité d'étendre l'assurance à cette catégorie d'employés?

**M. Starr:** Je sais fort bien qu'au présent stade de l'examen de la résolution visant à relever les prestations supplémentaires un débat général est inacceptable et pour ce motif je ne discuterai pas la question à fond. La lecture de la résolution m'inspire un doute que je vais exposer au ministre afin qu'il le dissipe s'il le peut. Fait certain, il n'est ici question que d'une fraction des nombreuses propositions présentées relativement à la loi sur l'assurance-chômage par le Congrès des métiers et du travail, par le Congrès canadien du travail et par certains députés, durant la dernière session, propositions qui priaient le Gouvernement d'apporter certaines modifications à la loi sur l'assurance-chômage afin d'accroître les avantages offerts aux ouvriers du pays. Le relèvement des prestations supplémentaires n'était qu'un de ces avantages, un avantage extrêmement bien accueilli, cela va de soi. Nous espérons que les modifications à la loi sur l'assurance-chômage dont nous serons saisis accorderont certains de ces avantages.

Autre aspect du problème: son caractère d'urgence. Je n'en veux pour preuve que le fait que le Gouvernement ait interrompu le débat sur l'Adresse pour présenter la résolution préliminaire et l'amendement qu'elle annonce. Ceci me porte à croire que le problème, en raison justement de son caractère d'urgence, aurait dû être soumis au Parlement à la dernière session pour que les gens qui ont actuellement tant besoin de secours puissent en bénéficier dès maintenant.

La résolution et ses dispositions sont des plus acceptables. En la lisant, j'ai constaté

qu'elle vise à accroître le taux des prestations supplémentaires pour les porter au niveau des prestations régulières. Les taux actuellement en vigueur sont indiqués dans la loi. Ces dernières années, nous avons pressé le Gouvernement de combler l'écart entre les prestations régulières et les prestations supplémentaires afin de supprimer les variations, le chômeur qui touche les prestations supplémentaires ayant certainement autant besoin d'argent que le bénéficiaire des prestations régulières.

A l'heure actuelle, mes doutes ont trait aux modifications visant la loi sur l'assurance-chômage. Lorsque ces modifications nous seront présentées, comprendront-elles certains changements visant les prestations régulières? Dans le cas de l'affirmative, une fois adoptée la résolution à l'étude et les prestations supplémentaires portées au niveau des prestations régulières, existera-t-il encore des différences entre les prestations régulières nouvellement accrues et les prestations supplémentaires modifiées? Si tel est le cas, à mon avis, rien ne justifie l'écart. Les prestations supplémentaires devraient être relevées encore une fois quelle que soit la hausse des prestations régulières.

La période qui s'écoule du 1er janvier au 15 avril s'est révélée courte. Il ne suffit pas de s'occuper des sans-travail durant cette période. L'an dernier, par exemple, nous avons constaté à Oshawa que lorsque les registres ont accusé une diminution de 600 ou 700 du nombre des chômeurs inscrits, ce chiffre représentait les gens qui, le 15 avril, avaient cessé de toucher les prestations supplémentaires mais demeuraient encore sans travail. Le travail entrepris à forfait n'avançait pas et la construction n'avait pas commencé. Ces gens ont donc été abandonnés à leur sort sans aucune aide financière du 15 avril jusqu'à la fin de mai dans certains cas. Je prie instamment le ministre du Travail d'étendre les prestations supplémentaires au delà du 15 avril, je dirais même jusqu'au 15 mai.

**M. Cameron (Nanaïmo):** J'ai écouté avec un vif intérêt, monsieur le président, les observations formulées par ceux qui m'ont précédé sur cette question en particulier. Comme tous les autres membres de la Chambre sans doute, je me réjouis de cette mesure tardive du Gouvernement; toutefois, je l'accueille avec la même gratitude avec laquelle j'accueille une aspirine lorsque je souffre de maux de tête, car je ne m'illusionne pas au point de croire qu'elle va éliminer la cause du mal.

J'avoue que j'ai éprouvé un certain plaisir sardonique à écouter les tenants de l'entreprise libre proposer au gouvernement de s'éloigner du sens véritable et des dogmes de l'entreprise libre. Lorsque l'honorable représentant de Broadview a cité feu le très honorable William Lyon Mackenzie King, je me suis dit que c'était là un jeu très dangereux, parce que n'importe qui pouvait se lever et citer lord Bennett sur le même problème du chômage.

A mon avis, il nous faut reconnaître que nous entrons dans une période où ces problèmes existeront toujours et deviendront de plus en plus aigus. Il nous faudra faire autre chose que de fournir simplement des aspirines plus grosses et plus efficaces afin de guérir les maux de tête dont notre économie va être affligée dans l'avenir. Telles sont la plupart des mesures de ce vieux gouvernement à la Dickens. C'est une mesure à la Micawber. On va étendre les prestations d'assurance-chômage dans l'espoir que quelque chose se produira avant que l'on ait épuisé les nouvelles extensions. Mais personne ne parle de ce qui va vraisemblablement se produire; personne ne prédit quoi que ce soit; personne ne dit que nous avons lieu de croire que la situation s'améliorera d'elle-même.

De même que l'honorable représentant de Broadview, je veux citer un homme d'État canadien défunt, un autre homme d'État libéral, qui, tout comme feu l'honorable Norman Rogers, a dit que le seul remède à ce problème est le socialisme.

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur le président, je pense que le comité désire que je...

**M. le président:** On pourrait peut-être permettre à l'honorable représentant de Macleod de parler.

**M. Hansell:** J'allais poser une question. Le ministre s'en occupera peut-être lorsqu'il répondra. Je dois dire que j'ai sans doute été fortuné,—ce n'est peut-être pas le mot juste,—de faire partie du comité de la Chambre qui a étudié la loi sur l'assurance-chômage quand on l'a adoptée pour la première fois en 1940. Cela se passait il y a déjà quelques années, mais je me souviens encore des réunions du comité et des recherches qu'on a faites. Nous avons attaché une attention particulière à la caisse d'assurance-chômage que nous voulions solide du point de vue actuariel. Des actuaires du gouvernement et d'autres ont fait une étude spéciale de la question.

Les actuaires étaient d'avis que la caisse serait solide du point de vue actuariel. Quand le comité eut terminé son étude, je me souviens que le ministre du Travail de l'époque a réuni les membres,—on a même pris une photo,—et qu'il a déclaré que la mesure ferait

époque dans les annales du Canada. En ce moment-là, on l'a accueillie comme un grand progrès dans la législation canadienne.

Je répète qu'on a atteint une certaine mesure d'embauchage intégral, qui s'est maintenu pendant les années de guerre. Il va sans dire que la caisse était en très bonne posture, car on ne cessait d'y verser des fonds sans jamais en retirer beaucoup. Mais la situation commence peut-être à changer. J'aimerais poser au ministre une question à laquelle il pourra répondre dès maintenant ou lorsque nous examinerons le bill. Je pense que nous devrions connaître l'état exact de la caisse et qu'il devrait nous dire ce qu'il a été au cours des années. Il devrait y avoir moyen d'obtenir les chiffres. Quel a été le revenu et quelles ont été les dépenses?

Le Gouvernement a reconnu qu'il fallait prendre certaines dispositions pour remédier à la crise actuelle de chômage. Le Gouvernement doit, dans une certaine mesure, assumer la responsabilité de la situation économique du pays. Si nous traversons une période de chômage, il doit y avoir une raison. Ce chômage a une cause. Je pense que nous pouvons conclure qu'il résulte du programme financier du Gouvernement. Ce sont les programmes financiers qui conduisent les destinées d'une nation, du moins du point de vue industriel.

Nous sommes présentement en période de chômage. Certains préopinants ont affirmé qu'on y remédierait pas en versant des prestations d'assurance-chômage, mais plutôt en réalisant l'embauchage intégral, ce qui suppose que l'industrie pourra continuer de fonctionner normalement. Si elle en est incapable c'est, à mon avis, que le Gouvernement a adopté des programmes financiers erronés.

Je ne me contenterai pas de poser certaines questions. J'affirme que cette mesure du gouvernement n'aidera personne. Le Gouvernement s'est beaucoup enorgueilli de présenter une mesure relative à l'assurance-chômage, mesure qui a aidé l'ouvrier lorsqu'il était en chômage. Mais en réalité il ne s'agit que de remettre à l'ouvrier des sommes qui, en grande partie, lui appartiennent. Il a contribué à la caisse depuis de nombreuses années, ainsi d'ailleurs que la maison qui l'emploie. Mais cette partie-là des frais n'est pas, en définitive, assumée par l'industrie; elle finit par retomber sur le consommateur sous forme d'augmentation des prix. Il faut s'en rendre compte. A l'ouvrier qui a versé quelque chose à la caisse il reste moins pour sa propre subsistance. C'est le consommateur plus l'ouvrier qui payent l'assurance-chômage. Tout ce que le Gouvernement fait c'est d'examiner la situation et de décider quelle part de son propre argent on doit rendre à l'ouvrier et quand. Voilà ce qui se passe.

J'en ai dit assez. Je répète encore une fois, que cette mesure ne résoud en rien le problème du chômage. Ce problème sera résolu le jour où le Gouvernement adoptera un programme financier convenable.

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai cet après-midi aux observations qui ont porté sur cette résolution plutôt qu'à celles qui ont porté sur le chômage en général. L'honorable représentante d'Hamilton-Ouest a affirmé qu'on aurait dû présenter cette mesure plus tôt à une session d'automne en l'incorporant à un projet de plus grande portée. Quel que soit l'avantage de convoquer une session d'automne, je puis l'assurer que si cette mesure particulière avait été présentée en novembre comme élément de la mesure plus importante que je me propose de présenter très prochainement, je doute que les ouvriers en auraient pu ressentir les avantages cet hiver.

L'honorable représentante a parlé de la somme des prestations supplémentaires qui seraient versées cet hiver. Ainsi qu'elle l'a dit avec précision, le montant versé l'année dernière a été d'environ 12 millions. La meilleure estimation actuarielle que nous puissions obtenir sur ce sujet prévoit que si le nombre d'ouvriers touchant des prestations supplémentaires cet hiver doit être à peu près le même que l'hiver dernier, le montant global versé cet hiver en prestations supplémentaires se chiffrera à peu près par 22 millions, soit 10 millions de plus que l'hiver dernier.

L'honorable député de New-Westminster a qualifié ces prestations de charités. Je suis d'avis qu'il n'en est rien. Ce projet, ainsi que l'ont souligné depuis deux autres orateurs, a été préparé comme projet d'assurance, de la même façon qu'un projet d'assurance-incendie ou d'assurance-automobile. Les bons risques paient pour les mauvais. Les prestations que touche l'assuré sont des prestations légitimes; elles ne constituent en aucune façon une charité ou un don.

L'honorable député de Québec-Ouest nous a dit que le chiffre officiel des chômeurs correspondait au nombre de ceux qui touchent des prestations. Il s'est certainement trompé. Les chiffres officiels dont parlent le Bureau de la statistique et le ministère du Travail n'indiquent pas le nombre des personnes touchant des prestations.

L'honorable député de New-Westminster veut qu'on l'assure que le projet de loi ne contient rien de plus que les deux dispositions figurant au projet de résolution. Je puis lui assurer qu'il n'y a rien d'essentiel dans le bill qui sera distribué incessamment qui ne se trouve déjà dans le projet de réso-

lution. Sans doute y aura-t-il des détails tels que la date de promulgation et la suppression probable d'une disposition désormais périmée, mais le bill ne contiendra rien d'essentiel que ces deux questions-là.

**M. Knowles:** Pas de réserve?

**L'hon. M. Harris:** Il n'y en a jamais dans tout ce que le Gouvernement fait.

**M. Knowles:** Oh!

**L'hon. M. Gregg:** Il a dit également qu'il aimerait être mieux renseigné sur ce que j'ai dit l'an dernier au sujet du chômage saisonnier. Je reconnais que cela touche au projet de loi à l'étude, en ce qu'on en attend plus de stabilité chez les ouvriers au cours des mois d'hiver. Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que ce rapport a été suivi d'excellents progrès, encore qu'on puisse les juger modestes. J'ai l'intention de faire état de ce rapport au cours d'un prochain débat, plutôt qu'à l'occasion de celui-ci.

Le député de Comox-Alberni voudrait qu'on prolonge la durée de toute la période. Le représentant d'Ontario s'est arrêté, lui aussi, à cette question. Il est difficile qu'une telle modification s'applique à toutes les régions, et je crois que la normalisation s'impose. Je tiens à dire que nous avons accordé la plus entière attention à ce point, mais la mesure à l'étude ne l'embrasse pas. La solidité de la caisse, je n'ai pas à le dire, entre en cela en ligne de compte. En tout cas, aux fins du projet de loi à l'étude, nous nous en tenons à la période qui va du 1er janvier au 15 avril.

Quant au député d'Esquimalt-Saanich, il a fait valoir un point sur lequel il revient de temps à autre et qui intéresse les pêcheurs et les quasi-pêcheurs. Alors qu'on s'occupait de la revision générale ou de l'élaboration générale, on s'est penché encore sur le problème des pêcheurs proprement dits et on a bon espoir que cette étude ne sera pas stérile. Je crois savoir ce qu'il veut dire par des quasi-pêcheurs. C'est une question que la Commission étudie en tant que sujet accessoire.

Quant au député de Macleod, je tiens à le féliciter d'avoir été l'un de ceux qui siégeaient en cette enceinte lorsque cette loi très utile a été adoptée. Cette loi a rempli et remplit encore une fin utile. Je tiens à lui répéter que, dans la mesure où cela nous est possible, la caisse est toujours à notre avis, en bonne posture du point de vue de l'actuariat. Nous voulons qu'elle continue à être ainsi. Les chiffres qu'il demande sont facilement disponibles; mais je n'ai pas cru nécessaire de les consigner au compte rendu à l'occasion de l'examen du bill à l'étude. Si d'autres députés veulent les connaître, je serai heureux de les leur fournir lors de l'examen du bill en vue de la deuxième lecture ou au comité, une fois que le projet de loi aura été lu pour la deuxième fois. En tout cas, les chiffres sont disponibles jusqu'à la fin de l'année financière 1954, de même que les chiffres provisoires, depuis lors.

Je ne veux mentionner qu'un autre point, que j'avais oublié dans mes remarques préliminaires. Le projet de loi a été soumis à l'attention du comité consultatif d'assurance-chômage institué en vertu de la loi et il l'a approuvé. Il va de soi que le projet de loi de portée plus vaste lui sera soumis très prochainement.

(Rapport est fait du projet de résolution, qui est lu pour la 2e fois et adopté.)

**L'hon. M. Gregg** demande à déposer le bill n° 6 tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage. La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 10 janvier sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. S. R. Balcom (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je me trouve très honoré de suivre de si près le premier ministre (M. St-Laurent), le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et les chefs des autres partis. Je me joindrai à eux pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du Gouverneur général. Je suis certain que leurs commettants doivent être extrêmement fiers de ces deux députés.

Je prends part au débat parce que j'estime que, représentant une circonscription importante, l'une des deux circonscriptions doubles du Canada, je devrais appeler l'attention des députés sur l'état de choses qui règne actuellement à Halifax.

Monsieur l'Orateur, pour qui veut bien le voir, le discours du trône contient beaucoup de bon et annonce de bonnes mesures. Je louerai d'abord les modifications projetées à la loi sur l'assurance-chômage. On les accueillera bien dans le grand public. Le programme de prestations supplémentaires d'assurances-chômage qui prévoit des conditions de versement plus faciles dans les mois d'hiver, contribuera beaucoup à atténuer, les conséquences du chômage saisonnier. Ce programme assure à notre régime ordinaire

d'assurance-chômage un supplément opportun à cause de la nature de notre climat et de notre développement industriel.

En Nouvelle-Écosse, nos industries primaires, qui sont inévitablement exposées aux fluctuations de la température et des saisons, sont extrêmement importantes pour notre économie. Il est injuste de faire supporter aux travailleurs de ces industries tout le fardeau de la chute saisonnière de l'embauchage. Il est également injuste de s'attendre que les municipalités dans lesquelles ces industries se trouvent concentrées absorbent une partie importante du coût de l'aide aux chômeurs. Les cotisations du gouvernement fédéral à la caisse des prestations supplémentaires représentent une aide très appréciée à l'égard de l'application des programmes municipaux de secours.

Le Gouvernement mérite d'être félicité de l'esprit d'initiative dont il a fait preuve en vue d'atténuer le chômage saisonnier dans la pleine mesure du possible. Inutile de le dire, il vaut beaucoup mieux assurer du travail à la population que lui verser des prestations de chômage; c'est beaucoup mieux pour le travailleur et cela coûte beaucoup moins cher aux contribuables. Bien que le programme du Gouvernement ne vise directement qu'un groupe restreint de travailleurs, c'est un pas dans la bonne voie qui encouragera peut-être l'industrie à faire davantage.

On espère qu'à la suite de cette campagne le chômage d'hiver s'atténuera quelque peu. Le Nouvelle-Écosse et les autres provinces de l'Atlantique en profiteront mais, là où les industries primaires prédominent, il y a des limites qu'aucun programme ne saurait reculer. La véritable solution réside dans une plus grande diversification des industries: il faut plus d'établissements manufacturiers qui ne se ressentent pas des saisons. C'est là un objectif souvent mentionné, dont la réalisation exige qu'on s'attaque aux éléments fondamentaux comme les problèmes du transport, les droits douaniers, l'organisation des marchés et l'énergie, pour nommer quelques-uns des plus importants.

A ce propos, j'aimerais me reporter à un article que nos journaux locaux ont publié en décembre dernier. C'était assurément une nouvelle assez fâcheuse pour les gens de la Nouvelle-Écosse. La rubrique était la suivante: "La province ne reçoit pas d'aide de la Banque"; il s'agissait de la province de la Nouvelle-Écosse. Plus loin, la nouvelle nous apprenait que deux provinces seulement, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard, n'avaient pas reçu d'aide financière de la Banque d'expansion industrielle au cours de l'année terminée le 30 septembre 1954 et que les prêts accordés à des établissements du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve représentaient, à tout prendre, des montants négligeables. Près de 70 p. 100 des prêts consentis durant l'année financière qui vient de se terminer ont été accordés à des entreprises de l'Ontario et de la province de Québec. Je m'empresse de dire que je ne critique pas en cela la Banque d'expansion industrielle comme telle. Je m'inquiète de ce que l'industrie de la Nouvelle-Écosse et des provinces de l'Atlantique en général n'ont pas eu recours aux facilités de crédit de la banque à des fins de mise en valeur. Cela donne à entendre que les entreprises que le Gouvernement espérait encourager par cette nouvelle source de crédit ne sont peut-être pas lancées dans les régions qui en ont le plus besoin.

Le rapport annuel en question a marqué la première décennie des opérations de la banque. La Banque d'expansion industrielle a été établie d'abord parce que le Gouvernement a reconnu que les petites sociétés industrielles éprouvaient des difficultés à obtenir de l'argent à moyen ou long terme pour financer l'achat de machines et d'outillage qu'il leur fallait pour lancer ou agrandir une entreprise. Après dix ans d'activité, on souligne hautement le succès de la banque. En exprimant ses vues sur son travail, M. Graham Towers, alors gouverneur de la Banque du Canada, a déclaré:

> ...et si vous croyez, comme moi, que l'évolution heureuse de nouvelles entreprises est essentielle à un sain essor économique, vous comprendrez pourquoi je suis satisfait de la tâche accomplie par la Banque d'expansion industrielle.

Si le recours à ces facilités d'emprunt constitue le baromètre d'un sain essor, dans quelle mesure les provinces de l'Atlantique participent-elles à cet essor? L'inquiétude suscitée par la situation que cet indice et d'autres révèlent, a déterminé la formation du Conseil économique des provinces de l'Atlantique.

Comme certains d'entre nous le savent, il s'agit ici d'un conseil créé, organisé et financé par l'entreprise privée (hommes d'affaires et industriels) pour accroître le bien-être économique de la région de l'Atlantique. J'en parle ici parce que son existence même confirme une conviction qui s'affermit constamment dans mon esprit depuis quelque temps, savoir que le gouvernement fédéral pourrait établir un organisme dont le but premier serait l'étude des problèmes propres aux provinces que baigne l'Atlantique. Les autres régions qui présentent des problèmes analogues peuvent défendre leurs propres intérêts beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

Il y a quatre ans, au cours de la première session à laquelle j'ai participé comme membre de la Chambre, j'ai inscrit une question au sujet de la voie maritime du Saint-Laurent

et des effets probables qu'elle aurait, surtout sur les industries des provinces Maritimes. On ne pouvait alors répondre à ma question ni fournir de renseignements et j'ai bien compris pourquoi. Il est certainement beaucoup plus facile de fournir des renseignements sur un projet de génie bien défini que sur l'aspect économique d'une telle entreprise. Dans vingt-cinq ans, il sera peut-être encore impossible de se prononcer de façon précise sur certains des résultats obtenus mais il ne faut pas en conclure que nous ne devons pas chercher à les prévoir dès maintenant et cela avec tout le talent et l'énergie dont nous disposons. On pourrait de la sorte établir un programme éclairé et prendre avant qu'il soit trop tard les mesures rectificatrices nécessaires.

Par le passé, on a institué des commissions royales lorsque la situation générale ou certains problèmes particuliers devenaient critiques. En d'autres occasions, certaines commissions interministérielles ou des intéressés se sont préoccupés de divers problèmes régionaux. Mais il leur manquait la continuité. Leur caractère transitoire a diminué leur utilité pour ce qui est de la solution ou de la prévision des problèmes. J'ai la conviction que le gouvernement fédéral devrait prévoir la création d'une unité de mise en valeur dans la région de l'Atlantique en agissant par l'entremise de la Banque du Canada ou de la Banque d'expansion industrielle ou encore par le ministère conjoint de ces deux banques. L'unité devrait s'installer dans la région en cause et se composer de personnes qui portent un intérêt continu à la mise en valeur de ces provinces. Le service des recherches de la Banque du Canada jouit d'une réputation enviable. Il compte, sans aucun doute, des spécialistes régionaux qui comprennent réellement les problèmes de la région. La Banque d'expansion industrielle a des spécialistes de l'industrie. J'invite le gouvernement à prévoir une utilisation systématique de ces ressources en vue de la mise en valeur régionale.

Ce qu'on pourrait réaliser immédiatement, c'est la création de services de recherches propres à fournir au conseil économique des provinces de l'Atlantique certaines des solutions dont il a besoin. De tels services viendraient compléter de façon très utile l'œuvre d'expansion du conseil économique des provinces de l'Atlantique et des ministères provinciaux chargés d'assurer les progrès de l'industrie et du tourisme.

En second lieu, il devient de plus en plus nécessaire d'examiner constamment les programmes et initiatives d'ordre national du point de vue de leurs répercussions régionales, nécessité qui, à la longue, devient les plus importantes. La disparité qui s'accentue entre les provinces est, hélas, très visible, mais les remèdes souhaitables ne sont pas aussi manifestes.

Par son ampleur et sa complexité, le problème du tarif-marchandises, pour ne mentionner que celui-là, est effarent. J'invite tous ceux qui pensent que ce ne serait là qu'un autre bureau fédéral coûteux à examiner les frais qu'ont entraînés les nombreuses commissions royales et les résultats obtenus. On dépose un rapport, puis les précieuses connaissances recueillies au cours de l'enquête sont dispersées au quatre coins du pays et oubliées.

Je veux aussi parler de l'immigration qui me préoccupe depuis quelque temps. Étant d'avis que la capacité d'absorption du Canada à cet égard n'est pas aussi grande que bien des gens le supposent, je prie le Gouvernement de s'en tenir à une politique prudente quant au nombre et certes très sévère quant au choix des immigrants. Je me rends compte qu'une telle attitude expose celui qui l'adopte à se faire accuser d'égoïsme et de manque d'intérêt envers ceux qui vivent dans des conditions moins avantageuses que les nôtres. Toutefois, avant de se laisser aller à une vertueuse indignation qu'on se demande si l'on préconiserait une immigration massive des pays où la surpopulation est la plus considérable, par exemple, de l'extrême Orient, où la langue, les coutumes, la religion et le niveau de vie sont très différents des nôtres.

Les raisonnements qu'on fait sur ce sujet sont très variés. Ceux qui préconisent l'immigration à outrance prétendent ordinairement que l'accroissement de la population crée un plus fort effectif ouvrier et un marché plus considérable. Lorsque le chômage atteint un grand nombre de nouveaux ouvriers cependant, l'État devient le seul à qui ils puissent demander de l'aide. Cependant, ceux qui préconisent l'immigration massive exhortent souvent le Gouvernement à augmenter les dépenses relatives au bien-être.

Il y a aussi un argument très puissant, selon lequel il sied mal à un pays aussi vaste que le Canada par rapport à sa population, de refuser l'entrée à ceux qui voudraient améliorer leurs conditions de vie dans le nouveau monde. Je tiens à vous assurer que je ne nie pas la validité de cet argument. Dans l'état actuel du monde, un certain déplacement de population s'impose et une certaine immigration au Canada est souhaitable. Je ne saurais dire jusqu'où on devrait la pousser et je ne connais pas la solution à tous les problèmes, mais il convient d'examiner certaines questions importantes.

D'abord, il ne faut pas oublier que le Canada n'est pas une nation homogène, dont la population est fortement attachée depuis longtemps à une seule autorité nationale. La formation du dominion du Canada a été, à bien des points de vue, un acte de foi. L'équilibre politique et ethnique qui existe maintenant nous a fourni une base solide de progrès, mais je crains que la formidable expansion que nous avons connue depuis quinze ans ne nous ait donné des idées de grandeur. Bien des Canadiens et bien des gens de l'extérieur semblent s'être laissés hypnotiser par l'idée de grandeur. Nous avons tendance à oublier la nature de notre expansion, à oublier que notre population est passablement clairsemée d'une extrémité à l'autre d'un continent et qu'il y a très peu d'endroits où la population est dense. Bien des gens oublient qu'il existe des raisons à cette dissémination de la population.

Je devrais peut-être ajouter que nous qui habitons les provinces du littoral sommes bien au courant de certains frais qu'entraîne notre statut des nations. Le problème du transport à lui seul est presque insurmontable.

Pour revenir au point principal, supposons que la situation commerciale s'aggrave soudainement. Supposons que les capitalistes américains cessent de placer des fonds en vue du développement des ressources canadiennes. Comment pourrions-nous maintenir notre niveau d'existence? Le fait est que, à titre de nation commerçante, nous sommes très vulnérables. Le gros de nos exportations se compose encore principalement de produits primaires et de quelques denrées. Notre population est clairsemée et se répartit en deux groupes linguistiques principaux. Pouvons-nous courir le risque d'y ajouter un grand nombre de citoyens ayant des traditions et une allégeance différentes de celles de nos deux groupements principaux? L'existence de noyaux où le canadianisme n'a eu aucune chance de prendre racine et de croître peut représenter une grave menace à notre stabilité politique en temps de crise soit nationale soit internationale. Il y a plus. Je me demande si nous avons le droit d'envisager avec autant de désintéressement la mise en valeur de nos ressources.

Nous envisageons le Canada, avec raison comme en très grand pays; mais, la superficie en terres arables, par exemple, n'est pas illimitée. De fait, nos spécialistes de l'agriculture nous disent que le Canada importera bientôt plus de produits alimentaires qu'il n'en a exporté. Ce jour sera hâté si l'immigration et l'accroissement naturel de la population continuent au même rythme.

[M. Balcom.]

Pour ce qui est de nos ressources minérales, j'engage les députés à se reporter au compte rendu de la réunion annuelle de la *Canadian Institute of Mining and Metallurgy*. Le président sortant, le doyen A. E. Flynn, du Collège technique de la Nouvelle-Écosse, a déclaré aux ingénieurs présents à la réunion qu'ils avaient la mission de protéger les ressources naturelles du pays et qu'ils devaient s'acquitter maintenant de cette mission. Je suis complètement d'accord avec lui. Ces faits indiquent que nous devrions étudier très sérieusement le problème de la conservation de nos ressources. On devrait certes en tenir compte quand il s'agit d'établir un rythme acceptable d'immigration pour le Canada.

Nous pouvons aussi, par d'autres moyens, atténuer les problèmes créés par le chiffre de population dans d'autres régions. Le Canada a versé une louable cotisation au Plan de Colombo. L'annonce de l'augmentation projetée de cette cotisation sera bien accueillie; peut-être devrions-nous participer davantage à ce programme. En aidant à créer et à accroître la productivité dans des pays moins développés que le nôtre, nous contribuerons davantage, à la longue, à relever le niveau d'existence des indigents, plus que nous ne pouvons le faire par l'immigration.

Nous pouvons aussi nous engager dans la voie d'une plus grande liberté commerciale. Dirigées par un compétent et perspicace ministre du Commerce (M. Howe), les délégations du Canada ont travaillé ferme à la suppression des restrictions commerciales. Nous avons des responsabilités à cet égard, et il y a lieu de louer le Gouvernement de la résistance qu'il a manifestée à l'endroit de certains groupements qui, de temps à autre, ont cherché à se protéger davantage contre la concurrence étrangère. Notre enjeu dans l'expansion du commerce mondial est trop important pour risquer un tel geste. Il nous faut vendre notre poisson, notre minerai de fer, notre bois d'œuvre et notre blé sur le marché mondial et nous devons acheter sur ce marché pour qu'il demeure ferme et souple.

Il est un sujet, monsieur l'Orateur, qui me tient beaucoup à cœur; il s'agit de l'habitation. Lorsque nous envisageons 1955, bien des choses encourageantes retiennent notre attention. Un des indices de progrès les plus réconfortants dans le tableau actuel des affaires est l'accroissement de la construction d'habitations. Cependant, je regrette de dire que d'après des nouvelles parues dans notre journal local, le *Mail-Star* d'Halifax, la construction d'habitations à Halifax, en 1954, a été bien inférieure à ce qu'elle a été en 1953, même si la Société centrale d'hypothèques

et de logement a grandement collaboré en vue de favoriser la construction de maisons.

C'est seulement par les bons offices de notre ministre des Travaux publics (M. Winters) qui a lancé la construction du nouvel édifice fédéral d'Halifax, à la fin de décembre, que nos chiffres afférents à la construction sont restés presque au niveau de l'an dernier. Je ne suis pas convaincu que les intéressés, notamment les municipalités, fassent tout leur possible. La construction accrue de maisons, signe de prospérité, reflète aussi le bien-être de la population; il y a encore là une grande lacune à combler.

Au dernier recensement, les salariés masculins du comté d'Halifax gagnaient entre $2,000 et $2,500 par année. Suivant la norme employée par la Société centrale d'hypothèques et de logement, nous constatons que le travailleur moyen devrait payer de $38 à $48 par mois pour le logement; on suppose donc qu'il faut affecter 23 p. 100 du revenu au loyer. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que le salarié moyen pourrait payer en loyer. Qu'advient-il du grand nombre d'ouvriers qui gagnent moins de $2,000 par année? Où peuvent-ils chercher un logement convenable au prix qu'ils peuvent verser? Nous savons tous que dans la plupart des collectivités on n'en trouve pas de disponible.

Halifax compte une foule de vieux immeubles de bois, pièges mortels en cas d'incendie, dépourvus des installations sanitaires indispensables et mal chauffés. Ce qui est pis, dans bien des quartiers les enfants n'ont d'autres endroits pour jouer que des rues dangereuses ou de sombres ruelles. Comment peut-on sauvegarder la dignité humaine dans de tels endroits? Ce qui est étonnant, c'est que de pareils coins nous soient venus tant d'excellents soldats, marins et aviateurs! Je comprends bien que le problème ait de nombreux aspects mais il faut reconnaître que celui qui gagne $100 ou $150 par mois ne peut verser la moitié de son salaire sous forme de loyer. Il nous faut trouver moyen de fournir des logements se louant de $25 à $30 par mois et cela non en les cédant à vil prix mais en établissant ce prix d'après les principes de l'économique.

Le gouvernement fédéral ne peut à lui seul régler le problème. Les gouvernements régionaux doivent accepter leur part de responsabilité et ce qui est plus important, l'industrie du bâtiment, les industries connexes et les syndicats doivent s'attaquer au problème. Notre société industrielle, qui peut produire tant de choses efficacement et économiquement à la fois, peut certainement satisfaire ce pressant besoin à des prix raisonnables. Il nous faudrait probablement modifier nos conceptions et nos programmes. Nous ne pouvons espérer louer $35 par mois une maison qui coûte $15,000.

Nous avons peut-être visé trop haut. Quand on considère les progrès technologiques accomplis au cours du siècle écoulé, la conception et la construction d'habitations convenables à prix modiques ne semblent pas poser de problème insoluble. Malgré le partage des responsabilités entre les gouvernements, les services gouvernementaux, l'industrie privée et les particuliers, nous ne faisons qu'un devant l'histoire. On n'exagère rien en disant que l'existence des taudis au milieu de l'abondance, nos réalisations inachevées en matière de logements incriminent notre société.

Les progrès réalisés au titre du programme de santé nationale, élément de bien-être public, sont tout à l'honneur du gouvernement. Nous en sommes maintenant à ce que l'on pourrait appeler notre second plan quinquennal. Les résultats obtenus les cinq premières années justifient amplement le développement du régime de subventions qui a tant aidé à la construction d'hôpitaux et de services de santé, à la formation de travailleurs spécialisés, à l'avancement des recherches et à l'amélioration des soins donnés aux enfants et aux malades mentaux. Favoriser la santé et prévenir la maladie, voilà qui est des plus important. Assurer les installations et le personnel est essentiel et la condition préalable de tout régime national d'assurance-santé. Rappelons-nous que ces mesures, selon les paroles de feu le premier ministre Mackenzie King, forment les premiers jalons d'un programme complet d'assurance-santé applicable à tout le Canada.

Il est vrai qu'en vertu de notre régime fédéral, les provinces doivent participer à l'application d'un programme de ce genre. Cependant, l'existence du fédéralisme n'est pas contraire au régime essentiellement sain du paiement anticipé des soins médicaux, pas plus qu'à toute autre forme d'assurance. Des régimes d'assurance-santé ont donné de bons résultats dans un grand nombre d'autres pays. Le Canada peut-il, avec ses abondantes richesses, priver un grand nombre de ses citoyens des bienfaits de la science médicale?

Pendant que j'en suis aux soins médicaux, puis-je appeler l'attention du ministre des Finances (M. Harris) sur plusieurs points qui méritent d'être étudiés à propos de la loi de l'impôt sur le revenu. Le premier est le traitement de la polio et autres maladies qui ont pour effet de rendre infirme et qui obligent le malade à prendre sa vie durant des médicaments très coûteux,—ce ne sont que des

palliatifs qui ne guérissent nullement. Un grand nombre de ces traitements coûtent très cher. Même certains, comme l'insuline dans le cas des diabétiques, donnent lieu à des déductions d'impôt sur le revenu, la portée de cette disposition n'est pas suffisamment étendue à mon avis.

Il est une autre cause de très grosses difficultés qui méritent aussi qu'on s'y arrête, savoir l'invalidité totale d'un conjoint. Il arrive souvent qu'en pareil cas celui qui assure la subsistance du ménage doive retenir les services d'une gouvernante pour soigner cet invalide. J'aimerais recommander, avec instance, que les frais d'entretien d'une gouvernante de ce genre, ou du moins son salaire, puissent être admis en déduction de l'impôt sur le revenu. On pourrait ainsi apporter un certain soulagement à ceux qui se trouvent dans une situation dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle est assez pénible.

Nous devons une dette de reconnaissance à tous nos ministres pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de notre circonscription. Je songe plus particulièrement ici au ministre des Transports (M. Marler) dont l'initiative a fait de l'aéroport d'Halifax une presque réalité. Il faut aussi le remercier des sérieuses améliorations apportées aux aménagements portuaires de la ville. Un mot ici également de l'œuvre admirable, accomplie pendant de longues années, par le président sortant du Conseil des ports nationaux, M. R. K. Smith, C.R. Félicitons en outre le Gouvernement de la hauteur de vues dont il a fait preuve en désignant pour lui succéder le vice-président du Conseil, M. B. J. Roberts. Les membres du Conseil des ports nationaux ont de la hauteur de vue; ils savent bien que nos ports, et plus particulièrement celui d'Halifax, doivent être prêts, non seulement en temps de guerre, mais encore en temps de paix, à faire face à toutes les crises ou à accueillir tout le trafic qui peut se présenter.

Le discours du trône donne lieu d'espérer que la mesure tendant à l'élimination des passages à niveau s'appliquera aux passages surbaissés. Nous avons à Halifax l'embouteillage de Fairview, qui menace la sécurité de notre population. Cet embouteillage est causé jusqu'à un certain point par les chemins de fer Nationaux, mais quoique, je l'admets, ce soit à la ville même d'Halifax qu'il incombe de faire disparaître cet embouteillage, je crois qu'il est assez important pour que le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale s'efforcent aussi d'y remédier. Tant qu'existera cette issue dangereuse dans notre ville, les efforts déployés par notre organisme de défense civile seront à peu près nuls. On ne pourrait effectuer d'évacuation massive de la ville dans les circonstances actuelles. J'espère qu'on effectuera les changements nécessaires pour résoudre ces problèmes et je presse les intéressés à cette fin.

La population de la Nouvelle-Écosse, monsieur l'Orateur, se réjouit grandement à l'idée que le pont Angus L. Macdonald qui relie Halifax à Darmouth sera bientôt prêt à servir et que la chaussée reliant l'île du Cap-Breton à la Nouvelle-Écosse est pour ainsi dire parachevée, mais qu'elle ne sera ouverte à la circulation que lorsque le canal et les écluses seront terminés, d'ici un an peut-être. Ces deux entreprises montrent ce qu'on peut réaliser quand les divers gouvernements intéressés s'entendent.

Puis-je proposer, monsieur l'Orateur, que, lors de l'ouverture officielle de la jetée de Canso, la Chambre des communes, si elle siège à ce moment-là, suspende ses séances, ou du moins qu'elle envoie une forte délégation en Nouvelle-Écosse, où une magnifique fanfare de 100 cornemusiers ouvrira la marche quand nous franchirons le détroit!

En terminant, je dirai que les municipalités d'Halifax-Dartmouth et d'Halifax-Country se réjouissent de l'annonce, dans le discours du trône, de l'étude que le Gouvernement va faire de l'opportunité de verser les subventions aux municipalités en fonction de la valeur de ses biens. Les gens d'Halifax savent jusqu'à quel point leur économie dépend de l'autorité fédérale et il leur est très agréable de constater que le gouvernement fédéral est non moins conscient du rôle qu'il a à jouer dans l'égalisation de l'impôt.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, après les compliments et les fleurs adressés par le préopinant aux membres du Gouvernement, j'espère que nos vis-à-vis ne seront pas déçus de ce que mes remarques ne soient pas exactement dans la même veine.

Étant d'une circonscription où l'industrie laitière prime les autres, je dois, ce me semble, mentionner qu'on s'attend à recevoir bientôt 2 millions et quart de livres de fromage de la Nouvelle-Zélande. Je me rappelle qu'au cours de la dernière campagne électorale le ministre du Commerce (M. Howe) a dit aux agriculteurs laitiers de la région du pays que j'habite qu'ils pouvaient manger leur fromage. Il double maintenant ses torts d'un affront en leur disant qu'il devront aussi manger du fromage de la Nouvelle-Zélande. Je ne sache pas que ce soit bien convenable.

Je vais m'arrêter pendant quelques instants à la réponse qu'a fournie hier le ministre du Commerce (M. Howe) à une question du député de Middlesex-Est (M. White). Voici ce

qu'a dit le ministre, d'après la page 20 du hansard:

> Au moment où nos expéditions sur le marché britannique nous causaient des difficultés, nous avons conclu une entente verbale avec la Nouvelle-Zélande. On a demandé à ce pays de ne pas expédier de fromage au marché canadien. Mais les circonstances ne sont plus les mêmes. La Nouvelle-Zélande a insisté pour être dégagée de cette entente verbale et nous n'avons, semble-t-il, aucune raison valable de nous y opposer.

Toute cette attitude dénote, évidemment, un manque de continuité dans la politique commerciale du gouvernement actuel: parfois, il recourt aux droits de douane, parfois c'est le contraire; parfois il conclut des ententes verbales et parfois il n'en conclut pas. A l'heure actuelle, je crois qu'il doit y avoir environ 46 millions de livres de fromage stocké au Canada, ce qui représente environ un million de livres de plus qu'à la même époque l'année passée.

Je ne puis comprendre comment le ministre du Commerce peut affirmer que la situation a changé, ou insinuer, comme il le tente évidemment que les agriculteurs n'éprouvent aucune difficulté à écouler maintenant leur fromage sur le marché britannique. Je crois que tous les députés connaissent, ou du moins devraient connaître, la situation en ce qui concerne les exportations de fromage. En 1953, l'association ontarienne des producteurs de fromage a pu, par ses propres efforts, vendre 10 millions de livres de cette denrée en Grande-Bretagne. Sauf erreur, on espérait en écouler certaines quantités en 1954, mais, pour autant que je sache (et je me suis renseigné) on n'a encore rien vendu. Il m'est donc quelque peu difficile de suivre le ministre du Commerce lorsqu'il déclare que les circonstances dans lesquelles la demande avait été formulée ont changé.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, dans les circonstances et vu les excédents considérables de fromage que nous avons au pays, on a autorisé, la maison Kraft, je crois, à importer ce fromage. Tout ce qui touche au fromage ne peut manquer de toucher aux autres produits laitiers. A la longue, il n'en peut être autrement. Je comprends parfaitement que nous devions importer un certain nombre d'articles de la Nouvelle-Zélande à cause de la question délicate de l'équilibre des paiements. Nous nous rendons compte que c'est là une question fort délicate. Cependant, le Gouvernement aurait certes dû user de plus de prudence lorsqu'il s'est agi de permettre l'importation de fromage à l'heure actuelle et de suspendre l'entente verbale intervenue avec la Nouvelle-Zélande. Il y a bien d'autres articles d'exportation de la Nouvelle-Zélande que les Canadiens pourraient acheter, par exemple, la laine, la viande congelée et frigorifiée, l'agneau et le reste. Évidemment, si personne n'est disposé à acheter des produits de Nouvelle-Zélande et s'il faut maintenir l'équilibre des paiements, ce serait un moindre mal si le Gouvernement achetait lui-même quelque chose.

Si les sociétés canadiennes ne voulaient acheter que du fromage et si le Gouvernement jugeait réellement nécessaire d'acheter quelque chose de la Nouvelle-Zélande pour maintenir l'équilibre des paiements, il pouvait sans doute le faire. Il est possible, semble-t-il, qu'on donne suite au rapport Massey, et que Toronto ait un aquarium. Cette ville a déjà une couple de beaux jardins zoologiques. D'autres villes en ont. Le Gouvernement aurait fort bien pu acheter quelques kiwis de la Nouvelle-Zélande pour ces jardins zoologiques. Il aurait pu les payer $72,000 chacun, comme il l'a fait pour ces vieilles peintures l'an dernier. Si ce projet ne lui plaisait pas, il aurait pu acheter quelques fougères arborescentes de la Nouvelle-Zélande afin de les placer dans la serre à Rideau-Hall, où nous aurions pu les voir une fois par année, aux fêtes champêtres. Elles coûtent sans doute passablement cher. Si cela n'est pas satisfaisant, le Gouvernement pourrait peut-être acheter un des volcans de la Nouvelle-Zélande, en activité sur l'île North. Quant à son emplacement, monsieur l'Orateur, j'ai une bonne proposition: plaçons-les dans les salles du Gouvernement, où il pourrait avoir quelque effet sur certains problèmes, comme le chômage et les tarifs.

Je regrette que le ministre des Transport (M. Marler) ait quitté la Chambre, car il a été ici tout l'après-midi. Je voudrais formuler quelques remarques et lui demander d'en tenir compte à l'avenir. Nous sommes actuellement aux prises avec un problème sur les Grands lacs. Je songe au lac Érié, ainsi qu'aux lacs Ontario et Huron, où une sitation très grave a surgi en ces dernières années. Pendant l'été, des milliers de petites embarcations naviguent sur ces lacs. Le Canada n'a pas de service de garde côtière sur les Grands lacs. Il s'est produit de nombreux accidents et de malheureuses noyades dans les Grands lacs. Je ne voudrais pas vous énumérer ici tous les accidents qui se sont produits, mais je signale que l'été dernier, plusieurs scouts, accompagnés du scoutmestre d'Oakville, se sont noyés dans le lac Ontario. A Port Rowan, sur le lac Érié, des gens d'Hamilton se sont noyés et, l'an dernier, une personne de Woodstock s'est noyée dans le lac Érié.

Il n'existe aucun moyen d'avertir les gens des orages prochains dans la région des

Grands lacs dont la surface peut devenir agitée en très peu de temps, car il ne s'agit pas d'une étendue d'eau aussi grande que l'océan. En outre, lorsqu'il se produit un accident, que des gens se perdent ou ont des ennuis, on ne sait à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Après la noyade des jeunes scouts à Oakville, l'an dernier, on n'a pu trouver personne pour s'occuper des secours; on n'a pu trouver personne qui ait eu l'autorité nécessaire. On n'a pu trouver personne qui aurait pu envoyer des chaloupes de secours. C'est une situation très déplorable.

Je ne suis pas très au courant de la situation sur le lac Ontario ou le lac Huron, mais je connais bien celle qui a trait au lac Érié. Des bateaux partent de Port Dover, Port Rowan et Turkey-Point. Il y a des centaines de petites embarcations qui partent de ces ports. Pendant les quatre mois de juin, juillet, août et septembre, ces bateaux ne cessent de naviguer sur les lacs et ce n'est que par miracle qu'il n'y a pas plus d'accidents et de noyades. J'espère que le ministre des Transports étudiera la situation afin de voir s'il ne serait pas possible d'apporter quelque protection à ceux qui se servent de ces embarcations. Ce n'était peut-être pas important il y a quelques années, mais ce l'est certainement aujourd'hui, à cause du nombre des petites embarcations sur les lacs. Je regrette de ne pouvoir citer aucun chiffre précis au sujet du nombre des petites embarcations sur ces lacs. Il n'y a aucun moyen de se procurer cette statistique, parce que les embarcations sont immatriculées à différents endroits et se déplacent d'un port à un autre.

Les États-Unis disposent d'un excellent service de garde-côte sur les Grands lacs. Les embarcations canadiennes jouissent dans les eaux américaines d'une protection suffisante, lorsque l'orage menace, car les gardes-côte ne leur laissent pas prendre le large. Si elles sont surprises par l'orage,—les orages sont subits, —les gardes-côte se portent au secours de nos gens et les reconduisent à un port des États-Unis. A Port-Rowan, le Canada ne dispose pas d'un service semblable au service américain. Nous n'avons pas le moyen de nous payer un service aussi complet que le leur. Cependant, je pense que nous avons le moyen d'avoir un certain service au cours de ces quatre mois d'été, alors qu'il y a sur les lacs un si grand nombre de petites embarcations. Ce ne serait pas difficile.

J'aimerais que le ministre des Transports étudie attentivement la proposition que voici. Ne pourrait-on pas utiliser des remorqueurs de pêche? Ils sont munis de diesels et sont de construction récente. Ils sont en outre dotés du radiotéléphone et leurs capitaines connaissent les eaux. On pourrait, en été, en arriver à certaines ententes avec eux, au cours des tempêtes. On pourrait aussi leur fournir une espèce de service météorologique. Voilà une situation déjà assez grave, et dont la gravité, d'ailleurs, ira vraisemblablement en augmentant plutôt qu'en diminuant, les habitants des petites ou grandes villes de l'intérieur du Sud-Ouest de l'Ontario employant un nombre sans cesse grandissant de bateaux sur les Grands lacs. Leurs connaissances en matière de navigation sont déplorables. Il faudrait les soumettre à une certaine surveillance, les confier à une espèce de garde côtière.

Je veux enfin en venir à la proposition d'amendement du chef de la CCF, ainsi conçue:

> ...soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises.

Le plus grand problème, sans doute, qui se pose en ce moment dans le monde c'est celui de la définition du rôle de l'État. Voilà le problème essentiel. Laissera-t-on le Gouvernement décider de ce que nous devrons faire, des marchandises à fabriquer, de ceux qui les vendront, et ainsi de suite, ou le rôle du Gouvernement sera-t-il, comme au dix-neuvième siècle, celui d'un arbitre, de la personne qui régit les groupements influents du pays et les empêche de devenir trop puissants, et qui facilite l'épanouissement de citoyens libres. Je ne m'exprime peut-être pas trop bien, mais, au fond, c'est là le débat que nous avons dans le monde à l'heure actuelle. Nombreux sont ceux, il s'en trouve en particulier à votre gauche M. l'Orateur, qui conseillent toujours au Gouvernement de décider ce qui est bon pour la population, quels remèdes on doit lui administrer, si les temps sont mauvais, et ce qu'il faut faire pour elle. Mais, je le répète, il vaut mieux, si le Gouvernement facilite la chose, que, lorsque les circonstances l'exigent, la population se débrouille par ses propres moyens et à sa façon. Dans de telles circonstances, il importe que ce soit la population qui décide de ce qu'il faut et non pas quelqu'un d'autre.

Je pense en particulier aux coopératives de crédit. Nous entendons souvent parler de capitalisme et d'entreprise libre. On représente d'habitude le capitalisme ou entreprise privée par un gros bonhomme dodu en pantalon rayé et en haut de forme. Certains représentent le capitalisme de cette façon parce que çà convient à leurs fins.

L'opinion a parfois accepté cette image du capitalisme, mais celui-ci présente bien des facettes, bien des aspects différents. Il lui

arrive de revêtir des salopettes plutôt que le pantalon rayé et le haut de forme. Le mouvement coopératif nous offre probablement, au pays, un des meilleurs exemples du capitalisme en salopettes.

Les coopératives de crédit sont nées d'un besoin. Ce besoin, c'était le moyen d'obtenir de petits prêts à un faible taux d'intérêt. Règle générale, les gens qui ont besoin de petits prêts sont les moins en mesure de payer un taux élevé d'intérêt. Le cas des coopératives de crédit ressemble à celui des compagnies d'assurances mutuelles. Celles-ci sont nées d'un besoin, lorsque les compagnies d'assurances ordinaires ont refusé d'assurer les fermes. L'origine des coopératives de crédit est à peu près la même.

Il existe, il est vrai, des sociétés de prêt, mais elles demandent un taux d'intérêt très élevé. Ce dont je ne les blâme pas trop, car leurs frais généraux sont élevés, leur personnel est considérable et ainsi de suite. Et il leur faut bien réaliser des bénéfices. En tout cas, c'est cet état de choses qui a donné naissance au mouvement coopératif. On a constitué des caisses où l'emprunteur pouvait obtenir de petits prêts moyennant un taux d'intérêt maximum de 1 p. 100 par mois sur le solde à payer, calculé au jour le jour, sans suppléments, et nombreuses sont les coopératives de crédit qui demandent moins que cela. Les coopératives de crédit parviennent à cela, parce que leur travail est accompli à titre bénévole et qu'elles n'ont pas à acquitter de frais généraux.

Les coopératives de crédit telles que nous les connaissons de nos jours ont débuté au Canada au cours des années 30, bien que des organismes semblables aient existé avant cela dans le Québec sous le nom de caisses populaires. Dans le moment, il y a quelque trois mille coopératives de crédit au pays, et environ un millier de caisses populaires dans la province de Québec. Celles-ci sont établies sur le plan paroissial, au lieu de l'être en fonction de l'industrie ou de besoins particuliers, comme dans le cas des coopératives de crédit.

Les coopératives de crédit comptent actuellement quelque 1,200,000 membres au Canada, tandis que les caisses populaires en ont environ 300,000. Les coopératives de crédit sont régies en vertu de lois provinciales concernant ce genre d'institutions. La plupart des provinces ont adopté de telles lois.

On s'est souvent trompé sur ce que sont les coopératives de crédit. Cela est regrettable, à mon avis, car elles rendent des services signalés à la population du pays. Pour les prêts on tient compte de la réputation de la personne qui emprunte. Étant donné que la coopérative de crédit ne comprend normalement qu'un nombre restreint de membres, le comité qui accorde les prêts connaît bien l'emprunteur. Il y a là un avantage que ne possèdent pas les autres institutions de prêt.

On dit souvent qu'aucune surveillance ne s'exerce sur les coopératives de crédit, que tout le monde peut prendre cet argent. Ce n'est pas exact, car les dirigeants sont liés par cautionnement et l'on constitue des réserves pour contre-balancer les mauvais prêts. On a rarement recours à la délégation volontaire du salaire qu'exige la loi quand on fait crédit à quelqu'un, car les prêts s'effectuent généralement en fonction de la bonne renommée de l'emprunteur. En cas de décès d'un emprunteur dont l'emprunt n'est pas amorti, c'est une société d'assurance qui le paie et non les héritiers du défunt. C'est fort important quand celui-ci n'a que de modestes moyens car l'emprunt n'est réglé ni par sa veuve ni par sa famille.

Les placements d'une coopérative de crédit prennent généralement la forme de prêts aux membres, mais elles peuvent également placer leurs excédents dans des valeurs approuvées en vertu du *Trustee Act* de l'Ontario ou des autres provinces.

Les coopératives de crédit ont fort bien réussi au Canada, car un dixième pour cent seulement des prêts consentis ont constitué des créances irrécouvrables. Ce montant est loin d'égaler les réserves requises par la loi pour parer à ces créances irrécouvrables.

Avant de terminer mes observations, je mentionnerai brièvement les bienfaits des coopératives. Qui sont ceux qui en bénéficient? Certainement ceux qui empruntent, parce qu'ils peuvent se procurer de petits montants à des taux modestes sans avoir, plus tard, d'ennuis avec le shérif, l'huissier ou les fonctionnaires d'une institution de prêts. Les prêts sont consentis à des gens qui ont vraiment besoin d'argent. Les emprunteurs peuvent avoir à payer des comptes de médecins et ainsi de suite; on consent des prêts "pour toutes fins utiles".

Les coopératives de crédit ont constaté que leurs membres apprennent, en établissant un budget, à administrer beaucoup mieux leurs affaires. L'expérience a démontré que ceux qui empruntent le plus, deviennent souvent, plus tard, ceux qui économisent le plus.

D'autres que les emprunteurs peuvent aussi profiter de certains avantages. Le mouvement des coopératives de crédit a aussi été profitable à l'industrie. Les employés ayant moins de soucis, le rendement de l'usine s'en trouve accru. Plusieurs administrateurs d'entreprises m'ont dit que ce mouvement avait grandement aidé à la solution des problèmes concernant le personnel dans leurs établissements. Les administrateurs d'entreprises et le mouvement des coopératives de crédit ont

collaboré étroitement parce qu'on a constaté que cette coopération entraînait une réduction du nombre des saisies à l'égard des salaires des ouvriers ainsi que du nombre de demande d'avances sur les salaires de la part des employés. Les travaux d'écriture de l'établissement s'en trouvent donc énormément réduits.

Et que dire des rapports entre les coopératives de crédit et les banques? Certaines gens prétendent que les banques n'approuvent pas les coopératives de crédit. C'est faux. Les coopératives de crédit ne font pas concurrence aux banques commerciales. Elles n'accordent que de petits prêts. Je sais de source assez sûre que les petits comptes d'épargnes personnelles ne sont pas économiques en ce qui concerne les banques. La banque s'occupe de ces comptes pour assurer un service public et parce qu'elle est obligée de le faire, mais ils lui sont plutôt un ennui qu'autre chose. La coopérative de crédit perçoit et réunit ses petits dépôts, puis elle en fait un gros dépôt à la banque, ce qui évite un travail inutile de comptabilité à cette dernière. Toutes les coopératives de crédit déposent leurs fonds aux banques à charte. Les coopératives suppléent aux services des banques dans le domaine des prêts personnels.

Les coopératives de crédit procurent un autre avantage indirect au pays. En temps de régression économique ou de marasme des affaires, ainsi que certaines préfèrent s'exprimer, les coopératives ne restreignent pas le crédit comme le font les banques commerciales. Les coopératives de crédit accordent du crédit aux époques difficiles comme aux époques de prospérité. Cela ne peut manquer de soutenir l'économie générale du pays.

Dans le comté d'Oxford, où j'habite, il y a plus de coopératives de crédit que partout ailleurs au Canada. L'économie est assez stable dans ce comté. Trois ouvriers sur cinq du comté sont membres de ces coopératives. Le succès de ce mouvement est surtout attribuable aux efforts d'un homme d'affaires de Woodstock, du nom d'Earle Reed. Il a beaucoup travaillé à cette œuvre et il est connu d'un bout à l'autre du pays où se trouvent des coopératives de crédit.

Je signale pour terminer que j'ai exposé à fond la question des coopératives de crédit, estimant qu'elles démontrent, comme je l'ai déjà déclaré, ce que les gens peuvent faire de leur propre initiative sans l'aide d'un gouvernement paternaliste. Le vif succès du mouvement des coopératives de crédit a été obtenu sans l'ingérence d'organismes officiels. Quand des députés siégeant à ma gauche déclareront que tout doit relever de l'État, je leur signalerai les coopératives de crédit comme un brillant exemple des mesures que les Canadiens peuvent prendre d'eux-mêmes sans l'aide ni l'ingérence du gouvernement.

[M. Nesbitt.]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'ai sous la main un exemplaire d'un numéro récent d'un quotidien qui se publie non loin d'ici; il renferme un article dont l'intérêt humain est très marqué. Il a été rédigé par un des membres de la tribune des journalistes, M. Gerald Waring, qui compose une chronique sous la rubrique "Capital Comments". L'article raconte comment nous avons fini par obtenir des pensions pour les invalides. Je n'ai pas l'intention de rabâcher le débat qui s'est déroulé là-dessus à la dernière session, mais si l'on n'a pas signalé l'article de Gerald Waring aux députés, je crois qu'il les intéressera d'en connaître les détails.

Suivant le chroniqueur, une jeune femme de 22 ans environ, dont nous ignorons encore le nom et qui vit à Sherbrooke (P.Q.), a beaucoup de mérite.

Il semble qu'en juillet 1953,—période où nous étions pour la plupart extrêmement occupés, fait que les membres de la Chambre corroboreront s'ils retournent par la pensée à cette période,—la campagne électorale du premier ministre (M. St-Laurent) battait son plein. Il a alors visité Sherbrooke et a prononcé un discours devant un auditoire qui, j'en suis sûr, était aussi considérable qu'enthousiaste. Les parents de la jeune fille dont j'ai parlé assistèrent à l'assemblée. Désireux de briser la monotonie de l'existence de leur fille, qui est clouée sur une chaise roulante par une affection de l'épine dorsale, les parents décidèrent, d'après M. Waring, de l'amener à l'assemblée. M. Waring,—je cite une partie de ses observations,—déclare:

> Elle s'est extrêmement intéressée aux paroles du grand chef politique canadien-français.

M. Waring signale que le thème du discours du premier ministre avait été les réalisations des libéraux dans le domaine de la législation sociale. Comme elle écoutait la description enthousiaste que le premier ministre faisait des réalisations du parti libéral, elle se prit à se demander pourquoi le gouvernement en question n'avait encore rien fait pour ceux qui étaient dans la même situation qu'elle. D'après le récit du chroniqueur, l'idée l'obséda pendant plusieurs semaines et, peu après les élections du 10 août, elle décida d'agir. Elle écrivit au premier ministre. Il n'y a à cette façon d'agir rien d'extraordinaire. Une foule de gens écrivent au premier ministre et un plus grand nombre encore aimeraient le faire. En vérité, l'auteur de cet article affirme qu'au cours des années le premier ministre a cer-

tainement reçu de nombreuses lettres lui demandant de faire quelque chose à l'égard des pensions versées aux invalides; la plupart de ces lettres sont interceptées, semble-t-il, par le secrétariat compétent du premier ministre. Par le passé, il était d'usage d'envoyer ces lettres au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui pendant de nombreuses années a répondu sans varier qu'en dépit de l'intérêt que lui portait les gens d'Ottawa, le problème relevait en réalité de la compétence provinciale.

La jeune femme dont nous ignorons le nom, au lieu d'écrie au premier ministre à Ottawa lui a écrit à Saint-Patrice, province de Québec, là où il passe ses vacances; elle se doutait bien que le premier ministre s'accorderait un petit repos après les fatigues d'une campagne électorale. Il semble donc que la lettre où cette jeune femme disait sa détresse tout en exprimant l'avis que si le parti libéral avait foi dans un programme d'assistance humanitaire il ferait quelque chose pour les invalides soit tombée sous les yeux du premier ministre.

Le premier ministre aurait été, si l'on en croit cette histoire, vivement impressionné par la lettre de cette jeune femme, et en conséquence, c'est du moins ce qu'assure Gerald Waring, il aurait répondu à cette jeune femme en l'assurant que le gouvernement présenterait une mesure législative visant les allocations d'invalidité à la prochaine session du Parlement. Le journaliste ajoute que sur les instructions du premier ministre, une mesure législative a été préparée en toute hâte, soumise au Parlement et adoptée.

Lorsque nous avons été saisis de cette mesure à la dernière session, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a rendu hommage au premier ministre pour l'intérêt qu'il portait à la question. Il a dit que cet intérêt se manifestait dans une lettre que le premier ministre lui avait adressée peu après les élections du 10 août 1953.

L'histoire est-elle apocryphe ou non, je l'ignore. Certes elle semble bien fondée. Comme je le disais au début, elle m'apparaît comme une délicieuse histoire émouvante. Le journaliste dont j'ai déjà parlé dit qu'il a déployé de grands efforts pour retracer le nom de la jeune femme. Il s'est même rendu à Sherbrooke où il a interrogé un bon nombre de personnes, mais il n'a pu trouver son nom. Dans son article, il exprime l'espoir que tôt ou tard le premier ministre produira la lettre et nous révélera ce nom. Je suis d'accord avec Gerald Waring. Il y a lieu, je pense, de reconnaître à cette jeune femme le mérite d'avoir écrit la lettre décisive, celle qui a remporté le succès.

Ce fut là, je le répète, monsieur l'Orateur, une enchaînement de circonstances extrêmement intéressant et nous nous réjouissons tous de ce que les efforts tentés par tant de gens pour obtenir quelque chose en faveur des invalides aient enfin porté des fruits grâce à la lettre écrite par cette jeune femme.

Les honorables députés savent sans doute que j'aimerais poser une question. Je voudrais savoir qui pourrait écrire au premier ministre le genre de lettre qui nous obtiendrait l'assurance-santé. Le premier ministre est apparemment humain. Il semble que lorsqu'on lui expose de façon touchante la détresse des gens, il se sert de son autorité comme premier ministre pour demander qu'on y remédie. Il semble que les requêtes des députés à la Chambre des communes et les requêtes formulées dans les motions que notre parti présente depuis des années,—et que le parti progressiste-conservateur présente maintenant,—n'ont pas sur le premier ministre l'effet qu'elles devraient avoir selon nous. Si j'ai raconté l'histoire de cette lettre d'une jeune femme de Sherbrooke, qui nous a valu les pensions d'invalidité, c'est que j'espère que quelque Canadien, qui sent personnellement le besoin d'un programme national d'assurance-santé, saura écrire au premier ministre lui-même le genre de lettre qui le touchera et qui nous donnera les résultats désirés.

**M. Blair:** Ecrivez-la vous-même.

**M. Knowles:** L'honorable député de Lanark propose que j'écrive moi-même la lettre. Je serais heureux...

**L'hon. M. Rowe:** Demandons à la même jeune fille d'écrire la lettre.

**M. Knowles:** Peu importe qui l'écrira. Ce que nous voulons, c'est qu'on prenne des dispositions précises à l'égard de cette importante question.

Je félicite nos amis à notre droite, les membres du parti conservateur-progressiste, d'avoir ajouté à l'amendement qu'ils ont soumis à la Chambre hier un programme national d'assurance-santé. Même si dans le passé ils ont voté tantôt d'une façon et tantôt d'une autre sur cette question, j'ose espérer que cette fois-ci ils voteront en faveur de ce régime et qu'ils convaincront le Gouvernement qu'on est de plus en plus d'avis au Canada que le temps est venu de mettre sur pied un programme national d'assurance-santé.

J'ai pris note de la réponse que le premier ministre a faite hier à cette requête. C'est celle qu'il a faite à plusieurs reprises. Au sujet de l'assurance-santé que réclame l'amendement dont la Chambre est saisie, il

a dit, comme le rapporte le compte rendu à la page 36:

> C'est certes quelque chose de fort souhaitable. C'est quelque chose que nous aimerions tous voir se réaliser. Cependant, nous avons réalisé des progrès passablement rapides en ces dernières années dans la mise en œuvre de services de bien-être au Canada.

C'est son point de vue, non le mien. Il me semble qu'il a fallu beaucoup de temps pour accomplir les progrès que nous avons réalisés. Le premer ministre a continué en disant:

> Pour lui donner une portée encore plus générale, il faudrait que les organismes de l'État dépensent une proportion encore plus forte du revenu des particuliers. Cela viendra, mais le choix du moment tiendra à la situation générale de l'économie canadienne.

Monsieur l'Orateur, il a été démontré, je pense, par ceux qui ont examiné la question, ainsi d'ailleurs que par le rapport de notre comité de la sécurité du vieil âge de 1950,—et on pourra en trouver aussi la démonstration dans des documents publiés sur cette question par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social,—que si on instaure un programme national d'assurance-santé, on ne se trouvera pas, dans l'ensemble, à consacrer plus d'argent à la santé du peuple. Plus exactement on se trouvera à le dépenser d'une façon plus juste et plus logique, de façon que nos citoyens reçoivent les soins qu'exige leur état plutôt que les seuls soins qu'ils sont à même de se payer.

Le premier ministre ne disait-il pas hier d'un plan destiné à assurer des services médicaux ou hospitaliers à tous les Canadiens que c'était là chose tout à fait désirable et que sa mise en oeuvre répondait à nos voeux unanimes? C'est donc certainement qu'il est le même homme qui, ayant reçu cette demande d'une jeune femme de Sherbrooke, s'est rendu compte qu'il était en mesure d'y satisfaire. Or il est en mesure de satisfaire aussi ceux qui réclament l'établissement d'un programme national de santé à cette session-ci, et je le prie, en tout cas, de le faire avant la fin de la présente législature.

Je répète encore une fois l'appel que plus d'un d'entre nous avons fait souvent entendre en cette enceinte, appel que nous, de notre groupe, n'avons cessé de réitérer depuis des années, soit qu'il s'agit ici de la prochaine étape à franchir dans la recherche de la sécurité sociale. Voulons-nous prétendre que notre pays est moderne, progressiste, civilisé? Agissons alors sans délai. Je félicite le premier ministre d'avoir répondu à l'appel que lui adressait la jeune femme de Sherbrooke. Il se rendra compte, je l'espère, que des milliers de jeunes Canadiens attendent de lui qu'il intervienne dans l'importante question de l'assurance-santé. En leur nom je le prie d'agir en ce sens au cours de la présente session parlementaire.

[M. Knowles.]

Il semblerait que je ne fasse, aujourd'hui, que ramasser des journaux. J'en ai ici un autre à la main. C'est le numéro du 31 décembre 1954 de la *Tribune* de Winnipeg, journal publié dans ma propre ville. Il y a une nouvelle dans la première page, nouvelle encore d'intérêt humain, qui m'a fait grand plaisir, ainsi qu'à tous ceux, j'en suis sûr, qui l'ont lue lorsqu'elle a paru la veille du Jour de l'An. La *Tribune* de Winnipeg a pris l'habitude depuis quelques années d'inviter ses lecteurs à lui désigner celui à qui, selon eux, on devrait donner le titre de "citoyen de l'année à Winnipeg". Cela se pratique depuis plusieurs années et différentes personnes ont été désignées. Le journal a pris comme ligne de conduite d'adjuger le titre à la personne dont le nom est soumis par le plus grand nombre de ses lecteurs.

Cette année, la *Tribune* de Winnipeg a attribué le titre de citoyen de l'année à l'un de mes très grands amis, un type avec qui je suis allé au collège, le révérend Fred Douglas, ministre de l'*Old St. Andrew's United Church*, de l'avenue Elgin, au cœur de la circonscription de Winnipeg-Nord-Centre. Ce ministre de l'Église Unie est vraiment un gentil garçon à tous les égards. Étant donné son caractère et la nature des services qu'il rend à la société, il méritait d'emblée l'honneur qui lui a été rendu, non pas par la *Tribune*, mais par les lecteurs de ce journal. Je crois qu'il intéressera les honorables députés de savoir pourquoi le révérend Fred Douglas a été choisi pour porter le titre de citoyen de l'année à Winnipeg. C'est parce qu'il a organisé quelque chose, fait quelque chose pour les titulaires de pensions de vieillesse.

Il y a deux ans et demi s'élevaient, sous sa direction, quelques petites maisons pour vieillards pensionnés. Les couples,—et, dans ce cas, c'était toujours un couple qu'il fallait loger dans ces maisons,—qui n'avaient pour vivre que leurs pensions, au montant de $80 par mois, trouvaient un toit. Cette initiative lui a demandé beaucoup de travail. Il lui a fallu solliciter le concours de gens qui avaient un peu d'argent et demander à d'autres de lui fournir divers services, et ces derniers aussi ont fait œuvre utile. Mais il a réussi à amorcer cette première entreprise. Tout le monde y a vu une si belle initiative, quelque insuffisante qu'elle fût, que M. Douglas a été poussé à faire davantage.

En 1954, il parvenait à ouvrir une autre de ces séries de maisons près de l'église dont il est ministre, au cœur même de ma circonscription. Cette fois, il lui a été possible de

construire deux séries de maisons attenantes pouvant recevoir douze vieillards pensionnés célibataires, ainsi qu'un logement attenant qu'habite un couple de gens mariés chargés du soin de l'ensemble. On trouve là aussi une pièce commune où peuvent se réunir les habitants des divers logements. Ne peuvent habiter ces maisons que les personnes qui n'ont d'autre revenu que la pension de vieillesse. Les célibataires paient un loyer de seulement $12 par mois, montant qu'on a établi de façon à défrayer également l'entretien de ces logements.

Je n'en dirai pas davantage au sujet des maisons. Ce qui est intéressant, à mon avis, c'est que, à Winnipeg, tout le monde admet que ce service accordé aux vieillards pensionnés, cette tentative en vue de leur procurer un logement, est une des plus belles réalisations obtenues dans notre ville en 1954. Aussi, le grand nombre de ceux qui se sont donné la peine d'écrire à la *Tribune* de Winnipeg pour dire qui, selon eux, devait être désigné le citoyen de l'année, ont dit que ce titre revenait à cet ami des vieillards pensionnés, à cet homme qui avait tâché d'embellir la vie d'au moins quelques vieillards de Winnipeg.

Je tiens à rendre personnellement hommage à ce qu'a accompli M. Fred Douglas, ainsi qu'aux autres particuliers ou aux organismes qui, au Manitoba ou ailleurs au pays, ont accompli quelque chose en vue de fournir des maisons pour nos vieillards. Je suis au courant d'autres entreprises du genre au Manitoba, de même que d'une entreprise à Vancouver et une autre à Windsor. Il y en a certainement d'autres, bien que je n'y pense pas dans le moment.

Ce à quoi je songe surtout, c'est que, de façon générale, les Canadiens sont désireux qu'on vienne en aide aux vieillards pensionnés. Quelle bataille n'a-t-il pas fallu livrer pendant des années pour obtenir d'abord la pension de vieillesse, puis l'abolition de l'évaluation des ressources, l'augmentation à $40 du montant versé chaque mois et le versement de la pension à 65 ans dans certains cas! Le Gouvernment agit comme si les Canadiens ne voulaient pas que leur argent fût dépensé de cette façon, mais il fait erreur à ce sujet.

Je dirai que ces lettres rendant hommage à Fred Douglas indiquent que la population de Winnipeg a l'impression qu'il faudrait faire quelque chose pour les vieillards pensionnés, et je suis convaincu que cette population ne diffère aucunement de celle du reste du Canada. Je dirai au Gouvernement qu'il ne répond pas, d'après moi, à la bonne volonté du peuple canadien. Il ne sait pas ce que celui-ci ressent au fond de son cœur, quand le gouvernement ne fait rien, pensant qu'il n'a besoin de prendre aucune autre mesure en faveur des pensionnés de vieillesse et qu'il peut laisser aller les choses telles qu'elles vont. Le seul détail qu'on nous donne dans les journaux au sujet de la pension de vieillesse, c'est que le ministre des Finances (M. Harris) est en train de peser la question de savoir s'il doit augmenter ou non le taux de l'impôt de sécurité de la vieillesse. Les articles ne mentionnent aucunement ce dont on a vraiment besoin, soit l'augmentation de la pension elle-même.

En effet, les journaux financiers publient bien des comptes rendus au sujet du déficit de la Caisse de sécurité de la vieillesse, mais on ne dit rien au sujet du coût de certains autres services. Toute autre dépense,—qu'elle ait trait à la défense, aux travaux publics, aux ports ou à quoi que ce soit,—coûte nécessairement quelque chose. Il n'y a jamais d'impôt spécialement affecté à ces dépenses; les chiffres ne figurent donc pas en regard l'un de l'autre. Dans le cas présent, il y a un impôt dont on pourrait dire qu'il est spécialement affecté, mais cela ne signifie pas que le pays est en déficit, parce qu'il verse des pensions de vieillesse. Pas du tout. Tant que le Trésor dispose de fonds, tant qu'on peut tirer du produit national brut du pays de l'argent qui pourrait améliorer le sort des vieillards pensionnés, nous ne sommes pas en déficit parce que nous faisons quelque chose pour nos citoyens âgés.

Je soutiens, comme je l'ai soutenu au cours d'autres sessions, surtout depuis 1949 et 1950, quand on a fixé le taux de la pension à $40 par mois, que nous n'agissons pas équitablement envers nos citoyens âgés, ni envers nous-mêmes en tant que citoyens du Canada si nous laissons la pension au niveau de $40 par mois. Elle devrait être augmentée à $60 par mois au moins. J'engage le Gouvernement à secouer cette léthargie et cette indifférence et à renoncer à l'idée qu'il a résolu ce problème depuis longtemps. Il n'a fait qu'un premier pas et le problème persiste. Si nous nous considérons comme des gens civilisés, il nous faut aider plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici nos citoyens âgés. Je demande qu'on fasse quelque chose en ce sens dès la présente session.

Comme d'autres députés qui ont pris part au débat actuel, monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'apprendre, par le discours du trône, qu'on modifiera la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je suis heureux en particulier d'apprendre de façon certaine que, quels que soient les amendements qu'on nous soumettra, ils donneront au moins deux résultats, à savoir un accroissement du taux de base des allocations et un relèvement du niveau du revenu autorisé. Je ne veux pas m'engager dans la discussion

déjà amorcée sur la question de savoir à qui cette décision est attribuable. Peut-être un ancien combattant a-t-il écrit au premier ministre une lettre qui lui est réellement parvenue, comme la lettre de la jeune dame de Sherbrooke qui lui est parvenue à St-Patrice, en 1953.

Cela ne nous préoccupe pas. J'espère cependant, monsieur l'Orateur, que lorsque cette mesure nous sera soumise, elle ne nous décevra pas. A mon avis, comme l'ont dit des représentants des deux côtés de la Chambre, la Légion canadienne, depuis un an ou deux, s'est montrée très raisonnable et très modérée dans ses demandes. Elle a demandé que l'allocation aux anciens combattants soit portée au moins à $60 par mois pour les célibataires et à $120 pour les ex-militaires mariés. Elle a demandé que le maximum du revenu autorisé soit porté à au moins $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les anciens combattants mariés. J'engage le Gouvernement, lorsqu'il présentera la mesure, à ne pas descendre au-dessous de ces demandes raisonnables de la Légion canadienne.

Les députés libéraux en particulier, qui sont fiers de constater l'annonce faite dans le discours du trône, devraient chercher à se faire entendre des membres du cabinet et devraient déclarer clairement qu'ils maintiendront leurs réclamations si, lorsque la mesure nous est présentée, elle accorde moins que ce que veut la Légion canadienne. A mon avis, la demande relative aux pensions d'épuisement est à la fois légitime et raisonnable. J'espère qu'on y accédera intégralement.

Convaincu, monsieur l'Orateur, que nous pouvons nous tirer d'affaire avec des discours de trente minutes au lieu de discours de quarante minutes, je terminerai avant six heures. Je suis heureux d'avoir fait une observation qui a reçu l'approbation des députés siégeant de l'autre côté. J'écarte donc certaines des notes que j'ai sous les yeux, afin de pouvoir terminer à l'heure de la suspension de la séance.

Ainsi que d'autres députés l'ont signalé, un des plus graves problèmes auxquels le pays fait face en ce moment est celui du chômage. Pour ma part, j'estime que le Gouvernement ne se rend pas compte jusqu'à quel point cette situation est grave pour les gens qui en souffrent. Le Gouvernement semble pouvoir envisager ces questions en fonction de la statistique; c'est tout ce qu'elles sont: des chiffres sur une feuille de papier.

Je reviens à mon point de départ, monsieur l'Orateur. De nouveau, j'imagine, quelqu'un devrait écrire une lettre au premier ministre. Les secrétaires du premier ministre feraient mieux de prendre un congé ou de suspendre leur travail pour prendre le café, afin que la lettre parvienne au premier ministre. Peut-être lirait-il une lettre provenant d'un chômeur dont la famille souffre parce que dans notre grand pays, avec tous les besoins que nous avons, il n'y a pas de travail.

J'ai été déçu hier de ce que le ministre des Transports (M. Marler) a jugé nécessaire de considérer comme préavis la question que je lui ai posée en ce qui concerne les congédiements effectués par le National-Canadien. Il est bien vrai que je ne lui ai pas envoyé préavis de la question, mais nous avions échangé des télégrammes et des lettres à ce sujet, il y a quelques semaines. Je croyais que la question faisait l'objet de ses premiers soins, à en juger par le nombre des congédiements effectués par cet organisme ces derniers mois. Il y a un an environ, au cours de la session, j'ai demandé à deux ou trois reprises au ministre des Transports, l'honorable Lionel Chevrier, si le National-Canadien avait fini de congédier des employés. Chaque fois il a exprimé l'espoir que le réseau y mettait fin. Chaque fois qu'il a exprimé l'espoir qu'il n'y aurait plus de mises à pied, il s'en est produit de nouvelles.

Il s'agit à coup sûr d'un domaine où le Gouvernement, qui possède le National-Canadien, peut veiller à ce que les mesures prises par le réseau n'empirent pas la situation du chômage. Je suis persuadé, à en juger d'après les pourparlers que j'ai eus avec certains cheminots, qu'il y a des travaux à exécuter; pour ce motif, certains des employés congédiés pourraient être réembauchés.

Il y a d'autres domaines où l'on pourrait certes fournir de l'emploi. Je félicite le député junior d'Halifax (M. Balcom) des remarques qu'il a formulées aujourd'hui au sujet de l'habitation. Je n'approuve pas nécessairement tout ce qu'il a dit, mais comme lui je pense certainement que nous ne réglerons le problème de l'habitation que lorsque nous mettrons en location des logis dont les loyers seront à la portée de ceux dont le revenu est égal ou inférieur à la moyenne. Il faudra construire plus de maisons qu'il n'en existe présentement au pays. Tant qu'il y aura des maisons à construire, tant qu'il faudra trouver à nos gens des logis munis des services et des commodités aujourd'hui jugés indispensables, il sera tout simplement ridicule de dire que le chômage constitue vraiment un problème.

Parler de chômage, c'est, semble-t-il, donner à entendre que nul besoin ne subsiste. Notre pays abonde en besoins de toutes sortes, besoins réels, d'ordre humain, maisons, meubles, outils, routes, hôpitaux et ainsi de suite. Il faudrait créer une masse extraordinaire de richesses pour constituer les assises sur

lesquelles s'établirait un programme complet et approprié de sécurité sociale. L'idée de chômage est insensée, monsieur l'Orateur. S'il en est ainsi le Gouvernement est certainement illogique lorsqu'il demeure inactif, lorsqu'il se refuse à s'attaquer au problème. J'engage le Gouvernement à secouer la léthargie qu'il manifeste depuis le début de la session et à prendre sans délai des mesures concrètes pour régler ces graves problèmes qui confrontent actuellement le Canada.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, avant d'en arriver à l'essentiel de mes observations, j'aimerais m'associer à tous ceux qui ont félicité le proposeur de l'Adresse (M. Leduc) et son collègue (M. Carrick) de l'excellence de leurs discours. J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour souhaiter à tous mes commettants une année 1955 très heureuse et très prospère.

L'année qui vient de finir s'est révélée bien meilleure qu'on ne s'y attendait généralement. Malgré un léger recul économique, et son inévitable corollaire, l'augmentation du chômage, malgré la mauvaise récolte, l'année 1954 aura été une des années les plus prospères de notre histoire. Malheureusement cette prospérité n'était pas égale dans tout le pays. Dans certains secteurs, nos gens connaissent encore de graves difficultés économiques. Il en va notamment ainsi pour une bonne majorité des gens que j'ai l'honneur de représenter. Si Terre-Neuve a joui en 1954 d'une prospérité sans précédent, toute la province n'a pas eu part égale à cette prospérité. Bien des ombres au tableau de notre économie provinciale se trouvent le long de notre littoral sud-ouest et surtout dans ma propre circonscription.

La circonscription de Burin-Burgeo est l'une des plus pauvres de Terre-Neuve, car ses habitants vivent presque entièrement de pêche. Bien que l'industrie de la pêche ait été excellente dans certains secteurs, dans d'autres elle a été très pauvre. La moitié occidentale de ma circonscription est rapidement en voie de devenir une région de misère.

C'est seulement sur le littoral sud-ouest de Terre-Neuve qu'on peut trouver et pêcher l'année durant toutes les espèces de poisson ayant une valeur commerciale. Cependant, en ce qui concerne le programme d'expansion des pêcheries, notre région semble oubliée. On n'y a établi aucune station expérimentale le long du littoral et on ne nous a fait part d'aucun programme destiné à favoriser l'expansion de ses pêcheries ou à mettre fin à ses problèmes.

Si les honorables députés se rappellent leur dernier Noël, c'est sans doute avec plaisir qu'ils songent à l'abondance de bonnes choses qu'ils avaient à boire et à manger; il y avait des jouets en abondance pour les enfants et toutes sortes d'autres bonnes choses. Pour un grand nombre de pêcheurs de ma circonscription, le dernier Noël a été très triste: ils n'ont pu acheter de jouets à leurs enfants, ils n'avaient rien de spécial à manger, à peine les denrées essentielles à la vie. Ils envisagent maintenant un hiver triste, durant lequel ils seront aux prises avec la faim; leur misère ne sera atténuée que par les allocations familiales et les allocations provinciales de bien-être. A l'exception du travail au terminus des chemins de fer Nationaux à Port-aux-Basques et dans les mines de spath fluor à St. Lawrence, les seuls endroits prospères de ma circonscription sont six ou sept agglomérations où se trouvent des établissement de poisson frais. Ces établissements sont indispensables à l'essor de nos pêcheries et à la réadaptation de nos pêcheurs. Mais il ne faut pas penser que c'est là la solution à tous nos problèmes. L'industrie du poisson salé est tout aussi indispensable à la prospérité de nos pêcheurs et à l'économie de notre province et il faut la maintenir sur pied à tout prix.

Il importe de trouver des débouchés de plus en plus rémunérateurs pour notre morue salée, car la prospérité de notre économie et de nos pêcheurs dépend, dans une large mesure, de la concurrence entre les industries du poisson frais et du poisson salé. Mes commettants, ainsi que les pêcheurs de toutes les régions du Canada, apprendront avec plaisir que le discours du trône annonce que des prêts, semblables à ceux qui sont destinés aux améliorations agricoles dans les provinces des Prairies, seront mis à leur disposition. C'est un pas dans la bonne voie et il y a longtemps qu'on aurait dû agir en ce sens.

Il est urgent de mettre à jour nos moyens de production. Par ailleurs, à quoi servirait de prendre du poisson qu'il est impossible de vendre. Ce dont nos pêcheurs ont le plus besoin, c'est de débouchés commerciaux divers pour leur poisson. En effet, avec les méthodes et les moyens actuels, ils peuvent quand même prendre beaucoup plus de poisson qu'ils ne peuvent en vendre. Il n'est pas encourageant pour un pêcheur de prendre du poisson, s'il ne peut en disposer à profit. A quoi bon pour un pêcheur peiner du lever au cou-

cher du soleil, jour après jour, pour constater à la fin de l'année qu'il a tout juste récupéré ses frais d'exploitation?

C'est pourquoi nous espérons que notre ministère du Commerce continuera à chercher de nouveaux débouchés à tous nos produits de la pêche, pour notre poisson salé aussi bien que pour notre poisson frais. Nous avons aussi grandement besoin qu'on entreprenne de nouvelles recherches sur les possibilités de la pêche au hareng. La mise en conserve du poisson frais, des langues, des croquettes et des gâteaux de poisson méritent aussi beaucoup plus d'attention qu'on ne lui en a accordé jusqu'ici.

Ce sera un jour de deuil à Terre-Neuve que celui de la disparition de l'industrie du poisson salé. Non seulement cette industrie disparaîtra, mais celle du poisson frais sera durement atteinte, à moins qu'on ne fasse sans retard profiter nos pêcheurs des prestations d'assurance-chômage.

Il se trouve actuellement un grand nombre d'établissements où les pêcheurs en activité sont tous âgés de plus de cinquante ans. Lorsqu'il leur sera impossible de continuer, il n'y aura plus personne pour prendre leur place dans les bateaux de pêche, la jeune génération tout entière abandonnant la pêche pour se livrer à d'autres formes d'emploi comportant l'assurance-chômage. Et qui ira le leur reprocher?

Nous sommes tous heureux d'avoir trouvé dans le discours du trône l'annonce d'une augmentation des allocations aux anciens combattants et aux aveugles. La chose fera l'objet d'une approbation unanime d'une extrémité à l'autre de notre pays; il n'est en effet pas de groupe parmi nous qui, plus que ceux-là, ait droit de participer à la prospérité grandissante de notre pays.

Le discours du trône laisse aussi prévoir une augmentation des prestations d'assurance-chômage. La mesure sera unanimement bien accueillie et on souhaite que les modifications proposées comprennent l'extension de ces avantages aux pêcheurs; la chose est en effet absolument indispensable à la survivance de la pêche chez nous.

Sur les questions qui touchent les pêcheurs, je sais que mes électeurs ne me pardonneraient jamais de ne pas soulever un point qui les intéresse vivement, c'est-à-dire, la chasse au guillemot. Les honorables députés présents en Chambre le 14 mars 1951, jour des députés, se rappelleront que l'entière séance avait été consacrée à l'étude de ce problème, lorsque M. Gordon Higgins, alors député de la circonscription électorale de Saint-Jean-Est, avait proposé de modifier la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs afin de faire adoucir ces restrictions. Le ministre des Travaux publics (M. Winters), alors ministre des Ressources et du Développement économique, et le secrétaire d'État aux Affaires Extérieures (M. Pearson) avaient tous deux pris part au débat. Ils s'étaient montrés bien disposés à l'égard de ce problème, ainsi qu'on peut s'en rendre compte à la lecture du hansard de ce jour-là, aux pages 1286 et 1287.



A la suite de ce débat, les restrictions à la chasse au guillemot avaient été adoucies et le sont restées jusqu'à l'automne dernier lorsque, de nouveau sans avertissement, la Gendarmerie royale commença à les appliquer sévèrement. C'est très difficile à comprendre, parce qu'aucun avertissement n'a été donné, aucune déclaration ou annonce n'a été faite sur cette question par une autorité compétente. Pour ajouter à la confusion, la rumeur veut que les restrictions soient exercées sévèrement dans quelques secteurs de notre province et non pas ailleurs.

Pour ce qui est de ma propre circonscription, la situation est même pire qu'en 1951. J'ai déjà décrit la situation désespérée dans laquelle se débattent mes gens. A Noël, il ne leur a même pas été permis de faire un repas de guillemots. Ces restrictions sont pour eux une source d'ennuis sérieux qui ajoutent à leur détresse, car on les prive de la seule source de viande fraîche dont ils disposent. C'est pourquoi je porte de nouveau ce problème à l'attention des ministres intéressés, en les exhortant à y apporter une solution expéditive, efficace et permanente.

Il est une autre question, d'une grande importance pour mes commettants, que je dois signaler à la Chambre, car, après cinq ans d'effort stérile, tous les moyens de la régler ont été épuisés. Je veux parler des services télégraphiques du National-Canadien desservant les petits ports de Terre-Neuve. Avant notre entrée dans la Confédération, les services postaux et télégraphiques relevaient d'un seul ministère du gouvernement de Terre-Neuve; dans les limites des moyens financiers dont il disposait, le gouvernement de l'île avait porté ces services à un haut degré d'efficacité. Après notre entrée dans la Confédération, cette organisation sage et efficace, que des procédés empiriques avaient adaptée aux besoins et aux conditions propres à Terre-Neuve, a été détruite. On l'a divisée en deux; le ministère fédéral des Postes s'est chargé du service postal, tandis que les services télégraphiques étaient confiés au National-Canadien.

On s'attendait que, grâce à leurs vastes ressources financières, les services télégraphiques du National-Canadien mettraient en œuvre les programmes que, même en 1949, le gouvernement de Terre-Neuve étudiait en

vue d'améliorer et étendre les services. Au lieu de cela, le service s'est sans cesse détérioré, à tel point qu'il n'est guère meilleur aujourd'hui que les signaux par la fumée que transmettent les Indiens ou le tam-tam des Africains. Quant à la discrétion, c'est à peu près la même chose. Les téléphones de lignes terrestres sont installés dans des cabines en bois qui, au lieu d'être insonores, amplifient la voix de telle sorte que tous ceux qui se trouvent dans l'antichambre du bureau peuvent très bien saisir ce qui se dit. Les messages transmis et reçus par sans-fil peuvent être captés par quiconque ouvre son appareil de radio dans un rayon de 20 ou 30 milles. Dans certaines régions, le service téléphonique du National-Canadien a plus d'auditeurs que Ma Perkins ou plusieurs émissions de mélodrames. Il n'est guère possible à plus de quatre ou cinq personnes d'écouter ce qui se dit dans un téléphone rural; mais l'auditoire du service téléphonique du National-Canadien n'est limité que par le nombre de radios à portée efficace. Aussi, les hommes d'affaires sont-ils contraints de porter leurs messages par bateau au télégraphiste le plus rapproché, afin d'empêcher leurs concurrents de prendre connaissance de renseignements confidentiels.

Ceux qui voyagent par bateau le long des côtes gaspillent tout simplement leur argent en expédiant un télégramme d'avance. Je m'en suis assuré bien des fois en voyageant dans ma circonscription. Tous les jours, avant de quitter le port, le matin, j'envoyais un télégramme à l'endroit où je comptais passer la nuit, puis, après avoir voyagé toute la journée à une vitesse de 8 nœuds contre le vent et la marée, j'arrivais invariablement à destination avant ma dépêche.

Cet état de choses est dû, en partie, à l'outillage désuet qui sert depuis vingt ans ou plus avant la confédération et, en partie, à la stupidité des principes et règlements du réseau télégraphique National-Canadien.

Les installations actuelles ne suffisent pas à expédier les communications courantes, et le réseau télégraphique National-Canadien l'embouteille encore davantage en acceptant, à destination de bureaux qui n'ont pas d'équipe de nuit, de longs messages de nuit qu'on ne peut donc transmettre que le jour. L'effet est le même que si l'on offrait un taux réduit, mais si c'est là ce qu'on veut obtenir, il serait raisonnable de diminuer le prix des télégrammes réguliers tout en accélérant les communications.

Le règlement du réseau télégraphique du National-Canadien donne la préférence aux cotes de bourses; il s'ensuit que des télégrammes urgents, qui auraient dû être remis la veille ou l'avant-veille, sont encore retardés pendant que le télégraphiste du petit village est occupé à copier de longues listes de cotes de bourse, qui n'intéressent personne, et encore moins les pauvres pêcheurs.

Je porte cette question à l'attention de la Chambre parce que, si le réseau télégraphique du National-Canadien persiste dans son attitude actuelle, avant longtemps le service télégraphique, à Terre-Neuve, s'écroulera faute de télégraphistes Morse compétents.

Avant la Confédération, tout télégraphiste Morse apprenait à ses propres enfants et à ses parents à transmettre et à recevoir des messages. A cause de la façon dont ils ont été traités par le service télégraphique du National-Canadien, les télégraphistes ont renoncé à cette pratique. En conséquence, les bureaux où le maître de poste est en même temps télégraphiste sont souvent fermés pendant des semaines et il faut remuer ciel et monde pour tâcher de trouver un télégraphiste compétent.

Avant longtemps, le manque de télégraphistes Morse aura de graves conséquences sur les services postaux. Afin de maintenir le fonctionnement de ces services, il faudra séparer les fonctions de maître poste de celles de télégraphistes et nommer un titulaire pour chacun des deux postes. Il en résultera l'effondrement des deux services car le salaire qu'on verse pour les fonctions attachées à ces deux postes combinés s'établissent en moyenne à $2,000 par année, chiffre qui, divisé en deux, ne suffira pas à attirer des employés compétents et sérieux. Il faudra donc soit accroître les traitements soit suspendre les deux services.

Les dirigeants du Service télégraphique du National-Canadien sont pleinement au courant de ce fait parce qu'on le leur a souvent rappelé. Ils accueillent les propositions et conseils avec une telle morgue qu'il nous faut supposer qu'ils n'en veulent pas. J'ai pu constater moi-même que c'est une perte de temps et d'effort.

La situation va de mal en pis et deviendra bientôt désespérée. Tous se rendent maintenant compte qu'on a commis une erreur en fractionnant et en détruisant l'organisation qui existait avant la confédération. La seule solution est de revenir sur la mesure prise à la confédération et de confier de nouveau les services télégraphiques soit au ministère des Postes, soit à celui des Transports.

Des communications rapides sont essentielles à la mise en valeur de toute région dépourvue de communications routières et où le service postal ne s'effectue qu'à tous les neuf jours au moyen d'un caboteur. Les gens comptent beaucoup plus sur les services télégraphiques que ceux des régions qui ont la bonne fortune d'avoir d'autres moyens de communication. Je prie donc le Gouvernement

de s'occuper bientôt de cette très importante question.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, jusqu'ici le débat a signalé au Parlement, d'une façon plutôt énergique, je crois, l'existence d'un véritable marasme de l'économie. Nous en parlons parfois comme d'une crise, mais j'ai constaté qu'on se formalise parfois d'entendre parler de crise. Les gens semblent croire que le mot "marasme" décrit la situation avec plus de ménagements. Je n'y vois pas de différence. Comme un député l'a signalé par le passé, un marasme se produit quand votre voisin perd son emploi, mais quand vous perdez le vôtre il s'agit d'une crise. Nous oscillons actuellement entre ces deux définitions.

Il saute aux yeux que les revenus agricoles ont sérieusement baissé. Le chômage est plus répandu qu'à la même époque l'an dernier et le commerce du détail a fléchi. Voilà une conséquence naturelle des deux premiers éléments.

Je ne m'arrêterai pas au chômage, ce soir, car mes collègues exposeront le problème avec beaucoup plus de compétence que moi, mais je dirai un mot du programme agricole du Canada. Je suis bien aise de voir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à son siège, ce soir, car la plupart de mes observations concerneront son ministère et celui du Commerce.

Qu'il me soit tout d'abord permis de me dire convaincu que tous les membres de la Chambre acceptent l'affirmation formulée si souvent ici et ailleurs par des membres de tous les partis selon laquelle l'agriculture a droit à sa juste part du revenu national. Je ne veux pas demander au Parlement de faire l'aumône à cette industrie fondamentale ni de lui accorder de privilège bien que s'il y a une industrie au Canada qui mérite un traitement de préférence ce soit bien celle-là. Je me propose plutôt de présenter un programme qui, dans la mesure où la chose est possible, pourrait assurer à l'agriculture sa juste part du revenu national.

Je citerai en premier lieu une résolution adoptée lors du récent congrès de l'Association des cultivateurs du Manitoba. Nombre de résolutions relatives à l'agriculture ont alors été adoptées. Toutes étaient importantes, mais je crois que toutes convergeaient pour ainsi dire vers celle-ci, que l'on pourrait considérer comme la résolution fondamentale:

Attendu que le prix des denrées agricoles et que les revenus agricoles baissent constamment tandis que les frais de production des cultivateurs augmentent; attendu qu'il ne semble pas vouloir s'établir de parité entre le revenu des cultivateurs et le prix de ce qu'ils doivent acheter; et attendu que de la sorte l'agriculture est devenue extrêmement instable par rapport aux autres industries;



Le syndicat des agriculteurs du Manitoba décide donc d'inviter instamment le gouvernement fédéral à établir un régime de prix à terme à l'égard de toutes les denrées agricoles ayant un rapport de parité de l'ordre de 95 p. 100 avec les autres denrées et services, ce qui aurait pour résultat d'assurer la stabilité de l'agriculture et d'affermir notre économie tout entière.

Cette résolution est vraiment essentielle car si elle était adoptée, elle entraînerait la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes supplémentaires susceptibles d'aider à la réalisation de l'objectif dont j'ai parlé, soit assurer aux agriculteurs une juste part du revenu national. Avant d'exposer les grandes lignes des propositions que je vais soumettre à la Chambre, je tiens à déclarer que je ne les tiens ni pour concluantes ni pour complètes. J'aimerais que des propositions soient formulées de tous les côtés de la Chambre; après les avoir résumées, le Gouvernement pourrait en retenir les éléments jugés constructifs et pratiques et présenter ensuite à la Chambre un programme agricole de nature à assurer à cette grande industrie un avenir et une certaine stabilité.

J'aimerais qu'un tel programme comprenne un régime d'offices de ventes. Des offices de vente existent déjà il est vrai. Dans le discours qu'il a prononcé hier, le premier ministre (M. St-Laurent) a mentionné un de ces organismes, celui peut-être qui l'emporte sur tous les autres, la Commission canadienne du blé. Cet organisme a été un des plus heureux dans l'histoire de l'organisation des marchés de notre pays. Cependant, bien d'autres genres d'office d'organisation des marchés s'imposent, si nous voulons atteindre l'objectif de l'écoulement méthodique qui, je crois, était celui de tous les membres de la Chambre en 1945 et au cours de l'après-guerre; du moins, tous les députés semblaient s'entendre sur cet objectif.

A cette fin je propose qu'on mette tout en œuvre pour venir en aide aux provinces qui essaient présentement d'instituer des offices de vente du bétail. Le ministre de l'Agriculture sait bien que, dans les provinces des Prairies au moins, certaines mesures ont été prises en ce sens. On a mis beaucoup de soin à préparer l'établissement projeté d'offices de vente du bétail. Ces derniers mois, d'autres provinces se sont intéressées au projet. D'après les toutes dernières nouvelles, à en croire les journaux et les organismes agricoles, si un assez grand nombre de provinces se montrent intéressées à l'établissement d'offices de vente du bétail, le gouvernement fédéral pourra leur venir en aide en coordonnant leurs efforts, en créant un office national du bétail et en organisant ainsi méthodiquement le marché, d'un littoral à l'autre. Une telle mesure serait également nécessaire pour le commerce interprovincial

et international du bétail et des produits du bétail.

Toutefois, la mesure la plus importante que les organismes agricoles souhaitent de la part de la Chambre est l'établissement de prix minimums à l'égard des produits du bétail. Il serait évidemment au delà des ressources financières de chacune des provinces, et surtout des provinces des Prairies dont les revenus sont très instables depuis quelques années, d'assumer la responsabilité financière d'établir des prix minimums à l'égard des produits du bétail à l'intérieur de leurs propres frontières. Les provinces peuvent aider et aideront sans doute à organiser, réglementer et administrer les offices de vente des bestiaux à l'intérieur de leurs propres frontières. Cependant, lorsqu'il s'agit de garantir un prix minimum au-dessous duquel les prix ne peuvent fléchir, c'est seulement le gouvernement fédéral qui peut assumer cette responsabilité d'ordre financier. J'espère que le Gouvernement songera, comme partie d'un programme d'ensemble de vente, à aider les groupements provinciaux agricoles qui ont accompli l'importante besogne préliminaire dans ce domaine. On a recueilli beaucoup de renseignements au sujet de ces offices. Le gouvernement fédéral pourrait donc les aider à coordonner leurs efforts par l'entremise d'un office national de vente des bestiaux.

Je prie aussi le Gouvernement et la Chambre d'examiner la requête que divers groupements agricoles ont formulée en ce qui concerne un régime de double prix pour le blé canadien. On a proposé qu'en ce qui concerne le marché national, c'est-à-dire la partie du blé qui est vendue pour la consommation au Canada, un prix soit établi en tenant compte des autres prix. On a signalé, et avec raison je crois,—que cette façon de procéder ne s'écarterait pas des méthodes normales du commerce. On me dit que c'est courant dans le commerce. Je dois dire que les chiffres que je vais citer m'ont été fournis et que je n'en ai pas vérifié l'exactitude. Par exemple, l'industrie de l'automobile, qui vend au Canada des automobiles au prix de gros de $1,400, vend ordinairement les mêmes voitures en Europe $700 et parfois moins cher dans des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

**Une voix:** Pouvez-vous le prouver?

**M. Zaplitny:** Je viens de dire que ces chiffres m'ont été fournis et que je n'en ai pas vérifié la précision. Si mon honorable ami peut prouver le contraire, je voudrais bien l'entendre. J'affirme ce qui suit sans hésitation. Les manufacturiers canadiens ont coutume d'offrir leurs produits, dans les autres pays, à des prix inférieurs à ceux auxquels ils offrent leur marchandise au Canada. C'est la méthode à laquelle on a recours en vue de soutenir la concurrence. En d'autres termes, l'industrie de l'automobile, par exemple, parce qu'elle est assurée dans notre pays d'une protection plutôt remarquable, peut vendre ses produits plus cher au Canada qu'ailleurs.

Les producteurs de céréales réclament à bon droit que leurs produits destinés à la consommation au Canada se vendent à des prix en rapport avec ceux de nos autres denrées. S'il est nécessaire, afin de se maintenir sur le marché mondial, d'offrir le même produit à un prix légèrement inférieur ailleurs, il faudrait peut-être le faire. Mais il n'y a pas de bonne raison pour laquelle le producteur de céréales canadien devrait avoir à mettre son produit en vente au Canada, pour consommation sur place, à des prix insuffisants par rapport à ceux des autres biens et services.

J'aimerais aussi que le Gouvernement songe à entreprendre, avant trop longtemps, une enquête sur les écarts de prix. Il y a vingt ans, à peu près, voire un peu plus, se tenait au Canada une enquête sur les écarts de prix. C'est peut-être là un des moments les plus importants de l'histoire économique de notre pays. Ceux qui ont lu les résultats de cette enquête, consignés dans un rapport d'ailleurs toujours disponible, ont trouvé là une source de renseignements précieux. Il est vrai qu'on n'a pas donné suite à tous les vœux exprimés par le rapport, peut-être à cause de l'époque malheureuse à laquelle il est paru. Mais qu'on ait fait une enquête sur les écarts de prix et qu'on lui ait assuré une grande publicité à travers le pays, cela n'a pas manqué d'avoir des effets salutaires. Le public et la Chambre ont été ainsi mis au courant de l'exploitation, des pratiques commerciales injustes et des nombreuses autres insuffisances de notre économie, supposément soumise au régime de la concurrence. Il s'est écoulé depuis lors près de 21 ans et il serait grand temps, ce me semble, de recommencer l'expérience. Que cette enquête soit aussi complète que possible afin que le public sache précisément ce qui en est de notre régime des prix.

J'ai, par exemple, quelques chiffres que m'a transmis un cultivateur qui s'est donné la peine cet hiver d'étudier les écarts des prix de trois céréales de base. Ces chiffres ont été vérifiés soigneusement. Et voici le résultat de cette étude. Prenons le blé: notre cultivateur a constaté qu'un boisseau de blé canadien de la meilleur qualité donne à peu près 72·2 p. 100 de farine et qu'au prix actuel le cultivateur recevrait, si nous traduisons en termes de livres, de 1¾c. à 2½c. par livre pour son blé, compte tenu de la qualité

du moment de la vente et des autres éléments. Lorsque ce blé est transformé en farine, cette dernière se vend immédiatement au détail 5¾c. par livre. Le prix de cette farine, du moment qu'elle est transformée en pain, saute à 13c. par livre. En d'autres mots, c'est le résultat que l'on obtiendrait avec 100 livres de farine, qui produisent 129 pains, si elle se vendait au prix régulier. Le cultivateur recevrait, selon la qualité, de 96c. à $1.25 pour le boisseau de blé qu'il vendrait. Cependant, le pain fait de ce blé se vendrait $7.28.

Même si l'on tient compte des frais de transformation, de manutention, d'entreposage, de vente et autres, on a là un écart énorme. Il y aurait lieu d'aller au fond de cette question, afin que le producteur et le consommateur sachent où va le dollar du consommateur et dans quelle mesure le producteur bénéficie de son produit.

Voici maintenant les chiffres qu'il a obtenus au sujet de l'avoine. D'après le cours de l'avoine, le cultivateur touchera de ¾ de cent à 1c. la livre, selon la catégorie et d'autres éléments. On estime à 55·3 p. 100 la proportion de l'avoine qui peut être transformée en ce que nous appelons de l'avoine roulée, produit servant à la consommation humaine. Ce dernier produit se vend déjà 19c. la livre. Le cultivateur touche de 20 à 52c. le boisseau de son avoine; mais, quand celle-ci est transformée en avoine roulée, elle se vend $3.62 le boisseau. L'écart est énorme; même si l'on tient compte de tous les frais ordinaires, on peut se demander s'il est normal qu'il en soit ainsi.

Nous passons ensuite à l'orge. D'après les cours pratiqués à ce moment-là, le cultivateur vend son orge de 50 à 92c. le boisseau. On estime que quelque 42 livres d'orge donnent environ 36 livres de malt sec. Ce produit se vend déjà 12c. la livre, de sorte qu'un boisseau de malt sec vaut $4.32. Transformé en malt liquide, il vaut, non plus $4.32, mais $9.

**Une voix:** Combien de ce montant passe en impôts?

**M. Zaplitny:** Quelqu'un demande combien de ce montant passe en impôts. Je le répète, il faut tenir compte de tous les frais que comporte la transaction, et le montant destiné à l'impôt est certainement prévu. Je suis toujours d'avis, cependant, que, une fois ces déductions prévues, la question mérite d'être examinée. Les chiffres mentionnés ici ont uniquement trait à trois sortes de céréales. On pourrait dire la même chose de beaucoup d'autres produits dont le prix semble s'accroître de façon exagérée à certain moment, entre le jour où le producteur s'en est départi et celui où le consommateur en bénéficie.

[M. Zaplitny.]

On atteindrait une fin utile en procédant à une enquête approfondie sur les frais de manutention, de vente et de transformation. En d'autres termes, nous devrions trouver la cause de l'écard entre le prix que touche le producteur et celui que verse le consommateur. Si l'on constatait qu'il y a un écart exagéré des prix, qu'il y a exploitation, on pourrait alors adopter des mesures pour mettre fin à cette situation. En soi, cela serait fort avantageux pour le producteur.

Il y a aussi la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Quand j'ai lu dans le *Feuilleton* que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) présentait une mesure tendant à modifier la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, j'ai voulu croire qu'il s'agissait d'une mesure assez complète. Mais je constate maintenant qu'il s'agit d'une modification de peu d'importance. Le ministre songe peut-être à présenter quelque autre bill plus tard au cours de la session. Il est, certes, temps de prendre des dispositions pour donner suite à la demande formulée de concert par les quatre provinces de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture sait que, l'année dernière encore, les ministres de l'Agriculture de ces provinces, s'étant réunis en conférence, ont formulé conjointement une requête tendant à obtenir qu'on étende l'application de la loi de façon à englober toutes les régions agricoles des quatre provinces occidentales.

Je ne me propose pas d'abuser de la patience des députés en énumérant toutes les difficultés qu'a causées aux provinces des Prairies l'exceptionnelle humidité des deux dernières années. La plupart d'entre nous le savent déjà. Le ministre a lui-même eu l'occasion d'assister, il y a quelques mois seulement, dans une région de ma province, à une réunion de cultivateurs où ceux-ci ont longuement exposé leurs problèmes d'une façon très imagée. Je crois qu'il est temps de prendre des dispositions pour ramener toutes les régions agricoles des quatre provinces de l'Ouest sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Il est vrai que, jusqu'ici, l'application de cette mesure avait surtout trait à la conservation du sol, des eaux et à d'autres questions qui s'y rattachent; mais il me semble que l'expérience prouve, dans une large mesure, qu'il se pose encore beaucoup d'autres problèmes, tels que le drainage, qui ont atteint de telles proportions qu'il n'est plus possible à ces provinces de les résoudre par leurs propres moyens. Si la zone désignée par la loi était étendue de façon que le ministère fédéral de l'Agriculture puisse entreprendre l'aménagement de barrages, de réseaux appropriés de drainage ainsi que d'autres travaux connexes qui non seulement protégeraient les

terres normalement cultivées mais permettraient d'assécher une bonne partie de la superficie rendue unitilisable au cours des dernières années à cause de la surabondance de pluies, je crois qu'on aiderait grandement les cultivateurs des provinces des Prairies.

Je voudrais également que notre programme agricole comportât les efforts les plus énergiques possibles en vue de supprimer les restrictions au commerce. On a beaucoup parlé, au cours du débat actuel, de l'importance du commerce international. Répondant à certaines propositions formulées par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), le premier ministre (M. St-Laurent) déclarait hier, page 33 du hansard:

> Nous avons tous le sentiment ici qu'il est souhaitable d'étendre notre commerce. Nous estimons que cela est presque nécessaire à la prospérité des Canadiens, mais nous ne sommes pas d'avis que l'expansion du commerce canadien puisse se faire au moyen de tarifs douaniers élevés.

Je suis parfaitement d'accord avec cette déclaration mais elle ne semble guère conciliable avec certains des actes posés par le gouvernement actuel. Ainsi par exemple, encore l'an dernier, on a adopté un bill modifiant le tarif douanier. Par cette mesure, on tentait délibérément de restreindre les importations à destination du Canada. Quelques-unes des difficultés qui ont surgi récemment dans le domaine des relations commerciales entre les États-Unis et le Canada, difficultés qui ont rendu nécessaire un voyage précipité de trois de nos ministres à Washington,—visite dont nous ne connaissons pas encore les résultats,—quelques-unes de ces difficultés, dis-je, découlent de l'acte de provocation que représentait cette mesure même.

La mesure nous a été manifestement soumise comme mesure d'assistance à l'industrie textile qui se plaignait de perdre une large part de son commerce à cause de la présence sur le marché de produits de moindre qualité provenant d'autres pays. Mais, peu de temps après la mise en œuvre de cette mesure, il devint évident qu'elle ne visait pas surtout à restreindre l'importation de textiles. C'était un instrument dont on se servait pour relever arbitrairement la valeur déclarée de tout produit manufacturé qui, de l'avis du ministre du Revenu national, était ou pouvait être considéré comme représentant une injuste concurrence à l'égard de produits canadiens de même nature. Il en est résulté beaucoup d'incertitude des deux côtés de la frontière. De fait, je pourrais dire qu'il en fut ainsi à peu près partout car, bien que les répercussions se soient fait sentir aux États-Unis surtout, elles se sont étendues à d'autres pays également. Il en est résulté des difficultés tant pour l'importateur canadien que pour l'exportateur américain.

Dans le passé, sous le régime de la loi qui existait avant ces modifications, un importateur pouvait, en consultant les diverses listes du tarif douanier, calculer à peu près exactement ce qu'il lui faudrait payer pour importer des États-Unis. Mais, depuis que cette modification a été adoptée et que le ministre du Revenu national a reçu le pouvoir dictatorial, pour ainsi dire, de fixer arbitrairement le prix de facture des marchandises qu'il estimait, dans sa sagesse, faire une concurrence injuste aux marchandises canadiennes, l'importateur du Canada et l'exportateur américain ont été laissés dans une situation fort peu enviable, vu qu'ils ne savent jamais quel prix ils peuvent demander. L'endossement de la facture a été laissé au caprice et à la fantaisie du ministre, de son sous-ministre, de l'adjoint du sous-ministre ou d'un quinzième adjoint employé au ministère. Ce n'est pas ainsi que nous pouvons favoriser les relations commerciales avec les autres pays.

Je partage entièrement l'avis du premier ministre lorsqu'il dit que l'expansion du commerce ne se réalisera pas au moyen d'un relèvement des droits douaniers, mais ce que le Gouvernement a fait en vertu de cette mesure a produit des effets tout à fait contraires, semble-t-il, à ce que le premier ministre a préconisé lui-même. Il me tarde, monsieur l'Orateur, de voir le Gouvernement modifier cette loi et revenir à la méthode normale permettant aux commerçants de lire la loi et d'en saisir les conséquences avec exactitude, au lieu de les laisser à la merci du caprice ou de la fantaisie de quelque fonctionnaire qui peut avoir ses propres idées.

Ceci dit, j'affirme que, pour donner suite à toutes les propositions dont je viens de parler, le gouvernement actuel devrait pratiquer, dans une certaine mesure, le dirigisme économique. Mon chef a prôné ce régime pour notre pays, l'autre jour. On pouvait constater que des membres d'autres partis ne partageaient pas cette opinion. Chose plutôt étrange, des hommes d'affaires compétents et une foule d'hommes de profession qui se lancent dans des entreprises admettent sans réticence et sans hésitation que le plus haut degré d'organisation est essentiel au succès; pourtant, ils semblent adopter l'attitute contraire quand il s'agit de planifier l'économie nationale.

A coup sûr, si nous voulons donner suite aux demandes des membres de l'opposition, sans parler des demandes de députés ministériels, il faudra une économie planifiée. La Chambre devrait accepter comme une donnée économique qu'à l'époque actuelle, nos problèmes de l'avenir immédiat ne deviendront pas plus faciles à résoudre du fait que nous

pénétrons chaque jour davantage dans le domaine des perfectionnements et des découvertes techniques.

Je lisais l'autre jour, dans la revue *Maclean's*,—nul doute que plusieurs d'entre vous l'ont également fait,—un article sur les progrès réalisés dans le domaine de l'énergie atomique. Je croyais avoir suivi d'assez près les travaux effectués au Canada dans cette sphère mais je n'en ai pas moins été renversé en apprenant quels progrès nous avions faits en silence et sans publicité non seulement au Canada mais aux États-Unis. Il en est peut-être ainsi davantage en Angleterre, où on commence à envisager comme réelle la possibilité d'employer l'énergie atomique pour propulser divers véhicules et pour créer de l'énergie sous diverses formes. Nous pénétrons dans un monde d'où peut naître une nouvelle révolution industrielle qui englobera le Canada et pourtant il en est qui nous proposent de nous lancer à l'aveuglette sans élaborer le moindre programme économique. Ils se contentent d'affirmer qu'il faut laisser ses coudées franches à l'entreprise privée.

Je ne suis pas ennemi de l'entreprise privée et je ne pense pas que personne ici le soit lorsqu'il s'agit des domaines dans lesquels elle peut le mieux agir. Cependant, si, à titre de nation, nous sommes vraiment prévoyants, si nous avons de l'envergure, si nous voulons tirer parti des progrès, des découvertes et des techniques les plus récentes, eh bien! il ne faut certainement pas avoir un tel culte de la libre entreprise que nous soyons prêts à nous priver des avantages que nous vaudrait un peu de dirigisme. A ce propos, j'aimerais me reporter à un discours prononcé par le secrétaire d'État (M. Pinard) qui a rendu visite à notre province lors des élections complémentaires de l'an dernier. Je m'excuse, je voulais dire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill). Je le désigne par son ancien ministère; je l'aimais peut-être mieux dans ces fonctions-là.

De toute façon, il a pris part aux élections complémentaires du Manitoba et, selon la *Free Press* de Winnipeg, numéro du 6 novembre 1954, il aurait dit:

> L'expression "entreprise privée" porte "l'étiquette tory" et les libéraux ne devraient jamais s'en servir.

Il a poursuivi en ces termes:

> L'entreprise privée et l'entreprise publique sont toutes les deux excellentes "et notre pays a grand besoin des deux".

J'approuve entièrement ce deuxième paragraphe. Je n'ai pas l'intention de commenter le premier, car je ne veux pas engager de chicane pour savoir à qui appartient l'étiquette "entreprise privée". Le paragraphe le plus intéressant est peut-être le troisième qui dit:

> Toutefois l'étiquette du parti auquel j'appartiens est le bien-être social et, si nous ne travaillons pas à la réaliser, nous ne méritons pas d'exercer le pouvoir.

Certes, si l'on rapproche ces déclarations on est porté à croire qu'un élément au moins du gouvernement ne tient pas outre mesure à ce qu'on appelle ordinairement "l'entreprise privée" et qu'on désigne parfois sous le nom d'entreprise libre. C'était pour lui chose excellente, semble-t-il, de se trouver dans une région rurale du Manitoba où nous avons peut-être des idées plus avancées que dans certaines autres régions du Canada et le ministre en est venu à la conclusion que peut-être il est excellent pour le Canada d'avoir un peu d'entreprise publique. Je l'en félicite.

J'ai, en effet, signalé la chose dans ma lettre au rédacteur du *Free Press* de Winnipeg en évoquant ce qu'avait dit le nouveau ministre des Finances à peine quelques jours plus tard. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a semblé mécontent. Il a pensé, semble-t-il, que j'essayais de tirer un avantage abusif de ce qu'il avait dit. Dans sa réponse au journal il a admis que je ne l'avais pas cité à faux. Nous étions d'accord sur ce point.

Voici où je veux en venir. Il y a longtemps qu'on se demande au Canada quel genre d'entreprise est le bon. A mon avis, cette discussion est démodée et n'a plus sa place. Ayons une entreprise qui soit nationale. Qu'une partie soit une entreprise privée et une autre du domaine de l'entreprise publique. Ne nous arrêtons pas à discuter afin d'essayer de démontrer qu'il n'y a qu'une seule entreprise qui puisse faire progresser le pays. Afin de mettre ces programmes en œuvre, que le Gouvernement ait recourt à la finance organisée, qu'il obtienne le concours d'organismes compétents à sa disposition. De concert avec les provinces, qu'il élabore un programme en vue de mettre en valeur nos ressources naturelles de la façon qui nous assurera le meilleur genre possible de sécurité sociale, car en somme c'est là le signe de la civilisation dans n'importe quel pays.

Mais ce qui importe davantage, c'est de cultiver une certaine fierté nationale s'inspirant de nos réalisations, sans pour cela croire, avec une mentalité de chauvin, que nous sommes meilleurs que tous les autres peuples de la terre; cultivons un amour véritable et sincère pour le Canada et ayons foi en son avenir. Soyons convaincus que notre nation peut prospérer, que ce soit grâce à l'entreprise pu-

blique ou à l'entreprise privée, à condition de travailler dans l'intérêt de la population du Canada.

**M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de féliciter les deux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. En écoutant hier l'honorable député de Verdun (M. Leduc), j'ai constaté qu'il passait avec facilité de sa langue maternelle, le français, à l'anglais. Cela m'a rappelé une constatation que j'ai faite au cours de la première année de mon séjour à la Chambre des communes, savoir la courtoisie naturelle des gens d'ascendance française. Je me suis demandé à quel point les délibérations de la Chambre des communes pourraient être différentes si nous, qui sommes d'ascendance anglaise, étions tenus, par le Règlement ou la courtoisie, de penser la plupart du temps et de nous exprimer à la Chambre dans une langue différente de celle que nous parlons habituellement. Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance, non seulement au député de Verdun, mais à tous ses compatriotes à la Chambre des communes, pour la constante courtoisie qu'il nous témoignent, à nous qui parlons une autre langue.

Ce soir, je me propose de parler presque entièrement des allocations aux anciens combattants. Je ne cherche pas à passer sous silence l'importance du chômage au Canada, car j'estime qu'il s'agit d'un grave problème. C'est une question qui devrait grandement préoccuper toutes les personnes intelligentes de notre pays; je sais d'ailleurs que tous ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre s'en préoccupent grandement. Cependant, j'attendrai, avant de dire ce que j'ai à dire sur ce sujet, que nous ayons été saisis des propositions finales elles-mêmes du Gouvernement portant sur cette question particulière.

Je veux parler ce soir des allocations aux anciens combattants, surtout parce que le dernier jour que j'ai passé ici, le printemps dernier, j'ai dû exprimer, dans les termes les plus énergiques dont j'étais capable, ma déception de ce que nous n'avions pas obtenu à la dernière session du Parlement un relèvement des allocations aux anciens combattants conformément aux vœux exprimés dans le mémoire de la Légion canadienne et aux demandes formulées dans cette enceinte. La femme dont la grâce embellit la Chambre des commune de plus d'une façon, l'honorable représentante de Halton (M[lle] Bennett), l'a d'ailleurs bien signalé. Elle a décrit comment elle avait été émue de voir les membres de tous les partis réclamer que soient traités avec équité les titulaires des allocations aux anciens combattants. J'ai été certainement touché moi-même, l'an dernier, de voir comment on se dégageait de son parti sur cette question.

Sauf erreur, l'honorable député qui a eu l'honneur de se faire entendre le premier sur ce sujet était mon excellent ami de toujours, le souriant représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Et je n'ignore certes pas, comme le disait hier le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), que ce vieux député qu'est notre collègue de Royal (M. Brooks) a effectivement livré une lutte énergique à ce sujet l'an dernier. La même réflexion vaut d'ailleurs pour les députés de tous les partis, y compris celui d'Acadia (M. Quelch) ainsi qu'un grand nombre de nos collègues qui siègent de ce côté-ci de la Chambre.

J'ai été d'autant plus enchanté que l'une des raisons pour lesquelles j'ai dû quitter la Chambre quelques jours avant la fin de la dernière session, c'est que je devais assister à ce qu'on pourrait appeler une manifestation d'indignation groupant six cents ou sept cents anciens combattants furieux,—et leurs femmes, doublement furieuses,—que préoccupaient fort cette question d'allocation aux anciens combattants et qui semblaient croire que le Gouvernement tardait vraiment trop à leur rendre ce qu'ils croyaient leur être dû. J'ai dû parler très franchement. J'ai dû leur dire que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre,—et je ne doutais pas que ce fût vrai aussi de tous les autres députés,—ne cesseraient jamais de faire de notre mieux afin que ceux qui ont droit à l'allocation aux anciens combattants reçoivent, aussitôt que possible, ce à quoi ils ont droit.

Il reste que j'ai été doublement enchanté des derniers événements. Il est devenu évident durant l'été que le nouveau ministre des Finances (M. Harris) ne disposerait pas cette année de la forte marge d'excédent qui a permis au Gouvernement de rembourser plus de deux milliards de notre dette nationale au cours des sept dernières années. Il est devenu évident que, pour la première fois depuis plusieurs années, le ministre enregistrerait un déficit. Dans ces circonstances, j'ai éprouvé un double plaisir à remarquer que, malgré ce changement, le Gouvernement s'est rendu aux fortes demandes qui lui ont été faites de toutes les parties de la Chambre. Nous sommes maintenant assurés que les anciens combattants du Canada obtiendront des augmentations d'allocations et le relèvement de leurs revenus maximums admissibles, auxquels ils ont droit.

Je suis heureux de constater aussi qu'enfin on a abandonné ce qui, à mon avis, était un argument absurde à l'effet que l'allocation aux anciens combattants n'est qu'une autre forme de pension de vieillesse. Nous

savons parfaitement bien qu'au cours du débat, lorsqu'on lutte pour obtenir quelque grande réforme sociale, toutes sortes d'arguments sont proposés de tous les côtés de la Chambre et qu'ils le sont pour atteindre certains résultats. Il me semble, cependant, que ce serait un principe des plus faux que de lier pour toujours les allocations aux anciens combattants à l'ensemble du régime de sécurité et de pension de vieillesse du Canada.

Si nous avons à cœur d'acquitter nos dettes,—ce que je crois vrai de tous les députés,—nous ne pouvons que désapprouver le reniement de toute dette de la part du Canada. Et s'il est une dette que nous devons acquitter, c'est bien celle que nous avons envers nos propres ex-militaires qui ont payé de leur personne quand le pays avait besoin d'eux.

J'ai eu, cette année, une impression des plus agréables, quand j'ai constaté que le Canada battait de nouveau la marche en matière de législation intéressant le bien-être des anciens combattants. Tout comme beaucoup d'autres députés sans doute, il m'a fallu, l'été dernier, porter à l'attention du ministère britannique des Pensions certains griefs. Ayant eu l'occasion de consulter la législation anglaise en la matière, j'ai constaté, plus que jamais, que le Canada vient au tout premier rang pour ce qui est des lois intéressant les ex-militaires. Et c'est parce que ces mesures ont toujours obtenu l'appui constant de tous les coins de la Chambre, que le Canada peut se flatter d'être également au premier rang dans sa façon de traiter ceux qui se sont portés à sa défense à l'heure du danger.

Cet après-midi, notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a conseillé de nous adresser à notre ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), derrière les rideaux, si nécessaire, pour le cas où ce qui se fera ne répondait pas tout à fait à nos espérances. Évidemment, nous ne pouvons savoir du cabinet ce qui va se produire. Je me rappelle que Lloyd George a dit, un jour, qu'il n'y avait jamais eu de secrets ministériels, parce que, à sa connaissance, tous les ministres, sauf un, faisaient part des secrets ministériels à son épouse et celui qui constituait l'exception en faisait part aux femmes des autres. La façon de connaître les secrets ministériels consiste donc à envoyer sa femme chez l'épouse d'un ministre du Gouvernement. On prendrait peu de temps à savoir ce qui se passe.

Mais je pense que les membres de notre Gouvernement sont fort peu loquaces. Nous ne pouvons en tirer un seul secret. Je me permets, toutefois, de dire à mon ami de Winnipeg-Nord-Centre qu'il n'y a nullement lieu d'amener le ministre des Affaires des anciens combattants derrière les rideaux pour le presser de faire davantage envers les ex-militaires de notre pays; bien au contraire.

Quand viendra le moment de révéler toute l'histoire de la lutte pour le traitement équitable des anciens combattants du Canada, on constatera que, loin d'avoir agi mollement, le ministre actuel des Affaires des anciens combattants était, dès le début et jusqu'à la fin, au premier rang de ceux qui luttaient.

Je dirai, monsieur l'Orateur, que nous avons eu beaucoup d'éminents ministres des Affaires des anciens combattants au Canada, depuis les jours où l'on a établi les allocations aux anciens combattants. Nous avons eu le doyen bien-aimé de la Chambre, c'est-à-dire le député de Québec-Sud (M. Power), qui est un grand ami des anciens combattants de notre pays. Plus tard, nous avons eu cet éminent Écossais, qui, solide comme un roc des montagnes de son pays, appuyait la cause de nos anciens militaires. Plus tard encore, nous avons eu celui qui est maintenant notre ministre du Travail (M. Gregg) qui, je crois, doit parfois souhaiter revenir à son ancien poste, mais qui ne le cède à personne lorsqu'il se fait l'avocat constant des droits de nos anciens combattants. Mais permettez-moi de dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a, pour autant que je sache, jamais eu, de ma vie durant, plus grand champion des droits des ex-militaires du Canada que le ministre actuel des Affaires des anciens combattants.

Je crois être de bonne composition. J'ai été élevé dans une famille de treize enfants, de sorte que j'ai dû très tôt apprendre à l'être et je ne me mets presque jamais vraiment en colère. Mais en rentrant une fois chez moi l'année dernière, je dois avouer que je me suis fâché tout rouge; c'était lorsque certains de mes propres concitoyens de Colombie-Britannique ont dit qu'ils allaient se retirer d'une certaine réunion, parce que le ministre des Affaires des anciens combattants ne s'était pas fait assez énergiquement l'avocat des droits de ceux-ci. J'en étais vraiment offensé car je connaissais la véritable histoire de la lutte livrée par le ministre en des occasions où cette lutte était extrêmement difficile.

Si vous voulez bien me le permettre, monsieur l'Orateur, je dirai que parfois c'est un bienfait sans mélange que d'être le fils d'un très grand personnage. Dans certains cas, les gens sont portés à attribuer toutes les qualités du fils à l'héridité. Pour ma part,—je me préoccupe depuis longtemps, évidemment, du bien-être des anciens combattants du Canada, —j'honore le ministre actuel des Affaires des

anciens combattants parce qu'il est le fils d'un très grand homme d'État libéral mais j'ajoute, en appuyant davantage, que je l'estime pour lui-même et parce que, au sens le plus vrai de l'expression, il a gagné lui-même ses épaulettes sans l'aide de personne.

Qu'on me permette de remettre un peu d'ordre dans mes idées. Bien que je sois retourné chez moi l'an dernier réellement déçu de constater qu'il nous avait été impossible d'accroître l'allocation aux anciens combattants et d'en relever le maximum au cours de la dernière session, je me sens doublement satisfait maintenant.

Pendant que je distribue des compliments, je désire adresser des félicitations toutes spéciales au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) pour le discours vraiment remarquable qu'il a prononcé hier.

Durant des années, le présent chef suppléant de l'opposition a eu une place de choix dans mon cœur, parce que j'ai vu le jour et j'ai été élevé au centre du vieil Ontario tory, et j'ai un grand respect, un profond et immuable respect pour un véritable, un bon tory ontarien de vieille roche. Je sais toujours exactement quelle est l'attitude d'un véritable et d'un bon tory ontarien d'ancienne roche. Je n'ai donc pas été le moindrement étonné, hier, lorsqu'il a fourni à la Chambre cette heure d'enseignement, dirais-je, auquel s'alliait le divertissement, car notre ami le chef suppléant de l'opposition possède ce grand attribut, cette grande qualité. Il peut nous faire tous rire avec lui; il a assez de largeur d'esprit pour rire avec nous tous et, parfois même, pour rire de lui-même et y trouver du plaisir. C'est une des façons dont je toise un homme important.

Mais, à mon grand étonnement, la pièce de résistance du discours du chef suppléant de l'opposition s'est présentée hier, non pas, dirais-je, sous la forme caractéristique qu'on pourrait s'attendre de trouver chez un bon tory ontarien de vieille roche, chez un spécialiste en chevaux; elle s'est présentée sous la forme que j'ai été porté à espérer parfois même dans les lettres venant de ma femme. En effet, je constate toujours que les lettres provenant de ma femme contiennent une ou deux pages, qu'à la fin il y a un post-scriptum et que tout ce qu'elle écrivait dans la lettre était répété dans ce dernier post-scriptum. Ainsi donc, à mon grand étonnement, hier, après avoir écouté pendant une heure les propos aussi instructifs qu'amusants du chef suppléant de l'opposition, je l'ai entendu lire les six points de l'amendement à la motion tendant à voter l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai trouvé un passage renversant au 6e point. Sans prévenir le bon vieux parti conservateur du Canada, le chef suppléant de l'opposition a engagé son parti, dans le feu de l'improvisation, à l'égard du dernier point, du 6e, du post-scriptum, de l'assurance-santé à l'échelon national. En entendant cela, mon cœur a bondi de joie, il a débordé de jubilation.

Je me souviens de l'observation spirituelle qu'Adlaï Stevenson a faite aux dernières élections en parlant du général Eisenhower qui essayait de faire entrer le parti républicain dans le 20e siècle, car, avec beaucoup d'astuce, il ne l'a pas prévenu du contenu du 6e point, du post-scriptum de son amendement. Quand j'ai vu son exploit de souplesse, pour une raison ou pour une autre, cela m'a rappelé la dernière fois que je suis allé au cirque. J'ai trouvé que notre ami a donné un spectacle plus remarquable que le grand plongeur que j'ai vu au cirque. J'y vis en effet le clown se rendre près de la piscine minuscule. Ayant jeté un regard sur la grande échelle, il commença à la gravir. Il grimpa des centaines de pieds et, s'étant tenu debout sur une planchette, il plongea tout droit dans la piscine.

Le chef suppléant de l'opposition a été plus brillant encore car il plongea dans la piscine avec le parti conservateur tout entier mais sans même gravir l'échelle, de sorte que personne ne put prévoir l'exploit.

J'ai également ressenti un peu de peine en entendant ce mélange de rires et d'acclamations. J'ai éprouvé un peu de chagrin à l'endroit de mon bon ami le chef du parti cécéfiste (M. Coldwell) car pour un moment il m'a fait penser à l'un de ceux qui sont allés se baigner dans la baie English à Vancouver le jour de l'An. Comme il allait plonger dans l'eau, quelqu'un s'enfuit avec son maillot de bain. Il vécut un instant d'extrême embarras. Pour un instant aussi, hier, le chef cécéfiste a été dans un embarras assez marqué car, craignant que les torys n'aient pris son maillot de bain, il ne savait au juste que faire.

Je tiens à dire, sans chercher à plaisanter ou à faire de l'esprit, combien nous sommes tous heureux dans notre groupe politique à la Chambre, nous qui avons toujours cru au principe de l'assurance-santé nationale et qui croyons également qu'il ne faut être ni rapide ni lent, mais qu'il faut proposer une mesure lorsque le moment opportun est arrivé. Puis-je exprimer en toute sincérité l'espoir que le souriant, le génial et hautement respecté chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) sera toujours présent, lorsque notre premier ministre mettra la dernière main au projet esquissé en 1919 par le grand Mackenzie King et lorsque nous couronnerons le plus remarquable des États tutélaires sur terre par un régime national d'assurance-santé. Je ne doute pas que le lendemain du jour où le premier ministre aura soumis

notre programme national d'assurance-santé, nous nous montrerons tous disposés à attribuer une part du mérite au chef suppléant de l'opposition pour avoir vu clair en 1955.

**M. A. M. Fraser (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur l'Adresse, j'aimerais tout d'abord profiter de l'occasion pour offrir mes félicitations les plus chaleureuses aux motionnaires de l'Adresse, l'honorable représentant de Verdun (M. Leduc) et l'honorable député de Trinity (M. Carrick). Leurs excellents discours ont impressionné, j'en suis sûr, tous les députés. Vous conviendrez avec moi qu'aussi longtemps que des jeunes hommes de ce calibre se porteront candidats aux élections fédérales, la permanence du régime parlementaire démocratique est assurée au Canada.

J'aimerais également féliciter le très honorable premier ministre et le Gouvernement qui ont exposé, dans le discours du trône, des programmes empreints d'une grande clairvoyance et très complets, tant sur le plan national que sur le plan international. J'aimerais tout d'abord m'arrêter quelques instants à certains des aspects de la politique extérieure qui y est envisagée.

La Chambre conviendra avec moi, j'en suis sûr, que dans le domaine des affaires extérieures il y a lieu d'attacher la plus grande importance à la décision du Gouvernement invitant le Parlement à ratifier les accords de Paris et de Londres. Je sais bien que ces accords viendront en discussion dans une semaine environ. Bon nombre de députés comptent en parler. Je ne puis m'empêcher de parler un peu de ces accords ce soir à cause de la grande importance que j'y attache.

La Chambre le sait, ces accords prévoient la restauration de la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest, le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et son entrée dans l'Union de l'Europe occidentale et dans l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Nous savons également que le principal artisan de ces accords est le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, sir Anthony Eden. Lorsque le projet de la CED s'est effondré par suite du refus de l'Assemblée nationale française de ratifier le traité pertinent, c'est lui qui a trouvé une autre formule acceptable. Il l'a trouvée pour ainsi dire en mariant le traité de Bruxelles avec l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. J'estime que le monde libre lui doit beaucoup de reconnaissance pour une si brillante initiative et ses superbes qualités d'homme d'État.

Comme tous les membres de la Chambre, j'en suis sûr, j'aborde la question du réarmement allemand avec des sentiments très divers. C'est un sujet qui éveille dans l'esprit de chacun de nous de graves appréhensions. Nous ne comprenons que trop bien l'attitude de la France à cet égard. Nous savons que la France a rejeté le traité de la CED et qu'elle a montré beaucoup de répugnance à accepter l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN, ce qui est facile à comprendre. Comme nous le savons, la France a été humiliée trois fois par l'occupation allemande depuis environ quatre-vingts ans et chaque fois l'occupation était plus humiliante que la précédente. Malgré tout, l'assemblée nationale française a décidé de ratifier le traité. Il s'agit en l'occurrence non pas de choisir entre une Allemagne réarmée et une Allemagne désarmée, mais de choisir entre une Allemagne réarmée dans le cadre d'une réglementation internationale, comme le proposent ces accords, et une Allemagne réarmée sans aucune surveillance.

Comme d'autres honorables députés, j'ai hâte d'entendre l'exposé que fera le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), lorsqu'il expliquera les accords à la Chambre. Nous savons que son exposé magistral nous aidera beaucoup et nous guidera, comme ses exposés antérieurs l'on fait ici et à l'étranger où il a représenté avec tant d'éclat le Canada aux conférences internationales et a grandement accru le prestige de notre pays.

Je passe maintenant aux questions d'ordre national que renferme le discours du trône. Nous sommes tous grandement préoccupés par le problème du chômage. Plusieurs préopinants ont signalé la gravité de la situation. Je suis heureux de constater que le Gouvernement a formulé, dans le discours du trône, des propositions tendant à remédier à la situation. Je constate qu'on aborde le problème d'une façon pratique et concrète dans le discours du trône. On l'aborde de deux façons.

D'abord, le Gouvernement se propose d'étendre le programme de travaux publics de façon à compenser le ralentissement de l'industrie privée. Je note avec plaisir que le Gouvernement se propose d'appliquer ce programme dans les dix provinces. Il sera bien accueilli dans ma propre province, Terre-Neuve, et dans la circonscription de Saint-Jean-Est que j'ai l'honneur de représenter. Là, comme dans d'autres circonscriptions, d'une extrémité à l'autre de notre grand pays, on trouve l'occasion de dépenser utilement les deniers publics, en les affectant à des entreprises pratiques, non seulement propres à soulager le chômage, mais encore à édifier des ouvrages d'utilité publique à caractère permanent, capables de servir utilement les collectivités intéressées. Ma propre circonscription de Saint-Jean-Est pourrait justement bénéficier de plusieurs ouvrages de ce

genre. Les services fédéraux à Saint-Jean manquent sérieusement d'espace. La construction d'un nouvel immeuble fédéral s'impose avec urgence; on pourrait y loger le service des douanes et quelques autres encore. Veut-on une proposition constructive? Il me semble que c'est là un projet tout à fait propre à s'intégrer dans un programme de travaux publics.

Il m'est déjà arrivé de parler ici du besoin pressant qu'a Saint-Jean d'une salle d'exercice, salle qui soit digne des grandes traditions et de la haute réputation du *Royal Newfoundland Regiment,* traditions fièrement défendues par les 59e et 166e régiments au cours de la seconde Grande Guerre, ainsi que par d'autres unités combattantes terre-neuviennes.

Un mot aussi de la situation actuelle de l'aéroport de Torbay, non loin de Saint-Jean. Torbay est le terminus oriental d'Air-Canada. J'ai le regret de dire que les locaux de l'aérogare y sont devenus insuffisants, eu égard à l'importance de la circulation aérienne. Il y a lieu d'agrandir l'aérogare. Il y a lieu en particulier de ne pas oublier, dans les plans, un buffet qui offrirait des repas aux passagers, dont plusieurs arrivent à des heures tardives de la nuit ou aux premières heures du matin. Les écarts de la température à Terre-Neuve suscitent souvent l'annulation ou la remise à plus tard des envolées. Cet état de choses ajoute à la congestion des services de l'aérogare de Torbay. On a même vu des cas où les passagers n'avaient pas la place pour se tenir debout dans l'aérogare. Je demande donc respectueusement qu'on s'occupe de cette question. Je remarque avec plaisir qu'on a l'intention de paver, aussitôt que possible le printemps prochain, le chemin qui relie la route provinciale à l'aéroport.

Permettez-moi, alors que j'en suis sur le sujet des services aériens, de parler de la nécessité d'une piste d'atterrissage dans l'île Bell, qui se trouve dans ma circonscription. L'île Bell a besoin d'une piste d'atterrissage surtout en hiver et au début du printemps, parce qu'elle est souvent isolée, par la grosse mer et les glaces, de l'anse du Portugal à la péninsule d'Avalon. En outre, une piste d'atterrissage dans l'île Bell constituerait une piste d'urgence des plus utiles pour l'aérogare de Torbay.

Un mot aussi des grands avantages que présenterait l'acceptation de l'offre du gouvernement provincial en vue de transformer les terrains avoisinant Signal Hill en parc historique national. Toutefois cette question faisant l'objet d'un avis de motion déposé par moi, je renvoie à plus tard les observations détaillées que j'ai à présenter à ce sujet.

Dans ma circonscription, comme dans toutes les circonscriptions terre-neuviennes, il importe d'aménager des ouvrages pour la navigation. Je songe plus particulièrement ici à la demande qu'on m'a faite de la construction de nouveaux quais à Holyrood et à Colliers. Voilà quelques-uns des domaines où le Gouvernement pourrait mettre en œuvre son programme d'expansion des travaux publics tout en assurant aux localités en question des ouvrages d'une utilité permanente. C'est un des points de vue auxquels le Gouvernement se propose de s'arrêter en s'attaquant au problème du chômage.

L'autre partie du discours ou l'autre principale ligne d'attaque a été la proposition de modifier la loi sur l'assurance-chômage. Comme tous les autres membres de la Chambre, j'appuie de tout cœur cette mesure progressiste. A cet égard, qu'on me permette d'exprimer l'espoir que, lorsque les modifications à apporter à cette loi nous seront soumises, nous puissions en étendre suffisamment la portée pour qu'elles s'appliquent à toutes les catégories de pêcheurs. Beaucoup de nos pêcheurs de Terre-Neuve,—et des autres provinces aussi, je suppose,—se trouvent dans une catégorie spéciale, non seulement parce que leur emploi est nettement de caractère saisonnier mais aussi parce qu'un très grand nombre d'entre eux, à Terre-Neuve du moins, travaillent à leur propre compte.

A ce titre, ils ne sont pas admissibles, étant donné le régime actuel. Et c'est ainsi qu'il arrive qu'une partie des gens qui s'adonnent à l'industrie de la pêche, savoir ceux qui travaillent dans les usines de transformation, sont employés et touchent des salaires, tandis que les autres, c'est-à-dire ceux qui bravent les rigueurs de la mer, ne sont pas admissibles. Ces gens courent de grands dangers, comme nous l'ont rappelé deux faits récents: la perte du navire de pêche terre-neuvien *Student Prince* et les terribles tempêtes,—les pires jamais enregistrées,—qui se sont abattues sur les côtes de Terre-Neuve ces deux derniers jours, particulièrement dans ma propre circonscription de Saint-Jean et à plusieurs endroits de Conception-Bay. Je profite de l'occasion pour dire à ceux qui ont perdu des biens précieux dans ces tempêtes combien je suis sensible à leur malheur.

Encore une fois, il y a cette malheureuse distinction entre ces deux catégories de personnes occupées à la production du poisson, soit ceux qui, travaillant dans les établissements de transformation, peuvent bénéficier de l'assurance-chômage, et les autres qui, travaillant à leur propre compte, vont en mer chercher le poisson et sont exclus des dispositions de l'assurance-chômage. A mon sens, une telle anomalie devrait être corrigée. Je

sais que le Gouvernement et ses divers services administratifs examinent cette question avec bienveillance. Bien que connaissant les difficultés réelles auxquelles ce problème donne lieu, j'espère qu'on trouvera moyen d'élargir la portée de la loi de façon à l'appliquer à ces pêcheurs. C'est une très importante question pour nous dans toutes les parties de l'île. En effet, tout ce qui est utile à nos pêcheurs, l'est également à nous tous.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que les mesures que le Gouvernement a annoncées dans le discours du trône nous permettront de faire face aux problèmes qui se posent à notre grande nation, à la fois ici et à l'extérieur, avec beaucoup d'énergie et avec une meilleure chance de succès. Enfin, je tiens à dire une fois de plus combien je suis convaincu que notre grand pays deviendra de plus en plus puissant.

(Sur la motion de M. Croll, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Howe, la séance est levée à 9 h. 45 du soir.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 12 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## PENSIONS D'INVALIDITÉ

PRÉTENDUE DIFFICULTÉ À OBTENIR DES FORMULES DE DEMANDE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud):** J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre sait-il que certains se plaignent en Colombie-Britannique qu'ils ne peuvent encore se procurer dans les bureaux du gouvernement provincial les formules de demande en vue d'obtenir la pension d'invalidité? Le ministre a-t-il reçu du gouvernement de Colombie-Britannique quelque avis concernant la date à laquelle aura lieu l'émission de ces formules, et la situation en Colombie-Britannique est-elle différente de celle qui existe dans le reste du pays?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le député m'a fait part de son intention de poser à peu près la question qu'il vient de formuler. Le 18 novembre, un projet d'accord en vertu de la loi sur les invalides a été adressé à la province de Colombie-Britannique, mais cet accord ne nous est pas encore revenu. Dès que l'accord nous sera renvoyé, nous nous occuperons immédiatement de la question et la province sera en mesure, conformément à sa propre loi, de mettre la loi en vigueur de façon à assurer des pensions aux citoyens de la Colombie-Britannique.

**M. Low:** Combien de provinces ont jusqu'ici renvoyé le projet d'accord?

**L'hon. M. Martin:** Jusqu'ici, un seul accord a été définitivement complété, celui qui a été conclu avec le Nouveau-Brunswick. Les provinces de Saskatchewan, de Nouvelle-Écosse et d'Alberta ont signé des accords. Ceux-ci sont en ce moment entre nos mains et, dans quelques jours tout au plus, ils seront complétés. Dans le cas de l'Île du Prince-Édouard, une formule provisoire d'accord a été signée et retournée par le ministre provincial. Le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard se propose d'adopter, au cours de la prochaine session de l'Assemblée législative, une mesure législative pour mettre cet accord en vigueur. D'ici là, nous avons demandé, comme l'exige la loi, qu'on nous fasse part du mode projeté d'administration.

Dans le cas de Terre-Neuve, de l'Ontario, du Manitoba et de la Colombie-Britannique, des projets d'accords ont été communiqués aux autorités le 18 novembre, comme je viens de le dire à propos de la Colombie-Britannique. Nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses. Pour ce qui est de la province de Québec, un projet d'accord a été adressé au gouvernement provincial le 18 novembre. Nous attendons que cette province nous renvoie l'accord signé.

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

FIN DES CONGÉDIEMENTS ET RÉEMBAUCHAGE DES EMPLOYÉS MIS À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Lundi dernier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a demandé si je pouvais lui donner l'assurance que le congédiement d'employés tire à sa fin aux chemins de fer Nationaux du Canada et si je pouvais lui dire quand les employés mis à pied au cours des derniers mois seraient réembauchés. Je désire communiquer ces renseignements au député. Les administrateurs du chemin de fer m'informent que la réduction des effectifs de main-d'œuvre a été rendue nécessaire par un fléchissement général du trafic ferroviaire et que le nombre de personnes que le chemin de fer peut employer dépend dans une large mesure du volume de ce trafic. Étant donné qu'une augmentation générale du trafic dépend de facteurs économiques comme la production industrielle et le commerce, il n'est pas possible de dire à quel moment une amélioration de ces conditions motivera le réembauchage de ceux qu'il a été nécessaire de congédier.

PROJET DE LOCATION DU NOUVEL HÔTEL DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je voudrais poser une question au premier ministre. Le premier ministre ou quelque autre de ses collègues a-t-il été saisi d'une protestation venant de l'association des hôteliers du

Canada au sujet du projet de location du nouvel hôtel du National-Canadien, à Montréal?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Il me faudra tenir la question de l'honorable député pour un préavis, car je ne pense pas en avoir reçu aucun; toutefois, la question de l'honorable député va plus loin que cela. Je devrai aller aux renseignements.

## AIR-CANADA

NOUVELLES CONCERNANT DES ACCIDENTS À PEINE ÉVITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, en lisant dans le hansard la question que m'a posée hier le représentant de Kamloops (M. Fulton), j'ai constaté que la réponse que je lui ai fournie pourrait être mal interprétée. J'ai pensé qu'il voulait parler des plaintes de l'Association canadienne des pilotes d'avion dont les journaux ont fait mention dernièrement, mais je m'aperçois maintenant qu'il songeait aux rapports soumis par des pilotes d'Air-Canada. J'aimerais ajouter que j'ai appris, après m'être renseigné davantage, que le ministère ou l'organisme intéressé, ont reçu de temps à autre des rapports de pilotes d'Air-Canada et d'autres pilotes, tant civils que militaires, et que, dans chaque cas, ils ont promptement fait enquête.

*(Plus tard)*

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** J'aimerais poser une autre question au ministre des Transports, touchant les questions dont il vient de parler. Compte tenu de ce qu'il a dit, soit qu'on a signalé ces incidents, et eu égard à la nouvelle parue dans une dépêche de la *Presse Canadienne,* hier, et qui a trait à une déclaration qu'aurait faite un haut fonctionnaire de son ministère, le ministre se prononcera-t-il sur la valeur des règlements actuels que doivent observer les avions du CARC qui se trouvent dans le voisinage de routes aériennes commerciales?

**L'hon. M. Marler:** Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il serait peu opportun de formuler une telle déclaration, pour le moment. J'ai cru que la question pourrait faire l'objet d'un examen plus minutieux, lors de l'étude des crédits de mon ministère par la Chambre; mais je serai heureux d'étudier l'à-propos de faire plus tôt une déclaration à ce sujet.

[M. Nesbitt.]

## PRODUITS DE LAINE TISSÉE

ENQUÊTE MENÉE PAR LA COMMISSION DU TARIF —DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Finances. A-t-il reçu le rapport que la Commission du tarif est censée présenter à la suite de son enquête sur les produits de laine tissée qui sont visés par le numéro 554b du tarif douanier?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore reçu ce rapport. Sauf erreur, il ne sera disponible que dans trois ou quatre semaines.

## TEMPÊTES

INTERVENTION DE L'ÉTAT AU SUJET DES DÉGÂTS À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. Power (Saint-Jean-Ouest):** Le ministre des Travaux publics nous dira-t-il quelles mesures seront prises pour réparer les dégâts causés par la forte tempête qui a sévi récemment à Terre-Neuve?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, la plus grande partie des dégâts subis au cours de la récente tempête a été causée par la mer. Nous sommes en communication avec nos ingénieurs régionaux et tous dégâts aux immeubles fédéraux seront réparés aussi vite que possible. Autant que je sache, le gouvernement fédéral n'a reçu aucun rapport détaillé sur les dégâts dont aurait souffert la propriété privée. J'imagine que ce problème serait d'abord étudié sur place; s'il devait éventuellement être soumis au gouvernement fédéral, il sera étudié avec la plus grande attention.

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 11 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. David A. Croll (Spadina):** Permettez-moi d'abord de féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Leduc (Verdun) et M. Carrick). Ce sont deux jeunes députés qui promettent beaucoup. Ils se sont bien acquittés de leur

rôle et ont fait une excellente impression à la Chambre. Ils feront sans doute, avec le temps, leur marque dans la vie publique du Canada.

Le discours du trône renferme un alinéa qui offre un intérêt particulier pour la population du Canada et qui doit faire l'objet d'une assez longue discussion. Je veux parler du passage suivant:

> La loi nationale de 1954 sur l'habitation, adoptée au début de la dernière session, qui autorise une diminution des premières mises et un relèvement des prêts et permet pour la première fois aux banques à charte de consentir des prêts hypothécaires gagés sur des maisons d'habitation, a largement contribué à stimuler la construction d'un nombre record de maisons au cours de l'année écoulée. Il y a lieu de croire que la construction de logements atteindra un niveau élevé en 1955.

Je m'étais d'abord proposé de parler des grandes réalisations du ministère, mais nous ne pouvons encore obtenir tous les chiffres. Si d'autres députés n'épuisent pas le sujet au cours du débat, j'ai l'intention de parler plus tard de la modification générale et de passer en revue les réalisations indiquées dans cette partie du discours.

Il y a un autre point du discours du trône qui nous intéresse d'une façon immédiate et qui sera à l'avantage de la population du Canada. En voici le texte:

> On se propose de donner, à compter du 1er février, une application générale à la disposition de cette loi qui permet de consentir des prêts pour l'amélioration des habitations. Selon un engagement pris à la dernière session, cet article a été promulgué à compter du 1er janvier de cette année, au bénéfice des propriétaires de petits domaines établis sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

La décision de promulger le 1er février la partie de la loi sur l'habitation relativement aux améliorations des habitations est certes fort louable; nous sommes particulièrement heureux qu'on prenne cette décision en ce moment où la mesure se révélera probablement plus utile en raison de la participation des banques, qui mettront les fonds à la disposition des intéressés. Cet article pourrait offrir l'occasion d'améliorer et de moderniser des maisons à travers le Canada. Je profite de l'occasion pour souligner que les Canadiens s'intéressent d'abord et avant tout au nombre des nouvelles habitations construites, plutôt qu'à celui des habitations dotées de nouvelles baignoires ou de nouveaux garages, si important que cela puisse être. Il convient donc d'insister surtout sur la construction de nouvelles maisons. Nous ne pouvons nous permettre de nous écarter de notre objectif ultime, qui est de continuer à construire de plus en plus de nouvelles maisons chaque année. J'ajoute que les prêts consentis en vertu de la disposition relative aux améliorations des habitations comporteront une garantie-assurance du Gouvernement aux banques et autres institutions de prêts approuvées, et l'emprunteur acquittera une prime de 1 p. 100.

Aujourd'hui, je me propose de parler de ce que j'estime être une inégalité qui résulte actuellement de la loi et qu'il y aurait lieu, à mon avis, de rectifier le plus tôt possible. Ceux qui sont très bien au courant de la loi nationale sur l'habitation savent qu'elle se fondait sur un principe fondamental, savoir qu'il est dans l'intérêt public que le plus grand nombre possible de Canadiens, touchant un revenu modique ou moyen, deviennent propriétaires de leur propre maison.

La loi ne s'intéresse guère à ceux qui peuvent s'acheter des maisons sur le marché libre, faire un paiement initial considérable et voir eux-mêmes au financement. Elle a principalement pour but d'aider cette proportion de 52 p. 100 de Canadiens qui, s'il faut en croire le Bureau fédéral de la statistique, gagnent moins de $3,000 par année.

La Loi nationale sur l'habitation a recours aux méthodes suivantes pour faciliter la construction de maisons d'habitation à bon marché et l'accession à la propriété: taux d'intérêt moins élevés et subventions; paiements initiaux moins élevés et période d'amortissement plus longue; uniformisation des plans afin de réduire le coût; prêts sur hypothèque facilement accessibles. Comme résultat direct de la loi sur l'habitation qui a été adoptée à la dernière session du Parlement, il est devenu possible de se procurer des prêts hypothécaires dans toutes les agglomérations au Canada où les banques ont des succursales et l'on trouve plus de 4,000 de celles-ci. A vrai dire, cette même loi a permis à un plus grand nombre de Canadiens que jamais de devenir propriétaires de leurs propres maisons. Elle a réussi là où l'industrie privée avait échoué. Selon moi, il importe de ne pas laisser cette loi "se reposer sur ses lauriers". Il faut la reviser continuellement afin de l'améliorer à la lumière des conditions changeantes.

Une revision qui, selon moi, devrait être prise sérieusement en considération actuellement c'est d'établir un moyen de protéger contre des revers de fortune la mise de fonds du propriétaire, et j'entends par là le paiement initial. On me permettra de m'attarder un peu là-dessus. Voyons quelle est en moyenne la situation de celui qui veut se procurer une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation. C'est un travailleur qui, en moyenne nationale, gagne environ $3,000 par année, un peu plus ou un peu moins selon l'endroit qu'il habite. Dans ma propre province d'Ontario il gagne $62.58 par

semaine, soit un peu plus que $3,300, somme tout juste supérieure aux exigences minimums prévues à la loi actuelle.

Afin de s'acheter une maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation, ce Canadien moyen doit verser une première mise de $1,500 au moins, soit la moitié de son revenu annuel. Je songe ici à une maison de $10,000, mais on construit actuellement, en Ontario, sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, des maisons de moins de $10,000 et qui se vendent effectivement pour moins.

**M. Fleming:** Généralement pour plus.

**M. Croll:** Oui.

**M. Fleming:** La plupart du temps ces maisons coûtent plus cher.

**M. Croll:** Avec un peu de chance le propriétaire a pu économiser le montant de la première mise à même ce qu'il a gagné. Il se peut aussi qu'il ait à emprunter de l'argent de ses amis. C'est même assez probable.

Dans nombre de cas, cette première mise représente certainement les épargnes de la famille. A tout événement, il consacre probablement tout l'argent qu'il possède au monde à l'achat le plus considérable et le plus important de toute sa vie.

Ne mésestimons pas la gravité de la décision que cet homme va prendre. Nous pouvons être certains qu'il envisage soigneusement toutes les possibilités. Il se dira qu'il place toutes les épargnes de sa vie dans une nouvelle maison et il se rendra compte que, plus tard, si un événement imprévu se produit, il n'aura plus de réserves pour parer à la situation. Voilà quelque chose qui le fait réfléchir. Il se demandera si son revenu actuel et éventuel est suffisant pour acquitter l'hypothèque de $8,500 ou plus, à laquelle s'ajoutent les impôts, le chauffage et tout l'entretien d'une maison, y compris l'ameublement. Il essaiera de se représenter ce qui arriverait s'il tombait malade ou en chômage ou s'il mourait avant que l'hypothèque soit complètement remboursée. Il désirera ardemment, il va sans dire, être capable de payer sa maison et il s'attendra de le faire. Mais en même temps, il doit aussi songer à ce qui arrivera s'il n'effectue pas ses versements avec régularité. S'il a plus de quarante ans, il se rappellera sans doute les saisies et les ventes pour défaut de paiement d'impôts pratiquées durant les années 30 et il se demandera si une telle situation ne peut pas se produire de nouveau.

Voilà certes des questions qu'il se posera quand il songera à placer dans une maison les $1,500 ou plus qu'il a difficilement gagnés. Il espère être en mesure d'assurer la protection de son placement et d'effectuer ses versements; mais il se demande ce qui arrivera, s'il en est incapable.

A mon avis, il appartient au Gouvernement, qui invite les particuliers à placer leur avoir dans des maisons construites en vertu d'un programme national d'habitation, de leur offrir une certaine protection. Dans le moment, l'État, grâce à une assurance visant le montant de l'hypothèque, protège les institutions prêteuses. Cela me va parfaitement. Qu'on veuille m'en croire, l'institution de prêts, dont les fonds sont répartis dans des milliers de placements toujours assurés par un bien immobilier, a beaucoup moins besoin de protection que le propriétaire d'une maison construite en vertu du programme national d'habitation, qui a tous ses œufs dans le même panier.

L'État protège dans le moment le détenteur d'une hypothèque sur une maison construite en vertu du programme national d'habitation; cela est très bien; mais, à mon sens, il devrait aussi protéger le propriétaire de cette maison, au moins en ce qui a trait à son versement initial.

Tout propriétaire est beaucoup plus vulnérable que l'institution de prêt. Quoiqu'il arrive, celle-ci ne peut rien perdre. Dans le cas d'une forclusion, elle aura d'abord recours à la propriété, puis au Gouvernement pour obtenir le remboursement. Mais le propriétaire pourrait bien être ruiné.

C'est une situation qui devrait être redressée. Aux termes de la Loi, le propriétaire devrait avoir la garantie que s'il ne peut continuer ses paiements, sa mise de fonds soit $1,500 ou plus, qui représente le premier versement, sera compte tenu de certaines réserves protégé en tout cas, y compris l'hypothèque.

En ce qui concerne le fonctionnement, il n'est pas plus difficile de trouver un taux pour la prime à l'égard du premier versement, ce que j'appellerai l'assurance de la mise de fonds, que d'établir un taux pour l'assurance de la première hypothèque. Nous n'avions encore aucune expérience à ce sujet quand nous avons fixé le taux de 2 p. 100 pour la prime à l'égard de celle-ci. Je suis certain que les mêmes actuaires qui ont établi ce tarif pour les hypothèques garanties pourraient fixer celui de l'assurance de la mise de fonds. Il devrait être de 2 p. 100, soit le même que pour l'hypothèque.

J'avais informé la Chambre plus tôt que le taux s'établissait à un pour cent à l'égard des prêts, sans garantie hypothécaire, pour l'amélioration des habitations. Si nous prenions le chiffre de deux pour cent,—le taux pourrait être un peu plus élevé, ou peut-être même plus bas,—la mise de fonds

du propriétaire serait pleinement assurée, moyennant une prime de $30 à l'égard d'un paiement initial de $1,500, ou de $40 à l'égard d'un paiement initial de $2,000. En cas de défaut de paiement ouvrant la voie à une saisie, le propriétaire rentrerait en possession de sa part de propriété au lieu de tout perdre, comme dans le cas d'une saisie.

Évidemment, il faudrait établir des garanties contre la fraude et la mauvaise foi. Le but d'une assurance visant la mise de fonds est de protéger le propriétaire dans le cas où il lui serait impossible de continuer de s'acquitter de ses obligations. Cette assurance ne vise pas à lui permettre d'échapper à ses obligations s'il change d'avis le lendemain de la signature d'un contrat.

Les ministères de l'État ont passablement d'expérience dans le domaine de l'assurance; on a donc droit de s'attendre que les règlements établissent des conditions à l'égard de l'élément temps, de la possibilité de décès du propriétaire ou d'un transfert de propriété aussi bien que de la limite des obligations aux stades initiaux. Cependant, si un propriétaire satisfait à ces conditions mais ne peut poursuivre ses paiements et que la saisie s'ensuive, il aurait droit de recouvrer sa part initiale de propriété, c'est-à-dire son paiement initial, puisqu'il aurait déjà payé une prime d'assurance à cet égard. J'engage fortement le Gouvernement à présenter un amendement en vue de pourvoir à cette éventualité.

Tout d'abord, cette mesure procurera la sécurité à la personne qui en a le plus besoin, c'est-à-dire le propriétaire de maison qui a une petite mise de fond et une hypothèque assez considérable.

**M. Fraser (Peterborough):** Le député se rappelle-t-il la réponse que le ministre des Travaux publics (M. Winters) a fournie à la question que je lui ai posée à ce propos l'an dernier? Il a dit qu'il examinerait la question avec sympathie, mais la sympathie ne paie pas le propriétaire.

**M. Croll:** J'espère être plus chanceux que ne l'a été le député.

**M. Fraser (Peterborough):** J'espère que vous le serez. Vous siégez de l'autre côté de la Chambre; vous le serez peut-être.

**M. Croll:** Ne cherchez pas à vous immiscer dans cette affaire; faites votre propre discours.

Je le répète, il semble fort déplacé de protéger les institutions de prêt et de ne pas protéger le propriétaire. Tous les deux font un placement dans la même propriété en même temps. Si une partie est assurée, l'autre devrait l'être également. En vertu de la loi, le propriétaire verse une prime d'assurance-hypothèque. Je ne vois aucune raison de ne pas accorder au propriétaire de la maison la protection que nous sommes disposés à accorder et que nous accordons tout naturellement à l'institution de prêt. Tous deux font un placement, mais une partie est entièrement protégée tandis que l'autre ne l'est pas. Il n'est que juste, à mon sens, que la protection que nous accordons aux institutions de prêt soit accordée également de façon restreinte et appréciable aux Canadiens qui effectuent des achats en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Sans coûter un sou aux contribuables canadiens, cela les encouragerait à devenir propriétaires de maison et déterminerait peut-être une hausse de versement initial, en plus de supprimer le risque auquel tant de nos compatriotes ont été exposés, par le passé. Je suis convaincu qu'un tel plan stimulerait vivement la construction de maisons en notre pays, encouragerait les Canadiens à devenir propriétaires de maison et éviterait de l'amertume.

L'assurance-hypothèque a supprimé les toutes dernières hésitations des maisons de prêt à avancer des fonds hypothécaires pour les programmes nationaux de logement. L'assurance de la mise de fonds initiale exercerait le même effet sur le propriétaire éventuel. Si les maisons de prêts et le propriétaire sont assurés contre les pertes, dans les limites que j'ai indiquées ou dans des limites raisonnables, je prévois un essor immédiat dans la construction; cet essor s'accompagnera d'avantages pour l'ensemble de notre économie, notamment à l'égard de l'embauchage, et, ce qui est aussi important, en ce qui concerne le nombre de propriétaires de maison.

L'assurance de la mise de fonds initiale mettrait le petit propriétaire de maison sur le même pied que les institutions de prêt, tout en lui procurant de la protection et de la sécurité à un prix qu'il peut verser. Cela aiderait le modeste salarié à éviter les graves répercussions de tout bouleversement économique. Il saurait qu'à tout événement, sa mise de fonds initiale serait protégée.

Ce serait quelque chose qu'aucune tourmente économique ne pourrait balayer. Il demande le droit de bénéficier de la même protection économique qu'il met à la disposition des institutions prêteuses.

Qu'on ne se méprenne pas sur un point. Je ne demande pas au Gouvernement de faire l'aumône à qui que ce soit. Je préconise l'adoption d'un régime d'assurance approprié, fondé sur de sains principes actuariels et aussi solides que ceux qu'on a appliqués lorsqu'on a établi le taux de la prime à 2 p. 100 à l'égard de son emprunt

hypothécaire. Je m'attends que le propriétaire fasse les frais de sa propre protection.

En versant une prime dans une caisse d'État il pourrait s'assurer cette protection, comme il assure présentement celle des institutions prêteuses sans bénéficier de subvention gouvernementale. Il ne pourrait jamais perdre sa mise de fonds initiale par forclusion. Notons que je ne crois pas le moindrement qu'il faille s'attendre à une vague de saisies d'hypothèques. Je crois sincèrement que notre économie est fondamentalement assez forte pour faire face avec succès aux difficultés qui peuvent survenir. La plupart d'entre nous ici, toutefois, ont vu au cours de leur existence des milliers de gens perdre tout ce qu'ils avaient consacré à l'acquisition d'une maison. La grande crise des années 30 nous a forcés à comprendre que la possession d'une maison comporte un élément de risque, qu'il est possible qu'un homme et sa famille se trouvent jetés sur le pavé sans qu'il leur reste un sou des épargnes d'une vie entière.

Il se peut que le régime que je propose et auquel je donne le nom d'assurance de la mise de fonds accorde une protection contre des dangers qui ne se présenteront jamais. C'est précisément ce que nous espérons mais nous ne pouvons en être sûrs. Le commerçant qui contracte une assurance pour protéger la glace de sa vitrine ne s'attend pas qu'elle soit brisée. Toutefois, si la chose se produit, il n'en résulte qu'un petit inconvénient passager. A mon sens, il est sage et prudent de s'assurer contre les pertes possibles. Ce serait folie, et encore c'est peu dire, de nous enfouir la tête dans le sable et de confier notre avenir au hasard quand nous n'avons pas à le faire. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous avons institué la caisse d'assurance-chômage en 1941. Nous ne prévoyions pas de chômage dans un avenir prévisible. Nous avons estimé que toute économie supposait la possibilité de chômage et nous avons voulu nous assurer contre ce risque.

Je tiens à ce que la Chambre soit convaincue que je cherche pas à faire l'article au Gouvernement. On sait d'ailleurs que je ne m'y entends pas très bien. Je ne tente pas non plus de l'attirer dans une impasse. Ce ne serait pas sage ni avantageux du point de vue politique. Je suis cependant d'avis, vu les entreprises d'intérêt public si bien engagées et réalisées par les gouvernements dans le passé, il pourrait fort bien apporter à la solution de ce problème l'expérience et les connaissances alors acquises dans le domaine de l'assurance.

Il serait bon que je prenne un moment pour énumérer certaines des entreprises d'assurance du gouvernement actuel. J'ai déjà parlé de l'assurance-chômage, qui est un franc succès. Nous avons l'assurance des crédits à l'exportation. Certains députés doivent savoir ce qui en est, car cette société fait des affaires extraordinaires. Voici son objet:

> La Société peut, afin de faciliter et d'accroître le commerce entre le Canada et tout autre pays, conclure un contrat d'assurance avec un exportateur pour l'assurer contre tout risque de perte concernant l'exportation ou une convention visant l'exportation de marchandises par suite du défaut de l'exportateur, pour une cause que ce dernier ne peut éviter, en vue de recouvrer le prix de vente des marchandises.

Les honorables députés se rappellent que nous avons, à la dernière session, relevé de 5 millions à 15 millions de dollars le capital autorisé de la Société d'assurance des crédits à l'exportation. Elle accomplit, je le répète, de l'excellent travail. Nous avons la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui, bien que d'une portée restreinte, est une assurance contre les méfaits de la sécheresse. A la dernière session, nous avons adopté la loi nationale sur l'habitation, qui prévoit de l'assurance à l'égard des hypothèques et des loyers. La Chambre apprendra avec intérêt qu'en moins de six mois les banques ont prêté presque 115 millions de dollars.

Nous avons fait promulguer la disposition relative aux améliorations d'habitations, qui comporte aussi un élément d'assurance. Je suis certain qu'aucun honorable député n'a oublié la loi sur l'assurance du Service civil, avec laquelle nous avons été aux prises au cours de la dernière session, et qui comportait certaines prestations de décès. Cette loi atteint des milliers de fonctionnaires. Les députés ne savent peut-être pas que nous nous occupons aussi d'assurance maritime. L'homme très compétent et énergique qui dirige le ministère des Pêcheries ne s'est certes pas croisé les bras. Dès juillet 1953 des dispositions permettent d'assurer des embarcations de pêche dont la valeur s'étend de $250 à $7,500. On a émis 1,200 polices d'assurance à Terre-Neuve, 250 dans Québec et 351 en Colombie-Britannique, à l'égard de 2,300 bateaux dont la valeur dépasse $3,500,000. Ce sont là les chiffres relatifs aux derniers dix-huit mois d'activité et on s'attend que le montant global d'assurance atteigne 10 millions. La police assure contre tous les risques, mais ce qui est plus intéressant encore c'est que cette assurance vendue par le ministère des Pêcheries ne coûte que 1·6 p. 100, tandis que le taux dans le commerce est d'au moins 5 p. 100. C'est tout à l'honneur du ministre. Je signale la chose à la Chambre afin de démontrer que nous n'en sommes pas à nos premières armes dans ce domaine.

Tout ce que je propose c'est qu'on s'attaque exactement de la même manière au problème de l'assurance relative à la mise de fonds, parce qu'inévitablement il y aura des propriétaires qui dans un avenir prévisible se verront incapables de faire face à leurs obligations. La seule chose à faire c'est de répartir la perte sur l'ensemble au moyen d'une assurance. De cette façon, personne ne sera victime de circonstances qui échappent à sa volonté et ce sera un encouragement à l'accession à la propriété. L'assurance-hypothèque est maintenant de rigueur en vertu de la loi. L'assurance-mise de fonds devra être également obligatoire. Il serait impossible d'obtenir les résultats voulus autrement.

Ce n'est pas à la légère que je formule cette proposition. Je me rends compte de l'existence d'un grand nombre de difficultés d'ordre administratif. Il sera peut-être sage au début de ne pas assurer le paiement initial en entier. Dans certains cas, cela aurait l'air d'assurer le propriétaire contre ses propres égarements. Il faudra étudier sérieusement la question d'un laps de temps pour éviter toute fraude et toute mauvaise foi.

D'autres questions vous viendront à l'esprit, mais je crois qu'il est possible du point de vue administratif de rédiger un règlement répondant à toutes les conditions. Le Gouvernement s'est attaqué à des problèmes autrement plus difficiles qu'il a résolus à l'avantage durable de la population canadienne. Je demande que le Gouvernement étudie le problème et accepte en principe ma proposition. Nous pourrons apporter des améliorations et des perfectionnements plus tard.

**M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra):** Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône présente un grand avantage. Il en offre bien d'autres, mais il a au moins celui de permettre aux députés des différentes parties du pays d'exposer à leurs collègues les problèmes de leurs électeurs, ce qui est particulièrement important pour ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique, cette province étant plus éloignée que toute autre du centre du Canada. Ses ressources et son économie diffèrent de celles des autres provinces.

Quand nous sommes chez nous, nous éprouvons de la difficulté à suivre de près ce qui se produit dans le reste du pays. Je crois que le reste du Canada reçoit beaucoup plus de nouvelles au sujet de la Colombie-Britannique que cette dernière n'en reçoit sur les événements qui se produisent à l'est des Rocheuses. J'ai constaté avec plaisir que, déjà, trois des députés de notre province ont pris part au débat et j'espère que tous les autres exprimeront leurs vues sur les problèmes qui se posent à notre population à l'heure actuelle.

Je me propose aujourd'hui d'exposer au cabinet et à la Chambre six problèmes différents qui, à mon avis, intéressent la population du littoral du Pacifique. Le premier est celui du chômage.

Nous regrettons, de même que les honorables députés des autres parties du Canada, j'en suis sûr, que le chômage afflige de nouveau sérieusement notre pays. Le discours du trône, il me semble, réglait bien cavalièrement cette question. La seule phrase qu'on y trouve à ce sujet est celle-ci:

> Il y a actuellement du chômage d'un caractère régional et saisonnier.

J'ignore absolument ce que peut être le chômage dans les autres régions du Canada, mais ce qui est incontestable c'est qu'en Colombie-Britannique il est beaucoup plus sérieux qu'on ne saurait le croire à la seule lecture de cette phrase. A Vancouver des groupements à caractère privé, tels l'Armée du Salut et autres, et les diverses Églises, ont trouvé la situation tellement grave qu'elles ont jugé nécessaire de prendre des mesures destinées à secourir les malheureuses victimes. Cela ne s'était jamais vu dans ma ville depuis des années, du moins à cette échelle-là.

La municipalité de Vancouver est aussi très préoccupée. Le conseil a décidé il y a environ trois semaines d'instituer des secours directs en espèces. Le maire a fort bien résumé la situation:

> Le maire Hume a aussi demandé, à ce moment-là, qu'on recourre à un programme d'envergure nationale pour régler le problème du chômage. "J'espère que les deux premiers ministres se réveilleront," a-t-il dit.

Il voulait parler du premier ministre du Canada (M. St-Laurent) et du premier ministre de la province. Il a ajouté:

> Un grand nombre de personnes ne peuvent se trouver d'emploi. Quant à moi, je ne connais pas un seul emploi disponible dans la ville en ce moment.

A peu près vers le même temps, notre premier ministre a adressé un télégramme au premier ministre du Canada au sujet de ce problème. Voici ce qu'il recommandait:

> Après étude soignée de tous les éléments en cause, notre gouvernement préconise fortement que soit accordée, dans le cas des chômeurs aptes à occuper un emploi, une assistance-chômage appropriée et que le coût en soit partagé dans la proportion de 40 p. 100 par le gouvernement fédéral, de 40 p. 100 par le gouvernement de notre province et de 20 p. 100 par les municipalités. Notre gouvernement tient beaucoup à ce que ce problème fasse l'objet d'une étude immédiate.

A ma stupéfaction, le premier ministre du Canada a accueilli la proposition avec une

certaine brusquerie. Deux jours plus tard, paraissait cette nouvelle de presse:

Dans une déclaration qu'il a faite à Ottawa, le premier ministre, M. St-Laurent, a dit ne pas posséder la preuve que la Colombie-Britannique était incapable de faire face à l'obligation financière d'assister les chômeurs en état de travailler.

Autrement dit, si la province peut défrayer les secours, alors elle doit le faire. L'État fédéral n'acceptera aucune responsabilité en ce sens. C'est là, monsieur l'Orateur, une tentative du gouvernement fédéral pour éluder ses responsabilités. De plus, c'est une volte-face complète par rapport à l'attitude prise par ce même gouvernement en 1945 lorsqu'il a présenté les propositions dites du "livre vert".

Je me reporte à ces propositions et voici ce que je trouve à la page 46:

Dans les sept ou huit dernières années, la Commission nationale de placement, la Commission Sirois et d'autres organismes ont recommandé que le gouvernement fédéral prenne la responsabilité des secours nécessaires aux chômeurs employables.

Je ferai observer que c'est là le groupe auquel M. Bennett faisait allusion dans son télégramme.

En général, on était d'avis que le fédéral devait accepter cette obligation comme une partie du règlement général à effectuer avec les provinces.

Le gouvernement fédéral en est venu à une entente avec toutes les provinces sauf Québec, et il semble qu'il est sur le point de s'entendre avec cette province.

Les propositions du "Livre vert" se poursuivent en ces termes:

Comme partie de l'arrangement d'ordre général à conclure avec les provinces, le Gouvernement fédéral propose d'établir le plus tôt possible un système ample et pratique d'assistance aux personnes valides et inemployées au lieu d'attendre que le besoin s'en fasse sentir.

C'était, qu'on se le rappelle, en 1945.

Il lui semble nécessaire de ne pas permettre le retour d'une situation où les problèmes administratifs s'étudiaient séparément des responsabilités financières, et d'éviter les arrangements de fortune et les discussions avec les gouvernements provinciaux, arrangements et discussions qui se répéteraient sans doute si l'on s'en tenait à l'ancienne méthode d'octroi de secours, même si le nombre des intéressés était peu élevé.

Je signale que nous avons présentement la controverse même qu'en 1945 le gouvernement fédéral demandait d'éviter. Voici la suite des propositions:

Le gouvernement fédéral joint donc à sa proposition d'acceptation générale de responsabilité, un plan précis de mise en pratique de cette proposition pour ce qui concerne l'aide à accorder aux chômeurs employables.

On trouve à la page 47 un autre paragraphe important que voici:

Le plan propose de mettre à la charge du Dominion les personnes sans travail qui sont capables de travailler et à charge des provinces et des municipalités celles qui sont incapables de remplir un emploi.

Aujourd'hui le Gouvernement répudie l'attitude qu'il avait adoptée en 1945. Le gouvernement fédéral a une obligation envers les chômeurs aptes au travail. Quant à ceux de la Colombie-Britannique, la plupart viennent des autres provinces. Vu que le premier ministre refuse d'accepter toute responsabilité à leur égard, le premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré: "Très bien, nous acquitterons 80 p. 100 des frais de secours. La ville pourra verser les autres 20 p. 100. Cependant, ces secours ne seront versés qu'à ceux qui demeurent en Colombie-Britannique depuis au moins un an." Tous les autres doivent s'adresser à des organismes de charité. Je soutiens qu'il est grand temps que le gouvernement fédéral accepte ses responsabilités dans ce domaine. Ces difficultés surgiront probablement chaque année. Ce n'est que le début. Tôt au tard le gouvernement fédéral devra s'en occuper. Le moment est venu de le faire.

Mon deuxième point a trait à l'énergie hydraulique du fleuve Columbia. Il en est question dans le discours du trône, qui ne mentionne cependant pas le fleuve Columbia. Voici le paragraphe en question:

Des modifications à la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et une mesure destinée à réglementer les ouvrages qui entravent le cours normal des eaux franchissant la frontière internationale vous seront soumises afin que l'exploitation des ressources naturelles servent au mieux les intérêts du public canadien.

La dernière ligne de ce paragraphe semble indiquer que le Gouvernement est maintenant décidé de faire passer le Canada d'abord. Si c'était là toute la question je l'approuverais, et je serais heureux de constater qu'enfin le Gouvernement s'occupera d'abord des intérêts du Canada.

Les honorables députés se souviennent sans doute qu'en ces dernières années nous avons dû consacrer plusieurs soirées, durant l'heure réservée aux simples députés, à convaincre le Gouvernement de ne pas appuyer une proposition tendant à l'aménagement d'un pipeline pour le transport du gaz naturel du sud de l'Alberta qui entrerait aux États-Unis au point le plus rapproché, de façon à desservir les grandes villes des États de Washington et d'Oregon tandis qu'on n'aménagerait qu'une ligne secondaire pour desservir Vancouver et peut-être Trail.

Le résultat d'une obstruction systématique, menée largement par notre groupe, avec l'aide de la C.C.F. et l'ancien représentant libéral de Fraser-Valley, M. George Cruickshank, a été de persuader finalement le Gouvernement que la politique du "Canada d'abord" s'imposait.

Il y a à peine quelques semaines, on a annoncé que du gaz naturel de la région de la rivière La Paix sera transporté par pipe-line à travers le centre de la Colombie-Britannique afin de desservir presque toutes les villes de cette province, l'excédent étant exporté aux États-Unis.

Nous avons aussi rencontré quelque difficulté à l'égard d'un pipe-line destiné à transporter le gaz naturel de l'Alberta vers l'Est du Canada. Il a fallu exercer une pression considérable et faire valoir un grand nombre d'arguments pour convaincre le Gouvernement que le tracé du pipe-line devait être aménagé entièrement au Canada. Le Gouvernement a fini par adopter cette ligne de conduite.

Pour ce qui est des projets du Gouvernement touchant le bassin du fleuve Columbia, nous approuvons toute mesure visant à mettre les ressources naturelles du Canada à la disposition de la population canadienne. Cependant, je crains que ce ne soit pas aussi simple que cela. Selon moi, cette proposition doit aussi servir de moyen d'action contre le gouvernement de la province de Colombie-Britannique. Ce dernier, à tort ou à raison, a conclu avec les intérêts Kaiser aux États-Unis un accord en vertu duquel un barrage doit être aménagé à la sortie des lacs Arrow de façon à emmagisiner l'eau, ce qui mettra à la disposition des usines américaines au sud de la frontière une plus grande quantité d'énergie.

Le gouvernement fédéral s'est opposé à ce projet. Nous assistons maintenant au spectacle que donnent deux gouvernements s'injuriant à qui mieux mieux par la bouche de leurs ministres respectifs.

J'ai ici, sous les yeux, le *Sun* de Vancouver du 25 novembre 1954. Voici la manchette: "L'attitude d'Ottawa au sujet du barrage est qualifiée de sale tour." C'est une déclaration du premier ministre Bennett. Puis voici une déclaration de son ministre des Terres, en date du 30 novembre. L'article consacré au discours est inscrit sous le titre: "Les adversaires du barrage manquent de renseignements". On ajoute: "Le ministre des Mines prétend qu'un véto d'Ottawa équivaudrait à une méconnaissance des droits de la Colombie-Britannique."

Puis voici qu'intervient à son tour Ottawa. Voici une dépêche du 22 novembre 1954, signée Warren Baldwin dont tout le monde sait qu'il y a peu de journalistes au Canada plus sérieux que lui. L'en-tête est ainsi conçu: "Ottawa intervient pour empêcher une entente entre la C.-B. et la société Kaiser au sujet de l'énergie électrique." Il y a une manchette plus petite, dessous: "Une nouvelle loi est en voie de préparation afin de prévoir l'autorisation nécessaire".

Puis nous entendons ce vieux maître qu'est le ministre du Commerce (M. Howe) décharger toutes ses batteries sur le gouvernement de la Colombie-Britannique dans une déclaration faite le 30 décembre 1954: "Le projet de la Colombie-Britannique au sujet du barrage Kaiser est complètement idiot", dit Howe.

Voici un autre communiqué de M. Baldwin, émanant d'Ottawa:

> M. C. D. Howe, ministre du Commerce, a traité mercredi l'entente conclue entre le gouvernement de Colombie-Britannique et les intérêts *Kaiser* aux États-Unis, au sujet de l'aménagement, aux lacs Arrow, d'un barrage-réservoir sans usine hydraulique sur les lieux de "marché boiteux et imprévoyant".

Les deux gouvernements se sont fait la guerre dans les journaux. Le premier ministre de Colombie-Britannique est tout disposé à porter l'affaire devant les tribunaux, tandis qu'Ottawa s'apprête à l'obliger à se soumettre. Je signalerai, monsieur l'Orateur, qu'on ne pourra exploiter au Canada l'énergie hydraulique du réseau du Columbia que par la collaboration des deux gouvernements. La principale source d'énergie doit être le barrage de Mica-Creek au-dessus de Revelstoke sur le Grand-Coude (Big-Bend). Cet endroit se trouve sans aucun doute en Colombie-Britannique, et le gouvernement provincial est donc l'autorité qui doit s'occuper du barrage.

Ce même gouvernement de Colombie-Britannique s'est occupé des immenses travaux de Kitimat. Ceux-ci ne relevaient pas du gouvernement fédéral. Il doit y avoir collaboration entre les deux gouvernements. Je crois que les deux parties sont de bonne foi. Le premier ministre de Colombie-Britannique estime qu'il conclut un marché qui profitera à sa province et ne nuira aucunement au reste du Canada. Ici, les ministres sont d'avis que cette affaire n'est pas bonne et qu'on devrait l'empêcher. Reconnaissons qu'il y a sincérité de part et d'autre. Tout ce que je veux souligner c'est que cette attitude agressive n'avance rien, qu'elle ne fera que rendre plus difficile la mise en valeur du bassin du Columbia à des fins de production d'énergie.

La principale responsabilité de la Chambre est de s'assurer du rôle que doit jouer le Parlement. Jusqu'ici nous n'avons, pour nous renseigner, que des nouvelles parues dans les journaux. Des attaques ont été lancées par les deux côtés. Exception faite du Saint-Laurent, le Columbia est le plus important cours d'eau du Canada pour ce qui est des réserves d'énergie. De fait, je crois que le potentiel des deux fleuves est à peu près le même. Le problème est donc extrêmement important pour la population du Canada et pour le Parlement. Il s'étend non seulement

aux lacs Arrow, dans Kootenay-Ouest, mais aussi à la rivière Kootenay, dans Kootenay-Est, et au barrage de Mica-Creek. Il porte sur les avantages qu'en retireront les endroits situés sur le cours inférieur ainsi que sur les droits que verseront les entreprises américaines pour l'emmagasinage d'eau provenant de cours d'eau canadiens.

Il s'étendra peut-être aussi au fleuve Fraser. Des ministres fédéraux ont donné à entendre qu'on détournerait une partie des eaux du Columbia pour les déverser dans le Fraser. C'est peut-être une bonne idée mais je signale qu'il y a six ans à peine nous avons eu de terribles inondations du Fraser; les gens qui habitent le delta de ce fleuve s'inquiètent énormément de ce qui pourra leur arriver si on déverse dans le Fraser une partie importante des eaux du Columbia.

A mon sens, la meilleure façon pour le Parlement de s'attaquer à cette question c'est d'en confier l'étude au comité des affaires extérieures. Au cours de chacune des deux dernières sessions, ce comité a entendu, au sujet du réseau du Columbia, des témoignages très intéressants et très utiles de la part du général McNaughton. Si on soumet la question cette année à ce comité avant que la loi projetée soit mise en vigueur, le général McNaughton pourra être appelé de nouveau à fournir un exposé complet. Des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique pourraient assister aux séances. Nous pourrions contre-interroger les fonctionnaires des divers ministères du gouvernement fédéral qui ont étudié le réseau du Columbia et nous pourrions même entendre les représentants de la société Kaiser exposer leur point de vue.

A mon sens, ce problème est de ceux qui doivent être étudiés soigneusement par les membres de la Chambre. On ne doit pas s'en remettre à un ou deux ministres d'une décision qui aura, pendant plusieurs générations, des répercussions sur les Canadiens qui habitent le littoral de l'Ouest. Si le Gouvernement ne veut pas soumettre la question au comité permanent des affaires extérieures, il pourrait établir un comité spécial ou un nouveau comité chargé d'étudier toutes les questions concernant l'énergie électrique.

Un article du *Financial Post* du 23 octobre dernier m'a fort intéressé; signé Michael Barkway, autre membre distingué de la tribune des journalistes, l'article préconise une politique nationale de l'énergie électrique pour le Canada. Il a préconisé d'étudier ensemble toutes les questions relatives à l'électricité, qu'elle vienne de l'énergie hydraulique, de l'énergie atomique ou de toute autre forme d'énergie. Je trouve son idée excellente. Le ministre du Commerce (M. Howe) a promis qu'il y aurait un comité de l'énergie atomique au cours de la présente session. Il serait peut-être possible qu'un tel comité étudie également la situation en ce qui concerne le fleuve Columbia.



Mon troisième sujet a trait au prix du blé entreposé à Vancouver. Ainsi que le ministre du Commerce l'a annoncé hier, le Gouvernement a adopté, le 16 février dernier, une nouvelle ligne de conduite en vertu de laquelle la Commission canadienne du blé a établi des écarts entre les prix du blé en entrepôt à Vancouver et à Fort-William ou à Port-Arthur, afin que le blé expédié de ces localités puisse se vendre à un prix de concurrence. C'est là s'écarter du programme suivi depuis 1943, alors que les prix étaient les mêmes sur la côte occidentale et à la tête des lacs. En changeant de ligne de conduite, le ministre a baissé de 7c. le prix du blé à Fort-William et Port-Arthur. Il est résulté de ce changement que les expéditions de blé de Vancouver ont diminué de 40 p. 100 au cours des quatre derniers mois de l'an dernier comparativement à la même période de 1953.

Un comité conjoint du syndicat international des débardeurs et des employés d'entrepôts et du syndicat des manutenteurs de céréales, formé à Vancouver, a vigoureusement protesté. Soit dit en passant, son initiative a été extrêmement fructueuse. Il a reçu l'appui d'une foule de groupements dans la ville, notamment du conseil municipal et de tous les journaux, ainsi que du gouvernement provincial. J'ai ici, par exemple, un éditorial du *Sun* de Vancouver, lequel appuie le Gouvernement. Sous le titre "Faits pour la gouverne de M. Howe; toutes les industries qui dépendent du port souffrent du déclin du commerce des céréales", l'éditorial, paru le 22 décembre dernier, déclare:

> Il y a une façon fort simple pour le ministre du Commerce, M. Howe, de se convaincre que le tripotage des prix par la Commission des céréales en faveur des ports de l'Est nuit vraiment à Vancouver et réduit les revenus des citoyens de cette ville. Pour apprendre qu'il y a moins de navires qui viennent ici chercher des céréales, il n'aura qu'à visiter la bourse du commerce de Vancouver, le Conseil des ports nationaux, la fédération des armateurs, les entrepreneurs de chargement et de déchargement, les syndicats d'employés de port, les fournisseurs, les approvisionneurs de navires, les entreprises de réparation, etc. Les chiffres de fin d'année, lorsqu'ils seront officiellement établis, indiqueront un fléchissement, du 31 juillet (fin de l'année-récolte) au mois de décembre 1954, par rapport à la période correspondante de 1953.

La *Province* de Vancouver a publié le 7 de ce mois, il y a cinq jours donc, un éditorial intitulé: "Tâche urgente pour les députés de Vancouver". En voici un extrait:

> Les députés de Vancouver ont un travail à accomplir durant la session qui s'ouvrira cette semaine. Ils devraient veiller personnellement à ce

que, grâce à leurs discours et à leurs démarches, le gouvernement fédéral cesse de faire des distinctions préjudiciables au blé qui est expédié par notre port.

Le *Herald* de Vancouver, numéro du 3 janvier 1955, publie un éditorial intitulé: "Que M. Howe suive son propre conseil "pour garder tous les ports sur un pied de concurrence" ".

De fait, dans les modifications de prix, la Commission du blé a toujours retardé. Les frais de transport océanique montent sans que le prix baisse aussi vite que ces frais augmentent. Par suite, il s'expédie moins de blé par le port. Même si cette différence de prix est abolie, Vancouver aura beaucoup de difficulté à rivaliser avec le prix de l'Atlantique, à mon avis. Pour une chose, la distance est beaucoup plus grande; il faut beaucoup plus de temps pour transporter le blé du littoral du Pacifique jusqu'au Royaume-Uni. Les navires y sont moins nombreux que sur la côte de l'Est. Nous croyons que la politique dont le ministre a annoncé la permanence hier est mauvaise. Elle met Vancouver en lutte contre la tête des lacs et les acheteurs en profitent. Ils se demandent la raison des deux prix. Lorsque le prix baisse à Vancouver, ils attendent de voir s'il ne baissera pas à Fort-William.

Cette nouvelle régie imposée par ce coryphée de la libre entreprise, le ministre du Commerce (M. Howe), n'est pas sage. J'ai même déduit de ce qu'il a dit hier qu'à son avis le littoral du Pacifique devrait vendre son blé au Japon et à l'Amérique du Sud par voie du Pacifique et ne pas s'occuper du marché du Royaume-Uni. Nous sommes tout aussi intéressés au marché du Royaume-Uni que les autres parties du Canada. Je crois qu'à la longue l'ancienne ligne de conduite serait beaucoup plus avantageuse, tant pour Vancouver que pour Fort-William et Port-Arthur. La population du littoral du Pacifique exige qu'on mette fin sans plus tarder à cette distinction préjudiciable.

Cette question m'amène à mon quatrième point: la diminution du nombre des navires qui entrent au port de Vancouver pour y charger des céréales signifie qu'on y trouve moins de cales pour le transport d'autres denrées. Il est actuellement très difficile d'obtenir les cales nécessaires au transport de notre pâte de bois. Les entreprises qui ont des produits à expédier à l'étranger se heurtent, à cet égard, à des difficultés de plus en plus grandes. Le Canada ne possède pas de flotte de navires de long cours pour cargaisons sèches. Sur le littoral occidental, on ne compte pas un seul navire immatriculé au Canada. Nous devons demander à des navires étrangers de transporter nos marchandises. Le Canada, qui doit expédier à l'étranger plus de denrées que tout autre pays, compte tenu du chiffre de la population, doit confier ces denrées à des navires étrangers; telle est du moins la situation sur le littoral occidental, et elle n'est guère meilleure sur le littoral oriental.

Si nous disposions de navires canadiens, nous pourrions exercer un certain contrôle sur les marchandises qu'ils transporteraient. Il nous serait alors plus facile d'expédier nos produits. Il y va de l'intérêt national. Le jour viendra peut-être où le gouvernement du Canada devra même subventionner des navires étrangers pour qu'ils viennent charger nos marchandises dans nos ports afin de les transporter à l'étranger.

Il y a plusieurs années que la statistique relative à notre marine marchande est lamentable. Et elle l'est de plus en plus. J'ai ici le septième rapport de la Commission maritime canadienne, en date du 24 juin 1954. A la page 15, il est dit que, en 1952, les navires canadiens, au lieu de transporter 20·2 p. 100 des marchandises expédiées, comme en 1947, n'en avaient transporté que 6·4 p. 100. Les navires du Royaume-Uni en avaient transporté 35·4 p. 100 en 1952, au lieu de 45·2 p. 100 en 1947. Des navires d'autre immatriculation avaient transporté 58·2 p. 100 de nos marchandises, alors qu'on ne leur en avait confié que 34·6 p. 100 en 1947. Les chiffres de 1953 sont pires. Cette année-là, nous n'avons transporté que 4·3 p. 100 de nos denrées; les navires anglais en ont transporté 34 p. 100 et des navires d'autre immatriculation en ont obtenu 61·7 p. 100. Je suis sûr que les chiffres pour 1954, qui ne sont pas disponibles, seront encore beaucoup moins avantageux pour nous.

Nous en sommes au point où les navires canadiens ne transportent à peu près plus de nos produits. La flotte hauturière transportant des cargaisons sèches et d'immatriculation canadienne est en somme disparue. Encore une fois, on ne trouve plus un seul de ses navires sur la côte ouest. Le 1er janvier 1948, 145 navires pour cargaisons sèches étaient immatriculés au Canada. Le 31 décembre dernier, il n'y en avait plus que 15, dont deux étaient des navires de 10,000 tonneaux construits durant la guerre. Il s'agit, dans un cas, d'un vaisseau italien qui navigue en partant de ports d'Italie. Je pense qu'il n'est pas venu au Canada depuis des années. Nous avons sept navires de 4,700 tonneaux. Cinq de ces navires appartiennent aux *Canadian National Steamships* et deux de ceux-là sont affectés au transport du papier expédié de Terre-Neuve. Des six autres, trois appartiennent aux *Canadian National Steamships* et trois font du commerce côtier en partant de Terre-Neuve.

Notre tonnage brut a baissé de 928,598 tonnes le 1er janvier 1948, à 68,936 tonnes le 31 décembre 1954, soit le point le plus bas en 35 ans. Nous n'avons qu'environ 500 marins du commerce au Canada. Dans la plupart des autres pays, c'est le contraire qui s'est produit.

Je sais que certains navires immatriculés au Royaume-Uni appartiennent à des Canadiens, mais ils sont sous direction anglaise et leur équipage est formé de matelots du Royaume-Uni. Ils n'ont que peu de valeur pour le Canada et sont d'ancien modèle. La ligne de conduite du Gouvernement empêche leur mise au point. On nous dit que le Canada devrait avoir recours aux navires mis en commun sous le régime de l'OTAN pour ses transports maritimes. En cas de guerre, nous les utiliserons. Mais il n'y a pas, à l'heure actuelle de "pool" de ce genre, et je crois comprendre que les États-Unis hésitent et n'ont pas encore accepté de s'y joindre. Si la guerre venait à éclater, le Canada devrait recommencer complètement ses constructions navales, ce qui causerait d'importants retards. Il faudrait énormément de temps et d'argent pour former des matelots. En outre, il serait probablement trop tard.

La Commission maritime ainsi que des fonctionnaires ont soumis au Gouvernement proposition sur proposition, pour recommander l'établissement d'un noyau d'environ 50 navires modernes et rapides pour notre marine de commerce. La politique adoptée, ou le refus d'adopter une politique, est un des échecs les plus pitoyables qu'on puisse reprocher au gouvernement actuel. A mon sens, un programme énergique pourrait encore sauver la situation. Je regrette qu'il n'en soit pas fait mention dans le discours du trône.

J'aborde maintenant une question qui relève du ministre des Travaux publics (M. Winters), un de mes excellents amis pour lesquels j'ai beaucoup d'admiration. Au cours de la dernière session, nous avons demandé si le Gouvernement participerait à l'aménagement du pont Marpole sur le bras nord du Fraser. Je n'ai pas le temps de citer le hansard mais tout cela s'y trouve. Je n'embarrasserai pas le ministre par des citations. Il a commencé par dire non. Évidemment, la demande d'aide se fonde sur le fait que ce pont est le seul moyen d'accès à l'aéroport de Vancouver, l'aéroport le plus occupé au Canada. Nous avons ensuite rappelé que le ministre du Commerce (M. Howe) avait donné une réponse affirmative il y a quelques années.

Le ministre des Travaux publics a fini par convenir, un peu à contre-cœur, que le Gouvernement verserait $400,000. On en est arrivé à ce montant en se fondant sur une estimation effectuée il y a quelques années et selon laquelle la manière de réparer ce pont consistait à installer tout simplement une nouvelle travée. Les six mille navires environ qui y passent chaque année y passeraient encore, et il faudrait encore ouvrir la travée pour les laisser passer. Le Gouvernement désirait améliorer la travée et il a donc estimé le travail à $1,200,000 et dit que le Gouvernement en verserait le tiers, car on avait reconnu que le gouvernement fédéral devrait en payer le tiers. Nous avons signalé que c'était inutile, car il fallait un pont surélevé. Cependant, le ministre n'a pas voulu augmenter l'offre.

Enfin, le 25 juin, en réponse à une question que j'ai posée, son adjoint parlementaire, ainsi que le rapporte le hansard de ce jour-là à la page 7154, a déclaré ce qui suit:

M. Bourget: Je crois que le montant de $400,000 a été offert à la province pour construire le pont Marpole, mais j'apprends qu'on veut l'aménager rue Oak.

M. Green: C'est exact.

M. Bourget: Jusqu'ici, je ne crois pas...

M. Green: Est-ce à dire qu'à moins que le gouvernement provincial n'accepte ce projet ridicule qui consiste tout simplement à placer une travée levante sur le vieux pont Marpole, le gouvernement fédéral ne versera rien?

M. Bourget: Oui; on me dit qu'il fera probablement la même offre pour le pont de la rue Oak.

M. Green: Le gouverenment fédéral paiera $400,000 à l'égard d'un nouveau pont sur la rue Oak?

M. Bourget: C'est exact, monsieur le président.

Par la suite, le gouvernement provincial a entrepris la construction de ce pont surélevé, ayant déclaré sans ambages, il y a des mois, que si le gouvernement fédéral ne fournissait pas sa part, on exigerait un péage de toutes les voitures franchissant le pont, jusqu'à acquittement de ses frais.

Le ministre des Travaux publics (M. Winters) prend l'attitude suivante,—la date en cause est le 11 décembre 1954,—d'après une nouvelle de presse qui a paru sous la rubrique "On retire l'offre de $400,000":

Ottawa ne versera pas un sou à l'égard du projet d'un nouveau pont Marpole.

Puis une nouvelle provenant de M. Warren Baldwin déclare:

Le gouvernement fédéral se désintéresse de l'entreprise du pont Marpole... "Dans certaines circonstances, dit M. Winters, nous aurions peut-être consenti encore à fournir $400,000 à l'égard du projet plus considérable envisagé par la province, mais, de toute évidence, nous ne pouvons participer à une entreprise qui doit rapporter des revenus."

**L'hon. M. Rowe:** Cela se passait-il avant les élections?

**M. Green:** Non, après les élections. De fait, le pont ne représente pas une entreprise à revenus; ce devra être un pont à péage, simplement pour en acquitter le coût. A mon avis, il s'agit d'un cas où le gouver-

nement fédéral doit encore s'acquitter d'une obligation. L'aéroport est de plus en plus achalandé et le gouvernement fédéral y consacre de plus en plus d'argent. Il faudrait donc changer la décision annoncée récemment par le ministre.

Je voulais en dernier lieu dire un mot en faveur de la création du Conseil canadien mais le temps va me manquer.

Je termine par un avertissement amical au Gouvernement. Le parti libéral s'est maintenu au pouvoir pendant près de vingt ans, durant cinq législatures successives, dont quatre lui assuraient une majorité écrasante. Je suis sûr que tous ceux ici présents qui ont été députés au sein de ces cinq législatures reconnaîtront que celle au cours de laquelle les deux côtés étaient le mieux équilibrés a été plus forte que n'importe qu'elle des quatre autres.

Un regard sur ces cinq législatures nous montre clairement comme le Gouvernement est devenu de plus en plus arrogant et de moins en moins raisonnable. Nous avons aujourd'hui de multiples indications que le Gouvernement accorde très peu d'importance au parlement et se donne à lui-même de plus en plus d'importance. Je crois que le parti libéral lui-même, ici,—non seulement les membres du cabinet mais tous les députés ministériels,—constitue la plus grande société consacrée à l'admiration de soi-même qu'on puisse trouver au pays.

**L'hon. M. Rowe:** Dans le monde entier.

**M. Green:** Par la manière dont il a traité les questions que j'ai soulevées cet après-midi, le chômage, l'entreprise du fleuve Columbia, le prix du blé à Vancouver, la marine marchande et le pont de Marpole, par les réactions de ses ministres lorsque quelqu'un ose aborder ces problèmes, le gouvernement indique clairement qu'il incline vers une attitude de mépris pour toutes les opinions contraires aux siennes.

Il n'est hélas que trop humain de se croire excellent parce qu'on a été au pouvoir et aux commandes depuis si longtemps. C'est une réaction naturelle tout à fait humaine. Je peux comprendre les raisons de cette réaction chez les membres du cabinet. Par ailleurs j'ai constaté que ce sentiment assez légitime chez les anciens qui acceptent des postes dans les différentes parties du pays, prennent leur retraite ou se dirigent vers le Sénat, se décèle aussi chez des jeunes qui ne peuvent aucunement le justifier. Voilà l'un des déplorables aspects de la situation.

De toute façon, le gouvernement actuel dirige le pays depuis très longtemps. Le pays gagnerait à un changement. Si l'attitude que je signale persiste, j'avertis tout simplement le premier ministre (M. St-Laurent) qu'à la longue le gouvernement y trouvera sa défaite. Et pis encore, on arrivera à ce résultat, résultat déjà acquis, je le crois, que les Canadiens auront un gouvernement bien moins efficace et bien moins démocratique que celui qu'ils méritent.

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** D'après les observations que nous avons entendues au cours du débat, il semble que ce soit la coutume de commencer par offrir bien des fleurs et des félicitations. Toutefois, j'estime que cela ne fait pas partie de mon devoir. Je n'irai même pas aussi loin que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) qui a dit, en terminant ses remarques, qu'il voulait donner des conseils amicaux au Gouvernement. Mes conseils visent nettement à aider à la population du Canada à se débarrasser du gouvernement que je juge le plus réactionnaire que le Canada ait eu depuis 1935. Je n'ai donc que fort peu ou point de félicitations à présenter.

Le seul compliment que j'ai à offrir serait d'inviter monsieur l'Orateur suppléant à transmettre à M. l'Orateur nos hommages pour la façon dont il s'est acquitté de ses lourdes responsabilités. A l'encontre de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) je puis dire sincèrement que le Canadien-français de l'est de la rivière Ottawa qui est regardé comme le plus célèbre en Colombie-Britannique est l'Orateur de la Chambre des communes et non pas celui qu'on a appelé "l'oncle Louis". Je puis ajouter que le prestige dudit "oncle Louis" est vraiment très bas en Colombie-Britannique.

On dit souvent à la Chambre que telle ou telle chose constitue un privilège de l'opposition. C'est une façon très erronée de penser. A la Chambre des communes l'opposition a des responsabilités et non pas des privilèges. Que nous faisions partie du Gouvernement ou de l'opposition, nous avons les mêmes privilèges. Les membres du Gouvernement ont une responsabilité, celle de gouverner le pays à leur façon. Quant à nous, il nous appartient de nous assurer que, malgré la majorité dont jouit le Gouvernement, la population du Canada obtient la meilleure administration possible.

Je suis très heureux de prendre la parole à l'appui du sous-amendement présenté à la motion tendant à voter une adresse en réponse au discours du trône. Je ne vois pas comment l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a pu dire que le chef de la CCF s'était trouvé dans une situation embarrassante lorsque les conservateurs progressistes ont présenté l'amendement. L'amendement revêt une forme dont nous nous sommes peut-être servis en ces dernières

années, c'est-à-dire qu'ils s'attaquent à certains points en particulier et accusent le Gouvernement de ne pas s'être occupé de ces questions. Nous constatons ensuite l'année suivante qu'il s'en était occupé, de sorte qu'il nous fallait penser à quelque chose de nouveau.

Nous en sommes rendus à un point dans l'économie nationale où il ne suffit plus de nous arrêter à certaines questions ici et là ou d'offrir de petits remèdes. Je suis parfaitement de l'avis de mon chef, qui soutient qu'il existe de nombreuses preuves démontrant que ce gouvernement vraiment libéral est, de propos délibéré, en voie de se transformer en un gouvernement réellement conservateur.

Je l'ai aussi constaté dans le discours du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Autrefois, c'était la CCF qui disait au Gouvernement: "Vous prenez telle et telle mesure. Ce sont celles que nous avons réclamées." Cet hiver, ce n'est pas la CCF qui va dire au Gouvernement qu'il adopte les mesures qu'elle a réclamées. Cet hiver, comme nous l'avons déjà entendu dans cette enceinte, c'est le chef suppléant de l'opposition qui va dire au Gouvernement: vous vous proposez de faire ce que le parti conservateur canadien a inscrit à son programme.

Si vous voulez bien considérer les mesures proposées, vous constaterez que le chef suppléant de l'opposition n'a pas tort de parler ainsi et de réclamer pour le parti conservateur une part du mérite. Nous en sommes à un moment où une mise en demeure s'adresse au gouvernement libéral réactionnaire que dirige le présent ministre (M. St-Laurent). Les temps ne sont pas tellement différents des années qui ont précédé la période de crise des années 30. La population du Canada voyait nettement qu'un changement complet s'imposait dans la ligne de conduite du Gouvernement. Elle n'avait d'autre choix que de se tourner vers le parti conservateur. Actuellement, nous avons, sous les traits du parti libéral, un gouvernement conservateur et il y a cette fois-ci un autre choix. D'un bout à l'autre du Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, il existe un véritable parti agraire-ouvrier populaire qui sera prêt à assumer le pouvoir lorsqu'il y aura des élections.

J'ai l'impression que ce qui préoccupe davantage le Gouvernement,—et le discours du trône en fournit d'amples témoignages,—c'est surtout d'assurer le bien-être du parti libéral. A vrai dire, il n'y parvient pas très bien. Moins de 14 p. 100 de la population du Canada s'est donné un gouvernement libéral dans sa province à elle. Seules les provinces relativement plus petites de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba possèdent des régimes libéraux. Leur sort est vraiment malheureux.

Lorsque j'ai été élu au Parlement l'une des premières choses que je me suis décidé à faire a été d'apprendre à mieux connaître le pays où j'habite. Je regrette beaucoup que le voyage qu'on avait voulu organiser pour les députés en Colombie-Britannique l'automne dernier n'ait pas pu se faire, et qu'il ait fallu le renvoyer à plus tard. Je souhaite que ce ne soit que partie remise. C'est en effet un grand avantage, à mon sens, que d'être en mesure de connaître la vie de ceux de nos concitoyens qui habitent à des milliers de milles de chez soi. C'est pourquoi j'ai consacré une bonne partie de mon automne et de mon été à visiter d'autres régions du Canada.

Plus je circule à travers mon pays,—je dois le reconnaître,—plus j'en suis fier. Notre nation est admirable. C'est la plus admirable de toutes les nations du monde; notre population est la plus allante et la plus amie du progrès. En outre, une autre impression que je n'ai pu m'empêcher de ressentir,—et à laquelle personne, d'ailleurs, ne saurait échapper,—c'est que notre population a à sa disposition d'immenses possibilités et d'immenses ressources.

On éprouve un certain sentiment d'humilité, peut-être même de honte, à la vue de toutes ces ressources naturelles et de la combativité et de la vigueur de ceux qui vivent ici. C'est surtout vrai quand on se rend compte que nous manquons de logements, que nous avons du chômage, que nous manquons d'écoles, et ainsi de suite. Le manque d'audace du gouvernement fédéral depuis 1935 sous ce rapport y est pour une bonne part.

J'ai visité les provinces Maritimes et je veux féliciter la population de ces provinces de s'être rendu compte enfin qu'elle espérait en vain de l'aide du gouvernement fédéral qui pourrait s'intéresser au bien-être de tout le pays. C'est bien en vain qu'on attendrait de l'aide d'un gouvernement fédéral dirigé par le présent cabinet libéral. Par conséquent, ces gens ont décidé de voir ce qu'ils pouvaient faire eux-mêmes. J'ai appris avec plaisir qu'ils avaient formé un conseil interprovincial de développement, dont le titre exact m'échappe en ce moment. Ce conseil a tous mes meilleurs vœux et j'espère que le gouvernement fédéral trouvera qu'il convient de l'aider, tout d'abord par une nouvelle appréciation de l'économie des provinces Maritimes, suivi du rétablissement de cette économie.

Il y a longtemps qu'on sent le besoin de se débrouiller en Nouvelle-Écosse, où la population s'est rendu compte bien avant aujourd'hui que ce serait perte de temps que de s'adresser aux deux vieux partis politiques

pour demander de l'aide. La population de la Nouvelle-Écosse a pris la tête du mouvement dans les provinces Maritimes pour la formation de coopératives et de caisses populaires.

Mais, dans d'autres régions des provinces Maritimes, je constate que la population ne sait même pas ce qu'elle a raté. Elle ne semble même pas comprendre que les Canadiens ne vivent plus les jours maigres des années 30. Quand on aperçoit une maison neuve dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, on ne peut s'empêcher de lever la tête pour la bien regarder. C'est que, contrairement à ce qui se passe dans le reste du pays, une maison neuve est là-bas un fait rare. Si la population du Nouveau-Brunswick pouvait traverser le pays, elle verrait ce qui s'y passe, comment vivent les gens de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; en constatant leur niveau de vie élevé, elle se dirait qu'elle en a assez des libéraux et des conservateurs.

**L'hon. M. Gregg:** Mon ami nous dira-t-il à quand remonte sa dernière visite au Nouveau-Brunswick?

**M. Regier:** J'ai visité le Nouveau-Brunswick à l'été 1954.

**L'hon. M. Gregg:** En personne?

**M. Regier:** J'ai aussi passé un temps assez long dans la province de Québec. Cette province semble être le point névralgique en matière d'unité nationale. J'ai grandi dans l'Ouest où, pendant des années, feu Mackenzie King nous a dit qu'il faisait l'unité nationale. Pendant des années, la plupart d'entre nous ont cru qu'il disait vrai. C'était bien l'homme pour faire l'unité nationale. Si feu Mackenzie King a vraiment établi l'unité nationale au pays, comment se fait-il qu'après avoir été si longtemps premier ministre, presque au moment où il disparaît de la scène, l'unité nationale est moins vivace au Canada qu'elle ne l'avait été depuis longtemps?

Voici ce que je veux demander au premier ministre de notre pays: je voudrais que notre Chambre l'autre Chambre aussi ne soient plus malheureusement tenues de siéger en tant qu'organismes judiciaires. Nous sommes revêtus d'une fonction législative. Ce serait laisser échapper une occasion exceptionnelle, si le premier ministre actuel voulait abandonner son poste ou devait le quitter pour des raisons d'âge ou de santé avant que cette question soit réglée. Nous ne voulons pas que le Parlement du Canada ait à s'occuper des causes de divorces.

Dans toutes les réunions où je me suis trouvé, un peu partout au pays, je n'ai jamais abordé la question du divorce. Et pourtant, la première chose sur laquelle on me demandait mon avis était invariablement cette question du divorce. La population canadienne commence à en avoir assez. Il y a un homme qui peut nous tirer d'affaire et c'est le premier ministre (M. St-Laurent). J'estime que, s'il ne le fait pas, il manquera à l'un de ses principaux devoirs.

Mes bons amis libéraux qui siègent ici à la Chambre et représentent des circonscriptions de la province de Québec trouveront peut-être intéressant de savoir qu'un jour où j'arrivais à Montréal sans m'être annoncé, deux prêtres catholiques qui avaient appris, d'une façon ou d'une autre, j'ignore comment, que j'étais dans cette ville, m'ont téléphoné pour obtenir des rendez-vous. Je m'en suis étonné. Pourquoi voulaient-ils me parler? Eh bien, ils voulaient entendre, pour une fois, un autre point de vue que celui des Libéraux. Ils voulaient aller à la source de la difficulté et du mécontentement. En outre, l'un deux m'a fait part d'un certain nombre de cas en me priant de lutter pour des gens qu'il estimait pouvoir être lésés. Je lui ai donné l'assurance que j'espérais ne pas avoir à le faire et qu'on trouverait une solution pour retirer cette affaire du Parlement.

J'ai reçu de nombreuses lettres d'ailleurs que de la province de Québec. J'en ai reçu de la Côte d'Azur et des pays scandinaves, d'anciens Canadiens dont les vies avaient été tellement gâchées parce que leurs cas avaient été examinés par les Chambres du Parlement canadien qu'ils s'estimaient obligés de quitter le pays pour passer ailleurs le reste de leurs jours. Il est honteux que nous ne puissions mettre fin à cet état de choses une fois pour toutes. J'engage le premier ministre à faire tout en son pouvoir pour régler ce problème. S'il ne peut rien faire, je doute qu'un futur premier ministre libéral puisse s'attaquer à cette question. Il faudrait qu'il fût domicilié en Ontario car un premier ministre venant de l'Ouest canadien ne pourrait pas le faire.

Une autre question qui inquiète beaucoup la population du Canada et qui soulève beaucoup d'intérêt, c'est celle de ce chevalier à l'armure étincellante qui devait, une fois pour toutes, débarrasser notre scène politique d'un certain monsieur. Il devait, politiquement parlant, le supprimer. Nous lui souhaitons bon succès. Je parle ici du premier ministre de Québec. On me dit que, l'hiver dernier, on a donné aux représentants libéraux du Québec au Parlement une assurance à peu près dans les termes suivants: "Mes amis, restez à mes côtés dans cette lutte; quand elle sera terminée et que nous aurons remporté la victoire à la Chambre, je re-

vêtirai cette armure, j'irai moi-même livrer bataille et le succès couronnera nos efforts."

La lutte a été engagée, mais qu'est-il arrivé? Je me demande ce que pensent maintenant les membres libéraux du Parlement qui ont placé leur confiance dans le premier ministre. Ils doivent être très humiliés parce que, selon toute apparence, le premier ministre du Québec semble avoir remporté une victoire complète. Après avoir reçu un soufflet il n'a eu qu'à tendre l'autre joue et le premier ministre du Canada a dû humilier la nation tout entière en prenant le train pour aller rencontrer, dans une chambre d'hôtel, à Montréal, le maître de cette autre nation.

**L'hon. M. Martin:** l'honorable député peut-il me citer une déclaration de n'importe quel chef d'un gouvernement du Canada qui ait été plus généralement aprouvée et plus unanimement louée partout au Canada que le discours prononcé par le premier ministre au club de Réforme de Québec.

**M. Regier:** C'est précisément ce que je dis, que tout le Canada attendait avec la plus grande anxiété et que la population progressiste de la province de Québec attendait avec la plus grande anxiété la lutte politique qui se faisait jour sur la scène canadienne. Puis est venue la lamentable humiliation que nous avons tous ressentie quand cette lutte s'est transformée en une volte-face complète dans cette chambre d'hôtel de Montréal.

La population de Québec va réagir. Elle est assez nombreuse pour renverser le courant. Je prédis que, lorsque ce courant sera renversé dans la province de Québec, les choses iront passablement vite. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que ce renversement peut s'opérer au profit du parti communiste. Aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste. Dans la ville de Montréal, le parti communiste a obtenu autant de voix que la CCF.

**M. Boisvert:** Combien de jours l'honorable député a-t-il passés dans la province de Québec?

**M. Regier:** Je crois avoir raison de dire que j'ai passé plus de jours dans la province de Québec que tout groupe de six députés du Québec a passés en Colombie-Britannique.

**M. Boisvert:** J'aimerais que l'honorable député réponde à la question suivante: combien de jours a-t-il passés dans la province de Québec lorsqu'il y est allé l'été dernier?

**M. Regier:** Je n'en ai pas fait l'addition et je ne sais pas le nombre de jours que j'y suis demeuré l'été dernier. Les gens de la province de Québec souffrent. Ils sont assujétis à une double imposition et ils ne bénéficient pas, dans le domaine de l'enseignement, des services qu'ils aimeraient recevoir, qu'ils devraient obtenir et qu'ils méritent à titre de citoyens canadiens. Ils ne reçoivent pas les services de santé auxquels ils ont droit. J'ai été étonné d'apprendre que c'est bien des années après que les autres Canadiens eurent bénéficié de la pension de vieillesse que la province de Québec a obtenu cet avantage. Une des raisons de cet état de choses, c'est que lorsque feu M. Mackenzie King, alors chef du parti libéral, prêchait l'unité nationale de l'autre côté de la rivière Ottawa il disait aux gens de la province de Québec: "Vous êtes un groupe à part, vous êtes un groupe différent; vous devez recevoir des égards spéciaux".

Je regrette de reconnaître que tous les partis politiques du Canada représentés dans la province de Québec partagent les mêmes idées. Ils appuient tous, sciemment ou non les principes fondamentaux dont s'inspire le premier ministre de la province de Québec.

**Une voix:** Vous prenez vos désirs pour des réalités.

**M. Regier:** Je ne prends pas mes désirs pour des réalités. J'ai vu des résolutions adoptées par les branches québécoises de divers partis politiques. J'ai déclaré aux Montréalais, d'ailleurs à leurs applaudissements, que l'unité au Canada ne saurait se fonder sur autre chose que les besoins de la population. Les êtres humains de Montréal ne diffèrent pas de ceux de Winnipeg ou de toute autre ville du pays. Nos compatriotes veulent des logements et une nourriture convenable. Ils veulent du travail. Ils veulent des services d'hygiène. Nous voulons tout cela, que nous vivions dans une région ou l'autre du pays. Telle est la base de l'unité canadienne. La CCF est le seul parti qui soit né pour répondre aux besoins des Canadiens; il est donc le seul qui puisse prendre la même attitude dans toutes les régions du pays.

Si les députés n'aiment pas ce que j'ai dit de Québec, passons à l'autre province, l'Ontario. J'y ai entendu force plaintes, touchant l'administration du ministère du Revenu national. Des fonctionnaires m'ont déclaré qu'il s'agit du ministère fédéral le plus mal administré. Les douaniers à la frontière ne semblent pas savoir quelle ligne de conduite adopter. Un fonctionnaire rend aujourd'hui une décision qu'un autre annule le lendemain afin d'établir un nouveau règlement. Il est temps de procéder à une revision générale, je le dis en toute bienveillance au ministre, car j'estime qu'il doit accomplir cette tâche avant de quitter le ministère pour assumer peut-être la direction d'un autre. Il devrait donner ordre de procéder à une refonte com-

plète du genre de celle qui a porté sur le Code criminel, l'an dernier. Il est temps selon moi de faire la refonte des règlements du ministère du Revenu national et de supprimer les difficultés. De toute façon il en sera question plus en détail plus tard dans la session.

Il y a une grande pénurie d'habitations et, à cet égard, j'ai entendu avec intérêt le représentant de Spadina (M. Croll) déclarer qu'on peut construire pour $10,000 des maisons conformes aux normes exigées par la loi nationale sur l'habitation. L'honorable député a parlé d'une mise de fonds de $1,500 et j'aimerais beaucoup qu'il soit possible d'obtenir des maisons à ce prix. Je voudrais toutefois que soit confirmé ce détail, m'assurer qu'à Toronto ceux qui remplissent les conditions posées par la loi nationale sur l'habitation peuvent vraiment obtenir une maison de $10,000 en ne versant qu'une mise de fonds de $1,500.

Le problème de l'immigration préoccupe les citoyens de l'Ontario surtout parce qu'il a des répercussions sur le chômage. Nous ne pouvons comprendre comment, en dépit de ce que tant de postulants individuels se voient refuser la permission de venir au Canada, il y ait dans les principaux centres, semble-t-il, des centaines d'immigrants célibataires sans travail.

On soupçonne depuis longtemps que le ministère de l'Immigration, de propos délibéré ou faute de plans ou d'une direction appropriée, permet à des milliers d'ouvriers célibataires de venir au Canada; ces gens ne connaissent personne au Canada et n'ont souvent que la promesse d'un emploi de courte durée. Le ministère en refuse cependant d'autres que nous devrions accueillir au pays. Comme le temps me manque, je ne m'étendrai pas sur cette question.

Au Manitoba, les faits se passent de commentaires. Les efforts que le parti libéral a déployés en vue de remporter l'élection complémentaire dans Selkirk m'ont étonné. Sauf erreur, on y a envoyé un membre du cabinet afin qu'il se lance de nouveau à l'attaque. Si on l'y avait envoyé une fois de plus, le candidat libéral aurait probablement perdu son dépôt. Sauf erreur, 48 heures avant le scrutin, on a déclaré aux électeurs que les paiements relatifs au blé seraient de 10c. le boisseau et qu'ils seraient versés peu après l'élection complémentaire.

Je tiens à féliciter celui qui dirige l'organisation du parti libéral au Canada car, sous sa direction, le parti a fait de grands efforts pour remonter son prestige qui diminue rapidement au Manitoba. Cependant, le Manitoba est imbu de progrès un peu plus que bien d'autres régions du pays. Je tiens à dire au parti libéral qu'il n'a aucun espoir au Manitoba. J'ajoute qu'il faudra au moins cinq à dix ans avant qu'il puisse reprendre son emprise sur la Colombie-Britannique, tandis qu'il n'a aucun espoir en Alberta, et encore moins en Saskatchewan. Vos efforts pour conserver le Manitoba seront tout à fait vains.

J'ai passé beaucoup de temps en Saskatchewan où les gens font face à la mauvaise récolte de la façon habituelle. Cependant, ils sont fort déçus de constater que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne leur ait pas fourni le barrage. On prétend en Saskatchewan que le ministre de l'Agriculture est décidé à faire tout ce qu'il pourra, avant de quitter la scène politique, pour obtenir le barrage afin que l'histoire ne dise pas de lui qu'il a raté sa carrière politique. De fait, on nous dit en Saskatchewan qu'à chaque réunion du cabinet le ministre de l'Agriculture ne parle que du barrage, à tel point que les autres membres du cabinet commencent à en avoir assez du ministre de l'Agriculture, du barrage et de la Saskatchewan.

Pour ce qui est de l'Alberta, la situation politique est passablement imprécise. Les gens sont déçus de leur régime actuel, surtout lorsqu'ils voient un ministre du culte, un humble serviteur du peuple à la direction d'un des plus importants ministères du gouvernement, qui, après avoir quitté la vie politique, devient directeur d'une société, qui menace virtuellement de devenir la plus grande entreprise d'utilité publique au Canada. De telles choses les laissent songeurs.

Le gouvernement y a promis de supprimer toutes les taxes foncières; cependant, les impôts ont graduellement augmenté, bien que les recettes provenant des puits de pétrole aient apporté des centaines de millions de dollars au trésor provincial. A la lumière de ces faits, la population ne peut comprendre pourquoi les impôts continuent à augmenter.

Nous n'avons pas d'organisation libérale digne de ce nom en Alberta. Nous avons quelques députés libéraux à l'Assemblée législative, mais ils n'ont l'appui d'aucune organisation. Je signale par ailleurs que la CCF a en Alberta une organisation active, vigilante et indispensable et le chef du parti créditiste pourrait avoir la surprise de sa vie d'ici six mois. Il nous faudra peut-être avant longtemps modifier la répartition des sièges à la Chambre des communes.

Je passe maintenant à la province de Colombie-Britannique que nous pourrions qualifier de paradis terrestre. J'avais noté le mot de "paradis" tout court, mais j'ai dû changer d'idée à cause du présent gouvernement provincial et je me suis aussi rappelé, monsieur l'Orateur, que le paradis terrestre n'était pas un endroit absolument parfait. Une certaine influence s'y exerçait. Cepen-

dant, revenant à la Colombie-Britannique, je crois que de plus grands progrès y ont été accomplis du point de vue politique que dans n'importe quelle autre province du Canada. Nous y avons en effet réussi à consolider un régime de deux partis. Les honorables députés auraient peut-être profit à lire le compte rendu de la séance d'aujourd'hui. Ils y liraient l'énergique plaidoyer du représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) en faveur des droit du gouvernement provincial en Colombie-Britannique. Il ne s'agit là toutefois que d'une tentative en vue de sortir le gouvernement de la Colombie-Britannique du pétrin où il s'est fourré en engageant avec le pouvoir central une lutte, d'ailleurs déjà perdue, au sujet de l'énergie électrique. Ce gouvernement-là a été élu sous l'enseigne de la libre entreprise. Il a raconté au cultivateur que s'il ne recevait pas plus pour son lait c'était à cause de l'intervention du gouvernement dans ce domaine. Il a par ailleurs dit au citadin qu'il payait son lait trop cher. "Que le gouvernement se retire du commerce du lait, a-t-il affirmé, il ne faut pas que le gouvernement fasse du commerce; c'est du marxisme; c'est essentiellement mauvais." Cultivateurs et citadins se sont laissés attraper, mais il reste que je paye toujours 22c. ma pinte de lait. Ces principes ont fait perdre des centaines de milliers de dollars aux cultivateurs de la vallé du Fraser. Le gouvernement commence à s'inquiéter. Il est parvenu à faire nommer une commission et les créditistes se préoccupent maintenant d'entrer de nouveau, en tapinois, dans le commerce du lait.

C'est avec plaisir que j'ai cru entendre hier le chef créditiste plaider la cause de l'organisation rationnelle du marché agricole. Je l'ai aussi entendu avec plaisir, l'an dernier, réclamer l'abolition des droits de péage sur les ponts. Il pourra, je l'espère, freiner un peu l'agitation d'un tas de gens qui ne sont que des politiciens finauds et sous les ordres desquels se trouve actuellement placé un groupe de créditistes plus ou moins récalcitrant en Colombie-Britannique.

Nous avons ensuite le nouveau parti conservateur, qui a un rôle des plus utiles à jouer. Je ne m'oppose pas au parti conservateur, que j'admire beaucoup. Il a un rôle nécessaire à jouer dans une démocratie. C'est le parti de la consolidation, tandis que la CCF est le parti du progrès. Que le parti conservateur prenne étiquette de "Crédit social" ou même d'"Union nationale", peu importe. Il a un rôle politique à remplir. Cependant, ce à quoi je m'oppose, c'est à ce parti libéral qui n'a aucune couleur, qui n'est ni un parti d'entreprise libre ni un parti à tendances socialisantes. Il n'est fondé, je le répète, que sur le bien-être du parti libéral. On en verra la fin lorsque changeront les circonstances économiques et que la population exigera un gouvernement qui croit en l'action. Elle élira un gouvernement de la droite ou de la gauche et je prédis une scission parmi les députés en face.

Quel sera le chef de la droite? Je n'en sais rien. On me dit que la lutte pour la succession est commencée et qu'un certain nombre de concurrents très combatifs et assez jeunes s'y intéressent. Je crois fermement que le parti libéral a cessé d'exister comme facteur politique en Colombie-Britannique. Je commence à croire que la principale raison en est que le lit du Fraser est pavé de l'or et serti des diamants du patronage politique du parti libéral. Il y a bien des années, nous avons eu une ruée vers l'or du fleuve Fraser et on dit que l'histoire tend à se répéter. Le favoritisme politique est la raison principale de l'écrasement du parti libéral en Saskatchewan; il en fut ainsi de même en Colombie-Britannique. La situation s'explique. Les gens ne savent pas ce qui se passe et l'opposition ne joue apparemment aucun rôle dans le Gouvernement. Je me demande même parfois si l'opposition a un rôle à jouer. Je me demande parfois si les députés libéraux qui entourent les ministres sont vraiment ici. Ils n'ont aucune influence sur le Gouvernement et j'ignore pourquoi ils sont ici.

Notre Canada est réellement dirigé par un cabinet qui dispose de tous les moyens pour défendre ses positions, bonnes ou mauvaises. Je souscris entièrement à l'appel lancé par le parti conservateur il y a quelque temps, appel dont j'ai pris connaissance dans les journaux et selon lequel on demanderait de donner aux députés de l'opposition plus de moyens de s'acquitter convenablement de leur tâche. On a pensé que j'exagérais quand j'ai parlé du fleuve Fraser. Peut-être ai-je exagéré en effet mais comment le saurais-je? Quels moyens ai-je de savoir si le demi-million de dollars consacré à tel projet et les deux millions affectés à tel autre ne sont pas simple gaspillage?

Lorsque le cabinet veut défendre ses positions en ce qui concerne le coût de certains travaux publics, il a à sa disposition tous les moyens de recherche. La situation a atteint une telle gravité que certains journaux ont fait observer, après les dernières élections, que le Canada allait vers un gouvernement de parti unique. Si la situation dure encore longtemps et si les membres de l'opposition ne peuvent guère y remédier, il doit paraître bien évident aux yeux de quiconque fréquente les tribunes de la Chambre depuis un certain nombre d'années que le jour approche rapidement où, non seulement notre politique étrangère, comme cela se voit parfois, mais

toute notre politique ralliera les deux partis; ce serait un jour néfaste pour la cause de la démocratie.

Je souscris aux paroles de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) au sujet de la route transcanadienne et de l'à-propos pour le gouvernement fédéral de se charger de toutes les grandes routes du Canada. L'heure a sonné depuis longtemps de soulager les contribuables municipaux et provinciaux du fardeau d'impôts nécessaires à l'aménagement et à l'entretien des routes. On a un si pressant besoin d'argent pour l'aménagement des services municipaux que nous ne pouvons supporter plus longtemps qu'on affecte à la construction des routes le revenu des gouvernements des échelons inférieurs.

Je préconise également la formation d'un comité de la Chambre, ou même d'une commission royale, en vue d'enquêter sur les dépenses du ministère de la Défense nationale et du ministère de la Production de défense depuis la fin de la guerre. Je pense qu'une telle enquête nous révélerait des choses très étonnantes. C'est un autre domaine où l'opposition est paralysée.

Même les députés libéraux qui ne font pas partie du cabinet sont gravement gênés dans l'exercice de leurs fonctions à la Chambre. Je sais que le ministère de la Défense nationale a gaspillé $300,000 dans ma circonscription en achetant un terrain marécageux, un terrain absolument impropre à son affectation. Quelqu'un a commis une erreur. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille condamner le Gouvernement pour une erreur, mais il a dépensé $300,000 pour un terrain sur lequel on devait construire un dépôt d'approvisionnements militaires, pour constater que le terrain n'avait pas de fond. Du moins, on n'en a pas encore trouvé le fond, et le terrain est absolument impropre à une telle affectation.

**M. Argue:** Pas de chevaux sur la liste de paie.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui dire que son temps de parole est expiré.

**M. Regier:** Merci, monsieur l'Orateur.

**M. Castleden:** On a laissé les chevaux s'enfoncer au milieu du marais.

**M. Argue:** Qu'est-ce qu'un million?

**M. B. R. Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au nom de mes commettants, je suis sûr qu'ils souhaitent que je transmette, à vous et aux autres députés, leurs meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Je tiens aussi à féliciter les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Mes félicitations également aux nouveaux députés qui ont mis de côté leurs occupations antérieures pour venir ici se consacrer aux affaires de la nation.

L'année écoulée nous a apporté certaines déceptions, il va de soi; mais un regard en arrière nous donne raison d'être reconnaissants à maints égards. Bon nombre de déceptions sont dues à des causes indépendantes de notre volonté. Dans la partie de ma circonscription que j'habite, le mauvais temps a considérablement nui à l'exploitation forestière. Un peu partout au pays, l'agriculture a souffert d'une situation moins que bonne.

Quant à la Colombie-Britannique et, en particulier à la circonscription de Cariboo qui m'intéresse davantage, des soumissions doivent être demandées en vue de la construction d'un édifice fédéral à Dawson-Creek au début de cette année. Nous attendions la construction d'un tel édifice depuis bien longtemps et je suis sûr que les habitants de cette région seront enchantés de ce qu'on entend faire à cet égard cette année.

A propos de la région de Dawson-Creek, je mentionnerai qu'on y est heureux d'apprendre que la question du téléphone sera réglée au cours des prochains 18 mois et qu'on y aménagera une méthode de signalement automatique. Je recommande, au sujet des améliorations projetées pour la région de Dawson-Creek, l'installation d'un réseau automatique à Pouce-Coupé, qui permettrait un service de 24 heures de cette localité vers le point central du territoire en question.

Je félicite le Gouvernement de la nomination du nouveau ministre des Transports (M. Marler), parce que j'estime qu'outre ses très grandes aptitudes, il possède des qualités qui commandent l'admiration. Nous nous attendons à de belles réalisations de la part de son ministère.

Le gouvernement provincial de Colombie-Britannique a beaucoup contribué au bien-être de notre population. Parmi les choses qui m'intéressent le plus, il y a le prolongement du *Pacifique Great Eastern* de Squamish à Vancouver. Ce prolongement, comme on le sait, est déjà en bonne voie. On s'attend que le prolongement de Prince-George à Fort-St-Jean soit mis en train l'année prochaine. Sauf erreur, on demandera, au début de février, des soumissions pour l'aménagement des 65 premiers milles.

A cause de la confiance qu'inspire le gouvernement de la Colombie-Britannique, les placements privés ont afflué partout dans la province. Cette expansion a certaines répercussions qui causent un peu d'inquiétude au Gouvernement. Par suite de ce développement rapide, les services éducatifs de la

province peuvent difficilement, comme ailleurs au Canada, marcher de pair avec l'accroissement de population.

Dans la partie nord de ma circonscription, on s'intéresse de plus en plus aux recherches de gaz et de pétrole. La canalisation projetée, pour le transport de gaz, entre Fort-Saint-Jean et Vancouver et jusqu'au vaste empire intérieur du nord-ouest américain le long du Pacifique, soulève de grands espoirs partout dans la circonscription de Caribou parce que nous nous attendons que de nombreuses industries secondaires soient établies.

Dans le *Sun* de Vancouver, numéro du 3 janvier, M. Frank Malden, rédacteur, déclare ce qui suit à propos de cette expansion:

> Du point de vue du gouvernement créditiste, l'année 1954 a été aussi active que les violentes années d'élections 1952 et 1953. On n'a pas fait autant de bruit mais, de fait, les réalisations ont été plus nombreuses.

En outre, dans le domaine économique, je puis dire que les obligations de la Colombie-Britannique ont obtenu les prix les plus élevés sur les marchés financiers de l'Est. La société Frobisher a déposé auprès du Gouvernement une garantie phénoménale de deux millions et demi de dollars et s'est préparée à édifier un immense établissement ou empire hydro-chimique dans la région septentrionale de la Colombie-Britannique. La société Alcan a annoncé un autre programme d'expansion de 45 millions de dollars plus tôt qu'elle ne l'avait projeté. Les gens de la Colombie-Britannique ont toutes les raisons d'être optimistes et, avec le temps, nous prévoyons que de plus grands progrès se réaliseront dans la province.

Ce que j'aimerais faire ressortir, c'est que toutes ces entreprises augmenteront sensiblement les revenus du gouvernement fédéral. Aux termes des ententes fiscales, nous constatons que plus l'expansion sera considérable, naturellement, plus le gouvernement fédéral encaissera de revenus. Nous estimons donc que le gouvernement fédéral doit faire face à certaines obligations en ce qui concerne la perception de ces revenus supplémentaires de la Colombie-Britannique. Nous espérons que le gouvernement fédéral prendra des mesures en vue d'aider à la province à poursuivre cette expansion rapide, afin que les Canadiens en général, de même que ceux de la Colombie-Britannique puissent jouir d'un niveau de vie plus élevé et voir grandir leur pays.

Encouragés par la sage politique de leur gouvernement provincial les gens de la Colombie-Britannique sont actifs et entreprenants. Ce gouvernement passe pour un gouvernement qui agi plus qu'il ne parle. Il règne là un sentiment d'optimisme grandissant, c'est indubitable. Nous estimons que le gouvernement fédéral ne doit empiéter aucunement sur les droits provinciaux dans quelque domaine que ce soit.

Comme l'atteste le hansard du 19 novembre 1953, j'ai parlé à la dernière session, à propos des moyens de transport, du problème de la voirie. Mais avant d'aborder ce problème, je tiens à signaler une question qui intéresse non seulement les habitants de ma région de la Colombie-Britannique, mais toute la population canadienne. Nous constatons un état de choses sous l'empire duquel les contribuables subventionnent deux grands réseaux ferroviaires. Ce régime de subvention permet aux chemins de fer d'établir des taux de transport sans tenir compte des pertes éventuelles d'argent. Tant que les chemins de fer seront subventionnés, rien ne les empêche de transporter les marchandises gratuitement pour soutenir la concurrence.

On a porté à mon attention le problème du camionnage. La situation du camionneur devient désespérée. On dira peut-être que le camionnage est subventionné, mais je crois que cette assertion est loin de la vérité. L'industrie du camionnage paie une taxe de 10c. par gallon d'essence et des droits pour l'utilisation des routes. On a besoin de ces routes pour les véhicules plus légers ainsi que pour les lourds transports sur faible distance, transports dont les chemins de fer ne peuvent se charger.

J'aimerais citer quelques chiffres fort révélateurs sur les prix des transports par chemin de fer et les prix convenus. D'après la classification canadienne en matière de tarif-marchandises, il y aurait ainsi que je l'ai constaté, un taux de quatrième classe de $2.98 contre un prix convenu de $2.09 pour transport de marchandises de la première catégorie.

Je constate que le tarif-marchandises de la première catégorie s'établit à $5.04, suivant la classification canadienne des tarifs-marchandises. Ces chiffres se passent de commentaires. La statistique en cause révèle aussi que d'Edmonton à McBride, soit une distance de 350 milles, le tarif-marchandises de la deuxième catégorie s'établit à $2.26. De Vancouver à Dawson-Creek, soit une distance de 1,400 milles, le tarif-marchandises de la première catégorie atteint $2.09 en vertu des prix convenus, soit 17c. de moins pour transporter des marchandises à 1,400 milles que pour les transporter à 350 milles où les camions ne livrent pas de concurrence. Voilà une grave injustice qui exige l'attention immédiate du gouvernement.

Il faut réexaminer à fond le problème des tarifs-marchandises. A coup sûr, dans un pays de pionniers notamment,—je n'ai peut-être pas besoin d'ajouter "notamment",—cela s'impose. Je connais fort bien les entreprises

de camionnage qui desservent la circonscription de Cariboo. Je sais que seuls des camions y assurent le transport des marchandises sur des centaines de milles. Si les subventions aux chemins de fer permettent de réduire les tarifs-marchandises et d'enlever à ces camionneurs le transport de marchandises sur de grandes distances, les entreprises de camionnage ne pourront même plus en assurer le transport sur de courtes distances. L'industrie du transport routier est nécessaire et nous devons la protéger des empiètements des chemins de fer subventionnés qui peuvent réduire les taux de transport à zéro s'il le faut. Il leur est égal d'agir de la sorte, pourvu que, en fin de compte, ce soit le contribuable qui comble le déficit.

J'en viens maintenant à une question qui a été abordée par au moins quatre députés depuis le début de la session, celle de la participation du gouvernement fédéral à l'aménagement des routes à grande circulation. J'estime que tant que le gouvernement fédéral percevra la plus grande part des impôts acquittés par la population des provinces, il devra faire davantage en matière de routes. Je l'ai déjà dit, ces travaux pourraient être rattachés au programme de défense. Le temps est venu, je crois, où le gouvernement doit d'étudier à fond le problème des routes au Canada, à la lumière surtout des mesures que l'on prend en ce domaine aux États-Unis. Ce pays se propose au cours des prochaines années d'affecter à ce chapitre plus de 100 milliards de dollars. En plus, on projette là-bas d'aménager pour 8 milliards de routes à péage, au nord et au centre du pays.

Si on songe au prolongement considérable des routes dans ce pays,—et les routes qu'on se propose maintenant d'aménager sont considérées comme nécessaires au programme de défense,—nous devons nous rendre compte au Canada que notre programme d'aménagement de routes retarde de beaucoup. Le *Journal* d'Edmonton, en date du 3 novembre 1954, renfermait un éditorial intitulé: *Transports et routes militaires.* J'en cite un paragraphe:

L'an dernier, le ministre provincial de la voirie, M. Gordon Taylor, a demandé l'aide du gouvernement fédéral pour l'aménagement d'artères qui devaient servir au transport militaire dans la province. Il a déclaré qu'on ne pouvait s'attendre que les provinces aménagent des routes appropriées à la circulation de lourds véhicules militaires, advenant une attaque contre notre pays. Une circulation de ce genre exigerait des routes très solides afin qu'on puisse y circuler rapidement. Le gouvernement fédéral a rejeté cette requête formulée de concert par les provinces de l'Ouest. Cependant, les avertissements du colonel J. R. B. Jones, ingénieur en chef de l'armée canadienne, lui ont sans doute appris que les routes canadiennes ne convenaient pas d'une façon générale aux besoins militaires.

L'honorable George Prudham s'oppose à l'aménagement de routes militaires partant d'Edmonton, car il estime qu'on n'en aura jamais besoin à cette fin. Il lui serait utile de se renseigner à l'égard de cette question d'importance capitale auprès des spécialistes du ministère de la Défense.

Je ne me sentirais pas obligé de souligner à ce point le besoin de routes, si nous ne pensions pas que la mise en valeur de tout pays dépend de son réseau routier et de ses moyens de transport. Je prie le Gouvernement de prendre de nouveau en considération la question des routes en vue d'apporter une aide accrue aux provinces dans ce domaine.

A ce propos, nous ne recommandons pas une augmentation de la dette nationale à ces fins. Selon moi, la Banque du Canada devrait être transformée en banque d'émission et en cette qualité elle pourrait monétiser nos avoirs nationaux liquides, une partie de la différence entre le revenu national et la production nationale; de la sorte, sans augmenter la dette nationale et sans avoir à verser nécessairement des intérêts sur l'argent émis, elle pourrait faire en sorte qu'il soit possible de distribuer aux chômeurs l'excédent invendu de biens de consommation. On affecterait ces chômeurs à l'aménagement de ces routes dont nous avons tellement besoin. Ainsi, la dette nationale n'augmenterait pas. Nous utiliserions tout simplement les avoirs liquides que nous possédons déjà sous forme de biens de consommation.

Ce principe pourrait s'appliquer évidemment à un grand nombre d'autres domaines où le gouvernement exerce son activité. Je pense en particulier à nos vieillards et à tous les autres bénéficiaires de l'assistance sociale qui ont tant besoin qu'on les aide, ce que nous admettons tous.

Nous avons beaucoup entendu parler de chômage, et je ne veux pas en dire grand chose. Il reste que je suis de l'avis de ceux selon qui il faudrait en arriver dans notre pays à une situation telle qu'il nous serait désormais inutile de verser des suppléments de prestations, mais où tous ceux qui voudraient travailler auraient l'occasion de le faire. Nous savons que notre pays est jeune et qu'il y a fort à faire. Nous savons que nous possédons les machines qu'il faut pour cela, ainsi que les bras. Il n'y a donc aucune raison pour laquelle, vu que nous avons et les machines et la main-d'œuvre, nous ne pourrions pas faire ce travail. Ne possédons-nous pas par ailleurs cet élément liquide de l'actif que sont les biens de consommation qui ne demandent qu'à être consommés?

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est occupé du chômage chez lui, estimant que puisque le gouvernement fédéral refusait d'aider les chômeurs, il lui appar-

tenait à lui de voir à ce que ces malheureux ne soient pas laissés entièrement sans le moyen de vivre.

Il y a une chose qui touche plus particulièrement ma circonscription et c'est qu'on a avancé de trois ou quatre mois l'ouverture du chantier en ce qui concerne une partie de la construction d'une ligne du *Pacific Great Eastern Railway*. Ainsi donc les travaux commenceront dans la région forestière de Prince-George, au printemps, de manière à soulager le chômage qui y sévit généralement dans l'industrie du bois en cette saison.

Ce sont là des situations où le Gouvernement s'occupe vraiment de la population et j'ai la certitude qu'il accomplit beaucoup pour améliorer les relations fédérales-provinciales.

Nous devons donner plus d'autonomie aux provinces, plutôt que de donner toute l'autonomie au gouvernement fédéral. Il faut que nous ramenions le Gouvernement plus près du peuple afin que les contacts entre le peuple et le Gouvernement soient plus étroits et que, par conséquent, la population soit plus en mesure de se faire entendre que dans le passé. Il faut que nous procurions de nouveau à la population le moyen de faire connaître ses besoins au Gouvernement. Plus nous nous éloignons des échelons municipal et provincial, plus il devient difficile à la population du Canada de faire remédier aux difficultés qui exigent l'intervention des pouvoirs publics.

Je ne veux pas parler trop longtemps. En terminant, je dirai combien m'a intéressé le discours de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), qui a tenté, pour ainsi dire, de démolir le gouvernement de la Colombie-Britannique, si cela peut se faire. Je dois lui rappeler que pendant dix-sept ans environ la CCF a fait partie de l'opposition et que la population de la Colombie-Britannique lui a refusé son appui lorsqu'est venu le temps de remplacer le gouvernement libéral au pouvoir à ce moment-là.

**M. Castleden:** Par vote transférable.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, je tiens, moi aussi, dans ce débat, à féliciter le motionnaire de l'Adresse (M. Leduc) et celui qui l'a appuyée (M. Carrick), et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés qui ont été élus lors des élections complémentaires de l'automne dernier.

Je suis député, on le sait, de cette province attardée dont nous a parlé le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), c'est-à-dire du Nouveau-Brunswick, où, selon notre collègue, une maison neuve est un fait rare. Les gens des endroits qu'il a visités ne seront guère contents des propos qu'il a tenus. Bien que je n'aie pas visité sa circonscription, je puis assurer à mon honorable ami qu'elle compte moins de maisons neuves que le comté de Westmorland. En effet, l'an dernier, au cours d'un débat sur le logement, il nous apprenait que nombre de ses commettants vivaient dans des huttes de carton goudronné, ce contre quoi s'élevait alors le représentant de Burnaby-Richmond (M. Goode).

Je m'étais proposé de dire un mot au sujet des travaux de dragage d'un havre au Nouveau-Brunswick, le havre de la Pointe-du-Chêne, question qui relève de mes fonctions. Mais le député, qui a effectué un des relevés nationaux les plus rapides que j'aie jamais entendus, a décidé de s'intéresser à ce havre dans le comté de Westmorland, au Nouveau-Brunswick. On me permettra de donner lecture d'un extrait du *Transcript* de Moncton, numéro du 23 juin 1954:

M. Erhart Regier, député cécéfiste de Burnaby-Coquitlam (C.-B.), a critiqué le gouvernement libéral, au cours d'une tournée de causeries de deux jours dans le comté de Westmorland, et lui a reproché ce qu'il a appelé son "attitude d'inaction".

A Sackville, hier soir, et à Petitcodiac, la veille, M. Regier a parlé de la nécessité de draguer le chenal de la Pointe-du-Chêne et il a accusé le Gouvernement de ne vouloir rien faire, tant qu'il n'y serait pas poussé par des pressions venues de plusieurs directions à la fois.

J'ai réclamé le dragage de ce chenal d'une seule direction. C'est tout ce que je puis faire. Je m'attendais que le député de Burnaby-Coquitlam ferait en sorte que les pressions à ce sujet viennent de plusieurs directions à cette session-ci; il paraît que, depuis qu'il a quitté Westmorland, le dragage de ce chenal ne l'intéresse plus. Voici ce que le journal rapporte encore de son discours:

Il a dit que les habitants de la Colombie-Britannique seraient heureux que le gouvernement fédéral affectât de ses deniers au relèvement de la vie économique des provinces Maritimes, étant donné qu'ils se rendent compte que l'ensemble de la prospérité du Canada dépend du bien-être de toutes les parties de la population.

A cet égard, il parle apparemment au nom du gouvernement de la Colombie-Britannique. Or, aujourd'hui, il n'était guère satisfait de la façon dont celui-ci dirige sa province. J'ai été frappé de l'entendre disséquer ce gouvernement créditiste, surtout après s'être fait son porte-parole. Je puis lui dire qu'au Nouveau-Brunswick, on change parfois d'idée en politique. C'est ce qui est arrivé il y a un ou deux ans, lorsqu'on y a élu un gouvernement progressiste-conservateur. Cependant, depuis que le parti cécéfiste s'est organisé au Nouveau-Brunswick, le vote en sa faveur décline constamment. Dans le comté de Westmorland, son dernier candidat y a reçu la moitié des votes qu'il avait obtenus quatre ans auparavant. Le socialisme dans le comté de Westmorland est nettement sur son déclin.

**Une voix:** Comme partout ailleurs.

**M. Murphy: (Westmorland):** Je dirai à la Chambre que les observations du député voulant que la population du Nouveau-Brunswick appuierait un gouvernement ou un parti socialiste ne sont nullement fondées. Voici le conseil que je lui donne, en paraphrasant un vieux proverbe: "Reste dans l'Ouest, jeune homme, reste dans l'Ouest".

Je désire transmettre à la Chambre les meilleurs souhaits du comté de Westmorland et informer les honorables députés qu'une nouvelle étoile se lève dans l'Est, dans la personne du chef nouvellement élu du parti libéral, M. Taylor, dont on entendra parler davantage d'ici quelques années quand il sera devenu premier ministre de notre province.

**M. Brooks:** Une étoile assez pâle.

**M. Murphy (Westmorland):** Au cours de la dernière session, j'ai parlé du canal de Chignectou, c'est-à-dire du prolongement oriental de la voie navigable du Saint-Laurent. Comme on l'a dit, ce canal pourrait très bien s'appeler le passage de l'Est. Je désire revenir sur cette question aujourd'hui mais, auparavant, je voudrais aborder d'autres sujets qu'on m'a demandé de porter à l'attention de la Chambre en ma qualité de représentant de la circonscription de Westmorland.

Premièrement, on trouve, au milieu de la circonscription de Westmorland, le plus grand centre ferroviaire à l'est de Montréal. C'est là qu'est établi le bureau central de la division de l'Atlantique; c'est là que les ateliers de réparation sont situés. La vie économique de ma région réagit promptement à tout changement apporté à l'exploitation des chemins de fer Nationaux du Canada, c'est-à-dire de toute augmentation ou diminution du personnel de la division de l'Atlantique du National-Canadien. Pour nous du Nouveau-Brunswick, ce réseau de transport ne peut s'assimiler à une entreprise particulière qui se préoccupe avant tout de ses profits et pertes. Séparés que nous sommes du reste du Canada par l'État du Maine, il nous faut traverser un État entier d'un pays étranger, ou le contourner, pour faire affaire avec le reste du Canada.

Les chemins de fer Nationaux du Canada sont une entreprise d'utilité publique; par conséquent, en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick, on ne peut les mettre sur le même pied qu'une entreprise particulière. Les usines de Moncton réparent et fabriquent des pièces pour le réseau entier et, depuis plusieurs années, elles forment le noyau de l'économie de ma circonscription. Il est très injuste d'y réduire le personnel parce qu'on remplace les locomotives à vapeur par des diesels. Les ouvriers qui ont été mis à pied ne peuvent trouver, à cet endroit, aucune autre industrie qui puisse leur procurer du travail.

Les représentants du syndicat de Moncton m'ont demandé de protester contre les congédiements survenus dans la région de l'Atlantique. L'Association canadienne nationale des anciens combattants m'a formulé la même demande. Je suis très heureux d'appuyer leurs réclamations. On devrait faire enquête sur la région de l'Atlantique des chemins de fer Nationaux du Canada en vue de trouver moyen de fournir du travail à temps continu aux employés de chemins de fer dans les provinces Maritimes.

Depuis mon dernier discours à la Chambre en faveur de l'aménagement du canal de Chignectou ou du passage de l'Est, beaucoup d'organismes et de citoyens ont demandé que les travaux commencent immédiatement. L'été dernier, la Fédération des ouvriers des entreprises maritimes, organisme des provinces Maritimes, réunie à Sydney, a adopté une résolution priant les gouvernements des quatre provinces de l'Atlantique de demander au gouvernement fédéral de commencer immédiatement l'aménagement du canal Chignectou à travers l'isthme, entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. L'été dernier, la fédération du travail du Nouveau-Brunswick a demandé, à la réunion qu'elle a tenue à Bathurst, la réalisation immédiate de cette entreprise dans l'isthme. L'Union des municipalités, représentant toutes les villes, grandes et petites, et tous les comtés du Nouveau-Brunswick, a adopté à l'unanimité une résolution portant sur l'aménagement d'un canal de Chignectou. Outre les groupements que j'ai mentionnés, environ quatre-vingts autres organismes ont appuyé ce projet.

En septembre 1954, le *Maritime Advocate* a publié un article qui semble résumer les sentiments des citoyens de la région au sujet de l'aménagement d'un canal de Chignectou:

> Il me semble que c'est maintenant le temps d'agir ou jamais, pour ce qui est du canal de Chignectou. La voie maritime du Saint-Laurent, qui sera sans doute préjudiciable aux provinces de l'Atlantique, va de l'avant quoi qu'il advienne. Il appartient au gouvernement fédéral d'aménager le canal de Chignectou, qui contribuera pour beaucoup à alléger les craintes des gens des provinces Maritimes, eux qui pensent que l'établissement de la voie maritime du Saint-Laurent fera grandement rétrograder les provinces de l'Atlantique. C'est maintenant le temps, pour tous les députés fédéraux des provinces de l'Atlantique, de faire cause commune indépendamment de la politique de parti. C'est tout de suite ou jamais qu'il faut agir. Si l'on ne se concerte pas maintenant, pour aménager le canal de Chignectou, nous des provinces de l'Atlantique ferions aussi bien d'abandonner la partie et de tendre la main, en priant pour que quelques miettes tombent des tables richement garnies des provinces centrales.

De plus, on m'a envoyé le texte d'une résolution adoptée à la 54e réunion annuelle de

la Chambre de commerce des provinces Maritimes, dont voici le texte:

Attendu que, durant la dernière session, le ministre fédéral des Transports a exprimé ses vues à la Chambre des communes en disant qu'il faudrait étudier la possibilité d'aménager le canal de Chignectou; et

Attendu que l'aménagement du canal de Chignectou pourrait être lié à la mise en valeur de l'énergie électrique par l'utilisation des marées de la baie de Fundy et que cette entreprise pourrait produire beaucoup d'énergie à peu de frais, ce qui permettrait davantage d'attirer des industries dans ces provinces Maritimes;

Il est donc résolu que la Chambre de commerce des provinces Maritimes, assemblée à Halifax (N.-É.), ce quatrième jour d'octobre 1954, engage le gouvernement du Canada à étudier aussitôt que possible la possibilité d'aménager le canal de Chignectou sans oublier la possibilité de mettre en valeur l'énergie hydraulique dans une entreprise connexe.

Au cours du même mois, le comité régional de placement (région de l'Atlantique) de la Commission de l'assurance-chômage a adopté au sujet du canal de Chignectou une résolution dont le *Telegraph* de Saint-Jean a parlé de la façon suivante, le 29 août:

La deuxième résolution déclarait qu'un canal à travers l'isthme de Chignectou serait "grandement avantageux" pour les provinces Maritimes et pour notre économie nationale qui croît sans cesse.

Un tel canal, poursuivait la résolution, favoriserait la défense nationale, accélérerait les communications océaniques et les transports maritimes.

"Le percement d'un canal à travers l'isthme de Chignectou, ajoutait-on dans la résolution, formerait le pendant du programme de mise en valeur du réseau du Saint-Laurent et des Grands lacs que le gouvernement fédéral est en voie de réaliser."

Entre autres points qui militent en faveur du canal il y a, selon la résolution, un choix plus grand de points de départ pour les convois, une plus grande facilité pour les "alliés de l'Ouest" à mettre en marche des convois de différents points du littoral de l'Est du Canada, des moyens efficaces pour prévenir les attaques et les avantages indiscutables que cette réalisation aurait sur l'économie du Canada et des États-Unis, vu les découvertes minières faites dans la péninsule d'Ungava et dans la région de Bathurst.

La résolution ajoutait aussi que ceux qui préconisaient aux États-Unis l'utilisation de l'énergie de la baie Passamaquoddy ont nettement soutenu pendant un certain temps que le canal de Chignectou influerait sur les progrès de l'industrie dans cette partie de la Nouvelle-Angleterre qui longe l'Atlantique.

L'an dernier, j'ai refait l'historique du canal de Chignectou en remontant le cours de l'histoire de trois siècles environ. J'ai souligné les promesses faites par les gouvernements antérieurs. L'aménagement du canal de Chignectou a paru assuré à certaines étapes de notre histoire, mais on a trop peu parlé, par le passé, des ressources en énergie de ce canal. On pourrait le comparer à la voie maritime du Saint-Laurent, route, dit-on, qui reliera le centre du Canada aux autres pays, mais dont un élément très important est l'énergie qui sera mise à la disposition de ces mêmes provinces centrales par suite de l'aménagement hydro-électrique.

[M. Murphy (Westmorland).]

Le Nouveau-Brunswick a besoin d'énergie à bon marché. L'aménagement du canal de Chignectou, s'il est bien conçu, devrait parallèlement mettre en valeur de l'énergie qui améliorerait les conditions économiques dans notre région. Plusieurs tracés ont été proposés; tous sont pratiques. Toutefois, je ne m'intéresse pas tant au tracé qu'au principe même de l'aménagement d'un canal à travers l'isthme de Chignectou.

L'aménagement de ce canal offrirait une courte route dans les eaux abritées aux bateaux naviguant entre la baie de Fundy et la Nouvelle-Angleterre et qui transportent les produits de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard, et de Terre-Neuve. Il accroîtrait le cabotage entre le golfe Saint-Laurent, la baie des Chaleurs, le Détroit de Northumberland et la baie de Fundy.

Cela augmenterait le nombre des navires à vapeur qui font régulièrement la navette entre les provinces de l'Atlantique et le centre du Canada. L'aménagement d'un canal à Chignectou permettrait aux navires qui vont de Montréal aux divers points du littoral de l'Atlantique de faire escale non seulement aux ports de la baie de Fundy mais aussi à ceux de la côte nord de la Nouvelle-Écosse, de la côte de l'Île du Prince-Édouard et du nord du Nouveau-Brunswick où ils pourraient embarquer ou débarquer des passagers et faire le chargement ou le déchargement de leurs cargaisons. Cela raviverait des industries régionales qui étaient florissantes il y a quelques années et créerait une nouvelle économie dans les provinces de l'Atlantique.

De nombreux Canadiens apprendront avec étonnement que quatre ans après la confédération le pourcentage de la population employé dans l'industrie dans l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick était presque égal au pourcentage de la population ainsi employé dans Québec et Ontario. Soixante-quinze ans plus tard cependant, un énorme changement s'est produit. Les provinces d'Ontario et de Québec se sont constamment enrichies et la proportion de leurs employés industriels a constamment augmenté. Dans les provinces de l'Atlantique, il n'y a pas eu une hausse, mais un fléchissement désastreux. Incidemment, au cours de cette période, le Nouveau-Brunswick est passé du premier rang au quatrième parmi les cinq provinces.

Avant la confédération, les provinces Maritimes étaient considérées comme les plus prospères de l'Amérique du Nord. De toutes les provinces qui composaient le Canada, le Nouveau-Brunswick était le plus industrialisé,

compte tenu du chiffre de sa population. L'absence d'un canal à Chignectou est une des raisons pour lesquelles notre prospérité et notre expansion industrielle viennent si loin derrière celles des provinces de Québec et d'Ontario.

En 1871, un ouvrier industriel sur cinq au Canada était employé dans les provinces Maritimes. En 1946, la proportion était tombée à un sur 17. En 1871, le salaire industriel versé aux ouvriers du Nouveau-Brunswick était le plus élevé au Canada. En 1946, dans cette province le barème des salaires était parmi les plus bas au Canada.

L'aménagement d'un canal permettrait non seulement de raccourcir grandement les distances pour l'expédition des marchandises, mais fournirait aussi à un grand nombre de petits ports actuels l'occasion de s'occuper à la fois de cabotage et de navigation hauturière. On a cherché à plusieurs reprises au cours des trois derniers siècles à obtenir l'aménagement du canal de Chignectou; le Gouvernement devrait maintenant donner suite à la promesse qu'il a faite à ce sujet lors de la Confédération.

Avant de terminer, je voudrais porter une autre question à l'attention de la Chambre; il s'agit d'un problème qui nous préoccupe grandement au Nouveau-Brunswick: la détresse de nos cultivateurs. Il est vrai que nous comptons un grand nombre de cultivateurs prospères dans le voisinage de nos grandes villes, la plupart se spécialisant dans l'industrie laitière, afin de fournir des produits comme le lait liquide à ces centres. Cependant, en voyageant à travers le comté de Westmorland et les comtés avoisinants on aperçoit bon nombre de fermes abandonnées, dont les fenêtres sont recouvertes de planches et les bâtiments en ruine. J'aimerais bien connaître le moyen de remédier à cette terrible situation.

Il y a, bien entendu, la Commission du prêt agricole canadien, mais apparemment cet organisme a été mis sur pied principalement pour aider les cultivateurs de l'ouest et du centre du Canada. A mon avis, il n'est pas de nature à aider les cultivateurs du Nouveau-Brunswick. Autant que je sache, l'an dernier un seul prêt a été consenti par cette commission dans le comté de Westmorland. Je fais peut-être erreur, mais il n'y en a certes pas eu plus de trois ou quatre.

A ce sujet, je tiens à signaler qu'il existe d'autres genres de culture que celles auxquelles on s'adonne dans le centre et l'ouest du Canada. Les règlements devraient en tenir compte. Au Nouveau-Brunswick, le cultivateur qui exploite une ferme habite parfois à proximité de la mer et, pendant quelques semaines, il se livre à la pêche, ce qui lui assure un revenu modique en espèces. Dans d'autres régions, le cultivateur exploite parfois un lot boisé, situé à l'arrière de la ferme. Chaque année, il y coupe une certaine quantité de bois, probablement la même quantité que son père et son grand-père coupaient autrefois. Ce petit lot boisé lui assure un revenu modique en espèces. En outre, une partie de sa ferme est parfois rocailleuse et rien n'y pousse sauf quelques petits sapins et épinettes. Chaque année à l'automne il en coupe un certain nombre pour les vendre comme arbres de Noël. Le commerce des arbres de Noël a pris une grande expansion au Nouveau-Brunswick, car on me dit que l'automne dernier on a expédié près de dix millions d'arbres de notre province.

Voici où je veux en venir. Un cultivateur peut exploiter son lot boisé, tirer profit de ses sapins et de ses épinettes en les vendant à Noël, ou il peut encore faire la pêche en bordure de sa propriété, mais il semble que ce genre d'occupation n'est pas prévu dans les règlements de la Commission du prêt agricole canadien. Il faudrait étendre la portée de ces règlements, de façon à aider davantage les cultivateurs du comté de Westmorland et de tout le Nouveau-Brunswick. Il faudrait les rédiger de façon qu'il soit plus facile à ces cultivateurs d'obtenir un prêt qu'il ne l'est actuellement.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour mentionner les nombreux bienfaits que le parti libéral a apportés à la population du Nouveau-Brunswick. Je dirai, toutefois, en terminant, que nous ne sommes pas aussi pauvres ni aussi miséreux que l'a dit plus tôt aujourd'hui l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Regier).

**M. H. P. Cavers (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, au début, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc, Verdun) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick, Trinity), non pas parce que c'est devenu la coutume de le faire, mais à cause de l'excellence avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche, vendredi dernier.

On nous a dit que la député de Verdun s'est hautement distingué comme érudit et comme juriste dans sa province natale. Les Ontariens parmi nous savent que le député de Trinity, athlète et homme d'étude éminent, est en outre un membre avantageusement connu du barreau de la province. Je ne doute pas que ces deux députés ne représentent leurs comettants d'une façon qui non seulement leur fasse honneur à eux, mais

encore fasse honneur aux provinces dont ils viennent.

Les douze derniers mois ont apporté un grand nombre d'obligations nouvelles au Canada dans le domaine international. Il a accepté notamment de travailler à l'application d'un armistice satisfaisant en Indochine, depuis six mois. Nos représentants ont assisté à des conférences tenues à Londres et à Paris en vue de réaliser une alliance européenne et d'unir les pays de l'Europe occidentale. Nous, au Canada, nous nous sommes efforcés d'accueillir aussi aimablement que possible les délégués à la conférence du Plan de Colombo qui s'est tenue chez nous. Partout nos délégations ont déployé des efforts sincères et consciencieux en vue de maintenir la paix entre gens de bonne volonté.

Depuis toujours les délégués qui viennent chez nous et nos propres concitoyens, en règle générale, se découvrent à peu près les mêmes points de vue en ce qui concerne les affaires mondiales. L'été dernier j'ai eu l'avantage de faire partie de la délégation qui assistait à la conférence parlementaire du Commonwealth tenue à Nairobi.

Une des choses qu'on pouvait y observer, c'est que nos délégués, indépendemment de leurs attaches politiques au Canada, étaient tous du même avis pour ce qui est des principes fondamentaux de liberté, de sécurité et d'humanité. Je crois que la population du Canada s'attend que nous fassions preuve de la même unité devant la tyrannie, l'oppression et l'agression, dans l'étude des questions internationales à la Chambre. A mon avis, le Canada est uni à l'heure actuelle comme il ne l'a jamais été auparavant pour ce qui est de choses qui revêtent le plus d'importance aux yeux de la population. Cette unité témoigne de la sagesse, de la prévoyance et de la sincérité de nos chefs nationaux, tant du passé que du présent.

L'administration actuelle a été dans le passé l'auteur de plusieurs mesures de réforme sociale. Je ne suis donc pas surpris de constater dans le discours du trône l'annonce de certains perfectionnements de plusieurs des réformes sociales. Il nous faut admettre qu'il y a certains ilots de chômage au pays. Il faut qu'on s'en occupe et la population du Canada sera heureuse d'apprendre qu'on se propose d'adopter des modifications à la loi sur l'assurance-chômage le plus tôt possible à la présente session. Ces modifications apporteront une certaine aide à ceux qui sont malheureusement sans emploi. L'échelle des prestations supplémentaires correspondra à celle des prestations régulières. Les syndicats ouvriers à travers le pays attendent avec impatience la refonte générale prévue, de la loi sur l'assurance-chômage même.



Ayant fait partie du comité parlementaire des affaires des anciens combattants par le passé, j'ai été fier d'apprendre qu'on allait présenter, à cette session-ci, certaines modifications aux dispositions législatives intéressant les allocations aux anciens combattants. Les groupements d'ex-militaires, dans tout le pays, se féliciteront des modifications projetées. Avec le député de Welland (M. McMillan), j'ai assisté, avant de me rendre ici, à des réunions de certains groupements d'ex-militaires dans la péninsule du Niagara. Les demandes de ces groupements n'ont rien d'exagéré et je suis sûr que ces ex-militaires seront satisfaits de la hausse du taux de base et du relèvement du revenu maximum permis qui leur seront assurés dans les modifications que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) doit nous soumettre.

Je me réjouis des modifications qu'on doit apporter à la loi sur les aveugles. Pour moi, il n'est pas de pire handicap que la cécité. Les aveugles portent leur fardeau de bonne grâce et d'une façon admirable. Ces trois ou quatre derniers mois, j'ai eu l'occasion de visiter les aveugles de notre collectivité. Nombreux sont ceux d'entre eux qui m'ont dit qu'il leur était fort difficile de s'assurer une existence normale. Je félicite l'Institut national canadien des aveugles, qui forme les chefs chargés de surveiller l'activité des aveugles et d'organiser leurs loisirs et leurs divertissements. Les arts et les métiers qu'on enseigne aux aveugles leur permettent de grossir un peu leurs petites pensions. Nous leur permettons d'installer des comptoirs de bibelots et de journaux dans nos édifices publics, dans les gares de chemin de fer et dans les foyers d'hôpitaux.

Si ces personnes sont industrieuses et font preuve d'initiative et de courage pour tirer parti de leurs talents et si elles font preuve de persévérance et des capacités nécessaires pour se gagner un faible revenu, elles devraient être l'objet d'un traitement de faveur en ce qui a trait à ce qu'elles gagnent. Bien que rien ne soit mentionné à cet égard dans les modifications dont il est présentement question, j'espère qu'un jour les aveugles pourront accepter une pension sans être soumis à quelque évaluation des ressources que ce soit.

J'ai été heureux de constater que le Gouvernement a l'intention de se lancer dans un programme satisfaisant de travaux publics. Les habitants de St. Catharines, que j'ai l'honneur de représenter, sont heureux que le ministre des Travaux publics (M. Winters) ait jugé opportun de construire un édifice

fédéral dans leur ville. Un tel édifice est devenu grandement nécessaire dans une ville qui a pris une expansion extraordinaire depuis dix ans. On a bien besoin de locaux pour les services du gouvernement fédéral dans notre collectivité.

Un autre programme de travaux publics requiert aussi une attention immédiate dans notre région. Il s'agit du nettoyage de l'ancien canal Welland. Depuis cent ans, les gouvernements fédéraux ont aménagé trois canaux à travers la péninsule de Niagara. Ces canaux étaient aménagés afin d'établir une route plus commode pour les transports maritimes, en évitant ainsi l'obstacle naturel des chutes Niagara. Le canal Welland inutilisé, qui passe par Thorold, Merriton, St. Catharines et Port-Dalhousie est devenu un égout pestilentiel qui blesse la vue. Les conseils municipaux de la région se sont mis d'accord sur la méthode qu'il fallait adopter pour nettoyer cette vilaine tare. Ils ont décidé d'enlever les écluses et de remblayer les rives de façon à rétrécir le canal.

Je viens de dire que les conseils municipaux se sont mis d'accord. Ils sont tombés d'accord sur le mode d'aménagement, mais non sur la répartition des frais, et l'on espère que le ministère des Transports se montrera généreux envers ces municipalités en défrayant une partie du coût de l'aménagement. De plus, afin d'améliorer, d'une façon générale, l'aspect de la région, cette entreprise fournira utilement de l'emploi aux habitants des municipalités attenantes.

Je désire également saisir le ministre des Transports (M. Marler) d'une difficulté relative au canal Welland. Le canal actuel est traversé par la route Queen Elizabeth, dans le canton de Grantham à Homer. Parce que les ponts doivent être élevés et abaissés plusieurs fois pendant la saison de navigation, ces fréquentes interruptions causent beaucoup de retard et de confusion aux véhicules qui circulent sur cette route. Les ingénieurs du ministère des Transports et du ministère ontarien de la Voirie trouveront, je l'espère, quelque moyen de prévenir cette confusion et d'empêcher les embouteillages comme ceux qui se produisent actuellement. Pour résoudre ce problème, il faut que les deux échelons de gouvernement collaborent. Je compte que prochainement des représentants de notre région pourront, au cours d'une réunion, discuter cette question plus à fond avec le ministre des Transports.

Ce problème ne se limite pas à ma circonscription, bien que mes commettants soient directement intéressés. Il s'étend aussi, indirectement, au public voyageur de plusieurs provinces et à beaucoup de touristes qui nous viennent de divers États de la république voisine.

Au cours des six dernières semaines les ministres canadiens se sont efforcés d'obtenir l'assentiment des États-Unis et du Royaume-Uni à certaines dispositions relatives à la revision de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le ministre du Commerce (M. Howe) a déployé de grands efforts à ce sujet aux pourparlers de Londres, Washington et Genève. Bien que ses efforts n'aient pas eu le succès que nous aurions souhaité, je suis convaincu que la situation se précisera. Selon les dernières nouvelles venues de Washington, il est probable que le président et le congrès soient mieux disposés à l'avenir. Nous avons été heureux d'entendre le ministre déclarer qu'on tenterait de nouveaux efforts en vue de maintenir cet accord en vigueur. On a dit que le ministre du Commerce avait déclaré que l'abandon de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce serait la pire catastrophe qui puisse frapper le monde libre. Nous espérons qu'il sera encore possible d'en arriver à une entente avantageuse pour nous et pour tous les autres états membres.

Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion sans dire quelques mots de la proposition qui a trait à la modification du Règlement de la Chambre.

Nous avons entendu le premier ministre (M. St-Laurent) dire hier que l'étude de cette question sera confiée au cours de la session à un comité spécial. Je suis certain qu'on pourrait, en modifiant notre Règlement, faire beaucoup pour accélérer l'expédition des affaires de la Chambre. Le premier ministre s'est efforcé de nous donner une idée de ce qu'il pense à ce sujet, lorsqu'il a pris les dispositions nécessaires pour que les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick) adressent la parole le jour même où le discours a été prononcé. A mon avis cela révèle un désir chez le premier ministre de nous voir tirer meilleur profit du temps dont nous disposons ici.

Selon moi, il faudrait limiter à 20 minutes les discours des simples députés. Je crois qu'on se propose de les limiter à 30 minutes.

**Une voix:** Vous parlez depuis 25 minutes.

**M. Cavers:** Je crois que je parle depuis 18 minutes. Le premier ministre et les membres du Gouvernement, le chef de l'opposition et certains membres désignés de ce groupe, le chef du groupe CCF et le chef du groupe créditiste pourraient parler durant 40 minutes. A mon avis, la moyenne des députés pourrait facilement élucider leur pensée et

l'exprimer sans dépasser 20 minutes. Je crois également qu'on pourrait limiter la durée du débat sur l'Adresse et du débat sur le budget. On ne priverait ainsi personne de l'occasion de parler mais on améliorerait le débat et raccourcirait la session.

J'ai abordé la question en présence de divers groupes de commettants dans ma circonscription afin d'obtenir leur opinion. J'ai eu des entretiens privés avec d'autres. La population ne veut pas perdre le respect qu'elle a pour le Parlement mais elle estime que nous pourrions diriger les affaires de la nation d'une façon pratique, compétente et raisonnablement rapide. Elle nous demande d'administrer le pays honnêtement et consciencieusement. Nous pouvons y parvenir sans ces longs et laborieux discours que l'on prononce ici. La présentation de ces amendements à la Chambre sera un pas dans la bonne voie et la mesure devrait recevoir l'appui de tous les partis.

On m'a signalé que je parle depuis quelque temps, depuis vingt minutes sauf erreur. Je vous remercie donc messieurs.

**M. Hees:** Vu qu'il est six heures moins dix minutes, m'est-il permis de proposer le renvoi du débat à une séance ultérieure?

**M. l'Orateur suppléant:** Cela plaît-il aux honorables députés?

**L'hon. M. Harris:** Je n'y vois pas d'odjection particulière, monsieur l'Orateur, mais nous avons perdu beaucoup de temps en ajournant avant l'heure. Quand il s'agit d'abréger la séance de cinq minutes, la proposition est acceptable, mais quand il reste dix minutes, nous devrions avoir l'avantage d'entendre ce que le député aimerait à dire.

**L'hon. M. Rowe:** Nous sommes au mercredi soir.

(Sur la motion de M. Hees, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement.

—Demain, après l'appel de l'ordre du jour, nous aborderons la deuxième lecture du bill relatif à la loi sur l'assurance-chômage, puis nous passerons à la suite du présent débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 5 heures et 50 minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 13 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## RIPPLE ROCK

DÉPÔT DU RAPPORT SUR SON ENLÈVEMENT

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Je demande à déposer un rapport, préparé à la demande de mon collègue le ministre du Commerce (M. Howe), sur l'enlèvement du Ripple Rock, obstacle à la navigation submergé dans le goulet Seymour, à une centaine de mille au nord de Vancouver. Ce rapport a été préparé par le comité d'enquête associé sur les moyens de navigation sur le littoral de l'Ouest, établi par le Conseil national de recherches en vue de l'étude de ce projet.

Ce comité a été établi après deux vaines tentatives d'enlèvement du rocher par des travaux en surface, à l'aide des méthodes alors connues. On y conclut que les rochers pourraient être enlevés soit par des travaux de surface, au moyen des méthodes actuellement connues, soit par le creusement d'un tunnel. Le rapport se prononce en faveur de cette dernière solution qu'il juge la plus pratique.

J'ai demandé à M. Victor Dolmage, éminent géologue consultant qui a acquis beaucoup d'expérience en participant à l'entreprise de Kitimat et à d'autres projets de même nature, de nous dire si, à son avis, il serait possible, en se fondant sur ce rapport, de dresser des plans et devis complets en vue d'entreprendre les travaux de génie nécessaires.

M. Dolmage a déclaré que, à son avis, cette solution serait certainement pratique; on a retenu ses services pour la préparation des plans et devis nécessaires. On prévoit que des soumissions seront demandées et que les travaux seront placés sous la direction générale de M. Dolmage, agissant au nom du ministère des Travaux publics.

On estime qu'il faudra environ six mois pour préparer les plans et devis et que les rochers pourront être enlevés en l'espace de deux ans après l'adjudication du contrat. Le coût total de ces travaux s'établira à environ 2·5 millions de dollars, croit-on. Dans les crédits supplémentaires pour la prochaine année financière, on demandera une somme appropriée à l'égard des dépenses prévues pour 1955-1956.

*(Plus tard)*

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question découlant de sa déclaration. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires afin de protéger les habitants du voisinage de Ripple Rock contre l'éventualité de toute perte ou de tout dommage matériel résultant du dynamitage du rocher?

**L'hon. M. Winters:** Je puis dire que c'est un des facteurs qui ont été examinés.

## COMPTES PUBLICS

COMPTES PUBLICS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

**M. W. M. Benidickson (au nom du ministre des Finances):** Au nom du ministre des Finances, monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer les comptes publics et le rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1954.

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

PROJET DE LOCATION DU NOUVEL HÔTEL DE MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** L'honorable représentant d'Oxford m'a demandé, hier, si nous avions été saisis d'une protestation venant de l'association des hôteliers du Canada au sujet de l'administration du nouvel hôtel du National-Canadien, à Montréal. Je lui ai répondu que je ne pensais pas en avoir reçu, mais au cours de la fin de semaine une lettre m'est parvenue de la part de M. Caswell, président exécutif de l'association. Elle contenait une résolution qui équivaut, je pense, à une protestation à ce sujet et elle demande un nouvel examen de la question.

Hier ou ce matin, je n'en suis pas sûr, une lettre reçue de l'association hôtelière de l'Alberta renfermait copie d'une résolution qui semble être rédigée dans les mêmes termes que l'autre dont j'ai parlé. On m'apprend que des lettres analogues ont été adressées à mon

collègue, le ministre des Transports, et que la résolution en question a été déférée aux autorités du National-Canadien.

VENTE D'HÔTELS—PROTECTION DES DROITS DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Je désire poser une question au ministre des Transports. Au sujet de la vente des hôtels du National-Canadien, le ministre peut-il nous fournir des renseignements, en particulier, sur la sauvegarde des droits des employés en cause?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** J'ai reçu avis de cette question il y a à peine quelques minutes. Je m'efforcerai d'y répondre le plus tôt possible.

## LIVRE DU SOUVENIR

SECONDE GRANDE GUERRE—DATE PROBABLE DE L'ACHÈVEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary):** Le ministre des Affaires des anciens combattants nous dirait-il si le Gouvernement a pris une décision au sujet de la mise en montre du Livre du souvenir de la seconde Grande Guerre? Dans le cas de l'affirmative, quand sera-t-il déposé à l'endroit où il doit demeurer en permanence?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants):** La question est activement à l'étude. Afin de renseigner mon honorable ami et les autres membres de la Chambre, je dirai que le Livre du souvenir de la seconde Grande Guerre, qui devait être prêt à la fin de 1955, ne le sera peut-être que plus tard.

## IRRIGATION

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Où en sont rendus les pourparlers qui se sont déroulés entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, en ce qui concerne le barrage et l'entreprise d'irrigation de la Saskatchewan-Sud? Est-il vrai qu'on a conclu un accord provisoire sur le mode de répartition des frais entre les gouvernements fédéral et provincial?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** On n'a pas conclu d'accord provisoire, monsieur l'Orateur, quand aux modalités de répartition des frais, car le gouvernement fédéral n'a pas encore décidé qu'il pourrait assumer la responsabilité de recommander ce projet au Parlement comme entreprise d'intérêt national pour le Canada en général.

**M. Diefenbaker:** Puis-je poser une autre question? N'est-il pas vrai que le gouvernement fédéral a soumis au gouvernement de la Saskatchewan un accord provisoire?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Non, je ne dirais pas que le gouvernement du Canada a soumis un accord provisoire au gouvernement de la Saskatchewan. Sauf erreur, les administrateurs de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont discuté avec les autorités du gouvernement de la Saskatchewan les conditions qui pourraient être acceptables au gouvernement de la Saskatchewan, si une décision était prise. Je crois aussi comprendre que mon collègue, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a eu quelques entretiens, afin de discuter le projet préparé par les administrateurs, avec le premier ministre et les membres du gouvernement de la Saskatchewan. Mais jusqu'ici les négociations n'ont pas été poussées plus loin.

J'ai vu le projet qui a été rédigé et il renferme des dispositions que nous ne serions pas disposés, j'en suis bien sûr, à recommander au parlement. Voilà où en est la question en ce moment.

**M. Diefenbaker:** S'agissait-il du projet provincial?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je ne puis dire qu'il s'agit d'un projet provincial. J'ai plutôt l'impression que c'est un projet qui a été rédigé par des administrateurs de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, qui ont toujours été convaincus qu'il y avait lieu de mettre l'entreprise en œuvre.

**M. Coldwell:** Puis-je poser une question supplémentaire? Devons-nous comprendre que le ministre de l'Agriculture a agi de son propre chef au cours de ces pourparlers?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Oh! non.

**M. Coldwell:** Le gouvernement de la Saskatchewan a l'impression que la dernière proposition a été envoyée par le gouvernement du Canada au gouvernement de la Saskatchewan. C'est ainsi qu'on m'a expliqué la chose.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le ministre n'a pas négocié de son propre chef. Cependant, si on a l'impression qu'il s'agit d'une proposition selon laquelle le gouvernement du Canada exécuterait le projet, on se méprend. Je pense qu'ils savent fort bien qu'il n'a pas encore été décidé de donner suite au projet en ce moment.

## LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

VENTES À PERTE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU DÉPÔT DU RAPPORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Justice. Quand s'attend-il de recevoir le rapport de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce relativement à l'enquête portant sur les ventes à perte en général?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Je m'attends de le recevoir, monsieur l'Orateur, d'ici environ deux mois.

## LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATIONS TENDANT À AUGMENTER LES PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail)** propose la 2e lecture du bill n° 6 visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de traiter longuement de ce projet de loi, parce que, ainsi qu'il a été dit lorsque la résolution a été étudiée, le projet de loi est assez conforme à la résolution. Cependant, je désire faire une ou deux observations.

Tout d'abord, une question de forme. Je remarque qu'en radiant le paragraphe (1) de l'article 93, on n'a pas prévu de nouveau numérotage des autres articles. Je crois qu'il faudra en tenir compte de quelque façon. Le paragraphe (2) figure maintenant comme premier paragraphe de l'article 93 et rien dans le projet de loi ne prévoit le nouveau numérotage des articles.

Au sujet de la table des taux, ainsi que je l'ai dit l'autre jour, les membres de l'opposition officielle et d'autres députés ont parlé à différentes occasions d'ajuster les taux des prestations supplémentaires après l'augmentation des taux des prestations ordinaires. Je me demande tout simplement comment le ministère a pu faire en sorte que, durant la période écoulée depuis que le taux régulier des prestations a été augmenté, le taux des prestations supplémentaires soit resté bien en deça de 80 p. 100, bien que le paragraphe (1), qui doit être abrogé, dise que le taux des prestations supplémentaires doit être de 80 p. 100.

Dans certains cas, il est vrai, surtout à l'égard des paliers inférieurs, le taux a été d'environ 80 p. 100; mais, plus les cotisations ont été élevées, moins le taux des prestations supplémentaires versées a été proportionnellement élevé. Dans la catégorie la plus élevée, la personne ayant des charges de famille a à peine touché un montant équivalent à 70 p. 100, bien que la loi mentionne que les prestations supplémentaires doivent équivaloir à 80 p. 100. Je remarque aussi que ceux qui n'ont pas de charges de famille ont été beaucoup mieux traités, toutes proportions gardées, que ceux qui ont des ayants droit à leur charge; en effet, au palier supérieur, ils ont pu obtenir 75·44 p. 100, tandis que ceux qui ont des charges de famille ont touché à peine 70 p. 100.

Le ministre fournira peut-être des explications à ce sujet, quand il prendra la parole. Étant donné que la loi sera modifiée, je me contente de mentionner cela. Mais c'est bien ce qui s'est produit à l'égard de ces personnes qui, aux termes de l'article en cause, n'ont pas obtenu ce à quoi elles avaient justement droit.

Puis, en ce qui concerne l'article 94, rappelons que, l'an dernier, la saison étant alors déjà bien avancée, nous avons demandé deux ou trois fois si on avait établi des plans quelconques. La situation nous semblait assez grave en effet pour motiver une prorogation au delà du 15 avril du délai de versement des prestations supplémentaires. On nous a répondu que la question était à l'étude et, enfin, qu'on allait ne rien faire.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, nous partageons assez les points de vue exprimés l'autre jour lorsque nous en étions à l'étape de la résolution,—comme, d'ailleurs, en d'autres occasions,—et c'est pourquoi, afin de régler la question une fois pour toutes, j'entends proposer une modification à l'article 2. Vais-je la proposer maintenant ou attendre que le comité soit saisi de cet article? Il serait peut-être bon que j'attende. Je présenterai ma modification lorsque le comité plénier en sera à l'article 2.

Ces réserves faites, nous sommes satisfaits.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, il n'y a guère lieu d'en dire plus sur ce projet de loi qu'on en a dit lorsque le comité plénier a été saisi, il y a quelques jours, du projet de résolution. Cependant, je tiens à souligner seulement combien cette mesure, si utile soit-elle, ne remédie pas au chômage, du moins dans la partie du pays que j'habite. Avant de venir à Ottawa pour assister à la session, j'ai reçu chez moi plus de communications au sujet du chômage que jamais depuis l'hiver de 1938-1939.

J'apprécie à sa valeur la mesure. Les syndicats ouvriers la demandent depuis longtemps. Le bill renferme deux prescriptions: il étend la période durant laquelle on peut verser des prestations supplémentaires et il

relève le montant des versements supplémentaires au niveau des versements réguliers prévus par la loi sur l'assurance-chômage.

C'est encore avec intérêt que je note le montant des prestations aux termes de l'assurance-chômage, montant qui sera celui des prestations supplémentaires aussi bien que des prestations régulières. Je ne relève guère de différence entre les prestations hebdomadaires d'une personne de la première catégorie qui a participé à la caisse, sans avoir de personne à charge, et d'une personne qui a un ayant droit. Une personne non mariée sans ayant droit touche une prestation hebdomadaire de $4.20, aux termes de la loi actuelle, qu'il s'agisse d'une prestation régulière ou supplémentaire. S'il s'agit d'un homme marié qui a une femme et un enfant, il touche des prestations hebdomadaires de $4.80, soit 60c. de plus que s'il était célibataire. Puis, le montant augmente un peu: $6 pour la personne sans ayant droit et $7.50 pour la personne avec ayants droit. Ce qu'il faut, c'est relever le montant de la prestation dans toutes les catégories. A mon avis, pendant quelque temps au moins, ces montants pourraient être relevés sans qu'on modifie les cotisations. Par suite des augmentations qui sont survenues dans le coût de la vie depuis l'établissement des taux actuels, ceux-ci ne sont plus suffisants. Plus le nombre des sans-travail grandira, plus la période de chômage se prolongera, moins le barème sera satisfaisant.

Nous n'avons nullement l'intention de retarder de quelque façon que ce soit l'adoption de la mesure à l'étude,—nous voulons au contraire hâter cette adoption,—mais nous tenons à dire que ce qu'on accorde aujourd'hui n'est, selon nous, qu'une infime partie de ce qu'il faut faire pour les sans-travail si on veut leur permettre de vivre comme ils y ont droit à titre de citoyens d'un pays aussi riche que le Canada.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Je n'ai nullement l'intention de retarder l'adoption du projet de loi. Nous avons tous eu l'occasion, l'autre jour, d'exposer nos vues sur le principe général dont il s'inspire, et tous ont reconnu qu'il y avait lieu d'agir immédiatement.

Lorsque j'ai pris la parole, l'autre jour, j'ai démontré de façon générale comment cette mesure ne serait pas une panacée au problème du chômage. J'ai rappelé bien clairement la situation qui existe dans ma propre circonscription et à Drumheller, où l'industrie houillère est pour ainsi dire chose du passé. De fait, elle est en si mauvaise posture que le gouvernement provincial a dû affecter la somme de $100,000, sauf erreur,

[M. MacInnis.]

afin de faire déménager les mineurs de cette région, car il s'est aperçu que l'industrie houillère dans l'Ouest canadien périclite de plus en plus au lieu de s'améliorer.

On peut évidemment imputer une partie du blâme au gouvernement fédéral à cause de sa ligne de conduite au sujet de l'importation du charbon étranger. Mais, à mes yeux, les prestations d'assurance-chômage ne viendront certes pas en aide aux gens de la région de Drumheller. C'est ce qui me rend soucieux. Que ferons-nous de ces gens après que cette mesure sera en vigueur et qu'ils auront épuisé leur minimum de 60 jours de prestations? Telle est la question qui préoccupe les travailleurs actuels.

La mesure sera utile. Elle relève le montant des prestations supplémentaires et établit un nouveau principe, en ce sens que nous établirons une période minimum de 60 jours durant laquelle des prestations supplémentaires pourront être touchées. On peut s'en féliciter, mais ce n'est pas ainsi qu'on va régler le problème du chômage. Le ministre rétorquera qu'on n'y a jamais vu un moyen de régler le problème du chômage. Mais si le tableau de l'emploi doit continuer à s'assombrir, ainsi que cela est arrivé par le passé,—comme il faut bien le reconnaître et comme le ministre lui-même, je pense, le reconnaît,—qu'arrivera-t-il quand les prestations supplémentaires seront épuisées?

Nous n'avons ici qu'un palliatif, et un bien faible palliatif. La mesure sera bien accueillie; elle apporte aux ouvriers ce à quoi ils ont droit. Mais les députés et le ministre devraient entretenir de graves préoccupations au sujet de cette question et le ministre devrait s'empresser de nous saisir des modifications qu'il a annoncées et qui devraient être conçues de façon à alléger considérablement le problème du chômage jusqu'à ce que les ouvriers retournent au travail, non pas jusqu'à l'expiration de la période de 60 jours. C'est là une responsabilité qui incombe au Gouvernement, c'est là une initiative que nous devons prendre.

Je formulerai le reste de mes observations quand nous en serons à l'examen des articles du projet de loi.

(*Texte*)

**M. Lionel Bertrand (Terrebonne):** Monsieur l'Orateur, la mesure que présente le gouvernement n'est pas sans me réjouir et j'en dis tout mon contentement. D'abord, il est indéniable que les prestations supplémentaires payées au cours des mois d'hiver ont rendu et rendent des services appréciables à des milliers de travailleurs aux prises avec le chômage saisonnier, et la décision du Gouvernement de les rendre égales aux prestations ordinaires mérite d'être applaudie.

A titre de représentant d'un comté où une partie de la main-d'œuvre, fortement occupée l'été à la construction et aux domaines qui en dérivent, trouve moins facilement, pendant les mois d'hiver, un travail à la fois constant et sûr, j'approuve cette mesure sans réserve.

Je comprends qu'elle ne combattra pas de façon directe le chômage qui sévit dans notre région, et qui, à certains moments de 1954, a pris des proportions pour le moins inquiétantes. Diverses industries de mon comté ont eu à faire face à la concurrence venue de pays étrangers; les marchandises de ces pays, parce que fabriquées par une main-d'œuvre touchant des salaires ridiculement bas, inondent nos marchés à des prix auxquels nos industriels ne peuvent faire concurrence, puisqu'ils sont tenus de payer des salaires conformes aux hautes normes de vie dont se glorifie notre pays. Aussi, le gouvernement doit-il être prudent dans les échanges commerciaux qu'il préconise, lesquels sont à conseiller et même indispensables à notre économie nationale, et il doit faire l'impossible pour heurter au minimum certaines industries canadiennes, comme la *Dominion Rubber*, à Saint-Jérôme, la *Regent Knitting*, dans la même ville, qui sont des sources indispensables à l'emploi et au progrès local. Et si, à cause des échanges commerciaux, certaines usines, certaines compagnies sont plus lourdement atteintes, que le gouvernement porte à leur égard, dans l'octroi de ses contrats, une attention particulière qui sera appréciée de tous.

Le Canada doit négocier avec tous les pays du monde, et ce commerce, qui doit être bilatéral, ne va pas sans causer quelques réactions préjudiciables ou ennuyeuses, ici et là, dans diverses sphères de notre économie nationale. Il appartient donc au Gouvernement de veiller à compenser, d'une façon ou d'une autre, les entreprises commerciales qui, en vue d'assurer le progrès de la collectivité, consentent plus que d'autres des sacrifices personnels.

Je veux croire, comme le Gouvernement, que le Canada traverse une période de transition et je souhaite avec lui voir, au cours de l'année 1955, se stabiliser une situation qui, à certains moments des derniers mois, inquiétait grandement la population. Les présidents de nos institutions bancaires, dans leurs discours annuels, demeurent optimistes devant l'avenir. D'après les journaux d'hier, le président de la banque Canadienne Nationale, M. Charles Saint-Pierre, disait dans son discours aux directeurs, à l'occasion de la 80e assemblée annuelle, ces paroles qui méritent d'être soulignées:

> Le fléchissement qui s'est produit l'année dernière n'était pas inattendu. Il est facile de comprendre que l'essor du Canada ne peut pas se poursuivre à l'infini sans interruption. Des périodes de rajustement sont indispensables pour assurer un développement économique sain. L'année 1954 a été l'une de ces périodes de stabilisation. Quand elle sera considérée avec le recul nécessaire, elle apparaîtra sans doute comme un palier dans l'expansion de notre pays.
>
> Le Canada est un pays neuf, un pays en pleine croissance, et, si grandes que soient ses richesses et si brillant que soit son avenir, il ne saurait se soustraire à l'influence des fluctuations du monde économique. D'autant moins que, grand pays exportateur, sa prospérité est liée à l'état des marchés extérieurs. Le mouvement des affaires aux États-Unis, dont le ralentissement a eu des répercussions sur notre propre économie, s'est de nouveau accéléré au cours des derniers mois de l'année. Il y a donc lieu de croire que nos échanges avec notre principal marché reprendront le terrain perdu.
>
> Toutefois, le Canada doit compter aussi avec les autres pays. Or, le développment de la production dans l'ensemble du monde et la reprise de la concurrence internationale qui en résulte indiquent que la période d'après-guerre est close. On constate déjà que le retour d'un ordre des choses plus normal pose des problèmes qui exigent un effort de réadaptation. Les rajustements nécessaires, qui sont déjà commencés, devront se poursuivre dans plusieurs domaines, et nous sommes justifiés d'espérer qu'ils seront menés à bien d'ici quelque temps.
>
> Si l'examen de la présente situation est propre à nous incliner à la prudence, il n'en justifie pas moins un optimisme raisonné au début de cette nouvelle année.

J'ai confiance en mon pays, dont les ressources sont illimitées, et il est loin d'avoir dit son dernier mot sur le chemin du progrès et de l'avenir. Et le devoir de ce Gouvernement, le devoir de ce Parlement, consiste à trouver la formule la plus heureuse pour que les foyers canadiens soient à l'abri du chômage et de l'insécurité.

Le Gouvernement se propose d'apporter des changements plus élaborés à la loi de l'assurance-chômage. Pour ma part, j'aurais préféré que les prestations supplémentaires fussent payées du 15 décembre au 1er avril, au lieu du 1er janvier au 15 avril. Les prestations supplémentaires payées en décembre permettraient aux personnes y ayant droit de les toucher pendant la période des fêtes. A mon avis, ceci rendrait la loi plus humaine encore, à une période où, pour tant de gens, la fin d'une année est moins une halte qu'un espoir de jours meilleurs.

Et je voudrais faire une autre suggestion au Gouvernement. Je crois que la loi de l'assurance-chômage pourrait être modifiée de façon à permettre aux femmes qui se marient de retirer le montant qu'elles auraient versé au fonds de l'assurance-chômage. Cette somme pourrait leur être versée de façon globale sur preuve de leur mariage, et si jamais, plus tard, elles avaient à revenir sur le marché du travail, elles seraient tenues de se qualifier à nouveau pour avoir droit aux prestations.

Mon comté compte trois bureaux d'assurance-chômage. Je rends hommage au person-

nel qui les compose, à l'attention qu'il prend à bien recevoir le public et à l'aider. La besogne de ces employés est souvent ingrate, et toujours elle est délicate. Ils servent le pays, ils sont les dispensateurs des biens d'une communauté dans les périodes de malaise que la vie impose trop souvent, ils sont également les administrateurs d'une grande loi qui, après 15 ans d'existence, prouve la perspicacité du parti qui en fut l'auteur. La loi de l'assurance-chômage s'est avérée indispensable. Le jour où l'assurance-maladie s'ajoutera, à l'assurance-chômage, les deux mots redoutables et redoutés dans la vie de ceux qui quotidiennement peinent et luttent, le chômage et la maladie, feront alors place à la sécurité. La sécurité, c'est la paix dans l'effort.

(*Traduction*)

**M. George H. Hees (Broadview):** Monsieur l'Orateur, comme l'ont fait observer déjà des préopinants, le bill à l'étude vise un double objet: augmenter le taux des prestations supplémentaires et relever le minimum de jours y afférents pour les porter de 18 à 60. Comme l'a dit l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), notre parti ne trouve rien à redire à ces aspects du projet de loi. Depuis plusieurs années nous sollicitons le Gouvernement d'en venir à cette mesure; nous sommes donc heureux de voir qu'il a enfin agi. Toutefois, le bill précise que les prestations supplémentaires en question ne seront payables que durant la période allant du 1^er^ janvier au 15 avril. Je soutiens qu'elles devraient être payables en toutes autres périodes, et c'est de cet aspect de la question que je parlerai cet après-midi.

Le projet de loi à l'étude vise à soulager la misère qui autrement serait le lot de ceux dont les prestations d'assurance-chômage expirent au cours des mois d'hiver. Le Gouvernement a enfin compris, après que l'opposition n'eut cessé depuis deux ou trois ans de le lui signaler, que les gens ne peuvent vivre en touchant les quatre cinquièmes seulement de leurs prestations d'assurance-chômage. Nous nous réjouissons de voir que le Gouvernement a enfin compris...

**Mme Fairclough:** Même si les prestations sont versées en totalité, elles ne leur permettent pas de vivre.

**M. Hees:** Comme le dit l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest, ils ne peuvent pas subsister même avec le plein montant. C'est vrai, je pense. En refusant de verser les prestations supplémentaires avant le 1^er^ janvier, le Gouvernement présume que les gens dont les prestations sont épuisées avant cette date peuvent par quelque miracle hiberner jusqu'au premier de l'an et qu'ils n'ont besoin jusque-là pour eux et leurs familles ni de nourriture, ni de vêtements ni d'abri.

S'il est nécessaire, et ce doit certes être nécessaire, de faire passer les prestations supplémentaires de 80 p. 100 à 100 p. 100 des prestations régulières, combien plus doit-il être nécessaire de relever lesdites prestations supplémentaires de zéro à 100 p. 100 durant les mois, mettons, d'octobre, novembre et décembre. La faim et la misère ne peuvent rien comprendre au calendrier du gouvernement. On peut souffrir tout autant du froid, de la faim et de la maladie durant le mois de novembre que durant le mois de février.

Si un homme, ou une femme, désire travailler et est capable de le faire et ne peut, sans qu'il y ait de sa faute, trouver du travail durant les mois qui précèdent le premier de l'an, quelqu'un doit certes se charger de le faire vivre ainsi que sa famille. Les municipalités n'ont pas les fonds requis pour ce faire; les provinces ne les ont pas non plus. Depuis quelques années, tous ceux qui ont étudié le problème sont en très grande majorité d'avis que c'est là une responsabilité du gouvernement fédéral.

Ces gens ont exhorté le gouvernement fédéral à assumer ses responsabilités dans ce domaine. Cependant, en dépit de cette vague écrasante de l'opinion publique le Gouvernement a continué de se soustraire à ses responsabilités. En agissant ainsi il montre qu'il se désintéresse d'une façon renversante des gens qui relèvent avant tout de lui.

Il faut regarder les choses en face. Il y a longtemps que le Gouvernement aurait dû s'attaquer au problème et indiquer à la population du Canada ce qu'il entend faire. Je demande depuis deux ou trois ans au ministre de nous indiquer quelle est son attitude à l'égard de ce problème, mais au nom du Gouvernement le ministre refuse de s'engager. Je vais le lui demander de nouveau aujourd'hui. J'espère qu'il nous donnera une réponse, car la population en attend une.

Je me permets de signaler diverses opinions que des organismes institués par le Gouvernement ont exprimées sur la question. D'abord le rapport Sirois touche les deux points importants suivants:

*a*) C'est au gouvernement fédéral qu'incombe la responsabilité de tous les chômeurs aptes au travail.
*b*) C'est aux gouvernements provinciaux et municipaux qu'il appartient d'aider toutes les autres personnes qui ont besoin d'assistance publique.

A la page 24 du volume II des recommandations, le rapport déclare:

...l'assistance-chômage doit relever du gouvernement fédéral. ...Les provinces doivent continuer d'assurer les autres services de prévoyance sociale...

Comme je l'ai dit mardi, feu le premier ministre, M. Mackenzie King à la conférence fédérale-provinciale de 1941, s'est exprimé avec énergie. Comme il s'agit d'un passage court, je vais citer ces remarques de nouveau aujourd'hui, parce qu'à mon avis elles sont extrêmement importantes. On peut trouver ces remarques à la page 12 du rapport:

A la lumière de l'expérience acquise, il serait logique que le gouvernement central assumât le coût entier des secours accordés aux chômeurs aptes au travail et à leurs ayants droit. On préviendrait ainsi toute répétition de la confusion, de l'inefficacité et du gaspillage, des atermoiements et des distinctions injustes qui ont caractérisé depuis 1930 l'administration de l'aide aux chômeurs...

On peut trouver une autre opinion importante sur ce problème à la page 57 du rapport Marsh, préparé en 1943 à la demande du présent gouvernement. Voici ce qu'on y relève:

Les services de l'aide aux chômeurs devraient logiquement émaner du service fédéral de placement ou de l'un quelconque de ses bureaux auxiliaires. Quant aux bureaux régionaux...

C'est-à-dire les bureaux de la Commission d'assurance-chômage...

...ils auraient pour mission:

(1) D'établir la liste de ceux qui réclament de l'assistance-chômage;

(2) De déterminer... si un réclamant y a droit, pour quelles sommes et pour combien de temps et

(3) D'émettre à qui de droit les chèques ou bons d'assistance.

Lors de la conférence fédérale-provinciale convoquée en 1945 par le gouvernement actuel, voici les propositions que le gouvernement a formulées, ainsi qu'en font foi les pages 42 et 43 du rapport:

Comme partie de l'arrangement d'ordre général à conclure avec les provinces, le gouvernement fédéral propose d'établir le plus tôt possible un système ample et pratique d'assistance aux personnes valides et inemployées, au lieu d'attendre que le besoin s'en fasse sentir.

Je rappelle, monsieur l'Orateur, que ces opinions ont été exprimées il y a neuf ans. Le rapport dit ensuite:

Un tel plan doit s'ajuster à l'armature et au mécanisme du système actuel d'assurance-chômage, et l'utiliser au maximum. Il ne serait pas rationnel d'établir un système différent qui exigerait une autre sorte de mécanisme administratif... Le plan propose de mettre à la charge du Dominion les personnes sans travail qui sont capables de travailler, à la charge des provinces et des municipalités celles incapables de remplir un emploi;

Voilà les propositions formulées par le gouvernement actuel; nous attendons toujours qu'on y donne suite. Je citerai encore une opinion, soit celle qu'a exprimée l'association des maires et des reeves canadiens. Cet organisme important se réunit tous les ans; le 26 novembre, il a soumis au gouvernement fédéral un mémoire où l'on trouve ce passage:

L'octroi d'une aide financière à un nombre toujours croissant de chômeurs employables peut constituer un drainage considérable des ressources financières d'une collectivité urbaine. De plus, l'expérience acquise durant la crise économique des années trente indique que l'établissement d'un programme suffisant d'assistance-chômage dépasse la capacité d'une municipalité.

Dans un état fédératif, l'obligation de mettre en œuvre un programme de ce genre doit nécessairement retomber sur l'autorité fédérale. De fait, les études de ce problème ont invariablement abouti à la conclusion que le gouvernement fédéral doit assumer la responsabilité d'un programme suffisant de secours pour les chômeurs en état de travailler.

Parmi les membres de cet organisme se trouvent des gens qui ont pu étudier de près le problème du chômage; ce sont eux qui s'occupent de trouver des fonds de secours. Personne n'est plus renseigné qu'eux sur ce problème et, depuis des années, ils pressent le gouvernement fédéral d'accepter ses obligations, comme il a convenu de le faire en 1941 et en 1945. L'association des maires et des reeves demande simplement au gouvernement fédéral de s'acquitter de l'engagement qu'il a pris à deux conférences fédérales-provinciales et d'accepter ses responsabilités, maintenant que le moment est venu de le faire.

L'Association fonde sa demande sur quatre motifs. Premièrement, elle déclare que l'économie du pays est orientée dans une large mesure par la politique fiscale du gouvernement fédéral et que cette politique influe grandement sur le niveau d'embauchage.

Deuxièmement, l'Association a signalé que les municipalités n'ont pas les sources de revenu nécessaires pour faire face aux obligations financières qui en découlent et, lorsque ce problème surgit dans une localité, il faut le résoudre. Si elle ne dispose pas des fonds voulus, elle ne peut le résoudre. Troisièmement, le gouvernement fédéral est seul capable de financer un tel programme. A cet égard, j'aimerais rappeler à la Chambre que la caisse d'assurance-chômage atteint près d'un milliard de dollars et qu'elle continue de s'accroître chaque jour. La quatrième raison que l'Association a fait valoir, c'est que le gouvernement fédéral est le seul à avoir les rouages nécessaires pour réaliser un tel programme.

Toute personne logique et impartiale, monsieur l'Orateur, reconnaîtra que les raisons avancées par nos maires et nos préfets sont valables et méritent examen. Leur plaidoyer s'appuie sur des fondements logiques et, à mon sens, tous les députés, à quelque parti qu'ils adhèrent, reconnaîtront qu'il faut prendre des mesures pour venir en aide à ceux qui souffrent parce qu'ils manquent de fonds pour s'acheter des vivres et des vêtements.

C'est le Gouvernement qui est le plus en mesure de le faire en acceptant sa responsabilité. Il y a longtemps que le Gouvernement aurait dû accepter cette responsabilité; il devrait maintenant se mettre à l'œuvre.

Aujourd'hui, à une étape ultérieure de l'étude du projet de loi, je prierai de nouveau le ministre de bien vouloir révéler à la Chambre l'attitude du Gouvernement sur ce problème. Est-elle conforme à l'attitude adoptée par le Gouvernement en 1941 et en 1945, ou est-elle en désacord avec celle-ci? Qu'on nous dise la vérité, quelle qu'elle soit. Attaquons-nous au problème. Il faut que nous sachions à quoi nous en tenir. Mettons un terme à cette comédie, à ces tergiversations. Soyons francs et découvrons notre jeu. Venons-en au point et efforçons-nous de résoudre ce problème extrêmement important.

**M. H. O. White (Middlesex-Est):** J'aimerais formuler quelques remarques avant la fin du débat. Si je comprends bien,—et je sais que le ministre rectifiera si je fais erreur,—une fois que la grève qui frappait une usine a été réglée, certains employés ne sont pas rappelés au travail avant plusieurs jours et parfois même plusieurs semaines. Quand ces hommes réclament des prestations d'assurance-chômage, étant donné qu'il y a eu une grève à leur usine, ils constatent qu'ils n'ont pas droit aux prestations, ce qui les place dans une situation plutôt pénible. Deux ou trois ouvriers de ma circonscription, qui ont chômé pendant des semaines parce qu'on a mis trop de temps à les rappeler au travail, sont venus me voir. Cet état de choses donne naissance à une situation fort grave. Je voulais demander au ministre si on se propose d'apporter des modifications qui tiendront compte d'une situation de ce genre. Je le prie donc de formuler quelques remarques sur la question lorsqu'il mettra fin au débat.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Robinson (Simcoe-Est), passe à la discussion des articles.)

Sur l'article 1—*Titre abrégé.*

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur le président, je n'ai formulé aucune déclaration lors de la motion tendant à la deuxième lecture car le bill est si court que toutes les remarques d'ordre général que j'aurais pu faire n'auraient probablement été que la répétition de ce que j'ai dit avant hier. J'aimerais cependant commenter certains points qu'on a soulevés au cours des quelques dernières minutes.

Pour ce qui est des remarques de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest, je tiens à signaler que le nouveau numérotage dont elle parle sera incorporé dans l'amendement plus général qui sera présenté bientôt. Dans l'intervalle il n'aurait aucun effet.

**Mme Fairclough:** Il s'agirait de mettre un peu d'ordre.

**L'hon. M. Gregg:** Quant au second point, je reconnais immédiatement que la modification relative aux 80 p. 100, au moment où on a relevé les prestations principales sans relever les prestations supplémentaires, n'était en somme qu'un oubli. C'est là un point qui sera corrigé, il va sans dire.

**Mme Fairclough:** Oubli plutôt sérieux pour les gens qui touchent les prestations.

**L'hon. M. Gregg:** Le fait qu'on a indiqué 80 p. 100 ne signifie pas que l'intention a été changée. Comme je l'ai dit hier, nous n'avions pas l'intention d'augmenter les prestations supplémentaires tant que nous n'aurions pas eu l'occasion d'examiner les résultats de la modification apportée en 1952.

Quant aux points qu'elle a soulevés et dont ont également parlé plusieurs autres députés, en ce qui concerne la période d'application des prestations supplémentaires, je dois dire que l'an dernier la question a été mentionnée très clairement. Comme d'autres députés j'ai dit à la Chambre qu'elle me préoccupait grandement.

Nous n'avons rien fait à cet égard à ce moment-là, mais la gravité de la situation, l'hiver dernier, nous a portés à effectuer une enquête minutieuse alors et depuis cette époque. On se rappellera qu'il a fait assez mauvais le printemps dernier et que les travaux n'ont pas commencé de bien bonne heure. On se souviendra également que les bénéficiaires des prestations supplémentaires étaient encore nombreux à la mi-avril lorsque celles-ci ont officiellement pris fin.

La commission d'assurance-chômage a constaté, à la suite d'une enquête spéciale amorcée et effectuée par elle, que ceux qui touchaient des prestations d'assurance-chômage le 15 avril avaient, pour plus de la moitié, quitté le chômage à la fin de mai et qu'ils étaient employés à temps complet ou partiel dans les proportions suivantes: travaillaient à horaire complet ou réduit, 42 p. 100 de ceux qui touchaient des prestations supplémentaires; s'étaient retirés ou tenaient le ménage,—ceci s'applique surtout aux femmes,—15 p. 100; sans emploi, 43 p. 100.

Voilà une forte proportion. On a constaté que 88 p. 100 environ de ces 43 p. 100 n'avaient pas maintenu leur inscription en vue de travail dans les bureaux locaux de la Commission et que 3 p. 100 seulement avaient déclaré avoir besoin de l'aide extérieure d'autres agences. Je ne cherche aucunement à minimiser l'importance de ce 3 p. 100, mais

je déclare qu'en retenant le 15 avril comme date de cessation des prestations supplémentaires, nous sommes en mesure, grâce aux modifications proposées, de faire en sorte que l'argent dépensé à cette fin soit utile pendant le rigoureux hiver et non pas lorsque la température, comme nous y comptons toujours, doit commencer à se réchauffer.

L'honorable député de Kindersley a parlé de la question de la houille dans sa province.

**Une voix:** C'est l'honorable député de Bow-River.

**L'hon. M. Gregg:** Je m'abstiens de parler aujourd'hui du problème du chômage. C'est un sujet de discussion que je remets à plus tard, parce qu'il intéresse également l'Est du pays. Avec l'honorable député et ceux qui ont exprimé la même idée, je conviens que le bill à l'étude n'est pas une panacée contre le chômage sous quelque forme que ce soit. A titre de ministre du Travail, je dois m'acquitter de certaines responsabilités que m'ont confiées la Chambre et le Parlement. J'admets sans ambages que les fonctions que j'ai l'honneur d'exercer au ministère du Travail sont dans l'ensemble de caractère plutôt négatif que positif, comme, par exemple, l'exercice de la conciliation, le maintien de la paix dans la famille industrielle et, dans l'application de la loi, le souci de nettoyer les zones où se produit le chômage.

Nous aurons plus tard l'occasion de discuter le problème du chômage. L'honorable député de Broadview a prononcé un discours sur le sujet et j'imagine qu'il en fera un autre au cours du débat sur le discours du trône, en se fondant sur la motion de défiance de son parti. Toutefois, l'amélioration de la situation actuelle, pour ce qui est du problème du chômage, amélioration que nous voulons tous, ne viendra pas d'un simple geste d'un ministre ni de l'adoption d'une seule loi; elle ne se produira pas du tout de cette façon. Elle viendra plutôt de la réalisation consciencieuse et efficace d'une foule de mesures non seulement de la part du gouvernement fédéral mais aussi des gouvernements aux autres échelons.

Même si le député de Broadview a donné une version exacte des observations que l'association des municipalités nous a soumises, il serait le premier à admettre, j'en suis sûr, que le gouvernement actuel ne doit pas prendre lui-même des décisions qui relèvent du ministre des municipalités en Ontario, sa propre province, afin d'exécuter des travaux dans les municipalités sans son approbation et sa collaboration, et sans tenir compte des plans qui devraient être dressés de concert par ces deux gouvernements.

Passons aux observations du député de Terrebonne; ayant dit que le projet de loi ne constitue pas une panacée, il a exprimé lui aussi le désir que le bill, au lieu de prévoir une extension à la fin de la période, la prescrive pour le début, soit à l'égard de la période d'avant Noël. En réalité, le chômage saisonnier n'atteint guère un niveau anormal avant les vacances de Noël. Il serait peut-être préférable d'accorder plus de temps au début et moins à la fin en ce qui a trait à certaines régions mais l'expérience acquise jusqu'ici nous donne à penser que dans l'ensemble, si nous tenons compte de la limite imposée quant aux dépenses, la période présentement adoptée est celle qui convient.

**M. Brooks:** N'est-il pas exact que nous avons eu beaucoup de chômage cette année dans l'industrie forestière par exemple, à cause du temps pluvieux?

**L'hon. M. Gregg:** C'est exact. Je signale de nouveau qu'il en a été ainsi à cause de la pluie. Un plan d'envergure nationale peut difficilement tenir compte de tels éléments.

L'honorable député a également parlé du problème en ce qu'il touche les femmes. J'aimerais bien qu'on puisse remettre l'étude de ce problème jusqu'au moment où nous en viendrons au bill principal.

L'honorable député de Middlesex-Est m'a demandé de définir avec plus de précision les prescriptions relatives au versement des prestations aux ouvriers rattachés aux usines où des grèves sont en cours. S'il ne juge pas la question si urgente qu'il faille répondre aujourd'hui, je préférerais, au lieu de donner une réponse au pied levé, la question étant tellement délicate, lui formuler un exposé rédigé avec soin. La question présente actuellement une importance marquée dans la province d'où vient le député. Je serais heureux de faire cela.

L'autre jour, j'ai promis au député de Macleod de fournir les chiffres relatifs au total des prestations supplémentaires versées. Je pense que les chiffres que voici vont le satisfaire. Depuis l'année financière terminée le 31 mars 1950 jusqu'au 31 mars dernier, le total des prestations supplémentaires versées s'établissait à $29,763,819.57. Pour permettre au député d'établir des comparaisons, je vais lui donner le total de toutes les prestations versées durant la même période de 1941 à 1954. Le montant total, y compris les prestations supplémentaires, a été de $754,159,070.53. Pour le reste de la période qui va du 1er avril au 1er novembre 1954, on a versé en tout $4,844,867.62 au titre des prestations supplémentaires. L'ensemble des prestations régulières et des prestations sup-

plémentaires, pour cette période a été de $129,547,428.73. J'espère avoir répondu à la question.

**M. Knowles:** Pendant que le ministre y est, nous dirait-il s'il est fait mention, dans les chiffres qu'il a en mains, du montant versé à la caisse depuis 1950 au titre des prestations supplémentaires? Je me rappelle que les taux des cotisations ont été augmentés légèrement à l'époque où on établissait des prestations supplémentaires.

**L'hon. M. Gregg:** Oui, monsieur le président. Le député voudrait-il que je cite ces chiffres en indiquant la part des employeurs, des employés et du gouvernement?

**M. Knowles:** Le total.

**L'hon. M. Gregg:** La façon dont ils se présentent ici tient compte de la période 1941-1954, et ils s'appliquent aux employeurs et aux employés; si vous voulez les obtenir séparément, divisez par deux. Le total global au 31 mars de l'année dernière se montait à $1,241,276,310.43; c'est le total pour les employeurs et employés. La quote-part du gouvernement pour la même période a été de $248,262,043.87.

**M. Knowles:** Je crains ne pas m'être exprimé très nettement. On n'a pas demandé le total des montants versés dans la caisse, mais les sommes destinées aux prestations supplémentaires. Le ministre se souviendra qu'en 1950, lorsqu'on a établi les prestations supplémentaires, le taux de la quote-part a été légèrement augmenté de façon à défrayer les prestations supplémentaires qu'on versait. Je voudrais pouvoir mettre un chiffre en regard des 29 milions de dollars versés au titre des prestations supplémentaires pendant ces quatre années.

**L'hon. M. Gregg:** A cet égard, je dirai au député que j'ai les données de 1941 jusqu'au 30 novembre 1953.* Je crois qu'il ne s'intéresse probablement qu'au total.

Pour la période allant de 1941 jusqu'au 30 novembre 1953,* ce supplément d'un cent établi en 1950, au moment où la loi fut modifiée, et destiné expressément aux prestations supplémentaires, a rapporté $59,456,-034.

**M. Knowles:** Est-ce que cela veut dire que 30 millions de cette somme restent dans la caisse.

**L'hon. M. Gregg:** Le chiffre des prestations versées à même cette somme au cours de cette même période s'établit à $34,608,762, ce qui laisse un solde,—si l'on considère qu'il s'agit d'une caisse spéciale et elle l'est, car elle fait l'objet d'une comptabilité distincte,—mais nous ne la gardons pas comme une caisse distincte de $24,847,272. C'est de là évidemment que viendrait la somme estimative de 12 millions de dollars qui doit représenter, comme je l'ai dit l'autre jour, les frais supplémentaires découlant de la mesure à l'étude.

**M. Diefenbaker:** Le ministre me permet-il de lui poser une question en vue de compléter nos renseignements? Quelle a été durant chacune de ces quatre années le coût d'administration?

**L'hon. M. Gregg:** Je regrette de ne pouvoir fournir ce détail à mon honorable ami mais on peut, en se fondant sur les chiffres que j'ai cités, faire un intéressant calcul. En prenant la somme versée par les employeurs, la somme versée par les employés et la somme inscrite à la caisse,—j'ai déjà donné ce dernier chiffre,—et en y ajoutant les frais d'administration, on obtient une proportion qui s'établit à environ 33⅓ dans chaque cas. J'espère que je pourrai fournir ce chiffre avant la fin du débat.

**M. Diefenbaker:** Le ministre a-t-il dit que le coût d'administration représente environ un tiers?

**L'hon. M. Gregg:** Non, le coût d'administration ajouté à la somme que verse le Gouvernement fédéral à la caisse représente environ un tiers.

**M. Diefenbaker:** Le ministre peut-il nous fournir les chiffres demandés avant que nous passions à la troisième lecture?

**L'hon. M. Gregg:** Je ferai mon possible. J'ai pris note d'un autre point.

**M. Knowles:** Avant que le ministre passe à autre chose, il pourrait peut-être élucider un point qui embarrasse quelque peu les membres de notre groupe. Si j'ai bien compris, il a dit, en réponse à l'honorable député de Macleod, que la somme globale versée à titre de prestations supplémentaires au cours de la période de quatre ans s'établit à environ 29 millions. Quand on lui a demandé quelle somme a été versée à la suite de la majoration d'un cent, il a répondu que cette somme s'établissait à 59 millions, dont une part de 34 millions a été payée. Si les chiffres que le ministre a fournis sont exacts, comment peut-il concilier la somme de 29 millions qu'il a citée en réponse à l'honorable député de Macleod et la somme de 34 millions qu'il m'a communiquée. En somme, je ne prétends pas valoir 5 millions de plus que le représentant de Macleod.

**L'hon. M. Gregg:** Ma seconde série de chiffres n'avait trait qu'à la période allant jusqu'au 30 novembre 1953, tandis que les chiffres



*Voir la correction de l'année, p. 150, 2e col.

que j'ai fournis au député de Macleod allaient jusqu'au 31 mars 1954.

**M. Knowles:** C'est pis.

**L'hon. M. Gregg:** Non.

**L'hon. M. Rowe:** Cela me paraît de la monnaie bizarre.

**M. Hansell:** Les chiffres sont très embrouillants lorsqu'ils sont donnés de cette façon. Nous pourrions peut-être poser plus tard au ministre une question bien précise au sujet de ces chiffres. Peut-être pourrais-je inscrire la question au *Feuilleton.*

Lorsque j'ai pris la parole, l'autre jour, je me suis particulièrement intéressé à la solidité de la caisse du point de vue actuariel. Ce que je voulais vraiment, ce n'était pas simplement des renseignements sur le montant des cotisations et le montant des prestations, mais plutôt des chiffres comparatifs d'année en année, afin de juger si, advenant une période prolongée de chômage, la caisse serait épuisée; elle ne serait donc pas en bonne posture, du point de vue actuariel, sur une longue période d'années. La seule indication que nous pouvons obtenir est celle que fournissent des chiffres comparatifs d'année en année.

Je ne tiens pas à obtenir les renseignements sur-le-champ. Si cela peut aider le ministre, j'inscrirai une question précise au *Feuilleton* pour exposer ce que je veux.

**L'hon. M. Gregg:** Je remercie l'honorable député. S'il ne veut pas inscrire sa question au *Feuilleton,* il constatera, j'en suis sûr, que ces chiffres seront faciles à obtenir quand nous étudierons les modifications plus importantes. Je puis lui assurer, à titre de membre du comité primitif, que les actuaires de la division de l'assurance-chômage ont étudié la question par rapport à la mesure plus importante qu'on présentera dans le dessein de s'assurer que les calculs sont sûrs du point de vue actuariel.

En attendant que j'aie ces autres chiffres, j'aborderai la question qu'a d'abord soulevée, je crois, la représentante d'Hamilton-Ouest, quant à l'écart entre le montant payable en prestations supplémentaires aux célibataires, et les montants payables aux travailleurs qui ont des ayants droit, dans la catégorie des petits salariés. Nos dossiers révèlent que 80 p. 100 de toutes les réclamations rentrent dans la catégorie qui s'inscrit entre $21 et $24, le reste se composant surtout de célibataires. On tâchera de s'assurer que tous les intéressés obtiendront justice autant que possible, dans l'établissement de l'échelle que prévoira la nouvelle mesure. Et l'on comprendra, je crois, que dans la catégorie des gens les moins bien rémunérés il n'y a pas beaucoup d'employés qui ont des personnes à charge.

**M. Hees:** Monsieur le président, quand le ministre m'a répondu, il a donné, je crois, l'explication la plus fantastique que j'aie jamais entendue même de la part du Gouvernement. Voulant expliquer pourquoi le Gouvernement tente d'esquiver sa responsabilité en ce qui a trait à l'aide aux sans-travail de l'Ontario qui sont en état d'occuper un emploi, il a dit que le Gouvernement hésitait à empiéter sur les fonctions du ministre des affaires municipales de l'Ontario.

Je veux l'assurer qu'il n'a rien à craindre à cet égard. Le gouvernement Frost ne demande rien de mieux que de voir le gouvernement fédéral assumer sa pleine responsabilité comme il a dit vouloir le faire en 1941 et en 1945. Le ministre peut donc cesser de se cacher derrière un bouclier qui est percé comme une passoire. Je lui conseille donc d'abandonner entièrement cette explication.

Le ministre nous dirait-il clairement et simplement ce que le Gouvernement entend faire à l'égard des citoyens dont les droits aux prestations d'assurance-chômage ont expiré des mois avant le 1er janvier Quelle décision le Gouvernement prend-il au sujet de ces gens? Le ministre peut-il me répondre au nom du Gouvernement?

**L'hon. M. Gregg:** J'ai pour attitude, en tant que ministre du Travail, de veiller à ce que les services et l'aide que nous pouvons fournir soient mis à leur portée et de veiller également à ce que l'aide accordée par le Parlement soit vraiment assurée, soit en leur trouvant des emplois, soit en mettant à leur portée toute assurance à laquelle ils ont droit.

**M. Hees:** Si le ministère du Travail ou les bureaux de la Commission d'assurance-chômage ne peuvent trouver de travail pour le chômeur, homme ou femme désireux de travailler et prêt à accepter de l'emploi, et si leurs prestations d'assurance-chômage sont par ailleurs épuisées, qu'est-ce que le Gouvernement fait? Va-t-il les abandonner pendant tous ces mois jusqu'au premier janvier ou bien agira-t-il autrement? Ma question est toute simple; aussi demanderai-je au ministre parlant au nom du gouvernement de répondre aussi simplement.

**L'hon. M. Gregg:** Je ne peux accepter le mot "abandon" dans le sens ou l'entend mon honorable ami. Il n'est pas du tout à sa place. Nous continuerons de nous acquitter des responsabilités incombant aux autorités fédérales.

**M. Hees:** Eh bien, le gouvernement fédéral peut prolonger la période en cause; ne modifie-t-il pas présentement la loi sur l'as-

surance-chômage? Le gouvernement fédéral peut étendre la portée de la mesure en cause de manière qu'elle comprenne également ces autres mois. Je soutiens qu'on peut souffrir tout autant du froid, de la faim et de la maladie en octobre, novembre et décembre qu'en janvier, février, mars et la première moitié d'avril. Il est dans les limites du pouvoir du gouvernement de faire quelque chose. Veut-il le faire, ou veut-il abandonner ces gens à leur sort, en leur souhaitant une sorte d'hibernation où ils peuvent se passer des articles de première nécessité? Dans le cas contraire, que veut-il qu'ils fassent?

Il est inutile que le ministre nous dise que le Gouvernement fait tout son possible. Je dis qu'il ne fait pas tout ce qu'il peut. Il essaie de trouver des emplois à ces personnes, mais il n'en peut trouver. Les gens se trouvent sans prestation et sans emploi. Le chômeur a besoin de manger et sa famille de même. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour lui. C'est ce que je veux savoir.

**M. le président:** L'article est-il adopté?

**M. Hees:** Non. Si le ministre persiste à rester assis au lieu de répondre, je présume que le gouvernement...

**Une voix:** Il a répondu.

**M. Hees:** Il n'a pas répondu à la dernière question. En restant assis au lieu de répondre, le ministre du Travail admet tacitement que le gouvernement consent volontiers à ce que les gens se passent des articles de première nécessité durant les mois qui précèdent le 1er janvier, parce qu'il se refuse à prendre toute mesure propre à subvenir à leurs besoins comme il avait convenu de le faire en 1941 et 1945.

Le ministre reste assis et ne dit rien. Il est donc de mon avis lorsque j'affirme que le Gouvernement est mesquin et froid et s'intéresse beaucoup plus aux bilans qu'aux êtres humains. Il a beau affirmer qu'il s'intéresse beaucoup au bien-être de la population, ce n'est qu'un trompe-l'œil. Les gens ne peuvent vivre convenablement lorsqu'ils n'ont pas suffisamment de vêtements ou de logements, lorsqu'ils sont sans travail et n'ont pas les moyens de subvenir à leurs besoins. Le Gouvernement est parfaitement disposé à laisser ces gens dans cet état jusqu'à une date mystérieuse—le 1er janvier—alors que dans sa grande sagesse il invite tous les chômeurs à sortir de leur retraite d'hiver en leur disant: "Vous pouvez maintenant sortir, vous pouvez vous réchauffer et recommencer à vivre". Ne parlons pas tant de programmes . . .

[M. Hees.]

**Une voix:** Puis-je poser une question?

**M. Hees:** Aucune question. Le député pourra prononcer son discours après moi. Est-ce bien le même gouvernement libéral qui s'occupe de ces gens et s'intéresse à la population? Comme le ministre reste bien assis et craint de dire ce que le Gouvernement entend faire, j'affirme qu'il prouve ainsi qu'il ne se préoccupe pas des êtres humains.

**L'hon. M. Gregg:** J'espère que mon honorable ami, à son retour de son troisième voyage à travers le Canada, apportera à cette Chambre plus de tolérance et une meilleure compréhension du fait que ses collègues s'intéressent également au bien-être de leurs concitoyens. Il le sait aussi bien que moi, il est actuellement impossible de répondre à la question qu'il a posée à propos du projet de loi dont nous sommes saisis. Je nie sans hésiter ce qu'il a affirmé, que le ministre ou le Gouvernement ne s'intéresse pas au bien-être de leurs concitoyens canadiens. De plus, au lieu de s'en tenir à des généralités pour accuser le Gouvernement ou le ministre du Travail, cela m'impressionnerait davantage s'il voulait bien me soumettre des cas, constatés dans sa ville, d'hommes et de femmes, chômeurs aptes au travail, cherchant à obtenir du secours aujourd'hui 13 janvier 1955.

Il a formulé ces remarques ici. Depuis que la session a commencé, j'ai été à mon bureau. Pas une seule fois, soit personnellement soit par lettre, il ne m'a fait savoir que ce problème avait pris, dans sa province, des proportions telles que celle-ci se trouvait débordée.

**M. le président:** A l'ordre. Il conviendrait peut-être de rappeler que nous étudions actuellement l'article premier du projet de loi relatif aux prestations supplémentaires. Je tiens à le signaler à l'honorable représentant de Broadview, je ne pourrais lui permettre de répondre aux questions posées par le ministre du Travail.

**M. McIvor:** Je prends la parole parce que je crois que le Règlement interdit de dire, comme vient de le faire l'honorable député, que le ministre du Travail a peur de se lever... Et ceci de quelqu'un qui a gagné la Croix Victoria! Il faudrait retirer cela.

**L'hon. M. Gregg:** Je puis maintenant recouvrer ma réputation d'honnête homme auprès de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Il est bien commode de pouvoir se justifier en arguant d'une erreur typographique, mais il se trouve que c'est bien de cela qu'il s'agit dans la feuille que j'ai à la main. Quand j'ai précisé soigneusement: "Le 30e jour de novembre 1953", j'aurais dû dire: "Le 30e jour de novembre 1954." Voilà qui tire la chose au clair.

**M. le président:** L'article est-il adopté?

**Mme Fairclough:** Il me semble que la discussion qui vient d'avoir lieu n'avait peut-être pas tout à fait trait au sujet. Puisqu'on a permis au député de Broadview de poursuivre ses observations, il méritait, je pense, une réponse du ministre. Je n'en dirai pas davantage. Si ces observations étaient contraires au Règlement, le président aurait dû commencer par le rappeler à l'ordre. Cet aspect-là de la question nous intéresse tous et nous pourrons nous attarder là-dessus lorsque nous serons saisis de l'autre projet de loi modificateur de la loi sur l'assurance-chômage.

En ce qui concerne le montant des prestations payées, je puis dire, je pense, que je n'ai pas mal deviné du tout mardi dernier, lorsque nous en étions à l'étape de la résolution. J'avais tout bonnement pris le nombre d'assurés d'une part et je l'avais multiplié par les cotisations que je savais qu'ils avaient versées. J'en étais ainsi arrivée à un excédent de $7,100,000, soit tout juste la moyenne annuelle des quatre dernières années. La moyenne citée par le ministre s'élève à un peu plus de 6 millions de dollars pour chacun des quatre années.

Ce qui m'intéresse aussi, c'est la déclaration voulant que 80 p. 100 des prestations versées se placent dans la catégorie de $21 à $24 par semaine; en effet, à mon avis, cela laisse le Gouvernement dans une très curieuse situation à l'égard du versement des prestations supplémentaires. Ainsi que je l'ai déjà dit, la loi qui les régit établit bien clairement 80 p. 100, mais la catégorie de $21 à $24 par semaine est composée précisément de personnes qui ne reçoivent pas 80 p. 100 de la prestation, mais bien 70 p. 100.

Pour ce qui est de l'autre déclaration du ministre, je ferai d'autres observations à propos de l'article 2. Je me demande où en est le ministère en ce qui a trait à la mauvaise application de sa propre loi depuis trois ou quatre ans.

**M. Hansell:** Avant que l'article soit adopté je désire faire une petite correction, non pas d'une erreur typographique du compte rendu du débat de l'autre jour, mais d'une erreur que j'ai commise. J'ai dit alors que je faisais partie du comité qui a pour la première fois présenté le bill. J'ai dit que le bill avait été présenté avant la guerre. En cela je me fiais à ma mémoire et je parlais sans notes. Le bill a été présenté en 1940. On peut donc faire la correction.

Je veux relever quelques-unes des observations que le ministre a formulées cet après-midi. Selon lui, il n'a pas, en réalité, à fournir du travail à la population du Canada. D'accord. Je ne crois pas que le ministre ait à fournir du travail. J'estime même que l'État n'a pas à fournir du travail, mais c'est à lui d'établir les programmes grâce auxquels l'industrie, primaire aussi bien que secondaire, produira à plein rendement. S'il y a échec sur ce point, il y a échec pour l'ensemble de la politique du Gouvernement.

Le ministre le reconnaît, car il a dit, au cours de ses observations, que beaucoup d'éléments doivent êtres pesés dans l'examen de cette question, beaucoup de choses dont il faut assurer la bonne marche; c'est à peu près sa pensée. Il faut, en effet, tenir compte de beaucoup d'éléments, mais il en est un en particulier que je tiens à signaler au ministre; c'est la politique financière. Si l'on ne se penche pas sur ce secteur, si l'on ne voit pas à ce qu'il réponde aux besoins, on ne peut s'attendre que ça tourne rondement dans les autres secteurs.

Le ministre des Finances, la tête dans la main, semble plongé dans de profondes pensées.

**L'hon. M. Harris:** Il écoute le député.

**M. Hansell:** Si la politique financière laisse à désirer, tout le reste ne peut qu'échouer. La politique financière devrait être conçue de façon que l'industrie travaille à plein rendement. Puis, quand l'industrie a produit les biens nécessaires au bien-être des Canadiens, il incombe à l'État de voir à ce que ces biens soient répartis de telle sorte que les gens puissent bénéficier de leur propre labeur.

Quant à la responsabilité qu'a le Gouvernement d'assurer de l'emploi, il me semble que nous devrions reviser cette question à fond. Selon moi, le Gouvernement s'intéresse au pays tout autant que nous. Je ne puis admettre ce qu'a dit tantôt le député de Broadview. Il faut évidemment l'en excuser. Il a fréquenté les tribunes politiques et il a pris l'habitude de ce genre de langage. Nous sommes ici à la Chambre des communes et il devrait se débarrasser de cette habitude quand il est ici. Il va de soi que le bien-être des humains nous intéresse; mais il nous faut repasser cette question.

Un député a demandé l'autre jour au ministre des Transports si le National-Canadien prenait quelque mesure pour garder à son emploi un certain nombre de membres de son personnel. J'ai oublié les mots exacts de la question; mais je me rappelle que le ministre a répondu que le Gouvernement fait tout son possible pour garder ces personnes au travail.

C'est sur ce point qu'il faut rectifier notre façon de voir. Il ne faut pas supposer que

nous avons des chemins de fer afin d'employer de la main-d'œuvre. S'il en était ainsi, aménageons une douzaine d'autres lignes de chemins de fer, ou que les compagnies ferroviaires mettent une douzaine de trains de plus en service. Qu'il y ait ou non des voyageurs ne fera aucune différence tant que le chemin de fer fournira de l'emploi. Or, les chemins de fer doivent servir au transport des voyageurs et des marchandises d'un point à l'autre du pays. En dernière analyse, il ne s'agit pas nécessairement de fournir du travail; il s'agit de permettre à la population de profiter des bienfaits de l'industrie, quand elle a participé à la production et accompli sa tâche.

L'autre jour, j'ai pris connaissance de la déclaration d'un spécialiste éminent de l'énergie nucléaire des États-Unis, qui disait que si le président Eisenhower laissait libre cours à un programme d'application de l'énergie atomique à des fins civiles en temps de paix, il se produirait d'un jour à l'autre un bouleversement qui, d'ici cinq ans, aurait pour conséquence une augmentation du chômage telle que nous n'avons jamais vue jusqu'ici, ainsi que la production la plus formidable qu'il y ait jamais eue. Le désert s'épanouirait comme une fleur et il y aurait des vivres en quantité pour tous les habitants du globe. Il nous faut adapter notre pensée et notre ligne de conduite à une ère nouvelle.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—*Durée de la prestation supplémentaire.*

**Mme Fairclough:** L'article 2 vise la période pendant laquelle les prestations supplémentaires pourront être versées. Je suis sûre que beaucoup de membres de la Chambre, autres que ceux qui siègent de ce côté-ci, estiment, tout comme l'honorable député de Broadview, bien qu'ils ne le proclament pas ouvertement, qu'il existe des périodes de l'année autres que celle qui va du 1er janvier au 15 avril, où des gens subissent du détriment à cause de l'expiration de la période de paiement de leurs prestations. Pour ce qui est de cet hiver, la période allant jusqu'au 31 décembre est déjà terminée et nous sommes maintenant entrés dans une période pendant laquelle les prestations supplémentaires seraient versées. J'espère que le projet de loi que le ministre nous a annoncé et qui doit comporter un nouveau remaniement de la loi nous sera soumis avant longtemps; pour cette raison, je n'entends pas proposer d'amendement maintenant en vue de l'inclusion de la période mentionnée par l'honorable député de Broadview. Pour le moment, il suffit de se préoccuper du reste de la présente saison d'hiver; je me propose donc de formuler quelques remarques à l'appui de l'amendement que j'entends proposer en vue de prolonger cette période.

Un mot également au sujet des chiffres qu'a communiqués le ministre à propos des bénéficiaires passés. Il a dit que, pour la période allant jusqu'au 15 avril dernier, on avait constaté que 42 p. 100 de ceux qui avaient touché des prestations supplémentaires avaient trouvé du travail, soit à temps continu soit à temps partiel, et que 15 p. 100 environ avaient pris leur retraite. Il a reconnu que 43 p. 100 d'entre eux étaient encore sans travail et que 88 p. 100 de ces 43 p. 100 n'avaient pas maintenu leurs demandes actives. A mon sens, s'ils ont agi de la sorte, c'est qu'ils ont perdu courage.

Même s'il n'en reste que 12 p. 100, je suis sûre qu'ils se composaient presque entièrement d'hommes mariés et chefs de familles qui avaient besoin de tout l'argent qu'ils pouvaient se procurer pour subvenir aux besoins de leurs familles. Peu m'importe le nombre de ceux qui bénéficieront d'un prolongement de la période; il est bien suffisant qu'une partie des personnes assurées et admissibles aux prestations éprouvent de la gêne. Nous ne pouvons attendre la venue du printemps pour constater s'il y a besoin ou non. Maintenant que nous étudions une modification de l'article à l'étude, la question devrait être réglée en ce moment, du moins pour la saison présente.

Lorsque le 15 avril arrive, chaque année, le ministère et même les journaux envisagent habituellement la situation de l'emploi d'une tout autre façon. Les membres du comité qui ont suivi la statistique de l'emploi d'année en année se rappelleront qu'à la fin d'avril, en mai et même en juin, nous commençons à recevoir des rapports indiquant que la situation de l'embauchage est bien meilleure, car il y a moins de demandes de prestations.

Certes il y a moins de demandes de prestations après le 15 avril, car ceux qui ont touché des prestations supplémentaires constatent qu'il ne sert à rien de demander des prestations. Ils ne se présenteront pas plus d'une fois après le 15 avril au bureau de placement; une fois qu'on leur a dit qu'ils ne sont plus admissibles, ils cessent d'y aller.

Ce fait qu'ils ne présentent plus de demandes est interprété comme un indice d'embauchage accru, alors que, très souvent, ce n'est pas du tout le cas. Leurs prestations sont épuisées; leurs prestations supplémentaires sont épuisées, et comme ils ne sont plus admissibles aux prestations de l'une ou l'autre catégorie, la nouvelle qui émane des divers bureaux du pays est interprétée par le ministère du Travail comme un indice d'embauchage accru. Pour tous ces motifs, je propose

maintenant, appuyé par le représentant de Québec-Ouest (M. Dufresne):

Que l'article 2 soit modifié par la suppression du mot "avril" à la ligne 7 et par la substitution du mot "mai".

**M. le président:** Après avoir lu l'amendement présenté par l'honorable représentante, j'entretiens des doutes sur sa régularité, et ce pour des motifs que je serai heureux d'exposer. Toutefois, si un député a des observations à faire sur la régularité ou l'irrégularité de l'amendement, je serai bien aise de l'entendre.

**Mme Fairclough:** Monsieur le président, je ne puis comprendre pourquoi vous jugez la proposition d'amendement irrecevable?

**M. le président:** Les membres de la Chambre ont présent à l'esprit le texte de la résolution qui a précédé la présentation du bill:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage, en vue de porter les taux de prestation supplémentaire aux taux actuels de prestation normale et d'assurer un minimum de prestation supplémentaire de soixante jours pour les personnes qui satisfont aux conditions établies.

Le bill est apparemment une loi de finances fondée sur cette résolution. J'appelle l'attention des membres de la Chambre sur la page 678 de la quinzième édition de May, où l'on trouve le commentaire suivant:

Quand il s'agit de déterminer l'effet d'un amendement sur l'initiative de la Couronne en matière de finances, le principe directeur doit être que la communication, à laquelle s'attache la demande ou la recommandation royale, soit considérée comme exposant définitivement (sauf retrait ou remplacement) non seulement le montant d'une dépense, mais encore son objet, sa fin, les conditions et réserves pertinentes. Eu égard à la règle ainsi fixée, un amendement empiète sur l'initiative de la Couronne en matière financière, non seulement quand il augmente le montant en cause, mais aussi quand il étend la portée des objets et des fins, ou encore adoucit les conditions et réserves exprimées dans la communication par laquelle la Couronne a demandé ou recommandé une dépense.

Ce principe est, je pense, bien connu de tous les honorables députés, mais peut-être pourrais-je citer également le commentaire 486 de la troisième édition de Beauchesne, qui est ainsi conçu:

Les réductions peuvent être faites lors de l'étude du bill en comité, mais aucune subvention ne peut être augmentée, sauf sur la recommandation de la Couronne.

Il me semble qu'une proposition d'amendement visant à remplacer le mot "avril" par le mot "mai" augmenterait les prestations prévues dans le bill, accroîtrait par conséquent les obligations financières de la Couronne et serait, de ce chef, irrecevable.

**Mme Fairclough:** Monsieur le président, je ne me crois pas spécialiste en matière de procédure parlementaire, mais il me semble qu'il ne s'agit guère de fonds de l'État. Ces fonds sont formés des contributions des ouvriers et des patrons.

**L'hon. M. Harris:** Et de l'État.

**L'hon. M. Gregg:** Je puis signaler que le cinquième est fourni par l'État. Cependant, c'est pour répondre aux deux questions laissées sans réponse que je prends la parole.

**M. Fleming:** Que le ministre vide d'abord cette question.

**Une voix:** Il l'a fait.

**L'hon. M. Gregg:** En réponse à l'honorable député de Prince-Albert, je précise que les frais d'administration de la Commission d'assurance-chômage jusqu'au 31 mars 1954 s'élevaient à $26,096,722. Je tiendrai ma promesse de répondre pleinement à l'honorable député de Middlesex-Est plus tard, mais je dirai brièvement que, lors de la reprise générale du travail, tout homme qui ne sera pas immédiatement appelé touchera les prestations à compter de la date de réouverture de l'usine.

**M. MacInnis:** Maintenant que la proposition d'amendement de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest a été déclarée irrecevable, nous devrons sans doute nous y prendre autrement si nous voulons obtenir des résultats.

Je me demande parfois si les députés sont aussi embrouillés au sujet du Règlement qu'ils le semblent. Quand je suis venu à la Chambre j'avais l'intention de prononcer un discours à peu près identique à celui qu'a prononcé le député de Broadview; mais j'ai craint que M. l'Orateur ne m'interrompît et, vu que je tiens à observer le Règlement, je n'en ai rien fait. La Chambre et la nation ont probablement manqué un excellent discours.

Même si un simple député n'a pas compétence pour présenter une modification dont l'adoption entraînerait une dépense de deniers, cela ne veut pas dire qu'il est irrégulier pour un député de demander au ministre de proposer une telle modification. Aussi, je ne vois pas du tout pourquoi le ministre ne pourrait inviter un de ses collègues à proposer que le mot "mai" soit substitué au mot "avril" dans le paragraphe à l'examen.

Quand il s'agit de fournir des emplois, le 15 avril n'est pas une date où tout se fait par enchantement. Il est fort probable que quiconque chôme le 15 avril chômera également le 16 et devra manger l'un et l'autre de ces jours. A moins que le Gouvernement

ne possède une solution de rechange qui lui permette de faire en sorte que ces chômeurs aptes à occuper un emploi touchent un revenu au moins égal à celui qui est prévu en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, il faudrait reporter cette date à plus tard, selon moi.

La situation n'est pas la même dans tout le pays en ce qui a trait à la reprise du travail qui a été bouleversée par la température de l'hiver. Le printemps est beaucoup plus tardif dans certaines parties du pays que dans d'autres. Par exemple, le 15 avril, le travail a d'ordinaire repris de façon générale dans le sud de la province que j'habite. Mais je suis né dans les provinces Maritimes et je sais que dans cette région ce n'est que beaucoup plus tard qu'on peut reprendre le travail. L'avance de la saison ne permet même de reprendre d'une façon générale le travail agricole que plus tard. Par conséquent, les habitants des provinces Maritimes, et il en va de même de la plus grande partie de Québec, ne pourront pas trouver de travail plus facilement le 16 avril que le 15 avril.

Je prie le ministre de songer immédiatement à cette question et de reporter la date d'avril à mai. De toute façon, je pense qu'on devrait modifier la date, afin que tous ceux qui sont dans le besoin et touchent les prestations supplémentaires puissent continuer de les recevoir pendant au moins soixante jours. Si un chômeur dans cette situation ne peut trouver de travail et qu'il n'y ait aucun emploi pour lui, si le Gouvernement n'a pas d'autres moyens de l'aider, il devrait continuer de lui verser les prestations supplémentaires jusqu'à ce qu'il ait trouvé un emploi ou pendant une période de soixante jours.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je n'avais pas l'intention de proposer d'amendement à cette mesure, mais comme on en a présenté un, je dois dire que je l'approuve entièrement. Au cours de mes remarques antérieures, j'ai signalé que le chômeur se trouvera dans un situation très pénible dès que cesseront les prestations supplémentaires. L'amendement proposé aiderait grandement à améliorer la situation car il accorderait de l'aide pendant une période plus longue. Je suis certain que notre groupe appuierait une mesure de ce genre.

**L'hon. M. Gregg:** En réponse à l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway, je dois dire qu'on a examiné à fond cette proposition. Si nous acceptions sa proposition, nous devrions trouver les fonds ailleurs. Voilà ce qui en est.

[M. MacInnis.]

Je tiens cependant à dire ceci. Cela n'améliore pas beaucoup la situation, mais mon explication éclaire la question de mon honorable ami. Il se demande ce qu'il arrivera à ces gens, le 16, le 17 et le 18. De fait, bien que nos bureaux locaux fonctionnent efficacement, il se produit inévitablement des retards dans les versements. Par conséquent, le chômeur dont les prestations prennent fin le 15 avril continuera en réalité de toucher ses prestations jusque vers la fin du mois. Cela signifie, il va sans dire, qu'il ne les a pas touchées dès le début.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Si j'en juge par les paroles du ministre, on se préoccupe grandement de maintenir la caisse en bonne posture. C'est sans doute une bonne idée, mais j'aime mieux qu'on maintienne les familles dans une situation convenable. Ce qui est impossible lorsqu'elles ne touchent aucun revenu. La caisse a prouvé qu'elle peut fort bien tenir le coup. J'espère sincèrement que le ministre et le Gouvernement s'efforceront bientôt, beaucoup plus qu'ils ne l'ont fait dans le passé, de maintenir les familles dans une situation convenable. Quant à la caisse, avec un peu d'aide du ministre des Finances on peut la maintenir en bonne posture.

**Mme Fairclough:** J'aimerais ajouter un dernier mot...

**Des voix:** Oh! Oh!

**Mme Fairclough:** Je pense que c'est mon droit.

**M. Knowles:** Et le principe de l'égalité des droits?

**Mme Fairclough:** D'après les calculs du ministre lui-même, suivant les chiffres qui lui ont été soumis, il ne restait le 15 avril qu'environ 12 p. 100 des titulaires aux prestations supplémentaires. Il me semble donc qu'il exagère un peu en parlant de la solidité de la caisse. Avec l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway, maintenant que l'amendement a été jugé inacceptable, je demande de nouveau au ministre de bien vouloir songer à soumettre lui-même cet amendement.

**M. Churchill:** J'aurais peut-être dû laisser le dernier mot à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest. Cependant, elle profitera sans doute de l'occasion plus tard, si je ne parle pas à mon tour en ce moment. La réponse du ministre à une question antérieure m'a intéressé. Il a dit qu'on a déjà étudié avec soin la proposition visant à étendre la période jusqu'à mai.

On a dit que, comme les simples députés ne peuvent modifier un projet de loi de finance, le ministre pourrait peut-être faire la modi-

fication à son tour. Ce n'est pas la première fois que j'entends à la Chambre des communes la réponse que le ministre a faite, mais on n'y ajoute rien. Les ministres disent souvent qu'une question a été étudiée sérieusement et nous en restons là. On ne nous dit pas quels points ont été étudiés, quels arguments ont été avancés et la raison pour laquelle ils ont été rejetés.

Je conclus des observations du ministre que certains de ceux qu'il a consultés ont proposé une extension d'avril à mai. C'est une idée, en tout cas, qui était partagée par d'autres. Pourquoi ne l'a-t-on pas retenue? On ne saurait tout de même invoquer la situation financière de la caisse. On vient de signaler, pour employer l'expression même dont s'est servi le ministre, que le nombre de personnes atteintes pendant cette période n'est pas considérable. Le ministre nous donnera-t-il quelques détails supplémentaires au sujet des propositions qu'on a faites,—ou qu'il aurait lui-même faites,—et des arguments invoqués par ceux auprès de qui il a pris conseil et qui font qu'on écarte la modification au bill dans le sens prévu par la proposition de mon honorable collègue?

**L'hon. M. Gregg:** Avec plaisir. Je ne pense pas, tout de même, que mon honorable collègue tienne à ce que je lui donne toutes sortes de détails à ce sujet.

**M. Churchill:** Mais si, justement.

**L'hon. M. Gregg:** Je serai heureux de le faire lorsque nous en serons à étudier le plus important des bills, au comité. Mon honorable collègue me permettra toutefois de lui dire qu'il y a un an, en mars et avril, j'étais tout autant que lui partisan de la prorogation de la période supplémentaire. Je n'aurais pas voulu des quatre semaines entières, mais j'aurais bien accepté quinze jours. La chose ayant été soigneusement examinée, toutefois, et compte tenu de considérations beaucoup plus détaillées que celles que je vous communiquais il y a un instant, j'en suis venu à la conclusion qu'il vaudrait mieux utiliser autrement l'argent qu'on aurait ainsi pu employer à une simple extension de la période en question. Je dirai plus tard à mon honorable ami comment j'en suis arrivé à cette opinion.

**M. McIvor:** Je désire ajouter quelques mots. Je crois que tous admettront que le ministre du Travail s'est intéressé de façon particulière aux chômeurs du pays. Si tel n'était pas le cas, il n'aurait pas interrompu le débat sur le discours du trône pour faire adopter cette mesure. On l'aurait peut-être accusé d'aller trop vite. Si je me suis levé c'est parce que j'étais irrité. Je ne permettrai à personne d'affirmer à la Chambre que le ministre du Travail a peur d'exprimer son opinion. Tel n'est pas le cas.

**M. MacInnis:** Je m'empresse de vous dire, pour mettre l'honorable député de Fort-William à l'aise, que je n'attaquerai pas le ministre du Travail. Mais ce n'est pas l'opinion de l'honorable député de Fort-William qui tranchera la question à savoir si le ministre fait ce que l'on peut faire de mieux pour les chômeurs dans les circonstances actuelles. Il faudrait demander l'avis des chômeurs sur cette question, parce que ce sont eux qui ont faim et froid.

Il me semble que, lorsqu'il s'agit de s'occuper des chômeurs (j'ai cette impression depuis plusieurs années),—je ne porte pas là d'accusation contre le ministre du Travail,—il me semble que nous ne procédons pas de façon bien civilisée. S'il y avait autant de chômeurs en avril qu'en janvier ou février, nous étendrions l'assurance-chômage de façon à s'occuper d'eux. Depuis des années, notre façon de nous occuper des chômeurs s'est toujours inspirée de leur nombre. S'il y avait 10,000, 15,000, 20,000 ou un nombre analogue de chômeurs affamés, on les laissait mourir de faim! Personne ne s'en soucierait. Mais si nous avions un demi-million de chômeurs, on y verrait, parce qu'il serait dangereux d'avoir tant de sans-travail et tant d'affamés. Pour notre propre sécurité, nous y verrions. C'est une façon d'attaquer un problème de ce genre qui n'est ni chrétienne ni civilisée.

A mon avis, nous ne pouvons penser aux chômeurs du simple point de vue de la statistique, comme je l'ai entendu faire ici, à la Chambre, lorsqu'on a dit: "Oui, en effet, il y a un certain nombre de chômeurs, mais qu'on pense donc au nombre de ceux qui ont des emplois!" Le nombre de ceux qui ont du travail n'est d'aucune utilité à ceux qui n'en ont pas, à moins qu'ils n'en obtiennent quelque avantage.

Considérons la question du point de vue des particuliers, de la famille. Lorsqu'il y a du chômage, il n'y a pas que les chômeurs qui en soient touchés. Je veux dire qu'il y a aussi leurs femmes et leurs enfants qui en souffrent. Un peu moins de complaisance de notre part à ce sujet! Ne prétendons pas qu'il importe surtout de veiller à la solidité de la Caisse. Comme l'a déjà dit le député de Winnipeg-Nord, il est beaucoup plus facile d'assainir une caisse qui périclite que de rétablir une famille qui dépérit à la suite d'épreuves et de tribulations dépassant ses forces.

(L'article est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill.

L'hon. M. Gregg propose la 3e lecture du bill.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous ne nous opposons pas à la troisième lecture du bill, maintenant, afin que les avantages qu'il assure puissent être inscrits dans nos lois le plus tôt possible. Le Gouvernement doit cependant déduire du débat qui a eu lieu aujourd'hui que, tout en approuvant les dispositions du bill, nous ne croyons pas qu'il aille assez loin. Nous engageons le ministre à tenir compte, lors de l'élaboration de la mesure plus complète qu'il doit présenter à la Chambre, des propositions qui ont été faites relativement aux prestations supplémentaires surtout de celles qu'on formulées notamment la représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough), les députés de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) et de Winnipeg-Nord (M. Stewart).

Nous voulons que le Gouvernement sache que parce que nous approuvons le bill nous n'estimons pas nécessairement qu'il accomplit tout ce qu'il y a à faire en matière de prestations supplémentaires; nous approuvons encore moins toutes les autres imperfections du programme suivi par le Gouvernement en matière de chômage. Nous le prions de présenter l'autre bill le plus tôt possible. Nous signalons au ministre tout comme nous pouvons le signaler au leader de la Chambre que nous avons déjà remis au whip principal du gouvernement la liste de ceux des membres de notre groupe qui doivent faire partie du comité des relations industrielles. Nous sommes en mesure de nous attaquer à l'étude de la mesure plus complète dans le plus bref délai.

Nous prévenons le ministre, également, de ce que selon nous le Gouvernement ne doit pas considérer le bill plus complet qu'on nous annonce et celui que nous sommes à étudier comme une réponse suffisante, cette session-ci, au grave problème du chômage. Nous consentons à ce que le bill soit lu aujourd'hui pour la troisième fois mais nous voulons qu'on prenne le plus tôt possible d'autres mesures plus efficaces.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Je désire, mois aussi, dire quelques mots avant la troisième lecture du projet de loi. Je suis étonné et déçu qu'on n'ait pas étudié plus attentivement les demandes formulées cet après-midi en faveur d'un prolongement, jusqu'au 15 mai, de la période prévue dans l'article 2 du bill. A mon sens, monsieur l'Orateur, ces propositions avaient beaucoup de bon mais ce n'est pas à elles que je désire m'arrêter en ce moment.

[M. MacInnis.]

J'espère que le Gouvernement n'aura pas l'impression que l'adoption du projet de loi, s'il franchit aujourd'hui l'étape de la troisième lecture, constitue un règlement définitif du problème actuel du chômage. Le Gouvernement doit apporter un remède plus profond qu'un simple changement à la loi sur l'asurance-chômage. Il lui faudra dresser un programme propre à remédier rapidement à la situation pour tous les chômeurs, comme l'a si bien dit l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis). Il nous faut envisager le problème du point de vue des particuliers. La famille de toute personne sans travail se trouve dans une grave situation. Voilà le point de vue où nous devons nous placer en notre qualité de législateurs.

J'espère, je le répète, que le Gouvernement ne s'imaginera pas qu'il s'est acquitté entièrement de ses devoirs envers les chômeurs. En outre, monsieur l'Orateur, depuis que je siège ici,—je suis sûr que ceux qui sont entrés à la Chambre avant moi ont aussi cette même impression,—il est arrivé très rarement, même lorsqu'il s'agissait de mesures législatives jugées pressantes, qu'on nous demande de faire franchir à un bill l'étape de la troisième lecture le jour où ce bill a été étudié en comité.

**M. l'Orateur:** Je puis peut-être formuler quelques commentaires à cet égard car l'honorable député semble avoir l'impression qu'il s'agit ici d'une procédure exceptionnelle. S'il veut bien se reporter à l'article 77 du Règlement, il constatera que lorsqu'un bill a franchi l'étape de l'examen en comité plénier et qu'il en a été fait rapport sans amendement,—je cite textuellement:

> Lorsqu'un bill est rapporté sans amendement, la Chambre en ordonne aussitôt la troisième lecture pour une séance dont elle détermine la date.

Je sais que parfois, par erreur, en des circonstances analogues, j'ai dit: "Avec l'autorisation de la Chambre, le projet de loi sera-t-il lu une 3e fois?". Des membres de la Chambre, dont quelques-uns connaissent à fond le Règlement, m'ont rappelé qu'il ne m'était pas nécessaire de demander l'autorisation; ils ont raison. Si la Chambre préfère que la lecture du projet de loi soit différée, elle peut toujours en décider. Comme elle n'a pas indiqué de sentiment contraire, la mesure lui est soumise maintenant.

**M. Knowles:** N'oubliez pas l'article du Règlement n° 73.

**M. l'Orateur:** On ne s'est pas prévalu de ses dispositions.

**L'hon. M. Harris:** La Chambre désirerait, je crois, lui faire subir la troisième lecture, même si nous reconnaissons le bien-fondé des objections touchant certains points. La question presse, et si les deux Chambres du

Parlement pouvait adopter rapidement la mesure, je crois que tous les députés verraient cela d'un bon œil.

**M. Low:** Je n'ai pas eu l'occasion de terminer mes observations visant la troisième lecture. Je ne m'opposais pas à ce que le bill soit lu pour la troisième fois aujourd'hui. Je voulais simplement que la Chambre se rende compte du fait suivant: nous avons de plus en plus coutume de lire les bills pour la troisième fois le jour même où ils ont franchi les autres étapes. Il m'a paru nécessaire de le signaler dans les circonstances, pour que nous ne prenions pas l'habitude de procéder ainsi dans toutes les occasions.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Je remercie sincèrement tous les députés qui ont ainsi garanti priorité au projet de loi. Je puis leur assurer que tous les points soulevés durant l'excellente discussion d'aujourd'hui et de mardi feront l'objet d'une étude attentive. Si l'autre endroit peut étudier la mesure immédiatement et si celle-ci peut recevoir la sanction royale avant demain soir, tous les bureaux d'assurance-chômage du pays seront en mesure de commencer les versements aux termes de l'amendement à compter de lundi dernier.

On présentera bientôt le nouveau bill qui sera plus considérable. J'espère le faire inscrire au *Feuilleton* au plus tard en février et l'approfondissement de cette mesure, à l'une ou l'autre étape de son examen, nous fera plaisir. Je remercie tous les députés de leur collaboration.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 3e fois et adopté.)

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 12 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amandement de M. Coldwell.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** C'est une tâche agréable, monsieur l'Orateur, que d'entreprendre un examen du discours du trône et de faire certaines observations sur les problèmes exposés loyalement à la Chambre dans les amendements qui ont été présentés.

L'objectivité est une qualité souhaitable dans un discours du trône. S'il faut en juger par ce que ce discours du trône déclare au sujet de la nature du chômage au Canada, c'est un document qui manque désespérément d'objectivité. Nous y lisons la phrase suivante:

> Il y a actuellement du chômage d'un caractère régional et saisonnier.

Quel monstrueux euphémisme, monsieur l'Orateur! Il n'y a pas lieu de s'étonner que les mesures législatives et autres mesures correctives préconisées dans le discours du trône soient si fragmentaires et de la nature que l'ont sait, fondées comme elles le sont sur une appréhension d'un problème national malheureusement si dépourvue de tout sens des réalités. J'aimerais entendre certains députés d'en face exprimer librement et sans détour ce qu'ils pensent de cette déclaration à la lumière de la situation du chômage au Canada. J'aimerais entendre, par exemple, l'honorable député de Spadina (M. Croll) faire ses commentaires à ce sujet. J'aimerais entendre la voix de certains autres honorables députés qui siègent en face de nous et qui semblent plus au courant de la situation que ceux qui ont rédigé le discours du trône. J'aimerais entendre ce qu'ils ont à dire au sujet de pareille déclaration.

Le premier ministre (M. St-Laurent) a formulé quelques observations sur les travaux de la Chambre et sur la façon dont on s'en acquittera au cours de la présente session. Il m'est agréable de constater qu'une plus grande partie des mesures ministérielles figurent au *Feuilleton* à ce stade de la session, soit beaucoup plus tôt que ce n'a été l'usage par le passé.

Je suis heureux pour ma part, a titre particulier, d'apprendre par les observations du premier ministre qu'il a accédé à la proposition que j'ai formulée pendant quelque temps voulant que nous tentions l'expérience de former un comité chargé d'examiner les crédits. Je souhaite que le premier ministre (M. St-Laurent) révèle quels sont les 5 ou 6 ministères dont il se propose de soumettre les crédits à l'examen du comité en question. Il nous serait utile à nous de ce côté-ci de la Chambre, et il serait sans doute intéressant pour tous les députés, de savoir quels seront ces ministères. Je voudrais savoir, par exemple, si le ministère de la Défense nationale sera l'un deux. De même, le ministère de la Production de défense sera-t-il de ceux dont les crédits seront soumis à l'examen du comité en question?

J'espère qu'on prendra bientôt des dispositions en vue de créer le comité spécial chargé d'examiner l'activité, l'état financier et le rapport annuel de Radio-Canada. Lorsque la question lui a été posée à la dernière session, le ministre du Revenu national (M. McCann) a donné à entendre que le Gouvernement verrait d'un bon œil la création d'un tel comité

à la session présente; j'espère donc que des dispositions seront prises pour que ce comité soit formée et commence ses travaux bientôt.

On a parlé de la longueur de l'amendement présenté au nom de l'opposition officielle par notre chef suppléant. Nous n'avons pas à nous excuser de la longueur de l'amendement ni du nombre de problèmes que nous avons jugé opportun de soumettre à la Chambre dans l'amendement.

Quels sont les nombreux sujets qui y sont mentionnés? Nous signalons que notre commerce a fléchi, que le Gouvernement a lamentablement échoué dans la vente de nos excédents de blé, que le chômage s'est accru au point où la situation est devenue grave et urgente, que les impôts sont très élevés, que les frais très élevés de production nous empêchent de vendre bon nombre de produits canadiens; nous regrettons le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et nous signalons que le Gouvernement ne s'est pas montré disposé à s'attaquer à ces problèmes; nous signalons qu'il y aurait grandement lieu de faciliter la transformation au Canada de nos ressources naturelles, afin de fournir plus de travail aux ouvriers canadiens. Enfin, il y a le paragraphe relatif à l'adoption d'un programme de services d'hospitalisation et de soins médicaux pour tous les Canadiens qui en ont besoin.

Monsieur l'Orateur, si le Gouvernement n'avait pas négligé et traité à la légère tant de problèmes canadiens urgents, il ne serait pas nécessaire pour nous de l'opposition officielle de soumettre un amendement aussi long pour blâmer le Gouvernement de n'avoir pas pris les mesures qui s'imposaient afin de résoudre ces problèmes. Nous n'avons pas dressé la liste de toutes les erreurs du Gouvernement, mais nous en avons énuméré quelques-unes. Celles-ci sont fondamentales et indiquent, selon nous, quel programme s'impose sans délai. Et dans cette mesure, elles expriment notre manque de confiance envers le Gouvernement.

La première question traitée dans notre amendement regarde le commerce. Comme nous le signalons, le Gouvernement a gravement failli à la tâche dans ce domaine et nous regrettons que les conseillers de Son Excellence

n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires afin:

a) de maintenir et de développer à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, particulièrement le blé et d'autres produits.

Les transactions du Canada au compte courant, sur le plan international, se sont soldées en 1953 par un déficit de 439 millions de dollars. Comparativement à un excédent de 164 millions de dollars au même compte, en 1952. Les chiffres ne sont pas encore complets pour 1954, mais au titre des transactions courantes pour les dix premiers mois de l'année civile 1954 le déficit atteint 330 millions. Il s'agit donc d'un sérieux problème qui doit retenir l'attention de tous les députés.

Relevons tout d'abord une chute grave de notre commerce des denrées. En considérant les dix premiers mois de 1954,—les chiffres ne sont complets que jusqu'au 31 octobre,—on constate que nos importations, au regard de la période correspondante de 1953, accusent une diminution de 8 p. 100. Nos importations des États-Unis ont diminué de 11 p. 100; celles du Royaume-Uni de 9 p. 100.

Regardons toutefois le chiffre des exportations. Pendant les dix mêmes mois, comparativement aux dix mois correspondants de 1953, le total des exportations canadiennes a accusé un fléchissement de 8·2 p. 100. Nos exportations aux États-Unis ont diminué de 5·5 p. 100 et nos exportations au Royaume-Uni de 10 p. 100. Pour les autres pays du Commonwealth ce chiffre de diminution atteignait 20 p. 100.

Le grand élément de ce fléchissement général de notre commerce d'exportation a été la diminution de nos exportations de blé, de farine de blé et autres céréales. C'est dire la gravité de la diminution de notre commerce. La contraction enregistrée durant ces dix mois est le prolongement de celle qu'on enregistre maintenant depuis deux ans. Elle est assez grave en termes de valeur et de volume pour exiger l'attention du Gouvernement.

Il y a un autre élément important de l'état de notre commerce, et ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Ils s'agit de l'orientation de notre commerce vers un seul débouché dans des proportions excessives et dangereuses. Au cours des dix mois dont il s'agit, c'est-à-dire les dix premiers mois de 1954, nos envois aux États-Unis ont représenté 60·4 p. 100 de nos exportations globales. Si vous vous reportez à la statistique des dix premiers mois de 1953, vous vous rendrez compte que la situation était la même. En fait, il suffit d'étudier l'ensemble de nos échanges avec les États-Unis pour se rendre compte que ce pourcentage est resté constant. Durant les dix premiers mois de 1953, aussi bien que de 1954, 67 p. 100 de notre commerce, importations et exportations, se sont exercés avec les États-Unis.

Nous appelons de nouveau l'attention du Gouvernement sur ce dangereux état de choses, non pas que nous voulions diminuer nos exportations vers les États-Unis, mais nous voulons que l'on prenne des mesures beaucoup plus énergiques et pratiques pour accroître nos exportations dans d'autres pays.

Avant tout, nous voulons que le Gouvernement s'attaque au cœur du problème de

nos échanges commerciaux, caractérisé par la diminution de notre commerce avec le Royaume-Uni.

Il est un point qu'il convient de souligner en ce qui concerne le commerce que nous faisons avec les États-Unis. C'est que nous exportons outre-frontière surtout des matières premières, des produits tirés de notre sol et qui, pour une part importante, sont transformés aux États-Unis. Les Canadiens devraient rechercher des méthodes plus efficaces pour transformer au Canada une plus forte proportion de leurs matières premières. L'industrie de la pâte et du papier nous fournit un des meilleurs exemples de ce qu'on a accompli dans ce domaine. N'eût été la ferme intervention de certains gouvernements provinciaux, notamment celui de l'Ontario, sous la direction de l'honorable George Drew, —la province de Québec nous présente également un autre bon exemple,—nous exporterions encore nos produits forestiers sous leur forme première. Les règlements que les gouvernements provinciaux ont établis en matière de coupe ont largement contribué à l'expansion de cette industrie chez nous, ce qui a assuré à nos gens des emplois dont ils avaient besoin.

Afin qu'on n'aille pas s'imaginer que le fléchissement de nos échanges commerciaux correspond à un état de choses commun à tous les pays, examinons les chiffres. Ceux que je vais citer au sujet du commerce international sont tirés de publications du Fonds monétaire international. Ces chiffres se rapportent à l'ensemble des échanges mondiaux, c'est-à-dire ceux du monde non communiste. Ils ont un dénominateur moyen et sont exprimés en dollars USA. On procède à la rectification nécessaire de ces statistiques afin d'atteindre un point de départ commun; et les chiffres du commerce extérieur canadien comme ceux des autres pays, ont été convertis à cette fin. Quand je parle de données statistiques trimestrielles, il faut comprendre que les chiffres en question sont destinés à exprimer le rythme annuel, ainsi qu'on peut en conclure des données trimestrielles.

Quelle tendance s'est manifestée, depuis deux ans, en ce qui a trait au commerce mondial? Ces chiffres démontrent assurément que, pendant cette période, la tendance a été à la hausse, tandis que, pour le commerce du Canada, elle a été à la baisse. En 1953, le volume total annuel du commerce mondial, tant pour les exportations que les importations, traduit en chiffres pour le premier trimestre, était de 146 milliards de dollars. Pendant le trimestre correspondant de 1954, le chiffre était 148 milliards, soit une augmentation de 2 milliards de dollars. Pour le second trimestre de 1954, le chiffre était de 158·7 milliards de dollars, à comparer au taux annuel de 153 milliards du commerce mondial pour le deuxième trimestre de 1953. Il n'y a pas d'erreur, le commerce mondial a augmenté aussi bien quant au volume qu'en ce qui a trait à la valeur en dollars. Mais, pour notre pays, les chiffres ont diminué.

La proportion de l'ensemble du commerce mondial pour notre pays a également diminué. En 1953, la proportion du commerce mondial pour notre pays, les exportations et les importations, était de 6·2 p. 100. Durant le premier semestre de 1954, soit jusqu'au dernier jour où les chiffres sont disponibles, cette proportion a baissé jusqu'à environ 5·5 p. 100. C'est une diminution importante, dont il faut tenir compte et s'inquiéter.

Mais, monsieur l'Orateur, examinons davantage les chiffres relatifs au commerce anglais, à nos échanges avec le Royaume-Uni. Dans le discours qu'a prononcé le premier ministre lundi, même s'il avait un accent fort apaisant, on a tout de même remarqué, il n'y a aucun doute là-dessus, que sa voix rendait un son triste quand il a parlé de nos échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. C'était certes, de tout son discours, la partie la plus sombre et la plus futile. Pendant que le commerce canadien subissait un recul, celui du Royaume-Uni a progressé. Les exportations britanniques en 1953,—il s'agit encore ici de dollars américains,—ont représenté $7,525,000,000. Les chiffres de 1954 ne sont pas complets mais ils indiquent,—les chiffres disponibles s'arrêtent à la fin du troisième trimestre de 1954,—ils indiquent, dis-je, que le commerce d'exportation britannique atteindra probablement le chiffre de 8 milliards de dollars américains, soit une augmentation de valeur d'environ 7 p. 100 par rapport à 1953.

Nous nous intéressons peut-être de plus près aux importations britanniques, surtout à la part des importations de la Grande-Bretagne de l'étranger. En 1953, les importations britanniques se sont établies, au total, à $9,366,000,000 (dollars américains). Les chiffres s'arrêtent à la fin du troisième trimestre de 1954 mais ils indiquent qu'on peut s'attendre à un total de $9,500,000,000. C'est une augmentation d'environ 2 p. 100 des importations britanniques en 1954 par rapport à 1953. Mais quelle est la part obtenue par le Canada dans cette augmentation du commerce britannique, commerce dont nous avons un si pressant besoin puisque le marché britannique représente notre débouché traditionnel, notre meilleur marché, notre marché le plus stable et le plus sûr, surtout pour nos forts excédents agricoles? Quels sont les chiffres, pour ce qui est de la part qui nous revient du commerce britannique? Voici la proportion des exportations britanniques destinée au Canada: 1938, 4·4 p. 100; 1953, 6 p. 100; 1954, 11 premiers mois, 4·9 p. 100 seulement.

C'est une diminution très importante par rapport à celle de 6 p. 100 en 1953. Mais examinons maintenant les importations anglaises en provenance du Canada. En 1938, les importations anglaises en provenance du Canada ont représenté 8·6 p. 100 de toutes les importations anglaises; en 1953, elles en constituaient 9·1 p. 100 et, au cours des onze premiers mois de 1954, cette proportion est passée à 7·8 p. 100; c'est une baisse très sérieuse, monsieur l'Orateur.

J'ai mentionné déjà qu'une bonne partie de la diminution de notre commerce, surtout de notre commerce d'exportation, a été attribuable à l'importante réduction de nos exportations de blé, de farine de blé et de céréales. Pourquoi ces produits ont-ils une importance particulière? Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, la vente et l'exportation du blé sont un monopole d'État. Mais il y a une autre raison: le blé joue un rôle presque unique en ce qui concerne la vigueur et la puissance de l'économie canadienne. Quelles ont été les réalisations de notre pays pour ce qui est de l'exportation du blé? Au cours de la campagne agricole terminée le 31 juillet 1953, nous en avons exporté un total de 385·5 millions de boisseaux. Durant la campagne terminée le 31 juillet 1954, ce chiffre est passé à 255·1 millions de boisseaux, soit une baisse de 35 p. 100. Pendant la campagne agricole terminée le 31 juillet 1953, nos exportations de blé et de farine de blé au Royaume-Uni se sont établies à 122·9 millions de boisseaux. Au cours de la campagne terminée le 31 juillet 1954, le total de ces exportations a diminué à 82 millions de boisseaux, soit du tiers comparativement à l'année précédente. Est-il étonnant que nous signalions à la Chambre, avec une vive inquiétude, cette baisse lamentable des exportations de blé canadien.

En considérant de plus la baisse du revenu de nos cultivateurs, qui a atteint son plus bas niveau en sept ans, en songeant aussi qu'à chacune des dernières années nous avons été témoins de fléchissements dont la moyenne s'établissait à 11 ou 12 p. 100 au regard de l'année précédente, on commence à mesurer toute la gravité du problème qui touche l'élément fondamental de notre économie, l'agriculture.

Qu'en a dit le Gouvernement? Dans son discours de lundi, le premier ministre a fait une déclaration pathétique lorsque, parlant de l'exportation du blé canadien, il tirait réconfort de ce que notre proportion des importations britanniques de blé a moins baissé que celle des États-Unis, mais plus que celle de l'Argentine et de l'Australie. Monsieur l'Orateur, il n'y a que ces quatre grands pays exportateurs de blé. Les trois autres pays sont nos concurrents. Les deux pays qui, de l'aveu du premier ministre, nous dépassent en ce domaine n'ont pas, tant s'en faut, autant de blé que nous à exporter. Pourquoi le Canada ne devrait-il pas occuper la première place, touchant la proportion d'exportations qui s'acheminent vers le marché du Royaume-Uni, dont bénéficiaient nos exportateurs? Pourquoi devrions-nous nous contenter de la troisième place, pour ce qui est de conserver notre part, comme le premier ministre semble le faire?

Notre économie agricole n'est-elle pas en piètre état; la vente du blé sous le régime du monopole du Gouvernement n'offre-t-elle pas un bien piteux spectacle? Il nous faut compter sur le mauvais temps pour régler le problème des exédents de blé au Canada, problème que le Gouvernement a été incapable de résoudre! Le soupir de soulagement, de soulagement politique, que le Gouvernement a exhalé lorsque les espoirs qu'on entretenait relativement à la récolte de blé de l'Ouest du pays l'été dernier ont fait place à la certitude d'une récolte déficitaire aurait pu être entendu aux antipodes ou presque.

**L'hon. M. Rowe:** Ils ont presque demandé du mauvais temps au Ciel.

**M. Fleming:** Le Gouvernement n'a guère été brillant dans ses efforts pour vendre le blé canadien. Il a été beaucoup trop confiant, trop fier, trop arrogant. Le plus triste, c'est que le cultivateur devra tout supporter. C'est le Gouvernement qui a failli mais c'est le cultivateur qui porte le fardeau de l'échec.

On doit tenir à Londres vers la fin du mois une réunion de premiers ministres. Notre parti juge cette conférence extrêmement importante, du moins elle le serait si le Gouvernement se montrait prêt à la considérer comme telle et à tirer parti des avantages qu'elle offre.

Tout d'abord, quel est le programme de cette conférence? Sir Winston Churchill a dit qu'on pourrait y soulever n'importe quel problème, que n'importe quelle délégation pourrait aborder n'importe quelle question. M. Menzies, premier ministre d'Australie, a donné à entendre qu'entre autres sujets il soulèverait celui du commerce et des finances.

Parmi les pays représentés à cette conférence, y en a-t-il que la question du commerce préoccupe plus que le Canada? Et pourtant, le premier ministre n'a rien à nous dire, même en réponse à des questions, quant à l'ordre du jour de cette conférence. Et la souveraineté du Canada, dont on a tant parlé? Nous avons droit, à l'égard de tout autre pays du Commonwealth, de poser des questions et de donner notre avis sur les questions propres à figurer à l'ordre du jour de ladite conférence. Le commerce devrait tenir un

rang de première importance dans les discussions des premiers ministres ainsi réunis. Mais non, quand on lui a demandé, hier, s'il pourrait nous donner une idée de l'ordre du jour de cette conférence, que nous a dit le premier ministre? Il nous a encore une fois donné la même réponse boiteuse, savoir qu'on ne pouvait rien dire à ce sujet.

**M. Dupuis:** Nous allons nous frayer coûte que coûte un accès aux marchés.

**M. Fleming:** L'honorable député peut vivre dans le passé depuis longtemps écoulé, si cela lui chante. Il est à peu près temps qu'il se mette à jour ainsi que son parti et envisage d'une façon pratique les problèmes non pas d'il y a vingt-cinq ans mais ceux qui se posent aux Canadiens d'aujourd'hui.

Si nos institutions parlementaires, ici à Ottawa, étaient aussi saines qu'elles le devraient, aucun premier ministre du Canada ne pourrait partir pour une importante conférence entre pays du Commonwealth sans avoir d'abord invité le Parlement à discuter la position qu'il va prendre, au nom de notre pays, durant les délibérations de cette conférence. Mais le Gouvernement traite le parlement de telle façon, il fait sur ces importantes questions nationales une telle conspiration du silence, et il attache en apparence si peu d'importance à cette conférence des premiers ministres du Commonwealth qu'il ne dit pas un seul mot à la Chambre, même au sujet du programme de la conférence. Belle manifestation de son mépris pour le Parlement du Canada!

**L'hon. M. Rowe:** Il nous en parlera à son retour.

**M. Fleming:** Nous pourrions au moins avoir un débat sur le sujet, mais il semble que nous n'aurons, même au cours du rapide débat qui se poursuit sur l'Adresse, aucun exposé de l'attitude que le premier ministre adoptera à Londres. Durant son discours, lundi, il n'a eu sur le sujet que des mots d'aimable futilité, d'indifférence lointaine et de noir découragement.

Nous n'avons pas oublié qu'au retour de son voyage à travers les pays du Commonwealth, le 18 mars 1954, voyage entrepris avec les bons souhaits de tous les partis représentés à la Chambre, voyage auquel nous avions attaché tant d'importance, le premier ministre n'a pas eu, au cours de son long rapport, un seul mot pour l'importante institution qu'est le Commonwealth britannique des nations, pas un mot.

Nous qui siégeons dans cette partie-ci de la Chambre estimons qu'il est à peu près temps que le Gouvernement indique qu'il attache une importance non seulement politique mais économique à cette institution qu'est le Commonwealth des nations. Puisque le Canada sera représenté à une conférence de ce genre, s'il désire qu'elle soit efficace, il devrait souligner tant qu'il peut l'importance d'accroître le commerce au sein du Commonwealth.

Puisque je parle de conférences, je me permets de réitérer la requête que notre parti n'a cessé de formuler pour la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. Le besoin d'une telle conférence est encore plus grand aujourd'hui qu'il ne l'était lorsque nous avons soulevé la question durant la session de 1954, car depuis ce temps d'importants événements se sont produits. En septembre dernier, revêtu de son armure, le premier ministre s'est attaqué d'une façon prudente, mais délibérée et préméditée, aux programmes de Québec. Il a réussi à soulever du ressentiment contre sa propre province. En agissant ainsi, il n'a certes pas contribué à l'unité nationale. Mais passons.

Où en est aujourd'hui la question? D'une façon ou d'une autre, le calme est soudainement revenu sur le champ de bataille que le premier ministre avait lui-même choisi. Le premier ministre a mis fin à sa croisade et a cessé la lutte. Il y a eu des pourparlers, suivis d'un silence complet. Les entretiens entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de Québec n'auraient pas été nécessaires si on avait adopté la bonne façon de procéder, celle que nous avons préconisée ici, savoir la convocation d'une conférence fédérale-provinciale générale. C'est là une question qui préoccupe tout le Canada, toutes les provinces du Canada. Il ne s'agit pas tout simplement d'un différend entre Ottawa et Québec. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que cette nouvelle conspiration du silence ait soulevé les soupçons des autres provinces.

Que s'est-il produit? Pourquoi ce silence? M. Duplessis a déclaré qu'il avait formulé ses propositions au gouvernement fédéral il y a déjà plusieurs semaines; il semble donc que c'est le gouvernement d'en face qui tarde à prendre une décision. Qu'attend-il? An nom du parlement, nous lui demandons de nous présenter un rapport et nous le prions de convoquer une conférence fédérale-provinciale, car c'est au cours d'une conférence qu'il convient de discuter des questions comme celle-ci.

Dans notre amendement, nous demandons qu'on allège le lourd fardeau d'impôts qui pèse sur le contribuable canadien. Nous l'avons demandé au nom du producteur canadien et au nom du consommateur canadien. Nous sommes dans un ère de concurrence. Les emplois des Canadiens sont en jeu. La stabilité de l'économie canadienne est mena-

cée. Vu le genre de concurrence que les producteurs canadiens doivent soutenir en ce moment, le Gouvernement ne doit pas se contenter de signaler les avantages qu'il y a à augmenter nos importations, comme il semble le faire, si nous en jugeons par les discours prononcés au cours du présent débat.

Il faut le dire au Gouvernement aussi bien qu'à la CCF, l'exportation est beaucoup plus qu'un sous-produit de l'importation. Les producteurs canadiens, devant la concurrence à laquelle ils ont actuellement à faire face, doivent absolument recevoir une aide matérielle leur permettant de réduire leurs frais de production, si l'on veut qu'ils puissent soutenir cette concurrence et continuer à fournir du travail à la main-d'œuvre canadienne.

Le présent gouvernement, qui prend virtuellement la moitié du revenu de toutes nos sociétés, qui perçoit de lourdes taxes de vente et d'accise, doit étudier ce problème avec soin et s'acquitter de ses responsabilités en allégeant ce lourd fardeau qui entrave aujourd'hui le producteur et prive de travail l'ouvrier canadien.

Nous avons également réclamé un terme aux dépenses excessives et au gaspillage des fonds publics. Nous avons demandé que le Gouvernement s'efforce d'accroître l'efficacité, parce que cette efficacité se traduira en économie. Cependant, le Gouvernement continue à faire la sourde oreille à des appels de ce genre. Il fait la sourde oreille lorsque ce côté-ci de la Chambre demande qu'on mette un terme au gaspillage et aux dépenses excessives et qu'on réduise les impôts. Il a fait échouer avec persistance tous les efforts tentés dans cette Chambre en vue d'estimer le degré d'efficacité des services du Gouvernement afin de l'améliorer. Lorsqu'il est arrivé qu'on ait présenté des rapports sur l'état de tel ou tel service officiel, en démontrant l'inefficacité ou autres choses, le Gouvernement n'a reculé devant aucun stratagème, aucun moyen, pour empêcher que la situation manifestée par ces rapports soit communiquée à la Chambre et à la population.

Il est vrai qu'un rapport au moins a pu franchir ce rideau de fer du Gouvernement, le rapport Currie d'il y a deux ans. Mais il est une chose dont nous pouvons êtres assurés, —et il y a de cela d'abondants témoignages,— c'est que le Gouvernement entend bien empêcher que d'autres fugitifs puissent jamais parvenir à s'échapper de derrière son rideau de fer. En fait il a déployé les efforts les plus énergiques et les plus empressés pour rattraper celui-là après son évasion.

Partout le Gouvernement a manifesté le mépris le plus évident pour l'institution parlementaire. Tous les partisans du Gouvernement ici présents partagent la triste responsabilité d'avoir imposé à celui-ci d'ériger ce rideau de fer qui a interdit au Parlement et à la population l'accès à des renseignements qui auraient dû leur être communiqués. Oui, les amis du Gouvernement, par leur docilité et leur passivité, doivent assumer leur part de responsabilité dans ce qui s'est produit.

Quand le Gouvernement exhorte les producteurs canadiens au souci de l'efficacité et de la concurrence, à l'élimination de tout gaspillage, qu'il commence par donner l'exemple.

A ce propos,—j'aimerais avoir le temps de m'étendre sur le sujet,—j'en viens à un fait qui a été révélé au cours des quatre ou cinq derniers jours.

Je veux parler de la décision rendue par la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu dans la cause n° 227, où l'on avait interjeté appel contre le ministre du Revenu national. Cet appel a été entendu par M. le commissaire Fisher et il a donné samedi dernier, semble-t-il, les motifs de son jugement.

J'ai essayé de savoir quand la cause a été entendue. J'ai aujourd'hui téléphoné à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu à cette fin, car, évidemment, M. le commissaire Fisher a entendu la cause il y a quelque temps. On m'a dit que le dossier se trouve entre les mains du président de la Commission, et ordre a été donné de ne divulguer aucun renseignement au sujet de cette cause. Je ne posais pas de questions inappropriées. Je ne demandais pas le nom de l'appelant. Je me bornais à demander la date à laquelle le commissaire a entendu la cause.

**L'hon. M. McCann:** Je puis vous fournir ce renseignement.

**M. Fleming:** Le ministre le donnera-t-il?

**L'hon. M. McCann:** En novembre.

**M. Fleming:** En novembre dernier?

**L'hon. M. McCann:** Oui, vers le 8 ou le 10 novembre.

**M. Fleming:** Alors on a attendu deux mois pour rendre une décision à ce sujet. Les preuves mentionnées en ce qui concerne le jugement doivent avoir été apportées il y a au moins deux mois, mais le jugement n'a été rédigé que...

**L'hon. M. McCann:** Je n'ai pas dit rédigé, mais entendue.

**M. Fleming:** J'ai dit que la décision n'avait été rendue que samedi.

**L'hon. M. McCann:** Vous avez dit qu'on a prononcé le jugement dans cette cause il y a deux mois.

**M. Fleming:** Non. Je pense que nous devrons demander au ministre de faire quelque chose à ce sujet. J'ai dit que la décision avait été rendue samedi dernier. J'ai demandé quand la cause avait été entendue et le ministre a répondu: il y a deux mois. Il nous a donné à ce sujet des renseignements que je n'avais pu obtenir. Je répète pour la troisième ou quatrième fois que la décision a été rendue samedi dernier.

Pour ce qui est des raisons invoquées à l'égard du jugement, on notera que la cause a été entendue à huis-clos à la demande de l'appelant. Je ne cherche aucunement à discuter le pour et le contre de la question juridique faisant l'objet de l'appel. Il s'agissait de savoir si certaines dépenses effectuées en vue de l'amélioration d'une propriété pouvaient être assimilées à des immobilisations ou si ces dépenses pouvaient être autorisées comme déductions en vertu de l'article 12 de la loi de l'impôt sur le revenu. Peut-on considérer que ces dépenses ont été faites aux fins de gagner le revenu de la société? Nous ne savons pas qui était l'appelant, mais je me permets de citer quelques phrases des considérants du jugement. En voici un paragraphe:

> En 1951, la société appelante a décidé qu'il y avait lieu d'acheter une propriété pouvant servir à des réceptions.

Puis-je signaler qu'on examinait alors les revenus de 1951 de cette société. Le paragraphe continue en ces termes:

> Apparemment, l'appelante était convaincue de la nécessité de posséder une maison de campagne particulière où fonctionnaires haut placés et chefs de service des divers organismes d'État pourraient être reçus avant la négociation de contrats publics. On a trouvé une propriété qui semblait convenir à ces fins.

On nous dit ensuite que les améliorations apportées à cette propriété au cours de l'année ont coûté:

| | |
|---|---|
| Immeubles: | |
| Peinture | $6,500.00 |
| Toit | 478.78 |
| Plomberie et chauffage | 947.54 |
| Canalisation électrique, etc. | 2,389.73 |
| Nettoyage des planchers | 352.00 |
| Réparations: bois, ciment, etc. | 1,119.91 |

Et l'aménagement du terrain? Écoutez:

| | |
|---|---|
| Aménagement du terrain | |
| Nivellement et bitumage | $4,000.00 |
| Arbres | 663.00 |
| Pelouse | 11,338.06 |

Au total les frais ont atteint $27,789.02. Le commissaire déclare plus loin, toujours à propos de cette dépense:

> Ces dépenses ont été faites au titre de la réparation et de l'amélioration de la propriété. Celle-ci a servi, du moins dans une certaine mesure, à recevoir des invités au cours de l'année.

Il s'agit de 1951. Voilà trois ans de cela et personne ne nous a même laissé entendre depuis lors que la maison ait jamais été utilisée à d'autres fins.

Il est évident que lorsque le premier ministre a entendu parler de cela, au moment où on a rendu cette décision, c'était pour la première fois. Mais une dépêche de la Presse canadienne nous a appris quelque chose sur la nature de ce Shangri-la. La Presse canadienne a appris de sources dignes de confiance, nous a-t-on dit, que l'entière propriété est entourée d'une formidable palissade, dont l'unique entrée est gardée. Les visiteurs, pour être admis, doivent être approuvés par les occupants du bâtiment principal. Je cite l'extrait suivant:

> Le logement et les divertissements les plus fastueux y sont offerts au personnage officiel que l'on reçoit. Des serres chaudes fournissent des fleurs fraîches à profusion et la climatisation de l'air est installée partout dans l'établissement.

Monsieur l'Orateur, il faut la climatisation de l'air à un tel endroit, car toute cette affaire ne sent pas très bon. Et la citation continue:

> Il y a un personnel impressionnant de domestiques, depuis les maîtres d'hôtel jusqu'aux hommes à tout faire. Pas un ne veut parler de ce qui se passe de l'autre côté de la clôture, mais il y a eu des rapports de fêtes fabuleuses.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, on nous dit que cet endroit ne se trouve pas très loin d'Ottawa. C'est assez près d'Ottawa pour être tout à fait commode.

Ce ne sont pas les fonctionnaires de quelque municipalité ou province lointaine qu'on s'occupe de recevoir ou, comme dit le rapport, de ravir. Il ne s'agit pas d'obliger les fonctionnaires fédéraux à vivre en Spartiates, mais les contribuables ont le droit de s'attendre que les gens à qui vont des contrats du gouvernement fédéral les obtiennent parce qu'ils les méritent et non pas parce qu'ils sont avantagés.

**L'hon. M. McCann:** Est-ce là où on a reçu les entrepreneurs routiers de l'Ontario?

**M. Fleming:** Le ministre du Revenu national (M. McCann) devrait savoir que le gouvernement ontarien a pris les dispositions énergiques en face de la situation qu'il vient de mentionner. Le ministre, je pense, est la personne toute désignée pour répondre à cette question, étant donné que cette affaire a pris naissance dans son ministère et que ses fonctionnaires étaient au fait de la situation il y a deux mois, mais il semble qu'on a fermé l'oreille aux témoignages.

Si le ministre se tourne du côté de l'Ontario pour y trouver des précédents, il pourrait peut-être se dire que sa responsabilité en

semblable affaire est telle qu'il devrait songer à prier Son Excellence d'accepter sa démission pour ce qui s'est passé ici.

Les murs dont on parle n'étaient pas là pour rien. La légèreté et les rires avec lesquels le ministre et les soutiens du Gouvernement accueillent ce rapport ne sont-ils pas révélateurs? Ne nous en disent-ils pas aussi long que tout ce qui s'est passé jusqu'ici en cette enceinte? Quel exemple plus frappant d'un manque complet du sens des responsabilités de la part du Gouvernement et de ses tenants, en face de quelque chose qui a toutes les apparences d'un véritable scandale, d'un scandale qui mérite certes de faire l'objet d'une enquête! Il y a deux jours à peine, le premier ministre (M. St-Laurent) a admis qu'il faudrait poursuivre une enquête très sérieuse à ce sujet.

Si l'on procède à une enquête, il faudrait qu'il s'agisse d'autre chose que certaines des enquêtes que nous avons vues par le passé, des enquêtes faites en cachette et dont le public ne sait jamais quels en ont été les résultats. Mais voici quelque chose qui a transpiré dans le public et, au nom du public, nous exigeons que cette enquête soit faite en public. Si le premier ministre veut que soit faite l'enquête publique qui convient, nous exigerons alors qu'un comité spécial de la Chambre soit chargé de la faire et qu'il soit permis d'y assigner toutes les personnes en cause. Nous voulons nous occuper de cette question à fond et nous assurer que les Canadiens puissent connaître tout ce qu'ils ont droit de savoir, c'est-à-dire tout ce qui a trait à l'usage de cette propriété. Quels hauts fonctionnaires s'en sont servi? A quelles fins? Qui était reçu et qui recevait? Nous voulons connaître la réponse à ces questions et à une multitude d'autres. A moins que ne soit menée une enquête complète et entière de ce genre, oui, une enquête publique qui permettra de faire connaître le plus possible au public ce qui en est et à la Chambre, d'aller dans tous les détails, nous ne pourrons nous dire satisfaits au nom de la population du Canada.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire porter mes observations sur un sujet différent, qui n'est pas tout à fait aussi intéressant, et qui prête peut-être moins à controverse. Je pense que bon nombre de députés ont pris connaissance avec autant d'intérêt que moi de la nouvelle parue ce matin dans la *Gazette* de Montréal et selon laquelle une entente relative à la location des domaines fiscaux aurait peut-être été conclue entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec. J'espère qu'il en est ainsi. J'espère que le principe sur lequel cette entente se fonde est juste et équitable pour tous les intéressés. Je voudrais voir toutes les provinces parties à cet accord, car j'estime que lorsque celui-ci les réunira toutes, le Canada en sera renforcé en tant que nation.

Nous, c'est-à-dire les cécéfistes, souhaitons cet accord et nous espérons qu'il sera conclu dans les termes les plus justes pour tous. Nous soulignons de nouveau, comme nous l'avons fait par le passé, sans aucune réserve, le droit qu'a la population du Québec d'exercer les privilèges que lui reconnaît la constitution, ainsi que, ceux qui ne sont pas écrits, mais cependant acceptés dans toute société civilisée, tout comme nous réclamons, d'autre part, la réciprocité, en insistant sur les droits qui nous reviennent, à nous aussi. Il y a toutefois un point que je doit relever. Il y a un prix que nous ne voulons pas payer pour la participation du Québec, et c'est la destruction de l'accord fiscal. Je ne connais pas les faits. J'ignore si la nouvelle est exacte ou non. Je me propose donc de m'arrêter là, dans l'espoir qu'on en est arrivé à une entente, et que celle-ci est avantageuse pour tout le Canada. S'il en est bien ainsi, nous serons, sans le moindre doute, heureux de la conclusion de cet accord.

Je désire dire quelques mots de la question du chômage. L'autre soir, au cours du débat actuel, mon collègue, l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), a signalé l'habileté magistrale dont ont fait preuve soit les défenseurs soit les publicistes du parti libéral qui ont réussi à représenter le premier ministre (M. St-Laurent), à la population du Canada, sous les traits de l'oncle Louis, un nom qui dénote l'affection. On pourrait peut-être prétendre que le cœur de la population canadienne n'a guère de penchant pour une société paternelle et que c'est plutôt vers la société avunculaire qu'elle se tourne. Ce qu'il y a de malheureux, cependant, c'est que le Gouvernement, dans notre société avunculaire actuelle, force des dizaines et des centaines de milliers de canadiens à crier "mon oncle". Je parle ici des Canadiens qui, sans qu'il y ait de leur faute, sont sans travail et ne peuvent pas se trouver d'emploi bien qu'ils veuillent travailler. Apparemment, le gouvernement actuel ne fait rien pour les aider. L'an dernier, on n'avait qu'à jeter un coup d'œil sur les bancs ministériels pour y constater un degré inouï de léthargie et d'apathie. Mais cette année, à une exception près, c'est encore pire. Le ministre des Transports (M. Marler) n'a pas encore été contaminé par la léthargie qui caractérise le reste de ses collègues; j'espère pour lui qu'il ne le sera jamais.

Je me rappelle avoir lu, il y a quelques années, une description d'un gouvernement britannique. On l'appelait un gouvernement de volcans éteints. Nul n'irait dire que notre gouvernement est un gouvernement de volcans éteints, car il n'y aurait aucune raison à pareille exagération. Il serait peut-être plus exact de le qualifier le gouvernement de taupinières abandonnées; je suis convaincu que c'est ce que pensent un grand nombre de Canadiens aujourd'hui. Non seulement est-il apathique et léthargique en présence des problèmes sociaux de l'heure, mais il est suffisant. Ce qui est pis encore, ainsi que nous l'a dit un excellent témoin, il est incompétent. Je n'énonce pas ma propre théorie de l'incompétence. Je fais appel au premier ministre (M. St-Laurent) qui connaît ses collègues mieux que je ne les connais. On me permettra de citer à la page 42 du hansard, où le chef de notre parti, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a cité d'un discours du premier ministre l'extrait suivant:

> Nous avons un pays où il devrait y avoir du travail pour tous et si nous ne sommes pas suffisamment habiles pour organiser l'économie de la nation de façon à fournir du travail à tout le monde, nous sommes incompétents.

Le Gouvernement n'est évidemment pas assez habile pour trouver du travail pour tout le monde. Le Gouvernement est donc, par définition, incompétent et, quand le premier ministre lui-même fait cette assertion, qui suis-je pour le désapprouver?

Non seulement nous avons du chômage, mais il augmente et il empirera. Nous n'y avons pas entendu parler de plan ou de projet, sauf le dynamitage de Ripple-Rock. Quelle influence ces travaux exerceront-ils du point de vue du chômage? Quelle aide accorde-t-on aux hommes dont la vie se gaspille dans l'oisiveté? Tel est le problème que doit résoudre la Chambre; le Gouvernement doit y trouver une réponse, car d'ici quelques mois plus d'un million de gens émargeront presque à l'assistance publique. Cela ne veut pas dire qu'il y aura un million de chômeurs, car une foule de ceux qui chôment à l'heure actuelle ont des ayants droit; ils ont une femme et des enfants et ils émargeront presque à l'assistance publique à moins que le Gouvernement ne prenne des mesures pour les aider.

Je ne peux approuver tout à fait le ministre du Travail (M. Gregg) qui envisage son rôle d'un point de vue aussi restreint qu'il l'a fait cet après-midi. J'admettrais peut-être qu'on ne saurait guérir le chômage par voie législative. Toutefois, il est possible d'y remédier dans une large mesure par des programmes financiers sensés et raisonnables que le gouvernement actuel ne nous a pas encore fait connaître.

Je constate cet état de choses dans ma ville de Winnipeg où notre prospérité se fonde sur l'aisance des cultivateurs. Quand leurs revenus diminuent, comme c'est arrivé cette année, nous en souffrons à la ville. Réduire les revenus des agriculteurs, c'est comprimer leurs dépenses à la ville. Or comprimer leurs dépenses à la ville, c'est provoquer le chômage ou l'embauchage à temps réduit, et alors on exige de plus bas salaires. Des mesures du genre nous lanceront encore dans l'engrenage d'une crise économique.

Qu'on me permette de citer un exemple. Avant de quitter Winnipeg, il y a une couple de semaines, j'ai causé avec les membres d'un comité de négociation d'un syndicat ouvrier qui menait des pourparlers avec un employeur donné, à Winnipeg. Cet employeur a adopté l'attitude suivante: "Votre dernier contrat fixait à $1.22 l'heure le salaire de base. Dans le prochain contrat ce sera $1: si ça ne vous plaît pas, eh bien, je puis engager autant d'hommes que je veux à 85c." Je ne crois pas qu'il ait vraiment pu obtenir pour 85c. tous les employés qu'il voulait mais il aurait certainement pu en trouver quelques-uns. Je mentionne cet exemple pour montrer le danger de la situation. Des employeurs, délibérément, par principe, réduisent davantage le pouvoir d'achat.

Le Gouvernement doit faire en sorte de relever d'une façon aussi générale que possible le pouvoir d'achat. Or, il préconise une autre méthode: si les temps deviennent difficiles, économisons! L'une des façons d'économiser auxquelles on a recours consiste, semble-t-il, à envoyer des équipes de spécialistes dans les ministères pour renvoyer tel ou tel petit fonctionnaire. On donne le titre d'économie à cette pratique, mais ce n'en est pas. Ce n'est pas de l'économie que de laisser près de 300,000 personnes sans travail et de gaspiller nos ressources humaines. C'est à ce genre d'économie que je voudrais voir le Gouvernement consacrer son temps.

Il y a une perte de revenus impossible à compenser. Le ministre des Finances (M. Harris) doit s'intéresser à cet aspect car avec le chômage qui sévit actuellement le revenu national doit subir une perte d'au moins 12 millions par semaine, perte qui va doubler en l'espace de quelques mois. Nous avons des centaines de milliers de chômeurs à qui nous ne pouvons guère offrir d'espoir. Que diraient les tenants en cette enceinte de la liberté de l'entreprise s'ils voyaient détruire le capital? Par capital, j'entends aussi bien le capital sous forme de finance, de machines, d'instruments et d'immeubles. On crierait à l'infamie. C'est pourtant ruiner le capital des gens que de

gaspiller le temps qu'ils pourraient consacrer au travail. Un homme ne peut jamais reprendre les heures qu'il a perdues; il ne peut jamais récupérer les jours où il a chômé; son capital est ruiné.

Il y a un autre aspect au problème. Comment allons-nous aborder le problème de l'ouvrier industriel et du propriétaire de l'industrie. Aujourd'hui, dans les sociétés industrielles le propriétaire est généralement celui qui prête des fonds à l'industrie. Il peut recouvrer son argent à son gré par le moyen de la bourse des valeurs. Le propriétaire prête son argent, mais l'ouvrier donne sa vie. Lequel des deux a le plus droit, moralement ou autrement, aux revenus de l'industrie? Nous, cécéfistes, disons sans hésitation que c'est celui qui travaille fondamentalement à la production de la richesse qui a le premier droit. Cependant, nous n'avons pas suffisamment réussi à faire accepter cette idée, non seulement à la Chambre mais dans tout le Canada.

La situation s'aggravera à l'avenir. Elle deviendra beaucoup plus critique que par le passé et voici pourquoi. Un néologisme est en train de se former en anglais: *automation*. Je n'aime pas ces néologismes, mais je ne vois guère quel autre mot on pourrait employer pour désigner un état de choses où les machines prennent la place des hommes. Ce n'est pas nouveau dans l'histoire industrielle. On a réalisé des progrès parce que les machines ont remplacé les hommes; il importe cependant de noter que le progrès s'est toujours réalisé aux dépens d'un groupe de la collectivité, du groupe qui ne pouvait pas se protéger.

Maintenant les machines remplacent les hommes à un rythme de plus en plus rapide. La mécanisation s'effectue beaucoup plus rapidement que par le passé. Je me permets de vous donner un exemple, mais nous pourrions en trouver bien d'autres dans l'industrie. Il s'agit de la situation qui existait à l'usine Chrysler à Détroit. Le travail de fabrication de supports de culbuteurs comprenait le forage, l'alésage et le découpage. Cinq hommes faisaient fonctionner deux machines pour effectuer cette partie du travail. Ces cinq hommes et ces deux machines pouvaient fabriquer 38 pièces à l'heure. On a inventé une machine que fait fonctionner un seul homme et qui peut fabriquer 750 pièces à l'heure. C'est dire qu'on pourrait rendre inutile une série de vieilles machines, et par l'installation d'une nouvelle machine réduire 80 hommes au chômage. Cette nouvelle machine peut donc susciter un problème d'ordre social.

Aujourd'hui, nous devons trouver la solution du problème. En ce moment, la situation aux États-Unis est beaucoup plus grave qu'ici, mais elle nous atteindra. Nous ne pouvons y échapper car nous ne pouvons enrayer la marche du progrès. Il nous faudra peut-être songer sérieusement dans quelle mesure et dans quel sens nous réalisons des progrès. Si la mécanisation se poursuit de plus en plus, les syndicats devront peut-être faire face à une situation où l'ancienneté ne comptera plus du tout. Les syndicats constateront que le classement des emplois est inutile car on n'en aura pas besoin dans une société mécanisée. La mécanisation, nous la verrons avant de mourir. Si la chose se produit, l'ouvrier le plus âgé, et par là j'entends l'homme de 45 ans et plus, deviendra chômeur. Il ne pourra trouver de travail à moins que le programme financier du gouvernement ne soit conçu de façon à lui en assurer. C'est dire que nous sommes menacés de graves dangers; s'ils nous menacent, c'est que notre conception politique et économique retarde lamentablement par rapport aux progrès techniques de notre ère. Nous devons reviser notre conception, afin qu'elle se conforme à notre époque.

Un moyen de résoudre le problème serait peut-être de donner suite à la requête des syndicats, qui réclament un salaire annuel garanti. J'appuie certes l'idée. D'autre part, j'ai entendu dire que le régime des salaires annuels garantis serait très injuste envers les employeurs qui seraient tenus de garder les ouvriers à leur service, quand le travail n'est pas disponible. J'aimerais que les patrons soient contraints de se remuer un peu à leur tour. La qualité, l'efficacité de la direction de nos entreprises n'a rien de merveilleux, à mon sens. Il est temps qu'elle s'efforce, non seulement d'obtenir des com mandes, mais encore de procurer du travail aux ouvriers des usines.

De plus, un salaire annuel garanti fera enfin comprendre aux patrons leurs responsabilités envers la société. On juge justifiable, convenable et prudent pour l'industrie de créer un fonds de dépréciation à l'égard de ses immobilisations. Pourquoi ne serait-il pas également justifiable, prudent et sage de créer une réserve de dépréciation à l'égard du capital humain qui produit la richesse dans les usines canadiennes? La chose est à ses débuts. On en voit des signes ici et là, mais non en nombre suffisant. L'industrie doit assumer des responsabilités sociales plus grandes à l'égard des hommes qu'elle emploie. Si le Gouvernement, à cause de ses programmes financiers néfastes, provoque le chômage, il doit en assumer la responsabilité puisqu'il représente l'ensemble de la société.

On ne devrait pas porter l'inconscience jusqu'à refuser à un homme les prestations

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

de chômage, parce que celui-ci est depuis trop longtemps sans emploi et qu'il n'y a toujours pas de travail pour lui. Je ne prétends pas que le salaire annuel garanti constitue un remède complet. De fait, je ne le crois pas. Je souhaite, en tout cas, que le ministre du Travail s'occupe du problème qui se pose, et cherche au plus tôt, en collaboration avec ouvriers et patrons, à en trouver les remèdes.

Il est une autre question que je voudrais poser, une question à laquelle tous les honorables députés s'intéressent certainement autant que moi, encore que je n'en puisse pas dire autant, je pense, des ministres. Je songe au sort malheureux de l'ancien combattant épuisé. Je ne doute pas que certains de mes collègues aient été priés, comme moi, de se rencontrer avec des représentants de la Légion canadienne lorsqu'ils se trouvaient dans leur circonscription, et de leur dire ce qu'ils pensaient de la situation. Autant dire tout de suite ce que j'en pensais, moi. J'ai dit que, selon moi, l'attitude du gouvernement était honteuse et mesquine. Je l'ai dit et j'en suis toujours persuadé. je retirerai volontiers toutefois ces propos à l'annonce de nouvelles mesures législatives.

Il me semble aussi que la conduite de la population canadienne a pu être mesquine, pour peu qu'on songe à ses responsabilités. Il s'agissait en effet ici d'hommes qui se sont volontairement engagés pour défendre la peau de leurs concitoyens. Nous étions alors exposés et prêts à payer aussi cher qu'il le fallait notre sécurité. Bien entendu, une fois celle-ci assurée, nous avons oublié l'obligation morale que nous avions envers ceux qui avaient souffert pour nous. Je souhaite que le Gouvernement transforme cette obligation en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes lorsqu'il nous soumettra les nouvelles lois. Tout ce que ces gens demandent, c'est qu'on leur rende justice. Leurs demandes ne sont pas excessives; je l'ai dit dans le passé et je le répète, les mémoires de la Légion canadienne peuvent être cités en exemple de demandes justes et raisonnables.

J'espère que cette mesure comportera des dispositions en vertu desquelles le pensionné épuisé ne sera pas privé effectivement, de sa pension de vieillesse, lorsqu'il atteindra l'âge de 70 ans. On peut dire qu'il n'est pas privé de la pension de vieillesse, il l'a déjà. Il y a droit, certes, mais sa pension est réduite du montant qu'il reçoit, et son revenu global, après qu'il a atteint la limite d'âge, n'est pas plus élevé. Quoique, en théorie, il reçoive la pension de vieillesse, en réalité, il n'en touche pas un sou. J'espère que le Gouvernement n'aura pas la mesquinerie de maintenir ce règlement en vigueur.

Permettez-moi de vous faire lecture d'une lettre que j'ai reçue. J'ai un grand nombre de ces lettres et j'en ai pris une au hasard dans le dossier. Elle exprime très bien les sentiments de ces anciens combattants. Elle me vient du 769, avenue Atlantic, à Winnipeg, et se lit ainsi:

Monsieur,

Les anciens combattants font un appel des plus justifiés au gouvernement du Canada pour le prier de bien vouloir étudier sérieusement leur demande en vue d'une augmentation de leur allocation. Je vous prie, à titre de notre représentant au Parlement, de lui donner tout votre appui et d'y apporter toute votre attention.

C'est ce que je fais assurément.

La somme que nous recevons ne suffit pas à nos dépenses, en raison des hausses de prix qui se font sentir de tous côtés. Hôpitaux et médecins prennent une bonne part de nos allocations, si nos femmes sont malades, part qui est plus ou moins importante, selon le cas. Il serait très raisonnable que l'homme marié titulaire d'une allocation d'ancien combattant puisse porter son revenu à $2,000 par an.

Cette requête est fort raisonnable. La phrase qui suit nous vise tous.

Ce n'est pas trop demander à un gouvernement qui paie maintenant une pension de $3,000 par an à ses députés.

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'homme marié dont le revenu est de $2,000 a un revenu trop faible pour être imposable.

J'estime donc que ce chiffre est le plus bas qu'on puisse raisonnablement proposer au titre du revenu de l'ancien combattant qui n'est plus capable de travailler régulièrement.

C'est avec la plus grande sincérité que nous demandons votre appui en la matière. Tout ce que vous pourrez faire pour amener le Gouvernement à reconnaître ses obligations envers la catégorie d'ex-militaires ici en cause vous vaudra la gratitude de tous les anciens combattants.

Je ne demande pas mieux que de faire reporter cette gratitude sur le Gouvernement. Il lui est facile de se la mériter: il n'a qu'à déposer le genre de dispositions législatives que demandent les anciens combattants et qu'on a réclamé de tous les coins de la Chambre. Si le Gouvernement est disposé à agir en ce sens, je lui pardonnerai, pendant un temps très limité, quelques-unes de ses insuffisances bien évidentes.

**M. J. R. Garland (Nipissing):** Monsieur l'Orateur, au moment de prendre part au débat, permettez-moi de m'abstenir des habituelles félicitations à l'adresse des motionnaires (MM. Leduc et Carrick). Je leur dirai simplement, ainsi qu'aux autres nouveaux députés présentés vendredi dernier, qu'il est agréable de savoir que l'occasion inégalée qu'offre la Chambre des communes de servir le pays continue d'attirer des Canadiens compétents et intègres.

Avant de parler directement du discours du trône, j'aimerais faire quelques observations sur une mesure présentée par le Gou-

vernement à la dernière session. Je songe à la loi qui a permis aux banques à charte d'ouvrir leurs crédits à la construction de logements. J'ai toujours porté un vif intérêt à la construction de logements. Je crois fermement aux avantages d'être propriétaire de sa propre maison et j'étais, naturellement, intéressé à cette nouvelle loi.

A la dernière session, l'opposition qu'on a faite en certains milieux à cette mesure m'a étonné et désappointé à la fois. Des membres assez en vue de l'opposition ont exprimé des doutes quant à l'opportunité de permettre aux banques de se lancer dans ce domaine. Je crois me rappeler que le député de Broadview (M. Hees) en particulier annonçait au pays que les banques du Canada ne pourraient pas fournir des crédits pour la construction de maisons d'habitation et en même temps remplir leurs fonctions ordinaires. Quelle erreur!

L'examen des exposés financiers des banques du Canada et les chiffres fournis récemment par la Société centrale d'hypothèques et de logement indiquent que les banques ont prêté quelque 170 milions de dollars à l'égard de cette nouvelle activité. Cela est remarquable, si l'on songe que la loi n'a été en vigueur que quelques mois pendant l'exercice financier des banques; ce qui est plus important encore, c'est que plus d'unités de logement ont été terminées durant l'année qui vient de finir que jamais auparavant. Les Canadiens se réjouiront de lire dans le discours du trône que le Gouvernement a l'intention d'appliquer, au début de février, les dispositions de la loi nationale sur l'habitation autorisant les prêts en vue de l'amélioration des maisons. Il est évident pour la plupart que la mesure proposée permettra d'améliorer sensiblement la situation relative au logement dans notre pays.

Une autre question d'importance nationale, qui intéresse de façon particulière les habitants de ma circonscription et du nord de l'Ontario, en général, est la route transcanadienne. On n'est guère impressionné en examinant ce qui s'est fait dans le nord de l'Ontario au sujet de cette entreprise importante. Je reconnais qu'il s'agit d'une vaste entreprise et je comprends que les régions plus densément peuplées du sud de la province exercent des pressions et exposent des besoins en vue d'obtenir une plus large part des deniers affectés à cette route. Je me rends compte également des difficultés que la voirie a occasionnées au gouvernement de l'Ontario et j'espère que maintenant, puisque le premier ministre de notre province a apparemment jugé nécessaire d'intervenir personnellement auprès de ce ministère, nous pouvons avec raison nous attendre que le Gouvernement s'occupe davantage de la construction de routes dans le nord de la province. Nos gens voudraient que cette entreprise excellente soit achevée aussitôt que possible; ils en ont besoin. Ce n'est que grâce à cette route que la partie septentrionale de l'Ontario pourra continuer de se développer.

La nouvelle expansion de notre industrie du tourisme, la colonisation de nouvelles régions qui ouvrent des moyens de transport à de nouveaux établissements miniers et forestiers, tant présents que futurs, attestent la nécessité d'un achèvement prochain de la route transcanadienne dans le nord de l'Ontario. Je rappelle à la Chambre que les ententes avec les provinces ont été signées dès avril 1950 et qu'elles doivent expirer le 9 décembre 1956. Il reste donc moins de deux ans. J'espère sincèrement que l'Ontario accordera toute la priorité possible à cette importante entreprise et que, de fait, toutes les provinces feront de même. En somme, le gouvernement fédéral assume la moitié des frais et la population canadienne s'attend à des résultats. J'engage le gouvernement fédéral à adopter une attitude plus ferme à l'égard des provinces si celles-ci n'apportent pas immédiatement la collaboration nécessaire.

Une autre question qui m'intéresse, c'est la construction prochaine d'un pipe-line de gaz naturel à travers le nord de l'Ontario. Nous avons été heureux d'apprendre récemment, par les journaux, que la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* se propose maintenant de suivre une route plus septentrionale en vue de desservir des municipalités du nord et qu'elle projette d'aménager un embranchement allant de North-Bay vers d'autres centres importants de l'Ontario-Nord. La population du nord de l'Ontario appréciera tout ce que la Chambre pourra faire pour accélérer les choses.

Il est une autre question qui intéresse directement la population de Nipissing et qui doit être portée à l'attention du ministère des Travaux-publics. Je profite de l'occasion qui m'est fournie par le débat actuel pour aborder des questions d'intérêt local. Je veux parler en ce moment des quais de North-Bay et de Sturgeon-Falls. Inutile de dire que le district de Nipissing est vraiment le paradis du tourisme. Tout le monde le sait déjà. Inutile également de rappeler aux honorables députés les excellents services qu'offre notre région, d'une extrémité à l'autre. Le *Chief Commanda,* excellent navire de l'*Ontario Northland Boat Line,* quitte tous les jours le quai de North-Bay durant la saison de navigation. La rapide expansion de l'industrie du tourisme dans la région de Nipissing se traduit par une utilisation de plus en plus forte de nos services actuels.

Une importante activité minière sur les îles du lac Nipissing a encore accru le volume des transports. J'ai réussi à faire réparer de façon provisoire les deux quais en question, et je suis reconnaissant au ministère de sa collaboration. Toutefois, il est temps d'entreprendre des travaux considérables de réparation, afin de s'assurer que ces importantes installations répondent aux exigences du mouvement actuel.

Je n'ai pas l'intention de traiter de beaucoup de questions que contient le discours du trône. La plupart des Canadiens approuveront les modifications qu'on projette d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage, afin de venir immédiatement en aide à nos citoyens, qui, sans qu'il y ait de leur faute, chômeront peut-être cet hiver. Et je suis heureux de constater que cette mesure est maintenant en bonne voie. L'ensemble de notre population approuvera l'intention du Gouvernement de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever les taux de base ainsi que la limite supérieure du revenu admissible des bénéficiaires.

La proposition du Gouvernement de rabaisser l'âge d'admissibilité et de relever la limite de revenu pour nos citoyens aveugles recevra l'approbation générale. Les Canadiens seront maintenant en droit de s'attendre qu'on traite leurs concitoyens invalides de façon humanitaire. Cela constitue depuis trop longtemps déjà un sombre chapitre de notre programme de bien-être social.

Dans Nipissing, vu que nous sommes si près de la région des mines d'or, dont nous dépendons pour une bonne part de notre bien-être économique, nous espérons qu'on continuera d'appuyer cette importante industrie au moyen de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. En outre, j'en suis sûr, tous les gens qui s'intéressent aux affaires municipales attendront avec un vif intérêt les modifications projetées à la loi sur les subventions aux municipalités.

Je n'oublie pas l'activité et les responsabilités de notre pays à l'étranger, dans les domaines de la diplomatie, de la défense commune et de l'assistance aux régions moins favorisées, ainsi que notre sincère désir et la nécessité de favoriser davantage une plus grande liberté du commerce mondial. Notre Gouvernement est parfaitement au courant de ces problèmes très importants; aussi je ne vois aucune utilité d'en parler en ce moment.

Au cours des quelques prochains jours, nous entendrons sans doute beaucoup critiquer le discours du trône; c'est ainsi que les choses doivent se passer en démocratie. Nos amis socialistes soutiendront que les avantages envisagés dans le discours sont tout à fait insuffisants. Ils préconiseront sans doute que le Gouvernement lance un vaste programme de travaux publics, comme si des avantages peuvent découler automatiquement de la dépense de fonds publics. Telle semble être la principale solution des socialistes au chômage actuel.

D'autre part, nos amis les conservateurs progressistes parleront, comme d'habitude, de ce qui n'est pas inclus et soutiendront que des dépenses comme celles que préconisent les socialistes ne régleront pas le problème du chômage et ne feront que relever le prix déjà élevé des biens et des services, niveau élevé qui, selon les conservateurs progressistes, constitue le véritable problème économique qui se pose au Canada.

Partisan du juste milieu, si je puis ainsi parler, j'estime que, comme c'est souvent le cas, la solution se trouve entre les opinions extrêmes qui ont été formulées. L'utilisation des deniers publics lorsqu'il s'agit de projets et de services d'ordre public qui sont pensés avec soin et qui s'imposent avec urgence est nécessaire et de nature à favoriser grandement l'essor de notre économie. Toutefois, que le Parlement aborde les problèmes de l'heure avec calme et confiance! Ne nous engageons pas dans des entreprises conçues à la hâte. Il ne faut pas s'endormir dans une fausse confiance mais rien, d'autre part, ne motive le pessimisme qu'on veut répandre, ne rend nécessaire une stimulation artificielle de notre économie ni ne justifie les attentions particulières dont on veut entourer certains groupes choisis.

Mon opinion, c'est que notre économie a très bien absorbé les heurts de 1954. Nos exportations traditionnelles de blé ont vraiment fléchi. Les États-Unis ont subi un ralentissement économique assez marqué ce qui a naturellement enlevé à notre prospérité une partie de son allant. La récolte de blé, dans l'Ouest du pays, a été médiocre. Ce sont là des éléments sur lesquels nous ne pouvions nullement influer, au Canada, et pourtant les placements se sont maintenus à un niveau élevé. Nos exportations n'ont été réduites que dans la mesure où nos ventes de blé ont diminué. Nos autres exportations sont demeurées à peu près au même niveau. En dépit des difficultés auxquelles les exportateurs canadiens font normalement face, nous avons établi en 1954, entre les importations et les exportations, un rapport plus favorable qu'en 1953. De tels résultats réduisent à néant selon moi toutes les bruyantes affirmations selon lesquelles nos frais de production seraient si élevés que nos prix deviendraient inabordables sur les marchés mondiaux.

Cette expression est peut-être un peu outrée. Je devrais peut-être dire qu'elle réduit presque à la consistance de bulles d'air l'assertion par trop générale selon laquelle les prix de revient élevés du Canada lui feraient perdre les marchés internationaux. N'oublions pas que le prix de revient n'est qu'un des éléments du prix de vente. Il y en a d'autres, ne l'oublions pas. Il y a la question de la disponibilité, de la qualité des produits et de l'agressivité des méthodes de vente. Pour les appareils et la machinerie, il y a la question de l'organisation de bons services soutenue par une énergique organisation des ventes.

Je ne prétends pas que ces facteurs n'existent pas, mais on ne doit pas accepter l'allégation par trop générale voulant que le haut niveau de nos prix constitue à lui seul tout notre problème commercial. N'oublions pas que vers la fin des années 40 et au début des années 50, nous avons joui de marchés qui, traditionnellement, n'avaient jamais été nôtres. Il est tout à fait normal que ces pays, remis depuis ce temps-là des ravages causés par la guerre, vont pouvoir fournir les produits qu'ils fournissaient en temps normal. Tout en perdant certains marchés, il est vrai, nous allons en gagner d'autres, notamment pour nos produits forestiers qui trouveront des débouchés dans maints pays d'Europe. Il en va particulièrement ainsi pour nos bas métaux. Des chiffres indiquent, je crois, que les exportations de ces deux denrées ont augmenté pendant certains mois au cours de l'année écoulée, soit de 30 à 35 p. 100 par rapport aux mois correspondants de l'année 1953.

Tournons-nous un moment vers l'avenir. Le gouvernement libéral devrait chercher à améliorer encore les excellentes relations qui existent déjà entre les hommes d'affaires et le gouvernement du Canada, et il devrait continuer d'offrir tous les stimulants possibles aux entreprises existantes ou nouvelles, car ce n'est que par l'expansion constante de notre régime de libre entreprise que nous pourrons continuer d'améliorer le niveau d'existence des Canadiens.

Nous devons aussi reconnaître, en ce milieu du siècle, que nous avons atteint un niveau de progrès où les possédants doivent partager une partie de leurs biens avec les moins heureux, afin que tous jouissent davantage des agréments de la vie.

J'estime que nous en sommes arrivés à cette façon de penser au point de vue international aussi bien qu'au point de vue national. Une telle ligne de conduite est raisonnable et juste et ne peut manquer de plaire aux populations libres et impartiales, où qu'elles se trouvent. Je continuerai d'appuyer une telle politique, fermement convaincu que le Canada s'achemine vers un avenir encore plus brillant.

Cette politique de liberté pour le commerce et de sécurité sociale pour notre population a toujours été tout aussi incompatible avec la doctrine tory qu'avec la doctrine socialiste. D'après ces doctrines une telle coexistence ne peut être tolérée qu'en cas d'extrême urgence. A mon avis, ce mélange de libre enterprise et de bien-être social est la pierre angulaire de la doctrine libérale, c'est pourquoi le parti libéral continue de jouir partout de la confiance des Canadiens équitables.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

### SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Ottawa, le 13 janvier 1955.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 13 janvier, à 9 h. 45 du soir, pour donner la sanction royale à certain bill.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(à l'administration),
J.-F. DELAUTE.

### DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun), tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, malgré le choix soigné des mots avec lesquels il est écrit et les demandes peu nombreuses qu'il contient, le discours du trône était bien incapable, pouvait-on s'attendre, de taire un fait évident: le chômage augmente au Canada. C'est un fait pénible, bien réel, une situation dans laquelle se trouve notre économie nationale à laquelle on ne remédiera pas en construisant des traversiers, en aménageant quelques havres, en faisant disparaître le rocher Ripple, en aménageant quelques lieux et monuments historiques, et le reste.

Selon moi, il est grandement temps qu'à titre de membres du Parlement nous fassions

sérieusement face aux problèmes avec lesquels le Canada est aux prises en ce qui a trait à la production et au commerce. Étant donné que cette question sera l'une des plus importantes qui seront soulevées, au cours de la session actuelle, je vais faire un peu d'histoire au sujet du commerce et du tarif douanier.

L'année 1914 a marqué la fin d'une époque. Un monde est mort tandis qu'un autre s'efforce encore de naître. Cet ancien monde était dominé par un seul grand pays qui possédait du charbon, de la pierre calcaire, des minérais et autres ressources de première nécessité tout près de sa côte, ce qui donnait un point de départ sain à son économie industrielle qui s'est étendue à travers toutes les régions agricoles et riches en matières premières du monde entier.

Le fait saillant, dans l'économie industrielle de la Grande-Bretagne, c'est qu'elle a été la première à pénétrer dans ce domaine et qu'elle a pu, par conséquent, devancer de loin tous ses rivaux éventuels. En réalité, jusque vers la fin du dix-neuvième siècle, elle n'avait pas de concurrents dans le domaine industriel. Les Anglais faisaient donc de l'argent en achetant les matières premières aussi bon marché que possible pour vendre à meilleur compte que n'importe qui sur le marché libre, les pays dans lesquels elle écoulait ses marchandises ne possédant pas les installations nécessaires pour fabriquer des produits industriels.

Aujourd'hui, les cinq doigts de la main ne suffisent plus pour énumérer les centres de production industrielle. Les deux tiers de la population du monde se composent de pauvres paysans, mais chez l'autre tiers, l'expansion industrielle a modifié et modifie encore, dans la plupart des cas, le régime social de vie: elle a sauvé et sauve encore des pays de la misère, dans des régions de plus en plus étendues.

Les gens se demandent pourquoi nous avons des excédents de produits agricoles, alors que tant de personnes ont besoin d'aliments. La réponse est bien simple: ces pays qui ont besoin d'aliments n'ont pas encore été capables d'organiser leurs ressources et leur régime politique afin d'être en mesure d'en acheter. Nous avons le plan de Colombo, comme on le sait.

C'est un truisme de dire que les pays où l'agriculture prédomine sont pauvres. C'est presque un lieu commun d'affirmer que ce sont les recherches et les améliorations industrielles qui en découlent qui transforment notre agriculture, nos industries forestières et minières en des entreprises qui procurent des occupations plus profitables. Le progrès industriel maintient notre économie en un état constant de révolution pacifique et, de la sorte, assure de meilleures conditions de travail et des revenus réels plus élevés à tous nos gens et à leurs familles.

Nous devrions jeter un regard scrutateur sur notre économie. C'est dire que nous devrions regarder en arrière et regarder en avant. C'est en examinant le sillage d'un navire qu'on peut le mieux discerner la direction qu'il suit. C'est en jetant un regard sur le Canada au moment de la Confédération que nous pouvons voir l'orientation qu'on a donnée à notre économie nationale il y a quelque 85 ans.

Le premier ministre du Canada était sir John A. Macdonald. Il y a eu une brève période de raffermissement politique après la Confédération; mais, en 1888, sir John s'est rendu compte de l'isolationnisme vers lequel s'acheminait notre économie. On nous avait accordé des tarifs préférentiels très précieux à l'égard des produits agricoles et de la navigation sur le marché britannique où nous exportions, à l'époque, de fortes quantités de produits du bois. Mais, entre 1846 et 1870, la Grande-Bretagne s'était transformée en un marché libre où nous étions sur le même pied que tous les autres pays du monde.

La guerre de Sécession avait eu lieu aux États-Unis, jetant les États du Sud dans l'orbite industrielle du Nord. La réciprocité, dont nous avions pu jouir, fut supprimée. Nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes. Nous n'avions vraiment aucune chance de mettre sur pied des industries nationales parce que, sur le plan technique, d'autres pays, et surtout les États-Unis, nous étaient très supérieurs. De toutes parts, nos producteurs de denrées agricoles et de matières premières avaient des difficultés en perspective. Dans ces circonstances, sir John A. Macdonald présenta à la Chambre des communes, le 12 mars 1878, sa résolution désormais célèbre, à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Voici le texte de cette résolution:

"Qu'il soit résolu que cette Chambre est d'opinion que la prospérité du Canada requiert l'adoption d'une politique nationale qui, par un rajustement judicieux du tarif, bénéficiera et favorisera les intérêts agricoles, miniers, manufacturiers et autres du Canada; que cette politique gardera au Canada des milliers de nos compatriotes maintenant obligés de s'expatrier pour trouver du travail que le pays leur refuse, rendra la prospérité à nos industries qui luttent et souffrent si péniblement, empêchera le Canada d'être un marché à sacrifice, encouragera, développera et activera notre commerce interprovincial, et, tendant à la réciprocité de tarifs avec nos voisins dans la mesure requise par les intérêts variés du Canada, aura grandement pour effet de procurer éventuellement à ce pays une réciprocité commerciale."

Qu'on note bien la dernière partie de la résolution. Ces mots, prononcés à cette

époque, peuvent nous paraître aujourd'hui audacieux. La résolution de sir John donne clairement à entendre que nous ne pouvons avoir la réciprocité avec les États-Unis avant d'avoir mis ordre à nos propres affaires, avant d'avoir appris à transformer nos propres ressources industrielles et nos matières premières, avant de pouvoir, avec le temps, parler dans une mesure raisonnable d'égal à égal avec les États-Unis, sur le plan de la concurrence.

C'est alors, surtout dans les deux provinces centrales de l'Ontario et du Québec, qu'ont vu le jour des industries aujourd'hui importantes qui peuvent rivaliser, à peu près sur un pied d'égalité, avec celles de n'importe quel autre pays. La plupart de nos vieilles industries peuvent fabriquer des produits, verser des salaires presque aussi élevés que n'importe où ailleurs,—aussi élevés que n'importe où ailleurs, je crois, à l'exception peut-être des États-Unis,—et écouler ces denrées sur les marchés du monde avec autant de succès que d'autres pays industriels.

Les conservateurs ont dû quitter le pouvoir en 1896 et les libéraux sous le grand sir Wilfrid Laurier, leur ont succédé, y demeurant jusqu'en 1911. Le parti libéral a accédé au pouvoir grâce à un programme commercial qui menaçait de supprimer le protectionnisme au Canada en promettant de rétablir le libre-échange sur le modèle de la Grande-Bretagne où l'industrie florissait. Mais, une fois au pouvoir, ils ont acquis le sens des réalités. Il est vrai qu'ils ont accordé une préférence volontaire à la Grande-Bretagne, mais ce pays ne représentait pas la plus grande menace qui existait pour notre industrie. Cette menace était du côté des États-Unis. En tout cas, le programme national de sir John A. Macdonald a été si bien sauvegardé par les libéraux au pouvoir que le régime douanier qu'ils laissèrent derrière eux en 1911 est resté inchangé sous les administrations de Borden et de Meighen. On préleva des droits spéciaux à cause de la guerre, mais ils furent supprimés dès l'issue du conflit.

En comparant les droits de douane exagérés qu'ont perçus le régime de Laurier, puis le régime de Borden et de Meighen, on constatera que, du point de vue des totaux exprimés en pourcentage de toutes les importations, ils varient de moins d'une fraction de 1 p. 100; de façon générale, le même tarif qui était accepté par le gouvernement de Laurier en 1896, fut maintenu par les gouvernements de Borden et de Meighen de 1911 à 1922, était assez acceptable pour résister aux vigoureuses attaques verbales du chef libéral qui fut premier ministre de notre pays pendant plus de 20 ans. Ainsi la politique de Macdonald,

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

pour le dévoleppement de l'industrie, est devenue et est restée la pierre angulaire de la politique économique du Canada.

Jusqu'à la guerre de 1914, grâce à l'expansion industrielle et à de courageux programmes d'immigration, tant chez nous qu'à l'étranger, nos produits primaires, surtout nos produits agricoles, étaient l'objet d'une bonne demande. Les produits de la ferme se vendirent bien pendant un an ou deux après la première Grande Guerre. La guerre avait inévitablement haussé la production agricole à un niveau qui ne pouvait se maintenir dès que la demande d'après-guerre se mit à fléchir.

Les États-Unis agirent sans retard pour protéger leur industrie agricole. Au début des années 20, ils adoptèrent le désastreux tarif Fordney-McCumber qui réduisit de façon désastreuse nos exportations de poisson et de produits agricoles. On trouvait naturel à cette époque qu'une crise économique suive la guerre et vers 1925, après un tassement dans l'industrie et une période temporaire de chômage, l'Angleterre revint à l'étalon-or et le monde économique, plein de santé, reprit sa course.

Pour des motifs sur lesquels je ne m'attarderai pas, cette économie mondiale si prometteuse, surtout pour les optimistes qui se lancèrent dans les opérations de bourse,—n'étions-nous pas tous optimistes,—s'écroula en 1929. De nouveau, le Congrès américain agit en vitesse. Il adopta le tarif Hawley-Smoot, qui anéantit ou presque notre marché d'exportation de denrées agricoles. Il ajouta en 1932 une taxe spéciale d'accise qui imposait des droits de douane définis sur certains métaux, dont le cuivre, et divers produits primaires, comme les sciages.

M. R. B. Bennett était alors premier ministre du Canada et, en une conjoncture différente mais encore plus difficile, il a fait face au problème qui s'était posé à sir John A. Macdonald.

Le Canada s'est vu refuser l'entrée de ses excédents agricoles, de ses métaux et de son bois aux États-Unis alors que la Grande-Bretagne, abstraction faite d'une centaine de droits spéciaux pas très élevés imposés par elle au cours de la guerre et de la période d'après-guerre, pratiquait la liberté du commerce.

M. Bennett avait invité les pays du Commonwealth et de l'Empire à se réunir en conférence à Ottawa. Entre temps, la Grande-Bretagne a dû abandonner l'étalon-or et revenir à des droits de douane considérables frappant les produits industriels dans une proportion de 10 à 33 p. 100 et dans certains cas de 50 p. 100.

Les discussions sur les accords entre pays de l'Empire ont alors porté surtout sur le marché garanti et protégé qui nous était alors assuré en Grande-Bretagne pour certaines parties de nos produits agricoles. Mais, je le vois maintenant, le grand bienfait de ces accords a été le stimulant donné aux industries manufacturières du Canada.

Ainsi que je l'ai indiqué, le tarif britannique à l'égard des articles manufacturés allait de 10 à 33 et même jusqu'à 50 p. 100. Toutefois, par suite des accords alors conclus, les produits de nos usines entraient en franchise dans ce pays.

Que faut-il entendre par là? Cela veut dire que l'industrie américaine devait payer ces droits à la Grande-Bretagne si elle voulait lui vendre; toutefois si elle transférait ses usines au Canada ou y établissait des succursales, les produits de ces établissements pouvaient entrer en Grande-Bretagne en franchise pour la plupart. On n'a qu'à parcourir l'Ontario et les autres régions du Canada pour trouver une foule d'industrie qui se sont établies de cette manière et qui, grâce à cette formule, sont aujourd'hui florissantes et alimentent les marchés à l'intérieur et à l'étranger.

Nous devons tous essayer d'éviter le ton anémique et académique qui a marqué nos discussions sur la politique commerciale. Devant les faits que j'ai signalés, à quoi bon discuter le libre-échange à titre de proposition politique d'ordre pratique? Une telle discussion ne change rien au fait qu'il n'y a pas au Canada de véritable parti du libre-échange et qu'il n'y en a jamais eu.

Puisque nous avons un tarif douanier de protection, pourquoi n'en pas faire une application juste et raisonnable? Pourquoi faut-il que des industries entrées au Canada à la demande du Gouvernement pour fournir du matériel de guerre absolument nécessaire et qui emploient maintenant plusieurs milliers d'ouvriers canadiens aux taux de salaire courants les plus avantageux soient victimes d'une doctrine commerciale hypocrite? Voilà où pèche le langage à double sens qu'on entend sur la protection de l'industrie.

Les industries qui peuvent exercer une pression politique efficace sur le Gouvernement peuvent franchir la barrière du son érigée par les prétendus libre-échangistes. Les industries qui désirent poursuivre leur activité en tablant sur un traitement juste et équitable sont sacrifiées sur l'autel du libre-échange théorique.

A cause de nos récentes découvertes de ressources naturelles, y compris le gaz et le pétrole, nous sommes en voie d'édifier un immense empire de produits chimiques au Canada. L'industrie chimique a réalisé de grands progrès aux États-Unis. Certains produits de cette industrie et d'autres industries entrent en franchise des États-Unis au Canada, tandis que des produits semblables provenant du Canada sont frappés de droits douaniers élevés à leur entrée aux États-Unis.

Lorsque le Canada et les États-Unis fabriquent le même genre de produits, si le gouvernement des États-Unis prélève des droits douaniers et d'autres impôts plus élevés que les nôtres, la situation devrait faire l'objet de pourparlers entre les deux pays. Les règlements douaniers étrangers nuisent aux exportations du Canada tandis que, d'autre part, l'industrie canadienne est exposaée à une concurrence nuisible.

Après la guerre, nous pensions que toutes les nations agiraient de concert dans divers domaines et que ce serait là le meilleur moyen d'assurer au monde un paradis politique. Nous pensions que toutes les nations ainsi associées seraient aussi heureuses et paisibles qu'une portée de chatons. Nous savons maintenant qu'un certain nombre de ces petits chats avaient de longues griffes.

Il ne faut pas désespérer, même si nous avons de la difficulté à trouver le moyen de rétablir l'ordre dans le monde. Cependant, efforçons-nous de recourir à des moyens pratiques d'atteindre des objectifs réalisables. Nous nous conformons aux accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce tandis que d'autres pays ne les respectent pas. Notre production laitière est contingentée et notre production de céréales secondaires est soit contingentée soit assujétie à des accords relatifs à des contingentements volontaires. On trouve moyen, tout en se conformant aux accords, de protéger le fabricant. Nous n'en profitons pas, alors que d'autres en profitent.

La guerre d'idéologie qui se livre entre le communisme et la démocratie a rendu populaire l'expresion "coexistence". A mon avis, le Canada devrait chercher à obtenir la revision des accords commerciaux de Genève afin d'assurer la coexistence de l'industrie canadienne. Je veux dire par là que nous devrions, à la lumière d'un objectif national précis, voir à reviser nos accords de commerce de façon à permettre à l'industrie canadienne de vivre, de même que nos associés commerciaux chercheront à obtenir le même droit pour leurs industries.

C'est, fondamentalement, ce que je veux dire par coexistence: la protection et la prospérité des industries canadiennes qui doivent, de toute nécessité, entrer en concurrence avec des industries étrangères qui, peut-être, ont l'avantage de la main-d'œuvre, du barème de salaires et le reste.

Nous ne pouvons pas suivre un programme inflexible qui étouffe l'industrie et dénie aux travailleurs l'avantage d'un emploi permanent. Les étrangers qui exportent au Canada et les industries canadiennes ne peuvent s'attendre à vendre beaucoup de choses aux chômeurs canadiens.

Nos propres producteurs acquittent une taxe d'accise qui va jusqu'à 15 p. 100 et, en plus, une taxe de vente de 10 p. 100. Le fabricant canadien d'automobiles paye des taxes d'accise et de vente qui atteignent 25 p. 100, son collègue américain ne versant que 7 p. 100. Il ne faut pas s'étonner que les voitures soient moins chères aux États-Unis.

Nous sommes aux prises avec un problème du chômage que nous ne saurions résoudre par le recours à je ne sais quelle théorie libre-échangiste ou par des travaux publics. On le résoudra en donnant à de bonnes industries, bien gérées, l'occasion de concurrencer à égalité de chances les industries étrangères. Bref, il s'agit de leur permettre la coexistence.

Toute politique qui prélève de lourds impôts sur une industrie quelconque rend trop chers les produits de celle-ci, renchérit la vie, provoque du chômage chez nous. Somme toute, nous ne saurions nous en contenter.

Le Japon et l'Allemagne se relèvent des ruines de la défaite. Les normes de leurs salaires ne sont pas celles que nos ouvriers accepteraient. Nous ne voulons pas accepter de telles normes. L'Inde se lève à l'horizon. Ce dont nous avons un pressant besoin, c'est une nouvelle appréciation de notre politique nationale que tous les partis politiques ont acceptée.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce fait présentement l'objet d'une revision. Nous sommes donc en mesure d'en apprécier de nouveau les avantages et les désavantages pour le Canada.

Dans le passé, les accords commerciaux avec des pays en particulier étaient avantageux pour nous. Dans chaque cas, les parties intéressées pouvaient prévoir avec assez de justesse quels seraient les effets des accords, par la voix de nos experts en commerce et des porte-parole des consommateurs en général.

De l'aveu général, le GATT, qui constitue une méthode générale d'échange et nous lie tous à une théorie qui ne fonctionne pas toujours dans la pratique, suscite de nouveaux problèmes aux experts qui conseillent le Gouvernement dans ce domaine.

Plusieurs députés ont été bouleversés par la déclaration du ministre du Commerce (M. Howe) à son retour de Genève. Pour ce qui est du commerce international sur une grande échelle, il croyait, semble-t-il, la fin du monde venue.

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

Je m'empresse de dire que le Gouvernement devrait, estimons-nous, ne négliger aucun effort en vue de maintenir le cadre général des accords d'abord établis à Genève en matière de tarifs douaniers et de commerce. Comme la plupart des autres parties à ces accords, nous visons deux fins. Nous voulons entourer de sauvegardes légitimes contre la concurrence les industries établies en notre pays et aussi celles qui, bien qu'elles en soient encore à leurs débuts, promettent d'offrir un jour des emplois rénumérateurs à nos gens. Et nous voulons assurer des débouchés à nos produits excédentaires.

Les États-Unis se préoccupent actuellement de s'assurer un approvisionnement suffisant de matières-clefs, et singulièrement de minéraux, et ce au prix le plus bas possible, pourvu qu'il cadre avec la sécurité.

Nombre des matières dont les États-Unis ont besoin sont produites en abondance au Canada; ils dépendront de plus en plus du cuivre, du plomb, du zinc et du minerai de fer en provenance du Canada. Quant à nous, nous dépendons d'eux pour ce qui est du charbon et des agrumes. L'exploitation de nos nappes de pétrole et de gaz atténue un peu le problème de notre approvisionnement en charbon. Nous avons besoin du coton des États-Unis. Cependant, à notre époque de succédanés, nous ignorons combien de temps durera ce besoin, qui est fonction de la production américaine. Chose certaine, nous vendons à nos voisins de fortes quantités de minerai de fer et nous leur achetons de fortes quantités d'acier sous forme de lingots et de produits finis. Ils continueront à compter sur nous pour s'approvisionner en nickel, en amiante et en étain. Le Canada possède les matières dont les États-Unis ont besoin. Nous avons les matières de base, l'aluminium, le minerai de fer, l'uranium, la pâte de bois, le papier et les sciages.

Notre situation géographique nous avantage beaucoup dans la concurrence avec les États-Unis et, du point de vue de la sécurité, ils nous considèrent leur meilleure source d'approvisionnement. Ils ont confiance en nous et, depuis longtemps, leurs placements chez nous rapportent de très bons revenus.

Nous devons viser à rétablir un commerce méthodique avec les États-Unis, surtout avec les nations sœurs de notre Commonwealth, et en collaboration avec les nations libres d'aujourd'hui. Le nationalisme demeure la force la plus puissante dans le monde et nous devons chercher à atteindre le bel objectif qui consiste à établir la sécurité mondiale sur l'intérêt personnel bien compris. Nous ne serons pas fidèles à notre destin, si nous ne continuons pas à transformer chez-nous de plus fortes proportions de nos bas

métaux. Nous ne pouvons nous contenter d'être des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Faisons comme les autres. C'est d'ailleurs comme cela que s'établissent aujourd'hui les relations commerciales: évaluons notre capacité en tant que nation commerçante, sachons trouver des débouchés pour les excédents que nous ne pouvons utiliser (surtout nos excédents de produits agricoles) et acceptons en retour des denrées dans une mesure qui n'influera pas défavorablement sur le niveau de nos salaires et notre niveau de vie.

Enfin, qu'on me permette de dire que nous trahirons la confiance qu'on peut avoir en nous, ainsi que l'intérêt bien conçu du pays, si nous continuons à inviter d'utiles entreprises industrielles à s'établir au Canada, pour les immoler, sans aucune raison utile, sur l'autel d'une politique de libre-échange purement théorique.

Si les prédictions austères du ministre du Commerce se réalisent, nous sommes sur le seuil d'une guerre de maquis dans le domaine du commerce international, et la population de notre pays attendra du Gouvernement qu'il élabore quelque programme avec le Commonwealth, les États-Unis, et avec autant de pays du monde libre que possible, afin de retrouver nos marchés perdus pour l'excédent de notre production domestique.

**M. Claude Ellis (Regina-City):** Monsieur l'Orateur, je désire formuler quelques commentaires parce que j'estime le débat actuel extrêmement utile en ce qu'il fournit aux membres de tous les partis l'occasion de mettre en lumière les problèmes qu'ils jugent les plus importants pour leurs circonscriptions respectives.

Après avoir lu attentivement le discours du trône, je puis dire que, nulle part, je n'y puis constater que le Gouvernement s'est arrêté à ce que je crois être les plus urgents problèmes avec lesquels la population canadienne est aux prises en ce moment. Apparemment, le Gouvernement a préféré passer sous silence les problèmes économiques les plus pressants dans l'espoir que la population du pays sera satisfaite s'il fait adopter quelques mesures législatives bienfaisantes qui n'ont cependant, sur le plan général de l'économie, qu'une importance secondaire. Dans la préparation de son programme législatif pour cette année, le Gouvernement ne nous donne aucune raison de croire qu'il s'attaquera de front aux problèmes les plus épineux de l'heure présente.

Un débat comme celui-ci fournit également aux députés une occasion d'exprimer leurs idées générales et leur façon d'envisager les problèmes du gouvernement. Un ou deux des députés qui ont pris part à la discussion ont abordé brièvement un point important, à savoir l'attitude du Gouvernement à l'égard des mesures législatives et à l'égard de son rôle dans la société.

Certains Canadiens pensent que l'activité de l'État devrait se limiter à une sphère très restreinte. Ils croient que moins l'État a à faire dans le domaine économique, mieux c'est pour les Canadiens. Cependant, je comprends difficilement pourquoi les champions de la libre entreprise trouvent nécessaire d'appuyer des mesures comme la loi sur les coalitions et toutes sortes de lois qui ont été adoptées pour défendre le public canadien contre les grandes entreprises commerciales de notre pays. Si les champions de la libre entreprise poussaient leurs convictions à leur conclusion logique, je suis sûr que nos gens se trouveraient dans une situation beaucoup plus grave que celle où ils se trouvent. Dans une société démocratique, le peuple a le droit de compter sur l'État, non seulement pour obtenir protection contre les groupements économiques sur lesquels il n'a guère ou pas d'autorité, mais pour recevoir des directives dans la solution des problèmes économiques. Cette notion du gouvernement n'est pas nouvelle. Abraham Lincoln a jadis dit que le rôle de l'État consistait à faire pour le peuple ce qu'il était incapable de faire pour lui-même. Avec le temps, à mesure que notre société devient plus complexe, la nécessité d'une attention constante de la part de l'État est bien évidente. Si vous demandiez à un chômeur qui a fait de son mieux pour trouver un emploi ce qu'il pense de cette façon de concevoir le gouvernement, je suis persuadé qu'il répondrait: "Personnellement, j'ai tout fait; dorénavant, j'attendrai que le gouvernement m'aide à trouver un emploi." A mon avis, c'est la façon logique et sensée d'envisager le rôle du gouvernement aujourd'hui.

Les membres de notre parti croient que, dans une société démocratique, le Gouvernement représentant la population a le devoir de veiller aux intérêts de la population dans son ensemble. L'autre jour, des députés ont parlé du mouvement des coopératives de crédit. Je partage leur avis, à titre de membre du mouvement des coopératives et parce que je suis membre d'une coopérative de crédit depuis quelques années. Certains, s'apercevant que dans notre mauvais régime économique il faut s'associer pour se protéger soi-même et se protéger les uns les autres, prennent des dispositions déterminées à cette fin. Les membres de notre parti estiment que le même principe vaut pour le régime économique de tout notre pays. Ce que nous voulons dans une société démocratique, c'est une plus forte réglementation démocratique de l'économie.

Il y a du dirigisme au pays. Certains députés parlent des dangers du dirigisme. Il serait impossible d'administrer un gouvernement aujourd'hui sans recourir grandement au dirigisme. Tout notre régime économique se fond sur l'élaboration de plan. Le problème n'est pas de savoir si on aura ou non du dirigisme mais bien de décider de qui il relèvera et qui en bénéficiera. Nous soutenons que si on se livre au dirigisme il faut le faire pour sauvegarder les intérêts des citoyens du pays. Il ne doit pas être question de plans élaborés par des entreprises en vue de favoriser un groupe donné de sociétés commerciales. Notre société est si complexe qu'il doit y avoir du dirigisme. Notre groupement insiste pour que ce dirigisme, démocratique, relève d'un gouvernement démocratique pour le bien de tous les citoyens du pays.

J'ai dit, plus tôt, que selon moi le Gouvernement n'avait tenu aucun compte des difficultés économiques de caractère fondamental avec lesquelles les Canadiens sont aux prises. Qu'il me soit permis de citer deux ou trois exemples de ce refus de faire face aux faits. Je viens d'une circonscription dont la prospérité depend de celle de la région agricole avoisinante et je suis profondément inquiet de voir notre commerce extérieur diminuer et les revenus nets des cultivateurs fléchir de façon alarmante. Je ne peux m'empêcher de trouver grave le fait que, durant l'année écoulée nos exportations de blé canadien et d'autres céréales secondaires ont fléchi de 40 p. 100 environ. Si l'on en examine les conséquence d'ordre plus général à l'échelle du Canada, on s'explique facilement les congédiements massifs dans l'industrie des instruments aratoires, la chute de l'activité idustrielle et le grand nombre des chômeurs dans l'industrie.

Au fléchissement des exportations agricoles est venu s'ajouter une chute de la valeur des marchandises exportées, diminution d'environ 8 p. 100 échelonnée sur les dix premiers mois de l'an dernier. Voilà des signes qui devraient faire réfléchir le gouvernement. Il devrait se rendre compte qu'ils nous signalent des dangers auxquels nous devons faire face si nous voulons éviter à notre pays une situation économique encore plus critique. Je me rappelle des réunions politiques tenues dans ma propre province et avoir entendu le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et des porte-parole du parti libéral répondre quand on les interrogeait sur la perte des marchés britanniques: "Voyez notre situation commerciale; nos affaires sont excellentes". Ils ne tenaient absolument aucun compte du fait que notre situation commerciale était due à nos exportations de produits agricoles vers les États-Unis.

[M. Ellis.]

Quiconque veut envisager la situation telle qu'elle est, sait que les États-Unis n'ont jamais été et ne seront jamais pour les produits de la ferme un marché sur lequel nous puissions compter. C'est le rédacteur du *Star* de Montréal, je crois, qui, la semaine dernière, à la radio comparait le marché des États-Unis à un robinet. Si les producteurs des États-Unis sont incapables de répondre aux besoins du marché intérieur et du commerce d'exportation, le Gouvernement ouvre le robinet et permet aux produits canadiens de pénétrer aux États-Unis. Toutefois, dès que la production américaine suffit à satisfaire aux exigences du marché intérieur et du commerce d'exportation, le gouvernement américain ferme évidemment le robinet. Il suffisait d'un peu de prévoyance et de bon sens pour s'attendre à une telle manœuvre.

Lorsque le Gouvernement a perdu le marché britannique, il a semblé dire: "Nous vous avons ouvert des marchés aux États-Unis." Il devait savoir que nous ne pouvions conserver ces marchés indéfiniment. Cela ne s'est pas passé sans conséquences graves pour l'économie canadienne.

Pour ce qui est de la chute du revenu net de la ferme, nous constatons que 1954 est la troisième année consécutive où le revenu net de la ferme subit une baisse sensible. Au cours de cette période le revenu agricole net est passé de 2,115 millions à 1,200 millions, soit un fléchissement d'environ 44 p. 100. On ne saurait trop insister sur la gravité d'un fléchissement aussi désastreux dans ce revenu car le cultivateur joue un rôle unique dans notre économie. Le cultivateur n'est pas seulement un producteur de denrées de consommation; il est aussi propriétaire et exploitant d'une petite entreprise dont les immobilisations sont relativement élevées. En raison de son double rôle, il achète des instruments agricoles et d'autres biens de production. Aucune enquête n'a été effectuée au pays pour découvrir dans quelle mesure il le fait, mais les enquêtes aux États-Unis révèlent que le cultivateur moyen achète environ 2·4 fois plus par habitant que le consommateur des villes, à cause de son double rôle.

Nous constatons donc que ce fléchissement désastreux du revenu agricole net a de très graves répercussions sur l'embauchage dans les régions industrielles du Canada. Nous ne saurions trop insister sur l'interdépendance des ouvriers agricoles et des gens qui travaillent dans les usines, les bureaux et ailleurs.

Ceci m'amène au troisième aspect de la question, que je voudrais traiter un peu plus en détail, savoir la question du chômage au Canada. Ce qui nous décourage le plus dans le discours du trône c'est sans doute qu'il

refuse de reconnaître le problème du chômage tel qu'il existe en ce moment. Le Gouvernement cherche à donner l'impression qu'il n'y a pas de chômage au Canada. Lorsqu'il est appelé à se défendre, il affirme qu'il y a très peu de chômage et que le chômage n'est que saisonnier ou régional. Il cherche à faire croire qu'il n'a guère d'importance. Comme partisan de la libre entreprise, il croit peut-être qu'il est inévitable qu'il y ait un peu de chômage. Il adopte peut-être l'attitude de certains hommes d'affaires pour lesquels un certain chômage est non seulement inévitable en vertu de notre régime, mais est aussi souhaitable. Je ne saurais dire si c'est là l'opinion des membres du Gouvernement, mais quoi qu'il en soit il ne semble guère se préoccuper, bien qu'environ 500,000 Canadiens,—et même davantage car cette année le chiffre atteindra plutôt 600,000,—n'ont pas de travail.

Le Gouvernement n'estime pas la situation très grave. Combien faudrait-il qu'il y ait de chômeurs pour que le Gouvernement reconnaisse la gravité de la situation? Attendra-t-il qu'il y en ait 800,000, un million ou un million et demi? Où tirera-t-il la ligne entre le souci et l'insouciance? Il soutient que le chômage est d'un caractère régional ou saisonnier. Nous savons que selon le service national de placement, l'hiver dernier environ 569,000 Canadiens étaient en chômage. L'automne dernier, le Congrès canadien du travail estimait qu'au cours de l'hiver plus de 600,000 Canadiens chômeraient. Tout de même, le Gouvernement ne croit pas que la chose soit assez sérieuse pour s'en occuper davantage dans son programme législatif de cette année. Nous savons que le chômage n'est pas limité à une seule région du Canada, parce que nous le trouvons partout dans notre pays. J'ai parlé à des représentants de toutes les parties du pays à la Chambre des communes et tous ont parlé dans le même sens: "Il y a beaucoup de chômage dans ma ville"; "Il y a beaucoup de chômage dans ma région."

Selon moi, certains députés qui appuient le Gouvernement et aiment à faire l'éloge de celui-ci, devraient se demander combien grave est le chômage qui existe dans leur propre circonscription. Je voudrais savoir combien de députés ministériels pourraient affirmer qu'il n'y a pas de chômage dans leur circonscription. Je doute qu'un seul puisse affirmer que la situation du chômage n'est pas grave chez lui.

J'aimerais accepter l'assurance qu'ont donnée à ce sujet ceux qui appuient le Gouvernement, mais une chose est certaine et c'est que nous possédons une statistique sur le chômage. Nous savons qu'il a augmenté dans les industries suivantes: produits métalliques non ferreux, exploitation minière, construction maritime, fabrication de machines, d'avions et de leurs pièces, scieries, bâtiment, exploitation forestière, vêtement, matériel ferroviaire, fabrication d'automobiles et de leurs pièces, sidérurgie, textiles et instruments aratoires. Voilà les industries de base de notre pays, notamment l'industrie sidérurgique.

Voilà donc nos industries essentielles. Le chômage a beau y grandir le Gouvernement ne le juge pas suffisamment important pour s'y attaquer de front. L'industrie des instruments aratoires constitue un exemple particulièrement éloquent de la chose. Le déclin du revenu agricole net a été tel que les cultivateurs ne peuvent plus s'offrir de machines. Il en est résulté du chômage dans une grande partie de cette industrie. Nous savons que depuis 1952 la réduction de la production de machines agricoles a été de l'ordre de 34 p. 100.

L'attitude du Gouvernement est ici encore difficile à comprendre. Il semble se refuser à reconnaître la gravité du chômage dans notre pays. On prétend celui-ci régional, mais, pourtant, comme je l'ai déjà dit, il suffirait d'établir un relevé pour se rendre compte qu'il existe partout dans notre pays. Consultons les dossiers des bureaux d'emploi. Les dossiers révèlent que le chômage est répandu partout au Canada.

Et au sujet du chômage saisonnier! Nous avons toujours eu du chômage saisonnier au pays. Et pourtant, ce n'est que ces deux dernières années que nous avons compté le nombre considérable de chômeurs que nous avons cet hiver.

Qu'un homme trouve du travail pour quelques mois de l'été ne constitue pas une solution au problème de l'emploi. Je suis certain que ces ouvriers qui cherchent de l'emploi veulent du travail à l'année. Ils veulent un certain degré de sécurité d'emploi, des conditions de travail raisonnables et de bons salaires. Le Gouvernement ne peut pas se contenter du fait que les chiffres du chômage puissent être plus élevés en hiver qu'en été. Ce que nous voulons, c'est de l'emploi à l'année. Dans les secteurs où le travail l'année durant n'est pas possible, on devrait pouvoir offrir d'autres emplois, de sorte que ceux qui font un travail saisonnier puissent accepter une autre occupation pendant la morte saison.

Ce sont là des questions que le Gouvernement doit étudier sérieusement. Au sujet de l'attitude du Gouvernement relativement au chômage, je me demande pourquoi il refuse d'admettre la gravité du problème.

Si le Gouvernement refuse d'affronter résolument le problème du chômage, c'est tout simplement, qu'il n'a pas de solution à y apporter. Il espère qu'il s'en tirera tant bien que mal en feignant de l'ignorer, qu'il se produira quelque chose pour le tirer du marais économique où il se trouve à l'heure actuelle.

Pour ce qui est de l'opposition officielle, il était intéressant, lundi dernier, d'entendre le discours du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), en se rappelant qu'il est le seul, sauf erreur, des membres actuels de son parti à la Chambre des communes à avoir fait partie du cabinet de feu R. B. Bennett. Nous avons assez bonne mémoire, je pense, pour nous rappeler l'époque où le pays était dirigé par un gouvernement conservateur. Si je ne m'abuse, M. Bennett fit la campagne dans le dessein de se faire porter au pouvoir et au cours d'une assemblée publique à Regina il promit alors qu'il mettrait fin au chômage en moins de soixante jours. Peut-être était-ce quatre-vingt-dix jours.

**Une voix:** Quatre-vingt-dix jours.

**M. Ellis:** Quatre-vingt-dix jours, dites-vous? Il allait mettre fin au chômage dans un délai de quatre-vingt-dix jours.

**Une voix:** Et il l'a fait.

**M. Ellis:** Un membre de l'opposition officielle dit que M. Bennett a mis fin au chômage en trois mois. Croit-il que les camps de chômeurs constituaient alors la solution du problème du chômage? Il semble que la façon dont le parti conservateur entendait régler le chômage consistait à entasser tous les célibataires sans travail dans des camps, à s'en débarrasser en les envoyant dans la brousse en les arrachant de leurs foyers et en les contraignant à l'inactivité dans des camps de chômeurs.

N'était-ce pas de l'enrégimentation, s'il y en eut jamais au pays? Les députés qui parlent d'enrégimentation dans la société devraient savoir que l'exemple le plus frappant d'enrégimentation nous a été donné à l'époque des camps de chômeurs établis sous le régime de feu R. B. Bennett.

Puis le gouvernement a changé, lorsque les libéraux ont pris le pouvoir en 1935. Le nouveau régime a piétiné pendant les années 1936, 1937 et 1938 et il n'a rien fait au sujet du chômage. Admettons qu'il a abandonné les camps de chômeurs; mais, au lieu de cela, les jeunes ont été pourchassés d'un bout à l'autre du pays, renvoyés d'une ville à une autre; ils étaient presque des vagabonds. Ceux qui avaient la chance de toucher des secours directs recevaient cinquante cents par jour, sur lesquels ils étaient censés se loger, se nourrir et se vêtir,—tout cela sur ces cinquante cents d'assistance. Voilà la réponse du parti libéral au chômage qui sévissait à l'époque.

Puis vint la guerre, qui, semble avoir apporté quelque soulagement. L'immense essor de la machine industrielle de notre pays, dû à la guerre a eu pour résultat une période que le parti attribue maintenant à son propre mérite en la décrivant comme une ère de grande prospérité. Or, après la guerre, quand les plus éminents économistes, les porte-parole des chambres de commerce et les diverses banques, ont prédit, comme les membres du parti cécéfiste, qu'à la fin de la guerre, quand il y aurait une période de transition entre l'économie de guerre et l'économie de paix, nous devrions envisager une régression, ou même une crise économique inévitable, l'heure fatidique a été retardée. D'abord par les réparations des ravages de la guerre, indirectement par les exportations en vertu du Plan Marshall, et ainsi de suite, puis, plus tard encore, par la guerre froide suivie d'un vaste programme de réarmement, et enfin, la Corée. Tout cela n'était que stimulants artificiels pour l'économie, qui a réussi à maintenir un niveau relativement élevé d'emploi dans notre pays.

Mais maintenant, malgré tout cela, malgré l'important programme de défense, nous avons plus d'un demi-million de chômeurs au Canada. Et le Gouvernement ne veut rien y faire.

Pour ce qui est de l'attitude du Gouvernement à l'égard des sans-travail...

**Une voix:** Prenez-vous en maintenant aux créditistes.

**M. Ellis:** On me dit de m'en prendre aux créditistes. Je ne les ai pas mentionnés parce que, de leur plein gré, ils se sont rangés avec nos amis qui siègent de l'autre côté et avec nos amis les conservateurs progressistes qui siègent à ma droite. Ce sont les plus ardents partisans de la libre entreprise et, en conséquence, ils ont écarté toute possibilité de réaliser une réforme.

Lorsque feu M. Bennett et feu M. Mackenzie King étaient aux prises avec le problème du chômage, je crois qu'ils désiraient sincèrement voir la fin du chômage. Mais ils ont failli à la tâche parce que leurs partis s'étaient engagés à maintenir le régime de la libre entreprise. Et, parce qu'ils étaient attachés à ce régime, ils se sont trouvés impuissants à s'attaquer aux forces qu'il a engendrées.

J'ai entendu des interruptions à ma droite, monsieur l'Orateur; mais je n'ai pu les saisir parfaitement. J'aurais bien aimé les comprendre, car j'y répondrais.

J'affirme que si le Gouvernement n'a pu s'attaquer au problème, c'est parce qu'il s'est engagé à défendre le régime de la libre entreprise. Nous savons que le premier ministre a rappelé, avec raison, au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) que le parti conservateur également est voué à la défense du régime de libre entreprise; en conséquence il n'offre pas d'autres solutions. Pour ce qui est des problèmes économiques auxquels fait face la population du Canada, l'opposition officielle, comme aussi le parti créditiste, négligerait tout autant que le gouvernement actuel de s'y attaquer parce que tout parti voué à la défense de l'entreprise libre est incapable de résoudre les problèmes actuels.

Dans une étude sur la situation d'après-guerre en Grande-Bretagne, sir William Beveridge en est venu à peu près à la même conclusion, à savoir que, dans les cadres étroits de la libre entreprise, aucune solution à nos principales difficultés économiques n'est possible. Les membres de notre groupe estiment que la santé et la prospérité de la population du Canada sont plus importantes qu'un appui aveugle à un système économique démodé. Parce que telle est notre conviction, nous sommes en mesure d'offrir un programme propre à envisager et à résoudre les problèmes avec lesquels le Canada est aux prises en ce moment.

Je sais qu'on ne peut s'attendre du gouvernement actuel qu'il adopte notre programme. Ce serait trop lui demander. Quand nous avons défendu une cause pendant assez longtemps et que cette cause rallie l'appui de la population canadienne, quand les choses sont parvenues à un certain stade, le Gouvernement ne se fait pas scrupule d'appliquer notre programme et d'accepter nos propostions. Et nous avons vu mieux. Nous en sommes maintenant au stade où même le parti conservateur est disposé à faire siennes nos propositions. Le point le plus intéressant de l'amendement présenté par le chef suppléant de l'oppostion, c'est, à mon avis, que ce parti semble maintenant favoriser l'assurance-santé.

**M. Blair:** Nous la préconisons depuis des années.

**M. Ellis:** Depuis des années, nous luttons, partout au pays, en faveur de l'assurance-santé. Les libéraux avaient promis l'assurance-santé en 1919. De fait, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) nous a rappelé ce fait l'autre jour. Il nous faudra encore attendre aussi longtemps que nous l'avons fait jusqu'ici, j'imagine, pour assister à la mise en œuvre des mesures que les libéraux n'ont pas encore annoncées à l'égard de l'assurance-santé.

Le chef suppléant de l'opposition a présenté un amendement dans lequel il indique que l'opposition officielle est favorable à l'assurance-santé. Il nous semble donc très difficile de comprendre pourquoi, puisque le Gouvernement apparemment est en faveur de l'assurance-santé,—en temps d'élections il l'est certainement,—et puisque l'opposition officielle est également favorable à ce projet,—la CCF a toujours été en faveur de l'assurance-santé,—il nous est difficile de comprendre pourquoi, dis-je, nous ne l'avons pas.

Si les conservateurs prônent maintenant l'assurance-santé, et si, comme le député le donne à entendre, ils la préconisent depuis des années, il est étonnant de voir qu'ils n'ont pas de régime d'hospitalisation en Ontario où ils sont au pouvoir depuis tant d'années. La Saskatchewan a établi un plan d'hospitalisation. L'Alberta et la Colombie-Britannique en ont fait autant. Qu'en est-il de l'Ontario? Pourquoi cette province n'a-t-elle pas de régime d'hospitalisation? Si les conservateurs sont sérieux quand ils prônent l'assurance-santé, je leur demanderai de faire pression auprès du premier ministre d'Ontario pour qu'il y institue immédiatement au moins un régime provincial d'hospitalisation.

Il faut parer à un besoin immédiat. Que ferons-nous? Il s'agit d'un problème que le Gouvernement, même s'il refuse de l'admettre, ne pourra pas éluder plus longtemps. Il semble que le Gouvernement devrait assurer aux Canadiens qu'il est disposé d'abord à reconnaître l'existence du chômage au Canada. Ce sera un grand pas en avant si nous pouvons l'amener à cet aveu. Quand il aura admis la gravité du problème au pays, il devrait prendre des dispositions à cet égard, lancer tout de suite un programme. D'abord, je propose que le gouvernement offre aux provinces d'assumer toute responsabilité à l'égard des chômeurs aptes au travail, au Canada. Il l'a promis avant 1945. A l'heure actuelle, le chômage est un problème d'envergure nationale qu'on ne peut résoudre qu'à ce niveau.

Pour redonner confiance à la population, le Gouvernement devrait se prononcer dès maintenant, reconnaître qu'il est de sa responsabilité de s'occuper du sort de tous les chômeurs qui, au pays, sont en état d'accepter de l'emploi.

Le gouvernement fédéral devrait être prêt à mettre immédiatement sur pied un programme national d'immobilisations afin non seulement de donner de l'emploi aux ouvriers spécialisés mais aussi de mettre en activité un pouvoir d'achat qui se répandrait dans toute notre économie et viendrait en aide aux hommes d'affaires et, en général, aux citoyens qui ne sont pas directement em-

ployés par l'industrie, par l'industrie du bâtiment en particulier. Nous reconnaissons tous que l'époque actuelle n'en n'est pas une où la construction s'effectue au moyen de ravales et de chevaux. Rares sont les emplois où l'on utilise la pelle et la pioche. Les entreprises de construction que l'on voit au pays ne se résument pas à verser le salaire des employés directement intéressés. Il faut acheter l'outillage, ce qui crée de l'emploi dans les fabriques d'outillage et dans diverses industries un peu partout au pays, en Ontario et au Québec particulièrement, car c'est là que les industries se trouvent surtout. Le gouvernement fera beaucoup pour réduire le chômage s'il prend une telle initiative. Je tiens à rappeler qu'il s'agirait d'un programme public d'immobilisations et non d'une mesure de secours. Partout au pays, il y a des ressources dont la mise en valeur s'impose grandement.

Un de mes collègues a parlé du barrage de la Saskatchewan-Sud. Je ne puis trouver de meilleur exemple de projet à entreprendre aujourd'hui que celui de la Saskatchewan-sud. J'ai mentionné, il y a instant, qu'en certains cas une faible partie seulement des sommes affectées à une entreprise de travaux publics trouve effectivement le chemin de la région où la construction doit se faire. Toute grande entreprise de construction comporte de fortes défalcations; je veux parler de la machinerie et des biens de production requis pour son exécution. Une forte partie de l'argent affecté à cette entreprise sera consacrée à l'achat d'outillage et de fournitures venant de toutes les parties du Canada.

Certains estiment que la population de la Saskatchewan serait la seule à bénéficier des avantages découlant de l'aménagement d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud. Pareille idée va à l'encontre de tous les faits économiques. La construction d'un tel barrage exigera l'achat de beaucoup de matériel lourd. D'où viendra ce matériel? Des régions industrielles de l'Ontario et de Québec. Cela sera certainement d'un grand secours pour les ouvriers des industries de ces parties du pays. Des matières premières de toutes sortes viendront des quatre coins du pays. On admet qu'une partie de ces matières premières viendront des États-Unis et d'autres pays peut-être, mais le gros des achats sera effectué au Canada, de sorte que l'argent consacré à ce barrage se répartira dans tout le pays et profitera à tout le Canada et non pas à une région du pays en particulier.

Outre le projet de barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud, il existe nombre d'autres entreprises qui pourraient être réalisées maintenant.

Un membre de l'opposition officielle a parlé des grandes routes. Aux États-Unis, nous le savons, les principales artères routières sont aménagées par le gouvernement fédéral. Aujourd'hui les grandes routes prennent au Canada une importance nationale et cependant la contribution que le gouvernement fédéral juge à propos d'apporter à l'aménagement du réseau routier est sa participation très insuffisante à la route transcanadienne. Le Gouvernement fédéral devrait s'engagner à aménager les principales routes du Canada, les principales artères internationales et interprovinciales, soulageant ainsi les provinces de la lourde charge financière que représentent l'aménagement et l'entretien des routes surtout dans les régions peu habitées.

Vient ensuite la question des passages à niveau. C'est là, certes, un problème qui doit retenir l'attention du Gouvernement. Dans ma propre ville, il y a un grand nombre de passages à niveau extrêmement dangereux, surtout le long de la ligne principale à deux voies.

Voilà certaines mesures que le Gouvernement pourrait réaliser, mais il semble disposé à se croiser les bras et à ne rien faire quitte à laisser les choses empirer. J'estime qu'il est plus facile de résoudre un problème maintenant que dans un an ou deux. Il a besoin à cette fin d'un peu de sens pratique, d'un peu de prévoyance, dont il s'est montré dépourvu jusqu'ici. On pourrait formuler bien d'autres propositions. Le Gouvernement est certes au courant des besoins du pays en matière de travaux publics.

On pourrait, par exemple, fournir de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers en construisant des habitations à loyer modique dans les diverses régions du Canada où la crise du logement est le plus grave. Il y a bon nombre d'autres entreprises utiles que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre dès maintenant s'il voulait bien reconnaître la gravité du chômage. Cependant, s'il refuse de reconnaître l'existence du problème, nous, qui faisons partie de l'opposition, devons continuer nos efforts afin de lui démontrer l'étendue et la gravité du chômage.

En terminant, j'exorte de nouveau le Gouvernement à donner à la population du Canada l'espoir et l'assurance qu'il s'occupera des problèmes économiques avec lesquels nous sommes aux prises; qu'il adoptera un régime de fixation des prix à l'avance, qu'il s'efforcera d'établir des prix de parité à l'égard de nos produits agricoles et entre-

prendra des travaux publics pour alléger le chômage dans les régions du pays où il existe.

Ce qui importe surtout, c'est qu'il consente maintenant à accepter la responsabilité à l'égard des chômeurs aptes au travail au pays. Aucune province n'est en mesure de s'attaquer efficacement à elle seule au problème. Le chômage est un problème d'envergure nationale. On pourrait certes alléguer que le problème est de portée internationale. Sans aucun doute, il est possible d'affirmer que c'est un problème d'ordre international qui se pose dans les pays possédant des économies aussi apparentées entre elles que celles du Canada et des États-Unis.

Il s'agit d'un problème national qu'il faut résoudre sur le plan national. J'espère que le Gouvernement ne recourra pas à cette stratégie traditionnelle qui consiste à s'en remettre aux provinces, à dire qu'il va se rencontrer avec les provinces pour discuter la chose. On discute le problème depuis une couple d'années. Entre-temps, un grand nombre de Canadiens sont dans le besoin, n'ont pas de travail et sont incapables de maintenir un niveau de vie convenable.

De nouveau, je dis que le gouvernement fédéral doit prendre la responsabilité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Avant les dernières élections, on a parcouru le Canada en disant: "Les temps n'ont jamais été meilleurs. Quel bon gouvernement nous avons à Ottawa." Les temps n'ont jamais été meilleurs! Essayez de dire à l'un de nos 600,000 chômeurs qu'il n'a jamais connu de temps meilleurs. Essayez de dire aux cultivateurs de notre pays qui perdent leurs débouchés, qu'ils n'ont jamais connu de temps meilleurs. Je suis certain que vous vous exposez à un amer désillusionnement si vous le faites.

En terminant, je signale simplement au Gouvernement la nécessité d'apporter à ces graves problèmes une attention immédiate. La population du Canada attend avec impatience les mesures que le Gouvernement prendra à cet égard.

**M. F. D. Shaw (Red-Deer):** Je dois avouer que certaines parties du discours de l'honorable député de Regina (M. Ellis) m'ont laissé rêveur, encore que je doive aussi reconnaître que d'autres m'ont tout bonnement paru incroyables. Il nous a dit, ou du moins il nous a laissé entendre, qu'Abraham Lincoln était socialiste. Il est pour le moins surprenant, étonnant qu'il suffise d'un bref discours pour bouleverser de fond en comble la vérité historique.

Il m'a beaucoup amusé en criant haro sur libéraux et conservateurs, assurant la Chambre et le pays qu'on ne saurait fonder d'espoir sur eux, tout en ajoutant, à peu près sans reprendre haleine, qu'ils avaient dérobé à peu près tout ce qu'il y a de bon dans le programme de la CCF. Nous sommes personnellement convaincus que ne serait-ce qu'à cause de ce seul larcin, on ne saurait en effet leur accorder la moindre confiance.

Les propos de l'honorable député m'en ont rappelé d'autres, tenus hier par le représentant de Burnaby-Coquitlam qui nous a promené au Nouveau-Brunswick, puis dans Québec, rentrant enfin en Colombie-Britannique. Dans le temps qui lui restait après cela il a parlé d'autre chose. En l'écoutant,—et en ne demandant pas mieux que de croire certaines des choses qu'il racontait,—je me suis souvenu que me trouvant en juillet dernier à Vancouver, dans ma voiture, j'écoutais la radio que j'y avais laissé marcher. J'avais remarqué qu'on allait transmettre une émission intitulée *Town Meeting in Canada,* dont le thème était ce jour-là, la coexistence. Il s'agissait évidemment de la question de savoir s'il nous est possible d'habiter en paix le même monde que les communistes. Au cours de l'émission, j'entendis l'honorable député dire que l'un des chefs du Crédit social à Ottawa avait déclaré, à la Chambre je présume, qu'il voulait la guerre. En me rappelant cela, je ne pouvais donc pas le prendre trop au sérieux hier, ni ajouter foi à ce qu'il disait.

J'espère pouvoir faire preuve de réalisme, d'objectivité et de justice en parlant des problèmes actuels. Du moins, c'est mon désir. L'étude du discours du trône révèle en effet quelques passages encourageants, il n'y a pas à en douter et je suis le premier à l'admettre. On a dit que la loi sur les invalides a été promulguée de manière à entrer en vigueur le 1er janvier dernier. Cette loi a été bien accueillie et c'est avec plaisir que nous en avons appris la promulgation. C'est avec plaisir aussi que nous avons vu toutes les provinces du Canada accepter de conclure des accords avec le Gouvernement fédéral.

Cependant, quelque chose me désappointe au plus haut degré. J'ai dû en venir à la conclusion qu'il y avait une raison à la réticence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être, le printemps dernier, lorsqu'il s'est si bien efforcé de donner le moins de renseignements possible à la Chambre. Nous lui avons posé des questions, je l'ai fait moi-même, au sujet des règlements qui pourraient être adoptés. Encore une fois, je n'ai pas obtenu beaucoup de renseignements. Je constate aujourd'hui que les règlements sont si rigoureux et restrictifs que, si le gouvernement de ma province renonçait à sa propre loi pour se contenter des dispositions concertées, la moitié des gens qui touchent actuellement une pension d'invalidité, en Alberta, seraient rayés des listes. Cela indique jusqu'à

quel point cette nouvelle loi est plus restrictive que celle qu'applique l'Alberta depuis plus d'un an et demi. Je le regrette d'autant plus que j'avais des raisons personnelles de croire que notre loi provinciale était, à certains égards, un peu trop restrictive.

Le discours du trône porte aussi sur certaines dispositions dont nous nous sommes déjà occupés, savoir quelques modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Je me dispense d'en parler, étant donné que nous avons déjà exprimé nos vues en la matière.

Une chose nous inquiète. C'est l'attitude du Gouvernement quand il soutient que le chômage est essentiellement saisonnier et régional. Le Gouvernement entend-il étendre son programme de travaux publics dans les seules régions où la situation est extrêmement grave? J'espère que ce n'est pas ainsi qu'il va s'attaquer au problème.

Il y a des années que, tout comme la Légion, nous réclamons qu'on modifie la loi sur les allocations aux anciens combattants. Nous constatons avec plaisir qu'on va la modifier, qu'on va relever le taux et augmenter le montant du revenu admissible. Néanmoins, je crois le moment opportun de dire que nous accepterons très difficilement moins que ce que demande la Légion canadienne, parce qu'il y a tout lieu de croire que ses recommendations tiennent compte des faits et visent à répondre aux conditions présentes.

Il nous intéresse aussi de constater que la loi sur les aveugles sera modifiée. Sauf erreur, les modifications envisagées tendront à abaisser l'âge d'admissibilité et à accroître le revenu maximum admissible. Nous appuyons de telles mesures, bien que je ne veuille pas nous engager dans le moment au sujet de tous les aspects des modifications que le Gouvernement pourra présenter plus tard. Toutefois, nous les approuvons dans l'ensemble.

Un comité mixte sera institué en vue d'étudier la loi sur les subventions aux municipalités. Pour ma part, je ne suis pas du tout satisfait de la loi actuelle. On n'accorde rien du tout à un trop grand nombre de municipalités qui devraient recevoir quelque chose. Espérons que le comité jugera opportun de donner à cette loi une portée plus vaste, beaucoup plus vaste que dans le moment. De fait, il me semble qu'il y a d'excellentes raisons de généraliser et d'accorder des subventions à l'égard de toutes les propriétés de l'État situées dans les limites de municipalités. On me demandera peut-être si je serais du même avis au sujet des propriétés appartenant aux provinces; oui, je serais de cet avis.

Ce ne sont pas là tous les points lumineux du discours du trône, mais ce sont les seuls dont je parlerai maintenant. Hier, le député de Westmorland (M. Murphy) s'est fait l'avocat de l'extension des prêts aux termes de la loi sur le prêt agricole canadien. Il a réclamé l'extension du règlement, de façon à ce que la loi puisse s'appliquer à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. J'ai pu acquérir quelque expérience en ce qui concerne l'application générale de cette mesure au Canada, et j'estime qu'elle comporte certaines faiblesses très graves. L'une de ces faiblesses, c'est que le Gouvernement, ou plutôt l'organisme chargé d'appliquer la loi, semble, pour l'évaluation de la terre et des biens mobiliers d'un agriculteur, s'inspirer du principe que, d'ici quelque temps, il se produira une grave crise économique de sorte que les valeurs seront basses. On se sert donc, pour évaluer aujourd'hui la propriété d'un cultivateur afin de déterminer si l'on doit autoriser un emprunt ou non, d'un barème extrêmement bas. Je ne blâme pas ceux qui sont chargés d'appliquer la loi, parce qu'ils doivent s'en tenir aux termes mêmes de la mesure et au règlement qui en découle. Mais ayant examiné certains cas où on l'a appliqué, je suis stupéfait de constater les faibles valeurs qu'on attribue à la terre et aux biens meubles; il en résulte que des centaines, sinon des milliers de Canadiens ne peuvent obtenir d'aide en vertu de cette loi.

De fait, il m'a bien fallu en venir à la conclusion que la loi ne visait pas à aider les gens qui ont vraiment besoin d'aide parce que, dans la plupart des cas que j'ai examinés, j'ai constaté que ceux qui pouvaient établir leur admissibilité auraient pu se tirer très bien d'affaire sans aide d'aucune sorte. Je mentionne ce fait en passant parce que, bien que je ne connaisse rien de la situation qui existe au Nouveau-Brunswick,—et je ne parle pas de cette province en particulier,—l'allusion que l'honorable député a faite à cette question m'a rappelé mes propres constatations. Je pourrais ajouter que le nombre limité des prêts consentis ainsi que la faible somme qu'ils représentent semblent indiquer que quelque chose cloche vraiment pour ce qui est de l'application de cette loi.

Je désire revenir maintenant à la question du chômage. Dans le discours du trône, le Gouvernement prétend que le chômage est saisonnier et régional. Pour ma part, j'estime qu'on n'a jamais tant sous-estimé la vérité. Il existe, il est vrai, un certain chômage saisonnier et un certain chômage régional. Il existe ce qu'on pourrait appeler un chômage transitoire mais des signes infaillibles démontrent qu'en plus de ce chômage nous sommes aux prises avec une situation où trop de Canadiens sont sans travail et où

beaucoup de chômeurs n'entrevoient aucun espoir pour l'avenir prévisible.

Le Gouvernement déclare qu'il y a environ 300,000 chômeurs inscrits au Canada. Mais on a maintes fois signalé, à la Chambre, qu'il y en a probablement autant qui, pour une raison ou une autre, ne se sont jamais inscrits. Une statistique digne de foi semble le corroborer. Tout indique,—et je m'étendrai sur ce point dans un instant,—que certaines de nos importantes industries se sont effondrées ou sont en train de s'effondrer. A mon sens, l'industrie houillère est un exemple pertinent. J'en parlerai également plus tard.

A ce propos, je voudrais mentionner la diminution très marquée du revenu net des cultivateurs. C'est, je crois, le chef de notre parti, le représentant de Peace-River (M. Low), qui a dit à ce sujet qu'elle constituait une impasse créée par le trop faible écart entre les prix de vente et les prix de revient. Il songeait, d'une part, aux frais d'exploitation plus élevés et, d'autre part, aux revenus plus faibles. Cet état de choses a causé beaucoup d'anxiété aux cultivateurs de l'Ouest canadien et, j'en suis sûr, aux cultivateurs des autres provinces également. Nous éprouvons aussi de l'anxiété par suite du maintien d'un fardeau fiscal démesurément lourd qui aggrave sûrement la situation.

Mes commettants lisent avec un vif intérêt les observations attribuées au ministre des Finances (M. Harris) au sujet de cette question. Je ne puis citer exactement ses paroles, mais il a signalé qu'il éprouvait de l'inquiétude à ce propos, surtout au sujet de l'aspect de la question qui a trait aux taxes de vente et d'accise.

Dans l'Ouest du Canada où j'habite, nous avons connu une période plutôt critique l'an dernier, peut-être un peu plus difficile, en agriculture par exemple, que c'est normalement le cas. Ces difficultés échappaient, pour la plupart, à notre action. Ainsi, nous avons eu beaucoup d'humidité, des chutes de grêle exceptionnellement lourdes, de la gelée qui s'est abattue sur les récoltes avant la moisson. Pis encore, la gelée s'est attaquée aux cultures non encore mûries. Heureusement, alors qu'aux environs d'octobre le tableau paraissait extrêmement sombre, le temps a changé plus tard et nous a permis de nous procurer la provende, denrée d'une si grande importance dans nos régions de culture mixte. Les pertes subies ont une fois de plus mis nos cultivateurs en conflit direct, si je puis employer ce terme dans ce sens, avec la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Il y a un an ou deux, il m'a fallu quarante minutes bien comptées pour exposer les lacunes existant dans la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, notamment en ce qui concerne les régions non exposées à la sécheresse de l'Ouest canadien. La loi en question ne tient nullement compte des réalités. Elle n'est pas faite pour la tâche qu'à mon avis on aurait dû lui confier dans la région et y échoue lamentablement. Je le répète, je ne vois absolument aucun autre fait, pris singulièrement ou isolément, qui ait valu au gouvernement actuel plus de critiques acerbes que cette loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. J'espère que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne laissera pas s'écouler beaucoup d'autres mois avant de se décider à renvoyer cette loi au comité de l'agriculture avec cette idée bien importante à l'esprit, celle de rendre la loi applicable, de façon sensée et raisonnable, aux régions non atteintes par la sécheresse. Je sais que cette loi doit être le cauchemar de tous ceux qui sont chargés de l'appliquer. Je n'ai pas l'intention de les critiquer. J'en connais plusieurs. Ils s'efforcent désespérément de bien l'appliquer, mais c'est une tentative désespérée pour atteindre l'impossible. J'imagine la frustration qui doit en découler. J'invite encore une fois le ministre de l'Agriculture, pour l'amour de Dieu, à bien vouloir déférer cette loi au comité de l'agriculture en le priant d'essayer d'en corriger certaines des lacunes.

A propos du chômage et de l'affondrement de l'industrie, je me vois forcé de citer un événement plutôt tragique qui est survenu dans ma circonscription. A 120 milles à l'ouest de Red-Deer se trouve une petite ville du nom de Nordegg où sont situées les grandes houillères Brazeau, qui comptent parmi les mines les plus modernes de l'Ouest canadien. A la suite d'un désastreux incendie, il y a environ cinq ans, les installations de surface ont été complètement rénovées et modernisées et l'on y a aménagé une très belle briqueterie. Personne ne peut prétendre que l'exploitation de la mine n'a pas réussi par suite d'une mauvaise gestion ou d'un refus de se moderniser. Elle est moderne et bien dirigée. Plus de 1,000 personnes habitent cet endroit. La houille produite dans cette zone est une houille résistant au mauvais temps et qui servait de combustible pour le chauffage domestique, les chemins de fer et, en général, pour produire la vapeur. Je ne sais si j'ai déjà signalé la chose, mais la valeur des installations est d'environ un million et demi de dollars.

La mine fournissait de la houille au National-Canadien. Plus tard, elle a été réduite à ne fournir de la houille que pour les gares. En avril 1954, elle a renvoyé deux cents hommes. Les journaux signalent que, di-

manche prochain, elle fermera ses portes et que 150 autres mineurs deviendront chômeurs. On ne saurait, je le répète, blâmer les exploitants. Depuis un an, la production y diminue au rythme de 20,000 tonnes par mois. La réouverture éventuelle de la mine dépend naturellement d'un certain nombre de facteurs. La mise à pied des mineurs de Nordegg et la fermeture de la mine font prévoir que nous aurons une nouvelle ville fantôme. Il est vrai qu'on prépare des sciages et du bois de charpente dans cette région, mais il ne s'agit pas d'une industrie assez importante pour faire vivre la ville. Non seulement c'est une tragédie du point de vue des mineurs et de leurs ayants droit, mais je crois que c'est une tragédie aussi du point de vue de la santé et de la sécurité nationales. Au cours des quatre dernières années, environ 2,000 mineurs ont perdu leur emploi par suite de la fermeture des mines.

Monsieur l'Orateur, j'aborde la question non pas dans le dessein de critiquer qui que ce soit mais avec l'intention de souligner la nécessité d'accélérer nos efforts pour maintenir cette industrie en activité. Nous savons quelles ont été les causes de l'affaiblissement de cette industrie au Canada. Il y a eu la perte des débouchés à cause de la concurrence des combustibles. Il y a eu le remplacement des locomotives de chemins de fer par les locomotives à diesel et la transformation des locomotives à charbon par les locomotives à pétrole. Nous savons que le pétrole et le gaz ont progressivement éliminé la houille de nos marchés locaux et de l'industrie. Nous savons aussi que les frais de transport excessifs nous ont mis presque hors d'état de conquérir et de garder les débouchés de l'Est canadien pour la houille d'Alberta. Nous savons aussi que les lourdes importations de houille américaine dans le centre ont eu un effet désastreux. Il s'importe plus de houille des États-Unis dans le Centre et dans l'Est du Canada qu'il ne s'en produit dans l'Ouest. En 1953, seulement, la production houillère au Canada s'établissait à 1 million et quart au-dessous du niveau de l'année précédente et des chiffres récents révèlent d'autres diminutions importantes. Si nous voulons que notre industrie houillère s'en aille à la ruine, très bien; nous prenons le bon moyen. Mais si, en tant que Canadiens, nous sommes d'avis que l'avenir de notre pays exige une réserve convenable de houille (c'est ce que je pense, pour ma part), nous devrions faire en sorte que nos mineurs continuent à occuper le seul emploi qu'ils aient jamais occupé. Si c'est ce que nous voulons faire, nous ne pouvons assurément pas laisser cette industrie s'en aller à la ruine.

[M. Shaw.]

Nous avons un Office fédéral du charbon, dont on a établi les objectifs en 1947, d'excellents objectifs. L'Office maintiendrait des approvisionnements convenables de charbon pour satisfaire à tous les besoins du pays. On peut dire sans doute que nous avons suffisamment de charbon pour répondre aux besoins du pays. Il appuierait une industrie houillère solide et vigoureuse. Il va de soi que nous n'avons tout simplement pas atteint cet objectif. L'Office avait aussi pour but d'assurer un débouché constant et convenable pour la production de nos mines. Cela n'a pas été possible. Des dispositions seraient prises en vue d'assurer aux mineurs canadiens un salaire équitable et l'embauchage aussi intégral que possible. Évidemment, quand on voit que, là-bas, 2,000 d'entre eux chôment en permanence, on peut dire, ce me semble, que les mineurs, au moins depuis quatre ans, n'ont pas été assurés d'un embauchage aussi intégral que possible. Ajoutons aussi que l'Office avait pour objectif, sauf erreur, d'accroître les débouchés pour notre charbon, afin de permettre d'épargner ainsi des devises étrangères. On sait bien qu'au lieu de trouver d'autres débouchés pour notre charbon de l'Ouest, nous perdons ceux que nous avons. Je n'adresse pas de reproches à l'Office fédéral du charbon. Je veux simplement indiquer que, même si, en 1947, nous visions cinq objectifs excellents, nous avons manqué notre coup à l'égard de tous, sauf un. Je crois bien que le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) s'inquiète à cet égard. Il vient de l'Alberta et cette question relève de son ministère.

Je sais que son ministère, de concert avec le gouvernement de l'Alberta, a entrepris quelque chose. Le gouvernement fédéral a son programme de subvention. Le gouvernement de l'Alberta a, par exemple, la Caisse de rétablissement destinée à ces hommes. Sauf erreur, les deux gouvernements collaborent du point de vue scientifique, afin de trouver de nouvelles possibilités d'utilisation, et, par conséquent, de nouveaux débouchés, pour ce produit. J'ai pris connaissance de la déclaration du ministre, ainsi que de tout le débat qui s'est déroulé en juin dernier. J'ai appris par la déclaration du ministre, qu'à son avis (du moins c'est ce qu'il a dit), notre pays, dont la population atteindra, dans un certain temps, 22 millions, aura besoin de toutes les sources de combustibles. Je crois qu'il a même parlé du bois de chauffage.

Quiconque connaît l'industrie houillère doit comprendre qu'il est impossible de fermer ces entreprises pour longtemps, sans qu'elles subissent de graves détériorations, et deviennent même, dans certains cas, entièrement inutilisables, perdant toute valeur. Si les mineurs

qui ont de l'expérience doivent être enlevés de ces mines pour être rétablis dans un autre genre de travail, il est fort possible qu'ils ne retourneront jamais à la mine. En tout cas, il n'y a guère de chance que leurs fils deviennent jamais mineurs. Par conséquent, si ce que déclare le ministre est vrai, si d'ici quelque temps nous avons incontestablement besoin de tout ce combustible, ce sera très triste advenant le cas où nos mines ne pourront entrer en activité parce qu'elles se seront détériorées et qu'il nous faille commencer à former des mineurs, car cette formation est longue et difficile.

Lorsque l'industrie canadienne des mines d'or a manifesté des signes de détérioration et que les députés des régions en cause ont parlé des villes fantômes qui en résulteraient, le Parlement n'a pas hésité à accorder des subventions de 80 millions de dollars, sauf erreur. Les Mineurs Unis, là-bas, ont demandé au gouvernement fédéral d'étudier cette question. Ils ont demandé aussi que le gouvernement fédéral songe à restreindre les importations de charbon en provenance des États-Unis. D'après une nouvelle parue dans les journaux, il y a lieu de croire qu'une commission étudie ces deux aspects du problème.

J'aimerais savoir ce qui s'est produit jusqu'ici. Versera-t-on vraisemblablement des subventions? Est-il probable que le Gouvernement restreigne les importations en provenance des États-Unis? Je crois également comprendre qu'une conférence s'est tenue ici, l'automne dernier. Je crois que les mineurs y étaient représentés, de même que les exploitants, le gouvernement provincial et le ministère des Mines et des Relevés techniques. On a approfondi la question et j'aimerais savoir quels fruits la conférence a portés. J'aimerais savoir comment on y a donné suite. Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'essaie pas à trouver qui blâmer. Je sais que le gouvernement provincial a une responsabilité en ce domaine, tout comme d'ailleurs le gouvernement fédéral. Je ne cherche pas à attribuer la responsabilité. Je cherche à souligner l'urgence de préserver cette industrie, de sauvegarder le mode de vie de tant de mineurs et de leurs ayants droit. Oui, ils sont devenus chômeurs eux aussi.

On a discuté la question de savoir qui doit se charger des chômeurs aptes au travail. Si quelqu'un me posait la question, je lui répondrais. Il me serait facile de partager l'avis du député de Vancouver-Sud (M. Philpott) qui, dans une de ses chroniques qui a paru dans l'*Advocate* de Red-Deer, le 1er décembre 1954, a écrit:

> A mon avis, il y a un point sur lequel personne ne devrait ergoter. Le gouvernement fédéral a la première responsabilité en matière de plein emploi ou d'emploi non intégral.
>
> Ce sont les autorités fédérales, et elles seules, qui peuvent exercer la régie nécessaire sur les exportations et les importations, ainsi que sur les échanges interprovinciaux. L'autorité fédérale a seule le pouvoir nécessaire dans le domaine des impôts, de la monnaie et du crédit.

Il poursuit en ces termes:

> Nul, de quelque parti politique qu'il soit, n'a attaqué ce principe depuis au moins 20 ou 25 ans.

Puis, il ajoute:

> Il est honteux que, de nos jours, un honnête citoyen canadien ait à choisir entre la soupe populaire et la faim.
>
> Vancouver ainsi que d'autres villes importantes du Canada ont parfaitement le droit d'exiger que le gouvernement fédéral les appuie lorsqu'il est nécessaire d'accorder de l'aide financière aux chômeurs qui ne peuvent toucher l'assurance-chômage.

J'espère, maintenant, que le député de Vancouver-Sud sera en mesure de faire accepter ce point de vue à tous ses collègues de l'autre côté de la Chambre. Je n'ai nul raison de ne pas partager son avis, bien que je ferai probablement preuve d'un plus grand sens des réalités en disant que, d'après moi, les provinces et les municipalités doivent également assumer quelque responsabilité à cet égard. Nous ne devrions peut-être pas tant nous inquiéter de rendre certains responsables, que d'amener tout le monde à accepter sa pleine responsabilité et à trouver la solution d'un problème qui est certainement très grave.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, vu que je suis l'un de ceux qui croient fermement que tous les discours devraient être réduits à environ 30 minutes, je pourrais peut-être donner le bon exemple.

*(Texte)*

**M. Arthur Massé (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, au début de chaque année universitaire, lorsque je m'adresse aux étudiants de l'université Laval, j'ai l'habitude de dire: si l'université vous impose le devoir d'assister à mes cours, j'ai l'obligation de vous donner le meilleur de moi-même afin de vous servir et de servir la communauté d'une manière générale.

Je suis aujourd'hui dans la même situation en ce qui regarde mes électeurs, car, de par leur volonté, j'ai reçu le mandat d'exprimer au gouvernement du Canada leurs sentiments de loyauté à son égard ainsi que de porter à sa connaissance leurs demandes, leurs aspirations et leurs désirs.

Il est de mon devoir de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick) parce que, dans cette circonstance, ils ont fait honneur aux districts électoraux qu'ils représentent, et je suis heureux de leur offrir mes sincères félicitations. Ils ont servi loyalement leur circonscription respective.

Monsieur l'Orateur, dans l'exercice de ma profession, j'ai pris l'habitude de traiter loyalement, sans parti pris, toutes les situations et de ne jamais me former une opinion avant d'avoir étudié la question à fond. Cette pratique m'a bien servi dans l'exercice de ma profession et je suis heureux de dire que j'ai essayé d'adopter la même tactique en ce qui concerne ma façon d'agir en politique. Ma carrière politique ressemble peut-être à une vocation tardive, mais j'en suis heureux, puisque cela m'a permis de me familiariser avec des faits et des actes dont j'aurais été privé, alors qu'ils me fournissent, aujourd'hui, l'opportunité de m'en servir en maintes circonstances.

Monsieur l'Orateur, je ne retiendrai pas plus longtemps qu'il ne faut les honorables députés car j'ai l'intention, au cours de cet exposé, de traiter spécialement de ce qui regarde l'agriculture qui, avec l'industrie forestière, est la principale industrie du comté de Kamouraska. Et, d'ailleurs, lorsqu'on parle d'agriculture dans la région du bas de Québec, il est logique d'y associer la question forestière.

En bon père de famille et en bon comptable de compagnie, il est logique, au début d'une année, de faire une revue des événements, bons ou mauvais, qui se sont déroulés au cours de l'année précédente afin d'être en mesure de changer d'attitude si les circonstances le nécessitent. Les réalisations du gouvernement de la nation au cours de cette année ont été suffisamment heureuses. Je me rends bien compte, cependant, qu'il est difficile pour le Gouvernement de faire plaisir à tous les Canadiens, mais j'ai confiance que le gouvernement du Canada a agi, au cours de cette dernière année, sans parti pris et non dans le but de servir un homme, une province, une municipalité, pas plus qu'un seul parti, mais en vue de stabiliser l'économie de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, l'année a bien débuté par le voyage autour du monde du très honorable premier ministre du Canada (M. St-Laurent).

Il est important qu'un pays comme le Canada puisse transmettre à des régions aussi éloignées les sentiments qu'il nourrit pour ceux qui ne peuvent avoir les mêmes idées ni la même mentalité, mais qui sont tous imbus d'un même principe de coopération mutuelle, dans le dessein de promouvoir leurs intérêts personnels.

J'ai été quelque peu surpris des déclarations faites de l'autre côté de la Chambre hier et aujourd'hui. Si l'on tient compte des dix élections complémentaires tenues depuis les dernières élections générales, alors que le parti libéral a remporté la victoire dans six comtés, le parti conservateur progressiste dans trois et le parti cécéfiste dans un seul, les déclarations de certains prophètes m'étonnent quelque peu et il n'y a aucun doute que le public a encore confiance au parti libéral.

Au cours de cette même année, les invalides du Canada ont été entièrement satisfaits de l'attitude qu'a adoptée le gouvernement de la nation en vue de venir en aide à ces déshérités de la vie et, conséquemment, je suis d'avis que le gouvernement canadien a très bien servi ses administrés.

J'avais l'intention, au début de mon discours, de traiter essentiellement d'agriculture, et je dois me limiter à cette question puisqu'elle représente la principale industrie du comté de Kamouraska.

Il n'y a aucun doute que les revenus n'ont pas été aussi considérables au cours de l'année dernière qu'ils l'avaient été durant les quatre années précédentes. Cependant, nos cultivateurs du Québec ne désespèrent pas. Ils ne manifestent pas un optimisme exagéré, mais par contre ils ne versent pas non plus dans un pessimisme qui ne doit pas exister dans toute âme bien née.

Les conditions climatiques ont été défavorables depuis le début du printemps jusqu'à l'automne; les fermiers ont procédé avec difficulté à l'ensemencement du sol et ils ont eu peine et misère à recueillir le fruit de cette semence. Dans certains endroits, les récoltes ont été excellentes tandis qu'elles ont été moins bonnes dans d'autres, et je crains que dans certaines régions de mon comté les grains de semence ne subissent une régression au cours de la prochaine saison.

Cependant, comme l'industrie forestière est le complément essentiel de l'agriculture dans mon comté, j'ai vu d'un bon œil la bienveillance dont a fait preuve le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) relativement aux lots boisés. Depuis nombre d'années, j'ai insisté pour que des lots boisés soient établis sur des fermes de démonstration, tout particulièrement à la station expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière, pour le bénéfice de nos cultivateurs qui visitent cette région. Je suis heureux, aujourd'hui, de féliciter et de remercier tout à la fois le très honorable ministre, car ce projet est en voie de réalisation.

Pour prouver que notre forêt est un apport considérable à l'agriculture dans la région du bas du Québec, il suffit de lire la revue nº 890 publiée par le ministère fédéral de l'Agriculture. Cette brochure traite du lot boisé sur les fermes de l'Ontario et, à la page 22, on voit que, sur 162 fermes qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, la la valeur globale de la production a été de $516 par ferme. Voilà une preuve irréfutable

que l'industrie forestière joue un rôle capital avec l'agriculture dans les régions comme la nôtre, où la forêt couvre, pour ainsi dire, 75 p. 100 de la surface, tandis que le sol arable ne représente que 22 p. 100.

Ces expériences ont été faites dans la province d'Ontario grâce à la coopération du ministère fédéral de l'Agriculture et du gouvernement de l'Ontario. Je souhaites que l'on tente les mêmes expériences dans ma province, afin qu'on mette en évidence la nécessité d'utiliser le lot boisé comme complément à l'agriculture dans la plupart de nos régions.

A la demande des cultivateurs de mon comté ainsi que de certaines coopératives, nommément l'U.C.C., je prie le très honorable ministre de l'Agriculture de continuer l'application du soutien des prix agricoles, et tout particulièrement de celui du beurre. La ferme moyenne de chez nous, dont les dimensions sont d'environ 80 à 100 arpents, a rapporté à son propriétaire, l'an dernier, un revenu variant de $1400 à $1500. Toutefois, lorsque le cultivateur aura acquitté ses taxes municipales qui sont d'environ $100, aura vu à l'entretien de ses bâtiments dont la valeur s'élève entre $8000 et $10,000 et aura pourvu aux besoins d'une famille de 5 ou 6 enfants, son revenu sera pratiquement épuisé. Conséquemment, je crois qu'il y va de l'intérêt du gouvernement de conserver l'attitude qu'il a adoptée relativement au soutien des prix des produits agricoles.

Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de traiter quelque peu du problème du chômage, mais je suis plutôt satisfait de l'attitude adoptée par le gouvernement à ce sujet. Autrefois, dans nos campagnes, le chômage ne sévissait pas chez nos cultivateurs québecois, mais aujourd'hui les idées modernes ont quelque peu modifié l'attitude ou la pensée de nos jeunes.

Je crois qu'il est temps que dans un avenir rapproché tous les travailleurs, qu'ils soient sur une ferme ou ailleurs, deviennent contribuables et récipiendaires des prestations d'assurance-chômage afin que dans des circonstances absolument incontrôlables il leur soit possible de parer à la situation.

J'ai une suggestion à faire à l'honorable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), car mes paroles ont été plutôt mal interprétées dans cette Chambre; c'est tellement vrai que l'on me croit opposé à l'immigration. Eh bien, je ne le suis pas, quoique, en ce qui regarde mon comté tout particulièrement, l'espace disponible est plutôt restreint. Ne serait-il pas possible de restreindre l'immigration durant les mois d'hiver, soit de novembre à mars, étant données la rigueur de notre climat et la situation à laquelle le néo-canadien doit faire face à son arrivée ici. A mon avis, ceci aiderait à rendre plus agréable le foyer du nouvel occupant.

(Sur la motion de M. Massé, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(*Traduction*)

## SANCTION ROYALE

Le major C.-R. Lamoureux, huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable député de Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour:

**M. l'Orateur** fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage.

(Sur la motion de M. Massé, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement de la Chambre.

—Demain nous passerons à l'examen des résolutions qui figurent sous la rubrique des avis de motions du Gouvernement afin d'aborder la résolution relative à la formation d'un comité du Règlement, ainsi que la résolution relative à la formation d'un comité du Code criminel. Je crois comprendre que ces résolutions feront l'objet d'une certaine discussion mais non d'un débat prolongé. Nous reprendrons alors la suite du présent débat.

**M. Low:** Le leader de la Chambre nous dira-t-il si on a l'intention de siéger demain soir?

**L'hon. M. Harris:** Il n'est venu à personne de ce côté-ci de la Chambre, que je sache, l'idée de ne pas siéger demain soir.

**M. Fleming:** Puis-je savoir si l'on doit appeler les résolutions dans l'ordre indiqué, soit celle qui a trait au comité du Règlement, en premier lieu?

**L'hon. M. Harris:** La première motion est celle qui vise l'OTAN et elle doit être réservée. La seconde, dans l'ordre prévu, a trait au comité du Règlement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 heures et 10 minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 14 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

INSTITUTION D'UN COMITÉ DU RÈGLEMENT

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre)** propose:

Qu'un comité spécial, dont les membres seront désignés plus tard, soit institué afin d'étudier, en collaboration avec monsieur l'Orateur, la procédure de la Chambre, en vue de proposer toutes modifications qu'il jugera désirables pour assurer l'expédition plus rapide des affaires publiques; que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à ordonner la production de documents, et à faire part à la Chambre, de temps à autre, de ses conclusions et de ses recommandations.

—Monsieur l'Orateur, les honorables députés se rappelleront qu'un comité du Règlement, établi au cours de la dernière session du Parlement, a tenu des séances jusqu'à la fin même de la session et nous a présenté un rapport recommandant qu'un comité soit à nouveau institué à bref délai au cours de la présente session. L'objet de la motion est d'inviter la Chambre à agir en conformité de la recommandation contenue dans le rapport que je viens de mentionner.

Tous les députés reconnaissent, je pense, qu'il y a lieu de faire un effort afin d'arriver à établir des façons de procéder plus ordonnées dans la conduite des travaux de la Chambre, ce qui doit être possible sans pourtant restreindre ou limiter indûment la liberté de parole et de discussion lors de l'étude des questions intéressant les affaires de la nation.

Diverses méthodes ont été proposées. Un des moyens secondaires était une amélioration dans la façon d'aborder les résolutions concernant la présentation de bills ayant des applications monétaires; je pense que nous avons tous été très heureux l'autre jour lorsqu'il fut possible de s'acquitter des formalités relatives à quinze résolutions en deux ou trois minutes seulement, au lieu d'y consacrer quinze fois plus de temps comme il aurait fallu le faire si l'on avait accompli ces formalités de la façon usuelle.

Je ne crois pas que personne cherche à faire disparaître les formalités traditionnelles qui ont leur place dans l'exécution appropriée des travaux de la Chambre; cependant, je pense que les honorables députés qui siègent dans toutes les parties de la Chambre souhaiteraient qu'on le fasse de manière à laisser le plus de temps possible pour l'étude des aspects moins formels des travaux de la Chambre.

Sauf erreur, c'est du consentement général que cette motion est aujourd'hui soumise à Votre Honneur et bien que les opinions varient quant à l'opportunité de certaines des modifications au Règlement qui ont été étudiées l'an dernier, on estime d'une façon générale qu'il y a lieu de tenter d'améliorer le Règlement et que la question devrait être réglée aussi rapidement qu'on puisse le faire tout en l'étudiant avec soin.

Je crois que je ne puis guère en dire davantage car il me semble que les termes de la résolution devraient se recommander d'eux-mêmes au jugement de la Chambre: "en vue de proposer toutes modifications qu'il jugera désirables pour assurer l'expédition plus rapide des affaires publiques."

Je pense que c'est là le but dont chacun de nous devrait se préoccuper,—mais seulement à l'égard des modifications "jugées désirables". Nous reconnaissons, je pense, qu'il n'est pas souhaitable d'avoir un Règlement qui permet l'obstruction; d'autre part il n'est pas non plus souhaitable d'avoir un Règlement qui gêne l'exercice approprié des responsabilités qui nous incombent à chacun de discuter les questions dont la Chambre est dûment saisie.

J'ose espérer que le comité pourra être institué prochainement et qu'il envisagera ses responsabilités, comme je suis certain qu'il le fera, en tenant compte de la dignité du parlement et de la grande valeur que nous attachons tous aux méthodes démocratiques libres pour l'étude des affaires publiques.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que la Chambre appuie à l'unanimité le projet de résolution à l'étude. Permettez-moi d'exprimer ma propre satisfaction de ce que la motion est présentée dès maintenant, parce qu'il y aura avantage, je pense, à ce que le comité soit formé bientôt.

Le mandat du comité est identique à celui que la Chambre a déjà approuvé trois fois. En réalité, le comité est en voie de se reconstituer pour la quatrième session consécutive. Cela ne veut pas dire que le comité ait fait preuve de lenteur dans l'exécution de son travail au cours des années passées. Je ne pense pas qu'on puisse le dire en toute justice; mais la tâche n'est pas facile. Selon

moi, le comité s'est montré passablement conscient de ses responsabilités. Je suis certain que la proposition demandant qu'on s'efforce de traiter les affaires publiques d'une façon plus expéditive ralliera l'assentiment général. Certes, ceux qui siègent dans cette partie-ci de la Chambre collaboreront pleinement en vue de l'adoption d'une méthode judicieuse visant à conduire les affaires de l'État à la Chambre comme il se doit et avec célébrité, sous réserve du respect des droits fondamentaux des députés, sans exception, et du maintien de la dignité et du décorum qui doivent accompagner la conduite des affaires publiques au Canada.

Puis-je ajouter que j'ai plaisir à constater au *Feuilleton* un plus grand nombre de mesures du Gouvernement qu'il n'en figurait dans le passé à cette étape-ci de la session, ce qui donne suite à des propositions formulées de ce côté-ci de la Chambre, notamment par le chef de l'opposition (M. Drew). C'est à mon avis un indice que le Gouvernement cherche à amener tous les députés fédéraux à faire leur part en vue d'accélérer l'expédition des travaux de la Chambre.

J'en arrive maintenant à une question qu'il suffit de mentionner en passant. Lors de la création du comité il y a deux ans, en janvier 1953, j'ai signalé que l'occasion pourrait se présenter d'amplifier quelque peu son mandat. Le premier ministre a dit alors que si pareille occasion se présentait, il veillerait à ce que la Chambre soit saisie de la question et que le comité obtienne tout l'appui nécessaire lorsqu'il s'agirait de constater si son mandat était assez vaste pour lui permettre de prendre les dispositions qu'il jugerait nécessaire dans le sens d'une revision du Règlement. En réalité, on n'a pas encore jugé nécessaire, au cours des délibérations du comité, de demander l'élargissement du mandat à la Chambre; je suppose, toutefois, que si cette situation se présentait, le premier ministre serait assez bon d'indiquer qu'on accordera toute collaboration utile afin que la Chambre puisse être saisie le plus tôt possible de l'affaire.

Monsieur l'Orateur, je ne sais si, lorsque le comité déposera son rapport (et je ne doute pas qu'il établira son rapport définitif au cours de la présente session), il sera possible à la Chambre de l'accepter avec la même unanimité qui a caractérisé aujourd'hui les délibérations dans cette enceinte; mais quant à l'institution du comité, je ne doute pas qu'il aidera l'assentiment général de la Chambre.

**M. Stanley Knowles (Wnnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous aussi voyons d'un bon œil la proposition d'établir sans retard ce comité de la procédure. Nous nommerons avec plaisir nos membres à ce comité et apporterons à la question des travaux de la Chambre notre entière attention. Cependant, je crois devoir encore une fois soulever un point qui nous tient à cœur, c'est-à-dire que les règles de la Chambre sont un domaine qui appartient à l'ensemble de la Chambre. Ce sont les règles établies par le Parlement au cours des années et non pas les règles de l'une quelconque des sessions du Parlement ou de l'une quelconque des législatures. Je me rends compte du problème qui se pose, parce que nous sommes dans une démocratie où la majorité exerce le pouvoir. Toutefois, je suis d'avis que, pour ce qui est des règles du Parlement, il faut faire particulièrement attention que le gouvernement de la majorité n'use pas de cette majorité pour établir des règles qui entravent outre mesure, pour utiliser les propres paroles du premier ministre, la liberté de parole et les droits de nous tous ici.

Je me permets de rappeler aux honorables députés qu'il y a longtemps, vingt-huit ans je crois, qu'a été faite la dernière refonte générale des règles de la Chambre. Cela veut dire que les députés en 1927 établissaient des règles, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour un bon nombre des législatures qui ont suivi. Il nous faudra donc prendre cette attitude à ce comité. Je propose fortement que l'on reconnaisse dès le début, non pas que l'unanimité soit absolument nécessaire pour effectuer un changement, mais que l'on ait l'assentiment à peu près général des représentants des deux côtés de la Chambre, des représentants de tous les partis, pour adopter tout changement d'une certaine importance.

Afin qu'il soit parfaitement entendu, monsieur l'Orateur, que je ne veux pas dire par là que je m'oppose à tout changement à notre Règlement, je veux répéter ce que j'ai déjà déclaré publiquement, ailleurs ou au cours de la présente session. J'estime que nous pouvons très bien nous accommoder, parce que ce serait juste pour tous, et sans porter préjudice à la liberté de parole, d'une réduction du temps de parole de 40 à 30 minutes. Certains s'y opposent, je n'en doute pas. Qu'il soit bien entendu que si j'insiste pour que tout changement soit fait à l'unanimité, ce n'est pas tout simplement parce que je m'oppose à quelque changement que ce soit. J'ai en effet proposé ce changement et il en est d'autres que je suis prêt à approuver.

Voici, selon moi, le principe qui devrait nous guider: le changement est-il juste pour tous les membres de la Chambre ou s'agit-il d'une modification, qui nuira aux droits d'une partie de la Chambre en particulier? Nous devons veiller de façon particulière à ce que

la majorité n'ait pas recours à son pouvoir pour restreindre les droits de la minorité. A ce propos, je rappelle le droit qu'une longue tradition assure à tous les simples députés, celui d'exposer des griefs et d'étudier l'emploi qu'on fait des deniers publics. Je tiens à dire que lorsqu'il sera question de changements portant sur le droit d'exposer un grief à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ou lorsqu'il sera question de limiter l'examen des dépenses de deniers publics, les députés ministériels qui feront partie du comité nous trouveront,—ils le savent bien,—plutôt entêtés.

Ces droits traditionnels, il faut les protéger avec le plus grand soin, et il incombe tout autant à ceux qui constituent la majorité à la Chambre d'assurer cette protection qu'à ceux d'entre nous qui formons la minorité. Encore une fois, je me réjouis de l'institution, dès le début de la session, de cette commission parlementaire. Nous accorderons à son travail notre attention la meilleure et la plus sérieuse, dans l'espoir qu'on pourra apporter au Règlement, dès cette session-ci, des modifications de nature à accélérer les travaux de la Chambre. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de règles qui régiront, non pas une session ou une législature, mais tout le Parlement au cours des années à venir.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Les membres de notre parti, eux aussi, sont heureux qu'on ait présenté dès le début de la session cette motion tendant à l'institution d'un comité du Règlement. A notre avis, il est possible d'accélérer les travaux de la Chambre tout en assurant l'efficacité sans empiéter de façon grave sur les privilèges et les droits des députés. Nous sommes assurément d'avis qu'il est important de réduire la longueur des discours de quarante à trente minutes. Ce serait, selon nous, un moyen d'améliorer la teneur des discours, vu que si souvent on a recours au remplissage pour faire durer son discours quarante minutes.

Nous espérons que ce comité accomplira plus de progrès que les comités antérieurs.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, ainsi qu'on l'a dit, je ne désire pas retarder indûment l'adoption du projet de résolution, mais je suis convaincu qu'il y aura beaucoup de discussion à la Chambre si le comité présente un rapport. Aussi, peut-être vaudrait-il mieux qu'une partie de cette discussion ait lieu avant que nous nous formions en comité, afin que nous ayons une idée de l'attitude que nous prenons. D'après ce que j'ai remarqué dernièrement, certains pensent qu'il y aurait lieu d'abréger la durée de la session du Parlement. Cette idée semble étrange à la suite de la mesure que nous avons prise l'an dernier afin de nous assurer que nous étions assez bien rémunérés, pour le temps que nous passions ici. Au cours de l'intersession, j'ai lu au sujet du Parlement des expressions d'opinion qui n'étaient à l'honneur ni de l'institution du Parlement même, ni des journaux, mais qui, à mon sens, étaient de nature à soulever des doutes dans l'esprit des gens quant à la valeur du Parlement. Nous pourrions peut-être écourter le temps consacré à nos délibérations en précipitant les choses et en adoptant des mesures à la hâte. Je crois que, dans l'Union soviétique, les affaires sessionnelles sont bâclées en un jour. Sans doute, ceux qui trouvent que les députés perdent du temps n'iraient pas aussi loin mais c'est la le but qu'il faut nous garder d'oublier.

Qu'on me permette de porter à l'attention de la Chambre l'objectif envisagé au moment où le Règlement a été établi. Je me reporte à ce que disait, il y a assez longtemps, en 1818, un certain M. Hatsell qui parlait alors de précédents en matière de procédure à la Chambre des communes. Voici ce que dit le commentaire numéro 900 des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne, deuxième édition:

> Jusque-là, la maxime d'après laquelle la majorité peut toujours, en vertu de sa supériorité numérique, empêcher l'adoption de toute mesure inopportune présentée par ses adversaires, est assurément vraie et fondée sur le bon sens; le seul moyen qu'a la minorité de se défendre contre des tentatives du même genre de la part de ceux qui sont au pouvoir, c'est de recourir aux règles et usages qu'on a jugé, de temps en temps, nécessaires d'établir et qui sont devenus articles du Règlement de la Chambre; ce n'est, en effet, qu'en invoquant la stricte observance desdits articles que le parti minoritaire peut se protéger contre les irrégularités et les abus que ces règles étaient destinées précisément à prévenir, et auxquels, du reste, l'arbitraire que peut faire naître une très forte supériorité numérique incline trop souvent le parti au pouvoir.

J'espère que la majorité puissante et prospère que nous avons à la Chambre se gardera d'aller trop loin et que, dans son propre intérêt, elle s'assurera que la minorité dispose de tout le temps et de toutes les occasions nécessaires pour s'exprimer.

J'ai fait partie de la plupart des comités du Règlement établis depuis que je siège ici, à l'exception d'une session où, à cause de maladie, j'ai dû y renoncer. J'espère que je pourrai faire partie du comité cette année lorsqu'il sera établi. Je suis sûr que nous pourrons en venir à une entente quant aux propositions à formuler à la Chambre en vue de moderniser la procédure pourvu, évidemment, que les membres du gouvernement ne regardent pas d'un trop mauvais œil les propositions de ceux d'entre nous qui tiennent à conserver les privilèges que nous avons.

Je me rappelle que l'an dernier,—je faisais partie du comité,—le leader de la Chambre a demandé aux membres de l'opposition, et peut-être aussi à tous les membres du comité, à la fin de nos délibérations, si quelqu'un avait d'autres propositions à formuler quant aux moyens d'améliorer le Règlement. Je me rappelle lui avoir dit que je n'entendais pas indiquer comment ma faculté, si c'est le mot juste, de critiquer le Gouvernement pourrait être restreinte, mais je lui ai déclaré que j'y étais disposé si nous recevions quelque chose en retour.

Dimanche soir dernier, j'ai entendu à la radio une réflexion attribuée à sir John A. Macdonald touchant le maquignonnage. S'il m'était permis de la paraphraser, je dirais qu'à mon avis nous ne démordrons pas des principes fondamentaux mais que nous maquignonnerons sur les détails.

**M. J. R. Garland (Nipissing):** Ayant peu d'expérience parlementaire, j'hésite à donner des conseils à la Chambre, mais j'envisage avec plaisir l'établissement projeté du comité en cause, convaincu que la grande force de notre régime parlementaire découle de ce qu'il représente largement toutes les catégories de Canadiens.

Certains députés ne sont pas des professionnels de la politique et certains ne veulent pas siéger ici continuellement, d'ailleurs la Chambre ne devrait pas être une place pour ceux qui ont déjà fait leur marque dans le monde des affaires et cherchent le lustre qui s'attache à notre poste. Notre régime ne restera fort que si la Chambre continue d'être largement représentative des Canadiens.

Je voulais simplement présenter ces observations, pour le moment, et j'ai hâte que le comité obtienne des résultats tangibles.

(La motion est adoptée.)

## LE CODE CRIMINEL

### COMITÉ MIXTE CHARGÉ DE FAIRE RAPPORT SUR DES SUJETS DÉTERMINÉS CONCERNANT LE DROIT PÉNAL

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice)** propose:

Qu'un comité mixte des deux Chambres du Parlement soit institué afin d'enquêter et de faire rapport sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier le droit pénal du Canada en ce qui concerne *a*) la peine capitale, *b*) les punitions corporelles ou *c*) les loteries et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure;

Que 17 membres de la Chambre des communes, que la Chambre désignera plus tard, soient membres dudit comité mixte à titre de représentants de la Chambre; que le quorum dudit comité soit de neuf membres; et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

[M. MacInnis.]

Que le comité soit autorisé à instituer, au sein de ses propres membres, les sous-comités qu'il jugera opportuns ou nécessaires; à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers; à siéger pendant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre;

Que les délibérations et les témoignages du comité spécial institué au cours de la dernière session en vue de faire une enquête et de présenter un rapport sur les questions susdites, ainsi que les documents et les dossiers déposés devant le comité, soient renvoyés audit comité;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression pour l'usage du comité et du Parlement et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'un conseiller juridique;

Et qu'un message soit adressé au Sénat, lui demandant de s'unir à la Chambre pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

—A la dernière session du Parlement, il a été question, les députés se le rappellent, d'enquêter et de faire rapport sur la question de savoir s'il y avait lieu de modifier le droit pénal du Canada en ce qui concerne *a*) la peine capitale, *b*) les punitions corporelles ou *c*) les loteries et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure. Ceux qui ont siégé au comité se rappellent certes le travail assidu que, de concert avec les représentants autorisés de l'autre endroit, ils ont accompli en ce sens, ainsi que les progrès considérables qu'ils ont réalisés. Le 15 juin, le comité a présenté son dernier rapport où je relève le passage suivant:

Le comité, estimant qu'il lui sera impossible d'achever au cours de la session actuelle du Parlement l'étude des questions qui lui ont été soumises afin qu'il en fasse rapport, recommande:

1. Qu'un comité semblable soit établi et constitué au début de la prochaine session du Parlement afin de poursuivre l'examen et de continuer les enquêtes entreprises par le présent comité.

L'objet de la présente résolution ne vise justement qu'à donner suite à cette recommandation. En prenant connaissance de la teneur de la résolution, les honorables députés verront qu'elle est restée la même, à l'exception d'un paragraphe qui est ainsi conçu:

Que les délibérations et les témoignages du comité spécial institué au cours de la dernière session en vue de faire une enquête et de présenter un rapport sur les questions susdites, ainsi que les documents et les dossiers déposés devant le comité, soient renvoyés audit comité.

On voit tout de suite pourquoi nous avons inclus la disposition que je viens de citer. Il n'y a rien à ajouter, je pense, et je suis sûr que les membres du comité en souhaitent le rétablissement dans le plus bref délai possible afin de continuer les travaux qu'ils ont entrepris.

(La motion est adoptée).

## LE COMMERCE

MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE MATIÈRES D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. M. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre (M. St-Laurent) une question fondée sur une nouvelle que la *Gazette* de Montréal a publiée ce matin sous le titre: "Le Royaume-Uni met fin à des fuites dans l'exportation de matières d'importance stratégique aux communistes". Le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre si le Gouvernement envisage d'autres mesures à ce sujet en tant qu'il intéresse le Canada?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pas vu dans la *Gazette* de Montréal cette nouvelle dont parle l'honorable député. Nous n'avons pas constaté qu'il y avait eu fuite de matières d'importance stratégique du Canada à destination des communistes.

Il existe peut-être au Royaume-Uni certains renseignements indiquant qu'il y a, de certaines sources, fuite de matières stratégiques vers les communistes. Si tel est le cas, je suis sûr que cela sera l'une des questions portées à notre attention à la conférence de Londres. Je peux donner à l'honorable représentant et à toute la Chambre l'assurance que nous sommes des plus désireux qu'il n'y ait pas de telles fuites. S'il y a quelque indication à l'effet que de nouvelles mesures de notre part seraient utiles, nous l'examinerons sûrement et agirons comme il convient.

## LES ROUTES

TRANSFERT ÉVENTUEL DE LA ROUTE DU NORD-OUEST DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE À UN AUTRE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si l'on a décidé de transférer la responsabilité au sujet de la route du Nord-Ouest du ministère de la Défense à un autre ministère? Dans le cas de l'affirmative, quelle est cette décision et quand fera-t-on tout transfert ainsi projeté?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, à mon regret je n'ai pas la mémoire assez sûre pour me permettre de répondre en toute certitude à la question du député sans avoir consulté les dossiers. Je considérerai sa question comme préavis et je ferai examiner les dossiers.

## DÉFENSE PASSIVE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTAGE DES DÉPENSES EN ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. A. Enfield (York-Scarborough):** Je désire poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu la déclaration de M. Fred Gardiner, président du Conseil métropolitain de Toronto, parue le 12 janvier dans le *Globe and Mail* et conçue en ces termes:...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député veut-il poser sa question sans citer un extrait de journal?

**M. Enfield:** Le président du conseil en question a signalé que des arrangements allaient bientôt être conclus...

**Des voix:** La question!

**M. Enfield:** Vu la mention faite par le président de ce conseil du partage des frais de la défense passive, le ministre peut-il nous dire si une entente est intervenue entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario en vue de répartir les frais de la défense passive sur une base semblable à celle que prévoient les accords conclus avec d'autres provinces?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** L'honorable député m'a donné avis de mon intention de poser une telle question, monsieur l'Orateur, et je puis dire qu'après avoir conféré avec le premier ministre d'Ontario et le chef de l'organisme métropolitain compétent de Toronto, j'espère que nous pourrons annoncer une nouvelle en ce sens vers le milieu de février.

## PRÊTS AGRICOLES

DEMANDE D'INDULGENCE DANS LES RÉCUPÉRATIONS

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre des Finances. Le ministre pourrait-il me donner l'assurance qu'au cours de la crise financière actuelle, on exercera la plus grande indulgence à l'égard de la récupération des prêts consentis aux agriculteurs de l'Ouest qui ont obtenu des emprunts sous le régime de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles ou de la Commission du prêt agricole?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je n'ai connaissance d'aucune plainte au sujet de la façon dont se font les perceptions à cet égard, mais je puis assurer au député que les fonctionnaires qui

appliquent les mesures en question tiendront compte des termes de ces lois et de l'esprit dans lequel le Parlement les a adoptées.

*(Texte)*

## ANCIENS COMBATTANTS

TRAGÉDIE SURVENUE À L'HÔPITAL DE SAINTE-FOY—QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), question dont je lui ai donné préavis.

L'honorable ministre est-il au courant qu'une tragédie s'est produite, tout récemment, à l'hôpital des anciens combattants, boulevard Laurier, chemin Sainte-Foy, Québec, et qu'un des membres des forces armées, hospitalisé, fut trouvé pendu par le cou? Si tel est le cas, une enquête a-t-elle été instituée et quel en fut le résultat?

Le ministre a-t-il donné ordre d'exercer une surveillance plus adéquate afin d'empêcher la répétition de tragédies semblables?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, j'ai été mis au courant du tragique accident auquel réfère l'honorable député. Une enquête a été tenue. Elle a révélé que rien ne pouvait laisser prévoir cet acte. En fait, la police provinciale a fait enquête et le coroner a rendu le verdict suivant: "Suicide dans un moment d'aliénation mentale. Le décès n'est imputable à la négligence de personne."

Je puis assurer à mon honorable ami que tous les hôpitaux du ministère ont instruction de prendre les précautions nécessaires en tout temps.

*(Traduction)*

## LE BEURRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PROLONGATION DU SOUTIEN DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire si le prix de soutien actuel du beurre sera maintenu, à la demande de la section de Québec de l'union des cultivateurs et d'autres organisations agricoles?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Le prix de soutien actuel du beurre sera maintenu jusqu'au 1er mai. Le Gouvernement n'a pas coutume de prendre des décisions qui regardent un avenir aussi lointain.

[L'hon. M. Harris.]

## L'IMMIGRATION

RUMEUR SELON LAQUELLE L'IMMIGRATION SERAIT RÉDUITE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration me permettra-t-il de lui poser une question au sujet d'un rapport paru hier dans l'*Albertan* de Calgary. Selon celui-ci, M. J. D. McFarlane, d'Ottawa, inspecteur en chef de l'immigration, aurait dit que celle-ci serait désormais réduite.

**Des voix:** La question!

**M. Nickle:** Voici la question. M. MacFarlane parlait-il alors au nom du Gouvernement?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, n'ayant pas vu la citation dont on a parlé, il vaudrait peut-être mieux que je m'abstienne de dire quoi que ce soit avant d'en avoir pris connaissance.

## CONTRATS DU GOUVERNEMENT

COMMISSION D'APPEL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—RÉCEPTION DES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre peut-il maintenant communiquer à la Chambre le résultat de l'enquête entreprise pour connaître des circonstances qui ont entouré le rejet par la commission d'appel de l'impôt sur le revenu d'une demande portant sur une certaine maison de luxe. Peut-il également révéler à la Chambre le nom de la société appelante?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je ne puis encore dire jusqu'où on peut aller, parce qu'en vertu de la loi, celui qui en appelle d'une cotisation d'impôt sur le revenu peut demander que sa cause soit entendue à huis clos. C'est un droit que la commission ne peut à sa discrétion refuser, et la pratique de la commission, au sujet de laquelle je n'ai pas encore reçu suffisamment d'avis juridiques, est de ne pas révéler l'identité de l'appelant, lorsqu'un appel de ce genre est interjeté.

**M. Knowles:** Puis-je maintenant poser une question supplémentaire soit au premier ministre soit au ministre des Finances (M. Harris)? Étant donné l'intérêt soulevé dans le public par cette question, songe-t-on à modifier la loi pertinente, afin de soulever le voile de mystère qui entoure des pratiques de ce genre?

**Le très hon. M. St-Laurent:** A venir jusqu'ici, nous n'avons pas eu d'avis positif à l'effet qu'un amendement serait nécessaire. S'il semble qu'on ne puisse rien faire sans un amendement, nous verrons s'il est à propos de soumettre à la Chambre un amendement et quelle forme celui-ci devra revêtir.

## ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE D'UNE MODIFICATION À LA LOI VISANT LES SUPERFICIES INONDÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le Gouvernement songera-t-il, au cours de la présente session, à modifier la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, de façon que les superficies inondées que le cultivateur se proposait d'ensemencer soient, aux fins de la loi, considérées comme superficies ensemencées?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le député de m'avoir donné avis de sa question. On me permettra de donner lecture à la Chambre de la disposition de la loi qu'il faudrait modifier pour agir dans le sens proposé. Je cite:

*d*) "terre cultivée" signifie une terre qui, dans l'année de l'allocation, était semée en récolte ou mise en jachère d'été, et comprend une terre semée en herbes dans une année quelconque, si la productivité de ladite terre a été maintenue dans l'année de l'allocation.

Je ne vois pas comment nous pourrions modifier la loi pour y insérer les mots "destinée à être semée" qui figurent à la question de mon honorable ami. Avant de modifier la loi, il nous faudrait songer que ce qu'on nous réclame en ce moment est tout à fait différent de l'objet que nous visions quand nous l'avons adoptée. L'objet de cette loi était de pourvoir au rétablissement agricole des zones de sécheresse; les dispositions en sont assez vagues pour qu'il nous ait été possible de les appliquer aux superficies inondées en certains cas.

Nous allons étudier, cela va de soi, la façon dont il conviendrait de modifier la loi si l'on décide de l'amender; je signale que tel n'était pas l'objet que nous envisagions quand nous l'avons adoptée.

## LE FROMAGE

RUMEURS AU SUJET D'AUTRES FORTES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Inutile, je crois, de lui en donner préavis. Comme les producteurs laitiers du Canada expriment de vives inquiétudes à l'égard de rumeurs portant qu'on s'attend à d'autres fortes importations de fromage, le ministre peut-il dire si le gouvernement ou lui-même prévoit une hausse des importations d'ici un mois environ?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Je pourrais peut-être répondre à la question, monsieur l'Orateur. Nous ne nous attendons pas à d'autres fortes importations de fromage de quelque pays que ce soit d'ici six mois et probablement d'ici neuf mois au moins.

## SERVICE PUBLIC

DÉMISSION DE M. L. B. THOMSON DU POSTE DU SERVICE DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** L'autre jour, l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) m'a posé une question au sujet de la démission de M. L. B. Thomson. Il s'agissait d'une question qui avait été établie avec assez de soin et j'ai demandé à la lire au hansard avant d'essayer d'y répondre. Je sais gré à l'honorable député de la patience avec laquelle il a attendu que mon collègue le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) soit à son siège pour pouvoir donner des renseignements supplémentaires. Je lui ai dit qu'on pourrait poser quelque question supplémentaire à laquelle je ne serai pas en mesure de répondre moi-même de mémoire.

Dans sa question, l'honorable député a parlé de "démissions à titre provisoire". Selon les renseignements que je possède, la démission de M. Thomson n'avait rien de provisoire. C'était une démission présentée au ministre compétent pour que le gouverneur en conseil prenne la décision qu'il jugerait appropriée. Il ne semble pas y avoir d'obligation légale à présenter une telle démission. La démission n'a évidemment été présentée que pour des raisons de convenance.

Aucune décision n'a été prise relativement à la démission avant "l'événement politique incertain" dont a parlé l'honorable député et après cet événement le ministre compétent a recommandé que, vu qu'aucune autre personne ayant des titres comparables à ceux de M. Thomson n'était disponible pour le poste de directeur du service du rétablissement agricole des Prairies...

**Des voix:** Oh! oh!

**M. Knowles:** N'a-t-il pas proposé son fils?

**Le très hon. M. St-Laurent:** ... et vu que M. Thomson n'entrait pas dans la carrière politique, que sa démission ne soit pas acceptée.

**M. Diefenbaker:** A ce moment-là, il en sortait.

**L'hon. M. Rowe:** Très commode!

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

VENTE D'HÔTELS—PROTECTION DES DROITS DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports (M. Marler) et de son adjoint parlementaire, on me permettra sans doute de répondre, au nom du ministre, à une question posée hier par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart). Voici la question:

Au sujet de la vente des hôtels du National-Canadien, le ministre peut-il nous fournir des renseignements, en particulier sur la sauvegarde des droits des employés en cause?

Les administrateurs des chemins de fer Nationaux nous ont informés qu'ils ont accepté une offre d'un syndicat canadien, ayant à sa tête M. Walter F. Thorn, de Moose-Jaw (Sask.), en vue de l'achat de l'hôtel Prince-Arthur, à Port-Arthur, de l'hôtel Prince-Edward, à Brandon; et de deux hôtels de villégiature, Minaki-Lodge et Pictou-Lodge.

Il y a quelques mois, le chemin de fer a reçu une offre sans l'avoir sollicitée. Par la suite, la direction a publié des annonces invitant les personnes intéressées, notamment dans les endroits en cause, à soumettre d'autres offres.

Une seule offre globale a été présentée; elle émanait du particulier qui avait pris la première initiative.

Avant que les propriétés changent de mains, en tant qu'affaires en bonne voie (ce sera le 1er mars), les autorités du National-Canadien iront à Port-Arthur et Brandon rencontrer les membres du personnel de ces hôtels.

Il va de soi que les personnels de ces deux hôtels de villégiature sont presque entièrement constitués d'employés surnuméraires.

La direction déclare que les nouveaux propriétaires auront pour ligne de conduite de maintenir le niveau élevé de service et d'efficacité en vigueur depuis toujours à ces hôtels. Le syndicat a dit que, en conformité de cette ligne de conduite, il a l'intention de mettre en œuvre, dès le début de 1955, un programme de dépenses en immobilisations à l'égard des quatre hôtels.

[M. Knowles.]

Quant à la seconde partie de la question du député, la direction annonce que les employés admissibles à l'exercice de leurs droits d'ancienneté en conformité des conventions relatives aux salaires, pourront passer à l'emploi d'autres hôtels du National-Canadien, s'ils le désirent.

Je puis ajouter que la direction du chemin de fer a remis aujourd'hui un communiqué aux journaux qui dit, en somme, ce que je viens d'annoncer.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** J'ai une autre question à poser. Apparemment, une partie des employés pourront passer à d'autres hôtels. Y trouveront-ils des emplois?

**Le très hon. M. Howe:** Je ne fais que transmettre un message de mon collègue, le ministre des Transports. Je serai heureux de lui signaler la question de mon honorable ami.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question complémentaire? Le Gouvernement a-t-il approuvé la vente à l'entreprise privée de ces hôtels qui appartenaient à l'État?

**Le très hon. M. Howe:** Comme je viens de le dire, je ne devrais pas répondre aux questions complémentaires. Franchement, je ne suis pas très bien renseigné en la matière. Je ne me rappelle pas que le Gouvernement ait approuvé l'initiative. Pour autant que je sache, une transaction de ce genre est de la compétence de la direction des chemins de fer.

**M. Knowles:** Pourrait-elle vendre tout le réseau sans consulter le Gouvernement?

**Le très hon. M. Howe:** Je le crois; si on lui en offrait un bon prix.

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 13 janvier sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

*(Texte)*

**M. Arthur Massé (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, lors de mon exposé des questions agricoles de mon comté, hier, j'ai mentionné le fait qu'il était urgent pour le gouvernement de maintenir en vigueur le prix de soutien des produits agricoles et, tout particulièrement, celui du beurre, puisqu'il est une des principales sources de revenu de la plupart de nos fermiers québecois.

J'ai également signalé que, dans ma circonscription, la forêt et l'agriculture étant les deux seules sources de revenu adéquates, il est urgent que nos gouvernements leur portent la même attention.

J'ai aussi mentionné que mon comté est formé, pour 75 p. 100 de sa superficie, de terres boisées, dont les trois-quarts n'ont à peu près que 50 ans, pendant que les forêts privées, durant les dix dernières années, ont été exploitées au delà de leurs possibilités.

J'ai une observation à faire au député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) en ce qui concerne son appréciation sur la province de Québec, ma province. J'ai écouté avec attention quelques-uns de ses propos et j'ai lu en entier la déclaration malséante qu'il a faite relativement aux résidants de ma province. Je me crois en mesure d'affirmer que, de par ma profession, je connais ma province, de l'est à l'ouest et du nord au sud, pour l'avoir parcourue à différentes occasions. Quand l'honorable député affirme qu'elle est mure pour le communisme, je suis heureux de relever l'affirmation et je lui dis: tant et aussi longtemps que le parti socialiste ne pourra s'implanter dans le Québec, il n'y a pas lieu de craindre le communisme. J'ai également l'impression que les opinions qui lui ont été données l'ont été, probablement, par quelques groupes de socialistes ratés qui n'ont aucune influence auprès des autorités de ma province.

Il mentionne sa rencontre avec deux prêtres catholiques. Eh bien, je lui conseillerais, si l'occasion lui en est encore fournie, de s'adresser aux autorités ecclésiastiques pour connaître leur impression sur la population qu'ils ont à administrer.

**M. Dufresne (Québec-Ouest):** Il n'a pas donné les noms, par exemple.

**M. Massé:** La province de Québec, comme toutes les autres d'ailleurs, a contribué à l'expansion de la patrie canadienne. Quand on connaît l'esprit de traditionalisme qui règne dans nos paroisses québecoises, dont les citoyens ont défriché le coin de terre qu'ils habitent depuis trois siècles, et dont les mêmes familles se sont succédé sans interruption sur le bien paternel, on comprend les sentiments qui animent nos compatriotes; quand on connaît l'esprit de famille, l'esprit de paroisse et les bonnes relations que tous entretiennent à l'égard de l'autorité établie, on ne craint pas le communisme.

Il me déplaît énormément d'être désobligeant à l'endroit d'un collègue, mais j'ai cru de mon devoir de protester et de revendiquer l'honneur de mes électeurs.

Je ne suis pas surpris d'entendre certaines déclarations des députés d'en face qui veulent faire croire que tout va mal dans l'administration de la nation. Ce sont les mêmes jérémiades que l'on entend chaque année.

Pour ma part, je tiens à informer ces messieurs que je suis libéral, par principe, parce que, à mon avis, le parti libéral a fait plus que tout autre, depuis les cinquante dernières années, pour la mise en valeur du Canada. C'est le parti libéral, avec sir Wilfrid Laurier, qui a le plus contribué à l'expansion du Canada, par l'établissement du chemin de fer Trans-continental et par ses efforts pour unir les provinces possédant différentes mentalités et parlant une langue différente. C'est un autre chef libéral, le très honorable M. MacKenzie King, qui, le premier, s'est penché sur le sort des familles nombreuses en établissant les allocations familiales et les premières lois tendant à améliorer le sort de nos ouvriers. Et, de nos jours, ce n'est pas par pur fatalisme que le développement économique du Canada prend tant d'ampleur. C'est dû à la sage prévoyance de l'honorable premier ministre actuel et je suis convaincu que le très honorable ministre du Commerce (M. Howe) n'est pas étranger à l'exploitation si rapide de nos ressources naturelles d'une manière générale. C'est parce que ce parti compte des membres qui ont su préparer la relève en amenant les plus beaux talents de nos universités à contribuer à la mise en valeur du Canada.

Avec un gouvernement libéral comme celui dont nous bénéficions aujourd'hui, la jeunesse de ma province et de mon pays peut entrevoir l'avenir avec confiance à condition de bien fertiliser les sillons qui lui ont été si admirablement tracés.

(*Traduction*)

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je suis un de ceux qui croient qu'une façon d'épargner le temps de la Chambre serait de mettre fin à la répétition des félicitations qui sont invariablement adressées aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je pense qu'on pourrait prendre ces félicitation comme acquises une fois qu'elles ont été adressées par les chefs des divers partis.

Cet après-midi, je voudrais aborder un certain nombre des questions, qui, à mon avis, intéressent l'ensemble de la population du Canada. Cependant, avant de le faire, je signale que c'est la première occasion qui m'est offerte de parler d'une situation que j'ai portée à l'attention du Parlement en d'autres occasions, savoir la pollution des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord et le besoin de prendre des mesures immédiates en vue de remédier à cette situation qui se répète de nouveau cette année. En ces derniers jours, l'approvisionnement d'eau des villes de Prince-Albert et de Battleford-Nord a de nouveau été pollué. On a communiqué

à ce sujet avec le premier ministre (M. St-Laurent) et avec le ministre de la Justice (M. Garson). Comme je ne veux pas aborder la question d'une façon détaillée cette fois-ci, je me contente d'affirmer qu'il y a longtemps qu'on aurait dû régler la question des eaux interprovinciales, afin de s'assurer qu'on ne permettra ni aux industries, ni à des organismes ou particuliers de polluer les eaux de ces rivières.

A la dernière session, j'ai essayé un certain nombre de fois de faire modifier le Code criminel afin qu'il soit possible de punir sévèrement ceux qui permettent la pollution de tout endroit où l'eau de toute ville ou municipalité puisse en être atteinte. Je répète cette demande. En fait, je crois comprendre que le maire de Prince-Albert, M. David Stewart, a demandé, il y a une couple de jours, au nom du conseil de ville, de l'aide et des mesures efficaces pour permettre la réglementation des cours d'eau interprovinciaux, surtout les cours d'eau qui servent à l'approvisionnement domestique.

La situation est grave pour ces municipalités. Le conseil de la ville de Prince-Albert, lors d'une réunion tenue il y a une couple de jours, a dit que cette question relève du gouvernement fédéral. Je crois que l'un des meilleurs moyens de s'en occuper serait d'insérer un article dans le Code criminel qui s'appliquerait à ce délit.

J'aimerais qu'on institue une commission provinciale relative à la pollution des eaux, une commission semblable à la Commission des transports, qui serait autorisée à recommander des mesures de nature à protéger les eaux interprovinciales utilisées par les Canadiens, plutôt que de permettre qu'elles soient atteintes d'une façon nuisible par la mauvaise façon d'agir de particuliers ou de sociétés dans une autre province.

Le discours du trône est un document intéressant. Le Gouvernement a changé. Je doute fort, monsieur l'Orateur, que vous ayez vu, depuis que vous siégez en cette enceinte, un gouvernement plus préoccupé que celui-ci par la situation au pays. Le premier ministre a parlé d'une façon polie, mais il n'a fait aucune promesse en ce qui concerne les dispositions qu'on prendrait pour remédier à ces problèmes. M. King disait parfois que les discours du trône devaient être plus mystérieux que révélateurs. De ce point de vue le présent discours est un chef-d'œuvre.

Je m'empresse de mentionner une autre question pendant que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est ici. On a donné la réponse attendue depuis longtemps au sujet de la tentative de démission de M. Thomson.

[M. Diefenbaker.]

Le premier ministre (M. St-Laurent) déclare en somme que la démission ne devant pas entrer en vigueur avant le 30 novembre ou en d'autres termes pas avant l'issue du congrès libéral de la province de Saskatchewan et lorsqu'il fut terminé on a jugé nécessaire de maintenir M. Thomson dans ses fonctions publiques parce que personne d'autre ne pouvait occuper le poste de directeur du service du rétablissement agricole des Prairies. Monsieur l'Orateur, on s'imagine à quelle catastrophe aurait donné lieu l'élection de M. Thomson au poste de chef libéral dans la province de Saskatchewan!

Ce n'est pas en traitant ainsi à la légère un poste d'un ministère de l'État qu'on écartera l'idée que des organismes comme celui-là, quand ils ont à leur tête un chef comme celui-là, tout éminent qu'il soit, sont à l'abri du favoritisme politique. Tout fonctionnaire,—et ce n'est pas la première fois que je le dis,—peut se retirer du service s'il désire se porter candidat à quelque poste public.

Mais est-ce que cela justifie une démission qui est simplement retardée jusqu'à l'issue de quelque événement incertain? Une des raisons du succès du congrès,—il a été couronné de succès, si l'on se fonde sur le nombre de délégués présents,— a été la libre discussion. Des gens m'ont dit que le succès du congrès et le grand nombre de délégués étaient attribuables à la présence de Simmie, de "Jimmie" et de "Gimmie" Thomson qui se disputaient avant le congrès. "Élisez-moi ou rendez-moi mon poste."

Qu'a dit M. Simmie? La loi sur le rétablissement agricole des Prairies donne-t-elle lieu à du favoritisme? Beaucoup de membres de ce service font de leur mieux et déplorent ce qui s'est passé dans ce cas. Qu'a dit M. Simmie au sujet de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et, de façon générale, sur la tentative de M. Thomson de traiter à la légère un poste de commande au service de la Couronne? Voici ce qu'il a dit:

> Il me semble que je me suis exprimé clairement. Je crois que M. Gardiner a en main une machine politique et qu'il se sert du rétablissement agricole des Prairies ou de l'assistance à l'agriculture des Prairies, ou qu'il permet que d'autres s'en servent, à des fins politiques; c'est une intervention illégitime dans cette lutte pour le poste de chef.

En une autre occasion, exposant ses vues sur la situation, il a déclaré:

> Quelque chose ne va pas en Saskatchewan: Je le dis en toute franchise, M. Gardiner ne sait pas ce qui se passe. Quelqu'un se sert du rétablissement agricole des Prairies et de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à des fins politiques. Si M. Gardiner le savait, il ne le tolérerait pas.

Voilà qui nuit au maintien d'une service public indépendant de la politique, qui en compromet l'inviolabilité. Un gouvernement

n'a pas raison de recevoir une démission dont la décision à cet égard dépend d'un résultat aléatoire et de redonner son emploi dans le service public à la personne qui a ainsi démissionné et a participé, avant que sa démission fasse l'objet d'un examen, à une activité politique.

Le discours du trône ne dit pas grand-chose. Le premier ministre est à la veille de nous quitter pour aller représenter le Canada en Grande-Bretagne. Pendant son séjour là-bas, il recevra le droit de cité de la ville de Londres. Mais que fera-t-il là-bas? Quelle attitude adoptera-t-il à cette conférence des premiers ministres du Commonwealth? Que dira-t-il au nom du Canada? Nous n'en savons rien. Une chose que nous n'ignorons pas, c'est que, si quelqu'un lui disait que lui ou son Gouvernement ont fait quoi que ce soit pour rompre les liens qui unissent le Canada au Commonwealth, il sera en mesure de répondre à cela.

En 1949, vous vous en souvenez, les appels au Conseil privé ont été abolis, sauf en ce qui concerne les procès alors pendants devant les tribunaux. Vous rappelez-vous le ton larmoyant que le ministre de la Justice (M. Garson) a pris, lorsqu'au sujet de l'appel au Conseil privé il a dit que c'était un symbole de colonialisme, que c'était indigne des sacrifices et des efforts de nos concitoyens, que c'était indigne de la munificence que la Providence avait accordée à notre pays? En d'autres termes, que les appels au Conseil privé minaient le prestige sacré de la Cour suprême du Canada?

Ces dernières semaines, mécontent de la décision de la Cour suprême du Canada au sujet d'un cas d'impôt, le Gouvernement a soumis un des derniers appels au Conseil privé que notre pays pourra lui soumettre. Quand il se rendra au Royaume-Uni, le premier ministre pourra dire qu'il est un lien que le Gouvernement maintiendra jusqu'à la dernière minute, et que c'est le droit d'en appeler dans tous les cas d'une décision pendue par notre propre tribunal, malgré tout son prestige, tout son pouvoir et toute sa compétence, décision que notre Gouvernement n'accepte pas.

Quelle logique que celle-là, monsieur l'Orateur!

Ces derniers dix jours, trois des ministres les plus importants se sont rendus à Washington, le ministre du Commerce (M. Howe), le secrétaire d'État aux affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre des Finances (M. Harris), afin de faire ce qu'ils auraient dû faire depuis des années, savoir, protester contre le sabordage de l'accord de Genève par les États-Unis, contre la ligne de conduite qu'ils ont adoptée depuis quelques années en vue de limiter le droit que nous avons d'exporter des produits agricoles chez eux. Ils n'auraient pas dû toucher à ce droit. Ne luttons-nous pas tous de concert pour le maintien de la liberté? Les États-Unis n'ont-ils pas besoin de nos immenses ressources minérales pour assurer le maintien des effectifs qui luttent pour la liberté? Nous ignorons ce qui s'est passé au cours de ce voyage, car il nous a valu à peu près autant de renseignements que le discours du trône. Ce qui a dû agacer les Canadiens lorsqu'ils ont lu la nouvelle dans les journaux, c'est que nul représentant du département d'État des États-Unis n'était à l'aéroport pour accueillir ces ministres. La radio a annoncé qu'on les avait accueillis de bien haut. A titre de Canadiens, nous en sommes blessés. Le lendemain, un porte-parole canadien au sein du Département d'État a fait une mise au point: "Nous ne les avons pas méprisés, nous les avons simplement oubliés." L'établissement de contingents et d'embargos ne devrait jamais avoir lieu mais encore moins à un moment comme celui-ci, vu les problèmes internationaux auxquels nous devons faire face ensemble.

Je ne vais pas refaire le chemin déjà parcouru. Je m'arrêterai d'abord au sous-amendement présenté par le parti cécéfiste. Pour la première fois, le parti cécéfiste sort de l'ombre et nous révèle son intention de faire établir des plans pour le Canada tout comme on l'a fait pour la Saskatchewan. Je peux dire qu'en Saskatchewan . . .

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Il n'y a pas de parti tory.

**M. Diefenbaker:** . . . les planificateurs ont pratiquement tout gâché dans le domaine de l'expansion industrielle. Je crois à l'entreprise privée. Le premier ministre (M. St-Laurent) a dit y croire lui aussi l'autre jour. J'ai été un peu surpris alors, car le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) qui est en quelque sorte le mentor politique des membres du gouvernement qui sont ses aînés a prononcé un discours récemment, soit le 6 novembre, où il aurait dit:

L'expression "entreprise privée" porte l'étiquette tory et les libéraux ne devraient jamais s'en servir.

J'aimerais entendre ce que le ministre du Commerce (M. Howe) dira à ce philosophe politique lorsqu'il lira ce passage. Plus loin, il dit:

L'étiquette du parti auquel j'appartiens est "le bien-être social" et, si nous ne travaillons pas à le réaliser, nous ne méritons pas d'exercer le pouvoir.

Eu égard à certaines mesures législatives établissant ces sociétés de la Couronne ou monopoles d'État, on peut se demander en vérité si le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ne se fait pas vraiment l'écho du point de vue du Gouvernement.

Monsieur l'Orateur, vous savez que depuis des années le parti cécéfiste a pris l'habitude de présenter un sous-amendement comprenant toutes sortes de choses, y compris, dans l'un de ses alinéas, le socialisme, pour prétendre ensuite, lorsqu'on avait voté contre le sous-amendement, qu'on avait rejeté avec lui quelque chose qu'on aurait dû appuyer. Il n'en est plus ainsi maintenant.

Le sous-amendement invite les membres de la Chambre à adopter le socialisme, à voter pour les planificateurs. Les théories des planificateurs de 1944 en Saskatchewan n'ont pas résisté à l'expérience. On avait promis la sécurité sociale sans qu'il en coûte à personne. On avait promis de créer des sociétés commerciales parce que le commerce, disait-on, rapporte des bénéfices. Les planificateurs ont envahi l'une après l'autre les sphères de l'industrie. Les ruines de ces entreprises avortées comme par exemple une fabrique de chaussures, une tannerie, une filature de laine, sont disséminées à travers la Saskatchewan. Après s'être épanouies, ces entreprises ont périclité, de même que les principaux planificateurs.

C'étaient des entreprises coûteuses. Une fabrique de boîtes à Prince-Albert fonctionne encore. En ces derniers mois, on a renvoyé des ouvriers en leur disant que s'ils protestaient l'usine fermerait ses portes. Il existe en Saskatchewan une loi ouvrière en vertu de laquelle ont doit recourir à l'arbitrage. Le gouvernement a refusé le recours à l'arbitrage aux employés des sociétés du Gouvernement. Oui, les plans des planificateurs se sont révélés peu pratiques à la lumière de l'expérience.

**M. Nicholson:** Combien de torys avez-vous fait élire en Saskatchewan depuis 1933?

**M. Diefenbaker:** Mon honorable ami m'interrompt, mais ses remarques n'ont rien à voir à la question que je traite en ce moment. Peut-il m'affirmer que le mythe essentiel à la doctrine socialiste, savoir la supériorité du gouvernement sur l'entreprise privée, s'est démontré et révélé juste en Saskatchewan? Le capital de spéculation a été écarté. Les planificateurs disaient autrefois que l'État se chargerait de l'exploitation des ressources naturelles. Ils ont tracé des plans, mais la Saskatchewan a ensuite découvert qu'elle était à la queue des provinces de l'Ouest en ce qui concerne l'exploitation des ressources; le premier ministre de la province a donc décidé d'attirer chez-lui les grands capitalistes de New-York.

Ils soutiennent toujours qu'ils ont la garde des droits des ouvriers. Qu'on-ils fait en Saskatchewan? Certains employés des sociétés de la Couronne de la Saskatchewan ont demandé des augmentations de salaire, mais on les leur a refusées. M. Douglas a dit que dans les circonstances présentes aucun groupe de la société n'avait droit à une plus grande part d'avantages réduits. Où en est la théorie de 1944, qui voulait qu'on produisît à des fins utiles et non en vue du profit? Nous n'avons eu ni l'un ni l'autre. Le premier ministre a donc dit que lorsque les récoltes reviendront normales, on verrait à accorder à ceux qui sont à l'emploi des organismes d'État les relèvements que les conditions économiques justifient. Oui, les planificateurs de la Saskatchewan ont acquis une profonde sagesse à l'école de l'expérience.

Ils parlent de relever les salaires, mais dans la province de Saskatchewan ils se montrent partisans de l'immobilisation des salaires. Je pourrais continuer. Je crois que j'en ai dit assez, monsieur l'Orateur, pour que vous compreniez que je me propose de voter contre le sous-amendement.

Cela dit de la proposition de sous-amendement, j'en viens maintenant à la situation du pays. Quelle est-elle en ce moment? Je sais que depuis 1940 ceux de nos collègues qui siègent à ma gauche président des crises ou des reculs économiques. Pour moi, en tant que Canadien, c'est avec grande inquiétude que j'observe certaines réalités de l'économie avec lesquelles nous devons actuellement compter. Je ne crois pas pourtant qu'il faille en parler avec une satisfaction perverse. Depuis même 1950, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe),—dont on sait l'expérience et la connaissance de la chose publique, de l'agriculture et des affaires,—de même que le chef de l'opposition (M. Drew), ne cessent depuis 1950 de signaler les dangers. Mais le Gouvernement n'a pas voulu les voir. Il n'a pas vu les nuages au-dessus de Washington. Ces trois mages n'ont rien vu avant l'autre jour.

Voilà sept ou huit ans que nous signalons les dangers qui menacent notre commerce. N'avons-nous pas dit que nous perdions notre commerce, nos débouchés britanniques? On nous a répondu qu'il n'en était rien, que ces débouchés existaient toujours là-bas Il n'en est rien pourtant. Si l'on sait où une chose se trouve, on ne l'a pas perdue.

Nous avons enregistré en 1954 la balance commerciale la plus défavorable de notre histoire. La situation est grave. Mais que fait-on pour se défendre? Il y a eu un pèlerinage silencieux, secret, à Washington. Où, dans le discours du trône, trouve-t-on l'annonce des mesures propres à nous sortir de là?

Pour ce qui est de l'agriculture, les cultivateurs sont pris entre l'augmentation de leurs frais d'exploitation et la chute des prix des

produits agricoles. Les États-Unis assujétissent notre orge et notre avoine au contingentement et menacent de frapper nos producteurs de semence. Ils menacent maintenant de fermer leur marché à la semence de fétuque rouge, qui est si importante pour l'économie agricole dans certaines parties de l'Ouest canadien. Le marché a été fermé au trèfle et aux produits laitiers. Le coût de la vie est si élevé aujourd'hui que le blé, qui atteint $1.40 le boisseau à Fort-William—Port-Arthur, ne rapporte que 53·23c. par boisseau sur les fermes de l'Ouest du Canada.

Les ventes de détail diminuent. Aux dix premiers mois de 1954, elles ont accusé une diminution de 200 millions de dollars. La contraction des ventes de la Saskatchewan, de 14·2 pour 100, est attribuable jusqu'à un certain point à la faillite de la récolte. En Alberta, la diminution a été de 7·6 p. 100; au Manitoba, de 4·2 p. 100; en Ontario, de 0·5 p. 100; dans le Québec, de 0·4 p. 100; en Colombie-Britannique, de 0·4 p. 100. Le seul secteur du Canada où les ventes de détail aient augmenté se trouve dans les provinces Maritimes, où l'augmentation a été de 0·2 p. 100.

Que fait-on pour faire face à la situation? Quelle en est la raison? On a dit qu'avec les années les impôts faisaient disparaître les Canadiens des marchés de l'univers et leur faisaient perdre leurs emplois. Je sais qu'on avait l'habitude de dire que vous pouvez créer des emplois sans bénéfices. Nous avons appris en Saskatchewan qu'il n'en est pas ainsi, avec la disparition du mirage de 1944.

Que dire des impôts occultes? Le prix de la voiture moyenne est majoré d'un impôt occulte de $400. Dans sa sagesse, le Gouvernement a décidé, ces dernières années, de nous imposer un régime de prix de revient élevés. Il a érigé une barrière autour de nos exportations. Il est à l'origine du chômage qui existe chez nous. Il faut relancer l'industrie en adoucissant sans délai l'imposition. Le Gouvernement doit passer à l'action dès maintenant.

Il est intéressant de constater les cheminements de la pensée de certains ministres de la Couronne en matière d'imposition. En septembre, le premier ministre (M. St-Laurent) nous affirmait que les impôts n'augmenteraient pas. Puis, le 4 septembre 1954, le ministre des Finances (M. Harris), nous disait que, selon lui, ils ne diminueraient pas. Pour ce qui est de changer d'avis, le ministre des Finances peut rendre des points à Saül. Écoutez ce que disait le ministre le 15 novembre 1954:

J'avoue que je suis inquiet en face de taux d'imposition en vertu desquels l'État s'empare de la moitié, sinon plus, de la récompense d'un travail acharné conduisant au progrès.

Il avoue son inquiétude! Où a-t-il passé les dernières années? S'occupait-il, au ministère de l'Immigration, des pratiques indignes dont a parlé M. McDonald, candidat qui a fait la lutte au chef de l'opposition (M. Drew) lors des dernières élections fédérales? Le ministre a ajouté:

Il y a tant à gagner, si nous pouvons maintenir l'esprit d'initiative et d'entreprise.

Il devrait s'adresser au ministre de l'Immigration, son successeur.

Il serait vraiment malheureux que des exigences malavisées de la part du Gouvernement à l'égard des fruits que rapportent les affaires ou la vie professionnelle, en tout emploi rémunéré, en vérité, assombrissent les perspectives d'avenir dans notre pays qui offre tant d'occasions.

C'est ce que nous disons depuis de longues années, au cours desquelles il y a eu des impôts inutiles au Canada. Ces paroles ont fait naître des espoirs. Elles laissaient présager des déductions d'impôts. Elles étaient même explicites. La population était pleine d'espoirs. Il a dit ensuite:

D'après ce que j'ai dit jusqu'ici de ma première impression, vous pourriez être portés à déduire que, selon moi, c'est un état de choses qui n'est guère louable. Tel n'est pas le cas. J'admets que le montant perçu est fort important, que les taux sont très élevés et que notre régime d'imposition est très compliqué; mais, même à cela, il me paraît très bien conçu, équilibré et souple.

Contentez-vous de payer et de choisir.

Je veux maintenant parler des répercussions de ces déclarations irréfléchies. Elles ont eu des conséquences énormes sur les achats au Canada. Pour ce qui est des denrées frappées de droits d'accise et d'autres impôts, elles en ont retardé l'achat. Il en est ainsi depuis novembre. Les acheteurs attendent. Ces déclarations ont semé l'incertitude et l'instabilité sur un marché de détail désorganisé à un moment où les achats au détail déclinaient déjà.

Comment peut-on remédier à cet état de choses? A mon sens, on devrait y remédier le plus tôt possible en présentant l'exposé budgétaire beaucoup plus tôt que d'habitude. Tout retard signifie que l'incertitude actuelle persistera. Or cette incertitude est une cause d'instabilité économique. Les sentiments étaient louables mais le moment où ils ont été exprimés était bien mal choisi. L'économie canadienne en a été gravement atteinte. Nous espérons que, dès cette session-ci, le Gouvernement se rendant compte lui-même de ce que le ministre des Finances a enfin constaté, c'est-à-dire que les lourds impôts minent la puissance d'achat et l'initiative de la population du Canada, prendra, même en cette heure tardive, des mesures pour y remédier.

Que dire des agriculteurs? La situation des cultivateurs en Saskatchewan est aujour-

d'hui pire que dans n'importe quelle autre province à cause de la récolte déficitaire. Le cultivateur canadien se trouve pris comme dans un étau entre des prix qui montent pour les produits qu'il achète et des recettes qui baissent pour ce qu'il a à vendre. En 1952-1953 nos prix agricoles sont, si l'on en croit la FAO, tombés de 23 p. 100, et les prix de détail de 8 p. 100 seulement. La baisse des prix agricoles n'a pas été transmise au consommateur. Une trop grande partie des dollars que possède celui-ci vont ailleurs que dans le gousset du cultivateur. En 1951, aux États-Unis, l'agriculteur recevait 51c. sur chaque dollar. En 1953, il n'en recevait plus que 45c. D'après mes calculs, les chiffres pour le Canada sont encore moins élevés. Compte tenu du traitement des produits, de l'emballage et autres choses nécessaires dans notre économie actuelle, j'arrive toujours à la conclusion qu'il existe encore un trop grand écart entre le prix que reçoit l'agriculteur pour ses denrées et celui que paie le consommateur.

Que peut-on faire à cet égard? Je crois qu'il est temps, et même grand temps, de faire une enquête au sujet de cet écart, de façon que s'il y a méfaits ils soient mis à jour et punis, ou s'il n'y en a pas, que la population canadienne connaisse la situation.

Aux États-Unis, le cultivateur reçoit 17 p. 100 du prix de détail des tomates. Il touche 35 p. 100 du prix de détail des pommes de terre et 15 p. 100 du prix du pain. Il lui revient 66 p. 100 du prix du bœuf et du beurre, et 74 p. 100 du prix des œufs. Ces pourcentages sont généralement les mêmes dans notre pays.

Les États-Unis entravent la vente de notre avoine et de notre orge sur leur marché. A mon sens, il faudrait adresser des protestations énergiques aux États-Unis, non pas des protestations faites en sous-main. Je me rappelle qu'il y a deux ans j'ai demandé au ministre du Commerce (M. Howe) ce qu'on faisait à ce sujet. Il a effectivement répondu: "Nous leur avons écrit deux lettres." J'ai ajouté: "Quelle a été la réponse?" Il a dit: "Rien dans les lettres n'exigeait de réponse."

Les États-Unis doivent se rendre compte,—je reconnais l'apport considérable que ce pays fournit en vue de la sauvegarde de la liberté dans le monde entier,—qu'il est absolument nécessaire pour le Canada de maintenir l'efficacité actuelle de sa productivité agricole, ce qui ne peut être obtenu que si nous pouvons exporter nos denrées agricoles dans leur pays.

Le Parlement devrait avoir l'occasion de faire connaître clairement ses vues aux États-Unis. Il ne suffit pas que des membres du cabinet cherchent à se faire entendre à Washington. Ils y sont allés en silence; on les a entendus en silence; ils sont revenus en silence. Et, pendant que cela se passe, nos débouchés des produits agricoles disparaissent, et notre industrie de base lutte pour sa propre existence.

J'énoncerai maintenant une ou deux idées, monsieur l'Orateur, au sujet de l'agriculture et de questions dont la Chambre a été saisie en des circonstances antérieures. Je souligne d'abord que l'Ouest ne permettra jamais qu'on touche aux taux du Nid-de-Corbeau. Précisons. Qu'a fait le Gouvernement à cet égard? Il a nommé le juge en chef Sloan, son vieil ami et ancien procureur général de la Colombie-Britannique, qui a soutenu que ces taux étaient démodés. Mais personne ne lui a demandé de le faire, à moins qu'on ne le lui ait demandé de la façon secrète dont nos ministres ont pressenti les autorités de Washington. Je déclare au Gouvernement que toute son ingérence en ce domaine se heurtera à la résistance des provinces de l'Ouest, qui s'y opposeront avec toute l'énergie possible. L'accord en cause a été conclu comme un engagement qu'il faut maintenir.

Notre situation agricole est grave. Nos cultivateurs se trouvent dans une position difficile. Je crois que le Gouvernement doit établir des avances en espèces qui se fondent sur un régime d'entreposage du blé sur la ferme. A ce propos, il n'y a aucun risque de perte. Vous aurez remarqué, monsieur l'Orateur, que ces dernières années il ne s'est pas commis de vol de blé dans l'Ouest. Cela est déjà arrivé, mais comme il est maintenant impossible d'obtenir un carnet de contingent à l'égard du blé volé, le problème a cessé de se poser.

Ce n'est pas tout. Il faut recourir davantage à la loi sur le soutien des prix agricoles afin de prévoir un soutien suffisant à l'égard des denrées que vise la loi. Certaines denrées bénéficient du soutien des prix mais qui protège-t-on? Ces mesures ont pour étrange résultat de protéger les préparateurs de denrées. A ce sujet, je me permets d'insister sur la proposition que j'ai formulée tantôt, celle de créer une commission royale qui serait chargée de faire enquête sur l'écart entre les montants que reçoivent les cultivateurs et le prix que versent les consommateurs.

Ma question suivante est celle-ci: Qu'avons-nous à faire, en ce qui a trait aux marchés? Nous avons des ambassades partout dans le monde. Les États-Unis vendent plusieurs de leurs produits agricoles par l'entremise de spécialistes en vente du département de l'Agriculture qui sont attachés aux diverses ambassades. Vu que nous avons des fonctionnaires et des commissaires un peu partout dans le monde, servons-nous-en si nous ne l'avons pas déjà fait, et donnons-leur la même

mission qu'accomplissent les fonctionnaires américains pour obtenir une plus grande part du marché mondial.

Je propose ensuite l'organisation d'un service de douanes à Churchill durant la période où le port est ouvert à la navigation, cela pour favoriser l'utilisation de la route maritime de la baie d'Hudson.

Finalement, j'insiste de nouveau auprès du Gouvernement pour qu'il entreprenne la réalisation du barrage de la Saskatchewan-Sud et du projet connexe d'irrigation. On nous l'avait promise en 1945 et je crois qu'on avait employé le mot "immédiatement". On semble, en ce qui a trait au barrage de la Saskatchewan, donner au mot "immédiatement" un sens qui se rapproche étroitement de celui que nous donnons au mot "éternité". Nous avons longuement attendu.

Nous apprenons maintenant que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est allé dans l'Ouest du pays discuter d'un avant-projet que le gouvernement n'avait pas accepté. Un projet d'accord a été présenté au gouvernement de la Saskatchewan. Le premier ministre (M. St-Laurent) a dit qu'il n'a fait l'objet d'aucune autorisation finale; il ne représente que l'opinion des hauts fonctionnaires.

A titre de membre du barreau, monsieur l'Orateur, pouvez-vous imaginer une personne sérieuse exposant une entente au nom de quelqu'un d'autre qui ne l'y a pas autorisé, une entente dont le principal intéressé n'a pas accepté les conditions? C'est exactement le cas ici.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! A titre de membre du barreau, l'honorable député comprendra qu'il est maintenant de mon devoir de l'informer que son temps de parole est expiré.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'écoute depuis quarante minutes le discours de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qui a abordé plusieurs sujets. Il a parlé, en commençant, de l'activité du gouvernement et de moi-même en tant que ministre responsable à propos de M. Thomson. Je commencerai aussi par là.

Toutefois, avant d'amorcer ce sujet, je tiens à m'associer au député de Prince-Albert quand il dit que depuis les nombreuses années que je suis ici je n'ai pas l'habitude de consacrer beaucoup de temps à distribuer des félicitations à ceux qui sont passés avant moi, mais je n'ai jamais laissé passer l'occasion de dire aux nouveaux députés qui font un discours à la Chambre que j'apprécie à leur grande valeur leurs observations ainsi que leurs façons de s'adresser à la Chambre. Aujourd'hui je tiens à dire que depuis les 25 sessions environ que je suis à la Chambre, je n'ai jamais vu deux nouveaux députés mieux s'acquitter de leur tâche que ceux que nous avons entendus cette année. Ceci dit, j'en viens à M. Thomson.

Selon l'honorable représentant de Prince-Albert, on aurait dit qu'on n'avait pu trouver d'autre personne pour remplir ce poste. Je ne peux citer exactement cette déclaration, mais je l'ai écoutée en même temps que l'honorable député; or, on aurait laissé entendre, je pense, qu'il ne se trouvait personne capable de mieux remplir ce poste que M. Thomson.

**M. Harkness:** Qu'auriez-vous fait s'il avait été élu?

**Le très hon. M. Gardiner:** Dans ce cas, nous nous serions contentés, évidemment, comme nous devons très souvent le faire, du deuxième choix. Mais cela ne change rien à la situation. Une des raisons pour lesquelles des gens pensaient que M. Thomson ferait un excellent chef pour le parti libéral c'est précisément qu'il avait toujours été un excellent directeur du service de rétablissement agricole des Prairies. Nous n'avons pas été les premiers à nous rendre compte que M. Thomson était un homme extrêmement capable. C'était un gouvernement libéral, il est vrai, qui était au pouvoir en 1926, lorsqu'il est entré pour la première fois au service de la Commission du service civil. Toutefois, en 1934, j'avais l'honneur de former un gouvernement en Saskatchewan, après des élections auxquelles mon honorable ami de Prince-Albert avait participé pour le camp adverse. Nous avions alors besoin d'un ministre de l'Agriculture.

**M. Nicholson:** Le ministre veut-il nous dire combien de membres du parti de l'honorable député ont été élus en 1934?

**Le très hon. M. Gardiner:** Aucun ne l'a été. J'ai eu alors l'occasion de choisir un ministre de l'Agriculture et mon choix s'est arrêté sur celui qui avait dirigé la ferme expérimentale de Swift-Current, créant ainsi une vacance à ladite ferme expérimentale. A ce moment-là un bon gouvernement tory était au pouvoir à Ottawa...

**Une voix:** Bon?

**Le très hon. M. Gardiner:** Qui a-t-il choisi pour remplacer celui qu'on avait déplacé pour en faire un ministre de l'Agriculture? Ils ont choisi M. Thomson. Il était alors en Alberta travaillant pour le compte du ministère de l'Agriculture; le gouvernement conservateur de l'époque l'a choisi parce qu'il considérait qu'il était l'homme le plus compétent dans le service, qui puisse diriger les travaux à Swift-Current.

Mais ce ne fut pas la seule fois que le parti conservateur a reconnu en M. Thomson un homme d'une très haute compétence. Il y a quelques années ils ont choisi M. Bracken comme chef du parti conservateur; le parti a alors changé de nom. Après s'être choisi un nouveau chef, il est devenu le parti progressiste-conservateur. On l'a chargé de gagner les cultivateurs canadiens à la cause conservatrice. La première chose qu'il fit fut de s'entourer de jeunes gens brillants. Il a choisi M. Ramsay de l'université de la Saskatchewan, avec lequel il avait été associé pendant qu'il était à cette université, pour diriger le parti en Saskatchewan. Il a également obtenu les services de M. Hope de l'université de la Saskatchewan. Il a ensuite demandé à M. Thomson de se joindre aux deux autres, pour devenir l'un des trois brillants spécialistes en agriculture qui seraient chargés de gagner les cultivateurs. Nos pays à la cause du parti conservateur. Nos amis conservateurs semblent avoir la même opinion que moi de M. Thomson, savoir qu'il est un homme extrêmement compétent. Je pense qu'il aurait pu faire un bon dirigeant du parti libéral, bien que je n'aie jamais eu à l'y prier.

**M. Ellis:** Le ministre veut-il donner à entendre que le parti a obtenu le second choix dans la lutte pour la direction?

**Le très hon. M. Gardiner:** Oh, je dirai quelque chose tout à l'heure qui plaira à mon honorable ami. Jusque-là tout le monde avait reconnu en M. Thomson l'un des plus compétents spécialistes en l'agriculture au pays. Jusque-là je n'avais aucune raison de le croire libéral. Il était favorisé par les conservateurs, qui lui ont offert un poste au sein de leur parti. Lorsque le moment vint de choisir quelqu'un pour remplir le poste qu'il occupe maintenant, bien que je n'aie rien su de ses affiliations politiques et bien que les conservateurs aient tout fait pour me convaincre qu'il était conservateur, je l'ai invité à accepter le poste qu'il occupe maintenant comme administrateur de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Que s'est-il produit à la Chambre? Je sais que mes amis de la CCF ne répudieront pas l'attitude qu'ils ont adoptée. Je sais qu'il en sera de même du groupe créditiste qui siège de ce côté-là. Sitôt que j'eus annoncé notre intention de prier M. Thomson d'assumer ces fonctions, des représentants de l'un et de l'autre partis ont déclaré qu'aucun homme n'était plus apte à les remplir au Canada. Je n'en ai pas été surpris. Cependant, celui qui représentait alors la circonscription de Souris, a prononcé, à la Chambre, des paroles encore plus élogieuses qu'on n'en avait entendu de la part des représentants soit de la CCF ou du Crédit social à l'égard de M. Thomson. Il a dit qu'on ne pouvait trouver au Canada un meilleur homme pour remplir ce poste.

Tout ce que le premier ministre (M. St-Laurent) a dit aujourd'hui, c'est que le ministre de l'Agriculture convient avec eux tous qu'il n'y a pas au Canada un homme plus apte à remplir ces fonctions. Je voudrais dire, par la même occasion, que ce n'est pas sans surprise que je constate que l'honorable représentant de Prince-Albert n'a pas examiné d'un peu plus près les articles qu'il se proposait de lire au sujet du congrès libéral. Il a fait se contredire M. Simmie. Les services du rétablissement agricole des Prairies, commence-t-il par nous dire, sont une affaire politique dirigée par M. Gardiner. Après quoi il ajoute que M. Gardiner ne devait pas savoir ce qui se passait, parce qu'autrement il y aurait mis bon ordre. Les deux choses ne peuvent être vraies.

**M. Knowles:** Vous n'en savez rien, Jimmie.

**Le très hon. M. Gardiner:** A vrai dire M. Simmie ne parlait pas en ma faveur. Il ne défendait pas non plus très particulièrement la cause du parti libéral et celui-ci le lui a d'ailleurs assez bien fait sentir. Il n'a recueilli que 16 voix sur 749.

**Une voix:** Est-il toujours du parti?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je m'en préoccupe assez peu. Lorsqu'on n'obtient pas plus de voix que cela, il importe peu qu'on soit du parti ou pas. Mais que mon honorable collègue cite deux déclarations de ce genre, l'une réfutant l'autre, cela montre combien il est inutile que je m'attarde là-dessus.

**M. Cardiff:** Excellente idée.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne doute pas que mon honorable ami ne se sente soulagé à la pensée qu'on n'en parlera plus. C'est qu'en effet on pourrait justement en parler bien davantage. Le fait est que, ainsi que l'a dit le premier ministre, M. Thomson a bien présenté sa démission. Il n'a posé aucune condition. Il a dit, toutefois, qu'il était disposé à continuer de remplir ses fonctions jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé un remplaçant. Et il a continué. Il a obtenu un congé pour la durée du congrès et s'est rendu à ce congrès. C'est là toute l'activité politique qu'il a déployée. Après la clôture du congrès (il n'avait pas été élu chef), j'ai entendu le discours qu'il a prononcé. D'autres députés ici présents l'ont aussi entendu. Aucun n'aurait pu dire que son discours aurait pu soulever des objections de la part de quiconque est intéressé aux Services du rétablissement agricole des Prairies ou s'attend d'en tirer des avantages. Après que tout fût fini et qu'il

ne fût pas élu chef, j'ai été d'avis qu'il était encore le plus compétent pour remplir les fonctions de directeur des Services du rétablissement agricole des Prairies et c'est pour cela qu'il est encore directeur.

Je me contenterai de vous dire que je n'ai entendu parler personne, ni lu d'éditorial dans n'importe quel journal du pays, à l'effet qu'il ne soit pas l'homme le plus compétent que nous ayons au Canada pour remplir ces fonctions. On a dit que M. Gardiner n'avait pas le droit de faire ceci ou cela. Il y a beaucoup de choses qu'on m'a dénié le droit de faire que je n'ai pas faites. Mais on n'a pas dit que M. Thomson n'était pas l'homme le plus compétent au Canada pour occuper ce poste, et rares sont ceux, s'il y en a, qui ont dit qu'il ne devrait pas être maintenu en fonction. Quant à moi, je désire en rester là.

Mais il est un autre sujet auquel il convient, je pense, que je m'arrête. Il s'agit de la situation dans laquelle se trouve l'agriculture et des répercussions des prix agricoles minimums sur le régime général des prix au Canada. Le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et d'autres ont fait état de cette question au cours du présent débat. Certains voudraient nous voir adopter le régime qui existe aux États-Unis depuis un certain nombre d'années et qui repose sur la parité. Si je n'était pas à la Chambre hier ni avant-hier, c'est que je me trouvais au Kansas, au cœur même de la région agricole des États-Unis, où j'ai pris la parole à une réunion de la Commission agricole du Kansas. Tous les fonctionnaires du service agricole de l'état de l'agriculture assistaient à la réunion.

**Une voix:** L'état de l'agriculture?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je voulais dire "l'État du Kansas". Mon erreur n'est pas bien grave, car il s'agit, à plus d'un égard, du plus grand État agricole des États-Unis. Nous avons examiné les initiatives de cet État. Dans ma jeunesse, alors que je vivais de l'autre côté de la frontière du Kansas, cet État, tout comme le Nebraska, cultivait le maïs. Aujourd'hui, le Kansas cultive plus de blé que de toute autre céréale. On y récolte le quart de tout le blé cultivé aux États-Unis. Comme la production est là-bas à peu près le double de la nôtre et comme la Saskatchewan produit plus de la moitié du blé cultivé au Canada, le Kansas produit, chaque année, à peu près la même quantité de blé que la Saskatchewan.

Vu que je viens de la province productrice de blé, j'ai donc été invité à aller assister à la réunion de leur Commission agricole, réunion du genre de celle que nous tenons ici en décembre de chaque année. La différence est que notre réunion intéresse tout le pays, tandis que la leur, dans ce cas-ci, n'intéressait qu'un État. J'ai été invité à aller étudier leurs problèmes avec eux. J'ai constaté là que quelques questions étudiées avaient trait aux sujets sur lesquels portent les débats qui ont lieu en cette enceinte. Ainsi, quelques instants avant midi, hier, je me trouvais au poste de télévision de Topeka où je répondais à certaines questions. Dès que j'eus terminé, un monsieur est venu s'asseoir à cinq ou six pieds de moi et il a commencé à annoncer les prix du marché.

Le premier prix qu'il a mentionné avait trait à un produit dont il a été question à la Chambre. "Le prix des œufs est 29c.," a-t-il dit. Je me suis alors rappelé que le prix minimum établi récemment au Canada pour les œufs était de 38c. et que, lorsque nous avons appliqué ce prix minimum, nos amis de l'opposition nous ont dit que nous devrions adopter le régime appliqué aux États-Unis. Les résultats qu'a donnés le régime appliqué aux États-Unis nous portent tous à conclure maintenant qu'il n'était pas aussi bon qu'il le paraissait. On a d'abord rempli tous les dépôts du pays, et certaines installations qui n'étaient pas appropriées pour l'emmagasinage des œufs en étaient cependant pleines. Puis, il a fallu abolir ce régime et recommencer. Il en est finalement résulté qu'on a abandonné la parité et que le prix de gros des œufs à Topeka, soit dans un État dont l'activité agricole est semblable dans une grande mesure à celle de la province d'où je viens, est de 29c.

Je me suis rendu de cette réunion à un dîner dont l'hôte avait travaillé à la *Tribune* de Winnipeg, lorsque j'étais étudiant dans cette ville. Je ne le connaissais pas auparavant, mais je me trouvais assis entre lui et l'un des producteurs d'œufs de l'ouest de l'État du Kansas. J'ai dit à cet agriculteur que "je supposais qu'il avait un certain nombre de poules". Il m'a répondu: "En effet, j'ai une des meilleures basse-cours de poules pondeuses qu'on puisse trouver au Kansas". Je lui ai dit alors que je venais du poste de télévision où j'avais entendu annoncer que le prix des œufs était de 29c. la douzaine". A quoi il a répliqué: "Oui, en gros, mais moi, je livre mes œufs au jour le jour, à 20c. la douzaine." Je lui ai demandé s'il s'agissait de la catégorie A, gros." Il m'a répondu que leur méthode de classification était différente de chez nous, mais il a ajouté que c'était les meilleurs œufs produits au Kansas ou, du moins, qu'ils étaient aussi bons qu'on puisse les produire, et que le prix était de 20c. la douzaine.

Tout ce que je me propose de dire aux députés, puisqu'on ne cesse de nous répéter depuis le début du présent débat que nous devrions faire au moins autant pour nos cul-

tivateurs que les États-Unis pour les leurs, c'est que, du moins pour cette denrée, nous faisons au moins autant sinon plus.

**M. Brooks:** Et les pommes de terre?

**Le très hon. M. Gardiner:** A ce sujet, monsieur l'Orateur, en revenant ici, hier soir, comme je passais par avion au-dessus de Chicago, j'ai entendu la cote des prix. Naturellement, les prix sont un peu plus élevés à Chicago qu'à Topeka. Et le prix des œufs était coté à 32c., 3c. de plus qu'à Topeka. Le prix du beurre était coté à 56c. tandis que notre prix minimum, pour cette même denrée, au Canada, est de 58c.

Je dis donc à l'honorable député de Prince-Albert que, si les chiffres qu'il a cités avaient trait aux États-Unis, il avait probablement raison de dire il y a quelques instants que l'écart entre les prix versés aux cultivateurs et les prix payés par les consommateurs sont à peu près les mêmes au Canada qu'aux États-Unis. On aura remarqué que la marge entre le prix de gros, à Topeka, et le prix versé au cultivateur pour les œufs, s'établit à 9c. Au Canada, l'écart autorisé, si le cultivateur habite à proximité des villes de Toronto ou de Montréal, est de 6c. Dans certaines régions de l'Ontario, on demande 7c. Puis, à mesure qu'on s'éloigne vers l'Ouest, l'écart s'établit à 8c. ou à 9c., soit à peu près la même marge qu'au Kansas. Il semble donc que les écarts soient à peu près les mêmes entre les prix payés par les consommateurs et les prix payés aux cultivateurs.

Mais je puis aller encore plus loin. Je me suis rendu au Danemark il y a quelques années. Des membres de la Chambre citent le Danemark comme un idéal que devraient imiter les cultivateurs du monde entier. J'ai visité certaines beurreries et fromageries, ainsi que des établissements où l'on recueille des œufs. J'ai demandé quel était le prix des œufs à un de ces établissements, qui n'était qu'à dix milles de Copenhague. On m'a répondu qu'ils se vendaient 32c. Je me rendais par avion en Irlande...

**M. McIvor:** Bravo!

**Le très hon. M. Gardiner:**... Soit à la ville où mon vieil ami habitait, Belfast. J'y avais un ami qui, à ce que je croyais ou à ce que croyait du moins M^me^ Gardiner, aimerait peut-être des œufs venant du Danemark. Nous nous sommes rendus, à Copenhague, à la même coopérative qui exploitait l'établissement que nous avions visité pour obtenir les œufs que nous allions apporter à Belfast, et nous les avons payés 67c. la douzaine. Ils se vendaient 32c. à l'établissement et on nous a dit qu'ils ne se vendaient jamais plus de 38c. au cours de cette période.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Quels étaient ces écarts? Il y avait celui du grossiste, du détaillant et le reste. En fin de compte, à dix milles de là, à Copenhague, les œufs se vendaient 67c., lorsqu'on les avait achetés aux cultivateurs à un prix variant de 32c. à 38c.

Je ne chercherai pas à dire à la Chambre pourquoi il en est ou en était ainsi. Je n'essaierai pas, comme l'a fait le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), d'indiquer à la Chambre pourquoi le prix touché par les cultivateurs diffère d'avec le prix que le détaillant paie au dernier échelon. En ce qui concerne le beurre, dont on réglemente le prix en notre pays, et les œufs, dont le prix y est plus ou moins réglementé, nous savons quel écart intervient. Nous savons quels sont les écarts en cause. Aux commerçants de ces produits, nous déclarons que, sans le maintien d'une marge qui soit assez près de la limite que nous jugeons appropriée, on n'accordera pas de soutien.

Le député vient de relever une observation qu'il a entendue à la campagne, et il veut convaincre le plus de gens possible que l'argent va aux salaisons. Il s'agit d'une remarque qu'on y accueille avec plaisir.

**M. Diefenbaker:** Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas fait d'affirmation du genre.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai entendu dire au député, et ses observations figureront au hansard, que les bénéficiaires du soutien n'étaient pas les producteurs, dans le cas d'une foule de ces régimes de soutien des prix, mais que c'étaient les salaisons. Qu'il indique un seul endroit où les exploitants de salaisons bénéficient des prix minimums qui s'appliquent dans notre pays aux produits agricoles. Il en est incapable. Quand le cas se présente, le soutien des prix ne joue plus. Nos prix de soutien sont établis de telle façon que le bénéficiaire doit démontrer que l'argent va au cultivateur.

Mes amis de la Nouvelle-Écosse se souviennent que, lorsque le vent a précipité les pommes au sol, nous nous sommes rendus dans cette province et avons conclu les ententes voulues à l'égard de ces pommes. Les ententes impliquaient que les cultivateurs devaient toucher l'argent. Aucun fabricant de conserves de pommes, aucun marchand de pommes n'a touché l'argent. Les montants ont été versés aux cultivateurs qui avaient produit les pommes. Si les producteurs devaient à quelqu'un d'autre avec qui ils avaient fait affaires, ce créancier, qu'il leur ait vendu des boîtes, des substances destinées à la pulvérisation ou des engrais pour les arbres fruitiers ou quelque chose d'autre, devait s'adresser aux cultivateurs qui détenaient l'argent et étaient de ce fait capables de payer.

Toutes ces ententes relatives au soutien des prix ont donc donné lieu à des versements à même les caisses constituées pour assurer les revenus appropriés aux cultivateurs du Canada. Tous ces programmes de soutien s'appuient sur la notion suivante, veiller à ce que les cultivateurs reçoivent l'argent. Ils n'en reçoivent peut-être pas autant qu'ils le devraient, à leur avis. Nous ne pouvons peut-être pas leur obtenir tout ce qu'à notre jugement ils devraient recevoir, mais avant d'effectuer nos versements, nous vérifions pour nous assurer que tous ceux qui ont participé à la transaction reçoivent ce qui leur revient.

Les résultats de ces mesures se manifestent dans les revenus des cultivateurs eux-mêmes. L'honorable représentant de Prince-Albert s'est bien gardé de citer des chiffres et s'est contenté de proférer au sujet du revenu agricole des déclarations d'ordre général. "Je sais, a-t-il dit, que les cultivateurs de la Saskatchewan sont en plus mauvaise situation financière que les autres, la récolte n'ayant pas été bonne cette dernière année." Puis il continue et s'efforce de nous prouver que tous les autres cultivateurs, pour d'autres raisons, connaissent les mêmes difficultés, bien qu'ils n'aient pas eu à subir de mauvaises récoltes.

Quelle est la situation? J'ai maintes fois dit à la Chambre que la méthode qui consiste à relever une année quelconque et à la comparer à une autre année n'était pas très sûre quand il s'agissait d'un produit agricole à propos duquel on s'efforçait d'arriver à de justes conclusions. Malgré ces avertissements répétés, il y a encore des députés de l'autre côté de la Chambre qui y reviennent. L'autre jour j'ai entendu un des chefs des honorables vis-à-vis faire un énoncé fondé sur une comparaison entre les neuf premiers mois de 1953 et les neuf premiers mois de 1954. Or, s'il est une méthode plus mauvaise que celle de comparer une année à l'année précédente, c'est celle qui consiste à comparer une partie d'une année avec une partie d'une autre année pour essayer ensuite d'en arriver à des conclusions valables.

Tous les raisonnements présentés au cours du débat ont été fondés sur une telle méthode. J'ai ici en main la statistique du revenu en espèces de même que celle du revenu net. Pour l'instant cependant, je m'en tiendrai aux seuls rapports concernant le revenu en espèce. Ils s'appliquent à toutes les provinces du Canada, sauf Terre-Neuve. Cette province ne figure pas encore sur la liste et sa production agricole n'est pas aussi considérable que celle des autres provinces. J'ai ici les données statistiques concernant l'Île du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, depuis l'année 1926 jusqu'à l'année 1954. Je ne puis citer tous les chiffres.

**Une voix:** Que le ministre donne les chiffres de 1954.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je les ai ici. Ils ne sont pas définitifs; ils le seront plus tard. J'ai cependant la statistique dont nous disposons actuellement pour 1954. Comme l'an dernier et les années antérieures, j'étudie les revenus relatifs aux trois années que j'ai choisies. La différence de notre régime avec celui des États-Unis, c'est que là-bas on examine les chiffres portant sur plus de trois ans. Sauf erreur, leurs chiffres portent sur quatre années qui commencent bien avant le début de la dernière guerre, de fait, avant le début de la première guerre. Ces chiffres leur servent de base pour établir la parité; ils s'en servent comme point de comparaison au fur et à mesure qu'ils progressent. A la fin de la guerre, quand nous avons établi la loi sur le soutien des prix agricoles, nous nous sommes fondés sur les trois dernières années de la guerre, soit 1943, 1944 et 1945. Jusque là tous les organismes agricoles du pays avaient déclaré que les cultivateurs n'avaient jamais connu de temps plus prospères.

Nous nous sommes donc fondés sur cette période en disant: "Nous tâcherons de maintenir autant que possible le même rapport entre les frais de production, pour l'ensemble des produits, qui existait au cours des trois dernières années de la guerre, non pas pour une seule année mais pour d'ensemble de la période de trois ans." Je prends donc les trois dernières années de cette période sur la feuille que j'ai à la main. Qu'est-ce-que je constate? Je constate que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait raison lorsqu'il a déclaré que le revenu des cultivateurs de la Saskatchewan a été plus bas à cause de mauvaises récoltes. Il aurait pu inclure l'Alberta et le Manitoba, comme il voulait probablement le faire, car ce sont les trois provinces productrices de blé qui ont été atteintes par la rouille.

A quel point le revenu a-t-il diminué dans ces trois provinces l'an dernier par suite de la réduction de la récolte de blé en 1954, comparativement à la meilleure des trois années de la période que j'ai mentionnée? Au Manitoba, le chiffre est de 83·9 millions de dollars: en Saskatchewan, il est de 244·5 milions et en Alberta, de 112·4 millions. Dans l'ensemble il s'établit à 440·9 millions. Voilà les pertes qu'ont essuyées la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba en raison de mauvaises récoltes l'an dernier occasionnées par la rouille et la qualité inférieure du blé.

En 1954, dans l'ensemble des provinces canadiennes, le revenu total en espèces s'établissait à 2,408 millions de dollars. Si l'on ajoute à ce chiffre 441 millions de dollars, perdus l'an dernier par les trois provinces productrices de blé, par suite de récoltes moins abondantes ou de moins bonne qualité, on obtient 2,849 millions de dollars. Tel serait le revenu, si ces provinces avaient eu de bonnes récoltes de blé pour la livraison, soit 23 millions de dollars de plus que le revenu agricole le plus élevé enregistré au Canada en une seule année. Cela revient à dire que, pour ce qui est de l'ensemble des autres provinces, leur revenu n'a pas diminué, si on le compare aux années passées; il reste à peu près le même que pour la meilleure année.

**M. Quelch:** Le ministre peut-il nous dire quel sera leur revenu, parce qu'ils n'ont pas encore vendu les récoltes de l'année dernière?

**Le très hon. M. Gardiner:** C'est une des faiblesses de la plupart des arguments avancés par mes honorables amis. Ils parlent eux-mêmes de l'année civile; cela ne comprend pas les pertes qui ont été encaissées au cours de ces deux dernières années, par suite de recettes moins élevées, vu que les élévateurs sont remplis.

Je désire demander à mon honorable ami comment il explique qu'en Ontario les revenus étaient de 741·9 millions de dollars, alors que le plus haut revenu d'une autre année au cours de la période précédente de trois années était de 719 millions de dollars. En Ontario, la revenu est plus élevé que le revenu de la meilleure année au cours des trois dernières années, plus élevé que celui de la dernière année. Il faut parcourir la feuille tout entière avant d'arriver aux trois provinces de l'Ouest qui, seules, accusent la moindre diminution de revenu. Cela étant, j'affirme qu'il n'est pas juste de prétendre que le revenu agricole ait diminué partout au Canada. Il n'est même pas exact qu'il ait diminué dans chacune de nos provinces. A vrai dire, en Nouvelle-Écosse où, cette année, on a perdu la meilleure partie de la récolte de pommes, le revenu en espèces en 1954 est de 42·9 millions, contre 40·6 millions l'an dernier et 39·8 millions l'année d'avant.

Je signale simplement à la Chambre que certaines des choses qu'on entend dire, parfois, n'ont aucun rapport avec la réalité. Si l'on s'en tient seulement au total, aux chiffres qui intéressent l'ensemble du pays, on se trouve à oublier ce contre quoi mon honorable ami s'est défendu en disant,—sans entrer dans les détails,—qu'il savait que les revenus ont diminué en Saskatchewan. Même mon ami, dont il parle dans des termes si durs, le ministre du Trésor de la Saskatchewan, ne le prétend pas, pas plus que le premier ministre de cette province. Lors d'une conférence tenue à Ottawa le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan a signalé la chose même que je signale en ce moment. Il ajoutait: "Pour peu que la récolte de l'an prochain soit moyenne, notre revenu redeviendra ce qu'il était l'an dernier". L'an dernier, c'est 1953. Ce n'est pas moi qui parle ici, c'est lui. On trouvera ces propos dans le discours prononcé par lui à la conférence de décembre dernier, tenue ici même. Je suis de cet avis. Il n'est point besoin, pour ramener le revenu au point où il en était, de courir à toute cette planification, à toutes les idées dont il a été question ici.

Ce qu'il faut, c'est une autre bonne récolte de blé dans l'Ouest. S'il faut en juger d'après les raisonnements qui se font ici, une bonne récolte de blé de qualité ordinaire dans l'Ouest canadien fait monter le revenu de tous les cultivateurs du Canada, mais bien entendu ce n'est pas vrai. Qu'elle ait ou non cet effet-là, je n'en sais rien, mais elle a au moins pour effet d'accroître la puissance d'achat dont parlait tout à l'heure l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), cela permet aux cultivateurs d'acheter des instruments aratoires, suscitant ainsi de l'emploi pour les gens qui fabriquent ces instruments. Elle leur permet d'acheter d'autres produits dont on a besoin sur les fermes. Par conséquent, tout le pays bénéficie d'une bonne récolte et tout le pays s'est ressenti de la mauvaise récolte obtenue dans l'Ouest en 1954. Voilà ce que je voulais dire au sujet du revenu afin de répondre à quelques-unes des observations faites non seulement par l'honorable député de Prince-Albert mais aussi par d'autres.

Une chose a semblé préoccuper beaucoup le député de Prince-Albert. Il disait à nos amis de la CCF quels médiocres résultats ils ont obtenus dans le développement de l'industrie en Saskatchewan et j'étais parfaitement d'accord avec lui. Mais je veux souligner un point. C'est qu'il n'est pas un homme dans toute la province de la Saskatchewan, exception faite de Tommy Douglas, qui soit responsable plus que l'honorable député de Prince-Albert du maintien de la CCF au pouvoir dans cette province. Qu'est-ce qui me fait dire cela? Voici. Lors des dernières élections provinciales, il a parcouru la Saskatchewan en blâmant, non pas la CCF,—il n'a pas prononcé, au cours de cette campagne, un seul discours comme celui qu'il a prononcé ici cet après-midi,—mais le parti libéral et en reprochant au ministre fédéral de l'Agriculture ses actions et ses omissions.

Ses discours portaient surtout sur la fièvre aphteuse. Il s'élevait contre la façon dont nous avons procédé, alors que tout le monde s'accorde à dire que jamais un pays n'a lutté contre cette maladie mieux que nous l'avons fait. Cependant, cela n'aurait pas suffi à assurer la victoire à la CCF. Mais, quand vint le jour de la mise en candidature, les conservateurs ne présentèrent que sept candidats, et notre ami continua à s'élever contre les libéraux. Il ne reprochait rien à la CCF. Je ne blâme pas la CCF pour autant: si nous avions détenu le pouvoir en Saskatchewan, nous aurions probablement cherché à obtenir la même chose de lui. Mais c'est la CCF qui occupait le pouvoir.

**M. Argue:** Qu'ont fait les libéraux dans Souris-Estevan?

**Le très hon. M. Gardiner:** Dans cette campagne électorale, l'honorable représentant de Prince-Albert n'a rien négligé pour assurer la victoire qu'a remportée la CCF. Quand le député fait maintenant à la Chambre ce discours, cela ne produit pas tout à fait l'effet destructeur qu'il aurait eu sur les cécéfistes s'il l'avait prononcé alors. Il se serait alors débarrassé des socialistes dont il parle, car ils n'ont pas obtenu grand chose ailleurs qu'en Saskatchewan.

**M. Argue:** Et à Selkirk.

**Le très hon. M. Gardiner:** Si seulement il les aidait à quitter le pouvoir au lieu de les aider à s'y maintenir, il se débarrasserait de tous ces ennuis dont il parlait tout à l'heure. Voilà ce que j'ai cru devoir dire à ce sujet.

Je veux aussi parler d'autre chose, soit des taux du pas du Nid-de-Corbeau. Le député declare que nous avons nommé un de nos bons amis, le juge en chef Sloan de la Colombie-Britannique, qui a conduit une enquête, puis il a exprimé des avis au sujet des taux en vigueur au pas du Nid-de-Corbeau. A-t-il oublié ce que les tories ont dit des taux du pas du Nid-de-Corbeau? Ces taux sont entrés en vigueur, comme chacun sait, lorsque sir Wilfrid Laurier était au pouvoir. Sir Wilfrid avait conclu une entente avec le Pacifique-Canadien pour établir la permanence de ces taux, et sa partie de l'entente a été respectée par les régimes libéraux qui ont suivi. Qu'ont fait les conservateurs à la fin de la première guerre alors qu'ils étaient au pouvoir? Ils ont proposé de dénoncer l'accord du pas du Nid-de-Corbeau et ils auraient probablement réussi si ce n'eût été de cette Chambre que certaines gens critiquent tant. Elle a alors fait de la bonne besogne, n'en eût-elle jamais fait d'autre; mais je pense qu'elle agit souvent d'excellente façon.

En cette occasion, alors que les députés ne siégeaient pas à la Chambre depuis assez longtemps pour se rappeler tous les faits qui se rattachent à l'entente relative au pas du Nid-de-Corbeau, le premier ministre de l'époque et chef du parti conservateur qui était ici, représentant de la province du Manitoba qui autant que toute autre province a profité de cette entente, déclare qu'il allait dénoncer cette dernière. Lorsque le Sénat a été saisi du projet de loi, un des sénateurs,— j'imagine qu'il avait été nommé là parce qu'il était libéral au moment de sa nomination,— s'est souvenu, parce qu'il était libéral, des taux du pas du Nid-de-Corbeau et s'est élevé contre ce qu'on accomplissait. En dépit de ses efforts, en dépit de son opposition et en dépit de l'opposition qui s'est manifestée dans tout le pays, on a pris des dispositions qui faisaient perdre aux taux du pas du Nid-de-Corbeau une grande partie de leur efficacité.

Qu'est-il arrivé? Lorsque les libéraux ont repris le pouvoir, en 1921, ils ont créé une commission du genre de celle dont mon honorable ami demande aujourd'hui la création pour d'autres raisons, et l'ont chargée d'enquêter sur toute l'affaire. En 1927, grâce à l'activité de cette commission, les taux du pas du Nid-de-Corbeau demeurent et les taux des provinces Maritimes ont été établis. Pourquoi? Pour contrebalancer les taux du pas du Nid-de-Corbeau sur nos céréales expédiées. Si nous allions réclamer à la Chambre l'abolition des taux du pas du Nid-de-Corbeau, autant dire, j'en suis convaincu, que nous demanderions du même coup l'abolition des taux spéciaux accordés à l'égard des marchandises des Maritimes. Tout groupe qui tenterait de le faire, peu importe de quel côté de la Chambre il siégeât, ne serait plus ici après les prochaines élections. Par conséquent, au lieu de nous montrer du doigt et de chercher à nous dire ce que nous devrions faire, mon honorable ami devrait se renseigner sur ce que son propre parti a fait. S'il a des remarques à formuler à ce sujet, c'est à ceux qui siègent derrière lui qu'il devrait les adresser et non pas à ceux qui siègent de ce côté-ci. Quant à cette question, il y a certaines choses que nous devrons dire et que nous dirons de temps à autre au cours du détat sur ce problème.

**M. l'Orateur suppléant:** Je m'excuse d'interrompre le ministre, mais je me vois forcé de l'informer qu'il a épuisé son temps de parole.

**Une voix:** Poursuivez.

**Une autre voix:** Allez-y.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre poursuive?

**M. Nicholson:** Comme le ministre est le premier à parler à propos d'un amendement, je pense que son temps de parole est illimité.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je pense que c'est vrai, mais je ne parlerai pas encore bien longtemps. On a dit que nous devrions procéder à l'aménagement du barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud. J'aurais été fort déçu si l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) n'avait pas soulevé la question, comme il l'a fait à la fin de son discours.

Cependant, il n'a pas dit certaines choses auxquelles il songe, je le sais, car il en a parlé ailleurs. On a dit que le Gouvernement avait aménagé une chaussée pour relier une île à la terre ferme dans les provinces Maritimes; et l'on ajoute qu'il avait entrepris de très importants travaux le long du Saint-Laurent. A la dernière session, j'ai dit que les tories avaient mis 50 ans à se demander s'ils entreprendraient ou non les travaux mais qu'ils n'avaient jamais rien fait à ce sujet. Notre parti a mis à peu près le même temps à étudier la question, mais il a finalement entrepris les travaux.

Mon honorable ami dit que nous n'avons pas encore commencé l'aménagement du barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud. L'honorable député dit que je suis allé en Saskatchewan pour examiner certaines choses. Je me suis rendu en Saskatchewan. Je m'empresse de dire qu'au cours de mes pourparlers avec le gouvernement de la Saskatchewan, j'ai constaté qu'il était facile de discuter la question avec lui et qu'il se montrait fort raisonnable. Quand la question était à l'étude il n'y a eu aucune controverse, comme le rapportent parfois, après, les journaux. J'ai remarqué que pas même le premier ministre de la Saskatchewan n'a indiqué que j'avais discuté un programme du Gouvernement pendant mon séjour là-bas. Certains honorables députés qui siègent vis-à-vis se font parfois des idées de ce genre et cherchent à créer cette impression.

Nous étudions cette question depuis quelque temps. Les honorables députés, s'ils s'y intéressent, peuvent aller consulter le compte rendu. Ils y verront que nous avons dit un jour qu'il fallait régler quatre choses. Je ne mentionnerai que deux de ces choses parce qu'il n'en reste que deux, les autres ayant été élucidées au cours du débat.

L'une d'elles était de savoir si on avait définitivement réglé la question de faire subventionner l'énergie par le gouvernement fédéral. Cette question n'a pas encore été discutée dans un sens qui, de l'avis de tout le monde, aurait mis fin à toute possibilité de subventionner la production d'énergie dans la province de Saskatchewan, dans l'éventualité de l'aménagement du barrage.

[M. l'Orateur suppléant.]

L'autre question était de savoir s'il y allait de l'intérêt national. Le premier ministre (M. St-Laurent) a dit très clairement hier, lorsqu'il a répondu à une question, que ce point n'avait pas encore été élucidé. Je dirai qu'il ne pourra être élucidé tant que l'autre point n'aura pas été décidé; or il ne l'a pas encore été.

Enfin, il s'agit de savoir ce qu'il faut inclure dans l'accord. Ce qui est discuté n'est pas un accord rigoureux comme des avocats en rédigeraient dans la vente d'une propriété d'une personne à une autre. L'honorable représentant a cité ce cas pour montrer combien cet arrangement était peu sérieux. Nous avons discuté le sujet.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** A-t-on étudié de la même façon l'entreprise du Saint-Laurent que l'Ontario . . .

**Le très hon. M. Gardiner:** La seule différence entre l'entreprise du Saint-Laurent et celle-ci c'est qu'on a mis cinquante ans pour arriver au terme des discussions engendrées par la première. Le gouvernement fédéral n'a pas à s'occuper le moins du monde du côté énergie hydro-électrique en ce qui concerne cette affaire. Mais pour ce qui est de l'entreprise de la Saskatchewan-Sud les discussions durent plus ou moins depuis 1946. Nous n'avons encore rien conclu à ce sujet. Mais j'ai confiance qu'on finira par y arriver. Je ne doute pas qu'un de ces jours, deux gouvernements s'occuperont de mener à bien l'entreprise de la Saskatchewan-Sud; celui de la Saskatchewan et celui du Canada. Le premier ministre l'a dit: nous ne sommes pas encore en mesure d'annoncer une décision ni de proposer à la Chambre le vote du montant nécessaire à la réalisation du projet.

Je veux vous dire que nous ignorons encore ce que sera ce montant. Nous ne savons pas encore à quoi nous en tenir là-dessus. Il faudra pour cela que nous soyons fixés sur la partie de l'entreprise qui aura trait à la production d'énergie et qui, de ce fait, devra être réalisée par la province, et sur la partie qui, n'ayant pas trait à l'énergie, devra être confiée au pouvoir central, si l'intérêt national dicte d'en faire la recommandation à la Chambre. Il faut écarter cette question. Toutefois, j'allais signaler (et je voudrais en parler maintenant parce que je ne reviendrai probablement plus sur cette question) qu'il y a une bonne raison,—comme mes paroles le démontrent,—pour laquelle on ne l'a pas incluse dans le discours du trône.

On a dit qu'étant donné que nous avions construit une chaussée dans les provinces de l'Est, et que nous nous étions engagés, ou plutôt que nous avions déjà entrepris l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent, (parce que nous avons annoncé

notre intention de supprimer "Ripple Rock" à Vancouver et parce que nous aménageons la route transcanadienne à travers les provinces de l'Est et les Prairies) le projet de barrage de la rivière Saskatchewan-Sud aurait pu également figurer dans le discours du gouverneur général.

En fait, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) a soulevé ce point l'autre jour; il a même été jusqu'à prétendre que le Gouvernement n'avait fait pour l'Ouest canadien rien de comparable à ce qu'il entreprenait dans le reste du pays. Étant donné cette assertion du député, il me semble que je doive consigner au compte rendu de façon précise ce que nous avons accompli.

En ce qui concerne les secours, le montant qui se rapporte aux régions des trois provinces occidentales du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, est de 74 millions de dollars depuis notre arrivée au pouvoir.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** De combien est-il pour les autres régions du Canada?

**Le très hon. M. Gardiner:** La somme est très élevée. Si l'on veut bien attendre que j'aie communiqué tous les chiffres, on n'aura plus de questions à poser. Il y a aussi l'assistance à l'agriculture des Prairies. La somme nette affectée à cette fin, après perception des cotisations des cultivateurs, s'établit à 86 millions. Telle est la somme affectée au rétablissement agricole des Prairies; une partie de cette somme a servi aux études sur la possibilité d'aménager un barrage sur la Saskatchewan-sud. Mais cette partie est relativement faible. La somme globale s'établit à 92 millions. Cette somme a été affectée, au cours des années, à des entreprises propres à aider les cultivateurs à rester sur la ferme. Mais le chiffre global s'établit à 252 millions, soit environ 14 millions par année.

Je répète que personne à la Chambre ni ailleurs n'est plus désireux que moi de voir commencer l'aménagement du barrage de la rivière Saskatchewan-Sud. Cependant, si quelqu'un avait l'intention d'aller en Saskatchewan pour y déclarer que le gouvernement actuel n'a pas fait tout ce qu'il devait faire pour aider la population de l'Ouest, et surtout les cultivateurs de l'Ouest, je tiens à lui dire qu'il serait démenti par les chiffres que je viens de communiquer.

Pour ce qui est du Gouvernement, et pour ce qui est de la Chambre d'où émanent toutes les propositions financières, nous pouvons prouver que chaque dollar dépensé l'a été judicieusement. Je suis convaincu qu'en temps et lieu on approuvera l'affectation de nouvelles sommes; tout ce que je demande, pour le moment, c'est un peu de patience.

On a dit que nous avions déjà fait preuve d'assez de patience, mais je signale que tous dans cette Chambre sont d'accord sur ce projet. A ma connaissance, jamais un projet qui avait reçu l'appui unanime de la Chambre n'a été éventuellement entrepris.

Je conseille donc aux députés, lorsqu'ils parleront de ce sujet, d'indiquer bien clairement aux Canadiens que nous sommes pleinement conscients de la nécessité de ce barrage. Qu'on n'aille pas dire que le Gouvernement ne l'établira pas et qu'on devrait donc l'oublier. Appliquons-nous à démontrer pourquoi nous voulons ce barrage et pourquoi il sera avantageux pour l'ensemble du pays.

Ne disons pas, ainsi que l'a fait il y a quelques instants le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qu'il s'agit simplement d'une entreprise d'irrigation. Aucun gouvernement ne pourrait aménager un barrage à un tel prix tout simplement pour irriguer 400,000 acres de terre. En outre, une demande du genre n'aura pas de poids auprès des habitants de l'Est, ni même auprès des habitants du centre du pays. L'eau aura 185 pieds de profondeur, au barrage, et, de fait, on pourrait faire écouler les dix pieds supérieurs de cette eau par gravité afin d'irriguer les 400,000 acres de terre, ce qui influerait sur le revenu de millions d'acres de terre. Les gens devraient également savoir que, lorsque le barrage sera établi, nous aurons un lac de 145 milles de longueur, soit les trois quarts de la longueur du lac Érié ou du lac Ontario. L'eau que retiendra ce barrage, non seulement irriguera la terre, mais créera une abondante source d'énergie qu'on pourra utiliser en Saskatchewan même et, au besoin, dans les autres provinces de l'Est et de l'Ouest.

J'ai entendu dire qu'on a discuté ce même problème à une réunion au Kansas, hier. J'ai entendu quelqu'un dire aux assistants qu'il faudra conserver l'eau et tirer un meilleur parti qu'on ne le fait actuellement des cours d'eau qui existent. Dans l'avion, au-dessus de l'État du Missouri, j'ai ensuite remarqué qu'il y avait sur chaque ferme des réservoirs comme ceux que nous voyons en Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba.

Un tel état de choses devrait nous rappeler que l'aménagement d'un barrage de ce genre apporterait de nombreux avantages à nos collectivités de l'Ouest, sans omettre l'eau pour nos industries indigènes. Un grand nombre de villages qui se trouvent plus bas que le niveau du barrage obtiendraient leurs approvisionnements d'eau.

Si les députés, et ce sera mon dernier mot, peuvent faire accepter cette idée par les Canadiens, je ne doute nullement de ce qui se produira éventuellement.

**M. H. A. Bryson (Humbolt-Melfort):** Monsieur l'Orateur, j'avoue que les deux derniers discours m'ont quelque peu mêlé. Tout d'abord, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), si j'ai bien compris, reproche au représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) d'avoir favorisé l'élection d'un cécéfiste dans une certaine circonscription de la Saskatchewan. D'autre part, n'est-il pas évident à tous que les libéraux ont élu John Diefenbaker dans Prince-Albert? S'il en est ainsi, pourquoi le représentant de Prince-Albert s'inquiète-t-il tant des projets politiques que l'on élabore?

**Le très hon. M. Gardiner:** Il en a fait élire douze fois plus que nous.

**M. Argue:** Que faites-vous de M. Kohaly dans Souris-Estevan?

**M. Bryson:** Les projets qu'ont élaborés les conservateurs dans la Saskatchewan ont toujours été des expériences horribles et je me suis étonné de ce que le député n'ait pas reconnu à toutes fins pratiques qu'il était la voix criant dans le désert pour ce qui est de ce parti en Saskatchewan.

Nous avons entendu bien des discours ces derniers jours. Dans la plupart des cas, ceux qui ont parlé ont déclaré que le discours du trône fournit l'occasion de signaler au Parlement les questions qui préoccupent le plus leurs commettants. Je crois que c'est compréhensible. Mais je crois aussi que, pour remplir notre devoir de député, nous ne devons pas oublier que nous représentons toute la population du Canada. Je sais qu'il est difficile de se représenter le point de vue du voisin, de se rendre compte de ses problèmes. Cependant, je suis convaincu que, pour bien apprécier les problèmes qui se posent dans nos propres régions, nous devons posséder une assez bonne connaissance des genres nombreux et variés d'occupations et d'industries qui existent au pays. Je crois qu'on se rend compte de plus en plus qu'il faut avoir une bonne connaissance de tous les domaines d'activité qu'on trouve dans notre vaste pays. Je parlerai probablement de l'agriculture du Canada cet après-midi et je le ferai en la situant dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Pendant près de six semaines, l'été dernier, j'ai eu l'occasion de visiter les provinces Maritimes et, ce qui fera plaisir aux honorables vis-à-vis de langue française, la province de Québec. Mon voyage a été une magnifique expérience. Je me suis beaucoup renseigné sur les difficultés avec lesquelles on est aux prises dans d'autres parties du Canada. Je veux profiter de cette occasion pour inviter les députés de l'Est du Canada et des provinces Maritimes, qui ne l'ont pas fait récemment, à venir dans l'Ouest du pays et à se rendre compte par eux-mêmes des problèmes que nous avons à résoudre.

Il est beaucoup question, monsieur l'Orateur, de la proposition selon laquelle le monde devrait être un; on voudrait établir une communauté mondiale. Dans l'esprit de la plupart des gens, cette proposition ne s'entend pas sur le seul plan géographique. Elle signifie, selon moi, que les populations de tous les pays vivraient ensemble, réunies dans une espèce de fraternité reposant sur les principes énoncés dans la Charte de l'Atlantique. Je n'hésite pas à reconnaître que la proposition ne semble guère tenir compte des faits quand on examine la situation dans laquelle se trouve actuellement le monde. Mais je n'en reste pas moins persuadé que c'est le but vers lequel, tous, nous devons tendre. Je suis convaincu que nous n'avons pas le choix et qu'il nous faut reconnaître le principe en cause. Si nous voulons nous faire à l'idée que le monde devrait être un, nous ne saurions mieux faire qu'en commençant à envisager l'unité nationale, car le Canada est devenu une très petite communauté, comme on peut s'en rendre compte en jetant un coup d'œil sur nos moyens de transport ou de communication et en examinant l'économie de notre pays.

On comprend mieux que jamais que, dans une petite communauté comme le Canada, un secteur de l'économie ne peut être périclitant tandis qu'un autre connaît une assez grande prospérité. Pas plus qu'on ne peut avoir une partie de la population sans travail et émargeant à l'assistance-chômage tandis qu'une autre tranche de la population jouit d'une prospérité relative. Ces deux états de choses ne peuvent exister dans une même communauté.

Et il est encore une autre raison particulière pour laquelle ils ne sauraient exister au Canada. Nous ne pouvons nous permettre l'existence d'une situation comme celle que j'ai mentionnée, si nous voulons donner l'exemple aux centaines de millions d'habitants d'autres régions du monde qui, dans l'ombre, se demandent laquelle des deux principales doctrines politiques qu'on trouve aujourd'hui ils vont choisir!

Il est évident que notre pays est en face d'une telle situation. Chaque jour, les travailleurs ont de plus en plus de difficulté à faire servir le fruit de leur labeur et de leur ingéniosité à améliorer leur niveau de vie; de plus, les agriculteurs ont de plus en plus

de difficulté à vendre leurs produits et je prétends que les aliments sont les principales denrés qu'on trouve en ce bas monde.

Si nous devons étudier la situation de notre agriculture, il me semble qu'il est temps d'envisager quelques-unes des difficultés qui s'y rattachent. L'heure est venue, à mon sens, de reconnaître que la principale industrie chez nous est l'agriculture, quand il s'agit du bien-être de la population. C'est une de nos principales industries, parce que tant d'autres industries en dépendent.

Un député m'a dit l'autre jour, dans le couloir, qu'il admettait que l'industrie des instruments aratoires passait par une légère régression, qu'il y avait même ralentissement de la production, voire des interruptions de travail; mais, selon lui, on ne peut condamner le régime uniquement parce qu'une industrie de notre vaste pays se trouve dans des difficultés économiques.

Mais ce que le député n'a pas semblé comprendre, c'est que l'industrie des machines agricoles dans notre pays ne produit pas de machines finies. Que dire des ouvriers de l'industrie du caoutchouc, qui fabriquent les pneus pour ces machines? Et ceux qui travaillent dans les fabriques de batteries? Ceux qui produisent les roulements à billes, la peinture, les appareils d'allumage, les générateurs, les démarreurs, les bougies et le matériel d'éclairage? Quand il se produit dans cette industrie importante un ralentissement ou un arrêt de la production, il s'ensuit un arrêt ou ralentissement correspondant dans un grand nombre d'autres industries. La même chose vaut pour l'industrie automobile.

J'estime que nous devrons toujours, au Canada, posséder une industrie agricole. Nous devrons toujours en avoir une, à cause de nos vastes étendues de terres arables, de notre climat et de notre population. Les autres pays du monde vont nous considérer du point de vue des exportations comme l'un des plus importants producteurs de vivres du globe. Selon toute probabilité, nous sommes destinés à jouer ce rôle de premier ordre, tout comme nous l'avons joué par le passé. Nous devons donc prendre une décision au sujet du genre d'industrie agricole que nous souhaitons avoir. Voulons-nous une industrie comme celle qui était la nôtre dans les années trente, soit une sorte de paysanat du vingtième siècle? Ou bien voulons-nous au pays une industrie agricole prospère, qui non seulement assurera la prospérité générale au Canada, mais de plus, si la distribution est faite convenablement, fournira des aliments à l'univers? Or, les aliments, selon moi, demeurent l'élément le plus puissant dont dispose l'humanité pour assurer la paix mondiale.

En dépit des déclarations que le ministre de l'Agriculture a faites, ne nous illusionnons pas au point de croire que notre agriculture est florissante. Il faut reconnaître que l'Ouest canadien a eu une très mauvaise récolte en 1954, une récolte qui ne représente qu'une fraction des récoltes normales. Pour ce qui est de la Saskatchewan, on estime que notre revenu sera réduit de 250 millions de dollars cette année. Cela veut dire que la puissance d'achat de la population de la province baissera d'environ 45 p. 100 par rapport à l'an dernier. Dans certaines parties de ma circonscription, la diminution atteindra 80 p. 100. Encore une fois cependant, n'oublions pas qu'au cours des trois dernières années les cultivateurs de l'Ouest ont eu d'excellentes récoltes. Que personne ne dise que la misère économique actuelle, dans l'Ouest, est la conséquence d'une simple récolte désastreuse, celle de l'été dernier, car nous avons eu là-bas cinq récoltes normales en trois ans.

Beaucoup de gens se demanderont, puisqu'il en est ainsi, comment il se fait que nous soyons en mauvaise posture actuellement. D'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, les prix touchés par les cultivateurs, depuis 1951, ont augmenté de huit points tandis que leurs frais ont augmenté de 14 points. Dans ma propre province, les frais agricoles ont monté de 16 points, ce qui veut dire que le revenu net des cultivateurs a fléchi de 24 points depuis trois ans.

Je me demande combien d'autres entreprises canadiennes resteraient solvables en pareilles circonstances. Or on s'attend que les cultivateurs continuent à produire dans ces conditions. On vient même de nous dire que tout probablement leur revenu net baissera de nouveau cette année. Évidemment, le moment de la crise n'a été que retardé par les cinq récoltes que nous avons eues en trois ans mais il n'en reste pas moins que beaucoup de gens chercheront à se convaincre que d'autres éléments entrent en jeu.

On a beaucoup parlé du chômage et je ne me propose pas de m'arrêter longuement à cette question. Certains prétendent que, d'ici un mois ou deux, il y aura 600,000 chômeurs. D'autres vont même jusqu'à dire qu'il y en aura 750,000. Cet état de choses découle de la perte de la puissance d'achat du producteur primaire. Celui-ci n'achète pas autant de denrées et services qu'auparavant parce qu'il n'a pas une puissance d'achat suffisante. Quand le producteur cesse d'acheter, le fabricant ralentit sa production. Il lui faut congédier des employés. Les employés n'ayant plus un revenu aussi élevé, ils ne peuvent plus acheter autant de denrées de consommation qu'auparavant. Il s'ensuit un nouveau ralentissement de la production et de nouveaux

congédiement. Et la même chose se répète indéfiniment.

Il est temps que nous cessions de chercher à nous convaincre que la situation se rétablira d'elle-même, avec le temps. Un grand nombre de mesures sont, à mon avis, à notre portée. Le ministre de l'Agriculture nous a répété maintes et maintes fois que la population du Canada représente le marché le plus avantageux pour nos propres produits canadiens. Examinons cette déclaration. Peut-être a-t-il raison. Nous avons 600,000 chômeurs. Point n'est nécessaire d'être grand mathématicien pour se rendre compte que 600,000 chômeurs pourraient représenter un million et demi de Canadiens qui ne mangent pas autant qu'auparavant, qui n'achètent pas autant de vêtements qu'auparavant. Pourquoi ne pas envisager ce marché éventuel? Donnons du travail à ces gens.

A propos des débouchés, j'ai lu, l'autre jour, que l'Union soviétique importera 240 millions de livres de viande cette année. L'an dernier, la *Canada Packers* a conclu un marché en vue de vendre du porc à la Russie et elle a obtenu un permis du Gouvernement. Je ne puis voir de différence à ce que le Gouvernement conclut un marché afin de vendre de la viande à la Russie cette année. Je crois que ce débouché devrait faire l'objet d'un examen.

Mais l'essentiel, à mon sens, c'est que le Gouvernement devrait faire ce qu'il se proposait de faire en 1945, lorsqu'il a convoqué la conférence fédérale-provinciale sur la reconstruction. Il s'était alors proposé, advenant du chômage ou une crise au Canada, d'entreprendre des travaux publics et un programme de placements publics. Évidemment, un tel programme de placements publics était subordonné à la conclusion d'une entente fiscale entre un nombre déterminé de provinces et le gouvernement fédéral. L'entente a été conclue. La voie est libre.

Je soutiens, comme d'autres députés l'ont souligné dans des discours antérieurs, que le temps est venu pour le Gouvernement du Canada d'entreprendre un programme de travaux publics. Une fois ce programme mis en route, il devrait convoquer une conférence fédérale-provinciale pour décider où ces travaux publics devraient s'effectuer de façon à produire les meilleurs résultats. Comme on l'a signalé hier, en ce qui concerne les travaux faits dans l'Ouest, 75 p. 100 des fonds impliqués dans le coût de ces aménagements profiteront à des entreprises de l'Est et 25 p. 100 resteront dans l'Ouest.

Je crois aussi qu'il faudrait aménager le barrage de la rivière Saskatchewan-Sud. A mon avis, il s'agit de l'un des placements publics les plus importants qu'on puisse faire.

[M. Bryson.]

Quelqu'un a dit qu'on croyait que le ministre de l'Agriculture veut la construction du barrage. Je crois sincèrement qu'il la veut. Autant que je sache, il se peut qu'il soit captif du parti libéral, mais j'aimerais qu'il s'en libère et construise le barrage. Je suis sûr que si le barrage est aménagé nous en serons tous heureux et nous l'appellerons tout probablement le "barrage Gardiner".

J'ai dit que nous devrions faire travailler les gens à des entreprises publiques. Si la guerre se déclarait demain, nous ferions travailler ces gens. Il est incontestable que nous avons besoin d'une foule de choses au Canada. Nous avons besoin de plus d'hôpitaux. Nous avons besoin d'un programme d'aménagement routier du genre dont le député de Vancouver-Est (M. Winch) a parlé l'autre soir. Toutes ces entreprises créeraient de la richesse et seraient largement rentables. Un tel programme est le seul qui permettrait d'envisager une solution au problème en cause. Plusieurs organisations canadiennes de caractère sérieux en préconisent l'adoption, notamment la Fédération canadienne des maires et des municipalités, divers syndicats ouvriers et même la Chambre de commerce du Canada.

Je parlerai un moment d'un problème qui me préoccupe profondément depuis longtemps, celui des affaires indiennes. Il ne faut pas étudier longtemps la division des affaires indiennes pour qu'il devienne évident que le même gâchis qui s'observe dans une foule de ministères fédéraux règne également dans ce service-ci. J'ai le sincère espoir que le nouveau ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, de qui relève la Division des affaires indiennes, étudiera le problème avec beaucoup de soin et montrera, en cherchant à résoudre quelques-uns de ces problèmes, plus d'enthousiasme que ses prédécesseurs n'en ont montré jusqu'ici.

Force m'est de reconnaître que de nombreuses façons de faire sont si bien ancrées dans cette division que je doute que le nouveau ministre lui-même ait beaucoup de succès quand il cherchera des solutions. Les problèmes urgents à résoudre sont très nombreux.

Avant d'en mentionner certains, j'aimerais m'arrêter un instant au régime des réserves. Il y a environ soixante-dix ans, le gouvernement du Canada a entrepris d'installer les Indiens sur les réserves; en agissant ainsi, on croyait, je le présume, arriver par ce moyen à une fin, fin qui était je l'espère, l'assimilation. Je crois que j'ai raison. Pour moi, je tiens le régime des réserves pour le régime le plus infâme et le plus immoral qu'un groupe ait jamais imposé à un autre. Nous qui faisons profession de liberté et portons aux nues

la dignité de l'homme, avons rassemblé ces gens et les avons enfermés dans des camps en y mettant tout autant de scrupule que s'il s'il s'agissait de simples buffles. Nous leur avons refusé les privilèges reconnus aux blancs. Et tout en restreignant leurs relations avec les blancs nous n'avons perdu aucune occasion de les exploiter, infligeant à ces gens relativement heureux et indépendants tous les vices et les maladies des blancs au point que, dans la majorité des cas, ils sont complètement démoralisés.

En d'autres termes, nous avons eu recours à tous les procédés imaginables pour rendre impossible toute assimilation. Après une expérience de 50 ans le gouvernement envisage maintenant l'établissement d'un plus grand nombre de ces infâmes réserves. Il achète même des terres à cette fin. J'ai même lu une nouvelle,—j'espère qu'elle est fausse et je me refuse à y croire,—d'après laquelle il songerait même à créer une sorte de régime de réserves pour les métis du Canada. Dieu nous en préserve!

Je veux faire le récit de ce qui se passe dans une réserve de ma circonscription et je sais qu'il y en a d'autres dans la même situation. Dans un rayon de cent milles il n'y a aucun agent des Indiens. L'Indien qui veut vendre une corde de bois, un boisseau de blé ou quelques poteaux de clôture doit franchir à pied deux fois la distance de cent milles pour obtenir de l'agent des Indiens la permission de vendre ce produit. En conséquence, il est évident qu'il ne le fait pas.

Il y a environ un mois, les journaux de la région ont publié une demande. On réclamait des vêtements et de la nourriture, en vue de remédier à la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les Indiens, disait-on. J'espère que le ministre tâchera d'enquêter au sujet de cette très grave situation. Je voudrais qu'il soit au courant de la situation grave dans laquelle se trouvent les Indiens du nord du pays et je lui demanderais (je regrette qu'il ne soit pas à son siège) de se bien renseigner au sujet des membres du personnel de la Division des affaires indiennes qui travaillent sur place. J'admets volontiers que bon nombre d'entre eux ont apparemment l'air de posséder la compétence nécessaire à l'accomplissement de leur tâche. Cependant, dans le cas de plusieurs, il y a des choses dont je ne veux pas que le hansard fasse mention, parce que certains sont de mes amis, des choses qui les rendent absolument inutiles dans la tâche qui leur est confiée.

**Une voix:** Sont-ils libéraux?

**M. Bryson:** Non, ils ne sont pas libéraux. Je serai heureux de dire en particulier au ministre ce que je ne veux pas dire à la Chambre sur le compte de ces gens.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pénétré dans le Nord, renforcé par les services de santé des différentes provinces, ce qui a entraîné un accroissement très rapide de la population indienne. Je constate que, dans une région en particulier, l'incidence de la mortalité infantile a baissé de 18 à 3 par mille de population. C'est un progrès magnifique. Mais il s'est produit l'état de choses parfaitement inepte qui consiste à dépenser l'argent du contribuable afin d'offrir un service, tandis qu'on permet l'existence de conditions dans lesquelles la population en cause se trouve complètement, absolument et, d'ailleurs, honteusement, sous la tutelle du Gouvernement.

Qu'on me permette de citer un exemple concret. Comme nous croyons encore pouvoir assimiler cette population, nous déclarons qu'il faut qu'elle fréquente l'école. Et c'est là que le ministère fait erreur dans son administration. Il verse des allocations aux familles indiennes. J'espère que personne n'aura l'impression que je m'oppose aux allocations familiales, parce que ce n'est pas le cas. J'aimerais voir tout le monde toucher ses allocations, y compris les Indiens. Mais je désapprouve, certes, la façon dont on effectue ces versements.

Voici ce qui arrive, et c'est pourquoi j'affirme que ceux qui sont chargés du travail sur place sont incompétents. On verse des allocations familiales aux Indiens, mais en leur disant: "Si vous voulez toucher votre chèque d'allocation familiale, il faut envoyer vos enfants à l'école." Qu'est-ce que cela signifie? Si ces fonctionnaires connaissaient leur affaire, ils sauraient qu'il ne faut pas agir ainsi. La famille indienne est une unité. Si un membre de la famille, s'en va, les autres le suivent. Maintenant, ils restent dans l'oisiveté autour des postes, pour toucher leurs allocations familiales. Ils apportent les chèques à la compagnie de la Baie d'Hudson, ces exploiteurs qui ont eu plus de deux cents ans pour apprendre leur métier. Et les Indiens achètent-ils des denrées de première nécessité avec ces chèques d'allocations familiales? Non, pas du tout. Ce sont des gens primitifs; ils achètent des rubans et de la camelote et la compagnie de la Baie d'Hudson ne s'en soucie aucunement. Qu'est-ce que cela peut lui faire? C'est une entreprise commerciale, une entreprise libre!

En conséquence, monsieur l'Orateur, à une exception près, exception que je mentionnerai plus loin, les Indiens ne vont plus sur les circuits de piégeage l'hiver, ni sur les terrains de pêche l'été. Ils ne le peuvent plus, car la femme indienne doit rester à la maison pour s'occuper des enfants. Il faut que les enfants aillent à l'école pour que la famille

indienne touche les allocations familiales. Et le père de famille ne peut quitter la maison parce qu'il lui est impossible de rien faire sans sa femme, puisque c'est elle qui accomplit tout le travail.

Venons-en aux faits. L'administration de ce service, qui tolère un tel état de choses, manque lamentablement à sa tâche. Mais il y a une exception. Un brillant garçon du personnel itinérant qui travaille auprès des Indiens proposa ceci: La saison de piégeage commence le 15 décembre; nous laisserons donc ces Indiens visiter les circuits de piégeage entre le 15 décembre et le 15 mars. Quelle stupidité! Quiconque connaît par expérience la région septentrionale du pays sait que le piégeage représente une entreprise fort importante. On ne peut pas dire: "Je vais visiter mes pièges demain." Il faut décider au milieu d'août si l'on chassera au piège et se préparer pour le 15 décembre. Le cas en question fournit un autre exemple de mauvaise administration.

Je dis que le gouvernement du Canada dépense les deniers des contribuables pour créer une situation où la population indienne augmente et, d'autre part, il permet que surgisse un état de choses où les Indiens deviennent les pupilles de l'État. Je conseillerais au Gouvernement d'établir des magasins dans le Nord. Oublions la Compagnie de la baie d'Hudson. Que le Gouvernement établisse des magasins dans le Nord, où il vendra des articles essentiels aux Indiens en échange des allocations familiales.

Cette proposition vous cause peut-être un choc, mais le Gouvernement recourt actuellement un peu au traitement par chocs à l'égard de ces gens, et je l'en pardonne. Le Gouvernement a eu parfaitement raison, l'an dernier, d'envoyer une équipe de radiographes dans cette région. Pour les Indiens, évidemment, ces gens étaient des croque-mitaines. Ils ne voulaient pas être radiographiés. Le spécialiste leur dit donc: "Fort bien! pas de radiographie, pas de paie de traite." C'est ce que j'appelle le traitement par chocs. Je crois que c'était très bien. Dans ce cas, la fin justifiait les moyens. Je propose que le Gouvernement établisse dans le Nord des magasins où ces Indiens pourront acheter des articles essentiels, de la farine au lieu de rubans et du sucre au lieu de montres Mickey Mouse.

**L'hon. M. Harris:** Le député me permet-il une question? Sait-il qu'un des gestes bien accueillis que j'ai posés à la Chambre a été d'annoncer que ces chèques seraient envoyés à ces gens sans restriction? Le parti auquel il appartient a applaudi à cette déclaration.

**M. Bryson:** C'est peut-être vrai.

[M. Bryson.]

**L'hon. M. Harris:** C'est vrai.

**M. Knowles:** Le ministre est en mesure de poser maintenant beaucoup de gestes qui seront bien accueillis.

**M. Bryson:** Je soutiens que le bien-être des Indiens du pays relève avant tout des fonctionnaires qui s'occupent des allocations familiales.

J'hésite presque à faire des propositions de ce genre mais j'engage néanmoins ce soir le Gouvernement à construire, avec la participation financière des Indiens, des entrepôts frigorifiques à multiples compartiments dans les régions du Nord afin de permettre aux Indiens d'entreposer de la viande, en prévision des temps difficiles. J'espère que nous n'assisterons jamais plus au spectacle qui s'est offert l'été dernier à un certain endroit dans le Nord. La viande a été entreposée et l'été est venu. Les Indiens des environs ne pouvaient quitter l'établissement car s'ils s'éloignent ils ne pouvaient toucher leurs allocations familiales. Or le préposé à l'entrepôt a décidé de partir en congé pour deux mois, et il a emporté la clé, laissant les Indiens plongés dans la panique et exposés à la famine. J'espère que le cas fera l'objet d'une enquête de la part du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'espère qu'on construira un plus grand nombre d'entrepôts de ce genre.

J'ai une solution à exposer à ce propos: elle permettra peut-être de régler le problème plus rapidement qu'aucune autre façon. J'engage le Gouvernement à convoquer le plus tôt possible une conférence fédérale-provinciale en vue de conclure une entente financière à long terme avec les provinces pour qu'elles prennent charge des affaires indiennes au pays. Ce serait, selon moi, un pas dans la bonne voie car, prises individuellement, les provinces seraient en bien meilleure posture pour faire face au problème.

Ceux qui connaisent bien les Indiens savent qu'il faudra en venir à cette solution. La façon actuelle de procéder est inefficace et, ce qui est plus, elle ne tient aucun compte de la réalité. Puisque nous affichons des principes chrétiens qui sont le propre d'un peuple libre et démocratique, nous ne pouvons plus nous fermer les yeux ni tourner le dos à ces malheureux qui, sans qu'ils y soient pour rien, sont victimes de notre refus de les accepter et de les traiter comme d'honorables citoyens de notre pays.

Vous comprenez sans doute, monsieur l'Orateur, que je n'ai l'intention d'appuyer ni la motion ni l'amendement.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, les autorités reconnaissent d'une façon générale que l'homme a trouvé la so-

lution au problème de la production, mais n'a pas résolu celui de la distribution. On ne se rend pas suffisamment compte que l'homme devra, dans notre ère de machines et de haute spécialisation, trouver la solution au problème de la distribution s'il ne veut pas disparaître de la surface de la terre.

Ce qui m'étonne le plus, c'est que notre gouvernement ne fait rien depuis des années, autant que je puisse voir, en vue de découvrir ou de mettre au point une méthode de distribution différente de celle qu'utilisaient nos ancêtres en 1895.

Pour des hommes qui aspirent à la liberté, la seule méthode de distribution qui puisse se révéler satisfaisante se trouve dans la doctrine et l'organisation financière du crédit social. Ce qu'il faut à l'humanité c'est le moyen de rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible. Une des meilleures preuves que nous n'avons pas encore réalisé cet objectif c'est que, comme tout le monde le sait, dès que nous produisons plus d'un genre quelconque de marchandises que les gens en achètent, le prix de ces marchandises fléchit et ceux qui les produisent se trouvent dans une situation moins favorable que lorsqu'il y avait pénurie. Cela démontre clairement que nous n'avons pas encore trouvé ce qui se rapprochait d'une méthode scientifique de distribution, ou d'une méthode scientifique permettant de rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible.

La technique financière du Crédit social fournit un moyen de rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible, non seulement en affectant à la production les ressources disponibles, mais encore en consommant ce qui a déjà été produit.

La technique financière du Crédit social comporte trois éléments. Ces éléments sont: premièrement, la liberté du crédit; deuxièmement, le juste prix; troisièmement, un dividende national payable à tout membre reconnu de la société. Monsieur l'Orateur, même si des journaux malfaisants comme la *Free Press* de Winnipeg et autres cherchent à induire la population en erreur au sujet de la doctrine du Crédit social, ce que j'ai dit est exact.

Qu'il me soit permis de parler de chacun de ces trois éléments. Parlons d'abord de la liberté du crédit. Une société ou un État, en établissant et en maintenant la liberté du crédit, peut, sans augmenter sa dette, ses impôts ou les prix, se procurer tout l'argent nécessaire pour réaliser et maintenir le degré de prospérité que permettent ses ressources, éviter à la fois le marasme économique et une prospérité de mauvais aloi, un marasme économique résultant de ce que trop peu d'argent se trouve disponible pour acheter les marchandises offertes en vente, et les périodes de prospérité ou d'inflation qui proviennent d'une trop grande abondance d'argent pour l'achat de ces marchandises.

Mais où un gouvernement dans une société créditiste se procurera-t-il l'argent nécessaire pour établir et maintenir la liberté du crédit? Il est incontestable que jamais il n'y a eu à Ottawa, Canada, ni à Washington, États-Unis, un gouvernement capable d'assurer le cours ininterrompu du crédit avec les procédés employés.

Expliquons maintenant d'où viendrait l'argent. Souvenons-nous que la constitution du Canada, comme celle des États-Unis, autorise le gouvernement à créer l'argent tout comme la Monnaie royale à Ottawa fabrique les pièces canadiennes: de dix, vingt-cinq ou cinquante cents. La constitution canadienne, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, par son article 91, donne d'abord au parlement du Canada jurisdiction exclusive en matière de monnaie et de devises (paragraphe 14), ensuite, en matière bancaire, avec la constitution en corporation des banques et l'émission de papier-monnaie (paragraphe 15) et, troisièmement, en matière de monnaie légale, (paragraphe 20). Le gouvernement du Canada n'a besoin que de ces trois pouvoirs pour créer, au Canada, tout l'argent que les ressources ou la production de notre pays exigent.

La constitution des États-Unis, article premier, sous-article 8, paragraphe 5, dispose notamment:

> Le Congrès aura le pouvoir de frapper la monnaie et d'en réglementer la valeur.

Quel usage a-t-on fait au Canada de ce pouvoir constitutionnel conféré au gouvernement fédéral? Nous avons assisté à deux ou trois tentatives réussies. En vertu de la Loi des Finances de 1914, le ministre des Finances du Canada, sir Thomas White, a créé des vingtaines et même des centaines de millions de dollars canadiens. Durant la période écoulée de 1914 à 1917, il a créé 26 millions de dollars canadiens et les a dépensés pour la guerre. Ce n'était pas de la monnaie de singe. On peut se référer, pour ce que je viens de dire, à la page 21 du rapport de la commission royale sur la banque et la monnaie au Canada, qui a été publié en 1933.

En 1917, sir Thomas White a créé 50 millions de dollars et les a consacrés à l'achat de céréales et d'autres produits canadiens pour la Grande-Bretagne, ces dollars ayant été garantis par des bons du Trésor impérial. On peut encore vérifier la transaction à la page 21 du rapport que j'ai déjà mentionné. Au total, il a créé plus de 1 milliard 200 millions de dollars canadiens durant la première

Grande-Guerre et les a avancés à la Grande-Bretagne pour l'achat de vivres, de munitions et d'autres produits canadiens destinés à la poursuite de la guerre. On vérifiera cela à la page 85 du rapport de la commission royale sur la banque et la monnaie au Canada. Dans son mémoire de dissidence signé à Ottawa le 3 octobre 1953, ainsi qu'il paraît à la page 85 du rapport, sir Thomas White affirmait:

Mais le Gouvernement n'a pas suivi "une politique d'inflation".

Libéraux et conservateurs se plaisent à colporter un mensonge à travers le pays quand ils qualifient d'inflation le créditisme et l'usage qu'il propose de faire de la monnaie d'État. On peut sans doute en dire autant des cécéfistes, qui n'hésitent jamais à faire ce que font les deux autres partis. Un gouvernement créditiste, au Canada, pourrait obtenir, et obtiendrait sans doute, de l'argent pour maintenir ce libre mouvement du crédit en s'adressant exactement aux mêmes sources qui ont fourni à sir Thomas White une bonne partie de l'argent qu'il a employé à financer l'effort de guerre, relativement colossal, fourni par le Canada lors du premier conflit mondial.

Le ministre des Finances du Canada, sir Thomas White, par le truchement d'une institution financière spécialisée, qui avait nom loi financière du Canada de 1914, a créé les dollars canadiens dont il avait besoin, d'abord pour stimuler la production nationale de biens et de services et, en second lieu, pour vendre ces biens et services avec profit. De même, un gouvernement créditiste, en recourant à une institution financière spécialisée, c'est-à-dire à une commission monétaire nationale, créerait les dollars canadiens nécessaires, d'abord pour stimuler la production nationale en conformité des désirs des Canadiens; deuxièmement, pour permettre aux producteurs canadiens d'écouler leurs produits et. troisièmement, pour permettre aux consommateurs canadiens de bénéficier de cette production et de jouir d'un niveau de vie et de sécurité de plus en plus élevé.

Tout le monde se demande aujourd'hui quelle répercussion auront la découverte et l'utilisation de l'énergie atomique sur la production des denrées. Tout le monde se rend compte de l'efficacité épouvantable, pour ainsi dire, des puissantes machines du genre de celles dont a parlé le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) hier soir, si je ne me trompe. Il faut assurément se demander ce qui va arriver par suite d'une production sensiblement accrue, à moins qu'on ne trouve moyen de permettre aux gens d'obtenir leur part des biens produits.

Quiconque examine la situation à fond sait qu'il est absolument impossible de prélever au moyen des impôts les sommes qui permettront aux gens d'acheter le produit de ces puissantes machines et de ces moyens techniques remarquables. Soyons donc pratiques et honnêtes. N'oublions donc pas cette réalité dans nos discours au peuple. Le moment est venu où quiconque s'adresse à la population du Canada doit lui faire part de la vérité, quelle qu'elle soit.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**Mr. Blackmore:** Monsieur l'Orateur, avant l'heure du dîner, je traitais la question que pose la théorie créditiste du libre cours du crédit, exposant comment on pourrait se procurer de l'argent pour favoriser ce libre cours du crédit. J'ai signalé que la méthode d'après laquelle les créditistes obtiendraient des fonds ressemble de près à celle qui permit à sir Thomas White de se procurer des millions de dollars en appliquant la loi de finances de 1914 lorsqu'on menait la première Grande Guerre. J'ai fait remarquer qu'il n'y a pas plus lieu de douter de la valeur des fonds créditistes que de celle des montants utilisés alors par sir Thomas White.

Les adversaires du Crédit social prétendent que l'argent d'un gouvernement créditiste n'aurait pas de fondement solide. Ils aiment en parler comme d'une "drôle de monnaie". Mais oseront-ils prétendre que les dollars émis en vertu de la loi de Finances de 1914 étaient douteux? Prétendront-ils que ces dollars étaient "une drôle de monnaie"? J'en doute fort.

Qu'est-ce qui donne sa force au dollar canadien à l'intérieur du pays? Serait-ce l'or? Beaucoup le croient, mais ce n'est pas le cas. Ce sont les marchandises et les services qui reposent sur les ressources du pays, sur le matériel et les hommes prêts à produire et à livrer toujours plus de marchandises et de services.

Voici une excellente définition pratique du dollar: c'est "un billet donnant droit à des produits". Puisqu'il en est ainsi, le nombre de dollars que le ministre des Finances peut émettre en toute sécurité au sein de l'économie canadienne doit correspondre à peu près à la quantité de denrées offertes en vente sur le marché canadien.

Une autre définition utile, c'est que "le dollar est un moyen d'échange". Nous fondant sur cette définition, nous devons reconnaître que le nombre des dollars qui pénè-

trent sur le marché canadien doit correspondre au nombre d'échanges que les Canadiens veulent et peuvent faire entre eux.

Ces deux considérations fournissent à quiconque veut en tenir compte un moyen concret de juger si, à un moment donné, il y a trop d'argent en circulation au sein d'une économie. La monnaie émise sous le régime de la loi de finance de sir Thomas White était incontestablement saine parce que le nombre de dollars avait été scrupuleusement lié aux denrées et services disponibles pour les échanges que les Canadiens pouvaient désirer effectuer.

Les adversaires du crédit social prétendent que, sous un régime créditiste, il y aurait trop de dollars d'émis. Ils disent, en se moquant, "faites rouler les presses à imprimer". Mais les créditistes feraient preuve d'une prudence suffisante dans l'émission de monnaie et de crédit, tant pour ce qui est de l'argent prêté et mis en circulation que de l'argent libre de dette que la population pourrait dépenser. Les créditistes connaissent, tout autant que sir Thomas White, les vérités fondamentales sur la monnaie. Un homme renseigné et honnête accuserait-il inconsidérément sir Thomas White d'avoir mis en marche les presses à imprimer? On ne se serait servi de cette expression au Canada qu'à partir du moment où il est devenu avantageux à certains politiciens de dénigrer le crédit social.

Les adversaires de cette doctrine se sont toujours efforcés de démontrer qu'elle aboutirait à une dictature. Mais la vérité est tout le contraire. Le crédit social établirait l'État le plus libre et le plus authentiquement démocratique qu'on puisse imaginer. Sir Thomas White a-t-il établi une dictature en concevant et en appliquant la loi de finance de 1914? Le seul fait de poser cette question serait injuste envers sa mémoire et déplairait à la plupart des honorables députés.

Les adversaires du crédit social peuvent se demander comment il serait possible de maintenir les prix sans régies rigoureuses. C'est le chef de l'opposition (M. Drew) qui, parlant du crédit social, posait il y a quelque temps cette question. La réponse c'est que les prix, dans leur ensemble, seraient maintenus par l'application scientifique de la loi de l'offre et de la demande. C'est cette loi qui est censée régler les prix à l'heure actuelle. En établissant et en appliquant une régie prompte et efficace sur notre politique financière, le ministre des Finances pourrait facilement accroître les approvisionnements d'à peu près n'importe quelle denrée au Canada, ce qui annulerait toute tendance des prix à monter.

Certains demanderont: "Mais comment peut-il augmenter l'offre assez rapidement pour neutraliser une tendance à l'inflation?" Après qu'un gouvernement créditiste aurait été au pouvoir pendant une certaine période, nous constaterions qu'il aurait probablement en main une quantité considérable de diverses denrées, tout comme nous constatons aujourd'hui que le gouvernement fédéral du Canada a en main une quantité considérable de beurre, d'œufs et d'autres denrées.

J'ai déclaré maintes fois, à la Chambre, que notre pays aurait grandement intérêt à emmagasiner une bonne quantité de céréales diverses, de sucre, de miel et d'autres denrées du même genre, de manière à disposer de réserves au cas où il serait nécessaire de lancer certaines denrées sur le marché lorsqu'il semble y avoir une pénurie suffisante pour engendrer une hausse des prix.

Le ministre des Finances pourrait maîtriser les tendances des prix vers la baisse grâce à un programme de soutien des prix au besoin, en utilisant les mêmes méthodes que celle du soutien des prix des produits agricoles. Il pourrait acheter et appliquer une réglementation provisoire, et retirer du marché tous les excédents embarrassants, surtout les denrées non périssables comme le blé, le sucre et d'autres. Ainsi que je l'ai déjà signalé, nous avons suivi un tel régime au Canada; de fait, c'est ce que nous faisons actuellement. Nous avons eu plusieurs régimes semblables durant la seconde guerre mondiale. Cependant, nous ne nous en sommes pas servi sur toute la ligne ou d'une manière générale, afin de régir les prix dans notre pays.

Nul ne pourrait dire que des méthodes comme celles que j'ai indiquées sont des mesures de réglementation de fer, à moins qu'il n'ait le cauchemar. Crises économiques et vagues de prospérité pourraient être pratiquement éliminées ou jugulées grâce à des mesures financières de crédit social. Exposer ma thèse de façon assez détaillée prendrait, bien entendu, plus de temps que n'en peuvent disposer le député qui parle et les députés qui l'écoutent. Il suffit d'étudier la science du crédit social avec le désir de s'instruire pour en comprendre toute la vérité.

Parallèlement aux mesures que j'ai indiquées, le ministre des Finances disposerait de deux autres moyens qui l'aideraient puissamment dans sa lutte pour la réglementation des prix de déflation ou d'inflation, savoir les deux mesures de crédit social suivantes, le juste prix et le dividende national. Deux considérations entrent en ligne de compte pour établir ou déterminer très scientifiquement le juste prix. La première consiste à viser à accorder au producteur ses frais de

production plus un juste bénéfice. L'autre consiste à tenir compte de ce qu'on appelle le facteur du juste prix. Je n'ai pas le temps d'approfondir le sujet dans les détails, mais ceux qui s'efforcent d'apprendre le comprennent parfaitement. Le facteur du juste prix permettrait à ceux qui dirigent l'économie de déterminer quel devrait être l'escompte compensé à l'égard des prix afin de les réduire au niveau auquel ils devraient être. Cela n'entraînerait aucune dictature ni aucune réglementation de fer. Nous constaterions, je pense, qu'une forte partie de la réglementation serait exercée par les divers éléments de la société elle-même.

Les syndicats ouvriers exercent une influence de plus en plus grande sur la conduite des affaires de la nation et ils continueront de le faire. A mesure qu'ils deviendront plus responsables de leur propre bien-être en même temps que du bien-être des autres membres de l'État, ils deviendront aussi, nous le constaterons, beaucoup plus éclairés et réfléchis dans leurs décisions. Ils joueront, je crois, un rôle considérable dans l'établissement de la politique économique, autant qu'ils le font aujourd'hui.

L'Association canadienne des manufacturiers exerce aussi une puissante influence. D'autres éléments de la société exerceront une forte influence et, en temps voulu, constateront qu'au lieu de se combattre, ils feraient bien de tenir conseil pour discuter de l'ampleur des avantages à partager, de la part qui revient à chacun, de la ligne de conduite à suivre de façon que le partage soit équitable pour tous. Cela ne dépasse nullement le domaine du possible. De fait, même aujourd'hui il y a lieu de faire des propositions assez grosses de conséquences. L'une d'elles a été mentionnée hier soir par le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart).

Le dividende national est un moyen d'introduire dans l'économie du pays assez de pouvoir d'achat pour permettre à la population d'acheter les produits en vente; autrement dit, si l'on constate l'existence d'un excédent, l'émission d'un dividende national serait un autre moyen d'absorber cet excédent et d'empêcher qu'il ne cause un fléchissement des prix. Certes, quiconque désire envisager les faits, comme tous les députés en comprennent aujourd'hui la nécessité, j'en suis sûr, devrait pouvoir se rendre compte que toutes ces mesures n'impliquent aucun élément de dictature.

Les adversaires du Crédit social objecteront que les dollars de sir Thomas White, aux termes de la loi financière de 1914, avaient une couverture-or, tandis que les dollars du crédit social ne sembleraient pas en avoir.

[M. Blackmore.]

**M. Murphy (Westmorland):** Quelle en est la couverture?

**M. Blackmore:** Les biens et les services du pays. Telle en est actuellement la couverture. Pourquoi ne m'écoutez-vous pas?

**M. Murphy (Westmorland):** J'ai écouté, mais je ne comprends pas.

**M. Blackmore:** Pourquoi n'écoutez-vous pas? Vous ne comprendrez jamais si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments! Je viens de vous dire que la contre-partie de l'argent aujourd'hui, ce sont les biens et les services. Combien de temps pourrons-nous maintenir la valeur du dollar pour l'achat de pommes de terre, mettons, si les approvisionnements de ce légume s'épuisent? Combien de temps pourrons-nous maintenir la valeur du dollar en ce qui a trait aux pommes si nous manquons de pommes? Combien de temps maintiendrons-nous la valeur du dollar si nous avons d'énormes excédents de pommes de terre et de pommes? Cette réflexion suffit à elle seule à démontrer que ce qui donne au dollar sa valeur, ce sont les biens et les services que l'on peut acheter avec des dollars; cela et le régime des prix, et bien entendu, c'est des moyens à prendre pour maintenir ce régime que j'ai parlé dans la partie de mon discours que je viens de prononcer.

**M. Murphy (Westmorland):** Ces détails m'ont échappé.

**M. Blackmore:** Vous n'avez tout simplement pas compris. Je suis content de vous entendre l'admettre. Ce ne sont pas des choses faciles à saisir, je le sais. Il m'a fallu acquérir moi-même ces connaissances. Il est à peu près aussi difficile d'apprendre les principes du crédit social que de maîtriser la trigonométrie. On n'apprend pas la trigonométrie simplement dans la salle de cours, surtout, si en partant, on est décidé de ne pas l'apprendre.

Les adversaires qui pensent que les dollars émis par sir Thomas White se fondaient tous sur l'or feraient bien d'examiner le rapport de la Commission royale sur la banque et la monnaie, au Canada, publié en 1933, dont j'ai déjà parlé. S'ils veulent bien se reporter à la page 21, ils constateront, au paragraphe 46, que même en 1913, avant l'adoption de la loi financière de 1914, les hommes de l'époque n'ont pas craint de permettre au ministre des Finances d'émettre des billets d'une valeur de 30 millions en vertu de la loi des billets du Dominion, en se fondant sur des obligations garanties.

Cela démontre très clairement qu'ils considéraient que l'or n'était pas nécessaire pour garantir la valeur du dollar, même

avant qu'on suspende l'application de la disposition visant le rachat de l'or en 1933. Ceux qui pensent que les dollars de sir Thomas White se fondaient sur l'or feraient bien de lire, à la page suivante du rapport de la Commission royale, la partie qui a trait à l'émission de billets d'une valeur de 50 millions destinés à l'achat de marchandises pour la Grande-Bretagne. On indique clairement dans le rapport que ces 50 millions étaient garantis par des billets du trésor britannique. Ces billets du trésor britannique ne pouvaient certes pas être considérés comme de l'or. La Grande-Bretagne pouvait avoir jugé bon de les garantir avec de l'or, mais d'une façon générale ces billets du trésor permettaient de fournir plus tard des marchandises et des services.

Que ceux qui croient toujours qu'il y avait peut-être derrière le dollar de sir Thomas White, une couverture-or considérable, se souviennent que les dollars de la Banque du Canada peuvent être couverts par des obligations aussi bien que par de l'or.

**M. Low:** Ils le sont.

**M. Blackmore:** Ils le sont, remarque le représentant de Peace-River. Si nous nous mettons pour de bon à l'étude de ces questions, nous constaterons que le crédit social n'est pas aussi insensé qu'un grand nombre de ses plus ardents adversaires voudraient le faire croire. A la vérité, le crédit social apporte la solution scientifique de la difficulté à laquelle nous avons à faire face. C'est bon de le savoir. Il se trouve que les hommes qui dirigent les services de propagande au Canada ne veulent pas que la population comprenne le crédit social, sachant qu'une fois le Crédit social au pouvoir, ils ne pourront plus diriger comme ils le font présentement les destinées du Canada. En passant, ce sont ces mêmes gens qui sont responsables du communisme *(Exclamations)*. Il y eut un temps où j'étais assez peu renseigné pour penser comme eux; mais on acquiert de la sagesse lorsqu'on se met à bonne école. L'ennui pour un certain nombre de jeunes comme nous, c'est que nous connaissons peu ceux qui soutiennent le communisme. Mettons-nous à l'œuvre et renseignons-nous. Nous serons surpris.

Il n'est pas un d'entre nous, n'en doutons pas, que n'ait rendu vraiment malheureux ces derniers jours, la perspective d'avoir à se priver de ces choses pour lesquelles il nous faudrait beaucoup de cet argent que d'après le Conseil du Trésor, nous ne possédons pas. Il n'est personne ici qui ne soit favorable à l'introduction d'un programme national d'habitation qui permettrait de construire des maisons trois ou quatre fois plus vite et trois fois moins cher que ce n'est le cas en ce moment dans notre pays. Impossible, pourtant, de voir d'où viendrait l'argent pour construire des maisons aussi nombreuses et à aussi bon marché. Il n'est pas un d'entre nous qui ne soit favorable à l'inauguration d'un programme national de santé et d'hospitalisation, mais encore que certains puissent tenir à cet égard des propos enthousiastes, à l'intention de leurs commettants, ils s'abstiennent discrètement de donner leur voix au projet lorsque arrive le moment du scrutin. C'est qu'ils ne savent vraiment pas d'où va venir l'argent.

Pour ce qui est de ce programme de santé, n'est-il pas vrai que nous avons tous les médecins qu'il nous faudrait, ou que du moins nous ne saurions manquer de les avoir bientôt? Il n'est pas difficile non plus de former toutes les infirmières qu'il nous faut. On ne manque assurément pas des matériaux nécessaires à la construction des hôpitaux. On a des aliments en quantité et tout ce qui est indispensable à la santé de la population. Pourquoi n'avons-nous pas, alors, de programme national de santé? C'est qu'il nous manque ce qui nous permettrait de nous procurer ces biens. C'est tout. Les marchandises et les services sont là, mais nous n'avons pas les bons pour les acheter. Qui dira que nous ne pouvons pas créer les bons quand nous avons les marchandises? Il y a quelque temps, je disais qu'on définit bien le dollar en disant que c'est un bon pour des marchandises.

**M. Hanna:** L'honorable député me permettra-t-il une question?

**M. Blackmore:** Certainement.

**M. Hanna:** Nous dira-t-il quel effet la méthode du crédit social aura sur les impôts?

**M. Blackmore:** Je répondrai tout d'abord qu'elle accroîtrait tellement le bien-être du pays que le fardeau des impôts actuels nous paraîtrait relativement plus léger. On sait qu'en périodes de hausse des revenus, des salaires et ainsi de suite, et qu'au sommet de la prospérité durant la guerre, il était plus facile de supporter les impôts. Mais sans entrer dans les détails, je répondrai que le crédit social est opposé aux lourds impôts et qu'il s'efforcerait d'acquitter la dette aussi rapidement que les marchandises et les services produits au pays le permettraient. La dette peut facilement être remboursée. Sir Thomas White aurait pu utiliser les 100 millions de dollars qu'il a créés pour racheter 100 millions de dollars d'obligations aussi facilement qu'il eût pu utiliser l'argent pour acheter 100 millions de dollars de blé et d'autres produits durant la guerre.

Et c'est ainsi que, si une gouvernement créditiste estimait un jour que le meilleur emploi à faire d'un montant donné d'argent obtenu de la monétisation de biens et de services serait de rembourser la dette, il pourrait l'éteindre peu à peu en monétisant tout simplement, comme l'a fait sir Thomas White, les biens et les services du pays pour amortir la dette. Les impôts diminueraient petit à petit et le jour viendrait,—je ne dis pas le nombre d'années que cela prendrait; tout dépendrait de la situation, mais ce serait dans un délai relativement court,—où nous n'aurions plus besoin d'impôts.

**Des voix:** Bravo!

**M. Blackmore:** Cela peut paraître bien merveilleux.

**M. Byrne:** Fantastique.

**M. Blackmore:** Qu'ils songent aux progrès énormes réalisés dans le domaine de la machine et de la technique, aux richesses énormes qu'on en peut attendre, qu'ils pensent aux quantités énormes de services dont on dispose déjà et dont on disposera avant longtemps, qu'ils se disent bien qu'on peut employer ces biens et ces services au remboursement de la dette, et les députés comprendront qu'il est ridicule, pour un pays aussi riche que le nôtre en ressources de toutes sortes, de faire face à une dette qui ne s'éteint jamais et à de lourds impôts. Notre collègue trouvera là, sans doute, une partie de la réponse à sa question, de sorte que je passe à d'autres considérations. S'il a une autre question à me poser, j'y répondrai volontiers.

Tous les Canadiens aimeraient que nous ayons de bonnes routes. Aucun pays sans doute n'a autant besoin de routes que le nôtre. Nous avons tout ce qu'il faut pour en aménager; nous pouvons fabriquer les machines nécessaires et nous avons tous les matériaux qu'il faut, tout enfin pour aménager des routes de première qualité. Il nous manque seulement ces billets. Grâce à la loi de finance de 1914, sir Thomas White a bien démontré qu'on pouvait en fabriquer sans aucun inconvénient tant que leur quantité est raisonnablement maintenue en deça de la valeur des biens et servics disponibles.

Tous les Canadiens aimeraient que nous irriguions plus de terres. Chacun aimerait être en mesure d'aider les sans-travail; mais, quoique possédant tous les biens et services nécessaires, les aliments, le vêtement, le logement et tout ce qu'on peut nommer, pour que nos gens jouissent de beaucoup de confort, nous disons cependant que nous n'avons pas d'argent. Je pense bien que les Martiens ou les gens d'une autre planète qui ne sont pas hypnotisés comme nous le sommes en riraient presque jusqu'à l'hystérie.

[M. Blackmore.]

N'oublions pas que jusqu'ici il n'y a pas même eu à la Chambre l'ombre d'une solution du problème. Deux ou trois de nos bons amis cécéfistes ont péroré de façon très émouvante au sujet des difficultés que nous affrontons. Ils ont dit que, ni les libéraux, ni les conservateurs n'avaient de solution à offrir. Ils nous ont fait supposer qu'ils possédaient une solution, mais n'ont pu démontrer comment leurs idées pourraient résoudre les difficultés existantes. Prenons comme exemple la puissante machine dont parlait hier le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart). Supposons qu'elle devienne plusieurs fois plus puissante qu'elle enlève leurs emplois à des milliers de gens, qu'elle multiplie la capacité de production de l'industrie au point que les gens seraient loin de pouvoir obtenir assez de travail pour gagner l'argent qu'il leur faudrait pour acheter les produits de la machine. Mettons que le Gouvernement en assume la direction. Cela fournirait-il de l'emploi à un plus grand nombre d'hommes? En obtiendraient-ils plus d'argent? Serait-ce un stimulant pour la production et la vente de plus de denrées?

C'est, cependant, la seule solution que préconisent les cécéfistes, c'est-à-dire l'étatisation. Or, on devrait s'attendre que les hommes sérieux qui forment le parti cécéfiste, car ce sont des hommes sérieux, fassent preuve d'un sens pratique répondant aux exigences de l'heure et ne nous demandent pas de croire ce qu'ils n'ont pas prouvé.

**M. McInnis:** Puis-je poser une question à mon collègue?

**M. Blackmore:** Certainement. Je serais heureux d'entendre le député poser des questions.

**M. McInnis:** Le député prétend qu'on devrait attendre du parti cécéfiste qu'il n'essaie pas de faire croire des choses non prouvées. Cela s'applique-t-il également à ce qu'il a exposé ce soir? Car cela n'a, certes, pas encore été prouvé.

**M. Blackmore:** Peut-être l'honorable député est-il arrivé en retard...

**M. MacInnis** Oh non, je ne suis pas sorti de la chambre.

**M. Blackmore:** ...de sorte qu'il n'a pas entendu ce que j'ai dit à propos de la loi financière de 1914. J'ai ici un intéressant petit livre que je conseille à l'honorable député de lire: Le rapport de la Commission royale sur le commerce de banque et le numéraire au Canada. Ce petit livre renferme tous les renseignements nécessaires pour qu'un homme ayant la moitié de l'intelligence de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) puisse comprendre ce que j'ai dit.

**M. MacInnis:** Est-ce plus facile que la trigonométrie?

**M. Blackmore:** Oui, c'est plus facile que la trigonométrie. Autrement, je ne proposerais pas à l'honorable député d'en prendre connaissance.

**M. MacDougall** C'est votre faute, Angus. Il vous faudra maintenant lire le livre.

**M. Blackmore:** J'espère revenir plus tard sur la question, mais je pense que cela suffit probablement pour la première leçon.

(*Texte*)

**M. Rodolphe Leduc (Gatineau):** Monsieur l'Orateur, je désire vous offrir mes meilleurs vœux au début de cette nouvelle année et vous exprimer mon admiration pour votre esprit de travail, votre autorité, votre impartialité et votre parfaite connaissance de la procédure parlementaire.

Je veux féliciter le député de Verdun (M. Leduc) qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Il a fait un discours remarquable qui le place au rang des meilleurs orateurs de la Chambre.

(*Traduction*)

Je désire, monsieur l'Orateur, féliciter l'honorable représentant de Trinity (M. Carrick) de l'excellent discours qu'il a prononcé afin d'appuyer la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône.

(*Texte*)

Je voudrais également signaler le rôle important joué par mon prédécesseur (M. J.-C. Nadon) en cette Chambre et plus spécialement les nombreux services qu'il a rendus au comté de Gatineau, comme député provincial et comme maire du village de Maniwaki, postes qu'il a occupés avec beaucoup d'habileté et d'initiative pendant de nombreuses années. Son souvenir restera à jamais gravé dans le cœur de ses électeurs.

Je voudrais également féliciter le notaire Léon-J. Raymond, qui m'a succédé comme député de Gatineau en 1945 et qui occupe aujourd'hui l'importante position de greffier de la Chambre des communes. C'est un honneur qui rejaillit non seulement sur lui et sa famille, mais également sur le comté qui l'avait élu.

Je voudrais féliciter le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) du choix judicieux qu'il a fait en nommant l'honorable George Marler ministre des Transports, et l'honorable Roch Pinard, secrétaire d'État. Ce sont deux hommes de grande valeur et je leur souhaite tout le succès qu'ils méritent dans l'accomplissement de leur devoir d'État.

Je veux remercier d'une façon toute spéciale les électeurs du comté de Gatineau qui me font l'honneur de les représenter dans cette Chambre. C'est un grand honneur, car le comté de Gatineau est l'un des plus beaux du pays, une partie importante de ce comté étant comprise dans la région de la capitale nationale. Sa population se compose de Canadiens d'origine française pour les deux-tiers et de Canadiens d'origine anglaise pour un tiers. C'est une population laborieuse, intelligente et progressiste, composée surtout de cultivateurs, de colons, de bûcherons, de fonctionnaires, de techniciens, d'éducateurs, de commerçants, d'industriels, et autres. La bonne entente et l'harmonie reignent entre les différents groupes ethniques et tous sont fiers et orgueilleux, avec raison, d'habiter le beau comté de Gatineau.

Le comté de Gatineau est borné à l'ouest par la rivière Outaouais et s'étend au nord jusqu'aux limites des comtés de Pontiac et de Montcalm. A l'est, il s'étend jusqu'au comté de Labelle et au sud jusqu'au comté de Hull. L'agriculture, l'industrie forestière, l'industrie touristique, l'industrie minière, l'exploitation des forces hydrauliques pour la production de l'électricité et la petite industrie sont les sources principales de revenu des habitants du comté.

L'industrie agricole, dans la partie sud de mon comté, est très bien organisée, et les cultivateurs possèdent des marchés avantageux pour l'écoulement de leurs produits. Dans la partie nord du comté, et sur la Lièvre, les cultivateurs ont fondé des coopératives agricoles mais, étant plus éloignés des grands marchés, leur exploitation agricole est moins avantageuse. Toutefois, le cultivateur apprécie l'effort que le gouvernement canadien fait pour aider l'agriculture, et les prix de soutien des produits agricoles sont un apport considérable pour la réussite du cultivateur.

Le cultivateur de mon comté ne s'occupe pas exclusivement de l'agriculture mais il s'occupe également, et principalement durant les mois d'hiver, de l'exploitation du "boisé de ferme." L'exploitation des bois de sciage et des bois de placage est la plus rémunératrice, car les prix qu'ils en obtiennent sur les marchés sont élevés et la demande est très grande. Mais, je ne peux en dire autant en ce qui a trait à la vente du bois de "pulpe", l'épinette, le sapin et le tremble que les grandes industries de la "pulpe" et du papier achètent. Trois compagnies importantes de "pulpe" achètent le bois de "pulpe" du cultivateur et du colon dans mon comté: la *E. B. Eddy* de Hull, la *Canadian International Paper*, dont le moulin à papier est à Gatineau Mills, et la *James MacLaren's* dont le moulin de "pulpe" est situé à Masson. Le prix payé par ces compagnies pour le bois de "pulpe" est ridicule si on le compare au prix du papier à

journal et autres papiers et matériaux de construction à base de "pulpe" que vendent ces compagnies. La raison des bas prix payés aux cultivateurs et aux colons, c'est qu'il existe une coalition entre ces compagnies qui exploitent le cultivateur et le colon, à leur propre avantage. Cette coalition existe, malheureusement, depuis trop longtemps.

L'Union catholique des cultivateurs de mon comté et les représentants des coopératives agricoles de la partie nord de mon comté m'ont demandé de dénoncer cette coalition afin qu'ils puissent obtenir un prix juste et équitable pour le bois de "pulpe" qu'ils vendent chaque année à ces compagnies et qui représente en moyenne une centaine de mille cordes annuellement.

C'est mon devoir, à titre de député, de protéger et de défendre les intérêts de mes électeurs; c'est surtout mon devoir de protéger le faible et le pauvre contre ces riches compagnies, qui sont nécessaires, auxquelles la province de Québec a fait de très généreuses concessions forestières et hydroélectriques dans le but d'aider les bûcherons, les colons et les cultivateurs et non de les exploiter uniquement pour leur profit.

Je voudrais faire mieux connaître et apprécier le bûcheron et le rôle essentiel qu'il joue dans l'importante industrie du bois. Les bûcherons sont, en majeure partie, des fils de cultivateurs et de colons de mon comté. Ce sont des hommes fiers, gais, courageux, intelligents, habiles et d'une force physique étonnante. Le bûcheron est un travailleur inlassable. Il quitte sa famille et son foyer et pendant des semaines et des mois il s'exile en forêt où il travaille ferme, non pas huit heures par jour, mais du matin jusqu'au soir, six jours par semaine. Les bûcherons travaillent souvent dans des conditions excessivement difficiles, à la pluie, à la neige, dans la boue, etc., et ils sont exposés à des accidents nombreux et souvent mortels dans l'accomplissement de leur tâche quotidienne.

Ils ne sont pas syndiqués et l'important travail qu'ils accomplissent n'est pas rémunéré à sa juste valeur. Ils méritent plus que notre admiration, ils méritent un salaire plus élevé. Il est donc urgent que les grandes compagnies forestières reconnaissent l'importance et le rôle social de ces honnêtes gens et qu'elles leur payent un juste salaire.

Je n'ai pas d'animosité ni de rancune personnelle envers ces compagnies et encore moins envers leurs fonctionnaires, spécialement ceux de la *Canadian International Paper* à Maniwaki, que je connais personnellement très bien et qui sont d'honorables citoyens et de dévoués employés de leurs compagnies. Je suis en faveur de l'entreprise privée mais je suis opposé aux abus des capitalistes et c'est le devoir des gouvernements de réprimer les abus de certaines grandes corporations, qui n'ont d'autre but que de réaliser des profits au détriment de la justice sociale.

Le prix payé aux cultivateurs et aux colons pour l'épinette et le sapin,—le prix de 1953-1954 était de $13.50 la corde sur la rivière Gatineau ou sur la rivière La Lièvre, car la plus grande partie du bois destiné à ces compagnies est flotté sur ces deux rivières jusqu'au moulin,—est inférieur au prix payé par ces mêmes compagnies aux entrepreneurs qui coupent le bois sur les réserves forestières qui appartiennent à ces compagnies.

Certains entrepreneurs de la *Canadian International Paper* et de la compagnie *James MacLaren,* sur la rivière La Lièvre, reçoivent un prix beaucoup plus élevé pour couper le bois sur les réserves de ces mêmes compagnies. Si vous ajoutez maintenant au prix payé aux entrepreneurs pour couper le bois de "pulpe" sur les réserves des compagnies, les droits de coupe, la protection contre les feux de forêt et les dépenses d'administration, vous en arrivez à un montant bien au delà de $20 la corde et, cependant, les compagnies s'entendent pour ne verser que $13.50 la corde aux colons ou aux cultivateurs pour leur bois.

Je sais que ces mêmes compagnies achètent chaque année, dans mon comté, plus d'une centaine de mille cordes de bois de "papier" des colons et des cultivateurs, et si elles payaient le prix qu'elles seraient sensées payer en toute justice, les colons et les cultivateurs recevraient chaque année des centaines de mille dollars de plus.

Il y a un fait brutal à remarquer: plus le prix du papier journal est élevé, moins les compagnies payent les colons et les cultivateurs pour le bois de "pulpe." Voici des chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique à l'appui de cet avancé:

| Année | Prix de la corde de bois (Sapin et épinette sur la Gatineau et sur la Lièvre) | Valeur moyenne de la tonne de papier au moulin |
|---|---|---|
| 1951..... | $15.00 | $101.48 |
| 1952..... | 14.50 | 105.22 |
| 1953..... | 13.50 | 110.05 |
| 1954..... | 13.50 | 110.03 |

Il n'est pas étonnant que les colons et les cultivateurs, se voyant exploités chaque année et n'ayant pas les ressources requises pour lutter efficacement contre un tel monopole, se découragent et abandonnent la terre.

Heureusement qu'il existe une loi fédérale, la loi des enquêtes sur les coalitions, qui a été créée et adoptée par les libéraux pour

la protection des faibles contre les grands monopoles.

C'est pourquoi je demande à l'honorable ministre de la Justice (M. Garson) d'instituer immédiatement une enquête dans le cas des compagnies *E. B. Eddy,* de Hull, *Canadian International Paper,* dont le siège social est à Montréal, et *James MacLaren's,* de Masson, en vertu de la loi des enquêtes sur les coalitions.

*(Traduction)*

**M. George H. Hees (Broadview):** Monsieur l'Orateur, d'après les chiffres les plus récents publiés conjointement par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère fédéral du Travail, le nombre des chômeurs, en novembre dernier, s'établissait à 42 p. 100 de plus qu'en novembre de l'année précédente. Chaque mois de l'année passée a été marqué d'un accroissement prononcé du nombre de chômeurs par rapport au mois correspondant de l'année précédente, mais, en dépit de ce fait, et chose presque incroyable, rien n'indique dans le discours du trône que le gouvernement actuel ait dressé des plans en vue de s'attaquer aux causes profondes du chômage.

On donne à entendre, dans le discours du trône, que des changements seront apportés à la loi sur l'assurance-chômage; de fait, hier, nous avons adopté un projet de loi en vue d'apporter certaines modifications nécessaires, proposées depuis deux ou trois ans par l'opposition officielle, c'est-à-dire l'accroissement du taux des prestations supplémentaires et le prolongement de la période minimum de paiement.

Le gouvernement a aussi donné à entendre dans le discours du trône que l'exécution des programmes de travaux publics serait accélérée mais, comme je l'ai dit, bien que l'an passé le chômage ait augmenté considérablement chaque mois par rapport au mois correspondant de l'année précédente, rien n'indique que le Gouvernement ait dressé des plans en vue de s'attaquer aux causes profondes du chômage. Il semble que le gouvernement actuel ait l'intention de persister dans sa politique de tâtonnement à la recherche de remèdes qu'il ne semble jamais trouver.

Il faut nous demander si nous envisagerons ce problème de façon pratique. Pourquoi avons-nous beaucoup plus de chômage qu'il y a un an? Je crois qu'il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, nous faisons peut-être mieux de reconnaître que les fabricants d'autres pays l'emportent sur les fabricants canadiens en ce qui concerne les prix, les modèles ou les deux. Ils s'introduisent sur nos marchés nationaux et nos marchés d'exportation, et leurs produits trouvent facilement preneurs chez des acheteurs qui s'accommodaient parfaitement des produits canadiens autrefois.

A mon avis, la seconde raison tient aux impôts élevés que nous payons. Ces impôts ont fait augmenter considérablement le prix de vente des articles que nous fabriquons et contribuent pour beaucoup à nous écarter du marché national et du marché d'exportation. Outre les taxes élevées qui frappent les denrées, les gens ont de plus en plus de difficultés à acheter les marchandises que nous offrons en vente par suite de l'impôt considérable sur le revenu que nous devons tous acquitter. Ce soir, j'aimerais examiner ces deux causes.

En premier lieu, examinons ce que font d'autres pays pour abaisser leurs prix de revient et améliorer leurs modèles, de sorte que l'augmentation constante de leurs ventes leur permet de tirer parti des méthodes de production en série qui, en retour, tendent à abaisser leurs prix de revient et leur permettent de vendre de plus en plus en nous faisant concurrence sur nos marchés nationaux et nos marchés d'exportation. Ces ventes croissantes d'autres pays sont la principale raison pour laquelle des ouvriers canadiens sont congédiés ou travaillent à temps réduit.

Pour avoir une idée des réalisations d'autres pays, il suffit de considérer les chiffres afférents à leur production. Prenons le cas de la Grande-Bretagne. Quoiqu'elle ait été obligée de se réadapter complètement de la production du temps de guerre à celle du temps de paix, elle produit actuellement 175 p. 100 de ce qu'elle produisait en 1938. Même si l'Allemagne occidentale a commencé à reconstruire sur des ruines en 1945, elle produit aujourd'hui 170 p. 100 de tout ce que l'Allemagne entière produisait en 1938. Cela donnera à la Chambre une idée du genre d'effort de production qui se déploie en Europe aujourd'hui. Il en est de même, à divers degrés, en France, en Italie, en Suisse, en Belgique et en Hollande, ce qui aide à comprendre le genre de concurrence que nous devons affronter.

Ces pays ayant besoin de remplacer une bonne partie de leurs installations industrielles, il leur a fallu se procurer force machines-outils nouvelles, ce qui leur a permis de produire une grande variété de nouveaux modèles dans presque tous les domaines de production où ils se sont lancés. Cet élan presque incroyable vers la reconstruction et la production les a décidés à travailler de longues heures et à accroître leur efficacité à un point où leurs prix de revient sont presque toujours bien au-dessous des nôtres.

L'un des principaux éléments de progrès industriels aussi considérables en Europe, de même qu'au Japon et aux États-Unis, a été la recherche industrielle qui visait à découvrir de nouveaux produits, à mettre au point de nouveaux modèles et des méthodes plus efficaces de production.

Ces programmes de recherche industrielle ont atteint dans ces pays une très grande envergure et nous conviendrons tous que le Canada, pour marcher de front avec ses concurrents, devra mettre en œuvre un programme comparable de recherches.

C'est en songeant à cette nécessité que le représentant de Lambton-Ouest (M. Murphy) a saisi le Parlement, durant la dernière session, d'une résolution dans laquelle il priait le Gouvernement d'instituer un comité parlementaire réunissant des représentants des chefs d'industries, des syndicats et des maisons d'enseignement. Il étudierait la possibilité de mettre sur pied un programme beaucoup plus étendu de recherches dans le domaine industriel et les meilleurs moyens de l'exécuter. Ce comité, dans son travail, se guiderait grandement sur l'expérience acquise par l'Angleterre et les États-Unis, qui ont créé de tels comités et ont élaboré de tels programmes. Bien que des journaux de presque toutes les régions du pays, et représentant toutes les nuances politiques, aient favorablement accueilli la proposition, bien que des chefs d'industries et des chefs de groupements ouvriers, d'un littoral à l'autre, l'aient trouvée acceptable, elle a été rejetée par le Gouvernement.

Il y est parvenu en manœuvrant très habilement pour qu'à certain jour, à certaine heure, au moment où la mesure en cause allait faire l'objet de la discussion, on mît fin à l'étude des bills et résolutions d'initiative parlementaire. Ce n'était pas le simple fait du hasard. Sachant qu'il ne pouvait se permettre de voter contre cette résolution, le Gouvernement ne pouvait tout simplement pas souffrir que l'opposition présentât une mesure à la fois excellente et très nécessaire et en obtînt le mérite. Si nécessaire que fût la mesure, le Gouvernement a tout de même su veiller, je crois, à ce qu'elle ne soit jamais présentée.

Cette année, l'honorable député de Lambton-Ouest a présenté la même résolution, une fois de plus. Tout en déplorant que le Gouvernement n'ait pas eu assez de jugement pour prendre l'initiative d'une pareille mesure dans le discours du trône, j'espère que cette année au moins il en permettra la présentation, la mise aux voix et l'adoption.

En second lieu, j'aimerais ce soir aborder la question des lourds impôts qui rendent la vente de certains de nos produits fort difficile sinon impossible, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés d'exportation. Le gouvernement actuel a toujours pensé que la réduction des taxes entraînait une perte de recettes fiscales. J'affirme que cette conception n'est pas nécessairement exacte; la taxe qui frappait les cigarettes il y a une couple d'années en est une excellente preuve. Le Gouvernement ayant relevé sensiblement la taxe, la consommation de cigarettes a fléchi à tel point et entraîné une telle baisse du produit total de la taxe que le Gouvernement a dû de nouveau abaisser celle-ci. La consommation de cigarettes a augmenté de nouveau et de même le produit de la taxe. Si le Gouvernement voulait adopter une sage politique et réduire sensiblement les impôts sur les denrées, la vente de ces denrées augmenterait et les recettes fiscales seraient probablement aussi considérables et peut-être même plus considérables qu'auparavant. Le Gouvernement pourrait également réduire sensiblement l'impôt sur le revenu, parce qu'une telle réduction permettrait à un plus grand nombre de gens d'acheter plus de marchandises. L'accroissement de la consommation compenserait facilement, je crois, la diminution des recettes fiscales parce qu'un plus grand nombre de gens s'emploieraient à la production des marchandises et gagneraient ainsi un revenu à l'égard duquel ils paieraient l'impôt au lieu de toucher de l'argent de l'État sous forme de prestations d'assurance-chômage. Ces réductions d'impôt permettraient d'accroître nos ventes sur les marchés intérieurs et extérieurs et contribueraient beaucoup à redonner du travail à un grand nombre de nos travailleurs.

Je veux maintenant montrer, par un exemple, comment la recherche industrielle peut aider à établir une nouvelle industrie. Je voudrais parler ce soir de l'industrie du pétrole et du gaz qu'on pourrait établir dans l'Ouest du Canada. Nous savons tous qu'en Alberta et dans une mesure un peu moindre en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba, nous possédons d'immenses réserves de gaz et de pétrole. En ces dernières années, on a prouvé l'existence de réserves d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars et nous savons que ce n'est là qu'une faible proportion des réserves qui existent, nous en sommes convaincus, dans ces régions.

Si nous continuons de favoriser l'exploration de ces ressources en trouvant de nouveaux débouchés et si cette expansion est accompagnée d'un programme constant de recherches industrielles poussées, afin de mettre au point des méthodes améliorées pour la transformation du pétrole et du gaz, je pense que nous pourrons établir une in-

dustrie de sous-produits qui sera d'une très grande importance pour l'Ouest canadien. On aménagerait des usines de soufre, de produits chimiques et des établissements pétrochimiques, qui exigeraient des immobilisations de plusieurs centaines de millions de dollars et qui créeraient des emplois pour des milliers de Canadiens.

En outre, cet état de choses amènerait l'établissement dans l'Ouest canadien d'une très importante industrie sidérurgique, qui utiliserait le minerai de fer canadien, ainsi que la houille et le gaz, et pourrait fabriquer des conduites et des tuyaux qui seraient utilisés pour l'aménagement de nombreux puits de pétrole et de milliers de milles de pipe-lines à travers les provinces des Prairies.

Les recherches pourraient aussi nous donner le moyen d'utiliser davantage les matières premières en vue de mettre au point une méthode plus efficace pour la production de sous-produits et d'énergie hydro-électrique avec de la houille. Cela pourrait se révéler très utile à la Nouvelle-Écosse et à l'Ouest canadien, où les gisements de houille sont très considérables. La transformation à coût modique de la houille en électricité attirerait les industries dans ces régions, où on en a grandement besoin.

Nous savons tous que l'industrie s'établit dans les régions où elle peut se procurer de l'énergie; par conséquent, si nous pouvons produire de l'énergie à prix modique dans ces régions, les industries s'y établiront, car il est à leur avantage de s'établir dans des régions de ce genre. Les usines du Canada central jugeraient avantageux d'établir des succursales dans l'Ouest et dans les provinces Maritimes, car leurs frais de distribution des marchandises dans ces régions seraient moins élevés que si les marchandises étaient produites dans le centre du pays, vu qu'il faut alors acquitter des frais de transport élevés pour les expédier dans les provinces Maritimes et dans l'Ouest. Si nous pouvions produire à coût modique des sous-produits de la houille, nous favoriserions l'établissement dans ces régions d'importantes industries de sous-produits; elles contribueraient à diversifier l'économie de ces régions, qui n'auraient plus à compter, dans une aussi grande mesure qu'en ce moment, sur leurs produits primaires.

Nous avons un autre exemple des résultats que peuvent donner des recherches sérieuses dans une grande industrie en vue de mettre au point de nouveaux tissus textiles qui permettraient d'augmenter les ventes dans un secteur particulièrement atteint en ce moment. Si en plus de créer de nouveaux tissus textiles, on trouvait de nouvelles méthodes efficaces de production, nous pourrions abaisser nos frais et retrouver nos débouchés malgré la concurrence.

Nous avons ici au Canada ce qu'il faut pour un essor industriel énorme, dépassant tout ce qu'on peut imaginer. Nous disposons en quantités à peu près illimitées de presque toutes les matières premières dont l'industrie a besoin. Nous avons des sources actuelles ou potentielles d'énergie hydro-électrique presque illimitées; presque tous les minéraux qu'on puisse imaginer; nous pouvons, de plus, produire chez nous assez de denrées alimentaires pour nourrir plusieurs fois notre population actuelle. Nous avons le capital et nous avons démontré que nous pouvons attirer le capital étranger, sans lequel il serait très difficile de réaliser une vaste expansion. Mais, ce qui est encore plus important, nous avons au Canada les hommes qu'il nous faut pour assurer un pareil essor.

Cette expansion serait grandement facilitée, à mon avis, si nous donnions suite à certaines des propositions que j'ai formulées. Nous devrions, tout d'abord, constituer un comité parlementaire chargé d'étudier l'à-propos d'un programme de recherches beaucoup plus étendu et le meilleur moyen de le mettre en pratique. En deuxième lieu, nous devrions réduire le taux élevé de l'impôt qui rend si difficile la vente à l'étranger de nos produits à des prix de concurrence. Réduire ces impôts, ce serait attirer des capitaux pour de nouvelles industries. N'oublions pas, justement, que sans capital ces nouvelles industries ne naîtront jamais.

Je demande donc instamment au Gouvernement de ne pas penser à guérir le chômage simplement en aménageant la loi sur l'assurance-chômage ou en accélérant les travaux publics, si nécessaires que puissent être ces mesures. Le problème qui se pose exige des interventions autrement plus sévères. Le chômage est le baromètre du progrès économique d'un pays. Lorsqu'il augmente de 40 à 100 p. 100 par rapport aux chiffres correspondants de l'année précédente cela veut dire que notre état de santé économique est loin d'être aussi bon qu'il devrait l'être. Nos exportations diminuent; nos ventes sur le marché intérieur également. Il n'est pas un homme d'affaires qui ne vous fasse part des difficultés sérieuses que lui suscite la concurrence.

Le Gouvernement doit à la nation de prendre l'initiative d'une action menée contre les causes essentielles du chômage. J'ai proposé pour ma part deux mesures à son intention; il pourrait facilement les adopter. Je souhaite sincèrement qu'il accorde une certaine attention à mes propos et qu'il examine sérieusement les mesures que j'ai conseillées. Nous de l'opposition nous rendons parfaitement compte, évidemment, du mal qu'éprouve le

Gouvernement à accepter nos idées et à agir. En s'attaquant à la grave question du chômage il devrait, je pense, bien s'assurer que l'argent qu'il consacre à donner du travail,—c'est-à-dire, comme il l'a annoncé, les crédits qu'il entend affecter à une extension des travaux publics,—soit dépensé sagement et profitablement.

Je crois que le Gouvernement serait bien avisé d'étudier le programme que le gouvernement des États-Unis est sur le point de mettre en œuvre, vaste programme d'aménagement de routes. Je ne puis songer à aucun genre de travaux publics qui soient plus nécessaires pour l'expansion et le développement du pays qu'un programme bien dirigé d'aménagement de routes, les grandes routes jouant un rôle de premier plan dans le développement industriel.

Loin de moi l'idée de conseiller au Gouvernement de se lancer lui-même dans un tel programme. Ce domaine est du ressort des provinces. Cependant, le Gouvernement pourrait confier aux provinces une grosse partie de l'argent qu'il se propose de dépenser en travaux publics, afin de leur permettre d'entreprendre d'importants programmes routiers.

De tels programmes offriraient des emplois dès maintenant aussi bien que pour l'avenir et seraient un domaine d'embauchage profitable.

Le Gouvernement pourrait aussi procurer de l'emploi à des milliers de Canadiens pendant plusieurs années à venir en offrant à plus de gens la possibilité de construire de nouvelles maisons d'habitation. Le montant élevé de la première mise et les taux d'intérêt ont mis les nouvelles maisons hors de portée du Canadien moyen. Le Gouvernement réduirait-il à 10 p. 100 la première mise, au lieu de 15 p. 100 qu'il faut pour la maison la moins chère construite sous le régime de la loi nationale sur l'habitation, qu'il permettrait au Canadien moyen d'effectuer cette première mise.

Le Gouvernement devrait aussi réduire le taux d'intérêt, pour le rapprocher de celui qu'il verse à la population pour l'usage de son argent. Les gens seraient peut-être en mesure alors de faire face aux frais fixes à l'égard des maisons neuves.

Les propositions que je viens d'énoncer ne coûteraient pas un sou au contribuable et leur application assurerait un emploi utile et rationnel à des milliers de Canadiens. Elle permettrait également aux constructeurs de chez nous de construire encore des milliers de maisons dont nous avons le plus grand besoin. Je puis ajouter, enfin, que l'aménagement de nouvelles routes et la construction de maisons nous assurerait un actif national utile pour l'avenir. J'exhorte le Gouvernement à examiner de près ces propositions.

[M. Hees.]

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, avant de venir siéger ici, j'avais pris connaissance de plusieurs discours du trône; depuis que je suis député, j'en ai entendu deux et j'ai été frappé de constater qu'il y a quelque chose de commun à tous les discours du trône: une partie importante en est consacrée à des choses dont il a déjà été question dans les journaux. On s'imagine peut-être aussi que les membres du Parlement n'ont pas seulement l'air d'illettrés, mais qu'ils le sont vraiment.

Ainsi, on nous dit que notre pays a été l'hôte du Comité consultatif du Plan de Colombo. Je crois bien que la plupart d'entre nous savions cela. Néanmoins, j'ai été intéressé de constater que le Gouvernement n'a pas eu la témérité de faire dire à son Excellence que nous augmenterions notre subvention de la magnifique somme de 1 million de dollars. Sans doute que la note du déjeuner donné aux membres du comité consultatif, que le Gouvernement a probablement défrayée, était trop élevée pour que nous soyons plus généreux que cette augmentation d'un million de dollars.

Naturellement des rumeurs circulent sur la raison de notre apport restreint à ce programme. Un journaliste canadien réputé a dit, il y a quelques semaines, que certains membres du cabinet libéral seraient probablement disposés à traiter ce problème du développement de l'Asie d'une façon plus pratique et plus généreuse que d'autres ministres. De fait, on a affirmé dans cette émission radiophonique que certaine figure avunculaire bien connue au pays était vraiment le Séraphin qui empêche le Canada de se montrer plus généreux.

En écoutant cette émission, je me suis rappelé qu'au Canada nous avons fait tomber beaucoup de figures légendaires. Le docteur Brock Chisholm, par exemple, s'est attiré des ennuis en voulant déboulonner le père Noël. A l'heure actuelle, rédacteurs et critiques parlementaires tirent les moustaches du père Noël pour nous faire voir un visage bien plus sévère et moins bienveillant que celui qu'il présente ordinairement au public canadien. Si les choses continuent de ce train, le Canada ne sera pas propice aux contes de fées. Pour les Canadiens, pas de figure avunculaire, pas de père Noël, mais des faits seulement, durs, cruels et froids dans un monde politique dur, cruel et froid.

Avant de terminer le discours du trône, après nous avoir dit à moitié ce que nous savions déjà, le gouvernement s'est lancé dans la voie des rassurantes prophéties. On a commencé par l'augmentation de l'allocation que le gouvernement se propose d'accorder aux anciens combattants. J'imagine que tous les députés ont éprouvé un soulagement en

entendant cette nouvelle. Mais ne vous rappelez-vous pas, monsieur l'Orateur, le nombre de discours prononcés en cette même enceinte et pressant ce même gouvernement,—il n'a pas changé, abstraction faite de quelques défections survenues dans l'intervalle,—d'apporter des améliorations à la loi sur les allocations aux anciens combattants auxquels on a répondu que c'était impossible? Je me demande si le nouveau ministre des Finances (M. Harris) voudrait nous dire comment il se fait que nous pouvons nous permettre, cette année, ce qui nous était interdit l'an dernier? Peut-être l'explication en est-elle plus sinistre? Est-ce parce que le fardeau financier qu'impose à la population le problème des anciens combattants est moins lourd d'une année à l'autre? Dans ce cas, le Gouvernement n'a qu'à être logique avec lui-même et à continuer à refuser, le problème devant se résoudre de lui-même.

Encore une fois évidemment on a entendu dire l'an dernier que la même influence restrictive s'est exercée au sein du cabinet pour empêcher la mesure généreuse qu'on est en voie d'adopter. On ne sait si c'est vrai. Nous savons que bon nombre de ceux qui auraient bénéficié de la mesure l'an dernier si le Gouvernement l'avait adoptée, ne seront pas là cette année pour en jouir. C'est là un point sur lequel tous les membres du parti libéral devraient faire leur examen de conscience. Tous les membres du parti libéral doivent se rappeler que de nombreux anciens combattants qui auraient bénéficié de cette mesure l'an dernier ne sont plus avec nous pour en tirer avantage.

Nous avons de la part du Gouvernement une autre promesse d'une mesure à venir, mesure que nous avons déjà adoptée à la Chambre. Il s'agit, il va sans dire, de l'amélioration de la loi sur l'assurance-chômage, si toutefois, le mot "amélioration" est bien choisi. Il y a eu un léger adoucissement des dispositions de la loi afin de remédier, au cours d'une brève période, aux problèmes qu'elle est destinée à résoudre. Là encore, monsieur l'Orateur, nous assistons à un étrange spectacle. Je me rappelle les discours prononcés l'an dernier dans cette enceinte pour prier le même Gouvernement d'adopter dès lors cette mesure. Le député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), c'est la seule conclusion à dégager, avait raison l'autre jour lorsqu'il a exprimé l'avis que le Gouvernement avait jugé nécessaire de prendre des mesures parce que plus de gens ont protesté cette année que l'an dernier; naturellement, plus il y a de gens qui protestent, plus notre gouvernement court de dangers politiques. Encore une fois, on talonne le gouvernement qui tarde à agir depuis un an; il n'offre aucune explication logique démontrant pourquoi il envisage maintenant ce problème qui se posait à nous l'an dernier. Quand je vois la façon dont il s'occupe du problème du chômage, je me souviens de la vieille plaisanterie qu'on faisait au sujet des Russes qui étaient poursuivis. C'était à l'époque antérieure à celle des bolchevistes, à l'époque des grands ducs et des troïkas. Quand ils étaient poursuivis par des loups, le mot d'ordre était, vous vous en souvenez: "Jetez-leur un autre bébé!" A la fin, naturellement, il ne restait plus de bébés, et les loups les menaçaient de près. En dépit de tous les palliatifs anodins de la loi sur l'assurance-chômage, les loups de la crise économique nous suivront encore de près l'an prochain, ou de fait, avant l'an prochain.

Au cours du débat, on a fait une proposition qui m'a vivement intéressé. Le député de Spadina (M. Croll) a déclaré que nous devrions abandonner la politique suivie par le gouvernement actuel en matière de logement et devrions protéger non seulement les institutions de prêts mais aussi ceux qui font un versement initial à l'égard de maisons relevant de la loi nationale sur l'habitation.

Je suis heureux d'appuyer cette proposition mais je tiens à rappeler à la Chambre, en particulier à ceux qui faisaient partie l'an dernier du comité de la banque et du commerce, que nous avons soulevé la question au comité. Cependant, ni le député de Spadina ni aucun de ses collègues du parti libéral n'ont trouvé alors que l'idée était bonne. Je ne puis concevoir quelles difficultés d'ordre technique pourraient s'opposer à ce que l'acquéreur d'une maison sous le régime de la loi nationale sur l'habitation soit assuré de conserver sa mise de fonds, ou du moins ce qui en resterait, déduction faite du loyer pour la période durant laquelle il a occupé la propriété. Je crois que le projet est réalisable. Mais, comme c'est le cas de toutes les autres mesures que le gouvernement actuel nous présente pour le bien de la population, je suppose qu'il nous faudra attendre au moins un an avant qu'il se décide à agir!

Voilà donc pour le discours du trône. Avant de reprendre mon siège je vais maintenant parler d'un sujet qui a peut-être, à mon avis, une importance fondamentale plus grande pour nous que les importants problèmes du chômage, de la détresse des anciens combattants et de la pénurie de logements au Canada. J'ai remarqué il y a quelque temps, dans une revue que je n'estime pas de façon particulière, un article qui m'a semblé si important que je suis allé aux renseignements pour vérifier si *Time* ne parlait pas, pour ainsi dire, à tort et à travers.

Certains députés ont probablement lu l'article dont je parle et qui a paru le mois dernier. L'article est plutôt troublant. Il y

est question de la communication qu'a faite à l'Académie des Sciences de France un jeune physicien du nom de Charles-Noël Martin, élève de celui qui est probablement le plus grand physicien d'Europe, le gagnant du prix Nobel, le prince Louis de Broglie. Dans sa communication, ce jeune homme a prétendu qu'il existe une conspiration du silence à travers le monde au sujet des résultats possibles et probables des expériences poursuivies dans le monde avec la bombe H. Selon lui, il existe un grand nombre de possibilités des plus dangereuses.

En premier lieu, il mentionne le danger d'effets délétères permanents sur notre climat. Quand j'ai lu cela, je me suis rappelé que, peu avant mon départ d'Angleterre, en novembre dernier, le professeur Frederick Soddy, autre gagnant du prix Nobel, avait publié une lettre dans le *Times* de Londres, dans laquelle il traitait d'irréfléchis ces hommes de science qui prétendaient qu'il n'existait aucune relation entre les conditions climatiques plutôt déplorables que nous avons connues depuis environ douze mois et les puissantes explosions thermo-nucléaires effectuées dans diverses régions du monde. Selon le professeur Soddy, nous pratiquons en grand, au moyen de ces explosions, ce que font les pluvio-producteurs (comme on les appelle) avec leurs moyens restreints.

Le jeune homme qui a lu sa communication à l'Académie des Sciences de France a fait remarquer que, pendant les deux dernières années, on a fait exploser environ dix bombes à hydrogène en différents endroits du globe, chacune ayant de 1,000 à 2,500 fois la puissance des bombes atomiques lâchées sur Hiroshima et Nagasaki. Le plus grand danger que prévoit ce jeune homme, danger qu'entrevoient aussi le prince Louis de Broglie et d'autres spécialistes en sciences, est le dommage qu'en éprouveront pendant longtemps sinon pour toujours les facultés génétiques des être humains.

Aujourd'hui, en pleine ville d'Ottawa, je parlais à un jeune homme qui a survécu à Hiroshima. Ce jeune homme me dit que même à présent, soit dix ans après le bombardement, il doit se présenter une fois par semaine chez le médecin pour un examen et le compte des globules du sang. Lorsque je lui ai parlé aujourd'hui, il m'a dit combien de personnes étaient mortes bon nombre d'années après l'explosion, il m'a parlé des enfants nés, dans certains cas, plusieurs années après la catastrophe, mais qui n'avaient pas survécu,—et c'était peut-être un bienfait pour eux, car ils seraient probablement devenus des êtres très amoindris.

J'ai reçu de l'ambassade du Japon un document que vient de rédiger la commission d'enquête sur les lésions causées par la bombe atomique au sujet du cas de ce pêcheur nippon qui a été "saupoudré", comme on dit, par les résidus provenant des expériences de Bikini, le 1er mars de l'année dernière. Cet homme, Aikichi Kuboyama, est mort en septembre dernier, et voici un extrait du document en question:

[M. Cameron (Nanaïmo).]

> Les autorités intéressées ont formulé, de temps à autre, des déclarations au sujet de l'incident et des infortunées victimes. Toutefois, la mort de Kuboyama a déclenché un flot d'accusations et de contre-accusations, de rumeurs et de suppositions, au sujet du traitement qu'on a fait suivre aux pêcheurs atteints et de la cause probable du décès de Kuboyama.
>
> Il y a lieu de faire disparaître les malentendus; le résumé, établi du point de vue médical, des faits tels qu'on les connait aujourd'hui au sujet des 23 victimes, devrait servir cette fin.

Voici ce qu'on a constaté à l'examen, et ces examens ont été pratiqués à la fois par des médecins japonais et des médecins américains. Le diagnostic a été celui d'une maladie de radio-activité aiguë; on a constaté sur la tête et la partie supérieure du corps de tous les malades, au moment de leur hospitalisation, des lésions externes comme la dépilation ou chute des cheveux, la dermatite, des ulcères de la peau, des pustules, des ampoules et de la gangrène des os.

Je vois quelques députés sourire. Il est bien triste de constater qu'on puisse s'amuser de ces terribles menaces. De fait, personne à la Chambre n'est assez renseigné pour nier l'authenticité de ces dangers. Or, partout dans le monde, des gens font la sourde oreille à ceux qui les préviennent du grave danger que court la race humaine du point de vue génétique. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est le comble de l'insouciance.

Les hommes s'entredétruisent et se livrent à la cruauté, à des degrés variés, depuis les débuts de l'histoire, mais il appartenait à notre époque et à notre génération de détruire des êtres non encore nés, de les condamner à des tares physiques ou mentales, ou aux deux à la fois. Ces dangers sont réels, nous disent ceux qui s'y connaissent.

Je n'aurais pas abordé cette question si je n'avais eu à offrir aucune proposition pratique à cet égard. Je ne suis pas assez naïf pour engager les trois nations coupables à se désister. Les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne ne peuvent être désignés autrement que sous le nom de nations coupables puisqu'ils persistent dans ces expériences inutiles et dangereuses.

Je fais mienne cependant une proposition de lord Bertrand Russell, fameux savant et philosophe anglais qui, il n'y a pas longtemps, on se le rappelle sans doute, a écrit

un article dans lequel il proposait un moyen d'empêcher l'humanité d'être plongée définitivement dans une guerre atomique. Il proposait la nomination d'un comité de savants chargé de rédiger une déclaration objective sur les conséquences d'une guerre atomique.

Je voudrais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) fût présent ici car il est bon, je crois, à l'occasion, de blesser ses susceptibilités comme nous l'avons fait l'an dernier. Voici un domaine où le Canada peut racheter, dans une certaine mesure, le rôle douteux qu'il a joué dans les affaires internationales au cours des dix dernières années. Voici une proposition pratique pour nos délégués aux Nations Unies. Ils peuvent proposer l'établissement d'un comité de savants, de physiciens, de biologistes, de psychologues et de médecins compétents, chargé de préparer un rapport sur les conséquences probables, possibles et certaines d'une explosion continue de bombes à hydrogène dans le monde. On objectera peut-être que nous ne connaissons pas exactement la puissance des bombes qui ont été ou qui seront utilisées. Je n'y ajoute pas foi un seul instant. Je ne doute pas le moindrement que les personnes capables de comprendre, et elles ne sont pas très nombreuses dans le monde, se rendent parfaitement compte de l'ampleur des explosions qui se sont produites dans l'Union soviétique, l'Australie et le sud du Pacifique. Elles savent, du moins à l'intérieur de limites assez proches, quelles sont les forces dont il faut supputer les résultats. J'aimerais inviter nos délégués aux Nations Unies à demander la création d'un comité de ce genre; or, si pareil comité devait faire son rapport à la face du monde, aucun gouvernement n'oserait poursuivre ces expériences, inutiles quand il s'agit de prouver l'efficacité de l'arme diabolique qui risque, selon les gens avertis, d'amener la complète dégénérescence de la race humaine.

Si nos délégués aux Nations Unies agissaient dans ce sens, cette initiative vaudrait au Canada une place plus brillante dans l'histoire que celle qui lui a été réservée jusqu'ici ou que nous lui vaudrons en nous enfouissant la tête dans le sable pour pouvoir nier des dangers qui existent réellement. Je soumets cette proposition très sérieusement à notre gouvernement avant la prochaine assemblée des Nations Unies à New-York.

**M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona):** A l'instar des députés qui m'ont précédé, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône de leurs très brillants discours.

Au début de mes observations, je veux parler brièvement de certains événements qui intéressent ma province et, en particulier, la ville que j'ai l'honneur de représenter. L'essor constant et accéléré de la province d'Alberta et de la ville d'Edmonton s'est poursuivi l'an dernier au point d'atteindre dans tous les domaines que je connais un succès sans précédent. La population continue d'augmenter tant à Edmonton que dans l'Alberta en général et l'industrialisation s'intensifie très rapidement et d'une façon des plus sages.

Cela nous rend de plus en plus fiers de notre ville et de notre province, non seulement parce que nous aimons que notre collectivité grandisse et prospère mais plus particulièrement à cause des conséquences que ces progrès ne peuvent manquer d'avoir sur l'économie de la nation tout entière. Une ville d'Edmonton forte et prospère et une province d'Alberta forte et prospère contribuent à rendre le Canada fort et prospère.

Les progrès que nous réalisons pleinement en Alberta sont, pour notre bonheur à tous, assez généralement partagés par tout le Canada. Rien d'étonnant que les Canadiens chantent avec une fierté bien légitime et toujours croissante:

With glowing hearts we see thee rise,
The true North, strong and free.

L'automne dernier, la ville d'Edmonton a célébré son jubilé d'or. L'occasion a été marquée par un grand spectacle au cours duquel on a fait une émouvante revue des événements des cinquante dernières années et du rôle des nombreux pionniers qui ont fait acquérir à la ville d'Edmonton sa grandeur actuelle. Afin d'accentuer davantage la note dominante du progrès, on a commencé à construire un nouvel hôtel de ville qui sera un édifice approprié à la grandeur de la ville. Lors de la manifestation marquant le choix de l'emplacement du nouvel hôtel de ville, j'ai été heureux de constater la présence de deux ministres fédéraux de la Couronne, le ministre du Revenu national (M. McCann) et le ministre des Mines et des relevés techniques (M. Prudham), ainsi que des représentants de la province et de la municipalité. La présence de deux ministres du cabinet fédéral, en cette occasion, a aidé à souligner ma thèse: le progrès dans l'une ou l'ensemble des régions du Canada est à l'avantage de tout le pays.

Cette année, l'Alberta célébrera son jubilé d'or et, une fois de plus, l'événement fera l'objet de manifestations appropriées. Sa province sœur la Saskatchewan, un autre joyau de l'illustre parure des dix provinces du Canada, célébrera également son 50e anni-

versaire. Ces deux provinces ont été formées par le gouvernement fédéral libéral en 1905; elles ont toutes deux réalisé des progrès remarquables au cours du dernier demi-siècle. On peut dire en toute vérité du gouvernement de sir Wilfrid Laurier, comme on l'a dit des pères de la Confédération: la Divine Providence étant leur guide, la qualité de leur œuvre a dépassé leurs prévisions.

Même si je n'ai pas le temps de mentionner, encore moins de développer, tous les points particuliers qui ont concouru à la prospérité de l'Alberta, je puis affirmer à juste titre que ces entreprises, surtout dans le domaine de l'industrie pétro-chimique, se concentrent principalement dans la circonscription fédérale d'Edmonton-Strathcona.

On me pardonnera, je crois, de rappeler, fait bien connu, qu'Edmonton détient maintenant la célèbre coupe Grey, si convoitée. Certains députés, surtout ceux qui viennent de l'Est du pays, apprendront sans doute avec intérêt que nous prenons toutes les précautions imaginables pour la conserver chez nous. Pour ma part je ne pense pas qu'il y ait d'endroit plus approprié pour conserver un trophée si réputé dans le monde du sport. Nous l'avons gagné en 1954 pour célébrer le jubilé d'or d'Edmonton et nous espérons le gagner encore en 1955 pour célébrer le jubilé d'or de l'Alberta.

Un autre événement remarquable qui doit survenir en 1955, c'est la conclusion d'accords qui permettront d'acheminer le gaz naturel de l'Alberta aux villes de l'est du Canada comme à celles du littoral du Pacifique. L'Est et l'Ouest bénéficient déjà de la production pétrolière de l'Alberta. Nous sommes heureux de ce qu'ils doivent bientôt profiter des incomparables services que peut rendre le gaz de l'Alberta.

Et c'est ainsi, monsieur l'Orateur, que la coupe Grey va vers l'Ouest et que le pétrole et le gaz de l'Alberta vont vers l'Est. Quelle meilleure preuve voudrions-nous de ce que le pays entier devient de plus en plus fort? Quelle meilleure manifestation pourrions-nous avoir d'une unité nationale grandissante? Ce sont des faits comme ceux-là qui resserrent les liens nationaux, et c'est ce que tous les vrais Canadiens souhaitent si fortement.

Le discours du trône contient bien des promesses qui tiennent au cœur des Canadiens. Il y est question de paix, de progrès et d'humanité, toutes choses que le Gouvernement fera en sorte de favoriser davantage au cours de la présente session. J'ai été particulièrement heureux de voir qu'on prendra des mesures en vue d'alléger le sort malheureux de bon nombre de nos ex-militaires âgés et de veuves d'anciens combattants. Les organismes d'anciens combattants, la Légion canadienne, par exemple, méritent d'être félicités d'avoir constamment exposé la malheureuse situation de ces personnes et il faut rendre hommage au Gouvernement d'avoir reconnu qu'il fallait améliorer leur sort. Tous les députés ont certes hâte de prendre connaissance des mesures qui seront présentées plus tard au sujet des allocations aux ex-militaires.

Le gouvernement mérite aussi d'être chaleureusement félicité pour les modifications qu'il propose d'apporter à la loi sur les aveugles. Les modifications que nous venons d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage sont très opportunes. Diverses mesures que le Gouvernement a fait inscrire parmi nos lois et qui tendent à secourir le besoin et la souffrance sont des modèles de souci humanitaire et, comme telles, ont trouvé grande faveur auprès de la majorité des Canadiens.

La proposition visant à accroître l'aide accordée sous le régime du Plan de Colombo s'inspire également de considérations humanitaires. J'ai trouvé partout la population canadienne pleine d'enthousiasme pour le magnifique programme que notre gouvernement, par son aide, a permis de mettre sur pied. Tendre une main secourable à ceux qui sont dans le besoin vaut toujours la peine. Montrer à des populations moins avantagées une meilleure voie que celle du communisme correspond, je n'en doute pas, à l'intérêt bien conçu des deux parties en cause, au nôtre comme au leur.

A mon avis, tous les députés, surtout ceux qui se sont occupés plus directement des affaires municipales, accueilleront avec satisfaction la proposition qui vise à soumettre à une nouvelle étude la loi sur les subventions aux municipalités. Notre expansion toujours plus grande, notre prospérité, a entraîné au Canada certains problèmes très urgents pour nos municipalités. Comme celles-ci fournissent des services aux propriétés du Gouvernement, j'ai depuis longtemps l'impression qu'elles ont, à juste titre, le droit d'obtenir le juste paiement de ces services.

Des subventions au lieu de l'imposition des propriétés fédérales constitueraient également un bienfait pour bon nombre de municipalités lourdement grevées par suite du coût toujours plus élevé de l'instruction publique. Je sais que, du point de vue constitutionnel, l'instruction publique relève des provinces mais je tiens à ce que le gouvernement fédéral verse une aide quelconque aux municipalités canadiennes surchargées d'obligations. Je crois que la véritable solution aux problèmes auxquels se heurtent les trois échelons de gouvernement est de placer ceux-ci dans une situation financière qui leur permette de s'acquitter de leurs obligations. Malheu-

reusement, du point de vue financier, ce sont nos municipalités qui semblent dans la situation la plus difficile et qui, des trois, sont les moins en mesure de remédier à la situation.

Pareillement, les dirigeants de nos municipalités seraient réconfortés d'apprendre qu'on songe à accroître la caisse destinée à l'enlèvement des passages à niveau. Le ralentissement de notre commerce à cause de ces passages à niveau et le nombre croissant des accidents à ces endroits donnent à ce problème une haute priorité. A mesure que le Canada grandit, le problème des passages à niveau devient plus pressant. J'ai confiance que la Chambre décidera bientôt de traduire en acte les propositions formulées à cet égard. L'aménagement de voies mieux étagées, en plus d'abaisser le nombre des accidents, assurerait du travail. Je tiens à dire qu'il importe d'aménager dès maintenant, à Edmonton, des voies mieux étagées.

En ma qualité d'habitant de l'Alberta, j'aimerais dire que nous nous réjouissons des mesures prises en vue de réaliser la voie maritime du Saint-Laurent. Il se peut, espérons-nous, qu'elle nous aide à résoudre notre problème du tarif-marchandises qui nous tient tant à cœur dans l'Ouest. Mais, en outre, nous sommes convaincus que cette vaste entreprise est dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de la nation canadienne. Et ce qui aide le Canada à progresser aidera sûrement et inévitablement l'Alberta, tout comme ce qui aide l'Alberta aide le Canada. Étant de bons Canadiens, les gens de l'Alberta encouragent et appuient toute mesure qui contribue à édifier un plus grand et un meilleur Canada.

J'aimerais faire une légère digression pour exprimer ma gratitude à deux ministères du Gouvernement qui, dernièrement, ont fait des déclarations d'un intérêt particulier pour ma circonscription. Le ministre des Transports (M. Marler) a récemment annoncé, de concert avec le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham), une décision qui accordera à Edmonton un nouveau et important aéroport civil. Certains députés s'étonnent peut-être de cette nouvelle, puisque l'aéroport d'Edmonton est devenu, à juste titre, fameux dans le monde entier. Mais les événements se précipitent à Edmonton, de nos jours. Et c'est ainsi que aussi sûrement que nous avons fait honneur à notre slogan: "Carrefour aérien du monde", le carrefour est devenu, c'était inévitable, insuffisant par suite de l'augmentation du trafic aérien. Afin de permettre au fameux aéroport d'Edmonton d'être à la hauteur du rôle qu'il joue dans l'économie nationale, les autorités compétentes jugent nécessaire d'occuper un nouvel emplacement plus vaste, tout comme le font beaucoup d'entreprises prospères dans tout le pays. Le transport aérien se développe si rapidement que je prie respectueusement le ministre de prendre toutes les mesures possibles en vue d'établir le nouvel emplacement aussitôt que possible. Et j'insiste sur cette question, non seulement dans l'intérêt de la ville, mais dans l'intérêt national également.

L'autre ministre auquel je me permettrai d'adresser mes félicitations est le ministre des Travaux publics (M. Winters), qui a récemment annoncé que la ville prospère de Fort-Saskatchewan va avoir un bureau de poste convenable. Les milliers de gens que servira ce nouveau bureau de poste lui en seront fort reconnaissants.

Ce soir, nous avons tous écouté avec plaisir (plaisir dont ont d'ailleurs fait montre certains députés) l'exposé de la théorie créditiste par le spécialiste financier de ce parti. Je crois que nous pouvons considérer les opinions exprimées par le député de Lethbridge comme le point de vue officiel du parti créditiste, étant donné que je n'ai entendu aucun de ses membres réfuter la manière de voir qu'il a exposée ce soir dans ses grandes lignes. Je me demande comment le chef de ce parti, soit le député de Peace-River (M. Low), peut concilier l'opinion que nous venons d'entendre ce soir avec sa déclaration de l'autre jour, d'après laquelle son parti était le véritable champion de la libre entreprise. Comment peut-il rapprocher de la libre entreprise un régime de prix dicté par l'État? Je voudrais l'entendre traiter ce point. J'estime, monsieur l'Orateur, que ce n'est que sous un régime de dictature que l'État peut fixer les prix.

**M. Johnston (Bow-River):** Passez-nous cette page et nous pourrons la lire tranquillement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Hanna:** La théorie qu'a exposée le député ne serait applicable que dans une dictature.

On a beaucoup parlé ce soir des bons et de leur nombre insuffisant. Je voudrais montrer aux députés un véritable bon du crédit social, monsieur l'Orateur. On l'appelle un certificat de prospérité. Ces certificats dits de prospérité ont été émis par le gouvernement créditiste de l'Alberta. Celui que j'ai ici porte la date du 5 août 1936. Qu'on me permette de donner lecture de ce qui y est inscrit:

Le trésorier provincial paiera au porteur la somme d'un dollar à l'expiration de deux ans à compter de la date d'émission, sur présentation de ce certificat, pourvu que soient apposés au verso cent quatre certificats de timbres d'un sou.

Au verso, il y a 104 espaces où est indiquée la date pour les 104 timbres.

**M. Johnston (Bow River):** On ne le sait peut-être pas, mais, à l'époque, ces certificats ont aidé nombre de gens à s'assurer de quoi manger.

**M. Hanna:** Il n'y a qu'un seul timbre sur ce billet, monsieur l'Orateur. Apparemment, le propriétaire s'est découragé après avoir apposé le premier timbre et il a gardé le certificat comme souvenir. Il y tient beaucoup.

Les honorables députés se rendront compte, facilement, qu'il s'agit, en réalité, d'un gigantesque plan de taxation. Ces certificats de prospérité servaient à payer les fonctionnaires. En achetant pour un dollar de service, on obtenait un de ces certificats; puis, comme c'est écrit sur le certificat même, on obtenait un dollar après avoir payé 104c. au cours d'une période de deux ans. Inutile de dire qu'ils n'ont pas été en circulation pendant la période prévue de deux ans. Les gens de l'Alberta, créditistes et autres, les ont entièrement rejetés.

**M. Hansell:** Afin de préciser les faits, mon honorable ami voudrait-il dire à la Chambre si certains de ces certificats ont été présentés pour paiement et non rachetés?

**M. Johnston (Bow River):** il ne le sait pas.

**M. Hanna:** J'aimerais terminer mon discours; puis le représentant de Macleod pourra poursuivre et dire à la Chambre la fin de l'histoire, si j'ai omis quelque chose au sujet des certificats du Crédit social.

**M. Johnston (Bow River):** A quelle page en êtes-vous rendu?

**M. Hanna:** Il est beaucoup question actuellement du niveau des impôts. La plupart d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, se rendent compte, en tout cas, que si le Gouvernement veut maintenir son programme de services sociaux et même l'amplifier pour répondre aux nombreuses demandes, il lui faut en acquitter les frais. Je ne suis pas de ceux qui, comme mes collègues créditistes siégeant de l'autre côté, croient que tout ce que nous avons à faire, c'est d'imprimer l'argent.

**M. Johnston (Bow River):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je crois comprendre que l'honorable député de Bow-River invoque le Règlement.

**M. Johnston (Bow River):** Est-il permis aux honorables députés de lire leurs discours? Si l'honorable député lit le sien, aurait-on l'obligeance de lui dire de n'en rien faire? Je demande une décision.

[M. Hanna.]

**M. l'Orateur suppléant:** Tous les honorables députés savent qu'ils ne sont pas autorisés à lire leurs discours à la Chambre. Tous se rendent compte également qu'à la distance où je suis, il m'est impossible de vérifier si un honorable député lit son discours. Je dois m'en remettre à l'honorable député qui a la parole. Or, en continuant, il me donne l'assurance qu'il ne lit pas son discours.

**M. Johnston (Bow River):** L'honorable député n'avouera jamais, j'en suis sûr, qu'il lisait son discours.

**M. Hanna:** Si nous pouvons sans risque consacrer moins d'argent à la défense nationale, réduire les frais administratifs de l'État en accroissant l'efficacité des services, ou de toute autre manière raisonnable, abaisser les impôts, j'en suis de tout cœur.

J'aimerais féliciter le nouveau ministre des Finances (M. Harris) de sa nomination. Tous les honorables députés lui souhaitent sincèrement beaucoup de succès dans la tâche très difficile qui lui incombe. L'honorable représentant de Lethbridge a certainement essayé de lui faciliter la tâche ce soir. Il suffirait d'imprimer assez d'argent pour payer notre dette nationale, ce qui nous permettrait éventuellement d'abolir les impôts. La recette est intéressante si elle était utilisable.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de voir que le discours du trône n'encourage pas les prophètes de malheur qui s'arrangent toujours d'une façon ou d'une autre pour nous prédire des jours sombres. Il ne manque pas aujourd'hui de gens pour prédire la catastrophe. C'est le langage propre aux partis d'opposition, semble-t-il, aussi bien en cette enceinte qu'à l'extérieur; mais, malgré ce qu'ils disent, le Canada a grandement prospéré sous une administration libérale depuis vingt ans. Sous la direction éclairée de notre éminent premier ministre, le Gouvernement tient beaucoup au cœur des Canadiens. J'ose prédire qu'il gardera le pouvoir tant que les partis d'opposition n'auront rien d'autre à offrir au peuple que des prédictions sombres sur l'avenir de notre pays ou l'avènement d'un régime de dictature économique qui nous priverait sans aucun doute de notre liberté.

*(Texte)*

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je n'ai nullement l'intention, au cours de la présente session, pas plus que je ne l'ai fait lors de la première session de ce vingt-deuxième Parlement, de me soustraire à mon devoir. J'assure donc mes collègues de la Chambre que je saurai intervenir dans les débats aussi souvent que l'exigeront, à mon humble avis, les intérêts du Canada en général, de ma province, de mon comté et de ma ville en particulier. Je

le ferai toujours avec le même sentiment de fierté, accomplissant ainsi la seule promesse que j'ai faite aux électeurs de mon comté, celle de me présenter annuellement devant eux, excellente coutume que j'ai établie afin de rendre compte du mandat qu'ils m'ont si généreusement confié le 10 août 1953.

La présente session terminée, j'aurai ainsi la ferme conviction d'avoir, une fois de plus, prouvé aux électeurs de Québec-Ouest que je n'ai pas démérité auprès d'eux, car il me sera donné plus d'occasions de leur prouver que j'ai consciencieusement été leur défenseur devant le Parlement de mon pays. J'éprouverai alors, comme dans le passé, cette grande et noble satisfaction du devoir accompli.

Qu'on me permette de présenter aux motionnaires de l'Adresse (MM. Leduc et Carrick) mes sincères félicitations pour l'effort oratoire magnifique qu'ils ont déployé avec succès. Tous les deux, d'une voix fort compréhensible et d'un débit facile, ont réussi, et cela malgré le peu de matière qu'ils avaient en mains, à nous entretenir longuement. Il va sans dire que leur habileté fut surtout reconnue dans les nombreux coups d'encensoir qu'ils se sont plu à distribuer à ceux qui, se croyant des dieux qu'il faut adorer, parce qu'ils sont les maîtres du pouvoir, ont largement contribué à leur ascension à la Chambre des communes.

Je voudrais également présenter à monsieur l'Orateur, dont je regrette l'absence au fauteuil présentement, mes vives et sincères félicitations pour les différentes améliorations apportées et dont profiteront désormais tous les membres de ce Parlement. Tout respire la propreté dans nos bureaux. Grâce à monsieur l'Orateur, personne ne pourra dorénavant chercher une excuse à son indifférence ni à son relâchement, tant nos locaux rayonnants nous invitent au travail. Je m'en voudrais de passer sous silence cette véritable innovation du nouveau bureau de poste parlementaire et au sujet duquel le président de la Chambre a eu le souci du moindre détail. Et enfin, je souligne avec infiniment de satisfaction les enseignes qu'on y trouve dans un bilinguisme parfait et qui, étant tout à son honneur, réflètent bien l'esprit de compréhension qui le caractérise. Il a voulu, j'en suis certain, en agissant ainsi, mettre en lumière le caractère bilingue de ce Parlement et de son pays. Encore une fois, mes chaleureuses félicitations à monsieur l'Orateur.

(*Traduction*)

Pour ce qui est de l'habileté du chef suppléant de l'opposition officielle, l'honorable député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe), à s'acquitter de ses fonctions, tous les journaux du Canada l'ont reconnue. Je suis d'accord avec eux. Les fruits de sa longue expérience se font déjà sentir de même que sa sincérité, son désir de servir et l'intérêt véritable qu'il porte aux problèmes du pays. Ceux d'entre nous qui ont l'avantage de le connaître se rendent compte de plus en plus de sa valeur pour la nation canadienne en ce moment et de l'apport qu'il fait à notre parti à titre de chef suppléant.

Aucun membre de la Chambre, quelle que soit son allégeance politique, n'aimerait être accusé d'ingratitude. Nous disons que l'ingratitude est le monopole de l'enfance. J'espère que tous les membres de la Chambre ont atteint leur maturité. J'ai été profondément touché de la grave maladie de mon chef vénéré et respecté, le chef de l'opposition (M. Drew). Tous les membres de notre parti déplorent l'absence inévitable de ce grand homme d'État dont la généreuse contribution et les services rendus à la nation ont toujours été pour nous tous un sujet de noble inspiration. J'estime qu'il y a à la Chambre un vide qui ne sera comblé que le jour prochain, nous l'espérons tous, où, parfaitement rétabli et plein de vigueur, le chef de l'opposition reprendra son siège à la Chambre.

Je profite de l'occasion pour signaler que j'ai fort apprécié la bonté, la bienveillance et la générosité du chef de l'opposition, quand la tragédie a frappé mon foyer l'hiver dernier. Je reconnais humblement que sans les prières de mes commettants, sans l'aide de la science médicale qui m'est venue de plusieurs régions du pays, sans l'aide et les conseils de mon chef, mon épouse n'aurait pas survécu. Depuis le jour où mon chef a été si soudainement frappé par la maladie, mon épouse et moi-même n'avons cessé nos humbles prières pour que la Providence le ramène à la pleine santé.

L'œuvre magnifique qu'il a commencée est loin d'être finie et le rôle qu'il joue actuellement et sera appelé à jouer dans les domaines canadien et international ne doit pas prendre fin. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il se rétablit et nous souhaitons son prompt retour.

Si personne n'y voit d'objection, je peux continuer, mais si des députés s'y opposent je puis proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député poursuive son discours?

**Une voix:** Poursuivez.

**L'hon. M. Harris:** Si je comprends bien, le député terminera bientôt ses observations.

**M. Dufresne:** Je serai bref.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, sans plus de préambule, je veux que l'on sache mon opinion sur cette longue et interminable pièce de résistance que l'on a forcé le représentant de Sa Majesté à nous lire et que l'on appelle le discours du trône. Il s'agit de l'examiner attentivement plus d'une fois pour en arriver à cette juste conclusion qu'il ne représente rien autre chose qu'un déluge de mots dans un désert d'idées.

Un groupe d'hommes qui se croient sérieux, qui composent le cabinet canadien et sur lesquels retombe la responsabilité de la rédaction de ce discours, n'avaient rien d'autre à nous offrir que cette interminable avalanche de mots ne comportant aucune idée nouvelle sinon celles qui ont été empruntées aux diverses revendications et suggestions faites par les députés conservateurs progressistes au cours des sessions antérieures. Je serais tenté, en regardant bien en face et d'un seul coup d'œil toute la députation libérale, de m'écrier: A l'horizon, toujours rien de nouveau.

Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de fournir ma modeste mais sincère contribution au débat sur la résolution tendant à étendre la période de bénéfices d'assurance-chômage à ceux qui par cette loi ont droit de recevoir de tels bénéfices. Je l'ai dit à cette occasion et je le répète, les travailleurs qui depuis trop d'années déjà ont eu à souffrir de ce cancer généralisé qu'est devenu le chômage, non saisonnier, ni régional, mais bien plutôt permanent, ne sont pas satisfaits de l'application de ce léger cataplasme sur une plaie béante.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Lesage:** L'honorable député parle d'un bill qui a été adopté hier soir.

**M. Dufresne:** Nous n'avons parlé qu'au sujet de la résolution. Je me reporte à mon propre discours et il n'y a aucun article du Règlement de la Chambre qui m'empêcherait de le faire.

**L'hon. M. Lesage:** L'honorable député n'était pas ici lorsque le bill a été adopté hier soir.

*(Texte)*

**M. Dufresne:** Je parle donc de la question du chômage, et je dois dire que l'application d'un cataplasme est maintenant devenue insuffisante devant l'ampleur inquiétante du mal et le gouvernement est mal avisé de n'y apporter qu'un léger soulagement.

Afin de créer un sentiment de satisfaction qui ne sera d'ailleurs que temporaire, afin de faire espérer ceux qui avec leur famille souffrent en ce moment une grande misère par suite d'un manque d'emploi, le discours du trône annonce qu'une subvention plus considérable sera mise à la disposition des ministères concernés pour être employée à des travaux publics plus élaborés.

De quelle nature seront ces travaux? Personne ne le sait et le discours du trône ne nous éclaire nullement à ce sujet. Connaissant la constante politique de laisser faire du parti libéral, je ne crois pas me tromper en disant que ces travaux consisteront, comme toujours, en contrats accordés à certains entrepreneurs.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, n'a pas pour objet de remédier à l'alarmante situation à laquelle doivent faire face les travailleurs qui vivent présentement dans une inquiétude facile à comprendre.

Le gouvernement libéral actuellement au pouvoir est le seul responsable de la véritable crise économique que nous subissons en ce moment et il ne doit pas se dérober devant la tâche qui lui incombe de l'enrayer le plus tôt possible. Il est temps plus que jamais d'abandonner la politique traditionnelle de laisser faire du parti libéral pour la remplacer par une politique s'adaptant aux besoins urgents de l'heure ou de laisser à d'autres mieux intentionnés la tâche du relèvement économique de notre pays.

Le programme de travaux publics doit être d'une envergure nationale puisque, aux quatre coins de notre pays, le chômage règne à l'état épidémique. En ce qui concerne mon comté et la ville de Québec, les besoins crèvent les yeux depuis de longue années et les politiciens libéraux se sont sans cesse abstenus d'y apporter la solution tant de fois sollicitée par tous les corps publics importants de la vieille capitale.

Il n'y a, à mon sens, et j'exprime en ce moment l'opinion générale des gens du Québec, que la canalisation de la rivière Saint-Charles, l'assainissement de la rivière Lairet et l'élimination des traverses à niveau qui soient des travaux de nature à soulager ceux qui réclament un emploi.

Je mets cependant le Gouvernement en garde contre la "discrimination" politique, laquelle s'exerce trop souvent dans l'exécution de ces travaux. On devra mettre de côté les allégeances diverses afin de donner du travail à ceux qui en ont absolument besoin. Je n'ai jamais entendu dire que la misère et la faim revêtent une couleur politique.

Je me permets de soumettre à la Chambre que, au cours de la période des fêtes, tous les hommes publics de mon comté, sans distinction de couleur politique, se sont entendus afin de procurer à un grand nombre de familles nécessiteuses les victuailles nécessaires à la joie de la Noël. Notre seule préoccupation fut à ce moment de nourrir les personnes réellement frappées par la misère. Cet exemple devrait, à l'avenir, servir aux honorables députés d'en face.

Il est fort intéressant de noter quelles sommes en travaux publics le Gouvernement mettra à la disposition des chômeurs. Seront-elles suffisantes pour remédier à la situation? Ou négligeables au point d'empêcher seulement quelques-uns de mourir de faim?

Je m'attends à cette réponse que le Gouvernement s'empressera de nous faire d'ici quelque temps, "qu'il n'a pu faire davantage, son budget ne lui permettant pas une dépense aussi considérable."

J'ose espérer que la farce monumentale de 1939 ne se répètera pas en 1955; personne d'ailleurs ne la prendrait au sérieux.

Je ne puis oublier cette réponse absurde que faisait feu M. Mackenzie King, alors premier ministre libéral du Canada, à une demande pourtant légitime, à ce moment, du gouvernement de Québec, d'une somme de trente millions afin d'enrayer la vague de chômage qui sévissait à cette date et qui avait causé tant de désolation dans les foyers et dans le cœur de nos travailleurs.

Ce fut un non catégorique que reçurent les autorités du gouvernement de Québec. A cette réponse le premier ministre d'alors ajoutait: Nous n'avons pas d'argent.

Cependant, à peine deux mois plus tard, le Canada s'empressait de déclarer la guerre à l'Allemagne. Qu'est-il alors arrivé? Les cordons de la bourse fédérale se sont déliés rapidement et des millions et des milliards furent dépensés avec la prodigalité que l'on connaît. Il a fallu mettre sur pied une armée puissante, nous disait-on, laquelle irait combattre sur les champs de bataille de l'Europe afin de sauver la chrétienté et la civilisation. La civilisation, monsieur l'Orateur, était déjà compromise chez nous. Nos gens souffraient, depuis déjà longtemps, de la faim à cause du manque de travail. La civilisation avait perdu sa réelle signification puisque, dans un pays comme le nôtre, aux ressources illimitées, une terrible crise s'était abattue à la façon des fléaux et des calamités.

Les usines de guerre sous la régie de l'État surgirent comme des champignons et les marchands de canons jubilaient devant la perspective de revenus fabuleux obtenus aux dépens du sang de nos fils.

On poussa même la prodigalité jusqu'à prêter à d'autres pays des milliards de notre argent, et ceci sans intérêt, alors même que les pays débiteurs s'empressaient de prêter eux-mêmes ces sommes à des pays plus lointains encore, mais cette fois avec intérêt.

Vous avez bien remarqué, monsieur l'Orateur, que, deux mois auparavant, nous n'avions pas de millions pour effectuer des travaux publics dans Québec, afin de sortir du marasme dans lequel la mauvaise administration du gouvernement avait plongé des milliers de foyers. Le peuple travailleur du Québec, à ce moment-là comme aujourd'hui d'ailleurs, ne demandait pas, par l'entremise du gouvernement de sa province, la charité, mais voulait gagner les deniers nécessaires et indispensables à son soutien et à la subsistance de ses familles.

On n'avait pas quelques millions pour les œuvres de vie, mais on jetait les milliards par les fenêtres pour propager la mort.

Cependant, et non sans regret, je me vois dans l'obligation de dire et d'affirmer que les seules périodes pendant lesquelles notre population a connu une certaine prospérité, si fictive fût-elle, furent au moment même où les peuples s'entre-tuaient et lorsque le Canada sacrifiait sur les champs de bataille une partie, la meilleure partie, je devrais dire, de notre jeunesse, sur qui nous fondions tant d'espoir pour l'avenir.

C'est un non-sens qu'il est de notre devoir de réprimer au plus tôt, car, consciemment ou inconsciemment, nous courons à grand pas vers la catastrophe, ou nous nous acheminons rapidement vers une idéologie condamnable que pourtant nous serions prêts à combattre au prix des plus grands sacrifices. Et puisque le Gouvernement a la prétention de croire que le chômage est entièrement de son ressort je lui dirai avec la franchise que l'on me connaît: "Mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous-en sérieusement".

Le discours du trône mentionne que des modifications seront apportées à la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever les taux de base, ainsi que les revenus maxima admissibles des titulaires d'allocations. Enfin, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a compris qu'il était temps d'améliorer le sort de ceux qui, ayant laissé patrie, foyer, parents et amis, en plus de risquer leur vie pour la protection du Canada, sont revenus soit impotents, soit affligés d'une infirmité quelconque, ou encore avec une santé compromise. Le gouvernement actuel ne pourra certes s'attribuer le mérite de cette augmentation auprès des anciens combattants car je sais que ces derniers prouveront leur gratitude au parti conservateur-progressiste. S'ils obtiennent enfin une justice qui n'égalera jamais les sacrifices qu'ils ont consentis, ils la devront à tous ceux qui, de ce côté-ci de la Chambre, n'ont cessé d'intercéder pour eux.

Je voudrais également me faire l'interprète de tous les anciens combattants de la première Grande-Guerre et qui, aujourd'hui, rendus à un certain âge, méritent autant de considération, puisqu'ils ont consenti les mêmes sacrifices en 1914-1918. Je souhaite donc qu'ils ne soient pas oubliés. Il serait

peut-être bon de rappeler au ministre concerné qu'il ferait acte d'humanité en ordonnant que l'on emploie dans le corps des commissionnaires ou à tout autre travail du genre ces anciens combattants de la guerre de 1914-1918, dont la pension est insuffisante ou qui n'en touchent pas du tout. Je serais le premier à le féliciter de son geste, s'il acceptait ma suggestion.

Monsieur l'Orateur, toute la population de la province de Québec déplore en ce moment le silence que le Gouvernement a cru bon d'observer dans le discours du trône sur la possibilité ....

*(Traduction)*

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, je m'oppose à la poursuite du débat, à ce moment-ci.

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre pose la question de Règlement, je crois. Je me trouve dans une impasse. En effet, à dix heures, lorsque j'ai voulu tenir compte de la motion du député de Québec-Ouest (M. Dufresne) demandant le renvoi de la discussion à une séance ultérieure, tout indique qu'il avait l'assentiment unanime de la Chambre pour poursuivre ses remarques. J'ai compris que cet assentiment valait pour tout son discours. Le député, les honorables représentants se le rappellent, avait promis de le terminer en quelques minutes. Je me vois dans une impasse, car je me demande combien de temps la Chambre voulait accorder à l'opinant. L'honorable député consentira peut-être, à ce moment-ci, à proposer le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

**M. Dufresne:** Si la Chambre le désire, je puis continuer; mais si elle s'y objecte, je suis disposé à proposer le renvoi de la discussion à une séance ultérieure.

**Des voix:** Adopté.

(Sur la motion de M. Dufresne, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement.

—Nous poursuivrons lundi le présent débat. Je nourris l'espoir de le voir se terminer un jour de la semaine prochaine.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à 10 heures et 14 minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 17 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## IMPÔT SUR LE REVENU

PROPOSITION VISANT À AUGMENTER LA DÉDUCTION RELATIVEMENT À L'IMPÔT PROVINCIAL

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je désire faire une brève déclaration sur les suites qu'a eues l'établissement d'un impôt provincial sur le revenu dans la province de Québec.

Tous les honorables députés le savent, j'ai rencontré le premier ministre du Québec, à sa demande, le 5 octobre 1954, à Montréal. M. Duplessis a indiqué alors qu'il songeait à proposer, à la loi provinciale de l'impôt sur le revenu, certaines modifications qui, espérait-il, pourraient rendre possible une entente temporaire qui procurerait aux deux gouvernements une nouvelle occasion d'en arriver à des arrangements permanents plus satisfaisants. Il s'engagea alors à m'écrire pour m'indiquer la nature des changements qu'on se proposait d'apporter à l'impôt provincial sur le revenu, et pour suggérer une base d'entente temporaire.

Dans une lettre en date du 1er novembre, il indiquait les changements qu'il était disposé à opérer afin d'en venir à une entente à l'effet que l'impôt provincial serait déduit de l'impôt fédéral.

Depuis que j'ai reçu sa lettre, mes collègues et moi avons étudié le problème avec le plus grand soin et, au cours de cette étude, il fut convenu entre les deux gouvernements que quelques-uns de nos fonctionnaires se rendraient à Québec afin de procurer certaines données concrètes sans lesquelles il était impossible d'avoir une vue complète de ce qui,—les honorables députés le reconnaîtront sans doute,—est l'un des problèmes les plus épineux et les plus complexes auxquels nous ayons à faire face dans le fonctionnement pratique de notre Confédération canadienne, je veux dire les relations fiscales appropriées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Le problème qui consiste à trouver une base quelconque d'accord temporaire se compliquait du fait que la loi de l'impôt sur le revenu du Québec prévoit des exemptions et une répartition différentes de celles que comporte la loi fédérale de l'impôt sur le revenu. Plus nous examinions le problème, plus il devenait manifeste que si, comme ce fut toujours notre politique, nous voulions, en matière d'impôts fédéraux, accorder le même traitement aux contribuables canadiens dans quelque province qu'ils habitent, nous ne pouvions consentir à ce que l'impôt levé dans une province fût déduit de l'impôt fédéral à moins que nous ne puissions, dans des circonstances semblables et sans produire un effet trop grave sur les revenus fédéraux, consentir à la déduction d'un impôt semblable dans l'une quelconque des autres provinces.

D'autre part, M. Duplessis avait indiqué dans sa lettre que le rendement probable de l'impôt provincial ne représentait qu'environ 10 pour cent du total de l'impôt fédéral sur le revenu perçu dans la province de Québec. Cette affirmation nous amena à nous demander s'il serait possible de laisser un champ libre suffisant, dans n'importe quelle province, pour la perception d'un impôt provincial qui rapporterait 10 pour cent de l'impôt fédéral dans cette province, sans qu'aucun contribuable de la province ait à verser un impôt supérieur à celui qu'il aurait à payer sur le même revenu dans l'une quelconque des autres provinces.

Les chiffres estimatifs des rendements des impôts perçus pour 1954 dans toutes les provinces ayant été soigneusement analysés, il apparut qu'il serait possible de réduire de 10 pour cent l'impôt fédéral dans toute province préférant ne pas avoir d'accord de location fiscale, tout en sauvegardant les revenus nécessaires pour satisfaire à nos obligations nationales incompressibles.

Les rendements estimatifs pour 1954 ainsi que les chiffres afférents aux années précédentes firent l'objet d'un examen minutieux en vue d'établir si une plus grande réduction, dont n'importe quelle province aurait nécessairement le droit de se prévaloir, serait possible. Compte tenu de nos obligations envers l'ensemble de la population du Canada, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il nous était impossible, pour le moment, de recommander une réduction supérieure à 10 pour cent de l'impôt fédéral dans une province n'ayant pas d'accord de location fiscale.

A l'heure actuelle, le contribuable qui doit acquitter un impôt provincial sur le revenu peut réclamer une déduction jusqu'à 5 pour

cent de son impôt fédéral. Déduire d'un impôt une partie d'un autre impôt suscite des difficultés administratives et des complications pour le contribuable, mais ce qui est encore plus grave, c'est que cette méthode subordonne l'incidence réelle de l'impôt provincial aux termes de la loi fédérale et, par ailleurs, subordonne aux termes de la loi provinciale le montant total déduit de l'impôt fédéral. Nous estimons qu'il serait plus satisfaisant de réduire l'impôt fédéral sur le revenu d'un pourcentage fixe dans toute province qui impose et perçoit un impôt provincial, et de laisser ainsi les deux impôts, l'impôt fédéral et l'impôt provincial, indépendants l'un de l'autre, sans que l'un ou l'autre gouvernement ait à pourvoir à la déduction d'un impôt de l'autre impôt.

J'ai donc fait savoir aux premiers ministres de toutes les provinces que nous nous proposons, en attendant les résultats d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, de demander au Parlement de modifier la loi fédérale de l'impôt sur le revenu de façon à prévoir une réduction de 10 pour cent pour tous les contribuables de toute province qui prélèvera un impôt provincial sur les revenus des années 1955 et 1956. Nous demanderons en même temps au Parlement de libérer du présent accord de location fiscale toute province qui préférerait se prévaloir des nouvelles dispositions.

Nous avons aussi l'intention de proposer que les contribuables qui ont effectivement versé un impôt provincial sur leur revenu de 1954 jouissent d'une déduction maximum de 10 pour cent de leur impôt fédéral. Il va sans dire que, dans la pratique, cette déduction plus élevée pour 1954 ne s'appliquera qu'aux contribuables qui ont acquitté l'impôt de Québec sur le revenu, car aucune autre province n'a levé d'impôt provincial sur le revenu en 1954.

De toute façon, les chiffres déjà disponibles indiquent clairement que, dans chaque province, en 1954, le prix de location des domaines de l'impôt sur les revenus personnels et de l'impôt sur les revenus des sociétés dépassera le montant que le gouvernement provincial aurait pu retirer d'un impôt de 7 pour cent sur les revenus des sociétés et d'un impôt sur les revenus personnels égal à 10 pour cent de l'impôt fédéral.

Les modifications ainsi envisagées sont considérées uniquement comme un arrangement provisoire, en attendant que soient pris des arrangements à long terme pour la période qui suivra l'expiration des ententes actuelles de location fiscale.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

Il a toujours été entendu,—les honorables députés le savent,—qu'il serait nécessaire de convoquer une conférence fédérale-provinciale avant la fin de 1955 pour discuter des ententes fiscales à conclure à l'égard des années subséquentes.

Étant donné les événements récents, les gouvernements provinciaux voudront peut-être que cette conférence ait lieu à une date plus rapprochée. J'ai adressé aux premiers ministres de toutes les provinces des lettres dans lesquelles j'expose la proposition que je viens de mentionner et où j'invite les neuf provinces qui ont conclu des ententes de location fiscale à indiquer si elles préfèrent profiter des nouvelles dispositions projetées. J'ai indiqué dans ces lettres que, peu de temps après ma rentrée de la réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui doit avoir lieu à Londres, je communiquerai de nouveau avec eux en vue d'en venir à une entente au sujet de la tenue d'une conférence à une date que tous les gouvernements intéressés jugeront satisfaisante.

Je voudrais maintenant déposer sur le Bureau les lettres que j'ai échangées avec le premier ministre de la province de Québec et les lettres que j'ai adressées aux premiers ministres des neuf autres provinces.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la nouvelle dont le premier ministre vient de nous faire part, ainsi que des lettres s'y rapportant, en ce qui concerne les dispositions que le Gouvernement entend prendre, je n'ai pas grand chose à dire, mais j'espère qu'il indiquera à la Chambre quand la conférence aura lieu. Ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre sont très heureux d'apprendre qu'une conférence fédérale-provinciale doit avoir lieu.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire, dès mon retour de la conférence de Londres, j'ai l'intention de communiquer avec les premiers ministres des provinces afin de fixer pour la tenue de la prochaine conférence fédérale-provinciale, une date qui conviendra à tous les gouvernements.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Les lettres que le premier ministre vient de déposer pourraient-elles sur consentement de la Chambre, être publiées en appendice aux *Débats* d'aujourd'hui?

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle à l'unanimité que nous procédions ainsi?

**Des voix:** Entendu.

*(Le texte de la correspondance est reproduit en appendice, pages 290 à 295.)*

## CHAMBRE DES COMMUNES

COMITÉ DU RÈGLEMENT

**M. W. G. Weir (adjoint parlementaire au premier ministre):** Monsieur l'Orateur, conformément à la motion présentée par le premier ministre (M. St-Laurent) vendredi dernier je propose:

Que MM. Applewhaite, Benidickson, Boisvert, Brooks, Brown (Essex-Ouest), Churchill, Fleming, Fulton, Gauthier (Portneuf), Harris, Hellyer, Hunter, Knowles, Lapointe, MacInnis, MacNaught, Quelch, Stuart (Charlotte), Tucker et Weir constituent le comité spécial institué le 14 janvier 1955 pour étudier avec M. l'Orateur le Règlement de la Chambre des communes.

(La motion est adoptée.)

## RELATIONS INDUSTRIELES

MODIFICATIONS AU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** demande à déposer le bill nº 7 tendant à modifier la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement révocable volontaire des cotisations).

**Des voix:** Expliquez.

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur . . .

**Des voix:** Adopté.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle une explication?

**Des voix:** Adopté.

**Des voix:** Non.

**M. Knowles:** Apparamment, les honorables députés savent ce que contient la mesure.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois).

## QUESTIONS OUVRIÈRES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES CONGÉDIEMENTS À L'"AVRO AIRCRAFT LIMITED"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. W. Noseworthy (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. A-t-il reçu de la Fédération ontarienne du travail, Congrès des métiers et du travail, une communication concernant le prétendu congédiement de 1,100 ouvriers de l'*Avro Aircraft Limited*? Le ministre peut-il renseigner la Chambre sur la situation de l'embauchage à cette usine?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu une communication du président du Congrès des métiers et du travail du Canada, M. Claude Jodoin, en son nom personnel et au nom des dirigeants des syndicats affiliés de l'Ontario, demandant une entrevue avec le très honorable ministre de la Production de défense (M. Howe) et moi-même à propos de cette question. Nous avons convenu de recevoir ces délégués jeudi prochain. Après cette réunion, je ferai volontiers à la Chambre, s'il y a lieu, un exposé sur la situation de l'embauchage à l'usine Avro.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AVIS DE MOTIONS ET QUESTIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Je voudrais demander au premier ministre si le Gouvernement se propose, dans un avenir prochain, de donner suite, à l'appel de l'ordre du jour, aux avis de motions portant dépôt de documents et de répondre aux questions courantes figurant au *Feuilleton*?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** On n'a pas encore étudié la question; mais je sais que lorsque le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône dure plusieurs jours, il a été d'usage, par le passé, de l'interrompre de façon à permettre de répondre aux questions et de donner suite aux avis de motions portant dépôt de documents. Je crois qu'on pourra encore procéder de la même manière.

## LE FROMAGE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'UNE INTENTION D'EMPÊCHER D'AUTRES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Le gouvernement dispose-t-il de moyens lui permettant d'empêcher d'autres importations de fromage au Canada?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le droit visant le fromage frappe cette denrée tout comme il atteint d'autres marchandises; pour le moment, c'est le seul règlement officiel visant l'importation du fromage.

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre du Commerce ayant déclaré l'autre jour qu'il y aurait peut-être lieu de prévoir d'autres importations de fromage, dans six mois d'ici, le Gouvernement a-t-il songé à assujétir l'importation de fromage au Canada à un permis qui relèverait de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, laquelle régit l'importation de beurre?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, on ne peut établir de parallèle entre les deux situations, car le fromage ne répond pas aux exigences de la loi sur les permis d'exportation et d'importation.

## TARIF-MARCHANDISES

CHANGEMENTS ÉVENTUELS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Peut-il assurer à la Chambre qu'aucune modification n'est envisagée en ce qui concerne les prix de transport des céréales afférentes au pas du Nid-de-Corbeau?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, on ne songe pas à modifier les prix de transport afférents au pas du Nid-de-Corbeau.

## ÉNERGIE

ENTREPRISE DE PASSAMAQUODDY—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PARTICIPATION À L'ENQUÊTE TENDANT À DÉTERMINER SI LE PROJET EST ÉCONOMIQUEMENT POSSIBLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. J. Brooks (Royal):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné, comme le signale une nouvelle de la *Presse associée* émanant de Washington le 16 janvier, que le budget que le président Eisenhower soumettra au Congrès renfermera un crédit d'un million de dollars affecté à une étude destinée à déterminer si l'entreprise d'énergie maréemotrice de la baie de Passaquoddy, entre l'État du Maine et le Nouveau-Brunswick, serait économiquement possible, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de participer à cette enquête, si on l'entreprend?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu qu'il avait l'intention de me poser cette question. Je remercie aussi l'honorable député de Charlotte (M. Stuart) qui m'a donné à entendre qu'il allait poser une question semblable. Ma réponse répondra peut-être aussi à sa question.

Il va sans dire que l'étude qu'on se propose de faire, en vue de déterminer si l'entreprise d'énergie maréemotrice dans la baie de Passamaquoddy serait économiquement possible, n'a rien de neuf. Le rapport présenté le 20 octobre 1950 par la Commission mixte internationale, indiquait où il faudrait entreprendre une enquête approfondie de cette nature afin de déterminer si l'entreprise est pratique. Une résolution invitant la Commission mixte internationale à faire une étude en vue de déterminer si l'entreprise serait économiquement possible a été adpotée par le Sénat des États-Unis en 1954, mais elle n'a pas reçu l'approbation finale avant l'ajournement du 83e Congrès à Washington.

On a déjà laissé entendre aux représentants des États-Unis,—et ces renseignements, je crois, ont été communiqués à la Chambre des communes, à la dernière session,—que si les États-Unis, à la suite de l'adoption de cette résolution, désirent prier la commission mixte internationale d'entreprendre l'enquête, il conviendrait que les deux gouvernements présentent conjointement une demande à la commission et que le gouvernement du Canada, serait disposé à considérer avec bienveillance une proposition visant à la présentation d'une demande conjointe de ce genre.

**M. Brooks:** Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement du Canada a présenté une demande conjointe à la commission mixte internationale?

**L'hon. M. Pearson:** Non, parce qu'une demande conjointe doit être faite par les deux gouvernements. Cependant, si le gouvernement des États-Unis nous prie de participer à une demande conjointe de ce genre, nous serons heureux d'étudier la question avec bienveillance.

**M. Brooks:** Le gouvernement des États-Unis n'a pas fait jusqu'ici de requête dans ce sens?

**L'hon. M. Pearson:** Non.

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

DISCUSSION ÉVENTUELLE DU PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de demander au premier ministre s'il songe à réserver une séance pour l'examen de certaines questions qui pourraient être étudiées à la conférence des premiers ministres du Commonwealth, à Londres, et à permettre de la sorte aux députés de savoir quelle attitude adoptera de façon générale le premier ministre au nom de notre pays? De plus, fera-t-il part à la Chambre du programme de cette conférence dont il semble avoir été question à Londres, où il n'est pas tenu secret? Je suis sûr que les députés souhaitent connaître l'attitude qu'adoptera le premier ministre au nom de notre pays.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'ignore si je serais en mesure de dire à la Chambre quelles vues j'exposerai au cours des discussions qui pourront avoir lieu à Londres; mais je serais évidemment heureux de connaître les vues exprimées à la Chambre au sujet de l'attitude qu'il y aurait lieu d'adopter là-bas.

La conférence a été convoquée en vue d'étudier les problèmes tant politiques qu'économiques et je sais qu'on a fait connaître, dans une certaine mesure, le sens dans lequel le programme pourrait se poursuivre. Toutefois le programme est généralement établi à la séance d'ouverture, car on a toujours eu pour coutume de reconnaître que les personnes qui y assistent étaient, du moins en ce qui concerne leur statut, de rang égal et que chacun avait le même droit d'indiquer ce qui, de son avis, devrait être étudié à la conférence. A mon avis, il serait souhaitable de savoir au juste combien de temps durera le débat sur l'Adresse. Il est convenu que si le débat n'est pas terminé jeudi le 20 janvier, on l'interrompra à cette date afin de traiter la question des affaires extérieures; nous verrons alors ce qu'on pourra faire afin de donner suite à la proposition du député.

**M. Diefenbaker:** Puis-je poser une autre question au premier ministre? Étant donné sa déclaration d'après laquelle chacun des pays du commonwealth formulera ses propres propositions, le premier ministre voudrait-il indiquer, quelles questions, sur lesquelles il prend position, le Canada entend soumettre à la conférence? Deuxièmement, on a parlé récemment, dans les journaux britanniques, de l'admission de la Chine communiste aux Nations Unies; on a indiqué qu'on discuterait la question à la conférence. Nous voudrions savoir qu'elle serait l'attitude du premier ministre sur une question comme celle-là.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je puis assurer au député que le premier ministre n'essayera pas de faire autre chose que de déterminer ce que d'autres peuvent penser au sujet de l'admission, en ce moment, du gouvernement de la Chine continentale aux Nations Unies. Le but de la conférence est de chercher à aider ensemble la cause de la paix et non pas de faire valoir, si je comprends bien, des attitudes qui pourraient compliquer davantage une situation internationale déjà fort compliquée.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une autre question au premier ministre. Il a donné à entendre, semble-t-il, qu'au début de la conférence on étudierait la question du programme. Est-il vrai ou non que des communications,—des communications d'une très grande portée, je l'espère,—ont déjà été échangées entre nos propres ministères et les ministères des autres États du Commonwealth, en prévision de cette conférence?

**Le très hon. M. St-Laurent:** A ma connaissance, monsieur l'Orateur, les seules communications entre le gouvernement du Canada et un autre gouvernement ont été celles que nous avons échangées avec le Bureau des relations du Commonwealth, à Londres.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Puis-je poser une autre question au premier ministre? La question du programme n'a-t-elle été mentionnée dans aucune de ces communications?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Voici notre position: nous ne voulons pas publier de documents qui nous arrivent marqués de l'inscription "secrets". Il n'y a pas d'autre restriction que celle-là. Je serais trop heureux de présenter toutes ces communications à la Chambre. Il se peut que certaines d'entre elles puissent être déposées. Je les examinerai de nouveau, à la lumière des vœux formulés par des députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre et qui ont demandé qu'elles soient rendues publiques et je verrai ce qu'il est possible de faire sans manquer à la courtoisie envers ceux de qui nous les tenons.

**L'hon. M. Rowe:** J'aimerais poser une question supplémentaire. Devons-nous comprendre que le Gouvernement n'a pas l'intention d'en dire plus long à la Chambre qu'il ne l'a fait jusqu'ici sur les questions qui, d'après lui, seront discutées à la conférence?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Oh non, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a l'intention de révéler à la Chambre tout ce qu'il pourra opportunément lui révéler. Mais il s'agit d'une conférence qui, tout comme les autres, se tiendra à huis clos. Nous devons faire en sorte que nos divulgations soient généralement acceptables à ceux qui prendront part à la conférence. Voilà la seule raison qui m'a empêché d'exposer pleinement la teneur des communications que nous avons reçues.

**M. Macdonnell:** Je désire poser encore une autre question. On nous a toujours dit que le succès de ces conférences internationales...

**Des voix:** La question.

**M. Macdonnell:** ... dépend entièrement du travail préliminaire. Ai-je tort de conclure de la réponse du premier ministre qu'aucun travail préliminaire intense n'a été fait?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Oui, monsieur l'Orateur, l'honorable député aurait tort de penser qu'aucun travail préparatoire intense n'a été accompli. J'ai été en rapports constants avec le ministère des Affaires extérieures au sujet de la préparation de mémoires qui pourraient se rattacher à l'un quelconque des sujets qui ont été mentionnés comme pouvant être mis en discussion.

## LE NATIONAL-CANADIEN

VENTE D'HÔTELS—PROTECTION DES DROITS DES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Est-il en mesure de formuler une déclaration plus précise que celle qu'a pu faire le ministre du Commerce (M. Howe), vendredi, touchant la vente de certains hôtels et établissements de villégiature appartenant à l'État à des entreprises particulières? J'ai demandé vendredi si le Gouvernement a approuvé cette vente. Le ministre pourrait-il dire si, advenant qu'on songe à faire d'autres ventes, le Parlement en sera prévenu?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** En réponse à la première partie de la question du député, qui demandait si le Gouvernement a approuvé la vente des quatre hôtels du National-Canadien, je dirai que le Gouvernement savait que la direction du National-Canadien songeait à vendre les quatre hôtels, mais c'est elle qui a décidé de les aliéner.

Touchant la seconde partie de sa question, je ne crois pas qu'on songe à modifier le statut régissant le National-Canadien, qui lui permet d'aliéner les biens du réseau conformément à la loi.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre sait-il si l'on envisage la vente d'autres hôtels?

**L'hon. M. Marler:** La réponse est non; je ne suis au courant d'aucune autre vente.

*(Plus tard)*

**M. Macdonnell:** Je veux poser au ministre des Transports une question complémentaire, dont il n'est pas nécessaire de lui donner avis, j'en suis sûr. Partage-t-il l'opinion juridique du ministre du Commerce (M. Howe), d'après qui les administrateurs du National-Canadien pourraient vendre tout le réseau ferroviaire sans consulter le Gouvernement?

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur, malgré l'intelligence que m'attribue le député, je ne saurais répondre à cette question sans avis suffisant.

[M. Macdonnell.]

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Marler:** Je voudrais répondre à la question qu'a posée vendredi dernier le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart). En ce qui concerne la vente, annoncée par la direction, de quatre des hôtels du National-Canadien, le député a demandé si le personnel trouverait de l'emploi dans d'autres hôtels. La direction nous fait savoir que les représentants du National-Canadien et des acheteurs commencent, cette semaine, une série d'entrevues personnelles avec tous les employés intéressés au sujet de leur emploi futur. Les employés qui possèdent un droit d'ancienneté à l'égard d'autres hôtels du National-Canadien, auront l'occasion de l'exercer conformément aux dispositions des accords syndicaux qui leur ont conféré ce droit d'ancienneté, et d'assumer les fonctions auxquelles celui-ci les admet.

## DÉFENSE CIVILE

RETRAIT DE TOUT APPUI FINANCIER DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL ET DE CELUI DE LA VILLE DE VICTORIA (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que le conseil municipal de Montréal vient de retirer son appui financier à la défense civile, quelque trois mois après un geste semblable de la part de la ville de Victoria (C.-B.), le ministre nous dira-t-il s'il a des plans pour empêcher la disparition des mesures de protection civile dans ces régions fortement peuplées et pour faire face à la situation qui se produira quand d'autres villes suivront, ce qui est tout probable, l'exemple de ces deux-là?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le député ne m'a pas donné avis de sa question, mais je suis en mesure d'y répondre. D'abord, je puis lui dire que le conseil municipal de Montréal n'a pas décidé d'abandonner le domaine de la protection civile. Le comité exécutif du conseil d'administration de Montréal a soumis un vœu en ce sens, qui portera effet à compter du 1er mai. Dès que j'ai entendu parler de ce projet, j'ai demandé au coordonnateur de la protection civile, après consultation avec les autorités provinciales qu'intéresse cette question, d'entrer en pourparlers avec les dirigeants de l'organisme exécutif dont je viens de parler. Ces négociations se poursuivent et, à la suite d'observations faites a cet organisme, lui indiquant que le gouvernement fédéral met pour

la première fois directement des fonds à la disposition des municipalités intéressées, j'espère sincèrement que le comité exécutif de cette localité voudra modifier son attitude. Quoi qu'il en soit, la décision n'appartient pas uniquement à cet organisme, mais à toute la région métropolitaine de Montréal.

Il est vrai que la ville de Victoria a pris une décision semblable; mais je suis heureux de dire qu'à la suite de négociations entre le coordonnateur de la défense civile et les autorités municipales de Victoria ces dernières ont changé d'attitude. J'espère sincèrement qu'il en sera ainsi dans la ville de Montréal.

(*Plus tard*)

**L'hon. M. Martin:** Je suis sûr que la Chambre voudra que je fasse preuve de courtoisie à l'égard d'un nouveau député. Lorsque j'ai répondu au représentant de Calgary-Nord (M. Harkness), j'ai négligé de dire que cette question m'avait été posée, ce matin, par le nouveau député représentant la circonscription de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Richardson).

**L'hon. M. Rowe:** De quelle session s'agit-il?

## QUESTIONS OUVRIÈRES

ÂGE DE LA RETRAITE DES CIVILS À L'EMPLOI DES CHANTIERS MARITIMES D'ESQUIMALT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich):** Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-ce la coutume établie aux chantiers maritimes d'Esquimalt (C.-B.) de congédier tous les employés qui atteignent l'âge de 65 ans, quelles que soient la durée de leur service ou leur aptitude à continuer de remplir de façon satisfaisante le poste qu'ils occupent?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Je désire remercier l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Pour ce qui est de l'âge de la retraite des civils, les chantiers maritimes d'Esquimalt s'en tiennent aux mêmes règles que les autres institutions relevant du ministère de la Défense nationale. L'âge normal de la retraite pour les civils à l'emploi du ministère est, évidemment, 65 ans; mais après enquête, il arrive assez souvent, dans des circonstances appropriées, que des civils restent en fonctions au delà de l'âge de 65 ans.

**M. Pearkes:** J'ai une autre question à poser. Le ministre sait-il que plus d'une centaine d'employés ont récemment reçu un avis portant que leur service prendra fin très prochainement parce qu'ils ont atteint l'âge de 65 ans. On ne leur a donné aucune autre raison.

**L'hon. M. Campney:** Non, monsieur l'Orateur, je n'en connaissais pas le nombre.

**M. Pearkes:** Le ministre aura-t-il la bonté de s'informer à ce sujet?

**L'hon. M. Campney:** Oui.

## CABOTAGE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Puis-je demander au ministre des Transports (M. Marler) quand sera faite l'annonce de la nomination de la commission royale qui doit enquêter sur le cabotage?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** J'espère qu'il sera bientôt possible de faire une annonce à ce sujet.

## CHAMBRE DES COMMUNES

ACCUEIL AU DÉPUTÉ DE PICTOU À L'OCCASION DE SON RETOUR À LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège pour dire que nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes très heureux que notre collègue de Pictou (M. McCulloch) soit de retour parmi nous. Nous avons vivement ressenti son absence. Nous sommes heureux de constater qu'il est maintenant plein de vigueur et pourra présider l'un des plus importants comités de la Chambre.

## IMMIGRATION

DÉCLARATION QUI AURAIT ÉTÉ FAITE AU SUJET D'UNE RÉDUCTION ÉVENTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Vendredi dernier, l'honorable député de Calgary-Sud (M. Nickle) a signalé une nouvelle parue dans l'*Albertan* de Calgary au sujet d'un haut fonctionnaire de mon ministère et m'a demandé si celui-ci avait parlé au nom du Gouvernement. Après l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député a eu l'obligeance de me laisser voir la coupure en question. Je constate qu'elle se résume à ceci: le journaliste écrit qu'un citoyen de Calgary dit qu'un fonctionnaire de mon ministère a affirmé quelque chose. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de faire plus ample enquête sur ce point, puisque

ce n'est pas de cette manière que les gens sont appelés à parler au nom du Gouvernement.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### MISE EN COMMUN DES RESSOURCES EN VUE DE LA FABRICATION D'ARMES, UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE—PARTICIPATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Étant donné ce que vient de dire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, nous pouvons peut-être voir comment le Gouvernement expose effectivement ses vues. J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada compte des représentants à la réunion des nations de l'Europe occidentale, qui débute aujourd'hui et qui a pour objet la mise en commun des ressources. Quelle est l'attitude du Canada au sujet de la proposition d'après laquelle les dons d'armes accordés par le Canada et les États-Unis devraient se faire par l'intermédiaire de tout organisme de mise en commun déjà établi?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la réunion dont il s'agit groupe des pays qui sont membres de l'Union de l'Europe occidentale projetée. Le Canada n'étant pas un de ces pays, il ne saurait donc normalement être invité ni s'attendre à être invité à cette réunion. On nous a tenus au courant de la question, d'une question très importante qui doit y être discutée, soit la mise en commun des armes entre les pays de l'Union de l'Europe occidentale. Nous ne nous attendons pas d'assister à la réunion, mais nous espérons être tenus au courant de ce qui s'y passera. Pour ce qui est de la question de principe, c'est peut-être une de celles que nous aurons l'occasion de discuter au cours du débat commençant jeudi de cette semaine.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 14 janvier sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

*(Texte)*

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec attention et un bien vif intérêt la déclaration importante qu'a bien voulu faire à la Chambre le très honorable premier ministre (M. St-Laurent) relativement aux relations fiscales entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec. A ce stade-ci, je n'ai aucun commentaire à faire, mais je me réserve cependant le droit d'en tirer mes propres conclusions en temps et lieu.

Lorsque j'ai eu l'avantage et le privilège de parler en cette enceinte pour la première fois, en novembre 1953, comme en fait foi le compte rendu des débats de la Chambre, j'ai dit ceci:

> Il est bien beau de vanter et d'apprécier la loi éminemment sociale des allocations familiales, adoptée par le Parlement du Canada, il y a quelques années. Elle a aidé sensiblement à relever le niveau de vie de nos familles nombreuses, même si aujourd'hui, en raison de la hausse constante du coût de la vie et de la surimposition des taxes, elle ne remplit plus le rôle pour lequel elle fut créée.

Aujourd'hui plus que jamais les allocations familiales sont insuffisantes, puisqu'elles ne représentent qu'à peine la moitié de la valeur qu'elles pouvaient avoir lors de leur apparition. Je ne me fais ici l'interprète d'aucun groupe politique particulier, mais je me rends bien volontiers au désir et aux demandes répétées de toutes les familles nombreuses du comté que j'ai l'honneur de représenter ici, et à qui j'ai promis mon appui. En leur nom, je prie donc le Gouvernement d'élever sensiblement ces allocations, afin de permettre à ces familles de bénéficier d'un meilleur pouvoir d'achat, seule garantie de la prospérité économique. Jusqu'à quel niveau ces allocations doivent-elles être relevées? Voilà une question,—il me semble,—à laquelle il est facile de répondre.

Si le Parlement canadien a jugé bon, l'an dernier, de doubler les indemnités parlementaires, puisque dans l'esprit du Gouvernement les dépenses des députés avaient augmenté d'autant, j'estime qu'il en est de même pour les familles canadiennes qui doivent se procurer, comme nous, les nécessités de la vie.

Je m'attends bien qu'on me pose la question suivante: Où prendre l'argent pour apporter plus de bien-être dans nos foyers? Ici encore la réponse est toute trouvée: C'est dans l'économie qui peut être exercée dans les différents ministères de l'administration, et plus particulièrement dans ceux de la Défense nationale et de la Production de défense.

Nous voulons éviter le chômage et l'enrayer s'il y a lieu. Les moyens à prendre ne me paraissent pas si compliqués. Réduisons d'abord les impôts sur le revenu des particuliers et conférons, par le fait même, un plus grand pouvoir d'achat aux Canadiens. Diminuons les impôts sur les sociétés et les mises de fonds seront plus élevées dans

l'exploitation de nos nombreuses ressources. A ce sujet, je fais mienne cette déclaration de la Chambre de Commerce canadienne:

Les taxes ne doivent jamais devenir excessives au point d'enlever à l'industrie la stimulation d'un gain raisonnable et au particulier la possibilité d'épargne. Pour un pays en pleine croissance les impôts trop élevés portent atteinte au système qui rend possible notre développement et nos progrès en bien-être social. Toute tendance vers la diminution des profits par les impôts est une tendance vers l'instabilité dans les affaires. Une entreprise devrait pouvoir conserver suffisamment de ses profits pour aider à pourvoir à un développement solide dans une économie en croissance, et faire face au hasard de la concurrence.

(*Traduction*)

Tous les députés reconnaîtront sûrement, monsieur l'Orateur, que je n'ai jamais craint jusqu'ici d'exprimer mes convictions non seulement politiques mais encore religieuses et patriotiques. Pour ma part, j'admire beaucoup les députés qui n'ont pas peur de montrer ce qu'ils sont et ce qu'ils pensent. Je n'éprouve pas la moindre hésitation à répondre aux propos enflammés et acerbes dirigés contre ma province par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Pour m'assurer que je serai compris de ce député et du petit nombre d'autres qui peuvent partager ses opinions, je m'exprimerai dans sa langue. L'honorable député me permet-il de l'informer que par son discours insensé, il s'est mérité l'honneur peu enviable d'être le Canadien à l'esprit le plus étroit qu'il m'ait jamais été donné de rencontrer.

L'honorable député n'a pas craint de montrer au grand jour son talent de fanatique. Ce faisant, il s'est efforcé, en quelques minutes, de faire plus pour soulever le cri de race et pour semer la discorde au pays que tout ce qu'on a fait depuis la Confédération.

**M. Dupuis:** Très bien!

**M. Dufresne:** C'est la première fois que l'honorable député de Ste-Marie (M. Dupuis) est d'accord avec l'honorable député de Québec-Ouest. Dans les quelques minutes qu'il a passées dans la province de Québec,—c'était sans doute sa première visite,—il a constaté, à son grand étonnement, que nous ne sommes pas comme les autres; que notre langue et notre foi ne sont pas celles de la majorité. En outre, il a constaté que notre système éducatif est différent de celui des autres provinces. Autrement dit, il a constaté que nous conservons, avec raison, des droits et des caractéristiques auxquels nous ne renoncerons pas, quelque désir qu'ait le parti auquel il appartient de les voir disparaître. Comme son chef n'a pas dénoncé ces paroles, nous présumons que notre mode de vie dans le Québec, nos libertés, nos mœurs, et nos attributs ont toujours été et seront toujours un obstacle au succès de ce parti dans notre province.

L'honorable député a parlé de Québec comme s'il s'agissait d'une autre nation. Il a dit que son courageux et distingué premier ministre était le maître de cette autre nation. S'il avait l'intention, en employant ce terme, de lancer l'injure à celui que l'histoire reconnaîtra comme le plus éminent premier ministre que la province ait jamais eu, et pour lequel les Québecois ont beaucoup d'admiration et de respect, qu'on me permette de lui dire, monsieur l'Orateur, que cette sorte d'injure n'atteindra jamais le but qu'il visait. L'honorable député a oublié son histoire, la chose n'est pas douteuse, et il serait peut-être bon de la lui rappeler. Les Canadiens de langue française ne sont pas des étrangers en terre canadienne. Leurs ancêtres en ont été les premiers pionniers et les premiers également à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui. L'apport de notre province à l'essor du Canada est immense; nos compatriotes de langue anglaise nous en ont plus d'une fois rendu hommage.

Nous avons généreusement mis notre culture française au service du Canada. L'honorable représentant nous reproche-t-il de garder intacts notre langue, notre foi, nos traditions et notre attachement à nos institutions et à ceux qui veillent à leur maintien? Nous n'abandonnerons pas nos prérogatives, d'abord, parce que nous y sommes fidèlement et religieusement attachés et, en second lieu, parce que les Pères de la Confédération, qui étaient animés de beaucoup plus de largeur d'esprit que l'honorable député, nous ont garanti ces prérogatives par contrat. Il ne s'agit pas simplement d'une feuille de papier, mais d'un document qui s'appelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Que Dieu nous préserve d'avoir jamais un gouvernement socialiste. Sous un régime socialiste, avec une politique comme celle que préconise l'honorable député, ce serait la fin de notre liberté constitutionnelle. Ce serait l'anarchie et la désunion. En un mot, nous assiterions impuissants à l'enterrement de nos droits démocratiques.

Pendant de nombreuses années, dit-il, la province de Québec n'a pas touché les pensions de vieillesse dont jouissaient les autres provinces. Nous avons dû nous débarrasser du gouvernement libéral de notre province, monsieur l'Orateur, pour obtenir l'application de cette mesure sociale. Nous avons obtenu ces avantages le jour où le premier ministre actuel a pris le pouvoir dans notre province. Combien de luttes n'a-t-il pas dirigées à ce sujet de son siège du côté de l'opposition. Jamais, dans toute son histoire, l'économie de la province de Québec n'a connu une telle

expansion. Jamais nos immenses ressources n'ont été si généreusement utilisées à l'avantage de notre population. Nous devons en remercier le premier ministre de la province, que je n'ai pas peur de nommer, l'honorable Maurice Duplessis.

Quant à la déclaration renversante du député, où il affirmait que nous du Québec sommes mûrs pour le communisme, il a démontré sa totale ignorance de notre situation et est devenu un objet de ridicule. Que le député ne s'inquiète pas. Grâce à la force de nos convictions religieuses, grâce à la grande déférence et au respect que nous avons pour notre clergé auquel nous devons, dans une large mesure, notre survivance en tant que groupement ethnique, grâce au souvenir du passé glorieux de nos ancêtres, grâce à l'amour que nous avons pour la démocratie, nous sommes aussi solides que les fortifications de Québec contre cette idéologie pernicieuse. Même si le reste du pays tombait jamais entre les mains des maîtres du Kremlin,—il est absurde de prévoir cette éventualité,—le Canada aurait encore un bastion qui garderait et maintiendrait l'étendard de la liberté et de la démocratie: Québec.

Dans Québec, la liberté n'étant pas synonyme de licence ni d'abus, j'ai lu avec un vif plaisir, dans les journaux de la semaine dernière, que, suivant le premier ministre de notre province, la loi nous protégeant contre la propagation d'idées subversives dans notre province, appelée loi du cadenas, ne sera jamais révoquée. Le socialisme étant frère jumeau du communisme, le député ne devrait pas s'étonner si dans certaines régions de Québec les candidats de la CCF ne recueillent pas plus de votes que ceux qui favoriseraient un État totalitaire au Canada. Pour revenir cependant à l'enseignement...

**M. Regier:** Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. L'honorable député reconnaîtra que nulle part dans mon discours, mercredi dernier, ai-je parlé de l'origine raciale française, de la langue parlée par la population du Québec, des opinions religieuses des citoyens du Québec ni...

**M. Dufresne:** Je n'ai pas donné la permission au député de prononcer un discours durant mon propre discours sur l'Adresse.

**M. Regier:** Monsieur l'Orateur...

**M. Dufresne:** Il a eu suffisamment de temps pour insulter ma province et je prendrai le temps voulu pour riposter.

**M. l'Orateur:** L'honorable député, s'il veut bien lire l'article 43 du Règlement, verra qu'il aura l'occasion d'éclaircir le point mal compris peut-être par le député qui a la parole, lorsque ce dernier aura terminé son discours.



Il pourra le faire après le discours de l'honorable député. Lorsque l'honorable député s'est levé, l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne) a pensé, si je ne me trompe, qu'il allait lui poser une question et c'est probablement pour cela qu'il s'est assis. Constatant que l'honorable député cherchait à élucider un point, il s'y est opposé, je pense, avec énergie. Je crois que l'honorable député pourra élucider son point, lorsque l'honorable représentant de Québec-Ouest aura terminé son discours.

**M. Dufresne:** S'il élucide sa pensée, j'aurai de nouveau l'occasion de lui faire connaître la mienne.

Revenons à la question de l'enseignement. Monsieur l'Orateur. Si l'honorable député avait pu prolonger son séjour dans notre province, il aurait constaté que nulle part au monde les minorités ne sont mieux traitées. S'il l'avait su, comme il aurait dû le savoir, il aurait dépeint notre province sous cet aspect et nos compatriotes de Maillardville en auraient grandement bénéficié. Malheureusement, il leur faut être représenté ici par quelqu'un qui, si je ne fais erreur, n'a jamais su ce qu'était l'unité nationale.

*(Texte)*

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens à réaffirmer à la Chambre le désir unique que j'entretiens en siégeant au Parlement de mon pays et qui est celui d'y apporter ma faible contribution dans le meilleur intérêt de ceux que j'ai l'honneur de représenter d'abord, ainsi que pour la collectivité canadienne.

J'ai la conviction bien profonde que j'ai exprimé les sentiments de tous ceux qui m'ont fait l'honneur de m'envoyer ici pour parler en leur nom. En ce faisant, je joue le rôle que l'on m'a assigné lors des dernières élections générales. Je prie donc la divine Providence de me conserver la santé et l'ardeur au travail afin qu'il me soit possible de remplir fidèlement mon mandat et de contribuer du même coup à faire du Canada la plus belle nation du monde libre.

*(Traduction)*

**M. Regier:** Monsieur l'Orateur, je voudrais tirer un point au clair. Sauf erreur, l'honorable député qui vient de reprendre son siège...

**M. Dufresne:** J'invoque le Règlement. Je pense que l'honorable député a eu tout le temps que lui accorde le Règlement de la Chambre pour prononcer un discours. Je ne crois pas que le Règlement lui permette de prononcer un nouveau discours pour répliquer au mien. Il aura d'autres occasions plus tard.

**M. l'Orateur:** Je pourrais peut-être élucider la situation. L'article 43 du Règlement se lit ainsi:

(1) Nul député ne peut prendre la parole deux fois sur une même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qui peut avoir été citée inexactement ou mal interprétée; mais il ne peut alors apporter aucun nouvel élément dans la discussion et nul débat n'est permis sur son explication.

L'honorable député de Québec-Ouest reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il n'a pas entendu une partie suffisante des remarques de l'honorable député pour dire s'il prononce un nouveau discours ou s'il se contente de donner une explication, comme le permet l'article 43 du Règlement.

**M. Dufresne:** Pas encore.

**M. l'Orateur:** Nous pourrions peut-être entendre l'honorable député. S'il dépasse les bornes que lui impose cet article du Règlement, je suis certain que l'honorable député de Québec-Ouest et que moi-même l'empêcherons d'aller plus loin.

**M. Regier:** Ce à quoi je veux en venir, monsieur l'Orateur, c'est que l'honorable député a insinué que j'avais, mercredi dernier, porté offense à la religion, à la langue, aux traditions et à la culture de la population de la province de Québec. Je crois que, s'il relit attentivement ce que j'ai dit ici, il se rendra compte que je n'ai aucunement agi de la sorte. J'ai le plus grand respect pour la religion, la langue, les traditions et la culture de la population de cette province.

**M. Dupuis:** Vous avez insulté toute la province de Québec.

**M. A. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole en ce moment. Je suis venu assister à la deuxième session de la vingt-deuxième législature grandement préoccupé de la situation économique au Canada, ainsi que de la situation financière et économique de bon nombre de nos concitoyens. Je regrette que le premier ministre (M. St-Laurent) ne soit pas à son siège. Je vois que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est encore à la Chambre. J'en suis heureux, car au cours de mes remarques je parlerai de ce qu'il a dit au sujet de la situation de l'agriculture au Canada.

Je dois d'abord dire que ce qui me préoccupe c'est de constater qu'il y a plus d'un demi-million de chômeurs dans un pays aussi riche que le Canada. A mon avis, il est impossible d'estimer exactement le nombre de chômeurs, mais je suis certain que les honorables députés reconnaîtront que leur nombre dépasse de beaucoup un demi-million. Quand on songe à ce chiffre, ainsi qu'au nombre de personnes qui doivent compter sur ces chefs de famille pour leur subsistance, on peut se rendre compte de la grande détresse de centaines de milliers de citoyens de notre riche pays.

**M. Studer:** Qui en a fait un pays riche?

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Quand nous revenons ici et que nous écoutons les porte-parole du Gouvernement, comme le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, il va sans dire que nous entendons la même rengaine qu'ils nous chantent depuis 1945. L'économie canadienne est encore aux prises avec bon nombre des difficultés qui existaient alors. Il y a du chômage; des cultivateurs perdent l'argent qu'ils ont consacré à leurs fermes. Les biens de certains ont été saisis et un grand nombre de nos concitoyens sont dans une situation très pénible.

Quand j'entends dire: "Vous n'avez jamais été mieux", je me demande ce qui peut pousser les ministres et d'autres membres du parti ministériel à affirmer que tout va très bien. Je viens d'une région agricole où la récolte a été la pire que nous ayons eue depuis dix ans. Nous avons lieu de nous inquiéter; cependant, quand nous regardons d'autres secteurs de notre économie, nous constatons que certains Canadiens jouissent d'une situation financière très prospère.

Je suis allé à la bibliothèque, où j'ai obtenu un exemplaire du rapport des industries au Canada en 1954, publié par le *Financial Post*. Je suis parfaitement d'accord avec les députés ministériels et avec ceux qui adoptent une attitude philosophique à l'égard de la situation au Canada en ce moment. Il n'y a aucun doute, je le reconnais, que plusieurs grandes entreprises se trouvent dans une situation financière solide. Je me permets de donner lecture d'un bref paragraphe qui indique que certaines de ces sociétés jouissent d'un bon revenu. Je cite:

Selon une étude que le *Financial Post* a faite des rapports annuels publiés par les sociétés, les bénéfices nets globaux de 326 sociétés en 1953 dépassaient de 3 p. 100 ceux de 1952. Les recettes avant les déductions aux fins de la dépréciation, des intérêts et des impôts, étaient de 2 p. 100 inférieures à celles de l'année précédente.

L'étude ajoute:

Le rapport, en pourcentage, de l'actif net global, a poursuivi sa courbe descendante des dernières années...

Mais voici le point que je veux établir; les bénéfices ont été de 10·4 p. 100 cette année. En ce qui concerne ces 326 entreprises canadiennes, il est clair qu'elles sont toujours dans une excellente situation et font de très bons bénéfices. Mais la situation de la classe agricole est moins rose. Avant d'examiner cette question plus avant, rappelons que le

discours du trône nous fait espérer un certain soulagement du sort malheureux de quelques-uns de nos concitoyens. Je me réjouis de ce qu'on va augmenter l'allocation aux anciens combattants, encore que je tienne à rappeler ici qu'une mesure comme celle-là ne s'est que trop fait attendre. Le coût de la vie a été sans cesse augmentant depuis 1945, mais on n'a rien fait pour venir en aide à ces ex-militaires. En présentant la mesure, j'espère que le Gouvernement donnera suite à la proposition de la Légion qui voudrait une augmentation de l'allocation: à $60 pour les célibataires et à $120 pour les ménages.

J'accueille aussi avec plaisir la pension d'invalidité que le Gouvernement a jugé bon de créer. L'examen des propositions me laisse tout de même l'impression qu'on est par trop intraitable ou sévère. Il y a beaucoup trop de gens incapables de gagner leur vie et dont l'existence dépend d'autres qui ne sont pas en mesure de toucher ces avantages. Le Gouvernement, je l'espère, verra à rendre les règlements moins sévères.

Le Gouvernement a aussi soumis un maigre programme de travaux publics. Il a proposé la suppression du rocher Ripple et quelques autres entreprises. Je tiens à le proclamer ici et sur-le-champ, je ne crois pas que cela réponde au besoin d'un véritable programme de travaux publics pouvant fournir du travail à tous les chômeurs au Canada. Sauf erreur, en février dernier, les prestations d'assurance-chômage versées aux chômeurs à même le Trésor public se sont élevées à plus de 28 millions de dollars. C'est pourquoi je soutiens qu'un pays riche comme le nôtre devrait avoir un programme de nature à satisfaire aux besoins de notre population, ainsi qu'aux besoins d'expansion du pays lui-même.

Je tiens maintenant à parler de la situation agricole afin de réfuter ce qu'ont dit le premier ministre (M. St-Laurent) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). A ce sujet, qu'on me permette de citer, tout d'abord, un éditorial paru dans le *Saskatchewan Mercury* d'Estevan, à la date du 23 décembre 1954. Ce journal est publié dans ma propre circonscription. Voici ce qu'il disait au sujet du revenu des agriculteurs en 1955:

> La menace grandissante d'une crise économique mondiale a été écartée par une amélioration de la situation des affaires dans la plupart des pays qui importent du blé canadien.

Avant de poursuivre, signalons que le rédacteur doit être mal renseigné. Tout le monde sait en effet que si on demande actuellement du blé canadien dans les pays où se trouvent normalement nos débouchés, c'est que ces pays ont souffert de mauvaises récoltes l'an dernier. J'insiste plus particulièrement sur ce point-ci; je cite encore une fois:

> A cet égard on pourrait dire de votre mauvaise récolte que c'est un bienfait insoupçonné.

Voilà ce qui constitue à mon avis, purement et simplement, de la psychose capitaliste. Nous avons dans notre pays, je pense, des gens qui peuvent produire les aliments qu'il faut à un monde affamé. N'empêche que voici un article de journal où l'on nous dit, à propos d'une récolte manquée dans l'Ouest: "C'est un bienfait insoupçonné!" Il y a quelque chose qui ne va pas dans le cerveau de ces gens-là. Je crois que c'est d'ailleurs entièrement attribuable au mode de pensée capitaliste. C'est que la société capitaliste n'a jamais pu organiser l'abondance. Les honorables députés qui siègent en face, avec les ministres du Commerce (M. Howe) et de l'Agriculture (M. Gardiner), auront beau rire sous cape à la pensée qu'encore une fois la nature vient de nous tirer d'une situation dont il est impossible de sortir en régime capitaliste. En vain nous de ce côté-ci de la Chambre avons supplié le Gouvernement de mettre au point un programme agricole grâce auquel nous pourrions profiter des bontés de la Providence à notre endroit et mettre en réserve le blé que nous avons en trop, en prévision des années de disette.

Inutile de rappeler, comme je l'ai fait déjà, que c'est ainsi qu'on s'y prenait en Égypte il y a plus de deux mille ans. Dans les années d'abondance, on mettait de côté pour les années de disette. Rien ne pourrait porter plus de préjudice à l'hémisphère occidental qu'une répétition de récoltes médiocres qui romprait l'équilibre des négociations et de tout le reste pour en donner l'avantage aux pays situés derrière le rideau de fer. Malgré cela, dans notre pays, où nous possédons l'acier et le béton et où nous pourrions entreposer notre blé pour les années de disette toujours possible, nous n'avons aucun programme. Le Gouvernement ne s'en est tiré que grâce à la faillite totale de la récolte dans l'Ouest du Canada.

Quelle est la situation à l'égard du revenu des cultivateurs dans l'Ouest du Canada? En quelques mots, ils ont éprouvé le recul le plus considérable des vingt dernières années. D'après le Bureau fédéral de la statistique, le revenu net des cultivateurs a été le suivant:

| | |
|---|---|
| 1951 | $2,188,600,000 |
| 1952 | 1,949,900,000 |
| 1953 | 1,667,000,000 |
| 1954 (évaluation) | 1,200,000,000 |

Ainsi, en trois ans, le revenu agricole net a diminué de la moitié par rapport à 1951.

La Saskatchewan, ma province, enregistrera cette année un revenu net inférieur de 250 millions à celui de 1953, soit une baisse de quelque 46 p. 100.

Je poursuis ce raisonnement, afin d'indiquer où en est notre agriculture. Si l'on prend comme période de base celle qui va de 1935 à 1939, on constate, d'après les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, que les produits fabriqués au Canada ont baissé de 15·6 points de juillet 1951 à octobre 1953. Cependant, l'indice des prix de gros pour les produits agricoles a diminué de 68·6 points. Il y a là un écart de 53 points. La baisse s'est poursuivie jusqu'en 1954. A l'heure actuelle, les cultivateurs de l'Ouest sont coincés entre leurs prix de revient, qui augmentent, et leurs recettes, qui diminuent.

Quelles répercussions cela a-t-il sur le pouvoir d'achat des agriculteurs? Toujours d'après le rapport du Bureau fédéral de la statistique, l'indice des denrées et services qu'utilisent les agriculteurs, c'est-à-dire ce dont ils se servent pour la production agricole, était de 225 par rapport à la période de base de 1935 à 1939, soit une augmentation de 125 points depuis 1939.

Qu'est-ce que cela signifie pour l'agriculteur en ce qui a trait aux fonds dont il dispose pour l'achat de ce dont il a besoin? Prenons le cas du blé, par exemple. Le blé n° 1 vaut actuellement $1.72 franco à Fort-William; mais, selon le pouvoir d'achat de la période 1935-1939, il ne vaut que 76c. Voilà le problème avec lequel est actuellement aux prises l'Ouest du Canada et il me semble que le Gouvernement devrait s'en rendre compte. Cette situation a des répercussions sur l'ensemble de l'économie. Je n'entends pas plaider la cause des agriculteurs de l'Ouest en particulier, mais celle de tous les Canadiens qui doivent gagner leur pain quotidien et loger et nourrir leurs familles.

Durant les trois premiers trimestres de 1954, les ventes au détail ont diminué de 214 millions de dollars au Canada. Et, toujours d'après les chiffres relatifs au chômage, il y avait 18,000 sans-travail à Winnipeg, en novembre dernier; il y en avait 20,000 à Vancouver et, à Yorkton (Sask.), ville dont la population est très peu élevée, le nombre des chômeurs inscrits avait augmenté de 70 p. 100 par rapport à l'année précédente.

J'ai également dit que certaines entreprises commerciales au Canada réalisent encore d'intéressants bénéfices. Je songe à la comparaison faite ici, je crois, par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Thomas Douglas, lorsqu'il disait que le plaisir que peuvent s'accorder les grandes entreprises ressemble un peu à celui d'un éléphant qui danserait dans un poulailler. L'éléphant a bien du plaisir mais les poulets en ont moins.

J'affirme que dans bien des cas la petite entreprise, le petit homme d'affaires, le propriétaire de petites entreprises est en train de se faire acculer au mur. D'après le Bureau fédéral de la statistique, le chiffre des faillites commerciales pour les neuf premiers mois de 1954 est passé de 1,127 qu'il était l'année précédente, à 1,684.

Je passerai maintenant à la déclaration formulée à la Chambre le 10 janvier, par le premier ministre (M. St-Laurent), lorsque, répondant au chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), il a indiqué ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 34 du compte rendu:

> L'honorable député a dit que le Canada a perdu le marché du Royaume-Uni pour la seconde fois, depuis qu'il est mêlé à la chose politique. Il n'y a pas eu de perte de marché du Royaume-Uni.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire que je fasse figurer encore une fois au compte rendu les chiffres que j'ai cités l'année dernière au sujet des exportations de notre pays à destination du Royaume-Uni, de 1939 à 1953, c'est-à-dire la dernière année pour laquelle nous possédions alors des données. Mais je citerai des chiffres comparatifs pour les produits agricoles exportés au Royaume-Uni, comme ils figurent dans les états publiés par le Bureau fédéral de la statistique en date du 18 mars 1954. Les données sont exprimées en quintaux. En 1945, le Canada a expédié 1,843,777 quintaux de bœuf et de veau; ce chiffre est tombé à 64,501 quintaux en 1953. En 1946, nous avons exporté 103,243 quintaux d'agneau et de mouton frais, tandis qu'en 1953, nous n'en avons pas envoyé une seule livre. En 1943, nous avons expédié 149,124 quintaux de porc frais et, en 1953, cette exportation était tombée à zéro. En 1947, nous avons expédié 120,988 quintaux de volailles et, en 1953, cette exportation a été réduite à néant. En 1944, nous avons expédié 6,923,103 quintaux de bacon et de jambons à la Grande-Bretagne et, en 1953, l'exportation de ces produits a été nulle. Pour ce qui est des viandes en conserve, nous en avons expédié 338,378 quintaux en 1944 et 27 seulement en 1953. Pour les issues de mouture commestibles nous en avons expédié 142,300 quintaux en 1944 et pas une seule livre en 1953. Quant aux "autres viandes", nous en avons expédié 1,995 quintaux en 1946 et 10 quintaux en 1953.

**Le très hon. M. Gardiner:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Peut-il indiquer le chiffre des excédents que nous avions pour chacun de ces produits à l'époque, c'est-à-dire le chiffre des excédents que nous aurions pu exporter en Grande-Bretagne?

**M. McCullough (Moose Mountain):** C'est une excellente question. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) va prononcer des dis-

cours dans l'Ouest et il semble avoir un discours pour chaque occasion. Il vient de me demander d'indiquer le chiffre des excédents. Je n'en sais rien mais je tiens à dire que l'impossibilité pour nous de maintenir nos chiffres de production est directement attribuable au programme agricole du gouvernement actuel.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, puisque l'honorable député ne peut pas citer ces chiffres, je puis lui dire que les produits dont il parle ont été vendus au cours de cette période et que, si nous ne les avons pas expédiés en Grande-Bretagne, c'est que nous avons obtenu des prix plus élevés ailleurs.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je tiens à signaler au ministre que jamais, au Canada, nous n'avons encore atteint la production maximum pour aucun de ces produits. Il me déplaît de parler de mes propres constatations, mais j'aimerais signaler qu'en 1951, juste avant la suppression de la subvention de trois millions de dollars à l'égard des porcs, il n'y avait pas de garantie, pas de débouché et pas d'assurance que le cultivateur obtiendrait un bénéfice convenable.

**Le très hon. M. Gardiner:** Tous ceux qui se sont débarrassés de leurs porcs ont perdu de l'argent et tous ceux qui les ont gardés ont fait plus d'argent que jamais auparavant.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** J'ai, dans l'Ouest, de bons amis libéraux qui me disent toujours "Lorsque le ministre de l'Agriculture propose un programme, nous faisons toujours le contraire". Ils semblent avoir très bien réussi. Quoi qu'il en soit, le ministre a dit aux cultivateurs de l'Ouest que s'ils voulaient conserver ces débouchés, il leur faudrait maintenir la production. Est-il maintenant prêt à dire que les cultivateurs n'ont pas produit assez pour alimenter ces débouchés?

**Le très hon. M. Gardiner:** Je n'ai jamais rien dit de tel. Je garde des porcs moi-même et, depuis 1951, j'ai fait plus d'argent que jamais auparavant avec mes porcs.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** J'aimerais signaler au ministre des propos qu'il a tenus l'autre jour, à son retour des États-Unis, au sujet des prix de soutien à l'égard de certaines denrées canadiennes. Le ministre semble parfaitement satisfait de ces prix de soutien, surtout en ce qui concerne nos aviculteurs. J'ignore où il puise ses renseignements, mais je sais que certaines de mes connaissances sont peu satisfaites du régime. Ces gens estiment qu'ils n'obtiennent pas un traitement équitable et que le prix de soutien est trop élevé par rapport à celui qu'ils touchent. J'ai parlé récemment à un marchand local qui achète les œufs des cultivateurs et les expédie aux conserveries; il y a deux ans, selon lui, on payait les œufs mélangés 21c. la douzaine d'œufs: j'ai demandé au détaillant comment il s'en tirait et où le principe du prix de soutien jouait dans cette transaction. Il m'a montré un état afférent à des cageots de 24 douzaines d'œufs et qui démontrait qu'il avait perdu $4 sur cette quantité. Je lui ai demandé s'il réalisait un bénéfice auprès des conserveries; il m'a répondu: "Non, c'est tout ce que j'obtiens." De fait, les conserveries faisaient ces transactions pour rendre service.

A ce propos, je signale qu'en dépit d'une telle situation le ministre a signalé l'autre jour qu'au Canada le prix de soutien à l'égard des œufs et de la volaille donnait des résultats satisfaisants.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, je m'explique sur un fait personnel, en disant que je n'ai pas fait de déclaration pareille. J'ai dit que les membres de l'opposition prétendaient que le régime américain était meilleur que le nôtre et j'ai signalé à la Chambre que nous obtenions un meilleur prix à l'égard de nos œufs et de notre beurre présentement que les cultivateurs des États-Unis.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** La déclaration du ministre était plutôt ambiguë. J'ai sous la main le rapport concernant le marché des produits de la volaille, pour le 31 décembre 1954; on y affirme que le prix des œufs versé au producteur au 28 décembre 1954 s'établissait à 30c. Au même moment, le consommateur à Winnipeg payait 48c. L'écart était donc de 18c. Comment le ministre peut-il soutenir que le régime fonctionne bien? L'écart entre le montant qu'obtient le producteur et celui que le consommateur doit verser est évidemment trop marqué. Je vois le ministre hausser les épaules.

**Le très hon. M. Gardiner:** Vous changez de terrain. C'est le prix au producteur et le prix de gros que j'ai cités.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Je ne veux pas empiéter sur le temps de parole d'autres députés mais pendant les quelques minutes qui me restent je vais formuler cinq propositions de nature peut-être à nous aider à vaincre les difficultés économiques que nous traversons.

Je crois que ce qui montrera le plus la valeur des démocraties occidentales, ce sera la façon dont elles effectueront les réformes internes qui s'imposent, dont elles assureront par exemple aux citoyens la sécurité et des normes de vie acceptables. Pour ce qui est du chômage, le gouvernement fédéral s'est engagé en 1945 à assumer la pleine responsa-

bilité du bien-être des chômeurs en état de travailler, au Canada, si les provinces consentaient en échange à abandonner certains droits d'imposition.

Il est grand temps que le Gouvernement, je tiens à le lui dire, se charge de cette responsabilité et en convoquant, s'il y a lieu, une autre conférence de reconstruction, se mette à la besogne de concert avec les provinces. Il n'y a pas une province qui hésiterait à se rencontrer avec le gouvernement. Si le gouvernement assumait ses responsabilités à l'égard des chômeurs canadiens, je crois que les provinces feraient leur part. Ma propre province de Saskatchewan est toute prête, je le sais, à se charger des invalides et des inaptes au travail. Voilà pour une part. D'autre part, nous devrions envisager des programmes de travaux publics dans toute l'étendue du Canada, programmes qui seraient établis en collaboration avec les provinces et les municipalités, et permettraient des réalisations sociales avantageuses qui fourniraient du travail à nos gens que l'on pourrait ainsi rémunérer pour le travail accompli.

Le présent gouvernement, je l'ai dit au début de mon discours et le répète, peut s'occuper des ex-militaires titulaires de l'allocation aux anciens combattants et relever immédiatement cette allocation en la portant, comme la Légion l'y a invité, à $60 pour les célibataires et à $120 pour les personnes mariées. Le gouvernement devrait instituer immédiatement ce que notre parti n'a cessé de réclamer, savoir un régime d'assurance-santé pour tous les citoyens canadiens. C'est un problème auquel le gouvernement devra accorder quelque attention.

A moins qu'on ne prenne vite des dispositions, il faudra faire d'autres recherches et recueillir d'autres données qui permettront, une fois la décision prise, si elle l'est jamais, d'entreprendre un tel programme avec quelque chance de succès et avec l'assurance qu'on aura le personnel, les hôpitaux et les autres services nécessaires au bon fonctionnement de ce régime. Je prie le Gouvernement de présenter un programme de santé nationale dans l'intérêt de la population. Un tel programme se fait attendre depuis trop longtemps. Nous en avons besoin immédiatement. Le Gouvernement devrait entreprendre dès maintenant de former des jeunes filles à la profession d'infirmières. Il pourrait aider aux provinces. Jusqu'ici, il ne l'a pas fait. Je sais qu'il aide à la construction des hôpitaux, mais le Gouvernement devrait prendre les devants et faire en sorte que chaque province ait le maximum d'hôpitaux nécessaires pour assurer l'hospitalisation prévue sous un régime national d'hospitalisation, car les gens qui auront alors l'occasion d'aller à l'hôpital seront beaucoup plus nombreux qu'ils ne le sont présentement avec la formule aléatoire de l'hospitalisation personnelle qui ne leur permet pas d'obtenir les soins dont ils ont besoin.

En terminant, je veux parler du programme agricole. Il ne s'agit pas, je le répète, du point de vue égoïste de quelqu'un qui vient d'une province avant tout agricole, mais bien, à mon avis, du bien-être de tout le Canada. D'abord, je crois que le Gouvernement devrait prendre des dispositions sérieuses en matière de politique commerciale. A mon avis, le Gouvernement devrait demander à ces attachés commerciaux, ceux qui s'occupent de mousser la vente des produits canadiens, d'abandonner leurs fauteuils mœlleux et de se mettre à l'œuvre, afin d'accroître les marchés du Canada et de nous assurer un commerce plus libre.

Pour ce qui est des produits agricoles consommés au pays même, je pense que le Gouvernement devrait établir un office national de vente des bestiaux, qui serait chargé d'établir des prix à l'égard des denrées agricoles, —c'est-à-dire les produits du bétail et les produits laitiers,—qui couvriraient les frais de production. Il devrait établir les prix à l'avance, afin que le cultivateur sache, deux ou trois ans d'avance, le prix minimum qu'il touchera à l'égard de ses produits. Jusqu'ici la loi sur le soutien des prix agricoles a été utilisée, dans certains cas, pour soutenir le prix des produits agricoles, mais on n'a affecté qu'environ 80 millions à cette fin. Le ministre hoche la tête. Peut-être est-il en mesure de fournir d'autres chiffres à la Chambre. C'est là le chiffre que j'ai obtenu après être allé aux renseignements. Le chiffre que j'ai obtenu est 80 millions de dollars, tandis qu'on a versé 60 millions sous forme de subventions à l'industrie de l'extraction de l'or. Je ne cherche aucunement à établir une comparaison ni à soulever une discussion; je me contente seulement de signaler que le bien-être de l'industrie agricole du Canada vaut certes plus que 80 millions de dollars. J'estime donc qu'on devrait créer un office national de vente du bétail qui établirait un prix garanti, tenant compte des frais de production des cultivateurs et assurant la stabilité de notre économie car, comme je l'ai déjà dit, quand l'industrie agricole est dans le marasme, les industrie connexes, comme celles des instruments aratoires, ne peuvent être prospères.

J'ai aussi parlé des produits laitiers. Ces produits devraient également faire l'objet de prix établis à l'avance et garantis pendant un certain nombre d'années. On pourrait aussi instituer un programme d'assurance-récolte. L'autre jour, l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) a dit quelque

chose à ce sujet. Sans vouloir répéter ses remarques, je signale que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies n'a pas une application suffisamment étendue et n'offre pas au cultivateur qui perd sa récolte, par suite de sécheresse, de grêle ou d'inondation, de garanties l'assurant d'un revenu convenable ou d'aide en vertu de la loi. Dans ce domaine le besoin est grand. Je ne crois pas être déraisonnable en réclamant cette mesure. On accorde de la protection à toutes les autres industries au Canada. Tout ce que nous demandons afin d'assurer la stabilité de l'économie en général, c'est qu'on prenne des mesures énergiques pour éviter les fluctuations actuelles dans l'industrie agricole.

En terminant, je signale que si le Gouvernement n'est pas disposé à sortir de sa retraite et à se porter au secours de la population canadienne il soulèvera, et avec raison je pense, son ressentiment. Les chômeurs et les cultivateurs qui sont en voie de perdre les fonds qu'ils ont consacrés à leurs terres ou qui se font enlever leurs instruments aratoires, se révolteront, non sans raison.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, je ne parlerai que quelques minutes. D'abord, je tiens à ce que vous sachiez que je fais miennes entièrement les félicitations qui ont été offertes aux représentants de Verdun (M. Leduc) et de Trinity (M. Carrick) pour leurs excellents discours.

J'ai écouté attentivement le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) lorsqu'il a exposé le programme de son parti. Je comptais entendre quelques propositions pratiques, indiquant au Gouvernement une ligne de conduite à suivre et nous donnant une idée de ce que ce parti, qui fut un jour un grand parti, ferait s'il détenait le pouvoir. J'ai été heureux d'entendre dire que le chef suppléant de l'opposition a promis l'appui de son parti à un régime d'assurance-santé à participation établi à l'échelle nationale en collaboration avec les provinces. La réaction provoquée par cette nouvelle chez nos amis socialistes m'a amusé quelque peu. Ceux-ci ont toujours cherché à attirer sur eux l'attention du public en prétendant être à l'origine de toutes les mesures de bien-être social qui ont été adoptées, et en prétendant forcer le Gouvernement à agir.

Nous devrions, je crois, nous rappeler que les Canadiens sont animés de sentiments humanitaires, qu'il leur plaît de soulager la souffrance et la misère partout où on les trouve. Cependant, croyez-moi, les Canadiens n'aiment pas que cela se fasse sous la surveillance de l'État ou avec trop d'enregimentation. J'ai aussi noté cette partie du sous-amendement proposé à l'Adresse en réponse au discours du trône où l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a inséré ces mots: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction..."

Nous qui siégeons dans ce coin-ci avions commencé à croire, comme le disait l'autre jour notre chef, le représentant de Peace-River (M. Low) que les libéraux n'étaient que des socialistes en petite vitesse. Nous nous réjouissons d'apprendre qu'ils sont rentrés au bercail de la libre entreprise. Je n'ai pas à m'excuser de rappeler que depuis sa fondation notre groupe a continuellement et sans fléchir défendu le régime de l'entreprise libre. Nous avons défendu ce programme tout au long des années et quoique nous reconnaissions parfois la nécessité de certains contrôles restreints, nous ne manquerons jamais de nous opposer à toutes les initiatives que pourraient prendre ce gouvernement-ci ou un autre pour soumettre à la régie de l'État les affaires de la population ou réglementer notre façon de vivre.

Ni l'amendement ni le sous-amendement ne contenant quoi que ce soit de concret, autant vaut examiner le discours du trône lui-même. Nous nous réjouissons de l'amélioration de la conjoncture internationale. La paix en Corée a beau rester incertaine, l'effusion de sang là-bas s'est tout de même arrêtée. Il est possible, aussi, que la situation de l'Indochine se stabilise. Je ne doute pas que les membres canadiens de la Commission à qui a été confiée la lourde tâche de mener à bien cette mission dans cette partie du monde, travailleront, de concert avec leurs collègues, en vue d'un succès définitif, c'est-à-dire en vue de stabiliser la situation là-bas et d'instaurer une paix durable.

Dans quelques jours nous étudierons les accords de Londres et de Paris. Je crois que nous devons tous nous rappeler la ferme direction donnée par sir Anthony Eden à qui nous devons dans une si large mesure d'avoir prévenu l'avortement auquel ces accords semblaient voués. Je sais que l'admission de l'Allemagne dans l'OTAN cause beaucoup d'inquiétude, mais je suis sûr que cette question sera étudiée très sérieusement ici et à travers le pays et que nous aiderons, par nos actes, à faire disparaître cette pierre d'achoppement de la paix mondiale que présente l'Europe à l'heure actuelle. A tout compter, la situation internationale est plus stable qu'elle ne l'a été depuis longtemps. Les chefs de la politique mondiale prédisent une ère de paix. Je me demande si nous y sommes prêts. C'est une question angoissante à poser, mais je suis sincère. Sommes-nous prêts pour la paix?

Nous avons remarqué, dans notre vie, que les bonnes années et les mauvaises années ont coïncidé avec la guerre et la paix. Sous l'aiguillon et les nécessités de la guerre, soit pour l'industrie soit pour les forces armées, l'énergie de tous les citoyens est mobilisée et nous avons l'embauchage partout. L'augmentation des salaires et du revenu qui en résulte donne à la population un surcroît de puissance d'achat qui leur permet d'acheter les marchandises et les services d'utilité quotidienne. Nous avons alors de bonnes années. De bonnes années, monsieur l'Orateur, mais la tension et l'inquiétude que cause la guerre nous empêchent d'en jouir.

Après avoir satisfait aux nécessités de la guerre, lorsque revient l'économie du temps de paix, nous constatons que l'industrie a graduellement besoin de moins de main-d'œuvre, les salaires et le revenu baissent et la puissance d'achat de la population diminue.

Nous passons alors par des jours difficiles. Je n'ai pas à m'étendre là-dessus. Le cycle nous est bien connu: années grasses et années maigres, guerre et paix, prospérité et crise. La solution se trouve dans une production soutenue, une production qui nous fournira ce dont nous avons besoin pour construire des routes, des ponts, des maisons, des édifices publics pour services d'éducation et de santé, pour poursuivre le défrichement et l'exploitation de nos ressources. Je pourrais continuer l'énumération des initiatives qui doivent se substituer à la production du temps de guerre. Le nombre en est illimité, mais il faut que l'État montre la voie, qu'il fournisse les fonds nécessaires à un tel programme sans exiger d'intérêt, au moyen d'émissions de monnaie et de crédit par l'entremise de notre propre institution, la Banque du Canada.

Je ne suis pas pessimiste en face des problèmes qui se posent à nous sur le plan économique. J'ai une foi inébranlable dans les ressources de notre pays et la productivité de nos gens. A l'aube de cette ère de paix, il incombe à l'État de montrer la voie, s'il ne veut pas que ce soit en même temps une ère de crise économique. Nous trouvons difficilement à employer toute notre main-d'œuvre. Nous avons des excédents agricoles. Nos entrepôts regorgent de biens dont notre population et les populations du monde ont le plus grand besoin. Nous avons des usines qui ne tournent pas. Ce sont là des indices qu'on ne peut négliger. Il faut faire face aux problèmes qu'ils nous font toucher du doigt, au lieu d'attendre, dans l'inaction, qu'il se produise quelque chose pour nous tirer du pétrin.

Je suis heureux qu'on ait agi si promptement en vue de modifier la loi sur l'assurance-chômage et d'alléger ainsi la situation de nos sans-travail; mais il s'agit uniquement d'un bouche-trou, nullement d'un moyen de remédier au chômage. Je remarque que le premier ministre (M. St-Laurent) assistera prochainement à une conférence des premiers ministres du Commonwealth à Londres. J'espère qu'il pourra faire part à cette conférence de mesures constructives en vue d'améliorer les échanges commerciaux avec ces pays. Je souhaite qu'il réussisse, car il est nécessaire d'accroître les échanges entre les pays du Commonwealth, surtout avec la Grande-Bretagne. Souhaitons que nos émissaires commerciaux, qui s'efforceront d'asseoir l'Accord général sur les tarifs et le commerce sur des bases plus solides, aient finalement du succès.

On a reproché de façon plus ou moins humoristique aux membres du cabinet d'être des commis voyageurs. Je tiens à féliciter le cabinet de l'attitude qu'il a prise et des efforts qu'il accomplit en vue de trouver des débouchés pour nos denrées à travers le monde. Nous admettons tous sans doute que, en cette ère de forte concurrence commerciale, les rencontres personnelles sont le meilleur moyen de vendre nos produits. Non seulement souhaitons-nous que ces voyageurs assurent la vente de nos produits, mais aussi qu'ils fassent bien connaître le Canada. Même si la note s'élève à 60 millions de dollars, elle n'est pas trop élevée pour s'attirer de la bonne volonté. Il y a quelques jours, tout le monde parlait de "la paix et la bonne volonté". Nous affectons 2 milliards de dollars à la sauvegarde de la paix; 60 millions n'est certes pas payer trop cher la bonne volonté.

Je consacrerai maintenant quelques instants aux affaires régionales. L'été dernier, j'ai été heureux que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ici présent, et le ministre du Nord Canadien et des Ressources nationale (M. Lesage) rendent visite à ma circonscription. Je n'ai pas eu le plaisir de les y voir. J'ai été, cependant, heureux de noter que le ministre des Pêcheries avait tranquillisé la population de Vernon au sujet du nouvel édifice fédéral dans cette ville. Je leur avais annoncé auparavant que le ministère des Travaux publics en commencerait la construction en 1955; il était bon de l'entendre confirmé sur les lieux mêmes, par un membre du cabinet.

J'assurerai au ministre des Travaux publics qu'à Vernon, le besoin d'un bureau de poste plus vaste et de bureaux centralisés pour l'administration d'État devient de plus en plus urgent. Cette année, nous souffrons de la régression de nos deux grandes industries, l'agriculture et l'exploitation forestière; nous avons donc grand besoin de programmes éta-

blis par le Gouvernement afin de fournir d'autres emplois et d'augmenter ainsi le pouvoir d'achat. Certains d'entre les députés ne semblent pas se rendre compte que nous avons une industrie agricole, en Colombie-Britannique. Je ne les en blâme pas, car tant d'entre eux voudraient faire croire que l'agriculture commence à la frontière du Manitoba et cesse aux confins de la Colombie-Britannique.

Bien que notre industrie agricole soit prospère, nous avons aussi nos difficultés. Il m'a fait plaisir d'entendre l'honorable député de Westmorland (M. Murphy) se faire le champion de la cause des cultivateurs du Nouveau-Brunswick il y a quelques jours. Je lui sais gré également de s'en être pris à certaines affirmations de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), déclaration que celui-ci a formulées après une brève visite dans cette province. A ce propos, le vieil adage "On trouve d'ordinaire ce que l'on cherche", s'applique assez bien.

Je tiens à dire à l'honorable député de Westmorland que j'ai passé plusieurs jours dans sa province le printemps dernier. J'ai fait, moi aussi, une tournée de discours dans certaines parties des comtés de Kings, Queen's, Victoria et Carleton. J'ai été enchanté du pays et de sa population. La seule chose que je n'ai pas pu comprendre c'est que ces gens puissent, à même ce que nous appellerions en Colombie-Britannique un très faible revenu, conduire d'excellentes automobiles, habiter de très bonnes maisons, et être bien vêtus et bien nourris. Soit dit en passant, j'ai fort goûté les crustacés, et les mollusques. Quoi qu'il en soit, ces gens semblent capables de se tirer d'affaire et méritent à cet égard nos félicitations. Ils commencent à se rendre compte cependant, je crois, qu'une expansion s'impose. Ils estiment que le Gouvernement se doit d'exercer plus activement son rôle d'initiateur de façon qu'ils puissent mettre en valeur leurs ressources et profiter de toutes les bonnes choses qu'ils ont en si grande abondance.

Je me suis écarté de mon sujet. Je disais qu'en Colombie-Britannique nous avons une très importante industrie agricole et que, sous ce rapport, ma circonscription ne le cède à aucune autre. Un rancher de la région d'Oyama, qui avait transporté quelques-uns de ses Herefords à l'exposition de Toronto, est revenu avec le championnat pour la catégorie des bouvillons engraissés. Les clubs 4-H d'Armstrong ont placé des concurrents à cette même exposition et sont revenus avec le prix pour la catégorie des truies. Au début de décembre, la crémerie coopérative de Vernon a fabriqué sa millionnième livre de beurre de l'année. Ces faits, monsieur l'Orateur, démontrent que nos cultivateurs sont progressistes.



Nous avons aussi nos difficultés. J'ai été heureux d'entendre notre chef, l'honorable député de Peace-River (M. Low) déclarer, au cours du débat actuel, il y a quelques jours, que nous avons besoin d'un plan flexible,—je souligne le mot flexible,—de soutien des prix des produits agricoles de base. Je suis heureux de constater que le Gouvernement affecte des millions à l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. J'espère que la Saskatchewan obtiendra son barrage. Nous avons des difficultés, nous aussi en Colombie-Britannique, pour ce qui est des barrages. Je continue de soutenir, cependant, que notre province est l'objet d'une distinction injuste en ce sens que les dispositions de la loi ne lui sont pas pleinement applicables.

J'appuie tous les crédits que le Parlement vote pour donner suite à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies; cependant, je me rends compte que bien des changements s'imposent si l'on veut que l'aide soit juste et équitable. Je félicite le Gouvernement de la promptitude avec laquelle il a aidé financièrement les producteurs de pommes de la Nouvelle-Écosse, lorsqu'ils ont subi de cruelles pertes l'été dernier. D'autre part, je condamne le Gouvernement de n'avoir pas prêté l'oreille à la requête des producteurs de fruits de l'Okanagan, lorsque leurs vergers et leurs récoltes ont grandement souffert de la gelée le printemps dernier.

J'ai mentionné que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) est venu dans ma circonscription. D'après toutes les nouvelles qu'on a publiées, il a été très content de la réception qui lui a été accordée à Revelstoke, des attraits qui s'offrent aux touristes et des possibilités de mise en valeur qui existent là-bas. Je puis assurer au ministre qu'il y a également fait bonne impression. J'espère que ses promesses et ses propositions visant à accroître les parcs nationaux Revelstoke et Glacier et à améliorer les installations pour les touristes se réaliseront. Je crois, cependant, que l'air pur de la région doit lui avoir monté à la tête, car depuis lors il a fait des propositions fantastiques qui nous préoccupent beaucoup. Il s'agit d'un tunnel en vue de détourner une partie des eaux du majestueux Columbia dans le bassin du Fraser.

Nous de l'intérieur considérons le Columbia comme notre plus précieux élément d'actif. De fait, nous pensons qu'il vient tout de suite après le Saint-Laurent quant au potentiel d'énergie. Nous désirons vivement la mise en valeur de cette importante voie d'eau.

Nous demandons instamment qu'on s'efforce d'accélérer les travaux à l'égard de la très importante entreprise du ruisseau Mica, au moyen d'un plan progressif pour d'autres travaux. Nous considérons d'un œil soupçonneux certaines des propositions qui ont émané d'Ottawa au cours des dernières semaines. Nous voyons dans cette grande voie d'eau une ressource naturelle qui appartient absolument aux gens de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Nous considérons ce cours d'eau comme nôtre et nous jetons un regard défiant sur toute initiative que prend le gouvernement fédéral pour s'ingérer politiquement dans toute entreprise que la population de la Colombie-Britannique estime des plus favorables à ses intérêts.

Nous avons beaucoup entendu parler de relations provinciales et d'autonomie provinciale, au cours de la dernière session et depuis le début de la présente session. Une conférence fédérale-provinciale s'impose depuis longtemps. J'estime donc qu'avant que le gouvernement actuel prenne aucune mesure aboutissant à une nouvelle ingérence dans le domaine des droits provinciaux, l'ensemble de la question devrait faire l'objet d'un examen sérieux et calme à la conférence.

On a prié le Gouvernement d'accorder une aide financière plus considérable en ce qui a trait à l'aménagement de routes. J'ai présenté une demande en ce sens au cours de la dernière session mais aujourd'hui je ne saurais mieux faire qu'approuver la déclaration que l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a faite ici il y a quelques jours. La route transcanadienne est de la plus haute importance pour ma circonscription et je souhaite ardemment qu'elle soit complétée. Je pourrais également parler de l'assistance qui s'impose en ce qui a trait aux chemins de fer. Le gouvernement fédéral a refusé d'aider financièrement au prolongement de la ligne du Pacific-Great-Eastern mais je suis heureux de constater que notre gouvernement provincial a assez de courage et d'initiative pour pousser cette grande voie jusqu'au cœur de l'arrière-pays de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

L'année 1954 a été pour la Colombie-Britannique une succession d'admirables réalisations. Je ne m'aveuglerai pas au point de soutenir que c'est dû exclusivement au gouvernement provincial mais je dirai que lorsqu'il a fallu encourager, aider, montrer la voie, le gouvernement de Victoria s'est empressé d'accorder son appui. En dépit des grandes dépenses que l'on fait pour favoriser la mise en valeur de nos ressources, on ne néglige pas le bien-être de la population.

Lorsque le problème du chômage s'est aggravé sur le littoral, on a demandé l'aide d'Ottawa. Le premier ministre (M. St-Laurent), je le dis à regret, a poliment déclaré au premier ministre de la Colombie-Britannique que la province était financièrement en mesure de prendre soin de ses propres chômeurs. C'est peut-être vrai. Nous pouvons nous charger de nos propres chômeurs, mais ceux qui affluent vers la côte, estimant que s'il leur faut souffrir de la faim c'est à tout prendre là que le climat est plus doux, créent un problème qu'on ne devrait pas laisser aux organismes de bienfaisance du gouvernement de la Colombie-Britannique. J'avais pensé consigner au hansard les lignes écrites à ce sujet par le journaliste réputé, l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott). Mon collègue, l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) s'en étant habilement acquitté l'autre jour, je n'y reviendrai pas. Je ne peux que me faire l'écho du vœu qu'il a formulé, soit que l'honorable représentant de Vancouver-Sud réussisse à rallier le Gouvernement et ses collègues à ses belles idées.

J'espère encore que le gouvernement actuel assumera toutes ses responsabilités à l'égard de nos chômeurs et élaborera quelque programme propre à écarter ce problème de notre mode de vie. Je renouvelle l'appel que j'ai déjà formulé et invite le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique à se réunir autour d'une table de conférence pour établir les directives en matière de mise en valeur de nos ressources que la population souhaite pour l'amélioration de notre province et du Canada dans son ensemble.

**M. H. J. Robichaud (Gloucester):** Au début de ma participation au présent débat, je me joins à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Leduc et M. Carrick). Ces deux nouveaux députés se sont acquittés d'excellente façon d'une tâche difficile et ils promettent beaucoup pour l'avenir.

A l'encontre de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), je suis heureux que le discours du trône nous ait rappelé l'occasion qui s'est offerte aux Canadiens d'accueillir affectionnément une fois de plus Sa Majesté la Reine Mère Elizabeth. Je me réjouis également qu'on ait fait mention de la visite du prince consort le duc d'Édimbourg.

En dépit des déclarations de bon nombre de porte-parole de l'oppsition, j'estime que celui qui examine attentivement la teneur du discours du trône, y trouvera la preuve concrète que la politique du gouvernement actuel est sage.

En écoutant les raisonnements échaffaudés par des membres de l'opposition, on serait porté à croire que le gouvernement actuel a le devoir d'établir un régime d'assurance-chô-

mage perpétuel, régime qui, s'il était appliqué, pourrait facilement entraîner la dislocation complète de l'effectif ouvrier du pays.

Les ouvriers de ma circonscription, où le travail est saisonnier pour une bonne part, seront très heureux de l'adoption de la mesure tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage et à étendre la durée et la proportion des prestations supplémentaires accordées en hiver. On nous dit que, plus tard au cours de la session, nous serons invités à étudier une autre modification dont l'objet sera de faire de l'assurance-chômage un instrument plus efficace en vue d'apporter une aide financière aux sans-travail.

Dans ma circonscription, la pêche est une occupation essentiellement saisonnière. Un certain nombre de pêcheurs possèdent leurs navires de pêche et il est peut-être passablement difficile de faire en sorte qu'ils soient admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Néanmoins, un grand nombre de pêcheurs travaillent moyennant salaire ou partagent le revenu brut que rapportent leurs prises. Ce sont des gens qui se livrent à la pêche quand il y a de l'emploi pendant l'été. Après le 15 novembre, au plus tard le 1er décembre, les glaces qui se forment le long de nos côtes empêchent de se livrer à la pêche. A ce moment-là, il est à peu près impossible pour ces pêcheurs de se trouver de l'emploi pour l'hiver. Si nous voulons garder florissante notre industrie de la pêche, inciter nos jeunes à suivre les traces de leurs pères, il faut absolument songer à modifier la loi le plus tôt possible de manière à faire bénéficier ces pêcheurs des prestations d'assurance-chômage.

Les modifications à la loi nationale sur l'habitation, en vertu desquelles seront accordés des prêts destinés à améliorer les habitations, stimuleront davantage l'exécution des programmes de construction. Je tiens à dire dès maintenant que l'ouverture d'un bureau de la Société centrale d'hypothèques à Bathurst, dans ma circonscription, le printemps dernier, s'est révélée très avantageuse.

Ce seul bureau a approuvé, au cours des six premiers mois de fonctionnement, des prêts dépassant de beaucoup un demi-million de dollars. Cette indication sera peut-être une révélation pour le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) qui a déclaré il y a quelques jours, ici, à la Chambre, ainsi qu'en fait foi la page 125 du hansard:

> Quand on aperçoit une maison neuve dans certaines parties du Nouveau-Brunswick, on ne peut s'empêcher de lever la tête pour la bien regarder. C'est que, contrairement à ce qui se passe dans le reste du pays, une maison neuve est là-bas un fait rare.
>
> [M. Robichaud.]

Si le député a visité le Nouveau-Brunswick dans le même état d'esprit qu'il a séjourné à Montréal et dans la province de Québec, il n'est pas étonnant qu'il se préoccupe d'une éventualité qui s'appliquerait bien plus à sa propre région. On parvient difficilement à concilier la description du paradis terrestre que nous a donnée le député de Burnaby-Coquitlam avec la demande d'assistance-chômage qu'a faite le même jour le député de Vancouver-Quadra (M. Green).

La présentation d'amendements afin de hâter la suppression des passages à niveau fournira des emplois supplémentaires tout en constituant une mesure de sécurité pour notre population qui augmente rapidement.

Une mesure prévoyant la possibilité d'obtenir des prêts pour les pêcheurs, comme il en existe déjà pour les cultivateurs, en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, éveillera sans doute encore l'intérêt de notre population qui s'adonne à la pêche. Cette mesure législative, quand elle aura été adoptée, ne satisfera peut-être pas pleinement tous les pêcheurs et ne sera peut-être pas approuvée sans réserve; néanmois, j'ai confiance que son application soulagera la misère et assurera à un grand nombre de pêcheurs une puissance d'achat qui se traduira par un meilleur rendement et, enfin, par une augmentation des recettes.

Des rapports émanant d'une récente réunion annuelle, tenue à Ottawa, du Conseil de recherches sur les pêcheries, indiquent la découverte de riches bancs de pétoncles dans le golfe Saint-Laurent. Au cours des quelques dernières saisons de pêche, des pêcheurs de ma circonscription ont signalé l'apparition de pétoncles le long de la baie des Chaleurs et à proximité de l'île Miscou. La mise en valeur de ce genre de pêcherie apporterait un revenu additionnel à nos pêcheurs; je propose donc, monsieur l'Orateur, que durant la saison de 1955, la Commission des recherches sur les pêcheries ne néglige aucun effort en vue de mener une enquête et des levés dans la région que je viens de mentionner.

La production d'huîtres au Nouveau-Brunswick a atteint le sommet de 37,000 barils en 1949. Depuis ce temps, cette industrie très importante a fléchi graduellement d'une année à l'autre et, lorsque les chiffres de 1954 seront publiés, je crains qu'ils n'indiquent un nouveau déclin à l'égard de cette variété de mollusques. On trouve des huîtres dans les eaux abritées de la partie méridionale du golfe Saint-Laurent mais ce n'est que pendant la moitié de l'année que l'eau est assez chaude pour leur alimentation, ce qui donne lieu à une croissance lente et à une reproduction restreinte et incertaine. Il est généralement reconnu que la production

naturelle des huîtres, dans les eaux canadiennes, ne suffit pas à la demande. On reconnaît aussi que les restrictions à l'égard de la campagne de pêche, des dimensions des huîtres et des engins de pêche n'assurent pas une protection suffisante à cet estimé mollusque.

Le comté de Gloucester est une des plus importantes régions huîtrières de l'Est du Canada. Nos huîtres de Shippigan et de Caraquet se sont acquis un renom dans tout le pays. Il est très urgent que le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada, en collaboration avec le ministère des Pêcheries, fasse d'autres études afin d'améliorer la situation de cette industrie. A moins qu'on ne découvre de nouvelles méthodes d'ostréiculture et qu'on n'effectue sans plus tarder des essais de culture sur une grande échelle, je n'hésite pas à prédire que d'ici cinq ou six ans cette industrie connaîtra un fléchissement sans précédent, dont la perspective cause une vive anxiété chez nos pêcheurs d'huîtres. Je prie le ministre des Pêcheries, monsieur l'Orateur, d'ordonner un relevé immédiat de la situation et de prendre sur-le-champ des mesures en vue d'étendre et d'améliorer, si possible, les services qu'offre à cet égard le Conseil de recherches sur les pêcheries du Canada.

Les modifications à la loi concernant le bien-être des anciens combattants ou à la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever les taux de base et le maximum des revenus admissibles des allocataires, créeront de la satisfaction dans tout le pays.

Au début de l'année, un incendie a complètement détruit l'usine de la mine Keymet, qui allait commencer de fonctionner. Sans perdre un seul jour, la direction a ordonné la reconstruction immédiate du bâtiment détruit et en l'espace de quelques mois le nouvel établissement de concentration de minerai de Keymet fonctionnait à plein rendement.

Les découvertes de bas métaux en 1953, dans la région de Bathurst, dont le *Mining World* a parlé comme de la découverte de l'année, ont été accrues grâce à la découverte remarquable de l'*American Metal*, dans la région adjacente, au début de 1954. Comme la mine Keymet a déjà commencé à produire et qu'une deuxième mine est prête à fonctionner sur l'emplacement de la *Brunswick Mining and Smelting*, le comté de Gloucester est peu à peu reconnu comme le seuil d'un nouveau domaine minier d'une importance considérable pour l'économie générale du Nouveau-Brunswick.

On devrait s'efforcer de faire en sorte qu'une affinerie de zinc, dont l'est du Canada a un urgent besoin, soit aménagée sur l'emplacement logique qu'offre le comté de Gloucester. Les nouvelles industries secondaires qui naîtront de ces nouvelles découvertes minières pourraient égaler en importance l'exploitation des mines et des affineries. Nous pouvons offrir, dans le voisinage de ces emplacements miniers, des moyens de transport par eau à l'année longue, que n'égalent ceux d'aucune mine de bas métaux qui fonctionne actuellement sur le sol canadien. De récents relevés hydrographiques ont révélé que le comté de Gloucester pourrait se prêter à l'aménagement d'un port ouvert à l'année longue en eau assez profonde pour recevoir les navires de haute mer. Il ne faudra pas l'oublier lorsqu'on entreprendra l'exploitation normale de ces mines.

Il serait avantageux à plusieurs points de vue de faire suivre la mise en valeur de ces ressources du creusement du canal de Chignectou. Le minerai de l'Ungava pourra être traité dans le comté de Gloucester puis parvenir aux États-Unis en empruntant la route plus courte qui passerait par le canal.

Malheureusement, le Nouveau-Brunswick fait face à un problème ardu, celui de fournir à assez bon marché et en assez grande quantité l'énergie nécessaire à une exploitation croissante des gisements qu'on vient de découvrir. On a parlé dernièrement du projet de Beechwood, le long du fleuve Saint-Jean, et des possibilités qu'offre la présence de schistes pétrolifères dans le comté d'Albert. Le débit du fleuve Saint-Jean est limité et même la réalisation du projet prévu pour Beechwood n'apportera pas cette source considérable d'énergie à bon marché dont on a besoin pour établir une industrie minière florissante ainsi que les industries secondaires qu'elle ferait surgir.

Je me demande souvent si on a vraiment étudié à fond les possibilités qu'offre la houille, si abondante au Nouveau-Brunswick et dans la province voisine, la Nouvelle-Écosse, comme source d'énergie thermique. Quelle vague de prospérité les provinces Maritimes ne connaîtraient-elles pas si nous pouvions, dans un proche avenir, découvrir quelque méthode permettant de produire de l'énergie à bon compte à partir de la vapeur. Ce problème vaut la peine qu'on l'étudie et devrait faire l'objet de nouvelles recherches de la part du Conseil national de recherches. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, il me semble que nous nous rapprochons du jour où nous pourrons faire une utilisation commerciale de l'énergie atomique comme source d'électricité. Puisse la province du Nouveau-Brunswick, le jour où l'on pourra de façon pratique et commerciale, faire servir l'énergie atomique à la production d'énergie électrique à bon marché,

être favorisée de la première usine-témoin de ce genre!

Vendredi dernier, j'ai écouté avec intérêt l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) qui nous a parlé des propositions formulées par certains députés relativement à l'aménagement de la rivière Saskatchewan-Sud. On a mentionné la chaussée, la voie maritime du Saint-Laurent, la route transcanadienne, l'enlèvement du rocher Ripple et d'autres projets. Tous ces projets me font penser aux conditions très fâcheuses qui existent dans l'extrémité sud de ma circonscription de Gloucester. Au nord-est de ma province sont situées les îles de Shippigan et de Miscou entourées de la baie des Chaleurs à l'ouest et du golfe Saint-Laurent à l'est. Sur la seule île de Shippigan il y a 5,000 habitants vivant presque entièrement de la pêche.

La distance qui sépare l'île du continent est légèrement supérieure à un demi-mille et le transport est assuré au moyen d'un transbordeur à câbles. Malheureusement, durant les mois d'hiver, les glaces paralysent le service du transbordeur et les habitants de l'île doivent utiliser le pont de glace pour atteindre la terre ferme. Au cours de la période de gel et de dégel, soit à la fin de l'automne et lors du déplacement des glaces au printemps, ces malheureux insulaires restent pendant des semaines privés de moyen de communication avec la terre ferme. Ceux qui ont voulu se risquer sur les blocs de glace peu solide y ont, dans bien des cas, perdu la vie.

Les frais de construction d'un pont reliant l'île à la terre ferme se trouvent fort accrus du fait de la navigation qui doit utiliser le chenal. Toute la flotte de pêche du comté de Gloucester emprunte cette voie pour se rendre aux bancs et en revenir. Cela exige une travée ouverte ou un pont permettant un passage libre d'environ 40 pieds de hauteur à marée haute. Vu qu'il s'agit d'eaux navigables, j'invite le gouvernement fédéral à étudier l'à-propos de participer à l'aménagement d'un pont entre l'île de Shippigan et la terre ferme afin d'atténuer ainsi la misère et les inquiétudes inutiles de cette malheureuse population.

*(Texte)*

Étant l'un des représentants d'origine acadienne française à la Chambre, qu'il me soit permis de saluer dans ma langue maternelle, au début de cette année mémorable 1955, mes compatriotes acadiens français qui célèbrent, cette année, le deuxième centenaire de la déportation de 1755.

[M. Robichaud.]

Les fêtes du deuxième centenaire de la déportation des Acadiens feront annales dans les pages de l'histoire canadienne. Je puis assurer les membres de cette Chambre, monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas l'intention de raviver certains ressentiments nés d'une triste et malheureuse époque de l'histoire de notre peuple, mais plutôt de marquer officiellement et solennellement la renaissance et la survivance d'un petit groupe qui, voilà exactement deux siècles, était voué à la dispersion et à un anéantissement presque assuré.

L'histoire nous apprend que, des quelque 15,000 à 16,000 déportés de 1755, pères et mères de famille, enfants de tous âges bannis de leurs foyers, à peine 6,000 à 7,000 ont survécu aux privations et aux misères sans bornes qui les attendaient. Par un miracle que nous ne pouvons normalement attribuer aux forces d'ici-bas, ces quelques milliers d'exilés, ce peuple martyr d'autrefois a surgi graduellement et s'est levé avec une détermination de survivre qui lui a permis de surmonter les nombreux obstacles susceptibles d'enrayer cette miraculeuse survivance.

Les descendants de ce petit peuple banni et dispersé par ce grand dérangement comptent aujourd'hui, deux siècles plus tard, au delà de 1¼ million d'habitants. Près de 300,000 descendants acadiens habitent aujourd'hui les provinces Maritimes. Un autre groupe de 300,000 est dispersé en Gaspésie et dans d'autres régions de la province de Québec. On en retrouve 100,000 et plus dans les États de la Nouvelle-Angleterre et plus d'un demi-million sont établis en Louisiane. Dans mon propre comté, je suis heureux de pouvoir saluer les quelque 50,000 âmes d'origine acadienne française qui partageront avec moi, cette année, les célébrations des fêtes de notre deuxième centenaire.

Au moment même où je m'adresse à cette assemblée, un groupe imposant de 135 délégués, venant des provinces Maritimes et du Québec, sont reçus officiellement à Alexandria, à Lafayette, à Bâton Rouge et, aujourd'hui, à la Nouvelle-Orléans. Près d'un demi-million de descendants de ces malheureux déportés de 1755 habitent ces villes de la Louisiane. Ceux que la misère, les difficultés, la démoralisation, peut-être, ont empêché de reprendre la route vers la terre abandonnée d'Acadie ont choisi ce coin du continent nord-américain, où les vagues et les vents les avaient transportés, pour y fonder une nouvelle patrie.

Avec la foi en Dieu, la confiance en la Providence, les Acadiens ont conservé les mœurs et les traditions de leurs ancêtres de même que ce doux parler, dont vous pouvez peut-être en ce moment relever quelques

accents. Notre population acadienne vit en parfaite harmonie avec les Canadiens d'origine britannique ou autre. C'est un peuple paisible et fraternel qui est fier de sa survivance révélatrice et de sa montée longue et ardue vers la lumière. L'Acadien a conservé cet amour pour la forêt de conifères et cet attrait pour ce souffle presque enchanteur et hypnotique de l'océan qui lui offre, en plus, ces magnifiques levers et couchers du soleil dans son eau incendiée. Cet amour de la mer et de la forêt explique peut-être cette tendance irrésistible qu'a l'Acadien de chercher domicile à proximité de l'océan. Ces fils d'exilés sont devenus des pêcheurs qui ne craignent pas de pousser au large et de braver l'intempérie du climat et les tempêtes, et ils sont, de plus, reconnus comme sans égaux lorsqu'il s'agit d'abattre la forêt vierge.

Des années, des générations ont passé. L'Acadie, que l'on croyait abattue à jamais, a poursuivi dans l'ombre son patient labeur de reconstruction. Auprès du berceau rarement vide, la mère acadienne a continué, continue encore de fredonner de vieux airs français et continue toujours à enseigner avec persistance la foi en Dieu et le respect de l'autorité. Le berceau de la famille acadienne est le secret, peut-être, de cette miraculeuse survivance.

Dans le domaine intellectuel et social, le réveil et le progrès sont peut-être encore plus évidents. Dans les provinces Maritimes, l'Acadie compte aujourd'hui ses collèges et universités: le collège Sainte-Anne, à Pointe de l'Église en Nouvelle-Écosse, l'université Saint-Joseph, à Memramcook, et son extension à Moncton, l'université du Sacré-Cœur, à Bathurst et le collège Saint-Louis, à Edmunston. Le collège Notre-Dame d'Acadie, pour jeunes filles, et de nombreux couvents fournissent à notre jeune génération une éducation solide, fondée sur des principes qui sont une sauvegarde pour notre langue et notre foi.

L'Acadie d'aujourd'hui possède, dans le domaine religieux, son archevêque, ses évêques et un nombre imposant de prêtres, religieux et religieuses. Dans le domaine politique, nous nous glorifions d'avoir vu l'un des nôtres atteindre le rang de premier ministre d'une province et d'autres nous représenter honorablement au sein du cabinet fédéral. Nous avons nos juges, nos avocats, nos médecins, nos ingénieurs et nous sommes représentés honorablement dans toutes les professions. Nous avons aussi, en Acadie, notre poste de radio française et notre société mutuelle d'assurance, la société l'Assomption. Au point de vue industriel et commercial, les nôtres ont pris les devants et occupent aujourd'hui le premier rang dans plusieurs domaines.

D'ici quelques semaines, en commémoration des fêtes du bicentenaire, l'un de nos collègues à la Chambre, le député de Bonaventure (M. Arsenault), lui-même descendant de cette race qui n'a pas voulu mourir, va nous honorer d'une publication qui affichera un titre approprié à la circonstance: *L'Acadie des ancêtres*. Ce volume nous éclairera d'avantage sur la généalogie des premières familles acadiennes. Dans un language simple et facile, l'auteur s'efforcera de faire revivre, dans ces quelques pages, les noms des fondateurs et pionniers de l'Acadie d'autrefois. Nous y rencontrerons les Arsenault, les Boudreau, les Boucher, les Chiasson, les Doucet, les Dugas, les LeBlanc, les Landry, les Léger, les LeBouthillier, les LeBreton, les LeMenager, les Melanson, les Michaud, les Poirier, les Richard, les Roy, les Robichaud, les Savoie, les Veniot et un grand nombre d'autres qu'il me serait long d'énumérer.

Monsieur l'Orateur, je termine en saluant ce relèvement définitif du peuple acadien et je forme le vœu d'une Acadie toujours croissante, qui sache continuer à progresser et à atteindre l'accomplissement de ses destinées en terre d'Amérique.

Avant de reprendre mon siège, je transmets, au nom de mes compatriotes, une invitation formelle, à la population canadienne tout entière, à participer aux fêtes grandioses du deuxième centenaire, qui se dérouleront au cours de l'été prochain, soit à Grand Pré, à Moncton, à Caraquet et dans un nombre d'autres centres des provinces Maritimes et du Québec. Nous souhaitons que le gouvernement canadien participe lui aussi, d'une manière tangible, à ces fêtes du deuxième centenaire de la déportation de 1755.

(*Traduction*)

**M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse est un des deux principaux événements parlementaires, une des deux montagnes, je dirais, que nous devons gravir au cours de la session. L'autre, il va sans dire, est le débat sur l'exposé budgétaire, au cours duquel chaque citoyen du pays peut, en théorie, par la voix de son député à la Chambre, faire connaître ses griefs.

Cependant, je crains fort que bien des gens ne considèrent la chose comme ennuyeuse. Ils oublient que la tradition qui se rattache à cette Adresse en réponse au discours du trône remonte au début même de notre constitution. Ils oublient que des hommes ont mis en jeu leur liberté et même leur vie afin de s'assurer que l'exécutif, qui soumet ses requêtes par écrit au Parlement justifie ses requêtes et que, par ce moyen, les membres du Parlement peuvent maintenant

faire connaître leur opinion avant qu'on aborde les questions soumises au Parlement par l'exécutif.

Il est vrai, je le reconnais, qu'on peut parfois abuser de ce principe. Nous avons probablement eu des exemples d'abus de ce genre à la Chambre en plus d'une occasion. D'autre part, nous avons aussi eu l'occasion de constater, comme la semaine dernière, de quelle façon le parlement peut régler d'une manière efficace et en l'espace de quelques heures, des questions importantes, sinon urgentes.

Il est donc de beaucoup préférable que les membres du Parlement puissent soumettre trop de griefs à la Chambre plutôt que de voir leurs privilèges restreints d'aucune façon. Nous entendons parfois dire qu'il faudrait abréger les discussions. Pour ma part, je m'opposerais avec toute l'énergie possible aux restrictions qu'on voudrait nous imposer.

La coutume veut qu'on présente des félicitations à cette occasion aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick). A mon avis, il serait plus pratique de suivre l'exemple du Congrès des États-Unis et de considérer la chose comme convenue, afin de passer immédiatement à d'autres questions. Toutefois, comme j'ai été moi-même dans cette situation à un autre endroit, sachant quelle épreuve cela représente pour un nouveau député, je désire me joindre à ceux qui ont déjà félicité ces deux messieurs qui ont su s'acquitter d'une façon exceptionnelle d'une tâche très difficile.

Si on me permet une remarque d'ordre personnel, je désirerais également souhaiter la bienvenue à un autre nouveau député, l'honorable représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Richardson). J'aurais préféré voir un autre député venir siéger à la Chambre sous la bannière du parti conservateur-progressiste, mais s'il faut que ce soit un autre libéral, je suis très heureux que ce soit celui que je viens de mentionner. En effet, il est de la Nouvelle-Écosse, diplômé d'Acadia et de la faculté de droit de Dalhousie. De pareils antécédents, j'en suis certain, lui permettront de compenser le désavantage d'appartenir au parti dont il est actuellement membre et de participer utilement aux débats.

Je suis aussi heureux de souhaiter la bienvenue au nouveau ministre des Transports (M. Marler). La plupart d'entre nous ne le connaissent pas très bien. Lorsqu'on entre dans le bureau du directeur de sa banque on se demande, en voyant le regard qu'il pose sur nous, précisément quelle espèce d'œil de verre il peut avoir et si l'on va réussir à exciter sa sympathie. Le nouveau ministre des Transports semble en tout cas très humain.

[M. Nowlan.]

Il a siégé pendant des années dans un autre endroit où il occupait une situation analogue à la nôtre. Il a dû présenter des demandes au Gouvernement et se sentir déçu et frustré plus d'une fois. Il aura donc certainement de la compréhension à l'endroit de ceux d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci. Qu'il ne doute pas que nous exercerons ce droit que nous avons de présenter ces appels.

Puisqu'il est là,—ne comprenez toutefois pas par là qu'il n'y est pas toujours,—je voudrais lui signaler une petite chose dans le discours du trône, qui me préoccupe fort. Auparavant, toutefois, vu que je me permettrai certaines critiques, je ferais peut-être mieux pour le moment de rester dans cette atmosphère de bienveillance et de bonne volonté.

Il y a un autre sujet dont je veux parler et qui est mentionné dans le discours du trône: les dégâts causés en Nouvelle-Écosse par l'ouragan Edna. A ce propos, je veux exprimer au Gouvernement ma reconnaissance et celle de mes commettants pour la sympathie et la collaboration pratique qu'il a accordées aux producteurs de fruits de la vallée de l'Annapolis. Il est plutôt désespérant et terrifiant de voir ce qui est arrivé dans cette vallée qui a survécu aux vicissitudes de la guerre, qui, si elle n'a peut-être pas eu raison des difficultés du change, y a néanmoins fait face et remis les vergers en état de produire, qui a obtenu la meilleure récolte de pommes jamais produite là-bas; je ne dis pas la plus considérable, mais la meilleure. Alors que le débouché anglais promettait de s'ouvrir et qu'il ne restait plus que quelques jours avant la cueillette, en quelques heures nous avons vu 60, 70 ou 80 p. 100 de la récolte jetée au sol, et cela au moment où tous avaient obtenu le maximum de crédit afin de rétablir cette industrie comme elle l'avait été.

Telle était la situation où nous nous trouvions. Je le répète, je veux exprimer ma reconnaissance au Gouvernement et, en particulier, au ministre représentant la Nouvelle-Écosse et au ministre de l'Agriculture, à qui je me suis adressé en diverses circonstances au cours de cette période et qui se sont toujours vivement intéressés à cette question. Je sais que les gens apprécient beaucoup ce qu'on a fait.

Je loue également l'efficacité des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture qui se sont rendus dans cette vallée pour s'occuper d'une situation qui était nouvelle, pour dire le moins. Carl Conger et d'autres sont partis d'ici et en peu de jours ils ont établi un régime, d'après la méthode empirique, qui a mieux réussi qu'on aurait pu s'y attendre. Les résultats obtenus ont été exceptionnellement intéressants. En conséquence, au lieu

d'un désastre qui aurait pu faire disparaître l'industrie fruitière de la Nouvelle-Écosse, nous avons pu survivre et les gens de la région peuvent envisager l'avenir au moins avec courage sinon avec un excès d'optimisme.

A cet égard, même si nous avions subi des dégâts considérables, lorsque, deux ou trois semaines après nous avons lu le récit du désastre qui est survenu en Ontario et a entraîné un nombre effrayant de pertes de vie à Toronto et dans les environs, nous nous sommes rendu compte de la chance que nous avions eue: nos pertes étaient entièrement matérielles, non matérielles et physiques à la fois, comme celles que la population d'ailleurs avait subies.

Je le répète, il est un passage du discours du trône que je veux signaler au ministre des Transports (M. Marler). Parlant du service de traversier, dans le discours du trône, on déclare ce qui suit:

> On prévoit que le nouveau traversier entre North-Sydney et Ports-aux-Basques et celui devant relier Yarmouth et Bar-Harbor seront mis en service au cours de la prochaine saison.

Dans le cours normal des choses, un tel alinéa ne donnerait lieu à aucun doute. Toutefois, comme la question m'intéresse depuis six ans et comme j'ai vu ce qui est advenu des nombreuses déclarations formulées pendant cette période au sujet de ce traversier, je me demande si dans le texte anglais on ne joue pas sur les expressions "being in operation" et "started". La construction de ce traversier, monsieur l'Orateur, a été commencée et interrompue plus de fois que ce ne fut le cas de n'importe quel autre navire, l'arche de Noé comprise, et son histoire remonte presque aussi loin. J'ai pris la peine de relever certaines déclarations du ministre, —pas le ministre actuel bien entendu mais son prédécesseur et certains autres,—au sujet de l'historique de la construction de ce navire. Je n'ennuierai pas la Chambre avec ces détails mais je dirai qu'ils sont bien plus étranges encore que les péripéties d'*Alice au pays des merveilles*. Quand le ministre prendra la parole, il nous dira, j'espère, quelle différence il y a entre "being in operation" et "starting". C'est une entreprise que nous ne voulons pas voir arrêter. Nous voulons qu'elle commence et qu'elle n'arrête pas. Jusqu'à présent on n'a fait que la commencer et l'arrêter.

Déjà en 1949, le ministre du temps a donné lecture d'un document officiel dans lequel il annonçait que le navire serait prêt à temps pour accueillir les touristes en 1951. Permettez-moi de faire une petite observation au sujet du tourisme. On insiste peut-être trop sur l'utilité que le transbordeur est censé avoir pour les touristes et, par conséquent, pour notre économie. Nous nous intéressons vivement, il est vrai, à l'industrie du tourisme et nous espérons que le transbordeur rendra service à des centaines et à des milliers de touristes qui viendront dans les provinces Maritimes. Mais il y a beaucoup plus, monsieur l'Orateur.

Dans la Nouvelle-Écosse et en particulier, dans ma propre circonscription de la vallée d'Annapolis, nous cultivons beaucoup de petits fruits: fraises, cerises, pêches et autres fruits de ce genre. Nous avons besoin qu'on nous donne accès au marché des États-Unis. Il nous faut avoir accès à Boston et à New-York. Ce service de transbordeur une fois établi et fonctionnant à horaire convenable, nous pourrons faire parvenir en quelques heures les camions frigorifiques ou les simples camions commerciaux ordinaires de la vallée au marché de Boston.

L'entreprise n'est donc pas importante seulement pour l'industrie du tourisme. C'est une question importante pour les cultivateurs; elle l'est aussi pour les pêcheurs. Tous en ont assez des atermoiements qui caractérisent cette entreprise. Je le répète, on nous l'a promise en 1951. Je rappelle, en passant, qu'on nous a dit alors qu'elle coûterait 3 millions de dollars, dont la Nouvelle-Écosse paierait un million et demi. La province a conclu un assez bon marché convenant de ne payer qu'un million et demi ou la moitié du prix de revient, selon celui des deux montants qui seraient le moindre, mais pas plus d'un million et demi. Je constate que le chiffre pertinent est maintenant de plus de $5,100,000. Le coût est donc beaucoup plus élevé qu'on l'avait prévu. Pour des raisons d'économie, j'espère que le ministre pourra mettre ce navire en service assez prochainement; autrement, il pourrait nous coûter jusqu'à 9 ou 10 millions.

Tout cela, je le répète, a été une comédie des erreurs. Après nous avoir dit que le bateau serait prêt en 1951, puis en 1952, nous avons appris qu'on ne pourrait le construire à cause du manque d'acier. Deux jours après avoir annoncé que le navire ne pourrait être construit en raison de la pénurie d'acier, le ministre s'est rendu dans ma propre circonscription, comme c'est son droit, bien entendu, et a annoncé que l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent allait commencer sans délai. On n'a pas commencé tout de suite, je l'avoue, mais la Nouvelle-Écosse ne s'est pas sentie mieux disposée en entendant annoncer qu'on allait commencer sans délai la réalisation d'une entreprise publique exigeant infiniment plus d'acier que le bateau de quelques centaines de tonnes qui avait été décommandé par suite d'un manque d'acier.

Enfin, nous en étions à l'adjudication du contrat, monsieur l'Orateur. Il semble que

l'entrepreneur ait nourri quelques soupçons à l'égard des plans. Le navire devait pouvoir filer 18½ nœuds. L'architecte en construction maritime au service du ministère avait préparé les plans, mais l'entrepreneur a déclaré qu'il n'était pas satisfait et qu'il voulait qu'on fasse un gabarit. Quand le gabarit a été fait, on a constaté que le vaisseau ne pourrait atteindre la vitesse désirée et qu'il n'avait pas la stabilité requise. C'est sans doute un euphémisme pour dire qu'on ne pouvait construire le bateau de cette façon et que si on le construisait il chavirerait. N'oublions pas qu'il devait traverser une étendue d'eau parmi les plus agitées au monde. Il y a donc eu de nouveaux retards. La question a tellement été retardée qu'elle relève maintenant du ministre actuel, qui n'en est pas responsable, il va sans dire.

Nous avons entendu parler du lancement. Tous les préparatifs avaient été faits à cette fin. Le Gouvernement avait acheté une bouteille de champagne, qu'on avait enveloppée dans du papier de soie de fantaisie, bien entendu. On avait choisi une charmante dame pour briser la bouteille de champagne contre la proue. On avait même acheté un cordon de soie qui devait servir à lancer la bouteille contre la proue. Tout à coup quelqu'un eut l'idée d'examiner l'intérieur du navire, afin de constater si tout était en ordre. Qu'a-t-on découvert? Qu'on avait oublié de commander les engrenages du moteur. Il était donc inutile de lancer le navire, car on ne pourrait pas le sortir du port. Après vérification, on a constaté que la commande n'avait pas été envoyée en Grande-Bretagne pour l'achat de ces engrenages à vis sans fin qui étaient censés avoir été commandés il y a plus d'un an. Les vis sans fin ne sont pas de menues pièces. Ce sont les organes de transmission de la puissance du moteur à l'arbre. Par conséquent, la question a été de nouveau remise à plus tard. L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) n'a pas l'air de me croire mais, monsieur l'Orateur, ce sont là des faits que l'on peut vérifier. Le champagne peut attendre.

**M. Brooks:** Pas en Nouvelle-Écosse.

**M. Nowlan:** Le champagne se trouve à Montréal, non en Nouvelle-Écosse. Je me suis posé la question, sans manquer à la charité: N'est-ce pas tout à fait conforme aux promesses et à la façon d'agir des libéraux? Les libéraux achètent leur champagne mais ils oublient d'acheter les vis sans fin. Il me répugne de dessiller si tôt les yeux à un nouveau ministre, mais je veux le prévenir. S'il a lu les coupures de journaux de son ministère ou de ses collègues et s'il les a crues, il peut s'attendre d'être grandement déçu. Il vaut peut-être mieux lui ouvrir les yeux dès maintenant.

Au fait, nous avons eu une élection en Nouvelle-Écosse en 1953. Une partie de la publicité libérale dans cette élection comprenait une annonce à pleine page illustrant un vapeur qui traversait les pages du *Herald* d'Halifax tenant un os entre ses dents. Il pouvait faire de 15 à 20 nœuds. C'est là un exemple des réalisations sur lesquelles se fonde le Gouvernement pour se faire réélire.

Quand je relis la déclaration faite par le ministre l'année dernière, déclaration que je n'avais pas analysée avant aujourd'hui, j'y trouve quelque chose de plutôt mystérieux.

Le contrat a été signé le 31 décembre 1953. J'ignore pourquoi, puisque on a posé la quille le 30 juillet 1953 et que la mise à l'eau a eu lieu le 8 novembre 1953. Le navire a été lancé six mois après les élections, mais assez longtemps avant la signature du contrat. Il n'est pas étonnant que l'entrepreneur ait eu des difficultés.

Le ministre comprend peut-être maintenant pourquoi la façon dont les choses se sont passées m'inquiète un peu. Nous, de l'Est, nous voulons obtenir des promesses formelles en cette affaire, car je puis dire au ministre que la population est mécontente et déçue. Pour être juste, je dois ajouter que l'entreprise de la jetée de Canso a été menée rondement et efficacement. Je crois qu'il y a lieu de reconnaître qu'on s'est bien acquitté d'une tâche dont profitera la province.

Comme le ministre occupe son siège, qu'il a fait partie de l'opposition, que je le sais bien disposé et qu'il écoutera avec patience les demandes de l'opposition, même si elles sont répétées, je puis peut-être abuser de la bonté de la Chambre pour revenir sur une demande. Je prie le ministre d'étudier avec ses fonctionnaires l'opportunité d'établir un service de garde-côtes sur le littoral de l'Atlantique. L'autre jour, le député d'Oxford (M. Nesbitt) a fait une proposition en ce sens au sujet des Grands lacs. Proposition fort à propos sans doute, mais je puis lui asurer qu'elle s'applique bien davantage à la côte de l'Atlantique. Le prédécesseur du ministre écoutait toujours avec bienveillance, puis il branlait la tête et disait que cela n'était ni nécessaire, ni possible. Selon lui, l'escadrille de recherches et de secours du CARC accomplissait une tâche qui rend inutile un service de garde-côtes.

Je ne voudrais nullement déprécier les services que rend l'escadrille de recherches et de secours. Elle a sa base dans ma circonscription et je sais ce qu'elle accomplit; mais des avions ne peuvent se poser sur une

mer déchaînée. Le ministre de la province sait fort bien, puisqu'il représente une circonscription maritime où les gens vont en mer sur les navires, que, tous les ans, des embarcations sont jetées à la rive, embarcations qui ont été perdues des jours et des jours. Les occupants sont mourants ou, parfois même, morts et tout indique qu'ils ne sont morts que depuis quelques heures. On leur aurait sauvé la vie, s'il avait été possible de faire appel à un service coordonné de secours.

A mon avis, une telle entreprise ne coûterait pas très cher. Je ne suis pas au courant, cela va de soi; mais le ministère dispose d'un grand nombre de navires, les navires servant à l'inspection des pêcheries, et ainsi de suite. D'autre part, il y a l'escadrille de recherches et de secours. Selon moi, il s'agit surtout de coordination et de direction. Quand nous avons besoin de secours, chez nous, nous sommes contraints de faire appel au service de garde-côtes des États-Unis. Je dois dire qu'il s'agit là, évidemment, d'un des services de garde-côtes les plus compétents du monde, du plus compétent même, d'après moi. Il a rendu des services inestimables; mais nous ne voulons pas toujours avoir recours aux Américains, car il leur est, d'ailleurs, souvent difficile de nous prêter main-forte. On nous dit de nous adresser au "pool" de l'OTAN pour nos transports maritimes et à la garde côtière des États-Unis pour le service côtier. Je doute que cela convienne à une nation maritime comme la nôtre. J'espère que le ministre étudiera à nouveau cette requête, afin de vérifier s'il serait possible de prendre les dispositions nécessaires pour la création d'un service de garde côtière. On en a grand besoin, il servira une fin utile, sans entraîner je le répète, de trop grands frais supplémentaires.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole à la Chambre, un autre ministre a changé de ministère. Lui ne siégeait pas dans l'opposition; je renouvellerai, toutefois, à l'adresse du ministre des Finances (M. Harris) l'appel que j'ai déjà formulé à différentes reprises et que je renouvellerai tant que le présent état de choses existera. Je demanderai que la question des subventions aux universités soit réexaminée, et que le Gouvernement modifie le régime actuel. En ce qui concerne les subventions elles-mêmes, je crois que nous pouvons tous féliciter le Gouvernement à cet égard. Nous admettons tous, je crois, qu'aujourd'hui les universités jouent un rôle de plus en plus important dans la vie de notre nation, qu'elles constituent, en quelque sorte, une obligation nationale.

Sans universités, notre production industrielle et scientifique, et même notre service public, seraient compromis. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les annonces quotidiennes des journaux demandant des candidats à des postes de fonctionnaires pour constater l'importance qu'on attache aux diplômes universitaires. Cependant, comme tout le monde, les universités doivent faire face à des frais plus élevés. A cause d'impôts et de droits successoraux élevés, les dons bienfaisants d'autrefois, c'est-à-dire les riches donations, ont malheureusement diminué et, dans certains cas, ont pour ainsi dire disparu, de sorte que les universités disposent de moins de fonds.

Le problème devient de plus en plus difficile. A l'heure actuelle, les universités doivent compter de plus en plus, pour leur financement, sur les frais de scolarité payés par les étudiants. Le problème s'est aggravé de façon alarmante au cours des quelques dernières années. Il faudra, j'en suis sûr, que le Gouvernement l'envisage, d'ici cinq ou dix ans, dans une perspective beaucoup plus vaste car un nouveau problème est sur le point de surgir à l'égard des universités. Tout le monde se rend compte qu'entre 1960 et 1965 les enfants nés en pleine prospérité, durant la guerre, époque où la natalité fut plus forte, commenceront d'affluer vers les universités. Les immeubles de chacune de nos universités seront utilisés à plein rendement. Les facultés seront surchargées. Il faudra accroître énormément les services mais, d'ici là, les universités ne disposeront pas d'assez de fonds pour se maintenir dans leur état actuel, encore moins pour assurer l'expansion nécessaire. Je sais que c'est un problème national d'une importance beaucoup plus grande que celui dont je viens de parler. Pour revenir au moment présent, quelle est la situation? La plupart des honorables députés savent à quoi s'en tenir à ce sujet. Le gouvernement fédéral verse aux provinces 50c. par tête de population. La province répartit cet argent parmi ses collèges approuvés. C'est déjà mieux qu'aucune aide du tout; mais, qu'arrive-t-il?

En Nouvelle-Écosse, nous avons une population relativement faible pour laquelle nous touchons 50c. par tête et cet argent est distribué aux universités. Nous avons plusieurs universités dans la province. Certains diront que nous en avons trop mais elles ont leurs racines chez nous, elles y sont établies, elles ont rendu au pays des services et continuent de lui en rendre. Nous n'avons pas d'université d'État en Nouvelle-Écosse. Aucune des université de la province ne touche de subvention provinciale, comme c'est le cas des universités de la plupart des autres provinces du Canada.

Les professions libérales s'enseignent à Halifax et nous avons à Dalhousie des facultés de droits, de médecine, d'art dentaire, de pharmacie qui attirent des étudiants de toutes les parties des provinces Maritimes et de plus loin. Dans la classe de mon fils, troisième année à Dalhousie, il y a dix étudiants qui sont de l'Ontario. Le collège technique de Nouvelle-Écosse attire des étudiants en génie de Mount-Allison et de l'université du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'autres endroits. Ces étudiants profitent des subventions accordées d'après le chiffre de population à la Nouvelle-Écosse.

Je ne veux pas traiter cette question en détail, monsieur l'Orateur, mais j'ai communiqué aujourd'hui avec le ministère des Finances et les chiffres dont je dispose illustrent le fonctionnement du système actuel. A Terre-Neuve, l'université reçoit $477 par étudiant, parce que cette province n'a qu'un seul collège, sauf erreur, et que le nombre des étudiants n'est pas trop élevé. Je crois qu'il y en a 401. A 50c. par habitant, cela revient à $191,500, soit $477 par élève du collège. L'Île du Prince-Édouard obtient $209 par étudiant. Les subventions diminuent dans les autres provinces. Celles que je viens de citer sont les plus considérables. L'Ontario obtient $144 par étudiant; l'Alberta $158; puis, trois provinces reçoivent moins de $125.

La Nouvelle-Écosse cette année, s'il faut en croire le ministère, ne recevra que $89 par étudiant contre $477 à Terre-Neuve ou $209 à l'Île du Prince-Édouard. Le Manitoba recevra $10 de plus, soit $99 par étudiant. La Colombie-Britannique qui semble compter le nombre impressionnant de 5,616 étudiants ne recevra que $109 par étudiant. On a donc trois provinces au Canada qui touchent moins de $125 par étudiant.

La proposition que je vais faire, je l'ai déjà faite, mais je me permets d'insister. Comme je le disais, notre nouveau ministre des Finances (M. Harris) connaît bien la situation des petites universités. Je sais qu'il en est d'autres dans le Gouvernement qui, eux aussi, ont une certaine expérience de la chose. Encore une fois je demande instamment au Gouvernement de maintenir le régime actuel, si tel est son désir, mais en assurant un versement minimum de $125 par étudiant ou 50c. par habitant. Dans ce cas-là les subventions ne seraient augmentées que dans le cas de trois provinces: la Nouvelle-Écosse, la Colombie-Britannique ou le Manitoba. Le total en cause sera relativement faible, mais les universités de ces provinces en retireront malgré tout de gros avantages.

Je vous assure, monsieur l'Orateur, cela fera toute la différence au monde pour les universités de la Nouvelle-Écosse, où nous avons l'impression de porter un fardeau pour tout l'Est du Canada. Comme résultat, nous recevons les plus faibles subventions de toutes les provinces du Canada.

Je me suis écarté quelque peu du sujet avec ces propos. Je veux parler aussi d'une autre question qui m'intrigue depuis quelque temps après avoir lu une série d'articles qui ont paru dans le *Chronicle* et l'*Herald* d'Halifax. Cette question a déjà fait l'objet de discussions. Je veux en saisir la Chambre mais je ne propose pas de solution parce que je n'en connais pas. On devrait, à mon avis, y porter une certaine attention. Il s'agit de la question des Antilles anglaises en ce qu'elle intéresse le Canada. Les Antilles anglaises nous offraient à un moment donné nos plus grands débouchés. Quelqu'un à portée de ma voix disait plus tôt aujourd'hui qu'il exportait ordinairement des milliers de boisseaux de pommes de terre aux Antilles anglaises mais que cette année on n'en a pas exporté. En 1947, nos exportations aux Antilles anglaises ont valu plus de 80 millions de dollars. La Grande-Bretagne institua alors la régie des devises étrangères et ce fut la fin des réserves de dollars pour les Antilles.

Leurs achats ont diminué, pour s'établir maintenant à moins de 40 millions de dollars. Le gouvernement du Canada n'a rien à voir là-dedans; cela est attribuable aux restrictions que le gouvernement anglais a imposées en matière de change étranger. L'an dernier, je me suis adressé à un organisme qui est adminitré ici par le ministère du Commerce et qui s'occupe du fonds de stabilisation du sterling pour les Antilles. Il s'agissait d'obtenir des dollars pour un de mes commettants qui voulait expédier 10,000 boîtes de pommes aux Antilles. Les fonctionnaires auxquels je me suis adressé et que j'ai dû revoir bien des fois (ils n'y pouvaient rien) ont enfin pu nous fournir assez de dollars pour nous permettre d'expédier là-bas 2,000 boîtes de pommes. Nous aurions pu, je le répète, en expédier 10,000.

On pourrait citer une dizaine de cas semblables. Si je m'intéresse à cette question, c'est peut-être parce que le marché des Antilles a toujours eu beaucoup d'importance pour les provinces Maritimes. A l'époque de nos vieux vaisseaux de bois, les Antilles nous achetaient notre bois, notre poisson et nos pommes de terre, et elles nous vendaient des fruits, de la mélasse et des épices.

**Une voix:** N'oublions pas le rhum.

**M. Nowlan:** Oui, du rhum, cela est bien sûr. C'était un commerce profitable et on me dit qu'il s'agissait d'excellent rhum. Ce commerce a pris fin avant mon temps; je n'en puis donc rien dire. Ce commerce était peut-être à l'origine de l'essor économique des

provinces Maritimes; mais, je le répète, il est presque entièrement disparu. S'il était possible de rétablir ces débouchés, ce serait venir en aide directement aux provinces Maritimes et rendre service à tout le pays. Il y a là un problème qui vaut vraiment la peine d'être étudié.

Ceux d'entre nous qui sont allés aux Antilles ont été passablement bouleversés et peinés de constater la situation qui y règne. Les aliments ne font sans doute pas défaut; et pourtant, on n'y trouve peut-être nulle part ailleurs autant de gens qui souffrent de la faim. On y trouve des mécontents, des malheureux, des pauvres, des gens vivant dans des cabanes et souvent dans des conditions intolérables. Nous avons certainement raison d'être inquiets au sujet du communisme. Nous avons pris des mesures pour améliorer le sort des populations d'Extrême-Orient et du Moyen-Orient. J'appuie pleinement ce que nous accomplissons en vertu du Plan Colombo; nous devrions faire davantage, selon moi. Mais je me demande si, à nos portes, il n'y a pas un problème à régler, qui exigerait quelque chose comme le Plan de Colombo. Il faut entreprendre quelque chose, car, même sans vouloir sonner l'alarme, on entend des rumeurs tous les jours. Nous savons que récemment encore, il y a eu des troubles dans diverses régions des Caraïbes. Il y a là un champ propice pour le communisme ou autre chose, si l'on ne fait rien d'ici peu. La situation exige qu'on s'en occupe. A mon avis il faut nous en occuper et non seulement à cause de l'expansion du communisme. Quelque soit la situation envisagée, union commerciale, aide financière, telle qu'un Plan de Colombo en miniature pour les Antilles, il importe d'étudier ce problème. Nous allons être obligés de nous en occuper d'ici peu, du point de vue de notre défense nationale, ou de tout autre point de vue.

Il est vrai que les touristes s'y rendent et y apportent la richesse; ils font entrer de l'argent dans le pays. Toutefois, cela aussi crée de l'antagonisme, surtout lorsqu'on peut voir des personnes jeter de façon insouciante des pièces de monnaie dans l'eau pour que les jeunes garçons plongent chercher ce qui constitue leur paye pour la journée. Ce n'est pas cela qui crée la bonne volonté dont nous nous vantons si volontiers. J'estime qu'il faudrait examiner ce problème bientôt.

Je pourrais revenir sur les problèmes qu'ont soulignés d'autres honorables députés. Je ne me propose pas de le faire. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre jour, l'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) a insisté sur le problème de l'industrie de la houille. Je pourrais me faire l'écho de tout ce qu'il a dit; plus tard, je reviendrai sur cette question mais je m'en abstiens pour le moment. Il y a aussi le problème de l'agriculture. C'est une banalité de dire que l'agriculture est dans le marasme, mais c'est à juste titre qu'on le dit. Évidemment, beaucoup d'exemples, des cas particuliers, attestent le contraire.

Je n'accepterai pas toutes les théories qu'on a avancées en vue de résoudre les problèmes agricoles, mais je crois qu'un accroissement de la production et de l'efficacité contribuera pourvu que nous ayions des marchés où écouler nos produits. Prenons, par exemple, notre industrie des fruits. Un homme disposant d'un émondoir mécanique attaché à un pulvérisateur mécanique peut émonder une plus grande superficie de verger, en un jour, qu'une douzaine d'hommes ne pouvaient le faire en une semaine, il y a quelques années. Un pulvérisateur mécanique permet, en un jour, d'arroser plus efficacement une plus grande superficie de verger que quatre ou cinq hommes n'auraient pu le faire en une semaine autrefois. Tout comme dans bien d'autres secteurs de l'agriculture, la petite entreprise disparaît rapidement de nos jours en tant qu'entreprise efficace. Mais, monsieur l'Orateur, sans débouchés, la situation est vraiment grave.

Même si l'on pouvait féliciter le Gouvernement de mesures qu'il a prises,—par exemple, d'avoir relevé l'allocation aux anciens combattants et la pension aux invalides, et d'avoir pris quelques autres dispositions du même genre,—je me demande si le discours du trône témoigne de la prévoyance, de l'imagination et du courage nécesaires à la solution des problèmes qui se posent actuellement au Canada.

Il est question de dynamiter Ripple Rock. Je suis sûr que ce travail a beaucoup d'importance pour les gens de la Colombie-Britannique.

Cela réjouit bien le député de Vancouver-Quadra (M. Green); mais, si je me souviens bien, c'est la première fois, du point de vue constitutionnel, qu'on ait mis de telles expressions dans la bouche du représentant de Sa Majesté, qu'on lui ait fait dire qu'on dynamiterait un rocher. Voici l'impression que me donne la lecture du discours du trône: on a commencé avec optimisme par écrire le premier et le dernier paragraphes, avec l'espoir d'y insérer entre les deux des passages fort importants, mais il est survenu un événement qui n'a pas permis de le faire; c'est alors qu'on s'est contenté de faire du remplissage. J'ignore si j'ai raison là-dessus. Pourtant Ripple Rock est encore là; le rocher constitutionnel qui menaçait la confédération n'a pas été mentionné. On y a peut-être obvié cet après-midi. Nous verrons quand nous aurons l'occasion de lire les documents afférents.

Je dirais, sans malice, que cela révèle l'attitude que prend le gouvernement actuel à l'égard des problèmes d'aujourd'hui. Rien n'y indique que le Gouvernement fera face à la crise de la production agricole et à d'autres problèmes.

Le sous-amendement de la CCF m'a intrigué. Il déclarait que le gouvernement était revenu à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction. Monsieur l'Orateur, quand avons-nous eu un régime de l'initiative privée, libre et sans direction, en notre pays? Historiquement, le Canada a toujours aimé les compromis. Nous formions un petit peuple, une population clairsemée s'étendant au nord du 49e parallèle. Dès le début, il nous a fallu en venir à des compromis. Le Gouvernement a fourni une assistance financière aux constructeurs du Pacifique-Canadien. Ayant ainsi réalisé un prétendu chemin de fer privé, nous avons ensuite acquis un chemin de fer public et l'avons exploité de façon qu'il fasse concurrence au chemin de fer privé. Nous avons au Canada une industrie privée de radio de même qu'un réseau d'État. Aucun autre pays au monde n'a effectué un compromis aussi réussi entre l'entreprise privée et l'intervention de l'État. De cette façon, nous nous acheminons, lentement peut-être, sûrement pas avec éclat ni déploiement dramatique, vers l'établissement d'une nation distinctement canadienne, d'une culture et d'une ambiance nettement canadiennes, d'un pays où on ne laisse certainement pas la libre entreprise agir entièrement à sa guise et sans restriction. Je vous assure qu'il en est ainsi; d'autre part, il y a peut-être d'autres problèmes que nous n'abordons pas.

J'ai été intrigué d'entendre mes honorables amis à ma gauche proposer de porter à $65 par mois la pension de vieillesse. On peut voir d'un bon œil une telle proposition car elle est présentée pour des motifs sincères mais je ne m'en demande pas moins quand nous allons créer au Canada une ambiance où tout le monde ne voudra pas obtenir tout pour rien. J'ai été passablement déconcerté il y a quelque temps lorsque j'ai reçu d'un commettant une lettre dans laquelle il me disait qu'ayant dû se faire enlever la vésicule biliaire il demandait la pension de la vésicule biliaire. Je suppose que d'autres députés ont reçu des demandes analogues. Le temps est venu où nous devons produire davantage et comprendre que tout le monde ne peut pas obtenir tout pour rien.

Le discours du trône ne fait rien en ce sens. Une langueur s'en dégage comme si on l'avait écrit tard un après-midi d'été et comme si les feuillets qui le composent avaient baigné dans les rayons d'un soleil couchant. Il n'évoque pas le soleil vif et étincelant qui, le matin, inspire et pousse à l'action.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour appuyer le sous-amendement. Je n'ai pas l'intention de me laisser aller à des prolixités ni de reprendre les excellents raisonnements invoqués par certains députés de notre groupe pour étayer nos critiques et nos diverses propositions, mais de m'en tenir cet après-midi à quelques observations.

Pour ma part, j'ai éprouvé une vive satisfaction en apprenant qu'on allait améliorer les allocations aux anciens combattants; nous attendons tous avec beaucoup d'intérêt j'en suis sûr la présentation du bill pertinent. L'annonce de ces améliorations a dû être une très bonne nouvelle pour de nombreux anciens combattants et leurs familles. Nous sommes également heureux de constater que le gouvernement a donné avis du rétablissement du comité des affaires des anciens combattants. Encore une fois, monsieur l'Orateur, j'aimerais lancer un appel en faveur de la permanence de ce comité parlementaire. Il pourrait servir au règlement des problèmes des anciens combattants et des problèmes généraux d'ordre administratif; il serait précieux non seulement pour l'opposition mais pour le ministre et le gouvernement.

Il m'a été aussi fort agréable de voir qu'on allait modifier la loi sur la pension aux aveugles en vue d'abaisser l'âge de l'admissibilité et de relever le maximum des revenus autorisés. Cette mesure sera bien accueillie, j'en suis sûr, de tous les députés. J'ai constaté avec plaisir qu'une proposition d'amendement à la loi sur les chemins de fer allait être soumise dont l'objet serait de hâter l'élimination des passages à niveau. De nombreux députés ont préconisé depuis des années une politique plus vigoureuse en vue de l'élimination des passages à niveau dangereux.

Deux autres mesures très intéressantes sont celle qui vise à modifier la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides et celle qui vise à réglementer les ouvrages qui influeront sur le débit normal des fleuves et rivières qui traversent la frontière internationale. Ces mesures sont d'une grande importance pour l'ensemble des Canadiens. Je suis sûr que leur mise en discussion éveillera un vif intérêt national. Elles revêtent beaucoup d'importance pour la Colombie-Britannique et, en particulier, pour les gens que je représente.

J'ai l'intention de formuler d'assez longues observations lors de l'examen de ces mesures; je veux cependant commenter un peu certaines remarques que l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a faites le mercredi 12 janvier, au cours du présent

débat. A propos des mesures en question, comme l'atteste la page 119 du hansard, l'honorable député s'est exprimé en ces termes:

Pour ce qui est des projets du Gouvernement touchant le bassin du fleuve Columbia, nous approuvons toute mesure visant à mettre les ressources naturelles du Canada à la disposition de la population canadienne.

C'est précisément ce que le Gouvernement a l'intention de faire. L'honorable député a ajouté:

Je crains cependant que ce ne soit pas aussi simple que cela. Selon moi, cette proposition doit aussi servir de moyen d'action contre le gouvernement de la province de Colombie-Britannique.

Plus loin, à la même page, l'honorable député déclare

Il doit y avoir collaboration entre les deux gouvernements. Je crois que les deux parties sont de bonne foi.

Il me semble qu'il est vraiment illogique de donner à entendre que le Gouvernement se sert de cette mesure comme moyen d'action contre le gouvernement de la Colombie-Britannique et, du même coup, de jeter des doutes sur les intentions de ce gouvernement qui, de l'avis du député, est sincère à cet égard.

Je ne dirai que quelques mots à ce sujet, vu qu'on dit au pays que le Gouvernement se montre injuste. Si j'en parle c'est que je souhaite vivement qu'on examine la question objectivement. Je n'appuie ni le gouvernement de la Colombie-Britannique ni le gouvernement du Canada. Cependant, la question est si importante à mon avis qu'il ne faudrait pas l'embrouiller en faisant croire qu'il s'agit d'une affaire purement politique. Les États-Unis s'intéressent à l'aménagement de ce barrage depuis 1947. Divers comités du Congrès, ainsi que le comité américain du bassin du Columbia et plusieurs sénateurs des États-Unis, ont étudié la question. En 1948, la Commission américaine du bassin du Columbia a adopté la résolution suivante, que je cite afin d'établir certains points:

La Commission du bassin du Columbia demande par les présentes à la Commission mixte internationale de prier ses ingénieurs internationaux d'accorder la priorité aux études et aux rapports relatifs à l'emmagasinage de l'eau dans les lacs Arrow, en Colombie-Britannique, afin que la Commission puisse déterminer le volume d'eau dont elle autorisera la retenue à cet endroit; si le rapport est favorable, elle invite les autorités de l'énergie électrique de Bonneville et des États-Unis, ainsi que les organismes appropriés de la Colombie-Britannique et du Canada, à entamer des pourparlers en vue de la signature d'un accord;

D'abord je dirai que dans sa résolution, la Commission reconnaît la voie hiérarchique des responsabilités,—la Commission mixte internationale, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je poursuis la citation de la résolution

...la Commission décide également d'exhorter la législature, les membres du congrès des États de Washington, d'Oregon, d'Idaho, de Montana, ainsi que les gouverneurs desdits États, et le président des États-Unis, d'appuyer ladite requête auprès des membres américains de la Commission mixte internationale, et elle prie le premier ministre de la Colombie-Britannique et le premier ministre du Canada d'appuyer ladite requête auprès des membres canadiens de la Commission mixte internationale, dans l'espoir d'éviter la catastrophe qui menace le Nord-Ouest du Pacifique du point de vue électrique au cours des cinq prochaines années, d'accroître l'expansion et la prospérité des États-Unis et du Canada, tout en augmentant leurs moyens de défense nationale.

Je cite cette résolution pour montrer que les services du gouvernement des États-Unis reconnaissent la voie hiérarchique des responsabilités à l'égard de cette question.

Je me rappelle avoir discuté ce sujet en 1949 avec feu M. J. Webster, membre du parti libéral et représentant de Rossland-Trail, qui recommandait fermement au gouvernement de coalition de Colombie-Britannique de conduire une enquête, à la suite de cette requête des États-Unis en vue d'aménager un barrage à bas niveau aux lacs Arrow pour fins d'emmagasinage.

D'après les renseignements dont je dispose, le gouvernement de Colombie-Britannique a étudié la question, mais après avoir consulté d'autres organismes et pris l'avis de techniciens et ainsi de suite, il a décidé de ne pas entreprendre ces travaux, convaincu que cela ne serait pas dans le meilleur intérêt de la Colombie-Britannique. Je mentionne ces faits, afin de montrer que la question a déjà été étudiée. Il est juste de dire, sans nul doute, que l'attitude qu'adopte le Gouvernement à l'égard de cette question n'est que l'attitude maintenue au cours des années passées.

On trouvera dans un discours prononcé par le général McNaughton à la *Pacific Northwest Trade Association*, le 2 novembre 1953, à Spokane (Washington) un exposé du point de vue de l'élément canadien de la Commission mixte internationale. Cela se passait avant même que la Chambre ait entendu parler de ces propositions. Voici donc ce que disait le général McNaughton, de ce barrage à bas niveau:

Pour ce qui est de l'accumulation d'une réserve d'eau dans les lacs Arrow, comme celle dont il était question ce matin, disons que c'est là une entreprise à laquelle songe sérieusement notre bureau technique. Toutefois, elle promet, dans l'ensemble, moins d'avantages du point de vue du bassin, et beaucoup moins d'avantages pour le

Canada. C'est pourquoi nous avons donné la priorité à l'entreprise Mica.

La chose a également été évoquée au comité des affaires extérieures au cours de la dernière session. Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) posait au général McNaughton une question que je trouve au compte rendu des témoignages de cette commission, nº 7, du 12 mai 1954, page 175:

D. On ne passerait pas à la construction avant que vous ayez donné votre approbation?
R. Non.

Je cite ces faits simplement parce que, pour ma part, je tiens à ce que cette question soit étudiée de façon bien objective. Les questions que l'on est à décider au sujet du Columbia revêtent beaucoup d'importance pour les gens de la Colombie-Britannique, surtout pour mes commettants.

Je désire ajouter que plusieurs députés ne se rendent pas compte que, si le ministre du Commerce (M. Howe) n'avait pas refusé la demande de détourner les eaux du Yukon vers Skagway pour permettre de produire de l'énergie en vue de la production d'aluminium, la Colombie-Britannique n'aurait pas maintenant l'occasion d'étudier les projets de Frobisher.

Je crois, dans ces circonstances, qu'il n'est pas juste de penser que la mesure proposée dans le discours du trône relativement à la régularisation des eaux qui traversent la frontière internationale est un moyen d'action contre le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Avant de passer à une autre question, j'espère, vu l'intérêt que le public porte à cette question (j'ai l'intention d'y revenir davantage un autre jour), qu'il y aura accord, ainsi que le disait à une occasion le général McNaughton, entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique et que nous pourrons aménager conjointement le grand fleuve Columbia pour le bien de tous.

**M. MacDougall:** Bien dit!

**M. Herridge:** Il est plutôt rare que je reçoive des félicitation de la part du député de Vancouver-Burrard.

J'ai dit tout ce que j'avais à dire sur ce point. Je ne reprendrai pas les arguments que les membres de notre groupe ont fait valoir au sujet du problème du chômage, mais je m'arrêterai un instant à un état de choses qui inquiète vivement un bon nombre de mes commettants.

Tout comme d'autres membres de notre groupe et un certain nombre d'autres députés, je regrette beaucoup que le Gouvernement n'ait pas conçu ni proposé un plan général et à longue portée pour résoudre le problème du chômage. A mon avis, le chômage inutile est immoral et inhumain, et il représente une pure perte. Si les gouvernements, à tous les échelons, assument leurs obligations en la conjoncture actuelle, il n'y a pas de raison pour que le Canadien qui veut travailler reste sans emploi.

Là encore, je n'aime pas à tenir responsable tel gouvernement plutôt que tel autre. Sur ce point, comme sur une foule d'autres, j'estime que la solution la plus satisfaisante naîtra de la collaboration entre les régimes fédéral, provincial et municipal.

La gravité du problème ressort non seulement de l'inquiétude qu'éprouvent les députés, mais des observations qu'ont adressées au Gouvernement des organisations sérieuses comme la Fédération canadienne des maires et des municipalités, le Conseil canadien du bien-être social, les syndicats ouvriers, et bien d'autres encore. Il s'agit d'observations formulées par des personnes qui se trouvent près du problème. Je crois que lorsqu'on vit à Ottawa trop longtemps, on n'est plus très près du peuple ni des problèmes du pays.

Ceux qui y touchent de près connaissent la situation telle qu'elle se présente au jour le jour. Les observations dont il s'agit indiquent, de la part de ces personnes, le souci croissant que leur cause un état de choses qui nous semble très grave.

Je me préoccupe de la mise au point d'un programme général et de longue portée de placements publics, qu'on pourrait, d'après moi, dans les circonstances actuelles, aisément financer à même les recettes, étant donné ce qu'on dépense pour la défense nationale. Si l'état de choses s'accentuait, on pourrait recourir au crédit national du pays. Je me suis toujours étonné de ce que, pendant la guerre, nous soyons, avec raison d'ailleurs, capables de faire face à toutes les obligations financières en vue de la défense de notre pays et de ses intérêts, tandis qu'en temps de paix nos possibilités financières semblent paralysées. Nous ne pouvons recourir à telle ou telle mesure, disons-nous. Je suis sûr que si le gouvernement fédéral daignait montrer la voie à cet égard, élaborer un programme à longue portée en vue de faire face à ce problème, nous réussirions certainement à supprimer toute possibilité de voir apparaître un chômage aigu et général à l'avenir.

Je suis heureux de constater, monsieur l'Orateur, que le ministre des Travaux publics (M. Winters) est à son siège. Mes commettants se réjouissent de ce que le nouvel immeuble fédéral de Nelson soit maintenant en voie d'aménagement. J'en ai vu les plans et je puis dire que cet immeuble fera honneur à la ville de Nelson et au gouvernement fédéral. Je suis très heureux qu'on ait demandé des soumissions pour le nouvel immeuble fé-

déral de Castlegar et j'espère que les travaux de construction commenceront aussitôt que possible.

J'engage également le ministre à ne négliger aucun effort pour faire entreprendre la construction de l'immeuble fédéral qu'on projette d'élever à Trail. Beaucoup de charpentiers, de mécaniciens et d'hommes de métier sont en chômage dans la région. L'architecte prépare actuellement les plans et c'est, je crois, ce qui retarde la mise en chantier. C'est pourquoi j'engage le ministre à faire tout ce qu'il peut pour que ces travaux soient entrepris sans délai. A propos du chômage, je suis de ceux qui veulent que notre argent rapporte. Je n'aime pas qu'on distribue de l'argent, quand cela n'est pas nécessaire. En parcourant ma propre circonscription, je me suis demandé ce que je pourrais proposer comme partie d'un plan municipal, provincial, et fédéral coordonné de lutte contre le chômage. Je puis parler avec certaine expérience à cet égard, car j'ai aménagé un grand nombre de milles de route et un grand nombre de petits ponts; je m'y connais en cette sorte de construction. On pourrait entreprendre certains travaux dans ma circonscription durant une période de chômage et les interrompre au printemps. Ces projets pourraient être exécutés petit à petit et repris d'une année à l'autre, au grand avantage de la région et des sans-travail.

Dans ma région, il y a des milles de falaises escarpées et de chemins étroits et dangereux dont quelques-uns sont en usage depuis près de cinquante ans; on les laisse dans le même état sans jamais tenter sérieusement de les améliorer. Il y a, à Coffee-Creek et à Kootenay-Lake, quelques falaises escarpées de deux ou trois cents pieds de hauteur; leur enlèvement coûterait cher. Il y a aussi les rochers Genelle, près de Trail, et ceux de Cap-Horn, au lac Slocan. L'enlèvement des rochers occuperait un grand nombre de bras durant les mois d'hiver car, même quand on dispose de compresseurs et autres machines, il faut toujours recourir à beaucoup de main-d'œuvre pour ce travail.

Dans la région, beaucoup de mineurs, de bûcherons, d'ouvriers de l'exploitation forestière et des scieries sont sans travail; ils représentent un effectif idéal pour ce genre de travail. Sous le régime d'un plan fédéral-provincial, nous pourrions enlever graduellement ces rochers en y travaillant pendant plusieurs années.

Pour ce qui est de l'administration, j'ai étudié à fond la question avec un ingénieur de mes amis; si je comprends bien, l'opération serait simple et n'exigerait pas l'établissement de camps car la plupart des hommes pourraient vivre dans les villages avoisinants. Après quelques années, si l'on entreprend également l'enlèvement des rochers, nous pourrons voyager sur des chemins convenables. Je souligne de nouveau cependant que des projets de cette nature ne peuvent être entrepris que sous le régime d'un plan fédéral-provincial.

J'ai également discuté avec de hauts fonctionnaires la possibilité d'ériger des murs de soutènement, au cours de l'hiver, dans les villes de Nelson et de Trail. Une telle entreprise exigerait aussi beaucoup de travail manuel et, ainsi, procurerait de l'emploi à un très grand nombre d'hommes durant l'hiver.

Le Columbia présente aussi, certaines années, de graves dangers d'inondation; il faut également s'occuper des berges afin de prévenir l'érosion. Ces travaux intéressent particulièrement la ville de Trail. C'est là un autre projet auquel on pourrait donner suite d'année en année, chaque fois que la situation l'exigerait, si on l'incluait dans le programme d'ensemble fédéral-provincial. Tout ce qu'il faut, à mes yeux, c'est que les gouvernements intéressés veuillent se concerter, utiliser nos ressources et moyens, afin de s'assurer que nous n'avons pas de chômage évitable dans notre pays.

Je suis heureux de voir le ministre du Travail (M. Gregg) à son siège, car je désire traiter brièvement un autre sujet. Le Gouvernement a exorté les patrons privés à employer des personnes âgées chaque fois que la chose est possible. Sauf erreur, le ministère du Travail a fait beaucoup de propagande à ce sujet. Mais le Gouvernement ne pratique pas ce qu'il prêche. Je pourrais citer plusieurs exemples; mais, ne voulant pas accaparer le temps de la Chambre, je me limiterai donc à un cas pertinent.

Il s'agit d'un ancien combattant des deux guerres qui a travaillé avec une efficacité satisfaisante à titre de fonctionnaire itinérant du ministère des Affaires des anciens combattants, pendant six ans. On l'a mis à la retraite en lui disant qu'on tâcherait de l'affecter à un autre ministère aussitôt que possible. Le monsieur en question est en santé, a rempli un rôle de pionnier dans la région et est très compétent. L'an dernier, il a présenté une demande d'emploi au bureau de poste de Nelson, passant ensuite avec satisfaction les examens oral et écrit. C'est un excellent teneur de livres, il écrit bien à la main et possède beaucoup d'expérience de bureau.

Bien qu'étant arrivé le premier de la liste, il a été rejeté par le ministère en raison de son âge. Ce refus est le fait d'un gouvernement qui encourage les employeurs privés du pays à embaucher autant de personnes âgées que possible. A ce propos, je veux donner

lecture d'une lettre que j'ai reçue de M. Bland, président de la Commission du service civil. Elle se lit ainsi qu'il suit:

Cher Monsieur Herridge,

Le ministère du Travail m'a envoyé une copie de votre lettre du 3 courant, adressée au ministère du Travail, et d'une lettre que M. W. P. F. Green vous a envoyée en même temps.

La commission et ses fonctionnaires étudient d'un œil sympathique les demandes des ex-militaires âgés. Deux problèmes toutefois se posent à cet égard. Il faut en premier lieu déterminer quel est parmi les anciens combattants le candidat dont les services seront les plus utiles au ministère dans lequel se trouve la situation vacante. Le deuxième problème vient de ce que les fonctionnaires du ministère en cause peuvent vouloir ou ne pas vouloir utiliser les services d'anciens combattants dont la période d'emploi sera relativement courte.

Ce passage "...les fonctionnaires du ministère peuvent vouloir ou ne pas vouloir utiser..." est extrêmement déroutant puisqu'il a été écrit par les employés d'un gouvernement qui insiste auprès des employeurs privés pour qu'ils engagent le plus possible de personnes âgées. La lettre poursuit:

Il s'agit en grande partie de former l'opinion, de convaincre, plutôt que d'appliquer rigoureusement un règlement précis, et je puis vous assurer que nos fonctionnaires collaborent étroitement avec ceux du ministère du Travail en vue de trouver des emplois utiles aux anciens combattants qui ont des aptitudes spéciales mais qui commencent à prendre de l'âge.

Je signale la chose au ministre car je trouve un peu étrange que le Gouvernement, ayant annoncé un tel programme, n'exige pas de ses employés qu'ils y donnent suite, lorsqu'il s'agit de donner de l'emploi aux anciens combattants qui commencent à prendre de l'âge.

**M. Blackmore:** Il est six heures.

**M. l'Orateur:** L'honorable député veut-il terminer ses observations ou dirons-nous qu'il est six heures?

**M. Herridge:** Disons qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, au moment de la levée de la séance pour le souper, je faisais remarquer à la Chambre et au ministre du Travail (M. Gregg) que, quoique le Gouvernement ait pour ligne de conduite d'encourager les patrons de l'industrie à employer des ouvriers âgés en aussi grand nombre que possible, certains ministères ne respectent pas ce mot d'ordre. Je venais de lire une lettre que m'avait envoyée le président de la Commission du service civil, dans laquelle il me donnait comme deuxième raison de la difficulté à mettre ce mot d'ordre en pratique la bonne volonté ou la répugnance des hauts fonctionnaires de ministères à accepter comme employés des anciens combattants dont la durée d'emploi serait relativement courte.

Je proteste le plus énergiquement possible contre la répugnance des hauts fonctionnaires à observer une ligne de conduite que le Gouvernement et le ministre du Travail pressent les patrons de l'industrie d'accepter. J'espère qu'on remédiera à cet état de choses et qu'on ne se lancera pas la balle de la Commission du service civil aux hauts fonctionnaires des divers ministères, puis au ministère du Travail. La situation est grave; elle veut dire que plusieurs personnes âgées et en état de travailler pourraient trouver un emploi satisfaisant, surtout dans les postes moins importants du fonctionnarisme, et se voient refuser cette occasion, à l'encontre même de la ligne de conduite encouragée par le Gouvernement.

Il ne me reste que deux points à signaler, monsieur l'Orateur. M. Michael Barkway dirait que mon discours n'intéresse guère que mon clocher; les sujets auxquels je m'arrête ce soir portent, en effet, sur des questions d'intérêt régional, mais ces questions préoccupent beaucoup mes commettants.

Si je suis bien renseigné, l'État songe à vendre certaines habitations de location qu'il a fait construire pour les anciens combattants un peu partout au pays. Un de ces groupes de maisons, celui de Sunningdale, se trouve dans ma circonscription. Il va sans dire que l'État s'occupe du prix qu'il obtiendra de ces maisons. La Société centrale d'hypothèques et de logement me dit que le prix contractuel de ces logements a été de $5,200 pour une maison à deux chambres à coucher et de $5,800 pour une maison de trois chambres à coucher. Étant allé aux renseignements, j'ai appris que la ville de Trail évalue la première à $1,900 et la seconde à $2,100. Cette évaluation est calculée en fonction de 60 p. 100 de la valeur de remplacement. La Commission de péréquation de la Colombie-Britannique a approuvé cette évaluation, la reconnaissant conforme aux pratiques et valeurs ordinaires.

Il y a un certain nombre d'années que l'État touche des loyers à l'égard de ces maisons, pour lesquelles il a dû acquitter des frais d'entretien et d'administration. Mais les ex-militaires qui achètent ces maisons ont, dans la plupart des cas, dépensé des sommes considérables pour en aménager et embellir les terrains. Dans certains cas, ils ont dû effectuer des réparations et des modifications

importantes à ces maisons. J'invite le ministre à examiner tous ces points, lorsqu'il s'agira d'établir le prix de vente.

Sauf erreur, la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas pour objet de faire des bénéfices. Je souhaite ardemment que les anciens combattants en cause obtiennent ces maisons au prix que les a payées l'État au moment de la vente. La majorité des députés approuveraient certes une telle manière d'agir. L'État ne perdrait absolument rien: il vendrait tout simplement les maisons aux ex-militaires au prix net qu'elles lui auraient coûté au moment de la vente.

Je parle de cela, parce que certains anciens combattants s'inquiètent du prix qu'on pourrait leur demander, à ce qu'ils entendent dire. Pour l'amour du Ciel, je ne puis comprendre pourquoi la Société centrale d'hypothèques et de logement devrait s'attendre à encaisser des bénéfices à l'égard d'entreprises de ce genre. Les Canadiens seraient certainement heureux de savoir que les personnes en cause ont obtenu ces maisons aux prix qu'elles avaient coûté à l'État au moment de la vente.

Avant de passer à autre chose, je veux dire que j'ai été heureux d'entendre le discours très intéressant qu'a prononcé l'autre jour le député de Spadina (M. Croll). Ses discours sont d'ordinaire intéressants et comportent des idées constructives. Il a parlé assez longuement de la situation du logement. J'ai éprouvé de l'intérêt pour la nouveauté d'une proposition (je dis "nouveauté" parce que l'idée est nouvelle pour le Gouvernement ou les députés) exhortant le Gouvernement à établir, sous une forme quelconque une assurance du versement initial sur l'achat d'une maison. Si j'ai bien compris les observations que le député a formulées alors (et je les ai lues attentivement depuis) sa proposition ne coûteraient pas un sou à l'État. Peut-être faudrait-il que le ministère prenne en cause avec soin certaines dispositions administratives et son travail s'en trouverait-il accru dans une certaine mesure; mais j'approuve entièrement l'analyse que le député a faite de la situation, ainsi que ses propositions et l'avantage qui reviendrait à l'acheteur d'une maison sans qu'il en coûte quoi que ce soit au pays. Je prie instamment le ministre des Travaux public (M. Winters), dont relève la loi sur l'habitation, de bien réfléchir à cette proposition pratique et, d'après moi, progressiste.

J'en arrive à la conclusion de mes observations sur des questions relatives à l'eau et à la terre. J'en arrive à l'espace. Je réclame, depuis des années, de meilleures installations en vue d'améliorer la réception radiophonique surtout pour la partie nord de ma circonscription. Depuis des années, des milliers de mes commettants n'ont pas eu l'occasion d'écouter convenablement un poste d'émission radiophonique canadien; cet état de choses existe encore. S'ils veulent entendre convenablement un poste de radio malgré le terrain montagneux et les circonstances inusitées, ainsi que les conditions difficiles pour la transmission radiophonique, ils doivent se contenter d'écouter San-Francisco, Seattle ou quelque poste d'Amérique centrale.

L'an dernier, deux transmetteurs à relais de faible puissance ont été établis dans ma circonscription, en Colombie-Britannique, un à Castlegar et l'autre à Kaslo. La population de ces régions, desservie par ces deux transmetteurs à relais, est enchantée de leur installation. Pour la première fois dans Kootenay-Ouest, on a l'occasion d'écouter les émissions de Radio-Canada, de sept heures du matin à onze heures du soir. La population apprécie beaucoup ces émissions.

Mais cet avantage a suscité beaucoup d'intérêt parmi ceux qui ne peuvent capter actuellement ces émissions radiophoniques. Le 20 décembre dernier, j'ai adressé la parole à une réunion à laquelle assistaient plus de trois cents personnes de divers endroits situés le long des lacs Arrow; on y a discuté cette question. L'assemblée a adopté une résolution engageant le Gouvernement à prendre des mesures en vue de l'installation de postes de relais de faible puissance dans Kootenay-Ouest, en nombre suffisant pour desservir le reste de la région, qui, à l'heure actuelle, n'a qu'une faible réception.

Je prie le ministre intéressé de prendre en considération les demandes de ces gens. Pendant que d'autres,—bientôt sans doute ce sera la majorité de la population du Canada, —profitent de la télévision, des milliers de personnes de ma circonscription n'ont jamais eu la chance, depuis l'établissement de la radiodiffusion, de capter convenablement les programmes radiophoniques canadiens. Je demande qu'on s'efforce, sans retard, de mettre fin à cet état de choses malheureux et, à mon avis, souverainement injuste.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir de nouveau l'occasion de dire quelques mots en ma qualité de représentant d'une des circonscriptions les plus belles et les plus progressistes du Canada; c'est incontestable. Tout comme d'autres députés, je félicite et j'accueille avec joie les nouveaux membres de la Chambre. J'ai félicité personnellement le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). J'aimerais beaucoup souhaiter la bienvenue aux sept nouveaux membres du per-

sonnel des pages. Ils sont essentiels à l'existence de la Chambre; ce sont de chics types.

Il y a certaines choses dont nous manquons de ce côté-ci de la Chambre. Par exemple, il nous manque l'horloge. Le ministre du Travail (M. Gregg) me dit qu'aucune restriction n'est donc imposée aux orateurs siégeant de notre côté; mais je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que je ne prendrai pas mes 40 minutes à moins qu'il n'arrive quelque chose qui ne s'est jamais produit auparavant. Lorsque je vois son siège vide,—je le dis avec une profonde émotion,—je déplore l'absence du chef de l'opposition (M. Drew). Je sais que le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) fait du bon travail; mais, je le répète, je déplore l'absence du chef de l'opposition. En des circonstances antérieures, il a écouté tout mon discours de 30 minutes sans battre des paupières. Qui n'apprécierait pas cette courtoisie? Nous espérons que bientôt, en réponse aux prières discrètes des membres de la Chambre, le chef de l'opposition recouvrera la santé et la force.

Après l'avoir lu et relu on me permettra bien de dire que le discours du trône est à mon avis le meilleur qui ait été prononcé depuis le peu de temps que je suis à la Chambre. J'ai dû entendre, je crois, 19 ou 20 discours du trône. Le discours de cette année traite de la vie en général au Canada mieux qu'aucun autre discours du trône que j'ai lu. Il est rédigé en termes non pas généraux mais précis. Il traite d'abord de certaines questions non encore résolues puis, vers la fin, présente 15 mesures législatives à l'étude de la Chambre. Nul n'osera, qui veut dire la vérité, affirmer que le discours du trône se distingue par ce qu'il passe sous silence. Il se distingue par ce qu'il dit et je suis, je pense, en mesure de le prouver.

Ce qui me satisfait d'abord dans le discours du trône, c'est l'annonce qu'un comité parlementaire sera créé pour l'étude des règles de procédure de la Chambre. Personne n'a besoin, à mon sens, de parler 40 minutes, étant donné qu'il y a toujours tant d'occasions pour les députés désireux de se faire entendre sur les diverses questions qui nous sont soumises. En second lieu, si quelque chose nous tourmente, nous pouvons poser une question et obtenir le renseignement désiré. Quarante minutes, c'est trop long à mon avis. Il faudra une préparation plus poussée. Les députés à la voix forte qui peuvent parler longuement en disant des choses très intelligentes pourront s'opposer à la diminution du temps de parole, mais je crois qu'à la réflexion ils verront que cette réduction constituerait un pas dans la bonne voie. J'attends avec un très vif intérêt le rapport du comité.

[M. McIvor.]

Le discours du trône rappelle également que le Gouvernement étudie les besoins des aveugles. La limite d'âge doit être abaissée à 18 ans. Toutefois, lorsque la Chambre sera saisie de la question, je vais demander qu'on accorde la pension aux aveugles sans l'évaluation des ressources. Songez au sort de l'homme ou de la femme qui doit traverser la vie sans l'usage de la vue. On ne peut offrir à l'aveugle aucune compensation. Il souffre d'un terrible désavantage.

La modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage est bienvenue, parce qu'elle contribuera beaucoup, croyons-nous, à aider aux sans-travail. J'en conclus que le Gouvernement s'occupe des besoins de l'heure qui consistent à procurer du travail aux ouvriers ou à donner le nécessaire à ceux qui ne travaillent pas, afin qu'ils puissent se procurer un peu plus que les articles de première nécessité.

Dans le sport, monsieur l'Orateur, on honore des athlètes qui ont brisé des records, soit parce qu'ils ont compté un certain nombre de points, qu'ils ont frappé des coups de circuit ou volé tant de buts, soit encore, dans le cas d'un gardien de buts, qu'il a à son crédit tant de blanchissages. Je pense que le ministre du Travail (M. Gregg) a réellement établi un record lorsqu'il a réussi à présenter à la Chambre des communes et à faire adopter en deux jours par la Chambre et l'autre endroit une loi de finance précédée d'un projet de résolution.

Le bill tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage a été présenté sous forme d'une résolution à trois heures de l'après-midi, le mardi 11 janvier. La résolution a été adoptée et le projet de loi a franchi ce jour-là l'étape de la première lecture. Le jeudi 13 janvier, à trois heures et dix de l'après-midi, on a proposé la motion tendant à la deuxième lecture du bill. Le bill a franchi cette étape, a été étudié en comité et à cinq heures et quinze de l'après-midi la mesure était adoptée par la Chambre. Avant la fin de la journée, la mesure avait non seulement été adoptée par la Chambre des communes, mais aussi par l'autre Chambre. Tout ce travail a été accompli en deux jours. Nous félicitons le ministre de cette réalisation, qu'un autre ministre aura passablement de difficulté à surpasser.

Le discours du trône nous annonce que le Gouvernement pourvoira aussi aux besoins des anciens combattants, en augmentant les allocations qui leur sont versées. Je demande depuis six ans qu'on verse aux anciens combattants des deux Grandes Guerres, mais surtout à ceux de la première, une pension, sans évaluation des ressources, à compter de soixante ans. Je connais des ex-militaires,

à Fort-William, qui sont âgés d'environ soixante ans; je puis assurer aux honorables députés qu'ils ne pourraient me vaincre dans une joute athlétique, car les années de guerre ont diminué leurs aptitudes. Je connais un homme qui a passé quatre Noël dans les tranchées. Ces hommes ont risqué leur vie; ils ont laissé derrière eux tout ce qui leur était cher. Certains sont revenus et n'avaient pas besoin de pension. On leur a dit qu'ils s'étaient bien acquittés de leur tâche. Tant que je siégerai en cette enceinte, je demanderai qu'on verse aux anciens combattants des deux Grandes Guerres, une pension, sans évaluation des ressources, à compter de soixante ans.

Nous sommes aussi heureux d'apprendre que non seulement on maintient le Plan de Colombo et qu'on lui accorde l'appui donné jusqu'ici, mais encore qu'on consolide cet appui par un autre million de dollars. Certains croient que ce montant ne suffit pas. Pour moi, un million de dollars représente beaucoup d'argent. Un million de dollars de plus renforcira le Plan de Colombo.

On nous donne aussi l'assurance que des pensions seront accordées aux invalides. C'est ce que nous attendions. Il y a longtemps, je sais, que nous les réclamons. J'ai dit à la Chambre que je n'accorderais mon appui à aucune autre mesure de sécurité sociale, tant que des pensions n'auraient pas été accordées aux invalides. Nous pouvons maintenant appuyer d'autres mesures législatives de ce genre.

L'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a félicité l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) de son discours. Moi aussi, je le félicite. Le ministre des Travaux publics (M. Winters) sait que l'honorable député a raison quand il dit qu'un homme qui immobilise $1,500 dans une nouvelle maison ne devrait pas perdre sa mise de fonds par suite de circonstances fâcheuses, telles que la maladie ou le chômage. Je félicite l'honorable représentant de Spadina de la netteté et de la concision avec lesquelles il a prononcé un discours soigneusement préparé.

Je sais que nous avons également un problème de chômage nous aussi, à Fort-William. Le représentant de Port-Arthur à l'Assemblée législative, qui est conservateur mais qui dit la vérité, parce que c'est un homme sincère et un véritable ami... (*Exclamations*).

**M. Hees:** Tous les conservateurs le sont.

**M. McIvor:** Nous avons, dit-il, du chômage à la tête des Lacs, mais nous allons y voir. Voilà comment j'interprète ses paroles. Nous avons, dit-il encore, le plus beau pays du monde. Je vais vous donner quelques preuves de la véracité de ces propos. Je le félicite d'être venu parler aussi clairement, pour que tous puissent l'entendre. J'aimerais tout de même ajouter que celui qui trouverait la solution du chômage saisonnier à la tête des Lacs mériterait les plus grands honneurs que pourrait lui rendre le pays. Voyons ce qui se passe. Lorsque le lac gèle, les bateaux ne peuvent plus entrer dans le port. Les élévateurs ferment et mettent leurs employés en congé. Les chemins de fer, à leur tour, en font autant. Il y a là-bas quatre dragues à l'œuvre l'été; l'hiver elles mettent en repos 40 employés chacune.

Tout ce qui reste à faire à ces hommes c'est, s'ils en sont capables, d'aller travailler en forêt. Certains hommes, toutefois, ne le peuvent pas: ils ne sont pas en état de le faire, pour plusieurs raisons, ou bien ils manquent d'expérience. C'est pourquoi il me semble que celui qui pourra trouver un remède au chômage saisonnier à la tête des Lacs sera un as!

Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a prononcé un bon discours et j'aime à l'entendre parce qu'il parle avec sincérité. Je ne dis pas que nul autre ne parle avec sincérité, mais j'aime à l'entendre. A la fin de son discours, il a déclaré que le gouvernement actuel est très porté à s'admirer lui-même, ou quelque chose du genre. Je dirai au député que le Gouvernement a de quoi admirer. Nous ne sommes pas les seuls à le penser; des étrangers félicitent le Canada de son gouvernement. Nos voisins du Sud pensent que nous nous acquittons fort bien de notre tâche. Cet été, le ministre du Commerce (M. Howe) a été décoré de la médaille Guggenheim par la société américaine des ingénieurs, pour l'aide qu'il a rendue à l'aviation. Voilà un des plus grands hommages qu'on pouvait rendre à un ministre.

Quand je songe au Canada, je trouve que le mot lui-même est musical. Quand je me représente le Canada de l'est à l'ouest, avec tous ses gouvernements provinciaux, ses villes et son gouvernement fédéral, je suis sûr que nous avons les meilleurs gouvernements de la terre. Les membres de l'opposition peuvent parler à leur gré, mais dans le fond de leur cœur ils savent que nous avons un bon gouvernement. Il est honnête, et je défie quiconque de se lever à la Chambre ou en dehors et de montrer du doigt un seul membre du cabinet qui ait pris un dollar pour lui-même en pot-de-vin. Pour un gouvernement qui est au pouvoir depuis vingt ans, ce sont de beaux états de service. Quel est le gouvernement provincial qui peut en dire autant? Je ne crois pas qu'un autre gouvernement fédéral ait aussi bien fait.

**M. Hees:** Quel est le gouvernement provincial qui n'a pas aussi bien fait?

**M. McIvor:** Je ne prête pas attention aux interruptions. Nous avons un bien beau pays. Quand je pense à Fort-William, tout ce qu'accomplit notre conseil municipal me vient à l'esprit. Je l'ai déjà dit, nous faisons de nos jeunes des citoyens irréprochables qui vivent leur christianisme. Le conseil municipal fait son travail et nos écoles du dimanche, nos églises et nos YMCA, le leur. Nous avons 29 patinoires, un enclos pour le hockey étant aménagé à côté de l'enclos réservé aux patineurs. Ils sont confiés à la surveillance de moniteurs qui ont de l'affection pour les jeunes. Chaque patinoire est dotée d'un abri. De telles réalisations m'inspirent de l'admiration pour notre conseil municipal et pour son esprit d'initiative. Nos impôts municipaux ne sont pas plus élevés qu'ailleurs: ils sont même moins élevés qu'ici, à Ottawa.

L'été nous avons un directeur du comité des parcs M. Art. Widnall. Il dirige un groupe de moniteurs (élèves d'écoles secondaires ou autres personnes) dont la mission est de surveiller les jeux des enfants dans les divers parcs, l'été, de façon à tenir nos garçons et filles bien actifs. Ce qui est particulièrement remarquable c'est que nous avons tellement d'équipes de hockey qui utilisent ces patinoires qu'il est difficile de trouver des gens pour en diriger l'activité. Je me souviens avoir déjà demandé à un grand gaillard s'il voudrait venir voir ce que nous faisions. Je lui ai annoncé qu'il aurait un exercice pour les petits de douze ans et moins, le jeudi après-midi à 4 heures et quart. Sur la patinoire en plein air, le vent soufflait et le thermomètre marquait 15 au-dessous. Le grand gaillard, agent de ville du nom de Ted Grant, s'est amené; ni lui ni personne d'autre n'eut froid cet après-midi là. Policier costaud il exerce ces fonctions encore aujourhui et n'a jamais moins de trois patinoires à surveiller. Il surveille les joutes de baseball l'été et les garçonnets n'en ont pas peur. Ils lui obéissent, bien entendu.

J'ai entendu le chef du parti cécéfiste déclarer qu'on n'avait rien fait pour les ouvriers de 1935 à 1938. Je ne sais pas ce qu'on a fait dans Rosetown-Biggar, mais je sais ce qui s'est passé dans Fort-William et la région environnante. Feu Humphrey Mitchell, alors sous-ministre du Travail, a pris une résolution. On a fermé les camps de secours et employé les hommes à des travaux pressants pour le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Cela se passait un mois après notre élection, à ma grande satisfaction.



J'aimerais dire un mot des grèves. J'espère toujours que les chefs ouvriers qui sont, je crois, aussi bons que les autres, sauront collaborer avec les administrateurs pour empêcher les grèves. Je sais que les industries sont en croissance au Canada. Lorsqu'on parle de collaboration entre ouvriers et patrons et de partage des bénéfices en faveur de l'ouvrier, pour remédier aux grèves, on sait que la formule ne peut jouer dans des compagnies comme le National-Canadien et le Pacifique-Canadien. Toutefois, la formule pourrait peut-être être mise au point. Je suis convaincu que si l'ouvrier pouvait toucher son salaire actuel plus une part des bénéfices, les résultats seraient splendides. Il y a des gens, il va sans dire, qui prétendent que l'application du principe de la charité chrétienne mettrait fin aux grèves et j'en suis moi-même convaincu.

Fort-William a besoin de certaines choses. Nous pensons que, pour remédier au chômage, nous pourrions obtenir un brise-lames au n° 1 et au n° 2. C'est nécessaire pour l'emmagasinage des billes et la protection des industries. Nous savons que le gouvernement fédéral verse la somme de $33,000 à l'égard des bureaux qu'il occupe à Fort-William, et nous aimerions avoir un édifice fédéral. Nous demandons avec instance que le dragage commence le plus tôt possible au lieu de retarder au début de juillet. Nous pensons que les travaux de dragage pourraient commencer tôt au printemps.

Un ami me disait que les plus grands dangers qui menacent aujourd'hui le Canada ne sont pas le communisme et la guerre. Quand je lui ai demandé de quoi il s'agissait, il m'a dit: "Des infractions aux dix commandements". J'ai beaucoup réfléchi sur ce point. J'ai entendu les députés discuter la question du divorce à la Chambre, mais personne n'a encore proposé de remède au divorce. Ce sont les infractions au septième commandement qui sont la cause des divorces. Mon ami avait raison de dire que les plus grands dangers qui menacent le Canada ce sont les infractions aux dix commandements. Le nombre des divorces augmente chaque année. Pourquoi? A cause de l'égoïsme et des infractions au septième commandement.

L'automne dernier je suis allé en Colombie-Britannique. Je sais qu'il est difficile de se rendre compte de tout ce qui se passe dans une province lorsqu'on n'y séjourne qu'une semaine. Je n'ai pu tout apprendre pendant ce bref séjour. Quand je me suis rendu à Vancouver, il y avait du grabuge parce qu'on vendait des billets de loterie pouvant rapporter de fortes sommes aux gagnants. Une enquête effectuée par un journal et la police a révélé que personne n'avait jamais reçu de prix.

De l'Atlantique au Pacifique les gens achètent des billets de loterie dans l'espoir de gagner un prix, sans peine. Cela constitue une infraction aux commandements, car un d'entre eux dit: "Tu ne convoiteras pas le bien du prochain". Celui qui achète un billet de ce genre, cherche à obtenir un bien pour lequel une autre personne a payé. C'est dire que les plus grands dangers qui menacent aujourd'hui le Canada sont les infractions aux dix commandements.

Que se passe-t-il aujourd'hui en ce qui concerne les conditions de travail? On a lutté dans le passé afin d'obtenir que l'ouvrier puisse se reposer un jour sur sept. Aujourd'hui il en a deux sur sept. Certains estiment qu'il faudrait abréger davantage la semaine de travail, mais je ne suis pas de ceux là. Nous avons la journée de huit heures et la semaine de cinq jours. Les gens travaillent donc huit heures par jour; ils peuvent s'amuser pendant huit heures, dormir pendant huit heures et disposer de toute la journée le samedi. Il y en a cependant, qui veulent voler le dimanche à Dieu et le consacrer au sport commercialisé. Ce n'est pas une chose très populaire à préconiser. Il est incontestable qu'on enfreint une loi morale en se livrant le dimanche à des activités commerciales. Il ne faut pas oublier de sanctifier le dimanche.

Je ne voudrais pas m'étendre plus longtemps sur la question, mais mon ami me disait: "Il y a des ministères qui s'occupent de la guerre, pourquoi n'y aurait-il pas aussi un ministère qui s'occuperait de la paix?" Pour ce qui est de la profanation du dimanche, je rappelle aux membres du cabinet dont les fonctionnaires organisent des manifestations le dimanche, que ce jour-là beaucoup de jeunes, hommes et femmes, conduisent les enfants à l'école du dimanche. Je leur demanderais de s'abstenir de toute manifestation le dimanche. Comme vous savez, monsieur l'Orateur, dans la prière que vous nous faites réciter, nous disons: "Ne nous induisez pas en tentation". Une grande manifestation organisée par un ministère le dimanche est un mauvais exemple pour les enfants et les adultes. Je leur dis donc: Le dimanche du garderas en servant Dieu dévotement.

Je vous remercie de votre patience, monsieur l'Orateur. Il y a une chose qui m'émeut en ce moment. Les électeurs de Fort-William ont fait plus pour moi que je ne pouvais l'espérer. A la vérité, un certain nombre d'entre eux sont venus me voir l'autre jour. Ils ne partagent pas mes idées, mais ils m'ont assuré que je représentais tout le monde dans la circonscription. J'ai répondu: "Non", sachant bien de qui je voulais parler. Je ne représente pas ceux qui traitent Dieu comme s'il s'agissait d'un mythe; je ne représente pas ce qu'ils représentent. Je ne les représente pas et je ne prétends pas les représenter, mais je puis, certes, m'efforcer de leur faire changer d'idée. Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

**M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, ayant eu maintes fois l'occasion de suivre ou de précéder le représentant de Fort-William, il m'est agréable de constater que, plus d'une fois, nous avons pu partager le même sentiment sur plusieurs questions. Ce soir, ayant eu la chance de l'entendre de nouveau, je dois dire que je puis partager de tout cœur bon nombre de ses vues.

L'honorable député de Fort-William a passé quelque temps dans la région que j'ai l'honneur de représenter, la circonscription de Brandon-Souris. Il y a laissé sa trace, du point de vue des choses, des valeurs spirituelles. Ceci dit, monsieur l'Orateur, l'honorable député me pardonnera certainement de ne pas être tout à fait de son avis en tout ce qu'il a dit au sujet du Gouvernement et de sa politique. Je le prie de se montrer indulgent à cet égard.

Les députés qui appuient le Gouvernement ont, comme le veut la tradition, passé beaucoup de temps au cours du débat sur l'Adresse à vanter les mérites de l'administration actuelle. Pourtant j'ai cru constater une certaine contrainte dans cette tentative d'appui de la politique du Gouvernement, telle que la révèle le discours du trône. On pourrait même croire qu'ils protestent vraiment trop...

Dans le discours du trône, si je l'ai bien analysé, se manifeste pour la première fois depuis que je siège ici,—ce qui ne remonte pas très loin,—une certaine prudence. Je me souviens que le premier discours du trône que j'ai eu la chance d'entendre, en 1951, était à peu près aussi exubérant que l'inflation à laquelle il cherchait à s'attaquer à cette époque. S'il est une conclusion que l'on peut tirer à ce point de la discussion, c'est que le Canada traverse une période de transition à l'heure actuelle.

Dans son discours récent, le président de la Banque de Montréal déclarait que nous nous trouvons actuellement à un stade de développement économique où il est impossible de dire si le Canada se dirige vers une période de déflation ou d'inflation. Quand j'ai lu cette déclaration, j'ai pensé que c'était peut-être là la raison de la retraite hâtive du très estimé gouverneur de la Banque du Canada, M. Graham Towers qui, à un âge relativement jeune, au début de la cinquantaine, a décidé de quitter ce poste important. Il se peut que, aux prises avec ce dilemme

insoluble, s'efforçant de trouver si nous nous dirigions vers la déflation ou l'inflation, il a été amené à prendre sa retraite à cet âge peu avancé. Il n'y a rien de plus épuisant pour le système nerveux aussi bien que pour les forces physiques que d'essayer de sortir d'un dilemme insoluble comme celui-là.

J'aimerais ajouter une observation d'ordre général sur le discours du trône. On peut au moins dire du discours du trône qu'il traite dans l'ordre qui convient des problèmes qui assaillissent le Canada à l'heure actuelle. Il place en premier lieu les affaires internationales. Il y est question de la menace persistante de la guerre en cette ère d'énergie atomique; il renferme aussi une note optimiste au sujet de la guerre froide qui se continue. Je n'en dis pas plus long sur ce point du discours du trône, car nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de la semaine. Il y est également question du Plan de Colombo; soit dit en passant, je suis déçu du peu d'importance de la somme dont s'accroîtra notre participation à cette très importante activité sur le plan des affaires internationales.

Il est ensuite question de prévoyance sociale chez nous. A la suite d'autres députés, je tiens à dire que je me réjouis de l'adoption d'un régime de pensions d'invalidité. C'est le gouvernement conservateur de l'Ontario qui a montré la voie dans ce domaine, comme dans celui des autres mesures de prévoyance sociale: la pension aux aveugles et l'allocation aux anciens combattants. Soit dit en passant, on devrait accorder la plus grande attention à la dernière partie de l'amendement proposé par notre groupe, c'est-à-dire l'adoption, le plus tôt possible, d'un programme d'assurance-santé à participation; c'est actuellement l'une des plus grandes lacunes de notre régime de prévoyance sociale.

Ces remarques formulées en passant ont trait de façon générale au discours du trône dont nous avons entendu la lecture il y a à peine une semaine. Encore une fois, nous admettons tous (c'est l'opinion qu'on a exprimée de toutes parts à la Chambre) que le Canada passe par une période de transition économique plutôt incertaine.

J'ai ici de nombreuses études économiques préparées par des ministères de l'État, par des institutions commerciales et bancaires; toutes sont du même avis à cet égard. A la vérité, les députés ont à leur disposition tellement de données statistiques de nos jours qu'ils peuvent très difficilement trouver à quoi elles riment. Il me semble parfois que les orateurs et les documents nous écrasent tellement sous le poids des chiffres, à la façon d'un arrière affolé, qu'il devient très difficile à la moyenne des députés de se rendre compte exactement de la situation. Toutefois,



j'ai ici un excellent sommaire que j'ai trouvé dans le bulletin de la Banque de Montréal du 24 juin dernier. Voici:

> Il est maintenant évident qu'après s'être sans cesse accrue et souvent rapidement, depuis 1946, l'activité commerciale a atteint son sommet à l'automne de 1953 et s'est maintenant engagée sur une douce pente descendante, dont les tracés sont encore en voie de se dessiner.

A mon avis, voilà un excellent tableau de la situation économique dans laquelle nous nous trouvons. Comme on l'a déjà indiqué, les tenants du Gouvernement réfuteront peut-être cette évaluation et tendront à souligner les aspects plus agréables que présente le tableau. D'autre part, les partisans du groupe siégeant à ma gauche, les cécéfistes, verront cette transition comme un autre glissement vers une crise économique d'envergure, qui serait l'un des aspects regrettables de notre prétendu régime capitaliste, du moins depuis le début de la révolution industrielle. Bien que les simples députés, tenants du Gouvernement, tâchent de ne présenter que leurs aspects plus plaisants, certaines mesures qu'a présentées le Gouvernement indiquent au moins une vague compréhension des problèmes qui se posent.

Nous en voyons l'indice dans l'interruption du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône afin d'adopter quelques modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

On exprime également beaucoup d'inquiétude au sujet des difficultés auxquelles doit faire face le Canada à l'heure actuelle en matière de commerce extérieur. Au cours de l'année qui vient de s'écouler l'Europe a effectué un redressement remarquable. Tandis qu'au cours des années précédentes, les résumés publiés par les plus importants journaux traitant de finances et d'économie ont signalé l'essor rapide de l'économie canadienne, la situation se présente maintenant sous un autre jour et nous trouvons, dans les mêmes publications, l'exposé du redressement remarquable de l'économie européenne. Comme il dépend de ses exportations, le Canada se trouve, par conséquent, dans une position très embarrassante. Je l'ai encore mieux compris en écoutant, lundi dernier, le premier ministre (M. St-Laurent) réfuter le discours du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Dans ce discours, le premier ministre s'est arrêté à ce qu'il a interprété comme une allusion indirecte au protectionnisme, ou à ce qu'on appelle très souvent, en cette Chambre, un programme de protectionnisme tory.

On fait aussi allusion, à l'occasion, à un fameux discours prononcé au cours des années 30 alors que le Canada se trouvait au beau milieu d'une crise économique mondiale. Le premier ministre de l'époque, cherchant

à remédier à la très grave situation commerciale du Canada, situation qui découlait de la crise économique mondiale, donna à entendre qu'il s'ouvrirait un chemin vers les marchés du monde. Je trouve à la fois très intrigant et très intéressant de constater que, lorsque la question du commerce revient sur le tapis à la Chambre, quelqu'un des membres du parti ministériel fait presque invariablement allusion à cette expression.

Je tiens à dire qu'une tentative légitime et énergique en vue de rétablir la situation commerciale du Canada, ou, si l'on préfère "de s'ouvrir un chemin vers les marchés du monde", est beaucoup plus efficace que la tentative mentionnée dans le discours du trône, en vue d'ouvrir le rocher Ripple. Pour ma part, je trouve que cet enlèvement n'a aucun rapport avec la situation commerciale avec laquelle nous sommes aux prises.

Nous sommes tous alarmés et troublés, en particulier, ceux d'entre nous qui viennent des provinces des Prairies, c'est-à-dire de l'Ouest continental,—par les obstacles que rencontre à l'heure actuelle l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Lors de l'élaboration de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, on espérait, je pense, qu'il nous conduirait inévitablement à une association dans le domaine du commerce international, tout comme on avait espéré, en ces jours paisibles, que les Nations Unies ouvriraient au monde une période où la paix et le contentement régneraient à jamais.

Si je ne m'abuse, quand on a négocié l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tous les partis représentés à la Chambre ont appuyé de façon énergique et enthousiaste les politiques commerciales qu'il supposait. Malheureusement, les combinaisons les mieux étudiées des humbles et des puissants ne réussissent pas toujours. Pour ce qui est de nos efforts en vue d'établir un régime de sécurité internationale, nous sommes aux prises avec des difficultés analogues à la fois dans le domaine du commerce et dans le domaine de la défense militaire. Le nationalisme économique est tout aussi intraitable que le nationalisme militaire et la guerre économique est tout aussi réelle que l'autre sorte de guerre qui menace constamment le monde à l'heure actuelle.

Quand on songe que le pays le plus rapproché de nous, le pays vers lequel nous nous sommes tournés pour trouver un marché pour nos exportations, c'est-à-dire les États-Unis, a posé des gestes menaçants à l'égard de certains de nos produits agricoles, on comprend facilement combien il est plus difficile de traiter avec des pays qui n'ont avec nous aucun lien d'amitié.

Je pourrais aller plus loin à propos de cette question du nationalisme économique. Nous pouvons au moins négocier avec l'URSS à propos de la sécurité internationale mais nous ne pouvons même pas nous mettre en communication avec elle, semble-t-il, à propos de cette guerre économique avec laquelle nous sommes aux prises.

Nous pouvons conclure je crois qu'il existe une grande différence entre la théorie et la pratique, pour ce qui est du désarmement économique. Il est tout aussi difficile, peut-être plus, que le désarmement militaire. C'est presque une vérité de La Palisse, si l'on tient compte de l'expérience de notre pays.

Pour ce qui est de l'Ouest, ce problème nous touche vraiment de très près. Il intéresse particulièrement les trois provinces des Prairies dont l'économie repose encore sur le commerce du blé. Le blé est encore le soutien économique des Prairies. Lorsque sir Wilfrid Laurier a prédit, au début du siècle, que le XX[e] siècle appartiendrait au Canada, il songeait à l'expansion rapide du commerce du blé dans les Prairies. Le blé a rendu possible l'aménagement de la première voie ferrée transcontinentale du Canada, et il m'arrive de penser que l'établissement du chemin de fer du Pacifique-Canadien a été le dernier effort important que le gouvernement fédéral a déployé vis-à-vis des Prairies. Le projet en a été conçu au début de l'histoire de notre pays et mis à exécution avec beaucoup de perspicacité, une perspicacité justifiée bien des fois depuis lors, même si les pessimistes étaient nombreux à cette époque.

Il est également nécessaire de signaler que la requête portant sur un allégement du tarif-marchandises applicable au pas du Nid-de-Corbeau devrait tenir compte de l'apport que l'industrie du blé a fourni dans l'expansion du réseau ferroviaire du Canada.

C'est aussi l'essor rapide de notre économie fromentière qui a rendu possible les grandes vagues d'immigration au début du siècle et qui a ouvert cette région du pays à la colonisation. Malheureusement, cette marche ne s'est pas poursuivie avec la même rapidité pour des raisons dont je parlerai avant de terminer mes remarques.

Quelle que soit l'importance indiscutable du commerce du blé, l'économie des Prairies demeure dans une situation particulièrement vulnérable, car elle se rattache à un seul produit.

Quand des troubles inévitables se produisent dans l'économie mondiale et se répercutent dans la nôtre, l'agriculture est la première atteinte. L'économie ne peut être saine quand elle manque de maturité, ce qui sera toujours le cas de celle des Prairies

parce qu'elle dépend d'un seul produit. Le commerce du blé, quelles que soient les modifications de prix et de circonstances économiques, et sauf dans des situations extrêmes comme celles que suscitent les guerres mondiales, obéit à des lois d'une relative rigidité. Dans *Industry and Trade*, publié en 1919, M. Alfred Marshall a souligné ce point en disant:

> Un "principe" exceptionnel s'applique aux céréales essentielles, car une baisse de prix ne peut généralement en accroître la consommation comme aliment humain; quand leur prix monte, les gens en achètent assez pour vivre tant qu'ils ont les moyens de le faire. En termes courants la demande de ces denrées est exceptionnellement inélastique.

Cela accroît la difficulté de notre économie des Prairies et nous avons sans cesse été soumis à des cycles de hausses et de baisses rapides, qui, ces dernières années, nous ont amenés à exiger des méthodes qui atténueront l'effet des alternances rapides de prospérité et de crise.

Je me permets d'ajouter à ce sujet, monsieur l'Orateur, que la Commission canadienne du blé a particulièrement aidé à amortir les tendances extrêmes qui s'observent au cours des cycles économiques. Le seul problème qu'elle pose, c'est qu'on a été porté à l'utiliser à des fins politiques, par l'adoption, en ce qui a trait au blé, de lignes de conduite de nature à favoriser le succès du parti au pouvoir. Il en a été ainsi tout récemment, me semble-t-il, lors de l'élection complémentaire de Selkirk. Le samedi précédant l'élection, on a rendu publique une importante nouvelle concernant les versements provisoires. Je pourrais citer d'autres exemples analogues.

Menacés comme nous le sommes d'une crise du blé à l'échelle mondiale, il importe de prendre des mesures énergiques pour protéger notre industrie agricole. Il est certain que nous sommes en meilleure posture que durant les années 30, période où l'accumulation d'excédents a coïncidé malheureusement avec la débâcle financière de 1929 et où toute l'économie fondée sur le blé s'est écroulée, non seulement dans les provinces des Prairies mais dans le monde entier. Je crois cependant qu'une répétition de ce désastre n'est pas inévitable parce que nous portons au problème une attention beaucoup plus aiguë qu'autrefois.

D'aucuns soutiennent que le parti auquel j'appartiens ne se préoccupe guère du rôle que doit jouer le Gouvernement relativement à ces problèmes économiques. Quant à moi, je crois que l'inaction, de la part d'un gouvernement, peut dans certains cas produire des résultats presque aussi mauvais que l'intervention excessive du Gouvernement. J'estime aussi qu'on n'a pas accordé une attention suffisante aux problèmes auxquels notre agriculture fait face dans l'Ouest du pays.



Bon nombre de députés qui ont déjà pris part au débat ont exposé des idées bien propres, si on les acceptait et leur donnait suite, à stabiliser davantage la situation. L'autre jour, par exemple, l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) a mentionné cinq points. Il a préconisé un régime de prix à terme fondé sur une parité de 95 p. 100, vu que l'agriculture fait actuellement face à un resserrement croissant des prix. Nous avons un régime de soutien des prix dont l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) nous encourage à nous servir avec plus de vigueur que nous ne l'avons fait jusqu'ici. Je suis d'accord avec lui à ce sujet. Toutefois, j'estime que si nous fixions la parité à 95 p. 100, nous aggraverions le problème au lieu de le résoudre, en mettant plus de rigidité dans notre régime économique. De plus, il serait malheureux, au moment où les États-Unis s'éloignent d'un niveau de parité élevé, de vouloir occuper une position qu'ils sont en train d'abandonner.

L'honorable député a parlé d'offices de vente, mesure également adoptée dans les milieux agricoles qui y voient une méthode permettant de stabiliser les cycles prospérité et crise et les fluctuations qui en découlent. L'existence d'offices de vente ne hausse pas nécessairement les prix au producteur. Leur rôle est tout simplement de combattre les fluctuations les plus prononcées. C'est la demande qui, en dernière analyse, détermine les prix. Pour ce qui est des offices de vente, il convient de souligner que ce sont les producteurs eux-mêmes qui devraient les organiser et en obtenir la surveillance. Rien ne serait plus déplorable que de voir des offices d'organisation des marchés servir d'instruments politiques aux mains d'un parti au pouvoir.

On a mentionné le régime de double prix qui consisterait à effectuer le dumping de nos produits agricoles dans les marchés extérieurs, tandis que les prix de ces denrées demeureraient élevés chez nous. Il serait à peu près impossible à cet égard de n'avoir pas à subir une guerre des tarifs douaniers comme celle qui s'est livrée durant les années 30. Si nous commençons à effectuer le dumping de nos produits agricoles dans les marchés d'Europe ou d'ailleurs, les représailles à cet égard prendront la forme d'une guerre des tarifs douaniers comme cela s'est fait durant les années 30. N'oublions jamais qu'il y a ce problème de guerre économique et que le monde ne constitue pas encore une grande famille heureuse.

Dans une étude intitulée: *Crise du blé, 1926-1954*, j'ai relevé des détails fort intéres-

sants au sujet de la politique douanière de certains pays d'Europe durant les années 30:

La France a commencé tôt à imposer des droits à l'égard des importations de blé. Mais, la crise du blé prenant de l'ampleur, ce procédé s'est accordé et intensifié, ainsi que l'indique le taux des droits en vigueur durant les années subséquentes. Le taux est exprimé en francs par quintal de céréales.

Voici ce taux: en 1921, 7 francs; en 1926, 18 francs; en 1929, 50 francs, et en 1936, 83 francs, soit $1.50 le boisseau. J'ai été renversé de constater la réaction de l'Allemagne et à quel point elle avait relevé son tarif douanier. En 1930, le droit était de 35 reichsmarks le quintal, soit à peu près de $3.84 le boisseau. Il n'est donc guère étonnant, que, se trouvant devant des barrières douanières de ce genre, le premier ministre d'alors, parlait de se frayer de force le passage menant aux marchés internationaux. Même si nous avons fait des progrès dans notre façon de penser sur les problèmes internationaux, je ne crois pas que nous puissions nous attendre que le marché européen accepte le dumping de la part de l'industrie agricole canadienne. Pareille ligne de conduite ne ferait qu'entraîner des représailles sur le plan tarifaire.

Le cinquième point proposait une enquête sur l'écart des prix. Cette question revient souvent sur le tapis; mais je n'ai pas le temps de m'y attarder en ce moment. J'ai pris connaissance, dans le numéro du 10 février 1954, du *Empire-Advance*, de Virden, d'un article signé par le ministre de la Justice (M. Garson) dont relève l'enquête sur les coalitions. On lui avait apparemment adressé quelques questions sur l'écart qui existait, surtout pour la viande, entre le prix touché par le producteur et celui que payait le consommateur. Il a publié là un long article qui tâche d'expliquer la cause de cet état de choses. Il ajoute ensuite:

Qu'on me permette de dire, à titre de ministre chargé de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions, que toutes les plaintes de cette nature concernant l'existence soupçonnée d'une pareille coalition, font l'objet d'une enquête approfondie. Si vous avez vous-même des plaintes de cette nature à formuler, ou si vous connaissez quelque ami qui voudrait le faire, n'hésitez pas à nous les communiquer.

J'ai accepté cette invitation ce soir et, comme l'honorable député de Dauphin, j'estime qu'un domaine extrêmement fertile s'offre pour une enquête de ce genre. Je regrette que le temps à ma disposition ne me permette pas de creuser plus à fond cette question.

L'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) avait quelques propositions à formuler à propos de l'agriculture. Il a proposé qu'on prenne des mesures en vue d'aider les cultivateurs qui manquent d'argent sonnant. La ville de Brandon que je représente est directement atteinte par cette pénurie d'argent parce qu'elle dessert dans une large mesure la population agricole environnante. J'ai mené une enquête chez les marchands détaillants au cours des derniers mois et je puis dire qu'il ne prisent guère la situation actuelle. Il faut prendre des mesures pour mettre de l'argent sonnant dans les mains des producteurs de céréales. Au cours de ces périodes de transition économique, les moyens de crédit mis à la disposition d'autres entreprises commerciales, au Canada, ne sont guère étendus à notre économie agricole. Tout d'abord, le cultivateur hésite à s'endetter surtout à cause de l'expérience malheureuse qu'il a subie durant les années 30 et pendant les premiers stades du cycle alternant de prospérité et de marasme. Je me suis heurté à un problème particulier de ce genre l'été dernier, lorsque l'Assiniboine a débordé. Ces innondations se sont produites deux fois de suite et des groupes de cultivateurs ont eu des récoltes complètement déficitaires deux années consécutives. Il est assez déplorable d'avoir une récolte déficitaire, mais la situation économique devient presque désespérée lorsqu'on en a deux. Il n'y avait pas de solution à leur problème financier immédiat. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, on ne l'ignore pas, ne vise pas cette situation. On les a laissés à leur sort: ils devaient faire faillite ou se relever, suivant leurs moyens. C'est une situation qui pourrait très bien faire l'objet d'une enquête de la part du Gouvernement.

Je suis tout à fait de l'avis du représentant de Prince-Albert lorsqu'il dit que nous pourrions nous montrer plus entreprenants en ce qui concerne notre politique d'organisation du marché. Nous avons été portés à devenir un peu indolents et mous, ces dernières années, en raison de la demande accablante venant du marché extérieur. Nous pourrions faire un peu de "dynamitage",—si je puis employer ce mot entre guillemets,—afin d'alléger la situation. Je suis évidemment très heureux qu'on ait établi des services de la douane à Port-Churchill car, dans les Prairies, nous pensons qu'un brillant avenir attend Port-Churchill en tant que port donnant accès au marché européen.

Pour résumer ces observations, monsieur l'Orateur, l'agriculture évolue dans une société industrielle fort complexe, où la libre entreprise se trouve considérablement modifiée par les droits douaniers, la politique financière, les monopoles et le reste, surtout parce que nous sommes en présence d'une situation extérieure imprévisible et indépendante de notre volonté.

Le gouvernement actuel pourrait prendre certaines mesures sans imposer de droits de

douane,—expression désagréable,—de régies et ainsi de suite, qui tendent tout simplement à accroître la rigidité de l'appareil économique.

Au cours des minutes qui me restent, monsieur l'Orateur, je dirai que nous devrions examiner la nature du rythme accéléré des affaires au Canada. Nous avons joui d'une prospérité marquée de 1946 jusqu'à ces derniers mois. Je l'ai souligné et j'y reviens, notre prospérité actuelle ne sera pas suivie d'une crise. Quant aux cycles financiers, épouvantail de notre régime capitaliste, les autorités économiques estiment que nous avons abattu cet épouvantail et que nous sommes maintenant à même d'atténuer les rudes effets des alternances rapides des périodes de crise et de prospérité.

L'état florissant de l'économie canadienne à l'heure actuelle, selon moi, se manifeste dans un double secteur: l'industrie des ressources primaires et les entreprises d'usinage. La courbe ascendante décrite par l'exploitation de nos ressources primaires n'est pas un phénomène nouveau dans notre économie; cette courbe montante imprime un essor à l'Ouest et au Nord du pays. A plusieurs égards, par suite du boom des ressources primaires, le Nord devient ce qu'était l'Ouest, pour le Canada, il y a 80 ans environ.

Mais il faut savoir que la découverte de ces ressources n'est pas nécessairement nouvelle. Nous en connaissions l'existence depuis quelque temps. Si le Canada a pu, en ces dernières années, et surtout au cours de la guerre et depuis, exploiter ces ressources, c'est surtout grâce au travail des géologues et des pilotes de la brousse. Dans les circonstances, je dois dire que j'ai été étonné l'an dernier d'apprendre que le Gouvernement avait refusé d'accorder aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien l'autorisation d'établir un service de transport des marchandises à coût modique dans le Nord du Canada. J'ai sous les yeux une coupure de journal qui me donne l'impression que le projet a été abandonné. L'article est intitulé: "Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien vendent deux gros avions". Il s'agissait de deux avions DC-6A, que la société avait achetés croyant qu'un gouvernement perspicace serait heureux de voir s'accroître les moyens de transport des marchandises dans le Nord, qui prend une expansion rapide. Je m'explique difficilement l'attitude négative du Gouvernement à cet égard.

Je suis au courant de l'essor prodigieux de nos ressources car en plein centre de ma circonscription se trouve Virden, qui est devenu le centre du pétrole au Manitoba. Par simple curiosité, j'ai découpé quatre articles d'une récente livraison de l'*Empire-Advance* de Virden, au sujet des richesses pétrolifères de cette partie de la province. Le premier article est intitulé: "Le Manitoba va de l'avant". L'article suivant porte ce titre: "Vingt-six nouveaux puits de pétrole augmentent la production de novembre". Le troisième: "Le Manitoba devient un des principaux producteurs canadiens de pétrole". Nous avons connu un essor tellement rapide, que le Manitoba espère avant bien longtemps pouvoir subvenir à ses propres besoins de pétrole.

Le ministre des Postes (M. Côté) doit savoir que Virden est une ville en plein essor, parce qu'on l'a récemment assiégé de protestations au sujet de l'insuffisance des services postaux à cet endroit. La ville a grandi si rapidement et le nombre des usagers a augmenté si rapidement que les services postaux ne suffisent à tous les besoins. Je crois que le ministre des Postes essaie en ce moment de résoudre ce problème. Du moins, je l'espère.

Tout va très bien en ce qui regarde les ressources primaires, mais c'est dans le domaine de la production manufacturière que réside la faiblesse de l'Ouest. Nous manquons d'industries secondaires. La grande expansion manufacturière s'est concentrée entièrement autour de Montréal et de Toronto. En d'autres termes, la répartition de l'activité industrielle et manufacturière est restée à peu près la même depuis le début de la première moitié du vingtième siècle. La marche vers l'Ouest du point de vue économique s'est résumée à un mouvement d'idée et d'argent, plutôt que de production manufacturière. Les spécialistes et le capital dont on a besoin dans la recherche des produits primaires se trouvent dans une large mesure dans la partie est du pays. Je dois dire que les spécialistes venaient de l'Ouest. Ils ont été formés dans les universités de l'Est et retournent maintenant dans les provinces des Prairies. Une des principales exportations de ces provinces a toujours été l'exportation d'hommes doués d'aptitudes remarquables.

Outre cette concentration dans l'Est du Canada il en existe aussi une aux États-Unis, dans une certaine mesure. On peut même dire que, pour une large part, le boom au Canada tient au boom relatif qui se manifeste aux États-Unis. Nous avons fait leur jeu en ce qui concerne le commerce. Comme l'ont rappelé un grand nombre d'orateurs, les États-Unis ont placé au Canada, jusqu'ici 7,235 milliards de dollars, dont trois milliards correspondent à des capitaux engagés dans des compagnies dirigées, effectivement, des États-Unis. Il en est résulté une diminution de nos exportations vers la Grande-Bretagne.

Notons aussi que les capitaux américains ont, pour une bonne part, mis en valeur la

région du lac Lynn, au Manitoba, l'industrie pétrolière, et Kitimat, en Colombie-Britannique. Je ne regrette rien. Ce sont là des choses nécessaires à cette étape de notre évolution. Mais je signale que cela n'aide pas à résoudre le problème qui se pose dans les Prairies. Ce problème ne sera résolu que si nous mettons simultanément en valeur les industries qui s'intéressent à l'exploitation de nos ressources et les industries secondaires ou de fabrication, faute de quoi notre deuxième état sera pire que notre premier. En effet si, une fois les premières prospections faites, dans l'Ouest, il s'ensuit une espèce de vide que ne remplit pas l'activité industrielle à caractère secondaire, notre situation sera en effet fort mauvaise.

J'ai parfois l'impression, monsieur l'Orateur, que la politique nationale si heureusement mise de l'avant par la première administration du pays s'est arrêtée à la tête des lacs et que rien n'a été fait pour établir une économie adulte dans les provinces des Prairies. A cause de cela et de beaucoup d'autres choses que je pourrais dire si le temps me le permettait, j'appuie de tout cœur l'amendement proposé par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), en particulier l'alinéa *e*), qui se lit comme suit:

de faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions et d'emploi.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, les mots me manquent pour dire comme je suis mécontent de ce que le discours du trône soit muet sur un aspect très important de notre économie. Il y est question des grands désastres qui se sont abattus sur la Nouvelle-Écosse et l'Ontario, ainsi que des mesures prises pour venir en aide aux régions éprouvées. Mais, au sujet du désastre qui a frappé l'Ouest du Canada cette année, pas un mot. A plus d'un égard, la rouille a fait, dans l'Ouest, plus de dégâts que la sécheresse de 1937; dans certaines régions, le rendement a été plus faible qu'au cours des pires années de la période de sécheresse.

D'après le discours du trône, la récolte de blé relativement médiocre se traduit par une légère diminution du revenu global de la nation. Le seul souci du gouvernement libéral de l'heure, quand il s'agit de l'Ouest, c'est que cette région s'est permis d'avoir une mauvaise récolte, ce qui se traduira par la diminution du revenu global de la nation. Il n'est pas question dans le discours du trône de venir en aide à l'Ouest, en modifiant la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies de façon qu'elle réponde au coût actuel de la production. D'après la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le montant maximum qu'un cultivateur peut toucher est de $500 s'il vit dans un township où le rendement moyen ne dépasse pas quatre boisseaux de blé à l'acre. Cette loi a été adoptée il y a plusieurs années, alors que le coût de la production agricole n'était qu'une fraction de ce qu'il est actuellement. Il me semble que les cultivateurs ont raison de demander que la loi soit mise à jour.

Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, il y a l'alinéa presque oublié de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies statuant que, si le rendement moyen par acre se place entre 8 et 12 boisseaux de blé et si le prix moyen du blé tombe plus bas qu'un certain prix, une compensation sera versée. Il s'agit de l'alinéa *a*) du paragraphe (2) de l'article 3. Le hic c'est qu'il déclare que le versement sera accordé si le blé se vend moins de 80c. le boisseau. Or ce prix a été établi en 1939. Si on tient compte de la dévaluation du dollar, le cultivateur qui produit et vend du blé de provende reçoit 40c. environ le boisseau, à toute fin pratique. Le gouvernement libéral, il est vrai, cherche à se disculper en disant que c'est la mauvaise récolte obtenue dans l'Ouest du Canada qui est cause de cette situation. Cet état de choses et la hausse marquée du chômage ont la même cause: non pas une récolte déficitaire mais tout simplement, tout bonnement, une mauvaise administration.

Les revenus en espèces des cultivateurs pour les neuf premiers mois de l'année courante se sont chiffré à moins de la moitié de ceux de l'année précédente. La diminution a été de 217 millions et le revenu net au Canada continue de baisser, comme c'est le cas d'ailleurs depuis trois ans. Il faudrait selon moi non pas se demander si la mauvaise récolte de l'année influe sur le revenu national, mais plutôt si la mauvaise récolte influe sur les moyens d'existence des cultivateurs. La situation qui règne dans l'Ouest canadien ne peut être attribuée aux mauvaises récoltes; je ne connais pas de cultivateur qui n'ait pu remplir son contingent. Avec une seule mauvaise récolte, il n'aurait certainement pas eu assez de céréales pour son contingent. D'autres facteurs jouent donc. En réalité, les livraisons effectuées par les cultivateurs au cours des cinq premiers mois de la campagne agricole ont été les plus faibles depuis qu'existe la présente Commission canadienne du blé.

Les prévisions afférentes aux cinq premiers mois de l'année en cours indiquent que les cultivateurs ont livré 107 millions de boisseaux. La moyenne décennale est de 211 millions de boisseaux, soit 104 millions de plus. L'an dernier, nous avons cru que la situation était assez mauvaise parce que les

livraisons effectuées pendant la période correspondante s'élevaient à 228 millions de boisseaux. Au début de la présente année, près des trois quarts des endroits de vente de l'Ouest canadien avaient un contigent de deux boisseaux. Cela veut dire que pour la campagne agricole actuelle, les cultivateurs n'ont pas pu livrer plus de deux boisseaux par acre en cause. Ce qui est grave dans tout cela, monsieur l'Orateur, c'est qu'à l'égard de bon nombre de ces endroits de vente, on n'a pas fixé de contingent avant le début ou le milieu de décembre. Le cultivateur a donc dû continuer son exploitation sans recevoir un seul sou comptant pour cette récolte, depuis la fin de la dernière campagne agricole jusqu'au milieu de décembre dernier.

Dans l'Ouest canadien, cette rouille a eu un double effet. D'abord, elle a diminué le rendement et, en second lieu, elle a saccagé la qualité. Le cultivateur qui avait du blé de qualité inférieure ou du blé de provende, par exemple, a touché 87.5c. le boisseau et n'a pu écouler que deux boisseaux par acre. Cela vous donne une idée de l'argent qu'il a à sa disposition depuis quelques mois.

Vu la situation qui régnait, on n'avait certes pas besoin d'un événement politique comme l'élection complémentaire de Selkirk pour provoquer l'annonce d'un versement intérimaire de 10c. le boisseau. L'annonce a été faite en octobre et tous les chèques devaient être à la poste le 21 décembre. Or le 21 décembre, les cultivateurs avaient réussi, dans bien des cas, à livrer une certaine quantité de céréales. Le versement intérimaire aurait dû être effectué lorsque les cultivateurs en avaient réellement besoin, en septembre ou au début d'octobre. En outre, on devrait annoncer immédiatement un autre versement intérimaire de 10c. le boisseau, le dernier versement à l'égard de la récolte de l'an dernier devant être effectué au printemps.

Je ne puis, je pense, traiter à fond un problème agricole comme celui des céréales, sans parler de la répartition des wagons.

L'an dernier, le comité de l'agriculture et de la colonisation a étudié le problème à fond. Il a été démontré à la satisfaction d'un grand nombre de membres du comité que les cultivateurs et les groupements agricoles favorisaient entièrement un régime équitable. Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a même donné l'assurance que des dispositions seraient prises à ce sujet. A mon arrivée pour la session, j'ai constaté avec plaisir qu'on avait inscrit au *Feuilleton* une résolution tendant à modifier la loi des grains du Canada. Je croyais qu'enfin le Gouvernement allait présenter une mesure prévoyant la répartition des wagons de manière que les cultivateurs puissent livrer leurs céréales à l'élévateur de leur choix. J'étais heureux en songeant que le ministre allait donner suite à la promesse qu'il nous avait faite et qu'il allait prendre des dispositions à cet égard.

C'est peut-être le mieux que puisse faire un gouvernement libéral en face d'un problème. Au lieu de modifier la loi des grains du Canada de manière à permettre cette répartition des wagons, qu'a-t-il fait? Il a présenté une mesure relative à la nomination de quatre commissaires au lieu de trois, comportant le relèvement du traitement du commissaire en chef de $14,000 à $15,000 et celui des deux autres membres de $12,000 à $13,500. Voilà une belle façon de régler le problème de la répartition des wagons!

A mon avis, c'est aux représentants ministériels de la Saskatchewan qu'il faut attacher une grande partie de la responsabilité à cet égard. J'ai été grandement déçu de constater, à mon titre de membre du comité de l'agriculture et la colonisation, que ces députés, qui représentent l'Ouest du Canada, ont lutté énergiquement contre les intérêts des habitants de l'Ouest. Je ne comprends pas comment ils ont pu assister aux réunions des syndicats du blé, aux réunions annuelles des syndicats et des cultivateurs, sachant qu'ils avaient négligé de réclamer une modification à la loi des grains du Canada pour régler cet important problème.

Le temps passe, mais la période de congestion n'est pas terminée. Nous avons près de 900 millions de boisseaux de blé en entrepôt, bien que la récolte ait été très faible dans l'Ouest du Canada, soit d'environ 300 millions de boisseaux. Cela signifie peut-être que le problème de la répartition des wagons ne sera pas aussi grave que par le passé.

Le Gouvernement a eu tort de ne pas faire cette concession aux cultivateurs de l'Ouest canadien. Il ne faut peut-être pas en blâmer le Gouvernement. La seule chose que nous puissions attendre d'un gouvernement qui s'inspire des principes du capitalisme et des bénéfices est peut-être qu'il accède aux désirs des importantes sociétés privées de céréales.

Ceci peut porter à la manutention coopérative des céréales un coup qui se fera sentir bien des années. Avant de laisser le sujet de l'allocation des wagons je dirai que d'aucuns croient qu'on peut blâmer dans une certaine mesure les principaux fonctionnaires du syndicat du blé en Saskatchewan. Des membres du syndicat ont prétendu devant moi que ces fonctionnaires n'ont pas apporté dans cette affaire, qui est de la plus haute importance pour la moyenne des membres de l'organisation syndicale, la même déter-

mination et la même vigueur qu'ils avaient mises à livrer certaines luttes dans le passé.

Peut-être y a-t-il à cela quelque mobile secret, des raisons que je ne connais pas, mais il me semble vraiment qu'on ne défend plus aussi énergiquement la cause de ces grands groupements agricoles qu'on le faisait autrefois.

Avant de quitter la loi sur les grains du Canada, je rappelle que le Gouvernement a promis de soumettre cette question au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation qui pourrait en assurer la revision. Cette promesse est vieille de deux ans; je voudrais bien que, pour une fois, le Gouvernement tînt parole. Mais peut-être s'agit-il encore d'une de ces mesures du genre de la loi sur l'assurance-santé nationale, qu'on nous a promise mais que je ne verrai pas réalisée de mon vivant.

L'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny) a abordé, dans son discours, un autre aspect de l'économie agricole qui intéresse le Canada tout entier, soit l'indifférence du Gouvernement à offrir au cultivateur quelque mesure de stabilisation. Rien chez nous n'est plus sujet aux hausses et aux baisses que l'économie agricole. L'éleveur peut consacrer des sommes importantes à la constitution de son troupeau puis, le jour où il peut être en droit de s'attendre, après des années de travail, à réaliser quelque chose, il s'aperçoit que les cours se sont complètement effondrés.

Il en va de même de l'aviculteur et de l'éleveur de porcs. Je suis toujours ébahi lorsque le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) vient nous dire que nous avons un prix minimum de 38c. par douzaine pour les œufs, laissant entendre par là que les cultivateurs canadiens reçoivent 38c. par douzaine d'œufs. Le prix minimum s'applique à l'échelon du fabricant et celui-ci paie au cultivateur, non seulement au cultivateur de la Saskatchewan, mais à tous ceux du Canada, le prix qu'il lui plaît.

Le plus tôt nous aurons résolu les problèmes et aplani les difficultés qui assaillent cet important secteur de notre économie, le plus tôt nous pourrons nous attendre de voir les autres secteurs, qui dépendent tellement de l'agriculture, se remettre complètement de leurs difficultés. Lorsque l'agriculture subit un recul, il suffit de quelques années pour que tout le reste de l'économie en subisse un. La statistique sur le passé nous le démontre. Il est à souhaiter, monsieur l'Orateur, avant qu'il soit trop tard, que le présent gouvernement sorte de sa léthargie et qu'il étudie sérieusement l'opportunité d'une politique d'établissement des prix pour l'agriculture, de toute l'agriculture. Je songe aux producteurs de lait de l'Ontario et du Québec, aux producteurs de fruits de l'Est et de l'Ouest, à tous les secteurs de notre économie agricole, afin que le revenu des cultivateurs se stabilise et que disparaissent ces hauts et ces bas dont parlait tout à l'heure l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale).

Ces périodes de prospérité et de crise économique se succéderont tant que nous vivrons sous le régime dit de la libre entreprise, que les libéraux, les tories et les créditistes prétendent suivre. Une des particularités du régime qu'on qualifie de capitaliste, c'est que chacun s'occupe de soi sans se soucier de ce que l'économie réserve aux autres. Pour apporter un certain soulagement à toute la population, ils nous faut introduire dans notre régime quelques-uns des principes chrétiens de notre socialisme économique. Il nous faut oublier l'appât du gain, qui nous mène à la ruine, pour faire un peu de planification marquée au coin du bon sens dont nous faisons preuve dans nos foyers et dans nos affaires, si nous voulons aplanir ces hauts et ces bas terribles de notre économie. Alors notre pays pourra devenir l'endroit du monde où il fait particulièrement bon de vivre, l'endroit où nous serons fiers d'envisager un avenir paisible, où nous obtiendrons la récompense de nos labeurs en proportion des efforts qu'ils nous auront coûtés.

**M. J. H. Proudfoot (Pontiac-Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je tiens à répondre à un discours qu'a prononcé, le 12 janvier, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). J'estime le député de Burnaby-Coquitlam, mais je n'ai pas l'intention de lancer des fleurs. Mercredi dernier, le député a dit qu'il voulait donner un conseil d'ami au Gouvernement. Il a alors dit que ses conseils tendaient délibérément à aider la population du pays à se débarrasser d'un gouvernement qui s'est montré le plus réactionnaire depuis 1935.

Après avoir pris connaissance de son discours, on peut se demander quelle compétence a le député de Burnaby-Coquitlam pour donner un tel conseil à la population du pays. Bien que je ne veuille pas faire de personnalités au sujet de l'honorable député, son discours me permet de juger de son aptitude à donner un tel conseil. Je suis convaincu que si les Canadiens prenaient connaissance de son discours, jamais ils ne suivraient son conseil. En effet, ils se rendraient compte du peu de connaissance que possède le député au sujet du Canada, du peu de compréhension qu'il a de ses compatriotes. Il a essayé d'expliquer la situation des habitants de chaque province. Le député croit peut-être tout savoir; cependant, je tiens à lui faire remarquer que l'arrogance de

l'esprit ne remplace ni les connaissances, ni la compréhension de ses compatriotes, ni celle des problèmes qui les concernent.

Je suis de ceux qui croient que personne ne possède la science infuse. Je ne prétends pas tout savoir. Cependant, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam s'est lancé à l'attaque de la province de Québec.

**M. Nicholson:** Il n'en est rien.

**M. Proudfoot:** Une attaque injuste et calomnieuse contre la population de ma province.

**M. Nicholson:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député peut-il nous dire ce qu'il nous lit en ce moment.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Argue:** Cela vient du cœur.

**M. Proudfoot:** Il a dit qu'il avait passé assez de temps dans la province de Québec. Je me demande quel jour il a passé assez de temps dans la province de Québec. Il a parlé de cette grande province comme si elle constituait un obstacle à l'unité canadienne. Puis-je signaler que le reste du Canada en aurait beaucoup à apprendre sur le sujet de l'unité à considérer Québec et ce qui s'y fait. J'ai depuis 1949 l'honneur de représenter ici la circonscription de Pontiac-Témiskamingue. Je suis fier de cette circonscription; je suis fier aussi de ma province natale, fier encore, de la circonscription où est né mon père, où est né aussi mon grand père, et où mon arrière grand père a vécu quarante ans. Je signalerai que les minorités ont été traitées équitablement dans la province de Québec, surtout quand on fait la comparaison avec le traitement des minorités dans certaines autres provinces du Canada. Je dirai que, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, 75 p. 100 de la population sont d'une religion différente de la mienne et au moins 65 p. 100 de la population de ce territoire sont d'origine canadienne-française. Au cours des deux dernières élections générales, les votants de ma circonscription étaient disposés à m'appuyer, ce qu'ils ont fait. Ceux qui se sont prononcés contre moi, l'ont fait, non parce que j'appartenais à une minorité raciale et religieuse, mais plutôt parce que j'avais une conviction politique différente de la leur.

Je vous demanderai maintenant si un homme ou une femme d'origine canadienne-française et de religion catholique romaine pourrait se faire élire dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam, où malheureusement, la majorité des électeurs semble appuyer le parti socialiste? L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) qui débite tant de balivernes sur l'unité nationale et parle avec tant de mépris de la province de Québec, peut-il me dire, où en Colombie-Britannique, et, de fait, dans n'importe quelle province autre que le Québec, la majorité ethnique donne des preuves d'une égale générosité.

Il s'attaque ensuite à la province de Québec parce que nous ne jugeons pas à propos d'établir des tribunaux de divorce dans notre province. J'ajoute qu'il n'y en a pas non plus à Terre-Neuve. La question des tribunaux de divorces dans notre province est à la fois difficile et délicate mais la solution ne s'en trouve certes pas facilitée par une proposition socialiste portant qu'il convient d'imposer à la population de la province de Québec l'idée qu'elle doit établir des tribunaux de divorces, qu'elle le veuille ou non. L'unité nationale comporte assurément le droit, pour une minorité appréciable, de s'opposer à une mesure qui la blesse. Ceux qui insistent sur la vie familiale et qui abhorrent le divorce ne méritent certes pas d'être condamnés.

L'honorable député dit que Québec est le chaînon faible de l'unité canadienne à cause de certaines difficultés découlant d'une affaire d'impôt. Cependant, quand on analyse ses remarques, on constate que les critiques qu'il adresse à la population et au gouvernement du Québec semblent porter sur le fait que le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) a accepté une demande du premier ministre de Québec de le rencontrer à Montréal pour débattre cette question difficile des droits d'imposition et de leur répartition entre la province et le gouvernement fédéral. Je n'ose croire que le parti socialiste soit d'avis que le premier ministre du Canada devait laisser passer une occasion de régler cet important problème de l'imposition, simplement par faux orgueil ou par fausse dignité. M. Churchill n'est-il pas venu à Ottawa? M. Truman n'est-il pas venu à Ottawa? Notre premier ministre n'a-t-il pas visité de nombreux pays au cours de la plus grande tournée de bonne entente jamais entreprise par un premier ministre canadien?

Les hommes et les femmes du Canada l'applaudiront d'avoir eu le courage de profiter d'une occasion de régler un problème difficile. En se rendant à Montréal, il a agi comme un homme d'État. C'est ce que tous les Canadiens attendent de leur premier ministre en pareilles circonstances. Cela n'autorise pas les socialistes à déclarer que la province de Québec est le chaînon faible de l'unité canadienne. Le message suivant de son discours atteste que l'honorable député en a contre la province de Québec:

Dans la ville de Montréal, le parti communiste a obtenu à peu près autant de voix que la CCF.

Cela indique que la population du Québec rejette les doctrines abrutissantes du socialisme et qu'elle n'a confiance dans aucune des branches du parti socialiste.

L'honorable député ajoute que les gens de la province de Québec souffrent et qu'ils ne reçoivent pas, dans le domaine de l'enseignement, les services qu'ils aimeraient recevoir. Le député ne sait-il pas qu'on a permis au groupe minoritaire de la province de Québec d'exercer librement tous les droits et privilèges dont ils ont besoin ou qu'ils désirent pour élever leurs enfants dans les croyances de leurs parents. J'ose affirmer que Québec est la seule province où les droits des minorités, dans le domaine de l'enseignement, sont respectés aussi complètement.

Pourquoi le député ne prend-il pas le temps de comparer les droits des groupes minoritaires de la Colombie-Britannique, province où il habite, avec les droits de ceux de la province de Québec. Je songe en ce moment à une localité du nom de Maillardville, en Colombie-Britanique et, si je ne m'abuse, je crois que Maillardville est peut-être située dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam. Je lui demanderais d'examiner les lois scolaires de sa province avant de s'attaquer à ma province et de prendre sur lui de donner des conseils aux Canadiens.

L'honorable député dit que son parti socialiste est le seul qui soit né des besoins des Canadiens, mais l'examen de son discours révèle que son parti socialiste cherche plutôt à s'élever en fomentant les préjugés et la haine dans notre pays. Qu'il me soit permis d'assurer au représentant de Burnaby-Coquitlam et aux Canadiens que les tactiques politiques comme celles dont témoigne son discours ne prendront pas dans la province de Québec. Je vous assure que les gens de la province de Québec sont trop futés, pour cela.

**M. W. J. Henderson (Kingston):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant de la circonscription de Kingston, je suis heureux de participer au débat et j'essaierai, pour me conformer à la suggestion du député de Lincoln (M. Cavers), d'être bref et précis. Je félicite le Gouvernement des belles mesures qu'il annonce dans le discours du trône à l'étude et qui révèlent l'efficacité de son œuvre depuis des années.

J'ai déjà loué les qualités de Kingston; je pourrais peut-être me résumer en disant que c'est une ville stable; mais je crois devoir utiliser ce forum que constitue la Chambre pour expliquer que, ces dernières années, par suite de l'expansion économique du pays, Kingston a renouvelé sa jeunesse. Pendant longtemps, Kingston a eu la réputation d'une belle ville tranquille et ancienne, où l'enseignement et la vie militaire donnaient le ton; mais peu à peu l'industrie a reconnu les avantages qu'il y avait à s'établir dans le voisinage de Kingston. Par bonheur, les décisions des industries et l'urbanisme dont se sont inspirés les conseils municipaux ont établi l'harmonie entre la vieille et la nouvelle parties de Kingston.

En 1954, d'autres événements se sont produits à Kingston, qui se rattachent à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent et dont les effets sur cette ville ne peuvent être jugés qu'en fonction des rapides progrès qu'elle a réalisés récemment sans la voie maritime. La venue de navires de haute mer et l'abondance d'énergie électrique devraient valoir à cette région de grands avantages.

La circonscription de Kingston comprend la ville de Kingston, les townships de Kingston, Pittsburgh et Storrington et les îles Wolfe et Howe. Elle inclut aussi cette partie qui est le plus vers le sud-ouest de l'Ontario oriental, qui a vaguement la forme d'un triangle. Elle est bornée par le Saint-Laurent et la rivière Outaouais et se trouve à mi-chemin entre les grands marchés de l'Ontario et du Québec.

Je faillirais à ma tâche si je n'offrais pas mes félicitations à l'Association pour la mise en valeur de l'Ontario oriental, ainsi qu'à ses administrateurs, car ils font beaucoup pour la région. Leurs efforts devraient porter beaucoup de fruits. Sur le plan local, il faut féliciter la Chambre de commerce de Kingston qui travaille énergiquement à l'avancement industriel de la région de Kingston. La meilleure façon d'exposer à la Chambre les motifs pour lesquels les deux associations précitées méritent des félicitations, c'est de donner lecture d'un éditorial qui a paru dans le *Whig-Standard* de Kingston du 14 janvier 1955. Il porte le titre "L'Ontario oriental—Nouveau centre vital" et est ainsi conçu:

La *Eastern Ontario Development Association* a lancé une campagne visant à instruire le monde industriel des avantages et occasions que l'est de l'Ontario offre aux industries de presque toutes les catégories. En réalité, l'association s'est donné pour objectif d'attirer les industries dans cette région en nombre toujours croissant et il y a de bonnes raisons de croire qu'elle y réussira. Une brève enquête sur la situation dans cet important secteur de l'Ontario, enquête qui n'est pas nécessairement complète, oblige à conclure que cette région s'oriente vers une ère de prospérité et d'essor économique sans précédent.

Par le passé, les circonstances ont forcé l'Est ontarien à marquer le pas pendant que l'Ouest ontarien était le théâtre d'un essor industriel intense. Tout indique présentement que d'ici quelques décennies l'essor de l'Est ontarien dépassera celui de toute autre région canadienne d'égale importance.

La situation de l'Est ontarien par rapport aux grands marchés du Canada et des États-Unis donne l'avantage aux industries qui s'y établissent. C'est une zone centrale située au milieu des riches marchés du centre et de l'ouest de l'Ontario, de l'ouest

de Québec, de l'État de New-York et de plusieurs États de la Nouvelle-Angleterre qui entourent en demi-cercle l'Est ontarien et offrent des débouchés virtuels à ses industries. Autre facteur, on y trouve en abondance des endroits favorables à l'établissement d'industries.

La présence et la disponibilité d'emplacements ne suffisent pas à rendre une région extraordinairement propice à l'industrie. L'industrie a besoin d'énergie et l'énergie est précisément ce qui a manqué à l'Est ontarien pendant des années. Aujourd'hui cependant, l'Est ontarien peut compter sur un approvisionnement considérable d'énergie électrique dérivée du fleuve Saint-Laurent, approvisionnement suffisant pour soutenir un essor industriel formidable dans la région.

En outre, l'usine canadienne d'énergie atomique se trouve dans l'est de l'Ontario; personne ne peut prédire avec certitude le moment où l'énergie atomique pourra servir à des fins industrielles, mais l'emplacement de l'usine à Chalk-River devrait se révéler avantageux pour l'est de l'Ontario quand ce jour viendra.

L'est de l'Ontario possède aussi d'excellents moyens de transport. On y trouve un réseau principal de routes qui serait suffisant pour un grand essor industriel, et qu'on pourrait facilement étendre. La région est desservie par trois lignes principales de chemin de fer et par plusieurs embranchements. Au sud, elle a accès au réseau fluvial le plus important au monde et son importance sera grandement accrue après la canalisation du Saint-Laurent.

Voilà de nombreux avantages que l'est ontarien peut offrir et offrira dans un avenir rapproché,—et il y en a d'autres. C'est maintenant qu'il faut faire connaître ces avantages aux industries du monde entier; l'association d'expansion industrielle de l'est de l'Ontario a agi d'une façon sage et perspicace en lançant immédiatement sa campagne. Le moment serait aussi opportun pour que les industriels songent sérieusement à s'établir dans la région, qui est à la veille de connaître un des plus importants essors économiques dont le pays ait été témoin.

Je viens de citer le *Whig Standard* de Kingston. Il faut féliciter ce journal et son rédacteur de leurs points de vue. Ce qui est assez étrange, l'éditorial suivant s'intitulait: "M. Regier n'a pas besoin de trop s'inquiéter."

Je veux maintenant parler tout particulièrement de la région de Kingston. Un industriel qui désire s'établir dans cette région, va se recontrer avec le conseil municipal de Kingston, les conseils de townships de Kingston, Pittsburgh, Storrington, Wolfe-Island et Howe-Island et leurs chambres de commerce locales. Il y trouve des hommes accueillants et prêts à collaborer.

Je désire consigner au compte rendu certains chiffres et faits au sujet de la ville de Kingston. D'abord, pour ce qui est de la population, la ville de Kingston en 1954 avait une population de 44,888. La région où pouvait rayonner son commerce de détail comptait 101,382 habitants. Nous avons 11,102 familles dans la ville et 10,541 foyers. Le nombre des industries était de 65 et la production annuelle brute d'une valeur de $56,122,499. Le nombre des employés était de 6,167 et le total des salaires payés par nos industries de 14 millions de dollars.

Les principales industries actuellement en activité sont celles de l'*Aluminum Company of Canada, Limited;* la *Dupont Company of Canada Limited;* la *Canadian Industries, Limited;* la *Canadian Locomotive Company, Limited;* la *Kingston Shipyards, Limited;* la *Hield Brothers Limited;* la *Gould Battery Manufacturing Company;* la *Frontenac Floor and Wall Tile Company Limited;* la *A. Davis and Son, Limited;* la *K. D. Manufacturing Company;* la *Canada Steamship Lines;* la *Canadian Dredge and Dock Company Limited;* la *Dye and Chemical Company of Canada Limited,* et bien d'autres industries moins importantes.

Kingston possède un quotidien qui tire à 19,000, environ. Dans le domaine de l'enseignement, nous avons l'Université Queens, le Collège militaire royal, le collège Regiopolis, le Collège de la défense nationale, et le Collège d'état-major de l'armée canadienne.

La ville possède 376 établissements de détail dont le volume des ventes atteint annuellement 48 millions. Elle est fière aussi de ses deux postes de radio et de son poste de télévision. Les patrons doivent toujours comprendre qu'afin que leurs employés les satisfassent, il est bon de leur assurer un habitat agréable, à eux et à leurs familles. La région de Kingston possède tout cela en abondance.

Elle fournit une main-d'œuvre assez importante, où se retrouvent des hommes et des femmes. Les industries y sont suffisamment variées pour qu'on trouve des ouvriers spécialisés dans la plupart des métiers. Les artisans habiles continuent de s'y établir en permanence, attirés par tous les avantages que la région offre à leur famille, des points de vue de l'éducation ou des loisirs. L'industrie, à Kingston, par le passé, a bénéficié de l'harmonie entre patrons et ouvriers.

En effet, les syndicats ouvriers à Kingston et dans la région avoisinante ont fait preuve de bon sens dans leurs négociations avec le patronat et ont toujours apporté à ces négociations un esprit de collaboration. Kingston souhaite la bienvenue aux industries.

Je terminerai mes observations en abordant un ou deux sujets, en particulier l'émeute qui s'est produite au pénitencier de Kingston au cours de l'été 1954. Je veux profiter de cette occasion pour dire qu'à mon avis le personnel du pénitencier, directeurs et subalternes, s'est mérité des éloges pour l'excellente façon dont il a rempli son devoir durant cette période critique et difficile. Je proposerais aussi au ministre de la Justice (M. Garson), je crois que tous ici m'approuveront, qu'on pratique aussitôt que possible la ségrégation des prisonniers. A mon avis, les cent

prisonniers qui ont provoqué l'émeute ont, en agissant ainsi, retardé par inadvertance le progrès de l'administration pénale au Canada et ont compliqué la situation pour les autres qui servent des sentences pour des délits moins graves et qui ne sont pas essentiellement des criminels. J'espère qu'on agira en ce sens bientôt.

J'aimerais aussi dire quelques mots de notre sport national, le hockey. Nous savons tous que le hockey occupe une bonne partie des loisirs de nos jeunes et des plus vieux au Canada. J'espère que le ministre des Finances (M. Harris), le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) et le ministre des Travaux publics (M. Winters) songeront à venir en aide à ceux qui à titre privé ont contribué quelque $70,000 et à la ligue nationale de hockey qui, pour sa part, a fourni $30,000, en vue de l'érection d'un musée du hockey dans la ville de Kingston. Je suis fermement convaincu que l'aménagement d'un tel musée à proximité de la frontière américaine, musée qui pourrait être une sorte de temple de la renommée, serait d'un grand avantage pour toute la région. J'ajouterai que ceux qui sont chargés d'aménager ce temple de la renommée ont en entrepôt bon nombre de beaux articles dont ils seraient tout disposés à se défaire au profit d'un tel musée. Ces gens ont droit à nos remerciements chaleureux pour la part qu'ils ont prise à établir l'histoire de notre grand sport national.

Sur la motion de M. Henderson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement).

## APPENDICE

### CORRESPONDANCE CONCERNANT LES RELATIONS FISCALES ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

(Copie)

Cabinet du Premier Ministre
Province de Québec
Québec, le 11 octobre 1954

Très Honorable Louis-S. St-Laurent,
C.P., C.R.,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Monsieur le premier ministre,

Depuis notre agréable entrevue, mardi dernier, à Montréal, mes collègues et moi-même avons étudié, avec un soin particulier et le désir sincère de coopérer à son règlement, dans la mesure du possible raisonnable, l'important problème fiscal dont il a été question lors de notre entrevue.

La session de notre Législature s'ouvre le 17 novembre prochain, dans quelques semaines. Inutile de vous dire le travail considérable et additionnel que comportent ses préparatifs. En outre, je pars cette semaine pour une vacance d'une dizaine de jours, les premières que je prends depuis au delà d'un an.

Dans les circonstances, et avec la meilleure volonté au monde, il est physiquement impossible d'obtenir et d'étudier, avant mon départ pour ces vacances, les statistiques essentielles en la matière. Dès mon retour, et avec toute la diligence raisonnablement possible, je vous écrirai de nouveau.

Toutefois, je tiens à vous dire, dès maintenant, que si vous décidez de convoquer une conférence intergouvernementale canadienne à Ottawa il nous fera plaisir d'y assister et nous n'hésiterons pas à ajourner, en conséquence, notre travail parlementaire si cette conférence a lieu pendant la session de notre Législature.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, mes sincères salutations.

(signature) M. L. DUPLESSIS

(Copie)

Cabinet du Premier Ministre
Canada
Ottawa, le 15 octobre 1954

L'honorable M. L. Duplessis,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 11 octobre et je comprends que dans les circonstances il ne vous a pas été possible de m'envoyer les renseignements dont nous avions convenu lors de notre entrevue du 5 octobre concernant les amendements que vous deviez proposer à votre loi d'impôt sur le revenu.

J'espère que, lorsque vous pourrez prendre connaissance de cette lettre à votre retour, vous aurez eu une vacance agréable et reposante et que nous pourrons alors reprendre l'étude d'une solution provisoire acceptable de ce qui est un problème pour nous tous.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

(signature) LOUIS-S. ST-LAURENT

(Copie)

Cabinet du Premier Ministre
Province de Québec
Québec, le 1er novembre 1954

Très Honorable Louis-S. St-Laurent,
C.P., C.R.,
Premier Ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Monsieur le premier ministre,

Pour faire suite à notre entrevue à Montréal le 5 octobre courant ainsi qu'à la lettre que je vous adressais en date du 11 du même mois, je vous écris au sujet de l'impôt provincial sur le revenu dans et pour la province de Québec.

Nous croyons avoir clairement défini l'opinion et l'attitude du gouvernement de la province de Québec, en matières de pouvoirs de taxation, au cours des conférences intergouvernementales canadiennes qui eurent lieu à Ottawa depuis 1945 et se terminèrent à Québec en 1950 et dans la correspondance que nous avons eue avec les autorités fédérales, en particulier depuis 1949.

L'entente conclue entre le gouvernement provincial précédent et les autorités fédérales, au sujet d'importants pouvoirs de taxation provinciaux, s'est terminée en 1947. Depuis lors la province de Québec ne s'est pas prévalue du droit qu'elle possède de percevoir un impôt provincial sur le revenu dans la province. C'est là une manifestation évidente du désir du gouvernement de Québec d'en venir à une entente avec Ottawa et, en définitive, le fédéral a financièrement bénéficié, dans une large mesure, de cet état de choses qui a duré environ sept ans.

Les énormes progrès et les développements formidables, dont profite notre immense province et dont bénéficient en particulier de grandes et multiples régions autrefois moins favorisées, nécessitent de nombreux services publics et de multiples améliorations dans

plusieurs domaines importants de l'administration provinciale, spécialement dans les domaines vitaux de l'éducation et de l'hospitalisation.

Ces progrès formidables et les brillantes perspectives qui s'offrent à la province exigent une utilisation plus complète des sources de revenus provinciaux. Pas n'est besoin de souligner le fait que les progrès et la prospérité de la province de Québec apportent une bien précieuse contribution au progrès et à la prospérité du pays en général.

En conséquence, la Législature de Québec a décidé de prélever, dans la province, un impôt provincial sur le revenu personnel. Sans aucun doute, car tous l'admettent, il s'agit d'un impôt que la constitution canadienne donne le droit à Québec de prélever. En définitive, cet impôt ne représente qu'environ 10 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu personnel perçu dans la province de Québec, car bien que notre impôt provincial se chiffre apparemment à 15 pour cent de l'impôt fédéral, les exemptions consacrées par la loi provinciale diminuent cette proportion sensiblement.

Somme toute, l'impôt provincial en question représente environ 10 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu perçu des contribuables de la province de Québec et en déduisant l'impôt provincial de l'impôt fédéral, Ottawa recevra, en définitive, environ 90 pour cent de l'impôt sur le revenu personnel perçu dans la province de Québec.

Les autorités fédérales déclarent que la province et le fédéral ont des droits concurrents à l'impôt sur le revenu personnel. Environ 10 pour cent à la province et environ 90 pour cent à Ottawa, c'est une concurrence extraordinairement raisonnable, vous en conviendrez sans doute. En outre, il est bon de se rappeler que notre impôt provincial sur le revenu est consacré intégralement à des fins éducationnelles, d'hospitalisation, de santé publique et de législation sociale dans et pour la province.

Depuis la fin de la dernière guerre,—je constate simplement les faits sans en faire l'historique ou l'appréciation,—des provinces ont abandonné à l'autorité centrale certaines sources importantes de revenus provinciaux en retour du paiement par Ottawa à ces provinces de subsides fédéraux.

Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, la province de Québec désire garder ses pouvoirs de taxation et ne veut pas les échanger pour des subsides. Nous considérons qu'il est de notre devoir de maintenir cette attitude.

Nous sommes disposés à conclure une entente véritablement temporaire qui accorderait un délai supplémentaire aux parties pour en arriver à un arrangement définitif. Les autorités fédérales sont d'opinion,—et nous respectons leur opinion sans la partager,—qu'elles ont le droit d'imposer des taxes dans une province pour le bénéfice de certaines réalisations provinciales dans une autre province. La province de Québec a toujours été prête, et l'est encore, à coopérer raisonnablement et de façon constitutionnelle au bien-être et à la prospérité des autres provinces de la confédération canadienne.

Il est incontestable que les revenus qui proviennent des impôts décrétés par Québec, incluant l'impôt provincial sur le revenu personnel, et qui seraient visés par les arrangements conclus entre Ottawa et les autres provinces, il est incontestable, dis-je, que ces revenus de la province de Québec représentent des sommes sensiblement moindres que le montant qu'offre Ottawa à la province de Québec en lui proposant d'échanger d'importantes sources de revenus provinciaux pour des subsides fédéraux.

Bref, les autres provinces et les autorités fédérales, à notre humble avis, ne peuvent raisonnablement se plaindre de la proposition que nous faisons, d'abord, parce que le montant perçu par la province est financièrement moindre que le subside offert par le fédéral et, ensuite, parce que de l'aveu de tous la province ne fait qu'exercer un droit incontestable. Il nous apparaît d'élémentaire justice que les autorités fédérales déduisent de leur impôt sur le revenu personnel, payé à Ottawa par les contribuables de Québec, le montant de l'impôt provincial sur le revenu qui ne représente, somme toute, qu'une petite fraction de l'impôt fédéral.

C'est notre profonde conviction que les pouvoirs de taxation qui appartiennent à la province de Québec doivent être exercés par la province. Ces pouvoirs, qui sont l'apanage de libertés et de droits chèrement acquis, sont indispensables au gouvernement responsable; ils sont, aussi, essentiels à la province pour qu'elle puisse, librement et conformément à ses traditions religieuses et nationales, exercer ses droits et accomplir ses obligations, entre autres dans les domaines vitaux de l'éducation et de l'hospitalisation.

Pour en arriver à une entente au sujet de la déduction de notre impôt provincial, nous sommes prêts à supprimer de notre loi décrétant un impôt provincial sur le revenu personnel les déclarations, dans le préambule, à l'effet que la province possède un droit prioritaire en matière de taxation directe.

En outre, nous mettrons en application, par ordre en conseil, la décision que nous avons prise il y a déjà une couple de mois, à l'effet de rendre conforme à la loi fédérale l'impôt payable à Québec au sujet des revenus non distribués et des dividendes. En

d'autres termes, en vertu de cette modification, la province ne retirera que 15 pour cent des taux décrétés par la loi fédérale dans ces cas.

Notre loi de l'impôt provincial sur le revenu personnel est pour une période de trois ans, c'est-à-dire pour chacune des années civiles 1954, 1955 et 1956; nous suggérons que l'entente à intervenir entre Ottawa et Québec soit pour la même période.

Le gouvernement de Québec désire sincèrement régler ce problème à l'amiable et nous formulons l'espoir que les propositions provinciales ci-dessus seront favorablement accueillies par les autorités fédérales.

Je vous l'écrivais le 11 octobre, "si vous décidez de convoquer une conférence intergouvernementale canadienne à Ottawa, il nous fera plaisir d'y assister et nous n'hésiterons pas à ajourner, en conséquence, notre travail parlementaire si cette conférence a lieu pendant la session de notre Législature".

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, mes sincères salutations.

(signature) M. L. DUPLESSIS.

Copie

Cabinet du premier ministre

Canada

Ottawa, le 5 novembre 1954.

L'honorable Maurice L. Duplessis, C.R., LL.D.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Cher monsieur Duplessis,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de mercredi le 3 novembre, au sujet de votre lettre reçue la veille, je tiens à vous dire que je suis à faire compiler des statistiques par nos officiers du ministère des Finances, pour essayer de déterminer quel serait l'effet, quant aux déductions, du fait que, pour établir le revenu imposable selon la loi fédérale et la vôtre, le montant de ce revenu imposable serait, pour tous les contribuables célibataires, de $500.00 moins élevé suivant la loi du Québec que suivant la loi fédérale et, pour tous les contribuables mariés, de $1,000.00 moins élevé.

Vos officiers ont peut-être déjà fait des compilations à cet égard, et si tel était le cas, il y aurait peut-être avantage à ce que nous convenions qu'ils se mettent en rapport avec les nôtres, pour éviter la possibilité de mésentente qui affecterait la teneur des règles qu'il faudrait appliquer pour éliminer la double imposition.

Veuillez croire, monsieur le premier ministre, à mes meilleurs sentiments.

(signature) LOUIS-S. ST-LAURENT.

Copie

Cabinet du premier ministre

Province de Québec

Québec, le 10 novembre 1954.

Très honorable Louis-S. St-Laurent, C.P., C.R., LL.D., Premier Ministre du Canada,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur St-Laurent,

Je réponds aussitôt que possible à votre lettre en date du 5 novembre courant et qui a été livrée à mon bureau avant-hier.

Il nous fera plaisir de fournir les renseignements que mentionne votre lettre quant à l'effet des déductions en question.

Notre ministre des Finances, l'honorable M. Gagnon, est actuellement en vacances pour quelques jours. Si les officiers du ministère fédéral des Finances, qui sont à faire la compilation des statistiques auxquelles vous faites allusion dans votre lettre, veulent bien communiquer avec mon chef de cabinet, monsieur Émile Tourigny, c.r., en lui indiquant, de façon précise, les informations qu'ils désirent obtenir au sujet des exemptions provinciales, la réponse leur sera transmise avec diligence.

Veuillez croire, monsieur le premier ministre, à mes meilleurs sentiments.

(signature) M. L. DUPLESSIS.

Copie

Cabinet du premier ministre

Canada

Ottawa, le 12 novembre 1954.

L'honorable Maurice L. Duplessis, C.R., LL.D.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Cher monsieur Duplessis,

J'ai reçu ce matin votre lettre du 10 novembre, en réponse à la mienne du 5 du même mois.

Je m'empresse de faire part de la substance de cette lettre à mon collègue, le ministre des Finances, afin que les officiers de son département puissent communiquer avec monsieur Tourigny, s'il y a lieu.

Veuillez croire, cher monsieur Duplessis, à mes meilleurs sentiments.

(signature) LOUIS-S. ST-LAURENT.

(Copie)

Cabinet du Premier Ministre
Canada

Ottawa, le 14 janvier 1955

L'honorable Maurice L. Duplessis, C.R.,
Premier ministre de la province de Québec,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, Qué.

Monsieur le premier ministre,

A la suite de votre lettre du 1er novembre, mes collègues et moi avons longuement étudié de nouveau le problème que présentent l'impôt sur le revenu du Québec et le fait que les contribuables appelés à le payer demeurent assujétis aussi à l'impôt fédéral.

Évidemment, c'est là une conséquence inévitable de l'exercice par deux juridictions de leurs droits concurrents de taxer les revenus des mêmes personnes. Le seul moyen que vous avez suggéré pour éviter aux contribuables du Québec l'effet de la double taxation, c'est que nous déduisions de la taxe fédérale sur le revenu de chacun un montant équivalant à celui qu'il est appelé à payer comme taxe provinciale.

Dans votre lettre, vous affirmez que l'impôt provincial "ne représente qu'environ 10 pour cent de l'impôt fédéral sur le revenu personnel perçu dans la province de Québec, car bien que notre impôt provincial se chiffre apparemment à 15 pour cent de l'impôt fédéral, les exemptions consacrées par la loi provinciale diminuent cette proportion sensiblement". Dans ce passage de votre lettre, vous faites allusion à deux aspects différents de la loi provinciale. Lorsque vous affirmez que la taxe de Québec représente environ 10 pour cent de l'impôt fédéral, vous comparez le produit de l'impôt provincial au produit que rapporte l'impôt fédéral dans la province de Québec.

Lorsque vous dites que votre impôt "se chiffre apparemment à 15 pour cent de l'impôt fédéral", vous expliquez ce pourcentage en référant à l'échelle d'exemptions prévue par votre loi. L'effet de cette échelle est de ne pas assujétir à votre impôt tous les contribuables du Québec qui sont assujétis à l'impôt fédéral. Pour obtenir un montant correspondant à 10 pour cent de celui que rapporte l'impôt fédéral, il a fallu alors fixer, pour ceux qui doivent payer votre impôt, un taux plus élevé que si vous aviez distribué le fardeau sur tous ceux que nous taxons.

Les législatures provinciales ont bien, comme le Parlement fédéral, le droit et la responsabilité de répartir le fardeau de leurs taxes sur leurs contribuables de la façon qui leur paraît la plus convenable. Mais c'est un droit et une responsabilité qui sont les mêmes dans toutes les provinces et aucune ne peut être forcée à se conformer à la façon d'agir adoptée ailleurs. Or, quelles que soient les différences qui se produisent dans les règles adoptées par les provinces, il faut que la loi fédérale soit la même partout et qu'elle soit telle qu'il reste au gouvernement fédéral les revenus qui lui sont indispensables pour s'acquitter de ses responsabilités nationales.

La loi fédérale permet présentement à tout contribuable canadien ayant à payer un impôt provincial sur son revenu personnel de réclamer une déduction jusqu'à concurrence de 5 pour cent de son impôt fédéral. Cette méthode de déduction soulève certaines difficultés administratives et, ce qui est plus grave, elle fait dépendre des termes de la loi fédérale l'effet réel de la répartition de l'impôt provincial, et des termes de la loi provinciale le montant total des déductions de l'impôt fédéral. Au lieu de déduire l'impôt provincial de l'impôt fédéral, nous proposerons au Parlement de diminuer l'impôt fédéral pour tous les contribuables d'une province où il existerait un impôt provincial, qu'ils aient ou non à payer cet impôt. Ainsi les contribuables de cette province auront le bénéfice du montant total de la diminution de l'impôt fédéral et les autorités fédérale et provinciale pourront déterminer indépendamment l'une de l'autre l'assujettissement et le degré d'assujettissement de leurs contribuables à leurs impôts respectifs.

La déduction de 5 pour cent prévue présentement par la loi fédérale a été fixée en 1946. Depuis ce temps, deux changements sont survenus. D'abord, les taux de l'impôt fédéral ont diminué, ce qui a eu pour effet de réduire proportionnellemnt le montant représenté par le 5 pour cent. En outre, le loyer que le gouvernement canadien verse aux provinces en vertu des ententes fiscales s'est accru par suite de l'augmentation de la population et de la production nationale.

En attendant les résultats d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, nous demanderons donc au Parlement d'amender la loi fédérale de l'impôt sur le revnu afin d'accorder une diminution de 10 pour cent à tous les contribuables de toute province où il existerait un impôt provincial sur le revenu, que ces contribuables aient ou non à payer cet impôt provincial. Nous recommanderons que cet amendement s'applique aux années 1955 et 1956.

Il nous faudra demander en même temps au Parlement de délier de son entente actuelle toute province qui préférerait ce nouveau régime et j'en informe immédiatement les autres premiers ministres.

De plus, nous croyons qu'il serait juste que le nouveau pourcentage s'applique aux contribuables qui, en fait, sont assujettis à deux taxes sur leur revenu de 1954. Nous proposerons donc que les contribuables qui auront payé un impôt provincial sur le revenu pour 1954 obtiennent une déduction jusqu'à concurrence de 10 pour cent de leur impôt fédéral.

Nous espérons que cette façon d'agir de notre part incitera votre gouvernement à agir lui aussi dans le même esprit et que nous aurons aidé, de part et d'autre, à préparer l'atmosphère pour du travail utile et fructueux au cours de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Il nous aurait fallu, à tout événement, nous réunir avant la fin de 1955 pour discuter les relations fiscales des années qui suivront l'expiration des ententes actuelles. Nous estimons qu'il serait opportun de commencer cette nouvelle conférence plus tôt, si c'est possible. A mon retour de la réunion de Londres, vers le milieu de février, j'entends communiquer avec tous les premiers ministres des provinces en vue de préparer cette conférence et d'en fixer la date.

Veuillez agréer, monsieur le premier ministre, mes sincères salutations.

(signature) LOUIS-S. ST-LAURENT.

Traduction

Cabinet du Premier Ministre
Canada

Ottawa, le 14 janvier 1955

La lettre suivante a été adressée à tous les Premiers Ministres sauf celui du Québec

Mon cher premier ministre,

Vous aurez sans doute appris par les journaux que j'ai été en pourparlers avec le premier ministre du Québec au sujet de la situation dans laquelle se trouvent les contribuables de cette province à la suite de l'imposition d'une taxe provinciale sur le revenu personnel pour les années 1954, 1955 et 1956.

Avant l'imposition de cette taxe provinciale, les contribuables du Québec payaient leurs taxes fédérales sur le revenu personnel au même taux que les autres Canadiens, mais les citoyens de Québec ne bénéficiaient pas pour leurs services provinciaux des avantages financiers que les citoyens des autres provinces recevaient en vertu des ententes fiscales.

Depuis l'imposition de la taxe provinciale, un grand nombre de contribuables du Québec doivent payer des impôts sur le revenu personnel plus élevés que les autres Canadiens, tandis que les citoyens de cette province continuent à ne pas bénéficier des paiements versés en vertu des ententes fiscales parce que le gouvernement de la province a préféré, comme c'était son droit, de ne pas conclure d'accord.

Au moment où la taxe provinciale a été imposée, les autorités provinciales ont suggéré publiquement que le montant total de l'impôt payé à la province devrait être reconnu par les autorités fédérales comme un crédit déductible de l'impôt fédéral sur le revenu.

Si le gouvernement fédéral avait accepté cette suggestion, nous n'aurions pu refuser la même concession à toute autre province, avec le résultat que le taux réel de la taxe fédéral dans chaque province aurait été déterminé par les autorités provinciales et aurait été différent d'une province à l'autre. Nous avons cru que la loi fédérale devait s'appliquer uniformément dans toutes les provinces.

Nous avons laissé entendre, cependant, que le gouvernement fédéral n'était pas attaché au principe des ententes fiscales au point d'exclure une meilleure solution s'il en trouve. En même temps, nous avons affirmé clairement que le présent gouvernement n'avait aucunement l'intention d'abandonner l'objectif des ententes fiscales qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit l'assiette de leurs impôts, la possibilité financière de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités constitutionnelles et d'assurer des services provinciaux satisfaisants à travers le pays, tout en évitant un trop lourd fardeau de taxation. Tel est le fondement de la politique du gouvernement fédéral.

En octobre dernier, à sa suggestion, j'ai rencontré le premier ministre du Québec, et il a laissé entendre à ce moment qu'il songeait à certains amendements à sa loi d'impôt, qui pourraient, espérait-il, rendre possible un règlement temporaire. Mes collègues et moi avons cru qu'il était de notre devoir de ne rien négliger pour trouver une formule qui pourrait remplacer au besoin les ententes fiscales et sauvegarder l'objectif fondamental des accords, tout en étant plus acceptables à tous les gouvernements provinciaux.

Nous ne sommes pas encore en mesure de proposer, pour remplacer les ententes fiscales, une autre formule que nous pourrions croire satisfaisante pour tous. Comme les ententes n'expireront que dans deux ans, nous avons pensé devoir proposer, en attendant, un règlement temporaire qui, sans être injuste pour les autres provinces, réduirait le fardeau de la double taxation auquel sont assujettis un grand nombre de contribuables de la province de Québec.

J'ai déjà signalé que nous ne pouvions pas accepter la suggestion des autorités du Québec et permettre que la totalité de l'impôt provincial sur le revenu soit déduite de la

taxe fédérale, à moins que nous ne soyons prêts à reconnaître le même droit à toute autre province.

A notre avis, quelles que soient les différences qui se produisent dans les règles adoptées par les provinces, il faut que la loi fédérale soit la même partout et qu'elle soit telle qu'il reste au gouvernement fédéral les revenus qui lui sont indispensables pour s'acquitter de ses responsabilités nationales.

La loi fédérale permet présentement à tout contribuable canadien ayant à payer un impôt provincial sur son revenu personnel de réclamer une déduction jusqu'à concurrence de 5 pour cent de son impôt fédéral. Cette méthode de déduction soulève certaines difficultés administratives, et, ce qui est plus grave, elle fait dépendre des termes de la loi fédérale l'effet réel de la répartition de l'impôt provincial, et des termes de la loi provinciale le montant total des déductions de l'impôt fédéral. Au lieu de déduire l'impôt provincial de l'impôt fédéral, nous proposerons au Parlement de diminuer l'impôt fédéral pour tous les contribuables d'une province où il existe un impôt provincial, qu'ils aient ou non à payer cet impôt. Ainsi les contribuables de cette province auront le bénéfice du montant total de la diminution de l'impôt fédéral et les autorités fédérale et provinciale pourront déterminer indépendamment l'une de l'autre l'assujettissement et le degré d'assujettissement de leurs contribuables à leurs impôts respectifs.

La déduction de 5 pour cent prévue présentement par la loi fédéral a été fixée en 1946. Depuis ce temps, deux changements sont survenus. D'abord, les taux de l'impôt fédéral ont diminué, ce qui a eu pour effet de réduire proportionnellement le montant représenté par le 5 pour cent. En outre, le loyer que le gouvernement canadien verse aux provinces en vertu des ententes fiscales s'est accru par la suite de l'augmentation de la population et de la production nationale.

En attendant les résultats d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale, nous demanderons donc au Parlement d'amender la loi fédérale de l'impôt sur le revenu afin d'accorder une diminution de 10 pour cent à tous les contribuables de toute province où il existerait un impôt provincial sur le revenu, que ces contribuables aient ou non à payer cet impôt provincial. Nous recommanderons que cet amendement s'applique aux années 1955 et 1956. Il nous faudra demander en même temps au Parlement de délier de son entente actuelle toute province qui préférerait ce nouveau régime.

De plus, nous croyons qu'il serait juste que le nouveau pourcentage s'applique aux contribuables qui, en fait, sont assujettis à deux taxes sur leur revenu de 1954. Nous proposerons donc que les contribuables qui auront payé un impôt provincial sur le revenu pour 1954 obtiennent une déduction jusqu'à concurrence de 10 pour cent de leur impôt fédéral.

J'aimerais savoir, à votre convenance, si votre gouvernement désire être délié de son entente fiscale afin de se prévaloir du nouveau régime proposé pour 1955 et 1956.

Il nous aurait fallu, à tout événement, nous réunir avant la fin de 1955 pour discuter les relations fiscales des années qui suivront l'expiration des ententes actuelles. A la lumière des récents développements, il se peut que les gouvernements provinciaux désirent tenir cette conférence plus tôt.

Je communiquerai donc de nouveau avec vous à mon retour de la réunion des premiers ministres du Commonwealth à Londres, vers le milieu de février, afin de régler les préparatifs d'une conférence dont la date sera fixée de façon à convenir à tous les gouvernements intéressés.

Bien à vous,

(signature) LOUIS-S. ST-LAURENT.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 18 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LOI SUR LE CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

MODIFICATION TENDANT À AUGMENTER LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi sur le Conseil des ports nationaux en vue de décréter que le Conseil des ports nationaux se composera de quatre membres, au lieu de trois comme le prévoit actuellement la loi.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DES ÉLECTRICIENS À LA CALE SÈCHE BURRARD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Production de défense sait-il que depuis midi, le jeudi 13 janvier, une grève des électriciens paralyse les travaux à la cale-sèche Burrard de Vancouver-Nord? Le ministre fera-t-il en sorte de s'assurer que les deux parties ont vraiment essayé d'en venir à un règlement du différend avant que la grève soit déclarée?

Je devrais peut-être poser cette question au ministre du Travail; mais je m'adresse au ministre de la Production de défense, vu que, sauf erreur, on exécute à cette cale-sèche des contrats de la Marine. Si le ministre de la Production de défense préfère que son collègue du Travail fournisse la réponse, je puis lui faire parvenir le texte de la question.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, la question devrait plutôt s'adresser au ministre du Travail. Je puis dire que nous étions au courant du différend qui menaçait et que nous avons fait de notre mieux pour prévenir une grève. J'ignore ce qui s'est fait depuis jeudi et je suis sûr que le ministre du Travail est plus au courant que moi.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, mon ministère a aussi été informé des détails du différend qui a amené la grève du syndicat des électriciens, section nº 1, du Congrès canadien du travail, à la *Burrard Drydock Company Limited*. Mon collègue, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair), a appelé mon attention sur certains aspects de cette question. Vu que ce domaine d'activité ressortit entièrement à la compétence provinciale, je ne crois pas qu'à titre de ministre du Travail je puisse mettre en cause ce qui a été fait en vue de la conciliation.

ÂGE DE LA RETRAITE DES CIVILS À L'EMPLOI DES CHANTIERS MARITIMES D'ESQUIMALT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais revenir à une question posée par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) qui m'a demandé d'examiner la question de la mise à la retraite des civils employés aux chantiers maritimes d'Esquimalt. Après enquête, j'ai constaté que sur un total de 3,259 employés civils, 140 environ dont 40 sont des employés occasionnels, ont reçu avis qu'ils allaient être mis à la retraite en raison de leur âge au cours de la présente année.

Les 40 employés occasionnels seront libérés le 28 février.

Les 100 autres font partie de l'effectif permanent des chantiers et seront mis à la retraite à des dates différentes au cours de l'année. Certains de ces employés avaient déjà obtenu des prolongations après avoir atteint l'âge de 65 ans; ils seront mis à la retraite à la fin de la période de prolongation. Un avis suffisant est donné dans tous les cas.

MISES À PIED AUX "DOMINION ARSENALS"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-W. Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable ministre de la Production de défense. Le ministre sait-il que 40 femmes ont été mises à pied à l'arsenal de Valcartier au cours de la semaine dernière et que 22 autres l'ont été en même temps à l'arsenal

de Québec? Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si d'autres mises à pied sont prévues aux arsenaux. En effet, la rumeur veut que plusieurs centaines d'employés du sexe masculin soient congédiés bientôt.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, mon honorable ami m'a prévenu il y a quelques instants à peine de son intention de poser cette question. Le congédiement de 40 femmes à l'arsenal de Valcartier et de 22 hommes à l'arsenal de Québec ne m'aurait naturellement pas échappé. Toutefois, je prendrai cette question comme avis afin de fournir une réponse plus complète si possible à une autre séance.

## DÉFENSE NATIONALE

### INTERPELLATION AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL SIMONDS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. A-t-on appelé l'attention du ministre sur les nouvelles parues dans les journaux au sujet d'un discours prononcé hier, à Montréal, par le lieutenant-général Simonds, chef d'état-major général, dans lequel il aurait préconisé le service militaire obligatoire pour les jeunes Canadiens? S'il en est ainsi, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre si le général Simonds était autorisé à formuler pareille déclaration de principe? Sinon, le Gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures disciplinaires contre le général pour l'avoir fait?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. J'ai pris connaissance des nouvelles qu'ont publiées les journaux à ce sujet, mais n'ai pas encore eu l'occasion d'en vérifier l'exactitude auprès du lieutenant-général Simonds. Si le député veut bien reprendre l'article afin d'en examiner la véritable teneur, il constatera, d'ailleurs, que le lieutenant-général Simonds ne préconisait pas réellement l'instruction militaire obligatoire dans notre pays à l'heure actuelle.

En tout cas, cet avis qu'il est censé avoir exprimé, il l'a formulé l'année dernière à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick). En réponse à une question relative au même sujet qui est mentionné dans la question qu'a posée le député, le lieutenant-général Simonds a exprimé le même avis que celui qui est contenu dans le compte rendu de son récent discours publié par les journaux.

[M. Dufresne.]

Une question a été en conséquence soulevée à la Chambre le 23 juin 1954. Au sujet de la réponse fournie par le lieutenant-général Simonds, le ministre de la Défense nationale d'alors a répondu, ainsi qu'on peut le voir à la page 6889 du hansard:

> La réponse qu'il a donnée est celle qu'on peut attendre presque toujours de tout officier, savoir qu'il souhaiterait que tous les jeunes gens du pays reçoivent deux années de formation militaire.

**M. Cameron (Nanaïmo):** J'ai une autre question à poser au ministre. Étant donné la réponse qu'il vient de fournir, devons-nous comprendre que le Gouvernement approuve les généraux de l'armée active qui font des déclarations de principe en public?

**L'hon. M. Campney:** A mon sens, nous sommes encore en pays libre. Si le député veut bien examiner toute la nouvelle du journal, il constatera qu'il fait erreur en disant qu'il s'agit là d'une déclaration de principe pour notre pays.

*(Texte)*

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### ADMISSION DE LA CHINE COMMUNISTE AUX NATIONS UNIES—ATTITUDE DU CANADA

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre peut-il indiquer à la Chambre quelle attitude il adoptera, au nom du Canada, si la question de l'entrée de la Chine communiste au sein des Nations Unies est à l'agenda de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth?

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député veut bien lire le compte rendu des débats d'hier, il va se rendre compte qu'il s'agit là d'une question qui a déjà été posée et à laquelle le très honorable premier ministre a répondu.

**M. Dufresne:** Le premier ministre veut-il nous dire quelle est véritablement son attitude personnelle sur la question?

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, je pense que le premier ministre désire répondre.

*(Plus tard)*

*(Texte)*

**M. Dufresne:** Monsieur l'Orateur, afin de connaître la réponse que le premier ministre était prêt à me donner tout à l'heure, je lui demande si, oui ou non, il est en faveur de l'entrée de la Chine communiste au sein des Nations Unies?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je n'ai aucune réponse à donner à cette question.

*(Traduction)*

## POLIOMYÉLITE

DISTRIBUTION DE VACCIN SALK

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il nous donner l'assurance qu'on mettra assez de vaccin Salk contre la poliomyélite à la disposition des provinces pour qu'elles puissent s'en servir dans toute la mesure voulue, et le ministre ferait-il une déclaration quant au succès de ce vaccin dans la lutte contre la poliomyélite?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, le député m'a donné préavis de la question; je l'en remercie. Je l'ai dit l'an dernier, le Gouvernement, de concert avec les provinces, n'a rien négligé pour s'assurer que, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, le vaccin Salk contre la poliomyélite sera mis à la disposition des Canadiens dès qu'on en aura définitivement établi la valeur. On n'en est pas encore rendu là; il m'est donc impossible de parler de sa valeur établie, sauf pour exprimer un vif espoir.

## TRANSPORT AÉRIEN

ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT SURVENU À CRUMLIN (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports au sujet du déplorable accident d'aviation survenu vendredi dernier près de l'aéroport de Crumlin et qui a entraîné la mort prématurée du président de la Commission hydro-électrique d'Ontario, M. Robert Saunders. Le ministre a-t-il examiné deux faits qui ont été signalés au sujet de la tragédie, d'abord, qu'une panne d'électricité s'est produite à l'aéroport et que rien n'indique que des feux auxiliaires ou mobiles ou quelque autre dispositif aient alors été utilisés et, en second lieu, qu'il s'est écoulé plus d'une heure avant que les secouristes de l'aéroport arrivent sur la scène de l'accident?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'aimerais pas répondre de mémoire à la première question de l'honorable député; toutefois, je prends sa question pour un préavis et j'y répondrai demain. Quant à la seconde partie de la question, je puis dire que je n'ai sur ce point aucun renseignement.

## IMMEUBLES PUBLICS

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU CONTRAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Fernand Viau (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser deux questions au ministre des Travaux publics relativement au bureau de poste de Winnipeg. Est-il maintenant en mesure de déposer à la Chambre une copie du contrat intervenu entre le gouvernement fédéral et la *Foundation Company of Canada* en ce qui a trait à la construction du bureau de poste de Winnipeg, et de fournir la liste des prix fermes convenus, le nom des sous-traitants, et le prix convenu par les deux parties? En second lieu, confirmerait-il ou nierait-il que la *Foundation Company of Canada* a demandé une autre subvention en sus du prix ferme convenu en 1954?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pu entendre la seconde partie de la question mais l'honorable député peut sans doute m'en faire part plus tard aujourd'hui. Pour ce qui est de la première question, je serai fort heureux de déposer une copie du contrat, mais comme le sait mon honorable ami, ce contrat ne contient pas la liste de tous les sous-traitants. Je le déposerai sous la forme dans laquelle il a été écrit.

**M. Knowles:** Quand les travaux de construction commenceront-ils?

*(Plus tard)*

**M. Knowles:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Travaux publics a entendu ma question, qui complète celle que j'ai posée à la suite de la question de l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Viau). Je me demande s'il peut y répondre. Quand commenceront les travaux de construction du nouveau bureau de poste de Winnipeg?

**L'hon. M. Winters:** Sauf erreur, les travaux de construction commenceront bientôt, s'ils ne sont pas déjà en marche.

## IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION DE L'IMPÔT PROVINCIAL—MODIFICATION DE LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Le premier ministre (M. Saint-Laurent), ou le ministre des Finances, peut-il

nous dire quand sera présenté le bill modificateur de la loi de l'impôt sur le revenu destiné à mettre à exécution la ligne de conduite énoncée hier par le premier ministre?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je viens justement de lire le *Feuilleton* et je constate qu'il y a 18 articles qui attendent la fin du présent débat. Lorsqu'aura pris fin le débat, nous présenterons les mesures du Gouvernement de façon que l'honorable député sache assez longtemps d'avance quand le bill dont il parle sera présenté.

*(Plus tard)*

**M. Hamilton:** Au sujet du bill modificateur qui a fait l'objet de ma question de tantôt, le ministre des Finances nous dirait-il si l'on a l'intention d'en discuter les termes avec le premier ministre du Québec et ses conseillers avant que nous en soyons saisis?

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, la réponse me semble si évidente que le député peut facilement la trouver lui-même.

**M. Hamilton:** Monsieur l'Orateur, puis-je répéter la question?

**M. l'Orateur:** Non.

## INSTRUMENTS DIPLOMATIQUES

### ACCESSION AU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le 10 janvier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait verser au hansard le protocole dont l'approbation sera discutée ici après-demain. Le ministre aimerait-il consigner soit au hansard soit aux *Procès-verbaux* l'entente intervenue aux conférences des quatre Puissances et des neuf Puissances qui ont précédé l'accord sur lequel porte le protocole en question?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a parlé de cette question avant son départ, aujourd'hui, pour Toronto, où il doit assister à des funérailles. Si tel est le désir de la Chambre, il ne voit pas d'inconvénient au dépôt des textes pertinents des accords de Londres et de Paris. Cependant, j'ai jeté un coup d'œil sur les annexes. La plupart sont longues et ne signifient pas grand chose pour qui ne se reporte pas à la Convention de Bonn de 1952. Me faisant le porte-parole du ministre, je dirai que cette demande ne peut soulever d'objection, pourvu qu'il soit entendu qu'il ne serait pas nécessaire de faire imprimer les annexes en entier. On pourrait en fournir plutôt un résumé portant sur les renseignements que le député souhaite obtenir. Ce résumé pourrait figurer au hansard, comme cela s'est fait l'autre jour.

**M. l'Orateur:** Les députés veulent-ils exposer maintenant leur avis au sujet de la demande de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et de la proposition qu'a formulée le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures? Peut-être pourrions-nous aborder cette question quand les documents seront déposés. Vu que personne d'autre n'avait demandé la parole, j'allais procéder à l'appel de l'ordre du jour et je me demande maintenant si la Chambre veut que j'exige le consentement unanime pour que soient imprimés ces documents.

La difficulté, c'est que nous prenons une décision au sujet de documents que nous n'avons pas en mains. A mon avis, nous pourrions revenir plus tard à l'appel des motions et prendre alors une décision. Il serait absolument irrégulier que la Chambre donne son consentement dans le moment, alors que les documents ne sont pas disponibles.

*(Plus tard)*

**M. l'Orateur:** Nous pourrions peut-être examiner la demande du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) de revenir maintenant à l'appel des motions pour inviter la Chambre à autoriser l'impression des documents qu'il s'apprête à déposer en appendice aux *Procès-Verbaux*. La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** Adopté.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je dépose trois exemplaires, en anglais et en français, du texte définitif de la conférence de Londres, 3 octobre. Je signale simplement que, sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a déposé le 10 janvier les autres accords ainsi que le protocole, de sorte que maintenant la Chambre est saisie de tous les documents que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a portés à notre attention et il peut, par conséquent, donner suite à sa requête.

## LOI SUR LA PENSION DU SERVICE PUBLIC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PROMULGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Standey Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre des Finances nous dirait-il si la modification apportée, à la dernière session, à la loi sur la pension du service public et établissant une assurance-vie ou des prestations en cas de décès à l'intention des membres du service civil et des services armés, a été proclamée? Dans le cas de l'affirmative, peut-il dire quelle proportion des membres du service civil et des forces armées ont paru satisfaits de cette mesure?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, l'article a été proclamé. Je ne me rappelle pas au juste la date, mais cela s'est fait au cours des dix derniers jours de décembre, l'entrée en vigueur devant avoir lieu le 1er janvier. Après le 1er novembre, jour d'expiration du délai au cours duquel les intéressés pouvaient faire part de leurs préférences, nous avons constaté qu'un nombre suffisant de personnes s'étaient déclarées favorables à la mesure et nous avons cru souhaitable de proclamer la loi de la façon prévue par le Parlement plus tôt au cours de l'été.

**M. Macdonnell:** Le ministre se rappelle-t-il le pourcentage?

**L'hon. M. Harris:** Autant que je me rappelle, c'était 12 p. 100; mais je ne suis pas absolument sûr de ce chiffre en ce moment.

**M. Knowles:** Seulement douze pour cent se sont opposés?

**L'hon. M. Harris:** Douze pour cent ont indiqué qu'ils s'opposaient à la mesure.

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le lundi 17 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, bon nombre de personnes admettrons qu'on a pu remarquer, dans la façon de présenter le discours du trône, une forte tendance à en dire moins au sujet des projets d'avenir, pour s'attarder plus longuement sur les réalisations du passé. Ce principe est commode aux députés ministériels, car ils utilisent un discours préparé d'avance qu'on peut modifier légèrement sur quelques points de détail; mais pour un membre de l'opposition qui souhaite accomplir consciencieusement sa tâche, ce n'est pas du tout ce qu'il faut. Il se voit obligé d'adopter une attitude négative à l'endroit du discours du trône, et de recourir, par conséquent, à la méthode négative consistant à regretter qu'on n'ait rien entrepris, ou qu'on ait entrepris ce qu'il ne fallait pas. Dès le début de mes observations, je m'excuserai de la note négative dans laquelle je donne, mais étant donné la tendance que manifeste le discours du trône je ne vois pas d'autre attitude à prendre.

Dans les provinces Maritimes, en général, et à Saint-Jean, en particulier, nous constatons que la situation est la même: perte des marchés et chômage. Je devrais être assez juste et généreux pour dire que les expéditions de céréales par le port de Saint-Jean ont augmenté un peu; mais le chômage, en mettant les choses au mieux, est à peu près le même qu'il était l'an dernier. Mais, monsieur l'Orateur, une dangereuse tendance se manifeste: les demandes de secours augmentent. A mes yeux, c'est dire que le chômage des années passées recommence. Je sais qu'à Saint-Jean, au cours de la période de Noël dernier, les demandes de secours ont été quatre à cinq fois plus considérables que l'année précédente. Il y a là un danger dont il faut tenir compte. En envisageant de façon pratique cet important débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous constatons que le discours ne renferme que de vagues mentions de chômage régional et saisonnier. Il y est question de la conférence des pays du Commonwealth, conférence qui présente pour nous de l'intérêt, mais on ne dit rien de plus. Je suis heureux que notre projet d'amendement mentionne la perte des marchés et la situation du chômage en premier lieu et dans cet ordre.

J'ai une longue liste de choses que nous regrettons; j'en choisis quatre ou cinq, tout d'abord la perte d'autres débouchés au Royaume-Uni. L'expression "mettre tous nos œufs dans le même panier, du point de vue commercial" est peut-être devenue usée, mais on est contraint de se dire: "Quel panier ce doit être!"

Les données relatives au marché du Royaume-Uni indiquent qu'au cours des neuf premiers mois de 1954,—et ce sont les dernières connues,—les importations anglaises en provenance du Canada ont baissé à 192 millions de dollars comparativement à 228 millions au cours de la même période de l'an dernier. Le plus remarquable, c'est que cette baisse des ventes du Canada au Royaume-

Uni est survenue au moment où l'Angleterre maintenait au même niveau certaines autres importations. Autrement dit, le Royaume-Uni a continué d'importer dans la même mesure de divers autres pays, notamment l'Union Sud-Africaine, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, Ceylan, mais il a grandement réduit ses importations du Canada, les portant aux chiffres que j'ai mentionnés.

A l'occasion du départ du premier ministre (M. St-Laurent) et de ses conseillers pour la conférence du Commonwealth, il n'est certainement pas exagéré de demander que pour la première fois nous fassions preuve d'un peu d'initiative à l'égard de ces intéressants problèmes commerciaux. S'il nous faut prendre l'initiative de proposer une convertibilité limitée, allons de l'avant! S'il s'agit d'établir une certaine préférence en faveur des membres de l'Empire, n'hésitons pas à étudier la question et à nous prononcer favorablement à cet égard lors de la conférence. J'ai pu étudier un peu la question des préférences et celle du tarif douanier et j'ai été étonné de constater que par le passé lorsqu'il s'est agi de préférences impériales, ce sont les membres du Commonwealth ou de l'Empire tel qu'il existait alors qui ont pris toutes les initiatives. Le pays que nous appelons notre mère-patrie n'a jamais adopté sur ces question d'attitude définie ni n'a jamais forcé l'opinion des intéressés. Je suis fermement convaincu que nous ne devons pas hésiter à nous prononcer catégoriquement au sujet de la convertibilité et des préférences.

A ce propos sont également intéressantes les déclarations formulées l'an dernier par M. Thomas McKittrick lorsqu'il a comparu devant le comité des relations commerciales de l'autre endroit; d'une voix sereine, il a fait observer que la convertibilité reposait entre les mains du Canada. Ce banquier, l'un des plus éminents des États-Unis, rejetait sur nos épaules la responsabilité de réunir la Grande-Bretagne et les États-Unis. Le moment serait tout indiqué pour nous de montrer l'esprit d'initiative dont nous hésitons si manifestement à faire preuve.

Nous regrettons également de constater que la tendance qui porte à expédier les produits et articles manufacturés du Canada par les ports des États-Unis continue de s'accentuer. J'ai en mains des chiffres montrant que le volume des marchandises du Canada acheminées vers d'autres ports du monde par voie des États-Unis a peu diminué. La statistique pertinente reste alarmante et on ne peut indiquer de façon définitive dans quel sens s'orientera la tendance. Les chiffres les plus inquiétants peut-être sont ceux qui révèlent que les industries protégées,—industries du Canada qui jouissent d'un certain degré de protection,—sont celles qui ont recours presque exclusivement aux ports des États-Unis.

Voici les chiffres:

Envois par les ports des États-Unis

| | 1952 | 1953 |
|---|---|---|
| | % | % |
| Automobiles | 89·46 | 84·04 |
| Pièces d'automobiles | 77·61 | 56·54 |
| Pneus, véhicules à moteur, carcasse de pneumatiques | 78·06 | 84·78 |
| Instruments et machines agricoles | 82·26 | 80·86 |
| Machines, à l'exception des machines agricoles | 55·76 | 44·51 |
| Whisky | 45·92 | 44·69 |

Ces chiffres nous inquiètent beaucoup, parce que le Canada a immobilisé des milliers de dollars dans ses moyens de transport et parce que nous n'avons pas su ensuite stimuler le commerce intérieur et étranger. C'est un fait bien connu que le gouvernement des États-Unis stimule constamment l'usage de ses ports au moyen de la réclame, mais il semble que nous avons manqué à cet égard. Nos ports canadiens sont dotés d'aménagements comparables à ceux de nos voisins. Nos services de manutention sont efficaces, les frais qu'ils entraînent sont censés être sur un pied d'égalité avec ceux des États-Unis et cependant, lorsque nos ports ont nettement besoin d'aide en raison de la situation économique, ils n'en reçoivent pas. Le Gouvernement devrait adopter des mesures précises. Il a non seulement le devoir mais l'obligation rigoureuse de veiller à ce que les industries qui jouissent de beaucoup de protection soient contraintes de quelque façon à utiliser les ports canadiens tant pour leur commerce d'importation que pour le commerce d'exportation.

Les fabricants canadiens ont montré beaucoup d'intérêt, mais le temps est venu où le Gouvernement devrait songer à prendre des mesures à ce propos. Une solution à examiner c'est celle qui consisterait à permettre, à enjoindre à nos commissaires du commerce de solliciter l'usage exclusif des ports canadiens, lorsqu'ils mènent des pourparlers dans d'autres pays à propos d'importations et d'exportations. Le gouvernement américain le fait. Pourquoi ne pouvons-nous en faire autant?

Nous regrettons en outre qu'on n'ait pas donné suite à la demande du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick, touchant les entreprises hydro-électriques. L'autre jour, M. James Muir, président de la Banque royale du Canada, a déclaré, lors de la réunion annuelle de la banque, qu'il faut tracer une ligne de conduite à longue portée pour mettre en valeur les ressources du Canada. Le Nouveau-Brunswick est fier de consacrer cette année 182 millions à des immobilisations. Ce montant dépasse le chiffre de

1954 et marque un nouveau sommet, représentant une augmentation de presque 18 millions par rapport au total de 164 millions atteint l'an dernier. Convertis en pourcentage, ces chiffres indiquent que notre province dépasse toutes les autres, en matière de placements. A n'en pas douter, cela révèle bien que nous voulons nous tirer d'affaire. Nous avons pu réunir assez de fonds par nous-mêmes pour occuper le premier rang en notre pays.

Les travaux d'aménagement de la voie navigable du Saint-Laurent se poursuivent et progressent. Le pipe-line se rapproche, bien que je ne tienne pas à parler du stade actuellement atteint par cette entreprise. Cependant, lorsqu'on nous décrit ces réalisations du Canada, nous nous étonnons de ce que notre requête en vue d'une expansion hydro-électrique n'ait pas été étudiée de la même façon. C'est avec intérêt que j'ai noté l'autre jour que M. Rand Matheson, de la Commission des transports des provinces Maritimes, a fait le premier exposé digne de mention dont j'aie pris connaissance, sur l'effet que produira sur les ports des provinces Maritimes l'aménagement du Saint-Laurent. On lui fait dire que, comme l'aménagement du Saint-Laurent concentre les affaires à l'intérieur du Canada, les fabricants et autres exportateurs auront tendance à expédier davantage au cours des mois d'été, ce qui aurait pour effet de réduire l'activité dans les ports des provinces Maritimes au cours de l'hiver.

Cette situation nous alarme et nous nous demandons pour quelle raison nos demandes resteraient sans écho. Il s'agit de demandes dans lesquelles n'entre aucune considération de parti. Les membres de l'opposition à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick ont approuvé dans une certaine mesure. Du moins, ils n'ont pas protesté. Sauf erreur, aucun représentant du Nouveau-Brunswick à la Chambre des communes n'a soulevé d'objection. Leur silence me cause quelque inquiétude. L'honorable représentant de Gloucester (M. Robichaud) a formulé des remarques à ce sujet l'autre jour et toute la question est envisagée sans esprit de parti.

Un surcroît d'énergie hydro-électrique ferait disparaître notre embouteillage industriel et nous permettrait de poursuivre le développement de nos nouvelles découvertes minérales. J'ai bien ri l'autre jour de lire dans un journal que le Canada permettait l'utilisation de 3 millions de ses crédits destinés au plan de Colombo pour des aménagements hydro-électriques dans l'Inde. On ne peut s'empêcher de trouver ça curieux quand on songe que nous, du Nouveau-Brunswick, demandons de l'aide pour des aménagements hydro-électriques et que nous n'avançons à rien. Et cependant, le Gouvernement du Canada donne 3 millions de dollars à l'Inde à cette fin. L'aide, qui nous est nécessaire, nous permettrait de poursuivre notre développement et aiderait largement notre économie. Les provinces du littoral de l'Atlantique constituent un marché régional de près de deux millions d'habitants. Dans les années à venir, les industries canadiennes du centre du pays désireront peut-être, pour différentes raisons, telle des taux élevés de transport, décentraliser leurs entreprises en venant s'établir dans les provinces Maritimes. Nous pourrions leur offrir l'énergie hydro-électrique et le marché régional qui s'y trouve. J'ose espérer que nous n'essuierons pas un refus.

En troisième lieu, nous regrettons que les changements et la réorganisation de l'armée de réserve, qui ont eu lieu l'été dernier, aient comporté de flagrantes distinctions à notre détriment. J'aimerais faire brièvement la revue de cette question pour ce qui est du Nouveau-Brunswick et, jusqu'à un certain point, de la Nouvelle-Écosse. Nous nous sommes toujours enorgueillis du nombre élevé d'engagements dans notre province.

Pendant la première et la seconde Grande Guerre nous avions, je pense, le plus fort chiffre d'engagements de toutes les autres provinces compte tenu de la population. Nous avons, dans nos provinces à nous, des traditions d'instruction et de service militaire. C'est surtout vrai de la mienne propre, dont je connais un peu mieux la situation.

L'an dernier j'ai inscrit des questions au *Feuilleton*. Je priais alors le ministre de la Défense nationale (M. Campney), de nous dire la situation, le classement et le degré d'instruction de toutes les unités de réserve de l'armée au Canada. Je voyais là la question essentielle, compte tenu des changements envisagés et de leurs modalités. La question a pris place en tête du *Feuilleton* et y est restée deux mois, un point c'est tout. Il me semble que ces chiffres auraient nettement démontré que les unités du Nouveau-Brunswick étaient de tout premier ordre et qu'elles n'avaient probablement pas leurs pareilles ailleurs au Canada. Mais que s'est-il passé? Lorsque ces changements ont été apportés l'an dernier nos trois régiments, le *North Shore*, le *Carleton and York* et le *New-Brunswick Scottish* ont été entièrement supprimés. Il ne s'agissait pas de réduction ni de réorganisation, à quoi, peut-être, nous n'aurions rien trouvé à redire. Ce qui est arrivé, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, c'est que les unités, en tant que telles, ont été tout simplement supprimées. Ce sont les seules provinces au Canada où les nouvelles unités ont reçu une désignation provinciale.

Quand les majors-généraux Letson, Kennedy et Renault sont venus au Nouveau-Brunswick pour examiner la question, il n'y sont restés que deux heures. Ils se sont entretenus avec un ou deux subalternes et n'ont rien laissé percer des modifications qui allaient se produire. Il est évident qu'ils sont repartis sans s'être formé une image précise des faits.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, nous ne nous élevons pas contre les changements qui s'imposaient. Nous comprenons qu'il fallait réorganiser l'armée de réserve. Ce contre quoi nous nous élevons, c'est la suppression complète de nos unités. En réponse aux lettres qu'on lui a adressées, le ministre a dit qu'il était nécessaire de réduire l'infanterie pour augmenter les troupes blindées. Où voit-on l'augmentation des troupes blindées dans les régiments du Nouveau-Brunswick? Aucun changement n'est intervenu. L'ironie n'est pas absente de cette affaire, pas plus que dans l'autre cas dont j'ai parlé. Un régiment portera maintenant le nom de Premier régiment du Nouveau-Brunswick. Nous en sommes au même point qu'en 1793, car il y avait alors un Régiment royal du Nouveau-Brunswick.

Nous regrettons également que certaines voies ferrées disparaissent dans le comté d'Albert. Ces voies ferrées ont toute une histoire. La première fois qu'il en a été fait mention dans une loi, il s'agissait de la voie ferrée Elgin. Ce sont tout d'abord les habitants de la région d'Elgin qui ont en partie assuré la finance de ce chemin de fer. Ils ont été contraints d'acheter des obligations pour en assurer le maintien. Quand le National-Canadien a pris le chemin de fer en charge, des promesses ont été faites et il était bien entendu que serait maintenu un chemin de fer si nécessaire aux habitants de la région. La fromagerie d'Elgin, le commerce des sciages et des étais de mines rendent nécessaire le maintien de ce chemin de fer, sans compter les nouvelles découvertes de minerais dans la région, en particulier les découvertes de cuivre. Les routes ne peuvent suffire aux fortes expéditions qui peuvent s'effectuer par ce chemin de fer. Voilà pourquoi il faut absolument que la Commission des transports ou les dirigeants du chemin de fer étudient davantage les plans visant à supprimer cette voie.

Une autre question a trait aux récentes découvertes dans le comté d'Albert; il s'agit en particulier du schiste bitumineux. La province du Nouveau-Brunswick a affecté de fortes sommes en vue de bien examiner la possibilté d'utiliser le schiste bitumineux pour la production d'énergie électrique. Une entreprise de New-York a été invitée à poursuivre des travaux à cet égard. A mon avis, ce serait une folie de supprimer ces lignes de chemins de fer tant que l'avenir est aussi prometteur. Pendant ce temps, et tandis qu'on s'opposait de plus en plus à la perte de la ligne en question, le Gouvernement songeait, évidemment, sournoisement à supprimer une autre ligne dans le comté d'Albert, soit celle qui relie Hillsborough à Albert. L'autre jour encore, les habitants de la région ont reçu l'avis qu'il y aura une audience de la commission afin de bien voir pourquoi il faut maintenir la ligne en question.

Si l'on remonte vingt ans en arrière, on constatera qu'il était question, à l'époque, de supprimer la même ligne, mais, pour une raison ou une autre, le Gouvernement ne l'a pas fait. Plus tard, on a fait la découverte de gypse qui a permit d'établir une industrie assez rentable dans la région. Si l'on avait abandonné la ligne ferroviaire, l'industrie n'aurait évidemment pas pu prendre pied. Étant donné qu'on dépense des centaines de milliers de dollars afin de mettre en valeur les marécages du comté d'Albert et qu'on parle, d'autre part, de supprimer la ligne de chemin de fer, je me demande ce qu'il adviendra des dépenses faites à l'égard de ces marais. Nous espérons bien, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement, par l'entremise du National-Canadien, considérera encore, sous tous leurs aspects, les demandes voulant qu'on laisse les lignes en question sur leur parcours actuel.

En outre, nous déplorons l'intransigeance du ministère des Postes dans notre région. De bons fonctionnaires ont les mains liées par suite des exigences rigoureuses qu'Ottawa impose. Ils mènent des enquêtes approfondies sur les changements à apporter au service postal et dans le service de livraison par facteurs, mais la rigueur du ministère des Postes les empêche d'agir. Les fonctionnaires de la région se rabattent sur le ministère fédéral et sur ses excuses; en conséquence, les relations extérieures sont mauvaises. Pour ma part, ayant adressé beaucoup de demandes de renseignements au ministère des Postes, je dois reconnaître qu'il y a répondu avec promptitude. La situation qui a fait l'objet de tant de critiques au cours de la dernière session semble s'être améliorée.

Cependant, dans la région de Saint-Jean-Est, les gens désirent vivement obtenir un nouveau bureau de poste. La région avoisinant Little-River estime qu'elle a droit à un bureau de poste auxiliaire. Les gens de la région de Glen-Falls réclament depuis quelque temps un service de courriers d'entreprise. Sauf erreur, toutes ces requêtes sont passées de façon régulière par le service de l'endroit et ont reçu l'approbation des fonctionnaires régionaux. Un fonctionnaire d'Ot-

tawa ou de Saint-Jean s'est rabattu sur les exigences rigoureuses du ministère, selon lesquelles il faut verser un certain montant à l'égard d'un contrat de transport postal ou une boîte doit être à tant de verges de tel ou tel autre endroit avant que le service postal puisse être inauguré. En accordant certains pouvoirs discrétionnaires aux fonctionnaires locaux, on concourrait à améliorer les relations extérieures qui se gâtent.

En terminant, je commenterai la situation ayant trait au présent débat et qui se dessine dans notre région. On a eu l'insouciance d'abandonner les lignes ferroviaires du comté d'Albert, ce qui refroidit l'enthousiasme engendré par nos nouvelles découvertes. On a, sans discernement, sapé les traditions que nous des provinces Maritimes, d'ailleurs, sommes les seuls à vraiment apprécier; nous nous élevons avec force contre ce traitement injuste dont nos unités militaires sont l'objet. Pour ma part, j'estime qu'on n'aurait ni supprimé les lignes ferroviaires ni changé les unités militaires, si elles se trouvaient dans les régions centrales qui ont des agents de couloir plus puissants pour parler en leur faveur. Le petit comté d'Albert n'est pas situé à un endroit important. On peut y effectuer des changements sans soulever trop d'objections.

En ce qui concerne les unités de l'armée, nous n'avons pas les puissants mess d'officiers du *Queen's Own* ni du *Black Watch* qui pourraient intriguer auprès d'hommes influents. Nous pensons que nos régiments ont autant d'importance que ces autres régiments et nous protestons avec la dernière énergie contre ces deux changements simplement en raison de leurs répercussions politiques.

Toutefois, je le dis en toute franchise, il est significatif de constater que la perte des marchés, dont nous souffrons depuis deux ou trois ans, frappe maintenant l'ensemble du Canada. Je suis certain que si tout le monde s'élève contre un tel état de choses, notre cause en deviendra meilleure. Je suis également certain qu'on ne refusera pas de nous aider à obtenir de l'énergie hydro-électrique maintenant que l'Inde doit recevoir de l'assistance en ce domaine.

On manifeste un nouvel intérêt à l'endroit des provinces Maritimes, peut-être pour la première fois au cours des récentes années, à la suite des découvertes qui viennent d'être effectuées. Un nouvel esprit se fait jour. Nous semblons comprendre qu'en nous tenant unis, nous pourrons tirer parti des leçons du passé.

Nous prenons note avec satisfaction de la réussite du Conseil économique de l'Atlantique qui se réunit maintenant régulièrement chaque année. C'était le rêve de feu le premier ministre Angus L. MacDonald; je suis sûr que son esprit continuera toujours de planer sur les réunions du conseil.

J'ai eu l'occasion, l'été dernier, de formuler quelques observations d'ordre général sur l'union des provinces Maritimes. Je dois ajouter, pour qu'on le sache, que rien de ce que j'ai pu dire à tort ou à raison n'a jamais suscité autant d'intérêt. Pas un mot d'opposition ne m'est parvenu; en vérité, je n'ai reçu que des commentaires flatteurs. Tout cela est peut-être loin, mais toutes mesures en ce sens seraient pour tous un grand avantage.

J'ai été également très heureux l'autre jour d'entendre l'honorable représentant d'Halifax (M. Balcom) parler de la nécessité d'une assistance régionale d'ordre financier dans les provinces Maritimes. Voici le sens de ses observations: les provinces Maritimes ayant à faire face à un problème constant, il conviendrait d'instituer un organisme régional sur le modèle de la Banque d'expansion industrielle. De toute façon, il dit tout simplement d'une autre manière que nous avons besoin là-bas d'aide collective. Je le félicite des observations qu'il a prononcées à ce sujet.

Le Gouvernement a très clairement manifesté l'intérêt qu'il porte à notre problème de la pêche et il est encourageant de savoir que l'industrie de la pêche, qui est peut-être l'une des industries les moins développées du Canada, recevra une certaine aide et que les travaux de recherche se poursuivent dans ce domaine.

Ces dernières paroles montrent la situation sous un jour plus brillant que mes observations du début sur des points que j'ai cru nécessaire de signaler. J'estime que le Gouvernement a peut-être fini par tenir compte de nos traditions. Nous avons fini par nous redresser et nous allons nous battre pour défendre certaines de nos nouvelles découvertes. Lorsque nous verrons gravée sur un mur ou imprimée la devise du Canada, qui a été proposée par un des auteurs de la confédération, originaire du Nouveau -Brunswick, nous n'aurons plus à rougir, parce que le Canada sera peut-être réellement une nation d'un océan à l'autre.

**M. A. R. Lusby (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, avant de participer au débat, je voudrais d'abord offrir mes félicitations aux deux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés de leur tâche. Cela redonne confiance aux membres de la Chambre que de voir arriver de nouveaux députés, doués de perspicacité et de talents oratoires, et qui paraissent pleinement conscients de leurs res-

ponsabilités de membres du Parlement du Canada. Je me joins de tout cœur à ceux qui les ont déjà félicités.

Maintenant, pour ce qui est du discours du trône, nous avons entendu, comme d'habitude, les honorables députés exprimer des opinions les plus divergentes touchant la valeur du programme du gouvernement que le discours du trône annonce. Qu'on me permette de le dire, je suis d'avis que le discours du trône est, pour ceux qui appuient le Gouvernement, une source de satisfaction bien fondée. Quand on entend et lit le discours du trône et qu'on prend connaissance des mesures qui y sont annoncées, on constate qu'il révèle et esquisse pour la session qui commence, un programme opportun et qui, s'il n'est peut-être pas très spectaculaire, indique une tendance constante à améliorer le bien-être de la population du Canada.

Il n'est rien venu des banquettes de l'opposition qui ait pu me faire douter de l'exactitude de l'opinion que je viens d'exprimer. Il va de soi que nous avons entendu cette réclamation, si simple dans la bouche de ceux qui n'ont aucune responsabilité à prendre: "Moins d'impôts et plus de dépenses!" Nous avons, une fois de plus, entendu dire,—ou du moins murmurer,—que l'élévation de plus en plus considérable des murs douaniers constitue le remède à tous nos maux; doctrine discréditée s'il en est!

Et puis, de plus d'un côté nous avons entendu répéter ce qui me semble un reproche au parti libéral parce qu'il est dirigé par un homme d'une si belle réputation et d'une si grande habileté que le premier ministre (M. St-Laurent), et qu'il ne nous appartient pas, à nous libéraux, d'en tirer une telle vanité. C'est évidemment là un point de vue compréhensible chez l'opposition.

Nous avons ausi entendu un grand nombre de harangues qui, n'en doutons pas, auraient été fort à leur place lors de réunions politiques dans certaines parties du pays. Rangeons dans cette catégorie la prédiction dont on a tellement fait état dans la dernière partie du débat, selon laquelle les communistes allaient peut-être triompher dans Québec et les socialistes partout ailleurs. De cette prophétie, tout ce que j'ai à dire c'est qu'elle est parfaitement équilibrée; en effet, la moitié en est à peu près aussi réalisable que l'autre.

Nous avons entendu l'argument usé et inévitable selon lequel, quelles que soient les mesures avantageuses que le Gouvernement juge à propos de présenter, il aurait dû aller plus loin et faire davantage. Mais en fait de critiques solides et pratiques,—après tout, n'est-ce pas là ce que doivent faire les partis de l'opposition,—il me semble que cette dernière a fait preuve d'extrême pauvreté. Je crois que cette lacune même constitue un assez grand éloge de la solide politique du Gouvernement.

Aucun homme sérieux ne songerait à dire que tout va exactement comme nous le voudrions. Au Canada, comme partout ailleurs, se posent inévitablement certains problèmes, de portée nationale ou régionale, d'importance variée, auxquels il faut s'attaquer et qu'il faut résoudre quand c'est possible.

A titre d'habitant des provinces Maritimes, je puis vous dire que cette partie du pays a toujours sa bonne part de problèmes régionaux. L'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), qui est aussi des provinces Maritimes, vient de terminer un discours dans lequel il a fort à propos mis l'accent sur les problèmes régionaux de ces provinces. Je parlerai dans le même sens que l'honorable député, mais j'envisagerai surtout les problèmes qui sont propres à ma circonscription. La mention de problèmes régionaux évoque, en effet, les problèmes auxquels les provinces Maritimes doivent faire face. Une chose ressort nettement, c'est que le monde constate de plus en plus que le Canada est promis à un avenir glorieux. C'est là une vérité que ne peuvent amoindrir les discours qui nous viennent de l'opposition. Mais il est une autre vérité, moins agréable, et c'est que toutes les parties du pays ne progressent pas au même rythme. Les provinces Maritimes progressent, sans doute, mais pas aussi vite que les autres parties du pays. Ce qui manque aux provinces Maritimes, c'est d'être placées au cœur du pays, de posséder un vaste arrière-pays et de disposer de ressources pour une bonne part encore inexploitées. Cela dit sans oublier les importants gisements de minéraux découverts au Nouveau-Brunswick et même en Nouvelle-Écosse.

Il n'en reste pas moins que nous manquons de ressources naturelles inexploitées. Nous manquons de débouchés avantageux et facilement accessibles. C'est là un état de choses qui tient à la géographie, mais qui ne nous est pas moins contraire.

Il n'est que juste de dire, je pense, que toutes les provinces du Canada, à l'exception des provinces Maritimes, jouissent de certains et, quelques-unes d'entre elles, de tous les avantages qui nous manquent. Par conséquent, à titre d'associés égaux dans le vaste régime de la confédération, dont deux des provinces Maritimes sont membres en vertu même de la charte, nous avons parfaitement droit de réclamer une attention particulière du gouvernement fédéral au sujet des problèmes que nous affrontons, afin que dans l'essor du pays (je veux parler de l'essor économique, parce que nous pouvons facilement

nous tirer d'affaire du point de vue social, culturel et intellectuel), afin que dans l'essor économique du pays les provinces Maritimes aient leur place, sinon à l'avant-garde, du moins pas trop loin derrière les provinces plus fortunées.

Je ne dis ni ne prétends que, dans un vaste pays comme le nôtre, il doit y avoir égalité absolue à l'égard de toutes les régions. Ainsi, je ne prétends pas que la Nouvelle-Écosse puisse s'attendre à rivaliser à cet égard, mettons, avec l'Alberta où, pour me servir d'une figure, le bon navire de la prospérité vogue à l'aise, pour ainsi dire, peut-être même d'une allure suffisante, sur une mer de pétrole. Des députés voudraient peut-être que je pousse un peu plus loin cette comparaison et que je dise que le crédit social joue ici le rôle de passager clandestin.

Je prétends, toutefois, qu'il faudrait recourir à toutes les mesures possibles pour alléger les inégalités économiques actuelles. Le Gouvernement ne saurait mieux servir les intérêts du pays, non seulement les intérêts des provinces Maritimes, qu'en appliquant ses énergies et ses ressources à la réalisation de cette fin. Il y a quelques jours, un des députés d'Halifax a mentionné, au cours du présent débat, la possibilité d'établir une liaison étroite entre certains organismes fédéraux et le nouveau conseil économique des provinces de l'Atlantique; il a également indiqué qu'il était souhaitable d'encourager l'établissement de nouvelles industries dans les provinces Maritimes en faisant un plus grand usage des possibilités qu'offrait la banque du développement industriel. Le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell) l'a mentionné il y a quelques instants. J'approuve de tout cœur les observations du député d'Halifax à cet égard. J'ajouterai mes compliments à ceux qu'a déjà formulés à son adresse le représentant de Saint-Jean-Albert.

Il me semble, ainsi que l'a indiqué le député d'Halifax, que les efforts faits, par le passé, afin d'améliorer la vie économique des provinces Maritimes ont été trop épars et sans suite, par exemple, on a pu instituer des commissions provisoires chargées d'étudier quelque problème devenu urgent; mais on n'a jamais entrepris un programme continu de recherches ni d'enquêtes qui se poursuivrait en permanence en vue d'examiner tous les aspects de l'économie des provinces Maritimes. Je voudrais voir créer, ou instituer un organisme fédéral de caractère permanent qui serait chargé de cette tâche et agirait, naturellement, en liaison très étroite avec toutes les institutions des provinces Maritimes poursuivant les mêmes fins, y compris le nouveau conseil économique des provinces atlantiques.

Dans un pays qui progresse et évolue comme le nôtre, où les distances sont grandes et les intérêts très divers, il n'est pas étonnant qu'il faille, de temps en temps, prendre des mesures pour s'assurer qu'on se préoccupe comme il convient des besoins d'une région en particulier. Je pourrais peut-être mentionner à titre d'exemple,—je ne le crois pas parfait,—qu'on a jugé opportun, l'an dernier, de modifier le nom de l'ancien ministère des Ressources et du Développement économique, qui est devenu le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, marquant ainsi la nouvelle orientation du travail de ce ministère et une insistance croissante sur l'administration des territoires du Nord.

Même si cette analogie n'est aucunement parfaite, je l'emploie pour faire ressortir l'opportunité, la nécessité, pourrais-je dire, d'établir un rouage efficace permettant au Gouvernement de s'occuper constamment des problèmes économiques des provinces Maritimes et d'y trouver des solutions, non pas dans des cas isolés, mais d'en faire l'élément d'un vaste programme visant à porter l'économie de ces provinces à un niveau qui se rapproche davantage de celui dont on jouit ailleurs au Canada. Un des principaux éléments d'un tel programme consisterait assurément à favoriser une activité industrielle plus intense dans les provinces Maritimes, où les facteurs que j'ai déjà mentionnés militent grandement contre nous à cet égard.

Ce sujet me ramène au discours du trône. Les mesures bienfaisantes qu'il annonce, le relèvement projeté des prestations de chômage, déjà partiellement mis en vigueur, ont été accueillis avec intérêt et approuvés par la plus grande partie peut-être du public. Il en est certainement ainsi dans le cas de centres industriels comme ma ville d'Amherst. A mon avis, cette mesure marque un nouvel élargissement de ce vaste programme de sécurité sociale lancé par le parti libéral et qui se poursuit à mesure que l'essor continu et l'accroissement des richesses du pays le permettent. Pourtant,—à cet égard, enfin, je partage le point de vue des orateurs de l'opposition,—l'assurance-chômage, toute bienfaisante qu'elle se soit révélée, ne résout certes pas entièrement tout problème de chômage qui puisse surgir. Évidemment, la seule solution véritable et complète réside dans un niveau élevé et constant d'activité industrielle.

Je suis bien loin d'être de l'avis de certains membres de l'opposition qui croient ou feignent croire que le gouvernement, par ses seuls efforts, ou tout autre gouvernement

d'ailleurs, peut mettre fin pour de bon au chômage en brandissant sa baquette magique, pour ainsi dire. A titre de programme d'amélioration, qui, au moins dans une certaine mesure, ne dépasse pas ses pouvoirs, je dirai que le gouvernement fédéral, au lieu de favoriser la concentration indue d'industries de transformation dans les régions du pays déjà hautement industrialisées, devrait s'appliquer à hausser le niveau de l'activité industrielle dans les provinces Maritimes. Il est loin de s'agir ici, bien entendu, d'une nouvelle proposition. On a souvent rappelé combien souhaitable est cette décentralisation de l'industrie. On aborde ordinairement la question en disant qu'en cas de guerre cette décentralisation favoriserait la sécurité et la défense du pays. Si on envisage une plus longue période, un tel programme constituerait un puissant moyen de prévenir ou d'enrayer le chômage.

Dans un pays comme le nôtre où règne la liberté, le gouvernement ne peut pas dire à un industriel donné: "Établissez-vous ici" et à un autre: "Établissez-vous là". Je ne prise pas trop l'opinion de ceux qui disent que le gouvernement devrait mettre sur pied telle ou telle industrie dans une ville donnée. Ce n'est pas la façon, sous notre régime actuel, d'aborder le problème. Nous devons toutefois nous rappeler que le gouvernement fédéral exerce une influence marquée sur la vie industrielle au Canada. Il effectue des achats considérables, il accorde de bien importants contrats. On devrait élaborer un programme approprié d'allocation de ces contrats, sur une base régionale, de façon à amener une industrialisation encore plus grande des provinces Maritimes. J'ajoute qu'il y va de l'intérêt national.

Pour en revenir au discours du trône, tout comme les autres députés je m'intéresse vivement au vaste programme de travaux publics que l'on se propose de réaliser. Comme je l'ai indiqué déjà en cette enceinte, le genre de travaux publics le plus souhaitbales, ceux qu'il convient dencourager le plus ne sont pas ceux qui fournissent de le'emploi seulement jendant la construction ou qui sont réalisés pour l'orgueil ou la commodité des résidents d'une collectivité ou d'une région, mais ceux dont on peut raisonnablement s'attendre qu'ils seront un aiguillon permanent pour l'économie régionale dans son ensemble.

Tels sont la chaussée de Canso, le transbordeur reliant Yarmouth et Bar-Harbor; rentrera aussi dans cette catégorie le canal de Chignectou lorsqu'on passera finalement à la réalisation de ce projet trop longtemps retardé. Certes, compte tenu des mises en valeur actuelles, de la réalisation de la voie maritime du Saint-Laurent, de l'exploitation du minerai de fer du Labrador, de la sécurité maritime en temps de guerre et de l'intention avouée de la part du Gouvernement de se lancer dans un vaste programme de travaux publics, je ne vois pas d'heure mieux indiquée pour instituer une nouvelle enquête approfondie et concluante sur les possibilités de réalisation et les perspectives économiques de ce canal. Il ne convient pas de dire aujourd'hui qu'une commission qui a fait une étude en 1931 s'est prononcée contre la valeur commerciale du canal. La situation n'est plus du tout semblable à ce qu'elle était il y a 25 ans. Il y a lieu, je crois, de reprendre l'examen de toute la question. Une commission devrait être chargée de mener une enquête approfondie et l'on devrait tenir compte des idées dans toutes les zones intéressées. On devrait ensuite décider en dernière analyse s'il y a lieu d'aménager le canal de Chignectou.

Nous croyons fermement dans les provinces Maritimes que la décision devrait être favorable; toutefois, je crois pouvoir affirmer que si, après une enquête approfondie il était décidé que l'aménagement du canal n'est pas motivé du point de vue commercial, la population des provinces Maritimes accepterait la décision. Elle n'est pas prête cependant à laisser traîner l'affaire d'une année à l'autre sans plus d'enquête sur la valeur du canal.

Une autre entreprise dont le besoin est pressant et que je veux signaler au Gouvernement c'est l'établissement d'un service de transbordeur sur le canal Minas entre Parrsboro dans ma circonscription et la rive opposée dans le comté de Kings. Je devrais dire plutôt le rétablissement d'un service de transbordeur, car, avant sa suspension durant la dernière guerre, un tel service existait, me dit-on, sous une forme ou sous une autre depuis plus d'un siècle; j'imagine qu'il s'agissait à l'origine d'un bateau à voile.

Cependant, c'est en dire long que de faire observer qu'en ces temps de progrès et après une aussi longue période, aucun bac transbordeur ne fait encore la navette. L'aménagement de quais en eau profonde près de Parrsboro et au cap Blomidon sur l'autre rive permettrait à un service de transbordeurs de fonctionner indépendamment de la marée sur quelques milles d'eau. Ces installations élimineraient un parcours sur terre de 150 milles. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la Nouvelle-Écosse et des provinces Maritimes pour le constater, un service de transbordeurs de ce genre faciliterait grandement les communications entre la partie occidentale de la Nouvelle-Écosse, d'une part, le comté de Cumberland, l'île du Prince-

Édouard et la rive nord du Nouveau-Brunswick, d'autre part. Le tourisme en Nouvelle-Écosse en serait grandement encouragé. Ce service, je crois, compléterait de plus d'une façon celui qui doit bientôt commencer entre Yarmouth-Bar-Harbor.

Selon moi, monsieur l'Orateur, toute amélioration importante aux moyens de transport de la nature de celles que je viens de proposer, devrait, à notre époque, être étudiée sérieusement par le gouvernement fédéral. A la vérité, celui-ci est intéressé aux transports à plus d'un point de vue, dont celui de l'aménagement de la route transcanadienne n'est pas le moindre. Donc, je prie le Gouvernement d'entreprendre une nouvelle enquête à fond sur le projet d'aménagement d'un canal à travers l'isthme de Chignectou. Je le prie également de collaborer entièrement à l'établissement d'un service de transbordeurs, dans le bassin des Mines, comme je viens de l'exposer.

Il est une autre entreprise de travaux publics dont je recommanderais avec instance la prise en considération par les pouvoirs publics. C'est la construction d'une nouvelle salle d'exercice à Springhill, dans ma circonscription. Voilà des années que le local actuel est insuffisant pour cette robuste ville minière de 8,000 habitants. C'est une vieille bâtisse de bois qui n'a du reste pas été construite par l'État. On vient de la condamner officiellement en la déclarant impropre à tout usage. Dans ces conditions, ni restauration ni reconstruction ne sauraient remplacer d'une façon satisfaisante l'aménagement d'un nouveau bâtiment moderne.

On me permettra d'ajouter que si, dans des cas comme celui-là, on devait tenir compte des états de service de la localité en matière de patriotisme ou de service militaire, la ville de Springhill a certainement des droits très marqués à la priorité. Au cours des deux grandes guerres, la proportion des engagements y a été une des plus élevée au Canada; 140 citoyens de Springhill ont en outre donné leur vie pour leur pays pendant ces deux conflits. Ajoutons que le nombre d'engagement a été très élevé, bien que la réglementation du temps de guerre a obligé un grand nombre de mineurs à rester à leur travail.

En temps de paix la réserve est très active. La compagnie locale réunit hebdomadairement une centaine d'hommes pour l'instruction. Un corps de cadets excellent et enthousiaste garantit que l'on continuera à s'intéresser aux choses militaires. Ce corps a souvent conservé la première place dans la 6e région militaire et en 1950 et 1952 il méritait le trophée du roi George pour le tir au fusil, décerné au champion du Canada. Nous ne doutons pas que si la nécessité s'en faisait de nouveau sentir, les vigoureux mineurs de Springhill iraient au combat aussi vaillamment que par le passé.

Ce sont là choses dont il faudra tenir compte lorsqu'on étudiera notre demande de construire une nouvelle salle d'exercice. L'absence de salle d'exercice convenable à l'heure actuelle constitue un sérieux obstacle à la formation militaire et refroidit l'enthousiasme. Nous devons aussi nous rappeler l'importance d'une salle d'exercice convenable comme lieu de rencontre pour les événements sociaux, sportifs et publics de la collectivité.

A ce sujet, je désire ajouter quelques mots sur la réorganisation des unités militaires dans les provinces Maritimes. La réorganisation a eu lieu en Nouvelle-Écosse et c'est avec grand regret que nous avons appris qu'il serait impossible de conserver le nom honorable du *North Nova Scotia Highlanders* et qu'une unité militaire ne pourrait plus être désignée sous ce nom. Le *North Nova Scotia Highlanders* s'est acquis une très haute réputation d'honneur dans la dernière guerre. Quoique nous regrettions beaucoup qu'il ait fallu, pour des motifs de rendement et d'économie, démembrer ce régiment, nous ne croyons pas que l'intérêt et l'enthousiasme pour la formation militaire dans cette région en soit diminués. Ceci dit, j'ajouterai que Springhill mérite bien une nouvelle salle d'exercice et je prie instamment le gouvernement d'en construire une le plus tôt possible.

Toujours sur la question des travaux publics, je propose qu'on entreprenne un relevé général des quais, du dragage et des autres besoins des différents ports qui se trouvent le long des deux côtes de ma circonscription électorale, c'est-à-dire Wallace, Pugwash, Northport, Advocate, Spencer's Island, Port Greville, Parrsboro et les autres. La pêche et le transport maritime demeurent d'importants facteurs de l'économie du comté de Cumberland et méritent d'être encouragés de toutes façons.

Enfin, la mention de Springhill, ville où on extrait de la houille, me fait penser à une question dont je veux dire un mot, puisqu'il s'agit peut-être du problème le plus grave de l'économie de la Nouvelle-Écosse, aujourd'hui, je veux dire l'industrie houillère.

Il a déjà été beaucoup question en cette enceinte de la situation dans laquelle se trouve l'industrie houillère; cependant, je ne m'excuse pas de parler de ce sujet. A l'aube d'une nouvelle année, l'avenir de cette industrie demeure de façon générale sombre et chargé de nuages, surtout pour les petits producteurs indépendants. D'après les derniers rapports de l'Office fédéral du charbon,

les perspectives sont sensiblement les mêmes qu'auparavant, c'est-à-dire que, malgré une concurrence plus accentuée de la part du pétrole et du gaz naturel, l'augmentation de la population et l'expansion industrielle au Canada fourniront, du moins on s'y attend, des débouchés suffisants, vers le milieu des années 60, pour permettre à cette industrie de se maintenir au moins au niveau actuel. Cette prévision ne tient évidemment pas compte de l'élément actuellement impondérable que constitue l'énergie atomique.

Cependant, ces prévisions nous permettent d'espérer que l'industrie n'est pas nécessairement condamnée à disparaître, faute de débouchés. Mais les dix prochaines années seront décisives. Pour que notre industrie de la houille puisse survivre en attendant des jours meilleurs, il faut qu'elle puisse compter sur l'assistance et la collaboration soutenue de l'État. Dans l'intérêt, non seulement des provinces houillères, mais du pays tout entier, il importe que cette aide et cette collaboration se maintiennent et, au besoin, s'accroissent. Il n'est pour s'en convaincre que de songer que la houille reste la principale source d'énergie au Canada, qu'elle est encore essentielle en temps de guerre et que les mines, une fois fermées, ne reprendront probablement jamais leur activité.

Je suis sûr que le Gouvernement continuera à participer pleinement et généreusement à la lutte qui se livre pour assurer la survivance de cette industrie. Quant aux meilleurs moyens d'aider nos houillères, c'est une question que même les spécialistes ont de la difficulté à trancher. La solution réside peut-être dans la découverte de nouveaux usages industriels qui feront du charbon autre chose qu'un combustible. C'est une solution que j'ai toujours préconisée. Il peut y en avoir d'autres. Plusieurs solutions se conjugueront peut-être pour régler ce problème. J'espère que la présente session me fournira l'occasion de m'étendre davantage sur cette question de l'industrie de la houille et aussi celle d'exposer les besoins de l'agriculture et autres secteurs économiques qui occupent une place importante dans ma circonscription. Pour l'instant, je veux tout simplement convaincre la Chambre du caractère urgent de la situation qui existe dans l'industrie du charbon et de la nécessité de trouver une solution satisfaisante.

En terminant, monsieur l'Orateur, je tiens tout simplement à revenir à une étape antérieure de mon discours et à me servir de cet exemple pour souligner de nouveau que le gouvernement actuel doit accorder une attention toute spéciale aux problèmes économiques des provinces Maritimes.

[M. Lusby.]

**M. J. W. Noseworthy (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je féliciterai le préopinant, le député de Cumberland (M. Lusby) de son discours si bien équilibré. Il a pris environ deux minutes pour reprocher aux groupements de l'opposition de ne pas reconnaître que nous avons aujourd'hui le meilleur des gouvernements, puis il nous a exposé pendant une demi-heure les injustices dont souffre sa région sous ce même gouvernement.

Contrairement à un grand nombre de libéraux qui ont pris la parole, monsieur l'Orateur, je ne trouve rien, dans le discours du trône, dont je pourrais féliciter le Gouvernement. Un député (le représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott), si je ne me trompe) a déclaré que le discours l'enchantait doublement. Pour ma part, le discours du trône me laisse plus froid qu'il ne m'enchante...

**Une voix:** C'est le climat.

**M. Noseworthy:** ... par l'insouciance avec laquelle on y laisse de côté les problèmes infiniment graves qui surgissent dans notre pays. Il paraît évident, par exemple, que nous passerons les cinq ou six prochains mois à modifier des lois existantes. Le discours du trône n'indique aucunement qu'on nous saisira de nouvelles mesures destinées à résoudre les problèmes auxquels ils nous faut aujourd'hui faire face. Aucune nouvelle mesure, par exemple, prévoyant l'assurance-santé nationale, dont le besoin se fait sentir de plus en plus et qui a l'appui de plus en plus marqué du public. Évidemment, monsieur l'Orateur, nous espérons probablement trop du Gouvernement si nous nous attendons qu'il présente une telle mesure, alors que deux ou trois ans nous séparent des élections fédérales.

On n'entend pas relever la pension de vieillesse et les allocations familiales, ni établir de nouvelles mesures de sécurité sociale tendant à redistribuer la richesse que nous produisons et à accroître le pouvoir d'achat diminuant de nombreux consommateurs canadiens. Aucune nouvelle mesure n'est prévue pour enrayer la diminution du revenu net de nos agriculteurs. A une époque où des mesures hardies et progressistes s'imposent,—des mesures comme celles que le Gouvernement a proposées dans son Livre vert en 1945,—pour faire face à un chômage qui s'aggrave chaque année, nous n'avons rien proposé qui puisse répondre à la situation, même par un effort de l'imagination libérale.

Il est vrai que le Gouvernement a fini par céder aux requêtes répétées des groupements d'anciens combattants et au bombardement annuel venant des banquettes de l'opposition. A la suite de protestations générales, le Gou-

vernement a consenti à relever les allocations versées aux ex-militaires. Il offre à nos anciens combattants quelques miettes tombées de la table du riche. On ne se propose pas de présenter de nouvelle mesure sur l'habitation qui permettrait l'accession à la propriété de maisons à des dizaines de milliers de personnes qui en ont vraiment besoin et qui ne peuvent se permettre d'en acheter en vertu de notre loi actuelle sur l'habitation, ni d'en prendre à bail.

Je ne vois pas de nouvelles mesures qui permettraient à ces gens de pouvoir s'acheter des maisons, à moins que par hasard l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) soit assez proche du Gouvernement pour en connaître les intentions qui n'ont pas trouvé place dans le discours du trône. Si le discours qu'il a prononcé à la Chambre l'autre jour, lequel, on me permettra peut-être de le souligner, se fait l'écho des requêtes présentées par notre groupe il y a un an pour demander que les intérêts des acheteurs d'habitations soient protégés à l'égal des intérêts des institutions de prêt, si donc ce discours, comme je l'espère, indique que le Gouvernement pourrait présenter une mesure législative de cet ordre cette année-ci même si elle n'est pas prévue dans le discours du trône, alors je déclare que nous sommes des plus heureux. Le discours de l'honorable représentant de Spadina, dont l'association avec les membres du cabinet est si étroite qu'on l'a désigné à diverses reprises à un poste de ministre du cabinet ou à d'autres postes relevant du Gouvernement, nous a certainement réjouis. Je tiens à appuyer cette proposition. Le parti libéral laisse passer une belle occasion de plaire à Toronto en négligeant d'offrir pareils postes à l'honorable représentant de Spadina. Pour ma part, j'aimerais le voir élever à la dignité de sénateur. Nous pourrions peut-être faire plus de progrès dans Spadina. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous espérons que des mesures législatives dans ce sens seront présentées au sujet du logement.

Le discours du trône passe également sous silence nombre d'autres problèmes qui se posent aujourd'hui à notre pays. Nous n'y trouvons, par exemple, rien pour les chômeurs aptes au travail, abstraction faite de la prolongation possible des prestations d'assurance-chômage. Bien qu'en 1945 le Gouvernement ait déclaré officiellement que sa ligne de conduite visait à assurer de l'assistance-chômage à ceux qui ne pouvaient bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage, rien n'indique qu'il songe à appliquer une telle ligne de conduite durant la session actuelle. On nous dit dans le discours du trône qu'en général l'état de l'économie nationale est sain. Or bien qu'il y ait au Canada au moins un demi-million de chômeurs qui ne peuvent obtenir du travail, voici tout ce qu'on dit à ce sujet dans le discours du trône:

> Il y a actuellement du chômage d'un caractère régional et saisonnier.

A quel degré l'état de notre économie nationale est-il sain et quels sont les signes avant-coureurs que nous pouvons et devons aujourd'hui observer pour conserver sain l'état de notre économie? D'abord, monsieur l'Orateur, il est évident que notre production nationale fléchit, tandis que notre effectif ouvrier augmente et que les méthodes technologiques s'améliorent au point qu'on puisse chaque année accroître la production des denrées tout en réduisant le nombre des ouvriers.

Un des meilleurs indices du niveau de notre production nous est sans doute fourni dans le rapport du Bureau fédéral de la statistique sur les chargements de wagons ferroviaires au cours des dix premiers mois de 1954. On compare cette période aux dix premiers mois de 1953, et nous relevons une foule d'indices révélant que le volume de la production a diminué dans le cas d'au moins 15 produits importants, dont les engrais, le pétrole et ses produits, le bois à pâte, les sciages, les produits de céréales, les articles de construction, le bétail, les billes et les poteaux, les marchandises, les automobiles, les camions et leurs pièces, le fer et l'acier primaires, le minerai de fer, les instruments aratoires, les machines et les pièces coulées, les céréales. La nombre des wagonnées de ces produits a diminué considérablement dans les dix premiers mois de 1954, comparativement à la période correspondante de 1953. Les diminutions de pourcentage se répartissent ainsi qu'il suit: dans le cas des automobiles, une baisse de 18 p. 100; dans le cas du fer et de l'acier primaires, une baisse de 21 p. 100; dans le cas du minerai de fer, une baisse de 23 p. 100; dans le cas des instruments aratoires, 24 p. 100; dans le cas des machines et des pièces coulées, 25 p. 100; et dans le cas des céréales, 34 p. 100.

Le Bureau fédéral de la statistique a publié sur l'embauchage dans certaines industries de base un rapport qui abonde en ce sens. On y signale que, le chômage se répandant tellement dans ces industries de base, il est inévitable que la production baisse. Dans son rapport sur le chômage considéré en fonction des diverses industries, le Bureau fédéral de la statistique donne des chiffres indiquant que de janvier à septembre 1954, soit une période de neuf mois, le chômage a augmenté dans toutes nos principales industries manufacturières. L'augmentation a été de 11 p. 100 pour les vêtements, tout comme dans le cas de l'outillage ferroviaire. Dans

cette dernière industrie, en septembre 1954, le niveau du chômage a dépassé de 20 p. 100 celui de septembre 1953.

Voici dans quelle mesure le chômage a augmenté dans certains domaines: industrie de l'automobile et des pièces d'automobile, 11 p. 100; textiles, 17 p. 100; acier primaire, 17 p. 100; outillage agricole, 20 p. 100. Dans l'industrie de l'outillage agricole, l'emploi a baissé de 34 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1952. Dans les industries qui produisent des biens durables de consommation, on a constaté par exemple que la production de réfrigérateurs a baissé de 6 p. 100, et celle des lessiveuses, de 20 p. 100. Par rapport aux sommets du printemps de 1953, l'emploi dans les avionneries a baissé de 16 p. 100. La baisse de l'emploi dans les chantiers de constructions navales a été de 14 p. 100 entre avril et septembre 1954.

Lorsqu'on disposera des chiffres afférents au dernier trimestre de 1954, ils montreront, nul doute, que le chômage s'est beaucoup plus accru et que la production a beaucoup plus fléchi pendant toute l'année que ne l'indiquaient les chiffres publiés pour les neuf premiers mois. Les données relatives aux chargements de wagons de chemin de fer et au chômage révèlent une réduction marquée de la production de toutes nos industries de fabrication de denrées principales, notamment en ce qui a trait à la machinerie industrielle, l'outillage agricole, le matériel de chemin de fer, les avions, la construction de navires, et les biens durables de consommation.

Un autre avertissement dont il faudrait tenir compte, je crois, puisqu'il est aussi de nature à nous faire conclure que notre économie n'est pas aussi prospère que le Gouvernement semble vouloir nous le faire croire, c'est la baisse du revenu agricole net. Comme on l'a déjà fait remarquer dans cette enceinte, 1954 est la troisième année consécutive au cours de laquelle le revenu agricole net a subi une baisse considérable. Nous n'avons pas encore à ce sujet de chiffres officiels. Cependant, on estime officieusement que le revenu agricole net a subi en 1954 une baisse de 400 millions de dollars. Cela reviendrait à dire que de 1951 à 1954, période de trois ans seulement, le revenu agricole net a passé de 2,150 millions à 1,200 millions de dollars, diminution de 44 p. 100.

Nous devrions tous reconnaître, monsieur l'Orateur, que la diminution du revenu agricole a constitué la principale cause du marasme dont souffre actuellement l'industrie des machines agricoles, de la diminution de la demande à l'égard des camions, de la baisse du trafic ferroviaire et du chômage considérable qui s'en est suivi chez les fabricants d'outillage ferroviaire, de matériaux de construction, d'engrais chimiques, dans l'industrie du combustible, etc. La baisse du revenu agricole a aussi entraîné une baisse des ventes au détail dans les trois provinces des Prairies qui se trouvent les plus atteintes par cette réduction des recettes des cultivateurs. Pendant les neuf premiers mois de 1954 les ventes au détail au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan, ont accusé des baisses de 3, 7 et 12 p. 100, respectivement. Je crois que cette diminution des ventes au détail montre bien quel a été l'effet sur ces provinces de la chute des revenus agricoles.

Un troisième indice de danger auquel nous devrions nous attacher, c'est la situation de nos exportations. Celle-ci a été tout ce qu'on voudra sauf bonne, en 1944. Nos ventes de blé et de céréales secondaires à l'étranger depuis janvier jusqu'à octobre ont accusé une diminution de 40 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1953. La valeur des exportations de marchandises pour les dix premiers mois a diminué, au total de 8 p. 100, comparativement à la période correspondante de 1953.

Certains indices permettent aussi de conclure que la diminution de la production et de l'emploi pourront bien persister,—persisteront même très probablement,—en 1955. Nous nous rendons tous compte que dans un pays comme le nôtre où l'effectif de la main-d'œuvre augmente chaque année de plus de 60,000 unités, et où on assiste tous les jours à divers perfectionnements techniques, il n'est pas bon que notre production,—et par conséquent notre revenu national,—reste aux niveaux, mêmes élevés, qu'ils ont atteint plus tôt. Il importe au plus haut point, pour peu que nous voulions assurer la prospérité du Canada, de voir à ce que notre revenu national continue de croître.

Certains se consolent facilement de ce que, durant l'année de recul 1954, les salaires sont restés relativement élevés. Au fait, les salaires ont accusé une augmentation de 1·8 p. 100 cette année-là. Cependant, les deux éléments actifs dont j'ai parlé, l'augmentation de la main-d'œuvre et l'amélioration des méthodes industrielles, font qu'il faut que les salaires marchent de pair avec ces deux éléments. Ces deux éléments rendent la création de nouveaux emplois nécessaire pour que l'économie reste saine. Quelle est la situation à l'heure actuelle? De 1952 à 1954, la main-d'œuvre a augmenté de 122,000 hommes au Canada. Le taux d'augmentation des nouveaux emplois a diminué durant ces années. En 1952, l'industrie a créé 34,300 nouveaux emplois. En 1953, il y a eu diminution à 23,000 et l'on estime qu'en 1954 on en-

registrera une autre diminution à 16,200, c'est-à-dire à moins de la moitié des nouveaux emplois créés en 1952.

Certains rapports de propagande, la propagande du Gouvernement et des milieux des affaires expriment beaucoup de satisfaction de ce que, malgré l'augmentation du chômage, il y a eu une légère augmentation des salaires payés en 1954. Ainsi que je l'ai déjà souligné, l'augmentation de rendement par homme-heure, résultant de l'amélioration des méthodes industrielles, peut-être d'une meilleure direction et de meilleures relations entre ouvriers et patrons, a nécessité et, en effet, a permis une augmentation de plus en plus forte des salaires payés à la main-d'œuvre. Le fait le plus révélateur, c'est que le taux d'augmentation du salaire horaire moyen a sensiblement diminué en 1954 par rapport aux années antérieures, de fait par rapport à n'importe quelle année depuis 1946.

Un autre symptôme qui devrait nous inquiéter, c'est que, d'après les prévisions, les mises de fonds et les sommes consacrées aux réparations resteront, en 1955, sensiblement au même niveau qu'en 1954, c'est-à-dire qu'elles seront de l'ordre de 7,085 millions. Si ces prévisions sont justes, 1955 sera la première année d'après-guerre à ne pas accuser d'augmentation au chapitre des immobilisations. En 1954, les mises de fonds ont été de 3 p. 100 plus élevées qu'en 1953. D'après le Bureau fédéral de la statistique, les particuliers dépenseront environ 15 milliards et demi à l'achat de biens de consommation et de services. On ne s'attend pas que les dépenses des consommateurs augmentent en 1955.

Si les dépenses, par tête, des consommateurs doivent être accrues ou même maintenues pendant l'année de régression 1954 et si l'entreprise privée ne doit pas augmenter ses immobilisations, il est évident que, pour continuer à augmenter notre revenu national, comme cela est nécessaire, et pour fournir du travail, comme cela est nécessaire, le Gouvernement devra suivre la ligne de conduite qu'il s'est tracée dans le Livre vert de 1945. Il faut accélérer le rythme des dépenses de l'État à l'égard de l'assistance sociale ou des immobilisations, ou des deux à la fois. Où et comment le Gouvernement peut-il accroître les dépenses, se dira-t-on? Nous savons tous évidemment qu'il y a tout d'abord les dépenses relatives au service public qui doivent nécessairement être restreintes et s'en tenir aux normes d'efficacité que le Gouvernement établit pour lui-même et son personnel. Voici comment les dépenses de l'État peuvent se résumer en un mot: tout d'abord, il y a les dépenses courantes à l'égard des biens et services qu'assure et maintient l'État; en second lieu, il y a les versements de transfert, c'est-à-dire les dépenses au chapitre du bien-être social; troisièmement, viennent les dépenses en immobilisations à l'égard des routes, des édifices, des armements, et le reste. Comme je l'ai signalé, les premières dépenses sont nécessairement limitées. Les deuxièmes peuvent être accrues; elles peuvent être accrues dans le meilleur intérêt de notre économie nationale et du bien-être de la population canadienne, si le Gouvernement décide de le faire. Il y a certes amplement d'occasions d'accroître la troisième catégorie de dépenses de l'État.

Ces virements de fonds, sous forme d'allocations familiales et le reste, favorisent l'accroissement de l'emploi, à mesure qu'ils sont transformés en dépenses pour l'acquisition de biens de consommation. L'augmentation des dépenses de l'État à l'égard d'immobilisation relève le niveau des nouveaux placements. Par conséquent, étant donné que le revenu national comprend ces deux formes de dépenses, une augmentation à ce chapitre relève automatiquement le revenu national.

Le discours du trône ne renferme rien qui puisse indiquer que le Gouvernement a l'intention de présenter, au cours de la session, des mesures comme celles qu'il exposait dans son Livre vert de 1945 et qui étaient alors censées être destinées à parer à une situation comme celle avec laquelle le pays est actuellement aux prises.

Ainsi, en ce qui concerne la responsabilité relative aux chômeurs aptes au travail, je me permets de citer quelques lignes du Livre vert:

> Comme partie de l'arrangement d'ordre général à conclure avec les provinces, le gouvernement fédéral propose d'établir le plus tôt possible un système ample et pratique d'assistance aux personnes valides et inemployées, au lieu d'attendre que le besoin s'en fasse sentir.

Je soutiens que le besoin s'en fait sentir aujourd'hui. Le Gouvernement n'a formulé aucune proposition avant que ce besoin se fasse sentir, mais le moment est maintenant venu d'appliquer ce programme, car le besoin s'en fait actuellement sentir. Je poursuis la citation:

> Il lui semble nécessaire de ne pas permettre le retour d'une situation où les problèmes administratifs s'étudiaient séparément des responsabilités financières, et d'éviter les arrangements de fortune et les discussions avec les gouvernements provinciaux, arrangements et discussions qui se répéteraient sans doute si on s'en tenait à l'ancienne méthode d'octroi de secours, même si le nombre des intéressés était peu élevé.

Aujourd'hui le nombre des intéressés n'est plus faible; il y en a beaucoup et leur nombre augmente. Les conseils municipaux, les maires et les préfets de diverses municipalités

du Canada ont exhorté le gouvernement fédéral à prendre l'initiative de certaines mesures destinées à aider les chômeurs aptes au travail.

Je cite de nouveau le programme exposé en 1945:

> Le plan propose de mettre à la charge du Dominion les personnes sans travail qui sont capables de travailler, et à la charge des provinces et des municipalités celles qui sont incapables de remplir un emploi...

Et voici une autre citation:

> Les paiements relatifs aux secours de chômage seraient effectués sous le régime d'un crédit voté à cette fin, à même le Fonds du revenu consolidé, et non pas à même la caisse d'assurance-chômage.

Voilà le programme que le Gouvernement nous a soumis en 1945 afin de remédier à une situation comme celle avec laquelle le Canada est aux prises en ce moment; cependant, le cabinet actuel a répudié ce programme. A mon avis, c'est au cours de la présente session que le Gouvernement devrait examiner de nouveau les promesses qu'il a faites à la nation dans le Livre vert de 1945 et, à la lumière de la situation économique actuelle, il devrait mettre ces programmes en œuvre au cours de la présente session.

**M. Fernand Viau (St-Boniface):** Monsieur l'Orateur, avant d'aborder mes remarques principales, étant donné que j'ai été moi-même félicité, il y a environ huit ans, d'avoir proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, je voudrais me joindre à mes collègues pour offrir mes félicitations aux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse. En écoutant les discours qu'ils ont prononcés à l'ouverture de la session, nous nous sommes rendus compte que les électeurs de leurs circonscriptions avaient élu deux députés très compétents. Vu leurs aptitudes et les services publics qu'ils ont rendus avant leur arrivée à la Chambre des communes, comme l'a signalé le premier ministre (M. St-Laurent), et compte tenu de la substance de leurs discours, nous pouvons être assurés que les électeurs de ces deux circonscriptions voudront plus tard réélire ces deux députés.

Je n'ai pas l'intention de parler de ce que nous pourrions appeler les points saillants du discours du trône. Je félicite le Gouvernement d'y avoir mentionné certaines mesures palliatives qu'il se propose de présenter au cours de la session en vue de favoriser l'essor de notre économie; je le félicite aussi d'avoir soumis au sujet du chômage une mesure qui se révélera avantageuse pour les ouvriers du Canada.

Cet après-midi, j'ai posé au ministre des Travaux publics (M. Winters) certaines questions à propos de la construction d'un édifice public à Winnipeg. Je regrette qu'on ait tant tardé à commencer la construction de cet édifice et qu'on retarde encore à créer du travail pour les ouvriers de la région métropolitaine de Winnipeg.

Si les rumeurs sont exactes, je dois exprimer ma déception en constatant non seulement qu'on a adjugé le contrat à une société de l'Est du Canada, mais aussi que les matériaux et les approvisionnements proviendront de l'Est du pays. Il me semble qu'il y a, dans la région métropolitaine de Winnipeg, au Manitoba, des sociétés de construction compétentes dont l'offre ou la soumission aurait pu être acceptée. Jusqu'ici, aucune décision n'a été prise en ce qui concerne les sous-contrats pour l'achat de la plus grande partie des matériaux qui serviront à la construction de l'édifice; j'espère donc que l'entrepreneur jugera opportun de demander des soumissions à des établissements sérieux du Manitoba. Nous avons d'excellentes sociétés qui fabriquent non seulement du ciment et de l'acier mais aussi les dispositifs électriques dont on aura besoin pour l'édifice.

Cet après-midi j'ai l'intention de faire connaître publiquement à la Chambre des communes des choses qui à mon avis, sont des abus, de la part de certains hauts fonctionnaires du Gouvernement, à l'échelon de sous-ministre ou un échelon correspondant, qui font fi de certaines lois du Parlement, ne se préoccupent pas des députés et traitent le Parlement avec mépris. Au cours des dix dernières années, surtout pendant les sessions du Parlement, ou parfois, entre les sessions, à l'occasion d'échange de correspondance ou de visites dans la capitale pour demander une certaine attention, en ma qualité de député, je me suis senti blessé par la façon dont m'ont traité certains hauts fonctionnaires, du rang de sous-ministre ou d'un échelon correspondant.

La raison pour laquelle je suis résolu à mentionner publiquement cette affaire cet après-midi c'est qu'une de ces injustices criminelles a été perpétrée l'automne dernier dans la province du Manitoba; j'avais prévenu le sous-ministre intéressé que j'en parlerais publiquement. J'entends demander que des mesures rectificatrices soient prises. Naturellement, au cours des quarante minutes qui me sont allouées, je n'aurai pas le temps de soumettre à la Chambre toutes les injustices perpétrées, partout au pays, à l'endroit de fonctionnaires courageux et travailleurs. Comme je viens de le dire, je m'en tiendrai à une injustice survenue dans ma propre province, le Manitoba.

Je soutiens que cet état de choses découle du fait que la Commission du service civil ne fonctionne pas vraiment comme elle devrait fonctionner aux termes de la loi sur le service civil adoptée il y a plusieurs

années par le parlement fédéral. La loi prescrit la nomination de trois commissaires qui ne détiendront aucun autre poste dans le fonctionarisme ni n'occuperont aucun autre emploi. Le président et un autre commissaire sont en service, mais, au cours des quatre dernières années, le troisième membre de la Commission, qui représente les Canadiens de langue française, a passé plus de temps à l'étranger que dans la capitale où il devrait se trouver pour s'acquitter de ses fonctions en conformité de la loi adoptée par le Parlement.

Lorsque la loi sur le service civil a été adoptée et que cette commission a été établie, le nombre des fonctionnaires n'était pas aussi élevé qu'actuellement. Les fonctionnaires sont devenus tellement nombreux que trois commissaires ne peuvent plus être pleinement au courant des détails concernant des milliers et des milliers d'employés partout au pays, en conséquence sous le régime de la loi, la responsabilité a été reportée sur les sous-ministres. Il en est résulté le cercle vicieux qui existe actuellement au sein du service civil canadien. C'est de ce fait que découle l'injustice perpétrée au Manitoba l'automne dernier.

Les sous-ministres s'entendent quand ils ne veulent pas qu'un adjoint succède à un fonctionnaire qui doit prendre sa retraite dans huit ou neuf mois. Ils préparent alors une demande en conformité de la loi. C'est peut-être légal mais cela satisfait la soif de pouvoir qui existe chez la moyenne des êtres humains et la conséquence directe en est que le titre et les qualités requises à l'égard du poste sont modifiés de même que le traitement. Mais, lorsque l'adjoint est en mesure d'occuper le poste, qu'arrive-t-il? Il constate qu'il doit participer à un concours parce que le poste a été modifié et que ses titres ne lui confèrent pas le droit d'accéder au poste de chef de cette division au sein du ministère.

Je ne parle pas à travers mon chapeau car cet état de choses existe. Si ma voix pouvait être entendue,—sans aucun doute ce que je dis sera rapporté par les journaux d'ici quelques jours,—et s'il était possible de dresser un état des injustices flagrantes qui ont été commises envers beaucoup de fonctionnaires et de soumettre cet état à un comité de la Chambre, je suis convaincu qu'à la suite de l'intervention de ce comité on pourrait présenter une demande au gouverneur en conseil en vue de déplacer ces sous-ministres qui ont abusé de leur pouvoir et se sont rendus coupables d'injustices envers de fidèles fonctionnaires partout au pays.

Il y a quelques années, une vacance s'est produite, au Manitoba, au ministère des Postes. La Commission du service civil a publié une annonce de la façon habituelle, sous forme d'une affiche émise en son nom par le ministère des Postes. Le candidat heureux ne plaisait pas au dépositaire non élu du pouvoir au sein du ministère des Postes, dans la capitale. Qu'est-il arrivé? On a établi une commission d'appel composée de trois membres. Deux membres de la Commission du service civil ont refusé d'accepter la demande du protégé de ce dépositaire non élu du pouvoir au sein du ministère des Postes et le troisième membre a soumis un rapport minoritaire.

Lorsque la nouvelle est parvenue dans la capitale, on a institué une nouvelle commission d'appel et le troisième membre de la première commission, celui qui avait soumis un rapport minoritaire et qui représentait le ministère des Postes, a été nommé président. Quel a été le résultat? Le protégé a été immédiatement choisi pour occuper le poste d'inspecteur au ministère des Postes passant ainsi au-dessus de fonctionnaires plus compétents du ministère des Postes, dans la province du Manitoba.

Cet état de choses existe depuis assez longtemps. L'automne dernier, on m'a dûment informé qu'un des inspecteurs du ministère des Postes au Manitoba, le seul inspecteur de langue française de la province, devait prendre sa retraite le 1er mars 1955. Il était malade l'an dernier et on a dit que, à cause de cette maladie, il avait été prié d'offrir sa démission à compter du 1er décembre 1954. Naturellement, je m'inquiétais beaucoup de savoir si le principe du bilinguisme serait maintenu dans la province du Manitoba. Je suis donc venu à Ottawa où ce dépositaire non élu du pouvoir, au sein du ministère des Postes, m'a donné l'assurance, non seulement que le principe du bilinguisme serait maintenu mais qu'un concours serait ouvert en vue de choisir un candidat compétent pour remplacer l'inspecteur du ministère des Postes mis à la retraite.

Je suis retourné à Winnipeg,—je devrais dire plutôt à St-Boniface,—et je n'y étais rentré que depuis quelques jours quand un fonctionnaire digne de foi m'a déclaré que je ne devais tenir aucun compte des assurances que m'avaient données les dirigeants du ministère des Postes à Winnipeg puisque, le 1er décembre, M. Untel serait nommé inspecteur ou plutôt surintendant de région comme on dit maintenant. J'ai pris, à mes propres frais, l'avion pour Ottawa et j'en ai appelé au ministre des Postes (M. Côté) lui demandant si les renseignements que j'avais reçus étaient exacts. Il m'a répondu "Oui". Pourquoi?

Ce n'est pas qu'il avait découvert lui-même qu'il n'était pas possible de tenir un concours ou de nommer un candidat bilingue dans

la province du Manitoba mais qu'il avait été informé par le sous-ministre des Postes, un de ces dépositaires non élus du pouvoir, qu'on avait découvert un règlement de la Commission du service civil stipulant que, lorsque la population de langue française ou de langue anglaise n'atteint pas 20 p. 100 du total, le bilinguisme n'était nécessaire dans aucune région du pays.

Les chiffres ont été soumis par le sous-ministre des Postes qui les avait fait préparer, apparemment après une longue étude. On n'avait pu les obtenir qu'en faisant effectuer des recherches par le Bureau de la statistique et le ministère des Postes, pendant que le député de St-Boniface était ici, dans la capitale, cherchant à obtenir de fonctionnaires autorisés la confirmation d'une déclaration portant qu'il y aurait concours et que le principe du bilinguisme serait maintenu au Manitoba.

Le chiffre donné s'établissait à 18·54 p. 100. Je connais ma propre province et je sais que, dans la région où cet inspecteur postal devait travailler, notre proportion atteint un chiffre plus élevé. Quoi qu'il en soit, je ne discuterai pas le fait qu'il nous manque 1 p. 100.

Le ministère des Postes s'en est tenu au 1 p. 100, non pas parce qu'il voulait se conformer à la loi du Service civil, ni parce que le règlement établi par la Commission du service civil prescrivait "non moins de 20 p. 100", mais parce qu'on était assoiffé de pouvoir. On a voulu établir ce principe il y a deux ans et il a été imposé au Manitoba malgré la Commission du service civil. Il n'y aura donc que 1 p. 100 de fonctionnaires de langue française au niveau administratif au ministère des Postes au Manitoba.

J'ai naturellement porté cette question à l'attention du ministre des Postes, et on m'a dit que je ne comprenais pas les règlements édictés en vertu de la loi. On m'a rappelé que le sous-ministre des Postes avait déclaré que tant qu'il serait en fonction il ne nommerait aucun employé médiocre, quelque puisse être le nombre de Canadiens de langue française au Manitoba. Je suppose que le ministre des Postes entend par là qu'il n'embauchera que les gens ayant une formation supérieure. Cependant, lorsqu'il qualifie les Canadiens de langue française de médiocres, non seulement il les insulte, mais il m'insulte à mon titre de député et il traite la Chambre avec mépris, étant donné que cette attitude est diamétralement opposée aux dispositions de la loi du Service civil.

On se rend compte à quel point son attitude peut être absurde lorsqu'on songe que le Gouvernement a consacré des milliers de dollars afin qu'une société de Toronto enquête sur l'activité du ministère des Postes et que cette société a constaté que le sous-ministre des Postes lui-même était inefficace dans l'exercice de ses responsabilités. En dépit des conclusions de cette enquête, ce monsieur est resté en fonctions et il continue de perpétrer des injustices comme celles que je viens de mentionner, ce qui maintient à un niveau très bas le moral des fonctionnaires du ministère.

Il n'y a pas très longtemps, j'ai porté à son attention une soumission présentée à Ottawa. Si ma mémoire est fidèle, la soumission est arrivée à quatre heures le 7 octobre 1954 et elle avait trait à un important contrat de plus d'un million de dollars au Manitoba. De fait, trois soumissions sont parties du Manitoba à une heure vingt minutes du matin le 7 octobre et sont arrivées à Ottawa à neuf heures vingt-cinq minutes du matin. Deux avaient été envoyées par exprès et une autre par lettre recommandée. Il a cependant fallu sept heures et demie pour livrer ces trois soumissions à peu près de l'autre côté de la rue à Ottawa. Une des lettres expédiées par exprès est arrivée au ministère de la Production de défense à deux heures quarante-cinq de l'après-midi, mais les deux autres n'y sont arrivées qu'à quatre heures onze minutes de l'après-midi. Il semble que M. Johnston ne pouvait rien faire sauf rejeter les deux autres soumissions à cause du règlement. Comme résultat net de cette transaction, les contribuables ont subi une perte de $36,000, car une des soumissions retardées était la plus basse. Les contribuables ont perdu cette somme à cause de l'inefficacité du ministère des Postes.

Voici donc un haut fonctionnaire du gouvernement qui passe outre aux lois édictées par le parlement, qui insulte un député et qui fait preuve d'incompétence en s'acquittant de ses responsabilités.

Dans ma propre province du Manitoba, on a confié à un fonctionnaire un emploi au ministère des Postes auquel il n'a pas droit. Avant d'aborder ce point, je me permets de rappeler à la Chambre qu'il n'y a pas très longtemps, sans consulter les membres du parlement ni les autorités provinciales et municipales, le ministère des Postes a institué ce qu'on appelle le régime des zones dans la région métropolitaine de Winnipeg. Cette façon de procéder ne réussira jamais. Elle peut avoir du succès dans des villes comme Toronto, Montréal ou Winnipeg, mais certes pas dans la région métropolitaine de Winnipeg. Je me suis opposé à l'application de cette méthode et, comme résultat, on ne l'utilise plus dans la circonscription de St-Boniface. Pour vous démontrer à quel point cela peut être ridicule, j'ai ici une lettre adressée de la façon suivante: "Le maître

de poste, Winnipeg, 297 Des Meurons" et plus loin entre parenthèses "St-Boniface, Winnipeg, Manitoba". Nous consacrons des milliers de dollars pour apprendre à nos enfants la géographie et l'organisation civique de notre pays mais des hauts fonctionnaires du gouvernement font fi de notre belle histoire et mettent en œuvre un régime qui n'a aucun sens.

A la suite du rapport Woods-Gordon, de juillet dernier, les autorités du ministère des Postes à Ottawa, ont annoncé un concours d'avancement pour le poste de surintendant de région. Il s'agit de la nouvelle désignation des inspecteurs des postes. Ce concours n'était ouvert qu'aux habitants de la région de Winnipeg. A ce moment-là, un certain monsieur A. Vermander et M. Walker, tous deux inspecteurs des postes, ont pris leur retraite, mais aucune vacance n'a été créée et la désignation de ce poste a été changée en celle de surintendant de région. Quand M. Vermander a pris sa retraite l'automne dernier, le sous-ministre des Postes m'avait assuré qu'on ouvrirait un concours afin de nommer un surintendant de région bilingue au Manitoba. Cette assurance m'a été donnée après un voyage ici, à mes propres frais, où j'ai été ridiculisé par le sous-ministre des Postes et deux de ses fonctionnaires, l'adjoint administratif et le directeur de l'administration. Cependant, le 1er décembre 1954, un avis, en français et en anglais, a été affiché dans tous les bureaux du Manitoba, portant l'ultimatum suivant à tous les fonctionnaires du ministère des Postes. Le document était intitulé: "Avis d'appel" et on y lisait la phrase suivante:

Le ministère a approuvé la mutation suivante sans annoncer de concours officiel, à condition qu'aucun appel ne soit interjeté.

Cette façon de procéder est contraire à la loi du Service civil, qui décrète que lorsqu'il se produit une vacance, le sous-ministre doit en informer la Commission du service civil, qui prendra les mesures nécessaires afin d'annoncer officiellement un concours.

Mais qui fut le candidat heureux? Il y a quelque temps, j'ai mentionné un certain protégé de l'adjoint au sous-ministre des Postes. C'est cet homme qu'on s'est empressé de nommer à ce poste, avant d'autres fonctionnaires parfaitement compétents au Manitoba. Cet homme, qui fut nommé surintendant de région à Winnipeg, sans concours officiel, est M. R. J. Emerson. Sa nomination a été faite contrairement à la loi, en privant les Canadiens de langue française du Manitoba de leur droit à un emploi et en passant outre aux droits de fonctionnaires hautement compétents dans la région.

Tout ce que je puis faire maintenant, monsieur l'Orateur, c'est de demander au gouvernement du Canada de voir à ce que la Commission du service civil se conforme aux règlements édictés en vertu de la loi du Service civil. Il devrait exiger du ministre des Postes, du sous-ministre ou de la Commission du service civil que M. Emerson soit destitué immédiatement de ses fonctions et qu'un concours soit annoncé pour le poste de surintendant de région bilingue à Winnipeg. Le concours devrait ensuite avoir lieu conformément aux dispositions de la loi. Nous possédons les fonctionnaires compétents. Il est grand temps que certains ministres se renseignent de plus près sur les gestes de certains de leurs sous-ministres, surtout lorsqu'il s'agit d'une nomination comme celle que j'ai mentionnée. Il faudrait agir lorsqu'une injustice a été faite et lorsqu'un député signale la chose dans le particulier au ministre. On pourrait ainsi régler la question sans qu'un député soit obligé de la soulever publiquement, comme je viens de le faire.

**M. W. G. Blair (Lanark):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord offrir mes félicitations aux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ce sont deux jeunes députés. Non seulement ils ont bien parlé, mais leurs discours étaient bien préparés.

Quant au discours du trône, je dois dire que j'ai été déçu de constater qu'il ne mentionnait pas certaines questions que j'estime très importantes. J'ai été heureux de voir qu'on présenterait une mesure relative aux allocations versées aux anciens combattants. A mon avis, on aurait dû le faire beaucoup plus tôt. Je ne pourrai jamais partager l'opinion du député qui a déclaré qu'il ne pouvait croire que les militaires avaient vieilli prématurément de dix ans au cours de la guerre. Je pense qu'il a été bien démontré que les militaires, surtout ceux de la première Grande Guerre, ont vieilli prématurément d'au moins dix ans au cours de leur service. Aucune norme particulière ne permet de le constater; cependant, bon nombre de ces anciens militaires, qui ont d'excellents états de service, ont besoin d'allocations plus élevées vu le coût actuel de la vie et des frais d'entretien de leurs foyers.

Le débat sur l'Adresse est utile à la Chambre, car il offre aux députés l'occasion d'exposer au Parlement la situation qui existe dans leurs régions respectives et d'appeler l'attention du Parlement sur la situation qui règne dans l'ensemble du pays. On ne peut certes pas m'accuser de voir tout en noir au Canada, car je ne crois pas que la situation soit si mauvaise, étant donné que l'avenir

du Canada est peut-être plus prometteur que celui de tout autre pays au monde. Le Canada embrasse un territoire de 3,695,000 milles carrés; il a 13,000 milles de littoral sur les Grands lacs et les océans. L'étendue du Canada est à peu près égale à celle de l'Europe et plus grande que celle des États-Unis. Nous possédons 300 millions d'acres de terre arable au Canada, dont environ la moitié sont en culture. Nous avons à peine commencé à exploiter nos immenses ressources minérales. L'industrie a pris de l'expansion et la valeur de l'industrie manufacturière est passée en 73 ans de quelques millions de dollars à plus de 5 milliards.

Il est vrai que le pays doit faire face à d'importants problèmes. Il y a beaucoup de chômage, nos marchés péréclitent et la balance économique est malheureusement défavorable en ce qui concerne l'agriculture. Les prix des denrées agricoles fléchissent tandis que les cultivateurs doivent acquitter les prix élevés actuels à l'égard des biens de consommation qu'ils achètent.

En ces dernières années et même jusqu'à ce jour le Gouvernement s'est attribué une bonne partie du mérite de l'expansion de la prospérité du Canada. J'ai tellement foi en l'avenir du Canada qu'en dépit de conditions adverses, je suis convaincu que le Canada continuera de prendre de l'expansion et de prospérer. Je songe à une parole que prononçait il y a plusieurs années cet aimable comédien qu'était Will Rogers. Il était non seulement comédien, mais philosophe. En une occasion, alors qu'il parlait de la situation politique aux États-Unis, des démocrates et des républicains,—il a dit quelque chose dont nos prophètes de malheur devraient se souvenir. Voici ce qu'il déclarait: "Notre pays est trop grand pour être ruiné par un parti politique quelconque".

Je voudrais vous exposer aujourd'hui la situation de l'industrie agricole et plus particulièrement celle de l'industrie laitière, non seulement dans ma propre circonscription, mais dans l'ensemble du Canada. Je constate que les difficultés avec lesquelles cette importante industrie est aux prises sont bien mal comprises, surtout par ceux qui ne s'occupent pas eux-mêmes activement de cette industrie. Le comté de Lanark est reconnu depuis longtemps comme important centre de l'industrie laitière; il est réputé depuis longtemps pour sa production, surtout celle du fromage cheddar, destiné à l'exportation et à la consommation au pays.

Il ne faut pas oublier que l'industrie laitière exige de nombreuses heures de dur travail. Il ne s'agit pas simplement d'une semaine de six jours. Même le dimanche il faut traire les vaches et s'en occuper; il faut préparer le lait et le faire refroidir, afin qu'il atteigne le marché en bon état le lundi. En outre, afin de se constituer un bon troupeau laitier qui produise beaucoup, il faut constamment s'en occuper et le surveiller. N'importe quel cultivateur qui s'occupe de l'industrie laitière sait bien qu'il doit dépenser beaucoup d'argent au cours des années pendant lesquelles il se constitue un bon troupeau laitier. Il doit aussi acquitter les frais d'entretien des silos et des granges. En ces dernières années, le coût de la main-d'œuvre a été si élevé qu'il importe d'en tenir compte dans le calcul des frais de production.

L'industrie laitière est une des plus importantes du Canada. On ne se rend généralement pas compte que la source de revenu de 450,000 cultivateurs est l'industrie laitière. En outre, deux millions de Canadiens tirent entièrement ou partiellement leur revenu de cette source. Signalons ceux qui s'occupent de la production, de la distribution, de la transformation ainsi que ceux qui fournissent divers services et l'outillage. L'industrie contribue pour plus de 600 millions de dollars à notre commerce national. Il va sans dire que ses principaux produits sont les denrées alimentaires, comme le beurre, le fromage, la crème, le lait en bouteille, le lait en poudre et diverses autres formes de denrées alimentaires qui nous viennent des troupeaux laitiers. Je signale ces faits afin de démontrer à la Chambre et à la population l'importance de cette industrie.

En novembre dernier, l'indice du coût de la vie publié par le Bureau de la statistique révélait un fléchissement qui provenait d'une diminution du coût des vivres. Le chiffre aurait pu être beaucoup plus bas si le coût d'autres marchandises n'avait accusé une augmentation ou s'il était resté au même niveau. En d'autres terms, c'est le cultivateur qui a fait les frais de cette diminution du coût de la vie. Les chiffres démontrent qu'à la fin de l'année, le revenu des cultivateurs en 1954 avait fléchi de 13 p. 100. C'était là une bonne nouvelle pour un secteur de notre population, car le fléchissement des prix des produits agricoles signifiait que les aliments se vendraient moins cher. Mais il y a un point plus grave dont une grande partie de la population n'a pas tenu compte en général, et c'est le fléchissement du revenu agricole; le fléchissemnt des prix des aliments en général influe sur les emplois des Canadiens ordinaires.

Même à la Chambre, on cherche à expliquer le chômage de toutes sortes de façons. On a même dit qu'il était saisonnier ou qu'il résultait de la température. Tous ceux qui en parlent semblent éviter d'en donner la raison évidente, car il existe une raison très

évidente. Un trop grand nombre de cultivateurs n'ont pas les fonds nécessaires pour acheter les marchandises ouvrées, ni les fonds dont ils ont besoin pour payer la main-d'œuvre qu'ils voudraient embaucher. Il ne faut pas oublier que les 450,000 cultivateurs qui s'occupent d'industrie laitière, ainsi que les membres de leurs familles et toutes les personnes auxquelles cette industrie fournit du travail, consomment d'importantes quantités de marchandises ouvrées. Nous ne pouvons permettre que le revenu de cet important groupe fléchisse au point que sa puissance d'achat en soit atteinte.

Les cultivateurs ont besoin de leur puissance d'achat pour obtenir les marchandises fabriquées par l'industrie canadienne, par les ouvriers canadiens. Lorsque la puissance d'achat des cultivateurs diminue,—et n'oublions pas qu'il y a plusieurs centaines de milliers de cultivateurs,—l'industrie fonctionne au ralenti et nous subissons le genre de chômage qui existe aujourd'hui dans l'industrie canadienne.

Dans les conditions actuelles au Canada, il est excellent de pouvoir obtenir des aliments à coût modique. Je répète que le fléchissement de l'indice des prix aux consommateurs ou de l'indice du coût de la vie provient, en grande partie, de la diminution du prix des aliments. De nouveau, il convient de ne pas oublier que l'abaissement du coût des vivres se reflète dans les emplois; je songe aux emplois des gens qui travaillent dans l'industrie et dans les manufactures. Il n'est guère utile d'épargner quelques sous pour l'achat d'une pâte à tartine ou d'une livre de fromage transformé, si cette économie fait perdre leur emploi à plusieurs Canadiens. Je souligne de nouveau qu'il y a un rapport entre le coût des vivres et les emplois.

La famille rurale moyenne achète environ quatre fois plus de marchandises de toutes sortes que la famille urbaine moyenne. Le cultivateur achète non seulement des articles dont il a besoin dans son foyer, mais aussi un grand nombre de produits de l'industrie comme des instruments aratoires, des machines et diverses catégories de marchandises dont il se sert dans son exploitation agricole. Quand le cultivateur gagne moins d'argent il n'achète pas. Les employés des industries et les consommateurs des centres urbains doivent se rappeler que, lorsqu'ils réclament des vivres à meilleur marché, ils contribuent, sans y songer, au chômage dans leur propre pays. Je ne blâme pas ceux qui souhaitent une baisse du prix des vivres. En cette époque de cherté, ce n'est que naturel mais il faut envisager cette question avec largeur de vue, en tenant compte des conséquences éloignées.

J'en viens maintenant à la question de l'importation du fromage de Nouvelle-Zélande. Un vieux proverbe parle de ceux qui portent de l'eau à la rivière; cette transaction à propos du fromage est la plus étonnante qu'on puisse imaginer. Au Canada, nous avons un excédent de fromage et, à l'heure actuelle, on est en voie d'en importer d'une distance de milliers de milles à travers le Pacifique, ce qui ajoutera à la confusion. Une certaine atmosphère de mystère entoure cette transaction car il est extrêmement difficile, dans les circonstances, de trouver une explication. Aux termes de cette transaction, deux millions et quart de livres de fromage de la Nouvelle-Zélande sont importées au Canada à un moment où nous avons au pays même, dit-on, environ 10 millions de livres de fromage de plus qu'il y a un an. Si un importateur peut faire venir du fromage de Nouvelle-Zélande, la vente de chacun de nos produits laitiers est compromise.

Il y a plus. Si ce que le ministre du Commerce (M. Howe) déclare signifie des importations illimitées de fromage, de lait en poudre et de lait transformé, dans six mois les produits canadiens seront tombés au prix mondial, soit environ $2 le quintal de lait. On pourra prétendre que cette importation de fromage de la Nouvelle-Zélande ne consiste qu'en une seule cargaison et que, puisque vraisemblablement la chose ne se répétera pas, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper. Le ministre du Commerce a déclaré à la Chambre, il y a quelques jours, qu'on ne s'attend à aucune importation nouvelle de fromage de la Nouvelle-Zélande d'ici six ou neuf mois.

Apparemment, on a conclu, en 1952, un accord verbal en vertu duquel la Nouvelle-Zélande a convenu de ne pas expédier de fromage au Canada parce que les producteurs canadiens ont des difficultés à vendre sur le marché britannique. L'Association des producteurs de fromage de l'Ontario s'est efforcée, à grands frais pour elle-même, de stabiliser cette branche de notre industrie laitière. De fait, elle a recueilli plus d'un million de dollars en vue de faciliter l'exportation de l'excédent canadien. Or les producteurs de fromage se trouvent devant un marché complètement désorganisé et, avant cette transaction, leur situation était déjà difficile.

La déclaration formulée à la Chambre le 10 janvier par le ministre du Commerce n'a fait qu'ajouter à la confusion puisqu'il semble que rien n'empêche l'importation illimitée de produits laitiers en provenance de la Nouvelle-Zélande. Cette déclaration place les producteurs de fromage de l'Ontario dans une situation très précaire. Malgré des circonstances difficiles, ils ont exceptionnellement bien réussi à vendre leurs produits. Ils

ont mis sur pied un plan de vente et leur organisation est prospère. En même temps cependant, ils ont accumulé de lourdes dettes et ont en main une forte quantité de fromage. L'Association a été constituée dans une large mesure avec l'approbation des gouvernements du Canada et de l'Ontario. Sous le régime de la loi actuelle, le gouvernement fédéral garantit un prix de 24c. la livre. Le gouvernement de l'Ontario offre d'autres garanties. Les producteurs de fromage ont fait aménager un important entrepôt à Belleville et un autre entrepôt est en voie de construction à Winchester. Ces travaux ont été entrepris grâce à des prêts du gouvernement de l'Ontario. Ces entrepôts ont été aménagés pour faciliter la manutention du fromage et son entreposage. Le ministère fédéral de l'Agriculture a suivi de près l'activité de l'Association et, au su de ce ministère, les producteurs de fromage ont prélevé 2c. sur chaque livre de fromage produite en 1954 pour subventionner, sous forme d'une prime, leurs exportations vers le Royaume-Uni. Grâce à cette caisse, ils ont exporté plus de quatre millions de livres de fromage au Royaume-Uni.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre des clients d'une fromagerie de ma propre région, me signalant que, sur un chiffre de vente s'établissant à $59,881, ils ont versé $3,883 à la caisse destinée à stabiliser le prix du fromage. Ce fonds a été établi à raison de deux cents par livre de fromage, soit 17c. par quintal de lait. On ne peut que reconnaître que cette cotisation, qui vise à raffermir l'industrie et à conserver les marchés, est très élevée. Les producteurs de fromage ont actuellement en main 10 millions et demi de livres de fromage, ce qui représente $2,853,000 au prix de 27¼c. la livre. En outre, ils doivent plus de $3,300,000 aux banques à l'égard de prêts garantis. Il faut admirer la confiance de ces producteurs dans leur propre industrie car, bien qu'ils se livrent à cette production d'abord pour gagner leur vie, ils le font cependant au su et, apparemment, avec l'approbation du ministère fédéral de l'Agriculture.

Malheureusement, on ne leur a donné aucun avertissement à l'égard de cette importation de Nouvelle-Zélande, bien que certaines personnes au Canada aient dû être au courant de détails à ce sujet depuis quelques mois déjà. Comme le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario ont encouragé les producteurs et leur ont donné des garanties, ils sont tous deux directement intéressés aux réserves de fromage détenues actuellement par l'Association des producteurs. La menace de nouvelles importations pourrait même faire fléchir les prix du fromage sur le marché national. Les deux gouvernements perdraient alors de fortes sommes d'argent. Le programme de vente du fromage donnait apparemment des résultats satisfaisants mais les acheteurs auront perdu confiance.

On dit qu'il y a actuellement, au Canada, 10 millions de livres de fromage de plus qu'il y a un an. Mettons qu'il s'agit d'un excédent, de sorte qu'un programme d'exportation est nécessaire pour écouler ce fromage à l'étranger. L'importation de fromage de la Nouvelle-Zélande était absolument inutile et la vente du fromage canadien n'en devient que plus difficile. Pendant un certain temps, les petits commerçants hésiteront à acheter en grandes quantités. On finira par se rendre compte que les deux millions et quart de livres de fromage importé de la Nouvelle-Zélande coûteront plus que le prix mondial à l'établissement qui les recevra finalement, ce qui veut dire qu'il n'en tirera pas grand bénéfice. On a dit que ce fromage avait été vendu par la Commission des produits laitiers de la Nouvelle-Zélande, au quai d'Halifax, à un prix beaucoup plus élevé que celui que cette même Commission a reçu du Royaume-Uni et que le coût de ce fromage, pour le dernier acheteur, sera d'environ 27c.

Le prix courant du fromage ontarien sur le marché national a été d'environ 30c. l'an dernier, le prix du fromage de Québec étant quelque peu moins élevé. Le prix, sur le marché de Nouvelle-Zélande, du fromage expédié au Royaume-Uni, équivaut en réalité à environ 21½c. en monnaie canadienne. Il est facile de se rendre compte des répercussions possibles, si l'industrie canadienne est menacée de nouvelles importations de fromage néo-zélandais. Les producteurs canadiens de lait toucheraient, aux prix mondiaux pour les produits du lait, $2 le quintal pour le lait livré à la ferme.

Quel que soit le coût de la production du lait dans d'autres pays, nous devons nous rendre pleinement compte qu'il est impossible de le produire au même prix au Canada. Aucun cultivateur ne peut garder dix ou douze vaches laitières sur sa ferme, les nourrir et les traire, pour $2. C'est tout à fait impossible au Canada parce que nos producteurs de lait entier obtiennent plus de $4 par quintal.

Le chômage compte parmi nos problèmes importants en ce moment au Canada. De fait, c'est un problème tellement important qu'on a présenté récemment, au Parlement, un projet de loi spécial à cet égard. Inutile de chercher bien loin les causes du chômage. Une de ces causes est nettement évidente. Plus de deux millions de Canadiens ont moins d'argent à dépenser; ils achètent moins d'au-

tomobiles, de machines à coudre, de tracteurs, d'instruments aratoires et de camions. On a besoin de moins d'hommes pour fabriquer ces machines. Voilà, dans une large mesure, d'où vient le chômage. L'importation de deux millions et quart de livres de fromage de la Nouvelle-Zélande peut avoir permis à quelque fabricant canadien de vendre certains produits à cette nation sœur. A la longue, on aurait pu en vendre encore davantage, ici même au Canada, aux cultivateurs canadiens, si ceux-ci avaient l'argent nécessaire pour les acheter.

Toute notre industrie laitière doit soutenir la concurrence d'importations à bas prix, notamment diverses sortes d'huiles comestibles qui nous viennent d'autres pays, surtout des États-Unis. Je mentionne le fait parce qu'il s'agit de l'une des difficultés auxquelles les producteurs laitiers doivent aujourd'hui faire face. L'arrivée de ces envois de fromage de Nouvelle-Zélande les mettront dans une situation très difficile.

Certaines régions dont on importe des huiles comestibles ont un niveau d'existence très peu élevé. Les salaires n'y constituent qu'une fraction de ceux qu'on paie ici. Les droits de douane qui frappent ces huiles comestibles sont négligeables ou inexistants. J'ai déjà signalé qu'on demande aux agriculteurs canadiens de faire concurrence à un produit en provenance de pays où l'on paie les salaires les plus bas du monde. Aucune autre industrie au Canada n'admettrait pareille rivalité.

D'autres cultivateurs canadiens qui ne s'occupent pas de l'industrie laitière commencent à se rendre compte de leur situation. Il y a quelques semaines, les cultivateurs de soja de l'ouest de l'Ontario se sont présentés à un congrès des producteurs laitiers qui avait lieu à Toronto, et à la réunion annuelle de la fédération ontarienne, pour demander à ces organismes de leur accorder leur collaboration afin d'obtenir une protection contre les importations à bon marché. En face des exigences du public qui réclame des produits de consommation bon marché, il faut, encore une fois, comprendre l'importance que revêt le maintien de l'industrie laitière, qui compte 450,000 cultivateurs, ainsi que la conservation de la puissance d'achat des deux millions de personnes qui participent sous une forme quelconque à cette importante industrie.

Nos exportations ont diminué considérablement l'an dernier. Le Canada perd des débouchés où il exportait autrefois des denrées agricoles comme le lait, la poudre de lait, le fromage et le porc. On est généralement porté à dire: "Les cultivateurs canadiens ne peuvent rivaliser sur les marchés mondiaux en raison des prix élevés." Cette assertion est peut-être vraie, mais elle crée une impression absolument fausse. Elle porte à penser que les cultivateurs ont tellement augmenté leurs prix qu'ils ne peuvent rivaliser avec les cultivateurs des autres pays. Elle porte également à penser que si les cultivateurs voulaient bien baisser leurs prix, ils pourraient vendre davantage à l'étranger.

La vérité, c'est que non seulement les cultivateurs, mais d'autres producteurs canadiens sont écartés des marchés mondiaux en raison des prix. Toutes choses étant égales d'ailleurs, les cultivateurs seraient heureux d'abaisser leurs prix afin de pouvoir exporter, pourvu qu'on ne s'attende pas qu'ils soient les seuls à les abaisser. Les cultivateurs et les fabricants d'autres pays peuvent vendre à meilleur compte sur les marchés mondiaux parce que leurs prix de revient, les salaires et le niveau de vie sont moins élevés. Les cultivateurs canadiens ont fourni un apport important, mais cet apport a été neutralisé par les frais élevés de transformation et de manutention. Les consommateurs canadiens ne profitent pas intégralement de la baisse des prix agricoles parce qu'il y a eu une augmentation des frais indépendante de la volonté des cultivateurs.

D'autre part, en novembre, je me suis intéressé au discours que le ministre des Finances (M. Harris) a prononcé à Montréal. Il y disait, textuellement, qu'il trouvait les impôts fort élevés au Canada et qu'il était renversé de voir les Canadiens supporter ce fardeau. Il m'a fait plaisir d'entendre dire cela par un membre du Gouvernement, surtout le ministre des Finances. Évidemment le ministre sait quel fardeau pèse sur l'industrie et la population en général.

On ne conteste pas les exigences de la défense et de l'entretien général; de plus, il faut tenir compte d'un accroissement des services de construction. Mais le succès de nos industries sur un marché livré à la concurrence est lié à une réduction des prix de revient. Pour commencer, il faut d'abord un véritable programme d'économie au sein du Gouvernement. Je le déclare au ministre des Finances, la nature humaine veut qu'une personne ayant vécu largement à même un budget de dépenses presque illimité, trouve parfois difficile d'apprendre à comprimer les dépenses qui ne s'imposent pas. A cet égard, il faudrait examiner le rapport de l'Auditeur général.

On a beaucoup parlé de la réduction des frais de production afin de nous mettre en mesure d'exporter et on a accusé divers groupes de citoyens. Il est parfois difficile pour un groupe donné de prendre l'initiative, vu la cherté de la vie. Il survient toujours des moments difficiles lorsque l'équilibre entre le coût de la vie et le revenu est rompu.

Les employés, dans quelque industrie que ce soit, luttent continuellement pour maintenir le rapport approprié entre leurs revenus et le coût de la vie. Notre grand voisin du Sud a presque réussi à se suffire à lui-même. Les États-Unis disposent toutefois d'un marché intérieur de 160 millions d'habitants. Aucune restriction ne frappe l'échange de denrées entre les 48 États. Il me faut, d'autre part, signaler que notre marché intérieur ne compte que 15 millions de citoyens. De ce fait découle l'importance de l'immigration et on ne saurait trop insister sur l'accroissement de notre population au moyen d'un programme à longue échéance. Si notre population doublait, nous aurions un marché domestique qui absorberait une quantité de plus en plus grande de nos produits industriels, y compris les produits agricoles. La mise en valeur de nos ressources naturelles occuperait un bien plus grand nombre d'ouvriers ce qui créerait un plus grand nombre de consommateurs de produits canadiens et accroîtrait considérablement le marché intérieur. Un tel programme à longue échéance à l'égard de la mise en valeur de nos ressources créerait un plus grand nombre d'emplois pour les ouvriers du Canada.

Compte doit être tenu de certains facteurs quand il s'agit de soutenir la concurrence. Les taxes ajoutent au prix de revient et placent nos industries dans une situation désavantageuse. Quand l'industrie est atteinte de cette façon, le chômage apparaît. L'expansion industrielle est entravée par les impôts élevés qui pèsent sur les sociétés. L'accroissement de la puissance d'achat du consommateur stimule l'expansion industrielle qui en retour crée plus d'emplois. Les mesures prises pour réduire les impôts diminueraient les frais de production et aideraient nos industries à soutenir la concurrence non seulement sur les marchés intérieurs mais encore sur les marchés d'exportations.

Je vois avec regret, monsieur l'Orateur, que le discours du trône ne parle aucunement d'économie. Chaque année le gouvernement trouve que le contribuable canadien doit produire plus d'argent. Les impôts peuvent nuire à leurs propres fins. Si l'assiette de l'impôt est fixée à un niveau trop élevé, la production et l'expansion de l'industrie décroissent de sorte qu'en fin de compte l'impôt produira moins de recettes qu'un impôt de taux un peu moins élevé. Un impôt sur les sociétés qui s'élèverait à 49 p. 100 laisserait peu de chance à l'expansion industrielle, à la réduction des prix et par conséquent à la possibilité de soutenir la concurrence étrangère. Je me rends parfaitement compte des difficultés que posent aujourd'hui les échanges internationaux, mais je souligne encore une fois que nous ne pouvons, dans l'état actuel des choses, nous permettre de sacrifier la grande industrie laitière du Canada. La tension internationale actuelle exige que nous maintenions, pour notre propre protection, cette industrie importante comme un élément de notre programme de préparation.

Le chômage sévit grièvement dans l'industrie des instruments aratoires. A cet égard, je veux parler brièvement du plan de Colombo. Le Canada a voté 100 millions de dollars pour aider à l'expansion économique du sud et du sud-est de l'Asie et au relèvement du niveau d'existence de 570 millions d'habitants de la région. A propos du plan de Colombo, le ministère des Affaires extérieures a déclaré:

> Le problème de la nourriture dans l'Inde est formidable. L'Inde ne produit jamais assez de vivres pour nourrir la population même d'après les normes minimums auxquelles elle est habituée.

Le manque de vivres est de l'ordre de cinq millions de tonnes. D'après la même déclaration, le gouvernement de l'Inde semble parfaitement au courant de l'impérieux besoin de combler cet écart et son programme quinquennal d'expansion vise à accroître la production agricole. On nous dit que l'Inde affecte 17·5 p. 100 de ses immobilisations à l'amélioration et à l'expansion de l'agriculture et 21 p. 100 à l'irrigation. L'Inde semble avoir pour ligne de conduite de produire plus de nourriture pour sa population. On laisse, semble-t-il, au pays bénéficaire de l'aide acordée en vertu du plan de Colombo le soin de décider comment l'argent sera dépensé. Si la politique de l'Inde vise à produire plus de vivres, elle mettra plus de terres en culture et améliorera les méthodes agricoles en honneur sur les nouvelles terres, de même que dans les zones déjà en culture. Elle pourrait y parvenir par l'utilisation de certains types de machines agricoles canadiennes.

De la somme de 51 millions de dollars que représente l'aide du Canada à l'Inde, nous constatons que rien n'a été affecté aux machines agricoles. Le Pakistan et Ceylan ont touché les 18 millions qui restent et, de cette somme, $200,000 seulement ont été affectés aux machines agricoles. Le Canada a envoyé à l'Inde des locomotives, de l'équipement électrique, des chaudières à vapeur et ainsi de suite, mais ni charrues, ni tracteurs, ni autres instruments aratoires. Il semble que pour l'Inde, qui concentre ses efforts sur l'accroissement de la production de vivres et qui a asséché deux millions d'acres de terre, lesquelles s'ajoutent à huit autres millions

d'acres qu'on a irriguées, il est de mauvaise politique de persister à cultiver la terre par des méthodes primitives qui, dans le passé n'ont jamais donné de récoltes suffisantes.

Je me rends compte que, dans certains de ces pays, il est difficile d'enseigner les nouvelles méthodes par opposition aux anciennes. Mais, si l'on veut récolter assez de vivres, il faudra recourir aux nouvelles méthodes. Comme l'industrie des instruments agricoles, au Canada, passe par une période difficile à cause de l'insuffisance des commandes, on devrait, à mon avis, prendre des mesures pour accroître l'envoi de ces produits à des pays comme l'Inde qui reçoivent de l'aide sous le régime du Plan de Colombo. Certes, sur la somme de 100 millions de dollars déjà dépensés par le Canada, la part de $200,000 affectée aux instruments aratoires est vraiment très faible. J'estime que l'argent affecté au Plan de Colombo est bien placé et qu'il nous vaudra d'excellents résultats. Mais, comme je l'ai dit, on aiderait l'industrie canadienne des machines agricoles si l'on affectait à ces produits une part suffisante des dépenses du Canada.

**M. F. A. Enfield (York-Scarborough):** Monsieur l'Orateur, je suis toujours très favorablement impressionné par le ton élevé du débat et par les excellents discours que nous entendons ici, à ce point que j'hésite parfois à prendre part moi-même à ces délibérations. Quoi qu'il en soit, je tiens surtout à féliciter le motionnaire (M. Leduc) de l'Adresse et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). L'honorable député de Verdun a prononcé un discours très éloquent. Ce n'est pas étonnant puisqu'il vient d'une province où l'on a la parole facile et où les grands orateurs abondent. Il y a lieu aussi, assurément, d'être fier de l'exposé complet, clair et concis que nous a présenté un député de la région de Toronto auquel je suis plus intimement lié, l'honorable député de Trinity.

Il est facile de comprendre pourquoi beaucoup d'honorables députés se préoccupent au plus haut point du problème du chômage. Nous estimons tous, je le crois, que, quiconque veut travailler et est incapable de se trouver du travail, se trouve dans une situation bien embarrasante. Au cours des deux dernières années, nous avons été témoins de changements dans la situation économique, partout dans le monde. Partout, surtout dans les pays européens dont l'économie s'est redressée, y compris en Allemagne et en Grande-Bretagne, la concurrence, dans le domaine de la vente, est devenue beaucoup plus active.

Nous avons été les témoins de la transformation d'une économie de guerre, où les dépenses militaires prédominaient à une économie de paix et à une période de croissance économique et de changement certainement plus normale. Cette transformation a été observée avec une certaine anxiété et aussi, sans aucun doute, avec beaucoup d'intérêt, par les portefeuillistes, les hommes d'affaires et les ouvriers.

Heureusement, il n'y a pas eu de grand bouleversement économique, même si nous avons constaté un certain malaise. Il en résulte, en ce moment, une certaine crise de chômage au Canada. Les chiffres les plus récents que j'aie pu me procurer du Bureau fédéral de la statistique indiquent que, le 30 novembre l'an dernier, 214,000 personnes étaient sans travail et se cherchaient un emploi. Ce chiffre représente le nombre de chômeurs sur un effectif total de 5,417,000 travailleurs, soit un peu plus de 3½ p. 100.

Sans vouloir atténuer la gravité du chômage, je désire établir une comparaison entre les chiffres mensuels des années 1953 et 1954 en vue d'indiquer quelle a été l'augmentation par mois au cours de cette période. Ainsi par exemple, en mars 1953, 172,000 personnes se cherchaient du travail tandis que, au cours du mois correspondant de 1954, leur nombre s'établissait à 318,000, soit une augmentation de 146,000. En avril 1953, le chiffre s'établit à 165,000 et, en 1954, à 303,000, soit une augmentation d'un peu moins de 138,000. En mai 1953, le chiffre s'établit à 114,000 et, en 1954, à 217,000, soit une augmentation de 103,000. En juin, juillet et août, l'augmentation par mois a été de 95,000, 82,000 et 83,000 respectivement. La même proportion vaut pour septembre mais, en octobre, l'augmentation tombait à 68,000 et, en novembre, à 63,000, par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

On dira, je le sais, qu'il est possible de tout prouver avec des chiffres. Mais, à mon avis, ceux-là indiquent une tendance incontestable. Le problème est grave mais il ne l'était pas autant à la fin de cette période, c'est-à-dire en novembre 1954, qu'au mois de mars de cette année-là. Nous avons bon espoir que cette tendance se maintiendra. Je ne suis pas du même avis que le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et que l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) qui estime que le chômage continuera d'augmenter au point que le nombre de chômeurs atteindra environ 600,000, avant la fin de l'hiver. Si la tendance dont j'ai parlé se maintient, j'estime qu'à ce moment-là la situation sera quelque peu moins grave qu'elle l'était l'hiver dernier.

A Toronto, nous sommes très favorisés sous ce rapport. Dans un numéro récent du *Globe and Mail*, un fonctionnaire de la Commission

d'assurance-chômage déclare qu'il y a environ un chômeur par 28 employés dans la ville. Nous savons que le nombre de chômeurs varie d'une municipalité à une autre et d'une région à une autre et que la situation est très grave à certains endroits. J'estime que, pour atténuer la gravité de la situation à ces endroits, il est très important de répartir de façon intelligente les entreprises de travaux publics.

Avant de passer à un autre sujet, je tiens à souligner qu'un problème épineux découle de la distribution de secours aux chômeurs en état de travailler. Je sais qu'on a rejeté pleinement sur le gouvernement fédéral l'obligation d'aider ces personnes. On a dit que dans le Livre vert, c'est-à-dire le compte rendu des conférences fédérales-provinciales de 1945 et 1946, le gouvernement fédéral a formulé certaines propositions à cet égard. Je signale, cependant, qu'une offre ne constitue un véritable contrat que lorsqu'elle a été acceptée. A l'époque cependant, nous le savons, les deux provinces les plus importantes et les plus riches n'ont pas accepté cette offre. L'Ontario a signé une entente fiscale séparée en 1948, tandis que Québec n'a pas encore signé d'accord. C'est donc aux provinces qu'incombe encore du point de vue légal l'assistance aux chômeurs aptes au travail.

Il est vrai que nous avons assumé la tâche d'établir une loi sur l'assurance-chômage. Un grand nombre croient que, parce que nous l'avons fait, nous devrions assumer toute responsabilité à l'égard du chômage. D'un point de vue pratique, il serait peut-être préférable de confier ce domaine à un seul gouvernement et à une seule administration. C'est peut-être la seule façon vraiment pratique de s'y prendre. Cependant, il nous est impossible d'assumer une responsabilité financière qui est attribuée aux provinces en vertu de la constitution, à moins de conclure une entente avec elles afin de nous protéger au moment de le faire.

A mon avis, il faudrait donner à cette question une place importante dans l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale et il faudrait décider une fois pour toute qui doit assumer la responsabilité.

Pour ce qui est du troisième trimestre de 1954 et le début de 1955, nos principaux hommes d'affaires, les chroniqueurs et les commentateurs de nos journaux font preuve de beaucoup d'optimisme. En dépit du chômage, je crois m'être laissé gagner en partie par ce sentiment de confiance et d'optimisme. Je pense que nous devrions ici faire tout ce qui est possible pour entretenir une attitude optimiste.

[M. Enfield.]

L'un des piliers de l'embauche, tout au moins dans l'agglomération métropolitaine torontoise, a été notre programme de logement. Le Gouvernement doit se réjouir, certainement, du succès incontestable de la loi nationale sur le logement au cours de l'année écoulée. Nous savons qu'il y avait en 1953, sur le plan national, quelque chose comme 280 millions au titre des investissements sous le régime de cette loi. Pour les neuf premiers mois de 1954 ce chiffre est passé à 418 millions, soit près de deux fois ce chiffre pour neuf mois seulement! L'augmentation est extraordinaire.

Dans la région de Toronto on a construit environ 7,500 maisons au titre de la loi nationale sur l'habitation, en 1953. Pour les neuf premiers mois de 1954 ce chiffre avait doublé, atteignant 15,000. Le directeur du bureau local de la Société centrale, à Scarborough m'a dit que plus de 60 p. 100 de toutes les maisons construites dans l'agglomération métropolitaine de Toronto sous le régime de la loi nationale sur l'habitation l'ont été dans le canton. J'en suis très fier. On a construit là, l'an dernier, plus de 7,000 maisons. Il y a certainement lieu de s'en réjouir.

Cette construction de maisons a eu un effet énorme sur notre économie, des points de vue embauche et débouché pour les capitaux. A cet égard on me permettra de citer un discours prononcé par le ministre des Travaux publics (M. Winters) le 1er décembre dernier à l'Electrical Club, à Montréal. Il disait notamment:

> A la fin de l'année, les Canadiens auront dépensé environ 1 milliard 250 millions de dollars pour de nouvelles maisons d'habitation durant la seule année 1954. Ce montant représente 5 p. 100 de notre produit national brut. Ces maisons comportent une dépense de plus de 680 millions de dollars en matériaux et l'emploi à pied d'œuvre d'un effectif ouvrier d'une moyenne de 100,000 hommes pendant toute une année.

Nous désirons tous ardemment que le programme de construction de logements, la vague de construction de logements, si je peux me permettre cette expression, se maintienne au rythme actuel, sinon qu'il s'accélère. Si nous voulons que la construction de logements soit plus accessible dans les endroits où il sera de plus en plus nécessaire de construire des logements, il faut que le prix des maisons d'habitation soit mis à la portée des salariés moyens.

Le coûte des services fonciers constitue l'un des plus importants articles du coût du logement, du moins dans la région métropolitaine de Toronto. Les municipalités hésitent à imposer un fardeau de plus en plus lourd aux contribuables dans ces collectivités. L'article le plus important du coût des services

dans la collectivité est celui des écoles. Je remarque, dans le *Daily Star* de Toronto en date du 7 janvier, que la municipalité de North-York, dont une grande partie se trouve dans ma circonscription, a mis sur pied un programme de construction d'écoles qui coûtera plus cher que celui de toute autre municipalité du pays. Ce sont les propriétaires d'habitations qui acquittent directement les frais de l'instruction publique. Dans ma circonscription, cette charge représente la moitié, quand ce n'est pas les six dixièmes, de l'impôt foncier. C'est vraiment exorbitant. Les conseils municipaux, je le répète, hésitent à lancer de nouvelles entreprises de logements, s'il leur faut augmenter l'impôt foncier.

Le gouvernement fédéral est souvent invité à acquitter une partie du coût de l'instruction publique. Aux termes des articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui répartissent les pouvoirs entre les gouvernements provinciaux et fédéral, il ne lui est pas permis de s'occuper de l'instruction élémentaire, pas plus d'ailleurs que de l'instruction secondaire, ni de contribuer directement au coût de cette instruction. Il a versé aux universités certaines contributions, qui ont été acceptées par les provinces et qui sont administrées par elles. Je crois qu'on aurait intérêt, lors d'une prochaine conférence fédérale-provinciale, à étudier la question des contributions fédérales à l'enseignement.

Nous pourrions accorder aux municipalités un avantage direct en permettant que l'impôt foncier soit déduit du revenu imposable net aux fins de l'impôt sur le revenu. Je sais que ce n'est pas la première fois qu'une telle proposition est formulée en cette enceinte. J'ai pu vérifier dans le hansard que l'ancien député d'York-Ouest, feu Rodney Adamson, avait déjà exprimé la même opinion. Il peut y avoir des moyens plus équitables de réduire l'impôt, si nous tenons à le réduire. Il ne s'agirait pas tant, selon moi, d'une réduction de l'impôt que d'un redressement destiné à stimuler l'essor constant de l'industrie du logement. Cela mérite peut-être d'être considéré. J'admets ne m'être pas arrêté à tous les aspects que peut comporter cette proposition qui, il faut le dire, revêt peut-être un aspect égoïste de ma part, étant donné que 95 p. 100 de mes commettants sont propriétaires de leurs maisons.

**M. Nicholson:** Le député peut-il dire ce qu'il en coûterait au trésor fédéral?

**M. Enfield:** Non, je n'ai pas calculé quelle serait la répercussion de cette réduction sur le trésor fédéral.

Il y a la question de l'imposition de la taxe de vente et de la taxe d'accise à l'égard de ce qu'achètent les commissions scolaires pour le fonctionnement et la construction des écoles. Le principe en cause a été mentionné, l'an dernier, lorsque la taxe d'accise a été réduite au sujet de certain outillage qu'achètent les municipalités. On pourrait fort bien, à cet égard, tenir compte des écoles.

Les réductions d'impôts ne signifient pas toujours une diminution du revenu réel obtenu et c'est peut-être à cela que songeait le député qui a posé une question tantôt. Cela peut sembler un paradoxe, mais nous savons tous que, souvent, une certaine réduction fiscale entraîne une augmentation de l'activité économique, dont les résultats sont l'accroissement du revenu ou, peut-être le maintien de celui-ci à son niveau antérieur.

Je n'aime pas voir diminuer les impôts, parce que les hommes d'affaires peuvent en déduire que le Gouvernement se lance dans une campagne économique. Je ne voudrais pas, d'autre part, voir comprimer les dépenses de l'État, parce que ce serait, à mon avis, fort nuisible à notre économie à l'heure actuelle.

Depuis 1946, nous avons assisté, dans tout notre pays, à une expansion formidable dans le domaine des affaires et de l'économie. Nous avons eu un essor économique qui, tant qu'il a duré, s'est traduit, pour nous, par une période de plein emploi. Il nous faut vendre le fruit de notre travail à l'étranger. Nous devons faire du commerce afin de survivre et je féliciterai le Gouvernement d'avoir pris position pour le principe du libre échange.

Cette politique libérale des échanges (je dis "libérale" avec une minuscule) à laquelle se livre le Canada a été critiquée comme jamais les derniers temps, ce qui est peut-être naturel. Les méthodes commerciales du Canada avant la guerre étaient bien déterminées. Nous utilisions les balances en livres sterlings de nos échanges avec la Grande-Bretagne pour combler le déficit de notre commerce avec les États-Unis, maintenant ainsi l'équilibre commercial entre les deux zones.

Après la deuxième Grande Guerre, les restrictions frappant la zone sterling se sont accentuées; il y a eu un plus fort contingentement—contingentement qui existe encore aujourd'hui, et la livre, bien entendu, n'était pas convertible. Le cours du commerce s'est modifié dans ces circonstances. La Grande-Bretagne et les autres pays de la région du sterling ne pouvaient acheter le volume de denrées qu'ils achetaient auparavant, parce qu'ils n'avaient pas les dollars voulus pour les payer, et de plus en plus on a mis l'accent

sur notre commerce avec les États-Unis. C'était un résultat naturel et, à mon sens, inévitable.

Nous aurions pu nous joindre à la région du sterling, mais je ne crois pas qu'on puisse faire sérieusement une telle proposition. Elle ne tient pas compte des réalités économiques de notre situation, qui comprennent notre proximité géographique des États-Unis. Elle ne tiendrait pas compte non plus de la perspective nord-américaine dont le Canada et les États-Unis sont des parties intégrantes. Notre outillage et notre organisation, au Canada, sont nord-américains de par leur objet et leurs modalités. Il y a entre les sociétés des deux pays des relations importantes et nombreuses, ce qui est une conséquence fort souhaitable et inévitable de notre proximité géographique. Les capitalistes américains cherchent ardemment un débouché où effectuer des placements dans des entreprises privées profitables. Les États-Unis sont notre principale source de capitaux étrangers et ils le seront davantage. Nous nous rappelons la Commission Paley qui a été établie aux États-Unis en vue d'examiner leurs sources d'énergie naturelle: énergie hydro-électrique, charbon, pétrole et uranium. La Commission, qui, sauf erreur, a fait rapport au Congrès des États-Unis en 1952, a constaté que les sources américaines d'énergie diminuaient et avaient dépassé leur point culminent. Chaque jour accroît la consommation de l'énergie dans l'industrie et les foyers des États-Unis. Par ailleurs, le Canada dispose de vastes sources d'énergies qu'il nous reste soit à mettre en valeur soit à découvrir, tandis que les États-Unis seront forcés de chercher de plus en plus à l'extérieur de leur pays des sources d'énergie naturelle à bon marché.

Les entreprises d'énergie hydro-électrique, en Colombie-Britannique, révèlent cette tendance. Nous exportons nous-mêmes d'énormes quantités d'énergie hydro-électrique sous forme d'aluminium de la Colombie-Britannique et d'autres régions du pays. Que résulte-t-il de cette tendance? Les deux tiers de notre commerce d'importation et d'exportation, à l'heure actuelle, se font avec les États-Unis. En chiffres ronds, nous absorbons environ 26 p. 100 de toutes les exportations américaines. Le Canada est leur meilleur client, et, à lui seul, leur plus gros client. Nous achetons plus de produits américains que tous les pays de l'Amérique latine réunis, et, en vérité, plus que tous les pays d'Europe ensemble.

Nous avons encore des excédents, il va de soi, notamment dans le cas de nos produits agricoles. Afin de favoriser la convertibilité de la livre, a-t-on dit, nous devrions prêter de l'argent à la Grande-Bretagne. Voilà une bonne proposition, mais on oublie que les commerçants britanniques, ces derniers temps, ont obtenu plus ou moins carte blanche dans l'achat de sciages, de blé, de métaux, et ils ne veulent pas emprunter pour acheter des articles qui ne sont pas essentiels à leur économie.

Il est facile de proposer que nous prêtions de l'argent à la Grande-Bretagne pour qu'elle puisse acheter nos produits, ce qui lui aiderait à hâter le moment où elle pourrait établir la convertibilité des devises. Il faut toutefois être deux pour s'entendre et il est fort douteux que la Grande-Bretagne veuille emprunter. Elle cherche à liquider ses dettes et à renforcer son économie, ce qui en soi fournira la solution au problème de la convertibilité. La solution, c'est le libre échange.

L'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce inclut les anciennes préférences impériales parce que les pays signataires y consentent. Sous ce régime, les échanges plurilatéraux entre des pays de la zone du sterling et divers pays rattachés au dollar ont grandement augmenté et la situation continue de s'améliorer. La convertibilité n'est pas une réalisation qui s'obtient par magie et les pays en cause devront s'efforcer avec patience d'atteindre, avec le temps, le point où nous aurons l'avantage d'effectuer avec les pays rattachés à la livre sterling des échanges commerciaux non limités par le contingentement ou d'autres restrictions.

En attendant, notre Gouvernement demande avec insistance le respect intégral des dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je crois que le voyage récent du ministre du Commerce (M. Howe), du ministre des Finances (M. Harris) et du ministre des Affaires extérieures (M. Pearson) à Washington, a montré leur esprit d'initiative et leur courage. Il faut les féliciter de leur geste. Bien qu'il puisse falloir encore un certain temps pour que le gouvernement des États-Unis change d'attitude, nous pouvons certainement dire que nous avons essayé de le convaincre de l'importance, de la nécessité urgente qu'il y a de respecter les prescriptions de l'Accord général. Sur ce point, selon moi, les pourparlers ont été extrêmement fructueux.

Nous avons assisté à un grand conflit économique et spirituel dans les relations établies entre les divers pays du monde. Nous espérons que de ce conflit sortira, comme c'est souvent le cas, une compréhension plus ferme en vue de la paix. Malgré ses problèmes, la nation canadienne a joué son rôle parmi les puissances mondiales. Lorsqu'on nous y a invités, nous avons contribué à la défense des pays libres. Nous avons pris part au conflit coréen. Nous avons participé pleine-

ment à l'organisation du traité de l'Atlantique Nord. Le monde libre gagne, je crois, au maintien de nos douze escadrilles de chasseurs actuellement en Allemagne. Nous jouons un rôle important en Indochine. Nous avons pris part aux négociations coréennes. Aux Nations Unies, nos porte-parole sont, je crois, admirés et respectés.

Sur le front économique, le dollar canadien reste l'une des plus fortes devises du monde. Nous aurons évidemment de mauvais moments à passer mais il existe, à mon avis, des forces économiques, spirituelles et intellectuelles sous jacentes qu'aucun de nous n'apprécie à leur véritable valeur. J'estime que nous ne devons pas craindre l'avenir.

**M. l'Orateur:** Les honorables députés se rendent compte que l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) ne trouverait pas trop commode de commencer son discours à six heures moins cinq. Si l'honorable député y consent, dira-t-on qu'il est six heures?

**Des voix:** D'accord.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, puis-je vous remercier d'avoir prié la Chambre de consentir à l'unanimité à déclarer qu'il était six heures à six heures moins cinq minutes. Ainsi, je n'ai pas eu à commencer mon discours pour l'interrompre quelques instants après à la suspension de la séance.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je désire parler au nom de la population de la circonscription électorale de Macleod que j'ai l'honneur de représenter depuis quelques années.

La circonscription de Macleod offre des aspects très divers. On y trouve les champs pétrolifères de la vallée Turner à son extrémité nord-ouest. Bien que ces champs ne soient pas aussi actifs qu'il y a quelques années, on trouve, dans ce secteur, une vie industrielle assez intense. Puis, au pied du versant oriental des Rocheuses, il y a une très grande région d'élevage. Vers le sud et l'ouest, s'étendent les régions houillères du pas du Nid-de-Corbeau. Nous cultivons au sud-est de la circonscription la betterave à sucre. Pour ce qui est de la région centrale, elle se compose en grande partie de vastes et riches terres à blé.

Au cours du temps qui m'est accordé dans ce débat, je ne m'attends pas de pouvoir parler de tous les problèmes qui touchent à ma circonscription. J'en aurai l'occasion durant la session, alors qu'il me sera possible de parler au nom de chacune des parties de ce comté varié. Je voudrais néanmoins m'arrêter un peu, pour l'instant, à une situation que je juge très grave. Je pense aux disponibilités en espèces des cultivateurs de l'Ouest, plus particulièrement de ceux de ma circonscription, puisque ce sont eux que je représente. Je ne doute d'ailleurs pas que nombreux seront ceux de nos collègues qui représentent des régions agricoles de l'Ouest qui conviendront avec moi de la haute importance de la question. Au cours de l'été j'ai assisté et adressé la parole à un certain nombre de réunions convoquées par divers groupements agricoles. J'ai aussi eu, cela va de soi, l'occasion de m'entretenir en particulier avec un grand nombre d'agriculteurs. Je me suis rendu compte que dans bien des cas la situation était sérieuse au point que ces malheureux n'avaient pas assez d'argent pour vivre.

Nous savons tous, je pense, que depuis quelques années, les cultivateurs ne se sont pas trop plaints. Les cours ont été passables ou bons et, dans l'ensemble, les récoltes ont été bonnes. Il y a bien eu quelques récoltes manquées, dans certains coins et, tout le monde le sait, la situation de la Saskatchewan cette année est fort mauvaise. Mais qu'il y ait un excédent de céréales, cela n'aide pas le cultivateur sans argent. Mon enquête a révélé que cela voulait dire que certains exploitants risquaient de perdre, par reprise, bien des choses qu'ils s'étaient achetées. Les vendeurs d'instruments aratoires commençaient à se montrer moins accommodants et d'autres maisons qui avaient financé les achats des cultivateurs se montraient à leur tour plus sévères, prenant certaines mesures si les versements prévus ne leur arrivaient pas juste à point.

Quelques cultivateurs m'ont avoué qu'ils avaient de la difficulté à payer leurs dépenses courantes au point d'avoir à demander à l'épicier et à d'autres de patienter un peu. Il est bien connu que les compagnies qui fournissent le pétrole et le gaz en sont venues à un point de leur exploitation où elles ont dû exiger le paiement comptant à la livraison. Quoique nous soyons reconnaissants dans notre partie du pays d'une certaine prospérité depuis des années, il ne faut pas croire que tous nos cultivateurs sont riches. Quelques-uns n'ont pas trop mal réussi, mais il en est d'autres qu'aucun effort d'imagination ne nous permet de considérer comme riches ou à l'aise.

Les jeunes qui ont commencé à exploiter une ferme éprouvent des difficultés particulières à le faire quand ils ne disposent pas d'argent liquide. On peut en dire autant de

quelques jeunes anciens combattants qui ont recommencé à neuf. Ils ne se plaignent ni du traitement qu'ils ont reçu du ministère des Affaires des anciens combattants ni de la ligne de conduite que le Gouvernement a adoptée à leur égard, mais ils éprouvent de la difficulté à financer leur entreprise parce qu'ils n'ont pas d'argent liquide.

Il y a aussi les petits cultivateurs. Dans mon coin du pays, il est très difficile de réussir n'importe quand sur une petite ferme. La culture du blé est assez générale chez des cultivateurs de cette région particulière, et l'on est d'avis qu'un cultivateur y a du mal à faire son sel s'il ne possède pas une terre relativement grande. Le petit cultivateur peut difficilement se tirer d'affaire à l'heure actuelle, surtout qu'il n'arrive pas à vendre son blé et qu'il n'a donc pas d'argent comptant.

On dira qu'il existe un excédent de céréales et que la plupart de ces producteurs ont du blé dans leurs hangars. C'est possible. Il fut peut-être un temps où on avait raison de dire que du blé dans le hangar c'était de l'argent en banque, mais cela n'est plus vrai. Aujourd'hui, on a beau disposer d'un excédent de céréales emmagasiné sur la ferme, on ne peut payer ses créanciers si l'on n'a pas d'argent comptant. Les cultivateurs sont menacés de saisies de toutes sortes, et le Gouvernement, il faut bien le reconnaître, ne s'est nullement soucié d'alléger un état de choses aussi déplorable. Il aurait dû s'en occuper, car il existe des moyens d'alléger une situation qui peut être temporaire jusqu'à un certain point. Cependant, on ne peut plus qualifier de temporaire une situation qui se prolonge un peu trop, qui va d'une année-récolte à l'autre.

Le Gouvernement aurait pu prendre des mesures pour permettre aux cultivateurs ayant du blé emmagasiné dans leurs fermes de toucher un peu d'argent, du moins assez pour se tirer d'affaire. Je ne vois pas pourquoi l'État n'aurait pas assuré contre toute perte les banques qui auraient consenti des prêts aux agriculteurs moyennant la garantie de leur blé. Cette mesure aurait servi en quelque sorte à combler une lacune. L'État garantit aujourd'hui de nombreux prêts des banques. Il y a l'Office du crédit agricole, dont les prêts sont garantis par l'État. Il y a aussi le programme national d'habitation aux termes duquel l'État garantit les prêts accordés à ceux qui empruntent pour se construire une maison. Les banques accordent maintenant de tels prêts, de sorte que ce n'est pas une innovation de la part de l'État que d'assurer les banques et les institutions de prêts contre les pertes. A mon avis, l'État aurait dû recourir à des mesures de ce genre pour venir en aide aux agriculteurs.

[M. Hansell.]

Voici une autre proposition. Selon moi, la Commission du blé aurait pu facilement avancer aux agriculteurs des versements à l'égard des céréales qu'ils ont dans leurs greniers. Cela reviendrait à accepter ces céréales avant le temps. En somme, la vente du blé ne doit-elle pas en définitive s'effectuer entièrement par l'entremise de la Commission du blé? Je ne vois pas pourquoi un programme de l'État ne prévoirait pas que la Commission du blé aurait pu procéder de cette façon.

Les agriculteurs dans le besoin en auraient grandement bénéficié. Les cultivateurs n'auraient pas besoin de recourir à ces prêts s'ils n'en ressentaient pas la nécessité, mais ceux d'entre eux qui constatent qu'ils ne peuvent régler la note de leur épicier, ni les frais d'exploitation de leur entreprise agricole, ni payer le pétrole ou l'essence qu'on leur livre, ni encore les réparations de leur camion ni une foule d'autres choses encore, auraient pu profiter de ces prêts si on en avait consentis. Je crois vraiment que le Gouvernement aurait pu prendre quelque mesure à cet égard.

Que dire de l'avenir? Nous sommes maintenant en hiver, mais le printemps ne tardera pas à venir. Les cultivateurs devront semer et planter. Les sociétés pétrolières et autres qui ont affaire aux cultivateurs reviendront de nouveau au régime des paiements au comptant. Qu'arrivera-t-il alors? Les agriculteurs vont-ils rester dans une telle situation? Je prie le Gouvernement, avec toute l'énergie dont je suis capable, de réfléchir sérieusement à ce problème si affligeant et de présenter, au cours de la présente session, des mesures pour redresser cet état de choses. Je ne doute pas que les cultivateurs de l'Ouest seraient heureux si l'on pouvait accomplir quelque chose dans ce domaine. Personne n'y perdrait, et les agriculteurs seraient contents de voir le Gouvernement agir ainsi. Je demande à celui-ci de prendre dès que possible des dispositions dans ce sens.

Je m'occuperai, au cours de la session actuelle d'autres questions intéressant ma circonscription au moment opportun et quand l'occasion se présentera de les exposer plus utilement. Je passe maintenant à un autre sujet que je trouve nécessaire de traiter. Au cours du présent débat, nous avons beaucoup entendu parler, surtout chez nos amis les cécéfistes, de ce qu'ils considèrent comme la plaie de notre régime d'entreprise privée. Franchement, il va sans dire, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre et les créditistes de tout le Canada appuyons un régime efficace d'entreprise privée. Nous reconnaissons que certains individus et certai-

nes sociétés ont, par le passé, abusé de ce régime. Cependant, ce n'est pas une raison pour condamner tout le régime. Nous pensons qu'on pourrait éliminer ces abus et que le régime de l'entreprise privée pourrait fonctionner efficacement pour le bien de tous les citoyens canadiens, en leur assurant des revenus et la liberté que devrait procurer la libre entreprise.

Nous sommes d'avis que l'entreprise privée pourrait devenir très efficace moyennant un régime financier approprié. Apparemment, c'est devenu en quelque sorte un argument consacré chez nos amis cécéfistes, que nous avons appris à aimer en tant qu'hommes, que de blâmer l'entreprise privé à tout propos. Chose significative, ils n'ont jamais dit,—du moins, je ne l'ai jamais entendu dire par aucun d'entre eux,—comment ils résoudraient un problème qu'ils attribuent à l'entreprise privée. Si un problème économique se présente, ils ne l'évaluent jamais à la lumière de tous ses éléments; ils ne cherchent jamais de solution appropriée. Ils se contentent de blâmer l'entreprise privée et reprochent vivement au gouvernement libéral actuel ou à tout autre gouvernement du pays de manifester, à leur avis, de l'attachement pour le régime de l'entreprise privée.

Après de longues années d'observation et d'étude, après avoir été chargé très longtemps de juger des tendances politiques, je conclus que, de fait, il n'y a pas de parti socialiste plus dangereux au Canada que le parti libéral de l'heure. Cette affirmation paraîtra peut-être étrange à certains auditeurs.

**M. Winch:** Qui traversera le parquet?

**M. Hansell:** Je puis démontrer que c'est vrai. Je n'ai pas dit que les libéraux sont socialistes dans le même sens que nos amis de la CCF. J'ai déclaré qu'ils forment un parti socialiste plus dangereux que nos amis de la CCF. Voici pourquoi. Nos amis de la CCF parlent franc et net en formulant leurs propositions socialistes. Ils ne mâchent pas leurs mots. Ils disent qu'ils sont socialistes; nous croyons à la socialisation et à l'étatisation de l'industrie. Ils mettent cartes sur table et ne prennent pas de détour. Nous y croyons et en souhaitons la réalisation. Mais nos amis libéraux recommandent le calme et la patience; du bout des lèvres, ils vantent la liberté d'entreprise, tout en attendant le bon moment de présenter des mesures socialistes.

Il suffit de parcourir les débats de la Chambre pour constater la vérité de mes affirmations. En étudiant le discours prononcé l'autre jour par le député de Vancouver-Sud (M. Philpott), vous verrez qu'il a parlé de l'amendement soumis par les conservateurs. Je n'en donnerai pas lecture en entier, car, je crois, nous nous souvenons tous de ses paroles. J'ai pris la mauvaise page.

Pardon, je me suis trompé de page.

**M. Winch:** Ce n'est pas la seule chose au sujet de laquelle vous vous trompez.

**M. Hansell:** Nous verrons dans un moment dans quelle mesure je me trompe. Le député de Winnipeg-Sud... (*Exclamations*) ... je devrais plutôt dire de Vancouver-Sud mais il y a si peu de différence entre l'un des représentants de Winnipeg et l'un des représentants de Vancouver qu'il est difficile de les distinguer. J'allais donc dire que le député de Vancouver-Sud était bien fier de constater que le parti conservateur au Canada, partant à l'épouvante, se prononce en faveur d'un plan national d'assurance-santé à participation. Il a même dit, comme on peut le vérifier à la page 107 du hansard, qu'en attendant cela, son cœur a bondi de joie. Il a déclaré:

> En entendant cela, mon cœur a bondi de joie, il a débordé de jubilation.

Mais il a déploré le fait que le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) se soit approprié les idées du chef cécéfiste. Bien entendu, il a relaté l'aventure cocasse survenue au type qui, plongeant dans les eaux de la baie English, est remonté à la surface sans caleçon de bain. Vous vous rappellerez comment il a associé cet incident et la figure du chef de la CCF en se représentant l'honorable député debout dans la baie English privé de son maillot de bain.

Il a dit ensuite comme l'atteste la page 107 du hansard,—et pourtant rappelons-nous que l'honorable représentant de Vancouver-Sud reconnaît dans cette proposition contenue dans l'amendement une mesure de nature socialiste,—

> Je tiens à dire, sans chercher à plaisanter ou à faire de l'esprit, combien nous sommes tous heureux dans notre groupe politique à la Chambre, nous qui avons toujours cru au principe de l'assurance-santé nationale et qui croyons également qu'il ne faut être ni rapide ni lent, mais qu'il faut proposer une mesure lorsque le moment opportun est arrivé.

Plus loin, il a ajouté:

> Puis-je exprimer en toute sincérité l'espoir que le souriant, le génial et hautement respecté chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) sera toujours présent, lorsque notre premier ministre mettra la dernière main au projet esquissé en 1919 par le grand Mackenzie King et lorsque nous couronnerons le plus remarquable des États tutélaires sur terre par un régime national d'assurance-santé.

Voilà la citation. Combien de fois n'entendons-nous pas dire à la Chambre et ailleurs que les cécéfistes ne sont rien d'autres que des libéraux pressés. Je n'ai pas pris la peine de me reporter au hansard de l'an der-

nier pour y parcourir le discours dans lequel l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) réclamait l'adoption d'une telle mesure. L'honorable député avait alors parcouru l'histoire et soutenu que, telle année, son groupe avait proposé la mesure en question. Nous l'avons réclamée à maintes reprises, disait-il, et les libéraux ont fini par l'adopter. Telle année, ajoutait-il, nous avons proposé telle autre mesure dont nous avons sans cesse réclamé l'adoption et, plus tard, les libéraux l'ont adoptée. Il a ainsi scruté l'histoire et, en vérité, il a dû faire beaucoup de recherches. Nous savons qu'il en fait.

Je l'ai écouté avec intérêt lorsqu'il s'est appliqué à montrer que la CCF avait réclamé ces diverses mesures,—ce sont sans doute des mesures socialistes, autrement son parti ne les aurait pas réclamées,—et que le Gouvernement avait fini par les adopter. Il a alors ajouté: "Voici maintenant ce que nous proposons. Cela va venir, mais pourquoi pas maintenant?"

**M. Knowles:** Bravo!

**M. Hansell:** Bravo, dit l'honorable député. Qu'est-ce que cela signifie? Simplement ceci...

**M. Gillis:** Que les libéraux sont avisés.

**M. Hansell:** Je dirai à mon honorable ami de Grande-Bretagne... (*Exclamations*)

**M. Hansell:** De Cap-Breton... Je vais dire à mon honorable ami combien ils sont avisés. Ils sont un peu plus avisés que la CCF. En effet, celle-ci, lorsqu'elle propose quelque chose, chausse des sabots, afin que tout le monde sache que c'est elle qui se présente.

**M. Gillis:** Vraiment!

**M. Hansell:** Par contre, le parti libéral est plus avisé. Il s'approche sans bruit du public, chaussé de pantoufles socialistes. Une mesure socialiste est finalement consignée dans les statuts. La population constate, quelque temps après, qu'elle s'est laissé imposer une sorte d'État tutélaire socialiste, sans s'en apercevoir. C'est ainsi que le parti libéral nous socialise à notre insu. Voilà la différence entre les deux partis.

**M. MacInnis:** Vous ne voulez pas dire que les libéraux sont les hommes de paille de la CCF?

**M. Hansell:** Je dis que le parti libéral canadien est notre grand parti socialiste en pantoufles.

**M. Knowles:** Êtes-vous ou non favorable à l'assurance-santé?

**M. Hansell:** Je savais que mon honorable ami allait soulever cette question. Nous sommes en faveur d'un certain régime d'assurance-santé, qui n'est pas celui que mon honorable ami favorise.

**Une voix:** Une autre sorte de pantoufles.

**M. Hansell:** Je me demande si, à tout prendre, nous sommes si malins que ça. Notre pensée est si loin en avance sur la leur qu'il est bien possible que nous devancions notre temps.

**M. Knowles:** Qu'est-ce que vous avez aux pieds?

**M. Gillis:** Des mocassins!

**M. Hansell:** On voit ce qui se passe dans le monde; on voit autour de soi ce que peut donner un régime économique essentiellement mauvais. Nous, créditistes, croyons posséder la solution. Nous croyons que la population du Canada peut jouir de la sécurité que lui garantirait notre grande richesse productive, sans socialisation et sans préjudice de sa liberté. Elle sera libre et assurée de la sécurité; elle pourra jouir de toutes les bonnes choses qu'un pays potentiellement riche comme le nôtre est à même de lui donner.

**M. MacDougall:** Une question?

**M. Hansell:** Mon honorable collègue est très sympathique; je devrais donc lui permettre de poser sa question.

**M. MacDougall:** Merci beaucoup. J'allais demander si vous étiez favorable à l'assurance-santé volontaire? Vous l'avez certainement prônée en Colombie-Britannique.

**M. Hansell:** Naturellement, nous croyons à l'assurance-santé volontaire, parce que c'est ce que nous avons d'un bout à l'autre du pays maintenant.

**M. MacDougall:** Allons donc!

**M. Hansell:** Assurément! N'importe qui est libre d'acheter de l'assurance-santé. Il n'a qu'à en acquitter les primes. Nombre de sociétés l'offrent déjà.

**M. Knowles:** N'importe qui peut acheter une Cadillac, s'il peut la payer.

**M. Hansell:** J'aborde maintenant l'amendement proposé par la CCF. J'aimerais le lire parce que je désire dire un mot ou deux à ce sujet. Voici:

> Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'insertion, immédiatement après les mots "les conseillers de Votre Excellence", des mots suivants: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre, et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises, et"

Je me demande si la rédaction de ce sous-amendement est correcte. On y blâme l'entreprise libre ou entreprise privée pour la crise des années qui ont précédé la guerre. A mon avis, l'entreprise privée a accompli la tâche qui lui incombait pendant les années qui ont précédé la guerre. Il s'agissait de produire les denrées dont les gens avaient besoin. C'est ce qu'elle a fait. Mon honorable ami dit que le Gouvernemnt retourne au régime de l'entreprise privée non dirigée et effrénée. Je lui signale que notre effort de guerre s'est accompli d'une façon remarquable. S'il en fut ainsi, c'est que le Gouvernement, en établissant certaines régies qui étaient nécessaires en temps de guerre, je le reconnais, a permis à l'entreprise privée de remplir le rôle qui lui incombait et elle s'en est bien acquittée.

Nous savons qu'il y a eu une crise économique avant la guerre, mais ce n'était pas parce que l'entreprise privée n'avait pas produit les denrées nécessaires,—car elle les avait produites. La seule difficulté à cette époque-là, c'est que les gens n'avaient pas l'argent nécessaire pour acheter les marchandises.

Cela m'amène à un ordre d'idée bien différent. Il ne s'agit pas d'une question d'entreprise privée ou d'entreprise étatisée. Il s'agissait d'un programme financier qui ne donnait pas aux gens la puissance d'achat dont ils avaient besoin pour acheter les marchandises disponibles.

J'aimerais bien que nos amis de la CCF répondent à la question suivante. Je les prie de nous dire comment, durant les années d'avant-guerre, ils se seraient emparés de l'entreprise privée et comment ils auraient distribué les marchandises qui s'étaient accumulées dans nos entrepôts, dans nos greniers, et partout, après l'arrêt de la production. Tout cela s'est produit parce que les gens n'avaient pas d'argent pour acheter les marchandises. J'aimerais bien qu'ils nous disent comment l'étatisation aurait remédié à ce problème.

Ils parlent maintenant de dirigisme. Je ne prétends pas que ceux qui occupent des postes de confiance au Gouvernement ne doivent pas savoir ce qu'ils font, si c'est ce qu'on entend par dirigisme. Mais ce n'est pas là ce que nos amis cécéfistes veulent dire. J'aimerais savoir qui élaborerait les plans. Étant donné que mes amis sont des partisans du dirigisme économique, je me demande s'ils seraient satisfaits du genre de dirigisme économique que ce gouvernement libéral pourrait adopter? Bien entendu la réponse est non.

Seraient-ils satisfaits du genre de dirigisme économique que le parti conservateur pourrait mettre en œuvre? Il va sans dire que les conservateurs ne siégeront jamais, à mon avis, dans cette partie-là de la Chambre et n'auront jamais l'occasion d'appliquer un programme de ce genre. Quoi qu'il en soit, seraient-ils satisfaits si la chose se produisait? Bien entendu, la réponse est non. Je suis également certain que si nous les créditistes étions partisans du dirigisme économique et que si nous siégions dans cette partie-là de la Chambre, ils n'approuveraient pas notre genre de dirigisme économique.

De quoi seraient-ils satisfaits? Mon honorable ami là-bas demande "Quel genre de dirigisme économique?" Qu'entendent nos amis lorsqu'ils parlent de dirigisme économique? Ils veulent dire, bien entendu, qu'ils élaboreraient eux-mêmes les plans. Ce serait donc du dirigisme économique socialiste élaboré par les socialistes. Voilà ce qu'ils veulent dire.

Monsieur l'Orateur, nous avons soutenu depuis des années que notre régime monétaire actuel est foncièrement mauvais. Nous avons soutenu que la production ne fournit pas suffisamment d'argent sous forme de salaires, de dividendes, de traitements et le reste, pour acheter l'ensemble de la production aux prix où on l'offre en vente. Nous soutenons qu'il y a un vice fondamental dans notre régime économique, que la seule façon de mettre les produits de la nation à la disposition des consommateurs est d'accroître leur puissance d'achat sans avoir à recourir au régime de la production.

Nous soutenons qu'en agissant ainsi le niveau d'existence des Canadiens correspondrait à notre aptitude à produire. Nous éviterions ainsi ce qui, selon nos amis socialistes, doit arriver, c'est-à-dire le recours au dirigisme économique socialiste, car un programme financier bien conçu et efficace constituerait son propre dirigisme.

**M. MacInnis:** Qui élaborerait les plans? Il faudrait que quelqu'un s'en charge.

**M. Hansell:** Mon ami peut dire cela, mais il n'en serait pas satisfait de toute façon, même si je lui répondais.

**Une voix:** Qui élabore les plans maintenant?

**M. MacInnis:** Vous n'avez pas d'autres moyens que celui d'émettre de la monnaie.

**M. Hansell:** Je suis convaincu que ceux qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles savent que la grande difficulté aujourd'hui est d'équilibrer la puissance de consommation et la puissance de production. Si on établit un rapport entre la production et la consommation en tenant compte de la puissance d'achat et des prix, il n'y aura aucune difficulté et on résoudra les graves problèmes avec lesquels nous sommes aux prises en ce moment.

**M. Knowles:** Qui établira l'équation?

**M. Hansell:** Quant au chômage, nous envisageons la question d'une façon différente. C'est pourquoi je dis que notre idéologie est un peu plus avancée que d'autres. En m'exprimant ainsi je n'adresse aucun compliment aux membres de notre groupe, mais j'exprime ce qui, à mon avis, est la vérité. Quel est l'objectif de la civilisation? Ne devons-nous pas réaliser des progrès? Sommes-nous ici tout simplement pour nous assurer que tout le monde travaillera sans cesse et sans arrêter? Je ne le crois pas. Je pense que nous sommes ici pour nous assurer que tous jouissent de la vie tout en travaillant le moins possible.

Je suis sérieux. C'est ce que nous faisons de bien des façons, mais lorsque nous agissons ainsi nous nous créons des problèmes. Ainsi, nous abrégeons la semaine de travail des ouvriers de 48 à 40 heures et, un jour, nous l'abrégerons peut-être à 36, 34 ou même 32 heures. Pourquoi? Nous pouvons accomplir le travail en moins de temps. Cela ne résoud pas le problème, mais nous le faisons tout de même. Certes c'est une bonne chose que d'empêcher nos ouvriers de peiner et de travailler à la sueur de leur front. Nous inventons toutes sortes de machines pour épargner du travail, mais nous parlons ensuite de chômage. Ce n'est pas le manque de travail qui devrait nous préoccuper, mais le manque d'argent (*unimpayment*). Vous ne trouverez pas ce mot-là dans le dictionnaire, car je l'ai inventé.

**Une voix:** Expliquez-le.

**M. Hansell:** C'est quelque chose que nous pourrions et devrions faire. Nous devrions fournir un revenu suffisant et la chose est possible. Il faudrait en même temps empêcher les ouvriers de travailler à la sueur de leur front.

Je ne m'étendrai pas sur tous les aspects techniques de nos propositions créditistes, mais je pourrais le faire. De toute façon vous ne les accepteriez pas si je les exposais.

**Une voix:** L'honorable député aurait dû commencer plus tôt.

**M. Hansell:** Nous formulons nos propositions à la Chambre depuis vingt ans. Quelques-uns d'entre nous en sont à leur vingtième année au Parlement et espèrent que certaines de leurs idées seront finalement acceptées. Je ne crois pas qu'elles soient mises à exécution par l'administration libérale actuelle, ni non plus, assurément, par nos amis socialistes. Quant aux conservateurs, ils n'auront pas l'occasion de les mettre en pratique. Puisqu'il en est ainsi, que devons-nous en conclure? La seule conclusion possible, c'est que ces propositions ne pourront être mises en œuvre que par un régime créditiste.



**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je tiens à exprimer mes sincères félicitations au motionnaire (M. Leduc) en réponse de l'Adresse au discours du trône et à celui qui l'a appuyé (M. Carrick).

Je pourrais peut-être dire un mot du très amusant discours que vient de prononcer l'honorable député de Macleod (M. Hansell). Je me suis efforcé de le suivre quand il cherchait à démontrer que les libéraux sont, en réalité, des socialistes déguisés. Evidemment, il serait difficile de me le prouver. Quoi qu'il en soit, le raisonnement du député m'a intéressé. Il a dit que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait exposé dans leurs grandes lignes diverses propositions de la CCF et avait donné à entendre que les libéraux ont donné suite à ces propositions. Je ne me rappelle pas au juste quelles propositions les cécéfistes ont formulées mais l'honorable député de Macleod déclare qu'il doit s'agir de propositions socialistes puisqu'elles ont été formulées par la CCF. J'ai cherché à me rappeler les mesures énumérées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, mesures dont les libéraux ont pris l'initiative, et je me suis souvenu de l'assurance-chômage, de la pension de vieillesse, de la pension aux aveugles et, je crois, des allocations familiales. A cet égard, cependant, je rappelle à l'honorable député que le parti créditiste a également appuyé ces mesures et, me fondant sur le même raisonnement, je suppose donc qu'il est socialiste.

Je ne chercherai pas à donner la réplique à l'honorable député de Macleod, car j'avoue que je ne suis guère parvenu à comprendre son raisonnement. J'ai écouté attentivement les discours des membres de l'opposition officielle pour tenter d'y découvrir ce qu'ils ont à reprocher au gouvernement du pays et aussi les remèdes qu'ils ont à proposer. Ils m'ont semblé concentrer leur attention sur deux points, premièrement, le nombre croissant de chômeurs et, deuxièmement, le fléchissement de notre commerce d'exportation. Au cours de mes remarques, je reviendrai sur certaines de leurs propositions. Pour commencer cependant, je désire m'arrêter à certaines réalisations positives du gouvernement actuel, réalisations qui, je crois, motivent pleinement l'appui qu'il a reçu au cours des 19 dernières années.

Pour nous tous, à mon avis, la considération la plus importante c'est la mesure à laquelle nous avons contribué, en tant que nation, sous la direction du gouvernement

actuel, à la préservation de la paix. L'accord Londres-Paris sera prochainement soumis à la Chambre. Cet accord tend à favoriser la solidarité du monde occidentale contre le seul aggresseur possible, le communisme impérialiste. Pour ce qui est de cet accord, l'histoire nous dicte nettement à mon avis, la ligne de conduite à suivre.

On nous a souvent répété, dans le passé, que si l'Allemagne avait été sûre, avant le début de la guerre de 1914, qu'elle trouverait la Grande-Bretagne en face d'elle, elle n'aurait jamais plongé les nations du monde dans une guerre. On a certainement raison de supposer, à mon avis, que si l'Allemagne avait su qu'elle aurait finalement à lutter non seulement contre la Grande-Bretagne mais aussi contre les États-Unis, la guerre de 1914 n'aurait jamais éclaté.

De même, avant le début de la guerre de 1939, on espérait que, si la Grande-Bretagne avait déclaré clairement que si l'Allemagne se rendait coupable de nouveaux actes d'agression contre la Pologne, il ne serait pas permis de douter de son attitude, on espérait, dis-je qu'Hitler se détournerait de la guerre. Apparemment, Hitler n'était pas convaincu que la Grande-Bretagne irait jusqu'au bout. Il est raisonnable de dire que, s'il avait été convaincu que non seulement la Grande-Bretagne entrerait dans la guerre avec la détermination dont elle a fait preuve par la suite mais qu'il trouverait également contre lui l'énorme puissance des États-Unis, il n'aurait jamais déclenché la guerre de 1939.

Nous devons certes dégager une leçon de ces événements. Si nous, qui sommes opposés à l'agression, déclarons clairement à l'agresseur que nous sommes résolus à aller jusqu'au bout et que nous ferons front commun contre quiconque menacera la paix du monde, il me semble que, en toute probabilité, la guerre pourra être évitée. En conséquence, dans notre tentative pour unifier le monde occidental, nous devons déclarer clairement au seul agresseur possible, à l'heure actuelle, dans le monde, que s'il déclenche une guerre, le monde occidental tout entier s'unira contre lui. En prenant cette mesure, à mon avis, nous irons aussi loin que nous pouvons le faire dans ce domaine pour assurer la paix du monde.

Quand on constate que, partout dans le monde, les communistes cherchent à miner la volonté et la détermination du monde libre de s'unir dans un but commun et de déclarer clairement leur hostilité, on n'a plus aucun doute sur les buts qu'ils visent. Ceux qui ont foi en la liberté, en la démocratie et en la paix doivent assurément se garder de suivre les directives, voulues ou non, des suppôts du communisme au Canada ou ailleurs.

Il est un autre domaine international où notre gouvernement, sous la direction du premier ministre (M. St-Laurent) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a joué un rôle très utile. Je veux parler de l'appui qu'il a donné aux efforts des Nations Unies en vue d'aider les nations économiquement arriérées, surtout en Extrême-Orient. Il ne fait aucun doute que, plutôt que de mourir de faim, les peuples prendront les armes. Il ne faut pas oublier non plus que la force ne réussira pas indéfiniment à maintenir la paix du monde si elle ne repose pas sur la justice et l'égalité de traitement entre les diverses parties de l'humanité.

J'appuie donc sans réserve le programme mis en œuvre par les Nations Unies pour aider, sur le plan économique, les pays arriérés de façon qu'ils puissent accroître leur productivité, car je suis convaincu que ces projets contribueront à la préservation de la paix. Par l'appui qu'il accorde à ces projets des Nations Unies, y compris le Plan de Colombo, le Canada contribue de façon appréciable à nous rapprocher de ce but. Il a joué, à mon avis, un rôle très utile à l'égard de tous ces programmes.

Une attitude appropriée envers les peuples moins fortunés de la terre est un point très important de la lutte pour la paix. Ces gens sont, comme nous, des êtres humains. Nous ne voulons pas qu'ils nous submergent en venant s'établir en trop grand nombre dans notre pays mais nous devons assurément les aider à accroître leur production et leur permettre d'exporter chez nous leurs produits en quantités suffisantes pour acheter les vivres qui les empêcheraient de mourir de faim.

Il s'agit de savoir si nous voulons commercer ou lutter. Du simple point de vue de la justice chrétienne ou de notre propre intérêt, il me semble que nous devrions être disposés à abaisser les barrières qui font obstacle au commerce et à permettre à ces gens d'obtenir le nécessaire pour nourrir leurs très denses populations. Il me semble que dans ce domaine le Canada a fait une œuvre des plus digne d'éloges. Il a pris l'initiative quand il s'est agi d'éliminer les entraves au commerce.

Dirai-je qu'à mon avis les critiques de l'opposition ont l'air de penser que le Gouvernement est allé trop loin dans ce sens et estiment qu'une plus grande partie de nos matières premières devraient être traitées au pays. Sir John A. Macdonald n'a-t-il pas fait accepter sa politique nationaliste en

disant que nous allions cesser d'être des scieurs de bois et des porteurs d'eau pour le compte des États-Unis. Pour traiter nous-mêmes de nos matières premières, je ne vois d'autre moyen que de protéger les industries susceptibles de le faire, par des contingents ou des droits de douane. Si nous commençons à imposer des contingents et des droits protectionnistes, nous perdons bien entendu toute l'influence que nous pourrions exercer pour favoriser l'expansion du commerce. D'autres pays commenceront à faire la même chose.

Je crois que les États-Unis traversent aujourd'hui une période de grandes décisions, sous ce rapport. Les États-Unis ont pris la tête en matière de politique mondiale, mais ils devront aussi montrer la voie dans le domaine économique si leurs initiatives en politique doivent réussir. Il y a un siècle environ la Grande-Bretagne a compris qu'à titre de grand centre commercial du monde, elle devait ouvrir ses marchés et abattre ses droits de douane. Grâce à cette décision, la Grande-Bretagne a joui d'une prospérité formidable. Elle a aussi ouvert la voie à une grande vague de prospérité dans le monde entier. Les États-Unis sont aujourd'hui un pays bien plus grand et plus puissant que la Grande-Bretagne d'il y a cent ans. Il me semble que, même s'il devait s'ensuivre une certaine dislocation, les États-Unis pourrait suivre la ligne de conduite que la Grande-Bretagne a adoptée il y a un siècle.

Cela stimulerait l'expansion de tous les pays du monde et dissiperait en grande partie la crainte qui règne aujourd'hui, car bien des gens qui ont accès aux marchés des États-Unis encore aujourd'hui craignent de trop compter sur ces marchés, parce qu'ils ignorent quand les États-Unis pourront modifier leur ligne de conduite et les plonger dans le chaos, eux et leurs relations commerciales. Si les États-Unis pouvaient se décider à suivre enfin la ligne de conduite que leur grand président leur propose, soit de permettre aux nations d'augmenter leur commerce avec eux, d'acheter leurs produits en retour des leurs, le monde rentrerait dans la voie d'une plus grande prospérité et nous serions sûrs de ne pas nous acheminer vers la politique que les nations ont adoptée dans les années 30.

Quand je vois le monde d'aujourd'hui, alors que dix années environ se sont écoulées depuis la fin d'une grande guerre, en arriver à peu près au point qu'il avait atteint dix années après la première guerre, quand je vois la désorganisation qu'entraîne la guerre, les nations qui se relèvent, la pression qui commence à se faire sentir, le chômage qui sévit dans divers pays, les gouvernements sollicités d'imposer des tarifs douaniers ou des contingentements commerciaux ou de faire obstacle au commerce d'une façon ou de l'autre, quand je vois qu'une situation de ce genre commence à se dessiner dans divers endroits du monde aujourd'hui, je me demande si l'humanité doit de nouveau traverser les épreuves qui l'ont frappée lorsqu'elle a suivi une politique de nationalisme économique dix années après que la première guerre eut pris fin. C'est là où nous en arrivons aujourd'hui. J'espère que le pays qui dirige le monde aujourd'hui, les États-Unis, aura assez de sagesse et de clairvoyance pour ne pas s'aventurer dans la voie où on s'est aventuré au cours des années 30 avec les mêmes résultats.

Une des choses pour lesquelles je suis fier du gouvernement actuel c'est qu'il s'est constamment employé à promouvoir le commerce, en dépit de la pression exercée non seulement de l'extérieur, mais encore de l'intérieur, et cette pression augmentera. Selon moi, si le Gouvernement manifeste quelque hésitation à poursuivre la ligne de conduite qui consiste à favoriser la liberté et l'expansion commerciale, il pourra véritablement faire pencher la balance, si une lutte importante entreprise aux États-Unis à l'égard de cette question aboutit à une décision.

Qui peut dire dans quelle mesure le gouvernement du Canada, en restant fidèle aux attitudes et aux principes que tous les gouvernements auraient dû apprendre, à la lumière de l'expérience des années 30, peut influencer les autres? Si le Gouvernement continue d'adhérer aux mêmes principes que ceux qu'il a suivis dans le passé, qui sait si cela n'aura pas un effet capital sur les décisions prises aux États-Unis et si cela n'influera pas sur le cours des événements mondiaux? S'il se trompe, s'il écoute ceux qui le supplient d'entraver le commerce, d'autres suivront cet exemple et, de nouveau, nous assisterons au recommencement de la même triste histoire.

Que le Gouvernement me permette de le féliciter de la façon dont, jusqu'ici, il a fait face à la situation. Ne serait-ce que pour cette raison, il me semble mériter l'approbation et l'appui de la population et de la Chambre.

Quelques mots de la mise en valeur de notre pays. A une époque comme celle-ci il est fatal qu'il y ait une période de réadaptation génératrice d'un peu de chômage. Certaines difficultés se présentent, forcément, en ce qui concerne le commerce. Mais voici la question: La situation chez nous est-elle pire ou meilleure que celle des autres pays du monde? Nous prenons exemple sur les États-Unis lorsqu'il est question de mise en valeur. Mais quelles sont les réalisations du Canada

sous la direction de l'actuel gouvernement? Notre produit national brut, en 1937, dépassait un peu cinq milliards. En 1954 ce chiffre était passé à 24 milliards, ce qui représente une augmentation voisine de 400 p. 100. Nous pensons que les États-Unis avancent à pas de géant, en ce qui concerne la population? Mais quelles ont été ici les grandes réalisations de notre pays lui-même?

Depuis 1945, la population du Canada a augmenté de 19 p. 100, tandis que celle des États-Unis ne s'est accrue que de 12 p. 100. N'est-ce pas là quelque chose dont les Canadiens peuvent vraiment être fiers?

Durant cette période, nous avons connu un des événements uniques en leur genre dans les temps modernes, la décision d'un grand peuple libre de lier son sort au nôtre. C'est vraiment une grande réalisation du gouvernement du Canada que d'avoir réussi à administrer les affaires du pays au cours des 15 années précédentes de telle façon que, lorsque vint le moment pour Terre-Neuve de décider si elle devait compléter la confédération, elle fut d'avis que notre pays avait prouvé qu'il était entre bonnes mains, qu'il avait de telles normes fiscales, économiques et autres, qu'elle pouvait en toute sécurité le faire. Il me semble que voilà un véritable motif de fierté pour la population du Canada. Terre-Neuve s'est jointe à nous, non pas sous l'influence de contraintes ou de pressions, mais en décidant qu'elle devait joindre ses forces aux nôtres. Il me semble que cela en dit long sur le genre de gouvernement que notre pays a eu durant les 15 ou 20 dernières années.

Quant à la hausse du standard réel de vie au Canada, vous constaterez qu'elle a été de 13·3 p. 100 de 1945 à 1952. Aux États-Unis, durant la même période, elle a été de 15·4 p. 100, soit un peu plus forte que la nôtre.

Quant à la dépense nationale brute, ou du moins à la partie consacrée à l'établissement de nouveaux moyens de production (nous estimons parfois que les Canadiens n'affectent pas une partie suffisante de leurs économies à la mise en valeur de leur propre pays), la proportion s'est établie, en 1952, à 18 p. 100 pour le Canada et à seulement 14 p. 100 pour les États-Unis. Que le Canadien moyen ait consacré $1 sur chaque $5 à la mise en valeur de son pays, voilà qui témoigne de la confiance que lui inspirait l'avenir du Canada. C'est ce qui explique, entre autres choses, l'essor qu'a pris notre pays.

Pendant ce temps, sous la direction du régime actuel, nous, comme pays, n'avons pas oublié les catégories sociales économiquement faibles, comme en témoignent les diverses mesures de prévoyance sociale qui ont été adoptées. Parmi les mesures les plus importantes, on peut sans doute mentionner celle qui a permis aux provinces de s'acquitter de leurs obligations constitutionnelles. Il ne sert à rien à une province de posséder certains pouvoirs si elle n'a pas les moyens financiers de s'acquitter des obligations qu'ils supposent. Une province comme la Saskatchewan ne peut assurer à ses ressortissants l'instruction, la santé et les routes au même degré qu'une province comme l'Ontario, qui peut compter sur les grandes richesses que constituent les importantes sociétés commerciales. Avec nos seules ressources provinciales nous ne pourrions, dans notre province, assurer à nos concitoyens, en matière d'instruction et d'hygiène publique, des normes comparables à celles que peut se permettre l'Ontario.

Le Gouvernement a reconnu qu'il ne pouvait y avoir, au Canada, des citoyens de première zone et des citoyens de seconde zone, que toutes les provinces devaient obtenir les moyens d'assurer à leurs ressortissants un niveau minimum d'instruction, de santé et de tout ce qu'elles sont tenues de leur fournir. C'est pourquoi il a pris l'initiative de ces accords financiers. Ceux-ci sont de la plus haute importance pour la Saskatchewan. Sur chaque dollar que dépense le gouvernement de la Saskatchewan, environ 40c. viennent de la trésorerie fédérale. Sans ces accords financiers, il ne fait aucun doute que la Saskatchewan ne pourrait maintenir quelques-uns des programmes dont elle est si fière.

**M. Ellis:** D'aûtres provinces ne sont-elles pas traitées de la même façon par le gouvernement fédéral?

**M. Tucker:** J'examine ici la participation du gouvernement fédéral au programme en cause et, si je parle de la Saskatchewan, c'est que je la connais mieux que les autres provinces. Je ne dis pas que le gouvernement fédéral a favorisé la Saskatchewan, mais j'affirme que ce programme est probablement aussi nécessaire à cette province qu'à toute autre et qu'il lui est, en tout cas, plus nécessaire qu'à l'Ontario, le Québec ou la Colombie-Britannique. De fait, maintenant qu'on a appelé mon attention là-dessus, une des choses que je reproche au gouvernement actuel de la Saskatchewan, c'est que le premier ministre de cette province s'attribue le mérite du programme d'hospitalisation, par exemple...

**Une voix:** Bravo!

**M. Tucker:** ...et d'autres réalisations dont aucune n'aurait été possible, en l'absence d'accords financiers, sans de lourds impôts qui eussent empêché toute expansion de notre province. J'ai dit entre autres choses que, lorsque le premier ministre de la province s'attribue le mérite de toutes ces réalisations

il devrait au moins dire qu'elles ont été rendues possibles pour une part grâce au programme du gouvernement fédéral dirigé par les libéraux.

**M. Ellis:** Le député permet-il une question?

**Une voix:** Assoyez-vous!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Tucker:** Ces accords étaient absolument nécessaires. D'autres gouvernement l'ont reconnu, mais surtout le gouvernement de la Saskatchewan. Ce qui a dû en particulier tracasser ceux qui s'en sont rendu compte et qui s'entendent quelque peu en politique, c'est que, alors qu'une région importante du pays comme la province de Québec ne tirait aucun avantage d'un tel programme financier, on y trouve toujours à redire et qu'un changement d'appui politique puisse en compromettre l'application.

Le gouvernement de la Saskatchewan a jugé la question très importante. Je sais que les députés seront fort étonnés d'apprendre que l'un des principaux arguments du premier ministre de la province lors des dernières élections fédérales était le suivant: "Il n'y a, a-t-il dit, nul danger que le gouvernement actuel essuie un échec ni que l'accord financier soit menacé, parce qu'il n'y a aucune chance que le gouvernement St-Laurent soit battu. Vous pouvez tranquillement voter pour le parti cécéfiste. Les Libéraux resteront au pouvoir. Vous garderez toujours les diverses mesures que vous voulez maintenir, mais en votant pour la CCF, vous montrerez que vous n'êtes pas entièrement satisfaits, que vous voudriez obtenir encore plus."

Il n'y a aucun doute que c'était là le principal argument du premier ministre de notre province; il indique l'importance qu'il attache à ces accords. Notre premier ministre (M. St-Laurent) a constaté que la province de Québec ne pensait pas que ces accords fussent conformes à son concept de la Confédération. A cet égard, monsieur l'Orateur, j'appellerai particulièrement l'attention de ceux qui ont toujours tellement critiqué la province de Québec sur un point qu'on ne devrait jamais oublier. Si nos compatriotes de langue et d'origine françaises n'avaient pas été disposés à se joindre à nous pour former la confédération, s'ils n'avaient pas voulu faire confiance à leurs concitoyens de langue et d'origine anglaises, la confédération aurait été impossible. Le Canada ne serait jamais devenu une puissance.

**M. Noseworthy:** Une idée originale!

**Une voix:** Sir John A. Macdonald.

[M. Tucker.]

**M. Tucker:** C'est une des raisons pour lesquelles je dis qu'il faut respecter la lettre et l'esprit du pacte de la confédération incorporé dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'honorable député a mentionné sir John A. Macdonald. Si sir John A. Macdonald n'avait pas voulu faire droit à certaines requêtes des chefs de langue française, la confédération n'aurait pas été possible. Cependant, ces gens trouvent à redire contre notre éminent chef actuel parce qu'il est allé au devant du premier ministre de la province de Québec, afin de régler de façon satisfaisante cet important problème qui est à la base du maintien de la confédération, alors qu'en réalité il continuait tout simplement les grandes traditions des célèbres chefs canadiens du passé.

Il sied mal à tout membre du parti cécéfiste, vu que l'existence même du seul gouvernement provincial que ce parti dirige au Canada dépend presque entièrement du maintien de ces ententes, de trouver à redire parce que notre chef se rend à Québec, afin d'élaborer une entente permettant à la province de Québec de participer à ce régime et d'en être satisfaite. C'est seulement à ce compte-là, monsieur l'Orateur, que nous pouvons avoir l'assurance que ces ententes financières font partie intégrante de notre régime confédératif, et le premier ministre actuel, en allant aussi loin qu'il pouvait pour chercher à élaborer une entente satisfaisante avec la province de Québec, a contribué à en compléter les fondements.

Loin d'être humiliée comme l'a soutenu ici un député cécéfiste, par le geste du premier ministre allant rencontrer le premier minitre du Québec pour essayer de conclure une entente satisfaisante qui permettrait à ce dernier de participer avec le reste du pays à la réalisation de ce programme, la population du Canada rend hommage, comme je le fais moi-même, à son désir d'être utile. Il ne se retranche pas derrière une fausse dignité mais il va de l'avant pour faire de son mieux pour le pays. C'est là suivre le conseil que nous acceptons presque tous: Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Ne sommes-nous pas heureux d'avoir un premier ministre comme le nôtre, qui, voyant l'occasion d'essayer de régler le problème pour le plus grand bien du Canada, dit: "Fort bien, je vous rencontrerai pour m'entretenir avec vous."?

Je sais que les socialistes, surtout les chefs socialistes d'Angleterre, ont félicité sir Winston Churchill de s'être dit prêt, pour favoriser le maintien de la paix dans le monde, à se rendre n'importe où rencontrer n'importe qui. Or, ils reprochent à notre premier ministre d'être disposé à rencontrer

un concitoyen afin de résoudre un problème commun aux Canadiens!

Deux passage du discours du trône m'ont grandement plu, car, somme toute, comme on l'a signalé, le parti libéral a progressivement mis en œuvre un programme de bien-être social qu'aucun autre programme dans tout le monde n'a dépassé. Le niveau de vie du Canadien moyen égale celui de n'importe quel autre pays. Les conditions d'existence des personnes âgées, de ceux qui ont besoin des secours de l'État, ne sont pas au-dessous de celles qu'on trouve dans n'importe quel autre pays. C'est le fruit de mesures progressives, qu'on a prises suivant que la population voulait et pouvait en acquitter les frais. Une mesure du genre entrera en vigueur au cours de la présente session; elle prévoit des pensions pour les nécessiteux, les personnes complètement invalides. Je crois que tous les députés se sont prononcés avec plaisir en faveur de la mesure et je serais fort étonné si le groupe du Crédit social eût voté contre, de peur qu'elle ne fut qualifiée de mesure socialiste.

Il va de soi que je n'accepte pas un moment le raisonnement fait par le député de Macleod (M. Hansell). La politique libérale tend foncièrement à favoriser le bien-être social. Encourager l'essor du pays et accroître le revenu national au moyen d'un régime de libre entreprise dirigée permet certes d'aider davantage les nécessiteux et les faibles que de gêner cet essor par un programme qui consisterait à obtenir le plus possible de ce qu'on pourrait considérer un régime de répartition équitable. Il est évident qu'on peut accomplir davantage en augmentant son produit national brut de 5 milliards de dollars à 24 milliards; on peut accomplir plus en faveur des vieillards, des sans-travail, des sans-soutien et des aveugles grâce à une telle augmentation du produit national brut qu'au moyen de n'importe quel régime de répartition très compliqué. Selon moi, voilà la réponse du parti libéral au socialisme. Il gêne une expansion qui est le fondement permettant vraiment d'améliorer le sort des nécessiteux et se concentre trop sur la répartition. Une autre mesure que je suis très heureux d'entendre mentionner, c'est celle qui a trait à l'amélioration du sort de ceux qui touchent des allocations aux anciens combattants.

Mais avant de terminer mes remarques, je veux parler d'un problème avec lequel l'Ouest du pays est aux prises. Nous savons qu'en 1939 a été adoptée la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, aux termes de laquelle l'agriculteur contribue dans la proportion d'un pour cent de ses recettes provenant de la vente de son grain. Le gouvernement fédéral perçoit ce montant. Quand il y a mauvaises récolte, les agriculteurs affectés touchent des versements.

Au moment de l'adoption de la loi, le cultivateur touchait, en moyenne à peu près 57 cents pour un boisseau de blé. Le prélèvement de 1 p. 100 signifiait qu'il revenait au gouvernement fédéral environ un demi-cent par boisseau. Depuis les huit dernières années, le gouvernement fédéral a perçu, aux termes de la disposition qui prévoit cette redevance de 1 p. 100, environ 1·6c. le boisseau, sur un prix moyen prévalant alors de $1.63, soit environ le triple de ce qu'il touchait quand la loi a été adoptée.

La difficulté, c'est qu'en vertu de la loi, les versements aux cultivateurs restent pour ainsi dire les mêmes que lors de l'adoption de cette mesure, le paiement maximum étant de $500. Aujourd'hui, $500 n'iront même pas la moitié aussi loin que lors de l'adoption de la première loi. Ce versement devait permettre à l'agriculteur d'engranger sa récolte et de vivre jusqu'à l'année suivante. Ce n'était, d'ailleurs, pas une subvention très généreuse pour y parvenir. Aujourd'hui, quand le dollar est loin d'avoir la même valeur, le versement en question n'atteint pas l'objectif prévu à l'origine par la mesure.

Les prix de revient que doivent réellement payer les cultivateurs afin de vivre et de continuer à travailler, ont monté au point que l'indice, par rapport à 100 pour la période de 1935-1939, atteint aujourd'hui 225. Autrement dit, il faut aujourd'hui $225 pour effectuer le travail qui aurait coûté $100 durant la période 1935-1939. Aujourd'hui, avec $500 on va donc moins loin qu'avec $250 au moment où la loi a été adoptée.

Voici la situation: au cours des huit dernières années, le Gouvernement a perçu près de trois fois plus le boisseau que lors de l'adoption de la loi et, quand arrive une récolte déficitaire, comme cela est arrivé l'an dernier, le cultivateur touche, en pouvoir d'achat réel, moins de la moitié autant pour se tirer d'affaire jusqu'à l'année suivante.

**M. Knowles:** Libéralisme!

**M. Tucker:** Évidemment, ce sont les libéraux qui ont adopté cette loi, et j'espère qu'ils l'amélioreront.

**M. Ellis:** Sont-ils également responsables de la dépréciation du dollar?

**M. Tucker:** Pour ce qui est de la dépréciation du dollar, si vous aviez pu mettre votre programme à exécution, le dollar ne vaudrait pas la moitié de ce qu'il vaut aujourd'hui.

On a reconnu dans d'autres domaines que le dollar ne permet pas d'obtenir autant qu'il y a dix ou quinze ans. Les pensions de re-

traite ont subi une augmentation. La pension de vieillesse est deux fois plus élevée qu'elle ne l'était au début. On a doublé les pensions versées aux anciens combattants. Les traitements des fonctionnaires, sauf erreur, ont plus que doublé. Lors de ma première élection à la Chambre, les députés touchaient $3,600; leurs indemnités ont augmenté sensiblement. Les prestations d'assurance-chômage ont bénéficié d'un relèvement.

Le cultivateur dit que lorsqu'il a participé quelque temps à cette caisse, sur la base d'un dollar non déprécié, aux termes d'une loi conçue pour lui permettre de tenir le coup, advenant une récolte déficitaire, il estime avoir le droit de bénéficier d'avantages pareils à ceux qu'on a accordés à d'autres groupements. Il s'agit d'une sorte d'assurance-chômage. Le cultivateur trouve qu'il s'agissait d'une bonne loi; si elle doit atteindre le but visé, il estime avoir le droit de jouir du pouvoir d'achat envisagé par la loi lors de son adoption.

Je sais bien que le gouvernement fédéral doit engager des fonds dans cette entreprise. Jusqu'à l'automne dernier, il avait versé 144 millions et perçu seulement 73 millions des cultivateurs. Autrement dit, il a déboursé presque deux dollars pour chaque dollar perçu. Pourquoi donner à entendre, dira-t-on peut-être, qu'il faudrait relever le montant des versements. Au moment de l'adoption de la loi, on a reconnu l'impossibilité d'établir un pareil régime qui fût solide du point de vue actuariel et rentable. Le gouvernement a jugé sage d'instituer un régime où, advenant une récolte déficitaire, les cultivateurs pourraient toucher pour tenir le coup jusqu'à l'année suivante, de l'argent provenant d'une caisse à laquelle ils avaient contribué, au lieu d'argent versé par le Gouvernement et puisé exclusivement dans le trésor public, à titre des secours ou d'aide. On reconnaît généralement aujourd'hui, je crois, qu'il est bien plus sûr d'instituer un régime où les intéressés contribueraient à une caisse, que de faire retomber tout le fardeau sur le trésor national.

La loi était excellente lors de son adoption. Je propose que les versements soient relevés afin qu'aujourd'hui ils représentent pour le cultivateur aux prises avec des difficultés une aide aussi efficace que celle qu'accordait la loi lors de son adoption. On pourra dire, je le sais bien, que seuls les cultivateurs des provinces des Prairies peuvent bénéficier de ces avantages. Je répondrai que si n'importe quelle autre classe de cultivateurs est prête à contribuer à un programme analogue, ce serait une excellent chose que de lui assurer la protection dont bénéficient les cultivateurs des provinces des Prairies. A tous points de vue, il vaudrait mieux le faire au lieu d'attendre la venue d'un désastre et que les intéressés viennent demander qu'on les aide sur le plan agricole.

Ce serait juste pour les agriculteurs car il est reconnu que l'agriculture, surtout celle de l'Ouest du pays, est plus que n'importe quelle autre industrie lésée par le régime de protection douanière. Certaines des industries protégées peuvent au moins surnager lorsqu'elles font face à des difficultés. Les cultivateurs, ceux des provinces des Prairies surtout, n'ont jamais été capables de le faire, si l'on excepte certains privilégiés du sort. On a donc reconnu le bien-fondé d'une protection de ce genre à titre de compensation.

J'invite le Gouvernement à examiner maintenant l'à-propos d'augmenter les paiements versés au titre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, vu notamment que plusieurs de nos cultivateurs ont perdu presque toutes leurs récoltes. Ce ne serait pas une perte pour l'économie générale, car n'a-t-il pas été prouvé maintes et maintes fois qu'en détruisant le pouvoir d'achat des cultivateurs, notamment des cultivateurs de l'Ouest, on ajoute des chômeurs aux autres chômeurs du Canada.

La loi est excellente, une des meilleures jamais adoptées. En accédant à ma demande, on mettrait cette loi adoptée en 1939 par un gouvernement libéral en mesure de rendre les services qu'elle pouvait rendre lors de son adoption. Nous ne ferions que reconnaître le changement survenu dans la valeur de l'argent. Je soumets cette proposition avec l'espoir que le Gouvernement en reconnaîtra la valeur, comme il a su le faire dans les nombreux autres domaines dont j'ai parlé.

**M. William Bryce (Selkirk):** En prenant part au présent débat monsieur l'Orateur, je tiens pour acquis que le chef de notre groupe a félicité les motionnaires de l'Adresse (M. Leduc) et (M. Carrick) et que je n'ai pas lieu de le faire. A ces deux députés, je souhaite que leur séjour à la Chambre des communes soit aussi agréable que le mien l'a été tout au long des années.

Je ne veux aucunement ressasser l'élection complémentaire de Selkirk, mais je dois des remerciements à certaines personnes qui m'ont certainement aidé lors de cette élection. Mon ami, le sympathique ministre de la Justice (M. Garson) a passé quelques jours agréables mais inutiles dans la circonscription. A son tour le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill) a constaté que sa mission a également échoué. Mon bon ami l'adjoint parlementaire au premier ministre a certes apporté un peu de chaleur, mais aucune lumière. Comme le

ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne s'est montré qu'un seul jour, j'y ai vu un hommage poli à une cause perdue. J'ai apprécié à sa valeur l'intérêt dont ont fait preuve le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et le ministre du Commerce (M. Howe); toutefois, il est évident que leurs déclarations n'ont eu aucun poids. En vérité, je le répète, ils m'ont beaucoup aidé à gagner l'élection et je les remercie de leur collaboration.

De nombreux organismes d'anciens combattants et autres m'ont soumis par écrit ou en personne des observations au sujet des allocations aux anciens combattants. J'estime que ce serait manquer à mon devoir que de ne pas porter de nouveau le sujet à l'attention du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe). Ces groupes m'ont demandé de signaler au ministre la détresse de nombreux anciens combattants qui touchent des prestations en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Cependant, depuis le début de la session, le ministre a inscrit au *Feuilleton* une résolution relative à ce problème. Les divers groupements d'anciens combattants sont passablement d'accord sur les dispositions qu'ils veulent voir adopter à l'intention des ex-militaires qui ont vieilli prématurément. Dans bien des cas, l'état de santé de ces militaires laisse à désirer. Ces groupements demandent que l'allocation soit portée à $60 par mois à l'égard des célibataires et à $120 à l'égard des gens mariés.

On s'est grandement plaint du chiffre de revenu autorisé. Les groupements demandent qu'il soit porté à $1,200 à l'égard des célibataires et à $2,000 en ce qui concerne les gens mariés. Je suis heureux de constater que nous étudierons la question au cours de la session et j'espère que le ministre accédera à leurs requêtes.

Les vieillards pensionnés touchent encore $40 par mois, tandis que les personnes de 65 à 69 ans sont encore assujéties à l'évaluation des ressources. Nous pourrions certes trouver le moyen de relever cette pension. Tous les jours nous entendons dire que certaines personnes ont obtenu un relèvement de traitement,—et bon nombre d'entre elles ne sont pas aux paliers inférieurs de revenu.

Un projet de loi doit être présenté en vue de relever le traitement des juges; d'autres augmentations seront aussi réclamées. Il suffit de jeter un coup d'œil au *Feuilleton* pour s'en rendre compte.

Au cours de l'élection complémentaire récente, j'ai rendu visite à un grand nombre de personnes âgées, dont plusieurs trouvaient difficile de vivre avec $40 par mois. Il y a un mois environ, Val Wernier, écrivant dans la *Tribune* de Winnipeg, a révélé certtains aspects alarmants des conditions de vie de citoyens âgés de Winnipeg. La même chose se constate dans d'autres villes du Canada, à la vérité à travers tout notre pays. J'ai découpé de la *Gazette* de Montréal, ville très éloignée de Winnipeg, un article qui se lit ainsi:

> Une vieille femme de 80 ans, trouvée mourante de faim dans un triste appartement d'une pièce, rue Aylmer, revient graduellement à la santé à l'hôpital Sainte-Marie où elle est traitée.
>
> Affaiblie par un régime qui ne comportait guère que du thé et du pain grillé, cette femme a été conduite à l'hôpital dans une ambulance. Elle vivait dans son appartement depuis la mort de son époux, un cancéreux, il y a six ans. Elle prenait chaque mois $35 de son allocation de $40 pour payer son loyer. Le reste, $5, servait à acheter la nourriture du mois.

C'est un état de choses déplorable dans un aussi beau pays que le nôtre et nous devrions être en mesure d'y remédier. Je sais que l'opinion générale, du côté du Gouvernement, est que nous n'avons pas les moyens d'accorder une augmentation en ce moment. Mais, j'ai passé par trois guerres,—la guerre sud-africaine, la première et la seconde Grandes Guerres,—et je sais que nous manquions toujours de fonds avant une guerre. Personne n'avait d'argent. Mais dès que la guerre éclatait, nous trouvions tout l'argent que nous voulions.

Au début de 1939, un membre de notre groupe avait demandé à un ancien ministre des Finances, M. Dunning, je crois, qui occupait le siège où se trouve actuellement notre ministre des Finances (M. Harris), de mettre un peu d'argent de côté pour la lutte contre le chômage. Qu'a-t-il répondu? Il a dit: "Mon jeune ami croit-il que l'argent pousse sur les groseillers?" Qu'on se rappelle cependant que, lorsque la guerre fut déclarée en 1939, le gouvernement a trouvé les groseilliers. Il a trouvé l'argent nécessaire à l'achat d'armements.

Nos citoyens âgés sont beaucoup plus importants que les armements. Il n'est pas nécessaire sans doute que j'expose au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) le sort déplorable des cultivateurs de la région des lacs à l'heure actuelle. Le ministre s'est rendu là-bas. Je sais, par expérience, que lorsqu'il va quelque part, des états de choses comme celui-là ne lui échappent pas. Je lui reconnais cette qualité. J'aurais été encore plus content si, en visitant la circonscription de Selkirk, le ministre avait pu remonter de 60 à 70 milles plus au nord pour s'y rendre compte sur place de la situation. Je sais que le ministre de la Justice connaît fort bien la région; il y a, en effet, passé plu-

sieurs années, d'une façon ou d'une autre. *(Exclamations)*. Je n'ai pas dit un mot des élections complémentaires. J'espère que le ministre ne trouvera pas un sens politique à mon observation je n'ai pas voulu lui en donner. Ces trois lacs, soit le lac Winnipegosis, le lac Manitoba et le lac Winnipeg, ont atteint actuellement un niveau de 4·7 pieds supérieur à la normale. Nombreux sont les cultivateurs là-bas qui n'ont à peu près pas eu de récolte cette année, ni l'année d'avant. Les éleveurs n'ont pu couper leur foin, leurs champs étant inondés. Ils ont eu énormément de mal à trouver de la provende. La situation est fort mauvaise le long du lac Winnipeg et pas meilleure au lac Saint-Martin. En ce dernier endroit le gouvernement provincial a dû déplacer les habitants et les transporter vers des terrains plus élevés. Lorsque j'ai quitté la région les cultivateurs de la côte ouest du lac Winnipeg avaient pressenti à ce sujet les autorités provinciales qui, je pense, viendront demander l'aide d'Ottawa. Je souhaite que cette demande ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd.

On a donné à entendre qu'aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, les pouvoirs publics pourraient intervenir dans cette affaire. Mais la loi ne s'applique pas à cette région. Elle ne s'applique que jusqu'à un certain point dans le Nord. On a déjà dit que cette loi ne renferme aucune disposition relative aux inondations. J'ai reçu plusieurs lettres de gens qui ont été durement frappés dans ces régions. Je m'abstiens d'en donner lecture, mais elles sont toutes semblables: récolte à peu près nulle en 1953, absence de récolte en 1954, aucun revenu liquide, aucun crédit. Comment ces gens vivront-ils d'ici au printemps? J'exhorte le ministre à faire quelque chose pour ces gens que menace la famine.

Il est des plus malheureux que la Nouvelle-Zélande envoie 2 millions et demi de livres de fromage au Canada, alors que les cultivateurs du Canada ont un excédent de 10 millions de livres de cette denrée à l'heure actuelle. Je sais que l'homme de la rue n'est pas, je le vois, au courant de tous les dessous que comporte cette affaire de fromage. On a dit que la Nouvelle-Zélande acquitte un droit d'un cent par livre, qu'elle s'était engagée envers le Canada à ne pas expédier de fromage pendant un certain temps, et que cet engagement a maintenant pris fin.

Le ministre du Commerce ou le ministre de l'Agriculture voudront peut-être nous dire quelles denrées la Nouvelle-Zélande nous prend en échange. Nous pouvons donc juger nous-mêmes s'il convient d'importer 2 millions et demi de livres de fromage quand nous avons un excédent de 10 millions de livres. Dans certaines régions du Manitoba, les cultivateurs n'ont d'autre revenu que le peu d'argent que leur rapporte la vente de leur lait aux fromageries. Nous leur enlevons cette source de revenu.

L'autre jour, comme en fait foi la page 193 du hansard, le ministre des Finances (M. Harris), en réponse à une question que lui avait posée mon collègue qui siège à ma droite, a eu ces mots qui m'ont réjoui:

> Monsieur l'Orateur, je n'ai connaissance d'aucune plainte au sujet de la façon dont se font les perceptions à cet égard, mais je puis assurer au député que les fonctionnaires qui appliquent les mesures en question tiendront compte des termes de ces lois et de l'esprit dans lequel le Parlement les a adoptées.

Je puis assurer au ministre que des plaintes ont été formulées au Manitoba et dans ma circonscription. J'espère que l'assurance que nous donne le ministre permettra de remédier à la situation.

Le revenu des agriculteurs a sensiblement diminué. Le prix payé à Toronto pour les bovins a diminué de $36 le quintal en août 1951 à $22 le quintal en août 1954, soit une diminution de 40 p. 100. Néanmoins, durant la même période, le prix de vente au détail du bifteck de ronde n'a diminué que de 20 p. 100, de 94c. à 73c. la livre. L'agriculteur qui subit cette perte considérable de presque la moitié de son revenu constate que son prix de revient augmente. J'ai essayé de calculer quelles étaient les dernières données au sujet du prix de revient et je me suis rendu compte que, depuis 1949 jusqu'au mois d'août de l'an dernier, il a augmenté dans la proportion que voici:

| | Pourcentage |
|---|---|
| Impôt et taux d'intérêt | 21 |
| Salaires de la main-d'œuvre agricole | 19 |
| Machines agricoles | 25 |
| Matériaux de construction | 30 |
| Essence, huile, etc. | 9 |
| Frais de subsistance | 17 |
| Outillage et matériel | 12 |

Un grand mécontentement se manifeste dans tout le pays en ce qui concerne les ventes de bétail. Deux de nos provinces essaient d'instituer des commissions d'organisation des marchés du bétail. Étant donné la hausse du coût de revient et la baisse des prix, le cultivateur est pris dans un étau. Quand il vend ses animaux, il constate qu'on classifie le bétail en huit catégories environ. Parmi ces catégories figurent les suivantes: qualité de choix, de bonne qualité, de qualité moyenne et ordinaire. La classification n'est pas établie par un spécialiste du gouvernement, mais par un acheteur. Ce qui peut être du n° 1 le lundi, s'il y a pénurie, peut devenir un n° 3 quand l'offre est abondante le mercredi. Ces

fluctuations nuisent au cultivateur. Tout le bétail, ou presque, finit chez le boucher détaillant, sous les désignations: rouge, bleu, ou bœuf de commerce. Le consommateur n'obtient pas toujours ce qu'il veut. Voici ce qu'en dit le *Globe and Mail:*

Classification malhonnête

Guelph, le 7 juin—Les ménagères de l'Est canadien ignorent tout des différentes qualités de viande de bœuf; par conséquent, on leur donne ce que le vendeur veut bien leur passer, a déclaré le professeur E. Stillwell, de l'*Ontario Agricultural College*, à un auditoire de 500 éleveurs de Shorthorns qui assistaient aujourd'hui avec leurs familles à une démonstration de classification de la viande de bœuf, qui avait lieu au collège. Lui montrant 12 pièces de viande de bœuf, il dit à l'assistance qu'on les avait achetées, ces derniers jours, dans différentes régions de l'Ontario comme morceaux de premier choix, à des prix allant de 65 à 79 cents la livre. Mais pas un de ces morceaux ne pouvait être désigné comme viande de bœuf de premier choix.

L'équipe d'acheteurs que le professeur Knox, directeur du service de zootechnie au Collège d'agriculture de l'Ontario, et les directeurs de l'Association ontarienne des éleveurs de Courtes-cornes avaient envoyé sur les lieux n'ont pu se procurer de bœuf des catégories rouge ou bleue, c'est-à-dire de premier et de second choix respectivement. Tout le bœuf qu'ils ont acheté était de qualité commerciale, et de qualité très médiocre dans certains cas.

La semaine dernière, les bouvillons de première qualité se sont vendus $21 à Winnipeg, la moyenne de la semaine étant de $19.96. A Toronto, la semaine dernière, les bouvillons de première qualité se sont vendus $22, la moyenne étant de $21.73 dans le cas des bouvillons de choix. Les prix des bovins ont donc varié entre un maximum de $22 et un minimum de $6, dans le cas des animaux de conserve. Mais toute cette viande est parvenue à l'étal. A propos, les animaux de conserve se sont vendus moins cher que cela à Winnipeg; la semaine dernière, des animaux de conserve se sont vendus 5c. la livre à Winnipeg. Nous avons dit que nous ne reviendrions jamais à l'époque où les bovins se vendaient 1c. la livre; mais si l'on tient compte de la valeur actuelle du dollar, on se rend compte que le prix de 5c. obtenu pour les animaux de conserve se rapproche de celui de 1c. qui avait cours en 1932.

J'ai été enchanté d'entendre le ministre de l'Agriculture dire, l'autre jour, en réponse à un député, qu'il avait lui-même beaucoup de porcs. J'en suis heureux, car il se montrera peut-être plus sympathique à mon égard qu'il ne l'a déjà fait parce que j'ai toujours eu un grief à formuler au sujet de l'élevage des porcs.

Examinons l'industrie de l'élevage des porcs. Des fonctionnaires de l'État classent les porcs, et il y a différentes catégories. Nous avons des porcs de choix qualités B1, B2, B3 puis des porcs des catégories C et D; nous avons aussi des truies de poids léger, lourd, extra-lourd, d'autres des catégories nº 1 et nº 2, soit 10 catégories en tout. Et pourtant qu'est-ce que la ménagère achète chez le boucher? Du porc et du bacon. On n'entend jamais une ménagère demander au boucher de lui vendre une livre de truie nº 1. J'ai déjà appuyé le ministre avant et après mon arrivée à la Chambre à propos du classement des porcs quand je croyais que c'était une bonne chose. Mais aujourd'hui huit de ces catégories font du tort au cultivateur; n'était ce régime de classement, le cultivateur obtiendrait un meilleur rendement de ses porcs.

J'aimerais également appeler l'attention du ministre sur les porcs trop gloutons qui pèsent 186 au lieu de 185 livres, ce qui fait perdre au cultivateur $2 de prime et $1 sur le prix de vente. Autrement dit, il perd $3 à cause de cette livre excédentaire. J'ai déjà signalé la chose au ministre qui a sans doute fait pareille expérience. Il faudra corriger cela. Je suis sûr que le ministre ne veut pas pénaliser le cultivateur dont le porc pèse une livre de trop en lui faisant perdre $3.

**Le très hon. M. Gardiner:** Un porc m'a déjà fait perdre plus que cela.

**M. Bryce:** Le ministre pouvait peut-être se le permettre.

**Le très hon. M. Gardiner:** Non, je ne le pouvais pas, mais j'aurais pu l'éviter en lui livrant des porcs pesant cinq livres de moins.

**M. Bryce:** Le ministre est le dernier à s'en plaindre, parce que c'est lui qui a présenté le règlement. La situation est sérieuse et je pense que le ministre devrait faire quelque chose pour y remédier. On devrait peser les porcs suivant une échelle progressive et, au lieu d'enlever $3 pour le surpoids, on devrait réduire cette somme à 50c., car personne ne me fera croire qu'un porc de 186 livres ne finit pas par passer sur le marché du bacon.

J'invite également le ministre à étudier sérieusement l'à-propos d'établir un office national de vente du bétail. Il y a longtemps qu'on aurait dû établir un tel office et les cultivateurs du Canada commencent, je crois, à s'apercevoir qu'ils en ont besoin. Ce qui s'est produit depuis deux ans dans l'industrie de l'élevage n'est rien de moins qu'une tragédie, car il y a eu au cours de cette période un fléchissement de 50 p. 100. Toutefois, le prix de revient du cultivateur n'a pas baissé. Le prix moyen des bovins de boucherie écoulés cette année sur le marché de Winnipeg est d'environ $130. Il y a trois ans, le prix moyen était de $260. On voit donc que le prix du bœuf de boucherie a été réduit de moitié depuis deux ans.

Par ailleurs, nous constatons qu'au cours de la même période les frais de production ont augmenté de 8 p. 100, entraînant ainsi

pour le cultivateur une perte de près de 60 p. 100. D'après les derniers renseignements dont on dispose, on peut s'attendre à ce que la situation s'aggrave encore. Je ne vois rien qui justifie la très forte réduction du prix versé au producteur. On ne peut certes soutenir qu'un tel affaissement des prix versés aux producteurs est imputable à un approvisionnement trop abondant ou à un excédent, car les stocks ne dépassaient nos besoins que de 5 p. 100, et on a exporté seulement 5 p. 100 de cette quantité. Dans la livraison de septembre de la revue courante de la situation agricole, on déclare que les Canadiens ont consommé 95 p. 100 de toutes les marchandises écoulées, et seulement 5 p. 100 des articles ont été exportés au cours des sept premiers mois de 1953.

Ces chiffres démontrent que nous ne produisons pas plus de denrées que nous ne pouvons en écouler et devraient prouver au delà de tout doute que rien ne saurait déterminer le fléchissement des prix des bestiaux. Si l'offre et la demande ont quelque chose à voir avec les prix, comme on veut toujours nous le faire croire, le prix des bovins de boucherie devrait augmenter au lieu de baisser, car la production de bestiaux ne cesse de diminuer en raison directe de l'accroissement de la population. Au début du siècle, le nombre de bestiaux s'établissait à 1,200 par 1,000 habitants. En 1954, ce chiffre n'atteignait que 750 environ. Le nombre de nos bestiaux diminue donc et tant que durera le régime actuel d'écoulement des bestiaux, le producteur obtiendra inévitablement un prix insuffisant de la vente de ses produits.

La concentration de la concurrence des prix entre les salaisons qui achètent la viande tourne au désavantage des cultivateurs. A ce propos, je consignerai une déclaration touchant le rapport Stevens:

> Dans le rapport de la Commission Stevens, qui a enquêté sur les écarts de prix en 1934, des témoignages que personne n'a mis en doute ont établi qu'après la fondation de *Canada Packers*, les représentants de *Swifts* et de *Canada Packers* se consultaient avant l'ouverture du marché, chaque jour, pour déterminer le prix à verser pour le bétail. D'autres témoignages ont révélé que, chose étrange, les acheteurs qui travaillaient pour le compte des grandes salaisons ne se faisaient concurrence ni sur les fermes ni dans les parcs à bestiaux. Lorsqu'une grande entreprise offrait un montant donné aucun autre exploitant de conserverie n'offrait davantage. C'est de cette façon qu'on exploitait le producteur de bétail.

J'engage le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à songer sérieusement à établir une commission nationale de vente du bétail.

**M. Raymond Bruneau (Glengarry-Prescott):** Monsieur l'Orateur, l'un des droits sacrés de la démocratie a été et demeure celui de différer d'opinion. Il en est particulièrement ainsi d'une assemblée délibérante, comme la nôtre. Au cours du présent débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, les honorables députés ont pleinement exercé le droit qu'ils ont de différer d'opinion.

Je ne me propose pas d'ajouter grand-chose à ce qui s'est dit au cours du présent débat mais j'estime de mon devoir d'exposer certaines des opinions qu'entretiennent mes commettants de Glengarry-Prescott, sur ce qui touche particulièrement au discours du trône.

Qu'on me permette tout d'abord de féliciter sincèrement le député de Verdun (M. Leduc et celui de Toronto-Trinity (M. Carrick) d'avoir manifesté d'aussi magnifiques talents oratoires lorsqu'ils ont proposé et appuyé la présentation de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je suis certain que l'un et l'autre expriment la pensée du peuple canadien.

Nous avons constaté que, tout en traitant principalement le programme d'ordre général, le discours du trône soulignait le souci constant du Gouvernement d'améliorer le sort de la population du Canada grâce à un programme fondé sur la sécurité sociale et la stabilisation économique aussi bien chez nous que dans le reste du monde.

De nouveau, le Gouvernement fait preuve de largeur de vues en portant la Chambre et la population du Canada à étudier la question qui se pose actuellement dans le cadre d'une communauté universelle qui se rétrécit de jour en jour. Malheureusement, le Canada, qui est une nation en pleine croissance, ne possède pas les moyens nécessaires pour se mesurer avec ses aînées dans le domaine culturel. C'est pour cette raison que je me crois justifié de déplorer que le Gouvernement ne soit pas encore prêt à donner suite aux vœux formulés par la Commission royale sur l'avancement des arts, lettres et sciences. Le projet d'établir un conseil des arts, lettres et sciences est très important pour la jeunesse du Canada d'une façon générale et, selon moi, mènera logiquement à la création d'un ministère fédéral de la jeunesse.

Une des principales choses que le Gouvernement doit avoir à l'esprit dans l'établissement de ces programmes est d'apporter une solution aux problèmes et aux besoins immédiats. Cependant, il ne faut pas oublier que nous travaillons actuellement pour l'avenir, de fait pour la génération qui sera appelée à diriger demain notre nation. J'ai beau savoir que le Gouvernement a bien l'intention, un jour, de créer un tel conseil et un tel ministère, je reste sincèrement convaincu que toute journée, tout mois de retard, recule en un certain sens le moment

où notre jeunesse sera en mesure de mettre ses talents en valeur de manière à mieux servir un Canada meilleur.

Mais mes commettants ont beau être au courant de la nécessité de favoriser la croissance culturelle ou physique des jeunes générations, ils n'en sont pas moins sensibles aux mesures législatves qu'on a introduites en vue d'améliorer la situation des travailleurs agricoles ou industriels. Vous n'ignorez pas que Glengarry-Prescott est une circonscription en partie double, non pas seulement par son nom, mais encore par l'activité de sa population. Ses deux éléments sont l'agriculture et l'industrie. Les membres de ces deux groupes ont éprouvé à la lecture du discours du trône un mélange de satisfaction et d'anxiété.

La majorité de la population de Glengarry-Prescott est composée d'agriculteurs et ma circonscription est maintenant l'une des plus importantes au monde pour la production du fromage. Nos propriétaires de fermes laitières, j'ai le regret de le dire, ont été sérieusement déçus de ne trouver dans le discours du trône aucune mention d'une aide supplémentaire destinée à résoudre les problèmes aigus auxquels ils font face. Mais ce qui les préoccupe encore davantage c'est l'importation au Canada de deux millions et quart de livres de fromage néo-zélandais. A l'heure actuelle il y a des milliers de livres de cheddar canadien en entrepôt, et mes commettants ne comprennent absolument pas comment on a jamais pu accorder une autorisation pareille.

L'Est ontarien et, quant à cela, une bonne partie de l'Est du Canada sont bien au courant des difficultés qu'ont éprouvées nos producteurs de fromage au cours des deux ou trois dernières années dans la vente de leur produit. Monsieur l'Orateur, nous avons dû obtenir un grand nombre d'entrevues afin d'obtenir un prix raisonnable pour ce produit. Et maintenant, tous les printemps, les cultivateurs de ma circonscription et de la région sont dans l'anxiété et le doute au sujet du prix qu'ils obtiendront par la mise en vente de leur produit. Je souhaite que le Gouvernement assujétisse cette denrée à la régie d'importation tant que nous aurons un excédent à écouler. J'espère qu'on veillera à ce que ce fromage de la Nouvelle-Zélande ne vienne pas s'ajouter au fardeau déjà lourd de nos cultivateurs.

Il est déjà admis qu'il faut encourager les échanges pour assurer des débouchés au Canada. Cependant, il n'est pas facile de comprendre qu'on mette cette théorie en pratique au moyen d'un des produits dont nous avons un excédent. S'il faut accepter ce fromage de la Nouvelle-Zélande pour maintenir l'équilibre de nos échanges avec ce pays, je crois qu'il serait possible, par exemple, d'échanger une partie de notre excédent de fromage ou la totalité du fromage importé, par l'entremise du Plan de Colombo.

Ce serait un moyen de contrecarrer les mauvais effets d'une telle importation et ce serait aussi un moyen de délivrer nos producteurs laitiers de la crainte qu'ils éprouvent chaque année quant à la vente de leur produit. Je tiens à ajouter ici que des subventions fédérales seraient particulièrement bien accueillies par l'industrie fromagère, qui est aux abois, et qu'elles contribueraient aussi à maintenir la stabilité de toute notre économie nationale.

Pour ce qui est de l'aide à accorder à certaines catégories de la population, je note, dans le discours du trône, que le Gouvernement a l'intention d'assurer aux pêcheurs des facilités d'emprunt semblables à celles qu'offre aux agriculteurs la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. C'est là une initiative louable, mais les agriculteurs sauraient gré au Gouvernement de voir à ce que les facilités qui leur sont offertes en vertu de la loi que je viens de mentionner soient augmentées de façon qu'ils puissent obtenir des prêts plus élevés à un taux d'intérêt plus faible. On estime actuellement que les conditions posées à l'obtention d'un prêt sont beaucoup trop sévères pour que le cultivateur moyen puisse y satisfaire et que, dans la plupart des cas, les prêts qu'on peut obtenir sont insuffisants pour les fins auxquelles ils doivent servir. En revisant le montant des prêts consentis aux cultivateurs et le taux d'intérêt qu'ils comportent, le Gouvernement, j'en suis sûr, non seulement aiderait de façon sensible l'industrie agricole, mais il s'aiderait lui-même.

Monsieur l'Orateur, j'ai saisi l'occasion de souligner quelques-uns des problèmes de l'industrie agricole et de l'industrie fromagère pour deux raisons principales. Tout d'abord, je suis l'un de ceux qui croient encore que l'agriculture est l'un des éléments les plus stables de notre économie. En second lieu, je représente une circonscription dont la population est principalement agricole. Toutefois, une partie importante de la population de Glengarry-Prescott tire directement sa subsistance de l'industrie. Voilà pourquoi elle est pleinement consciente de l'importance capitale de l'embauchage à l'heure actuelle.

J'ai été également heureux de constater que l'un des points saillants du discours du trône tendait à assurer plus d'emplois, grâce à un nouveau programme de travaux publics relevant du gouvernement fédéral. On convient que le chômage actuel est de caractère saisonnier et temporaire; mais je suis d'avis

que le Gouvernement a été bien avisé de préparer un programme destiné à alléger la tension dont on parle dans certains milieux.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député veut-il proposer le renvoi de la suite du débat? Il est maintenant dix heures. A moins qu'il n'obtienne le consentement unanime de la Chambre pour terminer ses remarques, je ne puis lui permettre de continuer. S'il devait terminer dans quelques instants . . .

**M. Bruneau:** Si la Chambre y consentait à l'unanimité, je n'en aurais que pour deux minutes tout au plus.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?

**Des voix:** Convenu!

**M. Bruneau:** Je signalerai, à ce propos, que Glengarry - Prescott constitue logiquement l'emplacement géographique qui conviendrait à un édifice de l'État. Notre circonscription en a réellement grand besoin. A part l'emploi qu'y trouveraient bon nombre de nos ouvriers, l'exécution de ce projet permettrait au Gouvernement de réaliser, à la longue, des économies en réunissant sous un même toit des services comme le bureau de poste, les bureaux du ministère du Revenu national, de la Commission d'assurance-chômage, du ministère de l'Agriculture, de la Gendarmerie royale, et ainsi de suite.

Vous n'ignorez pas, monsieur l'Orateur, que la circonscription que je représente n'est pas seulement située à mi-chemin entre la métropole et Ottawa, mais elle est aussi exactement à mi-chemin entre les deux grandes voies fluviales, le Saint-Laurent et Outaouais. Cette situation géographique devrait sans doute constituer un puissant facteur de nature à convaincre le gouvernement du Canada de choisir un centre dans notre région en tant que région fédérale convenable de zonage. D'autre part, convaincus que leur municipalité pourrait présenter un emplacement logiquement indiqué, les gens de cette région se rejouissent de l'opinion récemment exprimée et selon laquelle le Canada en est maintenant rendu à un point où il y aurait lieu de décentraliser l'industrie lourde. Du double point de vue géographique et ethnographique, nous jouissons d'une activité industrielle de premier ordre, mais il y a de la place pour un plus grand nombre d'usines. Qu'il me soit permis de vous apprendre, monsieur l'Orateur, que nos travailleurs sont insurpassables. Nous estimons, mes commettants et moi-même, qu'un tel programme de redistribution industrielle ne pourrait se réaliser fructueusement si on laissait de côté ces municipalités prospères.

Je me rends bien compte monsieur l'Orateur que les importantes mesures annoncées dans le discours du trône doivent être examinées et mises aux voix avec diligence. Enfin, qu'on me permette de dire que le discours du trône offre un programme de mesures assez important; l'homme moyen devrait avoir l'impression que le Canada va réellement de l'avant dirigé par un gouvernement progressiste et compétent.

**M. Studer:** Je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

**M. White (Hastings-Frontenac):** Je propose le renvoi de la suite du débat.

**M. l'Orateur:** Il semble y avoir ici un léger conflit. Comme les honorables députés le savent, pour la commodité des députés on s'en tient ordinairement à certaines ententes. Je suis sûr que l'honorable député qui le premier a proposé l'ajournement cèdera sa place à l'honorable député d'Hastings-Frontenac pour respecter l'entente conclue et en vertu de laquelle il était déjà convenu avant cette heure que l'honorable député d'Hastings-Frontenac proposerait ce soir le renvoi du débat à une séance ultérieure, parce qu'il devait suivre l'honorable député de Glengarry-Prescott. Cela plaît-il à l'honorable député de Swift-Current-Maple Creek?

**M. Studer:** Cela m'agrée. J'y consens.

(Sur la motion de M. White (Hastings-Frontenac) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(A dix heures et cinq minutes la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 19 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## MINISTÈRE DES POSTES

AU SUJET D'ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE SOUS-MINISTRE DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes. Le ministre a-t-il pris connaissance du discours qu'a prononcé hier le député de Saint-Boniface (M. Viau) et dans lequel de très graves accusations sont portées contre...

**Des voix:** Règlement!

**M. Balcer:** ...le sous-ministre des Postes? Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour que cesse immédiatement une telle manière d'agir?

**M. Dufresne:** Une bonne question!

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je n'étais malheureusement pas à la Chambre quand a été prononcé le discours dont il est question et je n'ai pas eu le temps de le lire. J'en prendrai connaissance et je serai ensuite en mesure de dire si quelque déclaration s'impose.

## LOGEMENT

PRÉTENDUE RESTRICTION DES PRÊTS SUR LOGEMENTS À PROXIMITÉ DES AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. R. Garland (Nipissing):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous donner plus de détails sur le rapport voulant que la Société centrale d'hypothèques et de logement refuse actuellement d'approuver des prêts pour des logements situés en deçà d'un mille des aéroports.

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je puis dire que l'on tient compte de la valeur intrinsèque de chaque demande de prêt. Toutefois, si je peux considérer cette question comme un avis, je me ferai un plaisir d'y répondre plus en détail plus tard.

## IMMEUBLES PUBLICS

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU CONTRAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je désire répondre maintenant à la seconde partie de la question posée hier par l'honorable représentant de Saint-Boniface (M. Viau) et que je n'avais pas entendue. Il s'agissait de l'immeuble public projeté à Winnipeg. La question était ainsi conçue:

En second lieu, confirmerait-il ou nierait-il que la *Foundation Company of Canada* a demandé une autre subvention en sus du prix ferme convenu en 1954?

Autant que nous sachions, les hauts fonctionnaires de mon ministère et moi-même, aucune requête de ce genre n'a été soumise.

## GAZ NATUREL

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE DEPUIS L'ALBERTA JUSQU'À L'EST DU CANADA

**M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, afin qu'on sache à quoi s'en tenir au sujet des rumeurs qui circulent en ce moment, le ministre du Commerce nous dirait peut-être si le Gouvernement a l'intention de faciliter le financement du pipe-line exclusivement canadien pour le transport du gaz en revêtant les obligations émises par les exploitants de ce pipe-line de la garantie de l'État quant au principal et à l'intérêt.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le Gouvernement n'a pas pris de dispositions en ce sens. Quand il en prendra, je serai heureux d'en faire part à la Chambre.

## CÉRÉALES

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ—MANUTENTION DU LIN ET DU SEIGLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le Gouvernement a-t-il reçu quelque requête lui demandant de charger la Commission canadienne du blé de s'occuper du lin et du seigle en plus des autres céréales dont elle s'occupe

déjà? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour y donner suite avant la prochaine année-récolte?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est oui. De temps à autre le Gouvernement a reçu des observations de diverses associations agricoles lui demandant d'assumer la vente du lin et du seigle. Toutefois, le Gouvernement est d'avis que la Commission du blé est déjà fort occupée avec la vente des trois récoltes principales, blé, avoine et orge, et elle n'est pas disposée à demander à la Commission de se charger des deux petites récoltes de lin et de seigle. Ses fonctionnaires doutent qu'ils pourraient faire beaucoup mieux que ce que donne actuellement l'écoulement de ces récoltes sur le marché libre.

## LES ROUTES

TRANSFERT ÉVENTUEL DE LA ROUTE DU NORD-OUEST DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE À UN AUTRE MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, le vendredi 14 janvier, j'ai demandé au premier ministre s'il possédait quelque renseignement au sujet du transfert possible à un autre ministère de la route du nord-ouest, qui relevait jusqu'ici du ministère de la Défense nationale. Je me demande s'il est maintenant en mesure de répondre à ma question.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. Je regrette n'avoir pas déclaré alors nettement qu'on n'avait pris aucune décision de ce genre. Je le déclare nettement aujourd'hui.

## LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DEMANDE EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN SERVICE TRANSPOLAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports pourrait-il dire ce qui est advenu de la demande que les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont adressée en vue d'obtenir un permis d'exploitation d'une ligne aérienne dans la région transpolaire, et quand on peut s'attendre à une décision si on ne s'est pas déjà prononcé?

[M. McCullough (Moose-Mountain).]

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je pourrais répondre à l'honorable député que la question est à l'étude et j'espère qu'il sera possible de prendre bientôt une décision.

*(Plus tard)*

**M. Diefenbaker:** Je désire poser au ministre des Transports une question qui fait suite à celle que je viens de formuler. Une autre compagnie d'aviation a-t-elle déposé une demande en vue d'établir une ligne aérienne traversant les régions transpolaires, ou la délivrance d'un permis aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien a-t-elle soulevé quelque objection de la part d'Air-Canada?

**L'hon. M. Marler:** La réponse aux deux questions est non.

## TRANSPORT AÉRIEN

ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT SURVENU À CRUMLIN (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question que le député d'Eglinton (M. Fleming) a posée hier, à l'appel de l'ordre du jour, au sujet du triste accident survenu récemment près de l'aéroport de Crumlin. Il a posé la question suivante:

> Le ministre a-t-il examiné deux faits qui ont été signalés au sujet de la tragédie, d'abord, qu'une panne d'électricité s'est produite à l'aéroport et que rien n'indique que des feux auxiliaires ou mobiles ou quelque autre dispositif aient alors été utilisés et, en second lieu, qu'il s'est écoulé plus d'une heure avant que les secouristes de l'aéroport arrivent sur la scène de l'accident?

Il convient peut-être de dire tout d'abord qu'on a annoncé hier qu'une commission d'enquête serait établie d'ici quelques jours et qu'elle tiendrait une enquête publique sur les circonstances qui ont entouré l'accident. Je ne veux anticiper en rien sur les faits qui pourront être établis lors de l'enquête, mais j'aimerais répondre ici à la Chambre aux questions posées par le député.

Selon les renseignements fournis par le ministère, le phare tournant de l'aéroport et les feux d'obstacle n'ont pas cessé de fonctionner. Les feux de piste et les feux d'entrée de piste sont reliés à un panneau de contrôle distinct conçu de façon à permettre d'allumer simultanément tous les feux de piste et les feux des voies de circulation ainsi qu'un jeu de feux d'entrée de piste. Le circuit de contrôle, toutefois, n'est pas destiné à alimenter à la fois plus d'un jeu de feux d'approche, car l'expérience a démontré qu'il s'agit d'une mesure de sécurité nécessaire. Si

plus d'un jeu de feux d'entrée de piste fonctionne à la fois, cela peut amener les pilotes à se tromper de piste.

A 11 h. 49 de l'après-midi, le pilote a demandé qu'on allumât tous les feux de piste et d'entrée de piste, en raison, vraisemblablement, de l'urgence où il se trouvait. Étant donné les circonstances spéciales et en dépit des dispositions de contrôle, tous les feux furent allumés; ils le restèrent une minute environ puis un fusible sauta à cause de la surcharge imposée au circuit. Le préposé au contrôle de la circulation, de service dans la tour, a appelé aussitôt le contrôleur en chef, le contremaître de l'entretien de l'aéroport, le technicien de la radio au sol, puis a demandé des camions de secours et d'incendie au CARC. Des camions et d'autres véhicules furent alignés d'un côté de la piste, l'éclairant bien, et on fit part au pilote de l'avion par radio, des dispositions qu'on avait ainsi prises. Les feux revinrent à minuit et dix, après une panne de 20 minutes.

Les députés constateront que même si les feux de piste et d'entrée de piste ne fonctionnaient pas, la tour a maintenu les communications avec l'aéronef par radio. De même, le dispositif d'atterrissage aux instruments et de radio-alignement fonctionnait encore, ce qui permettait à un avion muni de radio et d'un système d'atterrissage aux instruments de s'approcher du lieu d'atterrissage.

Pour ce qui est des feux auxiliaires, on me dit que le terrain d'aviation dispose d'une installation génératrice auxiliaire. Cependant, cette installation est appelée à servir au cas où l'énergie fournie à l'aéroport viendrait à manquer totalement. Il n'est pas de pratique courante au Canada, ni ailleurs, d'installer une seconde série complète de feux d'aéroports.

Quant au moment de l'arrivée des secouristes, on me dit que la tour a continué la radiocommunication avec l'avion jusqu'à une minute environ après minuit. Il était minuit et cinq minutes quand on a téléphoné, de la tour, à la police provinciale et à celle du township, ainsi qu'à un service commercial d'ambulance. A ce moment-là, l'aéroport ignorait l'endroit exact où se trouvait l'avion. Le ministère, bien entendu, ne maintient pas un service d'ambulance.

## PÊCHERIES

### VISITE DES DÉPUTÉS À LA CUISINE D'ESSAI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Vu que je suis l'un des plus fortunés parmi les députés, du point de vue alphabétique, j'aimerais dire au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) et à son personnel combien j'ai eu de plaisir à visiter aujourd'hui la cuisine d'essai de son ministère. Tous ceux qui se trouvaient là avec moi n'hésiteront certainement pas à recommander, comme je le fais, à tous ceux qui pourront avoir cette occasion de ne pas la manquer.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### AVIS DE MOTION ET QUESTIONS APPELÉS LE LUNDI 24 JANVIER

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Lundi, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) a demandé s'il était possible de prendre des dispositions pour que les questions et les avis de motion visant le dépôt de documents soient appelés prochainement avant l'appel de l'ordre du jour. Vu l'article du Règlement relatif au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, si le débat n'est pas terminé, la chose ne peut se faire que du consentement de la Chambre. Si la Chambre y consent, je propose que cela se fasse lundi.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle s'en tenir à cette formule?

**Des voix:** Convenu.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### MISES À PIED AUX "DOMINION ARSENALS"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-W. Dufresne (Québec-Ouest):** Je posais hier au ministre de la Production de défense une question relative aux mises à pied aux arsenaux de Québec et de Valcartier. Le ministre est-il en mesure d'y répondre aujourd'hui?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense):** Non. Ces renseignements ne m'ont pas encore été fournis. J'essayerai de les obtenir demain.

## REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

### DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je désire demander au secrétaire d'État s'il a été mis au courant des dispositions prises dans ma province du Manitoba en vue d'établir une commission indépendante pour le remaniement de la carte des circonscriptions électorales provinciales? Vu la résolution adoptée à ce sujet par la Chambre l'année dernière, le

Gouvernement jugera-t-il opportun qu'un comité de la Chambre étudie cette question à la présente session pour autant qu'elle touche les circonscriptions fédérales?

**L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas renseigné sur l'attitude du gouvernement du Manitoba, dont a parlé l'honorable député. J'étudierai la question, je recueillerai les renseignements nécessaires et je donnerai une réponse plus tard.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 18 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. G. S. White (Hastings-Frontenac):** Monsieur l'Orateur, dans le traditionnel discours du trône, nous trouvons des points sur lesquels l'entente est cordiale entre tous les honorables députés. Je tiens à en signaler trois en particulier. Le premier est la mention de la mise en vigueur de la loi sur les invalides de façon à venir en aide aux invalides complètement inaptes au travail. Les honorables députés qui viennent de la province d'Ontario sont plus ou moins au courant de cette loi qui est en vigueur depuis quelque temps dans leur province. Je n'en doute pas, tous les honorables députés de l'Ontario reconnaîtront que la mesure répondait à un besoin qui se faisait sentir depuis longtemps. J'espère que la participation du gouvernement fédéral sera généreuse à tout point de vue.

Le second point du discours du trône qui est de nature à rallier l'assentiment de toute la Chambre, est la disposition visant à modifier l'âge d'admissibilité des aveugles et le revenu maximum autorisé. Tous les députés tiennent sans doute qu'on aide de toute façon possible nos malheureux citoyens privés de la vue.

En troisième lieu, nous nous réjouissons de ce que, après de longues et pénibles années, la loi sur les allocations aux anciens combattants sera modifiée, ainsi qu'on l'a annoncé. J'espère que le ministre ne fera pas, cette fois-ci, la même erreur qu'on a faite, il y a quelques années, lorsque cette loi a été modifiée. Je me demande si le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe) prêterait attention à ce que je vais dire pendant un instant. Voici ce que je veux lui dire: dans la mesure tendant à redresser les allocations aux anciens combattants, j'espère que le ministre ne commettra pas l'erreur qu'a commise son prédécesseur, il y a quelques années, alors que la modification apportée à la loi ne prévoyait qu'une faible augmentation des allocations mensuelles et un léger redressement du revenu maximum admissible. Tous les groupes de l'opposition avaient alors tenté par tous les moyens possibles d'amener le comité des affaires des anciens combattants et le Gouvernement à établir à plus de $50 l'allocation mensuelle et aussi à augmenter de beaucoup le revenu maximum admissible que prévoyait la loi. En toute bienveillance, je rappelle cela au ministre, parce qu'il sait fort bien qu'une loi comme celle qui a trait aux allocations aux anciens combattants n'est pas modifiée souvent. Si l'on commet la même erreur cette fois-ci, je crains qu'il ne faille passablement de temps avant que la loi fasse l'objet d'une autre modification.

Je pourrais signaler au ministre que la même erreur a été commise par son collègue le ministre de la Justice (M. Garson) lorsque, il y a quelques années, il a présenté un projet de loi tendant à remanier les traitements des juges. Il a constaté qu'il avait commis une erreur et, maintenant, il lui faut tout recommencer. Au nom de ces anciens combattants, dont la plupart ont participé à la première guerre mondiale, je prie donc instamment le ministre, lorsque le cabinet se prononcera sur le relèvement de l'allocation, de se montrer très généreux et de se rappeler qu'on ne devrait pas imposer de restriction à ces anciens combattants quant au maximum de leur revenu, mais qu'on devrait plutôt les exhorter par tous les moyens à gagner autant que possible pour eux-mêmes et leurs familles. Je n'ai qu'une autre proposition à faire. Lorsque le ministre présentera le bill, je lui demanderais de songer à rendre l'augmentation, quelle qu'elle soit, au moins rétroactive au 1er janvier 1955.

J'ai reçu du conseil du comté où j'habite une copie d'une résolution qu'il m'a demandé de signaler au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe). La résolution, adoptée par le conseil du comté d'Hastings, se lit ainsi:

> Attendu qu'en vertu des lois du Canada le 11 novembre est une fête légale, le Conseil est d'avis que le Gouvernement devrait adopter une mesure prescrivant que, non seulement le 11 novembre est une fête légale, mais qu'il doit aussi être observé comme tel.

Il est déjà arrivé en novembre, je m'en souviens, que, pendant la session du Parlement, la Chambre des communes continue à siéger et à poursuivre ses travaux comme à n'importe quel autre jour. Plusieurs Cana-

diens, peut-être, ne s'arrêtent guère à la signification du Jour de l'armistice; mais, au moins pour les anciens combattants de la première Grande Guerre, il revêt une grande importance et je prierais le Gouvernement d'examiner le vœu du conseil de comté.

On a proposé à la dernière session de modifier la loi fédérale sur les droits successoraux; mais le discours du trône n'en fait pas mention. Je suis persuadé qu'on présentera des modifications, au cours de la présente session, car, je n'en doute pas, le Gouvernement sait que la mesure actuelle renferme une foule de dispositions peu satisfaisantes. Je me bornerai à en signaler une ou deux. L'une tient à ce que, au moment de l'établissement du barème de dégrèvement, le dollar valait beaucoup plus qu'à l'heure actuelle. L'autre prescrit qu'une succession a droit à un abattement allant jusqu'à $50,000, mais si la valeur de la succession dépasse cette somme, on perçoit des droits à l'égard de tout le montant. Les modifications qu'on voudra peut-être apporter à la loi seront, je l'espère, déférées pour étude à un comité de la Chambre. A ce propos, le ministre devrait également étudier la possibilité de relever considérablement l'abattement accordé par la loi en cause aux veuves.

Le discours du trône déclare que le chômage est saisonnier et régional. J'ai ici un long article publié dans l'*Ontario-Intelligencer* de Belleville, le 17 janvier. Il inclut une longue déclaration du directeur du bureau de l'assurance-chômage de Belleville. L'article est couronné d'un titre en grandes majuscules; "Le bureau de placement engage les citoyens à faire effectuer maintenant les réparations et les transformations dont leurs maisons ont besoin". L'article remplit deux colonnes. L'auteur signale qu'au bureau de Belleville même, plus de 16,000 personnes, hommes et femmes, se sont inscrites pour obtenir de l'emploi. Il souligne de plus que le bureau de Belleville n'étend pas son activité à tout le comté d'Hastings car la ville de Deseronto relève du bureau de Napanee, tandis que la partie ouest du township de Sidney, qui comprend l'importante ville de Trenton (dont la population dépasse de beaucoup 10,000 habitants), est desservie par le bureau de Trenton. Dans un seul comté donc,—et on n'inclut pas deux grands centres,—il y a plus de 16,000 personnes inscrites pour obtenir de l'emploi. Je dis donc au ministre qu'il est fort raisonnable d'affirmer que dans le comté d'Hastings tout entier, 20,000 personnes sont inscrites et en quête d'emploi.

Il ne s'agit pas là que d'un seul comté de la province d'Ontario. Et pourtant le discours du trône ne voit là qu'un chômage régional et saisonnier. La mesure législative que le ministre a présentée la semaine dernière et celle qu'il se propose de nous soumettre au sujet de l'assurance-chômage sont utiles, mais après bien d'autres je répéterai au ministre que ces augmentations, si bienfaisantes qu'elles soient, ne résoudront pas le problème. Elles ne fournissent pas d'emplois. Le ministre n'a-t-il pas son mot à dire au sujet de la ligne de conduite du gouvernement? Il peut élever la voix pour proposer une réduction des impôts et faire tout en son pouvoir pour aider l'industrie à produire davantage et à meilleur compte afin qu'elle soit en mesure de soutenir la concurrence des marchandises fabriquées dans d'autres pays.

On a beaucoup parlé au cours du présent débat du fromage cheddar importé de la Nouvelle-Zélande. Dans l'ouest ontarien où j'habite il existe une industrie fromagère très importante. C'est à Hastings qu'on fabrique le fameux fromage *Black Diamond* qui a beaucoup contribué à faire connaître le Canada aux États-Unis. L'industrie laitière tout entière revêt une très grande importance pour l'économie canadienne. J'aimerais signaler que le nombre des producteurs laitiers y compris leurs familles est évalué à deux millions de personnes. Le nombre des aides et des personnes à leur charge est de 160,000 personnes. Les employés de fabriques de produits laitiers, familles comprises, est de 90,000 personnes; il est de 120,000 quand il s'agit des employés des fabriques de lait naturel et de leurs familles.

La valeur brute de l'ensemble de l'industrie laitière du Canada était estimée à 920 millions de dollars en 1953.

Les producteurs de fromage et plus particulièrement ceux de ma circonscription ont eu des entrevues avec moi et m'ont adressé des pétitions afin que je proteste à la Chambre auprès du Gouvernement contre l'importation du fromage néo-zélandais. Une des questions dont les fabricants de fromage voudraient bien connaître la réponse est celle de savoir si le Gouvernement se propose de permettre d'autres importations de fromage néo-zélandais. La seule réponse qu'ils ont reçue jusqu'ici a été donnée par le ministre du Commerce (M. Howe) à la suite d'une question posée par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Comme en fait foi la page 195 du compte rendu du 14 janvier, le ministre a répondu de la façon suivante:

> Je pourrais peut-être répondre à la question, monsieur l'Orateur. Nous ne nous attendons pas à d'autres fortes importations de fromage de quelque pays que ce soit d'ici six mois et probablement d'ici neuf mois au moins.

Je ne sais vraiment pas pourquoi nous voudrions importer du fromage au Canada dans six ou neuf mois, alors que la production de fromage battra son plein.

Ni le ministre du Commerce (M. Howe) ni le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) n'ont encore fourni à la Chambre une explication raisonnable sur les motifs pour lesquels on a autorisé l'entrée au Canada du fromage de la Nouvelle-Zélande, surtout à un moment où il y en a plus de 41 millions de livres en entrepôt, soit au moins 10 millions de livres de plus que les autres années, et alors que les producteurs de fromage ont versé eux-mêmes une somme très considérable pour financer l'exportation du fromage au Royaume-Uni. Ils ont recueilli la somme d'environ 17c. par cent livres de lait, ce qui équivaut pour une fromagerie moyenne à une dépense d'au moins $100 à $130 par an par client.

Les producteurs de fromage d'Ontario sont propriétaires de plus de 10 millions et demi de livres de fromage. D'après les journaux ils doivent à la banque sur prêts garantis la somme de 3·3 millions de dollars. Pour écouler aujourd'hui ce fromage, compte tenu de la concurrence du fromage de la Nouvelle-Zélande, ils devront probablement subir une lourde perte. On nous dit et nous sommes portés à croire que le fromage cheddar de Nouvelle-Zélande coûte environ 25c. ou 26c. la livre au quai à Montréal. Le fromage est frappé d'un droit de douane d'un cent la livre ce qui équivaut à environ 4 ou 5 p. 100. Comparez cela à l'industrie qui jouit d'une protection d'environ 20 à 25 p. 100.

D'autres orateurs au cours du présent débat ont signalé au Gouvernement, que durant les années passées une contraction de la puissance d'achat des cultivateurs a toujours entraîné du chômage. Aujourd'hui nous assistons à une diminution de la puissance d'achat des cultivateurs. Cette baisse sera aggravée par l'entrée au pays de fromage cheddar de Nouvelle-Zélande. Ils se peut que les fromagers de l'Ontario subissent une lourde perte, si le Gouvernement laisse de nouveau entrer du fromage cheddar de Nouvelle-Zélande. L'importation de cette denrée serait, aux dires d'un directeur de la Fédération, le pire affront subi jusqu'ici par les agriculteurs de l'Ontario.

Je prie le ministre de l'Agriculture ou son collègue, le ministre du Commerce, de nous dire quelles mesures le Gouvernement doit prendre, si celui-ci se propose d'agir, en vue d'empêcher le fromage cheddar bon marché de Nouvelle-Zélande d'entrer plus longtemps au Canada.

Le 10 janvier de cette année, le ministre du Commerce, en réponse à une question, a fait comme en fait foi le compte rendu à la page 21, la remarque suivante:

Durant la guerre, il fallait un permis en vue d'importer du fromage pour les raisons qu'a énoncées mon honorable ami; mais, en ce moment, le fromage ne bénéficie pas du soutien des prix, autant que je sache.

Comme on le voit à la page 241 du hansard du 17 janvier 1955 le chef suppléant de l'opposition posait au ministre du Commerce cette très intéressante question:

L'hon. M. Rowe: Le ministre du Commerce ayant déclaré l'autre jour qu'il y aurait peut-être lieu de prévoir d'autres importations de fromage, dans six mois d'ici, le Gouvernement a-t-il songé à assujétir l'importation de fromage au Canada à un permis qui relèverait de la loi sur les permis d'exportation et d'importation, laquelle régit l'importation de beurre?

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, on ne peut établir de parallèle entre les deux situations, car le fromage ne répond pas aux exigences de la loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Je signale, monsieur l'Orateur, que selon le ministre le fromage n'est pas visé par la loi sur les permis d'importation et d'exportation. Cette loi, à l'article "interprétation" précise que le "ministre" en question est celui du Commerce. En voici d'ailleurs l'article 5:

5. Le gouverneur en conseil peut établir une liste de marchandises, appelée "liste de marchandises d'importation contrôlée", comprenant tout article dont, à son avis, il est nécessaire de contrôler l'importation pour l'une quelconque des fins suivantes, savoir:

*b*) mettre à exécution toute mesure prise selon la loi sur le soutien des prix agricoles, la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, la loi sur la vente coopérative des produits agricoles ou la loi sur l'Office des produits agricoles, ayant pour objet ou pour effet de soutenir le prix de l'article; ou

Je désire souligner que cela prévoit toute mesure prise sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles et ayant pour objet de soutenir le prix d'un article.

Nous constatons qu'en vertu du décret du conseil, C.P. 4087 de 1951, le beurre a été assujéti à la Loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Pour ce qui est du fromage, nous constatons qu'en vertu du décret C.P. 1954-694, il est prévu ce qui suit:

Le comité du conseil privé, sur avis conforme du ministre de l'Agriculture, recommande qu'il plaise à Votre Excellence, en application de l'article 3 de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, d'approuver que le ministre de l'Agriculture conclue un engagement dans la forme ci-annexée, sous réserve des modifications d'importance secondaire que, sans toucher aux questions de principe, le ministre pourra approuver, avec l'*Ontario Cheese Producers' Association Limited*, pour la vente d'une quantité de fromage cheddar produit en 1954 dans la province d'Ontario, et, en application de l'article 6 de ladite loi, d'approuver la nomination de la maison *Arthur A. Crawley and Company*, compta-

bles agréés d'Ottawa (Ontario), pour l'inspection et la vérification des livres et comptes de ladite association.

En exécution de ce décret, le ministre de l'Agriculture a couclu un engagement avec l'*Ontario Cheese Producers' Association* en mai 1954. Je donne lecture du texte en cause, même s'il est un peu long. Voici:

L'"ONTARIO CHEESE PRODUCERS ASSOCIATION LIMITED" ci-après désignée l'"organisme de vente"

D'UNE PART

et

SA MAJESTÉ LA REINE pour le compte du Canada et représentée aux présentes par le ministre de l'Agriculture, ci-après désigné le "Ministre"

D'AUTRE PART

Considérant que, aux termes de la loi d'Ontario relative à l'organisation des marchés des produits agricoles et des règlements établis sous son empire, la première partie a été nommée organisme de vente chargé d'écouler, en vertu d'un programme coopératif établi en conformité de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, le fromage cheddar produit en Ontario durant l'année 1954, au nom des producteurs de fromage cheddar des régions d'Ontario visés par le programme d'organisation des marchés des producteurs de fromage d'Ontario, et

Considérant que l'organisme de vente désire organiser la vente des quantités de fromage cheddar produit durant l'année 1954 dans la province d'Ontario et qui ont été livrées à lui-même ou à son ordre en vertu d'un programme coopératif établi en conformité des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles,

En considération des présentes, les parties ici engagées conviennent donc d'un commun accord de ce qui suit:

1. L'organisme de vente s'engage à vendre ou à faire vendre le fromage cheddar produit en Ontario en 1954, qui est livré à lui-même ou à son ordre par les producteurs de fromage cheddar au nom des producteurs laitiers, en vue de la vente selon un programme coopératif établi aux termes des dispositions de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles.

2. L'organisme de vente paiera auxdits producteurs de fromage cheddar à l'égard dudit fromage cheddar, lorsqu'il lui est livré ou est livré à son ordre, un versement initial établi de la façon que voici:

(1) Fromage cheddar de première catégorie: 24c. la livre, franco à la fromagerie;

(2) Fromage cheddar de deuxième catégorie: 23c. la livre, franco à la fromagerie;

(3) Fromage cheddar de troisième catégorie: 22c. la livre, franco à la fromagerie;

et l'organisme de vente prendra des dispositions afin que les producteurs de fromage cheddar paient aux producteurs de lait le prix equivalent applicable au lait liquide, déduction faite du coût de fabrication.

3. L'organisme de vente n'effectuera aucun paiement aux producteurs de fromage cheddar à la suite du versement initial, à moins que ce paiement subséquent n'ait d'abord été approuvé par le Gouverneur général en conseil.

4. L'organisme de vente écoulera ce fromage cheddar sur le marché de la façon la plus avantageuse possible.

5. Aux fins du présent accord, les frais de transformation, de transport et de vente comprendront les frais de transport, d'entreposage, de contraction, de manipulation, de teinture, de cirage, d'intérêt et de financement, les frais d'assurance et de comptabilité, les commissions de vente et autres frais de transformation et d'écoulement, ainsi que tous autres frais justement compris dans le calcul des frais généraux, dont le total n'excèdera pas 2⅜c. la livre; toutefois, en cas de frais imprévus dépassant les frais réguliers de transformation, de transport et de vente, le ministre peut, sous réserve de l'approbation du Gouverneur général en conseil, augmenter le total des frais autorisés aux termes du présent article.

Voici, maintenant, l'article le plus important:

6. Si le prix de gros moyen de tout le fromage cheddar fabriqué dans la province d'Ontario au cours de l'année 1954 et vendu par l'organisme de vente, aux termes du présent accord, est inférieur au paiement initial moyen ainsi qu'aux frais effectifs de transformation, de transport et de vente, qui ne doivent pas dépasser le maximum fixé dans l'article 5 du présent accord, le ministre s'engage à verser à l'organisme de vente le montant, s'il en est, dont le paiement initial moyen ainsi que ces frais dépassent le prix de gros moyen susdit.

7. Les livres et comptes de l'organisme de vente seront inspectés et vérifiés par un comptable ou un vérificateur diplômé, ainsi que le prévoit l'article 6 de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, et le rapport de ce comptable sera soumis au ministre, au besoin.

Il y a plusieurs autres dispositions qui ne s'appliquent pas particulièrement, mais j'aimerais faire remarquer qu'en vertu de l'article 6 le ministre consent et s'engage à verser un prix fixe ou à verser un prix qui assujétirait le fromage à un minimum. Cette entente a été modifiée par le décret du conseil 1955-30, du 4 janvier 1955. La modification est insignifiante: elle proroge la date au 30 avril 1955 et prévoit que certains autres versements seront effectués en sus du prix initial.

Le ministre du Commerce (M. Howe) a déclaré que le fromage ne fait pas l'objet d'une règlementation, ajoutant que cette denrée n'est pas visée par la loi, de façon à pouvoir relever de la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Le décret du conseil dont j'ai donné lecture et l'accord conclu par suite du décret du conseil démontrent clairement que le fromage bénéficie d'un soutien aux termes de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles, soit l'une des mesures mentionnées à l'article 6 de la loi sur les permis d'exportation et d'importation.

Je l'affirme donc au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), le Gouvernement dispose des rouages et de l'autorité voulus pour assujétir le fromage à la loi sur les permis d'exportation et d'importation et interdir ou règlementer toute autre importation de fromage cheddar de la Nouvelle-Zélande. Avant la fin du débat, les fromagers d'Ontario aimeraient que le ministre du Commerce ou celui de l'Agriculture disent s'ils songent à assujétir

le fromage à la loi sur les permis d'exportation et d'importation, ou s'ils se proposent de permettre d'autres importations de fromage cheddar à bon marché en Ontario, ce qui occasionnerait des pertes aux fromagers de cette province.

**M. Irvin Studer (Swift-Current-Maple-Creek):** Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un privilège de m'unir au groupe de députés qui, représentant le pays, de Saint-Jean à Victoria, ont participié au débat sur l'Adresse. Comme toute la Chambre le sait, ce discours du trône fournit une idée de l'état de la nation. Pour que le tableau soit fidèle il est, je crois, du devoir des députés de dire à la Chambre quelle est la situation sur un plan plus limité, c'est-à-dire dans leurs circonscriptions. C'est ce que je me propose de faire durant le temps de parole qui m'est accordé cet après-midi.

Il est toujours permis,—la politesse le demande,—de féliciter les membres de la Chambre qui se sont distingués par leur mérite. Il faut inclure dans ce groupe le député qui a proposé l'Adresse (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). Certains députés hésitent à féliciter ceux qui durant l'année dernière se sont distingués par leurs services dans la sphère gouvernementale. Je suis sûr cependant que le Gouvernement n'en ressent pas trop de déplaisir. Les divers gouvernements libéraux ne se laissent pas troubler par les louanges ni décourager par les critiques.

Les Canadiens s'attendent que les gouvernements libéraux, par devoir, feront preuve de patience et d'esprit de progrès. Sans égard aux louanges et aux félicitations, les gouvernements libéraux ont su, par le passé, comme le sauront, j'en suis sûr, les futurs gouvernements libéraux servir à toute la population canadienne de leur mieux pour que le Canada reste, de l'avis même des socialistes, le meilleur pays de la planète.

Comme on l'a dit aux honorables députés l'an dernier, la circonscription de Swift-Current-Maple-Creek est l'une des plus grandes du Canada. Après avoir entendu certains des discours décourageants, déprimants et pessimistes qui ont été prononcés depuis une semaine, je voudrais, cet après-midi, présenter un tableau un peu plus optimiste des réalités canadiennes.

Je n'ai pas l'intention de chercher à diminuer l'importance des difficultés ou des problèmes avec lesquels nous sommes aux prises au pays; je n'ai pas non plus l'intention de sous-estimer l'importance des choses agréables que nous avons au pays. A mon avis, si on insistait davantage sur les choses agréables qu'on trouve au pays plutôt que sur certaines choses désagréables, nous maintiendrions tous un équilibre approprié en ce qui concerne la situation au Canada aujourd'hui. Quand nous entendons parler les gens qui n'ont aucun espoir, dont la situation est désespérée, ils parlent du chômage et il y en du chômage. C'est un mal qu'il faudrait supprimer. Cependant, il y a plus de cinq millions de Canadiens qui travaillent, cinq millions de personnes qui sont en mesure de gagner leur vie et qui touchent un salaire, probablement aussi élevé que les ouvriers de n'importe quel pays au monde. Cela ne s'est pas fait tout seul; cela ne résulte pas non plus du programme d'un parti socialiste en Saskatchewan ou ailleurs. C'est le résultat de l'application des principes libéraux, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Ces principes libéraux se réflètent dans la liberté des échanges commerciaux partout dans le monde, ce qui nous permet de nous unir et de nous attaquer d'une façon concertée aux maux qui existent non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Je voudrais donc parler de certaines choses agréables qu'on trouve au pays. Parmi les choses les plus agréables que je connaisse au Canada il y a nos aliments. Les programmes que les libéraux ont appliqués au cours des années, nous ont assuré une production abondante. S'il existe des problèmes relatifs à la distribution, on ne pourra jamais les résoudre à moins d'avoir beaucoup de denrées à distribuer ou à moins de disposer d'une production suffisante pour résoudre le problème de la distribution.

Il est bon de parler d'aliments, qui sont une des premières nécessités de la vie. Le gouvernement de tout pays au monde qui insiste sur la production de vivres, qui s'assure qu'on produit des vivres en abondance pour nourrir les peuples affamés, est le genre de gouvernement qui rend les plus grands services à tous les peuples de l'univers. Ma circonscription de Swift-Current—Maple-Creek, qui s'étend sur une distance de 300 milles d'une extrémité à l'autre, jouit d'une abondance non seulement de vivres, mais aussi de pétrole et de minéraux,—on a même trouvé des dinosauriens, ce qui peut avoir une certaine signification, selon l'importance qu'y attachent les savants. Nous avons aussi des industries manufacturières, mais dans le sud-ouest de la Saskatchewan et dans la circonscription de Swift-Current—Maple-Creek on insiste surtout sur la production de vivres. Les aliments sont indispensables à la vie; ils sont nécessaires. La question qu'on entend le plus souvent dans le monde aujourd'hui est: Quand allons-nous manger et qu'allons-nous manger?

Ma circonscription comprend une étendue de 16,500 milles carrés de terre, soit 10 millions et demi d'acres; la plus grande partie est cultivée ou sert à l'élevage. Si la nature nous est bienfaisante, nous pouvons produire des vivres en abondance, ce qui a son importance, car nous créons ainsi de la richesse nationale que d'autres peuvent distribuer à travers notre grand pays. Au cours des années 1930, notre coin du pays a été atteint par la sécheresse, la poussière et toutes sortes de fléaux, mais aucune région du monde ne s'est rétablie plus rapidement que le sud-ouest de la Saskatchewan. Les habitants de notre région, plus que ceux de toutes les autres régions de l'Ouest canadien qui ont été atteintes par la sécheresse, sont en mesure de comprendre la situation cette année, car ils ont souvent souffert de la sécheresse dans cette région du Canada. Grâce aux programmes du gouvernement fédéral, comme la loi d'assistance à l'agriculture des Prairies, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et tous les autres services qu'a fournis le gouvernement fédéral, nous nous sommes rétablis d'une façon qui sera, nous l'espérons, permanente. Par conséquent, je voudrais, en des termes que nous pouvons tous comprendre et qui vous plairont, monsieur l'Orateur, je voudrais vous renseigner sur la production de Swift-Current-Maple-Creek, en vous donnant une sorte de menu, renfermant les aliments que les producteurs de Swift-Current-Maple-Creek peuvent mettre à la disposition de 250,000 Canadiens 365 jours par année, grâce aux produits de ces quelque 10 millions d'acres. Pour le petit déjeuner, nous vous offrons non pas un produit transformé, mais les ingrédients qui servent à la fabrication de ce produit. Nous vous offrons donc du gruau d'avoine, fait pour le peuple le plus aimable de la terre, avec le plus belle avoine qu'on puisse trouver, le tout arrosé de lait et de crème provenant des meilleurs troupeaux Jerseys, Ayrshires et Holstein. Nous vous offrons aussi du bacon maigre, provenant des meilleurs porcs Yorkshires et Tamworths du pays. Nous offrons aussi des œufs des meilleurs poulaillers de Leghornes, Barred-Rocks et New-Hampshires, qui sont les plus beaux qu'on puisse trouver au pays, à l'ouest de la vallée de l'Outaouais. Nous vous offrons aussi du pain grillé, fabriqué avec le meilleur blé au monde, tartiné de miel qui a remporté des prix à Toronto et en Saskatchewan l'année dernière et cette année, du miel produit par les abeilles les plus industrieuses du Canada.

Pour le déjeuner nous vous offrons, monsieur l'Orateur, un gigot rôti d'agneau, accompagné de pommes de terre gratinées, et nos pommes de terre pesaient trois livres cette année. Nous vous offrons également des petits pains de seigle fabriqués avec du blé et du seigle provenant des champs de ma circonscription. Vous pourrez le beurrer avec le beurre des meilleures crémeries qu'on puisse trouver au Canada. Nous vous offrons aussi de la gelée de pommettes, faite avec des pommettes Dolgo de ma circonscription,—et on n'en trouve pas de meilleures au Canada. Je signale, en passant, que j'ai obtenu cette année 1,200 boisseaux de pommes sur ma ferme et, à l'avenir, j'espère en obtenir 3,000. Cette année nous avons gagné le trophée en Saskatchewan lors de l'exposition de fruits.

Mais ce n'est pas tout. Je passe maintenant au menu du dîner. D'abord comme apéritif, nous vous offrons du rye et de l'eau. Nous avons beaucoup de seigle dans notre région. Vous aurez ensuite le choix entre l'aloyau de bœuf de première qualité ou la dinde à large poitrine, comme on en trouve nulle part ailleurs au Canada. Nous vous offrons aussi des légumes qui poussent avec un minimum d'humidité et tout ce qui est produit avec très peu d'humidité est de très haute qualité, qu'il s'agisse de blé, de bœuf ou de légumes. Nous vous offrons des tomates et des pâtes alimentaires, fabriquées avec le blé Durum de ma circonscription, et comme pièce de résistance, une tarte de baies de Saskatoon. Il faut en avoir mangé pour savoir ce que c'est. Voilà ce que les producteurs de notre région offrent à 250,000 familles canadiennes 365 jours par année.

Si je vous ai donné tous ces exemples, c'est afin de démontrer qu'on ne peut sous-estimer l'importance de l'agriculture au Canada. En plus du blé et du bœuf dont ces 250,000 familles peuvent avoir besoin, nous pouvons approvisionner plus d'un million de personnes au Canada, car ma circonscription est une des plus grandes et des meilleures régions agricoles du pays.

J'ai dit qu'après avoir entendu parler de toutes sortes de choses désagréables, j'allais vous parler de certaines choses agréables qu'on trouve au pays. Ce matin, j'ai reçu le meilleur encouragement qu'on puisse espérer. Après avoir écouté les discours des socialistes à la Chambre des communes, j'ai trouvé sur mon bureau ce matin un des journaux socialistes publiés en Saskatchewan. Il s'agit du *Commonwealth*. Voici la manchette: "Les chiffres révèlent un grand essor économique en Saskatchewan." Que pensez-vous de cela? Comment pouvons-nous parler des difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises au Canada,—et il y en a,—comment les socialistes et les autres peuvent-ils parler comme ils l'ont fait, lorsque leur propre journal réfute ce qu'ils ont dit? Abs-

traction faite de cela, l'agriculture a des difficultés. Cette industrie n'a jamais été sur le même pied que les autres industries. Tout le monde connaît les caprices de la nature, les conditions dans lesquelles nous travaillons, notre inaptitude à réglementer les prix. Nous sommes exposés à toutes les conditions qui peuvent nous être défavorables.

Bien que ces chiffres révèlent l'essor de l'économie de la Saskatchewan, je ne soutiens pas qu'il n'y aurait pas moyen d'améliorer la situation de l'agriculture dans cette province. Nous avons réalisé des progrès en ce qui concerne la stabilité des prix agricoles, surtout en ce qui a trait au blé. Efforçons-nous de conserver ce que nous avons. Nous devrions tout au moins appuyer un gouvernement qui exerce une influence partout dans le monde sur les nations commerçantes. Appuyons ce gouvernement, qui est le seul qui puisse nous éviter une régression. Il nous faut commercer avec les autres pays car nous ne pouvons nous créer une économie à nous.

Nous ne pouvons pas verser indéfiniment des subventions à un groupe au détriment d'un autre groupe parce que, en enlevant de l'argent au premier pour le distribuer au second, nous diminuerions la puissance d'achat de certains secteurs de la population. Nous ne voulons pas de subventions. Nous voulons accroître la richesse économique du pays et relever le niveau d'existence de toute la population et, soit dit en passant, étendre ce niveau d'existence à d'autres pays.

Il y a d'autres industries importantes au Canada mais aucune ne l'est plus que l'agriculture puisque c'est d'elle que dépend la production de vivres. Il faut d'abord se nourrir; celui qui ne mange pas, ne peut rien faire.

Nous avons à la Chambre vingt-trois représentants agricoles isolés, vingt-trois députés qui s'efforcent de livrer ce qui est peut-être la plus grande lutte qu'un groupe d'hommes ait jamais eu à soutenir. Ils défendent la cause de l'industrie agricole sans laquelle notre régime de vie, notre niveau d'existence et nos services sociaux seraient nécessairement compromis.

Quand nous entendons des honorables députés parler de bovins, de porcs, de volailles et de la nécessité de maintenir des prix minimums et des prix de parité sous le régime de la loi sur le soutien des produits agricoles, ces députés parlent donc effectivement au nom de nous tous. Ils parlent de notre avenir puisqu'ils préconisent des mesures qui garantiront notre prospérité future. Quand l'agriculture sera ruinée, toutes les industries du Canada tomberont également en ruine. La puissance d'achat s'effondrera. Si les honorables députés veulent bien à leur tour garantir les demandes de l'industrie agricole, des vivres seront garantis à tous les membres de la Chambre et à toute la population du pays.

Cette industrie n'a jamais formulé de demandes déraisonnables bien que quelque chose lui ait toujours fait défaut. Nous entendons constamment parler de mesures législatives touchant le versement de subventions aux cultivateurs. Mais, si les cultivateurs réclament ce genre d'assistance, c'est parce que quelque chose leur manque; s'ils présentent ces demandes c'est afin que leur industrie survive et puisse donner plein rendement. Nous ne réclamons que ce que nous estimons nécessaire et nous ne demandons pas plus que les autres industries canadiennes.

Mais nous voulons qu'on nous donne l'assurance que nous continuerons à jouir du haut niveau d'existence auquel tous les citoyens du Canada ont droit afin que nous puissions triompher des obstacles et des problèmes à venir.

Nous nous demandons comment nous y parviendrons. Je ne connais aucun moyen d'établir quelle part de la richesse est absorbée par chacun des groupes au sein de notre économie. Mais il nous faut déterminer le travail nécessaire à la production agricole et à toute autre production industrielle et établir ensuite quelle proportion de la population canadienne en retire une part trop faible ou trop forte. Lorsqu'il existe une injustice, il faut qu'il y soit remédié.

Nous n'avons ni la représentation ni la puissance électorale du monde ouvrier. Il y a 636,000 cultivateurs au Canada contre 5,530,000 ouvriers industriels; ce sont donc ces derniers qui peuvent le mieux se faire entendre et qui possèdent la plus grande puissance électorale. Les cultivateurs ne devraient pas être les seuls à demander à la population du Canada de venir en aide à l'industrie agricole car nous sommes faibles et nous manquons des moyens nécessaires pour faire entendre leurs vues.

Nous manquons de puissance électorale et, s'il en était autrement, la situation serait différente au Canada, en ce moment. Aucune industrie n'a un plus pressant besoin de la stabilisation que l'industrie agricole. Il est extrêmement difficile de déterminer quelle part de la richesse nationale va aux cultivateurs. Il faut se rappeler que la famille de l'agriculteur travaille et produit tout comme lui; c'est un fait qu'on oublie souvent. La femme du cutivateur contribue appréciablement aux travaux de la ferme.

J'ai ici un article écrit tout récemment par un économiste de l'Ontario qui estime que les services de l'épouse d'un cultivateur représente environ $69,000 pour une période

de 40 ans d'activité normale. J'ajoute que la plupart des femmes de cultivateurs se doivent d'être actives.

Un économiste de l'Ouest établit ce chiffre à environ $173,000, ce qui donne environ $4,000 par année. Ce n'est pas un chiffre trop élevé si l'on songe à la part que le cultivateur devrait retirer de la richesse nationale.

J'estime qu'une des tâches les plus importantes qu'une commission établie au Canada puisse accomplir serait de déterminer quelle part de la richesse nationale doit revenir à chacune de nos principales industries. Si nous pouvions déterminer cette répartition, il ne nous serait plus nécessaire d'écouter des milliers de discours à la Chambre des communes. Nous n'aurions pas à prendre les choses pour acquises ni à lire des articles de journaux à propos des conditions véritables de l'économie canadienne.

Si une telle commission est établie,—j'espère qu'elle le sera bientôt,—nous saurons alors si nous, de l'Ouest du Canada, obtenons une part de la richesse nationale égale à celles des autres industries canadiennes.

Les déclarations d'impôt sur le revenu sont une preuve de la situation du cultivateur. Ces déclarations indiquent que le cultivateur figure au seizième rang sur la liste pour ce qui est des recettes. Les pêcheurs sont encore plus mal partagés, puisqu'ils figurent au dix-septième rang. Je ne dirai pas qui figure en tête de la liste ni même qui vient au second rang mais il importe de prendre des mesures pour relever la situation du cultivateur.

Comme nous le savons tous, les achats du cultivateur sont limités par son revenu; en sauvegardant les intérêts du cultivateur, nous protégerons aussi les nôtres.

Nous avons souvent entendu parler à la Chambre d'une déclaration des droits; j'estime qu'il est grand temps qu'une déclaration des droits soit émise en faveur du cultivateur. L'an dernier, le sénateur Humphrey, de St-Paul (Minnesota) a proposé l'adoption d'un bill des droits. Il intéressera peut-être les députés de savoir ce que comportait ce bill. En voici les articles:

1. Le droit à une pleine égalité à l'égard des occasions de succès, sur le plan économique.
2. Le droit à une amélioration du niveau d'existence à la campagne.
3. Le droit à une protection raisonnable contre les risques naturels.
4. Le droit à une expansion de la libre entreprise agricole par l'action coopérative.

**M. Argue:** Dites-le au gouvernement libéral.

**M. Studer:** Comment?

**M. Argue:** Pourquoi ne pas faire adopter ce programme maintenant par le gouvernement libéral?

**M. Studer:** A l'encontre de certains membres du Parlement, le gouvernement actuel n'est pas né coiffé. Moi non plus. J'espère qu'on ne m'en voudra pas de dire que j'ai commencé à travailler à l'âge de 12 ans, que j'ai toujours, depuis ce temps, occupé des emplois utiles et que mon travail a rendu service au Canada. On ne m'a pas fait don sur un plateau d'une instruction universitaire socialiste. Je ne suis pas né dans une cabane de billes ni dans une cabane de tourbe, mais mes parents se sont installés dans une de ces cabanes dès que leurs moyens le leur ont permis. Je cite de nouveau le bill des droits:

5. Le droit à la coopération publique et à l'assistance en vue de la conservation du sol.
6. Le droit à la préservation des valeurs sociales et humaines de la famille agricole.
7. Le droit au fermage à des conditions convenables en vue d'aider le cultivateur à atteindre un but louable, celui de devenir propriétaire d'une ferme.

Qu'on en fasse l'essai en Saskatchewan.

8. Le droit (du cultivateur) à l'expression démocratique de son opinion à l'égard du programme d'exploitation agricole dans son propre pays.
9. Le droit aux avantages d'un commerce mondial croissant.
10. Le droit à un programme à long terme d'entreposage de vivres en vue d'encourager l'abondance.

Voilà pour la déclaration des droits du cultivateur. C'est un programme auquel nous devrions tous souscrire. C'est une déclaration des droits que nous devrions tous préconiser en vue de protéger l'industrie agricole tout en nous protégeant nous-mêmes.

Les agriculteurs sont en butte à des difficultés. Nous ne pouvons vendre notre blé. Mais ce blé se vendra et, d'ici huit mois, je crois que nous n'en entendrons plus parler. Nous ne pouvons livrer nos céréales à l'élévateur de notre choix. Mais, quelles que soient nos difficultés en Saskatchewan, elles ne sont que temporaires et seront surmontées.

Dans l'Ouest du Canada, et surtout dans le sud-ouest de la Saskatchewan, les difficultés à l'égard de la production sont d'ordre permanent et ce sont ces difficultés que nous voulons faire disparaître. J'ajoute cependant que le problème qui se pose, dans le sud-ouest de la Saskatchewan, est celui de greniers vides plutôt que de greniers remplis.

Nous voulons aussi un prix minimum à l'égard des œufs et un prix minimum convenable. On parle de gens qui n'obtiennent pas le prix minimum à l'égard de leurs œufs. Il suffirait que le gouvernement de la Saskatchewan applique sa loi relative à l'organisation des marchés, achète tous les œufs en

Saskatchewan et les revende ensuite au gouvernement fédéral. C'est là le moyen de régler le problème. Le fera-t-il? N'allez pas croire qu'il le fera. Il est beaucoup plus sage du point de vue politique de ne pas songer à cette façon de régler le problème; il est de beaucoup préférable de venir à la Chambre des communes dire au gouvernement fédéral comment procéder.

Il y a aussi la question du prix minimum à l'égard des porcs. Je suis heureux que l'honorable représentant de Selkirk (M. Bryce) ait soulevé hier la question des porcs de qualité inférieure. Il était à peu près temps qu'il ait sa chance. Sauf erreur, la seule proposition qu'il a formulée avait trait à une modification du classement. D'après ce que je sais, l'honorable représentant de Selkirk pense probablement que le classement des porcs ne comporte pas suffisamment de catégories. Cependant s'il en a besoin d'une de plus afin de vendre ses produits, nous pourrions peut-être établir une nouvelle catégorie de porcs qui s'appellerait la catégorie des "dos tranchants". Les socialistes ont à portée de la main les moyens de résoudre certains problèmes. Mais les prendront-ils? Non, car ils estiment qu'il est plus facile de parler. Parmi les problèmes qui nous tracassent au Canada il y a les impôts. Nous avons nos impôts provinciaux. Comme vous le savez, le trésorier provincial de la Saskatchewan s'appelle M. Fines. Tout le monde sait que nous devons payer des amendes à tout propos en Saskatchewan. Nous avons aussi les impôts fédéraux. L'impôt le plus lourd a trait à la défense nationale. Qui, plus que les socialistes et leurs partisans, sont responsables de la taxe relative à la défense nationale? Pourquoi en est-il ainsi? Parce que dans le manifeste de Regina, ils affirment qu'ils ne prendront aucun repos tant que le régime sous lequel ils ont vécu et prospéré ne sera pas anéanti. Une autre des raisons des dépenses aux fins de la défense nationale est précisément l'existence de leurs partisans, où qu'ils se trouvent dans le monde. Écoutez bien ceci:

> Il y a trente-cinq ans, Lénine a déclaré: "Nous nous emparerons de l'Europe orientale, puis des masses de l'Asie; nous encerclerons ensuite les États-Unis d'Amérique, qui seront le dernier bastion du capitalisme. Nous n'aurons pas à les attaquer, car ils nous tomberont entre les mains, comme un fruit trop mûr..."
>
> De nouveau, en 1930, Dimitry Z. Manuilsky, qui a plus tard présidé les délibérations du Conseil de sécurité des Nations Unies en 1949, formulait une affirmation plutôt étonnante, devant les étudiants internationaux de l'école de guerre politique Lénine à Moscou: "Une guerre acharnée entre le communisme et le capitalisme est inévitable. Bien entendu, nous ne sommes pas encore suffisamment puissants pour nous lancer à l'attaque. Mais le moment viendra, dans vingt ou trente ans. Pour remporter la victoire, nous devons recourir à l'élément surprise. Nous devrons d'abord endormir la bourgeoisie. Nous commencerons donc par lancer le plus grand mouvement de paix jamais connu. Nous ferons des propositions renversantes et des concessions étonnantes. Les pays capitalistes, stupides et décadents, se réjouiront de collaborer à leur propre destruction. Ils sauteront sur une nouvelle occasion de se faire des amis. Dès qu'ils auront perdu toute méfiance, nous les assommerons de notre poing fermé."

[M. Studer.]

Voilà pourquoi le Canada doit avoir un programme de défense. Cette déclaration n'a jamais été répudiée. Le manifeste de Regina n'a jamais été répudié. J'aimerais bien qu'un véritable socialiste se lève à la Chambre des communes et répudie toute l'affaire. Nous pourrons alors songer au pays à vivre en paix avec tous les peuples du monde.

Sur quel programme ou idéologie s'appuient ces socialistes? Vous vous souvenez sans doute que l'an dernier, lors du débat relatif à la modification du Code criminel, ils ont soulevé une objection. Quelle était-elle? Chacun d'entre eux s'efforçait de faire diminuer de 15 ans à 5 ans la peine relative à la sédition. Nous avons consacré près d'une semaine à l'étude de la question. Pourquoi? Si je suis traître au pays qui m'a nourri, si je suis séditieux et si je blesse celui qui me fait vivre, pourquoi serais-je condamné à une peine de 5 ans seulement? Pourquoi ne me pendrait-on pas?

**Une voix:** C'est exact.

**M. Studer:** Monsieur l'Orateur, quelle est leur attitude? Si jamais le communisme veut s'implanter chez nous, qui appuieront-ils? Appuieront-ils ce régime qu'ils se sont engagés à supprimer ou appuieront-ils le régime communiste qu'ils se plaisent à vanter un peu de temps à autre et à condamner légèrement à l'occasion? Je n'ai jamais entendu de discours anti-communiste dans cette Chambre ou dans d'autres depuis que les socialistes sont à la Chambre des communes. Je ne les ai jamais entendu prononcer un discours anti-communiste qui ait pu nous émouvoir; nous n'en entendrons jamais, tant qu'ils seront associés avec ceux avec qui ils frayent en ce moment.

Nous avons des impôts fédéraux, mais nous en retirons quelque chose. En Saskatchewan, la seule chose que nous attire les impôts ce sont d'autres impôts. Au Canada nous acquittons des impôts. Bien entendu, nous payons l'impôt fédéral, mais nous en retirons des bénéfices. Ces impôts nous permettent de verser des pensions aux anciens combattants, des pensions d'assistance vieillesse. Nous avons aussi les allocations familiales, les pensions de vieillese, le programme de santé nationale, les pensions d'invalidité et de cécité. Les impôts assurent la protection de la nation, l'administration des affaires du

pays, le maintien des prix minimums, l'application de la loi sur le soutien des prix agricoles, le versement de primes et de subventions, de subventions aux provendes; les impôts nous permettent d'aider les chemins de fer, d'aménager la route transcanadienne, de consentir des prêts pour la construction de maisons et les améliorations agricoles; nous avons aussi la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, les pensions aux ex-militaires, l'assurance-chômage et le reste. Je dois aussi mentionner les pensions d'invalidité.

L'autre jour, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a indiqué comment nous avions obtenu les pensions d'invalidité. Une jeune fille de Sherbrooke a adressé au premier ministre (M. St-Laurent) une lettre si touchante que le premier ministre s'est décidé de verser des pensions d'invalidité. C'est la première fois que j'entends un socialiste dire que ce n'est pas à eux que nous sommes redevables de toutes les pensions.

Je conseille aux socialistes de se mettre à l'œuvre, de quitter la Chambre des communes et de travailler à produire les choses qu'ils veulent distribuer à tous les peuples de la terre. En Saskatchewan ils se contentent de vivre de la production capitaliste. Ils vivent à même la monnaie capitaliste versée en Saskatchewan. Comme on l'a signalé dans les *Débats*, l'an dernier, le gouvernement fédéral dépense en Saskatchewan, sans compter la production, plus de 139 millions de dollars. Les socialistes se servent de ces fonds pour favoriser l'avancement du socialisme. S'ils devaient se contenter de vivre du régime socialiste et de produire leur propre richesse en Saskatchewan, chacun d'eux serait à la mendicité. Il n'y a aucun doute, chacun d'entre eux serait mendiant. En Saskatchewan, ils vivent de la monnaie capitaliste et c'est cette monnaie capitaliste qui les a maintenus au pouvoir en Saskatchewan. Si on leur retirait leur monnaie capitaliste, leur chimère éclaterait. Il n'y a pas à en douter, il ne faut pas s'attendre à autre chose en Saskatchewan, car très peu de dirigeants socialistes connaissent la valeur d'un dollar. Ceux qui n'ont jamais gagné un dollar à la sueur de leur front n'en connaissent pas la valeur. Par conséquent, on peut donc s'attendre que ces éléments non productifs en Saskatchewan prélèvent des impôts de plus en plus élevés, jusqu'à ce que le cultivateur soit forcé d'abandonner sa terre. C'est là un des principaux fardeaux qui frappent les cultivateurs en ce moment, savoir les impôts qu'on prélève en Saskatchewan. Je signale au reste des Canadiens qu'ils feraient mieux de songer à ce qui se passe en Saskatchewan avant que Québec ou toute autre province adopte le socialisme.

Ils vivent donc à même des fonds des capitalistes. Comment les socialistes en sont-ils venus là? Je vais vous l'expliquer. D'abord comment sont-ils devenus socialistes? Vous vous souvenez sans doute qu'en 1933 Dale Carnegie, je crois, a publié un livre. Il s'agissait de se gagner des amis et d'influencer les gens. Tous les socialistes de la Saskatchewan ont lu le livre et l'ont utilisé avec avantage, à tel point qu'ils ont presque composé leur propre livre, mais ils ne l'ont pas intitulé: "Comment se faire des amis et influencer les gens", comme l'original; ils ont intitulé leur manuscrit, "Comment gagner des votes et exploiter les gens". Nous en avons clairement vu les résultats chaque année depuis qu'ils siègent ici. Les meilleures années du Canada ont été celles où les socialistes étaient le moins nombreux à la Chambre des communes, savoir de 1949 à 1953. Tant que les Canadiens enverront à la Chambre des communes des socialistes qui travaillent à la ruine de notre régime, nous verrons les résultats habituels. Pourquoi disent-ils que nous devrions suivre l'exemple d'un pays capitaliste, les États-Unis d'Amérique, en ce qui concerne notre contribution au plan Colombo? Pourquoi ne nous offrent-ils pas, en guise de comparaison, la contribution d'un pays socialiste? Puisqu'ils s'opposent au régime capitaliste, on croirait qu'ils n'en parleraient jamais, mais tout ce qui les intéresse c'est de rester en place et de continuer à vivre de fonds capitalistes. Le jour viendra où ils cesseront d'exister. Les députés connaissent sans doute le mot d'ordre communiste: "Ouvriers du monde, unissez-vous; vous n'avez rien à perdre que vos chaînes". Les socialistes ont aussi leur mot d'ordre, le voici: "Socialistes irréfléchis du monde, unissez-vous; vous n'avez rien à perdre que votre intelligence".

Nous avons entendu des députés reprocher ici au premier ministre (M. St-Laurent) d'embrasser des bébés. J'espère que le premier ministre continuera d'embrasser des bébés aussi longtemps qu'il sera premier ministre et longtemps après puisqu'il avait déjà commencé longtemps avant d'entrer dans la politique et avant de devenir premier ministre. J'aime à voir à la tête de notre gouvernement quelqu'un qui n'a pas besoin de faire un effort pour accomplir un acte qu'il n'était pas habitué d'accomplir tous les jours. J'aime à voir, à la tête de notre gouvernement, des hommes à l'esprit familial et non pas des hommes qui ridiculisent la famille. Si l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) croit pouvoir grandir les hommes insignifiants en ravalant les grands hommes, je tiens à lui dire que ce

procédé n'a jamais réussi dans l'histoire de l'humanité et qu'il ne réussira jamais.

Je passe à un autre de nos amis socialistes, l'honorable député de Kindersley (M. Johnson). On se rappelle que l'an dernier une génisse avait été perdue quelque part dans la ville d'Ottawa; elle menaçait de détruire la ville entière et notre héros s'est porté à la rescousse de la capitale avec une corde. Ce fut un combat comme celui de David et de Goliath. David, armé de sa fronde, frappa un coup de maître. Mon honorable ami prépara son lasso, le lança et manqua son animal. Je ne le lui reproche pas trop car je crois qu'il souffre d'une défectuosité visuelle. Je crois qu'il est myope. L'été dernier, il a assisté au Congrès provincial de la CCF, à Saskatoon, et y a prononcé un discours. Le *Leader-Post* du 21 juillet 1954 lui attribue les paroles suivantes:

> Je me suis rendu à Ottawa croyant trouver partout à la Chambre des figures intelligentes. J'ai été déçu.

L'honorable député qui siège à l'arrière-plan, ne peut guère voir plus loin que les banquettes socialistes qui se trouvent directement en avant de lui. Sa déclaration était sans doute fondée. Quoi qu'il en soit, il ne pouvait voir plus loin que l'endroit où siège l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) puisque ce dernier était toujours debout. Si mes calculs sont exacts, le député de Winnipeg-Nord-Centre a pris la parole 700 fois au cours de la dernière session. Je crois que l'honorable député de Kindersley est myope. Je sais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre souffre de dyshidrose ou de "pieds d'athlète". On peut s'imaginer que, dès que la mesure touchant les pensions d'invalidité eût été adoptée, ces deux députés se sont mis en mesure d'obtenir un jour ou l'autre cette pension.

Des membres de l'opposition officielle ont aussi prononcé des discours. Je qualifierais leur groupe d'opposition d'inspiration journalistique. Je ne veux pas dire que leurs discours ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits; j'entends simplement par là que, en lisant les journaux d'aujourd'hui, on y trouve sur papier tout ce que l'opposition dira demain. C'est pourquoi je l'appelle une opposition de papier. Puisque tel est son programme, je lui conseillerais de choisir au hasard dix rédacteurs de journaux un peu partout au Canada et de les faire asseoir sur les premières banquettes; ils accompliraient un travail excellent. De fait, on pourrait choisir au hasard dix membres de la tribune des journalistes et les asseoir à ces banquettes; ils rendraient d'éminents services à l'opposition.

Mais l'opposition n'aura pas à recourir à ce moyen. Pourquoi? Parce que, nous libéraux, formons dans nos rangs notre propre opposition. Voilà la raison. La cause de l'opposition est donc désespérée puisque nous formons dans nos rangs notre propre opposition. Nous guidons et conseillons nos dirigeants, nous rejetons leurs propositions ou nous les élargissons et nous admonestons le Gouvernement de sorte que, contre ce genre de gouvernement, les paroles de l'opposition ont autant d'effet que les vagues sur le roc de Gibraltar. Mais elle peut s'améliorer; c'est ce que nous lui souhaitons afin qu'un jour ou l'autre elle rende service à la population du Canada.

Je crois que mon temps de parole est à peu près expiré, au grand regret peut-être des socialistes, mais je tiens à mentionner une autre idée à laquelle on devrait donner suite: On devrait exiger certaines qualités des membres du Parlement. (*Exclamations*)

Je me trouverais exclu, j'en suis sûr, mais cela n'étonnerait personne. On exige certaines qualités des membres des commissions scolaires, des membres des conseils municipaux et des administrations municipales. On exige partout certaines qualités, depuis le niveau le plus bas de gouvernement sauf que, quand on arrive au plus élevé, toute personne qui n'a jamais été emprisonnée peut être élue membre du Parlement. C'est pour cette raison qu'il y a ici tant de socialistes. Comme le traitement a été relevé, j'estime qu'on devrait exiger certaines qualités des membres du Parlement de façon à supprimer de la vie publique les politiciens professionnels. Éliminons ceux qui n'ont qu'un intérêt politique à la vie de notre pays. Voilà ce que je veux dire. Remontons l'histoire et demandons-nous à quoi sont attribuables les progrès ou les reculs de l'humanité.

Quels étaient, en Allemagne, les intérêts d'Hitler, hors du domaine politique? Que possédait Mussolini en Italie, si ce n'est des intérêts politiques? Et Lénine, Staline, Karl Marx, Engels et les autres? Quels étaient leurs intérêts dans leur pays, hors du domaine politique? Je propose donc qu'on exige certaines qualités de tout membre du Parlement. Il devrait occuper un emploi ou exercer une profession, être cultivateur par exemple, pendant au moins six mois de l'année au Canada, sans quoi il ne pourrait être élu. Sous ce régime il n'y aurait plus de socialistes à la Chambre. En somme, les socialistes de la Saskatchewan ne sont rien de plus que des profiteurs, des intermédiaires qui profitent de l'argent que le gouvernement fédéral dépense dans la province. Nous pouvons nous passer d'eux tout comme ces socialistes disent que nous pouvons nous passer des autres intermédiaires.

Je me proposais de parler du chômage mais il me reste juste assez de temps pour demander ce que font les socialistes quand il existe du chômage. Le seul pays socialiste qui s'occupe, que je sache, du chômage est la Russie. Les chômeurs y sont soit intégrés à l'armée soit envoyés en Sibérie. Quelle est la solution des socialistes? Je ne les ai pas entendus l'exposer. Nous nous sommes engagés à supprimer le cancer du chômage,—à mon avis, c'est un cancer,—quand il se manifeste. J'estime également que les travailleurs industriels devraient obtenir une plus large part des produits de l'industrie. Je ne vois pas comment, sans ce moyen, on pourrait supprimer les grèves ou éliminer le conflit à l'égard du partage de la richesse nationale.

La responsabilité retombe sur notre gouvernement. Les démagogues ou les socialistes mécontents ne l'aident pas dans sa tâche. Je ne crois pas qu'il y ait place pour les démagogues au Canada. Il nous faut chercher à atteindre un état d'équilibre. Le Canada, pays exportateur, devant s'adapter au monde actuel, dépend non seulement de son propre programme mais de ceux des 73 autres pays du monde avec lesquels il commerce. Nous voulons donc atteindre un état d'équilibre. J'espère que j'y ai contribué en parlant non seulement des mauvais côtés de la situation et des difficultés que nous voulons éliminer mais aussi des bonnes choses dont nous avons pu jouir en notre qualité de citoyens canadiens. Je suis en faveur du programme libéral non seulement au Canada mais partout dans le monde; lorsque ce programme aura été mis en œuvre le monde sera unifié et possèdera la puissance de production essentielle à sa survivance; le problème de la distribution, c'est-à-dire la reconnaissance, pour chaque être humain, du droit de vivre et d'obtenir une juste part de la richesse du monde entier, se trouvera résolu.

Le gouvernement libéral actuel et tous les autres gouvernements dont le programme est libéral ont fourni des vivres, des vêtements, des logements et des services de santé, et ils ont assuré la liberté, à plus de gens que n'importe quel autre système de gouvernement. Nous voulons étendre ces avantages à tous les peuples de la terre. Nous voulons aider les autres, sur le plan matériel. Nous voulons nourrir les affamés, vêtir ceux qui sont nus, fournir un logement à ceux qui sont sans abri et prendre soin des malades. Tant que cet objectif restera celui du Gouvernement et du parti libéral, j'espère que, par mes paroles, mon action et mon exemple, je serai toujours trouvé digne d'être considéré comme un de ses membres.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Je veux parler cet après-midi, monsieur l'Orateur, des relations fédérales-provinciales, et surtout de l'annonce faite avant-hier par le premier ministre (M. St-Laurent).

Avant de démontrer, comme je le puis sans doute, que la ligne de conduite du Gouvernement rend un mauvais service au Canada, je tiens à dire que j'accueille avec joie la nouvelle que renferme le discours du trône et d'après laquelle la loi sur les allocations aux anciens combattants subira des modifications. Depuis un certain nombre d'années j'ai l'honneur de me joindre aux membres de tous les partis représentés à la Chambre pour demander au Gouvernement de relever sensiblement la pension des anciens combattants épuisés, ou plus exactement l'allocation aux anciens combattants.

Nous de la CCF appuyons les demandes de la Légion canadienne qu'il y a lieu de porter le montant actuel de $50 dans le cas du célibataire et de $90 dans le cas de l'homme marié à $60 pour le célibataire et à $120 pour l'homme marié. Tous nous convenons que le maximum du revenu admissible devrait être porté de $720 pour le célibataire et $1,200 pour l'homme marié à $1,200 pour le célibataire et à $2,000 pour l'homme marié.

De plus, notre groupe politique ne voit pas pour quelle raison les anciens combattants ne recevraient pas un autre $40 par mois, une fois qu'ils ont atteint l'âge de 70 ans, s'ils sont admissibles à la pension de la sécurité de la vieillesse. Selon nous, le présent gouvernement commet une injustice quand, s'en prenant en particulier aux anciens combattants, il leur inflige un traitement d'exception en réduisant le montant de leur allocation d'anciens combattants, au moment où ils ont droit à la pension de la sécurité de la vieillesse.

Durant la guerre et immédiatement après celle-ci, le Gouvernement a promis à la population canadienne d'établir un nouvel ordre social. Feu le premier ministre W. L. Mackenzie King a exposé à la population canadienne un programme qui, selon lui, devait réaliser l'embauchage intégral et comporter des mesures plus généreuses de sécurité sociale, et un régime national d'assurance-santé. Il a même dit que le programme comprendrait des prix suffisants et garantis à l'égard des produits agricoles. Il a souligné que les cultivateurs du Canada avaient consenti à recevoir des prix inférieurs durant la guerre et qu'ils avaient par conséquent droit à des prix garantis suffisants après la guerre. Il a aussi affirmé que si son gouvernement était maintenu au pouvoir, il prendrait les mesures nécessaires pour que toutes les provinces canadiennes disposent des moyens financiers dont elles ont besoin pour s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la

constitution. Quant aux principes que j'ai exposés, celui des prix garantis à l'agriculture a été le premier mis de côté.

C'est en 1935 que le gouvernement libéral est revenu au pouvoir, et il y est resté depuis. lors. Les chiffres communiqués par le Bureau fédéral de la statistique montrent que l'agriculture se trouve actuellement exactement là où elle en était au cours des dernières années 30. Les chiffres du Bureau montrent que les prix de revient agricoles atteignent aujourd'hui l'indice 238·1, par rapport à l'indice 100 calculé en fonction de la période 1935-1939, mais le niveau des cours agricoles n'est que de 220·1. C'est dire que le rapport prix de revient-prix de vente, à en croire les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, est encore plus mauvais actuellement qu'au cours de la période 1935-1939, époque où nous étions au plus profond de la crise. Veut-on savoir la raison du chômage chez-nous? Veut-on savoir pourquoi les cultivateurs ont du mal à rencontrer leurs obligations? La réponse est là, dans les chiffres que je viens de citer.

Les promesses et les engagements des libéraux nous avaient fait croire que l'agriculture serait assurée de cours convenables après la guerre, compte tenu de ce qu'elle avait dû se contenter de cours peu élevés pendant celle-ci. Mais le programme du gouvernement actuel est tel que les prix de soutien sont non seulement insuffisants, mais encore ne s'appliquent même pas.

Le 6 décembre dernier, le ministre de l'Agriculture, s'adressant à la conférence fédérale-provinciale, confessait publiquement que son prix minimum pour les œufs n'était pas payé. Il déclarait que le prix minimum était de 38c. la douzaine et que le producteur avait droit au moins à 32c. la douzaine. Il citait des chiffres révélant que les cultivateurs recevaient 30c. la douzaine à Edmonton, 27c. à Winnipeg et 37c. à London. Les prix minimums du Gouvernement pour les produits agricoles sont non seulement insuffisants mais ce sont des prix minimums documentaires, des prix minimums fictifs, de la pure invention, selon les paroles du ministre de l'Agriculture même. Il a admis à la conférence fédérale-provinciale que les cultivateurs ne recevaient pas ces prix.

De nombreux discours ont été prononcés sur la situation des producteurs de blé et sur l'industrie du blé de notre pays. Le ministre du Commerce se dit toujours très optimiste. Il a répété à maintes reprises que les exportations de la présente année-récolte montaient en flèche, que les ventes s'accéléraient et qu'on aurait très peu de difficulté.

Je crois qu'une amélioration se dessine, mais non pas de la façon qu'a indiquée le ministre du Commerce. D'après le dernier bulletin hebdomadaire publié par la Commission des grains pour la période qui s'étend du 1er août 1954 au 5 janvier 1955, nous avons exporté 99·6 millions de boisseaux de blé, comparativement à 99·7 millions au cours de la période correspondante de l'année dernière. Jusqu'ici, cette année, les exportations sont aussi faibles que l'an dernier, qui n'a pas été une bonne année. Nous pouvons simplement espérer qu'il y aura amélioration pour ce qui est de nos exportations et de nos ventes de blé canadien.

Les cultivateurs ont vendu beaucoup moins de blé cette année, les chiffres s'établissant à 230·9 millions de boisseaux pour l'an dernier et seulement 111·7 millions pour la présente année. N'allez pas croire que la raison principale pour laquelle les cultivateurs de l'Ouest manquent d'argent comptant à l'heure actuelle est une récolte déficitaire. En réalité, le cultivateur de l'Ouest n'a pas même pu vendre les petites quantités de céréales qu'il a battues. Je crois que la majorité des cultivateurs n'auront que très peu de céréales sur leurs fermes à la fin de la présente année-récolte. Le cultivateur a pu garder les élévateurs remplis et s'il n'a pas d'argent, c'est que les ventes ont diminué et que le rapport entre son prix de vente et son prix de revient laisse vraiment à désirer.

Une délégation représentant des groupements agricoles de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario se trouve présentement à Ottawa. Elle a présenté au Cabinet, ce matin, un mémoire bien étoffé dans lequel elle demande, entre autres choses, que l'on accorde aux cultivateurs des prix de soutien suffisants, qu'on leur accorde les prix de parité pour le blé vendu au Canada et des prix minimums suffisants pour le blé vendu sur les marchés internationaux.

Tous les pays qui sont d'importants producteurs de blé garantissent un prix de soutien aux producteurs de cette céréale. Il suffit d'examiner le prix de soutien établi dans ces divers pays pour constater que le Canada est en mauvaise posture à cet égard. Il vient au dernier rang. En Argentine, on garantit un prix de $2.72 le boisseau au producteur de blé; en Australie, $1.55 pour le boisseau de blé consommé au pays; il y a aussi le montant garanti à l'égard du prix de revient du blé destiné à l'exportation. Le prix garanti à l'agriculteur est de $2.73 le boisseau, en Espagne; $2.53, au Japon; $2.45, en Grèce; $2.95, en France; $2.49, en Belgique; $2.28, en Suède; de $2.28 à $3, en Turquie; $2.22, au Royaume-Uni; $2.24, aux États-Unis; en Allemagne occidentale, de $2.72 à $2.83. Le Canada a le prix garanti le plus bas, soit $1.40 le boisseau à Fort-Wil-

liam, ce qui signifie un prix réel d'environ $1.20 que touche l'agriculteur à l'élévateur régional pour le blé nº 2 du Nord.

Il est trois faits relatifs à la culture du blé chez nous qu'il ne faut pas oublier. N'oublions pas, tout d'abord, qu'on produit au Canada la meilleure qualité de blé qui soit dans le monde, mais sous un régime libéral, nos producteurs sont contraints de subir le coût de la vie le plus élevé au monde, et un prix garanti le plus faible des pays du monde libre. Je dirai que l'attitude qu'affiche le gouvernement canadien lorsqu'il traite ainsi les producteurs de blé est honteuse. Rien d'étonnant que les agriculteurs de l'Ouest canadien pèsent actuellement, par l'intermédiaire de leurs syndicats agricoles et autres organisations, l'opportunité de se rendre de nouveau en masse à Ottawa, afin de bien faire comprendre à ce gouvernement anti-agraire la nécessité d'augmenter le prix de soutien du blé canadien.

Il est vraiment lamentable que le Canada, c'est-à-dire l'un des plus riches pays, sinon le plus riche du monde si l'on exprime cette richesse par habitant, verse à ses producteurs de blé le prix garanti le moins élevé. La politique agricole du Gouvernement est nettement et décidément contraire aux intérêts des producteurs, puisqu'elle n'assure pas aux cultivateurs de prix minimum garanti, comme le leur avait promis feu M. King, premier ministre, au moment où, pendant la guerre, l'agriculture devait accepter des prix extrêmement bas.

Nous, les cécéfistes, estimons que les principes établis lors de la première conférence fédérale-provinciale après la guerre étaient de sains principes. A notre avis, les Canadiens de toutes nos provinces ont droit à un niveau minimum de services. Nous croyons que des accords entre le gouvernement fédéral et les provinces sont nécessaires si le Gouvernement veut adopter la politique financière qui s'impose afin de maintenir l'embauchage intégral. A notre avis, les ententes seraient d'un précieux secours dans les autres domaines qui ont fait l'objet de propositions à la première conférence. Nous regrettons que le Gouvernement s'oppose à donner suite à ces importantes mesures d'ordre financier et de sécurité sociale. Feu le premier ministre Mackenzie King avait déclaré que, dès qu'un nombre suffisant de provinces auraient signé l'entente fiscale, il donnerait suite aux diverses mesures de sécurité sociale et d'embauchage intégral proposées.

Mais le programme a subi une modification avec le premier ministre actuel (M. Saint-Laurent). L'honorable D. C. Abbott, qui était ministre des Finances en décembre 1950, a dit alors que même si toutes les provinces signaient un accord fiscal, le gouvernement fédéral n'était engagé à rien dans tout autre domaine.

Le Gouvernement a démontré par ses actes, qu'il ne prendra pas les mesures nécessaires à assurer le plein emploi. Lorsque le ministre des Finances d'alors a prononcé son discours du budget à la Chambre des communes, à la session de 1954, il a prévu que la production réelle de richesses au Canada n'augmenterait pas au cours de l'an prochain. Étant donné l'accroissement de la population et les améliorations de la technologie, la production réelle de richesse chez nous devrait augmenter d'au moins 5 p. 100 chaque année. Au lieu de monter de 5 p. 100, prédit-on, le produit national brut baissera probablement de 500 millions. Même si l'on tient compte d'une récolte déficitaire dans l'Ouest, il reste que, faute d'embauchage intégral au Canada, nous avons perdu, en 1954, 1 milliard 200 millions de dollars environ au chapitre de la production de richesses. Cette somme représente assez d'avoir pour instituer un programme d'assurance-santé, pour relever les allocations familiales, et pour stabiliser le prix des produits agricoles. Mais le Gouvernement a permis que la production baisse et que les Canadiens perdent 1 milliard 200 millions de dollars au chapitre de la production de richesses.

Avant-hier, le premier ministre a annoncé unilatéralement certains résultats des pourparlers sur les impôts qu'il a eus avec le premier ministre de Québec. On s'attend d'ordinaire que lorsque deux gouvernements ont mené des négociations, les documents ou les textes de déclarations soient déposés en même temps. Mais le gouvernement fédéral a présenté son communiqué tel jour, sans que d'ailleurs le premier ministre de Québec en fasse un, et il n'a déposé les lettres que le jour suivant.

Je devrai sans doute critiquer dans une certaine mesure le premier ministre du Québec, mais je ne le décrierai pas autant que l'a fait le premier ministre quand, selon ce que rapporte la *Gazette* de Montréal, il a dit que la prospérité et la croissance du Canada faisaient plaisir à tout le monde sauf aux pays situés derrière le rideau de fer et à certaines personnes de la province de Québec. Je pourrai critiquer le premier ministre du Québec mais je ne le ferai jamais en de pareils termes car bien que je désapprouve fortement l'attitude prise par le premier ministre du Québec, je soutiens qu'il ne faut pas parler de la sorte de n'importe quel premier ministre provincial car tous ont été élus par vote démocratique.

**M. Dufresne:** Pourquoi différez-vous d'opinion avec lui? Est-ce simplement parce que vous êtes socialiste?

**M. Argue:** Voici une interruption aussi intelligente ou à peu près que les observations du préopinant, lesquelles ont duré quelque quarante minutes. Je ne crois pas qu'une telle question mérite une réponse.

**M. Dufresne:** Vous ne pouvez en trouver aucune.

**M. Argue:** La déclaration du premier ministre du Canada dans laquelle il dit qu'on modifierait la loi de l'impôt sur le revenu de façon à réduire de dix p. 100 l'impôt fédéral dans le Québec indique selon moi que le gouvernement fédéral a complètement abdiqué devant le premier ministre de la province de Québec.

Le premier ministre nous a dit que la réduction de 10 p. 100 correspond exactement au montant qui sera perçu au moyen de l'impôt de 15 p. 100 imposé dans la province de Québec. Le Canada se retrouve maintenant là où il en était avant la guerre alors que les impôts variaient d'une province à l'autre. Nous en subissons tous les mauvais effets, double imposition, fiscalité différente; aussi, suis-je extrêmement désappointé de voir que le gouvernement fédéral a fait cette concession au premier ministre de Québec. C'est un mauvais service rendu au Canada.

**M. Dufresne:** Vous admettez cependant qu'il a été habile.

**M. Argue:** La nation aura à souffrir de cette mesure, car elle montre que le gouvernement a oublié les principes énoncés lors de la conférence fédérale-provinciale qui a suivi la guerre. Elle montre, de façon concluante, que le gouvernement actuel n'est pas prêt à adopter les mesures d'ordre fiscal et économique qui s'imposent si l'on veut garantir le plein emploi et la prospérité complète.

Les résultats de ce renversement d'attitude et de ligne de conduite, on les voit dans le fait qu'en 1954 les Canadiens ont perdu 1·2 milliard par suite des richesses qui n'ont pas été produites. Cela montre que le gouvernement actuel a maintenant abandonné l'idée d'un programme de sécurité sociale qui comprendrait l'assurance-santé. Dans les conférences initiales, je crois que le projet d'assurance-santé était l'un des plus importants. La nouvelle communiquée par le premier ministre montre qu'il renonce maintenant même à son programme d'assurance-santé.

Les propositions présentées aux premières conférences fédérales-provinciales auraient permis aux habitants de toutes les provinces du Canada d'obtenir un minimum fondamental de services provinciaux. Les provinces n'ont pas les ressources fiscales nécessaires pour remplir les obligations prévues par la constitution canadienne. Les recettes du gouvernement fédéral s'élèvent à 4·5 milliards de dollars par an. Les recettes globales des dix provinces réunies ne s'élèvent qu'à environ 1 milliard 400 millions par an, et les recettes globales de tous les gouvernements municipaux du Canada, tant ruraux qu'urbains, s'élèvent à environ 900 millions par an. De l'ensemble des recettes fiscales, le gouvernement fédéral touche donc 73 p. 100, les provinces 17 p. 100 et tous les gouvernements municipaux 10 p. 100. Voilà pourquoi le Gouvernement fédéral doit nécessairement prévoir des subventions plus fortes et des mesures,—afin de permettre aux provinces de s'acquitter des obligations importantes prévues dans la constitution.

Une des plus importantes de ces obligations consiste à assurer les services d'enseignement, une autre comporte les services de voirie, aujourd'hui indispensable pour la nation. Dès 1912, le gouvernement des États-Unis a reconnu la nécessité d'un programme de voirie satisfaisant et il a assuré des subventions aux États en vue de l'aménagement des routes. Aujourd'hui, les États-Unis ont un bon réseau routier, et le président Eisenhower a proposé au Congrès de voter 101 milliards de dollars pour aménagement de routes aux États-Unis au cours des dix prochaines années. Si le gouvernement fédéral faisait de même, toutes proportions gardées, il consacrerait 909 millions de dollars par année à l'aménagement de routes.

On trouve dans les prévisions budgétaires un seul poste, affectant la magnifique somme de 15 millions de dollars pour la route transcanadienne. Le montant devrait être de 909 millions de dollars par année, si le gouvernement canadien participait à l'aménagement de routes dans la même mesure que le gouvernement des États-Unis, toutes proportions gardées. Par ailleurs, notre pays, a une superficie beaucoup plus vaste que les États-Unis. Si le gouvernement canadien voulait entreprendre un programme d'aménagement de routes comportant le même genre de voies et chaussées, il n'y a pas de doute que ce programme entraînerait des déboursés beaucoup plus considérables. Notre gouvernement devrait songer sérieusement à dispenser immédiatement des subventions suffisantes pour l'aménagement de routes dans les diverses régions de notre pays.

Les États-Unis ne subventionnent pas uniquement l'aménagement d'autostrades, pas uniquement la construction des routes ordinaires dans les États, mais ils participent à l'aménagement de n'importe quel mille de route, de quelque importance que ce soit,

même des routes servant aux exploitations agricoles ou menant aux marchés et des routes utilisées par les autobus scolaires locaux.

Au Canada, les municipalités rurales, voire les municipalités urbaines que doit traverser une route principale, constatent qu'il est impossible d'aménager le réseau routier qui convient.

La raison pour laquelle les municipalités canadiennes sont incapables d'aménager des routes suffisantes, c'est que l'assiette de l'impôt municipal est trop restreinte. Les municipalités tirent presque tout leur revenu de l'impôt foncier. L'impôt foncier frappant la propriété rurale et urbaine, destiné aux routes et aux écoles devient presque insupportable dans chaque province. S'il est un problème politique qui est le même dans toutes les provinces c'est bien celui-ci: insuffisances des routes, imposition foncière excessive, incapacité des municipalités à aménager des chemins, vu l'assiette trop exiguë de leur impôt.

Les mêmes réflexions valent pour les moyens d'instruction. Tous les pays au monde qui se vantent d'être des démocraties amies du progrès devraient assurer des fonds suffisants pour assurer à tous leurs jeunes gens des chances égales du point de vue de l'instruction. Nous connaissons le point de vue du premier ministre de la province de Québec en ce qui concerne les subventions aux universités. Il les refuse. Lorsque l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) demande que le gouvernement fédéral assure des subventions en vue de donner à tout le monde des chances égales d'instruction, au palier des écoles primaires ou secondaires, le Gouvernement se laisse influencer par le point de vue du premier ministre de Québec au point qu'il refuse d'avancer des subventions au titre de l'éducation au Canada. Il en résulte, dans un grand nombre de provinces, un abaissement du niveau d'instruction.

J'en reviens à la déclaration faite par moi plus tôt lorsque je disais que le premier ministre du Canada avait capitulé, à peu près sans condition, en se rendant aux demandes du premier ministre Duplessis. On en a la démonstration dans la déclaration qu'il a faite avant-hier à la Chambre. Non seulement a-t-il capitulé en ce qui concerne les accords fiscaux, mais encore a-t-il cédé au grand porte-parole des idées nationalistes au point qu'aujourd'hui il en est arrivé à dire: "Pas de subventions à l'éducation; laissons les enfants du Canada inégalement partagés sous ce rapport." Cette façon d'agir est honteuse.

Je souhaite que le gouvernement fédéral, lors des conférences fédérales-provinciales qui s'annoncent, revienne aux principes qu'il a soumis à la conférence fédérale-provinciale tenue après la guerre et que, même à cette heure tardive, il prenne des initiatives qui assurent le plein emploi, un régime de sécurité sociale répondant à nos besoins et l'assurance-santé dès maintenant. J'espère qu'il adoptera des mesures qui assureront à l'agriculteur des prix minimums garantis et suffisants, en même temps que sa juste part du revenu national, et qu'ainsi chaque gouvernement provincial du pays disposera des ressources financières dont il a besoin pour s'acquitter des obligations dont le revêt la constitution.

On ne doit pas permettre que l'attitude du premier ministre de la province de Québec condamne 15 millions de Canadiens à acquitter des frais élevés d'hôpital et de médecin, les prive de routes suffisantes et de moyens de formation convenables, ni qu'elle fasse perdre à la nation, en une seule année, 1,200 millions de production de richesses.

J'affirme encore une fois que le gouvernement du Canada doit cesser de sacrifier le bien-être de 15 millions de Canadiens sur l'autel de l'ultra-nationalisme. Si l'on juge que cette affirmation va trop loin, je demande aux honorables députés de lire la déclaration que le premier ministre a faite au Club de réforme de Québec en septembre dernier.

**M. John Borden Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'hésite à prendre si tôt la parole à cette session, car je suis sûr que la règle générale qui veut qu'on soit présent, mais qu'on se taise, s'applique aussi bien aux nouveaux députés qu'aux petits enfants. Mais les temps sont changés. Je sais bien que mes deux filles en ont beaucoup plus à dire que n'en avaient leurs parents. Aussi, on me permettra sans doute de passer outre à la règle d'or du silence.

J'admets que je me suis demandé sur quoi je ferais porter mon premier discours en cette enceinte. Je ne tiens nullement à fulminer des condamnations, ni des dénonciations, pas plus que je ne veux adresser une masse de félicitations au Gouvernement. Toutefois, il faut le reconnaître, en tant que membre de l'opposition, ce groupe de députés sans lequel aucun gouvernement ne peut fonctionner de façon efficace, j'ai le devoir de signaler les lacunes et déficiences du Gouvernement. Je dirai même que ce privilège n'existe que dans la mesure où les critiques peuvent être constructives et présentent des solutions utiles.

Évidemment, les critiques, qu'elles soient constructives ou non, peuvent n'être pas entendues. Mon chef a accordé au Gouvernement un diplôme: il l'a déclaré le plus grand libre-échangiste de tous les temps. Je lui conférerais un degré que j'appellerais celui

de l'admiration mutuelle. On ne pourrait peut-être pas lui adresser de reproches, parce qu'il est possible de lui conférer un tel diplôme, étant donné que 20 ans au pouvoir l'ont convaincu qu'il ne peut y avoir d'autre forme de gouvernement que le sien.

Mais il y en a une autre; je devrai peut-être même pour exprimer mon point de vue recourir à des termes honnis tels que les droits de douane, la protection et la libre entreprise.

Quels sont les problèmes auxquels ils nous faut aujourd'hui faire face? Le plus important est, certes, celui du chômage. Je suis d'accord avec le ministre du Travail (M. Gregg) lorsqu'il dit qu'il n'existe aucune formule magique qui permettrait d'y mettre fin. Mais si le chômage était de caractère aussi régional et saisonnier qu'a bien voulu l'indiquer le discours du trône, je crois que la formule magique des dons de l'État remédieraient à cet état de choses. Toutefois, je suis convaincu que le ministre du Travail ne sait pas moins que nous que la situation avec laquelle nous sommes maintenant aux prises est bien plus grave. Je sais que, dans la circonscription de York-Ouest, le chômage est aujourd'hui plus considérable que jamais depuis la grande crise économique; je n'ai nul besoin de consulter les données du Bureau fédéral de la statistique pour m'en convaincre.

Mais, après avoir formulé nos critiques, avons-nous un remède à proposer? D'abord, l'état de choses dont il s'agit ne pourra s'améliorer que si les trois associés que comporte le régime de libre entreprise s'unissent pour établir un programme d'action. Qui sont ces trois associés? Premièrement, l'ouvrier; deuxièmement la direction ou l'entreprise, et enfin, l'État. Chacun d'eux a un rôle essentiel à remplir.

Aux travailleurs je dirai que nous ne pouvons soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, à moins d'obtenir davantage pour notre dollar de production. Je le dis bien clairement, je ne pense pas que les salaires soient trop élevés. Loin de là. Mais, si on demande aux hommes d'affaires de trouver de meilleures et de plus efficaces méthodes de production afin d'abaisser les prix de revient, je crois que les travailleurs doivent également participer au même programme pour s'assurer que la tâche quotidienne de chaque ouvrier assure une plus grande productivité.

Aux employeurs je dirai que ce sont eux qui doivent assumer l'important fardeau qui consiste à réaliser la plus grande production au prix le moins élevé. Les méthodes de production doivent faire l'objet d'une étude constante. Il faut de plus en plus insister, semble-t-il, sur l'installation d'outillage automatique. Il nous faut faire l'essai de nouvelles techniques de vente et chercher de nouveaux débouchés, afin de nous libérer de la dépendance des États-Unis.



L'industrie a réalisé de grandes choses, mais on semble de plus en plus porté à demander de l'aide de l'État même dans des domaines peu importants. Les chefs d'entreprises doivent se rendre compte que si l'on demande de l'aide à l'État, la réponse ne peut être satisfaisante si l'État demande la règlementation. Et le Gouvernement ne manifeste aucune répugnance à accepter le principe qui consiste à réglementer tous les secteurs de la vie économique du pays, si on lui en fournit l'occasion.

Je pourrais peut-être soumettre cette pensée à l'attention spéciale des présidents de banque, dont je lis chaque année les longs rapports. Si l'on ne peut répondre aux besoins de crédit du pays sans les garanties de l'État, un contrôle administratif d'État de plus en plus rigoureux peut en être le seul résultat, ce qui en définitive amènerait l'État à réglementer tous les secteurs du régime bancaire.

Qu'est-ce que le Gouvernement peut faire pour remédier au chômage au lieu de recourir à la stimulation artificielle comme il fait? Je crois qu'il pourrait faire beaucoup. Mais le Gouvernement n'a rien fait. Nous ne préconisons pas les droits douaniers élevés ni la protection, mais nous demandons qu'on mette fin au programme naïf consistant à nous lier, en vertu d'accords commerciaux, à des pays qui n'appliquent pas les mêmes règles. Le problème est aussi simple que cela. Après avoir divisé les équipes et nous être préparés au coup d'envoi, nous apprenons que notre adversaire vient de construire un mur en briques sur la ligne de 20 verges. De la sorte, nous pourrons tout au plus compter des points simples. Les touchés seront toujours contre nous, et n'est-ce pas précisément ce que notre gouvernement a toujours permis? Nos deux plus gros clients, les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont admis ou refusé l'importation de nos produits, à leur gré, indépendamment des Accords de Genève sur les tarifs douaniers et le commerce.

Je le déclare au ministre des Finances (M. Harris), si l'industrie est appelée à réduire ses frais, à améliorer les techniques de production et à économiser, elle a le droit de dire au gouvernement actuel d'économiser, d'améliorer lui-même ses méthodes et de réduire son programme d'imposition tout comme il lui a demandé de réduire ses prix pour pénétrer sur les marchés mondiaux. Certes on n'exagère pas en demandant au Gouvernement de réduire ses dépenses générales tout

comme l'ont fait les États-Unis au cours des deux dernières années.

Le Gouvernement pourrait prendre une autre mesure avantageuse, s'il reprenait l'examen de ce qui me paraît être un taux du change fort artificiel à l'égard du dollar canadien. Il saute aux yeux que le taux en cause ne se fonde pas sur ce que le monde désire les dollars canadiens à des fins commerciales, car notre position défavorable à cet égard a déjà été signalée avec énergie par le député d'Eglinton (M. Fleming). La véritable demande qui s'exerce sur les marchés mondiaux de l'argent à l'égard des dollars canadiens porte sur l'aspect "immobilisations" et la valeur artificiellement élevée qu'on lui attribue constitue pour nos fabricants un handicap réel qui influe sur leur situation commerciale. Nous devrions nous attaquer immédiatement à ce problème. Je tremble à la seule pensée de ce qui va survenir si nous n'agissons pas. Qu'arrivera-t-il lorsque les financiers étrangers, ayant réalisé leur programme de construction, commenceront à demander le versement de leurs dividendes?

N'est-ce pas de cette façon que le Gouvernement doit s'attaquer aux problèmes que pose chez nous le chômage? Il semble n'y avoir aucune alternative. Que ferons-nous? Continuerons-nous à stimuler artificiellement notre économie, serons-nous un peu plus généreux envers les employés et les patrons, à même la caisse d'assurance-chômage remplie avec l'argent qu'ils ont péniblement gagné, ou aborderons-nous avec la froide logique et le sens des faits qui s'imposent le plus grave problème de l'heure au Canada?

La crainte du chômage préoccupe énormément plus, selon moi, celui qui est propriétaire de sa maison que n'importe quel autre citoyen. L'honorable député de Spadina (M. Croll) a insisté ici sur ce point et a proposé une façon de protéger les personnes qui achètent une maison sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. J'appuie sans réserve l'institution d'un régime d'assurance de la mise de fonds. Soit dit en passant, j'ai fortement préconisé d'un tel plan durant la campagne électorale qui a précédé l'élection complémentaire d'York-Ouest.

Toutefois, le problème qui se pose vraiment à ceux qui sont propriétaires, c'est celui de la contribution financière qu'ils doivent verser à titre de contribuables municipaux. Les municipalités ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs obligations par suite de la situation déplorable dans laquelle on les a placées en ce qui a trait aux sources de revenus fiscaux. J'ai la ferme conviction que nous chargeons les municipalités de responsabilités bien trop lourdes. J'ai bien du mal à comprendre pourquoi la propriété immobilière devrait porter presque à elle seule tout le fardeau des frais d'éducation, des services de police et d'autres services similaires. Ces services ne profitent-ils pas à toutes les personnes et non pas aux seuls propriétaires d'habitations? Lorsque la conférence fédérale-provinciale aura lieu, j'espère que les problèmes des municipalités seront sérieusement étudiés à fond car autrement on peut se demander si les services essentiels pourront être maintenus et accrus.

Le ministre des Finances devrait se rappeler que le propriétaire d'une maison d'habitation a droit à un adoucissement fiscal. Il a consacré à sa maison la plus forte immobilisation de sa vie. Ce placement est utile à l'essor du pays puisqu'il a créé plus d'emploi que toute autre immobilisation sous forme d'actions ordinaires d'une société et pourtant, monsieur l'Orateur, le Gouvernement a consenti une réduction d'impôt de 20 p. 100 sur les dividendes provenant des actions ordinaires et cela en faveur de quiconque fait de telles immobilisations. Il est bien plus important, je tiens à le dire au ministre des Finances, d'accorder une réduction d'impôt sur les paiements annuels effectués en remboursement du capital consacré à l'achat d'une maison et sur les taxes immobilières acquittées à l'égard de celle-ci.

Mettons, par exemple, que l'acheteur verse chaque année $400 en remboursement de l'hypothèque qui grève sa maison et $200 en impôt immobilier. Chacune des sommes ainsi versées a créé de l'emploi. C'est un véritable placement, tout comme l'achat d'actions ordinaires de l'une de nos sociétés.

Il devrait bénéficier à l'égard de l'impôt sur le revenu d'une réduction de 20 p. 100 du montant global du principal et du montant d'impôts fonciers, soit $120. Si une telle formule est inacceptable pour le Gouvernement, le moins qu'on puisse faire serait de permettre au propriétaire de maison de déduire du montant de l'impôt à acquitter sur le revenu les impôts fonciers qu'il paie à l'égard de sa maison.

Je ne puis reprendre mon siège sans signaler que durant l'année dernière ma circonscription d'York-Ouest a souffert de deux graves désastres. D'abord, par suite de l'écrasement d'un avion d'Air-Canada à Moose-Jaw, elle a perdu son distingué et très vénéré représentant à la Chambre, Rodney Adamson et son épouse Cynthia. Je sais que la Chambre et notre parti regrettent vivement sa disparition, car il était un brillant parlementaire. Plus tard, au cours de l'année, York-Ouest a subi le gros de l'ouragan Hazel. Les pertes de vie et les dégâts matériels ont été effarents mais notre popu-

lation s'est mise au travail avec une détermination acharnée. Ses efforts et ses apports financiers aux diverses campagnes de charité ont été extraordinaires.

Il ne faut pas que ma circonscription se soit imposé en vain ce sacrifice. Certes, le désastre a fait comprendre à la Chambre la nécessité d'un service national suffisant de défense passive. C'est un programme qui exige plus que des sirènes pour raids aériens. Il exige un effectif permanent suffisant, si petit soit-il, tout comme l'Armée. Veillons à l'assurer, car j'ai vu les dirigeants municipaux travailler dans des conditions effarantes qui ne devraient pas exister dans une société bien organisée.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, j'aurais aimé prononcer une grande partie de mon discours en français mais, pour un nouveau député, il est déjà assez difficile de prononcer son premier discours dans sa langue maternelle sans s'aventurer dans l'autre langue officielle de notre pays. J'espère faire mieux à l'avenir.

*(Traduction)*

**M. John Decore (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'ai de nouveau l'honneur d'adresser la parole à la Chambre des communes au nom de la plus belle des circonscriptions électorales canadiennes. Puis-je tout d'abord me joindre aux autres qui ont félicité les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. La façon dont ces deux messieurs se sont acquittés de leur tâche leur fait certes honneur, ainsi qu'à leurs commettants, et est conforme aux meilleures traditions de la Chambre.

Lorsque je dis avoir l'honneur de représenter une des plus belles régions du Canada, je veux parler, évidemment, de la population de ma circonscription. Il n'y a peut-être aucune circonscription rurale au Canada où la population soit aussi cosmopolite que celle de Vegreville. Il est vrai que la puissance du Canada repose dans la diversité. Quand nous considérons le Canada dans son ensemble, nous y trouvons des gens de cultures différentes, d'origines différentes, de traditions différentes, et chacun d'entre eux a quelque chose à apporter à l'édification d'une nouvelle culture nationale canadienne et à la consolidation de la nation. Je dis donc que la circonscription de Vegreville est la plus cosmopolite et je crois qu'on peut y trouver le meilleur exemple d'unité, parce que ses habitants, quelle que soit leur origine, savent se comprendre et s'entendre. J'ai aussi l'impression, exacte d'ailleurs, que l'actuel premier ministre (M. St-Laurent) passera à l'histoire comme l'un des plus grands architectes de notre unité nationale.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté, au cours du débat, certaines des observations de notre collègue de Rosthern (M. Tucker) surtout en ce qui concerne les droits de douane. Je tiens à assurer la Chambre que la population de ma province souscrira certainement à ses points de vue. Le Canada est la troisième nation commerçante du monde. Elle n'est dépassée que par les États-Unis et le Royaume-Uni. Le bien-être de notre pays tient au volume de notre commerce étranger.

La même observation vaut du reste pour toutes les parties de notre population. C'est en tout cas on ne peut plus vrai de l'Ouest. Il est absolument indispensable, en effet, que les habitants des Prairies bénéficient d'un marché pour le blé et autres produits agricoles. Il en va d'ailleurs de même des pêcheurs de l'Atlantique ou du Pacifique, comme des ouvriers qui fabriquent une grande partie de nos produits industriels. Il reste que si nous voulons que l'étranger nous achète ce que nous avons à vendre il faut que nous soyons prêts à leur acheter à notre tour. C'est pourquoi la majoration des droits douaniers ne saurait favoriser le commerce; au contraire, ces droits y font toujours obstacle.

A cause de certaines restrictions imposées à nos exportations par le gouvernement des États-Unis, je me rends compte qu'il faut protéger nos industries dans une certaine mesure. Il faut que nous en facilitions l'expansion et le développement et que nous suscitions la création d'un plus grand nombre d'emplois pour notre population. Je crois que les États-Unis sont aujourd'hui à la croisée des chemins pour ce qui est de donner la direction économique. Il leur faudra décider, sans tarder, si les échanges entre les pays doivent être plus considérables et plus libres. A ce sujet, le Canada a eu le courage et la volonté de donner l'exemple en s'efforçant d'abolir les obstacles à la liberté des échanges.

Représentant d'une région agricole, je tolère parfois difficilement l'attitude fataliste de certains individus qui considèrent l'agriculture comme si elle était le pire genre d'occupation. L'agriculture est, au contraire, l'une des plus belles occupations de l'homme. Il se peut que je pense ainsi parce que je suis né et que j'ai été élevé sur une ferme, mais l'attitude du cultivateur est celle de la plus grande indépendance et, depuis l'avènement des machines modernes, l'agriculture n'est plus le cauchemar qu'elle était dans le passé. Je crois que les députés conviendront avec moi qu'avec une direction éclairée et attentive

la plupart de ceux qui se lancent dans l'agriculture peuvent réussir.

L'agriculture comporte cependant beaucoup d'aléas et est souvent très décourageante et difficile. Le cultivateur est exposé aux baisses des prix, comme ce fut le cas dans les dures années 30.

Il subit les caprices du temps: grêle, sécheresse, gelée automnale, mauvais temps en période de récolte et, comme cela est arrivé l'an dernier, excès d'humidité. Nous savons tous que la récolte a été largement déficitaire dans les trois provinces des Prairies en 1954, particulièrement dans les régions centrales et septentrionales; une autre récolte déficitaire aurait des effets désastreux.

Il a été question, au cours du présent débat, de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Cette loi, qui remonte à 1939, est fort utile, mais j'estime encore avec le député de Rosthern que, vu la conjoncture actuelle, les versements devraient être élargis. J'irai plus loin. Je viens de dire qu'une autre récolte déficitaire aurait des effets désastreux pour les cultivateurs des trois provinces des Prairies, ce qui me porte à proposer que le Gouvernement étudie l'opportunité de demander aux cultivateurs qu'ils consentent au relèvement de leur cotisation. Actuellement de 1 p. 100, cette cotisation pourrait facilement être portée à 3 p. 100, sinon davantage.

Les gouvernements provinciaux et fédéral pourraient peut-être s'entendre pour que le cultivateur obtienne une aide beaucoup plus large qu'à l'heure actuelle en cas de récolte déficitaire. Je souhaite que les chefs des groupements agricoles se penchent sur cette question. Soit dit en passant, les organismes agricoles sont très souhaitables et nécessaires, selon moi, parce que leurs chefs ont l'occasion d'étudier divers problèmes et de présenter des propositions et conseils aux gouvernements provinciaux ou au gouvernement fédéral. Voilà pourquoi j'aimerais savoir ce que pensent les organismes agricoles au sujet de la proposition que j'ai formulée à l'égard de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Je tiens aussi à appeler l'attention de la Chambre et du Gouvernement sur un autre problème avec lequel sont aux prises les collectivités agricoles, un problème grave, selon moi. Je veux parler, on s'en doute bien, des grandes diffcultés que doivent surmonter les jeunes qui veulent s'adonner à l'agriculture.

Nous comprenons qu'il faut beaucoup de capital et qu'étant donné le manque de fonds, il est difficile à ces jeunes gens, ou aux autres qui le désirent, de se lancer dans l'agriculture. Nous nous rendons tous compte que le coût très élevé de l'outillage, ainsi que de la terre exige probablement, du moins dans notre région, un placement minimum de $15,000 pour entreprendre l'exploitation d'une ferme. Bien des gens voudraient s'y lancer, mais ils n'ont pas l'argent nécessaire.

Lorsque mon grand père est arrivé dans notre pays il y a 60 ans, il a pu obtenir un homestead moyennant $10. Toutefois, nous vivons maintenant à une époque différente et dans des conditions différentes. J'estime que nous avons encore en nous suffisamment d'esprit pionnier; cependant, je le répète, il faut avoir beaucoup de capital. On trouvera, par exemple, des familles qui, ayant quatre ou cinq fils, ne peuvent en établir qu'un sur une terre. Les autres ne sont pas en mesure de le faire. Ils sont obligés de se rendre dans un centre industriel quelconque, comme Hamilton ou Toronto, afin d'y trouver de l'emploi.

Que dire des ouvriers agricoles rémunérés? Il leur est extrêmement difficile d'économiser assez d'argent pour se lancer dans la culture. Il en est de même pour les nouveaux arrivants. Pourquoi un grand nombre de ces gens, qui ont la compétence voulue et désirent s'adonner à l'agriculture, trouvent-ils nécessaire de s'acheminer vers les centres industriels? Il fut un temps où les centres industriels pouvaient absorber ces gens, mais souvent ils n'ont fait qu'aggraver le problème du chômage.

Si je puis faire une légère digression, un des graves problèmes qui se posent dans les provinces des Prairies est l'insuffisance de gens qui vivent de leur travail. Si l'on compare le recensement de 1941 avec celui de 1951, qui est le dernier, on constate que même s'il y a eu une augmentation apparente d'environ 140,000 personnes en Alberta au cours de cette période, cette augmentation ne donne pas une idée exacte de la situation, car elle ne tient pas compte d'un facteur très important, soit l'accroissement naturel. Par accroissement naturel, j'entends l'excédent du nombre des naissances sur celui des décès. Nous avons des chiffres très exacts à cet égard. Si l'on tient compte de ces chiffres, on constate que la population de l'Alberta a accusé une perte nette de 9,500 personnes au cours de cette période de dix ans.

Cette perte n'est pas bien grave, mais les diminutions sont bien plus considérables et plus désastreuses au Manitoba et en Saskatchewan. Au Manitoba, la perte nette de population a été de 65,000 âmes et, en Saskatchewan, de plus de 200,000. Il est donc facile de voir que la population des trois provinces des Prairies a subi, au cours de la période écoulée entre 1941 et 1951, une perte

nette de plus d'un quart de million d'habitants. Non seulement, cela le démontre, nous n'avons pas réussi au cours de cette période à attirer des gens, mais nous n'avons pu garder ceux qui s'y trouvaient déjà. Une foule d'entre eux ont emménagé dans des centres industriels, car la population y est plus considérable, ce qui augmente les chances de succès.

Dans les provinces des Prairies ou les autres provinces, les jeunes qui désirent se lancer dans l'agriculture et possèdent l'expérience et l'ambition voulues devraient avoir l'occasion de rester sur les fermes. Ils pourraient bien mieux concourir à la richesse du pays si on les encourageait à rester sur les fermes où ils veulent demeurer. De fait, il est presque impossible de lancer une entreprise agricole, à cause des fortes immobilisations que cela nécessite.

Que pouvons-nous faire à ce propos? Je ne puis que formuler une proposition. Jadis, une foule de Canadiens n'avaient pas les moyens de posséder leur propre maison; puis on a soumis le plan national d'habitation qui n'est pas parfait, tant s'en faut. Il devrait probablement subir quelques modifications; or certaines ont déjà été proposées par le le député de Spadina (M. Croll). Il faut le reconnaître, la mise en œuvre de la loi a permis à des milliers de gens des grandes et des petites villes, qui autrement en auraient été incapables, de devenir propriétaires de leur maison.

En fait, on a réalisé ici un programme qui n'obligeait ni le gouvernement ni les institutions prêteuses à courir le moindre risque. Il ne s'agit nullement ici de charité, mais d'un programme dont les milliers de citoyens du pays ont bénéficié. Pourquoi n'instituerait-on pas un programme analogue pour venir en aide aux jeunes qui veulent se lancer dans l'agriculture?

Je ne demande pas qu'on fasse la charité. Certains de nous signaleront que nous avons déjà des lois pour venir en aide aux cultivateurs, par exemple la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, ainsi que la Commission canadienne des prêts agricoles. Toutefois, cette loi tend à venir en aide à ceux qui ont déjà commencé à exploiter une ferme: elle leur permet d'acheter du meilleur outillage, d'améliorer leur demeure ou d'acheter d'autres champs. Sauf erreur, toutefois, nos recueils de lois ne contiennent aucune mesure qui ressemble à la loi nationale sur l'habitation pour venir en aide à ceux qui veulent se lancer dans l'agriculture.

Monsieur l'Orateur, je crois qu'avec la collaboration des gouvernements provinciaux nous pourrions peut-être instaurer un programme analogue à celui que prévoit la loi nationale sur l'habitation. Nous avons déjà les rouages essentiels à l'établissement d'un tel programme: les bureaux des affaires des anciens combattants qui existent dans les diverses provinces. Le personnel de ces bureaux possède déjà la compétence et les connaissances nécessaires.

Vu qu'il y a encore place dans notre pays pour un essor de l'industrie agricole, je ne pense pas que nous voulions voir les gens à qui l'agriculture convient et qui ont une vaste expérience en ce domaine s'engager dans toute autre voie lorsqu'ils se sentent poussés vers l'agriculture. J'espère que le Gouvernement étudiera ce problème avec un très grand soin.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de prolonger indûment le débat. Néanmoins, de nombreuses questions importantes intéressent les habitants de Fraser-Valley, circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre. Je tâcherai donc d'indiquer ces problèmes et d'en parler aussi brièvement que possible, bien que je tienne à appuyer aussi fortement que l'exigent, selon moi, l'importance et l'urgence de ces questions.

L'économie de la vallée du Fraser, vous le savez sans doute, est très variée et les problèmes que je vais signaler aujourd'hui se rattachent à différents aspects de notre économie.

Les gens engagés dans l'industrie de la pêche jouent un grand rôle dans ma circonscription et depuis quelques semaines j'ai eu l'occasion de discuter avec eux certains des problèmes avec lesquels ils sont couramment aux prises. Je veux parler d'abord des règlements relatifs à la fermeture de la saison qui les touchent présentement. L'application de ces règlements occasionnera de nouvelles misères à ceux qui s'adonnent à cette industrie.

L'an dernier, le ministre a annoncé que la pêche commerciale sur le fleuve Fraser en amont du pont de New-Westminster serait interdite à compter du 16 septembre à titre de mesure de conservation. A la suite de protestations énergiques, cette décision a été modifiée et, pour 1954, la date de fermeture de la saison de pêche a été fixée au 8 octobre, pour 1955, au 30 septembre, et, pour 1956, au 15 septembre. Les pêcheurs de la région ont fort bien accueilli cette décision. Dans une lettre adressée au ministre des Pêcheries (M. Sinclair), j'ai exprimé l'espoir qu'après plus ample examen et enquête il ne serait peut-être pas nécessaire d'appliquer la fermeture plus tôt, c'est-à-dire aux dates prévues dans la déclaration. Au sujet de l'efficacité des

mesures touchant la fermeture l'automne dernier, qu'on me permette de donner lecture d'un court paragraphe que j'emprunte à un mémoire soumis par la section des pêcheurs au filet du syndicat des pêcheurs du Pacifique et des travailleurs des métiers connexes. Voici ce qu'on y dit au sujet de la fermeture:

Au moment où parut la proposition énoncée au paragraphe 5, notre organisme a fait tenir un mémoire au ministre fédéral des Pêcheries et lui a également signalé au cours d'un entretien à Vancouver que la mesure proposée non seulement allait causer un tort considérable aux pêcheurs et aux hommes d'affaires de la région, mais qu'elle ne produirait même pas l'effet souhaité, qui est d'augmenter le nombre des reproducteurs parvenant jusqu'aux cours d'eaux de la région située entre New-Westminster et Mission. Comme il n'y a eu aucune montaison de saumons roses, cette année, vers le fleuve Fraser, la pêche commerciale a été autorisée jusqu'au 8 octobre, pour être ensuite interrompue censément pour conserver le saumon-chien. Ce que nous prétendions a été pleinement confirmé, lorsque le 1er décembre (alors que, les années passées, toute pêche commerciale cessait automatiquement, selon la coutume, sur le fleuve Fraser), il n'y a jamais eu moins de saumon-chien dans les cours d'eau de la région, ce qui démontrait que l'interdiction de pêcher en amont du pont de New-Westminster n'y était pour rien.

C'est pourquoi je souhaite qu'on réfléchisse plus longuement à cette question. Comme je l'ai déjà dit, je souhaite aussi qu'à l'avenir on n'aille pas, comme on l'a laissé entendre, imposer des fermetures anticipées.

On a aussi prétendu que ces fermetures empêcheraient la prise de poisson de mauvaise qualité, ce qui serait le cas plus haut que ce point en particulier de la rivière. Je me permettrai de signaler à ce propos deux lettres, dont l'une a été adressée par le secrétaire du syndicat à la *Johnston Fishing and Packing Company* de New-Westminster (C.-B.). La voici:

Messieurs,

Les membres du conseil de direction de la section des pêcheurs à filets maillants de notre syndicat tiennent à obtenir des renseignements sur la façon dont on traite le saumon pris au delà du pont de New-Westminster. Vous n'ignorez sans doute pas qu'on a beaucoup parlé, à tort et à travers, de la qualité du saumon pris dans cette région. Afin de déterminer la vérité en cette affaire nous vous serions très obligés si vous pouviez répondre aux questions ci-dessous:

1. Lorsque le saumon est livré de vos collecteurs à votre établissement, le saumon pris et groupé au-dessus de New-Westminster est-il gardé tout à fait à part du saumon pris et groupé dans les autres parties de la première région?

2. Lorsque vous mettez le saumon en conserve dans votre établissement utilisez-vous un indice particulier en vue de faire la différence entre le saumon pris au-dessus du pont de New-Westminster et le saumon pris dans les autres parties de la première région?

3. Le laboratoire officiel exige-t-il une attestation de votre compagnie quant au lieu d'origine de tout colis de conserve de saumon soumis à l'inspection par votre société?

4. Sur la quantité totale de conserves produites cette année par votre fabrique quelle est la proportion des conserves de la catégorie "B"?

Je vous remercie à l'avance de tout renseignement que vous me communiquerez et qui vous paraîtra toucher à la catégorie de saumon pêché en amont du pont de Westminster.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments sincères.

Le secrétaire,

F. ROLLEY

En réponse, ils ont reçu la lettre suivante de la *Johnston Fishing and Packing Company*:

Pacific Fishermen and Allied Trades Union
298, rue Main
Vancouver 4, (C.-B.)
Compétence de M. Fred Rolley.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 4 dernier, dans laquelle vous posez quatre questions ayant trait à la pêche sur le Fraser, nous répondons "non" aux trois premières questions et "aucun" à la dernière.

Nous avons donc là le tableau d'une situation qui existe en fait, relativement à la prétention qu'en amont du pont de New-Westminster le poisson est de qualité inférieure.

Autre cause de soucis pour les pêcheurs, la longueur maximum des filets maillants qui peuvent être utilisés sur le Fraser n'est que de 150 brasses, tandis que la longueur permise dans le passé dans d'autres régions et aux pêcheurs à la seine est de 200 brasses. Des pêcheurs m'ont dit que les filets de 150 brasses ont un rendement d'environ 50 p. 100 seulement, parce qu'ils ont une tendance à se replier, alors que les filets de 200 brasses conservent à peu près toute leur longueur.

A cet égard, ces pêcheurs se demandent pourquoi on frappe d'une réduction à 150 brasses les filets maillants alors que les seines ne font l'objet d'aucune réduction. Ils sont aussi mécontents de ce que les pêcheurs au filet maillant sont l'objet d'une surveillance étroite, tandis qu'on ne se soucie guère de faire respecter les règlements intéressant la pêche à la seine.

Une dernière observation au sujet de la pêche. L'an dernier, on a dit qu'un certain nombre de navires de pêche à la seine reconstruits pourraient venir au Canada et bénéficier de certains dégrèvements d'impôts. Il fallait qu'ils fussent affectés pendant au moins deux ans à la pêche hauturière. On me signale que, l'automne dernier, au moins un de ces navires se serait rendu pour pêcher jusqu'à l'embouchure du fleuve. Les pêcheurs du Fraser qui emploient le filet maillant s'inquiètent de cet état de choses et des autres problèmes que j'ai signalés. Ils sont d'avis qu'on s'est entendu pour obliger, au moyen de mesures restrictives, les petits pêcheurs indépendants à renoncer à leur activité, afin que les bateaux à seines des grosses entreprises puissent réaliser des bénéfices encore plus considérables.

Je prie le ministre de se pencher sur ces questions. A mon sens, il devra se montrer éloquent,—plus que d'ordinaire, je pense,—s'il veut convaincre les pêcheurs que telle n'est pas la situation, si vraiment il n'en est pas ainsi.

Une autre question que je veux mentionner a trait à l'érosion des rives du fleuve et au danger d'inondations. Au moins certaines questions ici en cause sont propres à la vallée du Fraser, semble-t-il. Je n'ai pas entendu d'autres représentants en parler longuement; mais je puis dire qu'elles intéressent vivement les habitants de la vallée du Fraser.

Avant de partir pour Ottawa afin d'assister à la session, j'ai passé la plus grande partie d'un après-midi en compagnie du reeve de la municipalité de Kent, à inspecter le fleuve et les travaux de protection à divers endroits. Il y a, certes, lieu de s'inquiéter de l'avenir immédiat. Je citerai l'extrait suivant du rapport annuel de M. J. L. MacDonald, commissaire des digues de la province, qui figure dans le rapport du service des terres pour l'année se terminant le 31 décembre 1953 et qu'a publié le *Fraser Valley Record*:

> De mémoire d'un grand nombre de personnes, le Fraser a encore emporté de vastes étendues de terres fertiles, remplaçant les maisons et les fermes par des bancs de cailloux. Cette action destructive se poursuit. Ses résultats sont particulièrement évidents dans les régions de Kent, de l'île Nicomen, de Mataqui et de Pitt-Meadows. Sur l'île Nicomen, le ministère des Travaux publics a dû retracer trois fois dans la même année le cours de la route qui passait à l'extérieur de la digue pour la faire passer plus loin de la rive. Il y a lieu de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses.
>
> Trouver une solution du problème qui tendrait à maîtriser la cause, n'est pas chose facile. Il faudra, pour y parvenir, une enquête et des études techniques approfondies.
>
> Des mesures correctives ne sont pas à la portée des districts locaux. Le sujet a de l'importance, tant pour la Colombie-Britannique que pour le reste du Canada.

Dans le seul district de Kent, sauf erreur, on a perdu 1,200 acres de précieuse terre arable. Les fermes courent actuellement un danger immédiat par suite de l'érosion. A un autre endroit, le fleuve menace de pratiquer une brèche dans la berge et de se faire un autre lit. Si cela arrivait, non seulement ce serait désastreux pour les cultivateurs, mais on se demande si la navigation serait possible dans cette partie lorsque les eaux sont basses.

A la suite d'une étude de la région, des ingénieurs ont estimé que les travaux nécessaires coûteraient environ $43,500. La municipalité s'est engagée à verser $7,000 durant l'année courante pour des travaux à effectuer sur la berge, et le district ne peut absolument pas assumer d'autres responsabilités pour l'instant. La nature du problème est telle qu'un autre retard à le résoudre sera désastreux, non seulement pour les quelques cultivateurs établis près de la berge, mais aussi pour toute la localité.

Je pourrais ajouter, à cet égard, que le passage des remorqueurs aggrave considérablement le phénomène naturel de l'érosion. Ces bateaux se tiennent près de la rive afin d'éviter les courants puissants. Lorsque les vagues se brisent sur le rivage et se retirent ensuite, on peut y voir la terre qu'elles transportent. Nous sommes reconnaissants de l'aide fédérale en ce domaine; mais nous demandons instamment qu'on s'efforce de résoudre tout le problème pour de bon et de calmer les craintes de ceux qui risquent de perdre de grandes étendues de leurs terres.

Ce qui est vrai de Kent l'est aussi d'autres régions dont j'ai déjà parlé, et d'Albion, plus en aval. Comme l'an dernier, j'aborderai encore un autre sujet qui concerne les résidents d'une autre région de la vallée du Fraser, savoir: les riverains de la rivière Vedder. La question a été signalée au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales par les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique. On a exposé l'ensemble de la situation à l'aide de photographies aériennes et de toutes les données voulues et nous espérions qu'on prendrait des mesures positives à cet égard. Nous avions espéré que le gouvernement fédéral serait disposé à fournir une aide importante en ce domaine. La rivière Vedder emplit peu à peu le chenal; à l'heure actuelle, ce passage n'existe guère sur une distance de trois milles peut-être, et la rivière décrit ses méandres. Une crue soudaine pourrait inonder toute la région.

Le gouvernement fédéral possède dans cette région-là des établissements d'une très grande valeur. Même si certains fonctionnaires estiment qu'ils ne sont pas en danger pour le moment, il est nettement possible qu'ils le deviennent advenant une grave inondation. Je prie donc le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales d'étudier de nouveau la question et d'accorder au moins une certaine assistance pour régler le problème.

Il semble que cette fois-ci encore le Gouvernement ne veuille rien faire pour relever la pension des vieillards. J'ai écouté chaque jour les discours des députés et j'ai été étonné de constater que bien peu d'entre eux avaient même mentionné le sujet. Nos vieillards méritent qu'on s'occupe vraiment d'eux sans retard. Ces citoyens qui se sont usés pendant qu'ils s'efforçaient de faire progresser le Canada devront vivre leurs dernières années, les uns dans la misère proprement dite, la plupart dans une pénurie qui n'a rien de confortable. Les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont re-

connu qu'il faut agir de quelque façon et ces provinces versent maintenant $15 par mois à titre de supplément à la pension de la sécurité de la vieillesse. Sauf erreur, la Saskatchewan ne verse encore que $2.50 et les autres provinces ne font rien à cet égard.

L'an dernier, le Gouvernement s'est refusé à augmenter les allocations aux anciens combattants, en disant que pareil relèvement compromettrait le succès de leur programme de bien-être social; toutefois, nous constatons qu'il a présenté cette année une mesure législative préconisant la majoration de cette allocation. Je ne sais pas à combien s'élèvera cette majoration, mais j'espère qu'elle sera importante. Si le Gouvernement ne juge pas possible d'augmenter la pension de vieillesse à cette session-ci, bien que nous souhaitions le contraire, nous espérons en tout cas qu'il sera disposé à la prochaine session à présenter une mesure législative plus sympathique à nos vieillards afin de leur permettre de faire face au coût de la vie.

J'ai l'honneur de représenter l'une des grandes régions agricoles de la Colombie-Britannique. L'un des principaux problèmes qui se posent à ceux qui exploitent certains domaines agricoles, c'est les prix élevés qu'ils doivent payer pour les céréales de provende. Je ne reproche pas aux cultivateurs des provinces des Prairies de chercher à obtenir une plus grande part du revenu national. Je crois que cela leur revient; mais les cultivateurs de n'importe quelle région protestent quand il leur faut payer très cher des produits pour lesquels les cultivateurs ne touchent qu'un prix minime.

Ainsi, on m'a dit que les cultivateurs reçoivent environ $28 par tonne de blé de provende. Le blé de provende coûte de $68 à $70 la tonne aux cultivateurs de la Colombie-Britannique. Les frais de transport de Regina à Vancouver sont d'environ $13.40 la tonne. Quelqu'un réalise quelque part des bénéfices de 100 p. 100. Je crois que la situation mérite un examen, car le problème est d'importance capitale pour les cultivateurs de la vallée du Fraser, c'est pourquoi je le porte sérieusement à l'attention du Gouvernement.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'apprécie à leur valeur les mesures que le Gouvernement a présentées à la session actuelle. J'imagine que la formule à adopter consisterait à présenter une motion de félicitation, mais je réserve la chose pour un stade plus avancé de la session.

Nous accueillons avec joie les modifications prévues à la loi sur les allocations aux anciens combattants et sur les prestations aux anciens combattants, même si nous ne savons pas, comme je l'ai dit, quelle sera la portée de ces modifications. Pour qu'elles soient satisfaisantes, j'ose dire qu'elles doivent répondre entièrement aux requêtes des organismes d'anciens combattants. Je n'ai pas à entrer dans les détails ni à rappeler la portée de leurs requêtes. Chacun les connaît et j'estime que ce serait un minimum de la part du Gouvernement que d'accéder à ces requêtes.

Nous nous réjouissons aussi de la modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage. Comme d'autres députés l'ont signalé cependant, il y a encore bien des lacunes. Il y en a encore un grand nombre qui devraient toucher des prestations. Malheureusement, ils ne sont pas classés parmi les admissibles. Il y a plusieurs semaines, un groupe d'hommes est venu me voir. Ils m'ont signalé qu'en dépit de leur emploi à la société *Buckerfield's Limited*, ils n'avaient pas droit aux prestations d'assurance-chômage. On peut considérer ces hommes comme des ouvriers de seconde zone. Ce sont des ouvriers tondeurs et des chauffeurs de camions de touage. Ils se placent, par conséquent, quelque part entre les ouvriers agricoles et ceux qui travaillent dans l'industrie. Selon moi, ces hommes devraient, en toute justice, avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, tout comme les autres ouvriers affectés aux autres entreprises de la société *Buckerfield's Limited*.

La loi relative aux pensions aux invalides, soumise à la dernière session et maintenant proclamée, est très louable, mais, comme on l'a toujours dit, elle est si limitée dans son application que certaines personnes qui devraient être secourues en vertu de cette mesure, ne le seront vraisemblablement pas.

Nous reconnaissons également le bien-fondé d'autres mesures, comme celle qui a trait à la pension aux aveugles, la mesure autorisant des prêts aux pêcheurs, semblables à ceux qui sont avancés aux cultivateurs en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Cependant, qu'on me permette de le répéter, nous sommes loin d'être satisfaits de la situation qui existe à l'égard des autres points que j'ai mentionnés et je prie instamment les divers ministères de s'occuper de ces problèmes afin d'y remédier.

**M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine):** Monsieur l'Orateur, en commençant mes remarques je veux exprimer une bienvenue des plus cordiales au nouveau ministre des Transports (M. Marler). J'ai l'honneur de compter depuis quelques années parmi ses amis et je puis assurer aux honorables députés,—même s'il s'agit là d'une chose qu'ils découvriront par eux-mêmes au fur et à mesure que passeront les semaines,—que la Chambre a fait en la personne du nouveau ministre une très précieuse acquisition, en vérité. Son expérience parlementaire, qui est étendue, sera un

avantage pour nous. Il est en outre parfaitement bilingue, ce qui lui donnera l'occasion d'être courtois et compétent dans les deux langues. Je suis bien persuadé qu'en ce qui concerne les Îles-de-la-Madeleine nous jouirons avec lui des mêmes rapports agréables dont nous jouissions avec son prédécesseur, l'honorable Lionel Chevrier.

Je désire aussi accueillir à la Chambre un de mes confrères du barreau québécois, l'honorable député de Saint-Laurent-Saint-George (M. Richardson), et aussi un confrère du barreau ontarien, l'honorable représentant de Toronto-Trinity (M. Carrick), qui a appuyé la motion visant l'Adresse en réponse au discours du trône.

Ceci m'amène à l'agréable tâche de féliciter les deux motionnaires de l'Adresse (MM. Leduc et Carrick) en réponse au discours du trône.

*(Texte)*

Je félicite le proposeur de l'Adresse (M. Leduc) de la façon heureuse et élégante avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. Il a été fidèle aux belles traditions de ses prédécesseurs qui ont parlé français à la Chambre, et il a fait honneur non seulement à sa langue mais aussi à sa province.

*(Traduction)*

On remarquera que, l'an dernier, le motionnaire de l'adresse était un avocat de Toronto et que, cette année, c'est encore un avocat de Toronto qui a appuyé la motion. Je ne puis que lui répéter ce que j'ai dit à son prédécesseur de l'année dernière, l'honorable député d'York-Centre (M. Hollingworth), qu'il s'est très bien acquitté de sa tâche et qu'il a fait preuve de la compétence que l'on est en droit d'attendre d'un membre du barreau d'Ontario.

**M. Fleming:** Voilà une bonne ville.

**M. Cannon:** En effet, mais le reste de mes observations ne vous plaira peut-être pas autant.

**L'hon. M. Martin:** Certains pourraient bien ne pas souscrire à cette observation.

**M. Cannon:** Je regrette qu'il me soit impossible de féliciter les membres de l'opposition qui ont jusqu'ici pris part au débat. En lisant leurs discours dans le hansard j'ai pris note de quelques passages sur lesquels je désire appeler l'attention des députés. Tout d'abord, nous constatons, à la page 23 du hansard, que le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) a félicité certains membres de son parti d'avoir obtenu quelque chose du Gouvernement. Ainsi, il a félicité l'honorable député de Royal (M. Brook) du fait que le Gouvernement a donné suite aux appels qu'il a lancés en faveur des anciens combattants. Il a félicité le député de Vancouver-Quadra (M. Green) de son succès au sujet du Ripple Rock. Il a également félicité le député de Queens (M. MacLean) d'avoir obtenu un nouveau service de traversier, ainsi que la représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) et le représentant d'Ontario (M. Starr) d'avoir obtenu la modification de la loi sur l'assurance-chômage. Peu après, il disait:

> Le gouvernement actuel est-il devenu si fort qu'il ne juge pas l'opposition nécessaire, si fort que, d'après lui, l'opposition n'aurait guère de raison d'être en face de la tendance actuelle des événements?

Je n'ai peut-être pas appris la logique aux mêmes sources que le chef suppléant de l'opposition, mais je signale aux députés qu'après avoir cité plusieurs cas où le gouvernement actuel a tenu compte des instances de l'opposition, notre collègue, du même souffle, reproche vivement à ce même gouvernement de ne pas tenir compte de l'opposition, d'agir comme si elle n'existait pas. Sa façon de raisonner est pour le moins bien peu logique.

Les membres de ce côté-ci de la Chambre pouvaient difficilement en croire leurs oreilles, quand ils ont entendu le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) proposer, dans sa motion, que l'assurance-santé soit établie le plus tôt possible. Depuis toujours, nous avons entendu le parti conservateur s'opposer à la proposition préconisant l'assurance-santé. Il l'englobait dans les autres mesures de sécurité sociale du parti libéral qu'il qualifiait de socialistes et il a toujours combattu ces propositions. Si j'étais membre du parti conservateur (je ne le suis pas, Dieu merci!), je serais découragé d'entendre le chef suppléant de mon parti faire fi des principes pour lesquels le parti conservateur a combattu si longtemps, alors que, voulant être plus libéral que les libéraux, il souhaite que soit présentée une mesure sur l'assurance-santé dont les libéraux parlent depuis 1919.

**Une voix:** Ils se sont contentés d'en parler!

**M. Cannon:** Je sais que cela fait longtemps. Je le dis tout simplement pour indiquer que c'est une question à laquelle les libéraux s'intéressent depuis longtemps.

**M. Fleming:** En période électorale!

**M. Cannon:** Je dis que les Canadiens ne se laisseront leurrer, ni par la conversion tardive du chef suppléant de l'opposition, ni par la conversion tardive du parti conservateur. J'estime que la population de notre pays ne votera pas pour le parti conservateur à la suite de cette conversion tardive, mais qu'elle comptera sur le parti libéral qu'on a toujours trouvé au premier rang, lorsqu'il s'est agi de prendre des mesures de sécurité sociale. Je le répète, la population comptera donc sur le parti libéral pour lui donner l'assurance-santé quand le moment en sera venu.

**M. Fleming:** Quand?

**M. Cannon:** Quand le budget du gouvernement fédéral nous permettra de la donner. La population sait que c'est nous qui l'avons sérieusement proposée en premier lieu, et aussi, que c'est nous qui l'entreprendrons en temps opportun.

**M. Fleming:** Quand ce moment viendra-t-il?

**M. Cannon:** Le député sait aussi bien que moi qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons accroître nos mesures de sécurité sociale, à cause du fardeau considérable que les dépenses militaires font peser sur le budget. Nous espérons tous qu'en fin de compte, il nous sera possible de réduire ces dépenses. Entre temps, il n'est pas possible d'accroître les mesures de sécurité sociale.

**M. Fleming:** Puis-je poser une question au député?

**M. Knowles:** Est-ce que ce sera en l'an 2000?

**M. Cannon:** Avant cela.

**M. Knowles:** Très bien!

**M. Fleming:** S'il faut peut-être encore 36 ans pour établir ces mesures, l'honorable député ne croit-il pas que ce n'est que juste pour les Canadiens que le parti libéral cesse d'en parler et de faire ces promesses futiles et vides?

**M. Cannon:** Ce n'est pas le parti libéral qui en parle; c'est le parti conservateur.

**M. Fleming:** Nous parlons des promesses que le parti libéral fait au cours des campagnes électorales.

**M. Cannon:** C'est le chef suppléant de l'opposition qui en a parlé. C'est vous qui avez soulevé la question, non pas moi.

**M. Fleming:** De mémoire d'homme, vous en avez parlé à toutes les élections.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Cannon:** Vous serez étonné. De toute façon, elle viendra beaucoup trop tôt pour votre goût. Je puis vous le dire.

**L'hon. M. Rowe:** Vous avez vite changé d'idée.

**M. Fleming:** Voilà un autre exemple de votre logique.

**M. Macdonnell:** Est-ce là une déclaration que le ministre fait par votre entremise?

**M. Cannon:** Le ministre ne fait aucune déclaration par mon entremise. Il est parfaitement capable de faire ses propres déclarations.

**L'hon. M. Rowe:** Ce chuchottement venu du ministère de la Santé vous a vite fait changer d'idée, à savoir qu'il se peut qu'il ne faille pas 36 ans.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

*(Texte)*

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je reviens à la langue française pour adresser quelques remarques à l'honorable député de Québec-Ouest (M. Dufresne), qui s'est décerné un certificat...

**M. Gauthier (Portneuf):** Il est absent.

**M. Cannon:** Malheureusement, il est absent, mais il pourra quand même lire mes observations dans le *hansard*. A la page 235 du compte rendu des débats, il s'est décerné d'avance, à haute et intelligible voix et avec force gestes, un certificat qui ne serait valide qu'à la fin de la session, nommément, celui d'avoir accompli son devoir.

**M. Gauthier (Portneuf):** Il est clairvoyant.

**M. Cannon:** Après avoir référé à la fin de la session, l'honorable député disait:

J'éprouverai alors...

c'est-à-dire à la fin de la présente session,

...cette grande et noble satisfaction du devoir accompli.

Monsieur l'Orateur, il est clair que le ridicule ne tue pas au Canada, puisque l'honorable député me semble en bonne santé.

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, je puis encore moins féliciter le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Je n'étais pas à la Chambre quand il a formulé ses observations sur la province de Québec; mais, j'ai lu son discours et je pouvais à peine en croire mes yeux. Comme en fait foi la page 126 du hansard, le député aurait déclaré:

Aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste.

Voilà la plus grande expression d'ignorance colossale que j'aie lue ou entendue de toute ma vie. Je le rappelle au député, le parti qui, au Canada,—à part le parti travailliste-progressiste sous lequel se masque le parti communiste,—est le plus près du parti communiste, c'est la CCF.

**M. Knowles:** Qui montre maintenant son ignorance?

**M. Cannon:** Avant de dire qu'il est dangereux que le parti communiste devienne puissant en notre province, le député ferait mieux de considérer les autres provinces où la CCF est au pouvoir ou recueille un grand nombre de voix. C'est dans ces provinces

qu'il est dangereux que le parti communiste prenne pied, mais certes pas dans la province de Québec. Nous de la province de Québec respectons l'autorité établie. Nous entretenons de véritables sentiments religieux et il n'est nullement à craindre que le parti communiste réussisse à prendre pied dans notre province. Pour étayer son affirmation, le député de Burnaby-Coquitlam a dit, comme le rapporte le hansard, toujours à la page 126:

Dans la ville de Montréal, le parti communiste a obtenu à peu près autant de voix que la CCF.

Au lieu de dire que le parti communiste a obtenu à peu près autant de voix que la CCF à Montréal, il serait plus juste de dire que les communistes ont obtenu aussi peu de voix à Montréal que la CCF, car la CCF n'a jamais obtenu beaucoup de voix dans notre province. Son passé est sans tache à cet égard car elle n'a jamais réussi à obtenir que la province envoie un de ses candidats comme député soit à Ottawa soit à l'Assemblée législative.

**M. Winch:** Que faites-vous de Fred Rose?

**M. Cannon:** Il était communiste.

**M. Winch:** C'est ce que je veux dire. Il représentait votre province.

**M. Cannon:** Vous êtes cécéfiste.

**M. Winch:** Dieu merci!

**M. Cannon:** Faites-vous cause commune avec lui? Voilà qui étaye l'argument que je formulais tantôt, savoir que votre parti est celui qui se rapproche le plus du parti communiste.

**M. Ellis:** Voilà pourquoi les communistes ont appuyé les libéraux en 1945.

**M. Cannon:** Je passe maintenant au troisième groupe de l'opposition, c'est-à-dire le parti du crédit social. J'ai reçu de mon comté des lettres parues dans *l'Avenir*, journal officiel du parti du crédit social dans notre province. Ces lettres, qui paraissent dans le journal sous la rubrique: *Envoyez-les à votre député,* sont accompagnées de nombreuses signatures obtenues dans la circonscription des Îles-de-la-Madeleine par l'émissaire du parti du crédit social qui est allé là à cette fin.

Ces lettres demandaient de réduire les dépenses militaires afin de doubler les allocations familiales. Elles renferment des phrases de caractère démagogique comme celle-ci par exemple: "Les familles ont plus besoin de pain que de canons pour élever leurs enfants".

J'aimerais que le chef du parti du crédit social dise aux familles et aux citoyens,—car ils ont droit, à mon avis, à une déclaration de la part du chef d'un parti qui se prétend national,—s'il est, oui ou non, en faveur de l'armement du Canada, s'il veut que le Canada tienne les engagements qu'il a souscrits de concert avec les autres pays de l'Europe occidentale afin de lutter contre le communisme, s'il veut que le Canada enfin honore les engagements pris dans le cadre de l'OTAN. Si le chef du parti créditiste approuve ces décisions, il ne peut de bonne foi dire aux Canadiens ou aux autres peuples que notre pays devrait réduire ses dépenses militaires afin de doubler ses allocations familiales.

Si le parti du crédit social veut que nous honorions les engagements pris envers l'OTAN et les autres pays libres qui sont nos alliés, son chef devrait dénoncer à la Chambre ce qui a été fait dans ma circonscription, au nom du parti du crédit social. J'attendrai une déclaration de sa part sur ce point.

**Une voix:** Qui est maintenant en pantoufles?

**M. Cannon:** Je dis aux gens de ma circonscription qu'il faut accorder à chaque chose l'importance qui lui revient. Si nous voulons conserver les allocations familiales, nous devons d'abord conserver notre liberté et notre mode de vie. Le vieil adage romain: *Si vis pacem, para bellum* n'a jamais été plus vrai qu'aujourd'hui, "si tu veux la paix, prépare la guerre". Il nous est absolument nécessaire d'être forts. Chacun le sait. Le chef du crédit social le sait. Les émissaires de son parti qui sont allés dans ma circonscription pour essayer d'influencer les gens et de les amener à signer de sottes pétitions savent parfaitement, tout comme lui et les autres membres de son parti, que ces dépenses s'imposent. Il sait que nous nous devons d'être forts et que nous devons combattre le communisme si nous voulons conserver notre vie et notre liberté.

Il sait aussi que notre vie et notre liberté sont des biens essentiels dont nous devons nous assurer avant de songer aux allocations familiales, surtout à des allocations familiales doubles. Je dis aux gens de ma circonscription que lorsque le temps sera venu de relever les allocations familiales, le parti libéral les relèvera. Le parti libéral est celui qui a d'abord présenté les allocations familiales et l'on peut compter sur lui pour les accroître lorsque les recettes et la richesse du pays le lui permettront.

(Sur la motion de M. Cannon la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. Howe, la séance est levée à 5 heures et 56 minutes de l'après-midi.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 20 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL DU RÈGLEMENT

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de présenter les textes français et anglais du premier rapport du comité spécial établi pour étudier en collaboration avec l'Orateur la procédure de la Chambre. Si la Chambre y consent à l'unanimité, nous pourrons lui demander d'adopter le rapport plus tard au cours de la séance.

**Des voix:** Convenu.

## LOGEMENT

PRÉTENDUE RESTRICTION DES PRÊTS SUR LES MAISONS SITUÉES À PROXIMITÉ D'AÉROPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** Je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Le ministre voudrait-il fournir à la Chambre d'autres renseignements touchant la nouvelle parue dans les journaux de ce matin, selon laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement suspendrait tout prêt à l'égard d'habitations situées à moins d'un mille d'un aéroport? Faut-il entendre par là les aéroports de l'État, tous les aéroports ou seulement ceux qu'utilisent ou doivent utiliser les avions à réaction?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Nipissing (M. Garland) a posé la même question hier. J'ai alors répondu que la Société centrale d'hypothèques et de logement avait pour ligne de conduite d'étudier la valeur intrinsèque de chaque entreprise projetée. Toute la situation à l'égard des propriétés autour des aéroports est l'objet d'une attention constante pour des raisons évidentes. Je m'attends de pouvoir faire plus tard une déclaration plus complète.

## LE COMMERCE

EXCÉDENTS AGRICOLES—PRATIQUE PRÉSUMÉE DU DUMPING PAR LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** J'aimerais que le ministre du Commerce nous dise si on lui a signalé une dépêche de Washington reproduite dans le *Star-Phoenix* de Saskatoon du 15 janvier. On y raconte que la commission des crédits de la Chambre des représentants a recommandé le recours à un dumping pur et simple en vue de débarrasser les États-Unis d'importants excédents agricoles? Le ministre nous dira-t-il quelle est à ce sujet la réaction du Gouvernement?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** J'ai lu cette dépêche dans le journal. Je dois dire, pour ma part, que c'est une situation qui ne me paraît pas très dangereuse. Les États-Unis pratiquent depuis un certain temps déjà une ligne de conduite qui consiste à faire cadeau de certaines quantités de blé ainsi qu'à accepter, en paiement du blé, des devises étrangères. Il est toutefois bon de constater que l'administration a toujours pris soin de consulter le Canada au sujet de la destination de ces cadeaux et ventes. J'ai tout à fait confiance qu'elle prendra bien soin de ne pas envahir trop gravement nos marchés habituels. Cela étant il me semble que le Canada peut tout de même continuer à vivre dans la situation dans laquelle il va se trouver.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

MISES À PIED AUX "DOMINION ARSENALS"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense):** Le 18 janvier, le député de Québec-Ouest (M. Dufresne) a demandé au ministre de la Production de défense (M. Howe) s'il savait que quarante femmes avaient été mises à pied à l'arsenal de Valcartier la semaine dernière, tandis que vingt-deux autres l'étaient simultanément à l'arsenal de Québec. Il a également exprimé le désir de voir renseigner la Chambre sur toute mise à pied qu'on se proposerait éventuellement d'effectuer à ces arsenaux.

En réponse à la première partie de la question posée par le député, j'apprends que les mises à pied qu'il a mentionnées concernent les usines de la division des armes portatives de la *Canadian Arsenals Limited* à Québec et Valcartier. Le nombre total des employés dans ces usines était de 2,258 au 31 décembre 1954. Un contrat comportant la production de cartouches de 9 mm., qui occupait jusqu'ici 500 employés, touche à sa fin. La *Canadian Arsenals Limited* se voit donc obligée de renvoyer une partie de ceux qui travaillaient à l'exécution de ce contrat. Quarante-six femmes ont été mises à pied le 14 janvier, quarante-cinq autres le seront le 21 janvier et l'on prévoit la mise à pied de cinquante autres au cours des mois de février et mars.

Les 500 autres employés dont il s'agit seront gardés pour la production de cartouches de 9 mm. à un rythme plus lent afin de remplir les engagements actuels et aussi pour l'exécution de commandes d'autres genres de munitions d'armes portatives.

Pour répondre à la seconde partie de la question de l'honorable député, j'apprends de la *Canadian Arsenals Limited* que des contrats très considérables en voie d'exécution depuis deux ans sont maintenant presque terminés. Le volume de travail à exécuter dépend de la demande de munitions de la part des services de la défense du Canada et d'autres pays. Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir des commandes considérables qui ont tenu les usines de la *Canadian Arsenals Limited* en pleine activité, tant à Valcartier qu'à Québec, et nous prévoyons en recevoir d'autres. Cependant, il est inévitable que la production et l'emploi ralentissent à mesure que les contrats prennent fin et l'on peut s'attendre qu'environ 500 employés soient remerciés durant les six ou huit prochains mois.

## MINISTÈRE DES POSTES

A PROPOS D'ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE SOUS-MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Postes a eu le temps de lire le discours de l'honorable député de Saint-Boniface (M. Viau) et s'il est aujourd'hui en mesure de nous dire quelque chose à ce sujet?

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu le temps de lire le discours et je l'ai fait. Le seul renseignement que j'ai recueilli jusqu'ici c'est que l'appel soumis à la Commission du service civil y est toujours à l'étude. J'ai demandé et j'espère recevoir tous les renseignements relatifs à cette affaire. Je finirai par donner satisfaction à mon honorable ami en fournissant tous les détails dans une déclaration.



*(Texte)*

## LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

BOIS DE PÂTE—ENQUÊTE RELATIVE AUX AGISSEMENTS DE CERTAINES COMPAGNIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gustave Roy (Labelle):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Le Gouvernement a-t-il l'intention de mener une enquête pour faire suite aux déclarations de l'honorable député de Gatineau (M. Leduc), la semaine dernière, relativement à l'existence d'une entente entre certaines compagnies en vue de réglementer le prix maximum du "bois de pulpe"?

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Oui, monsieur l'Orateur.

*(Traduction)*

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

DEMANDE D'UNE DISCUSSION DU PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Étant donné que le premier ministre de l'Australie, M. Menzies, et le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. Holland, ont adressé aux journaux des communiqués concernant la conférence prochaine des pays du Commonwealth et dans lesquels ils déclarent qu'on discutera peut-être de l'entrée de la Chine communiste au sein de l'Organisation des Nations Unies et d'autres questions mentionnées par M. Holland, le premier ministre voudrait-il dire à la Chambre s'il a songé à l'attitude que le Canada prendra au sujet de ces questions?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur, toutes les suggestions relatives à ce qui pourrait être discuté à la conférence ont fait l'objet d'un examen soigneux. De concert avec le ministère des Affaires extérieures, j'ai fait préparer des mémoires sur ces différents sujets. Mais, comme je l'ai dit l'autre jour, le principal objet, ainsi que je l'envisage, est de faire porter nos efforts sur des recommandations à nos gouvernements respectifs qui allégeraient plutôt qu'elles ne compliqueraient la situation internationale. C'est dans cet état d'esprit que j'aborderai toutes ces questions. Je crois que le Commonwealth peut servir

très utilement et très efficacement à favoriser la consolidation du genre de paix précaire que nous connaissons à l'heure actuelle. Nous consacrerons nos énergies à la recherche d'un moyen d'aborder de concert ces problèmes, de manière à appuyer les efforts tendant à maintenir, à stabiliser et à améliorer la présente situation.

**L'hon. M. Rowe:** Si je puis me permettre d'ajouter un mot, monsieur l'Orateur, j'approuve sans réserve les objectifs du premier ministre et nous pouvons tous en voir d'un bon œil les aspects généraux; mais, vu la complexité des problèmes et de la situation commerciale, dont l'importance est essentielle au Canada à l'heure actuelle, je demanderais au premier ministre s'il ne songerait pas à nous donner l'occasion d'en discuter. Il semble fort étrange et inusité que nous n'ayons pas l'occasion d'examiner certains de ces problèmes étant donné que nous sommes en pleine session; vu que le premier ministre partira dans huit jours, je lui demande avec instance que le débat sur le discours du trône soit interrompu assez longtemps pour que la Chambre consacre au moins une journée à la discussion des questions dont la conférence pourra être saisie.

Nous discuterons aujourd'hui des accords de Paris et le premier ministre a donné à entendre hier que ces autres questions pourraient aussi venir sur le tapis. J'estime en toute déférence qu'il n'y a aucun rapport entre les accords de Paris et cette conférence du Commonwealth. Il nous plaît vraiment de discuter sur les accords de Paris et leur ratification. Tout le monde s'intéresse profondément à la question et tous seraient prêts à déroger à la coutume selon laquelle il faut terminer d'abord le débat sur le discours du trône. Toutefois, vu que le premier ministre doit partir pour Londres dans une semaine environ, j'engage fortement le premier ministre et son cabinet à songer à renseigner la Chambre dans une certaine mesure à ce sujet. Nous avons plusieurs propositions à formuler relativement aux questions que l'on pourrait étudier. Sauf erreur, sir Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne, a dit que n'importe quelle question pourrait être soulevée...

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Rowe:**... et les autres premiers ministres renseignent la population de leurs pays respectifs sur les sujets qui seront étudiés. Vu que le Parlement siège, nous devrions étudier ces questions. Je propose que la première question inscrite à l'ordre du jour soit celle du commerce.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

## GAZ NATUREL

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PIPE-LINE DEPUIS L'ALBERTA JUSQU'À L'EST DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce; elle s'ajoute à la question posée hier par l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Nickle) qui voulait savoir si le Gouvernement avait l'intention de faciliter le financement du pipe-line exclusivement canadien pour le transport du gaz en revêtant les obligations émises par les exploitants de ce pipe-line de la garantie de l'État quant au principal et à l'intérêt. Le ministre a répondu, il se le rappelle, que le Gouvernement n'avait pas pris de disposition en ce sens. Puis-je lui demander si la société en question a demandé une telle garantie au Gouvernement?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je ne peux rien ajouter, je pense, à ma réponse d'hier. Les dispositions prises par le Gouvernement sont annoncées, mais il n'est pas d'usage de les annoncer avant qu'elles aient été prises. Aucune mesure n'a été prise à ce sujet. Je ne peux rien ajouter à ma réponse.

**M. Knowles:** Nous en déduirons donc que la société a demandé cette garantie.

**M. Nickle:** Comme on étudie, à ce qu'il me semble, la demande invitant le Gouvernement à garantir les obligations émises par les exploitants du pipe-line, le ministre pourrait-il nous dire si l'on examine l'à-propos de rendre le projet du pipe-line de l'Alberta vers l'Est plus facilement réalisable, grâce à une revision du modèle, du tracé et des marchés dudit pipe-line?

**Le très hon. M. Howe:** Le problème fait l'objet d'un examen constant. Il nous fera plaisir d'étudier la question soulevée par mon honorable ami lorsque nous en serons là.

## TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCESSION AU TRAITÉ DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures)** présente la motion suivante:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

—En prenant la parole sur le projet de résolution à l'étude, monsieur l'Orateur, je

devrais plutôt dire, vu l'état de ma voix, en tentant de porter la parole, je dois faire appel à l'indulgence de la Chambre, car je crains, si ma voix me le permet, d'avoir à consacrer à l'examen de cette importante question plus de temps que normalement je n'aimerais en prendre à la Chambre. Toutefois, la question à l'étude est très importante, la Chambre en convient j'en suis sûr, et je doute même qu'une autre mesure présentée à la Chambre au cours de la session actuelle ait des conséquences à longue portée plus graves que celle-ci pour le pays et pour la paix. En raison de son importance même, j'aimerais examiner le Protocole dans son contexte.

Qu'en est-il? C'est en partie une suite d'accords connexes qui ont été élaborés l'automne dernier aux réunions de Londres et de Paris et qui, avec le protocole à l'étude, forment un programme coordonné. A un point de vue plus fondamental cependant, le contexte dans lequel nous devons examiner le protocole n'est, je pense, rien de moins, que l'état actuel de guerre froide et nos chances de paix.

Le problème politique le plus important que les Canadiens doivent affronter aujourd'hui c'est, sans contredit, le danger de voir la guerre froide se transformer en conflagration thermonucléaire. Nous savons qu'une guerre de ce genre menacerait l'existence même de chaque nation, voire de toute l'humanité. La tâche suprême qui incombe aux hommes d'État aujourd'hui, c'est de faire en sorte que la puissance physique fantastique que les savants ont mise à la disposition de l'homme, serve non pas à la guerre, mais au bien-être de l'homme.

Il faut relier à ce danger d'une guerre thermonucléaire, à l'annihilation thermonucléaire, dirais-je, le problème que pose l'impérialisme totalitaire. Les dictatures communistes ont déjà enrégimenté des centaines de millions d'êtres humains dans des empires fortement centralisés qui nient la dignité et la valeur de l'individu, si ce n'est comme créature de l'État. Cette conspiration à la fois impérialiste et matérialiste a recruté ses dupes dans le reste du monde et s'en est servi pour constituer des cinquièmes colonnes. Elle s'efforce, par conséquent, en recourant à la propagande et à la subversion, de fomenter la désunion au sein du monde non-communiste, tout en élargissant la superficie soumise directement à son autorité au moyen de coups d'État ou d'action militaire le long de sa périphérie en Europe et en Asie.

Compte tenu donc de ces problèmes essentiels, il est trois grands secteurs où il faut que nous cherchions à progresser. Il faut d'abord rechercher un accord au sujet d'un désarmement effectif et suffisamment important pour alléger le poids des budgets militaires actuels, comportant en outre l'interdiction absolue et effective de toutes les armes de destruction massive. Il faut toutefois avoir grand soin d'assurer à ce programme un équilibre tel qu'il ne constitue pas une invite à l'agression. Il faut aussi qu'il comporte les précautions, inspections et contrôles nécessaires à sa réalisation.

Voilà des années, monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Canada participe activement à la recherche d'un accord de ce genre. L'automne dernier, à l'Assemblée des Nations Unies, c'est la délégation canadienne,—il est juste, je pense, de l'affirmer,—qui a pris l'initiative de propositions visant l'adoption de certains principes et méthodes en vue de la poursuite d'autres négociations autour de cette question capitale. Des pourparlers ardus, dirigés, pour le compte de l'Occident sous la direction habile et dévouée de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), ont abouti à l'adoption unanime des propositions en question par tous les gouvernements représentés à ces assises mondiales. Nous continuerons, monsieur l'Orateur, de ne rien négliger pour réaliser l'accord sur un désarmement réel.

A mon sens, il n'y a rien d'incompatible entre cette ligne de conduite et les accords dont je suis sur le point de vous parler. En effet, si les puissances communistes acceptaient le volume d'armements, ainsi que les restrictions et les contrôles prévus dans ces accords, nous serions en bonne voie de réaliser un traité de désarmement universel sous l'égide de l'ONU qui rendrait inutiles les préparatifs limités de défense comme ceux de l'OTAN et ceux qui sont prévus par l'union de l'Europe occidentale. Les limites prévues pour les prérogatives nationales dans les dispositions des accords de Paris dont il s'agit, qui portent sur l'effectif maximum des forces armées, sur les inspections, contrôles et déploiements internationaux, sont, à mon avis, un progrès important qui montre à tout l'univers qu'il est possible de réaliser la surveillance et le contrôle internationaux des armements nationaux, à condition que les pays désirent véritablement maîtriser et contenir le potentiel destructeur des forces nationales.

Il est vrai que les accords de Paris ne s'appliquent qu'à un groupe restreint de pays. Non seulement sont-ils compatibles avec un système universel efficace, mais on les reconnaîtra peut-être un jour comme un précédent utile. En attendant l'accord sur un tel système universel et par conséquent meilleur, monsieur l'Orateur, il faut voir dans la création et le maintien de la puissance défensive

et contrôlée du monde libre qui préviendra l'agression une mesure essentielle au maintien de la paix. C'est là, à mon sens, le deuxième domaine où nous devons progresser.

Le troisième domaine où il faut absolument progresser,—et ce domaine est le plus essentiel de tous,—c'est l'amélioration des relations entre États, la suppression des causes de guerre et le développement de la communauté internationale, ce qui veut dire que nous devons, partout où la chose est possible, favoriser le sens véritable de la collaboration et de l'unité entre les peuples libres. Nous ne pouvons pas faire grand chose pour que cette idée se développe parmi ceux qui ne sont pas libres. Semblable initiative suppose de patients efforts pour cicatriser les rivalités nationales, pour effacer les causes de guerre, les tensions qui conduisent à la guerre, et pour grouper les peuples. Cependant, nous ne pouvons nous permettre d'être naïfs ou de manquer du sens des réalités. C'est pourquoi, tout en ne négligeant rien pour rendre la guerre impossible, tout en cherchant à régler les problèmes qui nous séparent et à favoriser la collaboration par l'entremise des Nations Unies et autrement, tout en recherchant un désarmement efficace, nous devons, je le répète, renforcer nos moyens préventifs en éloignant ce qui constitue actuellement la plus grande tentation de toutes pour un agresseur éventuel, c'est-à-dire la faiblesse. Ainsi, nous renforcerons la paix.

Nos initiatives en vue du développement de la communauté atlantique constituent, je pense, une contribution de toute première importance à cet objectif précis. Au moins dans le moment, l'unité et la puissance des nations appartenant à l'Organisation de l'Atlantique Nord assurent sans aucun doute la garantie de paix la plus importante et la plus immédiate qui soit dans le monde de tension et de dangers où nous vivons. Mais la collectivité nord-atlantique est (cela a déjà été dit bien des fois) beaucoup plus qu'une alliance militaire. A mon sens, ces autres aspects non militaires de l'évolution de l'OTAN prendront plus d'importance, au fur et à mesure que s'éloignera le danger militaire, ainsi que cela devrait se produire avec le temps, espérons-nous. Les attitudes et les éléments de collaboration que fait naître l'OTAN parmi les nations libres pourront demeurer, afin de servir de base à une société meilleure, longtemps après que le danger actuel d'agression militaire sera passé à l'oubli dans lequel l'Histoire projette éventuellement toutes les tyrannies.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, je prie aujourd'hui la Chambre d'approuver l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne, non seulement à l'alliance défensive nord-atlantique, mais aussi à la communauté nord-atlantique que nous nous efforçons de constituer et à laquelle l'Allemagne libre et démocratique d'aujourd'hui a le droit d'appartenir. Le gouvernement soviétique et ses satellites s'efforcent d'empêcher cela en recourant à une campagne sans précédent d'intimidation, de cajolerie et de déformation des faits, en exerçant des pressions de toutes sortes au moyen de promesses séduisantes ou de menaces de punition. Au moyen d'un barrage de propagande se ramenant toujours à la déclaration d'après laquelle un vote en faveur de ce protocole est simplement un vote en faveur du réarmement de l'Allemagne, les communistes poussent évidemment cette campagne tant qu'ils peuvent dans notre pays. Une telle simplification outrée des faits induit grossièrement en erreur. On a là, en effet, le cas le plus insidieux de déformation des faits, de demi-vérités.

En tant qu'agents de Moscou, les communistes font tellement fi de l'intégrité intellectuelle et de l'honnêteté tout court qu'il est devenu futile de réfuter leurs accusations avec l'espoir de les éclairer. Dans ce cas-ci, toutefois, leur campagne a assurément trouvé certain écho dans le cœur de nombreux Canadiens honnêtes et sincèrement patriotes, qui ont de bonnes raisons de se rappeler et d'appréhender les méfaits des armes de l'Allemagne. Il importe donc de bien examiner la question de façon objective.

Nous avons à examiner aujourd'hui plusieurs aspects importants des accords de Paris. A mon avis, il est raisonnable de s'attendre que, à la longue, l'aspect fondamental le plus durable sera, tout d'abord, la restauration de la liberté et de la souveraineté allemandes, c'est-à-dire la liberté et la souveraineté du peuple de l'Allemagne occidentale, et, en second lieu, l'acceptation de l'adhésion volontaire de ce peuple à la coalition occidentale. A mon avis, ce sont là deux aspects essentiels.

Le troisième aspect est évidemment la disposition prévoyant que la République fédérale allemande devra, dans l'exercice de son premier droit de souveraineté, assumer une part équitable du fardeau commun de la défense dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, par l'intermédiaire de l'Union de l'Europe occidentale. J'estime à ce propos, que les députés feraient erreur s'ils concevaient la population de la république fédérale allemande d'aujourd'hui comme une nation de militaristes tirant sur la corde pour obtenir la liberté de se réarmer, de se grever d'impôts afin d'avoir des armes et de se soumettre au service militaire obligatoire.

De fait, il règne en Allemagne, comme ailleurs, un revirement de sentiments contre la guerre et le militarisme, dont les Allemands comme le reste d'entre nous ont tellement et si récemment souffert. Aujourd'hui, dans la république fédérale d'Allemagne, comme ailleurs, dans les pays libres, lorsqu'on appuie le réarmement (et il y a, en Allemagne, une partie importante de l'opinion qui le désapprouve pour de bonnes ou de mauvaises raisons) lorsqu'on appuie le réarmement, dis-je, comme le fait le gouvernement librement élu de ce pays, c'est qu'on le considère, au mieux, tout comme chez nous, comme une nécessité tragique.

En Allemagne comme ailleurs, les dispositions et les attitudes peuvent changer; mais actuellement la situation est, je crois, telle que je l'ai exposée. Les principes dont s'inspire l'Allemagne occidentale sont d'un genre qui mérite notre appui et la direction de ce pays est d'un caractère que nous devons encourager. Et vraiment, monsieur l'Orateur, si cette direction avait existé en Allemagne en 1914 et en 1939; je crois que nous aurions évité deux guerres mondiales. Rien, me semble-t-il, ne pourrait être plus de nature à décourager le développement d'une puissance politique saine en Allemagne, ou à encourager un dangereux retour au nationalisme étroit et au désillusionnement au sujet des démocraties et, en définitive, à un dangereux militarisme, que le rejet par les parlements de l'Ouest des plans élaborés par le gouvernement démocratique de l'Allemagne et d'autres démocraties occidentales en vue d'intégrer ce peuple dans les Communautés de l'Europe occidentale et de l'Atlantique Nord, où il peut jouer un rôle approprié et important.

C'est aussi une grossière déformation de la vérité que de représenter les accords de Londres et de Paris comme des mesures agressives qui menacent le peuple russe. Au point où nous en sommes nous ne pouvons plus nous étonner de la fausseté et de l'hypocrisie de la propagande soviétique à cet égard. Mais je m'étonne parfois encore de la crédulité constante de ceux qui s'y laissent prendre. N'oublions donc pas et continuons de souligner que les programmes de défense de l'Ouest, dans le cadre de la CED, de l'OTAN ou de ces accords de Paris, ne sont pas la cause mais le résultat des lignes de conduite agressives de l'impérialisme russe, de l'existence des colossales armées communistes qui appuient ces lignes de conduite, des agressions commises à Berlin, en Tchécoslovaquie et en Corée. Tout cela, joint à la crainte qui en résultait, a contraint le monde à refaire à contre-cœur une partie des forces dont il s'était départi en 1945, tandis que la Russie restait armée sur terre, sur mer et dans les airs.

[L'hon. M. Pearson.]

Il vaut aussi la peine de rappeler en particulier que les Russes ont commencé le réarmement des Allemands de la zone orientale dès 1948, alors qu'il n'y avait pas un seul soldat dans la république fédérale allemande. Les communistes ont fait un effort manifeste pour déguiser cette manœuvre, en appelant les forces armées de l'Allemagne orientale police de caserne. Outre quelque 80,000 gendarmes de frontière et gendarmes civils, il y a presque 100,000 autres membres de cette police de caserne organisée en corps d'armée et en divisions, en corps d'aviation et en formations navales sur les lignes soviétiques. Les unités de l'Allemagne orientale comptent environ 600 chars de combat, 250 autocanons et 1,700 autres pièces d'artillerie. Tout ex-nazi qui désire se vendre au communisme est bien accueilli dans ces effectifs et sous leur direction. Ces effectifs seraient bien plus considérables si les chefs communistes pensaient pouvoir se fier à une plus forte proportion des Allemands qui leur sont assujétis, à supposer qu'ils soient armés.

Depuis plusieurs années, les Russes ont également organisé des effectifs militaires dans d'autres pays européens, y compris les pays qui, gouvernés par des régimes fascistes durant la dernière guerre, étaient nos ennemis et sont censés, en vertu des traités de paix, être désarmés. On compte par exemple environ un quart de million de Bulgares, plus de 225,000 Hongrois et environ 350,000 Roumains sous les armes. Il y a en tout 75 divisions satellites, certaines étant blindées, et plus de 2,500 avions. Tous ces effectifs sont entièrement placés sous la domination russe au point qu'en Pologne, par exemple, le ministre de la défense est un maréchal russe. Fait plus important que tous ceux-là, il y a environ un demi-million de troupes russes en Europe occupée, à l'ouest des frontières soviétiques, au moins 400,000 de ces soldats étant établis en Allemagne orientale pour former l'avant-garde européenne des 175 divisions de l'armée soviétique.

Voilà donc qui dispose de l'affirmation absurde selon laquelle le programme de défense européenne que l'on met de l'avant présentement serait une manœuvre hostile et agressive dirigée contre les Russes et leurs pacifiques amis, qui, nous dit-on, n'ont jamais préconisé d'autres programmes ou d'autres plans que ceux qui tendent vers la coexistence pacifique dans un monde désarmé.

Nous devons également examiner la fausse assertion voulant que l'adhésion de la république fédérale d'Allemagne à la communauté de l'Europe occidentale et de l'Atlanti-

que Nord rende l'Occident responsable du partage de l'Allemagne qui se trouverait ainsi perpétué alors que l'Union soviétique voudrait y mettre fin. Il est bon de se rappeler à ce sujet que le plan primitif, adopté à Potsdam en 1945 par les quatre alliés victorieux, prévoyait la conclusion d'un traité de paix avec un gouvernement démocratique entièrement allemand et librement élu. Les honorables députés se souviendront, j'en suis sûr, des années de frustrations que nous avons connues quant à tous les efforts de l'Ouest pour donner suite à l'accord de Potsdam le gouvernement soviétique opposait son refus de permettre à sa zone de collaborer sur le plan économique ou autrement avec les trois autres zones d'Allemagne. Les dirigeants soviétiques avaient décidé de faire de l'Allemagne orientale un état communiste fantoche,—ils y ont réussi d'ailleurs,—et cela tant qu'ils ne parviendraient pas à créer une Allemagne unifiée obéissant à Moscou. La création de la république fédérale d'Allemagne en septembre 1949 est le résultat de cette politique; son objet est d'assurer le degré maximum d'unité démocratique réalisable dans les circonstances.

D'aucuns se demandent aujourd'hui, non sans quelque sincérité, et d'autres,—ce sont les communistes,—avec une fourberie réfléchie, pourquoi nous n'avons pas une conférence de plus avec les Soviets sur l'unification de l'Allemagne et la conclusion d'un traité de paix avant de faire le pas décisif qui consiste à ratifier les accords en cause.

Je rappelle à ces personnes, monsieur l'Orateur, que, depuis octobre 1950 les puissances d'occupation de l'Allemagne occidentale, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont, au moins seize fois, dans des notes adressées au gouvernement soviétique, au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et aux autorités de l'Allemagne de l'Est, proposé, à titre de condition fondamentale d'entente sur l'unification de l'Allemagne, la tenue d'élections libres sous un régime de surveillance internationale garantissant que ces élections seraient tenues honnêtement.

La conférence tenue à Berlin il y a moins d'un an entre les ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union soviétique a été une de ces occasions. Pendant 25 jours, on a examiné à fond toutes les formules imaginables pouvant mener à une solution acceptable de part et d'autre des problèmes que posent l'unification de l'Allemagne et les traités de paix pour l'Allemagne et l'Autriche, mais tout cela n'a donné aucun résultat. Certes, la conférence a révélé d'une façon claire et incontestable le refus obstiné du gouvernement soviétique de permettre tout règlement des problèmes de l'Allemagne et de l'Autriche, si ce n'est à des conditions qui garantiraient, indépendamment des vœux de la population elle-même, le maintien de la domination soviétique actuelle sinon son aggravation dans les zones occupées par les Soviets. Je n'ai aucune raison de croire que cette attitude ait soudain changé en dépit des paroles mielleuses mais équivoques qui émanent maintenant du Kremlin et d'autres centres communistes.

Une raison, sinon la justification, de l'opposition inflexible des soviets à la réalisation de l'unité allemande au moyen d'élections libres, apparaît dans les résultats de deux élections récentes en Allemagne et en Autriche. Dans certaines régions de l'Autriche occupées par l'armée soviétique,—ce qui est très significatif,—il y a eu en août 1954 des élections du genre de celles que nous avons ici. Le résultat de ces élections a constitué une répudiation retentissante du communisme, sous l'ombre menaçante de la puissance militaire russe. Dans les provinces autrichiennes, situées en tout ou en partie dans la zone russe, le parti communiste n'a remporté que 6 sièges sur 100 à Vienne et 3 sièges sur 56 en Basse-Autriche. L'immense majorité des sièges se sont partagés à peu près également entre les deux partis de la coalition au pouvoir. Dans les deux autres provinces où des élections ont eu lieu, les candidates communistes n'ont même pu remporter un seul siège. Il y a à peine un mois environ, dans le secteur occidental de Berlin, lors de l'élection des représentants à la Chambre de Berlin, les communistes n'ont pu, aux élections libres, obtenir plus de 2·7 p. 100 des votes. Ils ont recueilli 41,000 votes contre 684,000 pour les sociaux-démocrates, 466,000 pour les démocrates-chrétiens et 190,000 pour les démocrates-libéraux. Pas étonnant que les communistes frémissent à la pensée d'élections libres.

La conférence de Berlin a démontré nettement qu'il était impossible de trouver un terrain d'entente honnête et acceptable pour réaliser l'unité allemande. Par conséquent, une seule ligne de conduite offrait quelque chance de progrès, soit la conclusion d'ententes entre le monde occidental et la République fédérale allemande, sans perdre de vue l'objectif essentiel de l'unification, car les Allemands exigent à bon droit,—et nous devons assurément leur accorder notre appui sur ce point,—que l'unification demeure l'objectif essentiel de la politique allemande.

Il est bon de garder ces considérations bien présentes à l'esprit au moment même, où, de certains côtés, nous entendons dire qu'il faudrait jeter par dessus bord notre programme actuel et accepter une autre conférence immé-

diate avec les Russes, conférences où Moscou voit, non pas, il me semble, le moyen d'arriver à des résultats vraiment pratiques, mais plutôt celui d'ajourner et d'empêcher la ratification de ces accords, en même temps que de diviser et désunir l'Occident.

L'expérience nous montre certainement qu'il faut que nous refusions de nous laisser entraîner dans cette voie qui n'est pas la bonne, mais qu'il faut au contraire que nous nous en tenions à la ligne indiquée par les accords de Paris en vue de rendre sa souveraineté à la République fédérale allemande, d'intégrer cette Allemagne souveraine dans la communauté occidentale et de voir à ce qu'elle participe d'une façon convenable aux efforts que tentent en commun les membres de cette communauté pour faire échec à l'agression. Cela fait, on pourra reprendre conférences ou discussions diplomatiques avec l'Union soviétique au sujet de l'Allemagne, de l'Autriche ou de toute autre question. L'unité et la vigueur n'en donneront alors que plus de force à la situation de l'Occident.

On avait espéré, il y a environ un an, que cette association de l'Allemagne avec l'Ouest aurait pu se faire par le moyen de la Communauté européenne de défense. Ces espoirs, nul ne l'ignore, n'ont pas été réalisés. Nous avons appuyé la Communauté européenne de défense. Il y a deux ans, la Chambre donnait son appui à la CED. C'est donc avec une profonde inquiétude que l'on a dû surveiller les événements dramatiques de l'été dernier, lorsque M. Mendès-France entreprit de faire approuver par les autres signataires de l'accord, à une conférence spéciale tenue à Bruxelles, la modification du traité de la CED qui, selon lui, était nécessaire pour que, après deux années d'indécision, le Parlement de la France l'approuve.

Nous savons tous aussi que la conférence de Bruxelles n'a pas réussi et que peu après la CED était rejetée en entier. Les dangers qui en résultaient étaient grands. La solidarité et la communauté d'intention des puissances occidentales étaient ébranlées. Les espoirs d'une plus grande unité européenne et de collaboration et d'amitié franco-allemandes, qu'avait fait naître la CED, menaçaient de faire place au désillusionnement et au désespoir. Dans la république fédérale d'Allemagne, les efforts soutenus du chancelier Adenauer pour rallier la population allemande à l'appui d'une alliance étroite et durable avec la France et les autres pays voisins de l'Europe libre pouvaient, à brève échéance, se perdre dans un nationalisme cynique et destructeur.

Un autre écueil, c'est que les Alliés, à bout de patience et démontés par les difficultés que présentait l'élaboration d'un nouveau système européen, pouvaient chercher à écarter la France pour établir des ententes distinctes avec la République fédérale d'Allemagne.

Pendant ces mois qui ont vu la fin de la Communauté européenne de défense, et encore ces dernières semaines, il a été question d'un système de sécurité européenne et atlantique qui se passerait de la France. De tels propos sont irréfléchis, pour ne pas dire plus, car ils méconnaissent la grande importance de la France sur les plans politique, stratégique et industriel. Je ne conçois pas qu'une organisation atlantique ou européenne de sécurité puisse être satisfaisante ou efficace sans la participation spontanée de la France.

L'importance de la France pour la sécurité collective de l'Europe ne tient pas seulement à son rôle stratégique ou économique. Nous y perdrions dans le domaine de la culture et de l'esprit, s'il nous fallait chercher à assurer notre propre défense ou celle de notre civilisation sans la participation du pays auquel nous devons tant. Ainsi donc, une alliance occidentale qui écarterait la France, ou qui serait imposée à la France contre les désirs de la majorité de la population, n'est pas, je le répète, une proposition que le gouvernement et la population du Canada pourraient envisager avec satisfaction.

Il convient ici de se rappeler que, l'été dernier, le danger ne se bornait pas à l'exclusion de la France, à la possibilité, au moyen de cette mesure, d'isoler la France, quelque malheureux que cela ait pu être. L'existence même de l'OTAN, de l'idée dont s'inspire l'Organisation de l'Atlantique Nord, était menacée. Tout comme il y a eu dans certains milieux d'Europe une tendance qui s'explique, —tendance superficielle et erronée, selon moi, —vers ce que j'appellerais le neutralisme et l'isolationisme continentaux, ainsi a-t-il existé chez certains habitants d'Amérique du Nord une tendance à opter en faveur de mesures de défenses soit bilatérales, soit continentales. Dans cette partie-ci du monde, certains disaient, il y a quelques mois: "Allons-y seuls!", parce que, pour une part, ils devenaient impatients au sujet d'alliés, et aussi parce qu'ils s'en tenaient à des théories stratégiques fondées sur l'inexpugnabilité des défenses continentales, et qu'ils comptaient, pour emporter la victoire contre un agresseur éventuel, sur les représailles massives au moyen d'avions et de projectiles de portée intercontinentale ou planétaire. Nous savons certes tous que la défense continentale est d'importance capitale pour l'Amérique du Nord, qu'elle peut bien devenir encore plus importante; mais c'est une tout autre affaire que de prétendre qu'elle pourrait jamais servir de fondement satisfaisant à la sécurité.

[L'hon. M. Pearson.]

J'ai même affirmé, dans un discours prononcé en mars dernier au *National Press Club* de Washington, que, selon moi, songer à remplacer la puissante coalition que nous avons formée en vue de la paix par un continentalisme retranché ne serait guère considéré par les Canadiens comme le meilleur moyen de prévenir la guerre ou de vaincre l'agression. Cette attitude ne constituerait d'ailleurs pas un point de départ solide pour la collaboration entre les États-Unis et le Canada.

En effet, l'idée d'une autarcie continentale sur le plan militaire comme dans les domaines économique et politique, n'exerce, à mon avis, aucun attrait, ni sur notre sens des réalités, ni sur notre profond instinct en tant que Canadiens, lequel se manifeste dans toute notre histoire. En 1914 et 1939, les Canadiens ont bien reconnu que tout ce qui constituait une menace pour les démocraties de l'Europe occidentale était un danger pour leur propre liberté; les événements ultérieurs ont plutôt confirmé que réfuté la conviction profonde qu'il ne serait pour nous, qui habitons ce continent, ni prudent, ni possible en dernière analyse, de nous tenir à l'écart des événements d'Europe. L'OTAN comprenant le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, est donc pour nous un instrument indispensable de collaboration et de défense. Or, l'automne dernier, l'OTAN était en danger de disparaître.

On pourra croire que je m'écarte de mon sujet, mais ces idées préoccupaient beaucoup ceux d'entre nous qui avaient pour tâche d'agir au nom du Gouvernement pendant les événements qui se sont déroulés si rapidement l'été et l'automne derniers. Je crois qu'il est bon de consigner ces réflexions au compte rendu.

Dans une situation aussi menaçante que celle qui a suivi le rejet par la France du projet de Communauté européenne de défense, il fallait trouver immédiatement les moyens de resouder les fissures que présentait la structure de l'organisation nord-atlantique, de poursuivre l'avance interrompue vers l'unité européenne. Il était plus important, estimions-nous alors, d'envisager l'avenir que de nous laisser aller à des récriminations au sujet de celui qui était responsable de l'échec. C'est dans cet esprit que nous avons participé aux événements d'alors.

L'initiative en vue de rétablir la situation est venue du Royaume-Uni dont le refus, survenu antérieurement, de se joindre à la Communauté européenne de défense avait accentué l'aversion des Français pour ce traité. C'est donc avec un profond sentiment d'admiration et de soulagement, j'en suis sûr, que nous tous, au Canada, avons suivi les habiles et inlassables efforts du secrétaire des Affaires étrangères du Royaume-Uni, sir Anthony Eden, lorsque, avec l'aide puissante du secrétaire d'État des États-Unis, il a recueilli des appuis dans les principales capitales de l'Europe en vue de trouver une nouvelle solution aux problèmes découlant de l'échec de la CED.

Pendant qu'ici nous observions ces nouveaux pourparlers, même si nous étions heureux de l'initiative prise à Londres, ce qui nous préoccupait c'était que tout régime destiné à remplacer la Communauté européenne de défense n'altère pas la puissance ni l'unité de l'OTAN, en tant qu'organisme à qui incombaient essentiellement l'organisation de la défense et la collaboration dans le domaine non militaire, et que les progrès vers l'unité européenne se réalisent dans le cadre plus large de la Communauté de l'Atlantique. Nous voulions que tout cela se fasse dans le cadre de notre organisation de l'Atlantique Nord, dans la plus grande mesure possible. Nous jugions donc,—nous l'avons donné à entendre, de fait,—que les nouvelles propositions tendant à remplacer la CED devaient d'abord être soumises au conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Toutefois, l'idée n'a pas recueilli la généralité des suffrages et il devint manifeste que la majorité des pays les plus directement intéressés favorisaient la proposition du Royaume-Uni tendant à convoquer une conférence à Londres des pays signataires de la CED projetée, du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada.

Nous avons donc été heureux d'appuyer cette façon d'agir et d'accepter une invitation à assister à la conférence de Londres, en tant que pays ayant un enjeu direct et important dans tout arrangement qui remplacera la CED et à titre de membre de l'OTAN ayant des effectifs considérables sur le continent européen. Participant à cette conférence, nous nous sommes efforcés avec quelque succès de souligner l'importance pour l'OTAN des solutions discutées à Londres et pour nous assurer, dans toute la mesure de nos forces, que ces problèmes seraient examinés et résolus en fonction de l'OTAN.

A ces réunions de Londres, qui commencèrent le 28 septembre, nous avons pu travailler sur les grandes lignes d'un accord pour associer la République fédérale d'Allemagne avec la communauté occidentale sur une base d'égalité, la seule base assurément qui était possible, et pour favoriser les objectifs de la défense occidentale et de l'unité européenne au sein de l'alliance nord-atlantique.

Il a été reconnu, de plus, que ces décisions historiques dans leur ensemble faisaient partie d'une solution générale qui intéressait directement ou indirectement tous les membres de l'OTAN. Il a donc été convenu que le document final approuvé lors de la conférence de Londres, dans lequel étaient résumées les principales décisions prises, serait développé sous forme d'accords plus détaillés qui seraient soumis plus tard, selon ce qui conviendrait, aux quatre puissances, aux sept puissances de Bruxelles ou à l'ensemble du conseil de l'OTAN. Ainsi fut fait et nous nous sommes réunis, à Paris, le 22 octobre. Tous les accords résultants furent signés le lendemain, le 23 octobre.

J'aborde le résultat sans adopter la moindre attitude défensive ou défaitiste et sans me croire obligé d'excuser ce qui s'est fait. Il s'agit là d'une grande réussite. Je l'affirme avec conviction car c'est bien plus à d'autres qu'à nous que doit revenir ce succès. Je crois que c'est une grande réussite, grande dans la proportion où il nous en aurait coûté si un échec était survenu, échec qui semblait si probable à peine quelques semaines auparavant.

Monsieur l'Orateur, je m'excuse de parler si longtemps mais je crois que la Chambre s'attendait à ce que je dise quelques mots des dispositions mêmes des accords et de leur portée générale; de la relation particulière qu'elles ont avec le réarmement allemand, qui nous préoccupe tant, ainsi que de la portée qu'elles ont en ce qui concerne le Canada lui-même.

Les accords de Paris peuvent être répartis, aux fins d'examen, en quatre parties. Il y a les accords quadripartites signés par les trois puissances occupantes et le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest, lesquels prévoient le rétablissement de la souveraineté de la République fédérale d'Allemagne et la présence actuelle ou future de forces étrangères sur le sol de la république. Il y a ensuite une série d'accords des sept puissances qui prévoient la reconstitution de l'Organisation du traité de Bruxelles en vue de l'inclusion de deux nouveaux membres, l'Italie et la République fédérale d'Allemagne, dans une nouvelle organisation que nous appelons maintenant l'Union de l'Europe occidentale. Enfin, il y a certains accords de l'OTAN qui comprennent le protocole dont la Chambre est maintenant saisie et certaines résolutions conçues en vue de raffermir le régime de défense de l'OTAN.

Pour ce qui est de la première série d'accords qui revêtent une importance immédiate pour le Canada puisqu'il a des troupes en Allemagne, le problème spécial qui s'est posé aux quatre puissances a été de déterminer quand et comment accorder la souveraineté à la république fédérale, de manière à lui permettre d'agir sur un pied d'égalité avec ses autres partenaires de la coalition occidentale sans pour cela empêcher l'unification éventuelle de toute l'Allemagne. De plus, il a fallu trouver les bases juridiques sur lesquelles étayer le stationnement de troupes étrangères sur le sol allemand, une fois la république fédérale devenue membre de l'OTAN.

En réalité, on a prévu que le régime d'occupation, qui était déjà devenu presque un anachronisme, devait prendre fin le plus tôt possible et que d'ici-là, jusqu'à ce que le régime ait pris fin juridiquement et officiellement, les puissances d'occupation agiront conformément à l'esprit des accords à l'étude.

A propos du désarmement et de la démilitarisation, cependant, il était prévu que les trois puissances en cause continueraient d'exercer certaines fonctions jusqu'à ce que la République fédérale devint membre de l'OTAN. Le maintien des responsabilités des trois puissances occupantes au sujet de la réunification de l'Allemagne et d'un traité de paix est aussi réaffirmé.

Pour répondre aux critiques,—car il y a des critiques,—de ceux qui pourraient envisager les accords comme une manœuvre, mesure prise de propos délibéré pour assurer la division de l'Allemagne en permanence, les trois puissances d'occupation ont formulé, à la conférence de Londres, une déclaration à laquelle le Canada et les autres nations membres de l'OTAN ont plus tard souscrit à Paris. Elle renferme le passage suivant:

> La libre conclusion entre l'Allemagne et ses anciens ennemis d'un traité de paix s'étendant à toute l'Allemagne, et jetant les bases d'une paix durable, demeure un objectif essentiel de leur politique. La délimitation définitive des frontières de l'Allemagne devra attendre la conclusion de ce traité.

Et cet autre passage:

> La réalisation par des moyens pacifiques d'une Allemagne entièrement libre et unifiée demeure un objectif fondamental de leur politique.

Voilà la politique des pays de l'OTAN. J'en suis certain, tous les honorables députés reconnaîtront que cet exposé politique constitue une réponse passablement claire à tous ceux qui pourraient prétendre que dans leurs efforts en vue d'associer la République fédérale allemande à l'Ouest, les puissances occidentales ont perdu de vue l'objectif ultime d'un traité de paix applicable à une Allemagne unifiée.

Je passe maintenant à la seconde série de dispositions visant à associer une République fédérale allemande souveraine à l'OTAN et au mouvement vers l'unité européenne, qui

avait été interrompu. Lorsque ces accords entreront en vigueur, nous aurons un nouvel organisme que nous appelons dès maintenant l'Union de l'Europe occidentale. Ce nouvel organisme est essentiellement une version modifiée du régime fondé sur le traité de Bruxelles de 1948, avec cette importante différence que j'ai déjà mentionnée. Aux membres originaires de l'organisation de Bruxelles s'ajoutent maintenant l'Italie et la République fédérale allemande. Ainsi, l'Union de l'Europe occidentale peut être regardée comme un autre moyen d'atteindre à peu près le même but que visait la Communauté européenne de défense.

Il y a, certes, quelques différences. Il y en a particulièrement deux principales. La première différence est l'adhésion du Royaume-Uni à l'Union de l'Europe occidentale, adhésion qui comporte l'engagement courageux, faisant époque et, à mon sens, d'une portée immense, de conserver quatre divisions et la deuxième force aérienne tactique sur le continent européen pendant quarante-quatre ans encore. La deuxième grande différence c'est que la Communauté européenne de défense insistait davantage sur certains caractères supranationaux.

L'Union de l'Europe occidentale possédera un Conseil permanent, une assemblée et un organisme destiné à assurer la surveillance des armements. Cette institution sera créée par le Conseil et en vertu de son autorité. Le Conseil siégera à Londres et l'organisme de contrôle des armements à Paris où il travaillera en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OTAN. Dans l'exécution de ses fonctions il utilisera autant que possible le personnel de l'OTAN.

J'en arrive maintenant à une partie extrêmement importante des accords qui intéressent l'Union de l'Europe occidentale, savoir l'autorisation donnée à l'Allemagne de réarmer. On a beaucoup parlé du droit envisagé, mais pas assez de la façon dont l'exercice de ce droit va être limité et contrôlé. Je voudrais donc inscrire au compte rendu, monsieur l'Orateur, ce que sont ces restrictions et ces contrôles.

La première est que les forces que l'Allemagne pourra constituer dans le cadre de l'UEO seront les mêmes que celles auxquelles elle aurait eu droit dans celui de la CED, soit un demi-million d'hommes groupés en pas plus de douze divisions, plus 1,350 chasseurs (qui sont des avions à mission défensive). Ce chiffre ne sera augmenté que du consentement unanime du Conseil. Deuxièmement, toutes les forces allemandes, le jour où elles seront constituées,—si elles le sont,—devront être placées sous le commandement suprême allié en Europe, SACEUR et intégrées aux forces de l'OTAN. Il n'y aura donc pas d'armée nationale allemande en dehors de l'OTAN. L'Allemagne n'aura pas non plus, aux termes de l'accord, le droit de déployer ses propres forces. Cela ne pourra se faire que par SACEUR, compte tenu des directives politiques émanant du Conseil de l'OTAN. En outre, du point de vue logistique, les forces allemandes dépendront de l'OTAN plutôt que de leur propre pays.

Il est bon de se rappeler à ce sujet que tout le système de soutien logistique des forces armées en Europe, qui comprend les pipe-lines pour le carburant, les moyens de transport, les communications, les aéroports et autres éléments essentiels à la poursuite de la guerre moderne, a été organisé de façon très rationnelle dans l'OTAN. De cette façon, il permet l'économie et l'efficacité. Et, ce qui est probablement plus important dans le contexte de la question que nous étudions, il rendrait incomparablement plus difficile à tout pays de l'OTAN de maintenir ses forces armées séparément, étant donné qu'elles sont mêlées, surtout pour ce qui est du domaine essentiel de la logistique, aux autres forces de l'OTAN. En d'autres mots, cette disposition comporte en elle-même d'importantes garanties contre une action purement nationale.

Troisièmement, l'Allemagne accepte sans condition de ne fabriquer aucune arme atomique, biologique ou chimique et aussi de ne fabriquer aucun avion à long rayon d'action, ni de projectiles téléguidés, de mines, de navires de guerre, sauf quelques petits vaisseaux pour la défense côtière, ni de bombardiers, et elle ne peut être relevée de ces obligations que par une demande du SACEUR, demande qui doit être approuvée par les deux tiers du conseil de l'Union de l'Europe occidentale.

Quatrièmement, certains autres genres d'armements lourds, dont en fait la liste est longue, doivent être contrôlés pour tous les membres de l'Union de l'Europe occidentale, y compris l'Allemagne, par l'organisme de contrôle des armements de l'Union de l'Europe occidentale. Il est d'autres propositions visant la limitation et la mise en commun des armements qui seront fabriqués; elles font actuellement l'objet de discussions à Paris.

Cinquièmement, et j'ai déjà mentionné ce point, on a établi, à Paris, un organisme de contrôle des armements, qui travaillera en liaison étroite avec les autorités de l'OTAN et qui aura recours aux inspecteurs de l'OTAN pour les visites et les contrôles dans les fabriques d'armements, chaque fois qu'elle le jugera opportun, afin de se rendre compte si l'on observe les limites dont on est convenu.

Sixièmement, et c'est mon dernier point, ces accords comportent aussi des contrôles et des restrictions d'ordre politique. A la Conférence de Londres, l'Allemagne s'est engagée solennellement à mener sa politique étrangère selon les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le Traité de l'Atlantique Nord. Elle s'est engagée, en particulier:

...à ne jamais recourir à la force pour obtenir la réunification de l'Allemagne ou la modification des frontières actuelles de la République fédérale d'Allemagne, ainsi qu'à résoudre par des moyens pacifiques tous différends qui pourraient surgir entre la République fédérale et d'autres États.

Si l'Allemagne violait ces engagements, on appliquerait une disposition spéciale que renferme la déclaration conjointe des trois Puissances et à laquelle les autres membres du conseil de l'OTAN ont souscrit par la suite. Le paragraphe pertinent de cette disposition, qui nous lie tous, se lit ainsi qu'il suit:

Ils...

C'est-à-dire les États membres de l'OTAN.

...considèrent comme une menace à la paix et à leur sécurité tout recours à la force qui, en violation des principes de la Charte des Nations Unies, porterait atteinte à l'intégrité et à l'unité de l'Alliance Atlantique ou à ses objectifs défensifs. Au cas où une telle action serait entreprise, les trois gouvernements,...

C'est maintenant les 14 gouvernements.

...en ce qui les concerne, considéreront le gouvernement coupable d'une telle violation...

Ce pourrait être le gouvernement d'Allemagne, peut-être un autre gouvernement.

...comme ayant perdu ses droits à toute garantie et à toute assistance militaire prévue dans le Traité de l'Atlantique Nord et dans ses Protocoles. Ils agiront conformément à l'Article 4 du Traité de l'Atlantique Nord en vue de prendre toutes autres mesures...

C'est-à-dire l'État membre de l'OTAN coupable.

...appropriées.

Selon moi, il est difficile d'établir une série plus impressionnante de sauvegardes. Je sais, cependant, qu'on me demandera quelle certitude nous avons qu'elles produiront des résultats. Peut-on attribuer une valeur quelconque à ces restrictions, à cette réglementation qu'a acceptées l'Allemagne? Les rejettera-t-elle un jour à son gré? Nous savons que c'est ce qui a eu lieu par le passé.

Eh bien! monsieur l'Orateur, toute entente internationale, même celles que nous concluons avec nos amis et nos voisins, comporte cet élément de risque et d'incertitude. C'est un élément inhérent aux accords internationaux; mais certains de ceux qui soulignent, à l'heure actuelle, cet aspect en mettant en doute la valeur de ces accords avec

[L'hon. M. Pearson.]

l'Allemagne, sont, cependant, tout disposés à prendre le même risque en essayant encore de conclure une entente avec la Russie qui, croient-ils, calmerait toutes nos craintes et nos incertitudes au sujet de l'Allemagne.

J'admets, toutefois, que nous avons toute raison de nous préoccuper de la bonne foi des Allemands en ce qui concerne cette série d'accords. Bien des Canadiens, y compris bon nombre de ceux qui siègent dans cette enceinte, et, plus encore, parmi nos alliés qui prennent cette décision avec nous et en acceptent toutes ses conséquences, portent sur leur corps, ou dans leur esprit, les cicatrices de la machine de guerre allemande. Nous nous souvenons comment Hitler, poursuivant, sans scrupules, ses desseins abominables, a déclenché, en 1939, la deuxième Grande Guerre, de connivence avec la Russie et avec son aide. Nous n'oublions pas non plus, que les nazis ont mené cette guerre avec une sauvage brutalité et que le peuple allemand les a approuvés.

Même si nous ne l'oublions pas et si nous ne pouvons l'oublier, mon opinion bien pesée, c'est que ces accords, avec les réserves que j'ai décrites, sont aussi sages que prévoyants et que, de toutes les voies qui s'ouvrent à nous, c'est la meilleure à suivre pour en arriver à un avenir meilleur.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas tenir compte des leçons du passé. De fait, ainsi que l'a dit M. George Santayana: "Ceux qui ne veulent pas apprendre en se penchant sur l'histoire sont condamnés à la répéter". Mais nous devons tirer du passé les bonnes conclusions et nous ne devons pas non plus refuser d'envisager l'avenir. L'expérience du passé, en effet, nous enseigne que si une nation regarde en arrière pour motiver ses craintes de l'avenir, elle s'expose par le fait même à subir de nouveau la même tragédie qui lui a causé cette crainte en premier lieu. Le passé doit donc influencer mais, à mon sens, il ne doit ni déterminer ni déformer l'avenir.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, c'est parce que je tiens compte de l'histoire, non pas en dépit de l'histoire, que les garanties que nous avons élaborées dans ces accords au sein de notre organisation de la Communauté de l'Atlantique Nord contre un abus unilatéral de la part de l'Allemagne ou d'un autre État membre, ont, à mes yeux, une réelle valeur et raffermissent même le bien-fondé d'une coalition qui comprendra la république fédérale d'Allemagne avec sa souveraineté rétablie et sur un pied d'égalité avec les autres États membres. Je pense aussi que les organismes et les habitudes de collaboration qu'établit notre communauté de l'Atlantique et auxquels nous désirons maintenant associer

l'Allemagne peuvent fort bien avoir beaucoup plus de valeur que les garanties militaires en ce qui concerne la suppression du risque qui pourrait en résulter si l'on plaçait des armes entre les mains des Allemands.

De par la nature des choses, il ne sera jamais possible sur cette terre, à mon avis, qu'un particulier ou un pays jouissent d'une assurance ou d'une sécurité absolues, car l'avenir dépendra entre autres choses d'attitudes et de choix auxquels nous devrons nous résoudre de temps à autre. Mais de bons motifs, je crois, nous inspirent une confiance raisonnée en ce domaine. De plus, la question du bien-fondé de cette confiance dépendra de nos programmes et de ceux de l'Allemagne.

L'Allemagne de l'Ouest jouit actuellement d'un type de gouvernement et d'un régime politique qui sont démocratiques et ont une mentalité européenne. Assurément, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous devrions faire notre possible pour encourager et renforcer ce type de gouvernement, au lieu de l'affaiblir par des soupçons, de la défiance et des reproches. En outre, ce gouvernement est dirigé par un homme qui croit à la liberté, à la paix et à la collaboration, un grand européen et internationaliste, Herr Adenauer.

On peut raisonnablement croire, selon moi, que leur propre intérêt va inspirer aux Allemands le respect de ces accords, qui ne leur ont pas été imposés mais qui, après de libres pourparlers, ont été approuvés par le gouvernement qu'ils se sont choisis. A cet égard donc, la situation diffère grandement de celle qui existait durant les années 20, alors que les relations des pays qui avaient vaincu l'Allemagne à la guerre étaient caractérisées par l'incertitude et l'hésitation. Nous n'avons jamais vraiment décidé s'il fallait considérer l'Allemagne comme un nouvel ami ou un ancien ennemi et nous avons souffert de ce que les deux attitudes avaient de pis à offrir.

Même si on faisait abstraction de la pressante menace dirigée par les Russes, contre l'Europe occidentale, il serait selon moi répréhensible et stupide de traiter aujourd'hui l'Allemagne comme un peuple inférieur et rejeté de la société internationale. Agir de la sorte porterait vite l'Allemagne à conclure qu'elle doit se résoudre à l'isolement et ses sombres pensées ou chercher à dominer, à acquérir par elle-même la puissance agressive voulue. Ce qui serait sûrement sensé, même si la menace d'une agression communiste se dissipait, ce serait de faire entrer l'Allemagne dans la communauté de l'Europe occidentale, qui inclut le Royaume-Uni, et dans l'Organisation de l'Atlantique Nord, où elle ne constituerait qu'un de quinze États membres, dont les États-Unis, et où elle ne pourrait espérer prendre l'ascendant. C'est précisément en participant à de telles associations que les nations, tout comme les individus, apprennent à préférer la collaboration et la bonne entente à la domination et à la soumission.

Bien que je comprenne, certes, les hésitations et les profondes interrogations que déterminent chez un très grand nombre les problèmes auxquels nous devons faire face, je reste néanmoins convaincu, je le répète, malgré la vive sympathie que j'éprouve pour ces gens, que la voie de la sagesse consiste à permettre à l'Allemange de participer à la coalition occidentale dans le cadre de laquelle nous pourrons tous travailler ensemble à notre sécurité et à notre bien-être collectifs.

Je crois, monsieur l'Orateur, que je devrais prendre le temps voulu pour examiner un autre aspect de la question. Quel choix nous reste-t-il? La décision prise soulève beaucoup de critiques, qui sont pour une part sincères et authentiques, mais il m'arrive très rarement d'entendre ou de voir proposer une solution de rechange qui soit satisfaisante ou préférable à celle que nous étudions maintenant. Quelles autres solutions pourrions-nous considérer comme meilleures?

Les premières, ce sont les seules qui me sont venues à l'esprit mais il peut y en avoir d'autres, visent à maintenir l'Allemagne désarmée et neutralisée comme elle l'est en ce moment. Une telle formule peut paraître acceptable à bien des gens et certes elle le serait si tous les armements étaient restreints et réglementés. Dans les circonstances, elle est inacceptable. Elle l'était dans les années 20. Comment la chose serait-elle possible, aujourd'hui où les vainqueurs de la dernière guerre sont divisés et devenus amèrement hostiles et où l'Allemagne communiste de l'Est réarmée est sous la domination d'une Russie impérialiste puissante et agressive. Est-il probable que la Russie échange cette domination pour un régime international de véritable surveillance d'une Allemagne unie, ce qui supposerait que l'Est et l'Ouest collaboreraient d'une façon amicale et altruiste à un objectif pacifique commun?

La question trouve sa réponse dans l'histoire des dix dernières années. Même si la chose était possible, combien de temps un peuple dynamique, puissant et fier, comme celui de l'Allemagne, 50 millions d'âmes au cœur d'Europe, consentirait-il à accepter une situation de ce genre? Bref, la neutralisation ou le désarmement de l'Allemagne, difficile à réaliser en toutes circonstances, me paraît de réalisation impossible à l'heure actuelle. Il en résulterait, à tout événement, un vide en plein centre de l'Europe. Il se

peut que la nature ait horreur du vide, mais le vide apparaît aux communistes comme quelque chose qu'il faut remplir.

Une deuxième ligne de conduite serait de ne rien faire, de maintenir aussi longtemps que possible le régime actuel d'occupation, avec l'espoir que quelque chose se produise. Selon moi, ce serait une ligne de conduite futile et négative. Ce qui se produirait, ce serait probablement une Allemagne de plus en plus forte, animée d'un sentiment national croissant, ne laissant pas passer une seule occasion de mettre fin ou de réduire petit à petit l'occupation et résolue de faire disparaître toutes les restrictions imposées à sa souveraineté au fur et à mesure où elle deviendrait plus forte. Le meilleur résultat qu'on pourrait attendre d'une telle ligne de conduite serait une Allemagne de plus en plus irritée et de moins en moins amicale. Le pire résultat nous rappellerait les années trente, avec des extrémistes au pouvoir.

Une troisième ligne de conduite possible qui a été proposée serait de redonner à l'Allemagne occidentale sa souveraineté sans condition, sans prendre aucune disposition pour associer ce pays au système Atlantique ou à Union de l'Europe occidentale, avec l'espoir que les choses tourneront pour le mieux. Cette ligne de conduite pourrait donner lieu, par la suite, à une alliance séparée entre l'Allemagne et une ou plusieurs des puissances occidentales qui l'ont préconisée; ou la République fédérale pourrait demeurer en dehors de tout système collectif, pendant que, pour notre part, nous nous contenterions d'espérer qu'elle se rangerait de notre côté advenant qu'une agression se produise contre le monde occidental. Nous espérerions aussi, bien que je ne sache pas sur quoi cet espoir serait fondé, que, dans de telles circonstances, l'Allemagne ne se tourneraient pas vers l'Est ou, ce qui serait plus vraisemblable, ne suivrait pas une politique de marchandage à son profit entre l'Est et l'Ouest.

N'importe laquelle de ces solutions, surtout si on tient compte du point de vue américain publiquement manifesté, entraînerait, il me semble, la fin de l'alliance atlantique que nous avons mise sur pied et qui constitue, à l'heure actuelle, le meilleur moyen dont nous disposions pour faire obstacle à l'agression. On se trouverait aussi par là à interrompre le mouvement vers l'unification de l'Europe qui, au cours des tristes années de l'après-guerre, a constitué le meilleur espoir de paix et de prospérité pour l'Europe libre.

Nous en revenons donc à ce qui constitue à mon sens la seule autre solution possible, soit la réalisation d'une entente plus étroite de l'Allemagne libre avec un groupe d'autres pays libres au moyen d'une alliance au sein de laquelle elle pourrait contribuer à la sécurité collective, mais qui est ainsi conçue que pas un de ses membres ne pourrait dominer les autres.

Monsieur l'Orateur, avant que je reprenne mon siège, j'aimerais dire un mot,—comme je l'annonçais tout à l'heure,—de l'effet de ces accords sur la politique canadienne. Quels effets auront-ils, si tant est qu'ils en aient, sur les engagements ou obligations du Canada en Europe? Je voudrais m'excuser du temps que je prends.

**M. Gillis:** Cela va très bien.

**L'hon. M. Pearson:** Pour ce qui est des résolutions de l'OTAN adoptées en octobre dernier, elles ont raffermi les pouvoirs du SACEUR et ont accru l'interdépendance des forces de l'OTAN. Quant à ces résolutions, elle n'apporteront pas de changement important dans la situation des forces canadiennes en Europe, parce que ces dernières sont déjà intégrées intimement à celles des autres pays de l'OTAN. Elles sont sous l'autorité générale du SACEUR en matière militaire. Leur déplacement en Europe n'aurait lieu qu'en conformité de la stratégie convenu de l'OTAN. Par conséquent, les nouvelles dispositions, qui sont résumées dans les documents déposés ici, ne font que consigner par écrit et rendre exécutoires en général les dispositions qui nous lient déjà.

Au sujet des nouveaux engagements territoriaux que comporte le protocole d'accession de l'Allemagne à l'OTAN, la situation, pour ce qui est du Canada, ressemble à celle qui se présentait en juin 1952 lorsque la Chambre a approuvé le protocole de l'OTAN étendant à tous les membres de la Communauté européenne de défense la garantie d'assistance du Traité de l'Atlantique Nord. J'avais alors souligné devant la Chambre que, vu que la République fédérale d'Allemagne était le seul membre de la Communauté européenne de défense à ne pas faire partie de l'OTAN, le protocole aurait pour effet, s'il entrait en vigueur, d'étendre à la République fédérale d'Allemagne les obligations que le Canada avait contractées en vertu du Traité de l'Atlantique Nord.

Je soulignais alors, et il convient que j'y revienne aujourd'hui, que cette extension de nos obligations était plus théorique que réelle, étant donné que l'article 6 du Traité de l'Atlantique Nord, qui nous lie, nous obligeait déjà à venir au secours des forces de l'OTAN postées sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. La situation reste donc sensiblement la même en vertu du protocole actuellement à l'étude, pour ce qui est de l'extension de notre garantie territoriale.

A propos d'engagements,—sujet qui a déjà été évoqué en dehors de la Chambre,—je tiens

à donner ici l'assurance que le gouvernement du Canada n'a pas souscrit, à Londres ni à Paris, de nouveaux engagements pour ce qui est de maintenir des troupes canadiennes en Europe à un niveau déterminé ou pendant une période donnée. Ce sur quoi nous avons mis l'accent à ces conférences, c'est notre volonté de continuer à participer pleinement à l'OTAN. Voici la déclaration, rendue publique immédiatement, que j'ai faite à la conférence des neuf Puissances tenue à Londres en octobre dernier:

La réalisation de l'unité européenne serait, à mon avis, d'une utilité douteuse si la ligne de défense qui traverse la Manche et l'Atlantique n'était forte et ininterrompue. A cet égard, le Canada a un rôle à jouer pour ce qui est de la zone atlantique. C'est pourquoi nous acceptons les obligations qui découlent continuellement de notre participation à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et sommes résolus à nous en acquitter.

J'avais aussi déclaré, à cette conférence:

Pour notre part, cependant, la participation à la défense collective et l'espoir d'une collaboration plus étroite entre notre pays et les autres nations de la communauté atlantique sont axés sur l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Celle-ci demeure donc la base de la politique étrangère du Canada. En effet,...

Et j'espère avoir été dans la note en disant ce qui suit; je crois que je l'étais.

...l'appui constant et sincère que nous accordons à l'OTAN correspond à une ligne de conduite que nous plaçons au-dessus de la politique et sur laquelle nos amis peuvent compter.

Pour ce qui est de la mise en commun des armements, question dont a parlé l'autre jour le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), les propositions que je viens de mentionner et qui ont tout d'abord été présentées par le gouvernement de la France, font actuellement l'objet d'un examen de la part des gouvernements européens en cause. On nous a invités à envoyer à ces réunions un observateur qui s'y trouvera lorsque seront étudiées des questions intéressant notre pays.

La question étant encore à l'étude, il serait prématuré de ma part de formuler des observations à leur sujet maintenant. Mais notre intérêt immédiat en ce qui concerne les propositions de mise en commun des armes, se rapporterait, il va sans dire, uniquement à l'attribution d'armes canadiennes à nos alliés de l'OTAN en vertu de notre programme d'aide mutuelle.

Je dirai que nous sommes entièrement satisfaits de la méthode actuelle et que nous ne souhaitons nullement la voir modifier,—c'est-à-dire la méthode en vertu de laquelle le comité permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord émet des recommandations quant à l'attribution des armes en question. Mais si la conférence formulait une proposition au sujet de notre part d'aide mutuelle, nous la soumettrions évidemment à un examen.

Enfin, et c'est vraiment la fin, je reviendrai, un instant, sur l'argument (le plus frappant, à mon avis) qu'on ait opposé à cette ligne de conduite, soit que les accords ne favoriseront pas la paix, mais la division, les controverses et de nouveaux troubles en Europe, qu'ils provoqueront les Soviets, qui réagiront violemment, qu'ils refouleront de nouveau ce pays vers le stalinisme intransigeant, et cela à un moment où son gouvernement, formé de nouveaux chefs, semble dénoter une tendance à la collaboration et devenir moins hostile.

En ce qui concerne le premier point, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter outre mesure des menaces de représailles des Russes, que nous avons entendu proférer fort énergiquement, d'ailleurs, et qui consisteraient à former une alliance de l'Europe orientale fortement armée. Bien que nous ne devions jamais écarter les déclarations de Moscou en disant qu'elles sont indignes d'un examen sérieux, je ne crois pas que nous devions nous inquiéter outre mesure des protestations soviétiques plus que nous devions nous laisser indûment transporter par les leures soviétiques. Ils sont souvent tous deux présentés pour la même fin: affaiblir notre détermination et embrouiller notre but.

La menace d'une OTAN de l'Est n'a certes absolument rien de réel, car on y a maintenant un régime d'alliance militaire, ainsi que j'ai cherché à le démontrer, qui est déjà plus lourdement armé que l'OTAN et sous la dépendance complète des soviets. Il n'y a assurément aucune restriction ni réglementation au sujet des armements, des hommes ou de quelque autre chose dans ce domaine. On ne pourrait guère aller plus loin.

Quant au second point, il est impossible de trouver un argument valide pour appuyer le point de vue selon lequel ces accords motivent ou rendent inévitable une intensification de la guerre froide par l'Union soviétique, à un moment où elle semblait diminuer.

Je signale ce point car, dans les propos durs et déraisonnables que le gouvernement soviétique a tenus dernièrement au sujet des mesures prises par l'Ouest, il ne cesse d'accuser les nations occidentales de répondre aux offres de paix et d'amitié de l'Union soviétique par le geste belliqueux qui consiste à armer les Allemands en vue d'une attaque éventuelle contre l'Union soviétique.

Il est difficile de croire que les dirigeants soviétiques peuvent formuler de tels propos avec sérieux.

Le gouvernement soviétique ne s'est jamais montré enclin à discuter ces accords sur une base rationnelle, ou à prendre une attitude raisonnable à l'égard de l'Allemagne ou de

l'Autriche. Il a évité la discussion féconde et n'a fait aucun effort pour se renseigner ou se rassurer sur tout point du programme occidental qui avait trait à la république fédérale d'Allemagne et qu'il considérait comme une menace à l'Union soviétique.

Personne assurément ne nierait à l'Union soviétique, qui a souffert si cruellement des armes allemandes, le droit de formuler des mises en garde au sujet du militarisme allemand. Mais nous ne pouvons pas considérer que l'avis des Soviets sur ce sujet l'emporte sur ceux d'autres pays qui ont également souffert de la même source.

La logique de l'attitude soviétique sur cette question semble être soit que les Allemands de la république fédérale d'Allemagne, indépendamment du réarmement antérieur de l'Allemagne orientale, ne doivent jamais posséder le droit de porter les armes, même au sein d'une association de défense qui impose une réglementation, soit que tout armement de l'Allemagne ne peut s'effectuer qu'aux conditions des Soviets. En jetant un coup d'œil sur les dernières années, on trouve cette logique fort étrange. A les croire, les puissances occidentales n'étaient nullement justifiées de ressentir de l'alarme lorsque le gouvernement soviétique, contrairement aux accords conclus avec les alliés relativement à l'occupation de l'Allemagne et sans aucun égard aux vœux des intéressés, a armé jusqu'aux dents ses satellites du monde oriental et fusionné l'Allemagne de l'Est au bloc monolithe de l'Europe communiste.

Le gouvernement soviétique veut aujourd'hui avoir le droit de considérer presque comme une provocation à la guerre l'événement culminant d'une lente évolution au bout de laquelle la république fédérale allemande, avec l'assentiment du gouvernement qu'elle a librement élu et de ceux de quatorze autres nations libres, entre au sein d'une association dont l'un des buts principaux est d'empêcher à jamais la montée d'un nationalisme allemand fondé sur le militarisme.

Nous serions donc peu sages et peu prévoyants si nous cédions aux menaces du gouvernement soviétique relativement à ce qui arrivera si les accords sont ratifiés. Je ne crois pas que cette ratification donne lieu à des représailles militaires, sauf, bien entendu, si le gouvernement soviétique, pour d'autres motifs, décide de suivre une telle politique belliqueuse.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, j'estime que les risques de telles représailles déclenchant une guerre sont moindres maintenant qu'ils ne l'étaient l'été dernier lors du rejet de la CED. De notre côté, nous avons établi très clairement que les programmes de l'OTAN en Europe sont d'ordre à la fois défensif et pacifique. Le président Eisenhower et M. Dulles, parmi bon nombre d'autres, ont récemment souligné que l'objectif de l'Occident est d'être assez fort pour pouvoir se défendre, faire preuve de modération en face des provocations des autres et rechercher activement et par tous les moyens à atténuer les tensions et à assurer la paix.

Nous savons que les valeurs morales et politiques qui nous sont chères et notre régime politique ne s'épanouissent pas en période de guerre ou de tension continue. Nos préparatifs ne visent qu'à notre défense; pour nous, la guerre n'est pas un moyen de lutter contre des idéologies qui ne sont pas de notre goût. Donc, toute initiative réelle des Soviets pour diminuer la tension, même s'il ne s'agit que d'une aire limitée de nos relations internationales, recevra de notre part un bon accueil; nous serions également disposés à faire chaque fois la moitié du chemin pour aller au devant de pareille initiative.

Le risque de conflits découlant de la mésinterprétation mutuelle de nos motifs reste toujours constant. Les peuples de l'Ouest continuent d'avoir raison de s'alarmer quand on songe aux politiques menaçantes et agressives de l'URSS ces dernières années. Par ailleurs, il est pas impossible, vu l'atmosphère d'isolement totalitaire et d'ignorance qui règne à Moscou, que la population soviétique et même certains dirigeants soviétiques estiment parfois sincèrement qu'ils sont menacés par l'Ouest. D'ici quelques années, une des grandes tâches de la diplomatie sera d'essayer de dissiper le malentendu, d'édifier, selon l'expression si heureuse que Sa Sainteté le Pape a employée dernièrement, "un pont de vérité" entre l'Est et l'Ouest.

En terminant, je tiens à réaffirmer ma conviction que nous sommes dans la bonne voie et que les accords que nous avons conclus à Londres et à Paris constituent un apport important à la cause de la sécurité et de la paix. Grâce aux fondements de force défensive et d'unité pratique que ces accords vont assurer à l'Ouest, j'espère sincèrement qu'il sera possible de convaincre les chefs soviétiques de notre ferme intention et, en vérité, de notre profonde détermination, de nous défendre sans aucunement les menacer et sans repousser les occasions d'atténuer la tension internationale qui est à la fois stérile et dangereuse.

Pour tous ces motifs, monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre appuiera fortement la résolution dont elle est saisie.

[L'hon. M. Pearson.]

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je m'associe aux honorables députés qui ont applaudi le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui vient de prononcer un discours puissant par son débit et convaincant par sa lucidité. Il a peint un sombre tableau. Jamais je n'ai été témoin d'un aussi grand calme à la Chambre.

Les membres de tous les groupes l'ont écouté avec un sérieux qui justifie la motion dont nous sommes actuellement saisis. Etait-ce un tableau qui rappelle la comparaison mythologique de Charybde et de Scylla? Cela semblait être le dilemme, au fur et à mesure que parlait le ministre, développant ses arguments convaincants.

Je doute que depuis la seconde Grande Guerre, un débat plus gros de conséquences se soit engagé à la Chambre des communes. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, la Chambre des communes pourrait, par un vote contraire, non seulement renverser la motion dont nous sommes saisis, mais encore rendre nulles et non avenues les décisions que d'autres parlement ont prises, ceux de Grande-Bretagne, de France et d'autres États membres de cette union. Le renversement de la motion dont nous sommes saisis au parlement canadien aurait pour effet de mettre fin aux accords qui ont été conclus et qui n'entreront en vigueur que de consentement unanime.

La chaîne internationale de la sécurité collective, forgée entre les nations, est actuellement à la merci de chacun de ses chaînons. Si l'un d'entre eux cède, la chaîne est rompue et ne peut plus être réparée.

Voilà une des raisons, je pense, du sérieux manifesté par tous les députés, de quelque côté de la Chambre qu'ils se trouvent, en écoutant raconter le détail des événements récents par quelqu'un qui, pour y avoir personnellement participé, est plus au courant que nous ne saurions l'espérer, en ce qui nous concerne, de ce qui s'est passé pendant les jours qui ont suivi le rejet de la CED.

Nombreux, monsieur l'Orateur, sont ceux de nos compatriotes qui, tout en se rendant compte du besoin d'unité lorsqu'il s'agit de mesures de défense à prendre de concert par les forces de la liberté, à cause de leurs souvenirs de deux Grandes Guerres, envisagent ces accords avec la crainte qui naît de l'expérience d'événements récents. Hier encore, Arnold Toynbee, lorsqu'on lui demandait quel est l'avenir de la coexistence, répondit: "Il est imprécis, préoccupant, inquiétant et plein de motifs de conflits."

Comme le disait le ministre, les peuples libres n'ont pas oublié. Ils ne peuvent oublier si tôt après la guerre. Ils ne peuvent pas oublier que si les chefs de la démocratie demandent la mobilisation des forces de la liberté, d'autres demandent la mise en quarantaine définitive de l'Allemagne à cause de son passé.

On a peur. La ligne de conduite à suivre mérite qu'on s'y arrête plus qu'on ne s'y arrêtera après la signature des accords. Il aurait été bon si, en septembre ou octobre, le Parlement avait eu l'occasion de discuter la situation née du rejet de la CED.

Aujourd'hui nous sommes dans la situation suivante: les accords ont été signés sans consultation et nous sommes appelés à prendre une décision relative à un fait accompli sans avoir eu l'occasion d'examiner les conditions qui ont motivé cette décision de la part du Canada.

Le Parlement a été convoqué pour étudier la grève des chemins de fer, question grave pour la nation. N'aurions-nous pas eu autant de raisons de convoquer les représentants de la population canadienne l'automne dernier, afin de leur permettre d'étudier ce problème et d'obtenir les renseignements comme ceux qu'on a donnés aujourd'hui au parlement et qui, je l'espère, dissiperont, même à cette étape tardive, une bonne partie des appréhensions des Canadiens sérieux?

J'espère que nous ne reviendrons pas à la coutume qu'avait adoptée l'ancien premier ministre du Canada, feu le très honorable Mackenzie King, qui semblait croire qu'il était préférable de ne pas trop parler des affaires étrangères, que seul le cabinet avait le droit de savoir ce qui se passait, que le parlement, lorsqu'il était convoqué, n'avait droit de connaître qu'une partie des faits, sans qu'il lui soit loisible de discuter la question et sans qu'il puisse formuler des propositions ou obtenir des précisions sur certains points exigeant des explications. Si mon honorable ami avait prononcé plus tôt le discours que nous avons entendu aujourd'hui et s'il avait fourni plus tôt à la population canadienne les détails qu'il nous a donnés aujourd'hui, le ressentiment qui a été soulevé aurait été en grande partie apaisé, diminué ou supprimé.

Je ne veux pas aborder d'autres questions en ce moment, mais je pense que cet incident devrait servir de leçon au premier ministre. Il se rendra bientôt à une réunion des premiers ministres du Commonwealth. Il ne devrait pas s'y rendre en gardant pour lui tous les secrets, mais il devrait faire connaître aux Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants au parlement, l'attitude qu'il entend adopter à cette conférence. Ainsi, lorsqu'elle prendra fin, nous ne serons pas placés devant les faits accomplis, devant des décisions sur lesquelles nous n'aurons même pas eu l'occasion d'exprimer notre opinion.

Au nom de mon parti, j'aborde d'une façon objective la discussion de la motion. Je m'en tiendrai à certaines questions dont le ministre n'a pas parlé. Les membres de l'opposition pourraient facilement adopter comme attitude de se lever à la Chambre et de rejeter la responsabilité de la mesure sur le Gouvernement, avec l'espoir de profiter ainsi de certaines craintes véritables des anciens membres des forces armées ou des personnes à leur charge que les événements futurs peuvent préoccuper. Ce n'est pas la ligne de conduite que le parti progressiste-conservateur entend adopter. Nous désirons être objectifs. Je voudrais discuter la question d'une façon impartiale car, en somme, il s'agit d'une mesure dont dépendent l'avenir et la liberté de notre pays. L'esprit de parti n'a aucune place dans une discussion franche.

J'espère que nous ne serons pas trompés dans la ligne de conduite que nous adopterons, et que ce qui a été fait constituera un triomphe pour la foi plutôt qu'une victoire pour le doute; que nous démontrerons que l'esprit de la liberté est suffisamment puissant pour satisfaire aux exigences de notre époque troublée, que de ces accords, de la cendre des espoirs frustrés dont le ministre a parlé à l'égard des négociations avec l'URSS surgira un monde nouveau, réalisé grâce à l'expansion de la zone de sécurité collective.

Les Canadiens s'intéressent aux affaires étrangères, comme le démontre l'attention de plus en plus soutenue qu'obtiennent les éditoriaux de nos journaux et les commentaires des spécialistes des affaires internationales. A mon avis, on devrait renseigner beaucoup plus la population canadienne sur les affaires internationales qu'on ne le fait aujourd'hui par l'entremise de la revue *Affaires extérieures*. Si utile soit-elle, en ces derniers mois on a constaté qu'elle se consacrait à louanger ceux qui font partie du ministère des Affaires extérieures.

Nous sommes présentement en période de coexistence. Le ministre a récemment donné de la coexistence une description que j'ai trouvée très appropriée. Il a dit que l'idée que l'URSS se faisait de la coexistence était celle de Jonas dans la baleine. Nous ne pouvons nier que l'URSS a adopté une nouvelle stratégie, qui consiste à recourir aux paroles doucereuses, à adopter une attitude enjôleuse et à nous présenter un Molotov souriant. Ce changement d'attitude est devenu l'arme connue de l'URSS. Les Soviets sourient, et du même coup cherchent à créer de la discorde au sein des membres des Nations Unies. La coexistence est un mot séduisant. L'emploi de ce mot est une des manœuvres de propagande les plus habiles auxquelles on ait jamais eu recours.

[M. Diefenbaker.]

Nous avons foi en la coexistence. Pour nous la coexistence signifie la poignée de main, mais non pas l'étreinte. Bien que l'URSS nous ait montré un visage souriant en ces derniers temps, elle n'en continue pas moins sa politique d'agression par procuration. Elle est redevenue membre de l'organisation internationale du Travail; elle est membre de l'UNESCO; elle a accueilli ceux qui sont venus visiter l'URSS, tout en surveillant leurs allées et venues; elle a permis aux femmes des diplomates d'émigrer; elle a participé au vote unanime contre le désarmement aux Nations Unies ainsi qu'à l'établissement d'un organisme international de l'énergie atomique. Elle s'est montrée aimable et conciliante; elle a eu recours à la flatterie et aux cajoleries. Elle a même offert de devenir membre de l'OTAN, ce qui serait un peu comme si Satan voulait s'enrôler dans une croisade anti-satanique. Elle cherche à gagner par les promesses, et à menacer par l'intimidation.

D'importants changements sont survenus depuis la dernière session au Parlement. On a réglé la question de Trieste et de la Sarre; il y a aussi eu l'accord réglant la question anglo-égyptienne, ainsi que l'accord relatif à la Perse. L'URSS n'a cependant pas modifié son objectif. Quoi de plus grave que la révélation selon laquelle, au cours des six derniers mois le secrétaire du conseil de la défense en France, a livré chaque jour à l'URSS des copies du compte rendu des délibérations du conseil de la défense nationale de France, ainsi que des documents révélant la stratégie de l'OTAN? Le but du communisme demeure inchangé. En font foi les déclarations des gouvernements de l'URSS et des prétendues républiques de Pologne, de l'Ukraine, de Tchécoslovaquie, de la république démocratique de l'Allemagne, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Bulgarie et de l'Albanie. Il faut du courage pour être député dans l'un quelconque de ces pays. Des députés élus à la Chambre des représentants du peuple lors des élections de 1950 en Allemagne de l'Est, 49 ont été fusillés et 59 ont dû se réfugier hors du pays. Je ne citerai que quelques extraits de la déclaration. On constate qu'elle a été préparée avec soin; elle s'inspire d'une grande perspicacité mais aussi d'un esprit pessimiste. Je cite:

> Les accords de Paris sont directement opposés à toute possibilité d'un nouvel adoucissement de la tension internationale qui commençait à se faire sentir en ces derniers temps.

Et plus loin:

> Ces accords sont non seulement contraires aux intérêts du peuple allemand, mais ils atteignent directement les ouvriers allemands et sont destinés à supprimer les forces démocratiques en Allemagne de l'Ouest.

Ces accords font des milieux agressifs des États-Unis, de l'Angleterre et de la France un bloc militaire allié au militarisme allemand.

On y soutient que les accords sont le résultat de grands monopoles.

Je poursuis:

Le rejet des plans de réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et son intégration dans les formations militaires, qui supprimeraient le principal obstacle à la réunion de l'Allemagne d'après des principes pacifiques et démocratiques de la paix...

Plus loin on dit que la véritable sécurité de l'Europe peut être assurée si, au lieu d'adopter cette ligne de conduite, nous collaborons avec tous les États européens, peu importe leur régime social ou politique; aussi les États européens pourraient travailler ensemble au maintient de la paix en Europe.

Mon honorable ami dit que les réunions avec les Soviets aboutissent rarement à une entente. Le traité de paix avec l'Autriche nous donne un des meilleurs exemples de négociations inefficaces. Aucun règlement n'a été effectué au cours des 352 séances. Enfin,—et la menace est à la fin,—voici ce qu'on dit:

Nos peuples sont confiants dans leur puissance et dans leurs ressources inépuisables. Les forces de la paix et du socialisme sont plus puissantes et plus unies que jamais. Toute tentative d'attaquer nos peuples, de leur déclarer la guerre ou de bouleverser leur vie pacifique sera repoussée d'une façon écrasante.

Il y a d'abord les cajoleries, puis les menaces. Oui, ils craignent le réarmement de l'Allemagne, malgré leurs 175 divisions et les 90 divisions de leurs pays satellites.

Y a-t-il quelque chose de nouveau au sujet du réarmement de l'Allemagne? La question a d'abord été portée à l'attention du monde par M. Ernest Bevin, qui s'exprimait ainsi il y a environ quatre ans et demi:

Si nous devons défendre l'Allemagne de l'Ouest, il semble juste et raisonnable que les habitants de l'Allemagne de l'Ouest contribuent à leur propre défense.

Puis, le 14 septembre 1951, les trois ministres des Affaires étrangères ont fait la déclaration suivante après la conférence de Washington:

Les trois ministres des Affaires étrangères déclarent que leur gouvernement vise à l'inclusion d'une Allemagne démocratique, sur un pied d'égalité, dans une communauté européenne continentale, qui ferait elle-même partie d'une communauté atlantique sans cesse croissante.

C'est de cette déclaration qu'a pris naissance la Communauté européenne de défense. Elle prévoyait la mobilisation de 500,000 hommes et des autres troupes dont le ministre a parlé. Elle prévoyait un cabinet exécutif composé de représentants de tous les États membres, une cour de justice, un conseil économique et social, un parlement composé de deux chambres, un sénat ainsi qu'une chambre des représentants. Elle prévoyait la surveillance efficace de toute armée allemande qui pourrait être mobilisée, car une telle armée ferait partie d'une armée internationale. Les soldats allemands ne seraient pas affectés à leurs propres unités, mais plutôt, indifféremment, aux forces des autres nations de l'armée internationale, à peu près à la façon des étrangers qui s'enrôlent dans la Légion étrangère de France et qui perdent leur identité nationale dans une allégeance commune. La France a rejeté ce plan. C'était le plus beau programme des cinq derniers siècles. Il a cependant été rejeté par la France, dont les hommes d'État avaient été les premiers à le concevoir. Comme le ministre l'a dit, un vide s'est alors créé et le régime de défense de l'OTAN a été appelé à le remplacer. Voici comment M. Dulles résume les faits principaux et inéluctables, quant à ce qui s'est passé après l'échec du programme de Communauté européenne de défense en septembre dernier:

La défense militaire efficace de l'Europe exigeait une importante contribution militaire de l'Allemagne; on ne pouvait assujétir indéfiniment l'Allemagne à un traitement injuste en ce qui concerne sa souveraineté et son droit de se défendre elle-même; on ne pouvait éviter la guerre entre des nations voisines, qui s'étaient combattues pendant longtemps, qu'en fusionnant dans des institutions supranationales certaines fonctions de leurs gouvernements respectifs.

De ces opinions et de la direction sage de sir Anthony Eden,—mon honorable ami lui a rendu hommage,—et de sir Winston Churchill, ainsi que de ce qui semblait être la dégradation de la défaite du programme de sécurité collective pendant des générations, est né le régime actuel qui, si imparfait soit-il, à mon avis, est encore le meilleur de ceux qui s'offraient à nous.

L'OTAN s'est révélée un grand succès, si nous comparons la situation qui existait en Europe il y a quatre ans avec celle qui existe aujourd'hui. On se rend compte, après une visite au quartier général et au chef des démocraties, le général Gruenther, que cet homme doit avoir eu beaucoup de difficulté à concilier les éléments discordants des jalousies nationales, vous constatez les grands changements qui se sont produits. Voici ce qu'a déclaré le général Montgomery à l'occasion de sa visite au Canada il y a un peu plus d'un an:

L'OTAN...

Et les Canadiens reconnaissent que l'OTAN est un organisme de conception canadienne.

...est le puissant bras droit de l'Organisation des Nations Unies. Sans l'OTAN les Nations Unies ne pourraient pas grand chose. Ensemble elles peuvent beaucoup. L'une et l'autre sont donc nécessaires. Si l'OTAN avait été réalisée plus tôt il n'y

aurait pas eu de seconde guerre. Notre meilleur espoir d'éviter une troisième guerre mondiale c'est d'affermir l'OTAN.

A mon avis, il importe au plus haut point d'affermir l'OTAN du point de vue politique, pour des motifs autres que ceux de la défense.

Le ministre s'est exprimé dans le même sens aujourd'hui. Quand il répondra, je le prie de nous dire ce qu'on a fait pour que l'OTAN devienne un organisme qui ne pourra survivre que si nous comprenons que nous devons mettre en commun certains de nos problèmes économiques, en conformité des principes dont elle s'inspire. Qu'a-t-on fait et que fait-on pour que l'OTAN ne devienne pas un organisme purement militaire? Voici ce que le général Gruenther a dit et je pense que ses paroles méritent d'être citées. Son attitude ne révèle aucune agressivité à l'égard de l'URSS. Il fait preuve de la fermeté et de la perspicacité d'un homme d'État. Voici donc ce qu'il a dit pendant que se poursuivait la réunion de Londres:

Le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest et l'utilisation tactique de la bombe atomique donnerait, en trois ou quatre ans, une chance raisonnable d'empêcher l'Union soviétique de conquérir l'Europe. Le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest était nécessaire parce que les puissances occidentales avaient besoin d'un rempart qui puisse tenir pendant qu'elles mobilisaient leurs réserves. Le bombardement atomique tactique était nécessaire pour compenser l'immense supériorité numérique du bloc soviétique.

Voilà le fond de la question. La discussion de ces accords et protocoles se rattache, à mon avis, à quatre ou cinq sujets que je me propose de traiter maintenant moins à fond que j'entendais le faire, étant donné les explications fournies par le ministre. A quoi se ramènent les conditions de ces ententes? Quelles garanties nous offre-t-on contre une recrudescence du militarisme allemand? Quels dangers faut-il redouter si nous nous en tenons à la ligne de conduite envisagée par ces accords? A quelles autres solutions pourrions-nous recourir?

Comme le ministre a fait la revue des accords, je me contenterai d'une ou deux observations à ce sujet. Il nous a dit ce que ces accords comportaient et il a mentionné certaines des garanties qu'ils assurent. L'Union occidentale européenne sera établie comme organisme de contrôle des armements. Le conseil soumettra, sur son activité, un rapport annuel contenant la statistique des divers pays et établissant les effectifs terrestres et aériens qu'il faudra mettre sur pied après consultation avec chacun de ces pays. Le commandement suprême allié, en Europe, exercera une autorité absolue sur les armées qui seront levées, sur leur déploiement, sur leur utilisation et surtout, comme le ministre l'a dit, sur la logistique, terme qui vise simplement les moyens qui assurent la marche des armées. En particulier, si je comprends bien, le gaz et le pétrole nécessaires au fonctionnement des engins de guerre relèveront entièrement du commandant général, en Europe, qui pourra en ouvrir ou en tarir la source, suivant les besoins.

Le ministre a dit également que l'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer d'armes atomiques, biologiques ou chimiques, sans le consentement unanime des autres membres de l'Organisation. Pour une raison ou pour une autre, le ministre a oublié quatre mots très importants. L'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer ces armes, sur son propre territoire. J'aurai une question à poser plus tard au ministre car je voudrais savoir pourquoi il a été nécessaire de permettre à l'Allemagne de fabriquer ces armes hors de son territoire.

L'organisme qui sera établi pour surveiller le réarmement désignera un directeur qui recueillera et examinera la statistique nationale et les renseignements budgétaires et auquel on soumettra également un relevé détaillé des types d'armes fabriquées. Comme je viens de le dire, toutes les forces armées relèveront du commandant suprême. L'endroit où elles seront postées sera déterminé après consultation avec l'OTAN. En résumé, voilà quelles sont les garanties. Il s'y ajoute une déclaration de l'Allemagne portant qu'elle ne posera aucun acte de nature agressive et qu'elle sera fidèle aux principes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de l'Article II de la Charte. Elle s'engage également à ne jamais rien faire pour regagner les territoires qu'elle a perdus ou pour réunifier l'Allemagne. Évidemment, sans garanties, ces déclarations pourraient se révéler plus tard futiles et n'être pas plus respectées que certaines des autres promesses et engagements passés de l'Allemagne.

Pour en arriver à cet accord, la Grande-Bretagne a dû faire un grand sacrifice. En vue de maintenir les troupes américaines en Europe et de conserver à la France ses espoirs et sa confiance, la Grande-Bretagne a renoncé à une attitude vieille de plusieurs siècles et s'est engagée à maintenir des troupes sur le continent européen pendant quelque quarante ans, engagement qu'aurait pris également au nom du Canada, si l'on en croit les journaux, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Le ministre a déclaré aujourd'hui qu'il n'est pas allé jusque-là mais ce qu'il a dit, en substance, si je comprends bien, c'est que le Canada fournira l'apport nécessaire pour se conformer à l'esprit de l'accord auquel il a adhéré.

Depuis cinq siècles, la Grande-Bretagne a toujours été un pays européen sans faire partie de l'Europe. Elle est maintenant et

en Europe et hors de l'Europe, et la cause de la paix mondiale ne peut qu'y gagner. Les mesures de surveillance donneront-elles de bons résultats? Une révision annuelle nous protégera-t-elle de la renaissance du militarisme? Tout ce que nous pouvons faire, c'est de croire que les accords seront respectés, soumis qu'ils seront à une inspection rigoureuse, renforcée par un examen soigneux du budget de l'Allemagne de l'Ouest. A Londres, en novembre dernier, lord Ismay déclarait que la revision annuelle a donné jusqu'ici de bons résultats, pour ce qui est des pays qui font maintenant partie de l'OTAN. Il ajoute:

Il est extraordinaire, quand on y songe, de constater que des nations sont disposées non seulement à révéler à leurs associés les détails de leur production militaire nationale et de leurs programmes fiscaux mais aussi à être contre-interrogées à ce sujet. Jamais le principe de l'alliance n'a été poussé si loin.

Si l'URSS voulait se soumettre à une inspection de cette nature, ne pourrions-nous pas espérer atteindre ce que le ministre définit comme le premier but des nations démocratiques du monde à l'heure actuelle, à savoir la suppression à tout jamais des bombes atomiques et à hydrogène comme instrument de guerre? Quels sont les dangers? Le ministre les a mentionnés: Charybde et Scylla. Quand il a apposé son nom aux accords, lord Ismay s'est servi de son sceau personnel sur lequel était inscrite la devise: "Ne crains rien". Or nous avons des craintes. Bien qu'un accord ne puisse parer à toute éventualité, je suis de l'avis du ministre quand il dit que celui-là a pour but de pourvoir à tout ce que peuvent envisager les nations qui craignent une renaissance du militarisme, à tout ce qui n'est pas incompatible avec la souveraineté d'une autre nation.

Je ne puis croire, monsieur l'Orateur,— je fais ici abstraction de mon propre pays,— que sir Winston Churchill, après avoir dénoncé pendant de longues années les dangers du militarisme allemand, puisse maintenant être apaisé par un accord incertain. Je ne puis me résoudre à croire que sir Anthony Eden, qui a perdu deux frères au cours de la première Grande Guerre et son fils au cours de la seconde, puisse être trompé au point d'accepter des accords qui portent en eux le germe d'une autre guerre. Voici ce qu'a dit M. Eden:

Ces accords comportent toutes les garanties que l'ingéniosité humaine a pu imaginer.

Et il ajoute:

Grâce à ces accords, la France et l'Allemagne peuvent travailler de concert, avec une confiance d'où peut sortir la paix plutôt qu'avec la méfiance qui peut engendrer la guerre.

Ces deux pays ne sont-ils pas allés passablement loin dans l'accord sur la Sarre? L'Allemagne a renoncé à bien des choses en échange de ce que lui ont abandonné les autres pays.

Que dire de l'ancien ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, M. Herbert Morrison, qui a déclaré que c'est la seule solution de rechange? Je reviendrai maintenant sur la question que j'ai posée très sérieusement. Pourquoi l'Article I de la Partie I de l'accord conclu à la conférence des neuf puissances, a-t-il été rédigé de la façon suivante (je me permets de prendre le temps nécessaire pour citer tout l'article):

Les Hautes Parties Contractantes de l'Union de l'Europe Occidentale en prenant acte donnent leur accord à la déclaration du Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne (faite à Londres le 3 octobre 1954 et jointe au présent document en Annexe I), aux termes de laquelle la République Fédérale d'Allemagne s'est engagée à ne pas fabriquer sur son territoire d'armes atomiques, biologiques et chimiques. Les types d'armements mentionnés dans le présent Article sont définis dans l'Annexe II. Les définitions de ces types d'armements seront précisées et mises à jour par le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale.

Pourquoi les mots "sur son territoire" ont-ils été insérés dans l'accord? Cette disposition permettra-elle la fabrication d'armements dans la Sarre, lorsque la Sarre sera internationalisée? On doit avoir eu une raison d'insérer ces mots. A première vue, ils semblent laisser la porte ouverte à la fabrication d'armes atomiques et d'autres armes ailleurs. Ce sont des mots frappants. Pourquoi a-t-on apporté cette réserve? On doit certes avoir beaucoup réfléchi avant d'ajouter ces mots à une interdiction absolue qui n'aurait pu être levée que du consentement unanime des nations parties à l'accord.

Nous nous demandons si cet accord se transformera en un amer désillusionnement. Nous nous rappelons le traité de Rappalo, conclu en 1921. Nous nous rappelons le pacte que Staline et Hitler ont conclu en 1939. Les décisions auxquelles on en est arrivé dans cet accord atteindront-elles éventuellement le niveau des solutions? Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions auxquelles seul le temps apportera une réponse. Quelle que soit la réponse, je crois que dans ces accords les démocraties libres de l'Ouest se sont prononcées librement et à l'unanimité contrairement aux propos qu'on a débités au cours des quelques mois qui ont précédé la défaite de la Communauté européenne de défense.

L'accord ménagera-t-il une protection? Je ne puis croire que la France, ayant souffert du militarisme plus que tout autre pays, aurait jamais approuvé cet accord par un vote, à moins qu'elle ne l'eût cru. La France le sait par expérience personnelle. La France le sent. La France ne peut l'oublier. Pourtant,

quand l'Assemblée a été saisie de la question, elle a voté pour. Jugé dans la perspective voulue, le nombre de voix recueillies paraît considérable; il a été de 287 voix contre 260, soit une majorité insignifiante eu égard à une question d'importance aussi exceptionnelle. Toutefois, en supprimant les voix des 99 communistes qui ne pouvaient voter que dans un sens, on constate que le nombre effectif des voix de ceux qui étaient libres de décider et de penser à leur gré s'établissait à 287 contre 161. La France a jugé que la non-approbation et la non-adoption de ces accords entraîneraient, de ce fait, une peine terrible.

Y a-t-il d'autres solutions, a demandé le ministre? Eh bien! les pays communistes qui se sont réunis à Moscou, le 2 décembre, ont décidé d'attendre avant de se prononcer. En somme, nous ne discutons la question que depuis 3 ans et demi. Il s'est tenu 16 conférences, a dit le ministre, je crois, mais si seulement nous avons l'occasion d'en avoir une de plus, qui sait si nous n'établirons pas la paix en Europe.

Tandis qu'ils palabrent et recommandent l'attentisme, ils réunissent 175 divisions, dont 80 dans les pays satellites. Comme le ministre l'a dit, ils mobilisent dans l'Allemagne de l'Est des forces armées qui groupent 180,000 hommes si je me souviens bien.

Quelle est l'alternative? Je n'aime pas reprendre les déclarations de chefs d'autres pays mais je ne puis oublier que lorsque la Chambre des communes anglaise a examiné la question, M. Clement Attlee s'est demandé si, à toutes fins pratiques, la conduite passée de l'Allemagne n'exigeait pas qu'elle soit désarmée. Il a répondu lui-même à sa question en disant que c'était peut-être là adopter une attitude logique mais que c'était irréalisable. M. Eden, pour sa part, a déclaré:

> La non-ratification du pacte avec l'Allemagne de l'Ouest aurait des conséquences si terrifiantes qu'on n'ose y songer.

Il a également déclaré que ce serait pousser l'Allemagne dans une voie sombre et dangereuse. Que deviendra-t-elle si on crée un vide, une zone dangereuse au centre de l'Europe? Ne serait-ce pas faire en sorte que plus ou moins rapidement elle tombe sous la domination communiste?

Sir Winston Churchill a vu le danger bien avant n'importe qui? Je l'ai entendu déclarer à la Chambre des communes anglaise, en 1936, que son propre parti avait tort de ne pas mobiliser les énergies du pays pour faire face à la montée du nazisme.

J'ai vu Churchill en novembre 1916 alors qu'il était en disgrâce; il revenait de France et portait l'uniforme des forces armées. La Chambre s'est vidée parce que Churchill avait encouru la défaveur, sinon la disgrâce, à cause du désastre de Gallipoli. En 1936 je l'ai vu jouer le rôle de Cassandre à la Chambre des communes britannique. Et pourtant, il avait raison et ce sont les autres qui avaient tort. Je me souviens d'Eden refusant tout apaisement. A-t-il changé?

Le 8 octobre, à une conférence du parti conservateur, Churchill s'est exprimé en ces termes:

> Ce serait un désastre pour la race humaine si elle jugeait les Allemands ou tout autre peuple d'après les crimes commis en leur nom dans le passé par des dictateurs. Qu'Hitler emporte sa honte en enfer. Que les peuples se tendent la main d'un geste d'amitié et de pardon et partent ensemble sur les mystérieux chemins de la vie vers la liberté, la justice et la paix.

Les accords de Charybde en Scylla n'ont d'autre force que celle que leur infusent du fond de leur cœur et de leur âme les nations qui y adhèrent, mais les conditions alors imposées se traduisaient par la surveillance la plus étroite jamais imposée encore à une nation à la suite d'une conférence.

Que peut faire le Canada? Eh bien, la contribution du Canada à l'OTAN a été remarquable. Je crois que nous devons maintenir la puissance de l'OTAN et que nous devrions donner plus que jamais auparavant aux Canadiens l'occasion de comprendre l'OTAN. Adressez-vous aux clubs sociaux du pays et aux groupements publics. Combien d'entre eux se rendent seulement compte des obligations que l'OTAN impose à notre pays?

Je désire demander au ministre si, en vertu de l'accord dans son état actuel, advenant qu'une faction de l'Allemagne réarmée tente de reprendre sa vieille capitale, Berlin, et que, comme résultat, l'URSS avance dans ce territoire, nous nous trouverions en guerre? Le ministre répond non. Il y a des conditions qui prêtent une interprétation différente à nos obligations, toutes nuancées qu'elles sont de la façon indiquée par le ministre. Je crois que les Canadiens demanderont au ministre de donner cette assurance en termes encore plus précis et moins équivoques qu'il ne l'a fait aujourd'hui.

Partisan du renforcement de l'OTAN, je suis de ceux qui croient (en cela je ne parle qu'en mon nom personel) qu'une assemblée consultative de parlementaires de chacun des pays de l'OTAN devrait se réunir de temps à autre pour un échange de vues, afin que nous, au Canada, nous rendions plus parfaitement compte de nos responsabilités dans le monde actuel.

Le ministre a mentionné la contribution de M. Dulles, des États-Unis. Quand ces accords seront ratifiés, le président des États-Unis, qui, pour avoir commandé les forces de la liberté dans le dernier conflit, est doué

d'un prestige que bien peu d'hommes possèdent, accomplirait un geste qui ferait une grande impression si, renversant l'ordre des choses de ces dernières années, quand sir Winston Churchill est venu en Amérique, il se rendait en Grande-Bretagne et en France, pour donner aux populations de ces pays, par sa présence, une nouvelle assurance de solidarité. La personnalité du président des États-Unis et ses pouvoirs de persuasion produiraient un effet énorme, s'il se rendait là-bas après la ratification et l'approbation de ces accords.

Enfin, revenant à la charge, je reprendrai l'idée que le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) a soumise au premier ministre (M. St-Laurent) cet après-midi. Maintenons ces organisations internationales, mais voyons en même temps à ce que notre Commonwealth puisse parler avec l'autorité et la puissance que sa force accrue, ses moyens de défense, son expansion et ses possibilités économiques devraient lui assurer. Qu'on nous fournisse cette occasion. Nous ne voulons pas embarrasser le premier ministre; mais nous voulons être mis au courant de ces questions d'ordre international qui intéressent le Canada, savoir quelle attitude adoptera notre pays avant que les décisions soient prises, plutôt que d'attendre qu'il s'agisse du fait accompli.

Pleinement conscient des dangers que comportent les ententes conclues, je voudrais que les membres du Parlement, émus par les conséquences de deux conflits mondiaux, prennent une décision avec courage, sagesse et grande compassion. Même si cette décision peut comporter des dangers, elle est néanmoins entourée de toutes les précautions humainement possibles.

Nous faisons des progrès. Nous avons manqué notre coup après la première guerre. Nous avons commis l'erreur de nous retirer et de laisser l'Europe isolée. Les États-Unis n'ont jamais fait partie de la Société des Nations. Le Canada et d'autres pays se sont acquittés de leurs obligations avec une légèreté presque honteuse.

Nous voulons la paix au moyen de la puissance. Nous avons appris que la paix ne peut être obtenue en laissant agir le hasard L'accord n'est pas idéal, mais il faut accepter le monde tel qu'il est. La situation internationale étant ce qu'elle est, les accords en question n'établiront peut-être pas le monde dont nous rêvons. Mais j'espère qu'ils pourront assurer un monde meilleur et moins menaçant.

Combien d'entre nous auraient pensé, il y a cinq ans, qu'un jour viendrait où un ennemi implacable se joindrait à nous? Le ministre a dit que l'Histoire nous donne de grandes leçons. L'Histoire nous enseigne qu'il est illusoire de croire à la nature définitive d'un événement. J'estime que, tenant compte de la faiblesse humaine, les accords en question représentent un progrès. Peut-être est-il démodé d'avoir ce point de vue, mais j'estime que la lutte internationale ne sera pas définitivement déterminée par les armes nucléaires. A mon avis, il faut la foi. Quand il s'agit d'une lutte entre le bien et le mal, c'est ce qui importe.

Des craintes, nous en avons. De génération en génération, les hommes ont dû lutter pour la liberté. Ceux qui n'avaient pas la foi ont conclu que la liberté allait être engloutie par une avalanche. Mais la foi a toujours triomphé; la foi triomphera toujours à moins que nous ne permettions qu'elle meure dans le doute et la crainte. A mes yeux, c'est un pas en avant dans la voie de la justice sous le régime de la loi. Il comporte ses dangers. Il suscite des craintes. Mais les enjeux sont élevés. L'échec de cet important plan exigerait une peine terrible.

Dans cet esprit, monsieur l'Orateur, la loyale opposition de Sa Majesté se propose d'appuyer la motion.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, la motion présentée par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures (M. Pearson) se lit ainsi:

> La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

J'appuie la motion. Je reconnais néanmoins, il va de soi, que les députés, tout comme le reste du pays, se trouvent en présence d'une décision qui n'est pas facile à prendre. Je partage l'avis du représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qui trouve plutôt regrettable que nous n'ayons pas eu l'occasion d'examiner ces propositions plus tôt. J'aurais aimé que le protocole et les accords visés dans l'adoption de ce protocole fussent déférés au comité des affaires extérieures, où ils auraient pu faire l'objet d'une discussion, de sorte que les députés auraient pu mieux se renseigner. Même ceux d'entre nous qui se sont donné la peine de lire assez longuement ces documents aimeraient obtenir des réponses aux questions que ces problèmes suscitent à leur esprit. Dans un débat de ce genre, nous ne sommes pas en comité; nous ne pouvons interroger le ministre. Tout ce qu'il peut faire, c'est de répondre au débat. Il eût été bien mieux de soumettre ces accords et ce protocole au comité des affaires extérieures. On aurait pu instituer ce comité et peut-être nous aurait-il été possible d'en

effectuer l'examen et de nous faire expliquer les conditions des traités en cause, puis de soumettre le protocole à l'approbation de la Chambre.

Je le répète, j'ai appris au cours de conversations particulières tant au Canada qu'à l'étranger que bien des milieux redoutent et appréhendent le réarmement de l'Allemagne. Le député de Prince-Albert et le ministre lui-même l'ont reconnu. Ne disons pas que les adversaires consciencieux des propositions en cause sympathisent avec le bloc communiste en raison même de leur opposition si violente, ni que les adversaires de ces propositions traitent en paria l'Allemagne qui, croyons-nous, accède à la démocratie.

La plupart des députés savent, j'en suis certain, que ces appréhensions sont partagées par des personnes patriotes et pacifiques de tous les partis, de toutes les classes sociales et de tous les pay de l'OTAN. En France, par exemple, les gaullistes et le MRP., c'est-à-dire le parti catholique romain, se sont généralement opposés avec âpreté aux propositions actuelles tendant au réarmement allemand et ces gens ne sont pas régis par le parti communiste ni par la propagande communiste.

Pour ma part, j'ai longtemps étudié, avec inquiétude, le protocole et les problèmes d'une Allemagne réarmée à certaines conditions et dans certaines limites. Tous mes collègues, et, j'espère, tous les autres députés, en ont fait autant.

Il est peut-être regrettable que nous en venions à des conclusions différentes mais étant donné les circonstances ce n'est ni extraordinaire ni trop inquiétant. J'estime que la meilleure façon de servir vraiment les intérêts du monde démocratique, c'est d'admettre l'Allemagne de l'Ouest au sein de l'OTAN (c'est le but que vise le protocole dont nous sommes saisis) puis, avec la garantie inscrite dans les accords de Londres et de Paris, d'approuver le réarmement limité et surveillé que l'on propose pour la République fédérale allemande. Je respecte toutefois l'opinion de ceux qui pensent différemment et j'espère que ces vues seront exposées à la Chambre par mes collègues, par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) peut-être.

Le raisonnement qui me pousse à appuyer la ratification du protocole dont nous sommes saisis ne minimise ni ne mésinterprète certains doutes, certaines craintes fort répandus. Ceux d'entre nous qui appuient la ratification du protocole prennent un risque justifié, même s'il est réfléchi.

J'ai dit au cours d'un débat antérieur qu'il était déraisonnable de croire que les pays démocratiques puissent entreprendre la défense de l'Allemagne occidentale sans la participation des troupes allemandes en cas d'agression. J'ai dit qu'on ne devrait permettre cette participation que dans le cadre de l'OTAN et seulement si on ne crée pas d'état-major allemand indépendant. Je crois que le protocole et les accords établissent ces garanties. Certains croient peut-être que non. Je ne conteste pas que les risques soient grands. Comme l'a dit l'honorable représentant de Prince-Albert, les horreurs subies au cours de deux guerres mondiales provoquées par l'agression allemande sont encore inscrites avec amertune et précision dans nos mémoires.

A cause de ces souvenirs, il est difficile d'accepter toute proposition visant à réarmer l'Allemagne. Je ferai toutefois observer que les dirigeants, y compris les dirigeants socialistes des pays démocratiques qui ont été ravagés et attaqués, ont donné leur appui officiel à ce protocole. Il me faut ajouter, pour éviter tout malentendu, que la majorité des gens qui ont participé à notre réunion l'été dernier et, plus récemment, les membres de notre conseil national envisageaient avec crainte le réarmement de l'Allemagne et s'y refusaient tant qu'une nouvelle tentative n'aurait pas été faite pour négocier avec la Russie un accord satisfaisant sur la réunification de l'Allemagne. Que les risques inhérents au réarmement de l'Allemagne soient reconnus par les auteurs des propositions en cause, on en a une preuve évidente en voyant le mal qu'ils se sont donné pour restreindre l'importance des forces armées que l'Allemagne pourra recruter, les armes qu'elle est autorisée à fabriquer et à utiliser. Cela ressortait clairement du discours prononcé cet après-midi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). D'aucuns pensent que ces restrictions n'ont pas suffisamment de poids pour les anciens nazis qui pourraient se voir décerner des postes d'influence dans la nouvelle armée allemande. Les puissances occidentales devront y veiller et résister.

L'inquiétude que nous inspire le communisme agressif et international,—et il est agressif et international,—ne doit pas nous cacher les dangers que présente l'admission d'une Allemagne occidentale souveraine dans la famille des nations. En revanche, refuser de l'admettre engendrerait sans doute de l'amertume et pourrait amener l'Allemagne à chercher un appui derrière le rideau de fer. En fin de compte, l'Allemagne s'est déjà tournée de ce côté par le passé et pourrait le faire encore, étant donné surtout que son intérêt économique est en grande partie concentré dans l'est de l'Europe.

Bon nombre de ceux qui combattent ces propositions signalent ce danger auquel s'ajoute la crainte que, la Russie pouvant seule satisfaire aux exigences de l'Allemagne pour ce qui est de reviser ses frontières actuelles, les Allemands pourront, une fois réarmés, exploiter leur situation internationale et militaire plus avantageuse pour négocier avec l'Est aussi bien qu'avec l'Ouest. C'est à surveiller.

En 1939, Hitler et Staline ont conclu un accord inattendu qui a déclenché la seconde guerre mondiale. Si l'Allemagne essuie en ce moment une rebuffade nous devons être sur nos gardes de peur que sa réunification, la revision de ses frontières et ses intérêts économiques ne l'amènent, tant que durera la guerre froide, à passer dans l'autre camp.

La haine du communisme n'a pas empêché les Nazis de s'entendre avec les Soviets en 1939. Nombreux sans doute sont ceux qui craignent qu'une Allemagne affermie, qui a été déjà et peut redevenir la puissance prédominante de l'Europe centrale, fasse fi des garanties et des promesses de M. Adenauer. Il faut veiller à ne pas laisser contourner les dispositions du traité de Bruxelles réglementant le niveau des réserves et la production des armements, de même que l'interdiction qui frappe les armes atomiques et chimiques, ainsi que les avions navals et militaires, et ainsi de suite. J'ai noté les mots que l'honorable député de Prince-Albert a signalés à l'attention de la Chambre, pour ce qui est de l'interdiction de fabriquer ces armes sur le territoire allemand:

Par exemple, le 9 décembre, nos journaux publiaient la dépêche suivante:

> Les établissements Dornier ont installé une succursale en Espagne et y ont construit leur premier avion, pour contourner l'interdiction à l'Allemagne de toute activité dans le domaine de l'aviation.

Beaucoup de gens qui ont lu cette nouvelle ont sans doute été sensiblement raffermis dans leur opposition au réarmement allemand.

Beaucoup se demandent également pourquoi, si M. Liddell Hart, le général Montgomery et d'autres ont raison de dire que les armes atomiques et non les grandes armées forment maintenant le pivot de la défense occidentale, la mise sur pied de douze divisions allemandes est si pressante et importante. Ceux qui s'opposent à cette idée estiment qu'on devrait attacher une plus grande importance aux conséquences du réarmement sur l'avenir de l'Allemagne, l'avenir de l'Europe et les relations futures avec l'Union soviétique.

Je comprends cette attitude et je la respecte mais l'expérience que j'ai acquise aux réunions des Nations Unies me porte à croire que la tension mondiale s'est atténuée à mesure que les alliés occidentaux sont devenus plus unis et plus forts. Les nations démocratiques doivent conserver cette unité et cette force.

On craint que le réarmement de l'Allemagne n'entraîne une division irrévocable de l'Allemagne et un retour au mouvement de réaction qui a servi Hitler au cours des années 30, c'est-à-dire au mouvement de réaction qui s'était alors manifesté contre le traité de Versailles.

Mais les Russes n'ont accepté aucune proposition tendant à l'unification de l'Allemagne à la suite d'élections libres. Certains estiment, en toute sincérité, que la Russie pourrait peut-être donner son consentement s'il était convenu que l'Allemagne réunie serait une Allemagne désarmée pour une certaine période de temps, mettons dix ans. On aurait pu formuler cette proposition. La tentative en valait la peine mais je doute que l'attitude russe en eût été modifiée. Elle viendrait maintenant trop tard.

Qu'on me permette d'ajouter, cependant, qu'il ne faut négliger aucune occasion de débattre les problèmes les plus importants avec la Russie. Il m'a fait grand plaisir d'entendre le ministre des Affaires extérieures, dans son discours de cet après-midi, mentionner ce point même, à savoir que, même à l'égard des problèmes secondaires, quand l'occasion se présente de négocier un règlement, des entretiens devraient avoir lieu avec l'espoir que, si nous pouvons régler certaines des questions auxiliaires, nous puissions en définitive chercher à nous entendre sur les questions principales. Si, après la ratification du protocole, les quatre puissances entament des négociations, ils pourront compter sur notre entier appui. J'espère et, de fait, je crois que la ratification facilitera les négociations plutôt qu'elle n'y mettra obstacle.

L'argument le plus puissant contre cette proposition c'est peut-être qu'il existe, dans l'Allemagne occidentale elle-même, une différence marquée d'opinion à l'égard du réarmement. Les syndicats et le parti social démocrate font front commun contre cette idée. Ceux d'entre nous qui ont lu un article reproduit du *New York Times* et paru dans la *Gazette* de Montréal, ce matin, ont appris que la jeunesse non communiste de l'Allemagne s'est réunie il y a quelques jours et s'est opposée fermement au réarmement de l'Allemagne. Il ne fait donc aucun doute qu'il existe, en Allemagne même, un mouvement d'opposition contre le réarmement. Prenons garde que l'Ouest ne perde l'appui de ce large secteur de l'opinion allemande. Ces Allemands craignent que le réarmement ne donne lieu à une renaissance du militarisme;

les autorités chargées de la surveillance doivent donc prendre toutes les précautions en vue de s'assurer que les divisions allemandes soient organisées et encadrées par des hommes libres de toute attache nazie.

Les membres de la Chambre doivent donc, à mon avis peser les risques et les avantages et rendre leur décision en conséquence. C'est ce que j'ai cherché à faire honnêtement et consciencieusement. J'en suis venu à la conclusion, comme je l'ai dit au début de mes remarques, que je devais me prononcer en faveur de la motion approuvant le protocole. Beaucoup de mes amis en viendront à une conclusion différente. Je le regrette. Je dois cependant respecter leur décision car je me rends compte des faits sur lesquels ils se fondent.

Je puis exposer brièvement la considération la plus importante d'où découle ma propre décision. Cette considération, c'est que l'organisation de l'alliance défensive régionale, connue sous le nom d'OTAN, est devenue nécessaire et inévitable parce que la Russie n'a pas voulu collaborer avec les Nations Unies en vue de l'établissement d'un comité d'état-major et qu'elle n'a pas voulu participer aux mesures de sécurité auxquelles pourvoit et qu'envisage la Charte des Nations Unies. J'étais présent à l'assemblée des Nations Unies quand le premier ministre actuel (M. St-Laurent), a exposé à l'assemblée les solutions possibles. J'ai approuvé ce qu'il a dit à l'époque et je n'ai pas changé d'avis depuis.

Le désarmement national graduel que nous envisagions à San-Francisco n'a pas été réalisé. Bien au contraire, la Russie a conservé ses armées et les a renforcées pendant que nous démobilisions, que nous transformions nos champs d'aviation en pâturages et que nous affections nos usines à la production de biens civils. Il est vrai que nous avons dû faire volte-face en 1950 à cause de la guerre de Corée.

Nous sommes maintenant saisis d'une proposition demandant qu'une souveraineté partielle soit reconnue à l'Allemagne. Comme l'a dit le ministre cet après-midi, la souveraineté comporte assurément le droit, pour une nation, de se défendre contre l'agression. Comment doit-on s'y prendre?

Il nous faut soit aller au petit bonheur jusqu'à ce que l'Allemagne réarme de son propre chef, sans surveillance ni contrôle, soit assurer son réarmement avec l'appui d'une ou plusieurs puissances amicales, notamment les États-Unis peut-être, soit lui reconnaître le droit à des armements limités, sous réserve de garanties et de la surveillance définie dans les traités. A mon sens, le réarmement limité et surveillé, au sein de l'OTAN, est la solution que nous devons appuyer.

L'occupation indéfinie et la défense de l'Allemagne par les puissances de l'OTAN est, évidemment, une autre solution mais aucun pays ne serait disposé à l'accepter indéfiniment ni même partiellement, sans la participation de l'Allemagne à sa propre défense.

Quelques mots de plus au sujet de l'OTAN. Je suis fermement d'avis,—je l'ai souvent dit à la Chambre et je reviens là-dessus cet après-midi,—que l'alliance occidentale se trouverait dans une situation beaucoup plus forte si elle accordait une plus grande attention à l'article 2 de l'accord de l'OTAN. Si nous avions attaché autant d'importance à l'intégration des économies des pays de l'OTAN que nous en avons attaché aux ententes militaires, nos alliés européens auraient été plus stables et mieux protégés contre l'infiltration communiste. Cette force même et cette stabilité auraient réduit au minimum le danger d'une agression communiste contre laquelle le traité de l'OTAN a été initialement dirigé. N'oublions jamais cette leçon. Dans la préparation des plans futurs pour le maintien de la paix en Europe, en Asie et, de fait, en Afrique et dans le reste du monde, attachons plus d'importance à l'aide économique comme moyen de favoriser la liberté, la démocratie, la paix et le progrès partout dans le monde.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je dois dire, dès le début de mes remarques, que le débat actuel porte, à mon avis, sur la question peut-être la plus importante de la session actuelle, sinon de bien d'autres sessions. J'ai écouté attentivement le discours prononcé cet après-midi, dans des circonstances très difficiles, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) qui, soit dit en passant, semblait prendre de la vigueur à mesure que son discours progressait. Je l'en félicite. Je dois dire qu'il nous a brossé un sombre tableau qui confirme assurément mes propres sentiments pour ce qui est de la situation internationale actuelle. Nous étudions en ce moment une question d'une extrême importance et chacun des membres de la Chambre doit s'en remettre à sa propre conscience et décider si, oui ou non, il a pu consacrer à cette question une attention suffisante. Pour ma part, j'ai passé des heures nombreuses à l'étudier et à l'envisager. J'ai lu tout ce j'ai pu me procurer à ce sujet afin de pouvoir me prononcer en me fondant sur la connaissance la plus approfondie possible du problème.

Depuis plusieurs semaines, monsieur l'Orateur, j'ai observé le mouvement intense d'opposition soulevé, je dois le dire, par les communistes au Canada et dans les autres pays.

A mon avis, les communistes sont allés trop loin et, en conséquence, beaucoup de citoyens sérieux et honnêtes du Canada ont sans doute été forcés de garder le silence de crainte qu'on ne les qualifie de communistes ou de sympathisants. Quand je dis qu'ils ont été réduits au silence, je veux dire qu'ils n'ont pas pu formuler leurs critiques, s'ils en avaient à formuler contre le protocole et les accords conclus à Paris et à Londres. Nous, du parti créditiste, avons consacré de longues heures à l'étude de cette série compliquée de protocoles, d'annexes et de traités liés les uns aux autres parce qu'il n'est pas facile, à mon sens, d'établir une distinction entre eux et de les placer dans une juste perspective en vue de les bien comprendre.

Le discours prononcé par le ministre cet après-midi,—c'était un excellent discours, soit dit en passant,—nous a beaucoup aidés à mieux comprendre cette question compliquée. Mais ce qui rend plus difficile une parfaite compréhension du problème, ce sont les nombreuses répercussions possibles des accords de Londres et de Paris. Il s'agit là du jeu des puissances, domaine où nous ne sommes jamais tout à fait sûrs d'avoir une juste idée d'ensemble parce que toute décision ne peut être envisagée qu'à la lumière de dizaines d'années d'histoire et compte tenu d'un grand nombre d'alliances passagères.

Devant la complexité du protocole dont nous sommes saisis et devant les problèmes qui s'y rattachent, nous estimons que le Gouvernement aurait agi plus sagement en soumettant plus tôt la résolution à la Chambre afin qu'elle pût être étudiée en comité pleinier, ce qui aurait permis aux députés de poser autant de questions qu'ils le désiraient et de chercher par tous les moyens à comprendre à fond ce très grave problème. Cependant, on a procédé autrement.

Je ne vois pas autre chose à proposer au ministre. Je sais que beaucoup de gens ont de graves appréhensions parce que, en nous soumettant le protocole, on n'a pas recouru à une méthode qui nous permît de poser des questions. La seule autre proposition que je pourrais formuler serait de soumettre la question au comité des affaires extérieures. Mais je n'irais même pas jusque-là si ce geste devait être interprété comme signifiant que je cherche à retarder l'adoption de la mesure ce qui n'est pas du tout ce que j'ai en vue. Mais n'oublions pas que l'histoire nous jugera avec sévérité si jamais on en vient à la conclusion que nous avons pris une décision à l'égard de cette question extrêmement importante sans l'avoir étudiée et examinée aussi à fond que possible. Si le ministre peut trouver moyen de déférer ce protocole au comité des affaires extérieures, je lui en saugré, car je ne voudrais pas qu'on puisse avoir l'impression que la Chambre a adopté en vitesse une mesure de cette importance sans avoir eu l'occasion d'aller au fond des choses et d'obtenir tous les renseignements désirés.

Les entretiens que j'ai eus et les communications que j'ai reçues attestent que beaucoup de citoyens loyaux et sérieux, partout au Canada, ont de graves appréhensions au sujet du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Je m'empresse de distinguer entre le protocole et le réarmement de l'Allemagne, qui ne sont pas du tout la même chose, à mon sens. Le réarmement de l'Allemagne m'inspire de vives inquiétudes. Ce qui inquiète les Canadiens réfléchis et loyaux, ce sont les résultats qu'aura la ratification du protocole plutôt que son objet principal. Dans l'esprit de la plupart des gens, je pense, ce qu'il y a d'important dans cette affaire, c'est le réarmement de l'Allemagne, avec tous les dangers qu'il peut entraîner.

J'ai reçu, à ce sujet, bon nombre de lettres, auxquelles je n'attache pas la même importance. Je ne puis m'empêcher, cependant, d'accorder une certaine importance à ce que me signalent des gens que je sais être des Canadiens loyaux et réfléchis. J'ai ici une lettre dont l'auteur est de ce nombre (soit dit en passant, il fait profession de son adhésion au parti conservateur dans la région que j'habite). Je donne lecture d'un bref extrait de cette lettre qui reflète bien l'attitude d'un grand nombre de Canadiens. Je la déposerai volontiers, si l'on y tient. De fait, je la déposerai de toute façon, estimant que la Chambre a le droit de voir ce que renferme une lettre dont un député cite ici un passage. Voici ce que dit ce brave citoyen:

> Puisque dans une démocratie, me suis-je dit, nous sommes tous responsables des actes de nos gouvernements, il convient que nous exprimions notre avis quand nous croyons qu'ils se trompent.

Voilà un avis qui me convient tout à fait. Je suis heureux de constater que celui qui m'a écrit s'intéresse assez à cette question pour se donner la peine de m'écrire à cet égard. Il poursuit:

> Je m'inquiète beaucoup du réarmement de l'Allemagne, surtout de notre alliance avec l'Allemagne, même s'il ne s'agit que d'une partie du pays. Cela me paraît moralement une erreur.
>
> L'Allemagne ne nous a donné aucune preuve certaine de repentir pour tout ce qu'elle a fait. En l'acceptant, nous laissons donc vraiment entendre que nous lui pardonnons ses crimes. Nous sommes injustes envers nous-mêmes et manquons à un devoir sacré envers nos frères assassinés de sa main.

Aucune nécessité urgente ne peut vraiment nous pousser à rechercher notre salut aux dépens de l'honneur. La Providence nous offre toujours un meilleur moyen, si nous le cherchons. M. Pearson a demandé si quelqu'un pouvait proposer un meilleur moyen. Examinons la situation bien en face, comme nous l'avons fait après Dunkerque, cherchant de l'aide, ni à droite, ni à gauche, mais uniquement en haut. Alors seulement nous mériterons l'aide qui vient d'en haut.

Puis, dans un autre passage de sa lettre, il s'exprime de la façon suivante:

S'il nous faut en venir aux prises avec la Russie, ce dont je doute, sera-t-il utile d'acepter l'aide allemande? J'estime qu'elle nuira plutôt. L'histoire démontre que ce n'est pas toujours ceux qui ont l'armée la plus puissante qui gagnent la bataille, mais ceux qui sont le plus déterminés à lutter. Cette détermination se manifeste chez ceux qui défendent une juste cause. Nous en trouvons des exemples dans l'Ancien Testament. Même un gouvernement de dictature doit s'appuyer sur la volonté du peuple pour mener une guerre à bonne fin. Imaginons ce que peut être, dans ce cas-ci, le sentiment de toutes les populations de l'Europe orientale. Elles se rappelleront sans doute avec horreur l'occupation allemande. Notre alliance avec l'Allemagne nous associera à leurs yeux avec tout ce qu'elles redoutent. Elles auront, par conséquent, la volonté d'appuyer toute mesure que leur gouvernement entreprendra contre nous, ce qui contre-balancera plus que suffisamment l'avantage d'avoir l'Allemagne à nos côtés.

Je ne désire pas faire d'autres citations pour l'instant. Cet homme m'a écrit en toute bonne foi, me permettant de citer des passages de sa lettre, si je le voulais. Je l'ai fait, parce que son attitude est caractéristique de l'attitude et des sentiments d'un grand nombre de personnes qui sont de bons citoyens du Canada et qu'il est absolument impossible de traiter de communistes ou de sympathisants communistes. Je dis que son attitude est caractéristique et que nous ne pouvons pas accuser ces personnes d'être communistes.

Lorsqu'on favorisait la Communauté européenne de défense, avant que la France la rejette, nous avons entendu dire qu'on ne permettrait ni la reconstitution ni l'utilisation de l'état-major général allemand. Cette assurance a dissipé quelque peu certaines de nos plus vives appréhensions. Cependant, depuis que la CED a été rejetée pour faire place aux nouvelles solutions qui ont été adoptées à Londres et à Paris, nous avons eu quelque preuve et pas mal d'indices nous permettant de prévoir que l'état-major général allemand non seulement sera reconstitué, mais encore qu'il aura un grand rôle à jouer dans le réarmement de l'Allemagne. Nous savons que bien des membres de cet état-major sont des sympathisants nazis, de véritables nazis ou des extrémistes de quelque sorte. La population en général craint que l'état-major général allemand, principal responsable de la conduite brutale et bestiale de l'armée allemande au cours de la seconde Grande Guerre, exercera de nouveau beaucoup trop d'influence non seulement sur la vie militaire en Allemagne, mais encore sur la vie politique et sociale du peuple allemand en général. Selon moi, nous devrions recevoir l'assurance sans réserve qu'il n'en sera pas ainsi et qu'on ne permettra pas qu'il en soit ainsi.

J'ignore quelles assurances on peut donner, mais il est incontestable qu'on devait garantir qu'il ne leur sera pas permis de le faire.

J'étais en Allemagne en 1948. Je me souviens qu'à cette époque les puissances occupantes faisaient des efforts intenses en vue de détacher la population allemande d'une propension vraiment très forte au militarisme et en même temps pour favoriser l'établissement chez eux d'une démocratie aux racines vraiment profondes. C'étaient là les deux principaux objectifs d'une campagne de propagande intense lancée par les puissances occupantes peu de temps après leur entrée en Allemagne. Elles se rendaient compte de l'amplitude de la tâche. En effet, depuis des siècles la population allemande n'avait jamais accepté les responsabilités individuelles du citoyen. Elle avait permis à Adolf de tout diriger, au point où instinctivement elle comptait toujours sur un Führer au lieu d'accepter certaines responsabilités personnelles et de participer comme il fallait à son propre gouvernement.

Il va de soi que l'état-major allemand et la junte militaire ont exercé une influence indue sur la population depuis l'époque de Bismarck et je n'ai pas, pour ma part, trouvé étonnant que, depuis longtemps, la population allemande se forgeait un caractère national très porté vers le militarisme et la guerre. Mais depuis dix ans une vigoureuse propagande alliée en Allemagne a appris à la jeunesse à détester le militarisme et l'ensemble de la population a accepté la démocratie. C'est une démocratie sans racines profondes, nous le savons, et il est possible qu'il faille attendre des années avant que cela se réalise.

En effet, il faudra beaucoup de temps avant qu'elle soit fermement établie. A mon avis, la jeune génération allemande dans l'ensemble déteste de tout cœur même la vue d'un uniforme et, dans plusieurs régions du pays, elle a donné assez de fil à retordre à Theodor Blank, l'homme qui s'est fait le propagandiste de la nouvelle armée. Je crois qu'à un endroit les jeunes lui ont même lancé un verre à vin à la figure lorsqu'il a essayé de leur adresser la parole. Voilà qui indique leur attitude. Ne vous semble-t-il pas tragique et ridicule à la fois que nous ayons maintenant

à faire volte-face et à supplier les Allemands de songer au militarisme, même restreint? Ce serait particulièrement ridicule si nous ne prenions pas toutes les précautions nécessaires contre le retour du grand état-major allemand.

On a parlé beaucoup cet après-midi des risques que comporte le réarmement allemand. On ne peut les nier. D'autres orateurs les ont soulignés. Le ministre même l'a fait et a expliqué que dans tous ces accords internationaux il y a un élément de risque qu'il faut accepter. Je suis content qu'il ait utilisé l'expression "risque supputé" parce que d'aucuns au pays considèrent cette expression comme plus ou moins inutile. Certes, tout risque est supputé. On ne court jamais de risque quand on ne croit pas pouvoir l'éviter. Nous savons qu'il y a des dangers et je crois que nous ne devrions jamais les perdre de vue. Si le protocole est ratifié, et c'est mon espoir, nous devrons alors ne jamais relâcher nos efforts pour faire obstacle à la réalisation de ces dangers.

Il est des dangers que nous pouvons apercevoir, mais il en est d'autres qui se manifesteront seulement quand nous aurons appris, à l'usage, ce que vaut le protocole. Point n'est besoin, je pense, de signaler ici un grand nombre de ces dangers. Certains de ceux auxquels je m'arrête ont peut-être été déjà signalés. Réarmée, l'Allemagne pourrait chercher à s'emparer de l'Allemagne orientale par la force. Le ministre a fait taire quelques-unes de mes craintes là-dessus, quand il a dit qu'il ne pourrait y avoir déploiement de troupes à l'intérieur de l'Allemagne, si ce n'est sous la direction du commandant suprême de l'OTAN, ce qui est, en soi, un certain contrôle. Mais ce n'est pas un contrôle absolu. Si, réarmée, l'Allemagne de l'Ouest décidait de s'emparer de l'Allemagne de l'Est par la force, s'imaginant peut-être que les douze divisions dont le ministre a parlé, les 1,350 avions et la force navale dont elle disposerait en feraient la puissance militaire la plus forte du continent après la Russie, nous serions mis en bien mauvaise posture. Cest à cela que se ramène la question. Peu importe qu'elle réussisse dans son dessein, les risques de guerre en seraient accrus.

A nous donc de voir à ce que des sauvegardes soient prévues contre tout dessein intempestif d'unification que pourrait avoir un peuple frustré dans ses espoirs, qui rêve d'unification depuis des années et qui est prêt à tout sacrifier pour la réaliser. Je n'oublie pas que l'unification de l'Allemagne s'est faite il y a relativement peu longtemps et qu'à tout prendre ce n'est pas une des questions les plus importantes. C'est une question importante, mais certainement pas la plus importante.

Ce danger pourrait aussi venir de ce que le peuple de l'Allemagne occidentale, frustré dans son désir d'unification et fortement attiré par les avances de la Russie, induise une Allemagne réarmée à conclure une entente avec la Russie. Je me demande ce qu'il adviendrait de cela. Il faut examiner une telle éventualité. S'il fallait faire face à une Allemagne ressuscitée, alliée aux bolcheviks impérialistes à l'est, il est évident que ce serait trop pour nous, même en tenant compte de l'OTAN.

Il est également possible que la ratification signifie une course intensifiée aux armements. On l'a prétendu et c'est possible, bien que ce danger ne me paraisse pas très grand. Cependant, et cela a déjà été mentionné, la ratification du protocole pourra accentuer la division actuelle en Allemagne et aggraver les relations entre les blocs oriental et occidental du monde. C'est bien possible. Je n'en sais rien. Il faudra attendre pour être fixé à cet égard. Je n'aimerais pas que cela se produise et j'espère qu'il n'en sera rien; néanmoins, il se peut que l'adoption du protocole rende impossible les efforts en vue du désarmement. Toutefois, il nous faut prendre le risque. Voilà quels sont les dangers et il y en a un autre. Les protocoles, accords et annexes édifieraient un régime de réglementation aux éléments interdépendants capable de parer avec succès aux dangers que j'ai signalés et aux autres qu'on peut entrevoir. Cela peut bien marcher, mais seulement si toutes les parties à l'OTAN, l'Union de l'Europe occidentale et le pacte de Bruxelles continuent de jouer leur rôle au mieux et si la population allemande continue d'affermir de plus en plus sa démocratie et résiste à l'influence de l'état-major général allemand, ainsi qu'aux extrémistes d'ailleurs.

J'ai confiance en Adenauer. Tant qu'il sera au pouvoir je pense qu'il réussira à conduire l'Allemagne dans la bonne voie. Voilà mon opinion, mais il ne faut pas oublier que le président Adenauer vieillit. Il va sans dire que nous souhaitons sincèrement qu'il reste au pouvoir longtemps afin de voir le parachèvement de cette œuvre. Mais il ne faut pas oublier qu'il ne sera pas toujours là. Je me demande ce qui se produirait si les nations de l'Europe occidentale décidaient plus tard qu'il conviendrait d'accroître la puissance militaire maximum de l'Allemagne de l'Ouest. Elles ne pourraient exiger une telle augmentation, car cela doit se faire volontairement. Sauf erreur, selon les conditions du traité, les nations occidentales ne pourraient exiger cette augmentation, mais elles pourraient entamer des pourparlers à cette fin. Il se peut

qu'au cours des pourparlers, l'Allemagne cherche à obtenir un certain adoucissement des mesures de surveillance. Si une situation vraiment menaçante devait surgir entre l'Est et l'Ouest, les puissances occidentales pourraient céder aux demandes de l'Allemagne quant à cette augmentation.

Que se produirait-il alors? On abandonnerait les mesures de surveillance et Dieu sait où cela nous mènerait. Si je signale ces choses, monsieur l'Orateur, c'est afin de démontrer à quoi pensent les gens qui réfléchissent sérieusement à la question. Je dois dire que ce sont des questions auxquelles j'ai songé, mais j'ajoute que j'ai consacré de trente à quarante heures à l'étude de ce problème depuis qu'on nous a avertis que la présente discussion aurait lieu. Il y a encore certaines choses que je ne comprends pas très bien et je suppose qu'il en va de même de bien d'autres personnes.

En examinant l'ensemble de ces documents fort complexes, ce protocole, je pense qu'il faut tenir compte de deux très importantes questions. Nous ne devons jamais oublier ce qui s'est passé à Munich, comment Munich a contribué aux terribles événements de la seconde Grande Guerre. A mon avis, nous ne devons jamais diminuer notre vigilance. En même temps, nous devons nous efforcer par tous les moyens possibles de répandre l'évangile de l'amour, de la charité et de la bonne entente envers nos semblables, peu importe où ils se trouvent, de l'un ou l'autre côté du rideau de fer.

L'autre point dont nous devons constamment tenir compte, c'est ce que les impérialistes bolchévistes s'efforcent de faire, ce qu'ils sont décidés d'accomplir. Je crois comprendre ce dont il s'agit. Tout comme Hitler a exposé clairement ses intentions dans son ouvrage *Mein Kampf*, à mon avis, les écrits et les œuvres des chefs bolchévistes nous renseignent bien clairement sur les objectifs qu'ils sont décidés d'atteindre. En 1923, il y a donc passablement longtemps, Lénine a tracé un programme d'action pour les communistes au cours des années. Voici ce qu'il disait:

> Nous nous emparerons d'abord de l'Europe orientale, puis des masses de l'Asie; nous encerclerons ensuite les Etats-Unis, qui sera le dernier bastion du capitalisme. Nous n'aurons pas à attaquer. Ils nous tomberont entre les mains, comme un fruit trop mûr.
>
> Nous devons nous gagner la confiance des instituteurs et des professeurs dans les écoles et les universités, celle des ministres libéraux du culte, des pacifistes et des réformateurs du monde, afin de créer un barrage intellectuel dans l'esprit de la jeunesse capitaliste, qui les empêchera à jamais de participer à une lutte à mort contre le régime communiste.

[M. Low.]

Cet homme, Lénine, a été un des organisateurs de la conspiration communiste. Je voudrais maintenant citer les paroles d'un homme plus près de nous, que j'ai connu aux Nations Unies; il s'agit de Manurilsky. A un moment donné il était chef du Comintern. Je signale, en passant, que c'est lui qui a trahi l'Ukraine et qui l'a fait tomber dans un piège. Voici ce qu'il a dit:

> Une guerre à mort entre le communisme et le capitalisme est inévitable. Aujourd'hui, bien entendu, nous ne sommes pas assez forts pour attaquer. Notre heure viendra dans 20 ou 30 ans.
>
> Cette heure approche.
>
> Pour gagner, il nous faudra l'élément de la surprise. Il faudra endormir la bourgeoisie. Nous commencerons donc par lancer le mouvement de paix le plus spectaculaire de l'histoire. Il y aura des ouvertures électrisantes et des concessions inouïes. Les pays capitalistes, stupides et décadents, se réjouiront de collaborer à leur propre destruction. Ils saisiront une autre chance d'être amis. Dès qu'ils ne seront plus en garde, nous les écraserons avec notre poing fermé.

Il parlait au nom du Comintern. Qu'avons-nous besoin d'autre que ce plan directeur, la connaissance des événements survenus dans le monde depuis lors et ce qui se passe aujourd'hui? Les communistes font maintenant quelques ouvertures de paix et le reste. Nous devons prendre garde. Voilà pourquoi je dis que nous devons surveiller ces plans directeurs très attentivement.

Une lettre de l'OTAN, datée de mai 1954, présente à la page 25 un état qui révèle les ressources militaires des Soviets, à l'heure actuelle. Comme le ministre en a parlé en termes appropriés, cet après-midi, inutile de le répéter. Quiconque veut connaître la force des pays communistes, à l'heure actuelle, n'a qu'à parcourir la lettre de l'OTAN, mai 1954, page 25. Si elle ne vous force pas à voir la réalité, je n'aurai pas deviné juste. J'aimerais savoir pourquoi dans le monde la Russie s'est armée d'une façon colossale, au regard des autres pays de l'univers. Pourquoi ses satellites ont-ils emboîté le pas, comme le ministre l'a dit cet après-midi? Pourquoi a-t-elle permis que l'Allemagne reste divisée pendant de si longues années? Pourquoi a-t-elle refusé d'aider à conclure un traité de paix dans le cas de l'Autriche? Il faut tâcher de se souvenir de tout cela.

Je le crois sans réserve, la division de l'Europe a été causée par la Russie et ses alliés intimes, qui ont refusé d'examiner de près les propositions tendant à réunifier l'Allemagne au moyen d'élections libres, et qui, d'autre part, ont constamment refusé de collaborer le moindrement pour tâcher de résoudre les nombreux problèmes qui suscitent une tension dans le monde libre d'aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, comme il ne me reste que

quelques observations à formuler, me permettrait-on d'essayer de terminer avant la suspension de la séance?

**Des voix:** Allez-y!

**M. Low:** Il me paraît évident en tout cas que l'Allemagne de l'Ouest ne saurait se défendre contre l'Allemagne de l'Est, déjà réarmée, si elle ne dispose de certains effectifs militaires. De plus, je suis bien convaincu que l'Europe ne pourrait pas se défendre contre une attaque éventuelle de la part des communistes sans l'apport des effectifs et des armes de l'Allemagne. Qu'on me permette d'ajouter ici qu'en cas de conflit entre les puissances orientales et les puissances occidentales, la population du Canada ne voudrait certes pas que nos jeunes donnent leur vie pour défendre une trentaine de millions de personnes qui ne feraient rien pour participer à leur propre défense. C'est là l'un des plus importants arguments à considérer et je crois qu'il préoccupe tous les Canadiens, d'un littoral à l'autre. Je ne voudrais pas un tel état de choses personnellement et je crois à cet égard représenter à peu près l'opinion de la moyenne des gens.

J'estime que les nations libres doivent être puissantes et en mesure de résister aux forces qui sont unies contre elles. La seule chose, selon moi, que les communistes comprennent et respectent, c'est la force. J'estime que nous en sommes arrivés au point où il faut prendre position afin de prévenir de nouvelles victoires communistes, pour que nous n'ayons pas à poursuivre une politique qui consiste à empêcher simplement nos conférences internationales de sombrer. Nous avons déjà trop perdu. A mon avis, il est temps d'adopter cette attitude. Nous devons agir ainsi, bon gré mal gré. Assurer l'unité de l'Europe occidentale est peut-être le meilleur moyen de prévenir l'agression communiste. Je crois, pour cette raison, qu'il est sage, très sage, d'admettre l'Allemagne dans la communauté de l'Atlantique-Nord (c'est sciemment que je dis communauté de l'Atlantique-Nord de préférence à OTAN) et dans l'Union de l'Europe occidentale.

Je me rends bien compte que les moyens de surveillance auxquels on aura recours, seront peut-être vains. Cependant, je crois que la désintégration possible des moyens de surveillance au cours des années représenterait pour le monde libre un danger moindre que la présence d'un ennemi déterminé, résolu à détruire toutes les nations libres du monde, ennemi qui entretient dans tous les pays une puissante cinquième colonne chargée d'endormir les craintes de la population avec cet opium de paix dont j'ai parlé, qui rêve de saboter les préparatifs de défense, advenant la nécessité de recourir aux armes. Gardons-nous d'oublier la grande influence que cette cinquième colonne a déjà exercée dans plusieurs pays de l'Europe et dans d'autres pays qui sont maintenant loin de nous. Je suis convaincu que l'OTAN a prévenu un assaut de l'impérialisme communiste contre l'Ouest. J'ai appuyé l'OTAN dès le début pour cette raison. Je veux que mon honorable ami qui a adressé la parole hier soir immédiatement avant six heures entende ce que je vais dire maintenant. L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) me permettra de lui dire que je n'ai jamais cessé un instant d'appuyer l'OTAN. Je crois en effet que le Canada doit être fort et qu'il doit se ranger auprès des autres pays libres du monde pour résister au communisme. Je crois qu'il faut que nous continuions d'alimenter un budget militaire et de nous conserver fort. Il n'est en tout cas pas douteux qu'aussi longtemps que la situation actuelle se prolongera il faut que nous continuions d'accorder la priorité aux questions de défense. Voilà mon point de vue.

**M. Cannon:** Je suis heureux d'entendre l'honorable député parler ainsi. J'allais justement lui poser cette question.

**M. Low:** J'ai pris note de ce que disait hier soir l'honorable député et j'ai jugé que, compte tenu des circonstances, il fallait que je précise mon attitude. J'ajoute, pendant que j'y suis, que je parle en ce moment au nom de l'association du crédit social du Canada, dont j'ai l'honneur d'être le chef. Je ne doute pas que tous les membres de cette association, et tous ceux qui ont des attaches avec elles, souscrivent à mon point de vue.

La possession par l'Occident uni de l'arme atomique, et une certaine mesure tout au moins de solidarité entre ses membres, ont constitué, je pense, de grands obstacles à la guerre. Si nous étions divisés et faibles toutes les négociations et toutes les conférences imaginables ne serviraient de rien, face aux projets des communistes et à leur résolution d'en arriver à leurs fins.

Notre groupe aimerait voir la réalisation d'un désarmement général. C'est l'objet de nos prières et de nos efforts, mais j'espère que nous n'avons pas perdu le sens des réalités au point de croire que, malgré notre grande infériorité militaire par rapport à l'Est, les nations libres de l'univers devraient commencer à désarmer si la Russie et ses alliés n'ont pas donné de preuve indubitable de leur disposition à faire de même. Je crois que nous devons poursuivre nos efforts et tirer parti de toute possibilité d'obtenir l'assentiment mondial au désarmement et au

contrôle international efficace des armes atomiques pour assurer qu'elles ne serviront pas à la guerre.

Si j'étais d'avis que la ratification de ce protocole détruirait nos chances de réaliser le désarmement général et le contrôle international efficace des armes atomiques, je m'y opposerais et je déploierais toute mon énergie à inciter les autres en ce sens. Cependant, je suis convaincu que les impérialistes communistes de la Russie ne prendront vraiment le désarmement au sérieux que lorsqu'ils se seront rendu compte qu'ils ne seront jamais assez puissants pour nous vaincre si nous restons unis.

En conséquence, si nous faisons cause commune, si nous savons maintenir ferme notre unité et rester forts nous aurons beaucoup plus de facilité, beaucoup plus de chance pour négocier la paix mondiale et le désarmement et inaugurer ainsi une ère que nous souhaitons tous où "chacun pourra s'asseoir à l'ombre de la vigne et du figuier sans crainte de personne". J'estime que nous devons souscrire au protocole qui nous est soumis, pour qu'il ait toutes les chances possibles de jouer son rôle, et faire preuve d'unité en face de la situation difficile qui règne dans le monde entier.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Monsieur l'Orateur, j'ai souvent eu l'occasion d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) faire à la Chambre l'exposé de la situation internationale, mais je ne pense pas en avoir éprouvé autant de satisfaction que cet après-midi. Il a fait preuve de lucidité, de clarté et d'objectivité en nous donnant des faits. Ces faits nous ont révélé que la motion dont la Chambre est saisie et la ratification du protocole de l'OTAN constitueront l'une des mesures législatives les plus importantes soumises au Parlement canadien. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures souffrait de laryngite, mais il s'est si bien tiré d'affaire cet après-midi que je lui souhaite une autre laryngite quand il prendra la parole la prochaine fois. Je ne lui veux pas de mal, mais le discours qu'il vient de prononcer et sa façon de s'exprimer quand il a dissipé toutes nos craintes me font très bien augurer de l'avenir. Je ne peux m'empêcher de le féliciter du discours qu'il a prononcé cet après-midi, moi qui ordinairement ne fait jamais de compliments.

[M. Low.]

Les deux ou trois questions que je désire aborder ce soir se rattachent au protocole et aux problèmes soulevés cet après-midi par les préopinants. Après avoir entendu le ministre, un député de l'arrière-plan ne trouve pas grand chose à ajouter à propos de ce protocole. Chaque fois que nous avons négocié avec les communistes, que nous avons eu des entretiens avec eux, nous n'étions jamais sûrs de notre position et nous en éprouvions un sentiment de faiblesse sachant que les communistes avaient sur nous un avantage: ils savaient que nous ne voulions pas la guerre et que nous n'avions aucune intention de les attaquer. Toutefois, nous ne savions pas quelle allait être leur attitude à notre égard, ce qui leur donnait un avantage marqué dans les négociations, si bien que nous avons très souvent fait piètre figure. La conférence tenue l'été dernier à Genève a démontré cette faiblesse et je suis heureux que nous en soyons venus à nous rendre compte que la tenue d'autres conférences du genre nous aurait placés dans une situation telle que nos chances de maintenir la paix seraient en vérité très faibles.

C'est l'échec de la conférence de Genève et le refus de la France de ratifier la CED qui a ouvert les yeux aux gens sur le danger vers lequel ils s'acheminaient. Conscients de ce danger, sir Anthony Eden et un autre homme d'État ont rallié ceux qui les appuyaient et ont élaboré le protocole dont nous sommes saisis ce soir.

Parfois la faiblesse engendre la force. Pendant des années nous avons négocié dans la faiblesse et ce n'est qu'en négociant dans la force que nous semblons arriver à quelque chose avec les Russes ou du moins à les impressionner. Nous en sommes arrivés au point où, grâce à l'OTAN, nous édifions la force nécessaire pour négocier. Nous sommes en mesure de traiter d'égal à égal sur le plan de la force avec la Russie. Voilà la valeur que prend à mes yeux ce protocole.

C'est ce que j'ai dit ici il y a deux ou trois ans et j'ai peut-être été le premier à énoncer une politique de paix fondée sur la force. Je suis convaincu, bien que d'autres puissent avoir une opinion différente, qu'on n'a jamais établi la paix et qu'on ne sera jamais capable de la maintenir en se fondant sur la faiblesse. Si nous voulons la paix, nous devons être assez forts pour la faire respecter. Nous étudions, ce soir, ce protocole qui lie les États membres de l'OTAN de façon qu'ils puissent négocier à l'avenir avec les puissances communistes sur un pied d'égalité.

Cet après-midi, l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a appuyé avec énergie la motion dont nous sommes saisis. Il a soulevé certains points. L'un d'eux

visait nos troupes actuellement postées en Allemagne. M. Diefenbaker s'est demandé dans quelle situation celles-ci se trouveraient, advenant que la nouvelle armée allemande entreprendrait de sa propre initiative d'aller libérer Berlin. Je n'essaierai pas de répondre pour le ministre. Il peut très bien répondre lui-même, comme vous savez. Il s'agissait certes, d'un cas hypothétique. Cependant, si l'armée allemande doit être incorporée à l'OTAN, si toutes les mesures de précaution énumérées cet après-midi sont observées, je ne puis voir, du point de vue militaire, comment l'armée allemande pourrait aller d'elle-même prendre Berlin sans en avoir l'ordre du commandant suprême de l'OTAN.

On a aussi posé cette question: quelle sera la situation des troupes canadiennes en vertu de ces dispositions si les sauvegardes sont insuffisantes? Connaissant les troupes canadiennes, leurs qualités militaires, je sais que si un incident se produisait en Europe, elles ne resteraient pas à l'écart, mais y prendraient part. Elles sont là pour cela. Ce sont des risques que comporte le protocole et que nous devons assumer. Il n'est pas un traité en vigueur, quelles qu'en soient les garanties, qu'on respectera si l'on n'a pas la volonté de le faire. On a démontré assez souvent au cours des cinq ou six dernières années que certaines puissances ne respectent les traités que lorsque cela leur convient. Nous devons donc accepter certains risques en ratifiant ce protocole. Il n'y a jamais eu de traité à toute épreuve, monsieur l'Orateur; par conséquent, j'appuie le protocole, acceptant tous les risques que nous devons assumer. Je regrette d'avoir à le ratifier, mais, puisque nous n'avons pas le choix, je voterai en faveur pour cette simple raison. Ce traité renferme le bien-être général du pays et peut-être même la paix mondiale.

Lorsque l'honorable député de Prince-Albert a souligné l'importance de la ratification de ce protocole par le Parlement et le devoir de chaque membre de la Chambre à l'égard du traité, il a soulevé un point très intéressant. C'est le devoir de tous les honorables députés de préserver le bien-être de la population du pays et de s'efforcer à maintenir la paix. C'est pourquoi j'appuie le traité malgré tous ses désavantages et tous ses risques.

Je voterai pour le protocole, monsieur l'Orateur, parce que je suis ici pour préserver le bien-être général des Canadiens et travailler au maintien de la paix. C'est pourquoi ma voix est acquise à ce projet et pourquoi aussi j'espère que tous les honorables députés fonderont leur décision sur des considérations de ce genre plutôt que sur des mots d'ordre de parti. Ceci dépasse le parti. Il y va de l'intérêt national et si ce point de vue inspire notre attitude le protocole sera ratifié à une écrasante majorité, n'en doutons pas. C'est pour les motifs que je viens d'indiquer que je vais, pour ma part, l'appuyer.

Je ne m'attarde pas, sachant en effet que bon nombre d'entre nous tiennent sans doute à faire connaître à leur tour leur sentiment sur cette question. J'ai seulement voulu exprimer ma pensée. Encore une fois, je le répète, en donnant ma voix au traité, je sers l'intérêt général de la population du Canada et la cause de la paix dans le monde.

**M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur, je me propose de m'en tenir ce soir à l'aspect de la question qui intéresse le réarmement de l'Allemagne. Ceux qui jugeraient que mes observations ne rappellent que par trop une saveur militaire n'auront qu'à se rappeler mes antécédents. Je ne m'en excuse pas.

On l'a déjà dit plusieurs fois au cours du présent débat, il est assez naturel que nombre de gens envisagent avec appréhension le réarmement de l'Allemagne. Les blessures de la première et de la seconde guerres mondiales ont profondément marqué des milliers de cœurs et de foyers au Canada. Ces blessures ne sont pas encore cicatrisées. D'autre part, il serait insensé de faire en sorte qu'elles ne puissent se cicatriser et de conserver les haines cultivées pendant les années de guerre. Il est difficile à l'homme moyen de respecter l'ordre que nous donne le Seigneur d'aimer nos ennemis; cependant, si ce que nous appelons le sens commun nous conseille une ligne de conduite semblable, nous pourrons peut-être nous élever plus facilement au-dessus des faiblesses et des émotions de notre faible nature humaine.

Les craintes qu'on a manifestées auraient pu être écartées dans une certaine mesure, si le Gouvernement avait pu nous fournir avant aujourd'hui l'occasion de discuter ce problème à fond. Mais il n'est pas trop tard pour que je cherche à faire tomber quelques-unes des craintes qui assiègent les Canadiens. Afin de mieux envisager ce problème, revoyons brièvement ce qui en constitue la toile de fond.

Pendant la période d'optimisme enthousiaste qui a fait immédiatement suite à la cessation des hostilités, à la fin de la seconde Grande Guerre, on a consacré pendant quelque temps, les députés s'en souviennent, l'espoir, exprimé à Potsdam, que le peuple allemand resterait bien des années sans se réarmer, parce que, tous les grands États voisins du Reich semblant être en bons termes, on estimait qu'il y avait bien peu de chance que la guerre éclatât en Europe.

Ce n'est qu'après l'échec du pacte de 1946 des quatre puissances, par suite des exigences de la Russie à l'égard du contrôle de la Ruhr, que les puissances russes, afin d'alléger le fardeau imposé à leurs propres contribuables, ont cru nécessaire d'édifier la vie économique dans leurs sphères respectives de l'Allemagne. Depuis lors, la division de l'Allemagne s'est de plus en plus affirmée et nous avons également connu le miracle de la résurrection de l'Allemagne occidentale.

Vinrent ensuite le rejet du plan Marshall par les Soviets, le coup tchéco-communiste de 1948 et le blocus de Berlin par les Russes, auquel les puissances occidentales firent échec au moyen du pont aérien. Ces événements ont finalement amené les puissances occidentales à établir l'alliance atlantique comme moyen de défense. Même alors, on ne s'est pas sérieusement arrêté à l'idée d'organiser des contingents allemands, bien qu'on ait su que la Russie avait à ce moment-là muni les corps de police de l'Allemagne orientale de chars de combat, d'artillerie et d'armes de type récent. L'échec de l'accord de Potsdam est donc entièrement à rejeter sur l'URSS. Ce n'est qu'une fois les hostilités commencées en Corée, en 1950, que l'Europe a vraiment commencé à s'alarmer. La crainte de voir en Europe centrale une invasion analogue à celle de la Corée du Sud, soit une invasion par procuration, s'est accentuée. C'est alors et seulement alors, que M. Winston Churchill (comme il s'appelait) a formulé au Conseil de l'Europe la proposition d'intégrer les troupes de l'Allemagne occidentale dans l'organisation de défense de l'OTAN.

Les divers projets dont le principal était la création du Conseil de Défense de l'Europe n'ont pas été réalisés après le rejet, l'année dernière, de ce Conseil par la Chambre française qui s'opposait à son caractère supranational.

Il me semble, d'autre part, que l'Occident doit faire son choix entre trois lignes de conduite. Je les exposerai dans un langage quelque peu différent de celui dont s'est servi, cet après-midi, le secrétaire d'État aux Affaires Extérieures (M. Pearson).

La première solution serait d'agir d'après l'hypothèse que la Russie n'attaquera jamais par l'Allemagne de l'Ouest, de sorte que nous pourrions laisser les Allemands non armés et sans défense. En d'autres termes, revenons à la période de Potsdam. Ce n'est pas pratique, car on ne peut revenir en arrière.

La deuxième solution consisterait à ce que les puissances occidentales assument l'entière responsabilité de la défense de l'Allemagne de l'Ouest. L'adoption d'une telle ligne de conduite exigerait, de la part des puissances occidentales, des engagements beaucoup plus onéreux en ce qui concerne les armes, les fonds et le capital humain. Pour que le Canada pût assurer sa part intégrale d'un tel programme, on pourrait facilement lui demander de poster en Europe des effectifs beaucoup plus nombreux que ceux de la brigade que nous y avons actuellement.

Personne, à mon sens, ne dira sérieusement que les forces alliées pourraient occuper l'Allemagne indéfiniment. Ce serait contraire à tous les principes démocratiques. Une telle idée serait impossible du point de vue politique et, en outre, pourrait facilement ruiner l'économie des puissances occidentales.

La troisième solution dont on a proposé l'adoption est de fournir à l'Allemagne de l'Ouest l'occasion de contribuer au maintien des effectifs que les puissances de l'OTAN constituent, avec l'espoir que ses effectifs seront assez puissants pour empêcher la Russie de commettre tout acte manifeste qui aboutirait à la guerre.

L'alternative consiste à lier fortement à l'Ouest la république fédérale de l'Allemagne occidentale ou à permettre qu'elle dérive dans le centre de l'Europe sans qu'elle puisse, à la fin, éviter d'être absorbée par le régime soviétique. A mon sens, il est insensé d'imaginer une Allemagne neutre et sans défense. L'époque où un pays pouvait rester dans un splendide isolement est révolue.

Il faut nous demander si nous avons vraiment besoin du concours de l'Allemagne pour établir un préventif puissant contre l'éventualité d'une agression russe. Je discerne fort bien les risques que nous courons en réarmant l'Allemagne. L'Ouest peut-il prévenir la guerre sans effectifs allemands? Telle est la question que je pose.

Il y a quelques années, le général Eisenhower a déclaré que les ressources allemandes en hommes étaient essentielles pour empêcher la Russie d'envahir l'Europe occidentale. Jusqu'ici, les effectifs allemands n'étaient pas disponibles et les Russes n'ont pas attaqué dans l'ouest de l'Europe ni envahi cette région. Pourquoi? Parce que jusqu'ici nous avons détenu l'avance dans le domaine de la bombe atomique; mais, à l'heure qui sonne, les Russes ont la bombe atomique eux aussi.

Avant donc de répondre à ma question demandant si nous avons vraiment besoin des forces allemandes, nous devrions jauger les forces de l'adversaire en connaissance de cause.

Les renseignements les plus dignes de foi dont nous disposions veulent que l'URSS, l'Allemagne de l'Est et les satellites de l'Europe de l'Est aient plus de six millions d'hommes sous les armes, dont quatre mil-

lions et demi environ dans l'armée. M. Harold Macmillan, ministre de la Défense du Royaume-Uni, a déclaré le 18 novembre dernier aux Communes anglaises, durant le débat auquel a donné lieu une motion semblable à celle-ci, que les Russes pourraient disposer de sensiblement plus de cent divisions au bout de 30 jours et qu'ils ont en tout plus de 400 divisions. Plus du tiers de ces divisions soviétiques sont des divisions blindées ou mécanisées, munies de matériel de type récent. Les chars de combat russes sont alignés sur l'Elbe. Ils dominent les plaines centrales de l'Allemagne et un trajet de quelques heures les conduirait au Rhin.

On n'a pas publié de chiffres précis au sujet des effectifs des puissances occidentales mais le nombre de divisions généralement mentionné est légèrement inférieur à 50, cinquante autres divisions constituant les effectifs de réserve. Voilà l'état d'infériorité dans lequel nous nous trouvons! Les douze divisions que l'Allemagne de l'Ouest fournira aideront certainement à compenser cet écart. L'aviation soviétique semble se maintenir depuis quelques années à la même puissance: elle compte environ 20,000 avions dont plus de la moitié sont des avions à réaction de modèle récent. Le commandement suprême allié des troupes européennes dispose peut-être de la moitié moins d'avions. Le contingent allemand est limité à 1,350 aéronefs; sauf erreur, il y aurait environ 10 unités de bombardiers tactiques, 4 unités de chasseurs et deux autres unités composées d'avions de reconnaissance. Je pense que la langue du secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui a fourché cet après-midi quand il a dit que tous ces avions étaient des chasseurs.

La marine russe comprend de 20 à 25 croiseurs, de 100 à 150 destroyers et au moins 350 sous-marins. Je pense que les marines des pays occidentaux sont au moins aussi fortes. Toutefois, le problème à l'étude met surtout en cause les armées de terre et de l'air.

Il ne fait guère de doute que les Soviets ont des réserves de bombes atomiques et thermo-nucléaires. Par contre, il n'est pas du tout sûr que les Russes se serviraient de ces terribles engins au début de toute agression qu'ils pourraient envisager; on ne peut se défendre réellement contre des groupements stratégiques armés de bombes H. Les puissances occidentales ont aussi leurs bombardiers à long rayon d'action; ils sont largement disséminés en Europe et en Afrique, leurs 150 aérodromes et leur aire de bombardement s'étendant aux principales villes de la Russie et à ses principaux centres de communications. Étant donné que les deux camps disposent de nombreux champs d'aviation d'où leurs bombardiers pourraient s'envoler emportant une cargaison de bombes H ou A, j'estime donc que l'un ou l'autre côté prendrait des risques inouïs s'il comptait pouvoir annihiler ou neutraliser les moyens de représailles de son ennemi. Une guerre faite avec la bombe H ne peut qu'entraîner la destruction mutuelle des nations rivales. Les deux camps peuvent donc hésiter à utiliser cette bombe tout comme les deux adversaires se sont abstenus au cours de la seconde guerre mondiale de recourir au gaz délétère.

Les troupes soviétiques considérables munies d'armes de types plus ou moins classiques, dont j'ai parlé, constituent une menace si nous n'avons rien à y opposer, et je ne vois pas comment nous pouvons nous appuyer exclusivement sur une arme comme la bombe H que nous n'oserions peut-être jamais utiliser. Nous sommes donc obligés de nous assurer les moyens de vaincre par des armes de types classiques, une attaque menée avec de telles armes tout en conservant le moyen d'user de représailles en cas d'attaque thermo-nucléaire. En maintenant des effectifs militaires classiques puissants munis d'armes perfectionnées pouvant servir en campagne, les puissances de l'OTAN espèrent détourner les Soviets de recourir à leurs armées.

On nous a dit à maintes reprises que l'Ouest n'a pas, sans le concours de l'Allemagne, un effectif militaire suffisant pour prévenir efficacement l'entrée en scène des armées russes. En outre, advenant une guerre, et quel qu'en soit le résultat définitif, l'Allemagne de l'Ouest serait la première nation à en souffrir. Toutes les villes de la région de la Ruhr sont à portée des fusées de type V-1 ou V-2 des positions qu'occupent actuellement les Russes. Bref, l'Europe occidentale et la Grande-Bretagne ne peuvent se défendre sans inclure dans leur zone de défense le territoire de l'Allemagne de l'Ouest. Il est donc sage pour nous de défendre le territoire de l'Allemagne de l'Ouest et de disposer, pour assurer cette défense, des effectifs humains de ce pays, plutôt que d'en être privés.

D'un bout à l'autre du Canada, beaucoup éprouvent de l'inquiétude, comme je l'ai dit déjà, au sujet du réarmement de l'Allemagne. Ils ont manifesté beaucoup d'appréhension à l'égard des mesures que nous sommes en train de prendre. Un grand nombre craignent que l'armée allemande, une fois constituée, nous échappe. On éprouve les mêmes craintes même en Allemagne de l'Ouest. Comme l'ont fait déjà le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures et l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), puis-je appeler l'attention sur les mesures de précaution qui ont été insérées dans l'accord. De même que la Communauté européenne de dé-

fense visait à une abdication complète de la souveraineté nationale en faveur d'un organisme supranational,—elle a été rejetée pour cette raison,—ainsi le nouveau plan exige encore une abdication partielle de souveraineté de la part de toutes les puissances occidentales. Les effectifs maximums des armées et des forces aériennes de toutes les puissances sont déterminés. Pour ce qui est de l'Allemagne, comme on nous l'a déjà dit, les effectifs établis sont de 12 divisions; on lui accorde 1,350 appareils et une marine destinée seulement à la patrouille côtière. Seul un vote unanime de l'OTAN peut augmenter ces effectifs. Voici une autre disposition de sauvegarde. Dans la mesure du possible, ces forces doivent être interdépendantes. C'est au commandant en chef allié en Europe à déterminer le degré de leur intégration. Mais le caractère le plus important de celle-ci sera l'affectation d'officiers d'état-major allemands au Grand état-major de façon que ceux-ci soient en contact constant avec les pensées, les opinions et les principes directeurs de leurs homologues alliés. Je crois que les officiers d'état-major des puissances de l'Ouest, —y compris ceux du Canada,—auront ici une lourde responsabilité. Il leur appartiendra de communiquer à leurs collègues allemands du même état-major leurs principes sur le rôle approprié d'une armée en pays démocratique.

Les armées seront réparties et déployées en vertu d'ordres émanant du commandement allié. Il est interdit à une autorité nationale quelconque de modifier les positions ou dispositions de ces forces une fois qu'elles ont été mises en place; il faut pour cela le consentement du commandant en chef allié. On l'a déjà dit cet après-midi, il est défendu à l'Allemagne de fabriquer sur son propre territoire des engins atomiques, biologiques ou chimiques, ainsi que certaines espèces d'armes, sauf sur avis conforme du commandant en chef allié. Ce dernier est aussi maître des approvisionnements en carburant etc., ce qu'on appelle l'appui logistique dans les articles de l'accord.

L'OTAN a aussi le droit de faire procéder à des inspections sévères. Il reste que l'une des meilleures façons d'assurer que l'armée allemande ne sorte pas de son domaine propre c'est le sentiment qui existe en Allemagne de l'Ouest quant aux rapports entre son armée et l'État. Le désir de contribuer à l'effort commun n'est pas unanime, tant s'en faut chez les Allemands. La principale raison de cette répugnance n'est pas sans ressembler aux craites manifestées par plusieurs hors de l'Allemagne et même au Canada. Je crois que la toute première tient à la position traditionnelle de l'armée allemande dans la politique de l'Allemagne au cours des cent dernières années. Les honorables députés qui ont lu *The Nemesis of* de M. Wheeler-Bennet savent l'influence politique que l'armée allemande a exercée par le passé et exercera peut-être dans l'avenir sur la politique étrangère de l'Allemagne.

Un vieux dicton veut que la Prusse ne soit pas un pays possédant une armée mais une armée gouvernant un pays. La question qu'on se pose maintenant, tant en Allemagne qu'en dehors de ce pays, est de savoir si une démocratie allemande peut vivre avec une armée allemande. La chose a été impossible sous le kaiser Guillaume II et sous Hitler. Elle était impossible aussi sous le régime de la république de Weimar. Sous le kaiser Guillaume et sous Hitler, il n'existait aucune démocratie en Allemagne. A l'époque de la république de Weimar, l'armée, par la seule personnalité puissante du commandant, dominait la politique étrangère de cette république. On se demande si la situation sera différente maintenant. Je me plais à dire que les hommes d'État de l'Ouest le croient.

D'abord, l'Allemagne est divisée à l'heure actuelle. Je crois pouvoir dire que nous espérons que se réalise le rêve des Allemands, c'est-à-dire que, dans un avenir pas trop éloigné, l'Allemagne soit de nouveau unie, quand sa population pourra exprimer ses désirs librement sous le genre de gouvernement qu'elle aura. Pour l'instant, l'Allemagne reste divisée. Les États plus guerriers de la Prusse et de la Poméranie se trouvent dans l'Allemagne de l'Est. Ils sont déjà armés. Les États plus pacifiques et plus démocratiques d'Hanovre, de Schleswig-Holstein, de Hesse, de Rhénanie et de Bavière renferment la vaste majorité des habitants de la République fédérale.

En outre, l'Allemagne aura une constitution démocratique en même temps qu'une armée reposant sur le service militaire obligatoire. A l'époque du Kaiser et d'Hitler, elle avait une telle armée, mais elle n'avait pas un gouvernement démocratique. La nouvelle armée allemande sera formée de conscrits et elle sera contrôlée par un parlement conscient des dangers qu'a représentés par le passé l'influence que l'armée exerçait sur le plan politique. Ce parlement sera bien près de l'armée parce que, comme je l'ai dit, celle-ci sera faite de jeunes conscrits tirés de toutes les classes sociales.

Si je puis faire une digression, il n'est pas sans intérêt de nous arrêter aux personnages qui contrôlent ou qui contrôleront sous peu cette armée. Comme chef de l'organisation, on aura Théodor Blank, directeur du bureau fédéral allemand de sécurité et de défense, organisme analogue à notre ministère de la

Défense nationale. Voici ce qu'a déclaré tout récemment Herr Blank:

> Le seul homme à qui l'on peut confier la défense d'un régime est celui qui y a confiance.

Ainsi donc, écrit le correspondant particulier du *Guardian* de Manchester, le jeudi 13 janvier 1955, Herr Blank "a dit qu'il est déterminé à s'assurer que le nouveau soldat allemand soit tenu pour un citoyen en uniforme". Combien différente est cette doctrine de celle de l'ancien régime prussien! Herr Blank a été chargé par le chancelier Adenauer de diriger le ministère fantôme de la Défense dans la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest. C'est un ancien chef syndicaliste et il est membre du parti démocrate-chrétien. Les officiers qui, selon les journaux allemands, seront plus probablement désignés pour diriger l'armée de l'Allemagne occidentale sont tout d'abord le général Ludwig Cruewell, qui est rhénan, non pas prussien, et vient de la Ruhr. Il est né à Dortmund en 1892 et il n'est pas soldat de profession. Il a étudié aux universités de Grenoble et de Munich. A la vérité, sa carrière militaire a été plutôt brève, puisque, fait prisonnier en Afrique, le 1er juin 1942, il l'a été jusqu'à la fin de la guerre. Des nouvelles parues dans les journaux indiquent qu'il commandera la nouvelle armée allemande.

L'autre nom qu'on cite beaucoup et qui est peut-être plus connu, est celui du général Hans Speidel, ancien chef d'état-major du feld-maréchal Rommel au groupe d'armées B. On dit qu'il est le chef de la délégation allemande auprès de l'OTAN. Ce n'est pas un Prussien, mais un Wurtembergeois, né en 1897. Ces hommes, dis-je, ne sont pas des Prussiens; ils n'ont jamais, non plus, manifesté une dévotion déraisonnable au régime nazi. Speidel a même risqué sa vie afin de sauver l'Allemagne de la tyrannie naziste dans ses rapports avec Rommel et sa révolte contre Hitler. Par conséquent, si le gouvernement de la République fédérale sait imposer l'autorité que lui confère la constitution, l'armée ne sera pas en mesure d'usurper cette autorité. Il est peu probable que Herr Blank, qui est chargé de reconstituer l'armée allemande, nourrisse quelque illusion sur les dangers existants.

Je crois qu'il y a un aspect à l'égard duquel le Canada, les puissances occidentales, les officiers canadiens et ceux des pays d'occident postés en Allemagne auraient un rôle important à jouer: ils pourraient exposer à la nouvelle armée allemande la vraie position qu'occupe une armée dans l'organisation de tout État démocratique. Là encore, tout dépendra de l'attitude du *Deutschen Soldaten Bund*, c'est-à-dire de la Ligue des anciens combattants allemands. Ces gens limiteront-ils leur activité, ainsi que le font les succursales de notre Légion canadienne, au bien-être de leurs vieux camarades ou bien préconiseront-ils qu'on leur confie quelque nouvelle tâche militaire? Ces hommes ont livré une ou deux guerres; beaucoup en ont livré deux. Je ne puis croire que même nos anciens ennemis voudront voir la création d'une nouvelle caste militaire.

D'autre part, par opposition à l'attitude possible de ces anciens combattants, l'Allemagne compte un puissant élément pacifiste qui ne permettra vraisemblablement pas à la nouvelle armée de s'émanciper. Il y a en Allemagne tant de signes,—je les ai vus moi-même,—qui rappellent le prix qu'elle a payé qu'il n'est pas étonnant de constater l'existence de puissants éléments de pacifisme émotif dans presque tous les groupes sociaux de l'Allemagne. J'aimerais citer un bref extrait d'un article du correspondant spécial du *Manchester Guardian Weekly*, en date du jeudi 13 janvier dernier, alors qu'il traitait de la défense de l'Allemagne de l'Ouest et de la démocratie:

> Un élément favorable tient à la divergence d'attitudes entre les jeunes Allemands et la vieille génération. La plupart des observateurs l'admettraient probablement, les jeunes Allemands qui ont grandi durant et depuis la destruction du régime nazi forment un des traits les plus encourageants du pays. Libres de prévention, ils sont beaucoup plus sensés et soucieux des réalités qu'il y aurait lieu de le prévoir. Ils ne sont certes pas enclins à se soumettre à l'endoctrinement ni à accepter l'autorité aussi aveuglément que leurs aînés l'ont fait.

En dépit de tous les arguments puissants qu'on peut avancer contre le réarmement allemand, je me sens donc forcé de reconnaître la nécessité de faire concourir l'Allemagne à la défense occidentale. Comme l'a dit le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), avec les autres membres de mon parti j'appuirai la motion dont le Gouvernement nous a saisis. J'ai pris cette décision non avec enthousiasme mais comme pis aller. Je reconnais les périls que courraient non seulement les libres institutions de l'Allemagne occidentale elle-même mais aussi la paix du monde, au cas où l'armée allemande, à une date éloignée, serait en mesure de livrer la guerre contrairement aux désir des puissances de l'Atlantique-Nord. Mais ayons le sens des réalités. Je ne puis voir comment une force de 12 divisions lancerait une offensive contre 100 divisions russes. Ce serait insensé selon moi. Je ne me réjouis pas à la pensée de voir évoluer de nouveau les *feldgrau*. Si l'entrée de l'Allemagne dans l'union de l'Europe occidentale peut rendre cette association efficace, je crois qu'il faut courir le risque.

Nous prions tous, je le crois, pour que la guerre ne survienne pas. Le fait de prier ne nous relève toutefois pas de l'obligation de prendre toutes les mesures à notre portée pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de guerre.

Je demanderai en terminant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de nous fournir de plus amples renseignements au sujet du statut précis des troupes canadiennes présentement cantonnées en Europe. Le Royaume-Uni, on le sait fort bien, s'est engagé à fournir quatre divisions et sa deuxième armée tactique de l'air. Il a aussi accepté de lourdes obligations financières. Quel est le statut exact de la brigade canadienne et de notre division aérienne en Europe? Le ministre en a parlé aujourd'hui. Toutefois, nous le savons, en ce qui a trait aux opérations et à la formation militaires, la brigade canadienne a été placée sous les ordres du commandant britannique de la région du Rhin. Cette question nous intéresse de près. Toute information supplémentaire que le ministre pourrait fournir sur les modalités du commandement militaire serait utile au pays.

Nous avons entendu parler des nouveaux engagements ou de l'accroissement des engagements du gouvernement du Royaume-Uni. Cet après-midi, le ministre a dit qu'il avait donné l'assurance que le Canada participerait pleinement à la nouvelle organisation de défense. Croit-il que le Canada fait tout ce qu'il peut, compte tenu de l'apport des autres puissances de l'OTAN? Bien qu'il ne se soit aucunement engagé envers les autres puissances et qu'il n'ait donné aucune assurance que les troupes canadiennes demeureront en Europe pendant une période définie ou que ces troupes seraient accrues, il pourrait peut-être dire à la Chambre si le Gouvernement a l'intention de contracter de nouveaux engagements à cet égard.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre la parole en cette occasion, j'ai pleinement conscience du sens des responsabilités qui animent souvent tous les députés. Quelle que soit la divergence de nos vues sur les questions d'importance primordiale ou secondaire,—et le problème à l'étude est d'importance capitale,—nous sommes tous saisis de gratitude en songeant qu'à titre de Canadiens nous sommes les orgueilleux possesseurs d'institutions libres, et en particulier, d'un parlement libre où nous n'avons pas seulement le droit mais encore le devoir d'exprimer nos convictions profondes. Voilà, monsieur l'Orateur, ce que font les autres députés de tous les partis qui prennent part au présent débat, et c'est ce que je me propose aussi de faire.

[M. Pearkes.]

Comme mon chef, l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) l'a indiqué cet après-midi, je me lève en effet pour m'opposer à la motion, et cela pour trois raisons. Premièrement, j'y suis poussé par une profonde conviction personnelle. J'estime que nous ne devrions pas réarmer l'Allemagne maintenant. Deuxièmement, je suis convaincu, comme le sont et l'ont même dit d'autres députés, que des milliers d'excellents Canadiens, solides patriotes,—peu importent les autres—voient cette mesure avec inquiétude d'un bout à l'autre du pays. En vérité, il y en a beaucoup qui la voient d'un mauvais œil. J'estime qu'ils devraient exposer leur opinion le plus tôt possible au cours du débat actuel.

J'adopte cette attitude parce que c'est précisément, comme mon chef l'a signalé cet après-midi, celle qu'a prise le groupe auquel 24 d'entre nous ont l'honneur d'appartenir. Comme l'a dit mon chef, notre congrès national tenu en août 1954, s'est prononcé contre le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest en ce moment.

En outre, comme l'a encore signalé mon chef cet après-midi, la question a fait l'objet d'un très sérieux examen en fin de semaine à la réunion de notre conseil national. La réunion s'est tenue en fonction du débat qui devait se dérouler à la Chambre au cours de la semaine et le conseil a décidé par un vote majoritaire que nous devions nous opposer au réarmement de l'Allemagne en ce moment. C'est pour ces trois raisons que je formule mon opposition à la motion présentée cet après-midi par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

Tous nous reconnaissons, comme l'ont signalé tous les préopinants, que la question est très difficile à trancher; c'est peut-être le problème le plus difficile auquel la plupart des députés aient à faire face. Tout le monde reconnaîtra que, en mettant les choses au mieux, l'idée de réarmer l'Allemagne de l'Ouest en ce moment est un risque délibéré comportant un très réel danger. De fait, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré cet après-midi que le mieux qu'on puisse dire c'est qu'il faut l'envisager comme une tragique nécessité.

Tout à l'heure, l'honorable député de Trinity-Conception (M. Stick), en déclarant qu'il voterait en faveur de la motion, a dit, si je l'ai bien compris, qu'il regrettait d'avoir à appuyer la mesure mais qu'il était convaincu que c'était son devoir. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes), qui vient de reprendre son siège, a exprimé des sentiments analogues.

Autrement dit, tout le monde reconnaît que le risque que nous prenons comporte un danger. Ceux qui sont disposés à courir ce risque estiment qu'ils doivent le faire à cause de la menace de l'impérialisme soviétique. Certains d'entre nous sont d'avis que c'est précisément à cause de cette menace,—c'est une menace réelle,—que c'est précisément à cause de la gravité de la situation internationale actuelle et parce qu'il faut empêcher que la division de notre monde en deux camps soit poussée assez loin pour que tout rapprochement devienne ensuite impossible, qu'on ne devrait pas réarmer maintenant l'Allemagne de l'Ouest.

Je tiens à dire très clairement que je n'attribue à ceux qui, à la Chambre, appuient la motion à l'étude aucune arrière-pensée militariste ou belliqueuse; j'ai en horreur ceux qui, au Canada, attribuent à d'autres de pareilles arrière-pensées. Ce n'est guère la façon d'aborder un problème comme celui-ci. Trop de membres de la Chambre des communes ont eux-mêmes été victimes du militarisme allemand pour qu'il soit possible d'imaginer qu'il se trouve un seul député auquel il plaît de remettre des armes entre les mains d'Allemands.

Les membres de la Chambre et la population canadienne, d'un bout à l'autre du pays, n'oublieront jamais les noms de Dachau, de Buchenwald et de Belsen. Nous n'oublierons jamais les dix millions de Juifs qui ont été abattus sous le régime d'Hitler, en Allemagne. C'est une terrible tache qui rejaillit non seulement sur ceux qui ont perpétré ces crimes, mais sur notre époque. Sans doute, personne, pas même ceux qui appuient avec le plus d'ardeur la motion à l'étude, ne souhaitent réarmer les Allemands. Ceux qui ont décidé de voter en faveur de la motion l'ont fait parce qu'ils ont étudié le problème au mieux de leur connaissance, parce qu'ils estiment que c'est le meilleur moyen de nous sortir d'une impasse et que c'est la meilleure solution à certains des problèmes les plus épineux avec lesquels le monde est aux prises en ce moment.

Par le même raisonnement, je demande que personne n'accuse ceux qui, dans ce coin-ci de la Chambre, se lèvent pour combattre la motion, d'être des suppôts du communisme, de jouer le jeu des communistes, sciemment ou non, de chercher à miner la puissance de l'Ouest ou de refuser de prendre les mesures nécessaires pour ramener l'Allemagne dans la famille des nations. Monsieur l'Orateur, nous remercions la Providence de nous avoir donné un parlement où nous puissions discuter ces questions au fond.

La haute tenue de la discussion jusqu'ici m'a réjoui, bien que je n'endosse pas toutes les conclusions. J'ai écouté respectueusement tous les arguments qu'on a exposés et, bien que mon attitude puisse différer de celles qu'on a exprimées jusqu'ici aujourd'hui, je sais qu'on respectera mon opinion qui, je pense, est partagée, comme je l'ai dit, par un grand nombre de Canadiens.

Ce que nous nous efforçons de faire, c'est d'examiner au mieux de notre connaissance le problème dont la Chambre est saisie. Je suis convaincu que l'attitude qu'a adoptée le mouvement auquel j'appartiens, à son congrès national et à son conseil national, est la bonne et que nous ne devrions pas réarmer l'Allemagne en ce moment.

C'est un problème difficile en soi, car il est lourd de souvenirs et d'émotions et ainsi de suite; c'est une question difficile et enchevêtrée. En ce qui concerne la plupart d'entre nous, en ce qui concerne la population du Canada qui suit cette discussion, il s'agit d'un débat sur le réarmement de l'Allemagne. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait signaler que ce n'est pas là la motion qu'il a proposée, qu'il a présenté une motion tendant à l'approbation du protocole relatif à l'admission de la République fédérale d'Allemagne dans l'OTAN.

Il admettra, évidemment, que les autres accords dont il a parlé cet après-midi comportent aussi le réarmement de l'Allemagne de sorte que, de fait, toute enchevêtrée qu'elle est, la proposition dont nous sommes saisis s'étend à la question fondamentale du réarmement allemand.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je le dis avec le plus profond respect, a jeté un peu de confusion sur cette question, cet après-midi, en s'étendant très longuement sur le droit d'une Allemagne libre et démocratique à faire partie de la communauté de l'Ouest. Je suis d'accord avec lui sur ce point et je veux que l'Allemagne y soit acceptée mais la difficulté tient à ce que la motion dont nous sommes saisis ne comporte pas uniquement le rétablissement de la souveraineté allemande, c'est-à-dire l'admission de l'Allemagne dans l'orbite de l'Ouest. La proposition à l'étude est multiple; elle comporte de bonnes choses mais elle comporte aussi ce seul élément que certains d'entre nous estiment extrêmement dangereux. A cause de ce seul élément, c'est-à-dire l'acceptation du réarmement de l'Allemagne en ce moment, je ne puis, pour ma part, appuyer la motion. Le vote que j'inscrirai contre la motion soumise à la Chambre par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vaudra pour moi et aussi, je le crois, pour des milliers de Canadiens qui craignent le réarmement de l'Allemagne en ce moment.

Ayant pris cette attitude, je suis tenu de dire pourquoi j'estime que la mesure pro-

posée ne doit pas être acceptée, étant donné surtout les arguments sérieux qu'ont exposés le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres membres de la Chambre, y compris l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) qui m'a précédé et qui a analysé la situation du point de vue militaire.

Tout le monde reconnaîtra, je crois, qu'au fond mon opposition,—je suis sûr qu'il en est de même d'autres députés qui sans doute se prononceront comme moi contre la motion,—tient à ce que certains d'entre nous en sont venus à la conclusion que, étant donné les armes dont on dispose pour livrer une guerre à l'heure actuelle, il nous est tout simplement impossible de permettre que le monde soit plongé dans un nouveau conflit. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich ose espérer que la bombe à hydrogène ne sera pas utilisée parce qu'elle est trop puissante; il nous faut donc posséder des armes ordinaires sur lesquelles nous puissions compter. C'est ce que nous espérons tous mais je me demande s'il est quelqu'un ici qui, dans son for intérieur, croit réellement qu'une troisième guerre mondiale pourrait se prolonger longtemps avant qu'on ait recours non seulement à la bombe atomique maintenant désuète mais aux armes thermo nucléaires. Non, monsieur l'Orateur, j'estime qu'il nous faut partir de cette prémisse et trouver moyen de prendre les mesures propres à nous assurer que la guerre ne recommencera pas.

Je prise le défi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lancé cet après-midi,—quand il prononce des discours dont je n'approuve pas les conclusions, je constate quand même qu'ils contiennent plusieurs passages que j'aime et que citent ensuite des membres de mon groupe,—je prise, dis-je, le défi qu'il a lancé, en donnant à entendre que c'est à nous qu'il incombe à l'heure actuelle de nous assurer que l'énorme puissance que la science met entre nos mains soit mise au service, non de la guerre, mais de la prospérité humaine. Ce n'est plus un rêve, ce n'est plus un but que nous devons espérer atteindre; c'est désormais une nécessité. Si nous utilisons ces moyens pour le bien-être de l'humanité, un glorieux avenir s'offre à nous; si nous les utilisons pour faire la guerre, notre avenir est à jamais ruiné.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, en admettant, pour commencer, qu'une troisième guerre signifierait la fin possible de toute civilisation et doit donc être évitée par tous les moyens dont nous disposons, j'en viens à la question qui nous occupe, à savoir si oui ou non l'Allemagne de l'Ouest doit être réarmée. J'estime qu'elle ne doit pas l'être parce que, si nous la réarmons, le risque qu'une guerre éclate deviendra plus grand que dans le cas contraire. Je raisonne ainsi pour deux raisons; en premier lieu, je reconnais franchement que j'ai peur, comme beaucoup de gens, de ce que pourra faire une Allemagne réarmée.

Je félicite ceux qui ont imaginé les restrictions que prévoient les accords auxquels se rattache la motion à l'étude. Ce sont les restrictions de cette nature les plus efficaces qu'on ait jamais vues. Je reconnais le bien-fondé de déclarations que d'autres ont formulées portant que, pour la première fois, en Allemagne, l'élément politique sera plus fort que l'élément militaire. Cependant, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas encore assez éloignés des actes commis par les Allemands au cours des deux guerres mondiales pour être sûrs que la même agressivité militaire qui a passé outre aux restrictions, moins rigoureuses établies après la première Grande Guerre, ne s'affirmera pas de nouveau. Je songe aux complications qui surgissent à cause des diverses façons dont les changements peuvent s'opérer. Certaines modifications ne peuvent être apportées que du consentement unanime; d'autres qu'avec une majorité des deux tiers et d'autres qu'avec une majorité simple. Certaines restrictions ne sont que de simples garanties qui se fondent sur la promesse du chancelier actuel de l'Allemagne, M. Adenauer. Lorsqu'on se rend compte qu'il y a certaines mesures de coercition économique, on comprend qu'il y aura moyen d'échapper aux restrictions, si rigoureuses et si bien conçues soient-elles.

Cet après-midi, mon chef a cité une dépêche de l'agence Reuters, selon laquelle la société Dornier a établi une succursale en Espagne pour la fabrication d'avions, de façon à contourner la disposition qui interdit la fabrication de ce genre d'avions en Allemagne même. Nous connaissons l'habileté de ces gens. Il n'en reste pas moins vrai que si certains hommes, qui ne sont pas de mentalité prussienne, comme l'a signalé l'honorable député d'Esquimalt-Saanich, pourront dans l'avenir immédiat occuper des postes élevés au sein de l'armée allemande, ils devront compter sur l'aide de gens qui ont eu de l'expérience militaire au cours de la seconde Grande Guerre. A mon avis, il est très dangereux qu'avant bien longtemps les mêmes gens reprennent la direction d'une armée allemande, étant donné toutes les contraintes qui existent, surtout en ce qui concerne l'unification de l'Allemagne. Inutile d'insister sur l'existence de ce danger très réel.

Pour ce qui est de l'unification de l'Allemagne, je ne voudrais pas mal interpréter les paroles du secrétaire d'État aux Affaires

extérieures, mais je crois qu'il a dit cet après-midi que ce serait là, nécessairement ou inévitablement, encore un des principaux éléments de la politique allemande, savoir le désir de réunir les deux parties de ce pays si populeux. Par conséquent, monsieur l'Orateur, à cause de l'existence de ces contraintes, je crains fort, comme bien d'autres, qu'avant longtemps nous ne fassions le jeu des militaristes qui ont été nos ennemis au cours de deux guerres mondiales. N'oublions pas qu'avant longtemps, en vertu de cette entente, les militaires allemands constitueront le groupe le plus important du secteur de l'Europe continentale au sein de l'OTAN. Ils seront de nouveaux venus. C'est comme les nouveaux députés qui siègent à l'arrière-plan; ces nouveaux députés ne tardent pas à occuper les banquettes de l'avant. Avant longtemps, ce nouveau venu au sein de l'alliance Nord-Atlantique aura une voix prépondérante à cause de sa puissance sur le continent européen. J'estime donc que nous devons réfléchir très sérieusement avant de consentir au réarmement de l'Allemagne en ce moment.

Comme je l'ai dit plus tôt, et comme mon chef l'a signalé cet après-midi, il ne faudrait pas croire que ceux qui adoptent cette attitude, s'opposent à l'idée de ramener l'Allemagne dans la famille des nations. J'irais non seulement jusqu'à l'admettre au sein des nations occidentales, mais j'entrevois le jour où l'Allemagne pourra devenir membre des Nations Unies et même le jour où cette organisation pourra étendre ses cadres de façon à englober toutes les nations du monde. Je sais que certains me qualifieront de rêveur, mais je soutiens qu'avec l'avènement de la guerre thermo nucléaire les rêveurs sont devenus des gens pratiques. Rien ne sert de songer à l'avenir si nous ne pouvons nous débarrasser de la guerre.

Je le répète, le réarmement de l'Allemagne occidentale accroîtrait le danger de la guerre au lieu de le diminuer, et cela pour deux raisons. La première, c'est que je crains ce que pourrait faire une Allemagne réarmée. La seconde, c'est que cette mesure augmentera le danger de guerre, parce que si je puis m'exprimer comme le ministre l'a fait cet après-midi en cherchant à écarter l'argument, il s'agit d'un pas irrévocable qui divisera davantage l'Est et l'Ouest. Je sais que l'Est et l'Ouest ne sont pas d'accord. Je sais que l'Union soviétique a contribué à ce désaccord dans une large mesure, non seulement en traçant la frontière de la mésentente, mais encore en la reculant le plus à l'ouest possible.

Je n'ignore pas l'obstination dont l'Union soviétique a fait preuve. Je sais aussi que nous ne devons pas estimer que confier des armes à l'Allemagne de l'Ouest est différent d'en confier à la France ou à d'autres des États membres de l'OTAN. Reconnaissons que cela est devenu du fétichisme, que, vu de l'autre côté, cela paraît comme si nous prenions l'offensive.

Quels que soient nos principes à l'égard de la guerre, il n'y a pas de doute que nous devons aujourd'hui être en état de négocier en nous appuyant sur la force. Mais il existe deux sortes de forces; il y a la force militaire et aussi la force morale. Pour ce qui est de la force militaire, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les observations de l'honorable préopinant, qui a clairement démontré que du point de vue militaire nous avons besoin, pour établir l'équilibre, de l'apport supplémentaire des douze divisions allemandes et des forces aériennes allemandes. Supposons qu'il en soit ainsi et que cet équilibre soit établi. En resterons-nous là ou l'autre partie ne decidera-t-elle pas qu'il lui en faut davantage? Jusqu'où cela nous mènera-t-il? Et ensuite? Sera-ce l'Espagne? J'espère que non. J'espère que nous en viendrons à un point où nous nous rendrons compte que ce qu'il faut à l'Ouest c'est non seulement de la puissance militaire, mais encore de la vigueur morale?

Je crois que notre vigueur morale est diminuée du fait que nous voulons, en ce moment, confier des armes aux anciens nazis. Je veux l'Occident puissant. Je veux bien reconnaître, que cela ne plaise ou pas, que le monde est aujourd'hui ainsi fait qu'il faut que nos négociations s'appuient sur la force. Il est pourtant un point au delà duquel on ne saurait pousser cette constitution de forces sans se condamner fatalement à une course aux armements qui ne saurait aboutir qu'à l'explosion, à la catastrophe qui marqueraient la fin de le civilisation.

Je crois que dans le monde d'aujourd'hui nous cherchons à gagner du temps. Nous en avons terriblement besoin. Il est des choses que nous pouvons faire si le temps ne nous fait pas défaut. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que je l'ai déjà dit, a parlé des forces énormes qui sont mises à notre portée à mesure que la science maîtrise la puissance de l'atome et ses énormes utilisations pacifiques. Si nous avions le temps, je crois que l'humanité pourrait transformer ce monde où les guerres sont toujours à recommencer en un monde de paix durable et d'harmonie entre les hommes, où toute l'humanité jouirait d'un niveau de vie élevé.

Je crois que nous pouvons encore réaliser les rêves des militants et des poètes du passé, même nos propres rêves et nos propres espérances, mais il nous faut du temps. Je laisse

le rêve poétique pour revenir à la réalité. Il nous faut du temps pour faire progresser le plan de Colombo et beaucoup plus avant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures propose de le faire progresser en n'augmentant notre contribution que d'un million. Il nous faut du temps pour faire d'énormes progrès sur le front économique.

Le ministre a parlé cet après-midi de la nécessité de faire disparaître les causes fondamentales de la guerre, d'aller aux sources du mal. Il nous faut du temps pour cela. Si le temps nous est donné, je crois que nous pourrons y arriver. Si le temps nous est donné, je crois que nous pourrons faire disparaître quelques-unes des causes des maux de l'humanité. Nous pouvons changer la situation de telle sorte que les deux tiers de l'humanité qui se couchent affamés tous les soirs puissent se partager un peu des vivres et des bonnes choses que nous pouvons produire.

Cela demande du temps. Ce que je crains, c'est qu'une mauvaise orientation ne nous fasse perdre du temps. Nous avons besoin de temps pour tenter de nouvelles démarches diplomatiques. En réponse à la proposition selon laquelle on devrait s'efforcer de nouveau de s'entendre avec l'Union soviétique pour régler le problème de l'Allemagne, le ministre a dit, cet après-midi, qu'on avait tenté seize démarches en ce sens ces dernières années. Autrement dit, peut-on vraiment nous demander d'en tenter une autre?

Il vaudrait tout de même mieux tenter seize nouvelles démarches que de livrer la guerre. Presque tous ceux qui parlent des Nations Unies quand il s'y déroule un débat orageux disent qu'il vaut beaucoup mieux que ceux qui y siègent se disent de gros mots, se livrent une bataille de mots, que d'aboutir à la catastrophe que serait la guerre chaude.

Je crois que nous devrions nous employer encore à réaliser la réunification de l'Allemagne, même s'il nous faut multiplier les démarches et les tentatives. J'allais dire les multiplier à l'infini.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit, cet après-midi, qu'une des pierres angulaires de la politique allemande sera la réunification de ce pays. Il a parlé de donner à l'Allemagne sa souveraineté. Même les présents accords ne lui reconnaissent pas la souveraineté absolue. En ce qui concerne les questions militaires, elle abandonne sa souveraineté dans la même mesure où la France et les autres parties à l'accord abandonnent la leur. Elle en reste malgré tout dépourvue dans ses rapports avec l'Allemagne de l'Est ou dans tout ce qui touche à la conclusion de la paix avec ses ennemis de la dernière guerre.

Le problème allemand reste donc entier. Il n'est nullement résolu par les arrangements envisagés. Le *Citizen* d'Ottawa a raison, dans son éditorial, de donner à entendre qu'il sera plus malaisé de négocier un accord visant la réunification de l'Allemagne après son réarmement qu'avant. Ce réarmement est d'ailleurs pour moi une initiative qui nous interdit tout retour en arrière.

C'est pourquoi le plus sérieusement, le plus sincèrement du monde, je prie la Chambre de considérer attentivement la chose. On peut dire, avec raison, que quel que soit le sens de notre intervention, nous ne saurons jamais, sans doute, si nous avons mieux fait d'agir dans celui-là plutôt que dans l'autre. Évidemment, si nous faisons un faux pas, quel qu'il soit, et qu'il en résulte une troisième Grande Guerre avec toutes ses conséquences désastreuses, on ne saura qu'on s'est trompé que s'il reste quelqu'un pour le constater. Il faut éviter pareille situation, monsieur l'Orateur. Employons le temps dont nous disposons à nous efforcer d'obtenir le règlement des conflits de la façon prévue à la Charte des Nations Unies. Employons le temps dont nous disposons à faire entrer le reste du monde dans cet organisme international. Poursuivons l'attaque, sur le plan économique, des problèmes qui se rattachent à la guerre. Supprimons les causes des guerres. Nous avons du temps pour accomplir ces choses. Ne manquons pas l'occasion qui se présente en prenant des dispositions erronées.

J'ai dit au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, que j'avais particulièrement conscience du bien magnifique que nous possédons dans notre libre Parlement, où nous n'avons pas seulement le droit, mais le devoir d'exprimer nos convictions et ce que nous croyons être la conviction de la population qui nous a envoyés ici. Ayant pu formuler mes observations sans susciter certaines interruptions auxquelles je m'attendais, je voudrais remercier du respect qu'ont manifesté à l'égard de mon opinion ceux des députés qui ne la partagent pas, je le sais bien. Je suis convaincu que le débat se poursuivra sur le même ton et que nous discuterons ce problème important en nous disant que nous avons pour tâche de traiter la question au mieux de notre jugement.

Comme mon chef l'a dit cet après-midi, les 24 députés dont se compose notre groupe regrettent que malgré leurs efforts pour examiner la question au mieux de leur jugement, ils n'aient pas tous pu arriver à la même conclusion. Quelque regret que nous ayons, je crois que je puis dire au nom de mon chef et en mon nom propre, que nous nous sentons fiers de ce que jusqu'ici, du moins pour ce qui est de notre parti, nous estimons avoir le droit et le devoir d'exprimer

nos convictions personnelles en cette matière et de voter selon ce que nous jugeons devoir servir au mieux les intérêts futurs de notre pays et l'avenir de l'humanité. J'espère que les membres des autres partis agiront de même.

**M. L. D. Crestohl (Cartier):** Monsieur l'Orateur, je ne connais rien de plus torturant ni de plus difficile que le conflit entre les émotions d'un homme et son ardent désir de rationalisation. Dans un cas, il est porté à traiter un problème en répondant à ses sentiments, à ses passions et à sa conscience et, dans l'autre, il l'envisage avec une précision presque mathématique fondée sur la logique et la raison pure. Ces derniers mois, des hommes de tous les pays démocratiques se sont livrés à la méditation et sont aujourd'hui précisément aux prises avec ce dilemme. Par suite de la mesure dont la Chambre est saisie, les députés sont également appelés à y faire face. Chacun de nous, à mon sens, devrait y chercher une solution, non seulement par les moyens dont le Tout-Puissant nous a dotés, mais en priant solennellement la divine Providence de nous guider vers une solution qui peut être dans les intérêts bien compris de tout le genre humain.

Afin de me guider dans la difficulté que j'éprouve, monsieur l'Orateur, j'aimerais m'inspirer d'une parole dont se sert souvent notre premier ministre (M. St-Laurent). Quand il parle de l'examen à donner à une mesure législative, il nous exhorte toujours à suivre ce que j'estime un précepte bien démocratique, soit que nous devons constamment rechercher le plus grand bien du plus grand nombre. C'est une brève citation; mais, pour moi, lorsqu'il s'agit d'examiner cette question extrêmement difficile, j'y trouve une inspiration profonde et réfléchie. Cela veut dire, à mon avis, que les particuliers devraient subordonner leurs considérations personnelles au bien commun de leurs groupes ethniques, que ceux-ci devraient subordonner leur point de vue à l'avantage de leurs pays, et que ces derniers devraient subordonner leur point de vue à l'avantage du monde entier. Si une hiérarchisation s'impose dans tous ces cas pour qu'on obtienne le plus grand bien du plus grand nombre en approuvant la motion, je dois m'acquitter de ce devoir impérieux à titre de particulier, de membre d'un groupe ethnique et de citoyen de notre grand pays.

Il est rigoureusement vrai qu'il y a presque quatre ans, je me suis élevé avec énergie, à la Chambre, contre l'armement des nazis. Le compte rendu en fait foi. J'ai alors déclaré que l'histoire abonde en cas de bellicisme teuton. Au cours de notre vie, nous avons vu ce que les Allemands font des armes. Nous nous souvenons de 1870, de 1914 et de 1939. Ils ont eu des armes mais en ont honteusement abusé. J'ai aussi lancé une mise en garde, disant que le cœur des Allemands n'a point d'amour pour la France, l'Angleterre ou l'Amérique qui les ont humiliés et ont maté leurs abus de la puissance militaire. Je croyais alors et je crois encore que, assoiffés de vengeance, les Allemands pourraient tourner leurs armes contre nous à la première occasion.

Consentir à armer ces mêmes Allemands, ce sera donc faire avaler une pilule amère à des milliers de familles canadiennes qui ont souffert aux mains des Allemands. Il est facile aussi d'imaginer que des particuliers, des groupements ethniques et des pays qui ont été presque entièrement dévastés par la machine militaire allemande auront le cœur crispé d'angoisse en la voyant se reconstruire. Pour étudier, donc, pleinement et attentivement ce douloureux problème, nous devons nous rappeler que nous ne pouvons ni ne devons oublier, surtout en une occasion aussi solennelle, qu'on nous demande de nous allier à un pays, d'aider un pays qui a été reconnu coupable des plus inhumaines atrocités que l'histoire ait enregistrées.

Il y a moins d'un mois, à Rome, j'ai visité un monument à la mémoire des martyrs de la guerre et dans un seul mausolée, j'ai vu 374 cercueils scellés dans lesquels reposaient des hommes, des femmes et des enfants innocents arrêtés au hasard dans les rues de Rome et fusillés en représailles à la suite de la mort de trois troupiers S.S.

Dans le *Citizen* d'Ottawa, du 21 décembre 1954, M. Jack Scott décrit, sous le coup d'une pénible émotion, un incident analogue survenu dans la forêt des Ardennes, en France. L'histoire n'oubliera jamais le crime atroce de Lidice, les lois inhumaines que les nazis ont appliquées non sous la pression de la guerre même mais avec une perversité froide, préméditée, calculée, une méchanceté nettement inhumaine, sans parallèle dans l'histoire de notre civilisation.

Je ne veux pas imposer à la Chambre l'horreur d'une description détaillée des lois adoptées pour réduire des géants de l'esprit, des hommes à qui la civilisation du XX[e] siècle devait immensément, de nobles personnalités, au niveau des animaux puis les exterminer. Nous ne pourrons jamais oublier que ce pays-là a élevé les chambres à gaz, les fours crématoires qui ont servi à assassiner pour le simple plaisir de la chose quatorze millions d'êtres innocents.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, résume en peu de mots un des aspects du dilemme. Ce triste tableau pourrait, ainsi que cela est

arrivé en 1951 lorsque je me suis adressé à la Chambre à ce sujet, nous amener à conclure qu'il pourrait être dangereux de mettre des armes encore une fois dans les mains des Allemands. A l'époque, bon nombre des dirigeants des pays démocratiques avaient la même opinion, mais ils semblent l'avoir modifiée depuis. Que s'est-il passé entre temps? Ne voient-ils pas que la paix mondiale court un plus grand danger que celui que représente le réarmement de l'Allemagne? Ils semblent bien s'en rendre compte puisqu'ils sonnent le rappel de tous les peuples de l'Occident, les invitant à s'unir pour aider à écarter une troisième guerre mondiale.

Ces dirigeants sont pleinement conscients, sans aucun doute, des dangers inhérents au réarmement de l'Allemagne, mais, dans leur sagesse, et afin d'éviter un plus grand danger, ils sont prêts, tout bien pesé, à courir ce risque. Ils estiment qu'une épreuve de force alliée aidera à prévenir un désastre mondial. Le secrétaire d'État des États-Unis, M. Dulles, a récemment résumé la situation en ces mots:

> La nécessité de l'unité de l'Europe occidentale coïncide avec le nouveau danger né des politiques expansionnistes de la Russie soviétique, inspirées par les ambitions mondiales du communisme et soutenues par l'armée communiste.

A la lumière de ces faits et des renseignements qui nous arrivent constamment, il devient de plus en plus manifeste tous les jours que la détermination des Soviets de communiser le monde par tous les moyens justes ou injustes ressemble au dragon à sept têtes qui surgit à l'improviste dans diverses parties de notre monde troublé pour y enfoncer ses griffes et répandre son poison. Si c'est là ce qui met le plus en danger la paix mondiale, monsieur l'Orateur, il faut y mettre fin en dépit de la répugnance naturelle que la plupart d'entre nous éprouvent à l'idée d'avoir à réarmer un peuple connu pour abuser de la puissance militaire. Nous sommes donc carrément en face d'un dilemme à l'égard duquel il nous faut prendre une décision si pénible qu'elle soit, d'armer ou de ne pas armer, de courir un risque réfléchi.

Nous nous préoccupons tous avant tout d'éviter une nouvelle guerre mondiale, parce que nous en redoutons les horribles conséquences pour le monde entier. Je cite donc encore une fois les paroles de notre propre premier ministre (M. St-Laurent):

> Nous devons assumer les risques qui semblent offrir de plus grands avantages de préférence à ceux qui en offrent de moindres pour éviter une autre guerre mondiale.

J'ai donc, à titre particulier, comme tous les membres de la Chambre, à faire un choix entre le moindre de deux maux que, pour me faire mieux comprendre, je voudrais comparer à deux maladies qui menacent l'humanité. La première tient à la crainte et au danger d'armer l'Allemagne; la seconde, à l'expansion du communisme, qui entraîne des menaces de guerre. A mon avis, la maladie allemande est celle dont il est plus facile de maîtriser le cours et de suspendre l'action. Avec les sauvegardes voulues, il n'est pas probable qu'elle sévisse encore. Les Allemands en ont fait l'essai en 1914, et de nouveau en 1939. On a maîtrisé le cours de la maladie en deux occasions et je doute qu'ils reviennent jamais à la charge. Je ne crois nullement à la guérison complète de la maladie, mais je crois que ses effets sont limités et qu'on peut maintenant l'enrayer.

L'autre maladie d'origine russe ne me paraît pas différer de la paralysie progressive ni, dans certains cas, de la phtisie galopante, dont le virus pénètre lentement dans tous les coins du globe. Cette maladie, hélas! n'est pas si facilement enrayée; il n'est pas si facile non plus de la maîtriser. Cette paralysie progressive s'est glissée en Chine, en Corée, en Indochine, dans une grande partie de l'Europe et a même scindé deux grandes capitales européennes, Berlin et Vienne. Par des manœuvres pernicieuses, elle pénètre maintenant en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, essayant ainsi peu à peu de paralyser tous les rouages démocratiques. Cette maladie me paraît donc beaucoup plus dangereuse que la maladie allemande et tous les efforts imaginables devraient viser à l'enrayer, à la maîtriser et à la guérir.

Si donc dans leur sagesse nos chefs démocratiques estiment qu'on peut prévenir une troisième Grande Guerre en enrayant les progrès de ce cancer paralysant et que pour y parvenir il faut créer l'antidote requis, en l'occurrence, des effectifs de défense, cette opinion m'aide grandement à prendre une décision.

Un autre élément qui influe sur ma décision, c'est le souvenir de la haine sans borne que feu le président Roosevelt ressentait pour le communisme et exprimait fréquemment, c'est le souvenir des attaques encore plus directes que sir Winston Churchill a constamment lancées contre le communisme. Pourtant, lorsque leurs sentiments, les dictées de leur conscience et leurs émotions sont venus en conflit avec la dure nécessité de gagner la seconde Grande Guerre, ils ont choisi ce qu'ils pensaient être le moindre de deux maux et se sont alliés à la Russie. Leur raisonnement, froid et mathématique, a pris le dessus sur la haine, fondée sur les sentiments et l'idéalisme, qu'ils entretenaient à l'endroit du communisme. L'histoire a montré la validité de leur décision.

L'histoire se répète aujourd'hui. Nos chefs démocratiques ne peuvent prendre qu'une décision. Ils se sont déjà prononcés sur ce qui constitue le moindre des deux maux. On nous dit que l'expansion du communisme constitue une plus grande menace pour la paix mondiale que notre union avec une Allemagne militarisée. Nos chefs ont évalué correctement les risques, il y a plus de dix ans, et ils méritent certainement non seulement que nous pensions qu'une fois de plus ils ont correctement évalué les risques, mais aussi que nous leur donnions le plus entier appui dans les efforts qu'ils accomplissent pour prévenir un conflit catastrophique.

La sagesse de leur jugement est confirmée abondamment, entre autres choses, par la façon dont se sont conduits les groupes qui ont envahi Ottawa la semaine dernière pour exercer des pressions sur les membres de la Chambre afin qu'ils se prononcent contre la résolution présentement à l'étude. Cette marche hypocrite sur le Parlement a contribué à me décider à voter en faveur plutôt que contre la motion. Six délégations, comprenant environ 50 personnes, se sont rendues à mon bureau. Je n'ai pu les recevoir personnellement, mais ma secrétaire m'a fait part de leurs noms et de leur propagande. Il y avait peut-être parmi ces gens des citoyens de bonne foi, ainsi que le ministre l'a dit; mais, à ma connaissance, les délégations ne comprenaient ni personne autorisée ni personne sérieuse. J'ai constaté, cependant, que les porte-parole étaient des chefs notoires du communisme et de la propagande communiste. Ce sont les mêmes hommes qui n'ont cessé, au cours des années, de suivre les directives de Moscou et qui sont connus comme des agitateurs communistes violents, militants et sans scrupules. Ils ont déjà conduit d'innombrables délégations afin de faire pression auprès des députés à l'égard d'une multitude de questions, mais toutes ces questions tendaient à plaire au Kremlin plutôt qu'elles ne portaient sur ce qui est important ou essentiel au bien-être du Canada, de sa population et des démocraties.

Les imprimés qu'ils ont laissés m'ont convaincu qu'ils se soucient plus d'implanter le communisme dans le monde que de la paix mondiale. Ils m'ont rappelé le dicton classique qui nous dit de craindre les Grecs et leurs cadeaux. Leurs mémoires manquaient de sincérité et étaient beaucoup trop brillants pour que les vœux qu'ils formulaient m'impressionnent ou impressionnent qui que ce soit. Ce serait folie que de se laisser guider par leurs avis en la matière. Ces mêmes communistes qui ont envahi Ottawa, ont-ils fait entendre une seule protestation au cours des trois dernières années, alors qu'ils savaient que la Russie était en train de réarmer l'Allemagne de l'Est jusqu'aux dents? Ont-ils condamné le Kremlin par des réunions de protestation, des requêtes et des délégations, des télégrammes de l'alliance entre les Russes et la partie orientale de l'Allemagne? Ne trouve-t-on pas dans l'Allemagne de l'Est le même type d'Allemands que dans l'Allemagne de l'Ouest? Alors serait-il plus prudent, monsieur l'Orateur, pour préserver la paix, d'avoir d'un côté une Allemagne de l'Est puissante et réarmée et de l'autre une Allemagne de l'Ouest complètement désarmée et sans défense? Cela amènerait la puissance militaire de la Russie aux frontières de la France? Est-ce ce qu'ils veulent? Mais que ferait donc ces mêmes communistes si on allait leur dire que l'Allemagne de l'Ouest était sur le point de conclure une alliance avec la Russie et que celle-ci fournissait à son alliée toutes sortes d'armes et d'engins de destruction? Ils ne manqueraient certes pas de s'en réjouir et je doute fort que de ce méprisable Congrès de la paix émane la moindre plainte. Et pourtant la Russie se trouverait à faire exactement ce que les démocraties entendent faire en ce moment. Il existe bien, pour eux, deux poids et deux mesures.

Combien illogique et indéfendable est leur point de vue! Et quel argument puissant on peut manifestement en tirer à l'appui de la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui. Leurs vociférations et leurs craintes convainquent tous ceux qui peuvent encore douter ou qui peuvent être déchirés entre le sentiment et la raison qu'il serait fatal pour nous de nous rendre en cette affaire aux désirs de Moscou. Ils nous aident donc à trouver la réponse au dilemme dans lequel plusieurs d'entre nous se trouvent placés.

Comme je le disais tantôt, monsieur l'Orateur, pas une des nombreuses délégations qui sont venues à mon bureau ne comprenait une seule personne occupant une situation qui comportât des responsabilités vraiment sérieuses. J'ai cru de mon devoir, tout de même, de prendre conseil et j'ai soigneusement recueilli les avis des chefs reconnus de mon propre groupe ethnique d'une extrémité à l'autre du Canada. Or pas un de ces chefs de file n'a émis d'avis contraire à celle-ci: il faut soutenir le point de vue de notre gouvernement dans les efforts sans restrictions qu'il tente pour endiguer la marée montante du communisme.

Nous devons en même temps mettre notre gouvernement et les chefs de la démocratie dans le monde en garde et les prévenir que cette alliance ne doit pas se faire sans la plus grande mesure de contrôle et sans ga-

ranties contre tout abus possible des armes mises entre les mains des Allemands.

Afin d'atteindre ce but, monsieur l'Orateur, je prierais le Gouvernement de s'assurer qu'en plus des garanties que renferme le protocole d'autres dispositions soient prises afin que l'Allemagne soit liée par le pacte sur le génocide et par la charte des droits de l'homme rédigés par l'Organisation des Nations Unies. De cette façon, toute loi inhumaine ou injuste adoptée par la république pourrait être présentée devant le tribunal mondial qui pourrait la déclarer contraire au droit et la rayer des statuts.

Rappelons-nous les cris des chefs mondiaux des juifs dénonçant aux démocraties les lois inhumaines adoptées et appliquées en Allemagne sous le régime d'Hitler. Le monde d'alors fit la sourde oreille. Son silence encouragea l'horrible procédé judiciaire d'extermination de millions d'innocents. En vertu du droit international, on ne pouvait pas alors faire beaucoup plus. On ne pouvait pas s'ingérer dans les affaires domestiques d'un État souverain. Quelle tragique situation c'était.

Les liens qu'on est à établir entre les pays de l'OTAN doivent être entourés de sauvegardes pour empêcher le retour d'un tel état de choses. C'est pourquoi je souhaite que des textes ou des obligations soient souscrits, qui permettraient de saisir le tribunal mondial, pour fins d'examen, de toute loi de caractère douteux adoptée par un État membre. Le tribunal international pourrait alors, si tel était le cas, déclarer que cette loi va à l'encontre des droits de l'homme et que, partant, elle est illégale et de nul effet.

Membre de la famille des nations, l'Allemagne serait tenue de se soumettre aux décisions de ce tribunal mondial; elle ne pourrait plus appliquer de lois inhumaines ou d'exception. De même, elle serait obligée d'observer et de respecter les quatre libertés en même temps que ses obligations contractuelles portant sur la limitation de son armement, telle qu'elle est énoncée au protocole dont nous sommes présentement saisis.

Pour ce qui est du contrôle sérieux et sûr de l'armement allemand, tel qu'il est précisé à ce protocole, je suis sûr que nos spécialistes de la chose militaire ont prévu des sauvegardes suffisantes. Mais ce qui importe plus, à mon sens, que les dispositions contractuelles, c'est l'assurance du maintien d'une puissante armée de terre sur le continent européen. C'est là la meilleure garantie que nous puissions avoir que l'armée allemande n'emploiera pas ses ressources à causer des ravages. L'autonomie complète de l'Allemagne n'est donc acceptable que s'il y a cette restriction proposée à l'égard des armements. Je suis, à cet égard, absolument de l'avis du peuple de France.

Autrement dit, l'autonomie complète peut tout embrasser, sauf la direction autonome de son armée, de son aviation et de sa marine, de même que l'importance de ses armements, toutes questions qui, conformément aux conditions prévues dans le protocole, doivent faire constamment l'objet de la surveillance des puissances occidentales. L'Allemagne ne devrait pas hésiter à accorder aux puissances occidentales les garanties de plus longue portée possible contre la renaissance de son militarisme. A la vérité, l'Allemagne ne devrait s'opposer à rien de ce qui serait de nature à assurer à ses alliés qu'elle s'acquittera de ses obligations. Cela indiquerait encore qu'elle accepte de se trouver dans une situation où il lui sera impossible d'utiliser ses armes, ni aujourd'hui, ni demain, à ses propres fins militaires, si, à un moment donné, de nouveaux chefs de l'Allemagne en avaient l'intention.

Cette façon de procéder constituerait, en quelque sorte, une amende honorable pour les actes honteux du passé et prouverait le sérieux de son humilité lorsqu'elle demande à être de nouveau admise dans la famille des nations.

Je sais, monsieur l'Orateur, que tous mes collègues à la Chambre m'excuseront si j'ai parlé du sujet avec quelque émotion. Si je l'ai fait, c'est peut-être parce que plus que quiconque à la Chambre, j'ai été personnellement victime de la cruauté nazie.

Les sentiments plutôt pénibles que j'éprouve ne viennent pas seulement de ce que j'appartiens à ce groupement ethnique qui a tant souffert, mais aussi de ce que mes oncles, mes tantes, mes cousins et cousines, plus de soixante personnes, ont été tourmentés et mis à mort par les Nazis. Les députés comprennent donc que, même, si, en dépit de la cruauté nazie sans précédent et de mes griefs personnels, je suis encore disposé à appuyer la résolution par mon vote, je le fais, pour paraphraser Shakespeare:

> Non parce que je ne déteste pas moins Berlin,
> Mais parce que je crains davantage Moscou.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je formulerai l'autre remarque d'intérêt personnel que voici: en face de mes collègues de la Chambre des communes et en tant que porte-parole de mon groupement ethnique, je déclare solennellement que j'appuie la réso-

lution, mais non sans une profonde blessure au cœur, à cause de doutes graves d'appréhensions et de craintes; j'accompagne donc mon vote d'une prière très fervente, demandant à la sagesse de Celui qui guide toutes nos destinées que ce vote soit à l'avantage du genre humain.

(Sur la motion de M^lle^ Aitken, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement.

**L'hon. M. Rowe:** Quel est le programme de demain?

**L'hon. M. Harris:** Demain monsieur l'Orateur nous poursuivrons le présent débat.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 9 heures et 55 minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 21 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DU RÈGLEMENT

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** propose l'adoption du 1er rapport, soumis jeudi dernier, du comité spécial établi pour étudier la procédure de la Chambre, de concert avec M. l'Orateur.

La motion est adoptée.

## LE LOGEMENT

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DÉFINITIF ET DE LA PREMIÈRE MISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. R. E. Reinke (Hamilton-Sud):** J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. La Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle pris récemment certaines mesures en vue de modifier le prix de vente définitif et la première mise en ce qui concerne les maisons construites aux termes de la loi nationale sur l'habitation, ainsi que le rapporte le *Spectator* d'Hamilton du mercredi 19 janvier?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. La Société centrale étudie sans cesse la question du prix de vente définitif des maisons construites sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Ce rajustement récent est le fruit d'une étude qu'on vient de terminer. Il est fonction des frais actuels de construction.

## REMANIEMENT DE LA CARTE ÉLECTORALE

DEMANDE D'ÉTUDE PAR UN COMITÉ DE LA CHAMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):** Je voudrais répondre à la question qu'a posée il y a deux jours le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ainsi qu'en fait foi la page 347 du compte rendu du mercredi 19 janvier, il m'a demandé ceci:

> Je désire demander au secrétaire d'État s'il a été mis au courant des dispositions prises dans ma province du Manitoba en vue d'établir une commission indépendante pour le remaniement de la carte des circonscriptions électorales provinciales? Vu la résolution adoptée à ce sujet par la Chambre l'année dernière, le Gouvernement jugera-t-il opportun qu'un comité de la Chambre étudie cette question à la présente session pour autant qu'elle touche les circonscriptions fédérales?

En réponse à la première partie de la question, je dirai que ni le secrétariat d'État ni le directeur général des élections n'ont reçu de renseignements à ce sujet; pour ma part, tout ce que j'en sais c'est ce que contenait la nouvelle publiée par les journaux et que le député a bien voulu m'envoyer l'autre jour. En ce qui concerne la seconde partie de la question, je dirai qu'on étudie attentivement la chose, depuis quelque temps, mais qu'on n'a encore pris aucune décision.

## CÉRÉALES

PRÉTENDUE DIMINUTION DES EXPÉDITIONS DE BLÉ CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce; elle a trait au dernier rapport concernant la récolte et la vente de blé. Comment se fait-il qu'au cours des quatre premiers mois de la présente année-récolte, les expéditions de blé du Canada à l'étranger aient fléchi comparativement aux augmentations obtenues par les trois autres importants producteurs de blé? Pourquoi le Canada a-t-il vu sa part des marchés internationaux diminuer alors que celles des trois autres pays augmentaient?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Les faits tels qu'ils sont présentés par mon honorable ami ne sont pas exacts. Si les expéditions ont diminué...

**M. Diefenbaker:** C'est ce que révèlent les chiffres officiels.

**Le très hon. M. Howe:** Peut-être, mais mon honorable ami parle d'expéditions plutôt que de ventes. Si les envois ont dimi-

nué, c'est qu'il n'y a pas eu de reports de ventes comme l'année précédente. Qu'il me permette de lui dire, cependant, que cette année les ventes l'emportent sur celles de toute époque correspondante des quelques dernières années. Ce sont les ventes qui comptent en définitive. Le blé est éventuellement acheminé. Nous nous attendons à une bonne année en ce domaine.

**M. Diefenbaker:** Ce n'est pas ce que révèlent les chiffres.

## ÉDIFICES DU PARLEMENT

SYNCHRONISATION DES HORLOGES ÉLECTRIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Le ministre des Travaux publics croit-il que les services de son ministère parviendront un jour à remettre en marche et à synchroniser les horloges qui se trouvent dans l'édifice? Dans le cas de l'affirmative, quand croit-il que cela pourra se faire?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Aussitôt que possible.

**M. Fulton:** N'est-il pas vrai que le ministre est ingénieur très compétent en électricité? En conséquence, ne pourrait-il s'occuper personnellement de cette question?

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

EXPROPRIATION DE TERRAINS DÉTENUS SOUS L'EMPIRE DE LA LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond):** Je désire poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. La province de la Colombie-Britannique est en train d'exproprier du terrain pour le terminus sud du pont de la rue Oak, à Richmond (C.-B.). Une partie du terrain en question est aux mains d'anciens combattants en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Le ministre fera-t-il enquête afin d'assurer aux anciens combattants en cause qu'ils jouissent de l'entière protection du ministère des Affaires des anciens combattants?

**M. C. E. Bennett (adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants):** Je remercie l'honorable député de Burnaby-Richmond de m'avoir donné avis de sa question. Il est de règle que le directeur du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'efforce de collaborer avec les gouvernements municipaux et provinciaux dans les cas où les terres qui sont en possession du directeur mais qu'il a promis de vendre à un ancien combattant sont requises à des fins publiques; dans tous les cas cependant, il s'assure que les intérêts des colons anciens combattants sont parfaitement protégés et que le prix est juste. Tout ancien combattant dont la terre est requise à une telle fin est aidé, s'il le désire, à s'établir en permanence sur une autre terre convenable. Le temps requis de l'ancien combattant pour gagner son allocation conditionnelle continue de compter à partir de son premier établissement. Dans le cas du terminus du pont de la rue Oak, une douzaine de colons sont en cause. On leur a déjà dit de demander l'avis des évaluateurs du service des terres destinées aux anciens combattants avant d'accepter toute offre qui leur serait faite.



## IMMEUBLES PUBLICS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT—PARACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je désire poser une question au ministre des Travaux publics, une question qu'il peut considérer comme un avis. Quand la bibliothèque du Parlement sera-t-elle prête à servir?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Il reste encore beaucoup de travaux à exécuter, mais je prends avis de la question et m'efforcerai de citer une date-objectif de quelques jours.

## TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCESSION AU TRAITÉ DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

La Chambre reprend la discussion, interrompue le jeudi 20 janvier, de la motion de l'honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

**Mlle Margaret Aitken (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, jusqu'ici, au cours du débat, nous avons entendu les spécialistes. Ils nous ont parlé des aspects politique, militaire, sécuritaire et défensif du réarmement de l'Allemagne. Un honorable député nous a dit pourquoi il s'opposait au réarmement. Je crois que tout le monde est unanime à la Chambre au moins à reconnaître que nous avons ici le plus difficile problème qui se soit posé à nous. C'est certes le plus difficile

que nous ayons eu à résoudre depuis que je siège à la Chambre des communes. Je suis certaine qu'il en est ainsi pour tous les honorables députés.

Après avoir écouté les spécialistes, je veux traiter le problème sous un angle plus humain et me faire l'interprète des pensées et des sentiments du peuple canadien. Il semble vraiment étrange que nous soyons appelés à présenter, sur un plateau d'argent, des armes à un peuple qui, il y a dix courtes années, était notre ennemi acharné et cela en le priant de bien vouloir les accepter. Instinctivement, la plupart d'entre nous seraient portés à se prononcer contre cette proposition. Nous n'avons pas si courte mémoire. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit pourquoi il allait voter contre le réarmement de l'Allemagne. Nous l'avons tous écouté avec beaucoup d'attention et je ne crois pas que nous ayons un seul moment mis sa bonne foi en doute. Cependant, monsieur l'Orateur, il n'a pas vidé la question. Il a signalé les dangers du réarmement allemand, mais il ne nous a pas signalé les dangers de l'attitude opposée.

Quelles sont les autres solutions? Depuis un mois j'ai reçu des vingtaines de lettres me demandant de voter contre le réarmement de l'Allemagne. J'ai reçu un nombre de délégations presque aussi considérable. Je dois du reste avouer que je n'ai refusé de voir personne qui eût des opinions sur cette question. Qu'il s'agisse de lettres écrites sous la dictée de communistes ou de délégations dirigées par eux, j'ai lu les unes et reçu les autres. Il me semblait que le moment était mal choisi pour écouter mes préjugés personnels. Un grand nombre de ceux qui sont venus me voir n'étaient pas communistes, mais bien au contraire des Canadiens aimant leur pays et en proie à l'inquiétude. Un député britannique a dit à la Chambre des communes qu'il s'agissait en cette affaire de choisir entre deux difficultés. Jamais on n'a parlé plus juste. Nous avons le choix entre une Russie armée jusqu'aux dents et un pays sans armes, constituant un vide au beau milieu de notre propre dispositif de défense.

J'ai demandé à ceux qui sont venus me prier de voter "non" quel autre choix il y avait? On m'a répondu: "Négocier, négocier sans cesse. Mieux valent mille ans de négociations qu'une journée de guerre". Comme le disait hier notre collègue de Prince-Albert (M. Diefenbaker), les ministres alliés des Affaires étrangères ont déjà tenu 352 réunions avec les Russes au sujet du traité de paix autrichien. Mais nous ne sommes pas aujourd'hui plus près de la solution que nous l'étions avant ces 352 séances. En effet, continuons à négocier, mais que ce ne soit pas sous l'empire de la peur. Négocions sur un pied d'égalité.

En réarmant l'Allemagne, nous n'annulons pas, à mon avis, nos chances de négociations. En fait, je crois que nous étendons même les possibilités de paix. Il n'y a pas de gens plus réalistes dans le monde à l'heure actuelle que les chefs de la Russie. Ils savent aussi bien que nous que la force est un bien meilleur atout pour les négociations que la faiblesse. Rien ne l'a prouvé mieux que le pont aérien de Berlin. Lorsque les Russes établirent le blocus de nos lignes de communication sur Berlin, l'ingéniosité et l'imagination des hommes furent mises à contribution pour le surmonter. C'est l'intelligence qui a servi, non pas les canons. Et il n'y eut pas de guerre. Aussitôt que les Russes se rendirent compte qu'ils étaient battus à leur propre jeu, ils capitulèrent.

Monsieur l'Orateur, j'en suis venue à la conclusion qu'on ne peut pas négocier avec avantage quand on n'a pas la force. Mais il me semble bien que le Gouvernement n'a pas fait tout ce qu'il pouvait pour expliquer à la population du Canada pourquoi nous devions réarmer l'Allemagne. En matière d'affaires étrangères, le présent gouvernement semble adopter une attitude toute paternelle, l'attitude qui semble dire que papa sait ce qu'il y a de mieux à faire, l'attitude qui semble dire que les enfants doivent se contenter d'écouter ce que le grand monde dit et se taire. C'était peut-être la bonne attitude à prendre lorsque la voix du Canada comptait pour très peu dans les affaires étrangères, mais c'est différent aujourd'hui. La voix du Canada compte pour quelque chose et pas un homme ou groupe d'hommes ne doit prendre sur lui de décider sans consulter le Parlement.

Un homme politique des États-Unis qui ne mâche pas les mots, M. Adlai Stevenson, a écrit:

> A moins que les grands partis politiques et leurs porte-parole ne se chargent d'instruire et de guider la population avec une franchise constante, comment pouvons-nous être sûrs que le régime majoritaire sera à la hauteur de ces temps difficiles?

Le Gouvernement ne s'est pas chargé d'instruire et de guider la population relativement à ce problème très complexe.

Il a beaucoup été question ici du vide dangereux que présenterait en Europe une Allemagne non armée. Hier, le ministre nous disait que les démocraties ont les vides en horreur, tandis que les Russes s'y introduisent. C'est précisément ce qui s'est produit au Canada entre octobre et janvier. Le Gouvernement a laissé se creuser un vide d'ignorance. Les communistes ont comblé ce vide avec les craintes et les appréhensions légitimes des Canadiens. Les sympathisants

communistes ont fait état de ce que l'Allemagne participera à la course à la bombe atomique. Jusqu'à hier, le Gouvernement n'avait jamais expliqué exactement quel serait le rôle de la bombe atomique dans cette affaire; il n'avait rien dit, pour rassurer les Canadiens, au sujet des sauvegardes auxquelles on songe; il n'avait également rien dit au sujet du programme élaboré de contrôle des armements que projetaient les puissances alliées.

Faut-il s'étonner que les Canadiens soient dans la confusion, dans l'appréhension, je dis bien, et dans la crainte de ce qu'accomplit notre Parlement? Ces Canadiens, sympathiques au point de vue communiste, n'ont pas manqué de faire état d'une enquête Gallup dont le résultat a paru le 24 novembre dernier. Selon leur manière d'interpréter les résultats de cette enquête, 61·6 p. 100 des Canadiens s'opposent à une nouvelle armée allemande. Mais cela ne répond pas à la réalité. A mon avis, si cela ne répond pas à la réalité, la faute en est au Gouvernement, non pas à la population du pays, ni aux enquêteurs Gallup.

Si on nous avait posé des questions de ce genre sans explications, sans connaissances antérieures, je suis d'avis que, nous aussi, nous aurions répondu non. Malgré les millions dépensés au chapitre de la publicité et des bureaux de relations extérieures, le Gouvernement n'a rien fait pour mettre le peuple au courant. Dans l'enquête en cause, la première question était la suivante: "Pouvez-vous dire ce que signifient les initiales CED?" Seulement un Canadien sur cinq connaissait la réponse. Il a été impossible à 74 p. 100 de ces personnes de donner une réponse. L'autre question s'énonçait ainsi: si l'on permettait à l'Allemagne d'avoir sa propre armée, croyez-vous que ce serait faire un pas vers la paix ou un pas dans la direction opposée? Quarante-trois pour cent ont dit que ce serait un pas éloignant de la paix, et 27 p. 100 ont dit que ce serait un pas vers la paix. Vingt-six pour cent n'avaient aucune opinion.

En résumé, l'institut de sondage de l'opinion publique a déclaré:

> S'il eût été pratique de tenir compte des fines nuances de la question portant sur la réglementation, les résultats auraient pu être différents.

Je conteste le mot "pratique". Personne, je crois, ne connaissait les fines nuances de la question de la réglementation pour la poser, et certes on ne savait pas les réponses. Le Gouvernement a donc laissé un vide se créer durant la période comprise entre octobre et janvier.

Monsieur l'Orateur, je vais voter en faveur de l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN non pas parce que l'idée me plaît mais parce qu'à la suite d'une étude sincère de la question et de profondes réflexions j'en suis venue à la conclusion que nous n'avons pas d'autre choix. Je crois que c'est là la solution la plus propre à assurer la paix. Je crois que c'est la mesure qu'inspire le sens pratique,—sinon le sentiment,—pour le maintien d'une saine civilisation dans le monde.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, on nous a présenté une résolution qui est, à première vue, anodine et sur laquelle il faut nous prononcer. Mais je dirai que ce projet de résolution anodin est plutôt une mesure d'ensemble qu'autre chose; or, je me méfie beaucoup des mesures d'ensemble. En effet, bien que le projet de résolution n'a trait qu'à l'admission de l'Allemagne à l'OTAN, il n'y a pas un député qui n'ignore ce qu'elle comporte implicitement, c'est-à-dire, le réarmement de l'Allemagne. Aucun des députés qui ont pris la parole, pour ou contre la motion, n'a omis d'exprimer cette crainte.

On nous a dit que nous devons envisager un risque bien pesé; c'est exact. La plupart des dispositions que nous prenons relativement aux affaires extérieures comportent nécessairement des risques bien pesés. Mais ce genre de risque peut entraîner soit des conséquences heureuses, soit un désastre non pesé. Il n'y a personne, parmi nous, qui n'espère en pensant aux peuples du monde que le résultat net de l'accord se traduira par un succès; mais il y en a beaucoup qui craignent, malheureusement, des suites désastreuses et imprévues.

Ce n'est pas la première mesure d'ensemble dont nous avons été saisis au Parlement. Il y a eu celle, qui avait trait à l'OTAN, lorsqu'on nous l'a présentée il y a quelques années. J'ai donné mon appui à l'OTAN pour des raisons que je jugeais bonnes alors, et que je considère encore suffisantes en examen rétrospectif. Le monde occidental avait désarmé dans une large mesure après la guerre. Mais nous avons vu ce qui est arrivé en Tchécoslovaquie et en Pologne. Nous avons été témoins de l'empiétement du communisme international et, dans notre propre intérêt, il était essentiel d'établir une ligne de démarcation. Mais, en diplomatie, on ne peut tracer de ligne de démarcation que lorsqu'elle est protégée par des canons, et cette ligne ne tire sa puissance que du calibre des canons.

J'ai donc appuyé le réarmement parce que la Chambre en a été saisie,—et à bon droit,—comme d'une question urgente, impérieuse et propre à favoriser notre bien-être. Mais cette entente d'ordre général renfermait également autre chose. J'ai appuyé l'OTAN tout autant en raison de l'article 2 que je l'ai fait pour le réarmement de ce groupe d'alliés.

L'article 2 est celui qui nous permettait d'espérer la collaboration économique et politique dans la région de l'Atlantique. Je me rappelle que mon ami, qui était alors député de Vancouver-Est et qui est maintenant député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), a déclaré, dès 1947, qu'il n'y aurait pas de sécurité pour le monde dans une course aux armements, ni dans des alliances militaires, mais qu'il fallait en arriver à la solution dans un autre domaine, soit celui de la collaboration économique.

Le Gouvernement de l'époque semblait de cet avis. Il s'est rendu à Washington et le Canada a obtenu du prestige à travers le monde en raison de cet article 2 qui a été présenté par le Canada et qui est appelé l'article canadien.

Hier, parlant des aspects non militaires de l'OTAN, le ministre a déclaré que l'OTAN est, en puissance, plus qu'une alliance militaire. C'était aussi mon avis, monsieur l'Orateur. Mais que signifie exactement cet "en puissance"? Quand obtiendrons-nous des résultats? Quand passera-t-on aux actes?

Le ministre a dit que nous cherchons à établir une communauté nord-atlantique. J'aimerais bien qu'on y parvienne; mais, quelle proposition pratique le gouvernement actuel fera-t-il pour instituer ce genre de collectivité? On me dira peut-être: "Oh! nous faisons des protestations privées." Je ne m'intéresse nullement aux protestations privées. Je veux des déclarations publiques sur notre ligne de conduite, pour que je sache quelle attitude prend le gouvernement à l'égard de l'article 2 dont la paternité lui revient.

Nous avons dit,—et plusieurs partageaient mon avis, je crois,—que si l'OTAN devait être puissante du point de vue défensif il lui fallait être forte sur le plan économique. Nous avons seriné ce refrain au cours des années et nos mises en garde étaient fondées même si l'on n'en a pas tenu compte.

En 1949, le Gouvernement était entièrement en faveur de l'article 2; il en était fier. Depuis cette illumination de Damas, il est malheureusement revenu sur ses pas, ces dernières années. Aucun effort important n'a été effectué pour réaliser nos projets. Le malheur, aujourd'hui, non seulement à la Chambre des communes mais dans tout le monde occidental, c'est que nous considérons les problèmes de 1955 avec la même conception des choses que celle qui avait cours avant 1939. Il faut repenser les problèmes.

Il y a six ou sept ans, le Gouvernement a compris la nécessité d'une collaboration économique, car la crainte pénétrait la population. Le Gouvernement a vu clair alors, mais cette lumière s'éteint aujourd'hui de la plus honteuse façon. C'est certainement insuffisant.

L'article 2, que l'on doit au Gouvernement, n'a donné lieu jusqu'ici qu'à un échec lamentable et c'est le Gouvernement qui en est responsable. Nous étions alors en mesure de donner l'exemple. Il n'est pas encore trop tard pour ouvrir la voie. Si nous ne le faisons pas, nous courons au suicide.

On m'a dit qu'il n'y a pas d'autre solution que ce risque réfléchi. Je n'en crois rien, absolument rien. Il est une autre solution mais nous n'avons jamais essayé d'y avoir recours. Pourquoi? Dieu le sait. Manquons-nous de détermination ou de clairvoyance, je l'ignore, mais je sais que nous n'avons pas fait l'essai de l'autre proposition.

Hier, le ministre a dit qu'il y a certaines voies que nous pouvons suivre. Nous pouvons, dit-il, maintenir l'Allemagne désarmée et neutralisée. C'est là une ligne de conduite que j'écarte immédiatement. Je ne dis pas que la chose est impossible, mais je dis qu'adopter une telle ligne de conduite serait de la dernière stupidité, parce que les Allemands ne pourraient alors qu'éprouver une telle amertume et une telle soif de vengeance que la guerre serait inévitable.

Le ministre a dit que, en principe, nous ne pouvions rien faire qu'attendre les événements. Je répudie une telle attitude pour les raisons que j'ai déjà signalées, et, tout d'abord, parce que ce n'est pas pratique.

Le ministre a dit qu'une autre formule permettrait de rendre la souveraineté à l'Allemagne sans condition. Je rejette la proposition, parce qu'elle ne résoud aucun problème, pas même celui que nous étudions ici aujourd'hui.

On nous présente une autre solution que le Gouvernement accepte. On nous invite à approuver l'entrée d'une Allemagne réarmée et souveraine dans l'OTAN. Je décline l'invitation, parce que la politique fondamentale que le Gouvernement poursuit depuis quelques années est fausse.

Une autre formule consiste à mettre la charrue devant les bœufs. Les honorables députés se rendent compte comme moi, si l'on me permet une digression, que l'idée dont s'inspire le Plan de Colombo a été acclamée dans tout le pays et qu'elle est bien accueillie par toute la nation.

D'autre part, on regarde l'OTAN avec de l'apathie. Nous allons consacrer au Plan de Colombo, cette année, la pauvre et misérable somme de 26 millions. Mais parce que les gens savent qu'il s'agit là d'une œuvre de caractère positif et constructif qui aidera le monde, ils sont prêts à souscrire à ce plan dans une bien plus grande mesure que le

Gouvernement ne semble le croire. Et pourtant, à l'OTAN, si nous comprenons les immobilisations, nous consacrerons peut-être cette année 1,000 millions. Ce n'est rien d'autre qu'apathie et aversion dans certaines régions. Qui dira que l'instinct et le jugement des Canadiens se trompent parce qu'ils estiment avec raison que l'OTAN n'est rien d'autre qu'une alliance militaire? L'OTAN est bien différent de ce que nous avions envisagé et c'est pourquoi nous croyons que nos espoirs ont été trahis. Il faut profiter de cette leçon.

Qu'on me permette de poser la question suivante: Pourquoi devons-nous toujours restreindre nos risques réfléchis au domaine de la défense? C'est dans ce seul domaine que nous l'avons fait jusqu'ici. Ne pourrions-nous, pour le bien de tous les intéressés, courir un risque réfléchi dans le domaine économique? Nous convenons qu'il est essentiel, dans l'intérêt de notre sécurité, que nos alliés soient économiquement forts car ce n'est qu'à cette condition que nos défenses seront fortes. A mon avis, cela s'impose aussi clairement que le jour succède à la nuit. Pourtant, notre gouvernement a vraiment fait très peu pour rendre nos alliés économiquement aussi forts que j'aimerais les voir; aussi j'estime que nos défenses pourraient en être affaiblies de façon correspondante.

Il va de soi que plus les nations sont prospères plus elles sont en état de partager leur prospérité avec celles qui sont moins fortunées et ainsi d'accroître notre sécurité. La prospérité est indivisible et cependant nous avons reçu une directive, une directive dont le présent gouvernement est au fait, une directive qui nous a été donnée par un Américain très éminent, qui a vu dans sa sagesse ce qui s'imposait. Maintenant président des États-Unis, cet Américain, il y a quelques années, à titre de commandant en chef de l'OTAN, déclarait qu'avant de nous aventurer dans le réarmement allemand, ce que nous devrions d'abord tenter de réaliser, c'était l'intégration économique et politique de l'Allemagne au reste de l'Europe. Telle est la ligne de conduite que nous devrions suivre, mais le présent Gouvernement a placé la charrue devant les bœufs. Les armements doivent avoir préséance. Je prétends que cette ligne de conduite est erronnée. Je prétends que la collaboration économique doit, avec l'intégration politique, venir avant le réarmement, si nous voulons assurer notre sécurité.

Si l'article 2 a vraiment la valeur que j'ose à peine lui attribuer, le présent Gouvernement a le devoir et la responsabilité de donner l'exemple, de prendre un risque bien pesé dans le domaine économique. Qu'on me permette de proposer quelque chose. Je parle aujourd'hui en mon nom et au nom de personne d'autre. Ce que j'ai à dire n'engage personne, personne d'autre que moi-même. Cependant, je formule la proposition suivante. Si nous avons vraiment à cœur cette collaboration économique, nous devrions dire à nos alliés que, s'ils veulent faire la même chose au cours des dix prochaines années, nous sommes disposés à abaisser de 10 p. 100 par année nos tarifs douaniers et autres restrictions au commerce.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Je prétends pour ma part qu'avec l'extension des marchés que nous pourrions ainsi réaliser il n'est pas un seul d'entre nous qui ne soit ensuite infiniment mieux partagé qu'il ait jamais pu le croire. Il est incontestable que la prospérité serait autrement plus vraie qu'elle ne l'est actuellement.

La chose n'est pas sans risques; cela est sûr, mais ces risques sont tels qu'ils susciteraient l'enthousiasme non seulement de nos propres concitoyens mais encore de tous nos amis ou alliés européens. C'est une offre qui pourrait être applaudie autant que l'a été, peut-être, celle que Churchill faisait, aux jours les plus sombres de la guerre, en s'adressant,—la Chambre s'en souviendra,—à la France. Il en est parmi vous qui pourrez qualifier cette idée de parfaitement impossible. Mais n'aurait-il pas été invraisemblable, il y a dix ans, qu'un député se soit levé, ici même, pour annoncer que nous allions réarmer l'Allemagne d'ici dix ans. C'était la chose la plus impossible qu'on pût alors imaginer, mais elle s'est réalisée. D'ailleurs, je doute fort qu'en politique il y ait des choses vraiment impossibles. Et quant à l'invraisemblance, qu'en est-il de la menace de destruction par engins thermo-nucléaires?

Si nous sommes sérieux, cela n'est pas impossible. Ce serait donner de l'espoir à des millions d'êtres humains, ce serait prendre la tête de ceux qui recherchent désespérément une direction. Malheureusement nous n'avons pas encore su nous débarasser des entraves de nos propres souverainetés nationales.

Le Gouvernement préfère, semble-t-il, courir le risque de réarmer l'Allemagne avant d'insister sur l'intégration économique et politique de ce pays. On dira que je préconise une communauté européenne. Loin de moi cette idée, parce qu'à mon avis une communauté européenne n'est pas viable. Je soutiens que nous devons collaborer avec l'Europe. Que cela nous plaise ou non, nous sommes irrémédiablement liés à l'Europe; par conséquent, nous devons nous rendre compte de ce que nous réserve l'avenir.

Une autre question. Pourquoi est-on si pressé de réarmer l'Allemagne? De toutes parts, ceux qui sont en mesure de le savoir nous ont dit que la situation internationale

est telle, que la tension a tellement diminué, que nous pouvons peut-être nous sentir un peu plus en sécurité que depuis quelques années. Malgré tout, nous entendons réarmer l'Allemagne.

Je ne me fais pas d'illusions sur la politique soviétique. Je suis d'avis que nous devons nous mettre en garde contre les effets de cette politique, mais je suppose que ceux qui nous disent que la situation actuelle est un peu moins inquiétante que depuis quelques années se font les même réflexions. Alors pourquoi se presser? Pourquoi faut-il douze autres divisions, alors que l'on propose au Congrès des États-Unis d'effectuer une réduction des forces américaines, qui s'établit entre 300,000 et 700,000 hommes. Envisage-t-on de substituer ces douze divisions aux Américains qui retourneront dans leur pays? Pourquoi cette hâte, si d'autres pays de l'OTAN sont d'avis que la situation internationale s'est améliorée au point de leur permettre de réduire leurs propres engagements? Pourquoi le surcroît de douze autres divisions en Allemagne?

Je n'ai aucun moyen de savoir qu'il en est bien ainsi, mais je lis les journaux comme les autres députés, et j'y ai relevé des conjectures au sujet de ce qui s'était passé à la dernière réunion de l'OTAN où les autorités responsables là-bas auraient indiqué que l'objectif fixé à Lisbonne il y a deux ou trois ans était trop élevé, que nous n'avions pas, aujourd'hui, besoin des mêmes quantités d'armes de type classique et qu'on pourrait peut-être rabaisser le niveau visé. S'il en est ainsi, pourquoi demander à l'Allemagne de se réarmer avec ces armes de type classique et jeter douze nouvelles divisions dans la cagnotte militaire? On répondra peut-être (ce n'est encore qu'une simple supposition) que l'État-major de l'OTAN a décidé qu'en cas d'une nouvelle guerre on utiliserait les armes nucléaires, mais seulement pour les opérations tactiques; mais j'espère que ce n'est pas vrai. Je ne puis le croire, car si l'on s'en sert pour les opérations tactiques, on les emploiera également pour les opérations stratégiques. Une fois les armes atomiques utilisées, les armes thermo-nucléaires le seront et les champs de cette terre seront recouverts des cendres de l'humanité.

On peut toujours prétendre, évidemment, que, s'il y a une guerre, il n'y a aucune raison de s'inquiéter, car si l'on utilise les armes thermo-nucléaires, nous ne serons plus là pour nous en préoccuper. Pourquoi, si la situation est, de toute évidence, meilleure qu'elle n'a été les dernières années, cette hâte de former douze divisions allemandes?

La réponse, c'est la pression américaine. En 1950, les chefs de l'état-major américain ont décidé qu'on allait réarmer l'Allemagne. A l'automne 1950, les ministres réunis dans le cadre de l'OTAN sont convenus de le faire; c'est la raison pour laquelle, si l'on y ajoute la pusillanimité des alliés occidentaux qui ni veulent pas tenir tête aux États-Unis, nous sommes maintenant saisis de ce problème. On me permettra de citer un extrait d'un journal qui, j'en suis sûr, doit être la bible des libéraux du monde entier. Voici ce qu'on pouvait lire le 23 septembre dans le *Manchester Guardian:*

> Au sujet de la CED, les Américains devraient se rendre compte que c'était un expédient conçu à la hâte parce que les États-Unis ont pratiqué le chantage envers leurs alliés d'Europe en 1950.

C'est pourquoi nous sommes placés devant ce problème aujourd'hui. Les besoins militaires n'expliquent pas une telle hâte, mais il serait urgent de faire vite dans le domaine de la collaboration économique et politique, sphère où, précisément, nous ne constatons aucun empressement. On dira que l'Europe a failli à la tâche. C'est possible mais, qu'elle ait failli ou non, l'État doit à ses propres ressortissants de tenter de nouveau de réaliser la collaboration économique.

On nous demande de réarmer l'Allemagne. On ne peut nous reprocher de méditer parfois sur l'histoire, de douter qu'elle ne se répétera plus. Je ne veux pas dire que les Allemands sont essentiellement guerriers. Je ne le pense pas. Je connais trop de Canadiens d'ascendance allemande pour croire cela; je sais quelle activité ils ont déployée dans les organisations démocratiques. Si l'on me permet de faire état de mes connaissances musicales, je dirai qu'il y a l'Allemagne de Beethoven mais aussi l'Allemagne de Wagner.

Je sais qu'il y a des milliers d'Allemands qui ont fui le régime d'Hitler, mais qui sont retournés dans leur pays, afin de le rétablir sur des bases démocratiques. Je sais que, dans la ville que j'habite, il y a des Juifs qui sont encore en vie, parce que des Allemands valeureux, des groupements allemands les ont aidés à s'échapper. Je sais que des dizaines de milliers d'Allemands enterrés en Allemagne ont été les victimes des camps de concentration d'Hitler. Aller jusqu'à prétendre qu'on peut mettre tout un peuple en accusation, serait une absurdité peu commune. Pourtant il y a encore des questions demeurées sans réponse. Nous savons que parmi les millions de gens qu'ont assassinés les troupes allemandes, il y avait des Juifs, des Ukrainiens et des Polonais. Il est bien possible que, faisant preuve de magnanimité, les parents, amis et compatriotes de ces victimes soient disposés à pardonner pour l'amour

de la paix mondiale; mais ils n'oublieront jamais.

Je ne parlerai pas de la répulsion qui nous a saisis tous et qui nous saisit encore à la pensée des camps de concentration allemands, car la répulsion ne peut tenir lieu de politique et l'aversion extrême n'est pas une solution de rechange pour la politique. Toutefois, de telles choses ne peuvent s'oublier.

Il y a certains faits que nous ne devons pas perdre de vue. Tout d'abord, par le passé, les nationalistes et les militaristes ont pris le pouvoir et ont dirigé leurs citoyens, et ces gens les ont suivis à l'exception d'une vaillante minorité. En outre, les Allemands n'avaient peut-être pas atteint la maturité politique. On pourrait s'élever contre cette assertion et dire que c'est l'erreur qui consiste à prendre pour cause ce qui n'est qu'un antécédent dans le temps et que cette situation n'existe pas aujourd'hui. J'espère bien qu'il en est ainsi, mais je n'en ai pas la preuve.

Il est indéniable que présentement, en Allemagne, des nazis occupent des postes de premier plan dans le gouvernement et les affaires. Dire que les nazis n'entreront pas de nouveau dans l'armée, c'est une sottise pure et simple. On nous a dit que des millions de jeunes Allemands s'opposent au réarmement. Seront-ce vraisemblablement ceux qui feront partie de la nouvelle armée de ce nouveau Reich? Non. Ceux qui s'engageront dans l'armée seront les rejetons d'anciens nazis. Dire que le filtrage sera assez efficace pour écarter les nazis, ce n'est que prendre ses désirs pour des réalités.

C'est un fait que la réception accordée à Kurt Meyer n'a pas été un accident: elle témoigne d'un état d'esprit qui est dangereux pour nous tous, même si beaucoup d'Allemands l'ont déplorée. J'estime, pour ma part, que les propos tenus par Frau Schlitter à Londres n'était pas un accident; elle était sérieuse.

J'affirme comme un fait que l'Allemagne présente un visage russe. Je souscris aux propos que mon chef a tenus hier touchant une avionnerie allemande et certaines entreprises en Espagne. Nous pouvons aussi affirmer comme un fait que l'Allemagne présente maintenant un visage espagnol. Des sociétés allemandes, dans leur tentative d'éluder les obligations que leur impose leur pays, font maintenant ce qu'elles ont fait avec la Russie dans les années 20.

Je prévois qu'un jour, les Allemands voudront et obtiendront des réacteurs atomiques. Je prévois qu'un jour, les Allemands voudront accroître leurs forces et on peut penser qu'ils y réussiront. Je déclare aussi comme un fait que l'Allemagne compte des groupements peu scrupuleux qui mettront tout en œuvre pour

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

tâcher d'unir l'est de l'Allemagne à son secteur ouest. Que ferons-nous alors? On nous affirme l'existence de sauvegardes qui se trouveraient dans le traité. Qu'arrivera-t-il si les États-Unis décident d'appuyer cette guerre contre le communisme et la barbarie communiste en Europe orientale? Que ferons-nous alors? Quel contrôle exerçons-nous, de fait, sur les mesures que les États-Unis peuvent prendre en dépit de ce qu'on dit au sujet de la communauté atlantique? Une telle communauté n'existe pas et le Gouvernement actuel doit assumer sa part de responsabilité à l'égard de ce fait.

Il n'y a personne ici qui veuille réarmer l'Allemagne. Les seuls Canadiens auxquels je puisse songer qui veulent réarmer les Allemands sont les communistes du Canada, et cela pour des motifs évidents. Ils savent que le seul pays qui a quelque chose à offrir à l'Allemagne, c'est l'Union soviétique. La Russie pouvant offrir à l'Allemagne un pays réuni, les communistes locaux attendent sans doute le jour où une Allemagne réarmée et l'Union soviétique s'uniront pour essayer de dominer le monde.

Ces dernières semaines, nous avons tous été l'objet de pressions communistes. Ce n'est rien de nouveau. Comme l'a dit l'autre jour le représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), aucun groupement au Canada ne manifeste autant d'effronterie. Ces mêmes communistes qui en 1939 étaient prêts à combattre l'hitlérisme étaient quelques jours plus tard disposés à lécher les bottes des nazis d'Hitler et sont aujourd'hui prêts, parce que la politique suivie par la Russie l'exige, à se plier aux exigences du Kremlin.

Il y a des gens qui prônent activement le réarmement de l'Allemagne. Il suffit de lire les chroniques financières des journaux pour constater que les fabricants d'acier aux États-Unis voient venir avec plaisir le réarmement de l'Allemagne. Il est des industriels au Royaume-Uni qui sont en butte à l'implacable concurrence allemande sur les marchés mondiaux et qui veulent voir l'Allemagne re réarmer dans l'espoir que ce programme réduise son aptitude à rivaliser du point de vue commercial. Il y a aussi des gens qui accueillent avec joie le réarmement de l'Allemagne, ce sont ceux qu'on a si justement appelés par le passé les marchands de la mort. La plus grande vérité qui s'impose à la Chambre certes, c'est qu'il y a aujourd'hui des millions d'Allemands qui, connaissant à fond leur pays et leurs compatriotes, s'opposent au réarmement de l'Allemagne, et nous le leur imposons.

Ce risque réfléchi présente un autre aspect. Il renferme un élément de hasard, en ce sens qu'il s'appuie sur la possibilité qu'un vieillard, M. Adenauer, vive encore deux ou trois

ans. J'espère qu'il survivra, mais dans le cas contraire, qu'arrivera-t-il, quel genre de gouvernement aurons-nous? Personne ne le sait, personne ne peut le dire avec certitude. Cette équation renferme une inconnue trop importante pour qu'on en parle à la légère.

Je ne me refuse à admettre qu'il y a lieu de se montrer généreux envers un ennemi défait? L'Allemagne doit revenir le plus tôt possible dans le concert des nations, mais pas aux conditions de la Russie. Certains estiment que toute nouvelle discussion avec la Russie serait inutile. D'autres, au contraire, pensent qu'elle pourrait être utile. Il en est d'autres pour croire, comme moi, que la proposition faite par M. Mendès-France mérite examen, savoir que des réunions avec l'Union soviétique devraient avoir lieu en mai.

Mais il est un fait évident, c'est que si la Russie craignait le réarmement de l'Allemagne occidentale, elle aurait depuis longtemps conclu un accord. Je ne crois pas un seul instant que les Russes ressentent la moindre crainte au sujet du réarmement de l'Allemagne. Ce dont je suis certain, cependant, c'est que l'Allemagne retrouvera son unité quand les Russes seront disposés à la lui donner, pas une minute plus tôt. Toutes nos flatteries ou nos discours ne changeront rien à la situation.

Fait malheureux dont il faut tenir compte, lorsque nous nous rencontrons avec les Russes, nous ne parlons jamais le même langage. Nous employons les mêmes mots, mais lorsque les Russes parlent de "démocratie", ils veulent dire tyrannie; pour eux "justice" signifie injustice et le mot "vie" correspond au mot mort. Voilà quelque chose qu'il ne faut pas oublier.

Je suis de ceux qui estiment qu'une autre discussion avec l'Union soviétique sur le problème allemand pourrait ne pas porter de fruits. Néanmoins, il importe que des discussions aient lieu le plus tôt possible avec l'Union soviétique sur d'autres problèmes plus vastes. Nous arriverons bientôt au point qu'on a appelé "l'intolérable absolu atomique", au point où la population des États-Unis sera convaincue que la Russie possède les avions et la force thermonucléaire nécessaire pour exterminer d'un seul coup tout l'Occident. Que pourrons-nous faire alors? Qu'arrivera-t-il si un fou inconscient du danger presse la gâchette? Nous serons tous exterminés. Il est absolument nécessaire de nous rencontrer avec les Russes et de continuer à le faire, tant que nous n'en arriverons pas à quelque *modus vivendi* et à quelque *modus operandi*. Mais c'est là, une digression.

Je reviens à l'accusation que je porte contre le Gouvernement, en alléguant qu'il n'a pas assuré une collaboration économique complète, comme je suis convaincu qu'il aurait dû faire. Je suis aussi convaincu que le présent gouvernement a tort de prétendre qu'il n'y a pas d'autre issue. Oui, on peut dire que, peu importe ce que je soutiens, peu importe ce que je pense et peu importe ce que disent mes collègues, l'Allemagne sera réarmée de toute façon. Je crois que tel est bien le cas.

Si cet accord n'est pas approuvé, dans les autres pays, je suis convaincu que les nationalistes allemands réarmeront d'une façon bilatérale avec le concours de Washington ou, à défaut de Washington, avec celui de Moscou. Peu importe ce que je puis faire ou croire, je me trouve, avec d'autres, placé devant un fait accompli. J'ai à choisir entre une Allemagne réarmée, mais surveillée, ou une Allemagne réarmée et non surveillée. Je doit accepter la surveillance, quelque insuffisante et inefficace qu'elle me paraisse.

Pour revenir à ce que j'ai dit, qu'est-ce que je veux? Une seule réponse s'offre à mon esprit. Je veux que cette surveillance soit exercée, si l'Allemagne doit réarmer, parce que je la crois indispensable à notre bien-être à tous.

Nous savons tous ce qui est advenu de la CED, mais je n'en reste pas moins persuadé qu'il faut persister dans cette conception de l'intégration. Je n'ai pas partagé l'avis de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), qui rendait hommage hier au Royaume-Uni, félicitant celui-ci de s'être écarté de la tradition qui voulait qu'on ne maintienne pas de troupes en Europe. Je suis d'avis que l'échec de la CED à l'Assemblée nationale française s'explique en grande partie par le premier refus de la Grande-Bretagne de collaborer avec les pays du continent.

L'assurance que les divisions britanniques resteront en Europe vient trop tard. Voici, monsieur l'Orateur, le plus ironique de l'affaire. La France a accepté le réarmement de l'Allemagne à condition que le Royaume-Uni laisse sur le continent un certain nombre de divisions pour la protéger contre les conséquences du réarmement allemand. Jusqu'où peut aller notre manque de logique? Et pourtant, moi, en tant qu'individu comme en tant que député au Parlement canadien, j'ai à me prononcer sur ce marché. C'est à prendre ou à laisser. On me met en face d'un réarmement de l'Allemagne,—auquel je suis hostile,—comportant les garanties nécessaires contre ses effets. On me met en présence du fait accompli. Je suis favorable à

ces garanties. Je suis hostile à ce projet de résolution à cause de ses lacunes; j'y suis favorable à cause de son contenu.

On a parlé hier de Charybde et Scylla. Je refuse d'être dévoré par l'un ou engouffré par l'autre. Il en est qui pourront manifester leur sentiment en cette affaire en s'absentant de la Chambre au moment de la mise aux voix; mais moi j'y serai. Je serai à mon siège mais, tout bien réfléchi et par principe, je ne voterai pas.

*(Texte)*

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, la question que nous discutons aujourd'hui a une importance majeure pour les pays de l'Ouest qui ont à faire face, depuis 10 ans à l'agression continue des pays communistes.

Voilà 10 ans que les pays de l'Ouest cherchent les meilleures mesures à prendre pour enlever à la Russie et à ses satellites leurs idées d'agression.

L'expérience des dernières années a démontré sans équivoque que les Soviets continueront à parler de paix et à faire régner la menace de guerre sur le monde aussi longtemps que les peuples de ce côté-ci du rideau de fer continueront à afficher la désunion et la faiblesse.

Et c'est précisément ce que nous n'avons pas le droit de perdre de vue au cours du présent débat.

Le problème auquel nous avons à faire face, comme pays anticommuniste, est celui de donner aux peuples de l'Ouest la force nécessaire pour effacer, chez les peuples bolcheviques, l'intention de pousser leurs menées agressives même jusqu'à une guerre mondiale.

Le réarmement de l'Allemagne dans les cadres de l'Union de l'Europe occidentale et son entrée au sein de l'OTAN ne sont que des moyens à prendre pour atteindre ce but ultime de garantir la paix du monde et la poursuite du bonheur pour l'humanité.

Il est bien normal que ces gens bien intentionnés, dans notre pays comme ailleurs, soient inquiets de voir l'Allemagne devenir, du jour au lendemain, un pays libre et souverain, et même un allié. Beaucoup de gens sont surpris de savoir que nous nous engageons à défendre, au cas d'attaque, cette même Allemagne qui a été la cause de tant de souffrances et de malheurs dans le monde et qui s'est rendue coupable de crimes abominables contre des populations entières.

Un tel sentiment de crainte à l'égard de l'Allemagne est bien compréhensible et nous devons certes le respecter. Cependant, je crois que l'agitation du petit groupe de traîtres communistes, ici au Canada au cours de ces dernières semaines, contre les Accords de Paris, nous prouve combien l'attitude des peuples de l'Ouest, à Paris, a jeté le désarroi dans le camp des Russes et de tous leurs valets par le monde.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

Il est sans doute difficile de pardonner à l'Allemagne hitlérienne toutes les misères qu'elle a semées sur le monde, de 1939 à 1945, et longtemps nous en garderons un inévitable ressentiment. Mais il faut être réaliste et je crois qu'il est opportun de se rappeler les paroles que prononçait George Washington dans son message d'adieu au Congrès américain en 1796. Il disait ces mots, qui sont pleins d'actualité encore aujourd'hui, en parlant de la politique étrangère de son pays:

> Des antipathies permanentes, invétérées contre certains peuples et des attachements passionnés pour d'autres, doivent être exclus... La nation qui s'abandonne à une haine constante, ou à une systématique affection pour une autre nation, se fait, dans une certaine mesure, esclave...

C'est pourquoi je suis d'avis que nous devons nous réjouir du résultat de la conférence de Londres et de la signature des Accords de Paris. A la veille de ces historiques conférences, les pays de l'Ouest sortaient d'une terrible impasse, où les avait plongés le rejet, par l'Assemblée nationale française, du pacte de la communauté européenne de défense de l'Europe. C'était un désastre pour l'Ouest, et surtout pour la diplomatie américaine en Europe.

L'Allemagne se trouvait encore à former un vacuum au cœur même de l'Europe et nous qui l'empêchions de réarmer étions obligés de la défendre malgré elle si elle était attaquée. La seule alternative qui restait, c'était de l'abandonner aux Russes ou la laisser dans la neutralité, ce qui signifiait la même chose.

L'union des peuples de l'Europe occidentale semblait très lointaine et les Soviets commençaient déjà à se réjouir de cette division. C'étaient des jours bien sombres pour les gouvernements libres de l'univers.

Heureusement pour le monde libre, la France avait à ce moment un chef dynamique qu'elle attendait depuis dix ans, M. Mendès-France; il a su redonner aux alliés de la France confiance en ce pays qui commençait à se discréditer, et grâce à lui la France sut prendre ses responsabilités. L'Angleterre, dont l'absence de la CED rendait ce pacte non viable, sut prendre, elle aussi, ses responsabilités. En s'engageant à garder des troupes en Europe pendant 44 ans, elle était en mesure de prendre part à ces négociations, de les diriger et de les mener à bonne fin. Sans l'Angleterre dans la CED, la France seule devait accepter tout l'odieux du réar-

mement de l'Allemagne. La France se trouvait seule face à face avec son ennemi séculaire. L'attitude de l'Angleterre a tout sauvé.

Il faut être réaliste et je crois que les conférences de Londres et de Paris marquent des étapes heureuses dans la vie des peuples libres du monde entier.

L'Union de l'Europe occidentale redonne à l'Allemagne son entière souveraineté et lui permet de réarmer, mais il ne faut pas oublier que cette extension du traité de Bruxelles, signé en 1948, est un pacte défensif et que le nouveau protocole contient des garanties bien sérieuses contre toute idée que l'Allemagne pourrait avoir de se tourner contre ses nouveaux alliés. Enfin, son entrée dans l'OTAN qui, encore une fois, est un autre pacte défensif, assure aux pays de ce côté-ci du rideau de fer une armée de 500,000 hommes dont nous ne pouvons nous passer. Et encore là la maîtrise de l'OTAN sur les forces armées de l'Allemagne nous donne de bonnes garanties sur ses intentions.

Qu'il me soit permis de citer deux déclarations bien significatives de l'avantage que le réarmement de l'Allemagne peut apporter à la cause de la paix et des peuples libres.

Le commandant suprême adjoint des forces de l'OTAN, le maréchel Montgomery, a déclaré, après les Accords de Paris:

> L'intégration des forces allemandes aux troupes atlantiques constituera, une fois ces troupes entraînées, un solide rempart contre toute éventuelle menace d'agression soviétique.
>
> Les accords de Paris sont nettement plus satisfaisants que l'ancien traité de la CED, notamment par la plus grande liberté d'action laissée au commandement militaire allié.

Le général Gruenther fut aussi catégorique; il déclarait:

> Si une organisation comme celle-ci avait atteint un même degré d'efficacité en 1939, je crois bien que la deuxième guerre mondiale n'aurait pas eu lieu. Nous allons avoir maintenant la haute tâche de mettre en application les nouveaux accords. Nous avons besoin avant tout de l'appui de l'opinion publique. Je suis convaincu que nous l'obtiendrons car les 400 millions d'hommes que protège l'OTAN, prennent conscience que notre but essentiel est d'empêcher une nouvelle guerre et la destruction de notre civilisation.
>
> L'esprit de coopération sincère et de confiance qui se manifeste avec éclat depuis la Conférence de Paris, me donne un complet espoir qu'avant deux ou trois ans nous aurons réussi à consolider fermement la paix en Europe.

Ces paroles, surtout celles du général Gruenther, nous permettent de juger de l'importance militaire de ces nouveaux accords. Et je crois que tous les Canadiens sincères accueilleront ces accords comme un grand pas vers cette communauté d'intention des pays libres en face du totalitarisme agresseur et destructeur des Soviets.

Le seul moyen de vivre en paix avec les Russes, c'est de leur prouver, sans équivoque, que leurs visées de domination mondiale ne peuvent jamais plus réussir.

J'espère que tous les députés voteront en faveur de ces accords afin d'indiquer clairement que la population canadienne exècre le communisme et se réjouit de l'unité toujours plus grande des peuples libres du monde.

Je voudrais maintenant traiter d'un autre aspect de la question, lequel, je dois l'avouer, fait naître en mon esprit un certain doute et une certaine inquiétude.

Aujourd'hui nous avons à nous prononcer sur l'admission de l'Allemagne de l'Ouest dans l'organisation des nations de l'Atlantique, dont le Canada fait partie. Je suis convaincu que toute la Chambre votera dans l'affirmative mais je crois que ce vote fournit une bonne occasion à notre pays de faire le point et de se demander si le Gouvernement, en matière d'affaires internationales, ne se laisse pas emporter et n'impose pas à notre pays un rôle qui dépasse ses forces et ses moyens. J'ai un peu l'impression que le Gouvernement a une trop grande tendance à jouer à la grande puissance internationale.

Sans doute le Canada est un pays qui jouit d'une belle réputation dans le monde entier et qui joue un rôle réellement important dans les affaires du monde, mais il ne faut pas perdre de vue non plus que sa population n'atteint que les 15 millions.

Le Canada, dont la population désire sincèrement la paix, ne doit pas donner au reste du monde l'impression d'être aventurier, prêt à participer à toutes les guerres, quelles qu'elles soient. L'histoire de ces dernières années laisse une impression contraire. Malheureusement nous avons participé aux deux dernières guerres mondiales; en Corée, nos troupes sont à quelques milles du rideau de fer; nous sommes représentés en Indochine par notre commission d'Armistice. Bref nous sommes partout dans le monde.

C'est pourquoi je crois qu'il est important que, dans le présent débat, le Gouvernement nous explique bien clairement les engagements nouvaux que représentent les Accords de Paris et le rôle que le Canada sera appelé à jouer à l'avenir à la suite de ces accords.

**L'hon. M. Martin:** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) n'a-t-il pas bien expliqué cette question?

**M. Balcer:** Il ne l'expliquera jamais assez. Il règne encore certains doutes et je vais les exprimer, et je serais très heureux si l'on pouvait donner d'autres explications.

**M. Habel:** Demandez à votre chef.

**M. Balcer:** La situation de nos troupes en Allemagne n'a jamais été trop claire, car à la fin de la guerre, quand est venu le moment d'occuper l'Allemagne, on nous a tout simplement mis à la porte. Et aujourd'hui, nous y sommes retournés, nous maintenons une brigade de 10,000 hommes à quelques milles du rideau de fer, et nous entretenons une division aérienne en France.

Mais, pour ce qui est de nos troupes en Allemagne, nous étions le seul pays qui était tenu à défrayer leurs dépenses. Les États-Unis, l'Angleterre et la France y entretenaient des divisions complètes, mais elles étaient des puissances d'occupation, et, comme telles, l'entretien de leurs troupes était à la charge de l'Allemagne.

Sans doute il est bon que le Canada n'ait pas la réputation d'un pays mesquin qui se soustrait à ses responsabilités, mais pourquoi notre pays ne limiterait-il pas ses efforts à ceux des autres et surtout aux moyens d'une nation de 15 millions d'habitants.

Quand la guerre de Corée a éclaté, notre pays a fourni un effort qui surpassait de beaucoup ceux de la plupart des pays de l'Ouest.

Notre amitié pour les États-Unis justifiait peut-être un tel effort. Mais on peut aussi se demander si, en se comparant à l'ensemble des pays de l'Ouest, un tel effort était réellement proportionné à notre importance internationale.

Je crois sincèrement que le gouvernement fait preuve d'un excès d'enthousiasme pour les aventures internationales et veut toujours jouer un rôle de premier plan. Il a peut-être une excellente raison pour le faire, mais il pourrait nous donner beaucoup plus d'explications qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant.

L'autre soir, lors d'un Forum de Radio-Canada, un des courriéristes parlementaires des plus distingué a eu, à ce sujet, une expression qui nous donne une idée peut-être assez juste de la situation. Il a dit ceci:

Are we getting too big for our breeches?

C'est pourquoi je dis que si le Canada, comme pays membre de l'OTAN, devait être représenté par son secrétaire d'État aux Affaires extérieures aux Accords de Paris, le 23 octobre, on peut se demander pour quelle raison le ministre a assisté à la Conférence de Londres. Les journaux ont laissé entendre qu'il n'avait même pas été invité et qu'il a dû insister pour pouvoir y assister.

Sans doute nous avions des intérêts à protéger en Europe. Mais si les représentants des pays de l'Europe occidentale étaient à Londres pour discuter du réarmement de l'Allemagne, c'était parce que leurs pays étaient membres de la CED.

L'Angleterre, comme signataire du traité de Bruxelles, avait un intérêt de première importance et les États-Unis, puissance dirigeante des peuples de l'Ouest dans cette guerre froide, devaient également être de la partie.

Mais le Canada n'avait pas plus affaire là que la Grèce, par exemple, qui est également un pays membre de l'OTAN. Et pourtant la Grèce, qui aurait eu beaucoup plus raison d'y être que le Canada puisqu'elle a été envahie au cours de la dernière guerre, à la fois par l'Italie et l'Allemagne, n'y était pas représentée. C'est toujours une victime de l'Allemagne hitlérienne! De plus, une de ses frontières touche au rideau de fer. Toutefois, elle a cru que la question pouvait être décidée sans elle. Et il en est de même pour les autres pays de l'OTAN qui n'avaient pas, comme le Canada, à signer cette Union de l'Europe occidentale.

Peut-être que ces grands pays d'Europe, avec chacun une tradition diplomatique vieille de plusieurs siècles, ne pouvaient rien décider sans les conseils et les lumières de notre ministre. Peut-être, mais il est permis d'en douter.

**L'hon. M. Lesage:** Vous n'avez pas lu les journaux. Si vous les aviez lus, vous n'en douteriez plus.

**M. Balcer:** On a peut-être raison d'en douter.

Nous sommes en droit de nous demander si réellement l'intérêt de notre pays était si bien servi à cette occasion ou si, encore là, le Gouvernement ne s'est pas laissé emporter par sa manie des grandeurs et si, en vue d'atteindre un prestige international disproportionné à nos moyens, le Gouvernement ne risque pas de nous engager dans des aventures susceptibles de porter atteinte à l'économie du pays.

Ce qu'il faut avant tout, c'est faire preuve de réalisme et peser exactement les moyens et les besoins du pays avant de s'embarquer dans de trop grandes aventures qui peuvent nous coûter bien cher.

Nous avons un exemple parfait de ce réalisme dans la politique coloniale de l'Angleterre et de la France depuis dix ans.

L'Angleterre réaliste accorda, immédiatement après la fin des hostilités de 1945, l'indépendance complète aux Indes et au Pakistan. Ces populations, devant ce geste de l'Angleterre, se joignirent bénévolement au Commonwealth, signèrent des traités commerciaux et garantirent les intérêts de l'Angleterre dans leurs pays.

L'Angleterre a été réaliste et elle en a bénéficié. La France, plus sentimentale, la France qui aime à répéter cette grande phrase, "la mission de la France dans le monde", pour ne pas perdre son prestige,

refusa la même chose à l'Indochine, mais elle eut à mener une guerre impossible dans cette colonie, une guerre qui lui a coûté ses meilleurs officiers jeunes et qui ébranla son économie pendant huit ans. Il a fallu le réalisme de Mendès-France pour mettre fin à ce conflit.

Je crois que ce petit exemple vaut la peine d'être observé par notre Gouvernement, car, en politique extérieure surtout, l'idéalisme doit faire place au réalisme et la prudence est toujours la mère de la vertu. C'est pourquoi, à mon avis, l'étude des Accords de Paris est une occasion parfaite pour notre pays de peser toutes ses responsabilités avec réalisme et de se demander si notre politique étrangère ne nous entraînerait pas dans certaines aventures au delà de nos forces, de nos obligations et de nos besoins.

*(Traduction)*

**M. B. R. Leboe (Cariboo):** Je ne prononcerai pas un long discours, monsieur l'Orateur. Les raisons que nous avons d'appuyer la résolution dont nous a saisis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), notre chef, l'honorable député de Peace-River (M. Low), les a pleinement exposées. Après avoir mûri le problème qui occupe la Chambre aujourd'hui, nous en sommes venus à la conclusion, à la lumière de toutes les circonstances, que nous n'avons pas le choix.

Pour ma part, j'en suis venu à cette conclusion après m'être entretenu avec bon nombre de mes commettants. Je puis dire que je n'ai reçu que cinq lettres sur cette question; deux me sont venues de ma circonscription, une de Toronto, une de Vancouver et une d'Ottawa. Cependant, les conversations que j'ai eues avec mes commettants m'ont permis de constater que tous sont d'avis que nous n'avons pas le choix, qu'il nous faut ratifier cet accord.

Les rapports qui nous viennent de l'URSS nous permettent de croire que l'impérialisme russe pourra difficilement maintenir ses propres ressortissants sous le joug. Si le temps travaille pour nous, l'affaiblissement et le déclin de la dictature russe nous apporteront l'élément le plus important d'une paix durable. Espérons donc de tout cœur que le temps travaillera pour nous.

Monsieur l'Orateur, plusieurs députés ont exprimé le regret que le Parlement n'ait pas été convoqué pour étudier cette très importante question. A la fin du présent débat, j'aimerais que le Gouvernement nous dise clairement pourquoi les membres du Parlement n'ont pas été convoqués pour étudier ce problème et n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur avis et leurs conseils en vue de la préparation d'un tel accord. Cela mettrait fin aux conjectures qui circulent à travers le pays. On sait que tous se demandent pourquoi nous n'avons pas été convoqués. Certains en attribuent la cause aux élections complémentaires; d'autres, à la question de l'impôt québecois; et d'autres encore, à des pressions exercées par des membres du Parlement. Je prie donc le Gouvernement, en terminant, de nous donner toutes les raisons pour lesquelles le Parlement n'a pas été convoqué et pourquoi le Gouvernement ne lui a pas fait confiance?

**M. G. D. Weaver (Churchill):** Monsieur l'Orateur, j'hésite beaucoup à demander la parole aujourd'hui. La Chambre ne sera probablement jamais invitée à étudier une question plus importante que celle dont nous sommes actuellement saisis. Il ne s'agit pas seulement de la sécurité du Canada, question qui doit toujours garder le premier plan dans nos délibérations, mais aussi de la sécurité de l'humanité même. Depuis 1947, nous avons tous été vivement inquiets sans doute de constater que l'Union soviétique semblait ne pas vouloir rester chez elle et coexister de façon pacifique avec les autres nations du monde. Lentement mais sûrement, nous nous sommes rendus compte bien à contre-cœur qu'il nous fallait changer nos armes et reconstituer nos armées.

Je me rappelle le discours fameux qu'a prononcé sir Winston Churchill, à Fulton (Missouri), lors de son voyage sur notre continent en 1946. Je n'oublie pas les sentiments qui nous ont assaillis lorsqu'il a fallu établir le pont aérien de Berlin, ni le discours du président Truman à la radio, en 1947, alors qu'il avait déclaré un état d'urgence. Je me rappelle également qu'à la suite des élections de 1949, alors que je suis venu siéger ici pour la première fois, tout le monde parlait de l'OTAN. Le premier ministre (M. St-Laurent) disait alors que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord constituerait la base de notre politique étrangère et de notre sécurité. Je me rappelle aussi de la Communauté européenne de défense, et je suis certain qu'on se souvient fort bien de ces paroles. Tous ces événements ont été autant de pas menant lentement, mais sûrement, à la formation d'un bouclier défensif par les pays occidentaux qui composent l'OTAN. La constitution de cet appareil de défense n'est, d'ailleurs, que la conséquence de la menace communiste qu'illustre l'action dirigée par le Kremlin à tout endroit du globe où les positions défensives ne sont pas assez fortes pour décourager son avance.

Le Canada est, en tant que pays jeune, fier de ce que le bouclier que représente l'OTAN est né d'une idée conçue dans l'esprit de notre premier ministre. Nous sommes fiers aussi de ce que nos autres ministres, surtout le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), l'ancien ministre des Finances

et l'ancien ministre de la Défense nationale ont beaucoup contribué à l'établissement de l'alliance de l'OTAN et joué un rôle prépondérant dans le développement de l'idée de l'organisation nord-atlantique.

Je rappellerai ici qu'il y a moins d'un an, le général Gruenther, commandant suprême des troupes de l'OTAN, adressait la parole à la plupart d'entre nous ici à Ottawa, dans la salle du comité des chemins de fer. Il nous a alors signalé une lacune dans le bouclier de l'OTAN, lacune qu'il fallait combler par les divisions allemandes de la Communauté européenne de défense; tout le monde a alors trouvé que c'était tout à fait naturel.

Je devrais mentionner que beaucoup de Canadiens bien intentionnés, dont un grand nombre ont participé aux dernières guerres, ont exprimé de l'inquiétude au sujet du réarmement de l'Allemagne. Nous ne pouvons qu'envisager l'ensemble de la situation du point de vue de la sécurité et prendre nos décisions en nous fondant sur les faits tels qu'ils se présentent à un moment en particulier. Nous ne sommes pas doués de clairvoyance et nous ne pouvons prévoir l'avenir.

Ceux qui ont des doutes sincères pourraient avoir raison en définitive. A cet égard, je veux citer une phrase,—et bien qu'elle soit extraite de son contexte, elle exprime très clairement le point auquel je songe,—qu'a prononcée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin):

> D'une part, nous du monde démocratique n'osons pas être naïfs. Il serait stupide et malhonnête de prétendre que ceux qui sont très sceptiques peuvent ne pas avoir raison.

La phrase est extraite de son contexte et elle ne s'applique pas à ce sujet en particulier. Je dis, cependant, que les mots s'y appliquent.

Sur les questions militaires, nous devons accepter l'avis de nos conseillers militaires. Ces conseils, joints à ceux de nos alliés des deux guerres mondiales, nous ont donné la victoire et permis d'atteindre cette étape à temps. Notre pays possède de bons conseillers militaires. Nous ne disposons pas des ressources en hommes qu'on trouve en Asie. Nos conseillers militaires ont dit que, du point de vue des effectifs, il nous faut intégrer dans notre dispositif de défense occidentale les divisions que seule l'Allemagne de l'Ouest peut fournir. Ils sont d'avis,—leur opinion a paru dans les journaux; elle n'est pas révélée pour la première fois,—que, sans une Allemagne de l'Ouest réarmée qui joindrait ses forces aux nôtres, notre armure ne serait pas assez forte pour résister aux coups venant de l'Est. Ils ont exprimé leur avis avant la dernière mise au point de la bombe à hydrogène.

[M. Weaver.]

Ne pas réarmer l'Allemagne occidentale, c'est courir un danger trop grand et manquer à nos engagements envers les Canadiens qui sont morts aux deux premières guerres.

Dans cette perspective, j'ai été renversé, l'été dernier, de lire les journaux qui annonçaient le rejet de la CED par la France. Je m'en souviens aussi, j'ai refoulé mes inquiétudes en considérant à distance, à titre de simple citoyen, que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sir Anthony Eden de Grande-Bretagne, M. Mandès-France, M. Adenauer et M. Dulles, parant à leurs divergences de vues, ont élaboré en vitesse, mais d'une main sûre, la solution qui devait permettre de réparer cette faille dans notre armure, l'OTAN, solution dont nous ratifions aujourd'hui l'adoption.

Les décisions prises ici aujourd'hui mettent en cause le sort de l'humanité. On ne saurait concevoir que le Canada puisse refuser la ratification de ce protocole quand la France, pays qui a peut-être le plus souffert, à notre connaissance, de l'agressivité de l'Allemagne, après de douloureuses interrogations trouve enfin en elle-même la force de s'élever au-dessus de ses craintes et d'adhérer à cet important instrument. Ses incertitudes, nous voulons l'espérer, sont du domaine du passé.

Toutefois, j'ai l'intention cet après-midi d'aller au delà de cette question. Au cours de la période où se sont déroulés les événements que j'ai esquissés, la puissance des armes atomiques s'est transformée et accrue rapidement; aussi suis-je d'avis qu'il y aurait lieu de distinguer nettement entre la guerre et les armes atomiques et la guerre et les armes thermo-nucléaires ou à l'hydrogène.

Je constate que, dans l'accord à l'étude, les armes à l'hydrogène sont classées, à juste titre, comme armes atomiques, mais la puissance de destruction des armes à l'hydrogène surpasse tellement celle des armes que nous avons d'abord appelées armes atomiques qu'il ne faudrait pas les confondre les unes avec les autres. Il est très important que la distinction soit nettement établie. L'expression "armes atomiques" devrait être restreinte aux dispositifs à fission nucléaire, c'est-à-dire où la puissance nucléaire est produite par l'éclatement de l'atome, par opposition aux dispositifs à fusion, notamment aux dispositifs à hydrogène ou thermo-nucléaire, où la puissance atomique est libérée par la fusion d'atomes découlant de la chaleur de la bombe atomique ordinaire utilisée comme dispositif de déclenchement. Ces dispositifs ne sont pas limités quant au volume, comme le sont les armes atomiques ordinaires.

Cette distinction établie, les armes atomiques pourraient et devraient être rangées dans la catégorie des armes de type classique parce

que, si terribles qu'elles soient, elles ne sont que des armes à puissance plus fortement concentrée que les armes déjà connues et utilisées. Les armes thermo-nucléaires d'autre part sont tellement plus puissantes qu'elles portent en elles-mêmes un danger de suicide pour l'humanité, point que je veux souligner avec toute l'énergie possible.

A l'appui de cet énoncé, je vais citer quelques lignes d'un discours que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a prononcé à New-York, en octobre dernier, sur le désarmement. Voici ses paroles:

> Nous avons des raisons de croire que, dans les circonstances, il peut être moins difficile qu'il ne l'a été jusqu'ici de réaliser des progrès. D'abord, il est fort possible que les membres des gouvernements principalement intéressés de chaque côté du rideau de fer commencent à redouter la puissance terrible que les savants mettent à notre disposition. Certes, je n'ai pas honte d'admettre que je trouve moi-même la situation fort inquiétante. Les enjeux sont infiniment plus considérables qu'il y a à peine quelques années. Seuls ceux qui sont associés aux gouvernements, qui ont une connaissance directe des techniques atomiques et qui ont directement accès aux renseignements confidentiels des techniciens en ce domaine peuvent, je pense, être au courant de la gravité de la menace que la contamination et les autres effets des explosions nucléaires font peser sur l'existence même de la vie organique sur notre planète.
>
> Personne d'entre nous ne devrait refuser d'avouer, par honte ou par respect humain, que nous sommes très inquiets. Une attitude d'humilité en face de la puissance terrifiante que les hommes de science nous ont mise entre les mains convient, me semble-t-il, aux membres du gouvernement de n'importe quel pays du monde.

Étant donné les paroles que je viens de citer, je veux établir un point très important au sujet de ce protocole. Si nous manifestons la moindre faiblesse quelque part, notre seul ennemi possible a montré qu'il en tirera parti.

Si nous ne bouchions la fissure dans le bouclier de l'OTAN en ratifiant ce protocole et en amenant dans le camp occidental le potentiel humain nécessaire que représentent les divisions de l'Allemagne occidentale, nous demeurerions sans protection contre l'avance militaire des communistes dans le centre de première importance, compte tenu uniquement du potentiel humain et des armes atomiques ordinaires. Les effectifs en hommes des communistes sont plusieurs fois plus nombreux que les nôtres et le seul élément restrictif serait alors, tout comme aujourd'hui, la bombe à hydrogène à laquelle il ne faudrait jamais avoir recours, mais qu'il faudra utiliser, si nous sommes incapables de faire face à nos responsabilités. L'homme n'a pas le droit de s'enlever la vie. De même l'humanité ne devrait pas avoir le droit de poser un acte qui équivaut au suicide. Nous avons donc l'obligation morale de faire de notre mieux pour maintenir une quantité suffisante d'armes de type classique,—par "armes de type classique", j'entends des armes atomiques,—et d'effectifs pour nous protéger contre la menace de l'expansion communiste. Si nous ne ratifions pas ce protocole, c'est de propos délibéré que nous nous soustrayons à nos responsabilités, non seulement envers le Canada, mais envers l'humanité.

Le représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait, hier, des observations qui sont bien vraies. Il a dit:

> ...dans le monde d'aujourd'hui nous cherchons à gagner du temps. Nous en avons terriblement besoin. Il est des choses que nous pouvons faire si le temps ne nous fait pas défaut. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ainsi que je l'ai déjà dit, a parlé des forces énormes qui sont mises à notre portée à mesure que la science maîtrise la puissance de l'atome et ses énormes utilisations pacifiques. Si nous avions le temps, je crois que l'humanité pourrait transformer ce monde où les guerres sont toujours à recommencer en un monde de paix durable et d'harmonie entre les hommes, où toute l'humanité jouirait d'un niveau de vie élevé.

Je suis parfaitement d'avis qu'il nous faut du temps, mais la seule façon de gagner du temps est de combler cette lacune.

Je veux dire ce qu'il faut entendre par avoir du temps. La question est loin d'être simple. Nous ne pouvons dire qu'il nous faut un peu de temps afin de faire d'autres négociations. Il y a quelques années, j'ai eu le bonheur de travailler à titre d'ingénieur dans un autre pays, sur un autre continent, où ceux que je surveillais,—du moins beaucoup d'entre eux,—n'était pas de même couleur que moi. J'avais un jeune ouvrier qui était bon fondeur; il pourrait rivaliser avec n'importe quel de nos jeunes Canadiens. Il s'appelait Jampie. Dans notre pays, on cherche à faire accéder à un poste un peu plus rémunérateur devenu vacant celui qui a déjà donné satisfaction au poste qu'il occupe. Une occasion comme celle-là s'étant présentée, j'ai dit à Jampie: "On a besoin de quelqu'un pour un convertisseur, le poste te tente-t-il?" Il m'a regardé et m'a ensuite répondu: "Non, patron, je mange du gruau, et non du pain". Il gagnait 4 shillings trois deniers par jour. L'emploi refusé lui aurait rapporté 5 shillings par jour. Il avait bien réfléchi et compris que les 9 shillings de plus ne lui permettrait pas d'acheter le pain dont il aurait besoin pour fournir le travail physique supplémentaire qu'aurait exigé le nouveau poste. Son gruau, c'était le gruau de farine d'avoine, élément de base de sa nourriture.

Que l'on prenne tous les excédents de céréales que l'on désire, qu'on les charge sur des navires pour les déverser ensuite dans le pays en question, ce geste du cœur et ces nombreuses tonnes de céréales ne réussiront pas à assurer à Jampie son supplément de pain. L'expansion de l'économie canadienne s'est effectuée à un rythme se situant entre trois et

quatre p. cent par année; jamais les humains n'avaient encore atteint une cadence si rapide. Dans le pays de Jampie, le rythme est à peu près le même. On manquerait du sens des réalités si on voulait accélérer cette expansion, mais c'est pourtant de cette façon seulement que l'on pourrait donner du pain à notre Jampie et à tous les autres Jampies.

C'est un problème qui exige de la patience. L'expansion de l'économie des pays peu développés est lente et ces pays devront la réaliser eux-mêmes à la longue. Ils ne pourront le faire du jour au lendemain, car, comme l'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, grâce à notre aide, l'expansion économique de ces pays sera véritable et sûre et la prédiction de l'honorable député sera ainsi réalisée. Toutefois, je veux exprimer ce vœu en des termes différents de ceux de l'honorable député. Je dis donc que j'ai confiance que le temps ne nous manquera pas et que nous transformerons le monde qui passera d'un état de guerres répétées à un état de paix permanente et d'entente entre les hommes; le niveau d'existence de l'humanité sera élevé dans le monde entier.

Mon vote, en l'occurrence, ne fera que s'ajouter aux nombreux votes qui contribueront à assurer ce résultat. Si nous ratifions le protocole, si nous continuons d'appuyer nos ministres à la Chambre, eux qui ont tant contribué au succès obtenu jusqu'ici, alors, pour employer l'expression qui figure dans la devise et sur le sceau personnel de lord Ismay, secrétaire général de l'OTAN, sceau qu'il a apposé au protocole actuel, nous pourrons "n'avoir aucune crainte".

**M. J. W. Noseworthy (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que si un député avait donné à entendre en 1945 que nous recourrions dix ans plus tard aux mesures que nous prenons aujourd'hui, il aurait été jugé mûr pour la salle de psychiatrie. Néanmoins, la question dont nous sommes saisis revêt une grande portée pour tous nos compatriotes. A mon avis, aucune des questions étudiées par la Chambre depuis la fin de la guerre n'a présenté l'importance de celle d'aujourd'hui.

Malgré l'importance de la question, monsieur l'Orateur, les peuples envisagent sans enthousiasme la ratification du protocole à l'étude, à l'exception peut-être des derniers membres de l'état-major militaire de l'Allemagne et de ceux qui croient inévitable la guerre avec la Russie.

Je devrais, certes alors, appuyer ce protocole. Tout comme la politique, la guerre fait d'étranges amis et, s'il fallait qu'une troisième guerre mondiale se déclarât avec la Russie, peu importe qui seraient nos alliés, du moment qu'ils posséderaient des armes thermo-nucléaires en abondance.



Bien que le protocole ait été ratifié par les Assemblées de plusieurs nations en cause, il semble qu'aucune d'elles ne l'ait ratifié avec beaucoup d'enthousiasme. La Chambre des communes anglaise n'en a guère manifesté, puisque 51 p. 100 des membres des deux partis politiques se sont abstenus de voter. L'Assemblé française n'a pas manifesté beaucoup d'enthousiasme, puisqu'elle a été amenée à renverser son premier vote, par crainte que la France demeure seule et que l'Allemagne soit réarmée avec ou sans le concours de la France. Il semble n'y avoir guère d'enthousiasme en Allemagne même, parce que, d'après les journaux de ce matin, la ratification du protocole retarde dans ce pays.

Il est évident qu'il n'y a pas beaucoup d'enthousiasme au Canada. Le 24 novembre dernier, l'Institut canadien de l'opinion publique a publié le résultat d'une enquête Gallup indiquant que 27 p. 100 des personnes interviewées étaient d'avis que le réarmement de l'Allemagne était une mesure tendant à assurer la paix, tandis que 43 p. 100 croyaient plutôt que c'était une mesure qui éloignerait de la paix. Il est vrai que, sur quatre personnes interrogées au cours de ce sondage, une n'avait pas d'opinion sur le sujet; il est vrai aussi que 74 p. 100 des Canadiens interrogés ignoraient ce que symbolisaient les lettres CED. Cet état de chose, à mon sens, est peu flatteur pour le Gouvernement, les journaux du Canada et, dans une certaine mesure, pour nous en notre qualité de députés qui n'avons pas renseigné le public sur ce point d'importance capitale pour tous les Canadiens. Je n'ai certes constaté aucun signe d'enthousiasme dans ma circonscription.

Jusqu'à présent, j'ai reçu plus de mille requêtes personnelles dans lesquelles on me demande de m'opposer à la motion. Ces requêtes personnelles me sont venues de syndicalistes, d'anciens combattants et d'autres citoyens. Certains de ces gens sont de mes commettants que je sais communistes, mais je connais assez bien mes commettants pour savoir que des centaines de ces protestations s'opposent au communisme aussi énergiquement que tout membre de la Chambre des communes.

Pourquoi devrait-on s'enthousiasmer pour cette mesure? Même les députés qui l'ont appuyée ont manifesté leurs appréhensions. Peu d'entre eux se sont montrés très enthousiastes de la mesure que nous prenons; le mieux qu'ils puissent faire est d'espérer avoir raison.

Les objections et les appréhensions de la petite minorité de députés qui voteront contre la résolution à l'étude ont été très clairement indiquées hier par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles, qui a parlé en termes très précis, et elles ont fait l'objet d'un autre exposé aujourd'hui de la part de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Stewart).

De plus, hier le chef du parti cécéfiste s'est aussi fait le porte-parole de nos protestations, même, si, en toute conscience, il ne pouvait se joindre à nous. Elles ont été reprises par bien d'autres députés qui appuient la mesure. Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour répéter certaines de nos objections qui ont déjà été exposées. Comme je l'ai déjà indiqué, je crois ni ne peux croire qu'une troisième guerre est inéluctable. Je veux encore croire qu'il y a moyen d'éviter pareille catastrophe à la race humaine, mais je ne peux pas croire que la mesure que nous sommes sur le point de prendre puisse donner d'autre résultat que de rendre encore plus difficile d'éviter cette catastrophe.

La renaissance du militarisme allemand me préoccupe; or, on ne peut que se rendre compte, si on est raisonnable, que l'adoption de pareille mesure ne peut que favoriser cette renaissance. Je ne peux absolument pas m'imaginer comment on peut penser autrement. Ceux qui vont contrôler le réarmement de l'Allemagne seront tous, cela ne fait aucun doute, des membres de l'ancien état-major général allemand. Nul ne doute ou ne peut douter, à mon sens, que bon nombre des membres de l'ancien état-major allemand durant la seconde guerre mondiale seront maintenant chargés de ce réarmement.

On ne peut que se rendre compte, comme cela a été indiqué déjà, qu'une Allemagne réarmée deviendra en peu de temps la force prédominante parmi les pays de l'Europe occidentale. A ce propos, j'aimerais donner lecture d'un court paragraphe du nouvel ouvrage de Lord Russell: "Le fléau de la Swastika". Il mentionne l'état-major général allemand, dont certains membres, nous ne devons pas l'oublier, seront chargés du réarmement allemand. A la page 4, citant le verdict rendu par le tribunal international au sujet de l'état-major général allemand, il s'exprime en ces termes:

> Il a été responsable, dans une large mesure, de la misère et de la souffrance qu'ont endurées des millions d'hommes, de femmes et d'enfants. Il a été la honte de l'honorable profession des armes. Sans ses conseils militaires, les ambitions agressives d'Hitler et de ses comparses nazis auraient été vaines et stériles... Il formait une caste impitoyable et militaire... Une foule de ses membres ont jeté le ridicule sur le serment d'obéissance du soldat aux ordres militaires. Quand cela est à leur décharge, ils disent qu'ils devaient obéir; quand on leur représente les crimes brutaux d'Hitler dont, cela est prouvé, ils avaient une connaissance générale, ils soutiennent qu'ils ont désobéi. Au vrai, ils ont activement participé à tous ces crimes, ou ont été les témoins silencieux et consentants de crimes qui ont été commis à une plus grande échelle et étaient plus révoltants que tous ceux que le monde avait eu le malheur de connaître par le passé.

Indépendamment de notre avis sur la nécessité de ratifier ce protocole, je crois que nous devons prévoir que, de fait, l'Allemagne retombera sous la direction de ces mêmes chefs militaires.

Si une troisième guerre mondiale est inévitable, la renaissance du militarisme allemand n'importe pas. Peu nous importera quel état-major général aura la haute main dans ces circonstances. Ce qui m'inquiète plus que la réapparition du militarisme allemand, c'est l'effet que la ratification en cause exercera sur le déroulement des négociations avec notre ennemi.

On nous disait il y a trois ans combien importante était la CED. Pendant trois ans, on nous a répété que les alliés de l'Ouest ne pouvaient pas survivre sans la ratification de la CED. Mais pendant trois ans, sans la ratification de la CED, nous avons fait, ce que l'on reconnaît de toutes parts, plus de progrès dans les négociations avec l'ennemi qu'à tout moment depuis la fin de la deuxième Grande Guerre. Pourquoi alors cette hâte? Pourquoi être si pressé? Pendant cette période, la diplomatie et les négociations ont fait de véritables progrès vers l'entente, sans le recours aux armes. Devons-nous bien maintenant adopter cette mesure qui, à mon avis, si elle a quelque résultat, aura pour effet de rendre les négociations extrêmement difficiles?

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député me permettra-t-il de lui demander dans quel domaine, où ce progrès a été réalisé dans les négociations avec ceux qu'il désigne comme l'ennemi?

**M. Noseworthy:** Je doute que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) ait prononcé un seul discours à la Chambre depuis un an dans lequel il n'a pas souligné que nous avons fait du progrès dans le domaine des négociations, et personne plus que lui n'a affirmé que nous ne devons pas fermer la porte à la possibilité d'entente par voie de négociations et de diplomatie.

Nous avons négocié au sujet de la Corée. Nous avons fait du progrès dans les négociations au sujet de l'Indochine. Grâce aux efforts du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), nous avons progressé dans une certaine mesure en vue de la tenue d'une autre conférence sur le

désarmement et, s'il faut en croire les journaux, une trêve sera bientôt négociée au sujet de Formose.

Nous avons fait des progrès. Toutefois, la question la plus importante au sujet de ce protocole est, à mon avis, celle de savoir quelles conséquences aura sa ratification sur les négociations futures. Nos possibilités de régler les différends avec la Russie au moyen des négociations en seront-elles gênées ou améliorées? Si j'étais aussi certain que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que les négociations en deviendront plus faciles, je n'hésiterais nullement à appuyer la ratification de ce protocole. Mais je ne vois pas du tout comment cela permettra à nos représentants d'en venir plus facilement à un accord au sujet des nombreux problèmes internationaux avec lesquels nous sommes actuellement aux prises.

Ce qui m'inquète le plus, ce sont les répercussions qu'aura la ratification de ce protocole sur l'issue de la conférence qu'on a convenu de tenir grâce au bon travail de notre délégation aux Nations Unies, délégation qui était dirigée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le Canada tout entier a été fier de ce que nous avons accompli aux Nations Unies. Tous les Canadiens se sont réjouis de ce que nos délégués et l'un de nos ministres ont réussi ce qu'essayaient d'accomplir les Nations Unies depuis des années, c'est-à-dire obtenir l'unanimité sur la possibilité de tenir une autre conférence sur le désarmement.

Les communistes existent, monsieur l'Orateur, et il nous faut vivre à côté d'eux. Si nous voulons éviter une troisième Grande Guerre, nous devrons, ainsi que nous l'a indiqué, hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, trouver le moyen d'arriver à une entente relative à un réel programme de désarmement. Tant que l'Est et l'Ouest continueront à entasser des armes de toutes sortes, le danger qu'une étincelle, quelque part, mette le feu aux poudres et déclenche la troisième guerre mondiale ira s'accentuant. A moins de souhaiter cette troisième Grande Guerre, il nous faudra trouver quelque moyen d'en arriver à une entente sur un programme efficace de désarmement.

J'ai déjà dit que nous semblions faire quelque progrès. Je m'inquiète beaucoup de l'effet que tout ceci aura sur notre rencontre avec les Russes dans le cadre d'une conférence de désarmement si elle a lieu après et non avant que nous ayons réarmé l'Allemagne.

Ce protocole a un effet certain. L'Est et l'Ouest acquerront plus d'armes. L'Est et l'Ouest renforceront leurs effectifs militaires. Un résultat est sûr, quelque doute qu'on entretienne à d'autres égards. Nous augmenterons nos effectifs dans l'Ouest et nous n'avons aucune raison de douter que la Russie, d'autre part, ne neutralisera pas tout équilibre militaire qui pourra résulter du réarmement de l'Allemagne, par un réarmement plus intense des effectifs des soviets et de leurs satellites.

Il y a une autre question. A la fin de la seconde guerre mondiale, j'ai participé à une conférence de la Fédération canadienne des instituteurs. En tant qu'éducateurs, nous étions alors inquiets de ce que l'Allemagne comptait toute une génération de jeunes qui étaient imbus de la philosophie naziste. Je me rappelle fort bien le souci qu'éprouvaient les membres de la Fédération canadienne des instituteurs et de la Fédération mondiale des instituteurs au sujet des mesures qu'il y avait lieu de prendre pour extirper de l'esprit de cette génération de jeunes Allemands certains principes qu'ils avaient appris sous le régime d'Hitler et pour y former une génération de jeunes qui auraient une idée des aspirations et de la philosophie démocratiques.

Il y a eu depuis lors, en Allemagne, beaucoup de chefs démocratiques dont la principale préoccupation a été d'inculquer à une génération de jeunes Allemands une idée des aspirations de la démocratie, de les éloigner, afin de leur permettre d'oublier les leçons qu'ils avaient apprises sous le régime d'Hitler. Aux termes du protocole à l'étude, nous réarmons l'Allemagne et nous placerons cette même jeunesse, avec laquelle les chefs démocratiques luttent depuis huit ou dix ans, sous la direction militaire de quelques-uns, au moins, des hommes qui ont dirigé les forces allemandes durant la seconde Grande Guerre. Voilà, je crois, une question que nous devrions envisager sérieusement.

Le Gouvernement, avec l'appui de la majorité à la Chambre, ratifiera évidemment le protocole. Je dois me borner à espérer que l'histoire démontrera que j'ai tort et que les partisans du protocole ont raison. Mais je dois me guider sur ma propre conscience; il ne me reste donc pas d'autre issue que de diverger d'avis avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui m'inspire un vif respect, de diverger d'avis avec mon propre chef, pour lequel j'éprouve les mêmes sentiments, afin de voter contre la mesure en laissant mes commettants juger mes actions.

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je n'avais vraiment pas l'intention de prendre part au présent débat. Je ne me reconnaissais aucune compétence particulière à l'égard du problème dont la Chambre est saisie. Toutefois, j'estime que le discours

de l'honorable député qui vient tout juste de reprendre son siège justifie une modeste intervention de ma part.

J'aimerais, pour commencer, comme il vient de le dire lui-même, déclarer que quelles que soient les divergences de nos points de vue, nous respectons tous ceux des autres députés en des questions d'une si grande importance; aussi, rien de ce que je pourrai dire ne devra être interprété comme une critique des observations de l'honorable député, de celles que ses collègues ont formulées ou pourront formuler, ou, de toute façon, comme une critique de tout autre député.

J'estime cependant que l'honorable député est dans l'erreur quand il laisse entendre que la proposition en cause n'a suscité aucun enthousiasme dans le pays. Je suis sûr que le mot "enthousiasme" tel qu'employé dans le présent contexte exige une définition. Nul par exemple n'éprouve d'enthousiasme quand il s'agit de payer son impôt sur le revenu, mais nos gens reconnaissent que si nous devons nous acquitter des responsabilités qui incombent actuellement au gouvernement, le versement d'impôts est nécessaire; entendu dans ce sens, il y a "enthousiasme" de la part des Canadiens à l'égard de cette obligation, en particulier. Le peuple canadien s'enthousiasme sûrement pour le maintien de la paix et de la liberté dans le monde. Certes, ceux qui estiment qu'à l'heure actuelle le maintien de la paix et de la liberté ne peuvent être mieux assurés que par cette proposition même trouveront moyen de justifier l'attitude que nous avons adoptée au sujet de cette question de la plus haute importance.

Compte tenu du sens que j'attache au mot "enthousiasme", ai-je dit, il y a chez notre population une ferme conviction, à laquelle on est arrivé sagement et d'après laquelle, compte tenu des faits, ceux d'entre nous qui veulent sauvegarder les droits dont l'Ouest se fait le champion ne peuvent que saisir toutes les occasions légitimes qui se présentent pour rallier à leur cause en ce moment la nation virtuellement puissante qui a toujours joué un rôle si important dans l'histoire de l'Europe et du monde.

Il y a au pays un groupe évidemment qui n'aime pas le projet de résolution et je ne prétends aucunement que l'honorable député ni aucun autre membre de la Chambre soit directement, volontairement ou non, partie aux idées du groupe en question. J'ai remarqué dans le *Canadian Tribune* que, le 10 décembre, le comité national du parti ouvrier progressiste s'est réuni à Toronto et qu'à cette réunion le chef de ce parti, M. Tim Buck, a lancé un appel à tous les membres du parti ouvrier progressiste en faveur d'une campagne nationale contre la ratification des accords de Londres et de Paris. J'ai appris, en outre, que le parti a publié plus tard des directives détaillées exposant avec beaucoup de soin de quelle manière devait être organisée cette campagne menée contre la ratification. Tous les députés, j'en suis sûr, ont déjà senti les effets de cette façon particulière de nous faire saisir dans quelle mesure les Canadiens n'éprouvent pas d'enthousiasme à l'égard de la décision qui, suivant la plupart d'entre nous, s'impose en la matière. Je me suis procuré d'une source sûre une copie de la directive dont je viens de parler. En voici la teneur.

Tous les membres du parti devraient être amenés à participer activement à cette campagne. Il faudrait prendre toutes les initiatives possibles sur le plan communautaire. Les députés devraient être visités par des délégations dans leurs circonscriptions.

Il faudrait lancer au besoin l'idée d'une grande délégation nationale à Ottawa à l'ouverture du parlement.

Des particuliers devraient présenter des pétitions d'intérêt local. Il faudrait faire établir de petites pétitions, de préférence écrites à la main dans les organismes comme les YMCA, les syndicats ouvriers, les ateliers et autres organismes locaux. Chaque camarade pourrait rédiger une brève pétition et la faire signer par dix, quinze ou vingt personnes dans son voisinage et ensuite la transmettre à son député.

Nous ne faisons aucune pétition en ce moment, afin d'éviter la difficulté qui se pose habituellement lorsque les gens refusent de signer une pétition parce qu'ils craignent qu'elle pourrait les identifier avec la gauche.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, si la population du Canada ne fait preuve d'aucun enthousiasme, c'est peut-être qu'on a déjà pris des dispositions à l'égard de cette directive. Nous connaissons déjà cette façon de procéder et aucun membre de la Chambre ne se laissera influencer sauf, comme l'a signalé l'honorable préopinant, par les dictées de sa propre conscience.

Je crois que la majorité des habitants de notre pays, conformément aux dictées de leur conscience et tenant compte de la grande nation en cause et de la menace de l'idéologie qui plane sur le monde libre depuis la fin de la première Grande Guerre, estimera que si grands que soient les difficultés et les prétendus risques, il nous incombe en ce moment de faire savoir au peuple allemand que c'est l'Ouest et non l'Est qui est le plus en mesure de protéger l'intégrité de cette nation et de préserver la liberté dans le monde.

Il me semble que c'est là le sentiment concret que nous voudrions faire comprendre au peuple de cette nation en ce moment. Nous

voulons l'assurer que, quel que soit le jugement de l'histoire à l'égard des atrocités commises par un autre régime dans ce pays-là, nous espérons pouvoir marcher côte à côte avec eux dans ce monde où nous devons compter les uns sur les autres en vue de l'édification de la paix et non pas de la destruction humaine à laquelle ils ont contribué, il est vrai, par le passé.

Tout à l'heure l'honorable député a parlé du travail de la délégation canadienne lors de la récente réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a dit que nous devrions travailler en vue du désarmement. Nous devrions orienter les ressources du monde qui servent actuellement à édifier des machines de guerre pour des fins de destruction, vers des fins utiles au bien de l'humanité. L'honorable député a dit que ce devrait être là le but du programme de notre gouvernement, de notre parlement et de la nation canadienne.

Je suis certain que, s'il y réfléchit, il reconnaîtra que c'est là le but que vise le programme de notre gouvernement, ainsi que celui des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. Il convient, je pense, d'affirmer dès maintenant, comme le premier ministre (M. St-Laurent) l'a fait lorsqu'il a parlé, à la Nouvelle-Delhi, que nos programmes ou ceux de notre grand voisin n'ont pas d'autres buts que celui d'assurer la paix entre les nations du monde.

Je me suis rendu à la réunion des Nations Unies, afin d'aider mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui savait devoir se rendre en Europe à deux reprises au moins au cours de l'automne pour discuter certaines questions. Durant la première semaine de la neuvième assemblée des Nations Unies, je me suis entretenu avec lui sur les raisons qui devraient indiquer le point de vue que nous adopterions à l'égard des diverses questions qui seraient soumises aux Nations Unies. Bien entendu, en tant que membre du Gouvernement, j'étais au courant des difficultés qui assaillaient la communauté de l'Atlantique-Nord en Europe, ainsi que du rôle que le Canada serait appelé à jouer aux importantes conférences de Londres et de Paris.

Mon collègue a quitté les Nations Unies avant le discours qu'a prononcé le 30 septembre le délégué permanent de l'Union soviétique, feu M. Andrei Vishinsky. Ce fut l'un des plus importants discours de feu M. Vishinsky aux Nations Unies, car c'est ce discours qui nous a appris que l'Union soviétique abandonnait son attitude traditionnelle à l'égard du désarmement. En somme, il a déclaré que la Russie n'insistait plus sur la conclusion avant tout d'un accord interdisant l'usage des armes atomiques comme condition préalable au désarmement relatif aux armes conventionnelles. C'était là une très importante déclaration. J'ai immédiatement communiqué avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin de lui faire connaître la nature de la déclaration de M. Vishinsky. Il m'a répondu que nous devrions immédiatement profiter, par tous les moyens, de cette attitude, même en allant jusqu'à prendre l'initiative et nous assurer s'il ne serait pas possible de réaliser quelque progrès sur la question aux Nations Unies.

Ceux qui critiquent la proposition dont nous sommes saisis et estiment qu'elle est contraire aux buts pacifiques auxquels notre pays s'est consacré, ne devraient pas oublier que, pendant que mon collègue s'occupait de cette mesure particulière à Londres et plus tard à Paris, c'était en conformité de ses instructions et je dirais même inspirés par lui que nous avons décidé de prendre aux Nations Unies l'initiative de démarches afin de savoir si le moment ne serait pas opportun de profiter du concours de l'Union soviétique, pour prendre des dispositions concrètes en vue d'un programme de désarmement.

**M. Macdonnell:** Puis-je poser une question au ministre? Le ministre reconnaît-il que les mesures qu'on nous demande maintenant de prendre constituent le résultat logique et inévitable de notre adhésion à l'OTAN?

**L'hon. M. Martin:** Je crois que cela ne fait aucun doute. A cause des remarques qu'a faites il y a quelques minutes l'honorable préopinant, je désire rappeller certains gestes qui ont été posés. Afin de faire mieux comprendre cette question aux honorables députés, je leur rappelle qu'il y a deux ans les Nations Unies ont institué une commission de désarmement. Il appartient certes aux Nations Unies et il leur incombe de prendre toutes les dispositions possibles en vue d'alléger le fardeau des armements.

En juin dernier, mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de concert avec M. Jules Moch, de France, M. Selwyn Lloyd, du Royaume-Uni, et M. Patterson, des États-Unis, avaient pris, au cours de pourparlers à Londres, des dispositions afin de savoir s'il serait possible de redonner un nouvel essor à la cause du désarmement au moyen de nouvelles réunions du sous-comité de la commission du désarmement instituée à cette fin. A la suite des entretiens de juin, on a rédigé le fameux mémoire anglo-français, qui élaborait une formule de désarmement. Cette formule a rallié l'adhésion du Royaume-Uni, de la France, du Canada et des États-Unis, mais l'Union soviétique, qui était alors représentée par M. Jacob Malik, s'y est opposée.

C'est pourquoi le discours que M. Vishinsky a prononcé le 30 septembre était des plus encourageants pour le monde et principalement pour ceux qui avaient suivi les discussions. Ils soutenaient que, même à ce moment apparemment très peu opportun, nous pourrions encore diminuer le fardeau des armements. Nous avons donc décidé au Canada, —par nous, j'entends la délégation canadienne,—de formuler une résolution demandant que le comité qui avait siégé à Londres se réunisse de nouveau afin de reprendre les discussions qui avaient pris fin brusquement à cause de l'attitude de l'Union soviétique. Étant donné le discours prononcé par M. Vishinsky, nous nous estimions parfaitement motivés de présenter cette proposition.

Comme gage de nos intentions, nous avons pris la décision inusitée de faire parvenir d'avance au Royaume-Uni, à la France et aux États-Unis, ainsi qu'à l'Union soviétique, le texte de la résolution que nous nous proposions de soumettre le lendemain, et d'adresser une lettre à la délégation permanente de chacun de ces pays.

Les trois pays de l'Ouest m'ont fourni immédiatement, en ma qualité de chef suppléant de la délégation, l'assurance que nous pouvions pleinement compter sur eux pour présenter la résolution que nous nous proposions de déposer officiellement sur le bureau le lendemain. M. Vishinsky lui-même m'appela pour me dire qu'il appréciait beaucoup ce geste de courtoisie, que son pays était très désireux d'étudier les répercussions possibles de notre résolution et que, bien qu'il ne pût en dire plus pour le moment, je pouvais être assuré qu'il étudierait la question avec le plus grand intérêt et la plus grande bienveillance.

**M. MacInnis:** Le ministre me permet-il de lui poser une question? Je crois qu'elle est très importante. Cette déclaration et ce discours de M. Vishinsky sont-ils antérieurs ou postérieurs au moment où une décision fut prise à l'égard des accords Londres-Paris?

**L'hon. M. Martin:** Ils ont été formulés au même moment. L'accord Londres-Paris n'était pas encore complété. La conférence de Londres était effectivement en session pendant que ce discours a été prononcé.

Le lendemain nous avons présenté notre résolution qui portait sur la procédure. Je ne veux pas lui attribuer une portée plus étendue qu'il ne faut mais il me semble que le désarmement comporte aussi une question de procédure et que, à cause de ce fait, je ne dois ni sous-estimer ni surestimer l'importance de notre proposition. Quoi qu'il en soit, les pays de l'Ouest nous ont accordé immédiatement leur appui et ont convenu de présenter la résolution. Nous tenions à ce que l'Union soviétique s'en fasse aussi le parrain.

Après la première session et après que nous eûmes déposé notre résolution, nous avons tenu une réunion avec les trois autres parrains de notre proposition. A ce moment-là, elle a cessé d'être une résolution figurant au nom du Canada; elle devenait en quelque sorte une résolution dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France s'étaient faits les parrains.

Le Canada exprima l'avis qu'il y avait lieu de tenter de convaincre l'Union soviétique de se faire également le parrain de cette résolution; je puis dire que les représentants des trois autres pays en ont convenu sans hésiter. On s'est alors demandé comment entrer en contact avec l'Union soviétique en vue de déterminer quelles modifications étaient nécessaires afin de faire l'unanimité chez les parrains. Les trois pays en question désignèrent le Canada comme agent de liaison entre les quatre nations et le porte-parole de l'Union soviétique, M. Vishinsky.

Je tiens ici à rendre hommage au personnel du ministère des Affaires extérieures.

**L'hon. M. Pearson:** Très bien!

**L'hon. M. Martin:** Je veux parler des trois hauts fonctionnaires qui m'ont accompagné dans mes conversations avec M. Vishinsky. Tout le mérite de ce que nous avons pu accomplir revient dans une large mesure à leurs conseils et à leur assistance, aussi bien qu'à leur grand zèle.

Le fait est qu'après plusieurs réunions nous avons pu en venir à une entente entre les États-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada et la France d'une part, et l'Union soviétique d'autre part. J'ai l'impression que nous avons pu en venir à nous entendre avec l'Union soviétique parce que, à ce moment-là, les maîtres du Kremlin en étaient venus à la conclusion qu'ils négociaient avec une région du monde qui était devenue puissante.

Je suis sûr que l'Union soviétique respecte la force. Je suis sûr que nous sommes maintenant mieux placés pour mettre en œuvre les propositions touchant l'usage pacifique de l'énergie atomique à cause de la force de nos armées. Je ne dis pas que nous réussirons en matière de désarmement mais nous avions certes plus de chances d'aller de l'avant grâce à l'œuvre accomplie, depuis 1947, par les nations occidentales en vue de la mise sur pied de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

Dans tout examen de cette question du désarmement et du rôle que nous avons joué aux Nations Unies, on aurait donc grandement tort de mettre en regard les objectifs que nous avions en vue et les résultats qu'a pu obtenir, à Londres et à Paris, mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Soit dit en passant, son discours d'hier ne nous a certainement pas mis au fait de la part importante qui lui revient, à lui personnellement, des succès obtenus tant à Londres qu'ailleurs au cours des quelques derniers mois.

On aurait tort de dire, cependant, que, parce que nous préconisions le désarmement, nous allions en quelque sorte à l'encontre des décisions qui furent prises à ce moment-là, à Londres, et plus tard à Paris. Le fait est que j'espère sincèrement que les mesures que nous avons prises l'automne dernier aux Nations Unies finiront par donner d'heureux résultats. A la dernière réunion à laquelle j'ai assisté aux Nations Unies, M. Vishinsky, qui agissait à titre de président de la Commission de désarmement des Nations Unies, a mis officiellement en marche le travail de la sous-commission. Après la réunion,—c'était quelques jours seulement avant sa mort,—je l'ai rencontré par hasard et je lui ai dit: "J'espère vraiment que nous agissons tous en ce moment avec sincérité".

Je ne sais pas si tous étaient sincères mais je puis dire,—notamment à l'honorable député de York-Sud, que nous avons fait de notre mieux aux Nations Unies pour favoriser le désarmement, tout comme mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de même que les autres représentants de l'Ouest à Londres, ont fait de leur mieux en vue d'obtenir des garanties d'une unité de plus en plus grande entre les puissances occidentales.

Nous n'avons rien fait qu'on puisse interpréter comme une renonciation aux principales sauvegardes que les puissances occidentales jugent essentielles à une surveillance efficace. Au cours des discussions, nous avons déclaré clairement que nous voulions négocier en nous appuyant sur la force. Si, avant l'avènement d'Hitler, le monde avait été assez fort, non pas pour résister par des actes d'agression mais pour se protéger par des mesures défensives, on peut supposer que le rêve insensé d'Hitler ne serait jamais passé dans la réalité. Du reste, notre campagne en faveur du désarmement a empêché tout changement dans cette ligne de conduite, et elle n'a apporté à notre détermination à tous aucun changement qui puisse affaiblir l'unité de l'Ouest. Les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France et le Canada, qui ont joué le rôle principal au cours de ces discussions aux Nations Unies, n'ont certes pas indiqué, ni voulu indiquer, par là, que nous sommes disposés à renoncer à la force défensive que nous avons édifiée au cours des années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre.

Le principe suivi par le Canada,—c'est celui qu'adoptent aussi les autres nations occidentales qui mènent avec nous ces discussions,—a toujours été de tenir compte des faits et du moment. Le gouvernement du Canada a toujours cru que si nous accroissons notre puissance en vue de la survivance, c'est pour atteindre la situation qui nous permettra d'entreprendre des négociations vraiment sérieuses et fructueuses. Comme l'a dit le premier ministre, tout ce que nous avons fait au sein de l'OTAN, des Nations Unies ou ailleurs, a visé effectivement à prévenir une autre guerre.

En demandant à la Chambre d'appuyer la résolution, nous savons bien les risques qui peuvent surgir, nous savons la violence qui peut découler des irritations dont fait état l'histoire contemporaine; mais nous ne pouvons perdre de vue la réalité suivante: la population de l'Allemagne représente un puissant groupe qui peut éventuellement pencher vers le bien comme vers le mal. Que nous acceptions ou non l'Allemagne au sein de la communauté de l'Atlantique Nord, le jour viendra certainement où cette nation reprendra sa souveraineté, soit de sa propre initiative, soit même au moyen d'accords bilatéraux conclus avec le plus puissant des pays occidentaux. Ce que nous faisons donc aujourd'hui, c'est non seulement nous renforcer contre un agresseur éventuel tout en manifestant au peuple allemand notre désir de partager avec lui une existence pacifique et un monde pacifique.

Le gouvernement canadien a suivi, à Londres et à Paris, une ligne de conduite apparemment illogique, mais une ligne de conduite qui, si on la regarde de près, mérite l'approbation de la Chambre et de la population du Canada. Nous avons fourni la preuve, par la façon dont nous avons agi aux Nations Unies, de concert avec les nations amies, que nous n'entretenons aucune intention belliqueuse, que nous désirons voir les ressources de notre pays, comme celles du monde occidental, servir à des fins plus profitables que la production d'engins destinés à la destruction du genre humain.

A deux reprises, j'ai déclaré aux Nations Unies, une première fois au cours du débat sur le désarmement, et la seconde fois à l'occasion de la proposition de M. Lodge visant à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qu'en qualité de ministre

canadien de la Santé nationale et du Bien-être social, je devais comprendre tout particulièrement les mesures que nous étions en train d'adopter. Je partage avec tous les honorables députés l'espoir de voir le jour où nous pourrons utiliser à des fins plus humanitaires les immenses ressources que notre pays a mises à notre disposition afin d'établir un appareil de défense contre l'agression; où nous pourrons améliorer, au moyen de ces ressources, la santé et le bien-être de la population du Canada et où nous pourrons aider davantage dans ce domaine les autres peuples du monde. J'attends ce jour avec impatience, de concert avec le peuple canadien. Cependant, si ce jour tarde à poindre, il faut en blâmer ni notre pays, ni les nations occidentales; il faut en blâmer la politique poursuivie depuis longtemps par l'Union soviétique qui met en péril tout ce que nous chérissons le plus et y fait obstacle.

Il me semble que la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est constructive, qu'elle est propre à rendre notre situation plus assurée et donc à faire de nous une entité plus respectée et plus forte au cours des négociations. Du point de vue pratique, ce peut être là la façon la meilleure de créer actuellement dans le monde où nous vivons une ère de sécurité, de liberté et de paix.

**M. Noseworthy:** Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Me dira-t-il si l'adoption unanime de sa résolution aux Nations Unies indique une diminution de la tension entre l'Est et l'Ouest?

**L'hon. M. Martin:** Je ne saurais donner que ma propre opinion sur la situation. Il est clair qu'actuellement le danger d'un conflit s'éloigne davantage, mais l'opinion que je puis avoir en ce qui concerne une question de ce genre n'a pas grand valeur. J'ai voulu dire ceci: S'il y a détente,—ce que je crois,—c'est que l'Occident s'est rendu plus puissant qu'il ne l'était.

**M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous en sommes à un sujet qui est de la plus grande importance dans les affaires internationales. Il n'y a pas eu, depuis la guerre, de débat qui présente plus d'intérêt pour la population du Canada que celui-ci au sujet de l'Allemagne. L'attention apportée à cette question par le Parlement est des plus grandes. C'est dans de telles circonstances que le Parlement joue son plus grand rôle qui est de constituer un forum où la population du pays trouve directives et orientation. Elle permet à ceux qui ont des points de vue différents de faire connaître leur avis. Voilà où tous les éléments peuvent être révélés, où toutes les données afférentes peuvent être examinées et où la fausse propagande peut être dénoncée et rejetée.

J'ai l'intention d'appuyer la résolution, pour les raisons suivantes. Si je ne fais pas preuve du grand enthousiasme que, selon certains, les députés qui appuient la résolution devraient manifester, je crois, d'autre part, que je n'exprimerai pas beaucoup de réserves.

Au stade où nous en sommes, je désire féliciter le ministre de sa déclaration d'hier; quoique incomplète à certains égards, elle a été bien présentée. Ceci dit, d'autres d'ailleurs l'ont complimenté comme il convenait, je me permets d'exprimer quelques critiques, non pas par esprit de parti, la question étant au-dessus des partis, mais plutôt parce que je suis mécontent depuis vingt ans de la façon dont on procède dans la conduite de nos affaires extérieures.

Cela remonte aux années d'avant la seconde Grande Guerre, alors que nous étions en face d'une crise internationale aussi lourde de conséquences que la période actuelle de paix instable. A l'époque, j'ai vainement attendu du Gouvernement alors en place renseignements et directives. Rien n'est venu modifier mon opinion depuis. L'attitude officielle du gouvernement canadien, en face des affaires étrangères, a trop souvent été marquée par son hésitation à communiquer le moindre renseignement avant d'être pressé de le faire; il demande l'adhésion du Parlement longtemps après qu'ententes et protocoles ont été signés; il préconise une attitude bipartite sans consultation préalable de l'opposition; il évite le plus possible la discussion au pays et les engagements à l'étranger.

Il y a quelques années, feu Gordon Graydon appelait notre attention sur le peu de temps que le Parlement consacre à l'étude des affaires étrangères. On note une légère amélioration à ce chapitre depuis quelque temps, mais c'est loin d'être suffisant. Si compétent que soit le ministre dans son domaine, il n'est pas moins dans l'erreur en la présente circonstance. Cela tient, à mon avis, aux trop longues années pendant lesquelles il a appris à pratiquer les procédés déplorables dont je viens de parler. Je ne le blâme pas de ce que le Parlement n'ait pas été réuni à l'automne, car on ne l'en peut tenir responsable. Mais, tout comme la représentante d'York-Humber (M[lle] Aitken), je lui reproche, ainsi qu'à son ministère, de n'avoir pas jugé nécessaire de mettre les Canadiens au courant d'une mesure d'une aussi grande importance historique. Les communistes se sont révélés plus habiles et plus intelligents que lui. Nous récoltons maintenant les fruits de la méthode selon laquelle nos affaires extérieures sont conduites.

Depuis un mois et demi, les députés se sont fait inonder de lettres, télégrammes et autres communications provenant surtout, quoique non exclusivement, des groupements d'inspiration communiste du pays. Il y avait des années que les communistes n'avaient pas eu une si belle occasion de tromper le public canadien. Une propagande communiste intelligemment conçue a amené le public à penser que la seule question en jeu était le réarmement de l'Allemagne. Considéré seul, indépendamment de tout ce qui s'y rattache, le réarmement de l'Allemagne serait de nature à alarmer à peu près n'importe qui; mais si on le considère dans l'ensemble des affaires internationales, c'est vraiment une question très peu importante.

Depuis la conférence de Londres, il y a quatre mois, et depuis que le représentant du Canada a apposé sa signature à ce protocole, il y a près de trois mois, les Canadiens n'ont reçu aucun véritable renseignement de la part des services de l'État à ce sujet. Aucune déclaration ni aucun document officiels n'ont été remis aux députés. On n'a, même à présent que le Parlement siège, déposé qu'à contre-cœur les pièces à l'appui; on ne les a reproduites dans les *Débats* ou dans les *Procès-verbaux* que sur demande et de façon incomplète. Examinons la résolution à l'étude. J'en cite le texte:

> Qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

A la Chambre des communes anglaises, la motion relative au même sujet était ainsi conçue (je cite):

> Que la Chambre approuve la politique du gouvernement de Sa Majesté à l'égard de l'Europe occidentale, telle que l'exprime l'accord conclu à Londres le 3 octobre 1954 et à Paris le 23 octobre 1954.

A mon sens, la motion dont nous sommes saisis aurait dû contenir une mention de ces conférences. En principe, il va sans dire, elle est parfaite. L'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN exige l'approbation de notre parlement. Contrairement à la Grande-Bretagne, le Canada n'est pas membre de l'Union de l'Europe occidentale. Néanmoins, l'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN est tout simplement la dernière de toute une série de mesures et n'aurait pas fait l'objet d'un examen, sans les autres accords conclus entre l'Allemagne et les nations de l'Europe occidentale. En outre, le Canada était représenté à la conférence de Londres et a participé pleinement aux délibérations. Évidemment, on aurait dû demander au Parlement d'approuver ou de désapprouver la politique du Gouvernement exprimée dans l'accord conclu à Londres. Tout ce qu'on nous demande, c'est d'approuver l'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN. Voilà un exemple de la méthode employée depuis des années pour discréditer ou farder les questions qui intéressent les relations internationales du Canada.



Puis, envisageons les documents qu'on a déposés. Au lieu de mettre entre nos mains un Livre blanc qui aurait compris les délibérations de la conférence de Londres et de la conférence de Paris, au lieu de nous fournir tous les renseignements, que fait-on? Le ministre dépose ce qui est en réalité un supplément spécial à une lettre de l'OTAN qui ne porte pas de date. Elle fournit presque tous les renseignements sur la conférence de Paris, mais omet une question très importante que je mentionnerai dans un instant. Quelques jours plus tard, sur demande, on a déposé une réimpression d'un extrait de la revue *Affaires Extérieures*, censé être un rapport sur l'acte définitif de la conférence de Londres.

Sur demande, on a versé le texte du protocole au compte rendu. Sur demande également, le compte rendu de la conférence de Paris a été reproduit dans les *Procès-verbaux*. Le compte rendu de la conférence de Londres reste simple document parlementaire. Conformément à la coutume britannique, les documents d'une telle importance, notamment à l'égard d'une question de cette nature, auraient dû être réunis dans un Livre blanc et distribués aux membres du Parlement le plus tôt possible au début de la session. Je ne comprends pas la façon d'agir du ministère des Affaires extérieures à l'égard du dépôt de pareils documents, quand on peut recourir à l'autre méthode.

J'ajoute qu'ils ne sont pas complets. Une des premières questions auxquelles j'aurais voulu qu'on réponde à mon arrivée à la Chambre, portait sur l'appoint effectif que l'OTAN exigeait de l'Allemagne. Quels sont les chiffres? Les gens qui m'ont interviewé en ont parlé en chiffres plutôt considérables. Je n'étais pas fixé là-dessus. Je ne disposais pas de renseignements authentiques; nulle part, d'ailleurs, on n'en trouve dans les documents déposés par le ministre. Celui-ci les a révélés hier au cours de son discours. Dans le Livre blanc publié par la Grande-Bretagne au sujet de la conférence de Paris, je trouve un renvoi où l'on mentionne 12 divisions allemandes, 1,350 aéronefs et des navires de guerre.

De même peut-on dire que les documents relatifs à la conférence de Londres et déposés ici ne sont pas complets; ils ne comprennent pas, en effet, le texte des trois déclarations faites par le représentant des

États-Unis, celui de Grande-Bretagne et notre propre ministre des Affaires extérieures. Il me semble qu'il aurait fallu inclure ces trois déclarations dans les documents déposés ici, à notre Chambre des communes.

Ceci dit, je vais permettre au ministre de se détendre. Il tirera partie, je l'espère, de mes propositions en vue d'améliorer la tenue administrative de son ministère. Je n'aurais pas du reste pris le temps de mentionner ces questions à la Chambre, n'eût été la haute importance historique de celle dont nous sommes actuellement saisis. Il faudrait que nous, députés, disposions de tous les renseignement disponibles. En effet, c'est à nous que revient la responsabilité de prendre des décisions et il faut que nous puissions répondre comme il convient à ceux qui nous écrivent, nous télégraphient ou viennent nous voir.

Un mot seulement de ce que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a affirmé hier soir, déclaration que son collègue de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a reprise plus tard afin, peut-être, d'exposer le point de vue d'un autre représentant de cette ville. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a exprimé la crainte que l'Allemagne, participant militairement à l'OTAN et obtenant le droit de réarmer, domine bientôt les conseils de celle-ci. Je ne saurais partager à cet égard l'avis de l'honorable représentant, vu que quatorze pays sont en cause et vu que, de toute évidence, ce sont les États-Unis et le Royaume-Uni qui dominent.

Mon honorable ami a ensuite exposé la nécessité de supprimer les causes de guerre. L'honorable député a tout à fait raison de dire que l'élimination des causes de guerre est un problème de très grande importance. Je me préoccupe de ce problème depuis la fin de la première Grande Guerre et je lui ai consacré plus d'attention qu'à n'importe quelle autre question. Mais l'honorable député a donné à entendre que la pauvreté est une des principales causes de guerre. Je vais citer ses paroles mêmes afin qu'aucun malentendu ne soit possible. Je me reporte donc à la page 416 du hansard du 20 janvier:

> Si le temps nous est donné, je crois que nous pourrons faire disparaître quelques-unes des causes des maux de l'humanité. Nous pouvons changer la situation de telle sorte que les deux tiers de l'humanité qui se couchent affamés tous les soirs puissent se partager un peu des vivres et des bonnes choses que nous pouvons produire.

L'honorable député a raison de dire qu'il faut supprimer l'indigence partout dans le monde. Mais je ne puis admettre, comme il le dit dans sa déclaration, que la misère est une des principales causes de guerre. Cette idée est assez répandue et on entend dire souvent que, si la pauvreté était supprimée, le danger d'une guerre mondiale serait amoindrie. Je ne sais pas dans quelle mesure il le serait mais je conviens qu'il est nécessaire de supprimer la pauvreté partout dans le monde.

Cependant, je doute qu'on puisse fournir des preuves pour démontrer qu'une seule des grandes guerres de l'histoire ait pu être causée par le manque de nourriture. Il faudra du temps pour me convaincre que nous sommes menacés d'une troisième guerre mondiale par suite d'une intervention possible de paysans à demi affamés des déserts de Sibérie ou de gens qui meurent de faim ailleurs dans le monde. La décision à l'égard d'une troisième guerre mondiale ou d'une troisième Grande Guerre reste entre les mains d'un nombre singulièrement faible d'hommes bien nourris qui habitent le Kremlin.

J'ouvre ici une parenthèse. Je crois que la Chambre devrait, un jour ou l'autre, étudier les causes de la guerre. Nous avons abordé cette question il y a deux ans au cours d'un débat mais elle devrait être examinée à fond de façon que nous puissions être mieux renseignés là-dessus. A mon sens, une des principales causes de la guerre est l'anarchie, c'est-à-dire, chez les nations du monde, le désordre qui mène à l'agitation. Chaque nation est souveraine de son plein droit et rend sa propre décision quand il s'agit de déclarer la guerre à son voisin.

Si nous envisageons cette possibilité, une des principales causes de guerre se trouvera supprimée à mon avis. A cet égard, c'est l'OTAN qui a pris jusqu'ici la mesure la plus efficace à cette fin. Les nations groupées par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sont plus rapprochées qu'elles ne l'ont jamais été au cours de l'histoire du monde et sont allées plus loin que jamais vers la solution de ce problème. Elles sont maintenant si intimement liées qu'il n'existe plus la moindre possibilité que l'une ou l'autre d'entre elles déclare la guerre ou commette un acte d'agression contre un autre membre de ce groupe. L'espoir du monde, c'est qu'un régime analogue à celui-là puisse s'étendre davantage. C'est en me plaçant sous cet angle que j'envisage le problème de l'Allemagne. Je n'ai pas concentré mon attention sur le réarmement allemand. Pour moi, cette considération n'est que secondaire. Comme pour d'autres qui ont étudié la question de très près, ce qui m'impressionne le plus c'est le problème que comporte l'entrée de l'Allemagne dans le conseil des nations occidentales.

Qu'un ancien ennemi, un ennemi implacable, soit sur le point de s'unir à nous et de siéger avec nous au sein d'un même conseil,

c'est vraiment un progrès étonnant. L'Allemagne, n'a-t-elle jamais négocié pacifiquement avec les représentants des nations occidentales dans l'intention de collaborer avec eux en vue du maintien de la paix et de la sécurité? Pas de notre temps, sauf peut-être durant la courte existence de la république de Weimar.

Depuis 80 ans, nous n'avons pas eu l'occasion de nous rapprocher de l'Allemagne. De fait, pas depuis Bismark. Pourtant, je ne puis m'empêcher de me rappeler que, plus tôt au cours de notre histoire, les Allemands avaient bonne réputation et étaient même admirés de certains. Qu'on se rappelle la bataille de Waterloo, quand Wellington fut réconforté par l'arrivée des soldats allemands de Blücher.

Je n'ai aucune raison d'aimer les Allemands après les épreuves que j'ai traversées. Je n'ai que du mépris pour les officiers prussiens, les nazis et les arrogants militaristes allemands. Mais je suis loin de supposer que tous les Allemands peuvent être placés dans cette catégorie. Il nous est un peu difficile de rejeter sur les Allemands de moins de 30 ans la responsabilité des atrocités commises durant la guerre.

Nous avons souffert cruellement à cause des Allemands. De fait, existe-t-il une seule famille au Canada qui n'a pas été atteinte? Néanmoins, on peut en dire autant des familles allemandes. Une fois la guerre engagée, il est difficile d'établir une distinction entre les camps ennemis. Je ne veux pas excuser les terribles atrocités commises par les nazis dans leurs camps de concentration et autres endroits de tortures. Je ne veux pas excuser les atrocités commises sur le champ de bataille. Mais, en toute justice, nous devons reconnaître que la nation allemande a souffert elle aussi. Les deux guerres mondiales ont été pour elle une dure leçon.

On a dit de la France qu'elle aurait été, à notre époque, une grande et puissante nation si elle n'avait pas été saignée à blanc durant la première Grande Guerre. Maintes et maintes fois, on a déploré la perte de la fleur de la jeunesse britannique au cours de la première Grande Guerre. En conséquence, n'est-il pas vraisemblable que l'Allemagne, au cours des cinquante prochaines années, ait à déplorer la perte de la fleur de sa jeunesse au cours de la seconde Grande Guerre? Il y a peut-être autant de veuves et d'orphelins en Allemagne que dans n'importe quel autre pays du monde.

Les souffrances n'ont donc pas été le fait d'un seul des deux camps. On pourrait dire que les Allemands sont allés au devant des coups. Mais nous savons que, sous notre propre régime démocratique de gouvernement, des décisions sont prises qui ne sont pas acceptées de tous; pourtant, il nous faut nous conformer à ces décisions. Les chefs nazis de l'Allemagne ont pris des décisions qui ont entraîné, pour l'ensemble de la population allemande, de lourdes pertes et de graves conséquences.

Pour ces raisons, je ne suis pas tout à fait sûr que nous assisterons à une renaissance du militarisme allemand, comme certaines gens le craignent. La réaction contre le militarisme allemand pourra durer encore longtemps. Mais, même si le militarisme allemand renaît, j'estime que la surveillance actuelle se révélera efficace. Je ne me propose pas de parler de nouveau des restrictions car la question a déjà été traitée. A cet égard, je suis d'accord avec les déclarations qu'ont formulées les honorables députés de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Voilà la situation. En lisant l'histoire, nous constatons qu'il y a eu de longues périodes d'antagonisme entre les nations. La rivalité entre la Grande-Bretagne et la France a duré 300 ans et celle qui mettait aux prises le Canada et les États-Unis a duré très longtemps. Il n'y a pas si longtemps que les sentiments d'antagonisme et de crainte entre le Canada et les États-Unis se sont dissipés. Nous connaissons la rivalité qui existe entre la France et l'Allemagne depuis 1870. Quelle est la situation maintenant? La présente mesure constitue certes l'un des plus grands pas jamais accomplis dans l'histoire du monde. La France et l'Allemagne, ennemies acharnées et mortelles au cours de leur histoire, ont maintenant convenu de s'entendre. Voilà une décision que nous ne pouvions prévoir, à laquelle nous ne pouvions nous attendre.

Mais ce n'est pas tout. Les États-Unis, sur lesquels nous avions fondé nos espoirs au cours de la période difficile des années 1920 et 1930, au cours desquelles la société des nations a été créée et a ensuite été aux prises avec des difficultés, ont modifié leur politique traditionnelle en ce qui concerne les engagements internationaux. Un des motifs pour lesquels j'ai proposé au ministre de faire publier le discours de M. Dulles, lors de la conférence de Londres, en appendice à nos délibérations, était la phrase suivante, qui a retenu mon attention:

> Le traité de l'Atlantique-Nord constituait un engagement sans précédent pour les États-Unis,—car les États-Unis n'ont jamais eu l'habitude de contracter une alliance d'aussi grande portée avec d'autres pays. C'était diamétralement opposé aux programmes que nous avons appliqués pendant plus de cent ans.

Nous vivons à une époque où les États-Unis ont modifié leur ligne de conduite, prennent une part active dans les affaires

internationales, envoient leurs troupes outremer et collaborent étroitement avec nous depuis leur entrée dans la seconde Grande Guerre. Examinons ensuite la décision courageuse de la Grande-Bretagne, comme l'a qualifiée l'autre jour le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). L'histoire nous apprend que la Grande-Bretagne avait pris l'attitude de ne pas s'engager à maintenir des troupes sur le continent européen d'une façon plus ou moins permanente, mais voyez ce qui se produit maintenant. A mon avis, la plus grande et la plus importante décision de la conférence de Londres fut l'offre de sir Anthony Eden, qui a proposé de maintenir les troupes britanniques sur le continent et de ne pas les en retirer à moins que des circonstances imprévues ou fort difficiles ne surgissent. Dans sa déclaration à la conférence, sir Anthony Eden a dit:

Mes collègues comprendront que ce que je viens d'annoncer...

C'est-à-dire que les troupes britanniques resteraient en Europe.

...constitue pour nous une très importante décision. Comme vous le savez tous, notre histoire est avant tout celle d'un pays insulaire. Nous sommes encore un peuple insulaire par la pensée et par la tradition, peu importe les dispositions que nous puissions être appelés à prendre en raison des armes et de la stratégie modernes. Ce n'est pas sans mûre réflection que le gouvernement que je représente ici a décidé de permettre la déclaration que je viens de vous faire cet après-midi.

C'est là une direction des plus éclairées. J'espérais que le Canada ferait, en ce qui concerne ses propres troupes en Europe, une déclaration aussi catégorique que l'engagement pris par la Grande-Bretagne et la déclaration faite par M. Dulles. J'espère que nous ne continuerons pas moins d'appuyer fermement la Grande-Bretagne et les États-Unis en ce qui concerne ces importants engagements outre-mer. A mon avis, cela relègue dans l'ombre ce qu'on appelle le réarmement de l'Allemagne. Nous voyons ici les principales nations démocratiques, plus étroitement liées que jamais au cours de leur histoire, modifier la ligne de conduite qu'elles avaient adoptée pendant des siècles à l'égard de leurs relations avec les pays étrangers; nous voyons les États-Unis faire volte-face à la ligne de conduite suivie depuis plus de cent ans, nous voyons la Grande-Bretagne modifier la ligne de conduite qu'elle avait maintenue pendant toute son histoire des temps modernes. Ces deux pays se sont joints à nous et à d'autres nations pour former ce puissant organisme qu'est l'OTAN.

En acceptant l'Allemagne au sein de cet organisme dans ces conditions, en oubliant certaines blessures passées, en nous efforçant de tendre une main amicale à l'Allemagne et en attendant d'elle son amitié en retour, nous faisons un très grand pas dans le domaine des relations internationales. C'est pourquoi, comme je l'ai dit au début de mes remarques, j'ai l'intention d'appuyer la motion dont nous sommes saisis, bien que je l'appuie avec quelques petites réserves. J'allais dire sans aucune réserve, mais celles que je pose sont d'ordre tout à fait secondaire car, à mon avis, c'est une des plus importantes décisions dans l'histoire du monde depuis la création de l'OTAN. Je me souviens des paroles de sir Winston Churchill dans son histoire de la seconde Grande Guerre. Vous vous en souvenez sans doute aussi: Résolus dans la guerre, défiants dans la défaite, magnanimes dans la victoire et généreux dans la paix.

Nous entrons dans une période où nous pouvons faire preuve de magnanimité envers l'Allemagne et l'accueillir généreusement au sein des nations de l'OTAN.

**M. Ray Thomas (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, comme la plupart des préopinants qui ont participé à la discussion, je voudrais m'arrêter surtout aux aspects militaires de ces accords et principalement au problème du réarmement de l'Allemagne, car c'est sans doute là la partie des accords qui a suscité le plus d'inquiétude et d'appréhension chez beaucoup de Canadiens.

Depuis que nous avons su que la Chambre serait saisie de la question, j'ai reçu des douzaines de lettres et de cartes, non seulement de mes commettants mais d'habitants de toutes les régions du Canada, qui s'élèvent contre l'approbation de ces accords. Je sais que bon nombre de ces lettres et cartes m'ont été adressées par des communistes et des sympathisants communistes; cependant, bon nombre d'entre elles, et peut-être la majorité, sont venues de bons citoyens honnêtes et sincères, qui se préoccupent grandement des résultats de ces accords.

Je partage leur inquiétude. Je suis grandement préoccupé par ce qui pourrait survenir par suite du réarmement de l'Allemagne. Ma mémoire n'est pas défaillante au point de me faire oublier les cinq années que j'ai passées à combattre ces mêmes Allemands. Je n'ai pas oublié les bons amis que j'ai perdus au cours de cette guerre, ni les cris des hommes qui ont été blessés, les cris des mourants ou de ceux qui étaient en train de se noyer. Je n'ai pas oublié le sifflement des balles et des bombes allemandes. Je me souviens encore très bien du sillage blanc de leurs torpilles et du bruit sourd qu'elles faisaient en frappant les navires marchands. Mais par-dessus tout, je me souviens des heures que j'ai passées, les mains ensanglantées, à fouiller les ruines, à Londres, afin d'en sortir les survi-

vants civils enterrés sous les décombres. Je me souviens, par exemple, d'un bateau de sauvetage qui avait chaviré et flottait sur l'eau, criblé de balles de mitrailleuses. On n'oublie pas facilement pareils événements. Lorsqu'on a connu deux fois ces épreuves en l'espace d'une vie, on a deux fois plus de mal à les oublier.

Je ne sais pas trop jusqu'à quel point il faut faire confiance à l'Allemagne. Je ne saurais dire jusqu'à quel point nous pouvons faire confiance à ses chefs. Il convient cependant de se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps presque tous les pays signataires de l'accord de Paris ont été, à un moment donné, des pays agresseurs. Cela est vrai de la Grande-Bretagne, de la France et de tous les pays en cause. Petit à petit ces nations ont renoncé à l'idée de se servir de l'agression pour atteindre le rang de puissance mondiale. Peu à peu, elles se sont montrées de plus en plus disposées à collaborer avec les autres nations du monde. J'espère que les événements prouveront que l'Allemagne a atteint ce stade et se trouve prête à collaborer entièrement avec les autres nations occidentales.

Je le répète, je ne sais pas trop dans quelle mesure nous pouvons faire confiance à l'Allemagne. Toutefois, nous ne pouvons faire confiance aux communistes. Depuis des années, leurs chefs nous disent que leur objectif final est la domination mondiale et que rien d'autre ne les satisfera. Ils ont même exposé les voies et moyens dont ils entendent user à cette fin, comme le consignait hier au compte rendu l'honorable député de Peace-River (M. Low). N'oublions pas également que l'Allemagne a été scindée en deux. Une des deux moitiés de ce pays est déjà armée et prête à participer à tout assaut contre les nations occidentales. Si nous ne pouvons faire confiance à l'Allemagne de l'Ouest, nous ne pouvons faire confiance davantage à l'Allemagne de l'Est et voilà que celle-ci, armée et prête à intervenir, fait déjà partie du camp adverse. Elle est talonnée par les forces communistes postées en Allemagne de l'Est.

Nous avons les sauvegardes énoncées à l'accord. J'ignore si elles sont ou non suffisantes. Après avoir lu les protocoles et écouté le discours que le ministre a prononcé hier, j'ai vu se dissiper bon nombre des craintes que j'avais entretenues jusque-là. Je suis frappé par la garantie offerte par l'Allemagne de l'Ouest, l'empêchant de recourir aux armes pour réaliser l'unité de l'Allemagne ou pour agrandir son territoire.

Hier, les honorables représentants de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ont voulu se renseigner au sujet de la fabrication d'armes en dehors de l'Allemagne. Ils ont appelé l'attention du ministre sur l'usine aéronautique qu'une société allemande est en train d'établir en Espagne. Je crois que cette question a été passablement bien réglée. En effet, le paragraphe 7 du IV[e] protocole a trait à l'établissement d'un organisme chargé de faire enquête sur l'importation d'armes et les quantités d'armes emmagasinées dans l'Allemagne de l'Ouest. Je ne puis voir comment un pays pourrait réarmer, maintenir ses armements ou importer des armes à l'insu de cet organisme.

Il faudrait aussi noter que l'article 10 du protocole prévoit les contrôles nécessaires quant à l'emploi des engins atomiques. Je ne veux pas donner lecture de ce protocole: il est trop long et je me rends compte qu'il est près de six heures.

Les lettres que j'ai reçues sont opposées au réarmement de l'Allemagne; on croit en effet que cela peut porter préjudice à la réunification de l'Allemagne libre. Je ne le crois pas, pour ma part, la Russie, de toutes façons, allant se refuser à toute unification qui ne sert pas ses fins. La Russie ne permettra pas d'élections libres d'ici un certain temps au moins, sachant qu'il lui serait impossible d'y trouver une majorité. Les Russes savent que la victoire est impossible pour eux en Allemagne de l'Ouest, le résultat des élections qui y ont déjà eu lieu ayant clairement démontré que la population de ces régions n'avait nulle intention d'embrasser le communisme. Si on se rappelle que l'Allemagne occidentale contient la plus grande partie de la population de ce pays, on se rendra compte qu'il est d'autant plus douteux que les Russes consentent d'ici peu à des élections libres.

Ils savent en outre qu'ils sont absolument incapables de gagner des élections libres en Allemagne de l'Est, malgré le lavage de cerveau et la propagande qu'ils y ont introduits. Il faut dire d'abord que l'Allemagne de l'Est est surtout catholique et qu'on sait que les catholiques sont un des plus forts parmi les groupes opposés au communisme. Quelle garantie avons-nous qu'il y aura jamais des élections libres en Allemagne, les Russes les refusant à leur propre population dans l'Union soviétique? Comment peut-on s'attendre qu'ils tiennent des élections libres dans un protectorat, élections qui, peut-être, leur feraient perdre le pouvoir dans ce secteur du pays?

J'étais content cet après-midi d'entendre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) nous donner une idée de la collaboration apportée par l'Union soviétique cette année aux délibérations des Nations Unies. Il m'a été donné l'année dernière à

l'assemblée des Nations Unies de constater combien les Russes étaient peu disposés à collaborer à ce moment-là à la recherche d'une formule quelconque de réduction des armements et de paix.

Nombre de ceux qui s'opposent à ces accords le font parce qu'ils sont d'avis que nous allons nous mettre les communistes à dos. Ils semblent croire qu'en nous désistant nous tomberons en grâce, et que, vu la puissance toujours croissante de l'Union soviétique, nous devrions nous affaiblir. Il croient probablement que si nous nous faisons faibles et chétifs, les communistes auront pitié de nous, comme nous aurions pitié d'un toutou.

Ne nous illusionnons pas. Leurs dispositions ne connaissent aucune pitié. Plus ils deviennent forts, plus nous nous affaiblissons, moins nous avons de chances de jamais réaliser la paix sur terre, sauf à leurs conditions. Vu le danger d'une troisième guerre mondiale, qui entraînerait la fin de la civilisation, certains voudraient nous voir ramper devant l'agresseur communiste et subir l'esclavage sans chercher à nous protéger.

Je ne crois pas que la course aux armements soit la seule solution. Je suis d'accord avec les députés qui ont dit que nous devrions poursuivre sans relâche nos efforts dans le sens de négociations pacifiques. Et aussi avec ceux qui estiment que nous devrions envoyer plus de vêtements, de denrées alimentaires et d'autres produits aux pays dépourvus. Parce que, si nous avions fait preuve, il y a quelques années, à l'endroit de ces peuples moins avancés, de cet esprit de charité chrétienne dont nous nous vantons maintenant, ils n'accepteraient pas le communisme à l'heure actuelle. Si nous avions fait preuve d'un peu de respect, d'un peu de charité envers les Chinois au cours des années 30, nous n'aurions pas eu, durant les quelques dernières années, à envoyer des hommes en Corée pour les combattre et pour y monter la garde en vue de se protéger contre les Chinois. Mais ces erreurs ont été commises et, dans une certaine mesure du moins, c'est à cause d'elles qu'il nous faut soutenir actuellement une course effrénée aux armements.

Comme d'autres honorables députés qui ont pris part au débat, je reconnais que ces ententes, ainsi que le réarmement de l'Allemagne, peuvent nous placer dans une situation beaucoup plus avantageuse pour négocier car la puissance et la force représentent le seul langage que les communistes comprennent. Si nous pouvons ajouter 1,350 avions de combat et 500,000 hommes, de même que d'autres armes, à nos effectifs, notre situation, à la table de conférence, en sera grandement renforcée.

Nous reconnaissons qu'il existe un risque certain mais il faut aussi nous rappeler qu'une occupation continue de l'Allemagne de l'Ouest ne pourrait avoir pour effet que de nous aliéner la population et de la jeter directement dans les bras des communistes. Personne n'aime à rencontrer, dans les rues de sa ville, les membres des forces armées d'une nation étrangère patrouillant les rues et vivant à même le pays. On n'aime pas cela. Les gens aiment à avoir l'impression qu'ils sont libres. Il vaut beaucoup mieux pour nous fournir aux Allemands l'occasion de faire preuve de bonne volonté à notre égard et de démontrer qu'ils sont disposés à collaborer avec nous, que de nous les aliéner au point qu'il nous devienne impossible de vivre en paix avec eux.

Aucune autre solution que le réarmement de l'Allemagne ne s'offre à nous, à mon avis. Si jamais une guerre réelle éclatait entre les communistes et nous, je préférerais que la puissance combattante de l'Allemagne fût notre alliée plutôt que notre ennemie. Autant vaut dire en toute franchise que ma décision d'appuyer la motion a été dans une certaine mesure influencée par le fait que les engagements du Canada ne s'en trouveront aucunement augmentés. Mais il sera possible aux Allemands de participer à leur propre défense si les hordes russes traversent jamais leur frontière. N'oublions pas non plus que, si l'Allemagne reste sans armes, le Canada s'est engagé à la protéger contre l'invasion. Même si cela comportait de nouveaux engagements, je me croirais justifié d'appuyer la motion.

Je pense que tous les Canadiens bien au courant des faits accorderaient leur adhésion, car ce dont nous avons besoin maintenant, à la lumière de tous ces faits, c'est d'une grande détermination; nous devons démontrer que nous sommes disposés à appuyer cette détermination par des actes courageux. Je pense aussi que ceux qui estiment qu'il n'y a pas de guerre en ce moment, devraient prendre connaissance de l'article de David Lawrence, dans la livraison du 21 janvier de *U.S. News and World Report*. Je n'en donnerai pas lecture, mais je la conseille à tous les députés qui croient que nous vivons en période de paix. Il y parle des conflits de frontière en Indochine, des bombardements sur la Chine nationaliste, de l'invasion de certaines îles nationalistes sur le littoral de la Chine et ainsi de suite. Cet article démontre très clairement qu'en dépit de la propagande pacifique des communistes, il se commet chaque jour un acte d'agression quelque part dans le monde. Il nous faut donc nous armer pour nous en défendre, si déplaisant que cela puisse nous paraître.

J'appuie la motion, non pas parce que je veux la guerre. Je n'en veux pas. Je déteste la guerre, mais je hais encore plus l'esclavage.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, avant d'aborder la partie principale de mon discours, je voudrais m'arrêter quelques instants à une remarque que l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy) a faite au cours de son exposé, que j'ai trouvé bon par ailleurs; il s'est déclaré opposé à la proposition dont la Chambre est saisie en ce moment, affirmant que la population canadienne n'était pas très enthousiaste à ce sujet. Quand je l'ai entendu s'exprimer ainsi, je n'ai pas pu m'empêcher de me rappeler l'anecdote relative à un agent de publicité américain à qui on avait confié une importante campagne de réclame au Canada. Après avoir passé environ un an au pays il a abandonné la partie, dégoûté, déclarant qu'il n'avait pu convaincre les Canadiens de se croire "les meilleurs au monde" ou "les plus importants au monde". Il a ajouté que la déclaration la plus enthousiaste qu'il avait pu obtenir des Canadiens était "pas trop mauvais". A mon avis, c'est précisément ce que les Canadiens diront de la proposition dont la Chambre est saisie ce soir,—"pas trop mauvaise".

On me pardonnera, j'en suis sûr, monsieur l'Orateur, une remarque d'ordre personnel qui n'a rien à voir à la question dont nous sommes saisis. Je tiens à dire qu'il me fait grand plaisir d'appuyer personnellement mon plus vieil ami à la Chambre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je regrette que le deuxième de mes plus anciens amis à la Chambre, le chef de l'opposition (M. Drew), soit absent. Bien que je ne sois pas toujours du même avis que lui, je regrette beaucoup qu'il ne soit pas ici pour fournir son apport personnel à cette discussion, car je pense que c'est la question la plus importante sur laquelle le parlement du Canada ait été appelé à se prononcer depuis de nombreuses années.

Nous avons entendu beaucoup d'arguments pour et contre la proposition. Ceux qui sont au courant des faits doivent savoir que les Canadiens sont fort préoccupés par cette question; ils se demandent quelle devrait être l'attitude de la nation canadienne et du parlement canadien, qui est le serviteur de la nation.



J'avoue franchement que j'ai profondément réfléchi à la question en ces derniers mois. Afin de m'en faire une meilleure idée personnelle, je suis allé à Londres il y a quelques semaines. Je suis arrivé à Londres le 1er septembre. J'y ai vu tout d'abord ces grandes affiches dont le baron conservateur, lord Beaverbrook, avait tapissé la ville: "Ne réarmons pas l'Allemagne".

Étant donné que je me rendais au quartier général de l'OTAN, afin de discuter certaines questions d'ordre militaire et des problèmes d'ordre politique relatifs à l'OTAN, pour mettre de l'ordre dans mes idées, j'ai décidé que je ne pourrais mieux faire que de visiter de nouveau les anciens champs de bataille de la première Grande Guerre, ce que je n'avais pu faire depuis 1918. J'ai eu l'occasion de me rendre de Londres à Paris, puis de me faire conduire aux anciens champs de bataille des Flandres, à la Crête de Vimy et sur les bords de la Somme. Et, monsieur l'Orateur, par une de ces coïncidences incroyables qui surviennent parfois, j'ai passé la nuit à Arras, au pied de la Crête de Vimy, dans un ancien hôtel qui me semblait familier. En vérifiant, le lendemain matin, j'ai constaté que c'était le poste même d'évacuation des blessés où j'avais été transporté le 2 septembre 1918, portant une croix bleue sur le front, ce qui signifie, me dit-on, que le cas est sans espoir. Quoi qu'il en soit, me voici, après combien d'années, je ne saurais le dire car je ne suis pas fort en calcul. Cependant, il y a très longtemps de cela et je porte encore dans ma carcasse, si je puis dire, de petits éclats du bon acier allemand qui s'est abattu sur nous le 2 septembre 1918. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se plaint de sa voix. Quand les gens me disent parfois que j'ai la voix rauque, je leur réponds que j'ai la langue en quelque sorte bordée d'éclats d'acier allemand qui s'y sont logés il y a 37 ans.

J'ignore quels sentiments d'autres éprouvent, mais je puis exprimer ceux que je ressens en approchant, la nuit, de ce magnifique monument qui fait tant honneur à la nation canadienne, au moment où la lune de septembre projette ses rayons sur les deux pylônes qui s'élancent vers le ciel. Il m'a semblé voir les bras d'une femme en deuil qui implore le ciel et s'écrie: "Combien de temps, Seigneur, combien de temps!" Puis, à la lumière du jour, on voit cet immense champ de bataille; on peut lire, au pied de ce monument, les noms de 11,000 Canadiens dont les corps n'ont jamais été retrouvés, de 11,000 des 60,000 Canadiens qui ont sacrifié leur vie au cours de la première Grande

Guerre; en jetant ensuite un coup d'œil ici et là, on aperçoit aussi les noms d'un grand nombre de soldats britanniques, de soldats français et de soldats de colonies de la France. Enfin, monsieur l'Orateur, quand on se rend jusqu'à l'immense cimetière allemand où les dépouilles d'Allemands deux fois plus nombreux que les autres reposent sous des croix de bois peint et quand on vérifie les chiffres, on constate que 44,037 soldats allemands sont enterrés là. On contemple les deux monuments de pierre érigés par des régiments allemands entre les deux grandes guerres et on aperçoit, en se rapprochant d'un de ces deux monuments, qu'il a été criblé de balles de mitrailleuses par les Allemands eux-mêmes durant la seconde Grande-Guerre.

On comprend immédiatement que le réarmement de l'Allemagne est un problème vraiment grave. Cependant, quand on s'éloigne de la crête de Vimy par les merveilleuses routes nationales que Napoléon a construites, je crois,—il se peut qu'elles aient été d'abord aménagées par les Romains et reconstruites ensuite par Napoléon,—on constate que les jeunes gens qui y travaillent vous saluent de la main, en apercevant l'enseigne du Canada sur votre voiture et crient "Vive le Canada!" Cela vous réconforte. Cela vous émeut quelque peu et vous songez que probablement ce sont les fils ou les petits-fils des Français de la génération que vous avez connue.

Puis, monsieur l'Orateur, poursuivant votre route vers Paris, vous passez par Bapaume. A la place principale, que tant d'entre nous ont connue lors de la bataille de la Somme durant la première guerre mondiale, vous apercevez cette statue très frappante d'un personnage couché. Si vous lisez l'inscription qui figure au bas de la statue, vous constatez qu'il s'agit du maire de la ville de Bapaume, tué au cours de la seconde guerre mondiale pour n'avoir pas fait cesser la résistance des civils à l'occupation allemande. Puis votre guide, ancien membre de notre parti libéral et du Parlement, qui est fort en histoire, vous dit que, lors de la première guerre mondiale, les Allemands ont aussi tué le maire de Bapaume. Il n'est pas nécessaire qu'on nous rappelle, même si on l'a déjà dit, que le problème allemand est vraiment très délicat.

Je veux ce soir, monsieur l'Orateur, essayer de démolir, dans les termes les plus clairs, une des plus grandes faussetés que l'on colporte parfois. J'avoue que je suis épouvanté quand des gens m'écrivent, par exemple: "N'ayez plus jamais confiance aux Allemands", ou bien: "Pas de canons pour les Huns". J'ai peur quand j'entends des gens parler comme si toute la race allemande était incurablement mauvaise dans son sang et dans sa descendance. J'ignore ce que pensent les députés; mais plus je m'arrête à penser à cette théorie, plus je trouve qu'elle est tout simplement de l'hitlérisme à l'envers. C'est tout simplement la forme la plus pernicieuse de racisme, tout comme était méprisable et odieuse la doctrine d'Hitler, qui voulait convaincre le peuple allemand qu'il appartenait à la race dominante, que les Allemands étaient des créatures supérieures et que les autres habitants du globe appartenaient aux espèces inférieures. Il me semble tout aussi pernicieux aujourd'hui de prétendre que tous les Allemands sont d'une méchanceté incurable et qu'il ne faudrait jamais permettre au peuple allemand de se relever.

A mon avis, il y a une autre raison plus immédiate pour la Chambre de rejeter cette doctrine. Dans quelle situation serions-nous vis-à-vis de notre famille royale bien-aimée, si nous allions prétendre que tous les Allemands sont incurablement mauvais,—par exemple, les Mountbatten? Et que dire de notre excellent ami le président Eisenhower, des États-Unis, ou du général Gruenther, le grand militaire qui est à la tête de notre coalition de l'OTAN? Et, plus près de nous encore, dans quelle situation serions-nous vis-à-vis des excellents généraux canadiens qui ont servi dans les deux guerres mondiales (l'un vient de ma province) et qui portent des noms allemands? Et que dirions-nous des braves gens du comté de Waterloo ou des personnes d'origine allemande qui nous ont fidèlement servi au sein de notre Parlement et de tous les Parlements précédents depuis et avant la fédération.

Le problème qui nous préoccupe n'est pas celui des mauvais Allemands en tant qu'individus. Nous étudions le problème de l'Allemagne en tant que grande puissance nationale, qui est peut-être parfois difficile, parce que ce pays est arrivé trop tard sur la scène de l'Histoire. Sur la scène de la politique d'hégémonie et de l'Histoire ce pays est apparu plus tard que certains autres, mais j'estime que la théorie voulant que l'Allemagne en tant que puisance soit essentiellement maligne et fautrice de guerre, n'est guère confirmée par l'Histoire.

J'ai ici l'exemplaire original du "Times" de Londres qui donne le compte rendu de la bataille de Waterloo en 1815. En tant que journaliste honnête, je dois avouer que ces quatre pages du "Times" publié en 1815 contiennent beaucoup plus de nouvelles que n'en donnent nos journaux actuels de 96 pages.

Je vois, dans l'article principal qui, d'ailleurs, ne s'étale pas en première page, celle-ci étant entièrement remplie d'annonces, que

le duc de Wellington, dans son rapport de la bataille de Waterloo, déclare qu'elle repose entièrement sur l'attaque des Prussiens. Il précise que, sans les Prussiens en plus des Anglais, Napoléon n'aurait jamais été renversé et que l'Histoire de notre temps aurait été, sans le moindre doute, bien différente.

Quand j'entends des gens dire que les Allemands sont d'une méchanceté incurable, qu'ils n'inspirent plus aucun espoir et qu'il ne faudrait jamais faire confiance à un Allemand en lui plaçant entre les mains une arme plus puissante qu'un pistolet jouet ou un pistolet à l'eau, je me demande si ces personnes sont censées devant la perspective de l'histoire. J'ai sous les yeux un extrait d'un ouvrage écrit par le professeur Quincy Wright, de l'Université de Chicago. C'est une longue étude de la guerre, en deux volumes, portant sur la période comprise entre 1480 et 1941, soit à peu près entre l'époque de la découverte de l'Amérique et la seconde guerre mondiale.

Un examen des résultats m'indique que l'Allemagne est presque à la fin de la liste pour le nombre de guerres qu'elle a livrées. Pour être précis, je constate que l'Allemagne est la quatrième avant-dernière de toutes les puissances. Je vous laisserai deviner, monsieur l'Orateur, à vous ou à tout autre membre de la Chambre, les noms des deux nations qui sont en tête de la liste pour le nombre de guerres qu'elles ont livrées, car 99 p. 100 des députés sont des descendants de l'une ou de l'autre. La première est la Grande-Bretagne avec 78 guerres et la deuxième, la France, qui la suit de très près avec 71 guerres. L'Allemagne est comparativement un fretin et occupe une place peu importante, à la lumière de l'histoire, en ce qui concerne les guerres qu'elle a livrées.

L'auteur de cet ouvrage est un Américain très modeste. Il semble beaucoup se réjouir de ce que, pendant 150 ans, les États-Unis d'Amérique n'aient été engagés que dans 13 guerres; mais il ajoute une de ces petites étoiles, qu'on appelle astérisques, et il inscrit une remarque indiquant que ce chiffre ne comprend pas 110 expéditions contre les Indiens.

Le véritable problème qui se pose à notre génération et que la Chambre doit maintenant examiner concerne les conditions auxquelles l'Allemagne doit regagner sa liberté d'action dans la famille des nations. Je n'ai jamais, même aux pires périodes de fanatisme de la guerre, partagé l'opinion qu'il nous était possible de subjuguer l'Allemagne à demeure par la force. Nous avons déjà fait une tentative en ce sens et nous avons eu Hitler. Il ne nous sera jamais possible de subjuguer l'Allemagne par la force à perpétuité. Parler de garder l'Allemagne désarmée pour toujours, revient tout simplement à dire qu'on estime nécessaire de priver à jamais l'Allemagne de son autonomie.

J'ai approfondi les déclarations du parti social-démocrate en Allemagne, parti que je respecte grandement; toutes, à ma connaissance, laissent entendre très clairement qu'une fois le pays unifié et redevenu autonome, on y décidera, dans l'intérêt de l'Allemagne, dans quelle mesure il y a lieu de la réarmer.

A mon avis, il nous incombe de décider à quelles conditions on accordera à l'Allemagne le droit à l'autonomie et au réarmement limité.

Je reconnais volontiers que, si le cours de l'histoire avait été différent, que si à la fin de la guerre, nous avions en premier lieu obtenu que l'Allemagne soit unifiée, paisible et disposée à se comporter comme une Suisse plus grande, que si l'Europe, unifiée et pacifiée, y compris tous les pays situés à l'ouest de la Russie, avait été prête à se comporter comme une Suisse plus grande encore, tout aurait été plus agréable pour tous les intéressés. On ne peut modifier le passé. Nous sommes au temps du présent et ce n'est pas non plus une situation imaginaire.

J'ai dit, au début de mon discours, que j'avais eu le grand privilège de visiter le quartier-génénral de l'OTAN, au moment où sir Anthony Eden, accomplissant son œuvre de paix, s'efforçait de sauver ce qu'il y avait moyen de sauver de la CED, ce magnifique projet qui aurait pu avoir un tel sens historique, cette aventure pleine de foi,—pleine de foi dans tout le sens du mot parce qu'elle reposait sur la foi. Nous faisions alors face à une situation tragique. Cependant, j'ai vu sir Anthony Eden, assis aux côtés du premier ministre Mendès-France. Je ne sais pas de quoi ils parlaient car je ne les ai vus que de loin, mais je crois que c'était un des moments où l'histoire se fait.

Cet après-midi-là, j'ai vu en première page de tous les journaux de Paris la photo étudiée de John Foster Dulles et du chancelier Adenauer, prise à une réunion tenue en Allemagne. Je pense que les Français ne sont pas très lents à comprendre. Tous les Français savaient parfaitement, je pense, devant quelle alternative se trouvait alors la communauté occidentale. Il s'agissait de s'allier, de cimenter l'unité occidentale, de se solidariser et de conclure les meilleurs arrangements possibles; autrement, aussi certain que nous sommes ici aujourd'hui, nous nous serions trouvés en face d'une alliance purement bilatérale entre les États-Unis et l'Allemagne. Si cela s'était produit, nous nous serions bientôt trouvés, je crois, en face de la

proposition qui préoccupait le général de Gaulle, soit une contre-alliance entre la France et l'Union soviétique; nous aurions alors été plus engagés dans la voie d'une troisième guerre mondiale que nous ne le sommes aujourd'hui.

Je me demande parfois quel est celui qui passera à l'histoire comme le plus grand artisan de la paix que notre pays ait produit. Ce sera peut-être notre actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). L'histoire fera un très grand éloge de lui et de tous ceux qui étaient membres du Gouvernement et du Parlement au moment où il a fallu prendre cette décision. Si la décision donne d'heureux résultats, l'histoire dira que nous avons été très sages. Toutefois, si la décision tourne mal, l'histoire dira que nous avons été mal avisés. Malheureusement, aucun d'entre nous n'a la faculté surnaturelle de scruter l'avenir avec exactitude. Nous devons nous contenter de faire de notre mieux en utilisant l'intelligence que Dieu nous a donnée.

Je tire une grande leçon de notre propre histoire nord-américaine. Si vous vous rendez dans la ville de Deseronto, dans le comté d'Hastings, vous ne trouverez sur la place publique aucun monument à la mémoire du plus grand homme que cette ville ait jamais vu naître. Cependant, depuis un grand nombre d'années, j'étudie en amateur l'histoire indienne de l'Amérique du Nord. A mon avis, un homme, né dans la ville de Deseronto, fut le plus grand pacificateur et l'homme d'État le plus pratique que le monde ait produit.

Si vous voulez bien feuilleter les volumes poussiéreux de l'institut Smithsonian, à Washington, ou encore les annales conservées dans les archives à Albany (New-York), vous y trouverez l'histoire de ce grand pacificateur indien, du nom de Deganawida, qui a consacré douze années de sa vie à réaliser l'union entre les membres de la première confédération des cinq nations indiennes. Il s'agit des cinq tribus hostiles qui, pendant des siècles, furent tout aussi cruelles et guerrières que les grandes puissances de notre siècle.

Les efforts qu'il avait déployés, à la manière d'un grand homme d'État, furent couronnés de succès et les représentants de ces cinq nations indiennes, qui avaient été des ennemies acharnées, se sont réunis, mais personne n'a prononcé un seul mot pendant six jours complets. Je crois parfois que les Nations Unies auraient eu plus de succès si on avait attendu un peu plus avant de se lancer dans des discussions hostiles et belliqueuses comme on l'a si souvent fait depuis dix ans.

On a plus tard étendu les cadres de la confédération des cinq nations indiennes de façon à inclure un sixième groupe, et cette confédération des six nations indiennes a gardé une paix absolue en bannissant l'anarchie et le désordre complet qui avaient caractérisé les relations entre les anciens ennemis pendant plusieurs siècles.

A mon avis, monsieur l'Orateur, j'estime que ce que la confédération des six nations indiennes de l'Amérique du Nord a pu réaliser il y a des centaines d'années devrait aussi nous être possible à notre époque. S'il y a un point de notre histoire canadienne dont nous avons raison d'être fiers,—mais parfois je pense que nous ne devrions pas trop nous en vanter parce que ni l'un ni l'autre des éléments de notre nation n'a recherché cette destinée,—c'est de pouvoir dire que les descendants de deux grands pays européens, qui ont été des ennemis acharnés pendant des centaines d'années et qui se sont livré une série de guerres s'étendant sur un siècle entier,—vivent maintenant en parfaite harmonie. Notre plus grande réalisation, c'est que nous avons permis aux descendants de deux races, de deux cultures et parlant deux langues différentes de vivre côte à côte dans notre grand pays et de travailler de concert à faire de notre pays un Canada uni, qui jouit de l'admiration de toutes les nations de la terre.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que les Français et les Anglais ont quelques chose de particulier ou qu'il y a quelque chose d'unique dans leurs qualités respectives. J'estime cependant que ce qui a permis aux gens d'origine française ou anglaise de vivre ensemble pourrait aussi permettre de réaliser l'harmonie entre toutes les nations de l'alliance occidentale qui ont été alliées dans les guerres passées. Je crois également que cette façon de procéder et d'envisager les choses nous gagnera des amis sincères et des appuis précieux parmi le peuple allemand.

Si vous me permettez de racontrer un fait d'ordre personnel, monsieur l'Orateur, je vous dirai qu'un de mes frères s'est rendu aux États-Unis après la première Grande Guerre. Il avait entendu dire que les membres d'une branche de notre famille était venue d'Irlande et qu'une autre branche s'était rendue au Kentucky au lieu de venir au Canada. Lorsqu'il se mit à la recherche de nos parents, il a constaté, à regret, qu'ils avaient été les plus querelleurs et ceux qui transgressaient le plus la loi dans tout l'État du Kentucky, si l'on peut dire. Lorsqu'il se renseigna sur leur brève histoire, il constata qu'à un moment opportun de leur évolution historique un homme sage avait découvert le moyen de transformer ces transgresseurs de la loi, ces

batailleurs, en citoyens respectueux de la loi. Sa formule était très simple: il en faisait des policiers.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il n'y a rien, dans la nature du peuple allemand ni dans la nature de l'Allemagne en tant que nation, qui nous porte à croire que l'Allemagne nous causera de nouveau et inévitablement des difficultés. En m'exprimant ainsi, je me rends compte des risques que comporte cet accord, comme tout le monde l'a signalé. Selon moi, un des risques du réarmement de l'Allemagne, c'est que pourrait plus tard se répéter ce qui s'est produit entre Ludendorff et Lénine en 1917 ou entre Hitler et Staline en 1939. Mais toute action ou inaction de notre part comporte des risques.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que lorsque des êtres humains ont à prendre une décision fondée sur la confiance ou la méfiance qui les anime; que lorsque cette décision repose sur leur confiance dans la bonne volonté d'un autre groupe d'êtres humains ou sur leur certitude que le pire est à craindre de cet autre groupe, à qui l'on ne prête que de la mauvaise volonté, nous ne saurions choisir un meilleur guide, en vue de rendre notre décision, que les paroles que prononçait l'illustre sir Wilfrid Laurier dans un discours qui fut presque son dernier:

> Permettez-moi de vous dire que, pour la solution de ces problèmes, vous avez un guide sûr, une lumière qui ne s'éteint jamais, si vous vous souvenez que la confiance vaut mieux que le doute et l'amour que la haine.

C'est dans cet état d'esprit que je suis fier, ce soir, en toute connaissance de cause, pleinement confiant dans la bonne volonté de l'Allemagne et dans la marche progressive de l'humanité vers le règne de la loi internationale et de l'ordre, de me prononcer en faveur des accords qui nous ont été soumis.

**M. R. R. Knight (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, le ton qu'a pris le débat jusqu'ici m'a beaucoup plu. Il a été marqué d'un sérieux digne des circonstances. J'ai remarqué que l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a pu se laisser aller, en cette occasion, aux propos amusants et humoristiques dont il a l'habitude. Du moins, le débat a été assez sérieux pour qu'aucune attaque ne soit portée contre ceux qui exposent des vues contraires à celles qu'ont exprimées d'autres députés. Je me propose d'adopter cette même attitude. Je ne chercherai même pas à réfuter les arguments contraires. Au risque de répétitions, je reviendrai sur des propos que nous avons déjà entendus. Je tirerai les conclusions auxquelles j'en suis venu avant même que la question soit soulevée à la Chambre, conclusions que j'ai déjà notées en vue d'éclairer mon propre jugement. Je ne me propose ni de les embellir ni d'en parler longuement.

Le simple député est placé dans une situation désavantageuse quand il s'agit de discuter les affaires extérieures. Surtout s'il appartient à un des partis les moins nombreux, il ne dispose d'aucun moyen de recherches et n'a aucune occasion de s'entretenir avec les dirigeants de l'opinion dans d'autres pays du monde. Il lui faut compter dans une très large mesure, pour se former une opinion, sur ce qu'il lit au sujet des opinions des autres. Or, comme nous avons pu le constater, ce qu'on lit comporte une forte dose de propagande.

Le simple député a quand même ses opinions. Il possède au moins, je l'espère, un minimum de sens commun et il représente, dans une certaine mesure, le bon sens collectif de ceux qui l'ont délégué ici. Beaucoup de gens estiment, c'est ce qui ressort des lettres que nous avons reçues et des entretiens que nous avons eus soit dans nos propres circonscriptions soit depuis que nous sommes arrivés ici, que l'opinion d'un député, comme moi-même par exemple, ou celle d'un groupe d'opposition, comme celui que nous formons ici, peut avoir quelque influence sur la décision définitive qu'on prendra sur la ratification de ces accords, y compris le réarmement de l'Allemagne. Sur ce point, comme j'ai tenté, peut-être en vain, de leur expliquer, ils ont complètement tort.

Je crois que la population du pays devrait savoir que le Canada s'est engagé il y a plusieurs mois à ratifier ces accords. Ce n'est qu'après,—je souligne le mot après,—plutôt qu'avant les événements que nous étudions les questions de politique étrangère. De plus en plus, c'est le ministère des Affaires extérieures qui détermine la politique étrangère du Canada; je trouve que le rôle du Parlement compte de moins en moins. Dans ses rapports avec les diplomates d'autres pays, ce ministère donne l'impression qu'il est sûr que toute décision qu'il prend, même des mois à l'avance, sera approuvée par la majorité ministérielle à la Chambre. Il en est ainsi dans le cas présent.

Le protocole sera ratifié. Le réarmement de l'Allemagne sera ratifié. J'en parle avec assurance, vu surtout la ratification par une Assemblée nationale française soumise à des pressions dont je ne parlerai pas ici. Nous ne pouvons que souscrire ici à un fait accompli ou refuser d'y souscrire. Pour ma part, je refuse. Je me rends parfaitement compte que mon geste sera totalement inutile. J'ai expliqué d'ailleurs pourquoi j'en étais convaincu, explication qui, du moins, me satisfait

moi-même. Malgré tout, je vais voter contre cette proposition. Compte tenu des circonstances, je me rends parfaitement compte aussi à quel point il est inutile que je fasse à ce propos un long discours et je vais m'en abstenir.

Il va de soi qu'il est facile, en examinant cette question, de se laisser dominer par ses passions aux dépens de sa raison. Je pense bien que tous, même les sages, nous sommes jusqu'à un certain point le jouet de nos passions, même à notre insu. On pourrait à ce propos citer les paroles du grand homme d'État de la période de la dernière guerre et des vitupérations, bien méritées, qu'il répandait sur nos ennemis nazis. Je me souviens de M. Churchill sifflant dans le micro: "Ces... nazis". "Jamais plus", disait-on. On me permettra de rappeler que "jamais", c'est bien long. Et pourtant nous y revoilà aujourd'hui.

Un autre sentiment qui pourrait être éveillé en nous, vient de l'opposition menée par les communistes du Canada contre le réarmement allemand. J'ai dit qu'à mon avis le débat s'est déroulé jusqu'ici avec sérieux et dignité. Cependant, je voudrais faire une unique exception. Je veux parler de la remarque plutôt fausse,—je n'aime pas ce mot, mais il ne m'en vient pas de meilleur à l'esprit pour le moment,—formulée par le ministre de la Santé Nationale et du Bien-être social. Celui-ci a laissé entendre qu'il aurait pu se produire un ramollissement de notre opinion et de l'opinion du pays à ce sujet par suite de certaine propagande menée par la poignée de communistes que nous comptons au Canada.

Il est temps que le ministre retire immédiatement de ses propos les conclusions qu'on pouvait en tirer à l'égard des membres du Parlement. Ce n'est pas la première fois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a recours à cette tactique. Cependant, je crois que les suppositions malveillantes, les accusations ou la calomnie ne peuvent jamais être retirées tout à fait. Il en reste toujours quelque chose. Je regrette d'avoir à parler sur ce ton, mais je crois que ce procédé, auquel sont maintenant habitués les membres de la Chambre, sautait aux yeux dans le débat de cet après-midi.

Quant à moi, je dois dire que ma réaction naturelle à l'opposition exprimée par une poignée de communistes dans notre pays, si tant est qu'elle tendrait à m'influencer dans un sens ou dans l'autre, serait d'appuyer la ratification, si je ne tendais pas par ailleurs à le faire. Je ne laisserai certainement pas une poignée de communistes du pays, ou une cohue quelconque, m'imposer une opinion. Je n'admire pas l'esprit de ceux qui se laisseraient entraîner dans ce genre de traquenard. Les communistes, j'ai eu l'occasion de le constater, sont des gens avec lesquels il est difficile de vivre. Chaque fois que j'ai cherché à me faire réélire, ils se sont opposés à moi. Ainsi que je l'ai déjà dit, je ne me laisserai certainement pas influencer par l'opinion d'un autre. Je dois m'en tenir à la mienne propre.

L'idée de vivre avec les communistes, ou la coexistence, pour employer une phrase quelque peu usée, revêt maintenant un sens plus large. Vivre avec les communistes nous sera probablement assez difficile; c'est en tout cas ma propre réaction. Mais, si désagréable que cela puisse être de vivre avec eux, il nous serait encore plus pénible, je pense, de mourir avec eux. Ce langage peut paraître excessif, mais nous n'aboutirons pas à autre chose si la guerre, dans toute sa brutalité, éclate parmi nous. Mais c'est assez toucher la corde sentimentale.

Nous devons nous laisser guider par la raison, ai-je dit. Je m'oppose à la ratification du présent protocole, qui embrasse le réarmement de l'Allemagne, et voici, entre autres raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, pourquoi je m'y oppose. Je veux m'en expliquer bien clairement, afin que tous comprennent et que personne n'ait le moindre doute quant à mes opinions.

Je crois que le réarmement de l'Allemagne à l'heure actuelle est un geste irrévocable qui divisera ce pays et qui mettra en travers du chemin de l'unification de ce pays une barrière infranchissable. Je crois qu'on y verra une intervention dans le sens de la guerre plutôt que ce geste de paix qu'y voient certains de nos vis-à-vis. A mon avis, les nations qu'on peut appeler neutres, surtout celles d'Asie, ces nations qui nous observent attentivement pour voir comment nous mettons en pratique notre désir avoué de paix, y verront un geste belliqueux.

Tout comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je suis d'avis que le temps constitue un élément important, et j'ajoute: important dans un sens qu'il n'a pas mentionné. Si le temps nous est donné, il permettra à une nouvelle génération allemande de grandir sans armes et dans la paix pendant un certain nombre d'années. Cette génération sera moins militariste que celle qui l'aura précédée. Si nous commençons dès maintenant à verser une fois de plus les jeunes Allemands dans des uniformes militaires, nous mettrons fin aux effets de la période de paix dans laquelle se trouvent ces jeunes gens.

En outre, je suis d'avis que le réarmement de l'Allemagne constituera le pas définitif qui consommera le retranchement du monde

oriental et du monde occidental dans deux camps opposés. Redonner jusqu'à douze divisions à l'Allemagne constituera un geste futile, parce qu'il suscitera la création d'une force armée égale, double et même trois fois plus grande, si l'on veut, de l'autre côté. L'autre côté aurait l'avantage de la puissance en effectifs humains et nous ne ferions qu'accélérer le rythme de la course aux armements. En tout cas, je ne crois pas que douze divisions allemandes, même utilisées du côté de l'occident (point sur lequel certains députés ont, aujourd'hui, exprimé des doutes) fassent une grande différence dans une guerre totale. Des chefs militaires tels que le vicomte Montgomery, le général Gruenther et un amiral des États-Unis dont le nom m'échappe toujours, ont déclaré qu'il n'y aurait, à leur avis, aucun doute qu'en cas du déclenchement d'une guerre, on recourrait aux armes thermo-nucléaires et atomiques. Croit-on vraiment que douze divisions feraient jouer la balance en faveur du monde occidental?

A mon avis, la création de nouvelles divisions (et c'est là un point qu'il faut bien écouter, un point auquel il faut bien réfléchir) prouve que nous nous cramponnons encore à l'idée absurde et désuète, d'après laquelle les différends qui se produisent dans ce monde entre peuples peuvent être réglés par la force des armes et que l'un des adversaires peut en sortir vainqueur. Je ne crois pas que la guerre soit inévitable. C'est une croyance que j'ai. Elle s'appuie, dans une certaine mesure, sur des raisons que j'exposerais si je voulais en prendre le temps. D'après moi, aucun peuple au monde ne veut la guerre. Je crois que tous les peuples du monde veulent la paix. Le réarmement de nouvelles légions me semble une façon bien étrange d'exprimer ce désir de paix.

Je ne suis pas assez optimiste pour croire que si nous autorisions l'Allemagne à mettre sur pied douze nouvelles divisions, la création de ces douze divisions rendrait le contrôle moins difficile. Elle le rendrait même plus difficile. Si la situation ne change pas, l'Allemagne va se réarmer elle-même, ne nous leurrons pas à ce sujet. Elle se réarmera et son réarmement ne connaîtra d'autres limites que celles de ses propres vœux. Mais nous n'avons pas besoin de lui mettre les armes dans les mains.

Je sais que les nations du monde occidental ont ratifié les accords en cause. Je sais également que certains parlements ont ratifié ces accords, certains sous de fortes pressions, d'autres à de faibles majorités et d'autres encore par des moyens détournés. L'histoire a démontré en certaines circonstances que la majorité a eu tort, même une majorité enthousiaste, comme mon ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a, cet après-midi, et bien à tort, selon moi, décrit la majorité des nations comme appuyant le présent protocole.

Mais l'histoire a démontré, je le répète, que la majorité peut se tromper.

Le Gouvernement a décidé de ratifier l'accord. Même le Gouvernement s'est parfois trompé, et je crois qu'il se trompe en ce moment. Je dois assumer ma responsabilité et, dans ce cas, je ne parle pas au nom de notre groupe ni au nom d'un autre membre de notre groupe; je parle seulement en mon nom. J'exprime mes convictions. Je dois parler et je dois voter selon mes convictions, et je dois m'opposer à la ratification.

**M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska):** Je n'ai jamais pensé, monsieur l'Orateur, qu'il deviendrait nécessaire de prendre part à un débat de ce genre à la Chambre des communes, mais j'ai été fort étonné de voir certains honorables vis-à-vis participer à la campagne entreprise pour inviter les membres du Parlement à voter contre le réarmement de l'Allemagne.

C'est devant la sombre réalité que nous sommes contraints d'agir ainsi. Depuis 1945, la Russie a-t-elle aidé au monde pour nous amener à changer d'avis? J'ai été étonné d'entendre certains députés à la Chambre des communes, dans notre parlement où nous avons pour objectif la liberté, se prononcer contre une mesure qui est nécessaire à la vie de notre pays ainsi qu'à la vie des pays qui, comme nous, se consacrent à la défense de la liberté.

Hier, j'ai écouté le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'ai été très heureux de la manière dont il a signalé à la Chambre le fait que nous sommes aujourd'hui, contre notre volonté, aux prises avec la nécessité de réarmer l'Allemagne, parce que la Russie et ses satellites sont rangés contre nous. J'ai lu le discours que le ministre a prononcé le 1er janvier, où il dit que nous devons adopter cette mesure et que notre population ne doit pas oublier que le réarmement de l'Allemagne entre dans le cadre d'une organisation mondiale au sein de laquelle les nations de l'Atlantique Nord sont unies.

On va donc réarmer l'Allemagne et dans quel cadre? Nous avons créé l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et c'est dans ce groupe de nations institué non pas pour faire la guerre mais pour établir la paix que nous allons maintenant incorporer l'Allemagne. Voilà quelque chose que la Russie et ses satellites n'ont pas accompli depuis 1945.

Et la Pologne? La Pologne n'a-t-elle pas toujours été l'ennemie de la Russie? Et pourtant, la Russie s'est emparée de la Pologne et nous

voyons aujourd'hui la Pologne obligée, sans le consentement de son peuple, de souffrir que la Russie la réorganise, sans que le peuple polonais ait le droit de dire un seul mot.

Lorsque nous cherchons à réarmer l'Allemagne, nous sommes l'objet de critiques de la part de certains de nos amis de l'autre côté de la Chambre. Notre tentative de réarmement de l'Allemagne, qui vise à assurer la paix dans le monde, nous vaut les critiques de certaines personnes, celles-là mêmes qui approuvent que la Russie réarme la Pologne, son ennemie plusieurs fois séculaire. Si les honorables vis-à-vis pouvaient m'expliquer leur attitude, je serais prêt à discuter le problème avec eux. Mais c'est un fait, la Pologne d'aujourd'hui est réarmée par la Russie sans que le peuple polonais ait eu son mot à dire.

Par suite des événements survenus depuis 1945, nous avons atteint le point où nous sommes forcés de réarmer l'Allemagne. Cela ne nous cause aucun plaisir, mais nous devons nous rappeler qu'en tant que particuliers, nous ne menons pas le monde. Tel qu'il est aujourd'hui, le monde est le résultat de l'histoire; or l'histoire rapporte qu'à certains moments nous avons eu à combattre, tandis qu'à d'autres nous avons pu nous unir. Mais il faut s'unir par des moyens pacifiques, par des accords et des ententes. Ce n'est pas ce que la Russie fait depuis 1945. Nous faisons de notre mieux pour construire un monde où la paix régira les actions de chacun. Il est regrettable pour le Canada que des campagnes pareilles à celles dont j'ai parlé y aient été lancées.

Cela se fait peut-être de bonne foi; je ne mettrai pas en doute la bonne foi de ceux qui les inspirent. Mais ce sont ceux-là qui viennent nous trouver pour dire: "Ne faites rien, soyez gentils, soyez aimables. Laissez faire. Vous savez, la Russie et le communisme ne font de mal à aucun pays, à aucun peuple."

C'est là une mauvaise attitude à prendre, car ceux qui lancent une telle campagne ne s'inspirent pas de notre foi en la démocratie, en l'idéalisme, en la liberté.

Ce qui me renverse, c'est de voir certains de mes amis d'en face, eux qui toujours se portent à la défense de la liberté humaine dans le monde, aller à l'encontre de leurs propres intérêts, en n'approuvant pas comme nous le réarmement de l'Allemagne, car ce réarmement est l'un des moyens d'amener la paix dans le monde. Si nous pouvons nous gagner un plus grand nombre de pays, nous pouvons être sûrs de convaincre un jour ceux qui diffèrent d'opinion avec nous qu'il n'y a qu'une façon de créer un monde pacifique: donner à chacun des citoyens de tous les pays du monde la liberté, qui leur donnera la force de changer la forme de leur gouvernement si on veut les assujétir à une dictature quelconque, régime qui n'est bon pour personne.

Ce qu'on nous demande aujourd'hui, ce n'est pas de réarmer l'Allemagne mais de faire entrer l'Allemagne dans le groupe de pays qui, depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies, travaillent très activement à l'établissement de la paix dans le monde. Pouvons-nous obtenir la paix quelque part si nous ne sommes pas fermement convaincus que la paix vient du cœur et de l'esprit? Y a-t-il un seul pays qui puisse établir la paix si on sème l'agitation dans l'esprit et dans le cœur des gens en s'efforçant de les faire lutter contre leur propre pays, contre la paix et contre la détermination de parvenir à la paix? Non, c'est impossible, et il n'est pas d'idées politiques qui puissent nous donner la paix si nous ne nous groupons pas, de bonne foi et en toute sincérité, en vue de favoriser la paix dans le monde.

La paix, c'est quelque chose de formidable. La paix, c'est quelque chose de très difficile à comprendre. La paix, c'est un rapport entre la vie d'un particulier et son propre pays. La paix, elle est dans le cœur et dans l'esprit. Je ne comprends pas que des gens, au Canada et ailleurs, fassent actuellement campagne contre la paix pour le bénéfice de l'URSS. Je ne blâme pas leurs chefs, qui peuvent être de bonne foi.

Que s'est-il passé depuis 1945? Nous avons sacrifié nos fils, nous nous sommes sacrifiés nous-mêmes, nous avons sacrifié notre pays pour la liberté du monde, et nous avons aidé la Russie de toutes les manières. Qui aurait cru à l'époque que, une fois la victoire remportée, nous allions nous heurter entre nous au sujet de choses qui signifient la destruction de l'esprit des gens, car le communisme ne signifie rien d'autre que la destruction de l'esprit des gens?

On édifie actuellement en Russie une mentalité qui ne s'adresse pas à l'esprit des gens mais à une forme d'obéissance à leurs chefs et au gouvernement, qui n'a aucun rapport avec le cœur et l'activité de nos gens. Nous voulons conserver notre liberté de penser, notre liberté de prier Dieu, en qui nous avons foi. Nous voulons demeurer libres de faire ce que nous semble réclamer l'intérêt du pays et voici une résolution par laquelle nous sommes assurés que nous sauvegarderons la liberté du monde libre contre les forces du communisme et contre les forces de la Russie.

Il y a quelque chose qu'il ne faut pas oublier. Je ne me soucie guère de ce que peuvent penser les gens. La liberté de penser est ce qui importe. Évidemment, nous pourrions l'utiliser à des fins excellentes pour le

pays ou nous pourrions utiliser notre liberté à des fins qui n'ont aucun lien avec notre propre bien. Au Canada, nous sommes libres de croire ce qui nous paraît le plus avantageux pour notre pays, pour l'humanité et pour la bonne conduite de notre peuple.

Quels arguments ont apportés aujourd'hui ceux qui se sont prononcés contre cette résolution qu'a si bien présentée le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Aucun, tout simplement des mots, des expressions d'opinions qui pourront valoir quelques votes ou un peu de sympathie à leurs auteurs. Il faut tenir compte de la réalité. Comment est constitué le monde d'aujourd'hui? La Russie possède quelques bases en Prusse. Elle ne s'est guère souciée de la souveraineté de la Bulgarie et de la Roumanie. La Russie ne se soucie pas de la souveraineté de la Pologne, de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie ou même de l'Autriche, aujourd'hui. C'est un monstre aux longs bras qui tâche de conquérir le monde occidental, fait qui semble cependant ne pas intéresser nos amis qui s'élèvent contre le réarmement de l'Allemagne. Voyons comment la Russie agit en Asie. Il aurait peut-être été possible à la Russie d'empêcher la guerre de Corée qui a coûté cher aux États-Unis, au Canada et aux autres pays libres. Qu'a fait la Russie pour prévenir cette guerre? J'aimerais bien que quelqu'un réponde à cette question.

**Une voix:** Je veux bien y répondre.

**M. Boisvert:** Quand?

**Une voix:** Tout de suite.

**M. Boisvert:** Je suis certain que votre réponse ne vaudrait pas grand chose. Qu'ont fait la Russie et la Chine communiste pour empêcher la guerre d'Indochine? Quand vous me dites que vous répondrez, cela veut dire que, dans votre esprit, vous n'êtes pas libre de répondre librement à ma question.

Nous faisons face à des difficultés. Nous vivons dans un monde où il est très malaisé d'équilibrer les forces d'un côté et de l'autre, mais il y a une chose que personne ne peut nier: c'est la lutte entre la liberté et l'esclavage. Si la Pologne pouvait se dresser pour dire ce qu'elle pense, elle ne resterait pas une minute dans le cercle de ce qu'on appelle les satellites de la Russie, parce que, nous le savons, ces satellites ne sont libres d'exprimer ni leur volonté, ni leur foi, ni leurs convictions.

Il en serait ainsi de toute autre des nations maintenant sous le joug de la Russie. Personnellement, nous n'avons rien contre la Russie. Je ne veux indisposer aucun pays, car j'ai confiance dans la bonne volonté des habitants de tout pays. Je crois qu'il serait peut-être possible d'unir les citoyens de ces pays. On nous dit que si seulement ils pouvaient comprendre ce que nous pensons, ce que nous ressentons et ce que nous avons dans le cœur, ils s'allieraient à nous pour lutter afin d'établir un monde de paix, un monde de bonne volonté, un monde qui pourrait être radieux pour nos enfants, un monde où la guerre n'existerait plus, un monde où la paix prédominerait dans l'esprit de tous.

J'aimerais dire quelques mots en français avant de terminer mes remarques. On nous dit que nous réarmons l'Allemagne.

*(Texte)*

Ce n'est pas tout à fait le cas. Nous associons l'Allemagne à l'OTAN. En votant en faveur du réarmement de l'Allemagne, je ressens la même peine que mon savant ami le représentant de Cartier (M. Crestohl).

Il ne faut pas oublier une chose dans ce monde, c'est que les individus qui s'agitent ou qui parlent ne sont pas toujours ceux qui déterminent le sort des nations. L'histoire est plus forte que l'activité individuelle que nous pouvons exercer en quelque endroit, et les forces de l'histoire sont celles qui déterminent l'action que les nations doivent adopter, à un moment de leur histoire. Nous sommes surpris d'être obligés de réarmer l'Allemagne, mais de tout temps c'est ce que nous enseigne l'histoire. Napoléon se battait contre des adversaires, et, quelques mois après, il les réarmait et combattait avec eux. Je pourrais remonter plus loin. Louis XIV avait des ennemis et, après les avoir vaincus, il en faisait ses meilleurs amis.

Mais, il ne faut pas oublier ceci, c'est que nous ne vivons plus dans un monde où il faut se battre. Nous vivons dans un monde où il faut se pacifier, où il faut faire la paix, et la paix ne viendra que des dispositions personnelles que nous pouvons avoir à faire la paix. Ce sont ces dispositions personnelles qu'il faut avoir et il faut les diffuser par notre langage et notre pensée.

Il y a des pays qui veulent la guerre. A la base même des Nations-Unies, il y a des dispositions qui disent qu'il faut que le monde vive en paix. Dans les articles de la Charte de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord qui régit les nations, on relève les mêmes déclarations. Au Canada, nous voulons la paix; nous cherchons la paix. La paix ce n'est pas quelque chose d'unilatéral. Il faut le concours d'ententes et la bonne volonté des nations cherchant la même fin. Depuis 1945, chaque fois que le gouvernement du Canada a pensé qu'il était possible de rechercher une entente avec la Russie, il s'y est prêté pour le bien de notre pays et celui de

toutes les nations. Toutefois, la Russie a toujours trouvé moyen de dévier la question, d'en retarder la discussion et d'empêcher, par ses actes, que les nations désireuses d'obtenir la paix puissent trouver une solution.

Je n'ai pas besoin de répéter ce que l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a dit hier. Nous savons que dans ses relations avec le reste du monde la Russie n'est pas de bonne foi et qu'elle cherche à implanter chez nous, comme dans tous les autres pays, un système philosophique qui tend à détruire la liberté individuelle pour lui permettre de dominer les nations.

Le communisme est une forme seulement de l'activité de la République soviétique. La République soviétique poursuit l'idée historique que la Russie devrait dominer l'Europe. Pierre 1er, le Grand, imbu de cette idée, avait dirigé ses armées à travers la Pologne et tenté de la conquérir. La Russie de nos jours poursuit la même idée de conquête universelle que poursuivait Pierre 1er, le Grand, le père du panslavisme. La révolution a fait que ce qui était l'idée de l'aristocratie et de la bourgeoisie devienne le fait de la masse des individus.

L'erreur du communisme rend possible cette déformation spirituelle que répandent des individus fascinés par cette doctrine qui détruit la communauté humaine. Au moyen d'un acte juste et équitable, tout individu peut obtenir ce qu'il y a de mieux d'une société basée sur la liberté et la justice. N'est-il pas malheureux de voir certains de nos concitoyens travailler à l'encontre des conceptions acceptées par notre gouvernement, et contre nos dispositions naturelles à accepter la seule solution? En France, en Angleterre, aux États-Unis, le gouvernement de la nation est d'accord. Toutefois, des groupes croient, de bonne foi ou de mauvaise foi, qu'il vaudrait mieux être esclaves que libres. La liberté de notre pays de choisir la meilleure voie pour maintenir cet état de choses si merveilleux qui existe chez nous doit demeurer, et la sécurité, comme la liberté, est le bien inaliénable de tout le monde. Oh! je sais, on peut avoir, à gauche ou à droite, des théories politiques qui sont différentes. Ces théories politiques, quand elles sont mises en pratique par des hommes de bonne foi, ne portent jamais atteinte à la sécurité de la nation. Je ne reproche pas à ces individus de les avoir acceptées, car ils apportent, parfois, une contribution au bien, à la sécurité et à la liberté de la nation par une critique juste et créatrice.

Permettez-moi de dire que je ne voudrais pas voir surgir dans ce pays un mouvement qui saboterait ce que nous avons pu accomplir, depuis le début de ce siècle, pour la nation canadienne. Mais, pour nous de la province de Québec, le communisme c'est l'erreur fondamentale de ceux qui n'ont pas confiance en eux-mêmes, de ceux qui n'ont foi en rien, si ce n'est dans une soumission à la force dominatrice d'un gouvernement qui les ignore. Dans le Québec, nous avons encore foi dans les idées qui sont à la base de notre civilisation chrétienne. Ayant foi dans cette civilisation chrétienne, nous avons confiance qu'aucune force ne peut détruire l'homme dans sa foi, dans sa conscience ni dans son esprit. Ceux qui, aujourd'hui, croient pouvoir nous dominer, par des conceptions que j'appelle la nébuleuse spirituelle et que certains désignent comme le communisme, ne réussiront jamais à convaincre ceux de notre foi qu'il est préférable d'accepter d'être des esclaves plutôt que les hommes libres que nous sommes.

*(Traduction)*

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, il faut une bonne dose d'assurance pour croire qu'il reste quelque chose à ajouter à ce débat, si l'on songe notamment au plan sur lequel il s'est déroulé et à l'ampleur qu'il a atteint.

Trois raisons cependant me poussent à dire quelques mots dans le présent débat. La première, c'est à cause de l'importance si considérable de la question discutée. La deuxième, c'est parce que j'estime que ceux qui ont annoncé qu'ils allaient voter contre la mesure ont en commun beaucoup de choses. J'abonde dans le même sens, mais je ne peux m'empêcher d'espérer que, lorsque j'aurai terminé mes observations, ces députés en viendront à l'attitude que j'adopte et renonceront à celle qu'ils ont annoncée. La troisième, c'est que j'ai eu l'occasion dans ma propre circonscription de m'entretenir avec les délégations qui venaient me voir; j'aimerais consigner mes vues au compte rendu à leur intention d'abord et à l'intention également de ceux qui pourront avoir l'occasion de lire mes observations.

J'ai été plutôt scandalisé de voir dans quelle mesure on avait voulu endoctriner ces délégations. Certains d'entre eux, les plus jeunes notamment, m'ont dit qu'ils considéraient le président Eisenhower et Sir Winston Churchill comme des fauteurs de guerre. Pour cette raison, et c'est même l'une des excuses que j'ai à présenter pour oser participer au débat, je tiens à consigner au compte rendu, plutôt brièvement, une ou deux déclarations faites par le président Eisenhower, déclarations qui, à ce qu'il me semble, montrent que nous pouvons nous compter chanceux d'avoir un homme d'une aussi grande

humanité au poste responsable qui est actuellement le sien.

Après avoir défini sa position et les responsabilités qui lui incombent, il déclare:

...si nous allons... prendre une décision si fatale qu'elle nous achemine d'un pas vers la guerre, gardons-nous bien de le faire pour donner cours à nos sentiments trop humains de colère et de ressentiment, mais faisons-le après y avoir religieusement réfléchi et n'avoir trouvé, comme le disait (le président Woodrow) Wilson, "aucun autre moyen de protéger nos droits".

Je rappelle ces paroles, parce qu'il est à propos, je crois, de les porter à l'attention du plus grand nombre de personnes possible.

Quant à sir Winston Churchill, nous le connaissons. Nous savons que des gens indignes ont essayé à d'indignes fins électorales de le faire passer pour un fauteur de guerre. Nous croyons cependant que ces idées sont dissipées et qu'on le voit sous son vrai jour comme un homme qui dans sa vieillesse n'a qu'un désir, servir la cause de la paix.

Aux délégations qui sont venues me voir, j'ai fait une réponse très simple, peut-être naïve. J'ai dit: "Je reconnais avec vous l'existence du danger. Inutile de discuter avec moi là-dessus, car il y a des périls. Mais je ne puis vous donner de meilleure réponse qu'en vous rappelant le vote accordé par la Chambre française. A coup sûr, si un peuple du monde connaît les dangers en cause, c'est le peuple français. Il a souffert à maintes reprises aux mains des Allemands et s'il peut se résoudre à voter comme il l'a fait, nous le pouvons aussi assurément."

Je leur ai signalé l'existence d'indices encourageants. Je leur ai rappelé que l'Allemagne de l'Ouest n'est pas la Prusse que nous avons connue si brutale et intraitable. Je leur ai rappelé que nous avons affaire aux Allemands plus doux, pour lesquels nous éprouvions un sentiment amical quand nous nous affrontions de part et d'autre du *no man's land*. Quand nous y avons rencontré les Saxons, sauf erreur, nous les avons trouvés tout à fait sympathiques et nous éprouvions peut-être plus d'irritation devant le quartier général divisionnaire qu'à l'égard des Saxons.

Tout nous autorise à espérer et à croire que la démocratie, qui n'a pas réussi à prendre pied en Allemagne entre les deux guerres, s'y implantera maintenant. Nous croyons Adenauer sérieux et sincère. On a certaines raisons de croire que l'Allemagne pourra rechercher la paix au lieu de se livrer à la puissance militaire.

Le réarmement de l'Allemagne, je le répète, n'est pas sans risque, mais dans le cas du réarmement de la Russie ce n'est plus un risque mais une réalité que nous avons sous les yeux. C'est même une réalité si concrète que j'ai peine à comprendre comment nos amis avec lesquels je m'entends sur tant de points ne partagent pas mon avis. Considérons le passé pour un moment. Rappelons-nous notre désarmement de 1945. Rappelons-nous nos sentiments durant et après la guerre. Rappelons-nous l'angoissante inquiétude avec laquelle nous avons suivi la campagne russe durant la guerre. Rappelons-nous les jours de Stalingrad et l'angoisse éprouvée au cours de cette période. Rappelons-nous les paroles de Churchill en 1941, lorsque Hitler a attaqué la Russie. Il a dit: "Quiconque combat Hitler est notre ami". Rappelons-nous les sentiments que nous éprouvions en 1945, alors que nous espérions que nous allions tous collaborer à l'établissement de la paix.

Je veux ici consigner de nouveau au compte rendu certaines paroles prononcées à la Chambre par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) en mars 1949, alors que nous approuvions l'OTAN. Qu'on me permette de rappeler à la Chambre que nous avons donné en faveur de l'OTAN un vote presque unanime et d'affirmer qu'il m'est absolument impossible de comprendre comment celui qui a voté en faveur de l'OTAN pourrait voter contre la présente résolution, parce qu'il me semble que les arguments qui nous ont porté alors à agir, n'ont rien perdu de leur force. Ce que je vais lire exprime bien ce profond sentiment de déception que nous avons éprouvé à la fin de la guerre, lorsque nous avons constaté que la collaboration espérée ne se réalisait pas. Comme en fait foi le compte rendu au 28 mars 1949 à la page 2067, voici ce que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar a dit:

Ceux d'entre nous qui ont assisté à la Conférence de San-Francisco espéraient et croyaient que les nations victorieuses s'uniraient en vue de prévenir l'agression, de mettre fin à la menace de guerre et de jeter les fondements de cette paix durable que les hommes et les femmes de bonne volonté suppliaient le ciel de leur accorder. Mais au moment même où nous assistions à la Conférence de San-Francisco, certains signes laissaient voir que l'entente comporterait certaines difficultés.

Et, au paragraphe suivant:

Peu après, un gouvernement travailliste arrivait au pouvoir en Angleterre. Nous savons qu'il croyait fermement à la possibilité de s'entendre avec l'Union soviétique en ce qui concerne les problèmes essentiels. Mais, au bout de bien peu de temps, on se rendit compte que le gouvernement communiste et ses partis dans tous les pays du monde avaient engagé une violente offensive contre les gouvernements socialistes démocratiques et leurs partis partout où ils se trouvaient. C'est à cause de cela et à cause des violentes attaques dont ont été l'objet des gouvernements socialistes démocratiques, auxquelles nous avons assisté avec une inquiétude grandissante à Lake-Success, à l'automne de 1946, qu'on comprit que le monde faisait face à des difficultés bien plus grandes que celles qu'on avait prévues à San-Francisco.

Nous nous rappelons, comme si cela se passait hier, cette déception. Nous avons alors procédé à notre désarmement dans une espèce de hâte fébrile et nous l'avions presque terminé quand nous nous sommes avisés enfin que les pays communistes ne suivaient pas notre exemple. Il faut travailler encore une fois à obtenir le désarmement et, paraît-il, un désarmement unilatéral. Nous négocierons par faiblesse, semble-t-il. N'est-ce pas ce qu'a dit le député d'York-Sud (M. Noseworthy)? Mais j'ai bien de la difficulté à comprendre. Si ces dernières années nous ont appris quoi que ce soit, c'est que nous n'avons gagné quelque chose que lorsque nous avons négocié en nous appuyant sur la force, non pas sur la faiblesse.

Nous pouvons certes affirmer, malgré toutes nos imperfections et les critiques que nous formulons (et il nous est loisible de nous critiquer nous-mêmes et les uns les autres dans ce pays de liberté), que personne, qui n'est pas dans une maison de santé, n'a pas dans l'âme un profond désir de paix. Soit dit en passant, lorsque j'ai entendu ces jeunes gens qui sont venus me voir et que j'ai constaté qu'on leur avait empoisonné l'esprit en leur faisant croire que dans notre pays libre, sur ce continent libre, en Grande-Bretagne et dans les autres pays libres, il y avait des gens qui n'avaient pas qu'un désir sincère de paix, j'ai compris mieux que je ne l'avais fait auparavant quelle propagande subversive pernicieuse était à l'œuvre. Je viens donc ici dire que nous désirons travailler à l'obtention de la paix. Nous désirons désarmer, mais il est bien sûr aussi que nous avons appris que le désarmement unilatéral ne vaut rien. Je parlerai un instant du discours du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que je respecte; j'admire aussi l'exposé qu'il a fait hier, mais je lui dirai qu'il n'atteignait pas le niveau habituel de sa pensée si claire et si logique. J'en citerai rapidement un extrait qu'on trouvera à la page 414 du compte rendu.

L'honorable député d'Esquimalt-Saanich ose espéré que la bombe à hydrogène ne sera pas utilisée parce qu'elle est trop puissante; il nous faut donc posséder des armes ordinaires sur lesquelles nous puissions compter. C'est ce que nous espérons tous mais je me demande s'il est quelqu'un ici qui, dans son for intérieur, croit réellement qu'une troisième guerre mondiale pourrait se prolonger longtemps avant qu'on ait recours non seulement à la bombe atomique désuète mais aux armes thermonucléaires.

Il a dit ensuite:

J'estime qu'il nous faut partir de cette prémisse et trouver moyen de prendre les mesures propres à nous assurer que la guerre ne recommencera pas.

Mais ce sont justement les mesures que ceux d'entre nous qui appuient la résolution veulent prendre. Ces dispositions sont celles qui, à notre avis, nous réservent la meilleure perspective. Nous nous rendons compte des dangers; cependant, nous avons le droit de prétendre que nous avons essayé de négocier lorsque nous étions faibles et que nous avons dû constater que cela ne servait à rien. Les petits succès remportés par nous en Corée sont tout de même attribuables à ce que Churchill a appelé la vaillante décision de M. Truman en 1950,—et comme il s'est montré vaillant, à ce moment-là, en se dressant contre l'agresseur!

Incidemment, pendant que le débat se déroulait, je me suis demandé, advenant le cas où nous entendrions dire, la semaine prochaine, que l'Allemagne a rejeté cette résolution, si nous en serions très heureux.

Le représentant de Saskatoon (M. Knight) a dit que nous ferions mieux d'envisager la réalité, soit que l'Allemagne se réarmera. J'ai été étonné de l'entendre prononcer cette parole et, en même temps, annoncer qu'il voterait contre le traité. Si l'Allemagne se réarme, ne vaut-il pas mieux pour nous qu'elle soit de notre côté, qu'elle fasse partie de notre équipe? J'ai pu difficilement en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu cette parole. Nous reconnaissons tous le danger. Nous savons tous que les sauvegardes ne peuvent jamais être absolument complètes, mais il nous faut certes courir des risques calculés et aller de l'avant.

J'aimerais consigner au hansard ce qui me semble une déclaration aussi claire que le cristal et émanant d'un homme éminent,—et il l'est devenu devantage cette année, à la suite de ce qu'il a fait,—sir Anthony Eden, lorsqu'il a pris la parole le 17 novembre dernier à la Chambre des communes anglaise. Sa thèse est sans réplique. Il a dit:

En présence de quelles situations possibles l'Europe se trouve-t-elle? En somme, il n'y en a que trois. Ou bien la guerre froide se poursuivra; dans ce cas, nous devrons continuer de subir les lourds fardeaux financiers, dont le très honorable député d'Ebbw-Vale...

S'il y a des Gallois en cette enceinte, j'espère qu'ils rectifieront ma prononciation.

...(M. Bevan) a parlé, pendant de longues années, avec toutes les pénibles tensions... qui s'ensuivent. Une autre possibilité est que la guerre sourde devienne une guerre ouverte. Dans cette éventualité, je ne crois pas, soit dit en toute déférence, que les calculs de l'un ou l'autre des trésors du monde importeront dans un sens ou dans l'autre. La troisième possibilité est que ces accords que nous avons élaborés avec tant de soins donnent lieu à des pourparlers en Europe qui aboutiront peut-être à une entente. C'est en vue de cette troisième possibilité que nous travaillons maintenant. Nous croyons que les accords de Paris nous ont fait avancer de quelques pas vers ce but... La seule véritable solution autre que l'acceptation des accords de Paris plongerait l'Ouest dans la confusion et le désespoir. Soutiendra-t-on sérieusement

que nous serions mieux à même de négocier avec la Russie soviétique si nous étions dans cette situation? Je ne le crois pas.

Un mot encore de l'attitude française. Certains d'entre nous ont depuis longtemps entretenu de fréquents rapports avec les Français et nous avons conçu pour eux le plus haut degré d'admiration, de respect et d'affection. De là est née la sympathie que nous avons ressentie à leur endroit surtout durant la seconde Grande Guerre, quand ils ont été écrasés, alors que les blessures de la première saignaient encore.

Ils en sont à leur troisième essai: J'étais en France il y a quatre ans et, un jour, par pur hasard, dans un wagon-restaurant, j'ai pris un repas en face d'une Française. Apprenant que je venais au Canada, elle déclara: "Les Canadiens sont fort chanceux." On voyait l'anxiété dans laquelle ces gens vivaient quotidiennement. La France a accepté la mesure, par une faible majorité il est vrai, mais comme l'a signalé le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) cette majorité, si l'on soustrait le vote communiste, devient appréciable.

Le dernier point sur lequel je veux insister c'est qu'on nous a dit que le temps était essentiel. Il est toujours essentiel d'avoir du temps. Ce qu'on voulait dire, je suppose, si j'ai bien compris, c'est que le temps est essentiel en ce sens que nous devrions consacrer plus de temps aux pourparlers avec la Russie. Il convient de ne pas signer parce que la signature rendrait plus difficiles les négociations avec la Russie! Nous devrions donc attendre, ne pas signer! Je crois en avoir dit assez pour établir tout l'illogisme de cet argument. M. Eden l'établit bien clairement lorsqu'il dit:

> Je n'accepte pas un seul instant l'allégation voulant que la reconnaissance de ces accords nous obligera à renoncer à tout espoir de résoudre l'un quelconque des problèmes qui se posent aujourd'hui en Europe et qui intéressent la Russie... Je n'y crois pas un seul instant. Au contraire, que les Russes mettent maintenant tant de hâte à convoquer une conférence qui ne pouvait pas se réunir dans le temps fixé indique que, si nous poursuivons la réalisation de ces propositions calmement et sans heurt, nous aurons de meilleures occasions de négocier que nous en avons eu depuis bien longtemps.

Donc, monsieur l'Orateur, je finis là où j'ai commencé. Deux dangers nous menacent, tous deux d'importance. Je me plais à croire que le danger allemand n'est pas aussi grand que nous nous l'imaginons. Je tiens à m'associer à l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui a dit cet après-midi qu'en dépit de tout ce qui s'est produit au cours de la dernière guerre, malgré les bestialités inspirées par Hitler, nous savons tous que la grande majorité de la population allemande est formée réellement de gens qui aiment et détestent les mêmes choses que nous aimons et détestons.

L'autre danger vient de la Russie. Je ne suppose pas un seul instant que les Russes, considérés individuellement, souhaitent la guerre plus que nous, mais ils sont la proie du despotisme. Ils peuvent devenir les instruments d'un petit groupe d'hommes capables n'importe quand d'agir avec le plus terrible mépris de l'humanité. Il me semble donc que, tout en tenant pleinement compte de tout ce qu'ont dit ceux qui siègent à notre gauche, il nous faille simplement décider lequel des deux dangers est le plus grand. Je sais lequel me paraît le pire et je vais voter en faveur de la résolution.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je souscris aux paroles si éloquentes et si claires que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a prononcées hier soir. Comme lui, je crois que nous exprimons l'opinion de milliers de Canadiens excellents, sérieux et patriotes. Je le dis, parce que j'ai eu l'occasion de converser avec des tenants de tous les partis représentés à la Chambre. J'ai reçu des lettres de tenants de tous les groupes politiques, qui révèlent qu'un très grand nombre de Canadiens s'opposent à la mesure à l'étude, parce qu'ils s'opposent franchement au réarmement de l'Allemagne.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a dit à la Chambre cet après-midi qu'il y avait même de l'enthousiasme au pays à l'égard de la mesure. Je crois que le ton du débat montre bien que la mesure n'éveille aucun enthousiasme, parce que presque tous les députés ont exprimé des craintes justifiées au sujet du réarmement allemand et de ce que l'avenir peut nous réserver. Je sais que les communistes canadiens s'opposent au réarmement de l'Allemagne. Je suis au courant de la campagne qu'ils ont menée au pays et dans cet édifice. A mon avis, ce n'est pas une raison de modifier mon attitude.

Cet après-midi, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a consigné au compte rendu une directive adressée par le parti ouvrier-progressiste à ses membres. Comme l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) l'a signalé, il a fait, je pense, une insinuation plutôt malheureuse, bien qu'il ait plus tard apporté une réserve à ce qu'il avait dit. J'aime beaucoup mieux l'attitude du ministre des Pêcheries (M. Sinclair) lorsqu'il s'agit de l'étude d'une situation de ce genre.

En Colombie-Britannique, les libéraux, les partisans de la CCF et les ouvriers progressistes se sont opposés à l'aménagement de ce qu'on appelle le barrage Kaiser sur les lacs Arrow inférieurs. On me dit que le parti ouvrier-progressiste a conseillé à ses mem-

bres de faire une campagne contre l'aménagement de ce barrage. Cela ne modifie en rien mon opinion. J'ai été heureux de constater, si j'en crois les nouvelles publiées dans les journaux, que cela n'a pas non plus modifié l'opinion du ministre des Pêcheries. Dans un discours qu'il a prononcé en Colombie-Britannique, il a déclaré que les libéraux, bon nombre de membres de la CCF, les communistes et d'autres s'opposaient à l'aménagement du barrage Kaiser, mais le ministre était parfaitement disposé à voir la question étudiée et réglée objectivement. Nous adoptons exactement la même attitude à l'égard d'une situation comme celle-ci.

Je me rends pleinement compte des difficultés, des doutes et des craintes que ce problème fait naître chez les membres de la Chambre. Je dois dire, monsieur l'Orateur, que, comme d'autres membres de mon groupe, je respecte très sincèrement les vues de ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Mon opposition à la résolution se fonde principalement sur deux motifs. Personnellement, je crains le réarmement de l'Allemagne. En présentant ma thèse, je m'efforcerai d'exposer la question logiquement. J'ai eu quelque expérience des méthodes irrégulières au moyen desquelles le militarisme allemand livre la guerre.

Je m'oppose à cette résolution, en deuxième lieu, parce que j'estime, tout comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que cette mesure aggravera le danger de guerre. C'est une mesure irrévocable qui creusera davantage l'abîme qui sépare l'Est de l'Ouest.

L'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) dont j'ai écouté les observations avec attention a dit qu'il ne pouvait comprendre pourquoi ceux qui appuient l'OTAN ne peuvent souscrire à la mesure. C'est le sens de ses paroles. Du fait que quelqu'un vote pour la création d'un comité chargé d'étudier le Règlement, il ne suit pas nécessairement qu'il va voter pour toutes les décisions dudit comité. J'estime donc qu'il s'agit d'autre chose que d'appuyer l'OTAN, ou d'appuyer l'entrée dans l'OTAN de toutes les nations démocratiques reconnues de l'Ouest.

L'honorable représentant de Greenwood a répété encore une fois ne pas pouvoir comprendre pourquoi nous nous opposons au réarmement de l'Allemagne et à l'accroissement de la puissance militaire. Ceux qui s'opposent à la mesure sont d'avis que les avantages militaires qui en résultent n'égalent pas les risques qui en découlent. Nous estimons qu'en augmentant les forces militaires de l'Allemagne, ne fût-ce que de douze divisions ou de quelque autre nombre que l'on dise, nous amenons tout simplement le bloc soviétique à accroître ses forces dans la même mesure, de sorte qu'à la longue nous n'aurons rien obtenu au chapitre de l'accroissement de nos défenses.

Le représentant de Greenwood a également dit qu'il ne pouvait comprendre notre opposition à l'accroissement des armements ou à l'accroissement de notre puissance militaire; mais, nous ne négocions pas pendant que nous sommes faibles; nous négocions pendant que nous sommes forts.

Après avoir lu les documents publiés, les journaux, les revues et les périodiques, après avoir étudié l'ensemble de la situation, j'en suis venu nettement à certaines conclusions. Et, comme il me faut maintenant présenter ma thèse, je devrais peut-être, à cause de l'heure, proposer le renvoi de la suite du débat.

(Sur la motion de M. Herridge, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement. —Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre voudra poursuivre ce débat lundi. Or, afin de le terminer si possible mardi, nous aurions l'intention, s'il prend fin lundi, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures propose le renvoi de la suite du débat de façon à ce qu'il puisse donner, mardi, une réponse pertinente aux observations formulées. S'il en est ainsi, la Chambre reprendra lundi la suite du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 9 heures et 55 minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 24 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE LOGEMENT

PRÉTENDUE RESTRICTION DES PRÊTS SUR LES MAISONS SITUÉES À PROXIMITÉ D'AÉROPORTS

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Mercredi dernier, monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Nipissing (M. Garland) a posé une question concernant les prêts consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation à l'égard de propriétés situées à proximité d'aéroports. L'honorable représentant de Peterborough (M. Fraser) a posé la même question jeudi. La direction de la Société centrale d'hypothèques et de logement étudie depuis quelque temps ce problème.

Presque tous les aéroports, lors de leur établissement, se trouvaient dans des endroits relativement peu bâtis. Par suite de l'expansion qu'ont prise la plupart des villes canadiennes, ils sont aujourd'hui entourés de nouveaux quartiers d'habitation. Au cours des dernières années, les dimensions des appareils et les moteurs utilisés ont subi des modification notables. Ces changements sont de nature à produire un effet durable sur la propriété domiciliaire située à proximité des aéroports, particulière à l'extrémité des pistes.

Le ministère des Transports a déjà des règlements et plusieurs municipalités ont leurs propres exigences relativement au zonage. La Société centrale d'hypothèques et de logement doit tenir compte de la valeur hypothécaire des propriétés pour lesquelles elle approuve des prêts. Après avoir étudié tous les aspects de la question, elle a décidé qu'aucun prêt ne serait consenti en vertu de la loi nationale sur l'habitation à l'égard de propriétés situées dans un rectangle s'étendant sur 5,000 pieds à partir de l'extrémité d'une piste d'atterrissage et 1,000 pieds de chaque côté de la prolongation de la ligne médiane de la piste. Elle n'approuve pas non plus des prêts pour des propriétés se trouvant en deçà de 1,000 pieds des côtés d'une piste d'atterrissage.

Quoique les dimensions que je viens de citer semblent au premier abord couvrir de grandes étendues, on se rend compte que, lorsqu'il s'agit des grands aéroports, il y a une grande distance entre l'extrémité de la piste d'atterrissage et la limite de l'aéroport. Également, la distance entre le côté d'une piste et la limite de l'aéroport est assez longue.

Les restrictions dont je viens de vous faire part ne s'appliqueront qu'à nos grands aéroports commerciaux et à quelques aéroports militaires mais non aux petits aéroports secondaires qui, vraisemblablement, ne seront pas développés de façon considérable à l'avenir. Les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Transports sont à préparer une liste des aéroports où s'appliqueront ces restrictions afin qu'il n'existe aucun malentendu à ce sujet.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DIEFENBAKER—PRÉTENDUE DIMINUTION DES EXPÉDITIONS DE BLÉ CANADIEN

**M. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Je voudrais poser, monsieur l'Orateur, la question de privilège. Il s'agit en l'occurrence d'une réponse que me donnait le ministre du Commerce (M. Howe), vendredi dernier. Une partie de cette réponse m'avait échappé. Voici la question, telle qu'on la trouve page 423 du hansard du 21 janvier 1955:

> J'aimerais poser une question au ministre du Commerce; elle a trait au dernier rapport concernant la récolte et à la vente de blé. Comment se fait-il qu'au cours des quatre premiers mois de la présente année-récolte, les expéditions de blé du Canada à l'étranger aient fléchi comparativement aux augmentations obtenues par les trois autres importants producteurs de blé? Pourquoi le Canada a-t-il vu sa part des marchés internationaux diminuer alors que celles des trois autres pays augmentaient?

Et voici la réponse du ministre:

> Les faits tels qu'ils sont présentés par mon honorable ami ne sont pas exacts.

Je vais maintenant parler d'une publication du Bureau fédéral de la statistique. Le ministre a peut-être mal compris ma question; mais s'il l'a bien comprise, voici ce qui en est, d'après le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique en date du 13 janvier de cette année. La *Presse canadienne* résume de la façon que voici la réponse à la première question:

> Tous les principaux pays producteurs de blé, sauf le Canada, ont accru leurs exportations de blé durant le premier trimestre de l'année-récolte en cours.
>
> D'après le rapport du Bureau de la statistique publié lundi, les expéditions du Canada qui étaient de 103,400,000 boisseaux, l'an dernier, sont passées

à 97,300,000 boisseaux, soit 6,100,000 de moins durant le trimestre en question.

Les exportations des États-Unis ont augmenté de 70 millions de boisseaux à 72,500,000 boisseaux; celles de l'Argentine, de 43,200,000 à 45,200,000 boisseaux, et celles de l'Australie, de 22 millions à 26,700,000 boisseaux.

Il y a donc diminution dans le cas des exportations du Canada par rapport à l'ensemble des exportations, celles des quatre pays en cause ayant été, durant le trimestre, de 241,700,000 boisseaux, par rapport à 238,600,000 boisseaux l'an dernier.

Puis, en ce qui concerne les expéditions, j'ai devant les yeux le nº 9, volume 24 du bulletin du Bureau fédéral de la statistique, en date du 13 janvier 1955, dans lequel ont paru les données suivantes: On y compare la valeur en dollars du blé exporté du Canada entre janvier et novembre 1954, avec celle du blé exporté durant la même période de l'année précédente. On y indique que la valeur totale du blé exporté au cours de cette période, en 1953, s'est établie à $530,903,000, contre $339,871,000 en 1954, ce qui représente une baisse de $191,032,000 de la valeur des exportations de blé exprimée en dollars.

Toutefois, il faut aussi tenir compte de la farine de blé pendant la même période. D'après le Bureau fédéral de la statistique, les exportations de farine de blé du Canada sont tombées de $93,590,000 en 1953 (il s'agit de la période de janvier à novembre) à $81,371,000 pour la même période en 1954.

## LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

### MODIFICATION CONCERNANT LES MARQUES ET L'EMBALLAGE

**M. E. D. Fulton (Kamloops)** demande à déposer le bill nº 8, visant à modifier la loi sur les aliments et drogues.

**M. Knowles:** Explications!

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, l'article 8 de la loi sur les aliments et drogues porte sur l'infraction découlant des fausses marques et énumère une série de circonstances et d'actions qu'il faut interpréter comme constituant l'infraction en cause. La proposition de loi a pour objet d'ajouter un autre alinéa qui rendrait acte délictueux le fait de vendre des produits de la viande enveloppés dans tout emballage qui contient des bandes, empreintes ou autres marques rouges ou rougeâtres, puisqu'on estime que le seul objet de telles marques est d'induire le public en erreur.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

[M. Diefenbaker.]

## QUESTIONS

### AIDE AUX POMICULTEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

**M. Balcom:**

1. Au cours de la dernière saison, quelle somme a-t-on versée aux pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse, aux termes de la loi sur le soutien des prix agricoles, à l'égard des pommes vendues aux transformateurs à la suite des dégâts causés par l'ouragan en septembre 1954?

2. Quelle somme moyenne le gouvernement a-t-il versée par boisseau?

**M. McCubbin:**

1. Autorisé à acheter les pommes à 90c. le boisseau de 45 livres, l'Office de soutien des prix agricoles a versé $967,831.51 à venir au 31 décembre 1954. Ces pommes ont été revendues aux transformateurs, mais les rapports concernant le produit de ces ventes sont encore incomplets puisqu'ils se fondent sur l'utilisation des pommes.

2. Voir la réponse au nº 1.

### COMPENSATION DES DÉGÂTS CAUSÉS PAR L'OURAGAN

**M. Balcom:**

1. Quelle somme a-t-on versée sur la caisse de secours en vue de compenser les dégâts causés par l'ouragan en Nouvelle-Écosse, à l'égard *a*) du bois sur pied, b) des bateaux, des engins et du matériel de pêche, c) des édifices et autres biens?

**M. Benidickson:** Le *Canadian Disaster Relief Fund Incorporated* n'étant pas un organisme de l'État, les sommes qu'il verse ne font donc pas l'objet de statistiques fédérales.

### PERTE PAR SUITE DE L'OURAGAN— ASSISTANCE FÉDÉRALE

**M. Smith:**

Quelle a été la participation financière du gouvernement canadien à titre de secours ou d'assistance aux sinistrés de l'Ontario qui ont subi des dommages et des pertes par suite de l'ouragan et de l'inondation d'octobre 1954?

**M. Benidickson:** Le gouvernement canadien n'a encore rien versé à titre de secours ou d'assistance aux sinistrés de l'Ontario qui ont subi des dommages et des pertes par suite de l'ouragan et de l'inondation d'octobre 1954.

### IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE FROMAGE

**M. Boisvert:**

1. Combien de livres de fromage a-t-on importées de la Grande-Bretagne, de la France, de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie et de la Nouvelle-Zélande, en 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954?

2. Quelle a été la valeur de ces importations des pays précités à l'égard de chaque année?

3. Combien de livres de fromage canadien a-t-on exportées aux mêmes pays à l'égard des mêmes années?

4. Quelle a été la valeur de ces exportations auxdits pays?

**M. Dickey:**

1, 2, 3 et 4:

IMPORTATION DE FROMAGE DE CERTAINS PAYS, DE 1950 À 1954

| Pays | 1950 | | 1951 | | 1952 | | 1953 | | 1er janvier au 31 octobre 1954 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur |
| | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ |
| Royaume-Uni | 12,054 | 8,749 | 11,973 | 9,121 | 18,307 | 13,959 | 15,249 | 10,861 | 10,786 | 5,685 |
| France | 49,046 | 33,895 | 42,281 | 28,082 | 74,544 | 43,614 | 82,507 | 42,628 | 195,717 | 104,246 |
| Hollande | 136,557 | 56,872 | 416,845 | 157,260 | 731,244 | 302,853 | 662,554 | 266,738 | 627,129 | 240,890 |
| Suisse | 1,591,526 | 1,202,230 | 2,427,295 | 1,725,370 | 2,666,844 | 1,728,956 | 1,968,549 | 1,273,230 | 1,197,746 | 718,172 |
| Italie | 447,305 | 255,508 | 565,196 | 286,801 | 972,727 | 470,734 | 1,004,021 | 533,092 | 777,579 | 400,849 |
| Nouvelle-Zélande | 6,611,300 | 1,556,738 | 6,471,394 | 1,671,881 | 5,958,925 | 1,652,886 | — | — | — | — |

EXPORTATION DE FROMAGE À CERTAINS PAYS, DE 1950 À 1954

| Pays | 1950 | | 1951 | | 1952 | | 1953 | | 1er janvier au 30 novembre 1954 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur | Quantité | Valeur |
| | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ | Liv. | $ |
| Royaume-Uni | 59,239,800 | 15,072,739 | 27,151,700 | 8,718,302 | 148,300 | 47,641 | 14,805,100 | 3,868,688 | 2,731,700 | 792,934 |
| France | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Hollande | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Suisse | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Italie | 67,000 | 20,100 | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Nouvelle-Zélande | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |

PENSION DU SERVICE PUBLIC

**M. Knowles:**

1. Combien de fonctionnaires retraités reçoivent une pension mensuelle de l'une des catégories suivantes: *a*) moins de $20; *b*) de $20 à $29.99; *c*) de $30 à $39.99; *d*) de $40 à $49.99; *e*) de $50 à $59.99; *f*) de $60 à $69.99; *g*) de $70 à $79.99; *h*) de $80 à $89.99; *i*) de $90 à $99.99; *j*) de $100 ou plus?

2. Combien de veuves de fonctionnaires retraités reçoivent une pension dont le montant correspond à chacune des catégories mentionnées à la question précédente?

3. Quel est le nombre de fonctionnaires retraités et de veuves de fonctionnaires retraités résidant actuellement dans chaque province?

**M. Benidickson:**

1 et 2.

| *Par mois* | *Fonctionnaires retraités* | *Veuves* |
|---|---|---|
| *a*) Moins de $20.00 ..... | 344 | 1,071 |
| *b*) $ 20.00 à $29.99 ..... | 551 | 1,046 |
| *c*) $ 30.00 à $39.99 ..... | 734 | 955 |
| *d*) $ 40.00 à $49.99 ..... | 854 | 815 |
| *e*) $ 50.00 à $59.99 ..... | 804 | 661 |
| *f*) $ 60.00 à $69.99 ..... | 869 | 416 |
| *g*) $ 70.00 à $79.99 ..... | 876 | 294 |
| *h*) $ 80.00 à $89.99 ..... | 930 | 188 |
| *i*) $ 90.00 à $99.99 ..... | 869 | 133 |
| *j*) $100.00 ou plus ..... | 5,302 | 306 |
| | 12,133 | 5,885 |

3.

| | *Fonctionnaires retraités* | *Veuves* |
|---|---|---|
| Terre-Neuve ..... | 71 | 24 |
| Nouvelle-Écosse ..... | 454 | 225 |
| Île du Prince-Édouard ..... | 63 | 30 |
| Nouveau-Brunswick ..... | 289 | 178 |
| Québec ..... | 2,113 | 1,231 |
| Ontario ..... | 5,367 | 2,753 |
| Manitoba ..... | 548 | 253 |
| Saskatchewan ..... | 287 | 111 |
| Alberta ..... | 552 | 205 |
| Colombie-Britannique ..... | 2,060 | 666 |
| Ailleurs ..... | 329 | 209 |
| | 12,133 | 5,885 |

PUBLICITÉ À LA TÉLÉVISION

**M. Dufresne:**

1. La Société Radio-Canada exerce-t-elle un contrôle de la publicité sur son réseau de télévision?

2. La Société est-elle d'avis que, au cours du programme "The Jackie Gleason Show", présenté aux Canadiens tous les samedis soir, on y fait parfois une réclame exagérée de la qualité des produits annoncés?

3. Dans le cas de l'affirmative, la Société Radio-Canada prendra-t-elle des mesures en vue de protéger les téléspectateurs canadiens contre une publicité trompeuse?

**L'hon. M. McCann:**

La Société Radio-Canada signale que:

1. Elle a le droit de rejeter toute publicité.

[M. Dickey.]

2. Elle n'a pas tranché la question de savoir si au cours de l'émission *The Jackie Gleason Show* on fait parfois une réclame exagérée de la qualité des produits annoncés.

3. Elle ne garantit pas et ne peut pas garantir toutes les déclarations faites par les annonceurs; mais, elle étudiera des données indiquant que la réclame est trompeuse, discutera la question avec les annonceurs et, au besoin, rejettera la réclame en cause.

PROPORTION DES CHÔMEURS

**M. Boisvert:**

1. Quelle était la proportion des chômeurs par rapport à la population du Canada à la fin de chacune des années suivantes: 1950, 1951, 1952, 1953, 1954?

2. A l'égard des mêmes années, quelle était la proportion des chômeurs par rapport au nombre total de ceux qui avaient un emploi?

**L'hon. M. Gregg:**

1.

| | *Relevé de l'effectif ouvrier* Pourcentage des sans-travail en quête d'emploi par rapport au chiffre de la population (1) | *Service national de placement* Pourcentage des demandes d'emploi par rapport au chiffre de la population (1) |
|---|---|---|
| Le 14 déc. 1950 (2) | — | 2·1 |
| Le 13 déc. 1951 (2) | — | 2·4 |
| Le 13 déc. 1952 | 1·3 | 2·4 |
| Le 12 déc. 1953 | 1·9 | 3·3 |
| Le 11 déc. 1954 | 2·4 | 3·5 |

(1) Le chiffre de la population est celui des personnes de 14 ans et plus des catégories civiles, non compris celles des institutions.

(2) Aucun relevé de l'effectif ouvrier n'est disponible pour décembre, 1950 et 1951.

2.

| | *Relevé de l'effectif ouvrier* Pourcentage des sans-travail en quête d'emploi par rapport à l'effectif ouvrier civil | *Service national de placement* Pourcentage des demandes d'emploi par rapport à l'effectif ouvrier civil |
|---|---|---|
| Le 14 déc. 1950 | — | 4·0 |
| Le 13 déc. 1951 | — | 4·5 |
| Le 13 déc. 1952 | 2·5 | 4·5 |
| Le 12 déc. 1953 | 3·6 | 6·4 |
| Le 11 déc. 1954 | 4·6 | 6·7 |

M. J. O. RAWLUK

**M. Bryson:**

1. M. J. O. Rawluk est-il actuellement à l'emploi du gouvernement fédéral?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date est-il entré en fonctions et dans quel ministère du gouvernement est-il employé?
3. Quelle est son adresse actuelle?
4. Quel est, présentement, son traitement et quelles sommes a-t-il touchées jusqu'à ce jour à titre d'indemnités de voyage, de subsistance et autres?

**M. Blanchette:**

1. Oui.

2. Le 22 mars 1954 la Commission du service civil l'a affecté à un poste de commis au ministère de la Défense nationale.

3. L'adresse qui figure dans les archives du ministère est la suivante: 1120-10e avenue, Regina, Saskatchewan.

4. $2,160 par an. Jusqu'ici il n'a reçu ni indemnité de voyage ni autre indemnité.

EXPORTATIONS DE CHARBON AU ROYAUME-UNI

**M. Hansell:**

Quelles ont été la quantité en tonnes et la valeur en dollars des exportations canadiennes de charbon à destination du Royaume-Uni au cours des années 1953 et 1954 respectivement, ou en 1954 d'après la statistique disponible?

**M. Dickey:**

1953: aucune.

1954: de janvier à novembre inclusivement: aucune.

ENFANTS DES MORTS DE LA GUERRE— ÉDUCATION

**M. Schneider:**

1. Combien de demandes d'assistance financière a-t-on reçues et approuvées depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'aide à l'éducation des enfants des morts de la guerre?
2. Au 31 décembre 1954, *a*) combien de requérants poursuivaient leurs études, *b*) combien avaient déjà terminé leurs études, *c*) combien avaient échoué dans leurs études ou les avaient abandonnées?
3. Le ministère assure-t-il un service de consultation aux mères, aux requérants éventuels ainsi qu'à ceux qui ont échoué dans leurs études ou les ont abandonnées?
4. A l'égard de quels cours d'études les étudiants reçoivent-ils une aide financière?
5. La mesure a-t-elle reçu l'accueil que prévoyait le ministère?

**M. Bennett:**

1. Du 1er juillet 1954 au 31 décembre 1954: 484.

2. *a*) 368; *b*) 45; *c*) 14 ont échoué, 15 ont abandonné. Sur 42 cas douteux, 25 refont leurs études à leurs dépens.

3. Oui. Dans chacune des régions du ministère, on tient compte des requérants éventuels. A partir de l'école secondaire, des agents du bien-être des anciens combattants dispensent des avis aux mères et à leurs enfants en vue d'un programme sérieux de formation. Ce service de consultation reste disponible lorsque l'enfant a atteint des niveaux plus élevés de formation, quels que soient ses succès.

4. Une aide est assurée aux étudiants, ou l'a été, à l'égard de 46 cours différents: comptabilité, actuariat, agriculture, architecture, arts et lettres, biologie, botanique, administration commerciale, chimie, chiropractie, dessin commercial, criminologie, art dentaire, diététique, économie politique, électronique, génie, analyse des aliments, service extérieur, géologie, décoration intérieure, journalisme, technicien de laboratoire, droit, bibliothéconomie, médecine, technicien de mine, musique, cours d'infirmière, rééducation professionnelle, pharmacie, photographie, physique, physiothérapie, psychologie, science pure, radio et télévision, radiographie, radiologie, recherche, science, cours de secrétariat, aide social, enseignement, théologie, médecine vétérinaire.

5. Oui.

NOUVELLE VALEUR IMPOSABLE POUR LE TARIF DOUANIER

**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Combien de produits ont reçu une valeur imposable nouvelle pour les fins du tarif douanier depuis l'entrée en vigueur du bill no 29?
2. Quelle est la nouvelle valeur imposable de ces divers produits?

**L'hon. M. McCann:**

1. Quatre catégories, nommément, certains tissus, vêtements, autres produits textiles et réfrigérateurs.

2.

| | |
|---|---|
| Tissus | $83,353.00 |
| Vêtements | 3,478.00 |
| Autres produits textiles | 591.00 |
| Réfrigérateurs | 49,425.76 |
| | $136,847.76 |

CRIMINELS DE GUERRE JAPONAIS

**M. Pearkes:**

1. A-t-on récemment réduit les condamnations du colonel Isao Tokunaga et du capitaine Shunkiki Saïto, criminels de guerre japonais?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la condamnation initiale et quelle réduction de peine leur a-t-on accordée?
3. Quels ont été, s'il y a lieu, les motifs d'une telle réduction de peine?
4. A quel endroit ces personnes purgent-elles actuellement leur peine?
5. Qui a autorisé la réduction de ces condamnations?

**M. Blanchette:**

Le colonel Tokugana et le capitaine Saïto étant des criminels de guerre jugés et condamnés par les autorités du Royaume-Uni, les renseignements suivants ont été obtenus du Royaume-Uni:

1. (a) Le colonel Isao Tokugana: Non.
(b) Le capitaine Shunkiki Saïto: Oui.

2. Le capitaine Saïto a été condamné à mort en novembre 1946 par la Commission militaire des crimes de guerre, à Tokyo. Cette peine a été commuée le 13 février 1947 en vingt ans de prison par le général commandant en Chine, en sa qualité d'officier chargé de confirmer la sentence. En juillet 1953 cette peine était ramenée à 15 ans de prison.

3. Cette commutation de peine de 20 à 15 ans de prison se fondait sur la considération suivante: le capitaine Saïto ayant agi sur ordre supérieur, sa responsabilité avait un caractère intermédiaire.

4. Prison de Sugamo, au Japon.

5. Les Conseillers d'État du Royaume-Uni, agissant au nom de Sa Majesté la Reine ont approuvé la commutation recommandée par la Commission de revision du *War Office*.

LE NAVIRE "CEDARWOOD"

**M. Pearkes:**

1. Le navire *Cedarwood* a-t-il récemment subi des avaries en haute mer au large des côtes de la Colombie-Britannique?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ces avaries?

3. Le *Cedarwood* est-il un navire dont la coque est en bois?

4. Quand a-t-il été mis en service pour la première fois, et à quelle date la Marine royale du Canada en a-t-elle fait l'acquisition?

5. Quelles opérations effectuait le *Cedarwood* lorsqu'il a été avarié?

6. Au cours des cinq dernières années le *Cedarwood* a-t-il eu des accidents qui ont nécessité des réparations à la proue et (ou) à la poupe?

7. Dans le cas de l'affirmative, les dégâts causés lors de ces accidents ont-ils, directement ou indirectement, affaibli la coque du navire ailleurs qu'à l'endroit avarié?

8. Estimait-on le *Cedarwood* en bon état de navigabilité, tant dans les eaux protégées qu'en haute mer, lorsqu'il a quitté Esquimalt pour la dernière fois?

9. Quel était le nombre des membres de l'équipage et du personnel à bord du *Cedarwood* lorsqu'il a été avarié?

10. Quelle était la valeur du matériel scientifique à bord dudit navire lorsqu'il a été avarié?

11. Le *Cedarwood* sera-t-il affecté de nouveau aux levés océanographiques ou sera-t-il remplacé par un autre navire?

**M. Blanchette:**

1. Oui.

2. Au cours d'une grosse tempête, le ciment de lutation d'une couture de la coque a été emporté créant une voie d'eau, quoique le calfatage fût en bon état.

3. Oui.

4. Acheté en juin 1947, il a été mis en service le 22 septembre 1948.

5. Des recherches océanographiques.

6. En avril 1953, le *Cedarwood*, au moment d'entrer en cale sèche, a frappé légèrement le bateau-porte, ce qui a endommagé l'étrave.

7. Non.

8. Oui, dans les limites imposées par son tonnage.

9. Trois officiers de marine, trente-trois matelots et cinq océanographes étaient à bord.

10. A peu près $100,000.

11. Le Conseil de recherches pour la défense et la Marine royale du Canada étudient présentement la question de remplacer le *Cedarwood*. Ce bâtiment continuera pour le moment à servir aux recherches océanographiques.

AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DU SAINT-LAURENT

**M. Coldwell:**

Quelles mesures de prévoyance le gouvernement fédéral a-t-il prises pour s'assurer que, en entreprenant la canalisation et l'aménagement hydro-électrique du Saint-Laurent, il ne subventionnera pas, directement ou indirectement, de quelque façon, l'exploitation de l'énergie hydro-électrique, ou qu'une telle entreprise n'occasionnera pas effectivement une telle subvention?

**M. Langlois (Gaspé):** Les précautions prises par le gouvernement fédéral résident dans l'accord du 3 décembre 1951, qui a été conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement d'Ontario, et qui figure dans l'annexe de la loi sur l'aménagement de l'énergie des rapides internationaux, chapitre 157 des Statuts revisés du Canada, 1952, dans la demande du gouvernement du Canada adressée à la Commission mixte internationale le 30 juin 1952, qu'a approuvée l'ordonnance de la Commission mixte internationale le 29 octobre 1952, et dans l'échange de notes du 30 juin 1952 entre le Canada et les États-Unis.

LE "PACIFIC GREAT EASTERN RAILWAY"

**M. Leboe:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu une requête du gouvernement de la Colombie-Britannique demandant une aide en vue du prolongement du *Pacific Great Eastern Railway*?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la teneur de cette requête et quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises?

**Le très hon. M. St-Laurent:**

1. Oui.

2. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a, le 14 décembre 1953, soumis au gouvernement fédéral un mémoire renfermant une offre de vente de la moitié ou de l'ensemble du *Pacific Great Eastern Railway*. En outre, dans une lettre du premier ministre W. A. C. Bennett, en date du 18 mai 1954, le gouvernement fédéral était invité à partager le coût du prolongement projeté du chemin de fer. En accusant réception de cette lettre, on a demandé au gouvernement provincial des renseignements suffisants pour qu'on puisse se former une opinion sur la justification, du point de vue économique, du prolongement de la voie ferrée vers le nord.

On a reçu certains renseignements, mais ils ne sont pas suffisants pour qu'on puisse se former une opinion. Le gouvernement fédéral a donc continué à recueillir des données afin de déterminer si une aide fédérale en vue du prolongement du *Pacific Great Eastern* serait motivée à l'heure actuelle.

HÔPITAL SHAUGHNESSY POUR ANCIENS COMBATTANTS

**M. Goode:**

Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il songé à décentraliser les services d'hospitalisation de l'hôpital Shaughnessy?

**L'hon. M. Bennett:** Non.

INSTITUT NEUROLOGIQUE DE MONTRÉAL—AIDE FÉDÉRALE

**M. Richardson:**

1. Le gouvernement fédéral a-t-il octroyé une aide à l'Institut neurologique de Montréal en vertu du programme national d'hygiène?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sommes a-t-il versées à l'Institut et à quelles fins les a-t-il versées?

**M. Robertson:**

1. Oui.

2. La somme de $663,550 a été payée à la province de Québec au nom de l'Institut neurologique de Montréal, pour les fins suivantes: achat de matériel scientifique et technique, $450,378; aménagement du 130 lits de neurologie, $167,160; aide pour des projets de recherches, $46,012. On a récemment approuvé la remise d'un supplément de $31,761.20 pour l'achat de matériel technique et scientifique qui servira dans l'Aile McConnell nouvellement construite à l'Institut.

APPEL N° 227, IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Knowles:**

1. L'appelant, dans la cause n° 227 de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, instruite en novembre 1954, a-t-il, à titre personnel, par l'entremise de la société représentée dans la cause n° 227 ou de toute autre société, déjà passé des contrats avec le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères ou organismes?
2. Dans le cas de l'affirmative, l'un ou l'autre de ces contrats se rapportait-il à des travaux de construction?
3. L'un ou l'autre de ces contrats se rapportait-il à la fourniture de marchandises?
4. L'un ou l'autre de ces contrats, relatifs soit à des travaux de construction, soit à la fourniture de marchandises, concernait-il la défense nationale?

**L'honorable M. McCann:** Depuis qu'a été rendu le jugement de M. W. S. Fisher, membre de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, dans la cause n° 227, l'appelant, et le ministre du Revenu national, défendeur, cause entendue à huis clos, le ministre, qui était en cause dans l'instruction, a donné ordre de vérifier si, depuis que la société appelante a acheté la propriété dont il est fait mention dans le jugement, le gouvernement fédéral a accordé un contrat quel qu'il soit à la société appelante où à sa filiale mentionnée dans le jugement. On a constaté que, durant cette période, le gouvernement fédéral n'a accordé aucun contrat, ni à la société appelante, ni à sa filiale.

EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE, À ROTHESAY (N.-B.)

**M. Brooks:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acheté un emplacement pour la construction d'un nouveau bureau de poste à Rothesay (Nouveau-Brunswick)?
2. Dans le cas de l'affirmative, de qui l'a-t-il acheté et combien l'a-t-il payé?
3. Quelqu'un d'autre a-t-il offert un terrain en vente à cette fin?
4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces personnes et les prix demandés dans chaque cas?

**M. Bourget:**

1. Non, mais on est en pourparlers à ce sujet.

2, 3 et 4. Voir réponse au n° 1.

ACHAT DE L'ÉDIFICE GARLAND, À OTTAWA

**M. Tustin:**

1. Le gouvernement a-t-il vendu l'édifice situé à Ottawa et généralement connu sous le nom d'édifice Garland?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand la vente a-t-elle été effectuée, quels ont été le prix et les conditions de paiement de cette vente et qui a été l'acheteur?
3. Le gouvernement, après cette vente, a-t-il loué l'édifice et, dans le cas de l'affirmative, à qui et quels étaient la durée du bail et le loyer annuel?
4. Avant cette vente, quelle somme le gouvernement a-t-il dépensée pour des transformations et des réparations, y compris l'aménagement de nouveaux ascenseurs?
5. Une partie des transformations a-t-elle été adjugée en régie intéressée et, dans le cas de l'affirmative, quelle partie et quel a été le coût de ces transformations?

**M. Bourget:**

1. Non, l'État n'a jamais possédé cet édifice.

2 à 5. Voir réponse au n° 1.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPENSES EN RECHERCHES

**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Quelle somme chaque ministère du gouvernement fédéral a-t-il dépensée à des fins de recherches au cours de l'année civile 1954?

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, si l'on pouvait modifier la question de manière à la présenter dans la forme qu'on voulait d'abord lui donner, c'est-à-dire de façon qu'elle ait trait à la recherche scienti-

fique, elle pourrait être transformée en ordre de dépôt de documents.

**M. l'Orateur:** Ordre de dépôt de documents.

DÉPENSES EN PUBLICITÉ

**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

1. Quelle somme chaque ministère du gouvernement a-t-il dépensée pour la publicité au cours de l'année civile 1954?
2. De quelles agences de publicité a-t-on retenu les services?
3. Quelle somme a-t-on versée à chaque agence de publicité?

SERVICE PUBLIC—EMPLOYÉS

**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Quel était, au 1er décembre 1954:

1. Le nombre de personnes à l'emploi de chaque ministère du gouvernement?
2. Le nombre de personnes dans chaque service des forces armées?
3. Le nombre des civils employés dans chaque service?

PROTECTION CIVILE—SOMMES ALLOUÉES AUX PROVINCES

**M. Pearkes:**

1. Au cours de la présente année financière, quelles sommes a-t-on allouées à chaque province aux termes du programme d'aide financière à la protection civile?
2. Quels montants de ces subventions chaque province a-t-elle touchés?
3. A quelles dates a-t-on effectué les premiers versements aux diverses provinces?

TRANSFERTS DE DIVISIONS DES MINISTÈRES DE CALGARY À EDMONTON

**M. Harkness:**

1. Quelles divisions des ministères du gouvernement ont été, s'il y en a, transférées de Calgary à Edmonton, au cours des six derniers mois?
2. Quelles divisions des ministères du gouvernement s'il en est, songe-t-on à transférer de Calgary à Edmonton, au cours des six prochains mois.
3. Qu'est-ce qui motive ces transferts?
4. Les divisions qui ont été ou seront déménagées seront-elles installées dans des locaux appartenant au gouvernement ou louera-t-on des locaux à cette fin?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

PROJET D'IRRIGATION DE LA SASKATCHEWAN-SUD

**M. Diefenbaker:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er mai 1954, entre tout ministère du gouvernement et les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, relativement au projet d'irrigation et de barrage de la Saskatchewan-Sud.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Monsieur l'Orateur, il est naturellement entendu qu'en ce qui concerne toutes ces motions tendant au dépôt de correspondance échangée avec d'autres gouvernements, que le Gouvernement se mettra en communication avec eux, puis déposera les documents après avoir obtenu leur consentement.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**M. l'Orateur:** La motion est adoptée.

PRODUITS AGRICOLES—INTERDICTIONS PAR LES ÉTATS-UNIS

**M. Diefenbaker:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er mai 1954, entre tout ministère du gouvernement fédéral et le gouvernement des États-Unis, relativement à l'application ou à l'imposition, par le gouvernement américain, d'interdictions totales ou partielles d'importer aux États-Unis des produits agricoles canadiens.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la motion a trait à la correspondance diplomatique échangée avec un pays étranger et porte sur des négociations qui se poursuivent encore. Je crois donc, suivant la pratique bien établie de la Chambre, que cette correspondance est privilégiée et qu'il ne serait pas possible de déposer les renseignements en ce moment. En conséquence, j'espère qu'on pourra rayer cette motion.

**M. Diefenbaker:** Le ministre permettrait-il que la question soit réservée?

**M. l'Orateur:** La question que pose l'honorable député doit avoir le consentement unanime de la Chambre pour intervenir à ce moment-ci. Consent-on à ce que le député pose une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

**Des voix:** Entendu.

**M. Diefenbaker:** J'aimerais demander à mon honorable ami s'il permet que la question soit réservée.

**L'hon. M. Pearson:** Oui, je n'y vois pas d'inconvénient, pourvu qu'il soit bien clair que dans les circonstances que j'ai mentionnées il ne serait pas possible de produire les documents.

**M. l'Orateur:** Dans ce cas, ne vaudrait-il pas mieux que la motion soit rayée?

(La motion est rayée.)

M. L. B. THOMSON

**M. Diefenbaker:**

Copie de toute correspondance échangée, depuis le 1er juin 1954, entre tout ministère du gouvernement et M. L. B. Thomson, relativement aux démarches faites par celui-ci en vue de résigner ses fonctions de directeur de l'administration du rétablissement agricole des Prairies.

IRRIGATION DES RÉGIONS FRUCTICOLES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Fulton:**

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministères ou organismes, et le gouvernement de la Colombie-Britannique et toute personne, depuis le 1er janvier 1952, relativement à la rénovation, etc. du réseau d'irrigation desservant la région de fructiculture de la Colombie-Britannique.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Sous réserve, il va sans dire, des mêmes observations que j'ai faites il y a un instant, puisqu'il s'agit de correspondance échangée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre si l'énoncé qu'il a fait il y a un instant veut dire que le gouvernement de toute province a le droit de mettre son veto au dépôt de documents qui peuvent être présentés à la Chambre.

**Le très hon. M. St-Laurent:** C'est une question de courtoisie dont, à ma connaissance, on ne s'est jamais départi à l'égard de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements et c'est je pense, parce qu'il est entendu qu'on exerce cette courtoisie que la correspondance a lieu.

**M. Fulton:** Je le comprends, et c'est évidemment par courtoisie qu'on a informé le gouvernement provincial. Je me demande, toutefois, si nous n'avons pas dépassé ce qui, à mon sens, est la règle de la courtoisie,—courtoisie à laquelle je souscris,—et donné à un gouvernement provincial le droit d'opposer son veto quand à ce qui pourra être déposé à la Chambre des communes du Canada.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je ne le pense pas. Je ne sache pas que la situation que mentionne mon honorable ami se soit jamais produite, après communication avec un gouvernement provincial, et je ne pense pas que la chose risque de se produire. Si toutefois, cela se produisait, rapport en serait fait à la Chambre qui pourrait juger de la situation à la lumière des faits tels qu'ils apparaîtraient alors.

**M. Fulton:** C'est là le point que je voulais faire établir.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Adopté, compte tenu de la réserve faite par le premier ministre.

RESSOURCES HYDRAULIQUES—BARRAGE DES LACS ARROW

**M. Byrne:**

Copie de toutes communications échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, au sujet et résultant de la demande de la *Kaiser Aluminum Company of America* de construire un barrage à bas niveau destiné à l'emmagasinage des eaux sur les lacs Arrow, à Castlegar, dans la province de la Colombie-Britannique, ainsi que copie de toute correspondance échangée à cet égard entre la Division canadienne de la Commission mixte internationale et le gouvernement fédéral ou le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la première partie de cette demande a trait à une communication faite au gouvernement de Colombie-Britannique; or, j'apprends qu'il n'y en a pas eu. La seconde partie se rapporte à une communication émanant non pas du gouvernement fédéral, mais d'une institution internationale. Conformément à l'usage bien établi de la Chambre, j'estime que la correspondance d'un organisme internationale ne peut être déposée.

**M. l'Orateur:** Rayée.

AMÉNAGEMENT DES ROUTES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Goode:**

Copie de tous télégrammes, correspondances, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er janvier 1954, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique, relativement au pont de la rue Oak et au projet d'une route devant relier Vancouver aux États-Unis en passant par Richmond.

**L'hon. M. Winters:** Il y a lieu de formuler à ce sujet la même réserve qu'à déjà mentionnée le premier ministre.

**M. l'Orateur:** La motion est adoptée, sous réserve de la déclaration du ministre des Travaux publics.

MODIFICATION À LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

**M. Zaplitny:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et (ou) autres communications échangés entre le ministère ou le ministre de l'Agriculture et les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ou l'un de leurs ministres, depuis le 1er janvier 1954, relativement à la modification de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

M. D. R. BISHOP

**M. Knowles:**

Copie de toute correspondance échangée entre le ministère des Postes, ou l'un de ses fonctionnaires, et M. D. R. Bishop depuis le 1er juin 1950.

**M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):** J'ai discuté de la question avec le député de Winnipeg-Nord-Centre. Pour éviter d'avoir à

compulser des milliers de dossiers afin de découvrir si la lettre existe, il a été convenu entre nous, sauf erreur, d'insérer, après le mot "Bishop" les mots suivants: "concernant les bureaux de poste et les parcours ruraux dans le comté de Carleton (Nouveau-Brunswick)".

**M. l'Orateur:** La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

ACHAT D'IMMEUBLES À SARNIA

**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Transports et (ou) les chemins de fer Nationaux du Canada et MM. W. C. Nelson et D. F. Stonehouse, depuis le 1er mai 1953 jusqu'à ce jour, relativement à des immeubles situés à Sarnia ou à Point-Edward et achetés par MM. W. C. Nelson et D. F. Stonehouse.

**L'hon. M. Marler:** Je demanderais au député de réserver la motion.

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** J'y consens.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

## NATIONAL-CANADIEN

RUMEUR DU DÉMÉNAGEMENT DE LA FONDERIE DES ATELIERS TRANSCONA À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au ministre des Transports? Est-il au courant des dispositions que prend le National-Canadien pour déménager à Montréal la fonderie des ateliers Transcona qui se trouvent à Winnipeg? Vu les contrecoups de cette décision sur les employés en cause, étant donné aussi l'emplacement central des ateliers Transcona, au Canada, le ministre demandera-t-il au National-Canadien de reconsidérer cette mesure?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir reçu préavis de la question que quelques minutes avant mon arrivée à la Chambre. Je considérerai la question du député comme préavis et répondrai bientôt.

## DÉFENSE NATIONALE

ALLUSION AUX ÉVÉNEMENTS RÉCENTS SURVENUS SUR LE "MAGNIFICENT"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Le ministre de la Défense nationale est-il en mesure de fournir à la Chambre de plus amples renseignements sur le regrettable incident survenu à bord du *Magnificent* et dont la presse a parlé?

[M. Kirk.]

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** J'ai reçu, bien entendu, certains renseignements. J'ignore toutefois s'ils sont complets. De toute façon, la marine a créé une commission d'enquête qui, je crois, a commencé à siéger aujourd'hui. Je ne crois ni souhaitable ni convenable même de formuler d'observations sur le sujet pendant que la commission siège ou avant qu'elle ait elle-même fait connaître ses conclusions. Je puis signaler, eu égard à ce qui a paru dans les journaux, que la consommation de spiritueux est interdite sur nos navires de guerre sauf dans les deux cas suivants: Tout d'abord, les marins qui ont atteint l'âge de vingt ans touchent leur ration de rhum s'ils la veulent, sinon on leur verse une allocation équivalente en espèces; en second lieu, de façon très exceptionnelle, le capitaine d'un vaisseau qui navigue dans les eaux tropicales peut permettre à la cantine de vendre, à la bouteille, une quantité limitée de bière, ces bouteilles devant être ouvertes dans la cantine même, sans qu'il soit permis de les apporter ailleurs non ouvertes. La rigueur du règlement relatif à la consommation d'alcool sur les navires est une raison de plus, selon moi, de ne formuler aucune déclaration relative aux renseignements que j'ai pu obtenir avant que la commission d'enquête ait établi les faits.

## PÊCHERIES

FALSE-CREEK (C.-B.)—REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR DES DROITS À L'ÉGARD D'UN LOT RIVERAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard):** Je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Je lui en ai donné avis. A quelle date le gouvernement fédéral a-t-il présenté une demande en vue d'acquérir des droits à l'égard d'un lot riverain, à False-Creek (Vancouver)? Quand les pêcheurs à filet peuvent-ils espérer que les bassins de mouillage pour leurs embarcations seront terminés?

**M. l'Orateur:** Cette question est d'intérêt local. Elle pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Cependant, si le ministre est prêt à répondre, ayant reçu avis de la question, je le laisse libre de le faire; normalement, cependant, ce genre de questions devrait être inscrit au *Feuilleton*?

**L'hon. Robert Winters (ministre des Travaux publics):** J'ai reçu avis de cette question et j'en remercie l'honorable député. Je suis prêt à répondre. Nos fonctionnaires régionaux négocient depuis assez longtemps avec les fonctionnaires du gouvernement de la

Colombie-Britannique en vue de l'acquisition d'un lot riverain pour l'aménagement d'un havre de pêche comportant 180 postes de mouillage. Des plans ont été dressés en conséquence. Il y a quelque temps que nous sommes prêts à demander des soumissions.

En octobre dernier, le gouvernement de la Colombie-Britannique nous a fait savoir qu'il lui était impossible de nous céder un lot riverain ayant la superficie voulue, mais qu'il verrait à nous procurer un emplacement moins considérable. Depuis, nous avons été en correspondance avec lui en vue d'obtenir le plus grand emplacement. Cependant, avec l'approbation du ministre des Pêcheries, nous avons maintenant décidé d'entreprendre l'aménagement d'un havre comportant seulement 150 postes de mouillage. Nous sommes en train de dresser de nouveau les plans et nous espérons pouvoir demander des soumissions d'ici huit semaines.

## IMPÔT SUR LE REVENU

### RÉPONSES DES PROVINCES À LA LETTRE DU 14 JANVIER DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Le premier ministre nous dira-t-il si toutes les provinces ont répondu à sa lettre du 14 janvier? Certaines provinces ont-elles donné à entendre qu'elles désireraient bénéficier de l'option en ce qui concerne l'entente fiscale conclue par elles, ainsi que le prévoit la lettre?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** La réponse à la première question est non. Il y a eu quelques accusés de réception, mais tous les premiers ministres n'ont pas encore répondu. Quant à la deuxième partie de la question, la réponse est celle-ci: aucun gouvernement provincial n'a manifesté le désir de bénéficier de l'option prévue.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### FORMOSE—DEMANDE D'UN EXPOSÉ DE LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Est-il en mesure de nous dire quelque chose de la situation de Formose et des îles voisines du continent chinois? Le Canada fait-il quelque chose en vue de faire intervenir un cessez-le-feu par l'entremise des Nations Unies? A tout événement le ministre peut-il donner à la population une assurance quelconque en ce qui concerne la situation apparemment grave qui existe là-bas?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, la question de l'honorable député a trait à une situation extrêmement grave. J'aime autant ne pas essayer d'y répondre sans y réfléchir soigneusement d'avance. Je vais donc assimiler sa question à un préavis et j'espère pouvoir dire quelque chose à ce sujet, peut-être demain.

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

### DEMANDE DE COMMENTAIRES SUR LES QUESTIONS QUI SERONT ÉTUDIÉES À LA CONFÉRENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Je désire poser au premier ministre une question dont je lui ai donné avis. J'aimerais connaître son opinion sur la nouvelle de l'agence Reuters parue dans le *Journal* d'Ottawa du 22 janvier et selon laquelle, parmi les questions qui viendront sur le tapis à la conférence du Commonwealth, il y aurait les problèmes d'ordre économique et commercial qui se posent à la zone sterling, dont tous les pays du Commonwealth font partie, sauf le Canada.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Il ne fait aucun doute que les discussions qui se dérouleront entre les premiers ministres des pays du Commonwealth comprendront une certaine étude des questions d'ordre international et économique, étant donné que ces questions représentent un aspect important de la situation mondiale. Il n'existe aucune indication, que je sache, qu'on étudiera de façon particulière le sujet précis que mentionne cette nouvelle.

## TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

### APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AU TRAITÉ

La Chambre reprend la discussion, interrompue le vendredi 21 janvier, de la motion de l'honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en poursuivant mes observations commencées vendredi soir dernier sur cette motion, j'appuie les vues exprimées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), pour les raisons qu'il a si bien expliquées à la Chambre. Comme lui, je suis certain d'exprimer les vues et les craintes d'un bon nombre de Canadiens patriotes. Des lettres que j'ai reçues, des entretiens que j'ai

eus avec nombre de concitoyens de tous les partis représentés à la Chambre révèlent clairement qu'il y a à l'heure actuelle au Canada une très forte opposition au réarmement de l'Allemagne. Le moins qu'on puisse dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'il n'y a aucun enthousiasme, ni dans la Chambre ni dans le pays.

Je me rends parfaitement compte des difficultés, des doutes, des craintes que ce problème soulève dans l'esprit des députés et je respecte sincèrement l'avis de ceux qui ne sont pas du mien. En fait, je crois que le plan sur lequel se poursuit le présent débat montre bien la force de nos institutions démocratiques et parlementaires.

Mon opposition à la présente motion se fonde surtout sur deux raisons, savoir: premièrement, ma crainte d'une Allemagne armée. J'ai peur, comme nombre de Canadiens, de ce que pourra faire à l'avenir une Allemagne réarmée. Deuxièmement, c'est que cette mesure accroît le danger de guerre parce que c'est une mesure irrévocable qui, à mon avis, approfondit l'abime entre l'Est et l'Ouest. A l'instar d'un grand nombre de Canadiens, j'appréhende le réarmement de l'Allemagne, parce qu'il est sûr que les éléments nazis sont encore trop puissants dans ce pays pour leur donner des armes; d'autre part, il est à craindre que renaisse le militarisme prussien, qui ne serait pas nécessairement allié au nazisme.

J'ai étudié ce problème du mieux que j'ai pu et j'ai tâché de connaître l'avis des personnes en mesure de dire ce qui en est. J'ai beaucoup lu sur cette question et j'ai tâché de connaître l'avis de gens d'expérience qui la connaissent. Pour appuyer ma thèse, je vais d'abord citer un extrait du *Daily Star* de Toronto, en date du 29 septembre dernier. On y a rapporté l'opinion du rabbin Abraham Feinberg, du Holy Blossom Temple, personnage compétent et hautement estimé dans la collectivité juive du Canada. L'article qui est intitulé: "On se moque des leçons de l'histoire, si on réarme l'Allemagne,—Feinberg"; se lit comme suit:

Le rabbin Abraham Feinberg, du *Holy Blossom Temple*, a déclaré aujourd'hui que, s'il réarme l'Allemagne, l'Occident "se moque des amères leçons de l'histoire récente" et que le traitement fait à Israël par les puissances occidentales au regard de celui de l'Allemagne "est un exemple révoltant d'erreur humaine, une trahison tragique des idéaux pour lesquels tant de sang a été répandu et tant de trésors dépensés au cours de la seconde Grande Guerre, et une terrible menace à la paix".

Au cours des années 30, a-t-il dit, les hommes politiques d'Occident ont consenti, sous la pression de Londres, à réarmer l'Allemagne comme moyen de défense contre le communisme. Il en est malheureusement résulté, en fin de compte, l'hitlérisme et un carnage sans précédent. A présent, dans les années 50, les dirigeants occidentaux se voient, pour les mêmes raisons, poussés par les États-Unis, vers la même impasse, la même illusion, le même danger menaçant pour toute l'humanité."

Faisant mention des atrocités nazistes de la deuxième Grande Guerre, le rabbin Feinberg a déclaré: "Ce serait un suicide que d'oublier la bestialité des nazis allemands... les belles amours, empreintes d'insouciance et d'optimisme que filent les puissances occidentales avec l'Allemagne de l'Ouest sont la parodie du jugement mûr en politique; elles témoignent d'un aveuglement voulu qui peut entraîner toute l'humanité vers l'abîme."

Il a dit que bon nombre d'anciens nazis occupent des postes influents en Allemagne occidentale, et il a cité les noms suivants: Le Dr Schroeder, ministre fédéral de l'Intérieur (ancien membre des S.A. et conseiller juridique de Schacht); le Dr Theodor Oberländer, ministre des Affaires des réfugiés (qui était major de SS jusqu'en 1943, date à laquelle il est entré en conflit avec Himmler); le Dr Victor Emanuel Preusker, ministre de l'Habitation (ancien instructeur de SS sur les questions raciales); M. Hans Globke, secrétaire d'État de la chancellerie fédérale (auteur du commentaire officiel sur les lois raciales de Nuremberg); M. Waldemar Kraft, ministre sans portefeuille (qui a beaucoup fait pour faciliter l'invasion de la Pologne par Hitler).

L'expansion des groupes fractionnaires nazis, les nombreux articles glorifiant les chefs nazistes, qui paraissent dans les journaux de l'Allemagne de l'Ouest, la découverte du complot Nauman, la campagne prolongée en vue de la libération des criminels de guerre "martyrs", la profanation fréquente des cimetières juifs ainsi que des diatribes belliqueuses des porte-parole de milieux ultra-nationalistes, tous ces événements inquiétants ne confirment guère l'affirmation de M. Adenauer, d'après lequel il n'y aurait pas de renouveau nazi en Allemagne. Sur tous les plans de gouvernement, provinciaux et fédéral, avoir été membre du parti nazi constitue, pour ainsi dire, une recommandation pour obtenir un poste de confiance dans l'administration publique.

Il se peut qu'Adenauer devienne bientôt une "statue de bois" vénérée et impuissante, comme le vieil Hindenberg avant Hitler, et le désir ardent de rétablir l'héroïque horreur teutonne remuera bientôt le "cœur de surhomme" de l'Allemand, a déclaré le rabbin Feinberg.

"L'"enfant difficile" qu'est l'Allemagne cause des soucis particuliers aux Juifs", a-t-il dit. Le massacre de six millions de Juifs par les nazis a porté les pertes que nous avons subies au cours de la seconde guerre mondiale à une proportion de 25 p. 100, proportion plus élevée que celle des pertes de tout autre peuple. Nous sommes fondés à nous préoccuper de l'orientation du développement moral et spirituel dans l'Allemagne d'après-guerre. Il s'est déclaré "profondément conscient" de la menace que constituaient pour l'Ouest "les plans possibles de domination mondiale élaborés par le kremlin". Mais la menace russe se complique du danger que suscite une Allemagne renaissante et réarmée.

"La civilisation occidentale, sous la pression de la politique étrangère des États-Unis, semble disposée à sacrifier le rétablissement moral de l'Allemagne, afin de pouvoir la transformer en une forteresse armée contre l'Union soviétique. Du strict point de vue de la religion et de son mandat éternel qui consiste à évoquer ce qu'il y a de mieux dans les êtres humains, un tel programme ne peut se soutenir. A titre de stratégie pratique dans une dure et implacable lutte pour l'existence, c'est un risque grave", a-t-il ajouté.

[M. Herridge.]

Telles sont les vues d'un chef réfléchi d'une incontestable intégrité, qui mérite le plus haut degré de considération et de respect. Il signale des faits qui se rattachent étroitement au problème. De plus, je m'inquiète de ce que les criminels de guerre sont accueillis chez eux avec un bruyant enthousiasme par une certaine partie de la population allemande. Je m'inquète aussi de savoir que les criminels de guerre touchent des pensions à perpétuité, y compris le temps qu'ils ont passé en prison. La période de détention est considérée parfois comme du temps qu'ils ont passé au service de l'Allemagne.

Même le texte de l'acte final de la conférence de Londres cause quelques inquiétudes. L'article 5, intitulé "Déclaration allemande—limitations volontaires", se lit ainsi qu'il suit:

La République Fédérale s'engage à ne fabriquer sur son territoire aucune arme atomique, chimique ou biologique telles qu'elles sont définies aux paragraphe I, II et III de la liste ci-jointe.

L'expression "sur son territoire" revient à plusieurs endroits. Ces mots me paraissent de mauvais augure. Que doit-on penser des usines que l'industrie allemande est en voie de construire en Espagne, en Turquie et peut-être dans l'Afrique du Nord?

Je ne sais d'où vient le renseignement mais j'ai lu que la société Krupp s'établirait au Canada. Plaise au ciel qu'elle ne le fasse jamais! C'est un des points, dans le document en question, au sujet desquels j'aimerais que le ministre nous renseigne car les mots "sur son territoire" ne me semblent pas permettre beaucoup d'espoir quant à la limitation des armements de l'Allemagne.

Autre détail qui me préoccupe grandement: dans le texte des documents approuvés par la conférence des ministres tenue à Paris du 20 au 23 octobre 1954 et publiés par le Service des publications de Sa Majesté, il y a au bas d'une page une note relative au deuxième protocole de l'Union de l'Europe occidentale (Alinéa *a*) de l'article 1). Cette note en bas de page, qui n'est pas incluse dans notre exemplaire, est ainsi conçue:

L'accord spécial qui fait suite au texte du traité de la CED n'est pas un document rendu public. Toutefois, des déclarations venant de milieux autorisés en Allemagne confirment que l'apport allemand à la CED était le suivant:

Armée: 12 divisions.

Aviation: aviation tactique comprenant environ 1,350 appareils.

Marine: défense côtière légère et vaisseaux d'escorte.

Ce qui m'inquiète, c'est que le renseignement de bonne source que renferme un document publié par le service des publications de Sa Majesté et déposé à la Chambre des communes britannique a dû venir d'Allemagne. En outre, ces arrangements présentent une autre difficulté qui préoccupe bon nombre d'entre nous. L'espoir d'un contrôle rigoureux ne réside pas surtout dans l'OTAN mais dans le traité de Bruxelles sur l'Union de l'Europe occidentale, dont le Canada ne fait pas partie.

Ayant lu le plus possible, je veux citer une source qui me paraît digne d'attention. Il s'agit d'un article intitulé: "Les dangers du réarmement allemand", dû à la plume du professeur C. R. Hiscocks de l'Université du Manitoba et paru dans la livraison de novembre 1954 de *Canadian Business*. L'auteur de l'article peut certainement parler en parfaite connaissance de cause. Je signale à la Chambre que depuis vingt ans le professeur Hiscocks est en relations avec divers organismes internationaux. Né en Grande-Bretagne, le professeur Hiscocks s'est joint au personnel du *Royal Institute of International Affairs*, à Londres, en 1953. Il a fait cinq ans de service militaire au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, puis dans Crète et en Allemagne et, ensuite, il s'est joint pendant un an au gouvernement militaire britannique en Allemagne. Les cinq années suivantes, il a été représentant du Conseil britannique, d'abord, en Autriche, puis, dans l'Inde.

Depuis 1950 il est professeur de sciences politiques à l'Université de Manitoba. En 1953, il a représenté le Royaume-Uni à la sous-commission des Nations Unies pour la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités. Pas plus tard que l'été dernier, il était en Allemagne. Je citerai des passages seulement de l'article en question. Voici en quels termes s'est exprimé le professeur Hiscocks:

Sous leurs formes les plus sommaires, les vues des alliés sur l'Allemagne témoignaient d'une très grande naïveté. Vers la fin de la guerre, le secrétaire de la trésorerie américaine a proposé le plan dit de Morgenthau qui visait à réduire l'Allemagne à une nation de cultivateurs, ou comme certains Allemands disent maintenant avec une amertume compréhensible, à une nation de chevriers. L'industrie radicalement diminuée devait être placée sous contrôle draconien. Puis, à peine quelques années après, les dollars américains étaient déversés en Allemagne par milliards au titre du plan Marshall pour aider à la reconstruction de l'industrie allemande et à son rééquipement avec des machines-outils les plus récentes.

La période de désarmement régide, période où un Allemand pouvait être mis à mort parce qu'il avait enterré un fusil dans son jardin, a fait place à la phase actuelle où le but principal de la diplomatie occidentale ne vise pas seulement à permettre à l'Allemagne de se réarmer, mais à s'assurer qu'elle se réarme effectivement.

Voici encore:

Il n'est guère surprenant que les Allemands manifestent parfois du mépris pour la politique des alliés. Nombre de penseurs sincères et éclairés critiquent fortement les pressions diplomatiques des Américains en faveur du réarmement de leur pays. Que nous soyons ou non de leur avis, leur point de vue mérite d'être respecté.

Je n'ai jamais entendu autant d'arguments solides contre le réarmement de l'Allemagne que j'en ai entendu en Allemagne même, l'été dernier. Cela peut paraître étrange, mais il n'en reste pas moins que la moyenne des Allemands ont plus souffert du militarisme allemand que la moyenne des Canadiens et des Américains. L'opposition au militarisme est particulièrement puissante chez les jeunes. Certains d'entre eux disent carrément que, pour aucune considération, ils ne serviront de nouveau sous les armes. Un plus grand nombre est d'avis que l'esprit dont s'inspirerait une nouvelle armée devrait être différent de celui qui inspirait l'ancienne. Une faible minorité seulement accueillerait vraiment avec enthousiasme la reconstitution d'une armée allemande dans son propre intérêt. Un Allemand m'a dit qu'il remerciait le ciel de tous les jours qui s'écoulaient sans réarmement, parce qu'ainsi un ou plusieurs membres de la vieille bande militariste disparaissaient et que le danger de leur rétablissement au pouvoir diminuait en conséquence. Beaucoup de citoyens allemands ordinaires qui n'ont pas d'intérêts politiques à servir partagent ce sentiment.

L'extrait se poursuit ainsi:

Le véritable danger du réarmement allemand réside dans la renaissance du militarisme prussien sous un léger travestissement, avec son esprit nationaliste étroit, son arrogance, son cynisme et sa foi dans le *Realpolitik* amoral. Une telle renaissance serait compatible avec une répudiation sincère des doctrines nazies, car la caste militaire prussienne comprenait certains des plus puissants adversaires d'Hitler. Mais, même s'il ne s'y mêlait pas l'idéal nazi, ce serait un renouvellement assez sinistre en soi.

Et pour conclure, il dit, entre autres choses:

Depuis près de dix ans, l'Allemagne n'a pas d'armée. Cette solution de continuité nous permet d'espérer que le militarisme traditionnel est rompu et que toute nouvelle armée qui sera créée différera grandement de l'ancienne. D'autre part, on peut alléguer que l'intervalle de désarmement n'a pas été assez long. Il reste encore beaucoup d'officiers et de sous-officiers qui attendent justement une occasion de recréer la vieille machine militaire.

Je crois que l'opinion de ce monsieur mérite quelque étude.

On allègue souvent que l'Allemagne orientale ayant été réarmée, il faut réarmer aussi l'Allemagne de l'Ouest. A cette allégation, la réponse qui s'impose est que toute participation que l'Allemagne de l'Ouest pourrait apporter à la défense du monde occidental serait, à mon avis, immédiatement annulée par un réarmement plus poussé de l'Allemagne orientale effectué par les communistes.

Ceux qui prônent le réarmement de l'Allemagne soulignent que les armées allemandes feraient l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale. Malheureusement, le grand danger réside en ceci que les nationalistes allemands veulent la réunification et le recouvrement de territoires peuplés de Polonais et de la Prusse orientale détenue par les Polonais et les Russes.

[M. Herridge.]

Une foule d'indices dénotent la montée d'un nationalisme extrême. Quand le chancelier Adenauer aura quitté la scène, un autre gouvernement passera peut-être outre à son pacifique engagement. Il pourrait en résulter la guerre civile, la guerre avec la Pologne, la guerre avec la Russie, voire peut-être une alliance avec la Russie. Par suite, l'OTAN pourrait perdre son caractère défensif. Il y a lieu d'imaginer que dans de telles conditions l'OTAN pourrait fort bien être entraînée sur des voies dangereuses et vers un accroissement des armements.

En ce qui concerne le contrôle des armes dont parlent les accords, il ne faudrait pas oublier, monsieur l'Orateur, qu'entre les guerres l'Allemagne a éludé le contrôle des armes à l'aide de Krupp et d'autres puissantes industries dont la plupart n'ont pas changé de mains. Il se peut fort bien aussi que les contremesures communistes amènent l'Ouest à adoucir le contrôle en cause et à recruter plus d'effectifs allemands.

Je conteste vivement la valeur militaire du réarmement allemand. A l'appui de mon argument, je citerai R. H. Liddell Hart, ex-conseiller militaire du gouvernement britannique, l'un des plus grands critiques militaires de l'Ouest au cours des dernières années, et le seul spécialiste britannique qui ait prévu la guerre-éclair au moyen de divisions qui se déplacent rapidement, et dont le gouvernement britannique de l'époque a refusé les conseils lors des préparatifs visant à parer à l'attaque imminente d'Hitler.

Je cite un article du *Globe and Mail*, numéro du mardi 4 janvier 1955, ayant pour titre: "Un spécialiste attaque la stratégie de défense". En voici le texte:

Un spécialiste britannique en stratégie militaire dit qu'une grande partie des nouveaux plans de défense de l'Ouest pour l'ère atomique ne sont qu'un gaspillage de temps et d'argent.

Ancien conseiller militaire du Gouvernement, M. R. H. Liddell Hart, prétend que les perspectives de la bombe à hydrogène rendent douteuse la valeur pratique du programme actuel de défense. Advenant une guerre totale, dit-il, les armées de terre et de mer, les bombardiers ordinaires ou la défense aérienne qu'édifie l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord seraient de peu de valeur.

La seule véritable défense réside dans l'effet préventif de représailles.

M. Liddell Hart, un des premiers protagonistes de la puissance aérienne et de la guerre mécanisée, présente ses idées dans une longue lettre adressée au journal *The Times*.

Trois choses, dit-il, sont nécessaires à la défense: une aviation militaire stratégique d'une compétence technique et d'un rendement maximums, un effectif de police considérable et des services de lutte contre l'incendie d'une efficacité et d'une mobilité considérables, en état constant d'alerte.

Ce dont il faut bien tenir compte dans l'ère de la bombe à hydrogène, dit M. Liddell Hart, c'est que la guerre est manifestement devenue un suicide.

Il termine en disant qu'une juste appréciation des facteurs militaires pourrait modifier entière-

ment pour le mieux la perspective économique en Grande-Bretagne, tout en fournissant une plus grande sécurité. On pourrait effectuer de fortes économies au chapitre des forces ordinaires de bombardement, en matière de défense navale et aérienne, étant donné qu'aucune n'est en mesure de prévenir une pénétration catastrophique des avions porteurs de bombes à hydrogène ou des bombardements au moyen de projectiles atomiques.

Selon moi, M. Liddell Hart réfute entièrement l'argument de ceux qui font valoir la nécessité de réarmer l'Allemagne pour assurer la défense de l'Occident.

L'appréhension qu'inspire le réarmement de l'Allemagne apparaît bien dans les débats qui ont eu lieu dans les divers parlements ou assemblées législatives saisis de cette question.

En Grande-Bretagne, seulement les deux cinquièmes de la Chambre se sont prononcés en faveur de la mesure approuvant le réarmement de l'Allemagne. Le parti travailliste, sauf sept de ses membres, s'est abstenu de voter et près de 100 députés conservateurs ont fait de même. Cela s'expliquait sans doute par l'opinion publique qui s'était alors exprimée.

En France la même mesure n'a été adoptée que par une minorité de l'Assemblée nationale dont le scrutin a fait l'objet de fortes pressions et a suivi un long et orageux débat.

A Bonn (Allemagne), la question a été remise à plus tard et l'opposition interne au réarmement de l'Allemagne occidentale se répand rapidement du parlement au grand public.

A ce propos, je citerai un extrait du *Christian Science Monitor*, numéro du 19 janvier 1955; l'article s'intitule "l'Opposition grandit". La manchette principale s'énonce ainsi "le réarmement déchire l'Allemagne". La nouvelle, datée de Bonn, se lit ainsi qu'il suit:

> L'opposition interne au réarmement de l'Allemagne occidentale s'étend rapidement du Parlement et des milieux fermés de partis vers le grand public.
>
> L'initiative en ce domaine est prise par le parti Social-démocrate (SPD), appuyé par un large secteur du syndicalisme. Des groupements influents de l'Église évangélique protestante se sont également prononcés avec force contre le réarmement.
>
> De fait, des indices et des nouvelles d'ordre général, émanant de diverses régions du pays, révèlent que la république fédérale est plus divisée à l'égard du réarmement qu'elle ne l'a été sur toute autre question depuis bien longtemps.
>
> Le principal argument contre la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest et de son rattachement aux puissances occidentales, c'est que toutes les perspectives de réunification de l'Allemagne s'anéantissent.
>
> La décision de poursuivre la lutte dans le pays suppose que le parlement de Bonn ne représente pas la volonté du peuple. Les social-démocrates organisent dans toutes leurs circonscriptions des réunions visant à démontrer au grand public les "dangers pour l'unification découlant de la politique étrangère du gouvernement".

Le parti social-démocrate a fait connaître aux partis socialistes du monde entier la crainte que lui cause une Allemagne réarmée et il a demandé qu'on tente tous les efforts en vue de convoquer une conférence des quatre puissances portant sur l'unification. La Fédération des syndicats ouvriers de l'Allemagne de l'Ouest, par un vote de 391 contre 4, a décidé de lancer un appel semblable.

Je ne traiterai pas cette question davantage, monsieur l'Orateur, car d'autres députés, j'en suis sûr, sont mieux renseignés que moi sur cette aspect de la situation.

Des gens sérieux de tous les pays s'opposent au réarmement de l'Allemagne. Lord Beaverbrook, par l'intermédiaire de ses journaux de Grande-Bretagne, a exprimé vigoureusement son opposition. On me dit que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a été l'hôte de lord Beaverbrook à Nassau...

**L'hon. M. Martin:** Nous nous sommes violemment disputés à ce sujet.

**M. Herridge:** ...et je suis sûr que Lord Beaverbrook a exprimé au ministre ses vues sur la question.

Dans le dernier discours qu'il a prononcé à la Chambre des Lords avant sa mort, M. Duff-Cooper s'est prononcé contre le réarmement de l'Allemagne dans un plaidoyer des plus vibrants. Le général de Gaulle dont les opinions politiques ne sont certainement pas celles de notre groupe, s'est prononcé résolument contre le réarmement de l'Allemagne, à cause des craintes que ce réarmement lui inspirait pour la sécurité du peuple français. Thomas Mann, grand romancier allemand, démocrate convaincu qui a fui Hitler et a maintenant acquis la citoyenneté américaine disait récemment:

> "La situation internationale prend un aspect menaçant, gros de désastres." Il nous donne un avertissement en disant "en remettant en selle les ennemis mortels d'hier, l'Occident scandalise la majorité des Allemands de l'Ouest amis de la paix".

Il devrait savoir de quoi il parle. Il doit beaucoup correspondre, j'imagine, avec des amis d'Allemagne.

Des milliers de Canadiens patriotes et sérieux s'opposent au réarmement de l'Allemagne. J'ai reçu des lettres et causé avec beaucoup de parents, femmes et enfants, qui ont perdu des êtres chers. J'ai également reçu des lettres de nombreux anciens combattants qui exprimaient leur irréductible opposition au réarmement de l'Allemagne. J'en citerai deux qui m'ont fait part de leurs opinions.

L'un, major retraité des *Grenadier Guards*, qui habite ma circonscription, a acquis beaucoup d'expérience en Allemagne depuis la

première guerre mondiale puisqu'il a servi avec la mission militaire britannique. Fort de sa connaissance de l'Allemagne et de la situation qui y règne en ce moment, il m'a exprimé sans embages sa conviction que le réarmement de l'Allemagne est une mesure très dangereuse. Depuis le commencement du débat j'ai reçu une lettre d'un compagnon d'armes qui se fait traiter à l'hôpital Shaughnessy pour des blessures subies à la première guerre mondiale. "Je suis extrêmement heureux, dit-il, de constater que certains d'entre vous s'opposent au réarmement de l'Allemagne." Certaines sections du Congrès canadien du travail et d'autres syndicats ouvriers ont exprimé leur ferme opposition au réarmement de l'Allemagne à l'heure actuelle.

On nous a demandé quelle autre ligne de conduite était possible. Nous croyons, monsieur l'Orateur, que le temps sert notre cause. Nous croyons donc que nous devons chercher à gagner du temps, le temps d'explorer d'autres moyens diplomatiques, le temps de réaliser des plans comme celui de Colombo et d'accroître l'assistance technique, le temps de remédier à un plus grand nombre de maux économiques dans le monde, le temps d'affermir davantage les forces démocratiques en Allemagne, le temps de travailler au règlement des différends comme le prévoit la charte des Nations Unies.

Pour ce qui est du dernier point, je crois que les Nations Unies devraient proposer un arrangement en vertu duquel une Allemagne unifiée serait admise aux Nations Unies de concert avec la Chine communiste, et le réarmement remis à plus tard. A mon avis, monsieur l'Orateur, et c'est aussi l'avis d'autres qui ont étudié cette question, si nous relions à ce projet le retrait des troupes russes, britanniques et américaines de l'Allemagne et des pays satellites, toute la situation en serait grandement améliorée.

A la conférence de Lambeth de 1948, un comité composé d'évêques anglicans,—dont feu l'évêque de Kootenay, que des milliers de mes commettants pleurent actuellement, —a étudié les problèmes auxquels l'Église doit faire face dans le monde actuel, y compris le problème communiste. Voici la conclusion où ce comité en est arrivé:

> Il est impossible d'avoir raison du communisme uniquement par des arguments. Non seulement il faut le combattre, mais encore lui survivre. Avec l'aide de la Providence, ce qu'il y a de vrai dans le communisme passera dans le trésor de l'expérience humaine et ses erreurs et ses demi-vérités se détruiront elles-mêmes.

J'ai eu le bonheur, monsieur l'Orateur, de naître dans une époque pleine d'espérance. Il n'y a personne de ceux qui sont parvenus à l'âge mûr avant la première grande guerre, qui aurait pu concevoir dans son imagination les horreurs dont nos journaux se font l'écho chaque jour depuis le premier conflit mondial. La science, dans laquelle les hommes avaient mis leur confiance, a donné à ceux qui sont avides de puissance les moyens d'anéantir sur une vaste échelle les corps et les âmes, dans des proportions telles qu'à mon avis les comparaisons avec les barbares conquérants sont absurdes, trompeuses et déplacées.

Ma génération croyait à la bonté et au bon sens essentiels de la vie. Avant tout, elle croyait au progrès sûr et certain de l'humanité. L'histoire moderne jusqu'à un certain point justifiait cette confiance, en particulier les progrès réalisés durant la dernière partie de l'ère victorienne dans le monde occidental. Au moment de la première guerre mondiale, progressiste avant de devenir socialiste, j'étais intéressé à la paix et m'opposais toujours à l'impérialisme et je n'avais pas de la guerre la conception globale qu'on en a aujourd'hui. C'est la bombe à hydrogène, monsieur l'Orateur, qui a accentué nos craintes au sujet de l'avenir et qui a fait rejeter dans l'ombre tout espoir de progrès, sauf vers la destruction.

Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation mondiale sans précédent. Pour la première fois dans l'histoire, aucun état-major ne peut assurer son gouvernement de la victoire, ni établir d'estimation précise de ce que coûtera la guerre en morts, blessés ou disparus, militaires et civils, et en argent pour assurer la victoire. Ainsi que l'exprime Liddell Hart:

> L'aspect suprême de l'ère de la bombe à hydrogène, c'est que la guerre est devenue visiblement un suicide.

C'est de ce point de vue qu'il faut juger la situation. Bref, la déduction logique qu'il est permis de tirer, de nos jours, c'est que s'il est impossible de jouir à la fois de la paix, de l'abondance et de la liberté, nous ne pourrons pas en jouir séparément. Atteindre ces objectifs constitue une tâche indivisible.

Monsieur l'Orateur, j'ai réfléchi de mon mieux à ce problème. Telle est, à mon avis, la situation qui existe aujourd'hui. J'ai bien réfléchi au problème et je suis arrivé à la conclusion que, dans l'intérêt de notre pays et de l'avenir de l'humanité, je ne puis que m'opposer au projet de résolution.

**M. David A. Croll (Spadina):** Monsieur l'Orateur, le débat s'est maintenu à un niveau très élevé. Il ne me reste donc guère à ajouter aux discours puissants et brillants qui ont été prononcés en cette enceinte. Il est entendu que je n'abaisserai pas le niveau du débat de façon intentionnelle en répétant ce

qui s'est dit. A moins de faire mieux, je me tairai. La Chambre comprendra donc que je ne parlerai pas trop longtemps.

En 1950, après que les Coréens du Nord eurent attaqué les Coréens du Sud, M. Dean Acheson, secrétaire d'État des États-Unis, a fait une comparaison avec l'Allemagne. Il a signalé le danger et dit au monde libre qu'il fallait songer à réarmer l'Allemagne occidentale qui, à ce moment-là comme aujourd'hui, se trouvait en face d'une Allemagne orientale armée. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le distingué représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes), qui est bien renseigné, ont tout dit au sujet de la situation militaire des Allemands de l'Est. Au nombre de près de 400,000, on les a fait passer devant nous en nous donnant tellement de détails que nous aurions presque été en mesure d'identifier les régiments. On peut prétendre, comme l'a fait le préopinant, mais on ne saurait assurément soutenir que c'est un acte de vertu pour un habitant de l'Allemagne de l'Est d'être armé, tandis que ce serait un scandale que de fournir des armes à un habitant de l'Allemagne de l'Ouest. On ne pourrait soutenir non plus que les habitants de l'Allemagne orientale sont d'excellents Allemands, parce que les Soviets leur fournissent des armes, tandis que leurs frères de l'Allemagne occidentale seraient de mauvais Allemands, du fait que les démocraties libres leurs fourniraient des armes.

Durant la quatrième session de la vingt et unième législature qui s'est ouverte le 30 janvier 1951, à la première occasion qui s'est présentée, soit le 6 février au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône j'ai pris la parole pour m'étendre sur les dangers que représentait le réarmement de l'Allemagne. Mes observations figurent aux pages 121-125 du compte rendu du 6 février 1951. J'ai alors longuement exposé bon nombre des problèmes qui se présentent maintenant à la Chambre. La teneur de mon discours tendait à prouver qu'il nous fallait envisager le problème du réarmement de l'Allemagne avec la plus grande prudence et bien des réserves, en tenant compte de ce qu'une Allemagne armée a coûté au monde en sang et en larmes au cours des deux Grandes Guerres. Nous ne pouvons nous permettre de courir de nouveau ce danger sans adopter des mesures de précaution, de protection et de surveillance.

Je peux répéter mes observations d'alors, parce qu'elles sont aujourd'hui aussi valables qu'il y a quatre ans. J'ai admis alors le caractère inévitable de la mesure que nous nous proposons de prendre aujourd'hui et j'ai insisté sur la surveillance. Cette surveillance sera-t-elle efficace? C'est là l'élément inconnu. Le hansard du 20 janvier 1955, à la page 386, attribue au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) les paroles que voici:

> Je ne dis pas que nous ne devrions pas tenir compte des leçons du passé. De fait, ainsi que l'a dit M. George Santayana: "Ceux qui ne veulent pas apprendre en se penchant sur l'histoire sont condamnés à la répéter."

Il a donc pleine conscience de nos échecs antérieurs, qui ne lui sont aucunement attribuables. Ainsi, nous avons l'assurance qu'il n'y aura pas échec en l'occurrence.

En 1952, la Chambre, unanime, a ratifié la Communauté européenne de défense, qui assurait des armes à l'Allemagne de l'Ouest et au sujet de laquelle les Français ont par la suite changé d'idée. (Ils devaient appuyer plus tard le réarmement en modifiant leur vote.)

Le présent débat nous aura apporté un examen approfondi de chaque aspect de la question. Le discours profond et puissant que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé au cours du débat a, en particulier, fait sur moi une impression durable. Le député de Prince-Albert a eu des mots puissants et lucides pour décrire ce discours.

Ce discours a eu de l'effet dans le monde entier. Le 22 janvier, le *Star* de Toronto a publié une dépêche de l'agence Reuters, intitulée: "Le *Times* loue le discours de Pearson". L'article se lit ainsi:

> Le *Times* loue le "judicieux et opportun" discours qu'a prononcé cette semaine M. L. B. Pearson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, lorsqu'il a ouvert au Parlement le débat sur la ratification des accords de Paris.
>
> Il dit que le discours "constituait un des exposés les plus raisonnés jamais encore entendus en faveur des accords".
>
> "Le Canada a été un des membres les plus influents de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Et, dans tout ce qu'il a déclaré au cours du débat, M. Pearson a conservé l'espoir primitif d'une association des nations ayant les mêmes dispositions, attachées à un but commun."
>
> Alors qu'il envisageait l'avenir, M. Pearson a fourni un apport important aux pourparlers qui se déroulent à Paris sur le projet de mise en commun des armes en Europe.
>
> C'était un discours judicieux et opportun.

Au cours de la dernière fin de semaine, j'ai constaté qu'on comprenait plus généralement et qu'on appréciait mieux ce que nous avons cherché à accomplir. Depuis des années, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a tracé avec une remarquable habileté le cours de nos relations internationales. Il a jeté du lustre sur notre pays et lui a apporté la paix, tout en aidant à préserver la paix mondiale. Bien sûr, j'ai lu les accords de Paris, notant avec soin les limitations rigoureuses et

obligatoires, les contrôles et les sauvegardes qui sont envisagées et que le ministre a soulignées.

On a dit à la Chambre que les affaires extérieures offrent toujours un choix de problèmes. Il n'y a pas de voie sûre ou certaine. On prend des décisions en se fondant sur des hypothèses non démontrées, en pesant le pour et le contre avec l'espoir d'obtenir un bon résultat. Nous aurons la paix ou la guerre selon que nous trouverons la bonne ou la mauvaise solution. Voici peut-être notre dernière chance, et la meilleure à mon avis, de résoudre ce problème. Nul d'entre nous ne peut avoir la certitude à ce propos. Seul le temps nous dira si le réarmement de l'Allemagne était fondé. Nous tenant au carrefour de notre existence, nous ne pouvons que juger les choses de notre mieux en fonction des renseignements dont nous disposons; il nous reste à espérer qu'en réarmant maintenant un peuple agressif et agité qui a porté la responsabilité de deux des guerres les plus mortelles de l'histoire, nous empêchons une troisième effusion de sang.

Il s'agit d'une décision capitale; pour le bien ou pour le mal, elle déterminera peut-être le sort de générations. Nous recourons aux présentes mesures en espérant et en demandant dans nos prières que soit évitée une plus sombre catastrophe; au mieux, c'est un choix que nous faisons entre plusieurs maux. Je crois que les députés connaissent mes antécédents, la manière dont j'ai été élevé et les traditions de ma famille. Des noms garderont toujours dans ma mémoire le sceau de l'infamie. Les milliers d'observations et de nombreuses délégations m'ont très vivement impressionné. Dans ma circonscription, il n'y a guère de foyer qui n'ait été atteint. Je suis tiraillé en sens contraires. J'ai profondément réfléchi. Si mon cœur, mon instinct et mon intuition me disent non, ma tête, la logique et le sens des réalités me disent oui.

On ne peut nier la réalité, j'en conviens. Il n'y a ni moyen terme, ni solution de rechange. Sans la mesure que nous nous proposons d'adopter maintenant, ce ne peut être que le chaos. C'est avec une profonde répugnance, et le cœur bien lourd que je m'imposerai de faire ce qui doit être fait maintenant, mais ce sera sans joie et avec la plus vive appréhension.

*(Texte)*

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, la discussion présente, à laquelle je désire apporter ma modeste contribution, revêt un caractère d'une extrême importance, car j'ai la ferme conviction que toutes les attentions sont, en ce moment, portées vers la colline parlementaire canadienne.

[M. Croll.]

De l'expression de nos points de vue, aussi bien que de la décision que prendra le Parlement du Canada relativement à cette question, controversée en certains milieux, du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, dépendent, à mon humble avis, l'avenir et la sécurité de notre pays comme la conservation de la paix et de la démocratie dans tous les pays qui s'enorgueillissent de plus en plus d'appartenir aux nations libres du monde.

Dans l'espace d'un quart de siècle, à peine, nous avons été lancés dans deux guerres affreuses, toutes deux déclenchées par les chefs orgueilleux d'une Allemagne ayant soif de domination et dont l'ambition effrénée était de conquérir le monde. Le peuple allemand, de par l'ambition de ses maîtres, en était venu à la conclusion qu'il constituait une race supérieure et que, par conséquent, tous les peuples de l'univers devaient subir sa domination. Le seul dieu alors connu était devenu le führer.

Je n'ai certes pas l'intention de tenter de minimiser, de quelque façon que ce soit, les horreurs sans nombre dont se sont rendus coupables, au cours des deux dernières Grandes Guerres, nos ennemis d'hier. Il suffit tout simplement de se rappeler le souvenir des nôtres qui, glorieusement, sont tombés sur les champs de bataille, nos héros canadiens. Il suffit également de relire les nombreux récits des massacres inqualifiables et des tortures dignes des temps primitifs qu'eurent à endurer ceux qu'on avait entassés dans les camps de concentration. Nous n'oublions pas non plus le martyre qu'ont eu à souffrir les soldats capturés du monde libre qui refusaient d'être des traîtres et des transfuges à leur pays natal.

Que de foyers canadiens connurent la séparation, l'inquiétude et la mort! C'est par centaines de milliers que l'on pleurait la perte d'un époux, d'un fils, d'un frère, d'un fiancé, d'un parent ou d'un ami, que la guerre, voulue par les hordes nazies, avait impitoyablement arrachés à l'affection de ceux qui leur étaient chers.

A la suite de ces deuils, à la pensée que ces êtres pour lesquels on avait tant d'affection ne reverraient plus leur cher Canada, pour la défense duquel ils venaient de faire l'ultime sacrifice, dans un concert de sanglots, on maudissait l'Allemagne et la barbarie de ses chefs, et l'on carressait le désir de son extermination complète.

Pourquoi cette jeunesse canadienne, celle sur qui le Canada fondait les plus belles espérances pour l'avenir, a-t-elle consenti à quitter pays, foyer, parents et amis, à risquer et donner sa vie pour la patrie?

C'est parce qu'elle avait foi au lendemain, qu'elle voulait se préparer des jours heureux

et faire du Canada une nation au sein de laquelle il ferait bon de vivre en paix et en harmonie, laissant derrière elle à ses descendants cette belle récompense réservée au courage et aux sacrifices.

La haine qu'a fait surgir contre elle cette nation n'a pas été oubliée, et l'on ne peut demander à aucun Canadien, particulièrement à ceux pour qui ces guerres furent synonymes de chagrin et de deuil, de ne plus se souvenir.

C'est à la suite de ces quelques considérations, sans doute, qu'un nombre considérable de Canadiens, quelle que soit leur origine raciale, ne sont pas prêts à apposer un oui catégorique et enthousiaste à cette proposition qui nous demande de ratifier l'accord par lequel on permet à l'Allemagne de l'Ouest de réarmer.

La militarisme allemand ayant depuis toujours, ou presque, constitué une menace à la paix dans le monde, on comprendra sans doute qu'il nous est permis de douter de sa franchise et de sa loyauté. Pour l'Allemagne, les traités et les accords dans le passé n'ayant pas été respectés, ayant plutôt été considérés comme de vulgaires chiffons de papier, on reconnaîtra facilement notre crainte à son endroit, en face de ces nouveaux engagements.

Les atrocités inoubliables, les reniements sans nombre, les traités volontairement oubliés sont tous des facteurs qui portent aujourd'hui les peuples qui ont souffert à hésiter à pardonner à ceux que l'on a si souvent qualifiés de tyrans.

Quelles garanties nouvelles avons-nous cependant si nous décidons d'absoudre le passé et essayons,—ce qui n'est pas facile,—de ranger aux oubliettes le souvenir de tant de mal, de larmes et de sang?

La parole de ce peuple vaut-elle plus aujourd'hui qu'elle valait hier, ou le remords l'a-t-il suffisamment rongé pour qu'il ait l'intention véritable de réparer, en faisant le bien, le mal incalculable dont il s'est rendu coupable?

Au pécheur repentant, malgré parfois ses nombreuses fautes graves, le représentant de Dieu sur la terre accorde le pardon parce que, dit-il, la miséricorde du Créateur est infinie.

Les hommes, en tout temps, ne doivent-ils pas s'inspirer de cette dernière parole, et quiconque regrette ses erreurs passées n'aurait-il pas au moins le privilège qu'on lui accorde le bénéfice du doute sur ses bonnes intentions présentes et futures?

Il faut, à mon humble avis, laisser de côté nos sentiments devant cette épineuse question et faire preuve d'un réalisme véritable. La Grande-Bretagne et la France en particulier qui, plus que nous encore, ont eu à souffrir la dévastation et la perte d'une partie importante de leur population ne se sont-elles pas ressaisies devant le danger plus grand encore qui menace non seulement l'Europe, mais l'humanité tout entière?

Quel est ce danger? Quelle est cette menace constante qui pèse lourdement sur la tête des pays qui ont soif de paix et de liberté, comme une épée de Damoclès?

C'est la Russie bolchevique, la Russie athée, la Russie meurtrière, la Russie conquérante, la Russie des sans-dieu, qui nourrit en son sein ce chancre hideux, cette idéologie destructive qu'est le communisme et dont la funeste propagande n'a d'autre but que d'empoisonner d'abord et tuer ensuite l'âme et le cœur de tous ceux qui s'y laissent endoctriner.

Les communistes, par tous les moyens malhonnêtes qu'on leur connaît, par la ruse, l'hypocrisie et le mensonge, en semant la discorde par son infiltration sournoise à travers tous les mouvements, qu'ils soient ouvriers ou autres, ont même l'audace de fonder des organisations qu'ils qualifient de Congrès de la Paix.

Les communistes ont révélé jusqu'ici, par leurs actes barbares, qu'ils étaient des bandits internationaux, des espions dangereux et les plus grands persécuteurs de l'Église et de la foi que le monde connaisse.

Nous apprenons avec consternation, tous les jours, par les journaux, que dans les pays qu'ils dominent, et qu'ils ont réduits à l'esclavage, ceux qui ont charge d'âmes et dont la vocation est de répandre la foi en l'Être suprême, sont jetés en prison, soumis aux tortures les plus effroyables et lâchement assassinés comme de vulgaires scélérats.

Cette idéologie pernicieuse et subversive s'est malheureusement répandue ici même au Canada, où le communisme, il faut l'admettre, compte des adeptes, conscients ou moins conscients, de plus en plus nombreux.

Sous différents prétextes, ils envahissent périodiquement les édifices parlementaires, où, suivant aveuglément leurs chefs, ils accomplissent leurs pèlerinages dangereux et hypocrites, afin de mieux soigner leur propagande.

Près de 800 d'entre eux se sont ligués, il y a quelques jours à peine, afin de venir dans ce parlement rencontrer les représentants du peuple canadien, afin de connaître leur opinion sur la question à l'étude en ce moment. Pour ma part, j'ai pris à cette occasion quelques minutes pour les recevoir et leur dire ce que je pensais de leur doctrine et d'eux-mêmes, après quoi je les ai mis à la porte. J'ai profité de cette circonstance pour réaffirmer une fois de plus mes profondes convictions religieuses et dire, bien haut, tout

l'amour que j'éprouve pour nos institutions démocratiques.

Ces communistes canadiens, à qui l'on accorde trop de liberté en ce pays, puisqu'ils sont une menace constante à notre sécurité nationale, par la haine qu'ils entretiennent à l'endroit du système qui nous régit (garantie de bonheur, de paix et de prospérité), devraient être considérés comme des hors-la-loi. Quand donc le gouvernement adoptera-t-il cette mesure urgente, plusieurs fois préconisée, et quand donc empêchera-t-il cette sale propagande de parvenir dans les foyers canadiens au moyen de la poste canadienne, qui devient une complice indirecte du renversement du régime démocratiquement établi en notre pays? Faisons face à la réalité, et soyons courageux! Appliquons le remède le plus préventif à notre disposition: la mise hors la loi du communisme au Canada.

Le mot liberté, pour les communistes, veut dire abus et licence, et il est temps plus que jamais que le Parlement canadien s'en rende compte. Ne cessons jamais d'avoir à l'esprit les tristes et funestes conséquences qui ont résulté de l'apathie et de l'indifférence de certains pays, derrière le rideau de fer, qui sont privés aujourd'hui de cette liberté, bonheur des peuples qui en jouissent.

Une chose est incompréhensible, ou plutôt se comprend facilement, quand on sait que, partout dans le monde, les communistes consacrent tous leurs efforts au service de leurs maîtres du Kremlin, envers qui ils sont aveuglément soumis.

Tout leur dévouement est consacré à cette puissance étrangère et dangereuse au détriment des meilleurs intérêts de la sécurité de leur propre nation.

Peu importe les actes posés par la Russie conquérante, les communistes canadiens applaudissent sans restrictions à leurs manœuvres dangereuses pour l'humanité tout entière.

Dans le débat qui nous intéresse en ce moment, les communistes canadiens qui réclament un vote négatif sur les Accords de Paris agissent, à mon sens, avec la plus infâme des fourberies.

Les avez-vous déjà entendu enregistrer la moindre protestation contre le flot continu d'armes destructives qui se dirige constamment vers la Chine rouge et les pays sous la férule du Kremlin, armes qui tôt ou tard pourraient servir contre notre pays et notre population, semant ainsi la dévastation et la mort?

Ces fourbes et ces traîtres, par leur silence volontaire et coupable, sont satisfaits et se réjouissent sans doute que les nations qui ont embrassé l'idéologie communiste, ou qui sont contraintes de la souffrir, puissent s'armer jusqu'aux dents en prévision d'une nouvelle agression dirigée par la Russie.

Ils sont d'autant plus fourbes, traîtres et coupables, qu'ils connaissent les intentions diaboliques de leurs maîtres infâmes, grâce à un service d'espionnage bien organisé par Moscou et dirigé, ici même au Canada comme ailleurs, le passé le prouve, par les ambassades et les consulats établis.

Ce qui se passe présentement autour de l'île de Formose et des îles adjacentes constitue une preuve plus convaincante encore que nous pouvons nous trouver, d'un moment à l'autre, entraînés dans la guerre la plus terrible et la plus dévastatrice de l'histoire de tous les peuples.

La Chine rouge déclenche des attaques répétées contre certaines îles encore occupées par les nationalistes de Tchang Kaï-chek, préparant ainsi l'invasion de ce territoire, premier pas sans doute nous acheminant sûrement vers une guerre mondiale et totale.

Ces attaques sont l'œuvre de la Russie barbare et le prélude à leurs ambitions effrénées de conquérir le monde et d'y instaurer leur régime de terreur, d'esclavage et d'idolâtrie. Quant à la Chine communiste, elle n'agit que sous les ordres sataniques de Moscou, dont elle est le misérable pantin.

Qu'on le veuille ou non, et malgré certaines déclarations optimistes faites depuis quelque temps par certains chefs d'État, le réalisme et les événements nous annoncent clairement que la guerre est à nos portes et qu'un grave danger menace le monde libre. Faisons donc en sorte d'adopter les mesures appropriées qui nous sont offertes afin de faire face à cet avenir incertain, voire même périlleux.

Il est regrettable de constater, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement n'ait pas cru bon de convoquer plus tôt le Parlement, afin de permettre à tous les représentants une étude approfondie de cette question, la plus sérieuse qu'il nous ait été donné d'envisager depuis la fin des hostilités. Une fois de plus, le Gouvernement, qui dirige les destinées du Canada, a, par son attitude répréhensible, méconnu la suprématie du Parlement.

Ce nouvel engagement de notre part, et auquel nous adhérons d'une façon quasi-unanime, ne devra cependant pas comporter une augmentation de nos dépenses militaires. Ces dépenses sont déjà trop élevées pour les moyens de notre petit peuple qui, depuis la fin de la guerre, ne cesse de courber sous le poids des impôts. L'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) devra nous en donner l'assurance.

Il devra également nous dire, et d'une façon non ambiguë, ce qu'il adviendra de nos militaires canadiens cantonnés en Allemagne aux frais des contribuables si, un jour ou

[M. Dufresne.]

l'autre, l'Allemagne de l'Ouest réarmée décidait d'envahir le reste de son territoire occupé par les Soviets dans le dessein de procéder à l'unification du pays. Seraient-ils évacués de cette zone devenue dangereuse pour eux et leurs familles qui les ont rejoints, ou l'accord que nous avons ratifié les obligerait-il à se battre aux côtés des Allemands de l'Ouest? Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions qui ne peuvent demeurer sans réponse et que le peuple canadien a droit de connaître.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, conscient des responsabilités qui pèsent présentement sur chacun de nous à titre de représentants du peuple canadien, je ferai miennes ces responsabilités et je voterai en faveur du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest. De deux maux, il nous faut choisir le moindre. Je préfère donc absoudre un pécheur repentant que de me faire le complice de ceux qui ont décidé de continuer à pratiquer le banditisme international, afin de lancer les peuples dans l'esclavage et l'idôlatrie.

Quant à nous tous, qui avons la foi, implorons le secours du Très-Haut et prions pour la conversion de la Russie bolcheviste.

(*Traduction*)

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** En raison de la vaste portée de la proposition dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, j'hésite à participer au débat. Pour la même raison cependant, j'estime que je ne saurais me justifier de garder le silence. Au risque d'ajouter aux répétitions, je dois donc exprimer mes propres sentiments au sujet de la résolution à l'étude.

Il s'agit, semble-t-il, d'un débat qui émeut profondément les membres de la Chambre. C'est un débat où notre capacité de discernement et de jugement est soumise à une suprême épreuve. Il me semble que nous sommes partagés entre deux craintes, la crainte d'un retour du militarisme allemand et, d'autre part, la crainte d'une nouvelle expansion communiste.

La première ne manque certes pas de fondement. Deux fois, durant la première moitée du siècle, l'Europe a chancelé sous la botte des hordes allemandes, bardées de fer et coiffées du casque à pointe, et poussées par les rêves de puissance de leurs chefs et leur interprétation fanatique du destin. Ces hordes n'ont pas hésité à baigner les nations dans le sang. Nous n'avons pas l'intention de refaire ici le récit des actes de brutalité perpétrés pour réaliser leurs desseins. Nous ne fermons pas les yeux sur de tels faits. Nous n'oublions pas ce que la victoire sur de telles forces a exigé en vies et en matériel, en vies surtout. Voilà notre première crainte

La seconde crainte, celle qu'inspirent l'agression et l'expansion communistes, est aussi une réalité. On a consigné au hansard, durant le débat, des déclarations formulées par les théoriciens du communisme, dans lesquelles ils disaient que leur objectif ultime était la domination du monde. Nous avons vu la réalisation d'une partie de ce programme. Je ne veux pas insister davantage sur ce point sauf pour dire que les chefs de gouvernements, partout dans le monde, voient cette menace constante peser sur eux.

J'ai eu l'avantage d'assister à une partie des séances de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est ainsi que j'ai entendu les délégués de divers pays parler de l'infiltration, des intrigues, des efforts subversifs qui s'effectuent sous l'inspiration et avec l'aide du Kremlin en vue de renverser la loi et l'ordre établi et de plonger, par millions, un nombre de plus en plus grand d'humains dans l'esclavage du communisme. Tout cela, nonobstant les déclarations de M. Vishinsky voulant que Moscou n'exporte pas la révolution.

L'honorable député de Cartier (M. Crestohl) a comparé le communisme à une paralysie insidieuse. Il a dit que dans certains cas c'était une phtisie galopante dont le virus se répand lentement dans tous les coins du monde. Le communisme m'apparaît comme un flot écumant prêt à engouffrer le monde. Cette puissance menace l'existence même de la démocratie et de la liberté. C'est là notre seconde raison de craindre.

Ce n'est pas pour avoir le courage de faire ce qu'il y a lieu de faire, que nous prions, mais pour obtenir la direction nécessaire afin que, dans les cirsconstances, nous sachions ce qu'il y a lieu de faire. Je crois que nous ferons tous ce qui doit être fait, si seulement nous pouvons voir clair. Nous avons pesé le pour et le contre avec soin, évaluant les dangers particuliers qui nous menacent. Il nous faut maintenant nous prononcer, dans l'espoir que l'histoire apportera une confirmation à la sagesse de notre décision ou reconnaître tout au moins la sincérité de nos intentions.

J'ai reçu aujourd'hui même une lettre-circulaire. Je suppose que tous les honorables députés l'ont aussi reçue. Elle venait de la "mission de paix de l'Église", par l'intermédiaire de l'église de St. Cyprians de Toronto. Je signale cette circulaire à la Chambre, parce qu'elle me semble de nature à induire en erreur. J'ignore tout de cette "mission de paix de l'Église"; j'ignore si on y compte beaucoup de membres; s'il s'agit d'un groupement régulièrement constitué ou ce que c'est. Cette circulaire nous invite à nous prononcer contre la ratification de l'accord. Qu'on me permette d'en lire un passage. Elle

est du révérend D. C. Candy, président de la mission de paix de l'Église. Rappelant un autre message qu'il a déjà communiqué aux honorables députés, il s'exprime ainsi:

Les passages suivants extraits des résolutions adoptées par l'assemblée du conseil mondial des églises qui s'est réuni à Evanston au mois d'août 1954 expriment les vues de la grande majorité des protestants dans le monde entier:

"Pour éviter la catastrophe, il faudra satisfaire à deux conditions que nous estimons d'une importance capitale, savoir: *a*) interdire toutes les armes de destruction massive, y compris les bombes atomiques et à l'hydrogène, prévoir l'établissement d'un régime international d'inspection et de surveillance de nature à assurer la sécurité de toutes les nations, et réduire en même temps de façon radicale tous les autres armements.

*b*) S'assurer qu'aucun pays ne se livrera à des actes subversifs ou d'agression dans d'autres pays ou n'appuiera de tels actes... nous sommes convaincus que la paix sera grandement menacée tant que se poursuivra la course aux armements...

Puis il ajoutait:

Nous appuyons sincèrement ces opinions et nous exhortons notre gouvernement à en favoriser l'adoption.

Je suis certain que le Conseil exprimait les sentiments de la grande majorité des prostestants ainsi que ceux d'autres personnes. Cependant, je ne reconnais pas qu'afin de réaliser ces buts et ces objectifs nous devons voter contre la ratification de ces accords. J'estime que ses opinions sont erronnées sur ce point. Il ajoute:

Au début de l'automne dernier, notre représentant canadien a présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies une motion, qui a rallié l'approbation de toutes les grandes puissances, demandant que se poursuivent les discussions de la sous-commission chargée d'étudier la réglementation des armes atomiques; tous les peuples qui aspirent à la paix l'ont aussi approuvée.

L'auteur poursuit:

Ce serait contraire aux buts de cette motion de consentir maintenant à la mise sur pied de nouvelles forces militaires d'envergure et de ressusciter l'armée allemande dont nous connaissons les antécédents criminels. En continuant d'appuyer le travail de cet organisme des Nations Unies, nous avons baeucoup plus de chances de favoriser l'établissement de la paix dans le monde que nous n'en aurions en ressuscitant l'abominable machine de guerre allemande.

Je tiens à répéter que je ne suis pas d'avis qu'en votant pour la ratification des accords nous posons un geste contraire à l'esprit de cette résolution des Nations Unies. Sauf erreur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a expliqué clairement les circonstances qui avaient donné lieu à cette proposition. Il a élucidé bien des points qui nous préoccupaient et nous lui en sommes reconnaissants.

Je reviens à la période qu'il m'a été donné de passer aux Nations Unies, afin de signaler que j'apprécie beaucoup la diligence et le dévouement dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a fait preuve, en sa qualité de chef suppléant de la délégation canadienne aux Nations Unies, en cherchant et en parvenant à rapprocher l'Est et l'Ouest afin qu'ils se fassent les parrains conjoints du projet de résolution sur le désarmement.

Nous espérons que de nouveaux entretiens permettront d'atteindre les résultats désirés. Je le signale, monsieur l'Orateur, car certains ont tendance à faire croire que nous suivons une politique de provocation plutôt que de négociation. Par conséquent, comme les autres honorables députés qui ont étudié la question sérieusement, et je dirais religieusement, je me dois de voter et je voterai en faveur de la résolution dont nous sommes saisis.

**M. A. M. Fraser (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, en prenant part à la présente discussion sur la résolution tendant à l'approbation du protocole de Paris au traité de l'Atlantique Nord, je suis pleinement conscient de la gravité de la décision que nous sommes appelés à prendre. La question implicite que pose cette résolution est celle de savoir s'il y a lieu ou non de réarmer l'Allemagne de l'Ouest. Cette question est une des plus importantes dont la Chambre ait jamais été saisie.

J'ose affirmer qu'aucun d'entre nous n'a abordé le problème sans être animé de sentiments mêlés et sans de graves appréhensions. Les mauvais souvenirs de l'agression allemande et surtout des atrocités nazies soulèvent en chacun de nous une répulsion instinctive à l'idée du réarmement de l'Allemagne. Toutefois, monsieur l'Orateur, il ne faut pas tenir compte de l'instinct ou de la passion, si naturelles que soient ces émotions, mais plutôt de la raison et de la logique lorsqu'il s'agit de régler une question comme celle-ci.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, je dois dire que mes craintes ont été diminuées et mon appréhension apaisée par l'exposé clair et complet que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a fait à la Chambre. Il m'a convaincu qu'il ne s'agit pas vraiment de choisir entre une Allemagne désarmée et une Allemagne réarmée, mais plutôt entre une Allemagne réarmée et assujétie à des mesures de surveillance internationale et une Allemagne réarmée sans surveillance.

Il est impossible de maintenir en permanence dans le centre de l'Europe un vide du point de vue de la puissance. Comme l'affirmait sir Anthony Eden: Il ne s'agit pas de savoir si nous devons permettre le réarmement de l'Allemagne occidentale, mais comment il faut procéder. Nous ne pouvons traiter indéfiniment l'Allemagne de l'Ouest en

paria, en indésirable, au sein des nations, car si nous cherchions à adopter cette ligne de conduite, comme l'a signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la Russie serait tentée de remplir le vide ainsi créé.

Essayons un peu d'imaginer quelle serait la situation si ce protocole n'était pas ratifié. A mon avis, une des premières conséquences, serait de saper l'autorité du gouvernement Adenauer en Allemagne occidentale, gouvernement qui est dirigé par un homme qui est à la fois un bon Allemand et un bon Européen.

J'ai eu la bonne fortune, monsieur l'Orateur, de me trouver en Allemagne occidentale en septembre dernier, après le rejet de la Communauté européenne de défense par l'Assemblée nationale française le 30 août. Je n'ai pu m'empêcher de sentir chez les Allemands un sentiment de déception et de désillusion à l'échec de la Communauté européenne de défense. Le chancelier Adenauer a fondé sa politique étrangère sur l'appui des puissances de l'Ouest et un des piliers de la politique de l'Ouest était la Communauté européene de défense. Quand ce programme s'est effrondré, il était à craindre que l'Allemagne occidentale perde confiance en M. Adenauer et que son gouvernement soit renversé.

Je crains que ce ne soit là une des conséquences. Il ne faut pas oublier, lorsque nous traitons avec l'Allemagne de l'Ouest dirigée par Adenauer, que c'est une Allemagne différente de l'empire allemand que Bismark avait fusionné par une combinaison de diplomatie rusée et de force implacable.

L'Allemagne qui nous intéresse aujourd'hui n'est pas celle du kaiser Guillaume. L'Allemagne qui nous intéresse aujourd'hui diffère de celle d'Hitler. L'Allemagne occidentale du docteur Adenauer n'englobe pas la Prusse. Je crois que les honorables députés conviendront avec moi que dans toute l'histoire de l'empire allemand et du reich hitlérien, ce sont les junkers et les militaristes prussiens qui, directement ou par leur influence dans le grand état-major allemand, ont été à l'avant-garde de l'agression allemande.

J'irais même jusqu'à dire que l'Allemagne d'Adenauer pourrait être différente de l'Allemagne de Weimar. Je crois que l'expérience a amené les Allemands de l'Ouest à remédier à quelques-unes des faiblesses de la constitution de Weimar. Par exemple, les pouvoirs du chancelier sont plus grands. L'article 65 de cette constitution affirme qu'il est responsable des principes de la politique et les détermine. De plus, nous savons que la position du chancelier a été raffermie du fait que la loi fondamentale stipule que, si l'opposition désire le détrôner, il faut plus qu'un simple vote de défiance. Il faut que l'opposition convienne de son successeur. Par conséquent, nous avons en Allemagne occidentale aujourd'hui un gouvernement qui est à la fois fort et démocratique. Je crois que ce serait un malheur pour l'Ouest si ce gouvernement était renversé avant que sa politique de collaboration avec l'Ouest ait porté fruit.

Ne pas ratifier ce protocole pourrait aussi écarter l'Allemagne de l'Ouest des pays membres de l'OTAN, pour la jeter dans les bras de la Russie. L'époque contemporaine a constaté plus d'une fois cette tendance de l'Allemagne à se rapprocher de la Russie. Rappelons-nous le traité de Rapallo, en 1922, et le pacte Ribbentrop-Molotov, en 1939. Je ne vois donc pas comment nous pourrions ne pas ratifier le protocole; il n'y a pas ici d'alternative.

La deuxième idée qui ressort de l'exposé du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a trait à la limitation et au contrôle efficaces du réarmement de l'Allemagne occidentale. Ainsi que l'a dit le ministre, il est impossible à l'homme d'imaginer des garanties qui soient absolument de tout repos. Cependant, il est évident qu'on s'est entouré, dans ce protocole, des meilleures garanties imaginables et applicables, comme il ressort de l'exposé magistral que le ministre nous a fait du contrôle de certains armements et de l'interdiction de certaines armes.

Un mot au sujet de l'accueil que le protocole a reçu dans un ou deux pays qu'il intéresse de très près. En France, nous le savons, l'assemblée nationale l'a approuvé, même si elle s'est fait tirer l'oreille, hésitation, d'ailleurs, parfaitement compréhensible. Dans l'espace d'environ 85 ans, la France a par trois fois subi l'humiliation d'être occupée par l'Allemagne, chaque occupation étant plus brutale que la précédente. Pendant mon voyage en France l'automne dernier, un monument érigé à Auxerre m'a bien obligé à me rendre compte de la brutalité de cette occupation. Il ne s'agit pas vraiment d'un monument érigé à la mémoire des soldats morts à la guerre, mais à la mémoire des hommes, femmes et enfants déportés de cette ville par les autorités allemandes et amenés en Allemagne pour y travailler comme des esclaves jusqu'à en mourir. On y voit sculpté dans la pierre des formes terrifiantes de corps humains prostrés sous un fardeau intolérable, une main pitoyablement tendue de la terre. Tous ceux qui ont vu ce monument ne peuvent s'empêcher de penser à quel point la brutalité dont s'est accompagnée l'occupation allemande reste vive dans le cœur et l'âme des Français.

La France a d'excellentes raisons de ne pas avoir confiance en l'Allemagne et de la craindre. Nous pouvons comprendre pour-

quoi l'Assemblée nationale de France a rejeté la CED. N'oublions pas, cependant, que l'Assemblée nationale de France a approuvé le protocole dont notre Chambre est actuellement saisie.

Plusieurs députés ont parlé de la faible majorité qui s'est prononcée en faveur du protocole. Il faut savoir, toutefois, que les 53 membres du MRP, qui se sont prononcés contre le protocole, sont néanmoins favorables au réarmement de l'Allemagne et qu'ils se sont prononcés contre le protocole uniquement parce qu'ils auraient préféré la solution qu'avaient proposée leurs chefs, c'est-à-dire la CED.

Si ces 53 voix étaient déduites d'une colonne pour être ajoutées à l'autre, le résultat serait beaucoup plus frappant. Néanmoins, monsieur l'Orateur, le protocole a eu l'approbation de l'Assemblée nationale française, en raison des 86 voix socialistes. Sans ces voix socialistes, données à la presque unanimité par les socialistes français, le protocole n'aurait pas été adopté par l'Assemblée nationale française. Sauf erreur, d'après les données dont j'ai pris connaissance, le parti socialiste s'est prononcé de la façon suivante: 86 pour le protocole, 18 contre.

Quant à la Grande-Bretagne, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que le protocole dont nous sommes saisis était, dans une large mesure, dû à la brillante initiative de sir Anthony Eden, ministre des Affaires étrangères du Royaume-Uni. C'était surtout lui, qui, à la suite de l'effondrement de la CED, a mobilisé les forces tendant à l'unification de l'Europe occidentale. C'est lui qui a présenté une solution sous la forme d'un mariage, pour ainsi dire, du traité de Bruxelles avec celui de l'Atlantique, dont est née l'union de l'Europe occidentale.

Le gouvernement britannique a non seulement pris l'initiative de présenter ce protocole mais, afin qu'il soit plus facile à la France de l'accepter, il a assumé une nouvelle obligation, celle de maintenir des troupes en Europe occidentale, en temps de paix, décision qu'on a qualifiée, avec raison, de vraiment révolutionnaire. Par ce geste, la Grande-Bretagne a sacrifié en quelque sorte une partie importante de sa souveraineté à la cause de la collaboration internatinale et de la sécurité collective. Elle a ainsi donné une preuve concrète de sa conviction qu'en cet âge atomique une souveraineté absolue et illimitée est devenue un anachronisme.

Ainsi, monsieur l'Orateur, la France et la Grande-Bretagne ont toutes deux approuvé, par la voix de leurs assemblées législatives, ces protocoles que nous étudions en ce moment. En Grande-Bretagne, ils ont été approuvés par 266 voix contre 6. Il est vrai, évidemment, que beaucoup de députés se sont abstenus de voter, surtout parmi les représentants travaillistes mais, six seulement, sur près de 300 membres de ce parti, ont effectivement voté contre la mesure.

[M. Fraser (St-Jean-Est).]

Au cours du présent débat, on a beaucoup insisté sur l'élément temps. On nous a dit que cet élément joue un rôle essentiel et il nous faut, évidemment, le reconnaître. En reconnaissant que le temps joue un rôle essentiel, nous voulons dire qu'il nous faut saisir le moment le plus opportun. Je crois fermement que ce moment, c'est maintenant. Depuis quatre ou cinq ans, on a tenté de sincères efforts,—notre distingué secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) n'a pas été le moins empressé à cet égard,—en vue de renforcer les puissances de l'Ouest comme moyen d'assurer la paix. Comme on le sait, il a fallu remonter la côte. Allons-nous cependant perdre l'occasion qui s'offre, maintenant que l'Assemblée française a approuvé les protocoles, que la Grande-Bretagne a fait le sacrifice de sa souveraineté et que l'opinion de l'Allemagne de l'Ouest est plus favorable que jamais peut-être à cette idée et plus opposée que jamais au militarisme? Allons-nous compromettre le succès de cette bonne entente internationale qu'une diplomatie patiente et compétente a réussi à édifier dans l'Ouest?

Nous devons hésiter, monsieur l'Orateur, avant de prendre ce risque. De fait, cherchons à raffermir cette cause. De cette façon, nous aiderons à renforcer les défenses du monde libre. Nous détournerons l'agression soviétique et améliorerons, j'en suis convaincu, nos chances de succès dans nos négociations avec l'Union soviétique, parce que nous nous appuierons sur la force. Si nous avons pu apprendre quelque chose au cours des années d'après-guerre à l'égard de nos rapports avec les communistes, c'est que nous obtenons plus de succès à la table de conférence lorsque nous pouvons nous appuyer sur la force. C'est la leçon qui se dégage de la question de l'Azerbaïdjan, du pont aérien de Berlin et même du succès que nous avons remporté en Corée.

Si nous jetons un coup d'œil sur le reste du monde en ce moment, nous pouvons mettre en regard la situation qui existe en Extrême-Orient avec celle qui existe en Europe. Que constatons-nous? Nous constatons que l'agression communiste est plus active en Orient, où nos défenses sont les plus faibles, qu'en Occident où nos défenses sont les plus fortes.

Ceci m'amène à la question que j'estime fondamentale, à savoir pourquoi on nous soumet cette proposition en ce moment?

Pourquoi sommes-nous appelés à nous prononcer sur la question du réarmement allemand? Qu'on me permette de répondre à cette question en empruntant les paroles de M. Guy Mollet, chef socialiste français. Parlant à la Chambre française, au cours du débat historique sur cette question, il a dit:

Pourquoi pose-t-on la question du réarmement allemand?

Voici comment il répond:

C'est à cause de la ligne de conduite suivie par l'Union soviétique qui menace la paix du monde et prive des millions d'êtres humains de la liberté.

Oui, le danger de guerre à l'heure actuelle, à mon avis, le danger d'agression, vient non pas de Bonn mais de Moscou.

En terminant, monsieur l'Orateur, je me reporte au très convaincant discours prononcé vendredi dernier par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en réponse à certains commentaires l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy). Ce discours a été un très précieux apport au débat actuel. Le ministre a démontré de façon concluante, à mon avis, qu'il n'y a pas incompatibilité entre, d'une part, les efforts du Canada aux Nations Unies en faveur du désarmement et, d'autre part, la résolution actuelle qui vise le réarmement de l'Allemagne. Nous avons toujours cru que le désarmement doit être placé sous une surveillance internationale efficace. Nous aurons plus de chances d'obtenir des résultats satisfaisants de la conférence prochaine sur le désarmement si nous pouvons, à cette conférence, nous appuyer sur la force.

Il ressort clairement du discours du ministre que le Canada ne joue pas double jeu; que son attitude, à New-York, n'est pas différente de son attitude à Londres et à Paris. Les deux sont parties intégrantes du même programme, ce sont deux aspects d'une même ligne de conduite. Le Canada ne fait entendre qu'une voix, une voix qu'on écoute avec un respect et une admiration croissante partout dans le monde. J'espère, monsieur l'Orateur, que le Parlement du Canada, lui aussi, ne fera entendre qu'une seule voix.

**M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois depuis mon entrée à la Chambre que j'ai l'occasion,—peut-être devrais-je dire la témérité,—de participer à un débat sur les affaires extérieures. La première occasion s'est présentée en 1953, alors que nous discutions des affaires extérieures en général. Cette fois nous traitons une question précise, et l'on nous demande de prendre une décision, en tant que députés, sur le sujet de la ratification du protocole concernant l'Allemagne.

Une des raisons pour lesquelles le simple député hésite à participer trop souvent à la discussion sur les affaires extérieures tient, j'imagine, à la rapidité avec laquelle change la situation où nous nous trouvons. Lorsque nous nous rendons compte que, neuf ans seulement après la fin de la deuxième guerre mondiale la structure de la politique de puissance s'est transformée au point presque méconnaissable, nous pouvons saisir le point que j'ai fait valoir.

De même, la politique canadienne s'est modifiée rapidement depuis la seconde guerre mondiale. Je me rappelle qu'après la cessation des hostilités, en 1945, le Canada a cherché à revenir à ce que nous appelions un état de normalité, comme celui qui existait avant la guerre. Nous avons démobilisé; nous avons cessé de prendre des engagements envers l'Europe. Même si nous nous sommes rendu compte peut-être, dans la perspective des conditions qui faisaient suite à la seconde Grande Guerre, qu'une telle ligne de conduite ne tenait pas compte des faits, nous n'avons pu résister au désir profond et presque inconscient de retourner à la période de paix antérieure à 1939.

Devant cette question qu'il nous faut trancher, il nous est facile de conclure que la présente solution ne revêt pas un caractère fixe ou définitif, car au Canada et dans le monde, on a libéré d'extraordinaires forces morales, politiques et économiques que nul parlement, nul pays, et certes nul particulier, ne peuvent réduire par une décision prise à un moment donné.

Je souligne d'abord, au début de mes observations, que les alliances de défense revêtent un caractère particulièrement transitoire. Tout élément de cohésion qui pourrait se trouver dans une alliance du genre se dissipe ou commence à se dissoudre presque aussi rapidement que l'encre sèche sur la signature des participants. Vu les forces ingouvernables que la politique de puissance a déchaînées dans le monde, une situation existe qui, pour toute période déterminée, échappe à l'ingéniosité et à l'intelligence de l'homme.

Il ne m'est pas trop difficile toutefois d'en venir à une décision sur la question dont la Chambre est saisie parce que la mesure exposée dans la motion est la seule que l'on puisse logiquement approuver. Ma décision s'est renforcée à mesure que j'entendais ceux qui ont participé au débat, ces trois derniers jours.

L'OTAN a logiquement découlé de la rapide désintégration des Nations Unies après la seconde Grande Guerre. Cette organisation avait semblé annoncer le début d'une alliance mondiale vraiment bienfaisante. Si on se reporte ici à l'idée d'une alliance mondiale incluant même la puissante Union soviétique, je dois dire, après avoir étudié les faits,

que ce ne sont pas les pouvoirs occidentaux qui ont fait en sorte de rendre nécessaire une alliance en 1949, particulièrement pas les pays de l'Amérique du Nord, car ce n'est que forcés que nous avons organisé notre défense sur le plan régional, pour assurer notre sécurité collective. C'est en grande partie dû au manque de coopération des Soviets.

En 1949, on disait partout que les nations occidentales devaient s'unir pour survivre. La situation mondiale ayant empiré, la nécessité d'une telle union est encore plus pressante maintenant. En 1949, l'OTAN a fait de nouveau pencher la balance du pouvoir en faveur de l'Ouest. Le prolongement logique de cette évolution, vu la situation qui a suivi la guerre, exige l'entrée de l'Allemagne occidentale dans cette alliance régionale de nations libres.

Comme d'autres honorables députés l'ont souligné, il est presque impossible de croire, alors que la situation mondiale change constamment, que nous avons enfin réussi à amener la France et la partie occidentale de l'Allemagne à essayer de s'entendre dans le cadre d'un accord de défense mutuelle. N'oublions pas non plus qu'en dépit des initiatives agressives qu'elle a prises deux fois au cours de la première moitié du vingtième siècle, l'Allemagne constitue une partie intégrante et essentielle de la civilisation occidentale chrétienne.

Je simplifie un peu trop les choses. Le problème n'est pas aussi précis ni aussi simple que cela. C'est à la vérité un des problèmes les plus épineux qui se soient posés à nous depuis que je suis membre de la Chambre des communes. C'est un des plus complexes qui se posent actuellement au monde, ainsi qu'en témoigne l'excellente revue de la situation que le ministre a faite à l'ouverture du débat jeudi après-midi. Ce n'est pas une question qu'on peut exposer en recourant à des généralisations par trop simplistes et absolues.

Je regrette, avec d'autres honorables députés, en particulier ceux qui siègent sur les banquettes de l'arrière et dans l'opposition, qu'on ne nous ait pas fourni plus de renseignements lors des accords de Londres et de Paris. J'ai été assailli,—si je puis employer ce mot,—presque sans interruption depuis par certaines influences dans mon comté. Il ne m'a pas été facile de répondre aux demandes de renseignements qui me sont parvenues, ainsi qu'aux critiques dirigées contre ces deux importantes conférences, parce que je n'étais pas suffisamment au courant.

On nous donne parfois le nom d'opposition inspirée par la presse, parce que nous obtenons la plus grande partie de notre information des journaux. Mon expérience personnelle m'enseigne que cela est presque inévitable, en particulier maintenant que les affaires de l'État deviennent plus compliquées. En qualité de simple député, je trouve que nous n'avons pas trop souvent l'occasion de nous procurer des renseignements détaillés sur une question aussi complexe que celle-ci, pas plus que nous avons l'occasion de nous rencontrer avec les représentants des divers parlements libres. Il nous faut nous faire une idée de la situation et nous former une opinion à l'aide des renseignements que nous transmettent les divers moyens de communication qui utilisent le papier.

J'ose affirmer que les militaires canadiens et particulièrement ceux qui voyagent à l'étranger, ont des vues plus justes sur la géographie des régions où se déroulent ces événements extrêmement importants et des contacts plus étroits avec elles. Les députés doivent dépendre de renseignements de seconde main. Quel est le remède? Je ne saurais le dire cet après-midi, encore que je me souvienne qu'au moment où je m'engageais dans l'aviation, au début de la seconde Grande Guerre, on répétait partout le slogan: "Engagez-vous dans l'aviation et parcourez le monde?" Et il est vrai que nous avons vu pas mal de pays alors. Tout ce que je puis personnellement comprendre des pays situés en dehors du continent nord-américain tient aux contacts qu'il m'a été possible d'avoir à cette époque.

L'immense majorité d'entre nous semble persuadé que nous devons fatalement ratifier le protocole. Pourtant il en est ici qui ne semblent pas pouvoir se résoudre à appuyer le projet de résolution dont nous sommes actuellement saisis. Je comprends cette réserve dans une certaine mesure. Cela me rappelle le sentiment généralement répandu vers le milieu des années 30, époque où un pacifisme convaincu dominait chez un grand nombre de nos concitoyens. Ce sentiment était du reste répandu dans la plupart des pays de l'Ouest. Notre génération est saturée de ce qu'on peut appeler un mélange de christianisme sentimental,—je dis bien "sentimental", parce qu'à mesure que le christianisme essentiel se dilue il se transforme en sentimentalité,—d'humanisme scientifique et d'évolutionisme social. C'est un mélange de tels sentiments qui, au milieu des années 30, a suscité cette célèbre résolution adoptée par les étudiants des universités des pays libres de l'univers, déclarant: "Nous ne prendrons les armes pour le roi et le pays en aucune circonstance". Un grand nombre d'étudiants de ce temps-là ont apposé leur

signature à cette résolution à cause des sentiments qui influaient sur leur façon de penser, qui avaient formé leur personnalité, les amenant à croire que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et que jamais plus il n'y aurait de guerre.

Le refus de ratifier une motion aussi importante que celle dont nous sommes saisis découle à mon avis de sentiments semblables. Il y a quelques instants, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) parlait de la foi dans le progrès dont nous avions hérité de l'ère victorienne et disait que la foi en un progrès inévitable est encore très fermement ancrée chez un important secteur de la population, même si, à l'époque victorienne, dans des circonstances relativement stables, on pouvait voir partout les ruines de la civilisation, en particulier dans la région méditerranéenne. Ces exemples de l'édification et de la chute des civilisations servent à souligner la sécurité relative de notre propre époque. Ce n'est qu'avec la seconde Grande Guerre, lorsque nous avons vu des villes en ruines, débris de notre propre civilisation, dans les frontières mêmes des pays de l'Ouest, que notre croyance au progrès inévitable a été détruite.

Au début des années 40, au plus fort des attaques dévastatrices que les bombardiers lançaient contre l'Allemagne, les équipages des aéronefs qui prenaient part à ces raids massifs, sans doute pour assurer une soupape aux émotions qui les étreignaient en face de l'horreur à laquelle ils étaient mêlés, avaient accoutumé de décrire un raid heureux à peu près comme ceci: nous avons entendu, disaient-ils, un poste allemand annoncer qu'un raid massif, auquel prenait part un millier de bombardiers alliés, avait été mené contre l'une de leurs villes ce soir. L'émission rapporte la destruction d'un certain nombre de bombardiers et termine son bulletin de nouvelles en disant: "Une de nos villes manque à l'appel."

Voilà qui nous fait toucher du doigt le problème qui se pose à un bon nombre de députés, alors que nous avons à prendre une décision sur cette question. Il nous faut, en effet, songer à la possibilité de la destruction totale, et non seulement pour ce qui est des aspects physiques de notre civilisation. Les armes dites ABC sont très lourdes de menaces: non seulement nos villes pourront être anéanties, mais le sol pourra perdre sa fertilité et la biologie humaine elle-même pourra être modifiée. Le député de Nanaïmo (M. Cameron) a traité ce point il y a quelques jours.

Je tiens à souligner que le progrès n'est pas assuré et que les gestes des hommes peuvent modifier les tendances au bien ou au mal en dépit de Marx et des autres matérialistes. Notre propre civilisation est fortement marquée par le matérialisme. Voici quelque temps, une personne qui fait autorité en la matière disait, non sans une pointe de cynisme, qu'il y avait très peu de différence entre le matérialisme athée de Malenkov et le matérialisme théiste de la civilisation occidentale. Pour les matérialistes, il faut absolument s'en tenir au déterminisme: les tendances sont inévitables. A mon avis, l'homme est capable d'une activité rationnelle et créatrice et ce que nous décidons ici, dans un parlement libre, peut, autant que les décisions prises ailleurs, être traduit dans la réalité et modifier le cours des événements, en ce qui a trait à la civilisation humaine.

Outre la confusion qui entoure un problème de cette sorte, la question a été rendue encore plus embrouillée par suite des représentations sans cesse répétées dans les milieux parlementaires. J'ai reçu nombre de lettres et nombre de gens sont venus me voir; dans tous les cas, on me demandait de rejeter la proposition dont nous sommes saisis. Personne ne m'a écrit pour me demander d'appuyer la mesure par mon vote. S'il fallait juger par là de l'opinion publique, je me dirais que les opposants l'emportent. Mais j'entretiens des soupçons sur le genre de pression dont les membres du Parlement ont été l'objet. Tout d'abord, on fait grandement appel aux sentiments. On n'examine pas le problème en partant de données rationnelles. Il semble même, en ce qui a trait au bien des nations occidentales, qu'il y a dans ces pressions un élément subversif. On fait appel à la conscience et un appel de cette sorte a toujours pour effet de neutraliser l'Occidental, parce que, malgré l'altération du sens chrétien dans notre civilisation, nous sommes encore fortement imprégnés de moralité chrétienne et, lorsque quelqu'un évoque chez nous l'idée d'une offensive de paix, nous nous demandons toujours avec grand soin quelle attitude il faut adopter.

Je dirai que lancer une offensive de paix à l'adresse des députés faisant partie d'un parlement libre comme le nôtre, c'est, en grande partie, prêcher à des convertis. Je ne crois pas que les pays de l'Amérique du Nord constituent un danger d'agression et les efforts de propagande de ce genre seraient plus utiles si on les appliquait à certains milieux qui auraient besoin d'un esprit un peu plus agressif du point de vue de la paix. Nous sommes convaincus que la guerre est un fléau.

En entendant exposer cette façon de voir sentimentale, presque hypocrite, je suis remonté en pensée aux années trente pendant lesquelles Hitler lançait son offensive de paix

et tâchait de contrebalancer toute résistance possible de la part des puissances occidentales en faisant appel à la conscience des pays de l'Ouest.

C'est aussi surtout un appel inspiré par la crainte; or, M. Roosevelt a dit à un moment critique de la seconde Grande Guerre que nous n'avions à craindre que la crainte elle-même. Aujourd'hui, en raison du danger continuel que comporte la situation internationale, le monde est presque paralysé par la crainte. L'autre jour, j'ai été frappé de lire dans les journaux le compte rendu de l'épais brouillard qui s'était abattu sur Londres, ce qui avait porté les braves citoyens de cette métropole à tomber à genoux pour prier, parce que, dans leur détresse et leur confusion, ils pensaient que c'était la fin du monde.

A l'heure actuelle, une atmosphère de crainte pèse sur les populations du monde. On nous rappelle constamment le fléau nazi, la possibilité d'un réveil du militarisme allemand et de la barbarie moderne que constitue le nazisme; mais je dirai que la tactique qui consiste à faire appel à l'instinct et aux sentiments est justement ce qui a rendu impossible la résistance de l'Ouest à la menace du nazisme au cours des années 30. Les propagandistes nazis dépeignaient les buts et les méthodes communistes sous des couleurs tellement bestiales qu'ils embrouillaient la question,—la vieille technique de la diversion, —et dissimulaient leur propre bestialité. En suscitant cette réaction irrationnelle de la crainte, les nazis se sont acquis la fidélité de beaucoup de groupements respectables d'Allemagne. Hitler a détruit la loi sous prétexte de la sauvegarder; il a sapé le gouvernement libre en soutenant qu'il était la seule sauvegarde de ce gouvernement; il a assujéti toute la propriété à l'étatisation en disant qu'il était le champion de la libre entreprise; enfin, il a ouvert les portes de l'Europe au communisme russe en déclarant pour s'excuser que lui seul savait comment le combattre. Quand j'écoutais les observations faites par des délégués de la paix, je ne cessais de me rappeler la technique hitlérienne de l'appel à l'absurdité émotive, dont l'élément d'absurdité occupe le premier plan.

Cette observation m'amène à examiner ce qui nous attend en ce qui concerne toute menace possible à notre sécurité occidentale. Il est vrai que le militarisme allemand est possible, mais je crois que l'éventualité d'une agression soviétique constitue pour nous un danger beaucoup plus grand. Il nous suffit de consulter l'histoire depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Je n'ai pas besoin de récapituler cette triste scène; tous les députés la connaissent bien. C'est le manque de bonne foi et de collaboration de la part de l'URSS qui a rendu nécessaire toute la structure défensive du bloc occidental.



De plus si l'on remonte à la doctrine marxiste dont s'inspirent les desseins et les ambitions des Soviets, on constatera que ceux-ci n'ont jamais fait mystère de ce qu'ils se proposaient de détruire ce qu'ils appelaient la société capitaliste; il est très difficile de riposter à leur méthode d'attaque qui se présente sous un double aspect: d'abord sous la forme d'une renaissance du nationalisme tsariste et ensuite sous la forme de l'impérialisme communiste. Cet impérialisme communiste ressemble par bien des côtés, à mon avis, au fanatisme religieux.

Je ne crois pas que les Soviets veuillent précipiter une guerre totale. Cela a été démontré, me semble-t-il, par la ligne de conduite suivie depuis la seconde guerre mondiale, mais on ne peut guère douter non plus, pour la même raison, que chaque fois que l'occasion se présente, que la confusion et le chaos règnent quelque part, ils se livreront à des accès de destruction et de rapines effarents. C'est ainsi que dans l'après-guerre immédiat, ils ont absorbé satellite après satellite, à l'abri du rideau de fer.

Il se peut évidemment qu'ils espèrent que, conformément à la dialectique marxiste, les nations capitalistes se détruiront par leur propre faute, qu'elles ont en elles des ferments de destruction et qu'ils ont tout simplement à attendre qu'elles en arrivent à un degré de désintégration et de désordre tel qu'ils n'auront qu'à s'en emparer sans coup férir. C'est pourquoi je crois si nécessaire de protéger, d'étendre et de renforcer le réseau de sécurité collective déjà si bien établi dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

En vérité si l'on envisage l'une ou l'autre menace, celle d'un réveil du nazisme et le danger constant de la pression soviétique, les deux ont bien des traits communs. Je me rappelle avoir assisté en 1946 à Hart House à un débat sur le sujet suivant: "Le nazisme et le communisme sont essentiellement la même chose". Je pense que les défenseurs de l'affirmative avait eu gain de cause.

Le facisme et le communisme sont deux sous-produits du despotisme. Ils résultent de la concentration du pouvoir tant politique qu'économique dans les mains de quelques dirigeants de l'État. Cela conduit inévitablement à l'abus du pouvoir.

En outre, le despotisme, surtout le despotisme moderne de l'Allemagne nazie et de l'Union soviétique est absolument amoral. Lenin a déclaré qu'il n'avait pas foi aux principes moraux éternels. De fait, tous les despotismes modernes, notamment les deux dont j'ai parlé, sont plus dangereux que

tout autre despotisme antérieur, car il dispose de toutes les ressources de la science moderne.

J'ai été frappé de la phrase où le ministre a exprimé l'espoir que la science serve au bien-être des gens plutôt qu'à la guerre. Je ne crois pas que les despotes modernes utilisent les découvertes de la science aux fins de la guerre. Les premiers despotes recouraient à la torture physique comme à un instrument leur permettant de faire un nivellement. En certains cas, ils détruisaient le corps. A l'heure actuelle, les Soviets, les preuves en abondent, emploient les récentes découvertes, la nouvelle psychologie de l'esprit, par exemple, pour soumettre la victime à une torture psycho-physique. La volonté elle-même est détruite. Nous avons vu les photographies d'automates à visage blême comparaître devant les tribunaux et faire des aveux dans le langage même de leurs accusateurs. Nous en avons conclu que non seulement la liberté a été supprimée, mais qu'on a attaqué l'essence même de l'humanité.

Nous nous rappelons également la campagne émanant de la même source que la campagne de paix, en ce qui concerne l'emploi d'armes biologiques dans le conflt de Corée. Nous avons découvert qu'on a eu recours à la même technique diabolique du lavage de cerveau; en effet, les ressources de la psychologie et de la psychiatrie modernes ont été utilisées pour arracher des aveux aux prisonniers de guerre.

Malgré cela,—et nous avons la preuve de l'amoralité de la menace qui plane sur nous, —au cours de l'histoire aucun État n'a été plus obsédé de sa bonne foi en l'infaillibilité de ses programmes que l'URSS. Elle envoie des hommes dans les camps de travail, au nom de la liberté; elle supprime les minorités en appliquant sa politique de libération et elle fait périr des millions de paysans par la faim, pour l'application d'un programme agricole efficace. Comme d'autres l'ont signalé au cours de la discussion, le despotisme soviétique constitue une plus grande menace pour l'humanité que le despotisme nazi n'en a jamais constitué. A ce sujet, je ne puis m'empêcher de penser qu'en ne ratifiant pas ces accords, nous ouvririons plus grande la porte à l'infiltration communiste. C'est pourquoi j'estime que nous devons travailler résolument et fermement en vue de favoriser l'unité occidentale.

Comme la plupart des honorables députés, je dois poser certaines réserves et j'en ai indiqué quelques-unes au début de mes remarques. Il s'agit de forces et de puissances très difficiles à contrôler à bien des égards et nous craignons constamment que des mesures que nous prenons puissent hâter la venue d'une troisième guerre mondiale, qui serait la dernière folie de la race humaine. Je tiens à souligner certains points qui ont déjà été mentionnés au cours du débat, savoir le besoin d'une surveillance étroite de la machine militaire allemande et, comme l'ont signalé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le besoin de poursuivre les discussions relatives au désarmement, car des nations armées jusqu'aux dents peuvent toujours inconsciemment nous conduire à la destruction finale et définitive.

Le Canada a tenté de tracer la voie dans ce domaine. Il est cependant intéressant de noter que lorsque les Soviets parlent du désarmement ils semblent insister sur les armes atomiques, bactériologiques et chimiques, qui n'ont jamais encore servi à déclencher une guerre. La bombe atomique a été utilisée pour mettre fin à la dernière guerre mondiale, mais heureusement c'est la seule fois où l'on s'en est servi. Nous ne devons pas oublier, cependant, que partout dans le monde où les communistes se sont livrés à l'agression, s'était au moyen d'un supériorité d'armes de type classique. Je suis donc d'avis que toute guerre future commencera par l'usage des armes ordinaires. Pas conséquent si nos amis soviétiques étaient sincères dans leur désir de désarmement, ils formuleraient des propositions à cet égard. Les frontières occidentales ont été englouties par un lent procédé d'usure à l'aide de ces armes; il faut tenir compte de cet aspect du désarmement, dans toute discussion à ce sujet.

Je voudrais de nouveau souligner les aspects non militaires du protocole dont nous sommes saisis. C'est à la demande du Canada que l'article II du Traité de l'Atlantique-Nord a été inséré dans les accords. Malheureusement, probablement parce que nous étions trop préoccupés par d'autres questions, nous avons fait très peu d'efforts en vue de mettre en œuvre la collaboration économique sur laquelle insiste l'article II. Je souligne de nouveau, en passant, que si l'on demande au Parlement du Canada d'assumer des responsabilités, il s'agit beaucoup plus de donner suite à un accord d'un caractère défensif.

Il y a aussi le problème de la préservation de la démocratie en Allemagne, problème qui est d'une importance fondamentale. Ce n'est que par le maintien de la démocratie en Allemagne que nous pouvons espérer éviter la renaissance du militarisme nazi. Comme je l'ai déjà dit, le despotisme tend toujours aux abus de pouvoir et, à cause de son passé récent, l'Allemagne est très exposée à ce danger. Si le régime démocratique que possède actuellement l'Allemagne disparaissait pour faire place au despotisme, il

faudrait résoudre toutes sortes de problèmes sur le plan élevé de la politique étrangère. Rappellons-nous que le chancelier Adenauer est très âgé; comme il se produira nécessairement des changements au sein du gouvernement allemand, ceux qui auront à assurer le maintien du régime démocratique d'existence dans l'Allemagne de l'Ouest seront aux prises avec un problème difficile.

Le plus grand danger à cet égard, c'est peut-être l'impérieux besoin de l'unification de l'Allemagne. Il est assez révélateur que tout règlement ou toute entente relative à la paix que nous avons pu conclure avec l'URSS ait comporté un partage. C'est la solution qu'on a adoptée en Corée; c'est la solution qu'on a adoptée en Indochine. Malheureusement, c'est aussi, hélas, la solution adoptée à l'égard du problème de l'Allemagne. Ces ententes sont des causes de mécontentement dans tous ces pays et le mouvement vers l'unité nationale de la part de tous ces peuples sera vaisemblablement la cause d'une guerre en règle à l'avenir.

Le maintien des pourparlers entre l'Est et l'Ouest est, bien entendu, fondamental. Depuis le changement survenu au sein du gouvernement soviétique, il s'est peut-être produit une très importante modification du programme d'action. C'est un fait dont nous devons tenir compte dans tous nos efforts en vue de négocier avec la Russie, si nous voulons que la politique actuelle qui consiste à contenir l'ennemi puisse éventuellement être remplacée par un programme raisonnable et sensé de coexistence.

Pour résumer l'esprit sinon les termes mêmes du discours prononcé par l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), nous sommes forcés de conclure que toute décision que nous prenons à l'égard de cette importante question est avant tout un acte de foi. Les forces sans frein qui sont déchaînées sur le monde moderne rendent toute autre attitude presque impossible. La politique de puissance transforme le monde dans lequel nous vivons en un véritable asile d'aliénés. Nous nous demandons ce que fera la Russie et ce que fera l'Allemagne. Personne ne peut prédire l'avenir et, sans doute, ces pays eux-mêmes ne pourraient nous fournir une réponse raisonnable.

J'estime cependant que nous devons continuer de négocier en nous appuyant sur la force. C'est la solution qu'a choisie l'OTAN, solution qui jusqu'ici a donné des résultats très satisfaisants. Nous devons nous rappeler également que nous ne comptons pas uniquement sur la force militaire, économique et politique mais surtout sur la force morale qui est le fondement même de la civilisation chrétienne occidentale. C'est pourquoi je dis que notre décision finale doit être un acte de foi. Il nous faut croire qu'à la longue c'est la moralité chrétienne occidentale qui l'emportera, pour la gloire de Dieu et le bien de l'humanité.

[M. Dinsdale.]

**M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté, avec un très vif intérêt, l'autre jour, l'excellent discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Selon moi, ce discours avait été conçu en vue de justifier la mesure prise par le Gouvernement quand il a approuvé le réarmement de l'Allemagne. Depuis, plusieurs autres honorables députés se sont prononcés dans le même sens.

J'ai remarqué que le ministre avait glissé sur l'histoire de l'Allemagne militaire. Il a à peine parlé des craintes et des dangers qui nous ont envahis au cours de deux guerres. Donc, à l'instar de plusieurs autres députés, ceux de notre groupe notamment, j'aimerais exposer les raisons qui m'empêchent d'appuyer la résolution à l'étude.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déjà fait connaître à la Chambre ses raisons, raisons que j'approuve et qui répondent presque entièrement à ma thèse. Je tiens à établir bien clairement que je ne m'oppose pas à l'admission de l'Allemagne dans le concert des nations. Pareille mesure est en soi une excellente chose. Je crois qu'elle bénéficierait d'un appui unanime. Je crois que les Allemands se prononceraient pour leur admission au sein de la famille des nations. Tous les députés appuient cette mesure. Toutefois, je m'élève contre la proposition générale qui nous est actuellement soumise et qui comprend le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Ma mémoire se reporte, comme elle ne cesse de le faire depuis trois au quatre jours, à 1914 quand, jeune homme, j'écoutais à Londres les discours que prononçaient les gens éminents de la ville, dont les membres du Parlement ou d'autres. Je lisais alors les journaux et les affiches qui exhortaient la jeunesse à s'engager dans l'armée britannique. Nous devions le faire, nous disait-on, pour défendre la démocratie. On nous disait que rien de moins que la fine fleur de la jeunesse britannique dressée contre l'Allemagne, pouvait remporter la victoire. Le défi de l'Allemagne, s'il réussissait, mettrait fin, nous disait-on, à notre mode d'existence. Je me rappelle fort bien cette déclaration. L'Allemagne devait être vaincue et, par la suite, être assujettie à un contrôle efficace.

Sur la foi de ces déclarations et de ces promesses, des milliers d'entre nous, croyant qu'on leur disait la vérité, se sont engagés

sous les drapeaux. Après une lutte longue et acharnée, nous avons gagné la guerre. Je n'ai pas le temps de préciser le prix qu'elle nous a coûté, le nombre des jeunes gens qui sont morts à la fleur de l'âge, les milliers d'autres qui ont été blessés et sont devenus infirmes pour la vie. On connaît l'histoire de la guerre. Il suffit de dire que ceux d'entre nous qui ont survécu s'attendaient de mener une existence paisible le reste de leur vie puisqu'ils avaient accompli leur tâche, qui était de désarmer l'Allemagne une fois pour toutes.

L'Allemagne a été désarmée. Toutefois, les gens n'ont pas tardé à oublier les misères de la première guerre. Je ne pourrais encore le faire; je ne le puis parce que je me souviens du jour d'août 1914, à Londres, je me suis engagé dans l'armée avec six compagnons du même âge que moi environ. Cinq d'entre eux sont morts aux Dardanelles. Voilà ce dont je me souviens. Afin de m'acquitter de mes obligations envers ces copains que j'ai si bien connus et qui sont morts pour la défense d'un principe, je dois prendre aujourd'hui la parole pour appuyer le même principe.

A mesure que la guerre reculait dans nos mémoires, nous avons graduellement atténué les restrictions que nous avions imposées à l'Allemagne. Bien qu'elle n'eût pas le droit de constituer une aviation militaire, une armée ou une marine, elle a réussi à former d'excellents pilotes de chasse au moyen de planeurs. C'était une façon de contourner les restrictions établies par les pays vainqueurs. Elle n'avait pas le droit de construire de marine mais elle a, en cachette, construit des cuirassés de poche. Il lui était interdit de créer une armée mais elle a formé une petite armée composée presque entièrement d'hommes ayant l'étoffe requise pour devenir officiers, lesquels ont acquis la compétence voulue pour diriger une vaste armée. Tout cela avant la venue d'Hitler au pouvoir.

Quand Hitler a pris la direction du pays, l'Allemagne était déjà assez puissante pour défier les démocraties qui l'avaient vaincue quelques années à peine auparavant. Une fois de plus, on a demandé des hommes pour enrayer l'avance de l'Allemagne nouvelle. Une fois de plus, les mêmes discours, presque les mêmes mots, ont retenti. Les mêmes articles ont réapparu dans les journaux et les mêmes placards ont été affichés sur les murs dans les rues de l'Angleterre,—et du Canada, pourrais-je ajouter,—avec les mêmes résultats. Notre jeunesse a répondu à l'appel. Je le signale en passant, deux de mes fils se sont enrôlés lors de la dernière guerre, répondant à l'appel. Moi aussi j'ai offert mes services, comme je l'avais fait lors de la première guerre; j'ai fait partie de l'armée de réserve. Cette fois-ci, on devait en finir avec l'Allemagne. On ne lui permettrait jamais de réarmer, de menacer de nouveau la paix du monde. Ces paroles ne sont pas de moi. Elles sont de M. Churchill, premier ministre d'Angleterre, qu'appuyaient des hommes éminents dans les pays démocratiques y compris le nôtre.

De nouveau, monsieur l'Orateur, nous sommes sortis victorieux d'une guerre acharnée et sanglante. La seconde guerre a été bien pire que la première. Il suffit pour s'en convaincre de lire le compte rendu du traitement infligé aux prisonniers de guerre dans des camps comme celui de Belsen, de se rappeler les chambres à gaz et toutes les atrocités perpétrées au cours de la seconde guerre et de faire la comparaison avec la première guerre.

Je suis convaincu qu'une troisième guerre mondiale surpasserait en violence et en atrocités les deux autres réunies. On peut même concevoir la destruction de la plus grande partie du genre humain, des civils aussi bien que des militaires, par les engins nucléaires actuels. C'est donc avec inquiétude que je vois renaître l'Allemagne pour la troisième fois comme puissance mondiale armée. Je ne puis, pour cette raison, approuver le réarmement de cette nation, alors que deux fois déjà dans ma vie j'ai consacré plusieurs de mes années à contribuer à la désarmer.

Ce n'est pas l'Allemagne armée qui apportera stabilité et paix à l'Europe. L'histoire des cinquante dernières années démontre le bien-fondé de cette déclaration. Elle prouve que l'Allemagne a été le plus grand élément de trouble en Europe. Quel motif avons-nous maintenant de prêter à l'Allemagne des intentions plus pures? Le président Eisenhower, le premier ministre Churchill et notre propre secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous ont tous les trois parlé d'une détente. Le Royaume-Uni et les États-Unis réduisent l'un et l'autre leurs effectifs à cause de cette détente et s'appuient de plus en plus sur leur supériorité en armes atomiques.

On en est arrivé là sans l'aide de l'Allemagne. Quelle raison avons-nous, alors, de créer une armée de fantassins, à qui on interdira les armes atomiques. On nous dit maintenant que nous en avons trop. Les spécialistes estiment qu'actuellement le fantassin est de trop dans un dispositif moderne de défense.

Au lieu d'autoriser le réarmement de l'Allemagne on devrait permettre à celle-ci de consacrer les mêmes sommes à l'amélioration de sa propre situation économique et du bien-être de son peuple. Il me semble que la construction de maisons en Allemagne rapporterait plus que la mise sur pied d'une

armée allemande. La population allemande elle-même préférerait une amélioration de sa situation économique. Une Allemagne heureuse et prospère constituerait, à mon sens, un bien meilleur rempart contre le communisme qu'une armée allemande. Pour cette raison, l'opposition se fait de plus en plus forte, même dans l'Allemagne de l'Ouest, contre la proposition dont nous sommes maintenant saisis.

A l'appui de cette affirmation portant que l'Allemagne elle-même n'est pas en faveur du réarmement, je me permets de citer un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail*. Il porte la signature de Dorothy Thompson. En voici un passage:

> L'idée du réarmement de l'Allemagne a été lancée de but en blanc par M. Acheson, en septembre 1950. Depuis lors, on a modifié jusqu'aux plans stratégiques touchant la résistance à une attaque possible de la Russie en Europe. Désormais, on répondra par des représailles atomiques illimitées. Or les Allemands ne doivent pas avoir d'armes atomiques. En conséquence, on sacrifie la stabilité politique de l'Allemagne de l'Ouest et de la France, ainsi que la confiance de ces deux pays, à la mise sur pied de douze divisions allemandes qui, si la guerre survient, n'auront aucune utilité mais dont l'existence même rend la guerre plus probable plutôt que moins probable. C'est du moins le raisonnement sur lequel se fonde l'opposition croissante à cette idée dans l'Allemagne de l'Ouest.

En quelques mots, monsieur l'Orateur, voilà pourquoi je ne puis appuyer en ce moment la résolution à l'étude.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, les heures que j'ai consacrées à écouter la discussion de cette mesure qui a eu lieu ici entre les honorables députés comptent parmi les plus précieuses de ma vie. Je respecte tous mes collègues, et même si je ne suis pas d'accord avec certains d'entre eux, je ne les en estime pas moins. La question à l'étude est des plus contentieuses.

Un point que je tiens à signaler, monsieur l'Orateur, et que je voudrais bien faire comprendre à chaque citoyen du Canada et des États-Unis, c'est que nous n'avons pas cessé de parler du fait que l'Allemagne a réarmé et a combattu. Personne ne nous a expliqué pourquoi. On n'a pas dit un seul mot des pressions économiques qui s'exerçaient sur l'Allemagne. On n'a pas dit un seul mot de la façon dont ces pressions économiques auraient pu être supprimées et pourraient l'être maintenant, ce qui éliminerait les causes de guerre et, probablement, apporterait une solution directe à notre problème.

Je ne dis pas que les Allemands n'étaient pas coupables, loin de là. Je n'ai pas à défendre leur cause. Néanmoins, ne pourriez-vous pas tout naturellement vous attendre, monsieur l'Orateur, que, dans une Chambre composée de 265 députés intelligents, on accorde une certaine attention à cette question de la cause probable de la première et de la seconde grandes guerres. Il n'est pas un député ici qui n'ait entendu dire qu'une guerre réelle est le résultat d'une guerre économique. Existe-t-il un seul député qui n'ait entendu dire que la guerre économique engendre la guerre réelle. N'existe-t-il pas quelque raison de supposer que la guerre réelle est causée par la guerre économique? C'est dans une certaine mesure sur ce thème que je me propose de formuler mes remarques.



Beaucoup de gens sincères m'ont demandé de voter contre le réarmement de l'Allemagne. Beaucoup m'ont dit qu'ils se renseigneraient sur mon attitude et qu'ils liraient mes explications. Je me crois donc tenu, pour leur gouverne, d'exposer les raisons pour lesquelles j'entends me prononcer en faveur du réarmement allemand. Je ne parle qu'en mon nom personnel, en ma qualité de membre du Parlement. Mes paroles ne lient d'aucune façon aucun créditiste, au Canada, y compris les membres de notre groupe. J'appuie sans réserve l'attitude qu'a exposée l'honorable député de Peace-River (M. Low) dans son excellent discours du 20 janvier.

Tout d'abord, je félicite le ministre d'avoir réalisé un important progrès dans l'organisation d'une contre-attaque contre le communisme. Une contre-attaque beaucoup plus vaste et plus poussée que celle-ci s'impose depuis au moins six ans au Canada mais, jusqu'ici, on n'a fait à peu près rien. Durant toute l'année dernière, j'ai lutté dans l'espoir qu'on mette sur pied une organisation quelconque contre le communisme et voici qu'on prend une mesure en ce sens.

Une des principales raisons qu'invoquent les adversaires du réarmement c'est que les Allemands, en tant que peuple, ne méritent pas qu'on leur fasse confiance en leur mettant des armes dans les mains. On semble porté à croire que, à cause de quelque particularité héréditaire, les Allemands sont vils et indignes de confiance. On semble supposer que les Allemands ont été, incontestablement, la cause fondamentale de chacune des guerres auxquelles ils ont pris part. J'ai été très heureux d'entendre l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) traiter la question avec un esprit réaliste. Il a dit qu'une telle façon de voir est, à bien des égards, essentiellement fausse.

Examinons la validité de cette attitude. Si je m'en remets aux sentiments, j'ai beaucoup de reproches à adresser à l'Allemagne. Au cours de la première Grande Guerre, presque tous mes meilleurs amis, mes camarades d'université, sont allés au front et reposent aujourd'hui dans les Flandres. Au cours de la seconde Grande Guerre, parmi mes trois frères qui se sont enrôlés, l'un d'eux

a participé à tous les terribles événements survenus dans l'Ouest de l'Europe. Trois de mes fils ont fait la guerre et l'un d'eux Winston W. est tombé dans l'attaque sur Peenemunde, au cours de la sinistre nuit du 17 au 18 août 1943.

Cependant, je ne dois pas me laisser influencer par ces faits. J'occupe un poste de responsabilité. Mon devoir est de chercher à déterminer, de concert avec mes collègues, la meilleure ligne de conduite à suivre dans les circonstances présentes.

Dans quelle mesure les Allemands ont-ils été responsables de la première Grande Guerre? Si nous pouvons le déterminer, nous serons mieux en mesure d'établir si ceux qui affirment que les Allemands sont indignes de porter les armes ont raison. Demandons-nous d'abord quelles sont les causes de la guerre? Il y en a plusieurs et j'en nommerai cinq qui, à mon avis, sont les principales. La première est l'ambition raciale. La deuxième est l'ambition religieuse, cause qu'il faut se garder de négliger. La troisième est l'ignorance et j'estime que cette troisième cause a joué un rôle néfaste au cours du dernier conflit. L'ignorance, de notre part, tenait à ce que nous ne connaissions pas la vérité. La quatrième cause est la lutte pour la sécurité, par exemple, des frontières faciles à protéger. La cinquième est la lutte pour l'existence.

Examinons la cinquième cause. Tout le monde a le droit inné et inaliénable de vivre. Tous les membres de la Chambre en conviennent, je crois. Une des grandes figures de la seconde Grande Guerre a dit qu'un enfant né à Tokyo a le droit de vivre tout aussi bien que l'enfant né à Washington. Il est impossible de réfuter cette affirmation. Nous l'acceptons tous, à mon avis. Quant à moi, je l'accepte. Le gros point d'interrogation consiste à savoir comment on pourra assurer à l'enfant né à Tokyo la chance de profiter d'un niveau d'existence aussi élevé que celui de l'enfant né à Washington. De façon générale nous ne nous attaquons pas à ce problème en vue d'en trouver la solution. Tout être humain a le droit inaliénable de posséder les moyens de subsistance: d'être nourri, vêtu et logé. Cela exige des circonstances qui lui permettent de se procurer ces biens par ses propres efforts. Si dans une région quelconque du monde un nombre considérable de gens sont privés de moyens de gagner leur vie, nous avons là une situation de nature à nous créer des ennuis. Lorsque les gens sont privés de l'exercice de ce droit fondamental à la vie, ils combattent, lorsqu'ils sont suffisamment puissants pour lutter. S'ils ne peuvent lutter, ils meurent ou bien ils végètent jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Un des moyens légitimes de gagner sa vie est de fournir des services ou des marchandises. Le genre de services ou de marchandises qu'une nation peut fournir dépend des ressources qu'elle possède dans le territoire qu'elle occupe, ainsi que du nombre et de la nature de ses habitants.

Avons-nous examiné la situation de l'Allemagne? Avons-nous songé au nombre de personnes qui habitent l'Allemagne ou avons-nous songé à la situation géographique de ce pays? Avons-nous songé à la rapidité avec laquelle s'accroît sa population, l'accroissement caractéristique de l'Allemagne? Avons-nous songé à ses ressources naturelles ou à ses besoins du point de vue commerce? Avons-nous songé à toutes ces choses, afin de savoir si l'Allemagne ne serait pas placée dans une situation intenable. Sinon, il vaudrait mieux étudier ces points avec soin avant de pousser trop loin certaines dispositions de la résolution.

Examinons maintenant la situation de l'Allemagne par rapport à ces principes fondamentaux de la vie. Nous étudions son histoire. A la lumière de ces considérations, cherchons les causes de la seconde Grande Guerre, du point de vue de l'Allemagne. Pour l'Allemagne, quelles furent les causes de la seconde Grande Guerre? La plupart des gens en blâment l'Allemagne. Pour commencer, supposons que l'Allemagne en ait été responsable. Nous examinerons ensuite l'histoire de l'époque récente en vue de déterminer la mesure de la culpabilité de l'Allemagne. Winston Churchill a dit que la seconde guerre mondiale n'était "pas nécessaire". Du point de vue de qui n'était-elle pas nécessaire? De celui de l'Allemagne? Ou bien n'était-elle pas nécessaire du point de vue de ceux qui s'opposaient à l'Allemagne?

Commençons par le traité de Versailles de 1919. L'Allemagne était vaincue et privée de toutes ses colonies. On lui a imposé une série de sanctions auxquelles ni l'Allemagne ni aucun autre peuple n'aurait pu se soumettre. Sa dette de guerre était si considérable que pour en assurer le service elle a dû recourir à une inflation néfaste, abaissant d'une façon désastreuse la valeur de ses propriétés. Un certain nombre de capitalistes, y compris plusieurs aubains de l'Europe orientale,—et j'appelle l'attention de tous sur ces derniers mots,—se sont empressés d'acheter de fortes quantités de ses biens.

La république établie par le traité était faible. L'Allemagne marchait de peine et de misère, elle avait de nombreux partis politiques et son gouvernement était presque paralysé. Deux partis ont finalement pris le dessus. Il y avait d'abord le parti com-

muniste, dont plusieurs des dirigeants étaient des aubains de l'Europe orientale. Ne l'oublions pas. Le second était le parti national-socialiste des ouvriers allemands. Des deux, les allemands ont choisi le parti indigène et ont nommé Adolphe Hitler chancelier le 30 janvier 1933.

Cinq semaines plus tard, Franklin D. Roosevelt était porté à la présidence des États-Unis. Le 2 août, le président Von Hindenburg mourut et le 19 août Hitler devint à la fois président et chancelier de l'Allemagne.

Hitler a lancé une série d'articles contre le communisme, déclarant qu'il était une menace pour le monde. Le 16 novembre 1933, Roosevelt accordait la reconnaissance diplomatique intégrale à la Russie soviétique,—c'était là une question d'une extrême importance,—par suite de l'activité et de l'influence de Litvinoff, de Dean Acheson et de deux autres américains très éminents dont je pourrais citer les noms sur-le-champ, mais je m'en abstiendrai.

Une des raisons les plus importantes qui ont sans doute poussé Roosevelt à reconnaître la Russie rouge était certes que plus de trois millions d'aubains de l'Europe orientale avaient immigré aux États-Unis où ils étaient devenus membres du parti démocrate. Ils avaient fait savoir aux dirigeants démocrates qu'ils auppuieraient leur parti si on voulait bien confier à des personnes de leur choix certains postes administratifs influents dans l'administration américaine, qui leur permettrait d'avoir la haute main sur la politique étrangère des États-Unis. C'est là un des faits les plus graves de l'histoire moderne.

A ce moment-là, le gouvernement allemand devait fournir le vivre, le logement et le vêtement à 62 millions d'habitants dans un territoire dont l'étendue correspond à peu près à celle du Texas. Comment les honorables députés aimeraient-ils songer à l'idée de faire vivre 62 millions d'habitants dans une région comme le Texas, qui représente environ le tiers de l'étendue de l'Ontario? Voilà le problème que le gouvernement allemand devait résoudre à cette époque-là. Je prie mes honorables amis de la CCF, dont je respecte les opinions sincères, de se demander ce que ferait un groupe cécéfiste s'il avait à diriger l'Allemagne dans des conditions comme celles-là. Je prie ces députés d'étudier sérieusement la question et de ne pas se contenter de nous exprimer une opinion irréfléchie, comme ils le font habituellement.

L'Allemagne a commencé à appliquer un programme que nous pourrions résumer ainsi: l'Allemagne pour les Allemands. A certains égards, c'est un programme qu'on pourrait assimiler à celui que Mossadegh a récemment cherché à appliquer en Iran en ce qui concerne la haute main des Anglais sur l'industrie des pétroles iraniens. En somme, Mossadegh a dit: "Ces réserves de pétrole nous appartiennent. Gardons-en la maîtrise. Ces gens sont venus ici construire des industries dont ils retirent des bénéfices, tandis que nous n'en obtenons rien. Efforçons-nous d'obtenir nous-mêmes de ces industries des bénéfices satisfaisants".

A ce programme pro-germanique du gouvernement allemand se sont opposés naturellement, les habitants de descendance étrangère, au nombre d'environ 510,000 en 1933. S'y sont notamment opposés les aubains de l'Europe orientale,—notez-le bien,—dont un grand nombre étaient des communistes. La plupart de ces aubains avaient acheté des biens allemands en 1923, au grand désavantage de l'Allemagne. Il va sans dire que ces aubains non allemands ne voulaient pas que le gouvernement nuise à leur situation financière et à la puissance qu'ils avaient acquise, principalement à l'heure de la plus grande détresse de l'Allemagne et au moment de la fameuse inflation qui avait amené son effondrement en 1923. Ces aubains non allemands, des communistes, ont donc fait appel à certains de leurs amis influents à New-York et ailleurs. De nouveau, je demande à mes amis de la CCF ce qu'ils auraient fait s'ils avaient été au pouvoir.

En 1933, ces amis à New-York ont organisé un boycottage international, afin de faire fléchir l'Allemagne ou de l'amener à accepter leurs conditions. Des instructions ont été données à tous les amis de ces aubains non allemands de l'Europe orientale, en grande partie des communistes, de n'acheter aucune marchandise fabriquée en Allemagne. De nouveau, je demande à mes amis de la CCF ce qu'ils auraient fait dans ces conditions. On leur a ensuite ordonné de refuser de commercer avec tout marchand ou négociant, qui vendait des marchandises fabriquées en Allemagne. En troisième lieu on a demandé à ces gens de refuser d'acheter des marchandises de quiconque utilisait des navires allemands. De nouveau, qu'auraient fait mes amis de la CCF, s'ils avaient été au pouvoir lorsque cela s'est produit? Qu'ils y pensent sérieusement.

Ces aubains d'origine européenne orientale, —et il s'agissait en grande partie de communistes,—ont pris des dispositions afin d'étendre le boycottage de manière à inclure la France, la Hollande, la Belgique, la Grande-Bretagne, la Pologne, la Tchécoslovaquie et d'autres pays, s'étendant aussi loin que l'Égypte et la Finlande. C'était bien complet, n'est-ce pas? Un gouvernement cécéfiste, à la direction de ce pays, aurait été aux prises avec de graves difficultés, n'est-ce pas?

Pour ce qui est du boycottage, je dois dire qu'une campagne anti-allemande s'était faite sans répit aux États-Unis depuis la première Grande Guerre; elle s'est soudainement déclenchée avec beaucoup de violence, comme si on avait mis le feu aux poudres. Quels en étaient les instigateurs? Plusieurs journaux influents de New-York, ainsi que la radio, ont dénoncé l'Allemagne. Je ne fais que rappeler l'histoire et signaler les faits tels qu'ils se sont produits. Je n'ajoute aucun commentaire; j'expose simplement les faits sans les interpréter.

Toute cette propagande a abasourdi les gens. Le gouvernement des États-Unis assujétit bientôt les importations de provenance allemande au tarif général au lieu du régime de la nation la plus favorisée dont bénéficiaient tous les autres pays. Qu'auriez-vous dit de cela? Cette mesure ralentit les arrivages de l'Allemagne aux États-Unis mais n'empêche pas celle-ci de fabriquer des articles d'exportation. Les États-Unis prirent ensuite une autre mesure. Ils haussèrent leurs droits à l'égard des produits allemands, hausse variant de 22 p. 100 à 56 p. 100, cela, n'oubliez pas, en plus d'avoir assujéti les produits allemands au tarif général. En moins de six mois, cette mesure fit dégringoler les exportations allemandes vers les États-Unis à peu près à zéro.

Puis certains milieux financiers anti-allemands, probablement des milieux communistes internationaux, s'efforcèrent de rappeler suffisamment de bons du Trésor d'Allemagne pour amener celle-ci aux bords de la ruine. Ceux dans cette Chambre qui ont l'expérience des finances comprendront facilement ce que c'était. Le gouvernement allemand agit avec succès contre cette manœuvre en accordant une forte prime en sus du cours normal du change à tous les étrangers qui se rendaient en Allemagne, y échangeaient leur monnaie contre des marks allemands et dépensaient ces marks en Allemagne.

L'Allemagne fit de grands préparatifs pour accueillir les étrangers à des réunions telles que la conférence mondiale des amusements et des loisirs tenue à Hambourg en août 1936. Par trains spéciaux des écoliers vinrent d'aussi loin que le Nord de la Norvège. Les visiteurs furent portés sur la main. Les touristes dépensèrent suffisamment en Allemagne pour maintenir la stabilité du mark allemand. On avait adopté un moyen exceptionnel pour faire face à un problème exceptionnel, devant lequel un gouvernement cécéfiste allemand aurait été impuissant.

**M. Winch:** Pourquoi ne pas nous dire comment vous vous y prendriez, au lieu de placer sous un faux jour le comportement que vous nous prêtez?

**M. Blackmore:** C'est mon discours et je vous dirai en temps utile comment je m'y prendrais.

**M. Winch:** Vous n'avez pas assez de force d'âme pour cela.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Blackmore:** Je ne demande pas mieux que d'engager un débat en Chambre avec mon honorable ami. Il est manifeste que mes coups commencent à porter.

Mais cela, pour une population allemande comptant 62 millions d'âmes et augmentant sans cesse, ne répondait pas aux besoins de matières premières et autres produits en provenance de l'étranger, comme le blé, que l'Allemagne ne pouvait payer qu'en exportant ses propres produits. Et les mesures dont je viens de parler fermaient la porte à son commerce d'exportation. Roosevelt continua à appliquer sa politique de guerre économique à l'Allemagne. Cependant, il continuait à professer une politique de non-intervention dans les affaires internes des pays étrangers. Dans deux discours prononcés à l'été 1937, il parle de:

> Notre volonté nationale d'échapper aux guerres internationales et aux difficultés internationales.

Voilà ce qu'il disait; mais, quelques mois plus tard, Roosevelt a effectué une volte-face complète, la plus complète sans doute qui ait jamais été enregistrée dans l'histoire des affaires étrangères des États-Unis, geste très important qui a conduit à la guerre. A Chicago, le 5 octobre, il a prononcé son fameux discours de la quarantaine. Je cite:

> ...que personne ne s'imagine que l'Amérique sera épargnée, que l'Amérique peut s'attendre qu'on lui fasse grâce, que l'hémisphère occidental ne sera pas attaqué!
>
> Quand une épidémie commence à se répandre, la collectivité déclare la mise en quarantaine des malades, afin de protéger la santé de la collectivité contre la propagation de la maladie.

C'était un discours important. Aux États-Unis, on l'a considéré comme étant des plus incendiaire et provocateur de guerre. Il a suscité chez les Américains une consternation sans précédent. Certains journaux ont ouvertement dénoncé le discours de la quarantaine, en tout premier lieu la *Tribune* de Chicago. Mais le journal communiste *New Masses* l'a approuvé avec enthousiasme. Je me demande pourquoi. Earl Browder, chef communiste aux États-Unis, en était si content qu'il a promis au gouvernement Roosevelt "l'appui entier et sans condition du parti communiste", pourvu que Roosevelt n'inquiétât pas les communistes. La majorité des Américains demandèrent des éclaircissements au sujet du discours de la quarantaine. Qu'avait voulu dire son auteur? On n'a donné aucune explication. La conclusion que la

plus grande partie du public estimait évidente c'était que le discours avait trait à l'Allemagne et au Japon.

Le gouvernement allemand, a fait en 1937, puis en 1938, "un effort sincère pour améliorer ses relations avec les États-Unis, mais il a essuyé une rebuffade". Le gouvernement des États-Unis a donné comme raison "la crainte d'une réaction politique au pays, qui serait défavorable au régime". L'Allemagne fut informée que le public américain ne tolérerait pas de conférence. Le régime Roosevelt a fait obstacle à toutes les tentatives ultérieures de l'Allemagne en vue d'établir la paix, en rappelant l'ambassadeur des États-Unis à Berlin, empêchant ainsi péremptoirement toute négociation future. L'Allemagne s'est alors vu obligée de rappeler également son ambassadeur, "ami de l'Amérique à titre personnel".

La censure a permis de maintenir, pendant plus de dix ans, le public américain dans l'ignorance de ces appels et des suites qu'on leur donnait. Voilà bien la libre Amérique. Les faits n'ont été découverts, puis publiées que par le comité d'enquête sur l'activité anti-américaine.

Étranglé sur le plan économique, par un boycottage international inspiré par New-York, les Allemands durent vers la fin des années 30, procurer du travail à leur chômeurs en les embauchant pour des grands travaux éxécutés sous les auspices de l'État, y compris les usines d'armement. La série d'événements que je viens de raconter ainsi que les réactions opposées aux Allemands dans les pays environnants, les ont convaincus qu'ils étaient les victimes d'un "encerclement" par la Grande-Bretagne, la France, l'Amérique et la Russie soviétique. C'est ce qui les a poussés à conclure, en août 1939, avec l'Union soviétique un marché comportant la division de la Pologne, acte qui a directement précipité la deuxième Grande Guerre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre. Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Blackmore:** Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, j'ai montré qu'on pouvait en grande partie rejeter la faute de la seconde guerre mondiale sur les États-Unis, le parti communiste en particulier, sur les grandes figures internationales qui ont joué un rôle éminent dans le parti communiste, et le président Roosevelt, qui a été président des États-Unis à partir de 1933.



J'ai rappelé les graves pressions économiques qu'exercent sur les nations débitrices les conditions qui règnent aujourd'hui dans le monde. Fait assez étrange, les nations créancières ne souffrent pas autant de ces pressions; seules en souffrent les nations débitrices qui ont surtout besoin d'aide. Dans une minute ou deux je m'efforcerai d'en signaler quelques-unes.

Avant la suspension de la séance, j'ai fait un certain nombre de déclarations d'une extrême importance. Je les ai faites à dessein en me rendant compte de leur gravité et je ne les aurais pas faites si je n'avais pas toutes les preuves pour confirmer mes dires. Ces faits ont leur importance non seulement pour juger le passé et le présent mais aussi pour préparer l'avenir. Si nous voulons sincèrement édifier un ordre mondial exempt de guerres, nous devons nous laisser guider par les leçons que nous pouvons apprendre et que j'ai exposées au cours de mes observations précédentes.

Ceux qui désirent s'assurer de la véracité des renseignements que j'ai fournis jusqu'ici, trouveront toute la preuve voulue dans quatre sources que je cite maintenant: d'abord, les œuvres de M. John Beaty, qui, sauf erreur, n'est probablement pas inférieur en la matière, aux meilleures autorités qu'il est possible de trouver sur le continent américain; deuxièmement, un livre intitulé *American Foreign Policy in the Making, 1932-1940,* par le professeur Charles A. Beard, publié en 1946; en troisième lieu, *Design for War,* par Frederick R. Sanborn, publié en 1951; en quatrième lieu, *America's Second Crusade,* par William Henry Chamberlin, publié en 1950. Il suffira à chacun, pour constater que ce que j'ai dit est à la fois modéré et vrai, de parcourir attentivement ces quatre autorités. J'ai dit un mot des abus grossiers d'une puissance terrible en possession d'internationalistes effrénés qui tous paraissent très portés vers le communisme, s'ils ne sont pas déjà communistes.

Cependant, en plus de toutes ces provocations particulières dont l'Allemagne a souffert en même temps que d'autres nations débitrices à compter de 1933, il existe une cause permanente d'irritation qui accable depuis bon nombre d'années les nations à l'exception des États-Unis. Ce dont je veux parler est la clause de la nation la plus favorisée, sans conditions, que les États-Unis ont toujours demandée et exigée.

La définition de cette clause s'est d'abord trouvée dans les fameux Quatorze Points du président Wilson, annoncés en 1917. Il s'agit du Troisième Point, qui demande la clause de la nation la plus favorisée pour toute nation. On n'avait pas encore énoncé le caractère absolu de cette disposition.

Le régime de la nation la plus favorisée prévu au troisième des Quatorze Points de Wilson a été modifié par les États-Unis en 1922 de façon à devenir une clause de la nation la plus favorisée, mais sans condition. A partir de ce moment-là on n'a cessé d'exiger le respect de cette dernière disposition. S'il me reste du temps je donnerai une petite explication de façon que ceux qui liront ces remarques pourront se faire une idée de l'iniquité de cette clause de la nation la plus favorisée, sans conditions. Le New Deal de Roosevelt a exigé le respect de la clause, et ce seul fait a rendu intenable la situation de l'Allemagne, sans ajouter toutes les autres choses dont j'ai parlé précédemment.

Quelques mots au ministre et à mes collègues. Si j'ai bien compris la mesure dont nous sommes saisis, la seule disposition qu'on propose pour aider sur le plan économique des nations qui sont dans le besoin, est la mise au point d'une série de moyens de contrainte auxquels nous pourrons infliger à toutes les nations du monde la clause inique de la nation la plus favorisée, sans condition, qu'elles soient ou non en mesure d'y résister. Si je me trompe le ministre aura l'occasion de répondre, mais je jure que j'ai raison.

A quoi bon renforcer les Nations Unies, organe central qui sert à priver les nations de leur souveraineté, si on ne modifie pas ces influences économiques qui rendent intolérable le sort de ces nations? Comment peut-on envisager sérieusement une telle iniquité? C'est apparemment à cela que songent le ministre et les autres planificateurs qui travaillent avec lui. J'espère que j'ai tort mais, si tout va bien, je donnerai certainement au ministre l'occasion d'expliquer cette situation à la Chambre avant que nous en ayons fini cette année. Il ne sert tout simplement à rien de créer une situation impossible.

Une propagande très variée nous encourage à penser qu'il suffit pour éviter la guerre de renoncer à la souveraineté du peuple. Dans notre pays, par exemple, nous insistons sur la souveraineté des provinces et aux États-Unis on insiste sur la souveraineté des États. Se trouverait-il quelqu'un dans ces deux pays qui songerait pour un instant à priver n'importe lequel de ces échelons administratifs de sa souveraineté afin de la confier à un gouvernement central, même si celui-ci était composé des mêmes gens que ceux des provinces?

Comment peut-on envisager sérieusement de priver un pays,—le Canada, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne et tous les autres,—de sa souveraineté et de confier celle-ci à une puissance centrale, surtout quand on n'a pas la moindre idée de ceux qui vont la constituer, de la façon dont les membres y seront choisis de la façon dont leurs gestes seront contrôlés, ou de leur responsabilité devant le peuple?

J'ai promis d'expliquer brièvement la clause de la nation la plus favorisée, sans conditions. Qu'on se représente deux petits pays comme la Tchécoslovaquie et la Roumanie, avant leur passage derrière le rideau de fer. L'un et l'autre, on s'en souvient, s'efforcent de ne pas importer plus qu'ils n'exportent, font en sorte que leur production réponde le plus possible à leurs propres besoins, afin d'échapper au commerce international qui leur apporterait sans doute une dette internationale. Les balances déficitaires de notre commerce nous aident à mieux comprendre une telle situation.

Ces pays doivent obtenir ce qui est nécessaire à l'existence. La Tchécoslovaquie a besoin du pétrole roumain, qu'elle produit en surabondance, tandis que la Roumanie a besoin des munitions ou des machines que produisent les usines Skoda, en Tchécoslovaquie. Il faut à la Roumanie ces produits mêmes dont la Tchécoslovaquie a des excédents. La Tchécoslovaquie tient à obtenir de la Roumanie du pétrole, tout comme la Roumanie tient à acheter à la Tchécoslovaquie ses machines et ses munitions.

Un moyen bien simple consisterait, pour la Tchécoslovaquie, par exemple, à dire à la Roumanie: "Nous abaisserons notre tarif douanier visant votre pétrole; nous allons l'abaisser beaucoup peut-être même le supprimer entièrement si, en retour, vous abaissez les droits que vous exigez à l'égard de notre machinerie. De cette façon, vous obtiendrez les machines dont vous avez besoin et vous disposerez d'un débouché pour une partie de votre pétrole, et nous aurons le pétrole qu'il nous faut et un débouché pour quelques-unes de nos machines. Nos deux pays s'en trouveront mieux."

La clause de la nation la plus favorisée, sans conditions, qu'ont annoncée les États-Unis se ramène, en effet, à ceci: les États-Unis disent à tous les pays du monde: "Si vous abaissez les droits de douane que vous exigez à l'égard des marchandises de n'importe quel autre pays, vous devrez aussi les abaissez proportionellement à l'égard de nos marchandises."

Voyons comment la situation se présenterait dans le cas de ces deux petits pays. La Tchécoslovaquie abaisse ses droits douaniers visant le pétrole roumain, et ce sont les États-Unis, s'il vous plaît, qui lui expédient du pétrole, mais ils refusent d'accepter en paiement des munitions en provenance de la Tchécoslovaquie. La Tchécoslovaquie s'endetterait envers les États-Unis, et la Roumanie n'obtiendrait pas de débouché pour son pétrole.

La Roumanie diminue ses droits visant les munitions de la Tchécoslovaquie et les États-Unis expédient des munitions sans accepter du pétrole en paiement. La Roumanie se trouve en dette avec les États-Unis, tandis que la Tchécoslovaquie ne trouve de débouché pour ses machines.

Les deux pays se trouvent alors dans une situation plus difficile que jamais, parce qu'une puissance, les États-Unis, a tenu à ce que, si un pays accordait une diminution des droits de douane à un autre pays, les États-Unis devaient aussi en bénéficier. On a là l'application pratique de la clause de la nation la plus favorisée, sans conditions. Appliquée à l'échelle mondiale, cette clause suscite une situation bien plus déplorable, voire intenable. Le sort des nations faibles devient insuportable, parce qu'elles sont contraintes de s'endetter et sont acculées au désastre.

Voici, monsieur l'Orateur, ce que nous devrions nous demander à titre de députés: y a-t-il moyen d'élaborer une entente nous permettant d'amener les États-Unis à faire preuve de bon sens dans l'application de la clause absolue de la nation la plus favorisée? Nous devrions également nous demander si nous disposons d'un moyen de protéger les nations dont l'économie est plus faible. S'il n'en existe pas, tous les propos portant sur la solution des problèmes économiques et les problèmes de paix qui assaillent le monde sont vains et futiles. Un organisme international qui priverait les nations de leur souveraineté ne ferait que compliquer inutilement les questions. En ces jours terribles, où les citoyens de toutes les nations réclament une directive, "servons-nous de notre jugement"; voilà ce que je demande.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je me sens tenu de me prononcer sur la question, étant donné ce que j'ai vu et entendu ces dernières semaines et même ces dernières années. M'abstenant de citations, je vais prononcer un discours de mon cru.

J'ai reçu une foule de délégations à Fort-William; certaines m'ont interviewé à diverses reprises et la plupart d'entre elles prônent la même ligne de conduite. Un seul de leur membre n'appuyait pas les ouvriers progressistes et je comprends pourquoi il s'oppose au réarmement allemand. J'ai déclaré à ces délégations que je ne me prononcerais pas sur la question avant d'avoir écouté les discours des chefs du Gouvernement et des chefs des partis de l'opposition. Je m'en suis tenu à cette ligne de conduite. Une délégation de Toronto m'a prié de demander au Gouvernement d'attendre sans se lasser. Elle ne connaissait pas mon tempérament. Je donne suite sans délai à mes décisions, parce que l'occasion ne s'en présente qu'une fois.

[M. Blackmore.]

Ces députations m'ont engagé à voter en faveur d'un délai. J'esquisserai cinq raisons pour lesquelles j'appuie la motion soumise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. D'abord, je l'appuie en raison de la réputation des motionnaires et des principaux membres de l'opposition qui s'élèvent contre elle. Inutile de nommer les deux Canadiens éminents qui appuient la Russie. J'ignore s'ils sont à l'emploi de ce pays, même si quelques-uns le croient.

Je compare les éléments suivants: personnalité, carrière, influence et services rendus au pays et à la cause de Dieu dans le cas du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et dans celui des deux hommes qui mènent dans tout le Canada la campagne opposée, et cette comparaison constitue le meilleur argument qui soit en faveur de la motion.

Ma deuxième raison est que depuis la guerre les membres du présent gouvernement ont élaboré des plans, travaillé et mené une campagne en faveur de l'établissement d'une paix durable. On ne peut nier que ce soit vrai et l'ensemble de leurs discours le montre nettement. Le Gouvernement veut le maintien de la paix et estime que le réarmement de l'Allemagne est l'une des principales sauvegardes d'une paix permanente.

La troisième raison pour laquelle j'appuie la motion c'est que le Gouvernement s'est manifesté ouvertement en faveur du désarmement. En quatrième lieu, j'estime que les conditions rigides incluses dans l'accord relativement au réarmement de l'Allemagne seront efficaces. L'Allemagne ne retrouve pas le droit d'agir à sa guise: le ministre m'a convaincu que les restrictions seront efficaces.

Le cinquième motif pour lequel j'appuie la motion porte sur la différence qui s'observe entre l'Allemagne occidentale et l'Allemagne orientale, ou entre l'Allemagne occidentale et la Russie, car c'est la même chose. Les dernières élections qu'on a tenues en Allemagne occidentale ont été libres. Quand y a-t-il eu des élections libres en Russie depuis la révolution? En Russie il y a un parti unique sous l'autorité d'un seul homme et quiconque ose protester et trouver à redire à la conduite d'élections pourrait bien ne plus jamais voter. A mon avis, il y a beaucoup plus à espérer de l'Allemagne occidentale que nous ne pourrions jamais espérer de l'Est.

Lorsqu'il prendra la parole pour donner la réplique, j'aimerais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réponde à une question. Si les États-Unis, la Grande-Bretagne et leurs partisans n'avaient pas arrêté les

communistes en Corée du nord, que serait-il arrivé? Quel serait le pays qui serait ensuite tombé aux mains des communistes?

J'ai quelque idée de ce qu'est la tyrannie communiste depuis l'arrivée à Fort-William de plusieurs familles originaires de Lettonie et d'Estonie. Une dame, en particulier, travaille maintenant comme aide-infirmière à l'hôpital McKellar. Mariée en premières noces à un juge, son second mari est un avocat éminent qui travaille dans un camp; chaque fois que de sa hache il frappe un arbre, il dit que c'est un coup pour la liberté. L'autre famille a tout perdu ayant dû s'enfuir devant les Russes. A quoi sert-il en vérité d'être juge dans une Lettonie sous le joug de la Russie.

Bon nombre de beaux discours ont été prononcés par des honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre, mais les deux discours prononcés par des députés de notre côté qui ont retenu mon attention et m'ont aidé à prendre une décision sont ceux de l'honorable représentant de Cartier (M. Crestohl) d'une part et de l'honorable député de Spadina (M. Croll) d'autre part. Je suis un peu au courant des difficultés que le député de Cartier a éprouvées. Je me rappelle même lui avoir dit qu'il serait critiqué par ceux qui avaient élu Fred Rose à la Chambre et qui, par la suite, a été la cause de sa propre destitution.

Lorsque je songe à la Russie d'aujourd'hui, je me rappelle la déclaration d'un homme très distingué qui, adressant la parole à Fort-William, disait que la Russie connaîtrait une révolution qui eclipserait la première révolution. Il est notoire que les personnes libérées des camps d'esclaves de Russie disent que ce qu'il faut, c'est une étincelle pour allumer la révolte. Pourquoi? Ces gens n'ont aucun droit; ils sont à demi morts de faim et torturés à mort. Certes, ils n'ont pas l'occasion de se faire entendre.

Voyez ce qui se passe en Corée où de nouveaux aérodromes sont complètement réarmés. Qu'arriverait-il si l'invasion de la Corée du Sud était autorisée? La Corée du Sud cesserait d'exister, voilà tout.

On a souvent dit à la Chambre: "Pourquoi réarmer l'Allemagne de l'Est et non pas l'Allemagne de l'Ouest?" D'après un honorable député, nous donnerions à l'Allemagne de l'Ouest sa place dans l'Organisation de l'Atlantique-Nord, mais non pas sa liberté. Si nous l'admettons, nous devons lui accorder tout ce qu'ont les autres nations.

Pour ces cinq raisons, je vais appuyer la motion.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'honorable représentant de Prince-Albert et d'autres ont exposé d'une façon brillante,—j'allais dire suffisante,—les raisons pour lesquelles nous devons appuyer la présente résolution. Cependant, je n'ai pas l'intention de faire perdre le temps de la Chambre en répétant, d'une façon beaucoup moins persuasive, ce qui a déjà été dit. Toutefois, je désire prendre quelques minutes pour formuler des observations sur certaines des objections soulevées contre cette résolution par des députés qui ont manifesté leur intention de voter contre elle.

Si j'ai bien compris, les quatre raisons avancées par les adversaires de la résolution sont, premièrement, des convictions personnelles profondes; deuxièmement, la ratification des accords de Paris pourrait nous mettre la Russie irrévocablement à dos; troisièmement, l'Allemagne étant une nation dangereuse en puissance ne doit pas être réarmée; enfin, comme l'a dit un honorable député, je crois que c'était l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, le congrès du parti dont il est un des adhérents a formulé son opposition, au cours d'une réunion l'été dernier, pour la confirmer il y a quelques jours.

Je veux traiter un peu au long chacun de ces points. D'abord, il y a cette question de convictions personnelles profondes. Si l'on est personneellment opposé à la ratification des accords de Paris, et si l'on en est arrivé à ce point de vue par le raisonnement, il n'y a assurément rien à redire à cela. Tout le monde ici sait que l'un des droits que nous avons, nous députés, c'est d'en arriver à nos propres conclusions après examen des faits. Si, toutefois, on fonde ses raisons sur des considérations d'ordre sentimental, en l'absence de toute réflexion, on n'a pas le droit de dire qu'on a des conviction profondes. Si les convictions profondes sont fondées sur le raisonnement, parfait; mais si on se fonde sur des sentiments, cela ne vaut plus.

On a parlé de se faire un ennemi éternel de la Russie, mais je ne crois pas que ce soit là un point de vue défendable. De ce que nous avons entendu dire par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de la lecture des débats de la Chambre des communes britanniques et d'ailleurs, je crois qu'on peut conclure, sans crainte de se tromper, que la Russie est déjà armée jusqu'au dents, et qu'elle a aussi armé ses satellites de la même manière. Nous ne la mécontenterons pas davantage en réarmant l'Allemagne de l'Ouest. Nous savons tous,—on l'a souvent répété à la Chambre,—que la faiblesse est

un mauvais point de départ en matière de négociations, pour peu qu'on se rende compte que ses interlocuteurs ont la moralité et le point de vue de bandits. Il ne sert à rien de s'occuper de gens qui ont une telle attitude.

Les exemples historiques ne manquent pas et j'en citerai un ou deux. Si vous remontez assez loin dans l'histoire, au douzième ou au treizième siècle, vous vous rappellerez l'histoire du célèbre conquérant asiatique, Genghis Khan. Des villes comme Samarkand, de l'Asie centrale, avaient tenté de s'entendre avec Genghis Khan. Ils lui avaient offert des présents et avaient essayé de l'apaiser. Il accepta leurs présents mais, naturellement, il prit leurs villes, et traita très durement la population.

Nous avons, il va sans dire, un exemple beaucoup plus récent de ce qui se produit quand on essaie de s'entendre avec un pays qui, armé jusqu'aux dents, nourrit des desseins de conquête mondiale, et qui l'admet. Nous nous rappelons tous qu'en 1939 dans de nombreux pays européens et, je le crains, dans plusieurs pays qui se trouvent plus près de nous, on a tout fait pour éviter la guerre. De toutes parts, on apaisait l'Allemagne et nous savons tous quel en a été le résultat en définitive. L'Allemagne accepta les offres d'apaisement et prit tout ce qu'elle put jusqu'à ce que, enfin, on décida qu'elle ne pouvait plus réclamer davantage et que certains compromis étaient pires que la guerre.

Il me semble que ceux qui se sont opposés à la ratification de cet accord ont de nouveau mis de l'avant ces vieux arguments de l'apaisement. En fait, l'apaisement est à peine déguisé. Je me rappelle les années 30, alors que je suivais, à l'université, un cours de sciences politiques. La plupart de ceux qui se sont inscrits à ce cours à l'époque se sont vivement intéressés à la doctrine socialiste. Je me souviens des longues discussions que nous avions à ce sujet. En attendant certains des arguments qu'on a invoqués ici à l'encontre de la ratification des accords dont nous sommes saisis, j'éprouvais, comme cela nous arrive parfois, la sensation étrange d'avoir déjà entendu tout cela. Je me représentais la salle commune où nous avions nos discussions à l'université et où j'avais entendu à peu près les mêmes arguments: nous ne devons rien faire qui indisposerait celui-ci ou celui-là. Il est vrai qu'ils s'arment jusqu'aux dents et que nous redoutons leurs intentions. Mais, si nous nous armons nous-mêmes pour nous protéger ou si nous formons quelque alliance, nous allons éveiller leur hostilité et nous attirer la guerre.

En 1939, nous disions tous: "Nous ne penserons jamais plus ainsi; cette façon de penser a vécu." Mais je crains qu'elle ne soit pas chose du passé, puisque nous entendons les mêmes arguments. Le voisin peut s'armer jusqu'aux dents, lui qui ne cache pas son ambition de vous vaincre ou de mettre à exécution un plan de conquêtes; mais vous ne devez pas en faire autant, car il ne vous sera que plus hostile si vous augmentez votre armement.

Il est parfois un peu difficile d'amener l'homme à changer d'idée. Il y a des personnes qui sont ouvertement socialistes et qui, néanmoins, réprouvent sincèrement la guerre. Nous la réprouvons tous, car personne n'aime la guerre. Ceux d'entre nous qui ont fait la guerre, qui y ont perdu des amis et des parents, qui ont vu tuer de leurs semblables, n'aiment pas la guerre. Mais, encore une fois, l'état d'esprit de certaines personnes qui appartiennent au parti socialiste (j'imagine qu'il y en a d'autres aussi) en vient parfois à être ce que certains appellent une atrophie de l'esprit. Elles ne consentiraient pas à modifier les idées qu'elles ont depuis longtemps.

J'ai eu une très bonne idée de ce genre de personnes, l'autre soir, à Montréal, alors que j'étais à une représentation cinématographique réalisée au moyen du nouveau procédé appelé cinérama, procédé fort intéressant. Le sujet du film portait sur la reproduction d'une partie d'un très bel opéra, *Aïda*, tourné à la Scala de Milan. A la fin de la représentation, deux personnes causaient derrière moi et j'ai été fort intéressé d'entendre ce que disait l'une d'elles en particulier. "Je n'avais jamais pensé, a-t-elle dit, que l'opéra fût aussi merveilleux que cela; mais, somme toute, je ne voudrais pas en entendre un au complet."

Je crois que cela illustre bien ce à quoi je songe. Il est difficile d'amener les gens à penser autrement. Une fois qu'on a quelque chose dans la tête, quelque chose qui s'y est ancré dans l'enfance, il est bien difficile de l'en déloger. Comme je l'ai laissé entendre, cela pourrait s'appliquer à certains socialistes mais cela illustre bien ce que je veux dire.

Dans le même esprit, on nous a dit qu'il serait dangereux que l'Allemagne de l'Ouest fournît douze divisions supplémentaires parce que les Soviets mettraient douze divisions de plus en Allemagne orientale. Cet argument me paraît plutôt spécieux; le général Gruenther qui est chargé de la défense à l'OTAN a probablement calculé de façon assez juste l'importance des effectifs qu'il estime suffisants pour la défense de l'Europe occidentale.

Étant arrivé à ce chiffre, il a décidé qu'il suffirait de douze divisions fournies par l'Allemagne de l'Ouest. Même si l'on tient compte des effectifs humains et des armements que pourraient mobiliser les Soviets, je ne crois pas probable que la Russie augmente beaucoup ses effectifs par rapport à ceux qu'elle possède déjà.

[M. Nesbitt.]

La troisième raison que je mentionnerai, d'ailleurs entièrement fausse, consiste à dire qu'il ne faudrait pas réarmer l'Allemagne parce qu'elle est dangereuse en tant que nation. Je crains que cette façon de voir ne tienne à des conclusions plutôt erronées, s'inspirant de certains faits que je vais mentionner. Les nations ou groupes culturels ne réagissent pas de la même façon lorsqu'ils se trouvent à faire face à des circonstances différentes. L'histoire abonde en exemples pouvant illustrer cet axiome. Toutefois, si l'on remonte dans l'histoire, il faut prendre soin de choisir des exemples qui se rapportent bien au point qu'on veut prouver. En l'occurrence, nous essayons d'expliquer une thèse à partir d'un groupe de personnes qui a, par le passé (et l'histoire nous donne bien des leçons), réagi d'une façon très différente, à peu d'intervalle, devant des circonstances différentes.

Examinons ce qui s'est passé dans notre propre pays avant 1837. Dans le Haut-Canada d'alors,—et dans le Bas-Canada également, j'imagine,—les gens tenaient beaucoup à avoir le gouvernement responsable. Les gouverneurs de l'époque, qui nous venaient d'outre-mer, et leurs amis formaient ce qu'on appelait le *Family compact* et ne voyaient pas d'un bon œil le gouvernement responsable. Aussi une rébellion active a-t-elle éclaté. Cependant, après la venue de lord Durham et la présentation de son fameux rapport, les gens se sont comportés d'une tout autre façon. L'autre jour, le représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) a illustré ce point en disant que les Indiens des six nations avaient leur propre OTAN en miniature. Je ne recourrai pas à cet exemple, mais j'aimerais illustrer ce point en citant le cas des Indiens.

Les tribus indiennes de l'Ouest canadien et de l'Ouest américain étaient foncièrement les mêmes. Il est vrai qu'elles étaient différentes, mais elles se déplaçaient. Les États-Unis, ainsi que nous le savons tous, ont éprouvé des difficultés à la fin du siècle dernier à cause de la manière dont ils avaient traité les Indiens, tandis qu'au Canada, où ils ont été traités un peu différemment, nous n'avons pas eu de difficultés ou, du moins, très peu.

Les exemples sont loin de manquer à qui veut remonter assez loin le cours de l'histoire. On pourrait signaler qu'il y a un millénaire, l'empereur Charlemagne a envahi le nord de l'Italie. Comme il traitait les princes lombards avec bienveillance, ils crurent que c'était une fumisterie. Ils assassinèrent tous ses envoyés. Il revint; son poing de fer s'abattit sur eux et leurs réactions se modifièrent. D'autre part, quand Charlemagne envahit la Saxe, il usa de rigueur. Ce procédé échoua; il mit le gant de velours, non sans d'excellents résultats. Ces exemples démontrent que les mêmes gens, dans des circonstances différentes, peuvent se comporter différemment.

A quoi tout cela nous amène-t-il, sinon au problème actuel de l'Allemagne. En 1919, après le premier conflit, l'état de choses où se trouvait l'Allemagne différait de la situation de 1946. Après la formation de l'empire allemand sous l'égide du prince Bismarck, l'Allemagne connut l'euphorie. J'allais dire que tout était rose, mais il serait peut-être plus juste de parler de soleil et d'ombre. Le peuple était heureux.

Lors de la première Grande Guerre, l'Allemagne ne connut pas d'invasion, ne subit aucun dégât. Il est vrai que les troupes occupèrent Cologne; mais, s'ils ont été privés de certains articles essentiels à la vie, les Allemands n'ont pas enduré de vives souffrances. Ils se sont rappelé l'Allemagne de 1914 et la vie heureuse qu'on y menait. Ils voulaient faire revivre cette époque. Ils croyaient non pas que nous les avions vaincus mais que quelque part au sein du gouvernement on les avait trahis. Ils ont donc cherché à rétablir l'ancien état de choses. Après quelques gouvernements bien faibles, Hitler arriva au pouvoir. La population était précisément prête à l'accueillir. On sait ce qui survint ensuite. Point n'est besoin d'y revenir car tout le monde ici le sait aussi bien sinon mieux que moi.

L'Allemagne de 1946 était dans un état d'esprit bien différent de celui de 1916. Le pays venait d'être ravagé comme aucun autre depuis la destruction de Carthage, La population avait subi des blessures physiques et spirituelles. Elle cherchait quelque chose de différent car, avant même la venue de la guerre, le pays avait été soumis à un dur régime. Les Allemands avaient travaillé à faire des canons et non à produire du beurre, pour reprendre la phrase d'Hermann Goering, ce disparu qu'on ne regrette guère.

Les circonstances étaient donc entièrement différentes. Après la première Grande Guerre, Clémenceau et certains autres ne cherchaient que la revanche. Après la seconde Grande Guerre, nous étions convaincus que ce principe n'avait pas donné de résultats satisfaisants. Tous les efforts des nations occidentales ont visé au relèvement de l'Allemagne. On peut dire sans crainte que ce programme a été extrêmement fructueux au Japon et que selon toute apparence il donne de bons résultats en Allemagne. Pour les raisons déjà indiquées, je ne pense pas que nous ayons aujourd'hui raison de craindre l'Allemagne. Les circons-

tances actuelles diffèrent de celles qui existaient après la première guerre. Les gens ont été traités différemment. Je ne peux m'empêcher de croire que les Allemands deviendront de bons éléments de la communauté nord-atlantique et de l'ensemble des nations en général.

J'aimerais traiter très bièvement, monsieur l'Orateur, de la quatrième objection soulevée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Un certain nombre de députés cécéfistes ont adopté la même attitude. Pour éviter tout malentendu, je tiens à établir dès le début, afin qu'on ne m'accuse pas plus tard d'avoir fait glisser le débat du haut niveau où il s'est tenu jusqu'ici, que je n'ai pas l'intention d'insinuer quoi que ce soit contre l'un ou l'autre député. Je ne cherche pas à faire croire à des sympathies russes ou autres. Lorsque je mentionne en particulier les membres du groupe qui siègent à ma gauche, je ne cherche pas à insinuer dans mes observations, qu'il en est ainsi. Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai fait connaissance avec certains membres de ce parti et j'ai pour eux le plus grand respect. Je tiens à éviter tout malentendu.

Je veux parler cependant du discours que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a prononcé au commencement du débat. Voici un passage des paroles de l'honorable député reproduites au hansard du 20 janvier 1955, page 412:

> J'adopte cette attitude parce que c'est précisément, comme mon chef l'a signalé cet après-midi, celle qu'a prise le groupe auquel 24 d'entre nous ont l'honneur d'appartenir. Comme l'a dit mon chef, notre congrès national tenu en août 1954, s'est prononcé contre le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest en ce moment.
>
> En outre, comme l'a encore signalé mon chef cet après-midi, la question a fait l'objet d'un très sérieux examen en fin de semaine à la réunion de notre conseil national. La réunion s'est tenue en fonction du débat qui devait se dérouler à la Chambre au cours de la semaine et le conseil a décidé par un vote majoritaire que nous devions nous opposer au réarmement de l'Allemagne en ce moment.

Comme nous le savons tous, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre s'est opposé à la ratification des accords de Paris.

Bien que je n'aie pas entendu d'autre membre du groupe siégeant à ma gauche donner les mêmes raisons que le député de Winnipeg-Nord-Centre en se prononçant contre la ratification, je ne puis m'empêcher de penser que certains qui n'ont pas encore pris la parole et d'autres qui ont l'intention de la prendre, s'élèveront contre la ratification de ces dispositions, et que l'une des raisons qu'ils avanceront pour expliquer leur opposition, sera celle qu'a formulée le député de Winnipeg-Nord-Centre.



Je trouve que c'est là une raison étrange, car la décision prise au mois d'août dernier au congrès annuel du parti cécéfiste l'a été apparemment avant qu'on ne rédige les accords à l'étude. Il m'est difficile de comprendre comment ce congrès, ou cette réunion, a pu formuler une conclusion, alors que les dispositions sur lesquelles il se prononçait n'étaient pas encore prises. A mon avis, c'est vraiment curieux. Le député a aussi mentionné que le conseil exécutif de son parti s'était élevé contre la ratification au cours de sa réunion de la semaine dernière. Cependant, d'après les renseignements que nous a fournis le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, elle n'était pas encore connue à ce moment-là. Nous avons donc, encore une décision prise avant de connaître les faits.

J'aimerais parler brièvement de l'attitude que le parti de la CCF ou une bonne partie de ses membres prennent depuis 1939. Je signale que son attitude à l'égard de la résistance à l'agression a été plutôt contraire au point de vue des Canadiens en général. Elle n'a pas tenu compte des réalités et, si je puis m'exprimer ainsi, elle s'est révélée déplacée.

Tout d'abord, je me reporte au hansard de la deuxième session de 1939 où, à la page 58, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) exposait les vues de son parti au sujet de la déclaration de la seconde guerre mondiale. Il a alors déclaré:

> Pour ces motifs, la Fédération du commonwealth coopératif croit que la politique du Canada devrait être fondée en premier lieu sur les intérêts fondamentaux du peuple canadien ainsi que les intérêts qu'il aurait dans le résultat de la guerre. Le Canada devrait être disposé à défendre ses propres côtes, mais son assistance au delà des mers devrait se limiter à une aide économique et ne devrait pas comprendre la conscription du capital humain ou l'envoi d'un corps expéditionnaire.

Et, encore à la même page, il dit:

> Nulle participation militaire au delà des mers: toute tentative d'envoyer un corps expéditionnaire au delà des mers nous priverait des effectifs nécessaires à la défense de nos côtes et à la production domestique, compromettrait gravement l'unité nationale, menacerait nos libertés civiles et nos institutions démocratiques et aboutirait finalement à la conscription.

Enfin, à la page 60, le député ajoutait:

> Je répète qu'à notre avis il serait peu sage et tout à fait inutile d'envoyer là-bas un corps expéditionnaire.

Poursuivons l'étude des faits qui se sont déroulés à compter de 1939. Je citerai un bref extrait de la *Gazette* de Montréal, livraison de ce matin, qui a pour titre: L'hôte bevanien du Canada. J'en dégagerai un court passage où l'on parle de la politique suivie

par la CCF depuis la fin de la seconde Grande Guerre. On y déclare:

De fait, la CCF a manifesté plus ou moins d'opposition à presque toutes les mesures prises depuis la fin de la seconde Grande Guerre pour résister à l'expansion communiste.

Lors de l'inauguration du plan Marshall, le congrès manitobain de la CCF a officiellement condamné ce programme, déclarant qu'il était "conçu de manière à fournir des débouchés aux capitalistes, au lieu d'aider les Européens".

Quand les États-Unis ont appuyé le pacte de l'Atlantique (d'où est né l'OTAN), le congrès provincial de la CCF en Colombie-Britannique a adopté un vœu où il s'opposait à "toute nouvelle dépense à l'égard des armements".

Après le déclenchement des hostilités en Corée, le premier ministre cécéfiste de la Saskatchewan, l'honorable T. C. Douglas, a déclaré que les États-Unis s'efforçaient d'obtenir par l'entremise des Nations Unies la protection des intérêts de certaines sociétés pétrolières, de la *Standard Oil* notamment. C'est dans de telles circonstances qu'on demandait à la population de la Saskatchewan "d'envoyer ses fils se faire massacrer sur des champs de bataille étrangers".

J'ai déjà mentionné le discours dans lequel le député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de la décision prise par le congrès national de la CCF en août dernier et par son conseil national, il y a environ une semaine. Ceux qui s'opposent à l'adoption de la motion ont parfaitement le droit de le faire s'ils sont convaincus. Je crois que plusieurs de ceux qui ont formulé leur opposition,—il en est que je connais mieux que d'autres,—l'ont fait sous la dictée de leur conscience. Toutefois, ceux qui, dans leur décision, font entrer en ligne de compte certaines des propositions déjà formulées par ce parti devraient, avant de voter, se reporter à certaines de ces décisions prises par le parti entier, ou par une partie seulement de ce dernier, afin d'examiner attentivement ce qui s'est alors passé.

Il arrive que des directives de parti soient présentées et que les membres du parti en cause se sentent obligés de les respecter. Les députés doivent alors vérifier si ces directives se fondent sur la réalité. Quelles que soient les circonstances, je ne me permets jamais, je le répète, de mentionner l'un ou l'autre député de la Chambre. Le bref historique que j'ai fait de la politique étrangère du parti cécéfiste retrace l'histoire d'un groupe dont les honorables députés qui siègent en cette enceinte ne forment peut-être qu'une faible partie.

J'aimerais traiter brièvement aussi d'une autre question qui n'a pas encore été soulevée au cours du présent débat et qui, à mon avis, devrait être examinée avec soin. Je veux parler de l'initiative dont la Grande-Bretagne a fait preuve dans l'établissement de ces divers accords. Voilà un aspect du problème qui n'a pas encore été souligné. Nous savons tous, je pense, qu'à la suite de l'échec de la CED, celui qui a su rapprocher M. Dulles et M. Mendès-France de telle sorte qu'ils fussent disposés à accepter les compromis permettant l'établissement du présent accord de Paris n'est autre que sir Anthony Eden, ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures confirmera, j'en suis sûr.

La tâche a dû être difficile. La plupart d'entre nous ne connaissent pas trop les compliations du régime parlementaire français mais peuvent tout de même se rendre compte que la manière de procéder y est bien différente de la nôtre. Les partis nombreux se font une lutte serrée. Lorsque le parlement français a ratifié les accords à l'étude, nous avons vu les communistes voter contre les accords de concert avec les gaullistes et les membres du MRP, qui n'ont rien de commun avec les communistes mais ont alors aligné leur attitude sur la leur pour des raisons de stratégie politique.

Il est tout à l'honneur de M. Eden et de M. Mendès-France que ces arrangements aient pu être rédigés de façon à être acceptables. Nous savons que M. Eden a conclu un certain nombre de brillants arrangements depuis un an environ. Nous nous rappelons le conflit iranien du pétrole, source sérieuse de tension mondiale, qui, grâce aux efforts de M. Eden, s'est dissipé. A surgi ensuite le problème brûlant et délicat du canal de Suez, auquel M. Eden a également apporté une heureuse solution.

Nous savons que bientot aura lieu à Londres une conférence des premiers ministres du Commonwealth, Nous ferions bien de surveiller ce qui va s'y passer.

Sir Anthony Eden a très bien réussi à atténuer la tension mondiale. On doit faire grand cas du réveil qui s'est manifesté en Angleterre lorsqu'il s'est agi de montrer la voie à suivre en ces matières. Je crois comprendre que l'Inde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Pakistan, Ceylan et le Canada seront représentés à la conférence du commonwealth. Après l'examen des questions qui seront débattues à la conférence,—nous ignorons encore ce qui y sera débattu,—si sir Anthony Eden peut répéter ce qu'il a fait depuis près d'un an, il peut se faire que la conférence du commonwealth influe sur l'avenir de toutes les relations internationales.

Comme je l'ai déjà signalé, nous ne pouvons, il est vrai, traiter avec la Russie ni prendre des dispositions pour traiter avec elle à moins d'être assez forts pour le faire, parce qu'elle ne fera aucun cas de nous si nous ne sommes pas assez forts. Si nous sommes assez forts, il se peut que les nations du Commonwealth finissent par créer un véritable état de coexistence dans le monde. Je suis sûr que cela diminuera le danger de guerre au point d'en empêcher, pour ainsi

dire, le retour, de sorte que nous n'aurons plus à l'avenir à nous préoccuper de la guerre.

**M. A. M. Nicholson (Mackenzie):** Il n'est pas facile de résister à l'invitation que m'a faite l'honorable représentant d'Oxford (M. Nesbitt) de discuter la chose avec lui du point de vue politique, mais la situation internationale est beaucoup trop grave pour que je me permette de prendre le temps d'engager un débat personnel avec mon honorable ami ce soir.

A quelques exceptions près, les honorables députés qui ont participé à cet important débat l'on fait avec une exceptionnelle dignité et je m'efforcerai de ne pas y déroger. Les courriéristes parlementaires ont donné, des discours qui ont été prononcés ici, un compte rendu objectif. Le *Globe and Mail* de Toronto a fait le commentaire suivant ce matin dans sa page éditorial:

> Les membres dissidents de la CCF, bien qu'ils eussent tort, ont rendu un utile service en exposant le point de vue minoritaire au cours du débat amorcé jeudi.

Je veux d'abord exprimer l'avis que cette question épineuse devrait être déférée aux Nations Unies. Qu'on me permette de rappeler à la Chambre qu'avant la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons consacré beaucoup de temps à dresser des plans visant à empêcher le monde d'être de nouveau plongé dans la guerre. Nous avons inséré un préambule de grand mérite dans la Charte des Nations Unies:

> ...à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage...

Et ainsi de suite.

Nous avons stipulé qu'on peut demander au Conseil de sécurité de faire enquête sur tout différend ou situation quelconque:

> ...afin de déterminer si la prolongation de ce différend ou de cette situation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tout membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité, ou, pourvu qu'il accepte préalablement aux fins de ce différend, les obligations de règlement pacifique prévues dans la présente Charte, tout État qui n'est pas membre de l'Organisation.
>
> Le Conseil constate l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et fait des recommandations ou décide quelles mesures seront prises pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

La situation de Formose, nous dit-on dans les journaux de ce soir, est critique. Ajoutons que la solution de la question allemande est tellement grave qu'il y aurait lieu de saisir de la question le Conseil de sécurité. Celui-ci serait-il incapable de s'en tirer, il me semble qu'il serait bon de se référer à l'article de M. Bertrand Russell paru dans *The Nation* du 18 décembre 1954. On y trouvera, je je pense, d'utiles propositions.

> Des dangers si grands pour toute l'espèce humaine menacent présentement l'humanité que toutes les nations devraient avoir comme but commun de les éviter. Les faits sont connus de quiconque veut les comprendre mais, pour des motifs de propagande, on ne leur donne pas l'importance nécessaire d'un côté ou de l'autre du rideau de fer. Il est vrai qu'on les a présentés dans les pays occidentaux, mais non de manière à influer sur la politique adoptée. Ils ont été présentés plus clairement et plus vigoureusement aux États-Unis que dans tout autre pays, mais il n'ont pas, semble-t-il, eu d'effet sur le représentant moyen au Congrès ni sur l'électeur moyen des États-Unis.

Plus loin, M. Russell poursuit:

> Il y a, toutefois, un autre moyen. C'est que les deux côtés reconnaissent, et qu'on sache qu'ils reconnaissent sincèrement, que la guerre est devenue futile. Aucun des côtés ne peut seul affirmer vigoureusement la futilité de la guerre parce qu'une telle façon d'agir donne une impression de faiblesse. C'est ici que les neutres peuvent, s'ils le veulent bien, sauver les deux camps de la destruction.
>
> Dans l'un ou l'autre cas, les neutres ont deux avantages sur les adversaires. Le premier avantage est de pouvoir affirmer l'effet destructeur et la futilité de la guerre sans s'exposer à la réprobation qu'on s'attirerait en semblant recommander une lâche soumission. Ils ont le deuxième avantage de pouvoir s'adresser aux gouvernements de l'un ou l'autre camp, sans qu'on les juge motivés simplement par un parti pris.
>
> Au contraire, les gouvernements neutres peuvent s'adresser en termes identiques tant aux puissances communistes qu'aux puissances non communistes et peuvent éviter qu'on les soupçonne de s'intéresser à mousser les intérêts de l'un ou de l'autre côté.

M. Russell dit qu'on pourrait amener l'Inde et la Suède à constituer une commission neutre qui s'occuperait de déterminer quelles conséquences aurait, surtout pour les pays neutres, une troisième guerre. S'il propose ces deux pays, c'est que la Suède adhère naturellement à l'Occident, tandis que l'Inde cherche vivement à diminuer la tension entre l'Est et l'Ouest. M. Russell exprime l'avis qu'une telle commission devrait se composer de spécialistes de l'armée, de la marine et de l'air, d'éminents spécialistes de la physique nucléaire, de la bactériologie et de l'économie politique, ainsi que de gens possédant une longue expérience de la politique internationale. Je suis persuadé qu'un tel organisme pourrait rédiger un rapport qui rendrait sensible la futilité d'une troisième guerre mondiale.

Et voici sa conclusion:

> La vérité est si simple que les gouvernements viendront à la comprendre: les mondes communiste et non-communiste peuvent vivre ensemble ou mourir ensemble. On ne peut sortir de là. Quand les deux côtés le comprendront, ils choisiront, peut-on espérer, de vivre plutôt que de mourir.

Notre premier souci devrait donc être d'amener tous les intéressés à reconnaître que les Nations Unies devraient avoir l'oc-

[M. Nesbitt.]

casion de négocier afin de voir s'il n'y aurait pas quelque chose à faire.

La seconde partie de mon discours doit porter, naturellement, sur l'Allemagne. Il a beaucoup été question de droits souverains, des privilèges et responsabiiltés des Allemands et le reste. Nous devons bien savoir jusqu'où nous pouvons aller quand il s'agit d'accorder aux peuples le droit de mettre en œuvre des programmes d'armement et de participer à la destruction du monde. Cependant, je tiens à préciser qu'il faut reconnaître en l'Allemagne un pays qui a joué un rôle utile dans le monde. Il faut fournir au peuple allemand la chance de développer ses possibilités à l'avenir. N'oublions pas les idéaux qu'exposaient le président Roosevelt et le premier ministre Churchill, quand ils disaient que leurs pays ne recherchaient aucun agrandissement, territorial ou autre. Ils ne désirent aucun changement territorial qui ne soit conforme aux vœux librement exprimés des peuples intéressés. Ils respectent le droit de tous les peuples de choisir leur propre gouvernement et ils veulent que les droits souverains et l'autonomie soient rendus à ceux qui en ont été privés par la force. Je tiens à ce que la population de l'Allemagne rentre dans ses droits.

On a beaucoup parlé de la division de l'Allemagne en Allemagne de l'Est et en Allemagne de l'Ouest. On semble avoir oublié de mentionner qu'elle a aussi été répartie en quatre secteurs. Une partie de l'Allemagne se trouve maintenant en Pologne et une autre partie en Russie soviétique. En conformité des principes énoncés dans la Charte de l'Atlantique, nous devons respecter le droit de tous les peuples de choisir eux-mêmes le pays dont ils veulent faire partie; j'estime qu'on devrait fournir aux Allemands de ces quatre secteurs l'occasion de vivre ensemble dans une Allemagne réunie dès qu'ils auront pu convaincre le reste du monde qu'il n'existe plus aucun danger qu'un militarisme renaissant plonge de nouveau l'humanité dans une guerre.

Deux articles parus en page de rédaction du *Globe and Mail* de ce matin méritent, à mon avis, d'être mentionnés. L'honorable député d'Okanagan-Boundary (M. Jones) a cité un alinéa de l'article de Dorothy Thompson. En voici un autre passage:

La question du réarmement divise l'Allemagne de l'Ouest en deux camps violemment opposés. Lancé par les démocrates sociaux et les syndicats ouvriers, mais appuyé par les non-socialistes, y compris des membres éminents de l'Église protestante évangélique, un mouvement national qui vise à soumettre la question au peuple est actuellement en marche. Une grève de 24 heures des mineurs de houille de la Ruhr, bien que déclarée pour une autre raison, s'est transformée en une démonstration contre le réarmement. Le 29 janvier, une réunion massive dans l'église St-Paul de Francfort marquera le point culminant de cette campagne.

Et à propos du chancelier Adenauer...

Le point faible de la position du chancelier, c'est qu'il ne peut donner aucune explication rationnelle quant à la façon dont l'Allemagne pourrait être réunie, une fois qu'on aura créé une armée allemande alliée militairement à l'OTAN. Les ministères des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis ne le peuvent pas non plus. De fait, les Allemands en viennent à la conclusion alarmante que "la paix des puissances", c'est-à-dire la coexistence, est envisagée comme reposant sur un accord définitif entre quatre puissances en vue du maintien et du respect du statu quo actuel. Ils comprennent parfaitement bien que les trèves survenues en Corée et en Indochine ont été obtenues au prix du partage de ces deux pays.

Et voici un autre alinéa:

Cela peut-il continuer? Peut-on supposer qu'un gouvernement et une armée allemande puissent engager indéfiniment le pays à défendre effectivement son propre partage? Si, derrière la scène, les ministères des affaires étrangères de l'Ouest se préparent à accepter un partage permanent de l'Allemagne comme prix de "la stabilité et de la paix", cela n'équivaut-il pas à "contenir" une Allemagne démembrée, l'armée allemande collaborant effectivement au maintien de cet état de choses? Dans ce cas, sur quel appui populaire cette armée pourrait-elle compter? Et que vaut une armée qui n'a pas la confiance de la population?

Dans sa *Lettre d'Ottawa*, ce matin, M. George Bain écrit:

Après la première Grande Guerre, on n'a permis à l'Allemagne ni...

On fait mention ici des avions de bombardement ou des avions à long rayon d'action.

...et très peu d'officiers allemands furent autorisés à suivre des cours de vol. Cependant, dès 1926, des avionneries allemandes importantes produisaient déjà des avions depuis quelque temps en Russie, en Suisse et en Suède et la société civile Luft-Hansa avait mis en œuvre un plan de formation.

Après la première Grande Guerre, les chars de combat, les sous-marins et l'artillerie lourde furent interdits à l'Allemagne tout comme aujourd'hui celle-ci s'engage sans condition à ne pas fabriquer d'armes atomiques, biologiques et chimiques ni de projectiles téléguidés.

Cependant, après la première Grande Guerre, on a trouvé moyen de contourner ces interdictions. Les établissements Krupp, par exemple, avaient acheté la majorité des actions de l'usine d'armements Bofors en Suède, en 1925. Des établissements dominés par des Allemands en Hollande, en Espagne et même en Turquie et en Finlande, produisaient des sous-marins.

Et plus loin:

En 1926, une commission composée des représentants de trois nations déclarait que "l'Allemagne n'avait jamais désarmé, n'avait jamais eu l'intention de désarmer et, pendant sept ans, avait fait tout ce qu'elle avait pu pour tromper... la commission chargée de surveiller son désarmement." Parce que les puissances alliées voulaient croire à tout prix que l'Allemagne avait été gagnée aux méthodes pacifiques, ce rapport fut étouffé.

Aujourd'hui, on ne se contente pas de croire aux intentions pacifiques de l'Allemagne mais on reconnaît qu'une Allemagne réarmée est nécessaire à la défense de l'Europe occidentale.

Un article intitulé: "Versailles et Londres", par J. Alvarez del Vayo, rédacteur préposé aux questions étrangères de *The Nation,* m'a fort intéressé. Voici ce qu'il écrivait dans la livraison du 23 octobre 1954:

Les mesures adoptées et à adopter en vue d'assurer une surveillance efficace du réarmement de l'Allemagne font l'objet de commentaires constants à propos de la conférence de Londres. Il en a été question dans le débat qui a précédé le vote de confiance que le parlement français a accordé à M. Mendès-France. Les hommes d'États et les hommes politiques ne cessent d'en parler dans leurs nombreux éloges de la conférence.

Et plus loin:

Il semble que personne ne doute que l'organisme de réglementation des armes qui sera institué comme partie de l'organisation du traité de Bruxelles réussisse à maintenir dans les limites convenues la production massive d'armement de la Ruhr.

Un tel optimisme est incroyable pour quiconque a plus de quarante ans,—et les principaux auteurs de l'entente de Londres étaient déjà des hommes faits en 1916. Les gens de notre propre génération ont appris, par expérience et non pas dans les livres d'histoires, que l'Allemagne s'était réarmée en secret, contrairement aux dispositions du traité de Versailles et que les alliés se sont révélés totalement impuissants à empêcher la renaissance du militarisme allemand.

A mon avis, la situation est tellement critique qu'il y aurait lieu de porter une plus grande attention aux idées énoncées par d'autres membres de notre groupe, qui soutiennent que l'élément temps est de la plus haute importance, qu'il faudrait laisser plus de temps à l'Allemagne pour qu'elle puisse démontrer, aux yeux de ses propres citoyens et du monde entier, que les éléments nazis qui ont suscité la seconde guerre mondiale n'auront pas la haute main.

Comme plusieurs députés, je suis allé en Allemagne l'été dernier. Accompagné de mon épouse, j'y ai fait un voyage très agréable. J'y étais déjà allé en 1926. Les deux fois je n'ai pu m'empêcher de constater la grande courtoisie de ces gens envers ceux qui avaient été leurs ennemis si peu de temps auparavant.

L'été dernier, nous avons demandé à maintes reprises comment un maniaque comme Hitler avait pu réussir à occuper un poste à la direction de leur pays, pour ensuite plonger l'Allemagne et le monde dans la guerre. Chaque fois on nous répondait "Mais je n'étais qu'un élément insignifiant dans l'engrenage et je ne pouvais rien faire". Parfois on nous répondait: "Si ce n'eût été de forces en dehors de l'Allemagne, nous n'aurions jamais permis qu'il aille aussi loin."

J'estime donc que nous devrions fournir à l'Allemagne plus de temps pour faire progresser les organismes démocratiques qu'on est à mettre sur pied dans ce pays, afin de se convaincre qu'elle peut fonctionner pendant un certain temps comme démocratie. Je dois dire que nous n'avons rencontré aucun communiste en Allemagne; d'ailleurs, on ne trouve pas beaucoup de sympathisants communistes en Allemagne occidentale. Je pense qu'il est juste d'affirmer que les habitants de l'Allemagne occidentale craignent véritablement la Russie. J'ajoute, ce qui n'est pas aussi bien connu, qu'ils craignent aussi réellement les États-Unis. Mais ce qu'ils craignent le plus, c'est la guerre.

La plupart des gens que nous avons vus ne semblaient pas croire que les États-Unis ou la Russie déclencheraient une guerre en Allemagne ou en Europe, mais ils estimaient que certains incidents à Formose ou en Indochine pourraient plonger le monde dans la guerre; ils savent ce que la guerre signifie pour eux, car leur mémoire est encore fraîche sur ce point.

Avant d'abandonner la question de l'Allemagne, je signale que dans la livraison aérienne du *Times* de Londres, en date du 17 janvier, j'ai trouvé des détails des propositions formulées au cours d'une émission émanant de Moscou la semaine dernière. Malheureusement, des journaux comme le *Times* de New-York ne renferment pas ces propositions en détail, du moins je ne les ai pas vues. Voici ce que Moscou a proposé la semaine dernière:

1. Les accords de Paris compliquent gravement l'ensemble de la situation en Europe.

2. Les accords de Paris ne peuvent rien donner de bon à l'Allemagne. En fin de compte ils entraîneront la République fédérale d'Allemagne dans des plans aventureux pour la préparation d'une nouvelle guerre, ce qui a toujours été et sera toujours contraire aux intérêts des peuples, y compris ceux du peuple allemand.

3. Les accords de Paris confirmeront pendant plusieurs années la division de l'Allemagne et seront un obstacle au rétablissement pacifique de l'unité de l'Allemagne.

4. La ratification des accords de Paris est incompatible avec le rétablissement d'une Allemagne unie et pacifique.

5. Advenant la ratification des accords de Paris, le Bundestag assumera une grave responsabilité en ce qui concerne le maintien du partage de l'Allemagne et privera pendant de nombreuses années la population de la République fédérale d'Allemagne d'une partie de ses droits.

6. Si on abandonne les plans de réarmement de l'Allemagne occidentale, des élections libres pourraient avoir lieu en 1955.

7. L'URSS en viendra à une entente pour l'établissement d'une surveillance internationale appropriée en vue de la tenue d'élections en Allemagne.

8. La tenue d'élections libres en Allemagne et le rétablissement de l'unité de l'Allemagne créerait les conditions préliminaires nécessaires à la signature d'un traité de paix avec l'Allemagne, et consolideraient, en fin de compte, l'indépendance, la souveraineté et l'égalité des droits d'une Allemagne unie.

[M. Nicholson.]

Je poursuis la citation:

Cependant, si les accords de Paris sont ratifiés, l'URSS verra non seulement à affermir ses relations amicales avec la République démocratique d'Allemagne...

Il s'agit bien entendu de l'Allemagne de l'Est.

...mais aussi à faciliter la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe, grâce aux efforts concertés des États pacifiques d'Europe.

Je ne veux pas dire, monsieur l'Orateur, que ces propositions sont formulées en toute sincérité et qu'elles seraient acceptées sans réserve mais, d'après le *Times* de Londres, elles ont créé beaucoup de confusion dans l'Allemagne de l'Ouest.

Le *Times* de Londres, numéro du 20 janvier, transmet un rapport dans lequel son correspondant de Bonn expose, dans leurs grandes lignes, les vues de l'*Allgemeine Zeitung* de Francfort, journal qui appuie ordinairement la politique étrangère du gouvernement. Ce journal estime que la nature généralement réservée du peuple allemand sur le plan politique cache "une profonde division qui ébranle le subconscient de la nation".

L'auteur souligne que les vues officielles des puissances de l'Ouest à l'égard de la déclaration, c'est que la politique de la force a porté fruit puisque les Russes ont fait des concessions et en feront encore de plus importantes si l'on s'en tient à cette même politique. Mais le danger c'est que la question qui figurera au programme, quand l'Ouest entamera éventuellement des négociations avec la Russie, ne sera pas l'unification de l'Allemagne mais les conditions d'une coexistence pacifique sans le cauchemar d'une Allemagne réunie. La zone orientale n'aurait alors aucune chance d'être libérée.

Je passe maintenant à la bombe à hydrogène. L'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) en a parlé l'autre soir. J'ai le plus grand respect pour la personne de l'honorable député et aussi pour ses états de service militaire très distingués, mais je crois que la conclusion à laquelle il en est venu est erronée. L'honorable député a donné à entendre que la bombe à hydrogène ne serait probablement pas utilisée à cause de sa terrible puissance et aussi parce que les deux côtés la possèdent. Je suis sûr que si l'honorable député dirigeait les opérations on n'utiliserait pas la bombe à hydrogène; mais, malheureusement, ce n'est pas lui qui commandera.

Dans le numéro du 31 décembre 1954 du *U.S. News and World Report*, j'ai lu un article très alarmant du maréchal de l'air sir John Slessor, ancien chef de l'aviation britannique. L'article a pour titre: "On se servira de la bombe atomique si une grande guerre éclate". L'auteur prétend que cette arme de destruction massive serait certainement utilisée dans toute guerre importante mettant aux prises les principales puissances; il cite les paroles suivantes de M. Attlee, chef de l'opposition en Grande-Bretagne:

Le fait est qu'une fois qu'on aura déclaré la guerre, une guerre absolue, à l'époque où nous vivons, on utilisera en dernier ressort n'importe quelle arme, si l'existence d'une nation est en jeu.

L'auteur de l'article ajoute:

Et quel est le dernier ressort? Cela veut dire que, sans aucun doute, on finirait par utiliser la bombe car aucune nation possédant en réserve ce terrible moyen de représailles, ne s'avouerait vaincue. Sera-t-elle, pour nous, comme le dernier coup de dent du rat mourant?

Faut-il nous abstenir et regarder notre ennemi envahir l'Europe, aménager à nouveau l'emplacement de ces engins V sur le littoral de la Manche, sans faire quoi que ce soit pour l'en empêcher, sauf par le recours à des armes de son choix...

Je mentionnerai encore un discours de sir Winston Churchill, consigné dans le hansard britannique du 29 juillet. Les députés se souviendront que sir Winston s'était entendu rappeler par les membres du parti travailliste sa fameuse déclaration d'après laquelle il n'était pas devenu premier ministre afin de présider à la liquidation de l'Empire britannique. M. Attlee a indiqué que si le premier ministre siégeait dans l'opposition, il appellerait les événements d'Égypte un "sabordage". Le capitaine Waterhouse, un des conservateurs rebelles, a dit que ce n'était pas même une liquidation, mais un cadeau. Sir Winston, prenant la parole, lui a répondu de la façon suivante:

Je n'ai jamais le moins du monde caché dans mes déclarations publiques combien je regrettais le cours que prenaient les événements d'Égypte. Mais je n'ai pas fermé mon esprit aux changements formidables qui se sont produits dans la situation stratégique du monde, changements qui rendent des opinions logiques et bien fondées il y a un an, parfaitement désuètes, et modifient l'opinion de tout soldat compétent que j'ai pu rencontrer.

Plus tard, il ajoutait:

Chercher simplement à imaginer dans leurs grandes lignes les quelques premières semaines d'une guerre livrée dans des conditions que nous ignorions au début de la présente session et sur lesquelles on ne nous a pas renseignés, peindre simplement ce tableau et le soumettre à la Chambre convaincrait les honorables députés, j'en suis sûr, de la désuétude du fondement et du sens des proportions dont on a essentiellement besoin à l'heure actuelle, non seulement dans les dispositions d'ordre militaire, mais dans tous nos efforts visant à établir des relations humaines entre les nations.

Dans le *Guardian* de Manchester, en date du 21 décembre 1954, je lis ce qui suit:

"Nous cherchons à maintenir un élément de bon sens dans un monde en proie à un cauchemar", a dit un officier supérieur.

Il parlait des plans que dressaient les alliés en vue de parer à la possibilité d'une guerre livrée avec des bombes à hydrogène. Il a conclu que l'issue de la guerre serait probablement réglée dans les 20 ou 30 premiers jours et, en ce qui concerne la Grande-Bretagne, dans les 20 ou 30 premières heures.

A son avis, cela a accru l'effet préventif des appareils de bombardement américains et britanniques à longue portée...

On a cru un temps que la supériorité aérienne des pays occidentaux nous donnerait l'avantage, mais Joseph et Stewart Alsop, écrivant dans le *Herald Tribune* de New-York, le 20 août 1954, déclaraient:

Ceux qui analysent les renseignements au Pentagone ont conclu, à contrecœur, que l'Union soviétique produit déjà un moteur à réaction deux fois aussi puissant que tout moteur du genre fabriqué aux États-Unis. C'est le fait le plus renversant, la réalité la plus désagréable dans une série d'événements fertiles en imprévus étonnants. Jusqu'à ces derniers mois, les spécialistes en prévisions étaient convaincus que l'industrie aéronautique des Soviets aurait besoin d'au moins deux ans encore pour produire des avions comparables à nos B 47 et à nos B 52. Mais ces appareils effectuent déjà des envolées.

Constater que les Soviets dépassaient de deux ans les objectifs prévus dans la construction d'avions stratégiques était assez désagréable en soi. Il était encore plus ennuyeux de s'apercevoir que ce remarquable bond en avant dépendait, et probablement résultait du succès remporté dans le dessin d'un moteur à réaction de beaucoup supérieur à tout analogue de modèle occidental.

Ceux qui soutiennent que l'Ouest détenait la supériorité dans le domaine de l'aviation, des bombes atomiques et à hydrogène ont eu de la difficulté à établir leurs avancés. L'opinion que j'exprime relativement à l'inéluctable emploi de la bombe à hydrogène a été confirmée par le vicomte Montgomery. Dans sa "Lettre d'Ottawa" publiée dans *Saturday Night*, le 18 décembre, M. Stevenson a ainsi cité le vicomte:

Parlant récemment devant les membres de l'Institut royal des trois armes, à Londres, lord Montgomery a déclaré: "Je tiens à dire de façon bien nette que nous, du SHAPE (quartier-général des effectifs de l'OTAN) fondons tous nos programmes d'action sur l'emploi d'armes atomiques et thermonucléaires comme moyen de défense. Il n'est plus question de possibilité d'emploi, il est au contraire absolument certain qu'elles seront utilisées si nous sommes attaqués. Nous ne pourrions opposer une puissance égale à celle qu'on pourrait exercer contre nous que si nous utilisons les armes nucléaires. Nous avons atteint le point où il est impossible de faire marche arrière pour ce qui est de l'emploi des armes atomiques et thermonucléaires, advenant l'ouverture des hostilités."

Dans un autre exemplaire de la revue *The Nation*, j'ai trouvé un article d'Elizabeth Weideman sous le titre "Les premières victimes de la bombe à hydrogène". Mme Eumura, chrétienne distinguée du Japon, a transmis à tous les groupements YWCA du monde une lettre rédigée en termes fort modérés dans laquelle elle lance un appel.

[M. Nicholson.]

En plus de la lettre, on fournit certains renseignements relatifs à la bombe à hydrogène:

Ces trois dernières années, on a signalé plusieurs cas d'écoliers morts pitoyablement; bébés, ils avaient pourtant survécu à Hiroshima ou Nagasaki sans atteinte apparente. D'allure très normale jusqu'à ce qu'ils tombent malades six ou sept ans plus tard, leurs corps ont alors cédé au mal qui les rongeait secrètement depuis. Jusqu'ici, on ne connaît rien qui puisse sauver ceux chez qui se révèlent les symptômes des "maladies atomiques" et ils meurent dans d'indescriptibles souffrances après des mois d'agonie. Les adultes n'échappent pas à ce danger.

Vient ensuite le récit où il est question du marin qui a perdu la vie par suite de l'explosion de la bombe H à Bikini. J'ai lu dans le *Herald* de New-York, numéro du 7 janvier, une note intitulée:

"Le Japon accepte l'offre relative à la bombe H". Il y a une photo de l'ambassadeur des États-Unis, J. A. Allison, échangeant une poignée de main avec le ministre japonais des affaires étrangères après que le Japon eût accepté 2 millions de dollars des États-Unis pour dommages réclamés par le Japon et attribués à l'explosion de la bombe H à Bikini en mars dernier.

Si l'on songe que le bateau de pêche en question se trouvait à 80 milles de l'endroit de l'explosion et que les États-Unis ont versé deux millions de dollars pour les dégâts subis à pareille distance, on a une idée de ce qui arrivera si nous insistons pour l'utilisation des bombes à hydrogène dans une troisième guerre mondiale. Je devrais probablement parler de la "dernière" guerre mondiale, en mettant le mot "dernière" entre guillemets, car il n'y aura pas de quatrième guerre mondiale.

La dernière idée que je veux développer est ce que j'appelle une exhortation à la raison. Je cite à ce sujet des gens bien connus. Le *Leader Post* de Regina (Saskatchewan) publiait le 3 janvier 1955, en première page, ce qui suit:

Le Pape insiste sur la coexistence fondée sur l'esprit de Bethléem—Dépêche de la Cité du Vatican—

Le Pape Pie XII a lancé aujourd'hui un appel solennel en faveur de la coexistence pacifique de toutes les nations en se fondant sur l'esprit de Bethléem.

L'appel fait partie d'un message de Noël au monde, message que le souverain pontife était trop malade pour terminer à temps pour Noël et qu'il était encore trop faible pour radiodiffuser lui-même aujourd'hui.

Dans une critique apparente des récents accords de Paris, le souverain pontife dit que les accords ne tendent plus à l'unification générale de l'Europe. Par le passé, il avait accordé son approbation à la Communauté européenne de défense.

Je me reporte maintenant au discours que sir Winston Churchill a prononcé, le 11 mai 1953, à la Chambre des communes d'Angle-

terre et qui renferme des déclarations que nous ne devrions jamais oublier. Il a dit:

Je ne crois pas que le formidable problème qui consiste à concilier la sécurité de la Russie avec la liberté et la sécurité de l'Europe occidentale soit insoluble.

Il a alors cité le télégramme qu'il a expédié à Staline le 29 avril 1945. Si le télégramme méritait d'être expédié en 1945, j'estime que les sentiments qu'il traduit valent encore la peine d'être exprimés aujourd'hui. Sir Winston y disait ceci:

Il n'est guère réconfortant d'envisager un avenir où vous-même et les pays que vous dominez, en plus des partis communistes dans un grand nombre d'autres États, vous rangerez d'un côté tandis que ceux qui se sont ralliés autour des peuples anglophones et de leurs associés ou "dominions" se rangeront de l'autre côté. Il est évident que leur querelle va déchirer le monde et que tous ceux d'entre nous qui, jouant un rôle prépondérant de l'un ou de l'autre côté, sont de quelque façon responsables de cet état de choses, seront condamnés par l'histoire. Même s'engager dans une longue période d'agissements abusifs, suivis de représailles de même nature, et de politiques opposées serait désastreux et nuirait à la grande expansion de la prospérité mondiale au bénéfice des masses, réalisable seulement par notre trinité...

Il ajoutait ceci:

Je dois dire bien clairement, en dépit de toute l'incertitude et de la confusion dans lesquelles les affaires du monde sont actuellement plongées, qu'à mon avis une conférence devrait avoir lieu entre les principales puissances au plus haut niveau et sans délai.

Je pourrais signaler qu'un correspondant bien connu à Londres me disait que sir Winston, songeant à ce que l'histoire pourra dire de lui, préférerait qu'on se souvienne de lui comme de l'homme qui a sauvé la paix plutôt que d'associer son souvenir au rôle extrêmement important qu'il a joué au cours de la seconde guerre mondiale. Il semblerait qu'on ne l'ait pas encouragé à rechercher une conférence des chefs d'État. J'aimerais citer un Américain bien connu, George F. Kennan, ancien ambassadeur en Russie soviétique. McCarthy n'a jamais donné à entendre que M. Kennan eût des tendances communistes. Il disait:

Bon nombre d'entre vous savent déjà que jamais je n'ai trouvé de preuves que les dirigeants soviétiques aient jamais, depuis la deuxième Grande Guerre (voire avant) désiré une guerre générale entre l'URSS et les grandes puissances capitalistes ou voulu voir en cette guerre une façon désirable d'arriver à leur fin.

Encore une autre citation. Elle est d'une autre personnalité bien connue dans le monde international:

"Si les nations du monde allaient s'engager dans une troisième Grande Guerre, la civilisation serait détruite." C'est la mise en garde faite dimanche par le ministre des Affaires extérieures, M. Pearson. "Des destructions horribles, a-t-il dit, seraient provoquées par les nouveaux engins atomiques ou chimiques."

"Une troisième Grande Guerre, a-t-il ajouté, cela voudrait dire qu'il ne survivrait qu'une poignée d'humains."

Il a parlé de l'explosion de la bombe à hydrogène dans le Pacifique et s'est réjoui de ce que le public commençât à être au courant de la puissance fantastique de cette arme. "Cette seule bombe était plus destructrice que toutes les bombes lâchées pendant la dernière guerre sur l'Allemagne ou l'Italie."

Puis il a ajouté:

"Mais nous ne vaincrons jamais le communisme si nous ne le comprenons pas. Nous devons avoir confiance et être convaincus. Nous devons opposer au communisme quelque chose de plus fort et de plus dynamique...

Très souvent dans le domaine international, de nos jours, les problèmes ne se posent pas de façon claire et nette. Il y a souvent des nuances et il est difficile de trouver ce qui est bon et ce qui est mauvais."

Je crois que le ministre n'a jamais dit plus vrai, que les choses ne sont pas toutes claires et nettes et que nous ne pouvons pas vaincre le communisme si nous ne le comprenons pas. Je crois que, si quelqu'un trouvait le moyen d'exterminer en vingt-quatre heures tous les communistes de l'univers, nous n'aurions pas résolu le problème. C'est alors que nous en aurions des difficultés, s'il ne nous restait plus un seul communiste à attaquer.

En terminant, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que la situation internationale critique est attribuable aux hommes et aux femmes. Des hommes et des femmes peuvent y remédier. Je propose que la Chambre rejette la motion dont elle est saisie et en confie l'étude à l'Organisation des Nations Unies, que nous avons aidé à établir dans l'espoir qu'elle puisse régler le différend de façon satisfaisante.

**M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond):** Je serai très bref, monsieur l'Orateur. Le préopinant et moi différons totalement d'avis sur la question à l'étude. Je consacrerai les quelques instants qui vont suivre à exposer les sentiments de mes commettants, qui ont des vues bien arrêtées sur le réarmement de l'Allemagne.

J'ai passé des semaines à me demander quelle serait ma prise de position quand viendrait le moment de nous prononcer sur la question qui nous occupe. J'ai réfléchi aux arguments en faveur de l'une et de l'autre thèse. J'ai pensé que l'expérience que j'ai acquise à la Chambre, renforcée par la consultation des volumes des *Débats* que j'ai dans mon bureau et des discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, me permettrait d'asseoir solidement mon opinion.

J'ai écouté avec le plus profond respect, le 20 janvier, le discours qu'a prononcé le ministre. Le point qui m'a particulièrement intéressé est celui où il a dit que les pays

démocratiques, membres ou non de l'OTAN, veulent entreprendre la recherche des moyens qui permettraient de contrôler de façon efficace les armes thermonucléaires, non pas en vue de la guerre mais en vue du bien-être commun. L'entente en vue d'un désarmement efficace, a-t-il dit, est le but de tous les pays qui forment l'OTAN, et le gouvernement du Canada a joué un rôle,—il aurait pu dire un grand rôle,—dans la recherche d'une telle entente.

Le deuxième point exposé par le ministre concernait le fait reconnu par tous ceux qui veulent la paix, soit qu'on ne peut décourager l'agression que par la force. L'amélioration des rapports entre les pays amis, la suppression des causes de guerre et l'expansion de la collectivité internationale, ont constitué le troisième aspect qu'a étudié le ministre. On ne peut, toutefois, pas encore savoir si nous favoriseront ces nobles concepts en créant une Allemagne réarmée, même si on lui impose une surveillance provisoire. Si en réarmant ce pays nous pouvions garantir à notre population que se serait là une solution permanente du problème auquel nous nous sommes heurtés au cours de deux guerres, nous serions justifiés de nous prononcer sur la motion à l'étude.

Les députés se souviendront qu'il n'y a pas encore longtemps, nous nous sommes prononcés sur l'opportunité de permettre à Kurt Meyer de retourner en Allemagne. Je crois que j'étais alors le seul de ce côté-ci de la Chambre à m'opposer à son retour. Si je l'ai fait ce n'était pas pour obtenir un avantage politique, ni pour éveiller, dans l'esprit des Canadiens l'idée, qu'au moins un député libéral s'élevait contre l'Allemagne; mais j'ai voté comme je l'ai fait parce que j'étais d'avis qu'on possédait la preuve concrète que d'anciens fonctionnaires importants du régime nazi reprenaient de l'influence en ce qui concerne les questions militaires allemandes. Si l'on en veut d'autres preuves, on en trouve de suffisantes dans la réception faite à Meyer et le traitement généreux dont il a été l'objet par la suite, ainsi que l'ont rapporté les journaux. Il suffit de lire les manchettes des journaux européens pour se rendre compte que l'état-major de toute nouvelle armée allemande sera formé d'anciens partisans, civils ou militaires, du régime nazi.

On a dit maintes fois, au cours du présent débat, que nous pouvons compter sur Herr Adenauer pour garder la haute main sur les anciens chefs militaires de l'Allemagne. Peut-être est-il en mesure de le faire. C'est un homme éminent, mais il est assez âgé. Et qui lui succédera? Qui sera là dans cinq ans d'ici? On ne peut fournir aucune garantie.

[M. Goode.]

Je suis de ceux qui pensent que nous finirons par livrer une guerre au communisme, au communisme dirigé par Moscou ou Pékin. L'Indochine, la Corée, la Malaisie, Costa Rica et le Guatémala constituent des éléments d'un mouvement d'encerclement qui provoquera nécessairement une guerre à mort. Il se peut qu'elle n'ait pas lieu de mon vivant ni du vôtre, mais la formule de domination de Lénine n'est pas bien éloignée de sa mise à exécution; elle ne s'écarte certes pas beaucoup de sa voie. Je suis également d'avis que la guerre ne sera pas une guerre atomique ainsi que nous l'entendons. On n'a jamais pu trouver dans les paroles de Lénine que le monde serait complètement détruit.

Si cette guerre éclate ou même menace sérieusement, nous les Canadiens serons appelés à jouer un rôle de premier plan. Il n'y aura pas à choisir entre servir et rester chez-soi. Toute jeune Canadien, fille ou garçon, devra faire cette guerre. Les pères et mères combattront aussi à la maison. Il n'y aura pas de position statique, pas de tranchées; on ne décimera pas l'Europe tandis que nous aurons la paix ici. Burnaby et Oshawa, Ottawa et Halifax, Yellowknife et Richmond seront tous de la partie qui se jouera sur un front toujours mouvant. Le récent avertissement donné à son président par le général Ridgeway confirme cette possibilité. Il a dit que la diminution des effectifs américains cantonnés en Europe, mesure qui est déjà décidée, allait causer un retard de trois mois dans les renforts nécessaires pour faire face à une armée communiste qui compte actuellement 75 divisions satellites, plus de 2,500 avions, des milliers de pièces d'artillerie tant atomiques que classiques et des effectifs de combattants russes dont les civils ne peuvent se faire une idée.

En cas de guerre, quelle serait la situation de la main-d'œuvre canadienne? Tout jeune Canadien, homme ou femme, serait immédiatement mobilisé. Nous aurions peut-être des millions de morts. Chose certaine, les pertes subies par le Canada dans les deux autres guerres ne constituraient qu'une fraction de ce terrible holocauste.

J'ai envisagé cette crise en pleine connaissance de cause, ce me semble. Un grand nombre d'arguments s'offrent à moi aujourd'hui et j'avoue bien franchement que je voudrais être capable de voter contre cette motion. Notre vote, toutefois, ne porte pas uniquement sur la situation présente, mais sur ce qui peut arriver à nos enfants et aux générations de Canadiens qui ne sont pas encore nés. J'appuierai la motion, parce qu'il est possible, très possible, selon moi, de retarder la guerre pendant une génération. C'est bien ce que nous pouvons faire de mieux, de réarmer un pays pour tâcher de le garder

de notre côté. Si nous refusons de réarmer l'Allemagne, le moment viendra où nous aurons en elle un ennemi qui n'aura qu'un pays vers lequel se tourner, la Russie. La géographie ne permet pas la neutralité à un grand pays qui a des relations dans son voisinage, mais pas d'amis sur le plan militaire.

Un jour viendra, j'espère, où les Allemands de l'Est s'uniront à leurs frères de l'Ouest, afin de redonner un grand ami aux démocraties. Nous n'encourageons pas un tel espoir en refusant à l'Allemagne occidentale la place qui lui revient au sein de l'OTAN. Le rejet de la motion à l'étude signifierait la fin de l'alliance pacifique de l'Europe occidentale, peut-être pire que cela. A mon avis, le rejet de la Commnauté européenne de défense par la France et un vote adverse à l'égard de la motion à l'étude indiqueraient assurément aux Allemands qu'ils ne peuvent compter sur l'Occident.

J'appuie la motion peut-être à regret, mais je suis honnêtement convaincu que j'aide par là mon pays à lutter en faveur de la paix, même s'il s'agit d'une paix provisoire. Penser que nous pourrons avoir un jour à faire face à une Allemagne agressive doit être contrebalancé par l'idée qu'il est possible d'en venir à une formule de paix et de compréhension mondiales. Cette pensée fait contre-poids à toute crainte que nous pourrions entretenir sur les résultats qu'entraînerait une erreur commise aujourd'hui. Si ce que la Chambre va décider empêche le Canada d'être mêlé à une autre guerre mondiale dans les prochaines années, elle se sera acquittée de son devoir vis-à-vis des jeunes Canadiens qui fréquentent aujourd'hui nos écoles.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Le préopinant, monsieur l'Orateur, a montré avec quel sérieux les députés avaient abordé ce problème et quelle étude approfondie ils en avaient fait. Je sais avec quelle conviction plusieurs d'entre eux se sont exprimés. Bon nombre d'entre nous peuvent avoir des vues divergentes. Nous demandons seulement qu'on croit que nos convictions découlent d'une aussi grande préoccupation au sujet de l'avenir du Canada et du reste du monde.

Il y a trois mois, les représentants du Canada ont signé le protocole admettant la République fédérale d'Allemagne au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord. Il était évident même à cette époque, que bon nombre d'habitants de tous les pays de l'OTAN entretenaient des doutes sérieux sur la sagesse de cette mesure. Il est étonnant de constater que le gouvernement du Canada ne jugeait pas l'opinion de la population du pays suffisamment importante pour convoquer le Parlement, afin de savoir ce que le peuple pensait du protocole et quelles opinions ses représentants exprimeraient à cet égard .

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement en accepte la responsabilité. Il y a cependant un avantage, c'est que plusieurs événements ont eu lieu depuis ce jour fatidique du 23 octobre 1954, événements qui ont confirmé nos doutes et nos appréhensions plutôt que de les diminuer. D'abord, lorsque l'Assemblée française a été appelée à rectifier l'accord, elle l'a rejeté au premier scrutin. Elle a plus tard renversé sa décision, mais de toute évidence à cause de la pression exercée sur elle. Quant au parlement britannique, berceau de la démocratie, il l'a adopté avec plus de 55 p. 100 d'abstention chez les députés. C'était une protestation silencieuse, mais non moins une protestation. C'était là un signe d'appréhensions.

A mon avis, c'est une preuve que notre démocratie est bien vivante lorsque les députés font connaître leurs objections, même en dépit d'une majorité écrasante, lorsqu'ils sont libres d'exprimer leurs opinions.

A mon sens, le Parlement aurait tort de ratifier la mesure à l'unanimité, puisqu'il est évident qu'un grand nombre de Canadiens sincères, bien pensants et patriotes s'y opposent. Je n'inclus pas dans ce groupe les communistes chez nous, qui sont les agents de la Russie et qui voudraient se servir des privilèges que leur accorde la démocratie au pays pour détruire notre liberté. Je n'ai que le plus profond mépris pour eux. Je ne leur permettrai donc pas d'influencer mon opinion.

Je tiens à rendre hommage au chef et aux autres dirigeants de notre groupe, qui ont exprimé sincèrement leurs opinions à la Chambre, à l'appui de la résolution. Aucun d'entre nous n'a cherché à influencer les autres; les autres membres du groupe n'ont aucunement cherché à influencer leur chef, afin qu'il modifie son vote. Par conséquent, chaque membre de notre groupe vote d'après ses propres convictions. Je suis fier de nos dirigeants et je suis plus convaincu que jamais que la direction de notre parti renferme en elle l'essence même de la démocratie et de la liberté.

De toute évidence, des membres de toutes les parties de la Chambre entretiennent des doutes sérieux sur la question, doutes qui sont partagés par d'autres.

J'ai l'intention de voter contre la motion, car j'estime la proposition mauvaise et prématurée. A mon avis, elle comporte un danger latent pour le monde occidental. J'ai l'intention de voter contre la motion, car je pense qu'on l'impose à des gens à qui elle répugne. Les renseignements nous parvenant de toutes les régions du pays révèlent que les

citoyens ordinaires allemands ne voient pas d'un bon œil le réarmement de l'Allemagne, s'il doit être réalisé par les anciens dirigeants nazis.

Pour que le protocole ait du succès, il doit s'appuyer sur la confiance. Je doute qu'il soit véritablement utile aux puissances occidentales tant qu'il ne ralliera pas cette confiance. Je pense qu'il est possible que l'application du protocole nous rapproche davantage de la guerre plutôt que de nous en éloigner, car à mon avis elle ne renferme pas les sauvegardes que j'estime nécessaires.

Si le monde est affligé par les armes nucléaires, parce que l'homme refuse de vivre en harmonie avec ses frères, c'est que, Dieu voudra le punir. L'homme pourra se détruire par sa propre stupidité.

Je tiens à réaffirmer ma confiance dans l'Allemand moyen. L'Allemand est compétent; partout dans le monde, il s'est montré capable de grandes réalisations; il a fourni un apport précieux au progrès de l'humanité. Mais j'éprouve les plus grandes appréhensions quand il est dominé par une dictature militaire. Nous, du monde occidental, trouvons difficile à comprendre qu'une armée puisse imposer sa volonté à l'État. Mais ceux d'entre nous qui ont étudié le militarisme et le nazisme allemands savent que cela peut arriver. Ceux qui sont au pouvoir méprisent les institutions démocratiques, ils se jugent munis de l'autorité suprême.

L'homme de la rue, en Allemagne, craint et déteste le nazisme. Il s'oppose au réarmement qu'on lui offre en ce moment. Et c'est de là que vient le grand danger. Je ne sais si ce danger fait partie du risque délibéré dont on nous parle tant. A-t-on songé à l'idée qu'il peut dévenir impossible de faire confiance à l'Allemagne une fois que la machine allemande sera de nouveau au pouvoir et disposera de douze divisions et une fois que ces gens seront réarmés sous une direction nazie.

L'Allemagne est unanime à réclamer l'unification du pays. Toute l'Allemagne veut que l'Est soit réuni à l'Ouest. Ne pourra-t-on pas offrir à une Allemagne nazie de l'Ouest l'unification du pays, à condition qu'elle rompe avec les puissances de l'Ouest? Et si cela est possible, nous devons certainement étudier cette éventualité avec le plus grand soin. En pareil cas, nous aurions à faire face, en temps de guerre, non seulement à la Russie mais aussi à une Russie alliée à une puissante machine nazie que nous aurions nous-mêmes aidé à recréer.

L'histoire révèle qu'on peut prévoir les sentiments et les tendances de gens vivant en certains milieux. L'Allemagne nazie est une nation entièrement différente d'une Allemagne libre et démocratique. Le peuple allemand, élevé dans la démocratie et lié par une alliance économique au monde occidental qui connaît le sens de la vraie démocratie, pourrait être un allié précieux. Mais nous ne savons pas ce que ferait une Allemagne nazie. Personne ne le sait.

Qu'on donne à l'Allemagne la démocratie, qu'on collabore sincèrement avec elle et qu'on lui laisse le temps d'édifier une véritable nation, le temps de se débarrasser du nazisme, et nous aurons quelque espoir. Ce résultat pourrait être réalisé dans un avenir assez rapproché. On pourrait alors tenter, avec une certaine chance de succès, de réarmer l'Allemagne.

Si on avait vraiment donné suite à l'article 2 de la Charte de l'OTAN, cette Allemagne existerait peut-être aujourd'hui. La population aurait eu l'occasion de se débarrasser du nazisme. Les enseignements d'Hitler sont trop profondément enracinés pour que nous puissions espérer que ce changement s'opère en si peu de temps. Si des preuves existaient que le nazisme a disparu, nous aurions peut-être raison de prendre un risque délibéré. Mais, au lieu de trouver des preuves de la disparition du nazisme, que constatons-nous? Nous constatons que Kurt Meyer a été accueilli à bras ouverts. Nous constatons qu'Adolf Galland, inspecteur en chef de la Luftwaffe de combat, est rentré en Allemagne d'Argentine. Nous apprenons par une déclaration de Frau Schlitter, faite à Londres, la vérité tragique de la survivance de la mentalité nazie.

Le monde occidental ne peut jamais accepter avec confiance le militarisme de Hitler. Il ne peut jamais oublier ses méfaits. Cette sombre page fait à jamais partie de l'histoire de l'humanité.

Nous n'avons pas fait notre part pour édifier une véritable Allemagne démocratique. Le Canada doit avec les autres assumer sa part du blâme. Nous devons récolter aujourd'hui les fruits de notre négligence. Il doit y avoir sous Adenauer une nouvelle armée forte de 500,000 hommes, dont les généraux seront engagés envers l'OTAN. C'est un fait accompli. Le pacte est signé. La preuve est faite que la majorité ici l'approuve. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il y aura une force assez vigilante et assez grande pour en assurer le contrôle.

La difficulté vient de ce que dans cette armée d'un demi-million d'hommes, il pourra y avoir quelques membres de l'État-major placé sous la direction d'Adenauer qui sont dénazifiés et qui ont confiance en l'OTAN; toutefois, quels seront les officiers de cette armée, quel en sera le personnel, depuis les lieutenants-colonels et les colonels jusqu'aux

[M. Castleden.]

majors, aux sous-officiers et aux hommes de troupe? Qui engagera-t-on dans ses rangs parmi la population allemande? C'est là ce qui met le plus en danger le contrôle que nous exerçons aujourd'hui sur l'Allemagne. Les nouvelles qui nous arrivent confirment un point ou deux. D'abord, tous les Allemands espèrent beaucoup l'unification définitive et comptent qu'ils seront unis à leurs frères de l'Allemagne de l'Est.

En second lieu, la population allemande de toutes les classes se méfie beaucoup de l'enrégimentation nazie. Je refuse d'appuyer une armée allemande nazie, imposée à un peuple qui connaît le fin fond des nazis. Donnez-leur le temps. Donnez au monde le temps de mesurer les conséquences du refus de la coexistence, de discerner que la guerre n'a jamais rien réglé, que la destruction massive et globale peut devenir le châtiment de ceux qui refusent de vivre dans la fraternité humaine.

**M. Harrison:** Vu qu'il est tard, pourriez-vous déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

**L'hon. M. Harris:** Pourrions-nous d'abord poursuivre encore un peu le débat, ce soir? On m'apprend que plusieurs députés aimeraient participer au débat et nous avions sincèrement espéré que le débat se terminerait au cours de l'après-midi de demain. Je ne veux pas causer d'ennuis au député de Meadow-Lake, mais ne pourrait-il consentir à ce qu'on termine au moins un autre discours?

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** Dix heures!

**M. J. H. Harrison (Meadow-Lake):** Monsieur l'Orateur, mes observations seront assez brèves et, de toute façon, je crois que nous pourrons nous conformer aux désirs du ministre et de la Chambre. Je participe au débat parce que je veux parler de la campagne vraiment remarquable qu'ont organisée nos amis communistes et certains mouvements comme le congrès de la paix, avant la tenue du présent débat, dans l'espoir, je suppose, de nous faire voter contre la participation de l'Allemagne à l'alliance occidentale.

J'ai été passablement étonné,—je ne devrais peut-être pas l'être,—de l'appui, dirais-je, que certains députés cécéfistes, non pas parmi les chefs, ont donné au mouvement. Je tiens à féliciter sans retard le chef de ce groupement du courage dont il a fait preuve devant la rébellion qui s'est produite au sein de ses collègues.

**M. Gillis:** Il s'agit simplement ici de bon sens, voilà tout!

**M. Harrison:** On ne peut condamner tout un organisme parce que certains membres se dévoyent. On ne peut achever un homme simplement parce qu'il a une jambe gangrenée, mais il y a alors lieu d'amputer le membre malade pour sauver le corps entier. L'événement est toutefois une bonne chose pour le Canada. Les discours prononcés par les membres de ce groupement et la façon dont les députés voteront permettront de séparer l'ivraie du bon grain et il faudra probablement classer dans l'ivraie ceux qui s'abstiendront de voter car j'ai entendu quelqu'un, de ce côté-ci de la Chambre, déclarer dans un bien remarquable discours que tout le monde devrait voter contre le réarmement de l'Allemagne.

Ayant parlé une demi-heure, l'honorable député a repris son siège mais auparavant il a dit qu'il ne voterait pas conformément aux opinions qu'il avait exprimées mais qu'il s'abstiendrait plutôt de voter. Pour moi, tout ce que cette déclaration signifiait c'est que le député n'était pas assez courageux pour agir conformément à ces convictions. C'était dire: "Faites ce que j'enseigne et non ce que je fais".

De Moscou émanent à l'occasion des flots de paroles. Les députés cécéfistes à l'Assemblée législative de la Saskatchewan font écho à ces paroles. Ils ont toujours appuyé les idées qui viennent de la Russie et jamais ils n'ont accepté d'opinion contraire. Voilà qui porte à réfléchir!

Dans le présent débat, ceux qui ont dit qu'ils n'allaient pas appuyer leur chef n'ont présenté qu'un côté de l'affaire. Ils n'ont pas parlé de l'autre solution. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que quelqu'un envisage les deux aspects d'une question. Il en arrive à une opinion sincère; il décide ce qu'il a à faire et on ne peut rien lui reprocher. Mais ces messieurs ont parlé des conséquences terribles que pourrait avoir l'établissement de ces douze divisions en Allemagne. Ils auraient pu nous dire un mot des 250 divisions que comptent la Russie et ses satellites. En Allemagne orientale, il y a quelque 180,000 membres de cette soi-disant police, qui dispose de quelque 600 chars de combat, de 250 canons mobiles et de 1,700 pièces d'artillerie. Jolie police! Ainsi que nous l'a dit le ministre, il n'y a pas eu de réarmement dans l'Allemagne de l'Ouest en 1948. Il n'y avait même pas un soldat. Mais c'est alors que le réarmement de l'Allemagne de l'Est a eu lieu. Étant donné ce que nous savons de l'Allemagne, on pourrait croire qu'il y à là un motif à de sérieuses réflexions. Le ministre nous a parlé des sauvegardes que nous avons là. Mais, avec les 250 divisions que renferment les effectifs de police de l'Alle-

magne orientale et les 400,000 autres militaires soviétiques postés dans ce pays, quelles sont les sauvegardes dans ce cas? Nous parle-t-on de ce qu'on fait à ce sujet? Nullement.

En outre, monsieur l'Orateur, des députés ont reçu des visiteurs. Certains de ces gens m'ont appelé au téléphone; je leur ai répondu qu'ils avaient accès à mon bureau, que j'étais disposé à les recevoir et à entendre ce qu'ils avaient à dire. Une délégation devait me rencontrer un matin mais elle ne vint pas. Un de ceux qui devaient la constituer m'appella au cours de l'après-midi pour s'excuser de ne pouvoir me visiter parce qu'il y avait eu malentendu. Une personne qui constituait à elle seule une délégation est venue me voir; il s'agissait d'un citoyen de la circonscription, candidat communiste lors des dernières élections. Il dit carrément ce qu'il veut: il a toujours été ainsi. Je ne trouve rien à redire. à cela. Il veut établir ici un gouvernement soviétique. Il est bien consentant à ce que la Russie vienne gouverner le pays.

Nous n'avons pas de députés communistes en tant que tels à la Chambre, mais la lecture des discours que nous avons entendu prononcer par des collègues du groupement siègeant de l'autre côté du parquet qui manifestent des signes de dissentiment avec leur chef révèle qu'il y a eu un certain acquiescement aux propositions de l'Union soviétique et que la voix de Moscou n'est pas restée sans échos en cette enceinte.

**M. Winch:** Jusqu'où pouvez-vous vous vous ravaler?

**M. Harrison:** Vous avez prononcé votre discours. Si je puis commenter certains discours que j'ai entendus, le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a déclaré qu'il avait reçu des lettres provenant de gens de toutes opinions. J'ai reçu des lettres de toutes sortes de gens mais ils sont tous du même avis. Ces lettres viennent toutes indirectement de la même source, le Congrès canadien de la paix. Elles réflètent toutes la même attitude, celle qu'ont exposée ces honorables députés. On ne parle pas d'autre solution.

Dans ces circonstances, je félicite assurément les autres membres de ce parti et en particulier le chef de ce groupe,—j'ai beaucoup de respect pour lui,—de leur attitude en face de cette opposition.

Dans l'ensemble, le débat actuel aura rendu un très grand service à la population du Canada. Je le répète, on connaît un arbre à ses fruits. Dans ce cas-ci, ce sera...

**M. Campbell:** Continuez encore un peu et vous aurez toute la Chambre contre vous.

**M. Harrison:** Si l'honorable député est d'accord avec moi, c'est que j'ai tort. On connaît l'arbre à ses fruits; dans ce cas-ci, on pourrait dire, on les connaît "par leurs discours et par leurs votes ou par leurs abstentions."

(Sur la motion de M. Fleming, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures et cinq minutes du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 25 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES—CAUSE N° 227 DE LA COMMISSION D'APPEL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, au *Feuilleton* d'hier était inscrite en mon nom une question dont la partie essentielle se lit comme suit:

L'appelant, dans la cause n° 227 de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu...

J'omets le texte non essentiel . . .

...a-t-il... déjà passé des contrats avec le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères ou organismes.

Si j'ai posé la question de privilège, c'est que je juge, pour ma part, qu'on répond à peine à ma question. La réponse, que l'on trouve à la page 473 du hansard d'hier, dit en partie ce qui suit:

Le ministre, qui était en cause dans l'instruction, a donné ordre de vérifier si, depuis que la société appelante a acheté la propriété dont il est fait mention dans le jugement, le gouvernement fédéral a accordé un contrat quel qu'il soit à la société appelante ou à sa filiale mentionnée dans le jugement.

Votre Honneur aura constaté que j'avais demandé si cette société n'avait jamais reçu de commande, à n'importe quel moment. On m'a répondu qu'on n'avait pas passé de contrat avec elle depuis le moment de l'achat de la propriété dont il est question au jugement. Il est clair que cela donne à penser: on peut en tirer des conclusions, dans un sens ou dans un autre, en ce qui concerne ce qui a pu se passer avant l'achat de la propriété.

J'aimerais aussi, sans quitter le cadre de ma question de privilège, signaler que dans le jugement en question on notait que jusqu'à cette date la propriété n'avait pas été achetée du tout. Il s'agissait simplement d'une location avec droit d'achat. Ce qui enlève toute signification à la phrase: "Depuis que la société a acheté la propriété."

A la lumière de ces faits le ministre du Revenu national (M. McCann) ne pourrait-il pas songer à déposer une réponse plus complète à ma question?

## IMPÔT SUR LE REVENU

RÉPONSE DU PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC À LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

**M. W. G. Weir (adjoint parlementaire au premier ministre):** Monsieur l'Orateur, au nom du premier ministre (M. St-Laurent) je dépose sur le bureau deux exemplaires, en français et en anglais, d'une lettre du 19 janvier 1955 envoyée par le premier ministre de la province de Québec au premier ministre au sujet des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

## LE NATIONAL-CANADIEN

ENTREPRISES D'HÔTELLERIE SOUSTRAITES À LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER

**M. L. Langlois (adjoint parlementaire au ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, au nom du ministre des Transports (M. Marler), je demande à déposer, en vertu des dispositions de l'article 18(2) de la loi sur les chemins de fer nationaux du Canada (chapitre 40 des statuts revisés du Canada de 1952) un exemplaire du décret du Conseil C.P. 1953-54, en date du 13 janvier 1955, soustrayant à la surveillance des chemins de fer nationaux du Canada les propriétés de Pictou Lodge et de Minaki Lodge.

## CHAMBRE DES COMMUNES

CENTENAIRE DE LONDON (ONT.)—PRÉSENTATION D'UN SOUVENIR AU MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. O. White (Middlesex-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Accepterait-il de ma part $1 en pièces de 5c. en bois, qui marquent le centenaire de London cette année?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je les accepterai avec plaisir. Mais, d'après ce que je sais de l'ouest de l'Ontario, je signale que London a plus de valeur que des pièces de 5c. en bois.

**M. Fulton:** Combien un dollar vaut-il?

**L'hon. M. Harris:** Plus qu'on ne l'a dit l'autre jour.

## LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE SON DÉPÔT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question est peut-être un peu prématurée, mais je désire demander au ministre des Finances s'il peut donner à la Chambre une idée de la date à laquelle il déposera vraisemblablement le budget.

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Ce sera au cours de la présente session.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

FORMOSE—DÉCLARATION RELATIVE À LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Sauf erreur, il a dit qu'il formulerait aujourd'hui une déclaration sur la situation actuelle à Formose. Vu l'inquiétude ressentie par bien des Canadiens à la suite de la déclaration faite hier par le président des États-Unis relativement à la ligne de conduite que s'est tracée ce pays, le ministre nous dirait-il si on a informé les États-Unis que la politique du Canada demeure inchangée et que nous ne participerons à aucune aventure qui mettrait Formose en cause?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question de mon honorable ami et à celle que m'a posée hier le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) je vais formuler sur la question la déclaration suivante:

Le président des États-Unis a fait parvenir hier au Congrès un important message qui portait sur la situation qui règne dans le détroit de Formose. Les propositions faites par le président dans ce message se rattachent évidemment au programme d'action des États-Unis. Ils ont assumé dans cette région des obligations particulières. Le Congrès doit maintenant étudier ces obligations et les effets que le message du président aura sur elles et, bien entendu, il ne conviendrait pas que ni moi ni aucun autre membre du Gouvernement formule quelque déclaration que ce soit sur cet aspect de la question.

Même si nous ne sommes pas impliqués dans les engagements pris par les États-Unis à l'égard de cette région, nous éprouvons de vives inquiétudes au sujet de l'état de choses dangereux qui y règne; avec d'autres gouvernements libres, nous souhaitons de tout notre cœur qu'on prenne des mesures pour faire cesser le combat qui se livre depuis quelque temps le long du littoral de Chine.

Dans son message, le président des États-Unis a mentionné que les Nations Unies pourraient prendre des dispositions pour déterminer la cessation des hostilités. En Indonésie, en Palestine et dans d'autres régions du monde, les Nations Unies ont réussi à mettre fin à un combat qui aurait pu avoir des conséquences dangereuses; si elles pouvaient obtenir des résultats analogues dans le cas qui nous occupe, cela nous procurerait à tous, j'en suis sûr, une profonde satisfaction.

Si la question est soulevée aux Nations Unies,—on signale que cela se produira bientôt,—la chose se ferait probablement au Conseil de sécurité dont le Canada n'est pas membre à l'heure actuelle. Toutefois, on nous tient au courant de l'évolution des événements touchant la possibilité de soulever ainsi la question et nous la surveillons avec beaucoup d'intérêt et quelque inquiétude. Soit dit en passant, une partie essentielle à tout cessez-le-feu du genre serait le gouvernement communiste de Chine qui, sans être membre des Nations Unies, devrait être invité, je suppose, à participer aux délibérations du Conseil de sécurité pour qu'elles aient une chance de succès. C'est une autre question de savoir si le gouvernement en cause accepterait une telle invitation.

Mais même s'il ne convient pas que je parle de l'attitude des États-Unis au sujet de cette question qu'étudie actuellement le Congrès, je puis dire toutefois, je pense bien, que le Parlement et la population de notre pays accueilleront chaleureusement toute mesure ou proposition formulée aux Nations Unies ou par l'entremise des voies diplomatiques qui permettront d'atteindre le but indiqué dans le message du Président, c'est-à-dire "améliorer les perspectives de paix dans la région".

Avant l'armistice de Corée, j'ai dit à maintes reprises, à la Chambre, que, de l'avis du Gouvernement, Formose devait autant que possible être neutralisée pendant que se poursuivaient les hostilités en Corée. Nous étions alors d'avis, et nous le sommes encore, que les dispositions finales quant au sort de Formose devraient être étudiées au cours d'une conférence portant sur les problèmes d'Extrême-Orient, conférence qui, croyons-nous, à ce moment-là pouvait avoir lieu après la cessation des hostilités en Corée. La Commission des questions politiques de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté ce point de vue le 13 janvier 1951. Malgré les événements survenus depuis lors, le Gouvernement est encore d'avis que les décisions quant au sort définitif de Formose devraient

faire l'objet de négociations internationales, si l'on veut, à une conférence portant sur les problèmes d'Extrême-Orient, s'il était possible d'en tenir une. Il est évident qu'il faudrait en tout premier lieu, avant d'en venir à une décision relative à l'avenir de Formose, tenir compte du désir de ses habitants, chose qu'on oublie souvent dans les pourparlers de cette sorte. En attendant que soit prise une telle décision, il me semble qu'il y a d'excellentes raisons de procéder à la neutralisation de Formose, afin d'empêcher que les armées communistes ne s'y attaquent et aussi pour qu'elle ne serve pas de base en vue de l'invasion du continent.

**M. Coldwell:** Le président n'a pas dit cela.

**L'hon. M. Pearson:** Dans cette zone de tension et de danger, on peut valablement faire la distinction entre la position de Formose et des Pescadores et celle des îles situées au large de la côte de Chine qui sont maintenant aux mains des nationalistes. Tandis que ces dernières font indiscutablement partie du territoire chinois, les premières, soit Formose et les Pescadores, qui pendant le demi-siècle qui s'est terminé en 1945 étaient des colonies japonaises après avoir eu une histoire mouvementée, n'en font pas partie. J'estime donc que les considérations qui militent en faveur de la neutralisation de Formose et des Pescadores ne s'appliquent pas nécessairement aux îles côtières si proches du continent et situées à environ cent milles de Formose. C'est donc avec plaisir, monsieur l'Orateur, que j'ai relevé le passage du message présidentiel qui prévoit le redéploiement des effectifs nationalistes actuellement postés dans ces îles. "Certaines de ces troupes", déclare le message du président, sont disséminées sur de petites îles côtières pour des raisons historiques plutôt que pour des raisons d'ordre militaire qui se rattachent directement à la défense de Formose".

Sauf erreur, le point de départ d'une trêve ou d'une cessation des hostilités, c'est qu'il n'y a lieu de demander ni aux nationalistes, c'est-à-dire au gouvernement de la Chine reconnu par nous, ni aux communistes d'abandonner leurs prétentions à l'égard du territoire actuellement détenu par l'autre partie. Ce qu'on leur demanderait d'abandonner serait, évidemment, le recours à des moyens militaires en vue de réaliser leurs aspirations. Autrement dit, des négociations en vue d'un cessez-le-feu ne poseraient pas nécessairement la question du sort définitif du territoire objet du différend, car, à notre avis, cela pourrait justement être traité au moyen de futures négociations internationales, par l'intermédiaire des Nations Unies ou autrement.

Les députés accueilleront, j'en suis sûr, avec une satisfaction particulière le paragraphe final du message du président qui est ainsi conçu:

> Notre objectif, c'est la paix. Nous servirons donc la cause de la paix si nous donnons la preuve de notre unité et de notre détermination. Dans tout ce que nous ferons, nous n'oublierons pas les obligations que nous avons contractées à titre de membre des Nations Unies et qui nous engagent à être prêts à régler nos différends internationaux par des moyens pacifiques de façon à ne pas compromettre la paix, la sécurité et la justice.

**M. Diefenbaker:** Puis-je poser une question supplémentaire? Si Formose était neutralisée de la manière indiquée par le ministre, cela conduirait-il à l'admission immédiate du gouvernement populaire et communiste de la Chine aux Nations Unies? Pareille conséquence n'en découlerait-elle pas nécessairement?

**L'hon. M. Pearson:** Non, sauf erreur, la neutralisation des îles n'entraînerait pas nécessairement pareil résultat.

**M. MacInnis:** Puis-je poser une question supplémentaire? Elle a trait aux observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant l'invitation de la Chine communiste à toute conférence éventuelle en vue d'un cessez-le-feu. Est-ce qu'il ne serait pas plus facile de faire accepter à la Chine communiste une invitation à une conférence de ce genre si on reconnaissait que le gouvernement communiste est *de facto* le gouvernement de cette partie de la Chine qu'il gouverne en fait? Ne serait-il pas bon que notre gouvernement fasse un pas dans ce sens?

**L'hon. M. Pearson:** Voilà une autre question sur laquelle je ne voudrais pas donner d'avis en ce moment.

**M. Green:** Me sera-t-il permis de poser une autre question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Le gouvernement du Canada estime-t-il, oui ou non, que Formose constitue la première ligne de défense de notre côte ouest?

**L'hon. M. Pearson:** Il s'agit là d'une autre question de très haute stratégie sur laquelle j'hésiterais à me prononcer en ce moment.

## ÉNERGIE ATOMIQUE

### DEMANDE DE PLACER UNE CENTRALE DANS LE COMTÉ DE BRUCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. E. Robinson (Bruce):** J'aimerais poser une question au ministre de la Production de défense. Je ne lui en ai pas donné avis, mais il lui sera peut-être possible d'y ré-

pondre maintenant. Ma question a trait à une déclaration faite ces derniers temps par M. W. J. Bennett, président de l'*Atomic Energy of Canada Limited* au dîner annuel de la Chambre de commerce de Toronto.

Le gouvernement songerait-il à installer dans le comté de Bruce la centrale atomique qu'il entend créer eu égard aux exigences de la décentralisation et à la distance qui sépare cette région des ressources hydroélectriques?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense):** Si je ne m'abuse, aucune décision n'est encore intervenue en ce qui concerne la centrale future. Que l'honorable député sache, en tout cas, que les avantages du comté de Bruce seront soigneusement examinés lorsqu'il s'agira du choix de l'emplacement.

## IRRIGATION

PROJET D'IRRIGATION DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je désire demander au premier ministre s'il a reçu du premier ministre de la Saskatchewan une communication préconisant une réunion de comités des deux cabinets, fédéral et provincial, en vue d'étudier le projet de barrage de la Saskatchewan-Sud. Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre nous dira-t-il si le Gouvernement acceptera de nommer un comité du cabinet qui serait chargé de conférer avec le comité provincial?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** A la première question je réponds par l'affirmative. Pour ce qui est de la seconde question, aucune disposition n'a encore été prise en vue d'une telle réunion.

**M. Coldwell:** On pourrait prendre des dispositions. L'affaire est à l'étude. Ai-je bien saisi cette dernière partie, je l'ai à peine entendue?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Aucune disposition n'a encore été prise en vue d'une telle conférence en ce moment.

**M. Coldwell:** J'ai demandé si l'on prendrait des dispositions à cette fin.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Nous en avons reçu la demande, mais nous n'y avons pas encore apporté une réponse définitive.

[M. Robinson.]

## LES ENGRAIS

ENQUÊTE PRÉCONISÉE AU SUJET DE L'EXISTENCE POSSIBLE D'UNE COALITION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Lui a-t-on signalé les inquiétudes éprouvées par les grands syndicats agricoles en ce qui concerne le prix élevé des engrais chimiques? Cela étant, le Gouvernement a-t-il songé à soumettre à une enquête l'activité de cette industrie, aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

**L'hon. Stuart A. Garson (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première question est "oui". La réponse à la seconde question est que la division des enquêtes sur les coalitions, ayant reçu des plaintes sans caractère officiel, s'est livrée à certaines recherches, dans l'Est. Ces recherches n'ont révélé l'existence d'aucune collusion entre les préparateurs d'engrais. Ce service a aussi procédé à certaines enquêtes en ce qui concerne la restriction possible des approvisionnements et le relèvement des prix dans le cas du nitrate d'ammonium ou du sulfate d'ammonium. Toutefois les renseignements recueillis ne semblaient pas indiquer l'existence d'un état de choses interdit par la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

EMBRANCHEMENT DE SAINT-FÉLICIEN-CHIBOUGAMAU

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports (M. Marler) si le Gouvernement a modifié son attitude au sujet de l'aménagement de l'embranchement de l'Est du chemin de fer de Chibougamau? Le ministre a-t-il l'intention de présenter une mesure à cet effet au cours de la présente session?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Pour répondre à la question de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), je dois dire que le Gouvernement n'a pas modifié son attitude à l'égard de l'embranchement de Saint-Félicien-Chibougamau, des chemins de fer Nationaux. L'aménagement de l'embranchement dont il s'agit ayant été autorisé à la dernière session du Parlement, je n'ai pas l'intention de présenter de mesure à ce sujet.

RUMEUR DU DÉMÉNAGEMENT À MONTRÉAL DE LA FONDERIE DES ATELIERS TRANSCONA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé, hier, la question que voici:

Le ministre est-il au courant des dispositions que prend le National-Canadien pour déménager à Montréal la fonderie des ateliers Transcona qui se trouvent à Winnipeg? Vu les contrecoups de cette décision sur les employés en cause, étant donné aussi l'emplacement central des ateliers Transcona, au Canada, le ministre demandera-t-il au National-Canadien de reconsidérer cette mesure?

La direction du National-Canadien m'informe que son programme de mise en service de locomotives Diesel est rendu au point où il n'y a pas assez de travaux de fonte pour motiver l'exploitation de deux fonderies.

A la Pointe-Saint-Charles, le National-Canadien dispose d'une fonderie moderne, la seule à posséder l'outillage nécessaire au moulage de grosses pièces, comme les cylindres de locomotive à vapeur. La décision arrêtée par la direction, dans l'intérêt d'une saine gestion, est que les travaux de fonte doivent être effectués à l'usine de la Pointe-Saint-Charles et que, par conséquent, il faut cesser le travail à la fonderie Transcona.

Je me permets d'ajouter que 22 ouvriers sont présentement employés à la fonderie de Transcona. Le déplacement du travail vers la fonderie de la Pointe Saint-Charles nécessitera un changement du personnel. Conformément aux dispositions de la convention en vigueur à l'égard des salaires, douze de ces ouvriers auront l'occasion de permuter à la Pointe Saint-Charles.

## MINISTÈRE DES POSTES

PRÉSUMÉE DISPARITION DE FONDS À BRITANNIA-BEACH (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il s'il sait qu'un montant d'environ $44,000 a disparu du bureau de poste de Britannia-Beach (C.-B.) en décembre? Dans le cas de l'affirmative, le ministre a-t-il pu fixer la responsabilité à l'égard de cette perte?

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de m'enquérir au sujet de la question mentionnée par mon honorable ami.

## TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AU TRAITÉ

La Chambre reprend la discussion, interrompue le lundi 24 janvier, de la motion de l'honorable M. Pearson:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, mue par une logique inexorable, la Chambre va prendre une décision d'importance extrême à la suite d'un débat qui s'est poursuivi sur un plan digne de cette occasion historique et qui fera peut-être époque dans les annales du Parlement du Canada.

Certains discours prononcés au cours de ce débat ont été vraiment remarquables. Je songe, par exemple, à l'autorité avec laquelle le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) nous a éclairés sur le réarmement de l'Allemagne. Il faut admirer aussi l'attitude courageuse dont ont fait preuve dans cette enceinte le député de Cartier (M. Crestohl) et le député de Spadina (M. Croll). On peut admirer le courage partout où l'on en voit des manifestations; on peut également louer les propos d'hommes d'État comme ceux qu'ont tenus à la Chambre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker et d'autres députés.

Il était nécessaire de prononcer des discours de cette qualité à cette occasion. Ce qui est malheureux, c'est que le public n'ait pas entendu auparavant, de la part du Gouvernement, des déclarations autorisées et révélatrices comme celles qu'ont faites au moins deux membres du cabinet au cours du présent débat. Plus que dans tout autre domaine des affaires publiques, c'est dans celui des affaires extérieures que les Canadiens ont besoin de recevoir des directives du gouvernement et du parlement, car bien des décisions sont prises au cours de négociations secrètes. Nous avons vu les résultats inévitables du vide du silence que le Gouvernement a créé ces quelques derniers mois. Lorsque l'ignorance et les malentendus foisonnent, la propagande communiste y trouve un terrain fertile.

Il est déplorable, je le répète donc, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas prononcé ce même discours ou des discours semblables une douzaine de fois auparavant dans différentes parties du Canada.

J'aurais souhaité que le premier ministre prononçât des discours semblables. J'aurais souhaité voir le Gouvernement, après qu'il eut décidé de ne pas convoquer le Parlement plus tôt, entreprendre une campagne dans tout le pays afin d'exposer ces faits nécessaires aux Canadiens. Même si le débat en est à sa quatrième journée, il a rendu un service essentiel en signalant aux Canadiens des considérations importantes et inéluctables qui influent sur la décision qu'il faut maintenant prendre en leur nom.

Les événements se sont précipités au cours des douze derniers mois. Qui d'entre nous aurait prévu, il y a dix ans, que la Chambre des communes serait aujourd'hui sur le point de prendre une décision non seulement à l'égard du réarmement de l'Allemagne mais par rapport à l'association de ce pays avec le monde occidental, y compris le Canada, dans une alliance? Voilà une des étranges contradictions de l'histoire. Il en eût été autrement, il va de soi, si les Russes s'étaient révélés dignes de confiance depuis la guerre. Par leur agression et leur duplicité, ils sont responsables du fait que nous suivons maintenant la voie qui nous a été proposée, qu'ils condamnent et cherchent par tous les moyens à semer d'obstacles.

Inutile de remonter plus loin qu'aux négociations de Genève, du printemps dernier, alors que les nations occidentales, la France en particulier, ont été dans l'obligation de négocier pendant qu'elles étaient faibles. Bien qu'à Genève on ait fait tout ce qui pouvait se faire pour tirer le meilleur parti possible d'une situation à peu près désespérée, j'espère que la Chambre est convaincue qu'il ne faut plus nous placer dans l'obligation, pour obtenir la paix, d'accepter ce qui équivaudrait à la défaite ou à une manifestation de faiblesse.

Rares sont ceux qui ont pu prévoir qu'après le rejet de la CED par l'Assemblée nationale française naîtrait un nouvel accord sur lequel une décision sera bientôt prise.

Depuis la fin de la guerre, depuis la mise en œuvre par les Russes de leur programme de conquête et d'agression, c'est en Europe que le monde libre a été le plus gravement menacé. Je ne puis, pour ma part, oublier la visite que je fis à la brigade canadienne d'infanterie à Hanovre, à l'automne de 1952. Les troupes canadiennes n'étaient alors qu'à 45 minutes par la route des troupes russes les plus rapprochées.

Si ce danger extrême s'est amoindri depuis un an ou deux, nous le devons à notre puissance grandissante dans ce coin du globe. Le danger subsiste toujours et à moins que nous, du monde libre, ne nous fortifiions beaucoup plus encore dans l'Ouest, nous continuerons d'être faibles dans l'Est, vu les tentatives constantes que font les communistes pour découvrir et exploiter nos points faibles dans cette région du monde. Nul ne le sait mieux que les Russes eux-mêmes comme le révèlent leurs efforts désespérés pour empêcher, bloquer, ou retarder par tous les moyens dont ils disposent la décision que nous sommes en voie de prendre.

Il y a lieu de déplorer et, j'en suis sûr, de s'étonner qu'en cette enceinte un groupe particulier de députés ait pu avancer la formidable batterie de pièges que les communistes et ceux qui les écoutent proposent au public canadien. On les a passés en revue; aussi n'ai-je pas l'intention de m'étendre sur ces sujets. Qu'on me permette cependant de les mentionner en passant.

Prenons d'abord les négociations et l'idée d'une autre conférence où les Russes voudraient encore, bien entendu, diviser l'Ouest. La décision que nous prenons n'exclut pas d'autres négociations, si les Russes y tiennent. Toutefois, si de telles négociations devaient avoir lieu, elles devraient se fonder sur la force et non sur la faiblesse, le bloc occidental se trouvant sur un pied d'égalité avec les Russes. Voilà certes la leçon que Genève nous a enseignée le printemps dernier.

Vient ensuite le leurre de la coexistence. Cette mesure vise un but défensif. Elle ne vise aucunement à empêcher la coexistence pacifique.

Puis, le troisième leurre qui consiste à se persuader que les Russes seront raisonnables. Mais si les Russes voulaient vraiment se montrer raisonnables, s'ils voulaient tourner la page et se mettre à collaborer, il n'y a rien dans la décision que nous sommes en train de prendre qui les empêche d'être raisonnables et même de devenir plus raisonnables que jamais auparavant.

Il existe encore un quatrième leurre tout aussi dangereux que n'importe quel autre et qu'a exprimé, non sans chaleur, avant-hier, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il a soutenu que nous ne devrions pas arrêter notre décision en ce moment. Mais, monsieur l'Orateur, le temps joue contre l'Ouest. Depuis longtemps déjà, il joue contre l'Ouest et s'il est une chose que nous ne pouvons, en l'occurrence, concéder aux Russes, c'est l'avantage du temps.

Cinquième leurre, nous ne devrions pas provoquer les Russes, parce que, si nous le faisons, ils peuvent accroître leurs armements. Ce n'est là que la vieille formule de l'apaisement à outrance qui remonte à la surface. Si nous avions suivi un tel raisonnement, l'OTAN n'existerait pas aujourd'hui, et nous ne saurions oublier que les Russes n'ont rien négligé pour empêcher à toutes les étapes la création de l'OTAN.

Sixième leurre, la mesure à l'étude empêchera l'unification de l'Allemagne sur une base solide. Mais la mesure ne renferme rien qui soit de nature à empêcher l'unification de l'Allemagne sur de sains fondemants. Toutefois, elle peut contribuer beaucoup à empêcher l'unification de l'Allemagne aux conditions tyranniques qu'imposerait la Russie.

Je résume mon opinion et sans doute celle de la plupart des Canadiens au sujet de ces leurres, en disant que nous ne faisons pas confiance aux communistes. Avons-nous oublié la Corée? Avons-nous oublié la Tchécoslovaquie? Oublions-nous ce qui se passe aujourd'hui en Indochine, dans les régions qui sont tombées sous la domination communiste? Non. Il y a un homme qui connaissait évidemment les Russes beaucoup mieux que certains députés cécéfistes, c'est Karl Marx, et il a formulé le propos historique suivant: L'ours russe ne reculera certainement devant rien, tant qu'il saura que les autres animaux qu'il lui faut affronter ne sont capables de rien.

Puis, d'autre part, il y a certains faits que les membres de la CCF, qui s'opposent à la résolution, n'ont pas vus. Le premier de ces faits, c'est l'existence d'une Allemagne divisée. Le deuxième, c'est que l'Allemagne de l'Est est armée. J'ai vu, de l'autre côté du rideau de fer, la police militaire, la police de casernes. L'existence d'une Allemagne de l'Est armée sous l'égide de la Russie est indéniable. Les Russes ont l'intention de rester en Allemagne de l'Est tant qu'ils ne l'auront pas assujétie pour toujours, comme ils l'espèrent.

Le troisième fait, c'est que réarmement ne signifie pas guerre. Les membres de la CCF ont considéré le réarmement comme s'il équivalait à la guerre. C'est là une des contradictions désespérantes à l'état d'idées fixes chez ceux qui ont élevé la voix contre le projet de résolution.

Le réarmement tel qu'il nous apparaît, tel que l'a envisagé le parlement du Canada au cours des années historiques que nous venons de vivre, a constitué une garantie contre la guerre. Nous déplorons la nécessité d'imposer à la population du Canada l'obligation d'appuyer le réarmement. Cependant, monsieur l'Orateur, lorsque nous parlons de bien-être, rappelons-nous qu'à cet égard notre premier devoir envers la population de notre pays c'est de nous assurer que le Canada, en tant que pays du monde occidental, ne deviendra pas victime de l'agression.

Le quatrième élément c'est qu'on a oublié les garanties. En est-il qui soient disposés à juger celles-ci insuffisantes? Qu'ils se souviennent donc qu'elles sont aussi sûres que celles qu'on a prévues dans le cadre de l'ONU ou de l'OTAN. En effet, dans tous les cas cités, les garanties sont fondées sur l'adhésion des nations aux engagements pris pour elles par leurs représentants accrédités et rien de plus.

Cinquièmement, on a oublié qu'il s'agit ici d'un accord à caractère exclusivement défensif. L'interprétation fautive de ce fait,—sans mauvaise intention, la chose est évidente,—par nos collègues de la CCF, ici, à la Chambre, est à l'origine d'une grave injustice.

Sixièmement,—et il s'agit ici d'une considération de la plus haute importance,—il faut se souvenir que ce qui met en échec les desseins agressifs de la Russie dans le monde c'est la force. C'est la possession par les États-Unis de la bombe atomique, ces dernières années, qui a assuré la sécurité de l'Occident. Ceux d'entre nous qui se trouvaient à Berlin à l'automne de 1948 et qui ont été transportés par le pont aérien se souviendront de ce qui se passait alors. Les Russes cherchaient à expulser de Berlin les puissances de l'Ouest. Il ne faut jamais oublier, monsieur l'Orateur, que c'est le courage, la fermeté et la force de la Grande-Bretagne et des États-Unis en cette conjoncture, qui ont marqué le tournant des événements de l'après-guerre. Si la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis avaient alors fait preuve de faiblesse devant la puissance et la volonté de la Russie, tout le cours des événements qui ont suivi aurait peut-être été différent. Cependant, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont tenu bon et ont fait comprendre clairement qu'ils résisteraient au blocus sur terre. Ils établirent cette merveilleuse entreprise, le pont aérien. Depuis, comme résultat de l'attitude prise, les plus petites nations de l'Europe occidentale ont compris qu'elles pouvaient lier leur sort à celui des pays de l'Ouest et se joindre à eux. C'est cette ferme attitude qui a donné naissance à l'OTAN et l'a rendue possible. N'oublions pas que le seul dieu que les Russes connaissent ou respectent est celui qui est du côté des grands bataillons, comme aurait dit Napoléon. Nous ne nous plaçons pas dans cette catégorie, mais nous savons que les Russes respectent la force et que c'est la force qu'il nous faut pour vivre en paix avec eux.

La deuxième chose que l'on oublie, c'est que les risques que comporte le réarmement de l'Allemagne ont été exagérés. Nous possédons au moins ces éléments qui méritent qu'on les apprécie à leur juste valeur. Les armes atomiques ne seront mises entre les mains des Allemands qu'après une décision à cet effet des puissances de l'Ouest et leurs armes seront assujéties à l'inspection.

Hier soir, des membres de la CCF ont tenu ici des propos partant de l'idée que l'Allema-

gne est encore nazie et que, par conséquent, réarmer l'Allemagne équivaut à la résurrection du nazisme et de la machine de guerre nazie. Nous ne sommes pas près d'oublier les atrocités des nazis, le bain de sang dans lequel ils ont plongé l'Europe et des régions éloignées du monde. Mais est-il quelqu'un ici qui pense vraiment que les nazis ont actuellement la haute main sur le gouvernement de l'Allemagne occidentale? Il est de fait que le monde ne possède pas, à l'heure actuelle, de démocrate plus convaincu que le chancelier Adenauer. Mais par ailleurs, il y a dans l'Allemagne de l'Est des nazis qui occupent des postes élevés.

Il y a quelques jours, le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes) a fait, au sujet du réarmement allemand, une déclaration bien fondée. Quand les cécéfistes prétendent que les dispositions actuellement envisagées signifient que la machine de guerre nazie va revivre, ils devraient aussi songer aux nouvelles qui nous sont parvenues ces jours derniers.

Voici, datée de Berlin le 19 janvier, une dépêche de l'agence Reuter:

Les Russes ont libéré l'ancien feld-maréchal Ferdinand Schoerner, ministre de la Guerre, sous Hitler, aux derniers jours de la seconde Grande Guerre...

Pourquoi l'a-t-on relâché? Pourquoi, ainsi que l'indique la dépêche parue dans les journaux, a-t-il daigné écrire une lettre de remerciements aux Russes à cause de sa libération? Comment se fait-il qu'il soit en liberté, à ce moment précis, et comment se fait-il que, ces jours derniers, les Russes aient relâché le vice-amiral Voss? D'après les communistes canadiens, on a libéré Kurt Meyer pour lui permettre de prendre la direction d'une armée allemande en Occident. Nous avons pourtant pris connaissance de ce qu'ont rapporté les journaux du 23 janvier, dans une dépêche en provenance de Bonn. Voici:

La femme du major-général Kurt Meyer, ancien commandant allemand de formations blindées, a dit que son mari n'avait nullement l'intention d'accepter l'offre que lui ont faite les communistes d'aider à établir l'armée de l'Allemagne de l'Est.

A-t-on vu duplicité plus grande dans toutes les arguties russes, dans toute la propagande communiste, que cette prétention d'après laquelle les puissances occidentales avaient l'intention de s'unir aux anciens généraux nazis pour établir une armée allemande, tandis que les Russes, eux, luttaient contre la résurrection de la machine de guerre nazie? Ces renseignements obtenus de source autorisée à Berlin et à Bonn font certes bien connaître de quelle nature sont les arguties russes?

N'allons pas penser que les Allemands ont complètement désappris la leçon qu'ont comportée pour eux la destruction et la dévastation; qu'ils ne savent pas que les armées anglaises, françaises, américaines et canadiennes continueront longtemps à fouler leur sol; que les troupes allemandes seront placées sous le commandement d'un commandant en chef de l'OTAN; et que les Allemands ne pourront tout simplement pas, étant donné les restrictions existantes, devenir assez forts pour se lancer dans une guerre d'agression en vue de l'unification de l'Allemagne. Les puissances occidentales doivent, certes, rester là-bas, et elles y resteront.

Monsieur l'Orateur, je déclare maintenant devant la Chambre que c'est le devoir de chaque député (et surtout de ceux qui se sont prononcés contre la mesure à l'étude) de ne s'opposer à cette mesure qu'en se disant que s'ils en avaient le pouvoir, ils la rejetteraient. Ce serait trahir la responsabilité de chaque député envers la Chambre et envers le peuple Canadien que de déposer son suffrage contre une mesure qu'il espère secrètement voir adopter, ou, sachant qu'elle sera adoptée, se laisser aller à formuler des objections irraisonnées.

Monsieur l'Orateur, la défaite de la mesure proposée (c'est ce que les députés cécéfistes doivent être prêts à accepter s'ils suivent, dans le présent débat, une ligne de conduite s'inspirant du sens des responsabilités) entraînerait des résultats trop horribles. Car il est vrai que c'est dans cette direction que se trouve le plus grand risque. Le premier résultat serait, en effet, le chaos international.

Le deuxième, un éclat de joie chez les Russes que seul justifierait un grand triomphe communiste dans le monde. Nous aurions alors fait le jeu des Russes et de la cause communiste.

Le troisième résultat serait que l'administration et le congrès, à Washington, devraient inévitablement effectuer une nouvelle et angoissante appréciation de la politique des États-Unis et de la ligne de conduite que ce pays doit suivre par rapport à l'Europe.

En quatrième lieu, il en résulterait pour les Allemands une cinglante rebuffade infligée par l'Ouest à Adenauer et à la démocratie allemande. Il en résulterait une violation de la promesse que nous avons faite à l'Allemagne démocratique, soit que nous de l'Ouest étions prêts à collaborer avec une Allemagne démocratique. Le chancelier Adenauer mérite l'appui de l'Ouest, car il a assumé le plus grand des risques.

Le cinquième résultat aurait trait à la France. Il s'ensuivrait inévitablement la chute du gouvernement français et une période d'instabilité comme nous n'en avons jamais encore vu au sein du gouvernement français. Tout le cours de l'histoire de la

France serait en réalité dans une situation précaire. La puissance des communistes ne manquerait pas de grandir en France.

En sixième lieu, à quel sort l'Allemagne serait-elle destinée? Les Russes veulent accaparer toute l'Allemagne, l'Ouest comme l'Est. Leurs cajoleries et leurs efforts tendent à cette fin depuis des années.

En septième lieu,—et énonçons franchement ce point devant les députés qui ont manifesté leur opposition à la résolution,—nous aurions porté un coup, peut-être un coup mortel, à l'OTAN elle-même.

Le monde a besoin de l'OTAN comme jamais. Nous savons que l'ONU ne suffit pas; elle n'est pas capable de garantir la paix. Nous l'avons reconnu, quand, avec l'aide de l'inspiration du Canada, l'OTAN a été établie. L'existence de cet organisme est nécessaire; mais, elle serait mise en question par le rejet de la mesure à l'étude.

Huitièmement, cela voudrait dire, au pays, que les efforts frénétiques des communistes ont été couronnés de succès; cela relèverait encore leur moral et accroîtrait leur audace.

Je déclare donc, à contre-cœur et avec regret, que les députés qui, au cours du débat, ont manifesté leur opposition à la mesure, n'ont démontré aucun sens des réalités, aucune compétence pour assumer une tâche d'ordre gouvernemental. Pour les comparer aux gens d'autres pays dont ils se disent les homologues, j'estime que, sur le plan idéologique, ils se réclament non de M. Attlee, mais de M. Bevan. Hier, un journal, la *Gazette*, de Montréal, a appelé à juste titre ce groupe les "phalanges bévanistes". "Bévaniste" passe, mais Dieu merci ils sont trop peu nombreux pour constituer une phalange!

Le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), chef du parti cécéfiste à la Chambre, a toute notre sympathie: il a dû subir l'humiliation d'avoir à entendre les discours prononcés par ses partisans contre la mesure dont nous sommes saisis présentement.

Je m'étonne d'apprendre que le même organisme, le conseil national cécéfiste, doit organiser une visite de M. Attlee au Canada. Je déplore cette initiative. Soit dit en passant, au sujet de ce bulletin de presse dont j'ai pris connaissance hier, nous respectons tous M. Attlee, quelles que puissent être nos opinions politiques. Je suis sûr que la plupart des députés ont pu faire sa connaissance, —certains l'ont même rencontré assez souvent,—et que nous le respectons tous. Nous respectons et défendons les opinions qu'il a exprimées lorsqu'il a appuyé le réarmement de l'Allemagne, lorsque la mesure a été soumise à la Chambre des communes anglaise. M. Attlee sera toujours le bienvenu au Canada mais c'est la première fois qu'un chef du parti politique du Royaume-Uni est invité par un parti politique canadien. C'est là ce que nous avons appris hier.

On nous dit que M. Attlee visitera le Canada, d'un littoral à l'autre, entre le 11 avril et le 1er mai, à l'invitation du conseil national du parti cécéfiste. On considérerait comme une effronterie, j'en suis sûr, que le parti conservateur invite sir Winston Churchill ou sir Anthony Eden à venir au Canada et à entreprendre une tournée sous les auspices de ce parti. La tournée aurait évidemment une couleur politique. On ne peut douter que le parti cécéfiste tentera de faire servir à ses propres fins politiques la visite que M. Attlee nous fera prochainment sous l'égide du conseil national cécéfiste.

Si M. Attlee choisit de visiter la Russie ou de visiter la Chine à l'invitation des gouvernements de ces pays, cela ne nous regarde pas, bien sûr, mais que le chef d'un parti politique britannique vienne faire une tournée au Canada sous les auspices d'un parti politique canadien, l'affaire nous concerne. Il me semble que M. Attlee, profondément respecté de nous tous ici et que le Canada accueillera toujours avec plaisir, ne devrait pas accepter qu'un parti politique du Canada prenne sa tournée sous son aile.

Enfin, je désire dire ceci au sujet de l'orientation que nous prenons: la décision est d'importance capitale, mais pourrions-nous envisager une autre solution et nous séparer ainsi de la Chambre des communes britanniques qui a déjà engagé la Grande-Bretagne sur cette voie, cette Grande-Bretagne qui, à sa plus belle heure a sauvé le monde? En pareil cas, est-il concevable que le Canada adopte une ligne de conduite contraire à celle des États-Unis qui, quels que soient leurs défauts et imperfections, ont au moins assumé les lourdes responsabilités que comporte la direction mondiale des relations internationales depuis la fin de la guerre? Est-il concevable que le Canada adopte une ligne de conduite différente de celle à laquelle la France a souscrit par la voie de son Assemblée nationale, la France qui, de notre vivant, a été envahie trois fois et qui a été saignée à blanc? Est-il concevable, monsieur l'Orateur, peut-il venir à l'idée des membres de la Chambre, que le Canada adopte une ligne de conduite différente de celle que suivent en commun la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et les autres nations occidentales? Si nous allions adopter une ligne de conduite différente, notre pays ne pourrait jamais plus, je vous le dis, lever la tête en réunion internationale et le respect que le Canada s'est gagné

aux conférences internationales depuis la fin de la première guerre mondiale jusqu'à ce jour, serait perdu à jamais.

Il existe des dangers, oui. Nous réfléchissons à ces dangers, nous les pensons et nous en calculons la portée en ce moment, mais est-ce une raison pour nous laisser paralyser par la crainte au point de sombrer dans l'illogisme et dans l'inaction? Le monde occidental a déjà beaucoup souffert, parce que les communistes nous ont devancés sur le plan des idées et des préparatifs. Ils ont vu plus loin que nous. Nous avons toujours attendu qu'ils prennent les devants, ayant ensuite recours à des mesures défensives pour contrebalancer les décisions qu'ils avaient prises avant nous.

La mesure dont nous sommes saisis et l'alliance qu'elle comporte, nous procure, à nous qui faisons partie du monde occidental, l'occasion recherchée et attendue depuis longtemps, d'assumer la direction. Oui, le temps est venu de prendre des mesures audacieuses et énergiques. Combien souvent il m'est arrivé au cours du présent débat de songer à ces paroles de Shakesspeare:

> Mais je vous dis... de cette orgie, le danger, nous cueillons cette fleur, la sécurité.

Des dangers existent réellement, mais en acceptant tous les dangers qui se rattachent à une pareille décision, nous obtiendrons la sécurité. Telle est la leçon que nous a donnée le pont aérien. Nous ne pouvons pas garantir le résultat. Le monde dans lequel nous vivons, est imparfait. Personne, j'en suis certain, n'est plus conscient des limites de la sagesse humaine que nous qui sommes aujourd'hui sur le point de nous prononcer sur cette mesure, mais nous devons nous guider au meilleur de notre connaissance et suivre le meilleur avis. Pour ma part, monsieur l'Orateur, c'est sans aucune hésitation que j'adopte l'attitude recommandée par MM. Churchill, Eden, Attlee, Eisenhower, Mendès-France et la grande majorité des membres de cette Chambre, de préférence à l'attitude recommandée et recherchée par MM. Bevan, Malenkov et par ces membres de la CCF qui ont élevé la voix contre la mesure.

Ce serait le moyen par lequel nous devons chercher à consolider les digues de l'Europe pour la protéger contre les flots de l'agression communiste, et pour avoir la force et le temps d'ériger de semblables digues en Asie ou en Afrique.

Ce n'est pas pour des motifs purement négatifs que j'appuie cette motion. Ils sont positifs. Je ne saurais souscrire à la doctrine qui veut que les Allemands ne peuvent changer. Je conviens qu'il reste fort à faire pour prouver le contraire, mais je me refuse à adhérer au point de vue selon lequel il serait acquis, une fois pour toutes, que les Allemands sont absolument incapables de changement. Je crois qu'il y a grand nombre d'Allemands qui tiennent beaucoup, dans un esprit de liberté et de démocratie, à effacer les souillures dont la brutalité nazie a couvert l'Allemagne et le monde.

Je ne saurais non plus croire que l'Allemagne et la France soient destinées à rester éternellement ennemies. Il n'est pas impossible que nous assistions ici à la réalisation d'un rêve qui dépasse même nos espérances, un rêve que sir Winston Churchill décrivait en ces termes, il y a quelques années à peine:

> Si seulement nous pouvions lier ensemble Gaulois et Teuton, sur les plans économique, social et moral, d'une façon tellement étroite que toute occasion de conflit en serait étouffée: si seulement nous pouvions faire périr les vieux antagonismes par la réalisation d'une prospérité et d'une dépendance communes, l'Europe se relèverait. Il m'a toujours semblé que le grand intérêt du peuple britannique, en Europe, c'était le règlement du différend franco-allemand et qu'il n'avait aucun autre intérêt comparable ou contraire à celuit-là.

Dans notre pays, où nos ancêtres sont principalement d'ascendance anglo-saxonne ou française, il convient certainement d'exprimer à notre tour cet espoir. Ne sommes-nous pas aujourd'hui disposés à croire qu'en parlant ainsi Churchill exprimait le sentiment non seulement des vivants, mais encore de ces héros qui en mille cimetières militaires peuplent les cités sacrées des morts? Ne sommes-nous pas prêts à cet acte de foi?

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que toute la Chambre a appris avec crainte les nouvelles publiées ce matin dans les journaux à l'effet que la situation dans la région de Formose menace de déclencher une nouvelle guerre mondiale. Je crois qu'en ces circonstances la population du Canada se sentira au moins rassurée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, en réponse au chef de mon parti, a défini l'attitude officielle du Canada, indiquant que le problème devrait être réglé par l'ONU ou à une conférence d'arbitrage.

Par conséquent, pour commencer mes observations sur la très grave situation que nous présente Formose, je ne puis que me dire renversé par l'attitude du gouvernement qui propose de résoudre un problème beaucoup moins pressant par une course aux armements. C'est sans aucun doute ce qui se produira en rapport avec la question dont la Chambre est saisie. Je songe, naturellement, à l'accord qui permettrait à l'Allemagne d'accéder à l'OTAN et qui prévoit le réarmement de ce pays.

Je ne consacrerai que peu de temps à relever les reproches qu'on a adressés aux membres de notre groupe qui, comme moi,

estiment que le réarmement de l'Allemagne à l'heure actuelle est inopportun et lourd de dangers.

Le député d'Eglinton (M. Fleming), qui vient de reprendre son siège, a consacré une bonne partie de son discours à tenter de démontrer, à mots couverts et au moyen d'allusions de toutes sortes, que les membres de la CCF ne sont pas sincères. Les honorables députés de Nicolet-Yamaska (M. Boisvert) et de Meadow-Lake ont cherché à démontrer la même chose. Je ne m'arrête pas à de tels propos. Ce n'est pas la première fois que je rencontre des gens qui voient des communistes partout. Qu'il me suffise de rappeler que la marque de la démocratie canadienne n'a jamais été l'obéissance servile à un parti politique pas plus qu'à une idée. Au contraire, l'essence de la démocratie parlementaire, au Canada, est qu'il est permis à tout député d'exprimer son opinion à la Chambre, sans crainte d'être dénigré.

Exprimer mon opinion est précisément ce que je vais faire aujourd'hui. Ceux qui ont pris la parole jusqu'ici, soit pour ou contre le réarmement de l'Allemagne, ont tous dit leurs appréhensions quant aux conséquences d'une telle décision. Tous, en invoquant des arguments divers, ont montré que la proposition à l'étude est grosse de dangers et qu'elle comporte un "risque calculé".

Selon moi, réarmer l'Allemagne serait un geste malavisé qui mettrait en danger la paix mondiale. Il serait facile de faire appel aux sentiments, de parler des atrocités commises sous le régime nazi; mais il me semble que cela n'est pas nécessaire en face de la gravité de la situation présente. Néanmoins, il faut tenir objectivement compte de la réalité dans l'étude d'un problème aussi important et aussi complexe.

L'avis du secrétaire d'État aux Affaires extérieures se ramène, en somme, à ceci: il y a un vide en Allemagne et, à moins que l'Occident ne fasse en sorte de remplir ce vide, les communistes le rempliront. Tel n'est pas mon avis et j'appuierai ma prétention en citant des textes. Tout d'abord, voici ce qu'a dit M. Russell, dans *The Nation* du 8 décembre dernier:

> La vérité est si simple que les gouvernements viendront à la comprendre: les mondes communiste et non communiste peuvent vivre ensemble ou mourir ensemble. On ne peut sortir de là. Quand les deux côtés le comprendront, ils choisiront, peut-on espérer, de vivre plutôt que de mourir.

En outre, voilà ce que nous dit M. George F. Kennan, écrivain bien connu et ancien ambassadeur auprès de l'Union soviétique:

> Comme le savent bon nombre d'entre nous, je n'ai jamais pu constater que les dirigeants soviétiques ont, à un moment quelconque depuis la seconde Grande Guerre (ou avant, d'ailleurs), souhaité le déclenchement d'une guerre générale entre l'Union soviétique et les principales puissances capitalistes, ni envisagé pareille guerre comme moyen probable d'atteindre leurs objectifs.

Je ne crois donc pas qu'il soit nécessaire de s'inquiéter, pour l'instant, d'une invasion de l'Allemagne occidentale. En effet, j'estime que le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest ne pourra entraîner que des mesures correspondantes de la part des Russes qui, eux aussi vont augmenter leurs armements afin de maintenir l'équilibre avec ceux que l'occident pourra fournir à l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle je dirai que les arguments du ministre voulant que la Russie ne prendra aucune mesure correspondante afin de maintenir, sur le plan de l'armement, sa puissance au même niveau que celle des alliés sont un peu ridicules.

En outre, ceux qui ont appuyé le réarmement de l'Allemagne ont soutenu que nous pourrons, par la force, réaliser la réunification de l'Allemagne. A cet égard, je crois que le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest aurait pour résultat de dresser un rideau, de sorte qu'il serait très difficile d'en arriver à une forme de désarmement. Il y aura également d'autres dangers, à mon avis. Avec le temps, l'armée allemande, réarmée et sous la conduite des vieux chefs nazis et sous la direction militaire de tout le pays, commencera à prendre conscience de sa force, et il y aura vraiment danger qu'elle ne commence à négocier avec la Russie pour obtenir ce qu'elle veut.

C'est là, à mon sens, le plus grave danger que présente l'Allemagne d'aujourd'hui. Lorsque l'Allemagne sera réunie ou réarmée, en raison de ses intérêts dans l'Est elle négociera avec son ancienne ennemie, la Russie. Et, quand ce moment viendra, il y aura peu d'espoir, me semble-t-il, que les garanties mentionnées par le ministre soient assez efficaces pour maîtriser les destinées de ce pays.

A mon avis, au lieu d'adopter une politique de réarmement immédiat, l'Ouest devrait mettre à exécution, par étapes successives, un programme de réarmement. En offrant un vrai régime démocratique et de meilleures conditions économiques à l'Allemagne de l'Est, on établirait les bases d'une solution. De fait, à mon sens, deux camps armés se dresseront côte à côte, à peu de distance l'un de l'autre, ce qui comporte une foule de dangers.

Des personnes autorisées qui s'y connaissent en la matière appuient mon argument. Je parlerai d'abord de Dorothy Thompson et de Thomas Mann; comme moi, ils croient tous les deux que l'Allemagne finirait par utiliser sa puissance militaire dans son propre intérêt.

Comme en fait foi le *Citizen* du 20 janvier, Thomas Mann a déclaré:

> Les affaires mondiales suivent un cours menaçant, gros de désastres.

Puis il formule une mise en garde:

> En remettant dans l'étrier les ennemis mortels d'hier, l'Ouest scandalise la majorité des Allemands de l'Ouest qui aime la paix.

Voilà pourquoi je crois qu'entreprendre de réarmer l'Allemagne occidentale, c'est poser un geste lourd de conséquences.

Je m'éloigne un instant de mon exposé pour signaler ce que peut signifier une troisième Grande Guerre. J'ai ici, à la main, le numéro du 28 janvier de l'*U.S. News and World Report*. On peut lire en première page, en grosses lettres rouges et blanches: "Inutile de bombarder des villes pour gagner les guerres." Je ne partage pas les points de vue de l'auteur de l'article dont je parle, le colonel Richard Leghorn. Je les juge faux et gros de péril pour l'Ouest. Je voudrais indiquer aussi ce qu'il a à dire de ce qui adviendrait du monde au cas où éclaterait une troisième Grande Guerre. Voici:

> Une centaine de bombes modernes, variées, frappant au but, peuvent détruire la moitié de la capacité industrielle des États-Unis et tuer des dizaines de millions d'Américains. Les cent plus grandes villes des puissances de l'OTAN en Europe occidentale renferment le quart de la population de celle-ci et une proportion encore plus forte de sa capacité industrielle. Deux cents bombes tombant sur des villes pourraient détruire le monde occidental.

Plus loin l'auteur parle de l'invention d'un engin téléguidé intercontinental. Cet engin peut parcourir la distance entre deux continents à une vitesse égale à vingt fois celle du son. Contre une telle arme, pas de parade possible. C'est dire combien la solution de la question pose de graves problèmes.

Mes conclusions ne sont pas exclusivement les miennes. Ce sont aussi celles de notre congrès national, tenu à Edmonton au début de l'année dernière, ainsi que de notre conseil national. Ce sont aussi les conclusions du conseil mondial des Églises et de plusieurs autres citoyens du Canada. Pas une seule lettre ne m'a été envoyée à l'appui du réarmement de l'Allemagne. D'un autre côté, j'ai reçu nombre de lettres protestant contre le réarmement de ce pays à l'heure actuelle.

Nous sommes aujourd'hui harcelés par certains événements qui empêchent une véritable solution des problèmes de la guerre. Les délibérations des Nations Unies se ressentent du fait que ceux qui s'y rendent avec de grands espoirs et beaucoup de sincérité sont contraints de travailler dans des circonstances extrêmement difficiles. Je songe à ce qui, à mon avis, est la cause essentielle de la guerre de nos jours, c'est-à-dire, la monopolisation internationale de l'industrie des armements. Tout espoir de paix mondiale ne peut manquer d'être assombri tant qu'existera un tel état de choses. La Chambre sait bien que durant la première Grande Guerre les soldats canadiens en France étaient blessés et tués par des mitrailleuses fabriquées en Grande-Bretagne. Nous savons aussi l'histoire de M^me^ Tchang Kaï-chek, lorsque les Américains offraient de l'aide militaire à la Chine durant la guerre. On rapporte que M^me^ Tchang Kaï-chek leur avait apporté une pièce d'avion japonais de fabrication américaine descendu au-dessus de la Chine. Ce sont là les contradictions auxquelles nous avons à faire face.



Je veux appuyer sur un important monopole mondial qui par lui-même prouve bien ce que j'essaie de faire comprendre. Il s'agit de capitalistes internationaux et de ces marchands de la mort. Ils ne reconnaissent aucun pays, n'ont aucun patriotisme et n'ont d'allégeance qu'envers une seule chose, les bénéfices. Sans scrupule quant aux morts qu'ils causent, ils n'ont qu'une ambition: réaliser des bénéfices. Je veux parler de la I. G. Farben, le grand empire chimique de l'Allemagne nazie.

Cet important cartel a fonctionné durant la dernière guerre. De fait, il a presque apporté la victoire à Hitler. Au début de 1932, il a grandement facilité l'ascension d'Hitler au pouvoir. Au procès de Nuremberg, en 1947, 24 dirigeants de ce trust allemand des teintures ont comparu devant le tribunal. La conscience du monde a été alors éveillée. Peut-être s'est-elle rendormie depuis. Ces 24 dirigeants ont comparu devant le tribunal militaire à Nuremberg, où la société I. G. Farben a été accusée d'avoir joué un rôle important dans la préparation du troisième Reich en vue d'une guerre d'agression. Cette société est l'une des plus importantes entreprises du monde. Elle groupe 400 sociétés associées en Allemagne et plus de 700 sociétés affiliées dans 104 pays où elle s'est assurée la maîtrise. Là où elle n'exerce pas une maîtrise directe, elle tient les entreprises sous sa dépendance au moyen de brevets et d'autres mesures. Aux procès de Nuremberg, on l'a accusée de s'être livrée spontanément à des activités indispensables à la guerre d'agression reprochée à l'Allemagne.

Le 6 novembre 1932, avaient lieu les élections du Reichstag. Les nazis essuyèrent une défaite cuisante. Hitler eut des entretiens avec les chefs de ce vaste cartel. La société Farben allait alors cesser la fabrication de l'essence synthétique; mais Hitler lui promit son appui et, à compter de ce jour, Hitler

et les dirigeants de cette importante société marchèrent la main dans la main. C'est surtout de cette société que dépendait la machine de guerre d'Hitler. En effet, ses ramifications s'étendaient tellement qu'elle a fourni des fonds au corps libre des Sudètes allemands, association se livrant au sabotage, et elle a accompli, à la frontière, d'autres œuvres destinées à susciter des troubles.

Il importe de se rappeler que seulement une faible partie de la population appuyait Hitler; mais il avait l'appui de cette grande et puissante industrie. En lisant les journaux d'aujourd'hui, nous constatons qu'on a redonné à cette puissante entreprise de produits chimiques toutes les ramifications qu'elle avait dans le monde. Cette société étend ses tentacules même au Canada. Lors des procès de Nuremberg, on a vu que sept sociétés canadiennes étaient reliées de quelque façon à cette puissante entreprise de produits chimiques. Tant que les hommes de bonne volonté, des hommes occupant des postes de responsabilité (et ici, je m'adresse au Gouvernement), ne seront pas déterminés à briser la coalition de ces fauteurs de guerre, de ces marchands de mort par tout le monde, eux qui, par l'aide qu'ils accordent aux gouvernements et par leur propagande, réussissent à gouverner et à dominer, nous n'aurons pas la paix.

Voici un programme en six points que je veux présenter au Gouvernement et à la Chambre en guise de solution. Tout d'abord, la politique des puissances occidentales devrait être de se rendre compte que la coexistence ou la non-existence sont une réalité et qu'aucun côté ne remporterait la victoire, dans le cas d'une troisième guerre mondiale. Il faut d'abord se rendre compte de cette réalité et l'accepter.

En deuxième lieu, il faut convenir qu'il est vraiment possible de tenir constamment l'influence communiste en échec seulement au moyen d'idées politiques, économiques et morales de calibre supérieur et transposées, à tous les paliers, dans un programme d'envergure mondiale.

En troisième lieu, nous devons redire la foi que nous avons dans les Nations Unies. Je suis fort heureux que le ministre des Affaires extérieures ait dit sa foi dans les Nations Unies lorsqu'il a parlé de l'affaire de Formose et que le Canada ait foi encore dans les NationsUnies pour ce qui est de la solution des grands problèmes de l'humanité Nous devons affirmer de nouveau notre foi dans les Nations Unies, fondement sur lequel la paix et la justice internationales doivent reposer.

En quatrième lieu, nous devons immédiatement entreprendre, pas à pas, la réduction des armements de type classique et de type nouveau.

Cinquièmement, sous l'autorité des Nations Unies, nous devons créer un organisme mondial de contrôle des armements, pour surveiller la production des armements de type classique ou de type nouveau.

Sixièmement, les Nations Unies doivent établir un organisme pour détruire le cartel mondial des marchands de canons, pour qui seuls les bénéfices comptent.

Nous serons envahis par cette engeance. Ces êtres n'ont de loyauté qu'envers le capitalisme international: ils ne sont fidèles à aucun autre pays. Ils ne croient qu'aux bénéfices financiers. La fraternité universelle des hommes, les gouvernements responsables des démocraties ne feront-ils pas en sorte d'empêcher que le monde soit sans cesse en proie à des conflits mondiaux!

En terminant, je tiens à dire que je désapprouve le réarmement de l'Allemagne, étant d'avis que la solution ne saurait sortir d'une course aux armements. La logique veut que nous nous rendions compte que nous ne pouvons jamais atteindre le sommet de la pyramide d'où l'un des deux camps, fort de sa puissance tactique, de l'importance de ses armements, pourra s'assurer la victoire.

A Estevan en 1945, j'ai dit qu'il s'agissait de trouver le moyen de vivre avec la Russie ou de mourir avec elle. A ce moment-là, j'ai exprimé l'opinion qu'en utilisant les moyens technologiques à leur disposition les nations occidentales pourraient, comme l'a fait observer l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart) remédier aux difficultés qui se posent dans les régions où règnent des conditions économiques favorables au communisme et se mériter ainsi l'occasion de vivre côte à côte avec les Russes.

Nous livrons aujourd'hui une guerre idéologique que nous ne gagnerons pas par la seule force, si ce n'est par la force de nos convictions en la démocratie comme la meilleure forme de gouvernement et en montrant que nous avons des principes moraux et que nous sommes disposés à établir des organismes inspirés de ces principes dans le monde entier.

Voilà, je pense, les espoirs et les aspirations de tous les hommes de bonne volonté dans le monde. Je ne formule qu'un vœu, c'est que mes paroles trouvent un écho sympathique, même faible, dans le cœur de ceux qui partagent mes idées, savoir que la guerre ne résout aucun problème.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Je désire exposer mon attitude à l'égard de la résolution à l'étude, monsieur l'Orateur, et je me permets de commencer par donner lecture de ladite résolution:

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que la Chambre ait eu depuis quelques années à prendre de décision aussi importante que celle qu'elle est appelée à prendre sur la question à l'étude. Par le passé, nous avons souvent entendu parler des responsabilités des membres du Parlement. Une sorte de journalisme mesquin a parfois déprécié ces responsabilités. C'est peut-être parce que notre travail est entaché d'insincérité; mais lorsque les membres du Parlement doivent prendre une décision du genre de celle qu'exige la résolution sur laquelle nous avons à nous prononcer, l'exercice de ces responsabilités n'est pas du tout un jeu d'enfant. La décision que nous allons prendre au sujet de la résolution à l'étude peut fort bien déterminer, en ce qui concerne le Canada, le cours de l'histoire pour les années à venir.

En face d'une responsabilité de ce genre, je ne puis m'empêcher de me rappeler le jour où, après avoir convoqué le Parlement en session spéciale, feu le très honorable William Lyon Mackenzie King se présentait à la Chambre pour nous demander d'appuyer la décision de déclarer la guerre à l'Allemagne. C'est là une des plus graves décisions que j'aie jamais eu à prendre au cours de ma carrière politique. En effet, à cette époque mes deux beaux-fils et mon fils aîné étaient tous d'âge militaire.

Il va de soi que j'ai suivi avec grande attention les événements de la guerre. Je n'étais du reste pas le seul. Comme notre collègue de Lethbridge et d'autres, ici, j'ai souffert la douleur immense de perdre mon propre fils pendant la guerre. De telles douleurs, non seulement brisent le cœur, mais encore, font réfléchir, et réfléchir désespérément. J'ai suivi, donc, les événements de cette guerre et ceux qui ont suivi. J'ai suivi avec intérêt les conférences qui ont réuni les grands de ce monde: le président Roosevelt, le premier ministre Churchill, Staline et, plus tard, le président Truman. Je me souviens des conférences d'Yalta et de Téhéran.

En suivant de près tout cela, en me demandant quel effet cela aurait sur le cours de l'histoire, j'en suis venu à la conclusion, vous pouvez m'en croire, que jamais la race humaine n'a été victime d'une trahison comparable à celle qu'on a commise à ces conférences. Combien de fois n'avons-nous pas donné à ceux qui sont devenus nos adversaires des avantages qui, s'ajoutant les uns aux autres, ont fini par élever leur puissance au niveau actuel, et par en faire ce qu'ils sont devenus, une menace à notre civilisation.

Je reconnais volontiers qu'en considérant ces événements, à travers les émotions qui agitent toutes les âmes humaines, j'ai été bien tenté de me prêter à moi-même un serment irrévocable de jurer que jamais plus je ne voterais pour une mesure qui risquerait, si peu que ce fût, d'amener la guerre. J'ai juré que jamais plus je ne ferais confiance à ceux qui font la politique internationale.

Nous nous trouvons, maintenant, en face d'une autre décision, et ce faisant, j'envisage aussi le fait que j'ai un autre fils d'âge militaire. Mais en pensant à cette autre décision et à cet autre fils, il me faut également considérer que nous avons un autre ennemi, peut-être tout aussi impitoyable, sinon plus impitoyable que celui d'il y a quelques années.

Nous avons beaucoup entendu parler des atrocités allemandes. Je sais que chacun de nous les abhorre. Chacun de nous les déteste. Nous n'aimons même pas y penser. Cependant, il est significatif que plusieurs des orateurs qui ont parlé de ces atrocités au cours du débat n'ont porté aucune attention aux atrocités commises par les ennemis actuels des pays occidentaux. Des millions et des millions d'êtres humains ont été sacrifiés par la Russie et ses satellites, qui n'avaient cependant commis d'autre crime que de vouloir posséder une petite ferme bien à eux, et y vivre librement leur vie. C'est à cet ennemi-là qu'il nous faut faire face aujourd'hui et au sujet duquel nous devons prendre une décision.

Eh! bien, monsieur l'Orateur, en ce qui me concerne, je pense au fils que j'ai perdu et à l'autre qui est maintenant d'âge militaire; en y pensant, je me souviens des observations formulées par un autre député. J'ai eu les larmes aux yeux en entendant les paroles par lesquelles le représentant de Cartier (M. Crestohl) a conclu, l'autre jour, son discours dans cette enceinte. Certains d'entre nous croient peut-être avoir souffert, mais je leur rappellerai quelques passages tirés des observations du député. Je cite un extrait de la page 420 du hansard du 20 janvier 1955:

Je sais, monsieur l'Orateur, que tous mes collègues à la Chambre m'excuseront si j'ai parlé du sujet avec quelque émotion. Si je l'ai fait, c'est peut-être parce que plus que quiconque à la Chambre, j'ai été personnellement victime de la cruauté nazie.

Les sentiments plutôt pénibles que j'éprouve ne viennent pas seulement de ce que j'appartiens à ce groupement ethnique qui a tant souffert, mais aussi de ce que mes oncles, mes tantes, mes cousins

et cousines, plus de soixante personnes, ont été tourmentés et mis à mort par les Nazis. Les députés comprennent donc que, même, si, en dépit de la cruauté nazie sans précédent et de mes griefs personnels, je suis encore disposé à appuyer la résolution par mon vote, je le fais, pour paraphraser Shakespeare:

Non parce que je déteste moins Berlin,
Mais parce que je crains davantage Moscou.

Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, je formulerai l'autre remarque d'intérêt personnel que voici: en face des mes collègues de la Chambre des communes et en tant que porte-parole de mon groupement ethnique, je déclare solennellement que j'appuie la résolution, mais non sans une profonde blessure au cœur, à cause de doutes graves d'appréhensions et de craintes; j'accompagne donc mon vote d'une prière très fervente, demandant à la sagesse de Celui qui guide toutes nos destinées que ce vote soit à l'avantage du genre humain.

Je signale, monsieur l'Orateur, que le pronon "Celui" a une lettre majuscule. Je suppose que ces paroles maintenant inscrites dans le hansard finiront par être enfouies dans nos vieilles archives; mais, même si elles sont enfouies dans l'histoire, elles ne le seront pas dans le Livre de vie.

J'ai dit que nous avons un autre ennemi à envisager. Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement des dangers du réarmement allemand. Je sais que nous sommes tous conscients de ce danger et, ainsi que l'a signalé le député de Cartier, nous l'abordons avec une certaine crainte. On nous a beaucoup parlé de la machine militaire allemande. Mais il reste que les gens qui s'expriment ainsi nous ont très peu parlé de la puissance formidable et de la cruauté de l'ennemi qui nous affronte; cet ennemi n'est pas la machine de guerre allemande, mais une autre machine de guerre, la plus puissante peut-être que le monde ait jamais vue, hormis celle qui se constitue graduellement par l'intermédiaire de l'OTAN et principalement en raison de la puissance des États-Unis.

Je déclare que nous n'avons pas de choix, monsieur l'Orateur. Nous sommes en face d'un ennemi; nous l'affrontons aujourd'hui. Il ne s'agit pas de savoir ce qui pourrait se produire plus tard, après le réarmement de l'Allemagne. La question importante tient aux événements de l'heure.

Il y a une couple d'années, j'ai eu l'avantage de visiter l'Allemagne. Je ne puis révéler les noms de ceux avec qui j'ai conversé, mais je dirai qu'en une occasion, j'ai pu parler à trois ou quatre hauts fonctionnaires du gouvernement allemand. Les impressions que j'ai éprouvées ce soir-là donneront peut-être un sens à une foule d'autres que j'ai eues. Ces messieurs n'étaient pas nazis. De fait, l'un d'eux, dont je n'ai pas la faculté de révéler le nom, figurait sur la liste de liquidation d'Hitler; il a réussi à s'échapper et en raison de son habileté et de son désir de servir l'Allemagne, y est retourné. Le grand désir des dirigeants de l'Allemagne, m'a-t-il dit, est de la ramener dans l'orbite des nations libres et démocratiques du monde. On demandera peut-être quelle confiance l'on peut avoir en ces paroles; mais si nous adoptons une telle attitude, il vaudrait aussi bien demander quelle confiance nous pouvons avoir en la parole d'autrui. J'ai alors senti que les titulaires de postes influents désirent vivement ramener l'Allemagne,—oui, je le sais, rétablir sa souveraineté,—mais aussi ramener l'Allemagne à la place où elle serait reconnue comme un pays libre et occuperait son rang parmi les pays libres du monde.

J'aborde maintenant une autre question que je considère très importante. Il en a été question bien des fois. Je veux parler de la nécessité de poursuivre les négociations avec l'ennemi. Je dis "l'ennemi", parce qu'il n'y a pas d'autre terme à employer. Le préopinant a parlé de coexistence possible. Je sais bien ce que cela signifie. Je ne suis pas insensé au point de penser que nous ne vivons pas côte à côte avec l'ennemi dans notre monde. Les propagandistes de la coexistence ne songent qu'à une chose: la paix pour nous dans le monde au moyen de toutes les concessions imaginables à ceux qui proposent cette idée de la coexistence. Cela signifie négocier au moyen de concessions.

Le député d'York-Sud (M. Noseworthy) a prétendu l'autre jour que les négociations ont permis de progresser. N'allons pas croire que la Russie a modifié ou modifiera jamais sa fin ultime. Jamais elle ne la modifiera et, quand on parle de progrès accomplis au moyen des négociations, cela signifie tout simplement des progrès au moyen des concessions. Je me demande encore quels avantages nous ont valus les négociations avec les Russes. Seuls les impérialistes communistes ont le dessus. Et, s'il y a vraiment eu progrès, c'était un progrès à rebours. Il ne faut pas oublier qu'on peut progresser en reculant.

On parle beaucoup des progrès à remporter par voie de négociations et du recours aux moyens pacifiques. Ce sont des mots qui sonnent bien. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures les a employés cet après-midi. A mon sens, il nous faut déterminer si notre ennemi est mauvais. Déterminons ce fait tout d'abord. Est-il mauvais ou non? S'il est mauvais, est-il bien que nous coexistions et que nous faisions des concessions à ce qui est mauvais? Telle est la décision que nous devons prendre. Nous parlons de moyens pacifiques, mais qu'entend-on par "moyens pacifiques"? Ce sont de belles paroles; c'est une expression éblouissante. C'est charmant de l'employer, mais l'expression "moyens pacifiques" ne peut avoir qu'un sens: elle est une illusion

et un piège. C'est une illusion et un piège que de supposer qu'on peut triomper d'une agression funeste par des moyens pacifiques.

Je ne veux pas paraître désireux de combattre ni impatient de livrer la guerre. Maintes et maintes fois, au cours du présent débat, on a dit que personne ne veut la guerre. Nul ne déteste plus la guerre que moi ou les autres députés. Mais nous devons faire face aux réalités à cet égard. Le seul cas où l'on puisse employer avec succès les moyens pacifiques, c'est entre hommes de bonne volonté. Nos ennemis communistes,—je ne les appellerai pas nos amis communistes,—ont prouvé plus d'une fois qu'ils ne sont pas des hommes de bonne volonté. Quels résultats obtiendraient les organismes chargés de l'application des lois, s'ils prévenaient le monde interlope que désormais tous les problèmes criminels seront résolus uniquement par des moyens pacifiques?

Si l'on interdisait au FBI ou à la Gendarmerie royale du Canada et à tous nos policiers d'utiliser des armes, en leur enjoignant de prendre des moyens pacifiques pour s'opposer aux criminels et aux actes criminels, il en résulterait une vague de violence et de crimes qui terrifierait et démoraliserait tout le pays. L'expression "moyens pacifiques" n'a pas de sens, quand elle s'applique à des actes de violence perpétrés par le communisme international. Nous devons mettre les communistes hors d'état de commettre des injustices contre d'autres et nous devons parer à l'éventualité d'une destruction définitive. Il n'y a pas d'autre choix.

Quant à la motion en cause, je dirai que les maîtres du Kremlin désirent plus que toute autre chose affaiblir et rendre l'OTAN inefficace. Ils souhaitent plus bouter les États-Unis hors d'Europe qu'atteindre tout autre objectif politique, à l'heure actuelle. Pourquoi? Parce qu'ils savent que tant que l'OTAN sera efficace, ils ne pourront s'acheminer vers leurs objectifs politiques, au moins dans cette région du monde.

Je le rappellerai, monsieur l'Orateur, certains de nos amis nous ont mis en garde contre les dangers qui pourraient résulter du réarmement de l'Allemagne, comme si, une fois réarmée, elle se tournerait contre nous. J'imagine que c'est là peut-être un risque que nous devons courir; mais, j'ose le dire, advenant tout conflit en Europe, il n'aboutirait pas à une escarmouche locale, il aboutirait à une autre guerre mondiale. Nous ne voulons pas que cela arrive; mais, dans ce cas, j'aimerais mieux avoir l'Allemagne avec nous que contre nous.

[M. Hansell.]

Puis-je citer des passages d'un article dû à la plume de William Henry Chamberlain. Certains dénonceront peut-être l'attitude prise en maintes occasions par M. Chamberlain. Toutefois, dans un article écrit il n'y a pas longtemps, il jette quelque lumière sur la question du réarmement de l'Allemagne. Je ne donnerai pas lecture de l'article tout entier, mais il y a un aspect de cet article qui je pense, mérite examen. Le voici:

L'Europe ne peut être défendue contre l'occupation s'il n'existe pas au moins une forte puissance européenne.

Je crois que la résolution à l'étude vise à rendre l'OTAN efficace et à en faire une forte puissance. M. Chamberlain poursuit:

Malheureusement, il n'y a pas une seule nation européenne qui réponde aujourd'hui à cette définition. Il n'est pas exagéré de dire que l'Allemagne seule peut espérer jouer ce rôle.

Voici l'idée que je tenais particulièrement à vous soumettre monsieur l'Orateur:

...le réarmement de l'Allemagne en alliance avec l'Amérique...

Or la résolution à l'étude prévoit une alliance avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord.

...et l'Ouest représente l'instrument le plus prometteur pour percer le rideau de fer.

La pourriture interne du régime de marionnettes établi par les Soviets dans la zone soviétique de l'Allemagne a été mise à jour le 17 juin 1953; seule la présence de troupes soviétiques a permis d'écraser un soulèvement spontané et général. Sans l'appui des troupes soviétiques d'occupation, le régime de traîtres à la solde de Moscou ne subsisterait pas cinq minutes.

L'article déclare ensuite: "La zone soviétique est extrêmmement mal affermie", puis poursuit:

Certains adversaires (tant en Allemagne qu'à l'extérieur) du réarmement allemand soutiennent que la population allemande s'intéresse plus à l'unité nationale qu'à une association avec les pays occidentaux. Ce choix n'existe pourtant pas. Le gouvernement soviétique n'a jamais consenti à ce que l'unification de l'Allemagne se fasse de la seule façon que la très grande majorité des Allemands de l'Ouest accepteraient, conservateurs comme socialistes: élections libres s'accompagnant de la liberté de parole, de la liberté de presse, de la liberté d'assemblée et de la liberté des partis politiques. Les dernières "élections" dans la zone soviétique, tard en octobre, étaient conformes aux normes habituellement adoptées dans le monde totalitaire: une seule liste officielle de candidats, emploi de l'intimidation pour amener la population à voter, et une majorité de 99·3 p. 100 en faveur des candidats inscrits sur la liste officielle.

Je saute certains passages et j'en viens à ces fortes affirmations:

Lorsque le chaînon le plus faible de l'empire soviétique brisera, celui de la zone soviétique de l'Allemagne, l'effondrement du mauvais échafaudage qu'est l'impérialisme soviétique dans l'Europe de l'Est deviendra possible, avec toutes les répercussions que cela pourrait avoir sur la dictature en Russie.

Rien d'étonnant alors que Molotov mette le souci d'empêcher le réarmement de l'Allemagne au premier rang des objectifs que poursuit sa politique étrangère.

Veuillez me croire, monsieur l'Orateur, il est devenu manifeste récemment que l'un des principaux objectifs de la propagande venue de Moscou et qui s'infiltre dans le monde entier c'est d'empêcher le réarmement de l'Allemagne. Je ne dis pas que les préopinants au présent débat n'ont pas parlé avec beaucoup de conviction, mais je prétends que leurs convictions sont entachées de beaucoup de naïveté s'ils ne voient pas cela. Bon nombre de députés ont exprimé leur satisfaction de voir à quelle hauteur le débat se poursuivait et je ne tiens pas à le déprécier. Je ne traiterai pas de communistes les députés qui ne partageront pas mes opinions. Peu me chaut qn'un homme soit ou non porteur d'une carte de communiste. Mon intérêt se porte sur les hommes qui suivent les directives communistes. Rien de plus illogique, à mon sens, que de s'écrier: "Je hais le communisme, je n'aime pas le communisme, c'est une chose que j'abhorre" pour faire ensuite exactement ce que les communistes attendent. Çà c'est de l'illogisme et je ne vois pas comment on peut être assez naïf pour ne pas s'en apercevoir.

Dans la mesure où je peux envisager la situation internationale, je ne vois pas que nous puissions, malgré toutes nos appréhensions, faire autrement que de voter pour la résolution. D'une part il y a l'Allemagne, pays qui a atteint un haut degré d'unité nationale, qui a prouvé ses capacités militaires et industrielles, dont la cinquième colonne communiste est négligeable mais qui nourrit à l'égard de l'Union soviétique d'amers griefs. Que pouvons-nous demander de plus en fait de coassaciée dans l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord? L'Allemagne, il est vrai, a été notre ennemie au cours des deux dernières guerres; toutefois, il n'est pas nouveau qu'un ancien ennemi devienne un allié, pas plus que de voir, comme cela se voit aujourd'hui, un ancien allié devenir notre ennemi. Ce n'est pas nouveau.

On peut parler de l'Allemagne, de sa brutalité et du reste, mais nous savons tous, je crois, que nous ne pouvons rattacher cela à la population allemande. Le discours prononcé hier par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) est très révélateur. La population allemande est tombée sous la direction dynamique d'un dictateur, mais il existait alors des circonstances atténuantes, si je puis dire, qui l'y ont amenée. Il ne suit pas de là que la population ait un caractère implacable. Bon nombre de circonscriptions comptent des collectivités allemandes. Ces gens avec lesquels nous frayons sont aussi bons citoyens que chacun d'entre nous. Pour ma part, j'aimerais les compter au nombre de mes amis.

Devant la menace d'une guerre, il vaut mieux avoir cette puissante nation pour amie que de la voir du côté de l'ennemi. Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, de concert avec mon chef et les autres membres de notre groupe, je décide d'appuyer le projet de résolution.

*(Texte)*

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, avant le début du présent débat, j'avais décidé d'appuyer le protocole d'accession de la République d'Allemagne à l'OTAN. Je n'ai pas changé d'idée. Cependant, après avoir pris connaissance de certains discours prononcés sur le sujet, j'ai cru devoir donner les raisons qui motivent mon attitude.

En dépit de la propagande qui nous a été servie depuis plusieurs mois, alors que l'on tentait de nous démontrer l'importance du rôle que peut jouer la République d'Allemagne dans la préservation de la paix, je n'hésite pas à donner le bénéfice du doute à nos alliés du groupe de l'OTAN et à concéder qu'ils sont sincères dans la poursuite de leurs objectifs.

D'autre part, il ne faut pas oublier que dans les pays où le problème a été soumis au parlement, et même chez nous, au Canada, il y a un fort groupe qui s'oppose à cette prétention.

Les tenants de ce dernier groupe sont-ils également sincères quand ils prétendent que l'entrée de l'Allemagne au sein de l'OTAN serait de nature à rendre la paix plus aléatoire et même à créer de nouvelles causes de friction? Je serais porté à répondre dans l'affirmative, ce qui revient à dire,—et c'est là ma conviction bien humble mais bien sincère,—que l'on peut être opposé à la ratification du protocole sans être communiste. Il faut tout de même chercher froidement la vérité. Il est impossible qu'un Français n'ait pas encore à la mémoire, ou ne ressente pas encore dans sa chair vive, les souffrances et les malheurs qui se sont abattus sur son pays, à trois reprises durant une période de 70 ans. Par contre, un citoyen allemand ne peut oublier facilement, non plus, que ces mêmes malheurs, ces mêmes souffrances dont il a été l'auteur, n'ont aucunement amélioré sa situation, même quand une fois sur trois il est sorti vainqueur de l'aventure.

Et le souvenir de ces tristes événements, dans chacun de ces deux pays, suffit à faire hésiter une partie importante de la population

et l'incite à se demander si vraiment les armes sont bien le meilleur moyen pour sauvegarder la paix.

Dans ces conditions, les motifs invoqués, de part et d'autre, peuvent fort bien être défendables et par ceux qui s'opposent à la proposition, et par ceux qui l'appuient.

Je serais bien enclin à penser que chez l'un et l'autre de ces deux groupes, qui s'opposent, prévalent un sentiment égal de loyauté envers la patrie et un désir non équivoque de la protéger du communisme. La différence, à mon sens, réside dans l'évaluation des moyens à adopter pour en arriver à ce résultat.

Chez nous, cependant, le problème doit se poser de façon toute différente. On devrait,—dans le public j'entends,—en discuter plus froidement et plus objectivement. J'exclus évidemment de cette observation la plupart des discours qui ont été prononcés en cette enceinte et particulièrement le brillant exposé qu'a fait l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson).

Aux États-Unis comme au Canada, on est en train de créer dans le public une sorte de névrose populaire, une espèce de psychose collective à laquelle, en fin de compte, les dirigeants eux-mêmes n'échappent pas totalement.

Et pourtant, il en est des masses comme des individus; les actes posés dans cet état de tension nerveuse sont souvent irraisonnés, parfois préjudiciables et lourds de conséquences, quelquefois défavorables.

J'admets bien volontiers que les tenants de la guerre froide sont les grands responsables de cet état de tension dans lequel nous vivons; mais la guerre froide ne se pratique pas toujours exclusivement d'un seul côté de la barricade, et même chez ceux qui sont incontestablement du côté de la justice et du droit, —je veux dire nos alliés de l'OTAN,—il se commet des exagérations qui contribuent à entretenir cet état de névrose si hautement incompatible avec un jugement serein et une froide raison.

Il ne faut tout de même pas prendre des vessies pour des lanternes. Un des exemples de ces erreurs acceptées d'emblée par des populations entières, qui semblent incapables de réfléchir et de réagir grâce à une propagande bien orchestrée, c'est précisément le traité de défense mutuelle accepté par les États-Unis et la Chine nationaliste. Et nous en avons la preuve ces jours-ci, alors que nous touchons du doigt, je dirais, les complications très graves dont nous sommes menacés en tant qu'alliés des États-Unis, conséquence de ce traité qui me semble injustifiable et indéfendable.

[M. Poulin.]

Un autre exemple de ces exagérations, démontré cette fois par le gouvernement canadien et accepté trop facilement par une population engourdie,—pour employer un sophisme,—à la suite d'une propagande bien organisée, c'est l'excès de nos dépenses publiques affectées à notre participation à la guerre de Corée et à l'envoi et à l'entretien, en Europe des troupes que nous y avons actuellement, pour nous protéger peut-être, mais surtout pour protéger des pays qui hésitent beaucoup à contribuer eux-mêmes à leur propre protection.

Aussi, j'exprime le vœu que si l'entrée de l'Allemagne au sein de l'OTAN est acceptée par notre Parlement, ce que j'espère et souhaite, qu'on prenne aussitôt des mesures pour rapatrier au plus tôt les hommes et le matériel que nous entretenons en Europe.

En revenant ainsi au sens des réalités, nous soulagerons le contribuable canadien, qui ploie sous le fardeau des impôts, et nous limiterons à des proportions raisonnables notre participation à la défense de l'Ouest.

Sur ce point, j'aimerais citer un bref extrait d'un article de fond paru dans *Le Soleil* du 22 janvier 1955. L'article était intitulé:

Ottawa étudie le cas allemand.

L'auteur, après avoir écrit quelques lignes sur le problème en général, en vient à soutenir précisément ce que j'énonçais, à savoir que certains pays intéressés de l'Europe semblent "se laisser traîner les pieds,—comme on dit,—dans l'organisation de leur propre défense". L'auteur continue en écrivant ceci:

Dans ces conditions, le vote de ratification du Parlement canadien pèsera d'un bien faible poids, en somme, sur le réarmement allemand. Nous devrions avoir l'humilité de l'admettre; ce qui nous permettrait de mesurer l'effort de notre internationalisme aux moyens de notre petite population. A cet égard, le Canada pourrait envisager le rapatriement au moins des troupes terrestres qu'il maintient en Allemagne, à des frais colossaux et entièrement disproportionnés à leur utilité militaire, en retour de son consentement au réarmement d'une nation qui,—par sa faute ou par la faute des politiques mondiales,—a entraîné les Canadiens dans la guerre deux fois déjà dans une même génération.

Il n'en reste pas moins que même si nous devons être prudents, nous méfier de la propagande, nous efforcer de juger froidement quand tout nous porte à l'emballement, nous sommes quand même actuellement face à un dilemme que nous devons résoudre. Permettrons-nous à la République allemande de réarmer et d'entrer de plain-pied dans le groupe de pays auxquels nous sommes liés pour notre défense collective, ou la laisserons-nous croupir dans un état de neutralité forcée, d'inaction, de refoulement qui peut être sans danger quand il est voulu par un choix libre, mais qui devient facilement une

source de dérèglement des plus grave, quand il est imposé par une contrainte venant de l'extérieur?

A mon humble avis, la question n'est pas tant de savoir si l'Allemagne va, oui ou non, être réarmée, que de savoir si, oui ou non, elle va recouvrer sa liberté. Et malgré tous les maux qu'elle peut avoir causés,—et qu'elle a causés, de fait,—à l'Europe et à l'humanité tout entière, par ses agressions injustifiables, j'ai l'impression que nous n'avons pas le droit et qu'il n'est pas sage de garder indéfiniment ce vaincu en captivité. De plus, ce serait là un moyen de racheter les erreurs commises après les deux dernières guerres, alors que l'on semblait avoir voulu resserrer à sa limite l'étau qui devait étouffer un ennemi trop entreprenant. Sans doute, le réarmement de l'Allemagne constitue un danger probable, mais je crois sincèrement que ce danger est moins grand que celui auquel on s'expose en laissant cette nation s'exaspérer dans l'inaction et le refoulement.

Au fait, l'histoire ne nous rapporte pas de cas où une nation jeune, forte et vigoureuse aurait pu être gardée longtemps en tutelle, comme on l'a fait, depuis la dernière guerre, pour l'Allemagne et le Japon. Ceci peut se réaliser chez des nations décadentes et sclérosées, mais ne sera jamais possible dans le cas de l'Allemagne actuelle.

Il ne faudra jamais perdre de vue, non plus, qu'un adversaire aussi perfide et aussi peu scrupuleux que la Russie communiste ne sera jamais déjoué complètement par la seule force des armes. Même vaincu, il continuerait de nous infuser le venin de sa doctrine.

En plus d'une préparation militaire adéquate,—dans laquelle j'inclus volontiers le réarmement de l'Allemagne,—il nous faut mettre en action d'autres forces, des forces d'ordre moral: la droiture des intentions, la supériorité des objectifs, l'honnêteté dans les moyens, le désir sincère de justice chrétienne, non seulement pour soi et ses alliés, mais également pour les adversaires et les vaincus. Voilà autant de facteurs de grande importance dans notre lutte contre les communistes, facteurs qu'on ne trouve pas chez eux, je le dis sans hésiter, mais qu'il faut bien s'assurer de posséder chez nous, au sein des peuples libres.

Je voterai pour la proposition d'acceptation du protocole, non pas tant parce qu'il permet à l'Allemagne de réarmer, mais bien plutôt parce qu'il lui redonne sa liberté, espérant, bien entendu, que, chérissant cette liberté, elle s'alliera à nous pour repousser le communisme.

(*Texte*)

**M. Hector Dupuis (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, en participant à ce débat, mon but est de ne laisser aucune équivoque dans l'esprit de ceux que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, quant à mon attitude sur la ratification du projet de réarmement de l'Allemagne occidentale.

J'appuie sans hésiter la motion du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) à l'effet:

...que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

L'honorable ministre, et à sa suite plusieurs députés, ont fourni les raisons qui militent en faveur d'un tel geste. D'autres ont exprimé une opinion contraire, et je respecte leur point de vue à ce sujet.

Comment, disent ces derniers, nous allons permettre à ces Allemands barbares de s'armer de nouveau? Les Canadiens et leurs alliés ne se souviennent-ils pas des tortures qui furent infligées à une multitude des leurs, par ceux-là même que nous voulons renforcer, lors des deux Grandes Guerres qui ont bouleversé tant de pays en moins d'un quart de siècle?

A ceux qui ne partagent pas mon opinion quant à l'opportunité et l'urgence d'appuyer la résolution qui nous est soumise, je dirai que pas un d'entre nous ne peut sans frémir évoquer le souvenir de ces deux événements tragiques.

Nous nous rappelons encore les deuils cruels dont furent frappés un grand nombre des nôtres. Nos hôpitaux militaires sont des monuments vivants, mais désolants, du résultat de ces guerres tragiques.

Nous nous souvenons de ces jours d'anxiété, des privations, des souffrances atroces qu'ont connus ceux qui vaillamment sont allés défendre la cause de la démocratie sur les champs de bataille. Nos héros sont assurés de notre éternelle reconnaissance, et c'est précisément parce que nous voulons épargner de telles calamités que nous nous préparons à circonvenir, le plus vite et le plus efficacement possible, toute tentative semblable.

Et c'est précisément parce que nous avons le culte du souvenir que nous ne permettrons pas que les sacrifices consentis dans le passé demeurent vains.

Nous voulons, en toutes circonstances, porter bien haut le flambeau de notre idéal, sauvegarde de la liberté des peuples. Voilà pourquoi nous ne perdrons aucune occasion

de nous préparer d'une façon adéquate à parer aux efforts de ceux qui, armés de pied en cap, tentent de saper à leur base les grands principes d'ordre et de liberté qui sont notre apanage et celui des nations dont nous sommes les alliés.

Allez-vous prétendre, me direz-vous, que cette liberté existait sous la férule d'un Hitler ou d'un Mussolini? Je réponds par la négative. Ces deux orgueilleux personnages aux appétits voraces qui tentèrent de conquérir l'univers ont reçu leur châtiment, et leurs nations en subissent encore les conséquences.

Cependant, il s'agissait moins pour ces deux derniers de tenter d'assujétir le monde à une doctrine subversive universelle; le but principal qui présidait à leur folle tentative de conquêtes était d'assurer un essor économique à leur pays, par l'expansion de leur territoire et l'acquisition de nouvelles possessions. Certes une telle ambition était au détriment des nations que ces deux aventuriers tentaient de subjuger par la force, mais elle n'entraînait pas nécessairement le renoncement ni l'abandon des croyances religieuses des peuples qu'ils désiraient conquérir.

Inutile d'ajouter que je condamne cette idée d'expansion territoriale, au prix du sang, que tentaient de réaliser ceux que la Providence s'est chargée elle-même de châtier. Leur défaite aura-t-elle été salutaire à ces peuples vaincus? J'en exprime l'espoir, bien que je n'en puisse donner la certitude.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous de décider si nous allons ployer le genou devant l'hydre russe, dont le but est de conquérir le monde afin d'y établir ce que l'on appelle "un ordre nouveau". Allons-nous par notre inertie consentir à ce que le communisme continue à causer des ravages dans l'univers sans que nous réagissions?

Ceux qui, par leurs méthodes, ont détruit en tant de milieux l'esprit de famille en abolissant l'autorité des parents seront-ils les seuls à continuer de s'armer?

Leur propagande dans l'univers entier est déjà une menace à l'harmonie des nations, à la paix, à la tranquilité et au respect des foyers. Comment consentirions-nous à nous croiser les bras devant tant d'astuce, de fourberie, et d'hypocrites appels à la paix lancés par ceux qui se sont donné pour mission de détruire tout ce qui unit paternellement les peuples, en autant que cette paternité puisse exister sur cette terre, en vue de satisfaire des ambitions individuelles?

Tant que nous n'aurons à combattre qu'un pays qui, méconnaissant le droit des autres, désire agrandir son domaine, je crois que nous pourrons facilement le rappeler à la raison.

Mais, dans le cas du communisme, ce n'est pas seulement à une telle situation que nous avons à faire face. C'est une fausse doctrine que nous devons détruire. La Russie et ses satellites ne sont pas tant une menace au point de vue des avantages économiques purement matériels que leur vaudrait la réussite; les conséquences d'un autre ordre sont plus graves. Il s'agit de nous dresser contre l'ogre tyrannique qui, par tous les moyens, meurtres, tortures, etc., essaie d'imposer au monde entier un règne qui nous réduirait au rang de l'animal et qui, s'il le pouvait, annihilerait l'âme même des individus.

A la crainte exprimée par quelques-uns de mes collègues en ce qui concerne le danger de réarmer l'Allemagne, je réponds qu'il se trouverait suffisamment de nations pour la rappeler à la raison et lui faire payer, comme dans le passé, le prix de ses ambitions illégitimes.

Serons-nous appelés à défendre la République occidentale de l'Allemagne à la suite d'une agression de l'Allemagne communiste de l'Est? Y aura-t-il agression de la part de la Russie? Voilà une question à laquelle nul d'entre nous, je crois, n'est en mesure de répondre.

Une chose certaine, c'est que la Russie, dans un avenir le plus éloigné possible,—je l'espère,—ne perdra aucune occasion de déclencher les hostilités lorsqu'elle croira que le temps opportun sera venu. Que ce soit en Chine ou ailleurs, que les premiers échanges de coups de feu aient lieu en Europe ou en d'autres endroits, nous devons nous tenir prêts à toute éventualité. Quelle chance ce serait pour les communistes que de pouvoir compter sur une Allemagne dont une partie serait armée par eux, et une autre partie sans défense?

Je ne suis pas de ceux qui se sont faits les défenseurs d'un impérialisme qui nous a coûté tant de malheureuses aventures. Cependant, je ne crains pas de dire qu'au cas d'une attaque de la Russie, contre l'Allemagne de l'Ouest, ou contre la civilisation ou contre les nations qui partagent notre idéal, notre première ligne de défense serait précisément au tout premier rang sur le point d'attaque. Nous ne pourrions attendre que le terrain des hostilités se transporte sur notre continent avant d'agir. Que l'on n'aille pas déduire de mes paroles que je voudrais voir se répéter les jours de détresse que nous avons connus, alors que nos fils, par milliers, furent appelés à combattre au delà des mers. Deux de mes fils ont accepté ce sacrifice. J'en ai d'autres qui seraient d'âge à être enrégimentés, adve-

nant un nouveau conflit, et je supplie la Providence de leur épargner les tristes calamités qu'apporte avec elle la guerre.

Toutefois, il faut nous incliner devant le devoir qui nous incombe. Je suis assuré que nous ne laisserons aucun répit à l'ennemi commun, que nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour le combattre et que nous consentirons d'autres sacrifices pour enrayer la marche des forces ennemies.

Le réarmement de l'Allemagne et son admission au sein de l'OTAN sont des préventifs qui feront réfléchir la Russie.

Tous, j'en suis assuré, souhaitent que les différends internationaux, qui créent tant d'angoisse actuellement, se règlent et qu'une mutuelle compréhension nous assure de longues années de paix.

Il nous faut cependant nous tenir prêts à faire face à toute éventualité; c'est bien en ces temps troubles que la devise *si vis pacem para bellum* est justifiée. Nous sommes menacés par les forces du mal bien pourvues d'engins de guerre; il nous faut donc nous armer en conséquence, en vue de repousser le flot des hordes inhumaines qui se préparent à fondre sur l'univers.

Je ne saurais terminer mes observations sans relever certaines paroles proférées par deux de mes collègues, ceux de Trois-Rivières (M. Balcer) et de Québec-Ouest (M. Dufresne). Ces deux députés ne perdent aucune occasion de manifester leur antagonisme envers le gouvernement.

Le député de Trois-Rivières déplore le fait que notre pays veuille toujours jouer un rôle de premier plan dans les aventures internationales. Il ferait bien de consulter le hansard; il y verrait qu'au moment où je considérerais notre effort de guerre bien au-dessus de nos forces, son propre chef disait que nous n'en accomplissions pas assez. Je suis certain que le député de Trois-Rivières choisirait alors la première occasion pour changer son opinion en ce qui concerne le rôle que notre pays doit jouer dans les conflits internationaux ou dans les relations internationales entre le Canada et les autres pays. J'admets que notre effort, dans certaines circonstances, a dépassé ce que l'on était en droit de s'attendre de nous. Mais là où le représentant de Trois-Rivières, à mon point de vue, se couvre de ridicule, c'est quand il se demande pourquoi le ministre (M. Pearson) a assisté à la conférence tenue à Londres par ceux que l'on appelle les "Grands", surtout, dit-il, quand ce dernier n'y avait pas été invité. L'honorable député avoue que nous avons des intérêts à protéger en Europe, mais il ne peut voir quel intérêt nous avions à nous renseigner sur la question qui faisait l'objet de cette conférence: le réarmement de l'Allemagne.

Pour ma part, je juge qu'il était nécessaire que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures se tienne au courant de la question, afin qu'à la lumière des faits et à la justification des raisons, il puisse renseigner ses collègues du Parlement canadien.

Je saisis cette occasion,—et je ne voudrais pas que l'on m'accuse d'être flatteur,—pour exprimer à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'admiration personnelle que j'éprouve pour le rôle prépondérant qu'il a joué auprès des Nations Unies et au delà des mers. Il a contribué à faire connaître davantage notre pays et, en ce faisant, il a communiqué aux nations intéressées notre ferme détermination à vouloir garder toujours un règne de paix. De plus, par le rôle qu'il a joué, il a sûrement aidé au règlement de questions économiques et de différents problèmes au bénéfice de la nation canadienne.

Le réarmement de l'Allemagne est d'une grande conséquence pour l'humanité et tout ce qui sera tenté dans ce sens sera de nature à servir notre cause.

Je n'ai pas de leçon à donner au ministre, mais je crois qu'il fera bien de continuer à se tenir au courant des différentes questions qui nous intéressent de près ou de loin et, à l'occasion, de donner son point de vue. Jusqu'à maintenant, sa présence a rendu service à toute notre nation, à notre cause.

Quant au représentant de Québec-Ouest, il tient lui aussi à adresser des reproches au gouvernement. Le Parlement, à son avis, aurait dû être convoqué plus tôt. Voulait-il par hasard, ce cher collègue, que nous nous prononcions avant même que les pays qui, selon le député de Trois-Rivières, avaient un intérêt de première importance à en faire l'étude, décident d'abord de l'opportunité d'admettre l'Allemagne occidentale au sein de l'OTAN, et par ricochet, d'accorder à ce nouvel allié le droit de réarmer? Je dis à ces deux députés qu'ils feraient mieux de s'entendre. L'un prétend que nous prenons trop vite les devants, et l'autre, qui partage pourtant les mêmes idées politiques que son collègue, affirme que nous n'allons pas assez vite et que nous devrions prendre une décision même avant que les intéressés tranchent la question.

Je dis ceci avec la meilleure volonté et le meilleur esprit possibles. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que les idées ne convergent pas tout à fait vers le même point dans les rangs de l'opposition.

A tout événement, ces critiques partisanes n'empêcheront pas la majorité des députés, tant du côté de l'opposition que du côté mi-

nistériel, de se prononcer en faveur de la motion qui fait l'objet d'une étude particulière à la Chambre actuellement.

Grâce à notre attitude qui n'est pas agressive, je le répète, nous pourrons envisager l'avenir avec plus de sérénité. Plaise à Dieu qu'un tel geste de notre part nous apporte la paix que nous souhaitons tous ardemment et que l'avenir des pays soit tel que nous soyons heureux d'y vivre dans des conditions humaines qui ne peuvent être réalisées que par la façon d'agir de ceux qui ne veulent que la paix et l'unité règnent dans le monde.

*(Traduction)*

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, plusieurs de ceux qui ont pris part au débat ont souligné que nous sommes en face d'un problème difficile et que la décision à prendre l'est plus encore. Je suis bien de cet avis. Je dirai même que, d'ici quelques heures, la Chambre sera aplée à prendre une décision non seulement difficile, mais angoissante.

Les remarques des préopinants m'ont vivement intéressé et je respecte beaucoup les opinions de presque tous ceux qui ont pris la parole. Je regrette toutefois qu'un petit nombre d'entre eux aient cru oportun de rabaisser, selon moi, le niveau élevé sur lequel ce débat s'était maintenu et qu'ils aient tiré des conclusions au sujet de ceux qui pourront se prononcer contre la motion à l'étude, qu'ils les aient même calomniés.

La Chambre est composée d'individus qui diffèrent et comprend des partis différents. Il y a ici cinq groupements: les libéraux, les conservateurs, les cécéfistes, les créditistes et les indépendants. Nous différons quant aux conceptions, aux points de vue et aux programmes. Mais j'ai toujours été fier de penser que nous ne différons pas dans notre amour du pays, dans notre patriotisme et dans notre anti-communisme et dans notre propagande anti-communiste.

Voilà pourquoi il me semble parfaitement régulier de dire que je regrette que, pour des raisons qu'ils sont les seuls à bien connaître, un petit nombre de députés ont lancé, à l'adresse de ceux qui ne sont pas de leur avis, des calomnies les qualifiant de sympathisants communistes, sympathiques au programme communiste, hommes de paille des communistes.

J'ai écouté avec un vif intérêt tout ce qui s'est dit jusqu'ici et, surtout, le discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer jusqu'à quel point les propositions et la terminologie ressemblaient à celles dont on s'est servi il y a plus de 30 ans. Ces jours derniers, nous avons beaucoup entendu parler de la menace de la puissance russe, de la nécessité pour nous d'avoir un rempart en Allemagne; on nous a également dit que le prix de l'admission de l'Allemagne au sein de l'OTAN sera le réarmement partiel de ce pays.



Cette expression m'a mis la puce à l'oreille. Je me suis donc rendu à la bibliothèque et j'ai constaté que ma mémoire était fidèle. La demande qu'on nous fait d'appuyer la motion à l'étude est semblable à celle qu'a adressée pour la même fin il y a plus de 30 ans, non pas les puissances occidentales ni les Nations Unies, mais le ministère des Affaires étrangères d'Allemagne. Gustav Streseman a été chancelier et ministre des Affaires étrangères d'Allemagne de 1923 à 1929. J'aimerais citer un extrait d'une déclaration de ce monsieur, afin de démontrer la similitude de la présente proposition. Je cite un passage de Streseman et la Revision de Versailles, à la page 139:

> C'est le danger d'une pénétration bolchevique dans les provinces orientales de l'Allemagne et le danger concomitant d'insurrection qui a porté Stresemann à réclamer un adoucissement des restrictions au désarmement. Mentionnant les protestations des Alliés contre la milice des citoyens qui avait surgi partout en Allemagne, il formula cette mise en garde à l'adresse de l'Ouest:
>
> Si l'insistance des Alliés à désarmer complètement l'Allemagne dégage la voie pour que les bolchevistes s'y avancent en victorieux, le bolchevisme ne s'arrêtera pas au Rhin ni à la Manche, à moins d'être arrêté en Allemagne.

Cet extrait ne provient pas du discours qu'a prononcé, il y a quelques jours, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car ces paroles ont été prononcées juste après la première Grande Guerre.

D'autres éléments objectifs, intéressants et logiques, ont attiré mon attention; mais, une déclaration entre autres m'a frappé: celle où le ministre a souligné que le réarmement de l'Allemagne comme membre de la famille de l'OTAN serait assujéti à des contrôles, à des restrictions et à une surveillance complète. Il nous a fait plaisir d'entendre cette déclaration et de voir avec quelle minutie le ministre l'a dévelopée. Mais c'est exactement ce que nous avons entendu il y a 32 ans.

L'article 8 du pacte de la Société des Nations est fort pertinent, à ce propos. Les députés voudront peut-être le lire, quand ils en auront le temps; mais, à cet égard, j'aimerais citer un ouvrage qui me paraît faire autorité, savoir: *The Encyclopaedia of the Social Sciences*. J'y relève à la page 480 du volume IX:

> Le traité de Versailles a imposé aux puissances qui avaient été vaincues un désarmement radical; il reconnaissait également (article 8) "que le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales". Il confiait à la Société des Nations

la tâche d'établir les plans de réduction, plan qui devaient faire l'objet d'une revision tous les dix ans au moins. Les membres de la Société s'engageaient également à échanger, de la manière la plus franche et la plus complète, tous renseignements relatifs à l'échelle de leurs armements et à leurs programmes militaires.

Les idées préconisées à l'époque par les puissances occidentales agissant sous les auspices de la Société des Nations sont semblables à celles qu'on avance aujourd'hui à l'appui du protocole dont la Chambre est saisie. Et pourtant, malgré les réglementations et les accords établis après la première guerre mondiale sous l'égide de puissances démocratiques, nous avons eu une seconde guerre mondiale.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures croit fermement et sincèrement que ce sera différent cette fois-ci: savoir que le réarmement et le contrôle s'effectuant sous les auspices des puissances occidentales ne conduiront pas à une nouvelle guerre mondiale. J'espère de tout cœur que le ministre a raison. Mais l'histoire se répète, et les arguments que l'on a fait valoir jusqu'ici n'ont pas, à mon avis, apporté assez de preuves pour me convaincre que la guerre ne reste pas problématique et matière à prophéties. On ne nous a pas encore présenté un raisonnement assez probant pour démontrer que nous ne verrons pas un jour surgir en Allemagne un autre dictateur, dictateur du nazisme ou dictateur du communisme que nous devons tous deux abhorrer, car à la fin de la dernière guerre nous ne savions rien d'Hitler. Je ne soulève ces deux points qu'en passant, monsieur l'Orateur, mais ils sont importants.

J'ai remarqué que, presque sans exception, les préopinants ont dit qu'ils en étaient arrivés à la conclusion que la question ne pouvait être étudiée du point de vue des sentiments mais exclusivement du point de vue des faits. Je ne puis comprendre cette façon de penser. En réalité, je suis d'un tout autre avis. Je ne m'excuse pas de ce que les observations qu'il me reste à formuler soient d'ordre émotif, car l'émotion vraie se fonde sur une profonde compréhension et sur la force des sentiments et la force des sentiments découle de l'étude et de l'analyse des faits.

Appelé à prendre dans l'enceinte de la Chambre des communes une décision délicate et angoissante, j'essaie depuis plusieurs jours, au meilleur de ma connaissance, d'étudier et d'analyser les faits. J'ai en ce moment sous mon pupitre une vingtaine d'ouvrages et publications autorisés publiés par le Gouvernement et qu'on trouve à la bibliothèque. C'est en me fondant sur l'étude et l'analyse des faits que sous l'impulsion d'un sentiment très fort je parle avec une profonde émotion.

Quels sont les faits? Les voici. La seconde guerre mondiale n'a pris fin que depuis environ dix ans. Quel était l'objectif de cette guerre qui s'est terminée il y a à peine dix ans? C'était de désarmer l'Allemagne. Quelle est, encore une fois, la réalité? Dix ans plus tard on nous invite, à la Chambre des communes, à approuver de notre vote le réarmement partiel d'un pays que nous avons dû combattre pour le désarmer. Le Canada est une nation dont l'influence et l'étendue sont considérables mais dont la population est peu nombreuse. De notre vivant, le Canada a participé à deux guerres. Pourquoi? Pour désarmer l'Allemagne.

En débattant le sujet, monsieur l'Orateur, devons-nous oublier le prix qu'il en a coûté au Canada? Je ne le pense pas. En 1914, la population du Canada était de 7,879,000 âmes. Nous avons fait notre part en entrant en guerre pour enrayer l'agression et désarmer l'Allemagne. Qu'en a-t-il coûté au Canada? Pas moins de 56,634 morts et 149,732 blessés. En 1939, le Canada avait une population de 11,315,000 âmes, et de nouveau le Canada est entré en guerre. A quelle fin? Pour désarmer l'Allemagne. Qu'est-ce que la guerre lui a coûté? Ceci: 41,992 morts et 53,145 blessés.

Voilà ce qu'elle lui a coûté en vies humaines et en infirmités. Qu'en a-t-il coûté au Canada, en biens ou en argent, si l'on veut s'exprimer ainsi, pour désarmer l'Allemagne au cours de deux guerres?

D'après la statistique officielle, la première Grande Guerre a coûté au Canada 2 milliards de dollars et la seconde, 20 milliards et quart. Nous devons nous occuper des personnes qui étaient à la charge de ceux qui sont morts au champ d'honneur, ainsi que de nos blessés et de leurs ayants droit. D'après les chiffres que m'a fournis le service auquel je me suis adressé il y a quelques jours et dont je le remercie, le Canada avait dépensé au 31 décembre dernier,—il y a environ 26 jours,—$1,994,947,807 sous forme d'allocations aux personnes à la charge des morts et des blessés par suite de ces deux guerres mondiales. Mais ce n'est pas tout. Le ministère de la Défense nationale a eu besoin de fonds dans une large mesure à cause de l'agression et la menace d'agression de la part de l'Allemagne et, ces dernières années, par la menace venant d'un autre côté. Mais toutes ces dépenses sont attribuables à la guerre.

Si nous additionnons les chiffres parus dans *Le programme de défense du Canada,* publication du ministère de la Défense nationale, nous constatons que pour la période allant de 1919 à la fin de la présente année financière (chiffres estimatifs), nos dépenses relatives à la défense atteignent la somme fantastique de 19,828 millions, à l'exclusion du coût de la guerre et des pensions.

Récapitulons. Voyons ce qu'a coûté au Canada la guerre qui visait principalement à désarmer l'Allemagne lors de deux conflits mondiaux. Le chiffre des morts et des blessés: 98,626 et 202,877, respectivement. Voilà ce qu'a coûté la guerre en morts et en blessés. Puis il y a le coût proprement dit de deux grandes guerres, soit 22¼ milliards de dollars. Qu'on y ajoute celui des pensions, et l'on obtient 24½ milliards. Avec ce que coûte le ministère de la Défense nationale, on arrive au chiffre de $44,047,947,807.

Il n'y a que dix ans que la guerre tendant à désarmer l'Allemagne est terminée. On nous demande de pardonner, d'oublier. Parfois c'est une bonne chose. On nous demande de croire que le point de vue national, que les concepts de cet important pays ont changé. On nous demande de croire qu'on pourra diriger celui-ci, en recourant à la surveillance. On nous demande d'oublier le prix qu'a payé le Canada. On nous demande d'oublier qu'il y a dix ans encore, l'Allemagne était la nation qui persécutait, poursuivait, emprisonnait, torturait, crucifiait et assassinait des millions d'innocents. On nous demande de croire que tout a changé.

Monsieur l'Orateur, c'est mon humble avis que le Canada pourrait faire un plus grand apport à la cause de la paix et à sa garantie, si nous consacrions tous nos efforts et tous les fonds dont nous pouvons nous passer à enseigner à la nouvelle génération d'Allemands le sens et la pratique de la liberté et de la démocratie, plutôt qu'à réarmer une génération qui a nié ces mêmes principes toute sa vie durant.

Je sais que beaucoup d'arguments militent en faveur de la motion. J'ai entendu dire qu'indépendamment de ce que nous faisons à la Chambre des communes, c'est un fait accompli, et que nous n'y pouvons rien. Je reconnais que c'est exact. J'ai entendu dire que, même si ce n'était pas un fait accompli, nous ne pouvons et nous ne devons pas chercher à maintenir l'Allemagne au rang des puissances mondiales secondaires ni en dehors de la famille des nations. Je suis également de cet avis. J'ai entendu dire que, même si ce n'était pas un fait accompli, l'Allemagne deviendra éventuellement une nation souveraine, qu'elle se réarmerait partiellement ou intégralement et que nous n'y pouvons rien. J'incline à partager également cet avis.

Mais, étant donné que dix ans seulement se sont écoulés depuis la dernière guerre, tenant compte des antécédents de l'Allemagne, de l'histoire et de ses enseignements, j'affirme qu'il y a une chose que nous pouvons faire. Du moins, il est une chose que je puis faire en ma qualité de citoyen canadien honoré de pouvoir me prononcer à la Chambre des communes. Je puis refuser d'approuver le réarmement de l'Allemagne, et c'est ainsi que j'ai l'intention de voter. Est-ce de la sensiblerie? Peut-être. Mais elle repose sur un sentiment profond, et le sentiment profond se fonde sur des faits.

Deux générations de Canadiens sont tombées devant les canons allemands et présentement, avec toutes les preuves qui nous sont soumises, je ne puis approuver ce qui, plus tard, pourra signifier qu'une troisième génération de Canadiens devra faire face aux canons allemands.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question épineuse, difficile à trancher, qui nous met tous dans l'angoisse. J'apprécie à leur valeur tous les arguments que l'on a avancés en faveur de la motion et ceux que l'on a formulés contre elle. J'ai le plus grand respect pour tous ceux qui voteront en faveur de la motion. En particulier, je rends hommage à mon chef qui, consultant sa conscience et ses convictions, a pris une décision différente de celle que certains d'entre nous ont prise.

Aussi, monsieur l'Orateur, éprouvant ces sentiments qui s'appuient sur les faits, je me propose, le moment venu, de me lever à mon siège pour que mon nom figure sur la liste de ceux qui s'opposent actuellement au réarmement de l'Allemagne.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, j'essaierai d'être assez bref. Je suis de ceux qui estiment que la diplomatie à l'égard des Russes est plus efficace aujourd'hui si elle a une épée d'une main et un traité de l'autre que si elle est armée d'un seul traité. Voilà une dure vérité à exprimer le jour anniversaire de Robert Burns qui a chanté l'époque où les hommes seraient tous frères sans plus; je crois cependant qu'il faut se rendre compte des faits tels qu'ils se présentent à nous et ne pas nous leurrer quand la question soumise à notre examen revêt une telle importance.

Il y a deux semaines, des délégations sont venues nous rendre visite. Un groupe de délégués, hommes et femmes, ont marché dans la neige en face de l'immeuble du Parlement y inscrivant le message suivant: "Il ne faut pas réarmer les nazis". Fait intéressant à noter, le message n'était visible que d'un certain point de l'immeuble et à l'heure seulement du jour où le soleil y étend son ombre. Vu sous d'autres angles et à d'autres moments, le message: "Il ne faut pas réarmer les nazis" s'estompait au point de devenir illisible et de ne plus constituer qu'une impression en creux dans la neige. Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'une bonne partie des propos que nous avons entendus

à l'appui de ce message s'inspiraient d'un point de vue relativement étroit. Si nous envisageons tous les aspects de la situation avec le recul nécessaire, il faut bien nous rendre compte qu'à l'heure actuelle aucune autre voie ne s'offre à nous.

Nous en arrivons à cette conclusion, je pense, parce que le refus de réarmer les nazis constitue une attitude négative. D'autre part, l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN et sa rentrée dans la famille des nations marquent un pas décisif vers l'entente mondiale et la paix. A cet égard, je tiens à rendre hommage à un groupe ethnique de Canadiens de l'attitude qu'il a adoptée à l'égard du problème à l'étude. Je me suis efforcé de discuter le problème avec un certain nombre de chefs de la collectivité juive et j'ai constaté invariablement, comme l'ont dit à la Chambre deux députés qui appartiennent à leur groupe ethnique, qu'ils envisagent la résolution et ses conséquences avec appréhension et tristesse, mais qu'ils sont prêts à l'accepter, parce qu'ils estiment qu'elle est conforme à nos intérêts les meilleurs. C'est là, je pense, la marque d'un vrai canadianisme.

Un des devoirs de la Chambre, si non son principal devoir, monsieur l'Orateur, consiste, il me semble, à guider le Canada et ses habitants et à prendre ses propres décisions après avoir examiné tous les aspects d'un problème et avoir entendu le pour et le contre d'une proposition. A cet égard, et c'est déplorable, le Gouvernement pèche depuis quelques mois, parce qu'il n'a rien fait pour renseigner les Canadiens, comme il aurait dû le faire, sur les divers aspects de la question. Le point de vue du Gouvernement est bien connu, peut-être, à Bonn (Allemagne), à Paris et à Londres et à tous les autres endroits où vont ces ministres itinérants; mais, et c'est lamentable, les faits ne sont pas et n'ont pas été bien connus des Canadiens. Le sondage de l'opinion publique, effectué récemment, a indiqué que presque les trois quarts des Canadiens ne pouvaient nommer un seul membre du cabinet; cela révèle que ces honorables messieurs ne se sont guère efforcés de faire connaître la situation aux Canadiens.

Un mot encore, monsieur l'Orateur. En février 1954, parlant à Bonn (Allemagne), à un dîner en l'honneur de M. Adenauer, le premier ministre (M. St-Laurent) a déclaré:

> Il se peut toutefois que l'unité européenne par elle-même ne puisse résoudre les problèmes auxquels l'Europe occidentale fait face. Le temps est peut-être venu de se demander si certaines des mesures propres à réaliser une intégration plus étroite, qu'il nous faudra prendre si nous voulons la survivance de notre concept de la civilisation, ne devraient pas être prises dans les cadres plus vastes de la communauté de l'Atlantique Nord. Il me serait difficile, à ce stade-ci, de préciser davantage. Nous devrions peut-être chercher la solution, en ce qui a trait aux problèmes auxquels vous continuez de faire face relativement à l'établissement d'une plus grande unité en Europe, sur un plan plus vaste, peut-être dans le cadre de l'article 2 du traité de l'Atlantique Nord. Il est de plus en plus clair, je crois, pour tous les États membres de l'OTAN et pour les nombreux pays qui se sont associés à nous partout dans le monde libre, que notre survivance même et notre progrès constant dans la liberté et la paix dépendent de notre aptitude à voir au delà des barrières nationales, à les rendre d'une certaine façon moins artificielles et plus satisfaisantes.

Et le reste est dans la même veine. On parlait ainsi il y a un an et je déplore que durant l'année qui a suivi le Gouvernement n'ait pas pris plus de mesures prévoyantes, plus de mesures concrètes pour donner suite aux propositions que le premier ministre a alors formulées. Il ne sert pas à grand-chose de parcourir le monde pour prêcher ces doctrines si nous ne sommes pas en mesure de faire autre chose à cet égard, de les mettre en pratique ou si du moins, nous ne faisons pas notre possible pour les appliquer. Des paroles doucereuses que n'appuie pas une action énergique, ne valent pas plus pour les affaires internationales qu'elles ne valent pour nos affaires nationales. Si, une fois l'Allemagne admise dans l'OTAN, cet organisme demeure statique, il ne constituera pas la solution permanente des problèmes dont on a tant parlé depuis quelques jours.

Le Gouvernement serait bien avisé d'étudier les propositions du premier ministre, cette promesse qui laisserait entendre que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, aux termes de l'article 2 ferait quelque chose, afin de s'assurer tout simplement de ce qui se fera en vue de la mise en œuvre de la proposition formulée il y a un an.

J'appuierai la motion et la ratification des traités, non pour des motifs sentimentaux, mais pour l'unique raison que, ayant examiné les faits et entendu ce qui s'est dit à la Chambre, je suis bien convaincu qu'appuyer la motion c'est me prononcer en faveur de la paix.

*(Texte)*

**M. Auguste Maltais (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, comme on l'a répété plusieurs fois au cours de ce débat, la décision que nous avons à prendre à la suite de la motion de l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) est grave de conséquences.

Pour beaucoup de Canadiens, le souvenir douloureux des dernières années,—à la suite de la deuxième Grande Guerre,—n'est pas sans lendemain, et le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest remet en relief une page d'histoire qu'il n'est pas facile d'oublier. Nous

évoquons avec beaucoup de tristesse les pertes de vie considérables que notre nation a subies aux mains des soldats hitlériens, et les plaies causées par l'internement des nôtres dans les camps de concentration ne sont pas encore complètement fermées.

Mais après l'exposé clair, brillant et compréhensif qu'a fait l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je crois que notre décision doit emprunter à la raison et à un jugement réaliste ce que le cœur se refuse à comprendre.

Nous comprenons encore plus facilement l'approbation de la motion lorsque nous nous reportons au désarroi qu'avait causé parmi les nations libres le refus de la France d'accepter le plan de la communauté européenne de défense. Nous avons cru à ce moment-là que tous les efforts tentés pour maintenir l'unité parmi les démocraties de l'Ouest s'effondraient et qu'une fissure quasi irréparable venait briser ce mur de sécurité collective que nous nous étions efforcés d'édifier contre l'impérialisme communiste. Heureusement, à la suite d'efforts répétés, nous sommes aujourd'hui appelés à ratifier une autre proposition visant à atteindre sensiblement le même but que le plan de la communauté européenne de défense préconisait.

Comme à bien d'autres, des représentations me sont parvenues, exprimant la crainte que la réarmement de l'Allemagne de l'Ouest puisse jouer un jour contre nous.

Monsieur l'Orateur, une entente internationale n'est certainement pas à l'épreuve de tout risque et lorsque, dans la proposition qui nous concerne, on analyse le bilan qui résultera de la ratification du protocole, on n'hésite pas un instant à opter pour la mesure à l'étude. D'ailleurs les dispositions qui limitent le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest, et qui sont incorporées dans l'entente, font disparaître une grande partie des craintes qui ont été exprimées.

Nous aurions peut-être plus raison de craindre le réarmement de l'Allemagne de l'Est, qui est déjà un fait accompli, car personne dans le monde libre n'osera prétendre que le secteur de l'Allemagne actuellement sous l'occupation russe a besoin d'au delà de quelque cent mille policiers équipés de chars d'assaut, en grand nombre, et de pièces d'artillerie pour veiller au maintien de la paix intérieure et faire œuvre de police. Nous nous rendons tous compte que cette force, dans le giron de Moscou, n'est qu'un chaînon de la puissance que la Russie a mise sur pied pour mieux exercer son emprise sur le monde.

Cette décision de réarmer notre ennemi d'hier, que lui-même accepte bien librement, est non seulement la résultante des principes énoncés par l'OTAN, mais trouve également sa justification dans l'opposition continue et dans l'entêtement persistant dont fait preuve la Russie lorsqu'il s'agit d'en arriver à un accord sur l'unification de l'Allemagne.

Au surplus, ce réarmement s'accompagne toujours du principe fondamental énoncé dans l'Accord de Potsdam, à savoir d'unifier l'Allemagne pour la sécurité de toutes les nations.

Évidemment, le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest est une triste nécessité, mais les nations libres ont le devoir impératif de maintenir les forces nécessaires pour prévenir et décourager l'agression.

L'expérience des dernières années et des événements récents nous enseigne clairement que les pays de l'autre côté du rideau de fer ne seront prêts à arrêter leur marche impérialiste que lorsqu'ils se rendront compte que le mur de sécurité collective que nous avons édifié avec nos alliés est infranchissable. Cette mesure constitue une autre pierre dans ce mur, et il serait malheureux que le Canada, par le rejet de cette motion, fût un obstacle à la pose de cette pierre.

Le bien-être des nations, en face du communisme, nécessite une sécurité qui tienne compte de la solidarité de tous les pays démocratiques. Lorsque cette sécurité aura été obtenue, nous espérons tous qu'il sera alors possible de diriger nos efforts et nos énergies à améliorer le bien commun dans la paix si longtemps désirée et que nous demandons à la divine Providence de sauvegarder.

(*Traduction*)

**M. Claude Ellis (Regina):** Monsieur l'Orateur, mes collègues ont dit beaucoup de choses que j'aurais aimé dire au cours du présent débat. Je ne veux donc pas répéter ce qui s'est dit; mais il me semble qu'il y a lieu de formuler de nombreuses observations sur cette question très importante.

Il est agréable de constater le sérieux avec lequel les députés abordent la question dont nous sommes saisis.

La durée du débat et la qualité des discours prononcés indiquent qu'on s'intéresse davantage aux affaires internationales. Le Parlement devrait de plus en plus assumer la responsabilité à l'égard de décisions de cette sorte. Je suis plutôt déçu de constater qu'il constitue un organisme consultatif chargé d'approuver des décisions qu'a prises le ministre au nom des députés. Je sais que la chose est nécessaire dans le monde diplomatique d'aujourd'hui; mais il me semble que le Gouvernement pourrait, dans le cas de questions de politique générale comme celle-ci, tâcher d'obtenir l'avis de la Chambre. Tout comme d'autres députés, je suis

d'avis que la Chambre aurait pu se réunir l'automne dernier, afin d'étudier plus attentivement la question dont nous sommes saisis.

Nombreux sont les députés qui expriment une profonde inquiétude et des doutes sérieux au sujet de la sagesse du geste que nous allons faire. Il est parfaitement normal qu'il y ait des divergences d'opinions. Quand tant de députés ne peuvent se former une opinion, qu'il leur est difficile, comme c'était le cas, hier soir, du représentant de Spadina (M. Croll), d'en venir à une décision, il serait inconcevable qu'il n'y ait pas de divergences d'opinions. N'est-ce pas la pierre de touche de la force du gouvernement démocratique? Ce n'est que dans les régimes autoritaires ou dictatoriaux qu'il faut nécessairement être de l'avis du gouvernement.

J'ai un peu de difficulté à comprendre l'attitude qu'ont manifestée un ou deux préopinants. Ils semblent indiquer que lorsque le Gouvernement a fait connaître sa position sur un sujet, elle favorise automatiquement les intérêts bien compris du pays et, que ceux qui s'y opposent ou qui soutiennent des points de vue contraires vont à l'encontre des intérêts bien compris du pays. Nous avons entendu un discours de ce genre hier soir; un député s'est dit étonné de ce que certains membres de la Chambre aient la témérité de contester la sagesse de la ligne de conduite que le Gouvernement se propose de suivre. Je pense que la divergence des opinions est souhaitable, certes dans le domaine des affaires internationales tout comme dans celui des affaires nationales. Parce qu'il y a unanimité d'opinion, il ne s'ensuit pas que lorsqu'une erreur est commise, les conséquences de cette erreur sont moins graves. Le *Globe and Mail* s'est exprimé ainsi, je crois, dans un article de fond; il a signalé que même si les cécéfistes ont fait erreurs, ils ont néanmoins appelé l'attention de la Chambre sur bien des doutes sérieux qui existent dans l'esprit des Canadiens. C'est là notre tâche en tant que membres de l'opposition. Pour ma part, je ne m'excuse pas de différer d'avis avec le sécrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le plan élevé du débat, sauf quelques exceptions qu'il ne vaut guère la peine de mentionner, indique que nous pouvons espérer que plus tard la discussion sur les affaires internationales sera empreinte de bons sens et de sobriété. De la façon dont elle s'occupe du problème, la Chambre peut donner un exemple à l'ensemble du pays, montrer que des citoyens canadiens ne se trouveront pas dans la situation de ceux dont a parlé l'autre soir le député de Peace-River (M. Low), comme en fait foi la page 401 du hansard:

> A mon avis, ...beaucoup de citoyens sérieux et honnêtes du Canada ont sans doute été forcés de garder le silence de crainte qu'on ne les qualifie de communistes ou de sympathisants.

Qu'une telle situation puisse exister au Canada, cela est fort regrettable; elle menace en effet notre vieille tradition de liberté de parole et de discussion. Ceux qui recourent aux tactiques qui ont peut-être amené cet état de choses n'ont aucun sujet d'être fiers, car ils affaiblissent la trame même de notre régime démocratique.

Plusieurs députés ont signalé que le parti ouvrier-progressiste s'est efforcé d'influencer des membres du parlement, depuis un mois environ; mais s'en servir comme d'une excuse pour voter en faveur de la motion est absurde et ridicule, pour dire le moins. Si un député doit se laisser influencer d'une façon ou de l'autre, directement ou indirectement, par les dires du parti communiste, il communique à ce mince secteur discrédité de notre population une influence et un pouvoir disproportionnés à sa position dans la vie politique de notre pays. J'en suis persuadé, les députés peuvent trancher des questions du genre sans être influencés, je le répète, d'une façon ou de l'autre par le groupement dont je viens de parler. Il est plutôt déplorable qu'un ou deux députés aient cherché, pour des motifs purement politiques, à créer l'impression que quiconque votait contre la motion à l'étude devait avoir été influencé en ce sens par cette campagne.

Ce n'est pas le parti ouvrier-progressiste qui va me dicter, directement ou indirectement, dans quel sens voter. Je n'ai pas de respect pour cette organisation. Elle m'a fait la lutte lors des dernières élections et au cours de ma carrière politique elle m'a toujours causé beaucoup de difficultés. Les honorables députés qui au cours du présent débat cherchent à se couvrir en invoquant l'intervention de cette délégation, qui s'en font une excuse pour appuyer le réarmement de l'Allemagne adoptent une attitude qui est loin, en vérité, d'être forte.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre jeudi dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé certaines des raisons qui lui font espérer que la Chambre appuiera la motion à l'étude. Il a laissé entendre, entre autres choses, que le réarmement de l'Allemagne occidentale servirait à l'unification des démocraties occidentales et à resserrer leurs liens dans le cadre de la communauté atlantique-nord. Je ne peux partager ce point de vue. Selon moi, nul problème surgi ces dernières années n'a plus

contribué à diviser les nations du monde occidental que celui-là même dont nous sommes aujourd'hui saisis.

D'autres honorables députés ont signalé qu'une motion analogue avait été adoptée par la Chambre des communes britannique, grâce uniquement à des abstentions en bloc. Comme l'a signalé l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), environ 100 députés conservateurs de la Chambre des communes britannique n'ont pas appuyé le Gouvernement sur cette question. Je concède que certains ont pu ne pas l'appuyer pour d'autres raisons, mais, dans ce cas en particulier, c'est là un nombre exceptionnel de députés qui normalement appuient le Gouvernement et qui, sur ce point, n'ont pas suivi le gouvernement Churchill.

Nous savons que c'est une minorité des membres de la Chambre des communes britannique qui s'est prononcée sur cette question. Nous savons que lorsque l'Assemblée nationale française a été pour la première fois saisie de la question, la proposition visant à réarmer l'Allemagne a été rejetée. La question est revenu sur le tapis environ une semaine plus tard et Mendès-France, après avoir élaboré un projet général qui comprenait une mesure de sécurité sociale, et dont il a fait une question de confiance, a réussi, grâce à son prestige extraordinaire, à la faire accepter par l'Assemblée nationale française. Il faut cependant signaler qu'en cette occasion la majorité de l'Assemblée nationale française n'a pas voté en faveur de la motion. Les chiffres révèlent que 281 députés seulement sur un total de 627 ont voté pour le réarmement de l'Allemagne. Il est donc exact de dire que la majorité des membres de l'Assemblée nationale française n'ont pas approuvé le réarmement allemand.

L'opposition au réarmement allemand, en France, ne se limite pas au parti communiste. De fait, les adversaires les plus bruyants du réarmement allemands ont peut-être été les Gaullistes, les députés de l'extrême droite et aussi, évidemment, le MRP, le parti catholique français. Il faut donc y penser à deux fois avant de prétendre que l'opposition au réarmement allemand se limite aux communistes, parce que, en poussant ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique, on condamnerait la plupart des citoyens des démocraties de l'Ouest comme sympathisants ou dupes des communistes. En étudiant ce problème, nous devons écarter toute idée que les décisions, sauf celles que prennent les communistes eux-mêmes, se fondent sur d'autres considérations qu'un examen sérieux des problèmes en cause.

Bien que la France et la Grande-Bretagne aient accepté le réarmement de l'Allemagne avec une grande répugnance et de graves appréhensions, c'est dans l'Allemagne de l'Ouest même que l'opposition a été la plus vive. A en juger par les remarques formulées par certains députés au cours du débat, on pourrait presque avoir l'impression que le peuple allemand réclame justice à genoux et nous demande de lui fournir des armes. On nous dit que nous ne pouvons pas refuser au peuple allemand sa place dans la famille des nations, que nous ne pouvons pas nier aux Allemands de l'Ouest le droit de se réarmer. Quand on entend exposer ces arguments, on a nettement l'impression que le peuple allemand réclame à grands cris ce droit. Or, d'après les renseignements que je possède, c'est le contraire qui est vrai; à mon avis, si nous voulons que ce réarmement projeté de l'Allemagne de l'Ouest soit mené jusqu'à son étape finale, notre succès dépendra dans une large mesure de notre aptitude à convaincre les Allemands eux-mêmes.

Le plus grand obstacle au réarmement de l'Allemagne de l'Ouest sera peut-être l'opposition que manifestera l'Allemagne elle-même. Le peuple allemand a été, dans le passé, la victime du militarisme allemand et il ne tient pas à confier de nouveau sa destinée aux cliques militaires qui ont porté un si rude coup aux institutions démocratiques allemandes. Pour ce qui est de la population de l'Allemagne de l'Ouest, elle n'acceptera le réarmement que sous le coup d'une pression extérieure.

C'est en quelque sorte une ironie du sort que quelques années à peine après nous être tant préoccupés du militarisme allemand nous cherchions maintenant à convaincre l'Allemagne qu'elle devrait se réarmer, qu'elle devrait une fois de plus prendre une décision qui, dans le passé, a entraîné de si tragiques conséquences, non seulement pour les Allemands eux-mêmes mais pour les autres peuples du monde.

J'appuie la déclaration formulée jeudi dernier par l'honorable député de Peace-River (M. Low) qui se demandait s'il n'est pas tragique et ridicule que nous devions maintenant nous résoudre à une volte-face complète et demander aux Allemands de revenir au militarisme, fût-il limité. En dépit de cela, le ministre voudrait nous faire croire que la population de l'Allemagne de l'Ouest insiste sur son droit de se réarmer. L'Allemagne désire la souveraineté, c'est vrai, et je suis d'accord avec le ministre quand il dit que la souveraineté comporte, en premier lieu, le droit de s'armer. A mon avis cependant, le droit de s'armer n'est pas une obligation. C'est une question qu'on pourrait très bien laisser au bon jugement de la population de l'Ouest de l'Allemagne. Je suis assurément

d'avis qu'on ne devrait pas demander au Parlement d'approuver cette mesure puisque nous pouvons douter sérieusement du désir de l'Allemagne occidentale de se réarmer en ce moment.

Il n'est pas difficile de comprendre que les opinions sont partagées à l'intérieur de l'Allemagne en ce qui concerne le réarmement. Au cours des années d'après-guerre, l'Allemagne de l'Ouest avait l'avantage d'être démilitarisée. Durant cette période, l'Allemagne de l'Ouest a pu se relever d'une façon remarquable, principalement parce qu'elle était dans l'heureuse situation de pouvoir consacrer toute son énergie et toutes ses ressources à des entreprises pacifiques. L'Allemagne de l'Ouest, libérée du fardeau écrasant d'un lourd programme d'armement, a pu renflouer son économie, à tel point qu'aujourd'hui bon nombre d'hommes d'affaires des nations occidentales se préoccupent de l'avenir de leurs débouchés, parce qu'ils doivent soutenir la concurrence de ce pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Ellis:** Monsieur l'Orateur, je parlais à six heures de la façon remarquable dont l'Allemagne de l'Ouest s'était relevée des effets de la seconde Grande Guerre et j'avais dit que cela était dû surtout à ce que, non armée, elle avait pu consacrer ses énergies à des fins pacifiques. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le peuple allemand hésite en ce moment à accepter le fardeau que constituent les armements.

Donnons aux Allemands le temps d'édifier leur pays, d'y faire disparaître les traces de douze ans de brutalité nazie et l'Allemagne occidentale deviendra un pilier du monde démocratique. Il n'est pas facile de neutraliser l'endoctrinement nazi auquel a été longtemps soumise la jeunesse allemande. Il faut donner aux Allemands le temps de compléter cette œuvre et d'établir des institutions démocratiques durables. Rien ne rendra cette tâche plus difficile,—elle peut être même impossible,—que le retour à des postes de commande de la caste militaire allemande dans ce pays. Quelles que soient les raisons qu'on ait pu alléguer en faveur du réarmement de l'Allemagne occidentale en ce moment, ne nous laissons pas trop impressionner par le droit qu'a l'Allemagne de se réarmer, droit qu'elle ne tient pas à exercer actuellement.

A mon avis, c'est M. Erich Ollenhauer, chef du parti social-démocrate d'Allemagne, qui a le mieux exprimé le point de vue des Allemands. D'après un article paru dans l'*Observer* de Londres, le 26 septembre dernier, M. Ollenhauer a résumé son attitude de la façon concise que voici:

> D'abord, pas de réarmement de l'Allemagne occidentale avant une nouvelle tentative d'entente avec la Russie au sujet de l'unification de l'Allemagne et de la sécurité de l'Europe dans son ensemble. Deuxièmement, même si cette tentative était vouée à l'échec, aucune intégration irrévocable de l'Allemagne de l'Ouest dans une organisation supranationale des puissances occidentales, et enfin, conciliation de l'Allemagne et de la France même s'il fallait renvoyer à plus tard le réarmement de l'Allemagne.

Je suis d'avis que si l'on remplissait les conditions posées par cet homme d'État de l'Allemagne de l'Ouest, on ferait plus pour la consolidation de l'unité occidentale que par les tentatives actuelles en vue d'imposer le réarmement de l'Allemagne tant à l'Allemagne elle-même qu'à une Europe occidentale rétive et méfiante.

J'ai mentionné, il y a un instant, la proposition selon laquelle l'unification de l'Allemagne devrait avoir la préséance sur les questions de réarmement. Chez les Allemands tant de l'est que de l'ouest, ce retour à l'unité est et sera un problème épineux. On peut toutefois être certain, qu'il sera impossible d'obtenir le rétablissement d'une Europe pacifiée, tant que l'Allemagne est artificiellement divisée en secteurs oriental et occidental. Le réarmement de l'Allemagne de l'ouest doit être considéré à la lumière de ces faits. La question qui se pose naturellement à ce propos est celle de savoir si le réarmement de l'Allemagne de l'ouest favorisera ou empêchera les tentatives d'unification pacifique. Sur la foi des preuves dont on dispose, je pense que le réarmement de l'Allemagne de l'ouest en ce moment rendra la réunification plus difficile que jamais.

Le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest aura pour conséquence logique l'abandon du pouvoir de négociation que nous possédons maintenant. Les Russes auront le haut du pavé, car ils seront les seuls à être en mesure de négocier avec l'Allemagne de l'Ouest au sujet de la réunification. Seule la Russie pourrait combler le désir chez les Allemands d'une Allemagne unie. Et vu que, de façon générale, l'intérêt personnel anime les nations, quelle raison avons-nous de croire qu'une Allemagne de l'Ouest armée et souveraine ne voudrait pas, plus tard, conclure un marché avec les Russes?

Le ministre a cité, l'autre jour, une observation à peu près conçue dans les termes suivants: "Ceux qui ne veulent pas se guider sur les leçons de l'histoire sont condamnés à la répéter". Lorsque le ministre a fait cette déclaration, je me suis reporté à 1939 et au pacte de non-agression germano-russe de cette

période. Si nous prenons note de cette observation, nous ferons preuve de plus de prudence que n'en manifestent certains de ceux qui appuient la motion dont la Chambre est saisie.

Le ministre nous dit que nous aurons des mesures de réglementation et que ces mesures seront à toute épreuve. En d'autres termes, nous n'avons nullement à nous inquiéter. Le ministre a grand confiance dans le gouvernement actuel de l'Allemagne occidentale. Mais Adenauer ne sera pas toujours chancelier; qui lui succédera? Voilà des questions qu'il faudrait régler avant de poser un geste irrévocable en plaçant des armes entre les mains des Allemands de l'Ouest. Les Allemands s'inquiètent à ce propos et leurs soucis devraient nous en causer également. Plusieurs personnes d'Allemagne et d'ailleurs craignent que le réarmement allemand, à l'heure actuelle, n'aboutisse à la domination de l'Allemagne occidentale par les militaires. Un tel gouvernement pourrait prendre l'une ou l'autre de deux mesures pour obtenir la réunification, les deux étant peu intéressantes pour l'Ouest. Avec une armée, l'Allemagne occidentale pourrait chercher par la force des armes à parvenir aux buts qu'elle n'a pu atteindre par la négociation, savoir: la réunification de l'Allemagne. Cela pourrait bien fournir l'étincelle qui déclencherait une troisième guerre mondiale.

Dans l'autre cas, le gouvernement de l'Allemagne occidentale traiterait unilatéralement avec les Russes. Il s'agit de possibilités plutôt que de probabilités, soutiendra-t-on peut-être; mais, je crois que le danger existe. J'estime que tous les députés devraient réfléchir sérieusement à la décision qu'on leur demande maintenant de prendre. Les 12 divisions allemandes,—qui, sans conteste, seront contrebalancées par un déploiement analogue dans l'Est,—valent-elles les terribles risques en cause? La Chambre doit répondre à une telle question. J'estime qu'on ne peut examiner le réarmement de l'Allemagne occidentale qu'en fonction de deux hypothèses. La première c'est qu'il faut cesser de travailler à la réunification de l'Allemagne; la seconde, que la réunification doit s'effectuer par la force. La première supposition est inacceptable. Il est difficile de concevoir que les Allemands acceptent comme permanente la division de leur pays en deux parties, la zone orientale et la zone occidentale. La seconde est absolument inacceptable car elle constitue la plus grave des menaces à la paix mondiale.

Personne ici n'a nié les riques, les dangers que le réarmement de l'Allemagne occidentale comporte. Le ministre a dit que c'était une tragique nécessité. Je trouve la chose tragique, moi aussi, mais je ne puis croire que ce soit une nécessité.

[M. Ellis.]

Les arguments avancés par le ministre ne m'ont pas convaincu de l'absolue nécessité de prendre cette mesure irrévocable. Je voterai contre l'adoption de la motion parce qu'à mon sens les dangers et les risques sont beaucoup plus grands que les avantages qui peuvent découler de la mesure.

**M. John B. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de tout nouveau député, j'avais espéré n'avoir pas à prendre part au présent débat. Je suis sûr que la Chambre aurait aussi voulu n'avoir pas à m'entendre.

**Une voix:** Mais pas du tout.

**M. Hamilton (York-Ouest):** On se rappellera peut-être que la semaine dernière lors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'ai dit ne pas pouvoir présenter de critique sans offrir de contre-proposition valable. Toutefois, mis en face du problème extrêmement grave qui nous est soumis ce soir, je ne vois pas de solution de rechange. J'ai reçu délégations, télégrammes, lettres circulaires et lettres en chaîne. J'ai vu les résultats des atrocités commises par les Allemands. Oui, j'ai même vu Belsen. Que l'honorable député de Regina (M. Ellis) sache bien que l'attitude que j'adopte ce soir ne cache aucune animosité secrète à l'égard du parti ouvrier progressiste. Le problème est très clair comme l'a établi l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming). On s'est prononcé pour ou contre la mesure.

Les honorables députés ont tous entendu les arguments invoqués pour appuyer la résolution; ils ne se fondent pas sur l'émotion mais sur la froide et dure réalité. Je voterai pour la motion. Je ne peux cependant mettre en doute la sincérité de nombreuses gens de ma circonscription de York-Ouest qui se sont mis en rapport avec moi ces quelques dernières semaines à propos du réarmement allemand.

Si je ne puis critiquer l'attitude que le Gouvernement adopte en l'occurrence, je me demande s'il n'y a pas certaines leçons à dégager de la suite d'événements qui nous ont conduits au point où nous sommes et peut-être aussi certains avertissements pour l'avenir. D'abord, je ne puis m'empêcher de convenir avec l'honorable représentante d'York-Humber (M[lle] Aitken) et l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton) que le Gouvernement a manqué à son devoir de renseigner la population sur les circonstances qui ont abouti à la situation actuelle. Sous un régime démocratique, tout Gouvernement a le devoir de renseigner le public le mieux possible sur les circonstances qui précèdent ses décisions de principe; on

ne peut blâmer les journaux s'ils n'ont pas accès aux renseignements nécessaires.

Dans les circonstances, le public n'a pas été mis parfaitement au courant du fait que c'est à cause de la politique unilatérale de la Russie communiste que nous n'avons pas le choix. Pour la même raison, le public n'est pas convaincu que c'est de notre propre initiative et non pas pour nous raccrocher aux décisions de Washington que nous nous sommes prononcés sur l'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN. La population a besoin d'être convaincue que nos décisions sont prises à Ottawa. Qu'on nous parle davantage de la voix ferme et claire du Canada dans le domaine des affaires extérieures. En outre, on n'a reçu aucune ferme assurance que le Canada jouera un rôle de surveillance important dans le programme de réarmement.

Nous devons considérer notre décision de ce soir non pas comme la solution d'un problème mais plutôt comme le point de départ d'une nouvelle phase de notre activité sur le plan international. Si nous ne voulons pas trahir ceux qui dorment dans les plaines des Flandres, il faut que cette fois-ci, la surveillance soit efficace. Au moment de voter en faveur du projet, prenons la résolution de demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, chaque année, au jour anniversaire du vote, un rapport sur le rôle que nous jouons dans cette tâche et prenons la résolution de demander alors qu'on ne faillisse pas à ces devoirs.

*(Texte)*

**M. Lucien Cardin (Richelieu-Verchères):** Monsieur l'Orateur, le projet de réarmement de l'Allemagne occidentale semble troubler beaucoup d'esprits et inquiéter un grand nombre de nos concitoyens.

En effet, s'il fallait s'en tenir exclusivement à l'histoire de l'Allemagne, au caractère agressif et militariste de son peuple, aux atrocités et aux crimes que les Allemands ont commis au cours de la dernière Grande Guerre, toutes ces craintes et ces inquiétudes seraient sûrement justifiées. Toutefois, je me demande s'il est juste d'étudier cette question exclusivement à la lumière du passé de l'Allemagne? Je ne le crois pas.

Depuis la dernière Grande Guerre, il s'est produit des événements qui ont profondément changé la diplomatie internationale de tous les pays, dont la création de l'Organisation des Nations Unies. Bien que cet organisme ne compte pas encore dix années d'existence, il a tout de même ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire du monde, et quoique nous soyons toujours portés à voir les faiblesses de l'organisme des Nations Unies et que nous nous souvenions rarement des œuvres qu'il a accomplies, je suis d'avis que certains des accomplissements des Nations Unies demeureront gravés dans la mémoire des hommes.

Il est important de signaler ici qu'en 1946, grâce à une décision du conseil de Sécurité, l'Organisation des Nations Unies a fait retirer les troupes communistes de certaines provinces de l'Iran, alors que leur présence continue aurait certainement provoqué une guerre. Quelques semaines plus tard, par l'intermédiaire du conseil de Sécurité de l'Organisation, des forces britanniques et françaises ont quitté le Liban, évitant ainsi le déclenchement d'une autre guerre.

En 1947, le conflit entre l'Indonésie et les Pays-Bas s'est terminé grâce aux négociations et à la conciliation. Nous pouvons également inclure dans cette liste la pacification progressive des frontières de la Grèce, l'armistice en Palestine, la cessation des hostilités dans le conflit entre l'Inde et le Pakistan.

Pour la première fois dans l'histoire du monde, on a vu une force policière internationale, formée d'une quinzaine de nations, comprenant des troupes de pays souverains, combattre ensemble sous le drapeau des Nations Unies pour faire face à un agresseur qui était en train d'envahir la Corée. C'est également grâce aux Nations Unies que nous avons pu faire cesser les hostilités en Corée. Il me semble que ce sont là des événements importants qui doivent être considérés en examinant la question du réarmement de l'Allemagne.

La création de l'OTAN est en elle-même un événement révolutionnaire, puisque cet organisme comprend un groupe de pays européens qui, dans le dessein de former une défense et une sécurité collectives, cèdent un peu de leur souveraineté, afin d'essayer de se défendre mutuellement. C'est là, monsieur l'Orateur, un point très important à considérer au cours de cette discussion.

La science a également contribué à changer la face de la situation internationale. Vous vous souvenez sans doute avec quel émoi nous avons appris que c'était la bombe atomique, avec sa puissance destructrice, qui avait mis fin à la guerre mondiale. Et depuis ce temps, nous avons été à même de constater la force destructive de la bombe à l'hydrogène, ce qui a effrayé les hommes d'État au point que presque tous les dirigeants ont fait pression pour faire prohiber l'usage des armes thermonucléaires.

L'évolution a continué, en quelque sorte, et, à la suggestion du président des États-Unis, on a vu naître l'embryon d'une agence atomique internationale qui caressait le désir d'utiliser les forces thermonucléaires pour

le bien-être du monde, et non pour sa destruction.

Vous avez sans doute appris le progrès qui a été fait sur la question du désarmement. Et, parlant de désarmement, je voudrais rappeler à ceux qui semblent croire que le Canada s'accorde un prestige international injustifié, que s'il y a eu le moindre accord sur la question du désarmement, s'il y a eu le moindre progrès, c'est justement grâce au prestige, à l'initiative et à l'effort du Canada auprès des Nations Unies. J'ai eu l'insigne honneur d'assister à cette discussion. J'ai alors pu constater le travail et les efforts qu'a fournis le chef de la délégation canadienne qui était, à ce moment-là, l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Je me suis aussi rendu compte que le Canada jouissait, au sein des Nations Unies et auprès de tous les pays du monde, d'un prestige qui n'est même pas soupçonné ici, au pays.

Tout le monde sait que nous n'avons pas été obligés d'ajouter à nos obligations militaires; cela n'a pas coûté un sous de plus à la population canadienne. D'ailleurs, on sait que si l'on pouvait en arriver au désarmement, cela réduirait non seulement la tension internationale, mais également nos obligations à l'étranger, de même que nos dépenses pour fins de défense nationale. Les sommes affectées à la défense de notre pays, comme vous le savez, représentent plus de la moitié du budget. Je ne puis croire que nous en sommes rendus au point de critiquer le Gouvernement parce que le Canada a trop de prestige sur le plan international.

Mais tous ces événements, monsieur l'Orateur, nous permettent de dire que nous n'en sommes pas au même point où nous en étions en 1914 ou 1939. Et ce qui semblait impossible à cette époque est peut-être possible aujourd'hui. Par exemple, je crois que nous devrions compter, à certaines conditions, sur le réarmement de l'Allemagne.

Les craintes et les inquiétudes que l'on a exprimées au sujet du réarmement de l'Allemagne proviennent de deux théories. On prétend d'abord qu'en donnant des armes à l'Allemagne, nous ouvrons toutes grandes les portes à un nouvel État militariste et que nous déclencherons probablement une troisième guerre mondiale.

En prononçant son discours, la semaine dernière, l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) n'a pas essayé de diminuer les risques et les dangers que nous courons. Il nous a laissé comprendre et il nous a dit que les puissances qui ont elles-mêmes proposé le réarmement de l'Allemagne ont prévu ces dangers et que, de fait, elles ont cru nécessaire d'inclure dans le Protocole des restrictions sévères quant à la quantité et à la qualité d'armes permises à l'Allemagne. Et, pour ce qui est de l'administration de cette armée, vous le savez, elle doit être sous la surveillance des forces de l'OTAN.

Non, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de diminuer le danger qui peut exister. Il y a un danger et nous le reconnaissons, mais nous pouvons avoir la certitude morale que tous les pays de l'Europe, tous les États membres du Traité de l'Atlantique Nord, les Nations Unies elles-mêmes, et plus particulièrement la France, surveilleront d'un œil critique toute tendance à l'expansion de l'armée allemande.

Et la France! Il me semble que si la France a ratifié ces Accords et acquiescé au réarmement de l'Allemagne, elle qui a tant souffert aux mains des Allemands à trois reprises, eh bien, nous pouvons avoir la certitude morale que toutes les précautions ont été prises avant qu'elle y acquiesce.

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter l'honorable député de Cartier (M. Crestohl) du discours qu'il a prononcé la semaine dernière. Son discours reflétait une émotion très légitime, mais il était aussi inspiré par un raisonnement et une logique froide et calculée. Je suis certain que l'honorable député de Cartier ne votera pas en faveur du réarmement de l'Allemagne par goût, mais à la lumière des circonstances qui existent actuellement, et comme un pis-aller.

La deuxième théorie qui a soulevé ces inquiétudes est celle en vertu de laquelle on prétend que, si nous réarmons l'Allemagne, nous risquons d'indisposer la Russie à tel point qu'elle déclencherait une autre guerre mondiale. Quant à indisposer la Russie, monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute que le réarmement de l'Allemagne aura pour effet de la contrarier, mais je ne suis pas prêt à dire qu'elle le sera au point de déclencher une autre guerre mondiale. C'est tellement vrai qu'elle n'a fait aucun gain important dans les pays européens occidentaux parce qu'elle craignait la force morale de l'Union européenne et les forces militaires de l'OTAN.

A mon avis, il est de notre devoir de fortifier davantage cette organisation qui, jusqu'à maintenant, a tenu les forces communistes en échec.

Il ne faut pas perdre de vue non plus, monsieur l'Orateur, que le réarmement de l'Allemagne et son intégration dans l'OTAN est une mesure absolument nécessaire si nous voulons avoir une défense adéquate en Europe occidentale, et c'est justement cette crainte de voir se renforcir davantage les puissances de l'OTAN qui affolait la Russie et la poussait, immédiatement après la Conférence de Londres, à faire toutes sortes de propositions

et de suggestions, et à lancer des invitations à des conférences qui, en somme, n'avaient aucun sens. C'est pour cette même raison que la Russie a pris contact avec le parti communiste du Canada, l'enjoignait de faire pression auprès de toutes les associations à tendance communiste, pour qu'elles demandent au gouvernement fédéral, et au Parlement surtout, de voter contre le réarmement de l'Allemagne.

Il me semble que, dans les circonstances, toute tendance à diminuer soit la force morale de l'Union européenne ou le potentiel militaire de l'OTAN constituerait une victoire pour la propagande russe. Nous avons là, à mon avis, une autre preuve de ce talent diabolique que possède la Russie de cacher si bien son jeu, dans l'espoir de faire avaler aux puissances de l'Ouest du fiel pour du miel. Nous ne devrions pas nous laisser prendre au piège encore une fois.

D'ailleurs, je crois sincèrement que la véritable solution de ce problème est de beaucoup plus importante que la question du réarmement de l'Allemagne. Cette solution réside plutôt dans le fait et dans les actes des pays libres d'accorder à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord tout l'appui qui lui donnera la force, la puissance et l'efficacité nécessaires pour maintenir en échec le danger d'agression communiste d'une part et, d'autre part, l'autorité nécessaire pour régler tous les problèmes susceptibles de surgir au sein même de l'Organisation.

Il sera toujours temps d'effectuer un désarmement universel quand nous aurons eu la preuve de la sincérité et de la bonne volonté des communistes.

Monsieur l'Orateur, si nous ne pouvons pas voter avec enthousiasme pour le réarmement de l'Allemagne, nous devrions voter au moins avec détermination, en faisant confiance aux forces de l'OTAN qui, depuis le début de la guerre froide, ont maintenu en échec les puissantes forces communistes dans chacun des pays satellites de la Russie. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous devrions avoir confiance à l'OTAN. Évidemment, il y a des dangers sérieux dans toute cette question. Nous devons tout simplement choisir le moindre de deux dangers auquels on doit faire face. Ce sont des faits et des circonstances qui existent et que nous ne pouvons pas changer, monsieur l'Orateur, et cela me rappelle cette prière d'un philosophe anglais,—dont j'ai oublié le nom,—qui disait: Seigneur, accordez-nous la sérénité d'accepter les choses qui ne peuvent être changées; la force de changer les choses qui peuvent être changées et la sagesse de connaître la différence entre les deux.

Après avoir réfléchi longuement sur cette question très importante pour le monde entier, je me propose de voter avec confiance et sans aucune arrière-pensée en faveur du réarmement de l'Allemagne.

*(Traduction)*

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Ce soir, je fais appel à l'indulgence de la Chambre, monsieur l'Orateur, pour raconter une ou deux aventures que j'ai connues l'automne dernier. J'ai peut-être droit à cette indulgence, parce que l'an dernier, vous vous le rappelez, j'étais seul à œuvrer dans cette sphère du débat, tandis que cette année, il y a eu une telle affluence de travailleurs que j'ai failli être évincé du débat. Je prendrai donc quelques minutes pour faire le récit de ce qui m'est arrivé l'an dernier en Allemagne et à Berlin.

Il y a environ quatre mois j'étais à Berlin-Ouest, m'entretenant avec diverses personnes, m'informant des conditions qui régnaient tant dans l'Est que dans l'Ouest de Berlin, de la façon de passer du secteur ouest au secteur est, m'adressant à des gens comme un vieux libraire qui m'a raconté les aventures inouïes qui lui étaient arrivées l'année précédente, lorsqu'il avait dû fuir Berlin-Est pour sauver sa vie parce qu'il avait résisté aux efforts de la police de Berlin-Est qui le pressait d'autoriser l'usage de sa librairie comme centre de contrôle.

J'ai causé avec les gens, en particulier avec une dame de Wannsee, dont le fils était médecin. Il semble que l'exercice de sa profession le conduisait jusque dans le secteur oriental. La dame nous a dit l'anxiété qu'elle éprouvait chaque soir, tant que son fils n'était pas rentré. On m'a raconté des histoires de brutalité et d'oppression presque incroyables qui se passeraient dans le secteur de l'est, des histoires qui se sont malheureusement révélées bien trop vraies.

Ma femme et moi nous nous sommes enquis de la possibilité de passer du secteur ouest au secteur est; nous avons reçu des réponses contradictoires. Certains levaient les bras d'horreur à la pensée que quelqu'un prendrait inutilement le risque de passer dans la zone orientale. D'autres disaient qu'il n'y avait pas grand risque, et que c'était assez facile.

Nous nous étions rendus à Berlin dans le but particulier d'aller dans le secteur oriental de la ville, afin d'y voir tout ce que nous pourrions voir au sujet d'un régime communiste. Un bon jour, nous avons donc pris la Charlottenburgersalles, en direction de la porte de Brandebourg, qui divise les zones est et ouest de Berlin. Ce fut un

trajet fort intéressant. Trois ou quatre voitures peut-être ont descendu la rue pendant que nous avons franchi à pied la distance d'un mille pour aller à la porte. Ces voitures ont été arrêtées et la police allemande du secteur oriental a soumis les conducteurs et les voyageurs à une enquête soignée et méticuleuse. On arrêtait et interrogeait même les quelques personnes qui voyageaient à bicyclette. Mais, faisant preuve de l'illogisme qui caractérise souvent les régimes totalitaires, personne, semble-t-il, n'avait dit aux policiers qu'il fallait questionner les piétons.

Aussi lorsque ma femme et moi sommes passés près du monument soviétique aux morts et avons franchi la porte de Brandebourg, les policiers allemands nous ont jeté quelques regards plutôt étonnés et perplexes et ce fut tout. Il n'y eut rien de plus. C'était quand même très désagréable de passer par cette porte de Brandebourg avec, derrière soi, ces policiers armés. Nous nous demandions vraiment ce qui allait arriver.

Nous sommes allés de là vers l'Unter den Linden et nous sommes entrés dans divers établissements. Nous voulions nous renseigner autant que possible et savoir quels sentiments on éprouve à vivre dans un État totalitaire. La circonstance la plus révélatrice sur ce point survint lorsque nous nous trouvâmes en face de l'université Humboldt sur l'Unter den Linden. Ma femme me traduisait les avis inscrits sur un tableau en dehors de l'université quand je constatai qu'un jeep s'était arrêté près de nous le long du trottoir et qu'un jeune homme à physionnomie très désagréable, portant l'uniforme, nous regardait soigneusement avec des yeux inquisiteurs. Ma femme continua sa traduction. Je lui murmurai du coin de la bouche: "Voici les gendarmes". Elle me répondit qu'elle s'en était aperçue, puis elle prit une profonde respiration, tourna sur ses talons et, s'étant planté devant cet homme, elle lui demanda si nous pouvions entrer dans l'immeuble, n'ayant aucune idée de ce qui s'y trouvait.

C'était toujours la même histoire, partout où nous allions. Nous avons éprouvé cette sensation déplaisante d'être toujours suivis par un homme en uniforme qui nous surveillait de très près. C'était vraiment très désagréable. On nous a même suivis jusque dans un restaurant. Les choses prenaient l'allure d'un mystère. C'était un excellent restaurant où l'on servait de bons repas pas très coûteux mais, malgré la foule qui s'y trouvait, un silence de mort en quelque sorte y régnait. Il est à la fois très étrange et très énervant de se trouver dans un restaurant où tout ce qu'on entend c'est, ici et là, un bruit d'outils et peut-être aussi quelqu'un qui, à voix basse, demande qu'on lui passe le sel. On n'entendait pas de conversation.

Nous sommes allés au musée Karl Marx érigé à la mémoire du héros communiste. Ce fut une visite très décourageante pour un socialiste, si je puis dire, que d'y voir des hommes dont la vie a été consacrée à l'analyse critique de la société humaine, consacrée, qu'on accepte ou non leurs méthodes ou leurs idées, à l'avènement d'une société meilleure, d'y voir ces gens, dis-je, devenus l'objet d'une vénération réellement idolâtre. C'est un spectacle très répugnant et très désagréable à voir. Dans l'Est de Berlin il y a des signes évidents, pour l'observateur le plus superficiel, d'un horrible et néfaste régime d'oppression.

On peut très bien comprendre pourquoi ces citoyens du secteur est de Berlin se sont révoltés au risque de leur vie, en juin 1953, ainsi que l'atteste la brochure qu'on nous a remise dans le secteur ouest de la ville. On y trouve les photographies de jeunes gens lançant des briques contre des chars de combat et des photographies de communistes qui s'enfuient vers le secteur de l'Ouest. On comprend très bien cela après être passé dans le secteur est de Berlin. Ce fut une visite très désagréable; assurément, aucune personne sensée ne voudrait qu'un pareil régime étende son influence plus loin dans le monde.

Cependant, monsieur l'Orateur, les Allemands, tant à Berlin que dans d'autres parties de l'Allemagne de l'Ouest, n'ont cessé de me demander quelle autre solution nous avions à offrir pour qu'on puisse en venir à s'entendre avec ces gens sans leur livrer la guerre. On m'a maintes fois posé cette question et je la pose à mon tour ce soir. Je la pose au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) car si, comme on nous l'a dit l'autre jour, le gouvernement canadien s'est engagé à appuyer sans réserve l'idée du peuple allemand que l'unité de l'Allemagne doit être le fondement de toute politique concernant l'Allemagne, je veux lui demander comment nous nous proposons, sans livrer la guerre, d'arracher ces 18 millions d'Allemands au régime communiste qui les opprime, si nous ne sommes pas prêts à entamer des négociations.

Il est intellectuellement malhonnête de prétendre ou même de laisser entendre qu'il puisse se trouver une troisième solution, à part les négociations ou la guerre. On peut trouver moyen d'éviter d'avoir à négocier avec ces gens et rester quand même en bons termes avec nos amis américains, tout en échappant à la guerre et en ne renonçant ni au bon sens ni à la raison, mais, à mon avis,

monsieur l'Orateur, il n'existe pas de troisième solution. Nous n'avons le choix qu'entre deux lignes de conduite possibles.

Comment nous proposons-nous de parer à ce grave danger, à cette situation embarrassante? Nous nous proposons de réarmer une partie de l'Allemagne malgré une consternation générale et croissante au sein de la population allemande et malgré la crainte souvent exprimée par les Russes, crainte qui, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a reconnu l'autre jour, est compréhensible même si elle est peut-être déraisonnable.

Quelle proposition a-t-on soumise à la Chambre? En préparant des notes pour mon discours, monsieur l'Orateur, je me suis donné la peine de vérifier certaines paroles de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et j'en suis venu à la conclusion que, pour quelqu'un qui, du moins autrefois, avait quelques prétentions au titre d'historien, il nous a exposé une argumentation qui comportait des conclusions historiques un peu douteuses. J'ai constaté, avec grand intérêt, ce soir, que le *Citizen* d'Ottawa est du même d'avis et estime que l'histoire a été très grossièrement interprétée par le parlement canadien et surtout par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Comme preuve de l'intransigeance irréfléchie et caractéristique de nos adversaires communistes, on nous a cité jeudi dernier le blocus de Berlin comme un exemple d'une attitude insensée et dangereuse de leur part et comme une preuve qu'il est vain d'espérer pouvoir nous entendre avec eux. Je suis tout disposé à reconnaître que cette décision de la part des autorités soviétiques étaient insensée et dangereuse mais quiconque veut présenter un exposé vraiment historique des faits était tenu de mentionner que cette décision, cette décision insensée si l'on veut, ce blocus de Berlin, était la conséquence directe d'un événement précédent, c'est-à-dire évidemment, du désir exprimé par les puissances occidentales de réunir les trois secteurs de l'Allemagne de l'Ouest en un seul et de leur accorder au moins une semi-autonomie.

A mon avis, monsieur l'Orateur, quiconque prétend soumettre un exposé historique des faits doit nécessairement mentioner la trame entière des événements. Je ne m'occupe pas de déterminer, pour le moment, si cette décision était fondée ou non mais je souligne qu'un des deux faits était la conséquence directe de l'autre. Nous nous exposons grandement en considérant isolément une décision des communistes que nous désapprouvons, sans tenir compte des faits précédents qui ont conduit à cette décision.

On nous dit également que la conférence de Berlin, l'an dernier, a démontré qu'il n'existe pas de fondement possible à une entente honorable et acceptable sur l'unité allemande. J'hésiterais, pour ma part, à mettre en doute l'infaillibilité de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures mais je rappelle à la Chambre qu'un grand nombre d'observateurs presque d'égale stature sur le plan international, en sont venus à une conclusion différente. Je me reporte de nouveau aux commentaires formulés dans l'*Observer* de Londres, journal qu'on juge habituellement très autorisé et très objectif et qu'on ne saurait accuser ni de communisme ni de socialisme. M. Sebastien Haffner, observateur éminent, a dit de la conférence de Berlin:

> Il serait téméraire pour quiconque de soutenir péremptoirement, au stade actuel, que le plan de M. Molotov assure une forme acceptable de cette idée générale de "Locarno" ou de "sécurité mutuelle" en Europe que beaucoup d'hommes d'État de l'Ouest, depuis sir Winston Churchill jusqu'à M. Konrad Adenauer (chancelier de l'Allemagne occidentale) ont cherchée à tâtons au cours de l'an dernier et qui est indispensable,—ainsi qu'on en est venu à le reconnaître généralement,—s'il doit y avoir pacification générale en Europe. Cependant, il serait encore plus téméraire de dire qu'il est impossible d'en arriver à quelque chose de semblable à la suite d'un examen patient et sérieux de la proposition de M. Molotov.
>
> L'ardeur avec laquelle les trois ministres des nations occidentales, réunis à Berlin, ont cherché à l'écarter sans examen a été plutôt terrifiante. C'est sans doute une des propositions les plus intrigantes qu'on ait présentées depuis la guerre; elle devrait faire le sujet d'une étude soigneuse et d'échanges diplomatiques, non seulement entre les puissances qui discutaient à Berlin, mais entre tous les gouvernements européens intéressés. Ce serait bien malheureux si les discours préparés à la hâte en vue de la conférence et les commentaires des journaux sur ces semaines trépidantes devaient être considérés comme le dernier mot sur cette question.

Mais ce grand malheur est arrivé.

Nous savons tous que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures joue un rôle de premier plan dans le monde; mais, il n'a pas hésité à suivre la ligne de conduite plutôt inconsidérée qu'a déplorée Sebastian Haffner. Au juste, qu'avons-nous fait à Berlin? On donne à entendre que seule l'Union soviétique a usé d'intransigeance. Quelle proposition précise lui avons-nous soumise? Essentiellement, la proposition portait que les Russes devraient se retirer de l'Allemagne orientale, qu'elle devrait souscrire à l'unification de l'Allemagne à des conditions qui,—elle le savait, comme tous les autres pays d'ailleurs, —signifiaient l'adhésion de cette Allemagne unie au bloc occidental. On prévoyait, en outre, le réarmement de l'Allemagne.

Indépendamment de notre opinion du monde communiste, indépendamment de notre façon d'envisager le régime soviétique, pour-

rait-on soutenir qu'il s'agissait d'une proposition qu'on pouvait raisonnablement s'attendre qu'elle accepte? Je pourrais citer une foule d'observateurs non communistes, compétents qui ont donné à entendre que les déclarations alors faites par sir Anthony Eden étaient au moins un peu insincères, surtout quand il a laissé croire que l'Ouest poussait la générosité au point de ne pas se soucier de savoir à quel bloc l'Allemagne fraîchement unifiée adhérerait. S'il ne s'en souciait pas, j'estime qu'il n'était pas qualifié pour parler en notre nom.

Je prétends de plus qu'il savait parfaitement bien que si l'Allemagne retrouvait son unité parce que les puissances occidentales auraient réussi à amener l'Union soviétique à se retirer, bon gré mal gré, de l'Allemagne orientale, sa gratitude et son intérêt la feraient naturellement s'incorporer solidement au bloc occidental. Envisageons les faits franchement.

On a prétendu que la proposition en cause était raisonnable. Que la contre-proposition russe ait renfermé, comme c'était le cas, des échappatoires inacceptables et des malhonnêtetés, ce n'est pas une excuse pour soutenir que nos propositions étaient raisonnables et qu'on s'attendait à les voir accepter. Nous avons le droit de nous attendre peut-être à ce que nos affaires soient menées avec plus d'intelligence et plus de maturité en face d'un adversaire aussi dangereux et aussi astucieux.

Mon collègue, l'honorable représentant de Mackenzie (M. Nicholson) a parlé de la dernière note soviétique. Je trouve plutôt significatif que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas jugé bon de la mentionner l'autre jour dans l'aperçu historique qu'il nous a fait. On aurait pu penser qu'il jugerait que cela relève de la discussion en cours. Bonne ou mauvaise, acceptable ou pas, on ne peut que présumer qu'elle sera traitée avec la même désinvolture et le même défaut d'intelligence que les propositions antérieures.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné des raisons pour lesquelles l'an dernier les Russes ont refusé la tenue d'élections libres. Je crois qu'il a parfaitement raison sur ce point. Dans Berlin-Ouest les communistes n'ont recueilli qu'environ 2·7 p. 100 des voix. J'ai été étonné qu'ils aient obtenu même ce résultat. Toutefois, il y a une autre conclusion à tirer de cela. Même s'il est parfaitement vrai, comme le dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures que ce résultat a dû faire frémir les communistes, j'estime que M. Adenauer a dû aussi trembler quelque peu parce que son parti a subi la défaite. Cette élection de Berlin-Ouest est un indice que la réunification de l'Allemagne entraînerait la fin du régime d'Adenauer. Je ne doute pas que Willi Pieck frémirait. J'ai l'impression que Konrad Adenauer a dû trembler. Voilà pour ce que j'ai appelé les fondements historiques plutôt douteux sur lesquels le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a bâti sa thèse.

[M. Cameron (Nanaïmo).]

Je veux dire un mot ou deux sur la façon dont l'affaire a été présentée. Je voudrais pouvoir être d'accord avec ceux qui ont félicité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais je ne le puis vraiment pas. Il fut un temps où les hommes d'État sérieux traitant avec les nations étrangères avec lesquelles leur pays était réputé être en paix observaient une judicieuse réserve et un certain décorum dans leurs déclarations. On était d'avis que, tant que la guerre n'était pas déclarée, les invectives ne donnaient pas grand chose, que, à la vérité, elles pouvaient empêcher la possibilité de s'entendre. Il va de soi qu'une fois la guerre déclarée, on ne gardait plus de mesure.

J'avoue bien franchement que le ton des déclarations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a quelque peu étonné. J'ai eu l'impression qu'au lieu de l'analyse réfléchie, calme et froide d'une situation dangereuse, analyse à laquelle nous avions le droit de nous attendre, le ministre nous a présenté au contraire un mélange plutôt embarrassé de ce que j'appellerais pharisaïsme rustaud et de mépris dirais-je, de la réalité. Son discours était l'exposé par trop simplifié d'une situation très complexe. Qu'on me permette de citer un passage paraissant à la page 378 des *Débats* du 20 janvier:

> Les dictatures communistes ont déjà enrégimenté des centaines de millions d'êtres humains dans des empires fortement centralisés qui nient la dignité et la valeur de l'individu, si ce n'est comme créature de l'État.

Cela est peut-être conforme à la réalité; toutefois, s'il veut dire par là que ces centaines de millions d'êtres humains veulent secouer le joug et attendent le moment où nous pourrons les libérer, je crois vraiment qu'il y a là une dangereuse illusion.

J'appellerai l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur les paroles qu'a prononcées le mois dernier encore, à Boston, l'éminent homme d'État que je vais citer. Voici ce qu'il a dit:

> Tout pharisaïsme, tout sentiment de suffisance au sujet de sa vertueuse supériorité, qu'ils marquent, une personne ou une nation ne sont pas seulement des traits peu agréables, mais ils ne permettent guère un jugement lucide sur le plan politique. Celui dont l'humilité et le sens moral sont le moins développés sera le plus enclin à confondre les principes avec les faits ou l'opportunisme, et tendra à identifier, dans son subconscient, son propre point de vue avec la juste cause.

En outre, le pharisaïsme sur le plan international mènera sans doute à l'intransigeance dans les idées et au manque de tolérance pour les concepts des autres, état d'esprit qui s'oppose souvent à la sage compréhension d'une situation complexe et changeante et risque d'entraver la diplomatie en la rendant inflexible.

L'auteur de ces paroles admirables (je ne doute pas, monsieur l'Orateur que vous serez d'accord avec moi quand je les qualifie de sages et d'admirables) était un certain M. Lester B. Pearson. Évidemment, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'adressait pas à la Chambre des communes du Canada, mais à l'assemblée du Conseil national des Églises chrétiennes aux États-Unis. Ce qui est encore plus important, c'est qu'il a adressé la parole à cet organisme dans la ville de Boston dont la réputation est bien méritée pour son allergie, dirai-je, aux expressions peu raffinées, aux trop grandes simplifications et aux crudités de toutes sortes.

Il y a lieu de déplorer que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ait pas jugé les députés aussi dignes de ces idées mûrement réfléchies et, si je puis le dire bien franchement, de ces idées profondes qu'il a exprimées dans ce passage et qu'il ait trouvé bon de nous donner en quelque sorte des images de surhomme, de nous faire une déclaration simplifiée et haute en couleur au sujet d'une situation fort complexe.

**L'hon. M. Pearson:** Et votre propre discours?

**M. Cameron (Nanaïmo):** Il est un peu terne. A mon avis, non seulement on manque de courtoisie envers la Chambre, mais on agit d'une façon très dangereuse en adoptant l'attitude qu'il existe une réponse précise et simple à ces problèmes difficiles et complexes, en prétendant qu'on peut analyser d'une façon précise et simple les conditions et les événements qui surviennent dans bien des régions du monde. A mon avis, cette façon de procéder ne peut que nous attirer des ennuis.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devra répondre à certaines questions, je pense, s'il espère satisfaire un grand nombre de gens au Canada. D'abord, il nous a dit qu'il fallait douze divisions ou environ 500,000 hommes dans les troupes de terre, ainsi qu'une aviation militaire, en Allemagne pour assurer notre sécurité contre la menace d'une agression communiste. Voici la question que je voudrais lui poser. Le ministre cherche-t-il sincèrement à faire croire à la Chambre que ces douze divisions modifieront sensiblement notre puissance vis-à-vis de l'énorme concentration de troupes dont il a lui-même parlé l'autre jour à la Chambre? Croit-il sincèrement que douze divisions de troupes allemandes aient une grosse importance lorsqu'il s'agit de les opposer à quelque 250 divisions communistes, auxquelles peuvent facilement s'ajouter 135 divisions, selon l'opinion d'un spécialiste militaire, publiée dans le *Times* de New-York? Veut-il nous faire croire que c'est là un important élément de défense et que c'est pour ce motif que nous devons armer les Allemands? Je doute fort que le ministre le soutienne sérieusement. Toutefois, s'il le soutient, il n'y a pas grand chose que je puisse ajouter. Nous devons le laisser à sa pipe de plâtre...

**L'hon. M. Pearson:** Si l'honorable député veut que je lui réponde maintenant, je signale que je n'ai jamais rien dit de tel dans mon discours.

**M. Cameron (Nanaïmo):** Alors, cette remarque du ministre élucide admirablement bien la question. Tout l'argument qui se fonde sur le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest comme partie essentielle de la défense occidentale s'effrondre.

**L'hon. M. Pearson:** C'est votre propre thèse qui s'effrondre.

**M. Cameron (Nanaïmo):** Il semble que le ministre ne soit pas certain de l'attitude qu'il adopte; mais s'il n'est pas disposé à élucider cette situation dans l'esprit des Canadiens,—et il a certes donné à la Chambre et à la population du Canada l'impression que ces douze divisions allemandes constituent un important élément de notre défense,—il devrait tout au moins nous indiquer quels sont les objectifs véritables. S'agit-il de vingt divisions, de trente, de cinquante ou de cent divisions? Inclura-t-il également les armes thermonucléaires?

Le ministre nous affirme également que nous pouvons en toute sécurité réarmer l'Allemagne occidentale parce que nous avons établi des mesures de surveillance. Il s'empresse ensuite d'ajouter que nous n'avons pas de choix, car les Allemands sont un peuple fier et ils exigeront le réarmement de toute façon.

Je prie le ministre de nous dire ce qui le porte à croire qu'il sera plus facile de réglementer une Allemagne occidentale réarmée qu'une Allemagne que nous ne pouvons aucunement assujétir à une réglementation en ce moment, nous dit-il? Cela n'a aucun sens.

Il nous affirme que le gouvernement canadien appuie entièrement le peuple allemand, qui soutient que l'unification doit rester un des objectifs essentiels de la politique allemande. Il devrait cependant nous indiquer comment il se propose de réaliser cet objectif, sans recourir à la guerre, à moins que ce ne soit par voie de négociation. Je soutiens également, monsieur l'Orateur, qu'il est im-

possible de négocier, pas même en nous fondant sur la force, si nous entendons par là faire plus que lancer des ultimatums. Nous ne pouvons négocier en étant forts si nous n'avons pas quelque chose que les autres désirent et que nous sommes disposés à leur donner en échange d'autre chose qu'ils ont et que nous voulons. C'est là l'essence même des négociations.

En outre, j'estime qu'il n'y a qu'une chose dans ce domaine que les Russes désirent en échange de l'unification et c'est une Allemagne désarmée et neutralisée. On me dit...

**Une voix:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Cameron (Nanaïmo):** Non! J'ai dû vous écouter l'autre jour et la tâche m'a été tout aussi pénible alors qu'elle l'est maintenant pour vous en ce moment.

**L'hon. M. Pearson:** Ce n'était pas aussi long.

**M. Cameron (Nanaïmo):** Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous affirme que nous ne pouvons agir ainsi car nous créerions un vide en Europe. Quelles que soient mes objections en tant que puriste à l'usage de cet idiot procédé journalistique qui consiste à appliquer au domaine politique des expressions qui n'ont un sens véritable que dans le laboratoire de physique, je dois dire que s'il existe en Europe un vide que la Russie soviétique se prépare à combler, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait plus tôt? Nous pouvons supposer que quelque chose l'en a empêchée. Quelque chose doit l'en avoir empêchée en 1945 lorsque, comme le général Gruenther nous l'a signalé il n'y a pas si longtemps, elle jouissait d'une supériorité marquée sur les puissances occidentales en ce qui concerne les armes ordinaires. Quelque chose l'en a empêchée et, à mon avis, c'est la même chose qui l'en empêche aujourd'hui. Existe-t-il des raisons pour lesquelles une Allemagne unie et neutralisée ne pourrait être l'objet de garanties qui créeraient pour les Russes le même problème qu'ils devaient surmonter à la fin de la guerre, savoir que le risque d'une invasion en Europe occidentale est si grand qu'il peut déclencher une troisième guerre mondiale, au cours de laquelle on utiliserait les armes thermonucléaires. Je n'ai encore rien dit jusqu'ici...

**Des voix:** Bravo!

**M. Cameron (Nanaïmo):** J'aurais bien voulu que la population du Canada entende cette remarque, car elle sera grandement intéressée de connaître l'attitude des partis libéral et conservateur à l'égard de cette question, oui, très intéressée en effet. Elle sera intéressée d'apprendre que les remarques d'un membre de la Chambre au cours de la discussion pouvait faire l'objet de propos frivoles. Cela ne me surprend aucunement, car des gens qui ont mis de côté leur intégrité intellectuelle sont capables de tout, il va sans dire.

**L'hon. M. Pearson:** Et que faites-vous de votre chef?

**M. Cameron (Nanaïmo):** Cette année, j'ai visité l'Allemagne et j'ai peut-être eu plus d'occasions que bien d'autres d'apprendre ce que les gens pensaient, car ma femme m'a présenté à un grand nombre de connaissances de sa famille. J'ai ainsi pu obtenir des opinions que ces gens n'auraient peut-être pas exprimées à un étranger ordinaire. Par exemple, j'ai causé avec M. Arthur Bratu, qui est actuellement surintendant de l'instruction publique dans la province de Hesse. M. Bratu est un juif qui a dû quitter l'Allemagne sous le régime hitlérien, mais il est plus tard rentré dans son pays, car il est aussi Allemand et il estime qu'il a un rôle à jouer en Allemagne.

Les intentions du monde occidental ont étonné et renversé M. Bratu. Voici à peu près ce qu'il m'a dit: "Nous commençons à élever une nouvelle génération d'Allemands, en cherchant à leur faire oublier le militarisme. Je ne peux vous garantir ce qui se produira si vous insistez pour enrégimenter ces jeunes gens dans une armée dont les cadres d'officiers et de sous-officiers seront constitués d'anciens nazis.

**L'hon. M. Pearson:** Inepties!

**M. Cameron (Nanaïmo):** C'est la seule réponse que vous trouvez? Je soutiens qu'il est très peu sage pour un député de mépriser des gens comme M. Bratu, qui sont retournés dans leur pays et se sont placés dans une situation dangereuse, parce qu'ils estimaient que leur devoir en tant qu'Allemand l'exigeait.

Je me suis entretenu avec le député de Darmstadt au Bundestag, M. Ludwig Metzger qui, comme beaucoup de ses collègues, a été pendant des années tour à tour emprisonné dans les camps de concentration puis relâché, sous le régime d'Hitler. Lui aussi s'est dit profondément alarmé et effrayé des propositions que nous étudions en ce moment. J'ai rencontré un autre Juif, Heinz Putzrath, à Bonn. Il a dû quitter l'Allemagne, sous le régime d'Hitler et émigrer en Angleterre où il fut employé par le gouvernement britannique. Il y est retourné, lui aussi, pour aider à y rétablir un nouveau régime démocratique. Voici ce qu'il m'a dit. Il m'a dit qu'il se

préoccupe moins des anciens nazis qui retournent au pouvoir,—il y en a à Bonn,—que des conditions que les puissances occidentales ont de nouveau créées en Allemagne et qui mèneront à l'avènement d'un nouveau groupe de nazis. "Il m'est difficile d'avoir une grande confiance dans un régime où Alfred Krupp est de nouveau le facteur économique dominant. Quand on cherche, par-dessus cela, à reconstituer une armée, il est effarant de songer à ce qui pourra arriver," m'a-t-il dit. On n'a pas de peine à le croire. C'est un Juif qui a dû s'exiler et la plupart des membres de sa famille sont morts.

J'ai eu un long entretien avec M. Ollenhauer, chef du parti social démocrate, qui m'a exposé plusieurs des arguments que je me suis efforcé de soumettre à la Chambre ce soir. M. Ollenhauer possède un dossier inattaquable d'activité contre le régime nazi, comme beaucoup de ses collègues du parti social démocrate, notamment Peter Blachstein qui a passé un an dans les camps de concentration d'Hitler et s'est ensuite enfui à l'étranger, et Jacobi Werner, qui a passé sept ans dans les camps de concentration d'Hitler, qui est actuellement député au Bundestag et qui craint énormément le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Je pourrais allonger cette liste indéfiniment. Cependant, monsieur l'Orateur, voici des gens sur lesquels nous devons compter pour l'établissement d'un régime démocratique en Allemagne; ce sont ces gens qui sont unanimes à nous dire que nous agissons follement en mettant à exécution, en ce moment, ce projet de réarmement de l'Allemagne.

Je ne sais si l'explication de cet état de choses se trouve dans la déclaration qu'a formulée l'autre jour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de la politique américaine, quand il a dit qu'aucune des autres solutions n'était appropriée ni acceptable, surtout compte tenu de la politique américaine. Est-ce là le fond de l'affaire? Est-ce la véritable raison? Cela explique-t-il la détermination d'aller de l'avant malgré la faiblesse des arguments ou même leur absence?

S'il en est ainsi, monsieur l'Orateur, je ne puis qu'exprimer mon regret de constater que notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures et que notre Gouvernement n'aient pas suivi l'exemple de Pierre Mendès-France, premier ministre de France qui, lorsqu'il a soumis la mesure à l'Assemblée française, n'a pas prétendu que c'était une bonne chose, mais a admis franchement que c'était une mauvaise affaire. En somme, il a déclaré: "Voici; c'est le prix que nous devons payer pour obtenir l'appui des États-Unis; nous n'avons pas de choix." Si c'est là la situation, on devrait nous l'indiquer clairement.

Je ne suis pas certain, monsieur l'Orateur, —et personne à la Chambre n'en est certain, —des résultats de cette mesure. Pour ma part, je doute qu'elle conduise à la guerre. Je ne le crois pas. Je pense que le danger encore plus grand d'une guerre thermonucléaire empêchera de nouvelles hostilités. Cependant, j'estime que la mesure peut avoir des effets désastreux pour ceux des Allemands qui sont nos amis et nos alliés, qu'elle suscitera des obstacles à l'unification de l'Allemagne dans un avenir prochain et, ce qui est encore plus important, constituera un nouvel obstacle à la diminution de la tension dans le monde, ce que tous les gens sains d'esprit et intelligents souhaitent aujourd'hui, j'en suis sûr. Nous nous rendons tous compte, je pense, que le but de toute notre politique étrangère et le but des relations internationales doit être de diminuer d'une certaine façon la tension dans le monde, afin que la race humaine puisse se livrer à sa tâche plus importante, qui est d'améliorer les conditions de vie de tous les hommes sur terre.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'espère que l'honorable représentant de Nanaïmo (M. Cameron) qui vient de reprendre son siège, ne prendra pas mes paroles en mauvaise part si j'affirme qu'après un discours aussi brillant que le sien, mes humbles efforts sembleront bien modestes.

Sauf erreur, tous ceux qui ont participé à la discussion ont signalé l'importance de la question à l'étude et la difficulté de prendre une décision. L'attitude sérieuse de presque tous les députés qui ont abordé la question nous donne une idée de son importance. Moi aussi j'estime que nous étudions une question d'une extrême importance et j'espère qu'aucune de mes remarques ne contribuera à abaisser le niveau élevé de la discussion.

Je tiens à déclarer immédiatement que je voterai en faveur de la résolution. Je l'appuierai pour les raisons qu'a déjà exposées mon chef et peut-être aussi pour d'autres raisons que j'énoncerai avant la fin de mes remarques. J'appuie aussi la résolution, parce que ceux qui s'y opposent ne nous ont proposé aucune solution de rechange acceptable. Je dis aucune solution acceptable, mais je pense que je pourrais fort bien me contenter de déclarer qu'aucune autre mesure n'a été proposée. J'avoue bien franchement que je n'en ai pas moi non plus à proposer.

Plusieurs députés, y compris mon chef, ont exposé les raisons qui militent en faveur de la ratification. Je m'efforcerai de ne pas répéter ce qui a déjà été dit, afin d'épargner le temps de la Chambre. Je voudrais, cependant, consacrer quelque temps à analyser les arguments exposés par ceux qui s'opposent à la ratification. Je me trouve, ce soir, monsieur l'Orateur, dans une situation toute particulière. En effet, l'opposition qu'on dirige contre moi, au lieu de venir d'en avant de moi, de ma gauche ou de ma droite, vient d'en arrière de moi. Sauf erreur, il est généralement admis qu'une personne qui se bat fait de son mieux quand il lui est possible de regarder ses adversaires dans le blanc des yeux, plutôt que lorsqu'il sent leur haleine dans son cou.

J'ai dit que j'allais analyser certains des arguments de ceux qui s'opposent à la ratification des accords. Quelles raisons invoquent-ils? Je crois, après avoir lu attentivement les discours qui ont été prononcés, qu'elles sont les suivantes: premièrement, le réarmement de l'Allemagne creuserait davantage l'abîme qui sépare les pays démocratiques du bloc soviétique. Comme l'a dit un député en parlant contre le projet de résolution, il pousserait la division entre les deux camps au point où il deviendrait impossible de jamais s'entendre. Deuxièmement, on ne pourrait se fier au peuple allemand; l'Allemagne est toujours le pays qui à deux reprises au cours de notre vie a entraîné le monde dans la guerre: l'Allemagne que nous voulons nous associer, est toujours celle qui a été responsable de Dachau, Belsen et Buchenwald; bref, le peuple allemand n'est pas digne moralement de s'associer avec nous. Troisièmement, que la proposition tendant à admettre l'Allemagne à l'OTAN,—proposition qui, cela va de soi, comporte le réarmement de l'Allemagne, et que nous acceptons,—vient trop tôt et qu'il faudrait encore une fois chercher à négocier avec l'URSS la réunification de l'Allemagne. Quatrièmement, que la ratification de l'accord ne suscite aucun enthousiasme au Canada.

Voilà les grands arguments invoqués par les adversaires du projet de résolution. Je vais tâcher, monsieur l'Orateur, de traiter les divers points tels que je les conçois. Je vous assure que ce n'est pas à la légère que j'aborde cette question. Je suis revenu maintes et maintes fois sur les divers points qu'on a voulu démontrer.

J'aborderai le premier motif qu'on a allégué pour s'opposer à la ratification de ces accords. On a dit que l'armement de l'Allemagne élargirait le fossé entre les pays démocratiques et le bloc soviétique. En formulant ce raisonnement, l'orateur a reconnu que l'Ouest devrait négocier pendant qu'il est fort. Si tel est le cas, le député a dit, au fond, que nous devons négocier pendant que nous sommes forts mais pas trop forts, cependant; que si l'Ouest devenait trop fort, l'Union soviétique s'irriterait contre nous et entreprendrait peut-être quelque chose. La seule conclusion logique que je puisse dégager de cette attitude, c'est que, de l'avis de l'orateur en cause, l'Ouest est assez fort maintenant et qu'il faut s'opposer à tout autre accroissement de notre force parce que cela pourrait offenser le bloc soviétique.

Je ne puis envisager ainsi la question. J'en suis persuadé, le seul argument que puissent comprendre les gens du Kremlin, c'est la force; plus nous serons forts, plus il est probable que nous les amènerons à négocier. L'an dernier, pour la première fois dans son histoire, je crois, l'Assemblée des Nations Unies a pris deux décisions à l'unanimité; l'une portait sur la résolution proposée par les États-Unis sur l'usage pacifique de l'atome, et l'autre sur la résolution que la délégation du Canada avait présentée à l'égard du désarmement. Au moment où se déroulaient la discussion et le vote sur la résolution de désarmement, on tenait des conférences à Londres et à Paris dans le dessein d'aboutir aux accords dont nous discutons depuis quelques jours. Il me semble que si nous montrons que nous sommes assez forts, l'Union soviétique, au lieu de refuser d'entrer en pourparlers avec nous, de se montrer quelque peu raisonnable, entamera des négociations avec nous.

Je veux que la Chambre sache que je suis favorable aux négociations. Le vote unanime qui est survenu aux Nations Unies cette année a dû être bien réconfortant. J'ai joué pendant quelque temps en 1947, à l'Assemblée, le rôle de conseiller parlementaire auprès de la délégation du Canada et je puis assurer à la Chambre que rien n'était plus déprimant que de voir, chaque fois qu'une question se présentait, l'Union soviétique se prononcer en un sens et la plupart des puissances occidentales, dans un autre. Il a dû être bien réconfortant pour ceux qui ont eu l'avantage d'assister, cette année, à la dernière séance, de voir l'unanimité régner au moins sur ces deux points.

J'en viens maintenant au deuxième argument, qui veut qu'on ne peut se fier aux Allemands, qu'ils demeurent les Allemands qui portent la responsabilité des atrocités hitlériennes et que, par conséquent, ils ne sont pas dignes de s'associer à nous. C'est un argument que je ne puis accepter. Com-

me le député de Vancouver-Sud (M. Philpott) l'a dit l'autre soir, c'est là faire sienne à rebours la doctrine de la race supérieure. Nous ne nous présentons pas alors comme la race supérieure mais nous dénonçons certainement les Allemands comme une race de criminels.

J'ai été renversé, le mot sent le prolétaire comme on doit s'y attendre de ma part et je m'en excuse, j'ai donc été renversé, dis-je, en entendant dire ce soir que les Allemands doivent attendre tant qu'ils ne se seront pas purgés de leur brutalité nationale. Si ce n'est pas là nous poser en êtres très supérieurs, je ne sais pas ce que c'est. De toute façon, je rejette de toutes mes forces la motion d'une Allemagne criminelle. J'ai donné quelques années de ma vie pour défendre un autre peuple accusé de ne pas mériter la confiance à cause de sa race et ce n'est pas maintenant que je vais remplacer les Japonais par des Allemands.

Convenons que les Allemands ont une très large part de responsabilité dans le déclanchement de deux guerres mondiales. Je vis depuis assez longtemps dans cette vallée de larmes,—depuis trop longtemps peut-être diront certains,—et je me rappelle les discussions qui ont eu lieu entre les deux guerres mondiales. L'honorable représentant de Vancouver-Sud sait très bien que la plupart des gens avec qui nous nous sommes associés à l'époque, lui et moi, étaient d'avis que le traité de Versailles avait suscité Hitler; c'est d'ailleurs l'argument invoqué par bien des gens responsables pour alléguer que le Canada ne devait pas prendre part à la seconde guerre mondiale.

Ces derniers jours, nous avons oublié le rôle que la Russie a joué dans le déclenchement de la seconde guerre mondiale. Y a-t-il quelqu'un ici ce soir pour croire que si Staline avait refusé de conclure l'accord de 1939 avec Hitler, celui-ci aurait marché sur la Pologne? Il est évident qu'il ne l'aurait pas fait. Si nous voulons répartir les torts, si nous voulons nommer des criminels, nommons-les tous.

Convenons cependant que l'Allemagne doit reconnaître qu'elle est en très grande partie responsable d'avoir déclenché deux guerres mondiales. Elle a souffert de ses actes. Je pourrais dire, je crois, qu'elle en a été punie. Il me semble cependant qu'il n'y a pas de meilleur moyen de l'inciter à déclencher une autre guerre mondiale que de l'ostraciser, de lui dire qu'elle n'est pas digne de s'associer aux autres nations, qu'elle doit être maintenue au rang de nation de second ordre. Je le répète, si nous voulons que les Allemands déclenchent une autre guerre mondiale, c'est, à mon avis, la formule la plus rapide pour y arriver.

Ceux qui préconisent une telle ligne de conduite me semblent aussi oublier les principes de la psychologie contemporaine. A propos des criminels, nous avons constaté qu'il est non seulement conforme à leur intérêt mais aussi à l'intérêt de la société de les réhabiliter le plus tôt possible pour les associer aux autres citoyens. Un moyen sûr d'amener celui qui est coupable d'un crime contre la société à répéter ce crime ou à en commettre un autre du même genre est de lui rappeler constamment qu'il diffère des autres citoyens, parce qu'il a déjà commis un crime.

Je pense que le même principe s'applique aux peuples et aux nations. Il est mal de rendre tous les Allemands responsables des atrocités des nazis. Nous savons que des centaines de milliers d'Allemands ont refusé d'accepter le nazisme. Nous savons que des milliers d'entre eux sont mort parce qu'ils l'ont refusé. Des milliers d'autres ont pourri dans les camps de concentration parce qu'ils n'ont pas voulu fléchir le genou devant le nazisme.

De fait, une foule de gens sont collectivement responsables de l'essor d'Hitler. Je vais donner lecture de déclarations faites par des hommes éminents, ni communistes, ni socialistes, ni même libéraux, sauf erreur. Un d'entre eux est un ex-chef de l'opposition à la Chambre, feu M. Manion. Parlant à la Chambre le 8 septembre 1939, avant que le Canada déclarât la guerre, il a dit, ainsi qu'on le voit à la page 15 du hansard:

> J'entends souligner le fait que nous n'avons aucune querelle avec les Allemands comme peuple. Il a fourni au monde entier, depuis des générations, un généreux apport dans le domaine de la science, des arts et de la littérature.
>
> Le pays compte plus d'un demi-million de citoyens d'origine allemande et ils comptent parmi nos meilleurs citoyens.

Et écoutez bien ceci:

> Mais l'Allemagne, à l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, est sous la férule d'un égoïste dénué de tout scrupule. Il est vrai qu'il a bien servi l'Allemagne, et s'il s'était arrêté à un certain moment l'histoire aurait pu voir en lui un grand héro allemand. Il releva le peuple allemand de son état de découragement, lui insuffla une fierté nouvelle après une juste mais humiliante défaite. S'il s'en était tenu là, le monde entier l'aurait peut-être acclamé comme un héro de l'Allemagne.

Cela se passait après les décrets de Nuremberg, après l'assassinat de gens à travers l'Allemagne par les hommes à la solde d'Hitler. Ce dernier n'aurait pas pu devenir la menace qu'il a été sans recevoir d'aide d'autres milieux. Permettez-moi de vous lire un autre extrait. Le Royaume-Uni a déployé de grands efforts pour s'entendre avec Hitler. Il envoya un ambassadeur auprès d'Hitler en 1938, sir

Nevile Henderson, chargé de conclure un *modus vivendi* entre le Royaume-Uni et l'Allemagne. Il n'obtint aucun résultat. Il écrivit un livre, après être revenu d'Allemagne, au début de la deuxième Grande Guerre, qu'il intitula *"Failure of a Mission"*. Voici un court extrait de ce livre:

> Toutes les dictatures ne sont pas répréhensibles, même si elles se prolongent. On ne saurait méconnaître les grands services rendus à l'Italie par signor Mussolini, sous le simple prétexte que c'est un dictateur. Et le monde n'aurait pas, non plus, manqué d'acclamer en Hitler un grand Allemand s'il avait su quand et où s'arrêter; après Munich, par exemple, ou les décrets antisémites de Nuremberg.

C'est une attitude comme celle-là, à l'endroit de ceux qui croyaient sauver leurs biens, qui a donné à Hitler l'occasion de détruire le monde, ou presque. Ne commettons pas d'autres fautes de ce genre. Ce qui s'est passé depuis 1945 en Allemagne occidentale, en ce qui concerne le progrès des institutions démocratiques, constitue, à mon sens, la démonstration absolue que la population de ce pays, dans sa grande majorité, désire adhérer au régime démocratique. Si nous voulons aider ces gens à tenir leur résolution, saluons leur collaboration, ne l'écartons pas. Pour ma part, j'estime que l'Allemagne de l'Ouest devrait être accueillie maintenant au sein de la communauté occidentale des nations à titre de membre régulier et qu'elle devrait accéder à la plénitude des privilèges, responsabilités et obligations que confère ce titre.

Ceux qui rejettent la proposition à l'étude disent qu'ils ne s'opposent pas à ce que l'Allemagne recouvre sa souveraineté ni à ce quelle fasse partie de l'OTAN, mais seulement à ce qu'elle puisse se réarmer. Je ne crois pas qu'on puisse accorder les deux premières concessions, sans aussi seconder la dernière. En reconnaissant la souveraineté de l'Allemagne, nous la laissons libre d'agir comme elle l'entend. Je ne puis concevoir,—et si mes honorables amis qui siègent derrière moi disent vrai, ils ne le peuvent pas davantage,—une Allemagne libre d'être une Allemagne non armée.

Sauf erreur, on a dit plus d'une fois que l'Allemagne réarmera de toute façon. La question que nous avons à trancher est celle de savoir de quel côté elle se tournera une fois réarmée. Vu le monde où nous vivons, il lui faudra nécessairement se trouver des alliés. S'intégrera-t-elle dans le bloc des pays du rideau de fer, ou collaborera-t-elle avec les pays de l'Ouest qui l'ont aidée à organiser ses institutions démocratiques? Voilà, à mon sens, le point important pour les Canadiens et pour le monde démocratique.

[M. MacInnis.]

Voici maintenant un troisième argument contre la ratification: la proposition invitant l'Allemagne à adhérer à l'OTAN, ce qui entraîne le réarmement de ce pays, est prématurée et il faudrait d'abord tenter encore une fois de négocier avec l'Union soviétique en vue d'effectuer l'unification de l'Allemagne. Voyons ce que comporterait une telle tentative. J'appuie d'emblée les accords obtenus par voie de négociations, pourvu que ce soit ce que les ouvriers syndiqués appellent des négociations poursuivies de bonne foi. Il faut observer que l'intérêt de la Russie par rapport aux négociations visant l'unification de l'Allemagne s'accroît dans une proportion directe avec l'approche du moment où l'Allemagne doit effectivement adhérer à l'OTAN.

Il faut tout de même remarquer que le prix qu'exige l'Union soviétique pour entamer de telles négociations est la renonciation à la proposition tendant à associer l'Allemagne aux puissances occidentales. Je crois que c'est important. En outre, si je suis bien renseigné, la Russie n'a jamais accepté en termes précis la tenue d'élections libres en Allemagne. Mais si les puissances occidentales acceptaient les conditions de l'Union soviétique relativement aux négociations sur l'unification (c'est-à-dire le rejet de toute tentative d'admettre l'Allemagne dans l'OTAN) auraient-elles l'assurance que l'Union soviétique négocierait alors de bonne foi? Si l'on se fie aux leçons du passé, il en résulterait que les puissances occidentales, une fois qu'elles auraient fait ce que les Russes désiraient, et refusé les élections libres, seraient dans le désarroi tandis que l'Union soviétique rirait sous cape d'avoir si facilement réussi à les y jeter.

Le grand obstacle qui s'oppose aux négociations avec l'Union soviétique, c'est que les communistes ne négocient ni ne collaborent jamais avec les autres de bonne foi. Nous, les cécéfistes, le savons bien. Au début de notre mouvement, les communistes ont fait plusieurs tentatives en vue d'établir une action commune sur le plan régional ou national; ils ont essayé d'établir un front commun, une collaboration dans tel ou tel domaine. Mais, nous avons toujours constaté que les communistes ne tenaient jamais leurs engagements. Même quand ils convoquaient des réunions pour dénoncer le nazisme et le fascisme, comme c'était le cas avant le pacte conclu entre Staline et Hitler, et qu'ils amenaient des groupes bien intentionnés de tous les milieux à participer à ces assemblées, ils y introduisaient toujours dans le dessein de se rendre maîtres de la situation un projet de résolution, ou un orateur, ou autre chose encore, que ne prévoyaient pas les dispositions prises antérieurement. Il en est résulté,—je puis dire que ce furent de bons résultats en ce qui nous concerne,—que depuis quinze ans, depuis

le tout début de la seconde Grande Guerre, le parti cécéfiste a refusé de s'associer à eux de quelque façon, en quelque occasion, à quelque endroit, sur quelque question que ce soit.

Les organisations syndicales ont eu la même expérience. Il n'y a pas tellement d'années, j'ai entendu certains des principaux dirigeants de deux grandes organisations ouvrières déclarer qu'ils ne permettraient jamais que les opinions politique d'une personne déterminent son droit à faire partie d'un syndicat ouvrier ou d'en devenir l'un des dirigeants. L'activité délétère des communistes au sein du mouvement ouvrier a forcé ces congrès ouvriers à changer d'idée. Il leur a fallu expulser les communistes: c'était la seule façon d'empêcher la destruction des syndicats ouvriers. Il en est de même des affaires internationales.

J'ai lu il y a plusieurs années un livre, de Bruce Lockhart, qui était en Russie au moment de la révolution. Très jeune, il avait été envoyé là par le *Foreign Office*. il y fit même un certain séjour, je crois, en prison. Dans son ouvrage *British Agent,* il relate un fait relatif à Karl Radek, l'un des bolchevistes du début. Celui-ci se préparait à participer à une conférence avec les minimalistes. Ce devait être au début de la révolution, car les minimalistes furent peu après liquidés.

M. Radek, préparant son discours en réponse à la décision prise par les minimalistes, avait rédigé un discours au cas où ces derniers prendraient la position A. Il en avait rédigé un autre au cas où ils prendraient la position B. Il a placé sa réponse à la position A dans le gousset de son veston, et sa réponse à la position B, dans un autre gousset. Il s'est trouvé tout en émoi pour un moment, une fois rendu à la salle de conférence, car il avait oublié dans quel gousset il avait remisé chacun de ses discours.

Les tactiques du parti communiste, à Vancouver, à Regina, à Toronto ou à Moscou, n'ont pas changé le moins du monde, depuis l'époque de M. Radek.

Je crois aux négociations. Négocier sur tout problème qui ne peut se régler autrement, voilà un de mes principes. Mais, dans nos négociations, il faut veiller à ne pas céder un avantage actuel avant d'être assurés que nous obtenons quelque chose de valable en échange. Autrement dit, dans toute négociation sur l'unification de l'Allemagne, nous devrions être sûrs que les Soviets s'entendront avec nous sur des élections libres en Allemagne. Jamais, à ma connaissance, je le répète, ils n'ont fait de déclaration catégorique disant qu'ils donneront leur assentiment à des élections libres sous la surveillance des Nations Unies.

En quatrième et dernier lieu, j'aborde l'argument d'après lequel nous devrions nous opposer à la présente motion parce que les Canadiens envisagent sans enthousiasme la ratification de l'accord. Je n'oublierai pas que le mot enthousiasme me paraît mal choisi; mais, qui suis-je pour discuter du sens d'un mot avec mes collègues qui sont gradués d'universités? Je reconnais sans peine qu'on envisage sans enthousiasme la ratification de ces accords. On pourrait tout aussi bien ajouter qu'on n'éprouvait pas d'enthousiasme pour le traité de l'Atlantique-Nord quand il a été ratifié, ni d'ailleurs pour la participation à la seconde Grande Guerre; mais, il y avait autre chose, il y avait de la détermination, et c'est le mot que nous voulons ici. En ces occasions, nous avions quelque chose à préserver, notre liberté, nos institutions démocratiques. Ce qui se passait dans le monde mettait notre liberté en danger; il y avait un travail à accomplir, et, si peu que cela nous plût, nous avons fait notre part, sinon avec enthousiasme, du moins avec une détermination constante. Nous nous trouvons aujourd'hui dans la même situation.

On ne se prononce peut-être pas avec enthousiasme en faveur de la ratification des accords mais les adversaires ne sont pas, non plus, bien enthousiastes, si on met de côté le parti des ouvriers-progressistes et leurs dupes.

Certains députés ont parlé des délégations qui les ont visités lors de leur passage à Ottawa il y a quelques semaines. Personne n'est venu me voir mais j'ai reçu quelques lettres. J'ai reçu 34 lettres, 8 communications télégraphiques et 6 pétitions du genre de celles qui, selon le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) étaient incluses dans la directive envoyée par le parti ouvrier-progressiste. Toutes ces lettres, tous ces télégrammes et toutes ces communications, ou presque toutes, venaient de sources communistes. Je n'ai pu placer les auteurs de deux ou trois de ces lettres dans une catégorie définie. Celles-là mises à part, aucune communication provenant de personnes ou d'organisations sérieuses, qu'il s'agisse de syndicats ouvriers, de chambres de commerce, d'associations d'anciens combattants ou d'autre association, ne m'a été envoyée pour protester contre la ratification des accords.

Pour ma part, je le répète, je vais voter en faveur de la résolution dont nous sommes saisis parce qu'elle tend non pas à favoriser la guerre mais plutôt à l'empêcher. Les partis socialistes, dans les pays de l'Europe qui font partie de l'OTAN, pays beaucoup plus rapprochés de l'Allemagne que nous ne sommes et qui ont, par le passé, subi tous les

effets de l'agression allemande, ont déjà approuvé la ratification de ces accords.

Ils ont agi ainsi pace qu'ils estimaient que le seul moyen d'empêcher l'agression étaient d'être forts.

Chacun regrette qu'il soit nécessaire de réarmer l'Allemagne. Je peux dire, avec une egale vérité, que chacun regrette qu'il soit nécessaire de s'armer, et quand je dis chacun je veux dire toute personne sensée. Mais comme je l'ai indiqué déjà, de toute façon l'Allemagne sera réarmée. Voici la question: de quel côté penchera-t-elle? Je la veux dans notre camp; par conséquent, comme je veux voter en Canadien soucieux par-dessus tout d'appuyer tout mouvement vers la paix mondiale, j'appuierai la résolution.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt et trouvé très réconfortant l'exposé solide et logique de l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis). La question à l'étude intéresse profondément tous les membres de la Chambre et des milliers de Canadiens qui sont parfois secoués, comme on l'a si bien dit, par des sentiments et des émotions qui sont nés en des jours maintenant révolus. On peut voir en rétrospective quarante ans de tourmente remplis de la réalité tragique de guerres effectives et de constante anxiété ainsi que de guerres larvées. Ces années nous ont apporté l'expérience et l'enseignement et, je l'espère, assez de clairvoyance pour nous permettre d'affronter l'avenir plus forts et plus intelligents ou mieux renseignés, comme peuple, que nous l'étions avant la première guerre mondiale.

Le manque de renseignements dont souffraient la Chambre et le pays avant ces troubles internationaux n'a été que trop manifeste. En réalité, monsieur l'Orateur, à l'approche de la seconde guerre mondiale, il m'a semblé que nous n'avons jamais tiré parti comme nous l'aurions dû de l'expérience ni des connaissances dont nous disposions. Je ne veux pas faire la revue des événements passés, parce que ce n'est pas le temps de le faire au moment de l'examen du grave problème que nous avons à résoudre.

De ceux qui étaient ici à l'époque, il n'y a personne qui ne comprend ce que je veux dire. En 1937, on nous a dit qu'il n'y avait aucun danger de guerre avec l'Allemagne. Notre premier ministre d'alors, qui avait visité l'Allemagne et conféré avec Hitler, nous a dit qu'il n'y avait absolument aucun danger de guerre. Puis, en 1938, quand en collaboration étroite avec le vieux continent on aurait pu effectuer ici de grands préparatifs, on nous a encore dit qu'il n'y avait pas beaucoup de danger. Des mesures auraient pu être prises alors qui ne l'ont pas été. Quel prix n'avons-nous pas dû payer pour avoir négligé de faire face aux réalités.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater qu'après toutes ces années, notre expérience s'étant mûrie, pourrait-on dire, au choc dur, froid et amer des peines subies, en rançon de notre négligence, nous n'éprouvons plus au Canada les appréhensions politiques qui nous voilaient les tragiques et pourtant aveuglantes réalités du vieux continent. Nos vues se rencontrent ce soir monsieur l'Orateur et je suis fier de voir que les deux partis historiques de notre pays tiennent tête à toutes les tempêtes, nez au vent comme le veut le dicton.

Les différences de classe, de race, de croyance, de religion ou de parti n'ont pas réussi à nous diminuer notre détermination collective, comme l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) l'a dit. Si nous le pouvons, nous nous consacrerons, jusqu'au dernier vestige de notre énergie, à éviter une autre guerre terrible. Il nous incombe en tant que membres du parlement, en tant que Canadiens, de tracer la voie. Je ne veux pas dire que nous devrions tracer la voie dans le domaine des affaires internationales, mais plutôt au pays même. Nous ne pouvons donner une direction erronnée. On se souviendra qu'après la première Grande Guerre, les gens disaient qu'il n'y aurait plus de guerre, que l'ancienne Société des Nations allait aplanir toutes nos difficultés. Après la seconde Grande Guerre, on nous a dit que les Nations Unies réussiraient à nous éviter un autre conflit. Nous avons ensuite lancé le pacte de la communauté atlantique. Quand chacun de ces organismes se fut révélé inefficace, nous croyions que nous avions trouvé la réponse, le moyen de réaliser au moins une plus grande mesure de sécurité, en établissant la Communauté européenne de défense, créée, je pense, à Paris en 1952.

En août 1954, le premire ministre de France, M. Mendès-France, a convoqué les partenaires de la Communauté européenne de défense à Bruxelles et a cherché à faire modifier l'entente, afin qu'elle fût plus acceptable au parlement français. Mendès-France n'a pas réussi et le parlement français a refusé de ratifier l'accord, qui a été abandonné provisoirement.

Encore ici nous sommes heureux de constater que l'initiative britannique traditionnelle qui, si souvent, a brillé comme un phare aux heures les plus sombres de l'histoire du monde, nous permet d'entrevoir un nouvel espoir. Le très honorable sir Anthony Eden a offert de maintenir en Europe les forces terrestres et aériennes de la Grande-Bretagne pour une période de quarante-quatre ans. Ce geste doit avoir convaincu la France, aussi bien que tous nos autres alliés parmi les peuples libres

de l'Ouest, que la Grande-Bretagne regarde la réalité en face, sans tenir compte de ce que cela pourrait lui coûter. Personne n'a donné à entendre qu'un pays, quel qu'il soit, puisse rester isolé et former comme un îlot indépendant au beau milieu de l'Europe.

Autant que possible, je m'efforce de ne pas retarder inutilement les travaux de la Chambre en répétant des discours déjà prononcés, discours dont certains s'inspiraient plus de l'émotion que de la logique et ne pouvaient guère se rattacher à la question à l'étude. J'estime cependant que nous devons faire la revue des mesures qui ont été prises et nous demander exactement de quoi la Chambre est saisie.

J'ai fait mention de la Communauté européene de défense et de son effondrement. J'ai dit comment le grand secrétaire d'État britannique, le très honorable sir Anthony Eden, représentant le plus illustre des hommes d'État du monde actuel, le très honorable sir Winston Churchill, nous ont indiqué la route à suivre comme leur pays l'a fait si souvent par le passé. Nous avons eu le réunion de Londres ou un nouveau traité de Bruxelles a été accepté. Rappelez-vous que nous n'y étions pas. Les parties à ce traité étaient la France, les pays du Bénélux, comprenant Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie. Signé à Paris le 23 octobre, il prévoyait l'association de l'Allemagne de l'Ouest à l'Europe, faisant la Grande-Bretagne partie à l'accord et, de fait, réglant d'ores et déjà la question du réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait un très lucide discours jeudi dernier. Si certains honorables députés n'écoutaient pas aussi attentivement qu'ils l'auraient dû, ils verront, en lisant son discours, qu'il a expliqué que la question de la souveraineté de l'Allemagne de l'Ouest avait été réglée. Nous ne réglons pas ce soir la question des droits souverains de l'Allemagne; nous ne réglons pas la question du réarmement de l'Allemagne: nous décidons si elle doit ou non faire partie de l'OTAN. Les intentions, les conditions et les réserves de l'entente ont été exposées en détail et avec sincérité au cours du présent débat par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et par l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) qui a prononcé un splendide discours l'autre soir au nom de notre parti. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a exposé le problème dans une très large perspective et l'honorable représentant de Prince-Albert a exposé l'attitude de notre parti avec beaucoup de facilité.

Nous avons nous-mêmes arrêté notre choix, en tant que parti. Nous allons appuyer le projet de résolution, assurés que nous sommes qu'aucune autre solution raisonnable n'est possible à l'heure qu'il est. J'ai écouté les discours de nos amis socialistes, dont la majorité semblent résolus à voter contre le projet, et je ne puis absolument pas comprendre sur quoi ils fondent leurs raisonnements fumeux et invraisemblables.

Supposons, toutefois que mes amis socialistes aient gain de cause et qu'on refuse d'admettre l'Allemagne à l'OTAN. Qu'on s'arrête à songer à ce que cela voudrait dire. Dans cette affaire, comme dans bien d'autres, ils ne savent que trop que jamais ils n'auront à prendre de responsabilités, alors qu'il en est parmi nous qui avons toujours des espoirs en ce sens. Je ne doute pas une seconde de la sincérité des socialistes, mais si on se rangeait à leurs avis et si on interdisait à l'Allemagne l'accession à l'OTAN, que se passerait-il donc? A quelles réalités évidentes se heurterait-on?

L'Allemagne de l'Ouest a déjà été admise à l'Union de l'Europe occidentale. On lui reconnaît déjà le titre de puissance souveraine. On lui reconnaît aussi le droit de s'armer. Débarrassons donc cette question extrêmement grave de toutes ces considérations sans poids réel. Voyons un peu, précisément, ce que cela veut dire.

Nous comptons encore parmi les quatorze États membres de l'OTAN. Notre devoir pour la défense de la communauté nord-atlantique ne serait pas changé par le rejet que mes honorables amis proposent. Ce n'est pas cela qui le changera. Vous compteriez six pays de la communauté de l'Atlantique-Nord et la république de l'Allemagne occidentale dans un pacte, tandis qu'en vertu du nouveau traité de Bruxelles les six, sauf l'Allemagne, seraient membres de l'OTAN. Notre devoir ne serait diminué en rien; il serait encore bien clairement défini à l'égard de l'OTAN et notre influence serait gravement atteinte par une telle stupidité.

Les membres du parti socialiste à ma gauche ont exprimé une vive inquiétude au sujet de l'entente sur le réarmement de l'Allemagne auquel notre pays n'a pas participé. Ils proposent maintenant de renoncer à tout droit de déterminer les conditions sur lesquelles serait fondée l'exécution du programme de réarmement déjà établi pour ce pays. Arrêtons-nous à y penser. Ils parlent haut de leur opposition et protestent contre le réarmement, mais ils proposent de renoncer au seul moyen que nous ayons de contrôler, de surveiller et de diriger la façon d'utiliser ces armements.

J'ai prêté une oreille attentive aux discours prononcés au cours du présent débat, mes nouvelles fonctions nécessitant une présence plus assidue aux séances de la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Rowe:** Qu'on n'applaudisse pas trop, car, si je n'y avais pas été tenu, je n'aurais pas enduré les membres d'en face comme je l'ai fait. Mais, ainsi que je le disais, j'ai écouté attentivement les théories étranges que des députés socialistes ont exposées au cours du débat. J'ai entendu ces députés s'élever contre le réarmement, même si nous n'avons guère le choix en la matière. Ils refusent de reconnaître l'efficacité des contrôles et de la surveillance prévus à cet accord, ce qui me laisse songeur.

La folie d'un tel raisonnement m'étonne et me bouleverse. Je ne mets pas en doute leur sincérité, mais je n'oserais proposer qu'on accepte leur raisonnement. Comme M. Attlee doit venir au Canada, on me pardonnera de proposer à mes amis socialistes d'organiser sa visite d'autre façon, afin que la moitié au moins des députés socialistes qui siègent ici puissent l'accompagner à travers le Canada.

Quels sont ceux qui oseraient prétendre que, si on lui refusait de faire partie de l'OTAN, l'Allemagne de l'Ouest risquerait de faire cavalier seul. Mais j'estime qu'elle serait forcée de faire face à la réalité, comme les autres pays sont forcés d'y faire face de nos jours. Une seule autre solution s'offrirait à elle et elle ne pourrait y recourir qu'en faveur de ceux qui aimeraient qu'on lui refuse l'admission à l'OTAN.

Selon moi, la question est bien nette et je m'inquiète d'entendre des députés dire ici qu'ils voteront contre la résolution. Même en voulant être bref, j'espère en avoir dit plus en peu de temps que n'en ont dit certains députés qui ont prononcé de longs discours s'inspirant de motifs sentimentaux.

Toutefois, j'estimerais avoir manqué à mon devoir, si je ne soulignais pas, sans tomber dans la réthorique sentimentale cependant, le danger que comporte la décision que nous allons prendre. Je n'ai pas à récapituler ces dangers, car je vois ici des hommes qui ont combattu durant les deux Grandes Guerres. Ils ont prononcé des discours capables d'émouvoir les cœurs les plus endurcis et les tempéraments les plus calmes qui puissent se trouver en cette enceinte. Je n'ai pas l'habitude de réclamer l'indulgence de la Chambre pour donner lecture d'articles ou citer le point de vue des autres, parce que je sais, monsieur l'Orateur, que vous ne trouvez pas que cela est conforme aux bons usages parlementaires. Je suis parfaitement de votre avis à cet égard. Mais cette grave question dépasse de beaucoup la politique des partis...

**M. Pouliot:** Monsieur l'Orateur, il est dix heures!

**L'hon. M. Rowe:** Très bien, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Continuez!

**M. Pouliot:** Non, le Règlement dit dix heures!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au député de Témiscouata (M. Pouliot). Nous nous attendons qu'à la fin des observations du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) puisse proposer le renvoi de la suite du débat de façon à pouvoir le terminer demain, et procéder à la mise aux voix. J'espère que le député de Témiscouata acceptera cette proposition.

**L'hon. M. Rowe:** Monsieur l'Orateur, j'ai un vif respect pour mon vieil ami, le député de Témiscouata, et son approbation est fort importante. Étant donné qu'il n'est pas disposé à la donner, je préfère déclarer qu'il est dix heures et terminer mes observations en très peu de temps demain.

**Des voix:** Continuez.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour terminer ses observations?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Je pense que le député a l'assentiment unanime de la Chambre.

**M. Pouliot:** Par courtoisie...

**Une voix:** Asseyez-vous.

**M. Pouliot:** C'est vous qui dites cela? Je refuse de me laisser bousculer par quelque tory que ce soit à la Chambre. Je m'objecte.

**M. l'Orateur:** Puis-je demander aux députés qu'elle est leur intention?

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, lorsque vous avez demandé s'il était entendu que nous pouvions poursuivre, je suis sûr qu'il ne s'est élevé aucune voix discordante. Je propose donc que nous poursuivions.

**M. l'Orateur:** Les honorables députés désirent-ils que le chef suppléant de l'opposition poursuive maintenant ses observations?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Rowe:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr d'avoir l'unanimité complète, mais je suis certain d'avoir la majorité en ma

faveur. Je le répète, j'estime que cette question dépasse de beaucoup la politique de parti et, en l'absence déplorable du chef de l'opposition (M. Drew) que je remplace, j'aimerais donner lecture d'un bref extrait où il exprime ses vues et qui a été écrit avant que la Chambre fût saisie de cette question. L'article a été écrit le 16 octobre 1954 et porte sur l'admission de l'Allemagne au sein de la communauté occidentale des nations libres. Il énonce son avis sur cette question dans les termes suivants:

Lorsque je suis retourné de Berlin à Paris, l'Arc de triomphe m'a rappelé très vivement que Wellington et ses collègues se sont trouvés en présence d'un problème à peu près semblable après les guerres napoléonniennes, il y a environ 140 ans.

Wellington a réduit le problème à une proposition bien simple. Il a dit que si l'on était prêt à éloigner de la France tous les Français et à y installer d'autres gens, cette idée pourrait avoir du sens. Mais si l'on pensait bon de faire habiter la France par des Français leur but devait être de faire en sorte que la France soit associée, de plein droit aux autres nations de l'Europe. Ses opinions ont prévalu et de cette décision est née, après des siècles de guerre presque constante, l'une des plus grandes amitiés qu'enregistre l'histoire, celle qui a uni la France et l'Angleterre.

L'histoire des progrès de l'humanité est pleine de ces transformations. L'espoir renaît sans cesse dans le cœur de l'homme et toute l'humanité doit surmonter les préjugés fondés sur l'émotion et sur les sentiments amers consacrés par la tradition et nés au cours d'un passé bien révolu. Il y a lieu d'envisager l'avenir avec espoir, si nous avons une ferme confiance dans les efforts de collaboration de tous ceux qui désirent être libres. Nous devons nous affirmer. Chacun de nous doit le faire. Il ne faut pas tergiverser. Nous devons envisager la question. Rien n'est aussi à redouter que la crainte. Mais grâce à la vigilance éternelle et à la collaboration des hommes libres du monde occidental, je ne crois pas qu'il y ait lieu d'être effrayés. Si nous sommes assez forts, assez honnêtes et hardis pour nous occuper de la façon voulue à ces divers problèmes au fur et à mesure qu'ils surgissent, nous pourrons non seulement éviter une troisième guerre mondiale mais nous pourrons aussi réaliser l'espoir durable de tous, savoir: que nous puissions avoir la paix de notre vivant.

**M. l'Orateur:** Est-il entendu que si le ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat?

**Des voix:** Entendu.

(Sur la motion de l'honorable M. Pearson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. Harris la séance est levée à 10 h. 13 du soir.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 26 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

VISITEUR DISTINGUÉ—LE PREMIER MINISTRE DU PAKISTAN

**M. l'Orateur:** Les honorables députés, j'en suis certain, veulent que je signale la présence à notre tribune d'un visiteur des plus distingués, le premier ministre du Pakistan.

(*Texte*)

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

(*Traduction*)

Nous espérons que les entretiens qu'il a eus avec nos membres du Parlement durant son trop court séjour dans notre capitale servira, comme il l'a dit lui-même à son arrivée, la cause de la paix et de la liberté dans le monde.

## LE CODE CRIMINEL

COMITÉ MIXTE—NOMINATION DES MEMBRES DEVANT AGIR POUR LE COMPTE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

**M. W. G. Weir (adjoint parlementaire au premier ministre)** propose:

Que les députés dont les noms suivent soient nommés au comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, institué le 14 janvier 1955 afin d'enquêter et de faire rapport sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier le droit pénal du Canada en ce qui concerne *a*) la peine capitale, *b*) les punitions corporelles ou *c*) les loteries et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure: M^lle^ Bennett, MM. Boisvert, Brown (Essex-Ouest), Brown (Brantford), Cameron (High-Park), Fairey, Garson, Leduc (Verdun), Lusby, Mitchell (London), Montgomery, Murphy (Westmorland), Shaw, M^me^ Shipley, MM. Thatcher, Valois, Winch; et qu'un message soit adressé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les députés dont les noms précèdent ont été nommés pour représenter la Chambre audit comité mixte du Sénat et de la Chambre.

La motion est adoptée.

## LE BEURRE

APPROVISIONNEMENTS MIS À LA DISPOSITION D'INSTITUTIONS CANADIENNES À DES PRIX RÉDUITS

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Je désire poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire s'il y a fondement à l'annonce qu'aurait faite le ministre de l'Agriculture à Edmonton, à l'effet que 20 millions de livres de beurre canadien seraient prochainement offertes à des institutions canadiennes à un prix inférieur au prix de soutien actuel?

**Le très hon. L.-S. Saint-Laurent (premier ministre):** C'est bien l'intention du ministère de l'Agriculture.

**M. Argue:** Puis-je poser une autre question? Le Gouvernement a-t-il l'intention de maintenir le prix de soutien actuel, après l'écoulement de cet excédent de beurre?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le Gouvernement annoncera son attitude à ce sujet dès qu'il aura pris une décision.

(*Plus tard*)

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux poser au premier ministre une question complémentaire à celle qu'on a déjà posée. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déclaré, dans l'Ouest du Canada, que nous avons un excédent de 70 millions de livres de beurre, que c'est 20 millions de livres de plus qu'il ne nous en faut et qu'il importe de garder en entrepôt et que ce beurre sera vendu. Il ajoute que le Gouvernement a pour ligne de conduite de vendre ce beurre à un prix inférieur à ce qu'il a coûté. Étant donné que nous en avons un excédent, le premier ministre nous dirait-il à quel prix on vendra ce beurre, et à qui?

**Le très hon. M. St-Laurent:** La question a été étudiée, et tout ce qui a été décidé, c'est qu'on demandera aux institutions si elles seraient disposées à accepter, en vue de la consommation dans ces institutions mêmes, de fortes quantités de beurre à un prix sensiblement inférieur au prix du marché. La politique qui sera suivie consistera à exercer une surveillance très sévère afin d'assurer que cela soit limité aux institutions publiques seulement et n'influe pas sur la situation générale du marché.

**L'hon. M. Rowe:** Je demanderai au premier ministre à quel genre d'institutions publiques il pense. Veut-il dire des institutions d'État? Dois-je comprendre qu'on ne le vendra pas dans le commerce? Il me semble que celui-ci aurait intérêt à savoir de combien sera rabaissé le prix de vente. Nous avons droit à ce genre de renseignement, c'est-à-dire s'il s'agit de 5 ou de 10c. Le Gouvernement a pour principe d'acheter du beurre, et j'estime que nous devrions être mis au courant.

**Le très hon. M. St-Laurent:** On a établi un prix minimum pour le beurre. On me dit qu'en raison de l'état particulièrement bon des pâturages pendant toute la dernière saison, on a produit environ 20 millions de livres de beurre de plus que d'ordinaire. Il se trouve donc y avoir en entrepôt environ 20 millions de livres de plus que la quantité jugée normale pour traverser la période entre la fin janvier et la saison nouvelle.

Je n'aimerais pas dire en ce moment quel sera le prix que le ministère de l'Agriculture fixera pour ces institutions, y compris les institutions d'État, les hôpitaux, les hospices et d'autres maisons de ce genre qui sont soutenues avec les fonds publics par l'État ou avec des fonds publics obtenus autrement pour le bien-être général de tous ceux qui vivent dans ces institutions.

**L'hon. M. Rowe:** Autre chose. Le premier ministre voudrait-il nous dire si son gouvernement n'estime pas que les fortes importations d'oléomargarine ont probablement contribué autant à cette situation que l'abondante production de graminées?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Au sujet des importations d'huile destinée à la fabrication de l'oléomargarine, les opinions diffèrent en notre pays; il y a également divergence d'opinions parmi les Canadiens quant à l'opportunité d'avoir un prix de soutien aussi élevé à l'égard de la production du beurre. Mais je crois que bien des gens, à la Chambre et ailleurs, se rendrent compte que l'industrie laitière est essentielle à la prospérité de la collectivité agricole du Canada. Il faut peser avec beaucoup de soin les avantages et les désavantages et c'est là une des responsabilités dont nous devons nous acquitter et dont nous sommes comptables envers le parlement et envers le public.

MÉTHODE PROPOSÉE POUR L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre songera-t-il à signaler à ses collègues du cabinet qu'une autre façon d'écouler les excédents de beurre serait d'en faire cadeau aux vieillards pensionnés et aux autres personnes qui en ont besoin, peut-être au moyen d'une ordonnance de médecin?

**Des voix:** A l'ordre!

**M. Knowles:** Le ministre n'est-il pas disposé à répondre?

[L'hon. M. Rowe.]

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Étant donné que d'autres gouvernements ont déjà jeté des marchandises à la mer, n'y a-t-il pas lieu de féliciter notre Gouvernement d'avoir mis ce beurre à la disposition des hôpitaux à un prix inférieur?

EFFET DE L'IMPORTATION DE FROMAGE SUR LE MARCHÉ DU BEURRE

**M. L. E. Cardiff (Huron):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire qui découle de la précédente. N'est-il pas d'avis que le dumping de deux millions et demi de livres de fromage sur le marché canadien bouleversera le marché du beurre?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est au courant d'aucun dumping de fromage au Canada.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député désire poser une question, j'espère que ce sera à propos d'un autre sujet. Je pense que nous avons eu suffisamment de questions sur le beurre. Ne pourrions-nous pas passer à un autre sujet?

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je croyais que le premier ministre pourrait peut-être élucider le mystère qui entoure le prix auquel on vendra ce beurre.

**M. Fleming:** Le mystère persiste.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE À LA SOCIÉTÉ FORD—DEMANDE DE SUPPRESSION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES VOITURES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mlle Sybil Bennett (Halton):** Je veux poser une question au ministre des Finances. Étant donné les grandes difficultés qu'éprouvent une foule de mes commettants, et vu l'état critique des négociations dans le règlement de la grève à la société Ford, le ministre dira-t-il à la Chambre si le Gouvernement se propose de réduire la taxe d'accise de 15 p. 100 sur les voitures, afin d'aider à régler la grève?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la question des taxes d'accise sur les autos m'a souvent été signalée ces derniers temps, notamment par mes collègues le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et les honorables représentants d'Essex-Ouest (M. Brown) et d'Essex-Sud (M. Clark). L'honorable re-

présentante comprendra, j'en suis sûr, que dans ce cadre ou même dans un cadre fiscal d'ensemble il ne serait ni à propos ni possible d'annoncer nos intentions, mais nous signalerons les faits lorsqu'ils surviendront.

## LE NATIONAL-CANADIEN

### RÉDUCTION DU TEMPS REQUIS POUR LE VOYAGE ENTRE MONTRÉAL ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. M. Nicholson (Mackenzie):** Qu'il me soit permis de poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il remarqué dans la *Gazette* de ce matin que le Pacifique-Canadien, à compter du 24 avril, doit réduire de 16 heures le temps requis pour le parcours Montréal-Vancouver? Le ministre nous dirait-il pourquoi les chemins de fer de l'État n'ont pas été capables d'annoncer plus tôt une décision semblable, vu la déclaration faite par l'ex-président, M. Vaughan, devant le comité des chemins de fer il y a quelques années?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu la question de l'honorable député que quelques minutes avant ma venue à la Chambre. Je crois toutefois que mon honorable ami n'a pas remarqué que presque à côté de l'article dont il parle, sur la même page du même numéro de la *Gazette,* le National-Canadien annonce qu'à compter du 24 avril il mettra en service transcontinental un nouveau convoi rapide pour voyageurs qui réduira considérablement le temps requis pour se rendre de Montréal et de Toronto à Vancouver.

**M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** J'aimerais poser une question supplémentaire. Peut-on expliquer pourquoi le National-Canadien n'a pas inauguré cet horaire plus tôt lorsque l'ancien président jugeait la chose possible et même tout à fait réalisable sur le trajet transcontinental?

**L'hon. M. Marler:** Je ne crois pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai déjà dit sur le sujet.

### CONGÉDIEMENT D'AUTRES EMPLOYÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports au sujet du congédiement de cantonniers et d'employés du service d'entretien. Combien ont été congédiés depuis environ une semaine et y aura-t-il d'autres congédiements?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Même si l'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis d'une question à peu près semblable, j'estime, avec tout le respect que je lui dois, que la question est de celles qui doivent être inscrites au *Feuilleton.* On se rend parfaitement compte sans doute qu'il faut obtenir des différentes régions les renseignements relatifs à la situation courante de l'embauche dans un organisme national de l'envergure du National-Canadien et il n'est que raisonnable, il me semble, de ne pas s'attendre que les administrateurs aient immédiatement sous la main des données complètes leur permettant d'établir à bref délai la réponse à donner. A tout événement, j'espère que l'honorable député permettra que sa question soit inscrite au *Feuilleton* afin qu'on puisse y répondre comme il se doit.

**M. Diefenbaker:** Non; il s'agit d'une question très importante pour les employés ferroviaires.

**Des voix:** Règlement.

**M. Diefenbaker:** Et le problème revêt une importance immédiate.

**M. l'Orateur:** Comme un débat sur ce point en particulier pourrait intéresser certains honorables députés, je ferai observer que les réponses aux questions posées à l'appel de l'ordre du jour ne sont pas, bien entendu, sujettes à discussion. L'honorable député voudra peut-être réserver la question pour le moment.

## LE FROMAGE

### RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. K Fraser (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'agriculture ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le fromage importé de Nouvelle-Zélande ou d'ailleurs est-il soumis à la même inspection sévère que le fromage canadien, du point de vue teneur en eau par exemple, etc.?

**M. Robert McCubbin (adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture):** Toute importation de fromage se fait en vertu de règlements semblables à ceux qui s'appliquent dans le cas de l'exportation.

(*Plus tard*)

**M. Fraser (Peterborough):** Est-ce que je pourrais poser une autre question à l'adjoint parlementaire? En répondant à ma question il nous a dit que le fromage importé chez nous était soumis à la même règlementation

que le fromage exporté? Ces règlements sont-ils les mêmes qu'en ce qui concerne les inspections qu'on fait dans le cas du fromage que nous consommons au pays?

**M. McCubbin:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je crois toutefois que oui. Je me renseignerai et je donnerai la réponse au député.

## MINISTÈRE DES POSTES

PRÉSUMÉE DISPARITION DE FONDS À BRITANNIA-BEACH (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Postes nous dirait-il s'il a eu l'occasion de s'enquérir et de faire rapport au sujet de la disparition de $44,000 au bureau de poste de Britannia-Beach?

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Chaque cas fait l'objet d'une enquête au ministère: celui-là est actuellement à l'étude. J'ai demandé un rapport à ce sujet et, quand je serai en possession de tous les détails, je serai heureux de renseigner la Chambre.

## FINANCES

PRÉTENDUS EFFORTS VISANT À ÉGALISER LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN ET DU DOLLAR AMÉRICAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Je désire poser une question au ministre des Finances. Il voudra bien m'excuser de ne pas l'en avoir averti. Si j'en crois un article paru ce matin dans la *Gazette*, le Gouvernement songerait à établir la parité entre le dollar canadien et le dollar américain. Le ministre voudrait-il renseigner la Chambre sur ce point?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il se trouve que je n'ai pas lu la *Gazette* ce matin. Ce n'est pas sans intérêt que j'ai pris connaissance d'éditoriaux d'autres journaux supputant la politique future du Gouvernement. Cependant, je crois pouvoir dire à l'honorable député que la politique du Gouvernement sera annoncée en temps et lieu.

## TRANSPORTS AÉRIENS

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'ENVOLÉES DE WINNIPEG À COPENHAGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Le Gouvernement songera-t-il à permettre aux Canadiens et à d'autres de se rendre en Europe à bord d'avions des lignes scandinaves partant de Winnipeg à destination de Copenhague?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je prends la question de mon honorable ami comme avis et j'y répondrai plus tard.

## TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE AU TRAITÉ

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi 25 janvier, de la motion de l'honorable M. Pearson.

La Chambre décide qu'il importe que les deux Chambres du Parlement approuvent le Protocole d'accession au Traité de l'Atlantique-Nord de la République fédérale d'Allemagne, signé par le Canada, à Paris, le 23 octobre 1954, et que la Chambre approuve ledit Protocole.

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, c'est à la fois pour moi un honneur et un devoir de mettre fin au débat qui dure maintenant depuis plus de quatre jours et de chercher à traiter de mon mieux quelques-uns des points qu'on a soulevés au cours des délibérations.

Pour m'aider à m'acquitter de cette obligation, l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) vient de me rappeler qu'il y a six ans aujourd'hui lui et le chef de l'opposition (M. Drew), dont nous avons tous regretté l'absence au cours du présent débat, et moi-même, faisons notre entrée à la Chambre.

Le débat n'a pas seulement été prolongé mais il a revêtu une importance d'une grande portée. Ce qui l'a caractérisé, si je puis dire, c'est la haute sincérité des idées exprimées par ceux qui ont pris part à la discussion. Il n'est pas injuste de dire que certains des députés qui se sont prononcés contre la résolution à l'étude ont été guidés par l'émotion et la crainte tandis que d'autres,—et je pense ici en particulier aux honorables députés de Cartier (M. Crestohl) et de Spadina (M. Croll), —ont prouvé qu'ils pouvaient surmonter ces sentiments, ces émotions et cette crainte qui ne peuvent constituer qu'un fondement incertain et dangereux à tout programme d'action. Ces deux députés,—et d'autres,—ont abordé la résolution en se fondant uniquement sur des preuves raisonnées et à la lumière de leur propre jugement pondéré et pratique.

A propos de certains points qu'on a soulevés au cours du débat, sous forme de critiques ou autrement, on a adressé au Gouvernement deux reproches de nature générale. Je ne parle pas ici du fond même de la résolution.

Une de ces critiques a été répétée par beaucoup de mes honorables amis de l'opposition. On a reproché au Gouvernement de n'avoir pas éclairé la population sur l'importance du problème que nous discutons en ce moment et aussi de n'avoir pas assez renseigné le Parlement sur ce problème en particulier et sur les affaires étrangères en général.

La deuxième de ces critiques prétend que le Gouvernement a mis le Parlement devant un fait accompli et qu'il aurait dû le consulter plus tôt.

Prenons d'abord le premier reproche. L'honorable représentante d'York-Humber (M[lle] Aitken) a dit qu'il y a une grande raréfaction (on me permettra cette expression scientifique) de renseignements au pays, en dépit, comme le dit l'honorable représentante, des millions consacrés à la publicité par le gouvernement.

Pourtant, monsieur l'Orateur, le gouvernement, par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, ne dépense même pas $80,000 par année pour mettre en relief au Canada et à l'étranger l'activité du Canada dans le domaine des affaires internationales. Sur ce montant, seulement $21,000 sont consacrés à la dissémination au Canada de renseignements portant sur les affaires internationales. Voilà donc pour ces "millions" que l'on consacrerait à diverses publications!

On a prétendu que la population du pays n'était pas renseignée sur la question dont nous avons été saisis. S'il en est ainsi,—je suis loin de le reconnaître,—je rappelle que les citoyens et le Parlement sont saisis depuis 1950 de la question de savoir si l'Allemagne occidentale doit ou non être admise dans l'association des pays démocratiques de l'Ouest à titre de nation souveraine. Au cours des sessions précédentes, le Parlement a manifesté bien peu d'opposition envers l'établissement de tels liens entre l'Allemagne et les autres pays occidentaux.

De plus, monsieur l'Orateur, le comité chargé par la Chambre d'étudier les affaires extérieures a eu, je crois, ample occasion pendant les années passées d'étudier la question, et l'a étudiée en effet

En juin 1952, au cours du débat sur la ratification du protocole de la Communauté européenne de défense de l'OTAN, nous avons longuement débattu en cette enceinte la question du réarmement de l'Allemagne. Cependant, certains députés d'en face parlent comme si c'était la première fois que la Chambre étudie le sujet. Je signalerai également qu'au cours de ces délibérations antérieures, en 1952, la Chambre a adopté sans division la résolution que je viens de mentionner.

Or, quels sont les faits en ce qui concerne les renseignements communiqués aux députés et au pays à propos de la question particulière de l'admission de l'Allemagne à l'OTAN? Sitôt que les décisions de Londres et de Paris eurent été prises et que les textes de ces accords nous furent parvenus au Canada par courrier aérien direct de Paris, nous en avons fait distribuer immédiatement 500 exemplaires, sans en être requis, à tous les membres du comité des Affaires extérieures de la Chambre des communes et à tous les membres du comité parlementaire de l'OTAN. Des exemplaires ont aussi été distribués aux bibliothèques publiques à travers le pays, à 93 éditeurs de journaux, aux syndicats ouvriers et aux institutions d'enseignement, aux particuliers dont les noms figurent sur notre liste de distribution ou qui en ont fait la demande et aux services éducationnels de nos forces de défense.

De plus, dans le premier numéro du Bulletin des affaires extérieures paru après la signature de ces accords, soit le numéro de novembre, le texte de l'acte définitif et un article l'expliquant ont été publiés et communiqués aux personnes dont les noms figurent sur une longue liste de distribution par la poste. Dans le numéro de décembre du même bulletin, un article de 5 pages a été publié sur l'accession de l'Allemagne à l'OTAN et traitant objectivement la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui. On a distribué 6,283 exemplaires de ce bulletin, dont 74 aux membres de la Chambre des communes; en fait, il a été envoyé à tous ceux qui ont demandé que leur nom soit inscrit à la liste de distribution du bulletin. La seule raison pour laquelle il n'a pas été expédié à un plus grand nombre de membres de la Chambre des communes c'est que, pour des raisons d'économie, nous avons prié les députés qui désirent recevoir ces publications de nous le faire savoir, afin que nous ne fassions pas de dépenses inutiles en les expédiant à ceux qui n'en veulent pas. Nous pourrions consacrer à la diffusion de renseignements au sujet de ces questions beaucoup plus d'argent que nous ne le faisons, mais nous avons cherché ici à diminuer nos frais le plus possible. Les députés membres du comité des affaires extérieures se souviendront de ce qui s'est déjà passé à ce sujet. Ils se rappelleront qu'aux séances du comité le Gouvernement,—je ne m'en plains pas, loin de là,—a subi pas mal de reproches motivés à ce propos.

L'honorable député d'York-Ouest (M. Noseworthy) nous disait, dans son intéressant discours, qu'il n'appartient pas seulement au Gouvernement d'informer l'opinion publique en ce qui concerne des questions de ce genre,

mais que cette responsabilité est aussi partagée par les députés et les journaux de notre pays. L'honorable député d'York-Humber (M^lle Aitken), qui la première a soulevé cette question, nous a dit qu'à en croire un sondage Gallup la CED ne serait pas comprise de la population et que ces initiales ne lui disent pas grand-chose. Me permettra-t-elle de lui dire que c'est regrettable mais qu'à mon avis il n'y a vraiment pas lieu de s'en prendre ici au Gouvernement. Si la CED n'est pas mieux connue, ne serait-ce pas parce qu'il y a eu, chez nous, une certaine unité de vues essentielle en ce qui concerne les questions relatives tant à la CED qu'à l'OTAN et que, précisément, ce ne sont pas les questions sur lesquelles nous sommes unis qui suscitent le plus facilement l'attention de la population. Je prie l'honorable député de ne pas prêter trop d'importance aux enquêtes Gallup parce que, l'autre jour, je lisais le résultat d'une autre enquête Gallup qui rapportait qu'un seul Canadien sur trois peut nommer un membre du cabinet à Ottawa.

**Des voix:** Oh! Oh!

**L'hon. M. Rowe:** Il n'y a là rien d'étonnant.

**L'hon. M. Pearson:** Compte tenu de l'élément humain, je doute que la CED ou l'OTAN ne retiennent jamais autant l'attention des lecteurs des journaux que les initiales NHL, CBC ou même COD.

On a reproché aussi au Gouvernement de ne pas faire suffisamment confiance au parlement pour ce qui est des affaires étrangères. J'ai consulté le hansard et j'ai constaté qu'à chacune des années 1952, 1953 et 1954 nous avions consacré sept jours complets à la discussion des affaires internationales; en 1952, le comité permanent des affaires extérieures a consacré onze jours à ces questions; en 1953, douze jours; et en 1954, treize jours. Je me permets de répéter que nous venons de consacrer plus de quatre jours à l'étude de ce projet de résolution, alors que le Parlement du Royaume-Uni qui, nous en conviendrons tous, est tout aussi directement intéressé que nous à cette question, a réussi en deux jours à en disposer.

Je trouve, cependant, que le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) était sans doute fondé à s'élever contre la façon dont les documents pertinents, relativement à cette question, ont été déposés et mis à la disposition des députés à l'ouverture de la Chambre. Je m'excuse auprès de lui et de la Chambre, par votre entremise, monsieur l'Orateur, de la façon plutôt négligée et, bien sûr, insuffisante dont nous avons procédé. J'espère que nous ferons mieux à l'avenir.

Le second reproche que j'ai mentionné, et c'est un point sur lequel ont particulièrement insisté le député de Saskatoon (M. Knight) et le représentant de Regina (M. Ellis), c'est que les députés ont été mis ici en face d'un fait accompli, qu'ils n'ont pas le choix, qu'ils n'y peuvent rien, que la décision est déjà arrêtée. Un tel reproche ne tient pas debout. Le député de Saskatoon, versé dans les questions constitutionnelles, n'est pas sans le savoir, le Gouvernement, non seulement a suivi la bonne procédure juridique,—qui de fait ne comporte pas la soumission de cette question à la Chambre puisque, du point de vue juridique, la ratification relève de l'exécutif,—mais il a également suivi la bonne pratique constitutionnelle, celle qu'ont suivie tous les autres gouvernements dont les institutions parlementaires sont semblables aux nôtres. C'est la pratique qu'ont suivie le Royaume-Uni et les autres gouvernements de l'OTAN. C'est même celle que suivront les États-Unis, où la question n'a même pas encore été soumise au Congrès. Je devrais plutôt dire que le Congrès a été saisi de la question, mais qu'il ne l'a pas encore étudiée ni débattue.

Le député de Saskatoon doit savoir quelle coutume est suivie dans un cas comme celui-ci, c'est-à-dire que le Gouvernement assume la responsabilité de la signature d'un accord qu'il demande ensuite au Parlement d'approuver avant de le ratifier; en vertu de la coutume constitutionnelle présente, il n'y a pas de ratification sans une telle approbation.

Sauf erreur, il a dit, comme d'autres avant lui, que nous aurions pu présenter cet accord au Parlement avant d'y apposer notre signature. Je dirai à cet égard qu'une telle façon de procéder rendrait impossible la conduite des pourparlers diplomatiques. En effet, dans le présent cas, il y aurait eu même impossibilité matérielle. Qu'aurions-nous eu à présenter au Parlement avant la signature de l'Accord?

Le principe en cause ici,—que l'Allemagne doive ou non être rattachée à l'Occident,—porte sur le même sujet déjà étudié en cette enceinte, ainsi que je l'ai signalé. Non seulement a-t-il déjà été étudié en cette enceinte, mais le Parlement a accepté ce principe en approuvant le protocole relatif à la CED. Le principe ayant déjà été approuvé, nous avions certes parfaitement raison, du point de vue constitutionnel, de prendre part à ces pourparlers, de signer l'accord et d'inviter ensuite le Parlement (comme nous l'avons fait) à se prononcer au sujet de cet accord. C'est la façon de procéder que nous avons suivie depuis la guerre à l'égard de tous les accords internationaux importants. Qu'à titre d'explication légitime ou d'excuse justifiant le refus d'appuyer le projet de résolu-

tion, on allègue que tous ici se trouvent en face d'un fait accompli, c'est avancer une proposition parfaitement insoutenable.

Il a été dit aussi qu'il aurait fallu convoquer le Parlement après avoir signé les accords. Plus d'un membre de l'opposition a dit que nous aurions dû agir de la sorte au cours d'une session d'urgence. Je le demande aux députés, jusqu'à quel point cette résolution présentait-elle un caractère d'urgence qui, dans les circonstances, aurait motivé la convocation du Parlement l'automne dernier? J'aurais pu concevoir la nécessité d'une telle ligne de conduite, si l'inaction de notre part avait retardé la mise en œuvre de ces accords; mais il était impossible qu'il en fût ainsi et les membres du Gouvernement le savaient, tout comme les honorables députés en général. Là encore, nous avons donc agi comme les autres États signataires de ces accords: les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et les autres. Ces pays ont soumis la question à leur assemblée législative au cours d'une session ordinaire. Les députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que les accords en question étaient tout aussi importants pour ces pays, surtout les pays européens, qu'ils le sont pour nous.

Le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a dit que par suite de ce retard le Canada se trouve parmi les derniers des pays signataires à prendre des dispositions à ce propos. Sauf le respect que je lui dois, nous sommes parmi les premiers. En effet, s'il veut bien se renseigner, il constatera que trois États seulement qui ont signé des accords les ont approuvés au moyen d'une mesure législative; ce sont le Royaume-Uni, la Norvège et l'Islande.

**M. Fleming:** Et la Grèce?

**L'hon. M. Pearson:** Sauf erreur, la Grèce n'aurait pas approuvé encore ces accords.

**M. Fleming:** La semaine dernière.

**L'hon. M. Pearson:** Si je fais erreur, je m'en excuse auprès de mon honorable ami mais selon mes renseignements trois assemblées législatives seulement auraient approuvé ces accords.

**M. Fleming:** La Belgique aussi.

**L'hon. M. Pearson:** Si nous approuvons la résolution cet après-midi, comme je l'espère, le Canada sera alors le quatrième pays intéressé, du moins au mieux de ma connaissance, à avoir pris les mesures législatives nécessaires.

Au cours de la discussion, on a soulevé certaines questions concernant les engagements du Canada et les répercussions que pourrait avoir sur eux la mesure que nous nous proposons de prendre. Je croyais avoir traité ce point dans mon précédent exposé, mais la Chambre aimerait peut-être me voir élucider certains points particuliers qui ont été soulevés depuis, au cours du présent débat. Certaines de ces questions réclament des renseignements tandis que d'autres prennent plutôt le caractère de critiques dirigées contre nos engagements.

Au sujet de la première catégorie de questions, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer) m'a demandé si nous avions contracté de nouveaux engagements au titre de la résolution à l'étude. Je lui demande simplement d'être assez bon de lire ma déclaration antérieure où j'ai dit que non, que les obligations que nous assumons, pour ce qui est des garanties prévues dans la résolution, sont exactement les mêmes que nous avons assumées lorsque la Chambre a approuvé le protocole de la CED-OTAN. Si les accords prévus entrent en vigueur, comme je l'espère, je tiens à ajouter que la République fédérale de l'Allemagne deviendra membre de l'OTAN et, comme le Canada est un pays de l'OTAN, cela ne manquera pas, je crois, d'avoir d'heureux effets sur les engagements déjà conclus, parce que l'obligation d'aider, prévue dans le Traité de l'Atlantique-Nord, est réciproque.

C'est là, monsieur l'Orateur, un point qui nous frappe beaucoup plus si nous nous rappelons qu'en raison des armes perfectionnées et des aéronefs à grand rayon d'action la guerre serait aujourd'hui fort différente de la dernière guerre mondiale, alors que notre continent était à l'abri de l'attaque. Les honorables députés sont au courant, ou ils ne tarderont pas à l'être, des sommes considérables que notre continent devra affecter à la création d'un réseau continental d'alerte efficace. Cela fait ressortir, certes, la nécessité de garder une certaine souplesse au programme de défense et d'étudier avec nos amis de l'OTAN quel est le mode de répartition de nos ressources le plus efficace pour la sécurité générale. Ce serait vraiment nous montrer irresponsables que de ne pas tenir compte, à mesure qu'ils varient, des dangers auxquels sont exposées les diverses régions de l'OTAN.

Cela ne signifie nullement que nous nous intéresserons moins à la défense de l'Europe occidentale ou de toute autre région de l'OTAN. D'autre part, cependant, l'Europe s'intéressera davantage au maintien de la sécurité de l'Amérique du Nord considérée comme région de l'OTAN. Tout ce qui réduit les risques d'une attaque foudroyante contre les principaux centres de l'Ouest, qui se trouvent sur notre continent, prévient davantage et donc, à mon sens, rend moins probable l'agression à n'importe quel endroit.

Touchant l'autre catégorie de questions relatives à nos engagements,—je le dis sans vouloir critiquer; je n'aborderais pas la question, si des membres de l'opposition ne l'avaient pas soulevée,—on a critiqué l'ampleur des engagements que nous avons pris. Mais, en l'occurrence, je dirai que les critiques formulées par les deux ailes du parti conservateur, si je puis m'exprimer ainsi, sur le problème à l'étude, tendaient, comme c'est déjà arrivé, à s'annuler l'une l'autre.

Le député d'Esquimalt-Saanich (M. Pearkes), dans un discours qui m'a paru un apport fort utile et vraiment important au présent débat, m'a demandé si j'étais convaincu que le Canada faisait assez sous le régime de l'OTAN. Je réponds par l'affirmative. Compte tenu de toutes les circonstances, y compris celles que je viens de mentionner, nous n'avons, selon moi, aucun reproche à nous faire au sujet de notre apport à la défense commune sous le régime de l'OTAN.

L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, parlant de la conférence de Londres a, comme en fait foi la page 449 du hansard du 21 janvier, formulé l'affirmation suivante:

J'espérais que le Canada ferait, en ce qui concerne ses propres troupes en Europe, une déclaration aussi catégorique que l'engagement pris par la Grande-Bretagne...

Je rappelle à la Chambre que l'engagement pris par la Grande-Bretagne consistait à maintenir ses troupes,—quatre divisions et la deuxième armée tactique de l'air, sauf erreur,—sur le continent européen pendant 44 ans. Je le confesse,—"confesse" n'est pas approprié ici,—j'ai dit l'autre jour, et je le répète, que le Canada n'a pris aucun engagement de ce genre lors de la réunion de Londres et qu'on ne lui en a demandé aucun. C'est à titre de membre de l'Union de l'Europe occidentale que le Royaume-Uni a pris un tel engagement. Une telle omission de notre part, si on veut considérer la chose comme une omission, devrait plaire au représentant de Trois-Rivières, qui, différant d'opinion avec ses collègues, a déclaré (et je suis sûr de bien le citer) que nous avions fait et que nous faisions trop en Corée ainsi qu'en Indochine et que dans ces domaines nous voulions trop embrasser. Il a certainement trop embrassé dans les chiffres qu'il a fournis au sujet de la brigade que nous maintenons en Europe car il les a presque doublés. Il a dit,—et on peut le lire dans le hansard (c'est le seul motif pour lequel je le mentionne),—que nous n'aurions pas dû assister à la conférence de Londres. Il a été un peu plus loin même et il a dit que nous,—je crois qu'en disant "nous" il pensait à moi,—avions imposé notre présence à cette conférence, affirmation qu'a réfutée fort efficacement le



représentant de Sainte-Marie (M. Dupuis). C'est un argument intéressant, monsieur l'Orateur, surtout si nous le comparons à l'autre selon lequel la question était si importante pour le Canada que nous aurions dû convoquer une session spéciale. Il a également dit,—et je cite la page 434 des *Débats* du 21 janvier 1955:

Mais le Canada n'avait pas plus affaire là que la Grèce...

La Grèce est un membre important et respecté de l'OTAN. Je signale, cependant, que la Grèce n'a pas et n'avait pas à ce moment-là de troupes en Allemagne. La Grèce n'accordait pas d'aide mutuelle au moyen des ententes qui étaient à l'étude à la conférence de Londres. On y étudiait également la souveraineté de l'Allemagne, question d'une importance immédiate et véritable, non seulement pour le Canada en général, mais aussi pour nos troupes en Allemagne. Si je comprends bien la proposition de l'honorable député, c'est qu'en dépit de tout cela nous n'aurions pas dû participer à ces discussions, mais nous aurions dû laisser d'autres prendre une décision à l'égard de ces questions qui nous intéressent directement. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je n'approuve pas cette nouvelle forme de colonialisme.

L'honorable représentant de Québec-Ouest (M. Dufresne) s'est dit inquiet de nos dépenses au chapitre de la défense. C'est certes une inquiétude bien légitime. Selon lui, nous devrions être très prudents, parce que nos engagements actuels sont si lourds que nous ne devrions pas les augmenter. Je partage ses préoccupations au sujet de nos dépenses relatives à notre défense, mais son inquiétude n'a pas été sans me surprendre un peu. En effet, quelques minutes plus tôt, il disait, à tort ou a raison, qu'il suffit d'avoir un sens pratique et d'examiner ce qui se passe actuellement pour se convaincre que nous sommes presque en guerre en ce moment. Puis il ajoutait que nous devrions, par conséquent, recourir aux mesures appropriées qui s'offrent à nous. Je vous assure, monsieur l'Orateur, que dans ces mesures il faut inclure les dépenses pour la défense.

**M. Dufresne:** Je parlais à propos de la résolution.

**L'hon. M. Pearson:** On a soulevé une autre question au sujet de nos engagements au cours de ce débat. Les honorables représentants de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et de Québec-Ouest ont demandé, et c'était une bonne question, ce que nous ferions si l'Allemagne de l'Ouest attaquait Berlin? Serions-nous impliqués? L'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart) est allé jusqu'à

dire, comme en fait foi le compte rendu du 21 du courant à la page 430:

> Je déclare aussi comme un fait que l'Allemagne compte des groupements peu scrupuleux qui mettront tout en œuvre pour tâcher d'unir l'est de l'Allemagne à son secteur ouest. Que ferons-nous alors?

Il poursuivait:

> Qu'arrivera-t-il si les États-Unis décident d'appuyer cette guerre contre le communisme et la barbarie communiste en Europe orientale?

Je croyais avoir répondu à la question dans mon premier discours. Elle est toutefois tellement importante que je n'ai pas à m'excuser de répéter ma réponse. Je disais alors, et je le répète en ce moment, que toute intervention agressive de ce genre par les Allemands de l'Ouest ou par un autre membre de l'OTAN, quel qu'il soit,—mais il s'agit ici, surtout, des Allemands de l'Ouest qui ont pris des engagements particuliers en ce sens,—rompraient les accords de Londres et de Paris ainsi que les accords de l'OTAN. Les engagements particuliers de la République fédérale allemande se trouveraient donc violés puisque celle-ci a volontairement promis, à Londres, de ne pas recourir à la force. Nous ne serions en rien obligés ou engagés à lui fournir des secours, bien au contraire. Les engagements particuliers auxquels nous avons souscrit nous obligent à des consultations, aux termes de l'article 4 du traité de l'Atlantique-Nord, consultations qui auraient pour but de décider de la conduite à tenir vis-à-vis d'un agresseur, membre ou pas de l'OTAN. C'est là pure hypothèse, j'en suis sûr, mais il est aussi bien d'y répondre clairement et sans équivoque.

Plusieurs députés, en particulier l'honorable député de Prince-Albert (M. J. G. Diefenbaker), se sont demandé pourquoi la restriction imposée à la République fédérale d'Allemagne pour la production de certaines armes est limitée, selon l'expression utilisée, "dans son territoire". Je tiens à assurer la Chambre que cette réserve n'a aucun sens caché, n'a rien de menaçant. Je souligne aussi que ces protocoles renferment d'autres clauses relatives au volume d'armements à autoriser, sur lesquels la maîtrise doit s'exercer par un vote majoritaire du conseil de l'Europe occidentale. Pour ce qui est de ces armes spéciales, le volume pour l'Allemagne est nul.

Je souligne aussi que l'organisme de limitation des armes établi par l'accord de l'Europe occidentale a le pouvoir de contrôler les importations en Allemagne et les exportations de ces armement effectuées par d'autres pays vers l'Allemagne. Ce pouvoir embrasse non seulement les exportations et les importations de ce que nous appelons les armes a, b, et c, mais aussi les navires de guerre de fort tonnage, les mines, les avions et certains autres types d'armes. Le commandement de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord peut aussi vérifier ces niveaux des forces allemandes,—y compris le matériel,—à tout moment.

J'estime que, dans les circonstances, nous nous sommes entourés d'assez bonnes sauvegardes, non seulement en ce qui concerne la fabrication des armements, mais aussi pour ce qui est de leur fourniture et de leur emploi.

**M. Coldwell:** Puis-je poser une question au ministre? Comment s'explique alors l'établissement, par la société Dornier, d'une fabrique d'avions en Espagne?

**L'hon. M. Pearson:** Rien dans l'accord, je le répète, n'empêche une société privée allemande d'établir en Espagne, au Canada ou ailleurs une fabrique d'avions. Mais l'accord renferme une disposition interdisant aux troupes de la République fédérale allemande de s'équiper de gros avions.

Le député de Cartier (M. Crestohl), dans un discours qui nous a tous émus, a formulé une proposition très intéressante, quand il a dit que la jeune République fédérale allemande, notre nouvel associé, comme je l'espère, pourrait adhérer à quelques-unes des conventions internationales établies en vertu de la Charte des Nations Unies, et singulièrement celle qui a trait au génocide. C'est là une proposition que, j'en suis sûr, la République fédérale allemande trouvera séduisante, comme cela est arrivé dans le cas des autres pays qui ont souscrit à des ententes semblables reposant sur des principes semblables.

Je fais remarquer, à ce sujet, que la République fédérale a déjà souscrit à une déclaration énoncée dans l'acte final de la conférence de Londres, savoir le respect des obligations mentionnées à l'article 2 de la Charte des Nations Unies, que tous les États membres se sont engagés à respecter en vue d'atteindre les buts que poursuivent les Nations Unies. L'un de ces buts les plus importants (et ici je cite la Charte des Nations Unies) se lit ainsi qu'il suit:

> ...en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Cette déclaration de la part de la République fédérale est un aspect de l'accord auquel on n'a guère porté attention ici ou ailleurs, je l'admets, parce que sans doute nous nous sommes surtout attachés à cette partie de l'accord qui a trait au réarmement de l'Allemagne.

Quant au réarmement, qui semble être le seul aspect de cet accord auquel on s'arrête de façon particulière, on a appuyé sur la déclaration,—qui n'est pas en l'occurence la même chose qu'un fait,—d'après laquelle personne ne veut de ces accords.

C'est bien vrai, monsieur l'Orateur, que les communistes n'en veulent pas, et il est également exact de dire qu'ils ne négligent rien pour les détruire et les vaincre dans tous les pays en cause. Nous n'entendons pas toujours autant parler de cette pression russe (bien que nous l'ayons entendu mentionner à la Chambre) que de la pression américaine en cette matière. Je demanderai à chacun des députés d'en face de signaler quelque recours inéquitable à la pression de la part des États-Unis depuis qu'on a négocié ces accords à Londres, au début de l'automne dernier. L'attitude des dirigeants des États-Unis sur ces questions a été, au cours des derniers mois, judicieuse, rationnelle, et ne s'est exprimée par aucune espèce de pression.

Afin de citer un exemple de la gravité et même de l'importance de la pression communiste qui, malgré les dires de mes amis d'en face, a exercé une certaine influence dans notre pays, mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a consigné, vendredi dernier, au compte rendu, une directive du parti communiste de notre pays, qui démontrait, de façon tout à fait concluante, jusqu'où ce parti se proposait d'aller en vue de faire échec aux accords en question. En commentant la déclaration de mon collègue, le député de Regina, faisant preuve en l'occurrence d'une susceptibilité qui me semblait presque morbide, a jugé bon de prétendre ce qui suit. (Je devrais, d'abord, monsieur l'Orateur, donner lecture de ce qu'a dit exactement le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.) Je cite la page 457 du compte rendu.

Il a dit:

> Je crois que la population du pays devrait savoir...

Je commets ici une erreur monumentale. Je citais la déclaration de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight). J'y reviendrai dans un instant.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré, page 441 du hansard:

> A mon avis, si la population du Canada ne fait preuve d'aucun enthousiasme, c'est peut-être qu'on a déjà pris des dispositions à l'égard de cette directive.

Il s'agit de la directive communiste. Je reprends la citation:

> Nous connaissons déjà cette façon de procéder...
>
> [L'hon. M. Pearson.]

Il parle ici des membres du Parlement canadien.

> ...et aucun membre de la Chambre ne se laissera influencer sauf, comme l'a signalé l'honorable préopinant, par les dictées de sa propre conscience.

Cette observation, monsieur l'Orateur, m'a semblé parfaitement à point; mais la réaction de l'honorable député de Saskatoon semble avoir été différente puisqu'on lui attribue les paroles suivantes, page 456 du hansard:

> Je veux parler de la remarque plutôt fausse,—je n'aime pas ce mot, mais il ne m'en vient pas de meilleur à l'esprit pour le moment,—formulée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci a laissé entendre qu'il aurait pu se produire un ramollissement de notre opinion et de l'opinion du pays à ce sujet par suite de certaine propagande menée par la poignée de communistes que nous comptons au Canada.
>
> Il est vrai que le ministre a retiré immédiatement de ses propos les conclusions qu'on pouvait en tirer à l'égard des membres du Parlement. Ce n'est pas la première fois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a recours à cette tactique. Cependant, je crois que les suppositions malveillantes, les accusations ou la calomnie ne peuvent jamais être retirées tout à fait.

Étant donné ce que le ministre a dit, étant donné le soin et la courtoisie qu'il a apportés à le faire,—et des membres de l'opposition l'ont alors applaudi,—je trouve injuste, gratuite, l'observation de mon honorable ami au sujet des remarques du ministre.

Je ne veux pas prendre devant ces accords, ni devant cette proposition en particulier, une attitude défaitiste ou défensive. Tout comme les honorables députés, je regrette, je déplore même, les circonstances qui rendent nécessaire un accord de ce genre; mais je suis heureux qu'on ait trouvé en l'occurrence cette solution, et je m'en réjouis quand je songe à ce qui aurait pu arriver et à ce qui est presque arrivé l'automne dernier, alors que nous risquions de ne pas trouver de solution comme celle-là, alors que nous étions exposés, non pas tant à perdre douze divisions, mais à perdre l'OTAN même, à assister à l'effondrement rapide plutôt que lent de la coalition de paix que nous avions édifiée.

On a dit et répété que personne ne voulait de ces accords. Eh bien, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel et la population du Canada y tiennent. Le gouvernement de l'Allemagne libre veut ces accords dont on a dit, bien à tort, qu'ils lui étaient imposés. Voilà qui est tout à fait absurde, les accords eux-mêmes ne donnant aux Allemands, et à condition qu'ils le veuillent et qu'ils les acceptent, que le droit de réarmer jusqu'à un certain degré. Les Allemands peuvent les accepter,—ce qu'ils feront, j'espère, malgré les propos tenus en cette enceinte,—ou bien les rejeter.

Mes honorables amis et vis-à-vis ont répété à satiété et ils étaient très sincères, j'en suis sûr . . .

**M. Diefenbaker:** Je pose la question de privilège. Mon honorable ami ne cesse de mentioner ses honorables amis et vis-à-vis. C'est dans la direction des cécéfistes que va son regard, ce que le compte rendu n'indique pas.

**L'hon M. Pearson:** Je suis reconnaisant à mon honorable ami de me donner l'occasion de corriger le hansard à ce sujet; lorsque je parle de mes honorables amis et vis-à-vis qui s'opposent aux accords en question, il s'agit non pas de son propre parti mais de membres de la CCF, dont tous les membres ne se sont pas élevés contre les accords, comme ils avaient par ailleurs tout droit de le faire.

J'aimerais connaître quelles sont leurs preuves, qu'ils n'ont pas encore présentées à ma satisfaction, à l'appui de leur thèse voulant que le peuple allemand soit opposé à ces accords. Certes, la population allemande, par la voix de ses représentants élus, a accepté la CED par 224 voix contre 165 au Bundestag. On a dit que le chef du parti socialiste, Herr Ollenhauer, est absolument opposé à ces accords et au réarmement de l'Allemagne; toutefois, le chef socialiste démocrate a dit à Dortmund, en 1953, et il parlait, je crois, au nom de son parti:

> Nous croyons que la collaboration sous une forme acceptable également à la Grande-Bretagne et aux pays scandinaves et rattachée à l'OTAN offrira un terrain plus favorable que le traité de la CED à des accords pratiques aux fins de la sécurité. Le S.P.D. accueillerait donc avec joie de nouvelles négociations en ce sens.

C'est en ce sens que nous avons négocié. En outre, au congrès du parti social-démocrate tenu à la fin de 1954, le même chef a dit:

> Notre refus d'accepter la CED ne signifie pas que nous nous refusions à une participation militaire à la défense du monde libre en toutes circonstances, tant que l'Allemagne restera divisée.

On a dit que la France s'oppose à ces accords ou les accepte avec la plus vive répugnance. Je sais que le scrutin pris à la Chambre des députés y a recueilli 287 voix pour et 260 contre, il y a quelques semaines. Je sais en outre, d'autres partisans de cet accord l'ont signalé, que 99 communistes ont voté contre. Ce qui est plus significatif, toutefois,—car les votes communistes en ces questions ont un sens bien particulier,—c'est que 53 membres du MRP qui se sont prononcés contre cet accord ne se sont pas élevés contre le réarmement, quand on a présenté la motion pertinente lors du débat sur la CED. De fait, ce furent les principaux partisans de la CED.

Je sais, comme on l'a signalé d'ailleurs, que 86 socialistes de la Chambre française ont voté en faveur de l'accord. On a tant fait état de la façon dont on a imposé ces accords aux parlements européens que l'assemblée législative de Norvège, qui, soit dit en passant, a une majorité socialiste, les a approuvés par 126 voix contre 7. Trois ou quatre des sept dissidents étaient communistes.

Je remarque que le gouvernement socialiste du Danemark a signé ces accords en les soumettant à l'approbation des députés. Je constate qu'en Belgique, la Chambre des représentants, que dominent aussi les socialistes, s'est prononcée, la semaine dernière, en faveur de ces accords par 181 voix contre 9, avec une majorité considérablement plus forte que celle par laquelle elle avait approuvé la CED il y a à peu près deux ans. Parmi les 9 qui se sont opposés, il y avait 4 communistes.

Monsieur l'Orateur, ces partis, ces gouvernements socialistes sont dirigés par des hommes qui voient de près les dangers que représentent l'Allemagne et la Russie, qui savent d'expérience ce qu'ils sont, qui connaissent bien les forces qui s'exercent présentement en Europe, bien mieux peut-être, je crois, que le représentant de Nanaïmo (M. Cameron). Ces hommes de ces partis n'ont pas hésité à manifester de la façon que j'ai indiquée leur approbation de ces accords.

Je sais que les adversaires de la motion ont fait grand état ici du vote pris par la Chambre des communes de Londres. Le vote a été de 264 contre 4, en faveur des accords. L'honorable député d'Yorkton (M. Castleden) et également celui de Regina (M. Ellis) ont dit que ces chiffres montraient qu'un nombre majoritaire de députés avaient protesté silencieusement contre la mesure, de la seule façon dont ils pouvaient protester, en s'abstenant de l'appuyer.

C'est là mésinterpréter entièrement,—sans le vouloir, j'en suis bien sûr,—la situation politique que réflète le vote en cause. J'engage mes honorables amis à examiner les circonstances qui ont entouré ce vote. Pour leur épargner cette tâche, je vais le leur dire. Au Royaume-Uni le faible vote,—et il était faible,—enregistré à l'appui de l'accord a été le résultat, comme certains honorables députés le savent sûrement, du refus à la dernière minute de la part de six pacifistes,—et je les honore pour leurs opinions à cet égard,—de respecter l'entente convenue entre les deux partis, selon laquelle la question ne serait pas mise aux voix. La direction du parti travailliste savait que si la question était mise aux voix, bien que les accords aient été appuyés par ses chefs, par ceux qui

siègent aux banquettes d'avant et par la majorité de ses membres,—de fait M. Morrison, M. Attlee et d'autres ont parlé en faveur de la mesure,—les partisans de Bevan et peut-être d'autres également décideraient de s'abstenir de voter. C'est pourquoi ils ne voulaient pas qu'un vote de ce genre figure au compte rendu.

Afin d'éviter cela, les dirigeants travaillistes ont décidé que le parti s'abstiendrait en bloc de voter, vu que l'entente à l'effet d'éviter une mise aux voix était devenue nulle lorsque ces six députés travaillistes avaient forcé la Chambre à mettre la question aux voix. Cependant, un grand nombre de membres de cette Chambre, qui se sont abstenus de voter en cette occasion, y compris la majorité des membres du parti travailliste, compte tenu des discours qu'ils avaient prononcés et des décisions qu'ils avaient prises, auraient appuyé la mesure. En outre, quarante députés conservateurs étaient absents au moment du scrutin, car ils avaient supposé que la mesure ne serait pas mise aux voix. Voilà exactement ce qui en est du vote au Royaume-Uni, et ce n'est pas du tout ce que nous ont dit certains des honorables députés d'en face.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dans le discours fervent qu'il a prononcé au cours du débat, a dit qu'il s'y opposait, notamment, parce que cela revenait à poser un acte irrévocable, parce que cela signifiait, ce sont ses propres paroles, sauf erreur, que nous allions atteindre un point où il deviendrait impossible de revenir en arrière.

L'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) et d'autres, qui pensent comme lui sur ces questions, ont dit que cet accord est pour le moins futile, parce qu'il donnera lieu à de nouveaux armements dans l'autre camp et que cette rivalité nous mènera à une situation pire que celle dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

S'il nous fallait prêter l'oreille à de tels arguments, monsieur l'Orateur, nous n'aurions jamais mis l'OTAN sur pied. A cette occasion, on aurait pu soulever à la Chambre exactement les mêmes arguments, mais on ne l'a pas fait. Selon moi, l'acte que nous posons n'est nullement irrévocable, en ce sens qu'il nous mènerait à la guerre. Bien au contraire, je pense qu'il nous fournira l'occasion de trouver une meilleure voie que celle que nous suivons actuellement et qui pourrait bien, en effet, nous conduire à la guerre.

Nous avons bien du temps devant nous, a-t-on dit; le temps, en cette affaire, travaille pour nous. Mais le temps ne travaille pour nous que si nous le mettons à contribution. Qu'est-ce qui presse tant? demande-t-on encore. Rappelons que nous avons commencé par rechercher un accord avec l'Union soviétique en ce qui concerne l'Allemagne, il y a des années, et c'est seulement après l'échec de tentatives répétées en ce sens que les puissances de l'Ouest, à contre-cœur, il est vrai, en sont venues à la conclusion que cette solution était la meilleure, l'unique.



Pourquoi les adversaires du projet de résolution s'obstinent-ils à oublier ou à présenter sous un faux jour ce qui s'est passé à la conférence de Berlin tenue il y a un an? Pourquoi s'attardent-ils à cette interprétation tendancieuse et partiale que nous entendions hier soir dans la bouche du représentant de Nanaïmo? Loin de moi l'intention de prouver que toutes les propositions faites par les délégués de l'Ouest à cette conférence,—ou à toute autre conférence avec l'URSS,—étaient sans défaut. Il reste que je sais,—et j'ai lu tous les dossiers, du commencement à la fin, comme d'ailleurs mes honorables amis aussi, je l'espère,—que les autorités de l'Ouest réclamaient alors, avec insistance, des élections libres. Et ce qui importe encore plus, pressés par l'Union soviétique, ils étaient convenus que le gouvernement allemand unifié qui pourrait sortir de ces élections pourrait cesser d'adhérer à la CED s'il le désirait, qu'il serait libre d'accepter ou de rejeter les accords conclus en ce sens. C'est une chose que les délégués soviétiques, les représentants soviétiques, en fait M. Molotov à la conférence même, ont, de propos délibéré, refusé d'admettre. L'autre jour, nous a donné l'assurance que la situation à ce sujet est exactement la même aujourd'hui.

Il a dit ce qui suit en réponse à une question. Je cite:

> La République fédérale, tant qu'elle existera, sera naturellement liée par ces accords aussi longtemps que ces accords resteront en vigueur. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Mais nous avons fait comprendre très clairement, durant la conférence de Berlin, que, si une nouvelle Allemagne unifiée venait à remplacer la République allemande, elle aurait le droit d'assumer ou de rejeter les engagements antérieurs de la République fédérale.

Il ajouta que la réciproque est également vraie. Nous espérons tous, naturellement, c'est-à-dire ceux parmi nous qui appuient ces accords, que cela ne se produirait pas si des élections libres avaient lieu dans toute l'Allemagne. Mais il nous faut courir des risques à cet égard.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'imposer ces accords à l'Allemagne comme irrévocables. Il n'en est rien.

La question ne porte pas principalement sur le réarmement de l'Allemagne. Elle est de savoir, non pas si l'Allemagne aura le droit de se donner jusqu'à 12 divisions, mais si elle retrouvera sa souveraineté. Et cela

bien plus dangereux pour la paix et bien plus suppose, nous le reconnaîtrons tous, je pense, le premier droit de la souveraineté: celui de se défendre. La question est de savoir si l'Allemagne aura la permission de s'associer à l'Ouest à titre de membre d'un groupement de défense, qui comprend le Royaume-Uni, les États-Unis et la France, et, ce faisant, d'accepter certains contrôles et limitations.

Cela étant, je demande à ceux qui rejettent cet accord de me dire comment ils peuvent soutenir que la situation est telle qu'elle était dans les années 20, alors que les nazis s'approchaient du pouvoir.

Le député de Saskatoon a dit une chose extraordinaire, étant donné les arguments qu'il avait fait valoir. Voici les paroles que lui attribue la page 458 des *Débats* du 21 janvier:

> Si la situation ne change pas, l'Allemagne va se réarmer elle-même, ne nous leurrons pas à ce sujet. Elle se réarmera et son réarmement ne connaîtra d'autres limites que celles de ses propres vœux. Mais nous n'avons pas besoin de lui mettre les armes dans les mains.

Mais personne ne lui met les armes dans les mains. Elle a droit de décider si elle acceptera ou rejettera cet accord. D'après les paroles du député, la seule solution de rechange, cependant, est que, si elle n'accepte pas l'accord, "elle se réarmera et son réarmement ne connaîtra d'autres limites que celles de ses propres vœux".

Est-ce une meilleure solution de rechange que le contrôle que comportent ces accords? A mon avis, le député et les autres qui, comme lui, pensent que le réarmement de l'Allemagne est inévitable et ne connaîtra d'autres limites que celles de ses propres vœux, n'ont plus alors de raison de s'opposer à l'adoption du projet de résolution.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) a fait part d'un avis analogue quand il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 431 des *Débats*:

> ...l'Allemagne sera réarmée de toute façon. Je crois que tel est bien le cas.

Pourquoi alors n'appuie-t-il pas la résolution à l'étude? Il nous a donné une raison mais j'espère réussir à en démontrer l'inanité. Il a dit que nous n'étions pas allés assez loin en ce qui a trait à l'intégration politique et économique prévue aux termes de l'article 2 de l'OTAN.

Mais, monsieur l'Orateur, si c'est là son seul argument, je lui demanderai, ainsi qu'à d'autres qui pensent de même à ce sujet, de bien vouloir réfléchir à ce qui se passerait si l'on rejetait les accords. Qu'adviendrait-il de l'Union européenne? Qu'adviendrait-il de l'OTAN? A mon avis, tous deux disparaîtraient. Quelle chance y aurait-il alors de réaliser l'idéal que je partage, à ce point de vue, avec le député de Winnipeg-Nord, soit l'établissement d'une communauté, d'une union atlantique plus étroite?

Voici ce que prétend le député (et d'autres qui s'opposent à l'entente se sont faits l'écho du même sentiment), comme le révèle la page 431 du compte rendu:

> L'Allemagne doit revenir le plus tôt possible dans le concert des nations, mais pas aux conditions de la Russie.

Je ne pourrais mieux décrire notre objectif. Je dirai, en toute sincérité, que c'est ce que nous nous efforçons de faire, c'est-à-dire ramener l'Allemagne dans le concert des nations mais pas tel que le conçoit la Russie. Il y a fort peu de chance d'y arriver si nous lui opposons notre mépris, si nous rejetons son offre de s'associer à l'occident, ou même si nous la traitons en puissance de second ordre, en lui refusant le droit primordial de souveraineté qui consiste à participer à sa propre défense.

Nous n'atteindrons jamais ce résultat si nous ne songeons,—il est bien difficile d'oublier,—qu'à la barbarie de l'Allemagne et à ses crimes. A mon avis, les membres du parti CCF qui s'opposent à la résolution à l'étude adoptent une attitude purement négative. Ils ne font que se tourner vers le passé; ils craignent que cette décision ne mène à la guerre et à un arrêt des négociations. Je n'éprouve pas ces craintes. A mon sens, cette décision, si elle est bien appliquée, nous éloignera de la guerre et assurera une plus grande efficacité à nos négociations.

A propos de ma déclaration portant que nous avons tenté à seize reprises d'entamer des négociations sur l'unification de l'Allemagne, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit: "Essayons encore seize fois, si c'est le seul moyen d'éviter la guerre". J'en conviens mais ce n'est pas, à mon avis, le seul moyen d'éviter la guerre et je suis bien convaincu que si ces accords sont mis en œuvre nous pourrons négocier comme nous le devons avec ceux que nous avons quelque raison de craindre.

Je nie que ces accords soient de nature à mettre fin aux négociations et à mener à la guerre. L'expérience des quatre ou cinq dernières années, comme le disait hier soir l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), le confirme. L'*Economist* expose ce fait de façon très nette:

> La Russie ne sacrifie rien aux faibles; un programme de négociations appuyées sur la force, bien que violemment dénoncé par les Russes, est le seul moyen d'obtenir des résultats.

A mes yeux, le rejet de ces accords est susceptible de provoquer un conflit en définitive.

Je désire terminer en résumant les raisons pour lesquelles je m'exprime ainsi et j'espère que mes remarques créeront une certaine impression chez les adversaires de ces accords.

Ma première raison est bien exprimée par sir Anthony Eden, qui a dit:

> Toute solution autre que celle des accords de Paris plongerait le monde dans la confusion et le désespoir.

Serait-ce là une bonne base de négociation? Vaudrait-il mieux négocier maintenant et abandonner ou délaisser nos plans de conduite, ainsi que l'Union soviétique nous demande de le faire? On nous a demandé hier soir, de même que jeudi et vendredi au cours du débat, d'examiner les nouvelles offres que font les soviets et, en particulier, l'offre que M. Molotov a faite le 15 janvier. Je les ai examinées, tout comme le représentant de MacKenzie (M. Nicholson) et d'autres, et j'ai constaté que c'étaient de très vieux leurres. J'ai raison de dire, j'en suis bien sûr, que c'est un effort évident et assez gauche en vue d'exercer une pression sur les Allemands à la veille de leur débat. Il n'a pas trompé le peuple allemand, mais il peut avoir trompé certains députés siégeant en cette enceinte. Le député de Mackenzie a parlé de cette question, comme en fait foi la page 512 du hansard. J'ai vérifié avec le texte de la proposition; aussi aimerai-je donner une traduction du paragraphe des élections que j'estime,—et qu'il estime aussi, —particulièrement important. Voici cette traduction:

> Le gouvernement soviétique juge possible, sous réserve du consentement du gouvernement de la république démocratique allemande et de la république fédérale allemande, d'en venir à un accord sur une surveillance appropriée.

D'aucuns y ont vu une avance de la part de l'Union soviétique. Je ferai remarquer qu'on y lit: "sous réserve du consentement du gouvernement de la république démocratique allemande et de la république fédérale" et que l'une de ces deux parties est communiste.

On aura peut-être quelque idée de ce que les communistes allemands et les Russes entendent, en l'occurrence, par "surveillance appropriée" si je rapporte ce qu'a dit à ce sujet Herr Ulbricht, chef communiste de l'Allemagne orientale; à peu près au même moment, et j'y vois pour ma part un commentaire plutôt sinistre de l'offre du 15 janvier, il a exposé de quelle façon les élections devraient être dirigées, si jamais des élections ont lieu. Il invitait les communistes de l'Allemagne orientale à:

> Établir des listes conjointes de candidats du front national, constituant une préparation en vue de ce que nous voulons étendre plus tard à toute l'Allemagne.

[L'hon. M. Pearson.]

Ces paroles sont de très mauvais augure, monsieur l'Orateur. En Allemagne de l'Est, en Corée et dans les autres parties du monde où les communistes ont été au pouvoir ou ont cherché à s'emparer du pouvoir, nous avons fait l'expérience de cette façon de procéder. L'honorable député de Mackenzie (M. Nicholson), qui cite à ce sujet le *Times* de Londres, estime que cette nouvelle proposition a créé beaucoup de confusion. Je le pense; elle a créé plus de confusion, je crois, dans certains esprits à la Chambre des communes qu'elle n'en a créé ailleurs.

La deuxième raison pour laquelle j'ai demandé à la Chambre d'appuyer à l'unanimité les accords en cause, c'est que le rejet de ces accords aurait été une rebuffade pour les éléments démocratiques et pacifiques qui forment maintenant la grande majorité de la législature allemande. Je ne puis m'empêcher de dire, à ce propos, que l'attaque dont ont été l'objet les éléments qui dirigent actuellement la République fédérale de l'Allemagne m'a renversé. L'honorable député d'Yorkton a parlé à ce sujet de direction nazie. D'après le compte rendu, page 519, il s'est exprimé en ces termes:

> Je refuse d'appuyer une armée allemande nazie, imposée contre son gré à un peuple qui connaît le fin fond des nazis.

L'honorable député de Regina et l'honorable député de Nanaïmo ont exprimé le même sentiment. Permettez-moi de citer le témoignage de quelqu'un qui connaît le gouvernement allemand et les gens en question probablement mieux que la plupart des membres de la Chambre des communes. Je veux parler d'un journaliste sérieux et d'expériences, M. Théodore H. White. Il s'est exprimé ainsi, la semaine dernière, au sujet du gouvernement de Bonn:

> Certains points méritent d'être signalés au sujet de Bonn. Le Bundestag y compte 487 représentants du peuple, dont le mandat tient à une élection où 86 p. 100 de tous les Allemands admissibles au scrutin sont allés librement aux urnes... Pourtant, parmi tous ces représentants élus de l'Allemagne, il n'y a pas un nazi des derniers jours, pas un communiste. Le concours de ces membres du Bundestag a donné aux Allemands le gouvernement le plus libre et le plus acceptable de leur histoire.

Il s'agit du gouvernement qui demande à être admis dans notre association. C'est le régime visé par les remarques qu'on entend quand certains membres de l'opposition parlent de la suprématie nazie. Si nous accueillons nous décourageons et faisons passer pour cyniques Herr Adenauer et ses collaborateurs, nous ferons le jeu des extrémistes de droite et de gauche, et il y en a quelques-uns dans l'Allemagne occidentale d'aujourd'hui.

Qui sont ces prétendus chefs nazis chargés de la défense de l'Allemagne, qui organiseraient l'armée allemande à l'heure actuelle? Ils seraient sous la direction d'un grand Européen, comme je l'ai appelé, savoir: Herr Adenauer, homme qui figurait sur la liste des suspects dressée par les troupes d'élite et fut arrêté par Hitler. Les quatre personnes qui seraient au sommet de l'organisation de défense qu'on leur permet d'établir seraient Herr Blank, chef ouvrier; Adolf Heusinger, qui n'a jamais été nazi; Hans Speidel, général allemand qui a participé au complot contre Hitler et qui a subi la torture dans les prisons nazies, et on parle de l'officier chargé de la formation et de l'éducation militaires comme d'un homme d'une conscience exigeante qui veut vraiment créer une nouvelle armée démocratique, une armée qui appartienne vraiment aux citoyens.

Mon troisième motif, c'est que, si nous rejetons cette mesure, le mouvement qui s'observe vers l'unité européenne cesserait et la France et l'Allemagne, une fois de plus, s'éloigneraient l'une de l'autre. Le quatrième motif, c'est que l'OTAN, sur laquelle reposent nos espoirs pour bien d'autres choses que la défense serait gravement compromise sinon ruinée tout à fait. J'en ai la certitude absolue, cela non pas seulement à cause de l'attitude des États-Unis à cet égard, comme on l'a dit hier soir. Comment les troupes de l'OTAN pourraient-elles demeurer indéfiniment en Allemagne si ce pays ne devient pas membre de cette organisation? Comment ce pays pourrait-il devenir membre, s'il n'a pas sa souveraineté, à moins que ce ne soit comme État inférieur, statut qu'il aurait raison de ne pas accepter. Comment pourrait-il exercer sa souverainteté si on lui refuse la moindre participation à la défense collective? Monsieur l'Orateur, les raisons impérieuses qui existent sont celles-là et non pas, je l'ai dit, les pressions exercées par les États-Unis.

Ce n'est pas un acte de guerre, mais un acte de foi; il indique que nous avons foi dans les meilleurs éléments de l'Allemagne, et ils comprennent le parti social démocrate d'Allemagne; un acte de foi en notre propre force croissante, sous réserve des mesures de surveillance collective croissante, utilisée à des fins de défense pacifique; foi en notre régime d'action collective, qui ne cesse de prendre de l'expansion; foi en l'union européenne et en la Communauté atlantique. Cela démontre aussi que nous sommes convaincus que lorsque l'Union soviétique se rendra compte que nous sommes bien décidés de poursuivre sans relâche cette ligne de conduite, elle cherchera à négocier d'une façon pratique, afin de trouver aux problèmes européens et mondiaux une solution qui nous aidera à remédier à certains malaises et à certains maux qui affligent notre monde angoissé.

Avant de quitter Paris, à la dernière réunion, j'ai eu un entretien avec un dirigeant d'un des pays de l'OTAN, un de ceux qui ont été victimes de tellement de cruautés de la part des forces nazies dans son pays, au cours de la guerre, que le sang se glace dans les veines à leur seul récit. En le quittant je lui ai dit: "Compte tenu des cruautés dont vous avez été victime, il ne vous sera pas facile d'appuyer ces accords." Il m'a répondu à peu près dans les termes suivants: "Pas du tout. Au contraire, cela me rend plus désireux que jamais de faire approuver ces accords, car j'estime qu'ils peuvent aider à réaliser l'unité européenne et atlantique, ce qui permettra d'éviter des folies nationales et des cruautés de ce genre, tout en nous donnant de meilleures chances de paix."

Monsieur l'Orateur, un vote contre la présente résolution n'en amènera pas le rejet ici, mais manifestera qu'on approuve un rejet de ce genre dans les autres pays aussi bien que dans le nôtre, ainsi que toutes les conséquences malheureuses et grosses de danger qui, j'en suis certain, ne manqueraient pas d'en découler. L'attitude que nous recommandons peut comporter un risque. Toute décision d'ordre international comporte un risque. Mais nous prendrions plus qu'un risque en rejetant la résolution. L'unité européenne, la collaboration atlantique et la paix courront un danger très réel et immédiat, si la ligne de conduite que nous recommandons est rejetée. J'espère donc que pas un seul des membres de la Chambre des communes du Canada votera contre la proposition.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion de M. Pearson, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aitken (Mlle) | Boucher (Château-Huntingdon-Laprairie) |
| Anderson | Bourget |
| Applewhaite | Bourque |
| Arsenault | Breton |
| Ashbourne | Brisson |
| Balcer | Brooks |
| Balcom | Brown (Essex-Ouest) |
| Batten | Bruneau |
| Bell | Buchanan |
| Benidickson | Byrne |
| Bennett (Grey-Nord) | Cameron (High-Park) |
| Bennett (Mlle) (Halton) | Campbell |
| Blackmore | Campney |
| Blair | Cannon |
| Blanchette | Cardiff |
| Boisvert | Cardin |
| Bonnier | |

Caron
Carrick
Carter
Casselman
Cauchon
Cavers
Charlton
Churchill
Clark
Cloutier
Coldwell
Côté
Crestohl
Croll
Dechêne
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Diefenbaker
Dinsdale
Dufresne
Dupuis
Enfield
Eudes
Eyre
Fairey
Fleming
Fontaine
Fraser (Peterborough)
Fraser (Saint-Jean-Est)
Fulton
Gagnon
Garland
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gauthier (Portneuf)
Gillis
Gingras
Gingues
Girard
Goode
Gour (Russell)
Green
Gregg
Habel
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hanna
Hansell
Hardie
Harkness
Harris
Harrison
Healy
Hees
Hellyer
Henry
Hodgson
Holowach
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
Hunter
James
Johnston (Bow-River)
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leboe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Légaré
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacDougall
MacEachen
MacInnis
MacLean
MacNaught
Macnaughton
McCann
McCubbin
McCulloch (Pictou)
McGregor
McIlraith
McIvor
McLeod
McMillan
Mang
Marler
Martin
Massé
Matheson
Meunier
Michaud
Michener
Mitchell (London)
Mitchell (Sudbury)
Monette
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nesbitt
Nickle
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Pearson
Perron
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Poulin
Pouliot
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Prudham
Purdy
Quelch
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
Rowe
St-Laurent
Schneider
Shaw
Shipley (Mme)
Simmons
Sinclair
Small
Smith
Stanton
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thatcher
Thibault
Thomas
Trainor
Tucker
Tustin
Valois
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Wylie
Yuill—213

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.
Barnett
Cameron (Nanaïmo)
Castleden
Ellis
Herridge
Jones
Knight
MM.
Knowles
McCullough (Moose-Mountain)
Nicholson
Noseworthy
Winch—12

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 19 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine):** Monsieur l'Orateur, nous allons maintenant descendre du plan élevé de la politique internationale au plan moins élevé des questions d'intérêt national et des besoins des Îles-de-la-Madeleine.

Lorsque j'ai proposé le renvoi de la suite du débat, mercredi dernier, je disais que le chef du parti créditiste en cette enceinte (M. Low) devrait nous dire si son parti voudrait que le Canada réduise ses dépenses militaires, afin d'augmenter les allocations familiales. Ainsi qu'en fait foi la page 374 des *Débats,* voici ce que j'ai dit:

J'aimerais que le chef du parti du crédit social dise aux familles et aux citoyens,—car ils ont droit, à mon avis, à une déclaration de la part du chef d'un parti qui se prétend national,—s'il est, oui ou non, en faveur de l'armement du Canada, s'il veut que le Canada tienne les engagements qu'il a souscrits de concert avec les autres pays de l'Europe occidentale afin de lutter contre le communisme, s'il veut que le Canada enfin honore les engagements pris dans le cadre de l'OTAN. Si le chef du parti créditiste approuve ces décisions, il ne peut de bonne foi dire aux Canadiens ou aux autres peuples que notre pays devrait réduire ses dépenses militaires afin de doubler ses allocations familiales.

Si le parti du crédit social veut que nous honorions les engagements pris envers l'OTAN et les autres pays libres qui sont nos alliés, son chef devrait dénoncer à la Chambre ce qui a été fait

dans ma circonscription, au nom du parti du crédit social. J'attendrai une déclaration de sa part sur ce point.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir vous dire, ainsi qu'à la population de mon comté, que, à la première occasion qui s'est présentée par la suite, le chef du parti du crédit social a formulé à la Chambre, à l'occasion de l'examen de la motion tendant à admettre l'Allemagne dans le cadre de l'OTAN, cette déclaration qui figure à la page 405 du hansard:

L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) me permettra de lui dire que je n'ai jamais cessé un instant d'appuyer l'OTAN. Je crois, en effet, que le Canada doit être fort et qu'il doit se ranger auprès des autres pays libres du monde pour résister au communisme. Je crois qu'il faut que nous continuions d'alimenter un budget militaire et de nous conserver forts. Il n'est en tout cas pas douteux qu'aussi longtemps que la situation actuelle se prolongera, il faut que nous continuions d'accorder la priorité aux questions de défense. Voilà mon point de vue.

Il a dit ensuite:

J'ai pris note de ce que disait hier soir l'honorable député et j'ai jugé que, compte tenu des circonstances, il fallait que je précise mon attitude. J'ajoute, pendant que j'y suis, que je parle en ce moment au nom de l'Association du crédit social du Canada, dont j'ai l'honneur d'être le chef. Je ne doute pas que tous les membres de cette association et tous ceux qui ont des attaches avec elle, souscrivent à mon point de vue.

C'est une excellente réponse que j'ai reçue là, et je demande à la population de mon comté de la relever tout particulièrement; je demanderai, en outre, aux personnes qui m'ont téléphoné ces derniers jours afin de protester contre les remarques que j'ai faites la semaine dernière et qui disent appartenir à ce parti, de bien vouloir prendre note de ce que leur chef a dit à ce sujet à la Chambre. J'espère que cela règlera la question.

**M. Hansell:** Puis-je consigner au compte rendu que les créditistes dont parle mon honorable ami ne sont pas affiliés à l'association du crédit social du Canada. Le chef de notre groupe n'est donc pas leur chef au sens propre.

**M. Cannon:** Je ne connais pas l'organisation interne de votre parti. Mais je puis vous assurer qu'ils emploient votre nom dans leur propagande.

**Une voix:** Bennett aussi.

*(Texte)*

**M. Cannon:** Monsieur l'Orateur, je désire appeler votre attention et celle des députés de la Chambre sur un article qui a paru dans le journal *Province,* qui est publié à Vancouver. Ce journal rapporte les paroles de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), paroles qui portent atteinte aux droits des députés de langue française de la Chambre des communes et de tous les électeurs canadiens-français. Un de mes amis de la Colombie-Britannique m'a envoyé l'article en question, lequel a paru dans ledit journal le 15 septembre dernier. Il s'intitule:

M. Winch attaque l'usage de la langue française à la Chambre.

Et puis, l'article continue:

*(Traduction)*

Je n'ai pas encore rencontré de député canadien-français qui ne comprenne ni ne parle l'anglais, a-t-il expliqué; cependant ce groupe minoritaire tient absolument à se servir de la langue française à la Chambre. Il nous faut attendre la traduction 24 heures, pour savoir ce qu'ils ont dit.

*(Texte)*

L'honorable député de Vancouver-Est a déclaré, à une assemblée tenue à Vancouver-Nord: J'ai encore à rencontrer un député de langue française qui ne comprend pas et ne parle pas l'anglais. Toutefois, cette minorité insiste pour parler français à la Chambre, et nous sommes obligés d'attendre 24 heures pour avoir la traduction anglaise de ce qu'ils ont dit.

Il dit de plus:

*(Traduction)*

C'est parfaitement leur droit de se servir de la langue française, mais pourquoi insistent-ils pour le faire quand ils savent que la majorité des députés sont de langue anglaise et qu'ils parlent eux-mêmes l'anglais.

*(Texte)*

"Ils ont le droit,—il est bien bon,—de faire usage de la langue française." Mais il se demande pourquoi ils en font usage alors qu'ils savent que la majorité des députés sont de langue anglaise et ne comprennent pas le français.

**M. Dufresne:** C'est du fanatisme socialiste.

**M. Cannon:** Je ne voulais pas laisser passer cette attaque inaperçue. Je crois qu'il est de mon devoir de protester avec véhémence contre ce que l'honorable député a dit à Vancouver-Nord. Monsieur l'Orateur, ce sont des attaques comme celles-là qui nuisent à l'unité nationale au pays.

On dit que la vigilance est le prix de la liberté. Oui, la vigilance est le prix de la liberté, et la vigilance est aussi le prix de la défense de nos droits. Nous devons toujours être vigilants, surtout lorsque des individus font des déclarations comme celles-là, à une distance de plus de 3,000 milles, dans l'espoir qu'on n'en entendra pas parler dans notre province. Eh bien, on en a entendu parler dans la province de Québec, et cela parce qu'un ancien député libéral,—on peut toujours compter sur les libéraux pour défendre

le Québec,—m'a envoyé l'article en question juste à temps pour que je puisse appeler l'attention de la Chambre à ce sujet.

**M. Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière):** Ça, c'est mieux que le député de Québec-Ouest (M. Dufresne).

**M. Cannon:** Monsieur l'Orateur, je suis certain que les députés des deux côtés de la Chambre, y compris le député de Québec-Ouest, vont s'unir à moi pour protester énergiquement contre cette atteinte au privilège de la minorité canadienne-française de la Chambre et du pays.

Voyez-vous cela, monsieur l'Orateur, on punirait les députés de langue française lorsqu'ils ont eu assez d'intelligence et d'initiative pour apprendre la langue anglaise! Parce qu'ils sont capables de s'exprimer dans la langue des autres membres de la Chambre, les députés de langue française seraient punis et seraient empêchés de faire usage de leur langue en cette enceinte!

**M. Dufresne:** D'ailleurs, la langue française est officielle au pays. Il ne sait peut-être pas ça.

**M. Cannon:** Il est probable qu'il ne le savait pas. En tout cas, nous allons le lui faire savoir, et les députés canadiens-français de la Chambre continueront, à l'avenir, à parler français. Non seulement ils vont continuer à parler français comme ils l'ont fait dans le passé, mais je suis d'avis qu'ils devraient, en signe de protestation contre cette attaque illégitime, parler français plus souvent qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

**M. Dufresne:** Vous pouvez compter sur le député de Québec-Ouest.

**M. Cannon:** Je me suis demandé si je devais continuer mes observations, relativement aux besoins de mon comté, dans la langue anglaise, mais je n'ai pas besoin de vous dire qu'après une attaque comme celle-là et en guise de manifestation sincère de mon indignation contre une telle attaque, je parlerai français.

Monsieur l'Orateur, les citoyens des Îles-de-la-Madeleine ont toujours besoin de l'aide du gouvernement fédéral dans le domaine du service de l'air. Actuellement, par exemple, nous avons besoin d'un nouveau champ d'atterrissage à Havre-aux-Maisons. Depuis que les avions se rendent aux Îles-de-la-Madeleine, ils ont toujours atterri sur la grève. Toutefois, ils ne peuvent pas toujours l'utiliser comme piste d'atterrissage. La température est parfois inclémente, surtout l'hiver, alors que la glace s'accumule sur la grève, et l'avion ne peut alors se rendre jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine. Au fait, souvent, et durant des périodes assez longues, nos avions ne peuvent atterrir sur la grève.

Hier, je recevais précisément une lettre d'un de mes électeurs, dans laquelle il me disait qu'au moment où il m'écrivait, l'avion ne s'était pas rendu aux Îles-de-la-Madeleine depuis une semaine. Je signale ce fait pour démontrer que nous avons besoin d'une piste d'atterrissage aux Îles-de-la-Madeleine. Je suis heureux de dire à la Chambre qu'avant la démission de l'honorable Lionel Chevrier, comme ministre des Transports, il avait consenti à construire une piste d'atterrissage à Havre-aux-Maisons. J'ai mentionné ce fait au nouveau ministre des Transports (M. Marler), et je suis certain que les électeurs du comté des Îles-de-la-Madeleine pourront compter sur lui pour remplir la promesse que m'avait faite son prédécesseur.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que la municipalité doit acheter le terrain requis pour permettre la construction de cette piste d'envol. Il a donc fallu présenter un bill privé à la législature de Québec, et, en ma qualité d'avocat, je me suis personnellement occupé de soumettre ce bill à la législature. Je suis heureux de pouvoir dire à mes électeurs par votre entremise, monsieur l'Orateur, que j'ai l'assurance que les autorités auxquelles j'ai présenté ce bill l'adopteront, et tout obstacle sera ainsi éliminé.

**M. Dufresne:** Avec un gouvernement provincial coopératif!

**M. Cannon:** Dans ce cas-ci. Il nous faut aussi autre chose au point de vue communications aériennes. Nous bénéficions actuellement, aux Îles-de-la-Madeleine, d'un service aérien, venant de Charlottetown, trois fois par semaine. Cependant, lorsque nous voulons nous rendre de Moncton à Québec, par Air-Canada, il nous faut passer par Montréal, puisque l'avion ne se rend pas directement à Québec. Je me suis donc joint à une délégation de la Chambre de Commerce de Québec pour demander aux honorables ministres des Transports (M. Marler) et du Commerce (M. Howe), de qui relève la régie d'Air-Canada, de veiller à ce que nous jouissions d'un service aérien direct entre les Îles et Québec. Il me semble que les citoyens des Îles-de-la-Madeleine ont le droit d'avoir des moyens de communication directe avec la capitale de leur province, sans être obligés de passer par Montréal. Je n'insiste pas davantage sur ce point, parce que les membres de cette délégation ont été bien reçus, et j'ai lieu de croire que cette requête sera accordée dans un avenir assez rapproché.

Il nous faudrait aussi un service aérien direct avec Gaspé. Actuellement, les citoyens des Îles-de-la-Madeleine qui sont obligés

d'aller à Gaspé, où il y a un hôpital, pour se faire soigner, sont forcés de passer par Charlottetown, Moncton et Matapédia, pour revenir ensuite jusqu'à Gaspé. Il nous faut évidemment un service aérien dans cette région. Aussi, j'invite le gouvernement provincial, cette fois, à accorder des subsides à la compagnie d'aviation de Rimouski, par exemple, pour lui permettre d'établir cette ligne aérienne qui relierait les Îles-de-la-Madeleine, d'une façon plus directe, avec la province de Québec, dont elles font partie, comme vous le savez.

Maintenant, nous avons aussi besoin de havres de pêche. Depuis quelques années, le poisson s'éloigne de plus en plus des côtes, et nous sommes obligés d'utiliser de plus gros bateaux afin d'aller plus au large. Pour se servir de ces bateaux, il faut que nous ayions des havres de pêche plus profonds et des débarcadères adéquats. Il y a deux endroits dans mon comté sur lesquels on a attiré mon attention: la baie du Portage-du-Cap et la baie du Bassin-aux-Huîtres. L'eau y est assez profonde pour que ces bateaux, tirant un volume d'eau plus considérable que les petits que nous utilisons actuellement, puissent y jeter l'ancre quand il y a de grandes tempêtes. Cependant, il faudrait y draguer un chenal pour leur en permettre l'accès. Je soumets cette demande à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Winters) et je suis sûr qu'il y accordera toute son attention.

Maintenant, je voudrais aussi obtenir le prolongement du quai de l'Étang-du-Nord et la construction d'un "slip" qui servirait d'abri aux bateaux de pêche de l'Île Brion. Il faudrait, de plus, prolonger le brise-lames Aurigny.

Monsieur l'Orateur, on a annoncé dans le discours du trône que des prestations supplémentaires, en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, seraient accordées. Je suis heureux de constater cela et j'en remercie le Gouvernement de la part de mes électeurs qui retirent des prestations d'assurance-chômage. Mais, malheureusement, un grand nombre de mes électeurs ne touchent pas l'assurance-chômage parce que la loi exclut l'industrie de la pêche.

J'ai déjà mentionné plusieurs fois à la Chambre qu'à mon avis les pêcheurs devraient bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage. En Angleterre et aux États-Unis, l'industrie de la pêche en bénéficie et je ne vois pas de raison pour que nous n'en bénéficiions pas ici au Canada. On dit que cela comporte des difficultés administratives. Mais, monsieur l'Orateur, elles sont faites pour être surmontées par une bonne administration. Comme ce sont les ministères des Pêcheries et du Travail qui en ont la charge, je suis certain qu'ils sauront surmonter ces difficultés administratives.

Comme premier pas je suggère que l'on permette aux pêcheurs salariés de bénéficier de la loi sur l'assurance-chômage. Il est vrai que le pourcentage de pêcheurs à salaire est peu élevé, mais leur cas est particulièrement pénible à deux points de vue: le point de vue personnel, d'abord, parce que ce sont les seuls salariés qui ne bénéficient pas de la loi sur l'assurance-chômage; et ensuite du point de vue des personnes qui voudraient employer ces pêcheurs. Ces personnes éprouvent beaucoup de difficultés à trouver des gens qui veulent travailler à salaire, parce que les manœuvres refusent d'accepter un emploi où ils ne bénéficieront pas de l'assurance-chômage. Alors, le propriétaire d'un bateau de pêche qui n'a pas un grand fils pour l'aider peut difficilement recruter des hommes pour l'aider à faire la pêche. Il s'ensuit nécessairement qu'une de nos grandes ressources naturelles est très peu exploitée, alors que si ces propriétaires de bateaux étaient capables d'engager les pêcheurs dont ils ont besoin, la pêche serait beaucoup plus fructueuse.

Maintenant, monsieur l'Orateur, avant de continuer mes observations, pourrais-je vous demander combien il me reste de temps de parole?

(*Traduction*)

Monsieur l'Orateur, puis-je vous demander combien de temps il me reste?

**M. l'Orateur suppléant:** Le temps de l'honorable député expire à 4 h. 53.

**L'hon. M. Rowe:** Environs 15 secondes.

(*Texte*)

**M. Cannon:** Alors, monsieur l'Orateur, je voulais faire d'autres remarques mais, vu que mon temps de parole est sur le point d'expirer, je vais immédiatement en venir à une partie de mon discours que je ne veux pas omettre.

Cette année, on célébrera le 200e anniversaire de la dispersion des Acadiens, en 1755.

Je désire me joindre à l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) pour signaler cet événement.

Quatre-vingt-dix pour cent de mes électeurs des Îles-de-la-Madeleine sont de descendance acadienne. Ils ont conservé les mœurs et les traditions de ce vaillant peuple. Ils sont hospitaliers, travaillants et respectueux de l'autorité religieuse et civile. Une de leurs traditions les plus touchantes est leur dévotion à la Sainte Vierge. Chez eux, leur fête nationale se célèbre le jour de l'Assomption et c'est vraiment touchant de les entendre chanter *Ave Maris Stella* à la fin de leurs réunions.

On parle du miracle de la survivance française en Amérique, du fait remarquable que les 60,000 Français qui sont restés au Canada en 1759 ont laissé des millions de descendants qui sont demeurés fidèles à leur langue et à leur foi, sur cette terre d'Amérique. Mais je crois que la survivance des Acadiens est encore plus remarquable, plus digne de mention, car ceux-ci ont été non seulement conquis et détachés de la mère patrie, mais dispersés en pays étrangers, d'où les ancêtres de ceux qui vivent actuellement au Canada sont revenus après avoir surmonté des obstacles qui auraient découragé des hommes moins courageux et moins persévérants.

Je me joins, monsieur l'Orateur, à l'honorable député de Gloucester pour souhaiter que non seulement le gouvernement fédéral mais aussi le gouvernement provincial du Québec apportent une contribution tangible afin d'aider au succès des fêtes acadiennes.

(*Traduction*)

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, selon l'aimable coutume qui s'établit en cette enceinte, je vais commencer par féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick) et leur dire que j'espère bien que, lorsqu'ils ont prononcé leur premier discours à la Chambre, ils ne se sentaient pas aussi intimidés que je l'étais lorsque j'ai prononcé le mien. Je me demande pourquoi nous nous sentirions aussi intimidés. On n'a pas l'habitude de se suspendre à nos lèvres. Il n'y a pas de foule houleuse venue nous écouter. Mais ce premier effort produit sur nous un effet alarmant et j'espère que les deux députés en sont sortis moins fatigués que je l'étais quand j'ai terminé mon premier discours.

Vu que j'ai une tournure d'esprit pacifique et que j'ai craint que la longue intersession n'émoussât l'esprit combatif que je puis avoir, j'ai cru opportun de m'abonner au journal quotidien *Free Press* de Winnipeg, afin de me tenir bien au courant des questions agaçantes, dirais-je. Aussi ai-je été fort intéressé de voir que l'article de rédaction du 4 octobre commençait par les mots que voici: "M. Drew a raison et M. St-Laurent a tort." Voilà certes quelque chose à retenir. J'ai poursuivi ma lecture et j'ai constaté que la question au sujet de laquelle M. Drew avait raison et M. St-Laurent avait tort était le moment où le Parlement devait être convoqué. Je vais citer brièvement l'article:

> M. Drew a raison et M. St-Laurent a tort au sujet du moment de la convocation du Parlement.

[M. Cannon.]

Plus loin l'article continue comme suit:

> En faisant commencer la session le mois prochain, les ministres se donneraient, à leur avis, plus de travail plus tôt; ils risqueraient d'entendre grogner leurs partisans de l'arrière-plan, dont bon nombre préfèrent probablement rester à la maison afin de s'occuper de questions politiques régionales ou d'autres affaires.
>
> L'exposé de ces motifs devrait suffire à porter le Gouvernement à changer d'avis. Ce sont des motifs de peu d'importance.

La *Free Press* continue à s'exprimer de façon intéressante, qui, si l'on réfléchit bien à ce qui se passe, ne surprendra personne, à mon avis. Voilà ce qu'elle dit:

> La tâche d'un gouvernement parlementaire consiste, en vertu de notre constitution, à gouverner par l'intermédiaire du parlement, grâce aux délibérations publiques que seul le parlement peut poursuivre de façon satisfaisante.

A la lumière de cette déclaration, voyons ce qui s'est passé. Nous avons eu un congé de six mois, six mois durant lesquels des problèmes d'une extrême importance sont survenus, six mois durant lesquels on a fait fi du Parlement. La *Free Press* ajoute que des questions d'importance capitale sont survenues:

> Les problèmes ne manquent pas: politique étrangère tant en Europe qu'en Orient, voie navigable, commerce étranger, situation économique du Canada, perspectives de l'embauchage, relations ouvrières, immigration, le Règlement du Parlement.

Et ainsi de suite.

Je souligne encore une fois que ce qui est arrivé est une négation pour ainsi dire complète de ce principe. C'est en quelque sorte l'érosion des droits parlementaires. Si nous y regardons de près, c'est en réalité une conspiration contre les principes de notre constitution et la *Free Press* a parfaitement raison.

Nous apprenons qu'on empiètera encore davantage sur les droits de la minorité. On nous dit que le Règlement sera modifié de façon que nos droits passés seront appréciablement entamés. Si on tente de le faire je ne puis qu'espérer qu'au besoin chacun des membres de l'opposition, à quelque parti qu'il appartienne, résistera jusqu'au bout. Je conviens qu'il y a lieu de faciliter nos travaux par une méthode appropriée mais nous devons être assez avisés pour résister fermement à tout ce qui peut ressembler à une réduction appréciable des droit de l'opposition. Nous devons faire de notre mieux pour faire comprendre à la population l'importance de ce point.

Il est intéressant de constater que même en Grande-Bretagne, que nous reconnaissons toujours comme le foyer de la démocratie parlementaire, on commence à s'inquiéter de cette question. Comme on le voit à la page 120 de l'ouvrage de Campion, qui porte sur la procédure parlementaire, il est dit,

dans un article par sir Arthur Salter, qu'à mon avis l'on devrait considérer comme un parlementaire éminent:

Notre destinée dépend pour une bonne part, à mon sens, de notre aptitude, sans rendre l'exécutif impuissant ni inefficace, à rétablir les traditions et l'autorité du Parlement afin qu'il redevienne le gardien efficace de nos libertés.

Or, dans la motion que nous venons de discuter, nous avons une preuve évidente des inconvénients attribuables à l'intersession de six mois. Le débat qui vient de se terminer a péniblement démontré que, parce qu'il n'y a pas eu de discussion parlementaire, le public n'avait pas été renseigné et qu'on avait laissé le champ libre à la propagande la plus insidieuse.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour m'étendre sur le sujet; mais il doit être évident pour tous que nous aurions pu voter à l'unanimité sur cette résolution, si un grand nombre de gens ne s'étaient pas incontestablement laissé détourner par cette propagande.

Des députés avaient bien raison de dire que de nombreux Canadiens n'approuvaient pas la résolution. Voilà qui est tout à fait exact, mais il n'en aurait pas été tout à fait ainsi si le Parlement eût été en session l'automne dernier.

On a déjà dit, à propos du chômage, que la mesure de secours adoptée depuis la réunion des Chambres a été retardée pendant des mois parce que la Chambre n'était pas en session, et les chômeurs ont souffert en conséquence.

Une question des plus importantes qui n'a pas été étudiée et qui aurait pu l'être avant Noël, et pourrait même l'être maintenant si on le voulait le moindrement, c'est la question de la conférence des pays du Commonwealth. A ce sujet, on nous a refusé toute discussion et tous renseignements. Une brochure publiée l'autre jour par l'Institut canadien des Affaires internationales disait:

A mesure que nous approchons du 31 janvier, date de la conférence des pays du Commonwealth, le silence se fait plus profond sur les programmes et les perspectives envisagés; certaines perspectives semblent même s'entourer d'une sorte de clandestinité.

Je trouve cette affirmation bien fondée. On dirait presque que le Gouvernement ne veut pas que personne en sache rien. L'attitude du premier ministre (M. St-Laurent) à cet égard a été parfaitement étonnante. Je veux citer deux brefs extraits des paroles qu'il a consignées au hansard du 10 janvier, page 35, en réponse à ceux qui parlaient d'une discussion éventuelle sur le commerce à propos de la conférence du Commonwealth. Il a dit ceci:

Ce ne sont pas des choses qu'on peut réaliser au moyen d'ententes entre particuliers. Ce sont des choses qui doivent être le résultat du jeu des facteurs économiques qui dépendent d'une multiplicité de tendances déterminantes différentes.

Il y a sans doute du vrai là-dedans, mais nous pouvons dire que ce sont les décisions des hommes publics qui doivent déterminer les événements. Certains renseignements nous sont parvenus récemment de Grande-Bretagne sur ce qui se passe. Le *Journal* d'Ottawa, numéro du 22 janvier, publiait de l'agence Reuters la dépêche suivante:

Les séances plénières aux réunions du Commonwealth que présidera le premier ministre Churchill seront consacrées surtout aux affaires internationales et à un relevé des perspectives de coexistence pacifique entre l'Est et l'Ouest. D'autres sujets viendront sur le tapis aux séances plénières: les problèmes économiques, financiers et commerciaux de la région du sterling, à laquelle appartiennent tous les pays du Commonwealth, sauf le Canada.

Nous constatons que cette réunion va avoir lieu et que nous n'en saurons rien. On a donné à entendre que nous aurions peut-être l'occasion d'en discuter en Chambre et, à un moment donné, le premier ministre a presque semblé abonder en ce sens; mais on n'a pris aucune mesure pour y donner suite. En une occasion antérieure, quand un ancien premier ministre se rendit à Londres en 1930, on a suivi une ligne de conduite tout à fait différente. Il règne une certaine analogie entre la situation présente et l'état de choses qui existait alors. Il s'agissait de la vente du blé tout comme aujourd'hui. Comme en fait foi la page 584 du hansard de la session spéciale de 1930, M. Bennett a déclaré:

La semaine dernière, je me suis mis en communication avec les premiers ministres des provinces de l'Ouest, leur signalant l'opportunité d'inclure dans la délégation quelqu'un qui puisse parler avec autorité de la grande industrie du blé. On a pensé que M. McPhail, qui représente les syndicats du blé des trois provinces des Prairies... le professeur Swanson, de l'Université de la Saskatchewan, et M. John I. McFarlane... devraient se rendre à Londres en ce moment.

Il ajoute plus loin:

Les personnes que j'ai nommées, qui sont des spécialistes dans leur sphère, pourront débattre ces questions avec autorité, non seulement à Londres mais sur le continent européen.

Comparons cet état de choses à la situation actuelle: nous n'avons ici que mystère impénétrable. Nos relations avec le Commonwealth peuvent devenir plus importantes que jamais car si l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce s'effondre, nous retournerons à une situation commerciale qui redonnera à l'ensemble des relations avec le Commonwealth une importance qu'elles n'ont pas eue depuis des années.

Nous n'en sommes plus au temps où certains étaient prêts à ne plus considérer le Commonwealth que comme une simple association de pays sans importance. Non seulement le Commonwealth a sauvé le monde en 1914 et en 1940 mais, l'été dernier encore, sir Anthony Eden s'est porté au secours d'une Europe affolée. C'est encore le Commonwealth, plus précisément l'Angleterre, qui dans ce cas a rétabli la situation. On ne parle plus de l'Angleterre comme d'un pays de second ordre.

Un regard sur le Commonwealth nous montre qu'il embrasse le monde entier. Il fait le pont entre l'Est et l'Ouest. L'Inde est invitée à la conférence du Commonwealth. L'Inde, qui peut exercer une si grande influence tant sur les puissances de l'Est que sur celles de l'Ouest, sera à la conférence. L'Inde est très importante. Nous nous souvenons de l'aide que l'Inde a apportée à l'égard du problème coréen lorsqu'il fut question de la trève. Nous savons que pendant qu'on est à mettre sur pied l'Organisation du traité du sud-est de l'Asie, SEATO comme on l'appelle, l'Inde peut nous être d'un grand secours là-bas.

Heureusement, la crainte du colonialisme, —je dirais que c'était presque un complexe d'infériorité,—qu'on constatait à l'occasion au Canada a complètement disparu. Grâce à l'œuvre de sir Robert Borden et de ceux qui l'ont suivi, notre autonomie est bien comprise. Elle a pris naissance avec la signature du traité en 1919. Nous avons maintenant établi notre souveraineté de façon indiscutable.

Les organismes commerciaux du Commonwealth peuvent aussi avoir une grande importance. Le ministre du Commerce nous a avertis du danger qui menace les accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous n'avons pas l'habitude de considérer le ministre du Commerce comme un prophète de malheur, car il est habituellement optimiste de profession. Puisqu'il nous dit que les accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce sont menacés, nous devons croire qu'un danger existe. Cependant, notre premier ministre se rendra à la conférence sans mandat précis et sans nous dire ce qu'il fera, ayant même refusé de discuter la question.

Quelle immense différence entre la situation telle qu'elle est et la situation telle qu'elle aurait pu être. Ce qu'il aurait fallu, c'est aborder la question avec énergie, de notre point de vue. Au lieu de laisser les tendances suivre leur cours, il nous aurait fallu des hommes d'État énergiques qui les auraient dirigées. Autrefois notre économie ne tendait-elle pas fortement à se développer en fonction des États-Unis, mais grâce à des hommes d'État énergiques, nous avons décidé de voler de nos propres ailes et les mesures prises par la suite l'ont été en conséquence.

Cette fois-ci, allons-nous nous contenter d'être de simples témoins? Allons-nous faire ce que, selon les rapports, nous avons fait à Colombo, c'est-à-dire nous contenter d'être une sorte de mouche du coche? Cela n'a guère de sens à mes yeux. Toutefois, autant qu'on peut le voir au discours du premier ministre, il n'y a pas lieu de croire que le ministère du Commerce s'est intéressé activement à la prochaine conférence. Apparemment, selon ce qu'a déclaré le premier ministre, il n'y a eu communication qu'entre le secétariat d'État aux Affaires extérieures et, à Londres, le service des relations du Commonwealth.

Le peuple canadien a-t-il trop peu de maturité pour qu'on le consulte sur cette question? Et les représentants sont-ils trop peu dignes d'exprimer leurs points de vue? Les nouvelles qui nous viennent d'Angleterre montrent que les pays du Commonwealth membres du bloc sterling vont discuter ensemble leurs relations commerciales. Il y a là de quoi nous engager d'autant plus à nous préparer à participer à cette conférence, mais il semble que nous n'ayons manifesté à cet égard qu'un intérêt très restreint, malgré l'immensité de nos ressources matérielles et morales. Cet étrange détachement fait, il me semble, que notre influence va être bien moins considérable qu'elle ne l'aurait été autrement. On ne saurait tirer d'une chose que ce qu'on y a mis. Si nous n'avons fait aucune préparation sérieuse, complète, que pouvons-nous attendre de cette attitude hésitante, mystérieuse, inattendue, dépourvue de tout esprit de collaboration? Je le répète, il se peut que nous ne tirions de tout cela que ce que nous y mettrons. Comment pouvons-nous nous attendre à des résultats quelconques? Il semblerait que nous ne soyons disposés, en effet, qu'à réduire notre contribution au minimum.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Macdonnell:** Volontiers.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député juge-t-il, vraiment, que le premier ministre fait montre d'un manque d'esprit de collaboration en quittant le Parlement pendant deux semaines, au début de ce qui semble devoir être une session fort occupée et difficile, afin de participer à cette conférence?

**M. Macdonnell:** Ce qui me déplaît, c'est que le premier ministre partira en négligeant totalement le Parlement, après avoir refusé de permettre au Parlement de discuter la question, si peu que ce fût, après avoir refusé de lui donner la moindre idée de l'attitude qu'il adopterait bien qu'il eût semblé, au début de la session, en venir au point où il allait permettre la discussion, pour ensuite abandonner totalement cette attitude. Voilà ce qui me déplaît.

**L'hon. M. Harris:** Quel est le but du présent débat, si ce n'est de permettre aux députés d'exprimer leur point de vue sur différents sujets?

**M. Macdonnell:** Je dis que nous aurions pu avoir un débat sur cette question.

**L'hon. M. Harris:** Libre à vous d'en parler.

**M. Macdonnell:** Le premier ministre l'a refusé. C'est de son refus que je me plains.

Je reviens maintenant à la question du manque d'égards envers le Parlement. Je songe à la *Free Press* qui dit des ministres qu'ils ne voulaient pas un surcroît de travail plus tôt.

Qu'est-ce que les ministres ont fait? Il est intéressant de suivre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill). Il est allé dans sa circonscription. Il est parfois bon de donner à vos commettants l'occasion de vous rencontrer. C'est au club Rotary de Saint-Jean, je crois, qu'il a brossé un tableau charmant d'une plaisante fête politique en famille qui a eu lieu à Terre-Neuve. D'après les journaux de Saint-Jean, il aurait dit ceci:

"Il a attribué au premier ministre Smallwood tout le mérite de sa décision d'entrer dans la vie politique. Il n'avait pas la moindre intention d'y entrer avant que le premier ministre l'eût persuadé de le faire." Un de ses commettants a fait observer que, même s'il était beau de voir M. Pickersgill rendre visite à sa circonscription, il aurait tout aussi bien pu demeurer à Ottawa. Il serait élu quand même si Jos l'appuyait.

Voilà une association extrêmement agréable.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je faire une légère rectification? Voici ce qu'il a dit: "Aussi longtemps que vous serez l'homme de Jos."

**M. Macdonnell:** C'est encore plus intéressant. J'allais dire que ce genre de relations personnelles, sur le plan fédéral-provincial, nous enchante; je me suis demandé s'il n'existait pas de relations également étroites et amicales entre d'autres membres du cabinet et d'autres premiers ministres provinciaux. Quoi qu'il en soit, je me propose d'en rester là.

**M. Harkness:** Un *pocket borough,* genre canadien.

**M. Macdonnell:** Il est très intéressant d'entendre le ministre se dire "l'homme de Jos"; néanmoins...

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** C'est étonnant qu'il n'ait pas dit "le protégé de Jos".

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne veux pas interrompre le député, monsieur l'Orateur, mais l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) l'a interrompu et a parlé d'un *pocket borough.*

**M. Fleming:** Non, monsieur l'Orateur, je n'ai pas parlé de cela.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je m'excuse. C'était l'honorable député de Calgary-Nord (M. Harkness). Je viens de songer qu'il serait bon d'apprendre à la Chambre que l'opposition avait présenté un candidat conservateur dans mon comté et que, depuis les élections, ce candidat a passé à la CCF.

**M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne m'a pas entendu. J'ai dit "*pocket borough,* genre canadien"; c'est sur le mot *pocket* que j'appuyais.

**M. Macdonnell:** Puis-je maintenant poursuivre mes observations, monsieur l'Orateur? Je suis en mesure de préciser le sens de la déclaration que le ministre a faite à Saint-Jean (Terre-Neuve), car j'ai pris note de ce qu'il a dit ensuite dans l'Ouest. Au Manitoba, il a dit à qui il attribuait sa présence à la Chambre. C'est parce que M. St-Laurent était premier ministre, a-t-il déclaré, qu'il était dans la vie publique; il a ajouté qu'il n'aurait pas accepté la carrière dans d'autres circonstances. Quand j'ai lu cette déclaration, je n'ai pu m'empêcher de me demander si, advenant le cas où le premier ministre précédent s'était par hasard intéressé aux petites affaires qui se passent à la Chambre, il aurait pu penser pouvoir accomplir lui-même la tâche de persuasion, à condition de s'y appliquer; mais cela, en somme, nous ne le saurons jamais.

J'avais aussi espéré parler de certaines observations du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner); mais, vu qu'il n'est pas ici aujourd'hui, je crois devoir m'en abstenir. Nous sommes tous enchantés qu'il soit de retour, et fasse résonner ici sa voix vibrante tout en caressant son verre d'eau. Je me demande souvent ce que ce serait si, au lieu d'un verre d'eau, le ministre avait devant lui ce qu'avait le grand Disraeli, c'est-à-dire un verre de gin, et quel ton prendrait le ministre de l'Agriculture s'il lui était permis d'avoir ici du gin au lieu de l'eau. Je ne puis que me laisser aller à mes conjectures. Quoi qu'il en soit, je suis sûr que c'est de l'eau.

**L'hon. M. Harris:** Aucun d'entre vous ne serait élu.

**M. Macdonnell:** J'aimerais dire un mot du ministre du commerce (M. Howe), même s'il n'est pas ici. Nous sommes tous ravis de l'honneur qu'on lui a fait en lui décernant une médaille pour services rendus à l'aéronautique. J'aime à me représenter le ministre comme un homme fort et silencieux. Je le vois qui entre dans son bureau le matin, vend 10 ou 12 millions de boisseaux de blé, passe à l'aménagement de deux ou trois pipe-lines et achète peut-être des superavions pour Air-Canada avant le repas du midi; il vient ensuite à la Chambre pour nous dire combien il faut être stupide pour penser qu'il y a la moindre imperfection au ministère du Commerce.

C'est ainsi que j'aime à me le représenter, mais cela ne peint pas tout le ministre. Au cours de l'automne, prenant la parole quelque part, il a dit qu'il avait alors en réserve onze discours à prononcer. On peut donc voir que les ministres ne sont pas absolument cloués à leurs pupitres quand nous ne sommes pas là. Ils circulent pas mal, et c'est pénible pour eux, bien entendu, que nous soyons là. Je suis sûr qu'ils ont la vie beaucoup plus facile quand ils nous tiennent à distance et nous devrons mettre tous nos efforts si nous voulons les faire changer d'attitude.

Le temps s'écoule monsieur l'Orateur et je ne veux pas dépasser aujourd'hui mon temps de parole. J'ai un mot à dire au sujet du chômage. Une lecture attentive du discours du trône permet de constater qu'on y parle du chômage. On y lit:

> Il y a actuellement du chômage d'un caractère régional et saisonnier.

On n'aurait pas dû mettre ses paroles sur les lèvres du Gouverneur général. Elles sont si peu conformes à la réalité qu'elles auraient pu l'étouffer. Dans un sens restreint, j'imagine que tout est régional et saisonnier. J'imagine par exemple que les gens des provinces Maritimes conviendraient très volontiers que le chômage régional sévit chez eux à un degré beaucoup plus grave que dans la plupart des autres régions du pays.

Je vais traiter le sujet très brièvement au moyen d'une comparaison. J'ai ici la statistique du chômage en Grande-Bretagne au cours de 1954; je n'en dirai que quelques mots. En janvier, par exemple, l'indice du chômage en Grande-Bretagne était de 1·6 p. 100. Au Canada, le chômage chez les requérants non placés représentait 10 p. 100 et, chez les chômeurs en quête de travail, 5 p. 100. Je ne consignerai pas tout le document au compte rendu. Tiré d'une livraison récente de l'*Economist* de Londres, il révèle que le pourcentage chez nos requérants placés est presque cinq fois plus élevé que le pourcentage chez les chômeurs britanniques et que le pourcentage chez les personnes ayant de l'emploi et cherchant du travail est à peu près trois fois plus fort.

Un tel état de choses ne nous fait guère honneur, il me semble. En fin de compte, la Grande-Bretagne n'a que ses talents à offrir, tandis que nous avons non seulement nos talents dont nous nous targuons tant, mais aussi nos vastes ressources naturelles. Le chômage serait encore beaucoup plus grave chez nous sans l'heureux essor qu'a pris l'an dernier l'industrie des métaux de base.

Quelle attitude prend le Gouvernement devant une telle situation? On discerne trois écoles d'opinion. D'abord, le ministre du Commerce, estimant à 200,000 environ le nombre des chômeurs, a déclaré qu'à son avis, on approchait de l'ultime limite du chômage; ce ne sera guère encourageant pour les chômeurs de savoir qu'ils font partie de l'ultime limite. Autrement dit, on envisage la situation en réalité comme à peu près normale. Puis nous distinguons deux attitudes différentes prises par le premier ministre. La première pourrait s'appeler une attitude de responsabilité illimitée. Le premier ministre aurait déclaré en septembre:

> Nous vivons en un pays où il devrait y avoir du travail pour chacun et si nous ne sommes pas assez avisés pour organiser l'économie de la nation de façon à procurer du travail à tout le monde, nous sommes incompétents.

Voilà une déclaration catégorique, mais le premier ministre l'a faite, et, assurément, elle démontre à l'évidence qu'ils sont incompétents à l'heure actuelle. Une autre attitude a été prise par le premier ministre l'autre jour; elle consiste à "laisser la nature suivre son cours". Après avoir reconnu, pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, qu'il faut déplorer le chômage et exprimé peu d'espoir dans les dépenses relatives à des entreprises publiques,—quelle différence avec cette réserve d'entreprises dont nous avions l'habitude d'entendre parler,—il a dit, comme en fait foi le compte rendu du 10 janvier, à la page 34:

> Ce qu'il faut, c'est un stimulant à l'économie en général qui vienne le moins possible en conflit avec l'exercice, par nos concitoyens, de leur propre initiative et de leurs talents.

Nous avons là trois différents points de vue. On n'a que l'embarras du choix. Nous avons certes raison de compter sur le Gouvernement pour aider à réduire le chômage en créant un climat favorable aux affaires et, en particulier, apporter quelque dégrèvement d'impôts. J'aurai aussi quelques mots à dire plus tard sur la faillite du Gouvernement dans le domaine des économies. Qu'on me permette de signaler en passant que c'est

toujours bien peu satisfaisant d'avoir, à propos du chômage, deux rapports complètement différents, l'un émanant du ministère du Travail et l'autre du ministère du Commerce.

Le chômage est intimement associé au commerce extérieur. Je voudrais ici traiter brièvement la question des accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce. Le ministre du Commerce nous disait l'autre jour que ces accords allaient mal. Selon la *Free Press* de Winnipeg, lorsque le ministre cesse d'employer des mots optimistes, il faut prendre la chose très au sérieux. Voici ce qu'on pouvait lire dans la *Free Press* du 29 décembre dernier:

> Il y a peu de choses dans les affaires ou la politique au Canada de plus stable que l'optimisme de M. C. D. Howe.
>
> On n'attend pas de lui des propos pessimistes, et M. Howe n'est pas tout à fait l'homme pour jouer les Cléopâtres; l'habitude a un peu émoussé ses façons de voir tout en rose.

Après avoir commenté ses opinions sur l'année qui vient, on ajoute, dans ce même paragraphe:

> C'est donc presque un cri de désespoir que cette modération dont il fait preuve à l'égard de la prochaine année...

Je passe maintenant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Je rappelle à la Chambre que notre parti a salué cet accord et l'a appuyé. Après sept ans d'usage, nous pouvons dire qu'il a contribué d'une façon importante à la création d'un monde où le mouvement des marchandises connaît un peu de liberté, un monde où un pays exportateur comme le Canada peut prospérer.

Il est vrai que tout n'a pas toujours marché sur des roulettes, surtout depuis quelque temps et particulièrement en ce qui regarde nos échanges avec les États-Unis. Mais, comme je viens de le dire, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, surtout pendant ses premières années, a contribué à la création d'un monde où un pays exportateur peut prospérer. Cependant, nous avons constaté avec les années que les États-Unis en particulier recouraient de plus en plus aux échappatoires que cache l'accord, qu'ils trahissent leur propre enfant en s'écartant de l'esprit de l'accord.

D'autre part, le Canada l'a appuyé et son dossier est à peu près exceptionnel. Il faut nous rendre à l'évidence: notre appui à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a causé du détriment à certaines gens de chez nous. Il est juste que nous nous attendions de voir ceux qui négocieront au nom de notre pays adopter une attitude ferme au sujet de ces clauses de sauvegarde. L'accord ne devrait pas être moins ferme, ainsi que le laisse croire ce qu'a dit, l'autre jour, le ministre du Commerce. Il y a un signe encourageant, savoir que les États-Unis pourraient adopter une politique commerciale moins restrictive. Malheureusement, ce projet en est encore au palier du Gouvernement et n'a peut-être pas encore atteint le niveau du Congrès.

Un mot maintenant au sujet des économies. Tout d'abord, quelques remarques au sujet du discours qu'a prononcé le ministre des Finances à Montréal. D'après la *Free Press*, il y a deux courants d'idée à propos de ce discours. D'après les uns,—ceux qui appartiennent à l'école des pieds nus, pourrait-on dire,—le ministre aurait commis un impair à Montréal, parce qu'il ne savait pas exactement ce dont il parlait. Je ne suis pas de cet avis. Selon les autres,—cet avis a aussi été exprimé dans la *Free Press*,—le ministre n'a absolument rien dit; il n'a dit que ce qu'aurait dit tout homme sensé. Je n'adhère pas à cette école non plus, parce qu'il est vrai que le ministre a suscité quelque espoir de pouvoir réduire les impôts. Je dirai que, bien que ce discours fût rempli d'un humour sain,—quoi qu'il ait pu être à part cela,—le fisc est, pour beaucoup de gens, une chose très grave. Il me semble que le sujet n'est guère divertissant.

On a beaucoup parlé d'économies, à la Chambre. L'ancien ministre des Finances nous a dit que la tâche du ministre des Finances consistait principalement à rechercher continuellement les économies possibles et que l'on s'efforçait sans relâche d'économiser et d'obtenir un meilleur rendement. A la lumière de ce qui précède, monsieur l'Orateur, je lirai une déclaration de son correspondant à Ottawa qu'a publiée la *Free Press* de Winnipeg. Je devrais être reconnaissant à la *Free Press* de Winnipeg, de m'aider ainsi dans mon discours. Je vous lirai ce que dit l'auteur au sujet des efforts que fait le Gouvernement afin de réaliser des économies. La déclaration est plutôt étonnante. La voici:

> Une étude approfondie du service civil fédéral a révélé que la cause de son expansion, jusqu'ici effrénée, était fort simple. Chaque fois qu'ils avaient besoin de s'agrandir, les ministères s'agrandissaient. Ils n'ont jamais cherché à trouver, dans leurs propres services, le personnel excédentaire dont l'emploi judicieux aurait pu répondre à leurs besoins d'expansion. Ils ont invariablement engagé du nouveau personnel.
>
> En voici un exemple. S'il faut construire un pont sur le Saint-Laurent, on commence par aménager un poste de douane du côté canadien et par y placer des fonctionnaires des douanes et de l'immigration. L'ouverture d'un pont peut réduire appréciablement le nombre de gens qui entrent au pays par transbordeurs. Mais, au lieu de transformer, au service du pont, les hommes employés dans les ports d'attache des transbordeurs, on serait porté à accroître la liste de paye en recrutant de nouveaux employés pour le service du pont.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ne doit-on pas commencer par se demander si le service de transbordeurs existe encore?

**M. Macdonnell:** Je cite la *Free Press*. Plus loin, dans le même article, on ajoute:

> Jusqu'ici, le conseil du Trésor n'a étudié que des propositions portant sur des augmentations. On n'a pas encore tenté d'effort soutenu en vue d'employer plus efficacement le personnel existant ou de réduire le nombre de fonctionnaires.

C'est une déclaration que j'estime renversante. Une entreprise particulière dirigée de cette façon ne ferait pas long feu. Ce régime pêche gravement sous deux aspects. Non seulement on gaspille l'argent du contribuable mais on gaspille aussi l'énergie des fonctionnaires. Si ce rapport est exact,—et cet article est écrit par quelqu'un qui ne tient certainement pas à critiquer le gouvernement,—non seulement nous gaspillons de l'argent mais nous gaspillons aussi les efforts des fonctionnaires parce que les emplois ne sont pas attribués, comme ils devaient l'être, à des personnes déjà en service.

L'auteur déclare que le ministre actuel des Finances devient plus sévère et que les choses s'amélioreront.

Cela m'amène à vous signaler, monsieur l'Orateur, une caricature qui a paru dans la *Free Press* de Winnipeg. Elle représente le ministre des Finances comme un Hercule, et quel bel Hercule! Le service administratif y est représenté par le serpent à plusieurs têtes, connu dans la mythologie sous le nom d'Hydre. Le ministre manie son épée et vient de couper la tête du ministère de la Justice, mais c'est le seul. Je ne sais pas pourquoi le ministère de la Justice s'est fait couper la tête. C'est peut-être parce qu'il ne dépense pas autant. Cette tête coupée gît sur le sol. Le ministère des Affaires extérieures, qui a trois têtes et qui s'élève très haut, le ministère des Transports, qui a trois têtes, et le ministère de l'Agriculture, qui a une tête énorme, y sont représentés avec leurs têtes encore en place. D'après cette caricature, le ministre a donc réalisé très peu de progrès jusqu'ici. S'il faut en croire la fable, ainsi que certains députés le savent, Hercule a fini par tuer l'Hydre. Je ne puis vous dire combien d'années il lui a fallu pour le faire.

J'ai cherché à vous démontrer, monsieur l'Orateur, que nous avons eu un début de session très peu satisfaisant, que de toute évidence le long délai nous a fait perdre beaucoup de terrain, que la situation du chômage est loin d'être satisfaisante, que le Gouvernement a pris deux ou trois attitudes différentes mais qu'il n'en a poursuivi aucune avec vigueur et, enfin, que dans le domaine économique nous avons cette situation fantastique que je vous ai exposée en vous donnant lecture du passage extrait de la *Free Press*. Pour ces motifs, monsieur l'Orateur, je voterai avec enthousiasme en faveur du projet d'amendement.



*(Texte)*

**M. R.-E. Reinke (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, dès le premier jour de la session, le député de Verdun (M. Leduc) proposait l'Adresse en réponse au discours du trône. Dans une allocution admirable, que nous avons écoutée avec beaucoup d'attention, il a, entre autres choses, prié la Providence de nous accorder la paix, le bonheur et la justice. Bien qu'il m'en coûte, je veux le féliciter, dans sa propre langue, de ce qu'il a dit et de la façon dont il s'est exprimé, même s'il lui est difficile de reconnaître, à mon accent, la belle langue de Racine et de Molière.

*(Traduction)*

Maintenant que j'ai félicité le proposeur de l'Adresse (M. Leduc) dans sa propre langue, je reviens à la mienne. J'ai trop de respect pour la langue française pour continuer à l'écorcher encore pendant près d'une demi-heure. Je tiens à présenter mes félicitations à l'autre motionnaire de l'Adresse (M. Carrick). Même si c'est l'usage, je le fais avec sincérité, sans vouloir laisser entendre, bien entendu, que les honorables préopinants n'étaient pas sincères. Je peux assurer les honorables députés que j'ai lu leurs discours avec beaucoup d'attention et que je peux apprécier l'esprit de réflexion et l'éloquence de chaque orateur.

Même si j'ai eu l'honneur de présenter un bill à la Chambre lors de la dernière session, au nom de mes amis d'origine slovaque, projet de loi qui demandait la constitution en société de la ligue slovaque canadienne, je n'en tiens pas moins le discours que je prononce actuellement pour mon premier discours et j'aimerais donc, cela étant, parler brièvement de ma circonscription d'Hamilton-Sud.

Je ne doute pas que vous, monsieur l'Orateur, et d'autres honorables députés aient entendu parler de ce jardin du Canada, centre de l'industrie canadienne, la ville d'Hamilton. Si vous n'en avez pas entendu parler, ce n'est pas la faute de mon ami, l'honorable représentant d'Hamilton-Est (M. Ross) qui n'a cessé depuis son arrivée à la Chambre, en 1940, de vanter les vertus de cette ville merveilleuse. Hamilton a une population d'environ 220,000 habitants. La circonscription d'Hamilton-Sud a été établie lors du dernier remaniement de la carte électorale et j'ai l'honneur d'en être le premier député. Sur l'escarpement de quelque 250 pieds qui

surplombe le niveau du lac Ontario, escarpement que nous appelons notre montagne, se trouve une ville d'environ 40,000 âmes. De ce poste avantageux on peut contempler le secteur de la ville qui s'étend en bas avec ses beaux quartiers d'habitation, ses établissements commerciaux et son industrie lourde célèbre. Plus au nord, on peut voir le port d'Hamilton qui, pour le volume des expéditions, ne le cédait qu'à celui de Montréal en 1953 et à ceux de Montréal et Vancouver en 1954. Plus au nord encore on voit le canal Burlington et les eaux bleues du lac Ontario et, par un ciel clair, nous pouvons apercevoir Toronto à une distance d'environ trente milles.

Cette partie montagneuse de la circonscription compte le tiers environ de la population. Les deux autres tiers se trouvent au pied des collines à partir de la baie de Hamilton. C'est là qu'on trouve les quartiers d'habitation et ceux des affaires et, près du rivage de la baie, les maisons bien connues: *Canadian Westinghouse, Dominion Foundries and Steel, C.I.L., National Steel Car, Firestone* et d'autres trop nombreuses pour les énumérer toutes.

D'après ce tableau de nos industries, vous vous rendez compte, monsieur l'Orateur, que notre prospérité dépend de l'existence de nombreuses industries qui emploient des milliers d'ouvriers. Hamilton est une ville ouvrière. Il est réconfortant de savoir que le Canada est gouverné par un parti qui apprécie à sa valeur le rôle de l'ouvrier, tout comme je le fais moi-même, après avoir été mêlé pendant plusieurs années à l'industrie de l'acier. Je suis fier que notre Gouvernement édicte les lois qui visent à améliorer le sort de l'ensemble de la population, lui assurant la sécurité et améliorant les conditions d'existence et d'hygiène, sans empiéter sur les droits de chacun d'être citoyen libre, ni sur les droits de la libre entreprise qui est conforme à notre mode démocratique d'existence.

Même si le discours du trône ne fait aucune mention d'une réduction d'impôts, il nous tardera à tous de voir le jour où l'on pourra effectuer des réductions sans danger. Jusqu'ici, la question coréenne n'a pas fait l'objet d'accord définitif. Notre programme de préparatifs doit continuer d'exercer un effet préventif sur l'agression communiste ou jusqu'à ce que se dissipe le nuage de mauvais augure qui flotte sur nos têtes. Les Canadiens sont prêts à acquitter des impôts, sachant que toute réduction proviendrait de notre budget de défense qui consomme presque la moitié de tout dollar perçu par le fisc, ou de notre programme de bien-être qui absorbe environ le quart de nos ressources budgétaires.

Je félicite le Gouvernement du beau lancement des travaux sur la voie maritime du Saint-Laurent. La nomination d'un homme de la compétence de l'honorable Lionel Chevrier pour diriger cette administration est fort heureuse. Soit dit en passant, je rends hommage à feu Robert Saunders qui était président de la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario. Je suis sûr que son concours manquera à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, à l'avenir. Nous sommes fiers de vivre à Hamilton. L'achèvement de la voie maritime intensifiera notre prospérité et notre activité pour aménager notre merveilleux port enclavé.

Même si la mesure a été adoptée à la dernière session, je signale avec plaisir la modification apportée à la loi sur l'assurance-chômage qui permet de verser des prestations à ceux qui tombent malades durant leur période de chômage. Un grand nombre de mes commettants qui avaient préconisé la présentation d'une telle mesure ont été fort heureux d'apprendre que le Parlement l'a adoptée. Ceux de mes amis qui appartiennent au monde ouvrier à Hamilton seront heureux de voir que les demandes qui nous ont été transmises à Ottawa l'an dernier ne sont pas parvenues à des sourds. Des groupements sérieux ont demandé le relèvement de l'échelle et le prolongement des prestations d'hiver, mesures que la Chambre a déjà adoptées, cette session-ci. De plus, les gouvernements régionaux, les syndicats ouvriers et d'autres groupements ont demandé le versement d'une aide financière plus élevée pour venir au secours des sans-travail. Je suis heureux de voir que le gouvernement va agir en ce sens au moyen d'une modification de la loi sur l'assurance-chômage.

On a beaucoup parlé ici du chômage. Le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), ce grand prophète du pessimisme, a dit qu'avant soixante jours le pays comptera 600,000 sans-travail. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit dans son discours, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 96:

> Il faudrait créer une masse extraordinaire de richesse pour constituer les assises sur lesquelles s'établirait un programme complet et approprié de sécurité sociale.

A quoi songeait donc l'honorable député? Voulait-il dire que les presses de la Banque du Canada devraient fonctionner plus longtemps chaque jour, à l'hôtel des Monnaies? L'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) a dit, comme on peut le voir à la page 328 du hansard:

> Je suis convaincu que ceux qui siègent aujourd'hui sur les banquettes ministérielles savent que la grande difficulté en ce moment est d'équilibrer

la puissance de consommation et la puissance de production. Si on établit un rapport entre la production et la consommation en tenant compte de la puissance d'achat et des prix, il n'y aura aucune difficulté et on résoudra les graves problèmes avec lesquels nous sommes aux prises en ce moment.

Je ne crois pas qu'Einstein lui-même ait pu formuler une affirmation d'une plus grande portée: équilibrer la puissance de consommation et la puissance de production. Je me demande à quoi songeait l'honorable député.

Je pourrais citer d'autres extraits de discours prononcés par des membres de tous les partis d'opposition. Ils ont dit que nous devrions nous emparer à tout prix des marchés mondiaux. Ils ont parlé de programmes financiers nuisibles, de gaspillage et de dépenses excessives. Dans tous les discours que j'ai entendus, aucune proposition pratique n'a été formulée. Leur main gauche ne sait pas ce que fait leur main droite. Ils félicitent le Gouvernement de son programme de travaux publics, de l'aménagement de la chaussée dans l'île du Cap-Breton, de l'enlèvement de Ripple-Rock, de la canalisation du Saint-Laurent puis, de l'autre côté, ils soutiennent que les impôts étouffent l'industrie et les ouvriers canadiens.

Les dirigeants ouvriers compétents et les Canadiens en général ne préconisent pas de diminutions d'impôts. Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur accorde l'occasion de gagner un revenu convenable. Tout ce qu'ils demandent, c'est que chacun acquitte sa juste part des impôts qui sont prélevés. Je suis certain que les membres de l'opposition ne proposeraient pas d'abaisser l'impôt qui frappe les bénéfices des sociétés et qui est de près de 50 p. 100, et de relever l'assiette de l'impôt des petits salariés. Je suis aussi certain qu'ils ne proposeraient pas que nous abaissions la taxe d'accise aux dépens des petits salariés.

J'ai ici une coupure du *Spectator* d'Hamilton, en date du 22 janvier 1955, selon laquelle 11,361 hommes et 3,902 femmes se cherchaient de l'emploi à Hamilton. L'an dernier, les chiffres étaient de 8,652 hommes et de 3,410 femmes. Il y a eu augmentation, mais les prestations totales versées à l'égard des hommes et des femmes n'atteignent pas $100 de plus qu'au cours de la même période l'an dernier. Comme le premier ministre l'a expliqué, il n'existe pas de panacée au chômage, mais nous devons tout faire pour y remédier. Je voudrais maintenant me reporter à une autre coupure, tirée du *Globe and Mail* du 24 janvier, selon laquelle l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming) aurait déclaré:

> Y a-t-il lieu de s'étonner que le Gouvernement ne formule aucune proposition satisfaisante pour remédier au problème du chômage, puisqu'il est très peu renseigné sur la question et ne s'en préoccupe à peu près pas?

Si ce n'est pas là une déclaration irréfléchie, je ne sais comment la qualifier. Il est entièrement erroné de prétendre que le Gouvernement n'est pas renseigné sur le chômage et qu'il s'en préoccupe très peu. C'est tout à fait faux. Le bien-être incombe aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. En somme, il convient que le gouvernement fédéral tienne compte des besoins de toutes les dix provinces. L'autorité provinciale a le devoir d'écouter les requêtes que lui soumettent les administrations municipales et les organismes de bien-être social. Selon moi, il appartient au Gouvernement de rendre les provinces encore plus aptes à s'acquitter de leurs responsabilités. Il appartient aux provinces de mettre sur pied un régime d'assistance publique pour venir en aide aux nécessiteux qui n'ont pas droit à d'autres mesures d'assistance. Il nous appartient de secourir les provinces en les aidant à défrayer l'application de ces mesures.

Je suis heureux que le discours du trône indique qu'on priera le Parlement d'étudier des modifications à la loi sur les pensions aux aveugles, en vue d'abaisser l'âge de l'admissibilité et de relever le maximum de revenu. Cette mesure, sans imposer aux contribuables de notre pays un trop lourd fardeau, avantagera tous ceux qui sont sérieusement handicapés. J'espère qu'un jour viendra où on supprimera entièrement l'évaluation des ressources. Cela ne représenterait pas un trop lourd fardeau, étant donné que ceux qui touchent cette pension sont moins de 8,300.

Il m'a amusé d'entendre le député de Dufferin-Simcoe, quand il énumérait les propositions du Gouvernement énoncées dans le discours du trône, en attribuer le mérite à tel ou tel de ses collègues. "Enfin," a-t-il dit, "le Gouvernement s'est rendu aux demandes du député de Royal (M. Brooks) pour ce qui est des allocations aux anciens combattants." Je tiens à dire à mon honorable ami que quelques-uns de ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, ont préconisé la modification de la loi sur les allocations aux anciens combattants en vue du relèvement du taux de base et des revenus maximums admissibles des titulaires d'allocations. J'ai adressé plus d'une demande en ce sens au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), tout comme l'ont fait mes collègues. Le premier ministre (M. St-Laurent) avait raison de dire qu'il est plus important

pour la santé de notre économie nationale de faire passer les idées dans les faits que de discuter à la Chambre des communes qui ont été les promoteurs de ces idées. Quoi qu'il en soit, il n'est pas de groupement plus méritant que celui des titulaires d'une pension d'épuisement. Je suis sûr qu'il a dû être très heureux en apprenant cette nouvelle.

Je passe maintenant au dernier alinéa de l'amendement proposé par l'opposition officielle. Il se lit ainsi qu'il suit:

f) de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

J'admets d'emblée qu'on pourrait difficilement ne pas appuyer un tel amendement. Pour ma part, je serai heureux le jour où la Chambre des communes sera invitée à étudier un programme d'assurance-santé applicable. La plupart des membres de ce côté-ci de la Chambre appuieront un tel programme et l'on peut être assuré que, si jamais une mesure relative à l'assurance-santé est présentée en cette enceinte, elle le sera par un régime libéral. Lorsque, à titre de premier ministre, feu le très honorable Mackenzie King a annoncé, en 1948, l'inauguration d'un programme d'hygiène publique, il a dit alors qu'avant de pouvoir établir convenablement l'assurance-santé, il faudrait adopter une autre mesure essentielle. Il voulait parler d'un programme d'hygiène d'envergure nationale. Voyons donc quel tableau s'offre à nous après six ans d'application.

Depuis l'inauguration du programme national d'hygiène, en 1948, on a lancé les travaux de construction d'au moins 650 hôpitaux, dont le quart en Ontario. Puis 60 millions de dollars ont servi, sous forme de subventions fédérales, à construire des hôpitaux, et ont permis de fournir de la place à 61,453 malades. Je ne possède pas les chiffres pour 1954, mais en 1953, 300,000 Canadiens ont pu se faire examiner les poumons aux rayons X. Je pourrais continuer en énumérant certaines réalisations particulières dues au programme national de santé, du point de vue des conséquences qu'elles ont eu sur l'ensemble du Canada, soit la création de nouveaux services, la distribution gratuite de certains médicaments, l'achat d'outillage scientifique pour les hôpitaux et centres d'hygiène publique.

A mon avis, c'est un fait significatif que sur toutes les sommes que le programme national de santé attribuait à l'Ontario, un peu plus de la moitié seulement a été utilisée par cette province. Les députés n'ignorent pas que les provinces doivent formuler une demande pour obtenir des subventions. Par exemple, au cours de la période de six ans envisagée, la somme de $958,000 a été affectée aux enfants infirmes, mais la province n'a demandé pour eux que $517,440. Une somme de $1,233,000 était prévue pour l'enseignement professionnel au cours de la même période, mais la province n'a demandé que $831,862. Quant à la construction d'hôpitaux, le montant prévu était de $23,981,816, tandis que l'Ontario n'a demandé que $15,024,099. La somme qu'on destinait aux soins des maladies mentales s'élevait à $9,789,911, mais l'Ontario n'a demandé que $5,201,715. Et ainsi de suite. La situation est la même en ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, les recherches sur la santé publique, l'hygiène publique, l'enrayement du cancer et le reste.

Voici ce que le programme d'hygiène publique a valu à la ville d'Hamilton:

Subvention touchant la construction d'hôpitaux

1. Hôpital général d'Hamilton:

Une subvention de $672,000 a été versée, pour l'aménagement de 189 lits de traitement de maladies évolutives et 322 lits de traitement de maladies chroniques, à cette institution vouée au traitement des maladies actives.

**M. Pallett:** Combien cet hôpital a-t-il reçu de l'Ontario?

**M. Reinke:** Je ne dis pas que la province n'a pas contribué.

**M. Fraser (Peterborough):** La province a versé le même montant.

**M. Reinke:** Je reprends mon exposé de renseignements en vue de démontrer ce qu'a valu à la ville d'Hamilton, en matière de subventions pour la construction d'hôpitaux, le programme national d'hygiène publique:

2. Infirmerie St-Pierre:

On a versé une subvention de $132,000, pour l'aménagement de 88 nouveaux lits de traitement de maladies chroniques, à cette institution vouée au traitement des maladies chroniques.

3. Hôpital St-Joseph:

On a versé une subvention de $9,500 pour l'aménagement de 19 nouveaux lits pour infirmières dans le pavillon des infirmières de cet hôpital.

4. Sanatorium Mountain:

On a versé une subvention de $110,961.12 pour l'aménagement de 64 nouveaux lits pour tuberculeux et de 42 lits pour infirmières dans ce sanatorium.

5. Hôpital Norah Frances Henderson:

Subvention d'environ $506,000.

Subvention à l'hygiène mentale

1. Clinique d'hygiène mentale, Hamilton:
Expansion des services de cette clinique—
Dépenses 1948-1953 ..... $35,887.65
2. Aide à l'Ontario Hospital, Hamilton:
Outillage technique—
Dépenses 1949-1953 ..... $18,504.48

Subvention pour la lutte contre la tuberculose

1. Streptomycine et P.A.S. pour tous les sanatoriums de l'Ontario, y compris le sanatorium Mountain.

2. Sous le régime du programme de radiographie pulmonaire à l'admission dans les hôpitaux, on a acheté de l'équipement radiographique pour l'hôpital général d'Hamilton et pour l'hôpital St-Joseph d'Hamilton.

3. On a mis sur pied des services de clinique pulmonaire par l'achat d'équipement pour le centre d'Hamilton.

4. On a acheté de l'équipement technique pour le sanatorium Mountain. Dépenses 1951-1953.... $27,597.49.

Recherches

1. Étude des méthodes de diagnostic au sanatorium Mountain—
Dépenses 1948-1952 ..... $13,413.76
2. Étude limnobiologique d'Hamilton-Bay—
Dépenses 1950-1953 ..... $13,547.95

Subvention pour la lutte contre les maladies vénériennes:

Maintien d'une clinique à Hamilton.

Subvention à l'égard des enfants infirmes:

1. Services orthopédiques pour les enfants infirmes grâce à l'embauchage d'une infirmière, à Hamilton.

2. Centre de rééducation pour enfants atteints de paralysie cérébrale, Hamilton; dépenses de $19,350, de 1951 à 1953.

Subvention à la formation professionnelle:

Subvention à l'école des infirmières—Collège d'Hamilton—Université McMaster; dépenses de $44,710.30, de 1949 à 1953.

Subvention à l'hygiène publique en général:

1. Matériel destiné à la clinique de l'arthrite à Hamilton.

2. Appareils respiratoires pour l'hôpital général d'Hamilton.

3. Services d'examen de la vue dans les écoles d'Hamilton.

Subvention à la lutte anticancéreuse:

Maintien d'une clinique du cancer à l'hôpital général d'Hamilton; $39,000 en vue de l'installation d'une unité actinothérapique de cobalt 60 (bombe de cobalt).

[M. Reinke.]

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de ses remarquables réalisations et de celles de son ministère. Son véritable souci à l'égard de la santé de tous les Canadiens est évident, et les progrès ont été rapides et méthodiques. Tous les Canadiens, je crois, se rendent compte que ce programme nous a rapprochés de notre objectif, soit la meilleure santé possible pour les Canadiens.

Puisque le vote sur l'Adresse en réponse au discours du trône constitue un vote de confiance ou de défiance envers le Gouvernement, on a présenté ce projet d'amendement afin d'embarraser les simples députés qui siègent de ce côté-ci. Les membres de l'opposition savent que les députés siégeant à votre droite, monsieur l'Orateur, désirent vivement l'assurance-santé à l'échelon national, mais je puis assurer les membres de l'opposition que les députés siégeant de ce côté-ci ont la plus grande confiance à l'endroit de notre premier ministre (M. St-Laurent) et de son gouvernement.

Cela m'amène à un point qui mérite d'être signalé à la Chambre. Le 27 juillet 1954, j'ai eu l'avantage de prendre la parole à un ralliement auquel on avait invité tous les groupements ethniques et qui se tenait sous les auspices du Comité ukrainien du Canada. Il avait été organisé avec le mot d'ordre: indépendance de l'Ukraine. La manifestation avait pour objet d'informer le public du travail que le Kremlin fait en sous-main pour exploiter l'Ukraine et la réduire en esclavage. Cette dure mise en tutelle a été signalée par d'autres députés, en des occasions antérieures, et l'on a signalé comment en 1919 l'Ukraine, ayant échappé au joug tsarien, a proclamé une république libre, indépendante et démocratique. Puis le gouvernement bolcheviste de Moscou a déclaré la guerre, l'armée communiste a envahi l'Ukraine et, avec le concours de la cinquième colonne, a réussi à la conquérir.

Il y a eu aussi la terrible famine de 1932-1933 qui a fait mourir environ 5 millions de personnes. Les dirigeants communistes de Russie portent la responsabilité de la destruction de la science, des traditions et du savoir accumulés en Ukraine. On a détruit les deux églises ukrainiennes, orthodoxe et catholique. Les prêtres ont été emprisonnés, soumis au travail forcé ou tués. Pour tout résumer, on a "libéré" l'Ukraine. La vérité, c'est que les communistes créent d'abord le chaos et préparent le terrain pour l'établissement de gouvernements fantoches au moyen de bouleversements intérieurs ou internationaux. Ils recourent à cette méthode dans tous les pays.

Pour revenir à mon récit, toutefois, je dirai qu'à cette réunion des centaines de Canadiens

d'origine ukrainienne ont manifesté ouvertement leurs véritables sentiments envers la Russie en portant haut des bannières anti-communistes. Quelques semaines plus tard, me rendant en automobile d'Hamilton à Toronto, comme je traversais la petite ville de Palermo, j'ai vu une foule considérable assemblée sur un vaste terrain de pique-nique. Il devait y avoir quatre ou cinq mille personnes. J'entrai dans le parc avec ma voiture et demandai la raison de cette affluence. On me répondit qu'il s'agissait d'un pique-nique de caractère international qui groupait de tous les coins du Canada et des États-Unis des gens d'origine ukrainienne.

Dans un espace retiré du terrain réservé au pique-nique, je vis un monument assez considérable et fort impressionnant. Des sentiers bien entretenus y conduisaient. M'approchant, je vis une statue élevée, en bronze, qui reproduisait les traits d'un homme, que deux inscriptions, l'une en anglais, l'autre en ukrainien, permettaient de reconnaître. Voici le texte de l'inscription anglaise:

"T. Shevchenko—Commémoration du 60e anniversaire de l'arrivée des Ukrainiens au Canada (1891-1951)."

Pour la gouverne des honorables députés, je signale que Shevchenko était un éminent poète de l'Ukraine, hautement considéré par le peuple et qui représente bien la culture de l'époque. On a pour lui autant d'admiration que les Anglais en ont pour Shakespeare. Il est né en 1814 et décédé en 1861. Je me suis renseigné à propos de l'inscription en ukrainien. On supposerait habituellement que la traduction correspond à la version anglaise, mais voici la version traduite:

Du peuple de l'Ukraine soviétique aux Ukrainiens du Canada—Kiev 1950.

L'inscription anglaise n'avait que pour objet d'induire en erreur les Canadiens de langue anglaise. Cela n'a rien de neuf pour ceux qui connaissent les communistes. Le monument n'a pas été envoyé aux Ukrainiens du Canada par le peuple ukrainien. Il a été envoyé aux communistes canadiens, membres du parti ouvrier-progressiste, par un gouvernement communiste. Les communistes ont prétendu que le poète américain Walt Whitman et le poète écossais Robert Burns étaient des leurs, tout comme ils l'ont fait à l'égard de Shevchenko.

Pour ce qui est de la fédération nationale ukrainienne, je dois dire que c'est le premier organisme constitué au Canada qui ait combattu les communistes et ait appelé l'attention des Canadiens et du Gouvernement canadien sur les dangers du communisme. Je rappelle que samedi dernier, le 22 janvier, était le 36e anniversaire de la proclamation de l'indépendance de l'Ukraine.

Je tiens à souligner clairement que je ne critique pas ce groupe de loyaux Canadiens, ni aucun autre groupe loyal, qu'il soit composé d'Ukrainiens ou de gens d'autre ascendance. Je ne me lance pas non plus dans une croisade à la McCarthy et je ne cherche pas à alarmer inutilement le Gouvernement et la Chambre des communes. Il n'en reste pas moins que la situation mérite que nous y accordions beaucoup d'attention.

Ce monument de 22 pieds, en bronze et en granit, a été sculpté en Union soviétique. Les deux sculpteurs ont été décorés par Staline pour leur travail; c'est là une des plus hautes récompenses qu'accorde l'Union soviétique. La nouvelle a été publiée dans la *Literary Gazette* de Moscou, le 27 mars 1951. On a envoyé le monument au Conseil national de l'association des Canadiens d'origine ukrainienne, de la part de la Société ukrainienne des relations culturelles avec les pays étrangers. Ces communistes possèdent des propriétés dont la valeur dépasse un million de dollars et ils ont 100 salles de réunion à travers le Canada; ils exploitent une société d'assurance d'une valeur de trois millions et une coopérative d'un million de dollars. A Palermo ils ont un parc de 18 acres qui sert de lieu de ralliement pour les pique-niques et pour le camping. L'affaire est grave.

Nous sommes raisonnablement certains qu'une guerre atomique ouverte avec l'Union soviétique n'est pas imminente. Mais nous savons aussi que le communisme s'est engagé à dominer le monde. Voici ce que dit Staline dans l'ouvrage intitulé: *Problems of Leninism,* publié à Moscou en 1941:

La victoire du socialisme dans un pays ne saurait se terminer là. La révolution qui a triomphé doit se considérer non pas comme une fin en elle-même mais comme un moyen d'aider et de hâter la victoire du prolétariat dans les autres pays. Car la victoire de la révolution dans un pays, c'est-à-dire en Russie, n'est que le commencement et l'étape préliminaire de la révolution mondiale.

Cette déclaration est de Staline lui-même. Comment cette révolution pourra-t-elle se produire? Uniquement par l'infiltration de petits groupes, ici et là, dans des organismes à l'abri de tout soupçon. On parle de la grande crise économique qui a frappé les États-Unis et le Canada. On sème constamment le germe de l'incertitude. On profite du chômage et des infortunes d'autres êtres humains. Un de mes commettants, qui croyait avoir été traité injustement par une commission du gouvernement,—il ne s'agit pas nécessairement du gouvernement fédéral,—m'a dit qu'il passait au communisme.

Savait-il ce que cela signifie? J'ose dire que ceux qui sont en butte à des difficultés par suite de circonstances regrettables pour-

raient être portés à penser que le communisme vaut mieux que le régime actuel. Mais auraient-ils raison? Savent-ils que, sous un régime communiste, ils devront obéir aveuglément à la pire forme possible de domination de l'État? Savent-ils qu'ils ne pourront plus pratiquer leur religion à leur gré? Savent-ils qu'aux élections le nom d'un seul candidat sera inscrit sur le bulletin et qu'ils devront répondre par oui ou par non? Savent-ils qu'ils ne pourront critiquer ni l'État ni ses chefs? Savent-ils qu'ils ne liront que les livres autorisés par l'État et n'écouteront que les émissions radiophoniques que l'État leur servira?

Le Canada affecte près de la moitié du produit des impôts à un programme de préparatifs militaires en vue de résister à l'agression. Cette agression peut survenir demain ou dans dix ans. Nous pouvons être assurés qu'elle ne viendra pas des nations libres mais qu'elle surgira au moment où les communistes la jugeront profitable. C'est ce qui ressort très clairement des écrits de Lénine et de Staline. Quand les communistes estimeront-ils que l'agression leur sera profitable? Seulement quand, par des moyens sournois, ils se seront infiltrés dans nos gouvernements et nos sociétés. Je me rends compte que ce moment est encore loin; mais, que le chômage ou la misère se répande et le communisme se répandra lui aussi.

Je ne demande pas que nous proclamions le communisme hors-la-loi au Canada car les communistes se réfugieraient sous terre. Je ne dis pas qu'il faille les rassembler et les envoyer dans leur paradis russe, bien que, parfois, je me dise que ce serait la meilleure chose à faire. Mais voici ce que je proposerai au ministre du Revenu national (M. McCann) dont relève la société Radio-Canada, et au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), dont les services sont chargés de l'Office national du film et de certains aspects de l'éducation des nouveaux Canadiens. Ne pourrions-nous inscrire, au budget, des sommes qui serviraient à attirer l'attention du peuple canadien sur les buts, les effets et les résultats du communisme. Si nous pouvons affecter 2 milliards à la défense de notre démocratie, nous sommes certes en mesure de dépenser certaines sommes en guise de prévention. La Commission hydro-électrique d'Ontario qui emploie maintenant 104 personnes dans son service des "relations extérieures" dispose de $996,314 pour renseigner le public.

**M. Knowles:** Il est six heures.

**M. Reinke:** Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je crois avoir fini d'ici une minute.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député est-il autorisé à continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Reinke:** Je ne critique ni ne désaprouve pareille dépense, mais comme il importe bien plus encore de rappeler aux Canadiens de conserver leur liberté! Notre liberté démocratique nous assure la liberté de nos mouvements; nous pouvons aller où il nous plaît, où il n'y a pas de "rideau de fer". La liberté peut être comparée à un sac de sable. Si le sac est percé, toutes nos libertés y passeront.

(Sur la motion de M. Holowach, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures et cinq minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 27 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE COMMONWEALTH BRITANNIQUE

### COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les honorables députés n'ignorent pas que je compte partir demain pour Londres où je dois assister à la réunion des premiers ministres du Commonwealth. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, cette réunion fournira l'occasion d'un échange de vues au sujet de certaines questions extrêmement importantes; elle souligne en outre la valeur de l'association des nations du Commonwealth en tant qu'elle donne l'occasion de procéder à des échanges de ce genre. Ceux-ci pourront aboutir, je l'espère, à la mise au point de programmes et d'interventions plus efficaces visant à réaliser, dans nos pays respectifs, les objectifs de paix et d'amélioration du bien-être de l'humanité, buts que poursuivent essentiellement tous les peuples du Commonwealth.

A cette réunion-ci, les questions de politique extérieure, plus particulièrement en ce qui concerne l'Extrême-Orient, retiendront en grande partie l'attention. Certains événements récents, dans ces régions, ont en effet mis en lumière la gravité des problèmes qui s'y posent. A cause de cela et à la suite de communications échangées avec Londres, j'ai décidé de prier mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), de m'accompagner à cette conférence. Il pourra, naturellement, revenir à Ottawa avant la fin de la conférence si la situation semble indiquer que ce soit opportun.

Comme d'habitude, le haut commissaire du Canada à Londres sera à mes côtés à ces réunions. Le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Léger, comptera parmi nos conseillers. J'avais espéré que M. R. B. Bryce, secrétaire du cabinet, pourrait nous accompagner à ce titre mais, à cause de sa malencontreuse maladie, il sera remplacé par M. Ross Martin, secrétaire adjoint du cabinet.

Pour ce qui est des questions économiques, nous nous tiendrons en étroits rapports avec nos meilleurs conseillers économiques qui assistent présentement aux réunions concernant l'accord général sur les tarifs douaniers, à Genève, et on pourra facilement faire en sorte qu'au moins l'un d'eux se joigne à nous à Londres lorsque nous en serons rendus à ce point du programme de la conférence.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'Opposition):** Monsieur l'Orateur, à la lumière de ce que vient de dire le premier ministre, je voudrais lui demander s'il compte discuter de questions de commerce à cette conférence? Peut-être pourrait-il se faire accompagner du très honorable ministre du Commerce (M. Howe).

**Le très hon. M. St-Laurent:** J'aimerais bien inclure tous mes collègues à la Chambre, mais il se trouve que cela n'est pas possible. Vu les récents événements, il se peut qu'une bonne partie de notre temps soit consacrée à l'étude de la situation internationale que nous considérons tous très grave présentement. Nous sommes tous heureux de l'occasion qui nous est offerte de nous consulter sur ce qui pourrait le mieux servir les intérêts de la paix dans le monde.

La conférence ne visait pas, en premier lieu, à continuer la conférence économique tenue il y a deux ou trois ans; mais je compte que cet aspect de la situation mondiale sera également étudié. Une fois le programme établi à la première séance, nous saurons quel temps pourra être affecté à l'examen de cet aspect de nos affaires.

**L'hon. M. Rowe:** Est-ce que personne du ministère du Commerce n'ira?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Les principaux conseillers du ministère du Commerce et du ministère des Finances, M. Mitchell Sharp et M. Plumptre, sont déjà sur place.

**M. Fraser (Peterborough):** Comptez-vous également emmener un membre de l'opposition?

**Une voix:** Seriez-vous disponible?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je suis sûr que ce pourrait être très utile, mais cela n'est pas encore une des traditions de ces conférences entre gouvernements.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### PRÉTENDUE MISE EN CAUSE DE LA VALIDITÉ DU CODE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. A-t-on appelé son attention sur les nouvelles parues dans les journaux, d'après lesquelles on aurait exprimé des doutes sur la validité du code fédéral du travail? Pourrait-il, à ce propos, indiquer à la Chambre où en est la révision des lois ouvrières qui, d'après ce qu'il a déclaré à un comité, était à l'étude il y a deux ans?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'étudierai la question, en vue de faire un exposé de la situation en temps opportun.

### CONGÉDIEMENTS DANS L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Commerce. Les organismes ouvriers de Winnipeg ont-ils protesté auprès du Gouvernement au sujet des congédiements dans l'industrie aéronautique, et au sujet de la nouvelle voulant que beaucoup d'employés de cette industrie soient mis à pied prochainement, y compris de nombreux employés d'Air-Canada? Le ministre du Commerce nous dirait-il ce qui en est et assurerait-il aux travailleurs en cause que ces congédiements dont on parle n'auront pas lieu?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la réponse est oui. Des protestations nous sont venues de Winnipeg. En ce qui a trait à la *MacDonald Brothers Aircraft Limited,* je dirais qu'au 31 janvier, elle aura congédié environ 100 personnes. Les deux tiers de ces congédiements ont pour cause les réductions effectuées dans le service des turbocompresseurs, qui fournit des pièces à la *A. V. Roe.* Une autre légère diminution aura lieu en février ou en mars, après quoi nous nous attendons que l'emploi sera passablement stable pendant une année.

En ce qui concerne Air-Canada, j'ajoute que cette société emploie actuellement 632 personnes environ qui exécutent des travaux d'entretien pour le compte du CARC. A la fin de l'été, le travail sera de nouveau confié au CARC. Autrement dit, le CARC se propose d'effectuer ses propres travaux d'entretien. Dans l'intervalle, l'entreprise relative au *Viscount* emploiera, prévoit-on, quelque 300 autres hommes à Winnipeg. Par suite, les mises à pied d'ici juin prochain devraient totaliser 332 environ.



## MINISTÈRE DES POSTES

### QUESTIONS À PROPOS D'ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE SOUS-MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Léon Balcer (Trois-Rivières):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Postes s'il est maintenant en mesure de faire une déclaration au sujet des accusations que le député de Saint-Boniface (M. Viau) a portées contre le sous-ministre des Postes.

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, j'ai terminé mon enquête sur la question que l'honorable député a mentionnée et, même s'il me faut quelques minutes pour faire une déclaration, je la ferai car tel semble être le désir de la Chambre.

Il y a quelques jours, au cours du présent débat, le député de Saint-Boniface s'est plaint de deux changements qui ont été opérés dans le personnel des Postes. J'ai pris des renseignements sur ces deux cas et je voudrais maintenant exposer les faits à la Chambre. La première plainte a trait à la façon dont a procédé le ministère des Postes, il y a quelques années, pour l'avancement d'un employé à la position d'inspecteur des postes à Winnipeg. Voici comment les choses se sont passées. Le poste a été annoncé. . .

**M. l'Orateur:** Je regrette d'interrompre le ministre des Postes, mais certains députés semblent me regarder et se demander si ce que fait le ministre est régulier. Je ne voudrais pas le permettre si ce n'est pas régulier, mais j'aimerais bien qu'on me dise ce qui pourrait empêcher le ministre de faire une déclaration maintenant en réponse à une question qui lui a été posée deux fois par l'honorable représentant de Trois-Rivières (M. Balcer).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme M. l'Orateur regarde de mon côté et que j'étais en train de hocher la tête, je pourrais peut-être vous répondre en exposant la situation comme je la vois. L'honorable représentant de Saint-Boniface ayant formulé les plaintes auxquelles le ministre des Postes (M. Côté) veut maintenant répondre au cours du débat sur l'Adresse, j'estime, vu que nous devons reprendre aujourd'hui même la suite de ce débat, que la déclaration du ministre serait mieux à sa place dans ledit débat. Si le ministre formule maintenant sa déclaration, nul n'aura l'occasion de lui répondre puisqu'un énoncé

formulé à l'appel de l'ordre du jour ne peut faire l'objet d'un débat. Le ministre des Postes, je le suppose, ne trouvera rien à redire à cette façon de procéder.

**M. l'Orateur:** Était-ce dans ce sens que l'honorable représentant de Kamloops (M. Fulton) indiquait peut-être qu'il avait quelque chose à dire?

**M. Fulton:** Non, je n'ai aucune observation à formuler.

**M. l'Orateur:** Je suis reconnaissant à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de m'avoir indiqué ce qu'il me voulait en me fixant avec tant d'insistance. Tout en estimant qu'il s'agit d'une question sur laquelle la Chambre désirera s'entendre, il est tout à fait exact que le député de Saint-Boniface a formulé ses remarques au sujet du personnel des postes au cours du débat sur l'Adresse. Il est également vrai cependant que l'honorable député de Trois-Rivières a déjà posé la question deux fois a l'appel de l'ordre du jour et l'on pourrait dire que le ministre des Postes lui répond en ce moment.

Il se peut qu'il signale, en guise de préambule à sa réponse, les observations formulées par l'honorable député de Saint-Boniface. Demandons-nous au ministre des Postes de répondre à l'honorable député de Saint-Boniface au cours du débat sur l'Adresse, ou ne devons-nous pas plutôt lui permettre de répondre à la question de l'honorable député de Trois-Rivières? Quelle attitude allons-nous adopter?

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Je puis proposer une solution très simple, monsieur l'Orateur. Le ministre des Postes pourrait, s'il y est disposé, informer l'honorable député de Trois-Rivières qu'il traitera la question lors de sa participation au débat sur l'Adresse. Cela répondrait à la question posée par l'honorable député et l'autre député qui a soulevé l'affaire en premier lieu aurait une occasion de questionner le ministre s'il le veut.

**M. l'Orateur:** Les observations des honorables députés de Kamloops et de Winnipeg-Nord-Centre ne manquent pas de valeur, étant donné surtout que le ministre des Postes a donné à entendre que sa réponse peut être assez longue. Si elle est longue, il pourrait la donner au cours du débat sur l'Adresse et je suis sûr que les honorables députés lui permettront de prendre la parole le plus tôt possible.

**L'hon. M. Côté:** C'était tout d'abord mon intention, monsieur l'orateur, mais ayant été invité par le député de Trois-Rivières à formuler une déclaration, j'ai pensé que je pourrais la faire maintenant.

## PRÉSUMÉE DISPARITION DE FONDS À BRITANNIA-BEACH (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Le ministre de la Justice (M. Garson) peut-il nous dire si la Gendarmerie royale enquête sur certains faits qui se seraient produits au bureau de poste de Britannia-Beach, en Colombie-Britannique?

**M. l'Orateur:** C'est peut-être le moment de signaler à la Chambre que, une question ayant été posée et le ministre compétent ayant répondu qu'on est à recueillir les données qui permettront d'y répondre plus tard, il ne faudrait pas poser de nouveau la même question de jour en jour. On a le droit, sans doute, d'insister pour obtenir une réponse, mais il faut tout de même faire preuve de patience, donner au ministre le temps d'étudier l'affaire, de faire effectuer une enquête et de faire rapport à la Chambre. Le député reconnaîtra qu'il revient sur cette question depuis trois jours; il pourrait peut-être user d'un peu de patience. Je sais bien qu'il s'adresse aujourd'hui à un autre ministre.

**M. Fulton:** Et la question n'est pas la même.

**M. l'Orateur:** Il y a lieu de prévoir que le ministre répondra qu'il consultera son collègue des Postes pour décider qui donnera la réponse; mais, en principe, il s'agit de la même question qu'on a posée hier et avant-hier. Pour employer utilement cette période consacrée aux questions, j'estime que nous devrions fournir alors à tous les députés l'occasion de poser diverses questions sans reprendre plusieurs fois la même question.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Avec toute la déférence qui convient pour ce qui m'a semblé être une de vos décisions, monsieur l'Orateur, je signalerai, si j'en ai la permission, un certain point qui pourrait mettre ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre dans une situation difficile que ne tend pas à provoquer le Règlement de la Chambre.

Sauf erreur, monsieur l'Orateur, votre décision, ou plutôt votre proposition, laisse entendre que, lorsqu'on a posé une question, on ne devrait plus rien demander au Gouvernement à ce sujet jusqu'à ce que la première question ait reçu une réponse. Lorsqu'il arrive, comme en ce moment, qu'un député a une raison parfaitement légitime d'aborder le sujet et de réclamer des renseignements pertinents à deux différents ministres sur deux

aspects distincts du problème qui se pose, il nous serait difficile, à la suite de votre décision, de nous documenter de façon satisfaisante. Il me semble, monsieur l'Orateur, que le fait ressort clairement de la question primitivement posée, afin de savoir du ministre des Postes s'il était au courant de la disparition de cet argent, et s'il était en mesure de discerner sur qui retombait la responsabilité de cette perte. Le motif de la deuxième question, c'était de découvrir si l'affaire avait été reconnue assez grave pour faire intervenir le ministère de la Justice, et quelles mesures, le cas échéant, prenait ce ministère. Absolument rien n'empêchait le ministre des Postes de nous fournir ces renseignements dans sa réponse à la question primitive. Voilà pourquoi je signale, en toute déférence, qu'une telle décision pourrait, en maintes occasions, porter un coup sérieux aux droits de l'opposition.

**M. l'Orateur:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire à quelle page figure sa première question?

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Page 525, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Voudrait-il avoir l'obligeance de m'indiquer la page où paraît sa deuxième question?

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Je viens de la poser il y a un instant. Sans doute le hansard fait-il des prodiges de célérité, mais pas à ce point, tout de même.

**M. l'Orateur:** Je m'excuse. J'avais cru que l'honorable député avait posé sa question précédemment.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** J'ai posé une première question, qu'on trouve à la page 525 du hansard du 25 janvier. Puis le lendemain, c'est-à-dire hier, j'ai tout simplement demandé si le ministre des Postes avait eu l'occasion de se renseigner là-dessus et de faire rapport. Cependant, ainsi que je l'ai signalé, la question d'aujourd'hui n'avait aucun rapport avec l'une ou l'autre des questions précédentes.

**M. l'Orateur:** Les honorables députés se rendent compte que j'aurais pu intervenir plus tôt, dire à l'honoroble député que mes décisions ne sont pas discutables, et lui interdire de continuer. Toutefois, l'honorable député ayant fait précéder ses observations d'un préambule disant que ma décision restreignait les droits de l'opposition, je n'ai pas voulu, bien entendu, me mériter cette accusation. C'est pour cela que je l'ai écouté. J'aurais pu l'arrêter, pour une autre raison; l'honorable député aurait dû prendre la parole tout de suite après que j'eus rendu ma décision. Au contraire, il a laissé passer d'autres questions et revient maintenant à celle-là. Je n'y trouve rien à redire, et je lui suis très reconnaissant de l'avoir fait.

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

S'il se reporte à la première question, il se rendra compte de ce que j'appellerai l'ordre de progression de sa question. Il a d'abord demandé si le ministre était au courant. Voyons maintenant quelle a été la réponse du ministre. Le ministre a dit:

Je serai heureux de m'enquérir au sujet de la question...

L'honorable député a posé la question une seconde fois et semble croire qu'une enquête effectuée par le ministère de la Justice serait en cours. Il a demandé au ministre de la Justice si l'on effectuait une enquête et s'il y avait des résultats. Voilà ce que j'ai compris. Le problème fait maintenant l'objet d'une enquête et, tant que la Chambre n'aura pas été saisie du rapport pertinent, les honorables députés ont-ils l'intention de répéter leurs questions tous les jours tout simplement pour rappeler au ministre qu'ils lui ont posé une question la veille? Voilà ce que je pense. L'honorable député avait parfaitement le droit de poser sa question; toutefois, il ne semble pas bien satisfait de la réponse du ministre des Postes et il veut savoir si le ministre de la Justice enquête aussi.

**M. Fleming:** Par l'intermédiaire de la Gendarmerie royale.

**M. l'Orateur:** Ou la Gendarmerie royale, ou peu importe. Je soumets simplement la chose à l'honorable député en l'invitant à collaborer. Il semble croire qu'on porte atteinte à ses droits. Si le ministre de la Justice veut, pour répondre à sa question, lui fournir en ce moment les précisions qu'il juge à propos de fournir, je n'y vois aucun inconvénient. L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce n'est pas le seul à répéter une question. Il y a d'autres cas où des députés ont répété les mêmes questions à deux ou trois reprises, en des jours différents.

Ces cas ne me sont pas présents à l'esprit en ce moment, mais les honorables députés comprennent que parfois ils insistent beaucoup, ce qui est parfaitement convenable, pour obtenir de promptes réponses à leurs questions. Je me contente de signaler que le temps réservé aux questions et réponses devrait être employé à poser un grand nombre de questions diverses et non pas à demander une réponse à une question posée précédemment. J'ai un cas d'espèce dans la question que l'honorable député de Trois-Rivières a posée peut-être deux ou trois fois au ministre des Postes. Il voulait savoir si le ministre avait une réponse à donner au sujet des

points soulevés par l'honorable député de Saint-Boniface. C'est un autre cas. Ce n'est là de ma part qu'une simple remarque et si l'honorable député veut revenir demain à la charge, il pourra le faire, et peut-être le ministre sera-t-il alors prêt à répondre.

## PRISONNIERS DE GUERRE

INDEMNITÉ POSSIBLE À L'ÉGARD DES CANADIENS DÉTENUS PAR LES JAPONAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. M. Nicholson (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État. Lui a-t-on signalé un entrefilet portant que le Japon a consenti à verser 12 millions à titre d'indemnités à 13 pays, y compris le Canada, dont il a emprisonné des soldats durant la seconde Grande Guerre. Le ministre nous dirait-il aussi quelle partie de ce montant sera affectée aux prisonniers de guerre de Hong-Kong?

**L'hon. Roch Pinard (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné hier préavis de sa question. J'ai lu la nouvelle dont il parle. Il est exact que des pourparlers se sont déroulés entre un représentant du ministère japonais des Affaires étrangères et sir Norman Robert, représentant spécial du comité exécutif des puissances dont les ressortissants peuvent bénéficier aux termes de l'article 16 du traité de paix avec le Japon.

L'entrefilet signalé par le député a trait à l'entente qui a été conclue à l'issue de ces négociations le 30 novembre 1954. La mise en vigueur de l'accord dépend de sa ratification par la diète japonaise.

Si l'accord est ratifié, la somme de 4 millions et demi de livres sterling, ce qui correspond au chiffre mentionné dans la nouvelle, soit $12,600,000, sera mise à la disposition du comité international de la Croix Rouge à la fin de mai 1955 au plus tard. Il est encore trop tôt pour estimer la part qui reviendra au Canada, étant donné que tous les pays bénéficiaires, sauf erreur, n'ont pas encore soumis une liste complète des bénéficiaires éventuels.

Toutefois, il faut signaler qu'en prévision de ce règlement, et en vue d'éviter des retards excessifs dans le paiement d'une indemnité aux militaires internés en Extrême-Orient, le gouvernement a modifié en 1952 la recommandation du commissaire conseil pour les réclamations de guerre. Le commissaire avait proposé d'accorder automatiquement une indemnité de 75c. par jour aux anciens prisonniers de guerre et de retenir en caisse 25c. de plus par jour au compte d'ordre en attendant que soit déterminé le montant des indemnités reçues aux termes de l'article 16 du traité de paix avec le Japon.

En vertu de la formule modifiée adoptée par le gouvernement, on a accordé aux anciens prisonniers de guerre une indemnité de $1 par jour, sous réserve que soit incluse dans ce montant toute indemnité à laquelle le titulaire pourrait avoir droit aux termes de l'article 16 du traité de paix avec le Japon.

En vertu de cette entente, on a déjà prélevé $2,055,000, sous forme d'indemnités afférentes aux mauvais traitements subis, sur la caisse des réclamations de guerre. Sur ce montant, un demi-million a été accordé sous forme d'avances correspondant aux versements éventuels à être effectués sous le régime de l'article 16 du traité de paix avec le Japon. Il s'ensuit que les montants reçus à la suite de cette entente avec le gouvernement du Japon rembourseront la caisse des réclamations de guerre des sommes avancées aux divers réclamants.

## LE BEURRE

APPROVISIONNEMENTS MIS À LA DISPOSITION D'INSTITUTIONS CANADIENNES À DES PRIX RÉDUITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Étant donné les annonces répétées dans les journaux relativement aux projets du Gouvernement d'écouler un excédent de beurre, et l'incertitude de la réponse à la question que j'ai posée hier, j'aimerais poser une question au ministre. Je vois que le ministre de l'Agriculture est de nouveau à sa place à la Chambre. A Winnipeg, il a dit que ce n'était pas là une ligne de conduite permanente du Gouvernement. Hier, on nous a appris que le prix n'avait pas été fixé. Dans les journaux d'hier, il est question d'un nouveau programme d'écoulement du beurre. On y annonce que le principe dont il s'inspire a été approuvé par le Gouvernement et que le beurre se vend 20 cents de moins la livre.

**Une voix:** Quelle est votre question?

**L'hon. M. Rowe:** La voici. Est-ce vrai, oui ou non? Est-ce vrai que nous vendons le beurre 20 cents de moins la livre? Ce n'est pas un sujet qu'il faut traiter à la légère. En effet, on nous a dit bien nettement hier qu'aucune décision de ce genre n'avait été prise.

**Une voix:** Et votre question?

**L'hon. M. Rowe:** La voici. Je prie le ministre de l'Agriculture de nous dire s'il est vrai ou non que nous donnons gratuitement une

livre de beurre pour chaque deux livres achetées, comme le prétend la nouvelle?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Si c'est là votre question, ma réponse est non. Cependant, à cause de ce qu'a dit le chef suppléant de l'opposition, peut-être ferais-je bien de donner lecture de ce que j'ai dit. Voici ce que j'ai dit à Edmonton:

Notre prix minimum est de 58c. la livre, sur la place de Montréal et de Toronto. Nous avons pu ainsi stabiliser à 58c. le prix payé durant l'été au producteur. Il se peut aussi qu'il atteigne 61c. l'hiver. Le prix de vente en gros, au consommateur, durant l'hiver, s'est fixé à 61c. Nous avons en entrepôt vingt millions de livres de plus que nous ne jugeons nécessaires. Cela tient à ce que les herbages ont été particulièrement riches l'été dernier. Nous ignorons s'ils le seront encore l'été prochain, mais nous estimons possible d'écouler, sans danger, vingt millions de livres. La dernière chose que j'ai faite en quittant Ottawa a été de conseiller que ce beurre soit vendu à des institutions, au Canada, à un prix plus bas. Je crois comprendre qu'on a accepté cette proposition. En rentrant jeudi à Ottawa, j'espère trouver ce projet en voie d'application.

Voilà ce que j'ai dit à Edmonton. Voyons un peu les autres choses rapportées par les journaux. Lorsque j'ai eu fini, et que la réunion s'est terminée, les journalistes m'ont évidemment demandé: "Quel est le prix?" J'ai répondu: "Je n'en sais rien et je n'en saurai rien avant de rentrer à Ottawa examiner la question." On a dit: "Est-ce que ce sera 5c. de moins?" J'ai répondu: "Il vaudrait mieux, à mon avis, dire que ce sera beaucoup moins, si toutefois le projet est accepté." Je crois comprendre que les journaux ont bien dit "beaucoup moins". Je me suis renseigné ce matin et j'ai appris que les hauts fonctionnaires n'étaient pas encore en mesure de me dire ce que serait le prix, ni d'en faire part à la population. La question est toujours à l'étude.

(*Plus tard*)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roland Michener (Saint-Paul's):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre de l'Agriculture. D'après la dernière partie de sa déclaration, la décision relative à l'écoulement de 20 millions de livres de beurre, et relative au prix, est-elle de la compétence du ministère? Doit-elle être prise et annoncée par le ministère plutôt que par le ministre et le Gouvernement?

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, on me signale qu'il existe environ 1,500 de ces institutions. Les fonctionnaires du ministère étudient, naturellement, la question ou la discutent avec ces différentes institutions. Jusqu'à ce que ces entretiens soient terminés, il ne nous sera guère possible d'annoncer un prix ici. Cependant, le moment venu, si je suis ici (je m'y attends bien), j'annoncerai probablement le prix moi-même.

[L'hon. M. Rowe.]

## TRANSPORT AÉRIEN

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES ENVOLÉES DE WINNIPEG À COPENHAGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Hier, le député de Winnipeg-Sud a posé la question suivante:

Le Gouvernement songera-t-il à permettre aux Canadiens et à d'autres de se rendre en Europe à bord d'avions des lignes scandinaves partant de Winnipeg à destination de Copenhague?

Le réseau de Lignes aériennes scandinaves ne jouit pas de droits de circulation à Winnipeg, sous l'empire des accords bilatéraux conclus avec les pays scandinaves. Le Gouvernement ne songe pas à modifier cet état de choses, pour le moment.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 26 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, le débat sur l'Adresse fournit l'occasion aux simples députés de diriger l'attention du Gouvernement,—si la chose est possible,—sur les griefs graves qui peuvent naître dans leurs circonscriptions respectives et d'exposer leurs opinions sur les principaux problèmes qui se posent au Canada. Ce débat se poursuit après le débat sur les Affaires extérieures, lequel, se tenant sur un plan élevé et comportant des moments de tension et de drame, a certainement reflété la gravité du problème fort débattu au sujet duquel nous devions alors prendre une décision.

Le présent débat est important aussi parce qu'il nous touche de plus près et parce qu'il porte sur les problèmes auxquels nos gens font face quotidiennement. L'histoire contemporaine révèle,—nous devons nous le rappeler,—que bien des pays se sont effondrés non pas tant sous les pressions extérieures que sous le poids des injustices croissantes sur le plan social et sur le plan économique, à l'intérieur même des pays en cause, lorsqu'ils n'ont pas pu résoudre ces problèmes.

Étant relativement nouveau à la Chambre, j'ai appris que le député a de multiples responsabilités envers ses commettants. Il me semble que, venant, ici, à la Chambre des communes pour délibérer et rechercher ensemble avec calme et sérieux les meilleurs moyens de résoudre nos problèmes, la première responsabilité qui nous incombe est de faire connaître objectivement et honnêtement notre point de vue sur les faiblesses du gouvernement. L'administration des affaires de notre pays, comportant de fait une dépense de l'ordre de quelques 5 milliards de dollars des contribuables, comportant des décisions d'ordre national qui intéressent chacun de nous, des décisions d'ordre international, comme on l'a vu l'autre jour au cours du débat sur les affaires extérieures, mettant en jeu des questions qui façonnent la destinée de notre pays, exige plus qu'un assentiment servile à toutes les mesures que le Gouvernement présente.

Il n'est guère utile, me semble-t-il, de répéter des plaisanteries et d'exagérer nos félicitations au sujet de résultats obtenus dans le passé. Nous l'admettons, assurément, le Gouvernement a pris d'heureuses initiatives dans le passé et il y a de bons hommes dans ses rangs. Mais il n'y a pas d'homme à qui on ne puisse faire quelque reproche et il arrive parfois que même de bons hommes, s'engageant dans une mauvaise voie, ne nous mènent nulle part. La démocratie manque parfois de souplesse, mais elle obtient des résultats. Si nous voulons réaliser des progrès, le seul moyen qui s'offre, c'est d'aiguillonner sans cesse et de faire de la critique constructive afin que nous puissions atteindre cette perfection qui, somme toute, est l'objectif et la destinée ultime de l'homme civilisé.

Les temps sont difficiles et de graves problèmes se posent à notre pays, comme le lourd fardeau des impôts directs et indirects qui pèsent continuellement depuis longtemps sur le contribuable, la baisse générale des affaires qui se manifeste dans nos faillites commerciales, 56 p. 100 plus nombreuses au cours des six premiers mois de 1954 que durant la période correspondante de 1953.

Les excédents invendables de produits agricoles posent des problèmes au cultivateur. Le fléchissement du commerce a été un événement déplorable puisqu'il a occasionné, au cours du premier semestre de 1954, une balance déficitaire presque égale à celle de toute l'année 1953. Le volume colossale que les achats à crédit ont atteint chez nous dernièrement indique que nos gens hypothèquent leurs gains futurs, afin de se procurer ce dont ils ont besoin. L'augmentation constante des frais d'administration publique, la tendance manifeste à la centralisation et, surtout, l'absence de preuves démontrant que nous pouvons résoudre certains de ces problèmes au moyen des mesures que nous appliquons sont des questions qui méritent un examen sérieux.

A la lumière de toutes ces preuves, aucun d'entre nous n'est fondé à considérer comme sacro-sainte l'activité que nous exerçons ici. Certes, nous sommes fiers de nos réalisations, et elles sont nombreuses. Cependant, le mérite en revient à tous les citoyens, non pas à un parti en particulier. Je crois que les progrès réalisés au Canada sont attribuables, tout d'abord, au courage dont les pionniers ont fait preuve et aux aspirations perspicaces des gens dans une terre d'abondance. Nous avons progressé malgré le peu de stimulants que nous ont offert les programmes du Gouvernement.

Je voudrais être juste en exprimant mon avis. De graves problèmes se posent à mes commettants, problèmes que j'ai encore frais à la mémoire. Lorsque, faisant une tournée dans ma circonscription, j'ai causé avec mes mandants, j'ai eu l'impression qu'ils s'attendent que la Chambre apporte à quelques-uns de leurs problèmes la solution voulue. A une ou deux exceptions près, les problèmes qui se posent à eux font partie intégrante de ceux qu'envisage toute la population de notre pays.

Je pense à la situation existant actuellement au Canada, où des centaines de mille personnes disposées à travailler et capables de le faire, ne peuvent trouver d'emploi. Je pense également à la misère et à la détresse qui découlent d'une pareille situation. Nous nous sommes réjouis, certes, de voir avec quelle célérité le Gouvernement a présenté les mesures visant à alléger le chômage en augmentant les prestations d'assurance-chômage. Mais nous convenons tous, je crois, que l'accroissement des prestations d'assurance-chômage ne résout pas le problème du chômage. La bonne solution résiderait dans le maintien de conditions permettant à toute la main-d'œuvre et à tout l'équipement de notre pays de continuer à produire, car la production est source de richesses. Il n'y a de prospérité réelle que lorsque les citoyens ont les moyens d'acquérir les articles nécessaires à leur subsistance. Il n'est de satisfaction intime que dans l'effort productif.

Qu'il y ait du chômage dans un pays comme le nôtre, dont les quatre millions de milles carrés sont habités par 15 millions d'âmes, cela ne donne-t-il pas à réfléchir? On serait normalement porté à croire que notre vrai problème consiste à trouver assez de main-d'œuvre pour exécuter les nombreuses tâches à entreprendre. Lorsque, avec d'autres députés, debouts au Sénat, nous écoutions la lecture du discours du trône, j'ai éprouvé un désappointement. Au lieu d'inviter à

l'action, ce discours faisait tout simplement une discrète revue des événements antérieurs. On y considérait le chômage comme une sorte de bizarre phénomène de caractère régional. Nous savons que la situation est bien plus grave, monsieur l'Orateur. Si les saisons canadiennes se mesurent maintenant au chômage, tout ce que je peux dire, c'est que nos saisons deviennent de plus en plus longues et déprimantes. Nous en prendre à la nature pour excuser nos erreurs, voilà qui me semble, à moi du moins, une nouvelle théorie fort surprenante.

Il s'en trouve, évidemment, qui tiennent les nouveaux immigrants responsables du chômage. Je ne vois pas très bien le rapport. Ces critiques ne se rendent pas compte que, parmi les quelque 174,000 immigrants entrés au Canada en 1954, plusieurs étaient à la charge de personnes déjà établies au pays et n'ont, par conséquent, supplanté aucun employé. D'ailleurs, bon nombre d'entre eux sont déjà rentrés dans leur pays d'origine. Détail intéressant à noter, quelque 50,000 Canadiens, dont beaucoup doivent à des études supérieures d'avoir acquis des connaissances techniques, émigrent, chaque année, aux États-Unis. Vu la gravité de la crise du chômage, je crois que l'exode s'accentuera encore. Il est inexcusable de perdre ainsi du capital humain.

Quelle est donc, en réalité, la situation? Je crois que le chômage découle de divers facteurs, dont le moindre n'est pas notre économie chancelante qu'il faut attribuer à l'insuffisance de la puissance d'achat de notre population, qui ne peut se procurer les biens qu'elle produit et dont elle a besoin. Une bonne partie de cette puissance d'achat leur est arbitrairement enlevée par de lourds impôts visant à défrayer l'expansion coûteuse et continue du gouvernement.

Je ne crois pas que la brusque prospérité du Canada n'ait jamais été attribuable à nos seuls programmes; elle résultait aussi d'autres éléments. Dans un article paru dans *Challenge,* revue publiée par l'Institut des affaires économiques, Université de New-York, volume III, n° 3, on trouve une étude intéressante que Frank A. Tinker a rédigée de Toronto où il était vice-consul des États-Unis. En voici la teneur:

> La brusque prospérité du Canada a résulté d'une foule d'éléments: la forte demande, insatisfaite, de biens de consommation, à la suite de la guerre; l'effroyable épuisement des ressources naturelles en d'autres pays; les découvertes concomitantes de ces matières industrielles au Canada, et les placements faits en ce domaine; l'organisation d'une machine industrielle pour répondre aux demandes extraordinaires; les mouvements de population qui en ont résulté.
>
> ...Une bonne partie de la prospérité des Canadiens, qui n'a pas été exceptionnelle sur toute la ligne, vient de ces stimulants artificiels.

[M. Holowach.]

A l'heure actuelle, les facteurs qui ont accéléré la production canadienne ne jouent plus. Les pénuries du temps de guerre ont cessé. La production industrielle dans les pays dévastés a augmenté; le relèvement survenu après la guerre a permis de répondre aux besoins des pays eux-mêmes puis de pénétrer dans les domaines qui auparavant étaient réservés aux économies mieux traitées par le sort, demeurées indemnes, celle du Canada par exemple. La guerre de Corée et d'autres guerres qui se livraient en Asie ont pris fin.

Un peu plus loin, on trouve cette intéressante observation:

> Une bonne part des difficultés est due au programme fiscal. Le sain programme fiscal du Gouvernement dont on a tant entendu parler au Canada a été acquis au prix d'un barème d'imposition que les citoyens des États-Unis trouveraient outrageusement élevé et dont l'industrie aurait à se plaindre. La solvabilité du Gouvernement peut fort bien n'apporter que peu de réconfort aux Canadiens qui lui attribuent en partie la perte de leur emploi. Cela ne signifie pas qu'il soit mauvais pour le Gouvernement d'être solvable. Le moins qu'on puisse dire toutefois c'est qu'il est décourageant de voir un gouvernement qui coûte cher insister pour qu'on en assure le fonctionnement au moyen d'impôts élevés.

Quelques-uns d'entre nous nieront peut-être le bien-fondé des affirmations contenues dans cet article. Cependant, je suis certain que nous l'admettrons, c'est pour nous une expérience humaine désastreuse que de constater qu'en temps de guerre et d'effusion de sang, nous vivons dans la prospérité, alors qu'en temps de paix notre économie est chancelante.

Quelles sont, alors, quelques-unes des solutions qui s'offrent? Je ne suis pas de ceux qui les connaissent toutes ou même en bonne partie, mais je sais par où commencer. Nous commençons par reconnaître que la science et le génie inventif de l'homme ont été capables de produire une abondance sans cesse croissante de biens et de services de tout genre. Nous avons pu résoudre le problème de la production. Le problème est maintenant de rechercher le moyen de mettre à la portée de ceux qui en ont besoin tous ces produits.

Selon moi, le problème véritable qui se pose, c'est celui qui consiste à établir des programmes économiques de nature à mettre ces produits à la portée de ceux dont les moyens se trouvent réduits par suite de la substitution de la machine à la main-d'œuvre. Il semble étrange, monsieur l'Orateur, que, d'un côté, nous reconnaissions tous le bienfait du progrès de la science, que nous adoptions des mesures visant à réduire les heures de travail et à améliorer les conditions de travail, et ce pour que la classe ouvrière n'ait plus à peiner ni à souffrir, tandis que, d'un autre côté, dans nos mesures financières, nous considérons l'embauchage comme la seule source de revenu permettant au peuple de se procurer ce dont il a besoin.

Nous sommes en mesure de produire davantage, plus facilement et avec moins d'inquiétudes, mais voici le paradoxe. D'une part, nous favorisons les progrès scientifiques qui, somme toute, visent à la suppression de l'embauche et, d'autre part, nous soutenons une doctrine économique fondée sur le principe voulant que la seule façon dont on puisse avoir des revenus c'est de travailler.

La preuve est faite que dans la civilisation moderne le chômage ne cessera pas d'augmenter. Des hommes d'État et diverses autres personnalités éclairées et voyant loin nous l'ont déjà signalé. Voici un intéressant article paru dans le *Times* de New-York du 17 janvier. Il se peut que la doctrine politique de M. Reuther ne soit pas la nôtre, mais il reste que ses propos donnent à réfléchir. L'article est intitulé: "Reuther s'en prend au freinage de la production". Je cite:

Il a prédit que la production de cette année sera de cinquante milliards de dollars inférieure à ce qu'elle pourrait être s'il y avait assez de clients pour acheter tout ce que nos usines sont en mesure de produire.

Il réitéra l'appui que la CIO accorde au maximum de progrès techniques, mais il donna l'avertissement que ce progrès pouvait devenir cause de beaucoup de misères et de malaise social si le pays apportait à sa façon de penser la "même propulsion par réaction" que l'on applique à la surmécanisation industrielle, à l'énergie atomique et aux autres progrès scientifiques.

A preuve de la rapidité avec laquelle se répandent les méthodes d'automatisme, M. Reuther annonça aux syndiqués que la nouvelle fabrique automatique de moteurs de la société Ford, à Cleveland, était déjà devenue "désuète", parce qu'on avait conçu des installations encore plus avancées.

"Ils peuvent fabriquer un bloc-moteur Ford en quinze minutes seulement, sans le concours d'un seul ouvrier, a déclaré M. Reuther, et l'on me dit que la société a des projets d'usine qui réduiront ce temps à dix minutes."

Il déclara que le déséquilibre entre ce que nous pouvons produire et ce que nous pouvons acheter devenait si prononcé que les fabricants jugeraient peut-être nécessaire d'établir des fabriques de "consommateurs en plastique" pour utiliser les produits qui ne trouveraient pas de débouché.

Ce que je veux établir, c'est la nécessité d'envisager ce problème sous l'angle pratique et de trouver les moyens de mettre denrées et services à la portée de ceux qui ne peuvent trouver à s'employer. Il se peut que le chômage soit un jour inévitable, mais il n'est pas nécessaire que chômage soit alors synonyme d'oisiveté. On pourra connaître une ère nouvelle, où l'homme jouira de plus longues périodes de repos, où il aura plus de loisirs à employer à des activités physiques ou culturelles, à l'instruction et à l'étude, afin de mener une vie plus intéressante et mieux remplie.

Notre politique financière actuelle ne semble offrir que bien peu de remèdes, à moins qu'on ne se penche sérieusement sur les réformes monétaires préconisées par le mouvement créditiste. On pourra atténuer le problème pendant un temps en se lançant dans des travaux d'intérêt public. Point n'est besoin, pour se faire, de dépenser largement afin de réaliser tous les travaux dont peut avoir besoin le pays. Dans l'Ouest, il faudrait que le gouvernement fédéral accordât une aide financière accrue aux gouvernements provinciaux, afin de les porter à entreprendre de plus importants programmes de construction de routes. On épongerait ainsi une partie du chômage, tout en répondant aux besoins actuels et futurs du pays.

Les routes profitent à toute la nation. L'aide fédérale est particulièrement nécessaire à l'égard des routes interprovinciales. J'ai déjà appelé l'attention du Gouvernement sur l'opportunité d'entreprendre, de concert avec les gouvernements provinciaux, l'aménagement d'une route qui partirait de Winnipeg, passerait par Saskatoon, Edmonton, le parc Jasper et le Pas de la Tête-Jaune, et irait jusqu'à la côte occidentale. Les avantages qui en découleraient en temps de guerre comme en temps de paix ne peuvent s'évaluer en argent.

En second lieu, je suis aussi d'avis que nos programmes devraient être conçus de manière à encourager la consommation et la production. Pour satisfaire ces exigences, il me semble qu'il faudrait étudier la possibilité de réduire prochainement les impôts. La disparition de plusieurs impôts occultes qui visent certaines denrées permettrait d'en abaisser le prix de telle façon que notre peuple pourrait les acheter. Ce serait un moyen de stimuler la consommation et la production.

Entre autres avantages, il y aurait le retour à la population du droit fondamental qu'elle a de dépenser son argent elle-même, au lieu de s'en remettre pour cela aux gouvernements. Je ne suis certes pas de ceux qui pensent que seuls les impôts élevés permettent d'encaisser de forts revenus. Le contraire est souvent vrai. Non, les impôts élevés ne signifient pas nécessairement des revenus élevés. A mon avis, une réduction judicieuse des impôts permettrait à l'État de réaliser, par l'effet d'un volume accru tout ce que lui rapportent ses impôts onéreux.

Évidemment, certains ici diront qu'en raison de nos engagements sur le plan des services sociaux et le coût de la défense, il serait inopportun de diminuer les impôts à l'heure actuelle. Le mouvement auquel j'ai l'honneur d'appartenir s'inspire du bien-être de la population, et s'y consacre. A nos yeux, les services sociaux sont la première tâche du Gouvernement. A notre avis, c'est pour le Gouvernement un devoir de protéger nos citoyens contre certains risques évitables de la vie et de la vieillesse.

En ce qui concerne la défense, il est vrai que nous n'avons pas le choix, et qu'il faut continuer à dépenser à cette fin, pour pouvoir vivre en sécurité dans un monde instable. N'oublions pas cependant qu'au cours de 1953-1954 le budget militaire a été réduit de 126 millions environ. Ce montant, pourtant, a été réparti sur le budget des autres ministères. Voici à quoi j'en ai. Si on comprime les dépenses du secteur militaire sans réduire dans la même mesure les autres dépenses de l'État, qu'allons-nous devenir? Au cours de 1952-1953 ces frais se sont établis à 4·6 milliards, et en 1953, 1954 et 1955 à environ 5 milliards. On ne saurait nier que l'État grandisse sans cesse.

Il me semble qu'on pourrait tout de même réaliser de sérieuses diminutions dans les impôts, à condition toutefois que le Gouvernement mette en œuvre de rigoureuses mesures d'économie, en vue de réduire partiellement toute cette bureaucratie obèse née durant la guerre. On me dit que 22 sociétés de la couronne sont maintenues par les contribuables. Or les fonctions d'un grand nombre de ces monopoles pourraient fort bien être confiées à l'entreprise privée, pour peu qu'on assurât à celle-ci un peu d'encouragement. Dans bien des cas, sociétés de l'État et sociétés privées font double emploi.

Jamais, dans notre histoire, la liberté n'a eu un tel prix. Il faut se rendre compte qu'il lui arrive de succomber, petit à petit, sous les poussées de la centralisation ou d'une administration pléthorique, au point d'être définitivement compromise.

L'augmentation des taux de base et des revenus maximums admissibles en vertu de la Loi sur les allocations aux anciens combattants, prévue dans le discours du trône, est louable, ainsi que les modifications à apporter à la Loi sur les aveugles en vue d'abaisser l'âge d'admissibilité et de relever les revenus maximums prévus. Également louables sont les ententes fédérales-provinciales nécessaires à l'exécution de la Loi sur les invalides. Ces projets méritent certainement l'appui de toute la Chambre. Ainsi que l'établissent des archives, notre groupe a constamment lutté pour l'adoption de ces mesures. Nous nous rendons compte qu'elles arrivent tardivement, mais mieux vaut tard que jamais. Nous savons qu'elles en secourront plusieurs.

Je regrette que le ministre des Transports (M. Marler ne soit pas à son fauteuil, car j'aurais aimé lui dire toute la joie des gens d'Edmonton quand ils ont appris la nouvelle que son ministère a décidé d'établir un nouvel aéroport à Edmonton. Nous comptons bien que ces travaux seront entrepris sans retard parce que la situation actuelle le justifie certainement.

Je regrette aussi l'absence du ministre des Postes (M. Côté) parce que je voulais appeler son attention encore une fois sur la nécessité d'améliorer et d'agrandir le bureau de poste de Beverly (Alberta) ou d'en construire un nouveau.

Le bâtiment actuel n'est guère plus qu'une baraque qui, une fois démolie, rapporterait à peine quelques centaines de dollars sur le marché d'occasion. J'ai déjà appelé l'attention du ministre sur la nécessité de procéder à d'autres améliorations de cette bâtisse, où à l'érection d'un nouvel édifice. Ces gens ne demandent, d'ailleurs, rien d'injuste, mais une mesure entièrement motivée par le caractère trop restreint de l'installation dont ils disposent à l'heure actuelle.

J'éprouve quelque inquiétude quand je lis des affirmations voulant que ce soit l'affiliation politique des députés qui détermine les décisions, quand il s'agit d'entreprendre des travaux aussi nécessaires que ceux-là. Les journaux régionaux de l'Alberta ont récemment publié des articles dans ce sens, et j'en citerai un passage, paru le 15 janvier dernier dans le *News*, de Medicine-Hat, qui est ainsi conçu:

Ouverture du nouveau bureau de poste à Taber

Le major Harry Veiner, de Medicine-Hat, était l'animateur de la cérémonie qui s'est déroulée à cette occasion. Le principal orateur a été le sénateur W. J. Stambaugh, d'Edmonton, qui représentait le ministre des Travaux publics, l'honorable Robert H. Winters.

Le sénateur a donné lecture d'un télégramme où M. Winters s'excusait de ne pouvoir assister à la fête, en raison de ses fonctions parlementaires, et félicitait la population de Taber d'avoir attendu avec patience l'achèvement de si beaux locaux destinés à loger un service essentiel.

Le chef du parti libéral de l'Alberta, M. J. Harper Prowse, un enfant de Taber, a également fait parvenir ses regrets de ne pouvoir être présent.

Le sénateur Stambaugh a dit que le nouvel édifice fédéral témoignait de l'initiative opiniâtre de feu le sénateur W. A. Buchanan, de Lethbridge.

"Sans l'intérêt qu'il a porté à cet édifice, je doute, a-t-il dit, qu'on eût réussi à obtenir un si beau bureau de poste." On en aurait obtenu, un jour, mais il n'aurait pas été aussi beau que celui-ci. Après la disparition du sénateur Buchanan, vous avez eu, pour poursuivre ses démarches auprès d'Ottawa, le maire Veiner, de Medicine-Hat. C'est à lui surtout que vous devez l'énergie avec laquelle on a poussé la construction du bureau de poste l'automne dernier, afin qu'il fût terminé pour la période de grande activité de Noël. Harry Veiner est très bien vu à Ottawa et c'est lui qui a su faire sentir au Gouvernement les besoins de la circonscription de Medicine-Hat.

Je n'ai jamais eu le plaisir de connaître la personne décédée dont il est ici fait mention; mais je sais qu'elle était très estimée et jouissait d'une excellente réputation. Les Canadiens considéraient cet homme comme parfaitement intègre et possédant des qualités

d'homme d'État. Si feu le sénateur Buchanan a réclamé l'aménagement d'un bureau de poste à Taber, c'est uniquement parce que Taber méritait d'avoir un bureau de poste. S'il était encore de ce monde, je suis sûr qu'il ne pardonnerait pas la mention de son nom dans une allocution comme celle qui a été récemment prononcée, lors de la cérémonie d'ouverture à Taber. Le ministre des Travaux publics (M. Winters) et le ministre des Postes (M. Côté) répudient, j'en suis sûr, ce battage de grosse caisse politique à l'occasion de l'inauguration d'un édifice public au Canada. Cet article de journal motiverait certes une déclaration niant que l'affiliation politique ou les pressions politiques orientent leur décision dans le cas de la construction des édifices publics.

Quel est cet Harry Veiner qui a tant d'influence à Ottawa, prétend-on? N'est-ce pas le même Harry Veiner qui a été deux mois candidat libéral dans cette circonscription et dont le peuple d'Alberta n'a pas voulu, non pas une fois, mais à deux reprises?

On le dit bien vu à Ottawa; voilà sans doute pourquoi les gens de l'Alberta l'ont écarté. Depuis quand a-t-il plus d'autorité pour parler des besoins de cette circonscription ou pour faire fonction de maître de cérémonies à cette inauguration que le député créditiste légalement élu de cette circonscription qui, soit dit en passant, n'y avait même pas été invité?

Étant donné une partialité politique aussi évidente, faut-il s'étonner que les Canadiens réclament parfois la réforme de l'autre endroit? Pareilles déclarations irresponsables sont injustes à l'égard d'une foule d'honorables membres de l'autre endroit qui s'intéressent plus au Canada qu'au bien-être d'un parti politique en particulier. Si l'honorable membre de l'autre endroit s'intéresse tellement à ces questions, il devrait faire porter ses efforts sur la construction de bureaux de poste dans d'autres localités également. A ce propos, je lui signalerais en particulier la construction d'un bureau de poste dans la petite ville de Beverley, Alberta.

J'ai trouvé plaisir à écouter le discours que le représentant de Fort-William (M. McIvor) a prononcé il y a quelques jours. Il a mentionné la nécessité d'appliquer les principes moraux dans notre vie nationale. Nous reconnaîtrons tous qu'à moins que les titulaires de postes élevés, dans notre vie nationale, ne respectent les principes moraux, on ne peut guère espérer de progrès véritable plus tard, car les principes moraux et les décisions fondées sur ces principes sont les seuls valides et constituent la norme véritable des progrès humains dans notre pays.

Au seuil d'une autre année, dans la seconde moitié de notre siècle qui a vu tant d'effusion de sang, de violence, de guerres, de crises économiques, de marasmes, de périodes de prospérité puis d'affaissement des affaires, et qui, d'autre part, a vu la science réaliser des progrès hors de pair dans l'histoire de l'humanité, nous devrions nous souvenir que chaque député est comptable non pas entièrement à son parti politique mais aussi aux Canadiens.

Cela implique aussi la reconnaissance du fait que la pauvreté existe au pays et que nous devons supprimer le chômage; cela implique dans le domaine des affaires extérieures la reconnaissance du fait qu'il y a une foule de nations économiquement pauvres et que d'autres pays, réduits en esclavage, réclament la liberté à grands cris. Défendre leur cause, c'est appuyer celle des alliés les plus puissants, pour ainsi dire, que le monde libre peut réunir; être indifférent à son sort, ce serait nous montrer tout à fait indignes de notre héritage canadien.

Le Crédit social se consacre, comme à un objectif ultime, à l'établissement d'une solide prospérité au Canada et à ce qui permettra à notre pays de fournir son appoint pour créer un climat mondial où l'on jouira de la paix, de la sécurité, des grands avantages de la liberté politique pour tous. Nous ne croyons pas détenir le monopole de la vertu; nous considérons que tous les députés, quelle que soit leur appartenance politique, doivent jouer un rôle dans l'accomplissement de cette tâche et dans l'établissement de la paix à travers le monde.

**M. Bona Arsenault (Bonaventure):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord offrir mes félicitations aux deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. L'honorable député de Verdun (M. Leduc) et l'honorable représentant de Trinity (M. Carrick) sont dignes des éloges que leur ont adressés leurs collègues de toutes les parties de la Chambre depuis l'ouverture du présent débat. En s'acquittant de leur tâche importante, ils se sont acquis une réputation enviable et ils ont fait honneur non seulement à leurs commettants, mais aussi à leurs villes respectives, Montréal et Toronto, ainsi qu'au parlement canadien.

La question sur laquelle je voudrais maintenant appeler l'attention de la Chambre n'a pas souvent fait l'objet de discussions en cette enceinte par le passé. J'estime qu'il y a lieu de renseigner davantage la population canadienne en général sur cette question, si nous voulons qu'elle rallie l'appui des Canadiens bien renseignés.

On se rappelle que la huitième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en d'autres termes l'UNESCO, a eu lieu à Montevideo (Uruguay), du 11 novembre au 10 décembre 1954. C'était la première fois qu'une Conférence générale de l'UNESCO avait lieu en Amérique du Sud. Le choix de Montevideo, capitale de l'Uruguay, est heureux, parce que ce pays jouit avec raison d'une grande renommée pour son idéal de liberté et de démocratie.

La délégation canadienne qui a assisté à la Conférence a été grandement impressionnée par le charme de ce pays et de ses habitants et par le chaleureux accueil qu'on a fait aux représentants du Canada, ainsi qu'aux délégués des soixante et onze autres États membres de l'UNESCO.

Notre délégation se composait de M. Sydney D. Pierce, ambassadeur du Canada au Brésil, à titre de président; de l'honorable député de Burin-Burgeo (Terre-Neuve) M. Carter; du Dr Philippe Panneton, de Montréal, écrivain bien connu et auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui font autorité sur l'art, l'histoire et la culture; de M. Garnet T. Page, d'Ottawa, homme de science et administrateur général de la *Chemical Institute of Canada;* de M. F. K. Stewart, de Toronto, secrétaire administratif de la *Canadian Education Association;* de Mme A. Vibert Douglas, éminente Canadienne, doyenne de l'élément féminin de l'Université Queen's; de M. Fulgence Charpentier, chargé d'affaires du Canada, à Montevideo; de M. Malcolm N. Bow, conseiller technique du ministère des Affaires extérieures; de M. C. F. W. Hooper, de l'ambassade du Canada à Buenos-Aires, qui a exercé les fonctions de secrétaire général de la délégation; et de moi-même.

Comme j'avais été désigné au poste de vice-président de la délégation du Canada, j'ai eu l'honneur d'agir à titre de chef suppléant de la délégation pendant une partie de la Conférence.

Cela est arrivé, parce que la Conférence économique de l'Organisation des États américains avait lieu à Rio-de-Janeiro vers la même époque que la Conférence de l'UNESCO à Montevideo et que le président de notre délégation, M. Pierce, assistait à la Conférence de Rio à titre d'observateur. Je suis reconnaissant au très honorable premier ministre (M. St-Laurent), ainsi qu'aux autres membres du Gouvernement, de m'avoir assigné cette mission qui a été, pour moi, féconde en précieux enseignements.

La délégation du Canada à Montevideo a travaillé ferme; elle a pris une part très active à tous les importants travaux de la Conférence. Il ne m'est pas arrivé souvent par le passé d'avoir l'honneur de collaborer avec un groupe de gens aussi conscients de leurs responsabilités envers le Canada et aussi désireux de s'acquitter, au mieux de leur connaissance, de leur compétence et de leur habileté, des importantes et parfois onéreuses fonctions attribuées à chacun d'entre eux.

Les membres de la délégation canadienne ont participé avec les délégués d'autres États membres aux travaux de la plupart des comités ou commissions institués par l'Assemblée plénière de la Conférence de l'UNESCO. En plus de siéger à l'Assemblée plénière de la Conférence, où le Canada avait cinq sièges, les membres de notre délégation ont fait partie de la Commission du programme et du budget, de la Commission administrative et du Comité consultatif, qui constituent les quatre principaux organismes d'étude de la Conférence générale. Le Comité consultatif, dont je viens de parler, examine toute question sur laquelle la Commission du programme et du budget désire des conseils d'ordre technique. Ce Comité consultatif s'était réuni deux semaines avant l'ouverture officielle de la Conférence et un membre de notre délégation a assisté à ses délibérations.

Des membres de la délégation canadienne ont aussi été élus au Comité des contributions et au Comité juridique. Le Comité juridique examine les aspects constitutionnels et juridiques de toute résolution portant sur des questions d'ordre constitutionnel et juridique. Un membre de notre délégation a aussi été élu au Comité du siège de l'UNESCO, qui examine toutes les questions relatives au nouveau siège de l'UNESCO qu'on doit construire à Paris (France). Au cours de la Conférence, le Dr Philippe Panneton, de Montréal, a eu l'honneur d'être élu président d'un groupe d'études.

Le rôle que la délégation du Canada a joué à la récente Conférence de l'UNESCO ne le cède en importance, à mon avis, qu'à celui des grandes puissances. Cependant, à certains égards, lorsqu'il s'agissait de questions fort controversées, l'attitude du Canada et même son intervention en tant que médiateur, à la demande d'autres nations, ont conféré à notre délégation des responsabilités dont aucune des grandes puissances n'aurait pu mieux s'acquitter, si grand est le prestige dont jouit le Canada aujourd'hui sur le plan international.

Après avoir eu l'occasion et le privilège de me rendre compte, de près, de la haute considération, de la confiance véritable et de l'estime sincère des autres nations pour le Canada, pour notre premier ministre et pour notre régime démocratique, je suis revenu de la Conférence de l'UNESCO plus fier que

jamais de nos institutions canadiennes, de notre saine administration et de mon titre de Canadien.

Avant de vous faire part des principales décisions de la dernière Conférence de l'UNESCO, je voudrais vous exposer brièvement les antécédents historiques de l'UNESCO, pour le bénéfice des lecteurs du hansard et de la population canadienne en général. Le sigle UNESCO désigne l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, fondée à Londres (Angleterre) en 1945. La première Conférence générale a eu lieu à Paris en novembre 1946; le Canada était devenu membre de l'UNESCO quelques mois auparavant, le 6 septembre 1946.

Au cours des premières années de son existence, l'UNESCO a consacré son énergie à la réadaptation d'après-guerre, mais, en 1948, l'Organisation s'est vouée à la tâche de faire disparaître l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde.

M. Jaime Torres-Bodet, du Mexique, autorité internationale sur l'éducation des masses, a été nommé directeur général. Il a préconisé un programme d'expansion graduelle et l'établissement d'un budget permettant de s'attaquer d'une façon soutenue aux problèmes internationaux urgents, mais il a présenté sa démission en 1952, lorsque la Conférence générale a refusé d'approuver l'expansion du programme et l'accroissement du budget qu'il proposait. M. Torres-Bodet est actuellement ambassadeur du Mexique à Paris.

En juillet 1953, M. Luther H. Evans, des États-Unis, a été élu directeur général de l'UNESCO. Une de ses premières initiatives a été de donner une nouvelle orientation au programme de l'Organisation. L'UNESCO compte maintenant un Conseil d'administration composé de vingt-deux membres, nommés par l'Assemblée plénière. Les candidats au Conseil d'administration doivent d'abord être appuyés par leur propre gouvernement. La dernière Conférence a décidé que 1955 et 1956 seraient des années de transition et qu'un nouveau programme serait appliqué à compter de 1957.

**M. Dufresne:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Arsenault:** Oui.

**M. Dufresne:** J'ai écouté ses observations avec un vif intérêt. Il y a quelques instants, il a parlé d'une nouvelle orientation du programme de l'UNESCO, et voici qu'il vient de parler d'une refonte de ce programme. L'honorable député aurait-il l'obligeance de nous fournir de plus amples renseignements?

**M. Arsenault:** Si je n'ai pas été assez clair, je le regrette. Par la nouvelle orientation du programme et de l'activité de l'UNESCO et par la refonte de son programme qui entrera en vigueur en 1957, le directeur général et le secrétariat de l'UNESCO entendent un programme concentré sur des entreprises d'importance internationale—soit, de vastes entreprises,—plutôt que sur des entreprises modestes d'intérêt local.

**M. Dufresne:** L'honorable député pourrait-il nous signaler, à titre d'exemple, quelques-unes de ces entreprises?

**M. Arsenault:** Oui; je serai heureux de le faire, monsieur l'Orateur. A titre d'exemples de vastes entreprises d'importance internationale, je puis sans doute signaler des mesures destinées à extirper, mettons, les distinctions de race, à favoriser une meilleure compréhension internationale, ou encore des recherches scientifiques en vue d'améliorer le niveau d'existence. A titre d'exemple de modeste entreprise d'intérêt local, je puis peut-être mentionner l'aide apportée à l'établissement d'une bibliothèque ou d'archives quelque part en Asie ou au Moyen-Orient.

L'UNESCO, nous le savons tous, est une institution spécialisée des Nations Unies, qui a pour tâche de faire mieux apprécier sur le plan international l'apport de chaque pays dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture; elle a aussi pour objet de trouver les moyens de permettre aux habitants des pays mieux partagés de faire bénéficier les régions moins évoluées de leurs techniques et de leur aide. L'objectif fondamental de l'UNESCO est d'édifier la défense de la paix dans l'esprit des hommes, par l'éducation, les sciences naturelles, les sciences sociales, les activités culturelles, les moyens d'information des masses, les échanges de personnes et l'aide technique, mis à la disposition des États membres et surtout des régions peu évoluées du monde. Comme on le signale dans le préambule de sa constitution, les guerres prennent d'abord naissance dans l'esprit des hommes; c'est, par conséquent, dans l'esprit des hommes qu'il faut ériger les défenses de la paix. L'UNESCO se préoccupe donc avant tout de ce qui prend naissance dans l'esprit des hommes.

L'admission à l'UNESCO, en 1954, de l'URSS, de l'Ukraine et de la Biélorussie, et la reprise d'un rôle actif par la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, ont porté le total de ses membres à 72 nations. A la dernière Conférence générale, à Montevideo, on comptait environ 1,200 délégués et conseillers techniques de toutes les parties du monde. Le premier jour de la Conférence, la délégation soviétique a cherché en vain

à faire admettre à l'UNESCO la Roumanie et la Bulgarie et à faire désavouer les délégués de la Chine nationaliste. Cependant, la déclaration plutôt sobre et modérée du porte-parole soviétique donne une indication de l'attitude adoptée par l'URSS pendant toute la Conférence.

La délégation des États-Unis a aussi évité la provocation et elle a surtout cherché à appuyer l'augmentation de l'aide technique aux pays peu évolués. Trois résolutions relatives à l'énergie atomique offraient d'autres occasions de disputes politiques! Il s'agissait de questions comme l'interdiction des armes atomiques, le désarmement, les effets nuisibles des radiations, ainsi que la réglementation de l'énergie nucléaire. Cependant, grâce à l'esprit de collaboration de tous les intéressés, on a pu réunir les trois résolutions en une seule, qui autorisait le directeur général à accorder son entière collaboration aux Nations Unies à l'égard des questions relatives à l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques. La résolution d'ensemble a ensuite été approuvée à l'unanimité.

Une résolution soviétique relative aux "mesures tendant à empêcher l'usage des moyens d'information des masses pour diffuser la propagande de nature belliqueuse" semblait devoir susciter de graves difficultés, mais la délégation soviétique a finalement décidé de se joindre au Canada, à la Colombie, à la Tchécoslovaquie, à la France, à l'Inde, au Liban, au Mexique, au Royaume-Uni et aux États-Unis pour présenter à la place une résolution sur "la liberté de l'information". La résolution a été approuvée à l'unanimité, mais les diverses interprétations du paragraphe d'exécution, qui invitait les États membres à "prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté d'expression et supprimer les entraves à la libre diffusion de renseignements impartiaux", ont quelque peu diminué l'enthousiasme qui avait accueilli cette concession des Soviets.

Pendant toute la Conférence, les pays peu évolués ont fortement insisté sur l'expansion du programme de l'UNESCO et l'accroissement considérable de son budget. Les contributions des nouveaux membres fournissaient un revenu accru et permettaient d'étendre le programme et d'augmenter le budget, sans relever la contribution des divers États membres. Par une majorité écrasante, la Conférence a approuvé un chiffre de contributions de 20 millions de dollars pour 1955 et 1956, chiffre qui représente une augmentation d'environ 2 millions de dollars par rapport à 1953 et 1954. Par suite de la nouvelle répartition des pourcentages des contributions qui a suivi l'admission de nouveaux membres à l'UNESCO, le pourcentage de la contribution du Canada a diminué de 3·54 p. 100 à 2·77 p. 100. La contribution du Canada en 1955 et 1956 sera d'environ $554,000, comparativement à plus de $600,000 en 1953 et 1954.

**M. Dufresne:** L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question? Sur quoi se fondent les contributions des divers membres de l'UNESCO?

**M. Arsenault:** Les contributions des États membres de l'UNESCO sont établies sur la même base que celles des États membres des Nations Unies. On tient compte de la population et du revenu national de chaque pays. D'autres éléments entrent aussi en jeu, soit les pertes subies durant la dernière guerre et ainsi de suite. Comme je l'ai déjà indiqué, le pourcentage de notre contribution a été réduit, cette année, à 2·77 p. 100, tandis que le pourcentage de notre contribution aux Nations Unies, si je me rappelle bien, est de 3·60 p. 100.

**M. Balcer:** Quelle est la raison de la réduction de notre contribution?

**M. Arsenault:** C'est l'admission de nouveaux membres à l'UNESCO. Je puis sans doute répondre au député de Trois-Rivières (M. Balcer) que les Nations Unies comptent 60 pays, tandis que l'UNESCO en compte 72. L'entrée de l'URSS, de la Biélorussie et de l'Ukraine, qui apportent leurs contributions, entraîne la diminution de la contribution du Canada qui de 3·54 p. 100 tombe à 2·77 p. 100. Il va sans dire que notre contribution aux Nations Unies est plus élevée qu'à l'UNESCO parce que le budget des Nations Unies en chiffres ronds atteint 40 millions, à quoi nous contribuons 1·5 million, tandis que le budget total de l'UNESCO est de 10 millions environ et que notre contribution y est d'à peu près $300,000 par an.

Voici quelques-uns des projets adoptés par la Conférence qui présentent, pour le Canada, le plus vif intérêt; il s'agit d'abord des questions relatives à l'éducation, tel le maintien des centres internationaux d'instruction de base à Patzcuaro (Mexique) et à Sirs-el-Layyan (Égypte). Une conférence régionale sur l'instruction obligatoire aura lieu en Amérique latine en 1956. On s'attachera à faire connaître les Nations Unies et les droits de l'homme. On a autorisé l'octroi d'aide aux États membres à l'égard de l'expansion de l'éducation des adultes, en vue d'une meilleure compréhension internationale; on accordera une attention spéciale à des écoles d'été choisies, dans les pays peu évolués, ainsi qu'aux écoles pour femmes.

Dans les cadres du programme d'expansion touchant la formation de la jeunesse en vue des responsabilités sociales et de la bonne entente internationale, on mettra sur pied, en 1955 et 1956, un système "d'entreprises connexes pour la jeunesse".

On a approuvé le versement de subventions à 11 institutions éducatives internationales.

**M. Knowles:** Je me demande si l'honorable député me permettrait de lui poser une question à ce sujet. Ce qu'il a dit des centres d'éducation internationaux où se donne une éducation de base m'intéresse. Il a situé ces écoles au Mexique et en Égypte. Peut-il nous donner une idée de ce qu'on enseigne dans ces écoles?

**M. Arsenault:** Avec plaisir. Les centres internationaux d'éducation de base de Patzcuaro (Mexique) et de Sirs-el-Layyan (Égypte) sont des centres d'enseignement fondamental. Ils s'occupent de l'éducation en général, de l'éducation dans son acception la plus large. Le centre de Patzcuaro (Mexique) s'occupe à lui seul de toute l'Amérique latine, tandis que celui de Sirs-el-Layyan (Égypte) dessert non seulement l'Égypte mais tout le Moyen-Orient. Dans ces écoles, on enseigne aux populations de ces régions, par exemple, à conserver leur santé, à tirer le meilleur parti possible de leurs ressources naturelles afin de relever leur niveau d'existence, à mettre en valeur leurs ressources agricoles, et le reste. D'une manière générale, c'est ce que nous entendons par éducation de base.

Sous la rubrique des sciences naturelles, la Conférence a décidé d'accélérer les travaux de recherches sur les zones arides. A cette fin, on a approuvé une augmentation appréciable des crédits. Des levés dans les zones arides de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et du Sud asiatique seront examinés par des comités de spécialistes en vue de coordonner les recherches sur cette question.

La campagne projetée contre le cancer est, de tous les articles du programme de l'UNESCO, un de ceux qui prêtent le plus à controverse. Elle a d'abord été approuvée, puis rejetée, et finalement acceptée sous le nouveau titre de "Recherches de base sur la croissance cellulaire".

La Conférence s'est déclarée très intéressée aux travaux du Conseil international des groupements scientifiques. Une conférence d'études sur l'enseignement de la science aura lieu dans le Sud asiatique en 1955.

On a approuvé le versement de subventions au Conseil des associations internationales de sciences médicales, au syndicat des associations internationales d'ingénieurs, à l'Assemblée générale du syndicat internationale de biochimie et à l'Année géophysique internationale.

Sous la rubrique des sciences sociales, on favorisera l'expansion de l'enseignement des sciences sociales en s'occupant surtout d'aider directement les État membres, ainsi que l'enseignement des sciences économiques dans les universités.

La Conférence a décidé d'intensifier ses travaux dans le domaine des droits de l'homme et des minorités et de lancer, partout dans le monde, une campagne en vue de supprimer les distinctions de race. On a accordé des subventions à huit associations ou institutions internationales de sciences sociales.

Sous la rubrique de l'activité culturelle, la Conférence a autorisé une analyse de l'emploi de la radio et de la télévision à l'égard des émissions culturelles, ainsi qu'une étude des cultures traditionnelles des collectivités du Sud-est asiatique où de rapides changements technologiques sont en cours.

Elle a aussi autorisé une enquête sur l'enseignement des humanités. On effectuera en Suède, en Allemagne et en URSS, des études comparatives des méthodes éducatives d'arts et métiers en usage dans les régions industrielles et rurales.

On aidera les pays peu évolués qui ont demandé de l'aide à établir des bibliothèques et des archives, à former des bibliothécaires et à reproduire sur microfilms la documentation de bibliothèque ou d'archives. En 1955, un forum d'études sur l'établissement de bibliothèques publiques aura lieu dans l'Inde et une conférence régionale sur l'échange de publications sera tenue en Amérique latine. On a approuvé l'aide aux États membres, à la Birmanie, à l'Inde et au Pakistan, par exemple, à l'égard de l'établissement de musées et l'on a autorisé l'aide au Conseil international des musées à l'égard de l'échange international d'expositions.

La Conférence a recommandé le maintien des services nécessaires à l'application de la convention internationale sur les droits d'auteur, aussi bien qu'à la protection de la propriété culturelle en cas de conflits armés. On a approuvé le versement de subventions à onze associations culturelles internationales.

Sous la rubrique des moyens d'information des masses, c'est-à-dire les journaux, la radio et la télévision, on a autorisé le maintien de toute activité de l'UNESCO tendant à favoriser la bonne entente internationale. On a préconisé la continuation des efforts en vue d'obtenir de l'appui en faveur des accords internationaux projetés sur le libre échange des renseignements et l'on a autorisé la préparation d'une recommandation aux États membres sur le libre mouvement des

particuliers. On a voté un important crédit pour les missions de spécialistes et pour les bourses d'études. Sous la rubrique "Échange de personnes", on accordera la priorité aux pays moins évolués, dans la distribution de bourses.

Enfin, sous la rubrique des résolutions générales, la Conférence a jugé que l'établissement de commissions nationales était une des plus importantes questions qui doivent figurer au programme. On a autorisé une étude sur l'organisation et les méthodes de travail des commissions existantes, sur les ressources dont elles disposent et sur les difficultés qu'elles ont à vaincre; on a engagé tous les États membres à améliorer le fonctionnement de leur commission nationale.

Permettez-moi de rappeler ici, monsieur l'Orateur, que, dans le chapitre 25 du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, rapport qui a été déposé à la Chambre en juin 1951, la Commission résumait certaines faiblesses, qui, à son avis, représentaient un grave désavantage pour les arts et les lettres au Canada. Parmi les lacunes de notre organisation nationale en matière d'arts, de lettres et de sciences sociales, la Commission royale constate le fait suivant,—je cite la page 434 du rapport:

> Bien que le Canada fasse partie de l'UNESCO, il n'a pas créé encore chez lui de commission nationale de l'UNESCO; or les statuts de l'UNESCO, organisation dont le Canada est membre, comportent l'engagement d'établir une telle commission ou son équivalent.

Le Canada est membre de l'UNESCO depuis 1946 et il n'a pas encore établi de commission nationale comme le prescrit la constitution de l'UNESCO et comme le recommande la Commission royale. On se rappelle que la Commission royale a recommandé l'établissement d'un conseil des arts, des lettres et des sciences, lequel, bien que se livrant à d'autres fonctions variées et complexes, agirait à titre de commission nationale de l'UNESCO. Un grand nombre des fonctions du Conseil du Canada projeté porteraient précisément sur ces questions qui intéressent de si près l'UNESCO et, ainsi, par la création d'un seul organisme, on éviterait un coûteux chevauchement.

Il semble évident que les circonstances et les considérations qui ont amené la Commission royale à formuler cette proposition gardent leur valeur. En septembre 1952, trois pays seulement en plus du Canada, parmi les soixante-cinq États membres de l'UNESCO, n'avaient pas encore établi de commission nationale. C'étaient l'Arabie séoudite, la Corée et la Tchécoslovaquie.

[M. Arsenault.]

Tant que nous n'aurons pas, aux fins dont je viens de parler, un organisme national quelconque, nous faillirons à notre engagement envers l'UNESCO et le Canada ne prendra qu'une part insuffisante à l'exécution des programmes de l'UNESCO.

**M. Dufresne:** Il peut y avoir une raison à cela. Le Canada n'a peut-être pas recommandé la chose parce qu'il voulait protéger les droits des provinces en matière d'éducation.

**M. Arsenault:** Est-ce là une question, monsieur l'Orateur? Notre contribution annuelle à l'UNESCO s'établit à environ $300,000, somme à laquelle s'ajoutent les frais des délégations aux conférences générales qui ont maintenant lieu tous les deux ans. De ce placement important, nous n'obtenons pas un rendement suffisant pour la bonne raison que nous ne possédons pas, au Canada, les moyens nécessaires pour faire connaître à l'ensemble de la population canadienne, en particulier aux groupes spéciaux au Canada qui ont à cœur les objectifs de l'UNESCO, les programmes et les buts de cette organisation.

En conséquence, nous continuons à jouer un rôle moins que suffisant dans l'activité de l'UNESCO.

**M. Balcer:** L'honorable député m'autoriserait-il à lui poser une question? Devons-nous conclure de ses observations que si le Canada n'a pas augmenté sa contribution à l'UNESCO cela tient uniquement à ce que nous ne possédons pas de Conseil du Canada?

**M. Arsenault:** Nous avons diminué notre contribution; nous ne l'avons pas augmentée.

**M. Balcer:** Si nous avons diminué notre contribution, je pense que les autres pays ont dû exercer des pressions sur le nôtre pour la faire augmenter.

**M. Arsenault:** Est-ce que je puis répondre à cela en disant que les États-membres n'ont rien à dire en ce qui concerne leur contribution à l'UNESCO. Nous commençons en effet par établir un budget, chaque État-membre étant ensuite cotisé dans le cadre dudit budget, en conformité de certains règlements et de certaines formules, comme je disais tout à l'heure...

**M. Balcer:** N'y a-t-il pas eu de pression...

**Des voix:** Règlement!

**M. Arseneault:** Non, pas de pressions.

**M. Balcer:** Je pose une question. Si l'honorable député ne désire pas y répondre, fort bien.

**M. Arsenault:** Il n'y a pas la moindre pression.

**M. Balcer:** Vous dites que les autres États n'ont exercé aucune pression sur le Canada pour lui faire relever sa contribution?

**M. Arsenault:** Il n'y a absolument pas moyen d'augmenter notre contribution, même si nous le voulions, sinon sous forme de cadeau pur et simple fait à l'UNESCO.

**M. Dufresne:** Nous sommes forts pour ce qui est des cadeaux!

**M. Arseneault:** En conséquence, nous continuons à jouer un rôle moins que suffisant dans l'activité de l'UNESCO, puisque l'attitude canadienne aux conférences générales n'est pas appuyée par une opinion publique éclairée.

En outre, les délégations canadiennes qui se succèdent à l'UNESCO souffrent d'un grave désavantage en ce qu'il n'existe que peu ou pas de continuité au sein de ces délégations qui, quoique bien disposées et enthousiastes, ne sont pas assez au courant, quand elles prennent leur place à ces conférences, du passé de l'UNESCO et des problèmes auxquels cet organisme doit s'attaquer chaque année.

**M. Knowles:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Arseneault:** Oui.

**M. Knowles:** Il comprend sans doute que si on lui pose des questions c'est que nous avons le sentiment qu'il est en train de prononcer un discours très important sur une question qui ne l'est pas moins. Il vient de parler de l'intérêt que présenterait pour le Canada la création d'un Conseil du Canada ou d'une commission centrale reliée à l'UNESCO. Saurait-il, lui qui siège du côté du Gouvernement, si nous pouvons compter sur la création prochaine d'un Conseil du Canada?

**M. Arseneault:** La politique officielle n'est pas généralement exposée par les simples députés.

**L'hon. M. Pearson:** Ne vous découragez pas!

**M. Arseneault:** Les déclarations de politique officielle ne viennent généralement pas des simples députés.

**M. Knowles:** Je pense que l'honorable député y est favorable?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Arseneault:** Un à la fois, s'il vous plaît.

**M. Knowles:** Quoi qu'il en soit, c'est un bon discours.

**M. Arseneault:** Je souhaite qu'on fasse quelque chose en ce sens bientôt.

**M. Knowles:** Bravo, bravo!

**M. Arsenault:** Si le gouvernement canadien convient qu'une commission nationale de l'UNESCO devrait être associée au Conseil du Canada ou en relever, ainsi que le propose la Commission royale, il est bien évident, semble-t-il, que nous avons là un argument probant en faveur de l'établissement immédiat du Conseil du Canada, abstraction faite de toute autre fonction utile qu'on pourrait juger bon de confier au Conseil.

**M. Knowles:** Je vous ai dit que vous faisiez là un beau discours.

**M. Arsenault:** Je vous remercie. Ce n'est pas un discours politique.

L'établissement du Conseil du Canada, auquel seraient dévolues les obligations supplémentaires d'une commission nationale de l'UNESCO, comporterait certes de grands avantages:

Les délégations canadiennes aux conférences de l'UNESCO se composeraient, en partie du moins, de membres de la Commission nationale de l'UNESCO, qui seraient au courant des programmes et des objectifs de l'UNESCO et, au cours des années, assureraient la continuité qui s'impose au sein de nos délégations, continuité qui, dans les circonstances actuelles, fait lamentablement défaut.

Par l'intermédiaire de la Commission nationale de l'UNESCO, laquelle représenterait l'ensemble du Canada aussi bien que les diverses associations littéraires et artistiques de notre pays, la population canadienne deviendrait beaucoup mieux renseignée sur les réalisations et les buts de l'UNESCO et serait, incontestablement, mieux préparée à favoriser, tant à l'intérieur du pays que sur le plan international, les objectifs de la constitution de l'UNESCO, objectifs que le Canada est tenu de favoriser.

Grâce à la participation active d'un grand nombre de Canadiens aux œuvres de l'UNESCO, nous pourrions obtenir un excellent rendement de notre placement actuel qui, au point où en sont les choses, ne rapporte que bien peu.

On a parfois reproché à l'UNESCO de trop étendre son activité sur un champ d'action trop vaste. Pour que les délégations canadiennes aux conférences générales de l'UNESCO soient en mesure de proposer des programmes plus pratiques et d'une utilité plus immédiate, elles doivent pouvoir compter sur l'appui des organismes renseignés et intéressés, au Canada, qui, parce qu'ils participent aux travaux d'une commission nationale de l'UNESCO, ne manqueraient pas de s'assurer que leurs opinions réfléchies sont connues de la délégation canadienne compétente et exprimées par elle.

Abstraction faite de la lourde tâche qui doit être exécutée par tout État membre de l'UNESCO durant la période de deux ans qui s'écoule entre deux conférences générales, il faut aussi mentionner: la diffusion de renseignements, à l'adresse des organismes intéressés et du public en général, sur les résultats des initiatives de l'UNESCO; l'organisation de conférences internationales d'études; les recommandations à l'égard du choix de spécialistes compétents pour les diverses missions éducatives ou scientiques et les moyens de s'assurer qu'on donne convenablement suite aux recommandations de l'UNESCO. Ces fonctions ne peuvent être bien remplies que par un organisme en liaison permanente avec l'UNESCO, comme une commission nationale ou son équivalent. Sans aucun doute, tous les problèmes importants quant à la ligne de conduite à suivre relèveraient encore du Gouvernement, mais, pour un très grand nombre de questions, les conseils des organismes bénévoles intéressés, au Canada, représenteraient un apport précieux; or ces conseils ne peuvent être obtenus de façon satisfaisante s'il n'existe pas au Canada de commission nationale de l'UNESCO, si désireux que nous soyons d'en établir une.

**M. Balcer:** L'honorable député me permettra-t-il une question? Je n'ai pas voulu l'interrompre avant dans son discours. Y avait-il un drapeau du Canada à la conférence?

**M. Arsenault:** Il y avait en effet le *Red Ensign* du Canada parmi les drapeaux des autres nations. Je dois ajouter que, malheureusement, on le méprenait souvent pour le trapeau d'autres pays du commonwealth, ou de colonies ou territoires britanniques. Je dois ajouter aussi que des membres de notre délégation étaient loin de s'en réjouir.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, le débat sur le discours du trône offre à tout député, au début de chaque session, une occasion d'étudier la situation du Parlement, de faire la revue des questions qui seront soumises aux deux Chambres et d'en venir à certaines conclusions ou de se former une opinion sur le rôle que joue le Parlement, d'une façon générale, dans les affaires du Canada. Cette occasion est d'autant plus significative que le Canada occupe une place importante dans les affaires du monde. Il est donc approprié, je crois, à l'occasion de ce débat, qu'un député parle un peu de la position du Parlement et des relations qui existent entre le Parlement et le Gouvernement. Pour ma part, en tout cas, je vois de très bonnes raisons de s'inquiéter grandement de l'état des relations actuelles entre le Gouvernement et le Parlement, et de l'attitude dont le présent Gouvernement fait preuve envers le Parlement depuis que je suis ici.

Très souvent,—peut-être plus souvent de ce côté-ci que de l'autre côté,—nous, députés, avons protesté contre la façon dont le Gouvernement cherche à dominer le Parlement et contre sa façon de ne tenir aucun compte du Parlement. Au début d'une session durant laquelle on nous demandera de reviser le Règlement (on a formé à cette fin un comité approprié) nous devrions, je crois, formuler quelques conclusions et signaler certaines objections en ce qui touche la façon dont les choses se sont passées.

Je ne veux pas commencer mes observations dans un esprit excessif de parti pris politique, mais je crois néanmoins devoir dire que, dans l'ensemble, la majorité ministérielle approuve malheureusement la façon dont le Gouvernement ne tient aucun compte du Parlement et cherche à le dominer. Je rappelle, par exemple, les incidents qui se sont produits dans le passé tels que cette déclaration du premier ministre (M. St-Laurent) disant que le Gouvernement ne fournira au Parlement que les renseignements qu'il jugera à propos de lui communiquer, sauf si la décision relative à ce qui doit être ou non communiqué au Parlement n'est pas approuvée par la majorité. Comme je l'ai dit, le Gouvernement, malheureusement, dirige la majorité comme il l'entend, et la majorité semble disposée à accepter cette direction. En conséquence, le Gouvernement peut s'en tenir à son principe de refuser de renseigner le Parlement et de faire des confidences au Parlement, et de refuser aux représentants du peuple l'occasion de discuter des questions au sujet desquelles nous pouvons à bon droit être invités à nous prononcer.

Un indice de cette tendance a été le refus de convoquer le Parlement l'automne dernier, alors que des problèmes importants se posaient à notre pays, causant beaucoup d'inquiétude dans la population. Je n'ai pas l'intention de recommencer le débat auquel nous avons mis fin hier, mais je ne puis m'empêcher de signaler que le Parlement et la population ont été tenus dans l'ignorance des faits réels se rattachant au traité allemand.

Je crois avoir de bonnes raisons de soutenir que le Gouvernement, lorsqu'il convoque le Parlement, le traite d'une façon qui revient à le mépriser. Son attitude rappelle le principe qui inspirait une fois en cette enceinte au ministre du Commerce (M. Howe) cette réflexion: "Mais si nous voulons le faire, qui va nous en empêcher?" Pas un ministre d'un Gouvernement qui compren-

drait la situation du Parlement et les relations entre le Gouvernement et le Parlement n'aurait jamais osé tenir semblables propos!

L'attitude du Gouvernement envers le Parlement se manifeste en outre par le grand nombre d'interruptions du débat. C'est un principe reconnu,—mais, hélas, pas appliqué,—par le Gouvernement que le débat sur l'Adresse doit donner aux députés l'occasion de manifester leur confiance ou leur défiance envers le Gouvernement. C'est pourquoi on ne passe pas aux travaux courants de la session avant la fin de ce débat.

Je n'en ai pas à la coutume qui veut qu'on soumette à la Chambre le détail du programme du Gouvernement pour la présente session pendant que dure ce débat sur l'Adresse. Nous approuvons tout à fait cette nouvelle pratique, à laquelle nous souscrivons, du reste. Ce à quoi je songe ici c'est à ces interruptions qui se multiplient dans le présent débat, en vue de nous saisir d'autres questions. Il y a eu un certain nombre de ces interruptions au cours de la session; elles ont eu pour effet de diminuer l'importance du débat. C'est, à toutes fins pratiques, un affront fait au Parlement, une atteinte à ses prérogatives!

Les interventions dans le débat sur l'Adresse indiquent bien les résultats de l'attitude du Gouvernement envers le Parlement. Le premier ministre et le Gouvernement ont affirmé qu'il n'y avait rien d'assez pressant pour justifier la convocation du Parlement l'automne dernier. C'est ce qu'on a répété hier. Le débat sur le discours du trône a été interrompu parce que, disait-on, certaines questions avaient une telle importance qu'elles exigeaient l'attention immédiate de la Chambre, et le Gouvernement a insisté pour ajourner le débat afin de s'occuper de ces autres questions.

Hier encore, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) nous disait que l'étude de la question du traité allemand, dont la Chambre était alors saisie, n'avait pas vraiment assez d'importance pour que le Parlement fût convoqué plus tôt. Pourtant, il parlait au cours d'un débat dont il avait demandé la tenue par l'interruption des travaux ordinaires de la Chambre. De même, le débat sur le discours du trône avait déjà été interrompu pour l'étude des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Il n'en est pas un parmi nous qui nierait l'importance de cette question à la lumière de la situation que le Gouvernement a laissée se produire. Mais c'est agir d'une façon qui confine à l'absurde, qui constitue un affront au Parlement et qui est bien révélatrice de l'attitude du Gouvernement vis-à-vis du Parlement, que de dire qu'il n'y a rien ici pour retenir l'attention du Parlement, que de donner à entendre, en somme, que le Parlement ne pourrait guère agir sur la situation, pour ensuite nous convoquer à Ottawa et nous dire: "Vous voilà réunis; ces questions sont à la vérité si pressantes qu'il nous faut interrompre l'ordre ordinairement suivi par le Parlement afin d'aborder d'abord l'examen de ces questions pressantes."

De même, au cours de la présente session, on s'est déjà écarté d'un principe qu'il est essentiel de respecter si nous voulons que le Parlement soit en mesure et ait l'autorité d'en user comme il convient avec le Gouvernement, ce qui est ou devrait être, tout bien considéré, sa fonction. Je veux parler du principe de la responsabilité ministérielle, de la solidarité ministérielle. Quand le Parlement et la population sont en face d'une série de déclarations faites par des ministres divers, et ne concordant pas entre elles, le Parlement ne peut savoir quelle est la position du Gouvernement sur telle ou telle question ni, partant, débattre le pour et le contre de cette prise de position.

Nous avons pu constater, ces dernières années, qu'on s'écarte de plus en plus dangereusement du principe de la solidarité ministérielle. A mon avis, cela n'a jamais été aussi évident qu'il y a une couple d'années, lorsqu'il s'est agi de verser 65 millions de dollars aux producteurs de blé des provinces des Prairies. A ce moment-là, le ministre du Commerce disait une chose et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) disait exactement le contraire en ce qui avait trait à l'attitude du Gouvernement à ce sujet. Quand ces deux ministres se sont aperçus dans quelle position absurde ils se trouvaient, ils se sont finalement tirés d'embarras du mieux qu'ils ont pu en disant: "Eh bien! nous considérons que nous avons un bon premier ministre; remettons-nous-en à lui et il va nous tirer d'affaire."

Nous avons eu la répétition presque exacte de cette situation au cours de la session actuelle. Il s'agissait, dans le débat, d'une question importante, l'aménagement du barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud. D'une part, le premier ministre a dit que le Gouvernement ne pouvait en conscience demander au Parlement de considérer le projet comme entreprise d'intérêt national; d'autre part, le ministre de l'Agriculture était en pourparlers avec le gouvernement de la Saskatchewan. Que doit conclure la population quant à l'attitude du Gouvernement? Comment la population, ou le Parlement qui la représente, peut-elle comprendre la nature du programme ministériel dans la situation confuse qui résulte de ce que le cabinet ne parle plus d'une voix uniforme?

Le nouveau refus du premier ministre (M. St-Laurent) de communiquer des renseignements à l'égard des questions qui seront débattues à la prochaine conférence des premiers ministres du Commonwealth, nous offre un autre exemple de l'attitude insupportable du Gouvernement à l'endroit du Parlement. Comme on l'a déjà dit, abstraction faite de récents problèmes très pressants et immédiats qui se posent sur le plan international, il n'existe pas, pour le Canada, de problème plus important que le commerce entre les nations du Commonwealth, les relations commerciales au sein du Commonwealth, et l'organisation de nos débouchés commerciaux en général.

Néanmoins, le premier ministre refuse de fournir au Parlement l'occasion de débattre la ligne de conduite que doit suivre le Canada; il refuse de nous donner la moindre idée de l'attitude qu'il entend prendre au nom du Gouvernement à la conférence. On refuse au Parlement l'occasion de dire s'il approuve ou non cette attitude, laquelle, sans nul doute, nous créera des obligations. Le premier ministre se contente de nous dire que, en somme, il ne se rend pas là-bas pour empirer les choses. Cette attitude,—si c'est vraiment la sienne,—veut assurément dire que même s'il cherchait à le faire il ne pourrait pas empirer les choses, et qu'il est absolument certain qu'il ne les améliorera pas. A mon avis, le Parlement du Canada a le droit d'espérer du premier ministre et du Gouvernement qu'ils exposent d'une façon plus concrète les problèmes qui préoccupent la population canadienne.

Enfin, lorsque le Gouvernement, après avoir adopté à l'endroit du Parlement, non seulement cette fois-ci mais régulièrement au cours des dernières années, une attitude méprisante, a finalement décidé de convoquer le Parlement, il nous a soumis un discours du trône qui, en ce qu'il évite manifestement de traiter les problèmes les plus urgents, constitue lui-même un nouvel affront pour tout organisme législatif qui se targue de la moindre indépendance et de la moindre autorité.

A mon avis, l'omission la plus évidente du discours du trône, c'est qu'il ne mentionne même pas une des questions dominantes les plus débattues à l'heure actuelle, celle des relations fédérales-provinciales.

En y réfléchissant cependant, monsieur l'Orateur, on peut en conclure qu'il n'est pas étonnant que cette question n'ait pas été mentionnée car il n'est aucun autre domaine où la conduite du parti libéral et du gouvernement libéral ait été aussi lamentable que dans celui-là. Dans aucun autre domaine, ce parti n'a fait plus, par des manœuvres politiques, pour compromettre l'unité nationale et pour mener plus près du point de rupture les relations entre les divers éléments du pays.



On constate aujourd'hui malheureusement que le premier ministre, en changeant récemment, de propos délibéré, son programme et son attitude, a joué à cet égard un rôle de premier plan et qu'il a reçu un appui enthousiaste de la part de plusieurs membres de son cabinet.

Évidemment, depuis plusieurs années, le parti libéral tente systématiquement d'exploiter les sentiments différents des divers éléments du pays, toujours en prétendant favoriser l'unité nationale. Il a envenimé les relations entre le fédéral et les provinces presque jusqu'au point de rupture; il a soulevé les passions d'une partie du pays contre l'autre; il a encouragé le ressentiment des provinces à l'endroit du gouvernement fédéral; il a dressé une partie du pays contre l'autre et les parties contre le tout. Puis, au dernier moment, quand un désastre fut devenu imminent, il a fait une concession pour éviter cette catastrophe dont il était lui-même l'auteur. Or les membres et les porte-parole du parti, et les feuilles de propagande qui l'appuient si assidûment, partout au pays, profitent cyniquement de cette concession même pour se vanter d'avoir une autre fois contribué, par cette concession, à l'unité nationale.

On a eu recours plus d'une fois à ce même procédé et, récemment, on l'a poussé à son point extrême. Le gouvernement libéral actuel s'est servi, à des fins politiques, d'une question essentielle au bien-être de la nation, que dis-je, de ce bien-être même et, à cet égard, le premier ministre a malheureusement joué un rôle de premier plan.

Je veux parler, il va sans dire, de la façon dont le Gouvernement s'est occupé des relations entre le Dominion et les provinces et plus particulièrement avec la province de Québec en ce qui concerne le problème fiscal. Nous avons là un exemple éclatant de la manière dont le gouvernement libéral et son premier ministre ont fait de la politique avec une question nationale en vue de s'attirer des avantages politiques.

Pour établir le bien-fondé de cette assertion, il suffit de comparer les déclarations et l'attitude du chef libéral, l'été et l'automne derniers, avec le geste qu'il a posé en janvier de cette année.

L'automne dernier,—il devait savoir qu'il y aurait six élections complémentaires dans diverses régions du Canada, dans des circonscriptions de langue anglaise ou principalement de langue anglaise,—le premier ministre a adopté une attitude destinée à plaire aux Canadiens de langue anglaise, en s'attaquant au premier ministre de Québec. Ainsi nous

avons eu le discours de rodomontades, qu'il a prononcé au Club de Réforme à Québec, le 16 septembre.

Il nous a ensuite déclaré qu'il ne pourrait y avoir un genre d'entente avec une partie du Canada et un autre genre avec les autres parties. Il a ensuite énoncé le principe voulant que l'ensemble était plus important qu'aucune de ses parties. On nous a ensuite dit que le premier ministre avait lancé le gant, défié le premier ministre de Québec, et engagé une lutte à mort pour défendre le principe sacré de l'unité canadienne.

Comme la ruse a réussi! Il s'agissait d'un refrain qui plaît dans bien des milieux, le chant de bataille du parti libéral, qui l'a conduit à tant de victoires électorales: thème de l'unité nationale partout, tout en provoquant la discorde dans tous les endroits. Bien entendu, le genre d'appel lancé le 16 septembre ne peut faire nulle part une plus grande impression que dans les milieux où les sentiments de la province de Québec ne sont pas compris et où les gens sont exposés depuis des années à la propagande libérale, propagande qui affirme dans telle région du pays que l'"oncle Louis" et son gouvernement libéral sont les libérateurs du pays devant les ruses des conservateurs, qui sont disposés à collaborer trop étroitement avec le premier ministre de Québec, et qui, en même temps, déclare dans la province de Québec que l'oncle Louis—Papa Louis—défend son pays contre la perversité des conservateurs qui veulent priver les Canadiens de leur héritage.

C'est pourquoi, pour l'avantage des élections complémentaires et du parti libéral, le premier ministre a entonné son chant de guerre anti-duplessiste, s'élevant contre les concessions dans le domaine fiscal et soutenant qu'il fallait maintenir intacts et inchangés les accords fiscaux existants. Et la ruse a de nouveau réussi.

Jusqu'ici les Canadiens ont eu foi en la parole du premier ministre et ont accepté les éloges que le parti libéral et ses propagandistes faisaient de lui. A mon avis, les Canadiens ont encore de la difficulté à se rendre compte de la mesure dans laquelle on les a induits en erreur et on les a mal informés sur le premier ministre et sur ce qu'il fait.

Aujourd'hui, comme les élections complémentaires sont bien terminées, le premier ministre adopte une attitude complètement différente et diamétralement opposée à son attitude antérieure; ce qu'on nous avait porté à croire qu'il ne ferait jamais, voilà qu'il le fait maintenant.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député me permet-il une question?

**M. Fulton: Oui.**

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député vient de dire "les élections complémentaires étant passées", donnant à entendre qu'un discours prononcé en septembre avait été fait en vue des élections complémentaires. Ne sait-il pas que le premier ministre s'est rencontré avec M. Duplessis, à Montréal, le 5 octobre? Le député ne peut avoir raison dans les deux cas.

**M. Fulton:** Parfaitement juste. Mais peut-être l'accession à un poste comportant de plus lourdes responsabilités a-t-elle diminué la mémoire du ministre. S'il veut bien faire un effort de mémoire, il se rappellera qu'il ne s'est rien dit publiquement entre le 16 septembre, date du discours prononcé au Club de Réforme, et le 14 ou le 17 janvier, alors que la correspondance a été déposée à la Chambre et qu'on nous a annoncé une ligne de conduite diamétralement opposée à ce qui constituait, nous avait-on laissé croire, la politique du Gouvernement le 16 septembre. Le Gouvernement accomplit aujourd'hui les actes mêmes que, nous donnait-on à entendre alors, il n'accomplirait jamais. Aujourd'hui, c'est une autre chanson. Le but politique ayant été atteint, on change d'air, et l'on met une sourdine. Le chant guerrier est devenu la plus douce des harmonies et le vaillant chevalier saint Louis est redevenu l'Oncle Louis, qui embrasse les bébés. On n'entend plus le cliquetis des sabres, ni les grincements de dents. Au contraire, ce sont des paroles mielleuses et l'épée a été remise au fourreau. Le premier ministre est revenu au Parlement et, le 17 janvier, saint Louis l'intrépide, au lieu de brandir la bannière d'une juste indignation, est redevenu l'oncle Louis qui s'est présenté à la Chambre portant à la main un énorme suçon, un suçon géant de marque libérale. (*Exclamations.*)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Fulton:** Je vois que mes amis n'aiment guère cela. C'était bien ce que je pensais. Il faudrait, cependant, revoir ce qu'on avait dit, afin de le comparer avec ce qui se fait actuellement. On constate que, en vertu de la proposition actuelle, ceux qui touchent le même revenu, mais demeurent dans des provinces différentes, seront astreints à des taux différents d'impôt fédéral. Afin de juger la mesure de l'hypocrisie du parti libéral en matière d'unité nationale, il suffit de voir à quel point ses porte-parole ont soulevé les passions et les préjugés du reste du pays avant les élections complémentaires et de comparer leurs discours antérieurs avec ce qu'ils font aujourd'hui. En 1954, les actes et les propositions du premier ministre de la province de Québec étaient partout ridiculisés

et condamnés. En 1955, après les élections complémentaires, on les accepte en grande partie, mais sous une forme différente. Il y aurait lieu de noter que le premier ministre de Québec n'est jamais allé jusqu'à proposer que les contribuables fédéraux de la province versent un impôt fédéral moindre que ceux d'ailleurs, comme c'est le cas maintenant.

Comparons certaines des déclarations formulées. Voici ce que le ministre des Finances du jour a dit à la Chambre le 6 avril 1954:

> Le principe suivant lequel l'impôt provincial, de façon générale, devrait être déduit de l'impôt fédéral atteint dans son principe même le régime des ententes fédérales-provinciales en matière d'impôts intervenues dans notre pays.

Mais en 1955, le premier ministre du Canada écrit ce qui suit au premier ministre de la province de Québec, dans une lettre datée du 14 janvier:

> ...nous proposerons au Parlement de diminuer l'impôt fédéral pour tous les contribuables d'une province où il existerait un impôt provincial, qu'ils aient ou non à payer cet impôt.

En 1954, dans le discours déjà mentionné, qui ne pouvait plaire qu'aux régions où le premier ministre de Québec était impopulaire, et qui insultait délibérément celui-ci, le premier ministre a fondé son appel sur le principe voulant que lui-même et son gouvernement n'offriraient jamais à la population d'une province une concession ni un avantage dont ne jouiraient pas les habitants d'une autre. Mais, en 1955, le premier ministre fait exactement l'opposé car en 1955, ainsi qu'en fait foi la page 240 du compte rendu, il s'exprime de la façon suivante:

> Nous avons aussi l'intention de proposer que les contribuables qui ont effectivement versé un impôt province où il existerait un impôt provincial, qu'ils

Cela n'a trait qu'aux contribuables du Québec.

> ...jouissent d'une déduction maximum de 10 pour cent de leur impôt fédéral.

Vous vous souviendrez aussi, monsieur l'Orateur, qu'en 1954, avant les élections complémentaires, le premier ministre nous a déclaré à la Chambre (certains de ses collègues ont, d'ailleurs, répété ses paroles, surtout l'un d'entre eux) qu'on ne servirait aucune fin utile en convoquant une nouvelle conférence fédérale-provinciale. Mais, en 1955, après les élections complémentaires, il nous dit qu'une conférence serait une bonne chose et qu'il se proposait d'en convoquer une dès que possible.

Envisagés sous ce jour, dans leur véritable perspective et après qu'ils ont atteint leur but à l'avantage politique du parti libéral, ce discours prononcé au club de Réforme, ainsi que l'attitude et la conduite du premier ministre, ressortent comme un des plus déplorables exemples de ligne de conduite dont le seul résultat a été d'attiser les flammes des préjugés raciaux et de semer les germes de la discorde et de la désunion nationales, même s'ils ont pu avoir procuré un avantage politique temporaire.



Et cet autre interprète des principes politiques libéraux, le ministre de la Justice (M. Garson), ce grand émancipateur? Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, qu'il allait nous libérer des liens d'un système colonial servile qui, disait-il, nous rattachent encore respectueusement à notre constitution, et qu'il a convoqué une conférence fédérale-provinciale afin de trouver des moyens de modifier la constitution. Vous vous rappellerez qu'il a écarté cette proposition comme un fer chaud, en 1950, en constatant que de nouveau les intérêts de son parti ne concordaient pas avec ceux du pays, et que de nouveau il a soumis l'intérêt national aux intérêts politiques de son parti. Pour ce qui est d'entente fiscale, le grand émancipateur s'est trouvé réduit au rang de piètre marchand d'esclaves.

Il y a à peine trois mois, ce monsieur errait dans les prairies de l'Ouest, soulevant l'Ouest canadien contre la province de Québec en faisant mesquinement appel aux préjugés raciaux. Le parti libéral est disposé, dit-il, —et c'est le seul qui le soit,—à défendre les présents accords fiscaux contre les attaques de ceux qui croient à la possibilité d'en trouver de meilleurs. Puis il a soulevé le sentiment racial contre toute personne qui, sciemment ou à son insu, croyait à la possibilité de trouver une meilleure forme d'entente.

On a maintenant modifié les accords; une nouvelle forme d'entente a été proposée par le parti même qui, pour obtenir des avantages politiques, soulevait les sentiments du reste du Canada contre Québec. Ce qui, au dire du ministre, ne pouvait pas et ne devait pas se faire, a été réalisé. Aussi, pour rester à son poste actuel, le ministre de la Justice...

**L'hon. M. Garson:** Monsieur l'Orateur, prévoyant une attaque de la part de celui dont elle vient en effet, et dans le sens actuellement suivi...

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'objection à ce qu'on m'interrompe...

**L'hon. M. Garson:** J'ai pris la précaution d'obtenir le texte de ce que j'ai déclaré. J'aurais dû dire que je prends la parole pour poser la question de privilège et rappeler la déclaration que j'ai formulée de fait. Le député a soutenu...

**L'hon. M. Rowe:** Il ne s'agit pas d'une question de privilège. L'honorable collègue prononce un discours. Voilà!

**L'hon. M. Garson:** Mon ami m'attribue certaines déclarations que j'aurais faites au Manitoba, au cours de l'élection complémentaire qui s'y est déroulée.

**M. Fulton:** Je n'ai pas encore cité le ministre. Je vais le faire; je ne l'ai pas encore fait. J'imagine qu'il est si fier de son discours qu'il veut le citer d'avance.

**L'hon. M. Garson:** Le député a dit tout à l'heure que j'avais déclaré que nous n'étions pas disposés à considérer quelque autre proposition et que notre attitude consistait à confirmer les accords fiscaux.

J'ai ici le texte de la déclaration que j'ai effectivement formulée. Le voici:

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Garson:** J'ai dit:

En dépit de ces faits, le premier ministre, M. St-Laurent, avec la patience, l'esprit de justice...

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable représentant de Kamloops a apparemment cité les déclarations du ministre et, si je comprends bien, le ministre, voulant s'expliquer sur un fait personnel, se lève afin de rétablir le texte des paroles qu'il a prononcées à cette occasion. Je ne crois pas pouvoir interrompre le ministre lorsqu'il veut s'expliquer de la sorte sur un fait personnel.

**M. Fulton:** Sauf votre respect, je signale que je n'ai pas encore cité les paroles du ministre. Je vais cependant le faire, et à sa déconfiture, je crois.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous ne les avez pas citées, vous nous avez donné une paraphrase!

**M. Fulton:** J'ai dégagé la portée de ses paroles. Si le ministre trouve que j'ai mésinterprété ses paroles, il a toute liberté de se lever à l'occasion d'un autre discours pour rectifier mes affirmations. Cependant, à moins que je ne cite incorrectement ses paroles, lorsque j'en serai aux citations, j'estime, monsieur l'Orateur, qu'il n'a pas le droit d'invoquer la question de privilège pour me contredire relativement à l'interprétation que je donne à ses paroles.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'ai écouté très attentivement l'honorable représentant de Kamloops. Je l'ai entendu dire que le ministre de la Justice avait déclaré ceci et cela. Si je me méprends, je veux bien qu'on me le fasse savoir, mais si telles sont les paroles de l'honorable représentant de Kamloops, il me faut, je crois, entendre le ministre de la Justice s'expliquer sur un point personnel.

**L'hon. M. Garson:** Monsieur l'Orateur, voici ce que j'ai dit:

En dépit de cela, le premier ministre, M. St-Laurent, avec la patience, l'esprit de justice et les qualités d'homme d'État qui l'ont toujours caractérisé, a bien voulu, dans ce cas, se montrer disposé à prendre en considération, pour ce qu'il pourrait valoir, tout nouveau programme que le premier ministre Duplessis peut offrir actuellement.

C'est ce que j'ai dit au cours de la campagne lors de l'élection complémentaire de Selkirk le 15 octobre 1954, et l'on a bien tort de prétendre qu'il y aurait eu présentation erronée des faits de ma part.

**M. Fulton:** Le ministre me semble oublier qu'il a fait plus d'un discours. Il oublie aussi que, dans le passé, il a montré de l'aptitude à se contredire dans le même discours et à prononcer des paroles prêtant à diverses interprétations. Il se peut que le ministre ait déclaré ce qu'il vient de nous lire. Je n'ai pas eu l'avantage de posséder son texte, mais j'ai ici une dépêche de la Presse canadienne, dont je donnerai lecture, et puis ce que son excellente amie, la *Free Press* de Winnipeg, rapporte de son discours.

**M. Argue:** C'est plus officiel que le hansard.

**M. Fulton:** En tout cas, cela même que le Gouvernement se refusait à faire, à propos des accords actuels entre le pouvoir central et les provinces, a été fait. Ainsi, pour rester digne de sa fonction, ce ministre de la Justice, ce défenseur de la constitution, est obligé d'accepter l'opposé des principes mêmes qu'il énonçait. Afin de conserver son poste il fait bon marché de ses déclarations de principe pour conserver encore un peu de temps un portefeuille sans gloire.

Voyons un peu certaines des choses qu'il a dites au cours des élections complémentaires. Comparons-les à la couleuvre qu'il est aujourd'hui disposé à avaler. Quelles critiques vigoureuses et courageuses n'adressait-il pas l'automne dernier à tous ceux qui osaient proposer une modification quelconque aux accords fiscaux en vue de les conformer au sentiment d'une forte et importante partie de notre population! Il les traitait d'ennemis de notre régime fédératif, encore qu'il soit assez douteux qu'il se trouve des ennemis plus dangereux de ce régime que l'actuel Gouvernement. Pour le ministre de la Justice, il s'agissait d'un combat entre Ottawa et le premier ministre Duplessis au sujet des accords fiscaux. Il n'hésitait pas, du reste, à souffler sur les braises des préjugés de race!

**L'hon. M. Garson:** Je pose, monsieur l'Orateur, la question de privilège. La déclaration que vient de faire l'honorable député, et selon laquelle j'aurais, au cours des élections

complémentaires, prétendu qu'il s'agissait là d'un combat entre le premier ministre Duplessis et le premier ministre (M. St-Laurent), est absolument dénuée d'exactitude.

**M. Hodgson:** De toute façon, les gens ne vous ont pas cru, puisqu'ils ont voté pour Scottie Bryce.

**M. Fulton:** Je crois, monsieur l'Orateur, que ma lecture persuadera graduellement même le ministre qu'il a tort. J'ai en mains une coupure du *Daily Star* de Toronto du 24 septembre.

**M. Knowles:** Qui est plus libéral que la *Free Press.*

**M. Fulton:** En effet, plus libéral que la *Free Press,* comme le dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

**M. Argue:** Comment cela se peut-il?

**M. Knowles:** Et mettez-y un L majuscule.

**M. Fulton:** La manchette se lit comme suit: "MM. Drew et Duplessis décidés à faire disparaître les accords fiscaux, déclare M. Garson". La nouvelle, datée du 24 septembre, adressée spécialement au Star, émane de New-Poplarfield (Manitoba). Elle se lit comme suit:

> Mercredi, le 8 novembre, à Selkirk, l'honorable Stuart Garson, ministre de la Justice, a fait de la lutte entre Ottawa et le premier ministre de la province de Québec, M. Maurice Duplessis, un cheval de bataille de l'élection complémentaire.

Je le répète, le ministre, pour ses propres fins politiques, n'a ménagé aucun effort pour lier mon chef, l'honorable George Drew, à la population de la province de Québec, contre laquelle le premier ministre soulevait les passions dans l'ouest du Canada.

Mais le ministre est allé plus loin que cela. Il a dit, en somme, que le parti libéral ne consentirait jamais de concession ni de changements. Le ministre n'en convient pas maintenant, je sais, mais je vais citer ses propres paroles dans un instant. Mais, s'est-il écrié, on ne saurait trouver mieux que les dispositions actuelles, exactement telles qu'elles sont. On ne saurait imaginer meilleure formule, a-t-il dit, et ceux qui parlent de changements ou de concessions doivent être des imbéciles, car les meilleures lumières du parti libéral n'ont pu trouver meilleures dispositions. Voici les paroles que la *Presse canadienne* attribue au ministre...

**L'hon. M. Garson:** Je demande la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. On n'a pas le droit d'attribuer à un membre de la Chambre des paroles qu'il n'a jamais prononcées. Si mon honorable ami veut donner lecture de coupures de ce genre et à une telle fin, je suppose qu'on ne peut l'en empêcher, pourvu qu'il observe le Règlement, mais ce n'est pas une pratique qui l'honore. Jamais, au cours de la campagne en cause, je n'ai traité qui que ce soit d'imbécile, pas même mes honorables amis du parti conservateur.



**M. Fulton:** Le ministre parle de pratique peu honorable. Je puis lui dire que la population du Canada n'a jamais rien vu d'aussi peu honorable que la campagne que lui et son parti ont mené à propos de ces accords fiscaux. Je suis étonné de voir que le ministre a employé, dans une affaire comme celle-ci, le mot "peu honorable" et l'a appliqué à quelqu'un d'autre. Que je cite les paroles que lui attribue la *Presse canadienne!* Nous savons, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a déjà dit qu'on avait mal rapporté ses paroles. Il est loisible au ministre de la Justice d'en faire autant, s'il lui plaît. Ce serait à son honneur qu'on ait effectivement mal rapporté ses paroles. Cependant, le 16 octobre dernier, la *Gazette* de Montréal a publié une dépêche de la *Presse canadienne,* portant sur un discours que le ministre aurait prononcé la veille à Stonewall (Manitoba). Voici les mots entre guillemets que, d'après la dépêche, le ministre a prononcés:

> Il ne faut pas nécessairement faire preuve de septicisme pour se demander si un plan proposé en 1954...

Le plan qu'a préconisé le premier ministre de la province de Québec.

> ...ou bien a été étudié et rejeté au cours des dix-sept années où cette question a fait l'objet d'examens depuis 1937, ou bien n'a pas été étudié, parce qu'on n'a pas pensé qu'il valait la peine de s'y arrêter.

Voilà les paroles que le ministre a employées pour parler de l'attitude de ceux qui prétendaient qu'il serait possible de modifier ces dispositions fiscales. L'article poursuit, rapportant non pas les paroles textuelles du ministre, mais en donnant le sens:

> M. Garson a dit qu'il semble que toutes les solutions de rechange possibles aient été considérées depuis le début, en 1937, de l'examen des relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Le même député maintient encore son point de vue ministériel lorsque le premier ministre annonce la conclusion d'une entente accordant dans une large mesure la déduction demandée.

Le député est allé encore plus loin pour les fins de son parti et des élections complémentaires. Même son amie, la *Free Press* de Winnipeg, lui fait dire que quiconque a vraiment à cœur les intérêts du pays ne proposera pas, à l'heure actuelle, une nouvelle conférence fédérale-provinciale sur les

questions fiscales. La *Free Press* du 16 octobre 1954, c'est-à-dire d'il y a tout juste trois mois, cite le ministre comme ayant dit ceci:

> L'honorable Stuart Garson, ministre de la Justice, a déclaré ici, vendredi, que la proposition d'une nouvelle conférence fédérale-provinciale sur les ententes fiscales est favorisée par d'anciens adversaires des accords... "la même vieille opposition, mais sous une nouvelle forme".

Il s'agit du ministre qui siège là-bas, qui est tout à fait disposé, maintenant que les élections partielles sont passées, à accepter la déclaration de son chef, c'est-à-dire qu'il serait opportun de tenir cette conférence le plus tôt possible. S'étant joint à son chef, le premier ministre, pour dénoncer ceux qui disent que, par souci de l'unité canadienne, il faut que nous tenions une nouvelle conférence en vue de reviser les relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, il approuve aujourd'hui silencieusement mais éloquemment cette complète volte-face

Et c'est ainsi que, pour s'assurer des avantages politiques, le ministre a déclaré ennemis des accords ceux qui estiment qu'il y a lieu de tenir une nouvelle conférence en vue d'étudier une autre solution au problème des relations fédérales-provinciales en matière d'impôts. Il a dit d'eux qu'ils étaient ennemis des provinces de l'Ouest; il a attisé les flammes des préjugés raciaux, il a fait appel à l'esprit de clocher pour favoriser ses fins politiques. On en vient à un nouvel accord. L'attitude prise sous l'empire de l'accord fiscal se modifie. Le 14 janvier, son chef, le premier ministre, qui, quelques mois auparavant, s'était joint à lui en attisant les flammes du préjugé de race afin d'obtenir des avantages politiques aux libéraux, préconise, et de fait, prend les mesures nécessaires pour convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale.

Le même monsieur qui, trois mois seulement auparavant, avait qualifié d'ennemis des provinces de l'Ouest et d'ennemis des accords ceux qui proposaient une telle conférence, siège encore à son rang. Pourtant, monsieur l'Orateur, en ce qui le concerne, lui et d'autres qui ont également participé à une telle campagne, le sens des principes de la politique, le sentiment de la honte et la véritable notion des responsabilités politiques auraient dû les pousser il y a longtemps à quitter les postes auxquels ils s'agrippent si désespérément.

L'unité nationale est trop précieuse, un bien trop objectif, pour qu'on en fasse un jouet politique comme l'a fait le gouvernement libéral de l'heure. Les rapports fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces revêtent trop d'importance et présentent trop de difficultés pour être considérés comme un vulgaire hochet politique à la façon dont les membres du cabinet libéral les ont envisagés.

Après tout cela, les citoyens du Canada ne se laisseront jamais plus tromper, j'en suis certain, par les efforts concertés que l'on a faits pour présenter comme des attaques dirigées contre le régime fédéral les propositions si sérieuses et si logiques que mon chef et d'autres personnes un peu partout au pays ont formulées, pour que ces relations soient améliorées et pour qu'on étudie de nouveau les présentes ententes. On a prétendu voir dans ces propositions une manifestation d'hostilité envers les provinces moins riches. Ces hommes qui se sont plu à attaquer et à diffamer,—je dis bien diffamer,—le chef de notre parti lorsqu'il a pris cette attitude sont précisément ceux qui font ce qu'il a préconisé.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je poser une question au député?

**M. Fulton:** Je crois que mon temps de parole est presque expiré. Je tiens à ne pas imposer davantage à la Chambre l'audition d'un discours qui est si nettement impopulaire chez les députés du parti ministériel. Si le ministre veut bien, je termine à l'instant.

Les récents événements démontrent de la façon la plus claire que les attaques dirigées ces dernières années contre mon chef (dont tous déplorent l'absence) parce qu'il avait demandé la tenue d'une conférence, n'ont été en somme que viles politicailleries.

Or, la population du Canada a maintenant reconnu la véritable situation et elle a compris qu'afin de restaurer l'unité nationale et de rendre aux rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces l'harmonie qui devrait toujours les marquer, il faudra justement procéder de la façon qu'il avait préconisée.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux et fier de terminer mes observations en affirmant ce qu'approuveront maintenant, à mon avis, tous les députés ainsi que la population de notre pays, soit que, dans ce domaine, l'honorable George Drew, bien qu'incompris et délibérément mal rapporté, a de nouveau rendu un service insigne au peuple canadien.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Je voudrais, monsieur l'Orateur, prendre quelques minutes pour me blanchir de certaines accusations que l'honorable préopinant a lancées contre moi à propos de la déclaration que je suis censé avoir faite, selon lui, lors de l'élection partielle dans Selkirk. Je pense que je puis être très bref et réfuter catégoriquement ces accusations, car j'ai bien pris la peine de conserver

le manuscrit des remarques que j'ai prononcées à Stonewall (Manitoba). Je vais citer les extraits qui se rapportent aux passages que mon honorable ami a sortis de leurs contextes qui, dans certains autres cas, étaient tirés de comptes rendus de journaux. Je ne puis peut-être pas l'en blâmer, car il n'avait pas le texte exact de mes paroles.

Voici ce que j'ai dit à cette occasion:

Ces quelques faits,—et il y en a bien d'autres,—démontrent clairement que le maintien du principe sur lequel s'appuient ces accords fiscaux est d'une importance capitale pour les habitants du Manitoba. Dans le jeu des relations fédérales-provinciales, les accords fiscaux représentent la balle que nous ne devons pas quitter des yeux. Grâce à une bonne administration financière de la part du gouvernement provincial, le Manitoba, en vertu de ces accords fiscaux, acquitte rapidement ses dettes et s'achemine vers la prospérité.

Peu m'importe, par conséquent, que certains journaux canadiens, y compris la *Tribune* de Winnipeg, soutiennent que je me dépense en pure perte en me mêlant de cette controverse sur les accords fiscaux. Je dois dire que cette controverse n'est aucunement terminée. Elle est encore bien vive et elle le restera tant que les ennemis acharnés des accords fiscaux chercheront un moyen de s'en débarrasser. Certains adversaires des ententes fiscales réclament une nouvelle conférence fédérale-provinciale. Ils semblent croire qu'une telle conférence permettrait d'en arriver à une nouvelle formule d'entente fédérale-provinciale qui annulerait les accords fiscaux. Par conséquent, la controverse relative aux ententes fiscales restera bien vive tant qu'il y aura au Canada des hommes publics influents et des journaux influents qui voudront qu'on remplace ces ententes fiscales par d'autres mesures qu'ils estiment meilleures.

Peut-on trouver dans ces remarques quelque chose qui laisse croire à des plans détournés ou qui semble imputer de mauvaises intentions à ceux dont les opinions diffèrent des nôtres? Je ne le crois pas. Par exemple, j'ai dit:

Ainsi, certains journaux, qui n'appuient ni le gouvernement libéral à Ottawa ni le gouvernement manitobain, donnent à entendre qu'à la suite des présents pourparlers entre le premier ministre St-Laurent et le premier ministre Duplessis, on a déjà mis sur pied un nouveau plan qui nous embarrassera au Manitoba.

M. Blakely, représentant de la *Gazette* de Montréal à la tribune des journalistes d'Ottawa, aurait déclaré, dans son article du 6 octobre 1954, qu'en demandant aux électeurs d'appuyer le candidat libéral, M. Shanski, dans l'élection complémentaire de Selkirk, j'ai dit que le parti libéral était le seul parti au Canada qui était à la fois capable et désireux de défendre et de maintenir ces ententes fiscales. Il est tout à fait exact que j'ai fait une déclaration en ce sens et cette déclaration est vraie.

Je répète, en cette Chambre même, monsieur l'Orateur, que cette déclaration est vraie. En remontant les années, on constate que tout ce que nos amis du parti conservateur ont fait à cet égard dans le passé, c'est d'embrouiller les choses et d'obscurcir la question.

[L'hon. M. Garson.]

**M. Fleming:** Elle n'était que trop claire pour vous cet après-midi.

**M. Fulton:** Le ministre doit expliquer son propre discours.

**L'hon. M. Garson:** Je reprends la citation;

M. Blakely donne ensuite à entendre, clairement, que la rencontre entre M. St-Laurent et M. Duplessis à Montréal m'a laissé bouche bée. Or M. Blakely est un des membres les plus compétents de la tribune des journalistes à Ottawa et son journal, la *Gazette* de Montréal, reflète de façon authentique le point de vue des grandes entreprises commerciales de la ville de Montréal et appuie fermement le parti conservateur-fédéral, qui a pour chef M. Drew, ainsi que le gouvernement d'Union Nationale de la province de Québec, dirigé par le premier ministre Duplessis. La voix de la *Gazette* de Montréal est souvent éloquente et fait autorité. Néanmoins, dans le cas présent, l'impression que M. Blakely a tenté de donner dans la *Gazette* de Montréal n'est pas à la hauteur de sa norme habituelle d'exactitude. Dans ce qu'il a dit, il ne tient pas compte du fait que les accords fiscaux sont des contrats réels et écrits, conclus entre le gouvernement fédéral et neuf des gouvernements provinciaux du Canada, et qu'ils ne doivent expirer que le 31 mars 1957.

A moins que les provinces qui ont signé ces accords ne soient disposées à en accepter maintenant la résiliation, deux ans et demi avant leur expiration, les accords fiscaux resteront nécessairement en vigueur et régiront les rapports entre les autorités fédérales et provinciales, dans le domaine auquel ils s'appliquent, jusqu'au 31 mars 1957.

La *Gazette* de Montréal et d'autres journaux qui ont appuyé l'honorable M. Duplessis et l'honorable M. Drew dans leur opposition à la négociation d'ententes fiscales...

Il y a eu réellement de l'opposition. Si nous avons aujourd'hui des ententes fiscales, ce n'est pas au chef actuel du parti conservateur qu'elles sont attribuables.

**M. Fleming:** Si une conférence a lieu prochainement, nous pouvons l'en remercier; le ministre le sait.

**L'hon. M. Garson:** Je continue:

La *Gazette* de Montréal et d'autres journaux qui ont appuyé l'honorable M. Duplessis et l'honorable M. Drew dans leur opposition à la négociation d'ententes fiscales, persistent maintenant dans leur opposition qui se manifeste par leurs allusions et leurs prophéties voilées portant que ce qu'ils appellent "les événements de Montréal" ont laissé les libéraux de l'Ouest dans la "déconfiture". La meilleure réponse qu'on puisse opposer, en quelques mots, à ces spéculations bienveillantes c'est la remarque de Mark Twain au sujet de la fausse nouvelle de son décès. Il a dit que la nouvelle était grandement exagérée. Les craintes de M. Blakely concernant le maintien des ententes fiscales le sont également.

Ayant eu l'honneur d'entrer en contact avec la plupart des premiers ministres et des trésoriers provinciaux du Canada, j'ai acquis une très haute opinion de leur compétence. Je suis persuadé qu'ils ne renonceront aux avantages des ententes fiscales actuelles que pour accepter une autre solution qui leur soit au moins aussi favorable.

Les ententes fiscales sont le produit de longues années d'efforts de la part d'hommes compétents et expérimentés. Il n'est donc pas étonnant que ces

accords se soient révélés la méthode de beaucoup la meilleure en matière de relations fédérales-provinciales, dans le domaine des finances publiques. Pendant toutes ces longues années de discussion et de délibération, d'abord par la Banque du Canada en 1937, puis par la commission Rowell-Sirois, puis au cours de conférences successives entre le gouvernement fédéral et les provinces en 1941, en 1945, en 1947, et de nouveau en 1951, il est bien probable que toutes les autres méthodes possibles de régler le problème qui se trouve résolu par les ententes fiscales fédérales-provinciales ont été étudiées. Il n'est pas nécessaire d'être sceptique pour douter qu'un plan proposé en 1954 a été, soit étudié et rejeté, depuis 17 ans que la question est à l'étude, c'est-à-dire depuis 1937, soit complètement mis de côté parce qu'on ne le jugeait pas digne de considération.

**M. Fulton:** Puis on fait volte-face et on l'adopte.

**L'hon M. Garson:** Je continue:

Il serait vraiment étrange qu'un aussi grand nombre d'hommes compétents et expérimentés dans le domaine des finances publiques et dans celui des relations fédérales-provinciales aient négligé, pendant tout ce temps, de considérer une solution vraiment pratique à ce problème. Malgré ces faits cependant, le premier ministre St-Laurent, avec la patience, l'esprit de justice et les qualités d'homme d'État qui le caractérisent en tout temps, s'est déclaré prêt, dans ce cas-ci, à étudier objectivement tout nouveau plan que le premier ministre Duplessis pourrait avoir à offrir en ce moment.

Je demande maintenant à mon honorable ami de Kamloops (M. Fulton), qui d'habitude se montre bon parlementaire à la Chambre, s'il peut trouver dans ces remarques quelque chose qui ressemble de près ou de loin au tableau qu'il a tenté de dresser il y a quinze ou vingt minutes. Il s'agit-là d'une déclaration qui remonte à l'élection complémentaire de Selkirk; on a voulu exposer aux électeurs tous les faits, agréables et désagréables, de la façon la plus franche et la plus claire possible.

**M. Fulton:** Je puis répondre au ministre. Quand j'ai lu ce discours, je l'ai trouvé mauvais; maintenant que l'honorable député l'a répété, je trouve encore que c'est un mauvais discours. Il n'y gagne pas à être répété.

**L'hon. M. Garson:** Je ne me suis jamais soucié beaucoup de l'opinion de mon honorable ami quant à la qualité de mes discours, pourvu qu'il ne les dénature pas.

J'ai ensuite ajouté...

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Garson:** Oui.

**L'hon. M. Rowe:** En toute justice envers ceux qui ne peuvent se faire entendre ici, le ministre peut-il nous dire si le communiqué qu'il a gardé si soigneusement a été remis aux journaux; le texte paru dans la *Gazette* de Montréal, dans la *Free Press* de Winnipeg et dans le *Daily Star* de Toronto diffère énormément du communiqué qu'il est en train de nous lire. Puisqu'il a si soigneusement conservé ce communiqué...

**L'hon. M. Garson:** Non seulement il a été remis aux journaux mais il a été polycopié et distribué ailleurs également. Mais mon honorable ami, grâce à sa longue expérience dans la vie publique, sait, j'en suis sûr, que lorsqu'un homme public remet aux journaux un communiqué volumineux et complet, il arrive dans bien des cas que les journaux n'ont pas assez d'espace pour le publier en entier. Ils en tirent certains passages, préparent des entêtes et écrivent un éditorial. Je ne me plains pas le moins du monde de la façon dont les journaux ont accueilli ce discours. J'ai été renversé de constater que, malgré le peu d'espace dont ils disposent, ils aient pu reproduire aussi fidèlement ces remarques.

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre a-t-il lu le communiqué aussi soigneusement dans Selkirk qu'il le lit maintenant.

**L'hon. M. Garson:** Oui. Je ne l'ai pas lu mot à mot, mais le document m'a abondamment servi.

**M. Fleming:** Le ministre me permet-il une question?

**L'hon. M. Garson:** Oui.

**M. Fleming:** Puisque le ministre déclare maintenant que ses remarques et celles que lui ont attribuées les journaux sont différentes, pourquoi n'a-t-il pas apporté, à ce moment-là, une rectification au compte rendu erroné des journaux, au lieu d'attendre trois mois?

**Le très hon. M. Gardiner:** Avez-vous jamais essayé de le faire?

**M. Fleming:** Oui. Chaque fois.

**L'hon. M. Garson:** Parce que j'étais alors engagé dans une campagne électorale, que je voyageais pendant de longues heures et qu'il me fallait prononcer au moins deux discours par jour. Dans bien des cas, je n'ai pris connaissance du compte rendu des journaux que plusieurs jours après avoir prononcé un discours; j'étais trop affairé pour me préoccuper de leur texte précis. Je n'ai assurément jamais songé que l'honorable député de Kamloops se servirait de ce texte plus tard comme il l'a fait à la Chambre cet après-midi.

Je désire maintenant donner lecture d'un autre passage de mes conclusions, afin d'indiquer l'esprit dans lequel ces remarques ont été formulées à Stonewall, ainsi que leur sens réel. J'ai dit:

Longtemps avant d'entrer dans la vie politique, M. St-Laurent a été désigné par le premier ministre Mackenzie King comme principal avocat de la

commission royale Rowell-Sirois sur les relations fédérales-provinciales, commission dont le rapport sur les relations fédérales-provinciales a servi dans une large mesure de fondement aux ententes fiscales actuelles. Il n'est donc pas étonnant que le premier ministre qui comprend très bien l'ensemble du problème, qui s'en tient aux principes et qui veut favoriser les intérêts de l'ensemble du Canada, ne dévie pas du principe sur lequel reposent les ententes fiscales actuelles quand il offre d'étudier quelque nouvelle méthode. Le but des ententes fiscales reste le même. Ces ententes sont un moyen d'atteindre cette fin en ce moment. Si ceux qui se sont opposés aux ententes fiscales dès la première heure et qui s'y opposent encore peuvent, même en ce moment tardif, imaginer un meilleur moyen que les ententes fiscales d'atteindre cette fin, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral est prêt à étudier ce moyen. Mais il ne veut pas que le but soit changé. Comme le premier ministre l'a dit, le but est d'édifier un Canada prospère d'un littoral à l'autre en égalisant les recettes fiscales des provinces riches et des provinces pauvres.

**M. Angus McInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, ayant attendu quelque temps pour prendre la parole, pendant que le ministre de la Justice donnait lecture du discours qu'il a prononcé lors de l'élection partielle de Selkirk, je ne suis pas étonné que les libéraux aient pu perdre cette élection.

Je me proposais de ne pas prendre part au présent débat (non que je n'aie aucune question à soulever, ni que le discours du trône ne contienne rien que je n'accepte pas). Cependant la situation du chômage dans ma ville et dans ma province est tellement grave que la population, et plus particulièrement celle de Vancouver, trouverait, j'en suis sûr, étrange que je me taise à ce sujet. La plus grande partie de mes observations auront donc trait au chômage.

Avant d'aborder ce sujet, je mentionnerai une ou deux autres questions. Je parlerai d'abord de l'affirmation qu'a faite le député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot) lorsqu'il a pris part au débat le 17 janvier dernier. Il parlait des méthodes d'enseignements appliquées en Colombie-Britannique, en réponse à certaines déclarations du député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Je ne me porte pas à la défense du député de Burnaby-Coquitlam, car il est capable de se défendre tout seul s'il le faut, mais à celle de l'instruction publique en Colombie-Britannique. Voici ce qu'a dit le député de Pontiac-Témiscamingue, ainsi qu'en fait foi la page 287 du compte rendu:

> Pourquoi le député ne prend-il pas le temps de comparer les droits des groupes minoritaires de la Colombie-Britannique, province où il habite, avec les droits de ceux de la province de Québec. Je songe en ce moment à une localité du nom de Maillardville, en Colombie-Britannique et, si je ne m'abuse, je crois que Maillardville est peut-être située dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam. Je lui demanderais d'examiner les lois scolaires de sa province avant de s'attaquer à ma province et de prendre sur lui de donner des conseils aux Canadiens.

[L'hon. M. Garson.]

Puis-je faire remarquer à l'honorable député et à tout autre qui l'ignore qu'en vertu de notre constitution nous avons, en Colombie-Britannique un régime d'écoles publiques libres et non confessionelles. Quand un enfant s'inscrit à une école de la Colombie-Britannique, on ne lui demande pas s'il est juif ou gentil, catholique ou protestant, baptiste ou témoin de Jéhovah. Tout ce qui est requis, c'est qu'il habite la Colombie-Britannique et soit d'âge scolaire.

Non seulement notre régime scolaire est libre et non confessionnel, il est également obligatoire. Lorsqu'un enfant habite une région éloignée, où il n'y a pas d'école, il reçoit son instruction par correspondance. Les enfants qui habitent des agglomérations où il y a des écoles doivent les fréquenter. On a parfois poursuivi des parents en justice, en Colombie-Britannique, pour les forcer à envoyer leurs enfants à l'école; mais je n'ai jamais vu de parents comparaître au tribunal pour obtenir qu'une école accepte leurs enfants. Voilà un point sur lequel devraient se renseigner ceux qui voudraient critiquer le régime scolaire de la Colombie-Britannique.

Si des gens de Maillardville ou d'une autre région de la Colombie-Britannique ne croient pas que le régime scolaire est assez bon pour eux et établissent leurs propres écoles, ils créent eux-mêmes des minorités; ce sont eux qui créent la double imposition en Colombie-Britannique.

**M. Dufresne:** Combien de parents catholiques doivent payer afin de maintenir leurs propres écoles en Colombie-Britannique?

**M. MacInnis:** Nous n'avons pas...

**M. Dufresne:** Y a-t-il une différence entre les minorités du Québec et celle de la Colombie-Britannique?

**M. MacInnis:** Nous n'avons pas de minorité en Colombie-Britannique, en ce qui concerne notre régime scolaire, sauf ceux qui s'érigent à dessein en minorités. La Colombie-Britannique dispense l'enseignement à tous les enfants de la province, au niveau des écoles publiques, élémentaires et secondaires, à de rares exceptions près.

**M. Dufresne:** Et qu'en est-il des minorités dans la province de Québec?

**M. MacInnis:** L'honorable député a posé une question: j'y ai répondu. Je signalerai à l'honorable député que nous maintenons en Colombie-Britannique un régime scolaire qui respecte parfaitement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et que, par conséquent, nous ne sommes injustes envers personne.

Les citoyens qui établissent leurs propres écoles et qui se soumettent à une double imposition ne le font pas sous le régime des lois et des règlements scolaires de la Colombie-Britannique. Si on établit des écoles privées, les parents dont les enfants fréquentent ces institutions doivent les soutenir et acquitter les impôts exigés pour les écoles publiques.

On me permettra de dire un mot du sous-amendement que le chef de notre groupement a proposé lorsqu'il a prononcé son discours sur l'Adresse. Le sous-amendement est ainsi conçu:

Que la proposition d'amendement soit modifiée par l'insertion, immédiatement après les mots "les conseillers de Votre Excellence", des mots suivants: "soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, qui a abouti à la crise économique et au chômage des années d'avant-guerre, et que les conseillers de Votre Excellence n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises, et"

Je vais démontrer que le Gouvernement s'en est éloigné, en me servant des propres publications de celui-ci. D'abord, puis-je dire un mot de l'observation formulée par l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) au sujet de cet amendement. On trouve cette observation à la page 107 du compte rendu. Elle se lit ainsi:

J'ai également ressenti un peu de peine en entendant ce mélange de rires et d'acclamations. J'ai éprouvé un peu de chagrin à l'endroit de mon bon ami le chef du parti cécéfiste (M. Coldwell) car pour un moment il m'a fait penser à l'un de ceux qui sont allés se baigner dans la baie English à Vancouver le jour de l'An. Comme il allait plonger dans l'eau, quelqu'un s'enfuit avec son maillot de bain. Il vécut un instant d'extrême embarras.

Ce que l'honorable représentant de Vancouver-Sud voulait dire, je pense, c'était que les conservateurs faisaient des emprunts au programme de la CCF. C'est probablement assez vrai, mais les conservateurs ne sont pas les seuls qui se soient inspirés de la CCF dans le passé. Qu'on me permette de lire une déclaration d'un Canadien éminent, reproduite dans la revue *Maclean* le 1er août 1953. Cet homme qu'on interviewait était un écrivain canadien bien connu, M. Hugh McLennan. De concert avec d'autres, il disait pourquoi il avait voté en faveur des libéraux aux élections de 1953. M. McLennan avait appuyé le gouvernement libéral. Voici notamment ce qu'il disait:

Vivant dans la province de Québec, il est inutile même de prendre en considération les prétentions du Crédit social. Ce parti ne présente pas de candidat dans ma ciconscription. La CCF non plus, vraisemblablement.

De toute façon, la situation de la CCF est à peu près celle d'un homme dont le magasin a été l'objet de vols répétés pendant plus de dix ans.

Par qui? Non pas par les conservateurs. Du moins pas selon ce libéral.

Les libéraux ont volé à M. Coldwell tant de choses dont ils se sont ensuite attribué le mérite, que ce que lui reste en propre n'aurait guère d'attrait pour moi.

Je suppose que si les libéraux lui ont laissé sa chemise, c'était tout simplement un oubli. Pour ma part, je dois dire que je suis fier que d'autres partis politiques aient eu à voler certaines mesures à la CCF car cela démontre deux choses. D'abord, que nous avons un bon programme et, ensuite, que dans le domaine de la politique les autres partis sont bien pauvres. On n'a jamais entendu dire qu'il y avait eu un vol dans un refuge pour les pauvres. On entend cependant souvent parler de vols de banques. Il semble bien que la CCF ait une "banque" de bonnes idées.

Bon nombre de préopinants ont parlé du chômage et avec raison car la situation dans ce domaine est très grave au pays à l'heure présente. Cependant, certains membres du parti ministériel ne manquent pas, en parlant du chômage, qu'ils jugent grave, d'appeler l'attention sur ces cinq millions et plus de gens qui travaillent. Sauf erreur, le dernier à signaler la chose a été l'honorable représentant de Swift-Current-Maple-Creek (M. Studer). A mon avis, lorsque quelqu'un parle du chômage avec autant de désinvolture, on peut être assuré de trois choses: d'abord qu'il a le ventre plein, ensuite qu'il est au chaud, et enfin qu'il a une place pour dormir. Si ces gens étaient eux-mêmes en chômage, ils ne tireraient guère de réconfort en sachant que d'autres travaillent.

Je me permets de citer les paroles que l'honorable représentant de Swift-Current Maple-Creek prononçait le 19 janvier, comme en fait foi la page 352 des *Débats:*

Quand nous entendons parler les gens qui n'ont aucun espoir, dont la situation est désespérée, ils parlent du chômage, et il y en a du chômage. C'est un mal qu'il faudrait supprimer. Cependant, il a plus de cinq millions de Canadiens qui travaillent, cinq millions de personnes qui sont en mesure de gagner leur vie et qui touchent un salaire, probablement aussi élevé que ceux des ouvriers de n'importe quel pays au monde.

Et nous sommes tous d'accord.

Cela ne s'est pas fait tout seul; cela ne résulte pas non plus du programme d'un parti socialiste en Saskatchewan ou ailleurs. C'est le résultat de l'application des principes libéraux, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Ces principes libéraux se reflètent dans la liberté des échanges commerciaux partout dans le monde, ce qui nous permet de nous unir et de nous attaquer d'une façon concertée aux maux qui existent non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Tout ce que nous pouvons tirer de cette citation, c'est que l'honorable député affirme que c'est le parti libéral qui est responsable des conditions qui existent au pays ou qui ont existé jusqu'ici. Mais s'il est responsable de la prospérité relative des quinze dernières années, il est aussi responsable du chômage actuel. Il ne peut s'attribuer le mérite de l'un sans accepter la responsabilité de l'autre.

Je me permets d'appeler l'attention de l'honorable député sur une publication du gouvernement, afin de déterminer ce qui nous a valu la prospérité dont nous avons joui pendant quelques années et qui subsiste encore plus ou moins maintenant. Je cite ce qu'on est convenu d'appeler le "Livre vert" des propositions du gouvernement du Canada en août 1945. En exposant les problèmes nationaux et les objectifs du gouvernement, le "Livre vert" disait:

Il faut entreprendre ces préparatifs en tablant sur une crise grave et l'énorme désorganisation causée par la guerre. Dans les circonstances qui ont existé pendant une dizaine d'années avant 1939...

Et le parti libéral a été au pouvoir pendant au moins la moitié de cette période.

...l'économie canadienne n'a pas fourni suffisamment d'occasions de travail et d'entreprise. Les lacunes des mesures prises en vue du bien-être social sont devenues remarquablement évidentes; la structure des finances publiques dans notre système fédéral manifesta des tensions et des faiblesses fondamentales. La guerre se déclara avant qu'on ait trouvé des solutions à ces problèmes.

L'honorable représentant de Swift-Current-Maple-Creek soutient-il que le Gouvernement a suscité la guerre afin de trouver une solution au problème du chômage en 1939? C'est ce qui semble s'être produit, bien que je ne le prétende aucunement un seul instant. Je dis que la guerre est venue malgré la volonté du Gouvernement; c'est la guerre, la crainte de la guerre et les préparatifs de guerre qui ont mis fin à nos difficultés en 1939 et qui ont maintenu jusqu'ici notre "prospérité" depuis 1939.

Voilà des faits tout simples auxquels devraient songer les gens qui cherchent à nous donner des leçons et à nous dire comment les événements se produisent.

Je voudrais maintenant parler du chômage dans ma propre ville, mais au préalable j'appelle l'attention des honorables députés sur les chiffres disponibles à l'égard du chômage. Je suppose que la plupart des députés reçoivent un exemplaire du communiqué de presse relatif au chômage, publié chaque mois. Je l'ai à la main. Ce communiqué est publié conjointement par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique; celui-ci expose la situation de l'emploi pour le mois terminé le 9 décembre 1954.

[M. MacInnis.]

Il y a deux chiffres approximatifs au sujet du nombre de chômeurs. Le premier est établi par le Bureau fédéral de la statistique en se fondant sur des sondages. Un autre, et à mon avis il est meilleur, est publié par le Service national de placement. Il est un peu embrouillant d'obtenir tous les mois deux approximations relatives au chômage.

Selon le Bureau fédéral de la statistique, au cours de la période en question, c'est-à-dire jusqu'au 9 décembre, je crois, le nombre de chômeurs s'établissait à 247,000 ou 4·6 p. 100 des effectifs ouvriers. Cependant, en se fondant sur les requêtes d'emploi inscrites dans ses bureaux, le Service national de placement établit à 362,700 le chiffre des chômeurs. En tenant compte de toutes les circonstances, je pense que ce dernier chiffre constitue la meilleure approximation. Et voici pourquoi. Selon ce communiqué de presse, les chiffres approximatifs relatifs aux effectifs ouvriers peuvent comporter ce qu'on appelle des erreurs de sondage. On ajoute:

En général, plus l'estimation est restreinte, plus l'erreur relative de sondage est grande. Les données relatives aux demandes d'emploi inscrites aux bureaux du service national de placement de la Commission d'assurance-chômage sont établies en comptant le nombre de requêtes en main dans chaque bureau à la fin d'une journée donnée.

Le calcul exclut les personnes inscrites qu'on sait avoir une situation et qui en demandent une autre. Des dispositions sont aussi prises en vue d'exclure dans la mesure du possible ceux qui se sont trouvé eux-mêmes un emploi depuis qu'ils se sont inscrits. Toutefois, les chiffres comprennent inévitablement un certain nombre de ceux qui se sont trouvé un emploi ou qui, au moment où la statistique est établie, ont quitté les effectifs ouvriers. D'un autre côté, tous ceux qui se cherchent du travail ne s'inscrivent pas aux bureaux de placement.

A la lumière de tout cela, quand on biffe ceux que le service de placement sait à l'ouvrage et quand on tient compte de ceux qui ne se sont pas inscrits, on n'est pas loin de la vérité. Je propose, donc, au ministre de ne fournir qu'une statistique à la population du Canada, qu'une seule estimation, à l'égard des personnes sans travail et que cette estimation soit la plus précise possible. Je crois que l'estimation du service national de placement est la meilleure.

Je soutiens que la situation est extrêmement grave et qu'on ne peut y remédier par les modifications que nous avons apportées jusqu'ici à la loi sur l'assurance-chômage. J'ai ici, à la main, une coupure de la *Province de* Vancouver du 22 octobre,—soit d'il y a trois mois,—et je désire attirer l'attention de la Chambre sur certains des faits qui y sont rapportés.

L'Armée du salut trouve trop lourde la tâche de pourvoir aux besoins des chômeurs à son hôtellerie, ici, et estime qu'il est temps que le Gouvernement intervienne pour donner un coup de main.(...)

Les dons faits au titre de la Plume Rouge sont indispensables en l'occurrence, mais il reste que la besogne est vraiment trop considérable.

C'est le directeur de l'hôtellerie salutiste pour les chômeurs qui parle; il ajoute:

Le nombre de chômeurs aptes au travail à Vancouver grandit sans cesse. Nous sommes plus de deux fois aussi occupés que nous l'étions à la même époque l'an dernier.

La Chambre me permettra-t-elle de lui signaler qu'à en croire les chiffres recueillis par les bureaux de service de placement le nombre des chômeurs a augmenté de plus de 3,000 par jour pendant les 21 jours écoulés entre le 18 novembre et le 9 décembre. Le directeur poursuit:

Notre grand espoir c'est que le Gouvernement intervienne sans tarder pour aider ces hommes.

Mais ce grand espoir a été déçu, le Gouvernement n'étant pas intervenu sans tarder. La situation s'aggrave tous les jours. Ce qu'il y a de triste à cet état de choses, c'est qu'une foule de ces chômeurs sont jeunes. Voilà ce que l'Armée du Salut dit de la situation à ce propos:

Les chômeurs, dont plusieurs sont des jeunes, ont occupé des emplois intermittents durant l'été, mais ils n'ont pas recueilli assez de timbres dans leurs livrets d'assurance-chômage pour avoir droit aux prestations.

"Quand ils se présentent à nous, ils sont réellement dans la misère, sont sans abri et souvent n'ont pas mangé depuis quelque temps."

Ces chômeurs sont des jeunes gens. Durant la guerre, tout jeune homme qui n'était pas sous les armes avait du travail. S'il était sous les armes, il était bien vêtu, bien nourri et bien logé. Maintenant que nous n'avons plus besoin de ces jeunes gens pour la guerre, ces jeunes, qui dans quelques années seront des hommes d'âge mûr et dirigeront les affaires du pays, doivent battre le pavé, affamés, mal vêtus et sans asile, dans un pays riche comme le nôtre. L'article poursuit en ces termes:

Nous nous efforçons de leur procurer rapidement du secours d'urgence et par la suite de leur trouver du travail.

L'article ajoute que les plus grandes difficultés se posent à l'égard de ceux qui ont de 50 à 65 ans.

Voici un autre point, plutôt étrange, sur lequel je désire appeler l'attention:

La catégorie des chômeurs aptes au travail ne compte que peu d'immigrants.

"La plupart d'entre eux, a-t-il expliqué, semblent bien se tirer d'affaire et le ministère fédéral de l'Immigration intervient, au besoin, pour leur fournir chambre et pension."

Si l'État, par le truchement du ministère de l'Immigration, peut fournir de l'aide aux nouveaux venus, il peut sûrement assurer un tel service à ceux qui sont établis au Canada depuis des années. Je n'ai jamais entendu parler de tant d'indifférence à l'égard de ces gens; jusqu'à présent la façon d'agir du Gouvernement laisse vraiment à désirer.

Et voici un éditorial qui a paru dans la *Province* de Vancouver un mois après la nouvelle dont je viens de parler, soit le 15 novembre 1954. Il est intitulé: "Ventre creux ne peut attendre". J'en cite une partie pertinente:

Mais, à Vancouver du moins, nous avons à faire face à un problème qui nous est particulier. C'est, nous l'espérons, un problème qui ne durera qu'un temps; mais, pendant qu'il dure, il n'en est pas moins d'une extrême gravité. Étant donné notre climat peu rigoureux, nous avons hérité du problème du chômage, non seulement de notre ville, mais aussi de plusieurs villes de l'Ouest.

Le problème avec lequel nous sommes aux prises devient tel que le gouvernement central devrait en assumer une part et nos représentants municipaux et provinciaux devraient s'assurer qu'Ottawa est bien au fait de cette situation.

Je suis sûr que l'administration municipale de Vancouver et le gouvernement provincial ont mis le gouvernement fédéral au fait de la situation, mais sans résultat. Voilà pourquoi il me faut actuellement employer le temps de la Chambre pour essayer de faire comprendre au Gouvernement les difficultés dans lesquelles se trouvent un grand nombre de Canadiens, non seulement à Vancouver, mais par tout le Canada. Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est six heures.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### NOUVELLE ANNONÇANT LE RÈGLEMENT DE LA GRÈVE AUX USINES FORD—DEMANDE D'UNE DÉCLARATION PAR LE MINISTRE

**Mlle Sybil Bennett (Halton):** Monsieur l'Orateur, je demande la parole pour un fait personnel, afin de poser une question. Étant donné que le ministre du Travail (M. Gregg) a eu l'obligeance de me faire parvenir un message dans lequel il me dit que la grève aurait été réglée à la société Ford, puis-je lui rendre la pareille en lui demandant si, en cette mémorable occasion, il voudra nous dire ce qui en résultera pour les Canadiens?

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Si je comprends bien l'honorable représentante, elle demande que, du consentement de la Chambre, le ministre du Travail soit autorisé à faire une déclaration. Veut-elle dire à huit heures ou dès maintenant?

**Mlle Bennett:** Vu que la question est si importante, je proposerais qu'il la fasse dès maintenant si possible.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** La Chambre désire-t-elle à l'unanimité que nous revenions aux motions, afin que le ministre puisse faire une déclaration?

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants):** Il a été entendu entre les divers groupes représentés à la Chambre, je crois, que le ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham) demanderait, à huit heures, que nous revenions aux motions afin qu'il puisse faire une importante déclaration.

J'imagine que si le ministre du Travail veut formuler une déclaration sur la grève aux usines Ford, il pourrait le faire après la déclaration du ministre des Mines et Relevés techniques. Cette façon de procéder est-elle acceptable?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Je remercie la représentante de sa courtoisie. Je crois devoir dire ceci avant six heures. Je devrais, me semble-t-il, rappeler aux députés que le différend industriel chez Ford a toujours relevé de la compétence provinciale. En l'affirmant, j'ajouterai que, pendant toute sa durée, l'honorable Charles Daley, ministre du Travail d'Ontario, a à diverses reprises, je le sais, fait tout son possible pour mener la grève à l'heureuse conclusion où l'on est arrivé aujourd'hui, si l'on en croit les journaux. Je ne possède, pour l'instant, aucun détail, mais, si la Chambre le désire, je pourrai formuler plus tard une déclaration; j'ai fait ces quelques observations provisoires afin d'indiquer qu'en tant que ministre fédéral du Travail, je ne puis, ni ne désire aucunement m'attribuer le mérite d'avoir réglé la grève en question. Néanmoins, je puis dire à la Chambre que je suis très satisfait des avantages qu'en retirera un grand secteur industriel de l'Ontario, partie du Canada qui a été en butte aux difficultés dont parlait il y a quelques instants l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis). Mais je discuterai la question avec mes collègues durant l'heure du dîner et l'un ou l'autre d'entre nous transmettra à la Chambre tout renseignement qui aura pu nous parvenir sur les conditions de ce règlement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur l'Orateur, à six heures, sur l'invitation de l'honorable représentante d'Halton (M[lle] Bennett), vous avez demandé le consentement unanime de la Chambre qui m'autoriserait à formuler une déclaration au sujet de la nouvelle annonçant le règlement de la grève aux usines Ford. J'espère que ce consentement unanime m'est accordé.

[M. l'Orateur suppléant.]

**M. l'Orateur:** Le ministre a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Gregg:** Je rappelle aux députés que ce long différend ouvrier a eu lieu dans une industrie qui relève de la législation ouvrière ontarienne et que les divers efforts d'arbitrage tentés par le gouvernement ont été dirigés par l'honorable Charles Daley, ministre du Travail de l'Ontario et ses services. Pendant l'heure du dîner, j'ai pris quelques renseignements et appris que les comités de négociations représentant les deux parties feront, s'ils ne l'ont déjà fait, une annonce officielle. En conséquence, j'estime que nous devrions attendre que cette annonce ait été faite pour connaître les détails du règlement, détails que les membres du syndicat étudieront, si je ne me trompe, à une réunion convoquée pour dimanche.

Tous les honorables députés se réjouissent, j'en suis bien sûr, monsieur l'Orateur, à la pensée que le travail va reprendre dans cette grande entreprise. Nous espérons sincèrement que la journée d'aujourd'hui marquera le début d'une longue ère de paix industrielle dans l'industrie canadienne de l'automobile.

## LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

PROJET DE MODIFICATION DU TAUX DE L'AIDE

**L'hon. George Prudham (ministre des Mines et Relevés techniques):** J'aimerais, si vous m'y autorisez, monsieur l'Orateur, faire immédiatement une déclaration préliminaire au projet de résolution inscrit au *Feuilleton* relativement à l'industrie extractive de l'or.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Prudham:** Le Gouvernement se propose de proroger de deux ans, pour 1955 et 1956, la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Les versements seront fondés sur une base différente de ce qu'elle était auparavant. La formule relative à l'aide financière accordée aux mines d'or renferme deux éléments, d'abord, le taux de l'aide et, en second lieu, la partie de la production à laquelle ce taux s'applique. Le projet de loi maintient ces deux éléments, mais il les simplifie un peu.

Le taux de l'aide revisé équivaudra aux deux tiers du montant dont les frais moyens d'extraction de l'or de la mine au cours de l'année dépassent $26.50 l'once. Le taux de l'aide ne peut en aucun cas dépasser $12.33 par once sujette à l'aide. Les frais d'exploitation admissibles demeureront au maximum

de $45 l'once, comme auparavant, toutefois le minimum de $18 prévu pour les frais est relevé à $26.50 l'once. Aux termes de la nouvelle proposition, on effectuera les versements à l'égard des deux tiers de la production durant l'année en cours.

Un projet de résolution donnant suite à cette proposition, je le répète, figure déjà au *Feuilleton* et la Chambre en sera bientôt saisie. J'ai sous la main des copies supplémentaires de cette déclaration, au cas où des députés en voudraient.

**M. Mitchener:** Monsieur l'Orateur, il est un peu difficile de comprendre cette façon de procéder. Sauf erreur, le ministre compte présenter un projet de résolution, ce qui permettrait de soumettre le bill à la Chambre; pour le moment, il conviendrait, je pense, de demander quand on se propose de présenter le projet de résolution, pour que la question puisse faire l'objet d'un débat. J'aimerais demander au ministre, également, pourquoi il est maintenant nécessaire de faire ainsi cette déclaration. Cela interrompt le débat et les députés qui mesurent avec intérêt la portée du projet de résolution en cause ne voudront pas le discuter dans un délai aussi bref avec une connaissance aussi réduite de sa teneur. J'aimerais qu'on réponde à ces questions que je viens de poser.

**L'hon. M. Prudham:** Je ne saurais dire quand on le soumettra à la Chambre, mais je m'attends à ce que cela ne tarde pas. Les motifs pour lesquels on a annoncé la chose de cette façon-ci sont évidents, je crois. Nous avons choisi une heure comme celle-ci parce que toutes les bourses des valeurs du pays sont alors fermées. Ces dernières années, pour les motifs indiqués, le ministre des Finances a pris l'habitude d'attendre une heure comme celle-ci pour formuler sa déclaration.

**M. Michener:** Je reconnais dans une certaine mesure le bien-fondé de cette façon d'agir. Pourtant, les bourses des valeurs ferment tous les soirs. Pourquoi la mesure doit-elle être annoncée à ce moment-ci plutôt que de la façon ordinaire? Je crois qu'une explication plus complète que celle qui nous a été fournie par le ministre s'impose ici.

**L'hon. M. Rowe:** Quand la mesure nous sera-t-elle présentée?

**M. l'Orateur:** Le ministre consent-il à fournir de plus amples explications?

**L'hon. M. Prudham:** Quelqu'un m'a demandé d'annoncer de façon plus précise le moment où la mesure sera présentée à la Chambre. Je crois que ce sera après la fin du débat sur l'Adresse; je ne puis cependant dire exactement quel jour mais j'espère que ce sera prochainement.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. MacInnis:** Je me demande, monsieur l'Orateur, si je pourrais dire quelques mots à propos de la déclaration que vient de formuler le ministre du Travail (M. Gregg). Je tiens à dire d'abord que je suis très heureux que cet important conflit industriel soit terminé, je suis sûr qu'il en est de même de tous les membres de la Chambre. Au cours de la grève, je me suis dit que les différends industriels de cette envergure, quand ils durent longtemps, peuvent se comparer à la guerre moderne puisque personne n'y gagne.

Ce différend étant réglé après avoir coûté énormément cher aux parties intéressées, le moment serait peut-être bien choisi d'établir un comité,—je ne sais trop quel nom lui donner, le comité des relations publiques ou quelque chose de ce genre,—chargé d'étudier la possibilité de régler ces disputes après qu'on a passé par la procédure ordinaire et avant qu'une grève soit déclarée. Je ne sais pas si je me suis fait bien comprendre du ministre mais, à mon avis, personne n'est mieux en mesure que lui d'entrer en contact avec les chefs des syndicats ouvriers et de l'industrie en vue de débattre la possibilité d'éviter à l'avenir de longues grèves comme celle-là.

Peu de temps avant que j'interrompe mes remarques, à la suspension de la séance, j'ai dit qu'on assurait le couvert et le logis aux immigrants nouvellement arrivés au Canada qui ne se sont pas trouvé de travail. Je n'ai pas donné l'impression, je l'espère, que je m'y oppose. Je n'y trouve certes rien à redire et j'espère qu'on continuera de le faire aussi longtemps qu'il le faudra. Nous ne devrions accepter les immigrants que si nous sommes sûrs qu'il y a du travail pour eux. S'ils ne peuvent se trouver d'emploi, nous devons prendre soin d'eux.

Si je trouve à redire, c'est qu'il semble qu'on fait plus pour les immigrants nouvellement arrivés que pour les citoyens du Canada. Au cours de mes remarques, j'ai exposé les conditions qui existent à Vancouver. J'ai ici une brochure publiée par le

Conseil canadien du bien-être social pour réclamer un programme d'assistance publique en faveur des chômeurs aptes au travail. Je désire appeler l'attention du ministre et de la Chambre sur certaines des conditions dont parle le Conseil canadien du bien-être social. Pour revenir à mon sujet,—j'ai mentionné la ville de Vancouver,—voici le premier alinéa de ce programme:

Les appels de l'Armée du Salut, à North-Bay, en vue d'encourager les dons d'os à soupe, de légumes, et de pain pour nourrir les travailleurs de passage et leurs familles; la reprise des campagnes en vue de la cueillette de vêtements usagés, à Windsor; l'organisation de soupes populaires, à Vancouver, et divers autres faits portés à l'attention du Conseil canadien du bien-être social au cours des dernières semaines dans plusieurs parties du pays, attestent qu'il existe encore au Canada un grand nombre de chômeurs dont les besoins essentiels ne sont pas satisfaits.

Je me demande pourquoi on a écrit les mots "il existe encore au Canada un grand nombre de chômeurs"; j'imagine qu'on songeait aux rapports optimistes émanant de certaines sources gouvernementales et portant que la situation de l'embauchage est en voie d'amélioration bien que, de fait, elle soit en voie d'aggravation.

Encore à propos de la situation, cette brochure ajoute:

Le chef de famille à qui les autorités municipales refusent de l'aide sous prétexte qu'il est "apte au travail" peut être renvoyé d'un organisme à un autre pour réclamer des vêtements, des vivres pour sa famille ou de l'argent pour éviter d'être expulsé de son logis. Il peut avoir à faire la queue pour obtenir un bol de soupe et ménager ainsi les vivres dont il dispose pour sa famille. Même s'il réussit à faire subsister sa famille, la perte de moral qu'occasionnent les mesures palliatives, la nécessité de demander l'aide de plusieurs organismes, dont chacun ne répond qu'à une partie de ses besoins, tendent à relâcher et à affaiblir les liens familiaux.

Voilà l'état de choses qui ne règne pas dans notre riche pays, où tant d'entre nous sont si à l'aise et si heureux. Décidément notre organisation et notre doctrine sociale laissent beaucoup à désirer si nous tolérons que des gens aient à demander, par charité, des os à soupe et des vêtements qui ne servent plus. Ces actes laissent fatalement sur la personne humaine des cicatrices qui ne pourront disparaître qu'après des années et des années de vie heureuse.

Le Conseil canadien du bien-être social propose que les divers gouvernements,—municipaux, provinciaux et fédéral,—organisent une conférence en vue de considérer cet état de choses. Je me permets de rappeler ce que j'ai dit en cette enceinte tout récemment, en une autre occasion, savoir que nous devrions nous appliquer à résoudre promptement et efficacement ce problème, n'y eût-il que 20,000 chômeurs au lieu de 200,000. Les besoins de 20,000 personnes sont tout aussi pressants, et méritent que l'on s'en occupe avec sympathie et avec humanité, tout autant que s'il s'agissait de 200,000 ou de 300,000 chômeurs ou davantage.

[M. MacInnis.]

Je voudrais donner lecture d'une brève citation qui résume l'opinion du Conseil canadien du bien-être social. Voici ce qu'on dit dans cette brochure:

Le Conseil canadien du bien-être social exhorte tous les gouvernements du pays, fédéral, provinciaux et municipaux, à prendre les dispositions nécessaires à la convocation d'une conférence, en vue d'étudier la question de l'assistance publique aux chômeurs aptes au travail, afin de répartir le mieux possible les responsabilités entre les divers échelons de gouvernement, de manière à satisfaire aux besoins des chômeurs qui ne sont pas protégés par les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage et à permettre de lancer le plus tôt possible un programme à leur intention.

J'appuie cette requête, mais j'estime qu'en ce moment cela ne suffit pas. Ce n'est pas le temps d'atermoyer. Comme le signale l'éditorial de la *Province* de Vancouver, les gens qui ont faim ne peuvent attendre. Nous ne pouvons maintenant attendre la tenue d'une telle conférence. Nous voulons que des dispositions soient prises dès aujourd'hui, afin de remédier à cette situation qui est une honte pour notre pays.

En 1945, le gouvernement fédéral s'est nettement engagé envers la population du Canada à assumer la responsabilité en ce qui concerne les chômeurs aptes au travail. A la suite des leçons que lui avait enseignées la crise, et après avoir connu une période d'abondance durant les cinq ou six années de guerre, le Gouvernement a analysé cette situation et a présenté un programme en vue d'y remédier.

Je vais consigner ce programme au compte rendu et, bien qu'on l'ait déjà fait, je ne m'excuse aucunement de le faire de nouveau maintenant. Avant le dîner, j'ai donné lecture d'un bref extrait du livre renfermant les propositions que le gouvernement du Canada a formulées en août 1945 et dans lequel il signale que la guerre est survenue avant qu'il puisse trouver des solutions à nos nombreux problèmes. Je voudrais maintenant citer quelques autres extraits:

Les difficultés de la crise furent rapidement submergées par le grand effort national contre l'agression étrangère.

Nous sommes maintenant aux prises avec l'agression au pays même, l'agression du chômage. Je poursuis la citation:

L'ambition de gagner la guerre devint l'unique fin dominante à laquelle vinrent se subordonner tous les projets et les exigences de moindre importance. La bonne volonté et le désir patriotique de tous les groupes d'accepter les sacrifices et les restrictions afin d'assurer la victoire dissipèrent les obstacles à l'unité de notre effort.

Je ne m'attends pas à ce que les gens agissent, en temps de paix, de la même façon qu'en temps de guerre, même s'il s'agit d'alléger la détresse de leurs concitoyens. Mais s'il y a des gens qui s'y opposent, le Gouvernement devrait les dénoncer, tout comme il l'aurait fait s'ils avaient nui à l'effort de notre pays pendant la guerre. Cette responsabilité incombe au Gouvernement; s'il n'est pas disposé à l'assumer, il y aura toujours des égoïstes qui entraveront la marche du progrès.

Je cite de nouveau:

Le gouvernement fédéral prit sur lui d'organiser l'effort national sans que rien n'entravât son pouvoir à cet égard. Ces circonstances et l'esprit de collaboration des gouvernements provinciaux permirent de vaincre, ou d'oublier temporairement, les causes qui ont retardé la découverte de solutions aux difficultés du passé.

J'appelle l'attention de la Chambre sur la phrase suivante,—qui a été écrite il y a moins de dix ans. Elle représente l'opinion du Gouvernement en 1945. Les habitants du Canada comptaient sur cette promesse, mais ils ont été déçus en 1955.

La réalisation de nos projets dans l'après-guerre doit, tout comme pendant la guerre, être l'objet d'un effort national.

Je prie le ministre du Travail (M. Gregg) ou tout autre ministre assis devant moi de me dire si c'est bien ainsi qu'ils procèdent aujourd'hui. Est-ce bien là ce qu'ils font?

La réalisation de nos projets dans l'après-guerre doit, tout comme pendant la guerre, être l'objet d'un effort national.

Je suis certain que, s'il procédait de cette façon, le Gouvernement pourrait obtenir beaucoup d'aide de la population du Canada. Comme je l'ai dit plus tôt, il pourrait y avoir des égoïstes qui s'y opposeraient; cependant, l'aide et la collaboration que le Gouvernement obtiendrait du reste des Canadiens seraient si grandes que ces obstacles seraient insignifiants. Je cite de nouveau:

Le succès de l'obtention de hauts niveaux d'embauchage et d'un surcroît de bien-être et de sécurité dépend de la fructueuse collaboration de tous les gouvernements et de tous les groupes du pays. Il incombe au gouvernement de suivre des programmes qui permettent à l'initiative, à l'énergie et au sens pratique de chaque citoyen d'atteindre un niveau de vie toujours croissant.

Et si on n'y parvient pas, il appartient logiquement au Gouvernement de prendre les dispositions que l'entreprise privée néglige de prendre. Le Gouvernement a le devoir d'agir là où l'entreprise privée a failli à la tâche. C'est la responsabilité qui lui incombe, il doit ou le faire ou abdiquer.

Qu'on me permette d'appeler l'attention de la Chambre sur les engagements que le Gouvernement a pris envers la population du Canada en 1945. On les trouve à la page 7 des Propositions du gouvernement du Canada dont j'ai parlé déjà. Les voici:

La réalisation des objectifs importants qu'il y a lieu d'avoir en vue, relativement au commerce d'exportation, à la consommation nationale et au placement public nécessitera l'intégration étroite des efforts. Les principes généraux à la base de ces efforts devront être explicites et clairs, étant donné qu'ils constitueront le cadre dans lequel les plans particuliers et les ententes devront être élaborés. A cette fin, le gouvernement énonce les principes fondamentaux qui sont à la base de ces propositions.

Pour employer un vieux cliché, nous visons à obtenir un degré élevé et stable de travail et de gain et un plus grand sens de la responsabilité du public relativement à la sécurité économique et au bien-être des individus.

Qui assume aujourd'hui la responsabilité à l'égard de nos chômeurs, dont le nombre dépasse 300,000?

La réalisation de ces objectifs pour tous les Canadiens comme tels...

Non pas seulement pour les Canadiens qui ont un emploi ou sont en affaires, mais pour tous les Canadiens, ce qui voudrait dire les Canadiens sans travail.

...est une cause pour laquelle nous espérons trouver, sur le plan national, enthousiasme et unité.

J'ai signalé au ministre et au Gouvernement qu'il y aura sur le plan national, enthousiasme et unité dès qu'ils agiront; mais il n'y aura ni enthousiasme, ni unité, tant que, se contentant d'envisager le problème, ils espéreront que quelque chose se produira et le réglera pour eux. Je continue de citer:

Le Gouvernement a des opinions claires et nettes sur les moyens d'atteindre ces objectifs.

J'espère que les dix ans qui se sont écoulés depuis 1945 n'ont pas estompé ces opinions claires et nettes qu'avait alors le Gouvernement.

Voici ces moyens, en résumé:

Premièrement, faciliter l'initiative des particuliers en vue de la production et de l'emploi;

Deuxièmement, encourager une action hardie de la part de l'État...

Pensons-y, le Gouvernement qui encourage une action hardie en faveur des Canadiens!

...dans les domaines où l'intérêt public demande l'initiative des pouvoirs publics pour assurer le développement du pays;

Troisièmement, assurer, au moyen de placements publics, l'emploi productif de nos ressources humaines et matérielles lorsque les conditions des marchés internationaux ou autres menacent le rythme de l'embauchage privé;

Je dirai que nous avons maintenant précisément cet état de choses; la situation internationale, et d'autres conditions encore, influent d'une façon défavorable sur l'emploi, juste au moment où le Gouvernement devrait prendre les mesures qu'en 1945, il a promis

à la population de notre pays de prendre. Je continue:

Quatrièmement, parer, au moyen de petits versements réguliers, aux grands risques et aux grandes incapacités qui affectent le travail, comme le chômage, la maladie et la vieillesse.

Je passe maintenant à la page 47 de ce livre pour en finir avec mes citations. Le Gouvernement a exposé encore la façon dont on pourrait procéder. Il indique, dans leurs grandes lignes, les conditions nécessaires d'un programme national d'assistance-chômage. Je sauterai l'alinéa *a*) qui, pour l'instant, n'a pas grand intérêt, bien qu'il soit fort utile, pour en venir, tout de suite, à l'alinéa *b*), dont un passage est ainsi conçu:

Le principe du programme fédéral, d'un autre côté, ne vise pas à fournir des secours, mais à mettre un emploi ou des moyens de subsistance tenant lieu d'un emploi...

A mon sens, des moyens de subsistance signifient des revenus vitaux assurant un niveau de vie convenable.

...pendant une période assez longue, si cela est nécessaire, à la disposition des personnes aptes au travail qui sont capables et désireuses d'obtenir un emploi quand elles le peuvent.

Le Gouvernement croit-il remplir cette condition en fournissant une pitance de $24 par semaine sous forme de prestations d'assurance-chômage pendant 60 jours? Il ne la remplit pas. Je passe à l'alinéa *c*), qui se lit ainsi:

*c*) Une autre condition est que le plan fédéral ne devrait pas essayer d'établir des taux différentiels de prestation selon les provinces ou selon les régions d'une province, ou selon certaines régions parce que les unes sont urbaines et les autres rurales; une mesure nationale de ce genre doit être basée sur un système uniforme pour toute la nation.

*d*) Le plan propose de mettre à la charge du Dominion les personnes sans travail qui sont capables de travailler, et à la charge des provinces et des municipalités celles qui sont incapables de remplir un emploi; mais il est reconnu que cette division offre des problèmes de définition dans certains cas individuels, et qu'en pratique la seule preuve finale de l'aptitude au travail est la capacité d'obtenir et de remplir un emploi.

Mon temps de parole est presque expiré mais je tiens à signaler qu'en 1945, comme l'atteste la page 43 de cet ouvrage, les propositions soumises par le gouvernement préconisaient la prise en charge, par l'état fédéral, des chômeurs aptes au travail. J'avoue bien volontiers que le chômage pourrait être bien plus grave qu'il ne l'est, mais pourquoi attendre qu'il empire? Pourquoi ne pas s'en occuper maintenant? Il appartient au gouvernement d'assurer du travail ou des moyens de subsistance aux chômeurs aptes au travail et désireux de s'employer. J'espère qu'on honorera ces engagements puisqu'ils ont été souscrits de bonne foi. Il me déplairait de voir le Gouvernement revenir maintenant là-dessus.

[M. MacInnis.]

(*Texte*)

**M. Fernand Girard (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir sur la question du bilinguisme au Canada. C'est un sujet délicat, je l'avoue, mais si essentiel à la bonne entente entre les deux grandes races du pays que je crois devoir y revenir. Même au risque d'émousser les susceptibilités, il faudra y revenir jusqu'au jour où le véritable bilinguisme aura été respecté bilatéralement par les deux groupes ethniques qui composent ce pays.

J'appuie l'opportunité de parler d'un tel sujet sur une déclaration en ce sens énoncée par Son Excellence le Gouverneur général, le très honorable Vincent Massey, qui écrit dans son livre *On Being Canadian,* à la page 20:

(*Traduction*)

La bonne entente s'exprime des deux côtés, mais l'unité nationale ne peut se fonder sur un simple échange de compliments. Entre amis, les véritables compliments consistent en une honnête expression d'opinions à la lumière d'une compréhension mutuelle.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je pense que personne ne mettra en doute que le bilinguisme ne soit le principal trait d'union qui réunit les deux grandes races qui composent le caractère biculturel de notre entité nationale. C'est donc dire que de l'état de santé de ce bilinguisme au Canada dépend, dans une large mesure, la vitalité de l'unité nationale au pays.

Me serait-il permis alors de citer quelques chiffres en vue de démontrer où en est le bilinguisme et dans quel état se trouve cette route qui conduit à la bonne entente. Les chiffres que je donne sont tirés du recensement fédéral de 1951 et je les prends dans une analyse publiée dans la revue *Relations,* édition du mois d'avril 1954, page 111 et suivantes. De ces chiffres, il ressort que la population bilingue du Canada en 1951 était de 12·3 p. 100, alors qu'elle était 12·8 p. 100 en 1941.

Il appert donc que le bilinguisme est insuffisant au pays, en dépit du caractère bilingue de notre constitution. En deuxième lieu, il a marqué une légère diminution depuis les dix dernières années, ce qui contredit les affirmations, trop souvent répétées, que le bilinguisme gagne du terrain au Canada.

Bien plus, ces quelques bilingues sont originaires de la province de Québec, dans la proportion de 60 p. 100, et la grande majorité des bilingues des autres provinces sont d'origine française. Toujours selon les chiffres du recensement fédéral de 1951, seulement 3·8 p. 100 des Canadiens d'origine anglaise sont bilingues.

De ces quelques chiffres, il ressort une constatation malheureuse; il n'existe pas, à proprement parler, de véritable bilinguisme au Canada tel que voulu par l'esprit et la lettre de la Confédération, puisque, à peu d'exceptions près, le seul bilinguisme pratiqué a été une concession pure et simple de la minorité envers la majorité. Toujours selon le même recensement, les Canadiens français, qui sont bilingues dans la proportion de 31 p. 100, fournissent 77·5 p. 100 de tous les bilingues du pays, alors que les Canadiens anglais, qui ne sont bilingues que dans la proportion de 3·8 p. 100 de leur population, fournissent 14·6 p. 100 de tout le bilinguisme canadien.

La conclusion tragique de cet état de choses établit que le seul effort véritable de bonne entente a été accompli par les Canadiens français, qui constituent le seul groupe à avoir pratiqué un bilinguisme digne de mention.

Eh bien, monsieur l'Orateur, au lieu de nous réjouir d'avoir accompli le plus méritant effort, nous devrions presque nous en attrister, car, lorsqu'il n'est pratiqué que d'un seul côté, le bilinguisme devient une forme élégante d'assimilation; et, avant de continuer à le prêcher chez nos compatriotes, nous en sommes rendus à la nécessité d'exiger la contrepartie, chez nos concitoyens de langue anglaise; autrement, je le répète, notre bilinguisme deviendra une méthode polie d'anglicisation.

Peut-être m'objectera-t-on le vieux cliché, si souvent réédité, que notre bilinguisme nous a valu une supériorité pratique dans l'évolution sociale de la vie de la nation. Là encore, monsieur l'Orateur, les chiffres démentent cette affirmation avec laquelle on a trop souvent trompé les nôtres.

Pour nous en convaincre, voyons ce que nous a valu notre bilinguisme, au cœur même de la vie canadienne, c'est-à-dire, dans le fonctionnarisme fédéral.

Dédaignant les affirmations trop gratuites, j'ai tenté moi-même de compiler des chiffres donnant une image aussi exacte que possible de notre représentation, au sein du fonctionnarisme fédéral. J'ai donc consulté le rapport des comptes publics de l'année 1954, et j'y ai scruté la liste des noms des hauts fonctionnaires de divers départements, soit ceux qui gagnent plus de $5,000 par année. Après avoir fait le total du nombre d'employés supérieurs de chaque département, j'ai ensuite fait le comptage des noms des Canadiens français, et j'ai établi une moyenne pour chaque département. Peut-être m'objectera-t-on que cette méthode ne peut être précise, puisqu'il y a sans doute des gens dont le nom a une consonnance anglaise, tout en étant porté par des Canadiens français, et vice versa, et que je n'aurais pas inclus dans ma moyenne; je réponds tout de suite à cette objection en citant le recensement fédéral de 1951, qui nous donne la proportion de ceux des deux groupes ethniques qui ont changé de langue.

Il y avait au Canada, en 1951, 61,291 Britanniques d'origine, qui ont donné le français comme langue maternelle, et 342,678 Français d'origine, qui ont donné l'anglais comme langue maternelle. Ce qui signifie que la puissance d'assimilation joue contre nous, à plus de 5 contre 1, ce qui prouve que la marge d'erreur qu'aurait pu entraîner la consonnance des noms, dans mon comptage des hauts fonctionnaires, joue contre le groupe français.

Voici donc, selon le rapport des comptes publics publié par le ministère des Finances, édition de 1954, la représentation des Canadiens français, dans chaque département.

Proportion des Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral

Salaires dépassant $5,000

(Chiffres tirés des comptes publics—1954)

| Département | Nombre des Salariés | Nombre des Can.-français | Pourcent. des Can.-français |
|---|---|---|---|
| Agriculture ..... | 1058 | 102 | 9·6% |
| Auditeur général .. | 23 | 4 | 17·3% |
| Citoyen. & Immig. | 115 | 20 | 17·3% |
| Service Civil ..... | 96 | 22 | 22·9% |
| Production de défense ..... | 221 | 20 | 9·0% |
| Affaires extérieures | 220 | 50 | 22·7% |
| Finance ..... | 154 | 30 | 19·4% |
| Pêcheries ..... | 113 | 7 | 6·1% |
| Justice ..... | 90 | 20 | 22·2% |
| Travaux publics ... | 226 | 48 | 21·2% |
| Mines ..... | 370 | 22 | 5·9% |
| Défense nationale . | 523 | 45 | 8·6% |
| Office national du film ..... | 101 | 17 | 16·8% |
| Santé nationale ... | 333 | 47 | 14·1% |
| Recherches nationales ..... | 329 | 17 | 5·1% |
| Revenu national ... | 1220 | 221 | 18·1% |
| Nord Can. Ress. nat. | 121 | 10 | 8·2% |
| Postes ..... | 219 | 43 | 19·6% |
| Imprimerie ..... | 15 | 5 | 33 ⅓% |
| Travaux publics .. | 211 | 40 | 18·4% |
| Police montée .... | 138 | 18 | 13·2% |
| Secrétariat d'État | 97 | 50 | 51·5% |
| Commerce et Industrie ..... | 297 | 17 | 5·7% |
| Transport ..... | 613 | 46 | 7·5% |
| Anciens combattants | 563 | 58 | 10·3% |
| TOTAL | 7,466 | 979 | 13·1% |

Il est à noter qu'au secrétariat d'État le pourcentage est très élevé parce qu'il y a beaucoup de traducteurs.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que le bilinguisme a valu aux Canadiens français, voilà la part qui revient aux nôtres: 13·1 p. 100. Si, en regard de cela, on tient compte du fait que les Canadiens français représentent 30 p. 100 de toute la population du pays, qu'ils sont le seul groupe à peu près bilingue, et qu'ils n'obtiennent que 13 p. 100 des postes importants, au sein même de ce gouvernement, qui a la mission de protéger les deux cultures de ce pays et de faire fleurir notre bilinguisme constitutionnel, a-t-on raison de s'inquiéter?

Bien plus, saviez-vous que les Canadiens anglais, d'origine britannique, toujours selon le recensement fédéral de 1951, ne représentent que 47·9 p. 100 de toute la population du pays? Avec 47·9 p. 100 de la population du pays, dans un pays bilingue par sa constitution, nos concitoyens de langue anglaise obtienent au delà de 83 p. 100 des postes importants du seul fonctionnarisme, et les Canadiens français, qui représentent 30 p. 100 de la population de tout le pays, n'en obtiennent que 13 p. 100. Avec une marge minime de 17 p. 100 dans la population, il y a, dans l'attribution des hauts postes, un écart de 70 p. 100. Je dis que les Canadiens anglais obtiennent au delà de 83 p. 100, parce que je laisse une marge de 4 p. 100 des postes qui pourraient être confiés à des Canadiens d'autres origines, bien que, lors de ma compilation, ils me soient apparus en bien petit nombre, guère plus que 1 p. 100 ou 2 p. 100, mais j'ai préféré garder des chiffres conservateurs (j'emploie conservateur dans le bon sens du mot).

Est-ce donc là le barème de justice avec lequel le gouvernement fédéral entend traiter les deux groupes ethniques qui ont des droits égaux dans sa confédération, avec 47 p. 100 de la population d'origine britannique, qui détient plus de 83 p. 100 des postes de commande, et 30·8 p. 100 d'origine française, qui ne reçoit que 13·1 p. 100.

Dans toutes les autres sphères de la vie canadienne, en dehors du Gouvernement, la situation des droits du français n'est guère plus florissante. Si le bilinguisme ne vaut que pour devenir garçon d'ascenseur, téléphoniste, et autres, il devient alors insultant pour nous d'en faire état. Je passe sous silence la situation du bilinguisme dans l'armée, où les nôtres sont systématiquement anglicisés, sous peine de végéter et de se faire plaquer de déclarations malheureuses, comme celle de l'officier de marine E. Adam, à Québec, l'an dernier, qui osait déclarer en public que les Canadiens français ne pouvaient espérer occuper de hauts postes dans la marine, s'ils ne savaient pas l'anglais.

Dans le choix des immigrés qu'on a amenés au pays, a-t-on respecté la proportion des deux groupes ethniques? Non pas, et cela, en dépit des prescriptions de la constitution canadienne. Et pourtant, monsieur l'Orateur, chaque fois qu'il se porte des accusations sur ceux qui brisent l'unité nationale, c'est nous qui sommes le bouc émissaire.

Quand nous protestons contre l'appellation anglaise de l'hôtel Queen Elizabeth, que le National-Canadien construit à Montréal, au cœur même du Québec, royaume de 30 p. 100 des citoyens de ce pays, nous brisons l'unité nationale. Quand nous nous déclarons surpris qu'on donne à un concitoyen anglais le poste de président de la Commission du service civil, qui appartenait de droit à M. Boudreau, qui y avait gagné ses épaulettes, nous brisons l'unité nationale. Quand nous exigeons du français dans ce pays bilingue, nous brisons l'unité nationale. Quand nous protestons contre une garde-malade qui exige l'anglais uniquement, dans un hôpital en majorité française, et situé dans le Québec, nous sommes des fanatiques, nous brisons l'unité nationale. Quand nous réclamons un drapeau national, non pas avec une fleur de lys, mais un drapeau canadien, sans signe distinctif, alors que certains de nos concitoyens le réclament avec un *Union Jack*, c'est nous qui brisons l'unité nationale. Quand nous réclamons un ambassadeur auprès du Vatican, au nom de presque la moitié de la population canadienne, qui est catholique, c'est nous qui nuisons à l'unité nationale. Quand nous demandons une enquête sur le bilinguisme, elle nous est refusée parce qu'elle serait nuisible à l'unité nationale.

Mais qu'est-ce donc, monsieur l'Orateur, que cette unité nationale? Est-ce à dire que la vérité et la justice seraient incompatibles avec l'unité nationale? Cette unité nationale serait-elle un écran de fumée qui modère nos ardeurs chaque fois que nous marchons vers la reconnaissance, non pas de nos désirs particuliers, mais des prescriptions de la Confédération?

Chez certains de nos concitoyens anglais, on semble trop souvent nous considérer comme un mal nécessaire qu'on tolère de mauvaise grâce. L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a traduit cet état d'esprit la semaine dernière, lorsqu'il a exposé des commentaires indignes d'un représentant de la Chambre, à l'endroit du Québec. Qu'il permette alors à un député de cette "autre nation" de lui dire qu'il trouvera dans son propre comté, à Maillardville, une preuve de notre largeur d'esprit, parce que c'est de

l'argent du Québec qui a permis à ses administrés de langue française d'obtenir une école.

**M. Dufresne:** Très bien.

**M. Girard:** Monsieur l'Orateur, le seul bilinguisme qui se pratique au pays, il se résume à ceci: Soyez bilingue dans Québec et unilingue dans le reste du pays.

S'il y a des députés, dans cette Chambre, qui trouvent que la population de la province de Québec est trop chatouilleuse sur les questions qui touchent ses pouvoirs législatifs, qu'ils méditent les chiffres de nos efforts vers le bilinguisme et de leur récompense dans le fonctionnarisme.

S'il y a des députés qui s'effrayent des rebuffades du Québec envers toutes les mesures du gouvernement central, qu'ils appellent une ingérance politique, qu'ils méditent comment sont exercés nos droits égaux.

S'il y a des députés qui nous jugent trop nationalistes, qui se demandent la raison qui a donné naissance au Bloc populaire, qui a amené des indépendants dans cette Chambre, qu'ils méditent l'application des droits égaux des deux groupes ethniques.

S'il y a des députés qui trouvent chatouilleux le journal *Le Devoir,* du Québec, et *Le Droit,* d'Ontario, la *Liberté* et le *Patriote,* dans l'Ouest, et bien d'autres vaillants défenseurs des droits de la langue et de la race françaises, qu'ils méditent encore l'application des droits égaux des deux grandes races.

S'il y a des députés qui se demandent pourquoi les Canadiens français hésitent à se joindre aux rangs des forces armées, bien qu'ils y aient valeureusement combattu en temps opportun, qu'ils méditent sur le sort qui est fait dans l'armée au français, langue officielle du pays.

Trop d'hommes politiques comprennent le fait français comme un malheureux précédent qu'il leur faut tolérer, surtout à cause du vote intéressant qu'il représente; ils nous mesurent l'application de nos droits au compte-gouttes, et croient avoir réalisé une victoire chaque fois qu'ils ont réussi à brimer une ou l'autre de nos prérogatives.

Ils répandent de l'huile dans tous les recoins de nos particularités nationales et nous reprochent ensuite d'y mettre le feu. Nous ne réclamons pas de faveur de personne, et nous ne voulons plus de cette tolérance humiliante, contraire à l'esprit de la Confédération. Il est malheureux que le gouvernement canadien nous oblige à lutter, sur le parquet du Parlement, pour obtenir des chèques bilingues, comme l'a fait à plusieurs reprises mon honorable collègue, le député de la Beauce (M. Poulin), et de constater que nous n'occupons qu'une petite partie des postes importants auxquels nous avons droit.

Le bilinguisme et l'unité nationale sont devenus un terme académique, que l'on souffle au vent des beaux discours et que l'on dégonfle sur le premier bout de chèque.

Comment le pays peut-il respecter le caractère bilingue de la double culture qui constitue la seule grande richesse de notre patrimoine national, si le Gouvernement se fait le complice de cette guerre sourde, qui mine peu à peu les droits constitutionnels du français? Qui sont les véritables séparatistes, monsieur l'Orateur? Ceux qui nous rendent la Confédération intolérable ou ceux qui en réclament le respect? Qui brise l'unité nationale? Ceux qui trahissent le caractère bi-culturel de notre pays ou ceux qui en réclament la protection, après avoir accompli la plus grande partie de rencontre entre les deux races par le bilinguisme.

Il y a heureusement quelques-uns de nos frères canadiens, de l'autre langue, qui ont compris le fait français et qui ne l'ont pas oublié. Il y en a d'autres qui nous ont aidés, qui ont fait un effort magnifique dans ce domaine. Je tiens à les féliciter et à les encourager à continuer leur effort. Ceux des nôtres qui sont dans le gouvernement, ou ailleurs, qui se servent de leur influence pour aider à la conservation du français méritent toutes nos félicitations. Ils contribuent à faire reconnaître, une fois de plus, nos droits, mais leurs efforts sont isolés et coûtent si cher en efforts de toutes sortes. Me serait-il permis de citer les paroles d'un véritable Canadien, M. Murray G. Ballantyne, du collège Loyola, extrait du journal *Le Soleil,* édition du 7 mai 1954:

Le Canada est la patrie des Canadiens français et ils ont le droit de pouvoir se sentir chez eux de l'Atlantique au Pacifique.

A-t-il déclaré à un club social de Montréal, le club *Lions.*

Nous devons accepter le fait que le Canada est, par sa vocation historique, essentiellement un pays de deux langues et de deux cultures.

M. Ballantyne a ajouté que:

La Grande-Bretagne n'avait nullement revendiqué le droit de dénaturer les Français, mais leur avait donné, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les garanties nécessaires à leur survivance. Les Canadiens français n'ont pas confiance en nous.

A-t-il déclaré.

Ils ont le sentiment que nous ne les acceptons pas comme partenaires égaux dans l'édification du Canada. C'est pourquoi ils s'accrochent opiniâtrement à la seule sauvegarde qu'ils connaissent: les droits constitutionnels de la province de Québec.

Nos concitoyens de langue anglaise devraient comprendre que le voisinage des États-Unis, un pays qui a tant de parenté ethnique avec eux, les auraient vite influencés par la force des choses s'ils n'avaient pas eu

cette mentalité française, qui est l'autre élément important de la particularité ethnique du Canada, et qui a si loyalement contribué à donner à notre pays un caractère propre, en dépit du voisinage de 160 millions d'Américains.

Je ne crains pas, monsieur l'Orateur, de déclarer qu'aucun des citoyens qui joue un rôle dans la vie de la nation, pas un député de la Chambre ne peut prétendre être un véritable Canadien s'il ne peut s'exprimer dans les deux langues qui font l'apanage de notre constitution. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je réclame du Gouvernement une commission d'enquête pour établir la situation du bilinguisme au pays. Et croyez d'avance que si le groupe français s'y révèle en marge de son devoir, il ne tardera pas à se conformer à l'esprit de notre constitution, parce qu'il prétend être le plus jaloux observateur de l'esprit et de la lettre du pacte confédératif.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais rappeler une autre phrase du livre du très honorable Vincent Massey, *On Being Canadian*, page 17; je cite:

*(Traduction)*

Certaines questions d'un intérêt profond qui se présentent naturellement à l'esprit quand nous parlons de notre avenir naissent des relations entre les deux grandes collectivités qui ont fait le Canada et qui doivent en partager l'avenir.

*(Texte)*

Eh bien oui, monsieur l'Orateur, si nous sommes jaloux du respect des droits qui nous ont été assurés par la Confédération, c'est parce que nous voulons partager le futur de notre grand pays, qui ne grandira que lorsqu'on aura effectivement reconnu le droit de cité de chacun des deux groupes ethniques qui constituent le caractère bi-culturel de notre mentalité nationale.

*(Traduction)*

**M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, le refus de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) de féliciter au cours du débat, suivant la coutume établie, les motionnaires de l'Adresse (M. Leduc et M. Carrick)...

**M. Winch:** Je n'ai rien fait du genre. J'ai dit que je n'avais pas de félicitations à offrir au Gouvernement.

**M. Trainor:** J'ai dû mal interpréter les paroles de l'honorable député, qui m'avaient semblé un refus de féliciter les deux honorables députés. La chose m'avait paru un peu brutale. Même si j'accepte la raison qu'il donne, je trouve injuste de faire peser une condamnation sur la tête de ces deux distingués députés. Je tiens donc à les féliciter de leur louable effort pour tirer un tel parti du peu de matière qu'ils avaient.

[M. Girard.]

**M. Winch:** L'honorable député fait pire que moi. Je les ai volontairement oubliés.

**M. Knowles:** Comme ils voudraient se voir sur la table d'opération pour s'offrir à son bistouri!

**M. Trainor:** L'honorable député de Vancouver-Est semble trouver beaucoup à redire au sobriquet "Oncle Louis" que le service de publicité du parti libéral a su établir pour désigner le premier ministre (M. St-Laurent). C'est simplement un peu amusant; toutefois, si l'honorable député trouve l'appellation inexacte, il pourrait, j'imagine, proposer celle de "astucieux grand-papa". A ce propos, je dirai à certains députés ministériels que les flots d'adulation déversés sur la tête docile du très honorable monsieur finiront peut-être par le blaser.

On saisit avec plaisir l'occasion de féliciter sincèrement les membres du gouvernement, monsieur l'Orateur, au sujet des opinions qu'ils ont exprimées. Je me trouve dans cette heureuse situation. Je félicite le ministre des Finances (M. Harris) des avis qu'il a formulés lors d'un discours prononcé devant la *Canadian Tax Foundation* sur le régime fiscal de notre pays. Il est encourageant de l'observer, la constante réitération d'un point de vue par les membres de l'opposition peut finir par trouver un écho même dans l'esprit d'un ministre. Je félicite aussi le premier ministre de sa tardive découverte de la constitution canadienne. Il s'agit d'une découverte que certains de ses ministres ne semblent pas avoir faite encore. La Chambre est redevable au député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), le doyen Swift de la CCF, d'avoir fait, dans une délicieuse satire, le relevé de la situation politique au Canada. Aux plus beaux moments de sa vie, Gulliver ne s'est jamais trouvé dans des situations plus incroyables.

Dans le cadre du programme de recherches que poursuit le ministre des Finances, sur notre régime fiscal, je l'invite à considérer l'état de choses où se trouve l'industrie de l'automobile. Aux États-Unis, l'impôt fédéral de 10 p. 100 perçu du fabricant à l'égard des automobiles est censé être réduit, le 1er avril 1955, à 7 p. 100. Qu'on mette cela en regard de la taxe canadienne de 25 p. 100 et on comprendra pourquoi une automobile coûte beaucoup plus cher au Canada qu'aux États-Unis. L'industrie canadienne de l'automobile pouvait autrefois compter sur un intéressant marché d'exportation qui est aujourd'hui pour ainsi dire inexistant à cause des frais élevés de production, frais dont les impôts représentent un élément important. La perte de ce marché a entraîné une réduction du nombre d'emplois pour les travailleurs canadiens.

Voilà donc une façon concrète pour le Gouvernement d'assurer aux chômeurs cette assistance dont parlait le ministre du Travail (M. Gregg) en réponse à mon collègue, l'honorable député de Broadview (M. Hees).

Je désire appeler l'attention du ministre des Finances sur un point du régime fiscal canadien qui fournit un exemple d'une distinction grossièrement injuste et d'un mépris complet pour le principe de la simple justice au détriment d'un groupe particulier de citoyens canadiens. En 1953, les vendeurs d'automobiles, au Canada, ont versé aux fabricants, à l'égard des 483,821 véhicules produits au pays, la somme de $162,765,000 que les fabricants ont dû remettre au trésor fédéral. Cela veut dire que, pour obtenir des automobiles, les vendeurs ont dû verser $162,765,000 en plus du coût réel des voitures. Aucun bénéfice n'a été réalisé sur cette somme. Il fallait verser cet argent, généralement en recourant au financement, de sorte que les vendeurs ont payé, en plus des taxes, une somme très importante sous forme de frais de finance, pour obtenir l'argent nécessaire au paiement de ces taxes. Aucune personne sensée ne soutiendra qu'il existe là un élément de justice.

Si le Gouvernement est résolu à maintenir ces taxes de vente iniques,—cet adjectif n'est pas de moi mais d'un ancien premier ministre libéral,—pourquoi ne pas les appliquer au niveau du consommateur, où se fait le paiement définitif, plutôt qu'au niveau du producteur? Je reconnais que les consommateurs connaîtraient ainsi la vraie portée de ces taxes iniques sur le régime des prix. Le ministre, tout comme son prédécesseur, manque peut-être du courage nécessaire. Les Canadiens respectent la loi mais ils exigent que nos lois reflètent le principe d'une justice stricte et impartiale. Je soutiens que ce principe a été violé dans le cas dont j'ai parlé et, au nom de ces citoyens, j'exige qu'on reconnaisse le principe de l'égalité devant la loi, principe qui est renfermé implicitement dans notre constitution, bien qu'il ne soit pas garanti par une véritable déclaration des droits.

Je voudrais parler d'une tendance économique, qui peut sembler fortuite pour plusieurs, mais qui résulte effectivement, dans une large mesure, du programme financier adopté de propos délibéré par le Gouvernement. Je veux parler de la constante diminution de la puissance d'achat du dollar canadien sur le marché national. On comprendra que j'aborde la question du point de vue de l'homme ordinaire qui cherche humblement des renseignements. Je ne pose aucunement au spécialiste en questions économiques, comme mon ami l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) et d'autres membres de son parti, qui cherchent à nous convaincre du bien-fondé d'une théorie économique plutôt révolutionnaire, mais n'apportent comme preuve que leur propre opinion non confirmée.

J'ai obtenu, du Bureau fédéral de la statistique, des renseignements relatifs à la puissance d'achat du dollar canadien par rapport à l'indice des prix au consommateur au cours des vingt-cinq dernières années, en supposant que 1930 corresponde à 100. Je me permets de citer les chiffres à la Chambre. En 1931, le dollar valait $1.11; en 1932, $1.22; en 1933, $1.28; en 1934, $1.26; en 1935, $1.26; en 1936, $1.23;

**Une voix:** Cela est-il à l'avantage du pays?

**M. Trainor:** Je n'en sais rien. Attendez d'entendre le reste. En 1937, le dollar valait $1.19. En 1938, $1.18; en 1939, $1.19; en 1940, $1.15; en 1941, $1.08; en 1942, $1.03; en 1943, $1.02; en 1944, $1.01; en 1945, $1.00.

**Une voix:** Vendu!

**M. Trainor:** Ne l'achetez pas si tôt. Avant longtemps vous pourrez l'obtenir à meilleur compte. En 1946, il valait 97c.; en 1947, 89c.; en 1948, 78c.; en 1949, 75c.; en 1950, 73c.; en 1951, 66c.; en 1952, 65c.; en 1953, 65c.; en 1954, 65c.

Il semble évident, monsieur l'Orateur, même pour une personne qui n'est pas spécialisée dans ce domaine, que le dollar de 1954, dont la puissance d'achat ne représente plus que 65c., a autant de valeur pour le particulier que le dollar en avait lorsqu'il valait 100c. ou plus, à condition que cet homme ait suffisamment de dollars dépréciés pour compenser la diminution de son pouvoir d'achat.

En d'autres termes, ceux qui ont la bonne fortune de pouvoir faire varier leurs revenus au rythme de la fluctuation de la puissance d'achat du dollar se trouvent dans une situation privilégiée. Mais que faut-il penser du particulier dont le revenu fixe en dollars ne peut ni augmenter ni diminuer?

Dans cette catégorie, nous devons faire entrer tous ceux qui n'ont que leur pension pour vivre, que celle-ci leur soit assurée par le placement qu'ils ont fait de leurs propres économies ou à titre de récompense pour les services qu'ils ont rendus dans le passé aux entreprises publiques ou privées. Nous devons y faire entrer ceux qui cherchent à vivre durant leur vieillesse du revenu des obligations de l'État. Au moment où ils les ont achetées, on leur avait dit que ces obligations étaient échangeables en tout temps contre des biens de consommation à la totalité de leur valeur nominale. Si tel n'est pas le cas, que faut-il penser alors de l'ex-

pression "aussi bon qu'une obligation de l'État"? Cette garantie implicite est la raison pour laquelle ces obligations ont été achetées de préférence à des valeurs plus spéculatives qui auraient comporté une chance de rendement plus élevé. Je suis certain que si les obligations de la victoire avaient été offertes en 1939 contre des dollars échangeables en biens de consommation d'une valeur de $1.19, à la condition qu'elles seraient rachetées en 1954 avec des dollars échangeables contre des biens de consommation d'une valeur de seulement 65c., peu de gens en auraient acheté, sauf pour des motifs patriotiques. Combien de rentes viagères le ministère du Travail aurait-il réussi à vendre en 1939, si on avait dit à l'acheteur que les rentes seraient versées en 1954 en dollars dont la puissance d'achat serait de seulement 50c.?

Que faut-il penser du cultivateur qui, en 1954, est obligé de se procurer à ces prix d'inflation tout ce dont son exploitation a besoin, dont les dollars n'achètent que 50 p. 100 de ce qu'ils auraient pu acheter en 1939, et dont les produits ne se vendent pas à des prix proportionnellement grossis par l'inflation?

**M. Argue:** Il lui faut des prix de parité.

**M. Trainor:** C'est une autre question.

Je n'offre pas de solution à ce problème, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles:** C'est évident.

**Une voix:** Pourquoi pas?

**M. Trainor:** Parce que c'est le Gouvernement qui est responsable, en premier lieu, de la dépréciation de la devise. Cette dépréciation résulte de sa politique financière. Donc, il appartient au Gouvernement de trouver un moyen de traiter avec une égale justice du point de vue économique tous ses citoyens malheureux, condamnés à vivre d'un revenu fixe en dollars. A ce propos, je suis porté à paraphraser une phrase d'un discours célèbre prononcé par feu William Jennings Bryan, homme qui s'est toujours préoccupé des victimes de l'injustice. Le Gouvernement enfonce une couronne d'épines sur le front de ces personnes qui souffrent et on les crucifie sur une croix de papier.

Je dis au ministre des Finances (M. Harris) que la situation dans laquelle se trouvent ces gens devient désespérée et qu'une situation désespérée engendre des remèdes désespérés, qui pourraient comporter un changement de gouvernement au pays.

**Une voix:** Bravo!

**M. Trainor:** Je veux dire désespérées pour le Gouvernement. Les députés sont inondés de lettres qui incitent à la pitié et qui viennent de vieillards pensionnés, d'anciens combattants, de fonctionnaires et d'employés du National-Canadien retraités qui tous affirment que ce qu'ils touchent ne suffit pas à les faire vivre. Cette insuffisance vient pour une bonne part de la dépréciation de notre monnaie. Quel remède propose le ministre? Il devrait immédiatement annoncer le recours à des mesures efficaces pour alléger cette situation ou il devra en subir les conséquences.



**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, l'honorable député de Saint-Boniface s'est plaint en particulier de deux changements qui ont été opérés dans le personnel des Postes.

J'ai pris des renseignements sur ces deux cas et je voudrais maintenant exposer brièvement les faits à la Chambre.

La première plainte a trait à la façon dont le ministère des Postes a procédé pour l'avancement d'un employé à la position d'inspecteur des postes, à Winnipeg, il y a quelques années.

Voici comment les choses se sont passées: le poste vacant a été annoncé, les candidats ont été examinés par une commission de classement composée de sept hauts fonctionnaires, et la plus haute cote a été attribuée à M. R. J. Emerson.

Deux des candidats concurrents en ont appelé de la décision, et la commission d'appel de la Commission du service civil, réunie à Ottawa, a recommandé la création d'une commission d'appel régionale à Winnipeg, pour s'occuper de l'affaire.

Or la commission d'appel de Winnipeg a recommandé que les candidats soient examinés par une seconde commission de classement, donnant comme raison le peu d'écart qu'il y avait entre les cotes attribuées en premier lieu. Il n'était pas possible de constituer une seconde commission de classement au personnel tout à fait différent, étant donné que la première comprenait la plupart des hauts fonctionnaires qui étaient bien au courant des fonctions que comportait le poste en cause et des qualités des candidats.

La seconde commission de classement était présidée par le directeur régional, qui est le fonctionnaire supérieur des Postes dans les provinces des Prairies. Il était secondé par le directeur de district des services postaux pour le Manitoba et par le maître de poste de Winnipeg. Cette seconde commission de classement a, elle aussi, attribué la plus haute cote à M. Emerson.

Un appel ayant été interjeté par trois candidats, une commission d'appel de la Commission du service civil a été de nouveau instituée à Ottawa. Cette commission a jugé que l'appel n'était pas fondé et elle a confirmé la nomination de M. Emerson.

Aucun haut fonctionnaire de l'administration centrale n'a jamais établi de classement. Toutes les cotes ont été établies par les fonctionnaires supérieurs de la région, qui connaissent bien les fonctions attachées au poste en cause et les qualités des candidats. Au sein de chaque commission d'appel, les appelants étaient représentés par des fonctionnaires de leur propre choix.

Parlant de la façon dont on avait procédé dans ce premier cas, le député de Saint-Boniface (M. Viau) a fait des déclarations qui ne reposent pas sur les faits. Voici ce qu'on lit à la page 315 des *Débats:*

Le candidat heureux ne plaisait pas au dépositaire non élu du pouvoir.

Quelque interprétation qu'on veuille donner à cette déclaration, il n'en reste pas moins que la Commission du service civil a finalement promu le même employé qu'avaient choisi les deux commissions de classement composées, dans chaque cas, de hauts fonctionnaires du district postal de Winnipeg.

Il est encore dit à la page 315 du hansard, et je cite:

On a établi une commission d'appel composée de trois membres. Deux membres de la Commission du service civil ont refusé d'accepter la demande du protégé de ce dépositaire non élu du pouvoir au sein du ministère des Postes, et le troisième membre a soumis un rapport minoritaire.

En fait, la commission d'appel ne comprenait qu'un seul représentant de la Commission du service civil, et ce représentant n'a pas refusé d'agréer le candidat heureux. La Commission de Winnipeg, qui comprenait un représentant de la Commission du service civil, un représentant du ministère et un représentant des employés, a proposé que la revision des classements ait lieu à Winnipeg, Le Ministère a accepté cette proposition.

Il est dit à la page 315 du compte rendu:

Le protégé a été immédiatement choisi pour occuper le poste d'inspecteur au ministère des Postes, passant ainsi au-dessus de fonctionnaires y ayant de meilleurs titres.

Le fait est que le candidat ainsi qualifié de "protégé" est le même dont on a dit auparavant qu'il ne plaisait pas "au dépositaire non élu du pouvoir".

Pas un seul des fonctionnaires d'Ottawa qu'a mentionnés le député de Saint-Boniface dans ses observations ne connaît personnellement, ni même fortuitement, l'employé qui a été recommandé en vue d'un avancement et dont la nomination a été finalement confirmée par la Commission du service civil.

Le deuxième grief du député de Saint-Boniface a trait à un poste de surintendant de région à Winnipeg, devenu libre à la suite de la démission de M. Vermander.

Voici, en ce cas, comment on a procédé:

Le ministère a exprimé le vœu qu'on remplisse ce poste par mutation en déplaçant le surintendant de région à Brandon pour l'affecter au poste de surintendant de région à Winnipeg.

Cette mutation n'est pas encore définitive.

Il s'agit en l'occurrence d'une mutation plutôt que d'une promotion. Néanmoins, le droit d'appel a été accordé à tout fonctionnaire qui estimait avoir un meilleur titre à l'emploi.

A propos de la façon de procéder dans ce second cas, le député de Saint-Boniface a également fait des déclarations qui ne reposent pas sur les faits.

Ainsi qu'en fait foi la page 315 du hansard, il a dit:

Il (M. Vermander) était malade l'an dernier et on a dit que, à cause de cette maladie, il avait été prié d'offrir sa démission.

En fait, M. Vermander n'a pas été prié de donner sa démission. M. Vermander a lui-même demandé sa retraite, le 1er octobre 1954, pour raison de santé. Il avait alors près de 65 ans.

A la page 316 du hansard, le député a déclaré:

...qu'on avait découvert un règlement de la Commission du service civil stipulant que, lorsque la population de langue française ou de langue anglaise n'atteint pas 20 p. 100 du total, le bilinguisme n'était nécessaire dans aucune région du pays.

A cet égard, j'invite le député de Saint-Boniface à se reporter à l'article 19 de la loi sur le service civil, lequel prescrit que les candidats doivent s'être qualifiés, par voie d'examen, dans la connaissance et l'usage de la langue de la majorité des personnes avec lesquelles ils sont tenus de traiter.

La proportion de 20 p. 100, dont a parlé l'honorable représentant de Saint-Boniface, se rattache à une formule adoptée par le Ministère (il ne s'agit pas d'un Règlement du service civil) qui permet au Ministère d'observer non seulement les dispositions de la loi sur le service civil mais encore, dans les cas où il existe une minorité de clients de langue française ou anglaise, de chercher à assurer un bon service en nommant des aides qui savent parler la langue de la minorité quand le maître de poste ou le fonctionnaire principal ne connaît que la langue de la majorité.

A la page 317 du hansard, on déclare:

Cependant, le 1er décembre 1954, un avis, en français et en anglais, a été affiché dans tous les bureaux du Manitoba, portant l'*ultimatum* suivant à tous les fonctionnaires du ministère des Postes. Le document était intitulé: "Avis d'appel" et on y lisait la phrase suivante: "Le Ministère a approuvé la mutation suivante sans annoncer de concours officiel, à condition qu'aucun appel ne soit interjeté."

L'honorable député a évidemment mésinterprété cet avis; ce n'était pas un ultimatum, comme il dit, mais un moyen de donner aux employés qui estimaient avoir des titres supérieurs la chance d'interjeter appel, et certains ont profité de l'occasion.

A la page 317 du hansard, je relève le passage suivant:

> Cette façon de procéder est contraire à la loi sur le service civil, qui décrète que lorsqu'il se produit une vacance, le sous-ministre doit en informer la Commission du service civil, qui prendra les mesures nécessaires afin d'annoncer officiellement un concours.

Le fait est que la loi sur le service civil prévoit des mutations lorsqu'elles sont dans l'intérêt du service public.

La page 317 du hansard renferme encore ceci (je cite):

> Il y a quelque temps, j'ai mentionné un certain protégé de l'adjoint au sous-ministre des Postes. C'est cet homme qu'on s'est empressé de nommer à ce poste, avant d'autres fonctionnaires parfaitement compétents au Manitoba.

Or aucun haut fonctionnaire à Ottawa n'a recommandé ni proposé quoi que ce soit, directement ou indirectement, à la commission qui a fait le choix.

En réalité, cette mutation n'est pas encore définitive. Des appels de la mutation du surintendant de région à Brandon au poste de Winnipeg, ont été reçus et seront sans doute entendus, en temps et lieu, par un comité que présidera un représentant de la Commission du service civil.

En ce qui concerne les autres déclarations du député de Saint-Boniface, qui a droit à son opinion et à son interprétation, mon enquête a révélé que, dans les deux cas en question, personne n'avait reçu l'assurance qu'on suivrait une méthode différente de celle dont on s'est inspiré; que personne n'a été ridiculisé par les fonctionnaires des Postes, et qu'aucun Canadien de tel ou tel groupement ethnique n'a été qualifié de médiocre.

Chacun peut lire avec soin le Rapport Woods-Gordon, qui n'a trouvé aucun fonctionnaire des Postes inefficace. Au contraire, le rapport signale que la société a été frappée de l'efficacité générale du Ministère, de la solidité foncière de son organisation et de son administration.

Enfin, la question de savoir si une lettre recommandée et affranchie pour livraison par exprès, postée à Winnipeg un soir et livrée à Ottawa le lendemain, représente ou non un bon service postal, tout comme la question de savoir si le système de zonage pourrait s'appliquer ailleurs mais non à Winnipeg, sont affaires d'opinion et d'interprétation.

Monsieur l'Orateur, j'ai répondu aux griefs du député de Saint-Boniface en signalant les faits dans l'ordre de leur succession, autant que possible, et dans l'unique dessein de renseigner la Chambre convenablement.

**M. Viau:** M. R. J. Emerson gardera-t-il son poste de surintendant de région au Manitoba?

**L'hon. M. Côté:** Je demande au député de lire la déclaration que j'ai faite. La question du poste de surintendant de région n'est pas réglée, vu qu'un appel est actuellement étudié par la Commission du service civil. Je n'aimerais pas préjuger et je ne puis préjuger la décision que rendra la Commission.

**M. Charles Yuill (Jasper-Edson):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole dans ce débat, je n'ai pas l'intention d'accaparer inutilement un temps précieux. J'estime toutefois que, dans l'intérêt de la population de la circonscription de Jasper-Edson que j'ai l'honneur de représenter, il me faut formuler quelques observations au sujet de certaines mesures annoncées dans le discours du trône ainsi que sur l'omission de toute mesure destinée à résoudre de façon satisfaisante quelques-uns des problèmes les plus graves qui se posent à ma région.

Je féliciterai ceux qui ont pris la parole jusqu'ici. Leur sérieux, le niveau élevé sur lequel s'est déroulé le débat, indique, de la part de tous les députés, le souhait sincère d'évaluer d'une façon franche et réfléchie les mesures proposées et de se prononcer à leur sujet. Je n'ai qu'à mentionner la célérité avec laquelle on a étudié la mesure d'urgence concernant le chômage. Bien des gens ont trouvé que ce n'était pas là la solution du problème, mais ils connaissent le triste sort de ceux dont l'existence dépend de l'argent que rapporte au foyer le mari, le père ou un frère. Ils n'ignorent pas également l'inquiétude, la crainte et les privations qui apparaissent dans toute famille dont le soutien, sans qu'il y ait de sa faute, ne peut lui procurer les articles essentiels. Beaucoup d'entre nous estiment que cette mesure aurait été inutile, si nous avions eu une politique économique convenable; néanmoins lorsqu'une circonstance critique s'est présentée, avec le minimum de battage politique nous avons fait preuve de bienveillance et d'humanité, nous avons pris la seule mesure possible dans les circonstances.

Nous de l'opposition sommes censés toujours surveiller la politique du Gouvernement; on attend de nous que nous condamnions le Gouvernement de ses erreurs comme de ses omissions. Pour ma part, j'aimerais être un peu plus pratique dans ma façon d'envisager ces choses. J'ai pour principe de reconnaître ce qui est bien. Par exemple, je trouve fort humanitaires la loi sur les invalides, qui devait entrer en vigueur le 1er janvier dernier, la modification à la loi

sur les aveugles et les modifications proposées à la loi sur les allocations aux anciens combattants et à d'autres lois dont j'espère parler plus tard.

J'ai été un peu déçu, cependant, de l'application très restreinte de la loi sur les invalides. J'espère sincèrement qu'elle ne nuira pas au bien-être de ceux qui reçoivent déjà un traitement plus généreux de la part de notre gouvernement provincial d'Alberta. Les titulaires éventuels de ces prestations, dans les autres provinces, apprendront avec plaisir, j'en suis sûr, que presque tous les gouvernements provinciaux établissent la mesure habilitante nécessaire afin de pouvoir accorder cette aide le plus tôt possible.

Nous nous réjouissons tous, j'en suis sûr, des modifications que l'on se propose d'apporter à la loi sur les aveugles en vue de ramener à 18 ans l'âge de l'admissibilité et de relever le niveau du revenu maximum autorisé pour tous les bénéficiaires. Ce geste est très louable.

On éprouve en vérité une vive satisfaction à la nouvelle que les anciens combattants seront enfin traités plus généreusement. J'invite instamment le gouvernement à se rendre à la demande des anciens combattants qui voudraient que leurs pensions soient portées à $60 par mois dans le cas des célibataires et à $120 pour les hommes mariés et que le maximum des revenus autorisés ne soit pas inférieur à $1,200 par an dans le cas d'un célibataire et à $2,000 pour l'homme marié. La population canadienne ne fait pas preuve de générosité quand, après avoir rendu un vibrant hommage à nos glorieux morts le 11 novembre, elle oublie, une fois rentrée au foyer, les anciens combattants qui vivent encore et qui s'efforcent d'assurer leur existence avec pour toute ressource une pension qui a perdu la moitié ou moins de son pouvoir d'achat initial. J'invite le gouvernement à assurer un meilleur traitement aux anciens combattants.

J'exhorte le gouvernement à étudier sérieusement en même temps la détresse de nos citoyens âgés et à faire tout en son pouvoir pour améliorer leur niveau d'existence.

J'ai un tableau comparatif des prix des denrées en 1927, où la pension de vieillesse a été établie, et en 1955; ce tableau a été dressé pour l'Association des citoyens âgés de la Colombie-Britannique. Il renferme 30 articles différents, parmi lesquels figurent le thé, le café, le sucre, la farine, les légumes, la viande et les autres denrées qui sont à la base du niveau d'existence de la famille moyenne. Je constate en parcourant cette liste que le prix des denrées a monté de 238 p. 100 entre 1927 et 1955. Certes, cela devrait suffire à pousser le Gouvernement à se pencher avec bienveillance sur la détresse de nos citoyens avancés en âge.

Ma circonscription de Jasper-Edson est avant tout agricole. Cette année, nos cultivateurs ont eu la plus mauvaise récolte de leur histoire. D'abord, les rivières, sans exception, je crois, ont débordé et, dans certains cas, ont creusé de nouveaux canaux sur les fermes et laissé sur les champs, mis en jachère pour l'été, des dépôts considérables de gravier. Lorsque l'eau s'est retirée, les champs offraient l'aspect de sablières.

C'était déjà assez grave en soi, mais bon nombre de cultivateurs ont perdu leurs bestiaux par noyade. J'en connais un qui a ainsi perdu 11 de ses meilleures vaches.

Pour comble de malheur, il a plu presque tous les jours de l'été, ce qui a empêché tout ensemencement ou toute maturation de récolte avant une gelée hâtive et tout à fait destructrice. Comme si cela n'eût pas suffi, il a grêlé d'une façon exceptionnelle.

L'ironie de la situation tient à ce qu'en une foule de cas, les cultivateurs qui avaient versé des contributions sous l'empire de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies depuis 1939 constatèrent, le malheur venu, qu'ils n'étaient pas visés par la mesure ou ne remplissaient pas, pour une raison ou l'autre, les conditions exigées. Il n'est guère encourageant pour les victimes de pertes totales de s'entendre dire qu'en raison de telle ou telle formalité ils ne répondent pas aux conditions posées, alors que, un peu plus loin vers le sud ou vers l'est, ils voient leur voisin jouir au moins des prestations minimums prévues par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Ils jugent qu'ils versent depuis 1939 des contributions sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sur la foi de fausses déclarations. Peut-être ne comprennent-ils pas les modalités d'application de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelles qu'elles puissent être. Je déclare que ces gens méritent un meilleur traitement et j'engage le Gouvernement à prendre tous les moyens possibles pour aider au plus tôt ces braves gens.

Nous avons entendu parler des avantages de l'OTAN et de l'opportunité de la collaboration internationale dans les affaires mondiales. Nous en reconnaissons l'à-propos; mais, je rappelle aux députés que charité bien ordonnée commence par soi-même, et tant que nous n'aurons pas appris à gérer nos propres affaires et à nous occuper de nos gens, nous donnons un piètre exemple à ceux que nous désirons aider.

**M. Georges Villeneuve (Roberval):** Monsieur l'Orateur, je devrai demander l'indulgence du député de Vancouver-Est (M. Winch), car je vais parler français.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je me joins aux honorables députés qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick) du brio avec lequel ils se sont acquittés de leur tâche.

Je veux également souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues, et tout particulièrement à l'honorable député de Saint-Antoine-Westmount (M. Marler), le nouveau ministre des Transports, auquel je crois bon de souhaiter une bienvenue toute particulière, parce que j'anticipe que la circonscription que je représente lui devra certainement beaucoup dans un avenir prochain.

J'exprime le désir que la question fiscale entre bientôt dans la phase d'un règlement final. Je suis de ceux qui considèrent la constitution canadienne, dénommée l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, autre qu'une arche d'alliance de l'ancien testament qu'on a à peine rapiécée, quoique depuis 1867 le Canada ait changé, pour dire vrai, du tout au tout.

J'ai été un peu surpris de la déclaration formulée, il y a environ une semaine, ici à la Chambre, par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). J'ose croire que mon honorable collègue était sincère et qu'il n'a pas voulu blesser les Canadiens français de la province de Québec, dans leur orgueil bien légitime. Aussi, comme je crois à sa sincérité, eh bien, je lui propose de revenir dans la province de Québec au cours des vacances prochaines et d'y rester un peu plus longtemps lors de ses visites. Il pourrait peut-être tenter d'apprendre quelques mots de français afin de comprendre un peu mieux la population, et je suis convaincu qu'après quelques-unes de ces visites, il reviendra enchanté de la bravoure dont font preuve les Québecois et qu'il se fera dorénavant le défenseur de cette belle et attirante cause qu'est l'unité nationale, qui doit être bien comprise par les différents groupes ethniques de notre pays. Au fait, j'invite particulièrement l'honorable député à venir dans la circonscription de Roberval, l'une des plus françaises au Canada. Je serai heureux de lui faire prendre contact avec les gens de chez nous, et il reviendra, je le crois, enchanté de son séjour dans notre province.

Pour ma part, j'ose espérer que les députés de la Colombie-Britannique nous inviteront de nouveau à faire ce voyage outre Rocheuses, afin que nous puissions, nous aussi, mieux comprendre la mentalité des gens de cette partie du pays, car, le jour où nous nous connaîtrons et où nous nous comprendrons mieux, eh bien, l'unité nationale sera en grande partie réalisée au Canada.

[M. Villeneuve.]

Monsieur le président, je constate que, dans ma circonscription, le chômage est moins effarant cette année que l'an dernier. Tout de même, le chômage est saisonnier et il demeure chez nous un problème dont nous devons nous saisir et au règlement duquel nous devons veiller avec autant de perspicacité que possible.

Le Gouvernement a adopté des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Elles apporteront, au cours du présent hiver particulièrement, un peu de soulagement à nos populations manquant de travail. Mais, qu'il me soit permis ici de faire une certaine relation entre le chômage et les travaux publics. Les prestations d'assurance-chômage versées à ceux qui y ont droit ne doivent pas les porter à l'oisiveté qu'on dit être la mère de tous les vices et c'est pourquoi je suis d'avis que nous devrions adopter un système de travaux publics marchant de pair avec les prestations d'assurance-chômage, ou encore pourrions-nous accorder les prestations auxquelles ces personnes auraient droit et demander au ministère des Travaux publics de verser le reste du salaire. Nos gens aiment le travail et, dans toutes nos circonscriptions, il y de nombreux travaux à exécuter; aussi est-il malheureux que des gens désireux de travailler soient en chômage.

Un autre point qui vaut la peine d'être signalé est certes celui qui a trait à l'aide à la petite industrie. On pourrait certainement améliorer sa situation en modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle. A mon point de vue, cette loi est un peu trop rigide, car elle pourrait servir non seulement à favoriser l'expansion des industries déjà existantes, mais surtout la naissance de nouvelles petites industries afin de diversifier l'économie canadienne. Au fait, s'il se trouvait, dans toutes nos localités de quelque importance, au moins une ou deux petites industries, je suis convaincu que notre main-d'œuvre et notre agriculture ne s'en porteraient que mieux, et partant, toute notre classe d'ouvriers.

La loi de 1954 sur l'habitation a apporté de bons résultats jusqu'à maintenant. Cependant, je dois signaler qu'il n'en a pas été ainsi dans ma propre circonscription, car les banques n'y ont pas accordé toute l'attention que l'on aurait désiré. Il est une classe de notre société qui est en mauvaise posture pour ce qui concerne le logement; je veux parler de nos familles nombreuses. Elles sont, —je crois qu'on peut le dire ostensiblement et sans crainte d'errer,—les plus mal logées au pays. Nos familles nombreuses, comme on l'a dit souvent, constituent le plus précieux capital humain qu'un pays puisse posséder. Comment alors apporter aux familles nombreuses une attention particulière quant

au logement? Je sais qu'il est plus facile de prôner des idées que de régler des problèmes. Mais je crois que l'on aurait intérêt, particulièrement dans les circonscriptions semi-urbaines, à revenir à la règle générale du prêt conjoint, soit 50 p. 100 versés par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et 50 p. 100 par une société prêteuse agréée.

La Société centrale d'hypothèques et de logement prêterait à un taux identique à celui que rapportent les obligations du Canada, tandis que la société prêteuse agréée pourrait prêter au taux habituel, ce qui veut dire, en définitive, qu'on rabattrait probablement le taux d'intérêt sur les prêts à 4½ ou 4¾ p. 100. De plus, en continuant l'assurance hypothèque et en encourageant la construction de maisons à prix modique, on parviendrait probablement à loger un bon nombre de nos grandes familles qui ont particulièrement besoin d'habitations. Pour ce faire, il faudrait que la loi soit à la portée de tous, partout au Canada.

Monsieur l'Orateur, il y a dix ans, un gouvernement libéral,—d'ailleurs, sauf erreur, ce furent toujours les gouvernements libéraux qui apportèrent un soulagement à la misère en créant des mesures de sécurité sociale dans notre pays,—instituait les allocations familiales, et depuis ce temps-là, le même gouvernement, qui est demeuré au pouvoir, a amélioré la situation en adoptant d'autres mesures dont la population n'a eu qu'à se réjouir.

Dans ma circonscription, en particulier, je puis dire que les familles, en général, sont nombreuses et qu'elles apprécient énormément les allocations familiales, mais, étant donné le coût élevé de la vie, elles se voient dans l'obligation de demander qu'on les augmente, sans que les goussets du contribuable canadien soient dégarnis davantage. Comme les familles nombreuses constituent une richesse pour le pays, je demande au Gouvernement de verser à leurs chefs des allocations familiales plus généreuses et de leur accorder une attention tout à fait particulière.

Je souhaiterais voir l'honorable ministre des Finances (M. Harris) à son siège en ce moment. Toutefois, je sais qu'il prendra connaissance de la requête toute particulière que je veux lui formuler au nom de mes commettants.

En effet, depuis quelques années, beaucoup de Canadiens réclament, au nom de l'unité canadienne, et afin d'apposer un fleuron à la couronne de l'unité canadienne au moyen de la compréhension et de la justice, des chèques bilingues dans tout le pays. Nous reconnaissons qu'il s'est fait du beau travail jusqu'à présent car, dans la province de Québec, tous les chèques sont bilingues. C'est un début, dirais-je. Je voudrais maintenant que le Gouvernement continue son œuvre et que l'honorable ministre des Finances accueille favorablement cette demande que je crois juste et raisonnable: des chèques bilingues dans tout le pays.

Les timbres bilingues et la monnaie bilingue n'ont, que je sache, été la cause d'aucune perturbation sociale ou ethnique susceptible de nuire à l'unité canadienne. J'affirmerais, plutôt, que ces mesures ont contribué à cimenter l'unité canadienne. Je suis persuadé que l'honorable ministre des Finances étudiera sérieusement notre requête et rendra une décision favorable. D'ailleurs, j'ai pris connaissance d'une lettre qu'il a écrite à un organisme voué à cette cause, et je suis d'avis que nous recevrons bientôt une bonne nouvelle au sujet des chèques bilingues.

J'ai une autre requête à formuler. Elle a trait à l'interprétation simultanée des débats de la Chambre. A mon sens, ce serait une amélioration. Je n'ai aucunement la prétention d'être un parfait bilingue, au contraire, j'ai beaucoup à faire pour le devenir. Tout de même, je déploie tous les efforts possibles dans ce sens et je me rends compte, avec plaisir, que beaucoup de députés de langue anglaise en font autant. Nous devons les en féliciter et les encourager car il y va toujours de l'intérêt de l'unité canadienne. Plus le nombre de Canadiens bilingues sera grand, plus il sera facile aux deux groupes ethniques de se comprendre et de sympathiser. Ils seront ainsi heureux de vivre ensemble dans un même pays, jouissant d'une même liberté et d'une compréhension réciproque.

Je crois savoir que, dans les parlements des pays comme la Belgique et la Suisse, deux ou trois langues sont officielles, la traduction des débats est faite simultanément tout comme aux Nations Unies. A mon avis, l'établissement de ce système serait de nature à rendre justice à tout le monde.

Hier, j'entendais l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon) faire allusion à une déclaration qu'aurait faite à Vancouver l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch). Si nous avions un service d'interprétation simultanée en cette enceinte, l'honorable député de Vancouver-Est n'aurait pas eu à se plaindre du fait que nous parlons français à la Chambre et d'être obligé d'attendre 24 heures pour lire la traduction anglaise d'un discours prononcé en français. Si nous avions la traduction simultanée, nous pourrions communiquer les uns avec les autres; nos discours seraient compris immédiatement. De plus, chacun serait en état de donner ici sa pleine mesure, car, sauf

erreur, sur 265 députés, à peine 15 sont parfaits bilingues. L'interprétation simultanée serait certainement de nature à encourager le bilinguisme, au lieu de lui nuire. Ce système nous aiderait aussi à comprendre tout ce qui se passe à la Chambre, car il est particulièrement difficile, dans cette partie-ci, de saisir certaines déclarations et discours, ce qui nous empêche de donner notre meilleur rendement. Il faut également songer aux visiteurs qui ne comprennent qu'une langue; ils pourraient entendre la traduction du discours prononcé. Ces personnes seraient plus satisfaites et s'intéresseraient davantage au travail de la Chambre, tout comme les députés d'ailleurs.

Maintenant, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'aborder la question principale de mon allocution: l'agriculture.

La population de la circonscription de Roberval, que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte, est agricole dans une proportion de 60 à 65 p. 100. L'agriculture, à mon sens, constitue pour elle le levier de commande économique par excellence.

Un grand nombre de représentations m'ont été faites de la part de personnages et d'organisations de ma circonscription en vue de demander au très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et au Gouvernement le maintien du prix de soutien du beurre à 58c. la livre pour une période supplémentaire de 2 ans.

Cette demande revêt une importance extraordinaire pour les cultivateurs de ma circonscription, comme d'ailleurs pour tous les cultivateurs de la province de Québec. Qu'on me permette de citer ici un extrait d'une allocution prononcée par le commissaire de l'industrie laitière pour la province de Québec:

> On ne s'arrête peut-être pas assez à imaginer ce que représente l'industrie laitière dans la province de Québec, avec sa capitalisation qui atteint 1¼ milliard de dollars dont 225 millions pour les troupeaux d'environ 1 million de têtes de bétail, qui ont produit l'an dernier 5¼ milliards de livres de lait d'une valeur brute à la ferme de $168,569,000, soit 11 millions de plus qu'en 1952 et 18 millions de plus qu'il y a trois ans.
>
> En 1952, 33 p. 100 du revenu agricole total de la province de Québec était fourni par la production laitière; en 1953 ce pourcentage atteignait près de 40 p. 100. (A remarquer, ici, que c'est la province de Québec qui dépend le plus de l'industrie laitière pour la prospérité de son agriculture générale.) En effet, sauf pour la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique, le pourcentage du revenu agricole assuré par la production du lait dans toutes les autres provinces, y compris l'Ontario, est en bas de 20 p. 100.
>
> On ne saurait attacher trop d'importance au fait qu'un demi-million d'individus tirent directement leur subsistance de l'industrie laitière; il faut y ajouter ceux qui en dépendent indirectement pour la transformation, le transport et la distribution des produits laitiers; pour la fabrication des machineries et accessoires et les services essentiels à l'industrie laitière. Nous atteignons ainsi facilement le tiers de la population du Québec dont le sort dépend de la prospérité de l'industrie laitière. Elle soutient donc un pouvoir d'achat formidable chez 1¼ million de consommateurs de la province et elle influence ainsi d'une façon majeure toute notre économie.
>
> La valeur marchande de la production laitière, une fois transformée et mise sur le marché, qui était de 193 millions de dollars en 1951, est passée à 207 millions en 1952 et 222 millions l'an dernier, soit un bond de plus de 25 millions en trois ans. Sait-on que, sous l'angle de la valeur brute de production, l'industrie laitière est la seconde industrie en importance de la province de Québec après la pulpe et le papier. Elle contribue pour près de 40 p. 100 de la production laitière totale du Canada. Elle assure ainsi:
>
> 34 p. 100 du beurre fabriqué au Canada,
> 21 p. 100 du fromage canadien Cheddar,
> 27 p. 100 des autres fromages,
> 33 p. 100 des produits concentrés canadiens,
> 20 p. 100 de la crème glacée fabriquée au Canada,
> 32 p. 100 du lait vendu à l'état nature au Canada.

J'ai ici d'autres données statistiques non moins renversantes sur l'ampleur du problème pour les cultivateurs du Québec. Au Canada, il s'est produit, au cours de l'année 1953, 302,606,000 livres de beurre de crémerie, dont 112,179,000 livres provenaient du Québec.

Si l'on veut parler de l'effet qu'a eu le prix de soutien du beurre sur le revenu du cultivateur québécois, eh bien, le cultivateur a reçu 75 p. 100 du prix du beurre au détail. Il est assez rare que le cultivateur touche une proportion aussi imposante du prix d'un produit de consommation au détail. C'est pour cette raison que le prix de soutien du beurre a ni plus ni moins sauvé la classe agricole. C'est aussi pour que la classe agricole puisse continuer à vivre honorablement, et si possible reprendre des forces, particulièrement en ce qui concerne notre classe agricole du Québec, que je demande au très honorable ministre de l'Agriculture et au Gouvernement de maintenir le prix de soutien du beurre à 58c. la livre pour deux autres années.

D'ailleurs, si l'on veut se placer sur le plan canadien, on dit qu'une personne sur six, soit 17 p. 100 de notre population, dépend, directement ou indirectement, de l'industrie laitière pour sa subsistance. Je crois que ce chiffre nous démontre assez facilement l'importance de l'industrie laitière chez nous.

Monsieur l'Orateur, comme il ne me reste plus qu'un seul sujet à traiter, puis-je demander à la Chambre de m'accorder cinq minutes supplémentaires après le coup de dix heures?

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre autorise-t-elle l'honorable député qui a la parole à continuer?

**Des voix:** Pendant combien de temps?

**M. l'Orateur suppléant:** Puis-je informer les honorables députés que le représentant de Roberval n'a demandé que cinq minutes au plus.

**Des voix:** Entendu.

*(Texte)*

**M. Villeneuve:** Monsieur l'Orateur, on dit aujourd'hui que la classe agricole délaisse la terre de plus en plus pour émigrer en ville. Si nous déplorons le chômage, particulièrement le chômage saisonnier, c'est parce que nos cultivateurs s'en vont dans les villes augmenter le nombre des manœuvres qui doivent compter, hélas, sur des travaux passagers pour réussir à gagner leur subsistance.

Nous nous devons d'aider la classe agricole à rester sur la ferme et, en ce faisant, nous aidons ni plus ni moins toute l'économie canadienne à demeurer plus stable, car l'agriculture a toujours été et sera toujours le fondement économique le plus solide d'une société, et nous en avons probablement plus besoin qu'ailleurs.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire un mot au sujet de la construction du tronçon du chemin de fer Chibougamau-Saint-Félicien. En effet, mon honorable collègue le député de Lac-Saint-Jean (M. Gauthier) et moi-même avons fait, l'été dernier, de nombreuses démarches afin que cette construction soit entreprise. Des garanties ont été offertes par les entreprises d'exploitation forestière, et nous espérons toujours que le National-Canadien les accepte, les garanties offertes. J'entends revenir sur ce sujet lors de la discusion qui s'amorcera sur la motion du député de Lac-Saint-Jean. Cependant, je crois avoir toujours contribué de la meilleure façon possible à la réalisation de ce projet que j'estime être d'une importance primordiale pour l'avenir économique, non seulement de ma circonscription, mais de ma région tout entière. J'ai toujours trouvé étrange que ceux qui ne travaillent pas pour la cause soient les premiers à tenter de s'en accaparer le crédit.

Ils nous donnent l'impression de vouloir perpétuer la tradition de la fable *Le coche et la mouche.*

Je voudrais ici signaler, en passant, à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer),—dont nous remarquons si souvent l'absence à la Chambre,—de bien vouloir relire ce qui s'est dit, l'an dernier, en cette Chambre, et au comité des chemins de fer, afin qu'il sache bien ce que l'honorable député de Lac-Saint-Jean et moi-même avons accompli au sein de notre parti, et même en dehors de celui-ci pour obtenir, d'une façon ou d'une autre, la réalisation de ce projet.

Je lui répéterai, en terminant, que j'ai confiance que la construction du chemin de fer de Chibougamau-Saint-Félicien deviendra bientôt une réalité, et que je continuerai également de me fier à l'esprit de compréhension du très honorable premier ministre (M. St-Laurent), du ministre des Transports (M. Marler), et de tous les membres du Cabinet, ainsi qu'à celui des autorités du National-Canadien pour obtenir, dans un avenir rapproché, la construction du chemin de fer de Chibougamau en son tronçon Saint-Félicien à Chibougamau. Cette œuvre sera réalisée dans ma circonscription, et je n'en ai aucun doute, et je me fais fort de la promouvoir car, d'ailleurs, nous n'y accordons jamais trop d'importance.

Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas abuser de votre patience et je vous remercie de votre indulgence à mon endroit.

*(Traduction)*

(Sur la motion de M. Harkness la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

### DÉPART DU PREMIER MINISTRE POUR LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** On vient de me rappeler, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. St-Laurent) part demain pour assister à la conférence du Commonwealth britannique et qu'il ne reviendra pas à la Chambre avant son départ. Je tiens à lui dire par votre entremise, monsieur l'Orateur, au nom des membres de notre parti, que nous lui souhaitons un bon voyage outre-mer.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord):** En cette occasion, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) aurait bien pu parler au nom de tous les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Nous aussi souhaitons bon voyage au premier ministre, et bonne traversée dans les deux directions.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je suis très heureux d'être l'objet de ces bons souhaits de la part de tous mes collègues de la Chambre.

(A dix heures cinq minutes du soir, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 28 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## BUDGET DES DÉPENSES DE 1955-1956

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** présente un message par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses de l'année financière terminée le 31 mars 1956, lequel message est lu par M. l'Orateur.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### PRÉTENDUE MISE EN CAUSE DE LA VALIDITÉ DU CODE FÉDÉRAL DU TRAVAIL

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, hier, la représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a posé une question à laquelle je vais maintenant répondre. J'imagine que la question a trait au renvoi à la Cour suprême du Canada, de la part du gouverneur général en conseil et conformément aux dispositions de la loi sur la Cour suprême, de certaines questions de droit touchant l'application et la validité de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. La Cour suprême avait décidé de connaître de cette question au cours de la présente semaine et, sauf erreur, elle procède actuellement à l'audition.

Les députés savent sans doute que les différends relatifs à l'emploi des débardeurs et des arrimeurs employés au chargement et au déchargement des navires relèvent de mon ministère, aux termes de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, depuis que cette loi est en vigueur, et, avant cela, depuis bien des années, aux termes de la loi antérieure des enquêtes en matière de différends industriels.

Cependant, à la suite d'une demande formulée, en 1954, par le district n° 50 des *United Mine Workers* à la Commission des relations ouvrières d'Ontario, aux termes de la loi sur les relations ouvrières de cette province, la Commission a accepté la juridiction en la matière et reconnu le syndicat demandeur comme agent négociateur dans le cas des employés de l'*Eastern Canada Stevedoring Company* affectés au chargement et au déchargement des navires accostés aux quais du port de Toronto.

Un syndicat rival a contesté la validité de cet ordonnance de la Commission ontarienne; ce syndicat, qui est la Fraternité des commis des compagnies ferroviaires et maritimes, et des employés des services de transport de marchandises, des messageries et des gares, avait jusque-là exercé le droit de négocier au nom des employés en question.

Le procureur général de l'Ontario est intervenu en l'occurrence, en avisant le procureur général du Canada qu'en ce qui concerne la façon de procéder, la province mettrait en doute la validité constitutionnelle de la loi fédérale, dite loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, en alléguant que cette loi ne relèverait pas du Parlement fédéral parce qu'il s'agirait d'une mesure relative à la propriété et aux droits civils dans la province.

Le caractère valable de la mesure fédérale ayant ainsi été contesté au cours de la procédure, le Gouvernement a jugé utile de faire régler le plus tôt possible la question de l'application de la mesure législative fédérale concernant les employés, en la soumettant à la Cour suprême du Canada, et d'obtenir en même temps l'avis de la Cour Suprême sur le point soulevé par le procureur général de l'Ontario, c'est-à-dire la compétence du Parlement pour ce qui est de l'application de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Voici les points de droit qu'on a, jusqu'ici soumis, pour audition et étude, à la Cour suprême du Canada:

1. La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, Statuts revisés du Canada, 1952, chapitre 152, s'applique-t-elle aux employés de l'*Eastern Canada Stevedoring Company Limited*, à Toronto, qui sont préposés au chargement et au déchargement des navires?

2. La loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail dépasse-t-elle la compétence du Parlement du Canada, soit en entier, soit en partie, et dans le cas de l'affirmative, à quel égard ou à quels égards et dans quelle mesure?

La décision relative aux modifications de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail sera différée jusqu'à réception du rapport de la Cour suprême sur ce renvoi.

Quant à la seconde partie de la question qu'a posée mon honorable amie, les députés

n'ignorent pas non plus que les syndicats des cheminots représentant les employés sédentaires ont manifesté l'intention d'entreprendre, sous peu, une étude des dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, en ce qui concerne l'arbitrage, et de formuler ensuite des observations appropriées au Gouvernement. Naturellement, nous voudrions bénéficier de telles observations et avoir l'avantage de les examiner. En conséquence, pour l'instant, nous remettons à plus tard, pour la raison précitée, toute autre modification de la loi.

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter une question à celle que j'ai posée hier au ministre et lui demander, cette fois, où en est le travail de revision qui était déjà en cours, il y a deux ans, sauf erreur, lorsque la Chambre a déféré certaines modifications au comité des relations industrielles? Le ministre avait alors dit qu'une étude et une revision de la loi étaient en cours.

**L'hon. M. Gregg:** La tâche a beaucoup avancé depuis que ces modifications ont été proposées, mais, vu les faits que je viens de mentionner, j'estime que nous devrions nous abstenir de recommander maintenant ces nouvelles modifications tant que les autres questions n'auront pas été réglées.

**Mme Fairclough:** Je me demande si le ministre pourrait nous dire combien de temps cela prendra?

**L'hon. M. Gregg:** Non, je ne saurais le dire.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre. Lorsque les syndicats ferroviaires représentant le personnel sédentaire des chemins de fer seront prêts à présenter les recommandations dont le ministe parle, songerait-il à maintenir le comité des relations industrielles en activité pour que les représentants desdits syndicats puissent soumettre leurs observations au comité lui-même?

**L'hon. M. Gregg:** Monsieur l'Orateur, j'étudierai cette question le moment venu.

## MINISTÈRES DES POSTES

### PRÉSUMÉE DISPARITION DE FONDS À BRITANNIA-BEACH (C.-B.)

**L'hon. Alcide Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question que m'a posée l'honorable représentant de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton), puis-je dire qu'en cette affaire on peut maintenant rendre publics de nouveaux détails.

[L'hon. M. Gregg.]

Le ministère est bien au courant de la disparition d'un colis, contenant $44,500, du bureau de poste de Britannia-Beach (Colombie-Britannique) le 17 décembre 1954, date qui coïncide avec celle de la disparition d'un commis de la *Britannia Mining and Smelting Company*, qui faisait fonction d'adjoint au bureau de poste.

Le colis en question était expédié par la Banque Royale du Canada, Vancouver, à la succursale de la même banque à Britannia-Beach. On nous informe que la banque avait pleinement assuré l'envoi. Le bureau de poste n'a subi aucune perte financière.

Le bureau de poste est situé dans une ville de compagnie et le directeur général des magasins et acheteur pour le compte de la compagnie est maître de poste depuis que la Commission du service civil l'a nommé en 1923. La compagnie paie certains de ses employés pour agir comme adjoints au bureau de poste.

Le suspect qui a travaillé au bureau de poste sous le nom de John Clealand Wallace Black a été identifié comme étant John Keith MacDonald.

L'enquête menée à fond par le ministère des Postes et la Gendarmerie royale depuis le jour où la perte du colis a été constatée se poursuit en collaboration avec les autorités postales des États-Unis et le FBI.

[*Plus tard*]

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, à la suite de la déclaration que faisait tout à l'heure le ministre des Postes en réponse à une question que j'avais posée, j'aimerais lui demander si le vol au bureau de poste de Britannia-Beach (Colombie-Britannique) pourrait avoir été commis par une personne qui, sans être fonctionnaire des postes, manutentionnait le courrier de Sa Majesté avec l'approbation du ministère des Postes?

**L'hon. M. Côté:** Monsieur l'Orateur, je ne saurais fournir tous les détails concernant la façon dont on a perpétré le vol; en effet, je ne me trouvais pas sur les lieux du crime au moment où il a été commis. Pourtant, si...

**M. l'Orateur:** Le ministre n'est pas tenu de répondre à une question hypothétique.

**M. Fleming:** Elle n'est pas hypothétique.

**L'hon. M. Côté:** Voilà pourquoi je ne suis pas en mesure d'y répondre. Je dois m'en remettre aux renseignements qui me sont fournis, et s'il est possible d'en obtenir d'autres au sujet de la question posée par le député, je serai heureux de lui signaler tous les détails qui seront consignés aux dossiers, naturellement.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Pourrais-je supprimer l'hypothèse que renferme la question, et reposer celle-ci au ministre de façon à ce que je puisse obtenir une réponse?

**M. l'Orateur:** Ce n'est pas à moi, sans doute, que l'honorable député adresse sa question? Si c'était toutefois le cas, il me permettra de lui rappeler que je ne règle les questions de procédure qu'à mesure qu'elles se présentent et que les honorables députés ne doivent pas, ici, m'interroger à ce sujet. C'est une règle bien connue, en tout cas, que les questions hypothétiques sont irrecevables puisqu'il n'y a aucune limite au nombre de questions qu'on pourrait poser de cette façon-là. Je ne doute pas que l'honorable député ait suffisamment de ressources pour formuler sa question de telle façon qu'elle donne les résultats qu'il en attend.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** J'aimerais que le ministre des Postes me dise si la personne disparue dont il était question dans le rapport qu'il présentait plus tôt, aujourd'hui, était non pas un employé des postes, mais une personne chargée des postes de Sa Majesté avec l'approbation du ministre?

**L'hon. M. Côté:** Il me semble que j'ai déjà répondu à cette question, du moins en partie; qu'il suffise à l'honorable député de lire ma réponse au hansard d'aujourd'hui. Si toutefois, il veut consulter le dossier...

**Des voix:** Non, non!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Côté:** ...il y est autorisé, mais à une condition, c'est qu'il vienne à mon bureau sans appareil enregistreur.

## PIPE-LINES

### "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED" —PRÉSUMÉS BÉNÉFICES DES DÉTENTEURS D'ACTIONS ORDINAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Lui a-t-on signalé une nouvelle publiée dans le *Sun* de Vancouver mercredi de cette semaine et portant que, sous le régime d'un financement réalisé par des particuliers ou sous le régime d'un financement garanti par l'État, les détenteurs d'actions ordinaires de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* feront normalement des bénéfices de 20 à 40 p. 100 par année? S'il en est ainsi, le ministre est-il en mesure d'exposer à la Chambre la ligne de conduite officielle à ce sujet et de lui signaler toute mesure qu'on prendra pour protéger les Canadiens en général?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, il faut répondre non à toutes les parties de la question.

*(Plus tard)*

**M. Winch:** J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre du Commerce. Envisage-t-il des programmes de nature à protéger les Canadiens, ou la situation qui existe quant au pipe-line dont je viens de parler? Répondra-t-on également par la négative à cette question?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, la réponse est que le ministre consacre des jours et des nuits à rechercher le bien-être des Canadiens.

**M. Winch:** J'aimerais obtenir une réponse directe à cette question précise.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

### DEMANDE DE DÉCLARATION SUR LA SITUATION ACTUELLE DE FORMOSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Je désire demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avant son départ aujourd'hui, s'il est en mesure de nous dire quelque chose sur la situation actuelle pour ce qui est de Formose? Je désire savoir en particulier s'il peut nous dire si les États-Unis ont donné à entendre, au sujet de Tchang Kaï-chek, qu'il ne lui serait pas permis de poursuivre des opérations militaires contre la côte chinoise?

**L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** En réponse à la première question, je ne crois pas pouvoir en ce moment ajouter quoi que ce soit d'utile à ce que j'ai déclaré l'autre jour ici. Pour ce qui est de la deuxième question, je ne suis pas au courant d'aucun engagement ou entente de la part du gouvernement des États-Unis au sujet de mesures qui empêcheraient nécessairement Formose de servir de base d'opération contre le continent chinois. J'ai dit l'autre jour qu'à mon avis ce serait là un aspect important de ce que j'ai appelé alors la neutralisation de Formose, qui, à mon sens, devrait s'appliquer de part et d'autre, c'est-à-dire qu'en vertu de la neutralisation Formose devrait être protégée contre l'invasion par le continent et empêchée de servir de point de départ d'une invasion du continent.

## LE BEURRE

APPROVISIONNEMENTS MIS À LA DISPOSITION D'INSTITUTIONS CANADIENNES À DES PRIX RÉDUITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Pour faire suite à la déclaration que j'ai formulée hier, à la Chambre, en réponse à une question du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), je veux fournir plus de détails sur le plan envisagé pour la vente, à prix réduit, de beurre aux hôpitaux, orphelinats et autres institutions de ce genre.

Tout d'abord, ce beurre est offert à toutes les institutions canadiennes indiquées dans la liste que publie le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social aux fins de l'application des lois sur l'accise et sur la taxe d'accise. Tous les députés peuvent se procurer cette liste des institutions approuvées. Sauf erreur, il y a plus de 1,500 noms.

L'Office de soutien des prix agricoles expédie aujourd'hui, à toutes ces institutions, une lettre accompagnée d'un questionnaire et d'une formule de demande qu'elles devront retourner, si elles veulent profiter de l'achat de beurre à prix réduit.

Ainsi qu'il est mentionné dans la lettre, on n'a pas encore arrêté de façon définitive la méthode d'après laquelle sera fourni le beurre; mais le prix sera d'environ 21c. la livre de moins que ce que les institutions payent actuellement à leurs fournisseurs pour du beurre de même catégorie.

On s'attend que les institutions en cause se procurent leur beurre par la voie du commerce, la Commission remboursant aux fournisseurs la différence de prix.

Comme on l'a déjà dit, l'objectif qu'on poursuit, d'une façon générale, en offrant du beurre à ce prix réduit, consiste à augmenter, dans l'ensemble, l'emploi de cette denrée en certaines institutions autorisées, dans tout le pays. On pourrait le réaliser moyennant à peu près les mêmes frais qu'entraînerait l'achat du beurre.

On a pressenti à ce sujet les institutions intéressées en leur demandant leur avis sur la méthode la plus utile de répondre à leurs propres besoins, bien que la Commission se réserve le droit de normaliser cette méthode dans toute la mesure du possible.

J'ajouterai qu'on a également fait savoir aux institutions en cause que la Commission peut juger utile de limiter la période pendant laquelle l'offre en question sera valable. On ne se propose évidemment pas de donner un caractère permanent à cette opération.

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre nous dira-t-il quelle partie de ce beurre on vend de cette façon-là, et quelle partie de l'excédent?

[L'hon. M. Pearson.]

**Le très hon. M. Gardiner:** Tout ce que nous pouvons vendre. Le montant total qui sera écoulé n'atteindra pas vingt millions de livres, total que nous désirons évaluer.

**L'hon. M. Rowe:** Vous ne savez pas combien?

**Le très hon. M. Gardiner:** Non, je ne suis même pas en mesure de risquer un chiffre.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** J'aimerais poser au ministre une autre question relativement à la vente du beurre. A-t-on cherché à savoir quelle proportion de la margarine consommée au Canada l'est du fait des préférences de l'usager et quelle proportion l'est du fait de son prix inférieur à celui du beurre?

**Le très hon. M. Gardiner:** On a évidemment essayé de déterminer ce qu'est la consommation de margarine et on y est, je pense, assez bien arrivé. Il reste qu'il est à peu près impossible de se rendre compte dans quelle mesure on s'en sert pour tartiner,—donc au lieu du beurre,—et dans quelle mesure on s'en sert pour la cuisine,—donc au lieu du saindoux. Il est extrêmement difficile de déterminer ces proportions avec exactitude.

*(Plus tard)*

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Je désire poser une autre question au ministre de l'Agriculture au sujet du beurre. Si le beurre doit être vendu aux institutions environ 20c. de moins que le prix réel, selon la déclaration faite tout à l'heure par le ministre, quelle sera la différence entre le prix payé par les institutions et celui que paient les grossistes ?

**Le très hon. M. Gardiner:** Le prix de gros actuel du beurre est de 61c. Déduisez 21c. et il vous reste donc 40c.

**M. Dufresne:** Cela ne répond pas à ma question. Je sais que la différence entre 61 et 21 est 40.

**Une voix:** Retournez à l'école, monsieur le professeur.

**M. Dufresne:** Les écoles que j'ai fréquentées sont aussi bonnes que celles du ministre.

**M. l'Orateur:** Je prie les honorables députés de me permettre d'entendre la question posée. A l'ordre!

**M. Dufresne:** Je connaissais la différence, mais voici la question que je pose. Quelle est la différence entre le prix payé par les institutions et celui que paient les grossistes qui achètent ce beurre du gouvernement?

**Le très hon. M. Gardiner:** La déclaration dont j'ai donné lecture révèle que les hôpitaux obtiendront le beurre à 21c. de moins

que le prix qu'ils le paient dans les circonstances actuelles.

**M. Dufresne:** Cela ne répond pas à ma question.

**Le très hon. M. Gardiner:** Le prix peut différer selon les endroits du pays. A Toronto et à Montréal, le prix minimum est de 58c., mais il n'est pas le même à Regina, ni sur la côte ou dans les provinces Maritimes. Il n'est pas possible de répondre à cette question par une seule réponse.

**M. Dufresne:** Cela ne répond nullement à ma question.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que le député devrait se contenter de la réponse donnée.

**M. Dufresne:** Pas tout à fait, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Mettons qu'il est peut-être difficile de satisfaire le député cette fois-ci.

## ASSURANCE-SANTÉ

"ONTARIO BLUE CROSS"—INSCRIPTION DU DEUX MILLIONIÈME ASSURÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud):** J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. A-t-on appelé son attention sur une dépêche parue dans le *Globe and Mail* de ce matin annonçant que l'*Ontario Blue Cross* est sur le point d'inscrire son deux millionième assuré? Le ministre n'est-il pas heureux d'apprendre que deux millions de citoyens canadiens sont aptes et prêts à se protéger contre les risques de la maladie sans demander l'aumône à l'État?

**Une voix:** Et votre projet d'amendement?

**M. Coldwell:** Et le projet d'amendement?

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'allais rappeler à mon honorable ami ce qu'on vient justement de mentionner. Le député oublie peut-être quelque peu le très important amendement qu'a proposé le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe). Je lui rappelle aussi, cela va de soi, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se réjouit toujours de toute mesure destinée à améliorer les normes et services d'hygiène chez la population du pays. Cela est tout simplement conforme à ce qu'accomplit le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Knowles:** Quelles mesures prend cette année le ministre, en vue de l'établissement d'une assurance-santé qui viserait tous les Canadiens?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami devrait connaître la réponse à cette question.

**M. Knowles:** Alors, quelle est-elle?

## DÉFENSE NATIONALE

INCIDENT RÉCENT À BORD DU "MAGNIFICENT"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier, l'honorable représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) m'a demandé si je pouvais fournir plus de détails que n'en avaient donné les journaux sur les cas d'empoisonnement à l'alcool méthylique survenus à bord du *Magnificent*. J'ai répondu que, vu qu'une commission d'enquête tentait d'établir les faits, j'estimais devoir m'abstenir de toute autre déclaration tant qu'elle n'aurait pas terminé sa tâche.

La Commission d'enquête a maintenant terminé ses constatations et les communiquera au quartier général de la marine. Même si le rapport, de caractère confidentiel, est destiné aux autorités navales qui s'en inspireront pour prendre les décisions qui pourraient s'imposer, je peux faire à la Chambre un bref exposé de ce qui s'est passé.

Voici en quelques mots ce dont il s'agit: trois bidons d'alcool méthylique, liquide à polycopier qui servait pour les machines à polycopier du service de communications du navire ont été enlevés, d'un magasin fermé à clef, par un membre de l'équipage qui avait droit à la clef dans l'exercice normal de ses fonctions. Un bidon a été enlevé au début de l'après-midi du vendredi 21 janvier et deux autres au début de la soirée du même jour. Ces bidons qu'on a tenus cachés ont circulé parmi plusieurs groupes de marins qui ont bu le liquide en cachette à même des tasses ou des bouteilles d'eau gazeuse après que ledit liquide eut été mêlé avec de l'eau gazeuse ou du jus de pamplemousse. Les bidons, soit dit en passant, portaient nettement et distinctement l'étiquette "Poison" et d'autres mots de mise en garde. Une fois vidés, on les a jetés par-dessus bord au cours de la nuit. Il n'y a eu aucune grande partie de plaisir à aucun moment donné du jour ou de la nuit; comme je l'ai signalé, de petits groupes de deux à cinq hommes ont bu le mélange à divers endroits du navire très éloignés les uns des autres. On n'a constaté aucun indice d'ivresse à bord durant la période en cause. Rien n'indiquait, par conséquent, aux officiers qui faisaient la ronde que quelque chose n'allait pas. La maladie grave et soudaine d'un certain nombre de marins a été le premier indice que quelque chose

clochait. Il est évident, puis-je ajouter, qu'un grand nombre de marins ignoraient ce qu'ils avaient absorbé.

Le médecin en service sur le navire et le personnel du Royal Canadian Naval Hospital d'Halifax, ainsi que les médecins civils consultants méritent les plus grands éloges, car c'est grâce à leur intervention prompte et coordonnée qu'on a diagnostiqué rapidement la nature de l'empoisonnement et appliqué le traitement approprié. S'il en avait été autrement, les conséquences auraient été beaucoup plus graves et mêmes fatales dans plusieurs cas.

Après examen du rapport de la Commission d'enquête au quartier général de la marine, on prendra les mesures disciplinaires qui s'imposent ainsi que toutes autres mesures appropriées en vue d'empêcher la répétition de ce déplorable incident.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 27 janvier, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. D. S. Harkness (Calgary-Nord):** Étant donné le désir général de ne pas perdre de temps et d'accélérer les travaux de la session, monsieur l'Orateur, je m'abstiendrai de formuler les félicitations d'usage et j'abrégerai autant que possible mes observations. Je suis heureux de constater que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) fait aujourd'hui des calculs si précis. Il est beaucoup plus précis que lorsqu'il a pris la parole au cours du même débat il y a deux semaines. A ce moment-là, ses chiffres n'étaient pas aussi clairs que dans son discours d'aujourd'hui.

J'estime que le discours antérieur du ministre appelle quelques observations. Il s'étend sur presque deux pages entières du hansard et l'on me dit que cela représente 2,000 mots, pour expliquer le maintien dans ses fonctions de M. Thompson, chef des services chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies pendant la période où il briguait la position de chef du parti libéral en Saskatchewan. La plus grande partie de ces prétendues explications était consacrée à l'analyse de l'aptitude de M. Thompson à l'égard du poste en question. A ma connaissance, c'est une question que personne n'a soulevée. En d'autres termes, le ministre a dressé un homme de paille et l'a jeté par terre. Dans toute cette longue explication, il n'a pas mentionné la véritable question en jeu, le véritable motif de soulever cette question ici. Le ministre l'a passé sous silence comme si elle n'existait pas.

Le principal point est bien simple, monsieur l'Orateur. Il s'agit de savoir s'il est opportun qu'un fonctionnaire se porte candidat à un poste politique avant d'avoir cessé d'être fonctionnaire et que, après sa défaite, il continue d'occuper son emploi comme si rien ne s'était passé. C'est tout à fait contraire au principe dont s'inspire notre service administratif, qui est en dehors de la politique; c'est organisme servant l'État plutôt que le parti politique au pouvoir. Quelques cas de ce genre détruiraient bientôt le moral des fonctionnaires. Cet organisme redeviendrait associé à la politique et, de fait, nous verrions se rétablir l'ancien régime du favoritisme politique. Le ministre de l'Agriculture est peut-être un des quelques Canadiens qui voudraient qu'on procède de cette façon, qui chercherait à démontrer qu'il ne s'est rien produit d'extraordinaire, qui s'étonnerait de ce qu'on soulève la question.

Après avoir essayé d'obscurcir le problème en invoquant des à-côtés sans rapport aucun avec la question principale, il s'est efforcé, en torturant la statistique, de convaincre le pays que la situation de l'agriculture était très florissante, alors que la statistique réelle montre qu'elle est plutôt critique, comme le savent, par expérience personnelle, j'en suis sûr, la plupart des honorables députés. Au sujet de la réduction du revenu agricole qu'ont signalé au ministre au cours de la session l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et d'autres députés, le ministre a déclaré, ainsi qu'en fait foi la page 207 du hansard du 14 janvier 1955:

> A quel point le revenu a-t-il diminué dans ces trois provinces...

c'est-à-dire dans les provinces des Prairies.

> ...par suite de la réduction de la récolte de blé en 1954, comparativement à la meilleure des trois années de la période que j'ai mentionnée? Dans l'ensemble, le chiffre s'établit à 440·9 millions. Voilà les pertes qu'ont essuyées la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba en raison des mauvaises récoltes de l'an dernier occasionnées par la rouille et la qualité inférieure du blé.

J'aimerais souligner la dernière phrase:

> ...en raison des mauvaises récoltes de l'an dernier occasionnées par la rouille et la qualité inférieure du blé.

En d'autres termes, le ministre voulait imputer au mauvais temps la réduction du revenu agricole en 1954. Les faits ne le confirment aucunement. La diminution du revenu agricole à la suite de la mauvaise récolte de 1954, ne se remarquera guère avant 1955. L'année dernière, elle est passée presque

inaperçue. C'est cette année que nous allons subir les conséquences des mauvaises récoltes de l'année dernière.

**Le très hon. M. Gardiner:** Vous n'avez pas suivi très attentivement la méthode d'organisation des marchés qu'on applique dans l'Ouest canadien.

**M. Harkness:** C'est très net. Jusqu'ici, les livraisons sur la récolte de 1954 ont été bien peu considérables. Elles se montent à 300 boisseaux par ferme, plus un contingent de deux boisseaux d'orge et, dans certains cas, un peu plus, quand les cultivateurs en produisaient. C'est tout ce que ceux-ci ont pu fournir jusqu'ici. Celui qui avait une récolte valant la peine de passer par la batteuse, n'a pu encore, aussi médiocre soit-elle, la livrer en entier. Il n'a pu livrer que cette petite quantité. La perte de centaines de millions de dollars subie à cause du mauvais temps en 1954, ne se fera sentir qu'en 1955 plutôt que l'an dernier. Le revenu en espèces du cultivateur l'an dernier ne s'en ressentira pas beaucoup. La situation est donc exactement l'inverse de celle que le ministre a décrite et sur laquelle il a fondé ses observations subséquentes.

Monsieur l'Orateur, veut-on savoir pourquoi, en réalité, le revenu agricole a diminué? C'est, tout d'abord, parce que la Commission du blé n'a pu vendre une forte proportion de la récolte de l'année précédente, celle de 1953. Voilà la première, la principale raison de la réduction. Nous n'avons pas pu vendre la majeure partie de la récolte moissonnée en 1953 ni une partie de la récolte de 1952.

**Le très hon. M. Gardiner:** Puis-je poser une question?

**M. Harkness:** Oui.

**Le très hon. M. Gardiner:** N'est-ce pas également vrai de 1953, comparativement avec 1952?

**M. Harkness:** Dans une certaine mesure, oui. Le revenu en espèces du cultivateur en 1953 a été plus faible qu'en 1952, parce qu'il n'avait pas pu vendre autant de blé.

**Le très hon. M. Gardiner:** Autre question: l'écart signalé tout au long du débat n'a-t-il pas trait au revenu de 1954 et à celui de 1953? En reportant ces chiffres à une autre année antérieure, on obtient à peu près les mêmes données?

**M. Harkness:** J'ignore ce que le ministre essaie de prouver maintenant. Il ne cherche certes pas à démontrer, comme il a tenté de le faire dans son discours, que les conditions atmosphériques ont déterminé une réduction du revenu en espèces des cultivateurs et qu'autrement, la situation des agriculteurs aurait été meilleure que jamais auparavant. Il veut maintenant prendre la tangente.

**Le très hon. M. Gardiner:** La température explique aussi l'accroissement de la production du beurre; il règle le revenu des agriculteurs du pays.

**M. Harkness:** Naturellement, le ministre de l'Agriculture cherche toujours un bouc émissaire dans ces cas-là.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne cherche pas de bouc émissaire; je me borne à énoncer les faits.

**M. Harkness:** Il veut mettre les conditions atmosphériques en cause pour expliquer la situation qui existe, en ce qui a trait au beurre, au fromage, etc. Je reviendrai là-dessus. Le point important c'est que les déficiences ou les défauts constatés dans le programme agricole du Gouvernement ont déterminé ce triste état de choses dans une large mesure. Le ministre est à la recherche d'un autre bouc émissaire; on dirait que c'est avant tout la température qui le lui fournit.

Je le disais tout à l'heure, donc la véritable explication de la baisse du revenu agricole en 1954 est que nous n'avons pu disposer d'une bonne partie de la récolte de 1953. Une autre raison, c'est le prix inférieur qu'on a obtenu pour la partie de la récolte effectivement vendue, plus le relèvement des frais d'entreposage: il a fallu, en effet, engranger ces céréales pendant une période beaucoup plus longue. Voilà les deux grandes raisons de la baisse des revenus agricoles en 1954. La température n'a pas grand chose à y voir.

Ayant donc, bien à tort, essayé de mettre la diminution des recettes du cultivateur sur le compte de la température, le ministre ajoutait, ainsi qu'en fait foi la page 208 du hansard du 14 janvier dernier:

> En 1954, dans l'ensemble des provinces canadiennes, le revenu total en espèces s'établissait à 2,408 millions de dollars. Si l'on ajoute à ce chiffre 444 millions de dollars, perdus l'an dernier par les trois provinces productrices de blé, par suite de récoltes moins abondantes ou de moins bonne qualité, on obtient 2,849 millions de dollars. Tel serait le revenu, si ces provinces avaient eu de bonnes récoltes de blé pour la livraison, soit 23 millions de dollars de plus que le revenu agricole le plus élevé enregistré au Canada en une seule année.

Avant de poursuivre mes observations sur cette question, je dois dire que je ne sais pas où le ministre a trouvé ce supplément de 4 millions de dollars. Quelques instants plus tôt il avait dit que ce chiffre était de 440 millions et voilà qu'il cite 444 millions de dollars. Il a tout à coup trouvé 4 millions de

dollars de plus. Ce n'est rien, naturellement, pour le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de trouver ou de perdre 4 millions de dollars; selon ce qu'il veut dire dans ses discours, il peut facilement en perdre ou en trouver des centaines de millions.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je n'ai pas cité ce chiffre de 444 millions, mais il se peut très bien que la dactylo ait commis cette erreur.

**M. Harkness:** Le ministre aurait dû la corriger. Je suis plutôt porté à croire que le hansard est exact, parce que c'est là un exemple typique de l'inexactitude habituelle du ministre lorsqu'il s'agit de citer des chiffres.

Cette déclaration du ministre, dont je viens de donner lecture, constitue de sa part une tentative bien claire pour faire croire à la Chambre et à la nation que la vente et le prix des produits agricoles sont meilleurs que jamais. Autrement dit, il affirme que le Gouvernement a fait sa part et que, si seulement il y avait eu collaboration de la part du ciel, les agriculteurs n'auraient jamais été en aussi bonne posture. Voilà un autre bel exemple des déclarations en "si" bémol, que nous connaissons si bien. Si ma tante n'était pas une femme, elle serait mon oncle, et autres déclarations de ce genre.

Proférer de telles billevesées, affirmer que, s'il n'y avait pas eu de récolte déficitaire (j'ai déjà prouvé que cela n'avait rien à voir à la question), nous aurions un revenu de 440 millions de dollars plus élevé et, par conséquent, les agriculteurs seraient en meilleure posture que jamais, ne rend service à personne, certainement pas aux députés, puisqu'on ne réussit par là qu'à embrouiller la question. Je ne réussis pas à comprendre pourquoi le ministre de l'Agriculture persiste à formuler pareilles déclarations.

La diminution du revenu agricole auquel s'est arrêté le ministre était le revenu en espèces, c'est-à-dire les recettes brutes. Il n'a rien dit du revenu net, chiffre qui est bien plus important pour l'agriculteur. Prenons maintenant un exemple dans un autre domaine: lorsqu'on dirige une entreprise, il vaut beaucoup mieux avoir un revenu brut de $100,000 donnant bénéfice de $10,000 qu'un revenu brut, ou des ventes, se montant à un million de dollars, qui ne se traduiraient que par $5,000 de bénéfices. Il en est de même pour le cultivateur.

Ce n'est pas la recette brute qui l'intéresse en premier lieu. Il en tient compte évidemment, ainsi que des prix qu'il obtient, et ainsi de suite, mais parce qu'elle lui permet de déterminer en quelque sorte, son revenu net. Car ce qui lui importe, comme à tout autre homme d'affaires, c'est son revenu net, c'est-à-dire ce qui lui reste après défalcation de toutes les dépenses répondant à ses besoins et à ceux de sa famille, en vivres, vêtements et autres nécessités de l'existence et pour acquérir le superflu que nous désirons tous et auquel on estime que nous avons droit, ainsi que pour remplacer son outillage endommagé ou usé, améliorer son entreprise, etc. Le revenu qui lui importe, c'est son revenu net.

En parlant du revenu agricole, le ministre n'a pas mentionné le revenu net du cultivateur. Pourquoi s'est-il tu à cet égard? Parce que les chiffres pertinents sont, en effet, bien peu réjouissants.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai dit, dans mes observations, pourquoi je n'ai pas cité les revenus nets. Vous devriez les lire.

**M. Harkness:** A cet égard, ce discours a été exactement le même que la plupart des autres: un faux-fuyant. A vrai dire, il a fait de même l'an dernier et l'année précédente. Il a parlé du revenu en espèces du cultivateur, mais il a soigneusement évité de parler de son revenu net.

J'ai sous les yeux les chiffres relatifs à ce revenu net. Il s'est élevé à $2,154,527,000 en 1951; en 1952, il a été de $1,900,779,000, diminution de 254 millions. En 1953, il s'est établi à $1,656,564,000, diminution d'environ 500 millions par rapport à 1951. Quant aux chiffres portant sur cette année, ils n'ont pas encore paru; mais, s'il faut en croire les estimations générales dont j'ai eu vent, le revenu net des cultivateurs atteindra tout au plus 1,400 millions et, plus probablement 1,200 millions.

En effet, d'après les chiffres des trois dernières années, on peut faire un calcul qui donne à peu près ce résultat: l'an dernier, l'écart entre le revenu net des cultivateurs et leur revenu en espèces a été de $1,084,688,000. L'écart, plus grand d'année en année, n'a été que de $661,934,000 en 1951. L'écart de cette année dépassera 1,000 millions et sera très probablement d'environ 1,200 millions, ce qui laissera aux cultivateurs un revenu net de l'ordre de 1,200 millions.

C'est dire qu'en 1954 le revenu net du cultivateur, ses dépenses payées, correspondra tout juste à un peu plus de la moitié de ce qu'il avait, au même titre, en 1951. Autrement dit, sa situation est presque la moitié moins bonne en 1954 qu'en 1951.

Cela n'empêche pas le ministre d'essayer de nous faire un beau tableau de la situation. A son dire, sans le mauvais temps, les cultivateurs auraient eu l'an dernier un revenu supérieur à tous les précédents. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner, étant donné cette situation, que les affaires en général aient

été moins bonnes l'an dernier que l'année précédente. Pour ma part, je doute fort que les prédictions optimistes du ministre du Commerce (M. Howe),—n'a-t-il pas dit que les choses seraient meilleures que jamais cette année?—aient bien des chances de se réaliser, car la diminution fort sensible du revenu net des agriculteurs se traduit par une réduction des sommes d'argent qui reviennent dans le courant général des achats et qui assurent de l'emploi, et le reste.

Après le discours qu'il a prononcé en cette enceinte il y a deux semaines, le ministre est allé dans l'Ouest. En quelques jours, il a montré qu'il n'avait rien perdu de son habileté à faire paraître blanc ce qui est noir, ou du moins à lui donner une teinte d'un gris très pâle. De l'aveu même du ministre, nous avons un excédent de beurre et de fromage, mais l'importation de fortes quantités de fromage de la Nouvelle-Zélande est venue aggraver la situation. La seule raison logique qu'on aurait pu invoquer à l'appui de ces importations, c'est qu'elles aideraient au consommateur, cet oublié, qui aurait ainsi du fromage à meilleur compte. Toutefois, le ministre a assuré aux cultivateurs laitiers que ce n'est pas ce qui arriverait. Il a dit que l'entreprise de transformation serait heureuse d'absorber l'écart de cinq cents la livre qui existe entre le prix auquel elle obtiendrait probablement ce fromage et le prix de vente ordinaire du fromage. Je crois bien que l'importateur est heureux de réaliser ce supplément de bénéfices.

Mais si cette importation produit ces résultats, voyez le ridicule de la situation, monsieur l'Orateur. Les deniers des contribuables soutiennent le prix du beurre et, par suite, on constitue de forts excédents. Or le fromage importé de Nouvelle-Zélande viendra accroître l'excédent. Le rétultat net, en effet, sera d'accroître notre excédent de produits laitiers. Le ministre ajoute que la société importatrice réalisera en outre de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ de million; or cet argent sera versé, de fait, par vous et moi, monsieur l'Orateur, et par les contribuables canadiens. Tout cela ne rime à rien. Si nous décidons d'accorder un prix minimum de soutien à l'industrie laitière et de vendre à prix réduits l'excédent que pourrait déterminer ce programme, à des hôpitaux du pays ou aux habitants d'autres pays, nous ne devrions pas permettre de fortes importations de produits laitiers, par ailleurs. De fait, nous subventionnons ainsi nos concurrents et la société importatrice, de sorte que nous nous imposons nous-mêmes à cette fin.

Je le répète, le Gouvernement ne suit aucun programme sensé à l'égard de l'industrie laitière. Il se laisse aller, s'en va à la dérive et se fourvoie.

**M. Fulton:** Il s'en va surtout à la dérive.

**M. Harkness:** L'état du revenu des cultivateurs, que je viens d'esquisser, est une des principales raisons du grave chômage qui sévit cet hiver. Il y a également d'autres raisons au chômage. Je ne suis pas de ceux qui prononcent des discours, pensant que le Gouvernement n'aura qu'à lever sa baguette magique pour dissiper le chômage. Je ne crois pas que la baguette magique des socialistes puisse ici produire quelque effet, pas plus que la magie financière du Crédit social. On n'a rien fait. A la suite de l'avertissement de l'hiver dernier, qui était suffisamment sérieux en ce qui regarde le chômage, le Gouvernement n'a apporté à ses programmes financiers ou fiscaux aucun changement qui eût pu améliorer la situation de l'embauchage. Il n'a pas, non plus, sauf erreur, pris aucune des mesures précises de moindre importance qui auraient pu aider.

Voici un petit exemple de cette inaction. Il y a quelque temps, j'ai été surpris d'apprendre que le Gouvernement achète des États-Unis beaucoup d'articles de bureau, alors que la plupart de tels articles se fabriquent au Canada. S'il y en a quelques-uns qui ne ne sont pas fabriqués au Canada, on pourrait certes les importer de Grande-Bretagne, ce qui contribuerait, d'un côté, à réduire notre balance commerciale déficitaire avec les États-Unis et, de l'autre, à réduire la balance commerciale britannique qui est déficitaire à notre égard. J'ai à la main deux formules qu'utilise la division de l'impôt sur le revenu du ministère du Revenu national. Ce sont deux choses qui ont l'air bien compliqué. L'une d'elle porte le nom de rapport statistique des cotiseurs et le reste, et l'autre a trait aux instructions et au montant du redressement. Les honorables députés peuvent voir qu'il s'agit de formules qui ont l'air un peu compliquées, mais ce n'est en somme qu'un travail d'impression. Or, sur chaque formule, on trouve en toutes petites lettres, à peine lisibles, l'indication "Printed in U.S.A.". Pourquoi le ministère du Revenu national utilise-t-il des imprimés de ce genre importés des États-Unis plutôt que des documents qu'il pourrait faire imprimer chez nous? Et ce n'est pas tout. Outre ces formules-là, en particulier, l'État utilise un grand nombre d'articles de bureau fabriqués aux États-Unis. En voici quelques exemples: brocheuses, pinces à débrocher, gommes pour crayons "Scripto", doigtiers de caoutchouc, mines pour porte-mine "Scripto", mine de polycopie, taille-crayon, etc. En fait, si l'on regarde dans son propre bureau le matériel qu'on nous fournit ici même, on trouvera

sous la garniture de bureau porte-stylo l'indication "Made in U.S.A.". C'est du moins vrai de la mienne. Les brocheuses, aussi, sont fabriquées aux États-Unis.

Cela me semble sans excuse. C'est une manifestation de négligence de la part du Gouvernement. Cela montre qu'il ne cherche pas à trouver quelques moyens de mettre fin au chômage dans notre pays. La quantité d'emploi perdue, au Canada, de ce fait, doit être assez considérable. C'est là un faible exemple, et je sais qu'il en est ainsi dans bien d'autre domaines. Si le Gouvernement s'occupait un tant soit peu des causes mineures de chômage au pays, il en obtiendrait peut-être des résultats assez importants. Ce sont des questions qui relèvent entièrement de lui.

Dans un autre domaine, je désire réitérer la demande faite l'année dernière par feu M. Rodney Adamson de donner du travail au comité des mines, forêts et cours d'eau. Chaque année depuis très longtemps on établit ce comité et pas un honorable député ici présent, sauf peut-être celui de Québec-Sud (L'hon. C. G. Power), ne se rappelle qu'il ait jamais accompli de travail. C'est en pure perte que l'on établit ce comité, et que l'on y désigne des membres. Il ne se réunit jamais, bien que la conservation et la mise en valeur de nos ressources naturelles soient peut-être les domaines les plus importants pour l'avenir du pays. A mon avis, cette année, le comité devrait être chargé d'étudier quelques aspects importants de la conservation et du développement. Voici deux exemples de questions qu'il pourrait étudier: la conservation des forêts et le reboisement ainsi que le contrôle et la mise en valeur des cours d'eau.

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, l'automne dernier, j'ai consacré plusieurs semaines à visiter les troupes canadiennes postées en Europe. J'en ai profité pour me rendre au siège de l'OTAN à Paris ainsi qu'au grand quartier général des puissances alliées en Europe, ou SHAPE, selon l'abréviation communément employée pour désigner la division militaire de l'OTAN. En outre, en décembre dernier, j'ai assisté à la réunion annuelle, à Paris, du conseil de l'OTAN. Tout cela était nouveau pour moi. On me permettra de donner à la Chambre un bref aperçu des impressions que j'ai recueillies, au cours de ces visites et de cette réunion, au sujet de l'OTAN et des rapports de notre pays avec cette organisation.

A mon sens, l'OTAN représente la tentative la plus audacieuse et la plus importante jamais tentée dans le monde, en temps de paix, pour souder les forces militaires et économiques de quatorze nations souveraines en un tout harmonieux, parfaitement coordonné, en vue de la défense commune. Je crois que l'ampleur des problèmes dont l'OTAN s'est chargée nous échappe parfois. Il s'agit essentiellement d'une entreprise de longue haleine, hérissée de difficultés, celle du langage par exemple, ou encore celle des préjugés et des conceptions erronées chez les diverses nations ainsi groupées, leurs façons diverses d'envisager les problèmes d'ordre militaire, la diversité des conceptions stratégiques et techniques de leurs chefs militaires et l'absence de standardisation du matériel militaire. Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes qui, sur le plan pratique, se conjuguent pour éloigner et pour rendre plus difficile la réalisation du but de l'OTAN. Ce qui ne m'empêche pas d'ajouter que cette organisation a déjà à son actif des résultats merveilleux. Lentement mais sûrement, nous édifions, en Europe, une armée de défense puissante, unie et bien intégrée.

Les manœuvres *Battle Royal*, auxquelles j'ai assisté l'automne dernier, dans l'Allemagne septentrionale, ont fait sur moi une très forte impression. Il y avait une armée de 140,000 hommes, des Britanniques et des Hollandais, d'une part, et des Français, des Belges et des Canadiens, d'autre part, tous collaborant étroitement, sans heurt et de façon efficace. Pour moi, du moins, c'était un exemple vivant des progrès accomplis en vue de souder ensemble les armées de l'OTAN.

L'organisation et l'élaboration des projets progressent aussi de façon constante. L'entente mutuelle est meilleure et de formidables obstacles disparaissent petit à petit les uns après les autres.

Il est particulièrement heureux, ce me semble, que l'OTAN ait eu quelques années pour s'établir et pour mûrir, avant d'avoir à envisager tout ce que comporte la puissance des armes atomiques et thermonucléaires. Autrement, en effet, l'Organisation n'aurait pas été assez complète pour permettre au commandant suprême allié de procéder à l'analyse soignée et de longue portée de la menace thermonucléaire, analyse que, par l'entremise du comité militaire, il a présentée en décembre dernier au conseil de l'OTAN réuni à Paris, ainsi que le programme requis pour permettre aux forces militaires de l'OTAN de faire face à cette menace.

Ces programmes ne portent nullement atteinte, il va de soi, aux prérogatives des États membres de l'OTAN en ce qui a trait à leur droit strict de décider de la façon dont une action militaire doit être autorisée et du moment où elle doit l'être. Ce rapport prévoyant

n'était que le premier d'une série d'exposés analogues devant paraître à mesure que se poursuit l'étude des aspects militaires.

L'impression d'ensemble que j'ai retirée du côté militaire lors de la réunion du Conseil de l'OTAN était celle d'un progrès continu dans tous les domaines de la défense. Il y a, évidemment, encore beaucoup à accomplir. Il reste encore bien des problèmes à résoudre, mais il me semble déjà fort encourageant qu'on s'attaque à ces questions de défense, si difficiles et si complexes, et qu'on les tranche d'une façon aussi claire que vigoureuse et ordonnée.

L'analyse des projets que comporte le rapport que je viens de mentionner est évidemment secrète; je ne puis donc en révéler le contenu. Toutefois, comme on a pu relever dans les journaux de nombreusés conjectures, je voudrais assurer à la Chambre que nous n'envisageons aucune réorganisation radicale de nos forces armées à la suite de ces études ni aucune amplification de nos engagements relatifs aux effectifs de l'OTAN.

On fera, sans nul doute, glisser l'accent d'un aspect à un autre, on procédera à des innovations, mais ces modifications n'auront rien de révolutionnaire. L'adoption de nouvelles armes et de nouvelles méthodes a beaucoup accéléré le rythme et beaucoup augmenté la puissance de destruction de la guerre future; on donnera donc la préférence à la constitution, à l'instruction et à l'équipement d'effectifs décrits comme "effectifs existants," soit ceux qui doivent se tenir prêts à entrer immédiatement en action sur le champ de bataille.

Nous insistons également davantage sur l'aviation; mais, ainsi que les députés ne l'ignorent pas, cette insistance accrue sur la puissance aérienne est depuis quelques années une caractéristique de notre programme canadien de défense.

A cet égard, le comité militaire de l'OTAN ne cesse de souligner depuis quelque temps la nécessité d'un accroissement de la défense aérienne en Europe, surtout en ce qui concerne les chasseurs tout temps. On nous a pressés depuis un certain temps de fournir de l'aide dans ce domaine parce que le CF-100 que nous fabriquons au Canada est généralement reconnu au sein de l'OTAN comme un des meilleurs chasseurs tout temps.

Après un examen approfondi, le Gouvernement a décidé que, dès que nos escadrilles régulières de défense aérienne du Canada seront complètement équipées de CF-100,—ce qui aura lieu durant l'année en cours,—nous pourrons, soit l'an prochain, prendre des mesures afin de répondre aux besoins pressants de l'OTAN pour ce qui est des chasseurs tout temps.

Nous n'avons pas l'intention d'accroître le nombre de nos escadrilles d'avions en Europe, elles demeureront à 12 comme à présent; mais nous sommes prêts à remplacer par des chasseurs CF-100 tout temps les avions de quatre de nos escadrilles de chasseurs de jour, qui font partie de la division aérienne en Europe. Cette mesure renforcera considérablement les moyens de défense tout temps des effectifs de l'OTAN et, ainsi, contribuera à satisfaire à un des plus pressants besoins de l'OTAN.

Nos escadrilles étant dotées des mêmes types d'avions, tant à l'étranger qu'au Canada, il en résultera le maximum d'efficacité et d'économies et cela permettra en même temps au CARC d'acquérir la plus vaste expérience possible pour ce qui est du vol en tout temps.

A titre de pays constitutif de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Canada a exécuté ses engagements à la lettre et sans délai. Cela devrait être pour nous tous une source de légitime fierté.

Je ne peux m'empêcher de dire quelques mots sur la qualité des troupes que nous avons fournies à l'OTAN. L'automne dernier, je le répète, j'ai passé trois semaines en Europe et j'ai alors visité toutes les unités de notre première brigade d'infanterie et les douze escadrilles qui constituent notre division aérienne. Toutes les deux font honneur au Canada.

Je suis sûr qu'il n'y a pas en Europe, à l'heure actuelle, de corps d'aviation de chasse dotée de matériel plus moderne et mieux formée que la division aérienne du Canada avec ses avions à réaction Sabre de fabrication canadienne munis de moteurs Orenda également de fabrication canadienne. Lorsque toutes les escadrilles auront été munies de Sabres Mark VI, elles seront encore plus efficaces.

Les hommes de la première brigade d'infanterie ont reçu une bonne instruction militaire; ils sont en bonne santé et leur moral est excellent. Leurs rapports avec la population civile allemande sont exemplaires. Leur esprit d'initiative, leur efficacité et leur endurance leur ont valu les louanges chaleureuses des arbitres lors de l'opération "Battle Royal".

Nonobstant l'importance accrue qu'on attache au rôle de l'aviation, il ne fait pas de doute, je crois, que l'armée continuera de jouer un rôle important dans notre programme de défense.

L'accent a pu se déplacer, mais l'importance du rôle de l'armée demeure. Des changements peuvent fort bien devenir nécessaires dans l'organisation et les dispositions tactiques. La puissance dévastatrice des armes thermonucléaires peut entraîner une plus grande dispersion des effectifs, la réduction

des unités, la diversité des armes et la simplification des services de transmission. Toutefois, une barrière défensive terrestre efficace sera toujours nécessaire devant la menace d'une attaque terrestre.

L'avènement des armes à puissance de destruction massive n'élimine pas la nécessité de maintenir des effectifs ordinaires de tout genre, en plus ou moins grand nombre, et l'armée continuera d'être appelée à jouer son rôle traditionnel et important dans toute guerre à venir.

Le même raisonnement s'applique, je crois, à nos forces navales. La ligne de ravitaillement entre l'Amérique du Nord et l'Europe doit rester intacte. C'est d'une importance vitale pour nous tous. Il faut maîtriser et tenir en échec la menace sous-marine qui nous a si souvent conduits près de la défaite. Les jours du cuirassé peuvent être comptés, mais le navire relativement petit et très rapide qui s'attaque au sous-marin sera plus nécessaire que jamais.

En conformité de nos engagements envers l'OTAN, nous construisons donc au Canada les destroyers d'escorte les plus perfectionnés que nous pouvons imaginer et nous rénovons nos frégates, nos dragueuses de mine et autres petits navires afin de créer une flotte puissante et rapide pour escorter les convois et faire face aux nouveaux sous-marins Snorkel que notre seul ennemi éventuel construit en si grand nombre.

Nous devons donc veiller à ce que nos effectifs de type classique, sur terre et sur mer, restent au point et efficaces. La nécessité de forts effectifs de type classique au sein de l'OTAN ressort de l'importance que nous attachons tous aux 12 divisions que, prévoyons-nous, l'Allemagne de l'Ouest fournira à l'OTAN quand le protocole tout récemment approuvé par la Chambre sera pleinement ratifié et entré en vigueur.

La défense du Canada, voire de l'Amérique du Nord, est devenue soudainement presque aussi importante pour les autres pays de l'OTAN qu'elle l'a toujours été pour nous. Cela tient, assurément, à ce que les Russes ont amélioré la portée de leurs armes nucléaires contre l'Amérique du Nord. Dans ces circonstances, il devient essentiel de redoubler aussitôt nos efforts pour accroître les moyens de défense de notre continent, car l'Amérique du Nord est la seule grande base d'où l'on puisse appuyer les opérations visant à défendre l'Europe et aussi parce qu'il est nécessaire de protéger la puissance de représailles que possèdent les États-Unis dans le domaine thermonucléaire, élément qui, à l'heure actuelle, constitue probablement le seul moyen vraiment efficace de prévenir la guerre.

[L'hon. M. Campney.]

Ainsi donc, ce que nous appelons maintenant la "défense continentale", savoir: le grand effort concerté du Canada et des États-Unis qui vise à protéger et à défendre ces deux pays contre une agression, constitue par ailleurs un authentique appoint, essentiel à l'œuvre de l'OTAN. Chaque dollar que nous consacrons à la "défense continentale" acquiert ainsi une valeur double. Il sert principalement, en premier lieu bien entendu, à assurer notre propre défense. En second lieu, il sert à maintenir la puissance défensive de l'OTAN entière.

La défense "continentale" coûte cher. La chaîne de postes de radar, dite chaîne des pins, qui fonctionne déjà, les escadrilles de chasseurs du commandement de la défense aérienne qui la complètent, la chaîne de postes de radar que le Canada est en voie d'établir sur une ligne située au milieu de son territoire, et la chaîne d'alerte qui sera mise en service dans le Grand-Nord forment un système de défense complet qui coûtera plusieurs centaines de millions. Il reste à acquitter une forte proportion du coût de ce système. Au cours des prochaines années une forte proportion des ressources du Canada devront être affectées à cette fin.

Je remercie en passant nos voisins du Sud du bel esprit de collaboration et de bienveillance qu'ils nous manifestent en ce qui a trait à la réalisation de ce vaste système de défense à laquelle nous travaillons conjointement.

**M. Diefenbaker:** Le ministre me permettrait-il ici une question relativement à la défense continentale?

**L'hon. M. Campney:** Certainement.

**M. Diefenbaker:** Le ministre ou le ministère de la Défense nationale ont-ils songé à aider les provinces à établir des routes pouvant servir à la défense dans la partie nord du pays afin de rendre cette défense plus souple?

**L'hon. M. Campney:** On a étudié le problème.

**M. Diefenbaker:** Quelle est la décision?

**L'hon. M. Campney:** Pour ce qui est de mon ministère on en est arrivé à la conclusion que le résultat qui serait obtenu, du point de vue de la défense, ne justifierait pas le coût de l'entreprise, comparativement aux autres entreprises de défense. Nous avons rejeté cette proposition à plusieurs reprises, en ce qui concerne la défense.

Nos rapports avec notre voisin prouve combien il est facile à des peuples qui partagent des idéaux et des objectifs communs

de collaborer étroitement et avec succès, dans la paix et l'harmonie, à leur avantage mutuel. J'ai été vivement impressionné par la déclaration que le secrétaire à la Défense (M. Wilson) a faite hier à Washington. Elle me semble confirmer ce que je viens de dire.

En terminant ces quelques observations, je veux souligner que le Canada, dans son effort militaire, n'a d'autre motif que celui de veiller à sa propre protection. Nous n'entretenons aucun dessein agressif contre aucune nation. Nous ne convoitons pas le territoire d'une autre nation. Nous n'avons jamais pris l'initiative de faire la guerre à qui que ce soit. Nous ne sommes pas, à la vérité, un peuple belliqueux, bien que nous puissions nous battre au besoin. Notre effort a un caractère exclusivement défensif. Nous l'avons consenti dans l'espoir qu'il ajoutera à la puissance réunie des pays de l'OTAN, dont le seul but est la paix.

J'ai dit combien, l'automne dernier, j'avais été impressionné des rapports étroits et amicaux existant entre nos troupes et leurs familles et les Allemands de la région où ils se trouvaient. Un petit exemple. En attendant que soient terminés les logements qu'on prépare pour nos ménages, en Westphalie, bon nombre des familles de nos soldats étaient logés dans des foyers allemands. Veut-on savoir quel était l'esprit de collaboration qui s'y manifestait? J'ai vu là-bas le bourgmestre de Soest et les directeurs d'une école allemande entasser spontanément les enfants allemands dans certaines classes, de manière à en vider d'autres pour les enfants des militaires, en attendant que nos écoles soient terminées. J'ai visité nos enfants dans ces classes, confiés à des instituteurs canadiens enseignant dans des écoles allemandes. C'est là un simple exemple, une manifestation de l'esprit d'amitié et de collaboration qui se manifestait un peu partout. Et pourtant, il y a moins de dix ans, ces gens étaient nos ennemis acharnés et nous étions les leurs.

Cet exemple devrait nous servir à tous. Si nous pouvions établir avec les Russes individuellement de tels contacts personnels et faire naître la même compréhension que nos militaires et leurs familles en Allemagne ont créée entre eux et les Allemands, la menace d'une guerre se dissiperait peut-être rapidement. L'histoire considérera peut-être que le pire des crimes commis contre l'humanité par les dictateurs russes a été l'isolement qu'ils ont imposé à leurs compatriotes, la façon dont ils les ont séparés du reste du monde. Il y aura peut-être moyen de mettre fin un jour à ce monstrueux emprisonnement d'une nation entière. Si jamais on y parvenait, la crainte d'un conflit s'évanouirait sans doute très vite.

D'ici là, le maintien de la paix dépend d'un accroissement constant de la puissance militaire effective des nations libres. Pris collectivement, nous devons être si forts que personne n'osera nous attaquer. C'est là la raison d'être de l'OTAN. Ce que les 14 États membres de l'OTAN ne pouvaient espérer réaliser seuls,—nous espérons que l'accession de l'Allemagne occidentale portera ce nombre à 15,—nous pourrons, je crois, l'accomplir par un effort collectif résolu.

Les chefs de l'OTAN ont pour tâche d'accroître et d'unifier ces efforts pour donner à cet organisme l'efficacité la plus grande possible en ce qui touche et à la possibilité immédiate de se défendre et à la possibilité de remettre les coups reçus. Ce que je sais d'eux personnellement me porte à croire que les chefs de l'OTAN seront pleinement à la hauteur de cette si importante tâche.

**M. Pearkes:** Le ministre me permet-il une question avant de reprendre sa place?

**L'hon. M. Campney:** Certainement.

**M. Pearkes:** Disposons-nous d'un assez grand nombre de CF-100 pour équiper les quatre escadrilles qui, selon lui, doivent être munies de ce genre d'avions en Allemagne, sans priver de ces mêmes avions les escadrilles déjà affectées à la défense continentale du Canada?

**L'hon. M. Campney:** Oui, monsieur l'Orateur. L'honorable député se le rappellera, j'ai dit que toutes nos escadrilles régulières pour la défense du Canada seraient entièrement équipées de CF-100 cette année et que nous serions alors en mesure de munir les quatre escadrilles de la présente division aérienne en Europe de CF-100 l'année prochaine. Je crois que c'est une marche assez facile à suivre.

**M. Green:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Campney:** Oui.

**M. Green:** Le ministre n'a rien dit au sujet de la Corée. A-t-on l'intention de retirer les troupes canadiennes de la Corée?

**L'hon. M. Campney:** Il va de soi que nous aimerions retirer nos forces qui sont encore en Corée le plus rapidement possible. Comme l'honorable député le sait, nous avons déjà retiré de ce pays les deux tiers de nos troupes. Le reste de nos troupes relèvent des Nations Unies et sont associées aux forces des autres nations du Commonwealth, nous ne pouvons donc pas vraiment les retirer comme nous le voudrions. Cependant, nous espérons les retirer aussitôt que nous le pourrons avec l'approbation des Nations Unies.

**M. Dinsdale:** Puis-je poser une question au ministre? Ce qu'il a dit au sujet de la nécessité de continuer nos préparatifs de défense contre les armes classiques, m'a intéressé. A ce point de vue y a-t-il un état membre de l'OTAN qui se charge de maintenir les effectifs de l'aviation tactique de défense? Le Canada n'a aucune responsabilité à cet égard. Je me demandais si un des états membres de l'OTAN le faisait.

**L'hon. M. Campney:** Sauf erreur, la force de défense tactique de chaque nation dépend de cette nation.

**M. Dinsdale:** L'aviation tactique.

**L'hon. M. Campney:** Oui, mais je crois qu'on prend des dispositions en vue d'intégrer ces forces nationales plus étroitement.

**M. A. J. Brooks (Royal):** Monsieur l'Orateur, je ne poserai pas de questions au ministre, bien que je sache qu'il lui faudrait sans doute tout l'après-midi pour répondre aux nombreuses questions qui nous intéressent tous. Je veux le féliciter d'avoir été désigné à la direction du ministère de la Défense nationale et je lui souhaite plein succès. Puis-je dire que je suis tout à fait de son avis au sujet de l'OTAN, parce que, me semble-t-il, les espoirs de paix du monde tiennent dans une large mesure aux succès de cette organisation.

Plusieurs députés ont déjà pris part au débat sur le discours du trône. On a abordé bien des sujets, et certains autres ont sans doute été passés sous silence; mais il ne serait pas malséant de revenir sur certaines questions. Même si quelques-unes ont été mentionnées, cela ne veut pas dire qu'elles sont réglées. Nous admettons tous sans doute qu'exposer des problèmes n'est pas les régler. Comme d'habitude, le discours du trône mentionne cette année un grand nombre de problèmes qui nous intéressent, certains d'envergure mondiale et, d'autres, de portée nationale. Par malheur, le discours du trône ne fait pas mention de beaucoup de solutions à apporter à ces problèmes.

L'une des premières questions dont la Chambre s'est occupée a été la ratification des accords de Paris. Il en est fait mention dans le discours du trône. Bien que je n'aie rien dit à l'occasion de l'examen de ces accords, je me permets de mentionner maintenant que j'admets d'emblée la solution qu'ils offrent et que la Chambre a approuvée. Nous avons également parlé de la grave situation que crée le chômage au pays. Quoique aucune solution à ce problème n'ait été présentée au cours du débat, le sujet a néanmoins été examiné à fond.



Comme d'ordinaire, les provinces Maritimes sont plus durement frappées par le chômage. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet, me contentant de féliciter deux villes du Nouveau-Brunswick pour les efforts qu'elles ont accomplis depuis plus d'un an, lorsque le chômage chez elles est devenu très marqué. Il s'agit en premier lieu de Marysville (N.-B.), où la filature de la *Canadian Cottons* a fermé ses portes il y a plus d'un an. Toute la population ou à peu près comptait, pour ce qui est du travail, sur cette filature de coton. Après la fermeture de l'usine, ces citoyens ne sont pas allés s'établir dans d'autres régions du pays ou de notre propre province. Ils ont décidé de régler leurs propres problèmes. Les impôts à Marysville sont lourds car cette ville compte de splendides écoles et toute personne qui l'a visitée sait que tout y est bien à la page.

Les citoyens ont cherché de l'emploi là où il y en avait. Je signale par exemple au ministre de la Défense nationale (M. Campney) que bien des hommes ont trouvé de l'emploi au camp Gagetown. Comme il leur faut parcourir, soir et matin, de 25 à 30 milles pour avoir cet emploi, ils méritent d'être grandement félicités de leur courage.

L'autre jour un député a dit que c'était à la population des provinces Maritimes de s'attaquer à ses propres problèmes. La ville de Milltown fournit un exemple à cet égard. Lorsque l'usine a fermé ses portes, des centaines d'hommes ont perdu leur emploi. Ils ont décidé de résoudre eux-mêmes le problème qui se posait à eux. Au lieu de se rendre dans d'autres régions du pays, ils ont décidé d'essayer de remettre l'usine en marche en l'exploitant selon le principe coopératif, et ils ont obtenu de bons résultats. Je suis fier de dire que cet effort coopératif a permis aux ouvriers de Milltown de trouver du travail aujourd'hui.

On a beaucoup parlé, au cours du présent débat, de la perte de nos marchés. C'est évidemment là un des grands problèmes auquel doit faire face le Canada. La perte de nos débouchés signifie la perte d'emplois. On a fait remarquer ici qu'après la guerre, le Canada et les États-Unis avaient, pour ainsi dire, le champ libre, en ce qui concerne le marché international. Les fabricants et les producteurs canadiens trouvaient sans efforts, dans le monde entier, des débouchés pour leurs denrées. Les Américains ont connu les mêmes facilités. Les usines de l'Allemagne étaient détruites et ce pays devait se procurer de nouvelles machines. Dans une certaine mesure, il en était de même en Grande-Bretagne ainsi qu'en France, en Italie et au Japon.

Cependant, il nous faut aujourd'hui faire face à la concurrence de tous ces pays et

nous craignons fort de ne pouvoir la soutenir. Je me rappelle ce que j'ai entendu dire, l'autre jour, à propos d'un pays d'Amérique du Sud qui cherchait à se procurer certaines machines lourdes, afin d'aménager une usine sur son territoire. Le propriétaire de l'usine s'est adressé à la Grande-Bretagne, à la France, aux États-Unis, au Canada et à l'Allemagne. On prétend qu'il a reçu une lettre de Grande-Bretagne disant qu'on y avait les machines les meilleures et les plus puissantes du monde. La France n'a pas répondu. Les États-Unis et le Canada ont fait parvenir des catalogues. Cependant, dans un bref délai, deux ingénieurs arrivaient d'Allemagne avec la machinerie requise et demandaient aux intéressés où ils devaient l'installer. J'ignore si les choses se sont vraiment passées de la sorte, mais nous savons que les Allemands s'emparent actuellement du marché sud-américain. Nous savons également que ce qui se passe en Amérique du Sud se répète dans plusieurs autres régions du monde. Le Canada et les États-Unis perdent des marchés qu'ils ont conservés si facilement pendant les années d'après guerre.

Si je puis exprimer ma pensée, je dirai que fabricants, producteurs, chefs syndicalistes et hauts fonctionnaires doivent se concerter sans plus de délai si nous ne voulons pas que nous échappent, pour diverses raisons, nombre de marchés qui nous étaient ouverts hier.

Le discours du trône a également fourni des détails sur beaucoup d'entreprises. Il y a été question de la voie maritime et de l'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent. Autant que je puisse voir, cette entreprise ne nous sera guère avantageuse dans les provinces Maritimes. Ainsi que je l'ai dit l'an dernier,—et je le répète,—les provinces Maritimes ne s'opposent pas à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Elles ne trouvent pas à redire aux grands avantages que les habitants de l'Ontario et du Québec retireront de la production d'énergie électrique dans les eaux internationales.

Le discours du trône a mentionné la chaussée de Canso. Cet ouvrage est avantageux pour la Nouvelle-Écosse. Il y a des années que cette province en attendait la réalisation, et nul n'est plus heureux que la population du Nouveau-Brunswick de voir que c'est maintenant un fait accompli. L'entreprise sera très peu profitable aux gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons entendu parler du service de tranbordement de Bar-Harbor, qui sera profitable aussi à la Nouvelle-Écosse. Nous nous réjouissons que la Nouvelle-Écosse ait fait l'objet de cette attention qui contribuera à y accroître le tourisme. Ainsi que l'a dit l'autre jour un député de la Nouvelle-Écosse, il en résultera incontestablement un commerce plus intense entre la Nouvelle-Écosse et les États de la Nouvelle-Angleterre. Le Nouveau-Brunswick n'en tirera aucun avantage; en réalité, je crois que cela nous enlèvera une bonne partie du tourisme dont nous bénéficions actuellement. Je veux parler des touristes qui entraient par St. Stephen pour se rendre à Saint-Jean et à divers autres endroits du Nouveau-Brunswick.

Le discours du trône mentionne encore une fois le transbordeur de Sydney-Port-aux-Basques. C'est aussi une bonne chose. Je pourrais donner la longue liste de toutes ces choses. On a parlé du rocher Ripple de la Colombie-Britannique, dont l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) nous a rebattu les oreilles. Je le félicite ainsi que les autres députés de cette province de ce que ce rocher sera finalement enlevé.

Toutes ces entreprises n'allégeront pas le chômage qui règne dans le pays, ni ne nous donneront des marchés. Tout récemment, je lisais avec intérêt dans *Labour Research* un long article sur les tendances économiques qui se manifestent dans les provinces de l'Atlantique. L'auteur se posait de nombreuses questions et fournissait aussi de nombreuses réponses. Il s'est d'abord demandé ce qui arrivait aux trois vieilles provinces maritimes depuis la guerre ou aux quatre provinces de l'Atlantique, puisque Terre-Neuve en est une depuis 1949? Il a répondu à cette question en disant que tout le monde sait qu'elles sont moins prospères que le reste du pays. Il demande ensuite si elles gagnent du terrain, si elles en perdent davantage, ou si elles ne font que conserver leur rang.

Le Bureau fédéral de la statistique fournit la réponse à l'égard des trois provinces Maritimes. En 1946, le revenu personnel y était de $177 par personne, donc inférieur de 22·3 p. 100 à la moyenne nationale. En 1949, il était de $287, soit 30·2 p. 100 de moins que la moyenne nationale. En 1953, il était de $406, soit 32·3 p. 100 plus bas que la moyenne nationale. A la fin de la guerre, l'écart était déjà considérable. L'an dernier, la situation avait empiré de 50 p. 100.

Autre question: Touchent-elles une plus forte ou plus faible partie du revenu national? Il est facile de répondre à cette question. D'après le Bureau fédéral de la statistique, notre moyenne est d'environ 27 p. 100 inférieure à la moyenne nationale. L'emploi se maintient-il au niveau de l'indice national? La situation est-elle meilleure ou plus mauvaise? La Nouvelle-Écosse, qui représente 45 p. 100 de l'emploi dans les provinces Maritimes, ne s'est jamais maintenue au

niveau de l'indice national depuis 1946. Le Nouveau-Brunswick, où l'on relève 30 p. 100 de l'emploi, traîne derrière l'indice national chaque année. Dans les trois provinces Maritimes réunies, il est incontestable que l'augmentation de l'embauche depuis la guerre a été très faible, beaucoup plus faible que dans l'ensemble du pays. Les salaires sont tombés à un niveau inférieur à la moyenne nationale.

Comme je l'ai dit il y a un moment, lorsqu'il y a chômage au Canada il est malheureusement toujours plus aigu dans les quatre provinces de la région de l'Atlantique que partout ailleurs au pays. Les chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique, pour 37 dates différentes comprises entre octobre 1949 et novembre 1954, indiquent dans chaque cas que le nombre des sans-travail en quête d'emploi dépassait la moyenne nationale, et généralement de beaucoup. La moyenne en 1950 était de 60 p. 100 plus élevée; en 1951, près de 36 p. 100; en 1952, près de 31 p. 100; en 1953 près de 47 p. 100 et pour les 11 premiers mois de 1954, près de 28 p. 100.

Il y est question aussi de l'agriculture, des pêches et de l'industrie minière. Je ne consacrerai pas le temps de la Chambre cet après-midi à l'étude des problèmes de ces industries. Je me contenterai de dire qu'il n'y a qu'un domaine, celui des pêches, dans lequel les provinces Maritimes ont réussi à tenir bon, sans plus, ces dernières années.

J'en viens maintenant à l'une des propositions formulées dans la proposition d'amendement présentée par notre chef suppléant (M. Rowe). Voici cette proposition:

e) de faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions et d'emploi;

J'appuie ce vœu sans réserve, monsieur l'Orateur, prônant depuis longtemps de telles initiatives à la Chambre. La population du Nouveau-Brunswick y souscrit de tout cœur, convaincue que cette province possède de grandes ressources et offre une foule d'occasions de succès. Je ne veux pas fatiguer la Chambre en répétant ce que les députés du Nouveau-Brunswick ont dit au cours des deux dernières années sur l'étendue des ressources naturelles et des gisements miniers qu'on a découverts dans la région de Bathurst, en cette province. L'an dernier, dans la région de la petite rivière au nord de la ville de Newcastle, on a découvert des gisements miniers encore plus considérables, y compris plus de trois millions de tonnes de bas métaux riches en cuivre, en zinc et en plomb.

On a découvert, récemment, près de Woodstock, un gisement qui renfermerait 150 millions de tonnes de manganèse. Je sais, comme d'autres députés, toute l'importance que revêt le manganèse dans la sidérurgie. Durant la première guerre, je m'en souviens, alors que la majeure partie de notre manganèse provenait d'outre-mer, on faisait tout pour en trouver en notre pays. Ici et là, on y a ouvert de petites carrières qui furent utilisées. Au cours de la seconde Grande Guerre, on s'efforça d'en trouver davantage. Le Nouveau-Brunswick compte aujourd'hui 150 millions de tonnes de manganèse, qui seront très utiles à un pays qui s'adonne tellement à la sidérurgie. Tous les députés le reconnaîtront, je crois, les minerais dans le sol ne présentent aucune valeur; il faut les en extraire. Il y a des millions et des millions de tonnes de minerai de fer au Labrador depuis des millions d'années. On a prolongé un chemin de fer jusqu'à cette région, et ces millions de tonnes de minerai seront transportées et traitées. Ces ressources apporteront de grandes richesses non seulement à cette partie du pays mais au monde entier.

Une province ou une localité ne profite guère de la simple extraction de minerai si ces ressources sont transportées ailleurs pour y être traitées. En pareil cas, les travailleurs de la localité ne sont que des scieurs de bois et des porteurs d'eau. Ce que nous réclamons, et ce qu'on devrait établir au Nouveau-Brunswick, ce sont des fonderies qui pourraient transformer ces riches ressources minérales qu'on a découvertes dans la province.

Quand j'ai demandé au ministre du Commerce (M. Howe) pourquoi l'industrie n'a pas été décentralisée et pourquoi on n'a pas établi plus d'industries dans notre province, il m'a répondu, en plus d'une occasion, que la condition essentielle est l'existence d'énergie électrique à bon marché. Dans le passé, le Nouveau-Brunswick a souffert de l'absence d'énergie électrique à bon marché car il a été incapable de mettre en valeur ses ressources ou de faire concurrence aux fabricants d'autres parties du Canada.

Maintenant qu'on a trouvé ces importants gisements de minerai, notre province souffrira encore davantage, à moins qu'on ne produise, au Nouveau-Brunswick, de l'énergie électrique à bon marché. On aura compris, après ce que je viens de dire, que le Nouveau-Brunswick se trouve à la fois en présence d'une occasion magnifique et d'un dilemme. Tant qu'on ne produira pas d'énergie électrique à bon marché, les provinces Maritimes, et surtout le Nouveau-Brunswick, seront en retard sur le reste du Canada. Nous n'avons eu ni la force motrice ni les ressources nécessaires pour nous tirer de cette situation désavantageuse.

Nous savons qu'il existe, dans notre province, assez de force motrice inexploitée pour assurer, en théorie, une saine pros-

périté économique à la population, pour permettre d'utiliser pleinement ces sources nouvellement découvertes de richesse minérale, ainsi que pour préparer la transformation future de nos matières premières. Mais il nous faut une abondance relative d'énergie électrique à bon marché. Nous savons maintenant qu'il est possible de se procurer cette énergie par l'aménagement de la rivière Saint-Jean et aussi, peut-être, de la Passamaquoddy.

Je parle du projet de Passamaquoddy parce que l'État du Maine désire enquêter sur la possibilité d'utiliser les marées pour la production d'énergie électrique. J'espère que l'entreprise se révélera pratique. J'espère que le gouvernement fédéral, de concert avec les États-Unis, s'efforcera de déterminer si le projet de Passamaquoddy est réalisable. En y produisant de l'énergie électrique, on aiderait non seulement le Nouveau-Brunswick mais toutes les provinces Maritimes.

Une excellente occasion s'offre de mettre en branle une révolution industrielle dans l'économie des Maritimes. Nous sommes en présence du problème habituel, surtout pour une province peu peuplée et à faibles ressources comme le Nouveau-Brunswick qui ne dispose guère des moyens nécessaires pour financer la production d'énergie électrique à bon marché, c'est-à-dire d'une énergie indispensable à l'exécution de cet autre projet. Notre dette publique a atteint le point où elle absorbe près du quart du budget provincial, au seul titre des frais de service. Notre chiffre de population est faible, la moitié à peine de celui de la ville de Toronto, mais nous supportons ce fardeau au moyen d'un revenu par tête qui représente moins de 60 p. 100 de celui des citoyens de l'Ontario.

Depuis des années, l'industrie évite notre province parce que nous n'avons pas d'énergie électrique à bon marché. Comme je le disais tout à l'heure, nous n'avons cessé de réclamer la décentralisation de l'industrie. Or on nous a répliqué maintes et maintes fois que cette décentralisation serait impossible avant qu'il existe de l'énergie électrique à bon marché, car l'industrie ne s'établit pas où cette énergie fait défaut.

Comme je l'ai dit à la Chambre au cours de la dernière session, la réponse immédiate au problème que nous pose le manque d'énergie électrique serait l'aménagement de centrales sur la rivière Saint-Jean, notamment à Beechwood. Bien financé, le projet de Beechwood donnerait lieu à une baisse graduelle du prix de l'énergie électrique et influerait sur la situation industrielle dans notre province. Le gouvernement provincial a entrepris l'exécution du projet de Beechwood mais les travaux doivent coûter 45 millions de dollars au moins. En cherchant à financer un emprunt par les voies ordinaires, on porterait le coût de l'entreprise à un niveau en quelque sorte inabordable. Il ne serait pas possible, en pareil cas, d'attirer les industries que nous souhaitons voir s'établir dans la province. Je crois savoir que le gouvernement provincial est venu demander à Ottawa si l'ensemble du pays serait disposé à aider la province à résoudre ce problème difficile, ajoutant que, une fois que cette importante mesure aura été prise, la province croit pouvoir se tirer d'affaire elle-même.

Si je ne me trompe, le gouvernement provincial cherche à obtenir un prêt du gouvernement fédéral à un faible taux d'intérêt, et pour une longue période d'années. Il ne demande pas l'aumône mais un prêt, un prêt qui serait remboursé et qui servirait à l'exécution d'une entreprise qui nous profiterait énormément. Je n'ai pas pris connaissance des lettres échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial mais, sauf erreur, Ottawa est d'avis qu'il n'est ni juste ni opportun de fournir de l'aide de cette façon en vue de la mise en valeur de ressources provinciales.

Sans doute, en théorie, le gouvernement fédéral a raison mais, si l'on fait la revue de l'activité fédérale au cours de l'an dernier, dans différentes parties du Canada, on constate qu'Ottawa a aidé à l'exécution de certaines entreprises dans des régions dont les réclamations n'étaient pas plus fondées que la nôtre. A mon avis, elles l'étaient moins.

Comme je viens de le dire, on vient d'entreprendre l'aménagement de la voie navigable du Saint-Laurent, entreprise qui ne profitera pas directement aux provinces Maritimes. Nous avons versé des millions de dollars pour l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pourra répondre qu'on nous a aidés à assainir nos marais mais j'ose dire que, pour chaque dollar que nous avons reçu en vue de la réparation de nos digues, le gouvernement fédéral a versé $100 aux provinces de l'Ouest.

J'ai parlé il y a quelques instants de la chaussée de Canso; j'ai dit combien je suis content que la Nouvelle-Écosse ait pu profiter de cette excellente entreprise. Voilà un autre projet qui se rattache directement ou indirectement à l'aide que je réclame en faveur de la production d'énergie hydro-électrique au Nouveau-Brunswick.

Il y a quelques années, au moment où la situation est devenue très grave en Grande-Bretagne, il s'y trouvait ce qu'on appelait les zones de marasme. Je me réjouissais

de voir dans les journaux que le gouvernement de l'époque avait décidé d'aider ces régions du Pays de Galles, de Durham et d'autres parties de l'Angleterre en y établissant des industries pour tenter, par ce moyen, de porter la prospérité de ces régions à un niveau comparable à celui du reste du pays.

On devrait tenter une expérience analogue au Canada. Le ministre de l'Agriculture a parlé l'autre jour du barrage de la Saskatchewan-Sud. Si j'ai bien compris, il a dit que cette entreprise serait peut-être un jour mise à exécution. L'énergie électrique est plus nécessaire aux provinces Maritimes que ne l'est le barrage de la Saskatchewan-Sud dans l'Ouest, mais la population du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes ne formulera aucune objection si le gouverenement veut entreprendre l'exécution de ce projet.

Je ne crois pas nécessaire d'insister, mais j'ai ici quelques articles de journaux qui traitent de la question dont j'ai parlé et qui intéresseront peut-être la Chambre. Dans le *Maritime Merchant,* numéro de janvier de cette année, je relève un éditorial qui a pour titre: "L'énergie électrique est la clé de l'expansion industrielle". Je cite:

L'usine de papier de la *New Brunswick International Paper Company* à Dalhousie (Nouveau-Brunswick) utiliserait, dit-on, cinq fois plus d'électricité que la ville de Saint-Jean.

Le problème qui se pose à la chaîne de journaux Hearst relativement à son projet d'établir sur le littoral est de la Nouvelle-Écosse une usine de 10 millions de dollars aurait trait surtout à la difficulté qu'il y a d'obtenir l'électricité nécessaire.

Pensez à ce que cette entreprise représenterait pour la Nouvelle-Écosse. M. L. R. Riggs, directeur de la *Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited,* parlant devant le conseil du comté de Gloucester à Bathurst, l'autre jour, a dit:

La question de savoir si oui ou non il y aura une raffinerie au Nouveau-Brunswick dépend en grande partie de la possibilité de se procurer en quantités considérables de l'énergie à bon marché. M. Riggs a cité l'exemple suivant. Il a dit que la fonderie de zinc, que la société *St. Joseph Lead* possède et administre à Josephtown (Pennsylvanie), a utilisé en 1954 plus d'énergie électrique que n'en a produit cette année-là la commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick.

Il a dit que, d'après les renseignements qu'on lui a fournis, l'entreprise de Beechwood et toute l'entreprise hydroélectrique prévue sur le fleuve Saint-Jean ne pourraient produire une quantité constante et suffisante d'énergie pour alimenter une fonderie de ce genre, en plus de répondre à l'augmentation normale de la demande d'énergie dans la province.

Le professeur William Y. Smith, directeur du département d'économie politique à l'université du Nouveau-Brunswick, parlant devant le conseil du *Board of Trade* de Saint-Jean a dit récemment:

Le Nouveau-Brunswick, qui est actuellement une des provinces pauvres, économiquement faibles, peut se développer et prendre place parmi les provinces dont le niveau de vie va en augmentant.

Il a parlé des riches gisements de minéraux et des découvertes faites dans sa province, ajoutant:

La mise en valeur de ces gisements peut transformer de fond en comble l'économie de la province, à condition que cela se fasse de façon à assurer à celle-ci le maximum d'avantages. Plus on affinera, plus on fondra de minerai dans les limites de la province, plus fortes seront les augmentations de revenu de ses habitants.

Et voici le passage important:

Pour profiter de l'occasion il ne nous faut qu'une chose, des quantités considérables d'énergie relativement bon marché. Près du quart de l'électricité produite au Canada est utilisée par les industries minières, de fonte ou d'affinage. Il faut que le Nouveau-Brunswick ait plus d'énergie qu'il n'en a; l'énergie à bon marché jointe à l'utilisation rationnelle de nos ressources connues sont la clef de notre avenir. On estime qu'en 1957 la demande normale d'énergie aura dépassé la capacité effective de la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick.

Je n'insiste pas plus longtemps là-dessus, monsieur l'Orateur. Un mot maintenant du camp de l'armée, au Nouveau-Brunswick.

Le ministre du Travail (M. Gregg) s'est adressé à la *Fredericton Retail Merchants Association* il y a quelque temps et voici ce qu'en ont rapporté les journaux:

M. Gregg a déclaré que le secteur commercial et toute la zone du camp deviendraient non seulement partie intégrante de la vie de la région avoisinante, mais de tout le Nouveau-Brunswick.

La ville de Fredericton et d'autres régions l'avaient peut-être pressé de leur apporter une attention spéciale. Le camp de Gagetown se trouve presque entièrement dans ma circonscription. Sur les 1,100 personnes déplacées et dispersées dans toutes les parties du Nouveau-Brunswick et du Canada, plus des trois quarts venaient du comté de Queens qui fait partie de la circonscription de Royal. Ces gens sont très bien établis à l'heure actuelle. J'ai déjà parlé de cette question, mais ce que je veux bien faire saisir au Gouvernement et en particulier au ministre de la Production de défense (M. Howe), c'est que, si le Nouveau-Brunswick ne peut pas fournir les millions de dollars de vêtements, de chaussures, de véhicules, de fusils et de tout ce matériel qui viendront de l'Ontario, du Québec et d'autres parties du Canada, il peut fournir toute la nourriture requise dans ce camp. Par exemple, il n'est pas nécessaire de s'adresser ailleurs qu'aux provinces Maritimes pour se procurer le poisson requis pour les troupes qui seront casernées là. Ma circonscription est grande productrice de lait;

on peut donc, on doit donc se procurer dans la région avoisinante tout le lait et le beurre requis pour le camp de Gagetown.

Je suis ravi de savoir que le système de chauffage des divers logements est tel qu'il brûlera du charbon du Nouveau-Brunswick. J'ai formulé une proposition en ce sens ici-même à plusieurs reprises. Je constate que le ministre du Travail (M. Gregg) indique d'un signe de tête qu'on utilisera du charbon de Minto. Mes félicitations au ministère de la Défense nationale. Cette décision apportera de précieux avantages à la région houillère du Nouveau-Brunswick, laquelle se trouve, en partie, dans ma circonscription et, en partie, dans celle du ministre du Travail.

Prenons le cas des fruits. Il est rarement question ici des pommes du Nouveau-Brunswick. Cependant, si le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a goûté à nos McIntosh rouges,—s'il ne l'a pas fait, il s'est privé d'un délice,—il confirmera que la vallé du Saint-Jean produit les plus belles pommes du Canada. Je ne vois pas pourquoi les pommes nécessaires au camp Gagetown ne seraient pas achetées dans les environs de ce camp. Il en va de même pour les petits fruits. On produit, dans la région du camp et les environs, de fortes quantités de fraises et autres baies.

J'aime faire preuve d'optimisme dans mon discours. Il m'a été agréable de lire, il y a quelques jours, une nouvelle selon laquelle 1954 a été une très bonne année pour l'industrie houillère du Nouveau-Brunswick. Cela tient à ce que le gouvernement du Nouveau-Brunswick emploie, dans toute la mesure du possible, du charbon produit dans la province. Je l'en félicite, de même que je félicite le gouvernement fédéral de vouloir utiliser de la houille du Nouveau-Brunswick au camp militaire. Les usines de pâte de bois du Nouveau-Brunswick utilisent beaucoup de houille maintenant et elles ont acheté de l'outillage qui leur permet d'employer la houille de notre province et je les en félicite. Voilà pourquoi cette industrie est maintenant en bonne posture et prospère au Nouveau-Brunswick.

J'ai d'autres notes ici, mais je m'aperçois que mon temps de parole est presque épuisé. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) est venu dans notre province, l'été dernier; nous sommes heureux que des représentants d'autres parties du pays viennent nous visiter. Un grand nombre sont venus et nous sommes toujours heureux de les accueillir. Certains nous louent, mais la plupart nous disent comment nous devrions administrer les affaires de notre province. Voici ce que je pense à ce sujet: nous ne disons pas aux autres provinces comment mener leurs affaires; non, nous y envoyons nos gens qui les conduisent pour elles. Ainsi, le premier ministre de la Colombie-Britannique (je ne me rendrai peut-être pas populaire en disant cela) a été l'un de mes élèves lorsque j'enseignais au Nouveau-Brunswick. Au moins trois autres premiers ministres de la Colombie-Britannique étaient originaires du Nouveau-Brunswick. Le juge en chef de la Colombie-Britannique, province d'où vient le député qui nous a dit comment conduire les affaires de notre province, est originaire de ma circonscription. Le chef du service forestier est originaire du Nouveau-Brunswick, et ce ne sont que quelques-uns de ceux auxquels je songe en ce moment.

Le chef de l'Église catholique, en Colombie-Britannique, Mgr l'archevêque Duke, est originaire du Nouveau-Brunswick. Trois des six sénateurs venaient du Nouveau-Brunswick, dont deux de ma circonscription. Je pourrais poursuivre, monsieur l'Orateur, en nommant une foule de notables qui venaient de notre province et qui se sont occupés des choses du gouvernement non seulement en Colombie-Britannique mais aussi en d'autres provinces de notre pays. Nous avons également donné un premier ministre à la Grande-Bretagne, le seul, je crois, qui vint d'une autre région du Commonwealth; il était originaire du Nouveau-Brunswick.

**M. Michaud:** Très bien!

**M. Brooks:** Au terme de mes observations, monsieur l'Orateur, je remercie les députés de leur bienveillante attention. J'espère que le Gouvernement étudiera sérieusement une méthode permettant de nous aider à nous tirer d'affaires sans qu'il en coûte trop cher aux contribuables du pays.

**M. F. G. Robertson (Northumberland, Ont.):** Monsieur l'Orateur, je me joindrai aux autres députés pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick).

Je félicite aussi le Gouvernement d'avoir laissé entrevoir des mesures législatives prévoyant l'augmentation des allocations aux anciens combattants et le relèvement de la limite du revenu autorisé, ainsi que l'amélioration de la loi sur les aveugles. Les deux mesures seront fort appréciées de la majorité des Canadiens. Je sais, d'autre part, que les anciens combattants eux-mêmes seront très reconnaissants au Gouvernement de ce qu'il a entrepris. En tant que député qui savait bien qu'on allait prendre des dispositions à cet effet dès que le permettrait la situation économique, je suis heureux de constater que c'est maintenant chose accomplie.

A titre de représentant du comté de Northumberland, où la moitié de la population tire son revenu de l'agriculture, je

m'intéresse beaucoup, va sans dire, au bien-être de nos cultivateurs. Personne n'ignore que leur revenu n'a jamais été aussi appréciable que depuis dix ans. Certes regrettons-nous que, depuis deux ou trois ans, il soit un peu moindre, mais nous estimons que la diminution est loin d'être aussi sérieuse que veulent bien nous le faire croire certains membres de l'opposition. En effet, les dirigeants des milieux agricoles eux-mêmes seraient, dans la plupart des cas, parfaitement satisfaits si la situation actuelle se maintenait.

Je sais que le revenu des cultivateurs canadiens en général a diminué; mais, après avoir examiné quel a été le revenu des cultivateurs de l'Ontario, j'ai constaté avec plaisir qu'il avait augmenté de $49,233,000 en 1954 comparativement à 1953. Cette augmentation a été surtout attribuable à une hausse des prix des porcs, des bovins, du tabac et de produits semblables. L'industrie laitière est un secteur de l'agriculture qui a raison de s'inquiéter à l'heure actuelle. Je suis heureux de constater que le premier ministre (M. St-Laurent) a signalé à la Chambre, il y a quelques jours, l'importance de l'industrie laitière pour l'ensemble de l'industrie agricole du Canada.

Je constate avec plaisir que le Gouvernement a maintenu son programme de soutien des prix, car non seulement il a été utile aux cultivateurs canadiens, mais il a raffermi l'économie dans tout le pays. Notre programme de soutien des prix vise actuellement les œufs, le beurre et les porcs; il a grandement contribué à stabiliser notre économie. Je signale que le coût de ce programme a été relativement peu élevé. Nous avons consacré au soutien des prix des denrées agricoles la somme de $80,163,658.71, dont 69 millions ont été affectés à la répression de la fièvre aphteuse au Canada. Si l'on soustrait ce dernier montant, on s'apercevra que moyennant une dépense d'environ 11 millions nous avons beaucoup contribué à stabiliser l'agriculture chez nous.

Nul secteur de notre économie n'est plus tributaire du commerce international que l'agriculture. Le Gouvernement ne cesse de faire tout ce qui est en son pouvoir pour stimuler le commerce international et je tiens à l'en louer.

**M. Winch:** De quelle manière?

**M. Robertson:** Je me demande si l'honorable député a pris connaissance de ce que le Gouvernement a fait lors des récents entretiens relatifs à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Si l'honorable député se rend compte de l'importance de l'augmentation du commerce, il verra ce que cela signifie pour l'agriculture canadienne.

[M. Robertson.]

**M. Winch:** Où s'est-il produit une augmentation des échanges commerciaux au Canada?

**M. Robertson:** L'honorable député n'est pas aussi bien renseigné en ce qui concerne l'agriculture qu'il semble l'être au sujet des questions ouvrières et même en cette matière je me demande s'il est une autorité.

Le commerce international n'est pas une affaire à sens unique. Nous ne pouvons nous attendre à exporter sans importer et je pense que le Gouvernement est conscient de ce fait, ce qui explique la mesure qu'il a prise.

J'invite le Gouvernement à continuer son aide à l'industrie laitière et à maintenir un prix de soutien pour le beurre.

J'ai été très heureux en vérité d'apprendre aujourd'hui que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a recommandé au Gouvernement de retirer une partie de l'excédent de beurre du marché libre et qu'on prendra des dispositions à cet égard. Cette mesure aidera beaucoup, je pense, à stabiliser l'industrie laitière au Canada. J'invite aussi le Gouvernement à maintenir le prix de soutien de 58c. la livre de beurre après l'expiration du programme actuel. Je sais qu'il est superflu de l'inviter à poursuivre ses efforts en vue de favoriser le commerce mondial chaque fois que la chose est possible.

Vu les renseignements qui nous sont parvenus dernièrement, surtout en ce qui a trait à la fabrication de la bombe à hydrogène, je veux dire quelques mots au sujet de la défense passive au Canada.

Je le dis sans tarder, monsieur l'Orateur, je n'envie pas la tâche de ceux qui sont chargés d'organiser la défense passive, que ce soit sur le plan fédéral, sur le plan provincial ou sur le plan municipal. Ceux qui se dévouent en ce domaine, ont à faire face à des problèmes extraordinaires sur tous les plans et ils éprouvent, j'en suis sûr, un sentiment d'extrême frustration.

J'estime cependant, monsieur l'Orateur, que le Canada a fait de réels progrès dans l'organisation de sa défense passive. Nous avons un réseau de défense passive bien organisée sur le plan fédéral et sur le plan provincial dans de nombreuses villes importantes et même dans les collectivités moindres. Il se compare, je crois, à ce qu'il y a de mieux dans toute autre nation; cependant, je ne prétends pas du tout qu'il ne reste pas beaucoup à faire.

Il est intéressant de noter que les dépenses fédérales au chapitre de la défense passive sont passées de $872,000 en 1951-1952 à plus de sept millions pour l'année en cours.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a exposé les deux principes régissant la défense passive au

Canada. Le premier veut qu'elle soit essentiellement de caractère civil, nettement distincte de l'activité sur le plan national pour préparer la défense militaire du pays en cas de guerre. Le second est que tous les gouvernements, au divers niveaux, doivent s'en préoccuper. Tous les niveaux de l'administration ont un rôle important à jouer dans la préparation des mesures propres à assurer la protection des populations civiles. Ce sont des mesures qui doivent mettre à contribution les installations et les services fédéraux, provinciaux et régionaux. Qu'on me permette de citer un passage du premier discours du président Eisenhower sur l'état de la nation en 1953. Il y est question de ce dernier point. Voici ce passage:

> C'est tout d'abord aux gouvernements des États et aux gouvernements locaux qu'incombe la responsabilité de la défense passive, soit le recrutement, la formation et l'organisation des volontaires en vue de faire face à une situation critique. La tâche immédiate qui incombe au gouvernement fédéral est d'assurer la direction, de fournir des instructions d'ordre technique et de continuer à compléter aux fins de la défense passive le stockage de matériel et d'équipement sanitaire, technique et autres.

Le gouvernement a adopté le même point de vue et, à mon avis, il n'y a pas d'autre ligne de conduite possible. Le gouvernement fédéral joue le rôle d'organisme chargé de dresser les plans, de guider et de coordonner, mais, je pense que tout le monde le reconnaît, c'est à l'autorité locale qu'il appartient d'appliquer le programme de défense passive. Toute autre façon d'envisager la question serait contraire à notre conception du partage des compétences. Cela correspondrait à une invasion sans excuse du domaine des provinces ou des municipalités et ne saurait aboutir qu'à l'inefficacité si, par exemple, le gouvernement fédéral tentait de se charger des services municipaux d'incendie, de police ou de santé.

Les dispositions financières ont été modifiées depuis un an. Les nouveaux règlements autorisent des secours fédéraux aux municipalités au titre de leurs entreprises de défense passive, que lesdites municipalités bénéficient ou non de l'aide des provinces. On peut doubler le montant de base au titre de toutes les entreprises où intervient une aide provinciale.

J'aimerais maintenant vous indiquer quelques-uns des points saillants du programme fédéral, programme qui, à mon sens, est riche en belles réalisations. Les groupements provinciaux ou locaux ont reçu pour une valeur de plus de deux millions de dollars en matériel d'instruction de défense passive. Ce matériel comprend notamment 15 voitures de secours parfaitement équipées, 50 pompes à incendie mobiles, complètes, et 100,000 appareils respiratoires de type militaire. On a aussi produit un grand nombre de manuels d'instruction et de films, du matériel d'exposition et d'autres documents qui ont été gratuitement fournis aux groupements provinciaux ou municipaux de défense passive.

On a exécuté un certain nombre d'exercices, dont le plus important, l'opération "alerte", a été entrepris en collaboration avec les autorités américaines de la défense civile, en vue de se rendre compte de l'efficacité des organisations de défense civile dans quelque 50 villes de nos deux pays.

On a établi à Arnprior un collège de défense civile pouvant former, chaque année, 2,000 instructeurs et membres du personnel-clef. Des comités spéciaux s'emploient à dresser par le menu des plans qui permettront de tirer le meilleur parti possible des moyens de transport et de communication, des services d'hygiène et de bien-être, etc.

Afin de favoriser la collaboration avec d'autres pays amis, le Canada est devenu membre du comité de coordination de la défense civile de l'OTAN, et des fonctionnaires fédéraux de la défense civile se rencontrent régulièrement avec leurs homologues des États-Unis au sein du comité canado-américain de la défense civile.

On a conclu avec trois provinces des ententes en vue d'assurer en commun des indemnités au personnel de la défense civile qui pourrait subir des blessures, et toutes les autres provinces peuvent encore obtenir l'aide que le gouvernement central offre à ce chapitre. On a fourni aux régions-cibles, aux seuls frais du gouvernement central, plus de 400 sirènes d'alerte contre les raids aériens; dans la plupart des cas, l'autorité fédérale a acquitté une partie des frais d'installation de ces sirènes.

Le Conseil de recherches pour la défense et d'autres organismes fédéraux poursuivent un certain nombre de travaux de recherche visant la défense contre la guerre ABC et portant, entre autres, sur l'emploi de succédanés du sang, la thérapeutique du choc, les effets des armes et la détection des radiations. La cotisation d'un tiers versée par le gouvernement fédéral en vue de l'uniformisation des raccords de boyaux d'incendie en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario a représenté environ $400,000. On encourage les autres provinces, par tous les moyens, à profiter de cette offre encore valable d'assistance fédérale.

Nous vivons à l'époque de la bombe à hydrogène et il ne fait aucun doute que, si on peut faire servir la science atomique au progrès de l'humanité, nous entrerons bientôt dans une ère de grande félicité. Si, cependant, on fait servir la science atomique à la

guerre, nous courons à la pire des catastrophes. Qu'on me permette de citer à ce sujet un passage d'un discours prononcé par le sénateur Brian McMahon:

Nous avons l'obligation solennelle, je crois, de regarder au delà des problèmes moins importants qui semblent occuper tout notre temps et de nous concerter et d'agir à l'égard de ce qui, à quelque norme qu'on s'en remette, est le problème suprême qui se pose en ce moment pour notre pays et pour le monde.

Certaines gens, au Canada et ailleurs, prétendent que la bombe à hydrogène rend toute défense passive désuète. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Je désire porter à l'attention de la Chambre les opinions d'hommes qui s'y connaissent, notamment sir Winston Churchill, qui déclare que la bombe à hydrogène rend la défense passive plus nécessaire que jamais, sir John Hodsoll, directeur de la Commission de défense passive de l'OTAN, sir Sidney Kirkman, directeur général de la défense passive au Royaume-Uni, et le général Gruenther, commandant en chef des forces de l'OTAN. Tous ces hommes distingués et compétents déclarent qu'on a plus besoin que jamais de la défense passive. Qu'on me permette de citer à ce sujet une partie de ce qu'en dit le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) dans un article publié dans le supplément spécial du Bulletin de la défense passive, numéro de janvier 1955:

Nous avons tous entendu des gens déclarer que l'existence de la bombe à hydrogène rend la défense passive désuète. C'est, à mon avis, une attitude désespérée et irréfléchie qui ne peut qu'entraîner de plus grands ravages et de plus nombreuses pertes de vie en cas de guerre. Il est vrai que la bombe à hydrogène est une arme terrible. Il est vrai que son emploi entraînerait bien des pertes et beaucoup de souffrances. Mais il me semble que cette plus grande puissance de destruction exige un effort d'autant plus grand et non une attitude désespérée et défaitiste.

Pour qui considère le problème qui se présente aux autorités de la défense passive; il n'est guère difficile de s'expliquer la confusion, l'apathie et le sens de découragement dont on fait preuve dans certaines régions du Canada. En effet, par sa nature même, au cours de cette période de guerre froide, la défense passive ne peut se rattacher à rien de solide ou de précis. Nous cherchons à nous protéger contre un risque dont la nature, par la force des circonstances, comporte bien des inconnues. Nous ne savons pas si une attaque aura lieu. Nous ne savons pas quand elle aura lieu, si c'est dans un an, dix ans ou vingt ans. Nous ne savons pas quelle partie du Canada sera vraisemblablement atteinte; nous ne connaissons pas la nature des armes qu'on pourra utiliser ni la fréquence ou l'intensité probables des attaques.

[M. Robertson.]

Quand nous songeons aux terribles armes nouvelles qui seront vraisemblablement utilisées au cours d'une guerre future, c'est-à-dire à la bombe atomique et à la bombe à hydrogène, nous devons nous contenter de renseignements nécessairement limités que nous transmettent indirectement les autorités militaires et scientifiques de pays amis. Les moyens à notre disposition ne nous permettent guère de connaître dans leurs détails la nature des problèmes qui se posent à nous. Même les renseignements que nous obtenons de sources amies sont, dans un certain sens, théoriques, parce que, si l'on fait exception des premières bombes atomiques larguées sur Hiroshima et Nagasaki en 1945, aucun engin atomique ou hydrogène n'a encore été utilisé contre des forces militaires ni des populations civiles. Il n'est donc pas surprenant que les spécialistes de l'armée et de la défense civile dans notre pays comme ailleurs n'aient pas encore trouvé toute la réponse à la question: comment nous protéger contre les bombes atomiques ou à hydrogène?

J'incline à croire que peu de députés, et moins encore de nos concitoyens en général, aient saisi toute portée des rapports qui ont paru sur les effets de la bombe à hydrogène. Une fois que notre population connaîtra l'étendue et la portée du péril, les incidents qui se sont produits à Victoria, à Peterborough et à Montréal ne se répéteront plus. Comme vous savez, l'an dernier, les autorités civiles de ces trois endroits ont décidé de ne pas maintenir leurs petites organisations de défense civile. Je suis heureux de constater, toutefois, que, réflexion faite, Victoria et Peterborough sont revenues sur cette décision et s'occupent en ce moment, d'une façon beaucoup plus énergique, de leur défense passive. J'ai lieu de croire,—et je le crois du reste,—que les autorités municipales de la grande ville de Montréal, dès qu'on leur aura donné l'occasion de se renseigner sur tous les aspects du problème, reviendront sur leur décision et que nous verrons leurs services établis sur des bases encore plus solides.

Tous les honorables députés doivent, il me semble, appuyer la mise au point d'une organisation énergique et alerte de défense passive dans la partie du Canada qu'ils représentent. Afin d'arriver effectivement à ce résultat il faut que tous nous comprenions clairement ce qu'est la puissance destructice de la bombe à hydrogène. Je suis fermement persuadé que si nous pouvions faire clairement comprendre à toutes les administrations combien la bombe à hydrogène peut semer la mort et la destruction, nous n'aurions plus désormais d'incertitude ou de divergences de vues en ce qui concerne le partage des responsabilités en cette affaire. Le moment n'est pas venu pour

les gouvernements provinciaux ou municipaux de retirer leur appui. Pas un gouvernement ne saurait exécuter seul cette tâche, pas même le gouvernement fédéral.

Je suis de ceux qui croient que la tâche d'assurer la survivance de ses propres citoyens incombe à tous les échelons du gouvernement au Canada. Il est clair qu'elle exige la participation financière et morale de toutes les administrations dans notre pays. Bien plus, elle exige la participation des citoyens eux-mêmes.

Je désire maintenant vous citer quelques faits relatifs à la puissance de destruction et aux suites des explosions de la bombe à hydrogène et de la bombe atomique pour montrer l'importance du danger éventuel dont il faut nous rendre compte et qu'il faut faire connaître aux gens que nous représentons. Mes renseignements sont tous tirés de publications, en particulier du *Bulletin of Atomic Scientists* (numéros de novembre et de décembre 1954) et d'un communiqué du *Home Office* du Royaume-Uni sur les effets de la bombe à hydrogène, communiqué qui a paru dans la revue britannique *Civil Defence*.

Cette dernière présente un tableau intéressant et terrifiant de l'énorme augmentation de la puissance de destruction des armes thermonucléaires depuis août 1945, lorsque les premières bombes atomiques furent jetées sur Hiroshima et Nagasaki. Ces bombes sont maintenant connues sous le nom de bombes atomiques, dont la puissance de destruction équivaut à 20 kilotonnes de tolite, soit 20,000 tonnes. Je ne crois pas que le public en général ait encore commencé à se représenter la puissance de destruction même des bombes atomiques désuètes de 1945. Ces bombes, transportées par un seul avion, pouvaient causer la même destruction que nos raids de 1,000 avions effectués au-dessus d'un certain nombre de villes allemandes durant la dernière guerre.

Nous ne pouvons pas encore saisir vraiment ce qui se produirait si une de ces bombes était lâchée au-dessus d'une de nos villes. Ce serait la destruction complète dans un rayon d'un mille de diamètre: tous les édifices seraient détruits et toute la population, tuée. Mais la bombe atomique nominale n'est plus qu'un pistolet à l'eau, maintenant que nous en sommes à l'âge thermonucléaire. Les bombes atomiques ont été poussées à 1,000 "kilotons"; on a, en effet, fabriqué des bombes atomiques équivalant à un "megaton", soit un million de tonnes de tolite.

La bombe géante à hydrogène a fait son apparition, aux États-Unis, lors des essais de novembre 1952 et, en Russie, lors des essais de 1953; on en a multiplié encore la puissance au début de l'an dernier. Selon la revue *Civil Defence* dont je parlais tantôt, les États-Unis possèdent maintenant des bombes d'une puissance de 20 "megatons"; cela veut dire qu'une bombe correspond à 20 millions de tonnes d'explosifs classiques, ce qui est 1,000 fois la puissance de la bombe atomique nominale utilisée pour la première fois en 1945.

Je reviens à Hiroshima et Nagasaki. La bombe atomique nominale qu'on y a laissée tomber a tué 45,000 personnes dans une ville et 25,000 dans l'autre; elle a tout détruit dans un rayon d'un mille de diamètre. Les bombes à hydrogène sont actuellement 1,000 fois plus puissantes. Comment pouvons-nous mesurer la destruction qui aurait certainement lieu si on y laissait tomber une de ces bombes? Pour revenir à cet article du ministère de l'Intérieur de Grande-Bretagne, j'y lis qu'une région circulaire, dont le rayon serait de 5 milles ou d'un diamètre de 10 milles, serait entièrement détruite. Nous savons qu'Ottawa et Hull correspondent à une telle superficie. C'est dire qu'une bombe jetée au niveau du sol dans la région où nous sommes détruirait la région métropolitaine d'Ottawa et de Hull.

Mais l'épouvantable tableau révèle autre chose encore. Sur une autre distance de 7½ milles, en tous sens, les dégâts seraient irréparables. Chaque bâtisse serait, à toutes fins utiles, détruite, et la plupart des habitants de la région seraient ou tués ou blessés. Au delà de cette zone, les bâtisses dans un autre rayon de 7½ milles subiraient des dégâts considérables quoique peut-être remédiables.

J'ai voulu préciser l'aire de destruction qu'embrasse la plus puissante des armes à hydrogène connue jusqu'ici, parce que je crois nécessaire de bien faire saisir ce qui en est aux députés et à la population des grandes villes et des régions suburbaines que la bombe à hydrogène peut anéantir d'un seul coup.

J'ai surtout parlé de l'effet que produit l'explosion de la bombe à hydrogène, sans mentionner les conséquences tout aussi dévastatrices de la chaleur et du feu. Je ne me propose pas de m'y attarder, car je n'en aurais pas le temps. Je voudrais, toutefois, mentionner que M. Ralph E. Lapp, l'un des plus grands spécialistes américains de l'atomistique, a indiqué, dans un article, intitulé *Civil defence faces new peril* (La défense passive doit faire face à un nouveau péril) et publié dans le Bulletin de novembre destiné aux spécialistes de la puissance nucléaire, que les 10 bombes *mégaton* (dont les dimensions sont de moitié celles de l'engin que je viens de décrire) produisaient une boule de feu d'un diamètre mesurant trois milles et quart.

Quiconque a vu le film reproduisant l'explosion, en novembre 1952, de la bombe à hydrogène mise au point par les États-Unis,

et qui a pour titre *Operation Ivy*, peut témoigner de la nature horrifiante de la boule de feu qui résulte de l'explosion. On y voyait des masses furieuses de gaz bouillonnants et brûlants qui consumaient littéralement l'air environnant, détruisant, en un seul instant, tout ce que n'avait pas encore annihilé la puissance de l'explosion dans une région de 3¼ milles de diamètre. Si on compare tous les incendies qui pourraient se déclarer au Canada pendant un an avec la boule de feu résultant de l'explosion, celle-ci les rendraient parfaitement insignifiants.

Mais le feu et l'explosion ne sont pas les seuls éléments mortels ou destructeurs que libère une bombe à hydrogène. Nous devons faire face à un nouvel élément: la radio-activité. Jusqu'ici nous avions à nous prémunir contre les effets de l'explosion et du feu, mais jamais autant que nous aurions à le faire après l'explosion de la bombe à hydrogène. Cependant, nous n'avons jamais eu à affronter le problème que pose la radio-activité. Si la guerre éclatait, ce pourrait fort bien être un des problèmes qui se poserait aux préposés à notre défense passive. On a beaucoup parlé et écrit au sujet des radiations consécutives à l'explosion de la bombe. Nous savons qu'elle dégage une énorme quantité de rayons alpha, gamma et bêta, et que les personnes non protégées qui sont exposées à ces rayons à quelques milles du lieu de l'explosion pourraient absorber des doses mortelles de radio-activité, même s'il ne faut que quelques secondes pour que ce jaillissement de radio-activité se produise.

Ce qui est encore plus grave, toutefois, c'est la dissémination des éléments radio-actifs. De grandes quantités de débris et de poussières sont projetées dans le nuage en forme de champignon qui résulte de l'explosion. Ils deviennent imprégnés de matières radio-actives et sont projetés dans la couche d'air supérieure en raison de l'explosion. Le vent entraîne ces particules qui peuvent causer de très graves dommages dans des régions situées à bien des milles du lieu de l'explosion. Nous avons tous appris la grave maladie dont ont souffert les pêcheurs d'un bateau de pêche japonais; il y en a un qui est mort parce qu'il avait été exposé à cette précipitation radio-active.

Ces expériences prouvent abondamment,—et l'on en trouve maintenant les témoignages sous forme imprimée,—que le danger de cette précipitation ne se limite pas à la zone fort étendue qui est directement touchée par la déflagration et l'incendie déclenchés par l'explosion de la bombe H, mais menace encore une zone beaucoup plus vaste qui s'étend sur des milles à partir de la ville prise comme objectif, selon le sens du vent.

Que signifie tout cela, monsieur l'Orateur, du point de vue de la défense passive? On voit clairement que les dimensions du problème se sont considérablement accrues depuis un an ou deux. Lors du bombardement des villes anglaises au cours de la seconde guerre mondale, on pouvait songer à tenir et à combattre. Dans l'article dont j'ai parlé, M. Ralph Lapp indique clairement la nouvelle tournure prise par les événements quand il dit que la distance constitue maintenant la meilleure défense contre la bombe. Que faut-il entendre par là?

Cela signifie certes que notre meilleur espoir de sauver des vies, advenant une attaque au moyen de bombes atomiques ou de bombes à hydrogène, est de tirer parti de toute alerte préalable. Nous devrions préparer l'évacuation du plus grand nombre de gens possible de la zone menacée avant la chute de la bombe. Il est reconnu que les gens surpris, même dans nos plus grandes villes, au moment de la chute d'une bombe, n'ont absolument aucune chance de survivre. Leur principal chance de survivre se fonde sur la possibilité d'avoir une alerte plusieurs heures à l'avance et d'être écartés de la zone de danger.

C'est pour cette raison que la défense passive étudie et continuera d'étudier, je l'espère, l'à-propos de réglementer la circulation, de préparer l'évacuation des villes et de mettre au point les moyens de loger, nourrir et vêtir les gens dans des centres d'accueil à 50 ou même 100 milles de distance de leur lieu ordinaire d'habitation. L'expérience prouve qu'on peut évacuer les grandes villes en un temps relativement court. Si l'on en a le temps après une alerte stratégique, l'évacuation peut être graduelle et seules les personnes tenues de rester dans la ville auraient besoin d'être évacuées au dernier moment. On peut aménager autour des grandes villes de larges voies de sortie qui permettraient l'évacuation rapide de la population.

Ce problème des plus épineux entraîne la prévision minutieuse des moyens les plus rapides et les plus sûrs d'évacuer rapidement les foules de nos villes encombrées. Chaque ville présentera son problème particulier et devra arrêter son plan. Par-dessus tout, la collaboration de la population dans le respect de la discipline, l'obéissance aux instructions lui venant des autorités durant les manœuvres d'essai et en d'autres rencontres, est essentielle au succès de ces plans. Par bonheur, il n'est pas nécessaire d'affecter de fortes sommes au programme et à l'organisation d'essais et de répétitions qui visent

à accroître l'efficacité d'une telle opération. Les municipalités connaissent déjà l'état de la circulation dans leur territoire; elles possèdent déjà, dans leurs gendarmes et leur police de la circulation, un cadre permettant d'arrêter un plan bien adapté aux besoins de leur population. On peut prendre une foule de mesures grâce à un plan minutieux qui s'appuie sur des connaissances détaillées et peut compter sur les autorités et la population des municipalités.

Il est clair que le nombre de gens exposés à la mort ou à des blessures sous le coup des bombes à hydrogène est très élevé; mais il est vrai, d'autre part, que de judicieux programmes de défense passive peuvent sauver plus de vies que jamais auparavant. Vu que les dégâts pourront maintenant s'étendre sur de plus vastes régions, l'aide mutuelle entre les collectivités grandes ou petites assume un surcroît d'importance. Dans certaines localités, il faudrait organiser des colonnes mobiles qui pourraient venir à la rescousse des collectivités avoisinantes.

Des abris situés à la périphérie de régions-cibles fourniraient une certaine protection aux personnes qui doivent y rester. La radio-activité peut tuer à de grandes distances du lieu de l'explosion mais des abris recouverts de trois pieds de terre protègent très appréciablement contre la poussière radio-active qui retombe au sol. Des compteurs hypersensibles de radiation utilisés par des personnes formées à leur emploi seraient d'une valeur inestimable pour faire savoir aux réfugiés dans les abris qu'il est prudent de sortir. Il faudra étudier davantage les problèmes que posent l'inhalation ou l'ingestion de débris radio-actifs mais déjà on espère que des masques appropriés seront très utiles pour empêcher l'inhalation de ces substances délétères.

Un autre problème qu'il faudra étudier à la lumière de nos conaissances actuelles sur la guerre thermonucléaire est celui des endroits où il faudra établir nos usines afin de ne pas mettre en danger notre aptitude à mener la guerre par la destruction de notre capacité de production industrielle et les pertes de vies au sein de la main-d'œuvre industrielle.

Je ne soutiens pas que la défense passive doive borner ses efforts à cet unique domaine. Loin de là! Nous devons tenir compte de la possibilité de l'emploi d'autres armes que la bombe à hydrogène et, de ce fait, il nous faut maintenir la défense passive sur un pied tel qu'elle puisse accomplir le travail et conserver les cadres auxquels le passé nous a accoutumés. Nous ne pouvons pas mettre fin à l'instruction dans le domaine de la lutte contre l'incendie, dans celui du sauvetage, nous ne pouvons pas mettre fin à nos préparatifs dans le domaine médical. Quelle que soit la forme que revête l'attaque, nous aurons certainement besoin d'une méthode convenable d'alerte et de communication.

Voilà autant d'éléments de notre programme actuel de formation et de préparation. Tout cela sera nécessaire dans les circonstances nouvelles qui existent depuis, les épreuves de bombes à hydrogène effectuées il y a quelques années. Cependant, ce qui est apparu plus clairement que toute autre chose, c'est que, dans l'éventualité de l'utilisation de ces puissants engins de destruction, seuls ceux qui auront dressé leurs plans à l'avance, qui resteront disciplinés et calmes et collaboreront avec l'autorité pertinente, s'éloignant du point de danger dans la mesure du possible avant que ne se produise l'incident lui-même, auront quelque chance de survivre. Il convient que nous le reconnaissions dès maintenant, parce que ce n'est qu'en le reconnaissant et en collaborant avec tous les échelons de l'administration pour convaincre la population de l'importance de ces faits, que nous pourrons commencer à établir des plans et des programmes pratiques de défense passives, aussi indispensables pour notre survivance que les forces armées elles-mêmes.

*(Texte)*

**M. Romuald Bourque (Outremont-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, au début de ce discours, de me joindre aux honorables députés qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick), pour la facilité avec laquelle ils se sont acquittés tous deux de leur tâche. Je suis certain qu'ils sauront faire leur marque dans cette enceinte et que leur éloquence ajoutera à l'intérêt des débats auxquels ils participeront.

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, les observations formulées par certains membres de l'opposition qui ont pris part au présent débat s'éloignaient parfois considérablement du sujet à l'étude; cela tient peut-être à ce qu'ils ne trouvaient rien ou à peu près rien à critiquer. Le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier), par exemple, nous a donné un résumé intéressant de l'opinion qu'il s'est formée de ses concitoyens après avoir effectué un voyage à travers le Canada l'automne dernier. Il a raison de dire que nous avons intérêt à ajouter à la connaissance que nous avons de notre pays en visitant chacune de nos dix provin-

ces; chacun de nous, j'en suis sûr, ne demanderait pas mieux que de pouvoir ainsi visiter le Canada.

Tout comme le député de la Colombie-Britannique, j'ai eu le plaisir de voyager à travers le Canada. Il y a juste deux ans, je me suis rendu dans sa province pour la première fois; ce que j'y ai vu a fait sur moi une vive impression. J'ai trouvé les gens de la Colombie-Britannique extrêmement bienveillants et hospitaliers. Canadien français, j'ai été accueilli avec la plus grande bienveillance. Je n'ai passé que quelques jours à Vancouver, il est vrai, mais je dois avouer n'y avoir relevé aucun signe inquiétant qui permettrait de croire au danger immédiat d'une manifestation de communisme, ou de quelque autre "isme", qui mettrait en péril notre pays. J'ai constaté que les habitants de la Colombie-Britannique ne diffèrent guère des habitants des autres provinces que j'ai visitées, des personnes que je rencontre à Montréal ou à Québec.

Cependant, le député de Burnaby-Coquitlam a eu une tout autre expérience dans la province de Québec. Je me demande qui il a rencontré pendant son séjour chez nous. La province de Québec a toujours été loyale, industrieuse et craignant Dieu. Riche en ressources naturelles, elle est également riche par les qualités de son peuple. Elle jouit à un plus haut degré que toute autre province, sauf peut-être le Nouveau-Brunswick (province dont l'état a également inquiété le député), de l'avantage de posséder deux grandes cultures, la française et l'anglo-saxonne. Plus que toute autre province également, elle a su comment mêler ces deux cultures, de telle sorte qu'au lieu de s'opposer l'une à l'autre, elles se complètent.

Québec est également prospère. Possédant plus de la moitié de la puissance hydro-électrique mise en valeur au Canada, elle a chez elle plusieurs des principales industries du pays. Des capitalistes de plusieurs pays étrangers, de même que d'autres parties du pays, ont trouvé que la province de Québec était un endroit sûr où effectuer des placements et, chaque année, des millions de touristes viennent visiter la plus ancienne région du Canada.

Ce n'est vraiment pas là le terrain propice à une révolution communiste. On ne pourrait guère non plus considérer la grande majorité de la population du Québec, fidèle adhérente de l'Église catholique, comme pouvant fournir des recrues aux forces athées du communisme international. Dans le monde entier, l'Église catholique est reconnue comme le plus solide rempart contre le péril communiste et, dans la province de Québec, tous ses fidèles ne sont pas francophones. C'est l'Église de gens de bien des races, et elle est appuyée loyalement par des Canadiens d'origines différentes et multiples.

Une province aussi riche, connue depuis longtemps pour son industrie et son esprit d'épargne, qui a si bien réussi à établir l'harmonie et le bonheur au sein de ses citoyens de langues et de cultures différentes, n'est pas un champ d'action très indiqué pour les semeurs de haine et les fauteurs de discorde. Je m'étonne que le député ait pu trouver, parmi nos centaines de mille citoyens loyaux et satisfaits, les quelques mécontents qui s'efforceraient de provoquer des troubles même s'ils habitaient le Paradis.

Quand il a indiqué que les communistes de Montréal ont obtenu plus de voix que le parti cécéfiste auquel il appartient, je crains que le député n'ait pas tant signalé la menace du communisme que démontré l'échec de sa propre marque de socialisme qui n'a pas encore réussi à élire un seul député dans la province de Québec.

Après la session, l'honorable député serait bien avisé de passer plus de temps dans sa propre circonscription où les électeurs ont déjà fait un premier pas dans la voie qui lui cause des craintes et se sont éloignés des partis politiques qui ont présidé à la naissance de notre pays et l'ont mené au stade actuel de sa croissance. Il y trouvera plus vraisemblablement la mesure de son mécontentement.

Monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux de lire dans le *Financial Times*, numéro du 21 janvier 1955, la déclaration de M. H. D. Scott, surintendant des affaires étrangères de la Banque Impériale du Canada, revenu tout dernièrement d'un voyage de trois mois et de 40,000 milles qui l'a conduit en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, dans l'Inde et au Pakistan, aussi bien qu'au Royaume-Uni. Voici ce qu'il déclare:

> De l'avis des pays étrangers, les réalisations du Canada n'ont jamais été aussi importantes qu'en ce moment, a-t-il dit, et les commissaires du commerce et les diplomates canadiens accomplissaient une tâche excellente partout où il en a rencontré. Ces fonctionnaires de l'État qui sont à l'œuvre outre-mer sont d'un précieux secours pour les hommes d'affaires canadiens qui se rendent dans les pays étrangers. Je ne saurais trop vanter leur aide et leurs services.
>
> Le Canada est hautement respecté dans le monde libre, a dit M. Scott, et il ne fait aucun doute que les pays de l'Extrême-Orient et de l'hémisphère occidental admirent la façon dont nous avons dirigé notre économie au cours des années d'après-guerre et s'étonnent de notre progrès industriel et commercial. Partout où je suis allé, on m'a dit que le Canada est un pays vraiment remarquable.

Pour revenir à l'esquisse du programme législatif contenu dans le discours du trône, j'aimerais parler brièvement de deux questions précises. Il s'agit, tout d'abord, des modifications qu'on doit apporter à la loi sur

les aveugles et, ensuite, de l'appui que le Gouvernement accorde au réarmement de l'Allemagne. J'appuie de tout cœur la première mesure. Quant à la seconde, je l'appuie, ainsi que beaucoup d'entre nous, j'imagine, comme le moindre de deux maux. Je le crains, mais je ne vois pas d'autre solution.

Le député de Lincoln (M. Cavers) a exprimé l'espoir qu'on aidera davantage aux aveugles et a parlé de ceux de ses commettants qui souffrent de cette grande affliction. Depuis des années, je m'intéresse vivement au bien-être des aveugles de la province de Québec et j'appuie activement l'Institut national canadien pour les aveugles. Travailler avec ces gens a été l'une des expériences les plus encourageantes et les plus réconfortantes de ma vie.

J'ai rendu visite à ceux qui vivent dans une obscurité perpétuelle; je leur ai parlé et j'ai travaillé avec eux. Je ne les ai jamais, ou presque, entendus se plaindre. Ils ont parlé des difficultés qu'ils ont à gagner leur vie et de la façon dont ces difficultés ont été surmontées. J'ai entendu parler aussi de criminels mesquins qui abusent couramment de la cécité de ces gens dans leurs affaires.

Ces gens méritent toute l'aide que nous pouvons leur donner, parce qu'ils ne comptent pas uniquement sur cette aide et désirent ardemment s'aider eux-mêmes. Toute mesure plus généreuse que notre gouvernement pourra prendre pour les soins et l'aide à leur fournir recevra j'en suis sûr un accueil chaleureux de tous les députés. Il ne s'agit pas d'une question politique, mais d'un geste humanitaire que tous approuvent.

La question du réarmement de l'Allemagne est entièrement différente. Tout comme nous sommes nombreux à avoir connu des aveugles au cours de notre vie, nous sommes nombreux aussi à avoir connu les horreurs de la guerre qui nous ont été infligées deux fois en l'espace d'un quart de siècle. Nous connaissons tous personnellement des victimes de l'oppression et des atrocités allemandes. Nous ne nous rappelons que trop vivement les années 30 quand une Allemagne réarmée est devenue une fois encore le fléau du monde.

Pendant six ans nous avons combattu, pour la défense de la liberté et de la dignité humaines, une Allemagne réarmée. Lorsque nous avons déposé les armes, nous espérions ardemment n'avoir jamais plus à les reprendre. Et, dans notre sagesse, nous avons décidé qu'il ne fallait jamais remettre entre les mains ensanglantées de l'Allemagne le pouvoir de détruire.

Il y a à peine quelques jours je lisais, dans le hansard du 17 avril 1951, le premier discours que l'honorable député de Cartier (M. Crestohl) a prononcé à la Chambre. Il exprimait en termes beaucoup plus énergiques que moi son opposition à toute mesure favorisant le réarmement de l'Allemagne. "Nous songeons maintenant, disait-il, à lui remettre des armes entre les mains une fois de plus. A quoi pouvons-nous nous attendre en 1952, 1953, 1954 et les années suivantes?"

Les années 1952, 1953 et 1954 sont maintenant révolues. Le grave problème allemand que redoutait alors l'honorable député de Cartier a fait place à un autre problème plus épineux encore. Comment pouvons-nous, sans l'aide de notre ancien ennemi, défendre notre liberté et notre démocratie contre la menace de l'Est? L'histoire ne nous permet pas toujours d'être logiques et ne nous permet presque jamais de donner cours à nos sentiments. L'Angleterre a combattu bien des années la tyrannie de Napoléon. Il n'y avait pas alors dans le monde d'inimitié plus vive que celle qui existait entre l'Angleterre et la France. Toutefois, en face de périls nouveaux, les deux nations sont devenues alliées et, mieux encore, amies.

Si la Grande-Bretagne avait décidé que la France, son ancienne ennemie, devait rester à jamais désarmée, qui aurait combattu à ses côtés contre l'Allemand en 1914-1918? Peut-être même n'y aurait-il pas eu une seconde Grande Guerre où la France, même faible, devait encore affronter les hordes allemandes et donner à la Grande-Bretagne au moins un bref répit pour préparer sa défense.

Nous qui avons vécu à l'époque de deux grandes Guerres, nous ne pouvons guère aimer l'Allemagne et désirer lui restituer sa souveraineté. Mais il faut se soumettre à l'histoire et comprendre que la conservation de soi-même l'emporte parfois sur le sentiment et qu'il n'est pas toujours possible de choisir ses alliés pour des motifs d'affection. Durant la guerre, nous avions l'Union soviétique comme alliée, même si bon nombre d'entre nous l'acceptaient avec beaucoup d'appréhensions. Même Winston Churchill, premier ministre de Grande-Bretagne durant la guerre, accueillit ce nouvel ami inattendu avec un manque d'enthousiasme très marqué. "J'accepterai de l'aide d'où qu'elle vienne, dit-il, convaincu que les Allemands tués par les Russes seront retirés de la guerre avec autant de succès que les Allemands tués par les Anglais, les Canadiens ou tout autre."

Aujourd'hui, je constate avec plaisir que le député de Cartier, percevant comme nous tous que l'état de choses régnant en 1955 est différent, a écarté ses émotions personnelles pour décider d'accepter le moindre de deux maux. Je suis sûr que nous nous trouvons dans une situation pas mal identique, du point

de vue de l'histoire. L'Allemagne occidentale est nécessaire à notre défense, voire à notre survivance.

Étant représentés dans les conseils de l'Europe par notre compétent secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), nous obtenons des renseignements de première main. Nous n'avons pas d'expérience en matière d'intrigues étrangères, et nous n'en voulons pas. Nous sommes prêts à faire face à la réalité, si sombre soit-elle. Les faits exposés par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures indiquent que nos intérêts, à titre de membres de la communauté occidentale, de défenseurs de l'idéal occidental, seront mieux protégés si nous approuvons ce réarmement que si nous nous y opposons.

L'appui que je donne à cette décision a été renforcé, je dois le dire, par le volumineux courrier et les nombreuses pétitions qui m'ont été envoyés pour protester contre cette ratification. Les amis communistes que la Russie soviétique compte au Canada s'opposent au réarmement de l'Allemagne occidentale. Ils font tout en leur pouvoir pour l'empêcher. Ils ont réussi à me convaincre malgré moi, pourrais-je dire, que là seulement réside notre salut.

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car de toute évidence le député qui a la parole revient sur le débat qui s'est terminé il y a un jour ou deux. Rendrez-vous une décision à cet égard, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député ne peut pas, bien entendu, parler d'un débat terminé, comme l'a signalé avec raison l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis). Cependant, après avoir écouté l'honorable député, je pense que ses remarques sont de nature plutôt générale, mais je le prie de s'abstenir de parler d'une façon précise du débat terminé.

**M. Bourque:** Dans ces temps périlleux, le discours du trône lu devant les membres du Parlement a révélé bien des mesures pour lesquelles nous devons être reconnaissants. Nous sommes loin des menaces immédiates et désespérantes d'une guerre. Nous jouissons d'une prospérité qui repose sur des assises solides. Même certains de nos bons journaux torys n'hésitent pas, à l'occasion, de publier des nouvelles qui nous montrent à quel point nous sommes fortunés de vivre sous ce bon régime libéral.

Voici ce qu'écrivait, dans sa colonne, M. Arthur Blakely, correspondant parlementaire du journal conservateur de Montréal, la *Gazette*, le 13 janvier:

> Les ménagères canadiennes, qui sont vexées par les prix élevés du café, le seraient encore bien plus si elles vivaient de l'autre côté du rideau de fer. En Russie, une livre de café se vend l'équivalent de $4.78; en Roumanie, le prix en est encore plus élevé, soit $6.47. Plus loin à l'ouest, en Hongrie, il se vend $13.54 la livre. Et les habitants de la Tchécoslovaquie, qui aiment le café, doivent le payer $18.85. Mais, selon les renseignements que nous avons obtenus, c'est en Pologne que le café se vend le plus cher, soit $45.45 la livre.

Au Canada, les prix sont demeurés à des niveaux raisonnables et le revenu des gens est demeuré assez élevé. On en a la preuve dans les biens que possèdent les familles canadiennes moyennes depuis la guerre. Plus de gens sont propriétaires de leur propre maison, de leur auto, d'appareils de télévision et de radio, et même de tourne-disques. Le nombre d'élèves dans nos collèges et nos universités a augmenté. Un nombre de plus en plus grand de personnes de tous les âges fréquentent nos villégiatures d'hiver et d'été ainsi que nos salles de spectacles et assistent aux événements sportifs.

Les membres de l'opposition ont fait grand état des nouvelles relatives à l'accroissement du chômage, mais ce n'est pas au moyen de l'assurance-chômage ni de travaux publics qu'on peut remédier au chômage. Ces mesures sont nécessaires jusqu'à un certain point et elles occupent une place importante dans le programme du Gouvernement.

En présentant les modifications à la loi sur l'assurance-chômage, le Gouvernement révèle qu'il accepte ses responsabilités à l'égard des chômeurs. Les modifications permettront de relever les prestations de chômage de $2.15 à $2.85 par jour en ce qui concerne les chômeurs n'ayant personne à leur charge et de $2.80 à $4.00 par jour pour ce qui est des chômeurs ayant des charges de famille. Pour bénéficier de ces prestations, l'assuré contribue tout au plus 9c. par jour. En ce moment, une personne de la catégorie 2, qui a à son crédit le nombre minimum de contributions lui donnant droit aux prestations, soit 90, peut toucher les prestations pendant seize jours. La modification portera le minimum à soixante jours ou dix semaines et ne nuiera aucunement à ceux qui ont droit à plus.

Cette disposition permettra à tous les bénéficiaires de prestations supplémentaires en 1955 de toucher les prestations pendant la période minimum de soixante jours et, s'ils n'ont plus droit aux prestations, ils en toucheront pendant une période représentant la différence entre le nombre de jours à l'égard desquels ils ont déjà touché des prestations et la période garantie de soixante jours.

L'étude de la situation au pays en ce moment convaincra tous les députés, je crois, que cette phase du programme du Gouvernement est juste et raisonnable. Mais le véritable remède au chômage est le travail ardu, l'accroissement de la production et la bonne administration des affaires. Ce sont précisément les conditions que le Gouvernement cherche à susciter et à favoriser. J'appuie de tout cœur ces programmes destinés à créer une atmosphère permettant à l'économie de la nation de fonctionner avec succès.

Au cours de la présente session et des sessions futures, les honorables députés auront à examiner bon nombre de graves problèmes. Nous sommes tous disposés, je pense, à étudier ces problèmes d'une façon sérieuse, honnête et franche. Quant à ceux qui nous critiquent parce que nous avons porté notre indemnité à $10,000 par année, je me permets de leur signaler la manchette d'un journal, selon laquelle Bob Hope touchera $100,000 à titre de maître de cérémonies pour une émission télévisée d'une heure, ou encore les nouvelles selon lesquelles le comédien américain Jackie Gleason a signé un contrat de télévision de trois ans, à raison de sept millions de dollars par année. Si nous nous comparons à ces gens, nous ne pouvons certes pas dire que nous sommes trop payés.

**M. Hayden Stanton (Leeds):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord offrir mes félicitations aux honorables représentants de Verdun (M. Leduc) et de Trinity (M. Carrick) pour la maîtrise avec laquelle ils ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils se sont très bien acquittés de leur tâche, surtout si on songe au discours du trône peu étoffé qu'ils avaient à commenter. Dans les circonstances, je suis certain qu'ils ont fait de leur mieux pour faire ressortir tout le bien qu'il y avait dans si peu de substance.

Ils ont cherché, avec d'autres orateurs du parti libéral, à faire croire à la population du Canada que le régime libéral lui a apporté la surabondance; s'ils ont dit la vérité, j'inviterais le ministre du Commerce (M. Howe) à faire aménager ce pipe-line d'un bout à l'autre de notre territoire, et dans le moins de délai possible, afin qu'une partie de cette surabondance parvienne jusqu'aux foyers de ceux qui chôment chez nous, à l'heure présente.

Nous sommes heureux de constater que le Gouvernement a enfin eu pitié de la détresse de bon nombre de nos anciens combattants et qu'il songe à faire en sorte d'améliorer leur sort. C'est précisément ce que réclamaient les différentes succursales de la Légion, partout au Canada. Nous devons reconnaître que les membres de ce groupement d'anciens combattants, hommes et femmes, ne se sont jamais montrés déraisonnables dans leurs requêtes et ils ne le sont pas en ce moment. La mesure qu'ils ont réclamée au cours de la dernière session a été bien accueillie par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), mais il semble qu'après la présentation du mémoire au ministre, quelque chose ait cloché au sein du cabinet, car les requêtes n'ont pas reçu l'appui qu'elles méritaient.

Lorsqu'il s'agit de mesures relatives aux anciens combattants et aux aveugles, le Gouvernement semble enclin à placer ces gens dans la même catégorie que les personnes qui touchent de l'assistance-vieillesse. Cela ne devrait pas être. A mon avis, lorsque nous parlons du bien-être de nos ex-militaires, hommes et femmes, nous devrions mettre de côté toute considération de parti et étudier au fond toutes les requêtes du bureau national de la Légion, ainsi que toutes mesures législatives ayant trait au bien-être des anciens combattants; nous devrions leur accorder tous les avantages possibles afin d'améliorer l'existence de ceux qui sont infirmes ou qui sont découragés par l'adversité au déclin de leur vie. Il y ont droit à cette aide. J'espère donc que le Gouvernement,—il a déclaré qu'il examinerait la requête des anciens combattants,—n'agira pas comme il l'a fait en 1954 et ne les reléguera pas dans l'ombre jusqu'à la fin de la session.

Presque toutes les mesures mentionnées dans le discours du trône ont déjà été proposées ou recommandées par des membres de l'opposition au cours des quelques dernières sessions. Le Gouvernement est passé maître dans l'art d'accaparer les mesures législatives d'ordre pratique, qui se fondent sur les propositions des membres de l'opposition. Pendant toute la dernière session, on l'a exhorté à verser des prestations supplémentaires aux anciens combattants invalides, hommes et femmes, qui ont servi dans l'armée, la marine et l'aviation; on l'a exhorté à se montrer plus généreux envers les aveugles. Il n'aurait probablement songé ni à l'une ni à l'autre de ces mesures si les membres de l'opposition n'avaient pas appelé l'attention de la Chambre sur le grand besoin de ces mesures d'ordre social.

On songe maintenant, et il était grand temps, à affecter cinq millions de dollars à la suppression des dangereux passages à niveau, qui font chaque année de plus en plus de victimes. J'espère que cette somme sera répartie équitablement dans le pays et affectée aux endroits qui en ont le plus besoin, et non pas à ceux où la pression politique est la plus forte.

Je me permets une digression, afin de porter à l'attention du Gouvernement, et surtout des ministères intéressés, une situation qui existe à Brockville. Lorsque les trains s'arrêtent à la gare de cette ville, ils bloquent la principale artère de circulation du nord, soit les routes 42 et 29, ce qui incommode bien des gens car de longues lignées de véhicules s'en trouvent longtemps immobilisées. C'est aussi un danger, car il y a maintenant deux écoles du côté nord de la voie ferrée. Brockville, pas plus qu'une autre ville, ne peut se payer le luxe de perdre un seul de ses enfants. Je suis certain que les habitants de ce chef-lieu seraient très heureux de l'aménagement d'un passage inférieur ou supérieur permettant d'accélérer la circulation, qui est de plus en plus dense.

J'ai été fort amusé, en consultant de vieux hansards, de lire les remarques de l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot), qui avait dit que la vieille gare de sa circonscription était infestée de punaises et qu'il fallait en construire une autre. Notre gare à Brockville n'en est pas encore là, mais elle est loin de convenir aux besoins d'une ville et d'une collectivité prospère de près de 20,000 habitants. Elle conviendrait mieux à une petite ville ou à un village.

Il faudrait trois importantes améliorations, afin que Brockville conserve sa place dans l'expansion de l'est de l'Ontario. D'abord, l'aménagement d'un passage inférieur ou supérieur à l'extrémité nord de la ville. C'est une nécessité en ce moment. Il faudrait ensuite doter la ville d'une gare plus moderne, car l'aménagement et l'achèvement de la canalisation du Saint-Laurent accroîtra considérablement sa population. En troisième lieu, et c'est le point le plus important, il faudrait aménager un quai capable de recevoir les cargos qui navigueront sur le Saint-Laurent et les Grands lacs quand la canalisation sera terminée.

Je ne puis passer sous silence le chômage qui ne cesse de s'accroître de semaine en semaine. Je ne m'arrêterai pas à en étudier toutes les ramifications, car d'autres membres de notre parti l'ont déjà fait. Je voudrais cependant signaler à la Chambre la situation dans laquelle se trouvent les employés de nos deux chemins de fer. Au début de janvier de cette année, on a annoncé que 50 hommes seraient mis à pied, dans le secteur Cornwall-Gananoque. Cette situation atteint tous les cheminots d'une extrémité à l'autre du pays. Le ministre a reconnu qu'on renvoie ces employés, mais le Gouvernement ne tente aucunement de remédier à la situation. Il se repose satisfait, se sachant fort de sa majorité. Bon nombre de ces cheminots possèdent une maison dans l'agglomération où ils ont toujours vécu et peuvent difficilement, à un moment d'avis, plier bagages pour aller s'établir ailleurs, à quelque endroit inconnu.



Vous demanderez peut-être quelle est la solution. Il y a très peu de maux auxquels on ne puisse trouver de remède. En 1934, le ministre des Travaux publics a inséré dans tous les contrats du ministère une disposition qui se lisait ainsi:

> Transport du matériel et de l'outillage: tout le matériel et l'outillage servant à l'exécution du présent contrat doit être transporté, dans la plus grande mesure possible, par les chemins de fer du Canada.

Les formules de contrat de construction du ministère des Transports renfermaient une disposition semblable. Récemment, le ministre des Travaux publics (M. Winters) et l'ancien ministre des Transports ont fait supprimer cette disposition de leurs contrats. Il me semble que cet article, qui a été si utile au cours des années, pourrait aider à redonner aux chemins de fer une bonne partie du trafic-marchandises précieux qui leur revenait autrefois. Il me semble que le Gouvernement devrait chercher à confier le plus de trafic-marchandises possible à son propre chemin de fer.

Nous savons que les chemins de fer doivent se conformer à de nombreuses restrictions et à de nombreux règlements imposés par la Commission des transports, qui n'a aucune compétence sur le transport routier international et interprovincial. Bien que la Cour suprême et récemment le Conseil privé aient soutenu que les autorités fédérales avaient compétence dans le domaine de la circulation routière, le Gouvernement a gauchement pris des dispositions en vue de confier ces pouvoirs aux provinces. Souvent le Gouvernement recule lorsqu'il s'agit de prendre une décision à l'égard d'une importante question controversée. Il se contente alors de dire que la question n'est pas de son ressort et s'empresse de renvoyer la balle aux provinces. C'est une vieille habitude qu'a prise le Gouvernement lorsqu'il ne veut pas s'occuper d'une question.

Comme je représente une circonscription mi-rurale, je manquerais à mon devoir,—de fait, je m'estimerais un bien piètre représentant de cette magnifique circonscription qu'est Leeds, qui produit une abondance de lait et de produits laitiers, surtout le fromage,—si je ne profitais de l'occasion pour exposer au Gouvernement la situation des producteurs en ce moment. La situation s'aggravera d'ailleurs avec le temps, si l'on permet l'importation au Canada de fromage néozélandais.

Les cultivateurs canadiens qui se spécialisent dans l'industrie laitière ne peuvent concurrencer leurs voisins de l'hémisphère méri-

dional en matière de production de lait et de produits laitiers. Il ne faut pas oublier qu'au Canada, les immobilisations à l'égard des bâtiments servant à loger le bétail en hiver et les instruments aratoires nécessaires à la production de la provende pour les bestiaux pendant près de sept mois de l'année coûtent au moins $15,000, sur une ferme laitière moyenne de 100 acres. En outre, la production de la provende pour les mois d'hiver sur une ferme comptant 15 vaches laitières exige le travail d'un homme; si cet homme ne travaille que huit heures par jour, ou quarante heures par semaine, il faudrait sensiblement réduire le nombre de vaches. Par conséquent, dans ces conditions, comment le ministre du Commerce (M. Howe) ou le Gouvernement croit-il que notre industrie laitière puisse concurrencer les producteurs laitiers de la Nouvelle-Zélande, qui n'ont pas à loger leurs vaches en hiver. Il leur suffit d'un abri pour la traite. En Nouvelle-Zélande, il n'est pas nécessaire de s'occuper de provende d'hiver, car les bestiaux peuvent rester en pâturage l'année durant. Le cultivateur, n'ayant pas à s'occuper de l'entretien et de l'affouragement des bovins en hiver, peut traire un troupeau moyen de 40 à 50 vaches laitières. Je répète qu'un producteur laitier du Canada ne peut pas du tout vendre son lait et ses produits laitiers à un prix qui puisse faire concurrence à ceux de la Nouvelle-Zélande. C'est littéralement impossible.

Les droits douaniers élevés et les contingents d'importation ne sont peut-être pas une bonne chose, mais n'empêche que l'industrie canadienne se trouve protégée par les droits douaniers élevés allant, peut-être avec raison, dans bien des cas, jusqu'à 20 ou 25 p. 100 et même 40 p. 100. En même temps, le ministre du Commerce offre d'équilibrer le budget commercial de la Nouvelle-Zélande en achetant deux millions et quart de livres de fromage. Les interdictions nous empêchent de vendre les produits agricoles canadiens sur bon nombre de marchés mondiaux. Depuis 1938, la Nouvelle-Zélande restreint soigneusement les importations. Cependant notre Gouvernement permet l'importation de fromage au Canada, bien que les producteurs ontariens de fromage aient affecté plus d'un million de leurs fonds à la stabilisation des prix du fromage, en vue d'offrir leurs produits à un prix plus attrayant et acceptable aux importateurs de Grande-Bretagne. Le Gouvernement ne semble avoir aucun programme commercial pratique en ce qui concerne les produits agricoles, surtout à l'égard de la Grande-Bretagne, où nous avons pendant longtemps joui du marché le plus stable. Nous avons maintenant deux millions et quart de livres de fromage importé, mais le ministre nous a assuré que nous n'en importerions pas davantage. De fait, il a donné à entendre à la Chambre qu'il ne s'attend pas d'en recevoir d'autre avant six à neuf mois. Je suppose qu'il croit que les cultivateurs auront alors oublié.

A mon avis, c'est un véritable affront aux producteurs laitiers du Canada. Cette façon de procéder nuit à l'économie de notre industrie agricole, dans laquelle l'industrie laitière joue un rôle si important. Lorsque la puissance d'achat des régions rurales diminue, l'économie de l'ensemble du pays s'en ressent. Personne n'a jamais dit plus vrai que l'éminent ministre des Finances, sir Thomas White, qui a déclaré que ce sont les six pouces du dessus du sol qui assurent la stabilité de l'économie et la prospérité d'une nation.

Le revenu agricole a fléchi appréciablement en 1953 et 1954 et les conséquences de cette baisse se font déjà sentir partout au Canada. Nous n'avons plus la même puissance d'achat qu'il y a trois ans et, en conséquence, une grave crise de chômage sévit à l'usine *Cockshutt* de Brantford, aux établissements *Massey-Harris* de Toronto et, ce qui est le plus grave, le vieil établissement de *Frost and Wood,* qui était devenu une filiale de la société *Cockshutt* et qui a été, pendant de longues années, depuis 1892 je crois, le noyau de l'activité industrielle de Smith-Falls, a fermé ses portes, faute de commandes. C'est un dur coup pour les employés dont beaucoup ont dépassé l'âge mûr et sont établis là-bas avec leurs familles.

A mon avis, j'insiste là-dessus, l'agriculture doit être assez prospère et posséder un revenu suffisant pour être en mesure de faire concurrence en matière de salaires aux industries urbaines. Si ces conditions étaient réalisées, l'exploitation agricole fournirait du travail au lieu de déverser des employés dans les centres urbains. Il y a des milliers d'automobiles et d'autobus qui font la navette tous les jours entre les campagnes et les villes d'une certaine importance. Pourquoi? Il est naturel que les travailleurs se portent vers les endroits où leur travail sera le mieux rémunéré. On voit donc que si les cultivateurs du Canada,—je dis bien du Canada,—pouvaient soutenir la concurrence dans le domaine des salaires, cet exode des travailleurs ne serait pas aussi marqué. De fait, il diminuerait de plus de moitié, à mon avis. C'est un simple calcul. S'il n'y a pas assez d'emplois pour tous, on aura, à la ville, un chômeur pour chaque habitant de la campagne qui vient travailler en ville.

Sachant que du fromage néo-zélandais sera bientôt mis en vente dans nos épiceries, il m'est vraiment difficile de m'engager dans

une discussion à ce sujet sans employer des termes qui ne conviennent pas du tout à la dignité de la Chambre. Je me demande ce que le ministre de l'Agriculture aurait dit si l'Argentine, l'Australie ou quelque autre pays producteur de blé avait déversé sur notre marché 2 millions et quart de boisseaux de blé. Je me demande ce qu'auraient dit les députés qui siègent à ma gauche, les socialistes, si la vente de leur blé avait été l'enjeu. Ils auraient protesté, j'en suis sûr, avec tant de violence,—avec raison,—que leurs voix auraient franchi la barrière du son.

Je ne puis comprendre que tant de députés ministériels qui représentent des circonscriptions de producteurs laitiers puissent faire preuve d'une telle patience au moment où la prospérité de leurs commettants est compromise. Ils doivent être bien disciplinés et tout à fait satisfaits des décisions de leurs supérieurs même si ces décisions doivent plonger leurs commettants dans la misère ou leur rendre la vie pénible. C'est ce que fait le gouvernement actuel: il rend la vie aussi pénible que possible au producteur laitier. Cependant, je dois féliciter l'honorable député de Glengarry-Prescott (M. Bruneau) de s'être exprimé franchement sur la question qui préoccupe le plus ses commettants à l'heure actuelle. Lui et l'honorable député de Saint-Boniface (M. Viau) ont plus de courage que leurs collègues.

En déclarant que, d'ici six ou neuf mois, la Nouvelle-Zélande n'expédierait pas de fromage au Canada, le ministre du Commerce nous a plongés dans l'incertitude et dans la confusion pour ce qui est de l'année à venir. La Commission de vente du fromage de l'Ontario, l'association des producteurs de fromage et les cultivateurs qui produisent cette denrée ne savent plus au juste où ils en sont.

J'ai ici un morceau de fromage canadien cheddar, non pas un des meilleurs mais le meilleur et le plus appétissant des fromages qu'on puisse trouver n'importe où au monde. C'est honteux vraiment que nous ayons à accepter l'importation d'un fromage de qualité inférieure quand nous avons actuellement en entrepôt plus de 41 millions de livres de fromage, soit un excédent de près de 12 millions de livres, pour lequel nous ne pouvons trouver en ce moment aucun débouché.

Je voudrais que la Chambre et la population du Canada comprennent bien ce que représente, en livres de lait, cette expédition de fromage en provenance de la Nouvelle-Zélande. Une quantité de 2,250,000 livres de fromage équivaut à 28,125,000 livres de lait ou, en termes plus précis, à la production moyenne de 3,515 vaches laitières. On comprend donc sans difficulté que l'importation de ce fromage se traduira par une baisse de revenu pour des centaines de nos cultivateurs.

Le ministre de l'Agriculture, qui devrait pourtant connaître les problèmes qui préoccupent ceux qu'il représente ici, a approuvé la dernière importation de fromage de Nouvelle-Zélande. J'espère donc que lui et le ministre du Commerce fourniront à la Chambre et aux producteurs laitiers du Canada une déclaration précise sur l'importation de fromage. Je suis sûr que toute expédition future peut être interrompue par une interdiction ou par un régime de contingents que le Gouvernement a l'autorité d'imposer, comme il l'a fait dans le cas des chemises japonaises et de beaucoup d'autres articles qu'on était sur le point d'importer, ou encore par une majoration des droits douaniers en vue d'assurer une protection suffisante à nombre de nos autres industries.

Pourquoi permettre que certaines de nos industries principales soient atteintes pendant que d'autres sont prospères? N'oublions pas que le fromage est pour nous le meilleur moyen d'écouler notre excédent de lait. Et si nous devons encore importer du fromage néo-zélandais pendant que nous disposons d'excédents aussi importants que ceux que nous avons en ce moment, j'espère que les deux honorables ministres se nourriront exclusivement de fromage limbourg. Je suis sûr que tous les producteurs de fromage formulent le même vœu.

## LES CÉRÉALES

### RÈGLEMENT CONCERNANT L'AIDE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES ET DES ISSUES DE MOUTURE DE L'OUEST

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** J'aurais une déclaration à formuler, si l'on veut bien me permettre de revenir aux motions.

**M. l'Orateur suppléant:** Autorise-t-on le ministre à revenir aux motions?

**Des voix:** Entendu.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, à la suite du dépôt des crédits, plus tôt au cours de la journée, il importe que je communique certains renseignements à propos des taux de transport des céréales. Le règlement concernant le tarif de transport des céréales a été quelque peu modifié et les changements doivent entrer en vigueur mardi prochain, 1er février. Avec le consentement unanime de la Chambre, je demande que le règlement soit annexé au hansard. Au besoin, j'en donnerai lecture, mais ce serait un peu long.

**M. l'Orateur suppléant:** Est-ce le bon plaisir de la Chambre que le règlement soit annexé au hansard, comme le demande le ministre?

**Des voix:** Entendu.

**M. Knowles:** A titre d'appendice?

**Le très hon. M. Gardiner:** Soit à la suite du présent débat, soit en appendice.

(*Voir texte des règlements en appendice, p. 703.*)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

---

## Reprise de la séance

### DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

*(Texte)*

**M. Guy Rouleau (Dollard):** Monsieur l'Orateur, en premier lieu, j'aimerais féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM.Leduc et Carrick). Il me fait également plaisir de féliciter les nouveaux députés, ainsi que les nouveaux ministres. Je leur offre mes meilleurs vœux.

*(Traduction)*

Pendant quelques instants, monsieur l'Orateur, j'aimerais exposer quelques-uns des besoins du comté que j'ai l'honneur de représenter en cette Chambre et faire part à cette Chambre des sentiments et opinions qui animent la majorité de mes commettants sur quelques questions relatives à la politique de mon pays.

Je considère en effet du devoir d'un député de travailler d'abord à l'intérêt général de son pays selon les principes qui guident le parti politique sous l'étendard duquel il s'est fait élire dans son comté; ensuite d'exposer en cette Chambre lorsque cela est possible l'opinion de la majorité de ses commettants sur diverses questions à l'ordre du jour, et également de faire part au Gouvernement de certains besoins légitimes du comté.

Le comté de Dollard peut se diviser en deux parties, soit la Ville de St-Laurent située au nord-ouest de la Ville de Montréal et la partie nord-est de Montréal qui s'étend entre les rues Guizot et Fleury jusqu'aux limites de Ville St-Michel.

Au cours de ces dernières années ces deux parties du comté de Dollard se sont développées considérablement, la population a doublé, les paroisses se sont multipliées et on compte par centaines les nouvelles industries grandes ou petites qui s'y sont établies. Dans les circonstances il est facile de comprendre que les besoins se sont multipliés. Je pourrais décrire en détail la circonscription de Dollard et parler de sa grandeur comme de sa beauté mais inutile de le faire. Il me suffit de dire qu'à mes yeux c'est un endroit intéressant, une région aussi belle que progressiste. Bref, il fait bon y vivre, parce qu'il fait partie du Canada et c'est la partie du pays que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

J'ai déclaré, monsieur l'Orateur, que j'allais souligner certains des besoins de ma circonscription. L'un d'eux découle de la voie ferroviaire qui traverse la circonscription d'un bout à l'autre. La circonscription de Dollard est traversée par plusieurs chemins de fer. Ces voies ferrées rendent d'immenses services à la population et aux industries non seulement du comté de Dollard mais de l'Île de Montréal toute entière. Elles ne sont pas d'autre part sans causer de graves inconvénients aux résidants du comté. Dans la partie de Montréal du comté de Dollard, la voie ferrée est surélevée, divisant pour ainsi dire en deux, au point de vue de circulation en surface, cette partie du comté. Pour pouvoir faciliter la circulation nord-sud, il a donc fallu construire des viaducs sous ces voies ferrées pour permettre la circulation dans les principales artères de Montréal.

La plupart des artères principales sont ouvertes à la circulation mais avec le développement rapide qui s'est fait il serait urgent d'en ouvrir d'autres et plus particulièrement sur la rue De Lorimier, qui sera bientôt, dans Montréal, une des principales artères nord-sud traversant l'Île de Montréal dans toute sa longueur. Il existe bien un viaduc temporaire à cet endroit mais ce viaduc est trop étroit et dangereux. Il faudrait de toute nécessité que ce viaduc soit élargi sans délai et fini d'une façon permanente.

Un autre problème suscité par cette voie élevée est celui de la fumée que répandent les locomotives à vapeur qui y circulent. En effet le quartier traversé par cette voie élevée est un quartier strictement résidentiel où vivent des familles qui se sont construit de belles résidences. Lorsque cette ligne de chemin de fer a été construite il y a déjà quelques années, la population avait compris qu'il n'y circulerait que des locomotives Diesel où des locomotives électriques. A cet effet la compagnie du National-Canadien lors de la construction de cette ligne a fait installer les fils électriques nécessaires. Cependant le

C.N.R. s'entête, malgré les représentations répétées des citoyens du nord de Montréal, comme des députés qui m'ont précédé, à y faire circuler trop souvent des locomotives à vapeur répandant de la fumée et du charbon, qui salit tout ce quartier et nuit à la santé des citoyens. Que le C.N.R. l'ait promis où non, je m'élève fortement contre ce qui pour moi constitue un abus puisque la fumée qui se dégage de ces locomotives non seulement empêche les résidants de maintenir leurs propriétés aussi propres qu'ils le voudraient, mais encore nuit gravement à la santé des enfants. Je prie avec instance, au nom de mes concitoyens de Dollard, le ministre des Transports, la Commission des transports et le National-Canadien de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser cette pratique. Comme député de Dollard je n'aurai de cesse que lorsque justice sera faite aux familles qui vivent en bordure de cette voie élevée.

Dans la partie de Ville St-Laurent les voies ferrées circulent en surface et là encore causent de graves inconvénients et un danger constant à la population à cause du grand nombre de traverses à niveau.

C'est avec plaisir que j'ai constaté dans le discours du trône que le Gouvernement se proposait d'examiner des modifications à la loi sur les chemins de fer relativement à l'élimination des passages à niveau pour faire suite au rapport de la Commission du transport du Canada sur cette question. J'ose espérer qu'au cours des mois qui viendront, il sera possible de procéder à l'élimination de plusieurs passages à niveau dans Ville St-Laurent, de même qu'à l'installation d'un système de protection dans d'autres cas.

Au cours de la dernière session, le Conseil de Ville St-Laurent s'est rendu à Ottawa en délégation afin de présenter au ministre des Transports d'alors, l'honorable Lionel Chevrier, un mémoire exposant toutes les raisons militant en faveur d'un viaduc sur le boulevard Décarie, qui est l'une des principales routes qu'empruntent les Montréalais pour se rendre dans les Laurentides. A cause de l'augmentation de la circulation ferroviaire à cet endroit, non seulement la circulation a ralenti mais il existe également un grave danger dans les cas d'urgence. Par exemple, en cas de conflagration les pompiers pourraient être retardés à se rendre sur les lieux et en cas d'accident la même chose se produirait pour les ambulances qui voudraient traverser un passage à niveau. A cause de cet état de choses nous avons assisté à des catastrophes dans le passé et pour éviter le renouvellement de telles catastrophes il serait urgent de donner suite à la requête justifiée du Conseil de Ville St-Laurent. Lors de l'entrevue entre les représentants de Ville Saint-Laurent et du ministre des Transports, ce dernier les a fort aimablement accueillis et les a assurés qu'il ferait son possible pour donner suite au mémoire. Je me permets de soumettre de nouveau cette question au ministre des Transports actuel, qui j'en suis assuré, comprend très bien le problème et voudra bien faire l'impos-quelques instants, il existe à Ville St-Laurent d'autres passages à niveau dangereux où il n'y a aucun système de protection. Au cours des derniers mois nous avons été peinés d'être témoins de plusieurs accidents funestes qui sont survenus à ces traverses à niveau et là encore il y a urgence d'établir un système de protection en vue d'éviter d'autres fatalités. Je soumets au ministre des Transports qu'un système de protection adéquat devrait être érigé sur la Côte-Vertu, sur le boulevard O'Brien et sur le boulevard Persillier. Ces quelques derniers mois, nous avons déploré plusieurs accidents mortels à ces passages à niveau.

(*Texte*)

Ces accidents ne nous ont pas laissés indifférents, monsieur l'Orateur, et nous avons fait des démarches auprès de l'honorable ministre des Transports (M. Marler), qui a compris le problème. Nous nous sommes également adressé à la Commission des transports, pour nous rendre à la demande du Conseil de Ville St-Laurent, qui est disposé à faire sa part pour aider à la solution du problème.

Le ministre des Transports a compris la situation et la Commission des transports est prête à corriger cette anomalie dans le plus bref délai.

Je comprends la requête du Conseil de Ville St-Laurent et des associations de citoyens de Ville St-Laurent, de même que la publicité que font les journaux de mon comté, comme le *Saint-Laurent News*. Tous veulent éviter la répétition de catastrophes comme celles que nous avons eues à déplorer depuis quelques mois. Hier soir, encore, un homme a été tué au passage à niveau de la Côte-Vertu.

A la famille de M. Adrien Lamarre, âgé de 36 ans, j'offre mes plus sincères condoléances. Je souhaite de tout cœur que cette situation soit redressée le plus tôt possible et, pour ma part, je ferai toutes les démarches qui s'imposent en vue d'éviter la répétition de telles tragédies. La vie d'un homme vaut plus que les deniers nécessaires à sa protection.

*(Traduction)*

Au cours des mois d'été le ministre des Postes nous a fait l'honneur de venir inaugurer dans la partie est de Montréal la nouvelle station postale Youville dont la construction était devenue nécessaire par suite du développement rapide qui s'est fait à cet endroit comme je l'ai mentionné plus haut. C'est un édifice très moderne qui rend de grands services à la population et j'en remercie bien sincèrement le ministre de même que les fonctionnaires du ministère des Transports et du ministère des Travaux publics.

Le même besoin se fait sentir actuellement à Ville St-Laurent où nous avons une succursale postale qui a été construite au début du siècle alors que la Ville St-Laurent n'était qu'un village, de quelques mille âmes. En 1947, la Ville St-Laurent comptait 10,000 âmes et aujourd'hui elle compte au delà de 40,000 âmes. Les nouvelles industries qui s'y sont établies se comptent par centaines.

Le commerce va de pair avec l'industrie et, en conséquence, l'édifice de la station postale actuelle est inadéquat et malgré toute leur bonne volonté les fonctionnaires du ministère des Postes dans de telles conditions de travail ne peuvent satisfaire comme ils le devraient la population et les industriels qu'ils doivent desservir. La construction d'une nouvelle station postale est devenue non seulement nécessaire mais très urgente si on veut assurer à la population le service postal auquel elle a droit. Le ministre des Postes comme ses fonctionnaires sont au courant de la question et je me permets de remercier ici le ministre d'avoir bien voulu, avec des fonctionnaires de son ministère venir constater par lui-même au cours de l'été la station à cet endroit. Je sais que le ministre, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère des Postes et le ministre des Travaux publics, travaille actuellement au règlement de la situation; au nom des citoyens de Ville St-Laurent je l'en remercie. La Ville St-Laurent a l'avantage d'avoir dans ses limites un aéroport dont elle est fière. Cependant cet aéroport qui est entièrement situé dans les limites de Ville St-Laurent porte le nom d'aéroport de Cartierville. Les autorités de la Ville St-Laurent m'ont demandé, et je suis totalement d'accord avec eux, de soumettre au ministre des Transports et à la Commission des Transports, qu'il serait logique que cet aéroport porte le nom d'aéroport St-Laurent. Il me fait plaisir de transmettre ce souhait au ministre des Transports (M. Marler) et j'ose espérer qu'il lui sera possible de faire les changements appropriés. En plus de faire droit à la requête des autorités de Ville St-laurent, ce serait faire honneur à l'éminent Canadien qu'est le premier ministre du Canada (M. St-Laurent).

Tels sont là, monsieur l'Orateur, quelques-uns des besoins du comté de Dollard. Je n'ai aucun doute que le gouvernement leur accordera l'attention qu'ils méritent.

Au cours de l'intersession j'ai eu l'avantage de rencontrer un grand nombre de mes commettants et j'aimerais bien passer à cette Chambre quelques-unes des opinions que j'ai recueillies et qui semblent être les vœux de la majorité sur quelques questions à l'ordre du jour.

Mes concitoyens se sont réjouis de la décision du gouvernement de construire l'Office national du film dans le comté de Dollard et ils voient avec plaisir s'élever la structure qui bientôt abritera les services de l'Office national du film. En leur nom je désire remercier le gouvernement et plus particulièrement le ministre des Travaux publics responsable des chantiers de construction. Nous sommes heureux également que les travaux de la canalisation du Saint-Laurent soient commencés. Nous nous réjouissons de ces travaux parce que nous sommes convaincus qu'une fois les travaux terminés, le Canada tout entier en profitera. Cependant, d'accord avec les autorités de la Ville de Montréal, je prie le gouvernement et l'administration de la voie maritime du St-Laurent de prendre les mesures nécessaires pour protéger les intérêts de la Ville de Montréal, métropole du Canada. Comme Canadiens, nous avons lieu d'être fiers de notre métropole et nous devons nous assurer que les travaux de canalisation n'entraveront pas le progrès de la Ville de Montréal et ne lui feront pas perdre son titre de métropole du Canada.

Plusieurs de mes concitoyens sont inquiets à ce sujet et c'est pourquoi je me permets d'attirer l'attention de cette Chambre et du Gouvernement sur cette question, exprimant le vœu qu'on prendra en considération, dans l'entreprise de la canalisation, l'intérêt de Ville St-Laurent en même temps que l'in-l'intérêt de tout le pays et celui de la métropole du Canada. Nous serons heureux si ce nouveau développement, tout en rendant service au Canada, donne un élan commercial à la Ville de Montréal.

Monsieur l'Orateur, au cours de l'intersession, une autre question m'a souvent été présentée, c'est celle des restrictions du Bureau des Gouverneurs de Radio-Canada sur la radio et la télévision privée. La majorité de mes concitoyens que j'ai rencontrés, non seulement dans le comté de Dollard mais à Montréal et ailleurs au Canada, sont contre

le fait que cet organisme qui entre en concurrence directe avec l'entreprise privée soit en même temps celui qui régit et accorde des permis aux postes privés. Nous savons que Radio-Canada, soit par la radio, soit par la télévision, rend de grands services au Canada mais nous préférerions qu'elle soit traitée sur un pied d'égalité ou à peu près avec les postes d'entreprise privée. Une telle pratique serait plus compatible avec les principes démocratiques du libéralisme et serait d'ailleurs en accord avec des résolutions adoptées par le Conseil consultatif de la Fédération libérale nationale à son assemblée tenue à Ottawa les 27 et 28 octobre 1952, et par la Fédération des jeunes libéraux du Canada lors de leur convention bi-annuelle tenue en mai 1954.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je désire, au nom de mes concitoyens du comté de Dollard, remercier le premier ministre du Canada de tout ce qu'il a fait et qu'il continue de faire pour éviter à un groupement important de citoyens canadiens d'être taxés plus lourdement que les autres. Nous savons gré au premier ministre du Canada de se préoccuper du problème de double taxation qui existe dans la province de Québec et ici je voudrais m'élever avec vigueur contre la déclaration renversante faite le 12 janvier dernier par un honorable membre de cette Chambre à l'effet que le premier ministre du Canada s'était abaissé en allant rencontrer le premier ministre de ma province pour tâcher de trouver un règlement au problème fiscal entre Québec et Ottawa. Par le ton du discours prononcé par mon honorable ami, j'ai la profonde impression qu'il a de la difficulté à comprendre les faits et les situations qui existent dans son pays et c'est pourquoi, monsieur l'Orateur, au cas où il pourrait mal m'interpréter comme il a mal interprété ce qui se passe dans son pays et plus particulièrement dans la province de Québec, je m'adresserai plus particulièrement à lui dans ma langue maternelle. Il aura l'occasion, s'il le désire, de lire mes remarques à la traduction officielle des débats de la Chambre.

*(Texte)*

Je tiens à dire à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) qu'à titre de citoyen canadien et de libéral, je n'ai pas été humilié de voir le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) aller rencontrer, à Montréal, le premier ministre d'une des plus vieilles provinces de mon pays, afin de trouver, dans une atmosphère amicale, une solution à la situation existant entre Québec et Ottawa.

[M. Rouleau.]

Le premier ministre de mon pays a ainsi prouvé une fois de plus qu'il savait s'élever au-dessus des considérations de parti quand il s'agissait du bien des citoyens canadiens.

Comme tous les citoyens de la province de Québec, c'est avec un soupir de soulagement que j'ai lu le rapport émis par ces deux chefs d'État à la suite de leur rencontre à Montréal, rapport qui nous laissait prévoir le règlement prochain d'un conflit qui avait trop longtemps duré. Par son discours si tristement mémorable, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam a démontré qu'il n'avait pas la largeur d'esprit voulue pour occuper un poste responsable.

Après une trop brève tournée à travers les différentes provinces de notre pays, il n'a rien trouvé de mieux que d'attaquer chacune des provinces de la Confédération canadienne, y compris celle où il vit. Pour ma part, j'ai eu l'avantage de parcourir mon pays à trois reprises, et puisqu'il a mentionné dans son discours qu'il avait séjourné dans la province de Québec plus longtemps que ne l'avaient fait, jusqu'à ce moment, six députés de langue française, je lui dirai que j'ai eu le plaisir de passer plusieurs semaines dans la magnifique province de la Colombie-Britannique, aussi bien que dans la merveilleuse ville de Vancouver. Dans chacune des provinces de mon pays, on m'a toujours fait un accueil chaleureux et, chaque fois, je suis revenu à Montréal charmé et enchanté de mes concitoyens canadiens, et ébloui par la beauté et la richesse de mon pays.

A chacune des provinces de la Confédération l'honorable député n'a rien trouvé de mieux que de décocher une critique, et il s'est attaqué avec une férocité haineuse à la province où je suis né. Pour se permettre de prédire qu'elle serait la première province à devenir communiste, il a fallu qu'il comprenne bien peu les sentiments des citoyens qui l'habitent, ou qu'il ne rencontre que les rares exceptions qui partagent ses idées. Lorsqu'il a lancé son accusation, je l'ai trouvé tellement absurde que je me suis demandé, à un moment donné, la raison de son attaque, et où il voulait en venir.

S'il y a une province anti-communiste dans la Confédération canadienne, c'est bien la province de Québec et, en cela, j'en suis assuré, elle est d'accord avec l'immense majorité des Canadiens. Par le récit qu'il nous a fait de son voyage, le député de Burnaby-Coquitlam m'a fait penser un peu à certains des personnages de Voltaire; personnages désabusés, personnages cyniques qui ne voient partout que misère, vice, défaut et laideur. Je ne veux pas m'attacher plus longtemps à un discours si néfaste à l'unité canadienne, pour laquelle ont travaillé tous les Canadiens

de bonne volonté et à laquelle s'est attaché tout particulièrement le très honorable premier ministre. Si le député de Burnaby-Coquitlam croit s'attirer les faveurs de l'électorat en disant que la province de Québec sera la première à devenir communiste, il se trompe grandement, car, à mon avis, c'est précisément la crainte qu'ont les Canadiens du communisme qui empêche le parti CCF d'obtenir le succès qu'il anticipe dans la politique canadienne, lors des consultations populaires.

J'ai du respect pour le chef du parti CCF (M. Coldwell), mais j'entretiens beaucoup d'inquiétude sur les opinions de certains membres de son parti surtout après avoir entendu leurs discours. Aussi, en terminant, je ne veux que citer un extrait de l'article publié dans le *Labour Review*, volume 2, numéro 3, page 43, intitulé "Comrades in the C.C.F.", par Herbert Anderson, qui prouve que nos craintes sont justifiées quant aux tendances communistes de certains membres du parti CCF. Je cite:

> Ces cécéfistes de la côte Ouest ont montré le bout de l'oreille lorsqu'ils ont tenu leur réunion annuelle à Vancouver. Pour parler sans ambages, beaucoup trop d'entre eux se sont révélés communistes. Le compte rendu de leurs réunions, ainsi que les reportages des journaux, indiquent que d'un tiers à la moitié de ces cécéfistes de Colombie-Britannique sont communisants.

Cet article n'a pas encore été dénoncé par le parti CCF et, tant qu'il en sera ainsi, je demande à la Providence de nous préserver contre cette calamité que serait pour nous les cécéfistes au pouvoir.

*(Traduction)*

**M. A. M. Nicholson (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, j'aurai au cours de mon discours quelques critiques à formuler. Avant de le faire, je tiens à remercier le Gouvernement d'avoir annoncé le relèvement au cours de la présente session des allocations aux anciens combattants. Je suis certain de me faire le porte-parole des anciens combattants de toutes les régions du Canada lorsque je dis que cette mesure est très bien vue. Je désire également remercier le ministre des Travaux publics (M. Winters) de l'excellente nouvelle qu'il a annoncée à ma circonscription cet après-midi. J'ai dit, l'an dernier, que Mackenzie, qui est pourtant une très ancienne circonscription, ne peut s'enorgueillir d'un seul immeuble public fédéral. Au cours d'une même année, le ministre se propose d'en ériger trois.

La population de ces trois centres, Carrot-River, Kelvington et Porcupine-Plain, en sera d'autant plus reconnaissante que cette année est l'année jubilaire de la Saskatchewan. Il est vrai que les trois immeubles ensemble ne coûteront pas autant que celui de l'Office national du film qu'on est en train de construire dans la circonscription de l'honorable député qui vient justement de terminer son discours. Ils coûteront ensemble moins de $100,000. Tout de même, on en sera reconnaissant.

J'ai le sentiment de parler au nom de tous mes collègues de Saskatchewan en invitant tous les députés de toutes les provinces du Canada à visiter notre province au cours de l'intersession. La Saskatchewan n'est pas la plus riche des provinces canadiennes, mais notre hospitalité saura accueillir aussi bien qu'il nous est possible de le faire les députés qui pourront nous visiter au cours de cette année jubilaire.

Dans le mémoire qu'il a fait parvenir aux députés, le conseil du syndicat agricole interprovincial signale un problème qui se fait sentir dans toutes les parties du pays, soit la crise à laquelle fait face l'agriculture. J'ai écouté avec un vif intérêt le discours du député de Leeds (M. Stanton), avant la suspension de la séance. Il a dit que les membres de notre groupe ne se sont pas arrêtés au problème qui se pose aux fromagers de l'Ontario. Ce n'est pas que nous soyons indifférents en face de leur problème, mais l'industrie fromagère n'est pas très développée dans nos circonscriptions. Les difficultés qu'ont à subir les fromagers sont aussi les difficultés qui harcèlent les producteurs de blé et les éleveurs de toutes les provinces du Canada.

Le mémoire dont je parle signale que l'agriculture, au Canada, connaît un grave recul depuis trois ans par suite de la baisse des prix agricoles alors que les agriculteurs continuent à acquitter un prix de revient élevé. D'après ce mémoire, le revenu agricole net s'établissait à environ 2,188 millions en 1951. L'année suivante, il n'était plus que de 1,949 millions et, l'année d'après, il tombait à 1,667 millions. L'estimation pour 1954 s'établit à 1,200 millions. En trois ans, la baisse a été de près d'un milliard de dollars. Le mémoire reconnaît que l'agriculture est en assez bonne posture dans certaines régions du pays et qu'on trouve un peu partout des cultivateurs qui ne sont pas à plaindre; mais il appuie la thèse, et elle est bien étayée de ceux qui affirment que l'agriculture se trouve devant une grande crise.

Dans un de ses plus récents bulletins, le ministre du Commerce mentionne qu'en 1954 le revenu des agriculteurs était de 12 p. 100 inférieur à celui de l'année précédente et de 15 p. 100 moins élevé que le niveau record atteint en 1952. L'auteur du bulletin mentionne que la diminution du revenu agricole est attribuable pour une bonne part à la réduction sensible des revenus obtenus de la vente du blé. Il est vrai que les revenus

obtenus de la vente du blé diminuent la moyenne, mais je veux faire remarquer que ceux d'entre nous qui demeurent dans des régions du Canada où le blé constitue le principal revenu, trouvent que cette réduction considérable a des conséquences très graves. D'après cette publication, la réduction du revenu en espèces obtenu de la vente des produits agricoles en Saskatchewan s'élevait, en 1953, à $743,352,000 et, l'an dernier, à $465,612,000, une réduction de presque 35 p. 100. Inutile d'ajouter que cela a un effet désastreux, et non pas seulement dans la région où le blé est produit.

L'honorable représentant de Leeds (M. Stanton) a parlé de la calamité qui a frappé les gens de Smiths-Falls, à quelques milles d'Ottawa. Il a dit qu'une vieille industrie, la société *Frost and Wood* s'est vue forcée de fermer ses portes et de jeter un grand nombre de ses employés dans les rangs des chômeurs. Cela résulte directement de l'énorme abaissement du revenu des cultivateurs, surtout dans l'Ouest du Canada.

Dans un communiqué publié en avril 1954, la Fédération canadienne des agriculteurs expose ce qui se produit à l'égard de la part que le cultivateur touche du revenu national. Elle indique la part du revenu national que les cultivateurs ont touchée en 1926, 1946, 1951 et 1953. En 1926, la part du revenu national que les cultivateurs ont touchée s'établissait à 14·8 p. 100. Vingt ans plus tard, elle n'était plus que de 11·3 p. 100. En 1951, elle s'établissait à 12·3 p. 100 et, en 1953,—dernière année à l'égard de laquelle la Fédération a pu obtenir des chiffres,—elle avait fléchi à 8·7 p. 100. La Fédération signale que 13 p. 100 des Canadiens s'occupent d'entreprises agricoles.

On s'attendrait donc que ces 13 p. 100 de la population touchent 13 p. 100 du revenu national. On fait souvent l'éloge des cultivateurs; on les appellent le sel de la terre; on se plaît à rappeler que tel ou tel personnage, de notre pays ou d'ailleurs, est un ancien cultivateur. Si nous avons vraiment foi en l'importance de l'agriculture, nous devons reconnaître que la situation est bien critique lorsque 13 p. 100 des habitants du pays ne touchent que 8·7 p. 100 du revenu national.

L'autre jour j'ai reçu de l'Imprimeur de la reine un exemplaire du rapport de la Commission royale sur les relations fédérales-provinciales. Il s'agit d'une réimpression de la documentation colligée par la Commission Rowell-Sirois juste avant le début de la seconde Grande Guerre. A la page 150 du premier volume, on trouve un tableau indiquant ce qui s'est produit de 1929 à 1933, alors qu'une situation comme celle qui existe en ce moment s'est détériorée beaucoup plus rapidement que maintenant et que tout le Canada en était frappé. En Saskatchewan, le revenu moyen par habitant est passé de $474 à $135, un fléchissement de 72 p. 100. En Alberta, la diminution s'établissait à 61 p. 100; au Manitoba, à 49 p. 100 et, dans l'ensemble du Canada, à 48 p. 100. Voici la proportion dans laquelle le revenu avait diminué dans les autres provinces: Colombie-Britannique, 47 p. 100; Île du Prince-Édouard, 45 p. 100; Ontario, 44 p. 100; Québec, 44 p. 100; Nouveau-Brunswick, 39 p. 100; Nouvelle-Écosse, 36 p. 100. Les régions de culture du blé ont été les premières à en ressentir les effets et, bien entendu, elles ont été beaucoup plus atteintes que les autres provinces.

La page 100 de ce rapport renferme un très intéressant paragraphe. Il conviendrait peut-être d'ajouter qu'il n'a pas été rédigé par le gouvernement actuel, bien qu'il ait été préparé par un gouvernement dont le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) était membre il y a quelques années. Je cite:

> Le revenu des citoyens de la Saskatchewan a baissé ces dix dernières années dans une mesure qui n'a sans doute jamais été égalée en temps de paix dans n'importe quel autre pays civilisé. Le revenu agricole net, qui était en moyenne de 200 millions de dollars vers la fin des années 20, s'est transformé en déficit réel en 1931 et 1932, et n'était remonté en 1937 qu'au dixième environ de la moyenne précitée. Le revenu global de la province (compte tenu des versements de secours effectués par le gouvernement fédéral dans la province) a baissé de plus de moitié durant les années 30. Si on considère les pires années de cette période, le fléchissement a représenté les deux tiers de la moyenne annuelle du revenu en dollars pour les années 1926-1929.

Je ne prétends pas que la situation soit aussi déplorable qu'au cours des années trente; j'affirme que la diminution marquée du revenu des producteurs de blé influe sérieusement sur tous les secteurs de notre économie. Une action du gouvernement national s'impose pour freiner cette tendance et pour assurer aux producteurs agricoles, non seulement des provinces des Prairies mais de toutes les régions du Canada, une part équitable du revenu national.

La situation chez mes gens en Saskatchewan est plus critique que n'importe où ailleurs dans ma province, et pour plusieurs raisons. Nous avons eu la chance de ne pas perdre une seule récolte au cours des années de sécheresse, alors que d'autres secteurs de l'Ouest n'avaient pas de pluie des années durant. Cependant, les trois dernières années n'ont pas eu leurs pareilles dans notre histoire. En effet, il a tellement plu chaque année que beaucoup de nos cultivateurs ont perdu toutes leurs récoltes par inondation ou excès d'humidité.

Des rapports me sont parvenus de dix municipalités de ma circonscription. Le ministre de l'Agriculture les connaît bien. Ce sont Bjorkdale, Buchanan, St. Phillips, Sasman, Porcupine, Kelvington, Invermay, Hazel Dell, Livingston et la dixième est le bureau du district d'amélioration locale, à la baie d'Hudson.

Ces dix municipalités me signalent que leur arriéré de taxes totalisait $591,096 en décembre 1953, alors qu'en décembre dernier il s'élevait à $895,421.

Les députés savent que tous les Canadiens veulent acquitter leurs taxes avant tout et qu'ils comprennent l'importance qu'a pour eux une saine gestion municipale. Ils tiennent à ce que leurs écoles restent ouvertes, à ce qu'on entretienne leurs routes et leurs ponts, et à ce qu'on assure tous les autres services essentiels. C'est pourquoi un arriéré de taxes aussi élevé, dans une région fort productive de la Saskatchewan, indique que les cultivateurs qui y vivent n'ont certes pas pu grossir leurs comptes en banque pendant les bonnes années.

Le paragraphe que j'ai tiré de cette publication pour en donner lecture indique que ce n'est pas sans raison que les cultivateurs des régions fromentales du Canada n'ont pas été en mesure de se constituer des réserves suffisantes pendant les années 30 et les années de guerre, alors que les prix agricoles étaient maintenus à un très bas niveau. C'est ce qui explique que les cultivateurs n'aient pu parvenir à une situation financière aussi favorable que celle de beaucoup d'autres catégories de nos gens.

J'ai aussi des rapports émanant de quatre collectivités importantes de ma circonscription, soit Tisdale, Canora, Kamsack et Nipawin. Elles signalent que les municipalités de la région leur doivent $789,770 au chapitre de l'arriéré de taxes et qu'elles doivent elles-mêmes aux banques, sous forme d'emprunts et de découverts, $429,000 soit plus de $100,000 chacune; ces chiffres sont arrêtés à la fin de décembre 1954.

Les deux groupes de chiffres que je viens de fournir à la Chambre montrent sûrement que la situation est très grave dans cette région.

Je ne crois pas que le problème comporte une solution facile, mais j'estime que nous devrions admettre que les 15 millions d'habitants du Canada devraient être, d'une façon ou d'une autre, en mesure d'organiser leur économie de façon que ceux qui produisent des vivres pour notre population et pour nos autres clients, puissent participer d'une façon équitable au revenu national et se constituer des réserves pour les mauvaises années. Ainsi leur arriéré fiscal ne s'accumulera pas comme semblent l'indiquer les chiffres en question, ils pourront payer leurs instituteurs et donner à leurs enfants tous les avantages qui s'offrent dans les autres régions du pays. Je ne prétends pas que la solution soit facile, mais j'estime qu'on peut la trouver.

Durant l'été, j'ai profité de mon séjour en Europe pour visiter certains pays dont les problèmes ressemblent aux nôtres. En Grande-Bretagne, il m'a intéressé d'entendre, au cours d'une réunion qui avait lieu dans le cadre d'une conférence travailliste, un des meilleurs économistes qui y assistait affirmer qu'en Grande-Bretagne les cultivateurs ne touchent pas une part équitable du revenu national et que si le parti travailliste revenait jamais au pouvoir, l'une des tâches qu'il devrait immédiatement s'assigner serait celle de veiller à ce que les agriculteurs du Royaume-Uni reçoivent une part plus juste du revenu du pays. Ce ne serait pas là, ont-ils dit, une mesure très populaire, auprès d'un grand nombre de syndicats ouvriers qui ne veulent pas voir monter les prix des vivres, mais nous voulons être justes et nous assurer que les producteurs alimentaires recevront une juste part des livres, shillings et deniers disponibles en Grande-Bretagne.

Ils adoptent une politique qui pourrait facilement avoir de graves retentissements sur notre économie. Ils prévoient une subvention considérable. Si mes chiffres sont exacts, les producteurs de blé recevraient une subvention de l'ordre de 65c. le boisseau. J'ai fait observer que le Canada produit et exporte le meilleur blé du monde. Ils ne l'ont pas nié. Toutefois, la guerre menace réellement et ils doivent se demander ce qui arriverait si la guerre éclatait et s'ils devaient compter entièrement sur les pays d'outre-mer pour leurs denrées alimentaires, et particulièrement leurs céréales. Même si la production de blé leur coûte très cher, ils estiment qu'il convient, dans l'intérêt bien compris du pays, d'accorder de telles subventions. On verserait près de $6,500,000 à 21,000 producteurs en exécution du programme destiné à encourager la production des céréales au pays.

En Suède, le Gouvernement se rencontre une fois l'an avec les représentants des cultivateurs. Ils font la revue de la situation générale de l'économie suédoise et décident du programme agricole à établir pour l'année suivante, de façon que le producteur de blé, le fabricant de beurre et l'éleveur de porcs pourront compter pendant un an sur des prix qui sont justes par rapport aux traitements et salaires versés aux autres citoyens.

Les cultivateurs suédois touchaient, pendant mon séjour là-bas, le prix de $2.28 le boisseau

pour son blé. Ce prix est de 15 à 20 p. 100 plus élevé que celui qu'on paierait à l'égard du blé acheté du Canada, mais la Suède juge qu'il est de bonne politique d'avoir une industrie agricole saine et prospère. Les cultivateurs versent une cotisation d'environ 75c. par 230 livres à une caisse destinée à combler les pertes qu'entraîne le commerce d'exportation. Si ma mémoire est fidèle, on consomme environ 500,000 tonnes de blé en Suède, mais grâce à la ligne de conduite suivie depuis 1947, on a créé un excédent très considérable. On semblait avoir en main une quantité de blé presque égale à celle de la consommation annuelle. Toutefois, le gouvernement a versé une somme de 75 millions de dollars à la caisse pour soutenir les prix agricoles. La population de la Suède est d'environ la moitié de celle du Canada. Une contribution de soutien semblable équivaudrait à près de 150 millions au Canada.

En France, le prix touché par le cultivateur était, sauf erreur, de $2.57. Je souhaite que nous en venions un jour à un accord international prévoyant l'emploi du système métrique dans le monde entier. Il est extrêmement difficile à celui qui voyage d'établir le rapport entre les kilomètres et les milles, de même qu'entre les onces et les grammes. Le prix versé au cultivateur français à l'égard du blé était d'à peu près $2.57, soit environ 15c. de moins que l'année précédente. Une partie de cette réduction provient de l'accroissement de la production au pays et une partie de l'abaissement des prix en France.

Là aussi on tient compte du prix que le cultivateur doit verser à l'égard de son outillage, de son pétrole et de tous les autres articles qu'il doit acheter. De temps à autre, on revise les prix, on les augmente ou les diminue, en tenant compte de plusieurs éléments. Eux aussi commencent à avoir un fort excédent et afin de l'abaisser le plus possible, ils diminuent les prix. Ils ont aussi comme ligne de conduite,—mais je doute que ce soit très sage,—de verser un prix plus élevé aux petits exploitants. Ceux qui livrent des quintanx,—j'oublie quel est exactement le rapport entre le quintal et le boisseau,—sont payés selon le nombre de quintaux qu'ils livrent. Si le nombre livré varie entre 1 quintal et 25 quintaux, le prix net au cultivateur est de 3,570 francs. Celui qui vend de 100 à 200 quintaux, touche 3,440 francs, mais celui qui vend plus de 1,000 quintaux ne touche que 3,315 francs. On a sans doute adopté cette ligne de conduite afin d'encourager les petits cultivateurs de France à maintenir leur production à un niveau élevé. On suppose sans doute que les gros exploitants peuvent abaisser leurs frais de production.

[M. Nicholson.]

En Allemagne occidentale, on a adopté un programme agricole extrêmement favorable pour les cultivateurs. Le producteur de blé obtient un prix d'environ $2.63 à $2.73 le boisseau. Les prix de l'orge sont beaucoup plus élevés qu'au Canada, soit de $1.76 à $2.20. Quant à l'avoine, son prix varie de $1 à $1.26. En Allemagne, on a mis en œuvre une nouvelle méthode,—nous avons cherché à persuader le ministre du Commerce (M. Howe) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de l'adopter,—en vue d'encourager l'entreposage du blé sur la ferme. On verse actuellement un supplément de 12.6c. par boisseau au cultivateur qui garde ses céréales sur la ferme au lieu d'en remplir l'espace disponible dans les élévateurs. Le supplément est d'environ 11.7c. pour le seigle.

Je ne veux pas dire, monsieur l'Orateur, que je voudrais vivre dans l'un ou l'autre des pays que j'ai mentionnés ni que j'y voudrais exploiter une ferme. J'ai dit maintes et maintes fois que, durant mon voyage, je n'ai vu aucun pays qui m'ait plu autant que le Canada et que l'exploitation agricole, telle que je l'ai vu pratiquer dans ces pays européens, ne me semble pas aussi intéressante que la culture de la terre en Saskatchewan, malgré les bas prix dont nous devons nous contenter et les autres problèmes qu'il nous faut parfois résoudre. Cependant, c'est un fait révélateur que ces pays que j'ai mentionnés consacrent beaucoup de réflexion et d'efforts à l'accroissement de leur production de vivres, dans les cadres de leur programme général. Je sais avec quel problème nous serions aux prises si le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce garantissaient les prix, comme cela s'est fait dans le passé. Le Canada est en mesure de produire d'immenses quantités de denrées agricoles. Dans un monde où il existe tant de tensions, il nous faudrait reconnaître, ce me semble, que la production alimentaire devrait être encouragée et que notre pays devrait faire en sorte que chacun de ses citoyens puisse obtenir le plus de vivres possible.

Des vieillards pensionnés de la Colombie-Britannique m'ont écrit aujourd'hui. Leur lettre contient un tableau indiquant la hausse du coût des aliments depuis un certain nombre d'années. On devrait, disent-ils, augmenter leur pension. Étant donné notre fort excédent de beurre, je ne vois aucune raison valable pour que chaque vieillard pensionné du Canada ne bénéficie pas de la proposition qu'a formulée le député de Winnipeg-Nord-Centre. En face de problèmes semblables, les États-Unis ont appliqué, il y a quelques années, un programme de bons. Tous ceux

qui se trouvaient dans une certaine catégorie recevaient des bons leur donnant droit d'obtenir du beurre, des fruits et beaucoup d'autres produits excédentaires, à ce moment-là, aux États-Unis.

L'an dernier, j'ai consigné au compte rendu certains chiffres indiquant à quel point la consommation du lait avait diminué chez nous depuis quelques années. Comment se fait-il que, durant la guerre, alors que plus d'un million de nos jeunes étaient sous les armes et qu'un autre groupe important de nos concitoyens étaient affectés aux industries de guerre, la consommation du lait a atteint au Canada un niveau record, soit plus d'une chopine quotidienne par personne! Pendant les années 30, la consommation était de ·80 chopine quotidienne par personne; elle a atteint 1·02, mais elle a sans cesse diminué depuis lors. En 1953, ce chiffre avait passé à ·88 chopine par personne et par jour.

Pendant la guerre, le ministre des Finances a souligné à plusieurs reprises que tout ce qui est matériellement possible devait être rendu possible au point de vue financier. J'estime que le ministre du Commerce et le ministre de l'Agriculture, de concert avec leurs collègues du cabinet fédéral, sont capables d'élaborer des moyens pour y parvenir s'ils le veulent, de façon à nous permettre d'augmenter considérablement notre consommation domestique de vivres afin qu'aucune partie de la population ne manque jamais de beurre, d'œufs, de viande, de pommes de terre, de fruits ni de tous les aliments qu'on trouve au Canada.

Voici encore un autre projet important que je proposerai: Il me semble que le Gouvernement devrait étudier les propositions formulées par la Commission Rowell-Sirois, lors de son enquête, sur l'importance de la répartition du coût, entre le gouvernement fédéral et les provinces, d'un grand nombre de services essentiels. Je pense à des services concernant l'hygiène, l'instruction publique et les routes, qui sont maintenant onéreux, mais très nécessaires. Je suis reconnaissant à la Banque Canadienne de Commerce des renseignements qu'elle a publiés dans sa *Lettre commerciale* de mars 1953. Elle y indique les totaux des sommes que les Canadiens versaient sous forme d'impôts au gouvernemnt fédéral, aux provinces et aux municipalités. Ils payaient alors au gouvernement fédéral 3,732 millions; aux gouvernements des provinces 756 millions, et aux municipalités 547 millions.

Il ne nous est pas facile de nous rappeler des milliards et des millions. Ramenons donc ces chiffres à des unités dont nous nous souviendrons plus facilement.

Sur chaque dollar d'impôt que verse le contribuable canadien, 74c. vont au ministre du Revenu national (M. McCann), 15c. au gouvernement provincial, et 11c. au gouvernement municipal. Comme les frais de gouvernement sont très élevés, il est évident que la municipalité ne peut pas s'acquitter de ses obligations à même cette part de 11c. qui lui revient sur le dollar versé par le contribuable. Pareillement, la part de 15c. qui va à la province ne lui permet pas de s'acquitter de ses fonctions. Je me rends compte que le gouvernement fédéral a de nombreuses obligations mais je n'ai jamais entendu dire qu'un gouvernement fédéral ait fait faillite ou ait été incapable de mettre à exécution un programme opportun.

Pas un seul membre de la Chambre ne niera que si la guerre éclate encore une fois, le Canada mettra sur pied un programme qui dépassera tout ce qu'on a vu entre 1939 et 1945. Aucun doute n'est possible à ce sujet. Nous possédons les ressources ainsi que des femmes et des hommes disposés à répondre à l'appel. J'estime donc que le gouvernement fédéral a le devoir, en présence d'un très grave problème de chômage et des conditions très précaires dans lesquelles se trouvent les cultivateurs du Canada depuis Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique, de venir en aide aux provinces et aux municipalités en leur assurant d'abord une assistance réelle dans les domaines de l'instruction publique, de la santé et du transport.

Dans un fascicule du hansard britannique, j'ai vu, il y a quelque temps, qu'il en coûtait maintenant 25,000 livres pour former un pilote de l'aviation. Si la livre vaut $2.80, la contre-valeur en argent canadien est de $70,000. Je présume que c'est à peu près ce qu'il en coûte. Le jeune homme qui veut faire partie des équipages aériens doit avoir fait sa 12e ou sa 13e année. A mon avis, il n'est pas juste de demander à la municipalité ou à la province d'assurer cette instruction fort nécessaire pendant 12 ou 15 ans et ensuite à l'État de consacrer, en un très court laps de temps, une somme de $70,000 à un enseignement également nécessaire.

En matière de santé, nous constatons que les provinces ont besoin d'aide. La Saskatchewan ouvrira très prochainement un collège de médecine. On me dit que les contribuables de cette province seront imposés pour au moins $10,000 pour chaque étudiant qui prendra son diplôme. Nous ne nous plaignons pas, mais j'imagine que pendant quelque temps encore les médecins de Québec et de l'Ontario et d'autres provinces probablement obtiendront plus facilement de plus gros revenus; or, nous ne pourrons certainement pas garder ces diplômés en Saskatchewan lorsque la vie et les perspectives financières

sont tellement plus attrayantes dans les autres provinces. Je prétends que le trésor fédéral devrait assumer une très large part du coût des services de santé.

Dans le domaine des transports, j'estime que l'entretien de bonnes routes dépasse les moyens des municipalités et des provinces. Dans l'État du Montana, au sud de la région que j'habite, le gouvernement des États-Unis a dépensé en 1952 $6,045,000 à l'égard des routes fédérales. Il y a quelque temps j'ai vu dans une salle de vente de la General Motors, dans ma circonscription, le détail de ce qui entre dans le prix d'achat d'une voiture Pontiac du modèle le moins cher. A l'égard de la voiture Pontiac au plus bas prix, l'acheteur doit verser au gouvernement fédéral la somme de $405 en taxes de vente et d'accise. Compte tenu du grand nombre de voitures fabriquées au Canada et des recettes que le Trésor fédéral a touchées des taxes de vente et d'accise, il ne serait pas déraisonnable, à mon avis, que le gouvernement fédéral partage les frais d'aménagement non pas d'une route transcanadienne mais d'un réseau routier s'étendant à tout le pays.

Enfin, j'espère que le gouvernement prendra deux décisions. D'abord, qu'il se rendra à la requête très raisonnable du Conseil du syndicat interprovincial des cultivateurs relativement à l'établissement de prix paritaires ou équitables à l'égard de tous les produits agricoles du Canada afin que les cultivateurs de toutes les régions du pays aient leur juste part de la richesse produite par l'ensemble des citoyens du Canada.

En second lieu, j'espère qu'au cours de la présente session le Gouvernement prendra les dispositions nécessaires pour assurer une aide généreuse aux provinces dans les domaines de l'instruction publique, de la santé et de l'aménagement des routes.

**M. Hector Dupuis (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord offrir mes félicitations aux deux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dois dire que la façon dont ils se sont acquittés de leur tâche augure bien pour leur avenir à la Chambre.

A mon avis, le discours du trône nous donne lieu de croire que la présente session portera fruit. Je souligne en particulier certaines mesures qui contribueront à alléger le fardeau qui pèse sur les épaules d'un grand nombre de Canadiens, qui comptent entièrement ou partiellement sur l'assistance publique pour régler leurs problèmes personnels et familiaux. Tous les membres de la Chambre ont appris avec beaucoup de satisfaction la décision du Gouvernement de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à accroître la durée et le barème des prestations supplémentaires, et d'apporter d'autres modifications, afin que les chômeurs puissent bénéficier davantage de l'assurance-chômage. On étendra la portée de la loi nationale sur l'habitation, adoptée en 1954 au cours de la dernière session, de façon à permettre aux propriétaires d'obtenir des prêts pour effectuer des améliorations à leur maison. J'espère que ceci sera suivi d'une mesure complète à l'égard des prêts ruraux, semblables à ceux dont les propriétaires de fermes peuvent bénéficier dans certaines provinces.

Je voudrais maintenant féliciter l'honorable député de Spadina (M. Croll) de ses remarques demandant que la loi nationale sur l'habitation soit modifiée de façon à accorder aux propriétaires de maisons la même protection dont jouissent les institutions de prêts. Il s'agirait d'une assurance garantissant la part du propriétaire, d'une assurance comportant une prime que l'acheteur éventuel pourrait acquitter, afin de se protéger contre la perte de son paiement initial.

Après avoir exposé d'une façon magnifique les nombreuses raisons qui militent en faveur de sa proposition et avoir énoncé la méthode qu'on pourrait suivre en vue d'y donner suite, notre savant collègue a poursuivi ainsi,—et je cite ses remarques, consignées à la page 114 des *Débats* du 12 janvier dernier:

> A mon avis, il appartient au Gouvernement, qui invite les particuliers à placer leur avoir dans des maisons construites en vertu d'un programme national d'habitation, de leur offrir une certaine protection. Dans le moment, l'État, grâce à une assurance visant le montant de l'hypothèque, protège les institutions prêteuses. Cela me va parfaitement. Qu'on veuille m'en croire, l'institution de prêts, dont les fonds sont répartis dans des milliers de placements toujours assurés par un bien immobilier, a beaucoup moins besoin de protection que le propriétaire d'une maison construite en vertu du programme national d'habitation, qui a tous ses œufs dans le même panier.
>
> L'État protège dans le moment le détenteur d'une hypothèque sur une maison construite en vertu du programme national d'habitation; cela est très bien; mais, à mon sens, il devrait aussi protéger le propriétaire de cette maison, au moins en ce qui a trait à son versement initial. Tout propriétaire est beaucoup plus vulnérable que l'institution de prêts. Quoi qu'il arrive, celle-ci ne peut rien perdre. Dans le cas d'une forclusion, elle aura d'abord recours à la propriété, puis au Gouvernement, pour obtenir le remboursement. Mais le propriétaire pourrait bien être ruiné.

J'espère sincèrement que le Gouvernement examinera cette proposition opportune. Ce sera une nouvelle occasion de démontrer que notre parti s'est toujours préoccupé de voir à ce que les petits propriétaires obtiennent la sécurité à laquelle ils ont droit.

Il y a également lieu de féliciter le Gouvernement de relever l'allocation de base,

ainsi que le maximum du revenu autorisé des titulaires d'allocations aux anciens combattants. Ces ex-militaires bénéficient déjà des généreuses dispositions de la loi sur les allocations aux anciens combattants. D'autres modifications seront apportées à la loi sur la défense nationale et à la loi sur les pensions des services de défense. Je suis aussi heureux de voir qu'on étudie la requête demandant d'abaisser l'âge d'admissibilité aux pensions de cécité et de relever le maximum du revenu que peuvent toucher ces infortunés. Les pêcheurs doivent être également heureux d'apprendre la décision du Gouvernement qui leur permettra d'emprunter à des conditions analogues à celles des emprunts contractés aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Le Gouvernement, qui reconnaît l'existence actuellement d'un chômage régional et saisonnier, que nous déplorons tous, s'efforce de remédier à cet état de choses en hâtant l'exécution de travaux publics déjà approuvés et en assurant les fonds nécessaires à l'exécution des programmes de construction de divers ministères et organismes sur une plus grande échelle. Il ne faut pas passer sous silence l'amendement à la loi sur les chemins de fer qui vise à supprimer les passages à niveau. Cette mesure permettra peut-être d'éliminer de tragiques accidents et de faciliter la circulation à ces endroits.

Ces bonnes mesures ont été l'objet de commentaires élogieux émanant non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais encore du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) et de certains de ses collègues, ainsi que d'autres honorables vis-à-vis. Selon le porte-parole du parti conservateur, un grand nombre de membres de ce parti ont raison de se montrer reconnaissants envers le Gouvernement pour la mise en œuvre d'entreprises ou de mesures dont ils s'étaient fait eux-mêmes les champions dans le passé.

Le chef suppléant de l'opposition nous a dit que l'honorable député de Royal (M. Brooks) aura certainement souri en prenant connaissance du discours du trône, se réjouissant de ce qu'enfin le Gouvernement ait écouté les appels qu'il faisait au nom des anciens combattants. Il ajoutait que l'honorable député de Vancouver-Quadra avait aussi des raisons de se réjouir, puisqu'on allait bientôt faire sauter le Ripple Rock, amélioration qu'il a ardemment réclamée.

S'il faut aussi en croire le chef suppléant de l'opposition, l'honorable député de Queen's (M. MacLean) aurait aussi le droit de se réjouir de ce qu'on ait réalisé de constants progrès en vue de l'inauguration prochaine d'un nouveau service de transbordement entre l'île du Prince-Édouard et la partie continentale de la Nouvelle-Écosse, service qui va être commencé cette année. Le chef suppléant de l'opposition a aussi ajouté que l'honorable député d'Hamilton (M^me^ Fairclough), qui ne distribue pas avec trop de facilité les éloges au Gouvernement, et son collègue d'Ontario (M. Starr), devraient être enchantés de ce qu'on ait songé à accorder des prestations supplémentaires aux chômeurs pendant les mois d'hiver.

Évidemment, le chef suppléant de l'opposition s'est abstenu, de propos délibéré, de parler des efforts déployés par les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre pour faire adopter les mesures que vantent maintenant les adversaires du Gouvernement. Notre parti n'en est pas moins fier de ces témoignages. Pour me servir des mots mêmes du premier ministre (M. St-Laurent), bien qu'il soit peut-être un peu exagéré de donner à entendre que toutes les réalisations dont nous sommes censés nous vanter sont attribuables à la pression exercée sur nous par des propositions émanant de l'autre côté de la Chambre, il n'en reste pas moins que nous ne serons que trop heureux d'accorder une sérieuse considération à toute proposition pratique, quelle qu'en soit la source. Le bien véritable du pays est, ou devrait être, pour nous tous, d'un plus grand intérêt. Ces paroles révèlent bien le sens du devoir de notre chef. En toutes circonstances, il a affirmé sa volonté bien déterminée de servir au mieux les intérêts du pays en se plaçant au-dessus des partis.

Étudions maintenant la proposition d'amendement du chef suppléant de l'opposition, qui a été appuyé par l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Elle se lit ainsi qu'il suit:

> Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures nécessaires afin:
>
> *a*) de maintenir et de développer à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, particulièrement le blé et d'autres produits;
>
> b) de résoudre le problème urgent du chômage;
>
> c) d'alléger le fardeau excessif d'impôts du contribuable canadien, afin de permettre aux producteurs de notre pays d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence sans cesse croissante;
>
> d) d'éliminer le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et d'y accroître l'efficacité des services administratifs;
>
> e) de faciliter et d'encourager la transformation au Canada même, de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions et d'emploi;
>
> f) de mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation, qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

Pour ce qui est du premier alinéa, j'abandonne à ceux qui connaissent mieux le problème de nos débouchés internationaux le

soin de nous fournir les renseignements qui, à mon avis, démontreront les efforts tentés par le présent Gouvernement pour garder les avantages que nous obtenons de nos relations commerciales avec les autres pays, particulièrement avec ceux du Commonwealth. Je pensais que les représentants de l'opposition allaient nous faire des propositions de nature à améliorer notre situation à ce point de vue. S'ils n'ont pas trouvé de solution meilleure que celle du présent Gouvernement, l'addition d'un tel alinéa à l'amendement devrait plutôt les mettre à la gêne.

D'un autre côté, si les membres de l'opposition savent de meilleurs moyens d'améliorer la situation actuelle, ils devraient nous les faire connaître. C'est leur devoir. Peut-être songent-ils à recourir aux grands moyens d'ouvrir pour nous de débouchés outre-mer ou aux États-Unis ou en Amérique du sud ou ailleurs, intention qu'avait le très honorable R. B. Bennett, mais qu'il n'a pu mener à bien ou peut-être n'a-t-il pas su faire. De toute façon, qu'ils nous disent comment ils s'attaqueraient eux-mêmes au problème.

Le chef suppléant de l'opposition doit s'y entendre en fait de grands moyens pour nous ouvrir des débouchés dans les marchés internationaux; n'était-il pas ministre à l'époque? En attendant, je préfère faire confiance au ministre du Commerce (M. Howe) qui connaît bien la situation et dont la compétence constitue l'assurance que rien ne sera négligé pour trouver la meilleure solution possible à une situation qui connaît toutes sortes d'évolutions soudaines.

Le deuxième alinéa de la proposition d'amendement reproche au Gouvernement de n'avoir pas pris les mesures qu'il fallait pour résoudre le grave problème du chômage. Il n'est personne ici qui ne déplore l'existence du chômage, en n'importe quelle saison, surtout en hiver. Comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour soulager les victimes du chômage en étendant la période d'admissibilité et en augmentant le taux des allocations pour l'hiver, ainsi qu'en affectant de gros crédits aux travaux publics. Je représente une circonscription dont la population est à peu près entièrement composée d'ouvriers. Tout ce qu'on pourra faire pour augmenter les possibilités d'embauche, je l'appuierai. Je reviendrai plus longtemps sur cette question une autre fois.

Je songe à l'alinéa c) de la proposition d'amendement dans lequel l'opposition fait faute au Gouvernement de ne pas alléger le fardeau excessif d'impôts du constribuable canadien afin de permettre aux producteurs de notre pay d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence toujours croissante. J'aimerais, comme tous mes concitoyens, voir diminuer nos lourds impôts. Le ministre des Finances (M. Harris) est, semble-t-il, du même avis. Il a fait récemment une déclaration, sans toutefois prendre d'engagement. Espérons qu'on prendra une décision dans ce sens. J'ai bien hâte, comme tous les autres d'ailleurs, d'entendre le prochain discours du budget.

Je ne blâme pas mes honorables amis de l'opposition de présenter une si séduisante proposition, mais j'aimerais qu'ils soient un peu plus logiques. D'une part, les membres de tous les partis de l'opposition demandent la réduction des impôts et, d'autre part, ils ne cessent de demander l'augmentation des dépenses pour les allocations de bien-être et pour les travaux publics.

J'approuve l'exécution de travaux publics de grande envergure, surtout durant les saisons où le chômage est répandu, mais je crois que tous conviendront avec moi que les travaux publics sont, en somme, des impôts déguisés. Il ne faut pas oublier que les crédits requis pour les travaux publics proviennent du revenu, de l'argent dont le Gouvernement doit disposer et qu'il tire presque entièrement de l'impôt direct sur le revenu des particuliers.

Pour ce qui est de relever les allocations de bien-être social, j'examinerai plus tard ce qu'a fait, à cet égard, le parti qui a bénéficié de l'appui de la population plus longtemps que tout autre parti depuis la Confédération.

La proposition d'amendement renferme une suggestion opportune, que le gouvernement devrait, à mon avis, étudier plus à fond. Je veux parler du paragraphe qui commence par ces mots:

> De faciliter et d'encourager la transformation, au Canada même, de nos ressources naturelles.

J'ai maintes fois exprimé, ici et ailleurs, mon opinion là-dessus. On peut transformer, au Canada même, une plus forte proportion de nos ressources nationales. Je sais que le Gouvernement a encouragé semblable politique, comme l'ont fait certaines provinces, mais on pourrait faire davantage.

Le paragraphe *f*) de la proposition d'amendement porte sur la mise à la disposition de nos gens de services médicaux et hospitaliers satisfaisants.

Tout le monde sait que ces services relèvent principalement des provinces. Mais voyons ce que le Gouvernement a accompli, dans le domaine de l'assistance sociale, au cours de la période allant de 1948 à 1953; nous laisserons de côté les réalisations, dans ce même domaine, d'autres gouvernements libéraux. Au cours de cette période, le gouvernement fédéral a versé aux provinces, sous forme de subventions, une somme globale de $167,407,-831 au titre des enfants infirmes, de la for-

mation professionnelle, de la construction d'hôpitaux, du traitement des maladies vénériennes, de l'hygiène mentale, de la lutte contre la tuberculose et contre le cancer.

**M. Dufresne:** Ce montant est versé par la province.

**M. Dupuis:** Non, pas par la province. Celle-ci doit accorder un certain montant et le gouvernement fédéral verse un montant égal.

**M. Dufresne:** La province verse le plus fort montant.

**M. Dupuis:** Si le député ne comprend pas, je puis peut-être m'exprimer en français pour qu'il comprenne mieux. Je dis que la province accorde un montant et que le gouvernement fédéral fournit un montant égal à celui qu'avance la province. Voilà pour la gouverne du député.

**M. Dufresne:** C'est un renseignement inexact.

**M. Dupuis:** C'est un renseignement exact, et je défie mon honorable ami de démontrer le contraire.

**M. Dufresne:** Je le ferai certainement.

**M. Dupuis:** Je suis toujours à la disposition de mon honorable ami. Je ne croyais pas devoir apprendre quoi que ce soit à un député qui siège en cette enceinte depuis si longtemps.

**M. Dufresne:** L'honorable député siège ici depuis trop longtemps, et il l'ignore.

**M. Dupuis:** Il n'appartient pas au député de décider si je siège en cette enceinte depuis trop longtemps. C'est l'affaire des votants. Quand j'affirme quelque chose, je suis sûr des faits. Autrement, je ne dirais rien.

*(Texte)*

**M. Dufresne:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Dupuis:** Certainement.

**M. Dufresne:** Était-ce là son programme au cours de sa dernière campagne électorale, alors qu'il a remporté un si grand succès?

**M. Dupuis:** Quelle intelligence de la part de l'honorable député! Quel génie merveilleux! Je me demande quel rapport il peut y avoir entre les dépenses qu'a faites le gouvernement fédéral pour les hôpitaux de la province de Québec, et la lutte à la mairie que j'ai cru bon d'entreprendre et que je n'ai malheureusement pas réussie. Ceci confirme davantage l'opinion que j'avais de lui: qu'il était un génie comme j'en ai rarement rencontré.

*(Traduction)*

Au cours de la même période, on a versé un montant total de 94 millions aux provinces qui avaient dépensé une somme égale en vertu de l'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je mentionnerai aussi d'autres formes de subventions ou de cotisations versées par le gouvernement fédéral aux provinces à des fins telles que l'instruction des employés des services de santé publique, la formation des garde-malades, des aides-infirmières, la santé mentale et l'embauchage des employés des services de santé publique. Il y faut ajouter les traitements versés au personnel déjà formé ou suivant des cours d'instruction conformément au programme national de santé, tels que les médecins, les dentistes, les infirmières, le personnel sanitaire, les techniciens, statisticiens, et beaucoup d'autres spécialistes ou personnes en train de se spécialiser dans les divers domaines de la santé publique. Le nombre total des personnes figurant sur les listes de paye atteignait 4,947 dans la période 1948-1953.

Nous avons appris avec beaucoup de satisfaction, en lisant le rapport publié par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que le gouvernement fédéral offrira de l'aide financière supplémentaire aux provinces afin de les aider à mettre sur pied: *a*) de meilleurs services de santé pour les invalides; *b*) de meilleurs services de santé à l'intention des mères et des enfants; *c*) de meilleures installations et de meilleurs services pour permettre aux médecins de diagnostiquer les maladies de leurs clients. Le montant affecté à ces fins au cours des cinq prochaines années sera de 42 millions de dollars. On peut se procurer ces chiffres, qui sont publiés par le ministère. Tout cela ne tient pas compte des autres sommes dépensées par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour des études spéciales et des recherches dans les laboratoires, à la division d'inspection des aliments et dans bien d'autres domaines.

Cela démontre que, contrairement à ce que prétend l'opposition, le Gouvernement a beaucoup fait en vue d'assurer des services médicaux appropriés. Si je ne m'abuse, on songe encore au programme national d'assurance-santé et des pourparlers sont en cours entre les autorités fédérales et provinciales. J'espère qu'ils permettront d'en arriver à une entente mutuellement satisfaisante pour les gouvernements intéressés, entente qui sera à l'avantage de la population et surtout des ouvriers qui sont incapables d'acquitter le coût exorbitant des frais d'hospitalisation. A propos, l'an dernier, on a donné $695,000 à

l'Institut neurologique de Montréal. Cela démontre qu'on a pris de nombreuses dispositions en vue d'assurer des services médicaux convenables.

Avant de terminer mes remarques sur la question, je me permets de signaler à mes collègues que les provinces n'ont utilisé que 94 millions de la somme de 167 millions qui leur avait été attribuée au cours de la période s'étendant de 1948 à 1953. Il appartient à chaque province d'utiliser pleinement les sommes que le gouvernement fédéral met à sa disposition et d'accroître les installations dans les hôpitaux ainsi que les services médicaux. On pourrait faire beaucoup plus dans ce domaine. Pour ce qui est de la seule province de Québec, je dois dire que nous manquons beaucoup d'espace dans les hôpitaux, surtout pour les malades mentaux. Je me demande ce que nos amis d'en face voudraient de plus pour démontrer que le Gouvernement se préoccupe d'assurer des services hospitaliers et médicaux suffisants?

**M. Dufresne:** Changez de côté et vous aurez la réponse.

**M. Dupuis:** Il n'est pas nécessaire que je change de côté pour avoir raison. J'ai raison de toute façon. Dois-je conclure des paroles du représentant de Québec-Ouest qu'il parlerait différemment s'il siégeait de ce côté-ci? A moins d'être complètement aveugle, on doit reconnaître que le Gouvernement a accompli une œuvre splendide dans le domaine de la santé publique. Je profite de l'occasion pour féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a toujours démontré qu'il souhaitait ardemment assurer à nos citoyens les meilleurs services de santé et de bien-être. Il a accompli une œuvre magnifique et la population du Canada lui en est reconnaissante,—à l'exception, bien entendu, des membres de l'opposition.

Voyons maintenant quelles autres mesures les divers gouvernements libéraux ont adoptées, au cours des vingt dernières années, dans le domaine du bien-être public, en laissant de côté le programme d'assurance-chômage qui a été si profitable aux travailleurs du pays. En 1927, on a versé des pensions de vieillesse de $20 par mois aux personnes âgées de 70 ans et plus. Le taux a été porté à $25 par mois en 1943 et le barème de l'évaluation des ressources a été élargi. L'allocation a été portée à $30 par mois en 1947 et à $40 en 1949. C'était une mesure libérale mise en œuvre par un gouvernement libéral. En 1952, l'âge auquel une personne a droit à la pension de vieillesse a été abaissé à 65 ans et la sécurité de la vieillesse et l'assistance-vieillesse ont été garanties à tout citoyen âgé de 70 ans et plus. Dans le premier cas, on a maintenu le barème de l'évaluation des ressources. Rappelons-nous que non seulement les personnes âgées ont reçu de l'assistance à un âge moins avancé qu'on l'avait demandé quand cette mesure a initialement été mise en vigueur mais que les allocations mensuelles ont été doublées depuis que le parti libéral est au pouvoir. Ce n'est pas si mal.

C'est en 1945 que le Gouvernement, sous un régime libéral, a établi les allocations familiales, à la charge exclusive du gouvernement fédéral. Personne n'a jamais imaginé, j'en suis sûr, que $5 ou $6 par mois suffit à l'entretien d'un enfant. L'intention des parrains d'une aussi bonne mesure sociale était d'alléger partiellement le fardeau de ceux qui élèvent une famille. Certains demandent que cette allocation soit doublée. Je suis certes en faveur de cette idée, bien qu'elle comporte une dépense supplémentaire de 400 millions. Soit dit en passant, le nombre de familles qui touchent cette allocation en ce moment est d'environ deux millions, ce qui représente cinq millions d'enfants. J'espère que lorsque disparaîtra la situation d'où découle la menace de guerre, laquelle exige la dépense de vastes sommes d'argent pour assurer notre sécurité nationale, le Gouvernement pourvoira à des allocations plus généreuses dans tous les domaines de la sécurité sociale ou du bien-être.

Comme je viens de le dire, le gouvernement fédéral supporte le coût entier des allocations familiales. Je me rends compte que si ces allocations étaient doublées, un grand nombre de pères et de mères en profiteraient grandement. Même une somme de $10 par mois ne serait pas suffisante, comme le savent aussi bien que moi les membres de la Chambre, pour pourvoir aux nécessités de la vie et à l'instruction d'un enfant. Cependant, je favoriserais une augmentation de ce genre. Je ne veux pas rejeter les responsabilités sur les autres mais je crois sincèrement que les provinces devraient se faire un devoir d'assurer à leurs citoyens respectifs une allocation mensuelle égale à celle que verse le gouvernement fédéral.

Mes amis du parti crédidiste, dans ma province, ont lancé une vaste campagne pour réclamer que les allocations familiales soient doublées. J'espère qu'ils réussiront. Cependant, je tiens à dire ceci aux honorables députés qui font partie du groupe créditiste. Leurs amis détiennent le pouvoir dans deux provinces. Je conseille aux députés fédéraux qui appartiennent à ce parti de prendre les mesures nécessaires pour que leurs bienveillants gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta comblent l'écart existant entre le taux actuel des allocations familiales et l'augmentation proposée.

**M. Johnston (Bow-River):** Ils font plus que cela; je veux que vous le compreniez.

**M. Dupuis:** Votre province pourrait payer cette somme de $5, $6 ou $8 que vous voulez voir ajouter aux allocations familiales actuelles. Si elle agissait ainsi, nous serions très heureux de ce geste.

**M. Johnston (Bow-River):** Je suis sûr qu'elle le fera.

**M. Dupuis:** Que les organisateurs des délégations adressent la même requête aux autorités provinciales, qui ont la même obligation morale que le gouvernement fédéral de contribuer au bien-être des familles!

**M. Dufresne:** Elles n'ont pas autant d'argent, cependant.

**M. Dupuis:** Je m'occuperai de vous dans une seconde et je vous indiquerai ce qu'est le budget de notre province à l'heure actuelle. Vous serez alors étonné de la différence entre le budget actuel et celui qui existait en 1939.

**M. Dufresne:** C'est un beau budget.

**M. Dupuis:** Vous pouvez défendre le gouvernement provincial tant que vous le désirez, mais vous me laisserez parler. Je m'occupe de vous maintenant.

**M. Holowach:** Puis-je poser une question à mon honorable ami? Après avoir écouté la revue des réalisations du parti libéral, j'aimerais que le député nous dise si le parti libéral a laissé quelque chose d'inachevé.

**M. Langlois (Gaspé):** Pas grand chose.

**M. Dupuis:** Il a eu à cœur l'intérêt de l'humanité.

**M. Dufresne:** Absolument parfait et complet!

**M. Dupuis:** Mon honorable ami, le représentant de Québec-Ouest (M. Dufresne), qui, avec d'autres et moi-même, favorise cette augmentation, pourrait utiliser la forte influence qu'il a auprès du gouvernement de la province de Québec pour lui demander de faire sa part comme le gouvernement fédéral le fait depuis dix ans et d'accorder $5, $6 ou $8, selon le cas, en guise de supplément à l'allocation déjà versée aux chefs de famille pour le bien de leurs enfants. Mon honorable ami sait tout comme moi que le budget annuel de la province de Québec s'élève maintenant bien au-dessus de 360 millions comparativement aux quelque 60 millions de 1939. Il suffirait peut-être que la province supprime certaines dépenses excessives, peut-être analogues à celles que l'honorable député reproche au gouvernement fédéral et qui peuvent exister même dans cette province, pour que celle-ci soit en mesure d'apporter sa contribution à des mesures de bien-être social de ce genre.

**M. Dufresne:** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Dupuis:** L'honorable député veut-il parler à ma place? J'ai très peu de temps, monsieur l'Orateur; aussi j'espère qu'on tiendra compte de ces interruptions.

**M. Dufresne:** Je me servirai de mon influence afin que vous ne perdiez pas de votre temps de parole.

*(Texte)*

L'honorable député pourrait-il nous indiquer où les provinces pourraient collaborer?

**M. Dupuis:** Monsieur l'Orateur, je ne répondrai pas à la question parce que le député qui s'adresse à moi, actuellement, répète exactement ce que j'ai dit. Je vais seulement lui fournir d'autres explications; je vais lui fournir les renseignements nécessaires. Laissez-moi parler!

Pour ne pas être taxé de mauvais patriote, en m'adressant en anglais à l'un de mes collègues de langue française, je vais lui répéter la substance de ce que je viens de dire. Je veux lui offrir de m'accompagner pour rencontrer les autorités de notre province, et nous leur suggérerons de verser aux enfants des allocations familiales au même taux que le gouvernement fédéral, et même davantage si elles le jugent à propos. Alors, j'offre mon concours à l'honorable député, avec tout le sérieux possible . . .

**M. Dufresne:** Cela va être difficile.

**M. Dupuis:** Je n'ai aucun doute qu'en compagnie de mon collègue nous ferons un excellent voyage, et j'espère qu'avec un budget de 360 millions, le gouvernement de notre province pourra disposer de quelques millions en vue de donner suite à la demande que le député et moi approuvons, c'est-à-dire l'augmentation des allocations familiales.

**M. Dufresne:** Le député me permet-il d'imposer une condition?

**M. l'Orateur:** Je regrette d'être obligé d'intervenir, mais je crois avoir donné assez de latitude aux honorables députés depuis le début du discours de l'opinant. Il est permis d'intervenir, de poser des questions, mais de là à lançer continuellement des interjections alors que l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) est à prononcer son discours, je crois que cela est contraire au décorum que nous voulons maintenir à la Chambre.

Alors, je demanderais aux honorables députés de laisser le représentant de la circonscription de Sainte-Marie terminer son allocution sans plus d'interruptions.

*(Traduction)*

**M. Dupuis:** D'autres libéraux, cécéfistes et indépendants représentant les circonscriptions de diverses provinces peuvent certainement agir de la même façon pour obtenir que les allocations familiales soient doublées. Je crois sincèrement qu'il est du devoir de toutes les provinces de contribuer au relèvement des allocations familiales de la manière que je viens d'indiquer. Elles y ont une obligation morale égale à celle du fédéral. Nous avons été témoins des mesures prises par le gouvernement fédéral à l'égard des vieillards pensionnés, des aveugles et d'autres éléments méritants de la collectivité; aussi ne vois-je pas pourquoi les provinces ne pourraient pas dépenser quelques dollars ou même quelques millions de dollars pour nos enfants. Je suivrai avec quelque intérêt leurs décisions en ce sens et je pourrai alors mesurer la sincérité de ceux qui réclament une aide accrue, notamment celle des créditistes qui ne semblent pouvoir se tourner que dans une seule direction quand ils demandent de l'aide, soit vers Ottawa. Je suivrai les démarches des représentants du crédit social en Colombie-Britannique, en Alberta, dans la province de Québec et celles de leurs gouvernements responsables afin de voir s'ils feront autant pour leurs concitoyens que le gouvernement fédéral a fait pour eux.

**Une voix:** Lorsque nous aurons conclu un nouvel accord fiscal, nous prendrons une décision.

**M. Dupuis:** Vous réclamez de nouvelles allocations. Allez les demander aux gouvernements provinciaux que vous appuyez, si vous le pouvez.

Si les provinces consentaient à assumer leur part de responsabilité, le gouvernement fédéral pourrait facilement, après avoir réduit les frais de la défense nationale en raison de l'atténuation de la tension internationale, utiliser la somme de 400 millions de dollars, que représente le relèvement proposé des allocations familiales, pour réduire l'impôt sur le revenu et améliorer d'autres mesures du domaine de l'assistance sociale. M'appuyant sur ce que le gouvernement actuel et les autres administrations libérales ont accompli pour venir en aide aux chefs de famille et sur le souci qu'ils ont eu de la sécurité et du bien-être des citoyens du Canada, je crois avoir raison d'espérer que le Gouvernement examinera sérieusement toutes les propositions visant à améliorer le sort de ceux qui ont besoin d'aide financière.

Si j'en ai le temps et, à cet égard, j'espère que vous tiendrez compte des interruptions que j'ai dû subir, monsieur l'Orateur, j'aimerais parler d'autres mesures de bien-être social. Jetons un regard sur quelques autres mesures de sécurité sociale et de bien-être social qu'ont adoptées le gouvernement actuel et les autres qui ont dirigé les affaires du pays depuis vingt ans. Mentionnons, entre autres, les allocations aux aveugles et aux invalides. Le discours du trône fait prévoir que ces deux mesures seront modifiées de façon à abaisser l'âge d'admissibilité de ceux qui entrent dans ces catégories et à relever le montant maximum du revenu autorisé dans le premier cas.

Je dois aussi souligner l'aide généreuse dont bénéficieront à l'avenir les propriétaires de maison (un grand nombre en ont déjà bénéficié) sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Je signale aussi que le Gouvernement va nous saisir d'un projet de loi "visant à assurer aux pêcheurs des facilités d'emprunt semblables à celles qu'offre aux agriculteurs la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles". Tout ceci, s'ajoutant à ce que j'ai déjà mentionné, constitue des réalisations dont n'importe quel gouvernement pourrait être fier.

Le programme du parti libéral s'est toujours révélé plus efficace et plus orienté vers les réalisations que celui des torys. Ces dernières années, les torys ont jugé plus sage de modifier leur programme, leur seul but, leur seul espoir étant de se gagner l'opinion publique.

Je vais voter contre l'amendement et le sous-amendment parce que j'ai grandement confiance dans le gouvernement actuel qui dirige si efficacement notre pays. Je reconnais qu'il y a matière à amélioration dans toutes les sphères de notre économie politique mais je n'hésite pas à affirmer que le gouvernement actuel et ceux qui l'ont précédé depuis 20 ans ont résolu de façon satisfaisante les nombreux problèmes qui ont surgi pendant qu'ils étaient au pouvoir ou du moins qu'ils en ont résolu autant qu'il était humainement possible d'en résoudre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député se rendra compte, je crois, qu'au rythme où il parle . . .

**M. Knowles:** Où il lit.

**M. l'Orateur:** J'évite de mentionner ce mot,—il pourrait être fort difficile, sinon impossible pour le sténographe, si compétent qu'il soit, de prendre tous les mots que le député débite aussi rapidement. Pour la gouverne de l'honorable député, j'ajouterai qu'il reste seulement deux minutes avant l'expiration de son temps de parole.

**M. Dupuis:** Abordant maintenant la question de l'unité nationale, je commenterai et relèverai brièvement la déclaration faite en cette enceinte par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier).

D'autres députés l'ont déjà fait en termes appropriés. Je limiterai mes observations à cette déclaration ridicule et fallacieuse,—j'imagine que ces mots sont permis à la Chambre, monsieur l'Orateur,—et je lui dirai que je m'offre à lui fournir documents, mémoires et livres, s'il désire les consulter, où des notabilités de langue anglaise de la province de Québec vantent le traitement équitable dont jouissent les minorités de la province.

Je le renvoie aussi au magnifique discours prononcé à la Chambre, le 17 janvier, par le député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot), dont la déclaration est un témoignage de la tolérance qu'a toujours manifestée notre province. Voici, comme en fait foi la page 286 du hansard, ce qu'il a dit:

> Je signalerai que les minorités ont été traitées équitablement dans la province de Québec, surtout quand on fait la comparaison avec le traitement des minorités dans certaines autres provinces du Canada. Je dirai que, dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, 75 p. 100 de la population sont d'une religion différente de la mienne et au moins 65 p. 100 de la population de ce territoire sont d'origine canadienne-française. Au cours des deux dernières élections générales, les votants de ma circonscription étaient disposés à m'appuyer, ce qu'ils ont fait. Ceux qui se sont prononcés contre moi, l'ont fait, non parce que j'appartenais à une minorité raciale et religieuse, mais plutôt parce que j'avais une conviction politique différente de la leur.

**M. Johnson (Kindersley):** Le député lit trop vite.

**M. Dupuis:** Pour ce qui est de l'affirmation du député de Burnaby-Coquitlam, selon laquelle aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste, je puis dire à l'honorable représentant,—je termine là-dessus, monsieur l'Orateur, si vous voulez bien m'accorder encore quelques minutes, deux tout au plus,—qui a tenu un propos aussi extravagant, qu'il ne vivra pas assez vieux pour constater, dans le Québec, une situation donnant raison à une prophétie aussi stupide. Les générations passeront et le Québec demeurera le rempart des principes chrétiens et démocratiques au Canada. Que le député n'oublie pas que le communisme vient du socialisme, crédo politique du parti cécéfiste et de ses tenants. Plus nous nous tenons loin du socialisme, par conséquent des idéaux cécéfistes, plus nous sommes loin du communisme et de ses méthodes subversives. Nos institutions, nos écoles du Québec, notre clergé de toutes les confessions chrétiennes seront toujours le rempart de nos libertés démocratiques.

Je termine, monsieur l'Orateur. Si le député n'est pas encore convaincu, je lui dirai de venir dans l'Est et, s'il le désire, je l'accompagnerai dans son voyage. Je suis disposé à accompagner bien des députés, pourvu que ce soit à une fin utile. Je l'accompagnerai dans son voyage, mais il devra demeurer assez longtemps dans Québec pour se familiariser avec le mode de vie et les idéaux de ses habitants. Il verra par lui-même combien ses remarques étaient insensées et injustifiables et je suis sûr qu'il profitera de la première occasion pour se rétracter.

J'avais l'intention de parler de plusieurs autres questions (*Exclamations*); mais je constate que mon temps de parole est expiré. Je vous remercie sincèrement, monsieur l'Orateur, de l'indulgence dont vous avez fait preuve à mon égard. Je tiens cependant à ajouter un mot. Je veux assurer à mes commettants que je ne perdrai aucune occasion de motiver la confiance qu'ils ont mise en moi et dans le parti auquel je suis si heureux d'appartenir.

**M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au cours du présent débat, qui dure depuis bon nombre de jours et compte bien des discours, j'essaierai de ne pas me rendre coupable de trop de répétitions. Après avoir écouté le préopinant, je dirai que, si le comité du Règlement de la Chambre peut réduire la longueur des discours à 30 minutes, je crois que cette initiative répondrait aux désirs de la plupart des députés.

Le discours du trône est un document préparé par le Gouvernement et remis au Gouverneur général qui en donne lecture, à l'ouverture des Chambres. Je félicite les deux nouveaux députés motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, de la peine qu'ils se sont donnée pour préparer leurs exposés. Après avoir lu le discours du trône, puis écouté les préopinants, j'estime que ce document est plutôt terne. Il ne contient rien au sujet de la consolidation du commerce extérieur, ni de la conquête de débouchés pour les produits agricoles du Canada. Il ne contient même pas la moindre allusion au pèlerinage qu'ont effectué, il y a quelques semaines, à Washington trois de nos ministres afin d'assurer des échanges commerciaux. Ils doivent être revenus les mains vides, sinon le Gouvernement, qui se vante si volontiers de ce qu'il accomplit, nous aurait certainement mis au courant depuis longtemps s'il avait obtenu quelque nouvelle entente commerciale ou autre chose de ce genre. Mais le discours du trône ne fait même pas la moindre mention de ce pèlerinage à Washington.

On considère la situation de l'emploi comme si elle était saisonnière et sans importance. C'est le ministre du Commerce (M. Howe), je crois, qui a dit qu'elle était régionale. Elle

est régionale, c'est exact, car elle s'est infiltrée dans toutes les régions et toutes les parties du Canada. Puis un autre député a dit que les 600,000 chômeurs constituaient une affaire sans importance. Elle n'a peut-être pas d'importance pour le Gouvernement, surtout pour le cabinet; mais elle en a assurément pour les autres Canadiens, surtout pour les sans-travail. Quand 600,000 personnes manquent de travail, c'est dire que 600,000 familles sont malheureuses.

On nous a promis des travaux publics, mais on ne nous indique pas de quelles entreprises il s'agit ni quel est le montant en cause. Je suis peut-être soupçonneux outre mesure, mais je m'imagine qu'on a déjà trop parlé et qu'on n'entreprendra pas la moitié des travaux que nous espérons. Cependant, deux projets de loi sont bien accueillis. Le premier a trait au relèvement des allocations des anciens combattants, pour lequel le parti conservateur a lutté pendant des années. Le second intéresse l'abaissement de l'âge d'admissibilité à la pension de cécité. C'est une mesure excellente.

Je me rappelle également un récent discours du premier ministre (M. St-Laurent) conseillant aux Canadiens de rester calmes. Le calme a sa place, mais c'est beaucoup demander à la population que de l'inviter à rester calme en face du chômage qui s'aggrave constamment et de la perte continuelle de nos marchés d'exportation. Incidemment, le relèvement des prestations d'assurance-chômage et le versement de primes d'hiver seront appréciés à leur valeur par les gens qui sont sans travail, et ils tendront à atténuer non pas à résoudre le problème du chômage.

L'effectif ouvrier va-t-il rester calme en face du chômage croissant? Les Canadiens resteront-ils calmes lorsqu'ils sont accablés d'impôts trop lourds qui dépassent de loin ce dont nous avons besoin pour maintenir nos moyens de défense et assurer les services de l'État, fardeau qui pèse si lourdement sur les familles à faible revenu? Les Canadiens vont-ils rester calmes lorsqu'ils savent que la surimposition a contribué pour sa part à hausser les prix à un niveau pohibitif à l'égard des biens qu'ils doivent acheter et des produits auxquels il faut trouver des débouchés à l'étranger? Les Canadiens seront-ils calmes lorsqu'ils savent que le niveau exagéré des impôts sur les sociétés tue réellement la poule aux œufs d'or? Sans de justes bénéfices, il ne saurait y avoir d'emploi. Cette vérité qui s'applique aux industries de l'État tout autant qu'à l'entreprise privée a été prouvée par la province de la Saskatchewan qui a fait l'expérience de l'entreprise socialiste.

[M. Hodgson.]

Tous les députés accueilleront avec plaisir les réductions d'impôt dont on prévoit l'adoption au cours de la présente session, même si le discours du trône n'en fait nulle mention. Voilà une mesure que le parti conservateur-progressiste préconise depuis plusieurs années; mais ces réductions arrivent plusieurs années trop tard. Que dire des cultivateurs et d'autres producteurs primaires qui sont coincés dans l'étau de la baisse des prix agricoles et de la hausse des prix des articles que les cultivateurs doivent acheter? Doivent-ils rester calmes? Que dire des personnes dont la pension s'est dévaluée sensiblement en raison du coût de la vie? Doivent-ils rester calmes? Tels sont quelques-uns seulement des problèmes intéressant l'économie du Canada à l'heure actuelle.

Il y a quelques jours, le ministre du Travail (M. Gregg) a déclaré qu'il devait soumettre à la Chambre d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Je le répète, chacun sait apprécier la modification récemment adoptée, mais nous verrions d'un bon œil d'autres modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Je ne vois pas pourquoi il attend. Pourquoi ne les soumet-il pas maintenant au lieu de nous dire qu'il le fera plus tard au cours de la session? Si elles doivent profiter aux ouvriers et remédier au chômage, il faudrait les présenter maintenant. La population en a besoin maintenant.

En ce qui concerne les prestations d'assurance-chômage, même compte tenu des nouvelles prestations qui ont été ajoutées pour les mois d'hiver, elles s'épuisent rapidement en une foule d'endroits. Qu'arrive-t-il en pareil cas? Vous savez ce qui se produit. Les gens font la queue au bureau de secours des municipalités. Qui paie les secours? C'est la municipalité assurément. Le gouvernement fédéral aide-t-il la municipalité à cet égard? Il ne verse pas un sou. Le chômage au Canada est-il à la charge du gouvernement fédéral? Certainement. Tout le monde sait que ce problème relève du gouvernement fédéral. Par conséquent, le gouvernement fédéral devrait puiser à même ses recettes et venir en aide aux municipalités à l'égard des frais de secours.

Dans ma propre circonscription, 30 p. 100 des travailleurs sont en chômage. Dans la partie nord de ma circonscription, la moitié des hommes n'ont pas de travail. La raison en est que cette région vit du tourisme et de l'exploitation forestière; quand les touristes nous quittent à l'automne, il ne reste plus, pour fournir du travail, que l'exploitation forestière. Beaucoup de travailleurs d'autres parties du Canada viennent chercher un emploi dans la région d'Haliburton pour les mois d'hiver. Il en est venu cette année

mais il n'y a pas de travail pour eux. Il s'ensuit tout simplement que le nombre des chômeurs secourus a augmenté. Les gens se présentent de plus en plus nombreux chaque jour aux bureaux municipaux pour réclamer des secours.

Qu'est devenue l'économie de l'industrie de l'exploitation forestière au Canada? Je puis répondre à cette question. Nous avons perdu le marché britannique. Quand le Canada a perdu le marché britannique pour son bois, le bois de la Colombie-Britannique a envahi l'Ontario. Les exploitants forestiers de la Colombie-Britannique ont réduit les prix et ont fait concurrence à nos producteurs à l'égard des longueurs de 8, 10, 12, 14 et 16 pieds que nous produisons en Ontario. En Colombie-Britannique, on prépare du bois de dimension plus longue et quand les chantiers sont remplis de planches de faible longueur celles-ci deviennent invendables et on peut se permettre de les expédier en Ontario et de les offrir à des prix inférieurs à ceux des concurrents.

Mais cela ne suffit pas à tout expliquer. J'ai lu il y a quelques jours dans un journal que la Nouvelle-Zélande avait recruté une centaine de bûcherons canadiens. Le gouvernement néo-zélandais songe à en embaucher d'autres au Canada pour les affecter à ses entreprises d'exploitation forestière. Comment se fait-il qu'on réussit à produire du bois en Nouvelle-Zélande? Le marché doit être le même pour ce pays que pour nous. Voilà quelle est la situation en ce moment en ce qui concerne ma circonscription. Nous ne pouvons pas vendre de bois.

Un autre point, qui a trait au National-Canadien, mérite d'être mentionné à propos du chômage. La division de Belleville se trouve dans ma circonscription et le National-Canadien a donné ordre de congédier soixante cantonniers de cette division. Cela réduit de moitié l'effectif. En moyenne, il y avait quatre hommes par section pour voir à l'entretien de sept milles de voie ferrée. Quatre hommes devront maintenant pourvoir à l'entretien de dix-sept milles. L'ordre doit entrer en vigueur le 1er février.

Les frais de déneigement ont été deux fois plus élevés cette année qu'en aucune des dix dernières années. Ce n'est pas d'hier qu'on a songé à diminuer le nombre des cantonniers. L'organisation actuelle de la région de Belleville est vieille de 30 ans, autant que je sache. Ce sont les mêmes équipes qui entretiennent les mêmes parcours, le même nombre de milles de voie. Mais les Chemins de fer Nationaux viennent de juger bon de congédier 60 hommes, d'y diminuer le personnel de moitié. Les heures de travail sont plus courtes aujourd'hui qu'elle ne l'étaient il y a 15 ans. On ne travaille plus aussi dur qu'autrefois, mais les Chemins de fer Nationaux n'en vont pas moins demander à la moitié moins d'hommes de faire deux fois plus de travail.

Il semble qu'il ne s'agisse ici que d'une mesure de représailles pratiquée par le réseau à l'endroit de ces hommes à qui M. le juge Sloan, dans son jugement arbitral d'il y a quelques mois, accordait des avantages accessoires. En 1951 les Chemins de fer Nationaux envisageaient exactement le même programme à la même époque de l'année. J'ai évoqué la question à la Chambre à l'époque. L'ordre, effectivement donné, ne fut toutefois pas appliqué, pour une raison ou pour une autre. La situation est donc restée la même jusqu'à tout récemment. Il y avait en 1951 six chefs de la voie à la division de Belleville contre 21 aujourd'hui. On va diminuer le nombre de cantonniers pour un nombre de milles accrus, et pourtant il y aura plus de neige à enlever et on compte trois fois plus de chefs de la voie. Je crois que certains genres de travaux au réseau de l'État pourraient faire l'objet d'une enquête; il me semble, en effet, qu'il est encombré d'administrateurs depuis le haut jusqu'en bas.

On déplace des employés dans tous les secteurs du réseau. Des gens qui ont 40 ans de service sont visés et seront déplacés d'une partie du pays à l'autre, s'ils veulent conserver leur emploi. Évidemment, ce sont les jeunes employés qui seront congédiés. Le National-Canadien a la moitié plus de hauts fonctionnaires que le Pacifique-Canadien, si l'on tient compte du nombre des travailleurs. Il n'est pas étonnant que le National-Canadien revienne au Parlement tous les ans et veuille plus d'argent pour exploiter le réseau. Ce n'est pas la faute des employés. Le National-Canadien compte autant de bons hommes que le Pacifique-Canadien ou tout autre société ferroviaire du continent nord-américain. Il s'agit d'une bureaucratie trop nombreuse et de traitements trop élevés versés aux fonctionnaires supérieurs.

Il y a quelques années, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* pour savoir quels traitements touchaient certains des premiers fonctionnaires du National-Canadien; mais la question est restée sans réponse. Je reviendrai peut-être à la charge cette année. Il s'agit peut-être d'une simple tentative, mais elle en vaut parfois la peine.

J'aimerais faire un peu de réclame en faveur de ma circonscription. On y envisage plusieurs entreprises qui, je l'espère, créeront beaucoup d'emplois et profiteront à notre pays. Je veux parler de la découverte de l'uranium. Ce n'est pas un fait récent.

M. Hugh Spence, chef du service de la métallurgie au ministère, à Ottawa, a écrit un article à ce sujet en 1932. Le Gouvernement l'avait alors frais à la mémoire. Une foule de gens ont demandé au gouvernement de prendre des mesures à ce sujet; au lieu de le faire, il a dépensé un milliard à l'*Eldorado,* alors que l'uranium se trouvait tout près de son usine de Chalk-River.

**Le très hon. M. Howe:** En 1932?

**M. Hodgson:** On l'établit aujourd'hui. On l'établit au moyen de sondages à la foreuse à diamant et personne ne le sait mieux que le ministre.

**Le très hon. M. Howe:** Puis-je demander qui était au pouvoir en 1932?

**M. Hodgson:** Je sais, mais vous détenez le pouvoir depuis 1935. Vous avez été mis devant les mêmes faits. L'article en cause a été écrit en 1932 mais on n'a certainement pas fait grand-chose à ce sujet depuis.

**Une voix:** Ce sont les conservateurs qui ont découvert le gisement; vous n'avez pas voulu l'exploiter.

**L'hon. M. Rowe:** C'est vous qui avez aménagé Chalk-River. Nous n'en avions pas besoin alors. C'est vous autres seulement qui en avez eu besoin.

**M. Hodgson:** Monsieur l'Orateur, dirons-nous qu'il est dix heures?

(Sur la motion de M. Hodgson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Je crois qu'il y a près de deux semaines que j'ai prié la Chambre de bien vouloir mettre fin au présent débat. Je sais qu'il y a encore un certain nombre d'orateurs qui désirent y prendre part, mais je souligne qu'il ne se fait à la vérité aucun travail, si ce n'est au comité du Règlement. J'ose espérer que nous pourrons terminer le débat au début de la semaine, de façon à pouvoir aborder des mesures législatives et autres travaux.

**M. Knowles:** Le ministre pourrait-il nous indiquer quelles mesures législatives auront priorité, si nous atteignons cette étape qu'il trouve si avantageuse?

**L'hon. M. Harris:** Je ne puis le faire actuellement, mais je le pourrai lundi soir. J'ose espérer qu'après cela mon honorable ami voudra bien terminer le débat.

**L'hon. M. Rowe:** Je ne pense pas que vous en verrez la fin lundi soir.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## APPENDICE

Règlements régissant le paiement d'assistance au transport des grains et issues de mouture des provinces de l'Ouest expédiés vers l'Est du Canada et la Colombie-Britannique

Est du Canada

1. Le ministre de l'Agriculture est autorisé à payer de l'assistance au transport:

*a*) Du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du son de blé, du remoulage de blé, des recoupes de blé, des criblures de provende n° 1 et des criblures de provende n° 2, en provenance de l'Ouest, expédiés ou transportés par chemin de fer ou par bateau, de Port-Arthur, Fort-William ou Armstrong, en Ontario, à des endroits au Canada situés à l'ouest de ces villes, et distribués pour être utilisés exclusivement comme provende au Canada à l'alimentation du bétail et de la volaille au Canada.

*b*) Du son de blé, du remoulage de blé et des recoupes de blé, transformés dans l'Ouest du Canada avec du blé de l'Ouest expédié ou transporté de Port-Arthur, Fort-William ou Armstrong, en Ontario, à des élévateurs de port ou à des minoteries du Canada situés à l'est de ces villes, lorsque lesdits sons, remoulages ou recoupes sont distribués par les usines de transformation pour servir exclusivement de provende au Canada à l'alimentation du bétail et de la volaille au Canada.

2. Le paiement de l'assistance au transport, autorisé en vertu de l'article 1, a lieu de la façon suivante:

*a*) Sur toute expédition par chemin de fer à des endroits situés dans l'Ontario-Nord, le paiement s'établit aux frais réels de transport à la wagonnée mais sans dépasser $4.50 la tonne;

*b*) Sur toute expédition à des endroits situés en Ontario, à l'exception de l'Ontario-Nord, le paiement s'établit à $4.50 la tonne;

*c*) Sur toute expédition à des endroits qui ne sont pas situés en Ontario, le paiement s'établit à $4.50 la tonne si le point de destination est situé dans la zone du tarif-marchandises de Montréal, et à $4.50 la tonne plus la différence du taux de transport direct, par chemin de fer, à la wagonnée, qui excède le taux de la zone du tarif-marchandises de Montréal si le point de destination est situé au delà de la zone du tarif-marchandises de Montréal à la condition que ledit point de destination jouisse d'un taux de transport direct à la wagonnée de moins de 80c, les cent livres; si le point de destination du produit expédié est soumis à un taux de transport direct, par chemin de fer, à la wagonnée, de 80c. ou plus les cent livres, le paiement s'établit à $6 la tonne plus la différence du taux de transport direct, par chemin de fer, à la wagonnée, qui excède le taux de la zone du tarif-marchandises de Montréal;

*d*) Les taux du paiement prévus au paragraphe *c*) ne seront pas majorés tant que durera la présente ordonnance, même dans l'éventualité de quelque majoration dans les taux de transport direct, par chemin de fer, à la wagonnée, ayant pour effet d'augmenter la différence qui existait au moment ou l'ordonnance a été mise en vigueur, entre les taux ici établis et les taux de la zone du tarif-marchandises de Montréal.

Colombie-Britannique

3. Le ministre de l'Agriculture est autorisé à payer l'assistance au transport:

*a*) Du blé, de l'avoine, de l'orge, du seigle, du maïs, des criblures de provendre n° 1 et des criblures de provende n° 2, du son de blé, du remoulage de blé et des recoupes de blé, en provenance de l'Ouest, expédiés des points d'origine situés dans les provinces d'Alberta, Saskatchewan et Manitoba, et dans la partie de la Colombie-Britannique connue sous le nom de région de Rivière-la-Paix, à des endroits situés en Colombie-Britannique, et distribués pour servir exclusivement de provende en Colombie-Britannique à l'alimentation du bétail ou de la volaille au Canada;

b) Du son de blé, du remoulage de blé et des recoupes de blé, transformés en Colombie-Britannique avec du blé de l'Ouest, expédiés des points d'origine énumérés au paragraphe *a*) et distribués de la façon indiquée au paragraphe *a*).

4. Le paiement de l'assistance au transport, autorisé en vertu de l'article 3, est établi à $5 la tonne de moins que les frais de transport en ligne directe, par chemin de fer, à la wagonnée, de Calgary ou Edmonton ou du point d'origine en Alberta, en prenant le montant le plus bas, aux points de destination en Colombie-Britannique, et au montant des frais d'expédition, à la wagonnée, par service de cabotage, de tout point de cabotage situé en Colombie-Britannique à tout autre point de cabotage situé dans les limites de la même province mais sans excéder la différence entre ces frais et les taux de transport direct, par chemin de fer, à la wagonnée, si ledit point de cabotage est desservi par un chemin de fer; toutefois, si les taux de transport par chemin de fer, à la wagonnée, sont majorés pendant la durée de la présente ordonnance, la partie non payée des frais est augmentée d'un montant égal à la majoration survenue dans lesdits taux de transport par chemin de fer.

5. Pour tous les grains et toutes provendes qui sont distribués en conformité des dispositions de la présente ordonnance, il faut établir à la satisfaction du ministre que les prix de vente aux consommateurs, pour lesdits produits, sont réduits et tiennent compte du paiement de l'assistance au transport ci-dessus prescrit.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 31 janvier 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE D'UN BILL DU SÉNAT

Bill nº 9 intitulé: *"Loi concernant The Huron and Erie Mortgage Corporation.*—M. Mitchell (London).

## PIPE-LINE

LA "TRANS-CANADA PIPE LINES LIMITED" —DEMANDE EN VUE DE FAIRE GARANTIR LES OBLIGATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, étant donné que les journaux, partout dans le pays, et notamment les journaux financiers, rapportent qu'une demande a été soumise au Gouvernement par la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* en vue de faire garantir ses obligations, le premier ministre suppléant pourrait-il dire à la Chambre si une telle demande a été soumise et quels en sont les détails?

**Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu avis d'une question de l'honorable représentant de Dauphin (M. Zaplitny). J'en ai préparé la réponse, et je puis la donner à l'instant.

La *Trans-Canada Pipe Lines Limited* a fait des démarches auprès du ministre des Finances (M. Harris) et de moi-même touchant le problème financier que pose l'aménagement d'un pipe-line allant de l'Alberta à l'Ontario et au Québec. Le point de vue de la société est actuellement examiné par le ministre des Finances. Le Gouvernement ne considérera l'à-propos de prendre des dispositions précises que lorsque le ministre des Finances sera prêt à faire rapport au cabinet sur cette question.

## PORTS

NEW-WESTMINSTER ET FLEUVE FRASER—PRIORITÉ ET DIRECTION DES TRAVAUX DE DRAGAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Puis-je poser au ministre des Travaux publics une question dont je lui ai donné avis plus tôt aujourd'hui? Le ministre dirait-il qui, de la Commission du havre de New-Westminster ou du ministère fédéral des Travaux publics, possède l'autorité en ce qui a trait à la priorité et à la direction des travaux de dragage dans le port de New-Westminster et dans le fleuve Fraser?

**L'hon Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Le ministère des Travaux publics est l'autorité dont relève le dragage du Fraser. Il y a collaboration étroite entre notre ingénieur de district, la Commission du havre et les autorités du pilotage. On établit un programme annuel en ce qui a trait au dragage d'entretien; mais si nos ingénieurs constatent que des travaux imprévus s'imposent à un endroit en particulier ou qu'on leur fait part de la nécessité de tels travaux, des mesures sont prises en vue d'y pourvoir aussitôt que possible.

## LA VIANDE

IMPORTATION DE PRODUITS D'AGNEAU DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Vu certaines questions qu'on m'a posées pendant la fin de semaine, je demanderai au ministre de l'Agriculture s'il sait qu'on importe au Canada, à l'heure actuelle, des quantités considérables de produits d'agneau de la Nouvelle-Zélande?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Oui, monsieur l'Orateur; je savais qu'on importait de l'agneau au Canada. Je ne suis pas certain si ces importations se font toujours, mais il y en a eu pendant quelque temps.

**L'hon. M. Rowe:** Je voudrais poser encore une question si j'en ai la permission. A-t-on proposé au ministre d'entreposer ces importations jusqu'à, mettons, la mi-avril ou mai, afin qu'elles ne bouleversent pas le marché, comme semblent le craindre bien des éleveurs?

**Le très hon. M. Gardiner:** J'examinerai la question. Mais, pour autant que je le sache, les arrivages d'agneau datent d'un certain temps déjà, et je n'ai jamais reçu de plaintes.

**L'hon. M. Rowe:** Je poserai encore une question, si on me le permet. Est-il exact qu'un chargement plus considérable que de coutume arrive ou doit arriver au Canada?

La rumeur veut qu'une cargaison beaucoup plus considérable que de coutume soit en route.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ignore la quantité qui doit arriver à l'heure actuelle, mais les expéditions ont lieu depuis longtemps déjà.

## ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA DATE DU PREMIER VERSEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question découlant de la grave insuffisance de pouvoir d'achat chez les cultivateurs de l'Ouest. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont les choses en ce qui concerne les versements au titre de l'assistance à l'agriculture des Prairies et quand prévoit-on effectuer le premier versement?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'imagine que par premier versement l'honorable député veut dire celui de 60 p. 100, que nous avons essayé de payer en décembre?

**M. Argue:** Oui.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai par devers moi un exposé des versements effectués jusqu'ici. Le montant accordé jusqu'à présent atteint un total de $3,548,000. Quant au versement de 60 p. 100, le montant payé s'établit à $2,126,154. Le retard apporté aux versements cette année, au regard des autres années, est dû à la rouille qui a causé la plupart des difficultés, et il faut beaucoup plus de temps pour estimer ce que le paiement doit être. Cependant, il sera effectué aussi rapidement que nous le pourrons.

## BÉTAIL

DEMANDE D'UNE MESURE ÉTABLISSANT DES PRIX MINIMUMS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Vu que le Conseil interprovincial des syndicats agricoles et la Fédération canadienne de l'agriculture ont tous deux réclamé l'établissement d'un prix minimum pour le bétail et la volaille, le ministre a-t-il l'intention de recommander au cours de la présente session, l'adoption d'une mesure législative visant à appliquer un régime de prix minimums à l'égard de ces produits?

[L'hon. M. Rowe.]

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas encore vu la requête qui doit être présentée par la Fédération de l'agriculture. J'ai pris connaissance, bien entendu, de celle qui émane du Conseil interprovincial des syndicats agricoles, puisqu'elle a été faite ici il y a déjà quelque temps. Mais à en juger par ce que j'ai lu dans les journaux, la fédération canadienne réclame à peu près ce que nous envisageons, plus l'établissement d'une formule sur laquelle se fonderait le prix versé.

Voici cette question:

...Le ministre a-t-il l'intention de recommander au cours de la présente session, l'adoption d'une mesure législative visant à appliquer un régime de prix minimums à l'égard de ces produits?

La loi actuelle contient en effet une disposition permettant de mettre en vigueur des prix minimums sur tous les produits agricoles sauf le blé, lorsqu'on le juge à propos.

**M. Zaplitny:** Puis-je demander au ministre...

**M. Diefenbaker:** Le ministre de l'Agriculture voudrait-il...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable représentant de Dauphin désire poser une autre question.

**M. Zaplitny:** Le ministre est-il d'avis que la loi actuelle prévoit des prix minimums en faveur des producteurs?

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui. Il n'est pas question d'établir de prix minimum sauf au bénéfice des producteurs.

**M. Diefenbaker:** Je désire poser une question au ministre touchant sa réponse relative aux versements en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, en vue de dissiper toute impression ou tout sentiment contraire. Les versements sont-ils aujourd'hui différents entre le nord et le sud de la Saskatchewan pour ce qui est d'un nombre égal de boisseaux à l'acre, ou les versements par acre dans l'une et l'autre région sont-ils fondés sur l'étendue des pertes de récolte?

**Le très hon. M. Gardiner:** Le versement est partout le même par boisseau à raison de tant l'acre, dans les trois provinces, ou dans n'importe quelle partie d'entre elles.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, n'avait-il pas été convenu que nous passerions, les lundis, aux questions inscrites au *Feuilleton*?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Non, je ne me rappelle pas que nous en ayons convenu. Nous l'avons fait lundi dernier, mais il n'était pas entendu, que je sache, que nous reviendrions à cette méthode tous les lundis. Toutefois, si mes honorables amis veulent que les questions et les avis de motion portant dépôt de documents soient examinées cette semaine, nous prendrons des dispositions en ce sens.

**M. Coldwell:** Mercredi alors?

**L'hon. M. Harris:** Probablement.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 28 janvier sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.):** Monsieur l'Orateur, vendredi soir, juste avant que nous levions la séance, je parlais d'un article dû à un chef des services de l'administration fédérale. Parlant de mémoire, j'ai dit que cet article datait de 1932. Je me suis trompé de deux ans, cet article ayant été écrit en 1930 par MM. Hugh Spence et R. K. Carnochan. Voici comment se lit la première partie de cet article:

> Le présent article vise des venues de minerai de radium près de Wilberforce, dans le comté d'Haliburton (Ontario). Des travaux de mise en valeur ont été entrepris récemment et ce minerai promet d'être de meilleure qualité commerciale que tout autre gisement de minéraux radioactifs découverts jusqu'ici au Canada. Le gisement en cause est parfois désigné sous le nom de mine Richardson, du nom de son découvreur, M. W. M. Richardson; c'est le nom que nous lui donnerons dans le présent article.

On parle, dans cet article, d'un minerai de radium; il n'avait pas encore été beaucoup question d'uranium à l'époque. On n'en savait rien, pour ce qui est de l'énergie atomique. Je tiens à signaler au Gouvernement que la découverte de ce minerai remonte à un certain nombre d'années. Voici maintenant un passage que contient l'article:

> M. W. M. Richardson, prospecteur et mineur d'expérience de l'Alaska et du Yukon, venu dans le district de Wilberforce à la suite des découvertes de molybdénite effectuées dans le voisinage, a été le premier à découvrir du minerai de radium dans la région de Wilberforce. C'était en 1922... Au cours de ses travaux de prospection, M. Richardson a trouvé un minerai noir et lourd dans les affleurements de pegmatite se trouvant à différents endroits du terrain. Ayant prélevé un échantillon de... pechblende, il identifia ce minerai comme étant de la pechblende. Il a donc obtenu les droits miniers à l'égard des lots 4 et 5 de la concession XXI et du lot 4 de la concession XXII, puis il a entrepris les travaux visant plusieurs petits puits d'essais et des tranchées.
>
> M. Richardson a expédié à *Ledoux and Company* de New-York un échantillon de pechblende en vue de l'analyse, échantillon qui a révélé une teneur de 58·35 p. 100 d'oxyde d'uranium,... soit une teneur en radium de 147 milligrammes par tonne. A la fin de 1922, M. W. G. Miller a visité les lieux et en a donné ensuite une brève description dans le *Canadian Mining Journal* du 11 janvier 1924.

Je mentionne ces choses pour indiquer à la Chambre que ce n'est pas de l'uranium qu'on cherchait à ce moment-là. On songeait au radium destiné à des fins médicales. Je cite encore le passage que voici de l'article:

> En 1926, le Dr G. E. Richards, directeur du service de radiologie de l'Hôpital Général de Toronto, avait visité les lieux et s'était procuré des échantillons du minerai et des eaux de source. En ce qui a trait à l'eau, le Dr Richards a mentionné que trois échantillons pris à des endroits différents indiquaient tous une radio-activité bien précise.
>
> En 1927, M. M. D. Kennedy a rédigé un rapport sur cette propriété à l'adresse de la société actuelle, qui en a commencé l'exploitation en 1929. Jusque-là, on s'était surtout occupé de quelques affleurements de pegmatite, point de départ des premières découvertes de pechblende... C'est sur ces indications que s'est depuis tournée l'attention et que se concentrent maintenant les travaux. Les trois chargements de minerais expédiés à la division des mines en 1929, et qui ont servi à des expériences, provenaient de ce filon.

Depuis lors, on a rédigé le rapport en question, et découvert vers la fin des années 30, de l'uranium dans ce gisement. J'ai déjà dit vendredi soir, que les intéressés n'ont pas, à mon avis reçu grand encouragement du Gouvernement en ce qui concerne l'uranium; mais en dépit du Gouvernement et de la division des mines, le gisement a été mis en exploitation au point qu'à l'heure actuelle, on compte sur l'étendue d'un *township* et demi de la région 2,600 concessions minières. On a procédé à de nombreux forages au diamant, et dès que la neige fondra au printemps, on en entreprendra beaucoup d'autres.

Je dirai que le député de Timmins (M. Eyre) qui s'intéresse à la fourniture de foreuses à diamant et de l'outillage nécessaire aux forages en roche dure, a fait, l'automne dernier, un petit tour dans la région. Comme il s'est occupé d'autres régions minières, ce n'est pas moi qu'il voulait voir. Du moins n'a-t-il pas communiqué avec moi. Cependant, il a parcouru la région et, depuis le 1er avril, sa société vend dans cette région sept différentes perforatrices à diamant pour la roche dure.

Quelques-uns des meilleurs géologues et ingénieurs du Canada y sont également venus. Beaucoup d'entre eux viennent du nord de l'Ontario. On y a effectué beaucoup de relevés, préparé des cartes et le reste. Je tiens dans ma main une carte de la région. Vous

verrez que bien d'autres concessions seront jalonnées en plus de celles qui sont indiquées en couleur, mais les parties colorées vous donnent une idée des mines qui sont déjà prêtes à fonctionner. Certaines d'entre elles ont déjà commencé leur exploitation et les autres seront prêtes à commencer au début du printemps. Je ne pourrais vous citer le nom de toutes les 2,600 sociétés, mais en voici quelques-unes que je connais: *Rare Earth, Tyson, Blue Rock, Homer Yellowknife, Faraday, Denfield, Croft Uranium, Centre Lake* et *Canadian Radium.*

Bon nombre de ces mines sont des filiales d'autres mines de l'Ontario. Les forages au diamant indiquent sans aucun doute que cette région renferme des minéraux. La société *Rare Earth* y a trouvé trois minéraux rares: le thorium, le zirconium et le hafnium. On a également découvert du columbium. Ces minéraux s'y rencontrent en très grande quantité et sont passablement riches. Cette société est une société privée. Personne ne lui vient en aide; elle a foré au diamant 37 trous de plus de 1,000 pieds et, dans ces trois concessions, les forages se sont révélés assez profitables pour défrayer presque en entier l'exploitation de la mine.

On s'attend que la demande d'uranium soit très forte dans tout le monde libre par suite des recherches qui se poursuivent actuellement sur les applications de l'énergie atomique tant à des fins militaires qu'à des fins industrielles comme la propulsion des navires, l'énergie électrique, etc. La production actuelle sert exclusivement aux fins de défense et les chiffres relatifs à la consommation ne sont pas disponibles.

Pour ce qui est des autres minéraux rares, le zirconium et l'hafnium, tous deux nouveau-venus dans le domaine industriel, on s'attend que la demande s'en intensifiera au fur et à mesure qu'on produira des réacteurs nucléaires. Le zirconium, en raison de ses propriétés physiques, résistance à la chaleur et à la corrosion, et faible absorption thermique des neutrons, est sans égal pour la construction de centrales à réacteur nucléaire. Il est aussi fort en demande comme métal capable de résister aux températures élevées des chambres de combustion des moteurs à réaction. D'après le Bureau des Mines des États-Unis le zirconium promet énormément comme métal de construction.

Passons maintenant au columbium. L'oxyde de columbium apparaît en quantité appréciable dans les analyses d'essai. C'est dans la fabrication d'aciers et d'alliages à haute température servant dans les moteurs d'avions à réaction qu'on en fait l'usage le plus important. Il sert aussi à la fabrication de tubes électroniques, de rectificateurs à bas voltage, d'électrodes pour la soudure de l'acier inoxydable et à titre d'oxyde en céramique. Les États-Unis comptent exclusivement sur des sources étrangères pour se procurer ce métal et plus de 97 p. 100 de leur approvisionnement vient de l'hémisphère oriental, surtout d'Afrique.

Je me crois fondé à l'affirmer, monsieur l'Orateur, Haliburton connaît le plus grand essor minier qui se soit jamais produit au Canada, car on y a découvert de vastes quantités de concentrés de minerai d'uranium et de ces métaux rares. Il importe peu que ces entreprises minières aient ou non bénéficié d'un vif encouragement de la part de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ou du service fédéral des Mines; je n'en parlerai pas. Les intéressés semblent croire qu'ils n'ont reçu aucun encouragement. Si la société en cause n'a joui d'aucune considération jusqu'ici, je supplie le ministre de s'en occuper, car on ne peut extraire l'uranium sans l'approbation de son ministère. Ce minerai doit être vendu à l'État aux termes de nos lois et l'on ne peut obtenir un permis d'exportation sans obtenir l'approbation du ministère du Commerce. En toute sincérité, je demande au ministre de réexaminer la situation. Je suis sûr qu'il le fera après avoir pris connaissance des rapports d'essais provenant de cette région.

Il ne me reste plus qu'un sujet dont j'aimerais dire quelques mots au cours du présent débat. Il y a quelques jours, l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker) a comparé les voyages que le premier ministre (M. St-Laurent) a faits à Québec à ceux de sir John A. Macdonald alors que le projet de confédération était à l'étude. Tous conviendront que ces réunions auxquelles assistait sir John A. Macdonald ont eu pour résultat de faire du Canada un des plus grands pays du monde. Je me demande comment on peut comparer ces voyages avec ceux du premier ministre, surtout le dernier qu'il a fait en septembre pour prononcer un discours belliqueux. Le premier ministre a adopté une autre attitude lorsqu'il est allé s'entretenir avec M. Duplessis au sujet de la situation fiscale. Il voudrait maintenant faire volte-face, et c'est bien tant mieux. Il cherche à réparer certaines des erreurs qu'il a commises en septembre. J'espère que le Gouvernement convoquera au plus tôt une conférence fédérale-provinciale, afin que nous puissions réaliser au Canada une plus grande mesure d'unité que nous n'en avons eue jusqu'ici.

*(Texte)*

**M. H.-J. Michaud (Kent (N.-B.)):** Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur le discours du trône, j'éprouve une grande satisfaction à m'associer à tous ceux de mes collègues qui ont su voir dans ce discours un document d'importance, précurseur de mesures fertiles pour la stabilité et le bonheur de la nation. Tous, évidemment, ne peuvent aborder l'étude de ce sujet sous le même aspect. Il y en a pour qui ce débat est plutôt une occasion de condamner les œuvres du gouvernement du pays, afin de promouvoir la cause du parti auquel ils adhèrent.

C'est ainsi que nous avons pu entendre, depuis le début de ce débat, les déclarations les plus étonnantes et les énoncés les plus surprenants. J'ai été particulièrement frappé de la description qu'a donnée de cette pièce historique, le discours du trône, un certain membre de cette Chambre. Paraphrasant ce texte de "désert d'idées dans un déluge de mots", l'honorable député a cru bon d'appliquer cette qualification au discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général, le 7 janvier dernier.

Certes, il ne saurait être donné à tous de posséder, au même degré que ce député, l'art de bannir d'un discours tous mots inutiles ou superflus. Pour ma part, je trouve dans ce document l'énoncé d'une doctrine concise, connue depuis près de vingt ans déjà par toute la nation canadienne. En effet, il suffit de relire ces mêmes discours, qui ont été prononcés depuis vingt ans, y compris celui de 1955, pour y trouver la doctrine politique qui a fait du Canada l'un des plus beaux pays du monde. Je suis heureux d'être membre du parti politique qui fut l'auteur de cette doctrine de sécurité et de progrès.

Monsieur le président, qu'il me soit permis d'unir ma voix au magnifique plaidoyer qui a été prononcé en cette enceinte par l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud), au sujet des fêtes déjà commencées du bicentenaire de la déportation des Acadiens. Je fais mienne l'invitation qu'a lancée l'honorable député à tous les Canadiens de s'unir à ces célébrations.

Afin de souligner davantage le caractère que prendront ces célébrations, je désire citer ici quelques passages de ce qu'écrivait récemment un journaliste à ce sujet. Je cite:

On pourrait peut-être s'étonner, de prime abord, que nos amis des Maritimes saisissent l'anniversaire d'un événement aussi douloureux pour entreprendre de vastes réjouissances. A la réflection, aucune occasion n'est plus propice. Cette célébration a, tout d'abord, l'immense avantage de démontrer à tous les Canadiens qu'il ne subsiste aucune rancœur chez les Acadiens.

S'ils évoquent avec fidélité le passé pour rendre hommage à l'héroïsme des aïeux, ils ne se perdent pas dans la sentimentalité des souvenirs, ils préfèrent étudier le présent dans les perspectives de l'avenir.

Les Acadiens ont foi dans l'avenir; ils savent, par expérience, qu'ils possèdent en eux les ressources nécessaires de courage, de ténacité, de claire vision pour leur permettre de grandir.

Fiers de leurs convictions religieuses et nationales, ils ne boudent pas le présent, ils travaillent, au contraire, à s'y assurer une place enviable. Par leur attachement à la petite patrie acadienne, ils contribuent efficacement à la grandeur du Canada tout entier.

*(Traduction)*

Dans un discours prononcé au cours de la dernière session, monsieur l'Orateur, je disais que l'économie de ma circonscription est axée sur trois industries importantes, savoir l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière.

Je voudrais revenir sur ces questions. D'après les chiffres du recensement de 1951, nous comptions alors, dans le comté de Kent, 2,328 fermes. C'est dire que l'économie du comté dépend largement de l'agriculture.

En 1954, la situation agricole n'a été que passable. Le temps exceptionnellement pluvieux a gêné considérablement les opérations agricoles; le revenu des agricultures s'en est beaucoup ressenti. Cette situation est venue s'ajouter aux facteurs qui accentuent la tendance à la désertion de la profession agricole. Des cultivateurs se sont présentés à moi, qui abandonnaient des fermes où ils avaient élevé de grandes familles, pour se mettre en quête d'emplois ordinaires de manœuvre.

Si nous analysons la statistique en cause, nous constatons que les fermes du comté de Kent se classent en diverses catégories. Ainsi, sur 2,328 fermes, 538 sont occupées par des cultivateurs à demi-temps. Nous voyons que 604 cultivateurs ont un revenu de moins de $250 et que 622 en ont un qui s'établit entre $250 et $1,119. Pour 405 autres cultivateurs, le revenu va de $1,200 à $2,499. On compte 100 fermes où le revenu varie entre $2,500 et $3,749; 30 où il va de $3,750 à $4,999; 21 où il se situe entre $5,000 et $7,499; et trois où il s'établit entre $10,000 et $15,000. Une seule ferme peut faire état d'un revenu de plus de $20,000. De ces chiffres, il ressort donc nettement que la plupart des entreprises agricoles du comté de Kent rentrent dans la catégorie des faibles revenus.

J'avais proposé l'année dernière, qu'en raison de la situation économique particulière de la région, le ministère de l'Agriculture vienne enquêter afin de vérifier s'il serait possible d'améliorer l'état de choses actuel. J'estime toujours que cette enquête s'impose; je renouvellerai donc ma requête dans l'espoir que le ministère la soumettra à une étude sérieuse.

J'exprimerai également au Gouvernement l'espoir de la population agricole de ma circonscription, qui souhaite que soit maintenu

le prix de soutien du beurre. L'industrie laitière est de première importance pour l'agriculture du comté de Kent; on y verrait donc avec appréhension l'abandon éventuel de ce principe. Nous estimons, en effet, que l'économie que nos collectivités rurales en souffrirait.

Je tiens aussi à faire miennes les observations qu'a formulées le 12 janvier le député de Westmorland (M. Murphy) sur la ligne de conduite adoptée dans notre région par la Commission canadienne du prêt agricole. Il semblerait que cet organisme ait manqué à plusieurs reprises de la souplesse que demande la poursuite de ses objectifs. Trop souvent, à cause d'un régime d'évaluation trop rigide, on refuse des prêts réellement nécessaires. Il semble donc qu'il faudrait faire preuve de plus d'indulgence dans l'application d'un régime de crédit agricole par ailleurs avantageux.

J'ai été heureux de constater que le discours du trône indiquait qu'une mesure serait présentée en vue de fournir aux pêcheurs des prêts du genre de ceux qu'obtiennent les agriculteurs aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Quoique ne connaissant pas encore la portée exacte de la mesure qui sera présentée, j'espère sincèrement qu'une fois en vigueur, elle permettra aux pêcheurs de hômard tels ceux de la côte est du Nouveau-Brunswick d'obtenir des emprunts. Ces pêcheurs éprouvent souvent de graves difficultés par suite de l'impossibilité d'obtenir du crédit. Il faut parfois obtenir des fonds pour construire une nouvelle embarcation de pêche, acheter un nouveau moteur ou de nouveaux agrès de pêche; mais ces fonds ne sont pas toujours disponibles. L'établissement d'un tel régime de prêts comblera la lacune que comporte actuellement l'économie de nos pêcheurs.

L'an dernier, le ministère des Pêcheries a établi des programmes qui, à mon avis, sont très avantageux pour nos pêcheurs. Ces programmes consistent en une série de conférences que donnent les spécialistes du ministère dans les centres de pêche du comté de Kent. Je suis heureux de dire que ces réunions ont été bien suivies et fort appréciées. Il serait apportun de maintenir ces programmes d'instruction à l'avantage de nos collectivités de pêcheurs.

L'an dernier, à la Chambre, j'ai signalé qu'il était urgent de rétablir l'industrie ostréicole dans le comté de Kent. C'était une industrie florissante il y a quelques années, mais elle est maintenant complètement disparue. Tout le comté s'est gravement ressenti de la perte économique qui en a résulté.

[M. Michaud.]

J'ai sous les yeux un rapport du ministère des pêcheries, dont j'aimerais citer des extraits. Ce rapport ne s'applique qu'à la région de Bouctouche, Cocagne et Grande-Digue. En 1929, on y a débarqué 11,590 quintaux d'huîtres d'une valeur de $33,821. La production d'huîtres est demeurée à peu près au même niveau au cours des dix années suivantes; mais, en 1939, elle a commencé à diminuer. Le tableau suivant indique le poids global de la production d'huîtres dans la région en question, à compter de cette année-là:

| | Débarquements d'huîtres (quintaux) |
|---|---|
| 1939 | 8,420 |
| 1940 | 5,250 |
| 1941 | 4,214 |
| 1946 | 3,300 |
| 1952 | 1,116 |
| 1954 | néant |

L'industrie a subi un déclin semblable dans la région de Richibouctou.

Je n'ignore pas l'excellente réputation dont jouissent les huîtres du comté de Kent chez les connaisseurs. Leur qualité supérieure est incontestée. Je n'ignore pas non plus l'initiative que le ministère a prise pour redonner à ce territoire huîtrier sa productivité première. Étant donné l'importance économique de cette industrie pour la région, je demande instamment que le Conseil de recherches sur les pêcheries maintienne intégralement ses efforts dans ce domaine et qu'on poursuivre avec la plus grande vigueur un programme visant à rétablir cette industrie.

L'industrie du bois revêt une importance capitale dans le comté de Kent. Les coupes de bois visent surtout à produire des étais de mine et du bois à pâte qu'on expédie en majeure partie à l'extérieur par les ports de Bouctouche et de Richibouctou. L'année dernière, environ 42 bateaux transportant près de 53,000 cordes de bois ont été chargés à Richibouctou et 28 bateaux portant près de 42,000 cordes ont été chargés à Bouctouche. Ce total n'inclut pas évidemment les quantités expédiées par voie ferroviaire ou par les ports extérieurs à la région, ni l'exploitation forestière du bois d'œuvre. Ces divers aspects de l'industrie nous donnent une idée de l'importance qu'elle revêt dans l'économie du comté de Kent. Les cultivateurs, les colons, les camionneurs, les débardeurs, en grand nombre, comptent sur cette industrie.

J'avais donc d'excellentes raisons d'écouter avec un vif intérêt le discours que l'honorable député de Gatineau (M. Leduc) a prononcé à la Chambre la semaine dernière pour dénoncer les méthodes de fixation des prix que pratiqueraient dans sa région les commerçants de bois. Bien des gens de ma cir-

conscription se plaignent de la chute anormale des prix du bois à pâte ou des étais de mine en regard de la hausse du coût de la vie. Depuis quatre ou cinq ans, les producteurs régionaux ont été obligés d'accepter des prix sans cesse décroissants pour leur bois et, cette année encore, ils toucheront un dollar de moins que l'an dernier, soit $9 la corde au lieu de $10 qu'ils touchaient l'an dernier. J'estime que c'est à peine plus que le prix de la main-d'œuvre requise pour la coupe d'une corde de bois et la valeur du bois de coupe. Au cours de la même période cependant, le prix du papier à journal est demeuré à la hausse. A mon vif plaisir, également, le ministre de la Justice (M. Garson) a déclaré qu'on effectuera une enquête sur la question. Dans les circonstances, il faudrait étendre cette enquête à la région du pays que je représente.

Je veux marquer la satisfaction que me procurent les modifications récemment apportées à la loi sur l'assurance-chômage, monsieur l'Orateur; je sais que la mesure assurera de grands avantages dans une foule de cas. Puis-je aussi exprimer au ministre du Travail l'espoir de voir nos pêcheurs jouir des prestations d'assurance-chômage. Une telle initiative aiderait un bon nombre de pêcheurs de ma circonscription.

Lors du discours que le représentant de Royal (M. Brooks) a prononcé à la Chambre la semaine dernière, je l'ai entendu avec plaisir signaler qu'un fils du Nouveau-Brunswick est devenu premier ministre de Grande-Bretagne. Si cette province se sent fière de ce fils distingué, la population du comté de Kent se sent doublement fière, car c'est là, dans la ville de Rexton, que Bonar Law est né en 1858. Il se rendit en Écosse, tout jeune encore. Aujourd'hui, dans la ville de Rexton, un cairn perpétue la mémoire d'un grand homme dont la jeunesse se déroula dans ce milieu paisible.

**M. J. A. Maclean (Queens):** A la veille de la lecture du discours du trône, il y a un peu plus de trois semaines, monsieur l'Orateur, tous les Canadiens se demandaient avec anxiété qu'elle en serait la teneur. Même si certains aspects de ce discours nous ont plu, d'autres nous ont désappointés. Pour ma part, j'admets qu'il renfermait plusieurs propositions qui m'ont été agréables et, il est juste de le dire, qui ont probablement plu à la plupart des habitants des provinces Maritimes. D'abord, on a signalé qu'on se prépare à commencer la construction d'un nouveau transbordeur destiné à relier l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse pour compléter le service qui existe présentement entre Wood-Islands et Caribou. On a aussi annoncé l'entrée en service au cours de l'année d'un nouveau transbordeur entre North-Sydney et Port-aux-Basques (Terre-Neuve). On a aussi rappelé qu'un nouveau service de transbordement sera inauguré entre Yarmouth (Nouvelle-Écosse) et Bar-Harbour (Maine). Nous nous réjouissons tous de ces améliorations apportées au réseau de transport des provinces Maritimes. Notre économie générale devrait en bénéficier, car les producteurs de la région auront plus facilement accès aux marchés si les frais de transport peuvent être réduits. On a aussi fait remarquer que la chaussée qui relie l'Île du Cap-Breton à la terre ferme sera très prochainement terminée. C'est là une réalisation remarquable du génie. Elle est peut-être unique au pays. C'est une réalisation qui ne comporte pas que des avantages, mais aussi certains inconvénients dont certains groupes auront à souffrir, vu le rajustement économique qui s'imposera lorsqu'on utilisera cette voie plus rapide entre le Cap-Breton et la terre ferme.

Toutefois, les habitants de l'Île du Prince-Édouard, tout comme ceux de la Grande-Bretagne, des Bermudes, de Terre-Neuve et de divers endroits, savent bien quel avantage c'est pour eux de pouvoir dire qu'ils vivent sur une île, car l'insularité comporte des avantages précis. Les insulaires du monde entier ont détenu la suprématie dans leur propre domaine, d'une façon générale.

**M. Fulton:** Cela vaut-il pour Saint-Pierre?

**M. MacLean:** Oui, cela vaut même pour Saint-Pierre et Miquelon.

**M. Pearkes:** Et pour l'île de Vancouver?

**M. MacLean:** Aussi, nous de l'Île du Prince-Édouard imaginons tout particulièrement bien la consternation qu'éprouvera la population de l'Île du Cap-Breton en se rendant compte, un bon matin, que, physiquement et politiquement, elle fait partie de la Nouvelle-Écosse. L'Île du Cap-Breton et la terre ferme se livraient une concurrence amicale, autrefois, quand le Cap-Breton était une colonie distincte. A ce propos, j'aimerais citer brièvement une déclaration qui le démontre. Il s'agit de la période où le Cap-Breton formait une colonie distincte.

Vers le fin de 1785, il se trouva dans l'embarras...

On parle ici du gouverneur de l'Île du Cap-Breton. Je poursuis:

...faute de provisions d'hiver pour les habitants. Il en demanda au lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, John Parr, qui refusa. Signalant le cas à Londres, DesBarres déclarait que Parr avait agi ainsi "parce qu'il lui repugnait de voir érigé en administration distincte le Cap-Breton, jadis compris dans la juridiction de sa province et parce que de même que certains membres de son effectif civil et de la classe marchande, longtemps

habitués à un monopole commercial en Nouvelle-Écosse, il semblait offusqué de son démembrement, prévoyant une réduction de leurs revenants-bons et de leurs bénéfices exclusifs.

"En conséquence, pour paralyser l'effet de la mesure, ils ont déprécié les avantages naturels de l'île, découragé l'entrée de colons, intercepté les approvisionnements destinés à soutenir la jeune colonie et prédit qu'elle s'effondrerait dès le premier hiver." Il ne fait guère de doute que l'établissement du Cap-Breton à titre de colonie indépendante déplaisait beaucoup au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et aux principaux marchands, et l'on pouvait s'attendre qu'ils se réjouiraient des embarras de DesBarres et qu'ils n'aideraient pas à les atténuer.

Cela caractérise sans doute la façon dont des groupes politiques importants s'efforcent de dominer des groupes moins importants lorsqu'ils en ont l'occasion. On peut peut-être expliquer ainsi,—je pense que c'est un fait, du moins on me le dit,—la coutume qui depuis un grand nombre d'années se perpétue dans les foyers du Cap-Breton, de réciter avant les repas un long bénédicité. D'ordinaire, on énumérait les bienfaits dont les habitants de l'île ont été comblés et on terminait en louant Dieu, disant: nous vous remercions tout particulièrement du détroit de Canso qui nous sépare de la Nouvelle-Écosse. Lorsque la nouvelle chaussée sera définitivement ouverte à la circulation, je crois que l'impression d'avoir accompli quelque chose de grand, d'avoir marqué un important progrès n'ira pas sans un certain regret.

Les liens historiques qui existent entre ma province et l'île du Cap-Breton datent de très longtemps. Durant le régime français, la grande forteresse de Louisbourg protégeait l'île du Prince-Édouard. C'est alors qu'a été fondée la capitale de ma province. Pour une raison spéciale, je vous prierais d'avoir l'indulgence de me laisser citer un passage d'un livre écrit par le professeur Harvey, insulaire de naissance, aujourd'hui archiviste de la Nouvelle-Écosse. J'espère ne pas le mettre à la gêne en citant ici ce passage. Il a dit:

Au printemps et au début de l'été 1720, les préparatifs furent poussés par la nouvelle compagnie. Les fonctionnaires du roi ne ménagèrent pas leur encouragement aux associés et, enfin, trois navires quittèrent Rochefort, en emportant les nouveaux colons, les pêcheurs et leurs approvisionnements. Sur le dernier navire à quitter le port se trouvait le sieur de Gotteville de Belleisle, lieutenant de marine et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, à qui était confiée la direction du nouvel établissement et qui devait devenir commandant de toute la concession le 9 mars 1721. Les navires amarrèrent à Louisbourg, d'où, après avoir pris des pilotes à leur bord, ils s'élancèrent vers la grande aventure. L'île offrait un bon choix de havres, mais on en ignorait encore la valeur, ce qui confirme que les divers pêcheurs qui étaient venus jusque-là n'avaient pas dressé de cartes, soucieux seulement de trouver un amarrage pour des embarcations relativement petites. Mais l'entreprise du comte de Saint-Pierre était à une autre échelle et il fallait trouver un havre à la mesure de la capitale d'une colonie et apte à recevoir de gros navires.

Alors qu'il se trouvait à Louisbourg, de Gotteville avait prié St-Ovide de Brouillan, gouverneur de l'île Royale, de permettre à Denys de La Ronde, officier possédant une large expérience de la fondation de tels établissements, de l'accompagner à l'île Saint-Jean. De La Ronde devait se rendre à Québec, mais le gouverneur se rendit à la demande de Gotteville, de sorte que celui-ci et de La Ronde prirent la route de l'île. A leur arrivée, ils constatèrent que les navires qui les avaient précédés avaient déjà déchargé une bonne partie de leurs approvisionnements; les pilotes les avaient conduits à Port La Joye. Ensemble, ils choisirent l'endroit où s'élevèrent les premiers bâtiments. Ce choix fut hautement dénoncé par la suite à cause de la pauvreté relative de l'endroit en ressources naturelles, mais Port La Joye demeura la capitale pendant tout le régime français et, sous le régime anglais, Charlottetown fut établie dans ce même havre, non loin de l'emplacement que de Gotteville et de La Ronde avaient choisi un peu à la hâte. On peut donc dire que la capitale remonte à 1720, soit vingt-neuf ans avant la fondation d'Halifax.

[M. MacLean.]

Je mentionne cela ici, parce que, cette année, la capitale de ma province célèbre son centenaire. Je ne veux tromper personne en faisant croire que Charlottetown n'a que cent ans. Elle célèbre cette année le centenaire de son établissement comme ville. Il faut sans doute lui pardonner cela, parce que, Charlottetown portant le nom d'une dame, il ne faut pas lui tenir rigueur de l'écart de 130 ans qui existe entre son âge véritable et celui où elle a reçu son nom.

Ce centenaire sera célébré pendant toute l'année; au nom de la population de Charlottetown, j'adresse à tous une cordiale invitation à venir nous visiter l'été prochain et à se retremper dans l'histoire primitive des provinces Maritimes.

J'ai été heureux de constater qu'il est fait mention de la mise en vigueur des pensions en faveur des invalides. Tous les députés admettent sans doute les bienfaits d'une telle mesure. Il est également question de modifier la loi sur les aveugles, de façon à abaisser la limite d'âge permettant à ces personnes de toucher des pensions.

Je veux, à cet égard, appeler l'attention du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) sur une question qu'il connaît bien, j'en suis sûr. Il y a un intervalle entre la date où l'allocation familiale cesse et celle où un aveugle ou une personne complètement invalide devient admissible aux prestations aux termes de l'une ou de l'autre des deux lois. Une famille qui doit pourvoir aux besoins d'un enfant aveugle ou tout à fait invalide ne touche pas de prestation à l'égard de cet enfant, de 16 à 18 ans. Je ne comprends pas que le Gouvernement ait laissé ces deux années de côté dans son programme de sécurité sociale, lui qui se

vante habituellement d'assurer la sécurité du berceau à la tombe. Je crains bien qu'il ait oublié ces deux années.

Je constate avec plaisir qu'on se propose de présenter une mesure visant à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants, en vue de relever le maximum du revenu admissible. On aurait dû y voir il y a longtemps. Le niveau du revenu admissible, tel qu'il était auparavant, causait des difficultés aux anciens combattants qui pouvaient se gagner quelques dollars en faisant de petits à-côtés. Je suis bien aisé, vraiment, que l'on songe à améliorer un peu cette situation.

Je suis content aussi qu'on ait établi une mesure permettant aux pêcheurs d'emprunter de la banque, tout comme on le permet aux cultivateurs en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Ceci dit, monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à certaines choses qui brillaient par leur absence dans le discours du trône. Il y était à peine question du commerce ou du chômage. Je m'arrêterai d'abord au commerce. Le parti qui soutient le gouvernement actuel aime généralement à discourir sur le libre-échange, quand il parle pour l'Ouest. Dans les provinces Maritimes, nous savons très bien qu'en pratique il n'y a pas de libre-échange. Je ne m'en prends pas au principe du libre-échange, mais quand le gouvernement actuel parle de libre-échange dans l'Ouest, j'aimerais qu'on se souvienne qu'en fait il ne pratique pas le libre-échange. Prenons le cas du petit Canadien né en 1955: le savon de son premier bain porte un droit de 22½ p. 100 et une taxe de vente similaire. Un droit de douane de 25 p. 100 frappe les vêtements dans lesquels on l'enveloppe. Le petit lit dans lequel on le couche est frappé d'un droit de 15 p. 100; et dans chaque cas, le droit de douane se double d'une taxe de vente correspondante.

**L'hon. M. Rowe:** C'est vraiment un bébé libre-échangiste!

**M. MacLean:** Lorsque l'enfant est un peu plus âgé, on le promène dans une voiture pour enfants qui est assujétie à un droit de 22½ p. 100. Son certificat de baptême est frappé d'un droit de 17½ p. 100. Et il va ainsi dans la vie jusqu'au jour où secouant ses chaînes mortelles, il est placé dans un cercueil frappé d'un droit de 17½ p. 100 et porté au cimetière dans un corbillard également assujéti à un droit de 17½ p. 100.

**Une voix:** Et d'occasion encore.

**M. MacLean:** La fosse est remplie au moyen d'une pelle assujétie à un droit de 15 p. 100. Pour ne commettre aucune erreur, je signale que les poignées de pelle sont assujéties à un droit de 20 p. 100. Sachons nous rendre compte que nous sommes loin de vivre dans une nation exempte de droit de douane et où le commerce est libre.

Nous ne prétendons pas du tout, dans les provinces Maritimes, que la liberté absolue du commerce est chose pratique, parce qu'une triste expérience nous a appris ce que le commerce libre réserve à une petite unité économique qui traite avec une unité plus considérable. A la suite de la Confédération, nous avons vu nos petites industries faire faillite en grand nombre ou s'éteindre doucement ou encore passer aux mains de concurrents plus forts des provinces centrales, qui les ont exploitées quelque temps, quelques années, pour sauver les apparences avant de les liquider. Une filiale était maintenue quelque temps puis, soudain, une bonne nuit, cette filiale de la fabrique principale ou du siège social, qui était en Ontario ou dans Québec, disparaissait sans laisser de trace. Personne ne l'annonçait; n'empêche que la fabrique avait disparu pour toujours. C'est une chose que j'ai vue bien souvent dans les provinces Maritimes. Certaines villes, à l'époque de la Confédération, y comptaient des douzaines de petites industries. Or, à l'heure actuelle, il leur reste une seule industrie qui consiste à faire visiter aux touristes certains lieux historiques du voisinage.

Si ceux qui parlent du libre-échange essayaient de l'appliquer au continent nord-américain, suivant la même méthode, ils constateraient, j'en suis persuadé, qu'une fois projetée sur le même marché que celui des États-Unis, notre économie, moins considérable, partagerait le même sort. Par exemple, il n'y aurait pas lieu de maintenir au pays des succursales d'usines de fabricants d'automobiles. On fermerait les succursales canadiennes des grands fabricants américains d'automobiles. Il ne serait pas économique de les maintenir; il en irait de même pour une foule d'industries qui existent aujourd'hui au Canada uniquement en raison de la protection dont elles jouissent de la part de leurs forts concurrents du sud de la frontière.

Je vous signale la situation, monsieur l'Orateur, ne voulant pas que vous ayez l'impression que nous, des provinces Maritimes, au climat plutôt frais et humide, au sol fécond et ondulant, commençons à voir ce mirage du libre-échange qui, me dit-on, se distingue parfois par delà les plaines des Prairies à climat chaud et à terrain plan. En entrant dans la confédération, la population des provinces Maritimes se rendait compte que le protectionnisme était nécessaire à l'économie générale du pays et ne voulait pas l'éluder.

Ainsi, nous étions disposés à acheter des automobiles, fabriquées dans le centre du Canada, articles frappés d'une taxe de vente et d'un droit douanier. Il est vrai qu'il n'y avait pas d'automobiles au moment de la Confédération.

**Une voix:** De vieilles carioles.

**M. MacLean:** Oui, de vieilles carioles; des carioles de toute façon. Nous étions disposés à accepter cette proposition, mais nous avions l'impression qu'il s'agissait d'un accord bilatéral. Nous avions cru recevoir en retour quelque protection pour ce que nous produisons dans les provinces Maritimes, et pouvoir vendre ces produits dans le Canada central qui constitue un débouché plus important.

J'ai scruté le tarif douanier du Canada. Je n'ai pas vu une seule des industries propres aux provinces Maritimes jouissant d'une protection qui en valait la peine. Par exemple, prenons le charbon. L'anthracite entre au Canada en franchise. Le charbon bitumineux est frappé d'un droit douanier négligeable de 50 cents la tonne. Le gypse, autre produit des provinces Maritimes, entre en franchise sous sa forme brute. Aucun droit douanier ne le frappe. Nos produits laitiers jouissent de peu de protection. Il est vrai que ce ne sont pas là des produits particuliers aux provinces Maritimes, mais ils jouent un rôle extrêmement important dans l'économie des provinces Maritimes. Voilà qu'aujourd'hui le fromage néo-zélandais entre en franchise. Afin que l'on ne me reproche pas de généraliser, je vais m'en tenir pendant quelques instants à un produit en particulier, soit aux pommes de terre. Je me rends bien compte que je risque ainsi de me voir accuser par les membres d'autres partis de ne tenir des propos comme ceux-ci que parce que je suis des provinces Maritimes. C'est évidemment compréhensible puisque, depuis la Confédération, les députés de ces régions se plaignent du traitement qui leur a été fait depuis lors. Il s'agit sans doute là d'une question un peu rebattue, mais je tiens à y revenir. Le plus sincèrement du monde, j'affirme que si les députés représentant le centre de notre pays prenaient l'habitude de venir à Ottawa une fois par année par Whitehorse, Victoria ou Saint-Jean (T.-N.), ils auraient une bien meilleure idée des problèmes qui se posent au pays et plus exactement de ceux qui ont trait à l'économie de nos régions extrêmes.

Je veux dire un mot de la situation créée par le défaut de protection du marché canadien des pommes de terre. Commençons par signaler que, dans la proportion de neuf sur dix, les pommes de terre exportées par notre pays à l'étranger viennent des provinces Maritimes. Elles viennent presque toutes du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard. C'est peut-être pour cette raison que le marché n'est pas protégé. On peut concevoir qu'au cours d'une conférence douanière entre le Canada et les États-Unis, le Canada ait demandé une concession afin de faire ouvrir le marché des États-Unis à un produit ouvré d'une autre partie du Canada et que les Américains aient répondu: "Oui, c'est juste, nous vous accorderons cette concession si vous nous en accordez une par ailleurs". Et alors quelqu'un aurait dit: "Certainement, nous vous accordons une concession pour les pommes de terre. Elles ne sont exportées que par les habitants des provinces Maritimes et, s'ils s'en plaignent, nous les accuserons de grognerie et tout sera dit".

C'est bien là la situation. De 1906 à 1919, un droit de 20c. par boisseau frappait les pommes de terre entrant au Canada en provenance des États-Unis. De 1923 à 1930, un droit de 35c. par quintal frappait les pommes de terre importées au Canada. De 1930 à 1935, ce droit a été de 75c. par quintal. Depuis 1935, les pommes de terre de toutes sortes entrent en franchise au Canada en provenance des États-Unis, sauf durant une période de six semaines et je désire appeler l'attention des honorables députés sur la période durant laquelle le droit est imposé. Ces six semaines s'écoulent du 15 juin au 31 juillet, alors qu'il est à peu près impossible de trouver une pomme de terre canadienne sur le marché. A ce moment-là, le droit qui frappe les pommes de terre importées au Canada en provenance des États-Unis est de 37½c. par quintal.

Arrêtons-nous aux droits douaniers dont les États-Unis frappent les pommes de terre. Voici les droits qui frappent les pommes de terre de semence importées aux États-Unis. Sur un premier contingent de 2½ millions de boisseaux, le droit est de 37½c. le quintal. Dans le cas des pommes de terre de table, le droit américain est de 37½c. le quintal pour le premier million de boisseaux; il est du double, soit 75c. le quintal, sur toute importation au delà du contingent d'un million de boisseaux. Cependant, les États-Unis protègent leurs consommateurs en relevant ce contingent, dans les années de mauvaises récoltes, de la quantité qui manque à la production américaine pour atteindre 350 millions de boisseaux. Il n'est pas sans intérêt d'examiner les répercussions que de tels droits de douane ont sur notre commerce. J'ai ici la statistique intéressant les quatre dernières années. Elle est vraiment renversante. Au

cours des quatre dernières années, le Canada a importé des États-Unis à peu près trois fois autant de pommes de terre de table qu'il leur en a exporté. Ajoutons à nos exportations celles des pommes de terre de semence, à l'égard desquelles nous enregistrons une balance favorable; même alors, c'est à peine si nous conservons une balance favorable pour l'ensemble du commerce des pommes de terre. Sans cette balance favorable dans le cas des pommes de terre de semence, nous aurions une balance déficitaire.

Mais quand il s'agit de la valeur en numéraire, la balance devient défavorable. Bien que nous n'ayons pas acheté autant de pommes de terre des États-Unis que nous leur en avons vendu, nous avons payé les leurs plus cher. Durant les onze premiers mois de l'an dernier, on constate que le Canada a exporté un peu plus d'un demi-million de boisseaux de pommes de terre de table aux États-Unis, alors que nous en importions environ 3½ millions de boisseaux, soit quelque cinq fois autant. Voilà, à mon sens, un état de choses des plus déplorables.

La même chose a lieu à l'égard des produits de la pomme de terre. Il en est à peu près de même dans le cas de l'empois, jusqu'à la glucose et aux autres produits de la pomme de terre. Notre produit n'est pas protégé et ce sont, dans une large mesure, les producteurs américains qui ravitaillent nos marchés. Je ne dis pas que ce qui s'impose, dans notre cas, serait de frapper les pommes de terre en provenance des États-Unis d'un droit égal à celui qui est exigé à l'égard de nos pommes de terre expédiées à ce pays; mais il me semble que le ministre du Commerce (M. Howe) devrait se pencher sur cette question. Dans la préparation des accords commerciaux entre le Canada et les États-Unis, il faudrait signaler que, si notre pays doit importer de fortes quantités de pommes de terre de la région occidentale des États-Unis, il faudrait permettre l'exportation, aux mêmes conditions, de pommes de terre canadiennes vers les États de l'est. Vu que les importations en provenance de ce pays sont maintenant libres de droit, il me paraît simplement juste de proposer une telle entente.

On pourra dire que les Américains ne partageront probablement pas cet avis et demanderont que leurs producteurs soient protégés par un taux allant jusqu'à 37½c. le quintal pour le premier million de boisseaux et de 75c. par quintal pour le reste. Dans ce cas, je crois que nous aurions raison d'imposer des droits de douane sur les pommes de terre comestibles d'entrepôt qu'on expédie sur le marché canadien. Il est vrai que les Canadiens habitant la région à l'ouest d'Ottawa devraient alors payer leurs pommes de terre un peu plus cher. Peut-être tous les Canadiens auraient-ils à payer leurs pommes de terre plus cher à la suite de l'imposition de ces droits, mais je ne vois pas pourquoi les habitants du centre et de l'Ouest se plaindraient, quand nous, qui demeurons dans les provinces Maritimes devons payer les produits finis plus cher que ce ne serait le cas si ceux-ci n'étaient pas protégés par le tarif douanier.

Quelles seraient les conséquences de l'imposition d'un droit de 37½c. le quintal sur les pommes de terre en provenance des États-Unis? Pareille mesure permettrait aux producteurs des provinces Maritimes de soutenir la concurrence des pommes de terre américaines dans l'Ouest, même jusqu'à Regina, aussi facilement qu'ils peuvent actuellement le faire dans des régions aussi proches de la source de production qu'Ottawa. Je signale cet état de choses peu souhaitable au ministre du Commerce dans l'espoir que lui-même, ainsi que le ministre des Finances (M. Harris) et le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) tiendront un peu compte du triste sort des producteurs de pommes de terre dans les provinces Maritimes.

Bien entendu, le marasme chronique dont souffre l'industrie de la pomme de terre affecte l'économie générale du pays; il en est résulté que le chômage est actuellement très accusé dans les provinces Maritimes. Là le chômage sévit à l'état endémique. Depuis des années, les jeunes gens des provinces Maritimes sont forcés d'aller ailleurs chercher de l'emploi.

Je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre pour exposer ce problème. Je veux simplement le signaler au Gouvernement. On se rendra compte de la gravité de la situation, si je fais remarquer que des gens des provinces Maritimes sont maintenant contraints d'aller jusqu'en Nouvelle-Zélande pour se trouver de l'emploi. Oui, d'après une nouvelle parue l'autre jour dans les journaux, environ quarante personnes sont parties des provinces Maritimes pour se chercher un emploi de bûcheron dans les forêts de la Nouvelle-Zélande.

A Charlottetown, où j'habite, le chômage est presque aussi sérieux qu'à la pire époque l'hiver dernier. On prévoit qu'il sera pire encore que l'hiver dernier. Ainsi, je lisais ce matin dans un journal cette nouvelle qui a trait à la situation du chômage dans la région de Charlottetown:

Le nombre de réclamations inscrites au bureau national de placement, à Charlottetown, a fort augmenté la semaine dernière, atteignant un total de 2,265. Sur ce nombre, 813 personnes habitent Charlottetown et les environs, tandis que 1,452

habitent diverses régions des comtés de Kings et de Queens. Le bureau local dessert les comtés de Kings et de Queens, tandis que le bureau national de placement de Summerside s'occupe des réclamations présentées par les résidants du comté de Prince.

Même si la statistique communiquée par le bureau de Charlottetown reste assez élevée, elle n'est pas aussi accusée qu'à la même date il y a un an. En janvier 1954, 2,309 personnes touchaient des prestations au bureau de Charlottetown, soit 44 de plus qu'aujourd'hui. Les fonctionnaires de ce bureau précisent cependant que les demandes n'ont pas encore atteint leur plus haut niveau et qu'elles pourraient éventuellement s'établir à 2,500.

J'estime, monsieur l'Orateur, qu'il ne faut pas laisser durer pareil état de choses. J'exhorte le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour modifier l'atmosphère économique des provinces Maritimes afin de leur permettre d'améliorer leur situation économique. Évidemment, la première chose à faire, à mon avis, serait de conclure des arrangements douaniers plus équitables et plus raisonnables avec les États-Unis à l'égard des pommes de terre, du charbon et d'autres produits des provinces Maritimes.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Si l'honorable député de Queens (M. MacLean) est prêt à creuser la tombe du parti conservateur, je suis sûr, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances (M. Harris) lui consentira certaines concessions à l'égard de l'achat des pelles. Certains des discours que j'ai entendus depuis le commencement du présent débat m'ont laissé froid, bien que d'autres méritent peut-être une réponse.

Le discours de l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Holowach) m'a intrigué. L'honorable député semble s'inquiéter de ce qu'un partisan du Gouvernement ait assisté à l'inauguration d'un édifice public dans la ville de Taber, dans la circonscription de Medicine-Hat. Il m'est venu à l'idée de lui poser une question toute naturelle: "Combien de fois le chef du parti libéral, M. Prowse, a-t-il inauguré un édifice public provincial en Alberta?" J'imagine qu'il n'a eu que très rarement cet honneur. A l'examen du Budget des dépenses, déposé l'autre jour, monsieur l'Orateur, il est évident qu'en matière d'édifices publics les membres du parti libéral n'ont joui que de très peu de patronage ou de favoritisme.

Je remarque qu'on dépense environ 4 millions de dollars en Alberta; toutefois, je doute qu'on érige plus d'un ou deux édifices dans des circonscriptions libérales. C'est la même chose en Colombie-Britannique. Les circonscriptions de l'opposition semblent avoir été bien traitées. J'aimerais dire au député que les membres du cabinet sont chargés de prélever les fonds qui défraieront ces travaux publics, et presque invariablement l'opposition, y compris le député, s'oppose au relèvement des impôts.

**M. Hansell:** Allez-y, étendez-vous sur le sujet.

**M. Byrne:** Si le député veut d'autres exemples, je pourrais lui en fournir. Certains membres de la CCF ont fait des déclarations que j'aimerais aussi relever; mais, on s'en rendra compte avant la fin de mon discours, je crois, mes observations soulèveront une forte opposition de l'autre côté. Je passerai donc sous silence les paroles qu'on a prononcées pour condamner le gouvernement.

Un mot de questions dont le discours du trône ne parle pas. Je ne les considère pas assez importantes pour en faire l'objet d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides qui exigerait un vote de confiance. Je signalerai pourtant trois points au Gouvernement. Le premier a trait aux fonctionnaires retraités qui touchent le montant prévu par la loi sur la pension dont l'adoption remonte à 1924. Depuis lors, ces fonctionnaires ont pris leur retraite avec une pension bien inférieure au montant nécessaire à leur assurer un niveau de vie convenable.

La plupart des grandes sociétés industrielles qui ont eu des systèmes de pension en vigueur pour une période de temps analogue, ou même plus courte, ont fait des concessions à leurs employés pensionnaires et offrent maintenant des versements supplémentaires en fonction du coût de la vie aussi bien que d'autres facteurs. Le Gouvernement a évidemment établi la Loi sur la sécurité de la vieillesse qui accorde $40 par mois aux personnes de plus de 70 ans. Celles qui touchent une pension et des versements supplémentaires en fonction du coût de la vie jouissent du bénéfice de ce versement, mais on n'a pas accordé pareil traitement au fonctionnaire retraité. Je presse le Gouvernement d'accorder une attention sérieuse à cette question.

Mon point suivant a trait à une question analogue: je veux parler des titulaires de pensions de vieillesse qui vivent sur une prestation de base de $40 par mois en provenance du gouvernement fédéral. Dans les trois provinces de l'Ouest, évidemment, les gens dans le besoin touchent une prestation supplémentaire. En Colombie-Britannique et dans l'Alberta, cette prestation s'élève à $15; dans la Saskatchewan, à $2.50.

L'association des citoyens âgés en Colombie-Britannique groupe non seulement ceux qui touchent la pension de vieillesse ou des pensions versées par des sociétés, mais également ceux qui s'intéressent au bien-être des citoyens âgés. A la suite d'un congrès tenu à Vancouver l'automne dernier, on a fait de

la propagande autour d'une proposition visant à trouver un moyen d'aider davantage ceux qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance. "Évaluation des ressources", cette horrible expression, a de nouveau été mise en évidence au cours du congrès. Il ne serait peut-être pas sage pour moi, du point de vue politique, de prétendre qu'il devrait y avoir quelque moyen d'établir les revenus relatifs des pensionnés qui ont de soixante-cinq à soixante-neuf ans et plus de soixante-dix ans. Il est difficile de dire à ces vieillards qui n'ont d'autre moyen de subsistance qu'on ne peut leur donner davantage, alors qu'en même temps d'autres, tout en touchant ces quarante dollars, reçoivent des revenus assez élevés. En demandant des augmentations pour les titulaires de la pension de vieillesse qui se trouvent actuellement dans le besoin, nous pensons à tous les pensionnés, soit à 800,000 personnes environ. Il va de soi que cela entraînerait des dépenses énormes, si faible que soit le relèvement.

Il faut tout de même que nous nous rendions compte que certaines personnes sont assez gravement touchées par la situation présente. Je crois comprendre qu'à Terre-Neuve ceux qui subissent avec succès l'épreuve de l'évaluation des ressources touchent $30 par mois. Dans l'Ouest ces gens peuvent sans doute recevoir $55 par mois, mais la différence du coût de la vie est telle qu'il n'est pas impossible que les habitants de l'Ouest soient, en définitive, plus mal partagés que ceux de Terre-Neuve.

L'association de la Colombie-Britannique s'est attachée a cette question et la succursale de Calgary de la Société des titulaires de la pension de vieillesse a écrit à tous les députés. Si je ne m'abuse, la lecture de cette communication semble indiquer que ces gens sont favorables à une solution quelconque en vertu de laquelle ceux qui sont dans le dénûment pourraient toucher des avantages supplémentaires.

Les provinces ont leurs responsabilités et tout programme en ce sens devrait être appliqué en collaboration avec elles; ce sont aux autorités locales qu'il faut laisser le soin de décider à qui iront ces suppléments de secours.

On a aussi demandé que l'âge-limite soit ramené à soixante ans. Cela serait très souhaitable, il va sans dire, mais comporterait un supplément de 200,000 personnes et porterait le total à plus de un million. Je ne suis pas disposé à approuver cette proposition à l'heure actuelle, mais je crois réellement que l'âge-limite devrait être de soixante-cinq ans, âge auquel la plupart des employés sont de nos jours mis à la pension ou à la retraite sans pension.

Je ne présente pas de programme définitif. Je dis simplement que, bien qu'à la chambre des Communes on ait rejeté avec raison tout genre d'évaluation des ressources et bien que cette attitude soit très opportune et encourageante, il n'en reste pas moins qu'il se trouve des gens qui essaient de vivre avec $40 par mois.

Je crois que l'honorable député de Moose Jaw-Lake Centre (M. Thatcher) indique que c'est une évaluation des ressources. Je ne vois pas comment on pourrait l'interpréter autrement. Et, naturellement, c'est ce qu'ont dit les citoyens les plus âgés de la Colombie-Britannique.

**M. Thatcher:** Si c'est ce que vous avez dit, je suis d'accord avec vous.

**M. Byrne:** Nos vieillards, en Colombie-Britannique, ont déclaré qu'il faut secourir ceux qui sont dans le besoin. Il faut donc sûrement aider ceux qui sont dans la misère.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député tiendra sans doute à préciser qu'il est en faveur d'un système de pensions de vieillesse non fondé sur l'évaluation des ressources, car l'interruption est partie d'un secteur qui professe une autre opinion.

**M. Thatcher:** Exactement la même.

**M. Byrne:** Du fait de la guerre et de l'inflation qui a suivi, ceux qui, mettons, possédaient quelques économies ou un petit revenu, ont assisté à la dépréciation de leurs économies. Cela a maintenant été compensé jusqu'à concurrence de $40, et pour le moment je pense que nous nous sommes engagés assez loin à ce sujet. Telle est certainement ma position, si je veux être logique. Je ne demande pas qu'on procède à un changement à cet égard, mais je soutiens que, du moment que certaines provinces établissent les prestations d'après les moyens d'existence, on doit accorder une attention spéciale à ceux qui n'ont pas profité de cette loi.

On peut objecter que c'est là une mesure rétrograde, et dans ce cas j'en suis désolé. Je crois cependant que quelques personnes sont très nécessiteuses et que nous devrions faire quelque chose pour étudier leurs doléances.

J'allais citer un passage d'une lettre que la société des retraités de pensions de vieillesse (division de Calgary) a envoyée à chacun de nous. Le voici:

> Nous vous soumettons de nouveau notre but: une pension suffisante pour ceux qui sont assujétis à l'évaluation des ressources, pour ceux qui dépassent soixante ans. Vu la cherté actuelle de la vie, il est difficile de subsister sur une pension mensuelle de $40. Nous estimons qu'il faut relever la pension dans le cas de ceux qui sont dans le besoin.

Une dernière question. Je tiens à dire aux vis-à-vis que c'est une question qui me préoccupe depuis des années, à vrai dire depuis que je suis député. C'est une question que j'ai longuement étudiée, même si ma façon de m'exprimer ne l'indique pas. C'est une opinion absolument personnelle que je vais exprimer, encore qu'elle soit renforcée par celle d'un homme distingué, le juge en chef Sloan. Celui-ci a été choisi pour arbitrer le différend intervenu entre les cheminots et les chemins de fer. Tous les députés, j'en suis sûr, ont la plus haute estime pour le renommé juge Sloan, qui jouit d'une très bonne réputation en Colombie-Britannique. Depuis qu'il a déposé son rapport, il a été prié de diriger une commission d'enquête sur l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Il s'emploie encore à résoudre une des questions qui restent à régler entre les cheminots et la direction des chemins de fer.

Les députés qui ne le possèdent pas peuvent se procurer le rapport du juge en chef Sloan. Ce rapport repose sur l'inégalité que cause le maintien de l'entente relative aux taux de transport des marchandises pour le Pas du Nid-de-Corbeau. Le juge en chef Sloan, se rendant compte que le tarif de transport des céréales est actuellement à l'avantage de l'économie générale du pays, dit qu'il faudrait que le Trésor fédéral assume les pertes, plutôt que de s'en tenir à l'étroite façon actuellement appliquée. Il observe que, en fonction des industries de même nature, les cheminots sont privés de nombreux avantages accessoires et qu'autant que possible une telle disparité de traitement devrait cesser. Voici ce qu'il dit dans le paragraphe A de sa décision:

> Une des principales causes de la sérieuse diminution actuelle des revenus des chemins de fer c'est la déviation et le déséquilibre dont est l'objet le régime du tarif-marchandises, par suite des conséquences directes, et des causes indirectes, mais importantes, qu'entraîne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau au sujet des céréales et des produits des céréales.

Il observe que, par suite de la forte réduction de leurs recettes, les chemins de fer ont jugé nécessaire de congédier 20,000 employés. Je ne crois pas que ce soit tout dire. Il n'est pas douteux que les efforts des chemins de fer en vue de moderniser leurs entreprises et d'employer des locomotives diesel y sont pour quelque chose, mais, d'après le juge en chef Sloan, voici quel a été le résultat d'ensemble:

> En 1940, le revenu net d'exploitation de tous les chemins de fer du Canada était de 74·1 millions de dollars; en 1953, il n'était plus que de 55·9 millions, soit une diminution de 18·2 millions de dollars.

Le transport des marchandises avait augmenté de 71·5 p. 100, mais le revenu avait diminué de 24·6 p. 100. Nous savons tous

[M. Byrne.]

que le tarif-marchandises pour d'autres produits, et surtout pour les produits de consommation a beaucoup augmenté, en particulier en Colombie-Britannique. Nos intermédiaires doivent verser des prix de transport beaucoup plus élevés; cependant, c'est ce qui se passe. Le juge en chef Sloan pouvait avoir raison quand il a déclaré que ces pertes devraient être compensées sur le revenu national.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de relever que M. Donald Gordon, président de la Compagnie des chemins de fer nationaux, a récemment déclaré que 9 p. 100 du trafic s'est effectué par camions l'année dernière; mais ceux-ci ont enlevé aux chemins de fer 25 p. 100 du revenu. Il est donc évident que l'on confie aux chemins de fer la plus grande partie des marchandises qui se transportent à bas prix, ce qui se traduit par des pertes.

On m'a dit depuis que je suis à la Chambre qu'il y avait un moyen sûr d'être élu, celui de ne jamais se prononcer contre une subvention, ni pour une mesure d'imposition. J'estime qu'il y a un autre moyen d'être élu, et c'est d'être toujours prêt à condamner les chemins de fer. En agissant ainsi, on est sûr d'avoir les suffrages. Mais j'aimerais autant avoir raison qu'être élu. En ce qui concerne les compagnies ferroviaires, je les considère comme toute autre entreprise industrielle. Elles comportent des êtres humains, actionnaires et employés. Ainsi que l'a fait le juge en chef Sloan, je signale que les cheminots n'ont pas joui du même niveau de vie que les employés d'autres industries. Il s'est donné beaucoup de peine à faire remarquer que ce taux fixe était la principale cause.

Je crois qu'il y a à cela une raison un peu plus profonde, en ce sens que les chemins de fer ont une autre entrave. Lorsqu'ils accordent un relèvement de salaires, ils savent qu'il leur faut demander une augmentation du tarif. Ils sont obligés de s'adresser à une commission qui est comptable au Parlement et, certes, les conséquences politiques, des deux côtés de la Chambre, ne sont pas exactement ce à quoi les députés voudraient qu'ils aient à faire face.

Quoi qu'il en soit, j'aimerais passer en revue l'historique de l'entente relative au Pas du Nid-de-Corbeau afin d'indiquer, contrairement à ce qu'on s'imagine, que les chemins de fer n'y sont pas absolument astreints pour maintenir ces prix. Néanmoins, je ne présente pas de thèse en vue de faire abolir ce tarif. Je fais simplement remarquer que la Trésorerie devrait fournir de l'aide, afin de combler les pertes qui en résulteraient.

Il est bien beau de dire que les chemins de fer ont conclu cette entente et qu'ils doivent la respecter; que les chemins de fer ont reçu des subventions lorsque les voies ont été aménagées dans tout le Canada; qu'ils ont reçu des concessions de terrain et des millions de dollars. Il n'empêche que le tarif-marchandises applicable accuse des fluctuations, comme il se doit d'ailleurs sans quoi les chemins de fer ne pourraient continuer leur exploitation. Comme ils jouent un rôle très important dans notre économie nationale, il faut qu'ils puissent continuer leur activité. Nous devrions être prêts à leur accorder quelque attention.

L'histoire nous apprend qu'en vertu d'un accord conclu avec le gouvernement de l'époque, soit en 1897, un chemin de fer devait être aménagé entre Kootenay Landing et Lethbridge. Une subvention de $11,000 le mille a été accordée; on a donc versé en tout près de $3,630,000, ce qui n'est pas une grosse somme. Il y a un argument fallacieux qui se répand, soit, que le Pacifique-Canadien aurait obtenu l'importante mine Sullivan en retour de l'aménagement du chemin de fer du Pas du Nid-de-Corbeau. Il n'en est rien. Les fonds qui ont servi à l'achat d'actions de la mine Sullivan auraient été utilisés pour améliorer le chemin de fer ou payer les actionnaires. Ce n'est que vers 1920, je crois, que le Pacifique-Canadien a commencé de s'intéresser à l'industrie minière. Pour moi et pour les nombreuses personnes qui sont de mon avis, il est bon qu'on ait alors eu de l'argent à disposer pour la mise en valeur de cette grande industrie dans les Kootenays de l'est et de l'ouest.

La société consentit alors à réduire son tarif-marchandises à l'égard de nombreux articles très variés qui étaient acheminés vers l'est, instruments aratoires, par exemple, clous, fruits frais et le reste. Si les choses en étaient restées là, le tarif-marchandises ne serait peut-être pas aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui en Colombie-Britannique. Ces taux devaient demeurer à perpétuité, mais il est évident que c'était absolument impossible.

Il va sans dire que le Pacifique-Canadien qui était alors le seul chemin de fer à desservir l'Ouest a consenti à réduire de 3 p. 100 le prix du transport du blé jusqu'à Port-Arthur-Fort-William, de sorte que le prix actuel est en réalité plus bas de 3 p. 100 que celui de 1897. Certes, en présence de la hausse des coûts, un tel état de choses ne pouvait durer, et la loi sur les chemins de fer a été modifiée en juillet 1919. La Commission des chemins de fer, comme on l'appelait alors, a été autorisée à rajuster les taux lorsqu'elle le jugeait nécessaire. Elle l'a fait et le transport des céréales relevait de sa compétence. Trois ans plus tard, en juin 1922, une nouvelle loi a été adoptée aux termes de laquelle le prix du transport des céréales a été établi en conformité de l'accord dit du Nid-de-Corbeau.

Comme mon temps de parole s'épuise, je veux simplement dire que nous ne gagnons rien à nous enfouir la tête dans le sable ou à fermer les yeux à la réalité pour essayer de justifier quelque chose qui est manifestement erroné. J'invite la Chambre à étudier la proposition du juge en chef Sloan. Tout en reconnaissant l'importance des céréales dans notre économie et la nécessité d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux, je crains que, à moins de pareilles mesures visant à réduire de fait le tarif-marchandises, la Colombie-Britannique ne soit à peu près exclue des débouchés de l'Est. A mes yeux, les bénéficiaires de ce barème particulièrement peu élevé, ce sont les consommateurs de l'est du Canada et ceux de l'étranger, d'où la nécessité d'examiner la situation.

Dans le peu de temps de parole qui me reste, je rapprocherai ces barèmes du tarif-marchandises américain en me référant à des endroits situés à peu près à égale distance des Grands lacs. Le taux du parcours entre Maple-Creek et Fort-William s'établit à 23c. le quintal tandis qu'il est de 73.4c. pour le trajet de Havre (Montana) à Duluth, à peu de milles de distance. Je ne me prévaudrai pas de ces chiffres, mais les députés des provinces des Prairies devraient s'en souvenir en comparant le cours des céréales au Canada à celui qu'elles atteignent à Chicago.

Ces députés devraient se rappeler que le tableau qu'ils dressent à l'égard des prix correspondants n'est pas exact. Il ne s'agit là que de deux points d'expédition, mais des comparaisons analogues valent pour les expéditions en direction de l'ouest. Je ne dis pas que les taux devraient être identiquement les mêmes ici qu'aux États-Unis ni qu'une subvention devrait être établie sur ces taux. Je dis que le Trésor fédéral devrait être disposé à compenser les pertes de façon que le tarif-marchandises de la Colombie-Britannique n'en souffre pas, c'est-à-dire de façon que, pour compenser ces pertes, le tarif sur les denrées ne soit pas relevé d'autant et que les cheminots puissent vivre aussi bien que les employés des autres industries.

**M. W. Ross Thatcher: (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je diffère d'avis sur plusieurs points avec les deux honorables députés qui m'ont précédé. Par exemple, l'honorable député de Queen's (M. MacLean) s'est prononcé cet après-midi en faveur de l'imposition de droits douaniers à l'égard des pommes de terre. Du point de vue de ses commettants, cette attitude est, sans aucun

doute, raisonnable; mais je tiens à dire au député que nous, de l'Ouest, ne voyons jamais d'un bon œil les droits douaniers, quels qu'ils soient. De fait, nous estimons excessifs les présents droits douaniers. Ils devraient être abaissés. Nous estimons que, à cause des droits douaniers, le coût de la vie est peut-être du quart plus élevé qu'il serait autrement. Ainsi, bien que l'honorable député de Queen's ait prononcé un discours très intéressant, je tiens à dire que je ne puis approuver ses idées sur ce point.

Pour ce qui est de l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne), j'ai noté ses remarques sur l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est une question très controversée dans l'Ouest; à tout prendre, j'estime que la plupart des citoyens de l'Ouest, quelle que soit leur allégeance politique, s'opposeraient à tout changement à l'accord dit du Pas du Nid-de-Corbeau. En somme, il s'agit d'un accord. Quand le contrat a été signé entre le chemin de fer et le gouvernement fédéral, on a accordé d'importantes concessions au chemin de fer, y compris non seulement les subventions en espèces dont mon honorable ami a parlé mais aussi des concessions de terres, de ressources naturelles et ainsi de suite. Par exemple, aujourd'hui, le Pacifique-Canadien possède des puits de pétrole; ils lui rapportent des recettes, à la suite de l'accord en question.

**M. Byrne:** Pas à cause de cet accord-là.

**M. Thatcher:** Il faut aussi tenir compte de ce que le Pacifique-Canadien est en voie de généraliser l'emploi de la locomotive diesel. D'ici un an ou deux, il sera sans aucun doute en mesure de transporter, grâce à ces locomotives moteurs diesel, environ deux fois autant de wagons de céréales qu'en transportaient les anciennes locomotives à vapeur. J'espère donc que, à l'avenir, les chemins de fer constateront que leurs frais ont été réduits si appréciablement qu'il leur sera possible de maintenir cet accord. Avant d'accepter un changement, j'exigerais certainement que les chemins de fer démontrent, par des preuves plus concrètes, qu'ils maintiennent leur exploitation dans des difficultés impossibles à surmonter.

Je désire traiter brièvement cet après-midi deux sujets particuliers. Le 6 janvier dernier, un avion d'instruction militaire du CARC et un appareil d'Air-Canada ont failli entrer en collision au-dessus de la ville de Moose-Jaw. Le 10 janvier,—je n'étais pas à la Chambre à ce moment-là,—le ministre des Transports (M. Marler), en réponse à une question, a déclaré qu'à son avis les rapports sur cet incident avaient été grandement exagérés. Il a ensuite donné à entendre, si je ne me trompe, que les règlements actuels touchant la sécurité aérienne donnaient, à son sens, des résultats assez satisfaisants. Je ne puis accepter cette attitude, monsieur l'Orateur. A ce sujet, je désire porter plusieurs faits à l'attention des honorables députés.

On se rappelle que, le printemps dernier, le plus terrible désastre aérien de l'histoire canadienne s'est déroulé au-dessus de la ville de Moose-Jaw. Les deux appareils entrés en collision étaient exactement de même type que ceux qui ont figuré dans l'incident du 6 janvier. Bien qu'on ait mentionné 14 incidents analogues depuis la tragédie survenue il y a un an, le ministre estime que les règlements aériens sont satisfaisants. Il me semble, cependant, qu'on pourrait et qu'on devrait les améliorer.

Pour ce qui est du dernier incident, l'avis exprimé par les journaux dans leurs éditoriaux aussi bien que par les autorités officielles portait qu'une bonne partie de la responsabilité retombe sur le CARC. Les employés d'Air-Canada en particulier, notamment le capitaine de l'appareil en cause, ont semblé de cet avis. Il se peut que le CARC ait été dans une certaine mesure responsable mais, pour ma part, j'estime que ce n'est pas en blâmant le CARC qu'Air-Canada pourra augmenter la sécurité de ses voyageurs au-dessus de Moose-Jaw ou de n'importe quel autre centre de formation. Ce n'est certainement pas ainsi qu'elle y parviendra, du moins pas avant que cette société ait pris toutes les précautions possibles.

Je tiens à dire cet après-midi que, à mon avis, la société Air-Canada et les fonctionnaires du ministère des Transports ont négligé de prendre certaines précautions élémentaires de sécurité. Je reconnais que je ne suis qu'un simple profane en matière d'aviation; cependant, je me suis entretenu avec des dirigeants du CARC en service dans la région de Moose-Jaw. A la suite de ces entretiens, j'ai à soumettre à l'attention et à l'examen du ministre diverses propositions. Si elles ne sont pas pratiques, il pourra peut-être me dire pourquoi elles ne le sont pas.

Tout d'abord, je ne m'explique pas pourquoi les appareils d'Air-Canada, quand ils approchent de la région de Moose-Jaw où il y a parfois des douzaines d'avions militaires dans les airs en même temps, n'avertissent pas le poste de contrôle de la circulation aérienne. Si le poste de contrôle du CARC était prévenu, il pourrait immédiatement alerter les avions militaires. Quand un accident a été évité de justesse, le 6 janvier, l'appareil d'Air-Canada était en retard de quatre heures et demie. Un dirigeant du CARC à qui j'en ai parlé m'a dit: "Nous n'avions aucune raison de supposer que cet

appareil n'était pas à ce moment-là au-dessus de Vancouver". Comment Air-Canada, qui doit songer d'abord, je le sais, à la sécurité de ses voyageurs, a-t-elle pu négliger d'informer qui de droit?

Depuis deux ans et demi, les lignes aériennes du Pacifique-Canadien utilisent effectivement, à Moose-Jaw, pour leur vol numéro 61, le même aéroport que celui du CARC. Quand un appareil du Pacifique-Canadien approche de l'aéroport, il en informe le poste de contrôle. Tout les avions militaires se portent immédiatement vers le sud ou vers le nord, libérant la région et les pistes d'atterrissage. Ce système a donné des résultats si satisfaisants que, depuis l'établissement de cet aéroport à Moose-Jaw, jamais un pilote des lignes aériennes du Pacifique-Canadien n'a porté plainte. Je sais que les dirigeants du CARC ne demandent pas mieux que de conclure un arrangement de même nature avec Air-Canada. Je dis donc au ministre, en toute déférence, que le règlement sur la sécurité aérienne devrait être modifié de façon que les pilotes d'Air-Canada qui pénètrent dans une région d'instruction militaire soient tenus d'informer de leur présence le poste militaire de contrôle. Cette précaution est surtout nécessaire quand un appareil est en retard.

Une deuxième proposition qu'on m'a soumise et qui me paraît raisonnable porte que les appareils d'Air-Canada qui voyagent habituellement à une altitude d'environ 6,000 pieds devraient monter à 8,000 ou 9,000 pieds quand ils survolent une région d'instruction aérienne. On me dit que les appareils Harvard ou les autres avions de type analogue ne volent pas habituellement à une telle altitude. Si on acceptait cette proposition, la possibilité d'une collision serait beaucoup moindre.

J'ai à formuler une troisième proposition, même si certaines autorités ne sont pas prêtes à l'agréer. Pour les vols de nuit, des autorités militaires me disent que la sécurité y gagnerait beaucoup si les appareils d'Air-Canada portaient plus de feux à l'extérieur. Les signaux clignotants sont parfois un peu difficile à apercevoir, surtout par mauvais temps.

La société Air-Canada est une superbe affaire; mais il nous faut former les pilotes de l'OTAN et, que nous le voulions ou non, je suppose que nous devrons continuer à en former au cours des années à venir. Aucun règlement ne peut être à toute épreuve, je le reconnais, mais il me semble qu'on devrait dire à Air-Canada que nous nous attendons que ses pilotes fassent plus que voler droit devant eux sans jamais dévier du parcours préalablement établi. Tant que l'on n'aura pas pris ces dispositions supplémentaires, je refuserai de croire que la société Air-Canada a fait tout ce qu'elle peut pour assurer la sécurité de la circulation aérienne. A mon avis, grâce à ces dispositions les voyages aériens comporteraient moins de danger.

La deuxième question dont je voudrais parler cet après-midi a trait à la déclaration qu'a faite jeudi dernier le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Le Gouvernement, a-t-il dit, est maintenant disposé à vendre jusqu'à concurrence de 20 millions de livres de beurre aux hôpitaux et à d'autres institutions, à environ 21c. de moins la livre que le prix coûtant. Cela pourrait signifier sans doute que le ministre des Finances (M. Harris) devra trouver environ 4·2 millions de dollars, si toute cette quantité de beurre est vendue. A bien des égards, je pense qu'il y a lieu de féliciter le ministre de l'Agriculture de ce projet ingénieux. N'oublions pas que le beurre est un produit périssable et que nous ne pouvons le garder indéfiniment.

Je sais que les Américains ont tenté d'écouler leurs excédents en les vendant à bon marché aux pays étrangers. Je préfère la méthode proposée par le ministre. Ainsi, je pense que les Canadiens, et surtout les institutions qui en ont besoin, bénéficieront de la subvention. En même temps, je crois que cette mesure d'urgence, qui sera très coûteuse pour les contribuables canadiens, devrait nous pousser à reviser notre programme de soutien des prix du beurre. Je sais que plusieurs préopinants ont exhorté le Gouvernement à maintenir au niveau actuel, le prix minimum du beurre. Sauf erreur, l'honorable représentant de Kent, Nouveau-Brunswick (M. Michaud), l'a demandé cet après-midi. Je sais aussi que la plupart des membres de notre groupe approuvent ce programme du Gouvernement.

J'aimerais bien pouvoir me convaincre, monsieur l'Orateur, que le prix minimum actuel de 58c. la livre est à l'avantage du producteur. J'ai peut-être tort, mais je crois que le prix minimum de 58c., qui a été établi de bonne foi en vue d'aider les producteurs, n'atteint pas ce but. Je prie les honorables députés d'examiner les faits un instant. Depuis quelques années, notre population s'accroît au rythme de plus de 400,000 âmes par an. Malgré cela, la consommation de beurre a diminué. Au cours de la même période, la consommation d'oléomargarine et d'autres succédanés du beurre a augmenté prodigieusement. En d'autres termes, à mon avis, le producteur laitier perd graduellement sa place sur le marché national.

Qu'en est-il du marché d'exportation? Il semble bien que nous n'exportons plus de beurre du tout. C'est peut-être surtout parce

que le prix du beurre canadien dépasse d'environ un tiers le cours mondial. Sauf erreur, la Nouvelle-Zélande livre du beurre à la Grande-Bretagne à environ 40c. la livre. Je crois aussi que les Américains songent à déverser leurs excédents sur le marché mondial. S'ils le font, le cours mondial fléchira davantage; évidemment. Pour résumer la situation actuelle, il me semble qu'en raison de notre régime de prix minimum, premièrement le producteur canadien de beurre ne peut plus vendre ses produits sur le marché d'exportation car son prix est trop élevé et, deuxièmement il perd graduellement le marché national.

Je sais très bien que l'industrie laitière est fort importante. Sauf erreur, elle emploie environ 17 p. 100 de nos travailleurs. Je sais également que toute diminution appréciable du prix minimum du beurre en ce moment entraînerait de la gêne. Il n'en reste pas moins que le prix, soutenu d'une façon artificielle par le Gouvernement, tend à faire diminuer la consommation du beurre à un moment où nous en avons d'importants excédents, et cet état de choses favorise l'usage des succédanés.

Que faudrait-il faire? Le programme actuel du Gouvernement s'est révélé très coûteux pour le contribuable. Je ne m'y opposerais pas, si ce programme aidait véritablement le producteur laitier. Dans ces conditions je pense que ce serait une bonne chose, car je suis en faveur de prix de soutien à l'égard des produits agricoles. Donner du beurre à des pays étrangers, ou à des hôpitaux et institutions de ce genre, cela ne se justifie qu'en cas d'urgence, en tant que solution temporaire à un problème épineux.

Je crois que nos producteurs laitiers et le Gouvernement devraient reconnaître que certains faits économiques désagréables existent au pays en ce moment. Je ne vois pas comment nos producteurs pourraient reprendre leur marché à l'égard du beurre autrement qu'en abaissant leur prix. Je rappelle que l'an dernier le président Eisenhower a baissé de quelques cents le prix minimum du beurre américain, mais la production a alors augmenté presque aussitôt de 7 p. 100. Pour ma part, j'estime qu'une mesure semblable, au Canada, entraînerait le même résultat.

Je répète que je suis en faveur de prix minimums raisonnables à l'égard des produits agricoles. J'estime que ces prix minimums sont nécessaires pour assurer la stabilité de l'économie agricole, mais pour ce qui est du beurre, les succédanés sont venus compliquer la situation. Je suis en faveur du maintien d'un prix minimum sensé à l'égard du beurre, mais je crois que si nous voulons que le beurre se vende, il faudra avant longtemps en abaisser le prix minimum.



**M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord ajouter mes félicitations à celles que les préopinants ont déjà adressées aux deux motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Comme on a déjà parlé suffisamment de tout ce que renferme le discours du trône, je n'ai pas l'intention de répéter les éloges mérités qu'on a fait des mesures qui seront soumises à la Chambre. Je suis très heureux de certains aspects des mesures législatives qui ont eu pour objet d'affermir les sauvegardes contre l'insécurité dont souffrent certains citoyens dans notre pays. Ceux de mes commettants qui vivent de l'industrie de la pêche seront très heureux d'apprendre qu'on se propose de mettre en œuvre un nouveau régime en vue d'améliorer les prêts destinés aux pêcheurs.

Au cours du présent débat, on a souligné l'essor impressionnant de l'économie canadienne depuis dix ans. Cet accroissement s'est reflété par l'augmentation des effectifs ouvriers, par un plus grand empressement à placer des fonds et par l'expansion de notre commerce international, ainsi que par d'autres signes de progrès économique. Le Canada jouit d'une économie en expansion, empreinte de dynamisme. Nous reconnaissons tous qu'un essor constant est essentiel, non seulement pour maintenir le niveau actuel d'existence, mais aussi pour accroître le revenu et les occasions d'emploi des Canadiens.

Mais il est également évident qu'une économie en expansion subit des changements. De nouveaux produits y apparaissent qui supplantent les anciens, on découvre de nouveaux procédés plus économiques de fabrication, on met en œuvre de nouvelles ressources et de nouvelles inventions. On a qualifié ce changement d'essor technologique dans l'acception large de l'expression. Ce changement ou cet essor technologique stimule l'expansion économique de certaines industries, mais il ne se produit pas sans entraîner des soubresauts qui bouleversent d'autres industries et celles-ci doivent essayer de faire face, parfois en vain, à de nouvelles menaces à leur existence. Les ouvriers constatent que leurs métiers d'autrefois ne leur sont plus utiles et les industries s'aperçoivent que leurs produits ne se vendent plus. En général, une économie dynamique suscite à la fois une expansion rapide dans certains secteurs et un fléchissement rapide et pénible dans d'autres secteurs de l'économie.

Quiconque se préoccupe du bien-être de l'homme devrait avoir pour règle d'attacher une grande importance aux inconvénients du progrès technologique. Nous devrions chercher à trouver les méthodes les plus opportunes pour éviter les rajustements pénibles et, si possible, incorporer ces mesures à un programme d'ordre social et économique. Sans un effort de ce genre, certains groupes devront subir les principaux contrecoups du progrès qui sera à l'avantage de l'ensemble de la population.

En ma qualité de représentant de la Nouvelle-Écosse, je voudrais signaler deux cas où les changements technologiques, d'une façon générale, suscitent des difficultés, et pourront en imposer d'autres, à certains groupes et à certaines agglomérations. Le rapport de l'Office fédéral du charbon, déposé récemment à la Chambre, peint un tableau très inquiétant de la situation qui existe dans le secteur canadien de cette industrie. A plusieurs endroits du rapport, les membres de l'Office du charbon font part de leurs appréhensions. Je citerai un seul passage qui suffira à démontrer que les membres de l'Office se rendent compte des difficultés actuelles de l'industrie de la houille. Je cite:

> Tous ceux qui se préoccupent de l'industrie canadienne de l'extraction de la houille ou qui s'y intéressent se sont rendu compte que l'industrie fait face actuellement à une situation qui menace les fondements mêmes de son existence.

Pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, on peut résumer brièvement les conditions qui menacent l'existence de cette industrie. La première, c'est l'augmentation rapide des frais à la mine même. Cette augmentation est très inquiétante. Elle s'élève à $2.25 par tonne nette depuis 1949, à l'égard du principal producteur. A mon avis, l'augmentation des frais de production est le principal problème à surmonter en vue d'assurer la stabilité de cette industrie.

On se souviendra qu'à la suite d'une enquête, entreprise par le gouvernement fédéral, sur l'industrie de la houille, le Parlement a adopté la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes. La mesure avait pour objet d'abaisser les frais de production de l'industrie grâce à des prêts aux fins de la mécanisation. On était convaincu que ce programme constituerait un moyen de remettre l'industrie de la houille sur pied d'une façon permanente. Non seulement les résultats de ce programme ont été décevants, mais le principal exploitant de la Nouvelle-Écosse, la société Dosco, s'est demandée s'il valait vraiment la peine de maintenir ce programme en vigueur vu que le marché semble vouloir se gâter.

Si la mécanisation, l'installation de machines, ne permet pas avec le temps d'abaisser les frais de production, au rythme voulu, il faudrait trouver une autre méthode acceptable. Afin d'assurer l'avenir de l'industrie, il faudrait trouver un moyen de mettre un frein à l'augmentation des frais de production, qui ont tendance à s'accroître et, si possible, de réaliser d'importantes diminutions des frais actuels de production. Sinon, la houille ne pourra se vendre à un prix qui puisse soutenir la concurrence des autres combustibles et l'industrie sera nettement incapable d'améliorer sa situation sur le marché. C'est donc à propos de ces autres moyens acceptables que je voudrais dire quelques mots, monsieur l'Orateur.

La principale caractéristique de l'extraction de la houille au Canada c'est que le coût de la main-d'œuvre constitue la partie la plus importante de l'ensemble des frais de production. En ce moment, le taux des salaires, ou si l'on veut, le revenu du mineur, est si élevé qu'il faut y affecter environ 53c. de chaque dollar consacré aux frais d'exploitation. Si on veut aller un peu plus loin, on pourrait même dire que 60 p. 100 des frais de production sont affectés à la main-d'œuvre.

Je ne dis pas que les salaires payés dans cette industrie sont trop élevés,—loin de là. Cependant, le rapport entre le coût de la main-d'œuvre et les frais globaux de production suggère une solution. Ce rapport signifie que si on organisait et utilisait convenablement les effectifs ouvriers des mines de charbon, on pourrait effectuer d'importantes diminutions dans l'ensemble des frais d'exploitation, en surveillant de près la partie affectée aux salaires, qui constitue une part si importante de l'ensemble des frais d'exploitation.

Je suis certain que si on fournissait aux mineurs l'occasion d'exercer une influence sur les décisions relatives à la production, il s'ensuivrait inévitablement des améliorations. Les mineurs et leurs familles sont ceux que la prospérité de cette industrie préoccupe le plus. On ne pense à peu près jamais à découvrir la meilleure méthode d'utiliser cette importante ressource humaine pour le renflouement de l'industrie. A mon avis, l'Office fédéral du charbon, les exploitants et les syndicats ouvriers pourraient étudier avec profit les cas,—et leur nombre est de plus en plus grand,—où cette façon de procéder a créé une atmosphère qui permet d'améliorer le rendement.

Maintenant, pour ce qui est de la demande, un certain nombre d'éléments défavorables entrent en jeu. D'abord, l'industrie américaine de la houille, qui nous a toujours fait

concurrence, réussit à abaisser ses frais de production. En deuxième lieu, il y a la concurrence du pétrole résiduaire et du gaz naturel. Enfin, selon l'Office fédéral du charbon, l'adoption de motrices diesels par le National-Canadien a réduit, au cours d'une période de quatre ans, de 600,000 tonnes le volume de la houille de la Nouvelle-Écosse vendue sur ce marché et fera complètement disparaître ce marché avant bien longtemps. A mon avis, ce programme, qu'on a adopté sans examiner soigneusement ses répercussions sur l'économie de la Nouvelle-Écosse et sans convaincre le public de l'existence de sources d'approvisionnements en combustible advenant une guerre, privera un grand nombre de houilleurs de leur emploi, lorsque le programme atteindra son point culminant.

Peut-être l'avenir démontrera-t-il que les administrateurs industriels avaient raison de poursuivre sans relâche ce programme, afin de réaliser des économies internes. Je pense, cependant, que les houilleurs de la Nouvelle-Écosse et les agglomérations qui vivent de cette industrie ont raison d'affirmer qu'on aurait dû mettre ce programme en œuvre d'une façon plus graduelle. Si on doit considérer le changement comme inévitable, on aurait dû l'effectuer plus graduellement et non pas à un moment où l'industrie était aux prises avec toutes sortes d'autres difficultés. Nous avons là un cas patent où un changement technologique nuit à un secteur de l'économie, bien qu'on souhaite sincèrement que, dans l'ensemble, ses effets soient tout à fait bienfaisants.

En plus de devoir faire face, en tant que producteur à l'accroissement des frais de production à la mine, l'industrie doit soutenir une concurrence serrée sur le marché, pour les raisons que j'ai exposées et qui sont toutes attribuables au changement technologique qui s'est produit dans notre économie en voie de transformation rapide. Bien qu'il soit possible de séparer le côté offre du côté demande de l'industrie, aux fins de l'analyse, ces deux éléments sont intimement liés, ne serait-ce que parce que le principal facteur déterminant de l'aptitude de l'industrie à soutenir avec succès la concurrence est celui, très important, du coût de la production.

L'industrie de la houille a subi des changements si rapides que la Commission royale, qui a enquêté à fond sur l'industrie il y a quelques années, n'avait pas prévu ces nouveaux changements technologiques et économiques. Voici comment s'exprime l'Office fédéral du charbon à propos de cette situation:

> Cependant, en 1952, de nouveaux développements économiques et techniques ont commencé à agir de façon défavorable sur la situation. Il devint évident que l'industrie charbonnière canadienne faisait face à des problèmes qui n'auraient pas pu être prévus par la commission royale.

[M. MacEachen.]

S'il faut instituer de nouvelles directives et une nouvelle ligne de conduite pour faire face aux conditions nouvelles—et je ne perds pas de vue la contribution importante que peut apporter l'Office fédéral du charbon—il serait alors utile d'envisager une nouvelle enquête sur cette industrie, en tenant compte des développements qui ont commencé à se précipiter au cours des deux ou trois dernières années. Le seul point rassurant c'est qu'au bout de dix années, d'après les experts, les besoins du Canada en combustible ne pourront être assurés qu'en recourant de plus en plus au charbon comme source d'approvisionnement.

La période intérimaire, comprise entre le moment présent et celui où on aura plus besoin de combustible, continuera à être très difficile pour cette industrie et ceux qui en tirent leurs moyens d'existence. Les mesures gouvernementales actuellement en vigueur—la politique de subventions et la loi sur l'aide à la production du charbon dans les provinces Maritimes—devraient être renforcées peut-être de façon à aider cette industrie au cours de cette période.

Je passe maintenant à un autre sujet qui constitue également un changement, réalisé cette fois-ci pour améliorer les moyens de transport en Nouvelle-Écosse. Le discours du trône signale cette amélioration dans les termes suivants:

> Depuis votre dernière réunion, l'île du Cap-Breton a été reliée à la terre ferme par une chaussée qui sera ouverte à la circulation dès que le canal de navigation aura été pourvu d'un pont.

Je suis certain que mes commettants de l'île du Cap-Breton auraient préféré que Son Excellence ait dit:

> Depuis votre dernière réunion, la terre ferme a été reliée à l'île du Cap-Breton par une nouvelle chaussée.

Le parachèvement de cette entreprise marque une nouvelle étape dans l'amélioration des moyens de transport en Nouvelle-Écosse. Même si celui qui en a été le principal champion, feu le premier ministre Macdonald ne sera pas là le jour officiel de l'ouverture de la chaussée pour conduire ses 100 cornemusiers dans le comté d'Inverness, qui est mon comté natal, ainsi que le mien, la réalisation de son rêve sera dans toute la province une cause de satisfaction véritable.

Toutefois, ce progrès va nuire aux trois centres de Point-Tupper, Port-Hawkesbury et Mulgrave, voisins de la chaussée. Les sources principales d'embauche dans ces localités sont actuellement le ferry-boat et le bac-autos exploités par les chemins de fer Nationaux

et le gouvernement provincial depuis le Cap-Breton jusqu'au continent. La disparition de ces transbordeurs entraînera la perte d'emplois. Si on n'agit pas rapidement l'avenir de ces localités sera sérieusement compromis. A mesure qu'approche le jour où ces transbordeurs doivent disparaître, l'inquiétude grandit chez les intéressés.

Je ne pense pas que le gouvernement fédéral ni celui de la Nouvelle-Écosse aient voulu, en inaugurant ces travaux, faire porter aux citoyens de ces localités tout le poids d'un progrès dont bénéficie l'ensemble de la population. Je crois en outre que, lorsque l'État intervient de manière à mettre en péril la situation d'un groupe quelconque de citoyens, il est par le fait même moralement obligé de venir en aide à ceux-ci.

J'ai remarqué que la réalisation de l'entreprise de la voie maritime du Saint-Laurent provoquera des dommages à la propriété, dommages qu'on entend compenser. Dans une société comme la nôtre, le droit au travail est aussi important que le droit de propriété. Au nom de mes commettants de la région de Canso, j'appelle l'attention de la Chambre et du gouvernement sur la nécessité d'agir.

Cependant, il ne faut pas qu'on ait l'impression que les citoyens de ces régions n'ont pas voulu s'attaquer au problème. Il y a quelque temps, les habitants des quatre comtés atteints se sont unis pour fonder l'association pour le développement d'Antigonish-Guysborough-Inverness-Richmond et ont entrepris de trouver quelle industrie conviendrait le mieux pour suppléer aux emplois présentement menacés.

Le projet le plus prometteur actuellement à l'étude est celui de l'établissement d'une fabrique de papier. Je crois comprendre qu'à l'heure actuelle plusieurs sociétés sont intéressées et que la réalisation de ce projet dépend de la quantité disponible de bois et d'énergie électrique. Le relevé forestier entrepris conjointement par les gouvernements fédéral et provincial est presque terminé, et il faut espérer qu'il donnera lieu à des conclusions favorables à la région. Une telle industrie résoudrait une grande partie du problème de ces collectivités et apporterait la stabilité à l'agriculture des comtés voisins. Elle donnerait aussi naissance à une nouvelle ère de préservation des forêts.

J'ai eu l'occasion, tout récemment, de discuter ce problème avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et le ministre des Transports (M. Marler), comme je l'avais déjà fait avec le ministre des Travaux publics (M. Winters). Je dois dire que tous ces honorables messieurs s'intéressent de près à ce problème. Si je soulève de nouveau la question ce soir, c'est qu'il y a urgence et qu'il faut reconnaître la responsabilité du Gouvernement en la matière.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit, au début de mes observations, que le progrès de notre économie, grâce à l'application des nouvelles techniques, est nécessaire au maintien du revenu et de l'embauche au Canada. Notre souci du progrès de l'économie nationale doit s'accompagner d'une conscience très nette des besoins des collectivités qui souffriront des mesures prises dans l'intérêt général.

**M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, en prenant part à ce débat, je veux faire remarquer que certains députés ont accepté de nouvelles responsabilités et s'acquittent de fonctions plus lourdes. Je les félicite et leur souhaite bonne santé; que la Providence les guide dans l'accomplissement de leur importante tâche.

Je veux offrir mes félicitations à ceux qui siègent pour la première fois en cette enceinte. J'espère que les travaux de la Chambre leur seront agréables, de même que leurs relations avec les autres députés. Je veux également féliciter le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) de l'excellente façon dont il s'acquitte de sa tâche.

Bien que le député de Kent, Nouveau-Brunswick (M. Michaud), ne soit pas à son siège, je tiens à le féliciter de son discours de cet après-midi, parce qu'il a brossé un excellent tableau de la situation agricole dans sa circonscription. Je puis lui dire que ce qu'il a dit du comté de Kent peut aussi s'appliquer à l'ensemble du Nouveau-Brunswick. J'appuie le conseil qu'il a donné au Gouvernement, surtout lorsqu'il a dit que le ministère de l'Agriculture devrait se demander comment il se fait que l'économie agricole du Nouveau-Brunswick est si faible.

Je tiens aussi à approuver ce que l'honorable député a dit au sujet de la commission du prêt agricole. Je suis également d'accord avec l'honorable député de Westmorland (M. Murphy) qui a dit, il y a quelques jours, que lorsque nos cultivateurs sont en butte à des difficultés comme celles qu'ils ont éprouvées au cours de l'an dernier, il semble que ces difficultés coïncident toujours avec le moment où il leur est impossible de s'adresser à la Commission du prêt agricole, c'est-à-dire au moment où ils ne peuvent satisfaire aux conditions prescrites par le règlement. A ce sujet, il me semble qu'on devrait reviser le règlement concernant la Commission du prêt agricole.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que le discours du trône n'a guère soulevé mon enthousiasme. Je n'y ai rien trouvé qui soit

de nature à ranimer notre industrie agricole qui me semble dans une situation décourageante. Je n'y vois aucun changement de programme qui puisse enrayer le fléchissement du revenu de nos travailleurs agricoles. Évidemment, le discours du trône donne à certains groupements quelques motifs d'espoir, et j'en suis heureux. Je me propose de m'arrêter à certains points. Par exemple, j'approuve de tout cœur les modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants; j'espère qu'elles répondront aux demandes formulées ici par le passé par plusieurs députés ainsi que par la Légion canadienne. Je puis en dire autant des modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur les aveugles.

On fait mention d'une autre importante mesure législative. Je veux parler des modifications à la loi sur les chemins de fer, à propos de la suppression des passages à niveau. J'espère que ces modifications, lorsqu'elles nous seront soumises, s'étendront aux passages inférieurs, passages qui sont nombreux au Canada. Il y en a dans ma circonscription,—et il y en a plusieurs au Nouveau-Brunswick,—qui sont vraiment dangereux si l'on considère le nombre de véhicules qui voyagent sur nos routes. J'espère que ces modifications porteront sur les passages inférieurs aussi bien que sur les passages à niveau.

Il y a d'autres points auxquels je ne me propose pas de m'arrêter. Cependant, en passant, je tiens à dire un mot du chômage. Il n'est pas à l'état aigu dans ma circonscription. Les modifications récemment apportées à la loi sur l'assurance-chômage seront utiles et nous en remercions le Gouvernement. Mais je veux parler d'un certain groupe de gens, les manœuvres, qui, dans ma circonscription et dans d'autres circonscriptions du Nouveau-Brunswick, sont actuellement sans travail et pour lesquels on n'a pris aucune disposition. L'autre soir, l'honorable député de Victoria (Ont.) (M. Hodgson) a parlé de ce groupe.

Je veux parler des travailleurs qui s'engagent chez les cultivateurs l'été et qui coupent du bois de pulpe et du bois de chauffage l'hiver. La loi sur l'assurance-chômage ne semble pas s'étendre à eux. Sans qu'il y ait de leur faute, ils sont sans travail. Pour demander du secours, ils doivent s'adresser directement à la municipalité car ils ne peuvent s'adresser nulle part ailleurs. Je puis vous assurer que les municipalités rurales ne sont pas en mesure de résoudre ce problème de façon satisfaisante puisqu'elles manquent des ressources financières nécessaires.

Les municipalités rurales dont l'agriculture est la principale source de revenu ont une triste année en perspective. Les frais de production n'ont pas baissé mais les revenus des cultivateurs ont fléchi et, en plus de la tendance normale des prix vers la baisse, il a été impossible de rentrer une bonne partie de la récolte semée le printemps dernier parce que le temps a été exceptionnellement pluvieux au Nouveau-Brunswick l'an dernier. Le foin, les céréales, les pommes de terre ont été atteints et une bonne partie de la récolte a été inférieure à la moyenne.

Nos cultivateurs ne sont donc pas dans une situation très agréable. Cet état de choses influe naturellement sur la situation financière des municipalités rurales. Il suffit de lire dans les journaux les rapports financiers de ces municipalités, pour constater, sur le bilan de fin d'année, que les prêts bancaires ont invariablement augmenté, que la liste des arriérés d'impôt s'est allongée et qu'il a fallu plus d'argent à la santé publique, à l'éducation, à l'hospitalisation et aux secours.

Le groupe de travailleurs auquel je fais allusion n'obtient aucune assistance du gouvernement fédéral. A l'heure actuelle, la municipalité ne dispose d'aucun moyen de se faire rembourser par le trésor fédéral. A en juger par divers discours qui ont été prononcés ici, nous pouvons tous convenir que le chômage est un problème qui relève premièrement et principalement du gouvernement fédéral. Voici des travailleurs qui sont, pour ainsi dire, victimes d'une distinction injuste. L'expression semble peut-être un peu dure mais n'oublions pas que ces gens gagnent leur vie par leur travail. Ils ne sont pas visés par la loi sur l'assuranche-chômage mais ils doivent quand même manger quand ils n'ont pas de travail. Ils ont besoin d'aide et il leur faut s'adresser à la paroisse et à la municipalité qui, elle, doit percevoir des impôts que la population des régions rurales peut difficilement payer.

Le ministère du Travail et les provinces devraient s'entendre sur quelque méthode permettant de rembourser les municipalités, surtout les municipalités rurales, à l'égard de ces frais de secours. Je ne fais que mentionner ce problème en passant car, bien qu'il ne se pose pas à l'état aigu dans ma circonscription, il existe beaucoup des chômeurs qui ne figurent pas dans la statistique officielle et dont ni la Chambre ni la population n'entend parler.

Je passe maintenant à une autre question qui intéresse les cultivateurs. Je ne crois pas qu'il soit exagéré de dire que les cultivateurs n'obtiennent pas leur juste part du dollar qui revient aux producteurs ou du dollar payé par le consommateur, suivant le point de vue où l'on se place. Beaucoup de cultivateurs n'hésitent pas à dire qu'à leur

avis le gouvernement actuel ne tient pas compte de leurs besoins dans son programme commercial.

On a fait mention de plusieurs produits, dont mon produit favori, les pommes de terre. L'honorable député de Queen's (M. MacLean) a traité la question assez à fond; j'écourterai donc mes remarques sur les pommes de terre. Cependant, je tiens à dire que j'approuve ce qu'il a dit car je sais qu'il a bien défendu la cause du producteur de pommes de terre et de l'agriculteur de l'Est. Les producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes estiment qu'ils doivent soutenir une concurrence injuste de la part de leurs voisins américains.

Je ferai un pas de plus que l'honorable député. Je citerai à la Chambre un exemple de la façon injuste dont le producteur canadien de pommes de terre est traité, sous le régime de notre programme commercial actuel, en regard du traitement dont profite son voisin américain. Depuis quelques jours, les pommes de terre se vendent $2.60 le cent livres à Montréal. L'Américain accepte ce prix de $2.60 qui veut dire pour lui, en réalité, $2.67 étant donné que le dollar canadien fait prime. Comme l'a expliqué l'honorable député de Queen's (M. MacLean), la production de pommes de terre pour le marché de Montréal ne coûte pas un sous de plus à l'Américain qui, néanmoins, touche 7c. de plus par quintal que son concurrent canadien.

C'est un écart qui peut sembler assez faible mais voici à quoi il équivaut. Il équivaut à 4·2 cents de plus par boisseau de pommes de terre. Deux sortes de wagons transportent les pommes de terre, les wagons de 700 boisseaux et les wagons de 550 boisseaux. Dans le cas des premiers, la différence représente $30 par wagon. C'est en quelque sorte une prime que le cultivateur américain obtient sur le marché de Montréal, en plus de ce que touche le producteur canadien de pommes de terre.

Je demande à la Chambre si ce programme est juste envers nos cultivateurs canadiens. Il en résulte que le cultivateur américain se trouve protégé sur le marché canadien. On ne peut s'attendre que le cultivateur canadien soutienne la concurrence dans ces circonstances. Je demande en toute sincérité aux autorités, comme l'a fait l'honorable député de Queen's, de ne pas perdre de vue les intérêts du cultivateur et du producteur de pommes de terre de l'Est au moment où ces accords commerciaux seront étudiés. Nous cultivons là-bas les meilleures pommes de terre du Canada.

J'aborde maintenant un autre sujet qui concerne l'obligation du gouvernement fédéral d'aider les gouvernements provinciaux à mettre en valeur leurs ressources naturelles. L'autre jour, l'honorable député de Royal (M. Brooks) a exposé de solides arguments en faveur de l'assistance fédérale au Nouveau-Brunswick à l'égard de la production d'énergie électrique. Je n'ai pas besoin de revenir sur les arguments qu'il a exposés quant à la nécessité de mettre immédiatement de la force motrice à bon marché à la disposition du Nouveau-Brunswick afin que la population de cette province puisse profiter des grands avantages que comporte l'exploitation des gisements de bas métaux récemment découverts, gisements qui sont parmi les plus riches de notre continent.

Il y a un peu plus d'un an, j'ai tenté ici même de faire comprendre au gouvernement la pressante nécessité de mettre à la disposition du Nouveau-Brunswick de la force motrice à meilleur marché. Notre province est également chargée d'une dette qui dépasse ses moyens. Ce que j'ai dit l'an dernier est encore vrai mais je puis ajouter maintenant que les relevés effectués dans ma circonscription, relevés dont j'avais signalé les perspectives encourageantes, ont révélé l'existence d'un des gisements les plus abondants de minerai de manganèse qu'on ait découvert au Canada ou aux États-Unis. D'après les derniers renseignements, une usine de concentrés sera prête à fonctionner d'ici 15 ou 20 mois. On va exploiter la mine en question.

Je ne parle pas seulement de ma circonscription, car il s'agit d'une question qui ne se limite pas à une seule région. Au Nouveau-Brunswick (et je crois juste de dire que la même chose vaut pour toutes les provinces Maritimes), nous voulons tirer le plus de bénéfice possible de ce que nous possédons en fait de matières premières. Nous croyons, au Nouveau-Brunswick, qu'on pourrait tirer grand avantage de ces gisements si l'on peut obtenir de l'énergie hydroélectrique à un prix raisonnable. Si l'on peut s'en procurer, il sera possible d'aménager une fonderie importante dans la région de Bathurst. Je regrette que le député de Northumberland (N.-B.) (M. McWilliam) ne soit pas ici, car je crois qu'il m'appuierait à cet égard. Si la fonderie en question est aménagée, elle attirera d'autres entreprises industrielles, telles que des fabriques d'engrais, de sous-produits de l'ammoniaque, de phosphates de soufre, de potasses, et autres. Mais ce qui est le plus nécessaire, c'est l'énergie hydroélectrique. Il nous faut de l'aide afin de pouvoir exploiter nos ressources naturelles.

J'ajouterai seulement que toute politique nationale d'assistance à l'exploitation des ressources naturelles devrait permettre d'en tirer parti de la façon la plus avantageuse. Le

seul potentiel d'énergie au Nouveau-Brunswick se trouve sur le bassin du fleuve Saint-Jean. Aucune autre région n'a encore fait l'objet de relevés, mais nous espérons qu'on en effectuera d'autres dans quelques années. L'emplacement le plus important est celui de Beechwood.

Le point le plus important en ce qui concerne la mise en valeur de cet emplacement c'est le coût, car c'est ce qui déterminera le prix exigé du consommateur. On peut dire que l'expansion industrielle du Nouveau-Brunswick a traîné. Notre province a été l'une des premières qui se sont unies pour constituer la confédération. Sans le Nouveau-Brunswick et le rôle prépondérant qu'ont joué les hommes publics éminents de l'époque, il n'y aurait peut-être jamais eu de confédération. Que la confédération ait été une bonne ou une mauvaise chose, là n'est pas la question; il reste que cette province originaire de la confédération ne s'est pas trouvée dans une bien bonne situation à la suite de la confédération. A titre de représentant de cette loyale et noble vieille province, je ne crois pas avoir besoin de m'excuser pour réclamer de l'aide du gouvernement fédéral.

Je ne demande pas d'aumône au nom du Nouveau-Brunswick. L'aide ne veut pas nécessairement dire une subvention. Mais j'aimerais que la Chambre envisage ce que les gouvernements centraux ont fait pour les autres provinces au cours des années passées et ce que le gouvernement actuel fait pour les autres régions du Canada. Dans ces conditions, il ne serait que juste d'accorder une subvention à des fins d'immobilisations.

Cela apparaît particulièrement évident lorsqu'on parcourt la liste des entreprises que le Gouvernement actuel a aidé les provinces à réaliser, entreprises qu'a énumérées l'autre jour l'honorable représentant de Royal. On peut en ajouter d'autres, par exemple, le barrage de la St-Mary, les importantes remises de dettes dont ont bénéficié la Saskatchewan et l'Alberta aux termes de l'accord pertinent conclu en 1947. Il y a aussi l'aide accordée aux chemins de fer de notre pays en vue de l'ouverture de régions minières. Citons également la dépense considérable que représente l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent qu'a aussi mentionnée mon honorable ami. Directement ou indirectement, l'aide ainsi accordée a aidé à la mise en valeur des ressources de ces provinces. Il me semble qu'il existe maints précédents à ce sujet.

Je partage, bien entendu, l'avis exprimé l'autre jour par l'honorable député. Je ne vois pas d'inconvénient, non plus que les gens du Nouveau-Brunswick, à ce que les habitants des autres provinces bénéficient de cette aide, puisqu'ils ont ainsi, la chose est visible, amélioré leur situation. Ces provinces ont pris de l'expansion, se sont développées plus rapidement. Leur vie industrielle atteint maintenant un haut niveau. Tout ce que nous disons, c'est ceci: Aidez-nous comme vous les avez aidés.

Comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, l'assistance peut être accordée sous diverses formes. Si l'aide accordée à une province lui permet de mettre en valeur ses ressources naturelles, cette province devient meilleur membre de l'union, le Trésor fédéral touche plus de recettes et il y a plus d'emploi. Il y a à peine quelques minutes l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) nous a dit que la situation qui règne dans sa province est mauvaise du fait des progrès technologiques et qu'il compte sur le gouvernement fédéral pour faire quelque chose. Je pense qu'il en a le droit. Les petites provinces doivent obtenir de l'aide; autrement, elles ne peuvent se développer. Il me semble qu'une des principales fonctions du gouvernement central consiste à veiller sur toute la famille que forme l'union et à l'aider au besoin ici et là afin d'assurer la prospérité de tous les membres et de maintenir un juste équilibre entre les provinces de la confédération.

Depuis deux ans notre province a regagné la confiance des capitalistes. Néanmoins, une petite province comme la nôtre éprouve de la difficulté à financer, à un prix raisonnable, la vaste entreprise d'électrification dont nous avons besoin. A l'heure actuelle, nous n'avons qu'une capacité d'environ 105,000 kilowatts. En 1959, dans quatre ans à peine, si nous obtenons la mise en valeur de ces mines, comme nous le voulons, et vu l'accroissement de la consommation intérieure, il nous faudra, d'après des ingénieurs dignes de foi, 215,000 kilowatts. Je puis ajouter que ces prévisions ont été établies avant l'annonce de la découverte de minerai de manganèse.

Je n'ai qu'une observation à ajouter. La voici. Personne n'ignore, c'est d'ailleurs un fait reconnu, qu'il coûte moins cher de capter de l'énergie hydro-électrique que d'obtenir de l'énergie thermique, ce qui représenterait la seule autre solution. L'entreprise Beechwood offrira une puissance de 135,000 chevaux-vapeur. Des études approfondies y ont été faites non seulement par nos propres ingénieurs compétents en hydro-électricité mais aussi par des autorités éminentes comme la *Power Corporation of Canada,* la société de consultants *H. G. Acres Company Limited* et la *Shawinigan Engineering Company*

*Limited.* On a jugé qu'il serait possible d'y établir une bonne centrale d'énergie et on a recommandé de l'aménager.

Ce n'est pas le seul terrain qu'il faudra mettre en valeur. Nous aurons de plus en plus besoin d'énergie. Il faudra aménager des centrales thermiques. S'il devient jamais possible de réaliser l'entreprise de Passamaquoddy, l'énergie produite sera requise par l'État du Maine, la province de la Nouvelle-Écosse et la nôtre. Pourquoi ne pas attendre la production d'électricité par l'énergie atomique, a-t-on demandé? J'apprends de source sûre qu'il faudra de 15 à 20 ans pour obtenir de l'électricité à partir de l'énergie atomique qui fera concurrence à l'hydro-électricité.

Que ferons-nous dans l'intervalle? Permettrons-nous, sans bouger, que toutes nos matières premières s'acheminent vers les raffineries des États-Unis et d'ailleurs? Il nous faut de l'électricité dès maintenant. Nous voulons que de fortes quantités en soient disponibles en 1957. Nous voulons cette fonderie dans la région de Bathurst. Nous avons besoin de cette usine d'extraction de soufre dans la région de Newcastle. Nous avons besoin de ces autres usines d'industries connexes. Nous voulons aussi que le manganèse soit extrait et traité dans la vallée du fleuve Saint-Jean.

L'autre jour, mon collègue de Royal a souligné que le manganèse est extrêmement important pour la fabrication de l'acier. Mais voici ce qui rend ces gisements plus importants que les autres au Canada. Le manganèse ne peut être fondu à des prix raisonnables sans qu'on ait du soufre à portée de la main. Pour le moment, je crois savoir que le soufre doit être transporté là, et que les deux minerais n'existent pas au même endroit. Mais au Nouveau-Brunswick, ils sont tout près l'un de l'autre. Dans la circonscription de Northumberland, celle de mon collègue, il existe du soufre, et dans la mienne, qui n'est qu'à 50 milles de distance, il y aura du manganèse.

Le fait que ces deux minéraux se trouvent si près l'un de l'autre rendra le projet rentable et digne d'attention. Voilà les renseignements que je possède. Voilà pourquoi nous voulons être en mesure de fournir de l'énergie pour la fonte de ces minerais. Cela aidera nos chemins de fer et nos ports, non seulement sur le fleuve Saint-Jean mais aussi dans la région de Newcastle-Bathurst, sur la rivière Miramichi. Cela donnera du travail à beaucoup plus de gens. A nous, habitants du Nouveau-Brunswick, cela donnera l'impression que nous tenons une place honorable dans l'économie du pays. Par-dessus tout, cela ouvrira beaucoup de débouchés chez nous pour nos produits agricoles.

Tous les représentants du Nouveau-Brunswick ne sont pas à leur siège. Je voudrais qu'ils y soient, car je veux les inviter tous à appuyer cette demande formulée en faveur des habitants de leur province, afin d'en venir à convaincre le gouvernement fédéral que la province a besoin de cette énergie électrique, que la province a besoin de son aide pour que la mise de fonds initiale ne soit pas trop grande. Je reconnais que l'honorable représentant d'York-Sunbury (M. Gregg), représentant du Nouveau-Brunswick dans le cabinet, fait tout ce qu'il peut, mais ne laissons pas à un seul le soin de tout faire. Je ne crois pas qu'il puisse réussir seul, mais je suis certain que tous les représentants du Nouveau-Brunswick ensemble, avec la collaboration des représentants de notre province-sœur, pourraient convaincre le Gouvernement de la justice de notre cause et l'amener à agréer notre requête sans tarder. Le silence que les honorables représentants du Nouveau-Brunswick ont gardé jusqu'ici me surprend un peu.

**Une voix:** Y compris le ministre.

**M. Montgomery:** Je leur demande: Ne voulez-vous pas que la population du Nouveau-Brunswick ait sa part du progrès du Canada? Ne voulez-vous pas que nos ressources soient exploitées dans la plus grande mesure possible à l'intérieur de notre province? Ne voulez-vous pas que s'établissent chez nous d'importantes fonderies et autres industries? Ne voulez-vous pas aider nos chemins de fer et nos sports? Surtout, ne voulez-vous pas aider nos jeunes gens chez nous, eux qui, au cours des dernières années, ont dû aller se chercher du travail dans les autres provinces ou en pays étrangers?

Je suis certain que si le Gouvernement n'accueille pas avec sympathie la demande d'aide que lui soumet la population du Nouveau-Brunswick, celle-ci verra dans le silence des honorables représentants de cette province et dans l'absence d'un front uni une des raisons pour lesquelles cette aide n'est pas accordée. Et il s'agit ici, ne l'oublions pas, d'une question qui intéresse tous les consommateurs d'énergie électrique, car le prix auquel cette énergie peut être livrée au consommateur aura pour eux beaucoup d'importance ces prochaines années. C'est, en somme, une question qui touche tout le monde.

Si un concours financier est favorablement envisagé à l'égard des premières étapes de l'aménagement hydro-électrique dans notre province, et si ce concours nous est assuré

sans délai, neuf familles sur dix en profiteront, chez nous, au cours des cinq prochaines années. En outre, la population de notre province-sœur s'en trouvera bien, elle aussi, car elle en retirera du travail. Chacun sait que des négociations ont eu lieu entre la commission hydro-électrique de la province et des fonctionnaires du gouvernement fédéral. J'espère que ces pourparlers donneront d'heureux résultats et que nos gens seront traités comme ceux d'autres provinces l'ont été quand ils avaient besoin d'aide. Peu importe le nom qu'on lui donne: aide ou assistance, c'est la chose qui compte.

Enfin, je m'unis aux députés de Royal et de Saint-Jean-Albert et aux autres représentants qui, je l'espère, feront part de leur avis à cet égard avant que le débat soit terminé, pour demander sincèrement et respectueusement au gouvernement fédéral d'agréer la demande d'aide du Nouveau-Brunswick en vue de la mise en valeur initiale de l'énergie hydro-électrique à Beechwood, entreprise qu'on a jugée réalisable et dont on recommande la mise en œuvre sans retard. Je suis sûr que si des dispositions financières favorables permettaient la réalisation de cette entreprise les habitants du Nouveau-Brunswick pourraient se tirer d'affaires eux-mêmes et je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, que, s'ils obtenaient une telle aide, ils iraient de l'avant.

(*Texte*)

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter l'honorable député de Verdun (M. Leduc) ainsi que l'honorable député de Trinity (M. Carrick) des éloquents discours qu'ils ont prononcés lorsqu'il ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours de Son Excellence. Mais, je veux surtout féliciter les électeurs de ces deux comtés d'avoir choisi, pour les représenter à la Chambre des communes, des députés si bien qualifiés et je suis assuré qu'ils feront honneur et rendront de grands services à leur comté respectif et à leur pays.

Il m'est agréable de féliciter le Gouvernement, mais surtout le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), d'avoir décidé de vendre, à prix réduit, le surplus de 20 millions de livres de beurre aux institutions enseignantes, religieuses, hôpitaux et hospices. J'aimerais qu'on accorde le même privilège à la Croix-rouge, au *Women's Institute*, aux maisons de refuge et à nos Sœurs de la Charité, afin d'aider ces institutions d'une si grande importance pour les vieillards, les malades et les indigents, car après tout, il faut quand même que le Gouvernement leur vienne en aide. Ainsi, les gens moins fortunés mangeraient du bon beurre, un produit de qualité supérieure, au lieu des substituts du beurre qu'on leur sert actuellement, car, vous avez dû être aussi surpris que moi de lire les données statistiques dont le journal le *Citizen* du 26 janvier faisait mention. On y rapportait que l'hôpital municipal d'Ottawa achète environ 4,000 livres de beurre et 30,000 livres de margarine par année, et qu'on servait du beurre seulement aux patients des chambres privées ou encore lorsqu'un régime spécial le prescrivait. Pour ma part, je préférerais que les hôpitaux ne servent pas de margarine, ou s'il faut absolument qu'ils le fassent, eh bien, que ce soit 4,000 livres de margarine et 30,000 livres de beurre, afin que tous les malades, les vieillards et les indigents en bénéficient.

De plus, monsieur l'Orateur, j'ai une suggestion à faire au très honorable ministre de l'Agriculture, laquelle, à mon avis, serait le complément de l'heureuse initiative qu'il a prise en ce qui concerne le beurre. Voici: il devrait acheter 5 millions de livres de fromage au prix actuel, le revendre à ces institutions, en leur accordant un rabais d'à peu près 18 à 20c. la livre, et exiger qu'elles servent du bon fromage Cheddar canadien à tous les repas.

Ce même produit alimentaire, avec un verre de lait, devrait être servi gratuitement, dans toutes nos institutions enseignantes, deux fois par jour; et pour cela, j'en appelle à notre dévoué et distingué ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui pourrait négocier une entente avec les gouvernements des provinces, les invitant à payer 50 p. 100 des dépenses que cela entraînerait, alors que le gouvernement fédéral acquitterait l'autre moitié. Ceci assurerait une meilleure santé à nos jeunes étudiants.

J'ai une autre proposition à faire au très honorable ministre de l'Agriculture, au très honorable premier ministre (M. St-Laurent), à notre ministre des Finances (M. Harris), ainsi qu'à tout le Cabinet. Je l'ai déjà faite et je tiens à le signaler à la Chambre. Je suis d'opinion que le Gouvernement devrait imposer une taxe de vente de 10c. la livre sur l'oléo-margarine et sur tous les autres substituts du beurre. En retour, il pourrait accorder à toutes les beurreries une subvention de 10c. la livre sur le beurre, et maintenir le prix maximum payable aux fournisseurs de lait, pour le beurre, à 58c. la livre. Alors, avec les frais d'entreposage qui s'élèvent à environ 1c. la livre, en moyenne, le beurre serait vendu aux grossistes de 48 à 50c. selon le coût du transport et de l'entreposage, et ces derniers n'auraient pas le droit de détailler le beurre à plus que 51 à 55c. la livre, suivant le coût de l'entreposage et du transport.

Le consommateur pourrait ainsi se procurer du beurre à 10c. de moins la livre. La taxe sur l'oléo-margarine servirait à défrayer une partie des dépenses encourues, et les gens moins fortunés pourraient s'acheter du bon beurre à très bon marché. Tous les Canadiens pourraient se procurer un bon produit, sans qu'il en coûte beaucoup au gouvernement, tout en aidant tous les cultivateurs du pays. C'est très important, car, il ne faut pas oublier que si la classe agricole n'est pas prospère au Canada, toute l'économie canadienne s'en ressentira. En effet, les cultivateurs sont ceux qui achètent le plus de marchandises manufacturées, par tête, qu'il s'agisse de matériaux de construction, pour la réparation des maisons, des granges, des remises, des porcheries, des poulaillers, des garages, des silos, des clôtures, des ponts, ou d'instruments aratoires, d'automobiles, de tracteurs, de mobiliers d'ameublement, etc.

Certains honorables députés seraient peut-être surpris d'apprendre qu'il faut au moins $6,000 de machines agricoles de toutes sortes pour cultiver 100 acres de terre, et qu'il en coûte au delà de $12,000 à un cultivateur qui veut se procurer toutes les machines modernes comme, par exemple, la combine, le "baler", "l'ensileur", la trayeuse, le réfrigérateur! De plus, il lui faut un mobilier de maison, comme tout villageois ou citadin.

Si je parle ainsi, ce n'est pas parce que le comté de Russell, que j'ai l'honneur de représenter, est rural. Non, il l'a déjà été, mais actuellement, il est urbain dans une proportion de plus de 75 p. 100. Je parle ainsi parce que je suis d'avis que c'est à l'avantage de tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, je désire féliciter l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage). Nous sommes fiers de lui et du beau travail qu'il a accompli jusqu'à présent.

Je dois aussi féliciter le très honorable premier ministre d'être aussi clairvoyant dans le choix de ses ministres.

A l'instar des autres députés, je regrette le départ de ministres (ces hommes des plus distingués et des mieux qualifiés), comme l'honorable Lionel Chevrier, ancien ministre des Transports, l'honorable D. C. Abbott, ex-ministre des Finances et l'honorable Brooke Claxton, ci-devant ministre de la Défense nationale.

Toutefois, notre grand et noble premier ministre, guidé par la Providence, a su choisir d'autres ministres qui, d'après moi, feront eux aussi honneur au pays tout entier.

Je désire faire observer à l'honorable ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qu'il devrait intensifier son plan de reboisement. A mon avis, il faudrait quadrupler les sommes versées à cette fin par le gouvernement fédéral, et demander aux provinces d'en faire autant, en plus d'intéresser les conseils de comtés et de cantons, de même que les individus, au reboisement et à la conservation de l'eau, comme je l'ai déjà expliqué ici, quand j'ai soumis à la Chambre un plan de conservation des eaux de la rivière Nation du Sud, qui traverse une quinzaine de comtés dans la partie Est de la province d'Ontario, et qu'on appelle la vallée de l'Outaouais.

Je désirerais que les individus qui font du reboisement soient exemptés de la taxe foncière et que les sommes qu'ils affectent au reboisement fassent l'objet d'une exemption de l'impôt sur le revenu, quand ils sont appelés à en payer. Ces forêts devraient être inspectées par des experts nommés par les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, et lorsque viendrait le temps de faire la coupe du bois, ces experts devraient indiquer tant les arbres à abattre que ceux que l'on devrait remplacer à cette époque. Le propriétaire d'une forêt pourrait être taxé sur la coupe, selon une norme raisonnable, établie et pour la taxe foncière et pour l'impôt sur le revenu.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

*(Texte)*

**M. Gour (Russell):** Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais si je ne relevais pas l'insulte que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a lancé à la province de Québec. Quoique je ne demeure pas dans le Québec, mon comté est voisin de cette belle province et, parmi ces charmants Québécois et Québécoises, vivent plusieurs de mes parents, même quelques-uns de mes sœurs et frères.

J'ai visité cette province d'une extrémité à l'autre, comme le Canada, d'ailleurs, à l'exception de Terre-Neuve, où je désire aller prochainement, car, si j'en juge par les honorables députés, si aimables et intelligents, qui ont été délégués à Ottawa pour représenter cette province, je ne serai pas déçu.

Je veux dire à mon honorable ami le député de Burnaby-Coquitlam qu'il est complètement ignorant du caractère des Québécois, puisqu'il n'y a pas de citoyens plus intelligents, hospitaliers et meilleurs qu'eux au pays. Naturellement, il y a toujours quelques moutons noirs, et au fait, je me demande s'il y en a pas quelques-uns de sa province

qui sont rendus à Ottawa. Si le premier ministre actuel de la province de Québec a choisi de faire prévaloir quelques points particuliers ou différentes interprétations de l'autonomie, en vue de faire élire ses candidats, tactique que je désapprouve moi-même, et qui nuit certainement à la bonne entente et que je crois désavantageuse pour la province de Québec, cela ne veut pas dire qu'il est un mauvais Canadien.

Chaque province, et chaque parti politique, n'a-t-il pas sa manière de faire ses élections et de présenter son programme? Oui, monsieur l'Orateur, même la province d'Ontario, une des plus belles, non seulement du Canada mais du monde entier, qui est peuplée d'honorables citoyens, paisibles, intelligents et honnêtes, de parfaits citoyens canadiens, pour la plupart de langue anglaise. Je conviens qu'il y a aussi des moutons noirs, comme d'ailleurs dans les provinces Maritimes et de l'Ouest. Partout, au cours de mes voyages à travers le Canada, j'ai rencontré des gens honnêtes, aimables et intelligents. Ce n'est pas ici qu'il faut parler contre une province ou une autre, car nous sommes fortunés de vivre dans le plus beau pays du monde. Au fait, nous sommes vraiment privilégiés de compter, de Vancouver à Halifax et à Terre-Neuve, de bons citoyens, descendants de presque toutes les races du monde, qui sont désireux de vivre en harmonie. Ce que je dis de bien de toutes les autres provinces, je désire le dire aussi du Québec, où la question de race, de religion et de droits scolaires, pour les minorités, connaît un traitement plus juste que partout ailleurs au Canada. Je prie tous les députés de demander à leur propre gouvernement provincial d'imiter le Québec pour ce qui est de la justice qu'on y accorde aux minorités.

Je m'en voudrais, monsieur l'Orateur, si je ne traitais la question, si souvent abordée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), celle du divorce, auquel je suis absolument opposé. Le mariage ne peut être traité comme un échange de maison ou d'automobile. Le divorce signifie la destruction de la famille. Que deviennent les enfants de ces divorcés? Le divorce est une plaie morale qui fait un très grand tort au pays.

Dans le mariage, on doit agir de manière à s'endurer l'un et l'autre, à vivre ensemble et à porter sa croix. Ah! Évidemment, si on ne veut pas se comprendre, il est très facile de trouver des moyens et des détours pour divorcer et ce sont les hommes qui sont le plus souvent coupables.

Mais, puisque la loi du pays le permet,—et je félicite les provinces de Québec et de Terre-Neuve de ne pas l'accepter,—et si, à titre de citoyens canadiens les gens de ces provinces ont le droit de faire appel au gouvernement fédéral, je ne vois aucune cour qui puisse mieux disposer de ces cas que le Sénat et la Chambre des communes. D'abord, le comité sénatorial où ces cas sont présentés en premier lieu, est composé des plus honorables citoyens du Canada; avocats, notaires, médecins, hommes d'affaires et cultivateurs, hommes très dévoués à la chose publique, qui ont acquis une vaste expérience en ce qui concerne les races, les religions et toutes les classes de la société. Ils sont au courant des lois et coutumes; ce sont, en un mot, des hommes intègres puisqu'ils ont été choisis pour devenir sénateurs, indépendamment de la politique et des forces de l'argent, et ce pour la vie. Vous ne pouvez pas trouver un groupe d'hommes plus compétents pour juger les cas de divorces. De plus, ils ont tout le temps voulu pour étudier ces causes puisque nous siégeons de six à huit mois par année. Pour ma part, si j'avais un cas à faire juger, je serais heureux qu'il le soit par les honorables sénateurs. Je crois sincèrement que ceux qui s'adressent à eux obtiennent justice.

Je désire aussi remercier l'honorable ministre des Transports (M. Marler) et le Gouvernement pour toutes les améliorations qu'on a apportées à l'aéroport de Uplands ainsi que des $3 millions qu'ils ont décidé d'y affecter afin d'en faire un aéroport ultra-moderne, ce qui convient tout à fait à la capitale du pays.

Je voudrais aussi remercier l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Campney) de sa décision de construire un hôpital à Billings Bridge, car l'emplacement du Rideau Health Center, pour les anciens combattants, est très bien situé pour assurer tout le confort voulu à nos militaires convalescents. Le pays leur doit bien tout ce qu'on peut faire pour eux.

J'ai déjà signalé, à plusieurs reprises, à l'honorable M. Brooke Claxton, alors ministre de la Défense nationale et à l'honorable ministre actuel de nouveau qu'il ne peut trouver de plus beaux endroits, avec tout l'espace voulu, la protection au cas d'attaques atomiques et la facilité d'accès, pour construire le chef-lieu de la Défense nationale que dans le canton de Gloucester et dans le comté de Russell. Les sites favorables sont des plus nombreux. Je n'en mentionnerai aucun en particulier, car je suis d'opinion que n'importe où, en plus des facteurs déjà mentionnés, ils auraient tout l'espace nécessaire pour y construire les logis appropriés, à prix raisonnables, pour les employés qui voudraient s'établir à proximité

de leur travail, et je suis certain que les lots seraient certainement vendus à 1/10 du prix de ceux du centre de la ville.

Nous avons certainement besoin de nouveaux logis; c'est évident puisqu'en 1954 la population de Russell a augmenté de 5,000 habitants, y compris 3,605, seulement dans la partie nouvellement annexée à Ottawa.

Je désire féliciter l'honorable ministre des Postes (M. Côté) des grandes améliorations qu'il a apportées à son ministère en donnant un service postal beaucoup plus avantageux. Nous sommes heureux d'avoir un ministre aussi bien qualifié et aussi dévoué. Cependant, j'aurais deux propositions à lui faire. D'abord il devrait modifier le règlement de façon que là où la population est de 10 p. 100 de langue anglaise, ou vice versa, le maître de poste doive être bilingue, plutôt que d'exiger qu'elle soit de 20 p. 100 pour obtenir ce privilège. En effectuant cette modification, cela aiderait la bonne entente et faciliterait l'harmonie qui existe entre les deux grandes races qui composent ce pays. Ma deuxième proposition a trait aux maîtres de poste qui ne touchent que des traitements de $500 à $900 annuellement, alors qu'ils fournissent le local et reçoivent le public 8 à 9 heures par jour, 6 jours par semaine. J'estime qu'ils devraient toucher un meilleur traitement, car les employés du ministère des Postes et moi-même éprouverons beaucoup de difficultés à trouver les locaux et les employés qui veulent accepter de tels emplois dans mon comté. Actuellement, certains de ces bureaux sont fermés dans mon comté, et ce depuis deux à trois mois; au fait, le dernier à être fermé l'est depuis au delà de 3 mois, et nous ne pouvons trouver personne qui veuille accepter le traitement que peut offrir le ministère.

En terminant, j'invite l'honorable ministre des Postes et tous les autres ministres qui ont à choisir des sites pour construire certains immeubles, pour leur ministère, à le faire dans le comté de Russell, où ils seront bienvenus et où ils trouveront les localités les plus favorables à tous les points de vue.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### MISE AU POINT RELATIVE À UN COMMUNIQUÉ PARU DANS UN JOURNAL DE MONTRÉAL

**M. Hector Dupuis (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, je désire poser la question de privilège...

*(Traduction)*

**M. l'Orateur suppléant:** Je crois comprendre que l'honorable député pose la question de privilège?

**M. Dupuis:** Oui, monsieur l'Orateur. Je désire faire...

**M. Hodgson:** Il a parlé durant 45 minutes l'autre soir.

**M. Dupuis:** Ce ne sera pas un autre discours; ne craignez rien.

*(Texte)*

Je veux faire une mise au point relativement au discours que j'ai prononcé à la Chambre le 28 janvier dernier. D'après un communiqué paru dans un journal de Montréal, j'aurais déclaré que les gouvernements provinciaux ne dépensaient pas plus que la somme représentée par les octrois versés par le gouvernement fédéral pour fins de construction d'hôpitaux et de services médicaux. Je dis et je répète que le gouvernement fédéral a consenti aux provinces des subsides s'élevant à 167 millions, pour la durée d'un terme, soit de 1948 à 1953, les provinces devant affecter une somme égale à ce montant à de telles fins. Je ne sais pas ce que les autres provinces ont dépensé pour la construction d'hôpitaux, mais, pour ce qui est de la province de Québec, je sais qu'elle y a affecté un montant plus élevé que celui qui lui était accordé par le gouvernement fédéral.

Je veux seulement rétablir les faits afin qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le sens réel de mes paroles.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

*(Traduction)*

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, il y a une question dont je dirai quelques mots avant de parler du discours du trône. Il s'agit d'un point qui recevra, j'en suis sûr, l'appui de tous les députés de la province de Saskatchewan, quelle que soit leur affiliation politique. Je pense à la célébration du cinquantenaire de l'entrée de la Saskatchewan et de l'Alberta dans la confédération.

Il y a cinquante ans, ces deux provinces des Prairies ont été admises en tant que parties constitutionnelles du Canada. Nous sommes fiers du Canada, fiers de son passé, fiers d'appartenir à ce grand pays et de compter parmi ses citoyens. L'histoire de nos Prairies est

celle de la fusion d'un groupement cosmopolite dont les éléments se recrutent dans presque tous les pays du vieux monde, en Europe et en Asie. C'est l'histoire de pionniers qui, faisant face à bien des difficultés, les ont surmontées, qui ont résolu les problèmes posés par la mise en exploitation de ce territoire, le transformant en de grandes provinces et faisant ainsi un apport considérable au Canada.

Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de cet événement; je dirai simplement que la Saskatchewan invite tout le monde au Canada, y compris tous les députés qui pourront visiter la province cette année, à venir dans les Prairies nous aider à rendre hommage à nos grands pionniers, à ces gens qui, par leur labeur et leur courage, ont donné à la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Canada dans son ensemble un beau patrimoine et un bel exemple.

On a eu recours à maintes épithètes pour qualifier le discours du trône de cette année. Un journaliste l'a justement décrit comme la chronique plutôt terne de nouvelles défraîchies. De fait, c'est, à mon sens, un chef-d'œuvre de faux-fuyants et d'indifférence relativement aux solutions fondamentales des problèmes économiques qui se posent au Canada. Il a également semblé être conçu pour glisser sur les problèmes très importants comme le chômage, la diminution du revenu des cultivateurs, les questions qui se posent à l'ensemble des Canadiens et qui si souvent semblent étrangères à la Chambre.

La même attitude était évidente l'an dernier; nous nous en sommes pris à cette attitude. Nous avons alors demandé qu'on prenne des mesures afin de remédier à la situation. On nous a dit que le chômage était saisonnier et que la situation se rectifierait avec la venue de l'été et la disparition de la glace sur les Grands lacs et le Saint-Laurent. Mais, cet hiver, le chômage est encore pis. Dans la région du pays où j'habite, il y a au moins deux fois plus de chômage qu'il y a un an. Le prolongement de l'assurance-chômage pendant 60 jours et les prestations que tous les députés ont appuyées ne sont qu'un baume pour aider aux malheureux sans-travail à passer deux mois difficiles pendant l'hiver. Ils ne suppléent pas à l'embauchage.

Les gens espèrent ardemment une mesure leur assurant la possibilité d'obtenir un moyen d'existence en échange de leur travail. Dans tous les mémoires qu'ils ont présentés au Gouvernement l'an dernier, les syndicats ouvriers ont insisté sur le chômage; cependant, on ne semble avoir pris aucune mesure efficace. De fait, je commence à douter que le Gouvernement ait une solution à ce problème, si l'on excepte une menace de guerre. Les programmes adoptés en matière de commerce, de règlementation des prix qui influent sur le coût de la vie, les problèmes fiscaux et les programmes d'immigration, tout cela retentit sur l'économie canadienne, et tout cela relève du gouvernement fédéral. Les gouvernements provinciaux n'y peuvent pas grand chose. Toutefois, si à cause de ces programmes, un demi-million de gens chôment, il appartient au gouvernement fédéral dont les programmes sont, dans une large mesure, responsables de l'état de chose actuel, de s'occuper des chômeurs aptes au travail.

Mais au lieu d'accepter ces responsabilités, que fait le gouvernement fédéral? Il dit aux municipalités: nous n'acceptons pas de responsabilités à l'égard des chômeurs aptes au travail au delà de la portée de la loi sur l'assurance-chômage. Verra-t-on se répéter une vieille histoire, les municipalités étant appelées à se charger de ce fardeau, et les gouvernements provinciaux leur consentant de petites subventions?

Cela ne peut suffire. Le gouvernement fédéral perçoit environ 72 p. 100 des recettes fiscales du Canada. De plus, étant pour une bonne part responsable des mesures qui ont provoqué le chômage actuel; le gouvernement fédéral doit donc, je le répète, se charger des chômeurs aptes au travail. Les maires du Canada réunis en congrès l'on signalé aux représentants du gouvernement fédéral. Si le Gouvernement ne prend pas des mesures plus efficaces pour rétablir l'emploi chez nous, je puis l'assurer qu'une tempête de protestations unanimes va éclater partout dans le pays. Qu'un pays aux vastes ressources, comme le Canada compte un demi-million de chômeurs, c'est une singulière anomalie. Depuis la guerre nous avons ouvert la porte à un million d'immigrants. Des députés ont signalé cet après-midi que des jeunes gens de leur province sont allés jusqu'en Nouvelle-Zélande pour y travailler dans les exploitations forestières.

Un homme qui chôme pendant un certain temps se trouve en face de graves problèmes. Un particulier peut avoir immobilisé ses économies dans l'achat ou la construction d'une maison. Il peut supporter quelques mois le fardeau du chômage. Au bout de ce temps, il se voit obligé d'aller chercher ailleurs quelque emploi et, même s'il y arrive, il est exposé à perdre tout son placement. Cette perte est beaucoup plus grave que le seul manque de travail, trop grave pour qu'on la traite à la légère.

Notre économie mérite un grave reproche si la population ne peut jouir de la prospérité et de l'emploi qu'en temps de guerre. Si elle ne peut assurer du travail aux Canadiens, elle mérite condamnation.

[M. Castleden.]

Notre agriculture doit résoudre le même problème. Dans les observations soumises au Gouvernement par divers groupements de cultivateurs, par la fédération des agriculteurs, par le syndicat agricole, organisme jeune et vigoureux qui cherche à unir les cultivateurs pour qu'ils aient une voix commune, on a signalé des erreurs foncières. Le Gouvernement a été prié de prendre des mesures afin de supprimer certaines injustices et de stabiliser notre agriculture, afin que les membres de cette industrie puissent en vivre. Il s'agit d'une occupation dont un fort pourcentage de Canadiens dépendent pour leur subsistance.

Un trait est commun à toutes ces protestations: elles déclarent que les prix de revient continuent d'augmenter tandis que le prix de vente de leurs produits ne cesse de baisser rapidement. Le maintient d'une telle tendance ne saurait aboutir qu'à un résultat: quand le prix de vente de vos produits ne cesse de baisser et que vos prix de revient continuent de monter, dès qu'ils se croisent la banqueroute est à votre porte. Les cultivateurs considèrent le problème d'un œil inquiet, cherchant une solution efficace.

L'agriculture constitue la principale industrie de plusieurs de nos provinces. Il est exact de dire que dans notre province plus de 80 p. 100 de la population en vit. Malheureusement, au cours de l'année écoulée, nous avons dû faire face au sérieux problème de la rouille, puis de la gelée. Les revenus des cultivateurs de notre province ont été réduits de quelque 300 millions de dollars l'été dernier. Évidemment, toute l'économie de la province en subira le contrecoup. Les impôts ne peuvent être acquittés; le gouvernement provincial manquera de revenus, et les municipalités ne pourront maintenir pleinement leurs services.

Le cultivateur voudrait bien s'assurer quelque stabilité. Il est résigné aux difficultés courantes que lui suscite le mauvais temps. Ce sont des choses qu'il a toujours connues et il ne craint pas d'y faire face. Mais il désire savoir, lorsqu'il produit une récolte, s'il peut s'attendre à recueillir le fruit de son travail et de ses efforts. Si cela lui est garanti, il peut alors tenir bon durant une année ou deux de difficultés.

J'ai lu avec intérêt les recommandations que le Conseil de l'Union interprovinciale des cultivateurs a soumises au Gouvernement. Il y est question des difficultés qu'ont les cultivateurs de l'Ouest à joindre les deux bouts, et le mémoire déclare à la page 3:

> D'après le Bureau fédéral de la statistique, l'indice des prix de gros, à l'égard des produits fabriqués, a baissé de 15·6 points (1935-1939=100), de juillet 1951 à octobre 1953. Mais l'indice des prix de gros des produits agricoles a baissé de 68·6 points au cours de la même période, soit une différence de 53 points. Cette tendance à la baisse à l'égard des produits agricoles a persisté bien qu'elle ait été moins prononcée durant le reste de 1953 et durant 1954.
>
> Les agriculteurs eux-mêmes, et ceux qui connaissent la situation agricole, ne peuvent que s'inquiéter du fléchissement du revenu agricole à un moment où les frais d'exploitation sont exceptionnellement élevés. Calculée d'après la puissance d'achat, c'est-à-dire l'avoir en espèces obtenu de la vente des produits agricoles, la valeur du dollar agricole est la plus basse qu'on ait vue depuis nombre d'années.

C'est cela qui préoccupe le cultivateur. Il veut qu'on agisse maintenant au lieu de tergiverser. Chaque année apporte de nouveaux problèmes et rend la situation plus difficile. Le cultivateur constate que son exploitation le plonge de plus en plus profondément dans les dettes. A moins qu'on ne lui donne l'assurance que le prix des denrées sera établi d'avance; à moins qu'il n'ait quelque espoir de pouvoir organiser sa production de façon que son travail ne se traduise pas par de nouvelles pertes, le cultivateur sera de toutes parts en butte à des difficultés.

On lui dit qu'il devrait utiliser ses céréales pour nourrir ses porcs puisque les porcs rapportent 32c. Il se livre donc à l'élevage des porcs mais, quelques mois plus tard, quand il apporte la plupart de ses animaux au marché, il constate que le prix a fléchi et qu'au lieu de 32c. c'est 20½c. qu'on lui offre. Le prix est au-dessous de ce qu'était censé être le prix minimum. Un fléchissement de 30 p. 100 dépasse tout simplement la mesure. Cette baisse de 30 p. 100 lui enlève toute chance qu'il avait d'obtenir un rendement quelconque pour son travail.

Il y a des prix minimums mais beaucoup sont fixés trop bas, comme le signale le mémoire. Souvent on établit un prix pour les porcs de la catégorie A mais il n'existe pas de prix minimums pour les autres catégories. L'écart entre les prix varie constamment et devient tellement prononcé que c'est en quelque sorte perdre de l'argent que d'élever des porcs de la deuxième ou de la troisième catégorie. Ce fait est également signalé à la page 10 du mémoire, où il est dit:

> Le Gouvernement garantit le prix de 38c. la douzaine au point d'entreposage à ceux qui entreposent des œufs; à toutes fins pratiques, la garantie finit là. En conséquence, le producteur touche le prix que versent les établissements de classement. Nous doutons fort que les vendeurs ruraux achètent les œufs des producteurs à raison de 32c. la douzaine, comme ils le devraient, au dire du ministre de l'Agriculture.

Ce qu'il faut, c'est fournir une garantie au producteur et non pas simplement aux abattoirs. Les consommateurs le savent eux aussi, mais les cultivateurs ont remarqué qu'en dépit du fléchissement notable des prix qu'ils touchent pour leurs animaux (en 1951,

un bouvillon de bonne qualité se vendait $240 ou $250 et ne se vend plus aujourd'hui que $100, soit une baisse de près de 60 p. 100), il n'existe pas de fléchissement correspondant du prix que le consommateur verse au boucher ou du prix que le boucher verse à l'abattoir.

Il est bien évident que les abattoirs peuvent faire fluctuer les prix à leur avantage.

Les syndicats de cultivateurs ont été unanimes à réclamer la suppression de ces injustices. Ils demandent depuis des années l'établissement de commissions de vente du bétail en vue de faire disparaître ces injustices. Les cultivateurs devraient être dûment représentés au sein de ces commissions.

En négligeant de prendre des mesures plus efficaces en ce sens, le Gouvernement a grandement accru le mécontentement de la population agricole. Les syndicats ouvriers ont déclaré, dans les mémoires qu'ils ont adressés au Gouvernement, qu'ils se rendent compte qu'une saine économie agricole est la garantie la plus sûre du maintien d'un marché national capable d'absorber les denrées qu'ils produisent.

Une saine économie agricole signifie qu'ils n'auront du travail dans les fabriques d'instruments aratoires et les usines d'automobiles et de camions, que lorsque la demande agricole subsistera.

Depuis un certain nombre d'années, le cultivateur canadien suit avec envie les bienfaits que les cultivateurs américains retirent des prix à terme, ce qu'on appelle là-bas la parité à 90 p. 100. Il sait qu'il serait difficile d'appliquer un programme semblable au Canada, en raison de la forte proportion de notre blé que nous exportons. Mais, se dit-il, si d'autres pays peuvent appliquer aux produits agricoles un régime de prix minimums conçu de telle sorte que le cultivateur bénéficie de la stabilité des prix, en ce sens qu'il sait avant de semer ce que lui rapportera sa récolte, je ne vois pas pourquoi le Canada, compte tenu des problèmes qui lui sont propres, n'en ferait pas autant.

Nous devrions viser à une plus grande stabilisation des prix agricoles à terme, afin que le cultivateur qui décide, mettons, d'élever un troupeau de bovins, soit parce que sa terre se prête à cet élevage soit parce qu'il a du goût pour ce métier, puisse s'engager dans cette voie avec l'assurance que le prix des bovins ne tombera pas au-dessous d'un certain niveau. Et ce niveau devrait être fixé assez haut pour que le cultivateur n'ait pas à constater, après des années de labeur, que les prix ont baissé et qu'il doit vendre ses bovins à perte.

Nos agriculteurs se rendent compte de la situation dans laquelle ils se trouvent. Une nouvelle conception se fait jour chez eux. Ils se disent que, si nos puissants voisins peuvent s'entendre avec leur classe agricole de telle sorte que tous les partis politiques appuient un programme assurant la stabilité de l'industrie agricole, il devrait être possible de faire de même au Canada. Les organisations agricoles demandent aujourd'hui aux agriculteurs, qu'ils soient de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario ou du Québec, de s'unir en une seule organisation, afin de faire entendre une seule voix pour réclamer la stabilité d'une industrie qui est, à mon avis, la principale du pays et celle dont dépend plus que de toute autre la prospérité du Canada.

L'importation de millions de livres de fromage en Ontario, sans mesures appropriées pour protéger les producteurs de fromage est précisément une mesure qui déplaît à l'agriculteur au point d'en venir à vouloir tout lâcher. Il voudrait bien savoir où l'on mènent des mesures de ce genre. Il voudrait savoir ce qui en est des garanties; et, si des garanties lui étaient données, recevrait-il de l'État l'assurance que, dans le cas d'importations de fromage comme celles-là (si elles étaient nécessaires, par exemple, à cause de négociations visant des échanges de marchandises), on le mettra au courant assez longtemps d'avance pour qu'il puisse organiser sa production en conséquence?

Les cultivateurs de l'Ontario qui font de l'élevage font face au même problème que les éleveurs de l'Ouest canadien. Ces agriculteurs constatent, lorsqu'ils prennent contact, qu'ils rencontrent de l'obstruction chaque fois qu'ils essayent de collaborer en vue d'organiser l'élevage des porcs ou d'écouler leurs denrées sur le marché. Dans certaines régions de l'Ontario, des camionneurs, obéissant apparemment aux salaisons, refusent de transporter les porcs des cultivateurs de leur ferme à leur propre salaison. Il y a toujours les gens qui dirigent l'affaire, qui devancent les cultivateurs, qui maintiennent une sorte de régie; ils craignent que les cultivateurs en viennent, par l'intermédiaire de leurs syndicats, à soutenir la concurrence qu'on leur fait en recourant à presque toutes les méthodes que les salaisons emploient pour rabattre leurs prix.

Les cultivateurs du Canada sont résolus, unis et déterminés. Ils n'abandonneront pas la lutte avant qu'on établisse un programme stable et approprié pour l'agriculture. On ne pourrait les en blâmer. Les gens dont la prospérité dépend de la prospérité des cultivateurs appuieront les cultivateurs sans réserve. Les fabricants de machines agricoles

les vendeurs et les marchands qui exercent leur commerce dans les régions et les localités où ils dépendent de la prospérité des cultivateurs pour assurer leur subsistance les appuieront pour trouver une solution à ce problème.

Tout indique que notre pays devra verser une somme énorme en secours aux chômeurs, si la situation se maintient. Rien n'indique que le Gouvernement a résolu le problème. Nous prétendons que le Gouvernement ferait beaucoup mieux d'affecter des fonds au soutien de l'agriculture, afin de la stabiliser et de procurer du travail à ces gens. On n'aura pas alors à les payer pour qu'ils demeurent inactifs. L'argent consacré à un programme bien établi de soutien des prix des produits agricoles sera bien mieux dépensé, à notre avis, que l'argent affecté aux secours aux chômeurs.

Une agriculture saine contribuera plus à soutenir l'économie canadienne que des millions dépensés parcimonieusement en vue de nourrir les sans-travail. Le cultivateur qui a un revenu achète des machines agricoles, des meubles, des automobiles, des camions, des engrais, de l'essence, de l'huile et du matériel pour ses exploitations agricoles. Grâce à sa production agricole, il assure du travail aux employés des chemins de fer, à l'industrie de la salaison, aux sociétés de navigation. Le Canada ne tombera jamais dans une crise grave aussi longtemps que l'industrie agricole aura des prix stables. Les cultivateurs syndiqués du Canada ont tous le même objectif: la stabilité. Cet appel à la justice devrait recueillir l'appui de tous les députés.

Parlant de ma propre circonscription, je dirai que le cultivateur moyen y exploite une ferme d'environ une demi-section, soit 320 acres environ. Cette année, son revenu sera loin de couvrir ses frais d'exploitation de 1954. Ce genre de calamités, gelée et rouille, est assez connu du cultivateur canadien qui l'accepte sans trop se plaindre. Le cultivateur exige cependant que la stabilité règne l'an prochain au cas où il réussirait à avoir une récolte. Dans l'intervalle, des paiements intérimaires ou finals afférents à la récolte de 1953 l'aideront à franchir ce mauvais pas. Ces paiements ne suffiront pas à couvrir ses dépenses. L'an dernier, le cultivateur s'est endetté.

Il y a un an, j'ai signalé les dangers que courait l'agriculture, vu le fléchissement du revenu et la hausse des prix de revient. J'ai alors dit aux députés que le cultivateur n'avait d'autre recours que de s'endetter et, de fait, il s'endettait. Ma déclaration a été mise en doute. Je me suis mis en rapport avec les intéressés et j'ai obtenu confirmation des marchands et des banquiers locaux ainsi que des fonctionnaires municipaux. D'après mes propres constatations, plus de 30 p. 100 des cultivateurs qui se livrent à l'exploitation agricole dans ma région de la province, étaient endettés. Quelques-uns l'étaient gravement. La situation sera probablement plus grave encore l'été prochain car les conséquences de la perte de la récolte de 1954 ne se feront pas sentir avant ce moment-là. Voilà la cause des réclamations des cultivateurs.

S'ils étudient leurs problèmes les cultivateurs constatent qu'ils sont dans une impasse à cause de la situation actuelle. Ils ont emprunté de l'argent pour acheter des instruments aratoires. La loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles leur a été utile, mais ils ont peine à faire honneur à leurs obligations. Ils ont l'espoir que leur exploitation bénéficiera à l'avenir d'une certaine stabilité. Par l'intermédiaire de leurs organismes, dont l'union est faite au moins dans les provinces de l'Ouest et est en train de se faire dans l'Est, ils ont exposé au gouvernement les mesures qu'ils jugent nécessaires pour réaliser cette stabilité. Ils vont continuer la lutte et ceux qui les représentent ici manqueront à leur devoir s'ils ne les appuient pas.

Une autre cause de l'aggravation des ennuis du cultivateur réside dans le contrôle prolongé de la répartition des wagons. Le cultivateur qui a des céréales à livrer est très fâché de constater qu'il doit faire livraison de ses céréales à l'élévateur de la compagnie rivale simplement parce qu'aucun wagon n'a été alloué à son propre élévateur. Chaque cultivateur devrait avoir la faculté de livrer ses céréales à l'élévateur de son choix. Certes, la chose est possible en ce moment où le grand encombrement des wagons a presque pris fin. Tout cultivateur qui désire livrer ses céréales à l'élévateur local de la compagnie devrait avoir la faculté de le faire.

Le cultivateur a constaté que l'an dernier, sa coopérative du blé a perdu quelque 8 p. 100 ou 32 millions de boisseaux de céréales au cours du manutentionnement, à cause de la répartition des wagons. Une telle injustice l'a atteint au vif. Il lutte depuis des années pour établir sa propre coopérative afin de tenir tête aux associations de vendeurs de céréales et à la bourse de céréales de Winnipeg qui l'ont si longtemps exploité. Il a fini par établir sa propre commission du blé et cela le désoriente de voir que ces adversaires reprennent assez d'influence en haut lieu pour poursuivre ce genre de campagne contre son association. Il continuera de lutter pour garder le droit de livrer ses céréales à son propre élévateur.

Une autre question importe à mes commettants, même si le discours du trône l'omet,

c'est la pension de vieillesse. Nos vieillards éprouvent bien des difficultés, endurent bien des souffrances ce qui, pour le moins, est un état de choses inquiétant. Avant la fin de la présente session, le Gouvernement sera engagé à accroître la pension de vieillesse et la pension de cécité en fonction du coût de la vie au Canada. Quand on a porté la pension de vieillesse à $40 par mois, on a fait œuvre utile. Nous croyions faire un pas en avant; mais, par ailleurs, le Gouvernement a supprimé la réglementation des prix, et la hausse du coût de la vie a presque annulé celle du relèvement de la pension. A l'heure qu'il est, on a du mal à acheter pour $40 ce qui se vendait $20 il y a 12 ans.

Il faut sûrement entreprendre quelque chose pour augmenter les versements à nos titulaires de pensions de vieillesse, à nos vieillards qui ne sont plus en mesure d'assusurer eux-mêmes leurs moyens d'existence et qui doivent compter entièrement sur la pension de vieillesse. Celle-ci devrait être fondée de quelque façon sur le coût de la vie au Canada, de sorte que lorsqu'il s'élève la pension s'accroît en proportion. Ainsi, ces gens auraient quelque assurance de pouvoir vivre à l'avenir de la pension qui leur est versée. Ces gens le méritent sans aucun doute, et nous pouvons sûrement leur garantir qu'ils ne souffriront pas des fluctuations du coût de la vie. Les Canadiens ne peuvent s'enorgueillir des conditions faites présentement à leurs vieux concitoyens.

Je veux en dernier lieu dire quelques mots des affaires internationales. En tentant de gagner le monde à la démocratie, nous ne devons pas perdre de vue les peuples affamés de la terre. Il nous est nécessaire de prouver par des actes que la démocratie est meilleure que toute autre forme de gouvernement, qu'elle signifie plus pour la race humaine que tout autre mode de vie. Nous avons maintenant l'occasion de secourir les populations sous-alimentées, en particulier les millions d'habitants de l'Asie. J'estime qu'en leur fournissant des vivres et en les aidant à développer leurs propres ressources, nous les convertirons à la démocratie au moins aussi bien que par une démonstration de puissance militaire. Dans le monde actuel, il faut certes maintenir un corps de police; néanmoins, une plus grande partie des dépenses du gouvernement devrait être consacrée à ce but humanitaire. Nous devrions contribuer à nourrir ces gens; nous devrions étendre le plan de Colombo afin de montrer au monde que le mode d'existence des démocraties est vraiment le meilleur.

Puisque la guerre signifie maintenant une destruction complète, il est évident qu'il faut trouver une autre solution. Pour que nous y arrivions, il faut qu'un changement se produise. Voyons à ce que ce changement soit orienté dans la bonne voie, à ce qu'on recoure à la tolérance et à la fraternité humaine plutôt que d'employer la manière forte et de chercher à imposer notre volonté à nos frères humains.



**M. H. M. Batten (Humber-St. George's):** Monsieur l'Orateur, je désire profiter de l'occasion que m'offre le débat actuel en consacrant la plupart du temps qui m'est alloué à discuter de certains des problèmes de ma propre circonscription.

Je représente la circonscription de Humber-St. George's qui, au cours de la dernière législature, avait pour député M. W. R. Kent. Je veux d'abord exposer certains faits au sujet de ma circonscription. Elle comprend pour ainsi dire tout le littoral ouest de Terre-Neuve ou cette partie de la province qui fait face au golfe Saint-Laurent. Elle s'étend sur trois districts électoraux provinciaux, ceux de St. George's, de Humber et de St. Barbe. Elle comprend environ 300 milles de littoral à vol d'oiseau mais, si l'on tient compte de toutes les baies et de toutes les échancrures, elle atteint près de 1,000 milles.

La région de St. George, c'est-à-dire la partie sud, est une des plus belles de la province; de fait, c'est une des régions les plus pittoresques du Canada. L'agriculture y est la principale industrie depuis nombre d'années et c'est là qu'on trouve quelques-unes des plus belles fermes de la province. Grâce à une politique agricole progressiste et à une application plus complète des lois agricoles fédérales, on pourrait favoriser l'établissement d'un plan de vente plus énergique ainsi qu'une augmentation de la production des laitages et des viandes. L'exploitation forestière et la pêche jouent un rôle important dans cette région. Les perspectives qu'offre l'industrie de la pêche méritent notre attention. A quelques milles du rivage, il y a de la morue et du flétan en abondance, la pêche côtière portant surtout sur le homard tout le long du littoral ainsi que sur le hareng et les pétoncles qui se trouvent en grandes quantités dans la baie de Port-au-Port. Mais la tâche des pêcheurs, sur un littoral de falaises escarpées qui ne compte que quelques ports, comporte toutes sortes de dangers. J'espère que dans un avenir prochain les installations à Codroy-Harbour, Grand-Bay, à la baie de Port-aux-Port et à la baie St. George seront aménagées non seulement pour l'utilité des pêcheurs de la région, mais aussi pour servir de refuge au grand nombre de petites embarcations qui fréquentent ces parages dangereux. La partie centrale de ma circonscription est connue sous le nom de Humber,

qui lui a été donné d'après la rivière Humber qui coule à travers une belle et fertile vallée, bordée de collines boisées, et va se jeter dans la baie des Îles.

Nous trouvons ici, dans cette vallée, une autre des régions fertiles de la province. Les observations que j'ai déjà formulées au sujet de l'agriculture s'appliquent à cette région également. Si l'agriculture n'a jamais constitué l'industrie principale à Terre-Neuve, je reste du moins convaincu qu'elle pourrait jouer un plus grand rôle que par le passé dans l'économie de cette province.

Il y a nombre d'années que la pêche est florissante le long du littoral de la baie des Îsles. Les installations portuaires se sont grandement améliorées depuis que Terre-Neuve est entrée dans la confédération. Je suis certain qu'elles continueront à s'améliorer pour l'avantage de ceux qui essaient de tirer leur subsistance de la mer.

A l'embouchure de la rivière Humber et à trente milles du golfe Saint-Laurent, à l'intérieur des terres, se dresse la petite ville moderne de Corner-Brook, emplacement de l'importante fabrique de pâte et de papier Bowwater's. C'est la fabrique complète de papier-journal la plus considérable du monde. Cette usine, qui emploie plus de 6,000 ouvriers, fabrique annuellement plus de 50,000 tonnes de papier-journal et de pâte au sulfite. Cet établissement donne un bon rendement et en remontre quant aux relations entre patrons et employés. On peut certes se rendre compte des effets que l'activité de cette usine a eus sur l'économie de la province, depuis qu'elle y a été construite au début des années 20.

Puisque je parle de l'industrie de la pâte et du papier dans ma circonscription, il serait peut-être opportun que nous jetions un regard sur cette industrie dans l'ensemble du Canada. Elle a été la principale industrie du pays pendant des années. Pour ce qui est de la valeur de la production, des exportations, du total des salaires versés et des immobilisations, elle est la plus importante de toutes les industries canadiennes. C'est également la plus importante en ce qui concerne la consommation des biens et l'utilisation des services, y compris les transports. L'industrie canadienne du papier-journal produit cinq fois plus que l'industrie de tout autre pays et satisfait à la moitié des besoins du monde en fait de papier-journal. L'expansion de cette industrie doit naturellement se faire en fonction des matières premières qui constituent l'élément de première importance.

Les forêts du Canada qui s'étendent sur près de 1·5 million de milles carrés sont parmi les plus importantes du monde et peuvent, sur plus de 800,000 milles carrés, produire des récoltes forestières ininterrompues. Ces quelques derniers jours, nous avons beaucoup entendu parler de la diminution des exportations et de la perte de marchés étrangers. Ce n'est pas le cas de l'industrie forestière. Les envois des scieries canadiennes ont établi un nouveau record en octobre, record tout de suite battu en novembre. Les expéditions effectuées en 1954 accusent une augmentation de 10·5 p. 100 sur celles du mois corespondant de 1953. La statistique du papier journal, édition de 1954, que publie l'association canadienne intéressée déclare que le Canada reprend rapidement ses marchés d'outre-mer et estime que les envois à destination du Royaume-Uni atteindront, en 1955, presque le niveau d'avant-guerre.

Revenant à la description de ma circonscription, je dirai que la région qui s'étend au nord de la baie des îles le long de la côte occidentale de la péninsule septentrionale du Labrador est connue sous le nom de Sainte-Barbe. Les hommes qui vivent le long de ce littoral luttent depuis des dizaines d'années pour arracher à la mer leur subsistance. Des quais et des brise-lames ont été aménagés en maints endroits, mais il reste encore beaucoup à faire, si l'on veut que les habitants de la région puissent tirer leur subsistance de la mer. La coupe et le sciage du bois n'offrent que des emplois supplémentaires; la pêche reste la principale occupation. De la baie pittoresque de Bonne jusqu'aux rives battues par la vague du détroit de Belle-Isle, la côte qui compte très peu de ports s'étend en ligne droite sur de longues distances. Elle est habitée par des gens dont la hardiesse ne le cède qu'à l'hospitalité.

Depuis sa découverte, Terre-Neuve a toujours été reconnue comme une région de pêche. Pendant de nombreuses années, grâce à la forte demande de poissons des marchés de l'Europe et de l'Amérique du Sud, son économie a été florissante. Durant les années 20 l'Espagne, le Portugal et le Brésil achetaient une grande quantité de morue de Terre-Neuve. Après cette période, les marchés jusque-là ouverts à Terre-Neuve, se sont peu à peu fermés. L'Espagne et le Portugal ont développé leur propre industrie de la pêche au point que la demande de ces pays a été sensiblement réduite. En employant des méthodes de pêche autres que les méthodes régulières, on a pris quantité de poissons trop petits et inacceptables sur certains marchés, en particulier ceux du Portugal. Des difficultés ont aussi surgi de la part de pays qui voulaient faire le troc, et aussi des pays de la zone du sterling. A cela il faut ajouter l'inégalité des niveaux d'existence, inégalité par suite de

laquelle le prix minimum du vendeur dépasse parfois le prix maximum de l'acheteur.

La pêche est une des plus vieilles industries du pays; mais, au cours des années, elle a perdu de son importance relative. Sur le littoral, elle revêt encore une importance primordiale, notamment à Terre-Neuve. Aujourd'hui, 19,000 pêcheurs vivent dans 1,000 hameaux disséminés sur 10,000 milles de littoral, tirant avec peine leur subsistance de la mer. On y a réussi par le passé et il est encore possible de le faire par l'emploi de meilleures méthodes de capture, de préparation et de vente d'un produit de qualité. Les chiffres relatifs à la période s'étendant de 1946 à 1952 démontrent que les provinces Maritimes ont fort bien maintenu leur part du revenu national, et même si des chiffres correspondants ne sont pas disponibles dans le cas de Terre-Neuve, on peut en dire presque autant de cette province.

Signalons aux rêveurs que 1954 a été favorable aux pêcheurs du Canada. Au cours des dix premiers mois de l'an dernier, le volume des prises a dépassé de 11 p. 100 et leur valeur a dépassé de 8 p. 100 ceux de la période correspondante de 1953. De plus fortes ventes de filets aux États-Unis et de conserves de saumon au Royaume-Uni ont augmenté de 12 p. 100 la valeur des exportations par rapport à l'année précédente. A Terre-Neuve, on ressentait l'effet des négociations que le ministre des Travaux publics (M. Winters) a entreprises l'année dernière dans l'intention de reprendre les marchés européens, autrefois gros acheteurs des produits de l'île.

L'industrie de la pêche à Terre-Neuve est toujours très subordonnée au commerce extérieur, et continuera à l'être en toute vraisemblance. Terre-Neuve, de même que les autres provinces Maritimes et celles des Prairies, doit beaucoup se soucier de la politique commerciale que le Gouvernement adoptera. Il est certain qu'une politique protectionniste n'améliorera guère les perspectives commerciales à une époque où, du fait de conditions qui échappent en grande partie à notre volonté, nous éprouvons déjà de la difficulté à faire face à la concurrence sur les marchés étrangers.

Le Canada est en tout autre position que l'Angleterre ou les États-Unis pour ce qui a trait au commerce d'exportation. L'Angleterre, avec une population relativement nombreuse et partant un marché intérieur étendu, a un commerce extérieur s'élevant à 17 p. 100 de son commerce total. Aux États-Unis de même, où les échanges intérieurs sont énormes, 6 p. 100 seulement du commerce total se fait à l'échelon international. Au Canada, nous avons une population relativement réduite, une forte production et notre commerce d'exportation s'élève à 25 p. 100 environ de notre commerce global.

L'avenir de notre pays dépend du chiffre élevé de ses exportations. Notre avenir économique est subordonné à notre position en matière de concurrence sur les marchés mondiaux. J'estime qu'à l'heure actuelle, dresser des murailles douanières élevées ce serait risquer d'hypothéquer cet avenir. A mon avis, telle est, pour le Canada en général, la ligne de conduite à suivre. Voilà assurément un bon moyen de restaurer les pêcheries de Terre-Neuve.

On a effectué nombre d'améliorations et il y en aura d'autres sans doute. En définitive, le succès dépendra de la possibilité de vendre nos produits à un prix qui puisse assurer la vie des 19,000 pêcheurs, dont les demeures parsèment les rives d'une île qui constituait une importante province de pêche à une époque où le vent soufflait encore à travers les forêts recouvrant le sol où se trouvent actuellement la plupart des principales industries établies sur la terre ferme du Canada. Selon moi, cependant, pour que cette industrie soit attrayante, il faut, non seulement qu'elle fournisse au pêcheur l'occasion de gagner sa vie, mais aussi qu'elle lui permette de jouir de certains des avantages offerts aux autres travailleurs.

Le discours du trône nous annonce que le Gouvernement a l'intention de proposer, au cours de la session, une mesure en vue d'accorder aux pêcheurs des prêts du genre de ceux qui sont accordés aux agriculteurs aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Selon moi, ce sera un pas dans la bonne voie et je félicite le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) de ce qu'il a accompli à cet égard.

A la dernière session du Parlement, et aussi au début de la session en cours, on a parlé de l'assurance-chômage destinée aux pêcheurs. Bien que je n'ignore pas les nombreuses difficultés à surmonter avant que les prestations puissent être accordées, je crois que la mesure est possible et je serais disposé à l'appuyer. Les personnes employées dans les établissements commerciaux de préparation du poisson sont admissibles à l'assurance-chômage, et pourtant on refuse cet avantage au producteur primaire qui rend ces emplois possibles.

Ma circonscription compte beaucoup de pêcheurs qui sont contraints, pour assurer la subsistance de leur famille, de suppléer au faible revenu que leur procure l'industrie de la pêche en travaillant dans la forêt, alors qu'il y a de l'emploi pendant l'hiver. Beaucoup de ces gens-là ne sont pas admissibles

aux prestations d'assurance-chômage. Cependant, si une méthode permettait de tenir compte de leur travail pendant l'été, ils seraient admissibles aux prestations au cours de l'hiver. Je me joins à mes autres collègues de Terre-Neuve qui, ayant mentionné cette question, ont recommandé au ministre du Travail (M. Gregg) d'étudier l'établissement d'une telle mesure.

Pendant que je parle des pêcheries de Terre-Neuve, j'aimerais mentionner deux autres points. Depuis quelques années, l'industrie du homard a pris de telles proportions dans ma circonscription qu'elle est devenue la principale préoccupation des pêcheurs de la région. Les homards sont capturés dans le casier traditionnel, gardés dans des étangs et expédiés par navire aux marchés des États-Unis. Les pêcheurs qui ont employé cette méthode de pêche, l'été dernier, ont eu une année meilleure que la moyene pour ce qui est de la quantité de poisson pêché mais n'ont pas eu de recettes proportionnées, parce qu'une bonne partie de la prise était invendable à son arrivée sur le marché. La proportion de poissons, morts, affaiblis ou abîmés était trop forte.

Je n'ai pas de statistique indiquant les pertes moyennes, mais j'ai vu les comptes tenus par les particuliers et dans certains cas extrêmes les pertes ont dépassé 20 p. 100. Il est difficile d'établir si ces pertes sont attribuables au manque de soins appropriés avant l'expédition ou à des méthodes d'expédition défectueuses. Toutefois, ce problème est source de quelque inquiétude et appelle un examen non seulement du point de vue du rendement pour le pêcheur mais également dans l'intérêt de la conservation. En 1953, le ministère fédéral des Pêcheries a complété des essais sur l'exploitation commerciale des homards vivants. Ces essais sont importants pour l'industrie de la pêche puisqu'ils visent à déceler les causes de mortalité du homard au cours de la période qui précède l'expédition.

La province de Terre-Neuve se fera connaître non seulement comme un grand centre de pêche commerciale mais encore comme le lieu par excellence de la pêche sportive. On trouve dans ma circonscription certains des cours d'eau les plus riches en truites et en saumons de toute l'Amérique du Nord. C'est un véritable paradis pour le sportsman et même le spécialiste en histoires de pêche ne saurait hésiter à le décrire. A Terre-Neuve, nous croyons que c'est notre plus belle attraction pour les touristes et nous espérons que, grâce au nouveau transbordeur sur le golfe Saint-Laurent et au parachèvement de la route transcanadienne, les visiteurs et amateurs de sport afflueront dans notre province au cours des mois d'été. En l'espèce, je n'ai guère besoin de souligner l'importance des méthodes de conservation. Dans certaines rivières le ministère fédéral des Pêcheries a fait des expériences et ailleurs il a apporté des améliorations. Je propose qu'on poursuive ce programme.

Je crois que les Canadiens sont grandement en faveur des mesures de conservation. Dans un pays si abondamment pourvu de ressources naturelles, qu'on songe au bien-être de la postérité, voilà qui augure bien pour l'avenir. Notre souci du lendemain doit parfois se traduire par des règlements qui visent à faire de la conservation non pas simplement une idée abstraite mais aussi une réalité pratique. J'ai confiance que, dans le cas dont je parle, soit, des rivières à saumon, les présents règlements seront appliqués par les gardiens de rivières et par d'autres qui s'intéressent à de telles questions, et qu'on édictera d'autres règlements, au besoin, pour veiller à ce que cette ressource qui, je le répète, constitue notre meilleur moyen d'attirer des touristes, continue non seulement à amener des visiteurs en notre province, mais aussi à permettre aux Terreneuviens le plaisir de pêcher sur la rivière, un matin de la mi-juillet.

La loi sur les invalides, adoptée à la dernière session par le Parlement et proclamée le 1er janvier de l'année en cours a été chaudement accueillie. On la considérera avec plaisir comme un complément nécessaire à notre programme actuel de sécurité sociale, quand elle entrera en vigueur dans les différentes provinces. Dans ma province de Terre-Neuve, cette allocation sera versée aux personnes invalides totalement et en permanence à compter du 1er avril prochain.

J'ai lu avec plaisir dans le discours du trône qu'on apportera des modifications, au cours de la présente session, à la loi de 1952 sur les aveugles. On se souvient que cette mesure avait doublé la pension de base, réduit de moitié les exigences au titre du domicile, doublé presque de maximum du revenu et ramené à 21 ans l'âge minimum. On propose maintenant d'abaisser encore l'âge d'admissibilité et de relever le maximum du revenu.

Je suis sûr que de telles modifications sont compréhensibles et tout indiquées. Bien que peu de Terreneuviens seront visés, du point de vue de leur pourcentage, ils viendront au troisième rang par rapport aux bénéficiaires des autres provinces; leur pourcentage s'établira à près du double de la moyenne pour l'ensemble du Canada. Pour l'année se terminant le 31 mars 1954, le rapport du ministère du bien-être de Terre-Neuve mentionne 335 personnes recevant des allocations de cécité, ce qui représente 0·183 p. 100 de la

population âgée de 20 à 69 ans et 0·086 p. 100 de la population totale de la province.

Cela fournit une autre preuve que les services sociaux sans cesse croissants du pays englobent dans leur portée non seulement les groupes majoritaires mais aussi les groupes minoritaires plus petits qui forment une partie de notre population.

Au cours de la présente session, on apportera des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Les améliorations projetées pour élever l'allocation de base et le plafond des revenus, se révéleront non seulement acceptables pour les 42,000 anciens combattants et veuves d'anciens combattants qui bénéficient à l'heure actuelle de la loi en vigueur, mais seront aussi saluées par les Canadiens comme un autre pas en avant dans un programme faisant déjà l'objet d'éloges.

Ma circonscription, monsieur l'Orateur, a ses problèmes, comme les autres circonscriptions de Terre-Neuve et comme les 258 autres circonscriptions du Canada continental. Certains de ces problèmes sont d'origine récente; d'autres nous ont été légués par un très dur passé. Nous avons de ces problèmes qui sont débattus tantôt par un groupe tantôt par un autre. Parfois des gens qui viennent passer une heure ou deux dans la province, ou dans ma circonscription, n'hésitent pas à se prononcer, sans la moindre connaissance de notre histoire ou des conditions locales, sur la ligne de conduite qu'il faudrait suivre. Il faudrait ranger ces personnes, je le crains, parmi les vagabondes victimes d'un songe d'une nuit d'été. Quoi qu'il en soit, nous avons nos problèmes. Et, à l'égard des plus importants, nous en arrivons habituellement à une solution assez satisfaisante bien que parfois la majorité soit petite.

On a dit à la Chambre que la prospérité de Terre-Neuve est à son déclin. Je dois dire sincèrement, monsieur l'Orateur, que je n'accepte pas cette déclaration. Si nous comparons le sort des Terre-neuviens d'il y a vingt ans avec celui des Terre-neuviens d'aujourd'hui, nous constaterons une énorme différence. Même si nous divisions cette période de vingt ans en quatre période de cinq ans, nous constaterions que non seulement il existe une différence entre la situation actuelle et celle d'il y a vingt ans mais qu'il y a eu amélioration constante au cours de ces quatre périodes de cinq ans.

Il se peut qu'aujourd'hui, à Terre-Neuve, le niveau d'existence ne soit pas aussi élevé qu'il l'est en certains endroits du Canada continental; néanmoins, le niveau d'existence est incomparablement plus élevé aujourd'hui qu'il l'était il y a vingt ans. L'année 1953 a été, pour Terre-Neuve, une année prospère; 1954 ne l'a pas été autant mais a quand même été une bonne année. Même à l'heure actuelle, par exemple, il y a moins de chômeurs à Terre-Neuve qu'il y en avait à ce temps-ci l'an dernier. Non, Terre-Neuve n'est pas à son déclin car je crois que la richesse d'un peuple ne se compose pas uniquement des biens matériels qu'il apprécie et dont Dieu lui a fait don. La richesse d'un peuple comprend aussi des choses qu'il respecte, des choses dans lesquelles il a foi. A titre de nouveaux Canadiens, nous apportons au Canada continental notre respect pour la démocratie canadienne et notre foi en l'avenir de notre grand pays, un respect et une foi qui ne pourront jamais le céder qu'au respect et à la foi de ceux qui ont toujours eu l'avantage de se dire Canadiens.

*(Texte)*

**M. Robert Perron (Dorchester):** Monsieur l'Orateur, plusieurs députés, après avoir félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick), comme il convient et comme ils le méritent, ont critiqué le discours du trône pour divers motifs. Pour ma part, comme je n'ai pas à leur faire d'éloges, je voudrais parler brièvement d'une question qui intéresse l'économie générale du pays, dont on a beaucoup parlé depuis le commencement de ce débat, et de laquelle on ne fait aucune mention dans le discours du trône, ce qui peut paraître étonnant. Je veux parler de la question agricole, qui est certainement la plus importante à l'heure actuelle, tant dans l'Ouest que dans l'Est du pays. Depuis que je suis ici, j'entends dire que tout ne va pas pour le mieux chez les fermiers de l'Ouest, qu'ils ont même des surplus de blé dont ils ne peuvent disposer. Par ailleurs, dans l'Est, nos cultivateurs se plaignent que leur revenu a considérablement diminué cette année encore, et c'est avec appréhension qu'ils envisagent l'avenir.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, si ce n'est pas la crise aiguë, c'est quelque chose qui s'y rapproche et vers laquelle on tend. Et pour mettre tout le monde d'accord, je dirai que nos cultivateurs éprouvent actuellement un malaise, que le Gouvernement qualifie de temporaire, mais qui menace de s'éterniser.

Pourtant, si nous relisons le discours du trône, tout ce que nous y voyons, qui a trait à l'agriculture et aux problèmes urgents que le Gouvernement a à régler, c'est ceci, que je retrouve à la page 3 de la version française des *Débats*. Je cite:

> Bien qu'en général l'état de l'économie nationale soit sain, la récolte de blé relativement médiocre se traduit par une légère diminution du revenu global de la nation.

Monsieur l'Orateur, c'est absolument tout ce qu'il y a dans le discours du trône pour régler ce que le Gouvernement appelle un malaise et ce que le commun des mortels appelle une crise. Aucune politique définie.

Bien plus, cette simple phrase du discours du trône, qui n'effleure même pas le problème, ne correspond aucunement à la réalité. En effet, il n'est pas exact de dire que la récolte médiocre du blé a entraîné une diminution du revenu national, car cette récolte n'est pas encore vendue. On a encore à disposer d'énormes surplus de blé avant de vendre la récolte de l'année 1954. Que la récolte du blé de 1954 ait été médiocre ou bonne, cela ne peut en aucune façon influencer le revenu national pour 1954.

Ce qui a pu l'influencer vers la baisse,—ce que ne dit pas le discours du trône,—c'est que le cultivateur de l'Est, en plus d'une mauvaise récolte, a vendu ses produits pour un prix moindre, faute de marché suffisant, de sorte que son revenu personnel moyen a baissé dans une proportion de 15 p. 100, et beaucoup plus que cela dans certaines régions.

Il est incontestable qu'il surgit là un problème urgent à régler, et le silence du discours du trône sur les moyens qu'entend prendre le Gouvernement pour aider les agriculteurs ne peut s'expliquer que difficilement.

Il n'y a pas à se le cacher, les fermiers sont inquiets et attendent du gouvernement actuel l'assistance que la situation requiert. Le seul revenu stable sur lequel ils ont pu se fier, depuis quelques années, c'est le revenu provenant de l'industrie laitière, et cela grâce au soutien du prix du beurre à 58c. la livre.

Cependant, le Gouvernement n'a pas encore annoncé l'attitude qu'il entend adopter à ce sujet cette année, et cela a pour effet de faire durer l'inquiétude chez nos cultivateurs.

Il me semble nécessaire que le Gouvernement maintienne ce prix de soutien au même niveau.

Ce prix de 58c. a été fixé en avril 1951, et je ne crois pas qu'il soit téméraire de dire que, depuis cette date, les frais de production ont augmenté. Cependant, le prix est demeuré le même. La seule raison qui pourrait justifier la baisse du prix de soutien, serait une baisse dans le coût de production. D'après les prévisions, les frais de production, au cours de la présente année, demeureront les mêmes qu'en 1954. Ce sont là, du moins, les conclusions auxquelles en sont venus les experts du ministère de l'Agriculture, au cours d'une récente conférence agricole fédérale-provinciale.

Comme autre argument, je dois dire que depuis le mois de mars 1949, date de sa mise en vigueur, jusqu'au 1er janvier 1955, le prix de soutien aura coûté, si mes renseignements sont exacts, moins de 2 millions de dollars aux contribuables, c'est-à-dire une moyenne d'environ $300,000 par année. Il s'agit là d'une dépense relativement minime pour assurer un peu de sécurité à une classe de la société qui est la plus importante au pays et dont les autres sources de revenus, dans le moment, l'industrie laitière exceptée, sont influencées par toutes sortes d'aléas qui les rendent incertaines et précaires.

La récolte médiocre de l'an dernier, due à la mauvaise température, a non seulement fait perdre des revenus aux cultivateurs, mais en 1955, ils auront à faire face à une pénurie de grains de semence qui entraînera des déboursés additionnels de quelques centaines de dollars pour chacun d'eux, lorsque viendra le temps d'ensemencer. On prévoit, dans la province de Québec du moins, de graves difficultés le printemps prochain, à tel point que le Gouvernement sera peut-être dans l'obligation d'aider au moyen de subsides. Et s'il fallait que le prix de soutien du beurre soit enlevé, au moment où le cultivateur devrait faire face à ces déboursés extraordinaires, ce serait sans contredit un désastre.

Pour faire face à la crise de chômage saisonnier, la Chambre a récemment modifié la loi sur l'assurance-chômage en vue d'étendre les bénéfices de prestations d'assurance-chômage. Il s'agissait là d'une mesure humanitaire que la Chambre a approuvée à l'unanimité. Tout de même, cette mesure entraînera des déboursés considérables, et il me semble que le gouvernement ne devrait pas lésiner, quand il s'agit de la classe agricole, qui a droit, elle aussi, à un minimum de sécurité.

Me plaçant au point de vue du consommateur, je ne crois pas qu'il soit atteint par le prix de soutien. A cause du prix de soutien, le consommateur paie toujours le même prix pour son beurre, alors qu'autrement il paierait, disons, 45c. durant la période de production, au moment où il y a abondance, c'est-à-dire pendant l'été, alors que l'hiver, pendant la saison morte, il paierait 75c., ce qui, au point de vue déboursé, revient exactement à la même chose, soit au prix de 60c. toute l'année. Le prix de soutien présente donc l'avantage de soustraire cette denrée des fluctuations d'un marché qu'il est facile de faire varier.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je demande au Gouvernement de maintenir le prix de soutien de 58c. la livre et d'annoncer cette politique le plus tôt possible, afin de faire cesser l'incertitude qui existe actuellement. Ce prix devrait être fixé à 58c. pour les deux prochaines années, comme

le demandent toutes les sociétés agricoles au pays. Ce faisant, le Gouvernement assurera un revenu minimum à toute la population agricole de l'Est du pays, dont la principale industrie est l'industrie laitière.

Cette politique, annoncée immédiatement, aurait pour effet de suppléer au silence du discours du trône dans ce domaine.

(*Texte*)

**M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont):** Monsieur l'Orateur, je représente, à la Chambre, un comté à majorité ouvrière, et je désire commenter principalement certaines mesures législatives prévues au discours du trône, en relation avec l'emploi.

Il est bon, auparavant, de considérer le degré d'activité économique de l'année écoulée afin de réconforter nos amis de l'opposition, car, malgré leurs prétentions, la situation générale est bonne, et j'ai toujours pensé que la statistique officielle renseigne mieux que les hypothèses et les à-peu-près.

Le produit national brut, pour 1954, se chiffre à 23·9 milliards, alors qu'il s'élevait à 24·3 milliards en 1953, soit une variation de 2 p. 100 seulement, ce qui démontre une stabilité appréciable de notre production.

Les achats des consommateurs forment un total plus élevé en 1954 qu'en 1953, ce qui dénote que le pouvoir d'achat national est encore très élevé.

La production industrielle dans son ensemble n'a accusé en moyenne, jusqu'à la fin d'octobre dernier, qu'une diminution de 2 p. 100 sur l'année précédente; mais il est à noter que le chiffre total, pour le mois d'octobre 1954, est plus élevé que le chiffre correspondant pour 1953.

Et, s'il est exact, par ailleurs, que l'emploi dans l'industrie manufacturière a légèrement baissé, par contre, les employés de cette industrie ont vu leur gain horaire augmenter, en 1954, de 3c. l'heure.

Ces divers aperçus de notre économie prouvent donc que les affaires du Canada sont, dans l'ensemble, généralement bonnes; si, dans certains "secteurs", il y a eu des diminutions, celles-ci ont été ailleurs compensées par des augmentations.

Je dois admettre cependant qu'au niveau de l'emploi, la situation est encore difficile, et je vais essayer d'en parler aussi objectivement que possible. Je ne veux pas essayer de minimiser outre mesure certains chiffres mentionnés par des membres de l'opposition, quant au nombre de chômeurs au pays, mais on doit admettre que les données statistiques, à ce sujet, sont incomplètes et ne donnent pas une image exacte de la réalité.

Cependant, quel que soit le nombre exact, et quelle que soit la nature de ce chômage, saisonnier, régional ou autre, le nombre est assez imposant pour justifier le Gouvernement de prendre sans délai des mesures législatives importantes, car l'entreprise privée ne peut actuellement absorber les sans-travail.



Les mesures prévues au discours du trône donneront sûrement à l'industrie l'impulsion dont elle a besoin, et je désire en commenter quelques-unes.

Les travaux publics sont nécessaires pour suppléer à l'entreprise privée et pour apporter, ici et là, des améliorations urgentes; il faut se rappeler que le but des impôts est de donner des services, et il est à espérer que ces travaux publics ne tarderont pas. Ici j'ouvre une parenthèse pour suggérer au Gouvernement d'envisager la possibilité de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, au débouché du boulevard Pie IX. En suggérant ce pont additionnel pour Montréal, j'avais tout d'abord en vue l'amélioration de la circulation. Alors que tout le trafic de la partie est de Montréal doit actuellement emprunter le centre de la ville pour traverser le pont Jacques-Cartier, le pont du boulevard Pie IX relierait la rive sud à la partie est de Montréal, de même que la route des Laurentides par le boulevard Pie IX, à Saint-Vincent-de-Paul.

Au fait, la canalisation du Saint-Laurent produira un phénomène qui rend plus urgente encore la construction de ce pont. Des experts du service de l'urbanisme de Montréal prévoient en effet qu'à la suite de ces travaux de canalisation, l'insularité de Montréal disparaîtra et les municipalités de la rive sud perdront leur caractère agricole pour devenir des districts domiciliaires et industriels. Il faut donc augmenter le nombre des ponts sur le Saint-Laurent, et je crois que les circonstances actuelles justifient la construction sans retard d'un pont au boulevard Pie IX.

La modification apportée à la Loi sur l'assurance-chômage est une mesure qui s'imposait. La durée et les taux des prestations supplémentaires d'hiver sont maintenant augmentés, et l'ouvrier est en mesure d'apprécier toute la sagesse de cette loi; environ 80 p. 100 des salariés bénéficient des prestations, et les municipalités n'ont plus à subir, comme autrefois, le choc principal du chômage. Cet amendement à la loi sera salutaire, mais il sera important de toujours suivre de très près l'évolution de notre économie, en vue d'apporter à cette loi, au besoin, toutes les modifications jugées nécessaires, selon les circonstances, et l'avenir prouvera sans doute que cette loi bienfaisante demeurera une des grandes œuvres du parti libéral.

Je me permets ici de renouveler la requête que je faisais au Gouvernement l'an dernier, d'ouvrir, pour accommoder nos ouvriers de la partie est de Montréal, un bureau d'assurance-chômage et de placement dans la partie est de Montréal.

Actuellement, les parties ouest, nord et sud de la ville de Montréal sont bien desservies, mais je ne crois pas que le bureau de la rue Delorimier, à Montréal, soit bien accommodant pour nos ouvriers qui demeurent à l'extrême est de la ville; d'autant plus que la partie est est environnée de petites industries et que là surtout l'établissement d'un tel bureau serait justifié. Je réitère cette demande et j'espère bien qu'on y donnera suite dès cette année, afin de m'éviter de revenir à la charge.

Une autre mesure prévue au discours du trône, qui aidera à l'embauchage, concerne les prêts pour l'amélioration des habitations. La loi nationale sur l'habitation, 1954, a donné des résultats qui ont répondu aux espérances du Gouvernement, en dépit des pronostics pessimistes de l'opposition; avec cette amélioration importante, il est logique de prévoir un nouveau sommet en 1955.

Le comté de Maisonneuve-Rosemont est peut-être l'un de ceux qui ont le plus bénéficié de cette loi, et les projets pour l'année 1955 laissent prévoir une augmentation considérable du nombre d'habitations, qui fera de cette partie de la ville un des plus beaux districts domiciliaires que l'on puisse voir. On doit admettre que, grâce à cette loi, le Gouvernement a été à la hauteur de ses responsabilités, et, au nom des milliers de nouveaux propriétaires de mon comté qui s'en sont prévalus, je tiens à le remercier.

Le discours du trône signale également la réunion des premiers ministres du Commonwealth qui se tient actuellement à Londres en vue d'étudier un certain nombre de problèmes communs aux peuples de cette grande association de nations. Cette conférence survient à une heure particulièrement importante, et elle pourra permettre sans doute d'échanger des vues, prélude de l'accroissement de nos exportations, même si ce n'est pas là le but immédiat de la réunion.

Notre commerce extérieur est intimement lié à la prospérité des Canadiens, et tous les efforts doivent converger vers la découverte de nouveaux marchés; mais, nous devons être réalistes, et l'opinion qu'a exprimée le très honorable premier ministre, le 10 janvier 1955, est partagée par la majorité des Canadiens. Le commerce international doit se mouvoir dans les deux sens, et, au moment où les pays les plus importants cherchent le moyen de faciliter les échanges commerciaux, ce serait courir au suicide que d'élever ici des barrières tarifaires comme le voudraient certains députés de l'opposition.

C'est le devoir du Gouvernement d'organiser la production et de trouver des marchés. Par ailleurs, l'industrie canadienne a aussi certaines responsabilités, et il lui incombe de reviser ses moyens de production afin de pouvoir concurrencer les produits étrangers quant à l'originalité, la qualité et le prix.

Et je crois que les difficultés actuelles de l'emploi dans certains secteurs résultent surtout des nouvelles méthodes d'adaptation de l'industrie et de la nécessité, pour les employeurs, de diminuer le coût de revient en économisant sur la main-d'œuvre.

Je suis convaincu que l'emploi ne souffre que d'un malaise temporaire et il faut savoir gré au Gouvernement que s'il est déterminé à régler ce malaise, il demeure prudent dans ses moyens, car l'économie d'un pays n'est pas comme une automobile que l'on peut arrêter ou mouvoir à volonté; l'électorat canadien, d'ailleurs, l'a bien compris, car lors des récentes élections complémentaires au pays, nous avons de nouveau reçu sa confiance.

Je désire maintenant parler du chômage saisonnier. Les conditions atmosphériques de notre pays créent cette contraction de l'emploi, qui se manifeste tous les ans, dès le début de l'hiver, pour s'améliorer ensuite lentement jusqu'au printemps.

Il n'est pas facile de trouver une solution à cet état de choses, et les députés qui connaissent les milieux ouvriers, qui vivent parmi eux, sont bien au courant que nos peintres, nos menuisiers, nos maçons, nos briqueteurs, nos terrassiers et nos journaliers sont exposés, en conséquence, à chômer durant quelques mois chaque année. C'est une situation malheureuse à laquelle nous devons essayer de trouver une solution, et ce malaise est en plus accru par cette tendance, dans plusieurs industries, à congédier plusieurs de leurs employés au cours des mois de novembre et de décembre, pour les rengager vers la fin de janvier de chaque année.

J'ai bien examiné cette situation, et j'en ai discuté avec plusieurs ouvriers. A mon avis, le remède pratique relève moins du Gouvernement que du public; et il est grand temps que tous se rendent compte que non seulement le Gouvernement seul, mais toute nation a sa responsabilité dans ce domaine.

Je suis convaincu que, même au moment où je parle, il y aurait au Canada du travail pour plus de cent mille de nos sans-travail si chacun apportait à la solution de ce problème sa part de responsabilité.

Il s'agit de canaliser le sens civique et la coopération bien connus de tous les Canadiens et c'est en ce sens que j'ai une suggestion à offrir en vue d'atténuer la plaie du chômage saisonnier; je l'offre à l'étude du patronat et du travail organisé.

Il s'agirait de mettre sur pied un organisme qui lancerait à tous les ans, soit au cours du mois de janvier, d'un océan à l'autre, une campagne nationale d'embauchage d'une durée, disons, de 8 jours. Une telle campagne serait certes patronnée par le ministère du Travail, et, dans toutes les provinces, soit par les journaux, la radio et la télévision, on ferait appel auprès du public, l'enjoignant de coopérer en vue de promouvoir l'emploi durant cette saison.

Cette campagne recevrait sans doute l'appui de tous les gouvernements provinciaux du pays de même que l'appui intégral de toutes les municipalités, lesquelles se chiffrent à plus de 14,000 au Canada. Vu qu'elles sont directement intéressées à promouvoir l'emploi dans leur localité et dans tous ces centres, une proclamation du maire inciterait les citoyens à donner leur coopération à cette campagne, qui regarde tout le monde, parce qu'elle profiterait à tout le monde.

Nous avons au pays un potentiel commercial et industriel énorme de plus de cent mille entreprises de toutes sortes. Et dans un tel mouvement national bien orchestré, je vous le demande, combien d'industries, manufactures, usines ou commerces de tous genres, combien de citoyens, qui remettent à plus tard tous genres de travaux, même domestiques, ne trouveraient pas, à ce moment, l'occasion d'employer de la main-d'œuvre?

Pour servir d'intermédiaire entre la demande et l'emploi, nous avons le mécanisme voulu, car nos bureaux de placement couvrent tout le pays; ces demandes d'emploi de la part de l'industrie, du commerce et des citoyens seraient enregistrées à nos bureaux de placement et, au fur et à mesure, les ouvriers seraient invités au travail, selon leur compétence.

Combien d'organisations de toutes sortes, prélèvent à tous les ans, dans le public, des millions de dollars pour de bonnes œuvres; et ces campagnes remportent toujours le plus grand succès. Pourquoi alors ne pas faire appel à la coopération de tous les Canadiens pour une telle campagne nationale d'embauchage, qui serait sans doute aussi importante que toutes les autres? La campagne nationale de l'emploi est une suggestion que je fais, et peut-être mérite-t-elle d'être étudiée.

Je voudrais maintenant commenter la situation bien déplorable qui est faite aux travailleurs de 65 ans, que l'on s'empresse de mettre à leur retraite. Depuis que je suis député, j'ai eu tellement souvent l'occasion de discuter avec eux et de mesurer toute l'étendue de l'injustice dont ils sont très souvent victimes.

Notre société nourrit un préjugé à l'égard du travailleur de 65 ans. J'ai noté, dans les journaux, que le ministère britannique des pensions a procédé à une enquête à ce sujet, et je crois que les leçons qui se dégagent de cette enquête s'appliqueraient tout aussi bien ici qu'ailleurs.

Il ressort de cette enquête que la grande majorité des travailleurs mis à leur retraite à l'âge de 65 ans, l'ont été contre leur gré, et alors que leurs employeurs bénéficiaient encore de leur énergie, de leur bonne volonté et surtout de leur expérience; à cet âge, sans doute, on n'a pas la même vigueur qu'autrefois, mais l'expérience des choses de la vie compense cette déficience pour une bonne part.

Ici, nous sommes victimes d'un préjugé, car il y a des vieillards de 40 ans, comme il y a des jeunes gens de 65 ans.

Ne serait-il pas de mise que, pour nos propres employés civils, nous donnions nous-mêmes l'exemple à l'industrie; si une telle enquête était faite ici, elle permettrait d'éviter de nombreuses injustices.

Monsieur l'Orateur, avant de terminer, je regrette d'être dans l'obligation de commenter certaines observations faites en cette enceinte, le 12 janvier, par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier). Elles ont été vertement relevées par des députés de la province de Québec des deux côtés de la Chambre. Je suis obligé de protester énergiquement, à mon tour, contre la déclaration de ce député, que j'extrais de la version française des *Débats*, à la page 126:

> Aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste.

On dit que les voyages forment la jeunesse, et il est à espérer que cet honorable député, nouvelle incarnation de "commis-voyageur-politicien", choisira la première occasion pour revenir dans la province de Québec afin de la connaître telle qu'elle est, c'est-à-dire solidement ancrée dans ses traditions religieuses, culturelles, hospitalières et, par-dessus tout, respectueuses de l'autorité.

A la séance du 17 janvier, il a voulu clarifier son discours du 12 janvier et il déclarait avoir dit:

> Le plus grand respect pour la religion, la langue, les traditions et la culture de la population de cette province.

Cette clarification ne touche malheureusement pas la déclaration renversante qu'il a faite le 12 janvier, à l'effet que la province

de Québec était la partie du Canada la plus mûre pour céder aux avances du parti communiste.

Et c'est pourquoi, au nom des 50,000 électeurs de Maisonneuve-Rosemont, que j'ai l'honneur de représenter, je m'inscris en faux contre cette assertion, et j'espère bien que le chef de son groupe se désassociera de cette déclaration fausse et humiliante pour la province de Québec.

Depuis, d'autres observations malheureuses ont été dirigées, par les membres du parti CCF, contre la province de Québec; rien ne peut être plus nuisible à l'unité nationale que de telles paroles qui ne servent qu'à soulever l'animosité et la méfiance.

L'an dernier, je me demandais à quoi pouvaient servir tous ces discours sur l'Adresse en réponse au discours du trône. L'expérience m'apprend maintenant que l'électorat canadien peut en tirer profit, car ils servent à soulever bien des masques et démontrent, avant tout, que l'électorat avait bien raison de faire confiance au parti libéral, qui a traditionnellement respecté les droits des minorités au Canada et traité tous les groupes et toutes les provinces avec "fair-play", non dans le dessein de promouvoir sa politique mais en vue de jeter ici des fondements d'une nation unie et prospère.

(*Traduction*)

**M. A. B. Weselak (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour m'unir aux autres députés qui ont félicité les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône des excellents discours qu'ils ont prononcés à cette occasion. Au cours du débat, nous avons entendu des membres de l'opposition dénoncer le Gouvernement et, si l'on s'en tenait à leurs seuls discours, on aurait l'impression que le gouvernement actuel ne s'intéresse guère à l'avenir du Canada ni au bien-être de sa population. Je ne partage pas ces vues et je m'élève contre ceux qui adoptent cette attitude.

Avant mon entrée à la Chambre, j'estimais que l'administration libérale gouvernait très bien le pays; depuis le peu de temps que je siège ici, je n'ai pas changé d'opinion à cet égard. Le mandat donné au Gouvernement par la population du Canada, aux dernières élections, indique clairement que je ne suis pas le seul qui soit de cet avis et que mon opinion coïncide avec celle de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Le Gouvernement a des obligations envers toute la population du Canada, envers les diverses régions et les divers secteurs économiques. Il n'est pas facile de concilier des groupes dont les intérêts sont très différents et les réclamations très contradictoires. A mon sens, les mesures que le Gouvernement a prises ont permis de satisfaire à ces demandes et à ces intérêts de manière à maintenir tous les secteurs de notre économie à un niveau raisonnable. On a dit, en certains milieux de la Chambre, que le discours du trône est remarquable par ses omissions. Pour moi il est remarquable par son contenu. L'approbation des protocoles prévoyant le rétablissement de la souveraineté de l'Allemagne occidentale et son réarmement fait maintenant partie de l'histoire de la Chambre. J'ai appuyé cette résolution, croyant qu'elle constituait un pas dans la bonne voie et, surtout, qu'elle démontrerait aux pays situés au delà du rideau de fer et dominés par la Russie que les nations occidentales ne veulent pas subjuguer les autres peuples, mais désirent qu'ils vivent de façon démocratique et avec la dignité à laquelle ils ont droit.

L'annonce de la réunion des premiers ministres des pays du Commonwealth a également été accueillie avec joie. Ces réunions favorisent une meilleure compréhension chez les peuples britanniques. Notre premier ministre (M. St-Laurent), qui est sage et qui commande le respect tant au pays qu'à l'étranger, jouera sans doute un rôle important au cours des délibérations de cette conférence.

Mes commettants sont heureux des progrès réalisés à l'égard de la voie maritime du Saint-Laurent. Dans l'Ouest, éloignés que nous sommes de nos marchés et de nos sources d'approvisionnement, nous sommes très conscients des répercussions directes qu'ont les frais de transport sur notre économie.

On a estimé que la voie maritime une fois aménagée, les taux de transport des céréales vendues sur les marchés d'outre-mer baisseraient de 5c. le boisseau au profit du producteur, d'où il suit, naturellement, que les importations à destination de l'Ouest bénéficieront également d'une réduction des frais de transport.

La proclamation de la loi assurant la pension d'invalidité, les modifications que l'on se propose d'apporter à la loi sur les allocations aux anciens combattants et à la loi sur les pensions aux aveugles seront bien accueillies des gens de ma circonscription. Lorsque les gens qui sont dans le besoin ne peuvent obtenir de secours des gouvernements fédéral ou provincial faute de lois pertinentes, c'est sur les municipalités que retombe le soin de leur entretien et de leur bien-être. Ayant été en contact avec les municipalités pendant de nombreuses années, à titre d'administrateur d'abord, puis de conseil, je peux me rendre

compte du soulagement que cette mesure apportera aux municipalités manitobaines.

La demande de services, notamment dans les domaines de la voirie, des canalisations et de l'éducation, a considérablement augmenté ces quelques dernières années. Les municipalités, dont le domaine fiscal est restreint ont trouvé de plus en plus difficile d'assurer les services essentiels avec les fonds limités à leur disposition. La ville, le village ou la municipalité qui aurait à régler une douzaine de cas d'invalidité devrait prévoir des sommes d'au moins $4,000 pour ces cas; or, je peux vous assurer, monsieur l'Orateur, que pour un budget municipal moyen la somme est considérable. Au Manitoba, on estime à 1,200 le nombre de ceux qui en bénéficieraient au prix d'une somme approximative de $600,000 versée en part égale par les gouvernements fédéral et provincial.

Les modifications projetées à la loi sur les chemins de fer sont aussi particulièrement bien accueillies. Les deux réseaux transcontinentaux traversent la circonscription de Springfield et il s'écoule rarement une année sans que se produise une tragédie. Les municipalités ont essayé de résoudre le problème mais le prix qu'il leur en coûterait pour établir des sauvegardes les en a empêchées. Une participation plus généreuse du gouvernement fédéral aux frais d'aménagement et d'entretien peut permettre à ces municipalités d'ériger les ouvrages de protection nécessaires et d'épargner ainsi des vies et des tragédies à maints foyers. Les nouvelles dispositions relatives à l'habitation seront également utiles en assurant un supplément de logements et la rénovation de maisons existantes, pourvoyant ainsi au confort et à la santé de nos citoyens et de nos enfants.

Je remarque qu'il est question de la loi sur les viandes et conserves alimentaires et qu'on doit présenter des mesures en vue de l'inspection de la viande et de l'établissement de normes relatives aux produits agricoles. Il me semble, à la lecture de ce passage du discours, que les normes en question s'appliqueraient au niveau du détail ou de l'exportation. J'invite le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) à étudier l'à-propos d'établir au niveau de la vente au détail un mode de classement du bœuf semblable au classement du porc au croc. Les habitants de ma circonscription ont constaté que, lorsque les livraisons sont fortes aux parcs à bestiaux, les acheteurs offrent un prix inférieur à celui qu'ils offrent d'ordinaire, lorsque les livraisons sont faibles et ne répondent pas à la demande régulière. J'ai constaté que, même si certains n'admettent pas le régime du classement au croc, la majorité est tout de même d'avis que ce régime est encore meilleur que celui qui est appliqué au bœuf de boucherie. Je prie donc le ministre et ses services de bien étudier cette question et de trouver moyen de remédier à la situation.

[M. Weselak.]

Je veux féliciter ici le Gouvernement, en particulier le ministre du Commerce (M. Howe), d'avoir toujours confiance dans notre commerce d'exportation, dans nos ventes à l'étranger. Étant donné la baisse des prix, notre plus important report, sauf un, et les forts excédents aux États-Unis, le prix initial de notre blé a été fixé à $1.40 le boisseau, qui sera le prix minimum de l'année-récolte 1954-1955. Nous nous rappelons qu'en 1929, le syndicat de la Saskatchewan avait établi un prix initial de $1.25 le boisseau et il a subi de lourdes pertes. Le gouvernement fédéral garantissait les banques contre ces pertes et l'année suivante les gouvernements provinciaux ont constitué des nantissements à l'égard des fonds perdus par les syndicats de l'Ouest. En Saskatchewan seulement, ce montant, y compris l'intérêt versé, dépassait 20 millions. Quand on a fixé le prix initial, le 16 juillet dernier, la Commission détenait du blé invendu pour une valeur de plus de 100 millions, et le report dépassait 587 millions de boisseaux.

A part cela, les récoltes ont été assez bonnes dans les Prairies et la moisson s'annonçait abondante. Les cultivateurs de l'Ouest étaient au fait de la situation et s'attendaient avec résignation que le prix initial serait sensiblement réduit. La nouvelle du prix minimum arriva dans l'Ouest comme un rayon de soleil et d'espoir dans la sombre incertitude qui régnait. La *Free Press* de Winnipeg, qui a presque toujours critiqué l'actuelle organisation du marché des céréales, déclarait le 19 janvier 1955:

> D'autre part, l'Ouest devrait reconnaître que le maintien du prix initial était une dure décision à prendre. Il y a lieu de croire qu'Ottawa envisage avec beaucoup de confiance les perspectives de ventes immédiates. Mais tout le monde se rend compte à l'heure actuelle qu'une réduction additionnelle des prix de vente peut devenir le seul moyen d'écouler le blé en dehors du Canada et de réduire un excédent qu'il ne convient certes pas d'amonceler.
>
> Dans ces conditions, il deviendrait manifeste que la Commission du blé fonctionnait à perte, ce qui inévitablement serait à la charge du Trésor. Les contribuables du reste du Canada auraient beaucoup à dire à ce sujet. Le maintien du prix initial en cette année incertaine ne peut donc en aucun cas établir un précédent. Si une véritable catastrophe s'abattait sur le marché mondial du blé, le cultivateur de l'Ouest aurait certainement droit de s'attendre à quelque aide du restant du pays, mais il serait insensé de s'attendre qu'elle soit au niveau du prix initial actuel. Le fait est que la culture du blé représente une trop grande part de l'économie canadienne pour qu'une garantie générale soit politiquement ou économiquement praticable, fût-elle souhaitable,—ce qu'elle ne serait certes pas à longue échéance.

Comme mesure à court terme, cependant, la stabilité du prix initial constitue, pour la récolte de cette année, une politique praticable et un moyen légitime d'aider le cultivateur à surmonter des circonstances défavorables. Une incertitude dissipée rend certainement les autres plus supportables, et tout le monde dans l'Ouest peut se réjouir, avec les cultivateurs, que justice leur ait été faite dans ces conditions.

Je tiens ici à rappeler ce qu'a dit le député d'Assiniboïa (M. Argue) le 19 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 361 des *Débats*:

Je dirai que l'attitude qu'affiche le gouvernement canadien lorsqu'il traite ainsi les producteurs de blé est honteuse. Rien d'étonnant que les agriculteurs de l'Ouest canadien pèsent actuellement, par l'intermédiaire de leurs syndicats agricoles et autres organisations, l'opportunité de se rendre de nouveau en masse à Ottawa, afin de bien faire comprendre à ce gouvernement anti-agraire la nécessité d'augmenter le prix de soutien du blé canadien.

Je suis sûr qu'en juillet dernier, l'honorable député s'attendait à une diminution du prix initial et que lui, et d'autres également, ont constaté avec bonheur que le Gouvernement, ayant plus confiance que lui dans les agriculteurs du pays, n'avait pas trop prêté attention aux sombres prédictions qu'avaient proférées nos amis socialistes à la dernière session.

**Des voix:** Très bien!

**M. Nicholson:** Pourriez-vous lire plus lentement? Nous ne pouvons saisir.

**M. Weselak:** Vraiment? En outre, je crois que le député a voulu plaisanter en employant l'expression "gouvernement anti-agraire". Sinon, je lui conseille de revoir les réalisations du Gouvernement en place et ses programmes agraires. Il constatera, je pense, qu'on doit à ce gouvernement presque toutes les lois tendant à stabiliser l'agriculture et à venir en aide au cultivateur. Il constatera aussi que la trésorerie fédérale affecte d'importantes sommes au bien-être de l'agriculture. Pour ne rien dire de l'argent que le ministère de l'Agriculture et autres affectent à la recherche agricole ainsi qu'à la création et à la conservation de débouchés à l'étranger. Nombreux sont également les autres programmes que le Gouvernement a adoptés et conservés et qui ont été à nos cultivateurs d'un secours inappréciable.

**Une voix:** Ce n'est pas l'avis des gens de Selkirk.

**M. Weselak:** C'est l'avis des gens de Springfield, qui sont voisins de ceux de Selkirk.

Un mot également de remerciement aux ministres des Transports (M. Marler) et de l'Agriculture (M. Gardiner) à la suite de leurs déclarations rassurantes au sujet de l'attitude du Gouvernement en ce qui a trait au tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je veux, avant de passer à autre chose, dire encore un mot au ministre du Commerce (M. Howe) au sujet d'une activité de son ministère qui intéresse directement l'économie agricole, je veux parler du commerce international. Il ne faut pas oublier que nous sommes un pays exportateur qui doit, plus que beaucoup d'autres pays commerçants, compter sur les débouchés mondiaux. N'oublions pas que nous ne pouvons nous réfugier derrière des murailles douanières, qu'il nous faut être disposés à obtenir des débouchés dans le monde en faisant la concurrence à d'autres pays. Le ministre a accompli une œuvre utile pour nous à la conférence convoquée en vue de reviser l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, lorsqu'il a préconisé la suppression des entraves à l'importation comme moyen nécessaire d'assurer une économie mondiale ferme et prospère. Il faut l'en féliciter.

La puissance économique et commerciale des autres nations s'accroît régulièrement à mesure qu'elles se remettent des ravages subis pendant la guerre. Les excédents américains sont une menace pour nous; or, dans une pareille atmosphère internationale, nous devrions viser à améliorer et à renforcer l'accord sur les tarifs douaniers et le commerce. Selon les rapports, on aura bien des difficultés, notamment avec les États-Unis, à combler les lacunes de l'accord sur les tarifs douaniers et le commerce. A cause de leurs importants excédents agricoles, les États-Unis insistent, semble-t-il, sur le droit d'établir des contingents d'importation et de subventionner l'exportation de produits agricoles. La mission que trois de nos ministres les plus compétents ont remplie à Washington au début de la session et au cours de laquelle ils ont discuté ces questions avec les représentants des États-Unis, a eu lieu au bon moment; d'après certains rapports on a réussi à renflouer dans une certaine mesure l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui, au début de décembre, semblait en danger. Dans l'intérêt de notre économie, le Gouvernement met tout en œuvre, et avec raison, pour éviter une crise qui pourrait entraîner l'effondrement de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, lequel réglemente les quatre cinquièmes du commerce international des pays libres.

Nous ne sommes pas sans subir des pressions internes qui s'exercent au pays en vue de l'établissement de droits protectionnistes. Dernièrement la Commission du tarif a entendu les requêtes de fabricants d'antigel qui demandaient un relèvement de droits de douane d'environ 5 p. 100. La Commission a entendu exposer aussi des mémoires de la

part de l'industrie canadienne des textiles; en y donnant suite, on pourrait fort bien augmenter le prix des habits d'hommes de $2.50 à $5.00 et hausser le prix des fins lainages comme les jupes et les tailleurs de femmes de $10 chacun. D'aucuns se plaignent du déséquilibre du commerce avec la Grande-Bretagne et de la perte des marchés britanniques. A ce propos, monsieur l'Orateur, quelle perte pourrait être plus dommageable que celle, par la Grande-Bretagne, de son plus important article d'exportation au Canada, article qui lui a fourni une moyenne annuelle de 30 millions de devises canadiennes? Il ne s'agit que de deux industries qui ont récemment demandé ouvertement une hausse des droits protecteurs. Si l'on accorde ces relèvements, nous pouvons sûrement nous attendre que d'autres présenteront des demandes analogues.

(Sur la motion de M. Weselak, la suite du débat est renvoyée à un séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, au début de la séance d'aujourd'hui, on s'est enquis des questions et des avis de motion portant dépôt de documents. Nous les appellerons mercredi, si les députés y consentent.

Vendredi, on m'a demandé quel serait l'ordre du jour lorsque le présent débat serait terminé. Sans vouloir être trop précis, car il semble que mon appel ait été vain, nous étudierions d'abord la mesure inscrite au nom du ministre du Commerce (M. Howe) et, en particulier, le projet de loi relatif à l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eaux internationaux. Après la deuxième lecture, ce bill sera déféré au comité permanent des affaires extérieures.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 1er février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE LOGEMENT

### SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—RÉGIME DU PRIX DE VENTE MAXIMUM

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je désire informer les députés que le régime du prix de vente maximum que la Société centrale d'hypothèques et de logement appliquait sous une forme ou une autre depuis 1946 est abandonné à compter d'aujourd'hui. Comme les honorables députés le savent, lorsqu'un prêt était consenti en vertu de la loi nationale sur l'habitation de 1954 à un constructeur commercial à l'égard d'une maison construite pour être vendue, 90 p. 100 seulement du montant du prêt approuvé était avancé à moins que la maison n'ait été vendue à un prix fixé par la Société centrale d'hypothèques et de logement ou à un prix moindre.

On a eu recours à cette ligne de conduite afin de protéger les propriétaires de maisons éventuels contre des prix excessivement élevés qui auraient pu être exigés sous l'action des conditions économiques qui se sont fait sentir de temps en temps au cours de toute la période écoulée depuis 1946. La situation actuelle ne semble plus justifier le maintien de cette ligne de conduite. En 1954, le nombre de maisons dont la construction a été commencée, y compris les transformations, s'est élevé à 117,800 et les maisons dont la construction a été achevée à 106,400. Ce sont des chiffres jamais atteints jusqu'ici. Au 1er janvier, environ 71,000 maisons étaient en construction. Les nouveaux logements sont actuellement en assez grand nombre pour que la concurrence suffise à amener la restriction des prix dans une bonne mesure.

Les données que nous possédons indiquent qu'environ 70 p. 100 des maisons construites en vue de la vente aux termes de la loi nationale sur l'habitation sont vendues aux prix maximum qu'a établi la Société centrale d'hypothèques et de logement; le quart est vendu à un prix inférieur et de 4 à 5 p. 100, à un prix supérieur. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, la proportion des maisons vendues à un prix inférieur au maximum autorisé a eu tendance à s'accroître.

Les pourcentages que je viens de mentionner s'appliquent à tout le pays. Ils varient quelque peu d'un endroit à un autre. Dans certaines régions, il semble que le présumé prix maximum de vente n'est plus un maximum; il est vraiment devenu un prix minimum. Autrement dit, les acheteurs peuvent être avertis que le prix maximum établi par la Société est le prix auquel les maisons en cause doivent être vendues.

Je ne voudrais pas laisser entendre que l'abandon du programme relatif au prix maximum de vente amènera immédiatement une diminution des prix par tout le pays. Il se peut que, pendant une courte période et dans certaines régions, les prix tendent à s'accroître quelque peu à l'égard de certaines catégories de maisons. Toutefois, l'abolition de la régie aiguillonnera la concurrence dans l'industrie de la construction de maisons d'habitation et je crois qu'au long aller le propriétaire de maison obtiendra davantage pour le capital placé. C'est à cela que vise cette mesure.

Il est opportun d'abolir la restriction sur le prix de vente maximum avant le début de la saison de construction. Par conséquent, la restriction cesse de s'appliquer dès aujourd'hui. La disposition viendra non seulement en ce qui a trait aux maisons qui seront mises en chantier à l'avenir mais aussi en ce qui a trait aux maisons présentement assujéties à la restriction de prix et qui n'ont pas encore été vendues.

### DEMANDE DE RÉDUCTION DU PRIX DE VENTE DE MAISONS À PETERBOROUGH

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** En vertu de la déclaration du ministre selon laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement s'efforce de donner au propriétaire de maison un peu plus pour son argent, a-t-on

envisagé de diminuer le prix de vente des maisons de la Société dans la ville de Peterborough? Je crois qu'il y en a six ou sept de vacantes en ce moment.

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** La Société centrale s'est efforcée d'accorder des conditions très avantageuses pour la vente de ces maisons. Je ne sache pas qu'une modification des prix de vente soit à l'étude en ce moment.

**M. Fraser (Peterborough):** Ils sont trop élevés à l'heure actuelle.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill n° 10 intitulé: Loi pour faire droit à Daisy Ruth Kirk Stanistreet.—M. Hunter.

Bill n° 11 intitulé: Loi pour faire droit à Irene Christina Edwards Mackay.—M. Hunter.

Bill n° 12 intitulé: Loi pour faire droit à Barbara Elinor Richardson Jones.—M. Hunter.

Bill n° 13 intitulé: Loi pour faire droit à Wira Pushkar Tereshtshenko.—M. Hunter.

Bill n° 14 intitulé: Loi pour faire droit à Stella (Stephania) Burnatowska Holowaty.—M. Hunter.

Bill n° 15 intitulé: Loi pour faire droit à Harry Evert Finlayson.—M. Hunter.

Bill n° 16 intitulé: Loi pour faire droit à George James Nangreaves.—M. Hunter.

Bill n° 17 intitulé: Loi pour faire droit à Carmela Lanza Morash.—M. Hunter.

Bill n° 18 intitulé: Loi pour faire droit à Meyer Francis Doyle.—M. Hunter.

Bill n° 19 intitulé: Loi pour faire droit à Julia Mary Collen Dwyer Rose.—M. Hunter.

Bill n° 20 intitulé: Loi pour faire droit à Bela Koschita Brawerman.—M. Hunter.

## LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

PROROGATION DE LA LOI POUR 1955 ET 1956

**L'hon. George Prudham (ministre des Mines et Relevés techniques)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi tendant à modifier la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or en vue d'en étendre l'application aux années 1955 et 1956, sous réserve de certaines modifications.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[M. Fraser (Peterborough).]

## CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

CODIFICATIONS DES MESURES LÉGISLATIVES—AUTORISATION VISANT L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, ETC.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue de réunir en une seule loi les diverses dispositions législatives concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, de décréter en outre que la Compagnie du National-Canadien peut exploiter un réseau de télécommunications, de permettre aux fonctionnaires et employés des chemins de fer Nationaux d'agir comme administrateurs de compagnies partiellement possédées, de permettre à la Compagnie de construire des lignes courtes sans l'autorisation expresse du Parlement et de mettre en service des véhicules à moteur, et de pourvoir aussi à l'abrogation des chartes des compagnies comprises dans le réseau.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

(La motion est adoptée.)

## NAVIGATION

LE BRISE-GLACE "LADY GREY" COULE APRÈS ÊTRE ENTRÉ EN COLLISION AVEC LE TRAVERSIER "CITÉ DE LÉVIS"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Bourget (Lévis):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. Le ministre a-t-il été mis au courant du malheureux accident survenu sur le fleuve, entre Québec et Lévis, ce matin et intéressant le navire de l'État *Lady Grey*? Dans le cas de de l'affirmative, a-t-il des commentaires à formuler?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, à 6 h. 35 ce matin, le navire de l'État *Lady Grey*, petit brise-glace qu'exploite mon ministère, était occupé à briser la glace en vue de faciliter le passage du fleuve au traversier *Cité de Lévis*, qui fait la navette entre Québec et Lévis. Pendant qu'il était ainsi occupé, il a été abordé par le traversier, qui l'a violemment heurté à bâbord. Les dégâts étant considérables, le *Lady Grey* a fait eau rapidement et son capitaine a été obligé d'abandonner le bâtiment. Si je suis bien renseigné, tout l'équipage a été recueilli par le traversier et on dit qu'il est sain et sauf. Je suis également heureux de savoir qu'il n'y a eu ni mort ni blessé parmi les passagers du traversier, non plus que parmi les équipages des deux bateaux. Le *Lady Grey* a coulé dans quelque 100 pieds d'eau, au

large du haut-fond de Beauport, qui ne se trouve pas, toutefois, dans le chenal de navigation.

Mon ministère a l'habitude d'assurer un service de brise-glace de ce genre à Québec en vue de faciliter le travail du traversier; de fait, pas plus tard que cette semaine, les exploitants du traversier me demandaient un surcroît d'assistance en raison de l'état de la glace cet hiver. Mes fonctionnaires sont à effectuer une enquête préliminaire en attendant qu'il soit décidé s'il y a lieu d'instituer une commission d'enquête. Je regrette de ne pas posséder d'autres renseignements pour l'instant.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

INTERPELLATION DEMANDANT UNE DÉCLARATION AU SUJET DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE ET DE LA RÉUNION À WASHINGTON.

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Je voudrais demander au ministre du Commerce quand il nous fera la déclaration au sujet de la politique commerciale du Canada qu'il a promise à la Chambre le 10 janvier, comme on le voit à la page 20 du compte rendu. Sera-t-il bientôt prêt à fournir à la Chambre un rapport sur les négociations relatives au prolongement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ainsi que sur la réunion des ministres avec certains hauts fonctionnaires des États-Unis qui a eu lieu les 5 et 6 janvier?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Étant donné la longueur du débat sur l'Adresse, monsieur l'Orateur, il m'a semblé que je contribuerais davantage à faire avancer les travaux de la Chambre en m'abstenant de parler. On n'a pas, à mon avis, manifesté, au cours du débat un grand intérêt pour les affaires commerciales; dans les circonstances, je pourrai peut-être remettre cette déclaration jusqu'à ce que la Chambre soit saisie d'un bill pertinent ou à une date ultérieure de la session.

**M. Fleming:** Je prie le ministre de bien vouloir tenir compte de ce que plusieurs députés, au cours du débat sur l'Adresse, ont signalé d'importantes questions relatives au commerce canadien, et aux répercussions sur la situation économique du pays. Il a été question notamment des délibérations de l'importante conférence touchant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Pourtant, aucun rapport n'a encore été présenté à la Chambre au sujet de la conférence des ministres tenue à Washington les 5 et 6 janvier. Le ministre ne voudra-t-il pas faire maintenant l'exposé qu'il a promis à la Chambre le 10 janvier?

**Le très hon. M. Howe:** J'ai préparé un discours, monsieur l'Orateur; mais, après l'avoir relu, j'ai constaté que les faits révélés par le Bureau de la statistique et autres sources sont tellement favorables qu'on m'accuserait encore, je le crains, d'être optimiste.

**M. Fleming:** Puis-je demander si le ministre fera...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable représentant d'Eglinton ne croit-il pas avoir eu assez de latitude pour poser sa question? Non content de poser sa question, il a ensuite exhorté le ministre à changer d'idée. Que va-t-il faire maintenant? Poser une autre question?

**M. Fleming:** Justement, poser une autre question.

**M. l'Orateur:** Je pense que, dans certains cas, les députés abusent de l'indulgence du président.

**M. Fleming:** Puis-je poser mon autre question? Elle découle nécessairement de la déclaration du ministre. Le ministre voudrait-il maintenant fournir à la Chambre un rapport, d'abord sur la conférence de Washington et, ensuite, sur la marche des pourparlers visant au renouvellement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce?

**Le très hon. M. Howe:** Je vais y réfléchir et je ferai connaître ma décision plus tard à l'honorable député.

## IMMEUBLES PUBLICS

ARRANGEMENT EN VUE D'UN ÉCHANGE D'EMPLACEMENTS À OAKVILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mlle Sybil Bennett (Halton):** Le budget des dépenses indiquant qu'une somme de $400,000 a été prévue en vue de l'érection d'un nouvel immeuble fédéral à Oakville, le ministre des Travaux publics nous dirait-il où en sont les négociations avec les autorités municipales d'Oakville concernant l'échange de terrains en vue d'obtenir un nouvel emplacement pour le nouvel immeuble?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Les arrangements en question sont plutôt compliqués; aussi vaudrait-il mieux, je crois, donner quelques détails. Des plans d'un nouvel immeuble devant occuper l'emplacement de l'immeuble public qui existe à Oakville ont été établis avec l'approbation et l'assentiment des autorités locales. Nous allions faire un appel de soumissions lorsque la ville nous a demandé de mettre cet emplacement à la disposition des

autorités locales et de construire sur un autre emplacement. Nous y avons consenti en priant la ville, toutefois, de s'engager à nous fournir un autre emplacement convenable et à défrayer le coût de l'échange. On vient de nous désigner un emplacement approprié, et des expertises ont été obtenues. Dans l'intervalle, nous allons reviser les plans en vue de la construction de l'immeuble sur le nouvel emplacement.

## CÉRÉALES

AIDE AU TRANSPORT—DEMANDE DE SURSEOIR À UNE MODIFICATION D'ORDRE ADMINISTRATIF

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. Hahn (New-Westminster):** Vu le marasme dans lequel se trouvent l'aviculture, l'élevage du porc et l'industrie laitière en Colombie-Britannique, le ministre de l'Agriculture voudrait-il étudier l'à-propos de surseoir à l'application de la modification d'ordre administratif entrant aujourd'hui en vigueur à l'égard du transport des céréales et des issues de mouture de l'Ouest en vue d'établir la réduction applicable à la Colombie-Britannique au même niveau que celle qui joue dans l'Ontario et le Québec, soit $1.50 la tonne?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Je remercie l'honorable député de m'avoir donné avis de sa question. Avant de diminuer les subventions versées au transport, on a parfaitement tenu compte de ce qui en résulterait. Je ne vois pas comment je pourrais faire prévoir quelque changement.

**M. Hahn:** Autre chose: le ministre est-il au courant des pertes que les aviculteurs de la Colombie-Britannique subissent depuis deux ans?

## RESSOURCES HYDRAULIQUES

CONSTRUCTION DE BARRAGES SUR LES RIVIÈRES ASSINIBOINE ET SWAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. M. Nicholson (Mackenzie):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Lui a-t-on signalé la nouvelle parue vendredi dans le *Leader Post* de Regina, portant que l'on dresse les plans de deux barrages sur les rivières Assiniboine et Swan, dont le coût atteindrait un demi-million de dollars environ? Le ministre indiquerait-il quand les travaux pourraient conmmencer?

**Le très hon. M. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** On m'a signalé l'article de journal, qui fait suite à un discours prononcé par le surveillant de cette région à Kamsack, devant un cercle de bienfaisance sociale. Il y est question, en effet, des plans qu'on élabore en vue d'aménager les barrages et qui sont à l'étude depuis quelque temps. Ces aménagements régleront le débit de l'eau dans la rivière Saskatchewan.



## BEURRE

NOUVELLE D'UNE CONSULTATION AU SUJET DE LA TRANSFORMATION DU BEURRE EN GHY

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. C. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Le ministre de l'Agriculture voudra-t-il formuler certaines observations au sujet de la nouvelle d'après laquelle le gouvernement américain envisagerait la transformation d'une grande quantité de beurre en un produit appelé ghy, et d'après laquelle également les fonctionnaires de son ministère auraient consulté leurs collègues américains à Washington à cette fin? Ce produit est destiné à être exporté à l'Inde et au Pakistan.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Mon honorable collègue m'a fait part de sa question hier, et en voici la réponse. A propos de la nouvelle parue aux États-Unis relativement à la transformation du beurre en ghy, le Canada, autant que je sache, n'a été invité à aucune réunion pour discuter un tel plan. Le conseiller agricole de l'ambassade du Canada à Washington, avec qui nous avons communiqué par téléphone, n'a été informé de la tenue d'aucune réunion.

## PÊCHERIES

NOUVEAU-BRUNSWICK—DEMANDE DE PROLONGEMENT DE LA CAMPAGNE DE PÊCHE À L'ÉPERLAN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Robichaud (Gloucester):** J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries où, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le ministre a-t-il reçu certaines demandes en vue du prolongement de la campagne de pêche à l'éperlan dans l'est du Nouveau-Brunswick? Dans le cas de l'affirmative, en est-on arrivé à cet égard à une décision?

**M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries):** L'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis de sa question. Le ministère a effectivement reçu des observations de la part des pêcheurs et d'autres intéressés. On a demandé avec insistance que la campagne de pêche à l'éperlan soit prolongée au Nouveau-Brunswick

et dans l'Île du Prince-Édouard. Des observations m'ont aussi été adressées par les honorables députés de Restigouche-Madawaska (M. Boucher), Northumberland (N.-B.) (M. McWilliam) et Kent (N.-B.) (M. Michaud).

La prise de cette année ayant été sensiblement plus faible que celle des dernières années, et le temps anormalement doux ayant gêné la pêche de l'éperlan à travers la glace, on a décidé de prolonger de deux semaines, soit jusqu'au 28 février inclusivement, la campagne au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard.

## ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

DEMANDE D'ASSISTANCE AUX CULTIVATEURS DE LA RÉGION ENTRE LES LACS, AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture voudra-t-il dire à la Chambre ce que le Gouvernement a l'intention de faire pour les cultivateurs de la région entre les lacs, non visée par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** J'ai reçu communication de cette question, monsieur l'Orateur, et je suppose que ce dont parle mon honorable collègue n'est pas la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies mais la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

**M. Bryce:** Non, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

**Le très hon. M. Gardiner:** Mais la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies s'applique à toute la partie colonisée de la province du Manitoba, tandis que ce n'est pas le cas pour la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

**M. Bryce:** Pas en ce qui a trait à la région entre les lacs. Elle s'applique aux autres régions.

**Le très hon. M. Gardiner:** Eh! bien, le fait est que tout ce qu'on fera, sera l'œuvre du gouvernement provincial, si l'on nous demande de l'aide.

**M. Bryce:** Monsieur l'Orateur, puis-je répondre au ministre? (*Exclamations*) C'est là s'en remettre aux autres.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je devrais peut-être donner quelques détails complémentaires à l'adresse du député. La question d'établir un programme quinquennal par entente entre le gouvernement du Manitoba et le gouvernement fédéral en ce qui concerne la région située entre les lacs est depuis un certain temps à l'étude. On a proposé que le gouvernement du Manitoba dépense un montant annuel d'environ $300,000 pendant cinq ans; après avoir examiné la question, le gouvernement fédéral a accepté de collaborer avec le gouvernement provincial, qui dépensera effectivement les sommes en question pour la présente année. Le montant qu'on se propose de dépenser, cette année, est de $300,000, dont le gouvernement du Canada versera la moitié.

**M. Bryce:** Qui est-ce qui dépense cet argent?

**Le très hon. M. Gardiner:** C'est le gouvernement provincial qui fait le travail.

## DÉFENSE NATIONALE

CHAMP DE TIR DE LONG-BRANCH DISPONIBLE POUR PROJET D'ORDRE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roland Michener (St. Paul's):** Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale. Que fait-on pour rendre le champ de tir de Long-Branch disponible pour quelque projet d'ordre civil actuellement à l'étude ou qui a déjà été à l'étude.

**M. J.-A. Blanchette (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Défense nationale (M. Campney), je vais considérer cette question comme un avis.

## LA VIANDE

IMPORTATION DE PRODUITS D'AGNEAU DE NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, étant donné que le prix de l'agneau baisse rapidement sur le marché de Toronto, j'aimerais savoir si le ministre de l'Agriculture voudrait nous fournir de plus amples détails, ainsi qu'il l'a laissé entendre hier en disant qu'il aurait d'autres renseignements aujourd'hui au sujet de l'importation d'agneau de Nouvelle-Zélande.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, lorsque le chef suppléant de l'opposition a posé sa question hier, j'ai dû répondre que la question ne m'avait pas été signalée. Or, en rentrant à mon bureau, j'ai trouvé une lettre qui, j'imagine, est semblable à celle qu'il a reçue des commerçants de bestiaux de Toronto. Je suis allé aux renseignements et je puis maintenant fournir des renseignements à la Chambre.

Le marché canadien de l'agneau s'est maintenu stable ou ferme, les prix variant de $23

à $23.50. A Toronto, en janvier de l'an dernier, le prix moyen des bons agneaux et des agneaux de choix a été de $23.26.

L'agneau se vend sensiblement plus cher au Canada qu'aux États-Unis. A Toronto, les agneaux de bonne qualité et de qualité de choix se vendent de $2 à $3 de plus qu'à Chicago. Au cours de la semaine qui s'est terminée le 27 janvier, le prix moyen des agneaux de bonne qualité et de qualité de choix s'établissait à $19.90 à Chicago, contre $23.21 à Toronto. A cause de la forte demande sur le marché canadien et de la différence entre le prix de l'agneau à Toronto et à Chicago, le Canada a importé environ 450 agneaux vivants des États-Unis depuis le début de l'année.

Vu la forte demande d'agneau sur le marché canadien, on ne peut guère soutenir que l'importation d'agneau de Nouvelle-Zélande a occasionné une baisse sensible des prix. Toutefois, il y aura inévitablement un certain adoucissement des prix canadiens, afin de les rendre plus comparables aux prix américains.

A noter, s'il y a lieu, que le commerce d'agneau et de mouton entre le Canada et les États-Unis comporte la réciprocité. Nous importons des agneaux au cours de la période de fléchissement saisonnier, mais l'an dernier nous avons exporté aux États-Unis 2,248 agneaux d'engrais et près de 100,000 livres de viande de mouton et d'agneaux, habillée.

Rien n'interdit l'importation d'agneau au Canada. Le seul règlement de l'État consiste à imposer un droit de douane d'un demi-cent la livre (pour la Nouvelle-Zélande et l'Australie). Quiconque peut expédier de l'agneau au Canada en acquittant le droit en question est libre de le faire. En l'absence de tout contrôle de l'État, le Gouvernement n'a aucune occasion de rechercher ni d'obtenir l'avis des exportateurs ni des importateurs à l'égard de leur activité ou de leurs intentions au sujet des expéditions d'agneau.

Voici la statistique des importations d'agneau et de mouton de Nouvelle-Zélande et d'Australie ces dernières années:

| | | |
|---|---|---|
| 1951 | ..... | 3,385,587 livres |
| 1952 | ..... | 2,402,712 livres |
| 1953 | ..... | 2,942,489 livres |
| 1954 (10 mois) | ..... | 6,555,618 livres |

Durant la première moitié de janvier, cette année, on a importé de Nouvelle-Zélande un envoi d'environ 250,000 livres d'agneau.

**L'hon. M. Rowe:** Je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'était-il pas au courant de la baisse des prix de 23c. à 19c. sur le marché de Toronto?

**Le très hon. M. Gardiner:** Le présent rapport révèle que le prix aux États-Unis est de $19.90 les cent livres à Chicago et de $23.21 à Toronto. Il est naturel que les prix de l'agneau s'équilibrent ici en raison des importations en provenance des États-Unis.

**L'hon. M. Rowe:** Pourquoi? Il n'est pas nécessaire que nos prix soient fixées là-bas.

**Le très hon. M. Gardiner:** Il y a un droit de 7·5 p. 100. L'agneau importé serait assujéti à ce droit.

[Le très hon. M. Gardiner.]

## LES IMPÔTS

### DEMANDE D'OBSERVATIONS PAR LE MINISTRE SUR LE DISCOURS PRONONCÉ À WESTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** J'aimerais poser deux questions au ministre des Finances. A-t-on rapporté fidèlement son discours qu'il a prononcé à Weston jeudi ou vendredi dernier, en lui attribuant les paroles suivantes au sujet du barème d'imposition:

> A moins que nous ne puissions trouver moyen de comprimer les dépenses de la défense, il n'y aura guère de changement.

En second lieu, dans le cas de l'affirmative, le budget des dépenses qu'il a déposé vendredi dernier indique-t-il une baisse suffisante à cette fin?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Dans mon discours de Weston j'ai établi, comme bien des gens exposant la position financière du gouvernement canadien, que la défense et le bien-être sont les deux postes qui offrent les plus grandes possibilités de réduire les dépenses. Je n'ai dégagé aucune conclusion quant aux domaines où l'on pourrait ou devrait comprimer les dépenses. En ce qui regarde l'avenir, le budget révélera sans doute si ces réductions permettront des dégrèvements fiscaux.

**M. Fleming:** Puis-je demander au ministre de bien vouloir répondre à mes questions?

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le lundi 31 janvier sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**M. A. B. Weselak (Springfield):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai proposé hier soir le renvoi de la suite du débat, je parlais des droits de douane et de leur effet sur notre économie. J'avais souligné que si le Royaume-Uni perdait son marché canadien pour

la laine, il perdrait aussi 30 millions de dollars par an en devises canadiennes avec lesquels il pourrait acheter nos produits.

Au cours du débat, des membres de l'opposition ont parlé de la baisse des exportations vers le Royaume-Uni, en particulier pour ce qui est des produits agricoles. A ce sujet, je crois qu'il faudrait prendre en considération les prix appliqués par divers pays pour ces produits sur le marché britannique, comparativement aux prix de gros que pratique le Canada.

Les chiffres que je me propose de citer sont ceux du mois de février 1954. Les prix en Angleterre représentent le coût au débarquement, mais ne comprennent pas la douane.

ROYAUME-UNI ET CANADA

Prix des denrées indiquées

Février 1954

| | Angleterre | Montréal |
|---|---|---|
| | cents par livre | |
| Royaume-Uni | | |
| bœuf et veau frais provenant de | | |
| L'Australie | 17·6 | |
| La Nouvelle-Zélande | 17·1 | 33 |
| L'Uruguay | 19·7 | |
| L'Argentine | 21·4 | |
| Bacon provenant | | |
| Du Danemark | 28·4 | |
| De la Pologne | 28·3 | 68 |
| Des Pays-Bas | 28·4 | |
| Beurre provenant | | |
| De l'Australie | 41·7 | |
| De la Nouvelle-Zélande | 41·5 | 62·7 |
| Du Danemark | 42·7 | |
| Fromage provenant | | |
| De l'Australie | 24·5 | |
| De la Nouvelle-Zélande | 24·2 | 32 |
| Œufs provenant | | |
| De l'Australie | 50·6 la douz | |
| De l'Irlande | 44·6 | 52·4 |
| Du Danemark | 49·8 | |

Ces chiffres indiquent, je crois, que le problème n'a pas été suscité par les programmes de vente du Gouvernement, mais provient d'une concurrence plus intense de la part de pays où, grâce à des conditions naturelles avantageuses, les frais de production sont relativement bas.

J'ai été beaucoup plus troublé récemment par certains murmures discrets provenant de certains secteurs de la classe agricole. Ces gens demandent d'être protégés ou proposent une politique qui ne pourrait aboutir qu'à des restrictions à l'importation. Je crois qu'une telle politique générale servirait mal les intérêts de nos cultivateurs. Les protagonistes de cette politique peuvent par ce moyen surmonter une difficulté temporaire, mais cette politique et les problèmes qu'elle soulèvera en cours d'exécution donneront lieu à une ligne de conduite qui éventuellement aura de graves conséquences pour ceux qui sont les premiers à la réclamer. Voici un court extrait d'une déclaration dans laquelle la Fédération canadienne des agriculteurs, traitant de la politique douanière, définit bien l'attitude des agriculteurs:

> A l'instar de l'ensemble de l'économie canadienne, l'agriculture du Canada dépend en définitive d'un débouché ferme et de plus en plus grand pour l'exportation de ses produits. La protection douanière relativement forte offerte depuis plusieurs années à l'industrie manufacturière du Canada a toujours été un fardeau pour le cultivateur canadien, qui dépend avant tout du niveau des prix mondiaux des produits agricoles. On se rend compte qu'une politique de protection douanière détermine une orientation de l'activité économique que l'on ne peut pas rejeter du jour au lendemain, mais les agriculteurs du Canada appuient de tout cœur la politique générale de suppression graduelle des barrières douanières et d'extension du commerce, que le gouvernement du Canada poursuit depuis un certain nombre d'années.

Je crois que cette déclaration exprime d'une façon concise et appropriée le point de vue de la classe agricole sur le problème du tarif douanier. Dans ma circonscription, les cultivateurs traversent une période très difficile. Au cours des trois dernières années, nous n'avons pas eu des récoltes exceptionnelles comme dans un grand nombre d'autres régions de l'Ouest. Cette année, par suite de pluies excessives, les semailles ont été retardées et même dans bien des cas l'inondation et une trop grande humidité les ont rendues impossibles. Les récoltes qui ont pu être semées, ont souffert grandement de la rouille et des ravages du ver légionnaire. Il s'en est suivi une piètre qualité et un rendement très faible. Un automne excessivement pluvieux a fait échouer les efforts héroïques des cultivateurs, les empêchant de sauver la faible récolte qu'il y avait. Si on a pu dans certaines régions faire la récolte, 50 p. 100 de celle-ci est restée dans les champs dans d'autres régions, où la pluie et les premières neiges humides l'ont couchée sur le sol boueux. Les cultivateurs de Springfield, pour qui les dernières années ont été prospères, ont cette année à faire face à un sérieux problème.

Cette agglomération rurale se compose surtout d'immigrants entrés au pays au début du siècle. Ces immigrants avaient apporté avec eux bien peu d'argent. Les terres où ils se sont établis exigeaient beaucoup de défrichage, de drainage et de travail pour être mises en état d'exploitation. Malgré tout, grâce à leur seul travail ardu, ils ont créé une des plus belles régions agricoles, passée aujourd'hui, pour une large part, aux mains de leurs enfants, première génération née au Canada.

Ces gens, qui ont assuré l'essor de nos collectivités rurales, n'ont jamais connu la stabilité agricole, ni les prix de parité ou minimums; ce sont eux néanmoins qui se sont

unis pour former des organismes de vente destinés à sauvegarder leurs avantages et à les protéger. Ces organismes ont à la longue amené l'établissement des trois principaux syndicats de céréales de l'Ouest, ainsi que d'autres organismes coopératifs de vente, et, enfin, de la Commission canadienne du blé. Cependant, on n'employait pas, pour cultiver, des machines comme celles qui existent aujourd'hui. On se servait généralement du cheval et, si l'on manquait d'avoine, cet animal nourri au foin accomplissait d'excellente besogne, bien que cela le fît d'ordinaire maigrir.

Je veux démontrer que, pour cultiver la terre de façon efficace, le cultivateur doit de nos jours posséder de l'argent comptant; s'il n'en a pas, il doit pouvoir obtenir du crédit, car, sans cela, il ne peut exploiter sa ferme. Dans les fermes mécanisées comme celles d'aujourd'hui, le cultivateur doit payer comptant. Les revenus en espèces sont donc beaucoup plus importants de nos jours qu'ils ne l'étaient autrefois. Voilà pourquoi les agriculteurs de Springfield, sauf ceux qui ont été établis et possèdent des réserves, se trouvent en face d'une situation qui prend de graves proportions en ce qui a trait au numéraire. Je sais que ce n'est pas le gouvernement central, mais les autorités municipales et provinciales qui ont la première responsabilité à cet égard; néanmoins, il s'agit d'un problème qui surgira de nouveau et il conviendrait peut-être de songer à établir un régime permettant d'alléger ces difficultés provisoires. J'admets que la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies prévoit certains versements dans le cas des récoltes déficitaires; malheureusement, dans notre région, la récolte varie presque d'une ferme à l'autre. Voilà pourquoi les conditions établies par la loi empêchent les agriculteurs de toucher l'aide prévue, même si, dans certains cas, des cultivateurs en auraient besoin. En outre, le coût de l'exploitation et de la culture dans les terres riches et fertiles de la circonscription est sensiblement plus élevé que dans d'autres régions de l'Ouest, et le rendement est, en conséquence, généralement plus abondant que les récoltes moyennes dans l'Ouest.

Le résultat c'est qu'en fin de compte les cultivateurs du Manitoba n'ont pas, dans l'ensemble, tiré grand avantage du programme en question. Il s'ensuit que, depuis quelques années, on discute beaucoup, parmi les producteurs de céréales, la question d'obtenir quelque modification ou un autre moyen permettant de résoudre les problèmes qui se posent plus particulièrement au Manitoba. Pour chaque dollar versé à la Caisse, les cultivateurs du Manitoba ont reçu 30c., ceux de la Saskatchewan $2.50 et ceux de l'Alberta $1.70. La province du Manitoba a fort bien compris la question, et l'on a institué, à la dernière session de l'assemblée législative un comité chargé d'étudier le problème et de faire rapport au gouvernement. Le comité en question a tenu des auditions à divers endroits de la province; il a entendu des centaines de mémoires soumis par des particuliers, des syndicats de cultivateurs et autres. Les autorités provinciales n'ont pas sous-estimé l'ampleur du problème et une multitude de projets formulés par les particuliers et les groupements intéressés indique que la solution n'en est pas facile. Le seul fait certain qui ressort des auditions c'est que le manque de souplesse de la loi actuelle sur l'assistance à l'agriculture des Prairies cause du mécontentement au Manitoba et que cette loi devra être soit modifiée, soit remplacée par une autre mesure dont l'application jouera à l'avantage du cultivateur manitobain même si elle coûte plus cher.

Vu que le rapport du comité doit être présenté cette année, je n'ai pas l'intention de tirer de conclusion ni de proposer de solution. Contrairement à la proposition du député de Rosthern (M. Tucker), je ne crois pas qu'une augmentation des versements, même si elle est souhaitable et nécessaire, résolve le problème au Manitoba. Ce problème ayant des causes plus profondes, nous attendons avec un vif intérêt, au Manitoba, les conclusions du comité provincial.

Il a été beaucoup question, au cours du présent débat, de la diminution du revenu des cultivateurs et de l'impasse des prix qui cause des difficultés dans notre économie agricole. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, car des porte-parole du Gouvernement et de l'opposition qui m'ont précédé les ont déjà consignés au hansard.

L'an dernier, l'indice des prix de gros des produits agricoles a diminué de 212·9 à 203·8 et l'indice des prix de revient sur la ferme est passé de 231·1 à 238·7 en août dernier, et tout indique que ce dernier indice a haussé depuis août. L'écart était de 18·2 points en janvier dernier et, présentement, il est de plus de 34·8 points.

Ces chiffres témoignent d'une tendance qui s'est maintenue l'an dernier et qui, même si la production demeure moyenne, finira par détruire le faible écart existant entre le coût de production et les revenus en espèces. A mon sens, l'indice, qui établit un rapport entre les prix, est plus significatif que les chiffres indiquant la diminution du revenu total, lesquels se ressentent de la diminution

du volume de la production, car cette diminution est généralement attribuable à des conditions naturelles indépendantes de notre volonté.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le soutien des prix agricoles, le Gouvernement a dépensé à ce titre $80,163,658 des 200 millions de dollars du fonds renouvelable prévu à cette fin. Sur la somme de plus de 80 millions qui a été dépensée, près de 69 millions ont été dépensés lors de l'épidémie de fièvre aphteuse qui s'est déclarée en Saskatchewan en février 1952. Résultat: le coût réel du programme s'est élevé à environ 11 millions de dollars, soit une moyenne annuelle d'environ un million et quart pour les huit dernières années.

Ce programme a réussi à stabiliser les prix des denrées agricoles. Cette réussite est particulièrement heureuse dans le cas du beurre. Avant l'établissement des prix de soutien, le prix de cette denrée subissait des fluctuations prononcées, si bien que, même lorsqu'il en avait à vendre, le producteur ne touchait qu'un faible bénéfice sur son beurre.

Donc pour le prix relativement bas d'un million et quart par an, nous avons une mesure de stabilité agricole dont les répercussions sur l'économie canadienne tout entière ont une valeur inestimable, bien supérieure à la dépense relativement faible que nous y engageons.

La loi adoptée par le Parlement prescrit, au paragraphe 2 de l'article 9, ce qui suit:

> Lorsqu'il prescrit des prix aux termes des alinéas *a*) et c) du paragraphe (1), l'Office doit s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables en favorisant l'adaptation régulière des conditions de guerre aux conditions de paix, et tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations.

La hausse régulière et continue du revenu de la main-d'œuvre peut être attribuée, dans une large mesure, à l'expansion continue des effectifs ouvriers nationaux, mais nous savons tous que, ces dernières années, des augmentations considérables sont venues rémunérer les efforts individuels de l'ouvrier, comme il se doit d'ailleurs.

Règle générale cependant, le cultivateur a dû acheter ses denrées à un prix établi en fonction du prix de revient de la production canadienne. D'autre part, il a vendu au Canada et à l'étranger une grande partie de ses produits à des prix étroitement liés à l'économie mondiale, d'où une disparité qui va s'accentuant.

En 1945, le Parlement avait manifestement l'intention d'assurer un juste revenu au cultivateur. En raison des circonstances exceptionnelles qui règnent depuis quelques années, la production agricole est bien supérieure à la normale, de sorte que l'économie agricole est demeurée relativement saine, malgré le fléchissement des prix. Or les circonstances ont changé, et un examen immédiat de la situation s'impose. Le Gouvernement a des économistes et des statisticiens compétents qui sont bien capables d'analyser la situation, de creuser le problème et de recommander les mesures propres à remédier à la situation.

J'apprécie à sa valeur la décision que le Gouvernement a prise par le passé de maintenir un prix de soutien à l'égard du beurre, d'en établir un à l'égard du porc et des œufs, lorsque les prix de ces produits ont baissé sensiblement et, en mars 1953, d'avoir acheté, en vertu de la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche, un million et trois quarts de livres de poisson des pêcheurs du Manitoba qui semblaient n'avoir aucun débouché.

Le soutien des prix au pays crée un problème, en ce qui concerne l'écoulement et la vente de nos produits sur les marchés mondiaux; on ne peut donc l'appliquer à tort et à travers. Néanmoins, on devra recourir de façon ininterrompue et plus généralisée à ces dispositions, conformément à l'intention du parlement, comme le Gouvernement l'a indiquée dans la loi, afin de raffermir une économie agricole en fléchissement.

Vu que nos problèmes agricoles ne sont pas statiques mais variables, le remède gît non pas dans la rigidité du soutien des prix mais dans sa souplesse permettant de tenir compte d'éléments qui se modifient de temps à autre. L'expérience acquise par les États-Unis à cet égard et leur attitude actuelle ont été décrites par M. Ezra Taft Benson, secrétaire à l'Agriculture, dans l'*Atlantic Monthly* de juillet 1954, à la page 53. Il écrivait, au sujet de la souplesse du soutien des prix:

> Nos problèmes de l'heure se relient à la nécessité de passer d'une économie agricole qui répondait à la demande presque illimitée du temps de guerre à celle qui satisfera les demandes plus modérées du temps de paix, tout en assurant un degré de protection raisonnable à l'égard du revenu des agriculteurs. Le programme agricole de l'heure, qui assure un soutien des prix rigoureux approprié à un temps de crise et de guerre dans le cas d'un petit nombre de denrées importantes, empêche une telle transition. Dans une large mesure, il rend impossible une transition ordonnée.
>
> On trouve un grand nombre de points faibles dans le programme actuel:
>
> Il entraîne le déséquilibre de la production par suite de mesures rigides de soutien dont bénéficient certaines denrées à l'égard desquelles la demande diminue.
>
> Il encourage l'accumulation d'excédents qui ont pour effet de faire baisser les prix.
>
> Il est contraire à une saine conservation du sol, puisqu'il maintient artificiellement une demande à l'égard de récoltes qui épuisent le sol.
>
> Il tend à fixer pour certaines denrées des prix qui les empêchent de se vendre à la fois sur les marchés étrangers et le marché national, encourageant ainsi l'utilisation de substituts moins coûteux.

Il empêche le prix de jouer le rôle de frein à l'égard de la surproduction.

Il n'assure aucune protection raisonnable dans le cas de 60 p. 100 de nos ventes annuelles de produits agricoles qui ne jouissent d'aucun prix de soutien.

Il aide davantage ceux qui ont le moins besoin d'aide, soit ceux qui s'adonnent à une production massive, à bas prix; ceux qu'il aide le moins, ce sont les petits producteurs peu prospères.

Il crée le problème de l'utilisation des terres soustraites à la production par une régie sévère des superficies ensemencées.

Il prévoit de si radicales restrictions à la production que malgré des prix de soutien élevés, les recettes se trouvent sérieusement compromises.

Outre tous ces désavantages, le programme actuel n'a pu empêcher la baisse du revenu agricole net au cours de cinq des six dernières années. En vertu de ce programme, le gouvernement a immobilisé de 6 à 7 milliards de dollars dans des denrées bénéficiant de prix de soutien. Plus de 2·5 milliards de ce montant représentent la valeur de denrées dont les prix sont soutenus. Plus de 2·5 milliards de ce montant représentent la valeur de denrées actuellement dans les entrepôts de l'État. Ce qui reste a été gagé sur des denrées dont une grande partie finira par revenir au gouvernement. L'existence de ces excédents pèse sur le marché, diminue les cours, provoque une dépense continuelle des deniers du contribuable. Les seuls frais d'entreposage reviennent, quotidiennement à plus d'un demi-million.

D'autre part il ajoutait, en ce qui concerne un régime souple de soutien des prix.

Cette souplesse permet une certaine fluctuation des cours en vue d'assurer un meilleur équilibre offre-demande. En même temps elle assure un prix minimum ferme qui va de 75 à 90 p. 100 de la parité en ce qui concerne les denrées de base.

Elle assure plus de stabilité à l'exploitation agricole et à l'écoulement des denrées agricoles.

Elle favorise la rationalisation de l'exploitation agricole.

Elle assure une meilleure péréquation des cours par rapport aux autres denrées.

Elle assure au consommateur une abondance de denrées vivrières à des prix raisonnables.

Elle stimule l'expansion des marchés intérieurs ou extérieurs.

Elle réduit au minimum la réglementation de la production.

Elle favorise davantage la conservation et l'amélioration des sols.

Elle encourage l'utilisation avantageuse des ressources agricoles.

Un régime souple de soutien des prix permettra d'atteindre ces objectifs, tout en inspirant un maximum de confiance dans la collaboration et la concurrence d'hommes libres, comptant le moins possible sur la réglementation gouvernementale.

Pour terminer, je dirai quelques mots d'un autre aspect du problème de l'agriculture, c'est-à-dire la nécessité d'un mode de crédit à long terme pour l'établissement des jeunes agriculteurs sur des fermes. Pour établir et outiller une ferme économique, il faut aujourd'hui un capital d'au moins $15,000, dit-on. La ferme, telle qu'on la connaît aujourd'hui, est généralement une ferme familiale et constitue habituellement tout le bien matériel du chef de la famille. Advenant le décès ou la retraite du chef, il s'agit de décider qui s'occupera de poursuivre l'exploitation. En cas de décès, il y a des dettes à payer et, en général, les parts à remettre aux autres héritiers. En cas de retraite, il faut prévoir une somme suffisante pour assurer l'existence du chef qui, après de nombreuses années de dur labeur, a sa part de la ferme.

Le jeune cultivateur doit faire face à un problème difficile. En règle générale, c'est un cultivateur compétent et bien formé qui, le plus souvent, par dispositions testamentaires ou dévolution en cas de décès, par don en cas de retraite, possède une petite part de la ferme mais doit trouver les sommes nécessaires au règlement des autres parts.

Les prêts destinés aux améliorations agricoles ne répondent pas à la situation; les restrictions qu'applique la Commission du prêt agricole canadien, organisme non conçu à cette fin, ne permettent pas de résoudre le problème. Quant aux compagnies d'assurance et aux sociétés de prêt, elles ne peuvent le résoudre; de fait, au Manitoba, elles ont à peu près renoncé à consentir du crédit agricole à long terme. Il résulte de tout cela que de nombreux cultivateurs vendent leur ferme à un voisin ou à des voisins, que l'agriculture et l'économie en général perdent les services d'agriculteurs compétents, qui vont grossir les rangs des ouvriers, où il leur faut apprendre un autre métier et s'adapter du mieux qu'ils peuvent à un nouveau mode de vie.

Après le dernier conflit, l'État a appliqué un programme qui a connu un succès étonnant. Je veux parler de l'œuvre accomplie en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Pour ce qui est des seuls cultivateurs consacrant tout leur temps à leur exploitation, 25,938 ont été admis à s'établir, et les dossiers révèlent que seulement 2 p. 100 d'entre eux, qui acquittent des versements annuels ou semi-annuels, sont en retard de plus de $200. En face d'un tel succès, je n'hésite pas à exhorter le Gouvernement à se demander s'il n'y aurait pas lieu d'assurer, en prenant toutes garanties, des prêts à long terme aux jeunes cultivateurs qui en méritent, afin d'apporter ainsi une solution à un problème qui harcèle les jeunes cultivateurs du pays.

**M. R. W. Mitchell (London):** Monsieur l'Orateur, les députés seront heureux d'apprendre que je veux être bref, et cela pour deux raisons. La première, c'est que le discours du trône contient si peu de choses constructives qu'il n'y a pas à en parler bien longuement. L'autre raison, c'est que je déplore les répétitions. Si je répète ce qui s'est déjà dit, ce sera uniquement pour appuyer davantage.

Dès le début, je m'en tiendrai à la tradition qui veut que je félicite les députés de Verdun (M. Leduc) et de Trinity (M. Carrick) de leurs discours à la Chambre. A mon avis, ils ont tous deux fait preuve de sagacité et d'esprit d'initiative, qualités qui font malheureusement défaut une fois que les députés ont siégé assez longtemps à la Chambre et sont réprimés jusqu'à ce qu'ils deviennent conformistes.

Le discours du trône est un chef-d'œuvre de circonlocutions. Il est rempli de sons qui ne signifient rien. Le Gouvernement fait une revue du passé et il ne prédit ni n'envisage aucune saine mesure visant l'économie actuelle. Nous sommes attachés à une politique maladroite, sans programme défini, sans rime ni raison. Pendant encore un an au moins, notre pays sera dirigé par un gouvernement plein de lui-même, qui n'a aucun sens de l'initiative, qui ne sait pas prévoir. Les décrets du conseil priment encore la volonté de la Chambre.

Par suite de l'absence de programme, il faut résoudre toutes les crises dans une atmosphère de crise, y appliquer des remèdes de bonne femme, sans songer à l'avenir. Shakespeare fait dire au roi Lear: "Rien ne saurait sortir de rien". Voilà, ce me semble, l'épitaphe qu'il convient d'inscrire sur la pierre qui servira à marquer la tombe d'un discours du trône qui ne mérite même plus qu'on y pense.

La question du chômage brillait par son absence. On a fait grand état de la modification à la loi sur l'assurance-chômage qui pourtant n'est, à mon sens, qu'un soporifique ou un calmant. C'est, si on veut, à peu près comme l'administration de la morphine à un blessé grave. On n'atteint pas ici à la racine du mal; on ne guérit rien.

On nous dit qu'il n'y a pas de problème. Mais il me semble que l'examen des chiffres présentés par le Gouvernement lui-même montre bien que le chômage dans notre pays n'est pas seulement grave mais qu'il va empirant. On nous dit sans doute qu'il est saisonnier ou régional, que l'effectif de notre main-d'œuvre est actuellement plus élevé qu'il ne l'a jamais été. Il se peut qu'il y ait un peu de vérité dans tout cela, mais, en mettant les choses au mieux, ce ne serait toujours que des demi-vérités dont on sait combien elles sont périlleuses.

Le problème essentiel, de quelque façon qu'on l'envisage, reste celui-ci: il s'agit d'assurer à tous les Canadiens aptes au travail et désirant travailler l'occasion de le faire et, ainsi, de jouer un rôle dans la mise en valeur de notre grand pays.

C'est avec plaisir que j'ai remarqué qu'on se propose de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les aveugles. Nous demandons depuis longtemps ces modifications, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, et nous espérons que les améliorations proposées ne seront ni trop petites ni trop tardives. Nous espérons que ce ne sera pas simplement un pis-aller provisoire, mais qu'on ira aux sources du problème et qu'on remédiera à la misère et aux difficultés que subissent depuis plusieurs années ces classes de la société.

J'ai ressenti aussi une vive satisfaction personnelle à la nouvelle qu'on proposerait de modifier la loi sur les chemins de fer et la loi sur les subventions aux municipalités. Je dis cela non seulement à cause de l'aide qui sera offerte aux municipalités mais parce que ces modifications font voir une situation beaucoup plus étendue dont je veux parler. A la dernière session, j'ai eu l'occasion de parler ici du problème permanent que pose aux municipalités la perception de sommes suffisantes pour leur permettre d'administrer leurs affaires.

Je ne suis pas naïf au point de croire que ces remèdes, ces mesures législatives, seront présentés comme résultat de ce que j'ai dit. Il a fallu sans doute que plusieurs autres représentants, de toutes les parties de la Chambre, supplient le cabinet pour provoquer une telle volte-face.

Nous avons appris à être reconnaissants des moindres miettes qui tombent de la table de notre maître, et ces mesures, si elles sont jamais présentées, seront, nous osons l'espérer, plus que des miettes.

A propos de la loi sur les subventions aux municipalités, je signale, à titre d'exemple, que l'évaluation globale, à London, s'établit à 146 millions de dollars, tandis que l'évaluation des biens appartenant à l'État est de quelque 4 millions. J'ai entendu parler, et j'ai pris connaissance dans les journaux et ailleurs, des diverses formes qu'on prête aux modifications envisagées; quelles que soient les formes qu'elles revêtiront, ces modifications apporteront sûrement un soulagement aux municipalités qui, comme London, comptent une forte proportion de biens appartenant à l'État.

Quant à la loi sur les chemins de fer, elle sera bien accueillie, particulièrement par les députés qui représentent de grandes villes. Le Gouvernement, semble-t-il, a enfin compris la nécessité de restreindre les dégâts et la destruction qui sont attribuables aux passages à niveau dans nos villes. Il a fini par saisir aussi, semble-t-il, la nécessité de voir à ce que la circulation se fasse sans interruption, au lieu de provoquer ou de maintenir ces goulots d'étranglement qui,

dans nos villes, paralysent la circulation pendant des heures chaque jour.

On me permettra d'évoquer London encore une fois. Cette ville a l'avantage d'être desservie par les deux grands chemins de fer. Malheureusement, ceux-ci la divisent en trois parties sensiblement égales, au centre desquelles se trouve le gros de l'industrie et du commerce de la ville. Aussi, la majorité de nos travailleurs doivent-ils, au moins deux fois par jour, traverser l'une ou l'autre de ces voies ferrées. Il en est de même de ceux qui vont à leur commerce ou de ceux qui vont faire leurs emplettes.

Il n'y a que trois importantes voies nord-sud qui soient munies d'un passage supérieur dans le cas du National-Canadien, tandis qu'il n'y en a aucune, dans le cas du Pacifique-Canadien. Si les députés veulent vérifier mes paroles au sujet des retards à la circulation, je les prie de consulter M. Donald C. Gordon, avec qui j'avais le plaisir de me trouver l'été dernier, alors que nous avons dû attendre 15 minutes à l'une des principales traverses à niveau de London. M. Gordon y a vu rassembler l'un de ses trains.

Ces mesures provisoires ne règlent pas le problème. Elles ne font que perpétuer les empiétements du Gouvernement dans le domaine des impôts. Les provinces, les municipalités également, demeurent les victimes de cet accaparement des impôts et elles ont perdu le droit ou l'occasion de se gouverner ou de s'administrer elles-mêmes du point de vue financier. Seulement une proportion des revenus qu'on gagne peut être versée en impôts. Les domaines d'imposition sont épuisés et les municipalités, se voyant absolument incapables d'accroître leurs taux d'imposition, doivent par conséquent accepter la charité du Gouvernement. Il s'agit de survivre. Les municipalités ne peuvent se permettre de mordre la main qui les nourrit, surtout quand cette main contrôle la caisse aussi effectivement que le fait le Gouvernement.

Je l'espère donc du fond du cœur, le gouvernement participera aux conférences dans un esprit de collaboration et non de domination pour qu'il en résulte une nouvelle formule fiscale qui permettra aux organismes provinciaux et municipaux d'entrer eux-mêmes en ce domaine.

Le maître de la maison peut la gouverner mieux que personne. Je suis parfois maître chez moi, et il ne me plaît pas de recevoir des conseils ni de subir une influence de l'extérieur. Mais je déclare que les conseils municipaux et les maires sont les mieux en mesure de décider de l'affectation des fonds municipaux.

[M. Mitchell.]

Ils sont sur place. Ils savent tout de première main, mais il faut de l'argent. C'est la raison pour laquelle, monsieur l'Orateur, je proposerai au Gouvernement que, pour montrer sa bonne foi, il verse, au lieu de subventions tenant lieu d'impôts, des taxes aux municipalités sur les propriétés de l'État. Deuxièmement, je lui proposerai de diminuer ses impôts, afin de permettre ainsi aux municipalités d'augmenter les leurs de façon qu'elles ne soient plus obligées de lui demander des subventions.

Je parlerai maintenant un instant d'une des industries périclitantes dont on a fait mention. Je pense à l'industrie textile dont je ne sais pas grand chose; mais je suis convaincu que certaines de mes observations au moins pourront s'appliquer à d'autres industries qui se trouvent dans la même situation. Je suppose que dès qu'on mentionne le terme détestable de "droits de douane" on se voit marqué comme champion des droits élevés; mais je mentionne l'expression "droits de douane" en tant que moyen de protection, et non d'imposition. Je dirai à la Chambre et au Gouvernement qu'à mon avis il est grand temps de considérer les droits de douane du point de vue pratique, afin de protéger nos industries canadiennes et nos ouvriers canadiens.

Nous avons des droits de douanes, et il vaudrait mieux accepter le fait. Mon collègue, le député de Queens (M. MacLean) l'a exposé hier très justement, d'a jusqu'à z. Les droits de douane servent, apparemment deux fins: La protection et l'imposition. Je ne puis approuver cette dernière. Pour qu'un droit de protection soit efficace, il faut l'examiner à la lumière des conditions présentes.

A titre d'exemple, qu'il me soit permis de me reporter au numéro 523b du Tarif des douanes, qui a trait aux tissus pur coton, imprimés, teints ou colorés. Je m'arrêterai seulement à la colonne relative à la clause de la nation la plus favorisée. On y prescrit que ces tissus, s'ils sont évalués à plus de 80c. la livre, sont frappés de droits de 17½ p. 100 et de 3c. la livre; s'ils sont évalués à 50c. ou plus, mais moins de 80c. la livre, à un droit de 22½ p. 100; et, s'ils sont évalués à moins de 50c. la livre, à un droit de 25 p. 100. Ces droits de douane, à mon sens, avaient pour objet de permettre à nos fabricants canadiens de soutenir la concurrence dans le domaine des cotonnades à bas prix. Nous avons reconnu que nous ne pouvions probablement pas rivaliser économiquement en ce qui concerne les cotonnades à prix élevés; voilà pourquoi on a accordé une certaine protection.

Mais, monsieur l'Orateur, nous devons maintenant examiner ces droits de douane à la lumière des conditions nouvelles. Le prix du coton a monté. Le coton qui se vendait autrefois 50c. et qui, en conséquence, bénéficiait d'une certaine protection se trouve maintenant dans la catégorie des cotons à prix élevés et ne reçoit pas la même protection qu'autrefois. En second lieu, n'oublions pas que la valeur du dollar canadien comparée à la valeur du dollar américain a considérablement changé.

Un autre problème auquel fait face l'industrie textile a trait à l'établissement de règlements en vertu de la loi sur la marque de commerce nationale et l'étiquetage exact. Je devrais peut-être signaler que le problème réside dans l'application des règlements visant le marquage et dans les additions à leur apporter. Le problème est important: on en a un indice dans le fait que de juillet 1953 à juin 1954 inclusivement, on a importé 1,169,-025 douzaines de paires de bas de certaines catégories pour une valeur de $5,710,935. Je tiens à souligner deux aspects en particulier de ces importations. Premièrement, autant que je puisse m'en assurer, on n'exige pas que la marque du pays d'origine figure sur ces articles. Et pourtant, j'ai ici, monsieur l'Orateur, une paire de chaussettes blanches qui m'ont été vendues comme étant de fabrication canadienne. Elles n'ont pas été fabriquées au Canada, mais aux États-Unis.

Du fait qu'on néglige de marquer le nom du pays d'origine sur les bas en provenance des États-Unis, de l'Espagne ou du Japon, certaines personnes s'en autorisent pour vendre des produits étrangers aux Canadiens qui se rendent compte de la nécessité d'encourager la fabrication canadienne et désirent le faire. Nous allons à l'encontre de nos objectifs. Nous essayons d'une part d'éduquer le consommateur canadien et de l'amener à acheter des articles de fabrication canadienne et nous permettons, d'autre part, à certains de nos citoyens de vendre des produits fabriqués aux États-Unis en déclarant qu'ils sont de fabrication canadienne, à charge pour l'acheteur de prouver le contraire.

Deuxièmement, je dois mentionner les règlements de marquage adoptés le 14 janvier 1953. L'alinéa 5 prévoit, en un mot, car je ne le citerai pas, que si une paire de bas se compose de plus d'un élément, chacun de ces éléments doit être également indiqué, si le bas porte un estampille, le principal élément étant indiqué le premier. Le règlement prévoit également que tout élément qui entre dans la composition du bas dans une proportion de moins de 5 p. 100, à l'exception du matériel de renforcement de la pointe et du talon, n'a pas besoin d'être indiqué ni décrit de quelque façon que ce soit.

La paire de bas blancs que j'ai ici porte au centre de la marque en grosses lettres majuscules les mots "Coton peigné". Immédiatement en dessous en lettres de même grosseur se trouve le mot "nylon", puis, si vous avez de bons yeux et examinez avec soin vous lisez sous le mot "nylon" les mots "pointe et talon renforcés". La première impression qu'on a en lisant l'étiquette, c'est qu'il s'agit de "nylon et coton peigné". Ce serait mon impression, mais je ne suis pas faiseur d'emplettes. La seconde impression, c'est qu'il y a certes là du nylon et même si on lit tous les mots: "Combed cotton nylon reinforced toe and heel" (coton peigné renforcé de nylon à la pointe et au talon), à quelle partie de l'étiquette s'applique le mot "nylon"?

Ces bas ne renferment aucun nylon si ce n'est dans la pointe et le talon renforcés. Je demande qu'on aide une de nos principales industries à s'aider elle-même en appliquant et, au besoin, en complétant les règlements afin que les Canadiens soucieux de l'avenir du Canada puissent acheter des articles convenablement marqués.

Un mot enfin du centenaire que London célèbre cette année; on en a déjà parlé à la Chambre. J'invite cordialement les députés et leurs commettants à nous visiter pour célébrer avec nous notre 100e anniversaire.

**M. J. M. Dechêne (Athabaska):** Monsieur l'Orateur, en demandant le privilège de prendre la parole, je désire assurer de suite à la Chambre que j'ai une raison spéciale de le faire, sans laquelle je ne lui imposerais pas un discours. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je crois que mon âge et mon expérience m'autorisent...

**M. McIvor:** Très bien!

**M. Dechêne:** ...à parler d'un sujet très important pour la province dont je viens. Nous allons célébrer cette année le cinquantième anniversaire de l'entrée de la grande province de l'Alberta au sein de la Confédération. Il convient, je crois, que je prenne la parole parce qu'en revoyant les annales je constate que de tous les hommes qui ont participé au développement de l'Alberta, de tous ceux qui étaient là dès le début et qui ont contribué à son succès, il n'en reste que deux dans la vie publique. Je veux parler du sénateur MacKinnon et du député d'Athabaska (M. Dechêne).

En revoyant ces cinquante années, j'ai senti que j'avais un devoir à accomplir et une obligation à remplir envers ceux qui ont permis que des députés viennent ici

représenter l'Alberta. Il y a des circonstances historiques qui se rattachent à cela et qui, je le crois, ont été malheureusement oubliées.

Depuis quelques semaines, des concours se tiennent dans les écoles de l'Alberta. On demande aux écoliers de prendre comme sujet de rédaction la province. On offre des prix à ceux qui écrivent les meilleurs articles. Dans la mesure où j'ai pu me renseigner, toutefois, aucun n'a parlé des origines de la province ni des hommes à qui il faut attribuer le mérite de l'essor remarquable dont l'Ouest a été témoin. Je parle de l'Alberta en particulier, laissant à d'autres plus compétents que moi le soin de parler de la Saskatchewan. Je le fais aussi parce que Regina a été durant nombre d'années le siège du gouvernement territorial. La population de cette province avait l'habitude du gouvernement, tandis que nous, en Alberta, nous nous trouvions dans ces régions voisines des montagnes Rocheuses.

Nous n'avions eu jusque là aucune expérience du gouvernement, mais nous étions heureux d'avoir acquis le chiffre de populations justifiant la Chambre des communes d'adopter la loi de l'Alberta de 1905, qui stipulait qu'à compter du 1er septembre 1905, l'Alberta deviendrait une province. Un lieutenant-gouverneur a été désigné. Il a choisi un gouvernement provisoire qui, plus tard, au cours de l'automne, a dû se présenter devant la population pour être soit maintenu au pouvoir soit rejeté. Puis-je mentionner les noms de certains de ces hommes qui ont si bien réussi? Le premier en date de nos premiers ministres a été l'honorable A. E. Rutherford, originaire de la ville de Strathcona, sur la rive sud de la rivière Saskatchewan. Il détenait également les portefeuilles de l'instruction publique et des finances.

Ayant siégé à l'Assemblée législative, à Regina, pendant un certain nombre d'années, il n'était pas dépourvu d'expérience. Il a choisi pour ses collègues l'honorable W. T. Findlay, de Medicine-Hat, à qui fut confié le portefeuille de l'agricuture, l'honorable W. H. Cushing, de Calgary, qui obtint celui des travaux publics, l'honorable C. W. Cross d'Edmonton, qui fut son procureur général et M. De Veber, de Lethbridge, qui fut ministre sans portefeuille. Ce dernier était un homme plein de talent qui fut plus tard membre de l'autre Chambre. Il va de soi qu'il n'est plus des nôtres depuis bien longtemps.

Comme je le disais, peu nombreux sont ceux qui peuvent encore rappeler le souvenir de cette belle réalisation, car c'en était une. En 1892,—il y aura soixante-trois ans en avril prochain,—mon père partit pour l'Ouest, en colon, emmenant avec lui une famille de dix personnes. Après la construction du Pacifique-Canadien l'Ouest devint en quelque sorte immobile. Il y avait eu jusque-là des progrès, de la colonisation. Mais ensuite, plus rien. Bon nombre d'entre nous, dont votre serviteur, durent revenir chercher du travail dans l'Est. Il n'y avait rien dans l'Ouest pour les jeunes gens. Nous vendions notre avoine 15c. le boisseau. S'il nous arrivait d'en toucher 17c. nous ne nous tenions pas de joie. Il fallait mettre l'avoine dans des sacs et les emporter à l'entrepôt où nous vidions nos sacs dans des coffres. C'est qu'il n'y avait pas d'élévateurs à l'époque. J'ai fait cela.

Sir Wilfrid Laurier assuma ensuite le pouvoir. A ce moment-là, il choisit comme ministre de l'Intérieur et ministre de l'Immigration l'un des hommes politiques les plus en vue de l'Ouest, avec qui je n'ai pas toujours été d'accord, M. Clifford Sifton, de Brandon, devenu plus tard sir Clifford Sifton. Celui-ci adopta un nouveau programme d'immigration destiné à faire progresser l'Ouest. Nous avions essayé d'attirer des gens de l'Ontario. Quelques-uns étaient venus, les meilleurs sans doute parce qu'ils avaient l'esprit aventurier de leurs ancêtres. Quelques-uns, mais très peu, étaient venus du Québec et des provinces Maritimes.

Le Gouvernement ouvrit donc les portes du pays aux colons de l'étranger. Ces gens, qui étaient à la recherche de la liberté, entrevirent les possibilités qu'offrait le riche sol de l'Ouest. Ils acceptèrent sans hésiter l'invitation qui leur était faite d'émigrer vers ce pays où ils pourraient en quelques années être naturalisés Canadiens, jouir de la prospérité et de la liberté. Je me rappelle très bien des premiers arrivés. Je retournai dans l'Ouest à cette époque parce que mon père m'écrivait pour me dire que la région promettait, que l'Ouest changeait pour le mieux et que la prospérité renaissait. Il m'annonçait qu'on allait aménager de nouvelles voies ferrées et y amener une foule de gens.

Je me souviens de tout cela comme si c'était d'hier. Si je rappelle ces événements à la Chambre, c'est uniquement en raison de leur valeur historique. Des milliers de gens nous sont venus de l'Europe centrale, des îles Britanniques, des États scandinaves et d'outre-frontière. Certains, parmi les meilleurs, nous sont venus d'Irlande. Ils ont profité de ce que nous avions à leur offrir: notre sol fertile, notre liberté, nos lois. Nous en avons accueilli des milliers.

En 1903, je retournais dans l'Ouest. Mon père m'avait dit: "Les choses vont mieux maintenant par ici; reviens à la maison, mon fils. Il y a du travail qui t'attend." Je pris le train qui emmenait les immigrants, parce que cela me coûtait meilleur marché et que c'était plus intéressant. Je me rappelle mon départ de Montréal; sauf erreur, nous avons mis huit jours pour nous rendre à Calgary, où il nous fallut emprunter une petite ligne d'embranchement (son nom m'échappe) allant de là jusqu'à Edmonton. Le train était bondé d'immigrants, venus, pour la plupart, de l'Europe centrale et des États scandinaves. Une couple de wagons étaient occupés par des gens des îles Britanniques. Tout ce monde était heureux. Je me souviens d'avoir circulé dans le train, d'y avoir observé les immigrants en songeant à la distance qui les séparait de leurs divers pays d'origine: Galicie, province autrichienne, Bucovine, Allemagne, Scandinavie. Ceux qui les avaient devancés leur avaient dit ce que l'Ouest avait à offrir. Après avoir mis huit jours pour atteindre Calgary, je dus prendre le petit train qui allait à Edmonton. Si je rappelle tout cela, c'est que quelque chose me préoccupe. Je m'incline devant mes amis de l'Ouest, qui étaient là à cette époque importante pour nous. Nous sommes descendus à Strathcona, sur la rive sud de la rivière. Il n'y avait pas de pont à cette époque, ou plutôt oui, il y avait là un vieux pont. La plupart des gens allaient en diligence, voiture attelée de quatre chevaux filant à environ 25 milles à l'heure. Il fallait être brave pour voyager de cette façon; à la vérité, à peu près personne ne l'osait, parce que cela paraissait dangereux.

Et puis il y avait un petit train, circulant sur un petit chemin de fer, le plus court qui ait existé, mais qui possédait sans doute le nom le plus long qu'ait jamais eu chemin de fer au monde. Il s'agissait de l'*Edmonton, Alberta, Yukon, British Columbia and Pacific Railway*. Il franchissait cinq milles, soit la descente d'une colline et la remontée. Si je mentionne cela, c'est parce qu'un détail très important s'y rattache.

Au lieu de prendre la diligence, le "tally-ho" comme on l'appelait, pour descendre la colline à une vitesse à se rompre le cou (je n'avais pas peur, car j'étais presque un cowboy à cette époque), j'ai pris le train. Il comprenait quatre wagons de bois chargés jusqu'au faîte. En descendant la colline, on voyait clignoter de l'autre côté de la rivière les lumières sur les hauteurs d'Edmonton. Cette fois-là, j'aperçus au bout du wagon, un grand type blond, évidemment un Scandinave, qui se mit à chanter. J'ai souvent eu l'avantage d'entendre d'excellents chanteurs, monsieur l'Orateur; j'ai entendu Caruso, sur disques; cependant, je dois dire que je n'ai jamais rien entendu de mieux que ce Scandinave, bien que, malheureusement, je ne pouvais comprendre un mot de ce qu'il chantait.

Il s'agissait évidemment d'un chant d'adieu à son pays d'origine qu'il aimait et d'un salut à la terre nouvelle qu'il était venu chercher, à ce pays si vaste, à l'immense étendue des Prairies. Cet homme semblait content; il se sentait fort, un vrai Viking, abordant à un nouveau rivage; il chanta tout le long de la route, et tout le monde l'écoutait charmé.

Je ne comprenais pas, je le répète, les paroles qu'il prononçait; mais on pouvait saisir les sentiments qui l'agitaient. Se trouvant dans un pays de liberté, terre d'abondance, où il y avait de la place pour ses bras robustes et, pour son énergie, il la chantait. Nous, les autres, nous nous taisions, tout le long du voyage. Nous écoutions simplement ce chant magnifique. Aucune parole n'aurait mieux exprimé ce qu'il ressentait.

Puis, quand nous sommes arrivés au sommet de la côte (ce qui a pris un bon bout de temps, monsieur l'Orateur) nous sommes descendus à Edmonton. Mes gens étaient là pour m'accueillir. J'aime à croire, monsieur l'Orateur, que je n'ennuie pas la Chambre, car je ne parle pas ainsi uniquement pour raconter un fait personnel, mais plutôt pour indiquer le progrès qui s'est réalisé là-bas. J'ai immédiatement parlé à mon père de l'homme que j'avais entendu chanter. Il semblait, disai-je, aimer le pays. J'ajoutai qu'il me semblait que moi-même, j'éprouvais plus d'amour pour mon pays, depuis que je l'avais entendu chanter par ce voyageur. Je ne m'étais pas rendu compte de la valeur de notre patrimoine. Je ne m'en rendais pas aussi bien compte que cet homme qui avait traversé les mers et chantait les beautés de notre patrie, l'immensité de notre territoire.

Tout le monde était tellement heureux à cette époque! Il fut un temps où il n'y avait pas d'étranger dans l'Ouest, nous étions tous frères. Les vieux de la vieille s'en souviennent.

Puis, quelques années plus tard, il m'est arrivé de faire une campagne électorale au nord d'Edmonton, non pas pour mon compte, mais en faveur de l'éminent architecte de la destinée de l'Alberta, feu l'honorable Frank Oliver. Et, au delà d'Edmonton, peut-être à environ 30 ou 35 milles plus loin, je m'arrêtai à une petite cabane, bien tenue, qui avait été établie dans une clairière à un endroit connu sous le nom d'*Independence*. Tout était propre comme un sou neuf, la bâtisse était bonne, les clôtures étaient bien entretenues. L'homme vint m'accueillir. Je

le regardai et, immédiatement, je reconnus celui que j'avais entendu chanter dans le train. Mais maintenant, il savait parler anglais. Il chantait encore plus fort et mieux que jamais. Il chantait notre vaste pays et ses possibilités. J'ai pris aujourd'hui la parole pour signaler aux députés, à ceux de l'Ouest en particulier, que nous étions alors heureux, remplis de fierté. Nous ne sollicitions pas les faveurs de l'État. On nous aurait insultés en nous offrant quelque chose. Ce sentiment était partagé par tout le pays.

Je mentionne ces faits parce qu'à la suite d'un vaste programme d'immigration, les terres de l'Ouest ont été cultivées, des villages construits dans les prairies et des chemins de fer aménagés. Parlant des chemins de fer, je me souviens de Frank Oliver qui, de jour en jour et d'année en année, parlait de la nécessité de la concurrence ferroviaire, à la merci comme nous l'étions alors d'une seule société ferroviaire. Si le boisseau d'avoine montait d'un sou en Colombie-Britannique, le prix du transport subissait une hausse correspondante. Nous ne pouvions rien vendre avec bénéfices.

Puis le National-Canadien est venu, suivi du Grand Tronc et la concurrence a fait naître l'espoir. La population s'est rapidement accrue; deux nouvelles provinces ont été taillées à même les prairies, la Saskatchewan d'une part et d'autre part l'Alberta ensoleillée, à laquelle je porte un plus vif intérêt.

La première guerre a alors éclaté, créant une situation à laquelle aucun gouvernement, provincial ou autre, ne pouvait rien changer. Dans bien des régions il y eut du mécontentement, de la zizanie, de la discorde. L'Ouest était dressé contre l'Est. En 1921, je crois, j'étais, pour la région septentrionale de la province, le seul survivant de la législature libérale qui, en juillet, avait demandé un nouveau mandat à la population. Dans toute la province, neuf, je crois, ont survécu, dont cinq dans Edmonton. Je rappelle ces événements, monsieur l'Orateur, parce qu'il semble, dans l'esprit de certaines gens, ici et ailleurs, que l'Alberta a pris naissance en 1921 ou en 1935.

Ici même, à la Chambre des communes, la province de l'Alberta a été, par l'intermédiaire d'un banquier dont je tairai le nom, considérée comme bien différente de ce qu'elle est. Je n'ai pas besoin de nommer personne, parce que certains de mes honorables amis ont souvent cité ce nom, de même que les opinions qu'il a exprimées. Nous parlons, il va sans dire, d'une province où tout était à faire, l'érection d'édifices législatifs, d'écoles normales, d'écoles publiques, l'aménagement des routes et des ponts, enfin tout. Il fallait établir tout un nouveau gouvernement pour la province et trouver quelque part l'argent nécessaire. Nous n'avons pas écouté le banquier. Si nous l'avions fait, nous n'aurions jamais eu de province là-bas. Mais, hommes politiques, nous savions qu'il fallait assurer certains services à nos colons, à ceux qui avaient eu le courage et l'énergie d'aller dans ces régions fonder leur petit royaume.

Peut-être ferais-je bien, pendant que j'y suis, de préciser que je n'utilise en ce moment aucune note, mais que c'est librement que je vous invite à participer aux noces d'or d'Alberta-la-belle, qui a tant fait pour le progrès et le bien-être de notre pays. Et, comme chacun sait, nous ne faisons que commencer.

D'ici quelques mois, tout au plus, on produira, en Saskatchewan et en Alberta, assez d'essence et d'huile pour alimenter la totalité du marché canadien.

Les gens de l'Ouest ont créé des millions et des millions de dollars de nouvelles richesses pour eux-mêmes et les autres Canadiens; mais, je veux rendre hommage, par votre entremise, monsieur l'Orateur, à une classe de notre population qu'en certaines régions du pays on appelle "les immigrants". Il n'y a pas de mal à être immigrant. Nous en sommes tous, étant venus, il n'y a pas si longtemps, d'une autre région du Canada ou d'un autre pays.

Prenons le cas de cette région au nord, à l'est, au sud-est et au nord-est d'Edmonton, tout autour de cette ville jusqu'à la rivière de la Paix. On y trouve des immigrés d'Europe, d'Ukraine, d'Allemagne, de Pologne, des îles Britanniques, de la Scandinavie et d'ailleurs. J'espère que certains d'entre vous auront le privilège de visiter l'Alberta l'été prochain, quand nous célébrerons notre jubilé. Cela vous permettrait de parcourir des milles et des milles à la campagne, jusqu'à ma section, sur une distance de 175 milles, dans une contrée qui était sauvage il y a un demi-siècle et constitue aujourd'hui un paradis terrestre où l'on cultive tout ce qui croît sous le soleil. Vous y constaterez que les huttes et chaumières en mottes de gazon ont disparu, remplacées par d'aussi belles maisons qu'on puisse en voir n'importe où au monde. Vous y verrez des silos et, dans les champs, des bestiaux pur sang. Je vous l'avoue, monsieur l'Orateur, je me formalise du tableau que l'on peint souvent de ma province d'Alberta. De 1921 à 1930, on nous appelait les endettés. On ne peut plus nous appeler ainsi car nous avons liquidé nos dettes à un taux d'intérêt élevé.

Je veux rendre cet hommage aux Ukrainiens. Ce n'est pas une question de politique. Ne craignez pas, je ne vais pas vous ennuyer de nouveau après la présente législature, mais je voudrais aussi rendre le même hommage aux Polonais, aux Allemands et aux Scandinaves qui sont tous loin de leurs foyers. Je voudrais vous raconter une histoire à leur sujet, et vous dire ce qu'ils ont fait. A l'heure actuelle, dans la vie publique de l'Ouest, il y a des hommes de la deuxième et de la troisième génération qui occupent des positions importantes. Il y en a dans la magistrature; il y en a, comme vous le savez, au Parlement. Il y en a dans nos assemblées législatives et dans les cabinets ministériels des provinces de l'Ouest. Le maire d'Edmonton,—cette grande et florissante cité de l'Ouest, comme personne ne le contestera,—est un petit-fils de pionnier. Ses grands-parents, que je connaissais très bien, venaient d'une partie de la circonscription d'Athabaska. Je tiens à leur rendre publiquement hommage pour les résultats extraordinaires auxquels ils sont arrivés.

Les choses étaient plus faciles pour nous autres des vieilles provinces de l'Ontario, du Québec et des provinces Maritimes. Je conviens que nous avons participé aux premiers développements de l'Ouest, mais la chose était plus facile pour nous. Ce furent de braves gens, de vaillants colons, ces hommes et ces femmes, mais pour nous qui étions dans notre propre pays, c'était plus facile. Nous connaissions les règlements et les langues. Monsieur l'Orateur, je suis fier de déclarer ce soir qu'il y a dans la circonscription d'Athabaska des milliers de ces Ukrainiens, de ces Allemands, de ces Scandinaves et de ces Polonais. Nous avons le plus grand respect les uns pour les autres. Je déclare publiquement dans cette Chambre que ces hommes et ces femmes ont accompli un travail spendide dans l'Ouest.

A propos de 1903, je voudrais vous faire comprendre quelle influence les programmes politiques, la politique et la largeur de vue des hommes publics exerçaient sur la population du pays. Il régnait dans tout le pays, le même esprit, la même ambition, la même foi au Canada, la même confiance en son avenir. Il est arrivé parfois dans la vie publique que certains se soient fait un point de détruire cette confiance, de détruire dans le cœur de nos citoyens, hommes et femmes, l'esprit du Canada, l'esprit des pionniers. Je puis me vanter d'avoir été un pionnier et aussi de n'avoir jamais sollicité de faveur d'aucun gouvernement. Je me félicite de ce que Dieu m'ait prêté vie et de ce que je puisse aujourd'hui formuler ces observations sans aucune préparation. J'ai voulu rendre hommage à cette vaillante population.

Je voudrais vous parler aussi aujourd'hui, de la visite de sir Wilfrid Laurier. Lorsque les provinces de l'Ouest sont entrées dans la Confédération, Laurier n'a pas envoyé un de ses représentants pour parler en son nom à Regina ni à Edmonton. Il y est venu lui-même. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu un plus grand homme d'État. Il y en a peut-être eu de plus doués, mais je ne ferai pas de comparaisons. Comparaison n'est pas raison. Ce que je veux dire, c'est que jamais personne n'a plus aimé le Canada que lui, que les provinces de l'Ouest n'ont jamais eu de meilleur ami que sir Wilfrid Laurier. L'esprit qui l'animait se retrouve dans la personne de notre ministre de l'Agriculture. Frank Oliver se levait à deux ou trois heures du matin pour aller à la rencontre d'un colon venu s'établir au pays, pour s'assurer de ce qu'il désirait et de ce qu'il pouvait faire pour lui être utile. Tel était l'esprit de l'époque, dans l'Ouest.

Sir Wilfrid Laurier est venu à Edmonton. Je veux rappeler cela à la Chambre parce que je crois que c'est important. Des foules étaient venues de toutes les parties de la campagne. Il y avait peut-être une douzaine d'automobiles à Edmonton à cette époque, mais il n'y en avait pas dans les campagnes. Des gens étaient venus de toutes les parties de la campagne en américaine et en charrette; quelques-uns étaient venus à l'aide d'un attelage de bœufs et d'autres étaient venus à pied, pour entendre sir Wilfrid Laurier, le champion du développement, du progrès et de la colonisation de l'Ouest du Canada. Je vivrais mille ans que je n'oublierais jamais le discours qu'il prononça. Ce fut un chef-d'œuvre non seulement d'éloquence, mais aussi de patriotisme. Je me rappelle parfaitement la bienvenue qu'il nous souhaita. Il nous connaissait tous. Il y en avait des milliers et plusieurs étaient d'autres pays. J'aimerais répéter quelques-uns des mots de bienvenue qu'il a prononcés. Je cite: "Plusieurs d'entre vous êtes venus ici d'autres pays, d'Europe centrale, des États-Unis, des Îles britanniques. Vous savez maintenant comme vous étiez attendus dans cette terre des libres et des courageux. Je veux vous donner un petit conseil. Je vous le donne à titre de vieillard qui ploie sous le poids des ans et de premier ministre de ce pays. Nous ne vous demandons pas au Canada d'oublier le pays de vos ancêtres. Non, ne faites pas cela. Nous savons que toute nation de l'univers a de nombreux motifs de fierté. Personne n'a le monopole du courage et de l'intelligence dans ce monde. Gardez le souvenir du pays où vos ancêtres ont vécu, où ils ont

lutté, où ils sont morts, car, en gardant le souvenir du pays de vos ancêtres, vous serez de meilleurs citoyens du pays où vous êtes maintenant établis et où vos enfants vous remplaceront. Souvenez-vous du passé, leur dit-il, souvenez-vous de votre pays, mais en ce jour où cette contrée que vous habitez maintenant devient une province, une nouvelle pierre qui s'ajoute à la couronne de la confédération, la plus brillante à l'heure actuelle avec ses possibilités énormes, je vous demande de vous tourner vers l'avenir. N'oubliez pas le pasé, mais songez à l'avenir. Songez à vos enfants. Soyez reconnaissants envers la population du Canada, qui a dépensé son argent et qui vous a accordé le privilège de venir vous établir dans un pays où vous pouvez être libres."

L'Ukraine ne manquait peut-être pas de bonnes terres, aussi bonnes que celles qu'on pouvait trouver ailleurs, mais il lui manquait la liberté: liberté d'expression, liberté de pensée, liberté de religion. Au Canada, ils ont trouvé la liberté. Cette année, nous célébrons le cinquantième anniversaire de notre belle contrée.

Ce beau pays a toujours été mon premier amour. De cette tribune du peuple canadien, de ce parlement, je veux dire à mes compatriotes que cette célébration, qui aura lieu de juin à septembre, sera digne des fils de l'Alberta et de la Saskatchewan entrés dans notre Confédération ce 1er septembre 1905. J'ai souvent prétendu ici, sans mauvaise volonté, que nous ne devrions jamais oublier ce que nous avons accompli pour l'enrichissement de notre peuple, bien que parfois on nous accuse de trop demander. Certains discours visent malheureusement à obtenir des avantages particuliers, certaine gloriole politique, étant donné la grande majorité des habitants des plaines de l'Ouest; mais nous ne demandons pas de faveurs.

On m'excusera ici de parler sans plus de préparation. Je n'écris pas mes discours. J'ai quelques notes prises à la hâte. Je n'écris pas mes discours, tout d'abord parce qu'ainsi le prescrit le Règlement de la Chambre et, en second lieu, parce que je crois connaître suffisamment mon pays pour en parler sans écrire ce que je dirai, ou le faire écrire par d'autres.

Le 1er septembre, on a donc eu un spectacle magnifique sur cette colline. J'ai déjà mentionné cela, je pense. Nulle part ailleurs au Canada ne trouverait-on de plus bel endroit pour des célébrations que ces terrains plats en bordure de la rivière, au pied de la haute colline où se dresse l'hôtel Macdonald d'Edmonton. Le spectacle est magnifique. La rivière Saskatchewan traverse le pays pour se jeter dans les lacs Manitoba et Winnipeg. Puis il y a le superbe emplacement de la ville. Les arbres de l'autre côté de la rivière arboraient leur première parure d'automne. La population s'est rassemblée sur ce qu'on appelle les plaines de Ross. Celles-ci ont été d'abord colonisées par un vieux libéral écossais du nom de Ross, désignation qu'elles portent encore aujourd'hui. Il n'y avait alors pas de ville, il n'y avait qu'un jardin. Je ne crois pas avoir jamais vu plus beau spectacle au monde que celui que j'ai contemplé ce jour-là.

Je dirai dans un esprit d'unité, et non comme membre d'un parti, qu'en tant que Canadien je ne veux plus entendre un mot contre notre politique d'immigration. Je connais l'abondance qu'elle a produite, quand il n'y avait pas d'autres bras disponibles. On ne pouvait les obtenir ailleurs.

Voici le message que je formulerai en guise de conclusion: il y a dans l'Ouest du courage et de l'énergie. On a dit que son sol est fertile et que tout y pousse. Nous avons, cependant, eu des mauvaises années; mais y a-t-il un pays au monde qui n'en ai pas connues? Cette terre porte des céréales, des fleurs hautes comme cela, et l'on y élève le plus beau bétail. Elle produit même des idées. Certains pensent que l'argent y pousse aussi. Mais la seule façon de le récolter, c'est de le gagner.

J'invite cet après-midi tous les membres de la Chambre à demander du fond du cœur à leurs commettants de toutes les régions du pays, lorsque l'Alberta commencera à célébrer, le 1er juin, le jubilé d'or de son entrée dans la Confédération, d'avoir une pensée pour l'Alberta et pour ceux qui sont si enclins à lever leur verre à la santé de la population de l'Alberta.

**Mlle Sybil Bennett (Halton):** Monsieur l'Orateur, nous avons beaucoup entendu parler, au cours du présent débat, de la grandeur, de la magnitude et de l'intrépidité du beau et grand pays qui est le nôtre. Les paroles de l'honorable préopinant ne sont pas les moins admirables qui aient été prononcées en ce sens. Tout de même, il nous faut bien revenir à l'examen plus pratique des conditions telles qu'elles existent au pays. Ayant écouté les discours prononcés ces derniers jours et ces dernières semaines, il m'a semblé que les députés, surtout ceux qui siègent à votre gauche, ont exposé très clairement les conditions qui règnent chez nous.

A mon sens, on ne peut tirer qu'une conclusion de ce qu'on a dit: le discours du trône ne remplit plus le rôle ou le but qu'on lui avait d'abord assigné. Le discours du trône devrait contenir un exposé véritable, sincère et pratique des conditions présentes, des conditions considérées en fonction du bien

économique et social de la nation. De même, le Gouvernement devrait énoncer en des termes clairs et concis comment il se propose d'aviser aux conditions, telles qu'elles sont aujourd'hui.

Si j'en juge par ce que j'ai entendu dans cette Chambre si distinguée, il y a quatre ou cinq problèmes auxquels doivent s'attaquer les Canadiens et leur gouvernement national. Il y a le problème du chômage, celui de la perte de nos marchés intérieurs et extérieurs, la diminution du revenu national, à l'échelon national et individuel. Il y a le problème de la mise en valeur de nos ressources naturelles et la réévaluation de leurs possibilités. Il y a le problème de la fiscalité excessive, dans ses rapports avec le chômage, la perte des marchés et la réduction du revenu national et individuel.

Je soutiens que le Gouvernement actuel devrait sans plus tarder étudier sérieusement la question afin de déterminer les causes fondamentales du chômage qui sévit actuellement chez nous. Une fois l'étude terminée, le Gouvernement devrait non moins sérieusement proposer les mesures nécessaires pour remédier à la situation.

Je me rends compte que le Gouvernement a présenté une mesure législative prévoyant des prestations supplémentaires d'assurance-chômage, et je m'en réjouis. On prévoit des entreprises de travaux publics. On a prévu $400,000 pour l'érection d'un nouvel immeuble fédéral dans ma propre circonscription. Mais ces moyens ne vont pas à la racine du mal; ce ne sont que des palliatifs. Ils ne remédient pas au chômage qui sévit dans le pays. Comme d'autres honorables députés l'ont signalé, le chômage est loin d'être de caractère saisonnier et régional.

De même, le Gouvernement devrait chercher les raisons de la perte de nos marchés. Il devrait en même temps élaborer et adopter une ligne de conduite qui nous permettrait de conserver, de reprendre nos marchés et d'en trouver de nouveaux. Il devrait scruter les perspectives qu'offrent nos ressources naturelles afin de nous permettre d'accroître notre productivité sans augmenter les frais de production, afin que la nation, produisant davantage, soit plus en mesure de soutenir la concurrence. Nous devons abaisser le coût de la production afin de soutenir d'une façon plus favorable la concurrence sur les marchés mondiaux. A cet égard, j'estime qu'on devrait complètement reviser le régime fiscal du pays, de façon à améliorer le sort non seulement des provinces mais des simples contribuables du Canada. La Chambre et le Gouvernement doivent tracer la voie, afin que les gens dans l'industrie dans les diverses professions et entreprises commerciales sachent ce que le Gouvernement entend faire et comment il se propose de remédier aux problèmes avec lesquels le pays est aux prises en ce moment.

Ce qu'il nous faut c'est une ligne de conduite nationale. Il faudrait aussi renseigner les habitants du pays sur cette ligne de conduite afin qu'ils sachent ce que nous nous efforçons de faire. Je sais que le Canada jouit d'une grande prospérité depuis dix ou quinze ans et il est facile de nous laisser emporter par le courant de cette prospérité. Je signale respectueusement, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis la prospérité dont nous avons joui ne nous a pas été assurée par le Gouvernement ni par un député en particulier. Si nous avons joui de cette prospérité c'est que, comme l'honorable préopinant l'a signalé, nous possédons de magnifiques ressources naturelles et de grandes aptitudes; en outre, nous avons un peuple intelligent, très ingénieux, qui a travaillé ferme afin de nous fournir les produits que nous avons vendus sur les marchés du monde.

D'autre part, les nations qui avaient l'habitude d'acheter de nous sont maintenant en mesure, pour diverses raisons, de produire les choses dont elles ont besoin, de sorte que la situation est complètement changée et qu'il ne nous est plus aussi facile de trouver des débouchés un peu partout dans le monde. Nous constatons maintenant que nous n'avons plus d'endroits où vendre nos produits; nous sommes forcés de nous lancer sur le marché libre, où la concurrence est très forte. Ces pays vendent maintenant eux-mêmes sur le marché libre à des prix que nous ne pouvons concurrencer, ce qui a créé chez nous un problème de chômage tandis que bon nombre de ces pays jouissent de l'embauchage intégral et d'un renouveau de prospérité.

Comme tous les autres honorables députés je dois examiner le programme, ou peut-être plutôt l'absence de programme, du Gouvernement, à la lumière de la situation des affaires et du chômage dans ma propre circonscription, une des plus belles circonscriptions au pays,—je devrais probablement dire la plus belle, bien que d'autres députés ne soient peut-être pas de mon avis sur ce point. La circonscription d'Halton se trouve en plein cœur d'une région qui connaît le plus grand essor industriel du pays. Je pense que mes remarques à propos de la circonscription d'Halton et de ses besoins s'appliquent, directement ou indirectement, à toutes les autres circonscriptions du pays. Au cours des deux ou trois dernières années nous avons connu un essor prodigieux et sans précédent. Je puis dire sans exagérer, je pense, que nous comptons

des centaines de nouvelles industries, grandes, moyennes et petites, ce qui a entraîné beaucoup d'activité dans le domaine de la construction de nouvelles habitations. Avec l'arrivée de centaines de familles dans notre circonscription, de magnifiques étendues de terre ondulées ont été transformées en grandes banlieues. Dans toutes les régions du pays, les municipalités ont dû contribuer à ce grand essor en aménageant des routes, en installant des services d'aqueduc et d'égout, en fournissant des écoles et les autres services nécessaires. Elles ont dû assumer cette responsabilité malgré l'absence d'accords fiscaux appropriés, qui seuls leur permettraient d'acquitter la plus grande partie des frais résultant de cette expansion.

A ce sujet, je tiens à répéter au Gouvernement qu'il faudrait sans retard adopter un régime fiscal entièrement nouveau au pays, afin d'assurer aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, une répartition plus équitable des impôts, de manière que les municipalités, qui guident et assurent véritablement l'essor que notre pays connaît en ce moment, aient, grâce aux impôts, les fonds nécessaires pour acquitter la plus grande partie du coût de l'expansion actuelle.

Sinon, les petits propriétaires,—et non pas les grands propriétaires fonciers,—qui ont construit de petites habitations par milliers d'une extrémité à l'autre du pays, devront assumer la plus forte partie du fardeau. En ce moment, ce sont eux qui font les frais de cette énorme et coûteuse expansion, mais ils ne peuvent continuer de s'en charger indéfiniment. Il faudrait donc effectuer une nouvelle répartition des impôts, afin d'aider le propriétaire moyen, peut-être en lui accordant un abattement supplémentaire aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui le dédommagerait des impôts plus élevés qu'il doit maintenant acquitter. Il ne faut pas oublier qu'en dernier ressort le trésor fédéral bénéficiera grandement de cette expansion industrielle.

Quelques mots maintenant à l'adresse des représentants des provinces de l'Ouest et des agglomérations agricoles du pays. Halton est un grand centre agricole et nous sommes très fiers de nos réalisations. Nous avons même l'honneur de compter parmi nous le roi mondial du blé, M. W. E. Breckon; l'an dernier, M. Breckon, qui exploite 300 acres d'excellente terre riche et ondulante, à Burlington, a été choisi, à la foire royale, comme étant le producteur du plus beau blé au monde. Je soutiens donc, respectueusement mais avec une grande fierté, qu'en ma qualité de représentante de cette circonscription, je puis me ranger aux côtés des députés de la plupart des grandes provinces de l'Ouest canadien.

En outre, notre circonscription compte une importante industrie laitière. Nous avons un des plus beaux troupeaux laitiers du Canada. Cependant, les cultivateurs de la région, comme ceux de l'ensemble du Canada, doivent surmonter de nombreuses difficultés, quoi qu'ait pu dire à la Chambre le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), car leur revenu actuel est plus bas qu'il ne l'a été depuis sept ans. Ils ne peuvent trouver de débouchés pour leurs bestiaux, leurs porcs, leurs moutons, leur fromage ou leur beurre. Il ne faut pas oublier, comme nous sommes parfois portés à le faire, que plus de deux millions de Canadiens comptent, directement ou indirectement, sur le revenu agricole.

Ce chiffre ne tient pas compte des centaines et même des milliers de gens dont le gagne-pain est lié aux divers besoins des cultivateurs. Plus de deux millions de Canadiens ont vu décroître leur revenu. Ils ne peuvent plus acheter ce qu'ils avaient l'habitude de se procurer. A cet égard, il faut se rappeler que la famille agricole moyenne, qui constitue pour ainsi dire une entreprise par elle-même, achète quatre fois plus qu'une famille habitant la ville. Rappelons-nous que, si le cultivateur n'a pas de revenu suffisant, s'il n'a pas la puissance d'achat nécessaire, tout le pays s'en ressentira, et s'en ressent en effet. C'est une des raisons du chômage actuel.

Pour revenir à l'industrie, je dois dire que nous avons, dans ma circonscription, plusieurs importantes industries électriques fabriquant de l'équipement lourd, et d'autres, de petits articles électriques. Dans chaque cas, ces industries fonctionnent à temps partiel. Elles sont obligées de congédier des employés, faute de pouvoir soutenir la concurrence sur les marchés du monde. Elles ne peuvent même pas soutenir la concurrence sur nos propres marchés parce que des articles fabriqués à bien meilleur compte entrent au Canada et y trouvent acquéreurs.

Voilà un seul exemple, entre bien d'autres que je pourrais citer, d'une situation qui vaut d'être étudiée. A nous de voir ce que nous pourrions accomplir dans le domaine des recherches, en vue d'accroître la productivité et d'abaisser les frais des industries canadiennes tout en augmentant leur rendement de façon qu'elles puissent soutenir la concurrence sur les marchés du monde. Évidemment, il y a aussi les industries textiles qui se trouvent dans une situation bien déplorable. Partout au pays, les filatures, qui fabriquent des cotonnades ou des lainages,

ont fermé leurs portes ou ne fonctionnent qu'à temps partiel. Il en va de même des tanneries, incapables qu'elles sont de soutenir la concurrence. Les gens, hommes et femmes, qui travaillaient dans ces petites industries ont dû se chercher un emploi ailleurs. Ils n'ont pu acquitter leurs versements hypothécaires, ni payer leurs taxes municipales, ni acheter ce qu'ils avaient l'habitude de se procurer.

Dans toutes les parties du pays, la perte de nos marchés a entraîné une diminution du revenu des particuliers. Comme les honorables députés le savent, on me pose toujours des questions au sujet de l'usine Ford. J'ai déjà parlé de la grève aux établissements Ford et de la taxe de 15 p. 100 qui frappe les automobiles. L'usine Ford de ma circonscription est le plus grand établissement canadien aménagé sous un même toit; il emploie au moins 2,700 hommes. Comme le savent les membres de la Chambre, la perte de revenu de ces hommes a eu de très graves répercussions. On a estimé que, durant la grève, chaque homme a perdu $1,250. C'était autant de moins dans son portefeuille, pour payer ses taxes ou acquitter l'intérêt sur son hypothèque.

J'ai parlé à un grand nombre de ces ouvriers. Ils m'ont dit qu'ils ont obtenu des hypothèques sous le régime de la loi nationale sur l'habitation. Or, depuis deux ou trois mois, ils n'ont pas pu acquitter l'intérêt à l'égard de ces hypothèques. Le ministre de qui la question relève devrait étudier leur cas. Environ 9,000 employés de l'industrie automobile au Canada se trouvent atteints, de même que des milliers d'autres employés d'industries connexes. Il faut espérer que, maintenant qu'ils sont retournés au travail, ces hommes auront une occasion de rattraper le temps perdu pour ce qui est de leurs paiements.

Ce qu'il y a de plus illogique dans tout cela, c'est que le Gouvernement estime devoir imposer une taxe de 15 p. 100 à l'égard des automobiles parce que, selon lui, l'automobile est un luxe. C'est une attitude dénuée d'esprit pratique, une fausse attitude, incompatible avec notre mentalité commerciale. Elle ne peut se concilier avec une saine appréciation de notre vie économique et elle ne tient pas compte des conditions qui existent au Canada. Je tiens à rappeler à tous les membres de la Chambre que 83 p. 100 des automobiles qui circulent au Canada à n'importe quel moment donné servent des fins utiles et non pas de simples fins de luxe. De tous les hommes et femmes employés au Canada à l'heure actuelle, un sur quinze est affecté à l'industrie automobile. Quand le Gouvernement aura-t-il une plus belle occasion que maintenant de prendre une initiative fructueuse? Quel plus bel exemple pourrait-il donner que d'annoncer la suppression prochaine de la taxe de 15 p. 100 sur les automobiles. En somme, on a supprimé la taxe de luxe sur les manteaux de vison et sur bien d'autres articles qui sont réellement un luxe.

Si le Gouvernement veut donner un exemple, s'il veut faire preuve d'initiative, qu'il annonce immédiatement, en ce moment où l'industrie de l'automobile essaie de se remettre sur pied,—et cette industrie est très importante pour notre pays,—qu'il annonce que cette taxe sera supprimée. Il stimulera ainsi la confiance et l'ardeur de cette industrie et fera savoir du même coup à toutes les autres industries liées à notre vie économique qu'il entend montrer la voie en abaissant le coût de production par un allégement du fardeau des impôts que supportent aujourd'hui les industries et les particuliers. Autrement dit, monsieur l'Orateur, nous avons atteint le point où les impôts trop lourds entraînent une diminution du rendement. Partout nous en constatons les résultats: chômage, perte des marchés, fléchissement du revenu national et, de fait, ralentissement jusque dans le domaine de la mise en valeur des resources naturelles et des grandes richesses encore inexploitées de notre pays.

Je demande au Gouvernement d'étudier la question et d'intervenir sans retard. Qu'il joue son rôle d'initiateur, afin que les travailleurs, les industriels, les hommes et les femmes de toutes les classes de la société, partout au Canada, soient inspirés par l'ambition et par le sens de leurs responsabilités.

*(Texte)*

**M. Alexis Caron (Hull):** Monsieur le président, il me fait plaisir de m'unir à ceux qui m'ont précédé pour féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick), et particulièrement le proposeur qui, dans une rhétorique merveilleuse, a fait connaître à la Chambre la culture particulière que nous recevons dans la province de Québec.

*(Traduction)*

Je désire rappeler aujourd'hui un fait historique. Le premier février 1882, un homme que la Providence destinait à devenir l'un des plus grands que nous ayons connus naissait dans les cantons de l'Est, dans la province de Québec. Cet homme est aujourd'hui dans un autre pays où il travaille au progrès de l'humanité. Il est absent mais nous voulons lui dire que, non seulement les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, mais tous les députés désirent souhaiter un joyeux anniversaire au premier ministre du pays.

Le 27 janvier, après avoir entendu l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) parler encore une fois de la question des minorités, en réponse à un discours prononcé par l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot), j'ai décidé d'inscrire mon nom sur la liste des orateurs. J'ai remarqué que plusieurs députés dans certaines parties de la Chambre semblent être dans l'ignorance totale de l'histoire de notre pays. La question des minorités a été lancée dans le débat le 12 janvier dans un discours de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) qui a conclu, avec son intelligence supérieure, qu'après quelques heures passées à Montréal il en avait assez vu pour parler au nom de la population de Québec.

Au cas où quelqu'un croirait que je ne dis pas la vérité, je cite les paroles mêmes de l'honorable député, tirées du hansard du 12 janvier, page 125:

Cette province...

C'est-à-dire la province de Québec.

...semble être le point sensible en matière d'unité nationale.

Toutes ces remarques ont semblé être faites au nom de l'unité nationale. Pourquoi le député a-t-il dit que la province de Québec était le point sensible en matière d'unité nationale? A la fin de ce paragraphe, il a ajouté:

Nous ne voulons pas que le Parlement du Canada ait à s'occuper des causes de divorces.

A la même page, il a déclaré:

...cette question du divorce. La population canadienne commence à en avoir assez. Il y a un homme qui peut nous tirer d'affaire, et c'est le premier ministre (M. St-Laurent). J'estime que, s'il ne le fait pas, il manquera à l'un de ses principaux devoirs.

Le député est d'avis que le premier ministre devrait établir des tribunaux de divorce à l'intention du Québec et de Terre-Neuve. Pour les gens du Québec, dont la plupart sont Canadiens français et catholiques, le divorce est plus qu'une question de rupture de contrat. Nous croyons encore qu'il comporte une question d'ordre moral, d'une bien plus grande importance que la question d'ordre matériel. Nous croyons encore que nous avons été mis sur terre, non seulement pour y vivre heureux, non seulement pour y gagner de l'argent, non seulement pour y acquérir des honneurs, mais aussi pour atteindre la fin pour laquelle nous avons été créés: l'éternité.

C'est pour cette raison que nous sommes opposés au divorce. Pour nous, le mariage n'est pas seulement un contrat civil: c'est un sacrement, et nous n'avons aucun droit de toucher à un sacrement. Cette question n'est pas l'affaire des gouvernements de notre pays: elle est l'affaire de ceux qui sont chargés de la moralité des gens. Je suis d'accord avec le député quand il émet l'avis que ces causes ne sont pas étudiées à fond par le Sénat ou par le comité de la Chambre des communes. Je suis d'accord avec lui quand il dit que, dans nombre de cas, les témoins qui comparaissent devant le comité sont de faux témoins qui ont édifié une cause non conforme à la réalité. Je reconnais ces faits, mais la question présente un autre aspect.

Ces députés ne veulent pas étudier les causes de divorce en provenance de la province de Québec. A mon avis, ils n'ont qu'à rendre impossible l'obtention des divorces au Parlement. Si des habitants de la province de Québec veulent ensuite divorcer, ils n'auront qu'à aller s'établir dans d'autres régions du pays. Ainsi, tout le monde sera content. Nous n'aurons plus à parler de cette question au Parlement. Les Québécois ne veulent pas de tribunaux de divorce chez eux, et ils n'en accepteront jamais. Il s'agit d'une question relevant des autorités religieuses, selon nous, non pas des autorités civiles.

Le député a aussi parlé de l'unité nationale. Ainsi qu'en fait foi la page 126 des *Débats* du 12 janvier 1955, voici ce qu'il a dit:

Je prédis que, lorsque ce courant sera renversé dans la province de Québec, les choses iront passablement vite. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que ce renversement peut s'opérer au profit du parti communiste. Aucune partie du Canada n'est aussi mûre que la province de Québec pour céder aux avances du parti communiste. Dans la ville de Montréal, le parti communiste a obtenu autant de voix que la CCF.

Si l'on s'en remet aux bulletins de votes, je crois qu'ils prouvent que la population de la province de Québec n'est pas prête à devenir communiste. S'il y a à la Chambre un parti qui n'a jamais nettement exprimé son opinion sur la propriété privée, c'est bien le parti socialiste. Ses membres n'ont jamais indiqué toutes leurs intentions à ce sujet, et c'est la raison pour laquelle la population de la province de Québec se méfie des cécéfistes.

En outre, j'estime que lorsque le député dit que Québec est mûr pour le communisme, il ne tient aucun compte de l'histoire de cette province et des principes qui inspirent sa population. S'il existe une province qui résistera au communisme tant qu'il y aura des valeurs morales qui le combattent, ce sera la province de Québec. Attachés comme nous le sommes à notre foi qui, dès ses débuts s'est opposée aux nouvelles doctrines qui se font jour de temps à autre dans le monde, nous serons les derniers à accepter toute idée qui ressemblerait même de loin au communisme.

C'est une des raisons pour lesquelles les socialistes ne sont pas encore acceptés dans

la province, même quand ils ne sont pas communistes. Nous craignons leurs idées. Nous craignons leur façon d'envisager, dans cette enceinte, le concept de l'unité nationale. Je crois vraiment, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a pas plus de danger que les gens des autres provinces se tournent vers le communisme qu'il n'y en a dans la province de Québec. Il y a toujours des gens qui aiment à faire l'essai de toute nouveauté, mais ils ne représentent pas la majorité dans notre pays. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont toujours constitué la minorité dans la province de Québec.

Quels sont les faits qui poussent le député à penser de la sorte? Il pense que le régime de l'enseignement est médiocre.

> Les gens de la province de Québec souffrent. Ils sont assujétis à une double imposition et ils ne bénéficient pas, dans le domaine de l'enseignement, des services qu'ils aimeraient recevoir, qu'ils devraient obtenir et qu'ils méritent à titre de citoyens canadiens. Ils ne jouissent pas des services de santé auxquels ils ont droit.

Monsieur l'Orateur, les preuves ne manquent pas pour établir que notre système d'enseignement n'est pas aussi mauvais qu'on a voulu vous le faire croire. Répondant à l'honorable représentant de Pontiac-Témiscamingue, l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway a dit:

> Puis-je faire remarquer à l'honorable député et à tout autre qui l'ignore qu'en vertu de notre constitution nous avons, en Colombie-Britannique, un régime d'écoles publiques libres et non confessionnelles.

Il a ajouté:

> Non seulement notre régime scolaire est libre et non confessionnel, il est également obligatoire.

Plus tard, il a dit:

> Je n'ai jamais vu de parents comparaître au tribunal pour obtenir qu'une école accepte leurs enfants.

Tout d'abord, il parle d'écoles neutres. C'est justement ce que nous ne voulons pas accepter. La province de Québec ne veut pas forcer la minorité protestante à accepter des écoles neutres. Nous croyons au Tout-Puissant et que la chose la plus importante à faire dans la vie c'est de se préparer à aller au Ciel le moment venu. Les plus grandes richesses de l'univers ne peuvent pas nous gagner le Ciel, si nous ne nous y sommes pas préparés.

C'est pour cette raison que nous croyons que l'éducation chrétienne doit commencer à l'école, qu'elle doit commencer dès les plus basses classes et se poursuivre tant qu'un enfant va à l'école. Nous croyons que la minorité protestante doit avoir le même privilège. Dans la province de Québec, les protestants ont le droit de donner une éducation chrétienne à leurs enfants dans leurs écoles, et ils l'utilisent. C'est la première chose que fait le catholique, se préparer pour ce grand voyage. C'est ce que nous voulons faire, non seulement dans la province de Québec, mais partout où nous comptons un certain nombre de Canadiens français ou de catholiques.

Si l'honorable député avait séjourné dans la province de Québec assez longtemps pour y faire une étude, il aurait commencé par en étudier l'histoire, qui est celle d'une province autour de laquelle gravite l'histoire de tout le pays. Il en serait arrivé à la conclusion que, dans la province de Québec, le système d'éducation se répartit entre deux comités. D'abord, le comité catholique qui s'occupe de toutes les écoles catholiques de la province. C'est un comité composé d'évêques et d'un nombre égal de laïcs catholiques et qui est chargé de surveiller la situation. Il se réunit trois ou quatre fois par an et décide ce dont les écoles catholiques ont besoin pour fonctionner et donner l'éducation morale, de même que la formation physique et intellectuelle.

Outre ce comité catholique et absolument indépendant de lui, il y a un comité protestant de l'instruction publique. Il est composé d'un certain nombre de pasteurs et d'un nombre égal de laïcs protestants. C'est ce comité qui décide de la formation à donner dans les écoles. Les catholiques n'interviennent d'aucune manière pour lui dicter sa ligne de conduite.

Bien que le système d'éducation soit divisé en deux comités, le gouvernement provincial donne aux écoles protestantes suivant leurs besoins, tout autant qu'aux écoles catholiques.

En outre, le régime scolaire de Québec ne comporte pas de double imposition, car les fonds proviennent de la même source et nous voulons les utiliser en faveur des enfants, qu'ils soient de parents protestants ou catholiques. Ce ne sont pas les catholiques qui décident quel genre d'instruction les élèves recevront dans chaque école du Québec. Le député l'aurait appris en restant plus de deux heures dans cette province.

Approfondissons la question. Dans la ville de Hull, de l'autre côté de la rivière, 6 p. 100 des gens étaient protestants; mais, l'accroissement de la population a rendu leur école trop petite. Il leur fallait plus d'espace. Alors, le gouvernement de Québec leur a donné une bonne école protestante, qui pourrait servir de modèle à celles de toute province du pays. Le gouvernement a acheté l'école des protestants et l'a donnée aux catholiques, qui y ont organisé un cours classique; l'institution s'appelle École Marie-Médiatrice.

On l'a donnée pour que les protestants aient une plus grande école; par ailleurs, on a donné l'école plus petite aux catholiques, parce qu'ils étaient moins nombreux. On a fait cela dans toute la province de Québec, notamment dans les cantons de l'Est où la situation a changé. Une localité avait une grande école protestante, trop vaste pour la population, et une petite école pour les catholiques. La population catholique augmentait, de sorte que le Gouvernement donna la petite école aux protestants et leur paya la différence de ce qu'ils avaient dépensé pour la grande école. Celle-ci fut ensuite donnée à la population catholique.

Voilà comment nous comprenons l'unité nationale dans le Québec. Voilà pourquoi nous n'aimons pas que des gens du dehors, qui n'ont pas assez séjourné chez nous pour savoir ce qui en est, viennent prononcer des discours à la Chambre des communes, ou ailleurs au pays, pour nous dire que nous courons le danger de devenir des partisans communistes dans notre propre pays. Dans la province de Québec, l'enseignement a été dispensé de façon équitable aux catholiques et aux protestants. Récemment, le gouvernement du Québec a accordé des subventions aux universités—Laval, Montréal et McGill, et permettez-moi d'ajouter que McGill, université protestante, a eu la plus grosse subvention, parce qu'elle en avait plus besoin que Laval ou Montréal.

Voilà ce que j'appelle équité; voilà ce qu'on entend par "fair play" britannique, dans le sens véritable du mot. Les mêmes principes sont-ils mis en pratique partout au Canada de la même façon que dans le Québec? Les catholiques veulent avoir leurs écoles afin d'enseigner l'amour de Dieu dès les toutes premières années d'enseignement. Ils ne veulent pas, au nom de l'unité nationale, des écoles neutres et ils disent qu'ils accordent le même avantage à tout le monde. Nous entendons parler de discours prononcés devant les Nations Unies et ailleurs, sur les droits de l'homme, la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté du choix, la liberté de toutes ces choses.

**M. Thatcher:** L'honorable député permettrait-il une question?

**M. Caron:** Oui.

**M. Thatcher:** Je pense qu'il veut être juste. Je me demande s'il sait qu'il y a un an et demi encore son propre parti était au pouvoir en Colombie-Britannique. J'ai de la sympathie pour le point de vue qu'il a exprimé au sujet des écoles. Il me semble qu'il devrait reconnaître que c'est son propre parti qui a empêché que cela même ne se réalise.

[M. Caron.]

**M. Caron:** J'admettrai cela. Mais même si mon propre parti a tort, alors mon parti a tort et je l'admets. Mon honorable ami pourrait-il faire la même chose?

**M. Thatcher:** L'honorable député m'a posé une question. Parlant en mon nom personnel, je ne le ferais pas.

**M. Caron:** Je suis heureux que l'honorable député reconnaisse que nous pouvons parfois être justes. Eh bien, je n'accepterais pareil traitement d'aucun parti, qu'il s'agisse du parti libéral, du parti conservateur, de la CCF, du Crédit social ou de n'importe quel autre parti. Ce n'est pas juste et j'affirme qu'il nous faut de l'équité partout, non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le pays. Ainsi qu'on le disait pendant la révolution française "O liberté, que de crimes on commet en ton nom!" On pourrait dire ici "Oh unité nationale, que de crimes on a commis en ton nom".

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention de la Chambre. J'ai ici des coupures de journaux anglais où l'on parle en faveur de Québec. L'un des auteurs de ces articles, M. Arthur G. Penny, a écrit:

> Jugeant qu'ils ont été trop souvent présentés de façon fausse et défavorable, les Québécois souhaitent vivement, dans leur fierté, être connus sous leurs traits véritables.

Il ajoute plus loin:

> Par suite, la *Concorde*, publication de langue française, a accordé l'hospitalité de ses colonnes au présent article anglais, dont la rédaction a été confiée à moi qui suis un québécois d'origine anglaise.
>
> Le Québécois est religieux, doué d'imagination, cultivé et artiste.

Il poursuit ainsi:

> D'autres paroles de dénigrement démodées mais blessantes ont prétendu que les québécois étaient "arriérés" dans des domaines comme l'enseignement et l'hygiène publique. Aujourd'hui ils ne le cèdent aux habitants d'aucune autre province, dans leur souci de l'hygiène publique: la mortalité infantile a été réduite considérablement et le fléau de la tuberculose a été maîtrisé. Le régime éducatif n'a jamais été inférieur à celui du Canada anglais et des États-Unis, mais différent, étant conçu pour répondre aux besoins particuliers du mode de vie choisi par Québec.

Je voudrais maintenant parler d'un bulletin social qui a été porté à mon attention et qui porte le titre suivant: "Les Canadiens français et la Confédération". Le bulletin a été rédigé par Murray Ballantyne. Si les députés voulaient lire ce bulletin en entier ils en sauraient un peu plus long sur la province de Québec. Certes de temps à autre nous avons peut-être des différends avec notre gouvernement provincial, mais pour comprendre clairement la chose, il faut bien connaître la physionomie de la province de

Québec. Je n'approuve pas tout ce qui a été fait, mais je dois reconnaître que dans certaines régions de notre pays les Canadiens français ont été traités de telle façon que nous hésitons à accepter tout ce qui vient d'ailleurs. C'est peut-être une erreur, mais nous devons être bien fixés sur ces questions.

J'ai parlé en anglais cet après-midi parce que je désirais être compris. Il me serait bien plus facile de parler en français. J'espère qu'on me comprendra bien. Dans la province de Québec, nous faisons tout notre possible pour aider les Canadiens à entretenir des relations plus amicales. J'essaye d'en connaître plus long au sujet des autres. Nous essayons d'écouter ce qu'ils disent et de les comprendre, mais il nous est pratiquement impossible d'agir ainsi dans certaines parties du pays.

Je ne voudrais pas accuser tous les membres de la CCF de cela, parce que je reconnais que le chef de ce parti semble posséder de vastes connaissances, mais il est semblable à un homme qui essaye de monter une paire de chevaux sauvages. Il a énormément d'ennuis. J'ai beaucoup de sympathie pour le chef de la CCF, ainsi du reste que pour certaines autres personnes. On me dit que l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) est instituteur. S'il enseigne à ses élèves de la même façon qu'il essaie d'enseigner à la Chambre, je plains sérieusement les élèves.

**M. Dufresne:** Quand même, il nous a appris beaucoup de choses.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'ai quitté la province d'Alberta en 1918 avec mes parents. Après avoir écouté l'honorable représentant d'Athabaska (M. Dechêne) cet après-midi, j'ai été presque tenté de laisser revivre dans mes veines mon sang albertain et de retourner dans cette province; mais m'étant rappelé ce que j'avais lu dans les journaux locaux de Comox-Alberni au sujet des perce-neige actuellement en fleur et des fleurs printanières qui s'épanouiront bientôt, je dois l'avouer, en dépit de l'éloquence de l'orateur, j'ai décidé de rester dans l'île de Vancouver. Cependant, si l'occasion se présente, je serai fort heureux d'accepter son invitation et d'aller voir l'Alberta célébrer l'été prochain son cinquantième anniversaire. J'ai eu, l'été dernier, l'avantage de voir l'Alberta dans toute sa verdure, ainsi que quelques autres régions de notre vaste pays que l'honorable représentant d'Athabaska a si éloquemment décrites.

J'ai donc été vivement intéressé, au cours du présent débat, par certains des discours qu'ont prononcés les honorables représentants de la province de Terre-Neuve, notamment par celui que l'honorable représentant de Humber-Saint-George (M. Batten) a prononcé hier soir. S'ils avaient au cours de la dernière session parlé des problèmes de cette province aussi librement et aussi éloquemment qu'ils l'on fait au cours de la présente session, je n'aurais peut-être pas eu besoin de parcourir quatre mille milles environ pour me rendre compte par moi-même de certaines choses sur lesquelles mes lectures avaient attiré mon attention, ou je serais arrivé dans cette province mieux documenté.

L'une des phrases prononcées hier soir par l'honorable député de Humber-Saint-George's n'a pas laissé de m'intriguer. Si je ne me m'abuse j'ai cru comprendre qu'il parlait de "victimes itinérantes d'un songe d'une nuit d'été." J'ai cru un instant qu'il m'adressait des compliments, mais je n'ai pas tardé à me rendre compte que je me trompais et qu'il voulait sans doute appliquer ce qualificatif à cet ancien citoyen de Winnipeg qui siège actuellement parmi nous et qui détient le portefeuille de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill). La pensée m'est venue en l'écoutant qu'il serait extrêmement intéressant pour nous si le ministre voulait bien raconter un jour toute l'histoire de ce que j'appelerai "la conspiration des poudres de Bonavista." On m'a rapporté, de sources dignes de confiance, que l'excédent de poudre à canon qui est resté, en cette affaire, a transformé Bonavista en l'un des principaux arsenaux des démocraties. Je ne doute pas que les habitants de cette ville, si jamais le besoin s'en faisait sentir, pourraient faire assez de bruit pour éloigner toute cannonière ou tout sous-marin qui pourraient s'être aventurés dans cette partie de l'Atlantique.

Parlant à simple titre d'observateur impartial, je dois dire que les remarques des honorables représentants de Terre-Neuve exposent assez fidèlement certains des besoins de la population, tels que j'ai pu les constater là-bas. Je me rends compte qu'ils gardaient cette délicate retenue qui caractérise toujours nos honorables vis-à-vis quand ils signalent au Gouvernement qu'il existe encore quelques rares problèmes qui n'ont pas été résolus à la satisfaction de leurs commettants.

L'an dernier, au moment de l'examen de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, j'ai parlé de ce que j'ai appelé le programme de rapiéçage du gouvernement actuel. Depuis ce temps, le soleil a continué de se lever et de se coucher, et la pluie de tomber, si bien que certaines de ces pièces ainsi que le tissu sur lequel elles ont été posées se sont quelque peu décolorées;

elles se sont un peu défraîchies à cause de l'usage que le Gouvernement a dû en faire par suite de nécessités économiques.

D'après les signes que nous avons pu apercevoir jusqu'ici, il semble que le Gouvernement se propose de continuer à appliquer un programme du même genre. Je suis tout disposé à reconnaître qu'il est capable, quand il fait du rapiéçage, d'exécuter de très jolis motifs; de fait, le Gouvernement est d'habitude très habile à la couture; autrement dit, certaines pièces ressemblent à de très délicats travaux de broderie. Quoi qu'il en soit, ce rapiéçage semble se continuer et je me demande pourquoi.

Les honorables députés ministériels semblent sincères et parfois intelligents, aussi je ne m'explique pas pourquoi ils paraissent satisfaits de ce programme de tâtonnements. Une explication possible serait peut-être que le Gouvernement est victime de ce que j'appellerais une attitude défensive. En effet, il me paraît toujours sur la défensive. Cela s'applique également à son programme sur les plans national et international. Je suppose qu'il ne fait qu'adopter une attitude qui semble par trop générale dans ce que nous appelons le monde occidental.

Je rencontre parfois des gens qui me disent, avec une certaine fierté, qu'ils aiment à se donner pour des libéraux avec un "L" majuscule. En y réfléchissant, je n'ai pu me rappeler un seul cas où quelqu'un m'ait dit, avec cette même fierté, qu'il se donnait pour un conservateur avec un "c" minuscule. J'en suis venu à la conclusion que, probablement, la raison en est que les gens qui se diraient conservateurs avec un "C" majuscule craignent qu'on ne les qualifie de libéraux avec un "L" majuscule. Autrement dit, le gouvernement qui siège en face de nous est un gouvernement conservateur, quel que soit le nom qu'il se donne, et il a adopté une attitude défensive conservatrice.

J'ai écouté vendredi dernier le discours dans lequel le ministre de la Défense nationale (M. Campney) nous a donné un résumé de sa visite en Europe où il est allé se renseigner sur certaines des opérations des forces de l'OTAN sur le continent. Je ne reproche pas au ministre d'avoir prononcé un discours comme celui-là. Il nous a donné un compte rendu, comme il se doit de le faire en qualité de ministre de la Couronne détenant le portefeuille de la Défense nationale. Mais ce discours était caractéristique de cette attitude défensive. Sa brève allusion au fait que, à la suite de certaines décisions, quelques divisions allemandes seraient bientôt mises sur pied, m'a semblé indiquer une certaine satisfaction béate de savoir que tout est établi d'avance et que nous n'y pouvons rien, que nous disposons de ces divisions et que nos rouages défensifs sont de nouveau en bon état.

Sans m'arrêter à étudier quant au fond les faits qu'il a mentionnés, j'estime qu'il n'est pas suffisant d'adopter cette attitude à la suite des décisions qui sont prises en ce moment dans le monde occidental. L'autre jour, j'ai pris connaissance d'une publication du ministère des Affaires extérieures intitulée: *Le Canada et les Nations Unies, 1953-1954*. Je me suis arrêté à certains passages du relevé général qui commence à la première page et je désire en citer quelques extraits:

> Il y a neuf ans, au moment de la préparation de la Charte des Nations Unies à San-Francisco, on espérait pouvoir épargner à la nouvelle organisation les faiblesses et l'échec de son prédécesseur, la Société des Nations, par une franche acceptation des réalités politiques qui consistait à faire retomber sur les cinq grandes puissances la principale responsabilité à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité.

On ajoute:

> La réalité s'est révélée différente de ce qu'on supposait en 1945.

Au moment où était préparée et signée la Charte des Nations Unies, certains d'entre nous étaient engagés dans une lutte assez âpre avec la division canadienne du parti communiste dans le domaine du syndicalisme ouvrier. Les réalités politiques de 1945 ressemblaient de très près à l'idée que nous nous faisons des réalités politiques en 1955. Je ne me rappelle que trop bien la sensation que j'ai éprouvée en 1945 quand je me suis dit que, dans dix ans, nous nous trouverions dans la situation où nous sommes aujourd'hui. J'espère qu'en 1956 notre ministère des Affaires extérieures ne préparera pas de relevé général pour dire que les réalités se sont révélées différentes de ce qu'on supposait en 1955. Je reprends la citation de l'article:

> L'unité de but entre les grandes puissances désignées, qui était un des principaux fondements de la charte, s'est révélé un vain espoir.

Et ceci encore:

> Néanmoins, bien que la division du monde en deux principaux groupes de puissances ait jusqu'ici démenti nos espoirs que la leçon de deux grandes guerres ouvrirait la voie à la paix universelle... les Nations Unies n'ont pas perdu d'importance. Au contraire, tant que les buts de cette organisation et les nôtres resteront les mêmes, tant qu'elle continuera de représenter le meilleur, de fait, le seul centre quasi universel de discussions et de négociations plurilatérales, la nécessité de conserver et de protéger sa position augmentera plutôt qu'elle ne diminuera.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il est malheureux qu'on n'ait pas, dès la création de l'ONU et dans la ligne de conduite et l'attitude adoptées par divers groupes politiques au Canada et ailleurs dans le monde

occidental, qu'on n'ait pas, dis-je, reconnu plus tôt que l'ONU doit être un centre universel de discussion, si nous voulons qu'elle ait une valeur réelle et pratique dans le monde d'aujourd'hui.

A mon avis, les entretiens qui ont lieu outre-mer aujourd'hui et qui portent sur ce qu'on a appelé une "grave situation" dans la région de Formose, auraient eu lieu sur un plan entièrement différent si on avait reconnu dès le début le principe voulant que l'ONU constitue un centre universel de discussion; ainsi, lorsqu'il se serait agit d'admettre certains peuples à ce centre de discussion ou de leur en refuser l'accès, on ne se serait pas fondé sur le caractère politique des gouvernements au pouvoir de temps à autre dans ces pays. Si on avait procédé de cette façon, nous ne nous demanderions pas aujourd'hui s'il faut ou non inviter la Chine communiste à participer à des discussions qui ne sauraient avoir de succès, tout le monde le reconnaît, sans sa participation. En outre, nous ne serions pas aujourd'hui à discuter la question si le Canada et certaines autres nations avaient consenti à suivre l'exemple de la Grande-Bretagne en ce qui concerne la reconnaissance de la Chine communiste et son admission subséquente aux discussions sur le plan international.

Monsieur l'Orateur, cette attitude défensive ne suffit pas. Au cours de mes luttes contre l'influence du communisme et des communistes, j'ai appris très tôt qu'il est bien inutile de se contenter de leur lancer des invectives. Nous devons reconnaître qu'il ne suffit pas d'être sur la défensive et de se faire continuellement repousser. Nous devons reconnaître que nous devons passer à l'offensive et soutenir constamment l'attaque. Nous ne devons jamais oublier que le conflit actuel dans le monde n'est pas une question d'armes ni même de bombes atomiques, mais un conflit idéologique, en vue de gagner l'allégeance, le cœur, l'esprit et l'âme d'importants groupes de l'humanité. Si les démocraties occidentales veulent remporter la victoire, la seule façon de procéder est d'exercer sur les grandes masses du monde une influence si importante qu'elles devront reconnaître que ce que nous avons à leur offrir vaut plus.

A mon sens, cela s'applique tout aussi bien au domaine des affaires internationales,—dans lequel je ne me considère certes pas comme une autorité,—que dans les relations qui existent au sein d'un grand syndicat ouvrier. A moins d'offrir une direction sûre et éclairée et un meilleur programme conçu à l'avantage des intéressés, autant vaut abandonner la lutte avant de commencer. Autant vaut reconnaître que les moyens de défense qu'on pourrait mettre sur pied dans ces circonstances seront futiles et infructueux. Cela suffit, monsieur l'Orateur, pour ce qui est de l'attitude défensive sur le plan international.

Et quelle est la situation sur le plan national? Dans l'amendement qu'il a présenté à la motion dont la Chambre est saisie, le chef de notre parti s'exprimait ainsi:

> ...les conseillers de Votre Excellence soient, de propos délibéré, revenus à la politique de l'initiative privée, libre et sans direction, ...et n'aient pas entrepris la planification économique nécessaire pour faire face aux graves problèmes avec lesquels la population canadienne est actuellement aux prises.

Je dois dire que cet amendement est très aimable envers le Gouvernement, car il suppose qu'il avait, à un moment donné, l'idée d'adopter un programme concret, comportant la planification économique nécessaire. Il suppose sans doute que les propositions, formulées dans le Livre vert de 1945 et énoncées pendant la première poussée d'enthousiasme d'après-guerre, constituaient réellement des mesures auxquelles songeait le gouvernement de l'époque. Mais l'amendement signale, ce qui n'est que trop évident, que la première poussée d'enthousiasme d'après-guerre passée, le Gouvernement a semblé de plus en plus revenir au régime de l'entreprise libre et sans direction; que le sentiment d'unité et de cohésion qui avait caractérisé l'effort commun pendant la guerre a disparu; que le Gouvernement se laisse de plus en plus influencé par ceux qui adorent le veau d'or de l'entreprise libre. Il accepte de plus en plus la propagande bruyamment disséminée chaque jour par certaines grandes publications de notre pays et du pays voisin et qui dénotent,—ici, monsieur l'Orateur, les mots me manquent pour m'exprimer d'une façon qui convienne à la Chambre,—une préoccupation absurde pour les ambitions et les désirs mesquins d'individus à l'esprit étroit, qui exercent leur emprise sur l'ensemble de notre vie nationale. Mais ce qui importe, c'est que de plus en plus le Gouvernement cède à la pression de ceux dont la seule préoccupation est de s'enrichir rapidement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, lorsque les députés parlent, au cours du présent débat ou d'autres discussions, de choses comme l'accroissement du chômage, on hausse les épaules. Le Gouvernement ne semble aucunement disposé à examiner la situation de plus près lorsqu'il s'agit d'analyser ses propres chiffres. Il se contente de parler d'un certain chômage saisonnier et régional. Je ne suis pas une autorité en statistique, monsieur

l'Orateur, et si j'interprète mal certains chiffres que j'ai ici, je suis certain que le ministre du Travail (M. Gregg) ou un autre qui siège de ce côté là, me corrigera. Cependant, si je comprends bien les chiffres, en septembre 1953, les effectifs ouvriers canadiens s'établissaient à 5,398,000 et, au cours de l'année suivante, ils se sont accrus de 85,000. De nouveau, si j'interprète bien les chiffres, au cours de cette période le nombre de personnes qui ont réclamé de l'assurance-chômage s'est accru de 68,000. A mon avis, comme les effectifs ouvriers se sont accrus de 85,000, et que le nombre de personnes qui ont réclamé les prestations d'assurance-chômage s'établissait à 68,000, c'est dire que seulement 17,000 personnes, ou 19·6 p. 100 de l'accroissement dans les effectifs ouvriers du Canada au cours de l'année s'étendant de septembre 1953 à septembre 1954, ont pu se trouver un emploi convenable.

J'ajoute que cela ne tient pas compte du fait que tous les ouvriers n'étaient pas dans des catégories admissibles à l'assurance-chômage. Par conséquent, le pourcentage de 19·6 p. 100 doit être légèrement inférieur à ce chiffre. Si cela dénote une tendance, il me semble que nous avons lieu d'être grandement préoccupés et que la situation exige une véritable planification économique. Il est devenu presque banal de dire qu'au cours de la guerre nous n'avions aucun problème de chômage au Canada. Tout ce que la CCF soutient dans son amendement, tout ce qu'elle cherche à signaler, c'est qu'il n'existe véritablement pas plus de raison pour que les gens émargent aujourd'hui à l'assistance publique au Canada qu'en 1943, 1944 et 1945 et que le même genre de planification qui a dirigé notre effort de production pendant la guerre pourrait fort bien servir à mettre en valeur les ressources du pays et les services dont nous avons tous besoin.

Cependant, je suppose qu'il est un peu puéril de s'attendre, à cette époque de la discussion, que le Gouvernement change d'avis et propose à ses partisans d'appuyer l'amendement présenté par le chef de notre parti. Par conséquent, je vais me contenter de très peu; si le Gouvernement n'est pas disposé à approuver ce genre de raisonnement, peut-être songera-t-il à poser une plus grosse pièce que celle dont il s'est contenté jusqu'ici.

L'an dernier j'ai inscrit au *Feuilleton* une résolution demandant au Gouvernement d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre un programme national d'assurance, afin de protéger les gens contre les bouleversements résultant des progrès technologiques, des changements dans la situation des marchés et autres causes semblables. Au cours du présent débat, j'ai entendu les honorables députés exposer les problèmes des producteurs de fromage. Il y a quelque temps, j'ai entendu l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) nous dire ce qui se passe dans la petite ville minière de Nordegg. J'ai aussi reçu un mémoire du Conseil des pêcheries de la Colombie-Britannique exposant son attitude à l'égard de relèvement du tarif douanier visant certains tissus de laine, étant donné que cette mesure va à l'encontre de leurs intérêts économiques. Comme résultat, je suis devenu de plus en plus convaincu que c'est le genre de mesure que le Gouvernement pourait fort bien accepter. Si je ne devais me lancer dans une envolée oratoire, je dirais que ce dont nous avons besoin au pays ce sont des pièces plus grandes et plus résistantes.

Je sais, même si je m'exprime avec modération, que le Gouvernement peut bien se dire que je ne suis qu'un autre de ces socialistes égarés qui fait des siennes. J'ai pensé que j'aurais peut-être un peu plus de chance de faire accepter mon point de vue si j'appuyais ma proposition sur une source un peu moins avancée. J'ai ici un exemplaire d'un bill présenté au sénat des États-Unis l'an dernier,—il s'agit du bill S.3650, déposé le 22 juin 1954, et soumis à la Chambre des représentants sous la désignation de bill H.R.9652. Au sénat, le bill a été présenté par M. Kennedy. Si je ne connais pas cet homme, je suis suffisamment au courant de la situation politique aux États-Unis pour savoir qu'il n'est certes pas de la même allégeance politique que moi. L'objet du bill est défini dans les termes suivants:

> Mesure tendant à aider les agglomérations, industries, entreprises commerciales et les particuliers à s'adapter plus facilement aux rectifications rendues nécessaires par la politique commerciale des États-Unis.

L'objet de la mesure est énoncé plus clairement à l'article 2 que voici:

> *a*) Il est reconnu que le maintien d'une économie nationale solide et de bonnes relations internationales exige que les États-Unis commercent avec les nations libres du monde. En outre, la loi de 1934 sur les accords de réciprocité commerciale révèle que le Congrès souhaite que le président soit autorisé à négocier avec les autres pays du monde en vue de diminuer les entraves au commerce. Le Congrès a également reconnu, en adoptant les dispositions relatives au point périlleux et à la clause abrogatoire de la loi de 1951 comportant prorogation des accords commerciaux, qu'il existe des cas où la réduction des entraves au commerce, bien que bienfaisant pour l'ensemble de la nation, peut avoir des effets néfastes sur certaines industries nationales. Ces dispositions établissent des méthodes en vue de déterminer à quel moment la réduction des entraves au commerce,—future ou passée,—peut avoir des effets néfastes. Elles ne comportent aucun moyen d'assurer plus de prospérité et de sécurité à l'ensemble de la nation par la

réduction des entraves au commerce, tout en évitant ou en diminuant les pertes économiques que peuvent subir certaines agglomérations, industries, entreprises ou particuliers qui devront adapter leur activité productrice aux exigences de cette diminution. La présente loi a pour objet de résoudre ce problème en accordant de l'aide aux agglomérations, industries, entreprises et particuliers, qui devront adapter leur aptitude de production aux conditions économiques découlant de la politique commerciale de la nation. La présente loi n'a pas pour objet de créer une subvention permanente, mais plutôt de mettre sur pied les moyens d'aider, au cours de la période de réadaptation, ceux qui seront atteints par la réduction des entraves au commerce.

b) Selon l'intention du Congrès, lorsqu'il s'agira de déterminer l'admissibilité d'un requérant à l'aide prévue par la présente loi, il faudra interpréter la loi dans un esprit large et donner au requérant le bénéfice du doute lorsqu'on ne peut statuer avec précision sur son admissibilité.

L'article 3 porte:

Le Président désignera une commission de cinq membres, qui portera le nom de commission des rectifications relatives au commerce... choisis parmi les fonctionnaires et employés de la branche exécutive du gouvernement, qui ne toucheront pas d'autre compensation en dehors de celle qu'ils reçoivent à titre de fonctionnaires ou d'employés de la branche exécutive...

Et l'article 5 b) dispose:

Après avis du Président, tel qu'il est prévu ci-dessus, la commission devra, sur demande de la part de toute collectivité, corporation de développement industriel, entreprise commerciale, de tout employé ou de tout groupement d'employés, déterminer si le postulant est admissible, ou s'il représente des personnes admissibles, aux avantages prévus à la présente loi.

La proposition que j'énonce a donc l'appui, du moins en principe, d'une partie de l'opinion aux États-Unis, pays dont l'économie et la situation, comme on se plaît à nous le rappeler, sont, à maints égards, semblables aux nôtres. Le principe dont s'inspire le projet de loi présenté au Sénat et à la Chambre des représentants des États-Unis, incite assurément à la réflexion. Le Gouvernement du Canada pourrait recourir à une telle mesure pour n'avoir pas, comme il l'a fait par le passé, à régler certains de ces problèmes d'une façon fragmentaire.

J'ajoute que, si le Gouvernement est d'avis que le Sénat des États-Unis n'est pas un endroit suffisamment sûr et conservateur pour y aller s'inspirer d'une idée de ce genre, on rapporte que l'Espagne, où, de l'avis de la plupart d'entre nous, le gouvernement est sans doute passablement conservateur, a récemment pris des mesures en vue d'établir un programme à peu près semblable à celui-là relativement à l'assurance-chômage.

Par conséquent, en appuyant l'amendement qu'a proposé le chef de notre parti (et ici, je répète que je n'espère guère voir les tenants du Gouvernement changer d'avis et l'appuyer avec enthousiasme), je dis que le projet de loi dont j'ai parlé contient au moins l'idée qui pourrait amener le Gouvernement à adopter une méthode plus efficace de régler les problèmes mentionnés au cours du présent débat par les députés, même compte tenu de leur adhésion explicite au grand et glorieux régime de la libre entreprise.

**M. A. Hosking (Wellington-Sud):** En prenant la parole pour participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je félicite tout d'abord le député qui a proposé la motion (M. Leduc, Verdun) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick). Tous les députés se joindront à moi pour dire qu'ils se sont acquittés de leur tâche avec ce brio auquel nous sommes habitués, continuant ainsi la tradition dont nous attendons avec plaisir la manifestation à chaque début de session.

En tant que député extrêmement fier de l'Empire britannique, j'estime devoir rendre hommage à sir Anthony Eden, ce grand homme d'État, qui vient de faire honneur au Commonwealth. A titre de Canadien et, surtout, d'ancien combattant, j'ai partagé avec la plupart de nos concitoyens la profonde inquiétude que nous avons éprouvée au moment de l'effondrement des dispositions prises en vue d'établir une communauté européenne de défense. Je suis certain d'exprimer le sentiment de la plupart des Canadiens en disant que c'est surtout à sir Anthony Eden que l'on doit l'heureuse solution à laquelle on est finalement arrivé, en ce qui concerne les rapports des pays libres de l'Europe occidentale et du continent nord-américain. Le titre de chevalier qui lui a été décerné constitue un hommage très mérité et a l'approbation de tous les hommes libres, quelle que soit leur origine nationale. Le nouvel accord dont il a été le parrain et portant reconnaissance de l'Allemagne est probablement l'événement le plus important qui s'est produit depuis la dernière session du Parlement.

Un autre événement important a été la conférence tenue à Genève à propos de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que tous désignent sous le nom de GATT. Il y a lieu de féliciter notre représentant, le ministre du Commerce (M. Howe) de la tâche qu'il a accomplie au cours de la première session en cherchant à favoriser le commerce. Chacun sait qu'après la Grande-Bretagne, le Canada est, parmi les importantes nations commerçantes, celle où se pose le problème le plus épineux en matière d'exportation. Notre production nationale brute s'est élevée à 24·3 milliards de dollars en 1953. Nous avons exporté pour une valeur de 4·1 milliards de dollars, soit 16·9 p. 100 de notre production. Notre production nationale brute s'est établie à 23·9 milliards de

dollars en 1954. Nous en avons exporté pour une valeur de 3·9 milliards, soit 16·3 p. 100 de notre production. Nous constatons donc que la diminution de ·6 p. 100 dans le commerce d'exportation a eu des répercussions dans tout le pays et occasionné un léger fléchissement de l'embauchage.

Comparons nos exportations avec celles de la grande nation autonome située au sud de notre pays. En 1953, les États-Unis ont exporté 4·3 p. 100 de leur production nationale brute. Si nous voulons subsister et maintenir notre économie à un niveau élevé, le commerce extérieur est presque quatre fois aussi important pour nous qu'il l'est pour les Américains. Rien d'étonnant alors que le ministre nous dise que le bien-être du pays dépend de son habileté à commercer et qu'il s'efforce de conclure des accords propres à stimuler le commerce.

Les cultivateurs canadiens ont toujours reconnu la valeur d'un commerce plus libre. Une bonne partie des denrées alimentaires qu'ils produisent doit être exportée à des prix pouvant soutenir la concurrence étrangère. C'est pourquoi ils ont toujours approuvé la ligne de conduite du Gouvernement qui leur permettait d'acheter leur outillage agricole sans payer de droits. Ils devraient considérer d'un œil inquiet tous ceux qui n'appuient pas cette attitude ou la critiquent, car c'est leur vie même qui en dépend. Les ouvriers canadiens devraient s'arrêter un moment à songer aux acheteurs éventuels des articles qu'ils produisent. Environ 83·7 p. 100 de la production nationale est utilisée au Canada. Le secteur agricole représentant le tiers de ces consommateurs, il faut veiller à ce que ce marché intérieur ne soit pas troublé, sans quoi il y aura du chômage.

Nous devrions aussi ne pas oublier que le Canada est en croissance et que le commerce en est l'élément essentiel. Je me rappelle l'époque où les États-Unis n'avaient que 65 millions d'habitants contre les 7·5 millions de son voisin, le Canada. Aujourd'hui la population des États-Unis s'est accrue de 100 millions tandis que la nôtre a doublé. Tout le monde reconnaît que nos ressources naturelles soutiennent la comparaison avec les leurs et que nous connaissons un essor analogue à celui dont les États-Unis ont joui il y a 40 ans. A moins que nous ne commettions des erreurs, nos gens ont tout lieu de s'attendre à jouir encore longtemps de conditions favorables au succès. Nous devons beaucoup au ministre du Commerce qui s'efforce de nous les assurer.

Des membres de l'opposition ont déclaré que nous devrions usiner un plus grand nombre de nos produits naturels, avant de les exporter. Si on pouvait le faire, l'embauchage augmenterait et je ne pourrais souscrire davantage à une telle ligne de conduite. Considérons les faits à ce propos, pour voir les mesures que le parti libéral a prises et prend pour atteindre ce but.

En 1953, 32 p. 100 de nos exportations se composaient de matières premières dont le blé offre le meilleur exemple. Tout le monde sait combien il serait difficile d'exporter du pain. C'est un exemple d'un produit du blé dont les frais de transport et de manutention seraient inabordables. Les produits semi-ouvrés, soit le papier, le nickel, le cuivre, et le reste, ont représenté 29 p. 100. Dans ce domaine, une amélioration marquée serait possible, si nous pouvions obtenir les capitaux de placements nécessaires à l'aménagement d'usines de transformation. La plus grande partie de nos exportations, soit 39 p. 100, était représentée par des produits finis. Ce n'est pas mal pour un pays qui a doublé sa productivité nationale au cours des sept dernières années. Aucun autre pays du monde n'a fait aussi bien. Continuons de tenter par tous les moyens d'accroître notre commerce et, par le fait même, les occasions d'emploi.

Voyons brièvement comment cette merveilleuse réalisation a été possible. La saine politique fiscale d'un budget équilibré, adoptée par le gouvernement libéral au cours des années de prospérité qui ont suivi la guerre, a attiré vers notre pays d'importants placements de capitaux. Plus ces placements sont importants, plus nous sommes en mesure de transformer nos exportations avant qu'elles quittent le pays puisque ces placements nous fournissent les moyens nécessaires à cette fin. Tous reconnaîtront que, en équilibrant notre budget et en indiquant au reste du monde que nous nous en tenions à une saine politique commerciale, nous avons favorisé le placement au Canada de capitaux étrangers et canadiens qui, avec le temps, nous aideront à abaisser de plus en plus la proportion que représentent les matières premières dans nos exportations. Le nombre des emplois s'en trouvera multiplié puisque nous aurons du travail pour nos ouvriers.

Pendant le reste de mon discours, monsieur l'Orateur, je me propose de parler de ma propre circonscription. Je m'arrête un instant au programme du logement au Canada. Depuis mon entrée au Parlement en 1949, j'ai préconisé et appuyé le programme du Gouvernement en vue de favoriser la construction d'habitations. C'est un des principaux problèmes qui se sont posés depuis la guerre. Le moment est venu cependant d'examiner de plus près la situation avant de favoriser la construction d'assez d'habitations pour que le marché en devienne encombré. Il est possible, toutefois, que des régions comme

Toronto, Hamilton et Ottawa manquent encore d'habitations. S'il en est ainsi, nous devons par tous les moyens contribuer à fournir à nos citoyens, dans toute zone surpeuplée, l'occasion de se faire construire une maison, pourvu qu'ils en aient les moyens. Il y a d'autres régions où on a construit tant de maisons que le point de saturation est près d'être atteint.

Ayant étudié la situation de très près, je suis renversé par les propositions que le gouvernement provincial a soumises au gouvernement fédéral à l'égard de l'achat, dans ma circonscription, de terrains où pourraient être aménagées, à titre d'entreprise du gouvernement, environ 600 maisons.

J'engage le ministre des Travaux publics (M. Winters) à songer sérieusement à la situation dans laquelle la Société centrale d'hypothèques et de logement pourrait placer le Gouvernement. Je crois savoir qu'il s'agit-là d'un projet mis sur pied par la province et la cité et auquel le gouvernement fédéral doit contribuer pour une part de 75 p. 100, la province pour une part de 17½ p. 100 et la municipalité pour une part de 7½ p. 100, l'entreprise étant administrée par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Une de ces entreprises, connue sous le nom de *Green Acres,* existe actuellement à Guelph. Arrêtons-nous un instant à cette question. En 1951, nous avons acheté 273 terrains, aménagé 70 maisons et offert le reste en vente, la plupart des terrains restants ayant été achetés par des entrepreneurs. Le 1er janvier cette année, on n'avait construit que trois maisons sur ces lots restants bien que des permis aient été délivrés pour la construction de maisons sur une vingtaine de ces 200 lots. A l'époque, j'ai aidé de mon mieux à la réalisation de ce projet parce que je le jugeais nécessaire. Le moment est venu, je crois, d'étudier la question de plus près avant d'entreprendre l'exécution d'un autre projet de ce genre. Il y a à cela deux raisons: premièrement, il faut se demander si nous avons besoin de 600 maisons de plus et se rappeler que la plupart d'entre elles se trouveraient hors des limites de la ville. Deuxièmement, la population de l'Ontario s'attend, après les scandales survenus dans le domaine de la voirie, que nous nous donnions la peine d'étudier soigneusement toute proposition émanant du gouvernement provincial.

De malheureux incidents sont survenus, vous le savez monsieur l'Orateur, qui peuvent saper la confiance du public au bon jugement et à l'honnêteté du gouvernement provincial de l'Ontario. J'engage le ministre à étudier avec le plus grand soin toute proposition émanant de ce gouvernement.

Je remercie le ministre de m'avoir signalé que le gouvernement de l'Ontario a proposé que nous achetions 165 acres de terre, dont seulement 65 acres environ se trouvent dans les limites de la ville de Guelph.

Je dois dire que la ville de Guelph a dû, il y a deux ans, doubler son étendue. Au moment de cette expansion, on a absorbé des centaines d'acres où aucune maison n'était construite. De grandes étendues de champs, en vue d'une expansion future, se trouvent donc à l'intérieur des limites de la ville. Le gouvernement provincial propose maintenant que la ville annexe une nouvelle partie du canton, ce qui obligerait nécessairement la municipalité à exproprier d'autres terres en vue de munir des services municipaux cette superficie destinée à une future entreprise de logement. Vu tout l'espace dont on dispose pour la construction, ce n'est certes pas nécessaire. L'ingénieur de la ville me dit qu'il y a dans les limites de la ville au moins 2,000 lots vacants que la ville est prête à aménager lorsque la chose sera nécessaire.

Approfondissons le marché en question. La province nous recommande d'acheter cette ferme dont la majeure partie est située en dehors de la ville, à $650 l'acre, soit environ $107,000 en tout. J'ai pris la peine de me renseigner sur cette ferme au bureau d'enregistrement. La ferme a été plusieurs fois achetée et vendue et le dernier prix de vente inscrit au bureau, en 1948, est de $17,500.

Si je laissais sans protester conclure un marché de ce genre dans la région que je représente, monsieur l'Orateur, je ne m'attendrais pas que les contribuables de ma circonscription m'envoient de nouveau les représenter à la Chambre. Ma circonscription a l'avantage de compter les plus honnêtes citoyens qui soient au pays. Leurs principes leur interdisent de tolérer un tel gaspillage d'argent. Certes, nous voulons des maisons, mais nous voulons les construire d'une façon honnête et raisonnable.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, dire au ministre que si c'est là un exemple des méthodes que le gouvernement provincial emploie pour recommander à notre gouvernement des programmes en matière d'habitation, nous devrions étudier avec beaucoup de prudence ces recommandations. Je ne voudrais jamais qu'on accuse le gouvernement fédéral de participer de quelque façon à cette dilapidation de l'argent des contribuables. Je ne voudrais pas qu'on dise que le Gouvernement est légalement fondé à agir comme il le fait mais que ses actes ne se conforment pas aux règles de la probité.

Monsieur l'Orateur, je voudrais recommander au ministre, par votre entremise, que ce

projet soit tenu en suspens, qu'aucun accord ne soit réalisé avec la province, jusqu'à ce que des représentants de la ville et du Gouvernement, ainsi que moi-même, puissions en examiner tous les détails.

L'année dernière, monsieur l'Orateur, j'ai été très heureux d'entendre notre premier ministre (M. St-Laurent) déclarer qu'il envisageait la création d'un Conseil du Canada pour l'avancement des arts, des lettres et des sciences tel que le recommande le rapport Massey. J'ai été déçu, à la fin de la lecture du discours du trône, de constater que cette recommandation avait été mise par mégarde et ne figurait pas parmi les mesures envisagées. J'espère qu'on réparera bientôt cette omission par une mesure ministérielle appropriée.

Lors de la présentation du projet de loi, je recommanderai à la Chambre un homme qui pourrait être membre de ce conseil. Chacun sait que, dans ma circonscription, vit un Canadien qui a fait grand honneur au Canada dans le domaine culturel. Je veux parler de M. Edward Johnson qui, en plus d'être un chanteur en vue de la *Metropolitan Opera Company,* connaissait assez bien les affaires pour en être directeur général. N'oublions pas non plus qu'il occupe un poste administratif à l'Université de Toronto au Conservatoire royal de musique. M. Johnson est donc un citoyen éminent, doué d'une belle formation dans le domaine culturel et administratif; je suis certain qu'il serait disposé à se dévouer également à tout poste qui profiterait à l'essor culturel du pays.

Cette nomination serait extrêmement bien accueillie par les citoyens de la Ville Royale, pour deux motifs, dont le premier est qu'il est enfant de la localité et le second qu'il s'occupe actuellement, associé à un groupe de citoyens patriotes, à fonder un orchestre symphonique et un groupe choral municipaux à Guelph. Il faut favoriser l'adhésion des Canadiens à ces initiatives culturelles. Le Conseil du Canada dont on parle pourrait assurer une certaine direction en ce qui concerne les mouvements de ce genre.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais, par votre entremise, signaler au ministre des Travaux publics le besoin d'un nouvel édifice public à Guelph. J'ai déjà fait observer que la ville avait doublé en étendue il y a deux ans. La chose était nécessaire; nous étions en effet, depuis quelques années, l'une des municipalités canadiennes dont la croissance avait été la plus forte. Guelph, en quelque sorte, éclatait aux entournures, état de choses qui a son effet sur nos édifices publics. Il y a actuellement des bureaux dans quatre immeubles distincts dans la ville, ce qui ne facilite pas l'exécution efficace des affaires fédérales.

J'aimerais aussi que le ministre étudie les économies que permettrait de réaliser la construction d'un nouvel immeuble de ce genre. Je ne doute pas, vu que la chose lui a été signalée que dès qu'on disposera des fonds nécessaires, on construira à Guelph cet édifice dont on a si grand besoin.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Hosking:** Monsieur l'Orateur, il ne me reste qu'un point à traiter. Je n'ai pas eu le temps de le faire avant la suspension de la séance mais je crois qu'il vaut la peine qu'on en parle. Le whip de notre parti nous a priés de limiter nos discours à 20 minutes environ. Comme ses désirs sont pour moi des ordres (c'est ainsi que je traitais les désirs de mon colonel), je m'efforcerai de terminer mon discours dans quelques minutes.

Permettez-moi de dire aux députés, par votre intermédiaire, ainsi qu'à tous les citoyens du Canada que tous les groupes de l'opposition ont fait beaucoup de tort aux cultivateurs de notre pays à cause des débats prolongés qu'ils ont soulevés à propos du beurre. On a créé l'impression dans tout le pays parmi ceux qui achètent du beurre que nous avons en mains des quantités inépuisables de beurre qui n'est pas frais. En revenant toujours sur cette question, ils ont convaincu un grand nombre de personnes, j'en suis certain, qu'il vaudrait mieux ne pas acheter de beurre actuellement.

Je me rappelle qu'alors que nous débattions ici la question de l'épizootie de fièvre aphteuse, j'ai constaté chez moi, pour la première fois depuis mon mariage l'absence du rosbif sur la table, au dîner du dimanche. Je pouvais à peine y croire sachant que ma femme est d'avis qu'au dîner du dimanche nous devrions avoir un bon morceau de bœuf de choix. Elle me servit au lieu un excellent rôti de porc et, comme je lui demandais en riant ce qui était advenu du bœuf elle me répondit qu'à son avis nous ne devrions pas manger du bœuf. "On a tellement parlé de fièvre aphteuse", expliqua-t-elle. J'ai répondu en riant qu'elle avait sans doute oublié que les porcs aussi avait eu des embêtement du même genre. En rentrant chez moi à la fin de l'autre semaine, le débat s'étant prolongé à la Chambre, je m'aperçus que nous avions du poulet pour dîner!

Je ne crois pas ma femme tellement différente des autres ménagères canadiennes. Si elle a été influencée par la controverse qui avait eu lieu ici au sujet d'une denrée agricole, il me semble raisonnable de supposer que nos agriculteurs vont être fort atteints par la controverse actuelle au sujet du beurre. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) ne pourrait-il pas présenter à la Chambre une déclaration à l'effet que nous avons en vente du beurre d'excellente qualité, en excellent état, que nous ne mettrons pas en vente de beurre qui n'est pas frais. Nous ferons donc en sorte que la population du Canada se trouve à acheter le meilleur aliment qu'il lui soit possible de trouver.

**M. L. E. Cardiff (Huron):** Monsieur l'Orateur, à l'instar tous les députés qui ont pris part au débat, je félicite les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick) et aussi tous ces députés. Je suis d'avis que tout député qui croit pouvoir apporter quelque chose de bon au débat a le droit et le devoir de le faire.

Je représente la circonscription peut-être la meilleure au Canada. Les gens de ma circonscription sont certes les plus intelligents du pays. Je veux protester personnellement ce soir contre l'importation de fromage de Nouvelle-Zélande au moment où nous en avons un excédent au Canada. Je fais cette protestation à la suite des demandes que m'ont faites mes commettants et les producteurs de fromage et de lait de ma circonscription. Ils se sont dits mécontents de l'importation de fromage au moment même où nous avons sur les bras un excédent de 10 millions de livres ou plus.

Les producteurs de fromage du Canada méritent un meilleur traitement de la part du gouvernement. Ils ont fait de leur mieux au cours des deux dernières années pour régler eux-mêmes leurs problèmes. Ils ont évité au gouvernement la nécessité de payer une subvention pour leur produit. Ils ont établi les services nécessaires à la vente de leur produit. Ils sont maintenant d'avis que le gouvernement leur fait faux bond. Si le consommateur canadien devait profiter du bas prix de ce fromage néo-zélandais, ce ne serait pas si mal; mais il n'en est pas ainsi. Les transformateurs qui importent ce fromage seront les seuls à en profiter. Si je suis bien renseigné, ils le vendront comme étant, non pas du fromage néo-zélandais, mais du fromage traité; ils en retireront un bénifice net de 5c. la livre de plus qu'à l'égard du fromage canadien. Multiplié par 2·25 millions de livres, cela forme une somme de $11,225,000; joli bénéfice pour une seule organisation!

On se demande parfois ce qui se passe. Les cultivateurs, et singulièrement les producteurs laitiers qui ont voulu se charger de la vente de leur produit au lieu d'en laisser le soin à l'État, qui ont mieux réussi que l'État à écouler leur excédent, constatent aujourd'hui qu'on importe une forte quantité de fromage, ce qui va bouleverser le marché canadien. Nous n'y comprenons rien; nous ne savons quoi penser.

On blâme parfois le cultivateur de la cherté des aliments, mais ce n'est pas lui le responsable de l'écart entre le prix qu'il touche et celui que paie le consommateur. Voyons, par exemple, ce qui se passe dans le cas des œufs. Il n'y a pas très longtemps, le Gouvernement assujétissait les œufs à un prix-plancher de 38c. Or, nous constatons que le cultivateur vend ses œufs de 26 à 28c. S'il doit y avoir un prix minimum, pourquoi ne pas faire en sorte que le producteur en tire parti, plutôt que le détaillant ou l'intermédiaire qui retire tous les bénéfices? Si l'État doit intervenir, pourquoi n'intervient-il pas à tous les échelons et ne fait-il en sorte que le producteur touche une part équitable du prix que verse le consommateur pour ses œufs?

Le prix des produits agricoles a diminué de 13 p. 100 depuis deux ans quant à l'ensemble de la production écoulée, le prix de certaines denrées ayant même baissé de 40 p. 100. Cependant, nous constatons qu'il y a eu hausse du prix de ce que doit acheter l'agriculteur. Aucun gouvernement ne peut équilibrer l'économie nationale, si un important groupe de la population est exploité. Je soutiens qu'il appartient au Gouvernement de remédier à la situation. Tout récemment, on a importé au pays un wagon d'agneaux. Il est peut-être impossible de faire autrement; néanmoins, quand nos agriculteurs touchent une si faible proportion du revenu national, beaucoup moins que ce à quoi ils ont droit, il me semble que le moment est venu où le Gouvernement devrait adopter des mesures en vue de protéger leur industrie. Ce n'est pas protéger leur industrie que de permettre l'importation d'aliments chez nous, alors que nous ne réussissons pas à écouler les nôtres.

J'aimerais dire quelques mots des nombreuses pertes de vie et des importants dégâts matériels attribuables à l'ouragan Hazel. Nous avons tous plaint ceux qui ont subi des pertes et la dévastation, mais la tempête et la pluie ont également causé des pertes dans d'autres régions du pays. Les cultivateurs de haricots de mon comté ont perdu des milliers de dollars, parce qu'ils n'ont pu obtenir de récolte. Des cultivateurs ont perdu jusqu'à $10,000, et pourtant vous n'en avez guère

entendu parler. L'ouragan Hazel a atteint certaines régions du pays et causé des dégâts matériels, mais il a aussi déversé de la pluie sur une vaste partie de l'ouest de l'Ontario. La terre a été tellement détrempée tout l'automne que les gens n'ont pu rentrer leurs récoltes. Beaucoup de cultivateurs de haricots de ma circonscription n'ont rien récolté. Certains dont les travaux étaient plus avancés ont été plus heureux et ont pu sauver une partie de leurs récoltes, mais il n'y a pas eu de récolte de haricots dans beaucoup d'endroits. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parler; vous avez entendu peu de plaintes.

Les pertes qu'ils ont subies étaient presque insupportables. Ils n'ont pas seulement perdu leur récolte, mais ce qu'il leur en avait coûté pour l'ensemencement et la culture. A certains endroits, de jeunes fermiers qui commençaient à se tirer d'affaire ont été, pour ainsi dire, ruinés. Les cultivateurs plus âgés qui menaient leur entreprise depuis plusieurs années ne méritent peut-être pas la même commisération. Mais les jeunes ne savent plus au juste que faire. Ils ne peuvent s'acquitter de leurs engagements; le fait est qu'ils devront attendre au moins un an avant de pouvoir se rétablir. Ils n'ont pas demandé l'assistance de l'État; ils ne s'y attendent pas, d'ailleurs, mais, à bien des endroits, les pertes, exception faite des pertes de vie, ont égalé celles qu'avait causées l'ouragan *Hazel*.

On a beaucoup parlé du chômage, et j'estime que la faute en est surtout au Gouvernement. Il y a deux ans, j'ai appelé l'attention du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du jour sur le grand nombre d'immigrants arrivant dans notre pays et qui étaient censés travailler dans l'agriculture, mais qui, une fois ici, ne restaient que peu de temps dans les fermes avant de s'engager dans l'industrie de nos villes. Les cultivateurs auraient pu les employer; ils le pourraient encore, n'étaient certaines raisons.

Je soulignerai que ces gens n'avaient nulle intention de rester sur la ferme. Selon les règlements, ils étaient censés demeurer sur la ferme douze mois après leur arrivée au Canada, mais certains y sont restés moins de deux semaines. Je prétends que si la ligne de conduite avait été changée, si le règlement eut précisé que ces immigrants seraient tenus de rester sur la ferme deux ou trois ans, nombre d'entre eux qui n'avaient pas l'intention de travailler sur la ferme ne seraient jamais venus au Canada. De plus, ils ne seraient pas à l'heure actuelle sur les listes de secours.

Le Gouvernement aurait pu aider à empêcher le chômage qui sévit à l'heure actuelle en insistant pour que nul ne soit admis au Canada sans être sûr d'un emploi. Cette exigence jointe à des règlements plus rigoureux quant au séjour sur les fermes auraient fort bien pu permettre à des milliers de cultivateurs d'employer plus d'ouvriers agricoles. Parce que le cultivateur ne reçoit pas sa juste part du revenu national et un prix satisfaisant pour ses produits, sa situation financière l'écarte du marché de la main-d'œuvre et le prive d'aides qu'il lui faudrait rémunérer aux taux de salaires en cours. Le cultivateur se voit donc forcé de se passer de l'assistance dont il aurait tant besoin. Certains cultivateurs âgés de 60 ans et plus essaient de cultiver 100 acres de terre, sans le bénéfice d'aucune aide.

Je trouve déplorable que le cultivateur ne puisse se procurer de l'aide dans un pays où des milliers d'hommes chôment. On se demandera peut-être, non sans quelque raison, pourquoi ces chômeurs devraient, quand ils pourraient travailler aux usines à $1.50 ou $2 de l'heure, aller travailler aux champs de 12 à 15 heures par jour. En fin de compte si, faute d'emploi, ils cessent de toucher un revenu et commencent à avoir faim, ils constateront, je pense, que le travail agricole n'est tout de même pas si mauvais. Les cultivateurs pourraient, je le répète, absorber des milliers de ces travailleurs pourvu que ce soit à un salaire raisonnable.

L'impôt excessif est une autre cause de la gravité du chômage. Les impôts que le Gouvernement fait peser sur les industriels obligent ceux-ci dans certains cas à fermer leurs portes, car ces impôts sont si lourds qu'ils ne leur laissent aucune marge leur permettant de garder leurs employés dans l'industrie pendant une période raisonnable, d'où il suit que ces hommes viennent grossir le nombre des chômeurs. Si les impôts étaient moins élevés et si les industriels étaient autorisés à créer une réserve pour les mauvais jours, nous verrions bon nombre de ces hommes conserver leur emploi. S'ils ne sont pas au travail, c'est encore la faute du Gouvernement.

C'est aussi le Gouvernement qui est responsable des salaires élevés. Je me rappelle, comme la plupart des députés sans doute, qu'à l'ouverture des hostilités nous engagions des hommes sous les drapeaux à raison de $1.29 par jour. Toutefois, lorsque les fabriques de munitions, une fois montées, fonctionnaient à plein rendement, on a constaté qu'il fallait aider à leur fonctionnement, et on a demandé des hommes à des salaires deux ou trois fois plus élevés que la solde des militaires au lieu de les mobiliser pour les affecter aux usines comme on avait mobilisé les soldats. Cette ligne de conduite a déclenché

la hausse verticale des salaires qui s'est si bien poursuivie que nous sommes aujourd'hui dans une situation très difficile. Une autre raison explique le chômage. Je puis le dire en toute équité, quand rien ne cloche le Gouvernement est bon, mais quant tout se détraque il est blâmé, parfois à juste titre d'ailleurs.

Enfin, j'exprime l'espoir qu'en présentant des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, destinées à relever les taux de base et le revenu maximum admissible des allocataires, le Gouvernement fera justice aux demandes que la Légion canadienne formule depuis quelques années en leur faveur. A mon avis, les ex-militaires sont de braves citoyens et devraient jouir de plus de considération que par le passé. Pour ma part, j'espère que cette fois on leur accordera un traitement plus approprié.

**M. H. P. Mang (Qu'appelle):** Monsieur l'Orateur, au moment de prendre la parole pour quelques instants dans ce débat, je me rends fort bien compte qu'il tire à sa fin et que, par conséquent, si j'essayais d'utiliser toutes les notes qui sont devant moi, ce serait une excellente façon de me rendre impopulaire dans cette Chambre. Je ne recherche pas la popularité, mais j'ai quelque respect pour vos facultés d'attention et je ne les mettrai donc pas à contribution pour longtemps.

Avant de formuler mes quelques observations, je manquerais à la courtoisie si je ne présentais pas mes félicitations à mes collègues qui viennent d'être élus. Je voudrais tout particulièrement féliciter M. Leduc (Verdun), qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône, et M. Carrick, qui l'a appuyé. Je m'acquitte de cela non seulement par courtoisie mais pour une raison plus particulière, car j'estime devoir exprimer ma satisfaction personnelle de siéger en compagnie de deux collègues si remarquables de ce côté de la Chambre.

D'après leurs remarques, j'ai cru comprendre qu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre à cause des principes que préconise le parti auquel ils appartiennent, car en somme ce sont les principes sur lesquels un parti s'appuie qui comptent. Dans notre régime politique, ce n'est pas le parti qui importe le plus, mais les principes sur lesquels il s'appuie. Le parti politique n'est que l'instrument humain qui sert à l'application de certains principes à la conduite des affaires de la nation. Je les félicite très chaleureusement, car je vois en eux des hommes qui assureront pendant longtemps encore le règne du parti libéral et du présent Gouvernement.

Comme ce sera sans doute la seule occasion opportune qui me sera offerte de renseigner la Chambre sur la circonscription de Qu'Appelle, je me permets de mettre votre patience à l'épreuve pendant quelques instants, afin de vous faire connaître cette circonscription de pionniers de la Saskatchewan. S'étendant de Regina jusqu'à la frontière du Manitoba, au sud de la belle vallée de la Qu'Appelle, la circonscription compte une population de quelque 40,000 habitants, sur une étendue d'environ 6 millions d'acres. Elle est traversée par la première voie qu'a aménagée le Pacifique-Canadien, ainsi que par la route transcanadienne. Étant donné qu'elle est traversée par la première grande voie de chemin de fer construite à travers le Canada, celle du Pacifique-Canadien, elle fut la première région agricole de la province. C'est d'Indian-Head, dans la circonscription de Qu'Appelle, qu'on a expédié les premiers importants chargements.

A cause de l'emplacement de la voie du Pacifique-Canadien, les premiers colons à s'établir dans cette région de culture du blé sont venus du Manitoba, mais plus tard les pionniers de l'Ontario sont venus grossir leurs rangs. Nous comptons un grand nombre d'habitants du nom de MacPherson, Macdonald et MacDougall et de nombreux autres Macs; c'est dans cette région que la Saskatchewan a pris naissance. Après l'aménagement de la voie principale de chemin de fer, le grand programme d'immigration dont a parlé d'une façon si émouvante cet après-midi l'honorable représentant d'Athabaska (M. Dechêne), nous a amené un grand nombre d'immigrants au cours des années 1870, 1880 et 1890. Ces gens se sont établis à 20, 30, 40 et même 50 milles de la voie principale. Ils nous sont venus de partout en Europe. Nous avons des Scandinaves. Il y a un endroit qui s'appelle la Nouvelle-Finlande. Nous avons aussi des gens du sud-est de l'Europe, un grand nombre du bassin de la Volga en Russie, d'autres de la Hongrie et de presque toutes les parties de l'Europe.

Je voudrais vous faire part d'un sentiment que j'ai souvent voulu exprimer. Ce ne sont pas les lois de notre pays ni notre régime politique différent qui a exercé la plus grande influence de canadianisation sur ce grand nombre d'immigrants de toutes les parties de l'Europe, mais bien plutôt le canadianisme que leur ont enseigné les pionniers de l'Ontario, établis le long de la voie principale du chemin de fer. Ils les acceptaient et les appelaient par leurs prénoms, "Big Jim", "Black Joe" et ainsi de suite, parce que les noms européens sont de prononciation très difficile. Mais ces immigrants ont appris de Britanniques ce que c'est qu'être Canadiens. Par

la façon dont le vendeur d'instruments aratoires les a accueillis, suivant qu'il les a aidés ou exploités, ils ont appris ce que la vie au Canada pourrait leur apporter.

Qu'Appelle est aussi une circonscription qui a eu, un moment donné, ses célébrités. C'est le lieu de naissance d'un grand savant et d'un grand soldat, le général McNaughton qui vit le jour à Moosomin où le magasin de son père existe encore. Le premier lieutenant-gouverneur de la Saskatchewawn qui soit né dans la province, le lieutenant-gouverneur Patterson, était également originaire de la circonscription de Qu'Appelle. Nous avons aussi le collège Notre-Dame de Father Murray, au sud de Regina, qui est connu partout dans le monde. Je pourrais allonger la liste. Nous avons eu nos champions olympiques et d'autres personnes éminentes. Quelques députés se rappellent sans doute que la circonscription a été représentée autrefois par feu Ernie Perley, qui a été pendant de longues années député conservateur de Qu'Appelle en cette Chambre et qui a toujours défendu avec ardeur les intérêts de l'Ouest.

Nous avons aussi là-bas dix-huit succursales de la Légion. L'an dernier, j'ai eu l'avantage d'assister à l'inauguration de la salle d'exercices militaires dans la ville Grenfell, inauguration présidée par l'honorable Brooke Claxton, alors ministre de la Défense nationale. On nous a dit que, toutes proportions gardées, c'est dans la ville de Grenfell que les enrôlements volontaires ont été les plus nombreux au cours de toutes les guerres depuis la guerre sud-africaine. C'est là que les enrôlements volontaires ont été proportionnellement les plus nombreux au cours de la guerre sud-africaine, de la première et de la seconde Grande Guerre. La ville méritait donc incontestablement une salle d'exercices; nous désirons remercier le ministère d'avoir contribué à l'aménagement de cet immeuble là-bas.

L'an dernier, dans cette grande région de culture du blé et d'élevage, les conditions n'ont pas été favorables. Comme d'autres parties de la province, nous avons été frappés par la rouille. Nous n'avons récolté cette année que deux, trois, quatre ou cinq boisseaux par acre, là où l'an dernier nous avons obtenu 20, 30, 40 ou 50 boisseaux. Dans l'est de la circonscription, la récolte a été très faible. Une bonne partie des terres a été inondée par environ 40 pouces de pluie, chose presque inconcevable dans les provinces des Prairies.

Les conditions ne sont pas très bonnes. Nous éprouvons des difficultés,—je tiens à le mentionner pour une raison en particulier,—à l'égard du drainage, et nous espérons que le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), de qui relève l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, nous viendra en aide. La pluie a été si abondante cette année que l'eau qui aurait dû se déverser, au sud, dans la rivière Pipestone, a effectivement changé de cours et s'est déversée, au nord, dans la rivière Qu'Appelle. Il en est résulté l'inondation des routes vicinales et de plusieurs milliers d'acres de terrain dans la région.

En qualité de représentant de Qu'Appelle, je désire reconnaître le travail accompli en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies sous la direction du ministre de l'Agriculture et de M. Thomson. L'année dernière, on a terminé l'aménagement d'un barrage sur la rivière Pipestone qui créera un lac de neuf milles de long environ. Cette entreprise facilitera le drainage des terres dans la vallée de la rivière Souris et préviendra les inondations. Elle assurera également le niveau d'eau nécessaire aux puits dont cette région d'élevage a tant besoin. Nous désirons exprimer nos remerciements pour cette entreprise. J'espère que l'été prochain, les honorables députés qui auront l'occasion d'aller le long de la route transcanadienne, s'arrêteront à Moosomin et de là se rendront à neuf milles plus au sud pour voir certains des travaux entrepris dans l'Ouest sous l'empire de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Le discours du trône renferme plusieurs points saillants. La plupart ont été traités plutôt à fond. Certains ont abordé des sujets qui, selon eux, ne figurent pas dans le discours du trône. Il faut s'attendre à ce que des divergences d'opinions se manifestent à la Chambre. Ce qui m'a intéressé particulièrement dans le discours du trône, c'est la reconnaissance de l'effet bien marqué qu'exerce l'économie de l'Ouest sur l'ensemble de l'économie nationale. La production totale de notre pays, cette année, a souffert dans la mesure où les récoltes ont fléchi dans l'Ouest. Cela montre précisément quelle place importante tiennent ces régions dans notre économie nationale.

Je me suis aperçu que, non seulement à la Chambre, mais encore d'un bout à l'autre du pays, on a tendance à juger de telle ou telle situation actuelle sans égard pour le passé. Qu'il s'agisse de vente de blé, de production de blé, d'autres secteurs de notre production nationale ou du problème du chômage, nous ne tenons jamais compte de ce qui s'est déjà passé. M. Wes Ball, vice-président de syndicat de blé de la Saskatchewan, a prononcé une parole qui m'a paru extrêmement juste lorsqu'il a dit qu'en jugeant un

état de choses quelconque les Canadiens ont l'habitude de ne jamais retourner à plus de douze mois en arrière. Je sais qu'on a passé beaucoup de temps l'an dernier,—et qu'on y passera peut-être encore plus de temps cette année,—à insister sur l'excédent de blé.

Jusqu'ici, cette année, nous n'en avons pas tellement entendu parler. On s'en est surtout tenu au manque de disponibilités liquides dans l'Ouest et au problème du chômage. Il est bon, toutefois, de ne pas oublier la déclaration de M. Ball. C'est qu'on ne saurait dresser de plans raisonnables pour l'avenir sans tenir compte de la situation telle qu'elle se présente en ce moment.

Je veux aussi dire quelque chose au sujet de l'excédent de blé réalisé l'année dernière. Il n'en a pas encore été question et peut-être aurais-je dû appeler l'attention du député sur cette question mais, étant de nature timide, préférant écouter plutôt que parler, j'ai trop hésité à le faire. Voilà ce que je veux dire. On aurait cru, à entendre les débats de l'année dernière, que les excédents de blé étaient quelque chose de nouveau. Quand vous revoyez l'histoire des excédents de blé, vous vous rendez compte qu'elle est fascinante. Vous constatez, par exemple, que depuis trente ans nos excédents de blé ont suivi une orientation très régulière. Le premier excédent considérable des dernières années a été enregistré en 1933. Le suivant, qui a été le plus fort sur tous les marchés mondiaux, l'a été en 1943, soit dix ans plus tard. C'est ensuite en 1953 qu'a été enregistré l'autre excédent énorme de blé. Je parle ici du blé acheminé vers les marchés internationaux.

Ces chiffres sont fascinants à cause de leur répétition. Les excédents ne se sont pas toujours produits pour les mêmes raisons. En 1933, il était attribuable à la crise; en 1943, au bouleversement économique résultant de la guerre; et en 1953, dans une large mesure, à l'abondance des récoltes. Ces faits soulignent l'importance de mesurer l'ensemble de la situation quand on veut dresser des plans pour l'avenir. Ces excédents se sont toujours dissipés et ils se dissiperont encore. Il est probable qu'il s'en produira d'autres, qui disparaîtront à leur tour.

J'y vois un exemple de ce qui se passe dans notre économie. A entendre certains discours, certains propos qu'on tient ici et là au pays, on croirait que le progrès est toujours constant, qu'il se poursuit d'une année à l'autre. Il en est de l'économie d'une nation comme des particuliers, qui se portent tantôt bien tantôt moins bien.

Si nous examinons la période d'années qu'a si bien décrite, et de façon si saisissante, un député de l'Alberta, nous constatons que le progrès n'a rien de soudain, mais qu'il est graduel. Les choses ne restent jamais au même point. Les programmes du Gouvernement aplaniront les difficultés auxquelles nous nous heurtons en ce moment; de fait, ils les aplanissent déjà. Bien entendu, les avis sont partagés, mais, d'une façon générale, on suit une ligne de conduite qui ne peut que mener au progrès.

On a maintes fois insisté sur le double problème que présentent les débouchés et l'embauchage. On a proposé bien des façons de résoudre ce problème, mais il est une chose que nous devons nous rappeler lorsque nous examinons la situation en ce qui concerne le chômage ou les marchés mondiaux: aucun élément de notre économie n'est la cause des conditions qui existent à une époque déterminée. Un regard sur les dix dernières années indique qu'au cours de cette période nous avons joui d'un niveau de vie plus élevé que jamais auparavant. Notre problème du chômage tient décidément aujourd'hui à celui de la vente de ce que nous fabriquons, et aussi au relèvement des nations des suites de la dernière guerre.

Tout le monde sait qu'au cours du dernier conflit l'économie des pays d'Europe a été détruite. Du point de vue matériel, économique et monétaire, ces pays ont été ruinés. De ce côté-ci de l'Atlantique, l'appareil de notre production est demeuré intact et, une fois la guerre terminée, il a fallu aider beaucoup de ces pays à se relever. Les États-Unis et le Canada avaient atteint une grande capacité de production laquelle, immédiatement après la guerre, a été orientée vers le relèvement de l'Europe.

Il importe de remarquer que, pendant que nous comblions le vide économique qui s'était produit pour les raisons que j'ai mentionnées, nous continuions à satisfaire aux besoins pressants de notre marché national. Notre économie est donc demeurée active et a amené chez nous un niveau de vie qui ne se comparait nullement avec celui que connaissaient les habitants d'outre-Atlantique.

Dès que le relèvement a commencé, que l'Europe se mit à mettre de l'ordre dans sa maison, nous avons constaté que non seulement ces pays commençaient à se suffire à eux-mêmes, mais aussi qu'ils s'infiltraient dans les marchés mondiaux. N'étant pas encore habitués à notre mode d'existance, leurs ouvriers étaient disposés à accepter des salaires beaucoup moins élevés que ceux qui sont en usage ici.

Le problème que nous envisageons aujourd'hui consiste à nous maintenir sur le marché international et à y soutenir la concurrence lorsque nos rivaux sont en mesure

de produire et de livrer leurs marchandises à un prix moins élevé que celui que nous pouvons offrir. J'ai à la main un texte qui peut servir à illustrer ce que je veux démontrer. Il s'agit d'un mémoire émanant de la société des constructeurs et des propriétaires de chantiers de réparations maritimes, à l'aide duquel j'essaierai de démontrer que les ouvriers canadiens doivent faire concurrence aux salaires moins élevés qu'on paye dans des pays produisant des marchandises à destination des marchés sur lesquels nous voulons nous maintenir. Voici ce texte:

L'ouvrier des chantiers maritimes en Grande-Bretagne touche un salaire d'environ 60c. l'heure, tandis que le travailleur correspondant au Canada reçoit $1.50 de l'heure. Le matelot britannique employé sur un navire immatriculé en Grande-Bretagne qui s'adonne au cabotage au Canada touche une prime égale à £6 par mois en sus de sa paye mensuelle de $70, ce qui lui donne $87 par mois, contre les $204 par mois que touche le matelot canadien.

On pourrait citer bien des exemples pour indiquer cet écart entre les échelles de salaires. Notre problème consiste à trouver le moyen d'accorder de tels salaires tout en continuant de soutenir la concurrence sur le marché mondial. Nous avons établi une économie très coûteuse et un niveau de vie élevé; je ne dis pas que nous devrions abaisser ce niveau. Mais il nous faut aussi conserver notre place sur les marchés mondiaux. Comment concilier ces deux exigences? C'est là une question qu'étudient de nombreux Canadiens et certains partis politiques, qui semblent penser que seul le Gouvernement doit s'en charger. Plusieurs délégations ont certes insisté sur ce point de vue.

Jeudi dernier, le représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) a cité l'extrait suivant du Livre vert de 1945:

Le succès de l'obtention de hauts niveaux d'embauchage et d'un surcroît de bien-être et de sécurité dépend de la fructueuse collaboration de tous les gouvernements et de tous les groupes du pays.

A mon sens, les mots "et de tous les groupes du pays" sont tout aussi importants que ceux qui ont trait aux gouvernements. Quels sont ces groupes? Il y a les cultivateurs, les ouvriers, les portefeuillistes et les administrateurs d'entreprises, pour n'en nommer que quelques-uns. Une chose n'a jamais cessé de m'intriguer: dès que ça cloche dans une industrie, qu'il s'agisse des textiles ou, si vous voulez, de l'agriculture, elle se tourne vers le Gouvernement pour lui demander de résoudre ses problèmes. Et pourtant le Livre vert de 1945 établissait que le Gouvernement ne pouvait assumer toute la responsabilité qui devait se partager entre tous ces groupes.

[M. Mang.]

Que voyons-nous aujourd'hui? Dans l'Ouest du Canada et dans les autres régions du pays, on demande à l'agriculteur de se contenter d'un revenu moindre. N'oublions pas que les gens de l'Ouest ont dû accepter une réduction du prix de leur blé, non pas de plein gré mais par nécessité, pour rester en mesure de soutenir la vive concurrence des marchés étrangers.

Que voyons-nous d'autre part dans le domaine de la main-d'œuvre? Dans le journal de ce soir, je vois qu'une députation est venue demander une hausse de salaires et une diminution des heures de travail, et toutes autres sortes d'avantages. On ne voit pas bien comment les agriculteurs canadiens peuvent continuer leur exploitation en face des salaires élevés qui sont versés à ceux qui fabriquent leurs moissonneuses-batteuses, leurs véhicules à moteur, leurs camions et les autres instruments de production. Je crois que ces autres groupes dont j'ai parlé auront à réfléchir sérieusement. Il ne s'agit pas seulement de s'adresser au Gouvernement en disant: "Nous avons un problème, à vous de le résoudre."

J'ignore combien d'autres voitures et camions Ford on vendra dans l'Ouest canadien à la suite des relèvements de salaires obtenus récemment. Toutefois, il reste vrai que même si le niveau du revenu agricole a fléchi, (certains prétendent que depuis quelques années il a baissé d'au moins 12 p. 100), la production de certains établissements industriels a augmenté. En réalité, on a découvert quelques coalitions commerciales, et je ne parle pas des machines aratoires qui servent à la moisson du grain. Les faits mis à jour appellent la collaboration et l'attention de tous.

L'hiver dernier, j'ai reçu des délégués de l'Association des vendeurs de machines aratoires qui ont essayé de me prouver, à moi cultivateur de l'Ouest, au cours d'une discussion sur le sujet, que si nous acceptions un prix moindre pour notre blé et nos autres céréales, nous pourrions en vendre davantage et obtenir ainsi plus d'argent pour acheter leurs machines.

Je répondis: "Comment cela se produira-t-il, si vous demandez toujours davantage et que nous devions vendre nos céréales moins cher?"

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Le député me dirait-il qui lui a demandé que les cultivateurs de l'Ouest acceptent un prix net moins élevé à l'égard de leurs céréales? Nommera-t-il le syndicat, qui, dit-il représentait les ouvriers...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre.

**M. Mang:** La question est venue sur le tapis. Je ne me souviens pas des noms, pour l'instant.

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Ce n'est pas exact.

**M. Mang:** Je ne dirais pas cela. Je vérifierai et j'en reparlerai au député, car, entre autres choses, je puis le reprendre à ce chapitre.

**M. Noseworthy:** Vous avez lancé l'accusation; justifiez-la.

**M. Mang:** J'irai aux renseignements pour obtenir les détails voulus, mais telle a été la tournure de la discussion. Peut-être n'était-ce pas un représentant attitré; mais ce qu'on a fait valoir . . .

**M. McCullough (Moose-Mountain):** Vous avez tort .

**M. Mang:** Vous dites que j'ai tort; j'affirme que j'ai raison. Ce qu'on a fait valoir, c'est que nous devrions vendre nos céréales afin qu'ils puissent, eux, nous vendre plus de machines. On ne saurait nier que dans l'Ouest nous manquons de comptant, comme beaucoup d'autres gens ailleurs au Canada, mais cela ne signifie pas que le cultivateur de l'Ouest soit dans la dèche. Nous avons produit des milliards de boisseaux de céréales, et en avons reçu des milliards de dollars en paiement. Qu'en avons-nous fait? Nous avons liquidé nos hypothèques; nous avons amélioré nos fermes; nous avons acheté des moissonneuses-lieuses, des automobiles, des camions et nous avons même amorcé l'électrification des campagnes. Lorsque vous demandez: "Où est tout votre argent?" Je réplique qu'il est en grande partie à Oshawa, à Windsor, à Toronto, à Montréal et à Hamilton. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas être là, car ces gens ont été assez bons pour nous procurer tous ces biens que nous possédons maintenant sur nos fermes.

Il ne faudrait pas perdre cela de vue. Je sais que je ne m'exprime pas assez bien, mais vous pouvez mettre cela au compte de mon inexpérience. Ce que je voudrais souligner, c'est que nous ne devrions pas, dans cette enceinte ou même dans l'ensemble du pays, presser le Gouvernement de réduire les impôts sous prétexte qu'ils sont une des causes du chômage. Nous ne devrions pas demander au Gouvernement de verser des subventions à tous les échelons, et la pression dans ce sens se fait de plus en plus sentir, d'une façon ou d'une autre, même dans l'Ouest. Les deux choses ne sont pas compatibles. Comment pouvons-nous augmenter les subventions et les allocations sociales qui nous coûtent à l'heure actuelle 1 milliard 250 millions de dollars? Comment pourrons-nous y arriver si nous n'avons pas d'impôts? Il me semble que c'est une façon bien étrange d'aborder le problème économique auquel fait face le Canada à l'heure actuelle, si l'on demande d'un côté de réduire les impôts et de l'autre d'accroître tous ces services de l'État. A mon avis, cela n'a pas de sens. Lorsque le public canadien s'en rendra compte, il en arrivera à la même conclusion.

Une certaine confusion règne aujourd'hui dans le pays. Les divers groupes que nous y trouvons devraient examiner leur attitude à l'égard des marchés mondiaux. Ils devraient collaborer entre eux. J'ai dit l'autre jour au syndicat des cultivateurs: Il est bien d'aller vous rencontrer avec les représentants du Gouvernement, mais vous devriez aussi aller vous rencontrer avec les représentants des deux grands syndicats ouvriers pour discuter vos problèmes avec eux, comme vous les discutez avec nous.

**M. Ellis:** C'est ce qu'ils font actuellement.

**M. Mang:** On n'obtient rien lorsque les uns vont dans un sens et les autres dans un autre. Si nous voulons que notre pays soit uni, que notre population jouisse d'un niveau de vie élevé qu'elle pourra maintenir, il nous faut établir une commission royale. Ce serait une bonne chose que de confier à une commission royale le soin d'enquêter sur la situation commerciale du Canada, sur les plans national et international. Cette enquête devrait mettre en lumière les éléments qui sont causes des frais élevés de production dans l'économie canadienne. Elle devrait faire rapport sur l'influence relative exercée sur les frais élevés de production au Canada, d'abord, par les bénéfices des sociétés, deuxièmement, par le rendement des placements; troisièmement, par le coût de la main-d'œuvre; quatrièmement, par les frais de transport et cinquièmement, par les impôts. Une commission royale nous permettrait de nous dégager de ces points de vue contradictoires. Les honorables députés savent ce que je veux dire. De trop nombreuses affirmations viennent aujourd'hui semer la confusion dans le public. Si une commission royale entreprenait l'enquête que j'ai proposée, nous pourrions réunir tous ces groupes et travailler efficacement.

En ce moment, le Gouvernement fait tout ce qu'il peut en ce sens. Le Gouvernement se rend compte que nous devons disposer de marchés internationaux. Il est au premier rang de ceux qui luttent en vue d'obtenir une plus grande liberté des échanges internationaux. Tous ces éléments entrent en ligne de compte. Mais je répète que cette responsabilité n'incombe pas uniquement au Gouvernement. Je voudrais qu'on institue une commission royale, afin de démontrer le rôle que

chaque groupe est appelé à jouer dans l'économie canadienne, car c'est seulement avec la collaboration de tous les intéressés que nous pourrons réaliser des progrès.

En terminant, je voudrais féliciter le Gouvernement des efforts qu'il déploie en vue d'assurer la paix dans le monde. Je lisais aujourd'hui les nouvelles publiées dans les journaux à propos de la conférence des premiers ministres à Londres. Ces hommes représentent 585 millions d'habitants; notre propre délégation en représente 15 millions. J'ai été frappé de l'influence que nous exerçons sur les affaires mondiales malgré notre faible population. Nous avons lieu d'en être fiers.

De très importantes décisions seront prises bientôt. Je ne crois pas que les relations internationales se détériorent au point de nous plonger dans une guerre thermonucléaire, qui entraînerait la destruction de notre civilisation. Nous devons comprendre que si nous ne parvenons pas à établir la paix, nous n'aurons guère à nous préoccuper de l'avenir, dans notre parlement ou dans un autre. Nous devons comprendre que nous vivons à une époque où sans la paix mondiale nous sommes tous voués à la destruction. Le seul moyen d'assurer la paix est de faire régner la confiance dans le monde.

Voilà le problème qui se pose aujourd'hui. Lorsque nous examinions le protocole la semaine dernière, une de nos difficultés était précisément que nous n'avions pas confiance dans ces gens avec lesquels nous sommes associés. Dès que nous établirons la confiance dans le monde, la paix régnera, mais pas avant. J'espère que le Gouvernement continuera, tant sur le plan économique qu'en ce qui a trait à la paix dans le monde, à progresser dans la voie dans laquelle il s'est déjà engagé. Quand nous aurons atteint ce but, nous jouirons de la prospérité et de la paix que nous souhaitons tous si ardemment.

**M. James A. McBain (Elgin):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer à ce débat sur l'Adresse, je dois dire que nouveau venu à la Chambre, relativement parlant, je partage les sentiments de divers autres honorables députés qui ont pris la parole,—et si bien,—avant moi. Comme eux j'estime qu'on a déjà dit beaucoup de choses au cours de la discussion. On me permettra aussi de féliciter les honorables motionnaires de l'Adresse.

C'est la première session au cours de laquelle j'ai l'occasion d'exprimer mon sentiment et de soumettre des propositions à la Chambre au cours du débat sur l'Adresse. Cela étant, je vais tâcher de me conformer, plus ou moins, à l'exemple donné par d'autres honorables députés. D'ascendance écossaise, ainsi que mon nom l'indique, nés d'ancêtres qui, dans les Highlands étaient connus pour leur sens de l'économie, je vais tâcher de faire ce que d'autres honorables députés ont fait jusqu'ici, au cours de la présente session, et comprimer le plus possible mes observations. J'espère ainsi ne pas gaspiller le temps de la Chambre.

[M. Mang.]

La circonscription d'Elgin que j'ai l'honneur de représenter a une histoire aussi riche que celle de nombreuses autres circonscriptions de cette partie de l'Ontario. Le nom Elgin rappelle la mémoire de feu le comte Elgin, grand-père de l'actuel porteur du titre qui, à intervalles réguliers, revient visiter le comté qui porte son non. L'honorable député de London (M. Mitchell) a invités ses collègues aux célébrations du centenaire de cette ville. Je ne peux pas en faire autant pour Elgin, dont on a célébré le centenaire en 1952.

Je représente une circonscription en partie rurale et en partie urbaine. Les cultivateurs s'occupent de plusieurs domaines de l'agriculture, tels l'élevage de bêtes à cornes pour la production laitière et pour l'abatage, la culture du maïs d'ensilage, de la fève soya, de haricots pois blancs et de fèves Yellow-Eye, de pommes de terre, de la betterave à sucre et de tabac jaune. Les vergers d'Elgin sont reconnus pour la bonne qualité de leurs pommes. A preuve de leur haute qualité, ces pommes ont récemment remporté le prix d'horticulture à la Foire royale d'hiver.

St-Thomas est reconnu comme la ville ferroviaire du Canada parce que les voies de six chemins de fer y convergent, savoir celles du National-Canadien, du Wabash, du *Michigan Central*, désigné le *New York Central* aux États-Unis, du Pacifique-Canadien, du *Chesapeake and Ohio* et du *London and Port Stanley*, chemin de fer électrifié.

Au cours de l'expansion des chemins de fer au Canada, ces nombreuses compagnies dont les voies traversent la circonscription d'Elgin ont établi des ateliers de réparation à St-Thomas, ateliers qui employaient plusieurs centaines de personnes et au moment de leur plus grande activité, beaucoup plus de mille personnes. La situation a beaucoup changé aujourd'hui pour plusieurs raisons. A mon avis, l'une des principales est l'adoption de locomotives diesel par trois de ces chemins de fer pour presque tous leurs trains.

Ces trois chemins de fer, appartenant à des Américains, ont jugé qu'il était plus économique d'effectuer de longs parcours d'un point à l'autre de la frontière, en traversant l'Ontario occidental, sans avoir à s'arrêter à St. Thomas pour l'entretien et la réparation des locomotives et des wagons.

Cela a amené, après un certain nombre d'années, l'inactivité presque complète des ateliers de réparations de St. Thomas. Cette inactivité a forcé les chemins de fer à libérer beaucoup d'employés qui étaient à leur emploi depuis de nombreuses années et qui approchaient, dans bien des cas, de l'heure de la retraite. Ces gens ont été obligés de chercher du travail dans d'autres industries. J'ai ici un mémoire qui porte la signature de presque tous les présidents des comités de cheminots de St. Thomas. Il porte sur une clause qu'on a rayée, voici quelques années, des modèles de contrat; le député de Leeds (M. Stanton) a déjà soulevé ce point. On me permettra de donner lecture de quelques-unes des clauses que les employés voudraient voir insérer de nouveau au contrat. Je cite:

Individuellement et collectivement, nous, employés de chemins de fer de St. Thomas, voyons d'un très mauvais œil la suppression, par le Gouvernement, dans les contrats publics des ministères des Travaux publics et des Transports, de certaines clauses qui accordent aux chemins de fer et à leurs employés une protection bien méritée. Par le passé, le Gouvernement, par le truchement des ministères des Travaux publics et des Transports, a reconnu le bien-fondé des revendications de tous les chemins de fer du Canada, en insérant certaines dispositions dans les stipulations des contrats intéressant le transport de marchandises et d'outillage. En 1934, le ministre des Travaux publics avait inséré dans les formules de contrats du ministère la clause que voici:

"Transport des matériaux et de l'outillage: Tous les matériaux et l'outillage utilisés en vue de l'exécution du présent contrat doivent être transportés dans la plus grande mesure possible par les chemins de fer ou voies de navigation exploitées au Canada."

A notre avis, c'était une mesure sage, juste, équitable et en tous points digne d'éloges. Les modèles de contrats relatifs aux constructions exécutées pour le compte du ministère des Transports contenaient une clause analogue, sauf que le transport des marchandises et des matériaux devait être effectué par l'entremise du National-Canadien. Cette clause aurait dû être modifiée de façon à inclure tous les organismes de transport relevant de la compétence et de la direction du gouvernement fédéral. C'est avec un profond regret que nous avons appris que les ministères des Travaux publics et des Transports ont ordonné la suppression, de leurs formules de contrats, des clauses sus-mentionnées qui avaient trait au transport des marchandises et des matériaux. Une telle mesure privera assurément les chemins de fer de recettes considérables dont ils bénéficiaient auparavant et, par suite du transfert de compétence, les chemins de fer continueront à être assujétis à une réglementation et à une direction de l'État qui ne s'appliqueront pas aux services routiers.

Je prétends donc que, dans l'intérêt des employés de chemin de fer du Canada, les ministères des Travaux publics et des Transports devraient rétablir cette clause dans leurs formules de contrats. Rien n'empêcherait de la modifier de façon à y mentionner toutes les entreprises de transport qu'exploite ou contrôle le gouvernement fédéral.

J'ai déjà dit qu'Elgin produit diverses denrées cultivées en vue de la vente immédiate. J'en indiquerai quelques-unes, ainsi que la valeur qu'elles représentent pour la circonscription. Voici leurs valeurs en dollars pour l'année 1953:

| | |
|---|---|
| Maïs comestible | $2,081,900 |
| Fèves de soja | 1,013,700 |
| Pommes de terre | 232,800 |
| Maïs de provende | 542,600 |

Elgin est un des deux comtés d'Ontario qui produisent le plus de tabac traité à l'air chaud. L'année dernière, on a cultivé dans Elgin plus de 24,000 acres de ce genre de tabac, soit à peu près un cinquième de toute la superficie cultivée de l'Ontario. Comme dans beaucoup d'autres comtés, la superficie consacrée au tabac a considérablement augmenté en 1954. En 1927, on n'en cultivait que sur 500 acres dans notre comté, tandis qu'en 1937, la superficie consacrée à cette culture avait passé à 7,229 acres, pour s'étendre sur 21,476 acres en 1950. Aujourd'hui, le tabac traité à l'air chaud constitue la culture commerciale la plus importante du comté. En 1954, le revenu brut provenant de cette culture dans le comté d'Elgin s'est évalué à environ 15 millions de dollars. Dans l'Ontario et la province de Québec, la superficie des plantations de tabac est d'environ 120,000 acres, qui ont produit en 1954 quelque 170 millions de livres de tabac. Sur cette récolte plus considérable que de coutume, moins de 8 millions de livres, non encore écoulées, sont encore aux mains du producteur.

Le tabac récolté est traité à l'usine pendant l'hiver. A l'heure actuelle, l'*Imperial Leaf Tobacco Company*, d'Aylmer, emploie entre 700 et 800 personnes, et fonctionne jour et nuit, allégeant ainsi le chômage saisonnier de la région.

Je ne veux pas prétendre qu'il n'y a pas de chômage chez nous. Plus de 700 sans-travail sont inscrits au bureau de St. Thomas, et je sais que bien d'autres, temporairement sans emploi, ne se sont pas inscrits et ne peuvent toucher de prestations d'assurance-chômage.

Je suis très heureux de constater dans le budget des dépenses un report de crédit de $100,000 affecté à un nouveau bureau de poste et à un édifice public, à St. Thomas; mais je regrette,—et je sais que beaucoup de mes commettants le regrettent aussi,—que le budget des dépenses de 1955-1956 ne prévoit pas une plus forte somme. C'est un édifice dont nous avons besoin depuis des années. Je sais que les fonctionnaires de ce bureau de poste s'efforcent d'assurer le meilleur service possible; mais, étant à l'étroit dans leurs locaux, et obligés, faute d'espace, d'employer des méthodes démodées, il ne leur est pas du tout facile de servir les clients aussi bien

qu'ils le voudraient. Je prie donc le ministre des Travaux publics (M. Winters) d'accorder toute l'attention possible à l'opportunité de faire commencer la construction de ce nouvel édifice cette année. Cela soulagerait un peu le chômage dans la région et assurerait aux électeurs de St. Thomas qu'ils vont enfin avoir un nouveau bureau de poste et un édifice public, non pas seulement de la propagande électorale.

Avant d'aborder quelques problèmes agricoles, tels que je les entrevois, je désire mentionner une pétition que j'ai actuellement sous les yeux. Elle vient des producteurs de fromage du comté d'Elgin qui protestent contre l'importation de fromage néo-zélandais. Elle a été signée par la presque totalité de nos producteurs de fromage, par les chefs de l'industrie laitière et divers autres organismes dudit comté. La nouvelle que 2,250,000 livres de fromage néo-zélandais s'acheminaient vers les marchés canadiens a porté un coup aux cultivateurs canadiens, à ceux de l'industrie laitière notamment.

Plusieurs honorables députés ont déjà traité ce problème à la Chambre et le ministre du Commerce (M. Howe) nous a dit qu'il n'y aurait plus d'importations de fromage pour au moins six mois. A mon avis, d'autres sociétés qui s'occupent de la transformation du fromage chercheront aussi à obtenir du fromage à meilleur compte. Je tiens donc à prévenir le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner), et celui du Commerce (M. Howe), que des pétitions analogues leur seront envoyées s'ils n'en ont déjà reçu. Je leur ferai également parvenir la pétition que j'ai en main.

L'agriculture est de toutes les professions la plus ancienne puisqu'elle remonte au moment où Adam et Ève ont été chassés du paradis terrestre; l'autre profession n'a pas commencé avant l'arrivée d'au moins une autre femme. Il faut bien se rappeler que l'une et l'autre de ces deux professions sont nées de deux impulsions fondamentales de l'homme, la nécessité de manger et l'instinct de se reproduire, légitimement ou non, avec ou sans discernement, puisque pour subsister l'homme doit manger et que pour assurer sa permanence sur la terre il doit se reproduire.

Il y a encore en matière d'agriculture bien des problèmes que nous ne comprenons pas. A mesure que nous découvrons de nouvelles lois et perçons peu à peu le voile du mystère nous arrivons à améliorer le sort de la race humaine, sa santé, son bonheur, son niveau d'existence et aussi à réaliser éventuellement l'espoir d'une paix durable. Dans l'organisation complexe du monde contemporain, c'est surtout les sources et la répartition des vivres, des matières premières et des marchés qui déterminent la paix et la guerre. Comme la population du globe augmente au rythme de plus de 25 personnes par minute, la source des vivres semble diminuer dans bien des pays. La nourriture devient donc un élément de première importance.

Au cours du débat, nous avons souvent entendu parler d'excédent, mais nous ne devons pas, je crois, nous laisser induire en erreur par l'emploi abusif de ce mot. Durant des millénaires, les fermes du monde n'ont produit aucun excédent réel de vivres, mais la repartition était mal réglée, mal accomplie, sans compter qu'il y a eu exploitation de la part de l'acheteur et, par suite, hausse des prix pour la répartition. Cette répartition inefficace, en plus de hausser les prix, crée des excédents artificiels qui n'ont pas de raison d'être dans un monde où la moitié de la population souffre chroniquement de sous-alimentation et de maladies connexes, alors que 500 millions d'humains naissent et meurent sans avoir eu de quoi manger suffisamment au moins une journée dans leur vie.

Signalant l'accumulation d'excédents de certaines denrées au Canada, et redoutant une chute des prix, certains cultivateurs proposent un ralentissement de la production. Mais quand la moitié du monde est affamée, toute réduction générale de la production fait l'effet d'un programme à courte vue.

J'exhorte donc le Gouvernement à étudier les moyens de redonner et de garder à notre agriculture son équilibre, non pas nécessairement par des subventions qui retardent les conséquences sans y remédier, non pas par des restrictions qui étouffent, mais par des sains programmes conçus de façon à libérer davantage l'échange des produits agricoles au Canada et avec les pays dans le besoin, tout en arrêtant des lignes de conduite qui protégeront suffisamment notre ressource la plus importante, le sol.

Le Canada est un des pays peu nombreux qui peuvent produire des denrées pour aider les affamés du monde. Nos cultivateurs sont des plus disposés à faire leur part, mais ils ne peuvent faire tout cela sans causer au sol des damages irréparables. Nous comptons donc que le gouvernement fédéral et les provinces adopteront des programmes qui protégeront et conserveront nos ressources naturelles renouvelables pour que nous ne cessions de les utiliser. Il est bizarre et paradoxal que la loi nous oblige à régler toutes nos dettes avant notre dette envers le sol. Celle-ci, cependant, est plus importante que toutes les autres.

Moralement, et selon la loi naturelle et économique, le règlement de la dette envers le sol vient en premier lieu car, en définitive,

nous ne pourrons continuer à payer toutes nos autres dettes qu'en maintenant l'équilibre de la fertilité du sol dans la banque de la nature. Légalement cependant, et selon les lois humaines qui si souvent ne tiennent pas compte des lois naturelles, nous devons régler toutes nos autres dettes avant la dette envers le sol. En fait, notre loi nous autorise à emprunter à loisir de la banque naturelle sans obligation de remboursement ou même de versement d'intérêts. Évidemment la nature se charge de nous punir. Lentement mais sûrement, elle refuse de faire crédit à ceux qui font mauvais usage des ressources.

Reportons-nous à cette période de l'histoire où l'empire de Babylone était en plein épanouissement. Considérons le désert de Gobi qui a hébergé des millions de Mongols dans tous les recoins de son sol, autrefois riche et fertile. Nous nous souvenons bien de l'avance et du recul de Rommel à travers le désert de Libye au cours de la dernière guerre, dans une région qui fut le grenier de l'empire romain. Tous ces empires disparus racontent précisément la même histoire de forêts évanouies, de gaspillages de pâtures, de pertes de fertilité, et finalement d'érosion et de perte d'humus. Ils racontent tous l'histoire de l'échec de l'homme à s'entendre avec la nature. Dans chaque cas, la nature a retiré ses faveurs et, dans chaque cas, la population affamée s'est portée vers de nouvelles terres. Maintenant cependant, il n'existe plus de région importante à exploiter.

Il est vrai que le Canada et les États-Unis n'en sont encore qu'au premier stade de leur exploitation. Il faudra encore du temps avant que nous en soyons au point de destruction complète atteint par les Romains. D'autre part, nous ne sommes à l'œuvre que depuis une centaine d'années tandis que les Romains ont eu mille ans pour ruiner complètement leur sol. Mais il nous est maintenant tout à fait possible de détruire le sol dix fois plus vite que pouvait le faire la génération qui nous a précédés et qui n'avait que des chevaux à son service, et cent fois plus vite que les Romains dont la source principale d'énergie était les esclaves et les bœufs, et dont les outils principaux étaient la houe et le soc de bois.

Heureusement, ce tableau du déclin et de la chute des civilisations humaines a son côté brillant. Cette même efficacité, ce même progrès technique, qui nous permettent de galvauder si vite le sol nous permettent aussi d'accomplir en quelque sorte un miracle en conservant au sol sa fertilité et une grande productivité, en ranimant des sols fatigués, épuisés, et même, parfois, en transformant des déserts. Nous apprenons de plus en plus à considérer la terre comme la source principale de l'authentique richesse, et la culture comme un art achevé. Nous apprenons que, si la fertilité du sol est vraiment précaire, la terre est une ressource qui se renouvelle. C'est à ce fait que se ramène l'art de la bonne culture, c'est-à-dire la façon de tirer du sol sa subsistance tout en sachant transmettre à la génération future une terre plus fertile que celle qu'on a reçue.

Ce qui importe le plus au Canada c'est un remaniement des valeurs fondamentales de façon qu'une fois de plus le dollar soit le serviteur et non le maître de l'homme. La moitié de la population du monde est affamée et a besoin de nos excédents de vivres mais, par nos prix forts, nous nous sommes exclus des marchés du monde. Plus de la moitié de notre sol est inexploité. Nous plaçons si haut la valeur de la main-d'œuvre, de l'industrie et du commerce qu'il nous reste rarement de quoi nourrir le sol.

Le fond de la question, à l'heure actuelle, c'est que notre plus grande ressource naturelle, le sol, doit subsister tant bien que mal et se contenter des miettes que lui laisse notre existence vraiment artificielle. C'est ainsi qu'ont péri toutes les anciennes civilisations. Nous sommes engagés dans la même voie, mais à la vitesse d'un avion à réaction.

Je demande donc au Gouvernement et aux dirigeants de notre agriculture, non seulement dans leur propre intérêt mais dans l'intérêt des simples citoyens, de conserver, à la table d'honneur, une place à l'agriculture afin que nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants n'aillent pas grossir les rangs de ceux qui ne mangent pas à leur faim.

Enfin, monsieur l'Orateur, j'estime que le Gouvernement devrait tendre davantage à équilibrer l'économie en reconnaissant d'une façon générale l'importance de conserver nos ressources naturelles, dont la principale est le sol, surtout la couche supérieure de six pouces. Il devrait aussi songer davantage à mettre en œuvre, de concert avec les provinces, un programme d'utilisation des terres en vue de conserver et d'améliorer nos ressources renouvelables. En outre, il devrait favoriser la dissémination et l'application des principes chrétiens entre toutes les classes de la société, au pays et à l'étranger.

**L'hon. W. Earle Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le sous-amendement proposé à l'amendement que j'ai présenté au début du débat sur le discours du trône est plutôt surprenant. Il a été présenté par des gens qui nous accusaient d'avoir soumis un amendement trop long. Et voilà qu'ils ils y ont eux-mêmes présenté une addition négative. Elle est négative en

ce sens qu'elle préconise une doctrine socialiste qui rendrait impossible l'amendement que j'ai déjà proposé. J'estime donc qu'il m'incombe de formuler, à cette étape de la discussion, quelques observations sur le sous-amendement.

Je ne suis pas d'avis que l'entreprise privée a eu les conséquences que lui imputent mes amis socialistes. Si nous examinons l'histoire du continent nord-américain, il nous serait très difficile d'accepter en ce moment une doctrine aussi singulière. Ceux qui siègent à ma gauche préconisent l'étatisation et la réglementation par l'État. Pourtant, il leur suffirait d'examiner les réalisations de notre grand et jeune pays et celles de l'ensemble du continent nord-américain pour comprendre que c'est exactement l'opposé qui fonctionne efficacement. Quiconque lit l'histoire des progrès réalisés sur le continent nord-américain,—la plus grande région d'entreprise libre au monde,—peut-il prétendre que nous rétrogradons et que l'industrie, la production et le Gouvernement sont étouffés par l'entreprise privée? Monsieur l'Orateur, l'histoire est là pour renseigner les Canadiens même les moins éclairés, et leur faire voir ce qui s'est passé en réalité.

En 1900, pas une personne sur cent dans les centres urbains du continent nord-américain ne possédait un cheval et une voiture pour se déplacer. Cependant, aujourd'hui sur ce même continent, qui a été un si magnifique exemple d'entreprise libre et d'initiative de la part des particuliers, il y a maintenant une automobile par quatre habitants. Quelle différence. *(Exclamations)*. Si j'en juge par l'exclamation de mon honorable ami, il n'a même jamais eu de cheval ni de voiture. Mais à mon avis, monsieur l'Orateur, ce sont là des preuves de progrès. Et il y en a bien d'autres. Au cours de ce demi-siècle, nous avons traversé deux guerres chaudes et une guerre froide, qui en ce moment se réchauffe probablement plus qu'elle ne le devrait. Le continent nord-américain a participé à ces deux guerres véritables et, au cours des quatre ou cinq années de ces guerres, il a plus fait qu'aucun État socialiste de l'histoire n'a accompli en cinquante ans. C'est grâce à l'entreprise libre et à l'esprit d'initiative des jeunes qui pilotaient les Lancasters et servaient de membres d'équipage à bord des navires qui traversaient la Manche, grâce à l'initiative et à l'ardeur qu'on leur avait inculquées, que la partie a été sauvée quand la vieille Angleterre était presque seule sur la brèche en 1940. C'est cet esprit d'initiative qui a permis à nos industries de fonctionner à plein rendement.

[L'hon. M. Rowe.]

Qu'auraient fait ces industries sans l'entreprise privée au pays?

Oui, je suis fier de ce que moi-même et le parti que je représente approuvions sans réserve l'entreprise particulière. Nous ne nous en excusons pas. Mes amis socialistes qui siègent à ma gauche peuvent dire ce qu'ils voudront. Ils peuvent appeler ce régime le capitalisme; ils peuvent l'appeler le régime des bénéfices, —soit dit en passant, je suis sûr que rares sont ceux, parmi eux, qui aiment à travailler pour rien. Le régime des bénéfices est, en somme, l'essence même et le fondement du système de la libre entreprise. Nous sommes tous trop timides, trop timorés pour exprimer franchement nos idées politiques. Nous craignons de dire que nous avons foi dans le régime des bénéfices, dans le système capitaliste. C'est pourtant ce qui a fait la force de notre pays. Si le Canada n'avait pas été aussi puissant, où serions-nous ce soir en un monde qui, dans les négociations qui ont cours, ne comprend que la force?

Non, monsieur l'Orateur, aucune force n'a jamais stimulé l'ardeur d'êtres humains comme une récompense fondée sur les résultats obtenus. Ne nous faisons pas d'illusions. Ce qui soutient notre régime de libre entreprise, c'est que l'économie rapporte, c'est qu'un effort raisonnable comporte une récompense raisonnable et que la concurrence est le fondement même du commerce. Voilà ce qui pousse le cultivateur à se lever tôt le matin et le directeur d'entreprise à étudier des projets jusque tard dans la nuit. Voilà ce qui a fait notre pays. Tels sont les principes qui assurent des emplois, les principes qui sont à la base de notre puissance nationale et qui ont façonné notre pays. Il n'est pas nécessaire de contenir la libre entreprise; il n'est pas nécessaire de s'excuser de préconiser le système capitaliste. Nous devrions en être fiers. C'est le système le plus neuf.

Mes amis qui siègent à ma gauche parlent comme si le système qu'ils favorisent était le plus nouveau alors qu'en réalité c'est le plus ancien, et qu'il n'a jamais, nulle part, donné de bons résultats. Plutôt que de restreindre la libre entreprise, il faut l'intensifier. Sachons offrir de nouveaux stimulants. Sachons accroître la production. Il nous faut plus de nouveautés, plus d'outils, plus de dépenses capitalistes, plus de biens de consommation. Or nous pouvons les obtenir par une saine politique économique.

Pour ce qui est des syndicats ouvriers, un régime comme celui que préconise le parti qui siège à ma gauche et qui se dit l'ami du travailleur, laisserait les ouvriers dans une fausse situation. La classe ouvrière ne pourrait plus conférer avec les employeurs puisqu'elle n'aurait plus rien à dire. Le seul

régime qui permette au travailleur de négocier en vue d'obtenir un salaire réel c'est celui qui stimule l'esprit créateur d'hommes disposés à risquer leurs capitaux et à construire des usines pour assurer des emplois.

Je sais que mes amis aimeraient vivre sous un régime socialiste. Ils n'ont jamais rien gouverné mais ils croient qu'ils pourraient diriger un État socialiste. Évidemment, ce qu'ils veulent c'est un État où tout appartient à tout le monde et où rien n'appartient à personne. Ils veulent un État où toute autorité soit dévolue au politicien. Tout le monde s'adresserait alors aux politiciens ou au Gouvernement en tenant d'une main une gamelle vide et de l'autre un coupon de secours direct.

Il faut, monsieur l'Orateur, donner au génie et à l'esprit d'initiative de notre population une plus grande liberté de s'exercer. Il ne faut pas les restreindre. Cette liberté est indispensable au maintien et à l'augmentation de ce dynamisme qui doit sous-tendre notre économie, comme d'ailleurs au soutien de l'énorme et coûteux édifice de sécurité social qu'on a établi dans notre pays. Et je ne parle pas ici de l'énorme budget militaire.

**Une voix:** Les allocations familiales.

**L'hon. M. Rowe:** C'est ce que nous appelons un service social; j'ignore comment vous l'appeler, vous.

**M. Knowles:** Ce n'est pas ce que vous l'appeliez en 1944.

**L'hon. M. Rowe:** Nous n'avons pas d'excuses à présenter à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en ce qui concerne 1944, ni en ce qui concerne toute autre année de l'histoire du progrès de notre pays. Il est toujours intéressant et amusant, à la vérité plus amusant que de voir un film, d'entendre ces hommes dire ce qu'ils feront pour leur pays, tout en sachant bien qu'ils n'ont pas la moindre chance de jamais détenir le pouvoir.

Le progrès nécessaire si nous voulons maintenir les services que nous avons déjà établis et dont nous avons acquitté les frais à même la valeur de la production de notre population, ne peuvent se perpétuer si nous assujétissons notre économie à la contrainte de l'étatisation et de la régie de l'État. L'histoire démontrera que notre essor national ne fait que commencer bien que, sous une économie de liberté d'entreprise, il ait déjà été grand. Notre population ne courra pas et n'a pas l'intention de courir le risque insensé de l'étatisation et de la régie de l'État. C'est à la faveur de ce régime même que nous avons acquis la force qui a rendu possible nos réalisations passées. Je ne crois pas que celui qui s'arrêtera à considérer ce qui pourrait nous arriver si certaines de ces propositions échevelées étaient mises à exécution, veuille qu'on leur donne suite.

Si vous assujétissez l'économie de notre pays à un esclavage de ce genre, tous les services sociaux se trouveront paralysés par le même état de sujétion. Si pareille chose arrivait, c'en serait fait de notre économie, ainsi que de nos services sociaux. Ceux qui tiennent le plus aux services sociaux sont généralement ceux qui y ont le moins contribué. C'est pourquoi j'estime que les messieurs qui siègent à ma gauche ont perdu tout espoir de jamais être appelés à former un gouvernement. Vu la nature de leur doctrine socialiste, de leurs théories de nationalisation et de régies d'État, ils ne pourraient jamais former un gouvernement dans un pays d'entreprise libre comme le nôtre. Dans l'intervalle ils ne forment même pas une opposition convenable, si on songe à l'obstination qu'ils mettent à préconiser sans retenue l'étatisation. Leur seul apport à la vie politique d'un pays où règne la liberté d'entreprise comme celui-ci,—apport si inconscient qu'il puisse être, du reste,—c'est de prolonger la vie du gouvernement à demi-mort qui se trouve actuellement au pouvoir.

**M. Knowles:** Dites-nous un peu ce qu'est votre apport à vous?

**L'hon. M. Rowe:** La liberté d'entreprise et la liberté politique sont inséparablement unies. L'histoire montre que l'une ne saurait survivre sans l'autre. Là où l'une a succombé, la liberté de religion n'a pas manqué de chanceler, tragiquement.

On parle de paix dans le monde, mais que serait-ce si on édifiait partout des régies ou des monopoles d'État? Ce serait dresser un État contre un autre, au lieu de favoriser la paix mondiale comme on le ferait sous un régime économique de commerce et de fraternité. A tous égards, monsieur l'Orateur, c'est une mauvaise philosophie.

Je n'ai pas l'intention d'énoncer d'autres raisons que celles que j'ai données et mes amis peuvent s'attendre de me voir voter contre leur proposition de sous-amendement. Je puis vous assurer dès maintenant que nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre n'avons aucunement l'intention de voter en faveur d'un tel non-sens économique. Je sais que mes amis ...

**M. Knowles:** Vous allez donc voter avec les libéraux.

**L'hon. M. Rowe:** Vous avez voté avec eux plus souvent que moi. Cependant, il m'intéresse toujours d'entendre ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre se dire dans

le doute, quant à notre attitude à quelque sujet. Lorsque j'ai constaté un silence et entendu des murmures et que j'ai regardé de leur côté, ils faisaient des figures d'enterrement au moment où nous avons proposé l'amendement au sujet de l'assurance-santé. Non, monsieur l'Orateur, même ceux qui siègent à votre droite disent "Oh, c'est terrible". Même le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) ne restait pas en place...

**L'hon. M. Martin:** Je ne vous ai rien dit.

**L'hon. M. Rowe:** Non et c'est pour cela que je vous savais ennuyé. Le ministre avait peur de dire quelque chose.

Ce qui m'amuse, c'est que ces mêmes messieurs cherchent toujours à nous aider, c'est que les mêmes éléments dans ces deux catégories politiques de chez nous condamnent toujours notre direction. Ils trouvent toujours à redire à notre chef, non pas celui qui est absent...

**M. Argue:** Seulement le chef suppléant.

**L'hon. M. Rowe:** Je sais que vous ne le prisez pas non plus. Je dois dire ici que presque tous les députés, sans distinction d'attaches politiques, m'ont fait part de leurs bons sentiments et de leurs vœux à l'égard de mon chef absent, sentiments et vœux que je lui ai transmis.

**Des voix:** Très bien!

**L'hon. M. Rowe:** Que certains députés souhaitent ou non me voir ici à sa place,—ils le craignent plus que moi,—il sera bientôt de retour parmi nous. Il m'amuse de constater que ces mêmes messieurs s'acharnent contre tout ce que nous pouvons présenter. On dirait qu'ils craignent d'avoir à en souffrir un peu. Chaque fois que nous présentons quelque nouvelle proposition, ils y voient les mêmes inconvénients qu'ils ont toujours trouvés à la direction de notre parti.

Il y a plus d'un quart de siècle que je siège ici, et jamais nous n'avons eu un bon chef depuis que je suis député de Dufferin-Simcoe...

**Des voix:** Très bien!

**L'hon. M. Rowe:** Rira bien qui rira le dernier. Attendons la fin. Nous n'avons jamais eu d'aussi bon chef que celui que nous avons en ce moment, nous n'avons jamais eu le chef sans que le même groupe politique ait à redire à son sujet, tout comme il trouve à redire quand nous préconisons des mesures au sujet desquelles il croit avoir le monopole. Mes amis socialistes à ma gauche semblent avoir le monopole au sujet de tout ce qui est à l'avantage des humains. Ils sont passés maîtres dans l'art de donner l'argent des autres. Ils n'ont pas laissé voir par quelle mesure de saine économie ils obtiendraient cet argent.

Certaines des importantes sociétés que mon honorable ami aime si peu versent au ministre des Finances (M. Harris) environ la moitié de tout ce qu'elles gagnent. Le ministre ne garde pas cet argent longtemps, car il le dépense rapidement. Mes amis à ma gauche nous disent constamment comment nous pourrions dépenser.

Je n'ai pas à formuler, au nom de mon parti, des excuses au sujet du dernier alinéa de l'amendement que j'ai présenté. On ne peut certes dire qu'il est trop long, vu que ces maîtres en procédure parlementaire y ont ajouté un autre alinéa et ils voudraient que nous adoptions le tout. Je crois que M. l'Orateur a des doutes à cet égard et que certains députés trouvent qu'il est trop long. Des députés voudraient qu'on en retranche plusieurs parties.

Je sais que, venant de ma propre circonscription, monsieur l'Orateur suppléant, vous étudiez la procédure parlementaire. Même si M. l'Orateur a des doutes, vous devriez analyser à fond l'amendement. Même s'il couvrait assez de papier pour aller de vous à moi, l'amendement ne serait pas trop long, en principe. Notre motion ne vise pas l'adoption d'une mesure quelconque; elle comporte une proposition.

Je suis heureux, monsieur l'Orateur, de voir réaffirmer le Règlement.

J'ai dit que je n'avais pas d'excuses à offrir et je n'en ai pas. A ceux des députés qui ne comprennent pas le parti conservateur aussi bien qu'ils le pensent, je rappellerai qu'en 1942 déjà nous avions adopté, à notre congrès annuel, une ligne de conduite tout à fait analogue. Je rappellerai également à mes amis d'en face que nous sommes prêts à agir dans ce sens. Même s'ils ont adopté leur résolution en 1919, la nôtre s'est plus développée en 13 ans que la leur en 36. Cela n'a, d'ailleurs, rien de nouveau.

**Une voix:** Ne vous excusez pas.

**L'hon. M. Rowe:** Je n'en fais rien. Au contraire, je tâche de présenter vos excuses. Je disais donc, monsieur l'Orateur, que présenter pareille politique n'est pour nous rien de nouveau, rien d'extraordinaire. Certes, mes amis qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, ces champions endurcis de la libre entreprise, ces libre-échangistes un peu poussiéreux qui forment l'une des ailes du parti et les protectionnistes qui en composent l'autre, ces hommes qui, depuis bien des années,

présentent au Parlement des mesures beaucoup plus extraordinaires, ne diront pas que notre proposition est nouvelle. Mais les députés libéraux n'en ont pas soufflé mot. Je répéterai ce que le parti conservateur a déclaré: même si nous n'espérons pas prendre le pouvoir demain, on serait porté à croire que les députés socialistes ont pensé parvenir au pouvoir demain. Nous pouvons certes dire qu'aucun autre parti que le nôtre ne peut remplacer le présent gouvernement.

Mais, monsieur l'Orateur, je ne veux pas importuner ce soir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**L'hon. M. Martin:** Ne l'importunez pas trop.

**L'hon. M. Rowe:** Je l'admire et, depuis qu'il a maigri, il semble tellement en bonne santé que je ne veux pas le blesser. Ma santé n'est pas aussi bonne ce soir. J'ai pensé un moment que je n'aurais à prendre la parole que demain. Si j'avais attendu jusqu'à demain, j'aurais pu être mieux que je ne le suis ce soir. Même si certains se préoccupent sans doute de ce qui pourrait résulter de cette mesure, je dois bien préciser que mes honorables amis qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, ne s'attendent pas que nous ayons l'occasion de la mettre en vigueur avant le lendemain des prochaines élections au moins. Mais je vous assure qu'il ne nous faudra pas 36 ans.

Et, monsieur l'Orateur, lorsque nous établirons cette mesure, je vous assure,—et j'en assure aussi mes amis qui siègent à ma gauche,—que ce ne sera pas la médecine d'État, ni un régime socialiste. Elle ne portera pas atteinte aux services magnifiques de la *Blue Cross* ou des autres régimes d'assurance.

**M. Knowles:** Sera-t-elle obligatoire?

**L'hon. M. Rowe:** Oh, nous nous occuperons de vous après. Il n'y aura pas ingérence dans le domaine provincial mais collaboration avec les provinces.

Il existe, semble-t-il, quelque confusion, mais chacun sait que le parti que j'ai l'honneur de diriger à titre temporaire est à l'opposé du socialisme d'État. Nous ne croyons pas à la médecine d'État, mais au cours des ans nous avons fait tout autant en matière de bien-être social et de services sociaux que n'importe quel autre parti canadien. Nous ne le cédons à personne sous ce rapport. J'ai autant d'amis au sein du mouvement ouvrier,—en réalité, j'y ai plus d'amis que dans les rangs de ceux qui s'en font les champions. Le sort de l'homme qui habite en bordure de la route, travaille dur et fort avant dans la nuit pour subvenir aux besoins de sa famille et tremble à la pensée d'aller à l'hôpital m'émeut tout autant que tout autre député. Nous songeons à protéger ceux que n'ont pas eu de chance de s'assurer protection. Il importe tout autant d'établir soigneusement un plan de ce genre,—un plan réfléchi, solide, susceptible de réussite, une assistance plus ou moins non politique, que de donner...

**M. MacInnis:** Plus ou moins.

**L'hon. M. Rowe:** C'est quelque chose que l'honorable député ne saurait comprendre. Il ne peut saisir que le "plus".

**M. MacInnis:** Je n'ai rien compris "plus ou moins".

**L'hon. M. Rowe:** Toutefois, monsieur l'Orateur, je n'y puis rien si l'honorable député est lent à saisir ces vérités. Je ne veux pas prendre trop de temps...

**Une voix:** Il reste onze minutes.

**Mme Fairclough:** Et toute la séance demain.

**L'hon. M. Rowe:** L'honorable député se contenterait peut-être de 11 minutes. Cependant, monsieur l'Orateur, les membres du gouvernement actuel, qui sont responsables de la conduite de nos affaires, se proclament champions de l'entreprise privée. Ils forment l'autre parti de l'entreprise privée, l'autre parti traditionnel. C'est probablement le seul parti qui sera au pouvoir lorsque le parti conservateur ne le sera pas. Je le crois aussi.

Pour ce qui est des partis minuscules qui existent au pays, je crois qu'ils contribuent inconsciemment à maintenir au pouvoir l'autre parti principal, mais ils n'ont jamais contribué à maintenir notre parti au pouvoir. Nous avons toujours pris le pouvoir par nous-mêmes, lorsque nous y sommes arrivés, et nous n'avons eu d'aide d'aucun d'eux.

Certaines régies ayant été nécessaires durant la guerre, les députés siégeant à votre droite, monsieur l'Orateur, ont éprouvé un étrange appétit pour les réglementations d'État, exerçant un droit de regard sur une foule d'articles qui ne le motivaient pas. Ils tiennent indûment à la régie de certaines choses. Je n'insisterai pas là-dessus, ce soir. Je le ferai plus tard en mentionnant une liste des articles qu'ils semblent aimer à réglementer.

Vu qu'ils régissent tant de choses, je n'aurais pas la cruauté de dire,—je ne le pourrais pas si je le voulais et je ne le voudrais pas si je le pouvais,—qu'ils régissent la presse. Mais ils contrôlent une si bonne partie des voies aériennes, des transports, de la radio et de tout le reste qu'une fois rendus là, ai-je entendu dire, ils pourraient sans difficulté exercer un droit de regard sur les journaux. Mais ils ont encore un semblant, dirais-je, de tendance à la libre entreprise.

Tous les députés désirent, je le sais, que nous encouragions la production. J'ai entendu des députés siégeant à votre droite, monsieur l'Orateur, dire une foule de choses au sujet de leurs collègues de ce côté-ci; mais, après tant d'années passées au Parlement, je n'ai jamais douté de l'intégrité d'intentions des députés, pas même de mes honorables amis siégeant à ma gauche. Je ne doute nullement de leur pureté d'intention mais ce sont leurs sympathies qui m'ennuient.

Je crois que le désir commun de toute cette Chambre est d'encourager la production et l'embauche. Un de nos collègues est allé l'autre jour jusqu'à déclarer ne pas savoir comment nous pourrions assurer plus d'emploi, plus de production, etc., sans relever les droits de douane. Mais lui, libre-échangiste,—il ne l'a pas déclaré, mais je pouvais le voir se tortiller dans son fauteuil,—entre les deux choses, il préférerait choisir le chômage.

Mais, monsieur l'Orateur, si nous voulons donner de l'expansion à notre agriculture et à notre industrie, ce qui est essentiel à notre bien-être futur, je me demande comment la conduite du gouvernement actuel nous y mènera. Il y a une grande différence, monsieur l'Orateur, entre la méthode que propose le gouvernement qui siège à votre droite et celle qu'avance l'opposition officielle qui siège à votre gauche.

Je ne répète pas la messe pour les sourds.

**Une voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Rowe:** Je me suis expliqué auparavant mais mon honorable ami était si occupé à préparer son propre discours qu'il ne m'écoutait pas, comme je l'ai remarqué. Je ne m'engagerai pas dans de longues explications à cette heure tardive; je me contente de dire que notre parti, ce soir comme toujours, se prononce en faveur d'un programme fiscal propre à favoriser la mise en valeur de nos propres ressources et de notre propre pays.

Certains de mes amis disent: Expliquez-nous cela. Certains de mes amis prétendent que je ne l'ai pas expliqué. Certains disent que cela signifie un tarif douanier élevé. Je vous demande, à vous qui êtes encore jeunes, de cesser d'employer cette expression, parce qu'il y a déjà 35 ans qu'elle est périmée. Les libres-échangistes d'autrefois l'utilisaient alors que certains d'entre vous n'étaient pas encore nés. Les membres du parti de sir Wilfrid Laurier s'en servaient, au moment même où celui-ci imposait un tarif douanier encore plus élevé que celui que sir John A. Macdonald avait mis en vigueur. Comme l'honorable représentant de Queens (M. MacLean) l'a dit si éloquemment l'autre jour, toutes les denrées sont frappées de droits douaniers et personne ne trouve à redire. Il me semble que le temps est venu de se dessiller les yeux.

Je puis prouver d'après le hansard que l'un des chefs les plus en vue du parti conservateur a déjà proposé l'abaissement des droits de douane sur les instruments aratoires et que tous les membres du parti libéral s'y sont opposés. Où sont donc les champions du libre-échange? Où sont-ils donc ce soir?

**L'hon. M. Martin:** Qui était-ce?

**L'hon. M. Rowe:** Vous le trouverez si vous lisez l'histoire. (*Exclamations*) N'en riez pas. C'était le très honorable Arthur Meighen, en 1911. Où sont donc ces champions? Nous avons ces agriculteurs de l'ouest du Canada. Nous les entendons parler de libre-échange. J'ai vu quelques-uns de mes amis de l'ouest de l'Ontario verser des larmes de crocodiles ici l'année dernière pour obtenir des droits plus élevés sur les boutons, les os et les bouteilles. Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Avant l'avènement de la radio, je me rappelle fort bien que votre parti exprimait les avis les plus opposés à travers le pays. Pendant que le très honorable Mackenzie King prêchait le libre-échange dans l'Ouest, ses cohortes préconisaient la protection douanière dans leurs discours à Montréal. Voilà comment votre parti a toujours agi. Qu'en est-il à présent? Qu'a-t-on dit ici et aux États-Unis? Certains députés rient. Ce serait risible, si ce n'était pas si tragique dans les circonstances actuelles.

**Le très hon. M. Howe:** Procédons au vote!

**L'hon. M. Rowe:** Non, nous ne voterons pas d'ici quelques minutes.

**M. Dufresne:** Ils semblent en avoir assez.

**L'hon. M. Rowe:** Je croyais que vous étiez ici pour m'écouter, mais je vois que vous n'y êtes que pour voter. Si tel est le sentiment du ministre du Commerce, il ferait aussi bien de s'en aller; de toute façon, il n'accomplit rien d'utile ici. Il n'y aura pas de mise aux voix ce soir. Je ne suis pas plus généreux que vous l'avez été à six heures. J'ai lu aujourd'hui ce que, d'après M. Benson, les États-Unis entendent faire au sujet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il a dit que, quelque mesure qu'on prenne à la réunion portant sur cet accord, les États-Unis n'entendent pas céder sur l'article 22 de l'accord en ce qui a trait à leurs produits agricoles et à leur programme de soutien. Autrement dit, ils vont participer à la réunion, mais ils n'abaisseront pas d'un cran la barrière douanière. M. Dulles, des États-Unis, a déclaré la même chose.

Cependant, monsieur l'Orateur, nos grands champions des échanges internationaux ne

vont pas seulement conclure l'accord général sur les tarifs et le commerce, mais encore bien d'autres traités. Mes collègues semblent s'amuser, monsieur l'Orateur, mais je leur dirai que ceux qui sont dans l'industrie laitière, dans tout le pays, ne rient guère ce soir, les éleveurs du Canada non plus. Et le demi-million de chômeurs ne trouvent pas la situation très drôle, ce soir, parce qu'ils constatent que le Gouvernement s'inspire, dans ses mesures, d'opportunisme plutôt que d'une politique fiscale. Je demanderai à mon honorable ami qui a l'air si satisfait de me dire s'il est pour le libre-échange. Je demanderai au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il veut bien prendre la parole pour nous dire s'il préconise le libre-échange.

**L'hon. M. Martin:** Voulez-vous me permettre?

**L'hon. M. Rowe:** Non. Préconisez-vous le libre-échange?

**L'hon. M. Martin:** Je préconise une politique qui réalisera des relations pacifiques avec les autres pays du monde. Telle est la politique que préconise le Gouvernement.

**L'hon. M. Rowe:** Je suis bien aise que nous n'ayons pas de vote ce soir, car nous avons enfin découvert que le Gouvernement préconise une politique de paix avec tout le monde. Cela me rappelle M. King, qui disait que nous ne devons pas provoquer les États-Unis d'Amérique. Oui, monsieur l'Orateur, telle est la politique que le Gouvernement suit. D'autres députés prôneront-ils le libre échange?

**Le très hon. M. Gardiner:** Nous importons en franchise des machines agricoles.

**L'hon. M. Rowe:** Et on impose un droit de 90 p. 100 sur le tafia de laurier et la pâte dentifrice dont la petite fille se sert pour se laver les dents. Viendra-t-on s'affirmer libre-échangiste quand on impose un droit de 35 p. 100 sur l'outillage dont se sert le producteur laitier, sur les barattes électriques, les refroidisseurs de lait, les laveuses de bidons de lait et les autres appareils en usage dans les laiteries, quand on permet par ailleurs d'importer du fromage qui vient concurrencer le sien en n'exigeant qu'un droit de un demi-cent la livre? Le ministre du Commerce peut-il soutenir qu'il est libre-échangiste? Il ne l'avait jamais été avant d'arriver à la Chambre, lorsqu'il habitait à la tête des lacs.

Mon ami de l'ouest ontarien ne viendra pas me dire qu'il est libre-échangiste. S'il le fait, il n'osera pas rentrer chez lui avant la fin de la session. Nous avons un gouvernement dont la politique douanière est instable et cependant il brandit cette vieille étiquette du libre échange pour essayer de leurrer le consommateur aussi bien que le producteur et, parfois, on serait tenté de croire qu'il essaie de se leurrer lui-même. Lorsque je parcours la liste des droits de douane que le Gouvernement maintient en conformité des récents traités de commerce j'ai l'impression qu'il doit se leurrer lui-même. Peut-on me dire en quoi sa politique douanière est sage? Quelle sagesse y a-t-il dans une politique douanière qui impose des droits de douane variant de 40 à 90 p. 100 à l'égard d'articles de consommation? Pourquoi imposer des droits de douane, par exemple, à l'égard du gingembre, de la muscade et du café? A l'égard du café le droit est de 7c. la livre. Pourquoi frapper d'un droit de douane les bananes importées au pays? Pourquoi imposer à l'égard des bananes un droit double de celui qui frappe le fromage? Veut-on entreprendre la culture de la banane sous notre climat? Pourquoi exigez-vous 35 p. 100 à l'égard de la pulpe d'oranges, de pamplemousses et de citrons, alors que vous laissez importer le mouton et l'agneau à raison de ½c. la livre, soit une réduction de 7c. la livre? Voilà ce que je veux dire par l'instabilité douanière, si vous voulez le savoir. Vous établissez un droit de 40 p. 100 à l'égard des harmonicas et de 35 p. 100 à l'égard des tables de ping-pong et de 90 p. 100 à l'égard du tafia de laurier et de la pâte dentifrice. Par ailleurs, vous laissez importer des produits que nous essayons de vendre. Vous dites que nous devons acheter pour vendre. Ma mère m'a enseigné qu'il me fallait vendre avant de pouvoir acheter.

Quelle est cette stabilité douanière qui consiste à acheter avant de vendre et à abaisser les droits de douane sur les produits que nous devons vendre et à les augmenter sur ceux que nous devons acheter?

**L'hon. M. Gardiner:** Nous fabriquons des harmonicas.

**L'hon. M. Rowe:** Si vous continuez à faire de la musique de ce genre, vous ruinerez l'industrie de base de notre pays.

**Des voix:** Dix heures.

**L'hon. M. Rowe:** Oui monsieur l'Orateur, dites qu'il est dix heures.

(Sur la motion de l'honorable M. Rowe, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 2 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## IMPÔT SUR LE REVENU

DÉDUCTION DE L'IMPÔT PROVINCIAL POUR LES PERSONNES DOMICILIÉES DANS LE QUÉBEC

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** Étant donné la déclaration formulée par le premier ministre (M. St-Laurent) en cette Chambre, le 17 janvier dernier, à la suite d'un échange de lettres entre lui-même et le premier ministre de la province de Québec, je crois que les honorables députés ainsi que les personnes domiciliées dans le Québec aimeraient recevoir quelques explications de ma part concernant la préparation des déclarations d'impôt sur le revenu au cours des quelques prochains mois.

Par l'entremise des bureaux de poste et des employeurs, on a mis à la disposition des contribuables de la province de Québec environ huit millions de formules de déclaration d'impôt. Ces formules ont été imprimées l'automne dernier; elles indiquent donc que le dégrèvement autorisé, à l'égard de l'impôt sur le revenu provincial, sera la somme versée à la province de Québec ou 5 p. 100 de l'impôt fédéral net, suivant celui des deux montants qui est le moindre. Comme ces formules se trouvent maintenant entre les mains du public, je n'ai pas l'intention d'en faire imprimer de nouvelles pour indiquer que le dégrèvement maximum est porté de 5 à 10 p. 100. Les personnes domiciliées dans le Québec devront se servir des formules déjà prêtes mais elles établiront le montant du dégrèvement qui leur est accordé à l'égard de la taxe provinciale suivant la somme qui, entre l'impôt versé à Québec et 10 p. 100 de l'impôt fédéral net, est la moins élevée.

Comme la division de l'impôt doit entreprendre l'examen des déclarations d'impôt de 1954 à mesure qu'elle les reçoit, on autorisera la déduction du dégrèvement revisé en supposant que la Chambre donnera un effet rétroactif pour l'année 1954 à la mesure législative qui lui sera soumise à cet égard. En outre, pour ce qui est de l'année 1955, je recommande une modification immédiate du règlement concernant l'impôt sur le revenu afin d'autoriser les employeurs à réduire de 10 p. 100 le montant qui doit être déduit de la rémunération versée aux employés travaillant dans la province de Québec.

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

FORMOSE—MOTION PORTANT SUSPENSION DE L'ORDRE DU JOUR EN APPLICATION DE L'ARTICLE 31 DU RÈGLEMENT

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis) et conformément à l'article 31 du Règlement, je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour afin de discuter une question pressante d'intérêt public, c'est-à-dire la situation critique qui existe relativement à Formose ainsi que la nécessité pour la Chambre de déclarer nettement qu'elle appuie la position prise le 25 janvier 1955 par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) lorsqu'il a déclaré que les dispositions finales quant au sort définitif de Formose devraient faire l'objet de négociations internationales et qu'avant d'en venir à une telle décision on devrait étudier la question de la neutralisation de Formose afin d'empêcher que les armées communistes ne l'attaquent et aussi pour qu'elle ne serve pas de base en vue de l'invasion du continent.

Monsieur l'Orateur, je veux simplement ajouter que si je demande à parler de cette question c'est que, d'après les nouvelles communiquées de Londres aujourd'hui, nos représentants à la conférence du Commonwealth ont pris une attitude différente de celle qu'avait adoptée notre Gouvernement le 25 janvier.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, me serait-il permis, en l'absence du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), de dire quelques mots à ce propos?

**M. Coldwell:** Je veux bien, pourvu qu'il me soit permis de poursuivre le débat.

**Des voix:** Non! non!

**M. l'Orateur:** Afin que je puisse décider judicieusement, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) consentirait-il à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) dise quelques mots, aussi brefs que ceux du député lorsqu'il a expliqué le pourquoi de sa motion?

**M. Coldwell:** Assurément. Mais qu'il soit bien entendu que, si la question fait l'objet d'un débat, j'aurai le droit de parler au sujet de la motion que j'ai présentée.

**L'hon. M. Martin:** Il ne serait pas juste envers l'honorable député de dire que j'ai effectivement en ce moment l'intention de discuter la question. Je préfère formuler tout simplement une ou deux propositions. Réflexion faite, il conviendra peut-être qu'elles méritent qu'on s'y arrête aujourd'hui. C'est que, vu la gravité de la situation actuelle, la Chambre ne doit pas désirer engager là-dessus une discussion qui, j'en suis sûr, n'améliorerait pas la situation. Je ne critique en rien l'initiative de l'honorable député, mais j'aimerais bien lui faire comprendre que le cabinet, et moi-même, ayant eu l'occasion d'examiner les dépêches qui nous sont parvenues, ce n'est vraiment pas à la légère que je viens de parler.

L'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) m'a donné avis de son intention de poser une question à ce sujet. Il serait peut-être bon que je prenne les devants. Quelle qu'ait pu être la question qu'il voulait me poser au sujet de cette affaire, je n'allais guère pouvoir répondre autre chose que ceci, soit que, comme la Chambre l'a déjà remarqué, les événements de Formose ont évolué d'une façon importante depuis la déclaration faite le 25 janvier par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Samedi dernier le président des États-Unis signait la résolution conjointe adoptée par la Chambre des représentants et le Sénat, à de très grosses majorités, ainsi que la Chambre ne l'ignore pas.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies s'est réuni lundi afin d'étudier des communications de la Nouvelle-Zélande et de l'Union soviétique ayant toutes deux trait à la situation actuelle dans le détroit de Formose. Ayant décidé de s'occuper d'abord de la note de la Nouvelle-Zélande, le Conseil de sécurité a décidé d'inviter des représentants de la Chine communiste à participer aux délibérations s'y rapportant. Le Gouvernement est heureux que cette invitation ait été faite; il espère que les communistes chinois accepteront de participer aux tentatives que fera le Conseil de sécurité en vue d'en arriver à un cessez-le-feu.

Depuis que des fonctionnaires permanents du ministère des Affaires extérieures m'ont fait parvenir par écrit ces propositions, j'ai noté que, le 25 janvier, mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans une réponse à une question posée par le député de Rosetown-Biggar, a dit ce qui suit:

> Je puis le dire toutefois, je pense bien que le Parlement et la population de notre pays accueilleront chaleureusement toute mesure ou proposition formulée aux Nations Unies, ou par l'entremise des voies diplomatiques, qui permettront d'atteindre le but indiqué dans le message du Président, c'est-à-dire "améliorer les perspectives de paix dans la région".

Ma dernière observation est la suivante: le représentant de Rosetown-Biggar a fait mention des nouvelles parues dans les journaux au sujet des réunions qui se poursuivent à Londres. Ces réunions ont un caractère privé. Je suis parfaitement convaincu, —et je suis sûr que mon honorable ami l'est également,—qu'étant donné les pourparlers qui se déroulent à Londres et les séances que le Conseil de sécurité consacre présentement à cette question, tout ce que je pourrais dire ou, si je puis m'exprimer ainsi en toute déférence, tout ce que d'autres pourraient dire en ce moment ne serait pas utile à cet égard.

Le Conseil de sécurité est, je le répète, actuellement saisi de la question. Les discussions se poursuivent, et l'on cherche à réconcilier les parties. A mon sens, la Chambre des communes ne peut donc vraiment ni profitablement faire davantage.

**M. Coldwell:** Je tiens à remercier le ministre de ses paroles. Mais toutes ces considérations ont fait l'objet d'un examen approfondi avant que je présente cette proposition. Ce que je crains, c'est que nous fassions exactement ce que nous avons fait entre les deux guerres, en ne permettant pas à la Chambre des communes d'exprimer son opinion sur de graves questions qui peuvent nous entraîner dans une catastrophe plus tard.

Ma requête se fonde entièrement sur les observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la Chambre le 25 janvier et sur des déclarations autorisées émanant de Londres aujourd'hui et indiquant que nos représentants y ont changé d'attitude.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Comme le ministre l'a signalé, j'avais l'intention de poser une question. Vu les observations qu'il vient de formuler cependant, notre parti ne veut rien faire qui aggraverait la tension générale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Même si d'habitude je défends la suprématie du Parlement, je souscris parfaitement, en l'occurrence, dans l'intérêt de tous, aux paroles que le ministre a

prononcées, savoir qu'il pourrait être dangereux de discuter présentement des questions qui sont à l'étude tant aux Nations Unies qu'à la réunion des premiers ministres du commonwealth.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, puis-je dire un mot ou deux qui concerneraient plutôt le Règlement? Je saisis la portée de ce qu'on a dit et je comprends l'attitude du secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures quand il donne à entendre que toute discussion pourrait aggraver la situation. Mais ce que je veux signaler, en me réclamant du Règlement, c'est que la question ne fait pas en ce moment l'objet d'un débat.

En écoutant le ministre, j'ai cru qu'il entamait une discussion là-dessus. Je vous prierais, monsieur l'Orateur, d'examiner la question, en vous demandant non pas si cela aggravera ou améliorera la situation, mais si le sujet revêt une importance publique pressante.

**M. l'Orateur:** Je remercie les honorables députés qui ont pris part au débat, lequel a sûrement rallié un consentement unanime. Ce qu'ils ont dit m'a aidé à me décider.

Mes honorables collègues se rendent compte, naturellement, que j'ai un devoir délicat à accomplir lorsque j'ai à décider si une question soumise de cette façon, en vertu de l'article 31 du Règlement, est urgente et d'importance publique.

Il est incontestable que la question est importante; mais, ainsi que le savent les honorables députés,—et mes prédécesseurs ont rendu plusieurs décisions par le passé et j'ai eu l'occasion moi-même de rendre des décisions semblables au cours de la dernière session,—ce qu'il nous faut examiner lorsque nous décidons si une question est d'importance publique pressante, c'est l'urgence du débat. Les députés reconnaîtront avec moi que chaque fois qu'une motion de ce genre est présentée pendant que se déroule le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, alors qu'ils peuvent traiter tous les sujets qu'ils désirent,—c'est ce qu'ils ont fait et peut-être continueront-ils de le faire aujourd'hui et demain,—ils peuvent avoir toutes les occasions de discuter la question même qui est mentionnée dans cette motion.

Je ne veux pas délibérer trop longuement. Les députés peuvent très bien se rendre compte qu'en rendant ma décision je déclare que la motion ne doit pas faire l'objet d'un débat en ce moment. Je ne crois pas que le débat soit urgent au sens où l'envisagent l'article 31 du Règlement et notre coutume à cet égard. Je tiens à ajouter une observation. Je ne veux pas que les députés y attachent trop d'importance, mais ils pourraient peut-être y réfléchir un peu. Dans le cas présent, la question soumise consiste à demander à la Chambre une déclaration précise sur un certain problème. A la lecture de la proposition, il m'apparaît que la question déterminée d'importance publique urgente est la situation critique existant à Formose. Or, les journaux nous renseignent sur les circonstances relatives à cette question et nous avons eu des déclarations à la Chambre à ce propos. Je trouve que la deuxième partie de la motion a un caractère inusité dans des motions de ce genre. Il y est question de la nécessité pour la Chambre de déclarer nettement qu'elle appuie l'attitude prise précédemment par un ministre. Je ne sais vraiment pas ce qui en résulterait. D'ordinaire, une question est exposée, de même qu'un certain ensemble de circonstances, et l'affaire est située de façon plus précise. Dans les termes où elle est présentement conçue, cette partie de motion réclame un autre débat sur les affaires extérieures. Voilà où cela nous mènerait aujourd'hui, car je ne vois pas comment je pourrais limiter le débat à la situation existant à Formose. Les honorables députés peuvent penser que tout ce qui s'est passé récemment à propos de l'OTAN met en cause le Pacifique et nos conditions d'existence, puisque le monde est un. Nous en viendrions à un débat sur les affaires extérieures.

De toute façon, je le répète, la question est certes importante; mais, étant donné qu'un débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône se poursuit actuellement, les honorables députés auront amplement l'occasion de discuter non seulement cette question-là, mais toute autre qui, à leur avis, s'y rattache. Donc, à mon grand regret, je dois rejeter la demande de l'honorable député qui a proposé la suspension immédiate de l'ordre du jour.

## QUESTIONS

### M. G. M. FERRIE

**M. Nicholson:**

1. M. G. M. Ferrie, d'Invermay (Saskatchewan), a-t-il été à l'emploi du ministère de l'Agriculture?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient ses fonctions?
3. Quelles sommes lui a-t-on versées à titre *a*) de traitement, *b*) d'indemnité pour débours?

**Le très hon. M. Gardiner:**

1. Oui, depuis le 1er avril 1954.
2. Surveillant agricole, aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.
3. *a*) $2,475.00 jusqu'au 31 décembre 1954.
   *b*) $1,081.74 jusqu'au 1er décembre 1954.

DESTROYERS D'ESCORTE

**M. Winch:**

Au sujet des destroyers d'escorte construits au Canada depuis 1952:

1. Dans quel chantier de construction navale chacun a-t-il été construit?

2. Quelle somme globale a-t-on versée pour chaque navire?

3. Quel a été le coût global de la main-d'œuvre à l'égard de chaque navire?

**M. Dickey:**

1. Depuis 1952, on n'a terminé la construction d'aucun destroyer d'escorte. Voici la liste de ceux qui sont en chantier: D.E. 205—Canadian Vickers Limited, Montréal, (P.Q.); D.E. 206—Halifax Shipyards Limited, Halifax (N.-É.); D.E. 207—Burrard Dry Dock Co. Ltd., North-Vancouver (C.-B.); D.E. 234—Marine Industries Limited, Sorel (P.Q.); D.E. 229—Canadian Vickers Limited, Montréal (P.Q.); D.E. 230—Halifax Shipyards Limited, Halifax (N.-É.); D.E. 233—Yarrows Limited, Victoria (C.-B.); D.E. 257—Canadian Vickers Limited, Montréal (P.Q.); D.E. 258—Burrard Dry Dock Co. Ltd., North-Vancouver (C.-B.); D. E. 236—Davie Shipbuilding Limited, Lévis (P.Q.); D.E. 235—Halifax Shipyards Limited, Halifax (N.-É); D.E. 256—Marine Industries Limited, Sorel (P.Q.); D. E. 259—Victoria Machinery Depot Co. Ltd., Victoria (C.-B.); D.E. 260—Burrard Dry Dock Co. Ltd., North Vancouver (C.-B.).

2. Inconnu, les navires n'étant pas terminés.

3. Inconnu, les navires n'étant pas terminés.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE VANCOUVER

**M. Goode:**

1. Quel est le montant non dépensé des sommes fédérales octroyées, à titre de frais de premier établissement, pour la construction de l'hôpital général de Vancouver?

2. Combien d'infirmières diplômées travaillent à cet hôpital?

3. Combien d'infirmières suivent des cours à cet hôpital?

4. Combien d'infirmières résident à l'hôpital?

5. Combien de malades a-t-on hospitalisés à l'hôpital général de Vancouver en 1949, 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954?

6. Quel est le montant de la subvention fédérale accordée à cet hôpital pour le matériel de chirurgie et de recherches depuis 1949?

7. Quel est le nombre de malades transportés sur des civières et de malades cloués au lit, qui sont hospitalisés à l'hôpital général de Vancouver au cours d'une journée ordinaire?

**M. Robertson:**

1. $62,000.

2 à 5. La question relevant des provinces, on conseille de leur demander ces renseignements.

6. Néant.

7. Voir réponses aux nos 2 à 5 ci-dessus.

[Le très hon. M. Gardiner.]

PAIEMENTS D'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Combien d'agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, étaient admissibles à des paiements d'assistance à l'agriculture des Prairies à l'égard des années-récoltes 1953 et 1954?

2. Quel était le nombre d'agriculteurs dans chaque catégorie de paiement?

**Le très hon. M. Gardiner:**

1. Campagne agricole de 1953: Manitoba, 5,025 cultivateurs; Saskatchewan, 5,733 cultivateurs; Alberta, 5,547 cultivateurs; total: 16,305 cultivateurs.

Campagne agricole de 1954: Aucun renseignement n'est encore disponible.

2. Campagne agricole de 1953: Catégorie 0-4, Manitoba, 373 cultivateurs; Saskatchewan, 369 cultivateurs; Alberta, 1,011 cultivateurs; total, 1,753 cultivateurs.

Campagne agricole de 1954; Aucun renseignement n'est encore disponible.

Campagne agricole de 1953: Catégorie 4-8, Manitoba, 4,652 cultivateurs; Saskatchewan, 5,364 cultivateurs; Alberta, 4,536 cultivateurs; total, 14,552 cultivateurs.

Campagne agricole de 1954: Aucun renseignement n'est encore disponible.

CHAMP DE TIR DE SAINT'S-REST

**M. Bell:**

1. Le terrain connu sous le nom de champ de tir de Saint's-Rest, à Lancaster (Nouveau-Brunswick), a-t-il été vendu par la Corporation de disposition des biens de la Couronne ou par le ministère de la Défense nationale?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand et combien?

3. Cette vente a-t-elle été effectuée à la suite d'un appel de soumissions?

4. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on accepté la soumission la plus élevée?

5. Quels étaient les montants des autres soumissions?

**M. Dickey:**

1. Oui, par la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

2. Le 3 août 1954, moyennant $1,000, sous réserve de contrats engageant l'acheteur à remettre le terrain en état à ses frais par la réparation et le remplacement d'une digue et d'un canal à vannes, et à indemniser la Couronne à l'égard de toute réclamation découlant des dégâts causés sur ledit terrain ou les terrains avoisinants en raison des avaries ou de la destruction de ladite digue et dudit canal à vannes.

3. Non. Afin de répondre aux conditions posées au no 2, la vente a été négociée avec un acheteur approuvé par la Commission des marais pour la paroisse du comté de Lancaster.

4. Voir réponse au no 3.

5. Voir réponse au no 3.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE VANCOUVER

**M. Goode:**

1. Quelle est, en acres, la superficie du terrain occupé par l'hôpital général de Vancouver?

2. Combien de malades peut-on hospitaliser à cet hôpital?

3. Quel est le nombre de pavillons privés dans l'hôpital proprement dit et quel y est le nombre de lits?

4. Quel est le nombre de salles privées et semi-privées dans le principal édifice?

5. Quel a été le montant dépensé à titre de frais de premier établissement pour la construction de l'hôpital général de Vancouver?

6. Quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée pour la construction de l'hôpital avant 1949 et depuis le 1er janvier 1949?

7. L'assistance financière fédérale est-elle octroyée sur l'avis du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique?

**M. Robertson:** Un à 5: comme il s'agit d'un sujet qui ressortit à la compétence du gouvernement provincial, c'est à lui qu'on devrait demander le renseignement.

6. Avant 1949—Néant. Depuis le 1er janvier 1949 jusqu'ici—$494,090.62

7. Oui. L'assistance fédérale est calculée et approuvée d'après les renseignements officiellement fournis par les provinces.

ONTARIO ET QUÉBEC—IMPORTATION DE BOIS D'ŒUVRE EN 1954

**M. Hodgson:**

1. Quelle quantité de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique a-t-on livrée aux provinces d'Ontario et de Québec, respectivement, en 1954?

2. Quelle quantité de chêne, s'il y a lieu, a-t-on importée des États-Unis en 1954?

**M. Dickey:**

1. Les expéditions de bois d'œuvre et de traverses sciées pour la période allant du 1er janvier au 30 novembre 1954 et dont il a été fait part au Bureau fédéral de la statistique par les scieries de la Colombie-Britannique ont atteint au total 3,276,584,000 pieds, mesure de planche, dont 144,798,000 pieds ont été expédiés en Ontario et 27,609,000 à Québec. En outre on estime à 622,938,000 pieds les expéditions des scieries de la Colombie-Britannique qui n'ont pas fait rapport pour la même période. Impossible dans ce cas de déterminer la destination. Les chiffres ci-dessus se rapportent aux expéditions vers les premières destinations seulement. Les chiffres de décembre 1954 ne sont pas encore disponibles.

2. Les importations de chêne des États-Unis pour la période allant du 1er janvier au 30 novembre 1954 ont atteint 33,357,000 pieds. Les chiffres de décembre 1954 ne sont pas encore disponibles.

CHAUSSÉE DE CANSO

**M. Brooks:**

1. Quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il versée pour la chaussée de Canso reliant l'île du Cap-Breton à la terre ferme de la Nouvelle-Écosse?

2. Sur ce montant, combien a-t-on versé pour *a*) la main-d'œuvre, *b*) les matériaux, *c*) toutes autres dépenses?

**M. Langlois (Gaspé):**

| | |
|---|---|
| 1. Dépenses au 31 décembre 1954 | $10,725,425 |
| Dépenses estimatives du 1er janvier au 31 mars 1955 | 4,819,815 |
| Dépenses estimatives pour l'année financière 1955-1956 | 3,564,000 |
| Dépenses totales estimatives | $19,109,240 |
| Quote-part estimative du gouvernement fédéral | 14,400,000 |
| Quote-part estimative de la Nouvelle-Écosse | 4,700,000 |

2. Les contrats de construction sont établis à tant l'unité et l'on n'a pas de ventilation disponible relativement aux diverses dépenses: main-d'œuvre, matériaux, et le reste.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE BURNABY

**M. Goode:**

Lorsque le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique approuvera l'addition de quelque cent lits à l'hôpital général de Burnaby, le gouvernement fédéral accordera-t-il des fonds à titre de frais de premier établissement pour l'agrandissement de l'hôpital?

**M. Robertson:** Si la province soumet formellement un projet pour demander de l'aide à l'égard de l'addition de lits à l'hôpital général de Burnaby, la requête sera étudiée aux termes du programme des subventions fédérales à la construction des hôpitaux.

BUREAU DE POSTE À SELKIRK (MAN.)

**M. Bryce:**

1. Quels sont les projets du ministère des Postes au sujet d'un nouveau bureau de poste à Selkirk (Manitoba)?

2. A-t-on acheté l'emplacement?

3. Dans le cas de l'affirmative, quand entreprendra-t-on les travaux de construction?

**L'hon. M. Pinard:**

1. Les installations actuelles à Selkirk ne sont pas jugées suffisantes pour le bon fonctionnement de ce bureau de poste. Le ministère des Postes a donc recommandé au ministère des Travaux publics de prendre en considération la construction d'un nouvel immeuble.

2. Non.

3. Voir réponse au nº 1.

ROUTE RURALE N° 2, OMEMEE (ONT.)—
SOUMISSIONS

**M. Hodgson:**

1. Combien de soumissions le ministère des Postes a-t-il reçues à l'égard du service de courrier d'entreprise de la route rurale n° 2, à Omemee (Ontario)?

2. Quels étaient les noms des soumissionnaires?

3. Quelle était le montant de chaque soumission?

4. A qui a-t-on octroyé le contrat?

5. Pour quelle raison cet itinéraire postal a-t-il été mis en adjudication?

6. Le ministère a-t-il adopté comme ligne de conduite de faire un appel de soumissions lors de l'expiration de tous les contrats de poste rurale?

**M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):**

1. Cinq.

2 et 3:

| | Par année |
|---|---|
| Alfred Michael Dewan ..... | $1,200.00 |
| George Magee ..... | 1,244.76 |
| Hilliard Heasman ..... | 1,300.00 |
| Richard James Skuce ..... | 1,800.00 |
| Victor Williams ..... | 2,000.00 |

4. Alfred Michael Dewan.

5. Pour obtenir des taux de concurrence.

6. Non.

PONT DE RACCORDEMENT À BURLINGTON-BEACH

**M. Houck:**

1. Quel est l'état d'avancement des plans relatifs à la construction du pont de raccordement de la route Queen Elizabeth, à Burlington-Beach?

2. Quand les travaux de construction commenceront-ils?

3. Pour quelle date prévoit-on l'achèvement de ce pont ?

**M. Langlois (Gaspé):**

1. Un ingénieur-conseil travaillant sur les instructions du ministère de la Voirie de l'Ontario est en train de dresser les plans relatifs au nouveau pont de Burlington-Beach.

2 et 3. Les renseignements voulus ne sont pas disponibles.

ROUTE TRANSCANADIENNE

**M. Hodgson:**

1. Par province, combien de milles de la route transcanadienne étaient achevés au 31 décembre 1954?

2. Par province, combien de milles de route ont été aménagés en 1954?

3. Par province, combien de milles de route sont en voie de construction?

4. Combien de milles de route ont été achevés dans les parcs nationaux?

**M. Bourget:**

NIVELLEMENT

| Province | Nombre de milles terminés au 31 déc. 1954 | Nombre de milles aménagés au cours de l'année civile 1954 | Nombre de mille en aménagement | Nombre de milles terminés dans les parcs nationaux |
|---|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 173·2 | 35·1 | 112·3 | — |
| Île du Prince-Édouard | 54·7 | 16·6 | 0·3 | — |
| Nouvelle-Écosse | 6·8 | 6·8 | 6·7 | — |
| Nouveau-Brunswick | 58·8 | 13·2 | 9·1 | — |
| Ontario | 373·1 | 67·3 | 20·9 | — |
| Manitoba | 117·3 | 14·1 | 19·7 | — |
| Saskatchewan | 317·1 | 53·4 | 35·4 | — |
| Alberta | 196·4 | — | 17·9 | — |
| Parc Bank et Yoho | 13·0 | 0·8 | 13·2 | 13·0 |
| Colombie-Britannique | 161·0 | 43·3 | 20·5 | — |
| | 1,471·4 | 250·6 | 256·0 | 13·0 |

EMPIERREMENT ET REVÊTEMENT

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | — | — | — | — |
| Île du Prince-Édouard | 45·8 | 12·6 | 2·4 | — |
| Nouvelle-Écosse | 2·7 | 2·7 | 6·8 | — |
| Nouveau-Brunswick | 52·2 | 6·6 | 8·3 | — |
| Ontario | 313·7 | 65·4 | 24·2 | — |
| Manitoba | 130·1 | 34·5 | 5·6 | — |
| Saskatchewan | 230·4 | 64·8 | 36·0 | — |
| Alberta | 150·9 | 41·6 | 32·4 | — |
| Parc Bank et Yoho | 5·8 | — | 5·5 | 5·8 |
| Colombie-Britannique | 138·8 | 39·3 | 27·6 | — |
| | 1,070·4 | 267·5 | 148·8 | 5·8 |

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. Lennard:**

1. Quelle somme a-t-on dépensée jusqu'à ce jour pour rénover la bibliothèque du Parlement?
2. Les travaux sont-ils exécutés à forfait?
3. Dans le cas de l'affirmative, quel est le prix forfaitaire?
4. Sinon, quel est le coût global estimatif?
5. Quand les travaux seront-ils terminés?

**M. Bourget:**

1. $702,554.95 au 1er décembre 1954.
2. Oui.
3. Le contrat original a été établi en fonction d'une dépense estimative d'environ $1,000,000.00. A mesure que les travaux de démolition ont progressé, il est devenu évident que le travail de rénovation serait beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait prévu et partant plus coûteux. On estime maintenant que le coût définitif s'élèvera à $2,398,000.00.
4. Voir réponse au nº 3.
5. On estime que les travaux de construction seront achevés en avril 1956.

ANTIBIOTIQUES

**M. Huffman:**

Quels résultats a apportés le traitement de la tuberculose par les nouveaux antibiotiques au Canada?

**M. Robertson:** Depuis quelques années, le traitement au moyen des nouveaux antibiotiques (streptomycine, acide para-amino-salicylique et izoniazide) est devenu le traitement de base dans les cas de tuberculose pulmonaire. Au Canada, en 1953, le taux de mortalité par tuberculose était le tiers de ce qu'il était en 1948 (1948: 37·3/100,000 âmes; 1953: 12·3/100,000 âmes).

Parmi les éléments de cette diminution étonnante, il faut surtout tenir compte de ce que, depuis 1948, le gouvernement fédéral, en application du programme national de subventions pour fins d'hygiène publique, a versé plus de 3 millions et demi de dollars en vue d'assurer le traitement gratuit de la tuberculose au moyen de ces nouveaux médicaments.

PRODUITS AGRICOLES ENTREPOSÉS

**M. Thatcher:**

1. Au 1er janvier 1955, quels produits agricoles étaient entreposés par le gouvernement, l'un de ses services ou organismes, ou l'une de ses sociétés?
2. Quel était le prix initial global de chacun de ces produits?

**L'hon. M. Gardiner:**

1. Du beurre et des œufs.
2. Le beurre: $42,156,820.93; les œufs: $925,297.20.

INFLUENZA

**M. Carrick:**

Quelles dispositions, s'il y a lieu, le gouvernement fédéral prend-il pour mettre au point des méthodes de protection contre l'influenza?

**M. Robertson:** Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pris des dispositions, dans le cadre du programme national de subventions pour fins d'hygiène publique, en vue de la mise au point et de l'épreuve d'un vaccin dont on espère qu'il conférera l'immunité contre l'influenza.

Grâce à des fonds obtenus au titre des subventions pour fins de recherches en hygiène publique, l'Institut de microbiologie, de l'Université de Montréal, a produit un vaccin contre l'influenza. Le personnel de l'Institut et des fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social feront l'essai de ce vaccin cette année, sur 8,000 sujets bénévoles dans la province de Québec. On veut, en particulier, comparer les effets de doses auxiliaires au moyen de l'aérosol avec les vaccinations faites de la façon ordinaire.

"ASSOCIATED AIRWAYS"—SERVICE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

**M. Harkness:**

1. L'*Associated Airways Limited* a-t-elle demandé un permis en vue d'exploiter un service de transport de marchandises à horaire fixe depuis Edmonton jusqu'à certains endroits des territoires du Nord-Ouest et (ou) du Yukon?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates la Commission des Transports aériens a-t-elle étudié cette demande?
3. Quelle a été la décision rendue par la Commission et à quelle date cette décision a-t-elle été rendue?
4. Si la demande a été refusée, quelle a été la raison de ce refus?

**M. Langlois (Gaspé):**

1. Oui.
2. Les 19 et 20 juillet 1954, à Edmonton (Alberta).
3. La Commission a rejeté la demande le 30 novembre 1954.
4. On peut trouver les motifs de la Commission dans sa décision du 30 novembre 1954 qui est un document public.

EMPLACEMENT DU BUREAU DE POSTE À NORTH-BATTLEFORD

**M. Campbell:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acheté un emplacement pour la construction d'un bureau de poste à North-Battleford?
2. Dans le cas de l'affirmative, entreprendra-t-on la construction de cet édifice cette année?

**M. Bourget:**

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.

BUREAU DE POSTE À TEESWATER (ONT.)

**M. Robinson:**

1. Le gouvernement a-t-il acheté un emplacement pour la construction d'un nouveau bureau de paste à Teeswater (Ontario)?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Quel en a été le prix d'achat?

4. A-t-on exécuté des travaux sur cet emplacement? Dans le cas de l'affirmative, quel genre de travaux?

5. A-t-on préparé des plans pour la construction d'un bureau de poste sur cet emplacement?

6. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les dimensions et le genre de l'édifice prévu dans ces plans?

7. Quand, selon les plans, cet édifice sera-t-il terminé?

**M. Bourget:**

1. Oui, deux emplacements ont été achetés.

2 et 3. Un emplacement a été acheté de M. Milby A. McDonald, le 4 mars 1953, au prix de $2,000.

Le 24 février 1953, un emplacement a été acheté au prix de $800 des administrateurs de l'église presbytérienne de Teeswater.

4. Non.

5. Non.

6 et 7. Voir réponse au nº 5.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE TIMBRES-POSTE

**M. Fulton:**

1. Le ministère des Postes est-il propriétaire ou locataire de distributeurs automatiques de timbres-poste?

2. Le ministère permet-il qu'on utilise de tels distributeurs dans les magasins ou dans des endroits semblables pour la vente de timbres-poste au public?

3. Le ministère des Postes entend-il ne plus faire la vente de timbres-poste au comptoir dans les magasins et plutôt utiliser les distributeurs automatiques de timbres-poste? Sinon, quelle ligne de conduite suit-il dans le cas de ces distributeurs?

4. Le public obtient-il de ces distributeurs des timbres d'une valeur nominale correspondant à l'argent déposé dans le distributeur? Sinon, quel est le taux du bénéfice provenant de ces ventes de timbres?

5. De quelle façon partage-t-on ces bénéfices?

6. Quelles mesures prend-on pour que le public sache qu'il n'obtiendra pas de ces distributeurs des timbres d'une valeur nominale correspondant à la somme déposée?

**M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):**

1. Oui—propriétaire, mais non locataire.

2. Les distributeurs automatiques dont le ministère est propriétaire ne se trouvent qu'aux bureaux de poste et aux aéroports. Le ministère délivre des permis autorisant la vente de timbres par l'intermédiaire de distributeurs appartenant à des particuliers, à des endroits approuvés.

3. Non, la vente par voie des distributeurs est complémentaire à la vente de timbres au comptoir.

4. Les machines que le ministère possède et qui relèvent de son administration vendent des timbres à la valeur nominale. Quant aux exploitants particuliers de distributeurs automatiques, ils peuvent vendre des timbres avec un bénéfice de 1c. par vente de 5c.; 2c. par vente de 10c. et 5c. par vente de 25c. (Certains de ces propriétaires se contentent d'un bénéfice de 1c. par vente de 10c.)

5. Les propriétaires de distributeurs achètent des timbres du ministère à la valeur nominale. Les dispositions d'ordre financier regardant le partage des bénéfices sont établies par les propriétaires de machines et les occupants des locaux.

6. Les exploitants sont obligés d'indiquer clairement au-dessus de chaque vente le nombre et la valeur des timbres qu'obtient l'acheteur contre la pièce insérée.

ÉDIFICE PUBLIC À NELSON (C.-B.)

**M. Hansell:**

1. Quels progrès a-t-on accomplis jusqu'à ce jour dans la construction de l'édifice public situé à Nelson (Colombie-Britannique)?

2. Quel genre d'installation de chauffage y aménage-t-on et quel en est le coût estimatif?

3. Si le chauffage est au charbon, quel en est le coût estimatif?

4. Si le chauffage est à l'huile, quel en est le coût estimatif?

**M. Bourget:**

1. Le contrat de construction de cet édifice a été adjugé le 27 septembre 1954. Environ 20 p. 100 des travaux sont terminés.

2. *a*) Installation de chauffage à l'huile.
*b*) Environ $1,550.

3. Voir la réponse au nº 2.

4. Environ $3,500.

CAUSE Nº 227 DE LA COMMISSION D'APPEL, IMPÔT SUR LE REVENU

**M. Knowles:**

1. Quand la société appelante, dans la cause nº 227 de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, instruite en novembre 1954, a-t-elle effectivement acheté la propriété dont il est fait mention dans le jugement rendu par la Commission?

2. Antérieurement à l'achat de la propriété susdite, le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministères ou organismes, a-t-il adjugé des contrats à la société appelante dont il est fait mention dans le jugement ou à sa filiale?

3. Dans le cas de l'affirmative, qu'elle était la nature de ces contrats?

4. La passation de contrats entre la société appelante, ou sa filiale, et le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministères ou organismes, est-elle actuellement à l'étude?

5. Des membres du gouvernement fédéral, ou des fonctionnaires ou représentants du gouvernement fédéral, ou de l'un de ses ministères ou organismes, ont-ils été reçus, à un moment quelconque, à la propriété dont il est fait mention dans le jugement?

6. S'il en a été ainsi, quels sont-ils?

**L'hon. M. McCann:** Monsieur l'Orateur, cette question appelle une réponse orale. La réponse à la première partie de celle-ci est: le 13 mai 1952.

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je voudrais qu'on précise l'expression "antérieurement à". On pourrait remonter jusqu'à la création du monde ou jusqu'au début de la Confédération. Il faudrait indiquer une limite de temps, pour que nous puissions enquêter afin de savoir si oui ou non des contrats ont été adjugés. Si l'honorable député veut bien indiquer un temps raisonnable, nous tâcherons de lui répondre.

**M. Knowles:** Le ministre pourrait-il remonter jusqu'à l'époque où la société a été constituée en corporation?

**L'hon. M. McCann:** Le savez-vous?

**M. Knowles:** Je pense que le ministre le sait. Il était défendeur dans cette cause.

**L'hon. M. McCann:** Non, j'ignore quand la société a été constituée en corporation.

**M. Fulton:** Le secrétaire d'État peut le lui dire facilement.

**M. l'Orateur:** Peut-être devrait-on réserver cette partie de la question. Le ministre et l'honorable député pourraient alors s'entendre au sujet du sens précis qu'il convient de donner à l'expression "antérieurement à".

**L'hon. M. McCann:** La réponse à la troisième partie de la question dépend de la réponse à la deuxième partie.

La réponse à la quatrième partie de la question est "non".

Pour ce qui est de la cinquième partie de la question, nous avons tâché de nous renseigner à diverses sources sans pouvoir trouver jusqu'ici quelqu'un qui ait été reçu à cet endroit.

SAINT-JEAN (N.-B.)—TRANSFERT DES SERVICES DES PÊCHERIES

**M. Bell:**

1. Au cours de l'année écoulée, le ministère des Pêcheries a-t-il transféré quelques-uns de ses services ou installations actuellement à Saint-Jean ou songe-t-il à le faire?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'employés sont visés par ce changement?

**M. MacNaught:**

1. Au cours de l'année écoulée, aucun service ni aucune installation n'ont été transférés de Saint-Jean et aucune mesure de ce genre n'est envisagée dans un avenir immédiat.

2. Voir réponse au nº 1.

PROBLÈME DES NARCOTIQUES

**M. Philpott:**

1. Qu'est-il advenu de la conférence que le procureur-général de la Colombie-Britannique projetait de tenir avec les représentants des provinces d'Ontario et de Québec, ainsi que du gouvernement fédéral, en vue d'étudier le problème des narcotiques?

2. Le gouvernement fédéral a-t-il arrêté, pour fins d'étude avec la Colombie-Britannique, des propositions touchant l'établissement d'un centre de traitement pour les narcomanes?

**M. Robertson:**

1. Le 18 novembre, le procureur général de la Colombie-Britannique a écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lui faisant tenir copie d'une lettre qu'il avait adressée aux procureurs généraux d'Ontario et de Québec ainsi qu'au ministre de la Justice. Dans cette lettre, il proposait qu'une conférence ait lieu à Toronto ou à Ottawa avant la fin de 1954 en vue d'étudier l'à-propos d'une étude conjointe du problème des narcotiques qui serait effectuée dans le dessein de mettre sur pied un programme de traitement des narcomanes sur un plan qui serait effectivement d'envergure nationale.

Le 30 novembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a informé le procureur général de la Colombie-Britannique qu'il serait très heureux d'envoyer des représentants du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à toute réunion que celui-ci pourrait convoquer. Le ministre a profité de l'occasion pour signaler que même s'il semble que la compétence du gouvernement fédéral se limite aux domaines de la distribution légale des narcotiques et de l'application de la loi, le gouvernement fédéral estime depuis quelque temps qu'on ne peut régler le problème des narcotiques en se contentant d'appliquer la loi. Le ministre a signalé qu'il y a environ deux ans il avait pris des dispositions afin de signaler aux ministres de la Santé de toutes les provinces du Canada qu'il conviendrait d'entreprendre une étude du problème des narcotiques en vue de mettre sur pied des moyens et des méthodes convenables de traitement.

2. Le 3 décembre 1954, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a de nouveau communiqué avec le procureur général de la Colombie-Britannique, signalant que le gouvernement fédéral serait disposé à prendre des mesures en vue de mettre la station de quarantaine de William-Head, sur l'île de Vancouver, à la disposition de la province, si elle désirait y établir un centre de traitement des narcomanes de la Colombie-Britannique. Le ministre a ajouté qu'on pourrait peut-être accorder de l'aide financière en vertu du programme fédéral de subventions pour la construction d'hôpitaux,

afin d'acquitter au moins une partie des frais relatifs aux transformations qui pourraient s'imposer pour que la station convienne à un centre provincial de traitement. Le ministre n'a reçu aucune réponse à ses communications et il attend encore des nouvelles du procureur général de la Colombie-Britannique au sujet de la date et de l'endroit de la conférence projetée et au sujet de la proposition qu'il lui a faite à propos de la station de quarantaine de William-Head.

"IMPERIAL OIL COMPANY"—SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. Argue:**

1. L'*Imperial Oil Company* reçoit-elle quelque subvention du gouvernement fédéral?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant et quel en est l'objet?
3. Une partie de cette subvention est-elle versée à l'*Imperial Oil Company* pour l'exploitation de ses puits à Norman-Wells?
4. Dans le cas de l'affirmative, quel est le montant et quelle est la nature d'une telle subvention?

**L'hon. M. Pinard:**

1. Non.
2. Voir réponse au nº 1.
3. Non.
4. Ne s'applique pas.

CHANTIERS DE CONSTRUCTION—NORMES SANITAIRES

**M. Buchanan:**

Le gouvernement fédéral exerce-t-il une surveillance sur les normes sanitaires dans les chantiers de construction des entreprises de l'État?

**M. Robertson:** Oui. La division du génie sanitaire du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est chargé de l'application de la loi relative à l'hygiène sur les travaux publics et de son règlement. Tous les principaux chantiers de construction des entreprises de l'État font fréquemment l'objet d'une inspection par les ingénieurs du ministère, dont l'objet est d'assurer qu'ils répondent entièrement aux exigences de la loi et des règlements.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

HÔPITAUX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. Goode:**

1. Quel est le nombre de lits disponibles dans les hôpitaux, depuis la limite orientale de Vancouver jusqu'à la ville de Chilliwack, y compris la vallée du Fraser?
2. Quelle a été la contribution du gouvernement fédéral à l'égard de ces hôpitaux avant 1949 et depuis le 1er janvier 1949?
3. Combien d'infirmières suivent des cours dans ces hôpitaux?
4. Le gouvernement fédéral verse-t-il des sommes à ces hôpitaux sur l'avis du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique?
5. Depuis 1949, a-t-on refusé des demandes provinciales d'assistance financière à ces hôpitaux, à titre de frais de premier établissement?

**L'hon. M. Pinard:** Je dépose le document.

[M. Robertson.]

LOYERS EXIGÉS À CHARLOTTETOWN

**M. Matheson:**

Depuis la date d'acquisition de l'emplacement où l'État est à faire construire un nouvel immeuble à Charlottetown, quel loyer le gouvernement a-t-il exigé des divers locataires jusqu'à la démolition de l'ancien édifice situé à cet endroit?

**M. Bourget:** Je dépose le document.

SOUMISSIONS POUR TRAVAUX D'IMPRESSION

**M. Harkness:**

1. Lorsque l'Imprimeur de la Reine fait un appel de soumissions pour des travaux d'impression, quelles dispositions prend-il en vue d'informer les imprimeurs qu'ils peuvent faire une soumission?
2. Au cours des six derniers mois, combien d'appels de soumissions a-t-on transmis aux imprimeurs: *a*) de la province d'Ontario, *b*) de la province de Québec, *c*) des provinces Maritimes, *d*) des quatre provinces de l'Ouest?

**L'hon. M. Pinard:** Je dépose le document.

CONTRATS EN RÉGIE INTERESSÉE

**M. Thatcher:**

1. Depuis le 31 mars 1954, quel a été le nombre de contrats, s'il en est, octroyés par le ministère de la Défense nationale, le ministère de la Production de défense ou le ministère des Travaux publics, *a*) en régie intéressée, sur le pied d'un certain pourcentage, *b*) en régie intéressée, sur le pied d'honoraires fixes?
2. Quel était, en dollars, le montant de chaque contrat, et à quelle société a-t-il été octroyé?

APPAREILS DE TÉLÉVISION ET DE RADIO—TAXE D'ACCISE

**M. Fraser (Peterborough):**

1. Quel a été le nombre total d'appareils de télévision vendus au Canada au cours des dix derniers mois de 1954?
2. Quelle somme globale a-t-on perçue en taxe d'accise sur ces appareils au cours des dix derniers mois de 1954?
3. De quelle somme globale, provenant de la taxe d'accise sur la vente de ces appareils, a-t-on fait remise à la Société Radio-Canada au cours des dix derniers mois de 1954?
4. Quel a été le nombre total de radios vendus au Canada au cours des dix derniers mois de 1954?
5. Quelle somme globale a-t-on perçue en taxe d'accise sur ces radios au cours des dix derniers mois de 1954?
6. De quelle somme globale provenant de la taxe d'accise sur la vente de ces radios a-t-on fait remise à la Société Radio-Canada au cours des dix derniers mois de 1954?
7. Quelle somme globale représente la vente d'appareils de télévision au cours des dix derniers mois de 1954?
8. Quelle somme globale représente la vente de radios au cours des dix derniers mois de 1954?

CRUSTACÉS

**M. Stuart (Charlotte):**

Du point de vue sanitaire, quelle protection offre-t-on au consommateur canadien de mollusques crustacés?

**L'hon. M. Pinard:** Je dépose le document.

ASSURANCE-SANTÉ

**M. Knowles:**

1. Depuis le 1er janvier 1954, combien de groupements, s'il en est, ont demandé l'adoption d'une loi nationale sur l'assurance-santé, dans des mémoires ou propositions adressées au gouvernement fédéral ou à l'un ou l'autre de ses ministres?

2. Quels sont les noms des groupements qui ont présenté une telle demande?

3. Quelle réponse le Gouvernement a-t-il faite à ces demandes?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

POLLUTION DES EAUX
RIVIÈRE SASKATCHEWAN-NORD

**M. Diefenbaker:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés, depuis le 1er février 1954, entre tout ministère des gouvernements provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, et tout ministère du gouvernement fédéral, relativement à la pollution des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord ainsi que de tous avis rendus afin de remédier aux conditions existant sur cette rivière ou, d'une façon générale, sur les cours d'eau interprovinciaux.

**Le très hon. M. Howe:** Sous les réserves habituelles.

**M. l'Orateur:** La motion est adoptée.

ACHAT D'IMMEUBLES À SARNIA

**M. Murphy (Lambton-Ouest):**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Transports et (ou) les chemins de fer Nationaux du Canada et MM. W. C. Nelson et D. F. Stonehouse, depuis le 1er mai 1953 jusqu'à ce jour, relativement à des immeubles situés à Sarnia ou à Point-Edward et achetés par MM. W. C. Nelson et D. F. Stonehouse.

**L'hon. M. Marler:** On a exécuté des recherches dans les archives du ministère des Transports, mais on n'y a trouvé aucune trace de communications entre le ministère et MM. W. C. Nelson et D. F. Stonehouse, en ce qui concerne des terrains à Sarnia ou à Point-Edward achetés par ces messieurs. Conformément à une coutume établie et approuvée à maintes reprises par le Parlement, la direction du réseau estime d'autre part qu'elle ne doit pas être appelée à publier des lettres ou autres documents ayant trait à sa régie interne. Dans ces conditions, l'honorable député pourrait peut-être retirer sa motion?

**M. l'Orateur:** L'honorable député y consent-il?

**M. Murphy (Lambton-Ouest):** Soit; nous obtiendrons les renseignements autrement.

**M. l'Orateur:** La motion est rayée.

BUREAU DE POSTE À TABER (ALB.)

**M. Wylie:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre tout ministère du gouvernement fédéral et toute personne depuis le 1er janvier 1949 jusqu'à ce jour, relativement à la construction et à l'ouverture officielle du bureau de poste de Taber (Alberta).

## LES FRUITS

POMMES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ÉTAT DÉPLORABLE SUR LE MARCHÉ ÉCOSSAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner). Puisqu'on a pu lire dans les journaux qu'un commerçant d'Inverness (Écosse) a été désolé de découvrir quelques fruits avariés dans une caisse de pommes de la Colombie-Britannique, étant donné aussi l'intérêt que le ministre porte à la vente de pommes canadiennes en Grande-Bretagne, peut-il dire à la Chambre s'il a réclamé enquête sur la manutention des pommes canadiennes après leur départ du Canada? Dans le cas de l'affirmative, peut-il nous donner quelques renseignements à ce sujet?

**M. Nowlan:** On n'a qu'à acheter des pommes de la Nouvelle-Écosse!

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Les premiers envois sont arrivés en bon état au début de décembre, et se sont vendus à prime aux enchères. Les arrivages subséquents durant le mois présentaient certains indices de meurtrissures et, comme résultat, ont rapporté moins aux enchères.

Au reçu de ces renseignements, les expéditeurs ont été consultés. On a tâché de savoir d'eux s'ils pouvaient indiquer entre quelles mains ont passé les envois particuliers, afin que l'on puisse déterminer si les meurtrissures étaient dues à une manutention négligente en cours de route. L'enquête se poursuit.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une vente entre gouvernements, mais bien d'une vente entre exportateurs canadiens et grossistes britanniques. Les préparateurs de pommes du Canada, aussi bien que les vendeurs britanniques, tiennent au plus haut point à savoir ce qui en est.

## DÉFENSE NATIONALE

MODIFICATION PROPOSÉE AU RÈGLEMENT DE LA MARINE CONCERNANT L'USAGE DE L'ALCOOL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de la Défense nationale une question

relative à l'enquête qui se poursuit en ce moment sur le récent incident à bord du *Magnificent*. Le ministre peut-il me dire si, en 1949, à la suite de l'enquête effectuée par la Commission Mainguy, un rapport a été présenté au sujet de l'usage des boissons enivrantes par les officiers et matelots de la Marine? En outre, au lieu de punir les matelots impliqués dans cette affaire, songera-t-on à uniformiser le règlement, de façon que les conditions qui s'appliquent maintenant aux matelots visent également les officiers?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Je remercie l'honorable député de m'avoir fait pressentir la nature de la question qu'il allait poser. Pour ce qui est du premier point, je dois dire que le rapport Mainguy renfermait un vœu, celui de confier aux autorités de la Marine l'étude et la révision des règlements régissant l'usage de l'alcool à bord de navires à la lumière des conditions présentes.

Sauf erreur, une commission navale a subséquemment étudié les conditions et les règlements. A la suite de son enquête, elle a déclaré que la situation existante était satisfaisante et elle a proposé qu'aucune modification ne soit apportée.

Je dois ajouter que les règlements existent depuis longtemps. Un règlement régit l'usage de l'alcool par les matelots. Un autre régit la consommation de boisson alcoolique à bord des navires par les sous-officiers; un autre règlement vise l'usage de l'alcool par les officiers à bord des navires. Ces divers règlements sont en vigueur depuis longtemps, et sont demeurés inchangés après une enquête effectuée par une Commission navale aux vœux de laquelle j'ai fait allusion.

Quant à la deuxième question, qui a trait à la remise ou modification de la peine, je signale respectueusement à l'honorable député que je trouve sa question prématurée car, si jamais des accusations sont portées, les tribunaux militaires seront appelés à se prononcer sur la question. Leur décision doit ensuite être revisée par les autorités navales. Ainsi la peine imposée ne me serait soumise pour approbation officielle qu'après avoir été étudiée de la sorte. Je ne crois pas que je doive m'engager ni formuler des commentaires à propos d'une peine qui est loin d'être une réalité.

Si je me rappelle bien la dernière question, elle portait sur l'opportunité de modifier le Règlement de façon que les mêmes dispositions s'appliquent aux officiers, aux sous-officiers et aux matelots. On me dit que ce règlement se fonde sur un examen soigneux de tous les faits. Un des éléments dont tient compte le règlement concernant les matelots a trait à la difficulté que comportent l'arrimage et la surveillance d'une certaine quantité de spiritueux à bord. Évidemment, des cantines-buvettes sont à la disposition des hommes, à terre, et ainsi mes observations n'ont trait qu'aux navires.

On surveille de très près la consommation de spiritueux, à bord, par les officiers. De fait, il faut en tenir un relevé pour chacun des officiers; le capitaine possède la plus entière autorité sur les officiers à cet égard. Je ne crois pas qu'il soit opportun de songer à changer le règlement en vigueur vu qu'il est établi depuis longtemps et vu qu'on en a fait la revision assez récemment.

**M. Diefenbaker:** Depuis combien de temps est-il en vigueur?

**L'hon. M. Campney:** Je n'ai pas pu trouver la date exacte mais le règlement existe depuis des générations.

UTILISATION PAR LES CIVILS DU CHAMP DE TIR DE LONG-BRANCH

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Roland Michener (St. Paul's):** Le ministre de la Défense nationale pourrait-il maintenant, monsieur l'Orateur, répondre à ma question concernant l'utilisation du champ de tir de Long-Branch?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** La question de l'honorable député ayant été portée à mon attention il y a à peine quelques minutes, j'essaierai d'y répondre demain ou après-demain.

## CÉRÉALES

ASSISTANCE AU TRANSPORT DES MARCHANDISES—DEMANDE DE RETARDER LE CHANGEMENT DE LIGNE DE CONDUITE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. R. Pearkes (Esquimalt-Saanich):** Monsieur l'Orateur j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Étant donné les rectifications qu'il a apportées hier (page 755 du hansard), et étant donné les nouvelles observations soumises par les aviculteurs de la Colombie-Britannique, peut-il rectifier la déclaration qu'il a formulée, page 755 du hansard, où il a dit que la suppression des subventions versées à l'égard du transport de céréales de provende destinées à la Colombie-Britannique était définitive.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Malheureusement pour mon honorable ami, cette déclaration n'est pas sujette à rectification.

[*Plus tard*]

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture au sujet de l'assistance relative aux céréales de provende. On lui a demandé, hier, s'il voudrait étudier l'à-propos d'établir une réduction applicable à la Colombie-Britannique et il a répondu qu'il ne le pouvait malheureusement pas. J'aimerais qu'il me dise, vu la pénurie actuelle de céréales de provende, notamment en ce qui concerne l'élevage pratiqué dans les zones intérieures, s'il ne voudrait pas au moins étudier l'à-propos de différer la date d'entrée en vigueur de la réduction en cause afin de permettre aux éleveurs d'hiverner leur bétail sans que leurs frais augmentent.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, comme il a été dit au moment où l'annonce pertinente a été faite, cette affaire rentre dans la catégorie des annonces relatives aux modifications de tarifs. Or on sait que trop d'occasions s'offrent à quiconque veut tirer parti de tout délai retardant l'entrée en vigueur de telles décisions. En vérité, n'eût été cet état de choses, nous n'aurions probablement pas pris de décision exécutoire à compter du 1er février, mais nous avons jugé impossible d'attendre, vu que les gens disposent de nombreux moyens de tirer parti d'une décision ne devant entrer en vigueur qu'à une date ultérieure.

## LES ŒUFS

PRÉTENDUS ACHATS DES PRODUCTEURS À UN PRIX INFÉRIEUR AU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. W. Hodgson (Victoria, Ont.):** Je désire poser une question au ministre de l'Agriculture, monsieur l'Orateur. Le prix minimum des œufs étant actuellement de 38c., ceux qui en font le commerce dans l'Ontario central sont-ils autorisés à les acheter du producteur au prix de 26 à 29c.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Avant de répondre à cette question, monsieur l'Orateur, j'aimerais obtenir des renseignements pouvant servir de base à une décision. J'ai suivi avec soin les cours dans les journaux et je n'ai pourtant vu nulle part qu'on ait affiché un tel prix pour les œufs de la catégorie "A" gros.

**M. Hodgson:** J'ai ce renseignement et je le ferai parvenir au ministre

## ASSURANCE-CHÔMAGE

ÎLE BELL (T.-N.)—DIFFICULTÉ SIGNALÉE DANS L'OBTENTION DE VERSEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question dont j'espère qu'il a reçu préavis. Bon nombre des 500 mineurs congédiés à l'île Bell avant Noël, signale-t-on, ont éprouvé de la difficulté à obtenir les prestations d'assurance-chômage; le ministre peut-il assurer la Chambre qu'on enquêtera aussitôt sur la situation pour accorder toute l'aide possible aux gens dans le besoin ?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, ayant reçu à midi la question du député, j'ai demandé à la Commission d'assurance-chômage d'examiner le grief et, si l'état de choses qui existe est tel que le prétend la nouvelle, d'y remédier aussitôt que possible.

## FROMAGE

RÈGLEMENTS VISANT LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, le 26 janvier j'ai posé à l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. McCubbin) une question touchant les effets de l'importation de fromage. J'ai alors demandé si le fromage importé au Canada était assujéti aux mêmes règlements que le fromage destiné à la consommation domestique, et on m'a promis une réponse. Je me demande si le ministre peut maintenant me la donner.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, à mon regret, mon adjoint se trouve à l'hôpital depuis le jour où la question a été posée; mais, j'irai aux renseignements.

**M. Fraser (Peterborough):** Merci.

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion suspendue le mardi 1er février sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Coldwell.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée hier soir, après qu'on m'a

donné le privilège de parler quelques instants, je traitais de l'incertitude que la politique malsaine et injuste du gouvernement actuel en matière d'impôts et de droits de douane a créée dans différents secteurs de nos industries primaires et secondaires.

En fait, je n'expliquais peut-être pas cela de façon appropriée parce que je crois avoir dit, dans mes observations antérieures, que le Gouvernement n'avait aucune politique établie à propos de ces deux questions. Et c'est précisément ce qui ajoute à l'incertitude manifeste de tous ceux qui portent intérêt aux industries de base de notre pays.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement aujourd'hui, car le Gouvernement semble pressé d'en finir,—c'est la première fois que je le vois si plein d'entrain,—et désire passer au vote. Je sais qu'il est soucieux de procéder à au moins une mise aux voix. De fait, je crois avoir remarqué que les membres du Gouvernement préféreraient voter que m'écouter.

Il n'y a aucun doute que de très importantes questions préoccupent grandement la population en ce moment. Il me semble que lorsqu'une personne ne sait pas où elle va elle demande à quelqu'un de lui indiquer la route. Comme le Gouvernement semble avoir perdu le sens des directions, je me suis souvent demandé...

**Une voix:** Pourquoi ne vous a-t-il pas demandé la direction il y a longtemps?

**L'hon. M. Rowe:** S'il avait écouté mes propositions, nous serions peut-être maintenant dans une meilleure situation.

**Une voix:** Vous auriez pu vous offrir.

**L'hon. M. Rowe:** Il y a évidemment son inertie. Pour ce qui est des questions de commerce, le Gouvernement est allé à l'aveuglette. Comme je l'ai signalé, lorsqu'une personne ne connaît pas très bien son chemin, elle demande habituellement à quelqu'un de le lui indiquer. Je me suis demandé qui le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et son compagnon dans le domaine du commerce extérieur, le ministre du Commerce (M. Howe), ont consulté dans notre grande industrie agricole, avant d'abaisser les droits douaniers, prévus par les traités avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie, de 7c. à 1c. la livre à l'égard du fromage néo-zélandais. Je me demande qui il a consulté avant d'abaisser le droit douanier de 35 p. 100 qui frappait la viande, pour y substituer un droit d'un demi-cent à l'égard du mouton et de l'agneau ou pour supprimer le droit de 35 p. 100 et y substituer l'entrée en franchise des conserves de porc, de bœuf, de volaille et d'autres viandes non dénommées.

[L'hon. M. Rowe.]

**Le très hon. M. Gardiner:** L'honorable député aurait-il l'obligeance de me dire s'il parle du droit qui s'applique à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie ou à celui qui frappe les produits importés des États-Unis?

**L'hon. M. Rowe:** Je parle du tarif général. Je ne cherche pas à renseigner le ministre de l'Agriculture sur les questions tarifaires. Je me contente de lui signaler qu'il n'y a pas un seul cultivateur ou un seul représentant des cultivateurs qui m'entendent en ce moment qui ne tremble à la pensée des conséquences que ces décisions auront sur l'industrie agricole du Canada.

**Le très hon. M. Gardiner:** Pour le cas où mon honorable ami ne comprendrait pas, je lui signale que le droit douanier qui frappe l'agneau importé de l'Australie et de Nouvelle-Zélande est d'un demi-cent la livre, tandis que le droit qui frappe l'agneau importé des États-Unis est de 7½ p. 100.

**L'hon. M. Rowe:** Je le savais et je suis content d'avoir des renseignements du Gouvernement. Je ne sache pas que la façon dont ont été manipulés les droits douaniers soit dans l'intérêt des cultivateurs. Par exemple, y a-t-il un député qui puisse me dire quels sont ceux que ce droit va aider ou combien de consommateurs il va aider? Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit, l'autre jour, dans l'Ouest du Canada, qu'il ne croyait pas que ces amis du Gouvernement qui s'occupent de deux millions et demi de livres de fromage de la Nouvelle-Zélande abaisseront le prix de ce produit, qu'il était d'avis qu'ils le maintiendraient, même si le même jour les mêmes producteurs néo-zélandais vendaient leur fromage en Grande-Bretagne 10c. de moins la livre que le prix que nous cherchons à obtenir pour notre fromage au Canada. Le prix de 18½c. et de 19·1c. a été fixé à Londres, pour la même qualité de fromage provenant du même pays.

Dans l'Ouest, le ministre de l'Agriculture a dit que les cultivateurs ne devaient pas trop s'inquiéter, parce qu'il ne nous arrive que deux millions et demi de livres et qu'il ne croyait pas qu'on abaisse le prix. Si on ne doit pas abaisser le prix, cela ne sera pas avantageux pour le consommateur. Par ailleurs, si on met en vente deux millions et demi ou deux millions et quart de livres de fromage, alors qu'il y a plus de fromage qu'il n'y en a jamais eu...

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce n'est pas exact.

**L'hon. M. Rowe:** Ce sont vos propres chiffres. Vous avez dit qu'il y en avait 41 millions de livres; il y en a dix millions de livres dans la seule province d'Ontario; nous savons que les producteurs de fromage de l'Ontario,—non

pas le gouvernement fédéral mais les producteurs de fromage de l'Ontario,—ont affecté un million de dollars de leurs propres fonds pour tenter de se débarrasser de cet excédent. Le gouvernement fédéral ne les aide donc pas beaucoup. D'après leurs déclarations récentes, je ne crois pas qu'ils soient très contents de constater que le Gouvernement déverse sur leur marché deux autres millions et demi de livres. Le Gouvernement n'aide pas le consommateur; il n'aide pas le producteur de fromage. Qui donc aide-t-il? L'unique société qui fait la manutention de ces importations.

**Une voix:** En effet.

**L'hon. M. Rowe:** Soit deux millions et demi de livres.

**Le très hon. M. Gardiner:** En réponse à cette affirmation, je dois dire que ce n'est pas telle ou telle société qui a demandé que ce fromage soit importé au Canada. C'est la Nouvelle-Zélande.

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Rowe:** Monsieur l'Orateur, voilà une remarque très intelligente.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui, c'est une remarque intelligente.

**L'hon. M. Rowe:** En effet; elle vaut mieux que certaines autres dont vous nous avez gratifiés; mais elle n'est quand même pas très lumineuse. Quoi qu'il en soit, nous savons que ce ne sont pas les producteurs laitiers de l'Ontario qui ont réclamé l'importation de ce fromage. C'est pourquoi je dis que lorsqu'on ne sait pas où l'on va, pourquoi ne demande-t-on pas à quelqu'un? Est-ce que les laitiers ou les fromagers vous ont demandé d'agir ainsi?

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce ne sont pas les Américains qui nous l'ont demandé, à nous qui voulons exporter du fromage aux États-Unis. Nous leur avons demandé ce droit. Nous nous sommes opposés à ce que les États-Unis essayent d'en interdire l'entrée et ce sont les Néo-Zélandais qui nous ont demandé l'autorisation d'exporter chez nous leur fromage. Si nous avions suivi la même ligne de conduite que celle qu'on accuse les Américains de tenir à notre endroit, ils auraient pu nous faire le même reproche.

**L'hon. M. Rowe:** C'est une autre interruption, mais cela ne jette pas beaucoup de jour sur la question, surtout si on songe que le ministre du Commerce (M. Howe) nous disait qu'il était inutile de leur donner ce droit puisque, selon lui, ils pouvaient bien nous l'envoyer normalement.

**Le très hon. M. Gardiner:** Aucun droit douanier ordinaire en a empêché l'entrée, mais nous les prions de ne pas envoyer de fromage.

**Le très hon. M. Howe:** Mon nom ayant été mentionné, monsieur l'Orateur, il me sera peut-être permis de dire quelque chose. Le droit qui frappe le fromage a été fixé aux termes de l'accord commercial négocié en vertu du tarif de préférence de l'Empire britannique à l'époque où le parti conservateur était au pouvoir. Rien n'a changé depuis. Toute suspension d'expéditions s'est faite à notre demande et si les Néo-Zélandais y ont consenti c'était pour nous aider à sortir d'une crise passagère. Les causes de cette crise étant disparues, nous sommes revenus au droit imposé par le gouvernement Bennett en 1932.

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre du Commerce ferait bien de reviser ses propres tarifs douaniers et les corriger, parce que tel n'est pas le cas pour ce qui est des articles dont j'ai parlé, c'est-à-dire, le mouton, l'agneau et les produits de la viande.

**Le très hon. M. Howe (ministre du Commerce):** Vous parliez du fromage.

**L'hon. M. Rowe:** Monsieur l'Orateur, tout cela montre bien l'incertitude ou l'absence de politique douanière du Gouvernement.

**Le très hon. M. Howe:** Vous éludez la question.

**L'hon. M. Rowe:** C'est pourquoi les producteurs laitiers sont aujourd'hui dans la même incertitude quant à la production de l'année prochaine et se demandent s'ils ne devraient pas se débarrasser de leurs vaches laitières en les exportant aux États-Unis ou ailleurs. Ainsi que le ministre le disait l'autre jour, le seul espoir qu'il pouvait donner, pour ce qui est des excédents, c'était que les fourrages, l'année prochaine, seraient peut-être moins abondants que cette année. En d'autres mots, si nous obtenons une récolte abondante de fourrages et si l'herbe pousse bien l'été prochain, nous aurons peut-être encore un excédent.

La situation est à peu près la même pour ce qui est de notre blé. Qu'arrivera-t-il si, les conditions climatiques étant favorables, la récolte est très forte? Le Gouvernement n'a pas annoncé de nouveau programme touchant la vente de notre production. Et il ne suffit pas de songer à notre industrie agricole, que je juge très importante. Le ministre de l'Agriculture ne devrait pas oublier que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont, pour ce qui est des produits animaux, le prix de revient le plus bas de presque tous les pays

du monde. Ces deux pays ont 167 millions de moutons, soit environ 80 fois autant que nous. On mesure immédiatement la gravité de la menace qu'on fait ainsi peser sur notre élevage. Le ministre lui-même n'a-t-il pas dit, hier, que, depuis un an seulement, nous avons importé au moins trois fois autant de fromage que nous en avions importé l'année précédente de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie?

**Le très hon. M. Gardiner:** Trois fois autant d'agneau.

**L'hon. M. Rowe:** Trois fois autant d'agneau, c'est juste. Mais le ministre a quand même exprimé l'avis que nos éleveurs ne s'en ressentiraient pas trop. Pendant que le ministre et moi discutions la question au Parlement, les cultivateurs qui avaient de l'agneau à vendre la semaine dernière constataient que le prix en avait baissé d'environ 20 p. 100.

**Le très hon. M. Gardiner:** C'était 22c. hier et aujourd'hui.

**L'hon. M. Rowe:** C'était 19c. hier matin, et il nous en vient d'autre. Nous ne pouvons savoir quelle quantité, mais il paraît que nous en recevrons une forte expédition.

L'incertitude quant à la politique douanière n'a certes guère stimulé la production agricole, ni l'embauchage. Les propositions formulées récemment n'aident guère l'industrie de l'extraction de l'or du pays, une autre de nos industries fondamentales. On ne saurait dire que l'importation de denrées agricoles ou industrielles produites à bon compte a, de façon générale, amélioré la situation de l'embauchage chez nous.

J'espère avoir fait au moins comprendre que notre parti préconise la mise en œuvre de nos ressources au pays même. Je sais bien que les tribunes politiques nous apporteront l'écho des protestations de ceux qui, encore tenants de la vieille doctrine du libre-échange, diront qu'un tel programme signifie l'imposition de droits douaniers élevés. Ces gens jugeront opportun de dire que nous nous opposons à l'exportation des matières premières. Mais tout écolier sait fort bien, s'il est un peu au courant de l'histoire de notre pays, que nous possédons de grandes quantités de matières premières, par exemple, du minerai de fer, des produits forestiers, des minéraux et d'autres produits que nous devons vendre à l'étranger. Nous savons aussi qu'il nous faut acheter beaucoup de denrées.

Je ne répéterai pas ce que j'ai dit hier soir sur l'instabilité des droits que maintient la politique douanière du Gouvernement. Les faits indiquent son attitude. Nous avons des droits de douane inutiles sur des denrées que nous ne produisons pas. J'espère donc que certains de mes amis libre-échangistes prieront un jour avec instance le Gouvernement, dans l'intimité d'un de leurs caucus, s'ils s'inquiètent tellement du bien-être du consommateur, de supprimer certains droits frappant des articles que le public voudrait acheter, mais que nous ne produisons pas ici, plutôt que de lui demander d'abolir ou de diminuer les droits imposés, de façon à encourager l'importation au Canada de marchandises que nous tâchons nous-mêmes de vendre et dont la production nous procure de l'emploi. La situation équivaut, en somme, à l'imposition de droits de douane sur tout ce qu'on veut obtenir, tandis que nos importations fournissent de l'emploi à l'étranger et que nous gardons notre chômage. Voilà, en sommes, ce qui en est.

Quels que soient les arguments du Gouvernement, il n'a pas modifié la situation. Même s'il prétend que sa politique commerciale est tellement généreuse et libre qu'il n'y rien à y redire, ou s'il se dit l'ami des agriculteurs, nous savons bien qu'en ce qui concerne l'industrie laitière, nous n'avons jamais vu d'importations aussi considérables de denrées qui se substituent à notre propre production.

Au début de la présente année, notre excédent de produits laitiers atteignait un chiffre sans précédent. Nos producteurs laitiers voient nettement ce qui se produit.

Je sais ce que pense le Gouvernement. Il ne croit pas, a-t-il dit, qu'il va y avoir d'autres importations; il espère qu'il n'y en aura pas d'autres. Il se peut qu'il n'y en ait pas pendant un certain temps, mais nous ne savons pas si une cargaison ou une wagonnée d'agneau n'arrive pas au Canada en ce moment. J'ai demandé au Gouvernement s'il ne songeait pas à retarder la vente de cette consignation d'agneau jusqu'aux mois où notre marché en souffrirait le moins. J'espère qu'il y songera.

Je sais que le Gouvernement songe actuellement à élargir nos débouchés. Cependant, en présence d'une balance commerciale qui, de favorable qu'elle était il y a une couple d'années, devient de plus en plus déficitaire, en présence de la situation faite à nos industries de base, il est bien permis d'appeler l'attention du Gouvernement sur ces divers problèmes. On ne doit pas nous qualifier de prophètes de malheur parce que nous ne félicitons pas le Gouvernement chaque fois que nous prenons la parole.

Je ne suis pas alarmiste, monsieur l'Orateur, mais je m'inquiète beaucoup quand je songe à ce qui se produit en vertu de ces

programmes. Je me demande ce qui arriverait, si notre programme de défense, qui exige qu'une si forte production soit orientée vers la destruction au lieu de la distribution, n'appuyait pas notre économie. Si l'on songe aux échanges commerciaux, notre Gouvernement a été fortuné à cet égard. Il a dû faire face à de multiples problèmes, j'en conviens; j'admets d'emblée l'attitude présente du Gouvernement, ainsi que l'a si bien dit le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) lorsqu'il a affirmé qu'il n'y a rien à gagner à discuter certaines questions en ce moment critique.

Cependant, je ne sais trop quoi penser parfois, lorsque, après qu'on a demandé au Gouvernement de réduire certaines dépenses, afin d'alléger le fardeau qu'ont à porter les industries et l'ensemble des contribuables, je constate qu'il y a augmentation dans les dépenses civiles. Puis le Gouvernement nous effraye presque en nous parlant de la terrible destruction que nous pourrions avoir à affronter. L'inquiétude est commune à cet égard. Jamais la Chambre n'a eu à affronter des jours plus critiques qu'aujourd'hui. Et pourtant, c'est dans le domaine des dépenses relatives à la défense que sont effectuées les plus fortes réductions. En principe, nous n'avons jamais critiqué les dépenses visant la défense; au contraire, nous les avons préconisées. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Gouvernement sur la nécessité d'être prêts. Il semble étrange, toutefois, qu'on fasse des économies aux dépens de notre défense, à un moment où la situation, de plus en plus tendue, devient critique, quand d'autre part le gaspillage continue dans le domaine civil, bien que nous ayons demandé avec insistance au Gouvernement de limiter ces dépenses.

Cet important gouvernement est aujourd'hui le sociétaire muet de toutes les entreprises du Canada. Il prend une bonne portion de tout bénéfice que réalisent nos gens; il prend environ 50 p. 100 de presque toutes les recettes de nos sociétés. Il prélève un pourcentage considérable du fruit de chaque heure du travail au Canada. Il me semble extrêmement souhaitable qu'il s'efforce de préparer la paix aussi bien que la guerre. Entre-temps, si la situation reste aussi grave qu'elle l'est, il nous faudra économiser sur nos dépenses civiles; économiser partout où c'est possible, afin de disposer des montants essentiels à notre simple survivance. Si nous n'avons jamais à faire face à cette affreuse échéance, et nous prions tous qu'elle ne se présente jamais, si nous pouvons éviter les grosses dépenses qu'entraîne la guerre, il y aura lieu de recourir à une politique financière saine, à des principes raisonnables d'imposition, ainsi qu'à l'entreprise libre, afin que la population soit prête à assumer le risque et à préparer la paix ainsi qu'un niveau d'existence plus élevé. Nous espérons qu'alors nous pourrons revenir à la vie normale, et produire, au lieu d'engins de destruction, ce qu'il faut pour assurer un bon mode de vie.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et j'espère que je n'ai pas été injuste à l'égard du Gouvernement, car je comprends qu'il assume une lourde responsabilité mais à mesure que le temps passe on le sent de plus en plus fatigué.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | Knight |
| Barnett | Knowles |
| Bryce | MacInnis |
| Bryson | McCullough (Moose-Mountain) |
| Cameron (Nanaïmo) | Nicholson |
| Campbell | Noseworthy |
| Castleden | Regier |
| Coldwell | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Ellis | Thatcher |
| Herridge | Winch |
| Johnson (Kindersley) | Zaplitny—23 |
| Jones | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aitken (Mlle) | Cauchon |
| Anderson | Cavers |
| Applewhaite | Charlton |
| Arsenault | Churchill |
| Ashbourne | Cloutier |
| Balcer | Crestohl |
| Balcom | Croll |
| Batten | Dechêne |
| Beaudry | Decore |
| Bell | Denis |
| Bennett (Grey-Nord) | Deschatelets |
| Blackmore | Deslières |
| Blair | Dickey |
| Blanchette | Diefenbaker |
| Boisvert | Dinsdale |
| Bonnier | Dufresne |
| Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie) | Dumas |
| | Dupuis |
| Boucher (Restigouche-Madawaska) | Enfield |
| | Eudes |
| Bourget | Eyre |
| Bourque | Fairclough (Mme) |
| Breton | Fairey |
| Brisson | Fleming |
| Brooks | Fontaine |
| Brown (Brantford) | Forgie |
| Brown (Essex-Ouest) | Fraser (Peterborough) |
| Bruneau | Fraser (Saint-Jean-Est) |
| Buchanan | Fulton |
| Byrne | Gagnon |
| Cameron (High-Park) | Gardiner |
| Campney | Garland |
| Cannon | Garson |
| Cardiff | Gauthier (Lac-Saint-Jean) |
| Cardin | Gauthier (Portneuf) |
| Caron | Gingras |
| Carrick | Gingues |
| Casselman | Girard |

Goode
Gour (Russell)
Green
Gregg
Habel
Hahn
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hanna
Hansell
Hardie
Harkness
Harrison
Healy
Hees
Hellyer
Henderson
Henry
Hodgson
Hollingworth
Holowach
Hosking
Houck
Howe (Port-Arthur)
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
Hunter
James
Johnston (Bow-River)
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Lafontaine
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Langlois (Gaspé)
Lapointe
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Legaré
Lennard
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacDougall
MacEachen
MacKenzie
MacLean
MacNaught
McBain
McCann
McCulloch (Pictou)
McDonald
McGregor
McIlraith
McIvor
McLeod
McMillan
McWilliam
Maltais
Mang
Marler
Martin
Massé
Matheson
Meunier
Michener
Mitchell (London)
Mitchell (Sudbury)
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nickle
Nowlan
Pallett
Patterson
Pearkes
Perron
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Poulin
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Quelch
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richard (Saint-Maurice-Lafièche)
Richardson
Roberge
Robertson
Robichaud
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rochefort
Rouleau
Rowe
Schneider
Shaw
Shipley (Mme)
Simmons
Small
Smith
Stanton
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Thomas
Trainor
Tucker
Tustin
Viau
Weaver
Weir
Weselak
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Winters
Wylie
Yuill—204

**M. F. G. J. Hahn (New-Wesminster):** Je sais parfaitement, monsieur l'Orateur, que la concision est l'âme de l'esprit. Je suis donc très heureux de dire que je chercherai moi aussi à être bref. Je ne veux pas prendre trop du temps de la Chambre en ce moment.

[L'hon. M. Rowe.]

Cependant, j'ai une ou deux observations à faire qui ont une certaine importance, à mon sens. L'autre jour, j'ai entendu une remarque qui était nouvelle pour moi: on a dit que le parti libéral était timide. Je m'en suis rendu compte lorsque mon bon ami le représentant de Qu'Appelle (M. Mang) a dit qu'il était timide de sa nature.

L'autre jour, l'honorable député de Royal (M. Brooks), nous ayant annoncé qu'il formulerait certaines remarques qui le rendraient peut-être impopulaire, a ensuite parlé du premier ministre de la Colombie-Britannique, qui, si j'ai bien compris, a été l'élève de l'honorable député. Je ne vois pas pourquoi il serait, de ce fait, impopulaire auprès de la population de la Colombie-Britannique car on peut dire assurément que l'honorable député était un instituteur compétent. Il a pu enseigner à ce premier ministre que le progrès nous vient de ceux qui cherchent un moyen d'améliorer des conditions d'existence statiques ou rétrogrades. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a profité de ces excellentes leçons et s'est dégagé de cet état d'inertie et de régression.

L'honorable député de Ste-Marie (M. Dupuis) a donné à entendre que, même s'il est bien au courant de ce qui se passe dans la province de Québec, il semble très peu renseigné sur les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique. Afin qu'il en sache davantage sur ces provinces, je vais lui adresser une brochure bleue intitulée "Savez-vous?", publiée par la ligue du Crédit social de l'Alberta, et qui le renseignera sur l'Alberta. Je lui en enverrai une autre aussi, intitulée "Deux années de progrès grâce au Crédit social en Colombie-Britannique". Je suis sûr que l'honorable député et ses collègues, s'ils veulent bien se donner la peine de les étudier, seront merveilleusement éclairés par ces deux brochures. Je remarque que l'honorable député n'est pas à son siège; j'enverrai donc ces brochures à son bureau.

Je manquerais à mon devoir si je ne félicitais pas le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Garrick). Ils se sont excellemment acquittés de leur tâche et ils méritent des félicitations.

J'ai d'autres félicitations à offrir. Je tiens à féliciter le Gouvernement de la déclaration qu'il a faite par la bouche du sénateur Reid, à savoir que le brise-lame, à White-Rock, serait prolongé. Vous pouvez être sûrs que cette déclaration a réjoui les gens de chez moi. J'ai sous les yeux une autre nouvelle au sujet de laquelle je veux féliciter le Gouvernement. Vu que cet article est bref et que certains le trouveront intéressant, j'aimerais

en donner lecture. Paru dans le *British Columbian* du 7 décembre, il est ainsi conçu:

Soumissions demandées en janvier pour l'édifice fédéral.

Des soumissions en vue de la construction du nouvel édifice des Postes à New-Westminster seront demandées en janvier, a déclaré aujourd'hui au *Columbian*, Bill Mott, ancien député libéral.

Il avait été prévu tout d'abord que l'appel de soumissions aurait lieu ce mois-ci, mais M. Mott a dit qu'il avait appris de l'honorable R. O. Campney, ministre de la Défense, que les plans relatifs à la charpente d'acier, préparés à Vancouver, avaient été retardés d'un mois.

Je tiens à féliciter le Gouvernement de cette annonce officielle et plus particulièrement d'avoir agi avec pareille diligence. J'aimerais aussi le féliciter à propos d'un service de livraison postale à domicile dans North-Surrey. A ce sujet, je tiens à dire que je ne blâme aucun ministre, ni aucun membre du service public ni personne; mon blâme ne s'adresse, mettons, qu'aux personnes impliquées dans cette affaire d'annonce. L'avis dont je parle a paru dans le *British Columbia* du 8 décembre et se lit ainsi qu'il suit:

Distribution approuvée du courrier par facteurs, à North-Surrey.

L'administration centrale des Postes, à Ottawa, a approuvé l'établissement d'un service de distribution du courrier par facteurs, qui desservira 2,918 foyers et maisons d'affaires dans la région de North-Surrey.

M. Bill Mott, ex-membre du Parlement, a dit aujourd'hui avoir appris de l'honorable Ralph Campney que le projet était approuvé.

Nous sommes vraiment enchantés que cette entreprise et d'autres reçoivent une telle approbation. Il y a lieu de féliciter le Gouvernement de veiller à ce que cela se fasse, et se fasse bien, dans les circonstances. Je tiens également à féliciter le ministre des Travaux publics (M. Winters) de l'inauguration du bureau de poste de Cloverdale cette année. Le nouveau bureau de poste fait honneur à la collectivité, et chacun l'apprécie beaucoup. Je puis signaler que l'inauguration a été faite par le sénateur, et sous d'heureux auspices. Je remercie le ministre des Travaux publics de m'avoir invité à y assister, et je puis dire que j'y étais.

Les gens de ma circonscription seraient cependant beaucoup plus heureux si d'autres entreprises, à part celles dont je viens de parler, étaient réalisées. Je pourrais, je crois, exposer un programme en 11 points dont la réalisation réjouirait sans doute tous les membres de la collectivité. Je songe d'abord à l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) est au courant des doléances qu'on lui a soumises. S'il rétablissait au même niveau qu'auparavant les allocations relatives à la provende, une foule de cultivateurs de ma circonscription seraient très heureux.

Le ministre de la Justice (M. Garson) nous rendrait très heureux s'il annonçait que le Gouvernement va débarrasser New-Westminster du pénitencier.

Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) rendrait bien des pêcheurs heureux, si seulement il annonçait que la pêche se poursuivra comme avant, en amont du pont Pattulo, à New-Westminster. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) paurrait rendre fort heureux les vieillards pensionnés de la Colombie-Britannique, comme d'ailleurs le gouvernement de cette province, en annonçant que le gouvernement fédéral défraiera une plus grande partie des soins donnés à nos vieillards.

Le ministre des Travaux publics pourrait aider les milliers de gens qui essaient de construire des rajouts à leur maison, en revisant la loi sur l'habitation de manière à leur permettre d'obtenir de l'aide. Le ministre des Travaux publics me rendrait doublement heureux en inaugurant un nouveau mode de dragage dans ma région. Le ministre de la Défense nationale (M. Campney) pourrait me rendre particulièrement heureux en faisant ériger une nouvelle salle d'exercices militaires à New-Wesminster. L'édifice actuel menace ruine et tous les habitants de la ville se réjouiraient d'en obtenir un nouveau.

Le ministre de la Production de défense (M. Howe) pourrait répandre le bonheur en Colombie-Britannique en annonçant que le gouvernement fédéral y dépensera beaucoup plus de dollars au titre des contrats. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) nous ravirait s'il donnait suite à ma proposition de l'an dernier, c'est-à-dire s'il créait un parc national ou un monument national à Point-Robert et dans les environs. Le ministre des Transports (M. Marler) connaît les observations que les fonctionnaires de l'aéroport de Langley et moi-même avons faites, et il nous ferait bien plaisir s'il se rendait à ces demandes.

Je serai magnanime. Je pense que l'essentiel est de mener les choses à bonne fin. Je crois que cela est nécessaire au progrès du Canada. Peu m'importe celui qui annonce les mesures. Je serais même très heureux si l'annonce que ces choses étaient en voie d'exécution était faite par le représentant de Kamloops (M. Fulton).

**Une voix:** Ou bien par celui de Kootenay-Est.

**M. Hahn:** Parfaitement. J'ai quelques reproches à faire au Gouvernement; tout n'y est pas parfait. Un de ces griefs a trait à la politique qu'adopte le gouvernement vis-à-vis les gouvernements provinciaux. Une conférence fédérale-provinciale est depuis longtemps nécessaire. On doit se rendre compte

que les députés sont élus pour diriger les affaires nationales et internationales, mais il ne faut pas perdre de vue que les populations des provinces élisent les gouvernements provinciaux pour les représenter. Elles estiment avec raison que le gouvernement provincial devrait être responsable envers elles, de la même façon que le gouvernement libéral a été responsable envers tout le peuple canadien au sujet de l'administration fédérale. Ils sont comptables de leurs actes de la même façon que nous. Si la Colombie-Britannique ou la province de Québec ou toute autre province canadienne adopte une mesure législative qui ne nous plaît pas, la raison est peut-être qu'il s'agit tout simplement d'un mauvais œuf d'une vieille couvée libérale. Il n'y a qu'une façon d'y remédier et, à mon avis, c'est au moyen d'une conférence fédérale-provinciale.

**Une voix:** Dans une chambre d'hôtel?

**M. Hahn:** Un autre défaut du Gouvernement, qui n'est pas nouveau celui-là j'en suis sûr, a trait aux impôts élevés. Les conservateurs nous ont dit que les impôts sont trop élevés. Les socialistes ont répété la même chose. Les créditistes et les indépendants soutiennent également que les impôts sont trop élevés. Même le ministre des Finances (M. Harris) a dit qu'ils étaient trop élevés. Si on me permet d'ajouter ma propre opinion, je dirai également qu'ils sont trop élevés. Nous sommes donc tous unanimes sur ce point.

Mais la question est de savoir pourquoi ils sont trop élevés. Je pense qu'il y a deux raisons principales. La première c'est que, dans une certaine mesure, nous vivons dans un État tutélaire; l'autre raison a trait à nos dépenses relatives à la défense. Je ne puis consacrer trop de temps à la question, mais pour ce qui est de l'État tutélaire, je dois dire qu'il y a très peu de députés en cette enceinte qui soient opposés aux mesures de bien-être social consignées dans nos statuts. Je puis affirmer avec raison, je pense, que la plus grande partie de notre législation sociale est née des années de crise ou au cours d'une période de guerre. Dans les circonstances, je pense qu'il est temps de nous arrêter et de faire le point.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) a déclaré plus d'une fois qu'il ne serait que trop heureux d'aider les vieillards et les nécessiteux s'il pouvait en trouver les moyens. On reconnaît donc, de toute évidence, que cette aide est nécessaire et le Gouvernement est disposé à la fournir mais ne sait pas exactement comment s'y prendre. Il est temps, à mon avis, qu'on établisse un comité ou un organisme quelconque chargé de déterminer par quels moyens nous pourrions remanier nos lois actuelles afin qu'il soit possible d'aider ceux qui ont besoin d'assistance. Chaque parti a des idées différentes à cet égard; c'est un point qu'il serait bon de prendre en considération.

Il ne s'agit pas d'indifférence quant à la nécessité de mesures législatives en ce sens mais il peut exister de grandes divergences de vue entre les honorables députés pour ce qui est de la somme requise et des moyens de mettre ces mesures à exécution.

On pourrait citer, par exemple l'anomalie qui existe en ce moment: des gens à l'aise, âgés de 70 ans et plus, touchent $40 par mois pendant que d'autres plus jeunes, qui sont vraiment dans l'indigence, ne reçoivent pas l'aide nécessaire. Dans certains cas, on leur refuse même le droit de travailler. Notre propre règlement du service civil n'autorise pas certains d'entre eux à accepter des emplois de catégories déterminées. De fait, il n'y a que l'air qu'ils aient gratuitement. Il ne coûte pas cher mais il fut un temps où l'air lui-même n'était pas gratuit puisqu'il fallait payer un permis pour écouter la radio.

Il est vraiment important que nous fassions en sorte qu'aucun de nos citoyens ne soit dans le besoin, qu'il s'agisse des vieillards, des aveugles, des infirmes ou de quiconque se trouve dans une situation telle qu'il est incapable de mener le genre de vie auquel il a droit. Je ne veux pas dire par là que les particuliers doivent être à la charge de l'État. Au contraire, ils doivent être en mesure de travailler, s'ils le désirent, afin de compléter l'allocation qu'ils touchent, s'ils sont dans le besoin. Je ne mentionne là, toutefois, qu'une autre façon de procéder.

Selon moi, ceux qui dépensent tout ce qu'ils gagnent sont ceux qui font davantage pour notre économie nationale. Si, grâce à l'État, nos vieillards invalides ou aveugles reçoivent le montant supplémentaire qu'il leur faut pour vivre, ces vieillards feront plus pour l'économie nationale qu'une demi-douzaine de personnes riches. En effet, ces vieillards, dépensant tout ce qu'ils reçoivent, remettent leur argent en circulation et il devient une partie de ce qui constitue le flux vital de la nation.

Il serait donc très important pour le Parlement d'essayer d'amener le Gouvernement à satisfaire ces besoins, si cela est le moindrement possible. Et ici, j'insiste encore sur la nécessité d'étudier de nouveau nos lois relatives au bien-être social.

J'aurai probablement d'autres choses à dire sur ces points particuliers, lorsque nous en serons saisis ultérieurement lors de l'étude des crédits. C'est à dessein que j'ai omis d'inclure dans ce groupe les allocations aux

anciens combattants, surtout parce que j'ai été heureux de constater qu'il en est question dans le discours du trône. J'espère que la mesure législative qu'on se propose de soumettre à ce sujet répondra aux demandes formulées l'an dernier par les anciens combattants lorsqu'ils ont présenté leur mémoire, à la fois à l'égard du montant de l'allocation et du revenu maximum autorisé. A ce propos, je félicite les honorables représentants de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) et de Hastings-Frontenac (M. White) qui ont bien voulu cette année se joindre à moi pour consigner au *Feuilleton* une résolution semblable à celle que j'ai présentée l'an dernier, demandant que cette matière soit prise en considération. Si je félicite ces honorables députés, c'est que leur attitude indique une certaine uniformité de vues à la Chambre et qu'un grand nombre d'entre eux ont hâte que les anciens combattants reçoivent toute l'attention qui leur est due.

Avant de passer à la question des pêches, je désire féliciter le Gouvernement d'avoir inclus dans le discours du trône la suppression du Ripple-Rock. Cet écueil a été pour nous, en Colombie-Britannique, une grande source d'inquiétude dans le passé, notamment pour les épouses des pêcheurs et des autres membres d'équipage. J'appelle, en particulier, l'attention du ministre des Pêcheries sur les observations formulées par l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Patterson). Quand il a pris la parole au cours du présent débat, l'honorable député a demandé l'extension des droits de pêche en amont du pont Pattullo. Je me rappelle que l'an dernier le ministre a changé d'idée de façon assez prononcée, ce qui m'avait beaucoup enthousiasmé. Toutefois, le changement en cause n'a pas suffi. J'ai applaudi à cette mesure l'an dernier et je serais heureux d'avoir une autre occasion d'applaudir si le ministre jugeait bon de prolonger la période de temps durant laquelle les pêcheurs sont autorisés à pêcher en amont du pont Pattullo.

On a beaucoup parlé, à ce propos, de la qualité du poisson et de la nécessité de la conservation.

A ce sujet, je désire me reporter aux pages 110 et 111 du rapport Sloan de 1940 afin de donner lecture de certains passages de la déposition de M. Charles Lisson Smith, directeur de la production chez *Edmunds and Walker*. Je sais que ce rapport date déjà de quelques années mais ce qui concerne le poisson est toujours vrai. La rivière est la même, le pont n'a pas changé et la situation qui existait alors existe encore aujourd'hui. Du moins, les pêcheurs en sont-ils convaincus. Je cite maintenant le rapport:

D. Voulez-vous répéter ce que vous nous avez dit sur le domaine d'activité de votre établissement?

R. Nous achetons n'importe quel poisson de la Colombie-Britannique pour le congeler, le fumer et le vendre.

D. Quelle espèce de saumon achetez-vous?

R. Surtout des chinooks.

D. Et de qui l'achetez-vous?

R. De tous ceux qui en ont à vendre. A la rivière, par exemple, nous l'achetons de tout pêcheur qui nous en apporte mais nous l'achetons surtout d'intermédiaires qui achètent le poisson et nous le revendent.

D. Achetez-vous du poisson pris à l'araignée?

R. Oui.

D. Et du poisson pris à la seine à poche?

R. Pas beaucoup.

D. Pouvez-vous nous dire pourquoi?

Qu'on note bien la réponse suivante:

R. Le poisson pris à la seine à poche ne convient pas beaucoup à notre entreprise.

D. Vous parlez uniquement du saumon du chinook, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Dites-nous pourquoi il ne vous convient pas?

R. Il semble que la pêche ou la cueillette de ces poissons les endommage. Quoi qu'il en soit, avant qu'ils nous parviennent, ils sont de moins bonne qualité que le poisson pris soit à la cueillère soit à l'araignée.

D. Quels dégâts ont-ils subis? Pouvez-vous nous donner des détails?

R. Pendant la prise, je suppose.

D. Comment le constatez-vous?

R. Le poisson est écrasé, les écailles sont détachées, meurtries et brisées.

D. Le poisson devient-il, de ce fait, de qualité ou de catégorie inférieure, aux fins particulières de votre industrie?

R. Assurément.

D. Comment cela?

R. Personne ne veut acheter de poisson écrasé quand on le présente comme du poisson frais. Même si l'on voulait dépenser de l'argent pour le mettre en entrepôt, pour le vider ou le fumer, on sait que naturellement personne ne voudrait d'une marchandise ratatinée et meurtrie, ce n'est plus du beau poisson.

D. Faites-vous la même constatation à l'égard du poisson pris à l'araignée?

R. Parfois, mais pas autant. On a enseigné aux pêcheurs qui font la pêche sur le cours supérieur de la rivière, du moins à ceux qui nous vendent du poisson, de meilleures méthodes de pêche. Le poisson que nous vendent les pêcheurs à l'araignée du cours supérieur de la rivière est de très bonne qualité.

D. Qu'entendez-vous par le cours supérieur?

R. A partir du pont de New-Westminster.

C'est le pont Pattullo. On voit que la qualité du poisson est tout aussi bonne sinon meilleure que celle de n'importe quel poisson pêché par les bateaux seineurs. Pour ce qui est de la conservation, le major James A. Motherwell, directeur en chef du service fédéral de surveillance des pêcheries en Colombie-Britannique, de 1921 jusqu'à 1940 au moins, déclare, à la page 105, en réponse à une question qu'on lui a posée,—il s'agissait de concurrence:

D. Est-elle...

C'est-à-dire la concurrence.

...surveillée du point de vue économique ou du point de vue de la conservation?

R. La conservation n'est pas en jeu puisque notre surveillance peut s'étendre à n'importe quelle sorte de poisson.

Il ne s'agit donc pas de la qualité, mais de la conservation. Ce sont les mêmes pêcheurs, qui sont certes en mesure de s'occuper de leur industrie. Ils peuvent eux-mêmes s'occuper de la conservation. Ils sont aussi empressés que jamais. La seule modification qui s'impose serait celle qui a trait à la réglementation au sujet du poisson, c'est-à-dire la conservation du poisson, de façon progressive depuis le golfe en remontant le Fraser, jusqu'au delà du pont Pattulo, à Mission et là où sont les frayères.

J'ai appris que la prospérité d'une nation se ramène à ses industries fondamentales ou, si l'on veut: la prospérité d'une nation est en proportion directe de la prospérité de son industrie fondamentale. Notre arrière-pays est donc à la base de notre prospérité, et cela s'applique sur le plan fédéral et provincial et, à un moindre degré, sur le plan municipal.

Quand ce que rapporte la production n'égale pas le coût de la consommation, notre entreprise commence à péricliter. Je sais, par exemple, que les producteurs de lait et de volaille, qui connaissent leur affaire, savent que leur bétail et leurs volailles ne produisent bien que s'ils consomment bien. Ils savent que, pour qu'une vache donne assez de lait ou autant qu'ils en attendent d'elle, il faut tout d'abord la bien nourrir. En d'autres termes, c'est la nourriture de la vache qui fait le lait. Le même principe s'applique aux volailles ou aux autres bestiaux.

Nous constatons de nos jours certains signes de dépression dans ce secteur de l'économie. Les aviculteurs, les éleveurs de vaches laitières et de bestiaux, les producteurs de céréales et de pommes de terre, les pêcheurs et autres, se plaignent cette année et se sont aussi plaints l'année passée des conditions où ils se trouvent. Ainsi, quand il a été question ici du prix des œufs, on nous a dit qu'il était trop bas, que nous devrions en relever le prix minimum.

L'une des raisons à cet état de choses est le prix des provendes. Comme je l'ai déjà mentionné, le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) pourrait nous rendre heureux dans la zone côtière s'il augmentait la contribution en matière de provendes et nous restituait les 5 dollars qu'il a déduits. Les aviculteurs pourraient alors acheter leur provende à meilleur compte. Il y a une autre question touchant les œufs. C'est la hausse de prix entre la qualité A et la qualité B. Cette question a été aussi mentionnée.

Ensuite, à propos des éleveurs de dindons, j'ai eu le privilège de montrer à cette Chambre qu'il existait là un problème, que certaines personnes du métier qualifiaient à cette époque de dumping. Ce n'était pas du dumping dans la pleine acception du terme, car les dindons américains se vendaient au même prix aux États-Unis que les dindons canadiens ici. Il y avait toutefois cette différence. L'aviculteur américain possédait une grande usine de provende et cherchait seulement à ce que ses volailles fassent les frais de sa provende; par suite, il ne réalisait aucun bénéfice à l'égard des volailles. D'où la difficulté pour le producteur canadien de le concurrencer.

Quant à la politique économique du gouvernement fédéral, si tant est qu'on suive une ligne de conduite en certains de ces domaines, et j'en doute un peu, je dirai d'abord qu'il a été question du beurre, du fromage, etc. Il y a lieu de discuter si le programme agricole ne reste pas autant dans le vague que les propos du ministre quand il dit de temps à autre: "Je ne voulais pas dire cela, mais quelque chose d'autre." Voilà à quoi tout se ramène. La hausse du prix de la provende détermine seulement la montée des prix de revient, et partant, le prix versé par le consommateur au dernier échelon de la préparation du produit, qu'il s'agisse d'œufs ou d'autre chose, subit la même augmentation. Quant au producteur de blé, il éprouve autant de difficultés que les beurriers et les fromagers.

Quel est donc le programme agricole? Le Gouvernement paiera-t-il pour le beurre jusqu'à accumulation d'un certain excédent, quitte à le donner ensuite aux hôpitaux? Est-ce là un programme suivi? Certes les marchands du pays ont droit de savoir à quoi s'en tenir au sujet des probabilités.

Le producteur de céréales a des griefs fondés, car 19·5 p. 100 de la population touche environ 9 p. 100 du revenu national. Il ne suffit pas qu'il soit la force du pays, il doit compter largement, en raison de notre politique commerciale, sur le marché d'exportation; néanmoins, il existe un débouché domestique que nous pouvons réglementer dans une certaine mesure. La façon dont on procède lui attire des embarras. Il en est ainsi des éleveurs de porcs. Je sais que le ministre de l'Agriculture a reçu un télégramme semblable à celui qui m'a été adressé au sujet des conséquences, sur l'élevage des porcs, de la situation qui existe relativement à la provende.

[M. Hahn.]

Nous avons tous entendu les excellents discours que les députés de Queens (M. MacLean) et de Victoria-Carleton (M. Montgomery) ont prononcés au sujet des producteurs de pommes de terre. La même question a fait l'objet d'un débat à la Chambre l'an dernier. A mon sens, la solution du problème ne réside pas tant dans une modification des règlements douaniers que dans une modification de l'application de ces règlements. C'est peut-être une question dont pourrait se charger notre ministre des Finances (M. Harris). Je ne serais pas prêt à reconnaître que nous devrions relever les droits douaniers. Je m'y oppose en principe. Je préférerais que les dates où s'appliquent nos droits deviennent plus souples, de manière à les fixer à un moment où elles seraient beaucoup plus utiles.

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin. Je me rends compte également que la politique financière et économique du Gouvernement est actuellement la même que lorsque notre bon ami Adolph Schicklgruber, ou Adolf Hitler, ainsi qu'on l'appelait, nous a sorti de la dernière crise économique.

Appuyé par l'honorable représentant de Bow-River (M. Johnston), je propose donc le sous-amendement suivant:

Nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures fondamentales nécessaires, tant d'ordre économique que financier, propres à placer les producteurs et les travailleurs canadiens sur un pied de saine prospérité et à protéger notre économie contre les régressions périodiques.

*(Texte)*

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de parler brièvement d'un problème qui intéresse surtout les comtés ruraux de l'Est du Canada et le comté de Beauce en particulier; je veux dire: le prix de soutien du beurre. Tous les syndicats de l'Union catholique des cultivateurs,—et il me fait plaisir de dire qu'il y en a un dans toutes les paroisses du comté que je représente,—ont fait des démarches pour faire connaître au gouvernement leur opinion sur ce problème qui revêt, à leurs yeux, une très grande importance.

En effet, l'industrie laitière, principale source de revenu des cultivateurs de l'Est, constitue la base même de leur économie. Ils pourront occasionnellement,—je parle évidemment des cultivateurs de ma région,—supporter, tant bien que mal, une régression dans le prix de vente des œufs, de la viande de boucherie, du lard, parce que ce ne serait que le petit nombre qui serait sérieusement atteint par une telle éventualité. Cependant, en ce qui concerne ma circonscription, tout au moins, j'en connais très peu qui pourraient tenir le coup, s'il se produisait une dégringolade subite et prolongée des prix du beurre.

Le très honorable ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a dit à la Chambre le 14 janvier 1955, d'après le compte rendu officiel des débats, page 194, version française, que le prix actuel était en vigueur jusqu'au 1er mai et qu'il n'avait pas l'habitude de prendre de décision pour un avenir plus éloigné. La réponse est sans doute excellente en ce qui regarde le très honorable ministre, mais elle ne laisse pas d'inquiéter les cultivateurs.

Le jour ne peut être très éloigné où le ministre devra prendre une décision, et c'est précisément pour tenter d'influencer celle-ci, si possible, que je désire exposer, dès aujourd'hui, histoire de n'être pas en retard, le point de vue des cultivateurs.

Cette année, une raison nouvelle s'ajoute aux autres qui existaient déjà et qui militent en faveur d'un prix raisonnable pour les produits laitiers.

C'est que, la saison dernière ayant été très pluvieuse, le foin et le grain engrangés l'automne dernier sont de qualité très inférieure et l'état de santé des animaux en souffrira; le pâturage, pour l'année courante, sera également mauvais, parce que la paissance des bêtes dans un sol très mouilleux a endommagé les racines des herbes. Pour ces deux raisons, qui découlent d'une même cause, le rendement des troupeaux pour la prochaine saison sera grandement diminué. C'est là, du moins, l'opinion d'experts sérieux que j'ai eu l'avantage de consulter depuis quelques semaines. Mais il y a plus encore, c'est que les cultivateurs de ma région qui ont l'habitude,—pour un grand nombre du moins,—de préparer eux-mêmes les rations laitières avec leurs propres grains, seront dans l'impossibilité de le faire cette année, précisément à cause d'un manque dans la qualité de ce grain et sa quantité limitée. Ils seront donc forcés, pour atteindre un rendement un peu convenable, d'acheter à l'extérieur des rations laitières. Or, le prix de ces moulées est rendu à un niveau prohibitif surtout si l'on considère que le revenu général des cultivateurs a commencé à subir, en 1953, une baisse qui s'est encore accentuée au cours de l'année 1954.

De plus, encore et toujours pour la même raison, soit la mauvaise température, les grains de toute nature que les cultivateurs de ma région ont l'habitude de produire pour leurs propres semences, dans une certaine proportion, ne seront pas utilisables cette année, d'où l'obligation de les acheter ailleurs. Or, voici que la Coopérative fédérée de

Québec a fait connaître, il y a environ un mois, les prix probables de ces grains et l'on constate qu'il y a une augmentation très considérable, soit 100 p. 100 dans certains cas, 150 p. 100 même, comparativement à l'an dernier.

Pour que le cultivateur soit en mesure de faire face à de tels aléas, il lui faut compter sur un revenu raisonnable et assuré.

D'ailleurs, le surplus actuel de beurre, qui cause de l'inquiétude en certains milieux, n'est pas tellement considérable et justement pour la raison que j'ai donnée tantôt, à savoir: la diminution très probable de la production au cours de l'année 1955; ce surplus,—c'est le cas de le dire,—va fondre comme du beurre dans la poêle.

Cette situation difficile dans l'industrie laitière,—situation qui, je le concède, doit être embarrassante pour le gouvernement,—rend peut-être propice l'occasion de refaire un petit examen de conscience touchant le problème de la margarine, ce fameux produit de substitution que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social annonce à pleines pages dans ses publications, même s'il ne peut nous dire qu'il possède une valeur nutritive supérieure, égale ou inférieure à celle du beurre lui-même.

L'ouvrier des villes et des villages, penseront certaines gens, a droit à un produit bon marché. J'imagine bien qu'il n'est pas nécessaire de refaire ici la thèse qui démontre que l'ouvrier, s'il veut avoir du travail, doit compter sur un pouvoir d'achat qui se maintienne à un niveau raisonnable de la part de la population. Or, je ne connais de moyen plus efficace pour faire baisser le pouvoir d'achat général que de laisser tomber le niveau des prix des produits agricoles et tout particulièrement ceux de l'industrie laitière de l'Est et des produits qui en découlent, de même, d'ailleurs, que le niveau du prix du blé de l'Ouest. C'est une vieille histoire que tout le monde connaît, et elle s'est avérée exacte, une fois de plus, pas plus tard qu'en 1953 et 1954.

L'an passé, j'ai félicité le Gouvernement d'avoir établi un prix de soutien pour le beurre. J'ai signalé, entre autres choses, que cette politique avait non seulement protégé les cultivateurs, mais aussi les ouvriers, en ce sens qu'en plus de soutenir le pouvoir d'achat général, elle avait empêché l'exploitation éhontée dont ces ouvriers avaient été l'objet au cours de l'hiver 1951-1952. A cette époque, en effet, ils avaient dû payer 90c. et même $1 pour une livre de beurre, entreposée par les commerçants quelques mois plus tôt et payée à peine 60c. la livre, à ce moment.

[M. Poulin.]

Je serais porté à craindre que le même scandale se répète si le Gouvernement ne maintient son prix de 58c. après le 1er mai prochain. Et que diraient les braves ouvriers de nos villes et villages si, au cours de l'hiver prochain, en plus d'être affligés d'un chômage qui ne semble pas devoir diminuer rapidement, ils étaient forcés d'acheter du beurre à un prix fabuleux, ou de la margarine à un prix qui pourrait bien lui aussi, dans de telles circonstances, faire un bond prodigieux?

Je tiens à féliciter le Gouvernement de son projet d'offrir 20 millions de livres de beurre à des institutions publiques à un prix de 21c. inférieur au prix ordinaire. Cependant, dans la déclaration que le ministre a faite à la Chambre le 28 janvier, il y a quelque chose qui m'intrigue beaucoup. Je cite le compte rendu officiel, page 654:

> Comme on l'a dit, l'objectif qu'on poursuit, d'une façon générale, en offrant du beurre à ce prix réduit, consiste à augmenter, dans l'ensemble, l'emploi de cette denrée en certaines institutions autorisées, dans tout le pays.

Le très honorable ministre ne nous dit pas pourquoi on veut augmenter la consommation du beurre dans ces institutions. Serait-ce parce qu'il considère que la margarine n'est pas un produit convenable? Serait-ce tout simplement qu'à mon avis la consommation du beurre n'atteint pas un niveau raisonnable en regard de la production de cette denrée?

Dans l'un ou l'autre de ces deux cas, il y a un moyen bien simple de réaliser l'objectif qu'on se propose d'atteindre au moyen de cette mesure: ce serait de prendre les moyens de restreindre l'usage de la margarine. En cela, le gouvernement de la province de Québec a ouvert la voie, et son exemple est à suivre par les autres provinces et le gouvernement central. D'après certains experts, la politique suivie en cette matière par le gouvernement du Québec a permis la consommation de 50 millions de livres de beurre de plus que si l'usage de la margarine avait été permis dans les limites de cette province, comme ailleurs. De toute façon, je crois que la continuation de la politique actuelle de soutien du prix du beurre du gouvernement fédéral ne comporte de risque pour personne.

Passant maintenant à un autre sujet, monsieur l'Orateur, je voudrais exposer à la Chambre et à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), en particulier, la demande pressante de l'immense majorité des contribuables du comté de Beauce d'augmenter le taux des allocations familiales. Je me rends compte, comme tout le monde, combien il est facile de faire de la démagogie avec une question de cette nature. Aussi, je m'en garderai bien,

tout autant en cette enceinte que dans les limites du comté que je représente. Et, à ce sujet, je dois dire que je ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent que nous devons augmenter le taux des allocations pour faire face à la crise du chômage. Elles n'ont pas été établies comme source de revenu pour subvenir aux besoins des familles, car elles n'y suffiraient jamais, mais pour suppléer à ce qui peut manquer dans le salaire du chef de famille. En conséquence, quand ce salaire n'existe pas,—comme il arrive parfois en période de chômage,—il ne peut être remplacé par les allocations mais plutôt par des prestations d'assurance-chômage, ou encore, ce qui est beaucoup mieux sans doute, par des travaux, réguliers ou spéciaux.

Il n'en reste pas moins que, même si nous n'avions pas de chômage, nous aurions quand même une excellente raison de demander une augmentation des taux actuels, car, par suite de la hausse du coût de la vie, ces taux sont loin d'avoir la même valeur qu'il y a 10 ans plus ou moins, quand cette excellente loi sociale a été adoptée.

Si le principe de la loi était bon il y a 10 ans, il doit l'être encore aujourd'hui, et si le barème adopté pour en assurer l'application correspondait à peu près aux nécessités du temps, on est forcé d'admettre qu'il n'y correspond plus de nos jours, puisque le coût de la vie a augmenté de beaucoup. En conséquence, il me semble juste et raisonnable que le Gouvernement fasse droit aux requêtes de la presque totalité de la population du comté de Beauce.

Je veux traiter brièvement d'un autre problème, un peu plus délicat celui-là, et consacrer quelques minutes à relever certaines déclarations que le représentant de la circonscription de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a faite en cette enceinte le mercredi, 12 janvier. Mon but n'est pas de donner à ce discours plus d'importance qu'il n'en a, mais tout simplement d'aider ce brave représentant, et d'autres du même acabit s'il y en a, à mieux connaître la province de Québec. Et je suis certain que, la connaissant mieux et sous son vrai jour, il témoignera à sa population plus de sympathie qu'il ne l'a fait au cours de son discours.

Je passerai sous silence certains traits de son discours qui m'ont déplu; toutefois il y en a un qui m'a offensé et c'est celui-là que je veux relever. L'honorable député a dit, en substance, que le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) était allé rencontrer le "maître d'une autre nation". On peut lire ces mots à la page 126 de la version française des débats. Il désigne, par cette expression, la population du Québec et son chef actuel. Pour ce qui est du chef, je n'ai pas besoin de le défendre, car il y réussit assez bien lui-même, mais quant à accepter sans mot dire le terme d'"autre nation" pour désigner le groupe ethnique auquel j'appartiens, cela, jamais, monsieur l'Orateur.

En tant que Canadiens d'origine française, nous sommes certes d'une autre nation vis-à-vis un Américain, un Allemand, un Français ou un Anglais; mais vis-à-vis un autre Canadien d'origine anglaise, je n'admets pas cela. Et si l'honorable député persiste à dire que nous ne sommes pas de la même nation que lui, je serai forcé d'affirmer qu'il n'est pas un Canadien. Quant à moi, j'ai bien des raisons de me réclamer de ce titre.

Mon premier ancêtre connu vivait au Canada il y a 320 ans; il est débarqué à Québec en 1636 et, depuis cette date, sa lignée ne s'est jamais brisée au pays, et l'immense majorité des sujets de cette descendance n'ont pas quitté le sol canadien. Je pourrais, sans sortir de la Chambre, relever des dizaines de cas du même genre, et si je me permets de citer le mien, je m'en excuse; c'est parce que je le connais d'une façon plus précise.

L'honorable député, qui se prétend d'une autre nation que la nôtre, voudrait-il et pourrait-il nous dire quand ses ancêtres sont venus au Canada? Quand les miens sont arrivés ici, Québec était à peine fondée et la région où réside mon honorable ami était couverte de forêts vierges et habitée par des indigènes. S'il a aujourd'hui l'avantage de demeurer dans une des plus belles, des plus riches et des plus prometteuses provinces du Canada, c'est que nos ancêtres à nous, d'origine française et catholique, ont eu assez de courage, d'énergie, de renoncement et de foi en la Providence pour risquer leur vie,—et pour quelques-uns la donner,—dans d'aventureuses pérégrinations en direction de l'Ouest du pays, remontant ou descendant, à bord de frêles embarcations, des cours d'eau dangereux, s'enfonçant dans d'immenses forêts sans issue, redoutant constamment la traîtrise de l'Iroquois, s'alliant très souvent aux indigènes qu'ils subjuguaient par leur bonté et leurs charmes, acceptant froidement les revers et les difficultés qu'ils rencontraient et jalonnant leurs routes de croix multiples, symboles des sentiments et des intentions qui les animaient. Et ce sont les descendants de ce groupe de pionniers que mon honorable ami appelle "une autre nation"?

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas invectiver quelqu'un qui parle de la sorte, je veux plutôt le prendre en pitié et le plaindre d'en connaître si peu sur l'histoire de son pays!

Mais ce n'est pas tout. Ce premier groupe de Canadiens qui a ouvert le pays à la civilisation, c'est encore lui qui l'a préservé de son annexion aux États-Unis, faisant en cela les premiers pas dans la voie vers l'indépendance dont les Canadiens,—y compris l'honorable député j'espère,—jouissent aujourd'hui.

Une autre raison qui me permet de me réclamer de la nation canadienne, c'est que le groupe dont je fais partie a fourni un apport prépondérant à l'expansion du Canada, tant au point de vue économique et scientifique que culturel et social. Si mon bon ami, en visitant le Québec, avait cherché à voir ce qui y constitue un actif pour son pays, il aurait vu autre chose qu'un petit groupe de socialistes, de communistes ou d'écervelés comme il y en a un peu partout, mais pas plus au Québec qu'en Colombie-Britannique, ou partout ailleurs au Canada. Un séjour prolongé, dans ces conditions, lui aurait certes permis de constater que parmi ce groupe qu'il appelle "une autre nation", il y a de braves cultivateurs dont la terre a été défrichée il y a 200 et même 300 ans et n'est jamais tombée dans des mains étrangères à la lignée du premier occupant. Il aurait vu également des milliers et des milliers d'ouvriers qui ont le culte, comme on dit chez nous, de l'ouvrage bien fait et ne le cèdent en rien aux artisans des autres provinces. Il aurait vu encore, bâties par des gens du même groupe, de grandes industries et d'importantes maisons de commerce qui contribuent considérablement à la prospérité, non seulement de la province de Québec, mais de tout le Canada. Il lui aurait également été donné de voir aussi de grands hôpitaux et des cliniques médicales dont quelques-uns n'ont pas leur pareil au Canada. Il aurait pu voir aussi 3 grandes universités, 2 ou 3 petites, et de nombreux collèges fréquentés par 75,000 étudiants, où l'on confère chaque année des diplômes et des doctorats à ceux qui les ont mérités dans tous les domaines de l'activité humaine.

Parmi ces maisons d'enseignement, il aurait aperçu une grande université et plusieurs collèges et écoles, dont la direction est anglo-protestante, jouissant de la liberté la plus complète d'enseigner selon les principes, les croyances et la langue de ceux qui les dirigent et les fréquentent. Et, à son grand scandale, sans doute, il aurait constaté que, dans ce coin de pays où habite, selon lui, "une autre nation", les contribuables ne sont jamais appelés à payer une double taxe scolaire pour un double système d'enseignement, mais choisissent librement de souscrire une seule fois au système qu'ils préfèrent. Et sa stupéfaction aurait certes atteint son paroxysme, quand il aurait constaté qu'en plus de cela une partie importante des sommes d'argent recueillies par le truchement des taxes, chez une population à 82 p. 100 catholique et française, va à ces maisons d'enseignement anglo-protestantes; et ce qui aurait sans doute complété son ébahissement, c'est que la population du Québec considère tout simplement cette situation comme juste et normale.

[M. Poulin.]

Cette constatation aurait permis à l'honorable député de faire un petit examen de conscience pour savoir si la même chose ne pourrait se faire à Maillardville, dans sa propre circonscription, où des Canadiens, et je le souligne, monsieur l'Orateur, des Canadiens sont obligés de payer une double et même une triple taxe quand ils veulent faire enseigner le français ou le catéchisme à leurs petits enfants. Si l'honorable député ne le sait, il devra l'apprendre: les Canadiens d'origine française sont chez eux à Maillardville, dans Burnaby-Coquitlam et dans toute la Colombie-Britannique, tout autant que les Canadiens d'origine anglaise sont chez eux dans la province de Québec. C'est à cette condition, et à cette condition essentielle et unique, que nous pourrons obtenir l'unité nationale dont il se gargarise.

Les gens du Québec, a dit l'honorable député, souffrent ou ne bénéficient pas, dans les domaines de l'enseignement et de la santé, des services qu'ils aimeraient recevoir. Je ne sens pas le besoin de répondre à cela. Il est bien évident que nous n'avons pas dans le Québec tout ce que nous désirons, pas plus que n'importe où ailleurs. Cependant, quand je constate que dans le dernier budget qui vient d'être déposé à Québec pour l'année 1955-1956, 60 millions de dollars sont attribués à la santé, 46½ millions à l'instruction publique et 28 millions au bien-être social, je me sens au moins un peu rassuré. Je pense bien que, pour cette année encore, la province de Québec n'a pas besoin de l'aide de la Colombie-Britannique pour régler ses problèmes.

Voilà, monsieur l'Orateur, quelques-unes des réflexions que m'a inspirées le discours de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam.

J'ai bien l'impression, malgré tout, qu'il est un gentilhomme, rempli de bonne volonté et qu'il cherche à augmenter la somme de ses connaissances sur son pays. Dans ces conditions, j'ose former le vœu que mes humbles paroles lui aideront à mieux comprendre le groupe de Canadiens qui furent les pionniers au Canada.

*(Traduction)*

**M. Maurice Boisvert (Nicolet-Yamaska):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention

de prendre part au débat. Mais comme l'honorable député de Vancouver-Kingsway a soulevé une question d'une importance capitale, je dirai même d'une importance vitale, en ce qui concerne l'unité canadienne, je crois devoir exprimer mon point de vue sur cette question. Je le ferai objectivement, m'abstenant de blâmer le gouvernement d'aucune législature provinciale car je ne crois pas que ce soit ici l'endroit de faire naître de l'animosité contre un gouvernement qui doit son existence à notre constitution.

Voici le texte de la partie du discours qui me cause une vive inquiétude. Il s'agit d'un passage que prononçait l'honorable député de Vancouver-Kingsway, le 27 janvier, et qui est rapporté à la page 628 du hansard:

Puis-je faire remarquer à l'honorable député et à tout autre qui l'ignore qu'en vertu de notre constitution nous avons, en Colombie-Britannique un régime d'écoles publiques libres et non confessionnelles. Quand un enfant s'inscrit à une école de la Colombie-Britannique, on ne lui demande pas s'il est juif ou gentil, catholique ou protestant, baptiste ou témoin de Jéhovah. Tout ce qui est requis, c'est qu'il habite la Colombie-Britannique et soit d'âge scolaire.

Non seulement notre régime scolaire est libre et non confessionnel, il est également obligatoire. Lorsqu'un enfant habite une région éloignée, où il n'y a pas d'école, il reçoit son instruction par correspondance. Les enfants qui habitent des agglomérations où il y a des écoles doivent les fréquenter. On a parfois poursuivi des parents en justice, en Colombie-Britannique, pour les forcer à envoyer leurs enfants à l'école; mais je n'ai jamais vu de parents comparaître au tribunal pour obtenir qu'une école accepte leurs enfants. Voilà un point sur lequel devraient se renseigner ceux qui voudraient critiquer le régime scolaire de la Colombie-Britannique.

Puis l'honorable député ajoute:

Si des gens de Maillardville ou d'une autre région de la Colombie-Britannique ne croient pas que le régime scolaire est assez bon pour eux et établissent leurs propres écoles, ils créent eux-mêmes des minorités; ce sont eux qui créent la double imposition en Colombie-Britannique.

De cette déclaration il faut conclure que, dans la province de la Colombie-Britannique, l'éducation est régie par un système scolaire non confessionnel, par conséquent neutre et d'autre part obligatoire. En d'autres termes le système scolaire ne tient compte ni des origines, ni de la foi, ni de la religion, ni de la langue de l'élève. Avant d'aller au fond de l'aspect du problème que la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Kingsway, (M. MacInnis) pose à la conscience de tout citoyen canadien, je désirerais rapprocher le débat d'autres déclarations.

Le 12 janvier, 1955, comme en fait foi la page 125 du hansard, l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) disait:

J'ai aussi passé un temps assez long dans la province de Québec. Cette province semble être le point sensible en matière d'unité nationale. J'ai grandi dans l'Ouest où, pendant des années, feu Mackenzie King nous a dit qu'il faisait l'unité nationale. Pendant des années, la plupart d'entre nous ont cru qu'il disait vrai. C'était bien l'homme pour faire l'unité nationale. Si feu Mackenzie King a vraiment établi l'unité nationale au pays, comment se fait-il qu'après avoir été si longtemps premier ministre, presque au moment où il disparaît de la scène, l'unité nationale est moins vivace au Canada qu'elle ne l'avait été depuis longtemps?

Le 17 janvier, 1955, comme l'atteste le hansard, page 287, l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot) disait:

Pourquoi le député ne prend-il pas le temps de comparer les droits des groupes minoritaires de la Colombie-Britannique, province où il habite, avec les droits de ceux de la province de Québec? Je songe en ce moment à une localité du nom de Maillardville, en Colombie-Britannique, et, si je ne m'abuse, je crois que Maillardville est peut-être située dans la circonscription de Burnaby-Coquitlam. Je lui demanderais d'examiner les lois scolaires de sa province avant de s'attaquer à ma province et de prendre sur lui de donner des conseils aux Canadiens.

Le 26 janvier, 1955, page 585 du hansard, l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine (M. Cannon), utilisant l'extrait d'un journal, *La Province*, publié à Vancouver, dénonçait devant cette Chambre la déclaration qu'aurait faite l'honorable député de Vancouver-Est, (M. Winch) le 15 septembre, 1954:

M. Winch attaque l'usage de la langue française à la Chambre.

D'après cet article, l'honorable député aurait dit:

"Je n'ai pas encore rencontré le député canadien-français qui ne comprenne ni ne parle l'anglais", a-t-il expliqué, "cependant ce groupe minoritaire tient absolument à se servir de la langue française à la Chambre. Il nous faut attendre la traduction 24 heures, pour savoir ce qu'ils ont dit."

Puis l'article continue:

C'est parfaitement leur droit de se servir de la langue française, mais pourquoi insistent-ils pour le faire quand ils savent que la majorité des députés sont de langue anglaise et qu'ils parlent eux-mêmes l'anglais.

L'honorable député de Vancouver-Kingsway a voulu répondre à l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue et en ce faisant il a projeté le débat bien en dehors du cadre où il aurait dû demeurer. Des déclarations de l'honorable député de Vancouver-Kingsway, de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam et de la déclaration faite par l'honorable député de Vancouver-Est, il se dégage un esprit qui s'éloigne considérablement de celui qu'avaient les Pères de la Confédération, lorsqu'ils ont préparé ensemble ce statut impérial qui est l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Que ce soit un pacte ou un acte législatif émanant du gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne, nul ne saurait prétendre que ce ne fut pas le résultat d'un compromis qui fut élaboré avec peine et force discussions

au cours des réunions de Charlottetown et de Québec et au cours de la session du parlement provincial, en 1865, puis en Angleterre avant l'adoption du statut impérial. Voici le préambule du statut 30-31 Victoria, qui est le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de contracter une Union Fédérale pour ne former qu'une seule et même Puissance (*Dominion*) sous la couronne du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, avec une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni:

Considérant de plus qu'une telle union aurait l'effet de développer la prospérité des provinces et de favoriser les intérêts de l'Empire Britannique:

Voici le texte du dernier paragraphe:

Considérant de plus qu'il est nécessaire de pourvoir à l'admission éventuelle d'autres parties de l'Amérique Britannique du Nord dans l'union.

La loi prévoyait donc l'entrée d'autres régions du pays dans la confédération. En 1867 la Colombie-Britannique ne faisait pas encore partie de la Confédération canadienne. Ce n'est qu'en 1871 qu'elle est devenue telle.

Pour ceux qui ont travaillé à l'élaboration de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le problème de la dualité d'origine, de langue et de religion a été le gros problème autour duquel se sont butées, pendant des années, les meilleures volontés. Il fallait trouver une formule. Cette formule a été de réunir les trois provinces du Canada en Confédération en attribuant des pouvoirs au gouvernement fédéral et en attribuant des pouvoirs aux législatures provinciales.

Les Canadiens d'origine française voulaient garder les droits qui leur venaient des actes de reddition et qui leur furent garantis par le Traité de Paris et reconnus pour les constitutions subséquentes alors que le Canada était une colonie du Royaume-Uni de Grande-Bretagne. Depuis ils n'ont jamais abandonné cette position et ils ne l'abandonneront jamais.

En certains milieux on semble perdre de vue que le roi de France, par le Traité de Paris, en 1763, a cédé à Sa Majesté le roi de Grande-Bretagne toutes les possessions françaises qu'il avait ou prétendait avoir en Amérique du Nord. Voici le texte important de ce traité à l'article 4:

Sa Majesté très chrétienne renonce à toutes les prétentions qu'elle a formées autrefois, ou pu former, à la Nouvelle-Écosse, ou l'Acadie, en toutes ses parties, et la garantit toute, et avec toutes ses dépendances, au roi de la Grande-Bretagne. De plus Sa Majesté très chrétienne cède et garantit à sa dite Majesté britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'Île du Cap-Breton, et toutes les autres îles, et côtes, dans le golfe et fleuve Saint-Laurent, et généralement tout ce qui dépend desdits pays, terres, îles et côtes avec la souveraineté, propriété, possession, et tous droits acquis par traité, ou autrement, que le roi très chrétien et la couronne de France ont eus jusqu'à présent sur lesdits pays, îles, terres, lieux, côtes et leurs habitants...

...De son côté, Sa Majesté britannique convient d'accorder aux habitants du Canada la liberté de la religion catholique. En conséquence, elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ces nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon le rite de l'Église romaine, en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne. Sa Majesté britannique convient en outre que les habitants français ou autres, qui auraient été sujets du roi très chrétien en Canada, pourront se retirer en toute sûreté et liberté où bon leur semblera, et pourront vendre leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de Sa Majesté britannique, et transporter leurs effets, ainsi que leurs personnes, sans être gênés dans leur émigration, sous quelque prétexte que ce puisse être, hors celui de dettes ou de procès criminels.

D'après ce traité, la souveraineté sur le territoire, qui est devenu la confédération canadienne, est passée peu à peu, depuis 1867, de la couronne britannique au gouvernement du Canada.

Tout le territoire canadien de l'est à l'ouest et du nord au sud, dans les limites de ses frontières, est devenu la possession commune de tous les Canadiens, c'est-à-dire de tous ceux qui par naissance ou par naturalisation sont sujets canadiens. En d'autres termes, ils peuvent aller et venir d'une province à une autre, ils peuvent s'établir dans une province ou une autre, qu'ils soient d'origine française, qu'ils soient de religion catholique, qu'ils soient d'origine anglaise ou qu'ils soient de religion protestante. C'est un droit inaliénable, en vertu même de la constitution qui nous régit. Les frontières entre les provinces sont imaginaires et n'ont d'autre effet que de limiter territorialement la juridiction donnée aux législatures provinciales sur certaines matières énumérées dans les articles 92 et 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Elles ne sauraient, ces frontières, limiter les droits qu'a un sujet canadien d'habiter dans la province qu'il choisit, d'y élever sa famille, d'y chercher son gagne-pain et celui de ses enfants. A ce droit d'habiter s'ajoute le droit naturel qu'ont les parents de donner à leurs enfants l'éducation qu'ils désirent leur donner. Ils ont droit, en vertu de ce droit naturel, de les enseigner dans leur langue, dans leur foi et suivant la culture, la religion et la langue qu'ils ont eux-mêmes. Évidemment il va de soi que tout sujet canadien doit se soumettre à la loi du lieu où il habite si cette loi est de la juridiction de la province, d'après les articles 92 et 93 de la constitution canadienne. Cependant, je suis d'opinion que le Canadien d'origine française a le droit, en quelque province qu'il se trouve, et le devoir de voir à ce que son enfant ait une éducation qui ne lui enlève rien de son âme, à moins qu'il ne le veuille,

en toute liberté. La liberté d'opter existe et il se peut fort bien que sans contrainte un citoyen opte pour une autre langue. Le problème de l'éducation au Canada, avant l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et depuis, a toujours été le point névralgique de l'unité canadienne.

Lord Carnavon en présentant, devant la Chambre des Lords, le *British North America Bill*, en 1867, s'exprimait en ces termes au sujet de l'article 93:

> Enfin, dans l'article 93, qui renferme les dispositions exceptionnelles dont j'ai fait mention, Vos Seigneuries observeront un régime assez compliqué au sujet de l'enseignement. Je n'ai guère besoin de dire que cette importante question suscite presque autant de soucis et de divergences d'opinions de l'autre côté que de ce côté-ci de l'Atlantique. Cet article a été rédigé après une longue et angoissante controverse, où toutes les parties étaient représentées, et à des conditions qu'elles ont toutes acceptées. Vu que cette entente n'intéresse que les intérêts locaux en cause, le Parlement ne voudrait pas la modifier même si, de l'avis du Parlement, elle était susceptible de modification; mais je dois ajouter, exprimant ainsi mon opinion personnelle, que les termes de l'entente me semblent équitables et judicieux. En effet, l'article a pour objet d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits, privilèges et protection dont peut jouir la minorité religieuse d'une autre province. La minorité catholique du Haut-Canada, la minorité protestante du Bas-Canada et la minorité catholique des provinces Maritimes seront ainsi sur un pied de parfaite égalité.

Au sujet du Bas-Canada,—maintenant la province de Québec,—lord Carnarvon ajoute:

> Le Bas-Canada également est jaloux, comme il en est fier, à juste titre, de ses coutumes et traditions ancestrales; il est attaché à son institution particulière et il n'adhérera à cette union qu'à la condition formelle de les conserver.

Quel est l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique? Il se lit ainsi:

> 93. Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes:
>
> (1) Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*);
>
> (2) Tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés et imposés par la loi dans le Haut-Canada, lors de l'union, aux écoles séparées et aux syndics d'écoles des sujets catholiques romains de Sa Majesté, seront et sont par le présent étendus aux écoles dissidentes des sujets protestants et catholiques romains de la Reine dans la province de Québec.

Il faut reconnaître qu'il appartient aux provinces de déterminer le système scolaire qui devra prévaloir. Ce droit ne saurait être contesté, et je n'ai pas l'intention de nier ce droit, conféré par la constitution aux provinces, de se donner le système scolaire qu'elles préfèrent.

J'ai certes le droit de demander aux majorités ethniques des provinces autres que le Québec, d'en venir à un compromis afin que le Canadien d'origine française, de religion catholique, puisse, en quelque province que ce soit du Canada, donner à ses enfants l'éducation qu'il croit devoir donner. Pourquoi un compromis ne pourrait-il pas être trouvé? Pourquoi, alors que le Canada a évolué vers une unité plus grande, ne pas accorder aux minorités, puisque ces minorités sont formées de citoyens canadiens qui partout ont le droit d'emporter avec eux le trésor de leurs traditions, de leur religion, de leur langue qui leur est chère et de la culture dont ils s'inspirent, les mêmes droits, les mêmes privilèges, les mêmes avantages en matière d'éducation pour leurs enfants. Dans la province de Québec, la majorité, composée de Canadiens d'origine française, a ses institutions d'enseignement à tous les degrés tout comme la minorité composée de Canadiens d'origine anglaise. Le gouvernement de la province de Québec accorde des subventions à nos collèges, nos universités, peu importe la langue et la religion qui s'enseignent dans ces institutions où l'on fait instruire les enfants de la majorité et de la minorité.

L'Université McGill, de langue anglaise, recevra cette année une subvention provinciale de plus d'un million de dollars. Nul, dans la province de Québec, ne s'en plaint. Au contraire, tous se réjouissent de cet état de choses basé sur la justice, la liberté, le droit naturel.

Le jour où le problème de l'éducation sera réglé au Canada, le problème de l'unité canadienne sera résolue et le Canada donnera un exemple qui sera suivi dans d'autres pays.

La majorité, de par la constitution, peut avoir le droit de faire une chose. Devant la conscience commune d'une jeune nation, elle pourrait exercer ce droit de manière à placer sur un pied d'égalité tous les enfants, indépendemment de leur race, de leur langue et de leur religion.

L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), le 7 janvier 1955, a proposé la résolution suivante:

> La Chambre est d'avis qu'il y a lieu d'examiner l'à-propos de prendre toutes mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y insérer la rubrique et les articles suivants:
>
> "DROITS DE L'HOMME
>
> 148. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent acte, il ne sera pas loisible au parlement du Canada ou à la législature de l'une quelconque des provinces de faire des lois
>
> *a*) restreignant la liberté de parole et d'expression, ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication des idées, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites;

b) privant toute personne de la vie ou de la liberté à la suite de mesures arbitraires ou contraires aux lois, ou refusant d'accorder l'égalité de protection de la loi à toute personne."

Je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Rosetown-Biggar quant aux principes qui se dégagent de la résolution ci-dessus.

Parmi les libertés les plus chères à l'individu il y a celle qui touche à sa langue, à sa religion, à sa foi et à ses traditions. Le premier moyen de la transmission de la pensée humaine a été l'école. Peut-on prétendre, comme on le dit en cette Chambre, que les Canadiens d'origine française vivant en Colombie-Britannique doivent souffrir leur sort parce qu'ils sont une minorité? Autant leur dire: "Si vous n'êtes pas contents, allez-vous-en. Partez avec vos biens, vos enfants, allez où vous voudrez, cela ne nous regarde pas." C'est leur nier un droit fondamental d'habiter leur pays et de demeurer là où ils ont élu, sur la terre canadienne, de vivre. Les Canadiens d'origine française sont tenaces et en même temps ils sont d'excellents citoyens canadiens. Ils aiment leur pays; ils aiment les lois qui les administrent; ils aiment vivre dans la société de leurs compatriotes de langue anglaise, et la meilleure preuve est que tous s'efforcent d'apprendre la langue de la majorité afin de pouvoir entretenir de meilleures relations avec tous leurs compatriotes.

Dans la Colombie-Britannique, les Canadiens d'origine française, dit-on, ne peuvent pas légalement avoir les mêmes droits qu'ils pourraient avoir, en vertu de la constitution, dans d'autres provinces. C'est sans doute pourquoi ils sont obligés de construire leurs propres écoles, de payer pour le coût de ces écoles et de payer le coût de l'enseignement qu'ils font donner à leurs enfants. Ils doivent en outre contribuer, en payant les taxes scolaires, à entretenir l'éducation des enfants de Canadiens d'une autre origine qui fréquentent obligatoirement les écoles publiques. Il y a quelque chose qui répugne aux droits de l'homme lorsque, dans un endroit de notre pays, il existe un système qui force des enfants à subir un enseignement que leurs parents ne sauraient admettre et qui détruit en eux le goût de la liberté et l'amour de la patrie. Tous les gouvernements au monde doivent passer des lois sages. Ce sont ces lois sages, respectueuses des droits naturels qui font que les gouvernements sont justes. Le respect des droits de la personne humaine est la garantie de la grandeur des États.

M. Murray Ballantyne, le 6 mai 1954, à Montréal, disait:

Nous devons accepter le fait que le Canada est par sa vocation historique, essentiellement un pays de deux langues et de deux cultures. Notre destinée nationale nous est une source de difficultés mais aussi de richesses. Le Canada est la patrie des Canadiens français et ils ont le droit de pouvoir se sentir chez eux de l'Atlantique au Pacifique. Ensemble, nous, Canadiens français et Canadiens anglais, pouvons édifier une grande nation. Séparément, aucun de nos deux groupes ne peut réussir.



Je dis donc à ceux qui, en cette Chambre, ont tenu des propos d'un esprit contraire, dans mon humble opinion, à l'esprit même de la confédération, de chercher une formule pour amener les législatures des provinces, où l'enseignement subit le poids de la majorité, à placer les minorités sur un pied d'égalité afin que disparaisse la double taxation. Les majorités en soi n'ont pas de droits. Les droits sont attachés à l'individu. Il est vrai qu'en démocratie, ensuite, les individus, sujets de droit, investissent l'État du pouvoir de légiférer. La loi devient l'obligation de tous. Si elle devient injuste à un groupe de citoyens, il convient alors de la reviser afin de faire disparaître l'inégalité devant la loi. Il ne serait que juste que tous puissent profiter de la loi sur une base de charges égales. La patrie n'en serait que plus grande, plus belle et le Canada verrait sa réputation, déjà grande, devenir plus grande encore.

Ce que je souhaite de tout cœur c'est que le principe d'égalité de droit en matière de travail soit accepté en matière d'éducation. Le 14 mai, 1954, nous adoptions une loi en vertu de laquelle nul patron ne peut établir quelque distinction injuste contre quiconque en matière d'emploi, à cause de sa race, de sa couleur, de sa religion ou de son origine nationale, et aucun syndicat ouvrier ne peut exclure une personne du statut de membre ou établir des distinctions contre toute personne en ce qui concerne le statut de membre ou son emploi pour de tels motifs. Nous avons accueilli avec joie la loi sur l'égalité de traitement comme un nouveau pas vers l'unité nationale. Encourageons l'application de ce même principe en ce qui concerne l'éducation sans enfreindre les droits qu'ont les provinces de choisir leurs lois scolaires, mais en montrant de la bonne volonté, en suivant de bons conseils et en pratiquant la bonne entente. Ce qui a été accompli en 1867 peut certainement se répéter en 1955 si tous ensemble nous voulons poursuivre le même but.

De notre côté nous persisterons toujours dans la voie qui nous est tracée. Nos ancêtres venus de France ouvrirent le continent nord-américain à la colonisation, au commerce, à l'agriculture et à l'industrie. Après le Traité de Paris nos ancêtres encore ont montré, en plus de quatre circonstances, leur amour de la patrie canadienne et leur attachement à la couronne britannique; après 1867, ils ont collaboré avec leurs compatriotes de langue anglaise à l'édification de la nation canadienne

et ils continueront, eux et leurs descendants, à suivre leurs destinées malgré les guerres, les temps et les crises. Ils veulent que dans le cœur de leurs enfants fleurisse toujours l'amour de la terre canadienne et dans leur esprit un sens et un désir de sa grandeur morale, politique et économique, afin qu'ils puissent toujours respirer l'encens de la liberté et cultiver, en hommes libres, la fleur de la joie de vivre. Rien ne changera notre détermination. Ni l'"Attleeisme" ni l'athéisme n'auront de place dans les profondeurs de notre âme de Canadiens.

On dit souvent que l'histoire se répète, mais il faut la répéter plus souvent si l'on veut qu'elle soit retenue des hommes qui passent rapidement, l'histoire ne retenant que ce qui demeure: Foi en Dieu, foi en nous-mêmes, foi en notre pays, qui nous rendra capables de réaliser une œuvre de progrès impérissable.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter en français les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick).

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, à la suite de tous les autres députés, je veux offrir mes félicitations aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Leduc et Carrick). Les compliments que je voudrais leur faire ne seraient pas à la mesure de ceux qu'ils méritent; aussi, je me contenterai de leur dire: "très bien fait", et qu'honneur leur soit rendu.

*(Traduction)*

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, je profite de la première occasion qui m'est offerte à la Chambre cette année pour remercier vivement le ministre des Postes (M. Côté) du nouveau bureau de poste tout resplendissant qui a été ouvert dans Notre-Dame-de-Grâce il y a à peine un mois ou deux. Cela indique la collaboration qui existe entre le ministre des Postes et moi-même. Les députés de Montréal qui appartiennent au parti conservateur feraient sans doute preuve d'hypocrisie s'ils se disaient heureux de voir siéger ici le ministre des Transports (M. Marler). Nous serions plus contents si quelqu'un de notre côté avait été élu. Toutefois, puisqu'il s'agissait de choisir un titulaire parmi le groupe libéral de la province de Québec, je crois que le choix a été très heureux, car le minitre est un homme fort estimable. Je ne doute pas non plus que le nouveau représentant de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Richardson), jouera un rôle très utile à la Chambre. En effet, voici ce qu'il a dit, d'après le *Herald* du mardi 9 novembre:

> Étant donné mon expérience, mes antécédents et mon aptitude, je puis beaucoup mieux parler au nom de cette circonscription que mes trois adversaires réunis.

Cette déclaration, il l'a faite juste après les élections.

Pendant l'été, j'ai constaté avec plaisir que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) passait son temps à voyager au Canada. Il me semble qu'il n'est pas tout à fait à sa place parmi les autres ministres, mais il est bon qu'au moins l'un d'entre eux reste chez nous afin d'étudier le territoire extrêmement important dont il a charge.

Un des avantages que présente le présent débat, monsieur l'Orateur, c'est qu'il nous permet d'avancer les idées ou les propositions qui nous viennent à l'esprit, mais que nous ne pourrions placer au cours des délibérations auxquelles donneront lieu les diverses mesures législatives dont la Chambre sera saisie. Nous devons, dans cette enceinte, nous occuper du problème que pose le Gouvernement démocratique, purement et simplement en tant que Gouvernement démocratique, en vue de vérifier si le Gouvernement remplit toujours bien la tâche que comporte le régime démocratique. Comme il n'y a guère d'occasions de traiter cette question de façon détaillée à propos d'une mesure législative précise, j'aimerais prendre quelques minutes, cet après-midi, afin d'examiner cet aspect particulier de notre vie parlementaire et politique.

L'autre jour, le représentant d'Oxford (M. Nesbitt) a dit que la question de notre régime démocratique constitue le plus important problème de notre monde libre, car nous ne sommes guère avancés si, en débarrassant les autres de leurs chaînes de captivité, nous nous lions nous-mêmes. Nous n'avons pas à emprunter cette idée au représentant d'Oxford. Nous pouvons remonter à près d'un siècle et évoquer la parole concise d'Abraham Lincoln, qui disait:

> Un gouvernement doit-il nécessairemnt être trop fort pour les libertés de son peuple, ou trop faible pour maintenir sa propre existence?

On a relevé à différentes époques et de diverses façons ce défi porté à l'habileté des hommes libres de trouver un moyen de restreindre certaines formes de leur activité dans l'intérêt de la société, tout en la laissant libre. Partout, les gouvernements libres se modèlent sur l'une ou l'autre des trois démocraties parlementaires de la Grande-Bretagne, de la France ou des États-Unis. Chacun de ces régimes a sa force et ses faiblesses. Sir

Arthur Salter, dont les états de service à la Chambre britannique sont connus de la plupart d'entre nous, a dit:

> Chacun de ces trois régimes possède ses mérites distinctifs et comporte un danger inhérent caractéristique. Le danger du régime français réside dans l'instabilité. Le danger du régime américain est d'aboutir à une impasse. Le danger du régime britannique est de conduire à la tyrannie du cabinet.

Sous le régime britannique, celui que nous suivons au Canada, une telle tyrannie ministérielle peut porter divers masques. Cela dépendra en grande partie de l'habileté du parti au pouvoir à dissimuler ses intentions et à tromper la population sur la question de savoir si le grand public discerne la dangereuse ligne de conduite que le Gouvernement suit peut-être. Quand le Gouvernement pratique en politique la moralité d'un chat de gouttière et est assoiffé de pouvoir comme Gengis Khan, nous faisons bien,—je parle de tous les députés conservateurs siégeant de ce côté-ci, nous qui attachons un grand prix à la démocratie,—d'être sur nos gardes pour l'ensemble de la population.

Il est bon se souvenir, monsieur l'Orateur, que l'existence du scrutin et de quelque forme d'élections libres n'est pas une preuve de liberté politique ou individuelle. L'Allemagne des années trente possédait un parlement élu siégeant en même temps que le régime hitlérien. La Russie d'aujourd'hui a un parlement élu qui se réunit de temps à autre pour discuter des affaires publiques.

Dans notre société canadienne, le gouvernement est un organisme vivant. Il forme une partie dynamique de notre existence. Son rôle, ses responsabilités, sa méthode de fonctionnement et, à un certain degré, toutes ses fonctions doivent être modifiées de temps en temps pour s'adapter aux conditions changeantes. Je reconnais cela. Mais je n'admets pas qu'à la faveur de ces changements nous ayons besoin de renoncer aux privilèges démocratiques pour lesquels les hommes, à travers les siècles, ont combattu et ont donné leur vie.

Certaines gens n'admettront pas cette thèse. Ils soutiendront que le fait d'adapter notre gouvernement à notre société changeante signifie nécessairement la violation de nos droits d'hommes et de législateurs libres. Ainsi, dans un discours sur le rôle du gouvernement qu'a prononcé M. Maurice Lamontagne, alors professeur à l'université Laval de Québec, nous trouvons cette déclaration:

> La société de demain sera aux prises avec le problème de la bureaucratie. Pour le résoudre, il nous faudra créer de nouvelles méthodes de surveillance démocratique et peut-être aussi reviser notre concept de la démocratie.

Voilà un exemple patent des idées confuses dont j'ai parlé, savoir que pour s'adapter au rôle changeant du gouvernement dans notre société il faudra reviser notre concept de la démocratie. J'ai noté avec intérêt que l'auteur de cette affirmation a quitté peu après son université, à Québec, pour accepter un poste de commande dans notre bureaucratie gouvernementale à Ottawa. Je lui prédis un brillant avenir. La route à suivre lui a été tracée d'avance par beaucoup d'autres fonctionnaires, y compris le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le ministre de la Défense nationale (M. Campney) qui, tous, sont passés du fonctionnarisme aux bancs ministériels.

Les Canadiens supposent communément que la nature de notre gouvernement, c'est-à-dire la façon dont fonctionne la démocratie au sein de notre régime parlementaire canadien, n'a pas changé depuis que le parti libéral est arrivé au pouvoir pour une longue période en 1935. Ce qui entretient cette fausse idée, c'est que tout se passe à peu près comme auparavant. C'est encore l'Orateur qui préside; on propose encore des résolutions et des projets de loi, on les débat et on les adopte ensuite avec une uniformité presque complète. Tous les usages d'une démocratie parlementaire sont conservés. Mais cela ne veut pas dire nécessairement que la démocratie et le contrôle parlementaire pénètrent plus loin que la surface car les apparences peuvent parfois être trompeuses, et elles le sont dans ce cas-ci.

Pour ceux qui prétendent le contraire, qu'ils me permettent de leur rappeler les transformations subies par le message que nous étudions en ce moment, c'est-à-dire le message de Son Excellence le Gouverneur général, que nous appelons communément le discours du trône. Il fut un temps, dans l'histoire parlementaire britannique, où ce message était exactement ce qu'il a la prétention d'être à l'heure actuelle: une directive du monarque à son parlement à propos du programme législatif. Aujourd'hui, bien qu'il soit rédigé dans le même langage archaïque, bien qu'on y trouve les mêmes pronoms, tout enfant d'école sait que le discours est conçu et préparé, à la lettre, par le cabinet. Pourtant, rien n'est changé extérieurement. Ce simple exemple,—je pourrais en citer bien d'autres,—prouve au delà de tout doute que de grandes transformations peuvent s'opérer sans que rien ne paraisse à la surface.

On reconnaît généralement, depuis longtemps, même parmi les plus ardents libéraux, que ces changements intérieurs se produisent. En 1947, le sénateur Roebuck, ancien député

libéral de Trinity, déclarait dans l'autre Chambre, au cours d'un débat:

Nous sommes engagés dans la voie qui mène à une société réglementée où les droits des particuliers sont mis de côté censément dans l'intérêt général; mais le résultat final est voisin d'une société dirigée ou d'un État policier où quelques fonctionnaires imposent leur volonté aux particuliers aussi bien qu'aux entreprises commerciales du pays.

Il disait encore, dans le même discours:

Je sais que nous nous dirigeons vers l'abolition du gouvernement au moyen de textes législatifs, lesquels sont remplacés par le régime des décrets.

Le député de Québec-Sud (M. Power) a fait la déclaration suivante, d'abord dans un article paru dans un magazine national, puis au congrès libéral de 1948:

Nous avons puisé dans l'idéologie cécéfiste le culte des contrôles bureaucratiques, ne laissant au Parlement,—je parle du présent, non pas du temps de guerre,—guère plus que le rôle d'une association pour l'organisation de débats, dirigée de l'extérieur, non pas par ceux qui en élisent les membres, mais par de petits tsars et des dictateurs au petit pied.

Nous savons quel sort est fait aux membres du parti libéral et du gouvernement en place qui osent pratiquer la liberté de pensée. C'est ainsi que le député de Québec-Sud a été flanqué à la porte du cabinet par ceux qui ont une nouvelle conception de la démocratie. Les propos que je viens de citer ne sont pas le fait de deux ou trois personnes. D'autres libéraux, à tous les échelons et de tous les coins du pays, leur ont fait écho.

La magistrature de notre pays nous a maintes et maintes fois mis en garde contre les abus croissants des pouvoirs du gouvernement. En 1948, par exmple, voici ce qu'écrivait la *Presse canadienne* à propos d'un jugement du juge E. R. Angers, de la Cour de l'Échiquier:

Un juge de la Cour de l'Échiquier a signalé aujourd'hui que le recours illimité aux pouvoirs discrétionnaires confiés aux fonctionnaires de l'État pourrait donner naissance à un gouvernement dictatorial au Canada. A mon avis, dit-il, les ministres, les sous-ministres et les fonctionnaires empiètent trop souvent sur le domaine judiciaire aussi bien que législatif.

Le juge Angers ajoutait:

Si on n'y met pas un frein, avant bien longtemps le pays pourrait être dirigé par un gouvernement dictatorial.

L'an dernier, lorsque le ministère du Revenu national a refusé de révéler certains renseignements à un tribunal de la Colombie-Britannique, le juge Rand de la Cour suprême a déclaré:

Il n'est pas conforme à nos principes politiques fondamentaux d'enlever aux tribunaux des fonctions que le droit commun leur a conférées par tradition ou encore de les assujétir à l'opinion, rationnelle ou irrationnelle, d'un membre de l'exécutif, parfois au préjudice des citoyens ordinaires.

Un peu plus loin il déclare:

En confiant aux tribunaux le pouvoir de statuer d'une façon préliminaire sur un préjudice possible, on protège les gens contre les empiétements du pouvoir exécutif dans le domaine de l'administration de la justice; compte tenu de la tendance actuelle du gouvernement, aucune sauvegarde ne saurait être plus indispensable à la sécurité de l'individu.

Il semble évident que deux des plus éminents juristes du Canada se méfient de la tendance actuelle du gouvernement,—et je pourrais citer plusieurs autres opinions juridiques dans le même sens. Les journaux du Canada se rendent parfaitement compte des dangers qui nous menacent. Voici ce qu'écrivait la *Tribune* de Winnipeg, dans un éditorial en date du 6 mars 1954:

La diminution du pouvoir, du prestige et du droit de regard du parlement est véritable et inquiétante. Les empiétements du pouvoir exécutif sur les fonctions traditionnellement dévolues au parlement a ravalé le parlement au rang des tréteaux ou des tribunes où on vient exposer ses griefs. L'autorité du parlement disparaît rapidement.

Mais il y a plus; il est très dangereux que le cabinet, qui a beaucoup fait pour saper l'autorité du parlement, soit maintenant menacé de se voir lui-même paralysé.

Le cabinet compte de plus en plus, pour établir sa ligne de conduite sur des fonctionnaires anonymes, sur des gens qui ne sont pas comptables de leurs actes envers le parlement ni envers les tribunaux. Les principaux administrateurs des ministères de l'État ont acquis des pouvoirs de plus en plus étendus pour légiférer et enfreindre les lois.

De nombreux journaux canadiens ont exposé des faits analogues dans une foule d'éditoriaux.

J'ai tenté jusqu'ici de démontrer trois points: d'abord que, sous le type britannique et canadien de gouvernement parlementaire, le danger inhérent aux méthodes démocratiques est que le pouvoir passe des organismes législatifs au cabinet ou, par delà, à la bureaucratie; en deuxième lieu, qu'un tel déplacement de pouvoir peut fort bien se produire sans modification perceptible des rouages parlementaires, et à l'insu du public; troisièmement, j'ai tenté de démontrer qu'une telle modification se produit au Canada et que nous sommes entrés dans une période de tyrannie du cabinet et de contrôle bureaucratique.

En présence de ces faits, il faut nous demander: que pouvons-nous faire à cet égard, si tant est que nous y songions? La situation me rappelle l'histoire de deux amis qui se trouvaient à la tribune alors qu'un ministre prononçait un discours lors de la présentation de son budget de dépenses. Il y vantait les vertus de son gouvernement et s'élevait avec énergie contre les propositions du parti conservateur. Son attaque devenant à chaque instant plus vigoureuse, un des deux types se tourne vers l'autre et lui demande: "Les

conservateurs vont-ils encaisser ces coups sans mot dire?" Son ami répond: "Non, c'est la raison pour laquelle ils ont le hansard." Eh bien, nous les conservateurs n'assisterons pas, les bras croisés, à cette altération des principes du gouvernement démocratique.

Au début de ce discours, j'ai souligné que le gouvernement est un organisme vivant qui doit s'adapter aux besoins d'une société dynamique, mais qu'il faut néanmoins sans cesse veiller à ne renoncer à aucun de nos droits démocratiques, à titre de particuliers aussi bien qu'à titre d'assemblée législative. Une des façons de perdre ces droits est de déléguer certains de nos pouvoirs, sans maintenir une surveillance continuelle sur ces pouvoirs et sur ceux auxquels nous les avons délégués.

C'est dans une telle façon d'agir que réside, dans une grande mesure, le danger d'une délégation de pouvoirs. Autrefois, lorsque le gouvernement était une chose relativement simple, le parlement pouvait étudier avec soin les lois dans tous leurs détails, ainsi que leur application. Les règlements qui s'y rattachaient pouvaient être discutés à la Chambre. Mais l'expansion de l'activité gouvernementale ne rend plus possible un travail aussi détaillé ici. Dans bien des cas, tout ce que peut faire le Parlement c'est d'établir un cadre et des principes essentiels par l'intermédiaire d'un bill pour ensuite laisser au cabinet et aux services administratifs l'établissement des détails qui sont ensuite sanctionnés et prennent force de loi par des décrets du Conseil.

Le principe qui gouverne cette façon de procéder c'est que tout député peut étudier les initiatives prises et que par conséquent il est possible de les soumettre à l'attention de la Chambre dans certaines conditions, si l'on pense qu'elles ne répondent pas aux vœux de la Chambre.

La façon de procéder actuelle présente deux points faibles. Le premier est que ces mesures législatives adoptées par délégation sont devenues si nombreuses qu'il est presque impossible aux membres de la Chambre d'en faire bénévolement l'étude. Le second est qu'aucun comité de membres de la Chambre n'a été établi en vue d'effectuer cette étude. Par exemple, les deux derniers volumes de la Partie II de la *Gazette* du Canada, dont l'un a paru le 22 décembre 1954 et l'autre le mercredi 12 janvier 1955, comptaient en tout 1,462 pages. Cela nous donne une idée de l'étendue de ces travaux qui devraient être étudiés par la Chambre.

Le présent Gouvernement, à la fin de mai 1950, a indiqué, au cours des délibérations, qu'il ne considérait pas comme nécessaire l'examen par le Parlement de ces mesures législatives adoptées par délégation. Je ne puis mieux dire ce que je pense qu'en citant les paroles du professeurs Mallory, de l'Université McGill, qui déclarait, dans le numéro de novembre 1953 du *Canadian Journal of Economy and Political Science*:

> Évidemment, dans la pensée du premier ministre, l'examen attentif par le ministère pourrait se substituer à l'examen par le Parlement. Mais peu de gens, peut-être, en dehors des cercles ministériels et officiels, soutiendraient ce point de vue.

Pour ce qui est de l'administration financière de l'État, un tel examen est prévu, indépendamment du gouvernement en place; il est également prévu que les remarques relatives à la bonne administration, au regard de la loi, sont faites directement au Parlement. Je veux ici parler de la fonction de l'auditeur général. Tous les députés sont vivement intéressés sans aucun doute à la réception du rapport annuel de l'auditeur général: les membres de l'opposition avec l'espoir d'y trouver des armes et le Gouvernement avec tremblement.

Si, comme nous le devons, nous convenons que le Gouvernement n'agit que de bonne foi et avec l'intention de s'en tenir aux désirs de la Chambre et aux lois du pays, il n'en reste pas moins que le rapport de l'auditeur général indique bien nettement que personne, quelles que soient ses intentions, n'est parfait. J'ignore dans quelle mesure le Gouvernement s'efforce de l'être; parfois je suis enclin à croire qu'il ne s'y efforce pas beaucoup. Chaque année, nous recevons un rapport qui souligne de nombreuses erreurs de la part de la bureaucratie. Par exemple, cette année, ces erreurs vont de méthodes comptables très discutables de la part de Radio-Canada, de l'emploi très discutable des deniers publics en certains cas, jusqu'aux dispositions très discutables relatives aux loyers destinés à des fonctionnaires de l'État en divers endroits du pays.

Un tel examen de l'activité de l'État tend à réprimer les actes entachés d'irrégularité et à appeler l'attention de la Chambre sur beaucoup de détails qu'elle n'obtiendrait pas par ailleurs. Ces renseignements s'ajoutent à tout ce que nous obtenons au cours des débats et par l'examen du budget des dépenses.

La plupart d'entre nous reconnaissent,—assurément ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre et à l'exception peut-être des membres du cabinet,—que la fonction de l'auditeur général est très importante et nous est très précieuse dans notre tâche qui consiste à gouverner efficacement notre pays.

Étant donné ces observations et la tendance évidente à déléguer des pouvoirs législatifs et à concentrer les initiatives aux mains d'un

petit nombre de personnes choisies en dehors de la Chambre, j'aimerais proposer à l'examen de la Chambre la nomination d'un fonctionnaire semblable à l'auditeur général qui serait chargé d'examiner l'activité du Gouvernement dans le domaine de la délégation des pouvoirs législatifs, surtout en ce qui concerne les décrets du conseil et les décisions prises par divers hauts fonctionnaires des ministères en raison des pouvoirs que la Chambre délègue dans ses mesures législatives.

Dans ce domaine, un tel fonctionnaire aurait un statut comparable à celui de l'auditeur général. Ce serait un fonctionnaire de la Chambre, directement comptable à elle, jouissant de la même protection contre toute ingérence que celle dont jouit l'auditeur général. A cet égard, il différerait grandement des avocats de ministère et du ministère de la Justice. En effet, même si nous devons nous rendre compte que l'activité exercée dans le domaine de la délégation des pouvoirs législatifs fait l'objet d'un examen de la part de ces messieurs, nous devons également nous rendre compte que leurs responsabilités entrent dans les cadres de l'organisation ministérielle et qu'il est logique, de ce fait, de s'attendre que leur raisonnement puisse être influencé dans une certaine mesure.

Comme je l'ai signalé, les attributions de ce fonctionnaire de la Chambre consisteraient à examiner les décrets du conseil et les décisions des ministères ayant force de loi pour déterminer si, à son avis, ils répondent aux dispositions du bill qui les autorise. Tout comme l'auditeur général, il serait autorisé à étudier des documents pertinents et à compulser les dossiers officiels pour déterminer les circonstances entourant un aspect de la délégation de pouvoirs législatifs, car on connaît le nombre de restrictions apportées quand il s'agit de mettre à notre disposition des renseignements suffisants.

Le rapport de ce fonctionnaire, fait directement à la Chambre, serait analogue à celui de l'auditeur général, signalant les circonstances particulières où, à son avis, cette mesure de la part du cabinet ou de ses fonctionnaires subalternes transgresse les dispositions des lois de notre Chambre.

Je ne me propose pas d'exposer plus en détail la fonction et la responsabilité dudit fonctionnaire, car je crois avoir assez indiqué la valeur d'une telle initiative. Je fais cette déclaration sans ambages. Il ne s'agit pas d'établir une super-bureaucratie, ni un poste qui permettrait à un homme d'en surveiller d'autres et qui s'étendrait comme tant d'autres bureaucraties l'ont fait. Il s'agit d'une fonction parallèle à celle de l'auditeur général, permettant de servir directement notre Chambre sans être subordonnée au Gouvernement.

J'affirme cependant que c'est la façon de voir que le Gouvernement aurait dû adopter depuis longtemps. Nous nous rendons tous compte que, dans le domaine gouvernemental aussi bien que dans celui des affaires, les conditions sont bien différentes de celles qui existaient il y a une génération. Nous ne pouvons revenir en arrière, et la chose ne serait pas souhaitable sous certains rapports. Nous devons plutôt rechercher les moyens de nous adapter aux circonstances telles qu'elles se présentent à nous dans le monde changeant où nous nous trouvons.

Or aujourd'hui il faut tenir compte de la responsabilité accrue du Gouvernement et de l'augmentation du volume de travail qu'accomplit cette Chambre. Je crois qu'il est évident que, depuis la seconde guerre mondiale, nous avons dû trouver un moyen de maintenir l'autorité démocratique de la Chambre tout en déléguant quelques-unes des fonctions dont elle pouvait elle-même se charger à la fin du siècle dernier et au début du présent.

(Sur la motion de M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce), la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.

50434—53½

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 3 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

COMMISSION DU SERVICE CIVIL—APPROBATION D'UN RAPPORT CONCERNANT CERTAINE POSITION

**L'hon. W. E. Harris (ministre des finances)** propose:

Que le rapport de la Commission du service civil déposé sur le Bureau le 31 janvier 1955 et concernant la rémunération attachée au poste de chef des ordres et avis soit approuvé.

(La motion est adoptée.)

## LE DRAPEAU CANADIEN

MESURE TENDANT À L'ADOPTION D'UN DRAPEAU NATIONAL CANADIEN

**M. A. H. Hollingworth (York-Centre)** demande à déposer le bill nº 21, concernant le drapeau canadien.

**Une voix:** Expliquez-vous.

**M. Hollingworth:** La note explicative indique seulement qu'il est souhaitable que le Canada possède un drapeau national distinctif; le projet de loi propose une méthode visant à réaliser cet objectif.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## PONTS

MARPOLE (C.-B.)—DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics nous dirait-il s'il a reçu du gouvernement de la Colombie-Britannique, de la ville de Vancouver ou des Chambres de commerce de la région de Vancouver, une demande d'aide financière en vue de l'érection d'un pont à niveau élevé au-dessus du bras septentrional du Fraser, à Marpole (C.-B.)? Si l'on a reçu des demandes d'aide financière, quelle décision a-t-on prise à cet égard?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Depuis que j'ai reçu avis de cette question, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le député. Il y a toujours eu confusion, chez plusieurs, sur l'endroit au juste où il se trouve.

Sauf erreur, la première demande que nous avons reçue visait le remplacement du pont actuel à Marpole. Après examen soigné, le Gouvernement a accepté d'accorder un montant maximum de $400,000, en vue de l'érection d'un pont convenable destiné à remplacer le pont actuel, qui ne répond pas aux besoins. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a, sauf erreur, décidé de s'attaquer à la construction du pont au bout de la rue Oak. Il s'agit, je crois de ce qu'on appelle "le projet de la Oak". On a déjà demandé des soumissions, mais le Gouvernement n'a pas encore décidé de participer à l'entreprise.

**M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond):** Puis-je poser une question complémentaire? Le gouvernement fédéral a offert une somme de $400,000. Maintient-il cette offre?

**L'hon. M. Winters:** Cette offre s'inspirait du désir qu'a le gouvernement fédéral de faciliter autant que possible la circulation entre la terre ferme de Vancouver et Sea-Island. Le projet actuel de la rue Oak comporte la construction d'un nouveau pont important reliant Vancouver à l'île Lulu, ainsi qu'un autre enjambant la distance entre cette île et Sea-Island. Pour autant que ce nouveau programme corresponde à l'objectif que poursuivait le Gouvernement en offrant les $400,000, je suppose qu'on pourra les affecter aux travaux nouvellement envisagés.

## LA NAVIGATION

TRANSFERT DE NAVIRE DE SAINT-JEAN AU SERVICE SUR LE SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le navire *Walter E. Foster* est-il transféré de Saint-Jean au Saint-Laurent au cœur de la saison hivernale et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'une nouvelle affectation provisoire pour le reste de l'hiver par suite de la perte du *Lady Grey*. Le navire retournera à Saint-Jean dès que la saison des glaces sera terminée.

**M. Bell:** Puis-je poser une autre question? N'aurait-il pas été possible de faire venir un

brise-glace d'un autre endroit ou d'utiliser le vieux transport qu'il y a à Saint-Jean? Ce navire est nécessaire pour les appareils facilitant la navigation dans ce port.

**L'hon. M. Marler:** Le ministère n'a pas jugé que cela serait pratique.

## LES CÉRÉALES

MODIFICATION PROPOSÉE À LA LOI—RÉPARTITION DE WAGONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Comme le demandent les trois syndicats du blé, apportera-t-on des modifications à la loi sur les grains du Canada afin de permettre aux producteurs de livrer leurs céréales aux élévateurs de leur choix?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Il me faut donner la réponse qui s'impose, savoir que les intentions du Gouvernement quant aux mesures législatives à proposer seront annoncées en temps et lieu. J'ai remarqué que mon honorable ami avait fait inscrire un avis de motion dans les *Procès-verbaux* qui aboutirait à ce résultat. Je ne peux préjuger l'opinion de la Chambre au sujet de la résolution.

**M. Argue:** Puis-je poser une question supplémentaire? A l'heure actuelle applique-t-on quelque méthode de répartition des wagons qui différerait de la méthode couramment employée il y a un an?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, la répartition des wagons se fait d'abord en fonction du livre de réquisition des wagons, puis ensuite selon une entente entre les chemins de fer et les élévateurs.

(*Plus tard*)

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Au sujet de la répartition des wagons, je désire poser une autre question au ministre du Commerce. Son ministère peut-il faire en sorte que les régions de la Saskatchewan septentrionale desservies par le Pacifique-Canadien obtiennent une plus forte proportion des wagons ainsi répartis? Le nombre de wagons disponibles sur ces lignes est toujours moindre.

**Le très hon. M. Howe:** La répartition des wagons entre les embranchements fait l'objet d'un examen constant de la part de la Commission du blé. On présente des demandes de wagons à l'égard des différentes lignes et je ne puis croire que les lignes du nord soient victimes d'une distinction injuste; toutefois, je porterai la question de l'honorable député à l'attention des membres de la Commission du blé qui sont actuellement à Ottawa et, s'il y a quelque injustice, je verrai à la faire cesser immédiatement.

## DÉFENSE NATIONALE

DISPONIBILITÉ DU CHAMP DE TIR DE LONG-BRANCH POUR PROJET D'ORDRE CIVIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Mardi dernier, à l'appel de l'ordre du jour, l'honorable député de St. Paul's (M. Michener) a demandé ce que faisait le ministère de la Défense nationale pour rendre le champ de tir de Long-Branch disponible pour quelque projet d'ordre civil.

Le champ de Long-Branch est le seul champ de tir de plein air que maintient le ministère de la Défense nationale dans toute la région de Toronto, et ce depuis plus de quarante ans. Il est utilisé par 17 unités de milice de la taille d'un bataillon ou d'une taille équivalente, par 6 unités de milice de la taille d'une compagnie, par les troupes régulières postées dans la région, par le personnel de la Marine royale canadienne et du Corps d'aviation royal canadien, par les membres de la Gendarmerie royale, de la police provinciale et de la police municipale, ainsi que par les membres des associations de tir, militaires et autres.

On utilise de plus en plus ce champ depuis quelques années, tant pour ce qui est du nombre de ceux qui s'en servent que des heures qu'on y passe. En 1954, quelque 9,000 militaires y ont pratiqué le tir. Il joue donc un très grand rôle dans la formation militaire en cette région.

L'accroissement démographique rapide et constant de ces dernières années, dans la région de Toronto, fait que la population s'étend graduellement tout autour du champ et qu'on exerce des pressions de plus en plus fortes pour amener le ministère à l'établir ailleurs. Nous comprenons la situation, mais où trouver un autre endroit qui nous convienne? Depuis quelques années, nous n'avons rien négligé en vue de trouver un terrain, assez grand et assez près de Toronto, que nous pourrions aménager en champ de tir. Mais nous n'en avons pas trouvé. Sur des milles et des milles, dans la région de Toronto, ce ne sont que lotissements et entreprises de construction, et tous les endroits qui auraient pu faire notre affaire soulèvent les objections mêmes que fait naître notre présence à Long-Branch.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le ministère doit fournir des installations de tir aux nombreuses unités militaires de la région de Toronto, soit à Long-Branch, soit à un autre endroit assez facile d'accès pour Toronto. Nos efforts ayant échoué, nous songeons

à utiliser les installations de Camp Borden, qui sont à soixante milles de Toronto, mais qui, étant donné l'aménagement d'une nouvelle route de grande classe à partir de cette ville, pourraient répondre à nos besoins d'ordre militaire, malgré la sérieuse incommodité que cela représenterait pour les unités de Toronto.

S'il est possible d'utiliser les installations de Camp Borden, j'imagine que nos terrains à Long-Branch seront remis de la façon ordinaire à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

**M. John Pallett (Peal):** Je veux poser une question complémentaire au ministre. Le ministère de la Défense nationale n'avait-il pas l'intention de céder le champ de tir de Long-Branch disponible à compter du 1er octobre dernier? Si on avait l'intention de céder ce champ de tir disponible à compter de ce moment-là, quelles circonstances ou quelles raisons ont amené le ministère à modifier son intention primitive?

**L'hon. M. Campney:** Autant que je sache, il n'a jamais été question d'abandonner le champ de tir de Long-Branch à compter du 1er octobre de l'an dernier.

## DROITS DE DOUANE

INDICATION DU NOM DU PAYS D'ORIGINE SUR LES JOUETS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud):** Je poserai une question au ministre du Revenu national. A-t-il reçu des réclamations de la part des fabricants canadiens de jouets parce qu'on n'observait pas le paragraphe 1) de l'article 16 du tarif douanier voulant que le Gouverneur en conseil puisse donner ordre de marquer le pays d'origine sur les marchandises importées au Canada? Le ministre pourrait-il dire à la Chambre que la disposition en cause du tarif douanier sera, à l'avenir, observée en ce qui concerne les jouets? Sinon, pourrait-il en indiquer les raisons?

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** La question est plutôt vaste. Je n'ai connaissance d'aucune réclamation émanant, en particulier, de cette industrie, mais je considérerai la question du député comme un avis et la ferai étudier.

## FROMAGE

RÈGLEMENTS VISANT LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE NOUVELLE-ZÉLANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Pour répondre à la question que le représentant de Peterborough a posée hier au sujet du fromage importé, je dois dire que ce fromage est assujéti à la même inspection et aux mêmes règlements que le fromage fabriqué au Canada.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** Les règlements visant le fromage consommé au Canada s'appliquent-ils au fromage importé?

**Le très hon. M. Gardiner:** Le règlement est le même pour tout fromage consommé au Canada, qu'il s'agisse de fromage importé ou fabriqué chez nous.

## LE NATIONAL-CANADIEN

PROJET DE BAIL RELATIF AU NOUVEL HÔTEL SITUÉ À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le contrat visant l'exploitation du nouvel hôtel du National-Canadien, à Montréal, par le syndicat des hôtels Hilton a-t-il été conclu? Étant donné les protestations formulées contre ce contrat, ne peut-il pas faire l'objet d'un nouvel examen?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Je rappelle à l'honorable député que l'annonce a été faite par la direction du chemin de fer en novembre dernier, au moment de la conclusion du contrat avec la société Hilton.

## ÉNERGIE ATOMIQUE

INTERPELLATION VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Puis-je poser une question au ministre de la Production de défense? Les journaux ayant annoncé que le président Eisenhower songe à convoquer une conférence sur l'usage de l'énergie atomique en temps de paix, le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir cette année, un comité de l'énergie atomique?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre de la Production de défense):** Le Gouvernement du Canada s'associe étroitement au président Eisenhower pour tout ce qui concerne l'énergie atomique. Il participe étroitement aux discussions qui ont lieu aux Nations Unies et je peux assurer mon honorable ami que, si ces discussions passent sur un autre plan, le Canada sera représenté.

**M. Hansell:** Mais est-ce qu'un comité parlementaire sera créé à cette fin cette année?

**Le très hon. M. Howe:** Je m'excuse, je n'avais pas compris la question. Oui, le Gouvernement se propose d'instituer un comité

chargé de l'étude de l'énergie atomique et de recherches, en général.

## DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mercredi 2 février, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe et le sous-amendement de M. Hahn.

**M. W. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Hier, monsieur l'Orateur, au cours de mes observations, j'ai employé les mots suivants: "Quand un gouvernement pratique en politique la moralité d'un chat de gouttière." Or, la *Gazette* de ce matin reproduisant une nouvelle attribuée à la *Presse canadienne* donne à mes paroles l'interprétation suivante: "les mœurs d'un chat de gouttière". Je préfère m'en tenir à mon expression première qui est restreinte au domaine politique. La tribune des journalistes et la *Presse canadienne*, qui connaissent le gouvernement beaucoup mieux et depuis beaucoup plus longtemps que moi, peuvent étendre à leur gré la portée de cette observation.

**L'hon. M. Lapointe:** Elle peut s'étendre au parti d'en face.

**L'hon. M. McCann:** Elle s'appliquerait au parti de l'honorable député.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Nous sommes à une époque de faux prophètes. Nos progrès ont été si rapides et nous assistons à une telle évolution que bon nombre d'entre nous ont perdu de vue les normes objectives, convenues dont l'humanité s'inspire depuis tant de générations. Nous traversons une période de fanatisme grotesque et pervers, de sectarismes qui seraient méprisables s'ils n'étaient pas tous dangereux. La présente génération se caractérise par le gros mensonge, la duperie des masses. Seul ce qui est manifeste ne semble pas valoir la peine d'être exprimé, seule la vérité manque de publicité. Trop souvent le bien est méprisé comme péché ou corrompu, et toutes sortes de maux peuvent se parer du nom de vertus.

A notre époque de changements, les signes et les symboles qui ont guidé la vie des homms pendant des siècles sont soudain devenus obscurs et peu sûrs. Dans le déluge universel d'idées et de progrès mécaniques, les hommes nagent au milieu des épaves intellectuelles de leur culture comme les marins d'un bateau torpillé s'aggripent à des fétus de diverses couleurs, dont aucun ne peut supporter un homme.

[Le très hon. M. Howe.]

La cause ou l'occasion de la révolution de notre époque tient à l'avènement de la machine. Mais son véritable défi, comme celui de toutes les périodes du genre, n'est pas tant d'ordre politique ou économique que spirituel. Voilà la mise en demeure que le gouvernement actuel a relevé moins que toute autre, cet appel à l'action d'ordre spirituel, qui a fait faire des progrès au Canada.

Oh! aidé par la situation économique, il est resté au pouvoir. Il a bénéficié de diverses circonstances, nationales et internationales, mais en tant que gouvernement et parti, je soutiens qu'ils n'ont pas de ressort spirituel et ont fait faillite intellectuellement. Depuis 20 ans, il espère et tâtonne, faisant appel au Service civil pour des personnes compétentes. Il a pillé ledit Service pour obtenir des recrues ministérielles, lorsqu'il ne pouvait s'en procurer au sein de son propre parti. Il a fait de même avec les partis libéraux des provinces quand ces libéraux-là ont constaté qu'ils n'avaient pas d'avenir dans leur propre parti.

**Une voix:** Nous n'avons pas encore fait appel à vous.

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Mon appel à moi viendra du peuple canadien et non de gens qui sont tombés si bas qu'on a pu les voir, ces derniers mois, ôter un homme du même Service civil pour lui faire faire une galopade d'essai en politique et, quand cela n'a pas marché, le replacer dans le Service. Ils ont ainsi traité quelques-unes des traditions de service que nous chérissons le plus dans notre pays, comme s'il s'agissait d'une boîte de friandises dont on mange un morceau et puis le bout d'un autre qu'on replace ensuite dans la boîte.

Ils ont été politiciens habiles; en tant que dirigeants, ils ont été servis par la chance; mais un Gouvernement capable de produire et d'appuyer le document qui nous a été soumis il y peu de temps sous forme de discours du trône, document dénué d'imagination ou d'appel à l'action du peuple; qui passe à côté des grandes questions de la vie économique canadienne, telles que nous les reconnaissons aujourd'hui; qui élude les problèmes importants de l'heure pour traiter de choses d'importance relative purement secondaire; un parti, dis-je, qui produit un document de ce genre ne devrait en ce moment ressentir que de la honte en son cœur. Pour ma part, je voterai contre toute approbation de ce document, sans formuler de réserves à l'égard du parti qui en est l'auteur. C'est avec une grande satisfaction que je le ferai.

Par la même occasion, je veux traiter un ou deux points brièvement au cas où ils auraient échappé au Gouvernement. Je me

permets de signaler au ministre des Transports (M. Marler) que la voie maritime du Saint-Laurent, dont l'effet sur notre ville de Montréal sera énorme, est déjà bien partie pour embouteiller la circulation entre l'île de Montréal et la rive sud. Une seule et unique solution rallie l'assentiment de tous ceux qui sont bien au courant de la situation: un tunnel pratiqué sous le fleuve.

Je rappelle au ministre la nécessité d'installations convenables au port de Montréal où les quais des passagers sont à plusieurs égards inférieurs à nos aérogares. Vous savez tous ce que je pense de nos aérogares. Elles ne font nullement honneur à notre grand pays. Je désire rappeler au ministre des Transports (M. Marler) la nécessité d'un bateau-pompe à Montréal.

Enfin, je lui rappelle aussi que les Canadiens d'un océan à l'autre ont rougi de honte à la nouvelle que la direction du National-Canadien n'avait pas suffisamment confiance dans notre pays pour exploiter lui-même l'hôtel qu'il est en train de construire avec des deniers publics. C'est une tache au blason, non seulement du Gouvernement, mais aussi du pays tout entier. Le Gouvernement devrait en rougir de honte.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, j'ai voulu hier après-midi obtenir l'autorisation de soulever une question d'intérêt public pressant, c'est-à-dire la situation à Formose. Je ne vous reproche sans doute pas de m'avoir refusé cette autorisation. Même si je suis convaincu que le question est d'intérêt pressant, il reste que c'est à vous de décider si elle l'est véritablement ou si un débat en cours ne permet pas de la discuter. Je veux donc dire aujourd'hui ce que je voulais dire hier.

Je fais d'abord observer que, depuis la conférence de San-Francisco, le Canada a manqué plus d'une occasion de faire clairement entendre son point de vue. A cette époque et aussi plus tard, notre pays, vu sa situation particulière, et du fait qu'il n'avait aucune obligation envers qui que ce soit à l'égard du financement de la guerre ou sa participation à celle-ci, pouvait passer pour le porte-parole de ce groupe de pays dont la situation est tout juste inférieure à celle des cinq grandes puissances. Peu importe qu'on les appelle petites ou moyennes puissances.

Je suis donc d'avis que notre pays devrait s'exprimer haut et clair, en ce moment, en ce qui concerne la situation de l'Extrême-Orient. Je vais suivre le conseil que donnait le suppléant du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, car je suis bien certain que ce que je vais dire cet après-midi ne suscitera aucune difficulté et n'aura rien de provocateur.

Je dois l'avouer, j'ai été étonné de l'attitude prise hier par le député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), lorsqu'il s'est opposé à ma demande. Il y a quelques semaines seulement, il a exprimé l'espoir que nous ne revenions pas à l'époque de Mackenzie King où les affaires extérieures étaient tenues plus ou moins secrètes. Je me souviens de discours prononcés par feu Gordon Graydon, alors porte-parole du parti conservateur, et de ceux que faisait en son absence le représentant d'Eglinton (M. Fleming); ils critiquaient le Gouvernement parce que souvent dans le domaine des affaires extérieures, la Chambre s'était souvent trouvée devant un fait accompli.

Comme je l'ai dit dans mon projet de motion hier, la Chambre des communes devrait avoir l'occasion de discuter et d'exprimer une opinion sur les graves questions d'Extrême-Orient. A une heure aujourd'hui, écoutant le bulletin de nouvelles de Radio-Canada, j'ai été peiné d'apprendre que le premier ministre de la République populaire de Chine a refusé l'invitation d'assister à la réunion du Conseil de sécurité. Toutefois, je comprends les motifs de ce refus. Le premier ministre se serait dit disposé à envoyer des représentants au Conseil de sécurité seulement le jour où le gouvernement du continent chinois, qui administre presque toute la population, sera reconnu et où le représentant de Tchang Kaï-chek sera retiré des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Il n'est pas nécessaire d'approuver l'idéologie du gouvernement chinois pour reconnaître qu'il est en fait, depuis plusieurs années, le gouvernement de la Chine. Il est de même inutile de répéter ce qui a été si souvent dit en cette enceinte: que ce gouvernement a été reconnu en 1950 par le gouvernement du Royaume-Uni, avec l'appui déclaré de l'actuel premier ministre, sir Winston Churchill, et de l'actuel ministre des Affaires étrangères, sir Anthony Eden. En d'autres termes, le peuple britannique, par la voix de ses chefs politiques de tous les partis, a reconnu il y a longtemps le fait d'un nouveau gouvernement en Chine. En ce qui nous concerne, nous reconnaissons, avec d'autres pays, toutes sortes de gouvernements qu'on ne peut, avec toute l'imagination possible, qualifier de démocratiques, et qui sont souvent totalitaires.

Nous ne pouvons non plus nous dérober derrière le fait que le gouvernement chinois est arrivé au pouvoir par suite d'une révolution. Nous reconnaissons bien souvent les gouvernements de l'Amérique latine, alors même qu'ils changent constamment à la suite d'assassinats et de révolutions. On n'a qu'à

jeter les yeux sur la liste des gouvernements sud-américains pour constater que bon nombre d'entre eux procèdent de révolutions ou parfois d'assassinats; et pourtant nous les avons reconnus. On n'a pas besoin d'approuver l'idéologie du gouvernement d'un pays pour reconnaître, en fait, son existence.

La situation à Formose est, certes bien dangereuse, dangereuse pour la paix du monde et, si la guerre allait éclater, très dangereuse pour la sécurité de notre propre pays. On dit que c'est en s'appuyant sur des motifs peu valides que la Chine réclame Formose. On dit qu'en réclamant Formose le gouvernement de la Chine continentale méconnait que durant 50 ans Formose a été dominée par le Japon et qu'environ un siècle auparavant, elle a été durant 30 ans sous la domination du gouvernement néerlandais.

Cela étant, monsieur l'Orateur, me permettrait-on de demander de quel droit Tchang Kaï-chek se trouve là? Il prétend être le gouvernement de la Chine et réclame Formose de la part de son régime en qualité de gouvernement de la Chine. La même argument ne peut valoir dans les deux sens. Si Formose n'est pas en fait partie intégrante de la Chine, alors pour quelle raison Tchang Kaï-chek s'y trouve-t-il? Pourquoi le reconnaissons-nous comme gouvernement de la Chine, si l'on se repose sur cet argument? Cet argument, je l'ai entendu invoquer hier soir par le journaliste américain qui parlait de New-York au cours de la revue des événement qui a lieu chaque mercredi. Alors pourquoi sommes-nous de ceux qui regardent Tchang Kaï-chek comme le gouvernement de la Chine, si la Chine n'a effectivement aucun droit de revendiquer Formose?

Certes, il faut se rappeler qu'à la fois au Caire et à Potsdam, il a été convenu qu'après la cessation des hostilités Formose deviendrait de nouveau partie de la Chine, tout comme elle faisait partie de ce pays avant que les Japonais en fassent la conquête 50 années auparavant. Je ne prétends pas que c'est la bonne façon de disposer de ce pays.

En 1950, lorsque j'ai eu le grand honneur et le grand plaisir d'assister en tant qu'observateur aux réunions de l'ONU, à New-York, j'avais exprimé l'avis qu'il y aurait intérêt à neutraliser Formose, sous l'égide des Nations Unies et à laisser aux Formosans le soin de décider de leur propre avenir. Je ne prétends pas qu'il faille la rendre à la Chine. Mais je suis d'avis que les difficultés qui ont surgi en Orient et qui menacent maintenant la paix du monde sont en grande partie attribuables à ce que nous n'avons pas reconnu qu'il y a un nouveau gouvernement en Chine. Nous ne saurions nous en tirer en prétendant que ce gouvernement est né d'une révolution

[M. Coldwell.]

et qu'il pratique une idéologie qui nous déplaît. Il suffit de jeter un regard autour de soi dans le monde pour y trouver un grand nombre de pays dont les régimes, d'origine également révolutionnaire, nous déplaisent aussi, ainsi que les idéologies.

Je crois que la politique poursuivie par les États-Unis en Extrême-Orient est aussi dangereuse et mauvaise que l'adhésion du Canada à l'OTAN et le renforcement de celle-ci sont excellents. Je suis tout aussi persuadé d'une chose que de l'autre. J'estime que dans un cas nous finirons par aboutir à une guerre catastrophique, alors que dans l'autre cas nous travaillons pour la paix. En face de certaines déclarations récentes, telles que le message du président Eisenhower au Congrès, ou la conférence de presse que le président a tenue hier, on se rend compte des dangers qui peuvent en découler.

Certains grands journaux internationaux ont nettement saisi ces dangers. Voici une déclaration du *Guardian* de Manchester. Je ne crois pas qu'on puisse dire que le *Guardian* de Manchester est un journal socialiste ou un journal communiste; c'est tout simplement un des grands quotidiens libéraux du monde. J'ai à la main le numéro du 27 janvier et j'aimerais citer un ou deux passages des observations relatives au message du président Eisenhower.

Voici ce qu'il dit:

> L'ambiguïté de la communication spéciale du président Eisenhower au Congrès, au sujet de Formose, est déplorable. La communication est si mal construite qu'elle semble renfermer une menace voilée d'une attaque américaine contre le continent chinois. Elle dit que les États-Unis doivent être prêts à "prendre les mesures militaires nécessaires" contre "toute concentration de troupes de la Chine communiste entreprise de toute évidence pour faciliter une attaque contre Formose".

Ainsi que je l'ai fait remarquer au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) lorsqu'il a fait mention de ce discours, le président Eisenhower n'a pas dit qu'il prendrait des mesures semblables pour prévenir une attaque des troupes nationalistes contre le continent chinois. Ensuite, après avoir défini la situation telle qu'elle lui apparaît, voici ce que le *Manchester Guardian* dit du discours:

> Il confère une crédibilité apparente à certaine propagande communiste qui veut que les États-Unis projettent une attaque contre la Chine. C'est une grossière maladresse.
>
> On ne saurait effacer les effets nuisibles de tels propos en disant qu'on songe uniquement à assurer la sécurité de Formose et des îles Pescadores. La menace continue à peser sur le continent et l'engagement tacite des Américains de défendre Quemoy demeure toujours. Il ne sert pas à grand chose de faire des phrases sur "ce que la liberté de Formose représente pour le monde libre". Les neuf dixièmes du monde libre tiennent pour suspect le genre de

liberté assuré par le régime de Tchiang (même s'ils tiennent pour encore plus suspect le régime des communistes).

Et ce n'est pas moi qui dit cela: c'est le *Guardian* de Manchester. On me permettra d'invoquer le témoignage d'un journal du Canada très bien vu, et depuis très longtemps, par un très grand nombre de lecteurs, surtout dans l'Ouest. Je veux parler de la *Free Press* de Winnipeg du 31 janvier.

**Une voix:** Oh, oh!

**M. Coldwell:** Quelqu'un fait "Oh, oh". Il peut ne pas priser certaines opinions politiques de la *Free Press,* mais je puis dire que, d'une façon générale, ce journal a su s'assurer les services de spécialistes des questions internationales. Il faut le reconnaître, quoi qu'on pense des opinions de la *Free Press* sur les questions d'intérêt national. Je cite:

Tant que les États-Unis insisteront pour défendre Quemoy et les Matsus, il est manifeste et indéniable qu'ils jouent le rôle d'intrus dans la guerre civile de Chine. M. Dulles peut croire, comme le donnent à penser les nouvelles de Washington, qu'il peut utiliser ces îles comme bases de négociations en vue d'amener les communistes à accepter un cessez le feu. Toutefois, il est clair qu'il ne peut y arriver qu'en compromettant sa position morale, en causant des ennuis à ses alliés et en donnant une note de plausibilité à la propagande adverse. L'appui écrasant du Congrès américain est insuffisant, en pareille crise, pour répondre aux besoins du gouvernement Eisenhower. Les États-Unis devraient obtenir aussi, c'est important, l'appui prépondérant des Nations Unies. A cette fin, le président Eisenhower devrait établir clairement qu'il reconnaît la différence qui existe entre Formose et les îles du littoral et qu'il est prêt à restreindre avec prudence le rôle de gardien des États-Unis.

J'ai lu le compte rendu de la conférence de presse d'hier et j'ai remarqué, entre autres choses, que le Président avait refusé d'admettre qu'il y a une différence entre Formose et ces îles. Je tâche de suivre la marche des événements d'aussi près et de façon aussi objective que possible. Avant de me rendre à la Chambre, chaque matin, je m'efforce de prendre connaissance des nouvelles relatives aux affaires internationales en lisant les journaux qui savent exposer ces questions. Un article paru dans un des journaux que je lis assidûment m'a frappé. L'auteur de l'article, M. Walter Lippmann, est plutôt conservateur à bien des égards. Voici ce qu'il disait dans son article d'hier matin:

Si des négociations sont éventuellement entreprises en vue d'un cessez-le-feu, il est évident qu'elles ne pourront porter que sur les questions d'importance profonde. Nous ne pouvons nous attendre que Pékin soit disposé à signer une trêve qui comporterait l'abandon de ses réclamations au sujet de Formose. Il ne faudrait pas non plus que nous embrouillions les questions d'ordre juridique en reconnaissant, au moyen d'un traité formel, les réclamations de Tchang relativement à Formose. La seule attitude sage à adopter en ce moment est de considérer le sort définitif de Formose comme une question insoluble dans le moment, même par le recours aux négociations et encore moins par le recours à la force.

Voilà ce que dit Walter Lippmann. Quant à moi, j'exprimerai cet après-midi le souhait que nos représentants qui se trouvent actuellement à Londres sachent exposer nettement le point de vue du peuple canadien; car je suis sûr que mes compatriotes d'un bout à l'autre du Canada partagent les craintes que j'exprime quant aux conséquences que peut entraîner la situation actuelle en Extrême-Orient. Je n'ai aucun doute à cet égard. Je suis également certain qu'on éprouve les mêmes craintes dans bien des milieux, au delà de nos frontières. A mon avis, bon nombre de personnes aux États-Unis les partagent. Malgré les critiques que je pourrai formuler à l'égard de la politique étrangère des États-Unis, je voudrais bien établir que je ne critique pas les Américains comme tels, car je ne connais pas de peuple qui ait été, jusqu'ici, plus généreux, plus humain, ni, à bien des égards, plus démocrate que ne l'est la majorité des ressortissants de ce grand pays voisin. Toutefois, il faudrait bien établir ce point, et nous sommes en mesure de le faire. Nous étions indépendants de l'aide des États-Unis dans la guerre que nous venons de mener. Nous veillons à notre propre défense et nous versons notre propre cotisation à l'OTAN et à d'autres organismes de défense. Nous ne sommes nullement les débiteurs des États-Unis d'Amérique, ni quant à l'armement, ni quant aux fonds nécessaires à notre défense. J'aimerai donc que nous parlions nettement.

Je me suis inquiété hier parce que, à la lecture de nouvelles émanant de Londres, j'ai pensé que la déclaration faite par une personnalité du gouvernement anglais au sujet de la conférence indiquait que nos représentants à la conférence du Commonwealth avaient accepté ce qui me paraissait un changement d'attitude au regard de celle que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait manifestée, lorsqu'il a pris la parole en cette enceinte le 25 janvier. Je ne trouve pas à redire à ce que le ministre a alors déclaré. J'étais entièrement de son avis. Mais la dépêche venue de Londres hier me semblait indiquer qu'on appuyait les États-Unis et aussi un changement d'attitude. Le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures (M. Martin) m'a assuré qu'il n'y en avait pas eu. J'espère qu'il le précisera bien, cet après-midi, s'il décide de dire un mot plus tard sur la question.

Notre gouvernement, appuyé par la Chambre, a déclaré sans ambages, au cours de l'affaire de Corée et par la suite, que nous n'intervenions pas dans la situation de Formose. Établissons bien clairement que nous

n'intervenons pas dans la situation de Formose. De nouveau, déclarons sans ambages que si la guerre éclate par suite de la politique des États-Unis pour ce qui est d'attaques contre les îles du littoral ou la terre ferme de ce pays, nous ne serons nullement responsables du déclenchement ni des conséquences de cette guerre. Précisons parfaitement ce point pendant que nous le pouvons.

Hier, M. Eisenhower a dit que ces déclarations actuelles avaient entre autres objets celui de faire savoir aux communistes chinois, sans qu'ils puissent conserver le moindre doute, quelle était la position des États-Unis en cette conjoncture. Que le Canada fasse aussi connaître son attitude sans équivoque possible. Le problème en question ne peut être réglé que par l'intermédiaire des Nations Unies. Il n'y a pas d'autre moyen. La force armée ne pourrait le résoudre de façon satisfaisante mais sèmerait la catastrophe dans le reste du monde.

J'ai la conviction que l'attitude qu'adopte actuellement notre grand voisin du sud est est en train de lui aliéner les nombreux millions de gens sur qui nous devons compter en Asie pour nous aider à édifier la démocratie dans le monde. C'est là un aspect de la situation qui est des plus troublants; l'aliénation de l'Inde, l'aliénation de la Birmanie, l'aliénation de l'Indonésie, l'aliénation de ces fourmillants millions qui considèrent les États-Unis comme un intrus dans une guerre civile qui cherche à rétablir sur la Chine une forme d'impérialisme occidental. C'est un élément à considérer et un motif nous autorisant à préciser notre attitude pendant qu'il est encore temps. La seule façon de le faire est de négocier par l'entremise de l'ONU et si nous devons payer le prix de la reconnaissance du gouvernement actuel de la Chine, ce prix n'est pas trop élevé pour préserver la paix du monde.

**M. Fleming:** Le député me permettrait-il une question?

**M. Coldwell:** Je vous en prie.

**M. Fleming:** Le député saura que je la pose sérieusement. D'abord, mon collègue prône-t-il la reconnaissance du soi-disant gouvernement populaire de Pékin comme gouvernement du continent chinois; en second lieu, préconise-t-il qu'il soit reconnu comme gouvernement de Formose?

**M. Coldwell:** Je réponds oui à la première question. J'ai demandé instamment à la Chambre la reconnaissance de la Chine, en bien des occasions, au cours des dernières années. Je ne l'ai pas préconisée durant la guerre de Corée. Je l'ai prônée avant le début de cette guerre. J'ai dit pendant la guerre de Corée que tant que ce conflit durerait nous ne pourrions reconnaître le gouvernement populaire de Chine.

La guerre de Corée a pris fin et je crois que c'était l'occasion de procéder à cette reconnaissance. Au cours de mes observations de cet après-midi, je crois avoir établi clairement que Formose devrait être placée sous la tutelle des Nations Unies. Elle devrait être neutralisée, après quoi, Tchiang et ses troupes ayant été éliminés, sa population déciderait de l'avenir du pays. Telle est ma position, que je veux rendre bien nette.

Les négociations mêmes où nous nous trouvons engagés à l'heure actuelle impliquent en fait la reconnaissance de la Chine. Nous avons négocié avec elle directement à Genève, ainsi que pour l'affaire coréenne, et il est très difficile de justifier des négociations avec un gouvernement qu'on ne reconnaît pas. Si le prix à payer est une reconnaissance, il me semble qu'il vaut la peine d'être payé.

**M. Hees:** L'honorable député me permettra-t-il une question?

**M. Coldwell:** J'ai été assez courtois pour m'asseoir quand le député d'Eglinton (M. Fleming) s'est levé, mais nous ne sommes pas en comité et je n'ai pas l'intention d'amorcer une discussion personnelle. Je veux exposer mon opinion à la Chambre, et si l'honorable député n'est pas d'accord avec moi, j'écouterai son point de vue par la suite.

**M. Hees:** Je veux simplement poser une question.

**M. Coldwell:** Fort bien.

**M. Hees:** Je désire poser à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) une question très sérieuse, comme l'a fait l'honorable représentant d'Eglinton. L'honorable député a dit: après que Tchiang et son armée auraient été éliminés de Formose. Qu'a-t-il voulu dire?

**M. Coldwell:** Je n'ai pas voulu dire éliminés par la guerre. Si l'île était soumise à l'autorité des Nations Unies, je pense que celles-ci élimineraient Tchiang comme chef et gouverneur de Formose. C'est ce que je veux dire. Je veux dire l'éliminer en qualité de gouverneur et de gouvernement de Formose.

J'ai dit que les négociations elles-mêmes que nous avons menées de temps en temps ont constitué une reconnaissance implicite. Le Canada devrait, aujourd'hui, faire connaître son point de vue. Les autres pays, en effet, veulent connaître notre avis sur certaines questions et nous ne l'avons pas toujours exprimé. Qu'on me permette de citer

certaines paroles du chef de l'opposition de Grande-Bretagne. Je suis certain qu'il ne parle pas uniquement ici au nom des membres de son parti. J'ai devant moi une dépêche de la *Presse associée*, émanant de Londres. Elle porte la date du 31 janvier. En voici un extrait:

M. Clement R. Attlee, chef du parti travailliste de Grande-Bretagne, a déclaré aujourd'hui que Tchiang Kaï-chek et ses principaux lieutenants nationalistes devraient être exilés de Formose.

Cela va un peu plus loin que la proposition que je viens justement de formuler. Il pourrait paraître nécessaire de le faire. La dépêche ajoute:

"La population de l'île devrait ensuite être appelée à se prononcer par plébiscite sur la question de savoir si elle désire se joindre à la Chine communiste" a déclaré Attlee dans une interview exclusive accordée au journal travailliste *Daily Herald*.

Je dois signaler ici que je ne me contente pas de suivre M. Attlee. Je faisais moi-même cette proposition en 1950 lorsque j'étais associé à la délégation canadienne, à New-York.

En tout état de cause les États-Unis devraient immédiatement renoncer à l'idée que Formose fait partie de leurs défenses périphériques du Pacifique.

"Je ne saurais pour ma part, a ajouté Attlee, admettre que l'île de Formose soit partie essentielle de la défense des États-Unis d'Amérique en notre époque de bombe à hydrogène."

"Il est clair que c'est le gouvernement de Peiping qui a gagné la guerre civile contre Tchang Kaï-chek. Il aurait alors occupé Formose sans l'intervention de la flotte américaine. L'intervention des États-Unis, qui s'est produite au même moment que l'intervention de l'ONU en Corée, en 1950, n'avait rien à voir avec l'ONU, mais s'inscrivait dans le cadre de la politique américaine de sécurité."

Comme je l'ai déjà dit, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) a bien clairement fait entendre à la Chambre, à cette époque, que nous n'avions nous-mêmes rien à voir avec ce programme-là.

Depuis lors les forces de Tchang Kaï-chek n'ont cessé d'attaquer le continent chinois. Il me semble inadmissible que, protégé par les forces américaines le parti de Tchang soit en mesure de continuer la guerre civile.

Je crois que cela résume bien la situation et je n'en dirai pas davantage. Je crois avoir été assez clair. Ce à quoi je veux en venir c'est que le Canada devrait en ce moment faire comprendre bien clairement son attitude. J'aurais aimé voir la Chambre hier appuyer la déclaration faite ici le 5 janvier par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Je ne m'attends pas, naturellement, que le ministre, à la direction des affaires extérieures du pays, puisse ici faire siennes les paroles que j'ai prononcées cet après-midi. Je suis dans une situation quelque peu différente. Je n'ai pas la responsabilité de la conduite des affaires extérieures du pays, mais j'ai le devoir d'exprimer les vues de ce qui, à mon avis, constitue une très grande partie de la population du Canada et, ce qui plus est, d'une très grande partie de l'opinion publique à travers le monde démocratique.

Je crois avoir lu assez de citations cet après-midi. J'aurais pu citer aussi le *Times* de Londres et d'autres journaux qui se sont exprimés dans le même sens mais, vu que le Gouvernement est aux mains des libéraux au Canada, j'ai préféré citer un bon journal libéral du Royaume-Uni, le *Manchester Guardian*, ainsi que la *Free Press* de Winnipeg, qui est aussi un journal libéral bien connu de notre pays.

Enfin, j'appuie de tout cœur ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) disait ici le 5 janvier sur cet aspect particulier des affaires internationales et je supplie notre Gouvernement d'user de son influence en vue d'un règlement pacifique du différend dans la région de Formose.

Si le prix qu'il nous faut payer est la reconnaissance d'un fait, la reconnaissance qu'un gouvernement existe effectivement sur le continent chinois, même si, je le répète, il est né, comme beaucoup d'autres gouvernements,—sud-américains, espagnol, russe et bien d'autres,—de la révolution...

**Une voix:** Les États-Unis.

**M. Coldwell:** "Les États-Unis", dit quelqu'un mais cela remonte un peu loin. Je n'avais pas l'intention de mentionner les États-Unis, bien qu'il ne m'ait pas échappé que le gouvernement indépendant des États-Unis est né de la révolution.

C'est, heureusement, de l'histoire ancienne. Je ne crois pas qu'on ait à craindre, à l'heure actuelle, une autre révolution aux États-Unis...non plus qu'au Canada, d'ailleurs.

Ainsi donc, monsieur l'Orateur, je demande à notre gouvernement de prendre position en faveur de la paix, d'une paix négociée, et de la neutralisation de Formose, par l'intermédiaire des Nations Unies. Je lui demande de faire en sorte, ensuite, que la population de Formose, si souvent oubliée dans les discussions, ait, en temps utile, la chance de se donner le gouvernement de son choix.

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a dit qu'en ce qui concerne les affaires extérieures, il y a une différence, en ce moment, entre la fonction qu'il remplit de l'autre côté de la Chambre et celle que remplit le porte-parole du Gouvernement. Cela me fournit dès maintenant l'occasion de

dire qu'il comprendra pourquoi, dans les brèves remarques que je veux formuler aujourd'hui, je m'en tiens au fond de la question qu'il a mentionnée cet après-midi et dont il a parlé deux fois, hier, lorsqu'il a pris part aux délibérations de la Chambre.

Le Gouvernement du Canada souhaite ardemment que toutes les mesures possibles soient prises en vue de mettre fin aux hostilités dans le détroit de Formose. C'est pour cela que je ne veux rien dire qui puisse entraver la marche des importantes négociations en cours. Je ne puis que rappeler, avec encore plus de confiance qu'hier, la sagesse de cette attitude proposée pour la Chambre des communes dans le moment. Le Conseil de sécurité des Nations Unies est actuellement saisi de la question; mais les délibérations sont suspendues en attendant la réponse à l'invitation adressée au gouvernement communiste de Chine d'assister aux séances du Conseil.

Le député de Rosetown-Biggar dit qu'il a entendu ce midi annoncer à la radio que la prétendue République populaire de Chine a donné une réponse négative. Je me suis mis en rapport, d'abord par téléphone, puis par télégramme, avec notre ambassadeur, qui est délégué permanent auprès des Nations Unies, mais ne suis pas en mesure de formuler maintenant une déclaration précise sur la nature de la réponse qui est actuellement, sauf erreur, en route vers le bureau du secrétaire général des Nations Unies. Je ne saurais, toutefois, formuler, à juste titre, des observations sur la nature de cette réponse en m'appuyant sur la seule documentation qu'on m'ait fait tenir ici même.

D'après moi, la situation en ce moment est telle qu'on pourrait caractériser le compte rendu du journal comme ne pouvant justifier des observations définitives. Quoi qu'il en soit, et quelle qu'ait été la réponse communiste, le Conseil de sécurité, qui avait ajourné sa session afin d'attendre la réponse, sera convoqué sous peu, afin d'étudier la meilleure ligne de conduite à suivre. J'espère, d'ailleurs, que le Conseil de sécurité trouvera encore le moyen (je sais qu'il le jugera souhaitable) de rester maître de la situation.

Bien entendu, le Canada n'est pas membre du Conseil de sécurité; mais notre ambassadeur, qui est notre délégué permanent là-bas, suit de près les délibérations du Conseil et se tient constamment en contact avec ses membres. Le Conseil de sécurité a obtenu des succès par le passé dans son rôle de médiateur ou à titre de dispensateur de bons offices. Nous espérons,—et je suis sûr que tous les députés partagent cet espoir,—qu'il pourra obtenir un cessez-le-feu en ce cas, tout comme il l'a fait en plusieurs autres circonstances, ainsi que l'a signalé vendredi dernier le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.



D'autre part, les premiers ministres des pays du Commonwealth, réunis à Londres, se sont évidemment préoccupés dans une certaine mesure de la situation existant à Formose. J'ai eu l'avantage de connaître la nature de leurs pourparlers; mais la Chambre ne s'attend pas que je fasse des observations sur le véritable caractère et la portée de ces pourparlers, si ce n'est peut-être que je lui dise qu'il y a eu des échanges de vues d'ordre général sur le sujet au cours des réunions des premiers ministres. Et, il va sans dire, ce n'est pas la pratique courante aux conférences des premiers ministres des pays du Commonwealth, de prendre des décisions sur des questions comme celle-là. Il y a également eu, entre les personnes assistant à la conférence, des pourparlers officieux tendant au même objectif que celui du Conseil de sécurité, soit la cessation des hostilités.

L'opinion du gouvernement du Canada, lors des hostilités en Corée, était que Formose devait être neutralisée. La neutralisation de Formose est une idée encore applicable dans les circonstances présentes. Comme vient de le signaler le préopinant, l'attitude du Gouvernement en cette matière a été exposée le 25 janvier 1955 par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Voici l'observation formulée hier par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar:

> Monsieur l'Orateur, je veux simplement ajouter que si je demande à parler de cette question c'est que, d'après les nouvelles communiquées de Londres aujourd'hui, nos représentants à la conférence du Commonwealth ont pris une attitude différente de celle qu'avait adoptée notre Gouvernement le 25 janvier.

Il a plus tard réitéré cette observation, quand il a dit:

> Ma requête se fonde entièrement sur les observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la Chambre le 25 janvier et sur des déclarations autorisées émanant de Londres aujourd'hui et indiquant que nos représentants y ont changé d'attitude.

Voici ce qu'a dit à la Chambre le 25 janvier, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures:

> En attendant que soit prise une telle décision...

C'est-à-dire un règlement au sujet du sort de Formose.

> ...il me semble qu'il y a d'excellentes raisons de procéder à la neutralisation de Formose, afin d'empêcher que les armées communistes ne s'y attaquent et aussi pour qu'elle ne serve pas de base en vue de l'invasion du continent.

J'ai lu attentivement les autres observations du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le texte du discours diffusé vendredi soir dernier par le réseau de Radio-Canada. Je crois pouvoir affirmer qu'il a dit,

en substance, ce qui suit: Il y a lieu d'établir une distinction bien nette entre Formose et les Pescadores et les petites îles le long de la côte chinoise. Formose et les Pescadores ne font pas partie depuis bien des années du territoire de la Chine et leur statut actuel n'est pas très clair. Les petites îles situées le long de la côte chinoise font indiscutablement partie du territoire chinois. L'idée de neutralisation, exprimée de cette façon, ne s'applique pas nécessairement aux îles côtières. Ce serait vraiment un grand désastre si des incidents survenus dans les petites îles de la côte devaient, par suite de ces circonstances, déclencher un conflit général.

C'est là une paraphrase et non pas le texte des paroles de mon collègue. Il a ajouté, et je paraphrase encore ses paroles, ce qu'il faut en ce moment, c'est arrêter le combat, sans préjudice des droits de l'un ou de l'autre camp ou sans préjudice d'un règlement politique éventuel. Si un tel résultat peut être obtenu et si les forces nationalistes chinoises qui occupent maintenant les îles du littoral peuvent être retirées, la trêve qui s'en suivra pourrait durer quelques années, comme d'autres trêves semblables qui ont eu lieu en d'autres parties du monde. Dans l'atmosphère qui en résulterait on pourrait en arriver à un règlement plus permanent, par la voie des négociations ou peut-être au moyen d'une conférence internationale. Un tel règlement devrait, il va sans dire, tenir compte des vœux de la population de Formose.

L'intervention du gouvernement des États-Unis dans la région de Formose n'engage ni le Canada ni les autres pays. Toute obligation que nous pourrions avoir à l'égard du détroit de Formose ne saurait découler que de nos responsabilités à titre de membre des Nations Unies. Même si les décisions des États-Unis ne nous engagent pas cependant, elles ne manquent certes pas d'avoir des effets sur nous. C'est pourquoi nous accueillons avec joie l'assurance que le président Eisenhower a donné le 27 janvier, savoir que les forces des États-Unis dans la région de Formose ne seraient utilisées qu'à des fins de défense. Nous avons aussi confiance que le gouvernement des États-Unis exercera une influence modératrice sur le gouvernement nationaliste chinois. Relativement au traité de défense mutuelle que les deux gouvernements ont signé, il y a eu, le 10 décembre, un échange de notes entre M. Dulles et le ministre des Affaires étrangères de la République de Chine, M. Yeh. Ces notes prévoyaient que l'utilisation de la force militaire dans la zone du traité par l'une ou l'autre puissance serait sujette à une entente mutuelle, sauf en cas urgent de légitime défense.

Que l'honorable député de Rosetown-Biggar et la Chambre sachent que la ligne de conduite du gouvernement canadien en ce qui concerne Formose ne s'est nullement écartée des principes dont il est question dans la déclaration faite par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ici même, le 25 janvier et qui ont été répétés dans la déclaration qu'il faisait sur le réseau de Radio-Canada vendredi dernier. La chose est donc claire. On me permettra à présent de citer directement une communication reçue par nous du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, de Londres où il se trouve actuellement avec le premier ministre. Il m'a dit:

> Toute nouvelle, toute opinion voulant que la ligne de conduite du Canada en ce qui concerne Formose se soit en quelque manière écartée des principes énoncés par moi à la Chambre le 25 janvier et à la radio vendredi dernier n'est aucunement fondée en fait.

**M. Knowles:** Quelle est la date de cette communication?

**L'hon. M. Martin:** Le 3 février.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Pour revenir à la discussion qui s'est déroulée hier, je donnerai lecture du sous-amendement proposé par le Crédit social dans le discours du député de New-Westminster (M. Hahn). En voici la teneur:

> Nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures fondamentales nécessaires tant d'ordre économique que financier propres à placer les producteurs et les travailleurs canadiens sur un pied de saine prospérité et à protéger notre économie contre les régressions périodiques.

J'ai donné lecture du sous-amendement, monsieur l'Orateur, pour vous signaler que je m'exprimerai avec tout le soin possible dans le dessein de m'en tenir au libellé de ce texte.

Un problème capital qui se pose au Canada depuis trois ans, c'est l'état inquiétant de l'agriculture. La question revêt pour nous de l'importance, sur le plan national; elle importe également aux députés car la prospérité de notre pays dépend directement de celle de notre agriculture. C'est tout naturel, l'agriculture étant l'industrie de base du Canada. En dépit des progrès que nous avons réalisé en d'autres domaines, l'agriculture conserve son importance primordiale.

L'agriculture constitue une grande industrie; il faut donc lui accorder l'attention voulue.

Cela est si important que tout ce qui touche directement à l'agriculture touche aussi toutes les autres industries du pays. Nous en avons fait l'expérience l'année passée. C'est devenu plus manifeste du fait du chômage croissant.

Les cultivateurs n'étaient pas en mesure d'acheter, les affaires industrielles ont marqué un ralentissement, et comme résultat nous nous acheminons vers une crise économique. Quelques-uns préféreront peut-être l'appeler régression.

Les cultivateurs sont de plus en plus soucieux, non parce que l'agriculture à échoué,—ce qui n'est pas le cas,—mais à cause des excédents qui ne font que s'accumuler. Pour moi, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une raison de se laisser aller à la panique; en fait, nous devrions nous réjouir de ce que la Providence nous ait envoyé des excédents. Si notre situation économique est telle que nous ne savons que faire de nos excédents, nous ne pouvons certes en blâmer le Seigneur, mais nous devons incriminer notre propre ignorance. A mon avis, nous devrions toujours être fiers de posséder des excédents. J'ai toujours été d'opinion, et l'ai affirmé ici en d'autres occasions, que nous devrions avoir au Canada suffisamment d'espace pour emmagasiner nos produits, dans ce que j'appelle un grenier toujours prêt, qu'on pourrait utiliser en cas de nécessité.

Ceux qui ont vécu dans notre pays assez longtemps savent par expérience que la nature voit à faire servir les excédents que nous possédons pendant un certain temps. Les excédents dont nous disposons actuellement pourraient tout juste répondre à nos besoins si nous allions avoir une mauvaise récolte et à coup sûr, si nous devions en avoir deux. Nous pourrions nous trouver alors dans une situation très difficile. Il ne faut donc pas que nous perdions la tête, parce que nous avons des excédents. Ce qui est inquiétant pour les cultivateurs, c'est de ne pas avoir d'argent. Je ne suppose pas que nous devions en blâmer d'autres que nous-mêmes. En qualité de législateurs, nous avons failli au devoir qui nous incombe de mettre assez d'argent en circulation, l'argent étant le moyen d'échange. Toute la population du Canada attend la solution de ce problème de nous ou plus exactement du Gouvernement.

J'ai dit il y a un instant que toutes les industries du pays se ressentent des difficultés qu'éprouve l'agriculture. La caisse enregistreuse cesse d'enregistrer et l'industrie est dans une situation très précaire. Cet état de choses que nous avons constaté dans la petite industrie se manifeste maintenant dans la grande. Durant l'année écoulée, les ventes au détail ont diminué de plus de 260 millions de dollars dans notre pays. Elles ont baissé d'une façon analogue en 1953. En 1955, nous constaterons une baisse plus marquée, à moins de modifier notre ligne de conduite.

Nous en avons un autre indice dans l'augmentation très considérable des achats à crédit. Il suffit de parcourir les journaux pour

[M. Johnston (Bow-River).]

constater que l'industrie s'efforce par tous les moyen d'inciter les gens à acheter au delà de leurs moyens même s'ils doivent engager à l'avance leurs salaires. J'ai remarqué l'autre jour dans le journal qu'une maison offrait en vente dans cette ville un poste de télévision. Ils avaient ce qui à mon avis était une façon habile d'amener les gens à engager leur revenu à venir. Ils acceptaient d'installer cet appareil de télévision dans la demeure d'une personne sans mise initiale. Sur l'appareil était installé un compteur et chaque fois que la personne voulait l'utiliser elle pouvait déposer 50c. ou 75c. dans le compteur. A la fin du mois, les vendeurs se présentaient et recueillaient l'argent pour le paiement mensuel. C'était une méthode ingénieuse de vente à tempérament.

Si nous pouvions dépenser la même énergie à rechercher une solution économique à ce problème, je suis sûr que nous en trouverions une. Au sujet de l'achat à tempérament, j'aimerais citer un article qui a paru dans le *Journal* d'Ottawa, en date du 7 janvier. C'est un article plutôt long et je n'en citerai que les deux courts alinéas suivants:

> Le crédit aux consommateurs atteint un sommet de 1,885 millions de dollars
>
> La somme d'argent que les Canadiens doivent pour les choses qu'ils achètent à crédit a atteint un montant sans précédent.
>
> La Banque du Canada évaluait à 1 milliard 885 millions de dollars le montant du crédit en souffrance des consommateurs à la date du 30 septembre dernier, soit une augmentation de 19 millions par rapport à la fin du trimestre précédent et une de plus de 100 millions par rapport à l'année précédente.

Il est facile d'imaginer ce qui guette nos entreprises commerciales, si cette courbe se maintient. En 1954, les achats à crédit ont atteint 1,885 millions, chiffres qui ne tiennent pas compte des sommes prêtées par l'entremise de la Commission du prêt agricole ou en vertu de la loi nationale sur l'habitation. Si l'on ajoutait ces sommes, on obtiendrait un montant formidable d'achats à crédit. Cela devrait nous inciter à encourager le Gouvernement à prendre des mesures draconiennes pour que le labeur des cultivateurs soit convenablement rémunéré. Cela devrait être suffisant même pour que nous exigions de lui qu'il prenne de telles mesures. Il est indéniable que nous avons là des signes avant-coureurs de désastre.

Le revenu agricole a atteint $2,408,600,000 en 1954. La situation ne s'améliore pas. En 1954, le revenu agricole a baissé de plus de 300 millions, selon les chiffres estimatifs fournis au congrès agricole fédéral-provincial qui s'est tenu il n'y a pas longtemps. En 1953, le revenu net accusait une diminution de 18 p. 100 par rapport à 1952, et

de 21 p. 100 par rapport à 1951. En 1954, le revenu agricole net était de 12 p. 100 plus faible qu'en 1953. Le revenu agricole a constamment diminué. Pendant ces trois années, le revenu des agriculteurs a diminué de plus de 40 p. 100. Si nous reconnaissons en l'agriculture l'industrie fondamentale de notre pays, il nous est facile d'imaginer ce qui va arriver si l'on n'intervient pas.

J'ai dit tantôt que toute diminution du revenu des agriculteurs aura des répercussions sur le commerce de notre pays. Voici ce qu'a publié à cet égard, en décembre dernier, le *Monetary Times*, revue financière d'excellente réputation:

> Depuis la fin de la guerre, les faillites commerciales continuent à augmenter au Canada, mais elles sont encore loin d'être aussi nombreuses qu'avant le conflit. C'est ce qu'indique le rapport de *Dun and Bradstreet* pour les neuf premiers mois de l'année en cours. Durant les trois premiers trimestres de 1954, le nombre des faillites s'est élevé à 1,024. C'est 42 p. 100 de plus qu'en 1953.

Et plus loin:

> Cet élément apparaît aussi dans le rythme d'augmentation du passif chez ces commerçants qui ont fait faillite. Le montant de $8,479,000, dans le troisième trimestre, est près de 13 p. 100 plus élevé; mais le montant de $41,238,000 visant les trois trimestres équivaut à une hausse de 106 p. 100. Cela signifierait qu'il s'agit d'entreprises plus importantes, dont le passif était plus élevé, tandis que les faillites des commerces moins importants sont maintenant chose faite.

Ce rapport semble indiquer clairement que les petites entreprises se sont déjà effondrées et que ce sera maintenant le tour de certaines sociétés plus importantes. Il faut, certes, tenir compte de ces indices, et le Gouvernement devra sûrement étudier la question.

Il y a un autre point sur lequel j'appellerai l'attention, point qu'on a déjà mentionné, une ou peut-être même deux fois, au cours de nos présentes délibérations. Je pense à la situation de nos agriculteurs par rapport à l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau. Un ou deux députés ont plaidé la cause des grandes compagnies de chemins de fer, s'efforçant d'enlever au cultivateur de l'Ouest son bon droit en ce qui concerne cet accord. Ceux qui ont pris la parole dans cette enceinte ont adopté cette attitude, se rangeant à l'avis du président du Pacifique-Canadien; ils ont même cité le juge en chef Sloan.

**Une voix:** Et pourquoi pas?

**M. Johnston (Bow-River):** Calmez-vous, je vous le dirai dans un instant. Le juge en chef Sloan, qui menait une enquête sur le différend intervenu à propos des contrats conclus avec les syndicats de cheminots, ayant trouvé bon (je puis, tout au plus, deviner ses motifs) de dépasser son mandat en disant au sujet du tarif des montagnes que ses taux peu élevés déséquilibraient toute la structure des tarifs de transport, on semble se croire obligé de le citer. C'était, semble-t-il une des excuses invoquées par le Pacifique-Canadien pour s'abstenir de verser de meilleurs salaires à ses employés. Sauf tout le respect que je lui dois, le juge en chef Sloan aurait mieux fait, me semble-t-il, de se mêler de ses affaires que de se préoccuper d'une question qui ne l'intéressait pas.

Le président du chemin de fer et des membres de la Chambre, surtout le représentant de Kootenay-Est (M. Byrne),—ce dernier m'a interrompu lorsque j'ai pris la parole et je crois devoir le mentionner afin qu'il n'y ait pas de malentendu,—semblent faire tout en leur pouvoir pour soulever l'opinion publique contre le cultivateur de l'Ouest.

**Une voix:** Allons donc!

**M. Johnston (Bow-River):** Ils soutiennent que l'entente relative au tarif-marchandises applicable au pas du Nid-de-Corbeau était peu profitable pour le chemin de fer, désuète, et que, par conséquent, il y avait lieu de la modifier. Évidemment, c'est faux. Les déclarations faites à ce propos ne s'appuient pas sur les faits.

Le Pacifique-Canadien cherche depuis longtemps à se gagner des appuis de partout afin de soulever l'opinion publique contre le cultivateur de l'Ouest. Dernièrement encore, nous avons eu à la Chambre un débat sur le tarif transcontinental. Dans l'Ouest du Canada, on nous a accordé ce qu'on a appelé le tarif d'un et un tiers. C'est dire qu'en Alberta, nous pouvions faire transporter nos marchandises dans cette province en versant 33⅓ p. 100 de plus que tout autre Canadien.

**Une voix:** Scandaleux!

**M. Johnston (Bow-River):** Oui, certes, c'était scandaleux. Je n'ai pas entendu l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) critiquer cette mesure. Ils ont tous deux soutenu que le Pacifique-Canadien n'avait pas reçu de compensation suffisante pour l'aménagement de ce passage. N'allons pas oublier, monsieur l'Orateur, que lorsque le Pacifique-Canadien a entrepris de construire ce chemin de fer, il a reçu une subvention de $3,404,720, ce que n'a pas mentionné, autant que je me souvienne, l'honorable représentant de Kootenay-Est. Puis, pour l'indemniser de toute perte qu'il pourrait subir, il a reçu, en outre, à titre de subvention, 250,000 acres de terrain, y compris les droits miniers et pétroliers pouvant s'y rattacher. A eux seuls, ces droits se sont élevés à des millions de

dollars; on ne saurait dire combien d'autres millions la société retirera de ce cadeau.

On ne doit pas oublier, non plus, qu'il y a un an à peu près, le Gouvernement actuel a accordé une subvention annuelle de 7 millions de dollars aux chemins de fer afin de les dédommager de toute perte résultant du transport des marchandises au nord des Grands lacs. Somme toute, on peut affirmer, en toute justice, que les chemins de fer canadiens ont été bien traités. En vérité, on les a traités si généreusement et leurs recettes s'accroissent tellement,—si l'on tient compte des recettes qu'ils retirent de leurs différentes entreprises,—qu'ils n'ont pas lieu ni maintenant ni plus tard de vouloir rien changer à l'accord relatif au Pas du Nid-de-Corbeau. J'espère que le nouveau ministre des Transports (M. Marler) ne se laissera pas aussi aisément influencer par la propagande des chemins de fer que son prédécesseur.

Il y a environ un an et demi, j'ai fait, à la Chambre, une prédiction qu'il me semble à propos de rappeler, monsieur l'Orateur. Je ne me suis jamais cru prophète, mais cette fois ma prédiction s'est réalisée. J'ai dit que le ministre des Transports serait libéré de sa tâche et qu'il toucherait une plus grosse récompense. C'est fait. Il est maintenant président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Je ne conteste pas du tout son aptitude à occuper un tel poste. Ce que j'affirme, et sans crainte qu'on me contredise, c'est qu'il a été un des meilleurs appuis du Pacifique-Canadien et du National-Canadien au pays. Que les intérêts des petites gens aient eu à souffrir, cela semblait sans importance.

Je veux parler d'un autre aspect de l'agriculture et de la manière dont le Gouvernement peut, à mon avis, lui être utile. Nous devrions, je crois, avoir un prix de soutien déterminé à l'égard des produits agricoles, non pas en raison de la situation en ce moment, bien qu'il y ait là une raison suffisante, mais parce que le gouvernement actuel a promis un tel prix de soutien aux cultivateurs. Nous nous rappelons parfaitement que, durant la guerre, le Gouvernement a convenu de veiller à ce que les cultivateurs ne subissent à la longue aucune perte du fait qu'ils étaient alors contraints d'accepter la réglementation des prix. Il est notoire que, par suite de la réglementation des prix des produits agricoles au Canada durant la guerre, et surtout du prix du blé, la Grande-Bretagne a pu obtenir du pain à bon compte pour sa population. Durant la même période, on s'en souvient, les agriculteurs de l'Ouest ont encore été priés de fournir du pain à bon marché aux Canadiens. C'est le seul cas, à mon avis, où l'ont ait demandé à une industrie du pays de subventionner le bas niveau du coût de la vie des autres Canadiens.



Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a assuré nos cultivateurs qu'ils n'y perdraient rien. Il est tout équitable, donc, que le Gouvernement fasse honneur à cet engagement et mette sur pied un programme complet de soutien des prix agricoles. Peu après, il est vrai, on a donné 65 millions aux cultivateurs pour les indemniser d'une perte de 350 millions. Il ne faut pas oublier non plus le fameux débat de l'époque, le parti conservateur ayant refusé de voter ces 65 millions à l'intention des agriculteurs de l'Ouest.

Je crois aussi que le Gouvernement devrait approuver la proposition faite en Chambre l'an dernier par le représentant d'Acadie (M. Quelch), sous forme de projet de réalisation ainsi conçu:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter, au cours de la présente session, un projet de loi prévoyant un plan agréé d'emmagasinage dans les fermes, en vertu duquel la Commission du blé peut accorder des avances aux agriculteurs pour le grain entreposé sur la ferme.

Comme je le disais tout à l'heure, la situation où se trouvent les cultivateurs ne résulte pas d'un excédent de céréales mais du fait qu'ils n'ont pas été payés pour les céréales qu'ils ont cultivées. Je reconnais que l'on a eu quelque difficulté à vendre ce blé. Rien, cependant, ne devrait empêcher le Gouvernement d'octroyer des prêts aux cultivateurs pour les céréales emmagasinées dans les fermes suivant un plan agréé. J'irais jusqu'à dire que le Gouvernement lui-même devrait effectuer ces prêts par l'intermédiaire de la Banque du Canada, peut-être avec l'aide de l'Office du blé. Si le Gouvernement adoptait cette suggestion, il pourrait certainement avancer de l'argent aux cultivateurs à un taux d'intérêt très bas.

J'estime également que le Gouvernement pourrait procéder à plusieurs réductions d'impôts pour soulager les cultivateurs, et d'autres aussi. A cause des lourds impôts, les consommateurs canadiens ne peuvent acheter les produits. Non seulement l'agriculture, mais toutes nos autres industries en souffrent. Je propose que le revenu imposable soit établi à $1,500 pour les célibataires et à $3,000 au moins pour les personnes mariés. Le Gouvernement devrait songer aussi à diminuer au moins en partie les taxes exorbitantes d'accise et de vente que subit actuellement notre population.

Qu'on me permette de toucher maintenant un autre aspect de la question, qu'il ne faudrait pas négliger. Je parle toujours de l'amendement dont j'ai donné lecture il y a un moment, monsieur l'Orateur. Je veux

dire quelques mots sur le problème du chômage. On en a déjà parlé, mais je crois qu'il y a lieu d'y revenir. Dans le discours du trône, le Gouvernement parle d'un chômage régional et saisonnier. Nous savons tous que le Gouvernement n'était pas très bien renseigné sur le sujet à ce moment. En effet, pas plus alors que maintenant, ne pouvait-on dire que le chômage fût régional ou saisonnier. Même s'il l'était, la situation serait assez importante pour que le Gouvernement prenne les dispositions voulues afin que personne ne soit vraiment dans le besoin dans un pays doté de si vastes ressources. Il n'y a pas si longtemps, le premier ministre (M. St-Laurent) demandait à la classe ouvrière de se mettre à la tâche et de produire davantage. Elle a répondu à l'appel avec tant de diligence et a tellement produit qu'elle en est rendue à la soupe populaire. Elle a tellement travaillé que l'industrie ne peut plus écouler sa production et se voit forcée de congédier de ses employés. Ces hommes sont maintenant sans travail.

N'oublions pas que 75 p. 100 de la population de notre pays gagne moins de $3,000 par année. Il est donc facile de reconnaître que le niveau de la vie de la majorité des Canadiens n'est pas trop élevé. Je n'exagère rien en disant qu'au moins la moitié des Canadiens,—je reste dans le domaine des faits,—n'ont pas plus que $2,000 par année pour vivre, ce qui n'est encore pas mal.

Nous nous rendons compte que leur niveau de vie n'est guère élevé. Si les Canadiens n'ont pas un niveau de vie plus élevé, c'est uniquement parce qu'ils ne disposent pas du pouvoir d'achat nécessaire pour acheter ce qu'ils désirent. Il ne s'agit pas d'assurer plus d'emplois. Il ne s'agit pas, ainsi que le premier ministre (M. St-Laurent) l'a dit il y a environ un an, de travailler plus ferme et de produire davantage. Ils ont travaillé tellement ferme qu'ils en ont perdu leur emploi. C'est assurément un fait économique que peut saisir même l'étudiant des classes élémentaires.

**Une voix:** Oh! Nous l'avons déjà entendue, celle-là.

**M. Johnston (Bow-River):** J'entends un député dire: "Oh! nous l'avons déjà entendue, celle-là". Je ne sais pas qui a fait cette observation, mais je lui dirai que c'est exactement l'état d'esprit qu'on a adopté durant les tristes années 30, et la même situation en a résulté. Nous n'osons pas rester indifférents en disant: "Oh! nous l'avons déjà entendue, celle-là", alors que des milliers de Canadiens souffrent de la faim. On dira peut-être que les affamés ne sont pas aussi nombreux. Ceux qui parlent ainsi feraient mieux d'envisager la réalité et découvrir ce qu'elle est avant de s'exprimer de la sorte. Au Canada même, à Sault-Sainte-Marie, le 14 juillet 1954,—et il ne s'agissait pas d'une situation saisonnière ni régionale,—voici ce qu'on pouvait constater, d'après l'*Albertan* de Calgary:

> On prétend que des chômeurs seraient sur le point de mourir de faim
>
> Sault-Sainte-Marie—Deux échevins ont dit qu'il y avait tellement de chômage dans la ville que certaines personnes meurent littéralement de faim, n'ayant pas d'argent pour s'acheter de quoi manger.
>
> L'échevin King a dit avoir reçu 588 demandes distinctes d'assistance. Parmi ces cas, il y aurait "certains cas d'authentique famine".

Et pourtant en cette enceinte quelqu'un a l'audace de dire: "Nous connaissons ce refrain."

**M. Nixon:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je suis le représentant de cette circonscription et je tiens à dire que personne ne souffre de la faim à Sault-Sainte-Marie.

**M. Johnston (Bow-River):** L'honorable représentant ferait mieux d'aller le dire à ses échevins. Je ne vois pas que le Règlement soit ici en cause, monsieur l'Orateur.

**M. Nixon:** Je reconnais qu'il y a du chômage, mais personne ne souffre de la faim à Sault-Sainte-Marie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Johnston (Bow-River:** J'espère, monsieur l'Orateur, que vous ne me comptez pas ces interruptions. J'hésiterais à contredire l'échevin King. L'honorable député fait mieux d'aller voir ses échevins et de se rendre compte de ce qui se passe.

**Une voix:** Raisonnement plutôt faible.

**M. Johnston (Bow-River):** Je suis porté à le croire, cependant.

**Une voix:** Il parle probablement trop.

**M. Johnston (Bow-River):** Peut-être, monsieur l'Orateur. Pour le moment, je vais présumer, je dis bien présumer, que l'honorable député a raison. Mais reportons-nous à une autre publication qui vient d'entrer et qui est d'une source bien différente, le Conseil canadien du bien-être, livraison de janvier 1955. Je cite:

> Des appels de l'Armée du Salut à North-Bay, demandant des dons d'os à soupe, de légumes et de pain pour nourrir des familles de passage, le retour de collectes de vêtements usagés à Windsor, l'ouverture de soupes populaires à Vancouver, et d'autres nouvelles analogues qui, depuis quelques semaines, sont parvenues au Conseil canadien du bien-être de nombreuses régions du Canada, sont autant d'indices qu'il y a encore au pays un très grand nombre de chômeurs qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins essentiels.

Plus loin, on poursuit:

Que la proportion de l'effectif ouvrier sans travail et sans aucune source de revenu soit de 1 p. 100 ou de 10 p. 100, l'effet démoralisant du chômage sur la vie familiale est un danger social dont nous ne pouvons faire fi. Le moins que puisse faire la collectivité est de s'assurer qu'aucun chômeur n'est laissé dans la misère.

Puis, un peu plus bas, on ajoute:

L'augmentation remarquable des chômeurs de passage signalée par nos agences d'un littoral à l'autre est un indice de cette malheureuse situation.

Un tel état de choses n'est ni saisonnier ni régional. On demande des os pour la soupe et des vêtements usagés. Pareille situation ne répond pas aux moyens que nous avons au pays de produire des biens et des services. Voilà ce qui en est à l'heure actuelle.

Les circonstances diffèrent totalement de celles des années 30. Nous avons maintenant l'assurance-chômage. L'autre jour, nous avons modifié la loi sur l'assurance-chômage pour relever les prestations supplémentaires. Nous avons les allocations familiales qu'on ne versait pas durant les tristes années 30. Nous avons également la pension de vieillesse universelle et plus de travaux publics. Le ministre nous a déclaré l'autre jour que les mises en chantier cette année ont été plus nombreuses que jamais. Même si tout cela aide à la répartition du pouvoir d'achat, et je le reconnais d'ailleurs, le chômage est plus répandu au pays que durant les tristes années 30. *(Exclamations)* Nous avons plus de chômeurs inscrits. Un état du service national de placement, publié au 7 décembre, révèle que le nombre s'en élevait alors à 362,678. Ce sont ceux qui ont droit à l'assurance-chômage. Selon le Bureau fédéral de la statistique, le nombre des chômeurs était alors de 247,000. Ce sont aussi ceux qui sont inscrits. Mais selon le Congrès canadien du travail, il y en a 550,000 et il y en aura plus de 600,000 en mars. Telles sont leurs estimations. Mais elles étaient assez justes l'année passée lorsqu'il s'est agi des prévisions au sujet du chômage. Je crois donc qu'on peut escompter en toute confiance que leur prédiction sera très proche de la réalité.

**M. Campbell:** Quels étaient les chiffres dans les années trente?

**M. Johnston (Bow-River):** Je crois que durant les années trente il y avait 500,000 chômeurs inscrits et autres. Quelqu'un m'a demandé, monsieur l'Orateur, quels étaient alors les chiffres. Mais il faut signaler de nouveau que ces gens sont en chômage pendant une période dite prospère. Comme le relève le Conseil du bien-être, le chiffre ne fait aucune différence; s'il n'existait chez nous qu'un seul chômeur dans la misère, il faudrait entreprendre quelque chose pour que sa famille n'en souffre pas. Cela est d'autant plus vrai, monsieur l'Orateur, que nous avons au Canada tant de produits que nous ne pouvons pas écouler. Puisque nous possédons un excédent en presque toutes choses, personne ne devrait être dans le besoin.



Il ressort de ce que je vous ai démontré, monsieur l'Orateur, que le Canada a besoin d'un plus grand pouvoir d'achat. Je ne veux pas pour l'instant soulever un débat sur la façon de relever la puissance d'achat. Le Crédit social croit avoir trouvé une solution à ce problème; mais ce n'est pas à lui qu'il incombe de mettre à la disposition de la population la puissance d'achat nécessaire pour assurer l'écoulement des produits qui ne peuvent être vendus. Cela c'est le rôle du Gouvernement. S'il ne peut s'acquitter de cette responsabilité, la population devra, le moment venu, prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Il devrait être clair que toutes les fois que se produit un fléchissement économique, le Gouvernement a besoin d'avoir à son programme des mesures de nature à mettre à la disposition de la population la puissance d'achat nécessaire, laquelle devrait se traduire en une demande réelle, en sorte que la population puisse acheter les marchandises qui sont fabriquées, mais ne peuvent se vendre. Quel moyen doit-on prendre pour y arriver? Cela regarde le Gouvernement. Cependant, il faut le reconnaître, personne ne me contredira j'en suis sûr, on crée du travail en achetant. Chaque fois que la population ne peut plus acheter, on ne peut plus créer de travail. Quand l'industrie ne peut écouler ce qu'elle produit, il faut qu'elle cesse de produire.

A mon avis, il ne convient pas de rendre l'entreprise privée responsable du chômage actuel, parce que l'entreprise privée s'est surpassée. Elle s'est surpassée à tel point qu'elle produit des marchandises qu'elle est incapable d'écouler. Voilà pourquoi il faut congédier des employés. Même les syndicats ouvriers se rendent compte du problème. Dans son mémoire présenté au Gouvernement, le 12 novembre dernier, le Congrès canadien du travail disait ce qui suit (page 4):

Il faut mettre de l'argent à la disposition de ceux qui achèteront ce que nous pouvons déjà fabriquer, mais que nous ne pouvons vendre.

Voilà le fond de la question. Il appartient au Gouvernement de voir à ce que cela se fasse.

J'aurais voulu aujourd'hui aborder d'autres questions, ainsi, par exemple, celle de l'industrie du charbon, industrie souffrante, s'il en est, et qui réclame une intervention. Il ne faut pas hausser les épaules au récit

des difficultés qu'elle traverse et dire, comme le ministre, l'an dernier, qu'il savait bien qu'elle était en mauvaise posture, mais qu'il serait peut-être salutaire pour elle de manger un peu de vache enragée. C'est d'ailleurs très certainement le cas en ce moment. Sans doute, si la solution avait été là, on pourrait croire les charbonnages en plein rétablissement, mais, malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe. Je voulais donc, dis-je, parler de charbon, mais le temps dont je dispose aujourd'hui ne me le permet pas.

Une autre fois,—et je profiterai de mes prérogatives de député pour ce faire,—je voudrais aussi dire un mot d'un des plus magnifiques de nos parcs nationaux. J'ai dit "un des plus magnifiques", mais, en fait, il s'agit bien du plus beau de tous, ainsi que le montre la statistique, celui de Banff. Je dirai combien le Gouvernement a négligé ce plus beau de nos parcs nationaux. Je profiterai des droits que j'ai ici, à la Chambre, pour y revenir et pour plaider, d'ailleurs, l'une et l'autre de ces deux causes.

**M. Auguste Maltais (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je me joins à ceux qui m'ont précédé dans le présent débat pour féliciter les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) de l'Adresse en réponse au discours du trône. Il est une question dont je veux parler brièvement avant d'en venir aux principales observations que j'ai l'intention de faire. A titre de Canadien né dans la province de Québec, il me serait assez difficile de passer sous silence les remarques désobligeantes qui ont été faites ici par quelques membres du parti CCF à l'endroit de la province de Québec à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et où je demeure.

Je n'ai pas l'intention de répéter ce que d'autres députés ont déjà dit pour leur répondre. Trop de Canadiens sérieux de toutes les parties du pays ont consacré leur vie pour faire du Canada un pays grand et uni pour que je me permette maintenant, ou à tout autre moment, de répondre en des termes peu dignes à ceux qui ont jugé bon de faire mousser leur cause en essayant de présenter la province de Québec comme une menace à l'unité du Canada ou comme une province mûre pour le communisme.

Jeune Canadien possédant peu d'expérience de la Chambre des communes, j'ai été peiné d'entendre quelques-unes des remarques faites par des membres du parti CCF, parce que j'ai été élevé et formé par des gens qui m'ont toujours enseigné à aimer mes concitoyens de la Colombie-Britannique autant que ceux des provinces Maritimes.

En outre, je suis fier de partager les vues de Canadiens pénétrés de l'esprit de justice et de liberté, et c'est pourquoi je puis dire que, nonobstant les opinions différentes exprimées à la Chambre dernièrement, le Canada marchera dans la voie de la gloire, de la liberté et de la prospérité si les deux grandes races qui forment la majorité de sa population ont du respect l'une pour l'autre.

J'ai entendu une observation qu'on pourrait fort bien appliquer à certains membres de la CCF. Un cultivateur de ma circonscription me disait un jour que certaines gens cherchent toujours à démolir ce que d'autres ont construit ou tenté de construire. Qui veut détruire un monument ou démolir un édifice historique peut confier cette tâche à à peu près n'importe qui, car rien n'est plus facile que de démolir. Mais quand on veut élever un monument ou construire un bel édifice, il faut faire appel aux spécialistes: architectes, ingénieurs et main-d'œuvre spécialisée. Ce contraste entre les deux cas n'évoque-t-il pas, monsieur l'Orateur, certains de nos amis cécéfistes?

(*Texte*)

Je parlerai maintenant de navigation et d'une partie des problèmes qui s'y rattachent, dans l'espérance d'obtenir quelque changement dans la situation actuelle.

Je ne veux pas aborder aujourd'hui tout le problème complexe et difficile de l'opportunité, pour le Canada, de posséder une marine marchande en haute mer; je me bornerai plutôt à la navigation côtière, sur les Grands lacs et sur le fleuve Saint-Laurent.

Personne ne niera le rôle vital que joue le transport maritime dans un pays géographiquement situé comme le nôtre, dont les frontières sont respectivement baignées à l'ouest par l'océan Pacifique, au nord par l'océan Arctique, à l'est par l'océan Atlantique, et qui est relié à ce dernier par une route fluviale de quelque deux mille milles de long, en tenant compte des Grands lacs, et sur le parcours duquel sont situés, surtout de Montréal à Port-Arthur, les plus grands centres industriels du pays.

C'est sans doute cette longue voie maritime qui a été le facteur principal du "développement" économique du pays et qui continue de faciliter l'expansion industrielle sans précédent que nous connaissons depuis quelques années. Il est assez difficile d'évaluer en valeur monétaire la quantité des produits qui sont transportés, par eau, des Grands lacs aux différents ports sur le Saint-Laurent et à l'extérieur du pays, mais on aura une idée assez juste de ce qu'est cette voie navigable en apprenant qu'il passe plus de navires, dans l'espace de sept mois, dans les canaux de Sault-Sainte-Marie qu'il en passe dans un an dans le canal de Suez.

D'après les données statistiques que j'ai pu recueillir, plus de 200 millions de tonnes de marchandises ont été transportées sur cette voie maritime au cours de 1953. Si nous poussons plus loin l'analyse des données statistiques, comparant le volume actuel du trafic avec les années antérieures, il semble que l'activité maritime sur le Saint-Laurent peut servir de barème à l'économie du pays.

Ainsi, en 1932, au pis de la dépression, seulement 3½ millions de tonnes de minerai furent transportées sur cette artère fluviale, alors qu'en 1953, près de 95 millions de tonnes y furent transportées.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des pourcentages exacts sur la nature des produits qui sont habituellement transportés, certains faits indiquent que la diversité des produits transportés s'établit, en tonnage, de la façon suivante: le grain occupe le 1er rang, parmi les marchandises transportées, puisqu'il compte pour 36 p. 100 du total; vient ensuite le pétrole et les produits connexes avec environ 19 p. 100. Le bois de "pulpe" y est pour 8 p. 100, le charbon 6 p. 100, l'industrie du bois en général, sauf le bois de "pulpe", dans une proportion de 4½ p. 100 et le minerai de fer, environ 2½ p. 100.

Ces quelques chiffres limités exclusivement au transport par eau, sur les Grands lacs et le Saint-Laurent, illustrent bien le rôle que joue la navigation côtière dans l'économie de notre pays et témoignent de l'essor tout nouveau que lui fera prendre la canalisation du Saint-Laurent, accompagnée de la mise en valeur qui en résultera sur la rive nord.

Cette activité de la navigation canadienne dans le domaine vital du transport représente non seulement une navigation plus intense sur les Grands lacs et le Saint-Laurent, mais fait partie d'une industrie nationale qui se compose d'une main-d'œuvre spécialisée, d'équipages compétents, d'un outillage technique, de chantiers maritimes et de placements de capitaux énormes.

Il n'est donc pas étonnant, monsieur l'Orateur, que les navigateurs de ma région, située sur la rive nord du Saint-Laurent, m'aient manifesté leur crainte et leur inquiétude au sujet des difficultés qui semblent se multiplier à la suite de notre législation et d'accords internationaux. Avec la canalisation du Saint-Laurent maintenant en voie de réalisation, laquelle ouvrira toute la région des Grands lacs à une navigation libre et donnera accès à la région la plus industrialisée du pays, l'inquiétude de la marine marchande canadienne prend de plus grandes proportions et la situation de nos propriétaires de navires deviendra intolérable si des mesures plus appropriées ne les aident pas.

[M. Maltais.]

Actuellement, notre loi de la marine marchande de 1934 contient à peu près tous les éléments qui protègent, régissent et gouvernent les navigateurs canadiens. Certaines conventions internationales, auxquelles nous avons adhéré, s'ajoutent à cette loi et je ne crains pas de déclarer qu'une grande partie du malaise dont se ressent présentement notre marine marchande résulte de la liberté légale que possède la marine marchande britannique, en vertu de la convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique de 1931, de venir faire concurrence, chez nous, dans le transport des marchandises par eau.

Présentement, les navires de tous les pays ont accès aux facilités de navigation situées sur le Saint-Laurent, jusqu'aux Grands lacs, mais le cabotage canadien est réservé exclusivement aux bateaux battant pavillon britannique et aux bateaux canadiens.

Ceci veut dire qu'un bateau construit en Angleterre et battant pavillon britannique peut venir dans les eaux intérieures du pays pour y faire du cabotage. En un mot il est permis à ce navire de prendre des cargaisons de marchandises dans un port canadien et de les transporter dans un autre port canadien. Cette liberté de la marine anglaise de faire du cabotage dans nos eaux intérieures risque de placer notre nagivation intérieure canadienne dans une position très précaire. Je ne parle pas de notre marine marchande en haute mer, puisqu'elle n'existe pratiquement plus. Lorsqu'un marin anglais reçoit un salaire mensuel de $80 par mois, le marin canadien touche, pour le même genre de travail, plus de $200 par mois. Cette différence de traitement entre les marins canadiens et les marins britanniques expliquent facilement la concurrence injuste qui résulte de l'exploitation d'un bateau canadien relativement à celle d'un bateau battant pavillon anglais. De plus, les bateaux britanniques coûtent moins cher de construction et peuvent faire effectuer leurs réparations dans des chantiers anglais, où les salaires sont de beaucoup inférieurs aux nôtres, ajoutant encore là une différence substantielle au coût d'exploitation d'un bateau britannique par rapport à un bateau canadien, qui doit subir les effets d'une échelle de salaire canadienne bien supérieure à celle du pays concurrent.

Par suite de ce bas coût d'exploitation, plusieurs petits navires arborant le pavillon britannique ont fait leur apparition sur le Saint-Laurent et font une concurrence injuste à notre petite navigation, qui ne peut, elle, transporter ces marchandises au même tarif.

Nous affectons actuellement des millions de dollars au projet de la canalisation du Saint-Laurent, afin de permettre à la navigation d'atteindre plus facilement les Grands lacs. Ce projet laisse entrevoir des opportunités encore plus grandes pour notre cabotage, et nous savons déjà que des armateurs anglais songent sérieusement à augmenter la concurrence de leurs bateaux le long de la grande voie maritime que sera devenu le Saint-Laurent dans quelques années.

Dès l'an dernier, la navigation intérieure canadienne a perdu aux mains de bateaux britanniques une partie du transport qu'occasionne l'aménagement des centrales d'énergie électrique de la rive nord du fleuve, travail exécuté grâce à des capitaux canadiens.

Si cette situation persiste, les sacrifices qu'aura faits le peuple canadien pour construire la plus longue route maritime du monde à l'intérieur de notre pays auront servi à creuser le tombeau de ce qui reste de la marine canadienne.

Aussi, je demande au Gouvernement de donner dans le plus bref délai possible, en vertu de la partie X, article 24 de la Convention, un avis au gouvernement de toutes les autres parties de la Communauté des Nations britanniques de son intention de modifier les termes de la Convention relative à la marine marchande de la Communauté britannique et de soumettre à certaines exigences le cabotage, dans les eaux canadiennes, fait par tout navire ne battant pas pavillon canadien.

L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont déjà pris des mesures, dans leurs pays respectifs, pour protéger leur cabotage, en exigeant que les bateaux étrangers paient à leurs marins des salaires conformes à l'échelle déjà établie dans leur pays, avec le résultat que le cabotage australien se limite, à toute fin pratique, aux bateaux australiens.

Les États-Unis vont plus loin en limitant leur cabotage aux bateaux strictement américains, construits aux États-Unis, et arborant le pavillon américain.

D'ailleurs, la marine marchande canadienne est la seule à subir une concurrence aussi injuste.

Notre aviation est amplement protégée, et le Canada a été un des premiers pays, lors de la convention de Chicago, en 1944, à faire incorporer l'article 7, intitulé "cabotage" et accepté au cours de la convention de l'aviation civile internationale.

Cet article se lit ainsi:

> Chaque État contractant aura le droit de refuser à un avion d'un autre État contractant la permission de prendre des passagers ou du cargo sur son propre territoire pour le transporter à un autre endroit de son territoire en exigeant une rémunération.

Et l'article va plus loin, puisqu'il interdit à l'un des États contractants de conclure des traités ou des ententes avec un autre État lorsque les avantages et les bénéfices permis en vertu de ces conventions ne sont pas offerts aux autres pays sur la même base.

Monsieur l'Orateur, s'il est possible de protéger l'aviation canadienne, je ne comprends pas pourquoi notre marine marchande ne pourrait pas être, elle aussi, protégée afin de mieux servir les intérêts canadiens.

*(Traduction)*

**M. George H. Hees (Broadview):** Monsieur l'Orateur, le premier sujet que je veux traiter, cet après-midi, a trait à la nécessité d'obtenir que soit représentée dans le cabinet la grande ceinture industrielle qui s'étend de Chatham, à l'ouest, jusqu'à Cornwall, à l'est, et sur une distance de 50 milles, en direction nord, depuis le Saint-Laurent, le lac Ontario et la frontière des États-Unis.

A la vérité, cette région est le cœur de l'industrie du Canada. C'est là que vivent environ 3 millions de personnes, soit environ un cinquième de la population du pays. Cependant, cette vaste région importante n'est pas représentée dans le cabinet. Il faudrait qu'elle le soit, pour que le cabinet soit sans cesse mis au courant des problèmes qu'affrontent l'industrie et ceux qui y travaillent.

S'il en avait été ainsi, je suis convaincu que le Gouvernement n'aurait jamais tenté d'agir comme il le fait, c'est-à-dire de traiter la situation du chômage comme un simple phénomène saisonnier et régional, bien que l'année passée, on notait, mois par mois, un accroissement moyen d'environ 70 p. 100 par rapport à l'année précédente. J'appuie cette affirmation sur les chiffres fournis par les services du ministre, données que j'ai vérifiées et trouvées exactes.

Si la grande région industrielle en question était représentée dans le Cabinet, je crois que le Gouvernement serait beaucoup plus disposé à étudier l'opportunité de réduire les taxes élevées qui frappent beaucoup de nos denrées et qui contribuent à leur exclusion des marchés intérieur et étranger.

Je crois donc que si cette région était représentée par un ministre qui, habitant ce secteur du pays et étant en rapport avec son industrie, connaîtrait les problèmes qui se posent à celle-ci et à ceux qui y travaillent, ce ministre pourrait expliquer à ses collègues que la suppression des taxes sur les marchandises ne se traduirait pas nécessairement par une diminution du revenu fiscal.

La réduction des taxes sur les denrées permettrait d'en vendre plus; et si l'on pouvait trouver le juste équilibre, l'ensemble du

revenu fiscal pourrait même dépasser la recette perçue lorsque des taxes élevées étouffent l'écoulement des produits, comme nous le constatons aujourd'hui.

Un excellent exemple en a été fourni dernièrement par le Gouvernement. N'a-t-il pas, en effet, sottement et malgré nos protestations, relevé l'impôt sur les cigarettes? Le ministre des Finances s'est pourtant rendu compte que cela avait empêché un grand nombre de personnes de fumer des cigarettes et les ventes ont tellement diminué que le produit de l'impôt s'est établi à un niveau bien inférieur à celui qu'il était lorsque le droit en question était plus bas. Il a donc fallu que le Gouvernement ramène ce droit à son niveau antérieur. Les ventes des cigarettes ont repris et la recette totale est remontée non seulement à son chiffre d'avant, mais encore bien au delà.

Cet exemple devrait engager le Gouvernement à réduire un grand nombre des impôts fort lourds dont sont frappées nos denrées. Ces impôts sont en effet responsables, dans une large mesure, de l'excessive cherté de nos produits; ils rendent impossible l'emploi à plein temps de l'ouvrier. Il arrive même que l'ouvrier perde complètement sa situation et c'est là une des grandes causes de ce chômage sérieux qui existe, mais dont le Gouvernement refuse de reconnaître l'existence.

Il arrive aussi autre chose lorsqu'on réduit l'impôt indirect. C'est qu'on vend plus de produits. On augmente le chiffre de l'embauchage et du revenu personnel global, de sorte que le travailleur se trouve, non pas à toucher des prestations de chômage de l'État, mais à lui payer de l'impôt sur le revenu. Monsieur l'Orateur, il faut que le Gouvernement fasse beaucoup de bons calculs bien simples, vu la situation économique sérieuse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Il a bien essayé de nier l'existence de cette situation, mais il faut maintenant qu'il cesse de qualifier ce chômage de saisonnier ou de régional, qu'il tienne compte des réalités. Le problème est de caractère économique; il n'est pas de ces problèmes politiques qu'il importe d'éviter ou de fuir. Le Gouvernement doit au pays de tenir compte des faits, de présenter des propositions concrètes, utiles, rationnelles du point de vue économique, grâce auquel on pourra arriver à la racine du mal que représente chômage et perte des marchés, et le guérir.

Il me semble étrange que parmi tous les députés libéraux habitant la région dont je parlais, le premier ministre ne puisse trouver quelqu'un qu'il juge apte à un portefeuille. Lorsque nous constituerons le gouvernement, nous n'aurons aucun mal à trouver les hommes qu'il faut pour former un excellent Cabinet qui dirigera les affaires publiques bien mieux que ne le fait l'actuelle administration. Il semble étrange que le premier ministre trouve malaisé de trouver un ministre pour représenter une région qui, comme je le disais, est le cœur même de notre puissance industrielle.

Le cinquième de la population de notre pays se trouve dans cette région. Il y a parmi nous quelqu'un qui, on le sait, a déjà été maire d'une de nos grandes villes industrielles. Il a même été ministre d'un gouvernement libéral dans une de nos plus importantes provinces.

Il a présidé le comité des dépenses relatives à la défense et il est actuellement président du plus important comité de la Chambre, le comité de la banque et du commerce. Je demande au premier ministre (je voudrais qu'il soit ici, mais j'espère qu'il nous fournira la réponse quand il reviendra), comment il se fait qu'un député qu'il juge capable de remplir des fonctions aussi importantes que celles que j'ai mentionnées, ne soit pas capable d'occuper un poste dans le ministère.

En refusant de choisir un membre du cabinet parmi la députation, comme il l'a fait deux fois en un an, le premier ministre a tout simplement dit aux 150 membres de son parti qui ne sont pas ministres qu'ils n'ont pas la compétence suffisante pour faire partie du cabinet et qu'il doit choisir des ministres à l'extérieur du Parlement. En effet, cela revient tout simplement à dire qu'il n'a pas confiance en eux et, comme on l'a dit aujourd'hui, il a dû par deux fois aller à l'extérieur. N'est-ce pas pitoyable?

**M. Bennett:** Est-ce ce que vous allez faire au sujet de votre nouveau chef?

**M. Hees:** Quand nous formerons le ministère, nous éprouverons beaucoup de difficultés à choisir parmi nos députés très compétents qui doit être ministre. C'est là que sera la difficulté dans notre cas.

**M. Bennett:** Vous serez vieux à ce moment-là.

**M. Hees:** Je demande de nouveau au premier ministre de revenir sur son refus d'accorder à cette importante zone industrielle du Canada, où habitent un cinquième des citoyens du pays et où se concentre un très important secteur de notre industrie, un représentant au sein du cabinet, afin que les problèmes de l'industrie puissent être constamment soumis au cabinet et afin qu'on présente enfin au pays un programme permettant de reconquérir les débouchés perdus et de lutter contre l'augmentation du chômage, dont nous sommes témoins, au lieu d'éviter

ces questions. Que le cabinet affronte les problèmes et soumette un programme au pays, au lieu de suivre sa politique habituelle d'espoirs et de tâtonnements.

J'aimerais signaler à la Chambre une question qui me révèle l'attitude du Gouvernement à l'égard des gens envers lesquels il a une obligation directe. Dernièrement, la femme d'un de mes commettants, qui est un aviateur éminent et qui est rendu outre-mer pour servir son pays, m'a écrit afin de me demander si je voudrais m'adresser au Gouvernement en vue d'obtenir pour elle une allocation de femme mariée et une allocation familiale qui, à ce qu'elle croyait savoir, étaient dues aux femmes des militaires servant leur pays outre-mer. J'ai écrit au ministre, lui demandant de faire étudier la question. Quelques jours plus tard, j'ai reçu sa lettre. J'aimerais en donner lecture à la Chambre car elle est très intéressante:

La présente fait suite à votre lettre du 23 novembre concernant (une de vos commettantes) et la possibilité que l'intéressée ait droit à une allocation de personne à charge en raison des états de service de son mari dans le Corps d'aviation royal canadien. Les règlements actuels prévoient que l'aviateur marié, âgé de 21 ans ou plus, peut bénéficier d'une allocation de mariage, pourvu que sur sa solde il délègue à sa femme $60 par mois. Ce montant peut être augmenté à volonté. Toutefois, aucune disposition ne prévoit d'allocations pour les enfants.

(L'aviateur-chef mentionné dans votre lettre) n'atteindra pas ses 21 ans avant décembre 1956 et n'a donc pas droit à l'allocation de mariage. De plus, n'ayant pas droit à cette allocation il n'a pas non plus droit, de ce fait, à l'allocation familiale par suite de son affectation outre-mer.

Les règlements cependant renferment des dispositions prévoyant qu'un militaire peut, à son gré, déléguer sa solde à toute personne qu'il voudra désigner. On laisse ordinairement au mari le soin d'en établir le montant avec sa femme. Des enquêtes menées auprès de l'unité (de l'aviateur-chef) indiquent qu'il a volontairement délégué $80 à sa femme.

Étant donné ce qui précède, j'espère que ce problème a pu se régler à la satisfaction de tous les intéressés.

La femme de cet aviateur attend un enfant. J'en ai informé le ministre quand je lui ai adressé la lettre de cette femme afin qu'il soit parfaitement au courant de tous les faits.

Elle doit cesser de travailler à la fin du mois parce qu'elle attend son bébé en avril. Entre la fin de janvier et le moment où son enfant naîtra, elle touchera $2.58 par jour. A partir de ce moment, elle touchera 16c. de plus par jour à titre d'allocation pour l'enfant, de sorte qu'elle aura $2.74 par jour pour se nourrir, se vêtir, se loger, payer les frais de médecin et tous les articles de première nécessité dont elle-même et son enfant auront besoin. Le ministre était au courant de ces faits puisqu'il a ajouté au dernier alinéa de sa lettre:

Étant donné ces faits, j'espère que la question a maintenant été résolue à la satisfaction de tous les intéressés.

Il est évident que le Gouvernement est satisfait de cet état de choses et qu'il est d'avis que cette femme devra élever son enfant et subvenir à ses propres besoins à même une somme de $2.74 par jour. Mais je me demande si le ministre ou n'importe quel membre du cabinet accepterait de se rendre outre-mer pendant que sa femme et son enfant n'auraient ici, pour vivre, qu'une allocation de $2.74 par jour. Évidemment, il n'accepterait pas. Cependant, d'après la lettre du ministre dans laquelle il exprime son propre avis, le gouvernement actuel n'hésite pas à exiger cela des autres.

N'importe quel membre de la Chambre reconnaîtra que l'épouse de ce militaire ne peut pas subsister et mettre au monde un enfant à même une allocation de $2.58 par jour et qu'elle ne peut pas non plus élever cet enfant à même $2.74 par jour; pourtant, c'est ce que le gouvernement exige d'elle. Il est peut-être facile de le comprendre quand on se rend compte que le gouvernement actuel ne considère pas ses ressortissants comme des êtres humains qui doivent se nourrir, se loger et se faire soigner. Pour lui, les gens sont simplement des noms qui figurent dans un dossier; il n'est pas nécessaire de se préoccuper d'eux à moins qu'ils soient assez nombreux pour causer des difficultés au moment des élections.

Le ministre a eu la bonté d'annoncer qu'on avait pris des dispositions pour faire déléguer à l'épouse une partie de la solde de cet aviateur de première classe. Si cet homme avait 21 ans ou plus, sa délégation de solde représenterait $60 au lieu de la somme actuelle de $80 mais son épouse toucherait en plus une allocation de mariage de $91 et une allocation familiale de $30. Elle recevrait donc $181 par mois au lieu de $80 comme actuellement et le mari pourrait conserver $47 comparativement à $27 sous le régime du règlement actuel.

Le programme du Gouvernement est clair à cet égard. On veut que les militaires légalement mariés attendent, pour avoir des enfants, que le Gouvernement décide, dans sa grande sagesse, qu'ils sont assez vieux pour en avoir. Si le Gouvernement n'avait pas eu l'intention de prendre cette décision au nom des jeunes membres de ses forces armées, il aurait adopté, pour eux, les mêmes dispositions que pour les militaires mariés âgés de 21 ans ou plus.

Au cours de la dernière guerre, le Gouvernement s'est rendu compte de ses obligations envers les femmes et les personnes à charge des militaires, quel que soit l'âge de ces derniers. Il a pourvu à des allocations pour les femmes et les enfants, même pour les épouses de droit coutumier. Il n'était pas question d'âge ni question de déterminer si l'homme était légalement marié. L'allocation était versée également à l'épouse de droit coutumier.

Le Gouvernement fait maintenant volte-face et, par une décision arbitraire, il déclare que, même si un homme est assez âgé pour s'engager au service de son pays, même s'il est assez âgé pour se rendre outre-mer et risquer d'être tué ou mutilé, il n'est assez âgé pour se marier et avoir des enfants que s'il a 21 ans. Il est assez âgé pour combattre mais pas assez pour avoir des enfants. C'est la pire de toutes les décisions arbitraires dont j'aie entendu parler. En vertu de quel pouvoir le Gouvernement actuel ou n'importe quel autre peut-il dire qu'un homme qui a atteint l'âge du mariage légal ne peut se marier et élever une famille? Qui doit décider quel est l'âge idéal?

La loi autorise à se marier tout homme qui a 18 ans et peut élever une famille mais le Gouvernement déclare que si cet homme est en service dans les forces armées, s'il se rend outre-mer et court le risque d'être tué au cours d'une guerre réelle, il n'est pas encore assez âgé pour avoir des enfants et élever une famille; il lui faut attendre l'âge arbitraire de 21 ans. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi ridicule.

En refusant les allocations de mariage et de séparation aux ménages dont le mari a moins de 21 ans, le Gouvernement déclare en réalité à ces militaires: "C'est à vous d'attendre que vous ayez 21 ans pour avoir des enfants." A mon avis, un gouvernement qui cherche à dicter les décisions les plus personnelles qu'un homme ait à prendre dans sa vie est parvenu au comble de l'autocratie.

Tout récemment, le ministre du Travail (M. Gregg) faisait savoir aux chômeurs du Canada, par une autre de ces décisions arbitraires, qu'avant le 1er janvier ils n'avaient pas le droit d'avoir froid, d'avoir faim, d'être malades ou sans abri. Il leur fallait, en quelque sorte, hiberner jusqu'à cette date magique du 1er janvier fixée par le Gouvernement dans sa grande sagesse. Après le 1er janvier, on leur permettrait de manger, de se vêtir et de se loger pendant trois mois et demi, après quoi, à une autre date arbitrairement fixée, le 15 avril, il leur faudrait se dépouiller de leurs besoins humains et retourner à l'état d'hibernation. Le Gouvernement semble vouloir tout décider pour tout le monde. On voit jusqu'où peut aller la bureaucratie et l'autocratie.

Il est bien évident qu'on ne peut demander à quelqu'un de se rendre outre-mer en ne laissant à son épouse, qui doit mettre au monde un enfant, qu'une simple allocation de $2.58 par jour quand on sait que, lorsque l'enfant sera né, la mère n'aura, pour subvenir à ses propres besoins et aux siens, qu'une allocation de $2.74 par jour. Le ministre était au courant de ces faits; ils lui avaient été soumis avant qu'il écrive le dernier alinéa de sa lettre:

> Étant donné ces faits, j'espère que la question a maintenant été résolue à la satisfaction de tous les intéressés.

L'attitude du Gouvernement dans des questions comme celle-là, son attitude envers les chômeurs et envers la population, dénote de plus en plus clairement qu'il ne considère pas les citoyens comme des êtres humains mais plutôt comme de simples noms figurant dans un dossier, comme des noms inscrits dans des registres. Il ne faut s'en préoccuper que lorsque les mécontents sont assez nombreux pour pouvoir causer des embarras au Gouvernement au moment des élections.

Quand je me suis renseigné auprès du ministre du Travail sur ce qu'il adviendrait de ceux dont les noms seraient rayés de la liste des chômeurs le 15 avril, il m'a dit que les sans-travail ne seraient pas très nombreux à ce moment-là. Il n'y a que le nombre qui préoccupe le gouvernement actuel. S'il y a 100,000 personnes qui souffrent, les choses ne vont pas trop mal mais s'il y en a 500,000, il vaut sans doute mieux s'en préoccuper de crainte d'avoir des embarras au moment des élections. Il est à peu près temps, c'est bien clair, qu'on mette à la tête du pays des gens beaucoup mieux renseignés sur les besoins et les aspirations de la population qui les élit. Comme rien n'indique que le gouvernement actuel est en contact avec la population et comme tout indique qu'il s'en éloigne chaque jour davantage, qu'il perd de plus en plus contact avec elle, il est temps que le Gouvernement soit remplacé par des gouvernants beaucoup plus au fait des besoins et des aspirations de la population du pays. Je veux parler, évidemment, des membres de l'opposition officielle.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Je vois que, d'après le Règlement de la Chambre, monsieur l'Orateur, un deputé peut parler plus d'une fois au cours du débat sur l'Adresse. Officiellement, il va sans dire, nous discutons le sous-amendement présenté par l'honorable député de New-Westminster (M. Hann). Toutefois, officiellement, nous pouvons traiter tout sujet qui nous vient à

l'esprit. Etant donné qu'il s'agit, officiellement, du sous-amendement, je tiens à dire que j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de l'honorable député de New-Westminster. J'ai étudié sérieusement sa proposition d'amendement. Je vais donc l'appuyer, car je ne puis faire autrement.

Le sous-amendement pourrait se lire ainsi: Préconisez-vous du beau temps pour Ottawa? Certes oui. Sur le plan économique et politique, c'est ce que signifie le sous-amendement de l'honorable député. J'ose dire qu'il est impossible de voter contre une telle proposition, parce qu'elle est vague, indéfinie. Je vais l'appuyer, parce que l'application de tels principes pourraient améliorer la situation. Les termes n'en sont pas du tout précis. Un honorable député qui siège à ma droite dit: "d'après ses idées". Toutefois, le sous-amendement ne traduit pas spécifiquement les idées créditistes. Le libellé en est général et il le savait lorsqu'il l'a proposé.

Monsieur l'Orateur, j'aborderai cet après-midi trois points dont deux ont déjà été mentionnés. J'estime néanmoins important que les partisans de ces deux propositions fassent connaître leur attitude, car si un député seulement en parle on ne portera peut-être aucune attention à ses paroles. Je parlerai d'abord d'un sujet déjà mentionné au cours du présent débat et qui a suscité une question cet après-midi: la contribution fédérale à un pont qui franchira le bras nord du Fraser. On l'appelle improprement le pont Marpole. Je ne puis comprendre l'attitude du gouvernement fédéral à ce sujet.

Les dossiers révèlent que le 15 octobre 1946 on a nommé un comité pour envisager l'aménagement d'un pont en cette région. L'organisme se composait de 7 ingénieurs, dont deux du gouvernement fédéral, comptant aussi des représentants de Vancouver et d'autres régions de la Colombie-Britannique. Le 14 novembre 1947, le comité, qui, je le répète, comprenait deux ingénieurs du gouvernement fédéral, a soumis un rapport recommandant un nouveau pont, mais non à l'emplacement actuel du pont Marpole. De nouveaux faits et des négociations se succèdent depuis 1946. Pour ma part, j'ai participé à certaines des conférences, auxquelles a assisté au moins un membre du cabinet. On nous a donné à entendre que nous aurions de l'aide.

J'ai lu avec grand intérêt quelques-unes des déclarations émanant du ministère des Travaux publics à Ottawa au cours des derniers mois. Elles sont fort contradictoires. Elles portent à croire que le Gouvernement n'a pas de plan précis pour le pont, et que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas demandé d'aide financière. Comme cette question m'intéressait, je suis allé à Victoria avant de venir à Ottawa. J'ai découvert que le 25 mars 1954 le ministère des Travaux publics avait reçu tous les plans du pont projeté, et que le 11 mai une lettre avait été envoyée au ministre des Travaux publics (M. Winters) demandant l'aide fédérale jusqu'à concurrence du tiers du coût de ce pont. Je regrette que le ministre des Travaux publics ne soit pas présent, car j'ai devant moi un exemplaire du rapport du comité de 1946 ainsi que le dossier des lettres envoyées par le gouvernement provincial en mars et mai.

J'essaye, monsieur l'Orateur, de poursuivre les observations que j'ai déjà formulées au cours de ce débat dans lesquelles je voulais démontrer que le gouvernement fédéral a la responsabilité des principaux ponts, chemins et routes d'une province. Il ne fait pas de doute que ce pont est nécessaire, et qu'il dessert l'un de nos principaux aéroports internationaux. Étant donné la crise internationale actuelle, on ne saurait mettre en doute le fait que l'aéroport de Vancouver est le principal aéroport international. Avant la convocation de la session actuelle, j'ai assisté avec des membres du Parlement représentant tous les partis, à une réunion du comité de l'aéroport à Vancouver. On nous dit que jamais le CARC ne consentirait à ne plus considérer l'aéroport de l'île Sea comme une de ses stations. Par conséquent, que l'on envisage soit l'aménagement d'une route, soit un ouvrage de défense ou une station du CARC, le gouvernement fédéral est fortement intéressé à ce que cet aéroport international soit doté d'accès convenables. Je veux ajouter ma voix à celles des députés qui ont déjà parlé sur le sujet et posé des questions cet après-midi à l'appel de l'ordre du jour, afin de prier le gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de consentir, à la lumière de toutes ces circonstances, à participer généreusement au financement de ce pont de 10 millions de dollars dont la construction doit être bientôt entreprise ou pour lequel, du moins, on a demandé des soumissions.

Je veux signaler un autre aspect de la question. A moins que le gouvernement fédéral ne le fasse, Vancouver, troisième plus grande ville du Canada, sera de nouveau isolée par des ponts de péage. C'est tout ce que je me propose de dire sur le sujet. J'en ai parlé à la dernière session et je me contente d'ajouter ma voix à celles des députés qui en ont parlé au cours de la présente session.

Pour ce qui est de mon second point, je me contente également d'ajouter ma voix à celles des honorables députés qui ont adressé la parole au cours de la présente session pour prier le gouvernement fédéral de changer d'attitude quant à la limite d'âge imposée

à l'égard des gens qui sollicitent des emplois de l'État. J'avoue que j'approche rapidement de la cinquantaine. Il reste que mes commettants, au moins, estiment que je ne suis pas trop vieux pour être membre de la Chambre des communes. Et pourtant, monsieur l'Orateur, il n'est pas le moins du monde douteux que, partout au Canada, dans l'industrie, on exige de plus en plus que les candidats au travail n'aient pas plus de 45 ans, voire 40 ans maintenant, malheureusement. Je crois comprendre qu'il en va de même au gouvernement fédéral.

C'est le *Daily Province* de Vancouver, qui le 14 janvier, publiait un éditorial extrêmement intéressant dont j'aimerais citer un extrait. Il souligne le fait qu'en Colombie-Britannique, dont je puis dire, je pense, sans crainte de me tromper, que c'est l'une des provinces canadiennes dont l'essor est en ce moment le plus rapide et qui présente peut-être aussi les plus grandes possibilités d'avenir,—on a jugé bon, ces dernières semaines, de former une association toute nouvelle qui groupe les personnes aptes au travail et expérimentées, de plus de 40 ans.

C'est la première fois que je soulève cette question à la Chambre, mais j'ai eu l'occasion de le faire plus d'une fois à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique. J'aimerais répéter ce que je disais il y a un certain nombre d'années et ce que je crois encore être vrai maintenant, soit que les industries ou les administrations ont tort de ne pas tenir compte des années de travail et d'expérience des personnes âgées de plus de 40 ans. Il n'est pas bon, à mon avis, que le gouvernement ou l'industrie du Canada répande l'idée que quelqu'un qui a plus de 40 ans n'a plus d'utilité. Si c'était le cas, peu d'entre nous seraient ici, et il n'y aurait plus personne au Sénat. Si c'était le cas, il faudrait tâcher d'aller où cela ne s'applique pas, soit aux Communes et au Sénat: nous ne comptons qu'une vacance ici et 21 au Sénat. Ce ne serait pas résoudre le problème. Permettez-moi de citer un extrait de cet éditorial du *Daily Province*, avec lequel je suis parfaitement d'accord:

> La question d'âge n'a vraiment d'importance que lorsqu'il s'agit d'emploi exigeant une forte dépense d'énergie musculaire. En ce siècle de la machine, les emplois exigeant une forte musculature ne sont pas les plus nombreux. Nous sommes à une époque de personnel hautement spécialisé, de techniciens, de mathématiciens et d'ouvriers expérimentés qui peuvent inventer des machines et les faire fonctionner.

Je suis d'accord avec la suite de l'éditorial, parce que j'ai eu maintes fois l'occasion de converser avec des gens de moins de 40 ans qui me disaient: "Pourquoi plaider la cause des plus de 40 ans? Ce que nous demandons, nous les jeunes, c'est de l'emploi." Je crois que le *Daily Province* répond très bien à cette question en disant:

> La question n'intéresse pas uniquement les plus de 40 ans. Elle intéresse tous les Canadiens. En effet, les jeunes, hommes ou femmes, qui cherchent actuellement leur premier emploi, auront un jour 40 ans.

Voici ce que je relève au dernier paragraphe de cet éditorial:

> Nous espérons que les quadragénaires pourront crier assez fort et assez longtemps pour faire comprendre à notre pays que, s'il ne consent pas à ce que ces gens gagnent leur vie, il devra assurer leur subsistance dans une oisiveté sans joie.

Mes observations, je le répète, visent à appuyer tous les députés qui, voici quelques jours, se sont élevés contre la ligne de conduite que suit l'État et l'exemple qu'il donne quand il agit comme si les gens qui dépassent 40 ou 45 ans ne pouvaient plus être utiles. J'appuie également ceux qui soutiennent qu'on peut adresser le même reproche à l'industrie. Ce n'est pas l'âge qui fait foi de la capacité de travail: c'est l'état de santé physique et mentale. Nombreux sont les hommes et les femmes qui ont beaucoup plus de 40 ans,—on en trouve un bon nombre à la Chambre des communes,—et qui ont fait la preuve du rôle utile qu'ils peuvent jouer sur le plan intellectuel et physique.

Je termine en disant mon ferme espoir qu'il ne sera pas nécessaire, pour compléter l'organisation provinciale qu'on vient de mettre en marche à Vancouver, d'instituer un organisme national qui aura à trouver des emplois à ceux que l'État et l'industrie rejettent parce qu'il dépassent la quarantaine. S'ils étaient bons à rien, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) n'occuperait pas le poste qu'il occupe aujourd'hui, notre premier ministre (M. St-Laurent) n'occuperait pas le sien, non plus, et les neuf dixièmes des députés ne siégeraient pas à la Chambre des communes. J'espère que le Gouvernement s'intéressera à cette question et montrera la voie à l'industrie.

J'espère qu'il donnera l'exemple à l'industrie non seulement en énonçant ses programmes, mais aussi en adoptant des mesures législatives comme on en trouve dans certains pays, selon lesquelles chaque employeur doit avoir à son service non seulement une certaine proportion de gens de plus de quarante ans, mais aussi des invalides.

J'aborde maintenant mon troisième point. Il s'agit d'un sujet dont il n'a pas encore été question à la Chambre, mais je voudrais le mentionner au cours du présent débat, car j'estime que le Gouvernement devrait, vu sa grande importance, l'étudier avant de nous donner sa réponse. Je sais que je pourrais

soulever la question lors de l'étude des crédits, mais je voudrais qu'on l'examine avant. Pendant que j'étais encore à Vancouver, avant l'ouverture de la session, j'ai causé avec quelques employés d'un navire météorologique du gouvernement canadien, qui navigue au large des côtes de la Colombie-Britannique. Il s'agit du *St. Catharines*.

Voici l'opinion qu'ont exprimé des matelots d'expérience travaillant à bord de ce navire de l'État, en ce qui concerne l'embauchage d'hommes pour ce navire météorologique qui navigue au large des côtes de la Colombie-Britannique. Il semble qu'on embauche des hommes n'ayant aucune expérience maritime de préférence à d'autres qui possèdent un carnet de libération attestant leurs aptitudes et leur conduite en mer. Ces gens m'ont dit que les promotions à bord du bateau, du moins en ce qui concerne le personnel du pont, se donnent par favoritisme, sans tenir compte de l'expérience ni de la compétence. On m'a dit,—et je ne fais que répéter ce que m'ont dit ceux avec lesquels je me suis entretenu,—qu'on donne les places des matelots à des cuisiniers et à des servants de tables, ce qui, en cas d'urgence, serait très dangereux pour les autres matelots et pour ces gens eux-mêmes. Ils m'ont aussi dit que les autorités locales estiment inutile l'usage de gilets de sauvetage appropriés aux travaux d'urgence effectués sur le bateau, bien que le capitaine et les officiers en aient recommandé l'adoption.

Les matelots à bord de ce navire m'ont dit que si un marin consciencieux se trouvait gêné par le genre de gilet de sauvetage fourni par le gouvernement lorsqu'il s'agirait de soulever quelqu'un ou de ramer, il serait tenté de l'enlever, mettant ainsi sa vie et celle des autres en danger. On m'a aussi dit, avant mon départ pour la session, que tout l'équipage du navire est inquiet, car les installations de secourisme à bord du navire météorologique sont des plus élémentaires; au cours de voyages antérieurs, des membres de l'équipage ont eu des os brisés, ont souffert d'appendicite aiguë et de graves blessures aux yeux, mais pour les traiter on n'avait que des aspirines et des laxatifs.

Ces hommes ont exprimé un vœu, que je désire transmettre au Gouvernement. Ils estiment qu'on pourrait grandement améliorer la situation en nommant à bord des navires météorologiques un quatrième officier, qui ne s'occuperait aucunement du fonctionnement du navire, mais qui serait un spécialiste du secourisme et des situations d'urgence, ce qui lui permettrait de parer à toute éventualité qui pourrait survenir à bord du navire.

J'ai cru que cette entrevue était importante et que je me devais de renseigner les honorables députés et le Gouvernement sur ce qui s'est passé. Mais elle est devenue encore plus importante à la lumière de la nouvelle parue dans un journal de Vancouver en septembre dernier, nouvelle qui semble confirmer ce que j'ai appris à propos de ce qui se passe sur des navires exploités par le gouvernement du Canada. Je suis bien content que le premier ministre suppléant (M. Howe) soit à son siège au moment où je me propose de me reporter à cet article. C'est ma seule source de renseignements bien que, depuis mon arrivée ici pour la session, j'aie cherché à vérifier les faits.

Il s'agit d'un compte rendu préparé par un journaliste, membre de la tribune de la presse à la Chambre des communes. Les députés exposent ici les faits qu'ils connaissent, convaincus que ce qu'ils ont entendu dire ou que ce qu'ils ont lu est vrai, du moins autant qu'ils le sachent. La même chose s'applique aux membres de la tribune des journalistes de la Chambre des communes. Bien qu'ils peuvent, tout naturellement, faire certaines conjectures à l'occasion, quand ils se trouvent quelque part et qu'ils assistent à des événements, ils préparent leur compte rendu en se fondant sur ce qu'ils ont vu; nous pouvons donc supposer que leur exposé est exact.

Un membre de la tribune des journalistes de la Chambre des communes, dans cet article du 10 septembre, a exposé ses impressions et ses opinions à la suite d'une visite, en mer, à bord du navire *C. D. Howe*. Je ne fais pas ici de politique. Je ne dis pas que C. D. Howe est désemparé.

**L'hon. M. Lesage:** C'est vous qui êtes désemparé.

**M. Winch:** Ce journaliste était, en mer, à bord du *C. D. Howe*. Et qu'a-t-il écrit? Je dirai en très peu de mots ce à quoi je songe. Auparavant, toutefois, je tiens à mentionner que le journaliste en cause dit qu'il a servi trois ans dans la marine, qu'il a fait partie de l'équipage d'un navire marchand affecté à la navigation hauturière et qu'il s'est longtemps occupé de cabotage dans les eaux de la Colombie-Britannique. Il est donc d'avis qu'il écrit en connaissance de cause. Autant que je sache, le ministère intéressé n'a apporté ni réfutation ni réponse à ce qu'il raconte au sujet des trois semaines qu'il a passées sur le *C. D. Howe*.

Bien que j'aie le texte de l'article par devers moi, je vais exposer dans mes propres termes ce qu'a écrit ce journaliste. Il a affirmé qu'à une époque où 5,000 marins canadiens avaient été retirés de la navigation hauturière et que des centaines de marins cherchaient à s'embaucher dans tous les ports,

le gouvernement canadien armait ses navires avec des hommes sans expérience et jouissant de la protection politique.

Voici ce qu'il dit:

Je regrette d'avoir à dire cela, parce qu'il s'agit d'un navire qu'on aime et qui compte quelques bons marins dans son équipage; mais il est malpropre, inefficace et ne fait pas honneur au pavillon bleu du gouvernement canadien.

Il s'agit du compte rendu d'un marin expérimenté se trouvant à bord d'un navire de l'État portant le nom du premier ministre suppléant, et dans lequel il affirme très nettement que, tous les ans, ce navire portant le nom de *C. D. Howe* part vers le nord avec un équipage tout nouveau choisi selon son affiliation politique, méthode reconnue de composer les équipages du gouvernement. En tant que membre de l'équipage, il a dit, dans son article:

Il est permis de fumer à moins de six pieds de quelques milliers de gallons d'essence d'aviation à haut degré d'octane et du mazout diesel déposés sur le pont.

C'est un membre respecté de la tribune des journalistes qui a écrit au mois de septembre ces mots qu'on n'a pas encore réfutés.

**Une voix:** Est-il rentré sain et sauf?

**M. Winch:** On n'a pas réfuté son affirmation d'après laquelle il aurait constaté qu'à bord du *C. D. Howe* il y avait de l'essence emmagasinée sous la plate-forme d'atterrissage de l'hélicoptère, essence qui aurait pu facilement s'enflammer si l'hélicoptère s'était écrasé là où avait pris feu. A bord de ce navire, écrit encore ce journaliste, la discipline est relâchée.

Il a encore rapporté autre chose que je ne comprends pas et sur laquelle je voudrais être très exactement renseigné. Il écrit, en effet, le 10 septembre, que tout le ravitaillement du navire était confié au steward principal et s'effectuait par contrat privé; nul état des profits ou dépenses n'était requis. L'article dit encore que le steward principal n'avait pas à demander de soumissions pour ces contrats et qu'il pouvait acheter certaines denrées comme si elles étaient destinées à un bâtiment de la marine de guerre. En d'autres termes, pour ne nommer qu'un article, il pouvait acheter des cigarettes sans acquitter la taxe d'accise et autres impôts. D'après les hommes à bord, il n'aurait pu faire moins de 100 p. 100 de bénéfice.

Je ne veux pas être mêlé à une controverse au sujet du bilinguisme, mais je dois signaler que le trilinguisme est en honneur sur le *C. D. Howe*: on y parle le français, l'anglais et l'esquimau.

Monsieur l'Orateur, je cite une déclaration d'un journaliste de la Chambre des communes qui a passé trois semaines à bord de ce navire. En effet, l'article intitulé: "A bord du *C. D. Howe* en mer", est ainsi conçu:

Le *Howe* est un navire trilingue, situation qui l'expose à la panique en cas d'urgence. La langue de travail des marins est le français et une grande partie des membres de l'équipage, y compris quelques officiers, ne parlent pas d'autre langue. Les passagers sont de langue anglaise pour la plupart. Les Esquimaux parlent leur propre langue.

**L'hon. M. Lesage:** Cela vous blesse.

**M. Winch:** Cela ne me blesse pas du tout. Je soulève une question très importante; il n'est question ni de français ni d'anglais. Si l'honorable député était aussi sincère que je le suis, il n'y aurait pas eu le malentendu qui s'est produit au cours des deux dernières semaines. D'après le journaliste dont je cite l'article, il y a à bord de ce navire des gens qui parlent le français, d'autres qui parlent l'anglais, et des gens qui ne parlent ni l'un ni l'autre, seulement l'esquimau.

**L'hon. M. Lesage:** Que faudrait-il faire? Transporter les Esquimaux en avion, au lieu de les faire monter sur le navire?

**M. Winch:** Auriez-vous l'obligeance de me permettre de poursuivre la lecture de l'article? Je devrais peut-être recommencer. Voici:

Le navire *Howe* est trilingue, ce qui est bien de nature à causer une panique en cas de péril. La langue d'usage courant sur le navire est le français et une bonne partie de l'équipage, y compris certains officiers, n'en parle pas d'autre. Les passagers sont pour la plupart de langue anglaise. Les Esquimaux ne parlent que leur propre idiome.

On ne s'est guère préoccupé, semble-t-il, de prévenir une crise linguistique. Ainsi les instructions relatives au maniement de l'excellent mais complexe outillage de lutte contre l'incendie sont en anglais, langue inintelligible pour la majeure partie de l'équipage. Vu la présence d'essence à haute octane et d'explosifs à bord, on n'a guère le temps de traduire.

Il n'y a aucune directive en langue esquimaude, ni dans les locaux des Esquimaux ni dans l'hôpital du navire. La plupart des Esquimaux voyagent sur un navire pour la première fois et n'auraient qu'une vague idée de ce qui arriverait en cas de désastre. Les seuls blancs à bord qui sachent l'esquimau sont quelques vieux habitués de l'Arctique, fonctionnaires, pour la plupart, qui ne seraient pas en mesure de donner des ordres en cas de désastre.

Il ne s'agit pas d'une question d'anglais, de français ou d'esquimau. Selon l'auteur de cet article, il y a confusion et pas de traduction. J'ai moi-même parlé à l'auteur de l'article. Or il m'a dit que les officiers ne donnent les instructions que dans une seule langue, et qu'on ne pouvait les comprendre là où il était en raison de la diversité des langues. Il m'a également dit avoir réellement vu un Esquimau fumer une cigarette assis sur une barrique d'essence.

Je vous signale ces faits. Il ne me reste plus qu'une minute. Toutes ces questions

sont importantes. Le récit en question, écrit par un journaliste de la tribune des journalistes qui a passé trois semaines à bord du navire, a son importance. Il nous appartient de vérifier s'il a dit vrai ou non. S'il a tort, qu'on rectifie. S'il a raison, le Gouvernement peut-il dire qu'il a pris quelque mesure pour remédier à la situation exposée dans cet article? Le récit se rapproche à tel point des renseignements que m'a fournis un marin du navire météorologique qui se trouve au large de la Colombie-Britannique qu'on devait nous dire si une enquête est en cours. A mon avis, le problème que posent nos navires canadiens, celui des conditions dans lesquelles se fait le recrutement des équipages, revêt une telle importance qu'il mérite une enquête à fond de la part des membres de la Chambre des communes.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, à la suite du discours que j'ai prononcé le 14 janvier dans cette Chambre, le représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) a pris brièvement la parole. Mon discours est rapporté aux pages 216 à 223 du hansard, le sien aux pages 231 à 234. J'ai beaucoup apprécié le discours de mon collègue. Il a soulevé trois questions qui me mettent en cause, à bon droit je crois. D'abord, les créditistes ont-ils besoin d'une dictature?

**Une voix:** Oui.

**M. Blackmore:** Certes, non. Lorsque j'entends un député libéral émettre à la Chambre un mensonge parfait, comme s'obstinent à le faire certains députés dans un pays tel que le nôtre, je n'y comprends plus rien! Voici sa deuxième question: quelle était l'histoire et la signification des certificats de prospérité de l'Alberta? Sa troisième question demandait si les créditistes estiment que tous les problèmes nationaux peuvent être résolus par l'émission de papier-monnaie. Un ou deux députés déclarent cela. Je suppose que si dix mille discours étaient prononcés en leur présence, ils maintiendraient toujours leurs mensonges. Cela me dépasse.

Pour que vous vous rendiez clairement compte de la position de mon honorable ami en regard de celle que j'ai exprimée dans mon discours, permettez-moi de lire quelques extraits de son discours et du mien. Je vous lirai une partie de mon discours, telle qu'elle figure à la page 219 du hansard. Je n'ai rien à reprocher à mon honorable collègue. Je ne veux en aucune façon être dur envers lui. Je veux tout simplement exposer les faits afin que les gens puissent se renseigner. J'ai dit:

> Les adversaires de cette doctrine se sont toujours efforcés de démontrer qu'elle aboutirait à une dictature. Mais la vérité est tout le contraire. Le crédit social établirait l'État le plus libre et le plus authentiquement démocratique qu'on puisse imaginer. Sir Thomas White a-t-il établi une dictature en concevant et en appliquant la loi de finance de 1914? Le seul fait de poser cette question serait injuste envers sa mémoire et déplairait à la plupart des honorables députés.
>
> Les adversaires du crédit social peuvent se demander comment il serait possible de maintenir les prix sans régies rigoureuses. C'est le chef de l'opposition (M. Drew) qui, parlant du crédit social, posait il y a quelque temps cette question. La réponse c'est que les prix, dans leur ensemble, seraient maintenus par l'application scientifique de la loi de l'offre et de la demande. C'est cette loi qui est censée régler les prix à l'heure actuelle. En établissant et en appliquant une régie prompte et efficace sur notre politique financière, le ministre des Finances pourrait facilement accroître les approvisionnements d'à peu près n'importe quelle denrée au Canada, ce qui annulerait toute tendance des prix à monter.
>
> Certains demanderont: "Mais comment peut-il augmenter l'offre assez rapidement pour neutraliser une tendance à l'inflation?" Après qu'un gouvernement créditiste aurait été au pouvoir pendant une certaine période, nous constaterions qu'il aurait probablement en main une quantité considérable de diverses denrées, tout comme nous constatons aujourd'hui que le gouvernement fédéral du Canada a en main une quantité considérable de beurre, d'œufs et d'autres denrées.
>
> J'ai déclaré maintes fois, à la Chambre, que notre pays aurait grandement intérêt à emmagasiner une bonne quantité de céréales diverses, de sucre, de miel et d'autres denrées du même genre, de manière à disposer de réserves au cas où il serait nécessaire de lancer certaines denrées sur le marché lorsqu'il semble y avoir une pénurie suffisante pour engendrer une hausse des prix.
>
> Le ministre des Finances pourrait maîtriser les tendances des prix vers la baisse grâce à un programme de soutien des prix au besoin, en utilisant les mêmes méthodes que celle du soutien des prix des produits agricoles. Il pourrait acheter et appliquer une réglementation provisoire, et retirer du marché tous les excédents embarrassants, surtout les denrées non périssables comme le blé, le sucre et d'autres.

A mon avis, après avoir entendu un discours comme celui-là, aucune personne dont l'âge mental dépasse celui d'un enfant de treize ans ne s'exprimerait comme l'honorable député l'a fait.

Je passe maintenant à la page 221:

> M. Hanna: L'honorable député me permettra-t-il une question?
>
> M. Blackmore: Certainement.
>
> M. Hanna: Nous dira-t-il quel effet la méthode du crédit social aura sur les impôts?
>
> M. Blackmore: Je répondrai tout d'abord qu'elle accroîtrait tellement le bien-être du pays que le fardeau des impôts actuels nous paraîtrait relativement plus léger. On sait qu'en périodes de hausse des revenus, des salaires et ainsi de suite, qu'au sommet de la prospérité durant la guerre, il était plus facile de supporter les impôts. Mais sans entrer dans les détails, je répondrai que le crédit

social est opposé aux lourds impôts et qu'il s'efforcerait d'acquitter la dette aussi rapidement que les marchandises et les services produits au pays le permettraient.

Je m'arrête ici afin de signaler que j'ai parlé de marchandises et de services. Aucun créditiste digne du nom ne parlerait d'argent sans mentionner en même temps les marchandises et les services, afin d'indiquer que la circulation de la monnaie doit être conforme à la valeur des marchandises et des services. Mes remarques l'indiquent clairement, je pense. Je poursuis:

La dette peut facilement être remboursée. Sir Thomas White aurait pu utiliser les 100 millions de dollars qu'il a créés pour racheter 100 millions de dollars d'obligations aussi facilement qu'il eût pu utiliser l'argent pour acheter 100 millions de dollars de blé et d'autres produits durant la guerre.

Et c'est ainsi que, si un gouvernement créditiste estimait un jour que le meilleur emploi à faire d'un montant donné d'argent obtenu de la monétisation de biens et de services serait de rembourser la dette, il pourrait l'éteindre peu à peu en monétisant tout simplement, comme l'a fait sir Thomas White, les biens et les services du pays pour amortir la dette. Les impôts diminueraient petit à petit et le jour viendrait,—je ne dis pas le nombre d'années que cela prendrait; tout dépendrait de la situation, mais ce serait dans un délai relativement court,—où nous n'aurions plus besoin d'impôts.

Ces expressions sont tellement claires que je suis certain que l'honorable député pouvait facilement comprendre ce que je disais; par conséquent, il est assez dificile de supposer qu'il avait oublié ce que j'ai dit lorsqu'il a prononcé son discours.

Selon la page 233 des *Débats*, l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona a dit:

Ce soir, nous avons tous écouté avec plaisir (plaisir dont ont d'ailleurs fait montre certains députés) l'exposé de la théorie créditiste par le spécialiste financier de ce parti.

Je crois que nous pouvons considérer les opinions exprimées par le député de Lethbridge comme le point de vue officiel du parti créditiste, étant donné que je n'ai entendu aucun de ses membres réfuter la manière de voir qu'il a exposée ce soir dans ses grandes lignes. Je me demande comment le chef de ce parti, soit le député de Peace-River (M. Low), peut concilier l'opinion que nous venons d'entendre ce soir avec sa déclaration de l'autre jour, d'après laquelle son parti était le véritable champion de la libre entreprise. Comment peut-il rapprocher de la libre entreprise un régime de prix dicté par l'État? Je voudrais l'entendre traiter ce point. J'estime, monsieur l'Orateur, que ce n'est que sous un régime de dictature que l'État peut fixer les prix.

Il a osé s'exprimer ainsi malgré ce que j'avais dit peu de temps auparavant. Je poursuis ma citation:

La théorie qu'a exposée le député ne serait applicable que dans une dictature.

On a beaucoup parlé ce soir des bons et de leur nombre insuffisant. Je voudrais montrer aux députés un véritable bon du crédit social, monsieur l'Orateur. On l'appelle un certificat de prospérité. Ces certificats dits de prospérité ont été émis par le gouvernement créditiste de l'Alberta. Celui que j'ai ici porte la date du 5 août 1936. Qu'on me permette de donner lecture de ce qui y est inscrit:

"Le trésorier provincial paiera au porteur la somme d'un dollar à l'expiration de deux ans à compter de la date d'émission, sur présentation de ce certificat, pourvu que soient apposés au verso cent quatre certificats de timbres d'un sou."

Au verso, il y a 104 espaces où est indiquée la date pour les 104 timbres.

L'honorable député a rendu service à son pays en donnant lecture de cette inscription car il est important que la population sache ce que sont les certificats de prospérité. Il a ensuite ajouté:

Les honorables députés se rendront compte, facilement, qu'il s'agit, en réalité, d'un gigantesque plan de taxation. Ces certificats de prospérité servaient à payer les fonctionnaires. En achetant pour un dollar de service, on obtenait un de ces certificats; puis, comme c'est écrit sur le certificat même, on obtenait un dollar après avoir payé 104c. au cours d'une période de deux ans. Inutile de dire qu'ils n'ont pas été en circulation pendant la période prévue de deux ans. Les gens de l'Alberta, créditistes et autres, les ont entièrement rejetés.

Ce n'est pas exact mais je ne me propose pas d'entrer dans les détails. Je reprends la citation:

J'aimerais terminer mon discours; puis le représentant de Macleod pourra poursuivre et dire à la Chambre la fin de l'histoire, si j'ai omis quelque chose au sujet des certificats du crédit social.

Je raconte cette histoire ce soir. L'honorable député a ajouté:

Je ne suis pas de ceux qui, comme mes collègues créditistes siégeant de l'autre côté, croient que tout ce que nous avons à faire, c'est d'imprimer l'argent.

C'est le comble de l'ineptie, après ce que j'ai dit et après toutes les explications qu'on a données, de la part d'un honorable député qui a vécu en Alberta et qui a pu se rendre compte des moyens qu'a pris le gouvernement provincial pour assurer la prospérité à cette province. Quoi qu'il en soit, il faut s'attendre à de pareilles niaiseries de la part de certaines gens. Voici maintenant ce qu'a déclaré le député, suivant la page 234 du hansard:

J'aimerais féliciter le nouveau ministre des Finances (M. Harris) de sa nomination. Tous les honorables députés lui souhaitent sincèrement beaucoup de succès dans la tâche très difficile qui lui incombe. L'honorable représentant de Lethbridge a certainement essayé de lui faciliter la tâche ce soir. Il suffirait d'imprimer assez d'argent pour payer notre dette nationale...

Ce qui est malhonnête, c'est que l'honorable député ne fait pas mention des denrées ni des services.

Il suffirait d'imprimer assez d'argent pour payer notre dette nationale, ce qui nous permettrait éventuellement d'abolir les impôts. La recette est intéressante, si elle était utilisable.

Je ne crois pas que l'honorable député ait voulu, de propos délibéré, représenter faussement les faits. Son discours devait être prêt

depuis longtemps; il l'a probablement fait rédiger par un autre à un moment où mon discours n'avait pas encore été prononcé. Je désire renseigner brièvement la Chambre sur ce qui s'est passé avant cette période de garantie de prospérité.

**M. Byrne:** Il ne convient pas, je crois, qu'un honorable député dise qu'un de ses collègues a fait préparer son discours par un autre. Ce sont les députés qui prononcent des discours en cette Chambre. En invoquant le Règlement, je tiens à dire qu'il ne me paraît pas approprié de citer un discours prononcé par un autre honorable député pendant le débat en cours.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A propos du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne), j'ai écouté attentivement l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) et il ne me semble pas juste d'interpréter ses remarques comme une accusation précise portant que l'honorable député a fait préparer son discours par un autre. En toute justice envers le représentant de Lethbridge, je dois dire que des allégations tout aussi plausibles ont été formulées en cette Chambre plus d'une fois, à savoir, pour ne pas dire plus, que des honorables députés ont été aidés dans la préparation de leurs discours.

Pour ce qui est de l'autre point, je ne crois pas pouvoir statuer que l'honorable député manque au Règlement en lisant des passages d'un discours prononcé pendant le débat en cours; cependant, il vient un moment où la lecture de longs passages peut être considérée, sous le régime du Règlement, comme de l'obstruction. Nous pouvons compter, je l'espère, sur le sens de la mesure de l'honorable député. Comme le représentant de Lethbridge a été interrompu et comme il est maintenant six heures moins deux minutes, il acceptera volontiers, je supose, que nous suspendions la séance.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**M. R. F. L. Hanna (Edmonton-Strathcona):** Je veux m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Quelques instants avant six heures, l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) a insinué que j'avais prononcé un discours à la Chambre que quelqu'un avait rédigé pour moi. Je crois devoir dire que personne ne rédige mes discours, pas plus que je ne crois que quelqu'un prépare les discours de l'honorable représentant de Lethbridge.

**M. Blackmore:** J'ai plaisir à entendre l'honorable député parler ainsi, monsieur l'Orateur.

J'étais sur le point d'aborder le sujet du certificat de prospérité dont a parlé très justement l'autre soir l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna). Il est nécessaire de savoir ce qui a déterminé la situation qui existait en 1936 lorsque le gouvernement de l'Alberta a entrepris d'émettre et d'utiliser des certificats de prospérité.

Voici d'abord quelques données sur l'histoire financière de l'Alberta. L'Alberta a commencé son existence en tant que province en 1905 sans dette aucune. De 1905 à 1921, alors qu'elle avait un gouvernement libéral, elle s'est endettée de 100 millions de dollars. Jusqu'en 1935, sous un gouvernement de fermiers unis, porté au pouvoir aux élections de 1921, elle a vu sa dette s'élever à 167 millions de dollars. L'intérêt moyen sur la dette globale était de 4·95 p. 100.

Et cela n'était pas tellement bon. Dix millions environ des 67 milions de dette contractés par les FUA, surtout à cause de la crise, étaient composés de certificats d'épargne de l'Alberta qui représentaient de l'argent que le gouvernement avait emprunté du petit épargnant à 4 p. 100. Un point important à ne pas oublier c'est que ces certificats étaient, somme toute, des promesses de la province de payer au porteur sur demande. Le montant total de la dette en certificats d'épargne,—soyons exacts,—était de $9,414,-468.15. Pour peu que les honorables députés s'intéressent aux faits il faut qu'ils se rendent compte de l'importance de ces dix millions de certificats d'épargne et de leur effet sur le crédit de la province. Demandez-vous ce que vous auriez fait si vous aviez été à la tête de la province à cette époque? Vous ne vous sentirez pas si malins lorsqu'il s'agira de juger ce qu'a fait l'Alberta.

Le 27 août 1935 le gouvernement albertain des Fermiers-Unis a été obligé d'annoncer qu'il ne pourrait désormais plus rien verser au titre de l'intérêt ou du principal en ce qui concerne ces certificats d'épargne. Du coup le crédit de la province a été perdu. Il lui était impossible, à partir de ce moment-là, d'emprunter de l'argent sur les marchés du monde. Voilà un point important dont tous les libéraux feraient bien de se souvenir. Ceci n'a rien à voir avec les créditistes. L'administration créditiste de William Aberhart est entrée en fonction le 3 septembre, cinq jours après la perte du crédit de l'Alberta du fait de la faillite des FUA.

**M. Hanna:** Quelle est la date de cette élection?

**M. Blackmore:** C'était le 27 août. M. Aberhart révéla par la suite que, lorsqu'il devint premier ministre, les coffres du trésor étaient tout ce qu'il y avait de plus vide. Je me demande donc ce que vous auriez fait dans une telle situation? Qu'aurait fait le gouvernement libéral s'il avait assumé le pouvoir au moment où le crédit de la province était complètement épuisé et où des certificats d'épargne s'élevant à 10 millions de dollars pouvaient à tout moment être présentés pour rachat sur demande?

Les autres difficultés ne laissaient pas d'être nombreuses aussi.

En 1935, l'économie de l'Alberta était dans une très large mesure fondée sur l'agriculture et les prix des produits agricoles étaient désespérément bas. Les taux de transport des marchandises étaient particulièrement lourds pour l'Alberta. Les Albertains étaient à peine sortis des jours les plus durs de la crise. En plus de cela, en 1935, lorsque le Crédit social prit le pouvoir, les cultivateurs du sud de l'Alberta traversaient une période de sécheresse, ceux du Nord étaient inondés par les pluies et ceux du centre étaient aux prises avec la gelée (*Rires*). Voilà bien les rires stupides qui se répètent de temps à autre. On refuse absolument de faire face à la réalité.

Il fallait que le gouvernement de la province paie les fonctionnaires et remplisse mille et une autres obligations. Je vous le demande encore, qu'aurait fait un gouvernement libéral dans de telles circonstances? Répondez à cela. Je pose la question. Voici ce que le *Herald* de Lethbridge publiait le 21 août 1935, la veille des élections, dans un article intitulé "Attention!":

> Autant être brutal et dire sans ambages que, si les électeurs de l'Alberta allaient se faire représenter demain à Edmonton par une majorité créditiste, la province courrait au désastre.
>
> M. Hoadley a dit à la population de l'Alberta que la province ne peut trouver les fonds dont elle a besoin en recourant à l'emprunt ou à l'émission d'obligations, parce que les capitaux privés craignent que le gouvernement de l'Alberta ne passe aux mains des créditistes.
>
> L'Alberta, pendant les dix-huit mois que mentionne M. Aberhart, ne pourrait trouver les fonds nécessaires à son administration. Elle ne pourrait pas emprunter, car les capitalistes se refuseraient à placer leurs fonds dans une province faisant l'expérience du créditisme. Qu'arriverait-il alors?
>
> M. Aberhart ne pourrait pas administrer la province avec le revenu que l'Alberta tire de sa seule population. Il faudrait comprimer les dépenses; les subventions au titre des secours, qui jusqu'à présent ont été financées surtout au moyen de prêts obtenus du gouvernement fédéral, subiraient une diminution. Il en serait ainsi des allocations aux mères, de la pension de vieillesse, des subventions aux hôpitaux et aux écoles, de tous les services sociaux et autres que les gens de l'Alberta sont habitués à recevoir.

Voilà le genre de discours alarmistes qu'on entendait dans la province. Le crédit social avait promis qu'il y aurait amélioration à tous égards. Il y avait abondance de presque tous les biens et services. C'est le point important, monsieur l'Orateur: il y avait abondance de denrées. On disait que les entrepôts en regorgeaient littéralement. Seulement, le pouvoir d'achat de la population faisait gravement défaut.

La province avait grandement besoin de routes. Il y avait, en Alberta, 80,000 milles d'emprises routières, dont chaque mille nécessitait l'aménagement d'une bonne voie. Des milliers de chômeurs, tous disposés à aller travailler à l'aménagement de ces routes, se trouvaient dans la province. Il y avait aussi nombre d'agriculteurs dans le besoin qui auraient pu travailler à ces routes pendant que poussaient leur moisson ou en attendant la prochaine récolte. On ne manquait nullement de matériaux, du gravier par exemple. On avait assez de machines; on avait des aliments, des vêtements et des abris pour les travailleurs. Qu'est-ce qui aurait pu empêcher la population de l'Alberta, qui comprenait environ 900,000 âmes, de procéder à l'aménagement de ces routes? Et pourtant, sous un régime libéral, ces routes n'auraient jamais été aménagées alors et elles ne le seraient pas plus aujourd'hui dans de pareilles circonstances.

Le gouvernement du crédit social constituait un gouvernement de réforme monétaire. Ses membres savaient que les unités monétaires que créait le gouvernement pouvaient être saines, si elles n'étaient pas trop nombreuses par rapport aux biens et services disponibles. C'est ce qu'a abondamment prouvé l'application de la loi financière de 1914 dont j'ai parlé le 14 janvier. Le parlement du Canada a réaffirmé implicitement la confiance qu'il mettait dans le principe et les résultats de cette loi en la prolongeant en 1919, puis en l'adoptant de nouveau en 1923, à titre de loi financière de 1923, sous les auspices de l'honorable W. S. Fielding, ce grand ministre des Finances libéral. On trouvera ces détails dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur la banque et la monnaie au Canada, publié en 1933. Étant donné ce qui précède, pourquoi l'Alberta ne devrait-elle pas créer de la monnaie aussi saine que celle de sir Thomas White, ministre des Finances du Canada? Voilà la première question.

Outre la garantie qu'aurait eue sir Thomas White, l'Alberta a placé, en deux ans, une garantie en espèces sonnantes et autres du

Canada de 100 p. 100 pour appuyer les certificats de prospérité. Si l'Alberta apposait sa signature sur une obligation d'un million de dollars, on estimait que cette obligation était solide. Pourquoi une obligation d'un dollar émise par l'Alberta ne le serait-elle pas aussi? Quand les députés trouveront la réponse raisonnable à cette question, ils seront en mesure de comprendre ce dont il s'agit. Faisant preuve d'une évidente logique, le gouvernement albertain a émis quelques milliers d'obligations d'un dollar, dites certificats de prospérité. Une obligation d'un million sur l'Alberta, remboursable en vingt ans, serait jugée solide, pourquoi alors l'obligation albertaine d'un dollar, remboursable en deux ans ne serait-elle pas une émission saine? Le certificat de prospérité était, de fait, à la fois une obligation et un billet promissoire. Tel est le statut du certificat de prospérité. Les esprits superficiels peuvent rire; ils n'y changeront rien.

Cependant, et c'est ici que se trouve la différence, toute obligation qui circule de main en main peut être regardée comme monnaie. C'est ici que surgit la nécessité du timbre. Donc si l'Alberta émettait une obligation d'un dollar qu'elle ferait circuler en l'échangeant avec un chômeur contre deux heures de travail sur une route de la province, elle enfreindrait les lois du gouvernement fédéral relatifs à la monnaie.

Pour contourner ces dernières, l'Alberta a été forcée de mettre ce cantonnier à contribution en l'obligeant, et en obligeant tous ceux qui accepteraient l'obligation de lui, d'apposer de temps en temps au verso du titre un timbre, la valeur du timbre étant fixée à un cent, et la période de temps à une semaine. Nous ne pouvions trouver un autre moyen d'éviter la loi sur la monnaie. La question n'était pas de savoir si le certificat de prospérité était bon, mais si le puissant gouvernement fédéral allait permettre à la province de recourir à ce stratagème financier pour se tirer d'une situation financière qui semblait sans issue.

Les certificats de prospérité ont été émis sous forme de billet promissoire de la Trésorerie provinciale. Je prie maintenant les honorables députés de se reporter au passage que l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna) a consigné au compte rendu. Il est exact et, comme je l'ai dit il y a quelques minutes, il rend service à la population car il permet aux gens de connaître la vérité. Lorsqu'on connaît toute la vérité au sujet de l'Alberta, on ne peut s'empêcher de l'admirer et de se demander comment son gouvernement a pu réussir à sortir du pétrin où il se débattait en 1935,—sans qu'il y fût pour rien,—malgré la plus sordide opposition de la part des membres du parti libéral, qui étaient toujours et entièrement contre lui. On n'y entendait que mensonges, et présentations erronées des faits.

Si j'ai bonne mémoire, le jour qu'on avait choisi pour l'apposition des timbres sur les certificats de prospérité était le mercredi. Quiconque avait en sa possession un certificat de prospérité d'un dollar le mercredi soir à une certaine heure devait y apposer un timbre de 1c. Cela encourageait donc les gens à garder en circulation les certificats de prospérité. L'honorable député a dit que cela ressemblait à un gigantesque régime fiscal. On pouvait le considérer de cette façon, mais songeons au rabais que certains commerçants accordent aujourd'hui afin de s'attirer une vente même d'un dollar. La plupart des commerçants d'aujourd'hui trouveraient insignifiant d'avoir à verser 1c. à l'égard de chaque vente d'un dollar. Tout chômeur serait heureux de donner 1c. pour avoir le droit de gagner un dollar. Voilà ce dont il s'agissait.

Si l'on a cessé d'employer ces certificats de prospérité, c'était sans doute, entre autres choses, parce que l'opposition ne cessait de les attaquer. Les membres du parti qui était responsable de la situation financière de l'Alberta étaient précisément ceux qui s'y opposaient le plus fort, avec le plus d'acharnement et de la façon la plus sordide, s'efforçant d'empêcher leur propre province de sortir de la fondrière. Voilà comment procédaient les libéraux en 1935 et ils ne sont guère mieux aujourd'hui. La dernière chose au monde qui les préoccupe, c'est l'avancement de la province ou celui du Canada. La seule chose qui les intéresse c'est de trouver le moyen de se faire réélire.

La raison suivante c'est que bon nombre d'adversaires du crédit social ont refusé, par préjugé, d'accepter ces certificats de prospérité. Bon nombre de gens auraient pu tout aussi bien accepter ces certificats de prospérité, et je songe aux exploitants de magasins, de garages et autres. S'ils avaient accepté ces certificats et s'ils les avaient mis en circulation comme de la monnaie ordinaire, personne ne s'en serait trouvé plus mal et l'effet sur la prospérité et l'économie en général de la province aurait été surprenant.

La troisième raison pour laquelle on n'acceptait pas les certificats de prospérité, c'est qu'ils ne constituaient pas une devise légale, pour des raisons évidentes. Ce n'était pas parce que l'ensemble des habitants de la province n'en voulaient pas. C'est l'opposition sordide et acharnée des libéraux qui a

empêché le programme de fonctionner. Voilà qui il faut en blâmer. Ils travaillaient de concert avec des conservateurs, qui étaient tout aussi acrimonieux que les libéraux. Que leur importait le bien-être de leur propre province? Rien.

Je me permets de poser la question suivante aux honorables députés. Pendant combien de temps les gens accepteraient-ils librement nos billets actuels de la Banque du Canada s'il fallait d'abord apposer au dos de chacun un timbre d'un cent? Personne n'hésiterait à les accepter, n'est-ce-pas? Mais ce ne serait pas parce que le dollar n'est pas sain. En deuxième lieu, si quelqu'un pouvait librement refuser les dollars de la Banque du Canada en paiement d'une dette,—c'est-à-dire si le dollar n'était plus la monnaie légale,—pendant combien de temps les accepterait-on? Je pense que cela suffit pour démontrer que l'échec ne provenait pas de ce que les certificats de prospérité n'étaient pas de la monnaie saine. Elle était fondamentalement aussi saine que toute autre monnaie, mais il fallait l'utiliser dans les circonstances difficiles dont j'ai parlé, afin de contourner les lois monétaires édictées par le parlement canadien.

A quoi les certificats de prospérité ont-ils servi? L'honorable député ne nous a rien dit là-dessus, mais je ne l'en blâme pas car il défendrait sa propre thèse. Je vais exposer ma propre thèse. Tout d'abord, on a aménagé plusieurs milles de route. N'oublions pas que lorsque le gouvernement créditiste de l'Alberta a pris le pouvoir il n'y avait, dans toute la province, que 75 milles de routes pavées. Sur un réseau routier de 80,000 milles, 75 milles seulement étaient pavés; encore faut-il dire que ce pavage était le résultat d'une expérience tentée avec les sables bitumineux d'Athabasca et que ce tronçon était loin d'être en aussi bon état que ce que nous appelons aujourd'hui des routes pavées. Quiconque se rend aujourd'hui en Alberta, par le magnifique réseau routier de la province, doit se demander comment le gouvernement d'une province agricole a pu aménager d'aussi belles routes en dix-neuf ans. Ce sont les certificats de prospérité qui ont permis d'entreprendre les travaux. Ils ont permis à l'Alberta de se tirer d'une situation financière que n'importe quel autre gouvernement aurait jugée intenable.

Qu'on me permette de dire ceci. Si un gouvernement libéral avait pris le pouvoir, il n'aurait jamais pu administrer les affaires de la province, à moins de recevoir une aide spéciale d'Ottawa ou d'ailleurs.

Je songe à la prospérité que les certificats auraient pu assurer à l'Alberta s'ils avaient pu être libérés de l'inconvénient des timbres. Le nombre de certificats de prospérité qu'on aurait pu émettre et utiliser en Alberta aurait dépendu des excédents de biens et de services qu'on était en mesure d'offrir aux consommateurs. Or ces excédents étaient tout simplement énormes. Je ne sais pas combien de certificats de prospérité on aurait pu utiliser mais, à mon avis, le Gouvernement aurait pu en émettre en quantité suffisante jusqu'à ce que les prix commencent à monter. Évidemment, quand les prix commencent à monter, c'est l'inflation. C'est là-dessus qu'il faut se guider.

Beaucoup de gens en ont long à dire sur les certificats de prospérité; ils cherchent à les ridiculiser, à les discréditer. Mais cela n'aide pas à résoudre nos problèmes. Les libéraux, qui sont aujourd'hui au pouvoir et qui disposent d'une immense majorité, sont immobiles comme des plants de tomates gelées. Ils ne savent pas comment enrayer le chômage et ils cherchent à s'illusionner en se répétant que le chômage n'existe pas. Mais ils ne savent que faire. Pendant ce temps, leurs agents présentent sous un faux jour le crédit social, qui apporte la seule solution au problème. Je ne sais ce qui arrivera si une crise économique surgit. Je ne dis pas que cette crise viendra mais tout indique que le chômage augmentera. Je demande franchement aux libéraux ce qu'ils se proposent de faire si le nombre des chômeurs continue d'augmenter. Resteront-ils immobiles comme des tomates gelées, en se nourrissant de vains espoirs tout comme leurs prédécesseurs l'ont fait de 1935 à 1939? C'est assez pour donner la nausée. C'est un état de choses dégoûtant: des hommes désemparés vont et viennent, d'un bout du pays à l'autre, sur des wagons, et éprouvent presque de la haine pour leur pays.

Est-il quelqu'un à qui les certificats de prospérité aient nui? Ces certificats ont-ils jamais causé l'inflation? Non. Les prix n'ont pas monté. Y a-t-il des certificats qui n'ont pas été rachetés? Non; tous ont été rachetés par de la bonne monnaie canadienne, sauf ceux qui n'ont pas été présentés pour remboursement. Le coût du timbre a été déduit; c'est tout. Je demande encore une fois ce que les libéraux auraient fait. Je voudrais savoir ce qu'auraient fait l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) et l'honorable député de Vegreville (M. Decore). J'aurais voulu qu'ils forment un gouvernement en Alberta à ce moment-là car j'aurais aimé les voir à l'œuvre. Ces gens réclament à grands cris le renversement du gouvernement provincial de l'Alberta mais qu'ils essaient de trouver une solution aux difficultés avec lesquelles l'Alberta était alors aux prises et avec lesquelles le Canada est

actuellement aux prises. Ils échoueraient tout aussi lamentablement que les libéraux ont échoué ici en 1935 quand ils ont cherché à enrayer le chômage et à résoudre d'autres problèmes.

Si les libéraux avaient pris le pouvoir dans la province d'Alberta, il auraient eu évidemment recours à l'emprunt. Ils ne pensent qu'à endetter le pays. Ils ne sont satisfaits que lorsque le pays est accablé d'une dette insupportable. Il y a cinq ou six ans à peine, M. Harper Prowse, chef du parti libéral en Alberta, a déclaré qu'il emprunterait 100 millions de dollars pour aménager un réseau routier couvrant tout l'Alberta. Voilà exactement ce qu'il voulait faire. Il aurait grevé la province d'une si lourde dette qu'il aurait fallu affecter toutes les sources possibles de revenu au service de cette dette. Ces libéraux seraient parfaitement satisfaits de lever les bras au ciel, de hausser les épaules et de dire qu'ils n'y peuvent rien.

Si le parti libéral avait été au pouvoir, qu'aurait-il fait? A ce moment-là, le gouvernement fédéral songeait à imposer un conseil des prêts aux provinces, ce qui aurait voulu dire que, pour obtenir de l'argent au delà d'un certain montant, la province aurait dû s'en tenir à l'avis du gouvernement fédéral quant aux sommes qu'elle pouvait ou ne pouvait pas emprunter. Si l'Alberta avait accepté alors un conseil des prêts, son économie financière aurait été ruinée. Voilà ce que les libéraux auraient fait.

Entre-temps, ils auraient laissé sans travail les gens qui étaient habituellement employés à l'aménagement de routes, grâce au recours aux certificats de prospérité.

Soit dit en passant, j'aimerais savoir pourquoi le député soulève ici la question des certificats de prospérité. Je ne demande qu'à lui prêter les meilleurs motifs, mais je serais bien étonné si ce n'est pas en vue de discréditer l'œuvre magnifique du créditisme dans l'Alberta. Les certificats sont, en somme, une bien petite chose; ils ne représentent qu'un des moyens que la province a voulu appliquer dans les efforts énormes qu'elle faisait pour se tirer des difficultés qui l'assaillaient de toutes parts.

Je passe à la question de la dictature. Il est absolument faux de dire que la dictature serait indispensable à un régime créditiste. Il serait bien étrange que je sois moins renseigné là-dessus que le député d'Edmonton-Strathcona (M. Hanna). Dire que, dans l'esprit des créditistes, l'impression de numéraire suffirait à résoudre toutes les difficultés du pays est non moins inexact et absurde.

Je veux maintenant présenter à la Chambre un tableau un peu plus riant, après lui avoir exposé la situation malheureuse dans laquelle se trouvait l'Alberta à l'époque. Quel est le tableau qu'offre aujourd'hui l'Alberta, alors qu'elle en est au cinquantième anniversaire de son accession au rang de province? D'après une nouvelle de la *Presse canadienne*, parue dans le *Herald* de Lethbridge le 16 septembre dernier, l'Alberta avait un surplus net de $22,614,000 pour l'année financière terminée le 31 mars 1954, soit à peu près 9 millions de dollars de plus qu'était l'ensemble du revenu de la province l'année après que le crédit social eût pris le pouvoir en 1935.

Durant l'année terminée le 31 mars 1954, le revenu de l'Alberta a été de $197,043,200, soit 42 millions de plus que l'année prcédente. Voilà à quel rythme grandit actuellement la province. Et pourtant, ces libéraux voudraient renverser le gouvernement qui accomplit de telles choses. Comment peuvent-ils se considérer des Albertains patriotes? (*Exclamations.*) Si on veut écouter, on apprendra quelque chose: mais on n'apprendra rien si on n'écoute pas. Les baux relatifs au pétrole et au gaz naturel ont rapporté $49,590,010 à la province. La province a réservé des terres avoisinant les régions où on avait découvert du pétrole; elles les a gardées jusqu'à ce que les exploitants veuillent les acheter; puis elle a vendu les droits de forage sur le marché libre, aux enchères. Pendant une seule année, le revenu obtenu de la vente de ces baux a été de $49,590,010. Ainsi que je l'ai dit à certains députés, l'an dernier, si un gouvernement libéral avait été au pouvoir, il aurait pu distribuer cet argent à ses amis.

La dette nette consolidée de l'Alberta a diminué de $3,019,382 durant l'année et la dette flottante a diminué de $83,304. Les immobilisations ont été, durant l'année, de $89,911,864, y compris $35,228,877 affectés aux routes, ponts et traversiers. On a dépensé $5,387,535 pour des immeubles de l'État et autres travaux publics, tandis qu'on affectait $3,207,790 au programme d'irrigation des rivières Ste-Marie et Milk, à titre de capital d'exploitation. L'Université d'Alberta a reçu $1,165,216 en immobilisations. Je me demande si la destruction d'un gouvernement qui a accompli toutes ces choses serait motivée.

Les prêts et avances aux municipalités et aux associations pour l'électrification des campagnes se sont montés à $34,638,465, contre $6,093,876 l'année précédente. La somme dépensée pour le bien-être social et sous forme de subventions aux institutions et œuvres charitables s'est élevée à $36,453,388. Le revenu de l'Alberta en vertu des accords relatifs à la location de domaines fiscaux était de

$29,802,545. Si je consigne ces derniers chiffres au compte rendu, c'est afin que les libéraux n'aillent pas raconter que c'est le gouvernement du Canada qui a donné tout cet argent à la province.

L'exposé budgétaire qu'a prononcé le premier ministre de l'Alberta le 5 mars 1954 nous enseigne bien des choses au sujet de la dette de cette province. Je citerai une série de chiffres afin de démontrer ce qu'il est advenu de la dette albertaine depuis 1936, époque où le gouvernement créditiste a pris en mains les affaires de la province. Au 31 mars 1936, la dette totale était de $167,027,144. En 1940, elle était de $156,501,773, en 1945 elle n'était que de $150,159,819. Ce changement est intervenu avant qu'on découvre du pétrole en grandes quantités. Ce n'est qu'en 1947 qu'on a découvert les riches gisements Leduc. Le 31 mars 1950, la dette était tombée à $130,600,687. La dette s'établissait à $100,437,090 le 31 mars 1952 et à $97,452,424 le 31 mars 1953.

**Une voix:** Déposez le document.

**M. Blackmore:** Elle était de $94,283,654 le 31 décembre 1953. Ces chiffres indiquent que la dette a diminué très rapidement depuis que le gouvernement créditiste a pris le pouvoir. Non seulement il a pu prendre les rênes du pouvoir et se maintenir grâce à des méthodes qu'il a pu trouver, mais il a pu réduire la dette dès la première année. Et pourtant les libéraux de l'Alberta veulent renverser le régime qui a obtenu ces réalisations.

**L'hon. M. Prudham:** Pourquoi ne leur parlez-vous pas de l'Alberta qui a failli à ses obligations?

**M. Blackmore:** Venez au comité, où je puis vous atteindre; je vous mettrai en pièces. Ce que vous dites ne tient pas debout; un pauvre et misérable politicien, tout au plus. L'encaisse et les immobilisations à la province, au 31 décembre 1953, s'établissaient à $169,160,868 et se répartissaient ainsi:

| | |
|---|---|
| Encaisse | $ 5,480,938 |
| Obligations et débentures | 80,355,568 |
| Prêts aux municipalités: | |
| Loi sur les entreprises rentables | 19,315,400 |
| Loi sur les prêts aux municipalités au titre des immobilisations | 24,736,111 |
| Prêts aux fins d'électrification rurale. | 4,092,238 |
| Prêts à la société de téléphone du gouvernement de l'Alberta | 35,180,563 |
| | $169,160,868 |

Qu'on me signale un autre gouvernement, dans tout l'Empire britannique, qui ait accompli quelque chose de comparable!

**L'hon. M. Prudham:** Pourquoi ne pas leur dire que l'Alberta a été la seule province à ne pas faire honneur à ses obligations?

[M. Blackmore.]

**M. Blackmore:** Je n'ai pas pu saisir les paroles de l'honorable député, mais il aura amplement l'occasion de les répéter au comité. Je me ferai alors un devoir d'y être présent.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois, bien à regret, informer l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole.

(*Texte*)

**M. Adrien Meunier (Papineau):** Monsieur l'Orateur, mes premières paroles seront pour féliciter le proposeur de l'Adresse en réponse au discours du trône (M. Leduc) et celui qui l'a appuyé (M. Carrick) de la façon brillante et courtoise dont ils se sont acquittés de leur tâche.

Je ne fus pas surpris du discours éloquent du proposeur, l'honorable député de Verdun, que je connais depuis nombre d'années comme confrère au Barreau de Montréal.

Je suis certain que les motionnaires de l'Adresse ont traduit les sentiments de leurs commettants et que ces derniers n'ont qu'à se féliciter et être fiers de leur député.

Je prends part à ce débat, monsieur l'Orateur, pour féliciter le Gouvernement des mesures efficaces et louables qu'il a déjà mises en vigueur, de même que celles qu'il nous propose d'adopter durant la session.

Je représente une circonscription montréalaise importante, d'une population d'environ 100,000 âmes, composée de plusieurs races dont des Canadiens français, des Canadiens anglais, des Israélites, des Polonais, des Italiens, des Ukrainiens, et tous sont unanimes et approuvent la façon dont le gouvernement dirige les destinées du pays.

Les modifications apportées à la loi sur l'assurance-chômage ont été bien accueillies par le grand public et tempéreront les rigueurs du chômage saisonnier chez une certaine classe de travailleurs.

Certains orateurs qui m'ont précédé ont affirmé que ces amendements à la loi sur l'assurance-chômage n'étaient qu'un palliatif et ne régleraient rien. A l'encontre de ces énoncés, on peut affirmer qu'il y a, et qu'il y aura toujours du chômage saisonnier à cause de la situation géographique de notre pays et de son climat.

Je demeure à Montréal depuis plus de trente ans, et chaque hiver a amené des sans-travail pour une période déterminée, surtout dans la classe des journaliers. Ces gens-là sont heureux aujourd'hui de recevoir des prestations d'assurance-chômage durant cet arrêt momentané de travail; ils estiment cette loi bienfaisante et la trouveront encore meilleure avec les amendements que le gouvernement y a apportés.

On a aussi signalé à la Chambre, monsieur l'Orateur, que la politique d'immigration du gouvernement créait du chômage et privait

nos ouvriers de leur gagne-pain. Le comté de Papineau, que je représente, compte une forte proportion d'étrangers, dont la forte majorité sont des Italiens. Il ne faut pas croire que tous ces gens viennent au Canada pour se chercher un emploi et travailler à la journée; beaucoup d'entre eux apportent des capitaux et fondent une industrie. J'en ai vu plusieurs qui ont fondé, dans mon comté ou ailleurs, des industries de marbre, de bijoux, d'horlogerie, et ils y emploient la main-d'œuvre canadienne sans distinction de race.

J'ai toujours constaté que la politique d'immigration du gouvernement avait été sélective et qu'elle n'avait pas pour effet d'augmenter le nombre des sans-travail, mais plutôt d'aider l'industrie canadienne à prendre de l'expansion et de l'importance. Je suis certain que le gouvernement pourra conserver cette politique qui assure la stabilité de l'économie canadienne.

Les modifications que le Gouvernement se propose d'apporter à la loi sur les aveugles ont créé de la satisfaction au sein de cette classe de la société. Beaucoup d'aveugles éprouvent de la difficulté à se créer une existence normale malgré leurs talents et leurs aptitudes, et ces gens ne peuvent mendier pour gagner leur vie. Je suis certain que cette mesure du Gouvernement allégera leur infirmité et leur procurera une plus grande joie de vivre.

Une autre mesure de sécurité sociale qui a été bien accueillie par toute la population est la loi sur les invalides, que la Chambre adoptait l'an dernier. Cette initiative du Gouvernement et surtout du premier ministre (M. St-Laurent), qui est loué partout, apportera à ses bénéficiaires un confort et un appui précieux. La classe des invalides, qui était une charge pour d'autres, supportera mieux ses malheurs, et, en pensant qu'on s'est occupé d'elle, elle oubliera les vicissitudes de la vie et se procurera du soulagement et du bien-être.

Maintenant, avant de terminer mes observations, je désire relever une déclaration qu'a faite récemment un de mes collègues. Nous avons entendu un député du parti CCF dire que la province de Québec était le point sensible en matière d'unité nationale, que sa population allait réagir et que, si telle réaction se produisait, ce serait au profit du parti communiste.

Je dirai à mon honorable ami le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) que, s'il a tiré pareilles conclusions en visitant la province de Québec, je me demande quels milieux il a fréquentés et en quels endroits il a séjourné! L'honorable député de Beauce (M. Poulin) lui a donné hier suffisamment de détails sur la vie et la population du Québec sans que j'aie besoin d'y revenir.

Le peuple de la province de Québec est respectueux de l'autorité et de l'ordre établi, et je dis à l'honorable député que si un très petit groupe du parti communiste s'agite sans but déterminé, on ne doit pas en faire porter la responsabilité sur toute la population. On n'a qu'à vivre quelque temps dans la province de Québec, comme dans toutes les autres provinces d'ailleurs, pour constater que sa population n'est pas différente de celle des autres provinces, mais qu'elle a une mentalité canadienne comme les autres et qu'elle désire le progrès du pays, l'unité nationale et la paix intérieure aussi bien qu'extérieure.

On ne verra jamais le jour où la province de Québec tombera aux mains du parti communiste, parce que sa population est trop laborieuse, saine et honnête pour croire à une telle utopie.

La population du Québec est heureuse et satisfaite de vivre sous un régime démocratique et surtout sous l'égide du parti libéral, qu'elle a presque toujours choisi pour conduire ses destinées politiques.

*(Traduction)*

**M. Michael Starr (Ontario):** Monsieur l'Orateur, tout comme beaucoup d'autres préopinants qui ont participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, qu'il me soit permis de féliciter les motionnaires (MM. Leduc et Carrick) des excellents discours qu'ils ont prononcés. Ils ont déployé de très louables efforts. Je me suis rappelé le jour où j'ai eu l'occasion, il y a quelques années, de prononcer mon premier discours à la Chambre des communes. Me rappelant ce que j'ai alors ressenti, je crois pouvoir compatir à leur épreuve.

Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour vous signaler ainsi qu'aux honorables députés un moyen bien simple et bien pratique à la portée immédiate du Gouvernement qui pourrait s'en servir pour accroître l'emploi d'au moins 10 p. 100 dans une de nos plus importantes industries et en même temps épargner cette année à certains consommateurs canadiens quelque 71 millions de dollars. Voici à quoi je songe: il suffirait d'une décision inscrite dans le budget de 1955 pour supprimer les taxes de luxe ou d'accise actuellement prélevées sur les voitures de tourisme.

Je m'empresse d'ajouter que je ne préconise pas l'entière suppression de toutes les taxes qui frappent les automobiles. Le total des taxes actuellement perçues sur les automobiles correspond au quart du prix

de vente du fabricant: un dixième de ces taxes est perçu sous la forme de taxe de vente sur les articles d'intérêt général et les autres 15 p. 100 représentent la taxe de luxe. Ce qu'il conviendrait de faire disparaître, c'est ce fardeau fiscal supplémentaire, en contradiction flagrante avec les réalités, qui pèse sur l'une des plus importantes et j'ajouterais des plus coûteuses nécessités qu'impose une vie normale dans notre cadre moderne.

Il n'y a guère de député en cette enceinte, j'en suis sûr, qui n'estime que cette taxe de luxe aurait dû être abolie il y a des années, lorsque les raisons qui avaient motivé son imposition ont cessé d'exister.

Je veux dire évidemment que la taxe de luxe sur l'automobile, comme nous l'appelons aujourd'hui, était tout d'abord une mesure d'austérité du temps de guerre et plus tard une formule de réglementation destinée à conserver les devises et à combattre l'inflation. On l'a maintenue à son niveau actuel ou pendant quelques années déjà à un niveau plus élevé, sans tenir compte de ses effets néfastes pour une industrie dont les ventes équivalent au huitième de l'ensemble des ventes au détail, sans tenir compte qu'elle a pour effet de restreindre l'emploi et d'imposer de dures privations aux consommateurs à revenu faible ou moyen.

Les deux graves problèmes qui se posent aujourd'hui pour bon nombre de Canadiens sont le chômage et l'insuffisance du revenu familial, lequel ne permet pas de satisfaire aux exigences de notre actuel niveau d'existence. Le Gouvernement éliminerait en grande partie ces deux problèmes si, dans son prochain budget, il abolissait cette taxe de luxe peu pratique et surannée à l'égard des voitures de tourisme.

Si je parle de ce besoin croissant c'est, dans une certaine mesure, à titre de représentant d'une circonscription d'Ontario qui est l'un des deux grands centres de fabrication automobile du Canada.

Mes observations intéressent bien davantage tous les Canadiens qui sont forcés de payer cette amende arbitraire et artificielle de plus de $400, s'ils veulent acheter la voiture de famille la moins chère qui se fabrique au Canada. J'admets qu'ils doivent verser quelque chose, mais j'estime, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que tous les députés en conviendront, que $150 ou $160 par voiture, soit le montant de la taxe de vente, est une juste contribution au trésor fédéral en ce qui concerne cet article nécessaire à la famille.

La taxe de luxe coûte à chaque propriétaire d'une modeste voiture un supplément de $240 environ. C'est une taxe de luxe, mais

[M. Starr.]

en l'occurrence elle ne frappe pas un objet de luxe. Presque tout le monde reconnaîtra l'évidence d'une telle assertion. De fait, a-t-on constaté à la suite d'une enquête approfondie et étendue, 83 p. 100 des voitures utilisées au Canada en une journée moyenne servent à des voyages essentiels d'un genre ou d'un autre; 65 sur 100 milles parcourus en voiture se rattachent directement à un moyen de subsistance; de nos jours, presque un million de nos citoyens conduisent une voiture d'au moins 10 ans à des fins essentielles. Indépendamment de l'importance des éléments de sécurité en cause, il saute aux yeux que le maintien de cette pénalité au titre du luxe qui frappe l'achat d'une nouvelle voiture pèse sur l'efficacité de tout notre effort national de production.

En disant que la suppression de cette taxe de luxe déterminera immédiatement une hausse de 10 p. 100 de l'embauche, je fais une estimation modérée. La plupart des chefs syndicalistes, me dit-on, estiment qu'il sera beaucoup plus élevé. Même s'il en était ainsi, je sais ce que signifie une augmentation de dix pour cent pour un emploi bien payé, non seulement dans ma propre circonscription ou dans la région de Windsor, mais aussi dans beaucoup d'autres parties du Canada. Monsieur l'Orateur, 260,000 Canadiens dépendent pour une grande part de leurs revenus (si ce n'est pour la totalité), de la fabrication d'automobiles, de la fourniture de matériaux et de pièces détachées, et de la vente et de l'entretien de ces véhicules. Tous bénéficieraient, directement ou indirectement, de la suppression de cette taxe de luxe. Quatre mille ou peut-être cinq mille emplois nouveaux seraient créés dans la seule industrie manufacturière, et autant dans les industries de fournitures. Incidemment, ces dernières assurent du travail à plus de gens que l'industrie de fabrication elle-même.

Point n'est besoin d'expliquer à la Chambre, monsieur l'Orateur, que je ne parle pas d'emplois bouche-trous, accessoires et à salaire réduit. Les emplois dont je parle sont des emplois de choix pour notre main-d'œuvre nationale. Si notre économie continue à prentre de l'expansion et si l'on accorde aux automobiles canadiennes une pleine part du marché intérieur, ces emplois seront permanents.

Mes honorables collègues se feront quelque idée de l'amplitude du fardeau que l'actuelle taxe de luxe impose à l'industrie lorsque je leur dirai qu'en l'année financière 1954, les taxes fédérales payées par notre industrie de fabrication d'automobiles ont dépassé de quelque 13 millions de dollars le montant total des salaires. Les chiffres sont, je crois,

de 137 millions de dollars pour les taxes et de 124 millions de dollars pour les salaires.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que ces seuls faits motivent parfaitement la supression immédiate de cette taxe de luxe. Mais il y a d'autres raisons impérieuses; la principale, ce sont les nombreux avantages que retireraient les consommateurs si ces 70 millions de dollars se transformaient en un nouveau revenu utilisable. Une partie de cette somme serait affectée à l'achat d'automobiles et une grande part servirait à l'achat d'autres articles. A quelque fin qu'elle serve, il reste que les Canadiens auraient 70 millions de plus que l'an dernier à dépenser ou à épargner.

Si quelqu'un siégeant de l'autre côté de la Chambre,—et je suis sûr qu'il y en a plus d'un,—désire relever le niveau des achats des consommateurs canadiens l'an prochain, je lui recommande tout simplement cette source disponible de nombreux millions.

Les perspectives de la redistribution immédiate de ces millions sont encore plus séduisantes, si nous songeons à la catégorie des familles canadiennes qui en bénéficieront le plus. Ce sont naturellement les gens qui achètent la plupart de nos automobiles de tourisme. Qui sont-ils? Je me reporte de nouveau au relevé très sûr et impartial effectué au sujet de ces faits essentiels concernant les propriétaires d'automobiles. Bien qu'il remonte à environ trois ans, les gens au courant des dernières statistiques m'apprennent que ces conclusions sont encore valables. Au moment de l'enquête, 81 p. 100 des voitures de promenade étaient la propriété de ménages dont le principal gagne-pain touchait un revenu annuel de moins de $4,000. Soixante-cinq pour cent de ces voitures étaient la propriété de familles dont la principale source de revenu représentait moins de $3,200. J'ai dit que la taxe de luxe sur une voiture moyenne équivaut à beaucoup plus de $200. Sa suppression équivaudrait à une majoration de salaire variant de 5 à 10 p. 100 pour chaque salarié gagnant de $2,000 à $4,000 qui s'achète une nouvelle voiture cette année. Je puis ajouter que je me suis renseigné pour savoir si on ferait profiter le consommateur de la suppression de cette taxe de luxe; des sources très autorisées m'informent que les fabricants et les vendeurs repasseraient au consommateur la totalité de cette réduction.

Un autre point important à ce sujet,—j'espère que le ministre étudiera sérieusement cet aspect de la question,—c'est l'application de cette réduction d'impôt ou de son abolition aux voitures qui se trouvent entre les mains de vendeurs. En d'autres occasions, le Gouvernement a fait preuve d'un étrange illogisme à cet égard. Lorsque la taxe de luxe ou la taxe de vente a été majorée, on a généralement appliqué la majoration à toutes les voitures qui se trouvaient entre les mains de vendeurs. D'autre part, quand on a réduit la taxe, la réduction ne s'est pas appliquée à ces voitures. Il conviendrait peut-être d'expliquer que la taxe de vente et la taxe d'accise à l'égard des automobiles de promenade sont perçues du fabricant avant que la voiture soit livrée au vendeur en vue de sa vente au consommateur. A toutes fins pratiques, c'est une voiture non encore vendue qui est simplement passée de l'usine au distributeur. Il est donc très injuste envers tous les intéressés de considérer ces voitures, qui sont encore à l'étalage et n'ont pas été vendues, comme si elles avaient déjà été achetées au moment où un impôt plus élevé était perçu.

Évidemment, le fabricant a déjà payé la taxe à l'égard de ces voitures et nous savons tous que les gouvernements hésitent beaucoup à rembourser les contribuables. Il n'en reste pas moins que cette injustice est trop flagrante pour qu'on en tolère la répétition. Je me suis renseigné sur la façon dont on pourrait, en pratique, effectuer ces remboursements; on me dit que les grands fabricants peuvent facilement faire l'apurement des comptes et la vérification et renseigner les vendeurs à ce sujet; ils le feraient volontiers, sans graves inconvénients, au nom du Gouvernement.

De fait, j'irai jusqu'à demander au ministre des Finances d'annoncer immédiatement que le nouveau barème, majoré ou abaissé, s'appliquera à toutes les voitures qui n'ont pas été effectivement vendues aux consommateurs. C'est la seule façon d'être absolument juste. On pensera peut-être qu'une déclaration en ce sens en ce moment donnerait à entendre que le Gouvernement a déjà décidé de réduire ou de supprimer la taxe de luxe. Mais tel n'est pas le cas. Que la taxe soit changée ou non,—le ministre pourrait insister là-dessus dans sa déclaration,—les vendeurs hésiteront à accepter de nouvelles livraisons de voitures d'ici la présentation du budget, à moins qu'on ne fasse une déclaration en ce sens maintenant.

Tout le monde a entendu parler de rumeurs au sujet d'une réduction de la taxe à l'égard des automobiles. Ce n'est pas aller trop loin que de dire que le ministre lui-même a contribué dans une large mesure à lancer ces rumeurs. Il serait à la fois sage et généreux de sa part,—et il rendrait un immense service à l'industrie,—s'il reconnaissait dès maintenant la situation difficile dans laquelle se trouvent les vendeurs et s'il déclarait qu'aucune décision n'a été prise au sujet des taxes dont seront frappées les automobiles l'an prochain,—c'est, j'imagine, la pure vérité,—mais que, si des changements sont apportés, le

nouveau barème, majoré ou abaissé, ne s'appliquera que lorsque les voitures seront effectivement vendues à leurs nouveaux propriétaires.

Il nous faut, naturellement, tenir compte des répercussions qu'aura la suppression de la taxe sur les recettes de l'État. Voilà la question, j'en suis sûr, qui intéresse le plus le ministre en ce moment. J'ai dit que les recettes globales de la taxe de luxe sont ordinairement de 71 millions environ. Toutefois, même si on l'abolissait intégralement, je ne crois pas que cette suppression entraînerait pour le Trésor une perte de cet ordre. Les estimations varient; les personnes bien informées sont généralement d'accord pour admettre que la perte réelle ne s'élèverait pas à plus de la moitié des recettes actuelles à ce titre, soit 35 millions environ. On explique, en effet, que les 71 millions iraient presque intégralement rejoindre le principal courant des dépenses de consommation concernant les voitures et d'autres produits. Les recettes fédérales directes provenant des dépenses générales seraient actuellement de 20 à 25 p. 100. Par là, le trésor retrouverait une part considérable des 71 millions. Il y gagnerait également d'autres façons.

Ainsi, il gagnerait peut-être 10,000 nouveaux contribuables occupant les nouveaux emplois nés de la réduction de taxe. Que ce soit ou non dans d'autres industries, il n'en demeure pas moins que de nouveaux emplois seraient créés dans tout le domaine économique. Or, nous savons tous que de nouveaux emplois font inévitablement de nouveaux contribuables sur les listes des percepteurs.

Les nouvelles dépenses importantes à l'égard des voitures et le supplément de taxe provenant des accessoires qui accompagnent toujours l'achat d'une nouvelle voiture représenteraient d'autres gains pour le Trésor. Il en est de même des pneus, radiorécepteurs de voiture et autres articles dont la vente serait activée du seul fait de l'accroissement des ventes de nouvelles voitures.

L'allégement d'impôt que je préconise donnerait bien d'autres heureux résultats que je pourrais signaler. Il aurait pour effet de décongestionner un peu les transports publics de bon nombre de nos villes. Il rendrait la vie plus facile et plus simple à des centaines de milliers de Canadiens qui ont plusieurs milles à parcourir en voiture privée pour se rendre à leur travail et en revenir ainsi qu'à tous ceux qui ont adopté le nouveau mode d'existence canadien qui consiste à avoir une petite maison dans la banlieue ou à la campagne.

On sera tenté, je le sais bien, de poser l'importante question que voici: pourquoi cette année? Il y a à cela d'impérieuses raisons. L'aggravation rapide du chômage est un mal courant que le Gouvernement, j'en suis sûr, désire enrayer. Le ministre constatera que la statistique confirme les chiffres estimatifs que j'ai donnés, soit un accroissement de 10 p. 100 de l'emploi dans l'industrie automobile et un accroissement au moins équivalent dans les industries connexes de la vente et des services.

Une autre bonne raison de réduire l'impôt cette année, détail dont on ne se rend généralement pas compte, c'est qu'une des causes du fléchissement économique de l'an dernier est la diminution de 18 p. 100 du total des ventes de l'industrie automobile au Canada en 1954 par rapport à l'année précédente. On me dit que l'abolition de la taxe de luxe comblerait presque certainement le fléchissement de 18 p. 100 de l'année en cours et porterait à un nouveau sommet, au cours des prochaines années, le rendement de cette grande industrie.

J'espère avoir réussi à établir clairement et à convaincre les membres de la Chambre et surtout le Gouvernement que le moment est venu, lors du budget de 1955, d'abolir enfin la taxe de luxe qui frappe depuis trop longtemps un article qui est aujourd'hui de nécessité courante.

**M. N. C. Schneider (Waterloo-Nord):** Monsieur l'Orateur, on a fort critiqué le fait que la Chambre consacre trop de temps au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, à l'ouverture de chaque session. Nous devrions toutefois nous rappeler que le débat en cause constitue un rapport sur l'état de la nation. Tout député a l'occasion de se prononcer sur les problèmes de sa région, ce qui donne au Parlement un aperçu des problèmes et des besoins de tout le Canada.

Ayant eu l'honneur d'appuyer la motion en réponse au discours du trône, à mon arrivée au Parlement, je puis apprécier à la présente session les excellents efforts des motionnaires (MM. Leduc et Carrick). Je me joins à tous ceux qui les ont félicités de la haute qualité de leurs discours et j'estime que notre Parlement s'est enrichi de deux députés qui ajouteront à la valeur de nos débats.

Après avoir consacré aux affaires de longues années bien remplies, je suis renversé de voir que bien des discours prononcés en Chambre gaspillent du temps et qu'on cite inutilement les journaux ou d'autres publications où s'expriment des opinions n'intéressant guère les députés. Nous sommes élus au parlement pour exprimer les avis et les désirs de nos commettants, mais je crois pardessus tout que nous sommes élus pour prendre des décisions et assumer des responsabilités personnelles.

Je suis ravi que le discours du trône fasse mention d'une revision du Règlement de la Chambre, et je souhaite qu'on limite à 20 minutes les discours des députés. On estime qu'une session parlementaire occasionne des frais quotidiens de $10,000. En ce moment nous siégeons cinq heures et demie par jour, et cela fait $1,818 par heure; vingt minutes (le tiers d'une heure) coûtent donc $606. Je suis persuadé qu'aucun député n'est assez vain pour croire que ses idées ne peuvent être exprimées en $606 de temps, et qu'il devrait utiliser 40 minutes, soit l'équivalent de $1,212.

L'économie réalisée par cette réduction profiterait à tous et les privilèges des chefs de partis et des ministres pourraient être maintenus, ce qui laisserait amplement le temps de résumer les arguments avancés, sans qu'un orateur après l'autre vienne sans cesse répéter la même chose.

L'économie serait également surprenante pour les frais d'impression du hansard, si nous songeons aux milliers d'exemplaires imprimés et reliés en rangées de gros livres noirs, réceptacles de poussière dans nos bureaux.

En abrégeant la durée des discours, nous garderions plus de temps pour le budget à la fin de la session et le but véritable des débats bénéficierait d'une concentration plus grande résultant de l'élimination des répétitions inutiles.

Pour peu que je veuille représenter fidèlement la circonscription fortement industrialisée de Waterloo-Nord, je dois présenter une demande au sujet du nombre excessif de rapports exigés par divers services administratifs. Ces rapports exigés par le gouvernement fédéral, ajouté à ceux qu'exigent toutes les autres administrations donnent un travail fou aux bureaux de nos entreprises commerciales. On leur demande de faire rapport de la quantité de divers produits ou services utilisés pendant l'année et d'estimer leurs besoins pour l'année qui vient. Combien de machines? De matériaux de construction? De charbon? D'huile à chauffage? Tout cela entraîne la préparation d'un grand nombre de rapports. Une société en particulier estime qu'elle en a préparé 167 au total.

Nul ne saurait nier la valeur de cette statistique en ce qui concerne certaines personnes, mais j'ai l'impression qu'en règle générale le sommaire en est préparé si longtemps après la réception qu'elle ne vaut à peu près rien. Je prie instamment le ministère du Commerce et plus particulièrement le Bureau de la statistique, d'envisager sans plus tarder la coordination de toutes ces demandes officielles de renseignements. Qu'on regarde intelligemment ces rapports, avec bonne volonté, et qu'on trouve le moyen d'en réduire l'importance et le nombre.

Un exemple de ce de quoi on se plaint: le rapport mensuel sur le charbon. Le problème du charbon était réel pendant la guerre, mais on en trouve actuellement autant qu'on veut. La même réflexion vaut pour l'huile à chauffage et bien d'autres produits. Et il ne suffit pas seulement de communiquer des rapports mensuels, mais encore un sommaire pour l'année entière, et malheur au directeur dont les chiffres annuels ne correspondent pas aux rapports mensuels.

J'ai ici, à la main, une résolution adoptée par le conseil municipal de Kitchener; la voici:

Attendu que le chômage actuel dans la ville cause beaucoup d'inquiétude;

attendu que le ministère de la Défense nationale a déjà fait connaître son intention de construire une salle d'exercice dans la ville;

attendu que, de l'avis du présent conseil, la ville a grand besoin d'une salle d'exercice;

attendu qu'on a proposé la construction d'un bureau régional de l'impôt sur le revenu dans la ville:

En foi de quoi, il est par les présentes résolu que le présent conseil municipal prie le gouvernement fédéral de commencer immédiatement la construction de ces édifices afin de remédier jusqu'à un certain point au chômage actuel.

Il y a aussi une lettre du bureau de l'Office de service familial de Kitchener-Waterloo qui appelle l'attention sur l'angoisse qui règne dans la région par suite du manque de secours de quelque sorte pour les chômeurs aptes au travail, qui sont à bout de ressources. La construction du nouveau bureau régional de l'impôt sur le revenu à Kitchener est assurée mais la salle d'exercice reste un besoin pressant dans cette collectivité centenaire dont les deux villes jumelles, Kitchener et Waterloo, comptent ensemble plus de 70,000 habitants. On ne peut que louer la patience et le loyalisme de nos quatre unités: le 54e régiment d'artillerie antiaérienne légère, le 48e escadron de sapeurs à cheval, du Génie royal canadien, la 3e compagnie du service des transports, de l'Intendance royale canadienne, et la 24e ambulance de campagne. (Ce régiment d'artillerie antiaérienne qui loge au sixième d'un édifice affecté à des bureaux n'est pas de nature à aider la milice.)

Bien que je ne sois pas en faveur des travaux publics qui visent uniquement à atténuer le chômage, je crois que de tels travaux seraient utiles et motivés en l'occurence. Ma grande préoccupation est cette liste de 3,479 personnes en quête de travail, qui figure au dernier rapport de notre bureau d'assurance-chômage. Beaucoup de causes de la régression économique actuelle ne peuvent

être évitées dans cette pénible période d'adaptation à une situation internationale essentiellement mouvante. Le Canada était fier d'avoir relevé si rapidement son niveau de vie, mais il constate maintenant que ses prix lui interdisent presque l'accès des marchés internationaux. Ne fait exception que le marché des États-Unis, et les Américains n'achètent de nous que quand ils y trouvent leur compte et ils s'empressent d'élever leurs barrières douanières ou d'interdire l'entrée de nos produits quand ceux-ci viennent gêner leurs propres producteurs.

Quelques-uns de nos amis de l'opposition semblent vivement inquiets quand des députés libéraux représentant des centres industriels parlent de protection. On nous traite de libéraux protectionnistes, mais peu nous chaut: nous jouissons de la confiance de nos commettants et le régime libéral a toujours suivi une politique de protection raisonnable pour nos jeunes industries en cours de développement.

**L'hon. M. Rowe:** Bravo!

**M. Schneider:** Les critiques de l'opposition m'amusent vraiment, surtout celles du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe), qui croit que je fais preuve d'illogisme et que je verse des larmes de crocodile quand je réclame la protection en faveur des travailleurs des fabriques de ma circonscription. Une telle attention de la part d'un député qui a siégé ici pendant 25 ans m'a tout d'abord vivement flatté. Je ne m'inquiète plus de ses remarques trompeuses et j'en suis venu à conclure que ça le vexe de voir qu'en accomplissant mon devoir, je fais ce que son parti conservateur, qui n'a rien de conservateur, devrait accomplir conformément à sa tradition politique.

**L'hon. M. Rowe:** Vous devriez siéger de ce côté-ci!

**M. Schneider:** J'ai choisi l'endroit où je siège.

Durant la dernière session, autant de bons discours en faveur de la protection de l'industrie textile ont été prononcés de ce côté-ci de la Chambre que du côté des conservateurs. Les vrais bons discours prononcés en faveur des filatures ont été ceux du député de Lanark (M. Blair), du côté conservateur, et du député de Waterloo-Sud (M. White), du côté ministériel. Les conservateurs ont consacré la majeure partie de leur temps au blé, espérant se gagner la faveur de l'Ouest.

Le chef suppléant de l'opposition sait sans doute que, dans les villes de ma circonscription, la proportion des votants qui appuient le parti conservateur est très élevée, soit presque 50 p. 100. Lorsqu'il me critique, est-il d'avis que je devrais ne tenir aucun compte de leur sort et parler politique au lieu de m'occuper du chômage? J'ai décidé de placer les intérêts de mes concitoyens au-dessus des menées partisanes. Le député peut préférer la politique, mais il ne me persuadera pas, avec ses mots d'esprit, de suivre son exemple.

**L'hon. M. Rowe:** Nous avons toujours un converti.

**M. Schneider:** Oui, un bel esprit. Devant la régression actuelle...

**Une voix:** Les 20 minutes sont terminées.

**M. Schneider:** Mais non. Étant donné la régression actuelle, le problème qui se pose est rarement celui d'une protection insuffisante. Nous avons presque maintenant la même mesure de protection que nous avions quand nous jugions que tout était au mieux. A mon avis, voici les vraies causes des problèmes qui se posent aujourd'hui: d'abord, l'écoulement à vil prix dans notre pays de marchandises excédentaires malgré le bill nº 29 adopté au cours de la dernière session, qui prévoit un prix au moins égal à la moyenne en cours depuis six mois dans le pays d'origine. Deuxièmement, l'importation dans notre pays de marchandises et d'outillage de bonne qualité vendu ici meilleur marché que nos produits domestiques, en raison des salaires peu élevés qu'on paye dans les pays d'origine. Les appareils électriques en sont un bon exemple. Voici les salaires payés dans cette industrie dans les divers pays: Suisse: 45c. l'heure; Angleterre: 53c.; France: 58c.; Belgique: 62c.; Canada: $1.51; et États-Unis: $1.87. Cette comparaison s'applique à bon nombre de marchandises qu'on importe actuellement au Canada. En présence d'une telle situation, comment pouvons-nous espérer vendre à l'étranger?

La grave diminution du pouvoir d'achat de nos cultivateurs, tant dans les Prairies que dans l'Est, est une autre cause du chômage chez nous. Le revenu des cultivateurs a baissé de 15 p. 100 au cours des deux dernières années, surtout par suite de la diminution du prix du blé. Les cours mondiaux du blé échappent nettement à notre influence et, comme tous les autres pays producteurs de blé, nous avons subi une baisse d'environ 13c. le boisseau par rapport à la campagne précédente. Comme le cultivateur paie cher presque tout ce qu'il achète, il a du mal à réaliser un bénéfice à l'égard de beaucoup de ses produits. Le fond du problème, c'est que même si ses prix de vente lui semblent bas, ces mêmes prix sont les plus élevés au monde. D'après les relevés effectués l'an dernier, les prix de gros suivants ont cours: bœuf, 21c. en Angleterre, 33c. à Montréal; bacon, 28c. en Angleterre, 62c. à Montréal; fromage, 24c. en

Angleterre, 32c. à Montréal; œufs, 50·6c. la douzaine en Angleterre, 52·4c. à Montréal. Le problème consiste à trouver le moyen d'écouler nos excédents à l'étranger à des prix qui assureront un bénéfice équitable au producteur. L'expérience l'a prouvé, le cultivateur prospère affecte son argent à l'achat d'outillage fabriqué en ville, ce qui contribue à la prospérité de tous.

Une autre cause grave du chômage,—qui irrite particulièrement nos fabricants canadiens,—tient à l'attitude peu sympathique de certains de nos préposés officiels aux achats. Tous ces fonctionnaires ont reçu des directives des différents ministres, mais nous constatons que l'on passe encore des commandes et des contrats pour du matériel étranger alors qu'une société canadienne aurait pu le fournir, quelquefois à meilleur compte. Les sociétés canadiennes qui ont reçu des commandes achètent parfois, à leur tour, du matériel étranger. Il n'est pas agréable de perdre une telle commande en faveur d'une maison étrangère, de verser les taxes qui paieront ces marchandises et de renvoyer nos employés chez eux faute de travail. J'invite tous les organismes de l'État qui effectuent des dépenses à vérifier minutieusement tout achat afin d'assurer tout l'emploi possible aux ouvriers canadiens.

**L'hon. M. Rowe:** Bravo!

**M. Schneider:** Prendre la parole à la Chambre pour exposer les lacunes que l'on voit chez nous n'est pas bien difficile, mais c'est tout autre chose de proposer une solution à ces problèmes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Schneider:** Qui a la parole?

**L'hon. M. Rowe:** On dirait un conservateur.

**M. Hodgson:** Ce sont les propres collègues de l'honorable député qui l'interrompent.

**M. Schneider:** Trouver à redire n'est pas difficile, mais proposer une solution à ces problèmes, ça c'est une autre affaire. Notre jeune pays pourrait être comparé à un jeune garçon qui, pour la première fois, célèbre sa fête par une réunion d'intimes. Jean-Baptiste déborde d'entrain; il a la réputation de manger beaucoup et de grandir vite. D'autres personnes en dehors de sa famille ont grande confiance en lui et l'engagent à manger tout ce qui lui tombe sous la main. On l'assomme de marques de bienveillance en lui faisant accepter des capitaux de roulement qu'il placera dans notre merveilleux pays plus vite qu'il ne peut s'en servir. Jean-Baptiste a dû absorber tant de capitaux étrangers que son dollar fait prime à raison de 3½ p. 100 par rapport au dollar du plus riche pays du monde, les États-Unis. Ce régime est trop riche pour son estomac et même si la haute valeur du dollar lui cause d'abord une impression agréable, cela a le même effet que le gâteau et la crème glacée de Jean-Baptiste: il éprouve un de ces maux de ventre d'autrefois. La haute valeur de notre dollar, qui atteint $1.03½ entrave gravement l'exportation de nos produits excédentaires. La suppression de cette prime de 3½ p. 100 nous ferait gagner environ 6c. le boisseau sur nos exportations de blé. Cela accélérerait la vente de notre blé excédentaire et soulagerait grandement les maux d'estomac de Jean-Baptiste.

La parité ou un niveau inférieur à la parité de notre dollar stimulerait immédiatement notre commerce d'exportation et décourage-rait les Canadiens de faire des emplettes et de dépenser leur argent de vacances aux États-Unis, pays avec lequel nous avons une balance commerciale si défavorable.

Bien peu d'entre nous ont une formation ou de l'expérience en matière de finances internationales, et je suis sûr de ne pas savoir comment cette dévaluation du dollar canadien peut s'accomplir. Mais beaucoup de Canadiens estiment que c'est l'une des solutions au problème actuel, toute déplaisante qu'elle soit. Bien que je ne veuille certes pas comparer notre situation actuelle à celle de la Grande-Bretagne, ni prôner la même solution, je crois que ce pays a dévalué la livre sterling d'environ la moitié de sa valeur initiale ou normale. Si elle l'a fait, nos financiers peuvent sûrement trouver aussi un moyen de nous soulager.

L'embauche bat son plein en Grande-Bretagne alors que chez nous Jean-Baptiste a l'estomac plein et, comme tous les petits garçons, ne veut pas avaler son huile de ricin. Le Parlement devrait encourager notre ministre des Finances dans ses efforts pour trouver quelque solution à ce problème très urgent et pour nous donner au moins la parité avec le dollar américain, pour le bénéfice de nos exportations.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les remarques de l'honorable représentant de Waterloo-Nord (M. Schneider) et ce qu'il a dit au sujet des dépenses qui en résultent lorsque je parle pendant dix, quinze ou vingt minutes à la Chambre. J'ai cherché à calculer combien coûteront mes cinq minutes. Cependant, cela ne m'inquiète pas, car les choses se passent ainsi depuis 1867 et ce n'est pas pendant que je suis ici qu'on les modifiera. Je voudrais porter un sujet à l'attention du Gouvernement, mais je serai

bref. C'est la première fois que je parle à deux reprises au cours du débat sur l'Adresse.

Ces jours-ci nous recevons un grand nombre de lettres nous demandant ce que le Gouvernement entend faire à propos des prix de soutien de divers produits agricoles. Je voudrais profiter de l'occasion pour appeler l'attention de la Chambre sur cette très importante question.

Les cultivateurs canadiens préfèrent de beaucoup des prix stables pour leurs produits plutôt que les grandes fluctuations de prix qui résultent de ce qu'on appelle le marché libre. Comme les ouvriers industriels, la majorité des cultivateurs préfèrent sans doute un revenu raisonnable et assuré plutôt qu'une alternance de prix très élevés et de prix très bas.

A la fin de la seconde Grande Guerre, en 1944, on a adopté la loi sur le soutien des prix agricoles, afin d'assurer à l'agriculture un revenu suffisant et stable et d'établir un juste équilibre entre le revenu provenant de l'agriculture et celui que retirent les exploitants d'autres industries. La loi a été prorogée jusqu'en 1950, année où on l'a transformée en mesure permanente.

Dans la pratique, la loi n'a guère aidé le cultivateur à obtenir un revenu stable; on y a plutôt eu recours pour parer à des situations urgentes, comme l'épidémie de fièvre aphteuse en 1952, afin d'atténuer les effets de l'abaissement considérable du revenu des cultivateurs. En outre, l'Office de soutien des prix, composé de trois membres, n'a à peu près rien fait pour se tenir constamment au courant du revenu agricole, ni pour donner suite aux dispositions de la loi. L'Office a été institué afin qu'il se renseigne sur le besoin de prix de soutien à l'égard de divers produits agricoles. La loi ne prescrivait aucune condition pour l'établissement de prix de soutien, ni aucune méthode pour déterminer la mesure de ce soutien. Chaque denrée est considérée isolément. Dans la pratique, l'Office ne prend des dispositions que lorsqu'il en est prié par un groupe de producteurs ou lorsque surgit une situation urgente, reconnue d'une façon assez générale. Jamais on n'a établi de formule que les gens puissent comprendre. Lorsqu'un prix a été établi, on dirait que quelqu'un a fait un tour de passe-passe et dit: "Voici!" Il devrait exister une formule fondée sur le prix de revient et quelque bénéfice au fabricant, et qui soit applicable à tous les cas divers. Le bureau ne peut que conseiller; c'est au cabinet de décider s'il faut fournir une aide, et laquelle.

Le soutien des prix peut s'appliquer au cours de certaines périodes à toutes les denrées ou à une quantité restreinte seulement de denrées produites dans certaines régions. Il peut prendre la forme d'offres d'achat ou de garantie de prix. En 1944, on a autorisé une caisse de 200 millions de dollars, les pertes devant être récupérées chaque année à même la caisse consolidée.

Les dépenses de beaucoup les plus élevées (environ 85 p. 100 de 1944 au 31 mars 1954) ont concerné les porcs et le bétail, à la suite de l'épizootie de fièvre aphteuse.

La plupart des prix de soutien ont été de courte durée. Le beurre est la seule denrée à l'égard de laquelle des prix de soutien ont été annoncés pour des périodes de deux années mais, même dans ce cas, la nouvelle en a été annoncée au moment où la période commençait.

La pratique de la commission de faire des affaires le plus souvent avec les maisons de gros et de salaison plutôt que directement avec les cultivateurs, a soulevé dans le pays de vives critiques. C'est avec les maisons de gros et les salaisons que les prix sont négociés en sorte que ces entreprises puissent payer, en encaissant elles-mêmes quelques profits, certains prix aux producteurs. On a dit que les cultivateurs ont reçu parfois tout juste 10c. pour une douzaine d'œufs qui rapportaient aux salaisons 38c. plus 5c. de frais d'entreposage. On a cité, ici, à la Chambre des communes, des cas de producteurs recevant de $1 à $2 de moins à Winnipeg et de $3 à $4 de moins à Saskatoon que le montant auquel ils avaient droit par cent livres de bœuf. Même quand il obtenait le plein prix, souvent le cultivateur ne faisait pas ses frais. Il en est résulté un fléchissement notable de la production au cours de la saison suivante. En 1950, les producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes ont ensemencé 105,000 acres. L'année suivante, le prix de soutien n'a représenté que $1.20 le baril et la superficie ensemencée a été réduite de 35 p. 100. Les consommateurs de Toronto, en janvier 1952, payaient les pommes de terre 66c. les dix livres.

Dans son mémoire au cabinet, en 1953, la Fédération canadienne de l'agriculture déclarait:

> L'annonce d'une réduction de 26 à 23 cents du prix minimum pour les porcs a apparemment entraîné une très grave réduction des portées. Nous estimons que, dans l'intérêt d'une production et de prix plus stables, il serait opportun d'établir un prix minimum plus élevé que 23c. afin que la production soit maintenue au cours des prochains mois au moins au niveau des besoins du marché national.

Parce que les prix de soutien étaient bas, la production a fléchi et l'échine de porc se vendait 78c. la livre à Toronto en janvier 1954.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si mon honorable ami ne lisait pas son discours, il ne s'éloignerait pas autant de la vérité qu'il l'a fait depuis le début de ses remarques.

**M. Fulton:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Bryce:** Je me flatte d'être meilleur lecteur que certains députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre.

**Le très hon. M. Gardiner:** Quelques-uns de ces députés s'en tiennent aux faits.

**M. Bryce:** C'est très bien.

**M. Knowles:** Et ce qu'il dit mérite davantage d'être lu.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Bryce:** De nouveau en 1954, la Fédération canadienne de l'agriculture formulait la même protestation:

> Notre fédération estime que le but du prix de soutien à l'égard des œufs, c'est-à-dire la protection des producteurs contre les pertes et, dans une certaine mesure, la stabilisation de l'industrie, n'est pas pleinement atteint parce que le prix de soutien est fixé trop bas. On devrait songer à établir des prix de soutien équivalents, au niveau du producteur.

Il devient de plus en plus évident, depuis deux ans, que le programme actuel visant à assurer aux cultivateurs un revenu juste et stable a échoué. En 1944, au moment où la loi a été adoptée, le rapport entre les prix des produits agricoles et les denrées et services fournis aux cultivateurs était assez satisfaisant. Il a continué d'en être ainsi jusqu'à 1951 bien que certains secteurs de l'agriculture soient passés par de nombreuses difficultés. En 1953, les prix généraux de gros étaient de 69 p. 100 plus élevés qu'en 1944. L'indice des principaux frais agricoles, fondé sur onze éléments, avait haussé de 61 p. 100 tandis que le coût de la vie sur la ferme avait haussé de 66 p. 100. Cependant les prix de gros des produits agricoles n'étaient que de 40 p. 100 plus élevés que ceux de 1944. La situation empire encore à l'heure actuelle et on est loin de réaliser les fins qu'on disait vouloir atteindre grâce à la loi de 1944.

Voici ce que le conseil interprovincial des syndicats agricoles déclare dans son dernier mémoire:

> La seule solution juste et adaptée à la réalité qu'on puisse apporter au problème réside dans l'adoption sans délai d'une nouvelle politique agricole nationale qui offrira des prix garantis à l'égard de tous les produits agricoles canadiens vendus sur le marché national, selon une formule établie en fonction du coût de la vie et qui sera périodiquement réglée sur le coût de la vie. Les prix ainsi établis correspondront, cela va de soi, aux prix des biens de consommation et des services dont a besoin le cultivateur.

Les éleveurs de volaille ont dénoncé le prix des œufs. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) a fixé le prix à 38c., mais le producteur touche moins que cela, beaucoup moins que cela dans certains cas.

**Le très hon. M. Gardiner:** C'est le prix qu'il touche pour ses œufs de la catégorie A gros.

**M. Bryce:** Je ne demande qu'à entendre le ministre, mais je ne comprends rien quand il marmonne.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne marmonne jamais.

**M. Bryce:** Je ne demande qu'à entendre le ministre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Bryce:** Merci, monsieur l'Orateur.

**M. Studer:** Veuillez lire un peu plus lentement.

**M. Bryce:** Le ministre a dit que les centres d'achat des œufs devraient payer au moins 32c. la douzaine aux producteurs; mais les lettres que reçoivent les députés démontrent que les agriculteurs ne touchent pas 32c. la douzaine pour les œufs de catégorie A.

**Le très hon. M. Gardiner:** Le ministre n'a jamais dit rien de tel.

**M. Bryce:** Eh bien...

**M. Argue:** Il a seulement préparé le texte dans lequel cela était dit.

**M. Bryce:** Si vous ne l'avez pas dit, c'est tout simplement une autre de ces choses. Les journaux ont rapporté que vous aviez dit cela.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oh, non! Ce n'est pas une autre de ces choses, non plus.

**M. Argue:** Les agriculteurs touchent 27c.

**Le très hon. M. Gardiner:** Ils touchent 32c. près de Toronto et de Montréal, et la marge est plus grande ailleurs.

**M. Bryce:** Nous irons au Manitoba où les agriculteurs touchent 20c.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui, pour des œufs tout-venant.

**M. Bryce:** Pour des œufs de première catégorie.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oh, non pas d'après notre programme de soutien.

**M. Bryce:** Mais oui! Je vais vous y amener voir. Allons au Manitoba et, quand vous reviendrez, vous en saurez davantage là-dessus.

**M. Argue:** Il y est allé, Scottie, et c'est pour cela que vous êtes ici.

**M. Bryce:** Vu que l'industrie laitière emploie 400,000 personnes, on devrait s'en occuper. La production, la transformation et la distribution des laitages, de même que la production de bœuf et de veau obtenue de cette industrie, en font un élément essentiel de notre économie nationale. Nos nombreuses beurreries, fromageries, fabriques de lait condensé et nos centaines de laiteries contribuent pour beaucoup à notre richesse nationale et assurent de l'emploi à une foule de Canadiens. Il ne faut pas oublier que le lait est un des aliments les plus importants en ce qui concerne le maintien de la santé de notre population.

Le rôle important que l'industrie laitière joue sous le double rapport de la conservation et de la fertilité du sol est un autre aspect qu'on ne peut dédaigner, lorsqu'on estime l'importance de l'ensemble de l'industrie. Il importe donc au plus haut point que, non seulement les intéressés, mais tous les Canadiens envisagent l'avenir de notre industrie laitière avec grand soin.

Les journaux ont publié maintes fois la somme dépensée en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles. Ce montant a atteint 80 millions de dollars de 1946 au 31 mars 1954. Examinons ce montant de 80 millions qui a été dépensé. On a affecté la somme de 69 millions au soutien des prix du bœuf et du porc pendant l'épidémie de fièvre aphteuse, épidémie que ni le Gouvernement ni personne n'a pu éviter. Le désastre a été national.

**M. Studer:** Ce n'est pas ce que vous avez dit alors.

**M. Bryce:** On ne pourrait considérer ce montant de 69 millions de dollars comme prix de soutien pour les produits agricoles.

**M. Studer:** Ce n'est pas ce que vous avez dit alors.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Bryce:** Il reste donc 11 millions de dollars, et sur ces 11 millions, un peu plus d'un million et demi seulement a été affecté au soutien du prix du beurre. D'autre part, bien d'autres produits pour lesquels il existait des prix de soutien coûtent plus que celui-ci, l'or par exemple. Étant donné la grande importance de l'industrie laitière, la somme de 1 million et demi dépensée afin de la maintenir était judicieusement dépensée.

Je ne doute pas que tout le monde comprenne que le beurre ou la matière grasse est la clef de toute l'industrie laitière. Si l'on ne maintient pas le prix minimum en question, l'industrie laitière sera vouée au désastre. Si ceux qui chôment recevaient du travail, ils mangeraient sans doute du beurre et il n'y aurait plus d'excédents. Je signalerai aux députés que je ne parle pas seulement pour ma part, en tant qu'agriculteur, mais au nom de ce groupement qui représente les cultivateurs dépendant de l'industrie laitière qui est leur gagne-pain. J'oserai même dire que je parle au nom des 400,000 producteurs laitiers qui se trouvent en face de la ruine, si le Gouvernement n'annonce pas ce prix pour le beurre, s'il ne fait pas savoir à ces cultivateurs ce qu'on se propose de faire avant qu'on ne remette les vaches au pâturage au printemps.

**M. J. W. Murphy (Lambton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que l'honorable député qui vient de terminer son discours soit persuadé qu'il n'est ni le seul, pas plus que son groupe ou son parti, à se faire le porte-parole des cultivateurs. Depuis l'ouverture de la présente session, il a entendu, je le sais, un grand nombre de discours venant de l'opposition officielle qui pourraient le justifier de conclure avec assez de raison que, si un parti a défendu à la Chambre les intérêts des cultivateurs, c'est à n'en pas douter l'opposition officielle.

J'aimerais traiter brièvement deux ou trois points. Premièrement, ces quelques dernières années, de nombreuses régions du Canada ont eu des malheurs. Depuis que je suis à la Chambre, je me rappelle les désastreuses inondations du fleuve Fraser, les incendies de Rimouski et de Cabano, le désastre de Winnipeg ou de la rivière Rouge, l'ouragan Hazel qui a causé tant de dégâts non seulement dans la région de Toronto mais dans d'autres régions du Canada.

Je n'oublie pas non plus les jours tragiques qu'a connus la ville de Sarnia à la suite de la tornade de 1953. Il était presque exactement six heures du soir quand c'est arrivé, si bien que les jeunes se trouvaient probablement dans les cuisines et que les adultes n'étaient pas dans les rues. Autrement, nous aurions eu à déplorer une terrible hécatombe, car d'une rue à l'autre le vent rasait des immeubles et semait les débris et les arbres renversés partout. C'est miracle que nous ayons échappé à de graves pertes de vie.

Advenant des tornades, ouragans ou incendies du genre de ceux dont j'ai parlé, ou encore des inondations, on devrait accorder aux victimes des exemptions d'impôt sur le revenu. Les immeubles non commerciaux entreraient dans une catégorie. Bref, on devrait tenir compte de l'écart entre la valeur des biens avant le désastre et leur valeur

immédiatement après, et c'est le montant de cet écart, après défalcation des indemnités versées par les assureurs, qui devrait être déduit aux fins de l'impôt sur le revenu.

Les pertes commerciales entreraient dans une autre catégorie, et les déductions au titre de l'impôt sur le revenu pourraient être les mêmes qu'aux États-Unis où la perte est proportionnée au rapport que les ajusteurs établissent entre la valeur totale de la propriété et la valeur de la partie détruite. Le montant de la perte doit être aussi réduit de celui de l'assurance ou de toute autre indemnité.

Il y aura trois ans en avril, monsieur l'Orateur, j'ai parlé longuement de la nécessité d'abaisser le niveau des Grands lacs, non seulement à cause des ravages sérieux que le niveau des lacs fait subir aux propriétés du rivage, mais aussi pour d'autres raisons dont il y a lieu de tenir compte immédiatement. Nous savons que l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent est en cours, et qu'une fois les travaux terminés le niveau des lacs sera plus bas qu'à l'heure actuelle. C'est donc maintenant qu'il faut songer aux graves pertes que les propriétaires subiront; il faut y songer avant qu'on abaisse le niveau des lacs.

Nous avons lu récemment dans les journaux que le comté d'Essex et d'autres régions d'Ontario subiront des dégâts le printemps prochain. Vivant sur la rive du lac Huron, je n'hésite pas à dire que le niveau élevé des lacs endommage terriblement des propriétés de grande valeur. Je ne m'étendrai pas sur la cause de l'élévation de ces niveaux, car on se dit qu'il serait possible de régulariser certaines eaux qui se déversent dans le lac Supérieur, ce qui augmente le débit d'eau dans le lac Huron, et que la responsabilité des dégâts causés par l'accroissement de débit incombe à quelqu'un. On entend dire de temps à autre que le gouvernement fédéral en porte ou pourrait en porter la responsabilité.

Je n'envisage pas la question quant au fond, mais je crois qu'on pourrait formuler de sérieux arguments. J'estime qu'en attendant l'achèvement de la voie maritime du Saint-Laurent, on doit prendre des mesures dès maintenant. On pourrait prendre des mesures pour abaisser le niveau des lacs. Nous croyons comprendre que, la voie maritime achevée, les niveaux des lacs Huron, Ontario et Supérieur pourront être baissés de trois au quatre pieds environ. Cependant, à l'heure actuelle, le niveau des lacs est très élevé. J'ai devant moi un graphique donnant des indications qui remonte à quatre-vingt-dix ans en arrière, mais il ne peut malheureusement être versé au hansard sous cette forme. Néanmoins, il est disponible pour toute personne qui voudrait le consulter.

Il y a quelques années, nous étions très inquiets au sujet de la quantité d'eau que l'entreprise de drainage de Chicago empruntait au lac Michigan. Je crois qu'en période de pointe, quelque 9,000 pieds cubes d'eau par seconde étaient ainsi utilisés. A la suite d'un jugement des tribunaux américains, cette quantité fut réduite à environ 3,200 pieds cubes par seconde. J'invite le Gouvernement à se consulter avec les États-Unis pour étudier la possibilité d'augmenter le volume d'eau utilisé pour cette entreprise, ce qui permettrait l'abaissement du niveau du lac Huron, et des lacs et rivières qui se trouvent entre celui-ci et le Saint-Laurent. Je crois que cela est nécessaire, parce que si nous pouvions ajouter à cette entreprise de drainage, mettons 8,000 ou 9,000 pieds cubes de plus d'eau par seconde, le niveau des lacs s'abaisserait de quelque 12 à 15 pouces dans l'espace d'une année. Et il nous faut abaisser ce niveau.

Comme je l'ai fait à cette époque, j'exprime l'avis que le canal Welland devrait rester ouvert tout l'hiver. S'il en était ainsi, une bonne quantité d'eau pourrait s'écouler par là, ce qui n'est certes pas possible si le canal est fermé.

Cela a déjà été dit: il faudrait trouver moyen de régulariser le débit des eaux qui passent du lac Supérieur au lac Huron. Cela s'impose et peut facilement se faire, d'après les ingénieurs du Canada et des États-Unis. Le canal Trent offre un autre moyen d'augmenter le débit de l'eau et d'abaisser le niveau de ces lacs. Et le dynamitage du rocher de Galop, de même que la réglementation à Iroquois, est un autre moyen qui permettrait d'abaisser très rapidement le niveau du lac Huron.

Je ne saurais trop insister sur la nécessité d'agir dès maintenant. Il ne sert à rien d'attendre deux ou trois ans. Le niveau des lacs sera abaissé et, s'il y a quelque chose à faire, faisons-le dès maintenant, sans retarder.

Il ne faut pas attendre, avant d'agir, d'autres dégâts de 4 à 5 millions de dollars. Comme je viens de le dire, et je sens le besoin de le répéter, la meilleure façon de s'y prendre c'est de laisser passer dans le canal de drainage de Chicago de 10,000 à 12,000 pieds cubes d'eau de plus à la seconde, et de diminuer le débit du lac Supérieur dans le lac Huron de 5,000 à 7,000 pieds cubes à la seconde. On atténuerait ainsi les difficultés dans lesquelles vont se trouver au printemps

prochain un grand nombre de gens de la province d'Ontario.

Le sujet suivant que je veux traiter est la situation difficile où se trouvent les municipalités. Au cours des années que j'ai passées ici, j'ai souligné ce problème, à l'instar d'un grand nombre de membres de mon groupe politique. Nous avons recommandé la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, une conférence continue, soit dit en passant, parce qu'on y perd beaucoup lorsque survient un délai entre les conférences. Lorsque cette confernece sera convoquée, il importera grandement de faire des difficultés des municipalités l'un des principaux points de l'ordre du jour. Nous venons tous soit d'une ville, soit d'un village ou d'une région rurale. Il n'y a personne ici dans cette enceinte qui ne soit au courant des graves difficultés auxquelles sont aux prises les petites municipalités. Malheureusement, les revenus qu'elles tirent de leurs impôts sont extrêmement restreints. Elles dépendent de la taxe foncière et elles ne peuvent donner suite à leurs projets. Elles doivent se plier aux vœux, presque aux ordres des gouvernements qui leur sont supérieurs, et qui les astreignent à certaines normes auxquelles leurs maigres revenus ne leur permettent pas de se conformer. Elles doivent faire face à une crise financière qui ne tarde pas à se produire. Qu'on ne s'y trompe pas. L'augmentation des frais dans les secteurs instruction publique, routes, ou administration, y compris l'augmentation des salaires des employés: agents de police, pompiers etc., —augmentations auxquelles ceux-ci ont du reste droit s'ils veulent conserver leur niveau de vie élevé,—est devenue une charge. Les municipalités manquant de sources de revenus, leurs difficultés sont telles qu'il faut intervenir. Mais il faut pour cela une conférence. J'ai déjà dit ici, ainsi que d'autres membres de mon parti, comme notre collègue de London (M. Mitchell), hier, qu'il y aurait lieu d'exempter les municipalités de la taxe de vente au titre de tous leurs achats. Ce n'est pas la première fois qu'on m'entend faire cette proposition, qui est du reste devenue l'un des articles de notre programme. C'est l'un des arguments les plus raisonnables qu'on puisse invoquer, les gouvernements provinciaux n'ayant pas à payer cette taxe qu'on oblige pourtant les gouvernements municipaux ou commissions scolaires à acquitter chaque fois qu'ils ont à acheter quelque chose pour leurs administrés. Sans doute à cause de nos réclamations on a prévu, ces dernières années, une exemption au titre du matériel de pompier ou de voirie coûtant $1,000 ou plus. Mais cela ne suffit pas. Ainsi la ville de Sarnia pourrait économiser cette année plus de $75,000 si elle n'avait pas à payer la taxe de vente. Ce n'est pas peu de chose. Dans les centres plus importants, l'économie serait de plusieurs fois plus considérable. Et les municipalités ont besoin d'argent.

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

Le paiement des impôts pour toutes les propriétés de la Couronne est une autre question dont je désire parler. Depuis 1945, nous réclamons ici le paiement d'impôts ou le versement d'une certaine somme au lieu d'impôts par les sociétés de la Couronne et par le gouvernement pour toutes les propriétés de la Couronne. Par propriétés de la Couronne, j'entends aussi bien les propriétés provinciales que fédérales. Je n'ai jamais cessé de demander l'imposition des sociétés de la Couronne ou le versement d'une certaine somme au lieu d'impôts et je suis heureux que le présent gouvernement ait accepté ce mode en novembre 1949, malgré une forte opposition. Nous avons la bonne fortune de compter à Sarnia la société Polymer, l'une des plus florissantes qui soient. Elle verse aujourd'hui au Trésor de la ville de Sarnia environ $285,000 d'impôts. Nous appliquons aujourd'hui un mode d'imposition en vertu duquel, si une propriété de la Couronne représente un certain pourcentage de l'évaluation globale, elle bénéficie d'un certain rabais. Cela ne suffit pas. Je crois sincèrement que tous les édifices et propriétés de la Couronne, à Ottawa, Sarnia, Winnipeg, Vancouver ou ailleurs, doivent acquitter le même impôt que la propriété voisine qui appartient à un particulier ou à une industrie.

Je veux proposer quelque chose dont il n'a pas été question en Chambre auparavant. La prochaine conférence fédérale-provinciale devrait étudier la science de l'administration. Un exemple me sera-t-il permis?

Nos cantons et nos comtés ont été établis à l'époque des chars à bœufs. Je m'en tiens à l'Ontario, et même à l'Ontario occidental. J'ai fait partie d'un conseil de canton et j'ai assisté à des réunions de conseil de comté. Le comté de Lambton compte dix cantons dont l'établissement remonte à l'époque des chars à bœufs. Nous avons presque laissé derrière nous l'âge du pétrole, pour entrer dans l'âge atomique. Nous devons rajeunir nos gouvernements, municipaux, provinciaux ou fédéral, pour qu'ils répondent aux besoins de ce temps-ci. Quatre cantons remplaceraient avantageusement les dix qu'on compte dans mon comté ou les douze qu'on compte ailleurs. Pour ce qui est du vote, je n'entre pas dans le détail, les conseils de comtés pourraient être représentés selon la population. Il faut cesser de

s'en tenir à des dispositions prises en 1867 ou 1868 en ce qui a trait aux limites de nos cantons. L'administration de nos comtés nécessite des dépenses supplémentaires, parce qu'ils ont été établis avant l'ère de l'automobile. Le moment est venu d'étudier cette question, de même que les autres qui ont trait à la situation fâcheuse dans laquelle se trouvent les municipalités.

Je m'arrêterai maintenant à une question qui, pour certains, concerne les provinces. Il s'agit de maints secteurs scolaires de notre province. Je devrais sans doute m'en tenir seulement à la mienne. Il y a nombre d'écoles, ces petites écoles peintes en rouge où la situation sanitaire ne répond pas aux normes. On y nettoie peut-être les planchers trois ou quatre fois par année.

J'ai été stupéfait de lire, l'autre jour, dans le rapport d'un médecin, que dans deux townships, 65 p. 100 des écoles avaient des installations sanitaires au-dessous de la moyenne acceptable. Il en était de même pour la pureté de l'eau. Certains prétendront que la question est du ressort de la province ou de la commission scolaire, mais ce n'est pas ainsi que je le comprends; car la santé et le bien-être de nos enfants intéressent tout le monde, qu'on siège au Parlement du Canada ou dans tout autre assemblée législative. Il est temps de rendre nos lois plus efficaces. Nous hésitons à mettre de l'eau dans les batteries de nos autos lorsqu'elle n'est pas pure; cependant, nous laissons nos jeunes enfants d'un bout à l'autre du Canada boire, dans leurs petites écoles en briques, de l'eau polluée et contaminée. Ces municipalités ont besoin d'un surcroit d'aide dans le domaine de l'enseignement et des routes. Je lui conseille de songer, lorsqu'aura lieu cette conférence fédérale-provinciale, à accorder aux municipalités la taxe de 3c. le gallon dont est frappée l'essence, taxe supplémentaire imposée durant la guerre. Plus tard le gouvernement fédéral nous en a soulagés. D'autres gouvernements se sont alors chargés de la percevoir.

Je n'hésite pas à dire qu'on devrait accorder certains revenus aux municipalités, afin de les tirer de l'embarras où elles se trouvent. Les municipalités pourraient percevoir cette taxe de 3c. le gallon, qui leur permettrait d'assurer de meilleurs services aux gens.

La taxe d'amusement ne procure peut-être pas beaucoup de revenus; mais les municipalités devraient la percevoir et disposeraient ainsi d'un autre moyen d'accroître les revenus dont elles ont grandement besoin.

Au cours des quelques minutes qui me restent, je traiterai un autre sujet, et je ne m'en excuse pas. Au cours de l'examen des crédits, l'an dernier, j'ai parlé de la vente, effectuée par le National-Canadien, d'une propriété située à Point-Edward, tout près de Sarnia, non loin du port conduisant à Port-Huron.

A l'époque, je me demandais ce qui était advenu des quelque 30 acres de rivage de la rivière Sainte-Claire qui font partie de l'entreprise de la voie maritime du Saint-Laurent. Ces terrains auraient constitué un emplacement excellent pour une industrie; or aucun gouvernement ou organisme gouvernemental n'aurait dû en disposer puisqu'ils étaient situés sur les berges de la voie maritime. Le National-Canadien et le ministère des Transports connaissaient mieux que quiconque tous les détails de l'entreprise de canalisation. On nous a tous assuré que l'affaire était déjà à l'état de projet et pourtant nous constatons que ces quelque 30 acres ont été vendus pour $10,500, soit la moitié environ de ce que coûtent de bonnes terres arables dans l'Ouest de l'Ontario.

On avait là, je le répète, un emplacement industriel de choix, ou même un emplacement résidentiel. Dans cette région, je tiens à le signaler, les bons emplacements industriels achetés par l'industrie chimique se vendent jusqu'à $2,000 ou plus l'acre. Et pourtant, nous voyons le National-Canadien céder les terrains en cause pour la faible somme de $10,500.

Je comprends que le ministre des Transports (M. Marler) ne veuille pas répondre à ma question, mais en fait cela m'a donné l'occasion d'en parler librement. Sauf erreur, une partie de ces terrains auraient été vendus depuis à des fins résidentielles pour près de $45,000; le reste se vendra sans doute au même montant. Cette vente a suivi l'achat de quelques mois.

Détail qui peut être significatif, l'acheteur, qui était le candidat libéral défait aux dernières élections, a fait l'acquisition de la propriété immédiatement après les élections de 1949.

Une autre propriété d'environ 14 acres s'est vendue au prix de $8,000 environ. Elle était contiguë à celle dont je viens de parler. Quelques mois après qu'elle eût été achetée du National-Canadien, on en revendait une partie à $45,000.

Le moment est venu pour les membres de la Chambre d'avoir le courage de dire aux dirigeants du National-Canadien que les Canadiens ont le droit de penser par eux-mêmes. Il semble qu'on veuille nous épargner le soin de penser par nous-mêmes. Le réseau compte 2,000 ou 3,000 fonctionnaires qui touchent un traitement annuel de $10,000, $15,000 ou même davantage. Vu les révélations que j'ai faites ce soir, je puis dire certes que

quiconque prend une décision aussi stupide n'a pas la compétence voulue pour occuper un poste de $10,000 ou $15,000.

Dans notre régime, la nécessité d'éliminer l'incompétence est aussi impérieuse que celle de récompenser l'énergie et la compétence. Nous ne devons jamais perdre de vue que notre régime, dit des bénéfices, est un régime de profits et pertes. Je pense qu'il est temps que les dirigeants du National-Canadien se réveillent et le constatent.

Dans cette vallée d'industries chimiques, le bureau télégraphique du National-Canadien est situé dans un wagon de voyageurs désaffecté, au bord de l'eau; cela ne fait certes pas honneur à cette compagnie, qui ne doit pas se demander pourquoi elle ne retire pas sa part des bénéfices. Ce n'est pas davantage équitable envers les employés.

Le personnel du bureau du National-Canadien est logé dans un autre wagon désaffecté, près des hangars. Si vous appelez cela de l'efficacité et de la saine administration, je ne vous suis pas.

**L'hon. W. Earl Rowe (Dufferin Simcoe):** Monsieur l'Orateur, je n'entends retenir l'attention de la Chambre que quelques instants avant le vote qu'elle prendra à l'égard du sous-amendement, qui, proposé par le député de New-Westminster (M. Hahn) se lit ainsi qu'il suit:

> Nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures fondamentales nécessaires tant d'ordre économique que financier propres à placer les producteurs et les travailleurs canadiens sur un pied de saine prospérité et à protéger notre économie contre les régressions périodiques.

Il s'agit à mes yeux d'une pitoyable contrefaçon de l'amendement proposé par l'opposition officielle. Cela ne me fait pas du tout l'effet d'un amendement. C'est seulement une répétition et un délayage de l'amendement qu'il est censé modifier.

Si les membres du Crédit social sont si sérieux dans leur admiration de notre amendement qu'ils veulent le copier, ils devraient l'appuyer au lieu de chercher à le modifier.

Je déclare que nous de l'opposition officielle n'avons nullement l'intention de l'appuyer. Le sous-amendement ne renferme rien de nouveau et rien, à mon sens, n'autoriserait notre parti à l'appuyer. Je ne développerai pas les motifs de notre attitude.

Je n'ai aucune confiance en ce parti. Je ne crois pas qu'il ait la moindre chance de mettre cette motion à exécution.

Je n'ai aucune confiance dans le sous-amendement. Il ne fait qu'imiter l'amendement que nous avons proposé et j'ai donc l'intention de voter contre. J'espère que mon parti en fera de même.

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur...

[M. Murphy (Lambton-Ouest).]

**L'hon. M. Harris:** Mon honorable collègue pourra-t-il exprimer ses vues en ce moment de façon que nous puissions avoir un vote sur un sous-amendement?

**Une voix:** Dix heures.

**M. MacInnis:** Je ne peux vraiment satisfaire le leader de la Chambre à moins d'avoir un appui unanime, ce qui n'est apparemment pas le cas.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Je ne prendrai que quelques minutes du temps de la Chambre. Je veux faire quelque chose d'analogue à ce qu'a fait le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) lorsqu'il a parlé il y a un instant. Je veux exposer notre attitude à l'égard du sous-amendement présenté hier par l'honorable représentant créditiste de New-Westminster (M. Hahn). Ce sous-amendement se lit ainsi:

> Nous regrettons, en outre, que les conseillers de Votre Excellence n'aient ni pris ni recommandé les mesures fondamentales nécessaires tant d'ordre économique que financier propres à placer les producteurs et les travailleurs canadiens sur un pied de saine prospérité et à protéger notre économie contre les régressions périodiques.

Nous pouvons voter en faveur de ce sous-amendement, monsieur l'Orateur, parce que c'est un genre de sous-amendement que nous proposons ici depuis je ne sais plus combien d'années. A la vérité, c'est le genre de sous-amendement que nous avons proposé à l'Adresse en réponse au discours du trône et sur lequel la Chambre s'est prononcée l'autre jour. Lorsque j'ai appris que l'aimable représentant de New-Westminster devait proposer ce sous-amendement au nom du Crédit social, je savais que ce serait un sous-amendement sans danger raisonnable, que pourraient accepter tous les esprits raisonnables, j'entends ceux qui veulent que le Gouvernement fasse quelque chose pour maintenir l'activité économique. Si la proposition avait été présentée par l'incorruptible député de Macleod (M. Hansell), ou notre très savant collègue de Lethbridge (M. Blackmore), je ne doute pas qu'elle aurait été tout autre. Peut-être n'aurions-nous pas pu lui donner nos voix. Mais, comme je le disais, elle n'est que raisonnable, exprimant simplement le regret que le Gouvernement n'ait pas fait certaines choses.

Là où nous nous séparons de nos amis qui siègent à notre droite, comme de ceux qui siègent à notre gauche, c'est qu'eux exigent du gouvernement qu'il fasse telle ou telle chose, mais se refusent toujours à lui en donner les moyens. Pourtant, lorsqu'on donne un ordre à son garçon de ferme, il faut tout de même lui fournir les outils pour

qu'il s'exécute. On ne doit pas se plaindre de réglementation ou d'une mainmise excessive de l'État sur les affaires et s'attendre en même temps qu'il les favorise. Ou du moins on ne saurait logiquement le faire, mais il y a beau temps, en ce qui nous concerne, que nous n'espérons plus trouver de logique ni à droite ni à gauche. C'est pourquoi nous allons appuyer la proposition de sous-amendement. Qu'on ne voie pas là un tour de passe-passe politique. Nous agissons ainsi parce que nous le voulons bien.

Un mot d'une autre question. Parlant mardi soir à la Chambre, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) disait, ainsi qu'en témoigne la page 798 du hansard du 1er février 1955:

> Je n'ai jamais douté de l'intégrité d'intentions des députés, pas même de mes honorables amis siégeant à ma gauche.

Vous savez que cette attitude de condescendance a le don de m'exaspérer. Pas même les députés siégeant à sa gauche! L'honorable député, j'espère, ne se croit pas meilleur que nous. Supposons que je dise que je n'ai jamais douté de l'intégrité des députés, pas même du député de Dufferin-Simcoe (l'hon. W. E. Rowe)? Nous sommes des députés qui, je crois, sont tenus en aussi haute estime dans nos milieux respectifs que tout autre député siégeant d'un côté ou de l'autre de la Chambre. (*Exclamations*) Quand notre ami veut nous trouver en défaut, je suppose qu'il y a bien des choses dans notre programme que les gens qui ne sont pas de notre avis peuvent à bon droit critiquer. Je veux quand même dire à la Chambre qu'il n'y a pas beaucoup d'hommes, de femmes et d'enfants au pays qui ne bénéficient pas aujourd'hui de l'existence du parti CCF.

Permettez-moi de vous lire un éditorial publié il y a quelque temps au sujet de ce parti par un des journaux de Vancouver:

> Le Canada a besoin d'un puissant parti à gauche, d'un parti qui proteste, d'un parti qui préconise des mesures entièrement opposées à celles qui émanent du gouvernement existant. La CCF est ce parti et elle remplit bien cette tâche...

Le journal en question est le *Sun* de Vancouver.

> Notre journal ne croit pas aux théories socialistes de la CCF mais il croit qu'il faut permettre à la population de juger elle-même ses théories.

L'éditorial se termine ainsi:

> En Colombie-ritannique et au Canada, c'est la CCF qui a combattu sans relâche pour la cause des pauvres gens, qui a forcé le gouvernement à aller de l'avant, à adopter des réformes qui autrement ne l'auraient pas été. La CCF demeure la seule voix sûre de protestation sociale au Canada.

**M. Gagnon:** Huh!

**M. MacInnis:** Vous pouvez dire "huh" tant que vous voudrez, vous ne pourrez jamais réfuter cela.

**M. Dufresne:** Qui a écrit cet article?

**M. MacInnis:** Le *Sun* de Vancouver, un journal libéral. Je suis certain que je pourrais obtenir un éditorial tout aussi flatteur d'un journal conservateur. De fait, lorsque viennent les élections, aucun parti politique à la Chambre ne peut offrir de mesures qui intéressent vraiment la masse des gens, à l'exception de certaines choses que la CCF a rendues populaires.

**M. Dufresne:** Vous n'avez pas de monopole.

**M. MacInnis:** En effet, nous n'avons pas de monopole. Vous pouvez vous inspirer de ces mesures si vous le désirez. Nous ne voudrions pas de monopole, même si la chose était possible. Peu nous importe qui adopte ces mesures, pourvu qu'on les adopte dans l'intérêt de la population du Canada.

Il y a bien d'autres choses que je pourrais dire dans le même sens, mais je me contenterai de répéter...

**M. Dufresne:** Répéter?

**M. MacInnis:** Mon honorable ami veut-il que je poursuive? Qu'il le dise, si c'est ce qu'il veut. Lorsque ce que je dis plaît aux gens, je peux poursuivre pendant des heures.

Je répète que nous appuyons l'amendement car, à notre avis, il censure avec raison le Gouvernement parce qu'il n'a pas pris les dispositions voulues pour s'occuper des Canadiens incapables de subvenir à leurs propres besoins.

(Le sous-amendement de M. Hahn, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | Knight |
| Barnett | Knowles |
| Blackmore | Leboe |
| Bryce | MacInnis |
| Bryson | McCullough (Moose-Mountain) |
| Cameron (Nanaïmo) | McLeod |
| Campbell | Nicholson |
| Castleden | Noseworthy |
| Coldwell | Patterson |
| Ellis | Quelch |
| Gagnon | Regier |
| Hahn | Shaw |
| Hansell | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Herridge | Thatcher |
| Holowach | Thomas |
| Johnson (Kindersley) | Winch |
| Johnston (Bow-River) | Zaplitny—35 |
| Jones | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | |
|---|---|
| Aitken (Mlle) | Balcer |
| Anderson | Batten |
| Applewhaite | Bell |
| Arsenault | Bennett |
| Ashbourne | Bennett (Mlle) |
| | Bertrand |

Blair
Bianchette
Boisvert
Bonnier
Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Bourget
Bourque
Breton
Brisson
Brooks
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Bruneau
Buchanan
Byrne
Cameron (High-Park)
Cannon
Cardiff
Caron
Carrick
Cavers
Charlton
Churchill
Crestohl
Denis
Deschatelets
Deslières
Dickey
Dinsdale
Dufresne
Dumas
Eyre
Fairey
Fleming
Follwell
Fraser (Saint-Jean-Ouest)
Fulton
Gardiner
Garson
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Gingues
Goode
Gour (Russell)
Green
Gregg
Habel
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Hanna
Hardie
Harkness
Harris
Harrison
Healy
Hees
Hellyer
Henderson
Henry
Hodgson
Hosking
Howe (Port-Arthur)
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
Hunter
James
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelbourne-Yarmouth-Clare)
Lafontaine
Lapointe
Lavigne
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Verdun)
Lefrançois
Legaré
Lesage
Lusby
Macdonnell
MacDougall
MacEachen
MacLean
MacNaught
McBain
McCann
McCulloch (Pictou)
McGregor
McMillan
Maltais
Mang
Marler
Massé
Matheson
Meunier
Michaud
Michener
Monette
Monteith
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Nesbitt
Nixon
Pallett
Pearkes
Philpott
Pickersgill
Pinard
Pommer
Pouliot
Power (Québec-Sud)
Power (Saint-Jean-Ouest)
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Richard (Ottawa-Est)
Richardson
Roberge
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rouleau
Rowe
Schneider
Shipley (Mme)
Small
Smith
Stanton
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer
Thibault
Trainor
Tucker
Tustin
Valois
Viau
Villeneuve
Weaver
Weir
Weselak
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Winters—158

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Hansell:** Non, nous ne sommes pas prêts. Je propose le renvoi du débat.

(Sur la motion de M. Hansell, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris** propose l'ajournement.

—Si le débat se terminait demain,—nous espérons tous qu'il prendra fin très peu de temps après l'ouverture de la séance à deux heures et demie,—nous passerons à la deuxième lecture du bill nº 3, concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux, puis à la deuxième lecture du bill nº 4, réglementant l'exportation de la force motrice et des fluides ainsi que l'importation du gaz.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures et trente minutes du soir.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 4 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

### LE PAKISTAN VA DEVENIR UNE RÉPUBLIQUE INDÉPENDANTE AU SEIN DU COMMONWEALTH

**Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je désire faire part à la Chambre d'une déclaration émanant de la conférence des premiers ministres. Cette déclaration, qui a été émise cet après-midi à deux heures, heure normale de l'Est, est ainsi conçue:

Le gouvernement du Pakistan a informé les autres gouvernements du Commonwealth que les Pakistanais entendent que, sous la nouvelle constitution qui est sur le point d'être adoptée, le Pakistan devienne une république souveraine, indépendante. Le gouvernement du Pakistan, cependant, a déclaré et affirmé la volonté du Pakistan de continuer à être un membre régulier du Commonwealth des nations et à reconnaître en la Reine le symbole de la libre association de ses États membres indépendants et, à ce titre, le chef du Commonwealth. Les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et du Ceylan, dont la qualité de membre n'est pas modifiée pour autant, acceptent et reconnaissent le maintien de la participation du Pakistan en conformité des termes de cette déclaration. Le gouvernement de l'Inde, dont la qualité de membre reste également inchangée, reconnaît de même le maintien de la participation du Pakistan.

En faisant part aux autres premiers ministres de l'intention du Pakistan, M. Mohammed Ali a réaffirmé l'adhésion inébranlable de son pays au Commonwealth. Les autres premiers ministres, en acceptant cette proposition, ont salué le maintien de la participation et de la collaboration du Pakistan au Commonwealth et ils ont assuré M. Mohammed Ali que ce changement d'ordre constitutionnel ne modifierait en rien l'amitié et les bons sentiments de leurs pays envers la Pakistan.

En conséquence le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, l'Inde, le Pakistan et Ceylan déclarent par les présentes, comme ils l'ont fait en 1949 au moment où l'Inde prenait une décision semblable, qu'ils restent unis en tant que membres égaux et libres du Commonwealth des nations, collaborant librement à la recherche de la paix, de la liberté et du progrès.

Je ne doute pas, monsieur l'Orateur, que tous les honorables députés et tous les Canadiens se réjouiront de cette nouvelle manifestation de l'aptitude traditionnelle du Commonwealth à renforcer son unité de buts tout en adaptant son organisation et ses méthodes aux circonstances nouvelles. Tous se réjouiront de ce que le Pakistan, tout en exerçant son droit de déterminer la forme de son gouvernement, ait pu rester membre du Commonwealth et conserver, pour la paix du monde, cette association de nations auxquelles leurs traditions donnent une même conception de ce que doit être l'existence et les méthodes démocratiques destinées à assurer le bien-être de leurs citoyens.

## COMITÉS PERMANENTS

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

### PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.

| | |
|---|---|
| Balcer | Lefrançois |
| Bourque | MacDougall |
| Bryson | MacKenzie |
| Cardin | McWilliam |
| Carter | Meunier |
| Cavers | Murphy (Lambton-Ouest) |
| Churchill | Nowlan |
| Dechêne | Pallett |
| Dickey | Pouliot |
| Ellis | Richard (Ottawa-Est) |
| Fraser (Peterborough) | Viau |
| Hansell | Vincent |
| Harrison | White (Waterloo-Sud) |
| Hollingworth | Zaplitny—29. |
| Leboe | |

(Quorum: 10)

### BANQUE ET COMMERCE

MM.

| | |
|---|---|
| Anderson | Huffman |
| Applewhaite | Hunter |
| Arsenault | Johnson (Kindersley) |
| Ashbourne | Low |
| Balcom | Macdonnell |
| Benidickson | MacEachen |
| Bennett (Grey-Nord) | Macnaughton |
| Blackmore | Matheson |
| Boucher (Restigouche-Madawaska) | Michener |
| Cameron (Nanaïmo) | Mitchell (London) |
| Cannon | Monteith |
| Cardin | Nickle |
| Crestohl | Noseworthy |
| Croll | Pallett |
| Dufresne | Philpott |
| Dumas | Picard |
| Fleming | Pouliot |
| Follwell | Power (Saint-Jean-Ouest) |
| Fraser (Peterborough) | Quelch |
| Fraser (Saint-Jean-Est) | Richardson |
| Fulton | Robichaud |
| Gagnon | Rouleau |
| Hanna | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Hellyer | Tucker |
| Henderson | Viau |
| | Weaver—50. |

(Quorum: 15)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES

MM.

Barnett
Batten
Bell
Bonnier
Boucher (Restigouche-Madawaska)
Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Buchanan
Byrne
Campbelll
Carrick
Carter
Cauchon
Cavers
Clark
Decore
Deschatelets
Dupuis
Ellis
Follwell
Fulton
Gagnon
Garland
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Goode
Gourd (Chapleau)
Green
Habel
Hahn
Hamilton (Notre-Dame de-Grâce)
Hamilton (York-Ouest)
Harrison
Healy
Herridge
Hodgson
Hosking
Howe (Wellington-Huron)
James
Johnston (Bow-River)
Kickham
Lafontaine
Langlois (Gaspé)
Lavigne
Leboe
Low
McCulloch (Pictou)
McIvor
Meunier
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Murphy (Westmorland)
Nicholson
Nickle
Purdy
Ross
Small
Stanton
Viau
Villeneuve
Vincent
Weselak—60.

(Quorum: 20)

RÈGLEMENT

MM.

Aitken (Mlle)
Buchanan
Carter
Denis
Fairey
Fontaine
Forgie
Green
Hanna
Harrison
Hollingworth
Knowles
Michaud
Monette
Perron
Quelch
Robinson (Bruce)
Rochefort
Viau
Winch—20

(Quorum: 8)

MARINE ET PÊCHERIES

MM.

Anderson
Applewhaite
Arsenault
Ashbourne
Barnett
Bell
Bennett (Grey-Nord)
Boivin
Brisson
Bryce
Cameron (Nanaïmo)
Cannon
Ferguson
Goode
Hardie
Harrison
Henderson
Hodgson
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
MacLean
MacNaught
Maltais
Matheson
McDonald
Nowlan
Patterson
Pearkes
Robichaud
Stick
Stuart (Charlotte)
Thibault
Thomas
Trainor
Weselak—35.

(Quorum: 10)

[M. Weir.]

BILLS PRIVÉS

MM.

Anderson
Balcom
Batten
Bennett (Mlle)
Blair
Brooks
Brown (Brantford)
Cameron (High-Park)
Carter
Decore
Dinsdale
Ellis
Enfield
Eyre
Fairey
Ferguson
Forgie
Garland
Girard
Hansell
Hees
Hosking
Houck
Hunter
Knight
Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Lennard
Lusby
MacDougall
Macnaughton
Mang
Matheson
McCubbin
McCullough (Moose-Mountain)
McWilliam
Murphy (Westmorland)
Perron
Pommer
Proudfoot
Regier
Reinke
Roberge
Roy
Thomas
Weaver
White (Hastings-Frontenac)
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Wylie—50.

(Quorum: 15)

MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.

Boucher (Restigouche-Madawaska)
Brisson
Brooks
Buchanan
Byrne
Carter
Dickey
Dumas
Eyre
Garland
Gauthier (Nickel-Belt)
Hardie
Harkness
Herridge
Hosking
LaCroix
Lafontaine
Leboe
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Leduc (Gatineau)
Low
MacLean
McCullough (Moose-Mountain)
Mitchell (Sudbury)
Pearkes
Ratelle
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Robichaud
Rowe
Shipley (Mme)
Studer
Trainer
Tustin
Weselak
Winch—35.

(Quorum: 10)

RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.

Bell
Brown (Essex-Ouest)
Brown (Brantford)
Byrne
Cauchon
Churchill
Cloutier
Croll
Deschatelets
Dufresne
Fairclough (Mme)
Fraser (Saint-Jean-Est)
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Gauthier (Nickel-Belt)
Gillis
Hahn
Hardie
Johnston (Bow-River)
Knowles
Leduc (Verdun)
Lusby
MacEachen
MacInnis
Michener
Murphy (Wesmorland)
Nixon
Richardson
Ross
Rouleau
Simmons
Small
Starr
Studer
Viau
Vincent—35.

(Quorum: 10)

COMPTES PUBLICS

MM.

Anderson
Applewhaite
Argue
Ashbourne
Balcer
Balcom
Beaudry
Boisvert
Boucher (Restigouche-Madawaska)
Bruneau
Cameron (High-Park)
Cannon
Cauchon
Cavers
Cloutier
Denis
Goode
Green
Hanna
Harkness
Hess
Henderson
Hollingworth
Holowach
Houck
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Macdonnell
Maltais
McLeod
McWilliam
Mitchell (London)
Mitchell (Sudbury)
Monteith
Murphy (Lambton-Ouest)
Noseworthy
Nowlan
Pearkes
Picard
Pommer
Poulin
Power (Saint-Jean-Ouest)
Proudfoot
Regier
Schneider
Thatcher
Thomas
Tucker
Weaver—50.

(Quorum: 15)

AGRICULTURE ET COLONISATION

MM.

Anderson
Argue
Batten
Boucher (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)
Breton
Bruneau
Bryce
Byrne
Cardiff
Castleden
Charlton
Clark
Decore
Demers
Deslières
Diefenbaker
Dinsdale
Fontaine
Forgie
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Harkness
Huffman
Johnson (Kindersley)
Jones
Jutras
Kickham
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Leboe
Légaré
Lusby
MacKenzie
MacLean
Mang
Massé
Matheson
McBain
McCubbin
Michaud
Montgomery
Murphy (Westmorland)
Perron
Pommer
Poulin
Proudfoot
Purly
Quelch
Roberge
Robinson (Bruce)
Roy
Schneider
Stanton
Stick
Studer
Villeneuve
White (Middlesex-Est)
White (Waterloo-Sud)
Wylie
Yuill—60.

(Quorum: 20)

DÉBATS

MM.

Balcer
Enfield
Hees
Jutras
McLeod
Meunier
Michaud
Nicholson
Power (Saint-Jean-Ouest)
Purdy
Rowe
Simmons—12.

(Quorum: 7)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

MM.

Aitken (Mlle)
Balcer
Bell
Boisvert
Breton
Cannon
Cardin
Coldwell
Crestohl
Croll
Decore
Diefenbaker
Fleming
Garland
Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Goode
Henry
James
Jutras
Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare)
Knowles
Low
Lusby
MacInnis
MacKenzie
Macnaughton
McMillan
Patterson
Pearkes
Picard
Richard (Ottawa-Est)
Starr
Stick
Stuart (Charlotte)
Studer—35.

(Quorum: 10)

**M. Weir** propose l'adoption du rapport.

(La motion est adoptée.)

## ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

**Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant)** propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et à ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

## IMPRESSIONS DU PARLEMENT

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Ashbourne, Bertrand, Blair, Boivin, Bonnier, Boucher (Restigouche Madawaska), Brown (Brantford), Bryson, Campbell, Cardiff, Charlton, Dechêne, Dickey, Fairclough (Mme), Fairey, Fontaine, Gingras, Girard, Gour (Russell), Habel, Hansell, Healy, Hodgson, Houck, Howe (Wellington-Huron), Huffman, James, Johnson (Kindersley), Kickham, Langlois (Berthier-Maskinongé-Delanaudière), Lefrançois, MacEachen, Maltais, Mang, McGregor, McIvor, McWilliam, Patterson, Pommer, Regier, Robinson (Bruce), Rochefort, Schneider, Simmons, Small, Smith, Stanton, Stick, Thibault, Tustin, Valois, Weaver, Wylie et Zaplitny représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

(La motion est adoptée.)

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M. l'Orateur et MM. Applewhaite, Bertrand, Bourque, Brown (Essex-Ouest), Carrick, Castleden, Coldwell, Dechêne, Dinsdale, Fraser (Peterborough), Fraser (Saint-Jean-Est), Gingues, Gourd (Chapleau), Hamel, Hamilton (York-Ouest),

Hansell, Hellyer, Henderson, Howe (Wellington-Huron), Hunter, Jones, Jutras, Kirk (Shelbourne-Yarmouth-Clare), Knight, Lacroix, Leboe, Leduc (Gatineau), McCulloch (Pictou), McGregor, McWilliam, Philpott, Pickersgill, Pouliot, Ratelle, Reinke, Robinson (Bruce), Shaw, Small, Smith, Thibault, Tucker, Tustin, Weselak et White (Middlesex-Est), pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au sein du comité mixte de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

## RESTAURANT DU PARLEMENT

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M^lle^ Bennett, et MM. Caron, Ferguson, Gauthier (Nickel-Belt), Gingues, Gour (Russell), Hardie, Harkness, Herridge, MacNaught, Mang, Masse, McCulloch (Pictou), McGregor, Michaud, Monette, Pommer, Richard (Ottawa-Est), Shipley (M^me^), MM. Simmons, Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, White (Hastings-Frontenac) et Yuill pour assister Son Honneur l'Orateur dans la régie du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre dans le comité mixte des deux Chambres relatif au Restaurant du Parlement.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES GRAINS DU CANADA

MODIFICATION PRÉVOYANT UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE DES WAGONS COUVERTS

**M. H. R. Argue (Assiniboïa)** demande à déposer le bill n° 22 tendant à modifier la loi sur les grains du Canada. La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MODIFICATION EN VUE DE RELEVER LES ALLOCATIONS ET LE REVENU ADMISSIBLE, ETC.

**L'hon. W. E. Harris (au nom du ministre des Affaires des anciens combattants)** propose que la Chambre se forme en comité à sa prochaine séance pour étudier un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants en vue de relever les allocations, ainsi que le revenu admissible, de donner plus d'extension aux prestations prévues par la loi et de pourvoir aussi au traitement des membres de la Commission.

—Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen à la Chambre.

La motion est adoptée.

[M. Weir.]

## QUESTIONS OUVRIÈRES

ALLUSION À UNE GRÈVE ÉVENTUELLE DES EMPLOYÉS DE RADIO-CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du ministre du Revenu national ce que le Gouvernement ou la société Radio-Canada, se propose de faire au sujet de la grève à laquelle ont menacé de recourir les techniciens employés par la société Radio-Canada, et qui aura probablement lieu?

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, je ne puis dire au pied levé comment la société se propose au juste de faire face à la situation, mais on a pris des dispositions pour maintenir une activité partielle et provisoire au cas où la grève interviendrait. J'ai parlé, il n'y a pas longtemps aux dirigeants de Radio-Canada et je puis dire à la Chambre ainsi qu'au public que la société est prête à poursuivre les négociations avec les employés, si ceux-ci en font la demande.

**M. Fleming:** Le ministre est-il en mesure de nous indiquer dans quelle mesure la société pense pouvoir poursuivre son activité en cas de grève?

**L'hon. M. McCann:** Non, je ne puis le dire. J'indiquerai, toutefois, que le rapport majoritaire de la commission d'arbitrage est tel que la société Radio-Canada est disposée à l'accepter et à y donner suite.

## LE NATIONAL-CANADIEN

PRÉTENDU REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA DIRECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Transports de bien vouloir commenter une nouvelle que publie aujourd'hui la *Free Press* de Winnipeg, dont je lui ai fait parvenir un exemplaire, au sujet de déclarations faites hier soir à Winnipeg, par M. F. H. Keefe, directeur général des lignes de l'Ouest du National-Canadien. Il aurait déclaré: "On nous a dit que nous devrions, cette année, réduire...

**Des voix:** La question!

**M. l'Orateur:** L'honorable député croit-il devoir citer la déclaration du monsieur en cause afin de poser sa question? Notre Règlement ne le permet pas.

**M. Knowles:** En effet; mais j'estime que la déclaration, qui est brève, servirait bien à situer la question.

**Une voix:** C'est contraire au Règlement.

**Le très hon. M. Howe:** Respectez le Règlement.

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député a envoyé un exemplaire de la déclaration au ministre, ne croit-il pas que cela soit suffisant?

**M. Knowles:** Si le ministre veut bien donner lecture de la copie de la déclaration, je me contenterai de cela. Nous fournira-t-il quelques détails sur cette déclaration, dont je lui ai fait tenir copie, et nous indiquera-t-il quelles seront les personnes de la direction en cause qui seront remplacées, tel qu'annoncé?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu l'amabilité de me faire tenir avis de sa question laquelle découle d'une nouvelle parue aujourd'hui dans la *Free Press* de Winnipeg. L'avis en question ne m'est parvenu que peu de temps avant mon entrée à la Chambre. La nouvelle rapporte ce qui semble être un passage extrait d'une allocution prononcée par M. F. H. Keefe, directeur général du National-Canadien pour la région de l'ouest devant les membres de la Beaver Lodge, section 691, Brotherhood of Railroad Trainmen. On me demande de commenter les propos qu'aurait tenus à cette occasion M. Keefe.

Les honorables députés et l'honorable représentant qui m'interroge se rendront bien compte, j'en suis sûr, qu'on ne peut s'attendre que je possède les derniers renseignements sur ce que peuvent avoir ou ne pas avoir dit les fonctionnaires du chemin de fer lorsqu'ils acceptent de porter la parole devant des auditoires qui ont jugé bon de les inviter. Dans ces conditions, j'ai besoin de faire parvenir les observations de l'honorable député à la direction en cause afin qu'elle se livre aux enquêtes appropriées. Lorsque l'enquête aura été faite, je serai heureux d'examiner s'il y a lieu de commenter la déclaration attribuée à M. Keefe.

**M. Knowles:** Puis-je poser une autre question? Lorsque le ministre se renseignera auprès de la direction voudra-t-il vérifier si le compte rendu est exact et quels sont les membres...

**Des voix:** La question.

**M. Knowles:** Les administrateurs feront-ils d'autres congédiements pour éviter d'être eux-mêmes remplacés?

**L'hon. M. Marler:** Je me renseignerai comme il faut pour donner à l'honorable député la réponse qui convient.

## REVENU NATIONAL

### ENDROIT OÙ SERONT SITUÉS LES BUREAUX DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary):** Le ministre du Renevu national nous dira-t-il si son ministère a décidé d'ouvrir de nouveaux bureaux de l'Impôt sur le revenu à l'intérieur de la Colombie-Britannique? Dans le cas de l'affirmative, dans quelles villes lesdits bureaux seront-ils situés et à quelle date ouvriront-ils leurs portes?

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** L'honorable député a eu l'obligeance de me donner avis de sa question, monsieur l'Orateur. A la première partie de la question je réponds oui, il y aura un bureau, mais non pas de nouveaux bureaux. Quant au choix de la ville où ledit bureau sera situé, il n'a pas encore été arrêté, parce que nous voulons donner au public les meilleurs services possibles au meilleur endroit possible.

## LES CÉRÉALES

### AIDE AU TRANSPORT—ALLUSION À LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES PÊCHERIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question dont je lui ai donné préavis. Les journaux signalent que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) demandait que la réduction visant l'aide au tarif-marchandises, dans le cas des céréales de provende expédiées en Colombie-Britannique, s'effectue par degrés, et vu ainsi les observations antérieures formulées par le représentant de New-Westminster (M. Hahn) au sujet de la même question, le ministre déclarerait-il s'il songe à reviser sa déclaration antérieure à ce propos?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député a eu l'obligeance de me faire tenir copie de sa question. Je crois que ma réponse sera semblable à celle qui a été donnée tout à l'heure. Je n'ai pas l'habitude de communiquer avec le ministre des Pêcheries ou un autre collègue du Gouvernement par l'entremise des journaux.

N'ayant pas vu le rapport, je ne sais s'il rapporte correctement les paroles du ministre. J'ai été en communication téléphonique et télégraphique avec le ministre et aucun changement n'a été apporté à la décision qui en a résulté. S'il y a des changements, j'en ferai part à la Chambre en temps utile.

## DÉFENSE NATIONALE

CAMP DE GAGETOWN—RÈGLEMENTS DES RÉCLAMATIONS EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. J. Brooks (Royal):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre se rend-il compte que beaucoup de propriétaires dans la région du camp Gagetown n'ont pas accepté le règlement de leurs réclamations et, par conséquent, n'ont pas reçu d'indemnité pour la réquisition de leur propriété par le ministère, et qu'on n'a pas non plus entamé de procédures d'arbitrage ou d'action en justice? Du fait de la situation financière embarrassante qui en est résultée pour ces gens, le ministère pourra-t-il procéder au paiement partiel de ces réclamations en attendant un règlement?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir fait part de sa question.

Sur les 1,630 réclamations relatives aux expropriations de Gagetown, 92 p. 100 ont été réglées à l'amiable sans recours aux tribunaux. ce qui à mon avis est tout à l'honneur du service compétent du ministère. Quant aux réclamations non encore réglées, les délais tiennent à ce que les propriétaires ou les héritiers sont introuvables, ou que les propriétaires ou les héritiers n'arrivent pas à s'entendre sur le prix, ou à diverses autres raisons du même ordre.

Les formalités d'expropriation ont été amorcées ou sont sur le point de l'être dans quelques cas et des avances en espèces ont été consenties a certaines personnes dont les expropriations n'ont pas encore été réglées, lorsque le besoin a été établi. J'avais l'impression que tous ces cas avaient été réglés récemment; toutefois si parmi les quelques cas qui restent, l'honorable député connaît des gens qui ont des ennuis à ce sujet, je le prie de me donner leurs noms et je me ferai un plaisir d'y voir.

## LE GAZ NATUREL

SIGNATURE DE CONTRATS ENTRE LES PRODUCTEURS ET UNE SOCIÉTÉ DE PIPE-LINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Carl O. Nickle (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi aucun contrat d'achat de gaz naturel n'a encore été conclu entre les producteurs de gaz de l'Ouest canadien et la *Trans-Canada Pipe Line Limited*? Le Gouvernement est-il disposé à supprimer la raison qui porte les producteurs à hésiter avant de conclure des contrats avec la société de pipe-lines?

[Le très hon. M. Gardiner.]

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Mon honorable ami possède évidemment beaucoup plus de renseignements que moi à ce sujet. Il est évidemment en relations étroites avec les gens au nom desquels il pose cette question; je lui proposerais donc de s'enquérir auprès d'eux.

**M. Nickle:** Je poserai encore une question. Le ministre voudrait-il nous dire pourquoi les entreprises d'utilité publique de l'Est hésitent encore à conclure des contrats d'achat de gaz avec la *Trans-Canada Pipe Lines* et pourquoi on n'en a signé jusqu'ici qu'un seul portant sur 15 p. 100 seulement des débouchés qu'on s'attendait à obtenir dans l'Est?

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Je demanderai au député de Calgary-Sud si, par cette question, il cherche à obtenir des renseignements.

**M. Nickle:** Précisément.

**M. l'Orateur:** Il y fournit beaucoup de renseignements.

**Le très hon. M. Howe:** Si ce sont là des renseignements, monsieur l'Orateur...

**M. Nickle:** S'il n'y a pas de réponse, j'aimerais poser une autre question. Je crois que le ministre pourrait juger bon d'y répondre. Le ministre sait-il que le gaz de l'Ouest canadien risque de ne pas se vendre dans une partie du marché de la région de Minneapolis, dans l'Ouest central des États-Unis, parce qu'aux audiences qui se poursuivent devant la Commission fédérale de l'énergie, la *Trans-Canada Pipe Lines* est incapable de démontrer, qu'elle a conclu des contrats d'achat de gaz, que les consommateurs américains peuvent compter sur les approvisionnements et les prix, et n'a pas pu garantir que son entreprise peut être financée?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Évidemment, lorsque ces questions sont posées, le Règlement ne prévoit pas qu'un avis me soit adressé. Je ne suis pas au courant de la teneur des questions tant que je ne les ai pas entendues.

L'honorable député a demandé au ministre d'expliquer trois séries de situations et il a exposé les situations à propos desquelles il veut des explications. Ce n'est pas la conception que je me fais des questions posées en vue d'obtenir des renseignements. A mon sens, le député ne peut et ne doit, au moyen de questions supplémentaires, interroger davantage le ministre en lui fournissant toute une

liste de renseignements au sujet desquels il désire des explications.

Il y a un comité des subsides où sont discutés les programmes ministériels et les mesures administratives, et où également peuvent être posées des questions de ce genre.

J'estime que beaucoup de questions pourraient attendre jusqu'à ce que le comité des subsides ait été établi. Lorsque les crédits des divers ministères sont mis à l'étude, la discussion peut s'engager au titre du premier de ces crédits; à ce moment-là, on peut demander au ministre de nous dire ce qui en est de certaines mesures législatives. J'imagine que l'honorable député pourrait attendre, pour traiter ces questions, que le comité des subsides soit institué.

*(Plus tard)*

**M. Nickle:** Puis-je demander aussi au ministre du Commerce s'il peut maintenant ou s'il pourra bientôt fournir une explication ou au moins faire une déclaration à la Chambre sur la situation critique qui règne à l'égard des pipe-lines à gaz naturel dont j'ai parlé précédemment?

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le faire à présent. Je ne saurais dire si je pourrai le faire à l'avenir. Toutefois, si je le puis, l'honorable député saura alors que je suis prêt à le faire.

## TARIF DOUANIER

### ÉTUDE DES DROITS RELATIFS À L'IMPORTATION D'ÉTHYLÈNE-GLYCOL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Le ministre des Finances a-t-il l'intention de faire rapport à la Chambre de l'étude des droits de douane frappant l'importation d'éthylène-glycol, étude faite par la Commission du tarif à la demande de l'ancien ministre des Finances l'an dernier? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date la Chambre peut-elle s'attendre d'avoir ce rapport?

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Je n'ai pas reçu le rapport moi-même, mais j'irai aux renseignements et je répondrai alors à l'honorable député.

## ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'APPLICATION DE LA LOI AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. En réponse à une question posée mardi dernier au sujet de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, le ministre a déclaré que la loi s'applique à toutes les régions du Manitoba. Dirait-il maintenant si c'est bien le cas et, sinon, quelles régions du Manitoba ne sont pas admises au bénéfice de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** J'ai répondu à la question il y a quelques jours, en disant:

> Mais la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies s'applique à toute la partie colonisée de la province du Manitoba, tandis que ce n'est pas le cas pour la loi sur le rétablissement agricole des Prairies.

Il me serait difficile de dire quelles régions du Manitoba sont colonisées et quelles régions échappent à la loi. Je signale au député l'alinéa *k*) du paragraphe (1) de l'article 2, et l'alinéa *c*) du paragraphe (3) de l'article 3 de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, ainsi que la modification apportée en 1952-1954, soit l'alinéa 7) du paragraphe (1) de l'article 1. En lisant ces articles et le reste de la loi, il s'apercevra quelles sont les régions visées.

**M. Bryce:** Puis-je poser une autre question? Y a-t-il une possibilité que des amendements soient proposés au cours de cette session au sujet des terres arables qui ne sont pas assujéties à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

**Le très hon. M. Gardiner:** La loi vise toutes les terres arables du Manitoba, sauf celles qui ont été colonisées avant le 31 décembre 1940 et qui étaient avant cette date des terres provinciales. Mais il m'est difficile de dire, en réponse à la question, où se trouvent exactement ces terres.

*(Plus tard)*

### REQUÊTE TENDANT À DOUBLER LES VERSEMENTS PRÉVUS PAR LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre ou le Gouvernement ont-ils reçu une demande du Conseil du syndicat interprovincial des cultivateurs tendant à doubler pour l'année 1954, à titre de mesure d'urgence, les versements prévus par la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies? Si c'est le cas, le ministre voudra-t-il nous donner des précisions à ce sujet?

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Je ne suis pas sûr d'avoir reçu pareille requête de l'organisation en

question, mais j'en ai reçu de divers groupements. Je ne suis pas en mesure d'en dire plus long pour le moment.

## LA GALERIE NATIONALE

ACHAT ÉVENTUEL D'ŒUVRES D'ART

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Il pourra la tenir pour préavis. Le ministre peut-il faire savoir à la Chambre si la Galerie Nationale a ou non l'intention d'acheter au cours de l'année un plus grand nombre d'œuvres d'art que d'habitude?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Je préférerais prendre la question de l'honorable député comme avis.

**M. l'Orateur:** Ici encore, il s'agit d'une question comme celle dont je parlais tout à l'heure, lorsque j'ai signalé qu'en comité des subsides, il est permis de poser des questions portant sur des projets d'un ministère. La question de l'honorable député n'a certes rien d'urgent. Lorsque les crédits du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration seront mis en délibération au comité des subsides, il mettra probablement à profit tous les renseignements qu'il peut actuellement obtenir pour poser alors des questions complémentaires. Il me semble qu'il y a lieu de patienter un peu et d'attendre, pour poser ces questions, que les crédits des ministères soient à l'étude au comité des subsides.

## ÉNERGIE ATOMIQUE

PRÉTENDUE DÉCLARATION AU SUJET DE FUTURS ACHATS D'URANIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald Fleming (Eglinton):** Puis-je demander au premier ministre suppléant si M. W. J. Bennett, président de la société *Atomic Energy of Canada Limited*, a exposé la ligne de conduite du Gouvernement dans le discours qu'il a prononcé à Toronto il y a une semaine au sujet des futurs achats d'uranium?

**Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant):** Là encore, je ne suis pas absolument sûr de ce que M. W. J. Bennett a dit. Je me ferai un plaisir d'examiner la chose.

**M. Fleming:** C'était dans tous les journaux.

**Le très hon. M. Howe (Port-Arthur):** Oui, je le sais, mais je ne scrute pas les journaux.

[Le très hon. M. Gardiner.]

## DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 3 février, sur la motion de M. Yves Leduc (Verdun) tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Rowe.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que c'est un peu à regret que j'ai dû proposer hier soir le renvoi de la discussion. Je me rendais compte que certains d'entre nous auraient bien voulu disposer des diverses motions et adopter la motion portant présentation de l'Adresse. Il reste que les observations du chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) au sujet de notre proposition,—et de notre parti, il faut le dire,—n'ont pas laissé de me vexer un peu. Il ne faut pas, je pense, les laisser sans réponse.

Notre proposition d'amendement ne visait aucun but politique. Nous voulions simplement par là...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crains que l'honorable député ne soit plus autorisé à revenir sur l'amendement dont on a disposé hier. C'est fait; il est tenu maintenant de passer à autre chose.

**M. Hansell:** J'en conviens, monsieur l'Orateur. Mais je ne parlais de l'amendement que par rapport à celui dont nous sommes saisis. Je n'en dirai pas un mot. Ce que je dirai, toutefois, c'est que la proposition dont nous sommes actuellement saisis ne saurait être mise en vigueur sans modification de la politique monétaire de notre pays. Ce que l'honorable député a dit, c'est bien autre chose.

L'honorable député est tout à fait apte à lancer toutes sortes d'observations à tort et à travers. Certes je ne siège pas ici depuis aussi longtemps que lui; j'y suis tout de même depuis près de vingt ans et j'ai vu mon honorable collègue à l'œuvre. Voilà beau temps que j'ai jugé qu'il était un peu trop verbeux. (*Exclamations*).

**L'hon. M. Rowe:** C'est que l'honorable député doit être bon juge.

**M. Hansell:** Me permettra-t-on, monsieur l'Orateur, de dire que ce n'est pas la première fois, hier soir, qu'il a voulu couvrir notre groupe de ridicule.

**M. Fulton:** Ni la dernière.

**M. Hansell:** Et ce n'est pas non plus la première fois qu'il a voulu me tourner moi-même en ridicule; en fin de compte, nous en sommes excédés...

Je vais traiter son amendement, monsieur l'Orateur; mais c'est de son parti que je parlerai d'abord, puisqu'il en est si fier et qu'il n'a aucune confiance dans le nôtre. Voici ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur: Le député est venu, il n'y a pas très longtemps, dans ma circonscription dont la population lui a fait, je crois, bon accueil. On l'a en tout cas, écouté. Je n'ai pas assisté à cette réunion, parce que je n'estimais pas qu'il pourrait me faire du mal. En fait, je crois qu'il m'a fait du bien. Que ce soit ou non la conséquence de sa visite, lorsqu'on a compté les suffrages dans toute la circonscription, on a constaté que j'avais obtenu une des plus fortes majorités qu'on m'eût jamais accordée. Mes adversaires ont, en effet, tous perdu leurs dépôts. J'aime à croire que c'est à lui que je dois ce résultat.

Néanmoins, après la réunion, j'ai été me promener en ville. Je dirai, en passant, que cette réunion n'avait pas eu lieu dans ma ville, mais dans ma circonscription. Quand ces conservateurs viennent tenir des réunions en Alberta, il leur faut faire appel à tous leurs adhérents à des centaines de milles à la ronde afin d'avoir un auditoire; certains de ma ville avait donc fait de 40 à 50 milles de chemin pour l'entendre. Je rencontrai le jour suivant, en ville, un ménage de mes connaissances; et Mme X me dit: "Vous savez, nous avons été l'autre jour à High-River afin d'entendre ce ministre." J'eus l'air surpris: "Ce ministre? Je ne savais pas qu'un ministre s'était rendu là-bas." Elle me dit: "Mais oui, c'était..." Elle commence alors à bredouiller et à faire du coude à son mari. Je me rappelai alors, évidemment, qu'il s'agissait du très honorable M. Rowe.

**Une voix:** Très honorable? Vous faites erreur.

**M. Hansell:** Je me suis trompé. On me dit que je surenchéris sur le degré d'honorabilité de M. Rowe.

**M. Knowles:** Il n'est pas de la gauche, en tout cas.

**M. Hansell:** Quoi qu'il en soit, j'ai demandé à la dame: "Que vous a dit ce monsieur?" "Oh! répondit-elle, il nous a dit un tas de choses". J'ajoutai: "Je ne veux pas savoir combien il vous en a dites; mais ce qu'il vous a dit". Elle reprit: "Il nous a dit..." Puis, se tournant vers son mari: "Que nous a-t-il dit?" Celui-ci de répondre: "Ma foi, je n'en sais trop rien!" Or je dis à ces gens: "Je connais M. Rowe. C'est un monsieur très bien, et tout ça. Mais, pour ce qui est de son travail à la Chambre des communes, je vous dirai que la plupart d'entre nous pensent qu'il est le plus gros moulin à paroles de la Chambre".

**Une voix:** Après vous.

**M. Lennard:** Vous avez vous-même la langue bien pendue.

**M. Hansell:** Reconnaissons que mon honorable ami a une qualité. Il a la répartie vive.

**M. Fulton:** S'il a une qualité, c'est une de plus que vous.

**M. Hansell:** Il n'arrive pas à pimenter ses discours sans battre quelqu'un en brèche. Et puis il est prompt à la répartie. C'est en somme une sorte de tromblon. Quand il met vite en joue et presse la détente, ça fait une énorme détonation. La fumée une fois dissipée, on cherche à voir où le coup a porté et on ne trouve rien. On trouvera peut-être une petite plume mais l'honorable député n'a pas même atteint la lune.

**M. Harkness:** Lorsque l'honorable député presse sur la détente, ça ne fait qu'un déclic.

**M. Hansell:** Il parle beaucoup pour ne rien dire. Tout à l'heure, je donnerai quelques conseils à mes amis conservateurs, sachant qu'ils ne les suivront pas.

**Une voix:** Pourquoi ne pas nous chanter quelque chose?

**M. Hansell:** Prenons par exemple le discours prononcé l'autre jour par mon honorable ami quand il s'est attaqué aux programmes du Gouvernement en matière de commerce et de droits de douane. On n'entendait que les mots libre-échange par ici, droits de douane par là, et ça recommençait. Que mes honorables amis me permettent de leur dire qu'ils peuvent parcourir le pays pour parler à leur goût du libre-échange et des droits de douane, je ne crois pas que la population du Canada s'y intéresse tant que cela. On trouvera peut-être ici et là un homme d'affaires pour s'y intéresser. Pour ce qui est des droits de douane et du libre-échange, voici la situation qui s'est créée au cours des ans: lorsque les libéraux sont au pouvoir, ils prônent le libre-échange et haussent les droits de douane tandis que les conservateurs, quand ils y sont, se disent protectionnistes mais les diminuent un peu. Depuis un certain nombre d'années, les droits de douane n'ont guère changé.

Dans le parti conservateur mon honorable ami fait belle figure, mais il n'en est pas moins en retard sur les événements. Il vit dans le passé. Il ferait mieux de renoncer à ces défroques pour s'adapter à l'ère nouvelle. Cela s'applique à l'ensemble du parti. Je pense que ses membres ont quelque chose à apprendre de certains membres des autres groupes même si nous n'avons pas l'expérience que leur chef suppléant a acquise. Le

chef de l'opposition (M. Drew) s'est rendu dans ma circonscription il y a quelques années. C'est un homme honorable et distingué contre lequel je n'ai aucun grief. Toutefois, il a essayé de lancer une campagne retentissante. Il parlait de l'erreur que le Gouvernement avait commise au sujet des moteurs d'avions *North Star*. Quelques jours plus tard j'ouvrais ma propre campagne. Permettez-moi de dire que lorsque je parcours le pays j'ai ordinairement un bel auditoire. Je n'ai pas besoin de louer de voitures pour transporter mes amis de centaines de milles à la ronde.

J'ai dit à mon auditoire que j'aimerais savoir combien s'intéressaient aux moteurs d'avions *North Star*, dont, sans doute, le chef de l'opposition leur avait parlé. Qu'ils lèvent la main, ai-je dit. Puis, regardant autour de moi, j'ai vu qu'il n'y en avait guère. J'aimerais savoir combien d'entre vous, ajoutai-je, souhaitent avoir les moyens de voyager à bord d'un avion *North Star*. Tous alors ont levé la main. Permettez-moi de dire aux honorables députés qu'ils feraient mieux de se rapprocher de la population lorsqu'ils veulent lui faire la cour pour avoir ses suffrages.

**Une voix:** Nous ne lui faisons pas la cour. Nous vous laissons ce soin.

**M. Hansell:** Je sais que mes amis conservateurs ne suivront pas mon conseil; voilà pourquoi je ne me gêne pas avec eux. Quand mes honorables amis se présenteront devant la population sans présenter une autre solution à ses problèmes actuels, ils ne se rendront même pas à mi-chemin du premier but. La seule chose dont ils semblent capables,—et je ne parle pas au nom du parti libéral,—est de rosser le Gouvernement, de le critiquer sans ménagements, sans jamais soumettre de solution, au grand jamais. En ce qui concerne les tournées des Créditistes à travers le pays, je rappelle qu'il nous arrive de lancer un mot de blâme à l'adresse du Gouvernement. *(Exclamations)* Eh! oui, mais ce faisant, nous offrons une solution. Mes amis diront peut-être qu'elle est boîteuse. Peu m'importe leur avis. Je me préoccupe de ce que dit et pense la population. Lorsqu'un parti se plaint publiquement du Gouvernement actuel, je soutiens qu'il ferait mieux d'être prêt à offrir une solution de rechange. J'ai observé le travail accompli par le représentant de Broadview (M. Hees), dont la position au sein du parti conservateur est analogue à la mienne dans notre parti. J'ai observé son travail avec un vif intérêt. Cela me vaut des avantages et je lis les journaux. Quand ce député fait une tournée au pays, il prononce des discours qui, vous pouvez le constater dans chaque cas, démolissent tout le programme du Gouvernement actuel; mais je n'ai pas trouvé un seul cas où il ait indiqué comment son parti avisera aux moyens de résoudre ces mêmes problèmes.

Qu'a dit le chef suppléant de l'opposition l'autre soir?

**M. Low:** Rien.

**M. Hansell:** Je sais que je ne puis discuter notre amendement, monsieur l'Orateur. Je sais que vous ne le permettrez pas.

**M. Byrne:** Proposez-en un autre.

**M. Hansell:** En parlant de notre sous-amendement l'honorable député a employé l'expression "moquerie anémique". Je ne sais qu'en penser. Je n'emploierai pas de mots pareils au sujet de l'amendement de son parti. Je crois que cet amendement a du bon, et nous n'allons pas politicailler à ce propos. Nous nous montrerons assez grands pour mettre la politique de côté. Je vais vous dire ce que nous allons faire. Nous voterons pour son amendement sachant qu'on ne pourrait donner suite à ses recommandations qu'en mettant en œuvre les diverses propositions monétaires que nous avons présentées à la Chambre depuis des années.

**Une voix:** Vingt dollars par mois pour tout le monde.

**M. Hansell:** Examinons ce que comporte l'amendement. Voici:

> Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence n'aient pris ni recommandé les mesures nécessaires afin
>
> a) de maintenir et de développer à l'étranger les débouchés pour la production du Canada, particulièrement le blé et d'autres produits.

Nous sommes d'accord en cela. Mais je demande à mon honorable ami de quelle façon il va étendre nos débouchés pour nos céréales et autres produits excédentaires? Il ne l'a jamais dit. Tout au long de la dernière campagne électorale, les conservateurs ont parlé de l'absence de débouchés.

Je dis dès maintenant que, si dans le monde complexe d'aujourd'hui, il nous fallait adopter les programmes monétaires qu'applique le Gouvernement actuel, nous aurions autant de difficultés que lui à trouver des débouchés à l'étranger pour nos produits. Et pourtant, nos bons amis affirment qu'il nous faut des débouchés extérieurs. Comment s'y prendront-ils pour les obtenir? Quel programme appliqueront-ils à cette fin? C'est bien beau de faire des boufonneries et de dire que le ministre du Commerce (M. Howe) est un commis voyageur.

**M. McIvor:** C'en est un bon!

**M. Hansell:** Mais, si l'on veut obtenir des débouchés à l'étranger, il faut se démener un peu et "vendre" le Canada à d'autres pays. Je ne parle pas au sens littéral, mais je veux dire susciter la confiance envers notre pays. Que nos amis nous disent quels programmes ils préconisent en vue de retrouver les marchés extérieurs que nous avons perdus?

**M. Johnston (Bow-River):** Ils gardent tous le silence en ce moment.

**M. Fulton:** Nous vous l'avons dit maintes fois; mais, de toute façon, vous ne pourriez pas comprendre.

**M. Hansell:** Je n'ai pas saisi.

**M. Fulton:** Ils planent dans les nuages du crédit social. Ils sont incapables de comprendre.

**M. Hansell:** Voyons la partie suivante de l'amendement:

*b*) De résoudre le problème urgent du chômage;

Que mes amis nous disent comment ils résoudraient le problème du chômage.

**M. Fulton:** Nous vous avons aussi dit cela; mais vous ne vous êtes même pas donné la peine de le lire.

**M. Hansell:** Mon honorable ami prétend qu'on nous l'a dit. Mais c'était sans doute dans des termes si étonnants que nous n'en avons pas conservé le moindre souvenir.

**M. Fulton:** C'est que votre tête était perdue dans les nuages créditistes et que vous ne pouviez pas comprendre.

**M. Hansell:** Et ensuite:

*c*) d'alléger le fardeau excessif d'impôts du contribuable canadien...

L'honorable député de Kamloops ferait bien de patienter un peu; j'ai de bonnes choses à dire de lui.

**M. Fulton:** J'espère que je puis vous faire changer d'avis à ce sujet.

**M. Hansell:** Je ne veux pas qu'il me désarme. Voici donc la suite de l'alinéa:

...afin de permettre aux producteurs de notre pays d'abaisser leurs frais de production et de faire face à une concurrence sans cesse croissante.

Nous partageons ce point de vue. Que mes amis me permettent de leur redemander comment ils vont faire face à toutes les dépenses nécessaires et, en même temps, réduire les impôts? L'honorable député de Red-Deer (M. Shaw) me rappelle que lors d'une campagne électorale antérieure les conservateurs avaient promis de réduire les impôts de 500 millions de dollars. Je me rappelle que le premier ministre (M. Saint-Laurent) s'était levé ici et avait dit: "Je me demande bien comment nous pourrions nous y prendre? Nous serions heureux de le faire si vous pouviez nous dire comment". Il avait dit que nous pourrions réduire ceci, que la population le veuille ou non, et qu'on épargnerait tant de millions, que nous pouvions réduire cela,—il ne croyait pas que c'était une bonne chose, mais nous le pouvions,—ce qui aurait fait épargner encore tant de millions. Cependant, il n'alla pas très loin. Le chef de l'opposition (M. Drew) ne savait plus quoi dire. Il ne pouvait pas dire comment on pourrait réduire à ce point les impôts et acquitter quand même les frais de l'administration du pays.

L'alinéa suivant se lit ainsi:

*d*) d'éliminer le gaspillage et les dépenses excessives au sein du gouvernement et d'y accroître l'efficacité des services administratifs.

Je crois qu'il se fait un certain gaspillage. Nous en convenons. Nous pourrions appuyer ce point de vue. Mais, encore une fois, comment s'y prendra-t-on?

Quand le chef de l'opposition a insisté, il y a quelques années, pour examiner les dépenses au sein du comité des comptes publics, il s'est mordu et mordu la langue; bien qu'il ait scruté les comptes publics, il n'a pu trouver grand chose sous forme de proposition visant à diminuer les dépenses.

**Des voix:** Très bien!

**M. Hansell:** S'il avait pu trouver quelque chose, tout le pays l'aurait su, on peut m'en croire. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas de gaspillage. Je ne suis pas comptable. Je ne m'occupe pas trop de cela; je m'en remets à d'autres.

L'alinéa suivant est ainsi conçu:

*e*) De faciliter et d'encourager la transformation au Canada même de nos ressources naturelles, afin d'offrir ainsi aux Canadiens plus d'occasions et d'emploi;

Cela sonne bien. Nous sommes en faveur de mesures en ce sens. Mais, encore une fois, que mes honorables amis rédigent un programme et qu'ils nous disent exactement comment ils s'y prendraient pour atteindre une telle fin. Voilà ce que nous voulons savoir.

Le dernier alinéa se lit ainsi qu'il suit:

*f*) De mettre au point, de concert avec les provinces, un programme efficace à participation qui assurerait à chaque Canadien des services d'hospitalisation et des soins médicaux satisfaisants.

Je ne parlerai pas de cette question. Nous sommes d'avis qu'il devrait exister un programme permettant à chacun d'obtenir les soins médicaux et nous croyons avoir un excellent programme en Alberta. Mais là n'est pas la question pour le moment. Nous pourrions appuyer l'amendement, mais nous savons fort bien que, même alors, vous seriez

incapable d'appliquer de telles mesures sans procéder à une mise au point du programme monétaire.

Qu'a dit encore mon honorable ami? Il a dit qu'il n'avait pas confiance dans notre parti. Je dirai tout d'abord que je suis content qu'il n'ait pas confiance dans notre parti. Il a dit ensuite que, selon lui, l'occasion ne nous sera jamais offerte d'appliquer les mesures que comporte notre motion. Je vais m'arrêter quelque peu à cet aspect de la question. Et ici, monsieur l'Orateur, permettez-moi de mentionner que ce que je vais dire ne s'applique pas à chaque membre de ce parti. C'est ce que j'allais dire au sujet du député de Kamloops (M. Fulton) qui a interrompu. Le parti conservateur compte de très bons hommes, pardon! des femmes aussi. J'ai la plus profonde admiration pour les représentants de Vancouver-Quadra (M. Green) et d'Eglinton (M. Fleming).

**Des voix:** Bravo!

**M. Hansell:** J'avais fait mention du député de Kamloops dans mes notes, mais je rayerai peut-être ce passage.

**M. Fulton:** Très bien, très bien; je vous en prie.

**M. Hansell:** Je n'ai guère confiance en eux, mais j'ai beaucoup d'estime pour certains de leurs membres, surtout pour certains de ces jeunes gens au brillant avenir politique auxquels s'ouvrent des perspectives extraordinaires. Je dirai, toutefois, qu'en tant que parti, ils sont plus morts que les anciennes momies égyptiennes.

**M. Nowlan:** Au moins avons-nous survécu, ce qui est un avantage sur vous.

**M. Hansell:** Si ces jeunes députés ambitieux sont sincères, ils ne resteront pas longtemps à la remorque de ces immobilistes, tels que le député de Dufferin-Simcoe (M. Rowe).

Que ce passe-t-il dans leur parti? Je leur donnerai un conseil, et j'en donnerai également quelques-uns à mes amis libéraux. Je sais qu'il faut avoir des qualités de chef pour diriger un parti. Je m'en rends parfaitement compte. J'ai vu passer bien des chefs de parti. J'étais déjà ici du temps de feu M. R. B. Bennett, pour lequel j'avais beaucoup d'estime. Les députés apprendront peut-être avec un certain intérêt qu'il y a bien des années, j'ai fait une demande d'emploi comme garçon de bureau dans le cabinet d'avocat de M. Bennett. Je suis confus de n'avoir pas obtenu l'emploi.

**M. Harkness:** M. Bennett était trop intelligent pour cela.

[M. Hansell.]

**M. Hansell:** Le représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) devrait se tenir tranquille. Je veux avoir quelque chose d'agréable à dire à son sujet. Je ne tiens pas à ce qu'il m'impatiente. Des chefs de parti, j'en ai vu arriver et partir. J'étais ici du temps de M. Bennett et je l'estimais beaucoup, notamment parce qu'il venait de la ville où j'habite. Il était très habile quand il dirigeait ici l'opposition. M. Bennett a démissionné et M. Manion est entré en scène. J'étais ici en même temps que lui. Il s'efforçait de diriger un parti qui luttait pour se faire reconnaître et pour recouvrer le pouvoir. Nous savons que M. Manion a été défait aux élections suivantes et que M. Hanson l'a remplacé comme chef à la Chambre. Il a fait de son mieux, mais quels collaborateurs avait-il?

Puis M. Hanson a été remplacé par notre excellent ami, feu M. Graydon. Lui aussi a fait tout son possible. Il a été chef à la Chambre pendant un certain temps. Lorsque ces messieurs étaient chefs à la Chambre, savez-vous ce que le parti faisait? Il parcourait tout l'univers afin de trouver un chef. Enfin, il est allé à Winnipeg et a pensé en avoir trouvé un. Il a fait appel à M. Bracken. M. Bracken était un gentilhomme très distingué. Lui aussi, il a fait ce qu'il a pu. Il a réussi dans les affaires. Je dis dans les affaires car c'était un excellent administrateur. Qu'on me permette cette observation. On a beau parler des qualités de chef de celui-ci ou de celui-là; quand on se choisit un chef, de grâce qu'on lui donne quelque chose à diriger. Mais voilà précisément ce qui a manqué à ces hommes.

Puis alors, le parti s'est adressé à M. Drew et lui a demandé de devenir le chef. Il a accepté mais il n'y avait rien à diriger. Il n'avait pas d'autre choix à présenter. Que disent maintenant les membres du parti? Ils parlent d'un manque de confiance à l'égard de M. Drew. Qu'on me permette l'observation suivante: M. Drew est tout aussi bon chef que quiconque, mais il n'a rien à diriger. Ce disant, je m'exprime en toute sincérité. Celui qui est nommé chef de l'opposition officielle en pareilles circonstances est désavantagé dès le départ.

Que mes amis libéraux me permettent de leur dire qu'ils ne retrouveront jamais le pouvoir dans certaines provinces. Ils se cherchent un dirigeant. Prenons un homme dont le nom serait, mettons, M. Laing. M. Laing a siégé en face de nous. C'est un très charmant garçon; je n'ai rien contre lui, mais si on le met dans une situation défavorable et qu'il rate son coup, on lui en veut. Prenons un autre monsieur, M. Tucker. C'est aussi un brave homme à qui je n'ai rien à reprocher. On a fait appel à ses services lorsqu'on a

tenté de ranimer le vieux parti en Saskatchewan. Il est tout aussi bon que n'importe quel autre chef souffrant des mêmes conditions défavorables. Il n'avait rien à diriger.

**M. l'Orateur:** Puis-je interrompre l'honorable député? Si je ne me méprends, nous sommes en train de discuter l'histoire des partis politiques non pas seulement de ceux qui sont représentés à la Chambre mais également de ceux des diverses provinces. Il va sans dire que certains messieurs sont en cause. Les absents peuvent trouver des défenseurs qui se prononceront sur les réservations de l'honorable député. Le débat sur l'Adresse, surtout après que les affaires de la nation ont été discutées si longtemps, devrait fournir, dans le seul domaine des affaires nationales, qui sont de la compétence du Parlement fédéral, ample matière à discussion. Il n'y a pas lieu d'ouvrir un autre débat, de quelques jours peut-être, sur les concours qui ont eu lieu entre les aspirants à la direction des partis ni sur le succès relatif que les divers partis ont pu remporter lors des élections, ni sur ce qui militait contre eux ou en leur faveur.

L'honorable député profite, il va sans dire, de son droit de parler, au cours du débat sur l'Adresse, sur n'importe quel sujet; toutefois, je dois rappeler que ces sujets doivent se rapporter aux affaires qui sont de notre compétence. Il peut dire évidemment que le Parlement ne saurait exister sans le régime des partis et qu'il nous est permis de discuter le programme des partis, et le reste. Je n'y trouverais pas trop à redire, sauf que je redoute les conséquences d'une telle attitude. Je l'invite à se mettre à ma place si, après qu'il aura terminé son discours, il me faut entendre l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) nous exposer ses propres vues sur la direction et les succès des partis en Saskatchewan.

Quelqu'un de la Colombie-Britannique viendra peut-être à la rescousse de M. Laing qui est chef en cette province et nous entendrons peut-être le parti conservateur parler de l'administration de ses affaires internes. Sachons établir une distinction entre les affaires internes des partis représentés à notre Chambre ou dans les provinces et les affaires nationales qui sont de notre ressort et que nous devons étudier en notre qualité de membres du parlement. Je prie le député de tenir compte de ce que je viens de dire.

**M. Hansell:** Je n'y manquerai pas.

**M. Harkness:** Frappez encore quelques balles fausses.

**M. Hansell:** Sans vouloir m'échapper par la tangente, je fais observer que le seul motif signalé hier soir par le député pour expliquer son attitude était que nous présentions un sous-amendement que nous n'aurions jamais l'occasion de mettre en pratique. J'admets que j'ai beaucoup évolué en politique, mais je rappelle que les conservateurs ambitionnent d'arriver au pouvoir pour diriger les affaires du pays, ce qui tire à conséquence. Ils parcourent le Canada en disant à la population que nous sommes une bande de cerveaux fêlés qui parlent à tort et à travers; ils lui disent quel échec monumental essuient les libéraux, sans présenter de solution de rechange.

Mon temps de parole achève. Le député a dit que nous n'arriverions jamais au pouvoir; nous ne serions jamais capables d'atteindre les objectifs que nous désirons, de réaliser les réformes monétaires que nous souhaitons.

Je dirais à mon honorable ami que le parti conservateur canadien est un parti perdu, et que c'est le seul qui en perd si vite. Si vous le permettez, monsieur l'Orateur, je dirai ceci en conclusion. Je ne sais si le parti libéral sera écarté du pouvoir. Il se peut que la chose n'arrive pas de mon vivant, ou arrive aux prochaines élections, mais je m'empresse de dire à mes amis conservateurs que si le parti libéral est écarté du pouvoir, ce sera le parti créditiste qui prendra sa place. (*Rires*)

**M. Hansell:** Les députés peuvent rire à leur aise.

**L'hon. M. Rowe:** Cela ne prouve pas que c'est vrai.

**M. Hansell:** Les députés peuvent rire, mais je suis en mesure d'affirmer cela, car c'est un fait que personne ne peut nier. Le parti créditiste est le seul au Canada qui soit à l'ascendant. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Rowe:** Combien de candidats avez-vous présentés aux élections partielles?

**M. Hansell:** Mes collègues peuvent pousser des exclamations. C'est comme lorsqu'on siffle en pénétrant dans un cimetière, leur propre cimetière politique; c'est bien cela. Quant à nous, les Créditistes, nous savons présenter une solution de rechange.

Je ne veux pas revenir sur cette question de direction, mais puisque quelques-uns d'entre eux pensent pouvoir se remettre à flot en changeant de dirigeants, permettez-moi de dire qu'il n'y a pas un meilleur moyen de détruire un homme que de le placer à la tête du parti conservateur. Qu'on me permette de dire à l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), dont le nom a été mis en évidence devant toute la jeunesse conservatrice de l'endroit, que s'il brigue jamais la direction de ce parti, s'il l'accepte jamais, il signera son propre arrêt de

mort du point de vue de la politique. (*Rires*). Riez si le cœur vous en dit, mais remarquez bien mes paroles, que rapporte le compte rendu. Dans quelques années d'ici, ces paroles vous reviendront à la mémoire, aussi fulgurantes que l'éclair, parce que ce que je prédis arrivera.

Nous allons nous prononcer en faveur de ce sous-amendement, monsieur l'Orateur, parce que nous n'avons pas entière confiance dans le Gouvernement. Nous pouvons offrir au Canada un autre programme qui apportera une solution à ces importants problèmes, programme que nous exposons depuis des années dans cette enceinte. L'autre solution, que nous défendons à la Chambre depuis des années...

**Une voix:** Complètement discréditée.

**M. Hansell:** J'ai entendu: "complètement discréditée"? Aux yeux de qui?

**Une voix:** De la population.

**M. Fulton:** Vous n'osez même pas présenter de candidats aux élections complémentaires.

**M. Hansell:** L'honorable député prétend que nous n'avons pas osé présenter de candidats aux élections?

**M. Fulton:** Complémentaires.

**M. Hansell:** Vous ne pensez tout de même pas que nous avons à oser quoi que ce soit?

**M. Fulton:** Je croyais que vous étiez au seuil du pouvoir.

**L'hon. M. Rowe:** Quatre sièges en quatre ans; c'est tout ce qu'ils ont gagné.

**M. Hansell:** Lorsqu'on est à l'entraînement, à la veille d'un combat...

**M. Pearkes:** D'une déconfiture.

**Une voix:** D'un combat?

**M. Hansell:** ...on a des gardes à la grille. Pourquoi? Pour que l'adversaire ne sache pas quelles espèces de coups on va donner; pour qu'on ne sache pas dans quelle forme on est. Nous ne sommes pas assez bêtes pour nous présenter dans toutes les élections complémentaires pour faire savoir à tout un chacun ce que sont nos coups ou nos prises.

**M. Fulton:** Vous craignez qu'ils ne les découvrent.

**M. Hansell:** Nous visons plus haut que les élections complémentaires. Je regrette d'avoir été interrompu par un député siégeant ici, en arrière,—je ne sais pas qui c'est,—qui a dit: "complément discrédité". Notre parti n'a jamais été discrédité. Nous détenons maintenant le pouvoir dans deux provinces et tout ce qu'il nous faut, c'est une autre. Nous y parviendrons, puis notre gouvernement créditiste ira tellement rondement dans tous le pays que ces messieurs commenceront à se réveiller quand tout sera fini. Mais il sera trop tard.

Nous parcourerons le pays et présenterons la seule solution de rechange qui soit admissible au pays, la solution de rechange qui sera efficace et séduira les gens, une fois qu'ils auront constaté qu'il est financièrement possible de distribuer l'abondance de notre production.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, je me trouve à l'heure actuelle dans une situation assez délicate, entre deux éléments qui sont en conflit. Je ne voudrais pour rien au monde m'immiscer dans une guerre intestine entre les différentes factions du parti conservateur. C'est leur affaire à eux. Cependant, j'ai souri de voir l'honorable député de Macleod (M. Hansell) se lever et déclarer qu'il allait mettre la politique de côté pour ensuite, pendant quarante minutes, s'entêter à faire le contraire. Peut-être avait-il raison, parce que je ne peux voir comment n'importe quel député peut mettre la politique de côté.

Je suivrai votre conseil, monsieur l'Orateur, et je parlerai de questions d'importance nationale dans un sens plutôt différent. La lutte qu'on se fait de ce côté-ci de la Chambre ne m'intéresse pas. Pour moi, l'ennemi se trouve de l'autre côté, où je peux lui voir le blanc des yeux. Je me sens assez d'animosité aujourd'hui pour poser certaines questions, surtout au ministre des Finances (M. Harris), parce que le gouvernement doit au Parlement et au pays d'y répondre. Ce sont des questions qui intéressent tout le monde, et qui nous inquiètent tous. Nous ne sommes pas au courant des faits et nous n'avons pas encore la moindre idée de ce que sera la ligne de conduite du gouvernement. Nous aimerions connaître les réponses à ces questions.

D'abord, nous devrions savoir maintenant, et de façon précise quelle est la situation de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* vis-à-vis de l'État. Le Gouvernement a-t-il l'intention de subventionner l'entreprise privée ou entend-il qu'elle se tire d'affaire seule? Va-t-on piller encore une fois la trésorerie publique pour venir en aide à l'entreprise privée? J'aimerais obtenir réponse à ces questions.

Les tenants de l'entreprise privée se moquent du monde quand ils proposent des moyens grâce auxquels la trésorerie publique sert, au Canada, à soutenir l'entreprise

privée. Le Gouvernement doit décider s'il va venir en aide à cette entreprise de pipeline ou s'il va prendre à son compte ce pipeline, comme nous cécéfistes, l'avons préconisé. Si l'État accorde une subvention, s'il offre une garantie, s'il assume les risques, eh bien, que les bénéfices aillent à l'État.

Nous soutenons depuis longtemps que, dans l'intérêt national, ce pipe-line doit appartenir à la population du Canada, et ce pour deux raisons. La première, et elle saute aux yeux, c'est que nous voulons protéger le consommateur. Si ce pipe-line appartenait à l'État, le gaz serait livré au consommateur à un prix inférieur, j'en suis sûr, de 30 à 40 p. 100 à celui qu'exigera une entreprise commerciale.

Il faut aussi songer à l'avenir. Je crains que, si l'on confie à une entreprise privée le soin d'aménager ce pipe-line, ce soient des gens sans perspicacité et sans prévoyance qui s'en occupent, des gens incapables d'entrevoir ce que sera le Canada dans dix ou quinze ans. Le pipe-line ne répondra pas du tout aux besoins du pays. D'ici un ou deux ans, il faudra une canalisation de 30 pouces et, dans une dizaine d'années, il en faudra une autre de même dimension. C'est certainement le plus beau gaspillage que j'aie jamais vu. Si l'entreprise est nécessaire, procédons comme il le faut dès maintenant. Si la société en cause n'a pas les fonds nécessaires, que l'État s'en charge à titre de service utile à la nation. Encore une fois, procéder autrement, ce serait du gaspillage.

Voici encore l'entreprise privée qui demande des subventions au peuple, qui demande la charité. Personne ici ne sait ce qu'il en coûtera. Rien peut-être, mais ce pourra bien être 15 millions de dollars ou plusieurs millions de plus encore. Mais personne ici n'en sait rien. Tout ce que les députés savent, c'est que la trésorerie publique est invitée à accorder des garanties de bénéfices à ces magnats de l'industrie du Texas qui, au cours des prochaines années, tâcheront de puiser autant que possible dans le gousset des Canadiens.

Certains diront peut-être que si l'on n'accepte pas cette garantie, l'intérêt national en souffrira, et qu'il faudrait s'attaquer dès cette année, à l'aménagement du pipe-line. Si cette entreprise répond tellement à l'intérêt national, que le Gouvernement en assume donc la tâche, sans pour cela subventionner des étrangers. C'est ce qu'on a fait autrefois à nos dépens.

En ce qui concerne le capital de la société, nous ignorons encore ce qu'il sera. J'ai entendu dire qu'il y aura 50 millions de dollars de capital-actions sur une immobilisation de 300 millions, le reste prenant évidemment la forme d'obligations. On a formulé des prévisions au sujet de la situation financière de la société *Trans-Canada Pipe Line Limited* dans quelques années. J'en ai relevé une dans le *Financial Post* voulant que d'ici cinq ans, la compagnie accuserait un bénéfice de 20 millions de dollars par an après déduction de la dépréciation du versement des intérêts sur les obligations, mais avant le paiement des impôts. Un revenu de 20 millions de dollars par an sur un placement de 50 ou 60 millions est plutôt considérable. C'est le genre de revenu que cherche à se procurer ce groupe que j'appellerai les magnats du Texas.

La meilleure des choses qui pourrait se produire serait que le Gouvernement prenne à sa charge l'entreprise et fasse lui-même le travail. Une tâche comme celle-ci a déjà été assumée dans d'autres domaines par un ministre du Gouvernement dont la philosophie politique est née d'hier et mourra demain. Je parle du très honorable ministre du Commerce (M. Howe) qui a, néanmoins, accompli un travail de premier ordre en ce qui concerne Air-Canada et la société Polymer. J'espère bien qu'il sera assez sage pour se rendre compte que les Canadiens doivent être les propriétaires de ce pipe-line. Nous, de la CCF, ne consentirons jamais à ce qu'il soit subventionné par le Trésor du pays.

Nous songeons à une autre question qui présente peut-être un plus grand intérêt général. Il s'agit des placements étrangers au Canada. Les capitaux étrangers placés ici sont, en grande partie américains, bien que d'autre part une assez forte proportion de ces capitaux provienne de l'Europe. Je fais bon accueil aux deux, sous certaines réserves. Je verrais avec plaisir les placements européens se faire plus nombreux chez nous, car je tiens à plus de diversité en ce domaine au lieu de nous voir presque uniquement à la remorque d'un pays.

Fait significatif, un coup d'œil sur la structure financière du Canada révèle la faible part, part quasi insignifiante, que le capital canadien a joué dans la mise en valeur de notre pays. Quand je songe au capitaliste canadien, il me revient à l'esprit ce que Robert Burns disait de la souris,—ce petit animal timoré. On ne peut nier que lorsqu'il s'agit de faire des placements dans leur propre pays, les capitalistes canadiens deviennent de lâches et peureuses créatures qui comptent toujours sur les étrangers pour faire ce qu'ils devraient faire eux-mêmes. Ce sont des hommes à courte vue, sans espoir et sans courage d'aucune sorte. Quand je songe à l'avenir du Canada, je me dis que les capitalistes canadiens ont abdiqué en faveur des étrangers. Pareille situation est dangereuse.

**M. Nickle:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Nous invite-t-il à suivre le programme appliqué en Saskatchewan par le gouvernement Douglas à l'égard du gaz et du pétrole. Autrement dit, invite-t-il le capital privé à faire dans cette province socialiste ce que le socialisme n'a pas pu réaliser.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Balivernes! Pures balivernes! Cela se fait dans des conditions qui sauvegardent les droits des gens.

**M. Diefenbaker:** Non pas.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Et les sociétés pétrolières du Canada et des États-Unis le savaient. D'abord, elles n'ont rien voulu entendre, mais leur cupidité est si vive qu'elles ont accepté les conditions du gouvernement. L'honorable député le sait aussi bien que moi.

**M. Nickle:** Les conditions ne sont-elles pas meilleures en Saskatchewan sous le régime de l'entreprise privée que...

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Je ne puis saisir les paroles de l'honorable député.

**M. Nickle:** Les conditions du gouvernement de la Saskatchewan concernant le gaz et le pétrole ne sont-elles pas plus douces à l'égard de l'entreprise privée que ne le sont les conditions relatives aux terres de la Couronne dans les provinces voisines qui sont sous le régime de l'entreprise privée?

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** J'en doute fort et qu'est-ce que l'honorable député trouve à redire à l'entreprise privée? Il ne lui fait pas confiance, voilà tout. Son idée de l'entreprise privée consiste à demander au gouvernement de le subventionner. Pourquoi ne se tire-t-il pas d'affaire tout seul? S'il veut parler d'entreprise privée, qu'il fasse son travail à l'égard du pipe-line, mais qu'il ne vienne pas solliciter l'aide du Parlement. J'espère bien qu'il n'en sera pas question.

Revenons à nos moutons. Quand on m'a interrompu, je disais que le capitaliste canadien a peur de placer de l'argent dans son propre pays et compte que les Américains le feront à sa place.

**L'hon. M. Harris:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. C'est peut-être pure conjecture de ma part, mais je suis presque certain que le député visé par les remarques du préopinant est le seul membre de la Chambre qui s'opposerait à de tels propos.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Je n'y puis rien. Je déclare qu'en l'occurrence nous avons compté que des étrangers placeraient des capitaux en notre pays pour le mettre en valeur, pour déclencher son essor.

On ne peut qu'admirer l'élan et l'énergie qu'ont manifestés les Américains dans l'exploration et la mise en valeur du Canada.



Mais je cesse d'estimer cet entrain quand il semble que des portefeuillistes américains posséderont notre pays. Une tendance très nette se dessine: nous sommes en passe de devenir un satellite des États-Unis, au sens économique du mot. La puissance de l'économie entraîne celle de la politique; les propriétaires dans l'ordre économique le sont, en fin de compte, sur le plan politique. Et je m'oppose à ce que le Canada soit considéré comme une dépendance économique ou politique des États-Unis.

Je condamne cette attitude et m'oppose à cette tendance; et je crains que le Gouvernement, par son inaction à ce propos, ne place le Canada en tutelle économique. Nous ferons tout notre possible pour nous y opposer.

Il existe au Canada, en ce moment, trois sortes de placements. Il y a d'abord la catégorie des placements dans des immeubles, des usines, de l'outillage, dans ces moyens de production qui fournissent des emplois et augmentent la richesse du pays. Ce sont là de bons placements, que nous devrions,—avec raison,—encourager, bien que j'aimerais voir les Canadiens en faire davantage. Je voudrais que les Canadiens courent les risques que certains Américains ont couru. Et il est évident que si les Canadiens ne s'y mettent pas eux-mêmes, d'autres le feront à leur place.

Mais cela a été aussi évident l'année écoulée. Il y a eu une tendance très différente dans le placement des capitaux, qui revêt maintenant deux autres formes, dangereuses dans une économie aussi vulnérable que la nôtre.

A ce propos, je citerai un paragraphe d'une revue mensuelle publiée par la Banque de la Nouvelle-Écosse. Le voici:

> De plus, l'assujétissement de la prime courante aux mouvements de capitaux non directement associés à la croissance économique du Canada n'est pas très rassurant. Aussi longtemps que la plus grande partie de l'importation de capitaux étrangers a pris la forme de placements effectués directement par des maisons des États-Unis et d'emprunts contractés directement à New-York par des provinces ou des municipalités canadiennes, les capitaux finançaient de fait la mise en valeur de nos ressources et de notre industrie et avaient surtout le caractère de placements à long terme. Au cours de l'année écoulée, toutefois, le rythme de croissance du Canada a diminué et en même temps s'est manifestée une augmentation soudaine de l'entrée de capitaux destinés à des placements dans des valeurs existantes.

Et c'est cet apport soudain de fonds qui devrait inquiéter ceux qui siègent du côté du Gouvernement plus qu'il ne le fait en ce moment. Ces placements dans les entreprises canadiennes ne dureront que tant qu'il y aura des bénéfices à réaliser. L'argent, tel quel, n'a pas de patriotisme; ne se rallie sous aucun

drapeau; l'argent va là où il y a un bénéfice à réaliser. Et ces placements peuvent causer de très graves dangers à l'économie d'un pays.

Jetons un regard sur le Canada; voyons ce qui s'y passe. Il se pratique chez nous des placements sous forme d'achats d'actions au titre d'investissements à long terme. Et cela se fait sur une telle échelle que l'industrie canadienne passe aux États-Unis. Il suffit de penser au pétrole, aux aliments, aux automobiles, à l'électricité etc.; et ce n'est pas tout. Ce qui doit inquiéter le Canadien qui engage des capitaux c'est que les actions dans les compagnies canadiennes se vendent à un prix bien supérieur à ce qu'il devrait être si on ne tenait compte que des bénéfices de l'affaire. Voilà qui peut être dangereux pour des Canadiens, encore que cela suppose une foi en notre pays qui me paraît bien motivée.

Toutefois, comme je le disais plus tôt, la domination politique succède généralement, dans ces conditions, à la domination économique. Il se peut que nous ayons un jour à remercier Québec d'avoir une fois de plus sauvé le pays en tant que tel.

Il y a une troisième espèce de placement, fort perilleuse. Nous en avons actuellement des exemples sous les yeux. Je songe ici aux sociétés de placement n'appartenant pas à des résidents. Elles font peser une grave menace sur l'économie canadienne.

Il faut d'abord, je pense, considérer ce qui se passe actuellement sur le marché américain. On pourrait dire, je crois, que sur le marché des valeurs des États-Unis il y a des gens qui sont victimes de couéisme, qui pensent que les choses iront mieux de jour en jour. Ils croient apparemment à la promesse du pot-au-feu dans chaque demeure, de l'automobile pour chaque individu et du portefeuille de valeurs pour chacun. Jamais ils ne réaliseront leurs ambitions.

Cet optimisme est peut-être le résultat d'une déclaration faite par le président des États-Unis en octobre dernier, avant les élections, dans laquelle il a dit que la production nationale des États-Unis atteindra peut-être 500 milliards en 10 ans. D'autres ont dit la même chose au cours des quelques derniers mois, mais des économistes très sérieux des États-Unis sont en profond désaccord avec ces déclarations et avertissent la population de ce pays des dangers qui sautent pour ainsi dire aux yeux dans sa propre situation économique.

L'un des dangers les plus alarmants est l'écart qui existe entre les prix des actions et les indices de la production. Si cet écart n'est pas réduit, on ne laissera pas d'avoir des ennuis. On pourrait peut-être désigner la situation actuelle par un autre nom que le couéisme; peut-être pourrions-nous l'appeler la prospérité de l'envoûtement, des incantations. La puissance de l'envoûtement s'étend maintenant au Canada et menace nos propres placements.

L'état du change entre le Canada et les États-Unis est au plus mauvais. Le taux du change ne reflète aucunement la balance du commerce entre les deux pays. Le taux du change est quelque chose de faux et de synthétique, quelque chose qui finit par menacer notre économie.

Depuis quelques mois, nous discernons un autre danger, le plus grave de tous, qui a nom: placement financier ou, si je puis dire, placement de finance; c'est un des éléments les plus importants de la hausse du dollar canadien. En juin dernier, par exemple, le dollar américain était en perte de $1\frac{7}{8}$ point. En juillet, il était en perte de $2\frac{9}{16}$ points. Cependant, au cours de ces deux mois, le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Fonds du change, a acheté pour 71 millions de devises des États-Unis, dans l'espoir d'empêcher la hausse de notre dollar; il a lamentablement échoué. La situation a empiré, bien que la Caisse de péréquation des changes ait acheté des dollars des États-Unis. En août, nonobstant les efforts de la Banque du Canada, le dollar américain faisait perte de 3 p. 100; en décembre, de $3\frac{1}{32}$ p. 100. Cela est d'une extrême gravité pour le Canada, sur plus d'un plan.

Je ne m'arrête pas à ce qu'une telle situation comporte pour nos exportations et nos importations; pour l'instant, je m'en tiens au seul domaine financier. Voici des sociétés de placement non résidantes qui, depuis quelques mois, ont déversé chez nous 150 millions de dollars et peut-être plus, j'en suis sûr. Je crois que ce montant reste en deçà de la réalité. Ce flux de capitaux ne concourt nullement à l'essor de notre pays; au contraire, il devient décidément un obstacle. Ces actions sont vendues aux seuls portefeuillistes américains. Convenons que le Canada perçoit un impôt de 15 p. 100 à l'égard des dividendes de ces sociétés, à l'égard des fonds reçus; mais aussi ces sociétés ne déclarent pas de dividendes, parce que les Américains en font partie en vue des plus-values de capitaux. Il ne veulent pas qu'il y ait de dividendes déclarés. Tout le revenu gagné sert à acheter encore plus de titres canadiens sur le marché.

L'une des raisons pour lesquelles les Américains tiennent à ces plus-values de capitaux c'est évidemment qu'ils trouvent plus avantageux, à la longue, de verser un impôt moins élevé sur ces plus-values de capitaux qu'un impôt sur le revenu plus élevé. Les sociétés en cause constituent des sociétés "open-end",

en ce sens qu'elles émettent toujours des actions. Tant qu'existera la demande aux États-Unis, ces fonds américains serviront à acheter en quantités illimitées des titres canadiens. Il va de soi que, s'ils pensent les acheter, ils pensent aussi les vendre. C'est peut-être l'une des choses qui pourrait nous faire hésiter, car, s'il arrivait que la confiance fasse défaut, on peut s'imaginer quel contrecoup en ressentirait notre marché des valeurs et combien de portefeuillistes canadiens seraient réduits à rien.

Voici la question la plus importante: Que fait-on à ce sujet? Le Gouvernement pourra dire: "On utilise la caisse de péréquation des changes." Je doute qu'on recoure à cette méthode dans une grande mesure, mais je n'en blâmerai personne: La caisse de péréquation des changes s'est révélée insuffisante par le passé; c'est, en plus, une méthode fort onéreuse. Je me souviens qu'en 1950, les capitaux des États-Unis avaient une forte tendance à s'introduire dans notre pays. On a dépensé, sur la caisse de péréquation des changes 600 millions de dollars pour acheter des devises des États-Unis, afin d'enrayer ce mouvement; mais on n'a pu endiguer le flot. C'était là une dépense considérable. Je ne m'imagine pas un seul moment que cette caisse de péréquation des changes puisse avoir un effet marqué sur la situation actuelle, bien qu'on devrait encore l'utiliser.

Une autre raison de l'entrée dans notre pays de capitaux en provenance des États-Unis est l'attrait d'un taux d'intérêt à long terme plus élevé que celui qui existe de l'autre côté de la frontière. Le moyen évident de remédier à cet état de choses serait que la Banque du Canada se livre à des opérations sur le marché libre, qui auraient pour conséquence de rabaisser notre taux d'intérêt de façon qu'il n'exercerait plus aucun attrait pour le portefeuilliste américain, mais porterait les Canadiens désireux d'emprunter à long terme à contracter leurs emprunts sur le marché canadien plutôt que sur celui des États-Unis.

Il faut recourir à la caisse de péréquation des changes. La Banque du Canada doit avoir pour ligne de conduite de maintenir, autant que possible, un taux d'intérêt inférieur à celui des États-Unis. Mais aucune de ces propositions ne résoud le problème qui consiste à déterminer ce qu'il faut faire au sujet des sociétés de placements non résidantes qui sèment la dévastation. A mon sens, il n'y a qu'une solution. J'aimerais entendre ce que le ministre des Finances (M. Harris) a à dire sur le sujet, car il doit fournir une solution. Il doit déclarer aux Canadiens ce que sera la politique ministérielle à cet égard. La seule solution est de

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

frapper ces sociétés d'impôts répressifs, comportant une distinction bien nette, qui les décourageront d'exercer leur activité au Canada ainsi qu'elles le font. Elles se comportent très correctement de leur point de vue ou du point de vue de quiconque, mais leurs opérations ont pour effet de susciter un problème économique très grave au Canada. Il faut faire face à ce problème et lui trouver une solution. Je ne crois pas pour l'instant qu'il n'y ait d'autre solution que cet impôt répressif sur ces sociétés, un impôt sur leurs revenus même s'ils ne sont pas distribués, un impôt assez lourd pour dissuader toutes les autres de pénétrer sur ce marché.

On a dressé des plans d'après lesquels des dizaines de millions de dollars américains entreront prochainement au pays sous forme de placements effectués par ces sociétés non résidantes, ce qui empirera davantage notre situation dans le domaine des changes. Le problème le plus grave que le ministre doit aujourd'hui résoudre en matière de finances est celui que posent ces sociétés. Il lui faut trouver une solution, qu'il doit exposer à la Chambre afin que nous sachions de quoi il retourne. S'il ne nous apporte aucune solution et si le déséquilibre se poursuit entre le dollar canadien et le dollar américain, nous aurons, je le répète, la preuve que le Gouvernement est prêt à abandonner le Canada à la servitude économique.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer une seconde fois à ce débat. Dirai-je, en guise d'explication, que les événements nous amènent parfois à changer d'idée. Je ne dois pas laisser passer l'occasion de signaler encore une fois une question de principe qui est d'intérêt capital pour ma propre circonscription et pour d'autres circonscriptions de la Colombie-Britannique.

Le 19 janvier, comme l'atteste le hansard, j'ai parlé de la situation créée en Colombie-Britannique par les prix des céréales de provende. J'ai signalé que les céréales de provende de la meilleure qualité étaient payées un certain prix dans les provinces des Prairies alors que les cultivateurs de la Colombie-Britannique devaient les acheter aux prix forts. J'ai proposé la tenue d'une enquête afin de déterminer si l'écart existant entre ces prix était équitable ou non. Je n'avais alors aucune idée que l'on songeait déjà à des mesures qui causeraient encore plus d'ennuis aux cultivateurs de la Colombie-Britannique.

A la page 703 du hansard, figurent les règlements régissant le paiement d'assistance au transport des grains et issues de moutures. On y voit que l'assistance au transport des céréales de provende à destination de la

Colombie-Britannique subira une réduction sensibie. Depuis, on a posé des questions à la Chambre. C'est l'honorable député de New-Westminster (M. Hahn), je crois, qui, le 1er février a posé au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) une question sur l'à-propos d'abroger la mesure en cause et de venir en aide aux cultivateurs de la Colombie-Britannique. Le ministre a répondu qu'on avait tenu parfaitement compte de la situation qui existerait après l'adoption de la mesure. Il a ajouté qu'il ne voyait pas quelle modification il pourrait maintenant y apporter. La question a été mentionnée en d'autres occasions dont je ne parlerai pas maintenant. Comme d'autres députés, j'ai reçu plusieurs télégrammes de groupements intéressés de la Colombie-Britannique, qui protestaient avec vigueur contre la mesure qu'on a prise pour diminuer l'aide au transport des céréales de provende. La *Province* de Vancouver, numéro du mardi 1er février, renfermait un article intitulé: "On interjettera appel de la diminution des subventions qui visent le tarif-marchandises applicable aux céréales". Je citerai l'article, dont voici un premier extrait:

Des groupements de Colombie-Britannique déclarent que de nouvelles majorations alourdiront le fardeau des producteurs. Une réunion tenue à huis clos à Vancouver, lundi, visait à préparer un appel général au gouvernement fédéral contre une réduction, entrant en vigueur aujourd'hui, des subventions à l'égard du tarif-marchandises qui s'applique aux céréales. Des membres de l'Association des fabricants de provende, de la fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique et du Conseil des industries avicoles ont rencontré W. M. Mott...

**Une voix:** Qui est-il?

**M. Patterson:** Je poursuis.

...et George Cruickshank...

**M. Blackmore:** Qui est-il?

**M. McIvor:** Très bien!

**M. Patterson:** Je poursuis:

...qui ont adressé un appel pressant au Gouvernement par l'entremise de l'honorable James Sinclair, ministre des Pêcheries. M. Sinclair a promis de téléphoner au ministre Gardiner pour lui demander que la réduction se fasse graduellement afin de permettre aux cultivateurs de se préparer au supplément de frais. Des spécialistes de la région estiment que les cultivateurs de la Colombie-Britannique verseront plus d'un million des $3,600,000 qui seront épargnés au chapitre des subventions que le gouvernement fédéral se propose d'accorder pour aider au transport des céréales de provende.

J'ai d'autres citations, mais je ne les lirai pas en ce moment. Cependant, on se rend compte que des propositions ont été faites au Gouvernement et au ministère de l'Agriculture à ce sujet par des groupements particuliers et par des individus. Nous avons parlé au cours du présent débat de la diminution du revenu des cultivateurs. Nous avons parlé des difficultés que les cultivateurs du Canada ont eues à surmonter dans le passé. Il semble maintenant qu'après avoir lutté contre ces grandes difficultés les cultivateurs de la Colombie-Britannique sont assujétis à une autre difficulté du fait de la réduction de l'aide au transport des céréales de provende. Il me semble que c'est doubler les torts d'un affront. Je n'ai pas l'intention de parler davantage de cette question. Elle a été portée à l'attention du ministre. Je suis d'avis que ses réponses ont été nullement satisfaisantes et nous demandons que cette question soit de nouveau mise à l'étude, qu'on fasse enquête sur l'écart des prix et que l'aide soit rétablie à son ancien niveau jusqu'à ce que l'état général de l'agriculture s'améliore.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix? La motion mise aux voix est la suivante:

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, avant la mise aux voix, je voudrais aborder une question qui a été soulevée hier soir alors que j'avais la parole. Le ministre des Mines et Relevés techniques (M. Prudham) m'a posé deux questions qui méritent, je crois, une réponse. En conséquence, j'ai un certain travail à achever. Le ministre a droit de recevoir la réponse aux questions que les Canadiens posent généralement. Je pense donc qu'il vaut la peine de leur accorder un peu d'attention avant de passer au vote. Ces questions sont consignées à la page 870 du hansard d'hier. Le ministre a demandé:

Pourquoi ne leur parlez-vous pas de l'Alberta qui a failli à ses obligations?

Un peu plus tard, il a posé cette question:

Pourquoi ne pas leur dire que l'Alberta a été la seule province à ne pas faire honneur à ses obligations?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je interrompre l'honorable député? Au cours du débat sur l'Adresse, nous autorisons parfois des observations sur l'administration des gouvernements provinciaux; pour ma part, je regrette de les avoir autorisées, parce qu'il en résulte que nous avons une discussion sur les affaires provinciales et non sur les affaires nationales. L'honorable député a prononcé hier un discours au cours duquel on lui a posé certaines questions. D'ordinaire, on répond aux questions pendant le discours ou dès que celui-ci est terminé. Si l'honorable député désire répondre plus au long aux questions qu'on lui a posées hier, qui avaient trait à des sujets intéressant uniquement les affaires provinciales, à l'égard desquelles nous ne pouvons rien faire, il me semble que, maintenant que nous en avons fini de l'amendement, au cours du débat à propos duquel

ces questions particulières ont été posées, le Président aurait parfaitement raison de statuer que présentement, comme nous sommes saisis de l'amendement de l'honorable représentant de Dufferin-Simcoe, nous devrions nous restreindre à débattre des questions d'ordre national sans nous occuper des questions d'ordre provincial.

Je remercie l'honorable représentant de Macleod de ne pas avoir étendu la portée de ses observations, ce qui l'aurait conduit peut-être à enfreindre le Règlement davantage à l'égard de questions qui n'intéressent pas les affaires nationales. J'hésiterais actuellement à permettre qu'on s'éloigne de nouveau du Règlement. Je suis certain que l'honorable représentant de Lethbridge trouvera de nouveau l'occasion de traiter le sujet particulier qu'il aimerait exposer actuellement. Il reconnaîtra, je pense, qu'en parlant des moyens employés par le gouvernement provincial de l'Alberta pour résoudre ses problèmes financiers, il traiterait un sujet qui n'est pas du ressort de l'administration fédérale. S'il veut bien collaborer à cet égard, je le laisserai parler sur des questions de caractère national.

**M. Blackmore:** Je suis à votre disposition, monsieur l'Orateur. Je ne veux actuellement rien faire qui viendrait à l'encontre du Règlement; mais la réponse à ces deux questions intéresse certainement toute la direction de l'économie canadienne aujourd'hui. La façon dont l'Alberta a dû diriger ses affaires de façon à sortir des difficultés dans lesquelles elle se trouvait n'est qu'un exemple de ce qui pourrait se passer dans le cas des deux-tiers sans doute des provinces canadiennes d'ici quatre ans, si nous allions entrer dans une crise. C'est pourquoi je suis porté à croire qu'il serait tout à fait régulier de parler maintenant de cette question.

J'aimerais aussi rester sur ce sujet pour une autre raison, si vous jugez bon de le permettre et que la Chambre n'y voit pas d'inconvénient. C'est qu'il est bon de répondre à des questions de ce genre juste après qu'on les a posées. Je n'ai pu y répondre hier soir parce qu'on les a posées juste au moment où M. l'Orateur se levait pour me signifier l'expiration de mon temps de parole. Il m'a donc été tout à fait impossible de répondre à ce moment-là. Si tel est votre désir et que vous en décidiez ainsi je répondrai simplement à la question de l'honorable député en une phrase; je vous promets aussi que quand nous en serons au débat sur le budget je traiterai cette question d'une façon autrement plus complète. A ce moment-là j'expliquerai tout.

**M. l'Orateur:** Je serai bien heureux de permettre une phrase...

**M. Blackmore:** Ainsi donc, tout simplement, la réponse...

**L'hon. M. Harris:** Un mot, monsieur l'Orateur? J'en suis venu à la même conclusion que le représentant de Lethbridge, soit que les réponses qu'il pourrait donner à ces questions intéressant presque exclusivement des questions d'ordre fiscal il serait en effet bon qu'il réserve au débat sur l'exposé budgétaire les observations qu'il pourrait avoir envie de présenter.

Je m'attendais à ses remarques au cours de ce débat en particulier. Je suppose qu'il pourrait le faire; nous pourrions être mieux renseignés sur le sujet à ce moment-là que maintenant car la présente discussion ne porte pas directement sur les questions financières.

**M. Blackmore:** Je suis tout à fait de l'avis du ministre. J'ai pensé que nous pourrions examiner la question immédiatement car, comme je l'ai dit, le ministre lui-même serait grandement intéressé d'apprendre ce qui s'est passé sous le règne des ministres des Finances en 1935, 1936, 1937 et 1938, vu qu'il aura à régler des questions semblables advenant une crise. Les provinces canadiennes sont incapables d'assumer les responsabilités financières que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique leur impose si elles n'ont pas d'autres ressources financières que celles dont elles disposent maintenant. C'est vraiment une question d'un grand intérêt pour tout le Canada.

Ceci dit, je voudrais répondre à la question du ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Prudham). Je lui signale que l'Alberta ne pouvait absolument pas procéder autrement. L'Alberta n'a aucunement manqué à ses engagements en ce qui concerne les obligations. Les détenteurs d'obligations ont déclaré qu'elle avait failli à ses engagements parce qu'elle leur avait demandé de rembourser son prêt à un taux qu'elle pouvait acquitter. Elle avait constaté que son économie ne lui permettait pas d'acquitter un taux d'intérêt de 5 p. 100. Elle voulait abaisser ce taux d'intérêt et, comme je l'ai dit il y a un instant, c'est quand elle a formulé cette requête que les détenteurs d'obligations ont refusé son offre, déclarant les obligations en défaillance. Cela ne dépendait aucunement de l'Alberta.

(L'amendement de l'honorable M. Rowe, mis aux voix, est rejeté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | Knight |
| Barnett | Leboe |
| Bell | Lennard |
| Blackmore | Low |
| Blair | Macdonnell |
| Brooks | MacInnis |
| Bryce | MacLean |
| Bryson | McBain |
| Cameron (Nanaïmo) | McLeod |
| Campbell | Michener |
| Cardiff | Montgomery |
| Churchill | Murphy (Lambton-Ouest) |
| Coldwell | Nesbitt |
| Diefenbaker | Nicholson |
| Dinsdale | Nickle |
| Dufresne | Noseworthy |
| Ellis | Nowlan |
| Fairclough (Mme) | Patterson |
| Fulton | Pearkes |
| Gagnon | Quelch |
| Green | Regier |
| Hahn | Robinson (Bruce) |
| Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce) | Rowe |
| Hamilton (York-Ouest) | Shaw |
| Hansell | Stanton |
| Harkness | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Hees | Thatcher |
| Herridge | Trainor |
| Hodgson | Tustin |
| Holowach | White (Hastings-Frontenac) |
| Howe (Wellington-Huron) | White (Middlesex-Est) |
| Johnson (Kindersley) | Winch |
| Johnston (Bow-River) | Wylie |
| Jones | Yuill |
| | Zaplitny—69 |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Anderson | Gauthier (Portneuf) |
| Applewhaite | Gingras |
| Ashbourne | Goode |
| Batten | Habel |
| Bennett | Hardie |
| Bertrand | Harris |
| Blanchette | Harrison |
| Brown (Brantford) | Hellyer |
| Brown (Essex-Ouest) | Henderson |
| Bruneau | Henry |
| Buchanan | Hosking |
| Byrne | Howe (Port-Arthur) |
| Campney | James |
| Cardin | Jutras |
| Caron | Kickham |
| Carrick | Kirk (Antigonish-Guysborough) |
| Cloutier | Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare) |
| Dechêne | Lafontaine |
| Decore | Langlois (Gaspé) |
| Demers | Lavigne |
| Deslières | Leduc (Gatineau) |
| Dickey | Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle) |
| Dumas | Leduc (Verdun) |
| Dupuis | Lefrançois |
| Enfield | Legaré |
| Eyre | Lesage |
| Fairey | Lusby |
| Follwell | MacDougall |
| Fraser (Saint-Jean-Est) | MacEachen |
| Gardiner | MacKenzie |
| Garson | MacNaught |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | McCann |
| | McCulloch (Pictou) |
| | McIvor |
| | McMillan |
| | Mang |
| | Matheson |
| | Michaud |
| | Nixon |
| | Philpott |
| | Pickersgill |
| | Pinard |
| | Pommer |
| | Pouliot |
| | Power (Québec-Sud) |
| | Power (Saint-Jean-Ouest) |
| | Proudfoot |
| | Prudham |
| | Purdy |
| | Ratelle |
| | Richard (Ottawa-Est) |
| | Richardson |
| | Robinson (Simcoe-Est) |
| | Rouleau |
| | Shipley (Mme) |
| | Simmons |
| | Stick |
| | Studer |
| | Thibault |
| | Tucker |
| | Valois |
| | Viau |
| | Villeneuve |
| | Weaver |
| | Weir |
| | Weselak |
| | Winters—99 |

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, maintenant que nous sommes arrivés à l'examen de la motion principale, je voudrais porter certaines questions à l'attention de la Chambre. Le présent débat a commencé le 10 janvier, à la suite des discours que les deux motionnaires ont prononcés le 7 janvier, à l'exception de quatre jours environ au cours desquels nous avons abordé des problèmes d'ordre international.

Depuis que je siège en cette enceinte, je n'ai jamais vu un ministère si peu loquace à l'égard des problèmes avec lesquels le pays est aux prises et sur lesquels la population du Canada réclame des renseignements. Que se propose-t-il de faire à l'intention des chômeurs? A l'exception d'une promesse restreinte dans le discours du trône et du palliatif que représente la mesure que le parlement a déjà adoptée, rien ne nous laisse prévoir ce que le Gouvernement entend faire. Il ne parle pas de notre commerce ni de la perte de nos marchés à l'étranger. Quelques 55 ou 56 partisans du Gouvernement ont pris la parole, mais aucun ministre n'a répondu aux principales questions relatives aux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises en ce moment. On n'a rien dit à propos de la perte de notre commerce. Le ministre du Commerce (M. Howe) a été assidu aux séances de la Chambre, mais il n'a pas prononcé une parole. On ne nous a rien dit de ce qui s'est passé à la conférence de Washington ni des mesures qu'on entend prendre pour accroître notre commerce avec diverses régions du monde. En ces dernières semaines, le cabinet a traité le parlement d'une façon cavalière, faisant fi des droits de la population canadienne, presque avec condescendance.

La Chambre des communes est devenue une sorte de magnétophone pour le cabinet ou encore un embêtement constitutionnel que le cabinet doit tolérer. Il formule des déclarations à l'extérieur de la Chambre lorsque le parlement siège. Nous en avons eu

un exemple en ce qui concerne l'octroi d'un permis aux Lignes aériennes du Pacifique-Canadien pour l'exploitation d'une route transpolaire, ou par la déclaration du ministre des Pêcheries (M. Sinclair) à propos d'une question qui intéresse non seulement les agriculteurs de la Colombie-Britannique mais aussi ceux de l'Ontario et du Québec. Je veux parler de la réduction des subventions à l'égard des céréales de provende.

Nous avons posé des questions, nous avons voté le dépôt de documents et les mois se passent. En maintes occasions récemment des députés ont cherché à se renseigner au sujet des employés du National-Canadien qui risquent de perdre leur emploi et dont plusieurs, de fait, l'ont déjà perdu. Le 26 janvier, j'ai voulu soulever la question sous forme d'une demande de renseignements. Je me suis enquis au sujet du congédiement d'employés des chemins de fer Nationaux du Canada. Ces employés veulent savoir quelle ligne de conduite on entend suivre. Ils ont entendu dire que la division de l'Ouest se propose d'épargner environ trois milions et demi de dollars en se débarrassant simplement des employés subalternes, c'est-à-dire des travailleurs, quand elle pourrait plutôt songer à remercier quelques-uns des dirigeants extrêmement bien rémunérés.

On ne nous dit rien non plus à propos du commerce. Aucun ministre de la Couronne ne nous a renseignés adéquatement sur la situation agricole du Canada. Le ministre du Commerce n'a rien dit de ce que le Gouvernement entend faire pour parer à la perte de nos marchés, perte que nous révèlent les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique. Nous avons cherché à obtenir des renseignements du ministre du Commerce. Je crois savoir qu'il a un discours sur le commerce, qui est tout prêt; nous voudrions l'entendre.

Le 10 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 20 du hansard, j'ai posé une question au ministre du Commerce. Je cite ici ma question et la réponse du ministre:

> Je poserai une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous donner des précisions sur la visite qu'ont faite récemment à Washington trois membres du cabinet, et nous dire si, oui ou non, le gouvernement des États-Unis a indiqué de quelque façon qu'il entend changer une ligne de conduite qui consiste à ce qu'il semble, à appliquer aux produits agricoles canadiens des contingentements et des interdictions?
>
> Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): J'espère, avant la fin du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, formuler une déclaration relative à la politique commerciale du Canada, qui comportera, je crois, les renseignements que souhaite obtenir le député. La visite aux États-Unis se rattache à un certain nombre de questions. Il serait difficile de répondre d'une façon catégorique au député, mais à mon avis, il sera renseigné au cours des deux ou trois prochaines semaines.

Le 1er février, l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming) a posé certaines questions au ministre du Commerce à propos de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; voici ce que le ministre a répondu:

> Étant donné la longueur du débat sur l'Adresse, monsieur l'Orateur, il m'a semblé que je contribuerais davantage à faire avancer les travaux de la Chambre en m'abstenant de parler. On n'a pas, à mon avis, manifesté, au cours du débat un grand intérêt pour les affaires commerciales; dans les circonstances, je pourrai peut-être remettre cette déclaration jusqu'à ce que la Chambre soit saisie d'un bill pertinent ou à une date ultérieure de la session.

Dans le passé, le ministre du Commerce n'avait pas l'habitude de manquer d'assurance ni de se soucier à ce point des sentiments du Parlement. D'après une nouvelle émanant de la *Presse canadienne*, en date du 7 janvier, le ministre aurait dit à son retour de Washington:

> Le ministre du Commerce, M. Howe, à son retour de Washington hier soir, a déclaré qu'il pourrait s'écouler "quelques jours" avant qu'on puisse constater quels ont été les résultats des entretiens qu'il a eus avec des membres du cabinet américain.
>
> Il est probable qu'on en viendra à des "compromis", a-t-il déclaré au cours d'une entrevue. Pour le moment cependant, il ne sait quelles répercussions auront ces entretiens sur les négociations internationales en vue de raffermir le pacte commercial de sept ans.

Il a dit qu'il saurait à quoi s'en tenir dans quelques jours. Lorsque j'ai posé ma question le 10 janvier, il nous a donné à entendre qu'avant la fin du débat actuel il renseignerait la Chambre sur cette question qui préoccupe plus que tout autre problème la population du Canada. Mais il n'a pas soufflé mot. L'Accord général touche-t-il à sa fin? En sommes-nous au point où il est devenu impossible au ministre de formuler une déclaration optimiste comme il avait l'habitude d'en faire périodiquement.

Le Parlement a certes le droit de savoir ce qui se passe. J'ai remarqué que le premier ministre (M. St-Laurent), qui ne pouvait pas répondre à certaines questions qu'on lui a posées la semaine dernière au Parlement, a jugé nécessaire d'attendre jusqu'à son départ pour la métropole avant que soient communiqués au Parlement des renseignements qu'il ne pouvait trouver pendant qu'il était ici. Devrons-nous attendre que le ministre du Commerce soit rendu en Australie ou en Nouvelle-Zélande, dans plusieurs semaines, avant d'être renseignés sur son programme commercial? Nous demandons au ministre de sortir le discours qu'il garde en réserve et de renseigner la population sur ce qu'il a fait et sur ce qui s'est passé

à Washington ainsi que sur ses prévisions quant à l'avenir.

Et notre commerce? L'optimisme dont a fait preuve le ministre en janvier et février 1954 s'est depuis dissipé à la lumière de l'expérience. Je ne me propose pas de citer une longue série de chiffres; je me contente plutôt de signaler que des données préliminaires pour la totalité de l'année 1954 sont maintenant disponibles et que, cette année-là, nos exportations totales se sont établies à 3,942 millions comparativement à 4,173 millions l'année précédente. Pour ce qui est des importations, on note également une diminution qui s'établit à environ 280 millions.

Le total, pour l'année 1954, y compris les exportations et les importations, s'est établi à 8,037 millions, contre 8,556 millions en 1953. Que fera-t-on? L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a-t-il cessé d'exister? Des rapports récents publiés dans le *Financial Post* nous donnent une idée de ce qui s'est passé. Je ne m'adresse pas ici uniquement au ministre du Commerce pour obtenir un rapport. Le ministre des Finances (M. Harris) pourrait peut-être nous dire si le gouvernement américain a dressé son propre programme et s'il refuse d'étudier les objections soulevées, ou les autres solutions offertes, par les représentants canadiens pendant qu'ils se trouvaient à Washington. Pourquoi ce silence? Depuis des années, nous obtenons ces rapports régulièrement, au cours de la session. Mais, pour une raison ou pour une autre, les rapports optimistes du passé font défaut en 1955.

Le ministre n'ose pas parler et nous dire ce qui s'est passé en réalité en 1954. De fait, un des anciens fonctionnaires du Gouvernement M. Gerald Godsoe, qui pendant la guerre occupait un poste élevé dans le fonctionnarisme canadien, a déclaré en juillet dernier, à l'institution Chautauqua:

> Un de nos problèmes consiste dans le danger réel auquel nous sommes exposés du fait que tant de nos œufs, et des plus gros, se trouvent dans le même panier, en ce sens que nous dépendons actuellement de votre marché. Il est donc plus que jamais important pour nous de diriger diligemment nos efforts vers une importante amélioration de notre commerce avec la Grande-Bretagne.

Et il ajoute:

> Pendant longtemps encore, les États-Unis devront compter sur le Canada pour se procurer certains minéraux, certains produits et certaines ressources naturelles. Du point de vue de l'économie canadienne, il serait opportun qu'une plus forte proportion de ces ressources soient exportées, à l'avenir, sous forme de produits ouvrés plutôt que sous forme de matières premières ou de produits semi-ouvrés.

Il appuie par le fait même le programme si souvent exposé par notre parti et tout récemment répété par le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe).

Qu'est-il arrivé, entre janvier et novembre, à notre revenu agricole? Qu'est-il advenu de nos débouchés agricoles? Il y a quelques jours, le ministre a donné à entendre que nous n'avions aucune raison de nous inquiéter. Il s'est produit une certaine augmentation du chiffre des ventes de blé depuis novembre mais l'année 1954, en ce qui a trait au blé, en dit long sur le programme du gouvernement actuel. Voici quels sont les faits, d'après le bulletin publié le 13 janvier par le Bureau fédéral de la statistique. Des extraits de ce rapport indiquent que les exportations globales canadiennes aux États-Unis, au cours de la période de onze mois, ont baissé de $2,199,713,000 à $2,097,705,000. Au cours de la même période de 1954, les exportations globales au Royaume-Uni ont baissé de $617,908,000 à $575,583,000. Pour ce qui est des pays du Commonwealth, le rapport indique que, au cours de cette même période de onze mois, les exportations à l'ensemble des pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni ont baissé de $219,402,000 à $178,702,000, soit une diminution d'environ $41 millions. Au cours de cette même période de onze mois, notre commerce avec les pays de l'Amérique latine s'est établi à $168,009,000 comparativement à $183,242,000 au cours des onze mois correspondants de 1953. Partout dans le monde, nos marchés nous échappent.

Les ministres voyagent, leurs pérégrinations et leurs pèlerinages les mènent ici, là et partout. Il n'y a pas de verbe qui corresponde au mot "pèlerin" mais on pourrait dire, je crois, que pendant qu'ils "pèlerinent", les affaires croupissent.

Et le blé? Nous ne pouvons plus maintenant nous contenter de hausser les épaules. En 1954, en maintes occasions, le chef de l'opposition (M. Drew) a déclaré à la Chambre que nous étions en voie de perdre nos débouchés pour notre blé. On répondait alors qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter et que les ventes de blé demeuraient à un niveau élevé. Pour ce qui est du blé, les exportations, entre janvier et novembre 1953, se sont établies à $530,903,000; au cours de la même période en 1954, les exportations n'ont représenté que $339,871,000, soit une diminution de 190 millions de dollars.

Ces chiffres ne justifient assurément pas l'attitude optimiste du Gouvernement mais ils nous indiquent et expliquent le silence inusité sur les questions commerciales des membres du cabinet qui, par le passé, se sont attribués le mérite d'une amélioration de notre situation commerciale. Que dire de la farine de blé? Les exportations de farine de blé, entre janvier et novembre 1954, ont représenté $81,371,000, comparativement à

$93,590,000 au cours de la période correspondante de 1953. C'est un fléchissement d'environ 12 millions.

Et quelle est la situation pour ce qui est des céréales autres que le blé? Les faits sont encore plus décourageants, toutes proportions gardées. Entre janvier et novembre 1953, le chiffre des exportations s'est établi à $196,263,000, tandis que durant la période correspondante de 1954 ce chiffre était tombé à $115,915,000, soit une baisse d'environ 81 millions de dollars.

Ces chiffres se passent de commentaires. Ils attestent que le gouvernement actuel n'a pas su diriger notre commerce, qu'il a négligé d'agir, s'en remettant constamment à des déclarations optimistes plutôt qu'aux faits révélés par la statistique. Pour ce qui est des expéditions de blé, les faits sont également pitoyables. J'ai ici un article publié au début de févier par la *Presse canadienne;* je ne le citerai pas à moins qu'on ne me le demande, selon lequel, tous les principaux pays producteurs de blé, sauf le Canada, ont augmenté leurs exportations de blé au cours des quatre premiers mois de la présente année-récolte. Au cours de ces quatre mois, suivant un rapport publié lundi par le Bureau fédéral de la statistique, les expéditions du Canada ont baissé de 6,100,000 boisseaux.

Pendant ce même trimestre, les exportations des États-Unis passaient de 70 millions de boisseaux à 72 millions et demi, les exportations de l'Argentine, en augmentation de quelque 2 millions de boisseaux, atteignaient 45,200,000 boisseaux et celles de l'Australie passaient à 26,700,000 boisseaux, soit une augmentation de quelque 4,700,000 boisseaux.

On dit que les expéditions retardent sur la demande et la vente, mais les chiffres que je viens de citer indiquent que nous avons perdu, dans une large mesure, non seulement nos marchés du blé, mais aussi nos moyens de concurrence vis-à-vis des autres producteurs de blé. Voilà la situation, monsieur l'Orateur, à l'égard de laquelle la population attend du Gouvernement des précisions,—un mot d'encouragement, si l'on veut,—au lieu du silence qu'il observe ces derniers temps.

**Le très hon. M. Howe:** Pour nous, les actes comptent plus que les paroles.

**M. Diefenbaker:** Tout de même, monsieur l'Orateur, alors que le pays est en face de problème comme le chômage, l'immigration, le commerce, et toutes sortes d'autres problèmes qui découlent de ceux-là, seulement trois ministres se sont fait entendre, et aucun n'a envisagé la réalité. Nous avons le droit de demander que le ministre du Commerce, mettant de côté ce nouvel esprit de considération pour le Parlement et ses susceptibilités, présente à la population, avant la fin du présent débat, la situation telle qu'elle est et lui expose quelques-uns des projets du Gouvernement

Je désire poser une question au ministre. Le Gouvernement songe-t-il à demander à la Banque du Canada de faire en sorte de supprimer la prime sur le dollar canadien? Cette question est-elle à l'étude actuellement? A coup sûr, cette prime désavantage présentement ceux qui, dans le Commonwealth et les pays étrangers, achètent nos produits d'exportation. Elle a pour conséquence de relever le tarif douanier d'une façon générale et, en créant une taxe à l'exportation, car tel est bien son effet, elle augmente la difficulté qu'éprouvent nos producteurs canadiens à faire face à la concurrence qui leur vient aujourd'hui des pays qui se sont relevés économiquement.

Qu'allons-nous faire à ce sujet? M. James Muir, président de la banque Royale du Canada a proposé récemment de recourir à des opérations sur le marché libre, effectuées par la Banque du Canada, de façon à exercer une action sur le taux du change et à supprimer l'obstacle qui empêche actuellement les exportateurs canadiens de soutenir la concurrence internationale. Telle est notre attitude.

**Le très hon. M. Howe:** L'honorable député veut-il que je réponde à cette question?

**M. Diefenbaker:** Le ministre aurait-il l'obligeance de répéter?

**Le très hon. M. Howe:** Mon honorable ami m'a posé une question; désire-t-il que j'y réponde?

**M. Diefenbaker:** Soit.

**Le très hon. M. Howe:** Que mon honorable collègue sache que pour peu que la population ajoutât foi à ses paroles, notre dollar ne ferait pas actuellement prime.

**M. Diefenbaker:** C'est la première fois que le ministre donne une réponse quelconque aux questions de ce genre qu'on lui pose. Celle-ci est d'ailleurs à peu près aussi intelligente que celles qu'il nous donne généralement lorsqu'il est pris de court. Savez-vous, monsieur l'Orateur, nous finirons peut-être par les faire sortir de leur terrier!

**Le très hon. M. Howe:** On nous dit que nous courons à la faillite du fait que notre dollar fait prime; voilà qui est original.

**M. Diefenbaker:** L'autre jour le ministre nous disait bien énergiquement qu'il n'avait pas envie de faire perdre son temps à la Chambre en faisant un discours.

**Le très hon. M. Howe:** Au moins mes discours ne sont pas longs.

**M. Diefenbaker:** Mon honorable ami n'est pas de ceux pour qui le Parlement est une institution à respecter.

**Le très hon. M. Howe:** Sottises.

**Des voix:** Retirez!

**M. l'Orateur:** Peut-être qu'à la réflexion l'honorable député songerait à modifier cette expression.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas voulu porter atteinte au ministre et je regrette que vous l'ayez pris de cette façon. J'ai énoncé un fait au sujet de l'attitude qu'adopte si souvent le ministre à la Chambre. (*Exclamations*).

**M. l'Orateur:** L'honorable député n'est-il pas d'avis qu'il n'est peut-être pas tout à fait de bonne étiquette parlementaire de dire d'un autre député qu'il n'est pas de ceux pour qui le Parlement est une institution à respecter?

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne veux nullement manquer à l'étiquette parlementaire. Si vous dites que mes paroles y manquent quelque peu, je ne veux certainement pas causer une telle impression, parce que je respecte le Parlement, ce qui parfois n'est pas le fait de mon honorable ami siégeant de l'autre côté.

**Le très hon. M. Howe:** Monsieur l'Orateur, je ne m'occuperais pas le moins du monde de mon honorable ami. Je crois que personne au Canada ne tient compte de lui. S'il en est pour s'occuper de lui, je ne l'ai jamais remarqué et je ne suis sûrement pas du nombre. Par conséquent, quoi qu'il dise est tout à fait indifférent.

**M. Diefenbaker:** Je suis heureux d'entendre une telle admission, monsieur l'Orateur, parce qu'elle corrobore l'opinion que j'avais de l'attitude du ministre vis-à-vis des membres de la Chambre, qui sont tous égaux.

**Le très hon. M. Howe:** J'espère bien que non.

**M. Diefenbaker:** Je demande de nouveau au ministre et au Gouvernement de renseigner la Chambre et le pays sur la situation dans laquelle se trouve notre commerce et sur les mesures qu'on va prendre pour régler ce grave problème, qui tient à la concurrence extraordinairement forte que nous livre l'étranger et, aussi, aux prix élevés de nos produits, par suite, dans une large mesure, des impôts indûment élevés que le Gouvernement maintient depuis des années.

Depuis près d'un mois, monsieur l'Orateur, exception faite des quatre jours que nous avons consacrés à l'examen de la situation internationale, le Parlement cherche à obtenir des renseignements sur le chômage et sur les moyens mis en œuvre pour l'atténuer. C'est là une question qui intéresse tous les coins du pays, tous les secteurs industriels et toutes les couches de la population. Je voudrais surtout que des renseignements soient donnés à l'égard des employés de chemin de fer qui, parce qu'ils travaillent pour une société de la Couronne, n'ont pas la liberté de dire ce qu'ils pensent, comme le peuvent et comme ont droit de s'y attendre ceux qui sont à l'emploi d'entreprises ne relevant pas de l'État. Nous voulons aussi savoir quelles mesures on prend à propos des marchés agricoles. Il y a quelques jours, on a parlé de l'importation de certaines quantités de fromage et le ministre du Commerce a fait une remarque spécieuse, déclarant que nous n'avions rien à y voir, et que la loi relative aux permis d'exportation ne visait pas le fromage importé chez nous. A la vérité, le député d'Hastings-Frontenac (M. White) a bien démontré que, aux termes des décrets du conseil édictés en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles, le Gouvernement possède le pouvoir de recourir à l'autorité que lui confère la loi toutes les fois qu'il y a entrave à l'égard des prix minimums établis au pays ou qu'on porte atteinte de quelque façon à notre programme relatif aux prix minimums. Et pourtant, lorsqu'on a demandé au ministre, il y a quelques jours, ce qu'il fallait faire à cet égard, il a répondu, en somme: "Nous n'y pouvons rien; en tout cas, on nous a promis qu'il n'y aurait pas d'autre envoi de fromage d'ici plusieurs mois."

Vu l'état actuel de l'agriculture, le fléchissement du revenu de nos cultivateurs, la hausse du prix des articles qu'ils doivent acheter, ils ont bien le droit de s'attendre à une mesure permise par les lois canadiennes, afin que leur prospérité ne soit pas inutilement mise en danger au moment où surgit une très épineuse difficulté. D'une part, la baisse du prix de vente de leurs produits et de l'autre, la hausse du prix des articles qu'ils doivent acheter. En somme, nous sommes à la Chambre pour tâcher entre autres d'apporter, par la discussion, des améliorations à un état de choses qui devient défavorable.

Le Gouvernement dispose des renseignements voulus, les gardant en réserve comme d'ailleurs une foule d'autres excédents. Nous lui demandons, même s'il est tard, de nous rendre cette réserve accessible en nous exposant la situation où se trouvent les commerçants, les cultivateurs et les ouvriers du pays.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je voudrais encore, avant la fin du présent débat, dire quelques mots sur un point qui revêt, pour un grand nombre de travailleurs de notre

pays, une importance considérable. J'ai déjà essayé de poser cet après-midi, à l'appel de l'ordre du jour, une question à laquelle le ministre des Transports (M. Marler) a accepter de répondre le plus tôt possible. Comme je l'indiquerai dans un instant, je voudrais qu'il se procure les éléments de cette réponse afin de nous donner ce renseignement dès aujourd'hui.

Avant de m'étendre plus longuement sur ce sujet, je me permettrai d'exprimer mes regrets d'avoir été absent de la Chambre et de l'édifice du Parlement au moment de la mise aux voix de l'amendement proposé par l'opposition officielle. Seul le décès subit d'un ami intime a pu m'obliger, bien à regret, à quitter l'édifice et à manquer le vote. Les députés n'ignorent pas que l'amendement préconisait également l'assurance-santé, sujet que je ne puis aborder maintenant, mais j'aurais, comme mes collègues, été heureux de me prononcer dans le sens de l'affirmative.

J'ai demandé cet après-midi au ministre des Transports, à l'appel de l'ordre du jour, s'il avait eu connaissance d'une nouvelle parue aujourd'hui dans la *Free Press* de Winnipeg, et dont une partie paraît sous forme de dépêche de la *Presse canadienne*, dans le numéro d'aujourd'hui du *Journal*, d'Ottawa. Je communiquerai à la Chambre le principal passage de l'article en question tel qu'il est paru dans la *Free Press* de Winnipeg, car l'article de la *Free Press* comprend un texte qui ne figure pas dans le communiqué que les députés peuvent lire en ce moment sur la première page du *Journal* d'Ottawa. La nouvelle de la *Free Press* de Winnipeg se lit ainsi:

> Lors du banquet organisé à Beaver-Lodge, jeudi dernier, par la succursale nº 691 de la Fraternité des chefs de train, M. F. H. Keefe, directeur général des lignes de l'Ouest du National-Canadien, a déclaré qu'il était devenu nécessaire d'effectuer des congédiements périodiques par suite de la diminution du trafic.

D'après la nouvelle de la *Free Press*, M. Keefe a ajouté:

> On nous a dit, a-t-il déclaré, que nous devrons, cette année, comprimer de 5 millions notre budget annuel d'entretien. Et, à moins que nous ne puissions équilibrer notre budget, le président nous a annoncé qu'il remplacera les administrateurs actuels du chemin de fer.

Parce que ce dernier paragraphe est connu des députés, vu qu'il apparaît dans l'édition du soir du *Journal* d'Ottawa, ils connaissent la teneur de cette déclaration; mais je signale qu'il fait partie du contexte d'un exposé dans lequel M. Keefe parle des congédiements périodiques qui sont devenus nécessaires au National-Canadien. C'est sur cet aspect de la question que je demande au ministre des Transports de s'arrêter en particulier. Ainsi que les députés le savent, depuis plus d'un an les employés du National-Canadien de tout le pays craignent une intensification du chômage. On a congédié des centaines d'employés dans divers secteurs du réseau d'un océan à l'autre. En outre, plusieurs usines ont été déménagées d'une ville à l'autre, ce qui a créé une incertitude effroyable chez les employés du National-Canadien, et considérablement nui à leur moral.

La nouvelle voulant que le président ait dit à la direction de réduire son budget annuel d'entretien de 5 millions et d'équilibrer ce budget sous peine de renvoi a dû certainement ajouter à cette incertitude. On peut se demander si la direction ne sera pas amenée, pour sauver sa propre situation, à congédier encore d'autres employés afin de réduire les frais d'entretien. Vu la gravité de la situation créée par la nouvelle ainsi annoncée par un fonctionnaire responsable du National-Canadien, le ministre des Transports devrait, me semble-t-il, faire à ce sujet une nouvelle déclaration à la Chambre aujourd'hui même.

Je ne sais pour combien de temps encore se poursuivra le présent débat. Le ministre pourrait peut-être faire cet énoncé au cours des délibérations actuellement en cours, mais si le débat se terminait, je suis sûr que la Chambre consentirait bien volontiers, à six ou à huit heures, à revenir à l'appel des motions et de l'ordre du jour afin de permettre au ministre de faire cette déclaration. Il devrait le faire afin de dissiper l'incertitude supplémentaire créée par la déclaration en cause. Je ne peux m'empêcher de me demander ce que veut dire vraiment la déclaration selon laquelle le président allait remplacer la direction du chemin de fer à moins que le budget du National-Canadien ne soit équilibré. J'aimerais savoir jusqu'à quel niveau supérieur on remplacerait la direction du chemin de fer. Cela comprend-il, si je puis employer une expression d'il y a deux ans et que les honorables députés n'ont certes pas oubliée, les échelons supérieurs ou ceux qui s'en rapprochent? Cela comprend-il le président lui-même? Voilà des questions auxquelles il serait bon de répondre.

Je me préoccupe surtout des effets qu'une telle annonce peut avoir sur le moral des employés du National-Canadien. Depuis une couple d'années, les honorables députés le savent, nous posons des questions sur le congédiement d'employés du réseau national. A maintes reprises, l'ancien ministre des Transports, l'honorable Lionel Chevrier, a exprimé à la Chambre l'espoir qu'il n'y aurait plus de congédiements et, chaque fois, cet espoir a été déçu.

[M. Knowles.]

Les congédiements ont continué. En outre, il y a eu des déplacements comme celui, dont j'ai parlé l'autre jour, des ateliers de la fonderie Transcona de Winnipeg à Montréal. L'incertitude qui plane est des plus injustes pour les employés du réseau de l'État. Il y a aussi d'autres questions. J'en ai inscrit une au *Feuilleton* au sujet de la pension des employés qui sont mis à pied quelques années à peine avant d'avoir droit à leur pension. Je connais des cas d'employés en cause qui croient avoir été victimes d'une grave injustice.

Il semble, d'après la déclaration de M. Keefe, que le président du chemin de fer aurait servi à ses subalternes immédiats un ultimatum qui les porte à croire que pour conserver leurs propres postes ils doivent user de rigueur avec les employés du réseau en général.

Pareille nouvelle offre certes un exemple de mauvaises relations extérieures, entre autres choses; si elle est grave, si elle signifie ce qu'elle dit, elle reflète une ligne de conduite qu'il faudrait renverser.

J'ai pris la parole pour exhorter le ministre des Transports à ne pas laisser la question en suspens jusqu'au moment de l'appel de l'ordre du jour, lundi; je l'invite à formuler une déclaration dans le courant de la journée pour tirer la chose au clair. Qu'il soit bien entendu que les rapports entre les employés et la direction du National-Canadien ne se règlent pas par une série d'ultimatums du président. Revenons à une méthode convenable et appropriée dans les relations avec les employés du National-Canadien, à une méthode qui assure justice à toutes les parties et qui joue à l'avantage de notre grand réseau ferroviaire national.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, je réclame l'attention de la Chambre pour un moment, car je ne veux pas laisser sans réponse l'exposé qu'a fait cet après-midi le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart). Il a fait des observations cinglantes, voire méprisantes au sujet de l'esprit d'entreprise dans notre pays, observations qui, je crois, ne sont pas corroborées par les faits. Je ne mettrai pas plus de quelques instants à passer en revue ce que nous connaissons tous.

Prenons d'abord l'époque de la construction des chemins de fer. Personne ne peut prétendre qu'il n'y avait pas alors d'esprit d'entreprise. On pensait quelquefois qu'il y en avait trop. Je crois que ceux qui, à l'origine, ont établi chez nous le réseau du Pacifique-Canadien, réseau qui s'étend maintenant au monde entier, possédaient un courage au-dessus de tout éloge. Considérant de nouveau la dernière période de développement des chemins de fer, quoi qu'on puisse en dire, ne s'est pas caractérisé par la lâcheté. Nous savons ensuite ce qui en est au sujet de l'industrie de l'outillage agricole. C'est une industrie d'envergure mondiale. Nous pourrions passer ensuite à l'extraction de l'or et des métaux vils.

Viennent ensuite les années 20, époque du développement de l'industrie du papier. Puis ce fut le tour des industries du pétrole et du gaz à l'établissement desquelles il faut reconnaître que les Américains ont affecté d'importants capitaux. Et pourquoi pas? Il y a des dizaines d'années, sur notre continent, les capitaux européens servaient à la mise en valeur des États-Unis. Le fait que les capitaux américains circulent librement dans notre pays n'a rien de déshonorant pour nous. Mais des gens autorisés m'informent que les capitaux canadiens affectés à la mise en valeur récente des gisements de pétrole et de gaz représentent plus de 500 millions.

Enfin, je désire citer un chiffre qui m'a fort étonné et que nous devons toujours avoir présent à l'esprit, à mon avis. Entre 1945 et 1952, les placements étrangers au Canada ont augmenté de 3·2 milliards. Au cours de cette période, le total des immobilisations, au Canada, s'est établi à 24·4 milliards. Autrement dit, la proportion des capitaux étrangers se situe entre 12 et 13 p. 100 seulement du chiffre global des placements. Je consigne ce chiffre au compte rendu parce que je ne voudrais pas que, dans le hansard d'aujourd'hui, une déclaration nuisible et, à mon avis, très injuste envers l'industrie canadienne, soit laissée sans réponse.

*(Texte)*

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer de nouveau au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Seulement, si je prends part à la discussion actuellement, pour quelques instants, à ce moment-ci du débat, c'est que de toutes parts, dans le comté que j'ai l'honneur de représenter, me parviennent des requêtes sans nombre et des lettres en nombre considérable également, me priant de me faire l'interprète de ceux que je représente, particulièrement, ainsi que de toute la classe ouvrière de la ville de Québec, pour solliciter auprès du gouvernement fédéral les travaux les plus urgents qu'il peut apporter à la population ouvrière de Québec.

Les données statistiques que l'on nous offre parfois par le truchement des différents bureaux de la Commission d'assurance-chômage, n'en déplaise à leurs auteurs, ne représentent nullement le nombre exact de ceux qui sont

actuellement sans emploi; je parle particulièrement de la ville de Québec, parce que je connais la situation et je sais ce que je dis. De plus, je n'ignore aucunement que la même situation existe actuellement également dans toutes les parties du Canada.

Je voudrais que le gouvernement entreprenne, pour les travailleurs de la ville de Québec particulièrement, des travaux, et ce sans délai. Il y a actuellement chez nous de la véritable misère. On y compte de nombreux pères de famille qui, actuellement, n'ont pas le privilège de toucher les prestations d'assurance-chômage et qui se voient dans l'obligation d'aller chercher chez le voisin ce dont ils ont besoin pour permettre à leurs épouses et à leurs enfants de se mettre quelque chose sous la dent.

Pareille situation, dans un pays comme le nôtre où les richesses abondent, ne doit certes pas exister; pourtant, elle sévit particulièrement dans le Québec, et je ne peux comprendre comment il se fait que lorsqu'une crise économique surgit, c'est toujours la région de Québec qui, la première, est la plus atteinte.

Il y a sans doute un manque de prévoyance de la part de quelqu'un, et je crois que le seul responsable, dans les circonstances, c'est le gouvernement du Canada, qui a pris à sa charge de régler la question du chômage au pays.

**M. Leduc (Gatineau):** Et le gouvernement provincial!

**M. Dufresne:** Les gouvernements provinciaux n'ont pas à s'occuper du chômage dans leur propre province.

**M. Leduc (Gatineau):** Depuis quand?

**M. Dufresne:** Depuis que le Gouvernement a déclaré, après s'être emparé des revenus des provinces, que le gouvernement central se tenait responsable de la situation du chômage. S'il a voulu se mêler des affaires des provinces, c'est maintenant le temps d'agir.

**M. Leduc (Gatineau):** Et l'autonomie de la province de Québec?

**M. Dufresne:** C'est précisément ce que nous allons conserver chez nous. L'honorable député qui m'interrompt est sans doute très heureux de pouvoir vivre dans la province de Québec et d'avoir pu conserver, lui comme ses ancêtres, les droits qui nous sont si chers et qui l'étaient tant à ses ancêtres canadiens.

En dépit des interruptions qui peuvent venir de l'autre côté de la Chambre...

**M. Villeneuve:** Cela n'a aucune relation avec le chômage.

**M. Dufresne:** Si vous vous étiez mêlé de votre affaire, vous ne l'auriez pas eu.

[M. Dufresne.]

Monsieur l'Orateur, j'insiste donc pour que le gouvernement fédéral entreprenne au plus tôt, dans le Québec, les travaux qui s'imposent, afin de venir en aide à la population. En jetant un coup d'œil sur les prévisions budgétaires qui nous ont été soumises,...

**M. Langlois (Gaspé):** Le ministre des Finances de la province de Québec a dit hier, dans son discours, que la province était prospère.

**M. l'Orateur:** Je regrette d'interrompre l'honorable député de Québec-Ouest, mais je voudrais lui signaler que nous ne sommes pas en comité et que les honorables députés ne devraient pas interrompre l'opinant comme ils l'ont fait depuis les dernières secondes.

**M. Dufresne:** Monsieur l'Orateur, j'espère que vous n'avez pas agi de la sorte de peur que je sois inquiet. Je n'ai pas peur de ces interruptions-là; je suis capable d'y faire face et d'y répondre.

**M. Gauthier (Portneuf):** Quelle bravoure ignorante!

**M. Dufresne:** De l'ignorance, ce n'est que cela que nous avons vu chez les "back benchers" du gouvernement. Ils font bien preuve de leur ignorance puisqu'ils ne parlent jamais à la Chambre; ils se contentent de voter. Et, parlant d'ignorance, on a constaté qu'il manquait plusieurs députés de ce côté-là de la Chambre...

**M. Gauthier (Portneuf):** Et de votre côté?

**M. Dufresne:** Il en manquait seize de ce côté-ci.

**M. Gauthier (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai pas parlé de l'ignorance du député, j'ai dit: "Quelle bravoure ignorante." Il y a une différence.

**M. Langlois (Gaspé):** Les deux sont vrais.

**M. Dufresne:** Ce n'est certainement pas une expression médicale que celle-là.

**M. Gauthier (Portneuf):** Ce serait du psychisme dans votre cas. Cela, c'est une expression médicale.

**M. Dufresne:** Monsieur l'Orateur, je ne sollicite pas ces travaux pour la première fois, car en maintes circonstances, j'ai eu l'occasion de les demander.

Il est bien beau de voir, dans le budget des dépenses que nous a soumis le Gouvernement, que l'on projette quelques constructions, ici et là, dans le Québec, sous prétexte d'amoindrir la crise du chômage.

Monsieur l'Orateur, je l'ai dit et je le répète, les constructions qu'on veut faire dans

le Québec ne résoudront jamais le problème. Si le chômage est de grande envergure aujourd'hui, il nous faut des travaux de grande envergure pour l'enrayer.

Les travaux que la population du Québec réclame depuis de nombreuses années sont: la canalisation de la rivière Saint-Charles, l'assainissement de la rivière Lairet et l'élimination des traverses à niveau. Ce faisant, le Gouvernement non seulement poserait un geste humanitaire en apportant un peu de bonheur et de bien-être au sein des familles de la ville de Québec, mais il assurerait la santé de notre population, et il me semble que l'on devrait commencer à s'occuper de l'état de santé de notre capital humain.

**M. Langlois (Gaspé):** La santé relève du gouvernement provincial.

**M. Dufresne:** Si le gouvernement fédéral était en aussi bonne santé que celui de la province de Québec, je pense bien qu'on n'aurait pas à lui faire les reproches qu'il endure présentement.

Revenant à l'assainissement de la rivière Lairet, je trouve ridicule que l'on ait forcé récemment les autorités d'une communauté religieuse, en l'occurrence les sœurs de l'hôpital Saint-François-d'Assise, à dépenser la somme de $300,000 afin de protéger leurs édifices qui menaçaient, à tout moment, de s'effondrer dans cette rivière qui n'est, pour la ville de Québec, rien autre chose qu'un égout à ciel ouvert.

Je réclame donc, une fois de plus, ces travaux pour la population de Québec, et j'espère que si le Gouvernement fait la sourde oreille à celui qui parle, il répondra au moins à la misère et aux besoins de ceux que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Sainte-Marie (M. Dupuis) a fait, l'autre soir, une affirmation que je voudrais relever. Je l'ai relevée tant soit peu sur le fait même, mais il a cru bon de faire une mise au point dans les journaux du lendemain. L'honorable député a prétendu que le gouvernement fédéral donnait pour la construction d'hôpitaux un montant égal à celui que versaient les provinces.

**L'hon. M. Lesage:** Il s'est corrigé à la Chambre le lendemain.

**M. Dufresne:** Comme l'honorable député habite la province de Québec, il faisait sans doute allusion au gouvernement provincial. Je dois lui dire que le gouvernement de ma province paie exactement cinq fois le montant que le gouvernement central verse pour la construction des hôpitaux.

**M. Langlois (Gaspé):** C'est sa responsabilité aussi.

**M. Dufresne:** Il ne s'en plaint pas, mais je veux rectifier une affirmation inexacte d'un député libéral.

**L'hon. M. Lesage:** Il l'a rectifiée lui-même le lendemain.

**M. Dufresne:** Il l'a rectifiée, mais il a prétendu que je ne disais pas la vérité quand j'affirmais le contraire.

Maintenant, monsieur l'Orateur, le même député m'a fait une offre; je n'y ai pas encore répondu, mais je vais le faire cet après-midi. Il s'est dit en faveur de doubler le taux des allocations familiales. Il a dit que, pour une fois, il était de mon avis, parce que je m'étais déjà prononcé dans ce sens lors d'un discours précédent. A mon avis, ce serait une excellente mesure pour les familles nombreuses, tout particulièrement, car cela augmenterait leur pouvoir d'achat, ce qui serait une garantie de prospérité chez nous.

Je suis donc en faveur que le gouvernement fédéral augmente les allocations familiales, tout en pratiquant l'économie. L'honorable député m'a offert de descendre à Québec avec lui,—ce serait tout à fait nouveau que l'on fasse un voyage ensemble,—et je crois bon de lui dire aujourd'hui que je n'ai pas l'intention d'accepter son invitation. D'abord, je ne crois pas que l'honorable député y trouverait une réception très chaleureuse...

**M. Langlois (Gaspé):** Pourquoi?

**M. Dufresne:** Pourquoi? Parce que j'ai toujours cru qu'on ne pouvait aller demander des faveurs à ceux à l'égard de qui on n'avait pas au moins la reconnaissance du ventre.

**Une voix:** On voudrait des explications.

**M. Dufresne:** Je ne voudrais pas faire honte à l'honorable député de Sainte-Marie...

**M. Dupuis:** Est-ce que je pourrais poser une question?

**M. Dufresne:** Certainement.

**M. Dupuis:** Est-ce que vous réglez vos affaires avec le ventre ou avec le cœur?

**M. Dufresne:** Dans le cas qui m'intéresse, c'est justement ce que je viens d'avancer, je regrette de dire à l'honorable député qu'il ne pourrait les régler ni du ventre ni du cœur, car il a prouvé qu'il n'avait ni l'un ni l'autre.

**M. l'Orateur:** L'honorable député ne pourrait-il pas modifier un peu cette expression? Il ne faut pas trop inviter les interruptions

parce que, autrement, celui qui parle se trouve dans l'impossibilité de continuer ses observations, et le décorum en souffre jusqu'à un certain point.

Je sais que, souvent, lorsqu'on répond à un député, à la suite d'une interruption, les mots qui nous viennent à l'esprit ne sont pas toujours les plus justes. C'est pourquoi je prie l'honorable député de bien vouloir modifier l'expression qu'il a employée, car je ne crois pas qu'il veuille dire, surtout, qu'un député n'a pas de cœur.

**M. Dufresne:** Je me rends à votre désir, monsieur l'Orateur, et je modifie mon expression. Je dirai donc que l'honorable député n'a pas le ventre aussi gros que je le pensais et, surtout, qu'il a le cœur beaucoup plus petit que je l'aurais cru.

**M. Langlois (Gaspé):** Vous avez l'air de vous y connaître.

**M. Dufresne:** Monsieur l'Orateur, l'autre jour un honorable député signalait une déclaration qu'avait faite un député cécéfiste de la Chambre, comme en faisait foi un journal de la Colombie-Britannique. Le député socialiste s'est senti lésé dans ses droits, et il y a apporté, dès le lendemain, une correction qui n'a été rien d'autre qu'une espèce d'affirmation. Il était question, vous vous en souvenez sans doute, de l'usage de la langue française au Parlement du Canada. Je lis exactement le texte de la déclaration de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch):

*(Traduction)*

J'ai dit et j'ai plus d'une fois répété que non seulement ils ont le droit sacré de parler français mais que, sous le régime de la Confédération, ils en ont aussi le droit légal. Je ne ferais rien pour mettre obstacle à l'emploi de cette langue. Personnellement, j'admire mes collègues de langue française; j'admire leur culture et leur langue mais, je l'ai déjà dit, vu qu'ils sont parfaitement en mesure de s'exprimer en anglais,—beaucoup d'entre eux parlent cette langue aussi bien ou mieux que moi,—pourquoi se servent-ils d'une langue que la majorité des membres de la Chambre ne comprend pas?

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, comme vous avez sans doute prêté une oreille attentive à ces quelques phrases, vous y reconnaissez certainement tout l'illogisme que l'on rencontre chez les socialistes de la Colombie. L'honorable député admire la langue française. Apparemment, il est en amour avec ses collègues de langue française; il les aime bien gros, il les a sur son cœur. L'honorable député admet que ce droit nous a été conféré par la constitution canadienne. Mais, par contre, il nous demande de ne pas l'employer. C'est

[M. l'Orateur.]

réellement cet esprit que l'on trouve lorsqu'on est en Colombie, et je ne suis pas surpris que nos compatriotes, particulièrement ceux de Maillardville, aient à souffrir du fanatisme de certaines gens. En parlant de Maillardville, je me demande ce que penseraient les auteurs de ces déclarations si, ayant élu domicile dans le Québec, on forçait leurs enfants à n'étudier rien d'autre chose que du français et du catéchisme!

Et bien, monsieur l'Orateur, la situation est exactement la même pour nos compatriotes. Ils ont le droit d'aller n'importe où, et il y a un article de la constitution canadienne qui permet à qui que ce soit de parler les deux langues, qui sont d'ailleurs officielles au pays, et je ne vois pas pourquoi un fanatisme empêcherait nos compatriotes de continuer à parler la langue de leurs ancêtres.

On note d'ailleurs beaucoup d'amélioration à ce sujet dans le pays. Au fait, il me fait plaisir de signaler que, dans la province dans laquelle nous sommes présentement, la province d'Ontario, on y constate une amélioration sensible. Le gouvernement de la province d'Ontario accorde des subventions aux écoles catholiques et françaises. De plus, l'Ontario possède un service d'enseignement français avec un directeur attitré et un service d'inspecteurs.

Je constate également avec plaisir qu'au sein de cette Chambre, monsieur l'Orateur, et des deux côtés de la Chambre, un grand nombre de nos compatriotes de langue anglaise s'efforcent d'apprendre cette autre langue officielle au pays, ce qui prouve qu'en faisant preuve de bonne volonté et en éliminant le fanatisme, on peut faire quelque chose. Au fait, je pourrais citer l'exemple d'un homme qui, après avoir dépassé la cinquantaine, s'est mis courageusement à l'œuvre et parle maintenant le français de façon à se faire comprendre partout dans la province de Québec dans la belle langue de Racine; je fais allusion à l'honorable M. Drew, chef du parti conservateur. De plus, il y en a d'autres qu'on me permettra de signaler, surtout de ce côté-ci de la Chambre; nous avons, par exemple, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell), l'honorable député de Broadview (M. Hees), l'honorable député d'Eglinton (M. Fleming), l'honorable député de St. Paul's (M. Michener), qui parlent tous un excellent français.

**M. Lesage:** Et il y a même le député de Kamloops (M. Fulton).

**M. Dufresne:** J'allais justement dire que même si l'on va dans la Colombie-Britannique, on y trouve un brillant député, l'honorable député de Kamloops, qui parle un

excellent français, ce qui est tout à son honneur. J'espère donc que leur exemple encouragera d'autres députés à les imiter.

Avant de reprendre mon siège, je désire me faire l'interprète de toutes les Caisses populaires de la ville de Québec, qui ont bien voulu me faire parvenir des résolutions m'enjoignant de demander au Gouvernement de profiter de l'année 1955, qui marquera le centenaire de la naissance de feu le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, pour émettre un timbre en son honneur. J'espère, monsieur l'Orateur, que par votre intermédiaire, cette demande parviendra à l'honorable ministre des Postes (M. Côté) et qu'en frappant un timbre à l'effigie de feu le Commandeur Desjardins, on pourra rendre hommage à son dévouement, à son initiative, ainsi qu'à tout le bien qu'il a pu faire non seulement au Canada français, mais partout au pays.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je n'ai plus qu'une demande à formuler. Notre situation actuelle est assez grave. Tout près de Formose couve un danger qui peut dégénérer en une guerre non seulement entre la Chine communiste et les États-Unis, mais en une guerre mondiale.

A mon avis, lorsque nous avons à faire face à des situations aussi tragiques que celle-là, il devient de plus en plus important pour nous du Canada d'avoir un symbole autour duquel tous les Canadiens, quelle que soit leur foi ou leur langue, puissent se grouper. Vous avez déjà deviné, monsieur l'Orateur, qu'il ne s'agit de rien d'autre que d'un drapeau véritablement canadien. Fasse le Ciel que nous n'ayons pas à y faire face! Mais si jamais nous devions parcourir les chemins sanglants d'une nouvelle guerre, espérons que ceux qui, pour la défense de la démocratie et de la civilisation, iront répandre leur sang sur les champs de bataille, avant de rendre le dernier soupir, auront au moins la consolation de savoir qu'ils seront ensevelis dans les plis d'un drapeau vraiment canadien.

(*Traduction*)

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion principale?

**Des voix:** Adoptée.

**M. Knowles:** Sur division.

**M. l'Orateur:** Adoptée sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** propose:

Que l'Adresse soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

La motion est adoptée.

## SUBSIDES

NOMINATION DU COMITÉ

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** propose:

Que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

## VOIES ET MOYENS

NOMINATION DU COMITÉ

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** propose:

Que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

La motion est adoptée.

## BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1955-1956

RENVOI AU COMITÉ DES SUBSIDES

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances)** propose:

Que le message de Son Excellence et le budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1956, déposés le 28 janvier, soient renvoyés au comité des subsides.

La motion est adoptée.

**L'hon. M. Harris:** Je pense que nous avons accompli de la bonne besogne jusqu'ici et que nous pourrions déclarer qu'il est six heures. A huit heures nous aborderons les travaux que j'ai indiqués hier soir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

Reprise de la séance

## LOI SUR LES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce)** propose la 2e lecture du bill nº 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

—Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour objet de permettre au gouvernement du Canada de s'assurer que la construction, la mise en service et l'entretien des ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux s'effectuent de façon ordonnée et dans l'intérêt national. Par ouvrages des-

tinés à l'amélioration d'un cours d'eau international, j'entends tous ouvrages qui modifient le cours naturel des eaux passant du Canada aux États-Unis et qui influencent l'utilisation effective ou virtuelle de tels cours d'eau hors du Canada. Les dispositions du bill visent donc les cours d'eau internationaux, comme le Columbia et la rivière Milk, qui traversent la frontière internationale. Elles ne sont pas censées s'appliquer aux eaux limitrophes, comme les Grands lacs ou le Saint-Laurent, ni aux rivières qui traversent les frontières provinciales comme, par exemple, l'Ottawa ou la Saskatchewan.

**M. Brooks:** Puis-je demander au ministre si elles s'appliquent au Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick?

**Le très hon. M. Howe:** Non; je ne le crois pas. Le Saint-Jean, sauf erreur, prend sa source dans l'État du Maine.

**M. Green:** Non; dans la province de Québec.

**Le très hon. M. Howe:** C'est peut-être dans la province de Québec. Je pense qu'il délimite la frontière de l'État du Maine. Mais la question relèverait de la Commission mixte internationale, ainsi que je l'indiquerai dans un instant. Les problèmes se rattachant à l'usage, au cours et au niveau des eaux internationales limitrophes peuvent se régler par l'entremise de la Commission mixte internationale, qui fonctionne conformément aux dispositions du traité sur les eaux limitrophes de 1909. Les problèmes se rattachant aux ouvrages effectués dans les eaux au sud de la frontière internationale et qui causent des inondations de ce côté-ci de la frontière relèvent également de la compétence de la Commission mixte internationale.

En vertu de l'article 2 du traité sur les eaux limitrophes, le gouvernement du Canada possède la compétence et l'autorité exclusives à l'égard de l'usage de toutes les eaux en territoire canadien, qui, dans leur cours naturel, traversent la frontière, et il a le droit de détourner ces eaux et de les utiliser au Canada. Les États-Unis possèdent les mêmes droits au sud de la frontière. Ces questions ne relèvent donc pas de la Commission mixte internationale. Le bill relatif aux cours d'eau internationaux vise ces questions, vu qu'aucune autre loi ne permet d'édicter des règlements à ce propos.

Dans le moment, la mise en valeur et l'utilisation au Canada des eaux qui traversent éventuellement la frontière et sur lesquelles notre pays n'exerce plus d'autorité acquièrent une importance sans cesse croissante en vue de l'expansion de notre économie. Cela vaut pour le réseau du Columbia et d'autres bassins hydrographiques semblables. Il ne faut pas envisager l'utilisation de ces eaux uniquement en fonction de ce qu'elle signifie dans le moment, ni uniquement à la lumière de nos relations avec les États-Unis, mais il faut également tenir compte des besoins futurs du Canada et des Canadiens en eau et en énergie. Il faut évidemment bien étudier tout avantage à brève échéance que pourrait apporter l'utilisation immédiate de ces ressources.



Néanmoins, il appartiendra au Gouvernement du Canada de s'assurer qu'un avantage à brève échéance est compatible avec un programme à longue échéance. La demande d'énergie hydro-électrique est insatiable au Canada; de fait, notre économie industrielle est établie surtout en fonction de l'électricité obtenue à bon compte. En 1920, nous produisions 5·6 milliards de kwh; en 1928, ce chiffre avait presque triplé: il était de 16·3 milliards. En 1941, les chiffres de 1928 avaient plus que doublé pour s'élever à 33·3 milliards et à la fin de l'année 1954 la production atteignait environ 70 milliards de kilowatt-heures. Au cours de l'année 1954, de nouvelles installations hydro-électriques ou thermo-électriques ont porté en une seule année la productivité au niveau sans précédent d'environ 1,875,000 chevaux-vapeur. La capacité de production d'énergie dépasse actuellement, au total, les 18 millions de chevaux-vapeur; des installations permettant de produire 4 autres millions de chevaux-vapeur étaient en cours d'aménagement au 1er janvier 1955. On voit tout de suite qu'il faudrait une politique à courte vue pour risquer de compromettre les ressources en énergie du Canada en vue d'avantages à court terme ou d'un rendement insuffisant.

Les Canadiens ont tendance à se laisser envahir par l'idée réconfortante que le Canada possède encore d'abondantes ressources hydro-électriques non exploitées. Une grande partie de ces ressources inexploitées sont dans des régions éloignées et leur mise en valeur ne se justifie pas à l'heure actuelle. Seules deux de nos provinces, Québec et la Colombie-Britannique, ont le bonheur, je crois pouvoir le dire, de posséder des ressources en énergie encore inexploitées dont l'accès est assez facile pour satisfaire à tous leurs besoins pour bien longtemps. L'Ontario met actuellement en valeur les ressources en énergie du fleuve Saint-Laurent, soit sa dernière source importante d'énergie hydro-électrique à bon marché. Avec ces faits présents à notre esprit, notre devoir envers les futures générations est évident: c'est de conserver précieusement nos ressources hydro-électriques non encore exploitées afin de permettre que l'expansion des industries canadiennes se poursuive et que notre niveau d'existence continue de s'améliorer.

Le projet de loi relatif aux cours d'eau internationaux a pour premier objectif de protéger l'intérêt national à long terme et d'empêcher qu'on y porte atteinte par des entreprises conçues en vue de servir des fins immédiates d'intérêt local qui peuvent se révéler incompatibles avec les objectifs à plus longue portée. Une fois adoptée, la mesure législative en cause autorisera le Gouvernement à réglementer, par le moyen de permis, la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux. Elle a pour objet d'assurer l'exploitation la plus avantageuse d'un réseau hydraulique, tout en tenant compte des autres possibilités de mise en valeur qui peuvent exister maintenant ou se révéler à l'avenir. Seront aussi assujéties à cette réglementation, les entreprises à réaliser au Canada mais dont le principal objectif est d'assurer la production d'énergie ou l'obtention d'autres avantages en dehors du Canada. Il est essentiel que les termes autorisant des entreprises de ce genre renferment les dispositions propres à protéger nos intérêts nationaux.

Comme je l'ai dit déjà, nous avons commencé, ces dernières années, à nous rendre compte que l'eau n'est pas une ressource illimitée et que sa mise en valeur n'est pas un problème purement local. Somme toute on est généralement d'accord pour admettre que nous ne pouvons nous permettre de gaspiller l'eau et que nous ne devons négliger aucun effort pour utiliser efficacement nos ressources hydrauliques. En établissant nos programmes d'utilisation de nos eaux, nous devons tenir compte des répercussions diverses qui en découlent pour la mise en valeur industrielle, régionale, nationale et internationale.

Nous avions l'habitude de ne songer qu'à l'établissement d'une seule entreprise. Il est maintenant nécessaire d'élargir de beaucoup nos vues, d'envisager les effets que plusieurs entreprises peuvent avoir sur une bassin hydrographique et, en outre, d'examiner les répercussions que l'aménagement d'un bassin hydrographique peut avoir sur l'utilisation future de l'eau dans un bassin adjacent. Les détournements, surtout des eaux de crue, d'un important bassin hydrographique à un autre sont devenus possibles par suite des récents progrès techniques, ce qui permet l'utilisation coordonnée de diverses sources d'énergie.

Lorsque des bassins hydrographiques adjacents présentent des caractéristiques différentes quant à la capacité d'emmagasinage et à la régularisation, il y a là une puissante raison de les relier. Même lorsqu'il ne peut être question de la transmission de l'eau d'un bassin à l'autre, il peut être encore possible qu'un de ses importants sous-produits, c'est-à-dire l'énergie hydro-électrique, fournisse le moyen de coordination.

Les économies réalisées dans la transmission à longue distance ont permis de transporter l'électricité à des centres de charge situés à une distance de 500 milles et les progrès continuent d'accroître ces distances. Nous avons donc besoin d'envisager dans une certaine perspective l'aménagement des cours d'eau internationaux. Nous devons être prêts à envisager, outre les bassins eux-mêmes, quelles seront les conséquences du point de vue de l'énergie, de même que les moyens d'en faire l'utilisation pratique, avant de déterminer quels seront les effets éventuels d'une entreprise donnée sur l'ensemble de l'économie canadienne.

Cela signifie qu'il faudra étudier avec soin toutes les propositions qui entraînent l'acquisition par des intérêts étrangers, pour longtemps et peut-être à perpétuité, de ressources hydrauliques qui ont une valeur virtuelle pour le Canada. Nous devons d'abord examiner si nous pouvons utiliser effectivement ces ressources hydrauliques à l'intérieur du Canada. S'il est conforme à l'intérêt national de faciliter l'utilisation des eaux d'aval dans un autre pays, à cause d'ouvrages exécutés au Canada, nous devons nous assurer que les Canadiens obtiennent des avantages proportionnés aux ressources hydrauliques ainsi fournies à nos voisins.

En élaborant des accords convenables avec nos voisins du Sud, nous devons nous conduire en voisins raisonnables, peut-être même en associés dans certaines de ces vastes entreprises. Nous devons être disposés à régler maints problèmes en faisant des concessions mutuelles. Les Américains et les Canadiens ont acquis beaucoup d'expérience dans la solution de certains problèmes relatifs aux cours d'eau internationaux par l'intermédiaire de la Commission mixte internationale. De même, il devrait y avoir moyen de résoudre dans un esprit de collaboration et d'amitié tout problème que pourraient susciter les aménagements relatifs aux cours d'eau internationaux.

Je n'ai pas l'intention d'aborder aujourd'hui les aspects juridique ni technique du bill. Cela pourra se faire beaucoup mieux au comité permanent des Affaires extérieures auquel le bill sera déféré après la seconde lecture. Toutefois, je pourrais peut-être traiter deux points. Les idées qui ont amené le Gouvernement à présenter le projet de loi sont-elles conformes aux principes dont s'inspire le traité relatif aux eaux limitrophes, compte tenu de l'évolution qui s'est produite

depuis près d'un demi-siècle? La mesure que nous proposons est-elle semblable à la pratique suivie aux États-Unis et destinée à assurer la mise en valeur efficace de leurs propres ressources hydrauliques? A ces deux questions je réponds oui. Permettez-moi de m'expliquer.

Comme je l'ai déjà signalé, l'article 2 du traité relatif aux eaux limitrophes stipule que chaque pays aura, et je cite:

La juridiction et l'autorité exclusive quant à l'usage et au détournement, temporaires ou permanents, de toutes les eaux situées de leur propre côté de la frontière et qui, en suivant leur cours naturel, couleraient au delà de la frontière.

Ainsi le traité précise bien que le Canada jouit d'une autorité complète à l'égard des rivières coulant à l'intérieur de ses frontières, ce qui laisse au Gouvernement du Canada le soin de réglementer l'usage, le débit et les niveaux desdites rivières sur son territoire et de s'occuper de toute entreprise en notre pays qui pourrait entraver le débit naturel des rivières internationales.

Toutefois, dans l'exercice de ces droits, le Canada doit se souvenir des droits des personnes qui peuvent être atteintes par des travaux modifiant le débit naturel des rivières internationales ou par l'aménagement de barrages-réservoirs et d'ouvrages analogues qui régularisent le débit des rivières. Si de telles personnes sont lésées, qu'elles soient citoyens des États-Unis ou du Canada, elles ont droit à une indemnité. Il leur est loisible de comparaître devant les tribunaux du pays qui entrave le cours naturel des rivières internationales et de réclamer une indemnité, qu'elles soient ou non citoyens dudit pays.

Il s'agit d'un sain principe, à notre avis, car les droits des particuliers des deux pays sont ainsi protégés. Mais cela veut dire que le Canada doit user d'une grande prudence dans la délivrance de tout permis qui créerait de nouveaux groupes puissants en dehors de notre pays. Car s'il se présentait éventuellement des occasions prometteuses d'utiliser plus efficacement en notre pays ses ressources hydrauliques, des entreprises déjà constituées aux États-Unis pourraient fort bien nous présenter d'importantes réclamations.

Le principe d'indemnisation, au point actuel de son évolution, s'applique à toutes les entreprises d'ordre privé ou public. On en trouve un exemple dans la demande d'autorisation de construire un barrage sur le fleuve Saint-Jean à Grand-Falls (N.-B.), travaux qui en ont déterminé la crue du secteur international. La Commission mixte internationale a approuvé l'inondation à la frontière, seulement au terme d'audiences prolongées et à condition que le requérant canadien remplisse les conditions d'un accord qu'il avait conclu avec une société américaine au cours des audiences.



Cet accord reconnaissait en effet la validité des arguments présentés avec tant de force devant la Commission mixte internationale par l'avocat-conseil du Gouvernement américain. Ledit conseil a déclaré que "la disposition du Traité relative à la protection et à l'indemnisation" ne visait pas exclusivement les dégâts matériels, mais comprenait aussi une "indemnité" et "une part dans les bénéfices" que pourrait fixer la Commission mixte internationale sous toute forme désirée par les États-Unis, y compris la livraison de l'énergie électrique. Il a de plus affirmé que l'indemnité doit tenir compte de tous les intérêts, y compris les intérêts publics des États-Unis et de leurs États, de même que ceux des particuliers dont la propriété serait inondée. Finalement, le conseil a réclamé spécifiquement au nom des États-Unis une partie de l'énergie produite en aval de la rivière au Canada, en proportion de la charge créée par l'inondation aux États-Unis et la part du flot fourni ainsi par les États-Unis.

Le Canada a accepté ce point de vue du gouvernement américain. C'est dans cet esprit que le gouvernement canadien entend appliquer les dispositions du bill sur les cours d'eau internationaux, lorsqu'il aura force de loi.

Il y aura des cas où le projet impliquera l'emmagasinage d'eau au Canada et son relâchement en un flot régulier. Cela peut constituer un service très appréciable pour la région en aval de la rivière. Non seulement cela peut réduire les dégâts causés par les inondations mais aussi, du fait de la conservation des eaux de crue, cela peut rendre disponible pour la région en aval de la rivière une quantité additionnelle d'eau devant servir à l'énergie hydraulique ou à d'autres buts, au cours des périodes d'étiage. Puisque la région en aval de la rivière n'a aucun droit à ce service, il est évident que le Canada peut raisonnablement s'attendre à un dédommagement sous forme acceptable si cette région nous demande de lui fournir ce service.

On a proposé de nombreuses formules pour traiter de situations analogues. L'énergie qui en résulte pourrait être divisée à part égales, selon la thèse que si la région en aval fournit la "charge", la région en amont fournit le "flot". Ces deux éléments constituent l'énergie. L'un est inutile sans l'autre. La proportion réelle de l'énergie dont bénéficieront les régions en amont et en aval dépendra des mérites de chaque cas; mais il ne fait pas de doute que les deux régions peuvent s'attendre à recevoir une part raisonna-

ble de l'énergie créée à la suite de leurs efforts combinés.

Dans les propositions qui régiront les règlements concernant les ententes à l'égard des régions en aval, propositions que divers États américains sont à étudier, on tient de plus en plus compte de l'importante question des grands avantages que comporterait pour les centrales situées en aval l'emmagasinage de l'eau en amont. L'avant-projet d'un Pacte entre États concernant le Columbia, préparé par une commission comprenant des représentants des États de Washington, d'Oregon, d'Idaho, de Montana, d'Utah, de Wyoming et du gouvernement des États-Unis, en pourvoyant à la répartition de l'énergie électrique qui sera produite aux centrales situées en aval, reconnaît le rôle que joueront l'emmagasinage de l'eau et la régularisation du flot dans les États situés en amont.

Pour protéger l'intérêt national, nous devons nous assurer que tout arrangement entre Canadiens et Américains comporte une certaine élasticité; que les contrats soient conclus à longs termes entre les services d'utilité publique intéressés et qu'il existe une relation étroite entre, d'une part, l'apport en énergie électrique ou en espèces pour les localités en aval et, d'autre part, une juste valeur marchande de l'électricité ainsi produite ou la valeur, pour le Canada, de l'exploitation uniquement sur le territoire canadien, d'autres ressources hydrauliques. Par exemple, à moins que le coût de l'électricité pour les bénéficiaires américains ne soit comparable à celui de la plus avantageuse des autres entreprises qu'ils pourraient mettre sur pied dans leur propre pays, nous aurions de bonnes raisons d'être sur nos gardes. Pour ce qui est du Canada, pour qu'une entente particulière soit compatible avec l'intérêt national, il faut qu'un rendement maximum soit assuré à perpétuité et en termes concrets. Par des termes concrets, je veux dire le prix courant de l'électricité à tel ou tel moment donné, ou mieux, une compensation sous forme de la livraison, au Canada, d'une quantité appropriée d'énergie électrique. A moins que les conditions ne satisfassent pleinement à ces exigences, le Gouvernement devra peut-être refuser d'approuver une entente.

L'idée qu'une indemnité suffisante est une condition qui se rattache au droit de chaque pays d'exercer une pleine autorité sur les eaux qui se déversent au delà de ses frontières a été acceptée dans le traité des eaux limitrophes, à la demande expresse du secrétaire d'État américain, M. Elihu Root. Elle a été acceptée par le Canada et est devenue un des principes fondamentaux du traité; elle est restée d'application générale pour l'avenir.

Depuis, par l'entremise de la Commission fédérale d'énergie électrique, le gouvernement des États-Unis a exercé son autorité sur la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux sur son territoire. Lorsque la loi sur les cours d'eau internationaux entrera en vigueur, le Canada exercera une autorité analogue sur ses eaux internationales. Le bill à l'étude confirme le principe reconnu que les Canadiens ont pleine autorité sur les cours d'eau à l'intérieur du Canada et qu'ils sont les premiers à pouvoir les utiliser.

En terminant, je tiens à souligner de nouveau que l'autorité que demande le Gouvernement par le bill à l'étude lui permettra de s'assurer que la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques canadiennes visées par la mesure seront effectuées avec efficacité, ce qui protégera l'intérêt national pour notre génération et celles qui la suivront.

Les honorables députés auront remarqué que le droit international et la coutume internationale ont eu beaucoup à faire à l'égard de la préparation de ce projet de loi. Il me semble qu'il y aurait lieu de fournir aux honorables députés l'occasion de débattre les dispositions du bill en comité, où ils pourront compter sur les conseils du général McNaughton et d'autres spécialistes en la matière. Puisque le ministre des Affaires extérieures est également intéressé, il me semble que le comité approprié doit être celui des affaires extérieures. Je demande donc, monsieur l'Orateur, que le bill soit déféré au comité des affaires extérieures, quand il aura franchi l'étape de la deuxième lecture.

**M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra):** Monsieur l'Orateur, le discours que vient de faire le ministre du Commerce (M. Howe) en présentant le projet de loi, m'a vivement intéressé. Pour ma part, je suis heureux qu'il ait décidé de déférer la mesure au comité permanent des affaires extérieures. Quand j'ai pris la parole à l'occasion du débat sur l'Adresse, j'ai demandé qu'on procède de cette façon; j'estime que ce comité peut accomplir de l'excellente besogne en examinant cette mesure. A mon avis, c'est précisément le genre de projet de loi qui peut le mieux être étudié par un comité parlementaire. Vu que nous envisageons les choses de cette façon, nous ne nous opposons pas à ce que le projet de loi franchisse l'étape de la deuxième lecture. Cependant, nous tenons à indiquer clairement que si nous acceptons de lui faire franchir cette étape afin qu'il soit déféré à un comité, nous nous réservons le droit de prendre la décision que nous estimerons opportune quand le bill

reviendra à la Chambre après avoir été étudié au comité.

Au cours de ses remarques, le ministre n'a pas dit que la mesure résulte, en grande partie, d'un différend entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique. Ce dernier a conclu avec la société Kaiser des États-Unis une entente en vertu de laquelle la société doit ériger un barrage dans la partie inférieure des lacs Arrow, qui constituent un élargissement du fleuve Columbia.

Le gouvernement provincial semble croire qu'il a conclu une bonne affaire. La société lui versera une somme très importante et lui fournira en plus une certaine partie de l'énergie produite aux États-Unis par suite de l'aménagement de ce barrage au Canada. Le gouvernement du Canada semble s'opposer à l'entente, et c'est pourquoi il présente la mesure à l'étude. A cause de ce différend et pour d'autres raisons, le bill revêt, à mon avis, une grande importance.

En examinant la carte, je constate que plusieurs cours d'eau importants du Canada se prolongent aux États-Unis et seraient assujétis aux dispositions de ce projet de loi. De fait, ces cours d'eau ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire. D'abord, il y a le fleuve Saint-Jean, qui prend sa source dans la province de Québec, pénètre aux États-Unis puis remonte au Nouveau-Brunswick. Ce soir, le ministre a dit que ce fleuve ne sera pas assujéti aux dispositions du bill.

**Le très hon. M. Howe:** Mon honorable ami ne s'opposera probablement pas à une mise au point. Je ne crois pas que ce fleuve coule aux États-Unis. Si je me souviens bien, il prend sa source dans la province de Québec, puis il sépare les États-Unis du Nouveau-Brunswick.

**M. Brooks:** Il traverse une bonne partie de l'État du Maine avant de constituer une partie de la frontière.

**Le très hon. M. Howe:** Peut-être en est-il ainsi.

**M. Green:** C'est là une des questions que le comité devra étudier. Il semble n'y avoir aucun cours d'eau important qui passe du Canada aux États-Unis avant que nous arrivions à la rivière Milk, en Alberta. Il y en a deux autres d'importance secondaire en Saskatchewan, les rivières Souris et Frenchman. Un député de la Saskatchewan me dit qu'il n'a jamais entendu parler de la rivière Frenchman. Je suppose donc qu'au moins un de ces cours d'eau n'est pas important.

[M. Green.]

Cependant, pour ce qui est de la Colombie-Britannique, plusieurs grands cours d'eau seront visés par le projet de loi. D'abord, il y a ceux qui forment le réseau du fleuve Colombia et qui comprennent non seulement le Columbia même, mais aussi la rivière Kootenay, tributaire du Columbia, ainsi que les rivières Okanagan et Similkameen, toutes très importantes. Le réseau du Columbia comprend aussi trois importants lacs de montagnes, le lac Kootenay, les lacs Arrow qui sont en somme un élargissement du Columbia sur une distance de plus de cent milles, et le lac Okanagan. Les dispositions de ce projet de loi s'appliqueront donc à tous ces lacs.

Il y a maintenant les rivières qui coulent de la Colombie-Britannique dans l'enclave de l'Alaska, notamment les rivières Stikine et Taku. Ce sont de véritables fleuves, et il est intéressant de noter que c'est sur la rivière Taku que les intérêts Frobisher projettent d'aménager une grande fonderie qu'actionnera de l'électricité provenant de forces hydrauliques réalisées au cours supérieur du fleuve Yukon. Si j'interprète bien le projet de loi, ses dispositions doivent s'appliquer à la rivière Taku. Elles s'appliqueront également au fleuve Yukon. En effet, comme les honorables députés le savent, ce dernier traverse le territoire du Yukon avant de passer en Alaska. Il se peut que cela ne paraisse pas important pour l'instant, parce que le gouvernement fédéral administre actuellement le territoire du Yukon. Mais si le Yukon devenait une province, ce qui finira par arriver, j'en suis certain, il se trouvera alors dans une situation analogue à celle où se trouve actuellement la province de la Colombie-Britannique par rapport au bassin du Columbia. Ce projet de loi intéresse donc des cours d'eau très importants dans l'Ouest du Canada.

On peut supposer que seront mis en cause des cours d'eau très éloignés de la frontière. En somme, il ne s'agit pas seulement de la partie du cours d'eau située juste à la frontière ou à quelques milles de là, mais du cours d'eau considéré sur une très grande longueur. Un exemple. Il se trouve sur le grand Columbia un emplacement magnifique où l'on pourrait aménager une centrale. L'endroit s'appelle Mica-Creek. Il est situé tout près du sommet du grand coude du fleuve. Là seront construits,—bientôt, je l'espère,—un barrage et une centrale qui reviendront à 425 millions environ (c'est le chiffre communiqué l'an dernier au comité des affaires extérieures par le général McNaughton). Grâce à ces installations, on pourra produire une quantité énorme d'énergie. Je n'ai

pas présente à la mémoire la quantité précise à produire, mais je sais que la centrale sera vraiment immense.

Une question se pose donc. Le barrage de Mica-Creek va-t-il être lui aussi réglementé par le gouvernement fédéral aux termes du présent projet de loi? C'est un bill d'une importance extrême, bien plus qu'on ne saurait le croire de prime abord. Pendant un siècle ou deux encore la population de l'intérieur de la Colombie-Britannique ressentira les effets de tout aménagement du système hydrographique du Columbia. Il ne s'agit pas ici d'un problème à court terme, mais d'une question qui importe au plus haut point au progrès de toute cette partie de l'ouest de notre pays. C'est une des raisons pour lesquelles je suis parfaitement d'accord avec le ministre quand il dit que le bill devrait être étudié par le comité.

Autre raison, c'est un projet de loi d'un genre tout à fait nouveau. Je ne peux, sans recherche, penser à une loi du même genre qui figurerait déjà dans nos statuts. Le Parlement est saisi d'un nouveau problème et, aussi pour cette raison, il est important que le bill soit étudié en comité.

Je crois que tout le principe du bill se trouve dans les mots,—je ne peux citer l'article, mais ces mots sont utilisés,—"l'aménagement des ressources hydrauliques du Canada dans l'intérêt national". Voilà le but du bill, l'aménagement des ressources hydrauliques du Canada dans l'intérêt national. Notez bien, il embrasse plus que les aménagements futurs. Il prévoit la prise de possession des aménagements qui existent déjà. S'il existe déjà un barrage ou usine d'énergie, cette usine serait assujétie à une licence en vertu de ce bill. Il existe plusieurs usines d'énergie importantes sur la rivière Kootenay, juste avant qu'elle se jette dans le Columbia, et, comme je conçois le bill, il faudra qu'on obtienne des licences pour ces usines d'ici un an, sinon le gouvernement fédéral pourra les démolir. Je me propose de revenir un peu plus tard sur ce pouvoir de démolition.

Une autre raison pour laquelle le projet de loi devrait être étudié par le comité, c'est qu'il met en jeu de très graves questions d'ordre constitutionnel. Les provinces du Canada ont toujours été très jalouses de leur compétence en matière de droits de propriété et de droits civils; c'est là une des raisons pour lesquelles le gouvernement de la Colombie-Britannique attache tant d'importance à la mesure qui nous occupe. Le général McNaughton a reconnu ce point dans la déclaration qu'il a faite, l'an dernier, au comité des affaires extérieures. J'ai ici le compte rendu de la séance du 12 mai, les paroles du général McNaughton:

> Par conséquent, en ce qui regarde la Commission, on pourra, à partir de l'année prochaine, se lancer dans la réalisation positive du projet.

Il parle de l'aménagement prévu au ruisseau Mica.

> La construction proprement dite du barrage, le choix des ouvriers, cela appartient au gouvernement provincial.

C'est le général McNaughton qui parle.

> A lui de décider s'il utilisera la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique ou s'il fera appel à des entreprises privées. Ce sont là choses fort précises, mais...

Je lui ai alors demandé:

> D. Le gouvernement fédéral ne participera aucunement aux aménagements en question?
> R. Il appartient au gouvernement fédéral de trancher les questions litigieuses qui s'élèvent entre les États-Unis et nous-mêmes.

Le ministre du Commerce (M. Howe) a signalé ce point ce soir.

> Il est essentiel que les discussions relatives aux bénéfices découlant de la régularisation des eaux soient réglées avant que le gouvernement provincial confie l'entreprise à quelqu'un.

Le témoignage du général McNaughton indique donc bien clairement que l'entreprise du ruisseau Mica, de même que tout autre ouvrage relatif au réseau du Columbia, intéresse au plus haut point le gouvernement provincial.

Or, le ministre a exposé ce soir, en parlant des avantages qui joueront en aval, une autre raison pour laquelle le projet de loi devrait faire l'objet d'une étude approfondie. La formule établissant les avantages accordés sur les eaux d'aval n'est élaborée que depuis peu. Le général McNaughton nous a dit que le Canada n'a pu aller de l'avant à cet égard uniquement parce qu'un différend est intervenu entre les États du nord-ouest et les États en aval, au cours duquel les États en amont ont maintenu qu'ils devraient obtenir des avantages des États en aval. Ce principe une fois établi entre eux, le Canada a pu en tirer profit.

Le général McNaughton a également traité ce point, en déclarant ce qui suit, comme en fait foi la page 9 du fascicule 7 des Témoignages du comité:

> Je répète donc que les deux facteurs de l'énergie sont la hauteur et le débit, qui jouent chacun un rôle d'égale importance. Il a semblé (et il semble toujours) à ceux d'entre nous qui étudient la question, ainsi qu'à bien d'autres personnes, que l'énergie additionnelle produite sans frais aux usines de force motrice, car ces usines ne fonctionnent que lorsqu'on leur fournit le débit nécessaire, cette énergie, dis-je, devrait être distribuée également entre les deux pays. C'est cette solution que le gouvernement de la Colombie-Britannnique nous a fortement recommandée, et c'est sur ce point que porte généralement la discussion dans laquelle nous sommes engagés avec les États-Unis.

Le témoignage du général McNaughton au sujet des avantages accordés sur les eaux d'aval a créé une vive impression au comité des affaires extérieures. Dans son rapport, ce dernier a inséré le paragraphe suivant:

Votre comité approuve aussi la position prise par la section canadienne de la Commission conjointe internationale touchant le dédommagement pour les avantages accordés sur les eaux d'aval du réseau du fleuve Columbia.

Avant de parler quelque peu en détail du bassin même du fleuve Columbia, je désire dire un mot du pouvoir, qu'accorde ce projet de loi, de saisir des ouvrages pour lesquels un permis n'a pas été dûment délivré. Ces ouvrages peuvent donc être saisis par le gouvernement fédéral qui peut les enlever, les détruire ou autrement en disposer. Il semble maintenant que la province de la Colombie-Britannique, si elle ne peut faire aménager un barrage par la société Kaiser, essaiera de l'aménager elle-même en utilisant les fonds du gouvernement. En conséquence de ces pouvoirs de saisie, monsieur l'Orateur, on peut se trouver dans une situation où le gouvernement de la Colombie-Britannique, après avoir aménagé un barrage sans s'être muni d'un permis du gouvernement fédéral, pourrait voir cet ouvrage supprimé par le pouvoir central. Et l'on parle de Formose.

Je vois d'ici le premier ministre Bennett debout sur ce barrage. Dans les tranchées de première ligne on trouvera le petit caporal de Macleod et tous les autres créditistes qui ont émigré de l'Alberta en Colombie-Britannique. Le premier ministre Bennett sera entouré de tous ses partisans, qui ne sont d'ailleurs pas très fixés sur la nature du crédit social, ce qui ne les empêche évidemment pas d'être au poste...

**L'hon. M. Garson:** Il aura l'appui de certains conservateurs.

**M. Green:** Sans doute, et de certains libéraux. Puis, descendant les lacs Arrow il y aura l'amiral Howe de Port-Arthur, avec le commandant de sa compagnie de débarquement, M. Lang, chef libéral provincial en Colombie-Britannique. On verra la population de la province fuir éperdument pour se mettre à l'abri, derrière une pierre, ou une souche ou n'importe quoi, pour ne pas rester dans la ligne de tir. Et je vois aussi le leader de la CCF, représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), se précipiter à l'ONU pour réclamer un cessez-le-feu.

**M. Knowles:** Et Ripple Rock?

**M. Nowlan:** Impossible de se cacher derrière; on va le faire sauter.

**M. Green:** On veut régler ici la question de Formose, mais si nous n'examinons pas très soigneusement le projet de loi je crains que nous n'ayons la guerre civile chez nous.

Je suis vraiment très intéressé à cette question parce que mon vieil ami, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), il y a 40 ans, a traversé ces lacs Arrow avec moi, alors que, membres du 54e bataillon de Kootenay, nous allions faire la guerre. Nous sommes tous les deux des vieux de la région. J'y suis né. Au fait, mon père s'était établi comme colon à l'endroit même où ce barrage doit être construit. Par conséquent, pour les gens de la Colombie-Britannique, c'est une très sérieuse question.

J'en viens maintenant au système hydrographique même du Columbia. Ainsi que je l'ai dit au début de mon discours, c'est la raison du bill. N'eut été la controverse au sujet du réseau fluvial du Columbia, un tel bill n'aurait pas été présenté. Le général McNaughton a révélé au comité l'année dernière la grande importance de ce réseau. Je cite de la page du rapport du comité des affaires extérieures. Voici ce qu'il disait:

C'est sans doute l'une des plus importantes parmi les questions pendantes entre le Canada et les États-Unis. L'attention de ces deux pays est actuellement fixée sur le dénouement; fixée à l'exclusion de tout autre sujet, allais-je dire. C'est sans doute la plus gigantesque entreprise de l'Ouest actuellement et, quand la chose sera connue de tout le Canada, on ne manquera pas de reconnaître son importance primordiale.

Il nous disait que le réseau fluvial du Columbia est le troisième plus important du continent, le premier étant celui du Mississippi et le deuxième, celui du Saint-Laurent. Le Columbia a à peu près le même potentiel d'énergie que le Saint-Laurent.

Les États de Washington et d'Oregon, dans le Nord-Ouest américain, que traverse le Columbia, manquent d'énergie électrique. Mais l'intérieur méridional de la Colombie-Britannique n'en manque pas, car il est loin d'avoir connu la même expansion que les États de Washington et d'Oregon, et c'est là un des éléments du problème. La Colombie-Britannique n'a pas eu à s'inquiéter beaucoup de l'aménagement hydro-électrique, nos industries de cette région n'étant pas développées au point d'exiger autant d'énergie que les industries des États de Washington et d'Oregon.

Il y a onze ans, la Commission mixte internationale était chargée de faire une étude du réseau du Columbia. Elle a agi avec lenteur, puisqu'elle n'a pas encore complété cette étude, mais je sais que ce retard s'explique. L'an dernier, le général McNaughton disait au comité des affaires extérieures que l'étude du réseau demanderait encore

un certain nombre d'années. Voici ses paroles (page 12 du compte rendu du 12 mai):

Avec un peu de chance, les travaux d'approche seront terminés dans deux ans environ; après quoi, nous augmenterons le personnel de nos bureaux et nous nous lancerons dans la compilation des rapports, compilation qui devrait être terminée après un an et demi ou deux. Nous n'espérons pas avoir plus tôt un rapport détaillé sur la section canadienne du réseau, un rapport comparable à l'ensemble des 308 rapports présentés par les ingénieurs de l'armée américaine, lequel constitue un document fort imposant. Ces rapports sont très volumineux. Nous les avons dans notre bureau, à la disposition de quiconque voudrait les étudier. Le rapport canadien sera très détaillé et il faut qu'il le soit, vu le caractère gigantesque de l'entreprise et les avantages qui en découleront pour notre pays, au cours des années à venir, si celle-ci est menée à bien. Les erreurs qui pourraient s'y glisser auraient des résultats désastreux, car elles pourraient être impossibles à rectifier ou bien elles seraient très onéreuses à réparer. Il faut absolument que le travail soit bien fait.

Du reste, la nécessité de poursuivre ces études ne nous empêche pas nécessairement de commencer les aménagements particuliers. Dès que nous aurons l'assurance que ces aménagements individuels ne contrarient pas le plan général qui vise à exploiter au maximum le bassin, rien ne nous empêchera d'aller de l'avant.

Au comité, l'an dernier, le général McNaughton a appuyé sur la nécessité de la collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il l'a dit en termes si clairs qu'il est évident pour tout député qu'une telle collaboration doit exister entre les deux gouvernements, si l'on veut assurer la mise en œuvre convenable de cette entreprise dans la partie du réseau du Columbia qui se trouve au Canada. Voilà pourquoi je regrette cette guerre que se livrent les deux gouvernements. Voici ce qu'a dit le général McNaughton, à la page 11 du fascicule nº 7 (le jeudi 13 mai dernier):

A ce sujet, je m'empresse de dire que, lorsque le problème est traité par les deux gouvernements...

Il s'agit des gouvernements du Canada et des États-Unis. Je poursuis la citation:

...les autorités provinciales ont plein accès à notre Commission pour y faire entendre leurs réclamations. Je suis heureux de déclarer que, depuis que nous étudions ce problème, il existe la plus franche et plus étroite collaboration entre les membres de la Commission, notre bureau d'ingénieurs et les autorités provinciales, de quelque parti qu'elles soient. La même attitude a toujours persisté: les déclarations faites devant nous par la Colombie-Britannique ont été minutieusement étudiées par les divers gouvernements et toutes ont été approuvées dans tous leurs détails. Dans nos relations avec la Colombie-Britannique, il nous semble que nous avons à étudier des opinions qui sont celles de tous les habitants de la province et je crois que des opinions aussi généralement partagées méritent de retenir l'attention de ceux qui les étudient. Elles doivent être dûment pesées au regard des aspects qui se présentent dans le domaine international.

C'était évidemment sensé. Je crois qu'il y a eu collaboration alors, il y a moins d'un an de cela. Mais je dois critiquer le gouvernement provincial. D'après la réponse que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) a fournie le 11 janvier, ainsi qu'en fait foi la page 66 du hansard, le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique (M. Sommers), a envoyé au général McNaughton, à propos de ce projet de barrage, le télégramme suivant le 17 septembre 1954:

Le gouvernement de la Colombie-Britannique se propose de conclure une entente avec la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* en vue d'autoriser cette société à aménager un barrage sur les lacs Arrow inférieurs pour l'emmagasinage de 3 millions de pieds-acre d'eau. En guise de paiement à cet égard, une part de 20 p. 100 de l'énergie produite du côté américain sera livrée gratuitement à la Colombie-Britannique.

Le lendemain, le général McNaughton a répondu à ce télégramme en priant le gouvernement de la Colombie-Britannique de ne prendre aucune disposition avant d'avoir reçu un exemplaire du rapport qui fera suite aux levés topographiques du bassin du Columbia, qu'on est en train d'effectuer. Et pourtant, le même jour, soit le 18 septembre, M. Sommers a répondu au télégramme du général McNaughton en disant que la Colombie-Britannique avait conclu un accord. M. Sommers a déclaré à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique, cette semaine justement, que le gouvernement provincial avait l'intention de donner suite au projet de barrage Kaiser.

**L'hon. M. Lesage:** N'a-t-il pas dit aussi que l'accord en question avait été signé le 17?

**M. Green:** Il semble avoir dit également à l'assemblée législative cette semaine que l'accord avait été signé le 17 septembre. On peut difficilement parler ici de collaboration. Je tiens à le souligner encore une fois: dans l'intérêt des habitants de la Colombie-Britannique, et en vérité de tous les Canadiens, le fleuve Columbia ne peut être mis en valeur comme il convient que par la collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Une autre raison, je crois, d'étudier ce bill se trouve dans l'exposé que le ministre a fait ce soir, où il est question de détourner le cours d'un fleuve vers un autre bassin que le sien propre. Les journaux ont annoncé qu'une partie du Columbia pourrait être détournée vers le Fraser. C'est un projet attrayant pour les ingénieurs, mais une entreprise de ce genre inquiète beaucoup les habitants du littoral. Le Fraser a débordé très sérieusement il y a à peine six ans. C'est aussi un fleuve important au point de vue de la

pêche. L'an dernier, dans la vallée du Fraser et à son embouchure, la pêche a rapporté plusieurs millions de dollars. Aussi allons-nous insister pour qu'on fasse un examen approfondi de toute proposition visant à détourner une partie du Columbia vers le bassin du Fraser.

Je n'ai pas besoin sans doute d'en dire davantage pour convaincre la Chambre que la bonne façon de procéder consiste à soumettre le bill à un plus ample examen du comité afin que nous sachions parfaitement à quoi nous en tenir, et non seulement nous-mêmes, mais aussi le gouvernement provincial et la population de la Colombie-Britannique. Je suis heureux que le général McNaughton, comme l'a dit le ministre, soit disponible pour témoigner. Je crois que le gouvernement devrait aussi permettre au comité de consulter les fonctionnaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales qui ont effectué le relevé. Il devrait également inviter les rédacteurs du projet de loi à l'étude afin que nous puissions découvrir le fondement juridique de la mesure. Selon la déclaration que le ministre a formulée ce soir, on s'en remet dans une large mesure au traité des eaux limitrophes. A tout événement il faudrait interroger avec soin les légistes de la Couronne.

J'espère qu'on invitera le gouvernement provincial à envoyer ses représentants. La province éprouve peut-être de tels ennuis à ce propos qu'elle refusera d'envoyer qui que ce soit. Si elle prend une telle attitude, il y aurait lieu d'y voir un signe de faiblesse. Le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait être disposé à envoyer ici ses représentants pour nous exposer le point de vue de cette province. Je ne vois pas pourquoi il ne faudrait pas demander aussi à la société Kaiser d'envoyer ses représentants. Ils ont conclu une entente avec la Colombie-Britannique qui met en jeu des millions de dollars. Ils ne pensent pas avoir mal agi et je crois qu'il serait utile qu'ils viennent apporter ici leurs témoignages.

C'est tout ce que je veux dire à propos du bill. Pour terminer, je voudrais souligner qu'il s'agit d'une mesure lourde de conséquences, non seulement à cause de son effet sur le réseau du fleuve Columbia mais aussi à cause de son effet possible sur les autres grands fleuves canadiens. Ce bill établira un précédent pour un nouveau genre de projet. Les conservateurs progressistes voudraient que le bill soit présenté au comité et qu'à cette fin il soit lu pour la deuxième fois. Mais, comme je l'ai déjà dit, nous nous réservons le droit de discuter le bill au fond lorsque le comité des Affaires extérieures nous le renverra.

[M. Green.]

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude présente un intérêt particulier pour mes commettants et pour bien d'autres citoyens de la Colombie-Britannique et du reste du Canada. Je remercie le ministre des explications précises qu'il nous a données sur l'objet du projet de loi. Le but principal de cette mesure, sauf erreur, est de protéger les intérêts du Canada, d'assurer la mise en valeur à longue échéance de nos rivières et de pourvoir à une exploitation efficace de nos cours d'eau internationaux.

Tout comme l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), j'ai été heureux d'entendre le ministre nous dire qu'il proposerait de déférer le projet de loi au comité des Affaires extérieures. Il s'agit d'une question assez compliquée, surtout pour ceux qui ne connaissent pas à fond la situation. J'estime que le comité devrait avoir l'occasion d'entendre le général McNaughton, les fonctionnaires du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ainsi que d'autres spécialistes. L'honorable député de Vancouver-Quadra a raison de dire qu'on devrait inviter le gouvernement de la Colombie-Britannique, de même que la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation*, à envoyer des représentants.

Je suis certain que plus nous éluciderons le projet de loi à l'étude, plus la grande majorité des députés sera convaincue qu'il jouera, dans l'ensemble, à l'avantage du Canada et qu'il sera dans l'intérêt de la population canadienne.

Monsieur l'Orateur, depuis que le Columbia a été découvert en 1811 par Thompson, cette région a été riche en histoire, en événements et aussi en personnalités extraordinaires. Étant donné l'intérêt qu'éveille actuellement l'exploitation du bassin du Columbia, il me semble qu'il était très approprié l'année dernière, d'inaugurer à Castlegar, un monument à la mémoire de David Thompson et du service qu'il a rendu au Canada en découvrant le Columbia en 1811.

J'ai eu le grand avantage de vivre presque 50 ans sur les rives du Columbia où j'ai été témoin de bien des événements intéressants et de bien des changements. Comme tous les anciens habitants de la région, j'ai toujours eu beaucoup de confiance dans les possibilités d'exploitation de ce territoire. Il y a cinquante ans, c'était une terre presque inconnue, à population clairsemée. On pouvait dire que nous vivions dans la solitude, au sein de petites collectivités, dans le silence des grandes forêts vierges, possédant peu d'argent, dans l'ensemble, mais beaucoup d'espoir et d'ambition.

Maintenant, nos ambitions et nos espérances commencent à se réaliser. Le pays était bien différent alors de ce qu'il est de nos jours. Je raconterai, afin de faire comprendre les distances qui séparaient les colons les uns des autres, une histoire concernant mon père, personnalité intéressante et peu commune. Lorsque le premier avion a survolé notre propriété,—c'était peu après la première guerre mondiale, je crois,—mon père m'appela et me dit: "Tu vois cette affaire-là, Berti?" Je répondis: "Oui?" Il me dit: "Sais-tu ce que cela veut dire?" Je répondis non. "Eh bien! expliqua-t-il, il n'y a plus d'intimité nulle part de nos jours".

Je me rappelle avoir entendu dire par feu sir Richard McBride, ex-premier ministre conservateur de la Colombie-Britannique, alors qu'il prenait la parole dans ma circonscription, que nous vivions dans un paradis terrestre et que tout ce qu'il fallait pour être prospère, c'était de l'ambition et de l'ardeur au travail.

Je me rappelle aussi avoir entendu le père du représentant de Kamloops (M. Fulton), qui était alors membre du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il nous encouragea également en nous disant qu'il nous était possible de devenir riches si nous nous livrions à la culture des pommes, et le reste.

Je me rappelle une autre circonstance où un gouverneur général très bien connu est venu dans notre région. Je faisais partie du comité de réception. Je me rappelle lui avoir entendu dire que nous vivions dans un paradis. Je n'oublierai jamais un vieux monsieur qui a été présenté au gouverneur général et les observations de ce vieillard. C'était un méthodiste bien connu et un prohibitionniste ardent. Je lui dit: "John, que pensez-vous du gouverneur général?" Il me répondit: "Il pourrait me convaincre que nous vivons dans un paradis; mais, d'après l'apparence de ce nez-là, il ne pouvait me convaincre que nous pouvons compter sur son vote en faveur de la prohibition".

Aujourd'hui la situation a changé du tout au tout. Notre région a beaucoup évolué au cours des 20 dernières années en particulier et les perspectives de mises en valeur sont très grandes. Presque inconnu il y a un quart de siècle, le bassin du fleuve Columbia retient aujourd'hui l'attention des États-Unis et du Canada; j'ai même reçu beaucoup de correspondance à son sujet de la Grande-Bretagne. Chaque fois qu'il est question de ressources d'énergie à exploiter, l'intérêt pour cette région s'éveille.

Fait intéressant à noter en passant, quatre députés ont passé leur jeunesse dans les régions de Columbia et de Kootenay. Je veux parler de l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) de l'honorable député de Skeena (M. Applewhaite), de l'honorable représentant du Yukon (M. Simmons) et de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest.

Notre région, presque inconnue il y a bon nombre d'années voit aujourd'hui ses ressources généralement reconnues. En parcourant un rapport d'un comité du Congrès des États-Unis, j'ai noté qu'on y disait que du point de vue des ressources, le fleuve Columbia est le plus important cours d'eau du continent nord-américain.

L'intérêt que le gouvernement fédéral porte à la mise en valeur du fleuve Columbia au Canada date, je crois, de l'érection du barrage de Grand Coulée qui a démontré la possibilité d'exploiter l'énergie du Columbia. C'est à cause de cela, je présume, qu'en mars 1944 la Chambre des communes du Canada et le Congrès des États-Unis ont présenté une demande à la Commission mixte internationale. Autant que je sache, les renseignements obtenus jusqu'ici sont les plus complets qu'on possède sur tout bassin fluvial du Canada. Grâce à la collaboration des divers ministères fédéraux et du gouvernement provincial, on a accompli de l'excellent travail. Je pense qu'on a dépensé 3 millions de dollars. Il faudra deux ans pour terminer les levés et deux ans pour rédiger le rapport. Nous devrions alors disposer de renseignements complets et précis sur les possibilités d'exploitation de l'énergie du Columbia.

A ce sujet, je veux rappeler des erreurs qui ont été commises par le passé. C'est à cause de ces erreurs que bon nombre d'entre nous redoutent fort qu'on commette de graves erreurs à l'occasion de la mise en valeur de l'énergie virtuelle du Columbia. D'abord, il n'est que juste de dire que pendant bien des années aucun des gouvernements du Canada n'a su entrevoir la possibilité de mettre en valeur les ressources naturelles du bassin du fleuve Columbia.

Deuxièmement, je crois qu'une erreur a été commise quand le gouvernement du Canada n'a pas obtenu une indemnité des États-Unis, à l'égard de la violation de l'article II du traité de l'Oregon. J'en ai déjà parlé, et je reviens à la charge dans la pensée qu'il faudrait en tenir compte quand il s'agira de négocier des arrangements avec les autorités des États-Unis. Voici la teneur de l'article II:

A partir du point où le 49e parallèle de latitude nord coupera le grand bras septentrional du fleuve Columbia, la navigation sur ledit bras sera librement accessible à la Compagnie de la Baie d'Hudson et à tous les sujets britanniques commerçant avec icelle, à l'endroit où ledit bras rencontre le cours principal du Columbia, puis de là en aval dudit cours principal vers l'océan, avec accès libre audit fleuve ou auxdites rivières ou à travers ledit fleuve

ou lesdites rivières; il est entendu que les portages ordinaires le long de la ligne ainsi décrite seront de la même manière libres et accessibles.

En naviguant sur ledit fleuve ou lesdites rivières, les sujets britanniques, avec leurs biens et produits, seront traités sur le même pied que les citoyens des États-Unis; mais il est toujours entendu que rien dans le présent article ne sera interprété comme empêchant, ou censé empêcher le gouvernement des États-Unis d'édicter tout règlement intéressant la navigation sur ledit fleuve ou lesdites rivières, non incompatible avec le présent traité.

Il appert maintenant que lors de la construction du barrage de Grande Coulee, le gouvernement canadien n'a pas présenté d'observations au gouvernement américain. Selon une lettre que j'ai reçue du ministère des Affaires extérieures, une recherche dans les dossiers a confirmé la chose. Néanmoins, dans la lettre que m'a envoyée, le 14 avril 1949, M. H. H. Wright, du ministère des Affaires extérieures, il déclare:

L'examen des dossiers a établi:

*a*) qu'une question analogue a été posée en 1935 à la Chambre des communes et que M. Bennett y a répondu. Le hansard du 13 juin 1935, à la page 3883, en fait foi. Ci-joint, pour votre gouverne, copie de cet extrait;

*b*) qu'au cours de l'examen effectué en 1941 par la commission conjointe internationale de la demande déposée par le gouvernement américain en vue de l'approbation de la construction du barrage de Grand Coulee, le gouvernement canadien n'a pas présenté de témoignages. Cependant, à une audience, à Spokane le 21 février 1941, le gouvernement canadien s'est réservé le droit de soumettre plus tard des réclamations en dommages à l'égard de l'inondation, au Canada, de propriétés canadiennes et, à une nouvelle audience à Trail, un porte-parole du Gouvernement s'est réservé le droit de déposer un mémoire à une date ultérieure.

Je mentionne de nouveau cette question parce que, même les représentants américains avec lesquels je me suis entretenu s'étonnaient de constater que le gouvernement canadien n'avait pas réclamé de compensation à l'égard de l'infraction commise à l'Article 2 du traité de l'Oregon. Quand nous discuterons ces importantes propositions touchant la mise en valeur du Columbia avec nos amis américains, j'espère que nous n'oublierons pas que nous avons cédé un droit extrêmement important, reconnu par l'article 2 du traité de l'Oregon, au moment de l'aménagement du barrage de Grand Coulee et que nous pouvons exiger une indemnité appréciable.

Une autre erreur que nous avons commise, c'est de n'avoir pas insisté suffisamment, jusqu'à il y a quelques années, sur la reconnaissance d'une indemnisation, sous forme d'énergie électrique, aux régions situées en aval. Comme le ministre l'a dit, je crois, on reconnaît maintenant aux États-Unis à la suite de négociations entre divers États à l'égard de l'exécution d'entreprises hydroélectriques, le droit à certaines compensations pour les régions situées en aval. Mais je tiens à signaler à la Chambre que c'est au général McNaughton, président de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, que nous devons la reconnaissance, par les États-Unis, du droit des régions situées en aval à certaines indemnités. Le général McNaughton a parlé de cette question aux États-Unis à des réunions tenues à Seattle, à Spokane et à d'autres endroits.

La première fois qu'il a énoncé ce principe, le moins qu'on puisse dire, c'est que ses auditeurs s'en sont fort étonnés. Mais, à la suite d'une campagne éducative portant sur la reconnaissance de ce principe et sur les droits du Canada à cet égard, les avantages revenant aux régions situées en aval sont maintenant reconnus entre États et il semble que, dans un avenir rapproché, il nous sera assez facile, dans nos négociations avec les États-Unis, de faire reconnaître ce principe par l'autorité à laquelle nous avons affaire pour ce qui est des négociations visant la production d'énergie électrique ou l'emmagasinage d'eau sur le Columbia.

Je ne m'arrêterai pas à la question constitutionnelle, monsieur l'Orateur. Le ministre en a fait mention dans son exposé et l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) est revenu sur le sujet.

A mon avis, c'est là une question que le comité devrait examiner afin de nous renseigner tous sur les divers aspects constitutionnels de ce projet de loi. Je suis convaincu que le bill repose sur un fondement constitutionnel solide en raison de certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique et de certaines façons de procéder reconnues entre la section canadienne de la Commission conjointe internationale et certaines provinces canadiennes, en ce qui concerne la mise en valeur de certains cours d'eau.

Cependant, monsieur l'Orateur, je pense qu'un autre membre de notre groupe examinera cette question d'une façon plus détaillée plus tard au cours du débat. Je répète qu'à mon avis il n'y a aucun doute que le parlement a le droit d'adopter ce projet de loi en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique. Cependant, je pense que le comité pourrait bien examiner ce point lorsqu'il étudiera la mesure.

Je parle maintenant de l'objet du bill et de ses effets. Il nuira peut-être à l'aménagement du barrage Kaiser qu'on se proposait d'aménager près de Castlegar dans la partie inférieure des lacs Arrow. Pour ce motif, j'ai l'intention de parler assez longuement de la proposition qui intéresse grandement les gens que j'ai l'honneur de représenter.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a conclu avec la *Kaiser Aluminium and*

*Chemical Corporation* une entente prévoyant l'aménagement, près de Castlegar dans la partie inférieure des lacs Arrow, d'un barrage qui rapporterait, sous forme d'énergie ou d'impôt, environ un million de dollars par année à la Colombie-Britannique,—à condition bien entendu que la société aménage le barrage. Cependant, selon le nouveau projet, si le Gouvernement se charge de l'entreprise, d'après les renseignements que j'ai obtenus, il toucherait $600,000 de plus par année.

Étant donné l'aspect constitutionnel de la question, les sommes de plus de 3 millions de dollars que le gouvernement fédéral a affectées depuis 1945 au bassin du fleuve Fraser et le grand intérêt que la Commission conjointe internationale et le gouvernement du Canada ont manifesté en ces dernières années dans les projets relatifs au fleuve Columbia, il est très malheureux que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait jugé opportun de conclure une entente avec la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* sans consulter la Commission conjointe internationale et le gouvernement du Canada. Nous pouvons sans doute dire qu'il s'agit d'un oubli, que le gouvernement provincial n'était pas au courant de la situation constitutionnelle, qu'il manquait d'expérience et, peut-être, qu'il n'était pas au courant de la courtoisie habituelle que se témoignent les gouvernements ou que ceux-ci témoignent aux commissions internationales. On a fait entendre de très vives protestations contre le projet de la société Kaiser d'aménager un barrage aux lacs Arrow inférieurs. Un grand nombre de mes commettants, et parmi eux des gens adhérant à tous les partis représentés dans cette Chambre, m'ont fait connaître les diverses raisons de leur opposition. Certains ont formulé des objections d'un caractère plutôt régional tandis que d'autres ont envisagé les aspects plus vastes du problème suivant la connaissance qu'ils avaient de la situation en général. Avant que je vienne assister à la présente session certains hommes d'affaires de Nakusp m'ont prié de tenir une réunion publique à cet endroit. Nous avons convoqué à cette réunion des gens de tous les points de Nakusp aux lacs Arrow inférieurs, ainsi qu'un certain nombre de personnes du lac Slocan. La question a été examinée à fond. A cette réunion, plus de 300 personnes se sont opposées unanimement à l'aménagement du barrage de la société Kaiser.

Puis, pendant que je me rendais ici, des représentants de maisons d'affaires ainsi que des hommes d'affaires de Revelstoke m'ont demandé d'adresser la parole à une réunion à cet endroit. Il y avait environ 200 personnes dans l'auditoire, venant de Revelstoke et d'endroits entre Revelstoke et Arrowhead. Si on m'a prié d'adresser la parole, c'est que j'ai résidé dans cette région durant un grand nombre d'années et que je sais de quoi je parle, quand j'ai à traiter du niveau des cours d'eau et d'autres choses de ce genre et de ce que signifient certains niveaux. Cette assemblée s'est déclarée unanimement opposée à l'aménagement du barrage Kaiser et a recommandé l'aménagement à brève échéance du barrage du ruisseau Mica.

J'ai aussi reçu des résolutions de syndicats ouvriers, de syndicats agricoles de petites localités, de groupements de fructiculteurs, de toutes sortes d'organismes communautaires de l'ensemble de la province ainsi que d'industriels éminents. Tous sont opposés à l'aménagement d'un barrage sur les lacs Arrow inférieurs. J'ai parlé à un grand nombre d'ingénieurs de ma région et pas un n'est favorable à la réalisation actuelle du projet. En outre la *Province* et le *Sun* de Vancouver, grands quotidiens de cette province, ont publié toute une série d'excellents éditoriaux au sujet de la proposition.

Il en est qui sont favorables à cette idée, d'autres qui y sont hostiles. En démocratie il est bon qu'on puisse faire valoir les deux côtés d'une question. J'ai l'impression qu'en Colombie-Britannique, jusqu'ici, on a pas mal tout dit ce qu'on pouvait en dire. A ma connaissance, il n'est pas un seul groupement dans Kootenay-Ouest qui soit favorable à la construction du barrage Kaiser à l'extrémité inférieure des lacs Arrow. Nous avons plusieurs raisons de nous opposer à la réalisation de cette entreprise. Tout d'abord, nous sommes d'avis que le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait traiter avec les autorités de l'énergie aux États-Unis plutôt qu'avec une société privée. A l'appui de cet argument, je désire citer un extrait du compte rendu du comité du Congrès qui a siégé en 1933 et 1934 pour étudier l'aménagement de la partie du bassin du Columbia sise aux États-Unis. Nous trouvons ce qui suit dans le rapport du comité:

> Nous croyons à l'entreprise privée, à l'attente des fruits de l'effort et du travail honnête, de l'esprit d'initiative et de la hardiesse, aux choses qui ont fait la grandeur des États-Unis, mais certaines choses sont trop grandes pour l'entreprise privée et l'aménagement du Columbia en est une.

C'est pourquoi nous croyons que les aménagements hydroélectriques sur la partie canadienne du Columbia doivent être entrepris par un corps public, fût-il provincial, fédéral ou une combinaison des deux.

La deuxième raison à notre opposition à la construction de ce barrage, c'est que la remise de droits de captation d'eaux des lacs Arrow à la société Kaiser changerait le mode

d'aménagement hydroélectrique de la partie canadienne du Columbia par des corps publics et nuirait au programme de construction de barrage à Mica-Creek et entre Castlegar et la frontière des États-Unis. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) a traité de quelques-unes de ces questions dans une excellente lettre qu'il a adressée à différents groupements de la Colombie-Britannique qui lui demandait quelle était l'attitude du gouvernement au sujet de la construction du barrage Kaiser.

J'ai ici copie de cette lettre, où le ministre s'étend passablement sur l'attitude du Gouvernement. Je le félicite des explications circonstanciées et précises qu'il y donne au sujet de l'opposition du Gouvernement à l'aménagement du barrage Kaiser. Nombre de ceux qui ont reçu cette lettre lui sont très reconnaissants de ces renseignements détaillés et précis. Je me dispense de donner lecture de toute la lettre, mais je tiens à faire état de quelques-unes des raisons que le ministre y invoque à l'encontre de l'aménagement du barrage. En bref, voici en quoi elles consistent:

1. Il serait peu sage de donner suite à un tel projet en ce moment. On est encore à étudier le potentiel énergétique du bassin du Columbia.

Le ministre appuie cette objection sur d'excellentes raisons.

2. D'après les données actuellement disponibles, le projet n'assurerait pas l'utilisation maximum du potentiel d'emmagasinage aux lacs Arrow non plus que du potentiel énergétique du Columbia.

Je veux m'arrêter à la raison ici invoquée, car je suppose que le ministre l'invoque pour dénoncer la présente proposition. Mais je suis sûr qu'il sait aussi bien que moi que nous pouvons obtenir un emmagasinage considérable sur le Columbia au delà du ruisseau Mica sans avoir à aménager actuellement un réservoir sur les lacs Arrow.

3. La mise en œuvre de l'entreprise des lacs Arrow en ce moment pourrait retarder de bien des années la réalisation d'autres projets de remplacement plus importants en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

Admettons cela. Voici la quatrième raison:

4. Les conditions de l'entente que propose le gouvernement de la Colombie-Britannique auront des répercussions défavorables sur l'industrie de l'aluminium au Canada, surtout en Colombie-Britannique.

Et maintenant, la cinquième raison:

5. Les conditions de l'accords ne sont à l'avantage ni de la Colombie-Britannique, ni du pays tout entier.

Il explique longuement ce point et termine en mentionnant certains chiffres intéressants. Nous convenons avec le ministre qu'accorder ces droits de captation d'eau à une entreprise privée, en l'occurrence la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation,* pourrait avoir de graves conséquences en ce qui a trait aux plans visant l'aménagement de barrages entre Castlegar et la frontière internationale et au ruisseau Mica.

Nous nous opposons, en outre, à cette proposition, parce que les États-Unis ont un besoin pressant et immédiat de plus d'énergie hydro-électrique. La demande y est très forte à cet égard et elle ne peut être pleinement satisfaite en recourant au Columbia que si on emmagasine ses eaux au Canada. A mon avis, le Canada est en meilleure position que jamais pour négocier au sujet d'entreprises de ce genre et nous croyons que l'aménagement du barrage Kaiser, dans les lacs Arrow, amoindrirait notre faculté de traiter quand il s'agirait d'une entreprise bien plus importante, au ruisseau Mica, sur le Columbia supérieur. Pour étayer mon argument, je citerai rapidement un passage paru dans le *Daily Times* de Trail le 28 décembre 1954, et dans lequel il est fait brièvement mention d'un discours prononcé par Len Jordan, gouverneur d'Idaho, qui est actuellement président de la section américaine de la commission mixte internationale. L'article, intitulé "Le gouverneur préconise l'exploitation hydro-électrique du Columbia", est daté de Boise (Idaho). Voici le texte en question:

M. Len Jordan, gouverneur, était lundi soir, l'hôte d'honneur à un dîner donné une semaine avant son départ pour Washington afin d'y devenir un personnage influent dans les négociations au sujet de l'exploitation des ressources hydrauliques qui se déroulent entre les États-Unis et le Canada. M. Jordan a déclaré aux journalistes qu'il espérait pouvoir favoriser l'exploitation du bassin du Columbia en sa qualité de président de la section américaine de la commission mixte internationale.

Les Canadiens sont en bonne posture dans ces négociations, parce qu'ils n'ont pas immédiatement besoin de l'énergie hydroélectrique tirée du Columbia, tandis qu'elle est nécessaire aux États du nord-ouest qui longent le Pacifique. En ce qui concerne la recherche de sources d'énergie éventuelles, a-t-il dit, le Canada en est aujourd'hui au point où étaient les États-Unis vers la fin des années trente, lorsque le génie militaire a rédigé son rapport détaillé sur le bassin en question.

Nous soutenons, monsieur l'Orateur, que si l'on accordait le droit d'aménager sur les lacs Arrow inférieurs un barrage qui fournirait de l'énergie à certaines sociétés américaines, les difficultés et la demande d'énergie aux États-Unis diminueraient, ce qui affaiblirait en proportion l'avantage que nous détenons dans les négociations. Nous sommes également d'avis qu'il est absolument inutile en ce moment de songer à construire des barrages sur les lacs Arrow et de causer ainsi des inondations dans la région. L'emmagasinage de trois millions de pieds d'eau dans les lacs Arrow causerait assurément des inondations inutiles. L'honorable R. E. Sommers, dans un discours qu'il a prononcé le lundi 29

novembre 1954, au poste CBU de Vancouver, au sujet du projet du barrage Kaiser, a déclaré ce qui suit:

Un tel barrage n'inonderait pas la région des lacs Arrow, vu qu'on maintiendrait le niveau de l'eau là où il n'endommagerait pas les localités existantes, les régions agricoles ou les moyens de transport.

Des administrateurs de la *Kaiser Corporation* ont déclaré aux journaux qu'ils se proposent d'élever les eaux des lacs Arrow au niveau qu'elles ont atteint lors de l'inondation de 1948. D'autre part des employés de cette société ont enquêté sur la valeur prisée des propriétés qui s'en ressentiraient si les eaux montaient au niveau qu'elles ont atteint au cours de l'inondation de 1948. Vu les déclarations de ses ingénieurs lorsqu'ils ont examiné diverses propriétés de mes commettants, à qui ils ont dit à maintes reprises qu'ils avaient l'intention de faire monter l'eau au niveau qu'elles ont atteint lors de l'inondation de 1948, il est difficile de concilier ces déclarations. En conséquence, beaucoup de mes commettants qui habitent la région des lacs Arrow sont très inquiets à ce sujet.

Si le niveau des lacs est porté à celui qu'ils ont atteint lors de l'inondation de 1948, un grand nombre de terrains où s'élèvent des maisons seront incontestablement inondés. Il en sera de même de la vaste région agricole comprise entre Renata et Nakusp. Ce qui arrivera, c'est que des emplacements industriels de Nakusp et d'Arrowhead seront inondés et, comme conséquence, il y aura perte d'emplois, perte des capitaux placés dans la construction d'usines, de maisons, et dans le défrichement de terrains. Toutes les grèves des lacs Arrow seront recouvertes pendant la majeure partie de l'année. Toutes les immobilisations du gouvernement fédéral dans les quais et les installations de radoub seront détruites. Mes commettants, monsieur l'Orateur, s'inquiètent fort de ce qu'occasionnerait le relèvement du niveau des lacs Arrow au-dessus de la normale.

Si on en portait le niveau à celui des inondations de 1948, beaucoup de biens seraient détruits et nombre de gens perdraient leur emploi par suite de la fermeture de plusieurs fabriques et pour d'autres raisons du même genre. Pour nos gens, un revenu annuel d'un million de dollars versé au gouvernement de la Colombie-Britannique sous forme d'énergie ou d'impôts ne justifie pas des inondations aussi étendues ni les ruines qu'elles causent.

En réalité, monsieur l'Orateur, les petites scieries et chantiers de poteaux qui sont situées aux environs du village de Nakusp sur les lacs Arrow ont expédié l'an dernier pour plus d'un million de dollars de produits forestiers. Si les inondations atteignaient le niveau de celles de 1948, les industries devraient cesser leur exploitation et les emplacements industriels le long du rivage deviendraient inutilisables. C'est une autre raison qui me porte à me réjouir de voir le présent bill déféré à un comité. De cette façon, nous pourrons obtenir des renseignements précis sur le niveau des eaux qu'on envisage par suite de l'aménagement du barrage.

D'un côté, le ministre nous dit qu'il n'y aura pas d'inondations dans la région des lacs Arrow. De leur côté, les fonctionnaires de la société font des déclarations aux journaux et se rendent au bureau d'évaluation de Revelstoke pour vérifier la valeur des biens portés au compte des inondations de 1948 à des fins d'indemnisation.

Par ailleurs, les représentants de la société Kaiser se disent tout à fait disposés à indemniser les gens des pertes, maisons de ferme, établissements industriels ou autres propriétés, dues à l'inondation. Je ne puis concilier ces déclarations. Je crois qu'il y a lieu d'interroger avec soin certains témoins pour découvrir la vérité.

Nous nous opposons à l'érection de ce barrage, parce que notre groupe croit que les resources virtuelles d'énergie des cours d'eau canadiens doivent être mises en valeur d'abord pour accroître la production industrielle au Canada et fournir de l'emploi aux Canadiens. A ce sujet, je cite un extrait du journal *Province* de Vancouver, numéro du 24 novembre 1954. D'après ce journal, l'honorable P. A. Gaglardi, s'adressant à l'Association des vendeurs d'automobiles de la Colombie-Britannique à l'hôtel de Vancouver, s'est exprimé en ces termes, le passage est entre guillemets:

"L'industrie est en quête d'énergie sur notre continent", a-t-il dit au congrès annuel de l'Association des vendeurs d'automobile de la Colombie-Britannique, à l'hôtel de Vancouver.

"Jusqu'ici, on n'a mis en valeur que 13·4 p. 100 de nos ressources hydro-électriques. Nous devons en exploiter davantage et la seule façon profitable de le faire consiste à vendre ou à exporter cette énergie aux États-Unis, a-t-il dit.

Défendant l'attitude qu'a prise le gouvernement provincial au sujet des lacs Arrow de fournir de l'énergie à la société Kaiser aux États-Unis, M. Gaglardi a dit: "Il faut prendre cette mesure avant qu'on produise pour de bon de l'énergie atomique."

Nous ne pouvons partager l'avis du ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique. Même si nous pouvons conclure des accords de collaboration au sujet de l'emmagasinage de l'eau, nous croyons que l'énergie produite au Canada devrait servir à l'essor de nos industries.

Quelle expérience a-t-on acquise dans la façon d'envisager les entreprises de production d'énergie par rapport à l'avenir du Canada et des États-Unis? Ayant beaucoup lu sur la question, je constate que lors

de l'aménagement du barrage de Grand-Coulee, bien des Américains considéraient qu'il y aurait un excédent d'énergie pour bien des années. De fait, l'excédent d'énergie alors disponible a soulevé beaucoup de critiques. Qu'en est-il aujourd'hui? Une grave disette d'énergie sévit dans la région même que dessert le barrage de Grand-Coulee.

Le 10 avril 1942, le gouvernement fédéral a adopté un décret du conseil portant aménagement du barrage Brilliant dans les Kootenays et prévoyant un engagement de deniers publics de l'ordre de 10 millions.

A cette époque on considérait que le bénéfice net de la société pour un placement dans une usine additionnelle pareille serait négligeable, et de plus qu'après la guerre une telle usine serait probablement de peu de valeur pour la société. Maintenant, monsieur l'Orateur, afin de démontrer la nécessité de sonder soigneusement l'avenir et, comme le dit le ministre, de penser aux générations futures, car les choses vont beaucoup plus vite de nos jours qu'il y a quelques années, je puis dire qu'à l'encontre de l'opinion qu'exprimait à cette époque la *Consolidated Mining and Smelting*, la demande d'énergie s'est accrue dans de telles proportions que la société a dû dépenser plus de 35 millions de dollars pour l'érection d'une nouvelle usine d'énergie électrique à Waneta.

S'adressant au comité canado-américain des chambres de commerce, au cours d'une réunion tenue à Québec en octobre dernier, le général McNaughton a déclaré ce qui suit:

> Mais veuillez ne pas conclure qu'il y aura au Canada de l'énergie électrique en surplus, qu'on pourra emmagasiner. Ce n'est certainement pas le cas, car les prédictions les mieux établies indiquent qu'il nous reste relativement peu de temps avant que toute notre énergie hydraulique utilisable économiquement soit employée.

Étant donné ce qu'on a constaté par le passé aux États-Unis et au Canada, je préfère accepter l'avis du général McNaughton plutôt que les opinions à courte vue exprimées par le ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique. Je répète qu'à notre avis les entreprises hydroélectriques sont propres à assurer des emplois permanents aux Canadiens. Pour les raisons que j'ai mentionnées, nous nous opposons à l'aménagement du barrage Kaiser sur les lacs Arrow. Nous nous proposons d'appuyer le bill à l'étude parce qu'il aura pour effet, à notre avis, de faciliter une sage mise en valeur des ressources électriques et hydrauliques de nos rivières internationales, comme le Columbia.

Avant de terminer, je tiens à signaler au Gouvernement l'appui général accordé à l'idée d'un aménagement prochain du barrage Mica au nord de Revelstoke, barrage que des enquêtes ont révélé pratique. Le débit annuel moyen du Columbia est d'environ 50 millions de pieds-acre et, à certaines occasions, il atteint 90 millions de pieds-acre. Ce barrage permettrait l'emmagasinage de 10 à 15 millions de pieds-acre d'eau à Mica-Creek. Il assurerait d'importantes ressources électriques à la Colombie-Britannique, donnerait de l'emploi à des Canadiens, fournirait un ample approvisionnement aux usines américaines et, sans causer d'inondation, il aiderait l'agriculture et l'industrie.

On nous informe que des sociétés américaines ont offert d'affecter 250 millions à l'aménagement d'un barrage à Mica Creek. Ce barrage serait la propriété de la population de la Colombie-Britannique et on pourrait y installer des générateurs pour répondre aux besoins de la province en matière d'expansion industrielle. Cette offre même atteste que nous sommes dans une situation favorable pour négocier et elle devrait pousser les gouvernements, fédéral et provincial, à collaborer en vue de la mise en valeur des vastes ressources hydroélectriques du Columbia en territoire canadien. Je crois que cette énorme entreprise de mise en valeur exige l'établissement, au Canada, d'une Administration du bassin du Columbia, comme corollaire à la coopération entre les gouvernements fédéral et provincial.

Connaissant les grandes entreprises qui surgiront sur le Columbia et connaissant l'importance de ce cours d'eau pour l'avenir de la Colombie-Britannique et du Canada, je suis convaincu que, pour réussir, il faut avoir pour mot d'ordre la collaboration. Il doit y avoir collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial comme aussi avec les autorités publiques américaines en matière d'énergie électrique.

La nature nous a gratifiés d'une ressource naturelle qu'on pourrait mettre en valeur à l'avantage mutuel de tous les intéressés, Canadiens et Américains. Je demande encore instamment la collaboration si nécessaire à l'heureuse exécution des travaux sur ce fleuve.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ceux qui ont participé jusqu'ici à la discussion. Il y a lieu de souligner en ce moment certains propos du ministre du Commerce, qui méritent des éloges. Une des premières observations qui m'a frappé, a été que nous ne pouvons nous payer le luxe de gaspiller notre eau. D'après ce qu'ont dit des préopinants, comme la présente discussion porte plus ou moins sur le barrage Kaiser, je puis sans doute adopter une attitude analogue, au moins pour une partie de mon

discours. Le ministre du Commerce dit que nous ne pouvons nous payer le luxe de gaspiller notre eau. Je me permets de lui rappeler que le barrage Kaiser a pour objet de la conserver et non pas de la gaspiller.

Il dit ensuite que nous devrions résoudre nos problèmes d'une façon amicale, dans un esprit de collaboration. J'espère qu'on tiendra véritablement compte de cet esprit au cours de l'étude de tous les aspects de cette importante mesure et des nombreux projets qui en découlent.

Une autre chose qui m'a frappé, monsieur l'Orateur, c'est que les droits des particuliers sont très importants. Personne à la Chambre ne le reconnaît plus que moi, mais je voudrais aller un peu plus loin. Je soutiens qu'il faut aussi respecter les droits des gouvernements provinciaux. Au cours de l'exposé du ministre, j'ai cru comprendre qu'on voulait centraliser à Ottawa l'autorité relative à la mise en œuvre et à la réglementation de toute entreprise qu'on voudrait réaliser n'importe où au Canada et qui intéresserait les eaux internationales. L'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) a démontré qu'en Colombie-Britannique nous avons plus de problèmes de ce genre que dans toute autre province et que, par conséquent, nous nous intéressons grandement à la mesure. Je n'aime guère voir le gouvernement du Canada se constituer en autorité toute puissante, qu'il soit le seul à décider si une entreprise qu'on voudrait aménager dans une région ou une autre du Canada serait opportune. Cela s'applique à d'autres domaines que celui de la mise en valeur de l'énergie hydraulique.

Il paraît aussi que nous pouvons maintenant transmettre de l'énergie sur une distance de 500 milles. Je ne crois pas que nous puissions la transmettre aussi loin. Je ne conteste pas la parole du ministre à ce sujet. Mettons que ce soit vrai. Dans quelle direction cette énergie sera-t-elle dirigée? Il n'y en a qu'une, et c'est vers le sud. On reconnaît que la Colombie-Britannique possède les plus grandes sources d'énergie au Canada. On nous affirme qu'il existe plusieurs emplacements en Colombie-Britannique d'où nous pourrions tirer plus d'énergie que n'en utilise actuellement l'ensemble du Canada. Ces emplacements, qui ont déjà fait l'objet de relevés, ne constituent qu'une partie de la puissance latente de nos grandes sources d'énergie. Voilà qui suffit pour ce que vient d'annoncer le ministre du Commerce.

C'est avec plaisir que j'ai entendu l'honorable représentant de Vancouver-Quadra traiter si bien l'aspect géographique de cette importante question. Il a parlé de rivières dont j'ignorais l'existance en Colombie-Britannique. Il a traité le sujet si bien qu'il m'épargne la nécessité d'y revenir. Cependant, il a souligné un point que je tiens à souligner moi-même. Je veux parler de cette nouvelle et importante mesure législative portant sur un champ d'action qui intéresse notre province plus vivement que tout le reste du Canada ensemble. Nous exigeons donc qu'elle soit étudiée sérieusement au cours du débat qui aura lieu à l'étape de la deuxième lecture, aussi bien qu'au comité des Affaires extérieures. Je suis heureux d'apprendre que ce comité sera chargé d'étudier ce projet de loi.

L'honorable représentant de Vancouver-Quadra a aussi parlé de l'empiétement sur les droits provinciaux. J'aurai l'occasion de revenir là-dessus. J'avais mis une feuille devant moi pour prendre des notes pendant le discours de l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, mais, durant les quarante minutes qu'il a parlé, j'ai trouvé peu de chose qui valait la peine d'être noté. Or, pour qu'on n'aille pas croire ici que tous ceux qui viennent de cette région de la Colombie-Britannique s'opposent au barrage Kaiser, je me contenterai de consigner au compte rendu un extrait d'une lettre que j'ai reçue. Datée du 20 janvier, elle me vient d'un honnête citoyen demeurant pas très loin de l'honorable député, dans la petite ville de Burton. Voici:

> A moins qu'on ne révoque en doute ses propos, à la Chambre, je crains que M. Herridge puisse parvenir à faire croire que l'ensemble des habitants de la région sont opposés à l'aménagement du barrage. Ce n'est pas le cas. Il est entendu qu'il y a une certaine opposition, laquelle est surtout le fait du parti CCF. A une grande réunion tenu à Makusp le 20 décembre on a adopté une résolution hostile à la construction du barrage, mais il s'agissait d'une réunion de la CCF et, si je ne m'abuse, on y a fait pas mal d'opposition aux propositions du parti. Il reste, comme vous voyez, qu'on peut parler à la Chambre d'une hostilité unanime, à moins que certaines personnes comme vous ne soient au courant de la véritable situation.

Je crois qu'on a bien parlé à la Chambre en ce sens. On a parlé, il me semble de "décision unanime". Je veux donc, monsieur l'Orateur, verser ceci au compte rendu.

**M. Herridge:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. La réunion dont parle l'honorable député a été convoquée à la demande de plusieurs hommes d'affaire; le président n'étant pas membre de la CCF.

**M. McLeod:** Je ne fais ici que donner lecture d'une lettre que j'ai acceptée. Je cite aussi un autre passage:

> ...comme je le disais dans ma lettre...

**M. l'Orateur:** Est-ce que je puis interrompre l'honorable député pour lui rappeler notre Règlement? Lorsqu'on cite une lettre il faut en indiquer la provenance. Je ne crois pas qu'il l'ait fait.

**M. McLeod:** J'en assure l'authenticité... c'est un bien grand mot.

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député en assure l'authenticité il ne doit pas citer directement le document; il doit le paraphraser; le communiquer en ses propres termes.

**M. McLeod:** Je vais donc vous donner le nom; j'ai l'autorisation.

**M. l'Orateur:** S'il veut citer directement le document, il doit en indiquer la provenance.

**M. McLeod:** Je vais le faire, monsieur l'Orateur, ayant la permission de l'auteur de donner son nom. Il s'agit de M. H. W. Stones de Burton, marchand général et notaire public. Il écrit:

Je ne suis pas créditiste, mais qu'on vienne seulement m'empêcher de voter pour eux aux prochaines élections! Ce gouvernement a fait plus pour notre partie du pays depuis son arrivée au pouvoir que les autres gouvernements depuis trente ans.

Je ne vais pas engager de débat sur l'aspect technique du barrage car, quand je me mets à parler d'électricité, de kilowatts et ainsi de suite, je ne sais plus où j'en suis. Mais je vais parler de l'aspect politique du projet de loi. Ce que je reproche le plus au projet de loi, c'est qu'il constitue ni plus ni moins qu'un instrument politique dont se sert le gouvernement du Canada pour se mettre en travers des projets formés par la Colombie-Britannique en vue de la réalisation d'aménagements auxquels la population a le droit de s'attendre. On me permettra de citer un passage d'un article paru dans la *Province* de Vancouver sous un titre si gros que le député de Kootenay-Est (M. Byrne) peut sans doute le lire. Voici le titre:

Au nom d'Ottawa, Sinclair engage la bataille avec la Colombie-Britannique au sujet du projet de barrage Kaiser.

Je ne lirai pas l'article au complet, mais j'en citerai un ou deux passages. J'ai été frappé de voir, entre autres choses, que, d'après le journaliste, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) avait ôté ses gants. Je me demandais pourquoi cela; mais, en lisant l'article, j'ai conclu qu'il les avait ôtés de peur de les salir dans la boue qu'il allait lancer. Le ministre, qui parlait lors d'une réunion à Vancouver-Nord, a dit ce qui suit, en ce qui concerne le barrage:

La proposition, a-t-il dit, est mauvaise pour le Canada, comme pour la Colombie-Britannique; M. Howe (le très honorable C. D. Howe) a fait savoir à cette province qu'il modifierait la mesure qui règlemente l'exportation de l'énergie hydro-électrique.

On n'a guère besoin d'approfondir beaucoup pour découvrir l'aspect politique. Je déteste les manœuvres politiques qui consistent à s'appuyer sur de viles calomnies, et je m'abaisse rarement au point de les citer. Il a parlé du premier ministre de Colombie-Britannique en parlant de "son large sourire qui découvre sa belle denture". Cette observation me frappe parce que je suis un peu jaloux de notre premier ministre. J'aimerais bien avoir des dents aussi belles à montrer que les siennes. Puis, un peu plus loin, l'article ajoute:

M. Bennett est premier ministre de la Colombie-Britannique seulement parce qu'il a décidé à la dernière minute d'arborer l'étendard du Crédit social.

J'ai sous les yeux le dernier numéro de la revue *MacLean's*, dont j'aimerais citer un article qui rend hommage à M. Bennett, même si j'en ai lu d'autres où l'on s'élevait contre lui.

Ce remarquable changement dans la vie politique de Bennett n'est pas un accident. C'est la conséquence logique d'une vie d'étude, de labeur et d'ambition; une leçon vécue indiquant ce qu'il faut faire pour devenir une force politique.

**M. l'Orateur:** Je ne trouve rien à redire à la teneur de l'article en question qui parle du premier ministre de la Colombie-Britannique mais l'article que cite l'honorable député ne se rattache pas au principe du bill à l'étude.

**M. Low:** Il s'y rattache tout autant que les observations de M. Jimmy Sinclair.

**M. l'Orateur:** Je n'ai pas saisi l'observation de l'honorable député de Peace-River. Aurait-il l'obligeance de la répéter? A ma connaissance, en effet, le ministre des Pêcheries n'a pas participé au débat.

**M. Low:** Il n'était pas à la Chambre, mais il a essayé de tenir le débat en dehors de cette enceinte. Les paroles de l'honorable député sont tout aussi pertinentes et se rattachent autant au principe dont s'inspire le bill que la déclaration faite en dehors de la Chambre par le ministre.

**M. l'Orateur:** Je dois dire à l'honorable député de Peace-River que celui qui fait une déclaration hors de la Chambre, ministre ou député, échappe à ma compétence. Or,—et c'est peut-être, malheureux,—le député qui a maintenant la parole relève de ma compétence. Voilà ce qui m'intéresse pour le moment et je sais que le député voudra collaborer.

**M. McLeod:** J'apprécie votre décision.

**Une voix:** Dix heures.

**M. McLeod:** Il n'est pas tout à fait dix heures; il me reste 2 minutes environ. Il y a juste un autre point qui ne concerne pas M. Bennett ni aucun fonctionnaire du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le ministre des Pêcheries en question a déclaré que le véritable conflit est sur le point d'éclater. Je n'ai jamais entendu parler de conflit entre la population de Colombie-Britannique et le gouvernement canadien. Je demanderai à ce dernier de discuter cette question à une conférence. Lorsqu'il enverra une invitation au gouvernement de Victoria, comme je l'espère, je suis sûr que le premier ministre de notre province viendra volontiers ici pour discuter la chose avec le gouvernement fédéral.

(Sur la motion de M. McLeod, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. MacInnis:** Qu'étudierons-nous lundi prochain?

**L'hon. M. Harris:** Ce que voudront les députés.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 7 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LE NATIONAL-CANADIEN

PRÉTENDU REMPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA DIRECTION

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a posé une question au sujet d'une nouvelle parue dans la *Free Press*, de Winnipeg, et qui attribuait à M. F. H. Keefe, directeur général du National-Canadien, région de l'ouest, certaines remarques au sujet de réductions dans le budget ferroviaire.

Plus tard, le même jour, le député a saisi l'occasion qu'offrait le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour formuler des observations relatives aux déclarations ainsi attribuées à M. Keefe.

Je ne répondrai pas aux observations du député mais, afin d'être juste envers M. Keefe et la direction, je crois devoir appeler l'attention de la Chambre sur le communiqué paru dans les journaux de samedi et dans lequel M. Keefe répudie absolument l'allégation voulant qu'il ait, à un moment donné, mentionné M. Gordon ou la direction à Montréal. Dans sa déclaration aux journalistes, M. Keefe a indiqué, comme le relève la *Gazette* de Montréal du 5 courant, qu'il avait voulu dire que certaines mises à pied récentes étaient dues au ralentissement des mouvements ferroviaires et que, si ce relâchement se poursuivait, il faudrait procéder à d'autres économies. D'après ce qu'ajoute la *Gazette*, M. Keefe aurait dit en outre, par plaisanterie, à l'occasion d'un banquet, que son propre emploi était en jeu si les dépenses n'étaient pas maintenues à un bas niveau. Le président du chemin de fer n'a fait aucune déclaration comme celle que lui a attribuée la nouvelle parue dans la *Free Press* de Winnipeg.

La Chambre se rappellera avec intérêt que la dépêche renfermant la dénégation de M. Keefe, ajoutait que M. J. R. McMillan, vice-président du chemin de fer à Winnipeg, a déclaré que, même si la compagnie s'applique à employer tous les moyens possibles de réaliser des économies, tout indique que le trafic se maintiendra à son niveau actuel. Je mentionne en particulier l'opinion qu'il a exprimée et qui est rapportée dans la même dépêche, à savoir qu'on ne prévoit pas d'autres congédiements.

## TRANSPORT AÉRIEN

NOUVELLE DE LA VENTE DE LA "QUEEN CHARLOTTE AIRLINES"—RECOUVREMENT DE SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John B. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Sait-il que la *Queen Charlotte Airlines* de Vancouver a reçu une ou plusieurs offres d'achat nettement supérieures à la valeur d'actif originale de la compagnie et, si la vente a lieu, le Gouvernement a-t-il l'intention d'essayer de recouvrer en tout ou en partie la subvention de 250,000 dollars qu'il a versée à ladite compagnie au cours des deux dernières années?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je prends acte de la question de l'honorable député, et y répondrai demain.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

"HURON AND ERIE MORTGAGE CORPORATION"

**M. J. W. Monteith (au nom de M. Mitchell, London)** propose la 2e lecture du bill nº 9 concernant *The Huron and Erie Mortgage Corporation*.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

**M. John Hunter (Parkdale)** propose la deuxième lecture des bills suivants:

Bill nº 10 intitulé: Loi pour faire droit à Daisy Ruth Kirk Stanistreet.—M. Hunter.

Bill nº 11 intitulé: Loi pour faire droit à Irene Christina Edwards Mackay.—M. Hunter.

Bill nº 12 intitulé: Loi pour faire droit à Barbara Elinor Richardson Jones.—M. Hunter.

Bill nº 13 intitulé: Loi pour faire droit à Wira Pushkar Tereshtshenko.—M. Hunter.

Bill nº 14 intitulé: Loi pour faire droit à Stella (Stephania) Burnatowska Holowaty.—M. Hunter.

Bill nº 15 intitulé: Loi pour faire droit à Harry Evert Finlayson.—M. Hunter.

Bill nº 16 intitulé: Loi pour faire droit à George James Nangreaves.—M. Hunter.

Bill nº 17 intitulé: Loi pour faire droit à Carmela Lanza Morash.—M. Hunter.

Bill nº 18 intitulé: Loi pour faire droit à Meyer Francis Doyle.—M. Hunter.

Bill nº 19 intitulé: Loi pour faire droit à Julia Mary Collen Dwyer Rose.—M. Hunter.

Bill nº 20 intitulé: Loi pour faire droit à Bela Koschita Brawerman.—M. Hunter.

**M. R. R. Knight (Saskatoon):** Monsieur l'Orateur, je me rends parfaitement compte, comme c'est aujourd'hui lundi, que toute discussion de ces bills de divorce réduirait le temps consacré aux résolutions d'initiative parlementaire. Je n'ai donc pas l'intention de formuler d'observations détaillées au sujet de ces bills, mais je tiens à exprimer l'espoir que l'on trouvera quelque autre méthode de traiter ces bills sans les soumettre à la Chambre.

Puisqu'ils n'intéressent que deux provinces, puis-je inviter les honorables députés de ces deux provinces...

**M. l'Orateur:** Puis-je interrompre l'honorable député pour lui rappeler que nous en sommes au début de la nouvelle session. Au cours des sessions antérieures, nous avons délibéré sur la façon dont ces bills de divorce devraient être traités à l'étape de la deuxième lecture. Comme nous sommes au début d'une nouvelle session, il est peut-être permis d'adopter une nouvelle résolution. J'ai résolu, quelle que soit par ailleurs, la latitude que je serais porté à accorder aux honorables députés, de ne pas permettre de discussion qui serait étrangère au principe du bill. Les honorables députés ne peuvent prétendre s'en tenir au principe des bills en cause lorsqu'ils proposent à leur sujet des méthodes d'examen. Ce n'est pas de cette façon que l'on peut atteindre le but visé.

Si l'honorable député désire proposer sous forme de bill quelque autre façon d'étudier ces bills de divorce, il aura toute latitude pour y insérer les idées qu'il préconise. Toutefois, il n'est pas conforme au Règlement, je crois, de préconiser ces idées à l'étape de la deuxième lecture des bills en cause et j'aimerais, à cet égard, obtenir la collaboration de l'honorable député.

**M. Knight:** Je souscris entièrement à vos paroles, monsieur l'Orateur. Par ailleurs, je sais parfaitement que c'est mon droit d'examiner à fond les bills à l'étude. Je pourrais les scruter en détail durant au moins quarante minutes. J'avoue que je n'y tiens pas. Je pourrais également demander que chacun des bills soit étudié séparément, ce qui serait bien injudicieux. Il ne me reste peut-être plus que 30 secondes, mais la proposition que j'allais soumettre n'aurait pris que 30 secondes. Je me rends cependant à votre décision.

[M. Hunter.]

**M. l'Orateur:** Tant que l'honorable député se conforme au Règlement, il peut prendre tout le temps qu'il veut, mais il n'est pas libre d'enfreindre le Règlement.

**M. Knight:** Il serait contraire au Règlement de proposer que les députés des deux provinces en cause étudient ensemble la question, et, qu'après avoir consulté les intéressés ils élaborent une méthode convenant aux provinces.

**M. l'Orateur:** L'honorable député a posé une question que j'ai, à regret, déclaré irrégulière. Les bills à l'étude seront-ils lus maintenant pour la deuxième fois?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et les bills sont lus pour la 2e fois.)

## QUESTIONS

### EXPÉRIENCES EN RADIO-ACTIVITÉ

**M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):**

1. Comment mesure-t-on la radio-activité?
2. Combien de fois a-t-on découvert de la radio-activité, *a*) à Ottawa, *b*) à Montréal, et quelles ont été l'intensité et la durée des émissions radio-actives?
3. A-t-on songé à demander au gouvernement des États-Unis d'effectuer les expériences de bombes atomiques, projetées pour février, dans un endroit plus éloigné que le Nevada?

**M. Blanchette:**

1. La radio-activité se mesure en roentgens.

2. On peut trouver de la radio-activité dans l'atmosphère en tout temps, mais celle-ci augmente à la suite d'explosions atomiques ou thermonucléaires. Depuis le mois de mars 1951 le Conseil des recherches pour la défense mesure la radio-activité de l'atmosphère dans la région d'Ottawa. Encore qu'on ait relevé une augmentation à la suite des explosions, celle-ci n'a jamais suffi à mettre en danger la vie humaine, animale ou végétale. Le Conseil n'a procédé à aucun relevé de la radio-activité de l'atmosphère de la région de Montréal.

3. Pour les raisons données à la Chambre le 5 avril 1954, et qui figurent à la page 3859 du hansard, on ne s'attend pas à une contamination provoquée par les essais de bombes auxquels on entend procéder en février au Nevada. Il n'y a donc aucune raison de prier le gouvernement des États-Unis de procéder à ces essais dans un endroit plus éloigné.

IMPÔTS PERÇUS ET DÉPENSÉS

**M. Balcom:**

1. Sur chaque dollar perçu par le gouvernement, quel pourcentage provient *a*) de l'impôt sur le revenu des particuliers, *b*) de l'impôt sur le revenu des sociétés, *c*) des taxes d'accise, *d*) des droits de douane et d'autres droits?

2. Sur chaque dollar perçu par le gouvernement, quel pourcentage dépense-t-on pour *a*) la défense nationale, *b*) les services de la santé nationale et du bien-être social, *c*) les pensions aux anciens combattants?

**M. Benidickson:**

1. (*) *a*) 27c. † en 1953-1954.
*b*) 27c. †
*c*) 20c. †
*d*) 17c. †

† Non comprises les recettes provenant de l'impôt de sécurité de la vieillesse.

(*) Au total ces rentrées atteignent 91c. Les 9c. qui restent proviennent des recettes non fiscales ou des recettes et crédits spéciaux (v. p. 21 des Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1954).

2. *a*) 42c. en 1953-1954.
*b*) 12c.
*c*) 3c.

†Non compris les versements au titre de la sécurité de la vieillesse.

DETTES DES PAYS ÉTRANGERS ENVERS LE CANADA

**M. Thatcher:**

1. La Chine, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Grèce ont-elles effectué des remboursements réguliers sur leur dette envers le Canada?

2. Sinon, quelle raison donne-t-on dans chaque cas?

3. L'une ou l'autre des nations susmentionnées a-t-elle signifié son intention d'effectuer régulièrement des versements à l'avenir?

**M. Benidickson:**

1. La Chine, la Grèce et la Roumanie n'effectuent pas de versements à l'égard de leur dette envers le Canada. La Tchécoslovaquie a recommencé à effectuer des versements à l'égard de sa dette envers notre pays.

2. Le gouvernement de la Chine a indiqué qu'il est incapable de faire face à ses obligations envers le Canada à cause d'une rareté de devises étrangères et de fortes dépenses militaires.

La Roumanie n'a pas payé l'intérêt de sa dette depuis 1941 et elle n'a fait part d'aucune raison officielle au gouvernement du Canada.

Depuis 1931, la Grèce n'a rien versé à l'égard des intérêts ni du capital. Elle s'est déclarée incapable d'effectuer de tels versements.

3. Oui, quant à la Tchécoslovaquie, mais non, quant à la Chine, à la Roumanie et à la Grèce.

GRAIN TRANSPORTÉ

**M. Johnson (Kindersley):**

1. Au cours de chacune des années 1952, 1953 et 1954, quel était le nombre de wagons propres à transporter le grain que possédaient *a*) les Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) le Pacifique-Canadien?

2. Au cours de chacune des années 1952, 1953 et 1954, combien de wagonnées de grain ont été transportées *a*) par les Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) par le Pacifique-Canadien?

3. Au cours de chacune des années 1952, 1953 et 1954, combien de wagons de grain ont été chargés en Saskatchewan par *a*) les Chemins de fer nationaux du Canada, *b*) le Pacifique-Canadien?

**M. Dickey:**

1. Le Bureau fédéral de la statistique n'a pas ces renseignements.

2. Wagonnées de grain chargé au Canada—

| | 1952 | 1953 | 1954 |
|---|---|---|---|
| Chemins de fer nationaux du Canada | 264,421 | 249,916 | 171,968 |
| Pacifique-Canadien | 268,100 | 249,181 | 169,285 |

3. Le Bureau fédéral de la statistique n'a pas ces renseignements. La quantité de grain chargé en Saskatchewan par chacun des chemins de fer en question figure ci-dessous.

Tonnes de grain chargé en Saskatchewan—

| | 1952 | 1953 | 1954 |
|---|---|---|---|
| Chemins de fer nationaux du Canada | 5,558,662 | 6,121,903 | 3,704,260* |
| Pacifique-Canadien | 5,776,845 | 6,240,001 | 3,646,999* |

*Onze mois terminés avec novembre 1954.

REVENU PERÇU DES PROVINCES

**M. Hahn:**

Quelle a été la somme globale des revenus du gouvernement fédéral, de chaque province, à l'égard de chacune des années 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954?

**M. Benidickson:** Le gouvernement fédéral ne reçoit aucun revenu des provinces si ce n'est quelques petits montants: location, vente de publications, etc.

CAMP DE GAGETOWN—VENTE DE BOIS À PÂTE

**M. Thomas:**

1. Le ministère de la Défense nationale vend-il du bois à pâte provenant du déboisement de certaines régions du camp de Gagetown?

2. Dans le cas de l'affirmative, à qui?

3. Quel prix reçoit-il pour ce bois à pâte?

**M. Blanchette:**

1. Non. En vertu des contrats visant le déboisement à Gagetown, les entrepreneurs ont droit au bois enlevé. Les soumissions demandées à l'égard de ces contrats et qui furent annoncées publiquement tenaient compte de la valeur estimative de ce bois.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

DETTE NATIONALE

**M. Hodgson:**

A combien s'élevait la dette nationale à la fin des années financières 1935, 1940, 1945, 1950, 1953?

**M. Benidickson:** Voir la page 119 des Comptes publics du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1954.

---

**M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):**

| Sujet | Couleur | Unité Cents | Date d'émission |
|---|---|---|---|
| 18e conférence de la Croix-Rouge internationale | bleu et rouge | 4 | 26 juillet 1952 |
| Sir John J. C. Abbott | rose | 3 | 3 novembre 1952 |
| Alexander Mackenzie | orange | 4 | 3 novembre 1952 |
| Conservation de la faune | | | |
| Ours polaire | bleu | 2 | 1er avril 1953 |
| Orignal | brun | 3 | 1er avril 1953 |
| Mouton des Rocheuses | gris | 4 | 1er avril 1953 |
| Couronnement de S. M. la reine Elizabeth II | violet | 4 | 1er juin 1953 |
| Conservation de la faune | | | |
| Morse | gris | 4 | 1er avril 1954 |
| Castor | bleu | 5 | 1er avril 1954 |
| Sir John S. D. Thompson | violet | 4 | 1er novembre 1954 |
| Sir Mackenzie Bowell | bleu | 5 | 1er novembre 1954 |

---

MINISTÈRE DES POSTES—TIMBRES-POSTE SPÉCIAUX

**M. Knowles:**

1. Depuis le 1er janvier 1952, combien de timbres-poste spéciaux le ministère des Postes a-t-il mis en circulation?

2. Que représente chacun de ces timbres-poste spéciaux?

TARIF POSTAL DE DEUX CENTS

**M. Knowles:**

1. Quelles dispositions ont été prises par le ministère des Postes en vue de renseigner le public sur les articles que l'on peut expédier, au Canada, dans des enveloppes non cachetées moyennant un affranchissement de deux cents?

2. Quels sont les articles que l'on peut ainsi expédier par la poste à ce prix?

3. Songe-t-on à donner plus de publicité à de tels renseignements? Dans le cas de l'affirmative, à quels moyens aura-t-on recours?

**M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):**

1. Au moyen

*a*) du *Guide Postal* et des suppléments mensuels au *Guide;*

*b*) de la plaquette intitulée: *Renseignements postaux* (gratuite sur demande);

*c*) de l'affichage d'avis dans la salle publique des bureaux de poste;

*d*) d'annonces payées dans les journaux, les revues, à la radio et d'autres moyens semblables de publicité;

*e*) de discours prononcés par des publicitaires dans les écoles, les clubs de bienfaisance sociale, les cercles paroissiaux et les associations commerciales.

2. *a*) Circulaires, catalogues, livres, cartes de souhaits et autres envois entièrement imprimés.

*b*) Envois partiellement imprimés et partiellement écrits n'ayant pas le caractère de correspondance personnelle, comme les rapports statistiques du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, les cartes d'avis de convocation de réunions, les cartes d'avis de convocation aux bureaux de scrutin, les listes de prix.

3. Le ministère met à profit toutes les occasions raisonnables de disséminer les renseignements postaux et continuera de le faire.

ÎLE CATON

**M. Thomas:**

1. Le ministère de la Défense nationale a-t-il acheté l'île communément appelée Caton's Island située dans la rivière Saint-Jean?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui a-t-il acheté cette île?

3. Quel prix l'a-t-il payée?

**M. Blanchette:**

1. Non.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

IMPORTATION DE VIANDE ET DE VOLAILLE

**M. Charlton:**

1. Au cours de chaque année, depuis 1950 inclusivement, combien de livres *a*) de bœuf, *b*) de porc, *c*) d'agneau ou de mouton, *d*) de volaille, a-t-on importées au Canada?

2. De quels pays provenaient ces importations et quelle a été, en dollars, la valeur dans chaque cas?

**M. Dickey:** 1 et 2.

Importations au Canada de bœuf *a)*, de porc *b)*, d'agneau ou de mouton *c)*, et de volaille *d)*, par pays, durant les années civiles 1950, 1951, 1952, 1953 et du 1er janvier au 30 novembre 1954 (statistique la plus récente).

| | 1950 | | 1951 | | 1952 | | 1953 | | Du 1er janv. au 30 nov. 1954 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | liv. | valeur | liv. | valeur | liv. | valeur | liv. | valeur | liv. | valeur |
| | | $ | | $ | | $ | | $ | | $ |
| *a)* Bœuf et veau frais— | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 15,088 | 4,125 | 14,544 | 5,176 | 5,318 | 2,110 | 10,979 | 4,117 | 9,587 | 3,528 |
| Australie | 17,130 | 1,667 | 129,959 | 14,983 | — | — | 19,667 | 5,186 | 2,251 | 672 |
| Nouvelle-Zélande | 4,738 | 1,922 | 92,462 | 6,016 | — | — | — | — | 1,889,727 | 299,002 |
| Irlande | — | — | 1,428,003 | 592,768 | 230,561 | 108,412 | 3,818 | 2,282 | 332,698 | 91,826 |
| Alaska | 1,430 | 959 | 389 | 498 | 20 | 18 | 416 | 225 | 291 | 250 |
| États-Unis | 97,228 | 73,862 | 942,671 | 582,912 | 497,464 | 272,180 | 1,440,059 | 478,983 | 799,627 | 357,500 |
| Totaux | 135,614 | 82,535 | 2,608,028 | 1,202,353 | 733,363 | 382,720 | 1,474,939 | 490,793 | 3,034,181 | 752,778 |
| *b)* Porc frais— | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | — | — | — | — | — | — | 26,610 | 14,369 | 850 | 213 |
| Australie | — | — | 6,945 | 1,528 | 9,655 | 2,934 | 53,965 | 15,703 | 120,264 | 36,244 |
| Irlande | — | — | — | — | — | — | 109,164 | 57,542 | 1,191,048 | 555,962 |
| États-Unis | 1,665,744 | 243,318 | 15,880,641 | 5,086,278 | 1,843,230 | 425,296 | — | — | — | — |
| Totaux | 1,665,744 | 243,318 | 15,887,586 | 5,087,806 | 1,852,885 | 428,230 | 189,739 | 87,614 | 1,312,162 | 592,419 |
| *c)* Agneau ou mouton frais— | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 3,985 | 1,028 | 7,660 | 2,616 | 2,270 | 908 | 5,900 | 2,118 | 5,356 | 2,142 |
| Australie | 428,431 | 128,668 | 1,839,748 | 308,655 | 980,281 | 125,125 | 989,737 | 163,730 | 2,720,628 | 467,445 |
| Nouvelle-Zélande | 11,328 | 1,649 | 1,545,839 | 226,487 | 1,422,431 | 168,522 | 1,952,752 | 356,273 | 3,903,019 | 937,790 |
| Irlande | — | — | 54,080 | 24,773 | 169,524 | 72,519 | — | — | — | — |
| États-Unis | 42,249 | 12,537 | 51,877 | 20,427 | 86,843 | 32,021 | 1,796,700 | 601,025 | 578,899 | 213,770 |
| Totaux | 485,993 | 143,882 | 3,499,204 | 582,958 | 2,661,349 | 399,095 | 4,745,089 | 1,123,146 | 7,207,902 | 1,621,147 |
| *d)* 1. Poulets et volaille— | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | * | * | * | * | — | — | — | — | 580 | 232 |
| Irelande | * | * | * | * | — | — | 190,871 | 45,236 | 206,319 | 49,313 |
| États-Unis | * | * | * | * | 312,467 | 107,675 | 3,130,320 | 1,040,623 | 2,393,351 | 649,869 |
| Totaux | — | — | — | — | 312,467 | 107,675 | 3,321,191 | 1,085,859 | 2,600,250 | 699,414 |
| *d)* 2. Dindes— | | | | | | | | | | |
| États-Unis | * | * | * | * | 400,866 | 182,236 | 5,413,034 | 2,625,292 | 3,719,749 | 1,526,778 |

*Non publié avant 1952.

M. HAROLD C. BANKS

**Mme Fairclough:**

1. A quelle date M. Harold C. Banks a-t-il fait une demande d'entrée au Canada au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration?
2. Avait-il rempli la formule 1000?
3. La question 17 apparaissait-elle sur la formule qu'il a remplie?
4. Lui a-t-on demandé de remplir une nouvelle formule corrigée?
5. Dans le cas de l'affirmative, pendant combien de temps a-t-on fait usage de cette formule défectueuse?
6. Combien de demandes ont été établies sur des formules défectueuses?
7. A combien de requérants a-t-on demandé de remplir subséquemment une nouvelle formule qui comprenait cette question?

**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Le 8 mai 1952.
2. Oui.
3. Oui.
4. Non.
5. Il n'y avait pas de formule défectueuse.
6. Ne s'applique pas.
7. Ne s'applique pas.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

HÔPITAL SHAUGHNESSY, VANCOUVER—ACHAT DE POISSON

**M. Green:**

1. Au cours des deux dernières années, de quelles sociétés a-t-on acheté du poisson destiné à l'hôpital Shaughnessy de Vancouver?
2. Dans chaque cas, de quelles autres sociétés, s'il y a lieu, a-t-on reçu des soumissions pour la vente de ce poisson?
3. Quels étaient les montants des diverses soumissions, y compris les soumissions des adjudicataires?

CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**M. Knowles:**

1. Le gouvernement fédéral, ou l'un de ses ministres, a-t-il étudié l'à-propos de convoquer à une conférence les représentants compétents des diverses provinces pour examiner un programme de sécurité routière, en vue de chercher à réduire le nombre des mortalités et des accidents sur nos routes?
2. Dans le cas de l'affirmative, qu'en est-il résulté?
3. A-t-on proposé une date pour la tenue d'une telle conférence?

PRÊTS CONSENTIS AUX TERMES DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION À PROXIMITÉ DES AÉROPORTS

**M. Knight:**

1. Le Gouvernement a-t-il récemment édicté des règlements interdisant de consentir des prêts, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, pour la construction d'immeubles à proximité des aéroports?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on publié ces règlements?
3. A quelles distances des aéroports ces règlements interdisent-ils la construction d'immeubles?
4. Le Gouvernemeent a-t-il publié des règlements en vue de protéger la vie des gens dans les zones interdites où des maisons d'habitation ont déjà été construites?
5. A proximité de quels aéroports y a-t-il de telles maisons d'habitation, autres que des édifices de l'État, à l'intérieur de la zone réglementaire?
6. Le Gouvernement a-t-il songé à interdire la construction éventuelle de toute maison d'habitation dans les zones réglementaires?
7. Dans le cas de l'affirmative, qu'elles ont été les conclusions d'une telle étude?

[M. Dickey.]

AÉROPORTS DE MONT-JOLI ET DE RIMOUSKI

**M. Balcer:**

1. Quels sont les montants dépensés par le ministère de la Défense nationale depuis 1940 à l'aéroport de Mont-Joli?
2. Depuis que le ministère de la Défense nationale a transféré cet aéroport au ministère des Transports, quels montants y a-t-on dépensés jusqu'à ce jour?
3. Quelles sont les facilités existant présentement à l'aéroport de Mont-Joli pour le transport commercial (pistes, éclairage, hangars, direction par radio, etc.)?
4. Quels sont les montants dépensés depuis cinq ans par le ministère des Transports à l'aéroport municipal de Rimouski?
5. Quelle est la distance aérienne entre les deux villes de Rimouski et de Mont-Joli?

ACHAT DE COMBUSTIBLE, PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

**M. Purdy:**

Au cours de l'année financière close le 31 mars 1954, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il dépensée pour l'achat du combustible suivant, destiné à chacune des quatre provinces de l'Atlantique: charbon de la Nouvelle-Écosse, charbon du Nouveau-Brunswick, autre charbon canadien, charbon américain, autre charbon importé, huile combustible?

FOURRURE IMPORTÉE DE LA RUSSIE

**M. Pearkes:**

1. Depuis octobre 1953, quelle quantité de fourrure, à l'état brut et apprêtée, le Canada a-t-il importée de l'URSS?
2. Quel était la valeur globale de ces fourrures?
3. Quel était le classement des fourrures importées?
4. De quels droits de douane ces fourrures sont-elles frappées?
5. Quelles sociétés canadiennes ont acheté des peaux d'animaux en provenance de la Russie?
6. A-t-on importé des peaux de rat musqué de quelque pays d'Europe? Dans le cas de l'affirmative, en quelles quantités et de quels pays?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

DÉRAILLEMENT SURVENU À AVOLA (C.-B.)

**M. Hahn:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Transports, la Commission des chemins de fer et (ou) d'autres personnes, au sujet de M. A. G. Webster, chef de train, relativement au

déraillement survenu sur la voie des Chemins de fer nationaux du Canada, à Avola (Colombie-Britannique), le 28 mai 1942.

—Je me suis entendu pour que la motion soit réservée, pour le moment.

**M. l'Orateur:** La motion est réservée.

HÔTEL REINE ELIZABETH, MONTRÉAL

**M. Diefenbaker:**

Copie de toutes lettres et communications échangées depuis le 1er septembre 1954 entre le ministère des Transports et les Chemins de fer nationaux du Canada relativement au bail conclu avec la *Hilton Hotels Corporation* au sujet de l'hôtel Reine Elizabeth, à Montréal.

**M. Marler:** Cette motion demande de produire la correspondance entre le ministère des Transports et le National-Canadien relativement au prétendu bail de l'hôtel Reine Elizabeth.

Puis-je préciser tout de suite que les arrangements relatifs à l'hôtel ne constituent pas un bail mais un accord concernant la direction de l'hôtel. J'opine respectueusement que la direction de l'hôtel relève clairement du service intérieur du National-Canadien et que, par conséquent, la Chambre ne devrait pas accepter cette motion.

Comme le savent les députés, le Parlement a toujours estimé que la direction de la compagnie ne devrait pas être obligée de faire des déclarations publiques à propos de ses affaires alors que la compagnie concurrente ne l'est pas.

Dans ces conditions, j'espère que l'honorable député voudra bien retirer sa motion.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle retirée?

**M. Diefenbaker:** Non.

**M. l'Orateur:** L'honorable député dit non et il s'attend naturellement que je compte les voix. Sans m'élever contre cela aujourd'hui, je veux que les députés suivent mes explications pour décider à quelle ligne de conduite ils devraient s'en tenir dorénavant à l'égard de pareilles motions. En somme, la Chambre a droit d'obtenir seulement ce qu'il lui est permis d'avoir. Bourinot soutient que la Chambre n'a pas le droit de demander des documents confidentiels, des documents d'intérêt privé ou des documents dont la production, au jugement du ministre, ne serait pas dans l'intérêt public. Quand un ministre déclare à la Chambre qu'il ne peut produire tel ou tel document et qu'un député demande ensuite que la Chambre se prononce sur la question par un vote, cela signifie de deux choses: ou bien que le député, qui me demande présentement de compter les voix pour déterminer un vote, ne croit pas le ministre lorsqu'il dit que la production des documents demandés ne serait pas dans l'intérêt public; le député n'accepte donc pas la parole du ministre, que la Chambre doit accepter en chaque cas. Lorsqu'un député déclare qu'une chose est telle ou telle, il le fait sur son honneur. Il faut donc le croire sur parole. Ou bien, que la Chambre devrait adopter la motion, ce qui signifierait que la Chambre passe outre à la déclaration formulée par un ministre de la Couronne, soit qu'il n'est pas dans l'intérêt public de produire certains documents; la Chambre forcerait ainsi la production de documents confidentiels ou de documents qu'il n'est pas dans l'intérêt public de produire. De la sorte, la Chambre insisterait pour obtenir des documents qu'elle n'a pas le droit d'obtenir.

Je prie les honorables députés d'y réfléchir. En effet, il me semble que dans la plupart des cas, s'il faut en croire le hansard depuis la confédération, c'est la décision qui a été prise. Il est vrai qu'il y eut un temps ou les avis de motion portant dépôt de documents pouvaient faire l'objet d'un débat et ils ont donné lieu à des débats prolongés. Cependant, tous les chefs de partis, qu'ils aient été ou non au pouvoir, ont toujours convenu qu'il ne fallait pas insister pour obtenir la production de documents qu'on estime n'être pas dans l'intérêt de la Chambre de produire. Voir Bourinot, 4e édition, pages 249-254; Todd, *Le gouvernement parlementaire en Angleterre*, revisé par Spencer et Walpole, volume 2, pages 157-160. Voir aussi les *Débats* du 17 mars 1921, pages 1025 et 1026 (volume II).

Comme je l'ai dit, je me contenterai aujourd'hui de soumettre ces remarques à la considération des honorables députés. Je pourrai peut-être plus tard entendre des députés exposer leur avis sur cette façon de voir. L'honorable représentant de Prince-Albert désire-t-il prendre la parole?

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, comme Votre Honneur a jugé bon de résumer la façon de procéder en honneur au cours des années passées tout en nous donnant à entendre qu'un appel de ce genre équivaudrait presque à en appeler de votre propre opinion, je n'insisterai pas pour le moment.

**M. l'Orateur:** Je remercie sincèrement l'honorable représentant de Prince-Albert de l'attitude qu'il adopte sur ce point.

Je n'ai pas l'intention, je le répète, d'imposer une décision aujourd'hui aux honorables députés, mais j'aimerais qu'ils réfléchissent bien à ce que j'ai dit, car je ne vois pas de moyen d'en sortir. Pour moi, voici à quoi se résume la situation. On peut inscrire au *Feuilleton* un avis de motion portant dépôt de documents. Si le dépôt des documents demandés n'était pas dans l'intérêt public, le greffier en chef des ordres et avis dirait

à l'honorable député désireux d'inscrire ledit avis au *Feuilleton* qu'il ne peut l'accepter. On ne peut exiger le dépôt de documents de caractère confidentiel, privé ou personnel, ou qu'il n'est pas dans l'intérêt public de présenter. Si, en réponse à une demande de dépôt de document, le ministre dit qu'il n'est pas dans l'intérêt public de le faire et que l'honorable député refuse d'accepter sa parole, cela équivaut à dire que le ministre ne dit pas la vérité. Si le ministre dit la vérité, il ne reste rien d'autre à faire que de retirer la motion en question. Aujourd'hui, la motion devra être retirée.

**M. Fulton:** Puis-je formuler une proposition, monsieur l'Orateur? Je sais que je n'ai pas le droit de contester ce que dit Votre Honneur, mais je propose que l'occasion nous soit donnée de discuter ce point plus à fond à un autre moment de la session. Je me permets de faire remarquer, comme Votre Honneur l'a signalé, que ces motions se discutaient autrefois.

Il serait alors loisible au ministre de convaincre ou de tenter de convaincre la Chambre qu'il a eu raison de prétendre qu'il n'était pas conforme à l'intérêt public de déposer le document. De même, il serait loisible à celui qui demande le dépôt du document de convaincre le ministre et la Chambre que la chose est conforme à l'intérêt public. Votre Honneur a signalé que ce genre de débat n'est plus autorisé. Voilà, je pense, d'où vient la coutume de tenir un vote à l'égard de ces motions, car certains membres de la Chambre peuvent être sincèrement convaincus que la chose n'est pas contraire à l'intérêt public. Avant de paraître admettre le principe qu'une telle motion ne doit pas faire l'objet d'un vote, je préconise de nouveau qu'on nous donne plus de temps pour débattre la question.

**M. l'Orateur:** Permettez-moi de rappeler que les motions peuvent encore maintenant être débattues, mais pas lorsqu'elles sont présentées de cette manière, sans préavis. Si l'honorable député veut bien lire l'article 51 du Règlement, il trouvera ce qui suit:

...si, toutefois, l'auteur de l'avis désire que la Chambre discute l'une quelconque des motions ainsi annoncées, le greffier la fait passer à l'ordre du jour afférent aux avis de motion.

VALEUR DE CONCURRENCE DU GAZ DANS L'INDUSTRIE

**M. Diefenbaker:**

Copie du rapport présenté en 1954 par M. Hume et M. Arch Crozier et qui contient les conclusions d'une étude portant sur la valeur de concurrence du gaz industriel.

—Avec l'assentiment de la Chambre, puis-je demander que la motion à l'étude soit retirée?

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Est-il convenu que la motion soit retirée?

**Des voix:** Entendu.

AGENTS RÉGIONAUX DE SERVICE DU RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET DU SERVICE DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

**M. Diefenbaker:**

État indiquant les noms de toutes les personnes employées dans l'administration du rétablissement agricole des Prairies et de l'assistance à l'agriculture des Prairies à titre de fonctionnaires ou d'agents régionaux, ainsi que les sommes versées à chacune de ces personnes en traitements et frais au cours de l'année 1954.

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

RELÈVEMENT DE L'ALLOCATION VERSÉE AUX ANCIENS COMBATTANTS AINSI QUE DU REVENU ADMISSIBLE

A l'appel de cet article de l'ordre du jour:

**M. MacDougall:** Le projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de relever l'allocation versée aux anciens combattants ainsi que le revenu qu'il leur est loisible de toucher.

**M. MacDougall:** Réservée.

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas devoir permettre au député de réserver son avis de motion. Je regrette de paraître si sévère aujourd'hui. Les députés remarqueront que la motion en cause vise l'allocation versée aux anciens combattants et le revenu qu'il leur est loisible de toucher. Le *Feuilleton* renferme deux autres avis de motions sur le même sujet: l'un inscrit au nom du député de New-Westminster (M. Hahn) et l'autre au nom du représentant de Hastings-Frontenac (M. White). Les députés auront également remarqué que, sous la rubrique "Mesures du Gouvernement", le *Feuilleton* présente un projet de résolution inscrit au nom du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe), dont voici la teneur:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants en vue de relever les allocations ainsi que le revenu admissible, de donner plus d'extension aux prestations prévues par la loi...

Et ainsi de suite. Permettre un débat sur cette motion, ce serait anticiper une discussion sur un avis de motion du Gouvernement qui a priorité. En effet la motion inscrite au nom du ministre des Affaires des anciens combattants est en quelque sorte la première étape d'une loi de finance. Si les honorables députés veulent bien se donner la peine de consulter l'ouvrage de Campion intitulé: *An Introduction to Procedure of House of*

*Commons*, page 144, sous la rubrique "Règlements relatifs aux motions de fond", paragraphe 5), ils pourront lire:

Enfin, certaines questions, de par leur nature même, sont irrecevables, qu'elles soient introduites sous forme de motion ou autrement. Telles sont, notamment, celles qui anticipent une question inscrite à l'ordre du jour, ou encore les questions dont il a été disposé au cours de la session en cours.

Sous la rubrique "Anticipation du débat", page 152, l'honorable député pourra trouver ceci:

Dans l'application de la règle de l'anticipation, il faut accorder la préférence à la discussion qui donne le résultat le plus positif. D'où une échelle descendante des valeurs en ce qui concerne les débats: bills, motions, amendements, etc. Il ne faut donc pas qu'un projet de loi ou autre question inscrite à l'ordre du jour soit précédée (...) par un débat sur une motion, proposition de modification ou question soulevée à l'occasion d'une autre motion, telle la motion tendant à la levée de la séance.

En vertu de cette règle, les avis de motion figurant au nom des trois députés que j'ai mentionnés doivent être rayés du *Feuilleton* parce qu'ils sont irrecevables.

Cet avis de motion nº 7 est rayé.

## DROITS DE L'HOMME

### DÉCLARATION VISANT À ASSURER LES LIBERTÉS FONDAMENTALES—RENVOI DEVANT LA COUR SUPRÊME AU SUJET DE LA COMPÉTENCE

L'ordre du jour appelle.

**M. J. G. Diefenfaker (Prince-Albert)** propose:

La Chambre est d'avis que l'on devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter un Bill ou une Déclaration des droits en vue d'assurer, entre autres droits:

1. La liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de la presse et de la radiodiffusion;
2. Que l'*habeas corpus* ne puisse être abrogé ou suspendu que par le Parlement;
3. Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens sans le recours régulier à la justice ni, en aucun cas, par suite d'un décret du conseil;
4. Qu'aucun tribunal ni aucune commission n'ait le pouvoir d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse les services d'un avocat ou les autres garanties constitutionnelles;

Et que, à titre de démarches préliminaires, le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de soumettre à la Cour suprême du Canada, afin d'obtenir son avis, la question de savoir dans quelle mesure les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse et le maintien des droits constitutionnels des particuliers relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale.

**M. l'Orateur:** Pour ce qui est de cette motion relative aux droits de l'homme, on aura noté que le *Feuilleton* renferme deux autres motions,—l'une au nom du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et l'autre au nom du représentant de Spadina (M. Croll),—portant sur le même sujet. Je dois dire aux députés en cause que nous n'aurons qu'un seul débat sur les droits de l'homme; comme nous abordons la discussion de la motion dont il vient d'être donné lecture, le débat portera sur celle-là.

**M. Coldwell:** S'il ne doit y avoir qu'un seul débat sur les droits de l'homme, je demande à retirer ma motion, du consentement unanime de la Chambre.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** Convenu!

**M. Croll:** Monsieur l'Orateur, faisant suite à votre proposition, je demande aussi à retirer ma motion.

**M. l'Orateur:** Est-ce convenu?

**Des voix:** Convenu!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, en d'autres occasions, la Chambre a été invitée à étudier un projet de résolution semblable à celui dont elle est saisie en ce moment et qui comporte en résumé les mêmes particularités que les projets de résolution qu'ont présentés les députés de Spadina (M. Croll) et de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je veux dès maintenant présenter à la Chambre un projet de bill des droits. Le texte en a été rédigé à l'autre endroit par un comité dont le distingué président était le sénateur Roebuck et qui ne comprenait que des sénateurs appartenant au parti libéral. Cette déclaration (ou bill des droits) est modifiée de façon que le texte soit conforme à certains termes employés dans le projet de résolution que je viens de présenter.

J'espère qu'on nous fournira cette fois l'occasion de nous prononcer par un vote. Il est étrange, en effet, que les autres fois que la Chambre a été saisie de cette question, on a invariablement présenté une motion portant renvoi du débat à une date ultérieure, avant que la Chambre ait eu la moindre chance de se prononcer sur le projet de résolution. Le 24 mars 1952, l'actuel ministre des Finances (M. Harris) a proposé, après qu'un ou deux discours eurent été prononcés sur cette question, que le débat sur le projet de résolution soit renvoyé à une date ultérieure. Le vote a été pris et le renvoi du débat a été approuvé par 86 voix contre 28. Le 7 décembre 1953, alors que la Chambre était saisie d'un projet de résolution de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord (M. Stewart), portant sur la déclaration internationale des droits de l'homme, c'est encore l'actuel ministre des Finances qui, après que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar eut saisi la Chambre d'un amendement, proposa que la discussion soit renvoyée à une date ultérieure, et c'est ce qui est arrivé.

J'espère que l'on ne procédera pas de la même façon, ce qui a simplement pour effet de mettre fin au débat et d'empêcher un vote. Ainsi le projet de résolution prend place au bas de la liste et il n'y a aucune chance que la Chambre en soit de nouveau saisie durant la présente session. Je vais déposer, sous une forme abrégée, un projet de déclaration canadienne des droits ou des libertés, qui se lit ainsi:

Article 1

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 2

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 3

Chacun a droit à la reconnaissance, par tout le Canada, de sa personnalité juridique.

Article 4

Tous sont égaux devant la loi et ont droit, sans distinction, à une égale protection de la loi.

Article 5

Chacun a droit à un recours effectif devant les tribunaux nationaux compétents, contre les actes qui violent les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

Article 6

(1) Nul ne doit être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

(2) Toute personne appréhendée ou détenue doit être promptement informée des motifs de son arrestation ou détention, et elle a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement dans un délai raisonnable, ou à sa libération.

(3) Personne ne doit se voir refuser, sans de justes motifs, le droit à un cautionnement raisonnable.

(4) Aucun tribunal, commission royale, commission ou fonctionnaire de l'État, n'aura le droit d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse un avocat ou toute autre garantie constitutionnelle.

Article 7

Toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention doit avoir un recours effectif au moyen de l'*habeas corpus* qui doit permettre à un tribunal de décider promptement de la légalité de sa détention ou ordonner sa libération, si la détention n'est pas légale. L'*habeas corpus* ne sera ni restreint, ni suspendu, ni abrogé, sauf par le Parlement.

Article 8

Chacun a droit, en toute légalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial qui décidera soit de ses droits et obligations soit du bienfondé de toute accusation en matière criminelle portée contre lui.

Article 9

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et libertés ci-énumérées, sans distinction de race, couleur, sexe, langue, religion, opinions politiques ou autres, origine nationale ou sociale, richesse, naissance ou autre condition.

Article 10

Toute personne dont les droits ou libertés ci-énumérés ont été violés peut s'adresser, pour obtenir justice, sur avis de motion, à la Cour suprême ou à la Cour supérieure de la province où est survenue la violation.

[M. Diefenbaker.]

En dernier lieu...

**L'hon. M. Garson:** Puis-je poser une question à mon honorable ami? C'est ce qui...

**M. Diefenbaker:** Il y a un autre article.

Article 11

Les articles qui précèdent ne restreignent ni ne suppriment en rien les droits ou les libertés auxquels tout autre citoyen aurait autrement droit.

**L'hon. M. Garson:** Je désire demander à mon honorable ami si ce ne sont pas là les articles approuvés par le comité du Sénat et qu'il a utilisés dans le dernier discours qu'il a prononcé ici sur cette question. Ces articles ne sont-ils pas les mêmes?

**M. Diefenbaker:** Ce sont les mêmes. Ils sont identiques aux propositions que j'ai faites à la Chambre en 1952 et sont le fruit d'une longue étude faite à l'autre endroit par le comité que présidait l'honorable sénateur Roebuck. J'ai ajouté une ou deux modifications afin d'embrasser toute la situation ainsi que je la conçois.

Certains prétendront qu'il n'y a pas lieu de discuter ici les libertés fondamentales. Qu'on me permette de rappeler ce que disait sir Wilfrid Laurier, le 19 mars 1918:

> L'éternelle vigilance est le prix de la liberté et le témoignage universel de l'histoire est là pour proclamer que si l'éternelle vigilance d'une opposition forte et résolue fait défaut à un moment donné, on peut être certain que des empiètements contre la liberté du peuple et des abus de pouvoirs se produiront tout comme les mauvaises herbes et l'ivraie envahissent le champ et feront périr la récolte du cultivateur s'il n'exerce une surveillance de tous les instants... Il est certain qu'une illégalité en entraînera une autre; c'est une conséquence logique qu'un mal sera suivi d'un autre mal.

Afin d'indiquer la valeur des discussions qui ont eu lieu de temps à autre au cours des huit ou neuf dernières années, je signale que même depuis 1952, alors que ces sujets ont fait l'objet pour la dernière fois de discussions à la Chambre, il est survenu des changements attribuables dans une large mesure à ce que le public s'est formé une opinion concernant des questions qui avaient alors suscité des critiques. Une de nos lois, présentée par le ministre du Travail (M. Gregg) en vertu de laquelle l'inégalité de traitement en matière de contrats fédéraux était passible d'une peine, est un sujet qui a été maintes fois discuté à la Chambre. En deuxième lieu, la fiction d'après laquelle le roi ne peut causer aucunt tort et qui a interdit pendant des années au sujet d'intenter des poursuites contre la Couronne, sauf en des circonstances bien déterminées, est disparue depuis quelques années, les débats antérieurs et la publicité à cet égard ayant éveillé l'opinion publique.

L'interdiction du droit, d'en appeler aux tribunaux du refus arbitraire des juges, de permettre d'en appeler des ordonnances rendues pour outrage au tribunal est une autre question qui a soulevé des griefs en 1952. On a plus d'une fois formulé cette objection lorsque la Chambre a été saisie de la question des libertés de l'homme. On a créé l'opinion publique.

Les journaux ont pu également en faire l'expérience quand ils ont découvert qu'il n'y avait aucun droit d'appel; finalement, la Chambre a adopté une modification autorisant ce droit. Enfin, une autre question qui a soulevé de vives objections, en raison du défi aux libertés et droits fondamentaux de l'homme qu'elle comportait, a été celle de la loi sur les pouvoirs d'urgence, que le Gouvernement a laissé périmer il y a un an.

Jusqu'à quel point, m'a-t-on demandé, le pays s'intéresse-t-il à la question? Plus de 800,000 Canadiens ont, à deux reprises, signé des pétitions en vue de voir le Canada obtenir la même protection de ces droits et de ces libertés fondamentales qu'on accorde à 30 autres pays qui ont le régime fédéral, y compris l'Inde. L'Association des quotidiens du Canada, organisme qui, comptant comme membres 86 journaux des deux langues sur les 89 existants dans le pays, représente 99·4 p. 100 du tirage total des quotidiens canadiens, et n'a aucune affiliation politique, s'est prononcé officiellement en faveur d'un bill des droits du citoyen canadien. Ils ont fait observer que les Canadiens, qui jugent pourtant que les libertés fondamentales font partie de leur patrimoine, ces libertés fondamentales peuvent être entravées en l'absence d'une déclaration de droits. Je cite un passage de l'Association des quotidiens du Canada ainsi conçu:

...Les quotidiens du Canada réclament une garantie constitutionnelle des droits de l'homme, convaincus que ces droits sont menacés. Des menaces ont été faites, ils le savent, à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à d'autres libertés. Ils sont certains que ces menaces renaîtront dans l'avenir.

Plus loin, dans le même mémoire, on lit:

L'Association des quotidiens du Canada soutient que... la demande de garanties constitutionnelles... prouve non seulement que la liberté d'expression et la liberté de la presse ne sont pas suffisamment protégées au Canada, mais affaiblit la position de nos représentants et les désigne aux attaques destructives quand il s'agit de remplir les obligations dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales que notre pays a contractées en tant que membre des Nations Unies.

Le Conseil d'administration de l'Association des quotidiens du Canada, en séance plénière spéciale, en octobre 1945 et en octobre 1947, a adopté à l'unanimité une résolution d'après laquelle une garantie statutaire des libertés essentielles pourrait être établie dans les termes suivants.

Viennent ensuite les propositions de modifications soumises par l'Association des quotidiens à ce sujet:

Aucune loi du Parlement du Canada ou de l'assemblée législative de quelque province que ce soit ne peut restreindre la liberté de parole, la liberté de la presse, ou la liberté d'assemblée ou de culte, ni le droit de présenter au Parlement du Canada ou à l'assemblée législative d'une province une pétition demandant de redresser des torts.

Je crois qu'un amendement ainsi formulé pourrait empiéter sur les pouvoirs conférés, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, aux assemblées législatives des provinces. Je n'approuverais donc pas l'adoption d'une telle ligne de conduite avant qu'un mémoire soit soumis, comme j'ai l'intention de le proposer plus tard, à la Cour suprême du Canada.

Enfin, le mémoire de l'Association des quotidiens du Canada renferme le passage suivant:

Le Canada s'en est tenu, avec peu de sécurité d'ailleurs, aux précédents établis en Grande-Bretagne, les violant parfois; étant donné que le Canada est membre de l'ONU et porte des responsabilités à ce titre, l'Association des quotidiens du Canada demande instamment que le comité parlementaire des droits de l'homme et des libertés fondamentales étudie favorablement une modification de la constitution qui garantirait ces libertés fondamentales.

L'association des quotidiens a présenté ce mémoire avant que vienne sur le tapis la cause récente de M. Blair Fraser, où figure la question de la liberté de la presse. Le litige étant pendant devant les tribunaux, je n'en parlerai pas. M. Fraser a été convoqué pour rendre témoignage, à l'examen sur faits et articles dans un procès en diffamation recommandé contre lui et le magazine *Maclean's*. Il lui a été demandé qui lui avait fourni les renseignements sur lesquels se fondaient les allégations qu'il avait faites dans un certain article du *Maclean's*. Il a refusé de répondre au sujet de l'identité des personnes dont il avait obtenu lesdits renseignements. On a présenté une demande à un juge d'une cour suprême de Colombie-Britannique, province où le procès avait été intenté, pour le contraindre à répondre à ces questions.

Le juge auquel la motion a été présentée lui a intimé de répondre à ces questions, et la cause a été portée en appel devant la cour d'appel de la Colombie-Britannique. L'appel a été rejeté, avec le dissentiment d'un juge. Un appel ultérieur ayant été interjeté par devant la Cour suprême du Canada, celle-ci l'a rejetée, suivant en cela son principe général en vertu duquel elle refuse de recevoir des appels traitant de questions de procédure dans les tribunaux.

Voici le point intéressant relatif à l'ordonnance rendue dans le cas de M. Blair Fraser. A moins que la loi ne soit modifiée il en

résultera un tarissement des sources de renseignement dont doivent dépendre les journaux au Canada. En Grande-Bretagne, le cours que suivent les tribunaux pour l'examen sur faits et articles est bien différent de celui que suivent les tribunaux canadiens, en vertu de précédents répétés. Dans un article de la *Canadian Bar Review,* le juge Freedman, de la cour du Banc de la reine, et avocat ardent de la liberté avant d'assumer ces fonctions, déclare:

Il existe en Angleterre une règle de procédure que le tribunal applique à sa discrétion dans l'intérêt des journalistes poursuivis en diffamation. En vertu de cette règle, le défendeur, sauf en certaines circonstances qui ne sont pas très clairement définies, n'est pas tenu de révéler sa source d'information.

Son Honneur a continué en ces termes:

Il est intéressant de noter, toutefois, qu'un juge canadien a refusé récemment d'appliquer cette règle de procédure anglaise à la méthode différente qui prévaut ici pour obtenir des renseignements...

Dans le cas présent la doctrine sacrée de la liberté de la presse se trouve minée plus qu'elle ne l'a jamais été ces dernières années, en notre pays.

Le livre de Chaffee, *Government and Mass Communications,* traite de la situation aux États-Unis. J'y relève le passage suivant:

La tendance des meilleures autorités en matière juridique est opposée à tout privilège attaché à une profession, même celui de l'avocat à l'égard de son client, qui est de beaucoup le plus ancien.

Vous savez que les seuls rapports qui sont totalement confidentiels sont ceux qui unissent l'avocat et son client. Il dit:

Le droit au silence que réclame le journaliste est moins évident que celui du médecin, et le rapport entre le médecin et son malade (...) Il serait absurde de défendre les confidences faites à la presse en laissant sans protection, devant la loi, le secret du confessionnal.

L'auteur déclare qu'aux États-Unis ce qui se passe lorsqu'on demande à un journaliste de révéler l'identité de son informateur c'est qu'il invoque le cinquième amendement, en alléguant que sa réponse le condamnerait, et c'est la fin de l'interrogatoire.

On peut juger du sérieux de ce précédent si on songe que l'organe de la profession, *Editor and Publisher,* dit de l'affaire Blair Fraser, dans un éditorial, que c'est un précédent extraordinairement dangereux, ajoutant:

Cela veut dire que le journaliste ne saurait désormais plus publier de renseignements reçus en confidence sans craindre une action en diffamation contre laquelle il se trouverait désarmé pour peu qu'il veuille protéger son informateur.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un autre exemple de la restriction des libertés fondamentales,—je ne parle pas en ce moment de la question de compétence,—qui, laissée dans son état actuel, constitue un empiétement dangereux sur les droits qu'ont les journaux de se documenter.

Je crois que c'est une question qui mérite d'être prise au sérieux et que nous ferions bien au Canada de nous conformer au précédent bitannique qui veut que l'inviolabilité et l'indépendance de la presse soient respectées, sauf dans quelques cas très bien définis. L'expérience acquise au cours des années au Royaume-Uni a prouvé la nécessité de préserver l'indépendance des journaux.

Existe-t-il vraiment au pays une partie considérable de la population qui croit à la nécessité de songer à établir une déclaration des droits de l'homme, déclaration que je ne suis pas le seul à préconiser mais que demandent aussi l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et l'honorable député de Spadina (M. Croll). Je n'entrerai pas dans les détails à ce sujet, sauf pour souligner que la généralité de la demande, répétée dans l'affaire Blair Fraser dont je viens de parler, ressort de l'appui apporté par les églises suivantes qui se sont unies pour demander une déclaration des droits de l'homme: l'Église anglicane au Canada, la Fédération baptiste du Canada, les Églises du Christ, l'Union des frères évangéliques, l'Église presbytérienne, l'Église épiscopalienne réformée, l'Église orthodoxe ukrainienne, l'Église unie du Canada, l'Armée du salut, la Société des amis, les membres affiliés du Conseil canadien des Églises, le conseil national du YMCA, le conseil national du YWCA et le Mouvement chrétien des étudiants du Canada.

Le 6 juin 1950, ces organismes ont exposé leurs vues dans un mémoire qu'on trouve à la page 31 des procès-verbaux du comité spécial du Sénat institué pour étudier les droits de l'homme et les libertés fondamentales:

...nous sommes disposés à appuyer toute honnête recherche d'une déclaration canadienne des droits de l'homme qui entourera de sauvegardes suffisantes les droits personnels, sociaux, économiques et politiques de chaque citoyen. Par la prière et l'action, nous aspirons à une société où la liberté soit la liberté d'hommes qui reconnaissent leurs responsabilités envers la justice et l'ordre public, et où ceux qui détiennent l'autorité politique ou la puissance économique sont responsables de son exercice à Dieu et à la population dont le bien-être en dépend. Nous jugeons qu'il n'entre pas dans les attributions de notre Conseil de proposer les mesures pratiques qui pourraient ou devraient être prises pour établir une garantie des droits de l'homme. Nous ne prétendons pas non plus que la forme du présent mémoire soit exactement le langage à employer pour décrire, dans un document juridique, ces droits et ces libertés fondamentales de l'homme. Cependant, nous sommes convaincus qu'il est de notre devoir et qu'il nous incombe de déclarer que

l'homme, à cause de sa valeur aux yeux de Dieu, a des droits que tous devraient respecter et que la loi devrait sauvegarder.

L'Église anglicane au Canada a présenté son mémoire le 9 mai 1950. Elle y dit (page 36 du compte rendu des délibérations du comité, séance du 9 mai) que l'État s'est, par la force des choses, introduit dans les affaires personnelles et familiales d'une façon qu'on ne prévoyait même pas il y a une génération. Elle conclut que certains droits et libertés reconnus par la loi, qui autrement pourraient ainsi être mis en péril, seront certainement mieux reconnus et respectés s'ils sont insérés dans les statuts ou la constitution.

Je ne lirai pas tous les noms de ceux qui ont appuyé la présentation d'une déclaration de droits de l'homme. On les trouvera à la page 28 du compte rendu des délibérations du comité sénatorial, séance du 3 mai 1950. Voici les noms d'un certain nombre de ceux qui ont demandés à feu Bernard K. Sandwell, une déclaration des droits de l'homme pour le Canada: Parmi les ministres du culte: Rév. W. A. Cameron, de Toronto; M. John Coburn; Rabbin Feinberg; Canon Judd; M. Charles Russell.

Parmi les rédacteurs: Oakley Dalgleish, du *Globe and Mail*; Grant Dexter, de la *Free Press*, de Winnipeg; George Ferguson, du *Star*, de Montréal; John Bird, d'Ottawa.

Parmi les éducateurs on trouve MM. Sidney Smith, de l'Université de Toronto, Norman MacKenzie, de l'Université de Colombie-Britannique, A. M. Trueman, actuellement directeur de l'Office national du film, E. J. Pratt; les professeurs Lower, Scott, Malcolm Wallace et d'autres; parmi les hommes de loi M. Samuel Freedman et L. Y. Cairns, d'Alberta; parmi les hommes affaires MM. Joseph Harris, de Winnipeg, F. G. Winspear, d'Edmonton, et A. E. Grauer, de Vancouver; parmi les chefs ouvriers (il y en a plusieurs) dont C. H. Hillard; parmi les membres des professions libérales comme sir Ernest MacMillan, MM. Roger Ouimet, C. C. Papineau-Couture, le Dr Penfield, MM. Paul LaFontaine, Hugh MacLennan et d'autres; et divers députés, y compris le représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott).

Je mentionne ces noms uniquement pour indiquer que, de façon générale au Canada, on demande l'adoption de mesures à ce propos. Au dire de certains, la liberté est moins estimée des peuples libres qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle, et que nous sommes enclins à restreindre et à réprimer la liberté de parole chez ceux qui sont considérés inorthodoxes. On voudrait que l'esprit humain soit façonné à l'effigie du parlement soviétique où aucune voix discordante ne peut se faire entendre. D'autres refuseraient le droit à l'examen, à la libre discussion. Il y a ceux qui ne voudraient pas que les idées subissent l'épreuve de l'opinion publique.

Je veux faire remarquer à ceux qui pensent que la liberté de parole compromet la sécurité et la survivance, que cette liberté n'est pas la licence. Elle n'accepte pas de censure anticipée; mais quiconque parle est sujet à être puni, si ses paroles attentent à la sécurité de l'État, ou aux droits d'autrui.

La liberté de parole demeurera toujours l'essence de la démocratie. Elle est en somme la libre entreprise de l'esprit, qui permet au particulier de mettre en valeur toutes ses capacités et qui prévoit la punition de la part de l'État lorsque le mésusage qu'on en fait constitue un danger pour l'État ou les droits égaux des autres.

La guerre froide ainsi que deux conflits mondiaux ont porté sérieusement atteinte à la liberté. Ce n'est pas là une singularité de notre pays. En Grande-Bretagne, lord Reading, l'un des grands libéraux, a insisté pour qu'on y adopte une loi des droits du citoyen, afin de résister aux envahissements et aux empiétements actuels.

Lord Sankey, après s'être longuement occupé de la question dans l'éminente commission dont il faisait partie, en est arrivé aux conclusions suivantes:

> Sous la pression du nouvel état de choses, l'insécurité, les abus et les tyrannies vont toujours croissant; quant à la liberté, surtout celle de la pensée et de la parole, elle décline. D'une étape à l'autre, des gouvernements et leurs règlements maladaptés restreignent le libre jeu de la pensée individuelle, élément qui cependant sauvegarde les aptitudes et le bonheur des hommes.

Dans le *Times*, de New York, j'ai relevé hier, un article de la plume de ce grand tribun de la liberté, reconnu non seulement aux États-Unis mais dans le monde entier, qu'est le juge Learned Hand. En parlant du non-conformiste, il s'exprimait ainsi:

> En général, on n'a pas réussi à l'étouffer, et lorsque cela a été possible, la société qui a réussi a périclité.

J'ai un autre extrait à citer à l'appui de mon opinion. Il est tiré d'un ouvrage qui a plus de vogue que n'en a eu tout autre ouvrage sur la liberté de l'homme au cours des vingt-cinq dernières années. Il s'agit de *Freedom, Loyalty, Dissent*, de H. S. Commager, où je relève le passage suivant:

> Nous ne protégeons pas la liberté pour donner libre cours à l'erreur. Nous protégeons la liberté afin de découvrir la vérité. Nous ne maintenons pas la liberté pour donner libre carrière à l'excentricité; nous maintenons la liberté afin que la société bénéficie de la critique, même de la critique excentrique. Nous n'encourageons pas le dissentiment pour des motifs d'ordre sentimental; nous encourageons le dissentiment parce que nous ne pouvons nous en passer dans notre existence.

Il parle ensuite des démocraties dans les termes suivants:

Notre régime est un régime de liberté: liberté des recherches, des enquêtes, de la critique et de la création.

Ceci dit, je reviens au Canada et tiens à mentionner en particulier l'ouvrage d'un Canadien professeur en sciences politiques, M. Dawson. Dans son livre intitulé *The Government of Canada,* il exprime ses idées sur la nécessité d'une déclaration des droits de l'homme. Parlant de l'attitude traditionnellement adoptée à ce sujet en Grande-Bretagne, il déclare à la page 86, ce qui suit:

Il faut une déclaration des droits de l'homme. On devient de plus en plus convaincu, au Canada, que cela ne suffit pas et que certaines libertés et privilèges d'ordre fondamental devraient faire l'objet d'une mention spéciale dans la constitution écrite afin d'empêcher qu'ils ne soient un jour à la merci d'un groupe intolérant d'une assemblée législative ou d'un cabinet qui pourrait pendant quelque temps disposer d'une majorité. Il ne s'agit pas d'un problème imaginaire, comme l'illustrent nettement le nombre des violations ou des menaces de violation de ces droits qui se sont produites ces toutes dernières années.

Ayant exposé ces menaces, il poursuit:

Aucune de ces violations n'a pourtant eu lieu durant la guerre alors que ces droits, on le conçoit, auraient pu subir une éclipse temporaire, même si ceux qui ont dirigé les procès d'espions, ont invoqué, à titre de justification, une préoccupation souveraine pour la sécurité publique.

**M. Pouliot:** L'honorable député serait-il assez bon de nous dire quels sont les empiétements, dont il se plaint, sur des libertés fondamentales au Canada.

**M. Diefenbaker:** Je suis heureux que l'honorable député mentionne la chose. Je vais signaler ces cas intéressant le fédéral et surtout ceux que M. B. K. Sandwell a portés spécialement à l'attention du comité Roebuck.

On a adopté un décret du conseil, dont le Conseil privé a dit qu'il était parfaitement légal, décret qui, s'il avait été appliqué, aurait exilé sans mise en accusation ni procès, à cause de leur race, environ 10,000 citoyens canadiens.

Un décret du conseil rendu dans le cas de l'Eldorado prévoyait que l'administrateur de l'Eldorado pouvait faire subir une enquête à toute personne, ladite personne étant privée du droit d'avoir un avocat ou d'exercer son droit constitutionnel de n'être pas incriminée sans obtenir de protection. Une autre disposition du décret du conseil prévoyait qu'on n'avait pas le droit d'intenter de poursuites à l'administrateur quelque illégaux ou illégitimes qu'aient été ses actes.

[M. Diefenbaker.]

Un autre dont parle le mémoire en cause est la loi fédérale qui a longtemps refusé à un homme marié, citoyen du Canada, d'amener sa femme et ses enfants en notre pays, en raison de leur race.

Un décret, adopté en 1945 a restreint la liberté de mouvement de gens d'une certaine race, en ne leur permettant pas d'aller d'une province à l'autre sans permis.

Le droit d'*habeas corpus* a été refusé par décret du conseil au Canada, ce qui ne s'est jamais fait de cette façon, en Grande-Bretagne. Quand l'*habeas corpus* devient le jouet du gouverneur en conseil, la liberté de l'homme est vraiment en péril.

Plusieurs lois adoptées par le Parlement ont été modifiées par décret du conseil sans que nos statuts aient prévu de modification. Il y a eu récemment, entre autres, le cas de la loi relative aux rentes sur l'État, où l'on a relevé l'intérêt à un niveau non prévu par la loi.

Autre cas que je pourrais mentionner, celui de la loi sur le contrôle du change étranger, qui a cessé d'être en vigueur. Il avait été prévu que si les droits d'une personne étaient atteints d'une façon inéquitable, injuste et illégale, cette personne pourrait affirmer ses droits devant un tribunal et en obtenir une injonction contre le délinquant. Jusqu'à ce que le statut ait été adopté, le décret du conseil déniait à quiconque le droit d'interjeter appel devant les tribunaux, tout illégale qu'une ordonnance administrative ait pu être. Quand le décret du conseil a été transformé en statut par le Parlement, le droit d'ester en justice a été prévu. Toutefois peu importe ce qu'une personne avait pu perdre du fait de l'illégalité, elle n'avait droit qu'à des dommages-intérêts nominaux de $1 et non aux frais. Il y eut possibilité de recours aux tribunaux, mais on refusait à la personne lésée les dommages-intérêts auxquels elle avait droit.

Plusieurs décrets du conseil dénient le droit d'appel devant les tribunaux. Au ministère de l'Immigration, il existe des règlements contraires à la loi et qui ne peuvent être revisés par le tribunal.

Il y a ensuite le règlement relatif à la sécurité quant aux services administratifs, sur lequel le député de Kamloops (M. Fulton) a attiré l'attention de la Chambre au cours de la dernière session. Le McCarthyisme est mort, du moins nous l'espérons. La monstrueuse parodie qui, sous les feux sans

merci de la publicité et de la télévision a permis aux États-Unis que la persécution fasse tomber l'administration législative à son point le plus bas, n'existe pas chez nous, mais pour ce qui est des services de l'État, ceux qu'on soupçonne d'être dangereux envers l'État du fait de leurs opinions ne jouissent pas des droits qui existent en Grande-Bretagne, soit le droit d'être confrontés avec leurs accusateurs, ou du moins de voir les preuves sur lesquelles leur accusation de déloyauté est basée.

Ceux qui suppriment les libertés humaines se sont de tout temps justifiés en invoquant la sécurité de l'État. Je ne mentionnerai pas les empiétements provincaux, parce qu'il n'est ici question que de ceux qui intéressent le gouvernement fédéral.

Voici un autre exemple. En vertu de l'ancien nº 1201 du tarif douanier, un fonctionnaire du ministère du Revenu national peut empêcher d'entrer au Canada journaux, revues et livres. L'honorable Rupert Davies, le 5 décembre 1949, a prononcé à l'autre endroit l'un des meilleurs discours qu'on ait entendus à l'encontre de ces dispositions. Il a, notamment, exposé les dangers qui peuvent résulter de gestes posés par un particulier en vue d'interdire l'entrée au Canada de ces matières sans qu'on puisse en appeler de sa décision devant les tribunaux.

Je pourrais citer d'autres exemples. Ceux que j'ai cités suffiront à donner une idée de la tendance. La liberté de parole et de la radio est menacée d'une autre façon. Je veux parler de la Société Radio-Canada qui n'est pas seulement un concurrent mais aussi un juge. On peut dire que la Société Radio-Canada n'utilise pas au détriment des postes privés le pouvoir dont elle est investie; mais l'histoire prouve que la possession d'un pouvoir absolu exerce une grande influence de persuasion, même lorsqu'il reste inutilisé. Comment peut-on y remédier? En recourant au simple moyen que nous nous efforçons depuis des années de persuader le Parlement d'adopter. Je veux dire l'établissement d'un organisme de règlementation qui ressemblerait beaucoup à la Commission des transports. Je souhaite en vérité qu'à la prochaine session le Gouvernement verra à ce que cela soit fait. On aura en effet constaté que l'Association des jeunes libéraux du Canada vient de se prononcer en faveur de ce que nous réclamons depuis des années.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre; je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais je suis obligé de le prévenir que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. Diefenbaker:** Je remercie beaucoup les honorables députés. J'en viens donc maintenant à la question de ce qu'on doit faire. On prétend souvent,—le ministre de la Justice (M. Garson) a déjà fait un ou deux discours là-dessus,—que l'adoption d'une déclaration des droits ne permettrait pas la réalisation du but que je vise. Il nous a dit que cela supposerait une méfiance à l'endroit du Parlement, qu'il serait contraire à ses attributions d'incorporer à notre constitution ou à nos statuts une charte de nos liberté essentielles. Mais il se trouve que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique constitue déjà une déclaration des droits. Et, pour ce qui est de notre constitution elle ne consiste pas seulement en cette loi, mais encore en 129 autres lois que nous avons héritées de la Grande-Bretagne. Cette question est d'ailleurs traitée complètement dans l'ouvrage de Maurice Ollivier, *Problems of Canadian Sovereignty*.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique prévoit déjà la protection des minorités, déclaration des droits garantissant les libertés fondamentales. L'article 133 prévoit les deux langues officielles; l'article 93 prévoit les droits scolaires au pays et l'article 20, la session annuelle du Parlement. Un autre article prévoit le droit à une élection générale tous les cinq ans, sauf lorsque les deux tiers du Parlement en décident autrement.

Ces droits, vraiment, sont des droits fondamentaux. Ce sont des droits garantis par la constitution et constituent une réponse à ceux qui prétendent qu'il n'est pas nécessaire d'incorporer d'autres libertés fondamentales à notre constitution. Il y a, naturellement, une disposition prévoyant l'impression en anglais et en français des statuts du Canada et de la province de Québec. Il y a également une disposition relative à la langue de la législature de la province de Québec, de la chambre des Communes et des cours fédérales. Toutes ces choses sont bien des libertés fondamentales et des droits de l'individu.

Le 19 mai 1952, le *Citizen* d'Ottawa consacrait un article à un discours prononcé par le ministre de la Justice devant les anciens de l'université du Manitoba à Ottawa. Dans ce discours, l'honorable ministre disait ce qui suit:

> Essentiellement une déclaration des droits est une méfiance envers le Parlement. Ce blâme n'est pas juste. A notre époque, où les gouvernements et les bureaucraties assument des responsabilités de plus en plus grandes, l'individu a besoin plus que jamais de connaître ses droits pour être en mesure de les défendre. De plus, tous les empiétements nombreux sur la liberté civile ces dernières années ont eu trait pour la plupart à des lois provinciales et à des questions de droit civil. Bien que le Canada soit un État fédéral, la citoyenneté canadienne confère à coup sûr des droits communs qui peuvent être explicitement énoncés.

Que pouvons-nous faire? Les libertés civiles sont-elles de la compétence fédérale ou du ressort provincial? Je n'ai qu'à poser la question à un avocat pour que me soient signalé combien il est difficile d'asseoir une décision sur les jugements qui ont été prononcés. A ceux qui soutiennent que le régime britannique n'envisage pas le contrôle statutaire ou constitutionnel du Parlement, le professeur Dawson répond:

Le Parlement du Dominion ne s'est pas toujours montré suffisamment jaloux du maintien des droits et libertés du particulier. Le peuple anglais a acquis la vénération des droits statutaires et de droit commun au cours de bien des siècles de lutte constante et de résistance obstinée en face des abus; cela l'a amené à surveiller avec un soin extrêmement jaloux toute menace d'empiétement, mais la tradition est loin d'être si fortement ancrée et, partant, d'offrir une garantie suffisante en cas d'attaque. S'il est vrai que l'adoption de textes législatifs ne suffit pas en soi à supprimer les faiblesses de ce qu'on a appelé la conscience constitutionnelle, il n'en reste pas moins que ces textes peuvent constituer un appui certain et précieux.

Je mentionne les décisions des tribunaux. La première décision importante, dont il a souvent été question...

**L'hon. M. Garson:** Le député me donnerait-il la référence de sa dernière citation?

**M. Diefenbaker:** Je n'ai pas le numéro de la page. Cette citation est tirée de l'ouvrage de Dawson et je donnerai le numéro de la page à mon honorable ami. Je l'ai dans un autre document. La première cause importante au sujet de la compétence est celle qui a trait aux journaux en Alberta. Il s'agit de l'*Accurate News and Information Act,* qui a donné lieu à une décision de la Cour suprême du Canada, décision qu'on peut trouver dans les rapports de ce tribunal pour l'année 1938. Je vais citer un extrait de la page 142. Le gouvernement créditiste de l'Alberta avait inséré dans les statuts de la province une mesure qu'on a appelée le bill concernant la presse. Je cite:

Il convient, dans l'intérêt public, que les journaux publiés dans la province fournissent à la population de la province des déclarations émanant des autorités de la province en ce qui a trait aux objets véritables et authentiques dont s'inspire la politique du Gouvernement et en ce qui a trait aux obstacles et difficultés rencontrés dans la poursuite desdits objets, afin que la population soit renseigné à cet égard.

Sous le régime de cette mesure, tout éditeur de journal, dans la province, était tenu de publier à l'occasion, dans son journal, toute déclaration à lui remise par le président de la Commission du crédit social et tout communiqué qui pourrait être distribué; l'éditeur devait faire un rapport déclarant que le document avait de fait, été publié, avec le consentement du président.

[M. Diefenbaker.]

C'était évidemment un pas direct dans la voie des empiétements sur la liberté de la presse, car, si les journaux étaient tenus de ne publier que ce que le président d'une commission du gouvernement au pouvoir désire qu'ils publient, le moins qu'on puisse dire c'est que la liberté de la presse n'existerait plus.

**M. Blackmore:** Je me demande si l'honorable député se rend compte qu'il a représenté faussement l'attitude du gouvernement de l'Alberta?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Blackmore:** L'honorable député vient de représenter faussement l'attitude prise par le gouvernement de l'Alberta.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je me propose de donner lecture de certains passages d'un jugement rendu par M. le juge Cannon, dont le fils, soit dit en passant, est un membre distingué de la Chambre. Mon honorable ami ne prétendra sans doute pas que ce juge s'est mépris sur les faits. Je n'avais pas prévu que la question donnerait lieu à une discussion car autrement je ne l'aurais pas soulevée; maintenant que je l'ai abordée cependant, je vais donner lecture de ce que le juge a déclaré:

Il semble évident que cette sorte de crédit...

Il s'agit du "crédit d'Alberta".

...ne peut donner de bons résultats que si tout le monde est amené à y croire et à collaborer. Le mot "crédit" vient du latin credere, croire. Il est donc essentiel de surveiller les sources de renseignements afin de préserver la population de l'Alberta de tout ce qui pourrait ébranler sa confiance absolue dans le plan du gouvernement.

C'est le texte du jugement que je lis en ce moment. Je poursuis la citation:

La doctrine créditiste doit devenir, pour la population de l'Alberta, une sorte de dogme religieux dont la discussion libre et non surveillée ne saurait être permise. Le projet de loi vise à contrôler toute déclaration se rapportant à un programme ou à une activité du gouvernement de la province et déclare que ce but est d'intérêt public. Le projet de loi ne réglemente pas les rapports entre les propriétaires de journaux et les particuliers mais porte exclusivement sur l'expression d'opinions, par les journaux, au sujet du programme ou de l'activité du gouvernement. Au fond, le bill vise à réglementer la presse de l'Alberta, du point de vue du programme gouvernemental, en empêchant le public d'être trompé ou induit en erreur à l'égard de toute initiative ou de toute activité du gouvernement créditiste, en réduisant au silence toute opposition ou en l'exposant au ridicule et au mépris public. A mon avis, le procureur général du Canada a raison de dire, dans son mémoire, que ce projet de loi porte sur la réglementation de la presse de l'Alberta.

Et ainsi de suite. C'était la première cause. Deux des juges, l'ancien juge en chef du

Canada, sir Lyman Duff, et M. le juge Cannon, statuèrent que, étant donné que notre constitution se fonde sur la procédure parlementaire britannique, un tel empiétement représente une atteinte à la liberté de la presse, atteinte que, dans l'intérêt public, aucun gouvernement provincial ne peut se permettre. Quoi qu'il en soit, avec le temps, d'autres causes...

**M. Blackmore:** Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député ne veut pas dénaturer les faits ni en porter la responsabilité. Je ne veux pas m'attaquer à la réputation du juge qui a formulé cette déclaration mais je tiens à signaler que, si l'honorable député veut bien lire attentivement le texte de la loi sur la presse, il constatera que les faits ont été passablement dénaturés, non seulement par la citation qu'il vient de nous lire mais par ses propres remarques. Ceux qui ont adopté cette loi ne voulaient aucunement empiéter sur la liberté de la presse mais s'assurer...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blackmore:** J'étais là-bas. Je parle en connaissance de cause. J'ai lu le texte de ces lois.

**M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Blackmore:** Un instant s'il vous plaît. Si l'honorable député veut bien me le permettre, je tiens à dire simplement que l'unique but de ces lois était de s'assurer que les fonctionnaires...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! L'honorable député doit se rendre compte qu'il ne peut interrompre celui qui a la parole sans son consentement.

**M. Blackmore:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je sais que l'honorable député ne veut pas représenter faussement les faits...

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai écouté attentivement l'honorable député et je ne crois vraiment pas que la question de privilège puisse se poser.

**M. Diefenbaker:** Je ne m'engagerai pas dans une discussion avec mon honorable ami.

**M. Blackmore:** C'est mieux pour vous.

**M. Diefenbaker:** J'ai dit que je ne le veux pas. Je m'en remets simplement au jugement de la Cour suprême du Canada maintenant les constatations d'un juge.

J'en viens maintenant au jugement le plus récent, celui de la cause Saumur dans laquelle on a analysé à fond la question de la juridiction des gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard des problèmes se rattachant à la liberté de religion. Je ne donnerai pas lecture du jugement; je me contente de me reporter au *Queen's Quartely*, livraison de l'hiver 1955, à un article de M. Bora Laskin, professeur de droit à Toronto. Il s'agit de la question des libertés civiles et la cause Saumur y est ainsi résumée:

Trois des neuf juges (le juge en chef Rinfret et MM. les juges Kerwin et Taschereau) ont semblé se rallier à cet avis.

Savoir que la question relevait des autorités provinciales.

On peut dire que six juges ont adopté cette attitude.

C'est-à-dire qu'à leur avis les libertés civiles dépassent la compétence provinciale.

Quatre d'entre eux (MM. les juges Rand, Kellock, Estey et Locke) ont exprimé l'avis que la liberté d'expression en matière religieuse ou autre, dépasse la compétence provinciale; sur ces quatre, deux seulement (MM. les juges Estey et Locke) ont affirmé catégoriquement que l'autorité exclusive est dévolue au pouvoir fédéral; les deux autres (MM. les juges Rand et Kellock) n'ont pas écarté la possibilité que le gouvernement fédéral puisse, lui aussi, dans certaines circonstances, empiéter sur les libertés civiles. Deux des six juges (MM. les juges Cartwright et Fauteux) ont déclaré que ces libertés (surtout la liberté de la presse) ne relèvent exclusivement ni du gouvernement fédéral ni des provinces.

Cette extraordinaire divergence de vues donne un résultat tout aussi curieux que peu satisfaisant. Une majorité des juges prétend que les provinces possèdent une certaine compétence législative en matière de liberté d'expression religieuse. Les deux tiers des juges soutiennent que les provinces ne possèdent pas, du moins dans certaines circonstances, cette compétence législative. Un tiers seulement des juges nient toute compétence législative fédérale en matière de liberté religieuse. Pourtant, ceux qui ont affirmé que le gouvernement fédéral possède une compétence législative en la matière sont en minorité.

Cela nous donne une idée de la complexité du problème, monsieur l'Orateur. Sachant jusqu'à quel point mon ami, le ministre de la Justice a confiance dans les appels au Conseil privé,—il a interjeté un appel à ce tribunal récemment,—je regrette qu'on n'ait pu obtenir un jugement du Conseil privé sur ce sujet. Quoi qu'il en soit, il s'agit-là du passé.

Et que pouvons-nous faire maintenant? Tout d'abord, le Parlement pourrait adopter une déclaration des droits de l'homme, comme l'a recommandé le comité Roebuck. C'est ce qu'on proposait comme premier pas, ainsi qu'en fait foi la page 8 du fascicule numéro 10 des délibérations de ce comité du Sénat, en 1950:

Votre Comité recommande donc que le Parlement canadien adopte, comme mesure provisoire, une déclaration des droits de l'homme strictement limitée à sa propre juridiction législative. Cette déclaration n'empiéterait pas sur l'autorité législative des provinces mais elle couvrirait quand même un domaine très vaste.

Tel est le premier vœu. En deuxième lieu, afin d'assurer le maintien des droits constitutionnels des provinces, je soutiens qu'un projet de déclaration des droits comme celui que j'ai présenté à la Chambre devrait être soumis à la Cour suprême. En 1947, j'ai demandé au sous-ministre de la Justice si ce ne serait pas une façon efficace de procéder et, ainsi qu'on peut le voir à la page 25 du fascicule nº 4 des délibérations du comité, en date du 20 juin 1947, il s'est rallié à cette idée. Puis, après avoir déterminé, à la suite de ce renvoi au plus haut tribunal du pays, quels droits peuvent être incorporés dans une déclaration des droits sans empiéter sur la compétence provinciale, nous donnerions force de loi à une telle déclaration des droits.

En troisième lieu, nous avons maintenant au Canada moins de droits, en ce qui concerne la sauvegarde des libertés fondamentales, que nous n'en avions lorsque nous avons aboli les appels au Conseil privé. Tant que le Conseil privé était notre tribunal de dernière instance, en réalité le pied du trône, le Canadien dont les libertés fondamentales étaient lésées directement ou indirectement avait le droit d'en appeler à ce tribunal. Présentement, il n'y a pas de droit d'appel à la Cour suprême du Canada lorsque les libertés fondamentales sont lésées sauf par le recours au droit criminel ou à l'*habeas corpus*.

Le comité mixte présidé par le juge en chef J. L. Ilsley et le sénateur Gouin a recommandé qu'on puisse en appeler à la Cour suprême, afin de parer à la situation que j'ai mentionnée.

A la page 208 du compte rendu du comité mixte du 23 juin 1948, on lit ce qui suit:

> Étant donné que, dans les cas particuliers, les décisions de la Cour suprême seraient beaucoup plus satisfaisantes que des décisions fondées sur un renvoi d'ordre général pour ce qui est des pouvoirs du Parlement et des assemblées législatives, le comité a étudié la question de savoir si la compétence de la Cour suprême du Canada ne devrait pas être étendue afin de lui permettre d'autoriser les appels fondés sur des points de droit dans les cas où le droit d'en appeler n'existe pas à l'heure actuelle. Le comité est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'étendre ainsi la compétence de la Cour et lui fait une recommandation en ce sens.

Des changements ont été apportés plus tard, monsieur l'Orateur, mais ils n'étaient pas suffisants. Donc, les Canadiens ont moins de protection devant les tribunaux que les gens du Royaume-Uni.

Et puis, de nos jours peut-on vraiment nier que nous devrions adopter une déclaration qui assurerait à nos tribunaux le rôle de protéger nos libertés, afin d'empêcher dorénavant que des décrets du conseil ou des lois adoptées par le Parlement viennent refuser le droit d'en appeler aux tribunaux à ceux qui s'en trouvent lésés par suite de l'application d'une loi ou d'un décret du conseil?

Enfin, et il ne s'agit aucunement de considérations de parti, tous les honorables députés sont jaloux de nos libertés fondamentales qu'ils veulent protéger et voient avec inquiétude l'effrittement continu des droits de l'individu. Alors peut-on voir quelque inconvénient à ce qu'un comité de la Chambre des communes et du Sénat soit formé chaque année pour veiller à la sauvegarde de nos droits civils? Nous avons à l'égard du restaurant un comité permanent; toutefois, à l'égard des valeurs spirituelles, libertés et droits sacrés de l'individu, nous n'avons aucun comité.

Puis, qu'on fasse disparaître toute distinction injuste qui existe dans l'administration des services de l'État. Je n'entrerai pour l'instant dans aucun détail au sujet du ministère de l'Immigration, mais je rappelle qu'un comité distingué comprenant un membre de la Chambre, l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce (M. Dickey), a présenté un rapport d'après lequel, dans bien des cas d'application des règlements du ministère de l'Immigration, l'autorité de l'administrateur était au-dessus de celle de la loi sur l'Immigration.

Je crois que nos Indiens méritent aujourd'hui d'être placés sur un autre pied que celui de citoyens de deuxième classe dans un pays dont ils ont été les premiers citoyens. Les commissions qui tiennent aujourd'hui audience dans diverses réserves d'Indiens sapent les droits de l'individu, et je crois que lesdites commissions, qui sèment la zizanie dans les réserves à un point dont peu de membres du Parlement se rendent compte, devraient cesser leur activité. Ces commissions n'ont que faire des témoignages. On accepte trop souvent les ouï-dire.

En terminant, je résumerai mon exposé. J'ai formulé certains vœux qui me paraissent mériter l'attention. L'on devrait permettre, aux termes de la résolution, une mise aux voix où les députés, sans considération de parti, puissent se prononcer librement sur la question au moyen de leur vote. C'est encore plus vrai aujourd'hui qu'il y a 80 ans que, selon le mot alors prononcé par sir John A. Macdonald et qui m'est tombé sous les yeux hier seulement:

> La grande lutte d'aujourd'hui, la lutte livrée par l'homme du commun, la bataille en faveur des droits et contre le privilège, les efforts lents et prolongés qui visent à obtenir le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, ces luttes se confondent avec celles qui se poursuivent en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada. La forme extérieure peut en varier; mais, au fond, on y décèle le même vieil élan anglo-saxon, la

passion de la liberté, l'indéfectible attachement à la vérité et à la justice qui, dans l'univers et au cours des âges, distingue les individus de race anglo-saxonne.

Nous vivons à une époque de craintes. Partout dans le monde, la liberté est pesée dans la balance. Bien des gens croient à la liberté en théorie, mais se demandent avec cynisme s'il est possible de la préserver dans le branle-bas actuel. De nos jours, la guerre ou les menaces de guerre ont rendu l'État tout-puissant. Nos contemporains constatent que les raccourcis de l'opportunisme politique, même s'ils réussissent provisoirement à maintenir la sécurité, finissent par constituer une menace mortelle à la liberté. Il en est de même dans tous les pays épris de liberté. M. Douglas, juge américain, a déclaré:

L'histoire démontre que les gouvernements se livrent à une croisade ou les fonctionnaires remplis d'ambitions ont été enclins d'ordinaire à prendre des raccourcis.

La cause étant noble (car elle l'est toujours), la population étant pleine d'appréhension (car elle l'est généralement), le Gouvernement étant motivé par des buts valables (comme il le professe toujours), la demande s'accroît pour une justice rapide et facile... les résultats auxquels ils aboutissent sont cumulatifs, et s'ils continuent sans opposition ils peuvent refondre silencieusement même la loi fondamentale de la nation.

Je pose cette question: les nations libres doivent-elles abandonner leur foi dans les principes fondamentaux de la liberté? Les nations éprises de liberté peuvent-elles sauvegarder celle-ci, et se défendre sans la détruire? Devons-nous imiter l'ennemi? Je ne le crois pas. Je crois, monsieur l'Orateur, que notre salut final et notre survivance dépendent de leur capacité à maintenir sous la loi leurs sources inépuisables de liberté. Telle a été l'histoire des peuples britanniques. Le grand et durable héritage du droit coutumier a été rendu possible en vertu de la loi, dans un climat de liberté. Dans un tel climat, les hommes libres ont la faculté de donner libre cours à leur génie créateur. Cependant, de nos jours, nous avons souvent peur de la liberté.

Barbara Ward a ainsi résumé cette peur:

Ceux qui luttent pour la liberté et le progrès, qui se font les champions de l'effort humain sans cesse renouvelé qui tend à l'édification d'une juste et sainte société, semblent être sur la défensive en face de ceux qui cherchent à supprimer la liberté humaine pour y substituer la double tyrannie de la fatalité et de l'État.

Les idéalistes retraitent devant les matérialistes... les gens pratiques eux-mêmes semblent s'être transformés en matérialistes et combattent avec des chiffres et des statistiques, pendant que leurs adversaires chantent le désert transformé en jardins et le retour du printemps dans une humanité ressuscitée.

Une déclaration des droits s'impose dans notre pays actuellement, afin de fournir un cadre à notre pensée et de cristalliser les valeurs spirituelles dans le concept de liberté. La situation qui prévalait avant 1914 apparaît insuffisante aujourd'hui. Depuis, il y a eu deux guerres mondiales et une guerre froide. Nos libertés fondamentales n'ont pas été mentionnées dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Les philosophes pensaient alors que ces principes fondamentaux ne seraient jamais plus en danger.

Nous savons aujourd'hui, à la lumière des années de guerre et de guerre froide, que chaque génération doit combattre pour la liberté; que celle-ci ne s'acquiert pas à bon marché; ne s'achète pas à crédit, contre paiement différé. Elle ne s'achète que par l'action. Je demande au Gouvernement de songer, non pas à présenter un bill des droits dès maintenant, mais à s'assurer tout d'abord si une telle mesure est conforme à notre constitution. Une fois cela établi, qu'il fasse en sorte que, sous l'égide de nos lois et de notre constitution, les libertés fondamentales soient sauvegardées dans notre pays.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** En prenant la parole, je voudrais avant tout féliciter l'honorable député de l'éloquence que nous avons pris l'habitude d'attendre de lui. Comme je ne saurais l'égaler sur ce terrain, je crois que, m'en tenant au point de vue objectif dont il a parlé, je ne saurais mieux faire que d'examiner les façons dont on pourrait donner suite à ces propositions si éloquemment présentées. C'est pourquoi j'ai plaisir, aujourd'hui, à traiter les conditions dans lesquelles on pourrait, aux termes de nos lois constitutionnelles, réaliser les objectifs dont il a parlé.

Lors de mon arrivée à Ottawa, il y a six ans, ce projet de résolution était déjà inscrit au *Feuilleton*, où il est resté depuis. J'ai énormément regretté que la seule fois où l'on ait eu l'occasion d'en discuter ici, je me sois trouvé malade chez moi. C'est dire que je suis doublement enchanté d'avoir aujourd'hui la chance d'en parler.

J'aimerais qu'il soit bien entendu, puisqu'il s'agit ici d'une motion d'initiative parlementaire et non d'une motion du Gouvernement, que je n'en ai pas discuté avec mes collègues; je ne parle pas au nom du Gouvernement. D'ailleurs, on le verra bien à la suite de mon discours. Ainsi que je l'ai dit, je m'efforcerai de traiter de la question de méthode et de dégager la nature véritable du problème, plutôt que de proposer immédiatement une ligne de conduite qui puisse être considérée comme une solution du problème.

Nous sommes tous d'avis, je crois, ainsi que l'a dit l'honorable député qui vient de parler, que cette proposition porte sur une ques-

tion extrêmement difficile. Les nouveaux députés ne tardent pas à se rendre compte que, notre système de gouvernement fédéral, les rapports entre le gouvernement central et les gouvernements provinciaux sont en eux-mêmes notoirement difficiles. On se bute à cette difficulté chaque fois que dans une fédération les pouvoirs administratifs sont partagés entre le gouvernement central et les gouvernements de province ou d'État.

Vu que, comparativement à la constitution des États-Unis, notre constitution n'a donné lieu au cours des années qu'à peu de litiges notre droit constitutionnel est un domaine peu connu. Il n'existe donc au Canada qu'une poignée d'avocats qui soient bien au courant des problèmes de droit constitutionnel. Je suis heureux de constater que l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) opine de la tête, en ce sens.

C'est dans ce domaine complexe et difficile des relations fédérales-provinciales et du droit constitutionnel qu'on fait entrer ce bill des droits de l'homme, question qui intéresse à la fois la sensibilité et la politique. La question est née des aspirations, éminemment louables et chrétiennes, de ceux qui veulent que tous les citoyens du Canada, sans distinction de race, de couleur, de croyance ou de catégorie sociale, possèdent les mêmes droits et les mêmes libertés fondamentales.

L'introduction, dans un domaine aussi complexe, de cette question qui peut paraître bien simple mais qui met en jeu la sensibilité pose un problème qui, comme l'a dit le député de Prince-Albert, est extrêmement difficile. Il consiste à superposer un bill des droits, à l'image de celui des États-Unis, à la constitution fédérale du Canada, dont la caractéristique principale, héritée de la constitution anglaise, est la souveraineté de nos organismes législatifs. Superposer un tel bill des droits à une telle constitution représente, du moins sur le plan technique, un véritable tour de force.

Or, cet exploit que le préopinant et d'autres députés voudraient que nous accomplissions n'a jamais été réussi, autant que je sache, par aucun autre pays du monde. Je vais mentionner seulement une des difficultés qui existent. C'est une chose de priver les organismes législatifs provinciaux de pouvoirs législatifs au moment de la rédaction de la constitution d'un pays, mais c'est bien différent lorsqu'il s'agit, 88 ans plus tard, de leur enlever certains droits législatifs provinciaux sur lesquels les provinces du début, tout au moins, se sont fondées pour adhérer à la confédération. Voilà ce que suppose la question dont la Chambre est maintenant saisie.

[L'hon. M. Garson.]

Ce qui est malheureux à ce sujet c'est que trop peu de ceux qui préconisent l'adoption d'une déclaration des droits pour le Canada semblent reconnaître la difficulté de la tâche qu'ils veulent que nous accomplissions. Nous avons cette longue et imposante liste dont mon honorable ami a donné lecture et qui comprend des hommes d'affaires, des journalistes, des théologiens, des professeurs et d'autres, qui considéreraient avec aversion sinon avec dégoût l'opinion que les avocats spécialisés en questions constitutionnelles pourraient avoir pour leur spécialité, savoir la théologie, le commerce, le journalisme ou les sciences. Malgré tout, ils font preuve d'une aversion encore plus grande à l'humble opposition des spécialistes en questions constitutionnelles, en ce qui concerne leurs opinions dans le domaine du droit constitutionnel et l'idée d'imposer une déclaration des droits à des organismes législatifs souverains au Canada. Ils paraissent tellement convaincus du bien-fondé de l'adoption d'une déclaration des droits qu'ils sont loin de considérer comme des anges ceux qui mettent le moindrement en doute l'efficacité d'une telle déclaration ou même les moyens pratiques de l'appliquer. Mais je soutiens, monsieur l'Orateur, que le problème est loin d'être aussi simple que cette attitude vertueuse semble l'indiquer. De fait, rares sont les domaines d'intérêt public ou de discussion publique où ceux qui débattent la question doivent être, plus que dans celui-ci, au courant du problème. Étant donné que notre constitution, contrairement à celle des États-Unis par exemple, comme je l'ai indiqué il y a un instant, a donné lieu à très peu de litiges, le nombre de ceux qui sont bien au courant de cette question est effectivement très restreint.

Il n'est donc pas étonnant qu'une bonne partie des discussions qui entourent les déclarations des droits ne nous éclairent pas beaucoup. Ainsi, un groupe de Canadiens favorise l'adoption d'une déclaration des droits dans le sens indiqué par mon honorable ami de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Il y en a un autre groupe qui n'approuverait pas le genre de déclaration des droits qu'il préconise, mais qui est en faveur d'une déclaration bien différente, dans le sens de celle que propose le grand journal libéral de Winnipeg, la *Free Press*. Et enfin il y a un autre groupe qui préconise des résolutions et expose des arguments comme ceux que nous avons entendus cet après-midi de la part de l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker).

Ces résolutions et ces arguments sont censés appuyer l'une ou l'autre des déclarations des droits dont j'ai parlé, ou peut-être les deux à la fois. Mais je signale respectueusement

qu'ils n'ont qu'un rapport éloigné et apparemment accidentel avec l'une ou l'autre de ces déclarations, car ils ont trait à des questions qui, s'il y a lieu de les modifier, pourraient être modifiées par de simples amendements à nos lois, sans recourir à aucune déclaration des droits.

Pour parler d'un cas choisi au hasard, mon honorable ami a mentionné celui de Blair Fraser. Il se souvient sans doute qu'à la dernière session du Parlement, il a demandé à la Chambre ce qu'on entendait faire pour rectifier ce qu'il considérait comme une injustice résultant des jugements relatifs à cette cause. Je vois qu'il indique de la tête que c'est bien lui qui avait posé la question. S'il se souvient bien, je lui ai signalé qu'étant donné que c'était l'assemblée législative de la Colombie-Britannique qui avait compétence en la matière, toute modification de la portée des jugements, si elle s'imposait, devait se faire par la présentation et l'adoption d'un projet de loi à cette assemblée législative.

**M. Diefenbaker:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Garson:** Oui.

**M. Diefenbaker:** N'est-il pas d'avis qu'une loi adoptée par une assemblée législative, qui nuirait à la liberté de la presse, deviendrait une question du ressort des autorités fédérales, étant donné la décision rendue dans la cause relative à un journal de l'Alberta?

**L'hon. M. Garson:** Mon honorable ami me demande effectivement une opinion juridique et je vais m'efforcer de la lui donner, bien que je n'aie pas l'habitude de donner de telles opinions au pied levé. Il me demande si la décision rendue en Colombie-Britannique peut être atteinte par celle qui a trait à la presse albertaine? Je dois répondre non. Pour ce qui est de la cause entendue en Colombie-Britannique, il s'agissait de libelle diffamatoire, d'une question relevant de la propriété et des droits civils. Nonobstant la décision de la Cour suprême à l'égard du cas dont il a parlé, j'estime qu'il serait tout à fait possible, si on croyait la chose opportune, que l'assemblée législative de la Colombie-Britannique adopte un projet de loi modifiant la loi à laquelle mon honorable ami s'oppose, mais cela n'a absolument rien à voir avec une déclaration des droits.

Notre constitution actuelle n'est pas parfaite, mais il y en a très peu de meilleures. Si nous voulons l'améliorer, nous devons très bien comprendre ses qualités et ses défauts, afin de nous assurer que la déclaration des droits proposée corrigerait ses défauts, sans en même temps porter atteinte à ses qualités. Nous devons nous assurer qu'il nous est techniquement possible de faire ce que personne n'a encore réussi à faire ailleurs dans le monde, c'est-à-dire ajouter une déclaration des droits à la constitution d'un état fédéral, dont la principale caractéristique est la souveraineté de ses organismes législatifs.

Et si nous décidons de tenter l'effort, nous devrons nous efforcer de procéder de manière à pouvoir revenir à la situation antérieure et à rétablir notre constitution actuelle si nous constatons dans la pratique, comme on l'a constaté dans chaque pays où une déclaration des droits existe, que la déclaration des droits adoptée au Canada est moins satisfaisante que le principe de la souveraineté tel qu'il fonctionne au parlement du Royaume-Uni et du Canada.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, nous devons comprendre la nature du problème. Il faut d'abord commencer par savoir ce qui ne constitue pas le problème. A cet égard, je pense que la résolution et les arguments avancés par l'honorable représentant de Prince-Albert sont sans valeur, car ils restent étrangers au problème. Je soutiens que la plupart de ses remarques ne se rattachent pas à la question et, en temps opportun, j'apporterai la preuve de ce que j'avance.

D'abord, qu'on me permettre d'accepter ses arguments pertinents et d'en reconnaître la valeur. Ce qui est le plus impressionnant et le plus convaincant est sans doute cette liste de noms de Canadiens éminents et imbus de civisme qui, comme mon honorable ami, appuient un mouvement en vue de l'adoption d'une déclaration des droits.

**M. Diefenbaker:** Le ministre a-t-il oublié que les sénateurs Roebuck et Gouin, deux éminents sénateurs et avocats, en sont venus à la même conclusion et formulent le même vœu?

**L'hon. M. Garson:** Mon honorable ami prétend-il que les sénateurs qu'il vient de nommer en sont venus à la même conclusion que lui? S'il le soutient, mon honorable ami m'excusera, mais je dois lui dire que je ne suis pas de son avis. Cependant, comme je l'ai signalé, cette liste de noms est très impressionnante. A l'exception des communistes, qui sont de très forts partisans d'une déclaration des droits au Canada, tous ces hommes et toutes ces femmes sont de bons citoyens, —de fait, plusieurs d'entre eux sont mes amis intimes,—avec lesquels il nous déplaît de différer d'opinion. A la vérité, j'accepte d'emblée certaines de ces déclarations. Ainsi, je suis de l'avis de l'Association des droits civils qui dit:

> ...en partant des doctrines et des valeurs chrétiennes que notre société a acceptées et d'après lesquelles nous pouvons motiver une déclaration des

droits de l'homme à l'encontre de ceux qui ont pour doctrine et pour politique de nier tous droits propres à l'individu.

Aucune personne sensée ne trouverait à redire à une telle déclaration d'ordre général; mais à l'encontre de qui motivons-nous de tels droits? Quels partis ont pour politique au Canada de nier tous droits propres à l'individus? Aucun membre du Parlement n'appartient assurément à un tel parti. A ma connaissance, le seul parti qui, au Canada, nie les droits de l'individu est le parti communiste. Aucun parti, aucune organisation politique au Canada ne se démène autant que le parti communiste pour appuyer un bill des droits. Et pourquoi? Parce que, dirai-je, une déclaration des droits, par le Canada, conviendrait aux intérêts et aux projets de ce parti.

Une autre affirmation de l'Association des droits civils qui aura, d'après moi, notre approbation à tous, c'est que, sans ces droits élémentaires, l'homme ne peut complètement utiliser les talents que Dieu lui a donnés, et que la reconnaissance de ces droits recevrait (et reçoit, d'ailleurs) l'appui sincère de la population chrétienne du Canada. A mon avis, une déclaration des droits de l'homme telle qu'on l'a préconisée sous ces diverses formes n'est pas le moyen le plus sûr d'établir la reconnaissance de ces droits. Je dirai au député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) que dans aucun pays dont la constitution comporte une déclaration des droits de l'homme admettant et sauvegardant ces droits, ceux-ci sont-ils aussi bien reconnus en pratique qu'au Royaume-Uni et que dans notre pays, le Canada. Le Royaume-Uni ne possède pas de déclaration des droits de l'homme dans le sens où le député de Prince-Albert et le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), emploient ce terme pour définir une chose qu'il leur plairait d'insérer dans la constitution du Canada.

Cet après-midi, le représentant de Prince-Albert a dit qu'on s'agitait en certains milieux de Grande-Bretagne afin de faire ajouter à la constitution, en 1955, des dispositions dont les Anglais se sont passés pendant des siècles, alors qu'ils ont trouvé moyen de jouir des libertés civiles les plus grandes de tout pays civilisé. Le Royaume-Uni a ses propres garanties des libertés de ses citoyens qui, dans la pratique, ont été plus efficaces que toute déclaration des droits de n'importe quel pays.

Je signalerais ici au député de Prince-Albert une disposition, qu'il connaît probablement déjà très bien, de l'exposé des motifs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

Considérant que les provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ont exprimé le désir de se fédérer en un dominion placé



sous la couronne du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande et régi par une constitution semblable en principe à celle du Royaume-Uni.

Dans cette constitution qui est la nôtre, ainsi que l'a fait remarquer cet après-midi, je crois, le député de Prince-Albert, se trouvent incorporées toutes les garanties des libertés des citoyens canadiens dont jouissent les habitants de Grande-Bretagne, y compris la Grande Charte et la déclaration des droits de 1688. A mon avis, la véritable question, c'est de savoir si nous allons permettre que les garanties de nos droits de l'homme et libertés fondamentales héritées de la Grande-Bretagne et qui donnent toute satisfaction dans la pratique, soient remplacées au Canada par une déclaration des droits de l'homme, établie sur le modèle américain, qui paraît théoriquement meilleur à certaines gens mais ne protège pas nécessairement et automatiquement les droits civils des ressortissants de ce pays, comme mon honorable ami l'a lui-même indiqué cet après-midi quand il a mentionné le maccarthisme.

Je suis porté à coire que, si les nombreux protagonistes d'une déclaration des droits de l'homme savaient que ce qu'ils proposent, en réalité, consiste à échanger les libertés fondamentales d'inspiration britannique pour le modèle américain, ils ne se feraient pas les avocats si enthousiastes d'un pareil changement. Les communistes savent à quoi s'en tenir sur ce point, je crois, mais parlant des autres, je ne peux arriver à croire que, parmi les protagonistes d'une déclaration canadienne des droits de l'homme beaucoup soient convaincus que les libertés civiles sont plus respectées aux États-Unis d'Amérique qu'en Grande-Bretagne ou au Canada.

Ils peuvent répondre: "Si au Canada nous avions une déclaration des droits de l'homme, les autorités provinciales, qui aux termes de notre constitution sont chargées d'administrer la justice, appliqueraient plus rigoureusement notre déclaration des droits de l'homme que certains États américains n'appliquent la leur.

De telles contingences n'ont de validité que dans la mesure où toute disposition prise à cet égard pour établir une déclaration des droits de l'homme au Canada ne viendra pas piétiner des droits existants que la constitution accorde aux provinces du Canada.

**M. Diefenbaker:** C'est parfaitement évident; et j'ai eu soin de le préciser.

**L'hon. M. Garson:** Sauf le respect que je dois à l'honorable député, cela ne m'a pas semblé trop clair. Je suis content d'être rassuré sur ce point.

**M. Diefenbaker:** Je l'ai dit par trois fois.

**L'hon. M. Garson:** Je reviendrai plus longuement là-dessus tout à l'heure.

En toute déférence, j'estime que rien ne démontre plus à quel point on se méprend sur la différence qui existe effectivement entre le concept britannique et le concept américain de garantie des droits de l'homme et des libertés fondamentales, que les raisonnements formulés de temps à autre par l'honorable député de Prince-Albert à l'appui d'une résolution comme celle que nous étudions en ce moment.

J'estime qu'aucun de ces raisonnements ne s'attaque vraiment au problème. Ainsi l'honorable député soutient que nous avons besoin d'une déclaration des droits de l'homme pour combler certaines lacunes de nos lois. Il a signalé le cas de M. Blair Fraser. Il a parlé du droit d'un sujet de poursuivre le Gouvernement. Il a dit qu'un journal accusé d'injure au tribunal devrait avoir le droit d'interjeter appel.

Quel rapport y a-t-il entre ces choses et notre constitution ou une déclaration des droits? Comme le député l'a déclaré lui-même après-midi, tout ce qu'il faut dans l'un ou l'autre de ces cas, c'est de présenter des modifications à nos lois actuelles. Or on en a déjà soumis au sujet des deux derniers de ces trois cas. Elles ont été présentées par le Gouvernement, appuyées par le député et adoptées par le Parlement. Des questions du genre ne nécessitent pas une déclaration des droits. Il suffit d'une modification à la loi.

Je dois dire que, cet après-midi, mon honorable ami a fourni des nouveaux exemples que je n'ai pas eu le temps d'examiner avec grand soin. Toutefois, j'ai examiné tous les cas qu'il a cités au cours de ses observations sur ce sujet lors de la dernière législature, et je n'ai pu en trouver un seul où les prétendus abus dont il se plaignait ne pouvaient être réglés par une simple modification à la loi actuelle, pourvu que le député pût amener un nombre suffisant de collègues à appuyer une telle modification.

Mais supposons qu'il ne réunisse pas un appui suffisant. Le Canada est un pays libre. Si mon honorable ami n'aime pas l'attitude du parlement actuel à l'égard des modifications statutaires nous avons, comme il l'a signalé dans ses observations, des élections au moins tous les cinq ans. Au cours des prochaines élections, l'honorable député pourra s'arranger avec ses amis pour essayer d'élire un parlement qui apportera à la loi les modifications statutaires qu'il juge nécessaires. Tout cela n'a absolument rien à faire avec la question de savoir si nous devons ou ne devons pas posséder une déclaration des droits au Canada. Voici l'exemple qu'il donne à l'appui:

> Qu'aucun tribunal ni aucune commission n'ait le pouvoir d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse les services d'un avocat ou les autres garanties constitutionnelles.

Eh bien! mon honorable ami peut demander demain au greffier de faire imprimer au *Feuilleton* l'avis d'un bill prescrivant que personne qui est sommé de comparaître devant un tribunal ou une commission ne se verra jamais refuser les services d'un avocat; mais cela n'a rien à voir avec une modification à la constitution. Tout cela me rappelle l'épisode de *Tom Sawyer* où les gamins voulaient sortir de la maison où ils se trouvaient. L'un d'eux prétendit que c'était une prison. Tout ce qu'ils avaient à faire c'était de sortir. Mais cela ne suffisait pas. Ils résolurent d'adopter le procédé très compliqué de se glisser par la fenêtre, et de découvrir des moyens de l'ouvrir, de façon à sauvegarder l'esprit de l'aventure. Cela est fort bien dans un roman d'aventure mais, lorsque nous traitons d'un problème de droit constitutionnel, je ne crois pas qu'il nous soit nécessaire de compliquer les choses inutilement. Pour modifier la loi inscrite au recueil, ou une loi de notre pays, nous n'avons certes pas besoin d'aller jusqu'à modifier notre constitution elle-même et de changer ce qui a été jusqu'ici un des principes fondamentaux dont elle s'inspire, c'est-à-dire la souveraineté parlementaire du Parlement canadien et des assemblées législatives provinciales et de l'assujétir à une série de restrictions telles que celles qui restreignent la constitution des États-Unis, les pouvoirs du Congrès des États-Unis et des assemblées législatives des États de ce pays.

Examinons seulement un seul des points qu'il veut faire reconnaître. Je lis dans sa motion:

> Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens sans le recours régulier à la justice ni, en aucun cas, par suite d'un décret du conseil.

Il me semble,— et je veux bien qu'il me reprenne si je fais erreur,—que cette disposition est analogue à celle qui concerne les "formes légales prescrites" qu'on trouve dans la constitution des États-Unis d'Amérique. Une pareille clause limiterait la souveraineté du Parlement du Canada et de nos assemblées législatives provinciales d'une façon qui a fait les délices des avocats des sociétés, qui depuis 150 ans représentent les entreprises d'utilité publique concernées. Elle a été responsable de tous les frais des procès que la population des États-Unis, en qualité de consommateurs, ou de contribuables, a dû acquitter.

Mon honorable collègue voit sérieusement dans cette proposition un exemple concret de ce qu'il aimerait ajouter à notre constitution. Voyons ce qu'un éminent avocat américain, l'un des plus grands, du reste, parmi les juristes américains actuellement vivants, a à dire de cette clause dite "des formes légales prescrites", telle qu'elle s'applique

avec plus d'à-propos, aux États-Unis, où n'intervient pas la souveraineté du Parlement. L'honorable juge Frankfurter, dans un recueil d'essais intitulé *Law and Politics*, publié en 1938 et où il a rassemblé ses écrits, de 1913 à 1938, disait de ces deux clauses de la constitution des États-Unis qui correspondent aux quatre clauses du projet de résolution de mon honorable collègue.

La clause des formes légales prescrites du cinquième amendement, qui constitue une restriction imposée au gouvernement fédéral, ainsi que les formes légales prescrites et le déni de protection égale devant la loi du quatorzième amendement, limitant l'action de l'État et assujétissant toute loi locale de chaque État à l'examen de la cour suprême à Washington...

**M. Diefenbaker:** Que dit le quatorzième amendement?

**M. Garson:** Je reviendrai là-dessus, en indiquant les guillemets. Mon honorable ami verra ce qui en est.

La clause "des formes légales prescrites" du cinquième amendement, qui constitue une restriction imposée au gouvernement fédéral, ainsi que les "formes légales prescrites" et le déni de "protection égale devant la loi" du quatorzième amendement, limitant l'action de l'État...

Cinquième amendement pour le gouvernement fédéral, quatorzième amendement pour le gouvernement de l'État. Je continue:

...et assujétissant toute loi locale de chaque État à l'examen de la cour suprême à Washington... ces garanties de vaste portée à l'endroit de l'individu sont définies en termes si imprécis, soit en eux-mêmes, soit au regard de l'histoire ou de la tradition, qu'elles laissent le juge particulier libre, si tant est qu'elle ne le contraignent pas, d'y suppléer par sa propre conception des événements économiques, sociaux et industriels au sujet desquels on les invoque. Ainsi, ces jugements des tribunaux ne peuvent être déterminés que par l'expérience, le milieu, les craintes, l'imagination des différents juges. On ne saurait souligner que le sens d'expressions telles que "formes légales prescrites" et de simples mots tels que "liberté" et "propriété", ne ressort pas de la constitution. Leur sens vient d'ailleurs. Comme le disait un éminent juriste, on déclare inconstitutionnelle la législation du XX$^{e}$ siècle qui fait passer dans la constitution les théories qu'Adam Smith prêchait au XVIII$^{e}$ siècle. Ainsi que nous le rappelle un membre éminent de la magistrature fédérale, le juge Charles M. Hough, qui a son franc parler, les "formes légales prescrites" sont une expression d'un "vague bien commode". "Commode" pour qui et dans quel sens?

Je prie les députés, et singulièrement le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), de bien écouter le dernier paragraphe de cet article:

Ce qu'il faut, c'est une juste vue du fonctionnement de notre régime constitutionnel, afin qu'on puisse déterminer le champ d'action que doit avoir le contrôle judiciaire et les conditions les plus propres à assurer l'exercice de ce pouvoir énorme par de simples mortels, de façon à éviter à la fois les abus de la tyrannie et les hésitations dont s'accompagne l'état de dépendance. Il appartient en particulier aux progressistes de ne pas se contenter de la simple censure des abus, de ne pas faire foi uniquement sur des moyens mécaniques dans un domaine où la mécanique ne peut tenir qu'une bien petite place. Une étude poussée de ce qu'a accompli la Cour suprême des États-Unis porterait sans doute à conclure qu'il n'existe pas d'organisme composé de neuf hommes dont les membres seraient assez sages et assez bons pour qu'on leur confie le pouvoir que comportent les dispositions sans restrictions contenues dans les clauses relatives aux formes légale prescrites. Il y a un demi-siècle que le quatorzième amendement est appliqué, et l'autorité centralisée dans la Cour suprême, en ce qui a trait aux affaires intérieures de 48 États très différents, est une autorité qui ne peut tout simplement s'exercer en toute sécurité, soit pour elle-même, soit pour les États. Il est particulièrement remarquable que, depuis l'adoption du quatorzième amendement, aucune constitution rédigée pour des pays de langue anglaise ne comprend de dispositions de ce genre.

[L'hon. M. Garson.]

Le juge Frankfurter poursuit (et ici, je prie mon honorable ami de bien remarquer ce qui est dit):

Ce serait manquer du sens de l'humour que d'affirmer que la vie, la liberté ou la propriété ne sont pas amplement protégées...

Dans certains pays qu'il nomme, le Canada le premier.

**M. Diefenbaker:** C'était en 1938.

**L'hon. M. Garson:** C'est dans l'ouvrage dont je parle.

Nous sommes tous heureux de constater que le député tient à améliorer notre constitution; mais je suis d'avis que ce ne serait pas l'améliorer que d'y insérer une clause de ce genre.

Cet après-midi, le député a déclaré que, depuis que le Parlement a aboli les appels au Conseil privé, les Canadiens, sur les droits fondamentaux desquels on a ainsi empiété, n'ont plus le droit d'appel à la Cour suprême du Canada en tant qu'instance définitive pour notre pays, comme l'était autrefois le cas pour le Conseil privé. Je ne crois pas devoir m'attarder trop longtemps sur cette question en particulier, car il s'agit d'un simple point de fait ou de droit. Je regrette d'avoir à contredire absolument mon honorable ami, en disant que les Canadiens ont maintenant le droit d'appel à la Cour suprême du Canada, tout aussi complet et parfait que celui qu'ils avaient autrefois, d'en appeler au Conseil privé.

Au moment où l'on a aboli les appels au Conseil privé, nous avons donné à nos jurisconsultes l'instruction d'insérer dans nos lois le moyen de reconnaître aux Canadiens le même droit d'appel à la Cour suprême du Canada qu'ils avaient auparavant d'interjeter appel auprès du Conseil privé. Pour autant que je sache, on s'en est tenu soigneusement à ces directives, ce qui a mené au résultat mentionné.

Quand le député nous prie instamment d'adopter une déclaration des droits de l'homme à la manière des États-Unis, il me semblerait approprié de comparer le droit d'appel illimité dont je viens de parler, avec l'appel que prévoit la déclaration des droits de l'homme américaine, selon laquelle la Cour suprême des États-Unis peut sommairement, sans donner ses raisons, refuser la révision des jugements contre lesquels on se pourvoit.

Fowler Harper, professeur de droit à l'Université Yale, déclare à la page 46 de l'*Atlantic Monthly*, numéro d'avril 1952, dans un article intitulé: "Décision par le silence", que la Cour suprême des États-Unis:

...a exercé sa discrétion en refusant la revision d'un millier de cas au cours de ses dernières assises. Voici donc une opinion. Sur les 1,002 cas que la Cour a refusé de reviser, sommairement et sans donner de raisons, il y avait 31 cas qui revêtent un intérêt vital pour le pays et méritent ainsi l'attention de son plus haut tribunal. Bien sûr, 31 cas sur mille, cela semble bien peu, mais on voit les choses d'un autre œil en songeant qu'il s'agissait de 31 questions d'intérêt national. Quelle qu'en soit la signification, qui est grande, 17 cas sur 31 mettaient en cause un aspect des droits civils.

Y a-t-il un passage de cet article qui nous fonderait à adopter une déclaration de droits semblable à celle des États-Unis.

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Garson:** Au cours des remarques que l'honorable député de Prince-Albert a faites cet après-midi, mon honorable ami a eu l'obligeance de me permettre de l'interrompre et de me répondre, lorsque je lui ai demandé si les onze articles qu'il disait provenir du comité sénatorial, dit comité Roebuck, étaient les mêmes que ceux qu'il mentionnait cet après-midi et aussi les mêmes que ceux qu'il avait mentionnés dans un discours antérieur qu'il a prononcé à la Chambre. Après avoir soigneusement examiné ces articles, je dois dire qu'il n'y a pas un seul de ces droits qui ne soit amplement protégé par nos lois canadiennes actuelles, si ces lois sont convenablement invoquées et appliquées. Je reconnais que la requête prévoyant une déclaration des droits en vue de garantir les droits de l'homme et les libertés fondamentales,—qui, je l'affirme, sont convenablement protégés,—sous-entend que ces droits ne sont pas protégés. Telle a été, je pense, la thèse de mon honorable ami.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre! J'hésite à interrompre le ministre, mais mon devoir m'oblige de l'informer que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Avec le consentement unanime de la Chambre, le ministre peut poursuivre ses observations.

**M. Coldwell:** Je crois que le ministre peut prendre tout le temps voulu, s'il s'agit de répondre à une motion.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Je ne crois pas que la motion soumise par l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) fût une motion de censure. J'ai donc jugé de mon devoir d'avertir le ministre que son temps de parole était expiré. Toutefois, si la Chambre y consent, il peut continuer.

**M. Coldwell:** Pourquoi a-t-on permis à l'honorable représentant de Prince-Albert de parler pendant une heure vingt minutes?

**Une voix:** Du consentement de la Chambre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Je crois que la Chambre avait donné son consentement unanime.

**M. Coldwell:** Cela devrait valoir aussi pour la réplique.

**M. Diefenbaker:** Certainement, si la Chambre y consent. L'honorable député n'était pas ici à ce moment-là.

**L'hon. M. Garson:** Je disais donc que, d'après moi, mon honorable ami laissait entendre,—je l'invite à rectifier si je me trompe, —en se reportant à ces articles que la loi n'était pas satisfaisante pour ce qui est de ces articles. Après avoir examiné soigneusement tous ces articles, je prétends que ceux qui accueillent cette impression ne tiennent pas compte de ce qu'est la loi actuelle, ou bien peut-être tiennent à tort pour une lacune fondamentale de la loi existante ce qui n'est pas réellement une lacune fondamentale mais tout simplement une lacune dans l'application de la loi par l'autorité responsable. Ce que nous devons nous rappeler à cet égard, c'est que toute loi est appliquée par des êtres humains, qui sont faillibles, commettent des erreurs et ont parfois des préjugés dont ils devraient être exempts; mais les défauts dans l'application de la loi attribuables aux préjugés et à faillibilité de l'homme ne peuvent, à mon sens, être foncièrement changés au moyen d'une modification apportée à la constitution ou à d'autres lois en vue de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'expérience faite dans d'autres pays démontre que, même si nous avions une déclaration des droits au Canada, il pourrait être difficile d'obtenir ce que certains Canadiens pourraient considérer comme une application convenable des lois, en ce qui concerne

les droits de l'homme et les libertés fondamentales, de la part de quelques autorités qui, parce qu'elles se seraient fortement opposées à des dispositions du bill des droits, les mésinterpréteraient, consciemment ou inconsciemment, ou les appliqueraient injudicieusement ou de façon insuffisante. On en trouve bien des exemples dans les autres pays possédant une constitution et une déclaration des droits qui, à première vue, sont admirables. Le député de Prince-Albert a fait la déclaration suivante:

Ce serait...

C'est-à-dire une déclaration des droits de l'homme.

...une preuve positive que l'acceptation par le Canada, à l'assemblée des Nations Unies il y a deux ans, de la déclaration universelle des droits de l'homme, engageait la population canadienne non seulement sur le plan international mais aussi sur le plan national.

**M. Diefenbaker:** Où le ministre puise-t-il cette citation?

**L'hon. M. Garson:** Je cite les paroles de l'honorable député de Prince-Albert.

**M. Diefenbaker:** De quelle date?

**L'hon. M. Garson:** Il s'agit du dernier débat sur la question.

**M. Diefenbaker:** Bon!

**L'hon. M. Garson:** De cette observation je conclus que l'honorable député était d'avis que l'acceptation, par le Canada, de la déclaration universelle des droits de l'homme entraînait pour nous certains changements dans nos lois tant à l'intérieur du pays que sur le plan international.

**M. Diefenbaker:** Le ministre ne sait-il pas, monsieur l'Orateur, que la déclaration universelle des droits de l'homme n'a jamais été soumise au Parlement du Canada?

**L'hon. M. Garson:** Si l'honorable député veut bien consulter le hansard...

**M. Diefenbaker:** Ne le sait-il pas ?

**L'hon. M. Garson:** Oh, si je le sais.

**M. Diefenbaker:** C'est parfait.

**L'hon. M. Garson:** Cela n'empêche pas l'honorable député de soutenir,—et du point de vue auquel il se place son raisonnement est probablement fort juste,—que nous, au Canada, devrions y pourvoir. Je n'ai jamais pensé que nous ayons à modifier une seule de nos lois pour rendre notre code conforme à la déclaration des droits de l'homme à laquelle nous avons souscrit aux Nations Unies.

**M. Diefenbaker:** Personne ne l'a prétendu.

[L'hon. M. Garson.]

**L'hon. M. Garson:** Lorsque j'ai assisté à l'assemblée des Nations Unies, à Paris en 1952, j'ai pris la peine de conférer avec un avocat éminent du Canada que je jugeais alors la plus haute autorité en la matière aux Nations Unies. Il a confirmé mon opinion, soit que l'état du droit canadien est aujourd'hui de nature à pouvoir se passer d'une mesure quelconque pour se conformer parfaitement avec la déclaration universelle des droits de l'homme, approuvée par le Canada il y a quelques années. Cela nous ramène au texte du projet de résolution présenté par le député.

**M. Diefenbaker:** Qui était cet homme de loi?

**L'hon. M. Garson:** M. Humphreys, de l'Université McGill, qui a reçu de l'appui là-bas.

Nous en arrivons donc au texte de la résolution proposée par le député et aux arguments avec lesquels il l'a étayée. Il voudrait (et je cite son projet de résolution), soumettre "à l'opinion de la Cour Suprême du Canada la question de savoir dans quelle mesure les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse, ainsi que le maintien des droits constitutionnels des particuliers, relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale."

Eh bien, monsieur l'Orateur, je dirai, en tout respect, qu'il n'est guère possible d'espérer obtenir une décision utile en ce qui concerne l'objectif proposé par le député en renvoyant, en théorie, à la Cour suprême du Canada, un mélange de sujets divers, dont certains relèvent du Gouvernement fédéral, d'autres des provinces, et d'autres encore en partie du Gouvernement fédéral et en partie des provinces, et enfin certains qui relèvent des deux simultanément. De fait, je doute que la Cour suprême du Canada veuille même considérer une proposition conçue dans les termes que suggère l'honorable député car je signale que les mots "libertés fondamentales de religion, de parole et de presse et la préservation des droits constitutionnels du particulier", s'ils sont isolés et ne se rattachent à aucune mesure législative précise, sont tellement abstraits que je me demande si, sur une proposition aussi vague, la Cour suprême pourrait nous fournir une directive utile.

Mon honorable ami sait, j'en suis sûr, que lorsqu'une question d'interprétation constitutionnelle est soumise à la Cour suprême du Canada, cette question revêt habituellement la forme d'une loi fédérale, sur les questions ouvrières par exemple, comme celle qui a été soumise à la Cour suprême l'autre jour. Nous disons, en substance: Voici une loi que nous avons adoptée. Nous avons soutenu

que nous possédons la compétence nécessaire. Il s'agit de déterminer si la loi que nous avons adoptée relève de notre compétence. Dans d'autres cas, il peut s'agir de lois provinciales, mais c'est toujours quelque chose de concret. Aucun groupe d'êtres humains, quelque subtile que soit leur intelligence et quelle que soit leur compétence, ne peut affirmer que les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse ainsi que la préservation des droits constitutionnels du particulier relèvent de la juridiction fédérale ou de la compétence provinciale.

Prenons, par exemple, la liberté de la presse. Ce n'est pas un sujet qui relève exclusivement de la compétence fédérale ou de la juridiction provinciale. L'abus de la liberté de la presse, qui prend la forme d'un libelle criminel, relève à la fois du droit pénal et de la compétence fédérale. D'autre part, les lois qui portent sur les actions en dommages, intentées aux journaux pour libelle, sont des lois provinciales qui ont trait au droit de propriété et aux droits civils.

Il est concevable que le Parlement fédéral ou les assemblées législatives provinciales puissent empiéter sur la liberté de la presse par des mesures législatives inacceptables. De fait, comme l'a signalé cet après-midi mon honorable ami, une assemblée législative l'a déjà fait. Mais il serait impossible à la Cour suprême du Canada de statuer que la liberté de la presse, en soi, ou que la liberté de parole, en soi, relève exclusivement des autorités fédérales ou exclusivement des autorités provinciales.

**M. Diefenbaker:** Le ministre me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Garson:** Oui.

**M. Diefenbaker:** Ne reconnaît-il pas que le sénateur Roebuck, le sénateur Gouin, lequel je crois, faisait partie de ce comité, et plusieurs autres avocats très distingués avaient raison de recommander qu'un avant-projet comme celui que j'ai soumis à la Chambre aujourd'hui soit déféré, en vue d'une décision, à la Cour suprême du Canada?

**L'hon. M. Garson:** Comme le dernier discours qu'a prononcé mon honorable ami, ainsi que la résolution qu'il a soumise à la Chambre, ne laissaient aucunement prévoir qu'il exposerait une thèse comme celle-là, je doit dire, en toute candeur, que je n'y ai même pas songé. Je ne voudrais pas exprimer d'opinion sur la question avant de l'avoir étudiée soigneusement car, sur des points comme celui-là, rien n'est plus nuisible que des opinions exprimées inconsidérément.

Mon honorable ami désire, entre autres choses, que la liberté de religion soit assurée. Je soutiens que la liberté de religion existe en ce moment au Canada. Nous avons toutes les religions imaginables. Chaque secte religieuse pratique sa religion comme elle l'entend; aucune secte n'est privée de ce droit à moins, bien entendu, que dans l'exercice de sa religion elle enfreigne les lois du pays. Je me permets de citer un exemple tout à fait hypothétique. Je prends celui-là car il n'y a pas de religion de ce genre en ce moment au Canada. Je pourrais prendre comme exemple une religion que pratiquent des gens qui ont été reconnus coupables, en vertu du Code criminel, de ne pas pourvoir aux besoins des personnes à leur charge, mais je prends cet autre cas, car il n'existe aucune religion du genre, de sorte que mon exemple ne pourra offenser personne.

Prenons le cas d'une religion comportant l'offrande de sacrifices humains, ce qui, à une époque de l'histoire du monde, était pratiquée par certaines sectes religieuses. Je n'ai aucun doute qu'on voudrait, d'une façon générale, que la loi interdise l'offrande de sacrifices humains, non pas afin de s'opposer à la liberté de religion, mais en vue de mettre fin à une coutume qui répugnerait à la quasi-totalité des Canadiens. Or aucune modification d'ordre constitutionnel que je sache protégerait un Canadien qui, pour des motifs religieux, aurait offert un sacrifice humain de ce genre. Il n'existe aucune protection qui l'empêcherait d'être assujéti aux peines prévues par la loi. Je signale que toutes les garanties d'ordre constitutionnel sont assujéties aux interprétations des tribunaux. Or, dans le cas hypothétique que j'ai mentionné, le tribunal...

**M. Diefenbaker:** Mais ce cas hypothétique n'aurait pas trait à la liberté. La Cour suprême des États-Unis a statué sur ce point. Elle a déclaré qu'un acte comme celui auquel songe le ministre n'a aucunement trait à la liberté. Voilà précisément le point.

**L'hon. M. Garson:** C'est exact. Je suis tout à fait d'accord avec mon honorable ami.

**M. Diefenbaker:** Le ministre élève un épouvantail.

**L'hon. M. Garson:** Dans un cas de ce genre, le tribunal entendrait les témoignages et c'est sur ceux-ci qu'il devrait se prononcer et décider si l'acte posé par l'accusé était conforme à la liberté de religion ou enfreignait une loi interdisant l'offrande de sacrifices humains. Si les tribunaux d'un pays dans lequel ces garanties d'ordre constitutionnel existent sont d'avis que l'accusé a offert un sacrifice humain, l'existence des garanties d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la liberté de religion ne protégerait aucunement l'accusé.

**M. Diefenbaker:** Je l'espère.

**L'hon. M. Garson:** Il se peut que mon honorable ami n'accepte pas les décisions rendues par les tribunaux dans certaines causes car, comme l'honorable député, comme moi-même et comme tous les membres de la Chambre, les juges sont des êtres humains et, comme nous tous, peuvent se tromper. C'est pourquoi nous avons des tribunaux d'appel, mais ceux-ci peuvent également se tromper. Cependant, l'honorable député croit-il que l'adoption d'une déclaration des droits rendrait les juges infaillibles ou nous protégerait contre la défaillance humaine des juges qui seraient appelés à interpréter ces déclarations des droits?

Mon honorable ami a parlé de la liberté de parole. Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous jouissons au Canada d'une très grande liberté de parole. Je me souviens que le chef de mon honorable ami et plusieurs de ses collègues, qui ont été fort loquaces au cours de la dernière législature et pendant les campagnes électorales de 1949 et 1953, ont affirmé avec une éloquence énergique que les communistes du Canada jouissaient d'une trop grande liberté de parole et de presse et que le Gouvernement manquait à son devoir en ne prenant pas des dispositions en vue de restreindre la liberté de parole de ces gens, ou peut-être de restreindre leur liberté de déplacement, ou peut-être bien de restreindre tout simplement leur liberté.

Le député soutenait alors qu'il y avait trop de liberté. Et aujourd'hui il prétend qu'il y en a trop peu. Ses arguments varient suivant le temps et le lieu. Il veut garantir la liberté de la presse. Qu'il nous dise, s'il le veut, de quelle liberté de la presse ne jouissent pas les journaux et les autres éditeurs du pays. A la dernière législature, le député de Kamloops (M. Fulton) a soumis un bill que nous avons tous appuyé et qui visait à entraver la liberté de la presse touchant les publications obcènes et les illustrés sur le crime. Ne l'avons-nous pas fait à juste titre? Si une modification de la constitution garantissait la liberté de la presse, on pourrait soulever une question du genre; mais on ne le ferait pas, en lui donnant l'interprétation voulue. A tout événement, il s'agit d'un cas, où nous pourrions nous en remettre au bon jugement du Parlement.

Si le député peut trouver un exemple de restriction de la liberté de la presse, ne conviendrait-il pas, à la réflexion, de la possibilité d'y remédier par une mesure provinciale ou fédérale, suivant que le cas en question ressortirait au gouvernement fédéral ou aux provinces? Il n'y a pas très longtemps de cela (et l'honorable député de Prince-Albert a soulevé cette question cet après-midi), qu'une des assemblées provinciales a adopté une loi qui, comme nous l'avons constaté cet après-midi, a heurté l'opinion de l'honorable député a propos du degré de liberté que la presse devrait avoir au Canada. Qu'est-il arrivé? Une action a été intentée par devant les tribunaux, ces mêmes tribunaux qui interpréteraient une déclaration des droits...

**M. Diefenbaker:** Si le ministre me permet de le corriger, je dirais qu'aucune action n'a été intentée. On a demandé au gouvernement fédéral d'annuler cette mesure, mais il ne l'a pas fait. Elle a été ensuite présentée à la Cour suprême. Aucune mesure n'a été prise.

**L'hon. M. Garson:** Mon honorable ami a tout à fait raison. J'ai eu tort d'appeler cela une action.

L'affaire est venue devant le tribunal, le même tribunal qui, constituant maintenant la dernière cour d'appel, interpréterait une déclaration des droits que nous aurions au Canada. Le tribunal a statué qu'en vertu de la loi actuelle, la liberté de la presse dans cette province ne pouvait être restreinte de la façon proposée par l'assemblée législative provinciale. Cela a eu lieu en vertu de la loi actuelle.

Mon honorable ami de Prince-Albert prétend encore que seul le Parlement devrait pouvoir abroger l'*habeas corpus* ou en suspendre l'application. Je ne crois pas qu'on puisse citer un seul cas ou l'*habeas corpus* ait été abrogé ou suspendu au Canada si ce n'est en vertu de l'autorité du Parlement. Selon notre droit actuel, tout sujet qui le désire peut invoquer l'*habeas corpus* et seule une loi du corps législatif compétent, soit le Parlement du Canada, en certains cas, ou une assemblée législative provinciale, en d'autres cas, peut rendre ce privilège inopérant.

Lorsque mon honorable ami dit qu'on a fait ceci ou cela par décret du conseil, il ne faudrait pas qu'il oublie qu'il existe un recours en justice devant les tribunaux de notre pays contre tout décret du conseil auquel ont recours soit le gouverneur en conseil à Ottawa ou les lieutenants-gouverneurs en conseil dans les provinces. Si un lieutenant-gouverneur en conseil ou le gouverneur général en conseil a édicté un décret du conseil qui ne s'appuie pas dûment sur une loi, on ne peut y donner suite et toute mesure prise en vertu de ce décret, peut être annulée si on a recours aux tribunaux. Je ne pense pas qu'une déclaration des droits de l'homme soit indispensable pour protéger l'*habeas corpus*.

Dans le troisième alinéa de sa proposition de résolution, l'honorable député demande:

> Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens autrement que dans les formes légales prescrites, ni, en aucun cas, par suite d'un décret du conseil.

Je me demande si l'honorable député se rend compte des conséquences qu'entraînerait l'application rigoureuse de cette partie de sa proposition. Entend-il par là que les municipalités ne sauraient exercer aucunes des fonctions qu'elles exercent en ce moment en vertu de l'autorité à elles déléguées par les assemblées provinciales si ce n'est dans les formes légales prescrites?

**M. Diefenbaker:** Mais c'est précisément la seule façon dont elles peuvent agir; dans les formes légales prescrites.

**L'hon. M. Garson:** Précisément. Mon honorable ami ne prétend donc pas que ce soit là un droit qu'il faille leur octroyer. Entend-il par là, alors, que nous ne devrions pas toucher à la propriété par décret du conseil? "En aucun cas par suite d'un décret du conseil". Juge-t-il indispensable que la Chambre adopte un statut chaque fois que le Gouvernement du Canada veut acquérir des biens? C'est pourtant le sens qu'il faut donner aux mots qu'il emploie. Mon honorable ami n'ignore sûrement pas que le gouvernement ne peut rien faire, par décret du conseil, de tout ce dont il a parlé cet après-midi, en donnant un certain nombre d'exemples, si ce n'est en vertu d'une loi quelconque du Parlement, ou bien, dans des cas extrêmement rares, en vertu de la prérogative royale. Tous ces exemples que mon honorable ami a dits fondés sur un décret du conseil et dont il a semblé dire qu'ils comportaient un certain degré d'illégalité et d'inopportunité, il pourrait les contester avec succès s'il défendait un client et si ces décrets du conseil ne s'appuyaient pas sur des lois appropriées du Parlement.

C'est à l'aide de tels arguments que l'honorable député veut nous faire croire qu'en 1955 lui et d'autres qui nous pressent de nouveau d'adopter cette déclaration des droits ont aperçu la lumière que sir John A. Macdonald, sir Georges-Étienne Cartier, l'honorable Edward Blake, sir Oliver Mowatt, sir John Thompson, sir Charles Fitzpatrick, sir Allen Aylesworth, sir Robert Borden, le très honorable Arthur Meighen, sir Lomer Gouin, le très honorable Ernest Lapointe, le très honorable R. B. Bennett, le très honorable L.-S. Saint-Laurent et le très honorable J. L. Ilsley n'ont pas réussi à apercevoir dans leur temps. Peut-être a-t-il raison, peut-être ont-ils tous eu tort; quant à moi, je ne le crois pas. En fait, ainsi que l'a dit exactement et succinctement l'honorable député de Spadina (M. Croll), les libertés fondamentales sont plus respectées et mieux assurées à l'individu au Canada qu'en tout autre pays de l'univers, exception faite peut-être de la Grande-Bretagne.

Pourquoi lui sont-elles assurées? Parce qu'elles sont protégées par le principe britannique de la souveraineté du Parlement. C'est ce principe britannique que l'honorable député de Prince-Albert propose d'abolir en lui ajoutant des restrictions constitutionnelles semblables à celles de la déclaration des droits de la constitution des États-Unis.

Mon honorable ami se fait le porte-parole du parti conservateur en cette matière. Me dira-t-il pourquoi lui et son parti ne favorisent pas et ne préconisent pas le maintien de l'appareil dont nous n'avons qu'à nous féliciter? Pourquoi ne sont-ils pas d'avis qu'il nous faut toucher le moins possible à la constitution du Canada? Quel genre de conservatisme pratiquent-ils donc? Mon honorable ami peut-il me nommer un seul pays où une déclaration des droits comme celle qu'il préconise a donné des résultats aussi heureux que ceux qu'a valus au Royaume-Uni et au Canada la souveraineté du Parlement? Il est d'un étrange conservatisme de vouloir renoncer à une formule qui a donné de bons résultats, pour la remplacer par une autre qui, partout où on en a fait l'essai, est loin d'avoir été aussi efficace que l'a été, au Canada, le principe de la souveraineté du Parlement.

Je me suis arrêté aux principaux arguments invoqués par le motionnaire de la proposition. Franchement, si nous devions envisager l'adoption d'une déclaration des droits au Canada, je préférerais les termes de la proposition qui est inscrite au nom du député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell). Je ne demande pas mieux que d'examiner sa proposition et d'indiquer les méthodes qu'il faudrait employer pour la présenter, si jamais elle est présentée. Mais je crois qu'il faudrait d'abord bien connaître sa pensée; c'est pourquoi je n'en dirai pas plus long pour l'instant.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas sans émotion que j'aborde ce sujet, car je sais que je m'aventure sur un chemin glissant. Je ne suis pas avocat, ni assurément avocat constitutionnel, ce que j'espère démontrer en parlant moins longuement que ne l'ont fait les deux préopinants.

En présentant sa motion, cet après-midi, le représentant de Prince-Albert a dit qu'il espérait que la Chambre aurait à se prononcer sur la proposition tendant à insérer une déclaration des droits dans notre constitution. J'admets que je suis parfaitement d'accord avec lui à ce propos. Quand il a commencé son discours, j'ignorais que le député ferait état des arguments et propositions avancés au comité institué à l'autre endroit. Le projet de résolution n'en fait pas mention cepen-

dant. A mon avis, la motion que j'ai tout d'abord inscrite au *Feuilleton* et que la Chambre a bien voulu que je retire, cet après-midi, constitue ce qui serait une déclaration des droits satisfaisante pour notre pays. Je tiens à dire dès maintenant que cette proposition de résolution, même si elle était inscrite à mon nom et a fait l'objet d'un examen approfondi avec moi, a été étudiée par certains des plus réputés avocats constitutionnels du pays avant que j'en rédige le texte ou que je l'inscrive au *Feuilleton*.

Je crois, d'ailleurs, que c'est là-dessus que la Chambre devrait être appelée à se prononcer. Avant cet après-midi, le député de Spadina (M. Croll) m'a dit que si je présentais mon projet de résolution, il serait heureux de réserver le sien et d'appuyer ma proposition. Je proposerai donc, cet après-midi, la substance de mon projet de motion, sous forme d'amendement à la motion du député de Prince-Albert. Puis, si le député de Spadina me le permet, j'ajouterai son nom en tant que co-motionnaire de l'amendement, malgré ce que le ministre a dit au sujet d'une déclaration faite antérieurement.

Si j'obtiens ce consentement,—et je crois l'avoir obtenu,—je présenterai, à titre d'amendement, le projet de motion inscrit à mon nom. A mon avis, plusieurs des exemples cités cet après-midi par le député de Prince-Albert démontrent la nécessité d'amendements explicites. Et si je puis m'exprimer ainsi, le cas rentrant dans le domaine religieux dont avait été saisi la Cour suprême, selon lui, et au sujet duquel il y a eu divergence d'opinions parmi les juges, indique la futilité de consulter la Cour suprême du Canada, comme le propose la motion principale, sans préciser beaucoup plus que ne le fait la motion à l'étude.

Je dirai encore que le Parlement, qui représente toute la population du Canada, a le devoir de décider si, oui ou non, nous ferons figurer dans notre constitution une déclaration des droits de l'homme. La décision ne revient donc pas à la Cour suprême, mais au parlement fédéral.

Comme je l'ai annoncé, je propose:

Que la proposition de résolution soit modifiée par la suppression de tous les mots après les mots "l'à-propos de" dans l'exposé des motifs du projet de résolution, et par la substitution des mots suivants:

...prendre toutes mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en vue d'y insérer la rubrique et les articles suivants:

"XII DROITS DE L'HOMME

148. Nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent Acte, il ne sera pas loisible au Parlement du Canada ni à l'assemblée législative de l'une quelconque des provinces de faire des lois

*a*) restreignant la liberté de parole et d'expression, ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication des idées, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites;

*b*) privant toute personne de la vie ou de la liberté au moyen de mesures arbitraires ou contraires aux lois, ou refusant d'accorder à toute personne une égale protection de la loi.

*c*) exigeant ou imposant un cautionnement excessif, ou une peine cruelle ou exceptionnelle, ou prescrivant l'exil de citoyens canadiens;

*d*) assujettissant toute personne à des immixtions injustifiées dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance;

*e*) permettant l'arrestation ou la détention arbitraire de toute personne, ou privant toute personne, après son arrestation, du droit d'être renseignée immédiatement sur les accusations portées contre elle et d'être jugée dans un délai raisonnable, ou d'être mise en liberté;

*f*) suspendant le droit à l'*habeas corpus*, ou privant toute personne d'un procès équitable, ou du droit de se faire assister d'un avocat.

149. Les droits énoncés à l'article 148 seront assurés sans distinction de race, de sexe, de religion ou de langue, et le droit de voter à toute élection des membres du Parlement du Canada ou de l'assemblée législative de toute province ne sera pas refusé ni restreint pour cause de race, de religion, de langue ou de sexe.

150. Les droits accordés par les articles 148 et 149 dudit Acte ne sont pas censés priver quelque personne de tout droit dont elle jouit déjà."

Je dois dire que la nécessité d'une déclaration des droits dans le genre de celle-là n'est certes pas d'origine récente. En dépit des dernières remarques du ministre de la Justice (M. Garson), on a gravement empiété sur les droits des particuliers et sur le droit de recours à la justice, à l'occasion, au cours des années, à l'époque dont a parlé l'honorable député. Par exemple, je me rappelle la grève de Winnipeg en 1919. Le Gouvernement fédéral, au moyen d'un télégramme avait alors ordonné l'arrestation de certaines personnes, dans la ville de Winnipeg. Je crois qu'on avait donné un ordre d'expulsion mais je ne saurais l'affirmer, mes souvenirs ne sont pas précis. Le télégramme déclarait qu'une mesure législative serait soumise plus tard en vue d'assurer la validité des arrestations ou de toute autre mesure qu'on jugerait bon de prendre. Cela remonte à 36 ans et, depuis ce temps, divers gouvernements ont empiété en maintes occasions sur des droits humains fondamentaux.

Comme on l'a déjà dit cet après-midi, un comité de l'autre Chambre a étudié, en 1950, la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Après avoir entendu de nombreuses dépositions, il a recommandé que le Parlement adopte une déclaration des droits de l'homme et qu'il songe ensuite à préparer un bill des droits afin que ceux-ci fassent partie de notre constitution. Évidemment, le Parlement n'a fait ni l'un ni l'autre bien que nous ayons,

à l'occasion, débattu la question à la Chambre.

C'est afin que la question soit résolue que je propose maintenant un amendement à la motion principale. Je veux par là que nous prenions les mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin que le droit ordinaire à la liberté individuelle soit assuré sans le moindre doute à tout citoyen du Canada.

Comme l'a signalé cet après-midi l'honorable député de Prince-Albert, nous avons signé une déclaration internationale des droits de l'homme. La signature du Canada est attachée à ce document même si celui-ci n'a pas encore été approuvé par une résolution du Parlement. Je signale que, par cette déclaration des droits de l'homme,—je faisais partie du comité qui représentait le Canada quand cette déclaration a été insérée dans la constitution,—nous nous sommes engagés, à favoriser, de concert avec les Nations Unies, le respect universel à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'était à Lake-Success. Nous sommes signataires de cette déclaration.

En dépit de ce que le ministre a dit, il me semble que nous sommes tenus de réaliser dans notre propre pays ce que nous proposons aux autres nations du monde de réaliser chez elles. J'estime donc que nous devrions prendre des mesures, dans les cadres de nos droits constitutionnels, en vue d'assurer l'exécution de nos obligations et de nos engagements.

J'ajoute que le Parlement parle au nom de tous les citoyens du Canada. Ce que je propose n'empiète certainement pas sur les droits des provinces. Pour ce qui est de la défense de la liberté, certains domaines conviennent mieux à l'autorité provinciale. Je le reconnais. Certains autres domaines peuvent convenir à l'autorité municipale. Mais les droits du Parlement, pour ce qui est de notre propre protection, s'étendent à un domaine beaucoup plus vaste que celui que couvrent les dix provinces réunies. C'est dans ce domaine que nos droits fondamentaux sont protégés ou ne le sont pas ou même qu'ils sont lésés.

A titre de citoyens du pays, c'est au Parlement fédéral qu'il nous faut demander la protection de nos droits humains, en notre qualité de citoyens communs d'une patrie commune que nous appelons le Canada. Nous avons une loi sur la citoyenneté. La citoyenneté est un privilège conféré par le Parlement et non par les assemblées législatives. La citoyenneté ne relève pas des provinces mais de l'ensemble du Canada.

A l'occasion, comme l'a dit cet après-midi l'honorable député de Prince-Albert, on a tenté, dans diverses parties du Canada, de poser des limites et même d'attenter gravement au droit fondamental de la liberté et au droit fondamental de la citoyenneté dans notre pays. On l'a même fait effectivement. L'honorable député a parlé cet après-midi de la loi sur la presse adoptée par l'Alberta en 1937. Je ne m'engagerai pas dans une discussion avec l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) ni avec n'importe quel autre député mais je tiens à dire que, selon le jugement de la Cour suprême, il s'agissait-là d'un empiètement sur les droits fondamentaux de la presse au Canada.

Bien qu'elle n'ait pas été mentionnée, la loi du cadenas, dans une autre province du Canada, a certes empiété sur les droits des particuliers. Dans cette même province, on a établi, par une loi, certaines limites au droit de distribuer des imprimés et on est même allé jusqu'à interdire de poser des affiches au moment des élections, dans les deux cas une autorisation du chef de police de la localité étant préalablement nécessaire. On ne peut ni distributer des imprimés ni poser des affiches, au cours d'élections fédérales, sans obtenir un permis et sans demander l'autorisation de la ville. Voilà qui porte sérieusement atteinte aux droits des citoyens en tous temps mais tout particulièrement en temps d'élections lorsque les gens ont droit à tous les renseignements qui peuvent être mis à leur disposition afin de pouvoir décider dans quel sens voter. Je le répète, il y eu les empiètements que j'ai mentionnés et d'autres encore du même genre que je pourrais énumérer.

Le ministre de la Justice a dit que rien n'avait entravé l'application de l'*habeas corpus* et que les particuliers avaient eu accès aux tribunaux et le reste.

Je sais que l'incarcération des particuliers incommunicado dans les cas d'espionnage a souvent été invoquée comme une raison valable et nécessaire à la sécurité de l'État. Des gens ont été emprisonnés sans que leurs amis sachent où ils étaient; ils ne pouvaient bénéficier des services d'un avocat et ils ont été fort gênés dans l'exercice de leurs droits individuels. Même en supposant que la fin puisse justifier les moyens, je ne pourrai jamais accepter que dans des cas comme ceux-là la fin justifie les moyens.

Les propositions que je désire soumettre à l'attention de la Chambre, et j'espère qu'elle les appuiera, ont été soigneusement rédigées en tenant compte de tous ces points et, ainsi que je l'ai dit plus tôt et que le ministre de la Justice (M. Garson) et l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) le reconnaîtront, j'en suis sûr, grâce à l'aide

et aux conseils d'avocats canadiens très versés dans les questions constitutionnelles.

La simple adoption de la résolution demandant qu'on songe à l'opportunité d'adopter une telle déclaration des droits ne constitue pas de ce fait l'adoption de la déclaration des droits, mais indiquerait clairement notre opinion. L'adoption d'une loi ne peut se faire sans l'approbation du Gouvernement,—je suppose; nous pourrions donc faire une déclaration de foi dans les grands principes de la liberté de l'homme ce que, comme le ministre l'a signalé, tous les membres de la Chambre approuvent sans distinction.

J'ai ici le mémoire que le professeur Scott a présenté au comité sénatorial qui a siégé en 1949 et 1950. Le professeur Scott a déclaré que des principes comme ceux que je préconise devraient être insérés dans notre constitution. Je ne citerai que quelques mots du mémoire. Il ajoute qu'une telle déclaration serait reconnue comme partie du programme du Gouvernement et aiderait les juges dans l'interprétation des statuts et des contrats entre particuliers.

Selon un principe juridique reconnu, des ententes entre particuliers ne peuvent aller à l'encontre du programme de l'État. Une déclaration de ce genre, une fois adoptée, serait considérée comme partie du programme de l'État et pourrait guider les tribunaux dans l'interprétation de la loi. Il affirmait ensuite,—et je le résume,—que si une déclaration de ce genre était insérée dans la constitution, elle influerait sur la législation future, car elle empêcherait l'adoption de lois qui viendraient en conflit avec la déclaration, mais bien entendu elle n'empêcherait pas d'une façon absolue des modifications subséquentes à la déclaration elle-même. Nous savons que le parlement peut toujours modifier une mesure, si bien rédigée soit-elle. Je rappelle cependant à la Chambre qu'une déclaration des droits a été adoptée en 1688 par le parlement anglais,—à ce moment-là il ne s'agissait pas du parlement britannique,—et on n'a jamais modifié cette déclaration. Comme la Grande Charte, elle fait partie de la constitution du Royaume-Uni; toutes les déclarations du Royaume-Uni, qu'il s'agisse de la Grande Charte ou d'une autre, ont exercé une très grande influence, non seulement dans les pays du Commonwealth, mais aussi dans les pays dont les institutions se sont inspirées de celles du Royaume-Uni, par exemple le Congrès des États-Unis.

Même si une déclaration des droits pouvait être modifiée, les services exécutifs et administratifs du Gouvernement devraient toujours se conformer à la volonté du parlement, exprimée dans la constitution. Cette expression d'opinion, cette déclaration des droits, représenterait la volonté du parlement à l'égard des points que j'ai mentionnés dans mon amendement. Si nous avions une telle déclaration, aucun décret du conseil ne pourrait être édicté, sans être suivi de l'adoption d'un statut accordant les pouvoirs nécessaires à l'exécutif. Je reviens à la question de la grève de Winnipeg et du décret en conseil. Le télégramme a été envoyé sans l'existence d'un statut accordant au Gouvernement l'autorité qu'il prétendait avoir et se proposait d'exercer.

Bien entendu, une déclaration des droits pourrait faire l'objet d'une loi distincte, au lieu d'être insérée dans la constitution; cependant, j'estime que la protection qui en découlerait serait beaucoup plus sûre si la déclaration était insérée dans la constitution même. Cette protection serait beaucoup plus certaine et aurait alors une plus grande valeur pour la population du Canada. Une fois insérés dans la constitution, les droits et les libertés que j'ai énumérés, empêcheraient les majorités législatives provisoires,—et il se peut qu'il y ait à divers endroits du pays des majorités législatives provisoires qui empièteraient sur les droits de l'homme plus qu'on ne l'a fait par le passé,—ou tout au moins leur rendrait plus difficile de s'écarter des méthodes démocratiques et d'empiéter sur nos droits fondamentaux.

En outre, l'adoption d'une modification à la constitution aurait pour avantage de réunir en une même loi un énoncé des droits et des libertés des Canadiens, car une partie de ces droits sont déjà renfermés dans notre constitution. Ainsi, l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a trait à l'usage des deux langues au Canada. Au parlement du Canada, dans la province de Québec et dans les tribunaux fédéraux du Canada, l'anglais et le français sont sur un pied d'égalité. C'est là un droit que prévoit la constitution. L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique accorde le droit d'établir des écoles séparées dans les provinces où elles existaient ou dans les provinces où, comme dans ma propre province et en Alberta, les lois d'autonomie comportaient une disposition relative aux écoles séparées, tout comme dans d'autres provinces, le Manitoba et la Colombie-Britannique, il appartient aux gens de décider qu'ils adopteront un régime scolaire non-confessionnel.

Ces droits sont consignés dans notre constitution et, autant que je sache, personne ne veut empiéter sur ces droits. Bien entendu, lorsque le parlement canadien a été appelé à se prononcer sur l'adoption de certains pouvoirs en vue de modifier notre propre constitution, les membres de notre groupe ont insisté pour que la constitution renferme une

disposition prescrivant que des élections générales doivent avoir lieu au moins une fois tous les cinq ans. Autrefois, l'article 20 de la constitution obligeait le Gouvernement à convoquer le parlement au moins une fois par année, et la disposition demeure.

Certains soutiennent qu'une déclaration des droits est inutile, étant donné que le préambule de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule que la constitution canadienne,—et le ministre l'a cité cet après-midi,—doit être analogue, en principe, à celle de la Grande-Bretagne. Seuls les droits relatifs aux minorités qui ne faisaient pas partie de la tradition britannique,—et je les ai indiqués,—ont été mentionnés d'une façon spéciale dans notre constitution, principalement en ce qui concerne la langue et l'instruction publique.

En raison d'une certaine disposition à violer de temps en temps, depuis, des droit traditionnels établis au Royaume-Uni, je crois qu'il devient nécessaire de les préciser davantage dans la constitution. Je pourrais m'exprimer en mes propres termes sans doute, mais voici certaines réflexions du professeur Lower sur une déclaration des droits. Je n'en citerai pas de longs extraits, mais l'auteur cite lui-même longuement les observations qui ont été soumises, il y a quelques années, à Winnipeg, au sujet d'une déclaration des droits.

Je vais en citer une partie seulement. C'est assez long, mais je vais citer une partie des documents dont il parle. La citation provient du mémoire soumis à la commission royale sur les relations fédérales-provinciales par le juge Coyne et les professeurs Lower et MacFarland, le 8 décembre 1937 à Winnipeg (Man.). Je voudrais que cela soit consigné au hansard. On a consigné quelques longues citations cet après-midi et je vais faire de même. Après avoir parlé des différences qui existent entre le régime parlementaire britannique et le régime congressionnel américain, ils ont dit que les Américains ont cru souhaitable d'établir expressément une déclaration des droits, et il a ajouté:

> Mais les pères de la Confédération, dans les circonstances de 1867, n'ont pas jugé que de telles dispositions expresses étaient nécessaires, surtout lorsque des clauses de réserve et d'annulation existaient pour les protéger.

Nous possédons maintenant ces articles mais le Gouvernement s'est montré peu enclin à les utiliser en ces dernières années. Le plus remarquable exemple de cela, selon moi, on l'a vu lorsqu'on exerçait une si forte pression tant ici que dans le pays afin d'obtenir l'annulation de la loi de la province de Québec dite "loi du cadenas"; mais le gouvernement fédéral a refusé d'agir. On poursuit ainsi qu'il suit:

> Notre situation exige, et d'une façon impérieuse, étant donné que nous avons neuf provinces, que règne partout un certain minimum d'égalité,—certains droits communs de citoyenneté canadienne. De tels droits doivent être à l'abri de toute ingérence provinciale, qu'ils soient ou non énumérés dans une déclaration de droits. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique porte la marque de son temps.

Je pense que tout le monde en conviendra. Quatre-vingt huit années se sont écoulées entre les années 1867 et 1955. Les temps étaient alors bien différents de ceux d'aujourd'hui. La liberté politique n'était pas menacée à travers le monde comme elle l'est aujourd'hui. Je parle de la liberté politique, parce que je ne partage pas l'opinion de ceux qui croient que toutes nos libertés ont été restreintes au cours des dernières années. A la vérité, la liberté sociale et la liberté économique ont pris beaucoup d'ampleur alors qu'en d'autres endroits et dans certaines circonstances il y a eu restriction de la liberté politique et de la liberté religieuse.

> Toute la liberté que comportaient les institutions britanniques en 1867 a passé dans les nôtres. Nous, Canadiens, étions les héritiers de toutes les libertés acquises au cours de siècles précédents. Il était inconcevable que les corps constitués pour gouverner le Canada et ses provinces fussent, plus que le gouvernement de la Grande-Bretagne elle-même, capables de trahir ce principe fondamental de toute vie britannique et canadienne. Creasy ne venait-il pas de dire que la Grande Charte avait assuré la plus grande liberté "à quiconque respire l'air anglais"? Pour les gens de cette époque, il ne semblait pas plus nécessaire de définir ces droits et de les insérer dans une loi que de définir les dix commandements. La liberté anglaise était chose établie. C'était un principe fondamental de notre constitution. On peut donc affirmer que, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de par l'existence même de ce document, on doit trouver, à titre de droits des Canadiens, cette liberté fondamentale que l'histoire appelle la liberté du sujet. Cette liberté est traditionnelle. Elle est la trame même de notre existence, comme de celle de toutes les autres collectivités de langue anglaise et fait partie de la doctrine et du régime démocratiques. C'est sur elle que se fonde notre conception de la citoyenneté et de la structure des institutions du dominion et de toutes les provinces, c'est-à-dire le gouvernement représentatif et parlementaire et le règne du droit au sein d'un peuple libre par opposition au concept et à l'exercice d'une volonté dictatoriale. Pour les auteurs de ce document, il était inconcevable qu'une assemblée législative britannique puisse jamais s'en écarter puisque cette assemblée n'est qu'une manifestation de la volonté des hommes libres qui l'appuient. Ces droits, pour eux, étaient trop évidents pour qu'il soit nécessaire de les exprimer; ils étaient sous-entendus, fondamentaux, implicites et incontestables. Ils n'ont donc pas jugé nécessaire de les mentionner nommément ni de garantir expressément les droits traditionnels et fondamentaux du sujet contre leur amoindrissement ou leur suppression par les provinces. Mais l'état d'esprit n'est

plus le même et l'expérience a démontré que la liberté du sujet n'est plus entièrement sûre entre les mains des corps législatifs des provinces.

Je crois qu'on a exposé des arguments en ce sens cet après-midi. Je reprends la citation:

Et le gouvernement fédéral? Si le corps législatif représente "la volonté du peuple", l'expérience récente tend à démontrer que "la volonté du peuple" ne s'oriente pas nécessairement dans la voie de la liberté traditionnelle. Mais faut-il, pour cette raison, laisser se perdre la liberté établie? Parfois il faut maintenir la liberté non pas à l'aide des majorités, mais contre elles. En empiétant sur la liberté du sujet, en tentant d'amoindrir les droits du citoyen du Canada, la province prétend en ce moment agir dans sa propre sphère des droits civils. Ne fût-ce que pour préserver l'uniformité de la citoyenneté partout au Canada, il faut reconnaître un plan supérieur des droits civils, placé au-dessus de la compétence des provinces et portant expressément sur la protection des droits civils du citoyen, à titre de ressortissant du Canada.

Voilà précisément à quoi je songe en exhortant la Chambre à appuyer la proposition d'amendement. J'aimerais en dire quelques mots encore tout à l'heure, après dîner. Je ne prendrai guère que quelques minutes de plus. Monsieur l'Orateur, auriez-vous la bonté de dire qu'il est six heures?

**M. Philpott:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question avant six heures? J'aimerais bien qu'il y réponde après.

**M. Coldwell:** Oui?

**M. Philpott:** Sait-il quel effet cela aurait en temps de guerre, lorsqu'il faut que le gouvernement ait le pouvoir d'agir rapidement?

**M. Coldwell:** Oui, naturellement. Le Parlement a déclaré, comme le gouvernement, qu'en cas de menace de guerre, le Parlement sera convoqué et qu'il lui appartiendra de décider si, oui ou non, il y a lieu de déclarer la guerre.

Je ne connais guère qu'un exemple du contraire en ces dernières années. Il s'agissait de notre déclaration de guerre au Japon. Il y avait eu ici, à la Chambre, une telle unanimité de sentiment à l'égard de la conduite du Japon avant Pearl-Harbour que M. Mackenzie King a téléphoné aux chefs des partis de l'opposition et leur a demandé de consentir à déclarer la guerre le dimanche 7 décembre; il y avait à cela une très bonne raison. Vu que les États-Unis avaient eu de grands égards pour nos besoins avant leur entrée en guerre contre le Japon, on voulait que le Canada fut le premier pays du monde à déclarer la guerre au Japon. Les chefs des partis d'opposition en Chambre acquiescèrent et la proclamation fut édictée ce soir-là. C'est la seule fois à ma connaissance, où l'ont n'eut pas recours au Parlement assemblé.



**M. Philpott:** L'honorable député n'a pas très bien compris ce que j'ai voulu dire. Je ne parle pas de la méthode à laquelle on a recours pour une déclaration de guerre. Je veux parler de la nécessité pour le gouvernement d'avoir en temps de guerre les pouvoirs d'agir rapidement, par exemple, en matière de restriction de liberté de parole.

**M. Coldwell:** L'honorable député n'était pas ici durant la guerre. L'eût-il été, il aurait été au courant de la Loi sur les mesures de guerre que la Chambre a adoptée il y a plusieurs années et qui donnait au gouvernement tous les pouvoirs nécessaires pour lui permettre de faire à peu près n'importe quoi en temps de guerre.

**L'hon. M. Garson:** L'honorable député me permet-il une question? Une déclaration des droits ne rendrait-elle pas l'adoption de la Loi sur les mesures de guerre impossible?

**M. Coldwell:** Non, je ne le crois pas.

**M. Philpott:** C'est à cela que je pensais.

**M. Coldwell:** Il ne faut pas oublier qu'il reste toujours possible au Parlement de modifier une déclaration des droits. Je n'ai aucun doute qu'advenant le déclenchement de la guerre, s'il était nécessaire d'adopter une modification pour nullifier certains aspects d'une déclaration des droits, le Parlement l'étudierait sans retard et donnerait le pouvoir nécessaire au gouvernement. Je ne vois donc aucune objection sous ce rapport.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huite heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, je termine dans le plus bref délai possible. Juste avant la suspension de la séance, le député de Vancouver-Sud (M. Philpott) m'a demandé si je n'étais pas d'avis qu'une déclaration des droits comme celle que je propose pourrait gêner les dispositions que le Canada aurait à prendre en cas de guerre.

Pendant l'heure du lunch, j'ai consulté la loi de 1914 sur les mesures de guerre, loi qui a été reportée dans les Statuts revisés de 1927, puis dans les Statuts revisés de 1952, dont elle constitue le chapitre 288. La loi sur les mesures de guerre, non seulement écarte les limites provinciales en matière législative, mais elle accorde au Gouvernement les plus vastes pouvoirs en cas de guerre ou d'insurrection, réelle ou appréhendée.

Je ne crois pas que l'adoption d'un bill des droits puisse infirmer de tels pouvoirs. D'ailleurs, s'il existait le moindre danger à cet égard, le Parlement aurait tôt fait de trouver le moyen d'accorder au Gouvernement tous les pouvoirs dont il peut avoir besoin en face d'une telle catastrophe. Je constate que le ministre de la Justice (M. Garson) désire m'interrompre.

**L'hon. M. Garson:** Le député me permet-il de lui poser une question? Une déclaration des droits comme celle que propose l'amendement présenté par mon honorable ami n'interdirait-elle pas précisément au Parlement d'adopter une loi sur les mesures de guerre?

**M. Coldwell:** Je ne le pense pas, vu que, de toute façon, cette loi est inscrite dans nos statuts. Sauf erreur, les mesures que nous insérons dans le recueil de nos lois n'acquièrent pas l'effet rétroactif. La loi sur les mesures de guerre serait donc encore une mesure qui resterait en vigueur et on pourrait la proclamer sans craindre qu'une déclaration des droits n'aille à l'encontre d'une telle mesure. Mais, encore une fois, je ne suis pas avocat spécialisé dans les questions constitutionnelles et je ne veux pas discuter avec le ministre. Je suis sûr qu'il trouverait moyen de tourner la difficulté dans un cas comme celui-là, s'il se révélait assez important et embarrassant.

**M. Fulton:** Il faudrait s'adresser au Parlement.

**M. Coldwell:** Il faudrait s'adresser au Parlement. Le ministre ne pourrait le faire par décret du conseil; mais, à mon sens, le Parlement est souverain et il peut toujours abroger ou modifier les mesures qu'il a adoptées. Dans le rapport du comité de l'autre endroit, je lis les mots que voici:

> Le Canada a besoin d'une déclaration des droits d'une vaste portée, qui laisse aux tribunaux, comme l'ont fait les auteurs du *Bill of Rights* des États-Unis, les détails d'application, ainsi que les restrictions et exceptions qui s'imposent.

On lit ensuite dans le rapport:

> Plusieurs dispositions propres à être incorporées dans un bill des droits de l'homme existent déjà dans certaines parties de nos lois...

Je l'ai signalé cet après-midi.

> ...mais elles ne s'appliquent pas toujours à la nation entière. Certains droits fondamentaux sont déjà énoncés dans la constitution. D'autres dispositions concernant la liberté et la sécurité se retrouvent dans nos statuts, certaines autres dans les décisions des tribunaux ainsi que dans la coutume ou la pratique ordinairement acceptée.

Ils poursuivent ensuite en ces termes,—et c'est ce que je me suis efforcé de démontrer, car je suis de leur avis:

> Ce qu'il faut au Canada, c'est une affirmation, ou une réaffirmation vaste et claire des droits de l'homme, de l'égalité devant la loi et de la sécurité, comme base philosophique de notre nationalité, qui garantira en permanence que chaque Canadien est né libre, qu'il possède les mêmes droits et la même dignité que tous les autres Canadiens, qu'il ne peut être réduit à un état d'esclavage personnel, qu'il ne peut être appréhendé arbitrairement, qu'il sera toujours présumé innocent de toute infraction tant qu'il n'aura pas été déclaré coupable, qu'il possède la liberté de penser, de conscience, d'expression et de mouvement, et ainsi de suite, tout le long de la déclaration universelle. Ainsi les Canadiens connaîtront leur liberté, l'exerceront en toute confiance et seront fiers de leur pays.

Je pense que cela résume assez bien l'opinion de ceux qui appuient l'adoption d'une telle déclaration. L'amendement en renferme les détails. Je suis certain qu'une étude plus approfondie de la part du Gouvernement pourrait conduire à certaines modifications de la forme de l'amendement, mais étant donné qu'il invite la Chambre à étudier l'opportunité d'adopter une mesure de ce genre, je pense qu'en adoptant l'amendement à la motion on atteindrait les fins visées.

**M. David A. Croll (Spadina):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de m'être associé au distingué représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) en appuyant l'amendement qu'il a présenté à la Chambre. Il arrive assez peu souvent que j'aie l'occasion de me joindre à lui pour défendre une cause d'intérêt commun, comme je le fais en cette occasion, bien que je partage son opinion sur plusieurs questions. Cet après-midi nous avons eu l'avantagee d'entendre deux éminents avocats, spécialistes des questions constitutionnelles, l'honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et le ministre de la Justice (M. Garson). Bien que je sois aussi avocat, je ne suis pas spécialiste des questions constitutionnelles.

Je les ai écoutés tous les deux traiter des problèmes constitutionnels, mais je dois avouer que cela n'a fait qu'ajouter à ma confusion; je partage à cet égard le sort de la Cour suprême du Canada et du Conseil privé. J'en suis venu à la conclusion que les seuls qui voient clair dans cette question sont ceux qui savent ce qu'ils veulent. Ils disent que c'est une déclaration des droits. Le ministre de la Justice a dit que les opinions étaient fort partagées quant au genre de déclaration des droits qu'il conviendrait d'adopter. La *Free Press* de Winnipeg désirait un genre de déclarations des droits, le député de Prince-Albert en réclamait un autre, et d'autres éminentes personnalités et divers organismes reconnus en préconisaient d'autres encore.

Peu m'importent les divergences d'opinions entre ces gens; ce qui m'intéresse c'est de savoir qu'ils sont tous d'accord pour reconnaître le besoin d'une déclaration des droits. Le ministre de la Justice affirme que nos droits sont protégés et que nous n'avons pas besoin d'une telle déclaration. Il soutient que les anomalies que nous signalons ne sont que des défauts d'ordre administratif. Je tiens à lui assurer que c'est beaucoup plus que cela. Son exposé, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention, ne me laisse pas douter du but à atteindre mais me laisse un peu dans l'incertitude au sujet de la méthode à suivre.

Faute de définition de notre citoyenneté, nous courons le risque d'avoir dix types distincts de citoyenneté au Canada, un pour chaque province. J'estime que toutes les libertés se tiennent. Si la liberté de la presse peut être menacée par des lois provinciales, comme c'est arrivé une fois, la liberté de conscience et celle de la religion peuvent aussi être menacées, comme ce fut également le cas.

Il faut distinguer entre liberté et souveraineté. On prend souvent celle-ci pour la première. Elles ne se confondent pas. Voici des exemples des dangers en question: la loi du cadenas de Duplessis, encore en vigueur dans une province, la loi albertaine sur la presse qui a été rapportée, et la récente modification apportée par Duplessis à la loi sur la liberté du culte qui a pour but de tourner une décision rendue par la Cour suprême et favorisant les témoins de Jéhovah. Les libertés individuelles ne tiennent pas à une loi de la nature mais à la volonté de l'homme; dans un monde soumis à une âpre concurrence, on ne saurait les considérer comme allant de soi.

Le désir d'une déclaration des droits découle de ce que le peuple est résolu à s'affranchir de la tyrannie des États et des maîtres. D'aucuns ont exprimé l'avis qu'une déclaration des droits est superflue, estimant que les libertés individuelles sont suffisamment inscrites dans notre constitution. Ce point de vue a été exposé à la Chambre. D'autres, en très grand nombre, estiment que l'absence d'une déclaration des droits a de quoi nous alarmer. Bien des gens se rendent compte des périls que peut entraîner tout retard, lorsqu'il s'agit de les faire figurer dans notre constitution. La majorité de la population a rarement besoin de ce que ses droits soient établis par la constitution. Elle obtient généralement d'une façon ou d'une autre ce qu'elle veut. Ce sont les règles de l'arithmétique qui la protègent.

Ainsi que l'a déjà indiqué un des préopinants, aucune loi ne garantit, au Canada, la faculté de parler librement. Les tribunaux le tolère, le public le permet tant qu'elle n'exerce pas sur l'opinion publique une influence fondamentale. On n'a jamais empêché M. Duplessis d'appliquer la loi du cadenas aux journaux ou de faire jeter en prison des personnes distribuant des brochures. La liberté du culte n'est garantie par aucune mesure figurant dans le recueil de nos lois. Aux Nations Unies, nous défendons la liberté du culte, de la parole, de la presse, de la religion et la liberté devant les arrestations arbitraires; nous devrions donc être obligés de les garantir chez nous.

Je dirai qu'il est temps de définir ces libertés et de les protéger par écrit en les insérant dans notre constitution. La déclaration des droits de l'homme donne à chaque citoyen la même protection par les tribunaux, lorsqu'il s'agit de maintenir sa liberté, que les tribunaux accordent aux gouvernements qui imposent leur volonté aux particuliers. J'ai déjà dit, et je le répète, qu'une déclaration des droits de l'homme n'est pas un sujet de discussion théorique, mais une question très réelle d'actualité, dont les Canadiens ont grand besoin aujourd'hui, même si ce n'est qu'en une puissance morale.

Aucune loi fondamentale du Canada ne garantit les libertés civiles. D'autre part, aucune loi fondamentale du pays n'interdit l'exercice d'un tel pouvoir par la dénégation des libertés civiles. Notre liberté est négative. La liberté de parole n'est pas interdite, tout comme les autres libertés fondamentales. Partageant l'avis du représentant de Rosetown-Biggar, j'insiste sur la nécessité d'une nouvelle déclaration officielle des principes fondamentaux de la liberté individuelle. Les Canadiens veulent savoir quels sont leurs droits. Ils sont fondés à le savoir.

On me permettra d'indiquer certains éléments qui, à mon sens, devraient figurer dans une déclaration des droits. Les journaux, il va sans dire, publient souvent des cas de distinctions raciales. De nombreux cas ne parviennent pas à la connaissance du public; ils demeurent inconnus, sauf chez les parties en cause. Une des libertés fondamentales de toute déclaration des droits est celle qui élimine l'inégalité de traitement pour des motifs d'origine ethnique, de couleur ou de croyances religieuses. La liberté pour l'individu de pratiquer sa religion selon ses croyances est également un droit. Toute déclaration des droits doit protéger ces libertés les plus précieuses et les plus personnelles de toutes, qui ne peuvent être ni restreintes, ni mitigées.

Au Canada, nous n'avons pas de religion privilégiée. Aux yeux de la loi et de la justice, toutes les religions sont valables et dignes de respect. Cette affirmation doit figurer dans une déclaration des droits afin de

servir de rappel constant à ceux qui pourraient être tentés de susciter l'intolérance en raison de leur supériorité numérique ou économique. Notre pays est composé de minorités, tant religieuses que raciales. Les protestants, les catholiques, les juifs, les mahométans, oui, les témoins de Jéhovah pratiquent leur religion de droit et non pas par tolérance.

La liberté politique est tout aussi importante. J'ai mentionné plus tôt la loi du cadenas de Duplessis, qui lèse le droit d'assemblée et fait encore partie des lois d'une de nos provinces. Parlant du droit d'assemblée, il me revient à l'esprit de vieilles expressions dont le souvenir est encore vif comme le droit d'adhérer au syndicat de son choix, la liberté de la presse et la liberté de communication. Je ne prétends pas que la loi en soi résout le problème mais elle pose le problème et en éclaire les difficultés réelles pour bien des citoyens. Une fois qu'ils ont reconnu la vérité, ils ne tardent pas à agir.

Le ministre de la Justice a cité un extrait d'un discours que j'ai prononcé à la Chambre en 1952. Je suis très heureux de dire que je suis parfaitement prêt à répéter ce que j'ai dit alors. Je le fais avec beaucoup d'orgueil. Les libertés fondamentales sont tenues en plus haute estime et sont mieux garanties à l'individu au Canada, ai-je dit, que dans tout autre pays du monde, sauf peut-être la Grande-Bretagne. Tout ce que je demande, c'est que ces libertés fondamentales soient définies par écrit et insérées dans la constitution. La démocratie comporte pour l'individu le droit de penser autrement que la majorité. Une des véritables épreuves de la force démocratique résiste dans son degré d'aptitude à subir les pressions des minorités et les divergences d'opinion et à résister aux forces subversives ou destructrices qui pourraient la détruire sans recourir aux méthodes en honneur dans les États totalitaires.

L'objet d'une déclaration des droits est de faire en sorte que ne soit pas violée la liberté fondamentale de l'individu tout en restreignant tout degré de liberté qui mettrait en danger la sécurité de l'État. Ce que j'attends d'une déclaration des droits c'est la liberté juridique fondée sur deux principes fondamentaux: Premièrement, que le particulier puisse faire et dire ce qui lui plaît, à condition qu'il ne transgresse pas le droit positif du pays; deuxièmement, que les autorités publiques ne puissent exercer que les pouvoirs que leur confèrent le droit commun ou les statuts. Dans ces conditions, une déclaration canadienne des droits serait pratique. Nous avons approuvé la charte des Nations Unies et nos représentants ont approuvé la déclaration universelle des droits de l'homme, bien que la Chambre ne l'ait pas approuvée. De fait, nous avons grandement travaillé à faire accepter ces deux mesures. Si nous négligeons de les incorporer dans notre constitution, cela revient à dire que nous approuvons ces mesures mais que nous ne sommes pas disposés à en consigner les principes dans nos statuts.

A notre titre de représentants du peuple, nous n'avons pas le pouvoir d'empiéter sur les droits de ceux que nous représentons, ni de fouler au pied leurs libertés. A la suite de notre discussion dans cette enceinte et à l'extérieur, sur la déclaration des droits, on a accompli des progrès au Canada. Nous possédons dans le domaine fédéral et aussi dans certains domaines provinciaux une législation concernant l'équité en matière d'embauche. La convention discriminatoire du point de vue racial a été invalidée par la Cour suprême du Canada et a été interdite par la loi dans ma propre province d'Ontario. Au cours des récentes années, il y a eu un accroissement marqué des mesures anti-discriminatoires. Les distinctions injustes en publicité ont été bannies dans ma province aussi bien qu'ailleurs. Nos lois ouvrières interdisent généralement les acceptions de personnes dans l'embauchage et les activités anti-ouvrières de l'employeur.

Mais les libertés courent des dangers dont nous devons nous garder. Ils sont de deux sortes. Les libertés sont d'abord en conflit avec une puissance qui n'y croit pas et qui désire certainement imposer ses idées philosophiques à la plus grande partie possible du globe. En réaction à ce danger, il y a la méfiance couramment répandue de tout ce qui diverge du point de vue accepté ou établi chez n'importe qui. Dans certaines parties du Canada, il faudrait un homme brave et même téméraire, occupant une position dans un bureau, pour exprimer ouvertement sa croyance au socialisme ou même ses doutes que le système économique actuel puisse apporter une amélioration.

On nous dit constamment que la démocratie est une chose bien spéciale, qui ne convient qu'à nous, et que le reste du monde ne semble pas comprendre tout à fait. Ce que nous appelons démocratie n'est pas limité par des circonstances de lieu, de race ou de nationalité. Je crois que les hommes aspirent à la démocratie, qu'ils sont faits pour la rechercher, aussi bien dans l'Occident que dans l'Orient. Je partage l'avis de la Chambre et veux avec elle assurer à tous une existence heureuse. Cependant, je crois aux moyens pratiques d'améliorer les choses, plutôt qu'à la magie d'un slogan emprunté.

Donc, monsieur l'Orateur, tant que nous ne serons pas disposés à garantir la liberté de

l'individu et à la confirmer par une déclaration de droits d'une vaste conception, appuyée par toutes les sanctions morales et sociales que notre société peut mettre en œuvre, nous entrerons insuffisamment armés dans le grand conflit d'idéologie qui se déroule actuellement à travers le monde. Je crois qu'une charte des droits de l'homme qui ferait l'objet d'une déclaration législative des droits, s'impose grandement. Les raisons en sont à la fois écrasantes et évidentes.

**L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour commenter brièvement la proposition d'amendement de notre collègue de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), j'aimerais dire combien je suis heureux qu'il ait tiré au clair ce qui me paraît justement être la question qui est véritablement en jeu en cette affaire, soit que la déclaration des droits qu'il a présentée en amendement est rédigée, si j'ose dire, en termes forts pertinents et appropriés.

Les idées de mon honorable collègue ont été examinées par d'autres que moi, en d'autres occasions. J'aimerais citer, en les prenant d'ailleurs à mon compte, quelques extraits d'un éditorial paru dans la *Free Press* de Winnipeg du 9 juillet 1954. Je crois en effet qu'ils expriment, d'une façon succincte, précisément ce qu'on peut attendre d'une déclaration des droits rédigés dans des termes comme ceux-ci. Voici donc ce que dit la *Free Press:*

> M. Coldwell a, en somme, voulu greffer une méthode constitutionnelle américaine sur une constitution canadienne d'origine britannique. La constitution américaine a été soigneusement rédigée de manière à restreindre les pouvoirs du gouvernement en général et du gouvernement fédéral en particulier. D'autre part la constitution britannique, tout en restreignant les pouvoirs de la Couronne aux termes de la déclaration des droits émise par le roi Guillaume, n'a jamais cherché à diminuer les droits du Parlement. Ceux-ci sont absolus, ils ne font pas de doute.

Dans sa proposition d'amendement, l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) affirme que nous devrions prendre toute disposition jugée nécessaire pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique afin d'y introduire certains chapitres et articles. Ensuite il nous définit sa déclaration des droits. Je ne connais pas de meilleur moyen de collaborer au sujet d'une motion de ce genre que de faire exactement ce que demande la proposition d'amendement, c'est-à-dire d'étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires et de rechercher exactement quelles mesures seraient nécessaires. Ceux qui s'efforcent de transposer cette question du domaine de la rhétorique au domaine des réalisations et d'aviser aux moyens d'action ont au moins autant droit à l'approbation de ceux qui souhaitent une déclaration des droits que les autres qui prononcent des discours mais sans vouloir étudier la méthode au moyen de laquelle leurs discours pourraient devenir pratiques.



Supposons donc que, à l'encontre des leçons de l'histoire, nous soyons prêts à rejeter le principe anglais éprouvé et approuvé de la souveraineté du Parlement et d'y substituer le principe américain nullement bien éprouvé d'une déclaration des droits. A mon avis, si nous agissons ainsi, par nécessité de forme, nous devons tenir compte de la division des pouvoirs législatifs au Canada, entre le Parlement du Canada d'une part, d'autre part, les assemblées provinciales.

Si pour protéger les droits de l'homme, nous voulons restreindre les pouvoirs législatifs du Parlement, la restriction que nous établissons en ce sens porte sur une question relevant du Parlement. D'autre part, si nous voulons restreindre les pouvoirs législatifs des assemblées provinciales, nous nous occupons d'une question relevant des pouvoirs législatifs des provinces du Canada.

Pourquoi en est-il ainsi? Il en est ainsi parce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a toujours reconnu aux provinces, au premier chapitre de l'article 92, le pouvoir d'apporter à la constitution provinciale toute modification souhaitée par l'assemblée législative provinciale. En 1949, les députés qui faisaient alors partie de la Chambre des communes s'en souviendront, le Parlement s'est donné le pouvoir de modifier la constitution canadienne quant aux questions d'intérêt purement fédéral. Pour ce qui est des questions qui sont d'intérêt purement provincial d'une part ou purement fédéral d'autre part, les assemblées législatives provinciales et le Parlement fédéral peuvent s'en occuper respectivement, sans avoir à recourir à quelque autorité législative établie en dehors du Canada.

Mais, dans l'état actuel des choses, quand il s'agit de restreindre les pouvoirs soit du Parlement soit des assemblées législatives provinciales relativement à une question intéressant à la fois le premier et les secondes, une telle restriction ne peut être imposée que par le Parlement impérial, et c'est à Westminster qu'il faudrait soumettre notre projet d'amendement. Je dirai en passant que, si la modification que propose le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) était appliquée, les changements d'ordre constitutionnel qui en résulteraient auraient pour effet de restreindre non seulement les pouvoirs que possèdent les provinces en toutes

autres matières, mais aussi le pouvoir qu'ont toujours eu les assemblées législatives de modifier leur constitution, et imposeraient à leur égard les restrictions dont il est fait mention dans le bill des droits qu'il propose.

Ce sont des considérations de cette sorte qui compliquent tellement l'adoption d'un bill des droits dans un pays comme le Canada, où la compétence est répartie entre le parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales. La plupart des députés savent sans doute que, depuis quelques mois, nous poursuivons des entretiens avec les provinces en vue de trouver une méthode qui permettrait de modifier au Canada des questions d'intérêt commun pour le parlement fédéral et les assemblées législatives provinciales, sans avoir à s'adresser pour cela au parlement impérial.

A mon sens, il serait prudent de remettre à plus tard l'adoption d'un bill des droits, même si une telle mesure était souhaitable à d'autres égards, tant que nous n'aurons pas au moins accompli une bonne part de cette réforme constitutionnelle qui nous permettra de modifier notre constitution au pays, sans devoir recourir au parlement de Westminster.

Il y a trois raisons à cela. Premièrement, je crois que nous ferons plus de progrès si nous n'étudions qu'une question difficile et complexe à la fois.

Deuxièmement, étant donné que l'administration de la justice ressortit aux gouvernements provinciaux et que toutes nouvelles dispositions établies sous la forme d'une déclaration des droits devraient être appliquées par les autorités provinciales en tant qu'éléments de la loi du pays, il semble qu'une déclaration des droits fonctionnerait plus efficacement si les autorités provinciales qui auront un si grand rôle à jouer pour l'appliquer l'approuvaient elles-mêmes.

Ma troisième raison est plus difficile à énoncer. Elle a trait à la division de la compétence dans un État fédéral comme le Canada. L'explication de ce point comporte l'établissement de comparaisons entre la constitution anglaise, la constitution américaine et la constitution canadienne.

Un des premiers principes dont s'inspire la constitution du Royaume-Uni est celui dont j'ai déjà parlé; la souveraineté du Parlement. Au Royaume-Uni, aucun tribunal ne peut déclarer invalide quelque loi du Parlement. Là-bas, parce que le Parlement est souverain, la question ne se pose jamais. A quelque degré que les lois du Parlement anglais enfreignent les droits de l'homme et les libertés fondamentales des citoyens, elles sont valides parce qu'elles entrent dans le cadre des pouvoirs souverains du Parlement. La Grande Charte, la loi de l'*habeas corpus* et la loi de 1688 sur les droits de l'homme,—grandes étapes dans l'évolution de la constitution anglaise,—peuvent être abrogées ou modifiées par une loi adoptée, à la simple majorité, à la Chambre des communes et à la Chambre des lords. Ces chartes de la liberté, ainsi qu'on les désigne, font tout simplement partie de la loi du pays, que le Parlement peut modifier à son gré.

Il est vrai que ces chartes protègent les citoyens contre toute action arbitraire de la part de la Couronne ou du gouvernement; cependant, comme ces chartes sont elles-mêmes subordonnées à la souveraineté du Parlement, elles ne peuvent protéger les citoyens contre les dispositions que le Parlement peut adopter. Tant que le Royaume-Uni conservera sa constitution actuelle, le peuple anglais ne peut, du point de vue juridique, se donner une charte des libertés dans un bill des droits que ne pourrait modifier un parlement subséquent.

Cependant, on voudrait bien le noter, c'est ce principe de la souveraineté du Parlement, dont les pouvoirs ne souffrent aucune restriction et qui peut modifier ou abroger à son gré toute charte des libertés, qui a permis au peuple anglais de connaître, plus que tout autre peuple dans l'histoire du monde, et pour une période plus longue, la liberté politique la plus authentique. Dans bien des cas, c'est dans ce pays sans charte des libertés que les ressortissants d'autres pays dont les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont pourtant censés être garantis par une déclaration constitutionnelle des droits de l'homme, trouvent un asile à titre de réfugiés politiques. C'est dans ce même principe que le Canada au cours de son histoire a trouvé une liberté politique qui ne le cède en degrés qu'à la Grande-Bretagne.

D'un autre côté, aux États-Unis la primauté de la souveraineté juridique ne réside ni dans le Congrès, ni dans les assemblées législatives des États. Depuis le triomphe de la révolution américaine, la souveraineté juridique de cette grande nation réside dans ses propres citoyens. Au début de la déclaration d'indépendance américaine figurent, on s'en souviendra, les mots suivants: "Nous le peuple". La rébellion ayant triomphé, on passa à l'établissement du gouvernement. C'est le peuple qui a revêtu le Congrès et les assemblées législatives des États de toute l'autorité législative dont ils disposent. Les restrictions d'ordre constitutionnel qui constituent la déclaration américaine des droits de l'homme dans la constitution américaine et qui protège les citoyens américains, leurs libertés et leurs biens, ne sont que des pouvoirs que les citoyens de ce pays ont refusé à leur Congrès et à leurs assemblées législatives

pour se les réserver à eux-mêmes. Par exemple, la clause assurant le cours normal de la justice, dont l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a parlé cet après-midi est une restriction des pouvoirs législatifs, restriction imposée aux organismes législatifs américains par la population américaine tant sur le plan fédéral que sur celui des divers États.

Lorsque le Canada, à titre de nation nouvelle, a hérité du Royaume-Uni sa constitution actuelle, il a hérité en même temps du principe de souveraineté du Parlement. Le Conseil privé a statué que le Parlement du Canada d'une part et, d'autre part, les législatures provinciales, sont souverains dans les sphères de leur compétence respective et qu'ils sont ensemble autorisés à exercer la plénitude du pouvoir législatif.

Le Canada ayant été créé nation fédérale constituée d'un gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux, il était nécessaire de répartir le pouvoir législatif entre le Parlement fédéral et les législatures provinciales. La confédération a fait intervenir dans notre constitution deux idées dont nous devons tenir compte dans l'examen du problème que pose une déclaration des droits de l'homme; or, ce sont deux idées qui, jusqu'à un certain point sont incompatibles entre elles.

D'une part, le Canada et les provinces ont hérité ensemble de la totalité de la souveraineté du Parlement britannique. D'autre part, la division de l'autorité législative entre le Parlement du Canada et les assemblées législatives des provinces a imposé des limites précises à leurs pouvoirs respectifs. Par exemple, le Parlement fédéral ne peut légiférer sur les questions relevant des provinces. Les assemblées législatives de celles-ci ne peuvent légiférer sur les points ressortissant au gouvernement fédéral. En ce qui concerne les questions relevant tant du Parlement du Canada que des assemblées législatives des provinces, toute restriction de l'autorité législative du parlement fédéral et des assemblées provinciales qu'exigerait une déclaration des droits de l'homme telle que la prévoit le projet de motion du député de Rosetown-Biggar, doit être établie, au point où en sont les choses, par le parlement du Royaume-Uni, soit par l'organisme législatif qui a adopté en premier lieu l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mettons qu'avant de pouvoir convenir avec les provinces d'une façon de modifier notre constitution au Canada, dans les domaines d'intérêt commun, nous demandions au parlement britannique, comme nous aurions dû le faire, d'imposer au Parlement fédéral et aux assemblées législatives des provinces des restrictions constitutionnelles analogues à la déclaration américaine des droits ou, pour être précis, du genre dont le député de Rosetown-Biggar a parlé cet après-midi dans sa proposition d'amendement.

Que signifie l'imposition de restrictions constitutionnelles? C'est tout simplement une autre façon de dire que nous retirons à notre parlement ou que le parlement impérial retire à notre Parlement et à nos assemblées législatives le pouvoir d'édicter des lois du genre que prévoit l'amendement de mon honorable ami:

> Restreignant la liberté de parole et d'expression, ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication des idées, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites.

A compter du moment où l'on aura imposé une telle restriction, ni le Parlement fédéral ni les assemblées législatives des provinces ne pourront adopter une loi du genre, et le pouvoir de légiférer ainsi dans tous les domaines d'intérêt commun sera réservé non pas à un corps législatif du Canada mais au Parlement impérial d'Angleterre.

**M. Knowles:** Puis-je poser une question au ministre à ce sujet? Pense-t-il que le parlement britannique adopterait une loi de ce genre sans une requête du parlement canadien?

**L'hon. M. Garson:** Je ne l'affirme pas.

**M. Knowles:** Cet argument est donc sans valeur, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Garson:** Pas du tout, car voici la différence: Aux États-Unis, on a apporté le dix-huitième amendement à la constitution grâce à une disposition prévue dans celle-ci à cette fin, et qu'on a retiré aux assemblées législatives le pouvoir d'adopter des lois autorisant la vente des spiritueux établissant ainsi la prohibition dans le pays, et quand cette politique prohibitionniste s'est soldée par un échec colossal, on avait dans la constitution, déjà prévus, les moyens d'annuler le dix-huitième amendement et d'abolir l'échec colossal. Mais dans notre cas, si un amendement à notre constitution portait sur une question intéressant conjointement le Parlement et les assemblées législatives provinciales, les pouvoirs législatifs retirés au Parlement et aux assemblées législatives resteraient au parlement impérial de Westminster. Nous devrions ensuite nous adresser à Westminster pour lui demander de vouloir bien abroger l'amendement et rendre lesdits pouvoirs législatifs au Parlement et aux assemblées législatives provinciales du Canada.

**M. Knowles:** C'est la même chose aux États-Unis; ils ont dû refaire le même chemin.

**L'hon. M. Garson:** Il y a une différence: quand nous aurons obtenu le pouvoir de modifier nous-mêmes notre propre constitution au Canada, ce que, j'en suis certain, nous finirons par obtenir, quand nous aurons obtenu, en même temps, le pouvoir d'abroger toute modification que nous ne voulons pas maintenir, ce sera alors le temps de songer à superposer une déclaration de droits à notre constitution.

J'ai dit, il y a un instant, que notre Parlement et nos assemblées législatives provinciales sont suprêmes et souverains dans leurs sphères respectives de compétence. Les lois du Parlement canadien peuvent être déclarées inconstitutionnelles, parce qu'elles portent sur des matières relevant de l'autorité provinciale, mais elles ne peuvent être déclarées inconstitutionnelles du fait qu'elles autorisent peut-être des mesures d'urgence telles que celles prévues à la loi des mesures de guerre, ni du fait qu'elles confisquent des biens sans prévoir de dédommagement, ni encore du fait qu'elles viennent à l'encontre de contrats privés. Il me faut dire, sans vouloir déplaire à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, que, selon moi, si nous avions inséré dans notre constitution, je devrais dire greffé à notre constitution, une déclaration de droits dans la forme qu'il a proposée, le pouvoir législatif que nous avons d'adopter une loi comme celle des mesures de guerre en vue de faire face à des situations critiques en temps de guerre, serait fortement sujette à discussion. A vrai dire, je me dis depuis longtemps que le zèle et l'enthousiasme considérables manifestés par les communistes à l'appui de la campagne menée en faveur d'une déclaration des droits n'a pas d'autre explication que celle-là; ils voudraient bien nous voir dans cette situation.

Nous sommes dans une situation telle qu'il nous faut obtenir du parlement du Royaume-Uni toute modification à notre propre constitution, si la modification porte sur des sujets qui intéressent conjointement le Canada et les provinces. Ainsi si quelque déclaration des droits venait restreindre les pouvoirs qu'exercent le Parlement et les assemblées législatives, de telles restrictions relèveraient de l'autorité du parlement impérial durant l'intervalle pendant lequel les restrictions résultant de la déclaration des droits seraient maintenues. A mon avis, au lieu de nous lancer dans les complications que ferait naître une déclaration des droits avant que nous ayons acquis le plein pouvoir de modifier notre propre constitution, nous devrions plutôt, et ce serait à notre avantage, nous en tenir au principe de la souveraineté du Parlement, principe qui nous a très bien servi jusqu'ici, et qui a aussi bien servi le Royaume-Uni.

Songeons que même dans les moments les plus critiques de son histoire, on n'a pas cessé d'y tenir des élections, que le Parlement n'a jamais cessé d'y siéger et de parler ouvertement et le plus librement possible des questions du jour, que les empiétements sur les droits et les libertés de l'homme y ont été réduits au minimum, même en temps de guerre. Cela ne suffit-il pas à nous persuader qu'il ne faut pas abandonner à la légère cette souveraineté parlementaire pour la remplacer par quoi? Par des garanties constitutionnelles, d'ailleurs excellentes, comme celles-ci, dont j'aimerais donner lecture:

Article 87. Dans toutes les cours, les causes sont entendues en public et le droit de défense par un avocat est garanti à l'accusé.

Article 88. Les juges sont indépendants et ne sont assujétis qu'à la loi.

Article 94. Les citoyens ont droit au repos et aux loisirs.

Article 100. La loi garantit au citoyen:

*a*) la liberté de parole;

*b*) la liberté de la presse;

*c*) la liberté de réunion, y compris la tenue d'assemblées de foules;

*d*) la liberté de processions et de manifestations dans les rues.

**M. Fulton:** Est-ce la déclaration des Nations Unies?

**L'hon. M. Garson:** Non. Je dirai ce que c'est à mon honorable ami lorsque j'aurai terminé. Je continue:

Article 102. L'inviolabilité de la personne est garantie aux citoyens.

Article 103. L'inviolabilité de la demeure des citoyens et le secret de la correspondance sont protégés par la loi.

Article 111. Les élections des députés sont égales. chaque citoyen a droit à un vote; tous les citoyens participent aux élections sur un pied d'égalité.

Article 115. Le vote aux élections de députés est secret;

Voilà des articles qu'on relève dans la constitution de la République socialiste soviétique biélorusse du 19 février 1937, modifiée et complétée jusqu'au 11 juillet 1947 inclusivement. On a là un excellent exemple, aussi bien quant au texte qu'en ce qui concerne son application, que l'adoption d'une déclaration des droits n'amène pas le paradis sur terre.

Le choix qu'il nous faut faire, choix auquel nous invite le député de Rosetown-Biggar par la motion inscrite au *Feuilleton*, consiste, d'une part, à mettre notre confiance dans la souveraineté du Parlement et dans le bon sens des Canadiens qui élisent les membres du Parlement, ou, d'autre part, à recourir à des dispositions d'ordre constitutionnel comme celles que je viens de lire et qu'ont interprétées les tribunaux. Théoriquement parlant, si des mots, ou des déclarations de droit,

ou autres choses du genre, peuvent constituer en eux-mêmes notre moyen de salut, il est impossible d'avoir une meilleure constitution que celle que je viens de lire.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'appliquer une déclaration de droits, quelle qu'elle soit, une question se pose immédiatement, et c'est celle-ci: si nous craignons le Parlement et l'opinion publique qui élit le Parlement, que faut-il penser de nos cours de justice? Sont-elles complètement à l'abri de l'opinion publique? Faut-il qu'elles soient complètement à l'abri de l'opinion publique? Nous pouvons nous demander si, en définitive, un choix s'impose entre ces deux éléments de l'alternative. Dans un pays démocratique, comme l'est sûrement le Canada, c'est, en dernier ressort, l'opinion publique, c'est-à-dire ce que pense le peuple, son caractère et son intelligence, qui lui dicte sa façon de voter et élit son parlement. En dépit de toutes les garanties que peut contenir la constitution, je crois que ce qui s'est passé dans un grand nombre de pays qui possèdent des garanties constitutionnelles, sinon dans tous, c'est l'opinion judiciaire qui, à la lumière de l'opinion publique, détermine jusqu'à quel point les garanties constitutionnelles des droits de l'homme et des libertés fondamentales doivent être réelles et efficaces.

Dans les États qui ont le régime de la capitation, par exemple, la déclaration de droits insérée dans la constitution américaine, est assujétie à l'interprétation des cours de justice de ces États, et ceux dont le droit de suffrage est garanti par la constitution, n'en jouissent pas nécessairement. Les droits constitutionnels d'un peuple, quel qu'il soit, sont restreints par l'opinion publique et par les remèdes que constitue le recours aux tribunaux pour l'exercice de ces droits. Il faudrait être bien naïf et dépourvu d'esprit d'observation pour établir un parallèle désobligeant pour le Royaume-Uni ou le Canada entre les droits et les libertés essentielles dont bénéficient leurs citoyens en vertu de la souveraineté du Parlement et les droits dont peuvent bénéficier les autres peuples, du monde en vertu de la garantie constitutionnelle d'une déclaration des droits.

Il y a à cet égard certaines difficultés et il ne serait pas honnête de ne pas en tenir compte. Certains délits ou délits supposés allant à l'encontre des droits de l'homme et des libertés essentielles ne constituent pas des infractions à la loi telles qu'elles puissent être prohibées ou empêchées par une déclaration des droits ou une garantie quelconques. Il s'agit en l'occurrence de manquements à la morale personnelle. Dans un pays libre, c'est là quelque chose qui échappe à la loi. Supposons par exemple que chez un citoyen autrement admirable et suffisamment éminent pour que son approbation ou sa désapprobation aient quelqu'importance, existe un sentiment de supériorité raciale très prononcé. Supposons maintenant qu'à une réunion publique, ou ailleurs, il manifeste son mépris pour un autre homme à cause de l'origine ethnique de celui-ci. L'injure en l'occurrence pourrait être infiniment plus pénible que toute autre contre laquelle la loi protégerait l'autre citoyen. Pourtant, on peut se demander si, en fait, une déclaration des droits pourrait protéger contre une telle injure. Quelques-uns des pires exemples de distinction se produisent dans ce domaine de la probité. Ils ne se prêtent pas aux solutions juridiques, que ce soit par la constitution ou autrement. A mon avis, le plus tôt nous les reconnaîtrons comme manquements à la probité, le plus tôt nous comprendrons que les seuls moyens de les combattre est l'éducation et la force de l'opinion publique, le plus tôt nous réussirons vraiment à les faire disparaître.

En somme, je suis d'avis que nous avons vécu assez bien au Canada en vertu de ce principe de la souveraineté du Parlement, dont nous avons hérité. Pour un pays qui, à ses débuts, n'avait qu'une petite frontière et de vastes étendues sauvages et est maintenant devenu une plus grande région colonisée le long d'une frontière étendue, possédant encore de vastes régions sauvages, les droits humains et les libertés fondamentales dont notre population a joui à travers notre histoire, l'administration de la justice au pays, la nature de notre vie politique et même la répartition de notre revenu national soutiennent la comparaison avec ceux de la plupart des autres pays de l'univers. Le traitement que nous accordons aux minorités soutient la comparaison même avec celui du Royaume-Uni. La loi et l'exercice de notre gouvernement fédéral et de nos gouvernements provinciaux sont démocratiques. Nous jouissons déjà d'une grande liberté politique. Qu'on demande à nos militaires qui ont combattu en Europe comment cette liberté se compare à celle qui existe dans les pays où ils ont circulé.

La loi que le Gouvernement a adoptée en 1946 définit nettement la citoyenneté canadienne, et, pour autant que je sache, il n'y est pas fait de distinction de race ni de croyances. En matière d'immigration, nos lois sont, d'une façon générale, sages et justes. Nous reconnaissons le droit de vote à tous les hommes et femmes adultes, sans aucune exigence en matière de biens. Aucune restriction ne frappe les citoyens pour ce qui est de l'accession à un poste public. Peut lancer un nouveau parti politique quiconque peut amener les gens à l'écouter et à accepter ses

vues, et aucune restriction n'est prévue quant aux vues qu'il peut exposer. Nous permettons même aux communistes de flétrir notre propre mode de gouvernement, ce que nous reprochent quelques-uns de ceux qui préconisent un bill des droits de l'homme.

Si je mentionne tout cela, monsieur l'Orateur, c'est à seule fin de nous faire voir les choses telles qu'elles sont dans l'examen de la question qui nous occupe. Il ne faut pas, bien sûr, se regarder avec complaisance, car il ne fait aucun doute que nous pouvons améliorer notre situation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. J'ai mentionné ces points, parce qu'il m'a semblé que les expressions d'opinion auxquelles a donné lieu cette question ont été loin de tenir suffisamment compte des avantages de notre constitution, calquée sur celle de la Grande-Bretagne. Il me semble qu'avant de nous départir du principe dont s'inspire la constitution anglaise, c'est-à-dire la souveraineté du Parlement, pour nous en remettre à une déclaration de droits semblable à celle qu'ont adoptée les États-Unis d'Amérique, il faudrait bien saisir ce que nous avons déjà, afin d'être sûrs que ce que nous y substituerons constituera vraiment une amélioration.

Pour ma part, monsieur l'Orateur, il faudrait des arguments bien plus forts que ceux qu'on a avancés jusqu'ici pour me convaincre qu'une déclaration des droits comme celle qu'a présentée le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et qui se superposerait à notre constitution anglaise améliorerait la protection dont nous jouissons actuellement. Il est vrai que je ne compte que pour un citoyen du Canada. Si la majorité de mes compatriotes se prononçaient en faveur d'une déclaration des droits comme celle qu'on préconise, je prétendrais encore que ce serait éviter beaucoup de confusion, si, avant de vouloir adopter une telle mesure, nous tâchions de régler tout d'abord une autre question importante du point de vue constitutionnel, une question qui intéresse actuellement le Parlement fédéral et les assemblées législatives des provinces, c'est-à-dire l'entente sur une méthode qui permettrait de modifier notre constitution au Canada en ce qui a trait aux matières relevant conjointement des compétences fédérale et provinciales.

Bien plus, je suis d'avis que l'adoption même d'une déclaration des droits rendrait nécessaire et sage de la part du Gouvernement du Canada l'examen de cette question avec les gouvernements des provinces. Une déclaration des droits de l'homme influera certainement sur 1) les questions concernant conjointement le Parlement et les assemblées législatives des provinces; 2) les questions relevant uniquement de la compétence fédérale; 3) les questions entièrement de la compétence provinciale; 4) les questions telles que la liberté de parole, celle de la presse et autres, (il y en a un certain nombre) qui, à certains points de vue, relèvent du parlement fédéral, et à d'autres, de la compétence provinciale. Étant donné ce qui précède, il me semble que l'ensemble de la question devrait faire l'objet au Parlement du Canada, après consultation des provinces, d'une Adresse conjointe du Sénat et de la Chambre, demandant au Parlement du Royaume-Uni d'adopter une mesure analogue à une déclaration des droits de l'homme.

Il y a, pour cette façon de procéder, plusieurs bonnes raisons. Je n'en mentionnerai que deux. J'ai déjà indiqué la première. Étant donné que, aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les provinces sont compétentes lorsqu'il s'agit d'appliquer la justice, la mise en vigueur et l'application d'une déclaration législative des droits de l'homme du genre américain serait extrêmement difficile, sinon impossible, sans l'entière collaboration des autorités provinciales. Deuxièmement, il est improbable que nous obtenions une telle collaboration des provinces si, dans le domaine fédéral, nous prenons l'initiative d'imposer des restrictions aux droits et aux pouvoirs des provinces sans consulter les gouvernements provinciaux. Dans l'examen du projet d'amendement...

**M. Knowles:** Avant que le ministre passe à un autre sujet, me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Garson:** Oui.

**M. Knowles:** Est-il en mesure de dire quand on se propose de reconvoquer la conférence fédérale-provinciale en vue de discuter cette question très importante: c'est-à-dire de trouver un moyen de modifier notre constitution au Canada, à tous les égards.

**L'hon. M. Garson:** Non; je ne le suis pas. J'imagine que ce sujet ferait probablement l'objet d'un examen lors de la conférence sur les questions fiscales qu'on a proposée, mais je ne suis pas en mesure de le confirmer. Cette question n'est pas de mon ressort. La modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) a recommandée dans son projet d'amendement, limiterait, par exemple, les pouvoirs législatifs des assemblées législatives des provinces au moins sous quatre rubriques de l'article 92. Elle limiterait leurs pouvoirs prévus au paragraphe 1er, qui est ainsi conçu:

La modification (chaque fois qu'il y aura lieu et nonobstant toute disposition du présent acte) de la constitution de la province, sauf en ce qui concerne la fonction de lieutenant-gouverneur.

A l'heure actuelle, ce pouvoir réside dans les provinces. Toute déclaration des droits entraînerait une série de dispositions qui modifieraient certainement la constitution des provinces. Elle viendrait sûrement en conflit avec la rubrique nº 13: "La propriété et les droits civils" dans la province, avec la rubrique nº 14: "l'administration de la justice dans la province" et le reste ainsi qu'avec la rubrique nº 15 ainsi conçue:

L'infliction de punitions par voie d'amendes, de peines ou d'emprisonnement en vue de faire respecter toute loi provinciale établie relativement à une matière rentrant dans une des catégories de sujets énumérés dans le présent article.

De plus, il me semble que les modifications proposées par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar remplaceraient des lois provinciales comme la déclaration des droits de l'homme de la Saskatchewan et la loi dite *fair accommodation practices* de 1954 en Ontario.

Même si le Parlement du Canada pouvait,—comme le faisait ressortir, je crois, l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles),—obtenir du parlement impérial à Westminster, grâce à une demande conjointe de la Chambre des communes et du Sénat, qu'il impose des restrictions aux pouvoirs législatifs du Parlement du Canada et des assemblées législatives provinciales, je suis sûr que les autorités provinciales verraient dans pareille mesure un empiétement du Gouvernement fédéral sur les droits des provinces; elles ne manqueraient pas d'éprouver ce sentiment si nous agissions ainsi sans les consulter d'abord.

Ce serait, certes à mon avis, une piètre façon de nous assurer la collaboration des autorités provinciales en ce qui concerne l'application de la justice, même si elle ne suscitait pas, à d'autres points de vue, une rancune aussi regrettable qu'inutile. Voilà pourquoi j'estime que les mesures qu'il y a aurait lieu de prendre, selon le député de Rosetown-Biggar, afin d'arriver à établir la déclaration des droits de l'homme qu'il préconise, devraient être prises par le gouvernement fédéral en consultation avec les gouvernements provinciaux du Canada.

Je tiens, en outre, à remercier les députés, monsieur l'Orateur, de la patience avec laquelle ils m'ont écouté, et je répéterai, après l'avoir déjà dit au début de mes observations cet après-midi, qu'en formulant celles-ci je ne suis pas le porte-parole du Gouvernement. Dans mes observations j'ai cherché à élucider la nature du problème. Si mes remarques constituent un apport dans ce sens, je serai plus que satisfait, car elles n'avaient d'autre but.

[L'hon. M. Garson.]

**M. Jean-François Pouliot (Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, le premier paragraphe de la motion se rapporte à la liberté de religion et il se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que l'on devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter un bill ou une déclaration des droits en vue d'assurer, entre autres droits: 1. La liberté de religion...

Je suis sûr que le parrain de la motion, qui est un de nos collègues les plus savants et un des avocats les plus compétents de la Chambre, doit savoir que la liberté de religion existe déjà dans notre pays et qu'elle a existé depuis plus d'un siècle. Il doit connaître l'existence de la loi, 14 et 15 Victoria, chapitre 175, adoptée en 1851, qui se lit ainsi:

Attendu que la reconnaissance de l'égalité légale entre toutes les confessions religieuses est un principe admis de législation coloniale;

Et attendu que, dans l'état et la condition de cette province, à laquelle ce principe est particulièrement applicable, il est opportun qu'il reçoive la sanction de l'autorité législative directe, le reconnaissant et le déclarant principe fondamental de notre régime civil:

Il est en conséquence déclaré et édicté par Sa Très Excellente Majesté la Reine, par et avec l'avis et le consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'une loi adoptée par le Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulée loi visant à réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada et concernant le gouvernement du Canada, il est par les présentes déclaré et édicté par ladite autorité...

Voici le point que je désire porter à votre bienveillante attention.

...que le libre exercice et la libre jouissance de la profession et du culte religieux, sans distinction ni préférence, pourvu qu'ils ne servent pas d'excuse à des actes déréglés ni de justification à des pratiques incompatibles avec la paix et la sécurité de la province, sont par la constitution et les lois de cette province accordés à tous les sujets de Sa Majesté au sein de ladite province.

Mon honorable ami et les autres députés qui ont parlé savent sans aucun doute que cette loi a été sanctionnée par la reine Victoria. Bien plus, elle se trouvait dans les Statuts revisés du Canada de 1859, titre 7, questions religieuses, chapitre 74, portant en marge la note suivante qui parle pour elle-même: "Liberté de religion garantie par la loi". C'était avant la Confédération; mais, après la Confédération, cette loi a été insérée dans les statuts de la province de Québec. Voici les références: 1877, chapitre 214; 1887, chapitre 235; 1925, chapitre 198, et les Statuts revisés de 1941, chapitre 307. Pour la province d'Ontario, les références sont les suivantes: 1877, chapitre 214, et 1887, chapitre 235. Je ne l'ai pas trouvé dans les derniers Status revisés de la province d'Ontario.

Comme elle faisait partie de la législation qui a uni le Canada avant 1867, et comme elle a été incorporée dans les statuts de Québec et d'Ontario respectivement après la Confédération, elle montre que c'est une question provinciale, même si elle n'est pas dans la dernière édition des statuts revisés d'Ontario.

Monsieur l'Orateur, l'honorable député a cité l'opinion des chefs de certaines églises, qui soutiennent que nous devrions avoir une déclaration des droits. On ne leur a probablement pas dit qu'une telle législation existait, car ils auraient présenté leurs instances aux autorités compétentes qui, dans ce cas, sont la province d'Ontario et les autres provinces. Un de mes amis m'a dit qu'il existe une législation semblable dans les statuts de la Nouvelle-Écosse, mais je n'ai pas eu le temps de vérifier ce point. Cela se peut. C'est une question purement provinciale; c'est une question de droits civils.

La question de la liberté religieuse étant établie et garantie par la loi, examinons maintenant les autres libertés. L'autre liberté mentionnée par le parrain de cette motion est la liberté de parole. C'est une affaire relative. Qu'est-ce qui constitue la liberté de parole? Mon honorable ami a trop d'expérience pour prétendre que la liberté de parole est sans bornes. Elle ne l'est pas car, lorsque ses 40 minutes de temps de parole ont été écoulées, il a été interrompu. Le Règlement l'empêchait de parler plus de 40 minutes, mais la Chambre lui a accordé à l'unanimité la permission de continuer. D'autres honorables députés ont eu le même privilège.

Il y a aussi d'autres choses. On ne peut employer des paroles blessantes à l'égard de Sa Majesté ou de la famille royale ou à l'égard de nos collègues à la Chambre. Parfois, nous allons aux extrêmes. On met rarement en doute la liberté de parole d'un individu lorsqu'il se conforme aux règlements. Bien entendu, personne n'a plus souffert que moi personnellement en ce qui concerne mes libertés fondamentales et mes droits de l'homme. Je remercie mes amis, les honorables députés de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le chef du parti CCF (M. Coldwell), qui ont offert de se porter à mon secours dans certaines circonstances difficiles. Je dois ajouter le nom de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis), qui a été très généreux dans des circonstances analogues, et je pourrais ajouter les noms de bien d'autres députés. Mais l'honorable député qui se fait le parrain de cette motion concernant la liberté de parole n'est pas venu à mon secours. J'aurais été heureux d'avoir son aide.

J'ai eu des difficultés dans cette Chambre. Je me conformais à la loi, mais l'interprétation de la loi était différente. Je pensais que l'honorable député viendrait à mon secours avec son éloquence pour que mes droits me soient rendus et que mes libertés fondamentales restent incontestées. Malheureusement, ce n'est pas arrivé ainsi.

**M. Knowles:** Nous n'avons pas l'éloquence, nous aimons simplement l'honorable député.

**M. Pouliot:** Il préparait un discours sur un autre sujet qui avait pour lui plus d'importance alors que la question de la liberté de parole.

J'ai consulté les documents, monsieur l'Orateur, et j'ai constaté qu'au cours de l'année 1947-1948 le comité des droits de l'homme a tenu plusieurs séances. Mon honorable ami brillait par sa présence et il manquait beaucoup lorsqu'il n'assistait pas aux séances. En consultant le compte rendu de 1947, je constate qu'il a assisté à deux séances du comité et qu'il en a manqué six. En 1948, il a assisté à trois séances et en a manqué dix. C'est malheureux, parce que s'il avait assisté à toutes les séances du comité, le rapport aurait été beaucoup plus concluant à cause de son expérience et peut-être aurions-nous maintenant une mesure législative sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales. C'est un fait.

Nous avons parlé de la liberté de parole, et il y a la liberté de la presse. La liberté de la presse est une autre chose qui est très intéressante. Quand j'étais à Londres, en 1937, au temps du couronnement, je me rappelle que la presse s'est imposée elle-même la censure à l'égard des nouvelles concernant le duc de Windsor et son mariage. Il n'y avait pas de règlement, mais on a pensé que l'atmosphère régnant alors ne permettait pas à la presse de donner certains des détails au sujet du mariage et du voyage de noces du duc de Windsor. Or c'était une restriction qu'on s'imposait à soi-même. Mon honorable ami est-il tellement sûr que la presse est libre? Elle ne l'est pas, et aucune législation ne peut changer cela car la presse est le miroir des vues de son propriétaire.

Quel journal est libre de son propre propriétaire? Je pose la question à mon honorable ami. Avec sa grande expérience, il sait fort bien que si le propriétaire d'un journal est en faveur d'une certaine chose, ce journal ne parlera pas contre elle, autrement le rédacteur en chef sera congédié. Il le sait. Quelle loi peut modifier cela? Comment peut-il changer les relations qui existent entre le propriétaire d'un journal et son rédacteur en chef? Naturellement, certains propriétaires de journaux sont plus larges d'esprit que d'autres. Cela arrive parfois. Il y a un temps où ils peuvent dire au rédacteur en chef: "Arrêtez, ou allez-y." Mon honorable ami, avec

tout son savoir et avec tous les beaux discours qu'il a faits au sujet de la liberté de la presse, ne peut pas changer cela.

D'autre part, la presse n'est pas libre des annonceurs. Par exemple, un annonceur qui paie une page entière d'annonce quotidienne mérite de la reconnaissance de la part du journal qui imprime son annonce. Mon honorable ami peut-il le nier? Quelqu'un peut-il le nier? C'est une attache; c'est une ficelle. Cette ficelle peut devenir un gros câble, fort et puissant. Mon honorable ami peut-il changer cela? Non, monsieur l'Orateur, il ne le peut pas. Et lorsque nous commençons à analyser sa motion, nous nous apercevons que, bien qu'elle soit en théorie merveilleuse, dans la pratique elle est difficile à appliquer.

Et ensuite, à propos de la radio. J'ai eu l'occasion de me trouver en différents endroits, et j'ai assisté une fois à la chose la plus stupide qu'il m'ait été donné de voir. C'était une conférence de l'Association du barreau canadien sur l'uniformité de la loi. Mon honorable ami est-il au courant de cela? Eh bien j'étais là, avec tous les procureurs généraux des provinces. Quelques-uns dormaient; d'autres étaient éveillés.

**M. Knowles:** Ceux-là étaient aussi intelligents que ceux-ci.

**M. Pouliot:** Leur intention était d'adopter les mêmes résolutions à plusieurs reprises indéfiniment, une semaine avant la réunion de l'Association du barreau canadien. Cela veut dire que les procureurs généraux et les subalternes de leurs départements devaient avoir un congé supplémentaire d'une semaine avant la convention pour discuter la même question. Toujours des platitudes. A cette occasion, à propos de la radio, ils ont adopté un projet de loi, du genre que mon honorable ami utilise dans sa motion. Il tendait à établir que, lorsque quelqu'un parle à la radio et ce faisant se rend coupable de diffamation, celui qui parle ne doit pas être tenu responsable, mais que la station radiophonique doit assumer la responsabilité. Le projet de loi a été adoptée par le comité de l'uniformisation des lois, mais n'a jamais été adoptée par aucun corps législatif.

Voici maintenant pour ce qui est de l'*habeas corpus*: Mon honorable ami ne devrait pas s'inquiéter à ce sujet. Lorsque l'*habeas corpus* est abrogé ou suspendu autrement que par une législation immédiate, c'est en vertu d'une loi relative aux pouvoirs d'urgence adoptée par le Parlement, à cause de circonstances particulières qui pourraient mettre l'État en danger. Mais je vais ajouter quelque chose à cela. Je désire gagner à mon point de vue mon honorable ami. Je lui dirai en toute franchise qu'il est si bon avocat que l'*habeas corpus* n'aurait aucune importance pour ses clients. Il n'y a personne qu'il ne pourrait faire sortir de prison. Et c'est ce qui résoudrait la question.

J'ai pris quelques notes. L'une d'entre elles a trait à l'Association des quotidiens du Canada. L'honorable représentant de Prince-Albert a parlé du cas de M. Blair Fraser et a fait une belle dissertation sur l'examen au préalable. C'était une cause civile; ce n'était pas une cause criminelle. Et comme c'était une cause civile, elle relevait de la juridiction des provinces. Ottawa n'y avait rien à voir,—et mon honorable ami le sait mieux que personne.

Ensuite il a mentionné les noms de quelques illustres parrains d'un projet de déclaration des droits. Ce sont des grands hommes dans notre pays. Les opinions sont libres; mais ils ont parlé comme des philosophes ou des rêveurs et ils n'ont pas mentionné un fait. Ils parlaient théoriquement et d'une façon académique. Mon honorable ami qui est réaliste et homme d'action s'est donné la peine de transcrire à la main certains de ces propos. Je ne peux pas les comprendre.

Est-il vrai, monsieur l'Orateur, que nous apprécions la liberté moins qu'il y a cinquante ans? Nous l'apprécions plus, parce que ce pays-ci a atteint le point où il n'y a pas d'autre pays qui offre de plus grande liberté que le Canada. Mais certaines personnes parlent d'une plus grande liberté. Où est-ce que la liberté s'arrête? Il serait très intéressant de savoir cela, parce que d'une part, où la liberté n'est pas limitée mon honorable ami et d'autres qui pensent comme lui peuvent se lever quand ils en ont envie et parler à l'appui des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Mais, en dehors de limites justes, limites sanctionnées par la loi, peuvent-ils venir à la défense de quelqu'un qui a dépassé ces limites?

Afin de discuter la question convenablement mon honorable ami devrait nous dire ce qu'est la limite. Il devrait nous dire où la liberté s'arrête et où la licence commence. L'honorable député a été juste, à cet égard, mais il n'a pas été assez clair. Il a dit que la liberté de parole n'est pas une licence, et je suis de son avis. Selon lui, quiconque parle est passible de sanctions lorsque ses propos portent atteinte à la sécurité de l'Etat, aux droits d'autrui ou sont blasphématoires. Je partage cet avis. D'autre part, cette déclaration est une négation de la première partie de son argument.

J'aimerais qu'il nous explique,—et il le peut,—qui pourrait porter plainte contre ceux qui attenteraient à la sécurité de l'État, aux droits d'autrui ou prononceraient des propos blasphématoires. Le problème est très dif-

ficile et personne ne s'en rend mieux compte que l'honorable député.

J'ai pris bonne note de ces propos lorsqu'il a demandé: "Qui nie le droit de soumettre des idées au jugement de l'opinion publique?" Personne ne le nie. Mon honorable ami est libre de dire ce qu'il veut à la population. Celle-ci peut l'écouter; elle peut approuver ce qu'il dit ou le désapprouver. Elle a le même droit à la liberté que lui. Qand mon honorable ami a-t-il été empêché de soumettre des idées au tribunal de l'opinion publique? Jamais. C'est une exagération de langage.

Il a dit que nous possédons déjà une déclaration des droits dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a parlé de la cause Saumur et a cité Bora Laskin, professeur à l'Université de Toronto. Je ne connais pas les juristes éminents de l'Université de Toronto. Ainsi que je viens de le dire, mon honorable ami a parlé de la cause Saumur et des différentes opinions exprimées par les juges de la cour suprême. M. Bora Laskin dit que cette extraordinaire divergence d'opinion donne un résultat qui est tout aussi curieux qu'il est peu satisfaisant.

Alors, mon honorable ami suggère que son projet de déclaration soit soumis à la cour suprême. Comment peut-il suggérer cela quand il cite et fait sienne une opinion exprimée par un professeur de Toronto à l'effet que la décision de la cour suprême dans un cas semblable a été aussi curieuse que peu satisfaisante? Ensuite, il insiste sur un comité parlementaire.

J'ai témoigné devant le comité parlementaire des droits de l'homme et des libertés fondamentales. De même que pour deux de mes collègues, on avait médit de moi. L'un d'eux vit encore, mais l'autre mon bon ami M. Church, l'honorable député de Toronto, est mort. On avait médit de nous parce que nous ne partagions pas les vues de certain rédacteur au sujet des Nations Unies. Ce rédacteur avait employé un langage qui aurait été jugé peu parlementaire.

J'ai témoigné devant le comité le 4 juillet 1947, pour lui demander de réparer un tort, de rétablir ma liberté fondamentale et de me rendre mes droits de l'homme. Mais j'ai constaté l'impuissance du comité. On m'a dit que le mandat qu'il avait reçu de la Chambre n'embrassait pas cela. J'ai constaté qu'un comité qui avait été institué par la Chambre des communes n'était pas capable de protéger la liberté d'un membre de cette Chambre qu'on avait insulté dans la presse. A quoi bon discuter davantage, cela suffit. J'en ai assez. Je vais voter contre la motion et l'amendement.

**M. F. D. Shaw (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, il y a deux points que je voudrais bien tirer immédiatement au clair. D'abord, je ne voudrais pas qu'on puisse prétendre que notre participation tardive au débat était due à un manque d'intérêt. Nous avions de bonnes raisons de croire que nous aurions l'occasion d'exprimer notre opinion plus tôt. Nous estimons que, lors de délibérations de ce genre, surtout lorsque le temps est limité, chaque parti représenté à la Chambre devrait avoir l'occasion d'exprimer son point de vue.

En deuxième lieu, je ne me propose pas d'agir de façon qu'on puisse dire que j'ai étouffé la résolution dans un flot de paroles. Je terminerai mes observations avant dix heures, même si je devais m'arrêter au plein milieu d'une phrase ou même au milieu d'un mot. Nous n'essayons pas d'étouffer le projet de résolution. Il nous intéresse; nous avons certaines convictions que nous sommes prêts à exprimer. Nous sommes également disposés à nous prononcer si la Chambre rend une décision au sujet de la résolution à l'étude.

Lorsque la Chambre a entamé le débat cet après-midi, nous nous occupions de la résolution nº 8. Celle-ci se compose de quatre articles précis. Aux lignes 3 et 4 figurent les mots suivants: "en vue d'assurer, entre autres droits", puis à la fin se trouve un paragraphe relatif à l'opportunité de soumettre à l'avis de la Cour suprême du Canada la question de la mesure dans laquelle les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse ainsi que le maintien des droits constitutionnels des particuliers relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale.

A nos yeux, cette résolution embrassait tout. Cependant, le représentant de Rosetown-Biggar a présenté la motion nº 16 à titre d'amendement à la motion nº 8. A notre avis, la motion nº 16 n'a absolument pas plus de portée que la motion nº 8. Elle est rédigée en des termes légèrement différents. Elle demande une modification de la constitution, tandis que la motion nº 8 réclame simplement l'établissement d'un bill ou d'une déclaration des droits. En appuyant le projet d'amendement proposé à la motion nº 8, le député de Spadina (M. Croll) a reconnu effectivement que la motion nº 8, ainsi modifiée, renferme ce qui est contenu dans la motion nº 10. Nous examinons donc les sujets énoncés dans trois motions.

Nous constatons que les divergences d'opinions sont très marquées au Canada à ce propos. Je suis sûr qu'il ne peut exister de

divergence chez les députés quant à l'opportunité de sauvegarder les libertés, ainsi que l'énonce la motion ou l'amendement. Je suis convaincu qu'aucun député ne s'opposera à la première disposition, qui vise à garantir la liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de la presse et de la radiodiffusion. Si un vote avait lieu et si tous les députés se prononçaient, je suis sûr qu'ils approuveraient cette disposition.

La deuxième partie mentionne que l'*habeas corpus* ne doit pas être abrogé ni suspendu si ce n'est par le Parlement. Je suis convaincu que nul député ne désapprouvera cette disposition. Le paragraphe suivant dispose que personne ne sera privé de la liberté ou de ses biens sans procès équitable et en aucun cas par voie de décret du conseil. Je n'irai pas jusqu'à dire que je partage toutes ces idées. Le ministre de la Justice (M. Garson) nous a déjà dit qu'il ne pouvait approuver la dernière partie de cette déclaration. Le principe général dont s'inspire cet article me paraît acceptable.

Le paragraphe suivant prescrit qu'aucun tribunal ou commission n'aura le pouvoir d'exiger de dépositions de quiconque sera privé des conseils d'un avocat ou d'autres mesures de protection prévues dans la constitution. La modification est rédigée en des termes légèrement différents. La voici:

a) restreignant la liberté de parole ou d'expression ou la liberté de religion, ou la liberté de la presse ou des autres moyens de communication, ou le droit de réunion, d'association ou de groupement licites.

Je suis sûr que la majorité d'entre nous approuve cette clause en particulier, de même que la totalité de l'amendement. Toutefois, fait assez intéressant, nous souscrivons volontiers à une bonne partie des paroles du ministre de la Justice.

En abordant moi-même l'examen de la résolution modifiée, je dois me demander si je crois au droit des provinces d'exercer leur compétence telle qu'elle est prévue dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Certes, j'y crois, monsieur l'Orateur, et je ne vois absolument pas comment le Gouvernement du Canada pourrait présenter une mesure législative, ni comment le Parlement pourrait approuver ladite mesure, qui renfermerait toutes les garanties ici prévues sans envahir les domaines qui sont aujourd'hui clairement et nettement définis sinon en totalité, du moins en partie, comme étant de la compétence des provinces. A mon avis, une mesure de ce genre pourrait facilement déclencher la guerre civile au Canada.

Tant que nous n'aurons pas trouvé une formule nous permettant de modifier notre propre constitution ici même au pays, une telle façon de procéder serait extrêmement dangereuse. Je puis prévoir quelle attitude adopteraient bon nombre de provinces si une telle mesure législative était adoptée. En réalité, si nous avons éprouvé quelque difficulté par le passé, nous en rencontrerions certes de réelles si nous allions adopter la ligne de conduite préconisée.

Je ne veux certes pas qu'on pense ou dise qu'en prenant une telle position on pourrait être en désaccord avec certains objectifs fort souhaitables de la résolution à l'étude. Pour ma part, j'ai suivi de près ces résolutions, je les ai étudiées avec soin. Je me tiens au courant de celles-ci depuis leur inscription au *Feuilleton;* m'étant procuré tous les renseignements pertinents et disponibles, j'estime d'abord que je puis approuver les principes généraux qu'on a établis, même si je ne puis souscrire à la méthode proposée pour les appliquer.

Comme je le disais tout à l'heure, monsieur l'Orateur, j'admets une foule de points soulevés par le ministre. Bien des Canadiens estiment que notre attitude devrait se modeler sur celle des États-Unis. D'autres compatriotes pensent que la république voisine, avec sa déclaration des droits et certaines autres garanties dites constitutionnelles, fournit un exemple classique de l'excès des choses que nous essayons de prévenir.

De fait, la déclaration américaine des droits n'a pas offert les garanties de liberté qui, suivant tant de personnes, découleraient naturellement de l'adoption et de la mise en vigueur de certaines lois. A mon avis, il faut beaucoup plus qu'une mesure législative. Le legs de la tradition joue un rôle extrêmement important en ce domaine, notamment dans les questions de couleur, de croyance et de race.

J'ai tendance à croire que, si une personne est déterminée à faire des distinctions injustes en matière de race, de couleur ou de croyance, elle le fera et s'en tirera en dépit de tout ce qui pourrait exister au recueil des lois.

Grâce à nos traditions et au bon sens de notre population, ce type de personne ne s'est pas répandu au Canada. J'admets qu'il a existé de cette tendance à faire des distinctions injustes, mais trop de gens s'empressent d'exagérer la chose hors de toute proportion. En fait, en raison de la publicité qui lui a été donnée, elle a réellement engendré un surcroît de ce penchant, et ce surcroît ne se serait peut-être jamais produit sans cette publicité et l'attention qu'on lui a accordée.

C'est pour nous une faveur extrême que de vivre au Canada. Nous pouvons fournir au reste du monde le merveilleux exemple d'un pays où tant de gens jouissent de tant de ces libertés. Il est vrai que les gouvernements

ont porté la responsabilité des empiétements à certaines de ces libertés mais, comme le ministre l'a affirmé, nous avons notre Parlement et notre opinion publique, deux facteurs très importants pour un sujet de ce genre.

Après avoir pris connaissance de la résolution n° 10 inscrite au *Feuilleton*, après avoir remarqué qu'il est fait mention de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, déclaration dont a parlé le député de Spadina (M. Croll) et que le Canada a effectivement aprouvée aux Nations Unies, je me suis dit que cette déclaration constituait une promesse d'avenir pour les peuples d'autres pays, plutôt qu'elle ne concernait le nôtre et ne tendait à répondre à des besoins qui pouvaient exister chez nous.

Nous sommes d'avis que les autorités fédérales, de concert avec les autorités provinciales, peuvent s'occuper de cette question. Pour ma part, je m'opposerais fortement à ce que nous essayions de recourir à une loi en une matière qui dépend tellement du bon sens et de l'éducation de notre peuple. A cet égard, j'ai eu l'occasion de dire récemment que nos écoles, nos Églises, nos clubs sociaux et d'autres organisations pourraient peut-être accomplir plus qu'ils ne font actuellement ou qu'ils n'ont fait jusqu'ici pour faire disparaître chez nos gens tout désir de se livrer à des distinctions injustes en matière de race, de couleur ou de religion. Encore une fois, il se peut que, dans certaines régions du pays, ces actes soient plus fréquents que dans d'autres; mais, autant que je sache, cela se produit très rarement.

Le ministre a dit qu'il existe une loi aux États-Unis. Il a également mentionné que le parti communiste préconise fortement l'adoption d'une telle mesure. Quand il a dit cela, j'ai songé au cinquième amendement. Je suppose que le cinquième amendement était destiné originairement à protéger les citoyens honnêtes, mais nous savons à quel degré il a été utilisé par les communistes américains pour servir leurs propres fins et se protéger au cours de leur activité malfaisantes. Je n'ai pu m'empêcher de rappeler cela au moment même où le ministre a fait sa déclaration.

Je voulais parler de beaucoup de choses, monsieur l'Orateur. En fait, quatre ou cinq préopinants ont parlé aujourd'hui de ce qu'ils ont appelé le bill de la presse ou la loi sur la presse de l'Alberta. Si j'en avais eu le temps, j'aurais traité en détail de cette loi, qui n'est pas du tout une loi sur la presse ou un bill sur la presse. C'était une loi de 1937, sur les nouvelles précises et l'information. Comme je ne crois pas qu'on ait jamais fait la chose auparavant, j'avais l'intention d'indiquer à la Chambre les circonstances exactes entourant l'élaboration d'une telle loi. Je me propose de le faire plus tard, mais je ne pourrais le faire maintenant sans me rendre coupable précisément de la même faute que je disais tout à l'heure vouloir éviter.

Encore une fois, en terminant, est-ce que je puis dire que nous ne saurions reprocher au Parlement et aux provinces de prévoir certaines formes légales,—à condition qu'ils restent dans les limites de leur compétence,—en tant que contribution à la préservation de certaines libertés, voire de toutes les libertés. Mais nous ne saurions accepter des formes comme celles qu'on nous propose. Cela irait absolument à l'encontre de ce que nous avons répété plus d'une fois à la Chambre, je pense, soit que nous sommes convaincus qu'il faut respecter et honorer les droits des provinces tels qu'ils figurent à la constitution.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, je reconnais, comme tous les honorables députés j'en suis sûr,—que l'honorable représentant de Red-Deer (M. Shaw) a terminé ses remarques assez tôt pour que la motion puisse être mise aux voix. Je tiens à vous assurer que j'ai l'intention de parler brièvement, afin de laisser suffisamment de temps pour la mise aux voix.

Je ne parlerai que d'une question, savoir la situation dans laquelle nous nous trouvons par suite de l'amendement présenté par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), qui supprime effectivement la plupart des mots importants de la motion du député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et y substitue une proposition concrète, tendant à modifier par l'addition de trois articles précis l'Acte de l'Amérique du nord britannique.

Nous avons exprimé notre attitude à maintes reprises par le passé: nous respectons la constitution. L'honorable député de Prince-Albert, en présentant sa motion a signalé les difficultés qui se posent lorsqu'il s'agit de déterminer quels sont exactement les droits du parlement fédéral et quels sont les droits des assemblées législatives provinciales, étant donné surtout la situation imprécise de la jurisprudence à ce sujet. C'est pourquoi il a proposé, comme mesure préliminaire, que la question soit déférée à la Cour suprême du Canada, afin qu'elle décide quelles parties de ses propositions sont du ressort fédéral et quelles parties sont du ressort provincial.

En présentant son amendement, l'honorable député de Rosetown-Biggar fait disparaître cette proposition. Dans les circonstances, nous sommes effectivement appelés à nous prononcer nous-mêmes sur la question.

Je suis parfaitement de l'avis de l'honorable député de Red-Deer, qui estime qu'en prenant une décision de cette nature nous devons respecter l'attitude des provinces. Nous avons donc décidé que nous appuierions, lors d'une mise aux voix, l'amendement de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, à une condition et à une seule. La motion se lit de la façon suivante, en tenant compte des mots préliminaires de son amendement:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu d'examiner immédiatement l'à-propos de prendre toutes les mesures nécessaires pour modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en vue d'y insérer les rubriques et les articles suivants:

Viennent ensuite les mots importants. Nous appuierons son amendement à la condition qu'on veuille bien reconnaître que ces mots signifient que la question sera déférée à la Cour suprême du Canada afin qu'elle détermine, comme partie des dispositions qui s'imposent en vue de modifier la constitution, dans quelle mesure l'amendement proposé est du ressort du parlement fédéral. Comme nous sommes d'avis, en principe, qu'une déclaration des droits s'impose, nous avons l'intention d'appuyer l'amendement; cependant, étant donné que nous estimons qu'il faut préserver les droits des diverses provinces, nous déclarons que nous appuierons l'amendement, à condition qu'on commence par déférer l'ensemble de la question à la Cour suprême du Canada.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas empêcher la mise aux voix. Je dis simplement qu'à mon avis il n'est pas de la compétence de quiconque de dire que l'amendement signifie quelque chose sauf exactement ce qu'il dit. Toutefois, je suis certain d'exprimer la pensée de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) en disant qu'il serait parfaitement d'accord avec la proposition faite par l'honorable député de Kamloops (M. Fulton).

**Des voix:** Aux voix.

**M. Pierre Gauthier (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, il ne saurait être question de prendre le vote ce soir car j'en ai trop à dire à propos de l'amendement et de la motion principale. Entre autres choses, je ne puis accepter une déclaration des droits comme celle qui a été adoptée par les Nations Unies à titre de déclaration universelle des droits de l'homme. L'article 16 se lit ainsi:

Les hommes et les femmes d'âge adulte, sans restriction quant à la race, à la nationalité ou à la religion, ont le droit de se marier et de fonder un foyer. Ils possèdent des droits égaux à l'égard du mariage, durant le mariage et à sa dissolution.

En conséquence, on reconnaît le divorce dans cette déclaration des droits de l'homme.

[M. Fulton.]

C'est un point que je ne puis accepter. Je me suis posé une question.

**M. Winch:** Assurez-vous que vous obtenez une bonne réponse.

**M. Gauthier (Portneuf):** Ne vous inquiétez pas. La réponse peut être aussi bonne que n'importe quelle réponse que vous pourriez donner. Je me suis demandé si cela empiéterait sur les droits des deux provinces, Terre-Neuve et Québec, qui ne veulent pas de tribunaux de divorce sur leur territoire. Je me suis demandé si cela n'empiéterait pas sur leurs droits, si, par un vote du Parlement fédéral, nous leur imposions un tribunal de divorce, que ce soit la Cour d'échiquier ou n'importe quel autre tribunal.

**M. Knowles:** Il n'en est pas question dans la motion dont la Chambre est saisie.

**M. Gauthier (Portneuf):** Non. Mais la question porte quand même sur les droits de l'homme. Je me pose cette question et c'est mon droit. C'est une question pertinente.

**M. Winch:** Comme je m'y attendais, vous avez obtenu une sotte réponse.

**M. Gauthier (Portneuf):** Je n'aurais jamais cru que mon honorable ami pût si bien discerner ce qui a du bon sens et ce qui n'en a pas.

**Une voix:** Il ne l'a jamais démontré.

**M. Gauthier (Portneuf):** Non, jamais.

**Une voix:** Ils ne le prouvent jamais.

**M. Gauthier (Portneuf):** Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) avait raison de dire, aux Nations Unies:

Je veux qu'il soit bien entendu que, en ce qui a trait à n'importe quel des droits mentionnés dans ce document,...

Il s'agit de la déclaration des droits de l'homme.

...le gouvernement fédéral du Canada ne se propose pas d'empiéter sur d'autres droits qui sont également importants pour la population du Canada. J'entends par là les droits dévolus aux provinces par notre constitution fédérale.

Je n'ai jamais entendu dire ici que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures manque de sens commun. Je reprends la citation:

Nous croyons que les droits énoncés dans cette déclaration sont exercés et bien protégés au Canada. Nous continuerons à développer et à maintenir ces droits, mais dans le cadre de notre constitution qui attribue la compétence aux assemblées législatives de nos provinces en ce qui concerne une foule de questions importantes. Vu ces diverses réserves portant sur des détails de projet de déclaration, la délégation canadienne s'est abstenue de voter, quand l'ensemble de la déclaration a été mise aux voix au comité.

**Une voix:** Dix heures.

**Des voix:** La mise aux voix!

**M. Knowles:** Sauvé par l'horloge.

**M. Gauthier (Portneuf):** Je puis poursuivre, si vous le voulez. Je pourrais peut-être parler en français.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est 10 heures, je quitte le fauteuil.

## CHAMBRE DES COMMUNES

PERSONNEL DU COMITÉ SPÉCIAL DU RÈGLEMENT

**L'hon. M. Harris:** Avant que vous quittiez le fauteuil, monsieur l'Orateur, j'aimerais, si la Chambre y consent à l'unanimité, revenir aux motions afin de corriger une légère erreur qui s'est glissée dans une motion voici quelques jours. J'ai exposé la situation à quelques-uns de nos collègues et je crois pouvoir dire qu'ils sont d'accord là-dessus.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre consent-elle à ce que le ministre revienne maintenant aux motions?

**Des voix:** Convenu!

**L'hon. M. Harris:** Dans la motion adoptée le lundi 17 janvier, motion instituant le comité du Règlement, on avait alors omis les mots suivants: "Nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement". En guise d'explication, je dirai que cela signifie que les députés alors choisis pour siéger à ce comité depassaient le chiffre de 15 prévu par le Règlement.

Je demande donc à proposer que les mots "nonobstant les dispositions de l'article 65 du Règlement" soient ajoutés à la motion qu'a alors présentée le député de Portage-Neepawa (M. Weir).

**M. Fulton:** Avec effet rétroactif?

**L'hon. M. Harris:** Oui.

**M. Knowles:** Ne devez-vous pas donner avis de cette motion, ainsi que l'exige l'article 65 du Règlement?

**L'hon. M. Harris:** Non, j'ai pris pour admis que mon honorable ami y consentirait en cette circonstance.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Demain, nous aborderons la motion inscrite au nom du premier ministre sous la rubrique des avis de motion du Gouvernement visant la formation d'un comité chargé d'étudier le Budget des dépenses. Nous reprendrons ensuite le débat sur la motion portant deuxième lecture du bill n° 3, loi concernant la construction, etc., d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux, puis nous passerons au bill n° 4 et ensuite à la résolution inscrite au nom du ministre du Commerce au sujet de certaines modifications à la loi sur les grains du Canada.

(A dix heures et deux minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 8 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## DÉFENSE CIVILE

ACCORD RELATIF À UN PROGRAMME AMPLIFIÉ POUR LA PROVINCE D'ONTARIO

**L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais informer la Chambre qu'un accord vient d'être conclu entre le gouvernement fédéral et la province d'Ontario aux fins d'élargir et d'accélérer le programme de défense civile de la province d'Ontario pour l'année qui vient. Cette œuvre de collaboration sera également annoncée aujourd'hui à Toronto par l'honorable W. M. Nickle, secrétaire de la province et nouveau ministre chargé des préparatifs de défense passive dans sa province.

Depuis quelque temps déjà, le gouvernement fédéral a prévu une aide financière directe aux organismes municipaux de défense passive afin d'aider la défense passive à l'échelon local. Par suite de l'accord qui vient d'être conclu avec l'Ontario, les organismes municipaux de défense passive pourront maintenant compter aussi bien sur l'aide financière du gouvernement fédéral que de la province.

Les fonds versés par l'État au titre de cet arrangement atteindront un total d'environ 1·2 million, compte tenu de la contre-partie des provinces et des municipalités. Ces fonds seront disponibles aux fins de défense passive à l'échelon municipal dans la province d'Ontario pour l'an prochain.

Le gouvernement fédéral fournira la moitié du montant nécessaire au financement des entreprises de défense passive projetées par les municipalités intéressées et approuvées par les autorités fédérales et provinciales de qui relève cette activité.

Pour compléter les subventions fédérales à ces entreprises et en défrayer le coût, après qu'elles ont été soumises par les municipalités participantes et approuvées, la province d'Ontario versera, en conformité de l'accord, un montant égal à la moitié de la quote-part fédérale. Ainsi, à l'égard des dépenses municipales approuvées aux fins de la défense, l'organisme fédéral de la défense passive acquittera la moitié, les autorités provinciales paieront le quart et les autorités municipales seront appelées à payer le quart de la somme desdites dépenses.

En outre, le gouvernement fédéral met en disponibilité d'autres fonds correspondant aux dépenses engagées par les provinces en vue de l'établissement de services de défense passive à l'échelon provincial, distincts de l'activité municipale. Ces fonds fédéraux, lorsqu'ils sont égalés par les contributions des provinces, entraîneront l'an prochain de nouvelles dépenses. L'Ontario aura donc cette année à sa disposition une somme d'au moins 1·4 million de dollars pour l'organisation satisfaisante de la défense passive provinciale et locale.

Il y a lieu de signaler sans doute que la contribution fédérale à l'organisation de la défense passive en Ontario est sensiblement plus considérable que les montants que je viens de mentionner. Ces montants ne comprennent pas les frais du programme de normalisation des raccords de boyaux qui coûtera un million, dont le tiers est fourni par le gouvernement fédéral; ils n'englobent pas non plus les sommes prévues au titre de l'accord d'indemnisation de la défense passive ni le coût élevé de l'outillage et du matériel,—pompes à incendie, véhicules de sauvetage et autres appareils,—qui ont été fournis exclusivement aux frais du gouvernement fédéral aux autorités de la défense passive de la province. Ces dépenses fédérales, y compris, par exemple, les fonds dépensés pour la constitution de stocks médicaux et affectés à l'Ontario, dépassent de beaucoup les sommes que les autorités provinciales et municipales de défense passive prélèvent sur leur budget.

Je me réjouis de ce fait important qui ne manquera pas de stimuler l'activité déployée dans le domaine de la défense passive, non seulement en Ontario mais aussi dans l'ensemble du Canada.

Le présent accord découle de pourparlers que j'ai eus avec M. Frost, premier ministre d'Ontario, dont je signale avec plaisir l'apport personnel à l'heureuse issue de ces accords.

**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il tirer un point au clair? Ai-je raison de conclure de la déclaration que l'accord maintenant conclu avec l'Ontario pourra l'être également avec toutes les autres provinces à leur gré?

**L'hon. M. Martin:** Toutes les provinces ont maintenant conclu un accord analogue avec le gouvernement fédéral, à l'exception de la province de Québec.

## DROITS DE DOUANE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR L'INDUSTRIE DES LAINAGES

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer le rapport de la Commission du tarif relativement à l'industrie canadienne des lainages et le compte rendu des délibérations de la Commission.

## ÉDIFICES PUBLICS

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—DÉPÔT DU CONTRAT

**M. Maurice Bourget (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, à la suite de la demande du député de Saint-Boniface (M. Viau) en date du 18 janvier 1955, je dépose maintenant un exemplaire du contrat passé entre le gouvernement canadien et la *Foundation Company of Canada Ltd* à propos de la construction du bureau de poste de Winnipeg.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 23 intitulé: "Loi pour faire droit à Maxine Samuels Resseguier".—M. Hunter.

Bill nº 24 intitulé: "Loi pour faire droit à Ginette Monique Cornu Lebègue".—M. Hunter.

Bill nº 25 intitulé: "Loi pour faire droit à Eugen Hartberg".—M. Hunter.

Bill nº 26 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Émile Jasmin Rhéaume".—M. Hunter.

Bill nº 27 intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jane Marcelin Bélanger".— M. Hunter.

Bill nº 28 intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh McCrone Dunsmuir".—M. Hunter.

Bill nº 29 intitulé: "Loi pour faire droit à Hazel Winifred Edwards Welcher".—M. Hunter.

Bill nº 30 intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Audrey Baur Walker".—M. Hunter.

Bill nº 31 intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Alice Leduc Sponagle".—M. Hunter.

Bill nº 32 intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Greenberg Seligman".—M. Hunter.

Bill nº 33 intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Demers Vigeant".—M. Hunter.

[M. Fulton.]

Bill nº 34 intitulé: "Loi pour faire droit à Yoneyuki Watanabe".—M. Hunter.

Bill nº 35 intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Sutcliffe".—M. Hunter.

Bill nº 36 intitulé: "Loi pour faire droit à Rita-Ursule Labadie Huot".—M. Hunter.

Bill nº 37 intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline N. Rodinos Zolotas".—M. Hunter.

Bill nº 38 intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Lutz Kaczmarek".—M. Hunter.

Bill nº 39 intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Taylor Bélanger".—M. Hunter.

Bill nº 40 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Claude Robitaille".—M. Hunter.

Bill nº 41 intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Meitin Wooden".—M. Hunter.

Bill nº 42 intitulé: "Loi pour faire droit à Fleur-Ange Francœur Therrien".—M. Hunter.

Bill nº 43 intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Christina Vettore Austin".—M. Hunter.

Bill nº 44 intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Lefebvre".—M. Hunter.

Bill nº 45 intitulé: "Loi pour faire droit à Augustine Denonville Leclère".—M. Hunter.

Bill nº 46 intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Theresa McSheffrey Richard".—M. Hunter.

Bill nº 47, intitulé: "Loi pour faire droit à Pierrette Marsan Short".—M. Hunter.

Bill nº 48, intitulé: "Loi pour faire droit à Greta Irene Kokko Marchand".—M. Hunter.

Bill nº 49, intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande Segatore Grandillo".—M. Hunter.

Bill nº 50, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Laker Gillen".—M. Hunter.

Bill nº 51, intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Bertha Langlois Miller".—M. Hunter.

Bill nº 52, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Johnston".—M. Hunter.

Bill nº 53, intitulé: "Loi pour faire droit à Bela Antal Kelecsenyi".—M. Hunter.

Bill nº 54, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Gérard Doucet".—M. Hunter.

Bill nº 55, intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Amelia Armistice Wood Lavoie".—M. Hunter.

Bill nº 56, intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-René-Roméo Lafrance".—M. Hunter.

Bill nº 57, intitulé: "Loi pour faire droit à Gweneth Leslie Clarke Atkinson".—M. Hunter.

Bill nº 58, intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Claire Wilson Hart".—M. Hunter.

Bill nº 59, intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Doris Hubbard MacGregor".—M. Hunter.

Bill n° 60, intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Mellis Campbell Squires".—M. Hunter.

Bill n° 61, intitulé: "Loi pour faire droit à Katharine Hamilton Ellis Bishop".—M. Hunter.

Bill n° 62, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Kathleen McNaughton Best".—M. Hunter.

Bill n° 63, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Mendelson Markus".—M. Hunter.

Bill n° 64, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Leona Dalton Dawe".—M. Hunter.

Bill n° 65, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Tietlebaum Segal".—M. Hunter.

Bill n° 66, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Mary Power Stone".—M. Hunter.

## CHAMBRE DES COMMUNES

### ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER CERTAINS CRÉDITS

**Le très hon. C. D. Howe (premier ministre suppléant)** propose:

Qu'un comité dont les membres seront désignés soit institué aux fins d'étudier les crédits qui lui seront déférés et de faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses conclusions et recommandations.

**L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'apprends que c'est la première motion gouvernementale de ce genre que l'on ait proposée depuis la Confédération, et que si elle est adoptée, nous aurons établi une nouvelle méthode d'étude des crédits tels qu'ils sont présentés dans le livre bleu. D'autre part, ce n'est pas la première fois que la question fait l'objet d'une discussion au parlement. Je ne doute pas qu'on l'ait discutée au début. Je constate, cependant, que dès 1921 une motion en bonne et due forme a été présentée à la Chambre, demandant l'institution d'un comité de ce genre pour étudier les crédits; comme il fallait s'y attendre, cette motion a alors été présentée par un membre du parti auquel j'appartiens. Il va sans dire que la question a été discutée à plusieurs reprises depuis la fin de la guerre mondiale; en outre, au cours des délibérations de chaque comité du Règlement, on a longuement discuté les moyens de procéder d'une façon plus satisfaisante à l'étude des crédits. Les honorables députés que la chose intéresse, savent sans doute que le comité de 1947 a proposé que nous adoptions, d'une façon générale, la méthode en vigueur au Royaume-Uni. Nous dérogerions grandement à la coutume en procédant autrement que nous l'avons fait jusqu'ici au comité des subsides. Si le Parlement ne se réunissait qu'à une seule fin, je dirais que ce serait pour voter des crédits au Gouvernement pour l'année suivante.

**M. Fulton:** Ou encore les lui refuser.

**L'hon. M. Harris:** Ou les lui refuser, comme le signale mon honorable ami. De peur qu'on ne pense que je n'ai pas autre chose à l'esprit, puis-je dire qu'évidemment nous nous réunissons ici pour sauvegarder la liberté du citoyen. Néanmoins, si le Gouvernement n'avait aucune mesure législative à soumettre au Parlement et si l'on pouvait imaginer une situation dans une société où il n'y aurait rien d'autre à débattre, il nous resterait encore à examiner les prévisions budgétaires, que nous aurions soit à accepter soit à rejeter. On peut donc supposer que l'étude des crédits au Parlement est de nature à prendre une bonne partie de notre temps. Nous avons pu constater, au cours des ans que le Parlement consacre à l'étude des crédits environ un cinquième à un tiers de son temps. En règle générale, pendant une session normale, cette période affectée à l'étude des prévisions budgétaires s'étend du début de février au dernier jour de séance.

Le public a même l'impression que nous avons coutume, au cours de la dernière semaine, et notamment le dernier jour de la session, de voter de fortes sommes à une allure peu compatible avec l'importance de la tâche. A mon avis, cette impression est fausse. Malheureusement, ce qui entretient cette impression c'est l'attitude de membres de la Chambre qui, selon moi, ne prennent pas la peine de considérer la quantité de temps que nous consacrons au début de chaque session à l'étude du budget des dépenses. Il est vrai qu'au cours de la dernière semaine de l'avant-dernière session, nous avons voté environ 800 millions de dollars. Il est également vrai que nous avons approuvé toutes les autres dépenses au cours des huit ou neuf semaines précédentes durant lesquelles nous les avions examinées.

A la fois parce que les faits ne confirment en rien ce qu'ils avancent et parce que je juge bon que le Parlement lui-même ne diminue pas sa propre valeur, je prie les honorables députés de contrôler une fois de plus l'exactitude de cette affirmation, si souvent répétée, selon laquelle nous adoptons les crédits d'une façon scandaleuse dans les quelques derniers jours de la session.

Lorsqu'on parle d'une nouvelle façon d'adopter les crédits, on invoque généralement les arguments suivants. On voudrait d'abord éviter l'examen exagérément expéditif de ceux-ci à la fin de la session. Mais j'ai déjà dit que cette impression était fausse. Ensuite on prétend qu'au comité des subsides

nous n'avons pas assez de temps pour interroger comme il convient le ministre afin d'en obtenir les renseignements désirés. Bien des députés m'ont dit qu'ils n'aiment pas prendre tout le temps du ministre ou du comité et qu'ils se contraignent donc à ne pas s'attarder plus que de raison à des questions qui, pourtant, les intéressent au plus haut point. Le troisième argument qu'on invoque,—il découle d'ailleurs tout naturellement de cela,—est que si on avait plus de temps on pourrait parler en meilleure connaissance de cause de la politique gouvernementale ou des services d'un ministère en particulier et formuler à leur endroit des critiques mieux avisées. Nous reconnaissons tous, je pense, à quel point cet objectif est désirable. La politique gouvernementale ne saurait que profiter des critiques justifiées qu'on lui adresse.

Je ne crois pas qu'un gouvernement veuille faire voter par la Chambre une somme de l'ordre de 5 milliards sans un examen minutieux, sans une étude attentive ni sans une critique intelligente. Nous avons acquis une certaine expérience des dépenses de cet ordre depuis dix ou quinze ans. Nous avions durant la guerre un comité des dépenses de guerre; depuis, nous avons eu un certain nombre de comités des dépenses pour la défense. Ces comités ont certainement eu deux fins utiles, peut-être davantage. Quelqu'un qui siège de ce côté-ci de la Chambre ne peut s'empêcher de penser que, malgré toutes les séances de ces comités et malgré tout le travail qu'ils ont accompli, ils n'ont produit rien qui constituât réellement une critique de la façon dont le gouvernement a dépensé les deniers publics. *(Exclamations)*

**M. Fraser (Peterborough):** Ils ne pouvaient obtenir aucun renseignement.

**L'hon. M. Harris:** Deuxièmement, ces comités ont servi à mettre en garde ceux qui auraient pu tirer parti ou penser tirer parti de la diligence nécessaire à l'activité du gouvernement en période d'urgence. Il y a d'autres raisons, naturellement, et ces comités ont produit d'autres résultats utiles. Je sais que les honorables députés sont bien au courant de ces résultats. Mais on examinait de fortes sommes à ces comités. Même aujourd'hui, quand il s'agit des questions relatives à la défense nationale, on y étudie presque la moitié du budget des dépenses. A ce moment-là, nous ne croyions pas nécessaire d'étudier les prévisions budgétaires ordinaires des ministères au sein d'un comité semblable à celui qui s'est occupé des dépenses de guerre.

Il semble donc qu'au fond il y a divergence d'opinion quant à savoir ce que le comité accomplira et ce qu'il pourrait ajouter aux délibérations du comité des subsides. La plupart des députés semblent d'avis, à prime abord, que ce comité parlementaire est en sus du comité des subsides, qu'il n'y est pas substitué et que, par conséquent, il signifie peut-être uniquement un fardeau de plus pour le Parlement. Même ceux qui ne sont pas de cet avis croient qu'aux séances du comité en question, quelle que soit la tâche qu'il accomplisse, la situation ne différera guère d'avec ce qu'elle est aux séances du comité des subsides, c'est-à-dire que le titulaire du ministère dont les crédits seront à l'étude aura à répondre de la direction de ses services auprès des membres du comité.

Je dirai un mot des régimes appliqués aux Royaume-Uni et aux États-Unis et j'indiquerai ensuite en quoi nous devrions les imiter, s'il le faut. Au Royaume-Uni, il existe ce qu'on appelle le comité des crédits; mais, autant que j'aie compris la chose en lisant le compte rendu, il s'agirait d'un comité qui tiendrait le milieu entre un comité des crédits et un comité des comptes publics tel que nous entendons ces termes au Canada. Le comité est composé de 36 membres, dont 7 seulement constituent un quorum. Ils se répartissent ensuite en sous-comités et ce sont ces sous-comités qui font effectivement le travail préliminaire. Le comité interroge les fonctionnaires de tous les ministères intéressés, mais il convient de signaler qu'il n'examine pas le budget des dépenses comme nous l'entendons. Il choisit plutôt un crédit d'intérêt public sur lequel il soumet un rapport passablement détaillé. Je songe à celui qui a été étudié il y a deux ou trois ans et qui avait trait à la radiodiffusion outre-mer. Sauf erreur, ce crédit s'élevait à environ 4 millions de livres. Le rapport imprimé du comité a 27 pages, tandis que les témoignages et appendices forment un volume de 145 pages.

On constatera qu'un comité de ce genre prendra beaucoup plus de temps pour étudier le budget des dépenses que nous ne le croyons, à la Chambre. Je crois me rappeler que le sous-comité en question a été créé en novembre et qu'il a déposé, en juillet suivant, un rapport portant sur un seul crédit du budget d'un seul ministère, et ne mentionnant aucun autre poste de ce ministère ni d'un service quelconque. Le comité est autorisé à siéger non seulement pendant la session parlementaire, ce qui est rare au Royaume-Uni, mais aussi dans l'intersession. Il s'est même rendu une fois en Afrique centrale afin d'y étudier une question présentant un intérêt particulier.

En feuilletant le hansard du Royaume-Uni, j'ai remarqué que, de 1946 à la fin de la der-

nière session, on n'avait examiné les rapports du comité du budget qu'à trois reprises au comité des subsides du Parlement du Royaume-Uni. Je comprends parfaitement que les rapports paraissent aux Journaux de la Chambre, mais ce que je signale c'est qu'ils n'ont fait l'objet du débat à la Chambre qu'aux trois reprises mentionnées. Une autre m'a peut-être échappé quand j'ai consulté la table des matières, mais il me semble l'avoir fait assez méticuleusement. Deux d'entre ces débats ne portaient, d'ailleurs, que sur des questions accessoires. Un seul était complet; il avait trait aux édifices scolaires du Royaume-Uni et avait été soulevé par un membre de l'opposition au début d'une journée consacrée aux subsides. Je ne prétends pas dire que ces rapports soient inutiles. Au contraire, je suis sûr qu'ils le sont. Je suis convaincu que les comités relèvent une foule de renseignements utiles. Je suis sûr que les députés qui font partie du comité sont plus aptes à se prononcer sur les crédits des ministères lorsqu'ils les étudient. Je suis également sûr que le ministre qui est chargé du ministère intéressé se fait rafraîchir la mémoire sur les problèmes qui l'intéressent et reçoit probablement des conseils et des renseignements utiles sur le travail qu'il doit accomplir. D'autre part, j'ai indiqué la ligne de conduite ainsi que je la conçois et je suis convaincu que cette sorte d'activité n'est pas celle que nous songeons à exercer au Canada, lorsque nous parlons d'un comité des crédits.

Aux États-Unis, ainsi que les députés le savent, je crois, les comités des crédits du Congrès sont investis du pouvoir d'examiner le budget des dépenses. Il est vrai que l'exécutif fait des recommandations aux comités; mais depuis que le Congrès fonctionne, il est fort improbable, sauf en cas d'urgence, que vous constatiez qu'un bill des subsides déféré aux comités n'ait pas subi de modification avant qu'il devint loi. Les comités, je le répète, sont investis de cette autorité en vertu de la loi et ils interrogent d'office les hauts fonctionnaires des ministères, les membres du cabinet et même des personnes qui ne font pas partie du service public.

Je n'en fais mention que pour établir la distinction qui s'impose et signaler que je ne saurais m'imaginer un seul instant, compte tenu de nos ententes constitutionnelles et de notre adhésion à un régime où le cabinet appuyé par la majorité des députés assume la responsabilité des dépenses de l'État, que le Parlement du Canada veuille faire d'un comité la seule autorité habilitée à approuver les dépenses. A dire le vrai, tout notre régime de gouvernement suppose que le comité des subsides se compose de tous les députés, chacun ayant le droit de scruter les crédits et de juger de l'opportunité de chacun des postes inscrits dans le Livre bleu. J'irai plus loin: outre cette prérogative, il nous incombe à tous, à titre collectif, de scruter les crédits et de décider à leur sujet. C'est au sujet de ces responsabilités que s'inquiètent les députés qui prétendent que le régime actuel ne leur offre pas d'assez amples occasions de s'acquitter comme ils le voudraient de leurs fonctions.

Après avoir établi de façon bien succincte les différences que je constate dans d'autres domaines de compétence il conviendrait, je pense, que j'indique quelle devrait être, d'après nous et pour le moment du moins, la méthode à suivre en cette enceinte. Le comité des crédits, au moins en commençant, devrait s'en tenir d'aussi près que possible aux pratiques suivies par le comité des subsides. Le ministre dont on examine les crédits lorsque la Chambre siège en comité des subsides se voit souvent poser au sujet de son ministère des questions qui portent sur un détail; nul ne pouvant s'attendre qu'il ait tous les détails présents à l'esprit, il doit recourir à ses fonctionnaires pour obtenir les renseignements nécessaires. Un long usage veut que ces fonctionnaires prennent place à la Chambre sans cependant, bien entendu, participer aux délibérations.

Ils fournissent les renseignements au ministre cependant, et celui-ci les communique au comité. C'est de sa propre réponse que le ministre est responsable. Telle est la ligne de conduite qu'on devrait suivre, croyons-nous, au comité des crédits. Il incombera au ministre de s'occuper des affaires de son ministère devant le comité et s'il décide de fournir lui-même toutes les réponses, nous estimons que ce sera conforme à l'objectif du comité. Par ailleurs, s'il juge à propos de laisser à d'autres le soin d'exposer les détails de l'administration, ce sera également sa responsabilité; toutefois, s'il suit une telle ligne de conduite on ne pourra pas interroger un fonctionnaire ou une autre personne sur la ligne de conduite du Gouvernement. Cela doit rester la responsabilité du Gouvernement et du ministre et il ne peut s'en décharger sur un fonctionnaire.

Pour cette raison, nous pourrons, espérons-nous, à titre expérimental je le répète, faire au comité des crédits l'examen de trois ou quatre ministères à peu près de la même manière que nous le faisons maintenant au comité des subsibes; il va sans dire que les honorables députés voudront y mettre plus de temps et obtenir plus de précisions qu'ils ne peuvent, disent-ils, en obtenir présentement. Nous pourrons donc, au comité, juger de la

valeur du raisonnement de ceux qui prétendent que cela n'ajoute rien au comité des subsides; nous saurons alors si nous pouvons accomplir cette tâche en dehors de la Chambre lorsque celle-ci est occupée à d'autres travaux.

J'en suis convaincu, bien des députés ne cachent pas leur scepticisme au sujet des avantages de la proposition en cause et je puis dire en toute vérité qu'il s'en trouve dans tous les groupes représentés à la Chambre. Il nous faut tenter l'expérience, je crois, afin de voir si, de fait, un comité des crédits peut procurer les avantages prévus par ceux qui en préconisent la création. Tous les députés en conviendront, je pense, mieux vaudrait commencer avec prudence pour éviter une erreur initiale de nature à faire échouer la tentative. Je recommande donc la prudence dans l'adoption d'une nouvelle méthode; nous pouvons la mettre à l'essai sans écarter la possibilité qu'un comité puisse, plus tard, recommander à la Chambre une autre ligne de conduite.

Certains disent que cela pourrait d'abord limiter le champ d'action du comité au point de compromettre son succès; je leur réponds simplement que nous sommes tous, à mon sens, disposés à tenter l'expérience, à la faire réussir. Mais il serait peu sage de franchir ce qui paraît maintenant la limite du possible, en vue d'atteindre l'objectif.

Le Gouvernement espère que cette expérience aura au moins un double effet.

Il espère d'abord, comme je l'ai dit, qu'il y aura plus de critiques intelligentes de la politique gouvernementale grâce aux renseignements plus détaillés qu'aura le député qui désire procéder à une étude particulière d'un sujet qui l'intéresse; ensuite, que le comité des subsides passe moins de temps à étudier les détails qu'il ne le fait présentement. Si l'on n'arrive à aucun de ces résultats, il faudra se demander si l'expérience a été couronnée de succès, et ceux qui pensent que le comité devrait être constitué à peu près comme celui du Royaume-Uni ou comme tout autre comité analogue s'adaptant aux conditions canadiennes, seraient libres alors d'exprimer leur opinion quant aux raisons de l'échec de l'expérience.

Comme je l'ai dit, nous préférons pour le moment maintenir l'activité du comité dans les limites de celles du comité des subsides, de façon à obtenir au moins un minimum de succès en faisant ce que les députés voudraient faire. J'invite donc la Chambre à adopter la motion, même avec les réserves que j'ai mentionnées, afin que l'on puisse déterminer si le comité des crédits nous permettra d'accomplir plus rapidement nos travaux et d'étudier plus à fond des prévisions budgétaires qui s'établissent à environ 5 milliards de dollars.

[L'hon. M. Harris.]

Il me faut ajouter, toutefois, que l'adoption de la présente motion entraînera certaines conséquences. D'abord, nous soumettrons au comité, si celui-ci est constitué, les crédits des ministères des Finances, des Affaires des anciens combattants, de la Citoyenneté et de l'Immigration et du Nord canadien. Il faudra donc que l'opposition reconnaisse que ces crédits ne peuvent être soumis au comité avant que la Chambre ait été formée en comité des subsides par une motion priant M. l'Orateur de quitter le fauteuil. Après l'adoption de cette motion il nous faudra proposer, en comité des subsides, que ces crédits soient soumis pour étude au comité des crédits.

Comme je l'ai signalé à plusieurs reprises, peut-être pas ici même cependant, il ne faudrait pas que cette motion puisse être débattue. Le Gouvernement n'a pas l'intention de susciter de nouvelles occasions de débat, en ajouter à celles qui existent déjà. Si l'on ne laisse pas au comité la liberté de traiter de ces crédits, et qu'on permet ainsi que la motion donne lieu à un débat de plus au sein du comité des subsides, alors ceux qui pensent que cette méthode économisera le temps du Parlement semblent être mal renseignés. Quand donc la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides sera présentée, le Gouvernement, si elle est adoptée, appelera les quatre ministères que j'ai mentionnés et un de plus au moins. Ces crédits pourraient alors être envoyés au comité des crédits pour étude immédiate, et nous aurions les crédits d'un ministère de plus à étudier de la façon ordinaire les jeudis et vendredis.

J'espère que cette méthode aura l'agrément des députés et que le comité des crédits pourra, au cours de février et mars, effectuer le travail auquel nous pensons. Je ne crois pas souhaitable, monsieur l'Orateur, que le comité des crédits travaille bien au-delà de mars ou d'avril, parce que les députés voudront participer aux travaux d'autres comités à ce moment.

**M. J. M. Macdonnell (Greenwood):** C'est avec intérêt, monsieur l'Orateur, que nous avons écouté le discours du ministre des Finances (M. Harris). Nous reconnaissons tous l'importance de la proposition dont il nous a saisis. Il n'a sans doute pas pu résister au plaisir de faire une ou deux concessions au début, mais il ne faudrait peut-être pas le lui reprocher. Il y avait trace, chez lui, de ce parfait contentement de soi que nous observons constamment chez les gens d'en face. J'ai eu l'impression qu'il avait commis un petit lapsus, oubliant sans

doute que les crédits de l'Immigration nous avaient été présentés il y a un an ou deux, le dernier jour de la session. Peut-être les avait-on évoqués d'une façon plus ou moins formelle auparavant, mais on reconnaîtra volontiers sans doute qu'à toutes fins pratiques c'est le dernier jour de la session qu'ils nous ont été soumis.

Je ne veux pas m'attarder à redire ce qu'a dit le ministre lorsqu'il a fait la distinction entre sa proposition et le comité des crédits de la Chambre britannique, encore que je veuille y revenir plus tard. Je ne nierai pas non plus qu'il a eu raison de parler comme il l'a fait de la méthode qu'on utilise aux États-Unis. Nous n'avons jamais manqué de reconnaître, en effet, que notre régime n'est pas seulement représentatif, comme le régime américain, mais encore responsable. Jamais nous n'avons voulu nier cela. Nous avons, en vérité affirmé et réaffirmé que le Gouvernement a des responsabilités. Certains milieux, qui auraient dû être mieux avisés, ont donné à entendre à une ou deux reprises que nous essayions, indirectement, de faire adopter la méthode en usage aux États-Unis ou quelque méthode du même genre, mais rien n'est plus loin de la réalité.

Monsieur l'Orateur, cette mesure vise à améliorer notre façon de dépenser les deniers publics. Le ministre a affirmé qu'à ses débuts le Parlement ne faisait guère plus qu'octroyer des deniers. J'ai l'intention de lire une phrase pour en démontrer la véracité. Cette phrase est tirée d'un bref émis sous l'autorité d'Henri III en 1254, pour convoquer le Parlement:

> Il requiert le shériff de chaque comté "de faire venir devant le conseil du roi deux bons et discrets chevaliers de son comté, que les hommes du comté auront choisis à cette fin, à la place de tous et chacun d'eux, pour examiner, avec les chevaliers des autres comtés, quelle aide ils accorderont au roi".

En d'autres mots, on les réunissait aux fins d'accorder des deniers au roi.

Comme nous le savons tous, le gouvernement fédéral dépense actuellement près de 5 milliards de dollars, soit en moyenne presque $350 par homme, femme et enfant. La population y songe beaucoup. Il serait à souhaiter que nos présents propos fussent entendus de tous les Canadiens, afin qu'ils attachent à la question toute l'importance qu'elle mérite. Voici, tirés du *Leader Post*, de Regina, quelques mots écrits en octobre dernier et qui ne manquent pas d'actualité:

> L'économie au sein de l'administration est tout aussi esentielle au bien-être économique du pays que l'est à la santé d'une entreprise commerciale l'économie qu'on y pratique. Il est donc indispensable que le Gouvernement examine minutieusement les dépenses ordinaires du temps de paix, en vue de les maintenir au minimum...

Et plus loin, dans le même article:

> L'ennui, naturellement, est que nous oublions que c'est notre argent que l'État dépense.

Trop de Canadiens ne se soucient pas assez des dépenses de l'État.

> Mais chaque citoyen devrait se rappeler que la meilleure part, et de loin, des recettes de l'État est faite de l'argent qu'il prend à chaque citoyen sous forme d'impôts. Cet argent, nous le dépenserions ou l'épargnerions nous-mêmes, si l'État ne nous le prenait pas pour le dépenser, ou pour le mettre de côté, pour nous.

Encore une fois, je voudrais qu'il soit possible d'amener les Canadiens à s'intéresser comme ils le devraient à cette question. Il me semble parfois que l'économie leur paraît impossible, et que par conséquent ils songent, dans bien des cas, à obtenir le plus qu'ils peuvent pour eux-mêmes. N'est-ce pas ce qu'indique une récente enquête Gallup, d'après laquelle seulement 11 p. 100 des personnes questionnées ont placé l'économie au premier rang? Si nous ne sommes pas justes envers nous-mêmes, si nous n'examinons pas sérieusement la méthode appliquée pour la dépense de nos deniers, cela ne vaut pas la peine de s'y arrêter vraiment. Si l'entreprise privée procédait comme nous, elle ne durerait pas longtemps.

Voyons notre façon de procéder. J'admets que le budget des dépenses est présenté de bonne heure. En quoi consistent les crédits qu'on y trouve? On nous dit qu'ils représentent le résultat d'une bataille hypothétique entre le Conseil du Trésor et les services des divers ministères. On nous prie de croire que la bataille a été terrible et que le Conseil du Trésor se montre toujours tellement sévère. L'ex-ministre des Finances avait l'habitude de nous rassurer à ce propos. Je me trompe peut-être, mais le ministre actuel des Finances n'a-t-il pas donné à croire que, selon lui, son prédécesseur n'avait pas accompli une très bonne besogne?

Examinons ce qu'écrit, sans nulle animosité, un observateur bien renseigné sur ce régime d'économie. Je recourrai au même texte que j'ai déjà utilisé dans cette enceinte; voici ce passage dû à la plume du correspondant d'Ottawa de la *Free Press* de Winnipeg, et qui a paru en décembre dernier:

> Une étude approfondie du service civil fédéral a révélé que la cause de son expansion, jusqu'ici effrénée, était fort simple. Chaque fois qu'ils avaient besoin de s'agrandir, les ministères s'agrandissaient. Ils n'ont jamais cherché à trouver, dans leurs propres services, le personnel excédentaire dont l'emploi judicieux aurait pu répondre à leurs besoins d'expansion. Ils ont invariablement engagé du nouveau personnel.

L'auteur ajoute:

Jusqu'ici, le Conseil du Trésor n'a étudié que des propositions portant sur des augmentations. On n'a pas encore tenté d'effort soutenu en vue d'employer plus efficacement le personnel existant ou de réduire le nombre de fonctionnaires.

Nous savons tous, ou du moins nous croyons savoir, qu'il y a négligence et gaspillage. Il y a quelque temps, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Regier) a déclaré qu'à sa connaissance, le ministère de la Défense nationale avait gaspillé dans sa circonscription $300,000, en faisant l'acquisition d'un marais absolument inutilisable aux fins qu'on visait en l'achetant.

Je vous demanderai maintenant ce qu'il arrive quand on présente le budget des dépenses à la Chambre. Voyons un peu comment on les adopte. Tout d'abord, on les considère comme sacrées. Depuis les dix ans que je siège en cette enceinte, on n'en a retranché un dollar qu'une fois. En certains cas, les crédits, qui sont tous considérés comme des mesures du Gouvernement, sont également utilisés à titre de lois établies par lui.

Je me rappelle la fois où le ministre du Commerce (M. Howe) et moi-même avons discuté au sujet de l'autorisation d'une certaine dépense. Il a mis fin à la discussion en disant en substance, "Qu'importe? Si la résolution est adoptée, la question ne se trouve-t-elle pas réglée?" Évidemment, la question s'en trouvait réglée. En d'autres termes, on peut légiférer indirectement au moyen d'un crédit présenté à la Chambre des communes.

Cherchons de nouveau à décrire ce qui se passe au comité plénier. Le ministre intéressé occupe une position retranchée du fait de l'appui immédiat de spécialistes. D'après les directives, il faut tenir bon à tout prix, on ne doit céder de terrain nulle part, il faut tenir jusqu'aux derniers retranchements; aucune latitude ne doit être accordée, il ne faut pas rogner un seul dollar. Oh! non; je me trompe en ce cas, car on a déjà rogné un dollar. Dans un cas, le ministère des Travaux publics ayant découvert que certaine entreprise n'avait pas été réalisée, le ministre a biffé un crédit d'un quart de million de dollars—ce dont je le félicite.

Mais le ministre des Travaux publics (M. Winters) n'est pas comme le reste de ses collègues. Ingénieur, il a le respect des chiffres. Je m'imagine en voir d'autres à sa place par exemple le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner); il n'aurait pas jugé nécessaire de dire à la Chambre qu'une erreur avait été commise. Il aurait su l'expliquer si bien qu'à la fin le crédit aurait été maintenu. Et qui sait; ce crédit pourrait-être utilisé à quelque autre fin qui jusque là n'était venue à l'idée de personne.

[M. Macdonnell.]

Entretemps, que fait l'opposition? Eh bien, elle fait de son mieux. Elle s'avance à découvert contre le ministre retranché avec le gros de ses forces. Elle n'est appuyée par aucun spécialiste. Le ministre, lui, est bien retranché et sa ligne tient presque toujours.

Il serait pourtant injuste de dire que les résultats sont nuls. Les résultats se font attendre pour le moment, et peut-être pendant l'année courante. Mais j'aime à penser que les ministres, si peu qu'ils le montrent, tiennent quelque compte de nos opinions et qu'ils se disent peut-être entre eux ensuite: "Vous savez, l'argument avait du bon. Nous nous en sommes tirés; nous avions la réponse toute prête et elle était bien tapée. Mais vraiment la question était au point; et nous ferions bien d'en tenir compte l'an prochain, sans toutefois reconnaître que quelque chose clochait."

Voilà, je pense, un tableau assez fidèle de ce qui se passe. Voici maintenant qu'on nous propose d'instituer un comité. Sauf erreur, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que c'était un essai, et le ministre des Finances (M. Harris) a adopté à peu près la même attitude. Il va sans dire que l'idée d'un comité est fort alléchante. Les journaux en ont parlé. Voici ce qu'en a dit le *Globe and Mail*:

Le seul reproche que nous puissions opposer à cette innovation c'est qu'elle est en retard et que les attributions du comité projeté sont trop restreintes.

**L'hon. M. Pickersgill:** Trop peu et trop tard.

**M. Macdonnell:** Oui, trop peu et trop tard. Le journal ajoute:

Après avoir obtenu la gracieuse autorisation de l'instituer le Gouvernement devrait s'assurer que le comité des crédits aura des pouvoirs suffisants. On signale officieusement que le Gouvernement se propose de charger ce comité d'étudier les crédits des ministères suivants: Affaires extérieures, Citoyenneté, Finances, secrétariat d'État et Affaires des anciens combattants. Cela ne suffit pas. La liste ne comprend pas les ministères qui dépensent avec le plus de prodigalité.

Il est bien naturel de penser qu'un petit comité peut faire beaucoup mieux que le comité plénier. C'est là un argument qui semble si convaincant. Quelques hommes réunis dans l'intimité autour d'une table peuvent mieux se concentrer et obtenir des renseignements facilement. En vérité, je crois que les gens ont naturellement tendance à accepter cette opinion. Je rappelle cependant à la Chambre que la question présente un autre aspect et que nous devons être sur nos gardes. L'araignée qui veut prendre la mouche l'invite chez elle.

Nous ne devons pas oublier, je crois, que c'est le désir des ministres de faire adopter les crédits à la Chambre avec un minimum de fatigue pour eux-mêmes et un minimum de questions. C'est avec cette idée en tête que je vais citer une ou deux remarques d'un politique britannique de grande expérience. Il fait un appel à la prudence que nous ferions bien, je pense, de nous rappeler. A la page 570 des *Débats parlementaires de Grande-Bretagne*, 5e série, l'honorable Walter Elliott, ancien ministre de la Couronne, s'exprime en ces termes:

J'envisage avec soupçon toute tentative visant à transporter la discussion hors de la Chambre. Il ne me sourit guère de déférer trop de sujets aux comités spéciaux de députés qui se spécialisent sur des questions particulières, comme les affaires étrangères, les affaires coloniales, ou même les affaires domestiques. Je parlerai tout à l'heure de l'étape de l'étude en comité des bills, mais je dirai qu'il est très dangereux de trop recourir au comité spécialisé.

A la même page, on y lit une déclaration que je recommande à tous les membres de la Chambre, députés ou ministres:

La seule chose, j'en suis sûr, dont un ministre ait peur, c'est la Chambre en séance plénière.

J'aime à croire que nos ministres craignent la Chambre réunie en séance plénière. Bien sûr, leurs craintes augmenteraient sans les deux tiers des députés qu'ils ne craignent jamais. Il ajoute:

Un ministre commence vraiment à se soucier de l'opinion publique, quand notre Chambre, qui a le pouvoir, qui a la force, qui a le dernier mot, entre en scène. Alors le plus fort ministre...

N'oublions pas qu'une caricature a représenté le ministre des Finances dans le rôle d'Hercule. Il conviendrait donc que nous en tenions compte en étudiant cette proposition, car c'est lui qui la présente. Je poursuis:

Le ministre le plus fort, soumettant une proposition qui revêt, selon lui, une très grande importance, y portera sans doute beaucoup d'attention. Croyez-moi, il porte plus d'attention à un débat au cours duquel tous les yeux à la Chambre sont tournés vers lui, en présence de ses collègues, qu'aux avis de tous les spécialistes qu'on voudra, réunis dans une salle à l'étage supérieur qu'il peut quitter à la fin de la séance en disant: "Ils ont été un peu pointilleux, mais ils ont fini par approuver le bill."

Je prie tous les députés de songer sérieusement à ces paroles. Je voudrais citer un autre extrait de la même source, à la page 575,—et ce sont des paroles dont il faudrait tenir compte. La grande puissance de notre régime c'est qu'une lutte se poursuit; avouons-le franchement, une lutte se poursuit pour obtenir le pouvoir. On l'indique dans le passage suivant:

La difficulté d'où le parlement ne peut se tirer, c'est que l'essence même du parlement c'est la controverse. Nous venons ici, non pas pour nous entendre, mais pour différer d'opinion. Si nous sommes tous d'accord, il est bien inutile de délibérer. C'est ici un lieu de discussion où s'expriment les divergences d'opinion. Nous devons rechercher non pas le moyen le plus facile de réduire les divergences d'opinion, mais la façon de les opposer en un conflit fructueux.

Même un homme animé comme moi-même d'un esprit pacifique peut reconnaître cette vérité et se rendre compte combien il nous faut nous garder de ce qui peut nous être présenté comme raisonnable et peut être utile, quand il est employé à bon escient, mais qui peut aussi servir uniquement à creuser d'autant plus profondément ces retranchements que j'ai tenté de décrire, et rendre d'autant plus redoutables les armes d'appui.

Pour ce qui est de nous, qui faisons partie de l'opposition, rappelons-nous que nous nous appelons souvent des chiens de garde. Mais, des chiens de garde doivent pouvoir grogner et mordre. Si nous en arrivons à ne plus grogner ni mordre, comme d'habitude, c'est alors que nous devons être bien sur nos gardes.

**Une voix:** Aboyez donc!

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est un nouveau genre de ratelier.

**M. Macdonnell:** Donc, lorsqu'on se présente à nous le plus gentiment du monde, comme l'a fait le ministre, pour nous dire: "Assoyons-nous ensemble pour étudier ces choses d'une façon agréable en sorte que l'harmonie règne toujours parmi nous et que, de retour à la Chambre, les députés croient que tout a été réglé et n'osent rien ajouter." Si nous en sommes arrivés là, soyons sur nos gardes.

Les ministres ne seraient pas humains s'ils ne souhaitaient pas que ce soit là comme une espèce de préparation d'artillerie. C'est bien ce qu'ils souhaitent. Pourquoi ne le souhaiteraient-ils pas? Et notre devoir à nous, c'est justement de monter la garde, et nous serions bien naïfs si nous donnions si facilement dans le panneau. J'espère que nous ne le ferons pas.

J'en arrive à une ou deux des choses qu'a dites le ministre. L'une d'elles a failli me renverser. Si j'ai bien compris, nous serons, au comité, tous assis autour d'une table, en bons camarades. Les fonctionnaires y seront aussi, mais nous n'utiliserons pas la méthode de bon sens qu'on peut imaginer et qui consisterait à nous adresser directement à ces bons camarades. Que non! Ces armes d'appui resteront des armes d'appui. Elles ne seront pas en première ligne, mais chaque fois qu'on aura des questions à poser il faudra d'abord s'adresser au ministre qui, s'étant entendu avec ses aides, répondra ensuite lui-même.

**L'hon. M. Pickersgill:** Est-ce que je puis poser une question à l'honorable député?

**M. Macdonnell:** Qu'elle ne soit pas trop difficile.

**L'hon. M. Pickersgill:** Faut-il, selon lui, faire entrer les fonctionnaires dans la politique?

**M. Macdonnel:** Ah, mais non!

**L'hon. M. Rowe:** C'est déjà fait.

**M. Fleming:** Voilà la première pièce à conviction.

**M. Macdonnell:** Le ministre aurait dû laisser cette question de côté parce que j'ai déjà expliqué clairement que nous comprenons le principe du gouvernement responsable. Que nous comprenons qu'il ne s'agit pas de discuter avec les fonctionnaires les questions de politique, que nous assistons à ce comité afin d'obtenir des renseignements. Malgré l'attaque du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), je crois quand même que ce serait bien ridicule qu'à notre séance de comité, nous posions des questions au ministre et que celui-ci se tourne pour demander l'avis des fonctionnaires. Nous entendrons ce qui se dira sans pouvoir nous-mêmes poser de questions directement. J'espère que le ministre ne s'en tiendra pas à cette façon d'agir parce que, à mon avis, elle risque bien de tourner à la comédie.

Le ministre dit ensuite, de façon plutôt vague, que ce comité devait siéger, *mutatis mutandis*, exactement de la même façon que le comité plénier de la Chambre. Il n'a pas été très précis. Je n'entrerai pas dans les détails. Cependant, je ne suis pas certain jusqu'à quel point il entend cela. Toutefois, j'aurai à faire une ou deux observations un peu plus tard sur la façon de diriger les travaux du comité. Je laisse donc cette question de côté pour le moment. J'en demeure quand même inquiet. Je ne dirai pas que c'est un simulacre de proposition, car c'est la dernière chose que j'imputerais au ministre des Finances (M. Harris), mais ce qu'il a dit m'a réellement fait l'impression qu'il n'avait pas vraiment approfondi la chose. Mais ce serait faire preuve d'un bien pauvre sens des réalités que de nous réunir dans une salle où nous chercherions à conduire nos affaires dans l'atmosphère qui marque les séances de ce comité, lesquelles se déroulent publiquement, parfois en présence d'une multitude de gens. J'espère que le ministre ne retiendra pas cette idée.

Je passe maintenant à un point essentiel, à la seule condition à laquelle nous devrions consentir à l'institution du comité projeté, savoir l'occasion d'interroger les fonctionnaires. Bien entendu, nous ne les interrogerions pas sur des questions de politique ministérielle. Je ne dis pas que nous devrions agir à la façon du comité anglais des crédits, car je saisis la force de l'argument du ministre, mais je prétends que nous devrions, dans les limites du bon sens, avoir le droit de poser des questions. Ainsi, nous devrions pouvoir poser des questions au sujet des sociétés de la Couronne, lesquelles, directement ou indirectement, seront, j'imagine, soumises à notre examen. En matière de commerce, on constatera que l'État fait concurrence, directement ou indirectement, à une foule d'entreprises privées. Il me semble que nous avons là un secteur où nous pourrions demander des précisions sur une foule de points. Au Royaume-Uni, quand le comité étudie, par exemple, les crédits à l'exportation, on lui fournit les renseignements les plus divers.

Le ministre a parlé de la difficulté que cela comporte et du travail qui en résulterait. Je ne dis pas qu'il faudrait imiter en tous points ce qui se fait là-bas; mais, si ces comités doivent être plus qu'une maigre réplique du comité plénier, je prétends qu'il faut leur accorder une certaine latitude. Prenons l'exemple du comité des affaires extérieures. Sauf erreur, on y a joui de beaucoup de latitude. Je ne veux pas tant parler des témoins déjà entendus. D'ailleurs, je ne suis pas au courant par le menu; mais une simple lecture à la hâte du compte rendu indique que les questions ont porté sur un grand nombre de sujets. Une fois le moment venu de formuler des vœux, la même situation s'est de nouveau présentée: les tenants du Gouvernement se trouvant en majorité, le rapport ne comprenait, pour ainsi dire, aucune critique.

Il faudrait qu'existe une entière liberté, tout comme cela se passait au comité des affaires extérieures. Voilà ce à quoi il faudrait viser, selon moi. Il faudrait qu'on nous accorde sans réserve le droit de procéder à un débat à la Chambre, si l'occasion s'en présente une fois les crédits déférés au comité, et qu'on nous accorde le même droit encore lorsque nous recevrons le rapport du comité, comme cela s'est passé d'ailleurs en ce qui a trait aux affaires extérieures. Cela me paraît nécessaire.

**L'hon. M. Harris:** Pourquoi le député croit-il qu'il faudrait tenir un autre débat lors du renvoi des crédits du comité des subsides au comité des crédits?

**M. Macdonnell:** D'après moi, la façon de procéder en ce qui concerne les affaires extérieures est précisément celle que j'ai exposée. Un débat a lieu au moment où on envoie les crédits, et un autre quand ils nous reviennent. J'estime, bien que mon opinion soit peut-être insuffisamment fondée, qu'il s'agit d'étendre la méthode suivie pour

les affaires extérieures. En ce qui me concerne, et même si le ministre fait signe que non, je consignerai au compte rendu que je ne vois aucune raison de ne pas suivre en l'occurrence le principe adopté à cet égard, ou une méthode équivalente. En effet, si l'on réfléchit, allons-nous, qui siégeons en comité plénier, renvoyer la question automatiquement sans avoir l'occasion de la débattre? Ce qui est vrai, et n'allons pas l'oublier, c'est que lorsque les crédits des affaires extérieures reviennent du comité compétent, nous avons l'impression (je l'ai, en tout cas, pour ma part) qu'un bon comité vient d'étudier ces crédits et que s'en mêler à nouveau serait se prendre trop au sérieux. Je ne crois pas que ce soit là une bonne façon de penser. Nous devons, d'une façon ou d'une autre tâcher d'empêcher qu'elle ne prévale; sinon elle rabaissera l'autorité de notre comité; elle rabaissera même, à mon avis, le prestige du Parlement. Si l'on en arrive à traiter tous les comités de cette façon, la procédure parlementaire en souffrira beaucoup, à mes yeux.

Au cas où le ministre voudrait me citer l'exemple du Royaume-Uni, nous devons nous rappeler qu'il n'y a pas dans ce pays dix parlements provinciaux qui légifèrent sur une foule de sujets. On doit y accomplir beaucoup de travail que nous n'avons pas à exécuter ici, et on y est contraint de réduire le temps affecté à l'examen des crédits. D'ailleurs, ces mesures n'y sont pas considérées comme des mesures du parti.

Sauf erreur, c'est un membre de l'opposition qui, en Grande-Bretagne, est président du comité des comptes publics. Si j'ai bien compris le ministre, ce n'est pas ainsi qu'on agira à la Chambre des communes du Canada. J'affirme donc qu'il ne faut nullement restreindre le droit de discussion, qu'il faut le maintenir tout comme au comité des affaires extérieures ou à son équivalent.

En d'autres termes, monsieur l'Orateur, il me semble qu'il faille tenter cette expérience, ainsi que l'a appelé le premier ministre et, de nouveau cet après-midi, le ministre des Finances; mais je tiens à répéter que nous devons être sur nos gardes afin qu'on ne s'en serve pas comme d'un moyen pour se soustraire à la Chambre des communes. Ne poussons donc pas la sentimentalité au point de croire, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, que telle n'est pas leur intention. Les ministres sont des êtres humains; telle est évidemment leur intention

Tout en consentant à cette expérience, nous devrions demander, je crois, la liberté de débattre la motion tendant au renvoi des crédits à ce comité et la liberté d'enquête au comité, en exceptant toujours, cependant, les questions de ligne de conduite, qui restent, nous le reconnaissons, la responsabilité du Gouvernement. Nous devrions avoir aussi la liberté de discuter la question lorsqu'elle revient au comité plénier.

En terminant mes observations, je tiens à souligner encore une fois ce que M. Walter Elliott a dit au sujet de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement, la seule que nous devions accepter. Voici les paroles:

> J'envisage avec soupçon toute tentative visant à transporter la discussion hors de la Chambre.

Puis il a ajouté:

> C'est ici un lieu de discussion où s'expriment les divergences d'opinion. Nous devons rechercher non pas le moyen le plus facile de réduire les divergences d'opinion, mais la façon de les opposer en un conflit fructueux.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Lorsque la Chambre a été saisie de cette question il y a quelques années, en 1947 je crois, monsieur l'Orateur, notre parti a approuvé l'idée de déférer les crédits à un comité. En le faisant cependant nous n'entretenons pas moins de soupçons à l'endroit du Gouvernement et de ses intentions que si les crédits étaient étudiés à la Chambre même.

Les arguments que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a invoqués, même s'il a fini par approuver la motion, m'ont semblé pour la plupart,—et je les ai écoutés avec attention,—militer contre la motion. Toutefois, on pourrait, je crois, invoquer les mêmes arguments contre la création de tout comité à quelque fin que ce soit.

Nous devons essayer de nous rappeler que les temps changent et que le Parlement et les législatures sont aujourd'hui appelés à s'occuper de beaucoup plus de questions importantes qu'il y a 20 ou 25 ans. Pour cette raison, à défaut d'autres, nous devons essayer de trouver moyen de hâter l'exécution de nos travaux.

Nous ne devons négliger aucune occasion de débattre à la Chambre les questions importantes et j'y suis aussi fermement résolu, je crois, que l'honorable député de Greenwood. Je dois ajouter, cependant, qu'au cours des années, l'examen des crédits à la Chambre a exigé beaucoup moins de temps pour la discussion des crédits en particulier que pour l'étude des questions d'ordre administratif ou autres qui ne pouvaient être débattues que lors de l'examen des crédits.

J'avoue que j'ai été aussi coupable à cet égard que bien d'autres députés. Toutefois il est un aspect de nos institutions parlementaires dont je m'enorgueillis: il est loisible de discuter toute question en notre enceinte. Un simple député a l'occasion d'aborder un

sujet qui l'intéresse, à condition de guetter une telle occasion, ce que font d'ailleurs la plupart d'entre nous durant la discussion des crédits.

Je doute avoir bien compris le ministre quand il a dit que ces crédits seraient déférés au comité sans débat. S'il veut dire que ces comités se formeront en comités des subsides, et qu'on ne permettra aucun débat, je ne partage pas son avis, car je ne suis pas disposé à sacrifier les occasions de débat que nous avons le lundi, le mardi et le mercredi.

**L'hon. M. Harris:** On me permettra sans doute de dissiper les doutes du député. En disant qu'il n'y aurait pas de débat, je parlais de la motion formelle en comité des subsides visant à déférer ces crédits au comité du budget des dépenses.

**M. Knowles:** Cela ne se fait-il pas lorsque M. l'Orateur est au fauteuil?

**L'hon. M. Harris:** Ils devront être soumis au comité des subsides avant d'être renvoyés ailleurs.

**M. Knowles:** Mais les crédits des Affaires extérieures n'ont-ils pas été déférés à ce comité en vertu d'une motion présentée lorsque M. l'Orateur était au fauteuil?

**M. MacInnins:** J'admets que le budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures est quelque peu différent en ce qui concerne cette motion particulière visant à les déférer au comité des subsides, car en ces occasions la motion a été présentée alors que M. l'Orateur était au fauteuil. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a une bien meilleure mémoire, mais je crois qu'en certaines occasions, M. l'Orateur a quitté le fauteuil. Cependant, l'objet de ce débat était de donner au ministre des Affaires extérieures (M. Pearson) et à d'autres députés l'occasion de discuter des affaires extérieures et pas nécessairement du budget de ce ministère. Si nous pouvons être certains que l'examen des prévisions budgétaires au comité n'aura pas l'effet de restreindre le débat, je crois que nous pourrons surmonter toute autre difficulté. Je suis tout à fait d'accord avec la déclaration du ministre selon laquelle la répétition du débat est injustifiable.

J'ai discuté cette question avec quelques-uns de mes collègues et ils sont soucieux de savoir si nous aurons l'occasion de discuter de ces crédits lorsqu'ils reviendront à la Chambre. Je crois que ce sera le cas, de la même façon que nous aurons l'occasion de discuter les crédits du ministère des Affaires extérieures.

Je crois qu'il sera très profitable de déférer ces crédits à un comité spécial. Quiconque a eu l'occasion de servir au sein du comité des affaires extérieures a constaté que ce comité était vraiment très utile. Je puis me rappeler la façon remarquable dont l'application des programmes du Gouvernement a été expliquée à ce comité. Ces explications à elles seules justifient tout le temps qu'on y a passé. Nous avons eu au cours de la dernière session un exposé extrêmement utile lorsque M. Cavell nous a esquissé le travail accompli sous l'empire du Plan de Colombo. Je suis certain que tous ont trouvé extrêmement utiles, ces renseignements qu'il n'aurait pas été facile d'obtenir à la Chambre. L'année dernière et il y a deux ans, M. McNaughton durant trois ou quatre jours nous a exposé le travail de la Commission mixte internationale. Ce qui prend une partie du temps consacré à l'étude des crédits, ce sont les questions qui ont trait à l'application des programmes, et non l'étude en détail de la façon dont les crédits sont dépensés. Je suis d'avis, pour cette raison, qu'il convient de constituer ce comité.

L'honorable représentant de Greenwood a dit que l'entreprise privée ne pourrait pas fonctionner comme nous le faisons ici. Cependant, si l'entreprise privée avait 265 députés qui insistaient pour examiner tout ce que soumettent le président ou le directeur général, ainsi que pour faire de la publicité autour de tout ce qui survient, je ne crois pas qu'elle pourrait administrer ses propres affaires comme elle le fait actuellement. Je ne dis même pas qu'elle administre ses affaires particulières très bien actuellement, mais elle ne le pourrait certainement pas dans de telles conditions.

C'est ce qui se passe à la Chambre. Tout ce que le Gouvernement fait est censé se faire en petit comité. Cela peut être une bonne ou une mauvaise chose, mais nous devons comprendre que c'est ainsi que sont administrées les affaires de l'État. Je suppose qu'il y a des gens qui voudraient que ces comités décident s'il y a lieu de faire telle ou telle dépense,—et je ne m'y oppose aucunement,—ou s'il convient de réaliser telle ou telle économie. Je siège en cette enceinte depuis un quart de siècle, mais autant que je me souvienne,—de fait, j'en suis sûr,—aucun député ne s'est plaint parce que les sommes affectées à sa circonscription étaient trop élevées et qu'il voulait les faire diminuer. A mon avis, tant que nous ne serons pas arrivés à un état d'esprit qui nous permette de critiquer les dépenses relatives à nos propres circonscriptions, il nous sied mal de nous montrer trop vertueux dans nos critiques à l'égard des crédits.

Je remarque que depuis des années deux journaux ici, critiquent impitoyablement le Gouvernement,—surtout un des deux. Je ne m'y oppose pas, car je pense que c'est une bonne chose pour le Gouvernement, même si les reproches ne sont pas toujours motivés; mais je les crois motivés dans la plupart des cas. Cependant, ils ne critiquent pas lorsque le budget des dépenses renferme un crédit destiné à la ville d'Ottawa; si toutefois, ils formulent des critiques, c'est pour affirmer que le crédit n'est pas suffisant, qu'on pourrait affecter avec avantage une somme beaucoup plus forte à la ville d'Ottawa.

A mon sens, l'économie ne consiste pas tant à mettre de l'argent de côté, qu'à le dépenser judicieusement ou à obtenir pleine valeur en échange. Je ne veux pas ranimer un autre débat; mais, l'autre soir, quelqu'un a dit que nous de notre groupe, nous sommes toujours disposés à dépenser l'argent des autres. Je ne m'inquiète guère de savoir si le reproche me visait, du moment que je m'efforce d'épargner la vie d'autrui ou d'améliorer son sort; c'est ce que nous avons tâché d'accomplir ici, grâce à de fortes sommes que dépense l'État.

Au sujet d'économie, je me rappelle l'histoire d'un Écossais qui avait charge de famille. Cela est assez étrange, mais les Écossais sont à peu près le seul peuple au sujet duquel on puisse de nos jours plaisanter sans l'offenser. Cet Écossais avait acheté un baril de pommes. Lorsqu'il enleva le couvercle, il se rendit compte qu'il y avait quelques pommes en mauvais état sur le dessus. Comme il était ménager, il exigea que les membres de sa famille commencent par manger les mauvaises pommes. Mais voilà que, pendant qu'on dépensait les mauvaises pommes, les suivantes étaient devenues mauvaises et il a fallu les manger aussi. En fin de compte, la famille a mangé tout le baril, mais les pommes étaient toutes plus ou moins gâtées. A mon avis, ce n'était pas de l'économie bien entendue, mais une économie mal comprise; c'est le genre d'économie que nous devrions justement tâcher d'éviter.

Je ne sais si je dois en dire davantage sur la question. J'estime que la proposition vaut la peine d'être mise en pratique, à titre d'expérience. Il ne s'agit pas d'une question de principe, mais plutôt d'une question de méthode. Si nous arrivons à un bon résultat, nous en tirerons tous avantage. L'expérience d'ailleurs, n'est pas entièrement nouvelle car, je le répète, le comité des Affaires extérieures existe depuis plusieurs années, et il me semble que personne ne souhaite le voir abolir.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Monsieur l'Orateur, la plupart des députés conviendront, il me semble, que la méthode actuelle d'examiner des crédits laisse à désirer. Cela tient notamment à ce qu'on pose au comité des subsides un grand nombre de questions inutiles. Je dis bien "inutiles" puisque, dans un grand nombre de cas on peut trouver les réponses dans la dernière partie du budget des dépenses. Ajoutons que les députés vont et viennent sans cesse et qu'il arrive que certains d'entre eux, entrant en retard, posent des questions auxquelles il a déjà été répondu. Cela se passe tout le temps que dure l'examen des crédits. Si nous faisions cette étude à un comité, cela risquerait moins d'arriver.

Les membres de notre groupe ont toujours été favorables à l'idée de renvoyer à un comité spécialisé dans les questions intéressant tel ou tel ministère les crédits du ministère en question. C'est d'ailleurs ce qui se passe en ce qui concerne les affaires extérieures. Des fonctionnaires sont présents et on peut poser n'importe quelle question. Il en résulte, il me semble, une grande économie de temps pour la Chambre. La raison en est que ceux qui ne font pas partie du comité savent que ceux qui le composent s'intéressent tout particulièrement à la question et qu'ils ne manqueront pas de soumettre les crédits à un examen assez attentif. On pourrait, je pense, procéder de la même façon pour l'étude des crédits d'un grand nombre d'autres ministères, dont ceux de l'Agriculture, des Affaires des anciens combattants, de la Défense et des Finances. Ainsi, les crédits du ministère de l'Agriculture seraient soumis au comité de l'agriculture, ceux du ministère des Affaires des anciens combattants, au comité spécial des affaires des anciens combattants et ceux du ministère des Finances, au comité de la banque et du commerce. Tous ces comités sont composés de députés qui s'intéressent tout particulièrement aux questions soumises aux comités. Les autres membres de la Chambre qui ne font pas partie de ces comités sauraient que ceux qui les composent s'acquittent assez bien de l'étude des crédits. Aussi, quand les crédits seraient renvoyés au comité des subsides, ils seraient moins portés à poser une foule de questions, du moins ils seraient portés à en poser beaucoup moins.

Pour ce qui est de la proposition qui nous occupe, le ministre a dit que certains la voient d'un œil un peu sceptique. Je suis de ceux-là, pour la raison même que je viens d'exposer, savoir que le comité comptera des membres qui ne seront pas des plus versés dans les questions dont sera saisi le comité. Par conséquent, lorsque les crédits d'un ministère seront renvoyés au co-

mité des subsides, les autres membres intéressés qui n'auront pas eu l'occasion de poser des questions commenceront à en poser autant qu'ils l'auraient fait avant que les crédits soient renvoyés au comité.

Je crois qu'il y aurait moyen de prévenir cela. Si ce comité étudie les crédits d'un ministère jusqu'à la fin, chaque groupe peut changer ses membres dans le comité avant que celui-ci entreprenne l'étude des crédits d'un autre ministère. Si nous devons étudier les crédits d'un ministère pendant quelques jours, puis passer à ceux d'un autre ministère, pour revenir ensuite au ministère précédent, il va être impossible de faire un travail suivi et je crois que nous aurons beaucoup de difficultés. D'un autre côté, si nous étudions les crédits d'un ministère jusqu'à la fin et si, avant de passer aux crédits d'un autre ministère, vous permettez à un groupe de changer ses membres dans ce comité de telle sorte que le comité soit composé de députés particulièrement intéressés à ce ministère, je crois que nous aurions éliminé plusieurs des objections soulevées. J'espère que le ministre nous dira que cette ligne de conduite sera adoptée et que les groupes seront autorisés à modifier leur représentation dans ce comité sans trop de difficulté. Le ministre a déclaré que le comité doit être institué à titre expérimental. Nous nous rendons compte que le régime actuel n'est pas satisfaisant et, bien que nous préférerions la méthode que j'ai mentionnée, je crois cependant que nous appuierons la proposition à titre expérimental et que nous ferons de notre mieux pour qu'elle réussisse.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, je manquerais de franchise, je crois, si je ne parlais sur cette question. En effet, à la Chambre en plusieurs occasions au cours des sessions précédentes et au comité du Règlement pendant plusieurs années j'ai recommandé, bien que peut-être sous une forme un peu différente, l'établissement par la Chambre d'un comité des crédits chargé d'étudier les prévisions budgétaires soumises par le Gouvernement dans le livre Bleu annuel.

Je ne vais pas rappeler trop longuement l'obligation historique qu'ont les représentants élus de la population qui siègent à la Chambre des communes d'étudier les dépenses publiques, celles qui ont été faites et celles qui sont prévues. De fait comme du point de vue historique, aucune obligation plus importante que celle-là n'incombe aux députés dans un Parlement constitué selon le modèle des Parlements.



Depuis dix ans que je siège dans cette enceinte, il me semble qu'on ne s'acquitte pas d'une façon suffisante de cette responsabilité. Je vais même plus loin et je dis que la façon dont la Chambre procède actuellement empêche virtuellement les députés de s'acquitter de cette très importante responsabilité. Comment doivent-ils s'y prendre? Le moyen qui s'offre c'est le comité des subsides, peut-être le moins souple de tous les éléments de l'organisation parlementaire que nous avons à Ottawa aujourd'hui. Si on veut faire étudier sérieusement les dépenses publiques prévues, on ne les soumet pas tout d'abord à un corps composé de 265 membres. En second lieu, on s'efforce de mettre un peu d'ordre dans les délibérations de l'organisme chargé de faire cette revue. Les questions de principe, les questions de détail et les questions relatives aux montants ne seraient pas toutes mêlées. De toutes les parties de la Chambre ne surgiraient pas des questions ayant peu de rapport entre elles, sans suite et très peu cohérentes.

Le comité des subsides est un organisme lourd et incommode en ce qui concerne l'accomplissement d'une importante responsabilité publique. Il lui faut beaucoup de temps. Je tiens à bien préciser que je n'aborde pas ce problème en pensant que l'épargne de temps est l'élément le plus important. A mes yeux, l'élément le plus important est l'accomplissement d'une responsabilité publique, afin d'examiner les dépenses proposées. Mais l'économie de temps est un des résultats qui s'ensuivraient, non pas au détriment de l'efficacité, mais avec un surcroît d'efficacité si l'on adoptait une méthode différente.

Un autre inconvénient manifeste de notre façon de procéder au comité des subsides, c'est que tout renseignement obtenu par les députés doit venir du ministre. C'est encore une méthode incommode et qui prend du temps. Le ministre fait très souvent fonction d'intermédiaire entre le député qui cherche à obtenir des renseignements et le haut fonctionnaire qui possède ces renseignements tandis qu'on économiserait du temps et qu'on ferait preuve d'efficacité en permettant de poser directement la question au haut fonctionnaire. Très souvent les députés viennent au comité surtout pour obtenir des renseignements. D'autres veulent prononcer des discours portant sur les lignes de conduite du Gouvernement. D'après les réponses faites à leurs questions, d'autres encore tiennent à prendre la parole pour indiquer les renseignements dont ils ont besoin.

Pour ces diverses raisons, monsieur l'Orateur, j'estime que le comité des subsides ne peut tout simplement continuer à fonctionner sous sa forme actuelle si nous sommes le moindrement sérieux quand nous prétendons vouloir nous acquitter de cette importante responsabilité. Nous passons beaucoup de temps à discuter en comité des subsides. Pour ma part, je ne m'élève pas contre le temps que nous y consacrons mais je tiens à ce que ce temps soit utilisé de façon à permettre aux députés de s'attaquer à l'essentiel du problème et de distinguer, au moyen des méthodes employées, entre les questions de lignes de conduite d'une part et les questions de détail d'autre part. A l'heure actuelle, ces importantes questions d'ordre administratif se confondent avec la minutie de questions portant sur des détails ou sur les montants en cause, questions qui n'ont qu'une portée très limitée. Nul ne prétendra, j'en suis sûr, que lorsque ces petites questions s'infiltrent dans des discours portant sur d'importants aspects d'ordre administratif, la conduite des débats se fait de façon cohérente ou sensée.

Parfois le Gouvernement nous dit à nous de l'opposition: Ces crédits ont fait l'objet d'un examen de la part du Conseil du trésor. Il veut dire en pratique que nous n'avons pas à nous préoccuper outre mesure des détails, parce que le Conseil du trésor les a déjà scrutés. La Chambre des communes ne saurait jamais en cette matière se décharger de ses responsabilités sur le Conseil du trésor ou tout autre conseil. Elle doit assumer ses responsabilités et s'en acquitter. La seule façon dont elle peut le faire consiste à examiner le détail des affectations que renferme le Livre bleu.

La Chambre des communes ne manque pas d'expérience à cet égard. Depuis déjà dix ans, à partir de la formation du comité des Affaires extérieures à l'automne de 1945, la Chambre a été fidèle à la coutume de déférer audit comité les crédits du ministère des Affaires extérieures. J'ai eu l'honneur de faire partie de ce comité depuis sa création à l'automne de 1945. Parce que j'ai fait preuve, je crois, de beaucoup d'intérêt à l'égard de ces crédits et de la façon de les examiner, je veux exprimer très fermement l'opinion que les crédits qui ont fait l'objet du meilleur examen à la Chambre depuis dix ans sont ceux du ministère des Affaires extérieures.

C'est parce qu'ils ont été déférés au comité, où l'on a eu amplement l'occasion d'interroger les hauts fonctionnaires du ministère. Le ministre s'est conformé à la coutume en formulant une déclaration d'entrée en matière, au comité, mais alors les détails de l'examen des crédits, la réponse aux questions et la présentation d'autres renseignements, tableaux et données statistiques ont été confiés aux hauts fonctionnaires du ministère. Les témoins ne comprenaient pas seulement les hauts fonctionnaires du ministère. Nous avons entendu des hommes comme le général McNaughton et M. Cavell; le premier travaille avec la Commission mixte internationale et le second s'occupe du plan de Colombo.

Nous avons entendu d'autres témoins du même calibre, de temps à autre; c'étaient parfois des gens qui n'avaient rien à voir avec le gouvernement. La liberté y régnait, et les crédits ont fait l'objet d'un examen approfondi. On a ainsi économisé le temps de la Chambre tout en rendant plus efficace l'examen des crédits.

On n'y est pas parvenu, monsieur l'Orateur, en écourtant les débats à la Chambre; à ce propos, je crois que le ministre a proposé aujourd'hui, sauf erreur, une méthode s'écartant d'une façon de procéder qui s'est révélée salutaire et efficace pendant tant d'années, en ce qui concerne les crédits du ministère en cause.

Lorsqu'on a présenté la motion visant à retirer du comité des subsides le budget de ce ministère pour le déférer au comité permanent des affaires extérieures, cela a été l'occasion d'un débat sur la politique ministérielle car, monsieur l'Orateur, la Chambre des communes est précisément l'endroit où la ligne de conduite du Gouvernement doit être étudiée. Telle est la procédure qu'on a suivie dans ce cas-là et elle s'est révélée très utile. Quand le budget de ce ministère est revenu au comité des subsides, en certains cas où il était nécessaire de procéder à un débat général sur notre politique extérieure, ce débat a eu lieu à l'appel du premier crédit. Mais généralement, lorsqu'il n'y avait pas d'occasion immédiate pour un débat sur la politique extérieure, parce que nous admettons tous qu'il doit y avoir certaines occasions de discuter des affaires extérieures au cours de la session, il y a eu au comité des subsides une revue très rapide du budget ministériel lorsque le comité des subsides en était de nouveau saisi. La Chambre, siégeant en comité des subsides, sait que ces postes ont été examinés en détail.

Or rien dans notre Règlement n'empêche qui que ce soit, parmi nous de poser une question à ce stade ou de demander certains renseignements. Je crois qu'on s'est rendu compte que les interrogatoires auxquels on a procédé au comité ont été assez complets. On a obtenu les renseignements demandés et ceux-ci figurent au compte rendu imprimé des délibérations. Il est donc inutile de les répéter à la Chambre. Toutefois si, d'aventure, il se passait quelque chose au comité qui, de l'avis d'un député quelconque, méritait qu'on y revienne, il n'y a pas de raison

pour qu'on ne puisse y revenir au comité des subsides. Les interventions qui y auraient lieu seraient d'autant plus pertinentes qu'elles seraient faites en connaissance de cause. On ne risquerait plus de voir des orateurs lancés sur une fausse piste du fait de renseignements erronés, puisqu'on aurait eu l'occasion de se renseigner suffisamment au comité.

Il me semble que l'expérience acquise par la Chambre, pendant un temps déjà assez long, est propre à aider à celle-ci à résoudre au mieux cette question et à servir d'indication utile au comité. On a proposé la création d'un comité des crédits. Le comité des crédits n'est pas le seul auquel les crédits de tout ministère pourraient ou devraient être soumis. Étant donné la création d'un comité des crédits, j'espère qu'on ne proposera pas que les crédits du ministère des Affaires extérieures ne soient pas, comme dans le passé, soumis au comité permanent des affaires extérieures. J'aurais aimé que, par suite de l'expérience que nous avons acquise des crédits des affaires extérieures, on songe à confier l'examen des crédits de quelques autres ministères à des comités de la Chambre qui s'occupent de ces ministères.

Nous n'avons pas de comité correspondant à chaque ministère du Gouvernement. Il y en a un certain nombre et, naturellement, le comité permanent des affaires extérieures en est un. Le comité des relations industrielles en est un autre auquel on pourrait soumettre les crédits du ministère du Travail. Il me semble que, chaque fois qu'un comité spécial des affaires des anciens combattants est désigné, il n'y a pas de raison pour ne pas lui soumettre les crédits du ministère des Affaires des anciens combattants. On pourrait peut-être songer sérieusement aussi, monsieur l'Orateur, à soumettre les crédits du ministère de l'Agriculture au comité permanent de l'agriculture.

Cette façon de procéder permettrait, je pense, un examen plus minutieux des dépenses envisagées par ces ministères et, à la Chambre, une étude intelligente de la politique ministérielle.

Au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le premier ministre (M. St-Laurent) a dit que c'était à titre d'essai que le Gouvernement présentait cette proposition à cette session-ci. C'est déjà pas mal. j'ai incité le Gouvernement par le passé à faire des essais, s'il n'était pas disposé à se rendre pleinement à nos propositions. Je me réjouis de ce qu'il consent à faire un essai dans le présent cas. Cependant, il faut que ce soit un essai loyal. Il semble que le comité sera saisi des crédits de quatre ministères, dont le Gouvernement a déjà fait le choix. L'opposition n'a pas eu le moindre mot à dire à ce choix.

Si l'on voulait faire un essai loyal, si l'on voulait vraiment s'assurer de la valeur de la proposition sérieuse qui est soumise à la Chambre depuis un certain nombre d'années, on aurait dû permettre à l'opposition de participer au choix des ministères dont les crédits seront examinés par le comité projeté. J'espère qu'il n'est pas trop tard pour le Gouvernement d'écouter l'opposition à cet égard. En effet, personne ne peut prétendre qu'il s'agit d'une expérience équitable si l'on n'a consulté d'aucune façon l'opposition sur le choix des ministères dont il y a lieu de renvoyer ainsi les crédits pour étude.

Je dirai encore un mot sur l'expérience qu'a faite le Royaume-Uni avec le comité des crédits. Elle n'est pas récente, mais date d'il y a bien longtemps déjà, si l'on s'en tient à nos concepts de durée en tant que pays jeune. C'est parce qu'à Westminster, on n'a pas toujours bien compris les fonctions du comité des crédits que je lirai à la Chambre plusieurs passages tirés d'un discours prononcé à la conférence parlementaire du commonwealth qui a eu lieu, en août dernier, à Nairobi, Kenya. Un des principaux sujets de discussion était alors les rapports existant entre les pouvoirs exécutif et législatif du gouvernement. On a soulevé la question de savoir comment les représentants élus du peuple pourraient s'acquitter des tâches fondamentales et inéluctables qui découlent de la surveillance des dépenses publiques.

Le porte-parole de la délégation du Royaume-Uni, le député Derek Walker-Smith, a dit quelques mots au sujet de la façon de procéder de son pays au sujet des dépenses. Je prie la Chambre d'observer la différence entre la façon de procéder qu'au cours des ans on a jugée là-bas la plus appropriée en vue de s'acquitter de cette responsabilité, et celle d'après laquelle le ministre voudrait, si je comprends bien, que le comité des crédits procède à l'examen des nôtres. Voici, d'après le compte rendu officiel de la conférence, ce qu'a dit M. Walker-Smith:

> En ce qui a trait aux méthodes traditionnelles de vérification financière, l'article nº 16 du Règlement en vigueur au Royaume-Uni prévoit encore que 26 jours sont réservés à des débats portant sur les crédits. Mais ces 26 jours, appelés jours réservés aux subsides, n'ont rien à voir, ou à peu près rien à voir à la question de l'examen détaillé des crédits de chaque ministère. Au contraire, avec le temps ils sont devenus des jours consacrés à des débats portant sur la politique et l'administration des divers ministères dont les crédits sont mis en délibération l'un de ces 26 jours. De même, nos bills relatifs au fonds consolidé et aux crédits constituent encore, cela va de soi, une partie essentielle du rouage financier; mais ils fournissent l'occasion,

non pas de débats portant sur les finances, mais sur les aspects les plus divers se rapportant à la politique ministérielle et à l'administration. Puisqu'il en est ainsi, il est, d'après moi, nettement établi que les anciennes méthodes traditionnelles de surveillance des finances ne donnent aujourd'hui que de médiocres résultats.

Nous avons, néanmoins, depuis une date relativement récente, élaboré d'autres méthodes, de nouvelles méthodes. Je dirai, à ce propos, qu'une de ces nouvelles méthodes s'applique depuis 1861, et l'autre depuis 30 ou 40 ans; elles sont, toutefois, relativement nouvelles, si on les compare à nos sept siècles de gouvernement parlementaire...

Voici ce qu'il dit plus loin:

Mais, de fait, nous avons un double régime: un comité des comptes publics qui fait un examen détaillé des dépenses passées et un comité du budget des dépenses, chargé d'approfondir les dépenses proposées. Le comité des comptes publics existe depuis 1861. Il se compose de 16 députés et a toujours pour président un membre éminent de l'opposition, presque toujours un ancien secrétaire financier de la Trésorerie. Le comité des comptes publics est autorisé à assigner des témoins, à ordonner la production de documents, à réclamer la présence de hauts fonctionnaires afin de les interroger; mais deux choses lui sont interdites: il ne peut convoquer les ministres afin de les interroger contradictoirement, ni contester la politique ministérielle. On constate donc que le champ d'action de notre comité des comptes publics est plus restraint, et plus fonctionnel que celui des passionnants comités du Congrès dont nous parlent les journaux.

Le comité du budget des dépenses est un organisme très utile, pour nous en tout cas. Fondé il y a 30 ou 40 ans, il examine les crédits, c'est-à-dire les propositions de dépenses et fait part des économies réalisables, compatibles avec la politique ministérielle. C'est un corps assez considérable, composé de 36 membres du Parlement et, dans ce cas-ci, le président n'est pas choisi dans les rangs de l'opposition; c'est un simple député choisi dans le parti qui appuie le gouvernement. C'est un corps très efficace, partagé en cinq sous-comités, dont chacun étudie les crédits d'un ministère différent. Cependant, je crois que d'une façon générale il est vrai de dire, monsieur le président, que, dans l'ensemble, le comité des comptes publics et le comité des crédits s'acquittent d'une bonne partie de l'étude détaillée des finances qui incombait traditionnellement à la Chambre formée en comité plénier et que, dans ces conditions, il n'est plus possible de faire au moyen de ce rouage traditionnel.

Il me semble que j'y vois beaucoup de choses qui pourraient nous intéresser. Nul ne songe, j'en suis sûr, à importer quelque trait que ce soit des comités du Congrès. En réalité, cependant, nous retardons sur Westminster quand il s'agit d'établir les méthodes à employer pour satisfaire aux exigences fondamentales du régime parlementaire et de la responsabilité parlementaire.

Je suis donc heureux de voir qu'un comité des crédits sera institué, et qu'il servira de cadre à une expérience. Je tiens à ce qu'on en fasse un loyal essai. Or cet essai ne sera pas entièrement loyal, à mon avis, si le Gouvernement doit se réserver le droit exclusif de lui choisir ses travaux.

J'en viens maintenant, brièvement, à ce qui, dans la recommandation du ministre, me paraît s'écarter de ce qui m'a toujours semblé être une saine politique de la Chambre des communes, à en juger par l'expérience faite à propos du comité des affaires extérieures et par celle du Royaume-Uni.

Le ministre a dit: "Nous allons faire du comité des crédits un petit comité des subsides, un comité des subsides en miniature". Si je l'ai bien compris, le comité commencera l'examen des crédits d'un ministère en particulier, tenant le genre de discussion d'ordre général que nous avons à la Chambre lorsqu'elle est formée en comité des subsides. Et, sauf erreur, le comité des crédits s'en tiendra au même mélange déconcertant: détails et programme ministériel; montants et programme ministériel; administration et programme ministériel; tout le méli-mélo qui nous accable lorsque nous essayons de mettre de l'ordre dans le désordre qui caractérise les délibérations du comité des subsides.

Il me semble que nous nous leurrons et que nous jetterons ainsi de la confusion dans l'expérience. Nous devrions discuter à la Chambre, en comité des subsides, les questions d'ordre administratif. C'est l'endroit tout désigné. La Chambre des communes, siégeant en comité plénier, est l'endroit tout désigné où doivent être débattues les questions d'ordre administratif. Ce n'est pas à un comité spécial qu'on doit discuter ces questions.

De même, le comité plénier, tel celui des subsides, n'est pas l'endroit où discuter les questions de détail. C'est au comité spécial que cela doit se faire. Si j'ai bien saisi ses paroles, le ministre semble proposer que le comité des crédits devienne une sorte de comité des subsides en miniature où l'on discuterait pêle-mêle les questions de détail et les questions d'ordre administratif.

Le ministre a déclaré: "Nous ne voulons pas de discussions sur la motion tendant à déférer le budget des dépenses d'un ministère en particulier, ou à soustraire ces crédits au comité des subsides pour les soumettre au comité des crédits." A mon avis, nous nous leurrons en suivant une telle proposition. Certes, ce qu'il faudrait faire en l'occurrence, ce serait de demander, à l'occasion d'une telle motion, une discussion générale sur la ligne de conduite, le programme, qui se rapporte à ce ministère comme celle que nous avons normalement à l'occasion du premier crédit. La Chambre discuterait en général la ligne de conduite du ministère, sans s'attacher aux détails, puis déférerait les crédits du ministère au comité des crédits qui les examinerait en détail. L'étude minutieuse se ferait au comité, où l'on ne discuterait pas du programme ministériel.

Il ne faut pas oublier ensuite que, lorsque le comité demande des renseignements complets, en ce qui concerne notamment les montants, et cherche à faire réaliser des économies, il devrait être tout à fait libre non seulement de faire venir des documents mais aussi de faire comparaître des témoins; ces personnes ne devraient pas provenir seulement des cadres du fonctionnarisme, mais aussi, s'il y a lieu, de l'extérieur.

Cet après-midi, le député de Greenwood (M. Macdonnell) a parlé d'un cas où, à propos de la révision des crédits d'un ministère sous la juridiction duquel tombe, disons, les sociétés de la Couronne, on devrait être autorisé à rechercher des avis intelligents de sources supplémentaires.

Voici le point suivant que je voudrais signaler. Quand le comité des crédits a achevé la révision des crédits d'un ministère particulier, ces crédits devraient être ensuite soumis à la Chambre. Il ne faudrait pas retenir un rapport de la révision des crédits jusqu'à ce que le comité ait revisé tous les crédits ministériels qu'on lui a présentés. Il devrait achever autant que possible son travail au sujet de chaque ministère particulier, et renvoyer ensuite à la Chambre son rapport sur ce ministère et ses crédits.

Le député d'Acadia (M. Quelch) a soulevé plus tôt la question de roulement du personnel. Il me semble que ce ne sera qu'avec le temps et l'expérience que la Chambre pourra prendre une décision judicieuse sur la question de savoir s'il vaut mieux suivre la méthode anglaise des sous-comités ou celle qui était, je crois, à l'esprit du ministre lorsqu'il a présenté sa proposition, et selon laquelle le comité devrait fonctionner comme une unité et pourrait, lorsqu'il y aurait lieu, après la revision des crédits d'un ministère particulier, modifier, par décision de la Chambre, la composition du comité, de façon à y inclure d'autres membres plus intéressés ou plus versés dans les affaires du ministère suivant dont on va étudier les crédits. Il me semble que nous ne devrions prendre aucune décision définitive maintenant à l'égard de l'un ou de l'autre parti, mais que nous devrions garder notre liberté de jugement et nous laisser guider par notre expérience.

Enfin, je pense que nous ne manquons aucunement de respect envers le parlement et que nous ne déprécions pas les traditions auxquelles se rattachent non seulement les pouvoirs du parlement mais aussi ses méthodes, en décidant de tenter le genre d'expérience que nous proposons aujourd'hui. On a signalé qu'il existe, au parlement de Westminster, un comité semblable, d'une d'une façon générale, à celui qui fait l'objet de la motion à l'étude,—et cela depuis 30 ou 40 ans. Lorsque les députés à la Chambre deviennent si nombreux et que les travaux deviennent si complexes que les méthodes actuelles ne permettent pas aux députés de s'acquitter de leurs fonctions, il me semble qu'il incombe à la Chambre de chercher des moyens de rendre l'étude des travaux plus efficace, tout en conservant les fonctions et responsabilités traditionnellement dévolues au Parlement en vertu de notre régime.

Par conséquent, il me semble que la motion à l'étude a tout simplement pour objet de trouver une méthode qui s'adapterait davantage à l'exécution de nos fonctions. Bien que la motion n'ait trait qu'à l'institution du comité, et que nous ne soyons pas appelés en ce moment à déférer au comité les crédits d'un ministère, j'espère qu'avant de présenter une motion en ce sens, le Gouvernement examinera les propositions formulées ici aujourd'hui. A mon avis, en donnant suite à ces propositions, la Chambre aurait une meilleure occasion de mettre cette proposition à l'essai. Je pense que l'expérience pourrait se révéler très utile, à condition de la mettre convenablement à l'essai.

**M. Dickey:** Je voudrais poser deux questions à l'honorable député. Il a cité, en l'approuvant je crois, un passage assez long du compte rendu des délibérations de l'Association parlementaire du Commonwealth britannique. A propos de la motion tendant à déférer les crédits de certains ministères au comité qu'on projette d'établir, l'honorable député a-t-il voulu dire qu'un débat portant sur le programme du ministère intéressé serait substitué au débat habituel sur le premier crédit, de sorte qu'aucun débat d'ordre général n'aurait lieu à l'occasion de l'examen du premier crédit, lorsque les crédits d'un ministère reviendraient à la Chambre?

**M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la première question, j'ai donné lecture d'une assez longue citation extraite du discours intéressant et très documenté qu'a prononcé M. Derek Walker-Smith, membre du parlement, parce que j'ai cru que ce passage était très instructif. Comme je l'ai expliqué par la suite, la situation au Canada n'est pas tout à fait la même. Le genre de comité que le Gouvernement projette d'établir en vue de l'examen des crédits ne correspond pas exactement au comité du Royaume-Uni. Mais je cherchais à tirer une double leçon des observations de M. Derek Walker-Smith: premièrement, qu'on a constaté, au cours d'une longue période de temps, que ce comité des crédits rend de très précieux services pour ce qui est de l'accomplissement du devoir du Parlement à l'égard du contrôle des dépenses publiques; et

deuxièmement, pour qu'il soit bien compris, comme l'a clairement énoncé M. Walker-Smith, que ce comité s'occupera des détails et que, suivant la coutume parlementaire britannique habituelle, le débat en comité des subsides ne porte que sur le programme. Cela me paraît une juste distinction entre les fonctions du comité plénier de la Chambre et celles d'un comité spécial. Discutons le programme à la Chambre mais non en détail et discutons au comité les détails mais non le programme.

L'honorable député m'a ensuite demandé ce que je pensais de la discussion générale à propos du premier crédit d'un ministère. Il se rappelle que, suivant la procédure actuelle, nous commençons par une discussion générale de l'administration du ministère intéressé à l'occasion de l'examen du premier crédit en comité des subsides. Cette discussion porte sur le programme; par la suite, si quelqu'un veut obtenir des détails sur l'administration générale, il a l'occasion de se renseigner.

Il me semble que le moment opportun de soumettre les crédits à un comité serait à l'issue de la discussion générale sur le programme. Le débat général sur le programme aurait donc eu lieu. Au comité, le premier crédit n'est pas approuvé et rien n'empêche le comité d'examiner, au besoin, certains détails du poste de l'administration générale. Mon honorable ami se rappelle, par exemple, que le budget de certains ministères ne comporte guère d'autres crédits que celui de l'administration générale. Prenons par exemple le ministère du Revenu national. Il ne comporte qu'une couple de crédits pour chaque division, y compris celle de l'administration générale. Par conséquent, si le premier crédit était adopté à la Chambre, il ne resterait guère de travail pour le comité des crédits. Si, par exemple, les crédits de n'importe quel ministère lui étaient déférés, ce comité devrait étudier en détail le crédit de l'administration générale et la somme qu'il comporte et poser toute question qu'il pourrait juger opportune à propos de ces crédits. A mon avis, pour la plupart des ministères, le gros de la discussion au comité des crédits ne porterait pas sur l'administration générale. Dans bien des cas, il porterait plutôt sur d'autres crédits, notamment dans le cas des ministères qui en ont une longue liste. Le budget de certains ministères comporte de très nombreux crédits.

J'ai répondu de mon mieux à mon honorable ami. Il s'imagine peut-être que la discussion comportera des répétitions. Je ne suis pas du tout de cet avis. Ce n'est certes pas ce que nous avons constaté à propos des affaires extérieures. La discussion générale a eu lieu ici et, lorsque les crédits sont revenus à la Chambre, le comité plénier a pu, certaines années, les adopter en quelques minutes.

**L'hon. C. G. Power (Québec-Sud):** Comme j'ai réclamé pendant de longues années le renvoi des crédits à un comité, j'ai accueilli avec satisfaction les déclarations formulées cet après-midi par le ministre des Finances (M. Harris) ainsi que la discussion qui a eu lieu. Mais je crois que certains points qui se dégagent de cette discussion, dont quelques-uns peut-être, qui n'ont pas été mentionnés, pourraient sans doute être élucidés par le ministre avant que nous adoptions finalement avec enthousiasme sa proposition.

Je ne sais trop à quoi m'en tenir quant à la procédure que suivra ce comité spécial des crédits. Beaucoup de députés semblent avoir l'impression qu'on cherche à épargner du temps et que la célérité est le but envisagé. A mon avis, c'est plutôt l'efficacité que le temps qui constitue l'élément important.

Pour ce qui est de la procédure que suivra le comité, tous les partis semblent s'entendre sur un point, savoir que le programme relève du Gouvernement, que la responsabilité en retombe sur le ministre et qu'il serait inopportun d'interroger les fonctionnaires du ministère sur des questions de programme. Personne ne niera, je crois, que, sous notre régime de gouvernement, c'est le ministre qui est responsable de tous les détails de son administration. Il ne peut rejeter sur les épaules de ses fonctionnaires la responsabilité de son administration pas plus que la responsabilité du programme qu'il préconise.

Pour ce qui est de la procédure que suivra le comité, j'incline à croire que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a raison de dire que l'idée de procéder par chuchotements et par réponses soufflées à voix basse serait impraticable, sinon inutile, dans les cadres étroits d'une salle de comité. Presque tous les membres du comité entendront les réponses que le sous-ministre chuchotera à son ministre et, naturellement, les membres du comité diront: "Monsieur le ministre, demandez-lui ceci, demandez-lui cela", ce qui équivaudrait à une sorte d'interrogatoire à trois qui finirait par devenir un peu ridicule.

A mon avis, rien, dans les attributions du comité ni dans l'intention du Gouvernement, ne devrait empêcher le comité d'interroger et de contre-interroger les fonctionnaires d'un ministère. Cependant, j'ajoute que, si un ministre estime qu'il peut répondre lui-même à toutes les questions qu'une opposition ingénieuse peut lui poser, ma foi, il faut le laisser essayer.

**M. Fraser (Peterborough):** Il faudrait qu'il soit ferré.

**L'hon. M. Power (Québec-Sud):** En effet. Je ne sais pas si la question se pose ou non mais, dans ces circonstances, il me semble qu'inévitablement les demandes de renseignements seraient adressées aux fonctionnaires du ministère. Quoi qu'il en soit, j'engage le ministre à déclarer très clairement à la Chambre qu'on n'empêchera pas les membres du comité d'interroger les fonctionnaires, si le ministre ne peut pas répondre lui-même aux questions.

Je ne sais trop si les attributions du comité ne devraient pas être modifiées pour qu'elles répondent à ces conditions. Comme on l'a déjà dit, le Gouvernement, lorsque les crédits seront déférés au comité, voudra peut-être mentionner, dans les attributions, que le comité ne doit pas discuter les questions se rattachant au programme; cependant, je ne crois pas que j'irais aussi loin que l'honorable député qui m'a précédé. Il me semble que les questions de politique générale pourraient être examinées au comité spécial, les questions sur ce sujet n'étant posées qu'au ministre et non à ses fonctionnaires.

Si les attributions ne sont pas suffisamment étendues, le ministre devrait songer à les rendre plus complètes. Il s'agit ici de quelque chose de neuf, d'une expérience. Si le gouvernement y voit une réforme, que ce soit vraiment une réforme et qu'on donne à l'ordre de renvoi la rédaction qu'il faut pour assurer son fonctionnement. Si, par contre ce n'est qu'une concession faite à l'opposition, que cette concession soit faite librement, volontairement, sans renâcler.

On a parlé de ce que font ces comités aux États-Unis, et aussi du système britannique. Il apparaîtra clairement à tout le monde ici qu'étant donné la différence entre nos régimes constitutionnels ou parlementaires il serait assez, voire extrêmement difficile pour nous d'adopter une solution voisine de la solution américaine.

Si je ne m'abuse, autant que je sois à même d'en juger, ce régime ne suppose pas de responsabilité ministérielle. Les ministres ne siègent même pas à la Chambre. Il ne semble même pas y exister de responsabilité gouvernementale en ce qui concerne les crédits, tout membre du Congrès pouvant proposer de nouvelles dépenses.

On entend parler de douzaines, voire de centaines de projets de loi particuliers destinés à voter des pensions à des militaires ou fonctionnaires méritants. On entend aussi parler beaucoup de marchandages politiques, de membres du Congrès qui s'entendent avec d'autres pour obtenir de plus fortes dépenses dans leur propre région du pays. A cause de ces considérations, toute tentative d'adopter la méthode des États-Unis ne serait pas, à mon avis, avantageuse pour notre pays.

Pour ce qui est de la méthode britannique, elle mérite qu'on s'en inspire et peut-être qu'on s'y réfère. Je me rappelle, cependant, un volume que je lisais dernièrement sur la Chambre des communes anglaise. C'est une chambre, nous le savons tous, bien respectueuse des usages et de la tradition. Toutefois, il y a à peu près 100 ans, elle a eu à modifier fondamentalement son règlement. Jusqu'à ce moment-là, on la connaissait comme un club de gentilshommes anglais. Malheureusement, il survint un fort groupe d'Irlandais. Ces Irlandais n'étaient pas des Anglais et ne nourrissaient aucune ambition de devenir gentilshommes.

Quant à nous, nous ne sommes pas anglais non plus. Nous avons nos traditions et nous comptons 80 ou 90 ans de régime parlementaire. Nous pouvons sûrement avec ces traditions trouver ou inventer le moyen de faire fonctionner notre système parlementaire sans suivre en esclaves celui de n'importe quel autre pays.

A propos des Irlandais, je ne devrais peut-être pas faire de comparaison désobligeante au sujet du second qualificatif.

Quoi qu'il en soit, je puis dire que, par suite de notre extrême susceptibilité quant au langage employé à la Chambre, par suite aussi des décisions rendues par ceux qui se sont succédé à la présidence de la Chambre, nous avons perdu un peu de la saveur, du piquant et de la rondeur qu'avait le langage de nos devanciers, ces pionniers. Peut-être, voulant devenir gentilshommes, sommes-nous, pour bon nombre d'entre nous, devenus de Petits Lords Fountleroys, le col de dentelle et les boucles de cheveux bien frisés en moins.

En tout état de cause, nous avons tout intérêt à déférer les crédits à un comité spécial. Les opinants, membres de tous les partis, ont énuméré les avantages d'une telle initiative, mais j'ai été un peu étonné de constater que le député de Greenwood (M. Macdonnell) ne semblait pas partager l'enthousiasme de son voisin, le préopinant, qui s'est prononcé en faveur du renvoi de ces crédits au comité.

Il reste que le contrôle, l'examen critique et minutieux des crédits constituent l'un des remparts de l'opposition. Pour remplir sa fonction, l'opposition doit apporter tous ses soins à s'assurer que ces dépenses sont convenables et dans l'intérêt du pays. Ayant eu l'avantage de faire partie de l'opposition pendant deux législatures, je puis dire que je nourris une grande sympathie pour l'opposi-

tion; j'estime qu'il est du devoir du Gouvernement et de la Chambre de faciliter à l'opposition l'examen de ces crédits.

Aux tenants du Gouvernement, il faudrait sans doute faire observer qu'aucune restriction d'ordre constitutionnel ni juridique ne les empêche, eux non plus, d'étudier avec soin les crédits. Ni la loi, ni la coutume, ni la constitution ne déclarent qu'un tel examen est uniquement la prérogative des membres de l'opposition. Les tenants du Gouvernement s'instruiraient beaucoup, eux aussi, au sujet de la fonction du Gouvernement, des rouages internes des ministères, s'ils prenaient le temps et se donnaient la peine d'examiner la façon dont les crédits sont préparés et présentés à la Chambre.

Du point de vue du Gouvernement, il me semble que la meilleure façon de procéder serait de faire en sorte que les sous-ministres soient invités à comparaître devant les commissions parlementaires. Quiconque a fait partie du Gouvernement sait quelles pressions presque intolérables s'exercent sur les ministres en vue d'obtenir que les crédits de leurs ministères soient augmentés. Qu'il s'agisse de la tendance naturelle qu'on trouve dans tous les ministères et qui consiste à vouloir édifier de petits empires, tendance à laquelle il est bien difficile de mettre un frein; qu'il s'agisse de la pression exercée en vue de l'adoption de nouvelles méthodes de fonctionnement des ministères, ou tout simplement du désir de rivaliser avec certains services d'autres ministères, les titulaires n'ont qu'un seul moyen de se protéger contre les pressions qu'exercent sur eux les chefs de service, et c'est de pouvoir dire: "Non, je ne pourrai obtenir cela de la Chambre des communes." Si les chefs de service se trouvaient face à face avec les députés et étaient mis en mesure de comprendre l'hésitation qu'ont les députés à leur accorder toutes leurs fantaisies, peut-être la tâche des ministres se trouverait-elle ainsi beaucoup facilitée dans leur ministère.

Sans vouloir critiquer le moins du monde notre service public, il me semble qu'il serait bon de confronter la bureaucratie avec la démocratie, représentée par les députés.

**M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous avons maintenant bien approfondi le sujet et je ne me propose pas de perdre beaucoup de temps en répétant des arguments déjà avancés. Toutefois, je prendrai la parole afin d'appuyer avec enthousiasme le projet de résolution. Aussi peu satisfaisante que puisse se révéler l'expérience, la situation ne saurait, à mes yeux, être pire qu'elle n'est aujourd'hui. Tous les représentants ici présents comprennent, je crois, que les députés ne sont nullement en mesure d'étudier convenablement le budget des dépenses sous le régime actuel. Tout ce que nous pouvons accomplir c'est un travail superficiel. J'espère bien qu'après l'institution du comité, il nous sera possible de faire un travail beaucoup plus efficace.

Pour ma part, je jugerai le succès ou l'échec de cette commission parlementaire d'après les dépenses que nous aurons pu épargner au contribuable. Certains députés semblent considérer les discours préconisant les économies comme une bonne plaisanterie. Épargner des dépenses au contribuable ne les intéresse guère. J'ai été plutôt surpris d'entendre un Écossais adopter ce point de vue cet après-midi. J'ai toujours cru que la plupart des Écossais surveillaient leur argent de près; et s'ils surveillent minutieusement leurs propres dépenses, on pourrait s'attendre, à mon avis, qu'ils prennent soin de l'argent de la population qu'ils représentent. J'estime, je le répète, que le comité sera jugé, du moins en partie, d'après le montant qu'il saura épargner au contribuable.

C'est peut-être une tâche à l'égard de laquelle bien des députés de l'arrière-plan peuvent se rendrent utiles. Nous constatons qu'il s'écoule habituellement, au début de la session, une période d'environ deux mois où il n'y a pas trop de travail à faire. Je crois que nous, députés de l'arrière-plan, pouvons faire un travail très utile à ce comité et examiner ces comptes à fond.

Le représentant de Québec-Sud (M. Power) a parlé du régime américain. Il y a peut-être dans le régime américain des particularités que nous n'aimons pas, mais il y a au moins une pratique qui me plaît. Sauf erreur, les membres de l'opposition qui font partie des comités dans ce pays ont à leur disposition des spécialistes ou des fonctionnaires rétribués qui peuvent leur aider à examiner en détail les questions à l'étude. Si, comme l'a proposé le député de Québec-Sud, le Gouvernement tient à aider l'opposition à accomplir sa tâche, il devrait s'inspirer de cette pratique en honneur aux États-Unis. Lors de l'examen des crédits du ministère des Finances, par exemple, je conseillerais au ministre de mettre à notre disposition deux ou trois de ses hauts fonctionnaires, de leur dire que leurs actes ou propositions, quels qu'ils soient, ne leur seront pas préjudiciables, de les laisser aider à l'opposition à examiner et à critiquer les crédits du ministère des Finances. Sauf erreur, c'est ce qu'on fait aux États-Unis, et je crois que c'est bien ainsi.

J'aimerais faire valoir un autre point. Le ministre a parlé aujourd'hui de quatre ministères dont les crédits seraient déférés au co-

mité. Il me semble qu'il vaudrait beaucoup mieux que le comité des crédits se réunisse et qu'il convoque lui-même le ministère de son choix. Ainsi, le service en question ne serait pas tout prêt, il ne serait pas préparé et il est possible, ainsi, qu'on assurerait un examen plus efficace des crédits.

Monsieur l'Orateur, il ne fait aucun doute à mes yeux que les affaires publiques constituent la plus immense entreprise que nous ayons au Canada. Nous dépensons près de cinq milliards. On pourrait tout de même trouver là-dedans de quoi économiser les fonds des contribuables. Je crois bien que l'institution du comité des crédits va constituer un pas dans la bonne voie. Encore une fois, j'appuie de tout cœur la création du comité.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, les députés, j'en suis sûr, ont écouté avec attention le discours de l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power) dont l'expérience s'étend sur plus de 38 ans, au cours desquels il a non seulement fait partie de l'opposition durant deux législatures, comme il l'a dit, mais encore a été ministre de la Couronne. En l'écoutant, je me suis rappelé un incident qui a eu lieu en 1941, je crois, alors que je faisais partie du comité des dépenses de guerre. L'honorable député étant alors ministre de la défense nationale pour l'air. J'ai pris la parole un soir et je me suis vivement élevé contre la décision qui avait confié à des autorités civiles le soin de former le personnel aérien de l'aviation, en indiquant, qu'à mon avis, on réalisait des bénéfices au détriment de l'État en guerre.

J'étais alors député de date récente et l'honorable représentant de Québec-Sud m'a servi une verte semonce. Le lendemain matin, cependant, il me téléphonait pour me dire, —et je ne trahis aucun secret personnel en révélant ses paroles,—que mes observations, comme il l'avait constaté, étaient conformes aux faits. Cet après-midi-là prenant la parole à la Chambre, il a avoué s'être trompé la veille en critiquant mes critiques. Il a ensuite ajouté: "Je vais mettre fin à cet état de choses une fois pour toutes" et il y a mis fin. C'est là un exemple de ce qu'on peut faire si les ministres de la Couronne font le moindre cas des critiques que formulent consciencieusement et sérieusement les membres de l'opposition.

Le ministre des Finances a rappelé, non sans un certain orgueil qu'en 1921, la Chambre avait été saisie d'une motion prévoyant la formation d'un comité quelque peu analogue à celui que prévoit la motion à l'étude. Il est intéressant de lire la motion qui a été présentée par un de vos distingués prédécesseurs, monsieur l'Orateur, feu l'honorable Rodolphe Lemieux. La résolution était ainsi conçue:

> La Chambre est d'avis que pour coordonner et hâter l'exécution des travaux du Parlement d'une manière plus intelligente et pratique, les crédits des divers ministères devraient, avant d'être déposés à la Chambre, faire l'objet d'un examen de la part d'un comité spécial de la Chambre, où les fonctionnaires pourraient être sommés de paraître munis de plans et de rapports relatifs à chaque affectation.

Parmi ceux qui ont participé au débat, celui qui était alors chef de l'opposition, M. Mackenzie King a fortement appuyé l'opinion ainsi exprimée. Les membres du Gouvernement qui ont pris part au débat ont prétendu qu'un comité du genre de celui que préconisait M. Lemieux pourrait empiéter sur les prérogatives du Cabinet garanties par la constitution. Un tel comité aurait été investi de pouvoirs beaucoup plus étendus que celui qu'on songe actuellement à former.

Quand on considère le passé, on ne peut s'empêcher de constater que d'une année à l'autre les dépenses publiques ont été souvent étudiées d'une façon de moins en moins soignée et détaillée. Il y a quelques instants, mon ami, l'honorable représentant de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Thatcher), a exprimé l'espoir qu'un comité comme celui que prévoit le projet de résolution, puisse aider à acquitter les responsabilités que comporte l'examen des dépenses. Il a formulé aussi le vœu que la Chambre adopte une façon de procéder analogue à celle qui est en honneur au Congrès des États-Unis.

J'espère que non. Les comités du Congrès américain, comme le député de Québec-Sud (M. Power) l'a signalé, n'offrent pas d'analogie avec les nôtres. De fait, un des principaux reproches adressés au régime américain tient à ce que, même si l'on oublie la politique de parti au comité, il y a grand danger que ne se fassent des alliances intéressées, d'où l'engagement de dépenses qui ne s'effectueraient pas autrement. Les membres du comité font abstraction de leurs attaches politiques et, mêmes s'ils votent dans un sens ou dans l'autre sans considération de parti, ils avancent parfois des arguments partiaux pour favoriser des dépenses qui leur plaisent en appuyant les idées favorites d'autres membres du comité. Ainsi, au lieu de contrôler les dépenses, on en fait d'autres.

Sous le régime américain, l'assemblée législative ne contrôle pas les dépenses engagées. Nos droits de regard sur les dépenses, à mon avis, s'exercent ainsi: d'abord, par l'entremise du cabinet puis par celle du Conseil du trésor. Puis, quand on demande des crédits au Parlement, il y a discussion

et, en théorie, au moins, examen des dépenses demandées par le Gouvernement. On formule des critiques au comité des subsides et, comme l'a signalé tantôt le député de Greenwood (M. Macdonnell), les réductions de crédit sont rarissimes. Je ne connais qu'un cas du genre depuis quinze ans et je crois qu'il s'en est présenté un autre entre 1935 et 1940. Mais, de façon générale, une fois les critiques terminées, le crédit est adopté soit en vertu de la force de la majorité soit en raison de l'épuisement de l'opposition.

Il existe une autre protection, qui se trouve dans le rapport de l'auditeur général. Il vérifie toutes les dépenses du Parlement, sauf un très petit nombre d'entre elles. Au cours des récentes années, et la tendance a été en s'accentuant, on a institué un nombre de plus en plus grand de sociétés de la Couronne. D'après moi, on ne peut, au Parlement, examiner convenablement les dépenses en trop faites par les sociétés de la Couronne. Elle jouissent d'une protection toute spéciale à ce sujet.

Je puis fournir à la Chambre deux exemples indiquant à quel point il a été impossible d'examiner attentivement les dépenses des sociétés de la Couronne. L'un de ces exemples a trait au rapport de novembre dernier de l'auditeur général touchant la Société Radio-Canada. L'auditeur général a relevé que, dans un rapport, il avait fait certaines critiques à propos de dépenses de cette Société, mais qu'apparemment elle n'en avait pas tenu compte. Voici que qu'il déclarait dans son rapport:

> Est toujours valable l'observation que renfermaient les rapports précédents selon laquelle l'opportunité des allocations accumulées au titre de dépréciation et de la désuétude doit être mise en doute parce que les taux utilisés au cours des années n'ont jamais été scientifiquement établis.
>
> Après avoir constaté certaines faiblesses dans les comptes, nous avons communiqué avec le président du bureau des gouverneurs, le 23 octobre 1952, en lui donnant des détails à l'appui de nos critiques...

Voici comment il s'est exprimé:

> ...nous vous conseillons de reviser attentivement la méthode de comptabilité, afin que les comptes soient revisés et coordonnés d'une manière appropriée; cela nous éviterait d'apporter une réserve à ce sujet au certificat de vérification.

Il s'agissait de critiques opportunes. Mais qu'a fait Radio-Canada? Elle n'en a tenu aucun compte. A mon avis, les sociétés et autres organismes de la Couronne, devraient faire l'objet d'un examen au Parlement. Je rappelle ce qui s'est passé hier, non pas pour mettre en doute la sagesse de la décision, mais afin d'indiquer à quel point ces organismes sont soustraits à la surveillance et au droit de regard du parlement. Lorsqu'ils ont besoin de fonds, ils s'adressent au parlement, mais lorsque nous cherchons à savoir s'ils ont dépensé trop ou mal à propos, ils nous disent que le parlement n'a aucun droit de le savoir.

Hier, j'ai présenté une motion demandant le dépôt de toutes les lettres et communications entre le ministère des Transports et le National-Canadien au sujet de la location de l'hôtel Reine Elizabeth, à Montréal, à la société Hilton. On a répondu que l'intérêt public s'opposait à la production de la correspondance. Et pourtant c'est la population canadienne qui a avancé les vingt millions affectés à la construction de l'hôtel. Il semble singulièrement étrange qu'étant donné l'importance du chiffre et le fait que le Parlement, devra avancer les sommes nécessaires pour combler un déficit éventuel du réseau, il n'ait pas l'occasion de régir les dépenses faites par telle ou telle société de la Couronne et leur succursales, sauf dans les limites restreintes actuellement admises.

**M. l'Orateur:** Il est cinq heures; la Chambre passe maintenant à l'examen des bills d'intérêt public ou privé.

## RELATIONS INDUSTRIELLES

### MODIFICATION DU CHAPITRE 152 DES STATUTS REVISÉS DE 1952—PRÉLÈVEMENT RÉVOCABLE VOLONTAIRE DES COTISATIONS

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** propose la 2e lecture du bill n° 7 modifiant la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail (prélèvement volontaire et révocable des cotisations).

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement en proposant la deuxième lecture du bill n° 7. Si je fais preuve de tant d'abnégation c'est que, j'en ai la certitude, tous les honorables députés reconnaîtront qu'à peu près tout ce qui peut être dit pour et contre le prélèvement révocable volontaire des cotisations, l'a été au cours des débats qui se sont déroulés par le passé. Cependant, monsieur l'Orateur, il y a toujours de l'espoir même au cœur d'un député de l'opposition, et j'ose espérer qu'un jour ou l'autre,—ce sera peut-être cette année, —le Gouvernement décidera que le moment est venu de donner suite à la promesse qu'il a faite lui-même à ce sujet, comme en fait loi le programme libéral adopté au dernier congrès national de ce parti tenu en 1948.

Je rappelle aux honorables députés qui appartiennent à ce parti qu'au congrès de cette année-là, ils se sont déclarés favorables au moins à une certaine forme de sécurité syndicale. Je leur rappelle également qu'ils ont formulé ce vœu à leur congrès national de 1948, quelques mois seulement après que

le Parlement eût étudié une proposition formelle visant à assurer la sécurité syndicale sous forme de prélèvement des cotisations.

La proposition véritable a été l'amendement au nouveau code fédéral du travail présenté au comité des relations industrielles par l'honorable député de Spadina (M. Croll). Chaque année depuis, cet amendement a formé la substance d'un bill dont la Chambre a été saisie et dont j'ai été le parrain. Quant à ce qui est arrivé en 1948, l'amendement avait été inséré dans le code du travail au comité des relations industrielles, sur la proposition de l'honorable député de Spadina; mais lorsque le bill revint devant le comité plénier de la Chambre, le prélèvement révocable volontaire des cotisations fut radié du bill sur proposition d'un autre député libéral. Nous ne sommes pas parvenus depuis à faire insérer cette proposition de nouveau dans la loi. J'ai parlé de ce qui s'est passé en 1948 pour rappeler aux députés libéraux en particulier que, lorsqu'ils décidèrent, à leur dernier congrès national tenu vers la fin de 1948, d'appuyer la sécurité syndicale, ils le firent en conformité de la proposition faite à cette fin à la Chambre par un de leurs propres députés. J'ose donc espérer que cette année le Gouvernement en sera venu à la décision qu'il est temps d'exécuter une promesse faite en 1948. Je me rends compte que nous ne sommes qu'en 1955, seulement sept ans après la promesse faite, et que ce serait la rapidité de l'éclair pour les libéraux; mais, qui sait, cela peut se produire de temps à autre.

J'espère aussi, monsieur l'Orateur, qu'on peut enfin attendre quelque chose d'un rapport qui a été soumis à la Chambre des communes en 1953. Cette année-là, le bill que je présente aujourd'hui était soumis à la Chambre, et à l'occasion de la motion tendant à la deuxième lecture, le ministre proposait un amendement portant que le bill ne devait pas être lu pour la deuxième fois, mais que le fond en devait être déféré au comité permanent des relations industrielles. Après une longue étude, ce comité soumettait à la Chambre un rapport dans lequel il disait:

> Le comité appuie le principe dont s'inspire le bill nº 2;...

Le bill nº 2 de 1953 était identique au bill nº 7 présentement à l'étude.

> ...il recommande que le Gouvernement, dans sa revue et sa révision projetée des dispositions de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, qui, sauf erreur, sont maintenant à l'étude, examine le principe à la base dudit projet de loi, ainsi que les observations qu'on a formulées à l'égard de la substance du projet de loi et qui ont paru dans les procès-verbaux et témoignages du comité.

[M. Knowles.]

Il s'agit du rapport du comité des relations industrielles, en date du mardi 28 avril 1953. Le 5 mai de la même année, sur une motion de celui qui était alors président de ce comité, la Chambre a adopté le rapport dudit comité et l'a fait sien. Encore une fois, il y a une autre raison qui me permet d'espérer malgré tout qu'un jour le Gouvernement prendra cette mesure à son compte et l'insérera dans nos statuts.

Bien que l'objet de ce projet de loi soit déjà consigné au compte rendu dans tous les détails, on me permettra peut-être d'en dire un mot. Il s'agit de ce qu'on appelle le prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales, d'une disposition à insérer dans le code fédéral du travail, en vertu de laquelle, si un syndicat ouvrier reconnu aux termes des dispositions de ce code réclame le prélèvement volontaire et révocable des cotisations syndicales, ce prélèvement lui soit accordé aux termes de la loi. Même une fois ce droit accordé, il faudrait, aux termes de cette loi, que chaque membre du syndicat qui désire que ses cotisations soient déduites et versées au syndicat, signe une carte à cette fin. Et même alors, ce membre conserverait le droit, conformément aux dispositions du projet de loi, de révoquer sa demande, s'il le désirait. En d'autres termes, monsieur l'Orateur, c'est le minimum de sécurité syndicale (ainsi qu'on l'appelle) qu'une loi puisse garantir.

Je signalerai que les cheminots du pays, c'est-à-dire le groupe le plus considérable actuellement visé par les lois fédérales concernant la main-d'œuvre, ont plus que cela. Ils ont la formule Rand, qui est une forme de sécurité syndicale de bien plus grande portée. Je signale également qu'une mesure similaire au bill dont nous sommes actuellement saisis figure dans le recueil des lois de plusieurs provinces depuis bon nombre d'années. Ce n'est donc pas une mesure législative de nature très radicale. Je signalerai également que les plus importants congrès du travail du pays l'ont réclamée à maintes reprises. Je rappellerai à la Chambre que plus de députés libéraux se sont prononcés en faveur du bill à l'étude qu'à l'égard de tout autre projet de motion ou de loi présenté par un membre de l'opposition. Autrement dit, il est nettement établi qu'il existe un vif sentiment en faveur de ce genre de mesure législative, quand une douzaine ou plus de libéraux peuvent se lever et appuyer une proposition de loi de cette nature, bien que, jusqu'ici, le Gouvernement n'ait pas jugé bon de l'accepter.

Ainsi que je l'ai dit au début, j'estime qu'il n'est pas nécessaire en cette circonstance de parler longuement de cette mesure. Elle est bien connue et presque tous les arguments qu'on pouvait invoquer pour ou contre ont été exposés maintes fois. Si le Gouvernement n'est pas disposé à accepter la proposition de loi, j'imagine que le débat pourra se poursuivre. On pourrait la noyer encore une fois dans un flot de paroles et dans ce cas, je suppose, certains députés siégeant de l'autre côté prononceront les discours qu'ils ont déjà prononcés. Si le député senior d'Halifax (M. Dickey) par exemple, prononce son discours, que je connais si bien, je ferai sans doute les mêmes interruptions aux mêmes points. Nous l'avons entendu maintes et maintes fois. Certes, il est temps que le Gouvernement accepte cette mesure à son mérite, soit comme un geste à l'égard des ouvriers en reconnaissance du rôle très important qu'ils jouent dans notre économie.

J'ai de nouveau le plaisir, monsieur l'Orateur, de proposer la deuxième lecture de ce bill concernant le prélèvement révocable volontaire des cotisations syndicales et, cette fois, j'espère que la Chambre l'acceptera.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je félicite mon honorable ami de la brièveté des remarques qu'il a formulées en présentant la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi. Je suppose qu'il m'incluerait parmi ceux qui prononceront des remarques usées et déjà connues de tous. J'espère aussi être bref. Je dois lui signaler que le vœu du comité permanent de 1953, dont il a parlé, avait pour objet d'exhorter le Gouvernement à examiner le principe dont s'inspire le projet de loi, ainsi que les faits exposés dans le compte rendu imprimé des délibérations, lorsqu'il s'agirait de donner suite à la refonte projetée de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail.

Nous avions fait savoir au comité que la loi était à l'étude. Le 23 février 1953, j'ai signalé à la Chambre que l'étude proposée par le comité permanent était en cours. J'ai aussi rappelé que la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail n'était pas très ancienne et que les fonctionnaires de mon ministère voulaient avoir le temps de se rendre compte de l'effet des modifications se fondant sur plusieurs années d'expérience utile.

A la suite de la discussion, l'an dernier, la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi a été mise aux voix. J'ai surveillé le résultat avec intérêt parce que c'était la première occasion qu'avait la vingt-deuxième législature du Canada de se prononcer sur cette mesure législative en particulier. Comme l'a dit mon honorable ami, des membres de tous les partis ont approuvé le bill. Mais le résultat final de 107 voix contre 51 n'indique pas que l'ensemble de la Chambre était, du moins à ce moment-là, en faveur de ce projet de loi.

Il convient, je crois, que j'informe la Chambre d'une enquête que j'ai fait faire au sujet de l'incidence du prélèvement volontaire des cotisations, sous toutes ses formes, dans les établissements industriels relevant de la compétence fédérale. Les chiffres portant sur le nombre d'employés de sociétés de la Couronne et d'industries relevant de la compétence fédérale et liés par des ententes collectives prévoyant le prélèvement volontaire et revocable des cotisations, ou quelque autre forme de prélèvement des cotisations syndicales, révèlent que cette question est devenue, en fait, un point habituel des négociations collectives dans les domaines relevant des lois ouvrières fédérales.

C'est sur ce plan, évidemment, que le Gouvernement, comme mon prédécesseur et moi-même l'avons déclaré à l'occasion, estime que cette question du prélèvement des cotisations doit être effectivement réglé, c'est-à-dire sur le plan des négociations collectives.

Les membres de la Chambre aimeraient, je suppose, que je leur dresse un tableau général des réactions des syndicats relevant de la compétence fédérale à l'égard de ce prétendu bienfait, le prélèvement volontaire et révocable des cotisations. L'auteur de la mesure a toujours dit que ce prélèvement représente le strict minimum de sécurité syndicale. Nous avons le droit de conclure de ses discours qu'un très grand nombre de travailleurs relevant de notre compétence sont privés d'un bien que nous devrions leur assurer à titre de minimum de sécurité syndicale.

Comme la chose m'intriguait beaucoup, j'ai fait faire un relevé afin de constater au juste quelle est la situation à cet égard. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je consignerai au hansard l'annexe que j'ai fait préparer et j'en indiquerai la teneur. Cette annexe a pour titre: "Employés relevant de la compétence fédérale". Elle porte quatre sous-titres: le premier indique le nombre total d'employés relevant de la compétence fédérale; le deuxième indique le nombre total d'employés liés par une entente; le troisième donne le nombre total d'employés liés par une entente prévoyant, sous une forme ou sous une autre, le prélèvement des cotisations; et le quatrième indique le nombre total des employés liés par une entente pourvoyant au prélèvement volontaire et révocable des cotisations. Sur le côté de cette

annexe, on énumère les domaines relevant des lois ouvrières fédérales. Le total de la première colonne, c'est-à-dire celui des employés relevant de la compétence fédérale, s'établit à 392,500; celui de la deuxième colonne, c'est-à-dire le nombre total d'employés liés par une entente, est de 277,800; celui de la troisième colonne, c'est-à-dire le nombre total d'employés liés par une entente prévoyant le prélèvement des cotisations, s'établit à 223,400; et celui de la quatrième colonne, c'est-à-dire le nombre total des employés liés par une entente prévoyant le prélèvement volontaire et révocable des cotisations, est de 35,488. Je donne tous ces totaux en chiffres ronds.

**Si la Chambre m'y autorise, je déposerai le tableau entier au compte rendu.**

**M. l'Orateur suppléant:** Le ministre a-t-il l'autorisation demandée?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Gregg:** Voici.

EMPLOYÉS SOUMIS À LA JURIDICTION FÉDÉRALE

Régis par conventions collectives:
Régis par conventions avec retenue des cotisations:
Régis par conventions avec retenue révocable volontaire des cotisations:

| | I | II | III | IV |
|---|---|---|---|---|
| —— | Employés soumis à la juridiction fédérale *(a)* | Employés régis par des conventions | Employés régis par conventions avec retenue des cotisations | Employés régis par conventions avec retenue révocable volontaire des cotisations |
| | | (En chiffres ronds) | | |
| Transports— | | | | |
| Chemins de fer (avec messageries mais sans les télégraphes commerciaux) | 204,400 | 177,600 | 150,800 | 1,300 |
| Navigation (avec services de débardement) | 35,200 | 32,000*(b)* | 8,400 | 2,900 |
| Avions | 10,100 | 6,300 | 4,400 | 20 |
| Véhicules automobiles et autres | 6,000*(c)* | 6,000 | 5,700 | 600 |
| Communications— | | | | |
| Services téléphoniques *(d)* | 37,900 | 31,200 | 31,200 | 25,600 |
| Télégraphes et câbles | 11,600 | 6,400 | 6,300 | 100 |
| Radiodiffusion | 5,100 | 2,300 | 2,200 | 8 |
| Élévateurs de têtes de ligne | 3,600*(c)* | 3,600 | 2,600 | 360 |
| Industrie minière | 3,800 | 3,100 | 2,500 | 2,500 |
| Industrie manufacturière | 13,600 | 6,900 | 6,900 | 2,100 |
| Services (Hôtelleries du N.-C.) | 2,400*(c)* | 2,400 | 2,400 | néant |
| Autres entreprises d'État *(e)* | 11,700 | néant | néant | néant |
| Banques | 47,100 | néant | néant | néant |
| Totaux | 392,500 | 277,800 | 223,400 | 35,488*(f)* |

*a)* Estimation.
*b)* Attendu que certains débardeurs se déplacent de ports en ports, en été et en hiver, ces derniers peuvent compter deux fois dans le nombre des employés régis par conventions.
*c)* Nombre d'employés régis par conventions; les données relatives à l'embauchage seraient un peu plus élevées.
*d)* Québec, Ontario et Colombie-Britannique seulement.
*e)* Y compris la *Canadian Arsenals Limited.*
*f)* Les données de la colonne IV se trouvent aussi incluses dans celles de la colonne III.

Voyons maintenant jusqu'à quel point la pratique du prélèvement des cotisations est répandue au sein du groupe de 392,500 employés rattachés à des industries relevant de la compétence fédérale. Soit dit en passant, les sociétés de la Couronne sont comprises parmi ces industries. Pour commencer, il faut déduire de ce total de 392,500 employés un chiffre estimatif de 39,250 personnes qui sont affectées à des fonctions d'administration ou

de surveillance et ne relèvent pas de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Il faut en déduire également 47,100 personnes employées dans des banques et 11,700 personnes, travaillant dans d'autres entreprises du gouvernement, qui ne sont pas groupées en syndicats ni liées par des ententes collectives.

Pour ce qui est des 294,450 employés qui restent, c'est-à-dire ceux qui sont rattachés à des industries relevant de la compétence fédérale dans des régions d'embauchage où il existe une méthode établie de négociations collectives, l'enquête a révélé que 277,800 personnes sont effectivement liées par des ententes collectives et que 223,400 sont assujéties au prélèvement des cotisations, sous une forme ou sous une autre. On voit donc qu'un peu plus de 80 p. 100 des employés liés par des ententes collectives profitent déjà du prélèvement des cotisations, si je puis m'exprimer ainsi, sous une forme ou sous une autre. Dans chaque cas, c'est la conséquence de négociations collectives.

Au cours de ses remarques cet après-midi, l'honorable député a parlé du manifeste adopté au congrès du parti libéral en 1948. Il a dit, avec raison, que le parti libéral s'était prononcé en faveur de la sécurité syndicale. Je lui signale cependant que le parti libéral n'a pas indiqué à ce moment-là qu'il était en faveur de la mesure à l'étude. Je tiens également à faire observer que, si le prélèvement des cotisations est réellement un avantage aussi précieux qu'il le dit pour la sécurité syndicale, les chiffres que j'ai cités attestent que 80 p. 100 des travailleurs du Canada qui relèvent de la compétence fédérale ont, depuis ce temps, obtenu ce précieux avantage au moyen de négociations collectives.

L'enquête est encore plus révélatrice pour ce qui est du genre de sécurité syndicale que comporte la disposition relative au prélèvement des cotisations dont j'ai parlé. Sur 223,400 employés dont les cotisations sont prélevées, sous une forme ou sous un autre, 35,488 seulement tombent sous le régime du prélèvement volontaire et révocable de cotisations, forme que le parrain du bill à l'étude qualifie de strict minimum de sécurité syndicale. Par opposition à ces 35,488 personnes jouissant d'un minimum de sécurité syndicale, les 187,912 employés qui restent ont un régime quelconque de prélèvement des cotisations, lequel, du point de vue des syndicats ouvriers, doit être plus avantageux et plus opportun que le régime des prélèvements volontaires et révocables. De fait, l'enquête révèle que, pour 166,433 des employés en cause, le prélèvement est de rigueur pour tous ceux qui sont partie à une entente collective, bien que l'adhésion à un syndicat ne soit pas obligatoire.

En outre, si la question du prélèvement des cotisations fait l'objet, aussi généralement qu'on le prétend, de négociations collectives, il vaut mieux, comme je l'ai déjà dit, s'en remettre aux parties intéressées. De plus, si le Parlement adoptait une mesure à cet égard, on aurait l'impression que, pour la première fois, comme je l'ai dit déjà, il légiférerait en faveur d'une des deux parties dans le domaine des lois qui régissent les relations industrielles entre employeurs et employés. Ce serait contraire aux principes généraux dont s'inspire actuellement notre législation sur les relations industrielles. La loi qui les concerne se fonde sur le principe d'un accord volontaire entre patrons et ouvriers au sujet des termes d'un contrat engageant les deux parties.

La loi est actuellement dépourvue de tout caractère obligatoire en ce qui a trait aux dispositions essentielles des conventions collectives, à ceci près que chaque accord doit obligatoirement comporter une disposition visant la résolution définitive des différences de point de vue sur le sens ou la violation de l'accord en question. Il va de soi que la disposition s'applique aux deux parties en cause. Il faut maintenir cette liberté. N'oublions jamais que les droits de négociation collective existent autant pour le patron que pour les employés syndiqués.

Le projet de loi de l'honorable député s'appliquerait exactement dans le cas d'un syndicat "admis à négocier collectivement sous le régime de la présente loi". La disposition relative au prélèvement est donc liée à l'exercice des droits de négociation collective. Du relevé auquel nous avons procédé en ce qui concerne les conventions collectives, dans les secteurs soumis à la juridiction fédérale, il ressort clairement que les syndicats, agissant en tant qu'agents négociateurs, ont pu conclure des ententes qui, dans bien des cas, débordent singulièrement le cadre d'un simple prélèvement révocable et volontaire. Ces ententes sont, de leur point de vue, beaucoup plus satisfaisantes et avantageuses.

L'attitude du gouvernement fédéral quant au principe du prélèvement des cotisations ressort des dispositions relatives au prélèvement inscrites dans de nombreuses conventions collectives négociées par des sociétés de la Couronne. On a laissé à ceux qui sont chargés de la direction des sociétés de la Couronne le soin de négocier ce point. Il est révélateur qu'en plusieurs cas, qui intéressent un très grand nombre d'employés de sociétés de la Couronne, les négociations aient

abouti à des clauses prévoyant différents modes de prélèvement des cotisations syndicales en faveur des syndicats représentant des employés.

L'honorable député a dit en passant que le comité permanent des relations industrielles avait proposé d'adopter ce principe en même temps que d'autres modifications que le ministère, a-t-on indiqué, allait proposer. J'ai dit l'autre jour ici, en réponse à une question, que, pour deux raisons, nous ne proposerions pas pour le moment ces autres modifications à la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant des différends du travail. L'une des raisons est la cause présentement soumise à la Cour suprême et dont j'ai parlé alors. L'autre est celle-ci. Il y a eu l'été dernier de très sérieuses discussions au sujet d'un différend entre les représentants des employés et de la direction de nos chemins de fer. A ce moment-là, le différend avait été soumis à tous les modes d'arbitrage prévus par la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. Finalement, les deux parties ont décidé d'accepter les décisions d'un arbitre devant être nommé par le Gouvernement sur la recommandation du premier ministre. L'arbitre a soumis son rapport qui a servi de base à une nouvelle entente, à laquelle on a aujourd'hui à peu près complètement donné suite.

Depuis le début de la présente année, le même comité qui représente les syndicats du personnel sédentaire des chemins de fer, a étudié une question d'une plus grande portée sur l'avenir des négociations collectives dans les différends ferroviaires en général. On rapporte que cette étude a porté sur l'efficacité de certains aspects de notre loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail. On rapporte également que des entretiens auront peut-être lieu plus tard sur la même question entre le comité syndical et la direction des chemins de fer. Si l'on nous soumet dans la suite des propositions visant à rendre cette loi plus efficace nous nous ferons un plaisir de les étudier. Entre temps, je pense qu'il y a lieu d'attendre à plus tard pour y insérer les autres modifications dont je parlais il y a un moment.

Quant à moi, monsieur le président, je me verrai de nouveau forcé de voter contre le projet de loi.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** J'aimerais dire un mot au sujet de ce bill. Ce n'est pas la première fois que cette mesure nous est soumise et ce n'est pas la première fois non plus que je dis ce que j'en pense. Le ministre et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en ayant suffisamment exposé les détails, je n'ai donc pas l'intention de traiter cet aspect de la mesure.

C'est au principe que je veux en venir. Notre parti a toujours soutenu qu'il veillerait, par tous les moyens raisonnables, à ce que les ouvriers canadiens jouissent du maximum de sécurité dans le domaine syndical, et du plus haut niveau de vie possible. A propos du prélèvement volontaire révocable, nous avons soutenu que les syndicats avaient droit de recourir à cette mesure. Comme je l'ai indiqué en d'autres occasions, en ce domaine l'Alberta donne le ton au reste du pays. Donc, en l'occurrence, nous ne faisons que nous conformer à la ligne de conduite déjà établie dans la législation pertinente.

Je reconnais tout de suite, monsieur l'Orateur, toute l'importance de voir ladite mesure inscrite sous la forme de modification à la loi en cause, car tous ceux qui ont eu des rapports avec les organisations ouvrières savent, par expérience, que certains ouvriers qui jouissent des avantages obtenus grâce aux efforts des syndicats ne veulent pas participer de leur propre gré au financement de ces syndicats. C'est inéquitable. Quiconque fait partie de la main-d'œuvre industrielle devrait payer sa juste part des dépenses encourues pour obtenir des avantages. Au point de vue économique et industriel, toute notre économie nationale dépend de l'argent que la classe ouvrière, les agriculteurs et les autres peuvent dépenser. S'ils n'ont rien à dépenser, l'ensemble de l'économie croule.

Nous le reconnaissons d'emblée, monsieur l'Orateur; toutefois, je dois signaler, comme je l'ai déjà fait, un des graves inconvénients que je vois à ce genre de mesure législative. Je ne devrais pas dire "ce genre de mesure" mais plutôt "les abus qu'elle peut entraîner". Il y a au pays, il est vrai, des syndicats ouvriers qui souscrivent aux objectifs et aux programmes d'une organisation politique. Je ne mâcherai pas la vérité. Le Congrès canadien du travail souscrit aux idées politiques de la CCF, dont il a fait son organe politique. Les intéressés peuvent penser que c'est juste.

J'ai toujours appuyé les syndicats ouvriers, et j'ai toujours été bien disposé envers eux. De façon générale, le peuple canadien souscrit aux buts de la classe ouvrière, et se rend compte des avantages d'une organisation industrielle appropriée au Canada; mais en même temps, beaucoup de gens s'opposent fortement à l'inféodation des syndicats à un parti politique. Dans ma propre circonscription, dans la vallée de Drumheller, et puis à Calgary-est, lorsque c'était une partie de ma circonscription (ces deux régions sont fortement industrialisées), j'ai déclaré à l'occasion,

sans aucune hésitation, que je ne voudrais pas voir les syndicats appuyer politiquement notre organisation.

Cela constituerait une faute. Tout membre particulier d'un syndicat devrait avoir le privilège d'appuyer le parti politique qu'il préfère. Quand, en période d'élections, des syndicats souscrivent de 100 à 200 mille dollars à des fins politiques, c'est un peu déraisonnable. D'aucuns disent que l'argent ne provient pas de telles sources. Toutefois, je maintiens que, si les syndicats ont tant de fonds à engager à des fins politiques, ils pourraient s'abstenir de soutirer d'aussi forts montants de leurs membres sous forme de cotisations et d'autres versements.

Je proclame mon entière sympathie pour les ouvriers. Je souhaite aux syndicats de prospérer. Je veux que leurs représentants soient très influents et que le prélèvement volontaire et révocable des cotisations devienne loi. Je crois que ce serait avantageux. Je dirai pourtant aux syndicats: à mon sens, il est inéquitable envers leurs membres et guère pratique pour eux de patronner un parti politique.

Cela dit, je réitère mon approbation de la mesure.

**M. l'Orateur suppléant:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Applewhaite | Herridge |
| Argue | Holowach |
| Balcer | Johnson (Kindersley) |
| Barnett | Johnston (Bow-River) |
| Bell | Knight |
| Blackmore | Knowles |
| Bryce | Leboe |
| Bryson | Low |
| Byrne | MacInnis |
| Cameron (Nanaïmo) | McLeod |
| Campbell | Montgomery |
| Castleden | Nicholson |
| Charlton | Patterson |
| Croll | Poulin |
| Diefenbaker | Quelch |
| Dinsdale | Regier |
| Dufresne | Shaw |
| Ellis | Stanton |
| Eyre | Starr |
| Fairey | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Gagnon | Thatcher |
| Gillis | Thomas |
| Girard | White (Middlesex-Est) |
| Goode | Winch |
| Green | Wylie |
| Hahn | Yuill |
| Hardie | Zaplitny—54 |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aitken (M[lle]) | Batten |
| Anderson | Bennett |
| Arsenault | Blair |
| Ashbourne | Blanchette |
| Boisvert | Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle) |
| Bonnier | Leduc (Verdun) |
| Boucher (Restigouche-Madawaska) | Lefrançois |
| Bourget | Legaré |
| Bourque | Lennard |
| Breton | Lesage |
| Brisson | Lusby |
| Brooks | Macdonnell |
| Brown (Brantford) | MacDougall |
| Brown (Essex-Ouest) | MacEachen |
| Buchanan | MacNaught |
| Cameron (High-Park) | Macnaughton |
| Cardin | McBain |
| Caron | McCubbin |
| Carrick | McCulloch (Pictou) |
| Cauchon | McWilliam |
| Clark | Mang |
| Cloutier | Marler |
| Dechêne | Massé |
| Decore | Matheson |
| Denis | Meunier |
| Deschatelets | Michaud |
| Deslières | Michener |
| Dickey | Mitchell (London) |
| Dupuis | Monette |
| Fleming | Monteith |
| Follwell | Nixon |
| Forgie | Nowlan |
| Fraser (Peterborough) | Pickersgill |
| Fraser (Saint-Jean-Est) | Pinard |
| Fulton | Pommer |
| Gardiner | Pouliot |
| Garland | Power (Saint-Jean-Ouest) |
| Garson | Proudfoot |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | Prudham |
| Gauthier (Nickel-Belt) | Purdy |
| Gauthier (Portneuf) | Reinke |
| Gingras | Richard (Ottawa-Est) |
| Gour (Russell) | Richard (Saint-Maurice-Laflèche) |
| Gregg | Richardson |
| Hanna | Roberge |
| Harkness | Robichaud |
| Harris | Robinson (Bruce) |
| Harrison | Robinson (Simcoe-Est) |
| Hellyer | Rouleau |
| Henderson | Rowe |
| Hodgson | Schneider |
| Hosking | Shipley (M[me]) |
| Houck | Simmons |
| Howe (Port-Arthur) | Small |
| Howe (Wellington-Huron) | Stick |
| James | Stuart (Charlotte) |
| Jutras | Studer |
| Kickham | Thibault |
| Kirk (Antigonish-Guysborough) | Tucker |
| Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare) | Tustin |
| Lafontaine | Valois |
| Langlois (Gaspé) | Villeneuve |
| Lapointe | Vincent |
| Lavigne | Weaver |
| Leduc (Gatineau) | Weir |
| | Weselak |
| | White (Hastings) Frontenac) |
| | Winters—133 |

**M. l'Orateur:** La Chambre, ayant examiné les questions prévues pour cette période-ci, reprendra l'examen de la motion qui était à l'étude avant cinq heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

### CHAMBRE DES COMMUNES

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR FINS D'ÉTUDE DE CERTAINS CRÉDITS

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Howe:

Qu'un comité dont les membres seront désignés soit institué aux fins d'étudier les crédits qui lui seront déférés et de faire rapport à la Chambre de temps à autre de ses conclusions et recommandations.

**M. Diefenbaker:** A cinq heures, monsieur l'Orateur, j'étudiais, d'une façon générale, la question des dépenses des sociétés de la Couronne, lesquelles échappent à tout examen sérieux de la part du Parlement. Leur partie financière est assurée par le Parlement; mais, pour ce qui est de rendre compte de l'argent qu'elles touchent, elles sont, à toutes fins pratiques, soustraites à tout examen de la part du Parlement. Il existe bien un comité de la radio qui examine les affaires de Radio-Canada et un comité parlementaire des chemins de fer qui étudie le rapport du vérificateur au sujet des chemins de fer Nationaux du Canada. L'examen est inefficace et fait, pour une large part, par manière d'acquit.

J'ai parlé de la demande de renseignements relatifs à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal, question qui intéresse beaucoup les Canadiens. Même ceux qui sont peu versés en affaires arrivent difficilement à comprendre pourquoi une entreprise d'État affecte une somme fabuleuse à la construction d'un hôtel et qu'au lieu d'exploiter cet hôtel, une fois construit, elle le passe à une autre société en vertu d'un bail. Je préfère dire qu'il s'agit d'un bail, bien que le ministre ait dit qu'il s'agissait simplement d'un contrat d'exploitation.

**L'hon. M. Marler:** J'ai dit de gestion.

**M. Diefenbaker:** Oui, le mot exact ne me venait pas à l'esprit, mais, selon moi, il s'agit d'un bail. On comprend difficilement la raison d'un changement de direction. Il ne s'agissait sûrement pas, à l'origine, de construire tout simplement un immeuble pour en confier la gestion, par bail ou par contrat, à une société étrangère ou même à une société canadienne quelconque. A la demande du dépôt des documents, on aurait pu penser que le ministre comptable au Parlement se hâterait de fournir les renseignements. Toutefois, le ministre a choisi la méthode défensive en déclarant que ce n'était pas dans l'intérêt public et que l'on continuait, comme par le passé, à refuser de divulguer ce genre de renseignements.

[M. l'Orateur.]

Je ne parle nullement de la décision prise hier à la Chambre; je signalerai simplement ce qui suit: Si c'est bien la règle générale qui régit le Parlement, tout ce que je puis dire c'est que celui-ci paie les frais de certaines de ces sociétés de la Couronne, qui, elles, sont libres de faire ce qu'elles veulent, sans se soucier du point de vue du Parlement. J'irai plus loin encore: le refus de répondre en prétextant l'intérêt public dans une affaire telle que celle qui nous préoccupe, équivaut à garder la chose secrète afin que le Parlement ne puisse obtenir d'exposé complet des faits.

Tout estimable que soit un ministre de la Couronne, la nature humaine reste toujours la même; le ministre serait donc fort tenté d'adopter la même attitude chaque fois qu'il se poserait une question embarrassante du point de vue politique. Somme toute, si un ministre de la Couronne jouit d'une telle autorité, il lui sera possible, tant qu'il a l'appui de son parti, de refuser des renseignements sur toute question dont serait saisie la Chambre, en prétextant que cette révélation serait contraire à l'intérêt public.

Il y a deux ans, la Société Radio-Canada a défié l'auditeur général, qui disait que les méthodes de comptabilité de la société étaient défectueuses et ne révélaient pas exactement la situation de ses affaires. Elle ne s'en est pas préoccupée. Il a réitéré ses critiques en novembre dernier et, depuis lors, Radio-Canada a décidé de tenir compte des recommandations qui lui étaient faites. Si un organisme de la Couronne peut défier l'auditeur général, qui est le contrôleur suprême des dépenses, son activité s'en trouve alors affaiblie, surtout si des pratiques semblables à celle de Radio-Canada se répètent dans d'autres services.

Il s'est présenté un autre exemple il y a plusieurs années. C'était en 1951, je crois, lors de l'achat de l'hôtel Ford à Montréal. C'est seulement après un examen de l'auditeur général qu'on a révélé que Radio-Canada n'avait pas acheté l'immeuble. Il avait été acheté par le service international de Radio-Canada qui n'en occupait qu'une partie, tandis que le reste était loué à la société. Ce sont des choses du genre qui soulève l'intérêt et les critiques motivées du Parlement. L'auditeur général a signalé qu'il trouvait étrange que l'on procédât de façon aussi irrégulière. En réalité, cela lui faisait l'effet que la Société Radio-Canada touchait indirectement des subventions à même les deniers prévus au titre du service international.

Je mentionne ces deux exemples dans le seul dessein d'indiquer que si, sous notre régime actuel, un ministre de la Couronne peut dire qu'il n'est pas dans l'intérêt public

de répondre à des questions du genre, et s'il peut s'appuyer sur des précédents, eh bien, il est temps, pour favoriser l'intérêt du public en général et l'examen approprié des vastes dépenses que font ces sociétés de la Couronne, de modifier une telle règle. Cette règle pouvait avoir sa raison d'être il y a 50, 75 ou 100 ans, ou même jusqu'à il y a 25 ans lorsque l'État n'était pas engagé aussi à fond qu'il l'est actuellement dans les affaires publiques. Appliquée cependant aux conditions actuelles, cette règle ne peut que gêner l'action du Parlement à l'égard des enquêtes sur les dépenses et du contrôle du gaspillage.

Pour ce qui est de la motion dont la Chambre est saisie, c'est une expérience. Je ne suis pas optimiste quant à ses résultats; le régime des comités étant ce qu'il est, c'est-à-dire que les comités se composant en grande majorité de représentants du Gouvernement, la plupart des membres n'ont aucun intérêt réel à permettre que des questions qui peuvent nuire au Gouvernement et au parti auquel ils appartiennent soient soumises au comité.

La nature humaine étant ce qu'elle est, je ne dis pas que les choses se passeraient différemment sous un autre régime; il n'en reste pas moins que les tentatives en vue d'adapter, même sous une forme modifiée, le régime américain des comités au régime britannique du gouvernement constitutionnel n'ont jamais donné de résultats très satisfaisants. Des tentatives en ce sens ont atténué le danger de la situation actuelle sans apporter toutefois d'amélioration sensible.

En Grande-Bretagne, comme l'honorable député d'Eglinton l'a signalé cet après-midi, un des comités est dirigé par un membre de l'opposition. Ce régime, si on l'adoptait à l'égard d'un des comités de la Chambre, pourrait au moins soulever un certain intérêt en ce qui concerne l'activité des comités; on pourrait espérer obtenir de meilleurs résultats que ceux qu'on a généralement obtenus de la part des comités depuis que je siège en cette Chambre.

Mon but n'est pas de décourager ceux qui espèrent que le comité pourra réussir là où d'autres comités ont échoué. Il s'agit d'une expérience; je souhaite qu'elle réussisse car elle nous fournirait une occasion d'examiner les crédits, occasion que ne saurait nous fournir le comité plénier à cause du nombre de ses membres. J'espère que cette initiative sera couronnée de succès mais, par dessus tout, je souhaite, avant que le comité soit établi, qu'on ne cherche pas, au moment où la Chambre se formera en comité des subsides, à étouffer la discussion ou à refuser à l'opposition l'occasion d'étudier le programme du gouvernement et de formuler les critiques qui, à son avis, sont nécessaires.

Je ne mentionne qu'un des ministères dont les crédits doivent être déférés à ce comité, le ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté. Il y aurait lieu d'examiner le programme de ce ministère et de formuler les critiques nécessaires à la Chambre, avant que le comité soit établi. Ce ministère n'est qu'un exemple entre bien d'autres. Je ne veux pas m'arrêter à lui en particulier. Mais j'affirme que, à moins qu'on autorise le comité à formuler des propositions et des critiques, l'examen des divers crédits ne saurait être qu'une affaire de routine, toute occasion d'exposer les critiques qui s'imposent à l'endroit du programme du Gouvernement étant ainsi refusée aux députés.

**M. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, la création d'un comité des crédits, à titre expérimental, a suscité toutes sortes de propos. A mon sens, toute tentative d'expérience suppose l'examen attentif de tous les témoignages relatifs aux expériences antérieures du même genre et le souci de tirer parti des expériences préalables de façon à s'épargner la répétition des erreurs commises par d'autres Parlements ou d'autres Chambres des communes aux prises avec le même problème.

La méthode employée pour l'examen en comité des subsides a donné lieu à d'abondantes critiques non seulement ici mais à Westminster. On a signalé les lacunes de ladite méthode quand elle s'applique, en particulier, à ce problème qui se pose chaque année au Parlement. Puisque nous en sommes maintenant à la création d'un comité des crédits, il vaut la peine d'étudier le problème sous tous ses aspects et de continuer de soumettre des propositions au ministre des Finances de façon à l'amener à modifier les propositions qu'il nous a présentées ou à examiner certains points qu'il pourrait avoir négligés.

Et d'abord, à quelles fins veut-on instituer un comité des subsides? Des gens ont dit et les journaux ont écrit que le comité des subsides fonctionne chaque année pour l'examen des crédits. Et voilà. En pratique cependant, qu'arrive-t-il? Dans son ouvrage: *Pratique parlementaire*, quinzième édition, May signale, à propos du fonctionnement du comité des subsides à Westminster, que dans les années 80 du siècle dernier, les occasions où la Chambre pouvait tenir un débat général en se formant en comité des subsides se limitaient à quatre. En 1947, cette restriction a été levée et aujourd'hui, il est permis de consacrer 26 jours à l'examen des subsides. Puis, à la page 705, il ajoute la

phrase suivante qui mérite de retenir l'attention:

L'intention était d'étendre à toute la durée de la session la faculté de critiquer l'administration des ministères (maintenant reconnue comme la tâche réelle du comité des subsides) et non pas simplement pendant la période où la Chambre est saisie des crédits.

Il est impossible de souligner des phrases dans le hansard, mais les mots que je veux porter à l'attention de la Chambre sont entre parenthèses (maintenant reconnue comme la tâche réelle du comité des subsides), c'est-à-dire la critique de l'administration des ministères.

Voilà un concept différent de l'opinion courante d'après laquelle la tâche principale du comité des subsides consiste à examiner les chiffres qui lui sont soumis pour enfin voter après la discussion des crédits d'un ministère. Je me rends compte que le comité des subsides a fait l'objet de très nombreuses critiques dans tout le pays et qu'on dit souvent que des millions de dollars sont votés à la dernière minute sans un sérieux examen. Je suis loin d'être sûr que la proposition qui nous est présentée dissipera cette critique.

On nous a parlé du travail qu'a accompli au cours des années le comité des Affaires extérieures. Ceux qui ont fait partie du comité permanent de la Chambre nous ont fait valoir que c'est là une bonne façon d'étudier les crédits. Ils ont sur moi l'avantage de l'expérience de ce comité, mais ces deux dernières années, bien que je n'aie pas saisi l'occasion d'exprimer mon opinion à la Chambre, je me suis opposé à cette méthode de traiter des crédits au comité des affaires extérieures. Pourquoi? Parce que ceux d'entre nous qui ne font pas partie de ce comité n'ont jamais l'occasion d'examiner à la Chambre les crédits des Affaires extérieures. Nous n'avons aucune occasion de poser des questions au ministre. Tout se fait au comité.

On me dit: "Si vous n'êtes pas renseigné, lisez les comptes rendus du comité des affaires extérieures". Or nous avons à lire tant de rapports de divers comités qu'il nous est très difficile de nous tenir au courant de ce qui se passe. D'ailleurs certains rapports de comités ne sont pas publiés bien promptement. Ils ne nous arrivent pas, comme le hansard, le lendemain matin. J'ai donc proposé que les crédits des affaires extérieures soient examinés au comité plénier.

On pourrait m'objecter: "Eh bien, vous ne voudriez pas faire cela tout le temps." Peut-être que non, mais de temps à autre on devrait les soumettre à l'ensemble de la Chambre, afin que tous les députés puissent interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sur ces crédits. Pourquoi l'exempterait-on de répondre aux questions posées à la Chambre tout simplement parce que nous avons eu l'occasion de parler des Affaires extérieures lors de la mise en délibération du premier crédit et de nouveau lorsque le comité présente son rapport? Je ne vois pas quel mal il pourrait y avoir à assujétir le ministre de ce service au même genre de questions que les autres ministres qui veulent faire adopter leurs crédits par la Chambre. Nous aurions ainsi tous l'occasion de nous renseigner sur certains détails relatifs à ce ministère. C'est sans doute là une opinion différente de celles que nous avons entendues jusqu'ici, mais c'est la mienne.

C'est en se fondant sur l'expérience du comité des Affaires extérieures qu'on propose d'examiner de la même manière les crédits d'autres ministères. Plusieurs ont parlé de ce qui s'est fait au parlement de Westminster. Je voudrais ajouter mes propres observations à ce sujet, afin d'indiquer que même là le comité des crédits n'a pas eu un succès absolu. Je me permets de citer trois ou quatre extraits de cet excellent ouvrage classique intitulé *Parliament*, par W. Ivor Jennings. Voici ce qu'il écrit à la page 295:

La fonction du comité des subsides c'est d'examiner et d'adopter les crédits. En pratique, il est impossible à un comité composé de 614 membres de remplir une fonction de ce genre. A la vérité, un petit comité est incapable de les étudier de façon quelque peu convenable, même s'il est disposé à examiner 1,500 pages de chiffres et d'explications et à se lancer dans la longue étude préliminaire qui s'impose.

L'auteur parle ensuite du travail effectivement accompli à la Chambre par le comité des subsides, et cite l'avis de diverses personnes qui ont passé de longues années à la Chambre de Westminster. A la page 298, je note:

A proprement parler, le débat est une étude de dépenses projetées. On dit parfois qu'il a pour but d'inciter le gouvernement à faire des économies, et pourtant, comme M. Lloyd George le disait: "il finit généralement par une exhortation à dépenser davantage pour ceci ou cela."

Ici, il y a une note en bas de page. La voici:

Comparer ce que disait M. Gladstone: "Il est plus difficile d'épargner un shilling que de dépenser un million."

Le problème se posait aigu dès l'époque de M. Gladstone. Plus loin M. Jennings ajoute:

C'est pour tous ces motifs qu'on critique souvent les débats qui ont lieu en comité des subsides. Lord Eustace Percy y voyait "les plus décousues et futiles de nos délibérations".

Il en est d'entre nous qui seraient tout à fait de cet avis. Poursuivons:

Mais, d'autre part, pour sir Austen Chamberlain "ces jours-là (où l'on est en comité des subsides) sont admirables". Si on tient compte du vote de

censure occasionnel, ils donnent au simple député de l'opposition suffisamment d'occasions de parler de politique générale. On ne saurait, ce me semble, en réclamer davantage à la Chambre des communes. Je ne crois pas qu'à notre époque celle-ci puisse jamais espérer contrôler les dépenses dans tous leurs détails. Il faut pour cela faire confiance aux services compétents. Plus on donne à la Chambre des communes l'occasion de parler crédits, plus on assaille le ministre de demandes d'argent.

Plus loin, page 303, il traite du travail effectif du comité des crédits, signalant que c'est à partir de 1880 qu'on s'est mis à réclamer à Westminster la création d'un comité de ce genre et qu'il en a existé à diverses époques. On a soumis des rapports comportant diverses propositions de modifications. Ce n'est d'ailleurs pas sans mal qu'on est arrivé à définir avec précision les attributions du comité. M. Jennings écrit donc, page 303:

Jamais depuis 1902 on a émis l'opinion que le comité des subsides est un moyen efficace de contrôler les dépenses ou même un organisme intéressé avant tout aux dépenses.

D'où découle la nécessité d'avoir un comité des crédits pour s'occuper du détail et de laisser au comité plénier de la Chambre les questions d'administration et de politique. Il traite ensuite de la réussite ou de l'insuccès du comité des crédits de cette Chambre au cours d'un certain nombre d'années et cite le contrôleur et auditeur général, sir Malcolm Ramsay, qui occupait ce poste en 1931. Voici ce que disait alors l'auditeur général:

Le comité des crédits n'a pas, je le crains bien, répondu à l'attente de ceux qui l'ont préconisé. Il a contribué sans doute à la réalisation de certaines améliorations de peu d'importance en général. Cependant, il n'a pas fait réaliser d'économies importantes et les résultats qu'il a obtenus l'ont sûrement été à la suite d'une dépense disproportionnée de temps et de travail de la part des députés et des témoins. A tout événement, quelques-unes des questions qui ont fait l'objet de ses recommandations auraient pu tout aussi bien être étudiées par le comité des comptes publics, par exemple le reclassement des crédits ou le contrôle financier de la commission de vente impériale.

Et voici ma dernière citation. Il s'agit de l'opinion qu'exprime M. Jennings, après avoir longuement examiné le travail du comité anglais des crédits. Voici ce qu'il dit, à la page 312:

Le comité des crédits n'est pas tout à fait inutile. Il a été pour beaucoup dans le rétablissement et le renforcement du contrôle du Trésor après 1920. D'une façon générale cependant, il répète une tâche dont s'acquitte mieux le comité des comptes publics.

Et de démontrer que le comité des comptes publics possède des avantages qui sont refusés au comité des crédits. Ainsi, le président du comité des comptes publics est choisi par l'opposition. En outre, ce comité bénéficie de l'aide de l'auditeur général et de diverses personnes, tandis que le comité des crédits doit s'en passer.

Les faiblesses de la formule envisagée doivent sauter aux yeux après les discours que nous avons entendus sur la question. J'espère que le ministre des Finances a eu soin de prendre note des diverses propositions qui ont été énoncées. C'est se leurrer que de penser que nous pouvons exercer un contrôle efficace sur les dépenses qui nous sont soumises comme répondant à la politique ministérielle. Chaque article du budget des dépenses constitue une mesure du Gouvernement. Aucun montant indiqué là ne peut être réduit, à moins que le Gouvernement n'y consente, et la Chambre ne peut refuser d'accorder des crédits, sans que le Gouvernement soit par le fait même invité à démissionner. C'est donc dire qu'il s'agit dans tous les cas de mesures du Gouvernement et qu'il nous est difficile d'étudier ces crédits en nous plaçant sous l'angle des économies que nous tiendrions à effectuer. Malgré tout, on reproche au Parlement d'autoriser la dépense de fortes sommes en quelques instants à la fin de la session, tout comme s'il n'y avait que nous à blâmer à ce sujet.

On ne peut assurément reprocher à l'opposition ce qui constitue vraiment le programme du Gouvernement. Nous tâchons d'indiquer au Gouvernement qu'il dépense à tort, qu'il faudrait pratiquer des économies ou qu'il y a eu gaspillage et folles dépenses dans certains domaines. Mais, en tant qu'opposition, nous ne pouvons effectuer des économies qui dépendent en réalité du Gouvernement. Nous pouvons répudier, par nos discours et par notre vote, le programme officiel du Gouvernement qui garde le pouvoir ou le perd, selon que son programme est accepté ou rejeté.

La proposition dont nous sommes saisis ne laisse guère espérer que la situation va changer. Je l'aurais acceptée avec plus d'enthousiasme, si le ministre ne l'avait entourée de certaines restrictions. La restriction contre laquelle je m'élève est celle qui (si j'ai bien compris le ministre) nous empêcherait d'examiner l'administration et la ligne de conduite générale d'un ministère si ses crédits étaient renvoyés au comité des crédits.

**L'hon. M. Harris:** Je n'ai rien dit de la sorte.

**M. Churchill:** J'ai dit que j'avais peut-être mal compris le ministre.

**L'hon. M. Harris:** Effectivement.

**M. Churchill:** Je suis heureux de cette rectification. Si nous pouvons, à la Chambre, encore étudier n'importe quel de ces ministères avant que le comité des crédits s'en occupe, ou après que les crédits en reviennent, ce sera, à mon avis, une sauvegarde

appropriée. Néanmoins, je ne suis pas certain que la Chambre ait interprété en ce sens les déclarations antérieures du ministre.

Il me semble que le ministre a dit que le comité des crédits allait suivre la méthode adoptée par le comité plénier de la Chambre en étudiant, à l'occasion du premier crédit, les principes généraux de l'administration, puis poser ensuite des questions au ministre. Si nous pouvons, dans cette enceinte, garder le droit et l'occasion de critiquer l'administration du ministre ainsi que la politique suivie par le Gouvernement, nous aurons une véritable sauvegarde. Dans ces conditions, je serais tenté d'appuyer l'expérience projetée.

Mais il faut être sûr qu'il en sera ainsi, car,—certains préopinants l'ont d'ailleurs déjà signalé,—c'est ici, dans cette enceinte, que s'accomplit la véritable tâche du Parlement. Il s'accomplit beaucoup de travail au comité, mais les comités n'attirent pas l'attention du public comme c'est le cas de la Chambre. Pour ma part, je ne préconise pas qu'une grande partie du travail de la Chambre s'effectue au comité. Je sais que certains comités fournissent l'occasion d'une étude plus poussée des diverses questions qui font l'objet d'un examen, et que de hauts fonctionnaires et d'autres personnes peuvent se présenter devant ces comités et y rendre témoignage. Néanmoins, les travaux des comités ne reçoivent pas des journaux ou du public la même attention que le travail accompli à la Chambre. Je ne serais pas disposé à libérer tout ministre du devoir qu'il a de se lever à la Chambre, sous les feux de l'opinion publique, et de justifier son point de vue au sujet de son ministère.

Je termine par l'observation suivante. Ce serait commettre une erreur, à mon sens,—de nouveau, le ministre peut me reprendre si je l'ai mal compris,—que de demander à un comité des subsides d'examiner les crédits d'un ministère à la Chambre pendant qu'un comité des crédits étudie le budget des dépenses d'un autre ministère dans une autre salle de cet édifice. Nous aurions la Chambre des communes principale et une autre Chambre des communes secondaire qui fonctionneraient en même temps. Il me semble que ce régime porterait atteinte à l'une ou à l'autre. Je préfère maintenir la discussion ici, à la Chambre des communes.

Si le ministre est disposé à modifier sa proposition, à prévoir en gros des sauvegardes et à s'assurer qu'il nous sera parfaitement loisible d'interroger les ministres sur le programme d'ordre administratif, il pourrait tenter l'expérience. Mais, j'aime à le croire, personne ne s'abandonnera à l'espoir qu'on réalisera de fortes économies ou que la Chambre acquerra un contrôle plus sévère des engagements de fonds faits par le Parlement. Il faut souligner qu'il s'agit de mesures ministérielles relevant du Gouvernement. Telles étaient, Monsieur l'Orateur, les observations que je voulais soumettre sur la question.



**M. E. D. Fulton (Kamloops):** Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre et la Chambre ne sont pas trop impatients en ce moment. Le ministre lui-même a rappelé qu'une motion a été présentée, en 1921, en vue de l'institution d'un comité des crédits. J'ai lu les débats de l'époque, ainsi que les notes marginales indiquant le temps que ce débat a occupé et je signale ici que la Chambre a étudié la motion durant deux heures et quarante minutes. Après ce temps, la motion a été retirée.

**M. Knowles:** La même chose pourrait bien arriver cette fois-ci.

**M. Fulton:** En 1921, on discutait donc une question purement théorique. J'ajoute que ce sont des membres de l'opposition qui ont parlé la plus grande partie du temps. Ce soir, cependant, nous discutons une proposition qui est loin d'être théorique; c'est une proposition qui, si elle est adoptée, déterminera la façon dont seront menées nos délibérations, à la Chambre, durant bien des années. C'est beaucoup plus qu'une discussion théorique puisque le ministre des Finances a participé au débat au nom du premier ministre (M. St-Laurent). Il est donc évident que la motion s'appuie sur l'opinion réfléchie du gouvernement ainsi que sur tout le poids de la majorité gouvernementale.

Chose assez curieuse, le débat a occupé jusqu'ici exactement deux heures et quarante minutes; j'espère que le ministre ne s'impatientera pas si nous voulons exprimer nos vues sur la proposition qui nous est soumise.

J'estime qu'une proposition visant à tenter une expérience comme celle dont il est question ici devrait rallier l'appui des députés, puisque le projet les intéresse directement. J'ai fait partie du comité qui, de concert avec Votre Honneur, a étudié la possibilité de reviser le Règlement de la Chambre et, règle générale, j'ai exprimé mon appui, au sein de ce comité à l'égard d'une proposition en ce sens.

Je n'entends pas rebrousser chemin mais j'avoue que l'attitude prise par le ministre cet après-midi à l'égard de ce problème de l'établissement du comité projeté m'a inquiété; si j'ai bien compris, sa proposition est loin de répondre à notre attente pour ce qui est de la sorte de comité qui, supposions-nous, devait être établi à titre d'expérience.

En abordant le problème, je tiens à dire tout de suite que ça m'inpatiente quelquefois d'entendre des gens reprocher au Parlement

de prolonger ses délibérations. Je sais d'ailleurs que tous les autres députés partagent mon opinion sur ce point. En effet, c'est au Parlement que sont censées se discuter les affaires de la nation, et c'est bien le lieu, notamment, où nous sommes censés discuter l'emploi des deniers publics des contribuables qui composent notre nation.

Je crois que le Parlement est une institution où il convient que nous discutions intelligemment les affaires de la nation mais où, en effet, nous ne devrions pas gaspiller notre temps ou celui des autres en les discutant de façon inintelligente, ou en perdant notre temps. Je conviens avec l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway (M. MacInnis), d'autres députés de mon parti et l'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power), que le simple fait de vouloir réduire le temps n'assure pas nécessairement la conduite plus efficace des affaires du Parlement.

Je crois au Parlement en tant qu'institution. Le Parlement ne réussira à fonctionner que dans la mesure où ses membres en assureront le fonctionnement. Le comité projeté ne fonctionnera donc que si ces membres,—qui sont aussi les membres de la Chambre des communes,—en assurent le fonctionnement. A mon avis, ils n'y parviendront que s'ils prennent pour point de vue qu'en leur qualité de membres de la Chambre des communes, leur devoir n'est pas d'expédier l'adoption des crédits mais plutôt de bien voir si les crédits sont motivés. Si le comité aborde son travail avec l'idée qu'il doit hâter l'adoption des crédits, j'ose dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'accomplira pas le travail de la Chambre des communes et qu'il n'accélérera pas réellement les travaux.

Je ne suis pas spécialiste en la matière, n'étant pas ici depuis bien longtemps. J'ai essayé cependant de lire un peu et de saisir le sens de la fonction de membre de la Chambre des communes et celui du rôle de la Chambre des communes. Or toutes mes lectures m'ont fait comprendre qu'à moins d'être effectivement convaincu, à titre particulier, de l'importance de la fonction de membre du Parlement aucun député ne fera réellement progresser les affaires de la nation. Or, la fonction de membre du Parlement devrait avoir le même sens pour les deux côtés de la Chambre. En parcourant l'histoire, on constate qu'au début le député ordinaire, le membre du Parlement, était une personne dont la volonté et les vœux étaient en opposition avec ceux de l'exécutif et que son rôle, à titre de membre des Communes, consistait à s'assurer que l'exécutif n'imposait pas sa volonté au peuple, contre le gré du peuple. En ce sens, j'estime que nous ne sommes pas à la hauteur de la situation, en ce qui concerne la façon d'envisager nos devoirs de députés.

Sans m'attarder à critiquer le régime de parti, je dirai que dans une trop grande mesure, la Chambre se divise en deux groupes: ceux qui appuient le Gouvernement à tort ou à raison, et ceux qui critiquent le Gouvernement à tort ou à raison. Sachons inculquer aux membres de la Chambre le sentiment qu'elle représente véritablement le peuple, par opposition à l'exécutif qui, pour des raisons de convenances, de facilité et d'opportunisme, s'efforce de circonvenir, pour ainsi dire, la Chambre des communes.

Le comité des crédits,—qu'il s'agisse du comité plénier, du comité des subsides ou du comité spécial qu'on envisage maintenant,—devrait avoir pour tâche d'examiner le budget des dépenses dans un esprit commun, non pas comme des députés qui ne visent qu'à en hâter l'adoption, ni en membres de l'opposition qui ne songent qu'à en empêcher l'adoption. A mon avis, nous devrions examiner les crédits comme des membres de la Chambre des communes qui cherchent à voir ensemble si les dépenses projetées par le Gouvernement sont motivées, si elles sont dans l'intérêt bien entendu du peuple.

A moins que le comité, une fois constitué, n'envisage ainsi son travail, je crois qu'au lieu d'accélérer le travail de la Chambre et d'augmenter son prestige, il ne réussira en fait qu'à permettre au Gouvernement d'adopter ses crédits encore plus facilement que par le passé.

J'ai parcouru avec quelque intérêt le débat dont a parlé le ministre en présentant cette motion. J'y ai trouvé des citations extrêmement intéressantes, à commencer par celle où le député motionnaire, l'honorable Rodolphe Lemieux, a donné lecture d'un passage de Bagehot sur la constitution anglaise. On me permettra de soumettre ce passage à l'examen de la Chambre, en fonction de l'établissement de ce comité. Je cite maintenant la page 2243 du hansard de 1921:

> La Chambre des communes,—aujourd'hui qu'elle est le véritable souverain et forme elle-même l'exécutif,—a depuis longtemps cessé d'être ce qu'elle a été un jour, à savoir: l'assemblée où les dépenses publiques sont vérifiées dans un but d'épargne et d'économie. Elle incline plus que le ministre à dépenser de l'argent. J'ai entendu dire par un financier de grande expérience: "Si l'on veut provoquer les applaudissements de la Chambre des communes, que l'on fasse l'éloge de l'économie; veut-on, d'autre part, courir sûrement à la défaite, il n'y a qu'à proposer l'épargne de quelque dépense particulière".

C'est là, bien entendu, la tâche qui nous incombe à tous. C'est la tâche qui nous incombe à notre titre de membres de la Chambre des communes. Personne ne le sait

mieux que le ministre des Finances ou que les simples députés ministériels, s'ils veulent bien s'arrêter à y réfléchir. A mon sens, tel est le travail collectif que nous devons accomplir en établissant un comité qui abordera les crédits dans un autre esprit, peut-être. Le travail des comités ne bénéficie pas d'autant de publicité que celui du comité plénier de la Chambre. Par conséquent, les membres du comité ne devront pas se demander, "Que va-t-on penser de cela dans ma circonscription?" ou encore "Qu'en dira-t-on dans ma province?" Ils devront plutôt se dire: "Nous sommes tous membres de la Chambre des communes, appelés à étudier les propositions que formule l'exécutif en vue de dépenser les deniers de la population, des gens ordinaires, de nos commettants. Scrutons ensemble ces propositions."

Si nous abordons la question dans cet esprit, nous rappelant que, même à la Chambre des communes, il y a plus à perdre qu'à gagner en proposant des économies en raison de la ligne de conduite des partis, le comité protégé nous permettra peut-être d'éviter la tendance dont j'ai parlé.

Aucun comité plénier ni aucun comité spécial de la Chambre ne donnera satisfaction si nous n'avons pas conscience de notre rôle à titre de membres de la Chambre et de nos responsabilités à titre de membres des communes en face des propositions que nous soumet l'exécutif. Il est intéressant que la proposition nous soit présentée en ce moment par le nouveau ministre des Finances qui vient tout juste de prendre en main la direction de son ministère. Lorsque j'ai appris sa nomination, monsieur l'Orateur, je lui ai adressé une lettre personnelle pour le féliciter et lui présenter mes meilleurs vœux de succès. Je puis donc me permettre de formuler publiquement les critiques que j'ai à faire, tout en conservant la sympathie que j'éprouve pour lui comme collègue de la Chambre des communes et comme ministre à qui on a confié un portefeuille qui est très important.

Cependant, on me permettra peut-être d'exprimer l'espoir qu'il ne cherche pas uniquement, en présentant cette motion visant à la formation d'un comité, une échappatoire, qu'il ne cherche pas uniquement à constituer un organisme qui lui permettra de faire adopter ses crédits plus facilement et de dire: "Voyez donc, le comité des crédits a approuvé tout cela; pourquoi formulez-vous les critiques sur les tribunes"? J'espère qu'il ne cherche pas à constituer un organisme qui sera dominé par la majorité du Gouvernement, mais un organisme qui se mettra à la tâche dans l'esprit avec lequel, comme je me suis efforcé, bien imparfaitement, de le dire, il faudrait l'aborder, c'est-à-dire dans cet esprit qui doit animer tous les députés, les membres de la Chambre des communes.



J'espère également, je le signale en passant, que si l'expérience n'allait pas donner le résultat qu'en attend l'opposition, qu'en attendent également, j'en suis certain, des membres siégeant du côté du Gouvernement, que si nous allions être forcés de dire un jour, que nous n'aimons plus le comité des crédits, le ministre ne répondra pas: "Mais, n'avez-vous pas adopté la motion à l'unanimité à la Chambre". Je reconnais, même en formulant cet avertissement, que je suis disposé à appuyer la motion. Je souhaite en effet que l'expérience réussisse, ce qui n'empêche qu'à l'exemple d'autres honorables députés, je vais proposer des modifications précises en ce qui concerne les attributions du comité, telles que les conçoit le ministre.

Le ministre n'est pas, je l'espère, redisons-le encore une fois, à la recherche de ce qu'on pourrait appeler des méthodes d'extraction moins douloureuses. Il n'aura pas, je pense, suivi des cours de chirurgie dentaire indolore. Me permettra-t-il pourtant de le renvoyer à certains propos tenus au cours du débat dont il parlait du reste lui-même tout à l'heure, et qu'on trouvera page 225 du hansard du 18 avril 1921. Sans doute l'orateur que je veux citer, M. Michael Clark, alors député de Red-Deer, avait-il traité de pas mal de questions et de divers types de prélèvements fiscaux qui ne sauraient manquer d'intéresser le ministre des Finances (M. Harris); mais il reste qu'à mon avis il disait ce soir-là certaines choses qui s'appliquent peut-être aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ce soir. Parlant donc d'une motion portant création d'un comité des crédits, il disait:

> J'ose croire que, même si mon honorable ami le ministre des Finances s'accommode fort bien à ses nouvelles fonctions, il cherche en ce moment un moyen de plumer l'oiseau sans le faire crier. Je compte néanmoins qu'il ne réussira pas trop et qu'il aura assez de fermeté pour recourir à des méthodes justes sans se soucier des cris que pourra provoquer leur application. De fait, ce n'est qu'en touchant le contribuable au vif que vous lui faites comprendre ce que notre politique, quelle qu'elle soit, lui a coûté.

J'espère donc que le ministre, en présentant la motion portant établissement d'un comité, ne se borne pas à chercher une méthode moins douloureuse d'étudier les crédits. A mon avis, l'examen du budget des dépenses devrait être fort pénible à la Chambre des communes. Nous devrions rendre la tâche très dure pour les ministres qui nous présentent leurs crédits à mes yeux,

ce sera la seule façon pour nous de faire notre devoir collectif de membres de la Chambre des communes.

J'aimerais à faire écho aux paroles du député de Québec-Sud (M. Power), sans créer l'impression de donner une leçon ou de poser au juste, pour dire en toute sincérité et dans un esprit de camaraderie aux députés siégeant en face que s'ils veulent se joindre à nous pour interroger le Gouvernement à la Chambre et au comité des crédits, nous accueillerons leur aide avec joie et ils trouveront la tâche profitable et même plutôt agréable. J'espère qu'ils envisageront ainsi le comité projeté, au lieu de permettre aux ministres et aux hauts fonctionnaires qui comparaîtront devant le comité de s'en tirer plus facilement avec leurs projets de dépenses.

Je termine en proposant au comité une attitude différente de celle que le ministre des Finances a définie, me semble-t-il, aujourd'hui. Je ne suis pas d'avis que le comité des crédits doive prendre exemple sur le comité des subsides. Je crois plutôt qu'il devrait s'occuper exclusivement du montant des dépenses. Il devrait pouvoir consulter tous les fonctionnaires ministériels qui sont responsables de la dépense et de l'administration des crédits des ministères que le comité étudie. Ces fonctionnaires devraient répondre directement au comité.

Ce serait une grave erreur de procéder au comité des crédits, comme on le fait ici à la Chambre, où l'on voit qu'un député pose une question au ministre, celui-ci se penche, écoute ce que lui soufflent les experts ministériels, souvent les comprend mal ou ne les entend pas à cause du bruit de la conversation derrière lui ou de ce côté-ci de la Chambre, et donne ensuite une réponse. On voit alors le sous-ministre tirer la manche du ministre, celui-ci se pencher de nouveau pour ensuite dire "Pardon, j'avais mal saisi la question de mon honorable ami", alors qu'en réalité il a mal saisi la réponse de son sous-ministre, et se reprend lui-même dans ce qu'il vient de dire.

Je conviens qu'à la Chambre,—cela ne peut se produire qu'en comité,—c'est le ministre qui doit répondre. Ici, il n'est pas permis aux fonctionnaires de prendre la parole; c'est la ligne de conduite appropriée, même si elle est incommode. Mais ce serait aller à l'encontre de la fin du comité des crédits qu'on envisage, si cette façon de procéder se répétait. A mon sens, celui-ci doit avoir le droit d'interroger directement les chefs de service, puisque ce sont eux qui vont dépenser les crédits.

Puis, étant donné que le comité restera dans les limites de la politique ministérielle, je crois que nous devrions avoir le droit de dire au sous-ministre ou au sous-ministre associé, ou encore au chef d'un service: Cette politique ministérielle, vous devez avoir tant de bureaux, mettons, où les immigrants seront reçus. Or, vous recevez tant d'immigrants par année. Pourquoi vous faut-il un nombre X de dollars? Comment allez-vous dépenser ces milliers ou ces centaines de milliers de dollars?

Voilà le genre de travail que devrait accomplir le comité et des questions de cette sorte ne devraient pas être posées de façon indirecte: question adressée au ministre, qui la transmet au sous-ministre, qui répond au ministre, lequel transmet la réponse au député qui l'a interrogé. D'abord, cela demande trop de temps. Ensuite, cela ne permet pas une information directe et suffisante.

Après avoir exposé la façon générale de procéder que je préconise, je dirai maintenant qu'on devrait consulter un peu l'opposition sur les ministères dont les crédits seront soumis au comité. Je sais que le Gouvernement doit exercer sa responsabilité, dont je ne cherche pas à le dégager d'ailleurs, me proposant bien de le tenir comptable de tous ses actes; mais quand la Chambre doit examiner les mesures prises par le Gouvernement, il devrait y avoir des échanges de vues entre le Gouvernement et l'opposition pour savoir quels ministères seront considérés par le comité des crédits pour le plus grand avantage du public. Le Gouvernement se réservait, je le sais, comme il le fait toujours, son droit de décision définitive, si vous voulez. Je me borne à demander l'établissement d'une ligne de conduite à suivre, pour nous éviter de nous trouver dès le départ devant une décision portant que tel ou tel ministère fera l'objet d'un examen au comité. Procédons au moins à un certain échange de vues avant de rendre une décision.

Voilà pourquoi je suis d'avis qu'il ne faudrait pas, cette année, que l'examen des crédits du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté en particulier soit confié au comité des crédits. Il y a plusieurs ministères dont il faudrait examiner le programme, selon moi. Je vois sourire le ministre. Je ne dirait pas que son sourire m'a fait penser à quelque chose, car j'avais songé à ce que je vais dire avant même qu'il ait souri. Il admettra sans doute avec moi qu'il y a bien des années que la Chambre formée en comité des subsides n'a réellement eu l'occasion d'étudier le programme du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Puisque, à mon avis, un comité des crédits devrait s'occuper de questions de finance, non pas de la ligne de conduite des minis-

tères, il me semble que, s'il y a un ministère dont les crédits ne devraient pas être déférés au comité des crédits en ce moment, c'est bien le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je n'aimerais guère que, voulant étudier la ligne de conduite d'un ministère lorsque la Chambre est formée en comité, le Gouvernement nous dise que nous ne devrions pas procéder à cette étude à l'occasion de la motion tendant à déférer les crédits au comité, qu'il faudrait attendre que le comité des crédits fasse rapport au sujet des crédits du ministère en cause. D'autre part, au comité des crédits on nous dirait: "Ce n'est pas ici l'endroit approprié pour l'examen du programme du ministère; attendez que notre comité fasse rapport au comité des subsides de la Chambre." Le rapport du comité des subsides est présenté le dernier jour de la session, et nous nous trouverions alors dans la même situation que celle où nous a placés, l'année dernière, le ministre quand nous n'avons eu que sept heures et demie environ en fin de session, pour étudier la politique générale du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Voici les propositions les plus importantes que je formulerai à l'égard du comité: Avant que le Gouvernement ne nous saisisse d'une décision définitive sur la façon de procéder que devra adopter le comité des crédits, il me semble que le comité du Règlement qui se réunit actuellement avec Votre Honneur devrait examiner beaucoup plus à fond la procédure applicable; il devrait s'assurer également si ce comité doit être un comité qui étudiera les questions purement financières, les questions de principe et les questions de finances à la fois, ou encore les questions de principe seulement. Il devrait déterminer s'il y a lieu de délibérer sur les questions de politique générale à propos de la motion portant le renvoi des crédits d'un ministère ou si la discussion doit avoir lieu au moment où le comité des crédits présente son rapport à la Chambre. La dernière chose que je voudrais voir arriver, serait qu'on empêche un débat sur les principes parce que les crédits du ministère seront renvoyés au comité, et que ceux-ci ne reviennent à la Chambre que le dernier jour de la session, de façon qu'il ne soit pas possible d'examiner la ligne de conduite générale.

Voilà les dangers. Je reconnais que mes remarques portent sur les dangers de cette initiative. Si je m'exprime ainsi, c'est parce que j'aborde la question dans l'état d'esprit que le Gouvernement nous a demandé d'adopter à l'égard d'une expérience. Je suis prêt à tenter cette expérience. Mais je retirerai mon appui le jour où je serai convaincu qu'on la transforme, délibérément ou non, en une nouvelle manœuvre pour aider le Gouvernement à mieux imposer sa volonté à la Chambre.

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

**L'hon. Walter E. Harris (ministre des Finances):** Lorsque j'étais beaucoup plus jeune que je ne le suis, monsieur l'Orateur, j'ai entendu l'amiral Beatty parler de l'accord conclu entre le Royaume-Uni et les États-Unis en vue de régler la dette de guerre. Il déclarait alors que, s'il en coûtait autant pour gagner une guerre, combien en coûterait-il pour la perdre. Je me suis rappelé cette parole aujourd'hui, parce que j'avais cru présenter une motion que l'opposition avait réclamée maintes et maintes fois à la Chambre. De fait, je me suis demandé si j'avais perdu la tête et si je n'avais pas entendu le chef de l'opposition (M. Drew) et le représentant d'Eglinton (M. Fleming) déclarer plus d'une fois, au cours des six ou sept dernières années, que si seulement nous avions un comité des crédits, nous épargnerions beaucoup de temps à la Chambre, nous aurions une meilleure discussion et la constitution serait sauve au lieu d'être anéantie, ainsi que certains membres de l'opposition semblent maintenant le dire.

**M. Fulton:** Vous avez imposé trop de conditions.

**L'hon. M. Harris:** Oui, j'imagine que nous devons imposer des conditions à la Chambre des communes. Nous avons établi un Règlement régissant l'exécution des travaux de la Chambre. Je suis particulièrement heureux d'avoir énoncé certaines règles relatives à ce comité au cours de mes premières observations, car si je m'en étais abstenu, il est bien évident que l'opposition ne pourrait s'entendre sur une seule tâche que le comité devrait accomplir lorsqu'il se réunira.

Je veux tout simplement être très bref: l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) en indiquant que son groupe appuierait la mesure à l'étude m'a posé une question précise à laquelle je voudrais répondre. Il a demandé que la composition du personnel du comité soit modifiée de temps à autre pour permettre à des membres de l'opposition et, on peut le présumer, du côté ministériel qui s'intéressent à un ministère et non à un autre d'en faire partie. Je ne crois pas que le Gouvernement ait jamais refusé de remplacer tout membre d'un comité si un parti en exprimait le désir et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. De cette façon, le comité des crédits pourrait bénéficier des meilleures compétences possibles pour l'examen des crédits.

L'honorable représentant de Québec-Sud (M. Power) a dit approuver la proposition et a voulu qu'il soit établi clairement que l'occasion serait donnée au comité d'entendre les fonctionnaires des ministères afin d'en obtenir des renseignements. A son avis, pour atteindre cette fin il semblait plutôt compter sur la présence des fonctionnaires que sur l'interrogatoire du ministre qui servirait d'intermédiaire. Je n'ai pas le texte exact de mes propos, mais je suis de très près les notes que j'ai sous les yeux. Je vais donner à nouveau lecture du point que j'ai exposé et qu'il doit avoir oublié au cours de ses observations.

J'ai dit ceci:

Il incombera à chaque ministre de s'occuper des affaires de son ministère devant le comité et s'il décide de fournir lui-même toutes les réponses, nous estimons que ce sera conforme à l'objectif du comité. Par ailleurs, s'il juge à propos de laisser à d'autres le soin d'exposer les détails de l'administration, ce sera également sa responsabilité; toutefois, s'il suit une telle ligne de conduite on ne pourra pas interroger un fonctionnaire ou une autre personne sur la ligne de conduite du Gouvernement. Cela doit rester la responsabilité du Gouvernement et du ministre et il ne peut s'en décharger sur un fonctionnaire.

D'où je conclus, monsieur l'Orateur, que tout probablement les ministres préféreront que de temps à autre que les fonctionnaires parlent directement au comité. Je répète cependant qu'il appartient au ministre de décider comment il conduira ses affaires devant le comité. Je ne puis concevoir un tel comité comme étant revêtu d'une autorité plus considérable que le comité des subsides. C'est ce que j'ai essayé de faire comprendre dans tout ce que j'ai dit.

L'honorable député d'Eglinton a soulevé nombre de questions. Il semble s'opposer en particulier à l'idée d'interdire tout débat portant sur le programme du Gouvernement à l'occasion de l'étude de la motion visant à déférer les crédits au comité des crédits. Il a signalé que des débats sur le programme du Gouvernement avaient eu lieu à l'égard des affaires extérieures quand les crédits de ce ministère ont été soumis au comité permanent des affaires extérieures. Il est parfaitement vrai que nous avons suivi cette méthode au cours des dernières années surtout parce que, depuis quatre ou cinq ans, les affaires extérieures préoccupaient beaucoup les membres de la Chambre.

Je signale qu'il ne s'agit-là que d'une pratique qui s'est implantée. Nous n'avons pas toujours suivi cette méthode. Au cours des trois premières années, 1946, 1947 et 1948, il n'y a pas eu de débat sur la motion tendant à déférer les crédits au comité permanent; en 1952, il n'y a pas eu de discussion non plus. Durant les six ou sept années où cette pratique a été suivie, le partage a été à peu près égal entre les années où un débat a eu lieu et les années où il n'y a pas eu de débat.

Le Gouvernement s'est toujours rendu à la demande de l'opposition en faveur d'un débat sur les affaires extérieures. Parfois, pour que le débat puisse avoir lieu, nous avons pris un moyen détourné en proposant l'ajournement de la Chambre. A mon avis, cette méthode peut être adoptée en toute occasion où il serait évident qu'un débat sur les affaires extérieures s'impose. Mais le point que je voudrais souligner,—et je suis persuadé de l'avoir souligné clairement, quoique je crois ne pas m'être bien fait comprendre par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), c'est que s'il y a un avantage quelconque à discuter ces crédits dans une autre chambre que celle-ci, l'opposition ne s'attend certes pas que le Gouvernement se rende à ses désirs à ce propos et passe également plus de temps à discuter ici la ligne de conduite adoptée.

J'ai dit qu'une motion tendant à déférer ces crédits au comité des crédits ne devrait pas faire l'objet d'un débat. C'est tout ce que j'ai dit, je n'ai pas ajouté,—et je suis sûr que personne n'a cru que j'ajoutais,—que cela empêcherait un débat au sein même du comité des subsides. Les remarques du député de Kamloops (M. Fulton) indiquent, je pense, de façon évidente, pourquoi je n'ai pas été plus loin.

On a beaucoup discuté du moment où l'on peut tenir le plus avantageusement possible un débat sur la ligne de conduite adoptée. Un des arguments qu'a présentés en de nombreuses occasions le chef de l'opposition était que si nous avions d'abord une discussion poussée et détaillée des crédits, nous pourrions tenir ensuite un meilleur débat sur la ligne de conduite à adopter. Par conséquent, selon la façon habituelle de procéder, nous avons l'intention de soumettre ces crédits au comité des crédits, où les honorables députés pourront poser toutes les questions qu'ils ne peuvent, disent-ils, poser en comité des subsides, ou encore qu'ils hésitent à poser parce qu'elles leur semblent insignifiantes et qu'ils ne veulent pas faire perdre le temps de la Chambre. Ils pourront poser toutes ces questions et obtenir les renseignements qui les intéressent. Ensuite, quand les crédits seront de nouveau soumis au comité des subsides, nous aurons, comme devant, une discussion portant sur le premier poste. Or cette discussion pourrait fort bien être plus longue, plus précise et plus au point que jamais, étant donné la discussion préliminaire qui aura eu lieu au comité des crédits.

A mon avis, c'était là un des meilleurs arguments en faveur de cette façon de procéder. Nous constatons maintenant que l'opposition est désespérément divisée quant à l'adoption de cette méthode. Ainsi, l'honorable représentant de Prince-Albert voudrait que la discussion portant sur la ligne de conduite ait lieu avant que les crédits soient déférés au comité des crédits. S'il veut que le débat ait lieu avant, serait-ce nécessaire qu'il y en ait un autre après? De toute façon, le Gouvernement n'a pas l'intention de prolonger l'étude des crédits.

L'honorable représentant de Greenwood, si je l'ai bien compris, n'a pas été très enthousiaste à l'égard de notre proposition. A la vérité, si je devais juger son attitude...

**M. Macdonnell:** Pleine d'espoir.

**L'hon. M. Harris:** ...je dirais qu'il doutait vraiment de l'utilité de ce comité des crédits, ou encore qu'il craignait que les responsabilités qui incombent au comité des subsides s'en trouvent réduites en fin de compte. Si ce n'est pas ce qu'il avait à l'esprit, il n'avait aucune raison de citer Walter Elliot, qui a manifesté beaucoup d'inquiétude au sujet de la différence entre la façon dont les crédits étaient étudiés à la Chambre des communes de Westminster, au moment où il parlait et la façon dont ils l'avaient été auparavant. Je suppose que l'honorable représentant de Greenwood ne croit pas que ce comité puisse augmenter avantageusement l'utilité du comité des subsides. Nous l'espérons, et nous croyons qu'il aura ce résultat. Cependant, je tiens à le rassurer, ainsi que tous les honorables députés. En effet, j'ai été surpris de déceler de l'appréhension dans leur esprit au sujet de nos motifs. Ce que nous voulons c'est que cette motion soit le fruit de nos débats réitérés sur ce sujet, en vue de faciliter l'examen des crédits et le travail du comité des subsides.

**M. Macdonnell:** Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Juge-t-il singulier et déraisonnable que nous ayons cru, de ce côté-ci de la Chambre, comme je l'ai cru moi-même, que la formule adoptée serait, en gros, celle qui a été adoptée en ce qui concerne les affaires extérieures? Voilà ce que j'ai compris. Le ministre estime-t-il cette conclusion singulière ou déraisonnable?

**L'hon. M. Harris:** C'est seulement depuis les années qui ont immédiatement suivi la guerre qu'on a renvoyé à un comité permanent les crédits des Affaires extérieures. On avait souhaité à l'époque,—et c'est un souhait qui s'est réalisé en grande partie,—faire de notre politique étrangère l'affaire de tous les partis. C'est pourquoi on a pu renvoyer le budget du ministère des Affaires extérieures au comité permanent qui les a soumis à un nouvel examen. On jugeait en effet que notre politique étrangère devait engager autant que possible tous les partis et que le recours à cette formule aurait justement pour effet d'étendre l'influence de tous les partis sur les affaires extérieures. Mais on ne croyait pas à l'époque que le renvoi de ces crédits au comité permanent aurait une influence quelconque sur l'action du comité des subsides. On n'avait pas demandé de faire ce que nous avons fait pour simplifier les délibérations de la Chambre en comité des subsides sur les crédits des affaires extérieures. On visait plutôt à une compréhension plus générale de la politique extérieure.

Je suppose qu'on arriverait après deux ou trois sessions, ou peut-être même trois ou quatre, à étudier les crédits de tous les ministères au comité des crédits. C'est là notre intention et je conviens que les honorables députés qui siègent de l'autre côté puissent juger bon de remettre à l'année prochaine ou à l'année suivante l'étude d'un ministère particulier qu'ils ne veulent pas faire cette année. Je n'ai aucune raison de supposer que nous ne les consulterons pas sur ce qui leur convient à ce sujet comme nous l'avons fait à propos d'autres questions.

Toutefois, ainsi que le disait l'honorable député de Kamloops, nous nous sommes crus dans l'obligation d'établir une ligne de conduite pour cette année en choisissant les ministères dont il s'agit. Un mot à ce sujet. Nous nous trouvons dans cette situation extraordinaire: l'honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) veut s'occuper du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration avant que les crédits de ce ministère soient soumis au comité des crédits et après qu'ils l'auront été et l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) affirme que c'est bien le ministère dont les crédits ne doivent pas être soumis au comité.

Je n'apprendrai rien à la Chambre en lui disant que j'étais responsable, jusqu'à ces derniers temps, de la ligne de conduite suivie par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je ne suis pas sans savoir que l'opposition, par l'entremise de son chef, a demandé l'institution d'une commission d'enquête sur l'immigration. Le Gouvernement n'a pas l'intention de se rendre à cette demande. Mais il me semble que nous avons quand même beaucoup fait pour obliger l'opposition puisque nous proposons que le budget de ce ministère soit soumis au comité des crédits, où il recevra le genre d'examen que, dit-elle, elle n'a pu lui faire subir au comité des subsides.

**M. Churchill:** C'est en raison du peu de temps qu'a pu lui consacrer le comité des subsides. Ces crédits ont été mis en délibération le dernier jour.

**L'hon. M. Harris:** Je puis discuter cette question également, si le député le désire. Ce n'est pas le dernier jour, mais les deux derniers jours, que mes amis ont étudié la citoyenneté et l'immigration l'été dernier.

**M. Fulton:** Non, non!

**L'hon. M. Harris:** Si, si!

**M. Fulton:** La voiture du Gouverneur général était presque rendue à la porte quand vous avez présenté vos crédits.

**L'hon. M. Harris:** Nous avons commencé l'étude de nos crédits le vendredi après-midi, pour la terminer le samedi soir. Peut-être était-ce le jeudi après-midi et le vendredi soir; je ne me rappelle plus très bien. Monsieur l'Orateur, sans vouloir m'étendre sur la question de la citoyenneté et de l'immigration, je tiens à mentionner que nous venons de terminer un long débat sur l'Adresse. Or, autant que je sache, aucun discours de mes honorables vis-à-vis ne fait mention pour la peine de ce ministère. Néanmoins, on désire, —c'est moi qui désire cela et cela se comprend facilement,—que l'examen des crédits de ce ministère soit confié au comité en cause, afin que personne ne dise plus que j'ai attendu aux deux derniers jours de la session pour inviter la Chambre à examiner les crédits de ce ministère.

Il m'est toujours agréable d'entendre le député de Prince-Albert et il y a longtemps que j'ai pris la détermination de ne pas intervenir quand ses propos seraient irréguliers, parce que d'ordinaire il revient au sujet. Il a parlé assez longuement de l'auditeur général et de ses remarques formulées dans les Comptes publics au sujet de certaine activité passée des services de l'État. Il a fait grand état de ce que, d'après lui, la société Radio-Canada a lancé un défi à l'auditeur général à propos d'une certaine méthode de comptabilité. Eh! bien, monsieur l'Orateur, je ne sais ce que signifie au juste dans son langage, le terme "défi", mais il n'en reste pas moins que l'auditeur général a fait des observations. Il est vrai qu'on ne leur a pas donné de suite immédiate; mais, pour ma part, je voudrais qu'on me laisse le temps d'étudier le rapport de l'auditeur général et de trouver, dans sa réclamation et dans les problèmes administratifs qui se posent, le point qu'il me faudra envisager. Comme l'honorable député l'a admis en fin de compte, l'erreur dont il a parlé est maintenant redressée, de sorte que nous n'avons pas à nous en inquiéter à l'avenir.

Il a également signalé,—de façon, selon moi, à donner à entendre qu'on agissait incorrectement,—que l'auditeur général avait formulé certaines autres observations au sujet des méthodes appliquées par la société Radio-Canada et certaines autres sociétés de la Couronne. Puisqu'il énumère ces cas, il semble bien qu'on n'ait dissimulé aucun renseignement à l'opposition. J'ai été surpris de constater que presque chaque membre de l'opposition qui prenait la parole a laissé entendre que mon intention en instituant le comité dont nous recommandons la création à la Chambre n'était pas tout à fait droite et que je comptais ainsi faciliter l'adoption des crédits du ministère dont je suis responsable.

Je ne puis concevoir qu'une personne sensée ajoute foi à leurs paroles. S'ils s'étaient plaints que le régime actuel leur a été défavorable, je pense que le Gouvernement, s'il l'avait voulu, aurait maintenu ce même régime. D'autre part, ainsi que je l'ai dit dans ma première déclaration, aucun gouvernement ne doit demander au Parlement de voter près de cinq milliards de dollars sans un examen très approfondi et sans entendre les critiques intelligentes qui peuvent être formulées. Tous reconnaîtront que si l'on pouvait trouver un moyen de réduire les crédits, j'en serais, en ma qualité de ministre des Finances, particulièrement heureux.

A ce propos, je remarque que le député de Québec-Sud n'est pas parmi nous en ce moment.

**Des voix:** Oui, il y est.

**L'hon. M. Harris:** Je m'excuse. Il a été assez modeste pour ne pas parler de son passé. Bien entendu, je m'en abstiendrai moi-même. Mais j'aimerais signaler que les députés n'ont guère suivi sa ligne de conduite ces dernières années, peut-être pour des motifs personnels. Il y a quelques années, le député de Québec-Sud a eu l'occasion de proposer, à la Chambre, la réduction d'un poste des crédits. Je me rappelle qu'il l'a alors emporté sur le Gouvernement de l'époque. C'était le genre d'activité à laquelle, selon ce qu'il pensait alors, un député devait se livrer afin de garder quelque chose au ministre des Finances pour son prochain budget.

**M. Fulton:** Le ministre me permet-il une question? Se rappelle-t-il qu'il y a cinq ans environ j'ai fait la même chose à propos d'un crédit du ministère des Transports, et que le ministre des Transports a estimé que cela correspondait à une motion de défiance? On a fait claquer le fouet et tous les honorables vis-à-vis sont venus voter contre la réduction du crédit.

**L'hon. M. Harris:** La Chambre sait parfaitement ce que je pense de l'activité des partis en cette enceinte. La Gouvernement doit diriger les affaires du pays. C'est sa tâche. Quant à l'opposition, elle a pour mission de signaler les faiblesses des lignes de conduite adoptées par le Gouvernement. Si, pour se conformer à cette mission, elle est amenée à présenter des motions qui pourraient renverser le Gouvernement, il est alors de son devoir, à mon avis, d'agir en ce sens.

D'autre part, mon honorable ami me demande si je me rends compte de ce qu'il s'est efforcé de réaliser. J'avoue que je m'en rends compte. Je me rappelle ce fait et ce n'est certes pas moi qui tenterai de le faire changer d'attitude. S'il essaie cette tactique lors de l'examen de mes crédits, je m'efforcerai d'en triompher tout en étant le premier à reconnaître son droit d'agir ainsi.

**M. Fulton:** Le Gouvernement y verrait-il une motion de censure? S'il adopte une telle attitude, il n'y a guère de chances d'économiser de l'argent.

**L'hon. M. Harris:** Je pense avoir répondu à toutes les questions directes. Je dois cependant relever les observations de l'honorable député de Kamloops. On remarquera que l'opinion qu'il exprime sur la nature du comité diffère radicalement de celle des autres membres de son propre parti. Il envisage un comité soucieux d'économie, point de vue que partage, je pense, l'honorable député de Greenwood, c'est-à-dire un comité qui essaie de réduire les crédits en montrant qu'on n'a pas besoin d'autant d'argent. Par ailleurs, je crois que les autres membres de son parti y voient moins une mesure d'économie qu'une mesure d'investigation qui leur fournira de meilleurs renseignements pour discuter ensuite les questions d'ordre administratif. Je ne m'arrêterai pas à prédire laquelle des deux formules prévaudra parce que je suis sûr que le comité apprendra par expérience quelle est la meilleure ligne de conduite à suivre.

Voici où je veux en venir. Je me réjouis que nous ayons circonscrit l'activité du comité, d'abord afin qu'il sache quoi faire. Si les honorables députés décident de participer au comité, comme ils le feront, je pense, ayant en vue les objectifs débattus aujourd'hui, ils constateront, après quelque temps, quels sont les avantages du comité et quelles en sont les limites et ils pourront faire rapport à la Chambre du détail des affectations de telle manière que les deux principaux objectifs dont j'ai parlé seront probablement atteints.

Je n'ai jamais accordé une importance primordiale à l'économie du temps. J'ai dit que le comité fournirait plus de renseignements aux députés, membres ou non de cet organisme, de façon que le comité des subsides discute en meilleure connaissance de cause; quand les crédits reviendront du comité des crédits, nous n'examinerons peut-être pas à la loupe un poste en particulier, mais le débat relatif au programme officiel sera plus long que par le passé. La plupart des membres de l'opposition ont exprimé le désir qu'il en soit ainsi, au lieu de gaspiller le temps du comité plénier sur des détails.

Je laisse au comité le soin d'en arriver à une solution. Il faudrait lui accorder tout notre encouragement et j'espère que, non pas nécessairement au bout d'une année, mais peut-être de deux ou trois, nous constaterons que le comité en cause exerce son activité à l'avantage de nos contribuables, du point de vue de l'économie et grâce à une meilleure critique du programme officiel que pourra faire le comité des subsides.

**M. Knowles:** Le ministre me permettrait-il une question?

**M. Fleming:** Puis-je poser une question au ministre? La présente résolution ne parle pas, comme le font la plupart des résolutions du genre ou celle qui la précède au *Feuilleton*, d'autres pouvoirs du comité; par exemple, elle ne dit pas que le comité sera autorisé à convoquer des personnes, à demander la production de papiers et de documents, à faire imprimer au jour le jour le procès-verbal de ses délibérations et de ses témoignages. Le ministre juge-t-il que le comité doit ou ne doit pas jouir de l'un de ces deux pouvoirs ou des deux?

**M. Knowles:** J'allais poser la même question.

**L'hon. M. Harris:** Je suis heureux de constater qu'il existe quelque unanimité au sein de l'opposition. Nous n'avons pas l'intention à ce stade, d'accorder au comité le pouvoir de convoquer des personnes et de faire produire des documents.

**M. Knowles:** Pourquoi?

**L'hon. M. Harris:** J'ai indiqué dans quelles limites, je pense, il fallait procéder pour le moment à cette expérience. Évidemment, en ce qui a trait à l'impression des débats, la Chambre adoptera sûrement la chose, si le comité le recommande.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Fulton:** Avec des réserves.

(La motion est adoptée.)

## AIR-CANADA

NOUVELLE D'UN ACCIDENT ÉVITÉ DE JUSTESSE À MOOSE-JAW

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. Ross Thatcher (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Je voudrais poser une question au ministre des Transports. A propos de la nouvelle d'un autre incident survenu dans la région de Moose-Jaw vendredi dernier, mettant en cause un Harvard du CARC et un avion d'Air-Canada en retard sur son horaire, le ministère a-t-il pris des mesures pour éviter la répétition de pareils incidents?

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, mon ministère a reçu un rapport au sujet d'un incident qui serait survenu dans la région de Moose-Jaw vendredi dernier. Ce rapport a été transmis au CARC qui, me dit-on, a procédé à une enquête. On me permettra d'ajouter que je souhaite être en mesure de présenter d'ici très peu une déclaration complète au sujet de la sécurité aérienne et des mesures prises par mes services à ce sujet.

## LES INONDATIONS

AUTORITÉ DE LA VALLÉE DE LA HUMBER—DEMANDE DE SECOURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. John B. Hamilton (York-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre a-t-il eu l'occasion d'étudier le mémoire urgent que lui a présenté le 31 janvier l'Administration pour la conservation de la vallée de la Humber, mémoire dont la présentation est notamment attribuable à l'ouragan "Hazel". Pourrait-il informer la Chambre du moment où le Gouvernement sera en mesure de laisser savoir s'il consent à participer au projet dont il est question au mémoire, et dans quelle mesure?

**L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, le 31 janvier je recevais une délégation de l'Administration de la vallée de la Humber, de l'Administration de la Haute-Thames et de l'Administration de la Moira. C'était une délégation conjointe. Elle était accompagnée de l'ingénieur-chef du ministère ontarien du Développement. Ces trois délégations ont demandé des secours du gouvernement fédéral aux termes de la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux. Au cours de la discussion, j'ai demandé aux trois délégations un supplément d'information que je n'ai pas encore reçu.

## TRANSPORT AÉRIEN

NOUVELLE DE LA VENTE DE LA "QUEEN CHARLOTTE AIRLINES"—RECOUVREMENT DE SUBVENTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton) m'a posé hier la question suivante:

Le ministre sait-il que la *Queen Charlotte Airlines* de Vancouver a reçu une ou plusieurs offres d'achat nettement supérieures à la valeur d'actif originale de la compagnie et, si la vente a lieu, le Gouvernement a-t-il l'intention d'essayer de recouvrer en tout ou en partie la subvention de 250,000 dollars qu'il a versée à ladite compagnie au cours des deux dernières années?

On m'informe que les conditions de vente, ou d'achat, de cette société aérienne ne peuvent être soumises à l'approbation de la Commission des transports que lorsque les parties intéressées en seront venues à une entente. Dans le cas de la *Queen Charlotte Airlines*, aucun accord n'a encore été soumis. Je n'ai donc aucune observation à formuler à ce sujet.

Pour ce qui est de la seconde partie de la question de l'honorable député, l'aide financière accordée déjà à cette société était une subvention et non un prêt.

INTERPELLATION AU SUJET D'ENVOLÉES DE WINNIPEG À COPENHAGUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. C. Trainor (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Tout récemment, en répondant à une question que je lui ai posée, le ministre a déclaré que, si l'on ne permet pas aux Lignes aériennes scandinaves de prendre des voyageurs à Winnipeg à destination de Copenhague, c'est qu'il n'existe aucune entente de réciprocité avec les Lignes aériennes scandinaves. Le ministre peut-il maintenant nous dire pourquoi des accords réciproques de ce genre ne peuvent être négociés, alors qu'il serait possible par là de favoriser les intérêts financiers des Canadiens qui vivent dans l'ouest central?

**Des voix:** Au *Feuilleton.*

**L'hon. George C. Marler (ministre des Transports):** L'honorable député pourrait peut-être consigner sa question au *Feuilleton.*

**M. l'Orateur:** Je crois que la Chambre désire que cette question soit consignée au *Feuilleton.*

**Des voix:** Entendu.

## COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DE COURS D'EAU INTERNATIONAUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 4 février, de la motion du très honorable C. D. Howe (ministre du Commerce) tendant à la 2e lecture du bill n° 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, dans la poursuite de cette discussion, je désire me reporter un instant à un discours prononcé ici par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) et à quelques-unes des observations qu'il a faites alors. J'ai eu depuis l'occasion de lire son discours et j'y ai relevé des choses que je n'attendais pas d'un porte-parole des socialistes.

Toutefois, dans le compte rendu d'une réunion à laquelle il assistait à Revelstoke, le soir du 5 janvier, j'ai découvert une très bonne révélation de ce qui pourrait être l'attitude des socialistes et j'aimerais citer un extrait du compte rendu de ce discours:

> Le barrage Kaiser rapporterait au gouvernement de la Colombie-Britannique un million de dollars par année pendant 50 ans, plus un certain pourcentage de l'énergie produite. La CCF s'est opposée à ce que la société Kaiser ait ce droit parce que c'était une société privée.

Voilà le genre de propos que j'attends d'un socialiste, et je respecte tout socialiste qui a le courage de ses convictions et qui exprime sa pensée. Mais j'ai certes été déçu quand le député n'a pas dit un mot ici de cette attitude. De fait, il a tenu ici des propos qui auraient fort bien pu venir de l'autre côté de la Chambre.

Cependant, il est une opinion qu'il a énoncée à Revelstoke et que je partage sans réserve. Le compte rendu se lit ainsi qu'il suit:

> Ce qu'il faut, a dit M. Herridge, c'est que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent sur cette question.

Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus.

Je passe maintenant aux aspects principaux du bill à l'étude et à quelques-uns des aspects politiques que lui trouvent nos journaux. J'ai ici une coupure de la *Province*, de Vancouver. Le titre: "Ottawa va l'empêcher". Le sous-titre: "Le projet de barrage Kaiser en C.-B. est saugrenu, dit Howe". Et voici l'article:

> Le ministre du Commerce C. D. Howe a dit que l'accord intervenu entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le groupe américain Kaiser en vue de l'aménagement d'un barrage sur les lacs Arrow sans centrale d'énergie sur place est "un marché saugrenu et important".

Le mot "important" ne me revient pas; on a plutôt voulu dire "imprudent". Je ne veux pas corriger ce qu'a dit le journal, mais cela ne semble pas exact. Néanmoins, je ne puis m'empêcher d'aimer l'expression "saugrenu". Cela montre que le ministre du Commerce (M. Howe) est en somme bien humain et que, quand il ne parle pas de façon officielle et sous l'impression du moment, sans doute, il peut avoir des expressions bien humaines. Toutefois, la pensée latente ici ne me revient pas.

Un peu plus loin, alors qu'il exposait à un journaliste les projets d'expansion future du Canada, il a précisé qu'il s'agissait d'une entreprise dont la réalisation ne s'effectuerait pas selon les plans actuellement énoncés, si le gouvernement fédéral avait son mot à dire à cet égard. Il a dit également qu'Ottawa avait beaucoup à dire à ce sujet et qu'il espérait que les dispositions législatives actuellement en voie de rédaction entraveraient l'exécution du programme relatif au barrge Kaiser. Voilà qui démontre amplement ce que je prétends: ce projet de loi n'est ni plus ni moins qu'une mesure d'ordre politique.

Je consignerai également au compte rendu un ou deux cas, d'après moi similaires, à l'égard desquels les mesures prises n'ont été ni critiquées ni annulées. De fait, il ne semblait pas y avoir de raison justifiant les dispositions prises par le gouvernement fédéral à l'égard du gouvernement d'alors de la Colombie-Britannique. Quand la *West Kootenay Power and Light Company* a déposé une demande en vue d'obtenir de plus amples réserves d'eau au lac Kootenay, qui fait partie du réseau du Columbia, la Commission mixte internationale a reconnu que c'était souhaitable afin d'assurer de l'énergie hydro-électrique à la région en aval. Dans le cas présent, cette région en aval se trouve évidemment dans l'Idaho, c'est-à-dire aux États-Unis. En l'occurrence, le gouvernement fédéral, sachant bien que la province de Colombie-Britannique n'obtiendrait aucun avantage financier en retour de l'accroissement des réserves d'eau (aucun avantage financier, je prierai les députés de ne pas l'oublier) a approuvé le programme en question.

**M. Byrne:** Le député me permettrait-il de poser une question?

**M. Low:** Laissez-le terminer.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. McLeod:** Le gouvernement fédéral a approuvé le projet. La Colombie-Britannique aura sa récompense sous forme du barrage Kaiser, aménagé à la même fin. Cependant, le gouvernement fédéral a changé complètement d'attitude et déclare que la Colombie-Britannique fait cadeau "de ses ressources hydrauliques".

Il y a eu un autre exemple, monsieur l'Orateur. Dans le cas de l'entreprise de la rivière Skagit, la Commission mixte internationale a approuvé l'inondation du territoire de la Colombie-Britannique à l'avantage des habitants de Seattle, soit encore une fois de gens se trouvant de l'autre côté de la frontière. La Commission mixte internationale estimait que l'entreprise était souhaitable, sous réserve d'une entente mutuelle conclue et approuvée par la Colombie-Britannique et la ville de Seattle, les deux seules parties à la transaction d'alors. D'après le gouvernement fédéral, vu qu'il n'y avait pas d'objection, c'étaient les deux seules parties qui avaient le droit de prendre part à cette transaction. Là encore, il faut remarquer que la Colombie-Britannique n'a pas tiré d'avantage important de cette entreprise.

Je ne puis voir de différence entre l'emmagasinage que permettra d'obtenir le barrage Kaiser ou Castlegar,—qu'on l'appelle comme on voudra,—et les deux cas que j'ai mentionnés. Je ne puis donc faire autrement que de poser la question suivante: pourquoi le Gouvernement a-t-il changé d'attitude dans le cas présent? Pourquoi s'oppose-t-il à un réservoir d'emmagasinage ou à l'élévation du niveau de l'eau en vue d'une utilisation en aval, de l'autre côté de la frontière, tandis qu'il l'a permis et n'a pris aucune mesure par le passé?

Parlons un peu plus longuement des tenants et aboutissants politiques en cette affaire. Depuis donc mon arrivée à la Chambre, à cette session-ci, j'ai relevé au *Feuilleton* un grand nombre de demandes de renseignements quant à la correspondance ou autres communications échangées entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en cette affaire. L'objectif semble être de placer le gouvernement provincial dans une mauvaise situation, de le mettre sur la défensive. Et pourtant, monsieur le président, je prétends que s'il avait existé une mesure législative quelconque obligeant le gouvernement de la Colombie-Britannique à demander à Ottawa l'autorisation de donner suite à ce projet, nous ne serions pas en ce moment saisis du bill dont il est actuellement question. J'affirme donc que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'avait aucune raison de demander au gouvernement du Canada s'il pouvait faire cela, étant donné qu'aucune loi ne l'en empêchait et qu'il trouvait un précédent dans les deux autres cas que j'ai cités.

Il est un autre aspect qui m'intéresse peut-être plus encore que celui-là. C'est celui de l'ingérence dans les droits des provinces. A mon avis, c'est un autre pas vers la centralisation du pouvoir et vers la maîtrise des destinées de la population d'un bout à l'autre du Canada par le gouvernement central à Ottawa.

Il est vrai qu'il s'agit ici d'une seule de nos ressources naturelles. Cela peut étonner beaucoup de députés d'entendre qualifier l'eau de ressource naturelle, mais l'eau est certes la plus importante ressource naturelle de la Colombie-Britannique. Si le gouvernement fédéral peut intervenir dans la mise en valeur d'une telle ressource, qui appartient, croyons-nous, à la seule population de la Colombie-Britannique et qui est, par conséquent, de la compétence du gouvernement que cette population s'est donné à Victoria, nous pouvons bien nous demander quelles autres mesures ne pourrait pas prendre ce gouvernement central, s'il le jugeait à propos.

Je soutiens que les habitants de la Colombie-Britannique sont bien capables de s'occuper de leurs affaires. Ils l'ont démontré par le passé. Les gouvernements ont été renversés et ils peuvent l'être encore; mais je suis d'avis que l'endroit où l'on doit étudier les avantages ou les désavantages du barrage Kaiser, c'est dans la province de la Colombie-Britannique. Et s'il y a une lutte à livrer, elle devrait l'être par les habitants de la province, non pas par des gens qui se trouvent à Ottawa.

J'appuie d'emblée le règlement des différends au moyen de conférences. J'ai déjà dit cela dans un débat antérieur et je ne puis que le redire en ce moment. Afin d'éviter la collision que j'ai mentionnée ici-même vendredi dernier et qu'a laissée prévoir un ministre de la Couronne, pourquoi les représentants de la Colombie-Britannique et ceux du gouvernement fédéral du Canada ne se réunissent-ils pas pour étudier la question autour d'une table de conférence? Voici ce que je dirai: Oublions l'aspect politique de la question. Séparez entièrement la politique du problème et placez-le sur un plan purement commercial.

Par le passé, les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces ont donné lieu à quelques difficultés. Nous avons, à l'heure actuelle, un litige important. Je n'interviendrai pas dans ce différend car, ainsi que je l'ai dit à ce propos il y a un an, je crois que

le différend entre la province de Québec et le gouvernement du Canada est strictement une affaire de famille et que le reste du pays doit s'en tenir à l'écart. Je dirai la même chose au sujet de ce différend. Il met en présence le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui administre les affaires de cette province dans l'intérêt de ses habitants, et le gouvernement du Canada. Il appartient à ces deux antagonistes de s'entendre et d'aplanir leurs difficultés.

Ainsi que je l'ai dit vendredi soir,—et je le répète, je suis sûr que le premier ministre de notre province et ses conseillers viendraient volontiers à Ottawa. Je ne crois pas qu'ils demanderaient que le premier ministre du Canada (M. St-Laurent) aille dans une ville de la Colombie-Britannique. Je suis convaincu qu'ils viendraient à Ottawa discuter le problème pour en arriver à une solution à l'amiable.

Hier, je crois, après m'être absenté de la Chambre quelques instants, j'ai constaté à mon retour que le ministre de la Justice (M. Garson) avait la parole, à l'occasion d'un autre débat. J'avoue franchement, monsieur l'Orateur, qu'il exposait un bien meilleur argument que je pourrais en présenter contre l'ingérence dans le domaine des droits provinciaux, mais j'ai été assez étonné de constater qu'il ne parlait aucunement du bill nº 3. Je me permets de rappeler quelques remarques que le ministre de la Justice (M. Garson) a formulées au cours de ce débat. Voici ce qu'il a dit, comme l'atteste la page 956 des *Débats* du 7 février:

> Les nouveaux députés ne tardent pas à se rendre compte que, dans notre système de gouvernement fédéral, les rapports entre le gouvernement central et le gouvernement provincial sont en eux-mêmes notoirement difficiles.

Il parlait de la difficulté qu'il y aurait à ajouter une déclaration des droits et le reste puis, parlant du régime qui découle de la constitution de la Grande-Bretagne, il affirmait que sa principale caractéristique est la souveraineté de ses organismes législatifs. Il voulait parler des gouvernements provinciaux. Je prie respectueusement le ministre de la Justice de réunir les autres membres du cabinet et de leur répéter en entier et clairement certaines déclarations qu'il a faites à la Chambre en faveur de l'autonomie des provinces et de la souveraineté des gouvernements provinciaux. Les honorables députés se souviendront que la Chambre n'a pu poursuivre la discussion relative à la motion dont elle était saisie, car le temps de parole s'est épuisé. Cependant, je n'ai pu m'empêcher de noter les paroles qu'a prononcées l'honorable représentant de Portneuf (M. Gauthier) vers la fin du débat. Voici ce qu'il a dit...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. L'honorable député se propose-t-il de se reporter à un débat qui s'est terminé hier ou avant-hier?

**M. McLeod:** Je désire citer ces paroles...

**M. Blackmore:** Il n'a pas encore pris fin.

**M. Low:** Il n'est pas terminé.

**M. McLeod:** ... prononcées devant les Nations Unies par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson). Celui-ci a dit:

> Je tiens à le dire clairement..., pour ce qui est des droits qui sont définis dans ce document, le gouvernement fédéral du Canada n'a pas l'intention d'empiéter sur d'autres droits qui sont également importants aux yeux de la population de notre pays. Je veux dire par là les droits des provinces en vertu de notre constitution fédérale.

Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a en quelques mots exposé une thèse aussi clairement que possible et je souligne particulièrement ces mots:

> Je veux dire par là les droits des provinces en vertu de notre constitution fédérale.

Je demande simplement au Gouvernement de bien tenir compte de ces paroles et, avant que cet empiétement flagrant sur les droits provinciaux n'ait suscité trop de conflits d'intérêt et de mécontentement, d'agir pour éviter une sérieuse collision.

Je désire également m'adresser brièvement à chacun des membres de la Chambre. Ce projet de loi est plus important qu'un grand nombre d'entre nous le pensent et il est plus gros de conséquences que nous ne pouvons l'imaginer. Je demande à tous les membres de la Chambre, quelle que soit leur allégeance politique, d'étudier attentivement le projet de loi car c'est, à mon avis, une première arme qu'on se forge subrepticement pour pouvoir ensuite, de diverses façons, s'immiscer dans l'économie interne de n'importe laquelle des provinces du Canada, à tout moment, où le gouvernement central pourra le juger à propos. Je demande qu'on étudie très soigneusement cet aspect de la question.

Enfin, je désire me reporter à une autre déclaration qui a été formulée à l'égard de cette mesure législative. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) a qualifié la mesure proposée de massue pour frapper au front le gouvernement de la Colombie-Britannique. Une massue, aux mains d'un adversaire, est une arme légitime. C'est une arme qu'on peut voir, une arme contre laquelle on peut se protéger, une arme contre laquelle on peut se défendre. Mais que peut-on faire quand le gouvernement du pays, s'érigeant en autorité suprême, prend

une initiative politique et cherche à faire adopter une loi qui enlèvera à une province des droits qui, à notre avis, lui sont reconnus par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

C'est plus qu'une massue. C'est une arme politique,—je le répète car ce point est très important, que se forge le Gouvernement pour nuire aux autorités de la Colombie-Britannique dans l'administration des affaires de la province et pour les embarrasser. C'est un empiétement direct sur les droits du corps législatif souverain de la Colombie-Britannique.

Je n'entrerai pas dans les détails techniques de l'entreprise projetée du barrage Kaiser. On a beaucoup parlé de ce côté de la question au cours du débat. Je ne puis que réaffirmer ma conviction que la population de la Colombie-Britannique est en mesure de juger elle-même les questions qui la concernent et qui ne concernent qu'elle. Si jamais un gouvernement, qu'il soit créditiste, libéral ou cécéfiste, agit contre la volonté de la population de la Colombie-Britannique, il sera châtié comme l'a été l'ancien gouvernement libéral de cette province en 1952.

(Sur la motion de M. Byrne, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Monsieur l'Orateur, la journée de demain est évidemment consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Jeudi, nous reprendrons le débat actuel et nous passerons ensuite au Bill n° 4, puis à la résolution figurant au nom du ministre du Commerce et concernant la loi sur les grains du Canada.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

50434—66½

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 9 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTIONS

AIDE À L'HYGIÈNE, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Stuart (Charlotte):**

A-t-on octroyé une aide à la province du Nouveau-Brunswick aux termes du programme national d'hygiène, en vue de donner plus d'expansion aux services de laboratoire où s'effectue l'analyse du lait et de l'eau?

**M. Robertson:** Oui. Dans les cadres du programme général de soutien à l'égard de l'expansion des services de laboratoires au Nouveau-Brunswick, une aide fédérale a été accordée, sous le régime du programme national de subventions aux fins d'hygiène publique, aux services de laboratoire de santé publique établis dans des laboratoires reconnus de la province où s'effectue l'analyse du lait et de l'eau destinés à la consommation.

Le projet le plus récemment approuvé l'a été en janvier 1955; une somme de $4,471 servira à assurer une nouvelle extension des services de laboratoire pour l'analyse du lait et de l'eau destinés à la consommation.

LICENCES POUR LE TRANSPORT DU BOIS—PARC NATIONAL DE BANFF

**M. Johnston (Bow-River):**

1. Combien de permis ou licences a-t-on accordés, au cours de 1954 et 1955, *a*) aux gens résidant entre Donald-Station et Wasa-Station, *b*) à des étrangers résidant entre Donald-Station et Wasa-Station, dans la vallée du Columbia, en Colombie-Britannique, et à d'autres, pour le transport du bois sur les routes situées dans le parc national de Banff?
2. A qui a-t-on accordé de tels permis ou licences?

**L'hon. M. Lesage:**

1. *a*) Environ 225.

*b*) Aucun.

2. Pas de renseignement.

N.B.: Le décret du conseil C.P. 1953-1612 du 21 octobre 1953 a conféré l'autorité de délivrer des permis provisoires à l'égard de camions appartenant à des personnes domiciliées dans la vallée du Columbia, entre Donald-Station et Wasa-Station (C.-B.), pour le transport du bois et d'autres produits de ladite région sur la route transcanadienne, dans les parcs nationaux de Banff et de Yoho, et sur la route Banff-Windermere, dans le parc national de Kootenay, durant les mois de novembre et décembre 1953 et de janvier, février et mars 1954. Le décret C.P. 1954-1991 du 19 octobre 1954 conférait une autorité analogue à l'égard des mois de novembre et décembre 1954 et des mois de janvier, février et mars 1955.

Dans les dossiers des parcs nationaux, on n'a pas tenu de relevé distinct des camions transportant du bois et des camions transportant d'autres produits; le chiffre indiqué, quant au nombre de permis, à la réponse nº 1 *a*), est donc une estimation. Presque tous ces permis portaient sur un voyage unique aller et retour et il est probable que pas plus d'environ 25 personnes ou sociétés différentes ont obtenu ces permis. Le nombre total de permis délivrés, en vertu de l'autorité conférée par les deux décrets du conseil, en janvier, février, mars, novembre et décembre 1954 et jusqu'au 24 janvier 1955, s'est établi à 362 pour le transport à la fois du bois et d'autres produits. Au cours de la période en cause, on n'a pas dressé de liste des noms des personnes à qui les permis ont été délivrés. Ces permis ont été remis aux chauffeurs des camions par les autorités des parcs moyennant une preuve satisfaisante que les camions étaient la propriété de personnes ou de sociétés reconnues de la région.

RECHERCHES SUR LE CANCER

**Mme Shipley:**

Abstraction faite de l'aide accordée en vertu du programme national d'hygiène, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il entrepris, ou projette-t-il d'entreprendre, des recherches sur le cancer?

**M. Robertson:** Oui. Il y a deux ans, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a établi, dans son laboratoire d'hygiène, une section de culture de tissus afin d'étudier la croissance des cellules normales et des cellules cancéreuses hors de l'organisme humain. On a cru que ce programme aiderait à répondre au besoin, exprimé par de nombreux chercheurs, de connaissances plus précises sur la croissance et le comportement des cellules humaines. On considère le cancer comme une forme de croissance anormale des cellules et c'est pourquoi on a cru que, par ces études, il serait peut-être possible de découvrir des faits nouveaux et de fournir ainsi de nouvelles pistes aux autres chercheurs dans le domaine du cancer. Comme ces recherches prennent du temps, elles peuvent plus facilement être entreprises dans les laboratoires du ministère de la Santé

nationale et du Bien-être social puisqu'on y trouve la stabilité et la continuité nécessaires à ces études. Le programme progresse de façon satisfaisante et on s'attend qu'il représentera, de la part du ministère, un apport utile à l'enrayement de cette affection.

IMPÔT SUR LE REVENU DANS QUÉBEC

**M. Argue:**

1. A combien évalue-t-on pour 1954 les recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers prélevé par la province de Québec?

2. A combien évalue-t-on la perte de revenus résultant de la déduction de 10 p. 100 de l'impôt fédéral sur le revenu dans *a*) la province de Québec, *b*) chacune des autres provinces?

**M. Benidickson:**

1. Dans son exposé budgétaire du 3 février 1955 le ministre des Finances de la province de Québec a fixé à 25 millions environ le produit probable de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1954-1955.

2. En calculant d'après la recette de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 1953-1954, dernière année à l'égard de laquelle on dispose de chiffres à ce sujet, une diminution de 10 p. 100 de l'impôt fédéral entraînerait une diminution de la recette dont l'importance est indiquée ci-dessous:

*a*) 28·4 millions.

| *b*) | *Millions* |
|---|---|
| Terre-Neuve | 1·2 |
| Île du Prince-Édouard | 0·2 |
| Nouvelle-Écosse | 2·1 |
| Nouveau-Brunswick | 1·9 |
| Ontario | 62·3 |
| Manitoba | 6·0 |
| Saskatchewan | 4·7 |
| Alberta | 8·1 |
| Colombie-Britannique | 12·7 |

SÉCURITÉ DE LA ROUTE

**M. Fulton:**

1. Le gouvernement fédéral est-il au courant du projet de la *Canadian Good Roads Association* de tenir une conférence à Ottawa en mai 1955 au sujet de la sécurité de la route?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes a-t-il été invité à assister ou à envoyer un représentant à la conférence et, dans le cas de l'affirmative, songe-t-il à y assister ou à s'y faire représenter?

3. Le gouvernement fédéral ou l'un de ses ministères ou organismes contribue-t-il activement aux préparatifs de cette conférence et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon?

4. Si le gouvernement ne participe aucunement à cette conférence, quelles dispositions entend-il prendre, de concert avec les provinces et (ou) d'autres organismes intéressés, en vue de lancer une campagne pour assurer une meilleure sécurité des routes canadiennes?

**M. Bourget:**

1. Oui, il y a eu liaison officieuse entre la *Canadian Good Roads Association* et le ministère des Travaux publics.

2. Oui.

3. On a fait part à la *Canadian Good Roads Association* que des représentants du ministère des Travaux publics contribueraient à la préparation de l'ordre du jour et qu'ils assisteraient à la conférence.

4. Voir la réponse nº 3.

ASSISTANCE AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

**M. Pommer:**

A l'égard de chaque année, depuis le 1er octobre 1941 jusqu'à 1954 inclusivement, quelles sommes le Trésor fédéral a-t-il versées au titre de l'assistance au transport des céréales de provende de l'Ouest expédiées *a*) à la Colombie-Britannique, *b*) à l'Ontario, *c*) à la province de Québec, et *d*) aux provinces Maritimes?

**M. McCubbin:**

Montants payés au titre des subventions au transport des céréales de provende de l'Ouest, par année, depuis octobre 1941 jusqu'au 31 décembre 1954

| Année | Colombie-Britannique | Ontario | Québec | Maritimes |
|---|---|---|---|---|
| 1941 | $ 135,096.06 | $ 764,302.50 | $ 720,721.68 | $ 289,413.10 |
| 1942 | 996,218.08 | 3,319,231.50 | 3,851,573.60 | 1,824,159.00 |
| 1943 | 1,432,696.28 | 6,518,142.00 | 5,523,277.30 | 2,767,969.70 |
| 1944 | 1,722,957.08 | 5,862,208.50 | 5,926,703.44 | 2,667,629.80 |
| 1945 | 1,758,328.51 | 6,191,145.00 | 6,117,941.48 | 2,758,782.30 |
| 1946 | 2,017,065.28 | 6,738,853.50 | 7,025,075.96 | 3,223,229.50 |
| 1947 | 2,182,894.98 | 7,446,339.00 | 7,314,739.32 | 3,096,645.30 |
| 1948 | 1,806,918.91 | 6,445,528.15 | 7,055,225.10 | 3,019,535.90 |
| 1949 | 1,503,139.89 | 5,419,655.16 | 6,591,132.47 | 2,734,637.04 |
| 1950 | 1,296,189.28 | 4,785,376.52 | 6,845,156.36 | 2,986,867.68 |
| 1951 | 1,567,955.83 | 4,374,333.27 | 7,191,326.67 | 3,107,528.25 |
| 1952 | 1,724,466.33 | 5,151,750.93 | 8,407,426.77 | 3,570,197.11 |
| 1953 | 2,226,071.39 | 4,693,236.87 | 7,395,317.95 | 3,291,679.56 |
| 1954 | 2,092,941.62 | 4,481,621.99 | 7,545,080.60 | 3,008,815.95 |

CONTRATS DE DÉFENSE, PAR PROVINCES

**M. Hahn:**

Quel a été le nombre total de tous les contrats de défense octroyés dans chaque province du Canada au cours de chacune des années 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954?

**M. Dickey:** Monsieur l'Orateur, si on me le permet, j'aimerais répondre de vive voix à cette question. A plusieurs reprises, par le passé, le ministre et l'adjoint parlementaire qui m'a précédé ont expliqué aux honorables députés qui avaient fait inscrire des questions de ce genre au *Feuilleton* pourquoi il n'est pas possible de déposer une réponse auxdites questions. La plus récente de ces déclarations a été faite le 28 janvier 1953, comme l'atteste la page 1487 du hansard. Citant un extrait d'une déclaration antérieure du ministre, je disais alors:

Quelqu'un a demandé pourquoi nous ne publions pas des chiffres indiquant la valeur des contrats adjugés aux diverses provinces. La réponse que j'ai donnée en plusieurs occasions est bien simple: c'est que nous ne voyons pas l'utilité de publier des chiffres de ce genre, car ils ne donnent aucune idée de la façon dont le programme de défense atteint les diverses régions du pays. Les chiffres ne tiennent aucun compte des nombreux contrats accordés à des sous-traitants, comme la chose se pratique beaucoup à l'égard de ce genre d'entreprises. Ils ne tiennent non plus aucun compte du genre de matières premières utilisées; en outre, les chiffres sont souvent trompeurs, car le contrat peut être adjugé au siège social de la compagnie, à Ottawa ou à Montréal, tandis que la fabrication même aura lieu dans les établissements de la société, qui peuvent être situés sur le littoral atlantique ou sur celui du Pacifique.

Ces explications s'appliquent directement à la question actuelle. J'ajouterai que des renseignements complets touchant l'adjudication de contrats non classés de plus de $10,000 sont rendus publics par la publication, toutes les deux semaines, des listes complètes de tous les contrats adjugés. Ces renseignements sont, il va sans dire, à la portée de tous les honorables députés.

SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

**M. Hodgson:**

1. Quel est le nombre de sociétés de la Couronne exploitées par l'État?
2. Quels en sont les noms?
3. A quel endroit chacune est-elle située?
4. Quelle était, au 31 décembre 1954, la dette de chacune?

**L'hon. M. Pinard:** J'espère qu'il m'est permis de répondre à la question de vive voix. J'aimerais signaler au député que ces renseignements se trouvent au volume II des comptes publics du Canada, publiés par le ministère des Finances. Il y a là les états financiers de toutes les sociétés de la Couronne.

**M. l'Orateur:** Il a été répondu à la question.

PRODUCTION DE DÉFENSE—VIANDE

**M. Fulton:**

1. Au cours des années financières 1953-1954 et 1954-1955 jusqu'à ce jour, quel a été le coût global de la viande et des produits carnés pour lesquels le ministère de la Production de défense a passé des marchés?
2. Quels sont les noms des sociétés à qui le ministère a adjugé ces contrats et quelle a été la valeur globale des produits achetés de chaque adjudicataire au cours desdites années?

—Monsieur l'Orateur, puis-je demander que la question soit rayée, tout en conservant le droit de la reposer plus tard sous une forme un peu différente?

**M. l'Orateur:** La question est rayée.

PARALYSIE CÉRÉBRALE

**M. Gauthier (Portneuf):**

Le gouvernement fédéral accorde-t-il une aide pour fournir des soins aux enfants atteints de paralysie cérébrale?

**M. Robertson:** Oui, l'an dernier, au titre des subventions à la santé nationale, on a accordé $150,000 en subventions destinées à assurer le traitement d'enfants atteints de paralysie cérébrale dans les provinces de Québec, d'Ontario, d'Alberta et de Colombie-Britannique.

Une subvention de $110,000 a été versée au même titre à des centres des provinces de Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan, et de la Colombie-Britannique, en vue d'assurer le traitement d'enfants atteints de paralysie cérébrales et d'autres affections, causes d'infirmité.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LABORATOIRE DE VIROLOGIE

**M. Studer:**

Quelles sont les fonctions principales du nouveau laboratoire de virologie que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a récemment inauguré à Ottawa?

**M. Robertson:** Le nouveau laboratoire de virologie servira de:

*a*) de centre fournissant aux laboratoires des ministères provinciaux de la Santé des réactifs standardisés pour le diagnostic de maladies virulentes de l'homme;

*b*) de laboratoire de référence pour les provinces, aux fins d'identification de souches peu communes de virus, qui nécessitent des méthodes d'identification difficile;

*c*) de centre régional pour l'Organisation mondiale de la santé. A cet égard, il identifiera des souches de virus d'épidémies virulentes actuelles, telles l'influenza et la poliomyélite;

*d*) de centre de formation de membres des laboratoires provinciaux qui désirent se spécialiser dans les méthodes de diagnostic virologique.

Le laboratoire de virologie servira aussi à l'épreuve et au contrôle des matières du domaine de la virologie aux termes de la Loi sur les aliments et drogues. Ainsi, le vaccin de la poliomyélite produit actuellement par les laboratoires de recherches médicales Connaught est soumis à de nouvelles épreuves au laboratoire de virologie pour assurer de nouveau l'innocuité du produit.

SERVICE PUBLIC—PRIMES À L'INITIATIVE

**M. Thatcher:**

1. Depuis l'adoption, le 28 novembre 1952, d'un régime de primes à l'initiative en faveur des fonctionnaires de l'État, combien a-t-on reçu de propositions visant à effectuer des économies ou à améliorer l'efficacité du service?

2. Quel a été, jusqu'à ce jour, le montant des économies effectivement réalisées par suite de ces propositions?

**M. Benidickson:**

1. 5,800.

2. Quoiqu'un certain nombre de propositions soient encore à l'étude, 243 ont été mises à exécution et ont suscité une épargne évaluée à $71,649.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

AIR-CANADA—MESURES DE SÉCURITÉ

**M. Thatcher:**

1. Les avions d'Air-Canada, qui s'approchent de la région de Moose-Jaw, se mettent-ils ordinairement en communication avec la tour de contrôle du Corps d'aviation royal canadien, afin de permettre aux préposés au contrôle d'avertir les avions militaires?

2. La tour de contrôle de la station du Corps d'aviation royal canadien est-elle avisée des envolées retardées des avions d'Air-Canada qui s'approchent de la région de Moose-Jaw?

3. Sinon, a-t-on envisagé, à titre de mesure de sécurité, de prendre des dispositions en ce sens en vue de prévenir de futures collisions aériennes?

4. Les autorités compétentes ont-elles songé à demander aux avions d'Air-Canada d'élever leur altitude de 6,000 à 7,000 ou 8,000 pieds lorsqu'ils survolent des centres d'instruction où des avions Harvard ou des avions semblables ne volent pas ordinairement à une telle altitude?

5. A titre de mesure de sécurité, les autorités ont-elles songé à demander à Air-Canada d'éclairer davantage l'extérieur de leurs avions lors des envolées nocturnes?

**L'hon. M. Pinard:** Je dépose le document.

IMPÔT SUR LE REVENU—
EXPERTS-COMPTABLES BREVETÉS

**M. Lennard:**

1. Combien d'experts-comptables brevetés le gouvernement emploie-t-il à la Division de l'impôt sur le revenu?

2. Qui sont-ils et à quel endroit exercent-ils leurs fonctions?

[M. Robertson.]

GRÈVE ET MALADIE—JOURS DE TRAVAIL PERDUS

**M. Boisvert:**

En 1952, 1953 et 1954, combien a-t-on perdu de jours de travail, au Canada, en raison *a*) de grève, *b*) de maladie?

REMISE D'IMPÔTS

**M. Zaplitny:**

1. Au cours de l'année financière terminée le 31 31 mars 1954, a-t-on fait une remise d'impôts à l'une ou l'autre des sociétés ci-après indiquées: *a*) *Aluminum Company of Canada Limited*, *b*) *Gatineau Power Company*, *c*) *Saguenay Power Company Limited*, *d*) la Compagnie de téléphone Bell du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant dans chaque cas?

3. Pour quelle raison a-t-on fait une telle remise dans chaque cas?

4. En vertu de quelle autorité a-t-on effectué ces remises?

REMISE DE DROITS DE DOUANE ET DE TAXES D'ACCISE

**M. Zaplitny:**

1. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1954, a-t-on fait la remise de droits de douane, de droits et de taxes d'accise aux sociétés ci-après désignées: *a*) *Atlantic Sugar Refineries Limited*, Montréal, *b*) *Caland Ore Company Limited*, de Steep-Rock (Ontario), *c*) *Ford Motor Company of Canada*, *d*) *Iron Ore Company of Canada*, de Montréal, *e*) *Trans-Mountain Oil Pipe Line Company*, de Toronto?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le montant dans chaque cas?

3. Pour quelle raison a-t-on fait une telle remise dans chaque cas?

4. En vertu de quelle autorité a-t-on effectué ces remises?

SUBVENTIONS À L'HYGIÈNE MENTALE

**M. Dinsdale:**

1. Quel est le montant global des subventions fédérales attribuées aux fins de l'hygiène mentale au Canada?

2. Combien ces sommes se répartissent-elles entre les diverses provinces?

3. Quel est le coût global du programme d'hygiène mentale au Canada?

4. Comment les sommes ainsi versées se répartissent-elles entre *a*) les hôpitaux provinciaux, *b*) les cliniques psychiatriques (privées et publiques), *c*) les maisons de repos, *d*) les mesures préventives?

DIÉTYLSTILBESTROL

**M. Pearkes:**

1. Autorise-t-on l'importation de diétylstilbestrol sous quelque forme au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles quantités ont été importées depuis le 1er janvier 1953?

3. Qui en a importé et qui a autorisé la délivrance de permis?

COMMISSION DU PRÊT AGRICOLE CANADIEN

**M. Pommer:**

1. Depuis 1950, quel a été, par année et par province, le nombre de prêts consentis par la Commission du prêt agricole canadien?

2. Combien de prêts ont été remboursés pendant cette période?

3. Quel est le nombre de prêts à recouvrer?

**M. Benidickson:** Je dépose le document.

EMPLOYÉS EN SASKATCHEWAN EN VERTU DE LA LOI SUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES ET DE LA LOI SUR L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES

**M. Argue:**

1. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes qui ont été employées en Saskatchewan, en 1954, en vertu *a*) de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, *b*) de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?
2. Quelle somme a-t-on versée à chacune de ces personnes aux titres suivants: *a*) salaires ou traitements, *b*) frais de subsistance, c) indemnité, *d*) autres allocations?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

HÔTEL REINE ELIZABETH, À MONTRÉAL

**M. Knowles:**

Copie de tous mémoires, communications ou dossiers datés depuis le 1er août 1954 et reçus par le gouvernement de la part ou au nom de tout groupement, relativement à l'offre de passer un bail avec les hôtels syndiqués Hilton, des États-Unis, au sujet du nouvel hôtel Reine Elizabeth, à Montréal.

AFFAIRES INDIENNES—FOURNITURES DE CONSTRUCTION

**M. Diefenbaker:**

Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires relatifs à des conversations téléphoniques, concernant l'achat de bois de construction et de matériaux et de fournitures de construction requis par la Division des Affaires indiennes dans la ville de Prince-Albert et le nord de la Saskatchewan, dans les régions formées par les circonscriptions électorales de The Battlefords, Meadow-Lake et Humboldt-Melfort, pendant l'année 1954, et, notamment, copie de toutes lettres adressées aux sociétés faisant le commerce du bois ou des fournitures de construction et leur offrant l'occasion de présenter des soumissions, ainsi que copie de toutes soumissions ou offres de contrat pour du bois de construction et des matériaux et fournitures de construction adressées à ladite Division.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il est bien évident que cette motion demande le dépôt de toutes les lettres, télégrammes, mémoires relatifs à des conversations téléphoniques etc. qui, s'ils existaient, seraient dans la plupart des cas des documents échangés entre membres du service et qu'on a toujours considérés comme des documents privilégiés. Il ne pourrait évidemment y avoir d'inconvénient à examiner tous les dossiers pour trouver des lettres adressées de l'extérieur au ministère, et à les déposer si le député y tient. Il n'y aurait pas d'inconvénient à fournir une copie de toutes les lettres envoyées aux sociétés faisant le commerce du bois ou des fournitures de construction si mon honorable ami insiste là-dessus, bien que les recherches dans les dossiers pour s'assurer que les lettres ont été envoyées à toutes ces sociétés puissent être très longues. Nous serions très heureux, bien sûr, de fournir un exemplaire de toutes les soumissions acceptées. Si, avec les modifications appropriées que j'ai mentionnées, je puis satisfaire l'honorable député, je serais très heureux de le faire, mais s'il insistait pour avoir les documents privilégiés, la motion devra alors être rejetée.

**M. l'Orateur:** La motion est adoptée avec les réserves apportées par le ministre.

## DROITS DE DOUANE

INDICATION DU NOM DU PAYS D'ORIGINE SUR LES JOUETS

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Sud (M. Trainor) a posé une question, jeudi dernier, au sujet de l'indication du nom du pays d'origine sur les jouets, pour savoir si j'avais reçu des plaintes de fabricants canadiens de jouets parce qu'on n'observe pas les règlements pertinents. En réponse, je signale au député qu'on n'exige pas à l'heure actuelle l'indication du nom du pays d'origine sur les jouets importés.

Le ministère a reçu périodiquement des lettres réclamant l'adoption de règlements relatifs à l'indication du nom du pays d'origine sur les jouets, mais la question est fort complexe, vu la grande diversité de jouets susceptibles d'être importés, dont certains ne pourraient entrer au Canada si les autorités tenaient à de telles conditions. Le ministère a déjà mis la question à l'étude et continuera de l'examiner avec grand soin.

## LOI ÉLECTORALE DU CANADA

PROPOSITION D'AMENDEMENT PERMETTANT À QUICONQUE A QUALITÉ D'ÉLECTEUR D'EXERCER SON DROIT DE VOTE

L'ordre du jour appelle:

**M. McIvor** propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi électorale afin que quiconque a qualité d'électeur puisse exercer son droit de vote aux élections fédérales.

**M. l'Orateur:** Je vois qu'il y a un projet de résolution inscrit au *Feuilleton* annonçant un projet de loi qui doit être présenté par le secrétaire d'État et qui porte sur le même sujet que la présente motion. Celle-ci, par conséquent, devra être biffée du *Feuilleton*.

## L'INSTRUCTION

RÉPARTITION ÉGALE DES AVANTAGES ET AIDE FINANCIÈRE AUX PROVINCES

**M. R. R. Knight (Saskatoon)** propose:

Que la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide

financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas besoin de faire ressortir à la Chambre l'importance de l'instruction ni la nécessité d'avoir au Canada un haut niveau d'instruction. Je n'essaierai pas non plus de définir en mes propres termes l'instruction; mais je veux citer un passage de l'essayiste Joseph Addison qui la définit ainsi:

L'instruction est un compagnon qu'aucune mauvaise fortune n'assombrit, qu'aucune crise ne peut détruire, qu'aucun ennemi ne peut aliéner, qu'aucun despotisme ne peut réduire en esclavage. C'est un ami chez soi, à l'étranger un passeport; dans la solitude une consolation, et dans la société un ornement. Elle châtie le vice, guide la vertu, donne en même temps la grâce et la pondération au génie. Sans elle, qu'est-ce que l'homme? Un esclave splendide, un sauvage qui raisonne.

Ces mots, écrits vers 1700, s'appliquent tout aussi bien aujourd'hui. Ce n'est pas la première fois que je parle d'une résolution de ce genre à la Chambre, mais aujourd'hui j'ai l'intention d'aborder la question d'un point de vue un peu différent, car mes remarques antérieures ont été consignées à maintes reprises dans les *Débats*, et quiconque s'y intéresse peut en prendre connaissance.

Je tiens d'abord à signaler que je ne préconise aucune mesure qui empiéterait sur la compétence provinciale en ce qui concerne l'administration de l'instruction ou les programmes d'études dans les provinces. J'affirme bien haut que les provinces devraient avoir la haute main sur l'enseignement, que chaque province devrait établir sur son territoire le genre de régime scolaire que sa population réclame, et l'appliquer conformément à la constitution, sans ingérence de l'extérieur. Dans ces conditions, en réclamant l'aide du gouvernement fédéral, j'ai pris bien soin d'insérer dans le texte de la résolution les mots suivants: "sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière". Je voudrais citer quelques extraits de débats antérieurs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je me permets d'interrompre l'honorable député afin de demander à tous les députés de faire le moins de bruit possible. Le député qui présente une résolution a beaucoup de difficulté à se faire entendre dans un bruit pareil. Je suis certain que tous les députés voudront bien collaborer.

**M. Knight:** La première citation est tirée d'un discours qu'a prononcé le premier ministre (M. St-Laurent) le 19 octobre 1949. Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'en fait foi la page 962 des *Débats* de cette date:

Tous les députés ont accueilli favorablement, j'en suis sûr, l'occasion qui leur était offerte de diriger leur attention sur cette assertion qui intéresse certainement chacun d'entre nous, à savoir que, d'un bout à l'autre du Canada, nos jeunes Canadiens, les hommes de demain, devraient jouir, dans une mesure aussi égale que possible, de l'avantage de s'instruire.

Vu que, de par la nature des choses, mon plaidoyer s'adresse à un gouvernement libéral, je citerai maintenant ce qu'a dit un membre distingué du parti libéral, nul autre que le premier ministre du Manitoba, l'honorable Douglas Campbell, qui, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1950, s'est exprimé dans ces termes:

L'instruction publique est un problème d'intérêt national en ce qu'il dépasse de beaucoup les cadres de l'administration locale. Il nous faudrait assurer la pleine utilisation de toutes nos ressources humaines et voir à ce qu'aucun enfant ne soit désavantagé, pour ce qui est des moyens d'instruction qui lui son offerts, simplement parce qu'il habite une partie du pays plutôt qu'une autre. Nous engageons donc fortement le gouverenement fédéral à assumer une bonne part du coût de l'instruction publique.

Si je puis, en toute modestie, ajouter mes observations à celles d'hommes célèbres, je dirai que chaque enfant a droit, en guise de patrimoine, à un niveau minimum d'instruction, qui ne dépendrait ni de la richesse de ses parents ni des ressources que possède la région scolaire, ou même la province, mais de la richesse et des ressources de toute la nation. J'espère, monsieur l'Orateur, je crois même, que nous sommes au seuil d'une ère de paix. Même si nous ne menons pas une guerre véritable, même si nous réussissons à faire quelques déchirures dans le rideau qui divise les peuples du monde, et si nous admettons de nouveau la liberté de communications et peut-être même quelques échanges commerciaux, nous allons être engagés dans une lutte d'idées. Dans cette lutte, la qualité et la nature universelle de l'instruction dans notre propre pays peut constituer un élément important. Cet élément et le temps permettront peut-être, d'après moi, l'ultime victoire des idées de liberté et de démocratie.

Peut-être devrions-nous examiner un instant l'instruction de ce point de vue. Pareille étude ne motivera, de notre part, aucune suffisance. A mon avis, nous nous laissons constamment dépasser par les autres pays du Commonwealth. Nous n'avons comparativement créé aucune grande littérature canadienne, et nous ne sommes, d'ailleurs, pas une nation qui lit beaucoup. La suffisance pourrait nous porter à croire que ceux avec lesquels nous différons d'avis sur le plan idéologique sont peut-être illettrés. Je vous réfère à un article sensationnel de M. Burke Stannard, que le *Financial Post* a publié le 18 décembre et qui est ainsi concu:

En 1918, la Russie avait une université par million et demi d'habitants, et le Canada en avait une par 315,000 habitants. Présentement...

Il n'y a pas tellement d'années de cela.

...la Russie compte un étudiant d'université par 150 habitants; le Canada en compte un par 250 habitants. Nous pourrions fort bien nous demander ce qui retarde le progrès du Canada.

Il répond ainsi à cette question:

Pour ma part, je pense que le grand obstacle aux inscriptions nombreuses c'est le manque d'argent.

Il ajoute que, chose significative, l'appui de l'État n'augmente pas aussi rapidement que les frais de scolarité. On a demandé à deux éducateurs de commenter cet article. Le premier a été M. R. C. Wallace, dont le décès récent a causé une lourde perte dans le domaine de l'enseignement et au pays en général. Ses premières observations ont été les suivantes:

La situation réclame une aide supplémentaire à l'égard des bourses d'études ainsi que des subventions additionnelles aux universités.

Tout en préconisant une aide à l'égard des bourses d'études, M. F. Cyril James, principal de l'Université McGill, a ajouté que toute bourse d'étude devrait nécessairement s'accompagner d'une subvention supplémentaire versée à l'université fréquentée par le boursier. C'est là le point de vue des universités. Vu que dans la résolution à l'étude je m'attache surtout à la qualité de l'éducation prévue pour les grandes masses, je demanderais d'abord au Gouvernement d'établir un régime de bourses plus généreux, en utilisant à cette fin les deniers publics. Pour ma part, je demanderais au Gouvernement de faire une plus large place aux humanités dans l'octroi des bourses. Malgré tout le respect que je dois aux spécialistes des sciences et de la technologie, je soutiens que les humanités constituent le fondement de toute éducation libérale.

J'ai autre chose à proposer dans l'intérêt de l'éducation. Cette idée a peut-être moins d'importance et je ne devrais pas m'y arrêter, mais la voici. On m'a appris une chose malheureuse: Certains candidats à des postes dans le service public, postes de caractère administratif peut-être, auraient été rejetés avec beaucoup de mépris par certains employés du service d'emploi,—je ne saurais dire s'il s'agit de fonctionnaires de la commission du service civil,—qui leur disaient que le genre d'éducation qu'ils avaient reçue ne convenait pas au poste cherché.

Pour ce qui est de l'embauchage des fonctionnaires, et on sait qu'il n'y a aucun autre endroit au pays où l'on puisse mieux utiliser les services d'hommes bien instruits, je vais conseiller au Gouvernement de tenir une longue liste de jeunes hommes qui ont fait leurs humanités. Il pourrait en obtenir les noms au moyen de concours ou des dirigeants des universités. Le Gouvernement pourrait, grâce à des bourses d'étude fournies par l'État, permettre à ces hommes de pousser plus loin leurs études pour se préparer aux fonctions particulières pour lesquelles le Gouvernement a besoin de leurs services.

Depuis ma première jeunesse, je me rappelle qu'il y avait des nominations à faire au service consulaire en Grande-Bretagne. Un concours a été ouvert à cette fin à tous les étudiants d'un certain âge au sein de l'empire britannique. Aux candidats qui se sont classés parmi les six premiers à ce concours on a offert une bourse de deux ans pour leur permettre de poursuivre leurs études à Cambridge, étude des langues surtout, mais, en général, de tout sujet dont ils auraient besoin. Ce serait une bonne méthode à adopter ici; elle nous assurerait les services de certains des meilleurs esprits, formés aux humanités plutôt qu'aux sciences et qui pourraient avec une formation plus avancée s'adapter à un poste qui leur conviendrait pour le plus grand bien de l'ensemble du pays.

La Grande-Bretagne reconnaît depuis longtemps la nécessité de telles bourses d'études. M. Kenneth Lindsay, qui a été secrétaire parlementaire du Ministère de l'éducation nationale, en Grande-Bretagne, de 1937 à 1940, a eu une longue carrière dans le fonctionnarisme et l'enseignement; or il a déclaré récemment, d'après le *Saturday Night*, numéro du 22 janvier:

Au niveau universitaire, nous avons un régime de subventions si complet qu'on n'en trouve l'analogue nulle part ailleurs.

Il parlait, naturellement, de la Grande-Bretagne. Il ajoutait que les trois quarts des étudiants d'universités y touchent des subventions de l'État. L'admission n'y dépend que du mérite de l'élève, ce qui diminue le nombre des sujets inaptes. Nous le savons tous, rien ne sert de donner une formation à ceux qui sont incapables de la recevoir. Je cite encore M. Lindsay:

Les six dixièmes environ des fonds de toutes les universités britanniques proviennent de l'État, par l'entremise du comité des subventions aux universités qui accorde quelque 20 millions de livres par année sans poser de questions.

La demande suivante que je formule, dans l'intérêt de l'enseignement, c'est que le Gouvernement établisse sans tarder un Conseil canadien, tel que le recommande la commission Massey. Il n'y a pas longtemps, le premier ministre (M. St-Laurent) a parlé dans cette ville à un groupe d'éducateurs s'intéressant aux humanités. J'ai eu le privilège de recevoir une invitation aux réunions. Dans un très beau discours prononcé à l'une de nos réunions du soir, le premier ministre, avec sa circonspection habituelle qu'on peut comprendre parce qu'elle est le corollaire de la

responsabilité, ne s'est pas engagé à établir ce conseil mais a insufflé l'espoir à ses auditeurs qu'une telle mesure serait prise à cette session. Ceux qui s'y intéressaient ont été certainement fort désappointés de constater qu'aucune mention n'en a été faite dans le discours du trône.

Je ne sais si, en ce cas particulier, le ministre des Finances (M. Harris) est responsable d'avoir entravé la marche du progrès, mais il peut répondre pour lui-même ou pour sa propre conscience. Monsieur l'Orateur, le Canada se dégage peu à peu du sentiment d'infériorité qui nous a toujours tourmentés en littérature et dans les autres arts.

Du fait peut-être que nos préoccupations de pionniers portaient surtout sur les premières nécessités ou encore que nos progrès matériels ont été si rapides, il semble que nous n'avons pas su, parallèlement, apprécier à leur valeur la grandeur de notre pays et les aptitudes de sa population. Nous découvrons enfin que la vie des Canadiens de naissance ouvre à la littérature un aussi vaste champ d'exploration que celle de n'importe quel autre peuple. Nos artistes se rendent enfin compte qu'un coucher de soleil dans les prairies et qu'une scène forestière de Québec peuvent être aussi beaux que les scènes européennes, dont on avait autrefois l'habitude de s'inspirer. Je profite de l'occasion pour rendre hommage au magnifique essor de la culture canadienne-française. En affectant des fonds à l'avancement des arts canadiens, comme je le propose, nous permettrions à tous les Canadiens de jouir de la culture et de s'instruire.

Je passe maintenant à ma troisième requête, qui constitue à vrai dire le fond de ma résolution. J'avais d'abord songé à y consacrer tout mon temps, car je sais que plusieurs nouveaux députés sont venus à la Chambre depuis que j'ai traité la question la dernière fois et depuis le dernier débat sur le sujet. Je leur signale cependant que toutes mes remarques sont consignées au hansard; de fait, elles y sont depuis six ou huit ans. Le temps me manque aujourd'hui pour traiter la question à fond, mais je prendrai tout le temps que M. l'Orateur voudra bien m'accorder.

Je voudrais qu'on puise davantage dans le fonds du revenu consolidé en vue d'aider les provinces à mettre en œuvre les programmes d'instruction générale qu'elles voudraient réaliser. Il devrait y avoir une certaine égalité d'avantages dans le domaine de l'instruction pour tous les enfants canadiens, quelle que soit leur province d'origine et quelle que soit la situation économique de leurs parents, et cette dernière précision est très importante. Nous savons que l'école supérieure, si elle est gratuite dans ce sens qu'il n'y a pas de frais de scolarité à acquitter, n'est pas gratuite de fait. Il ne faut pas oublier les vêtements, les livres, et il y a les membres des familles nombreuses qui sont forcés de travailler pour en faire vivre d'autres qui sont plus jeunes et qui grandissent.

Il existe une foule d'enfants qui, à cause de circonstances qui échappent à leur volonté, sont peu fortunés du point de vue de l'instruction. Nous voulons de la stabilité dans l'organisation financière de l'instruction au Canada. Dans les temps de désastre économique, qu'il y ait mauvaise récolte, inondation et le reste, nous ne voulons pas que l'instruction soit la première victime. Il faudrait qu'il en soit ainsi en temps de guerre.

Puis-je dire à ceux de mes amis qui voudraient soulever sur cette question un débat politique, qui posent en ricanant des questions sur le gouvernement CCF de la Saskatchewan et le reste, qu'en toute sincérité, cette proposition de résolution ne contient, pour ma part, aucun élément politique. Je la présente tout simplement parce que je suis conscient de servir les intérêts de la jeunesse écolière du Canada. Et je songe en ce moment non seulement aux enfants de ma propre province, mais encore à ceux du Nouveau-Brunswick, de Québec, de l'Alberta, bref de toutes les provinces.

Si l'on tient compte de l'histoire de notre pays on peut évidemment comprendre que, chez certains, il existe la crainte de voir les subventions fédérales entraîner, dans une certaine mesure, la mainmise du pouvoir central sur l'instruction. On peut comprendre ce point de vue. On peut comprendre aussi comment certains politiciens peuvent, en exploitant ces craintes, en retirer d'utiles avantages. Mais rien ne saurait, à mon avis, motiver ces réserves. Les modalités des subventions fédérales sont déjà fixées et on sait qu'elles ne comportent nulle mainmise de la part du pouvoir central. Qu'on songe à la loi sur l'instruction agricole, à la loi d'enseignement technique, à la loi sur la formation de la jeunesse, à la loi sur la coordination de la formation professionelle. Autant de mesures où est prévue une subvention fédérale au titre de l'enseignement, sans aucune espèce de contrôle. Y a-t-il ici quelqu'un qui ait la témérité de prétendre que le fédéral ait exercé, dans l'un quelconque de ces secteurs, le moindre contrôle?

Songeons aussi aux bourses d'études au titre de la recherche, aux bourses universitaires aux anciens combattants, aux subventions directes aux universités, aux subventions au Conseil des recherches au titre des

recherches dans les universités, à la préparation militaire dans les collèges, à la constitution du bureau de l'éducation du Bureau fédéral de la statistique. Au fait, tandis que nous en sommes aux questions constitutionnelles, que dire d'une aide fédérale dans des domaines relevant des provinces, au titre des allocations familiales, ou du programme national de santé? Je ne m'y oppose pas et je crois que personne d'autre ne s'y oppose.

Je devrais peut-être expliquer ce que j'entends par égalité de possibilités d'instruction. Je me rappelle un certain député qui a montré au cours d'un des débats qu'il ne l'avait certainement pas comprise. Je suppose qu'il est plus facile de dire ce qu'elle n'est pas que ce qu'elle est en réalité. Il ne s'agit nullement d'égalité d'instruction. Il ne s'agit pas non plus d'uniformité ou d'uniformisation de l'instruction, parce que la première est impossible, l'homme étant ce qu'il est, et la deuxième ne serait certainement pas à conseiller. Elle présupposerait même un contrôle auquel je suis personnellement opposé, de même que tous ceux que je connais.

L'idée d'égalité de possibilités veut simplement dire un effort pour donner à chaque enfant du Canada autant de chances qu'à un autre d'obtenir une bonne instruction. A mon avis, c'est son droit par naissance dans un pays civilisé et démocratique comme le nôtre.

A l'heure actuelle, ce n'est pas l'égalité qui existe mais l'inégalité et la cause en est presque entièrement d'ordre financier. Le problème des finances se manifeste de plusieurs façons, entre autres le manque généralisé d'instituteurs, les instituteurs insuffisamment préparés, dont nous relevons des exemples partout, l'abaissement des normes, le manque d'espace et de matériel, les classes trop encombrées, l'insuffisance des moyens de transport dans les régions éloignées, la répartition inégale des richesses entre les provinces et les régions et, à certains endroits, l'absence totale de services d'enseignement.

J'ai cherché à éviter, dans mes remarques, l'énumération de données statistiques mais j'engage les membres de la Chambre à lire deux rapports préparés à la suite de longues recherches sur la question. On y dresse des comparaisons entre les diverses provinces. Le premier de ces rapports a été préparé par la Fédération des instituteurs canadiens en décembre 1953 et a pour titre "Le côté financier de l'éducation au Canada"; l'autre rapport a été rédigé par M. LaZerte sous l'égide de l'Association des commissaires d'école canadiens, organisme qui, soit dit en passant, appuie sans réserve l'aide fédérale.

Nous sommes pour ainsi dire dans une impasse dans le domaine de l'éducation au Canada. L'instruction publique a toujours été presque entièrement à la charge de la propriété foncière. A mon avis, cette source est maintenant tarie. Les municipalités, qui ont désespérément besoin d'argent, se tournent vers les provinces dont quelques-unes au moins ont accru leurs subventions mais dont la plupart sont incapables de payer plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici.

Il faut élargir l'assiette de l'imposition aux fins de l'instruction publique. Il est rare que les célibataires ou les couples sans enfant se plaignent que l'évaluation aux fins d'assurer l'instruction aux enfants des autres est trop élevée. J'ai trop haute opinion de mes compatriotes pour songer que les provinces plus riches protesteraient si une partie de la somme qu'elles versent au fonds du revenu consolidé servait à assurer des services éducatifs aux enfants moins bien pourvus dans des provinces moins riches.

C'est une question d'intérêt capital. Des centaines d'organismes, partout au pays, ont approuvé l'aide fédérale. Je n'ai pas le temps d'en donner la liste mais j'en ai une ici d'un pied de long. La seule difficulté se situe sur le plan politique et l'opposition se fonde sur une crainte mal fondée, savoir que, d'une façon ou d'une autre, l'aide fédérale comporterait une surveillance fédérale et pourrait amener l'intervention du gouvernement central dans un domaine relevant de la compétence provinciale ou se rattachant aux droits des minorités. C'est une supposition que je rejette énergiquement. Quoi qu'il en soit, j'ai déjà traité cet aspect du sujet.

Des articles exposant les difficultés auxquelles fait face notre régime éducatif abondent dans les journaux. J'ai ici au moins une douzaine de passages tirés de journaux parus depuis une ou deux semaines. Dans un de ces articles, on déclare, par exemple, que nous sommes incapables de former un nombre suffisant d'instituteurs. Je constate que l'Ontario et la Saskatchewan,—c'est peut-être aussi le cas d'autres provinces,—ont importé des instituteurs de Grande-Bretagne. Il peut y avoir des avantages à cela. Il est bon, à mon avis, de songer à un échange d'instituteurs entre les provinces et les pays, mais celui-ci est obligatoire. Même s'il a peut-être des avantages, il éclaire d'un jour défavorable notre régime de formation d'instituteurs. Quel coup porté à notre orgueil national! Notre grand pays est remarqué par sa richesse, mais il ne peut former ses propres instituteurs. Faute d'argent, nous allons les quérir partout où nous pouvons.

Voici quelques entrefilets pertinents, que j'ai recueillis dans des journaux récents. Du *Globe and Mail*, j'extrais la coupure suivante:

L'inscription dans les écoles secondaires d'Ontario augmentera de plus de 100,000 élèves au cours des 10 prochaines années et il faudra à la province 4,000 autres instituteurs.

La déclaration émane de M. Sidney Smith, président de l'Université de Toronto, suivant le journal dont je viens de parler. En voici une autre:

En 1952-1953, bien des personnes non qualifiées ont été substituts d'instituteurs, au Canada. Sur ce nombre, 5,100 n'avaient pas de formation professionnelle, 3,700 avaient une formation partielle, et des milliers d'autres possédaient peu de compétence.

A la suite d'une étude qu'il a faite de la situation au cours d'une année entière, M. LaZerte a déclaré dans le *Listening Post:*

En 1951-1952, les sommes dépensées en Colombie-Britannique pour chaque élève étaient plus du triple de celles dépensées à Terre-Neuve et à l'Île du Prince-Édouard.

Eh bien, monsieur l'Orateur, ces petits enfants sont là. Est-ce justice? Il nous incombe sûrement de faire quelque chose pour eux. En Colombie-Britannique, on dépense $3 pour l'éducation d'un enfant, mais l'enfant qui a le privilège ou le malheur,—je laisse cela à l'appréciation des députés de ces provinces et n'ose pas exprimer mon opinion à ce sujet,—de naître à Terre-Neuve ou dans l'Île du Prince-Édouard ne reçoit qu'un dollar pour son éducation. Je vous demande si cela est juste. L'enfant n'est évidemment pas en mesure de faire quoi que ce soit à ce sujet, mais je propose que vous et moi et le Gouvernement fassions quelque chose.

J'ai trouvé un autre article dans *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières, qui soulignait le nombre d'instituteurs enseignant sans certificat ni diplôme. Voici ce qu'il en dit:

Dans les régions rurales, les écoles sont placées devant l'alternative d'engager des instituteurs inexpérimentés ou de fermer leurs portes.

Dans ma propre province et dans le Manitoba, nous avons des instituteurs de second ordre. De fait, il y en a dans presque toutes les provinces. Nous devrions avoir honte. J'ai lu une autre manchette dans un journal. M. Parker, qui est membre du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a déclaré que l'instruction était le principal problème des Territoires. C'est aussi un des principaux problèmes du Canada. L'enseignement au Canada est une importante entreprise; nous devrions nous assurer que nous retirons des bénéfices des fonds que nous y affectons. Selon les données statistiques relatives à 1953, la proportion d'instituteurs qui détiennent des diplômes universitaires est de 24·6 p. 100 en Ontario, de 19·3 p. 100 en Nouvelle-Écosse, de 11·5 p. 100 au Nouveau-Brunswick, de 5·1 p. 100 dans l'Île du Prince-Édouard et 4·5 p. 100 à Terre-Neuve. Je suis heureux de signaler que la situation s'est améliorée depuis la dernière enquête de ce genre dans ce domaine. Nous réalisons donc des progrès à cet égard.



Il y a quelques jours, le *Citizen* d'Ottawa portait en manchette:

L'augmentation des inscriptions pose un problème.

L'article signale ensuite qu'on manque de place dans les écoles et démontre que cette situation constitue un important problème dans toutes les provinces.

M. J.-Roger Pichette signale que, dans sa circonscription de Restigouche, 1,600 enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école ou n'y vont qu'un ou deux mois par année. Je ne puis me prononcer sur ces faits, tirés d'un journal, que j'estime de bonne réputation. Ce journal ajoute que le régime fiscal fédéral a pour objet de fournir à toutes les provinces les moyens financiers,—quelle que soit l'assiette de leur impôt,—de s'acquitter des fonctions qui leur sont dévolues par la constitution et d'assurer des services provinciaux raisonnables, sans grever la population d'un fardeau trop lourd d'impôts. Je dirai que le fardeau des impôts scolaires qui pèse sur les municipalités et sur un grand nombre des provinces canadiennes est vraiment anormal.

Une dépêche de la *Presse canadienne,* publiée par le *Sun* de Vancouver, porte cette manchette: "Le projet de l'Alberta condamné par des instituteurs." On y lit:

M. P. P. Patterson, de Montréal, a dit, dans un discours, que c'était une mesure rétrograde de la pire sorte.

Je présume que le M. Patterson était spécialement invité à prononcer un discours là-bas. Il a qualifié de mesure rétrograde un projet visant à permettre aux écoliers de la 12e année, n'ayant pas encore obtenu leur immatriculation, d'enseigner dans les écoles de la province de l'Alberta.

En citant ces dépêches de presse, je n'ai pas voulu jeter du discrédit sur aucune des provinces, non plus que sur les commissions scolaires ou sur les instituteurs. Ils sont victimes d'une situation financière intenable dans le domaine de l'instruction. Que dans une province 40 p. 100 des instituteurs n'aient pas la compétence professionnelle voulue ou aient même moins que le minimum strictement nécessaire, cela ne doit pas discréditer ceux qui doivent à tous les jours travailler dans leurs salles de classe en dépit de ces problèmes et, parfois, pour une bien piètre rémunération. (Je suis heureux de constater

toutefois que leur rémunération est maintenant plus considérable.) On peut construire une école d'un million de dollars, disposant de tous les accessoires possibles,—je déteste cette expression, bien que je l'aie employée,— si le personel enseignant ne possède pas l'expérience voulue, la formation morale et les aptitudes de chef indispensables, l'entreprise pourrait tout aussi bien devenir une faillite complète du point de vue de l'enseignement. Il faut que le personnel soit suffisamment bien préparé et suffisamment bien rémunéré. Il faut aussi que son travail soit suffisamment estimé. Nous ne confions pas les corps de nos enfants à des médecins mal instruits ou malhabiles. N'importe-t-il pas davantage de ne pas soumettre leurs esprits, pendant douze ans, à des mentors malhabiles, mal payés et sans expérience?

La solution au problème du recrutement des instituteurs, comme à certains autres dont j'ai parlé, c'est tout simplement les subventions fédérales au titre de l'enseignement. Il est vrai que, des points de vue administration et programmes, cette question relève de la province. Je le reconnais sans mal et j'insiste même là-dessus. Mais ses conséquences sont nationales, surtout à notre époque de communications faciles, de transports rapides, de départ d'une province et d'installation dans une autre, comme dans le cas des habitants de la Saskatchewan qui vont s'établir sur le Pacifique, en Colombie-Britannique, ou celui des Québécois qui s'installent en Ontario, qui y travaillent ou y occupent des terres et se placent ainsi sous une juridiction provinciale nouvelle. L'enseignement dispensé dans une province a des effets qui se font sentir dans le pays tout entier. En veut-on un exemple? Qu'on songe par exemple à la grande dette que nous devons depuis un demi-siècle à ces éducateurs venus des provinces Maritimes dans l'Ouest pour nous aider à résoudre nos problèmes d'enseignement là-bas.

Qu'on me permette, en terminant, de revenir à mon premier thème, soit l'édification d'une grande nation instruite. Nos jeunes gens, en traversant le monde, ne seront pas considérés comme étant le produit de tel ou tel régime d'instruction provincial en particulier, mais comme le produit de notre grande et libre patrie. Ne négligeons donc rien pour que le Canada soit aussi une terre de lumière.

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette motion. Avant d'expliquer pourquoi, je tiens à vous dire, ainsi qu'à toute la Chambre, qu'en m'opposant à cette motion, je ne veux pas paraître m'opposer à plusieurs des objectifs définis par l'honorable député de Saskatoon (M. Knight). J'ai pris quelques notes pendant qu'il parlait. Je doute qu'il y ait des députés assez réactionnaires pour réprouver son opinion, selon laquelle les Canadiens devraient apporter tous leurs soins à réaliser l'égal accès de tous les enfants du pays à l'instruction. N'était mon désir de me montrer aussi modéré que notre collègue, je dirais qu'aucun gouvernement n'a sans doute fait davantage pour atteindre cet objectif que celui qui occupe actuellement les banquettes ministérielles, plutôt vides. Je m'explique.

A l'époque où, comme en conviendra sans doute lui-même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je gagnais honorablement ma vie comme instituteur,—je ne prétends pas être encore dans l'enseignement...

**M. Macdonnell:** Le ministre gagne-t-il toujours sa vie honorablement?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je l'espère bien. A l'époque, comme le savent le député de Winnipeg-Nord-Centre et tous ceux qui, comme lui et moi, ont grandi au Manitoba, comme le savent, à la vérité, tous ceux qui viennent des provinces de l'Ouest ou des provinces de l'Atlantique, l'instruction publique traversait alors une grave crise financière. De fait, la crise financière se faisait sentir dans tous les domaines d'activité des régimes municipal et provincial. Cette crise a été si grave, qu'à la fin de cette période, même les provinces les plus riches en subissaient le contrecoup.

Depuis la Confédération, rien de plus important n'a été accompli en vue d'assurer l'égalité des occasions ou de rendre possible l'égalité des occasions pour nos enfants que le programme visant à répartir une part du revenu national de telle sorte que les gouvernements des provinces soient en mesure de s'acquitter eux-mêmes de leur fonction constitutionnelle. La Commission Rowell-Sirois préconisait un tel programme. Chacun sait que cette commission a été établie à l'été de 1937 et qu'elle a présenté son rapport les premières années de la guerre. En dépit d'une opposition assez forte de la part de membres éminents de certains partis d'opposition, ce programme a été traduit en une offre en vertu de laquelle chaque gouvernement provincial était libre d'accepter un accord visant la location de domaines fiscaux qui le mettrait en mesure de s'acquitter de ses obligations en matière d'instruction publique, la plus importante de ses fonctions, à mon avis.

Si le montant que touchent les provinces en vertu des accords relatifs à la location des domaines fiscaux ne permet pas aux provinces et aux municipalités d'assurer l'égalité des occasions en matière d'instruction publique, je

dis dès maintenant que nous pourrions remédier à cette situation par une nouvelle répartition du revenu national qui rendrait cela possible. D'après moi, les accords sur la location des domaines fiscaux répartissent les revenus de notre pays d'une façon que chaque province peut parfaitement, je ne dirai pas offrir le genre d'instruction que nous voudrions tous voir, mais quelque chose approchant l'égalité dans toutes les provinces, à condition que la population d'une province le souhaite assez vivement pour élire le genre de gouvernement provincial qui veillera à ce qu'il en soit ainsi.

**M. Knowles:** Parlez-nous donc de Terre-Neuve.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je vous parlerai de Terre-Neuve, en effet. C'est même la raison pour laquelle j'ai pris si tôt la parole au cours du présent débat. Je voulais exposer certains aspects des rapports entre Terre-Neuve et la motion à l'étude.

**M. Coldwell:** Le ministre n'estime-t-il pas que les propositions actuelles concernant les accords fiscaux pourraient les miner gravement, empêchant ainsi les provinces d'accomplir leur tâche dans ce domaine?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis heureux que le député m'ait donné le prétexte de dire ce que j'hésitais un peu à dire. Je craignais en effet que, si j'abordais ce sujet, le député de Saskatoon (M. Knight), qui se targuait d'une attitude non partisane, ne m'accuse de verser dans la politique de parti. Je pense qu'on ne trouvera, dans aucune des observations émanant de ce côté-ci de la Chambre, une affirmation qui puisse en donner l'impression.

L'assurance que le premier ministre (M. St-Laurent) a fournie dans la lettre qu'il a adressée aux gouvernements provinciaux, assurance qu'il a réitérée en public, constitue, me semble-t-il, la réponse la plus complète à cet égard.

Il me semble que les gens qui trouvent à redire aux efforts que nous déployons en vue d'assurer que des fardeaux excessifs ne soient pas imposés à un groupe de contribuables canadiens, parce que ces personnes habitent une province dont le Gouvernement ne veut pas conclure d'accord fiscal, qui s'en prennent constamment à ces efforts visant à assurer une égalité raisonnable à ces citoyens canadiens, ne contribuent pas à garantir la stabilité de ce régime.

Si je puis continuer d'exposer l'idée que j'avais commencé à développer, je ne dis pas qu'on doive arriver à cette répartition au moyen des accords fiscaux. Mieux vaudrait peut-être que je cite un extrait de la lettre que le premier ministre a adressée à tous les premiers ministres des provinces, sauf celui de la province de Québec, et un passage semblable au paragraphe dont je me propose de donner lecture se trouvait dans la lettre envoyée au premier ministre de la province de Québec. Le passage auquel je songe se trouve à la page 294 du hansard du 17 janvier 1955 et est ainsi conçu:

> Nous avons laissé entendre, cependant, que le gouvernement fédéral n'était pas attaché au principe des ententes fiscales au point d'exclure une meilleure solution s'il en trouve. En même temps, nous avons affirmé clairement que le présent gouvernement n'avait aucunement l'intention d'abandonner l'objectif des ententes fiscales qui est de donner à toutes les provinces, quelle que soit l'assiette de leurs impôts, la possibilité financière de s'acquitter elles-mêmes de leurs responsabilités constitutionnelles et d'assurer des services provinciaux satisfaisants à travers le pays, tout en évitant un trop lourd fardeau de taxation.

Ainsi que l'a déclaré le premier ministre (M. St-Laurent), c'est le fondement de la politique du gouvernement fédéral. Je veux affirmer dès maintenant, monsieur l'Orateur, que, tant que je serai membre du Gouvernement, cela restera le fondement de sa politique.

**M. Knowles:** Vous pourriez vous trouver dans l'impossibilité de décider, un de ces jours.

**L'hon. M. Pickersgill:** En effet, c'est possible. Nous sommes en pays démocratique et un jour, je suppose, la population du Canada se fatiguera de nous.

**Des voix:** Très bien!

**L'hon. M. Pickersgill:** Mais je ne crois pas que ce jour soit bien près de nous. (*Exclamations.*)

**M. Coldwell:** Dans une couple d'années.

**M. Knowles:** Il saute aux yeux que vous feriez bien de revenir à l'éducation.

**L'hon. M. Pickersgill:** Peut-être est-il prudent que je ne m'en éloigne pas trop.

Immédiatement après les accords de location de domaines fiscaux où le principe à la base de ces accords, dont je viens de parler, c'est la loi sur les allocations familiales,—présentée par M. Mackenzie King,—qui, mieux que toute autre mesure jamais adoptée par le Parlement ou par quelque assemblée législative provinciale, a le plus contribué à assurer l'égalité des chances aux enfants du Canada. Dans toute l'œuvre,—et elle est considérable,—de mon ancien chef, c'est peut-être ce qu'il y a de plus durable.

De nombreuses autres façons s'offrent au gouvernement fédéral de faire progresser,

d'une façon générale, l'enseignement au Canada, comme il l'a fait et comme il continuera, je l'espère, à le faire. Le député de Saskatoon en a mentionné plusieurs. On pourrait en évoquer beaucoup d'autres encore: subventions aux universités, bourses d'études offertes par le Conseil de recherches, certains crédits budgétaires de mon honorable ami le ministre du Travail (M. Gregg) et de mon honorable ami le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), ainsi qu'une foule d'autres dispositions spéciales. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) fait beaucoup dans ce domaine. Le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) accomplit également une œuvre utile à cet égard.

**M. Coldwell:** Et le ministre de la Défense?

**L'hon. M. Pickersgill:** La moitié des ministères, je suppose, offrent quelque chose en ce sens. Mais ce n'est pas ce que le député de Saskatoon veut vraiment dire dans sa motion.

**M. Knowles:** Le ministre pourrait mentionner aussi ses propres services.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas non plus ce que je veux dire quand je m'oppose à la motion. Cela n'est pas très pertinent, monsieur l'Orateur, à la vérité, cela ne l'est pas du tout et, si vous jugez que j'enfreins le Règlement, je ne persisterai pas.

**M. Nowlan:** A la bonne heure!

**L'hon. M. Pickesgill:** L'honorable député a parlé du Conseil canadien proposé. Je ne crois pas qu'il ait fait progresser cette affaire en intervenant aujourdh'hui dans le débat. Je sais bien qu'il y a eu inadvertance de sa part; mais rien ne peut rendre le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement plus prudent au sujet de l'institution d'un organisme du genre du Conseil canadien que de dire qu'il s'agit d'un organisme "éducatif" et qu'il constitue une intrusion dans le domaine de l'enseignement, domaine réservé aux provinces en vertu de la constitution, ainsi que l'a mentionné quatre ou cinq fois le député dans son discours. Je ne conçois pas qu'un Conseil canadien comme celui que préconise le rapport de la Commission Massey puisse de quelque façon être un organisme d'enseignement, sauf en ce sens que toute la vie est un enseignement. La création d'un tel organisme ne saurait être d'aucune façon, selon moi, une intrusion dans le domaine de l'enseignement, en tant que ce domaine relève des provinces aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Mais l'usage de ces expression, quand on préconise l'institution d'un tel organisme, tend à créer, à disséminer et a faire circuler des opinions fausses.

Tous les députés savent qu'à la Chambre il nous faut vivre ou, ainsi qu'on me l'a rappelé bien des fois déjà, mourir par les bulletins de vote des électeurs. En d'autres termes, nous tous ici devons tenir compte de l'opinion publique. Si le public est convaincu que le Conseil du Canada doit être avant tout un organisme éducatif, je doute qu'un gouvernement puisse jamais l'établir. C'est tout ce que je me propose de dire à ce sujet pour le moment car je veux maintenant m'arrêter à ce qui, au dire de l'honorable député lui-même, est le fond véritable de la motion.

Si j'ai bien noté ce qu'il a dit, il demande effectivement qu'on verse aux provinces plus d'argent, prélevé sur le fonds du revenu consolidé, à des fins éducatives. Si je me suis mépris sur son attitude, je le prie d'apporter les rectifications nécessaires au fur et à mesure de mon exposé. Cette mesure, a-t-il dit, est nécessaire en vue d'assurer la stabilité du régime éducatif. Et beaucoup de gens craignent, a-t-il ajouté, qu'une aide de cette sorte ne comporte une surveillance fédérale.

D'ailleurs, je suis de ceux-là. J'estime que tout député qui se prononcerait pour que les gouvernements provinciaux dépensent les fonds fédéraux pour l'instruction publique d'une façon générale, sans la moindre surveillance quant à la façon dont cet argent serait dépensé, ou utilisé, trahirait la confiance qu'on met en nous, en tant que membres du Parlement. (*Exclamations*)

**M. Knowles:** Qui est-ce qui fait du mauvais travail, maintenant?

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est, en tout cas, mon opinion. Nous sommes dans un pays libre, et ceux qui le veulent sont tout à fait libres de ne pas partager cet avis.

**M. Nowlan:** C'est ce que nous faisons tous les jours de la semaine.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis certain d'avoir à la Chambre au moins un appui, en la personne du député de Greenwood (M. Macdonnell) car il croit, comme moi, qu'il devrait y avoir un moyen de surveiller la façon dont on dépense l'argent du contribuable; il estime, d'ailleurs, que nous avons le devoir d'exercer cette surveillance. Il l'a dit hier en des termes qui m'ont semblé très éloquents et qu'ont répétés, avec un peu moins d'éloquence, à mon avis, un certain nombre d'autres députés d'en face.

**M. Coldwell:** Et l'argent qu'on paie actuellement en vertu des accords sur la location des domaines fiscaux? Et les nombreuses sub-

ventions accordées aux organisations bénévoles dans tout le pays? Que dire de tout cela?

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en arrive précisément à ce point.

**M. Coldwell:** Et les accords de location des domaines fiscaux?

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en arrive précisément à ce point et, si l'on me permet de poursuivre...

**M. Nowlan:** Et les subventions aux universités?

**L'hon. M. Pickersgill:** Si le député aime que je réponde à cette question, j'y répondrai; mais mes observations en seront un peu plus longues. Cependant, mieux vaut tout d'abord que j'expose mon point principal et que je traite directement le sujet soulevé par le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) car, à mes yeux, il constitue le nœud de la question et le point sur lequel le représentant de Saskatoon et moi-même différons vraiment d'avis. Afin que nous puissions examiner sa motion, j'en donnerai lecture. Il pourra ensuite saisir parfaitement le point sur lequel porte notre divergence. La motion se lit ainsi:

La Chambre est d'avis...

Telle est l'expression consacrée.

...que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière dans le domaine de l'instruction...

Tout d'abord, je ne reconnais pas qu'il existe une crise financière dans le domaine de l'instruction, mais c'est une autre affaire.

**M. Knight:** Lisez-la en entier.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il peut y avoir des crises financières dans bien des endroits, mais je ne crois pas qu'il y ait dans le domaine de l'instruction une crise financière d'ordre national. La motion se poursuit ainsi qu'il suit:

...sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provincees en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, que les termes de la motion sont contradictoires. Qu'on me permette de m'arrêter à la manière où elle diffère des paiements de transfert ou paiements de location fiscale. Quelle que soit l'expression que préfère mon honorable ami, il me semble qu'il n'existe guère de différence entre les deux. Tous deux remontent à la Confédération. Comme tout honorable député le sait, bien que certaines gens, hors de la Chambre, semblent l'avoir oublié, il n'y aurait pas eu de confédération sans les subventions versées à toutes les provinces pour remplacer les recettes que touchaient ces provinces, avant la Confédération, sous forme de droits douaniers ou d'autres contributions indirectes. Les représentants de toutes les provinces ont été presque unanimes à insister sur ces subventions; un d'entre eux, George Brown, comme tout le monde le sait évidemment, s'y est opposé énergiquement parce que, selon lui, l'argent doit être prélevé par l'autorité qui le dépense.

C'est un excellent principe que j'accepterais volontiers si la richesse du pays était actuellement, ou avait été en 1867, uniformément répartie. Mais nous savons tous qu'elle ne l'est pas, et que, pour que le Canada soit uni, pour que l'union soit d'abord possible, et pour qu'elle puisse ensuite être préservée, il a fallu de toute nécessité que le Trésor fédéral perçoive plus d'argent qu'il n'en faut pour le maintien des services fédéraux et qu'il en verse une certaine partie aux provinces qui peuvent l'employer librement et sans restriction à des fins provinciales, les assemblées législatives étant chargées de décider de quelle façon cet argent doit être dépensé.

Voici le régime que je préfère car c'est le seul, me semble-t-il, qui protège l'autonomie provinciale. Il laisse aux provinces le soin de décider elles-mêmes si elles consacreront cet argent à l'enseignement, domaine qui est de leur compétence, à la voirie, qui est aussi de leur compétence, ou à tout autre service provincial. D'autre part, l'honorable député propose de deux choses l'une: ou bien il préconise que nous ajoutions tout simplement une somme supplémentaire à ces virements fiscaux et si c'est là tout ce qu'il veut dire, il serait plus honnête, à mon sens, de l'exprimer sans équivoque possible, ou bien si ce n'est pas là toute sa pensée et s'il entend que nous insistions auprès des provinces pour que l'argent ainsi versé soit entièrement consacré à l'éducation et s'il ne s'agit pas là d'un contrôle exercé sur la façon dont l'argent est dépensé, je ne sais pas ce que ce mot signifie. Si cette surveillance ne constitue pas un empiétement sur l'autonomie des provinces, je ne vois pas ce qui pourrait alors constituer un empiétement sur l'autonomie provinciale.

**M. Coldwell:** C'est pousser la thèse un peu loin.

**L'hon. M. Pickersgill:** Dans beaucoup de provinces, dans celle que je représente en particulier, et je laisse aux honorables représentants des autres provinces le soin d'exprimer leurs propres opinions à ce sujet,—pareilles propositions font, pour cette raison, naître beaucoup de soupçons. On croit voir derrière elles quelque secret dessein visant à supplanter les provinces dans ce domaine et à leur substituer une autorité ici qui, selon

certains d'entre nous, serait censée savoir tellement mieux que les provinces comment diriger leurs propres affaires. Je ne suis pas de ces gens-là.

En réalité, il y a à peine cinq ans et demi que la province, dont une région m'a fait l'honneur de m'élire à la Chambre des communes, fait partie du Canada. La province de Terre-Neuve a un système d'éducation singulier et je ne donne à ce mot "singulier" aucun sens péjoratif. Il est singulier en ce sens seulement qu'il diffère de celui de toutes les autres provinces. Je ne dirai pas ce que je pense de ce système, parce que ce n'est pas mon affaire, je n'ai pas été élu pour cela; (ce sont les membres de la législature provinciale qui ont été élus à cette fin); je ne dirai donc pas si je pense que ce système est meilleur ou aussi bon ou moins bon que celui de toute autre province. Mais je dirai que c'est le système que jusqu'ici la population de Terre-Neuve a montré qu'elle voulait. Comme la plupart des députés le savent, c'est un système confessionnel qui comprend quatre genres différents d'écoles; or, la population n'a manifesté aucun désir d'en changer.

Je ne dis pas que verser une certaine somme dans la trésorerie de Terre-Neuve entraînerait nécessairement le moindre changement dans ce système, mais je dis qu'il ne serait pas sérieux de notre part de verser simplement cet argent sans imposer certaines conditions, et d'abord, la condition que l'argent ainsi versé serve exclusivement aux fins de l'instruction. Ce serait le premier point. Je me permets de dire qu'à mon avis certains discours déjà prononcés au cours de la session, discours qui n'ont guère contribué à l'unité nationale, comme le sait fort bien l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) et certains de ceux qui l'entourent, montrent à quel point il est dangereux pour nous de nous mêler de questions qui, d'après la constitution, ne sont pas de notre compétence.

**M. Coldwell:** Un instant. Le ministre parle des gens qui entourent l'honorable représentant de Rosetown-Biggar; ne reconnaît-il pas que certains de ceux qui l'entourent lui-même ont aussi contribué à accroître les difficultés en ce sens?

**Une voix:** Beaucoup plus.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne le reconnais pas, mais, si c'est vrai, cela démontre bien, comme je l'ai signalé, que nous ne devrions pas discuter la question de l'enseignement en cette enceinte.

**M. Knowles:** Puis-je poser au ministre une question relative au point qu'il a soulevé?

**L'hon. M. Pickersgill:** Certainement.

**M. Knowles:** Il sait sans doute que, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale, le gouvernement fédéral a effecté des fonds à la construction d'au moins une école à Winnipeg.

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, parfaitement.

**M. Knowles:** Les fonds ont été remis à la commission scolaire de Winnipeg, afin qu'elle se charge de la construction d'une école; on a fait de même ailleurs. Cela prive-t-il d'aucune façon le Manitoba de l'entière surveillance sur l'enseignement dans cette province?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, je ne le crois pas. (*Exclamations*) Je ne pense pas que le gouvernement ontarien ait été privé le moindrement de ses droits en matière d'enseignement lorsque mon ministère a fourni des fonds pour l'aménagement de deux classes supplémentaires à une des écoles de Sarnia, afin que les enfants indiens puissent fréquenter la même école que les autres enfants. Je ne pense pas que ce soit empiéter sur le domaine de l'instruction que d'accorder quelque chose dans un but précis, restreint, convenu d'avance avec la province, et de veiller à ce que le montant soit dépensé aux fins pour lesquelles il a été accordé. Ce n'est pas, non plus, favoriser l'objectif visé par l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight). Il a dit que son objectif était de répartir également les occasions de s'instruire, non de faire face à des situations particulières.

Afin de réaliser tant soit peu des occasions égales, il nous faut sûrement veiller à ce que les fonds ne soient pas utilisés n'importe où, mais là où ils sont nécessaires pour faire régner cette égalité d'occasions. Nous savons que les inégalités sont plus grandes au sein même des provinces qu'entre les provinces. Si nous allons tâcher de trouver un meilleur moyen d'atteindre à l'égalité d'occasions en affectant des fonds du gouvernement fédéral, si c'est bien là notre dessein, il nous faudra préciser que ces fonds devront être dépensés dans les régions appropriées des provinces ou dans les régions où les moyens d'enseignement sont insuffisants, ou qu'il y a lieu de les affecter à des fins précises. Or procéder ainsi, c'est empiéter sur l'instruction.

**M. Macdonnell:** Et si c'était dans l'intérêt des enfants de nos militaires, comme vous l'avez fait?

**L'hon. M. Pickersgill:** Pour les enfants de nos militaires ou pour ceux des Indiens, ou lorsque le gouvernement fédéral intervient dans le cours normal des choses, ou lorsqu'il lui incombe une responsabilité particulière, il

me semble qu'il y a lieu qu'il apporte sa participation, tout comme nous accordons une subvention pour aider la ville d'Ottawa à résoudre ses problèmes financiers, parce que nous avons tant besoin de ses services.

**M. Knowles:** Ce n'est pas ce qui vous donne le droit de commander à Charlotte Whitton, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Pickersgill:** Cela n'a rien à voir à la question que nous débattons en ce moment. Je n'ai pas compris la remarque de l'honorable député.

**M. Knowles:** Cela ne vous donne pas le droit de commander à Charlotte Whitton, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il n'est pas impossible, somme toute, que malgré la compétence universelle du Parlement, nous restions incapables de faire des miracles.

**Mme Fairclough:** D'ailleurs, vous n'avez pas assez d'argent.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne voudrais pas insulter madame de cette façon-là. Me permettra-t-on de revenir à la motion et de dire que, si je m'y oppose, c'est qu'une subvention à l'instruction ne saurait atteindre le but visé sans que nous exercions un droit de regard sur la manière dont sera dépensé l'argent.

Prenons le cas le plus extrême. Je ne me souviens pas si l'honorable représentant de Saskatoon (M. Knight) a dit quel devrait être le montant des subventions, mais supposons qu'en Nouvelle-Écosse,—je prends cet exemple en particulier vu l'intérêt que porte à cette question le représentant de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan),—la subvention fédérale corresponde exactement aux crédits engagés pour l'instruction par le trésorier provincial. Pourrions-nous dire, oui ou non, que notre subvention ne continuera à être versée qu'à condition que la Nouvelle-Écosse continue de dépenser autant qu'elle dépense maintenant? Dans le cas de l'affirmative, nous nous trouverions à empiéter sur l'autonomie provinciale et, dans le cas contraire, nous laisserions le trésorier provincial libre, si le cœur lui en disait, de supprimer les crédits provinciaux. La cause de l'enseignement n'en serait pas plus avancée.

**M. Coldwell:** Le gouvernement fédéral ne dit-il pas maintenant, au sujet des subventions pour l'hygiène publique, que la province doit accorder une subvention égale à celle du gouvernement fédéral? N'est-ce pas exactement ce que vous faites ?

**L'hon. M. Pickersgill:** Précisément. A mon avis, nous exerçons un droit de regard dans la mesure où ces conditions sont acceptées.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Si l'honorable député est d'avis que l'hygiène publique est exclusivement du ressort provincial, alors ces conditions peuvent être un empiétement sur la compétence des provinces.

**M. Coldwell:** Je ne suis pas de cet avis, naturellement.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est certainement une intervention dans le domaine de l'hygiène publique.

**M. Coldwell:** A l'avantage de la population du Canada en général.

**L'hon. M. Pickersgill:** En effet.

**M. Nowlan:** Le gouvernement fédéral porterait-il atteinte à l'autonomie des provinces en disant que, si elles réduisent les sommes dépensées pour l'instruction, le gouvernement fédéral réduira ses subventions en proportion?

**L'hon. M. Pickersgill:** J'apprécie vraiment la question de l'honorable député. Je crois que c'est une question très sérieuse. Je suis d'avis que cela susciterait peut-être plus de désunion que toute autre chose.

Le député de Digby-Annapolis-Kings vient de soulever un point très important. Je vais répondre à sa question, mais de façon un peu indirecte pour commencer. Voici ma pensée. Tous les députés, je pense, estiment que la situation qui existe depuis quelques années, alors que nous percevons les mêmes impôts d'un bout à l'autre du pays et qu'un gouvernement provincial, pour des raisons particulières, ne profite pas des accords fiscaux que nous offrons, n'a pas favorisé l'unité nationale.

Voyons ce qui se produirait si nous accordions des subventions sans condition. J'ai noté les paroles qu'a employées le député de Saskatoon. Il a dit que rien ne doit gêner l'administration ou le programme d'études, il est d'avis que la province doit conserver la maîtrise absolue. Il est revenu là-dessus à deux ou trois reprises. Mettons que le gouvernement provincial réduise ses crédits et que nous réduisions les nôtres d'autant, mettons que cela se produise dans deux ou trois provinces mais non dans les autres, si les subventions fédérales sont, toutes proportions gardées, beaucoup plus élevées en Nouvelle-Écosse et au Manitoba,—je prends ces provinces au hasard,—qu'au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan, cela est-il de nature à favoriser l'égalité des chances ou l'unité nationale?

Cela ne tendrait-il pas tout simplement à faire croire d'abord que nous intervenons dans des questions relevant des provinces et, en second lieu, que nous favorisons les provinces dont les gouvernements agissent selon

notre volonté, tandis que nous traitons injustement celles dont les gouvernements ne se conforment pas à notre bon vouloir? Autrement dit, ce serait une tentative indirecte de notre part de dicter quels doivent être les budgets des provinces en matière d'enseignement public. Voilà pourquoi je ne puis appuyer la motion dont nous sommes saisis.

Mais, si le député s'en était tenu à une motion bien simple, honnête et franche...

**M. Coldwell:** C'est ce qu'il a fait: la motion est honnête. Je proteste, car je ne sache pas que le ministre puisse dire qu'il s'agit d'une motion qui n'est pas honnête. Cela n'est certes pas exact. Je crois que le ministre a outrepassé sa pensée.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai dit exactement ce que je pensais.

**M. Knight:** Je demande que soit retirée la déclaration d'après laquelle j'ai été malhonnête en présentant ma motion.

**L'hon. M. Pickersgill:** Tout d'abord, je n'ai pas dit que le député était malhonnête.

**M. Macdonnell:** Indirectement, oui.

**L'hon. M. Pickersgill:** La motion, ai-je dit, était malhonnête, et je répète qu'elle était malhonnête.

**M. Knight:** Je demande à m'expliquer sur un fait personnel, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai écouté attentivement les mots qu'a employés le ministre. Il a dit que si le député avait formulé un projet de résolution ou de motion honnête et franc (je ne me rappelle plus s'il a employé le terme "résolution" ou celui de "motion"), j'estime qu'on ne pouvait en conclure... (*Exclamations*) A l'ordre! J'estime qu'on ne pouvait en conclure rien de défavorable au député qui présentait le projet de motion. S'il y a eu une allusion défavorable au député qui présentait le projet, je devrai demander au ministre de se rétracter; s'il n'y en avait aucune, il n'y a nul besoin de rétracter la remarque dont il s'agit.

**L'hon. M. Pickersgill:** Eh bien, monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Rétractez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je veux bien dire, et cela sans la moindre hésitation, que je ne crois pas qu'il y eût quoi que ce soit de malhonnête dans les motifs qui ont inspiré le député lorsqu'il a formulé son projet de motion.

Mais je crois, et je répète,—si l'honorable député de Québec-sud (M. Powers) était à son siège en ce moment, il serait d'accord avec moi, si j'en juge par ses observations d'hier,—je répète, que les honorables députés poussent un peu loin la susceptibilité quand ils s'élèvent contre l'idée que des motions qu'ils ont présentées en toute bonne foi n'en sont pas moins fallacieuses.

**M. Coldwell:** Ma foi, c'est différent.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je crois certainement que la motion à l'étude est fallacieuse. De fait, c'est une supercherie.

**M. Knowles:** Est-ce le spécialiste qui parle?

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable député connaît bien sa langue; quand il dit qu'une motion est une supercherie il emploie un terme qu'il ne convient pas d'appliquer, en cette Chambre, à une motion.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis disposé à retirer le mot "supercherie".

**M. Macdonnell:** Le ministre me permet-il de lui dire ce que ce mot signifie?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je rappelle aux députés que celui qui a la parole ne peut être interrompu sans son consentement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je lui donne mon consentement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je veux qu'il soit bien entendu que le ministre, qui a la parole, ne peut pas attribuer à celui qui a proposé la résolution des intentions qu'il n'a pas; c'est sur ce point de la question que j'ai porté mon attention il y a quelques instants. J'ai cru comprendre que le ministre voulait parler de la résolution et de son texte. Je n'ai donc trouvé rien à redire. Sauf erreur, le ministre a retiré le mot "supercherie"; on peut donc certainement considérer que cet incident est clos.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pourrai peut-être m'aboucher privément avec l'honorable député de Greenwood et accroître ainsi mes connaissances...

**Des voix:** Très bien!

**L'hon. M. Pickersgill:** ...car, un jour ou l'autre, comme l'ont signalé des députés qui siègent de l'autre côté, j'aurai peut-être besoin de ce savoir.

Quoi qu'il en soit, personne n'a protesté quand j'ai dit que, à mon avis, la résolution à l'étude est trompeuse. Je vais expliquer maintenant pourquoi je la trouve trompeuse. Je crois qu'elle est fallacieuse, parce qu'elle recommande, si je puis me servir des paroles mêmes du député, "plus d'appui du Fonds du revenu consolidé pour les provinces"; je ne pense pas qu'on puisse être sûr d'obtenir, dans toutes les provinces, plus d'appui du Fonds du revenu consolidé pour les provin-

ces, pour les fins de l'enseignement, à moins qu'on ne prescrive que les provinces continuent de dépenser le montant qu'elles dépensent actuellement et que le supplément versé à ces fins s'y ajoutera.

En agissant ainsi, on irait à l'encontre de l'autre partie de la motion selon laquelle il ne faut pas empiéter sur la compétence provinciale.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Même après avoir accordé une généreuse part au ministre pour le temps que j'ai consacré moi-même à discuter les rappels au Règlement, je dois le prévenir que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. Coldwell:** Qu'il termine!

**M. l'Orateur suppléant:** Si la Chambre y consent à l'unanimité, le ministre peut poursuivre ses observations.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je remercie la Chambre de son indulgence. J'espérais, monsieur l'Orateur, finir au bout de deux autres phrases environ, mais il m'en faudra peut-être maintenant trois ou quatre pour reprendre le fil de mon discours.

Voici où je voulais en venir. Il me semble, comme je l'ai déjà indiqué, que la motion à l'étude comporte une contradiction dans les termes. Au contraire, si l'honorable député avait présenté une simple résolution...

**M. Knowles:** L'honorable député s'y serait opposé de toute façon.

**L'hon. M. Pickersgill:** ...où il aurait dit qu'en raison de la crise financière dont souffre l'enseignement,—sans être d'accord sur ce point avec lui, je ne me serais pas opposé à cette phrase dans la motion,—il conviendrait d'augmenter les paiements versés aux provinces en vertu des accords fiscaux afin de leur permettre de remplir leurs obligations de façon satisfaisante, j'aurais estimé que c'était là le genre de proposition tout à fait appropriée que peut faire un membre du Parlement.

Lorsque nous essayons, par contre, de faire croire aux gens que nous allons voter plus d'aide à l'enseignement quand nous n'avons aucun moyen, si nous le faisons, de nous assurer que l'argent ainsi versé ira vraiment à l'enseignement,—je vois l'honorable député de Greenwood qui me regarde alors que je cherche le synonyme d'un terme qui nous est interdit à tous deux,—donc je suis d'avis, dis-je, que tout cela ne peut qu'induire le public en erreur.

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, de répondre aux raisonnements du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Pickersgill), ni de relever les variations et modifications d'opinion qui se suivent d'un alinéa à un autre.

Le sujet dont la Chambre est saisie est d'importance et je félicite l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) d'avoir soulevé la question. Il est sans doute au courant des difficultés d'ordre constitutionnel que pose le problème, et cependant il nous a saisis d'une question que tous les Canadiens ont aujourd'hui fort à cœur.

Le discours du ministre n'a pas laissé de m'intéresser. J'ai écouté également l'honorable député de Saskatoon. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait pu sans doute, même s'il n'en avait pas l'intention, provoquer un débat sur bien des points, si on lui avait permis de s'écarter à ce point de l'objet de la résolution à l'étude.

Je suis heureux d'apprendre que feu l'honorable George Brown et le ministre sont d'accord, même si chacun a cru qu'on ne devait pas verser de subventions sans contrôle, nous savons cependant que les deux l'ont fait. Je ne vois pas où réside le grand danger, signalé par le ministre, d'empiéter sur les droits provinciaux.

Il dit que la seule façon d'y arriver serait au moyen d'une redistribution du revenu national, ce qui ne pourrait se faire, ajoute-il, sans la nomination de contrôleurs qui y veilleraient. Le ministre soutient qu'il convient d'aider à l'instruction des enfants d'une région, étant donné qu'on s'est entendu au préalable, mais qu'il serait impossible de le faire ailleurs, vu la nécessité d'un contrôle. A mon avis, on pourrait résumer ainsi sa pensée: le ministre semble dire que les mesures désirées sont possibles sur le plan constitutionnel, tandis que celles dont nous ne voulons pas pourraient, craignons-nous, enfreindre la constitution.

Je dois dire que je ne suis pas avocat et que je n'ai jamais enseigné. Mais si j'avais été instituteur, et que j'eusse offert les arguments qu'il a formulés au sujet de l'enseignement, j'aurais craint que mes élèves fussent restés sceptiques à ce propos. Je n'entends pas amorcer une controverse avec le ministre, car il est encore jeune. Il signale que sa présence à la Chambre des communes remonte à quatre ans et demi seulement, et je sais qu'il fraye avec des hommes de grande expérience. Nous savons aussi que le ministre a connu une brillante carrière comme fonctionnaire, et j'espère que sa carrière à la Chambre des communes sera également brillante, même si je ne puis comprendre exactement quelle direction il prend.

Je ne veux pas occuper trop de temps dans cette discussion car je sais qu'il y a aujourd'hui d'autres membres qui s'intéressent vivement à cette question et qui ne me pardonneraient pas d'empiéter sur leur temps. Je ne répéterai donc guère les déclarations qui ont été faites. On se souviendra néanmoins que le chef de l'opposition (M. Drew), en 1952 et 1953 ainsi qu'en d'autres occasions, a indiqué son attitude à ce sujet et a mentionné les difficultés dont a parlé aujourd'hui le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et la façon dont on pourrait les résoudre. Nul ne s'est rendu compte mieux que lui, lorsqu'il était ministre de l'instruction publique en Ontario, de l'importance croissante de ce problème: l'éducation de notre jeunesse. Je soutiens qu'à l'heure actuelle ce problème est encore plus vital et acquiert de l'importance d'année en année. A mesure que notre progrès national subit l'influence des progrès scientifiques et industriels et que le rythme de notre époque s'accentue, l'éducation de notre jeunesse devient plus vitale.

J'ai quelque expérience des questions provinciales et me rends compte que, aux termes de la constitution, la présente question ressortit aux provinces; il nous serait donc plus ou moins facile de l'éviter. Je ne veux pas donner à entendre que telle est l'attitude du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration; mais je crois qu'il n'a probablement pas beaucoup aimé la façon dont le député de Saskatoon a présenté la question. Mais je ne voudrais pas être injuste envers lui en affirmant qu'il élude la question. Il l'embrouillait probablement un peu.

Nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître l'importance du problème. Tous les contribuables canadiens qui acquittent l'impôt fédéral acquittent aussi des impôts provinciaux et municipaux. Aujourd'hui, le coût de l'instruction est très élevé. Il s'accroît si rapidement que nous avons peine à nous rendre compte des obligations qu'il impose aux municipalités les moins riches.

Si nous voulons envisager le problème d'un autre point de vue, je dirais que notre plus grande richesse est une jeunesse bien instruite. Nous reconnaissons tous que le Canada manque grandement de spécialistes. On estime qu'en ce moment il y a pénurie de 10,000 spécialistes des sciences, du génie et de diverses professions. C'est un très grand inconvénient pour l'évolution d'un pays aussi jeune que le Canada. Selon les calculs, si les étudiants continuent à obtenir leurs diplômes de génie et de sciences au rythme actuel, en 1965, il y aura pénurie de 190,000 spécialistes. Voilà dans quelle situation nous nous trouverons à ce moment-là si nous ne pouvons aller de pair avec le progrès du pays.

Arrêtons-nous un instant et réfléchissons aux conséquences de cette pénurie, qui pourrait retarder un essor encore plus rapide. Tout le monde ne manquera pas de reconnaître que nous avons besoin d'hommes et de femmes compétents et jouissant d'une bonne formation dans tous les domaines de l'activité industrielle et même dans celui de la défense à cette époque où non seulement notre prospérité et notre progrès en dépendent, mais encore notre survivance même.

On a prétendu qu'il n'y avait aucune crise financière véritable dans le domaine de l'instruction, mais me sera-t-il permis de rappeler au ministre que les frais d'enseignement ont augmenté d'environ 10 p. 100 chaque année. L'an dernier, ils s'établissaient pour tout le Canada à 515 millions de dollars. Ces frais augmentent. Le coût par écolier augmente également d'environ 10 p. 100 chaque année. Nous devons reconnaître que dans toutes les provinces de notre pays, on manque d'écoles et d'instituteurs. Ces questions sont bien au-dessus de la politique. Je n'ai pas l'intention de prouver que parce que le chef de notre parti a prononcé d'excellents discours sur le sujet, ou parce qu'il a rendu de grands services à la province d'Ontario en qualité de ministre de l'instruction publique, notre parti cherche à faire ce que le présent gouvernement refuse de faire. Comme il s'agit d'un problème d'envergure nationale, nous devons l'envisager comme hommes publics afin de voir si nous avons le pouvoir de le résoudre.

Je sais que nous avons le pouvoir de le résoudre d'une autre façon. Nous savons qu'on manque d'instituteurs. Je ne traiterai pas ce point en détail, mais je crois qu'on pourrait employer au Canada de 25,000 à 50,000 autres instituteurs. Mais ce que nous savons c'est qu'il y a actuellement 8,000 classes sans instituteurs et 12,000 autres instituteurs qui, comme le disait notre collègue de Saskatoon, n'ont pas les aptitudes requises par les ministères de l'instruction publique des provinces en cause. Voilà des problèmes inquiétants. Je ne veux pourtant que les effleurer en passant.

Universités et groupements d'étudiants ont demandé au gouvernement des subventions spéciales. Je rappelle aussi au ministre qu'il n'entend sûrement pas exercer un droit de regard sur les universités du seul fait qu'on leur avance des subventions fédérales. Ces universités demandent des fonds suffisants pour assurer 10,000 nouvelles bourses. Il n'y a guère d'université au Canada qui n'ait une longue liste d'attente où figurent les noms

de jeunes gens qui ne rêvent que d'y entrer. Une bonne partie de notre population n'a pas les moyens de payer des études universitaires à ces enfants; il y a même beaucoup de gens qui ne peuvent même pas assurer aux leurs une instruction primaire suffisante.

A mon avis, la force de notre pays tient bien plus à l'éducation de nos enfants qu'à n'importe quoi d'autre. C'est même la plus grande de nos richesses. Rien n'est plus important du point de vue du développement rationnel du caractère national que notre régime d'instruction, si ce n'est l'enseignement de la parole divine dans les églises. Nous manquons d'instituteurs, il faut bien le reconnaître. Je signale la chose en passant, sans insister, voulant céder ma place à d'autres qui, je n'en doute pas, voudraient aussi prendre la parole à ce sujet. J'affirme donc que c'est une autre raison évidente pour laquelle nous aurions dû avoir une conférence fédérale-provinciale il y a déjà quelque temps.

Il ne suffit pas que le ministre nous dise que, tant qu'il fera partie du Gouvernement, il ne fera pas ceci ou cela. Il tient encore aux bons vieux principes de l'honorable George Brown. Il y tiendra sans défaillir. Il n'accordera pas un sou à moins que ça ne lui plaise, ou qu'il n'y ait entente conclue d'avance. Il affirme que, même s'il y a entente conclue d'avance, nous ne pourrons pas exercer de contrôle; mais, si nous devons conclure une entente demain, la perspective lui déplaît, parce que nous ne pourrons agir sans exercer de contrôle.

Sérieusement, lorsque nous voyons la situation empirer chaque année, que nous voyons le problème devenir à ce point plus aigu, les municipalités ou les provinces ne réussissant pas à suivre le progrès général du pays, au point dont font preuve les exemples que j'ai cités dans le domaine du génie et des sciences, il faut agir. Dans les différentes provinces de notre pays, il y a des enfants d'âge scolaire qui ne trouvent pas de place dans les écoles. Il n'y a pas assez d'instituteurs pour ceux qui sont à l'école. J'affirme que ce devrait être le principal article du programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale. Cette situation existe depuis environ dix ans. Le coût de l'instruction pour ces provinces a augmenté d'environ 100 p. 100 depuis la dernière conférence fédérale-provinciale.

Nous avons là un autre exemple bien concret de ce qui se passe au pays. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a certes plaidé, cet après-midi, la cause de la convocation, dans les plus brefs délais, d'une conférence fédérale-provinciale. Il n'est qu'un des membres juniors du cabinet, mais je crois qu'il a quand même exprimé l'opinion du Gouvernement. Dans ce cas, le Gouvernement doit se rendre compte qu'il ne peut plus continuer à faire des libéralités là où elles sont soumises à son contrôle et à prétendre qu'il ne peut en faire là où elles échappent à son contrôle; il doit se rendre compte qu'il ne peut plus recourir à l'intimidation pour éviter la convocation d'une conférence fédérale-provinciale. Pourquoi craint-il de convoquer une telle conférence?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il en a convoqué une.

**L'hon. M. Rowe:** Cette nouvelle me réjouit, depuis quatre ou cinq ans que nous réclamons la tenue d'une telle conférence. Nous n'en avons pas eu depuis 1946. Cette nouvelle me réjouit, comme elle réjouira, j'en suis sûr, le premier ministre (M. Saint-Laurent) à son retour.

**L'hon. M. Pickersgill:** Que le député lise la lettre du premier ministre.

**L'hon. M. Rowe:** Le ministre peut-il nous en indiquer la date? Nous aimerions la connaître.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous la trouverez au hansard du 17 janvier.

**L'hon. M. McCann:** Elle est mentionnée dans cette lettre.

**M. Fraser (Peterborough):** C'est pour quand, cette conférence?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**L'hon. M. Rowe:** On a là un excellent exemple d'une chose qui s'est produite petit à petit. Ne convient-il pas de dire que l'absence de collaboration avec les provinces a déjà eu pour conséquence d'amener un manque de moyens éducatifs? La difficulté qu'éprouvent les municipalités à faire face à ce besoin en matière d'enseignement a eu de graves conséquences sur l'instruction de notre jeunesse. Comme toute chose, l'enseignement doit progresser; mais il ne progresse pas de nos jours, parce que nous manquons de classes et d'instituteurs, et voilà pourquoi des centaines d'enfants n'ont pas d'occasions équitables de s'instruire.

J'invite le Gouvernement à garder cette question à son programme et à cesser de s'excuser en disant qu'il ne peut rien faire; au contraire, qu'il songe donc à la possibilité d'amener les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral à s'unir pour remanier un régime fiscal désuèt, de façon que nous puissions faire face à la situation actuelle, car, encore une fois, même si nous sommes députés, nous sommes tous contribuables, qu'il s'agisse du fisc municipal, provincial ou fédéral. C'est un problème qui intéresse tout

le monde et qui dépasse de beaucoup la politique, un problème dont dépend la vie de notre pays.

Quelque vastes que soient les ressources dont nous nous plaisons à faire état, notre force future tiendra à l'application intelligente de principes sains dans la marche de nos affaires quotidiennes de la part de nos hommes de science et de nos chefs instruits dans les domaines religieux, scolaires et sociaux.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député et le parti au nom duquel il parle sont-ils favorables au versement de subventions aux provinces à des fins d'instruction publique?

**L'hon. M. Rowe:** J'ai dit que je n'abuserais pas de la patience des députés; je ne perdrai donc pas de temps en répondant à des questions auxquelles j'ai déjà répondu. Au début de mes observations, j'ai signalé la difficulté qui se posait du point de vue constitutionnel; même le député de Saskatoon l'a mentionnée. Depuis des années, le chef de l'opposition s'est exprimé à ce sujet en soulignant le problème. Je répète qu'on pourrait le faire étudier par une conférence fédérale-provinciale où tout le monde se réunirait autour d'une table. Entre-temps, qu'il y ait surveillance ou non, si le Gouvernement tarde encore à s'occuper de la question jusqu'à la prochaine conférence fédérale-provinciale, nous devrions approuver des subventions afin d'aider les provinces sans chercher à les surveiller.

Je me préoccupe de l'instruction offerte aux enfants de cette province plus que du caractère constitutionnel de la question ou de tout précédent qu'on pourrait établir. Je ne crois pas que le Gouvernement devrait accorder un seul dollar de subvention sans laisser les provinces en disposer à leur gré. Les provinces doivent jouir de pleins pouvoirs en ce qui concerne leurs systèmes scolaires. Ce n'est pas notre affaire, nous n'avons pas pour tâche de gérer les dépenses aux fins de l'instruction publique dans les provinces. J'estime également qu'il serait possible de régler la question au cours d'une conférence fédérale-provinciale; entretemps, surtout étant donné le retard à en convoquer une depuis les cinq années que nous la réclamons, la situation a évolué au point de créer un grave problème national qui touche les parents dans presque toutes les familles du pays.

**M. F. D. Shaw (Red-Deer):** Monsieur l'Orateur, la motion dont la Chambre est saisie énonce une proposition en des termes clairs et compréhensibles. Le sens en est bien simple. La motion prie le Gouvernement de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, en octroyant une aide financière aux provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction. Mais elle va plus loin et souligne qu'il faudrait atteindre ce but sans intervenir dans l'administration de l'enseignement dans les provinces.

Je tiens à féliciter le député de Saskatoon d'avoir présenté cette motion. Ce n'est pas la première fois qu'il est le parrain d'une motion semblable. En dépit d'une forte désapprobation, il a continué d'insister et il a certes bénéficié de notre appui dès le début.

J'aimerais préciser un ou deux points. Je suis sûr que le député n'a pas eu l'intention de créer une impression erronée, mais il a dit que certaines personnes qui enseignent en Alberta sont des élèves de 12e année qui n'ont pas passé l'immatriculation. Il en est resté là, donnant à entendre que ces personnes se lanceraient dans l'enseignement sans recevoir une certaine formation. Ce n'est pas grand chose, il est vrai; mais elles reçoivent effectivement une formation et, au cours des années suivantes, il faut que leur compétence atteigne des normes acceptables.

Je ne vais pas prendre le temps de la Chambre pour défendre cette mesure. Dans les circonstances, il fallait absolument faire quelque chose pour remédier à une pénurie d'instituteurs. Il fallait permettre à ces personnes d'enseigner, ou placer des surveillants dans les écoles, des personnes sans formation pédagogique, ou bien laisser fermer les écoles et n'offrir aux élèves que des cours par correspondance.

**M. Coldwell:** Je crois qu'il existe dans ma propre province quelque chose de semblable.

**M. Shaw:** Un régime analogue existe en Saskatchewan, mais à titre provisoire seulement. En ma qualité d'ancien instituteur, je déplore qu'il faille en venir là. Toutefois, la mesure n'a certes qu'un caractère temporaire.

J'ai écouté avec attention le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Après ce qu'il a dit, je pourrais mettre de côté tout ce que j'avais l'intention de dire et passer 40 minutes agréables à analyser ses observations. Je me contenterai d'en formuler une ou deux.

Il m'étonne. N'eût-il rien fait d'autre, il a montré une belle maîtrise, en dressant des épouvantails pour ensuite les abattre, en échafaudant des thèses pour les démolir entièrement lui-même presque tout de suite après. Le ministre verra que certains des propos qu'il a tenus aujourd'hui reviendront le hanter bien des fois. Au cours des pro-

chains mois, si je puis faire ma part pour évoquer ce fantôme, je n'y manquerai probablement pas.

Je puis dire au ministre que si le Gouvernement avait soumis à la Chambre une proposition en vue de mettre de l'argent à la disposition des provinces, aux termes et conditions énoncés das la résolution à l'étude et dans le même but, il aurait pu nous exposer des arguments plus solides,—c'eût été passablement facile,—que ceux qu'il a exposés aujourd'hui. Le ministre a dit que le gouvernement agirait follement en prélevant des impôts pour les remettre ensuite aux provinces sans condition. Il a ensuite changé son fusil d'épaule et défendu les ententes portant sur le transfert d'impôts. Malgré toutes les explications que le ministre peut tenter de donner, son argumentation m'a semblé parfaitement ridicule.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas interpréter faussement mes paroles. Je n'ai jamais dit qu'à mon avis le Gouvernement agirait follement en versant aux provinces, sans condition, des subventions. Je crois que ce régime est essentiel et je suis disposé à défendre jusqu'au bout les subventions.

**M. Shaw:** Le ministre semble m'avoir mal compris comme il a mal compris la résolution de l'honorable député. Il a prétendu,—il ne s'est appuyé à cette fin sur aucun motif qu'on puisse rattacher à quoi que ce soit,—que si le Gouvernement percevait des impôts, il lui faudrait exercer une certaine surveillance sur l'affectation de cet argent. Il pourra lire son propre discours demain et je suis sûr qu'il y trouvera cette affirmation.

Pour ce qui est des subventions aux provinces, sous le régime des ententes de transfert d'impôts, il a changé d'attitude et, à mon avis, il a présenté une série d'arguments tout à fait différents.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'argent versé aux provinces sous le régime des ententes fiscales n'est-il pas voté expressément à cette fin par le Parlement? En conséquence, n'est-ce pas une dépense contrôlée, dans le sens précis où j'employais cette expression?

**M. Shaw:** A mon sens, la question ne s'applique pas du tout. A la vérité, le ministre semble vouloir faire oublier certaines remarques qu'il a formulées durant son discours. Je dis au ministre que, lorsque le gouvernement du Canada (le gouvernement actuel) a eu pour politique de verser certaines sommes sans condition aucune, il a toujours pu trouver d'excellentes raisons pour motiver son geste. Les uns après les autres, ministres et députés se sont levés en cette enceinte pour motiver de telles mesures. Je dis tout simplement que, si le Gouvernement acceptait la proposition présentée en ce moment, il serait possible de faire état des mêmes arguments solides.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je n'aime guère interrompre l'honorable député; mais on m'a interrompu plusieurs fois et peut-être ne s'opposerait-il pas à ce que je l'interrompe.

**M. Shaw:** J'espère que vous n'y verrez pas un précédent.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député pourrait-il mentionner une seule autre subvention (sauf quelques montants accordés à des organismes bénévoles) que le Parlement aurait accordée sans condition à un gouvernement provincial, à part les versements au titre du transfert des domaines fiscaux ou des subventions statutaires? J'aimerais qu'il en nomme seulement une.

**M. Shaw:** Si l'on veut un précédent, cela ne suffit-il pas déjà? Et ce n'est pas tout, monsieur l'Orateur. Lorsqu'on a parlé de l'argent affecté à la construction d'une école de Winnipeg ou à la construction de deux salles de classe à Sarnia, le ministre a pu invoquer des arguments très solides.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il s'agissait de subventions assujéties à des conditions.

**M. Shaw:** Elles n'étaient destinées qu'à des fins d'éducation. La résolution à l'étude ne propose pas que les subventions versées aux provinces pour leur permettre d'assurer l'égalité des possibilités en matière d'éducation soient octroyées inconditionnellement. Il serait établi qu'il s'agit de subventions destinées à l'enseignement. Dans ce sens, il s'agit donc de subventions assujéties à certaines conditions, si le ministre veut pousser l'argument jusque-là.

Monsieur l'Orateur, certaines données présentées par l'honorable député de Saskatoon m'ont vivement intéressé. J'ai aussi un exemplaire de la publication de la fédération canadienne des maires et des municipalités qui rend compte d'une allocution prononcée par M. E. LaZerte, directeur des recherches de la *Canadian School Trustees Association*, à la conférence de la fédération qui s'est tenue en la ville de Windsor. M. LaZerte s'est alors exprimé dans les termes suivants:

> En 1951-1952, les frais d'instruction de 2,481,018 élèves inscrits se sont établis à $432,824,000, soit 87c. par jour et par élève inscrit ou environ $1 par jour et par élève qui fréquentait l'école tous les jours en moyenne. Ces frais comprenaient l'administration et l'entretien, le remboursement des dettes, et les immobilisations effectuées sur les revenus courants.

Plus loin, dans le rapport, M. LaZerte a signalé:

L'enseignement à 87c. par élève et par jour peut être coûteux si chaque classe compte 35, 40 ou 45 élèves, si les écoles ne sont pas convenablement agencées et si le personnel se compose en majeure partie de jeunes ayant terminé leur X^e^, XI^e^ ou XII^e^ année, quelle que soit la formation professionnelle qu'ils puissent acquérir après un ou deux cours d'été.

D'autre part, l'enseignement à 87c. par élève et par jour serait étonnamment bon marché si, à ce prix, les classes étaient assez petites pour permettre aux instituteurs ou institutrices de diriger et de surveiller l'instruction de chaque élève, si les écoles et le matériel répondaient à des normes satisfaisantes et si les commissions scolaires n'engageaient que des instituteurs et institutrices instruits, de préférence des diplômés d'université, dont la maîtrise du sujet est tellement parfaite qu'ils peuvent s'en servir pour illustrer, enseigner et préciser les grandes vérités dissimulées dans les manuels scolaires et les cours d'études.

Plus loin encore, dans ce rapport, il déclare:

Dans plus de 8,000 classes, il y avait tellement d'élèves qu'un enseignement et une surveillance très efficaces était impossible.

A propos des sommes dépensées dans les provinces aux fins de l'éducation, l'honorable député a parlé du grand écart qui existe entre le minimum et le maximum de ces sommes. Voici ce que dit M. LaZerte à ce sujet et, soit dit en passant, je pensais que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration défendrait beaucoup plus énergiquement qu'il ne l'a fait le montant dépensé dans sa propre province pour l'instruction de chaque élève. Voici les paroles de M. LaZerte:

En 1951-1952, les frais d'éducation par élève en Colombie-Britannique étaient plus de trois fois supérieurs à ceux de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard; dans les cinq provinces, à partir d'Ontario en allant vers l'Ouest, le chiffre de ces frais, par élève, était de 52 p. 100 plus élevé que dans les cinq provinces de l'Est. La moyenne des frais des provinces par classe était de $4,245; toutefois, en Alberta et en Colombie-Britannique elle était de 70 p. 100 plus élevée, tandis qu'en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick elle était plus basse de 11 p. 100; à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick elle était de 62 p. 100 plus basse. Le coût par personne variait de $16.84 dans une province à $45.34 dans une autre... Dans une province la société dépense chaque jour 43c. par élève, tandis que dans une autre elle dépense $1.46.

Je doute, monsieur l'Orateur, qu'on ait besoin d'autres témoignages pour se convaincre de l'inégalité des chances de s'instruire, si l'on envisage le problème sur le plan national.

On peut prétendre que le Gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité dans ce domaine. Toutefois, pour plusieurs raisons d'une extrême importance, je crois qu'il lui incombe une responsabilité. D'abord, se pose le problème général découlant de ce que l'immigration relève du Gouvernement fédéral; c'est le cas, du moins, de l'immigration non britannique. J'ai lu aujourd'hui que, vu le nombre d'immigrants entrés au Canada en 1951 seulement, il faudra en 1960 dispenser l'instruction à 10,000 étudiants de plus; de tels chiffres se fondent sur cette année-là seulement et proviennent de cette seule source. Au cours des 12 années, 1949-1960, le nombre des élèves d'écoles secondaires seulement passera de 305,200 à 611-475. Cette estimation me paraît très précise, attendu qu'elle provient du Bureau fédéral de la statistique.

Comme je l'ai dit plus tôt, deux problèmes importants découlent de ce lourd afflux d'élèves dans des écoles déjà bondées, qui seront ainsi débordées avant 10 ans. La pénurie d'instituteurs, déjà extrêmement grave, ne manquera pas de devenir critique, sauf si l'on prend des mesures précises.

Revenons aux municipalités et aux provinces. Nous pourrions nous demander: une municipalité,—ou une région scolaire, si vous voulez; et la plupart de ces régions, dans l'Ouest en tous cas, obtiennent leurs fonds des municipalités,—désire-t-elle établir un régime d'enseignement qui offre aux enfants de son ressort des chances d'instruction absolument égales? Ma réponse est nettement affirmative; mais elles ont été aussi loin qu'elles le peuvent pour ce qui est de l'impôt sur les propriétés immobilières qui se trouvent à l'intérieur de leurs régions particulières. Les provinces ont-elles assumé leurs responsabilités? On peut évidemment toujours discuter à ce propos, mais on ne peut dire que les provinces ont éludé ce problème. Par exemple, je sais que dans ma propre province, où bien des gens pensent évidemment qu'on devrait affecter plus d'argent aux fins d'enseignement, les sommes versées aujourd'hui dépassent le montant total du budget de 1935 en Alberta. De 22 à 23 p. 100 de tous les revenus vont à des œuvres d'éducation. Quiconque examine le budget des provinces constatera, j'en suis sûr, qu'une très forte proportion de leurs recettes est affectée aux fins de l'instruction. Et pourtant, le problème subsiste! Il y a des choses qui, je pense, échappent à l'emprise des provinces. Or nous avons l'impression que la politique nationale est loin d'être étrangère à la création du problème qu'elles ont à régler. D'abord, le niveau extrêmement élevé de l'impôt national aggrave naturellement la difficulté qu'ont les municipalités et les provinces à obtenir des recettes suffisantes de leurs domaines propres d'imposition. La difficulté qu'elles éprouvent est en raison directe du poids de l'impôt fédéral.

En second lieu, n'oublions pas que le programme fédéral d'imposition a, de bien des manières, contribué à hausser de beaucoup

les frais d'éducation. Depuis des années, les livres et les fournitures scolaires coûtent 10 p. 100 de plus par suite de la taxe de vente fédérale qui les frappe. Qu'arrive-t-il aux arrondissements et divisions scolaires qui, dans bien des cas, exploitent aujourd'hui un service d'autobus pour conduire les enfants à l'école? Depuis longtemps le gouvernement fédéral frappe d'une taxe de vente ces véhicules à moteur.

J'ai lu tout récemment que la Fédération canadienne des commissaires d'écoles, réunis en congrès, a protesté au sujet des règlements fédéraux de l'impôt sur le revenu qui visent les acheteurs d'obligations et de débentures scolaires. Les frais acquittables par la Commission scolaire sont beaucoup plus élevés, vu la situation où la loi fédérale de l'impôt sur le revenu place les acheteurs. A l'aide de bien des exemples, on pourrait signaler pourquoi la politique fédérale a pour résultat que les Commissions scolaires ont plus de difficultés à faire honneur à leurs obligations financières, et pourquoi les autorités fédérales doivent absolument verser des subventions sans empiéter sur l'administration du régime d'enseignement dans les provinces. Je comptais aborder une foule d'autres sujets, mais des préopinants ont manifesté le désir de voir le plus de députés possible participer au débat. Pour collaborer avec ces députés, nous nous abstiendrons d'utiliser le temps de parole qui nous revient normalement, pour que d'autres aient l'occasion de se faire entendre.

Nous appuyons le projet de résolution. Rien de ce que nous avons entendu aujourd'hui ne modifierait les opinions que nous professons depuis longtemps. Nous croyons que des subventions directes aux provinces à cette fin sont nécessaires, souhaitables et possibles.

**L'hon. M. Pickersgill**: Le député me permettrait-il une question?

**M. Shaw:** Nous estimons qu'il n'est nullement nécessaire d'empiéter sur l'administration du régime d'enseignement dans les provinces.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permettra-t-il une question?

**M. Shaw:** Peut-être.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député pense-t-il que le gouvernement de l'Alberta a besoin en ce moment d'une subvention à cette fin, vu son budget actuel?

**M. Wylie:** Vous dites des absurdités.

**M. Blackmore:** Certes il en a besoin.

**M. Shaw:** Je suis toujours heureux d'entendre parler de cette province car je suis sûr que le ministre est l'un de ceux qui n'ont pas beaucoup contribué à brosser un tableau aussi brillant qu'il le fallait de ce qui a été accompli dans l'Alberta. Ce dont nous sommes très soucieux, c'est d'avoir les mêmes occasions en matière d'enseignement. Si l'examen révèle que nous avons les meilleures occasions possibles à ce sujet dans l'ensemble du pays, il faudrait alors consacrer plus d'attention à amener les autres à notre niveau en ce domaine.

Je ne fais que proposer cela. Comme le ministre le comprendra, je n'établis aucune formule. Il s'agit simplement d'une question de principe. Nous nous rendons parfaitement compte qu'il faudrait beaucoup de négociations pour arriver à une formule qui soit, disons, acceptable pour tous. Mais nous ne pouvons faire autrement que de reconnaître que nous ne sommes pas près de l'égalité en matière d'occasions. Je crois certes que tous les députés veulent cette égalité, bien que nous puissions différer d'avis quant à la méthode à suivre. Diverses associations de commissaires d'écoles à travers le Canada ont appuyé cette proposition. Les associations d'instituteurs en ont certainement fait de même, et je crois que si la Chambre procédait à un vote libre, on serait absolument stupéfait du nombre de ceux qui appuieraient la proposition.

(*Texte*)

**M. Pierre Gauthier (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, c'est un peu dans le dessein de répondre au vœu exprimé dernièrement par un député de langue anglaise, à l'effet qu'un plus grand nombre de discours soient prononcés en français dans cette enceinte, que je me permets de prendre la parole, en français, cet après-midi afin de disserter sur la motion présentement à l'étude.

Je vais essayer d'éviter toute question de controverse parce que je ne veux pas et ne désire pas en soulever. Je vais essayer d'être aussi objectif que possible tout en étant des plus franc.

Inévitablement, lorsque nous, du Québec, entendons parler d'octrois pour venir en aide aux provinces, en vue d'accroître les avantages de l'instruction, nous nous demandons à quel genre d'éducation ces subsides devraient ou pourraient être affectés. Nous respectons,—ce que nous avons toujours fait et ce que nous ferons toujours,—les droits des provinces dans ce domaine. Il ne peut donc surgir aucune controverse possible quant à l'idée que nous nous faisons de l'autonomie des provinces dans le domaine de l'éducation.

Tout à l'heure, j'ai parlé de ce que nous pensions en entendant parler d'octrois aux provinces, en vue de faciliter l'éducation dans

les limites de leurs frontières. Nous avons le droit de nous demander si ces octrois aux provinces, dans telle ou telle province en particulier, ou dans les provinces en général, seront affectés à l'enseignement, dans les écoles, du respect des minorités, ce que nous avons cultivé et cultivons encore dans la province de Québec.

Nous nous demandons, et nous avons le droit de nous le demander, si ces octrois seront employés aux fins auxquelles ils seront destinés, c'est-à-dire à enseigner aux jeunes des autres provinces, qui ne parlent pas notre langue ou qui ne professent pas notre credo religieux, le respect des minorités dans les limites de leur province.

Au cours de mon voyage sur le continent noir, en compagnie de quelques amis de la Chambre des communes,—ce qui me causait un vif plaisir,—je rougissais un peu d'orgueil lorsque quelqu'un voyant mon insigne, me demandait: Vous êtes du Canada? Grand pays! pays prospère, pays de la liberté par excellence! Et je répondais: C'est vrai, pays de la liberté par excellence. Plutôt que de faire une restriction mentale, en pensant à certains îlôts de fanatisme qui existent encore quelque part dans mon pays, je disais bien franchement: A part quelques îlots, on jouit, réellement, au Canada, d'une liberté que l'on peut citer en exemple à tous les pays du monde.

Je ne mentionnerai aucun endroit en particulier, parce que j'ai dit que je ne veux pas soulever de controverse au cours de mon discours. Toutefois, je demande, comme je l'ai déjà fait en cette enceinte: pourquoi faut-il qu'il y ait encore un manque de respect des minorités dans certaines provinces? Il me semble que l'exemple de Québec, dans le domaine de l'éducation, est assez lumineux et dure depuis déjà assez longtemps pour qu'il soit imité partout dans le Canada.

Lorsque nous entendons parler d'octrois fédéraux aux provinces en vue d'accroître les avantages de l'instruction, notre pensée peut être celle-ci, encore: Est-ce que ces octrois versés aux provinces seront employés à faciliter l'enseignement de la libre pensée, par exemple? Est-ce que dans ces écoles qui bénéficieront de l'argent du gouvernement fédéral, voté par les représentants de toutes les provinces, on enseignera que le mot largeur d'esprit ou tolérance veut dire abandon de nos privilèges et, surtout, abandon du droit naturel des parents d'éduquer leurs enfants dans la langue et les principes religieux du credo qu'ils professent eux-mêmes?

Nous avons le droit de nous poser cette question. Je lisais, en 1950, dans le journal *Ensign*, un article écrit par M^lle^ Helen L. Todd à l'effet que si les parents catholiques voulaient bien accepter de se laisser imposer la volonté des autres,—(les autres, c'était sous-entendu),—et que si cette minorité catholique voulait profiter du bienfait incommensurable des écoles neutres, nous pourrions cultiver, dans l'esprit de nos jeunes, l'entente et la tolérence avec lesquelles nous pourrions bâtir cette jeunesse.

En d'autres termes, par des mots voilés, cela veut dire que les catholiques devraient fréquenter les écoles neutres, peu importe la directive qu'ils reçoivent de leurs autorités religieuses.

J'ai parlé tout à l'heure du droit naturel des parents d'éduquer leurs enfants selon les principes religieux qu'ils professent eux-mêmes. Le droit naturel ne peut être nié dans aucune province du pays.

Je comprends qu'en dehors de la province de Québec, quelques provinces leur accordent une certaine liberté de construire des écoles et leur permettent d'affecter une partie des deniers publics et des taxes à l'entretien de leurs écoles, et ceci s'applique également aux écoles confessionnelles. Je ne crois pas faire erreur en mentionnant, par exemple, la province de Saskatchewan. Toutefois, monsieur l'Orateur, revenant toujours à cette pensée qui hante nos cerveaux lorsque nous entendons parler d'octrois, tout en faisant une petite digression je vous parlerai un peu du pays voisin, qui est aux prises avec ce même problème de l'éducation et qui, sans aucun doute (les données statistiques sont là pour le prouver), souffre d'une pénurie d'instituteurs pour ses écoles.

Il y a deux ans, le *Toronto Star* publiait le rapport d'une enquête qui avait été faite aux États-Unis, relativement au côté moral et religieux des jeunes. L'enquêteur a découvert que 20 p. 100 des jeunes étaient instruits sur tout, tandis que 20 p. 100 seulement avaient des principes religieux.

Cette enquête a démontré que, loin d'être radicaux, les jeunes semblaient peu enclins à donner leur opinion; ils étaient surtout, jusqu'à un certain point,—et dans le sens large du mot,—conservateurs en ce qui concerne les principes qui pouvaient leur aider à porter un jugement sur les questions que l'enquêteur leur posait. Le rapport dit que moins de 20 p. 100 de ceux qui ont été questionnés, soit 1,935 enfants âgés de 18 à 29 ans, ont répondu que la religion les guidait très peu lorsqu'il s'agissait de décider le leur manière de vivre, ou encore de décider des principes politiques qu'ils devaient adopter quant à ce qui regarde, par exemple, les relations entre les races. L'enquête ne révèle

pas que les croyants sont plus tolérants à l'égard des autres races.

Je ne partage pas la conclusion du rapport parce que je suis d'avis qu'une croyance qui comprend l'universalité et le respect dû à l'être humain, embrasse, sans aucun doute, beaucoup plus, et admet que la couleur de la peau ne change pas le fait qu'un homme soit un être créé à l'image de son Créateur, avec un corps et une âme.

Je ne sais pas qui a mené l'enquête, mais je sais que je ne partage pas son opinion.

Encore une fois, je ne veux pas soulever de controverse, mais je veux dire simplement un mot au sujet de cette lutte qui se poursuit pour ce qui concerne des octrois fédéraux aux universités de la province de Québec. Je veux citer trois opinions différentes de journaux de ma province au sujet de ces octrois, afin de les consigner au compte rendu des débats.

*Le Devoir*, comme en fait foi *Le Soleil* de Québec du 21 août 1952, disait:

Si l'État provincial ne veut pas voir les collèges accepter, eux aussi, les subsides fédéraux, il doit tout de suite reviser son système d'octroi, et l'adapter à une situation nouvelle. Les collèges, comme tout le monde, ont besoin d'argent: qu'ils soient dirigés par des laïcs ou par des religieux, l'État devra bientôt leur venir en aide bien plus qu'il ne le fait aujourd'hui.

Je comprends que le gouvernement de ma province a versé des octrois aux universités; octrois provenant des impôts acquittés par les contribuables de la province de Québec. Je ne doute pas que c'est dû au bon exemple donné, au cours d'une année par le gouvernement fédéral, que le premier ministre et le gouvernement provincial ont décidé de donner à nos universités des octrois exclusivement provinciaux.

Parlant des écoles rurales, *La Tribune* de Sherbrooke allait plus loin que *Le Devoir* et disait:

Les écoles rurales, comme les grandes maisons d'enseignement des villes, vont bientôt rouvrir leurs portes, mais il arrive qu'en d'assez nombreux endroits il y a pénurie d'institutrices. Cette pénurie n'existerait certainement pas si, dans certains districts ruraux, on ne lésinait pas tant pour rémunérer convenablement celles qui, par goût et par inclination autant que par formation spéciale, se destinaient naguère à l'enseignement.

Depuis vingt ans que je suis ici, monsieur l'Orateur, après avoir siégé huit ans à l'Assemblée législative, et j'ai le plaisir de dire, ce qui ne démontre aucun souci de capital politique, que depuis que j'ai laissé la législature provinciale, les salaires de nos instituteurs et de nos institutrices, dans la province de Québec, ont augmenté considérablement. J'espère qu'ils augmenteront encore parce que je sais que plusieurs de mes collègues qui m'écoutent en ce moment connaissent la valeur de nos instituteurs et institutrices pour les besoins éducatifs des enfants de chez nous.

*Le Nouvelliste*, de Trois-Rivières, écrivait à peu près dans le même sens:

Beaucoup qui demeureraient fidèles à la carrière (de l'enseignement) s'empressent de la quitter pour des emplois plus rémunérateurs.

Eh bien, monsieur l'Orateur, je dois vous dire que, depuis quelques années, cet exode des écoles vers d'autres emplois plus rémunérateurs est moins considérable à cause de salaires plus élevés.

Je pourrais en citer encore pour prouver, monsieur l'Orateur, que ceci existe aussi dans la province de Québec pour nos instituteurs et nos institutrices et que, si nous pouvions payer des salaires plus élevés à ces gens, qui se dévouent pour le bien de nos enfants, ils ne quitteraient pas leur poste. Il y a tout de même une amélioration considérable dans notre province et c'est à l'honneur du gouvernement, de quelque politique qu'il soit.

Je me demande, monsieur l'Orateur, en lisant la motion qui a été proposée cet après-midi, et qui se lit ainsi:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de prendre des mesures destinées à mettre fin à la crise financière qui sévit dans le domaine de l'instruction, sans empiéter en aucune façon sur la juridiction exclusive des provinces en cette matière, en octroyant une aide financière aux diverses provinces en vue d'accroître et de répartir également les avantages de l'instruction au Canada.

Je me demande si je puis voter en faveur de cette motion parce que, et plusieurs l'ont dit avant moi, il est assez difficile, il est même très épineux de se lancer dans une telle discussion, à savoir, jusqu'où vont ces droits des provinces et jusqu'où les droits fédéraux peuvent aller sans léser les premiers? Deuxièmement, j'ai le droit de me poser cette question: Combien de provinces ont fait au gouvernement fédéral des demandes officielles pour obtenir un ou des octrois en vue d'augmenter le budget de l'éducation chez elles? Je voudrais aussi savoir s'il y a d'autres provinces qui ont fait des demandes semblables au gouvernement fédéral et quel en est le nombre? Si les provinces n'ont fait aucune demande dans ce sens, c'est donc qu'elles peuvent subvenir elles-mêmes aux besoins de leurs écoles. Toutefois, si des demandes ont été faites par des provinces, mon esprit s'éveille aussitôt et ma pensée entre en ébullition, et je dois me demander si elles ont indiqué à quelles fins elles les destinaient, parce que je suis d'avis que tous les Canadiens doivent être incités à respecter les minorités dans les limites de leur province respective.

Si je reviens souvènt sur le droit des minorités, c'est parce que nous, du Québec, sommes bien placés pour en parler. De fait, nous respectons les minorités et cela depuis longtemps.

Nous n'avons aucune arrière-pensée, nous n'allons pas en arrière, comme il est dit en parlant de l'imagination dans les livres de littérature, nous ne laissons pas "la folle du logis" courir et chercher des raisons, très souvent cuisantes, qui pourraient nous faire prendre une direction opposée.

Dans notre province nous oublions tout et nous respectons les minorités. Le droit naturel des parents est respecté par le gouvernement et par la population. C'est un exemple que nous voudrions voir toutes les provinces imiter.

Si, un jour, on venait m'assurer que des octrois du gouvernement fédéral, à chacune des provinces du pays, auraient eu pour effet de faire disparaître ces îlots de fanatisme qui persistent encore en très petit nombre, tant au point de vue qualité que quantité, et si l'on m'assurait qu'en dehors du pays et, surtout dans le pays, les privilèges et les droits de tous sont respectés, au risque de passer pour un autonomiste à conviction plus ou moins solide, je voterais en faveur de la motion.

Toutefois, avant de ce faire, il me faut attendre que l'expérience et les années me fournissent la preuve que les octrois fédéraux auront eu pour effet de faire disparaître ces quelques îlots de fanatisme qui, s'ils ne disparaissent pas bientôt, seront regardés comme des curiosités.

Je ne veux pas vanter ma province outre mesure, mais lorsqu'on parle d'éducation et qu'on voit ce qui se passe, nous avons le droit de dire aux autres provinces: Vous avez là un exemple qui est facile à imiter. Cela ne prend que de la bonne volonté et de la vraie largeur d'esprit. Allez-y, et nous serons les premiers à applaudir.

*(Traduction)*

**M. A. J. Brooks (Royal):** Monsieur l'Orateur, je ne demanderai que quelques moments à la Chambre pour étudier cette question très importante. Je n'ai pas l'intention de la traiter du point de vue constitutionnel, parce qu'on l'a déjà fait cet après-midi.

Je voudrais souligner le grand besoin d'aide qu'ont les différentes provinces. Je félicite le député de Saskatoon d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. Je me rends compte, comme l'a fait remarquer le ministre cet après-midi, qu'en vertu de notre constitution l'enseignement relève des provinces. Cependant, je ne crois pas qu'une assistance financière aux provinces en vue d'aider directement au maintien des services éducatifs entraîne nécessairement le transfert, de la province au gouvernement fédéral, de l'autorité en matière d'enseignement. Voici ce que dit l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord:

> La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province.

Je suis bien convaincu que le gouvernement fédéral ne pourrait ni ne voudrait empiéter sur les lois provinciales en matière d'enseignement. J'estime cependant que cette disposition de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique porte principalement sur le programme des cours et sur l'administration des écoles. Nous pouvons quand même assurer une aide financière sans nuire d'aucune façon à l'application des lois provinciales.

En 1867, le question de l'instruction publique n'était peut-être pas aussi brûlante qu'elle l'est aujourd'hui car, à l'époque, la situation était entièrement différente. Un enfant, sur quatre ou cinq peut-être, fréquentait l'école. De fait, les adultes ne se faisaient pas la même idée que nous de la nécessité d'instruire tous les enfants. Un peu plus tard, à mesure que notre pays a pris de l'essor, on a insisté sur la nécessité d'enseigner les trois matières fondamentales et cet enseignement était considéré comme l'idéal. Aujourd'hui cependant, le garçon ou la jeune fille qui n'est pas passé au moins par l'école secondaire ne semble pas avoir sa place dans l'économie générale du pays. On a signalé cet après-midi que le gouvernement fédéral a déjà assumé des obligations en matière éducative; je ne crois pas qu'il se soit ainsi immiscé de quelque façon dans les affaires des provinces. On a dit également que la nécessité d'une instruction plus poussée existe partout au Canada.

Je me propose de parler surtout des besoins de ma propre province et des provinces Maritimes en général. Je n'ai pas pu suivre le discours qu'a prononcé l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier), qui représente la province de Québec et qui a pris la parole immédiatement avant moi. Mais Québec est considéré comme une des provinces les plus riches et je doute fort que l'aide, pour ce qui est de l'enseignement, y soit aussi nécessaire qu'au Nouveau-Brunswick ou que dans l'Île du Prince-Édouard.

**M. Nowlan:** Ou qu'en Nouvelle-Écosse.

**M. Brooks:** Oui, qu'en Nouvelle-Écosse; de fait, aussi pressants que dans n'importe laquelle des provinces Maritimes. Dans Québec, la dette par habitant est de $92.24 et, d'après le dernier rapport dont j'ai pris connaissance (il y en a un plus récent), elle est de $256.62 au Nouveau-Brunswick. En Nouvelle-Écosse,

elle est d'environ $200. Ces chiffres indiquent combien différent est le fardeau des provinces.

Le ministre a demandé au député de Red-Deer (M. Shaw), qui a prononcé un excellent discours, si l'Alberta aurait besoin d'une subvention. Le député a répondu que, tout comme les autres provinces, l'Alberta en aurait besoin, bien qu'à un degré moindre sans doute. En Alberta, le service de la dette équivaut à 6·6 p. 100 du revenu, tandis qu'il est de 23·8 p. 100 dans ma province. Les députés se rendent compte de l'écart qui existe et de la nécessité pour ces provinces moins populeuses d'obtenir plus de fonds, afin d'assurer ce qu'on appelle l'égalisation des services d'enseignement.

Pour ce qui est des provinces Maritimes, nous avons tâché, en dépit de nos moyens limités (et je pense que nous avons réussi) de faire en sorte que nos enfants aient autant d'occasions de s'instruire que ceux des régions plus riches du pays. Nous sommes, depuis bien longtemps, des fervents de l'instruction; mais cela ne veut pas dire que nous n'avons pas besoin de plus d'aide dans le moment. Pour me servir d'une expression courante, nous sommes au bout de notre corde, en ce qui concerne le maintien des normes d'enseignement que nous souhaitons pour nos écoles.

J'aimerais donner lecture d'un passage d'une lettre que j'ai reçue à ce propos, en janvier de l'an dernier, du président de l'Association des instituteurs du Nouveau-Brunswick. Parlant de la situation existant au Nouveau-Brunswick, il écrit:

> Au cours des dix dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick ont réalisé de grands progrès dans le domaine de l'enseignement. De nouvelles écoles, un cours moderne et une formation secondaire mis à la disposition de tous les enfants ont placé notre province au premier plan dans le domaine de l'enseignement. Ces progrès nécessaires ont accru la dette publique, tant de la province que des localités. Le fardeau imposé aux propriétaires fonciers en est maintenant rendu à un point où, si le gouvernement fédéral n'accorde pas d'aide, notre province et ses municipalités envisageront la dure nécessité de restreindre leurs programmes d'enseignement à un moment où nous sommes encore en retard sur les régions plus riches du Canada et où nous affectons à l'instruction d'un enfant du Nouveau-Brunswick moins de la moitié du montant que certaines provinces sont en mesure d'y consacrer.

Cette lettre expose avec concision ce qu'est la situation au Nouveau-Brunswick et quels sont les grands besoins. Le problème existe. Peu m'importent les arguments spécieux qu'un ministre peut invoquer à la Chambre. Il n'en demeure pas moins que l'éducation de nos enfants pose aujourd'hui un grand problème. Nul ministre ne viendra me faire croire, non plus qu'à la majorité des Canadiens, que les régions les plus riches de notre pays n'ont pas quelque responsabilité à l'égard de cette crise trop réelle.

Il y a aussi le problème du personnel enseignant. Nos difficultés financières nous empêchent, entre autres choses, d'avoir des instituteurs pour nos écoles. Les députés qui ont pris la parole cet après-midi ont souligné cet aspect du problème. Dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, le personnel enseignant se compose de femmes mariées dans la proportion de 60 p. 100. Le fait est d'ailleurs notoire. Jeunes gens et jeunes filles ne vont pas à l'école normale pour devenir instituteurs, les rémunérations qu'offre la profession n'étant pas suffisantes pour les y attirer. On a dit que des centaines de jeunes garçons et de jeunes filles sont retirés de l'école sans avoir reçu aucune formation technique et sont placés à la tête d'écoles dans les différentes provinces du Canada. La situation est grave et le gouvernement actuel ne peut s'en laver les mains.

Comme je l'ai dit déjà, le gouvernement fédéral a des responsabilités. Je ne crois pas que l'argument dont je vais me servir soit très fort, mais, durant la querre, de nombreux jeunes gens ayant voulu s'engager dans l'armée pour servir leur pays ne l'ont pas pu pour la bonne raison entre autres que le niveau de leur instruction n'était pas assez élevé pour les rendre aptes au service militaire.

Notre pays emploie des milliers de fonctionnaires venus de toutes les régions du Canada. L'excellence du service public sera d'autant plus grande que nous aurons donné une meilleure instruction aux garçons et aux filles qui aspirent au fonctionnarisme canadien.

Je pourrais invoquer bien des arguments qui se rattachent à ce sujet. L'honorable député de Saskatoon a parlé cet après-midi des bourses d'étude et j'appuierais tout programme destiné à favoriser, au Canada, l'octroi d'autres bourses; toutefois, le grand problème ne me paraît pas là. Il réside dans l'aide à apporter aux écoles primaires.

On a parlé d'aider davantage aux universités. C'est aussi un des problèmes courants en matière d'éducation. Toutefois, ce n'est pas encore le grand problème qui se pose aujourd'hui au Canada. Le grand problème réside au niveau de l'école élémentaire. Quelqu'un a signalé la fermeture de 160 écoles dans le comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick. J'ignorais qu'il y en avait tant, mais songeons aux centaines d'enfants qui ne reçoivent pas même l'enseignement primaire dans une région comme celle-là, et qu'on peut multiplier en y ajoutant bien d'autres régions du pays. Ce chiffre de

160 écoles semble assez élevé. Il s'agit peut-être de 160 instituteurs. Que ce soit 160 ou simplement six, c'est encore trop. Tant que dure une telle situation, c'est une honte pour la population du Canada.

**L'hon. M. Gregg:** L'honorable député me permet-il de faire une mise au point? Je lui signale que cette situation n'existe que dans un comté au Nouveau-Brunswick.

**M. Brooks:** Je remercie le ministre de ce commentaire. Je ne dirai pas que cet état de choses existe dans un comté seulement; je dirai qu'il n'existe que dans une partie d'un comté.

Prenons ma propre circonscription de Royal dont je suis très fier. Le ministre la connaît très bien. La ville de Sussex, que j'habite, ne le cède à aucune autre, au Canada, pour ce qui est de l'instruction publique. Nous y avons une des plus belles écoles qu'on puisse trouver dans n'importe quelle ville de population comparable, n'importe où au Canada. On peut en dire autant d'autres régions. Nous avons plus d'écoles centralisées dans ma circonscription que dans n'importe quelle autre circonscription des provinces Maritimes. Nous avons des high schools ruraux et la situation est bonne, pour ce qui est des moyens d'éducation. Quant au financement, cependant, et quant au recrutement d'instituteurs, comme quelqu'un l'a dit cet après-midi, la sorte d'école importe peu. L'école peut valoir un million de dollars, mais l'enseignement qu'on y donne ne peut être efficace que si le personnel d'instituteurs est compétent.

Je ne voudrais pas retenir plus longtemps l'attention de la Chambre. Il s'agit d'un problème dont la situation incombe non seulement à la population des provinces mais à l'ensemble du Canada puisque les mêmes gens forment la population des provinces et celle du Canada.

C'est la sixième ou la septième fois que l'honorable député soulève cette question à la Chambre. La population de ma province estime qu'on devrait prendre certaines mesures; j'espère que le gouvernement profitera de l'occasion pour apporter une aide très profitable et très durable à la population du Canada.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je serai bref, car l'ensemble des députés désirent que la motion fasse aujourd'hui l'objet d'une décision.

Je saisis l'occasion de féliciter le député de Saskatoon, qui a présenté de splendides arguments en faveur de l'aide fédérale à l'enseignement. J'ai eu le plaisir et l'avantage de soumettre à la Chambre une résolution s'inspirant d'un principe analogue, il y a 9 ans environ. Le débat tout à fait intéressant qui s'était alors engagé ne saurait toutefois soutenir la comparaison avec celui d'aujourd'hui. J'estime qu'on a réalisé des progrès marqués à l'avantage de cette proposition, depuis la première fois que la Chambre en a été saisie.

La proposition visant l'aide fédérale à l'enseignement ne me paraît pas d'abord un surcroît de dépenses, mais plutôt un placement avisé. Je doute que nous puissions mieux assurer l'avenir du pays que par le recours à tous les moyens dont le but est d'offrir les plus grandes chances d'instruction à tous les enfants, où qu'ils demeurent.

On a réalisé des progrès dans d'autres domaines. Parlant à propos d'une motion analogue, il y a 8 ans environ, j'ai déclaré que nous verrions le jour où la télévision constituerait un des moyens d'enseignement dans nos écoles.

A cette époque, la télévision était dans sa prime enfance et quelques députés, autour de moi, souriaient de cette opinion, me croyant probablement trop visionnaire. Je suis heureux de savoir, comme d'autres membres l'ont probablement remarqué, que dans beaucoup d'écoles de cette province on utilise la télévision comme moyen d'enseignement visuel. Ceci montre simplement que nous ne pouvons pas estimer la vitesse du progrès, à moins d'être prêts à y concourir financièrement, comme le demande cette résolution.

Je n'ai pas besoin de revenir sur les questions traitées par quelques députés. Je crois que, comme bien d'autres députés, j'ai clairement montré qu'il n'y avait aucune intention, en fait aucune possibilité, d'empiéter sur la juridiction des provinces en matière d'enseignement. Il existe de splendides occasions d'aider les provinces à ce sujet sans empiéter le moindrement sur les programmes d'étude ou la façon dont l'enseignement se poursuit.

Pour ne fournir que quelques exemples, je mentionnerai le grand besoin de meilleures installations pour l'enseignement, c'est-à-dire de meilleurs bâtiments et un meilleur équipement. Beaucoup d'écoles, dans toutes nos provinces, devraient être reconstruites. On pourrait accorder toutes sortes de subventions pour aider à assurer les aménagements et l'équipement requis. Cela ne nuirait certainement pas à ce qui se fait dans les écoles.

Selon moi, le député de Red-Deer (M. Shaw) a bien étayé sa thèse quand il a mentionné le lourd fardeau que doivent porter les administrations municipales. Dans ma province, les municipalités ont adressé et adressent encore de nombreuses demandes au gouvernement provincial, dans l'espoir d'obtenir une

plus forte proportion des impôts perçus, ce qui leur permettrait d'alléger le fardeau que doit maintenant assumer la propriété foncière. Ce qui se passe chez nous ne fait assurément pas exception et je pense bien qu'il en est ainsi partout ailleurs au Canada. Les municipalités ont sans doute été jusqu'à la limite de leurs moyens matériels et financiers, afin de favoriser l'amélioration de l'enseignement public. Est-ce trop demander au Parlement, et au Gouvernement qui a la part du lion de nos impôts, de faire sa part en ce qui a trait à ce besoin pressant?

Je ne saurais laisser passer certaines paroles du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ses arguments nous ont paru bien étranges. Il a commencé par faire preuve d'un optimisme béat au sujet de la question, puis, tout d'un coup, il a nié l'existence d'une crise financière au Canada en matière d'enseignement. Puis il a énoncé ce qu'il a appelé la politique du Gouvernement. Quand il a eu terminé, je dois avouer que son interprétation de la politique du Gouvernement au sujet de cette question n'était pas plus limpide pour moi que sa politique en matière d'immigration, qui est loin d'avoir la limpidité du cristal.

Son argumentation m'a semblé un curieux mélange de satisfaction béate et d'objection de pure chicane. En commentant la résolution, il a exposé toutes sortes d'arguments qui ne s'y rapportent pas. Il a voulu ensuite démontrer pourquoi la mesure proposée serait irréalisable à moins que le Gouvernement ne la juge opportune. Il semble que, si le Gouvernement était disposé à accepter la proposition, aucune difficulté constitutionnelle ne surgirait; cependant, si le Gouvernement n'est pas disposé à l'accepter, le ministre est prêt à invoquer l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et tous les arguments qu'il peut trouver pour démontrer que la mesure serait inopportune.

**L'hon. M. Pickersgill:** Que veut dire mon honorable ami par les mots "accepter". Accepter quoi? Qu'est-ce que, selon lui, j'ai dit que le Gouvernement pourrait faire s'il le voulait?

**M. Zaplitny:** Je croyais que le ministre savait maintenant quel sujet est en délibération mais il semble complètement perdu.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pour ce qui est de l'argumentation de l'honorable député, je suis complètement perdu.

**M. Zaplitny:** La résolution parle de subventions générales en vue d'aider les provinces en matière d'enseignement. Le ministre nous a dit pourquoi, à son avis, on ne devrait pas ou on ne pourrait pas réaliser ce projet.

[M. Zaplitny.]

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourquoi on ne devrait pas.

**M. Zaplitny:** Le ministre modifie maintenant son affirmation en disant "on ne devrait pas". C'est tout comme s'il nous exposait le programme du Gouvernement en une seule phrase. On pourrait dire que c'est un programme de moindre assistance. S'il faut d'autres arguments pour démolir complètement la thèse que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a tenté d'exposer aujourd'hui à propos du programme du Gouvernement, je puis citer un alinéa d'un discours prononcé en cette Chambre, le 14 février 1937, à propos des bourses d'études. Je me reporte à la page 1222 du hansard de cette date.

> Il est vrai, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique la question de l'éducation est spécifiquement et exclusivement du ressort des provinces. Ce mot "exclusivement" ne veut, certes, pas dire que le gouvernement fédéral ne peut pas appliquer aux provinces, sous forme d'assistance supplémentaire, des mesures qui relèveraient, de fait, de leur propre compétence. Advenant un désaccord au sujet de cette déclaration, nous avons le précédent des bourses décernées par le Conseil national de recherches, et, si nous en voulons un autre, il y a encore les subventions relatives à l'enseignement technique de 1919. Le mode choisi par le gouvernement fédéral pour contribuer au succès de ce projet ne m'intéresse pas particulièrement, mais je tiens réellement à obtenir les résultats anticipés et, si on les obtient au moyen de subventions aux provinces, définitivement affectées à cette fin, je ne vois pas en quoi nous pourrions nous opposer à la méthode.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je partage entièrement l'opinion dont l'honorable député vient de donner lecture. Si des subventions déterminées sont accordées pour une fin précise, je n'y trouve absolument rien à redire. C'est à cette proposition que je m'oppose, c'est à la subvention générale sans aucun contrôle.

**M. Zaplitny:** Je suis heureux de constater que le ministre veut maintenant se rétracter.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est ce que j'ai dit tout d'abord.

**L'hon. M. Martin:** Ces paroles sont si intéressantes et si bien choisies que je les soupçonne être les miennes.

**M. Zaplitny:** Le soupçon du ministre est parfaitement fondé, car ce sont ses paroles ou les paroles qu'il a alors prononcées. Bien entendu, il n'était alors que député d'Essex-Est. Il est maintenant ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**L'hon. M. Martin:** Et encore député d'Essex-Est.

**M. Zaplitny:** Et encore député d'Essex-Est, bien entendu. Mais l'ascension au cabinet, la pénétration dans cette atmosphère raréfiée, semble très souvent influer sur l'état

d'esprit et les opinions de députés siégeant de l'autre côté de la Chambre. Je ne suis donc pas prêt à dire que telle est encore l'opinion du député d'Essex-Est. Cependant, il en est peut-être ainsi. Chose certaine, cette déclaration énonce bien clairement la situation. La motion à l'étude ne cherche pas à imposer quoi que ce soit. On y reconnaît tout simplement un besoin et on y témoigne de l'empressement à prendre des mesures afin de trouver une solution à ce problème.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Red-Deer a admirablement exposé la thèse du Crédit social. Je supplie la Chambre de bien vouloi m'accorder quelques instants car je tiens à ajouter une ou deux réflexions à ce qui a été dit.

J'estime qu'on doit beaucoup aider ceux qui s'efforcent de faire des études universitaires. Nous sommes loin d'accorder à ce problème une attention suffisante. J'ai idée que cela explique, pour une part, la pénurie d'instituteurs. Les études universitaires coûtent si cher que le coût en devient tout simplement prohibitif, sauf si les parents de l'étudiant vivent dans une ville universitaire ou encore sont en bonne situation financière. Dans bien des cas, cependant, ceux-là même qui voudraient aller à l'université acquérir une formation viennent de nos familles les plus pauvres, comme la chose a été si bien établie lorsque nous avons commencé à faire instruire nos jeunes militaires en leur donnant l'occasion de fréquenter l'université. Nous avons vu les résultats que cela a donnés, le nombre des jeunes qui ont réussi, et les succès qu'ils ont obtenus. J'ai ici une communication que la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes m'a fait parvenir depuis le début de la présente session. J'aimerais signaler à la Chambre et à la population certains faits qui sont mentionnés à la partie 6 de cette lettre:

> Un relevé, effectué dernièrement à l'Université d'Alberta par le comité de la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes, révèle que l'étudiant universitaire du sexe masculin ne peut gagner, au cours des mois d'été, que 51 p. 100 du coût de son année universitaire.

Voilà qui est extrêmement grave, les honorables députés le comprennent. Les études universitaires coûtent cher aujourd'hui. Tout est cher. Le loyer est cher. La nourriture est chère. La lessive est chère. L'habillement est cher. En outre, les universités exigent des frais de scolarité beaucoup plus élevés qu'autrefois. C'est vrai non seulement des frais généraux de scolarité, mais aussi des frais spéciaux afférents aux divers cours. Cette déclaration devient donc d'une extrême gravité. Elle se fonde sur un relevé effectué par les étudiants qu'on a consultés à Edmonton. On y lit aussi que les étudiantes n'ont pu gagner, durant les vacances, que les deux cinquièmes du coût de l'année universitaire. Qu'est-ce que cela signifie? Que pour ceux qui viennent de foyers modestes, les études universitaires sont simplement inaccessibles.

La lettre qui m'est parvenue renferme bien d'autres énoncés, mais je ne les communiquerai pas à la Chambre. Cela me semble montrer suffisamment qu'il importe au plus haut point que nous trouvions moyen d'aider d'une manière ou d'une autre nos étudiants à poursuivre leurs études universitaires.

Dans son excellent discours, le député de Saskatoon (M. Knight) a signalé le nombre d'étudiants d'universités en Grande-Bretagne qui obtiennent l'aide de l'État; il a même parlé du montant que la Russie accorde à ses étudiants d'universités pour les aider. Tout cela ne nous fait pas honneur.

Je m'arrêterai brièvement à une observation qui a été faite plus ou moins explicitement lors d'une question posée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Si je me souviens bien, il a demandé au représentant de Red-Deer si, à son avis, l'Alberta a besoin d'aide pour ses écoles. La réponse est sans doute que l'Alberta a besoin d'une aide considérable pour ses écoles. Les chiffres dont je viens de parler s'appliquent à l'Alberta. La plupart des gens s'imaginent que l'Alberta, ayant été très heureuse dans ses entreprises financières et ayant retiré beaucoup d'argent de la location à bail de champs de pétrole et de gaz, devrait dépenser à gauche et à droite, aussi vite qu'elle touche ses revenus. Je suis sûr que toute personne réfléchie n'admettra pas ce principe.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le gouvernement fédéral devrait-il le faire?

**M. Blackmore:** Il en va autrement du gouvernement fédéral, car il a un accès illimité aux sources de financement, au moyen du crédit national.

Je répète une fois de plus, pour la gouverne du ministre de la Santé nationale et du Bien-être (M. Martin) et de tout autre ministre, qu'il n'existe qu'un seul gouvernement au Canada qui ait le pouvoir de monnayer les biens et les services dans le pays; et c'est le pouvoir souverain en matière financière. Ce que le Canada devrait être capable de faire pour ses étudiants d'universités devrait dépendre directement des biens et services que le pays peut produire, et non de l'argent qui peut être soutiré des contribuables. Dans la mesure où les députés et la population en général seront imbus de cette idée, ils auront la faculté d'assumer les responsabilités qui leur incombent à propos du financement des

diverses activités du pays. Le Canada a le pouvoir de monnayer les biens et services qu'il produit, et sûrement la seule limite à la capacité du Canada de trouver de l'argent à cet égard est la quantité de biens et services que nous produisons et pouvons produire. Les provinces n'ont pas accès à de telles sources de revenus. Les leurs sont nettement limitées.

Je voudrais ajouter un seul mot à ce que je disais lorsque le député m'a interrompu. Quiconque considère de façon réaliste la situation actuelle doit se rendre compte qu'à moins d'une nouvelle guerre, ou à moins que la crainte ne nous incite à pousser davantage nos préparatifs de guerre, notre pays se dirige tout droit vers une crise économique. Il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Le fléchissement actuel des prix agricoles en est l'indice le plus sûr. Si une crise économique survient, où les provinces, qui supporteront le fardeau énorme du chômage, trouveront-elles l'argent nécessaire au paiement de secours comparables à ceux qu'elles ont dû payer durant les années 30? Les dirigeants provinciaux sérieux et pratiques doivent certainement y songer.

Les membres de la Chambre ou le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prétendront-ils que l'Alberta doit affecter à l'instruction publique tout l'argent qu'elle recueille de ses diverses sources de revenu sans rien conserver pour se protéger contre l'éventualité d'une crise économique? Il faut être pratique. J'espère que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ne posera plus de question aussi irréfléchie que celle-là à la Chambre. Il est jeune. Nous tenons compte de sa jeunesse, mais nous souhaitons qu'il mûrisse un peu plus vite.

Je désire m'arrêter à une autre question. La population de ma province a une façon à elle de réclamer des services correspondants au revenu dont la province dispose.

Voici quelques-uns des services que doivent assurer les provinces. Elles doivent assurer le service de la dette. Quand le gouvernement créditiste a pris la direction de l'Alberta, il a constaté que, sur chaque dollar de recettes, 49c. devaient être affectés au service de la dette. C'est là un point à ne pas perdre de vue. Les observations qu'a formulées le député de Royal (M. Brooks) indiquent l'importance du service de la dette dans sa province, le Nouveau-Brunswick. Les provinces doivent aussi acquitter les frais de construction et d'entretien des routes, et la population exige de bonnes routes. Si la province touche un assez bon revenu, sa population exige qu'elle l'emploie à l'aménagement de routes. Le bien-être social coûte énormément cher. L'hygiène publique aussi. On peut en dire autant de l'amélioration des exploitations agricoles.

L'instruction publique n'est qu'un des domaines pour lesquels les provinces doivent établir des prévisions. Il y en a d'autres, tels que la conservation des forêts et la conservation en général, les travaux publics et bien d'autres champs d'action relevant des provinces. J'espère donc que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ainsi que tous les ministres, après avoir bien réfléchi pendant trois ou quatre semaines, envisageront de façon plus pratique le problème de l'éducation qui se pose à la population canadienne.

Comment les versements faits aux provinces aux fins de l'instruction devraient-ils être affectés? Évidemment, la question est très discutée. J'admets qu'il ne devrait y avoir aucun moyen, pour le gouvernement fédéral, d'exercer la moindre influence sur la ligne de conduite des provinces en ce qui concerne l'instruction, mais il y a bien des façons de contourner la difficulté. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration semble croire qu'il est peu judicieux de verser une subvention aux provinces d'une façon générale. Ce genre de raisonnement est caractéristique des boursiers Rhodes, comme d'ailleurs de ces bureaucrates si nombreux en notre pays...

**L'hon. M. Pickersgill:** Je m'explique sur un fait personnel. Je ne suis pas et je n'ai jamais été un boursier Rhodes.

**M. Blackmore:** J'ai fourni au ministre l'occasion de formuler une déclaration qui a dissipé bien des soupçons à son égard, car il a certes agi en diplômé d'Oxford, en boursier Rhodes. De la façon générale, les gradués de certaines de ces universités, notamment de l'École des sciences économiques de Londres, ont l'étroitesse d'esprit de se croire autorisés à dire à tout le monde comment vivre; ils croient tout savoir à ce propos et jugent donc impossible qu'un pays comme le Canada soit gouverné sagement sauf si tout le pouvoir a son centre à Ottawa, où l'on peut faire accomplir le travail par ces gradués de l'École des sciences économiques de Londres.

**L'hon. M. Martin:** Le député me permettra-t-il de l'interrompre?

**M. Blackmore:** Je vous en prie.

**L'hon. M. Martin:** Le député a été très obligeant en donnant à entendre que mon collègue, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, est un boursier Rhodes. Ce n'est pas un boursier Rhodes, mais, en toute justice pour lui, il convient de dire

qu'il a eu l'avantage de recevoir une bourse d'étude accordée par l'Ordre impérial des filles de l'empire. Je suis sûr que mon honorable ami ne voudra pas profiter de ces renseignements pour faire des remarques désobligeantes.

**M. Blackmore:** Mes observations ne tendent pas à discréditer la source d'où un homme obtient l'argent qui lui permet d'aller à l'université, mais de critiquer l'attitude que risquent de prendre des hommes qui fréquentent certaines universités de la Grande-Bretagne, Oxford, Cambridge, et enfin l'École des sciences économiques de Londres. Règle générale, tout diplômé de l'une de ces institutions est socialiste convaincu; il est aussi centralisateur et pense que personne au monde ne sait gouverner un pays, si ce n'est quelqu'un de sa propre catégorie, et que les provinces ne peuvent produire de gens capables de gouverner.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je pose la question de privilège. Je n'ai jamais été, ni ne suis socialiste. Je ne suis pas centralisateur. J'ai combattu cet après-midi la centralisation que préconise présentement l'honorable député.

**L'hon. M. Martin:** Je crois aussi, en toute justice... (*Exclamations*) ... pour l'honorable député de Greenwood, qui n'est pas à la Chambre, qu'il y a lieu de dire qu'il est diplômé de l'université d'Oxford...

**L'hon. M. Pickersgill:** Et boursier Rhodes.

**L'hon. M. Martin:** Oui, et boursier Rhodes. Pourtant, personne ne s'avisera de qualifier de socialiste le député de Greenwood.

**M. Blackmore:** Je reconnais qu'il y a des exceptions à toutes les règles, mais encore une fois je suis heureux d'avoir fourni au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration l'occasion de dissiper un soupçon qui subsiste en maints endroits, à son égard.

**M. Ellis:** Vous ne voudriez pas que les gens fréquentent l'université?

**M. Blackmore:** Voilà une autre de ces questions stupides comme le député de Regina (M. Ellis) a le don de poser. Il semble avoir l'esprit détraqué. Il ne peut jamais poser une question intelligente à la Chambre, il n'en a pas posé une seule depuis qu'il siège ici. Je discutais de l'opportunité d'aider et d'encourager les gens à devenir des diplômés de certaines universités auxquels on enseigne à croire en la doctrine socialiste. Vous constaterez que cela se reflète dans tout ce qu'ils entreprennent.

A propos de savoir comment il faut distribuer l'argent aux provinces, je crois personnellement que le meilleur moyen d'envisager le problème est d'octroyer des subventions selon les besoins, selon la population et divers autres facteurs que je ne détaillerai pas pour le moment. Les provinces seraient ensuite libres de dépenser cet argent de la façon qu'elles estiment la meilleure. La population des provinces devrait tenir ses gouvernements responsables de la façon dont ils dépensent l'argent, tout comme elle le fait au sujet des revenus dont les provinces disposent en ce moment.

Je n'hésite donc pas à inciter le gouvernement fédéral à prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour aider les provinces, toutes les provinces, de façon à permettre aux provinces moins bien partagées, comme le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et les autres, d'accorder à leurs enfants des possibilités d'éducation semblables à celles que les autres provinces offrent aux leurs. Je prie instamment le gouvernement de prendre cette mesure, de nous éviter un autre débat sur cette question de l'aide à l'éducation et de faire quelque chose au plus tôt à ce sujet.

*(Texte)*

**M. Maurice Breton (Joliette-l'Assomption-Montcalm):** Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je dirai quelques mots de l'aspect constitutionnel de la résolution de l'honorable député de Saskatoon (M. Knight) et prouverai facilement que la résolution que l'on étudie présentement, même si elle semble contourner l'obstacle de l'autonomie provinciale, ne le contourne pas du tout, et que nous devons nous opposer à cette résolution au nom du droit des provinces en matière d'éducation.

J'ai soutenu l'an dernier, dans quelques discussions sur des questions constitutionnelles, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent s'en tenir à leurs droits en matière constitutionnelle. Même si certains de mes compatriotes de la province de Québec ont adopté une attitude différente sur ce problème, j'ai cru qu'il était de mon devoir, comme député, de défendre les droits du gouvernement fédéral, lorsqu'ils étaient attaqués, comme je crois, cette fois, qu'il est de mon devoir de défendre les droits des provinces lorsqu'il sont attaqués.

La province de Québec a démontré, dans le passé, et est encore prête à démontrer dans l'avenir, qu'elle veut coopérer avec le gouvernement fédéral à la solution de nombreux problèmes. Relativement au point de vue fiscal tant discuté dans notre province et dans tout le pays depuis quelques mois, je suis d'avis que la province de Québec est semblable aux autres, mais qu'au point de vue

éducationnel, elle est tout à fait différente des autres provinces et qu'il faut respecter ce point de vue.

Monsieur l'Orateur, si on lit l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, on voit qu'il y est dit:

> Il sera loisible à la Reine, sur l'avis et avec l'assentiment du sénat et de la chambre des communes, de légiférer, en vue de la paix, de l'ordre public et de la bonne administration au Canada, sur toute matière ne rentrant pas dans les catégories de sujets que le présent acte attribue exclusivement aux législatures des provinces.

C'est-à-dire qu'il sera loisible au gouvernement fédéral de légiférer dans les domaines susdits qui ne sont pas réservés exclusivement.

Or, l'article 93 déclare que, dans chaque province:

> La législature aura le droit exclusif de légiférer sur l'enseignement dans les limites et pour la population de la province, sous la réserve et en conformité des dispositions suivantes...

La façon dont la résolution est rédigée laisse entendre qu'en invitant le gouvernement fédéral à donner des octrois sans condition à l'enseignement, il n'empiéterait pas sur les droits des provinces en matière d'éducation, ce qui est en contradiction avec l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui déclare:

> Dans chaque province, la législature a le droit exclusif de légiférer sur les matières qui rentrent dans les catégories de sujets ci-après énumérées...

Et remarquons bien les mots "exclusivement faire des lois", et on ajoute, au paragraphe 2:

> Les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales ...

Donc, si le Gouvernement fédéral se servait de ses revenus pour en redistribuer une partie aux provinces sous le prétexte d'aider à l'éducation, je dis que ces sommes d'argent, ainsi prélevées au sein des provinces, le seraient à l'encontre des droits des provinces de prélever elles-mêmes les revenus dont elles ont besoin pour des fins provinciales. Le Gouvernement fédéral empiéterait donc d'une manière directe sur les droits des provinces. La province de Québec a par conséquent le droit de tenir à cette prérogative comme à la prunelle de ses yeux, car en définitive la raison qui a présidé à l'élaboration de la constitution canadienne sous sa forme fédérative, c'est précisément le point de vue éducatif. D'autres provinces veulent également qu'on respecte leurs droits en matière d'éducation, comme on l'a vu récemment en cette Chambre dans des discussions à propos du problème des minorités.

Il est vrai que le problème des minorités ne relève pas de la constitution mais des principes qui sont à la base de la démocratie, principes qui n'ont pas besoin d'être exprimés dans une charte des droits de l'homme, parce qu'ils sont respectés tout naturellement par ceux qui croient à la liberté, à l'égalité et à tout ce qui fait la constitution démocratique d'aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, ce problème n'est pas exactement celui qu'on a soulevé aujourd'hui. Je me rends compte que l'on a essayé, dans une résolution de portée générale, à contourner l'obstacle de la constitution qui protège les droits intangibles du Québec. Que l'on fasse des amendements constitutionnels dans d'autres domaines,—et je crois qu'il y a de nombreux domaines où il faut amender la constitution de 1867 qui n'est plus au point,—la province de Québec y souscrira volontiers.

Des amendements sont nécessaires dans le domaine fiscal comme dans le domaine de la voirie et de la santé. Il y a juxtaposition de problèmes nouveaux créés depuis les deux guerres, qui viennent en conflit avec la rigidité constitutionnelle et qui nécessitent des amendements qui pourront être acceptés par la province de Québec, mais en matière d'éducation, je sais que la province de Québec s'y opposera toujours.

Quand j'entends l'honorable représentant du parti conservateur dire qu'il faudra convoquer une conférence fédérale-provinciale pour étudier le problème des octrois destinés à l'enseignement, je pense qu'il est inutile de tenir une conférence à cette fin, car la province de Québec s'y opposera toujours formellement.

Tout en voulant coopérer avec tous les partis politiques en vue de l'unité du Canada, surtout dans le domaine fiscal, nous ne voulons pas que l'on fasse disparaître le particularisme éducatif qui nous est propre, ou qu'on s'y attaque. Si l'on donne des subsides aux provinces pour des fins éducatives primaires et secondaires, on en viendra forcément à imposer des conditions et il n'y aura plus d'obstacle ensuite à l'uniformisation de l'enseignement.

C'est précisément la raison pour laquelle la province de Québec a demandé, lors de la préparation de la constitution canadienne, que l'on adopte la formule fédérative au lieu de la formule unitaire.

C'est tout ce que je tenais à dire à l'encontre de ceux qui ont une tendance à croire que l'on peut contourner l'obstacle de la constitution par des formules plus ou moins souples et entraver l'inviolabilité des droits éducatifs propres aux provinces. Ceux qui représentent la province de Québec et tous ceux qui croient à la nécessité d'une confédération canadienne, doivent protéger nos

particularismes ethniques afin que nous puissions nous développer dans la variété et la diversité.

*(Traduction)*

**M. Knight:** Monsieur l'Orateur, ai-je encore le temps de mettre fin au débat et de demander que nous prenions le vote dès maintenant?

**M. Habel:** Je voulais prendre part au débat, monsieur l'Orateur; mais, vu qu'il est six heures, je propose que la suite en soit renvoyée à une séance ultérieure.

(Sur la motion de M. Habel, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 10 février 1955**

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

## CHAMBRE DES COMMUNES

BIENVENUE AU PREMIER MINISTRE ET AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES

**L'hon. W. Earl Rowe (chef suppléant de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, c'est au nom, j'en suis sûr, de l'opposition officielle et de tous les autres députés que je souhaite la bienvenue au premier ministre (M. St-Laurent) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) à leur retour, sains et saufs, de leur courte visite outre-mer. J'espère qu'aujourd'hui, ou très prochainement, le premier ministre fera un exposé à la Chambre des résultats de cet important voyage.

## QUESTIONS

PRODUCTION DE SEIGLE ET DE LIN

**M. McCullough (Moose-Mountain):**

1. Quelle a été, par province, la production annuelle de seigle depuis 1940?
2. Quelle a été, par province, la production annuelle de lin depuis 1940?
3. A l'égard de chaque année, quel a été, depuis 1940, le prix maximum et minimum du seigle et du lin?

---

**M. Dickey:**

1.

*Production de seigle*

| Année | Canada | Qué. | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | Col.-Brit. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Milliers de boisseaux | | | | |
| 1940 | 13,994 | 103 | 1,557 | 2,250 | 7,000 | 3,000 | 84 |
| 1941 | 11,703 | 231 | 1,382 | 2,818 | 5,311 | 1,860 | 101 |
| 1942 | 24,742 | 196 | 1,501 | 3,600 | 15,000 | 4,400 | 45 |
| 1943 | 7,143 | 188 | 1,056 | 836 | 3,800 | 1,234 | 29 |
| 1944 | 8,526 | 151 | 1,242 | 612 | 4,800 | 1,697 | 24 |
| 1945 | 5,888 | 139 | 1,249 | 379 | 2,620 | 1,477 | 24 |
| 1946 | 8,811 | 126 | 1,378 | 346 | 4,005 | 2,927 | 29 |
| 1947 | 13,217 | 124 | 1,444 | 600 | 6,780 | 4,250 | 19 |
| 1948 | 25,340 | 220 | 2,751 | 1,950 | 10,500 | 9,900 | 19 |
| 1949 | 10,011 | 221 | 2,226 | 750 | 4,400 | 2,400 | 14 |
| 1950 | 13,333 | 261 | 1,856 | 1,300 | 6,200 | 3,700 | 16 |
| 1951 | 17,647 | 102 | 1,505 | 835 | 9,800 | 5,345 | 60 |
| 1352 | 24,833 | 72 | 1,494 | 1,200 | 14,200 | 7,800 | 67 |
| 1953 | 28,775 | 55 | 1,710 | 2,750 | 14,400 | 9,700 | 160 |
| 1954 | 14,172 | 39 | 1,854 | 1,479 | 6,700 | 4,000 | 100 |

2.

*Production de graine de lin*

| Année | Canada | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | Col.-Brit. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Milliers de boisseaux | | | | |
| 1940 | 3,049 | 170 | 800 | 1,650 | 425 | 4 |
| 1941 | 5,788 | 113 | 1,145 | 3,718 | 778 | 34 |
| 1942 | 14,992 | 262 | 2,000 | 10,500 | 2,200 | 30 |
| 1943 | 17,911 | 235 | 2,800 | 11,500 | 3,300 | 76 |
| 1944 | 9,668 | 238 | 1,762 | 6,400 | 1,243 | 25 |
| 1945 | 7,593 | 230 | 2,800 | 3,800 | 738 | 25 |
| 1946 | 6,403 | 169 | 2,979 | 2,594 | 635 | 26 |
| 1947 | 12,260 | 674 | 5,200 | 4,200 | 2,150 | 36 |
| 1948 | 17,721 | 829 | 9,040 | 4,740 | 3,050 | 62 |
| 1949 | 2,284 | 196 | 1,100 | 650 | 300 | 38 |
| 1950 | 4,686 | 365 | 2,900 | 1,000 | 400 | 21 |
| 1951 | 9,897 | 960 | 5,000 | 2,300 | 1,570 | 67 |
| 1952 | 12,261 | 871 | 4,800 | 4,300 | 2,200 | 90 |
| 1953 | 9,912 | 537 | 3,800 | 3,500 | 2,000 | 75 |
| 1954 | 11,238 | 188 | 4,000 | 4,800 | 2,150 | 100 |

3. Les prix maximums et les prix minimums annuels de la graine de lin n° 1 C.W. et du seigle n° 2 C.W. d'après les cours de fermeture à la Bourse des céréales de Winnipeg, à moins d'indications contraires, sont les suivants:

(Prix à l'entrepôt à Fort-William-Port-Arthur)

| Année | Lin n° 1 C.W. | | Seigle n° 2 C.W. | |
|---|---|---|---|---|
| | Maximums | Minimums | Maximums | Minimums |
| | (En dollars par boisseau) | | | |
| 1940 | 2.37½ | 1.16½ | .78⅛ | .39⅛ |
| 1941 | 1.87¾ | 1.37¾ | .66⅝ | .45¾ |
| 1942 | 2.25(a) | 1.56¼ | .66⅛ | .51⅞ |
| 1943 | 2.50(a) | 2.25(a) | 1.22⅞ | .64¼ |
| 1944 | 2.75(a) | 2.50(a) | 1.34⅝ | .89⅜ |
| 1945 | 2.75(a) | 2.75(a) | 1.99 | 1.13⅝ |
| 1946 | 3.25(a) | 2.75(a) | 3.15 | 1.89½ |
| 1947 | 5.50(a, b) | 3.25(a) | 4.12⅞ | 2.42¼ |
| 1948 | 5.50(a, b) | 4.00(a) | 4.83 | 1.39¼ |
| 1949 | 4.00(a) | 3.40⅛ | 1.58⅝ | 1.03¼ |
| 1950 | 4.17⅝ | 3.52 | 1.75⅞ | 1.35⅝ |
| 1951 | 5.71 | 4.01¾ | 2.41¾ | 1.68⅜ |
| 1952 | 4.98½ | 3.26⅜ | 2.11¾ | 1.68¼ |
| 1953 | 3.27½ | 2.57 | 1.68¾ | .97⅜ |
| 1954 | 3.24⅝ | 2.53⅛ | 1.47½ | .85 |

(a) Prix garanti aux producteurs.

(b) Comprend le paiement rétroactif de 50c. par boisseau, autorisé le 26 février 1948, à l'égard des ventes de l'année-récolte 1947-1948.

PROPOSITIONS FISCALES—CONSULTATION DES PROVINCES

**M. Coldwell:**

1. Avant de faire connaître les nouvelles propositions fiscales applicables à la province de Québec, avait-on consulté des gouvernements provinciaux ou des premiers ministres des provinces?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels gouvernements et quels premiers ministres?

**Le très hon. M. St-Laurent:**

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

MARGARINE

**M. Pommer:**

1. Combien de livres de margarine a-t-on fabriquées au Canada au cours de l'année civile 1954?

2. Au cours de la même période, quelle quantité des matières premières suivantes, utilisées pour la fabrication de la margarine, a-t-on importée: *a*) huiles, *b*) graines, *c*) autres ingrédients?

3. Combien y avait-il de livres de margarine dans les entrepôts le 31 décembre dernier?

**M. Dickey:**

1. Au cours de l'année civile 1954, on a fabriqué 115,868,000 livres de margarine.

2. *a*), *b*) et *c*). On trouvera ci-après la nature et la quantité des huiles et matières grasses utilisées dans la fabrication de la margarine au Canada au cours de l'année civile 1954. Même si l'on ne peut obtenir aucune ventilation quant aux matières "importées" ou "indigènes", il est manifeste que l'huile de coprah, l'huile de coton et l'huile de palme sont importées, soit sous forme d'huile, soit sous forme de graines qui sont broyées au Canada.

Consommation d'huiles et de matières grasses dans la margarine au cours de l'année civile 1954.

| Huiles végétales | Livres |
|---|---|
| Coprah | 10,303,000 |
| Coton | 19,881,000 |
| Palme (1) | 14,311,000 |
| Fève soja | 33,827,000 |
| Tournesol | (2) |
| Autres | 16,000 |
| Total | 78,338,000 |
| Huiles marines et de poisson | 15,783,000 |
| Huiles animales | 30,000 |
| Grand total | 94,151,000 |

(1) Comprend la graine de palmier.

(2) Comprise avec d'autres huiles végétales.

3. Les stocks de margarine entre les mains des fabricants, des grossistes et dans les entrepôts, le 1er janvier 1955, s'élevaient en tout à 3,337,000 livres.

## QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

PLAN COLOMBO

**M. White (Middlesex-Est):**

1. Au cours de chacune des années 1953 et 1954, quelle a été la participation financière du Canada au Plan de Colombo?

2. Quelles sommes a-t-on dépensées, à ce titre, *a*) au Canada, *b*) en dehors du Canada, pour (i) les frais d'administration, (ii) les salaires des techniciens, (iii) l'outillage scientifique et technique, (iv) les machines agricoles, (v) les machines de tout genre?

3. Au cours de chacune des années 1953 et 1954, quel a été le nombre de techniciens et d'hommes de science employés à l'application de ce Plan et quelle somme globale leur a-t-on versée aux titres suivants: *a*) traitements, *b*) indemnité pour débours ou toutes autres indemnités?

## AFFAIRES EXTÉRIEURES

ALLUSION À UNE NOUVELLE DE PRESSE SUR UNE PROPOSITION DE RÉUNION FAITE PAR LE CONSEIL SUPRÊME DES SOVIETS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** J'aimerais poser une question au premier ministre touchant la proposition singulière, hardie, qu'a faite hier le Conseil suprême des Soviets, dont l'opinion serait que, dans l'intérêt de la

paix, les membres des institutions représentatives en deçà et au delà du rideau de fer pourraient avantageusement se réunir pour discuter de problèmes de paix. Le premier ministre estime-t-il que la proposition a du bon, qu'elle mérite d'être examinée et acceptée pour indiquer l'attitude du Canada en général à l'égard de toute mesure qui améliorera les rapports entre les pays?

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, tous les députés savent que ce serait leur désir et celui des membres du Gouvernement de prendre n'importe quelle mesure qui déterminerait de meilleures relations. La proposition signalée nous parviendra sans doute d'une façon plus officielle que cette simple nouvelle de presse et elle fera certes l'objet d'un examen attentif. La situation est telle, je crois, que nous devrions tous faire de notre mieux pour tirer parti de toute proposition qui pourrait amener un allégement de la tension dans le monde.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### EMBAUCHE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au ministre du Travail. Nous dirait-il quelles méthodes le Gouvernement adopte relativement au recrutement de la main-d'œuvre requise pour l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent? En second lieu, sait-il qu'une entreprise de caractère privé, dont le siège social se trouve à Cornwall (Ont.) envoie à la population des lettres circulaires dans lesquelles elle invite les sans-travail à présenter une demande en vue d'un emploi dans l'entreprise de canalisation, demande qui doit lui être adressée accompagnée du montant d'un dollar?

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Je remercie le représentant de Cap-Breton-Sud de m'avoir donné préavis de sa question et je suis heureux d'avoir l'occasion d'y répondre.

Les hauts fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage m'ont fourni des renseignements au sujet de deux organisations de caractère privé qui correspondent à la description que mon honorable ami a fournie. L'une s'est donnée le nom de "Seaway Opportunities" et demande que les inscriptions en vue d'un emploi s'accompagnent du montant d'un dollar. Je sais que c'est de cette entreprise que mon honorable ami voulait parler. L'autre, qui fait affaires sous le nom de "International Recruiting Agency" exige un versement de trois dollars. Ces deux organismes donnent une adresse postale de Cornwall.

J'ai d'abord répondu à la dernière partie de la question de l'honorable député. Quant à la première, qui a trait à la méthode qu'emploie le Gouvernement afin d'aider à obtenir des ouvriers pour les travaux relatifs à l'entreprise de l'hydro d'Ontario et à l'entreprise fédérale de canalisation du Saint-Laurent, je dois dire que dès le début les fonctionnaires du ministère du Travail et du service national de placement ont participé à l'élaboration des plans relatifs à toutes les questions se rapportant à l'embauchage de la main-d'œuvre destinée à ces deux entreprises. Je pense qu'on a élaboré des méthodes satisfaisantes, tant en ce qui concerne le recrutement d'ouvriers au Canada qu'en ce qui a trait au mouvement des ouvriers d'un côté à l'autre de la frontière internationale; ces méthodes assureront le plus d'emplois possibles aux Canadiens, et tiendront compte des exigences diverses de ces grandes entreprises.

Hier, dans un communiqué de presse, l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a signalé qu'aucun organisme extérieur n'avait été autorisé à indiquer qu'il représentait l'Administration. M. Chevrier m'a assuré que l'Administration a approuvé à une de ses récentes réunions la proposition voulant que le service national de placement s'occupe du recrutement de la main-d'œuvre pour les travaux de canalisation. Les bureaux locaux du service national de placement ont été priés d'aviser tous ceux qui, dans leur région, sollicitent de l'emploi aux travaux de canalisation du Saint-Laurent de s'inscrire à leur bureau local et de ne pas se rendre à l'endroit où des travaux sont entrepris, avant d'être certains d'y trouver de l'emploi. Ces inscriptions seront transmises à un bureau de contrôle établi dans la région où s'effectuent les travaux de canalisation. Au fur et à mesure que les entrepreneurs auront besoin de main-d'œuvre, on le fera savoir à ceux qui ont sollicité de l'emploi et qui ont les aptitudes voulues pour le travail particulier dont il s'agit. Ils se rendront alors au lieu de leur travail. On accordera la préférence à ceux qui habitent la région, à condition qu'ils aient par ailleurs l'aptitude voulue.

Actuellement, un cours de perfectionnement se donne à Cornwall, avec la collaboration de la Commission hydroélectrique d'Ontario. Ce cours a pour but de renseigner les fonctionnaires du service national de placement sur les besoins présents des grandes entreprises de construction. Ce programme d'instruction

sera amplifié à mesure qu'augmenteront le besoin de main-d'œuvre et le champ de recrutement.

J'ai parlé il y a un instant de la collaboration assurée par M. Chevrier et l'administration de la voie maritime. Je voudrais ici reconnaître la précieuse collaboration que m'a accordée, ainsi qu'à mes hauts fonctionnaires, feu M. Saunders dans la préparation de ce programme d'embauchage, et l'aide que continuent toujours de nous apporter les fonctionnaires de l'Hydro ontarienne.

Grâce à l'obligeance du ministère des Postes, le Service national de placement fait afficher dans tous les bureaux de poste des avis prévenant les gens qui recherchent du travail de s'adresser à leur bureau local avant de se rendre dans des endroits où l'on songe à ouvrir des chantiers.

La Commission d'assurance-chômage fera parvenir aux journaux, publications syndicales et autres, des renseignements au sujet des arrangements qu'elle a pris dans le cadre de l'entreprise de la voie maritime ou de l'aménagement hydroélectrique. Elle continuera d'exhorter les travailleurs à consulter leurs bureaux d'emploi locaux avant de quitter leur propre région pour se rendre sur les lieux d'une entreprise quelconque, afin de s'assurer qu'il y aura bien du travail pour eux lorsqu'ils arriveront sur place. Je souligne que le Service national de placement est à la disposition des travailleurs comme des patrons sans exiger d'eux aucune rémunération. Bien entendu, il a pour règle d'examiner avec une égale attention les demandes de tous les travailleurs, qu'ils soient ou non bénéficiaires de l'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, depuis quelques semaines notre Service national de placement ne s'est pas contenté d'envoyer des communiqués de presse ou de faire de la publicité autour de cette question; il a, en outre, fait parvenir des instructions très précises, par l'entremise des cinq bureaux régionaux, à chacun de ses quelque 200 bureaux locaux dans le pays tout entier.

Si vous le permettez, j'aimerais citer, puisqu'il n'est pas bien long, le texte même de cet avis daté du 20 janvier dernier et intitulé "Recrutement pour le projet de canalisation et d'aménagement hydroélectrique du Saint-Laurent". Il est signé par le directeur des services de placement à Ottawa. Voici:

Nos services ont été chargés de recruter la main-d'œuvre pour les projets ci-dessus. On n'a pas encore terminé tout le détail de la marche à suivre et des autres dispositions, mais les bureaux régionaux seront mis au courant en temps et lieu.

Nous comptons établir à Cornwall un bureau de contrôle central, auquel les employeurs feront part de ce qu'il leur faut en fait de main-d'œuvre. Au besoin, les demandes seront alors adressées à nos bureaux régionaux.

[L'hon. M. Gregg.]

Pour ce qui est du projet d'aménagement hydroélectrique, les entrepreneurs sont tenus d'engager des habitants de l'Ontario, surtout des gens domiciliés dans la région même du projet, s'ils ont l'aptitude requise.

La direction du projet de canalisation nous dit qu'elle accordera la préférence aux habitants de l'endroit, s'ils sont aptes à ce travail.

Nous avons convenu de faire tout ce qui est possible pour prévenir une trop grande affluence de gens à la recherche d'emplois dans les municipalités et villes où des projets seront exécutés.

Veuillez donc demander à tous les bureaux de votre région d'afficher des avis avertissant les gens qui demeurent dans la région de ne pas se rendre à des entreprises de la canalisation ou de l'aménagement hydro-électrique le long du Saint-Laurent, sans avoir tout d'abord obtenu l'avis de nos bureaux locaux. Entre-temps, toute publicité faite dans la région à ce sujet rendrait service.

Les demandes formulées à nos bureaux locaux doivent être soigneusement inscrites sur la formule nº 701, tous les renseignements possibles devant être obtenus au sujet du requérant. Ces formules doivent être facilement disponibles au bureau local et le requérant averti de ne pas se rendre dans la région tant qu'on ne le lui dira pas.

Nous espérons publier dans les journaux du pays, au début de la semaine prochaine, une nouvelle appuyant sur ces dispositions. Mais il importe que vos bureaux soient au moins mis au courant dès maintenant des dispositions envisagées.

Là se termine la directive. J'ai pris le temps de répondre à fond à cette question, parce qu'elle intéresse vivement tous les députés tout autant que le représentant de Cap-Breton-Sud ou le ministre du Travail. J'espère que la réponse que je viens de fournir recevra la plus large publicité, afin que, d'un côté, les chômeurs, de quelque région du pays qu'ils soient, ne soient pas induits en erreur ou que, de l'autre côté, ils ne perdent pas une occasion véritable de se trouver du travail.

## SERVICE POSTAL

### SEPT-ÎLES—DEMANDE D'AMÉLIORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Lomer Brisson (Saguenay):** J'aimerais poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné avis, ou plutôt, en son absence, à son adjoint parlementaire. Le ministre des Postes a-t-il reçu de la Chambre de commerce des Sept-Îles un mémoire demandant l'amélioration des services postaux d'été et d'hiver aux Sept-Îles et dans la région du Saguenay qui s'étend de Baie-Comeau à Blanc-Sablon? S'il en est ainsi, quelles mesures prendra-t-on pour remédier à l'état de choses existant?

**M. T. A. Kirk (adjoint parlementaire au ministre des Postes):** Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. Je lui répondrai qu'en effet nous avons reçu un mémoire à ce sujet et que l'expédition de

toutes les catégories de courrier à destination de ces endroits fera l'objet d'une étude à la fin de la saison d'hiver, ce service étant actuellement exécuté en vertu d'un contrat.

## LA VOLAILLE

PRÉTENDU DUMPING DE PRODUITS DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** Le ministre de l'Agriculture voudrait-il nous dire si son ministère s'est préoccupé du dumping de la volaille américaine effectué sur les marchés canadiens? Je crois comprendre, en effet, qu'une société a reçu à elle seule une commande de plus de 100,000 livres. D'autre part, les prix des provendes et des couveuses sont plus élevés au Canada.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Je ne suis pas sûr si mon honorable ami veut que j'envisage le terme "dumping" par rapport aux droits de douane en général ou s'il veut simplement dire que...

**M. Fraser (Peterborough):** Les produits entrent au pays.

**Le très hon. M. Gardiner:** ...les produits entrent au pays. J'imagine que c'est bien cela. J'ai reçu des plaintes de temps à autre parce que certains de nos produits avicoles sont expédiés aux États-Unis, où ils sont traités d'après une méthode qu'on pratique là-bas, puis retournés ici. On nous a demandé de prendre des mesures à ce sujet, mais je n'ai pas entendu dire qu'on effectuait au Canada des expéditions de dindons ou d'autres produits du genre qui ne sont pas permises par la loi.

**M. Fraser (Peterborough):** On m'a dit que 8,000 livres seulement avaient été expédiées aux États-Unis, alors qu'ils nous en ont envoyé 360,000 livres.

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE DÉCLARATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ANCIENS COMBATTANTS EN TRAITEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** En l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, j'aimerais poser à l'adjoint parlementaire une question qu'il peut tenir pour un préavis. Des télégrammes reçus d'organismes d'anciens combattants de la Colombie-Britannique indiquent l'inquiétude qu'ils éprouvent au sujet des modifications apportées aux règlements visant les anciens combattants en traitement, par le décret du conseil 1955/102 adopté le 20 janvier. Le ministre voudrait-il formuler une déclaration indiquant les modifications que ce décret a apportées concernant l'enterrement des personnes qui meurent en traitement?

**M. C. E. Bennett (adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants):** Comme m'y a invité l'honorable député, je tiens sa question pour un préavis.

## DÉFENSE NATIONALE

UTILISATION PAR LES CIVILS DU CHAMP DE TIR DE LONG-BRANCH

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mlle Margaret Aitken (York-Humber):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Vu que le président du métro de Toronto n'a pas reçu de réponse officielle à sa lettre touchant la disponibilité du champ de tir de Long-Branch à des fins métropolitaines, le ministre dirait-il quelle décision son ministère a prise à cet égard?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Je remercie l'honorable représentante de m'avoir donné préavis de sa question. En faisant une déclaration la semaine dernière au sujet du champ de tir de Long-Branch, j'ai expliqué qu'avant d'avoir trouvé un emplacement approprié où exercer nos activités, nous ne pourrions quitter Long-Branch. J'ai ajouté que nous étudions la possibilité de réaménager ce champ à Camp Borden. Quand nous aurons examiné cette possibilité, ce que nous faisons en ce moment avec soin, et une fois la décision prise, il faudra attendre quelques mois au moins avant de pouvoir aménager des installations convenables à Camp Borden, si nous décidons d'y aller. Entretemps, je n'ai pu rendre de décision; voilà pourquoi le monsieur dont l'honorable représentante a parlé n'en a pas été prévenu. Et c'est aussi pourquoi je ne puis rendre aujourd'hui cette décision.

## LA PÊCHE

ÉTABLISSEMENT D'UNE USINE DE FARINE DE POISSON—DEMANDE PRÉSENTÉE PAR UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Pêcheries (M. Sinclair) ou, en son absence, à son adjoint parlementaire. Celui-ci nous dira-t-il s'il est exact qu'on a refusé une demande de permis présentée par une société allemande qui voulait établir une usine de farine de poisson et

autres établissements connexes à Louisbourg, en Nouvelle-Écosse? Si le ministère des Pêcheries a refusé de délivrer un permis à cette fin, pourquoi?

**M. J. Watson MacNaught (adjoint parlementaire au ministre des Pêcheries):** Le ministre des Pêcheries se proposait de répondre lui-même à cette question aujourd'hui, mais il a malheureusement été obligé de s'absenter. Il répondra demain à l'honorable député.

## CÉRÉALES

### VERSEMENT DE LA TAXE LORS DE LA VENTE AUX ÉLÉVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de poser une question au ministre de l'Agriculture. Dirait-il à la Chambre si les cultivateurs qui produisent des céréales en vue de la vente hors des régions où s'applique la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies acquittent la taxe de 1 p. 100 lorsqu'ils vendent leurs céréales à un élévateur.

**Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture):** Je remercie l'honorable représentant de m'avoir prévenu de sa question. Elle me semble un peu ambiguë. Maintenant que j'ai exprimé cette opinion, je vais répondre à la question. Il y a environ 33 ans, lorsque j'ai participé pour la première fois à la direction d'un gouvernement, on m'a dit de ne jamais me prononcer sur une question d'ordre juridique, mais de conseiller plutôt à l'intéressé de consulter un avocat. Je serais probablement bien avisé de m'en tenir ici à ce principe mais je répondrai néanmoins de mon mieux à la question.

On demande au ministre de dire à la Chambre si les cultivateurs qui produisent des céréales en vue de la vente hors des régions où s'applique la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies font telle ou telle chose. Il y a là ambiguïté en ce sens que je ne suis pas sûr s'il s'agit des cultivateurs qui produisent des céréales hors des régions en cause ou bien des cultivateurs qui produisent ces céréales dans ces régions mais en vue de la vente à l'extérieur. On peut interpréter la question de ces deux façons.

Puis, on demande si on paie la taxe de 1 p. 100 sur les céréales vendues à l'élévateur. Il serait préférable, je crois, de lire la disposition de la loi:

"Zone de blé de printemps" signifie les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, d'Alberta et le district de la rivière de la Paix, de la Colombie-Britannique.



C'est-à-dire la zone où s'applique la loi. L'article qui a trait à la perception de ce 1 p. 100 est l'article 11, lequel prescrit que les élévateurs qui prennent livraison du blé,—à l'intérieur de la zone de blé de printemps, je présume,—doivent percevoir 1 p. 100 sur le grain livré.

**M. Bryce:** Alors ces gens paient pour un service qu'ils ne reçoivent pas.

### COMMISSION DES GRAINS—COMMISSION DU BLÉ—RENVOI DES RAPPORTS AU COMITÉ PERMANENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Le ministre du Commerce nous dirait-il quand les députés peuvent s'attendre à recevoir les rapports annuels de la Commission des grains et de la Commission canadienne du blé et si ces rapports seront déférés au comité permanent de l'agriculture?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Le rapport annuel de la Commission des grains est sous presse, et il sera distribué dès qu'on l'aura reçu de l'imprimerie. Le rapport de la Commission du blé est également sous presse, et il sera déposé quand nous le recevrons. Je suppose que ces rapports seront comme d'ordinaire déférés au comité de l'agriculture.

## ÉNERGIE ATOMIQUE

### PRÉTENDUE DÉCLARATION AU SUJET DES FUTURS ACHATS D'URANIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Le ministre du Commerce est-il en mesure de répondre maintenant à la question que j'ai posée le 4 février et qui est consignée à la page 848 des *Débats*? J'ai alors demandé si le président de la société *Atomic Energy of Canada Limited*, M. W. J. Bennett, exposait la ligne de conduite du Gouvernement dans le discours qu'il a prononcé à Toronto, au sujet des futurs achats d'uranium par le gouvernement.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai maintenant lu la déclaration de M. Bennett et elle expose la ligne de conduite du Gouvernement. De fait, elle est exactement conforme à la déclaration que renferme le rapport annuel de la société *Eldorado*, déposé à la Chambre il y a quelques jours.

**M. Fleming:** S'il s'agit de la ligne de conduite du Gouvernement, le ministre peut-il me dire pourquoi elle n'a pas été énoncée par le ministre plutôt que par un fonctionnaire?

**Le très hon. M. Howe:** Il s'agit de la ligne de conduite de la société *Eldorado*, approuvée par le Gouvernement. Le rapport de la société *Eldorado* renferme l'exposé de la ligne de conduite et il a été exposé à la Chambre avant que le discours soit prononcé à Toronto. Si l'honorable député ne lit pas ces documents, je n'y puis rien.

**M. Fleming:** Puis-je demander au ministre s'il va répondre à ma question. Je demandais pourquoi,—si c'était là une déclaration de politique générale du gouvernement,—la déclaration n'a pas été faite par un ministre au lieu d'être faite par un haut fonctionnaire.

**Le très hon. M. Howe (Port-Arthur):** C'est à la société Eldorado qu'il appartient d'acheter de l'uranium. Le ministre n'a pas vu l'utilité de faire obstacle à une déclaration du programme de la société venant de l'organisme qui fait effectivement les achats.

## DÉFENSE NATIONALE

DESSIN D'UN DRAPEAU PAR LE CONSEIL DE RECHERCHES POUR LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Le ministre de la Défense nationale nous dira-t-il si le Conseil de recherches pour la défense est en train de dessiner son propre drapeau? Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins?

**L'hon. R. O. Campney (ministre de la Défense nationale):** Pas que je sache.

## COMMONWEALTH BRITANNIQUE

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—DÉPÔT DE COMMUNIQUÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le chef suppléant de l'opposition (M. Rowe) a exprimé l'avis que j'aimerais peut-être faire une déclaration au sujet de la conférence du Commonwealth; j'ai dit que je ferai cette déclaration lundi. Entretemps, des communiqués, on le sait, ont été publiés dans les journaux et il serait peut-être utile d'en disposer à titre documentaire. S'il m'est permis de revenir à l'appel des motions, je les déposerai volontiers dès maintenant.

**L'hon. M. Rowe:** Figureraient-ils au hansard d'aujourd'hui?

**Le très hon. M. St-Laurent:** Si la Chambre le désire, je crois qu'il serait sage de les y faire figurer; nous n'aurions pas alors à les chercher dans les liasses de journaux.

**M. l'Orateur:** La Chambre désire-t-elle que ces documents figurent au hansard ou aux *Procès-verbaux*?

**Des voix:** Au hansard.

**M. l'Orateur:** Il est donc entendu qu'ils figureront au hansard.

*(Voir le texte des communiqués susmentionnés aux appendices A et B, pages 1122-1124.)*

**L'hon. M. Rowe:** Je désire demander au premier ministre, si étant donné qu'il doit faire sa déclaration lundi, il nous fournira plus tard l'occasion de la discuter, d'examiner la question générale des affaires extérieures et la situation internationale?

**Le très hon. M. St-Laurent:** La Chambre aura certes l'occasion de discuter de nouveau les affaires extérieures; nous ne voudrons certes pas empêcher les députés de soulever, à ce moment-là, des questions au sujet de la conférence du Commonwealth. J'espère qu'une telle discussion pourra avoir lieu, en conformité du Règlement de la Chambre.

## COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DE COURS D'EAU INTERNATIONAUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi 8 février, de la motion du très honorable C. D. Howe (ministre du Commerce) tendant à la 2e lecture du bill nº 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Le principal argument contre le bill prévoyant l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des améliorations de la partie internationale du fleuve semble viser un projet en particulier, le barrage Kaiser. Selon les propres observations du porte-parole des créditistes, l'opposition de ceux-ci s'inspire de principes politiques, et de l'affirmation qu'il s'agit là d'un empiétement sur les droits des provinces. Ainsi qu'en fait foi la page 934 du compte rendu le député d'Okanagan-Revelstoke (M. MacLeod) a déclaré:

> Mais je vais parler de l'aspect politique du projet de loi. Ce que je reproche le plus à celui-ci c'est qu'il constitue, ni plus ni moins, un instrument politique dont se sert le gouvernement du Canada pour faire échec aux projets formés par la Colombie-Britannique en vue d'aménagements auxquels la population a le droit de s'attendre.

Toute loi adoptée par la Chambre, monsieur l'Orateur, est évidemment une mesure politique; je ne vois pas comment il pourrait

en être autrement. Il s'agit d'une mesure parlementaire qu'on ne peut séparer de la question d'ordre politique. Il me semble que l'art de gouverner peut être défini comme étant de nature politique.

Le parti créditiste me semble bien susceptible quand il s'agit de critiques s'inspirant de la politique. Si l'on formule des critiques à l'égard de ce parti, ses membres en concluent immédiatement que ce sont des calomnies, des injures, etc. Ils semblent même prendre de la pâte dentifrice pour de la boue et prétendre qu'on en salit quelque politicien. Je pense en ce moment à l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) et à sa déclaration, page 886. Il s'est offusqué de ce que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a parlé du sourire éblouissant du premier ministre de la Colombie-Britannique. Je ne puis voir à cela aucune flétrissure. Je tiens à dire à l'honorable député, qui semble envier au premier ministre de la Colombie-Britannique son éblouissant sourire, que les dents blanches, éclatantes, ne font pas la vertu d'une personne. Qu'il se rappelle seulement l'histoire du Petit Chaperon rouge.

Le parti conservateur, ou du moins l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), a contracté, semble-t-il, la psychose de la flétrissure du Crédit social. Dans sa déclaration contradictoire sur cette question, le député a dit d'une part que c'était une massue politique qu'utiliserait le gouvernement fédéral pour battre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et, d'autre part, qu'il croyait que les deux parties étaient bien intentionnées. Il faut qu'il choisisse. Je crois, par conséquent, que nous pouvons tout simplement passer outre à l'opposition officielle et dire que jusqu'à maintenant elle ménage la chèvre et le chou.

Dans son discours de vendredi, qu'il a terminé mardi, l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke a parlé, je suppose, au nom du Crédit social. En fait, je suis vraiment troublé par son ignorance renversante de la réalité dans cette affaire du bassin du Columbia et de la géographie de la Colombie-Britannique en général. Je ne puis comprendre qu'il ait conclu qu'il s'agit d'une mesure d'ordre politique présentée en vue de nuire à un autre parti, alors qu'il est si peu au courant des faits.

Il serait opportun de passer en revue certains des faits relatifs aux traités internationaux. Je mentionne en particulier le traité que le Canada et les États-Unis ont signé en 1909. Il s'agit d'un traité conclu entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique, signé le 11 janvier 1909. Aux termes de l'article IX de ce traité, la Commission mixte internationale a reçu l'autorisation explicite de connaître des questions importantes découlant des différends entre ces deux grands pays au sujet de la frontière. Par la suite, en juin 1944, sauf erreur, la question de la mise en valeur du bassin du Columbia a été déférée à cette commission. Dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre à cette époque, feu le très honorable Mackenzie King, ainsi qu'on peut le voir à la page 1346 du hansard du 9 mars 1944, a dit à propos de ce renvoi, comme en font foi les *Débats*, numéro du 9 mars 1944:

> Comme les questions qui concernent le bassin du fleuve Columbia intéressent beaucoup la Colombie-Britannique, le gouvernement de cette province a été consulté à tous les stages de la préparation de ce renvoi.

Le renvoi, je le répète, avait évidemment pour objet de déterminer la meilleure méthode de permettant d'utiliser les ressources hydrauliques du bassin du Columbia. Il y a eu collaboration étroite entre les autorités fédérales et les gouvernements provinciaux à tous les stades des études, du moins jusqu'à présent. Une des premières entreprises à l'égard desquelles les renseignements disponibles suffisaient au lancement des travaux a été le barrage Libby, dans le Montana. Même si les études n'étaient pas terminées, la Commission mixte internationale était disposée à recommander la construction du barrage Libby, qui devait produire un million de kilowatts d'énergie sur les lieux et environ six millions de kilowatts d'énergie tant sur les lieux qu'en aval. Aucune décision n'a été prise encore au sujet des sommes à verser au Canada pour compenser l'inondation de la région connue sous le nom de district de Newgate et qui se trouve au nord de la frontière. On inonderait environ 42 milles de territoire canadien, d'où des bouleversements considérables pour les résidants.

L'élément américain de la Commission n'a consenti qu'à 7 millions de compensation sans accorder d'énergie au Canada en retour de son consentement à l'inondation, c'est-à-dire qu'il a estimé, à l'encontre de l'élément canadien de la Commission mixte internationale, qu'aucune unité d'énergie ne devrait être considérée comme devant retourner à perpétuité au Canada.

Tous les renseignements disponibles ont été fournis aux autorités provinciales mais aucune décision n'a été prise. Il a fallu, bien entendu, rejeter la recommandation en cause qui ne nous offrait pas une indemnisation satisfaisante pour l'utilisation de nos ressources et de l'espace d'emmagasinage. A la suite de l'enquête faite par la section canadienne de la Commission mixte internationale, la Commission a acquis la conviction que le Canada devrait recevoir la moitié

de tous les bénéfices découlant de l'utilisation en aval d'eaux emmagasinées au Canada. Comme le ministre du Commerce l'a signalé à l'ouverture du présent débat, la répartition à parts égales est jugée équitable puisqu'il doit y avoir à la fois écoulement et charge d'eau, le Canada fournissait l'écoulement. Je trouve qu'il a tout à fait raison. Nous estimons que les autorités canadiennes pourraient très bien suivre la recommandation de la Commission mixte internationale.

**M. Hahn:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Byrne:** Je pense qu'il me faudra 40 minutes pour mettre les choses au point, pour ainsi dire. Si je puis alors obtenir l'assentiment unanime de la Chambre, je répondrai à toutes les questions de l'honorable député.

**M. Hahn:** Au sujet de l'accord relatif au barrage d'emmagasinage Libby, je voulais simplement savoir ce que le Canada avait exigé en retour de cet emmagasinage.

**M. Byrne:** J'y arrive. Si l'honorable député veut bien prendre patience, il obtiendra réponse à la plupart de ses questions. J'en arrive aux problèmes d'ordre géographique qui ont surgi au cours du débat. Il a été établi, en principe, je le répète, que nous devons toucher la moitié des recettes qui découlent de l'exploitation en aval des eaux emmagasinées au Canada. J'ai déjà signalé que jusqu'ici la Commission mixte internationale a obtenu l'entière collaboration des autorités provinciales à l'égard de toutes ces questions. Le gouvernement provincial n'était pas disposé à recommander le projet de barrage Libby sous la forme proposée et la demande a été retirée.

Je crois que la section américaine de la Commission mixte internationale, ou du moins les autorités des États-Unis, ne sont pas prêtes à se rallier à nos idées à ce sujet et qu'elles inclinent à croire qu'indépendamment du volume des eaux que nous emmagasinons à un moment ou à un autre, nous devons libérer ces eaux aux fins de production d'énergie, leur cédant ainsi dans tous les cas les avantages qui se rattachent aux eaux d'aval et cela sans dédommagement.

Une étude approfondie du bassin du Columbia a établi que le projet est réalisable et qu'il serait rentable. Il serait certainement avantageux du point de vue financier de détourner l'excédent des eaux du Columbia et de le déverser dans le Fraser à travers un tunnel long d'environ quinze milles de longueur.

**M. McLeod:** Vous avez besoin de plus d'eau là-bas?

**M. Byrne:** L'intervention de mon honorable ami montre qu'il s'embrouille à ce sujet autant que le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green). Il s'agit ici d'eaux retenues au moment des crues, et libérées à l'étiage. Elles ne causeraient aucun dégât sous forme d'inondation dans la vallée inférieure du Fraser. Le ministère des Pêcheries et la Commission internationale des pêcheries,—ou enfin quel que soit le nom de cet organisme,—ont établi que l'industrie de la pêche, loin de souffrir de cette réalisation, en bénéficierait.

L'eau emmagasinée dans les lacs Arrow fournirait environ 42,000 kilowatts-heure d'énergie, qui vaudraient au Canada $840,000. Bien entendu, d'autres éléments compensateurs interviendraient, notamment les impôts. Il a été établi que le détournement vers le Fraser fournirait de 2 à 3 millions de kilowatts d'énergie sur les lieux et en aval, dont la valeur au taux de $20 le kilowatt, atteindrait quelque 50 millions de dollars.

Cela ne veut pas dire qu'à un moment donné, aux années de ruissellement excessif, on manquera peut-être d'eau pour remplir le réservoir du ruisseau Mica et celui des lacs Arrow. Des études de génie ont démontré le peu de probabilité qu'il y ait suffisamment d'eau pour ces deux régions d'emmagasinage. Si l'on aménage d'abord les installations inférieures sur les lacs Arrow, elles auraient naturellement la priorité et compromettraient la rentabilité de l'entreprise du ruisseau Mica. Fait plus important, à mes yeux, le détournement du ruisseau Mica vers le Fraser revêt maintenant beaucoup d'intérêt pour les sociétés canadiennes d'électricité. Discernant que nous pourrons utiliser cet excédent d'eau au Canada, les entreprises américaines prennent une autre attitude dans les négociations visant la production d'énergie en aval.

Hier seulement, j'ai reçu une copie de l'accord conclu entre la *Kaiser Aluminum Company* et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Je ne puis dire qu'il soit absolument inapproprié d'en arriver à une telle entente. Je ne le dis pas. Cependant, une répartition dans la proportion de 80-20 n'est pas ce qu'ont prévu ceux qui ont étudié l'entreprise. A ce seul point de vue, l'accord ne semble pas satisfaisant, même à l'égard de 3 millions de pieds-acres d'emmagasinage.

Je n'ai trouvé, en examinant l'accord, rien qui indique un engagement définitif liant la *Bonneville Power Corporation*, qui vend l'énergie en gros, et la *Kaiser Aluminum Company*, qui a signé un accord avec la province de la Colombie-Britannique. C'est peut-être un oubli. Je ne suis pas avocat. Mais, il m'est arrivé à l'occasion de rédiger des contrats et si j'avais à rédiger un contrat

de salaires, je verrais à ce que soit indiqué clairement qui doit payer les salaires ou à qui il revient de retenir à perpétuité cette quantité d'énergie. Une société peut faire faillite et il me semble qu'un engagement oral ou le sceau du gouvernement des États-Unis ou d'une de ses régies autonomes est indispensable à un accord de ce genre.

Toute l'entreprise paraît devoir nuire aux intérêts supérieurs de la population du bassin du Columbia. J'ai déjà signalé que l'honorable représentant d'Okanagan-Revelstoke ne connaissait que vaguement la topographie de la Colombie-Britannique. L'honorable représentant a parlé en particulier de la demande de la *West Kootenay Power and Light Company*, soumise, je crois, en 1938. Cette société priait la Commission mixte internationale de l'autoriser à emmagasiner six pieds d'eau au lac Kootenay. Je devrais peut-être citer les paroles mêmes du député; mais, avant, je veux lui rappeler que j'ai voulu le questionner, afin que le compte rendu soit conforme et que cela ne paraisse pas dans les *Débats*. Néanmoins, voici ce que rapporte le hansard du 8 février (page 1032):

> Dans le cas présent, cette région en aval se trouve évidemment dans l'Idaho, c'est-à-dire aux États-Unis.

Je demeure dans cette région où la rivière Kootenay quitte notre pays pour passer dans le Montana et l'Idaho et revenir au Canada, jusqu'au lac Kootenay, où la *West Kootenay Power Company* a pourvu à l'emmagasinage d'une grande quantité d'énergie hydroélectrique. Les eaux s'écoulent ensuite dans la Kootenay inférieure où elles sont recueillies au moyen d'une série de barrages, dont l'un sert à alimenter la ville de Nelson en énergie et qui appartient à la ville, si je ne me trompe, tandis que la *West Kootenay Power Company* tire parti des autres. Cela peut paraître étrange, mais ces eaux se jettent dans la rivière Kootenay à peu près à l'endroit où la *Kaiser Aluminum Corporation* a l'intention d'aménager un barrage sur le Columbia. A partir de cet endroit, le cours d'eau passe aux États-Unis, à travers l'État de Washington, et atteint naturellement à Bonneville, le barrage de Grand Coulée.

Le député a dit que ce marché se compare à celui de la société Kaiser. Mais la demande dont je parle a été présentée par la *West Kootenay Power Company* au cours des années de crise, alors qu'il y avait abondance d'énergie hydroélectrique aux États-Unis. On n'a pas alors songé aux avantages que doit en tirer la région en aval. Je devrais peut-être ajouter, sans vouloir formuler de critiques à l'égard de l'ancien président, que nous n'avions pas alors le général McNaughton pour défendre les intérêts du Canada au sein de la Commission mixte internationale.

[M. Byrne.]

Toutefois, pendant ces années de crise économique, il n'y avait aucune demande d'emmagasinage au Canada; la *West-Kootenay Power and Light Company* a même dû verser des indemnités à la population de la région de Bonners-Ferry, dans l'Idaho, parce que ses travaux augmentaient un peu le danger d'inondation dans la région. En outre, il ne s'agissait pas d'aménager une charge d'eau aux États-Unis, mais de fournir un supplément d'électricité à la ville de Nelson et à la *West-Kootenay Power and Light Company*, société canadienne qui paye des impôts au Canada et favorise l'expansion de l'industrie canadienne.

Le député a également mentionné l'entreprise *Skagit*. Je ne la connais pas très bien, car elle se trouve plus loin, et séparée de la première par plusieurs chaînes de montagnes. Toutefois, l'entreprise *Skagit* prévoyait l'aménagement du barrage aux États-Unis, en suivant des méthodes analogues à celles auxquelles on avait recouru par le barrage *Libby*. La *Seattle Power Corporation*, ou une autre société américaine, a fait preuve d'assez de prévoyance pour acheter du côté canadien tous les terrains pouvant être inondés. Il n'y avait là aucun terrain appartenant à la Couronne, et personne ne s'y est opposé. Les eaux étaient donc organisées pour la société en cause, mais n'avaient que peu de valeur du point de vue du terrain car je crois comprendre qu'il n'y avait aucune possibilité d'emmagasinage au Canada.

Si le député prétend qu'on peut comparer les deux entreprises il montre qu'il n'a guère le sens des réalités. Il m'est difficile de comprendre comment il a pu en tirer la conclusion qu'il s'agissait d'une mesure dont on devait retirer des avantages politiques.

On a également prétendu qu'il s'agissait d'un empiétement sur les droits des provinces. J'aimerais bien savoir depuis quand le gouvernement provincial actuel est devenu si scrupuleux au sujet des droits provinciaux. J'ai en main un mémoire préparé par M. H. Carl Goldenberg, C.R., conseiller spécial. Intitulé: ""Mémoire soumis au gouvernement du Canada par le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la collaboration fédérale-provinciale en matière d'expansion économique" il porte les signatures de l'honorable W. A. C. Bennett, de l'honorable Einar M. Gunderson, de l'honorable R. Bonner, qui tout le long du mémoire réclament aide financière et collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ils plaident pour la mise en valeur et l'expansion économique, réclament de l'aide pour la voirie, domaine qui relève pourtant de la compétence provinciale. Ils veulent une aide à l'égard de

la conservation des ressources forestières, et ils veulent aussi une aide pour la conservation des eaux qui semblent jusqu'à présent entièrement du domaine des provinces.

Je ne vais pas citer de longs passages de ce mémoire, mais j'ai souligné de nombreux cas où ils réclament une collaboration générale entre les provinces et le gouvernement fédéral, sur une base politique et financière.

**M. Hahn:** Sur une base de participation équitable.

**M. Low:** Que voulez-vous dire par "sur une base politique"?

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Byrne:** Quand je dis "sur une base politique", monsieur l'Orateur, je parle de la collaboration entre les gouvernements que j'ai mentionnés.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je ne devrais peut-être pas permettre à l'honorable député de répondre à une question de ce genre, car il me semble que nous nous écartons du principe dont s'inspire le bill.

**M. Byrne:** Ainsi que je l'ai dit, il s'agit à tous égards d'une demande de collaboration. Je le répète, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont collaboré parfaitement. Le gouvernement fédéral a affecté au relevé environ quatre millions. Il s'est associé à l'entreprise. C'est ce que réclame le mémoire: une participation à la mise en valeur. Nous y avons participé. Les hauts fonctionnaires fédéraux se sont joints aux autorités provinciales, afin d'effectuer un relevé permettant de découvrir comment le bassin du Columbia pouvait servir à l'avantage de la Colombie-Britannique et des autres régions du Canada.

**M. Hansell:** Puis-je poser une question au député?

**M. Byrne:** Comment peut-on espérer de la collaboration dans d'autres domaines, si c'est à ce genre de collaboration que l'on peut s'attendre. Maintenant que nos études en sont au point où nous pouvons dire à nos amis de l'autre côté de la frontière: "Nous sommes prêts à entamer les pourparlers; nous croyons avoir une proposition raisonnable; nous allons utiliser cette eau au Canada ou vous la céder à des conditions réciproques". Une des parties qui ont collaboré sur le plan fédéral-provincial au Canada conclut une entente indirecte qui compromet le relevé effectué dans le bassin du Columbia et la mise en valeur de ses eaux à l'usage des Canadiens.

Quant aux droits des provinces, disons qu'encore qu'il soit exact que les ressources hydrauliques soient effectivement du ressort des provinces il n'est pas inexact d'affirmer que là où on entend exporter de l'énergie à l'étranger, il faille obtenir un permis du gouvernement fédéral. C'est vrai du gaz naturel. Comment expliquer une telle incompréhension? Comment expliquer la forte opposition du gouvernement provincial en cette affaire? En vérité il semble bien irrité, si l'on en croit l'honorable représentant d'Okanagan-Revelstoke.

**M. Wylie:** Sans aucun doute.

**M. Byrne:** Mais comment expliquer une telle irritation en ce qui concerne cet aspect-là en particulier de la mise en valeur et du contrôle de nos ressources naturelles? Il ne faut pas insister sur les droits provinciaux au point qu'une société privée puisse conclure un accord comme celui-là, accord, qui, pour autant que je saisis la situation dans son ensemble, ne ressemble à rien tant qu'à du pillage pur et simple.

Lorsque le gouvernement du Crédit social était encore dans sa jeunesse en Colombie-Britannique, le ministre des Terres et Forêts se serait dit engagé dans une grande partie de poker internationale avec les États-Unis au sujet du gaz naturel et des ressources hydrauliques. Le ministre a dû, il me semble, gagné plusieurs manches excellentes, mais il a maintenant perdu un enjeu extrêmement important. (*Exclamations*)

**M. Wylie:** Qu'en sait l'honorable député?

**M. Low:** L'honorable député prétend-il que le gouvernement va y perdre?

**M. Byrne:** De temps à autre on traite les Canadiens de scieurs de bois et de porteurs d'eau. La prochaine étape de notre expansion consistera-t-elle à faire de nous simplement des scieurs de bois et des emmagasineurs d'eau? L'adoption du bill à l'étude empêchera, je crois, qu'il en soit ainsi.

**M. Harold Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, la Chambre discute incontestablement en ce moment un bill extrêmement important qui s'inspire d'un principe également important. Il faut l'envisager avec calme d'un point de vue rationnel. Je déplore vivement que le premier porte-parole du groupe du Crédit social ait dû consacrer la plus forte partie de ses quarante minutes à essayer d'attaquer le Gouvernement en lui reprochant d'avoir obéi à des préjugés politiques quand il a présenté le projet de loi à l'étude. Même si je pense

parfois que le Gouvernement s'inspire de tels motifs, je crois que ce n'est pas le cas en l'occurrence.

**L'hon. M. Sinclair:** Bien rarement.

**M. Winch:** Nous devons partir de ce point de vue, savoir que les deux gouvernements en cause sont sincères dans leurs actes et leurs attitudes. Cependant, l'un des deux doit avoir tort et il nous incombe de trouver lequel a raison.

Si le bill à l'étude est d'ordre général comme on l'a déjà fait observer, il ne fait pas de doute qu'il a été soumis à l'heure actuelle en raison d'une situation particulière qui existe en Colombie-Britannque. Deux mois environ avant que la Chambre se réunisse, il suffisait de lire les journaux pour se rendre compte qu'une lutte d'importance allait se livrer entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement d'Ottawa au sujet du barrage projeté sur le fleuve Columbia, soit à environ six milles de la ville de Castlegar.

Il est malheureux que ce conflit ait pris une telle tournure dans les journaux. Je trouve que le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est révélé un peu maladroit, et même arrogant en passant un accord avec la société Kaiser, le jour même où il a averti le général McNaughton qu'il en avait l'intention, le 17 septembre 1954. Je pense aussi que le gouvernement fédéral mérite sa part de reproches car, parce qu'il désapprouvait ce geste, il a déclenché une guerre verbale avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, l'accusant de se fourvoyer lamentablement, de ne pas savoir ce qu'il faisait, l'accord lui paraissant imprudent et que sais-je encore.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est parfaitement vrai.

**M. Winch:** Même si c'est vrai, je crois que nous aurions obtenu de meilleurs résultats si le gouvernement fédéral avait dit au gouvernement de la Colombie-Britannique qu'il ne partageait pas son opinion, et l'avait invité à conférer avec lui pour essayer d'en arriver à une solution éventuelle.

**L'hon. M. Sinclair:** Mais l'affaire était bâclée.

**M. Winch:** Je le sais. Toutefois, au lieu de continuer la guerre et de dire qu'à la convocation des Chambres, en janvier, il allait adopter une mesure législative qui mettrait bon ordre à la chose, pourquoi n'a-t-il pas invité le gouvernement provincial à conférer avec lui en vue d'en arriver à une entente, à un accord? Cela ne s'est pas fait.

Nous savions tous que le Gouvernement allait, à la session actuelle, présenter une mesure du genre. Si le problème a surgi, au sujet de ce qui arrive en Colombie-Britannique, c'est que, pour la première fois dans l'histoire du Canada, une province a contesté ce que le gouvernement fédéral juge être son droit. On a donc constaté que les dispositions législatives existantes n'étaient pas suffisantes, qu'il fallait, soit des précisions soit un pouvoir accru. Sachant que la question allait être soulevée, et que j'obtiendrais du gouvernement fédéral ses vues aussi bien que les données et le raisonnement sur lesquels il appuie la mesure à l'étude, j'ai cru qu'il m'appartenait, au titre que je viens d'énoncer, de me rendre à Victoria, pour y dire au gouvernement qu'il convenait que, député aux Communes d'une circonscription de la Colombie-Britannique, je sois mis au courant des vues du gouvernement provincial et des données dont il fait état, pour que je puisse les confronter, ici, avec les arguments invoqués par le gouvernement fédéral. Si je n'obtenais pas ce renseignement, je me trouverais dans une situation peu agréable.

Je suis allé voir le premier ministre de la Colombie-Britannique et je lui ai exposé la situation. Il promit de me fixer un rendez-vous avec le ministre des Terres et forêts. Après un long entretien avec celui-ci, M. Sommers, je m'estime au courant des faits. J'aimerais en présenter un aperçu, étant donné leur importance et vu qu'ils font ressortir nettement le point de vue du gouvernement provincial qui appartient à un autre parti que le mien. Ce point de vue suscite peut-être un problème d'ordre constitutionnel.

Oui, la Colombie-Britannique, pour des motifs que ce gouvernement connaît mieux que nous, a signé un accord avec la société Kaiser, le 17 septembre 1954. Aux termes de cette entente, la société a dû verser $125,000 pour garantir qu'elle procéderait aux forages d'essai, et ainsi de suite. Elle s'est engagée à dépenser au moins $100,000 avant le 1er mars de cette année. Il ne lui reste donc qu'environ 2 semaines et demie. Si, par suite de ces forages, on constate la possibilité d'aménager un barrage à environ 6 milles de Castlegar, l'organisme en question consentira à constituer une société canadienne qui demandera un permis conditionnel d'exploitation hydraulique. Si cette société obtient le permis conditionnel, elle déposera en garantie un montant supplémentaire de $125,000. Elle commencerait à élever le barrage au plus tard le 1er août 1956 et le compléterait au plus tard le 1er août 1959.

Cette entente permettrait à la Colombie-Britannique de bénéficier d'un barrage dont la construction aurait été financée par la société Kaiser au coût de 25 ou 30 millions de dollars. La province pourrait utiliser le cinquième de l'énergie produite et exiger

que les lignes de transmission traversent la frontière internationale là où le gouvernement de la Colombie-Britannique le voudrait. Le gouvernement provincial percevrait chaque année environ $275,000 sous forme d'impôts afférents au barrage.

A ce point de l'exposé, j'ai posé une question au ministre. Disons tout d'abord que je ne révèle ici aucune confidence. J'ai participé à cette entrevue à titre de représentant de la Colombie-Britannique à la Chambre des communes et pendant toute l'entrevue, on ne m'a dit qu'une fois que tel détail devait demeurer confidentiel. Je ne puis ni ne veux dévoiler ce détail. On m'a laissé parfaitement libre au sujet de tout le reste. L'une des premières questions que j'ai soulevées a été celle dont a parlé le représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) il y a un moment. Quels liens doit-il y avoir entre ce projet et la commission d'énergie de Bonneville?

Le ministre m'a dit qu'on a pris connaissance de l'accord signé entre la société Kaiser et l'entreprise d'énergie de Bonneville. Bien qu'il n'en soit pas question au contrat, une telle entente existe.

Ayant appris que tel était le but de l'entente originale, j'ai déclaré que le gouvernement d'Ottawa avait dit à la province qu'on ne lui permettrait pas de donner suite à cette entente. Quelle était la position de la province? Je tiens à vous transmettre les renseignements que j'ai reçus, parce que j'estime qu'il y a lieu de le faire. On a répondu: "Nous avons un projet B et si nous ne pouvons pas donner suite au projet A, à cause des dispositions prises par le gouvernement fédéral, nous donnerons suite au projet B." Quel est ce projet B? C'est que si le barrage n'est pas aménagé par la société Kaiser, il le sera par la Commission d'énergie de la Colombie-Britannique. Cet organisme empruntera de l'argent dont le remboursement sera garanti par le Gouvernement.

Je ne puis vous indiquer le montant précis, parce que le ministre des Terres et Forêts, au cours des deux derniers mois, a cité trois chiffres différents. Il m'a dit qu'on emprunterait à un taux de 3·75 p. 100; mais j'ai noté la semaine dernière qu'il a dit, dans son discours à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, qu'on emprunterait à 4·2 p. 100. Si l'emprunt se fait à 4·2 p. 100, je crois que , d'après une entente avec la société Kaiser, le remboursement se fera au taux de 6·275 p. 100. Autrement dit, selon le ministre des Terres et Forêts et conformément au programme B, le gouvernement provincial bénéficierait d'un autre avantage, parce qu'il obtiendrait la différence entre 4·2 p. 100 et 6·275 p. 100, taux que lui verserait la société Kaiser. De plus, il obtiendrait encore le cinquième de l'énergie et un montant de $275,000 versé en impôts, même si le barrage n'appartenait pas à la Kaiser. Cette société verserait annuellement $275,000 à la province, tout comme si elle était propriétaire du barrage. D'autre part, elle verserait chaque année au gouvernement provincial un montant de quelque $250,000 destiné à assurer l'entretien du barrage appartenant à la Commission hydroélectrique de la Colombie-Britannique et les améliorations à y apporter.

Tel était donc le programme B que, sauf erreur, on songe encore à mettre en œuvre. Or ici j'ai posé une autre question. J'ai dit: "Si Ottawa adopte une mesure visant à priver les intéressés du pouvoir constitutionnel, qu'allez-vous faire?" On a répondu à cela, et c'est aussi ce qu'ont dit les journaux, que le gouvernement de la province mettra au défi l'autorité du gouvernement fédéral et procédera à l'aménagement du barrage.

Sur quoi se fonde-t-on pour affirmer qu'on ne peut empêcher le gouvernement de la Colombie-Britannique d'aller de l'avant? Voici ce qu'on invoque: "Comment la Couronne, du chef du Canada, peut-elle obtenir un jugement à l'encontre de la Couronne, du chef de la province, ou lui signifier un arrêt de sursis? Comment la chose serait-elle possible, des points de vue constitutionnel et juridique? (*Ici intervient un calembour intraduisible de M. Knowles sur le mot "Howe"*). Je ne suis ni avocat ni une autorité pour ce qui est des questions constitutionnelles, bien que le sujet m'intéresse. J'ai seulement voulu savoir comment la Couronne, du chef du Canada, peut poursuivre la Couronne, du chef de la province. On me dit que ce serait bien difficile. Je n'ai pu étudier toute la jurisprudence, mais un juge très éminent de notre pays m'a indiqué qu'il existait, au Canada, un précédent. Bien qu'il soit fort malaisé pour les autorités fédérales de poursuivre les autorités provinciales en cour de justice, j'apprends qu'il est possible de poursuivre un ministre, en tant que particulier, pour avoir commis un acte illégal.

**M. Knowles:** Faites appeler le ministre de la Justice.

**M. Winch:** Sauf erreur, il existe, au Canada, un précédent. Or, cela soulève un autre point. Mettons qu'on trouve le moyen de signifier un arrêt de sursis à un gouvernement provincial. Le gouvernement provincial déclare qu'il ira de l'avant, quoi que dise le Parlement fédéral. Comment signifierez-vous une telle injonction? Elle devra être signifiée par un shérif. Qu'en fera-t-il? Dira-t-il: "Le gouvernement fédéral prend cette atti-

tude et vous devez cesser"? Je crains bien que cela ne marchera pas. Allez-vous emprisonner le ministre des Terres et Forêts?

**Le très hon. M. Howe:** Vous vous inquiétez au sujet de l'ennui d'un autre.

**M. Winch:** Vous n'allez pas empêcher les camions de décharger du gravier sur le barrage Kaiser. Ce sont là des points très intéressants, très curieux, mais aussi de la plus haute importance. A mon sens, c'est quelque chose que nous devons tenter de régler judicieusement. Ce ne serait pas servir les intérêts bien compris du Canada, si un gouvernement s'insurgeait contre un autre, ou si l'un traduisait l'autre devant les tribunaux et que le gouvernement provincial dise: "Allez-y! Traînez-nous devant les tribunaux; nous ne nous soumettrons pas, de toute façon." Il en résulterait au Canada une situation que nous déplorerions tous. De sorte que, peu importe qui a raison, je reste convaincu que l'essentiel, dans tout cela, c'est la question constitutionnelle.

L'autre jour, en parlant de cette question, le ministre du Commerce (M. Howe) nous disait que cet aspect-là de la question pourrait être évoqué au comité des affaires extérieures auquel sera renvoyé le projet de loi, et qu'il le sera effectivement. Voilà qui est bien, nous en convenons tous, mais vu l'importance de la question il me semble que les députés ont le droit d'attendre du ministre de la Justice (M. Garson) qu'il les éclaire un peu sur le point de vue constitutionnel et sur les raisons invoquées par le Gouvernement pour affirmer la prééminence de ses droits.

Je juge la chose importante parce que je suis persuadé que le ministre du Commerce n'aurait jamais présenté ce bill-ci si le procureur général et ses conseillers juridiques ne lui avaient pas dit qu'il avait le droit d'agir ainsi. Pourtant, lorsque j'ai assisté à la réunion à Victoria j'ai bien demandé au premier ministre créditiste et à son ministre des Terres et Forêts s'ils avaient eux aussi eu recours à des conseillers juridiques? "Nous avons reçu, m'ont-ils répondu, les meilleurs conseils juridiques possibles. Nous avons consulté les services de notre procureur général qui nous affirment que nous avons le droit d'agir comme nous le faisons, peu importe ce que peuvent dire Ottawa ou la Chambre des communes." Nous avons donc un procureur général qui dit "Vous avez le pouvoir d'aller de l'avant" et un autre qui dit "Vous ne l'avez pas". Il est bien évident qu'il faut s'entendre sur cette question, parce que c'est une question d'importance primordiale qui doit être réglée.

[M. Winch.]

**L'hon. M. Sinclair:** Depuis quand le procureur général de la Colombie-Britannique a-t-il quitté l'école de droit?

**M. Winch:** Je n'en ai pas la moindre idée. Je sais cependant que vous ne pouvez pas toujours juger de la compétence d'après l'âge. Qu'il soit ou non considéré comme un brillant avocat, du point de vue du droit constitutionnel, je n'en sais rien. Je sais toutefois que le ministre obtient toujours les conseils de ceux qui sont à son service, de fonctionnaires qui sont au service de l'administration à cause de leur compétence et de leur intelligence.

**L'hon. M. Sinclair:** Croyez-vous qu'ils suivent les conseils?

**M. Winch:** Je sais qu'à Victoria ils ont obtenu des avis juridiques, et je ne mets pas leur déclaration en doute, pas plus que leur intégrité ou leur sincérité. Je ne mets pas en doute non plus la sincérité, l'intégrité ou la compétence de ceux qui ont conseillé différemment le gouvernement fédéral. Mais il est évident que, lorsque deux gouvernements et deux ministères sont à des pôles opposés, la difficulté, sur un point quelconque, est d'ordre constitutionnel.

**M. Knowles:** Il doit y avoir des boursiers de la fondation Rhodes des deux côtés.

**M. Winch:** Je ne suis pas juriste en droit constitutionnel.

**Le très hon. M. Howe:** C'est pourquoi nous avons la Cour suprême.

**M. Winch:** J'allais justement en parler, Si j'en avais le temps, je pourrais prononcer un assez bon discours établissant les pouvoirs constitutionnels du Dominion.

**L'hon. M. Sinclair:** Ce serait le premier bon discours prononcé à la Chambre par le député.

**M. Winch:** Et je pourrais tout aussi facilement prononcer un assez bon discours présentant l'autre face de la médaille. J'ai entendu les paroles du ministre, mais je me dispense de les commenter. Les seules fois où il n'est pas d'avis que je prononce un bon discours, c'est lorsqu'il ne goûte pas mes propos mais ne sait trop comment les réfuter.

L'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne laisse aucun doute quant à la compétence du gouvernement fédérale à l'égard de questions comme celle qui nous occupe en ce moment. Voici comment se lit le paragraphe 10 c):

> Les travaux et les ouvrages d'une nature locale, autres que ceux qui sont énumérés dans les catégories qui suivent:
>
> c) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada profiter au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces.

Cela est assez clair. Il est dit que la province n'a pas compétence, si le parlement fédéral déclare qu'un ouvrage situé dans la province profite au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces.

Mais j'ai été fort intéressé d'entendre le ministre du Commerce parler l'autre jour du traité de 1909, traité dont a également parlé le député de Kootenay-Est (M. Byrne). Bien que le député ait cité l'article 9, le ministre du Commerce, lui, s'est arrêté à l'article 2. J'ai peut-être mal compris ce qu'a dit le ministre, mais je ne trouve pas que cet article donne au gouvernement fédéral compétence exclusive en ce qui a trait aux eaux internationales.

**M. Low:** C'est ce qu'a dit le ministre.

**M. Winch:** C'est ce que j'ai cru lui entendre dire; mais, si je suis dans l'erreur, je veux bien qu'on me reprenne. Le ministre a bien parlé de l'article 2 qui dit tout simplement:

> Chacune des hautes parties contractantes se réserve à elle-même ou réserve au Gouvernement des différents États, d'un côté, et au Dominion ou au gouvernements des provinces, de l'autre,...

Et ainsi de suite. Je ne vais pas le lire en entier, mais l'article 2 du traité de 1909, qui se trouve aux statuts de 1911, fait mention et des provinces et du Dominion.

La Colombie-Britannique a exercé pendant bien des années des pouvoirs à l'égard des cours d'eau internationaux, en vertu d'une loi de l'assemblée législative concernant les eaux, loi qui figure au recueil de statuts de la Colombie-Britannique depuis 1897. On ne l'a jamais encore contestée, non plus que le pouvoir exercé sous le régime de cette mesure. Autant que je sache, la Colombie-Britannique exerce en ce moment un droit qu'elle a toujours possédé, ou qu'elle possède depuis 1897.

Mais, monsieur l'Orateur, le gouvernement fédéral, jusqu'à présent, ne s'est jamais opposé et n'a jamais fait d'objection à l'exercice de ce pouvoir. Nous sommes en train de discuter un bill d'intérêt général qui ne s'applique, en fait, qu'à un seul cas particulier pour le moment: le barrage Kaiser. On ne doit pas perdre de vue, néanmoins, que le Columbia comprend non seulement le fleuve proprement dit mais aussi ses affluents et les lacs qui en constituent le bassin. Cela comprend les lacs Okanagan, Arrow, Kootenay, ainsi que de nombreuses rivières et des centaines de ruisseaux. Il existe déjà, dans le bassin du fleuve Columbia, de nombreux barrages, non seulement aux fins de production d'énergie mais d'emmagasinage de l'eau, eau qui est emmagasinée non pas au seul profit de la Colombie-Britannique mais aussi des États-Unis. Ces entreprises n'ont soulevé, par le passé, aucune objection; on peut donc comprendre la confusion provoquée par la présentation du bill à l'étude, juste au moment où un autre barrage allait être érigé.

Je ne cherche qu'à exposer la situation telle qu'elle m'apparaît. Je crois qu'une importante question d'ordre constitutionnel est en jeu ou du moins que le problème doit être élucidé. Je suis convaincu que nous ne pourrons résoudre ce problème ni à Ottawa ni à Victoria. Quant au point envisagé par le ministre du Commerce, je crois qu'il faudra en saisir la Cour suprême. Il serait peut-être bon de l'annoncer maintenant; cela nous permettrait de compter sur un verdict touchant les droits constitutionnels, la situation où se trouvent la province et le gouvernement fédéral, la répartition de pouvoirs entre ces deux corps législatifs. Il faut en arriver là, vu la nécessité d'élucider la terminologie de la constitution.

Aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la province a un droit de regard sur ses ressources naturelles. Bien des gens, je dirais la plupart des gens, croient que l'eau constitue une ressource naturelle de la province, et tant qu'elle est utilisée à l'intérieur de ses frontières elle ressortit à la province. De fait, l'eau ne devient pas un article d'exportation à moins de sortir de la province, dont elle finit nécessairement par sortir. La province empiète-t-elle donc sur l'exportation de l'eau parce qu'elle en règlemente l'utilisation?

Jusqu'ici, le gouvernement n'a pas pris l'attitude qu'il désire adopter. Jusqu'ici, sauf erreur, le gouvernement fédéral a jugé que le problème de l'exportation se pose, non pas à l'égard de l'eau considérée comme ressource naturelle, mais à l'égard de l'exportation d'énergie produite par l'eau à l'intérieur de la frontière provinciale. La chose devient passablement évidente si on se souvient de ce que le gouvernement fédéral n'a pas vu d'inconvénients (du moins, il a dû accorder sa permission) à ce que la *West Kootenay and Light* s'établisse à Waneta. Les travaux terminés, on a constaté que dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique on disposait d'un excédent de 75,000 kilowatts. Le gouvernement est alors intervenu pour interdire l'exportation de cette énergie aux États-Unis.

Établit-on une distinction entre les ressources hydrauliques et les ressources d'énergie électrique ou s'agit-il d'une seule et même chose vu que l'eau est pour ainsi dire la matière première d'où provient l'énergie hydro-électrique. J'espère sincèrement que je n'ai pas compliqué davantage la question. J'ai

essayé de soulever quelques-uns des problèmes tels que je les vois, et de donner mon interprétation honnête et sincère de ce à quoi songe le gouvernement provincial, après mon entrevue avec le premier ministre de cette province et le ministre des terres et forêts.

Je n'ai aucune hésitation à déclarer, monsieur l'Orateur, que j'appuis totalement le principe dont s'inspire le bill à l'étude. Je crois qu'il est grand temps que, dans l'intérêt national, le gouvernement fédéral fasse preuve d'une plus grande compréhension et d'un plus grand intérêt à l'égard du développement des ressources locales; je crois qu'il faut manifester plus d'intérêt non seulement pour la protection de nos ressources mais aussi pour le développement des ressources des diverses provinces du Canada. C'est parce que je suis tellement en faveur de ce que j'estime être l'objet ultime du bill que je serais navré qu'il s'embourbât et que la question se compliquât encore davantage. Comme les problèmes, difficultés et malentendus actuels n'ont peut-être pas été réglés, j'espère sincèrement que le ministre de la Justice (M. Garson), avant que le bill quitte la Chambre après avoir été lu pour la deuxième fois, pourra tirer au clair un bon nombre des points et problèmes que j'ai soulevés.

Je dirai en guise de conclusion que les deux gouvernements, à mon avis, ont eu tort de s'engager dans une guerre de presse. J'espère qu'à l'avenir—et je crois que tous sont d'accord avec moi,—au lieu de tomber à bras raccourcis les uns sur les autres, nous essayerons d'étudier la chose ensemble afin de déterminer s'il est possible, à l'échelon provincial et national, de nous entendre dans l'intérêt non seulement de notre province, de ses industries et de ses ressources, mais aussi dans l'intérêt général du Canada.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord féliciter l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) et l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) de l'attitude qu'ils ont adoptée à l'égard de cette dangereuse situation. Les remarques du représentant de Vancouver-Est ont sans doute démontré aux bureaucrates d'Ottawa, même aux têtes les plus chaudes, qu'il est bon d'être un peu prudent et qu'on ne peut passer outre aux droits des provinces. Bien entendu, le gouvernement fédéral, qui est tout puissant, pourrait fouler aux pieds les droits des provinces, mais s'il le faisait il détruirait le Dominion du Canada, ce qui est très grave et porte grandement à réfléchir.

Un dernier mot au sujet de l'honorable représentant de Vancouver-Est: je dois dire qu'il s'est exprimé exactement comme je m'y attendais, c'est-à-dire en socialiste qui appuie le projet de loi. Pour ma part, étant créditiste je m'oppose au bill et au principe dont il s'inspire. Je pense que l'honorable représentant de Vancouver-Est avait autant de bon sens en ce qui concerne la façon d'administrer la Colombie-Britannique, lorsqu'il était membre de l'Assemblée législative de cette province, qu'il en a maintenant à son titre de membre de la Chambre des communes à Ottawa. Il aurait donc pu diriger cette province en Colombie-Britannique tout aussi bien qu'il pourrait le faire à Ottawa.

Alors pourquoi enlever aux provinces, qui s'acquitteraient bien de la tâche, leur pouvoir et leur autorité pour les confier au gouvernement fédéral, qui ne s'en acquitterait peut-être pas aussi bien? C'est le point important dont il faut nous occuper. J'en ai parlé assez longuement hier soir au cours de ma petite dissertation sur les bourses Rhodes et autres choses du genre.

Tout semble indiquer que le projet de loi n° 3 dont la Chambre est saisie actuellement concerne le projet de barrage Castlegar que la Colombie-Britannique a proposé. C'est pourquoi, je désire mettre toute considération politique de côté et m'efforcer d'éclairer le débat, au lieu de l'échauffer. Je tâcherai d'expliquer à la Chambre et à tous les Canadiens en termes faciles à comprendre ce qu'est le barrage Castlegar, parfois appelé barrage Kaiser. Quelle en est la nature? Quel est son but? Pour quels motifs le projet a-t-il été conçu?

J'ai puisé les détails qu'on trouvera dans mes observations, dans l'exposé du projet qu'a fait sur les ondes du poste CBU Vancouver, le 29 novembre 1954, M. R. E. Sommers, ministre des Terres et Forêts et ministre des Mines en Colombie-Britannique. Ainsi, il me sera possible de me garder de toutes ces considérations étrangères que l'honorable représentant de Vancouver-Est a introduites dans le débat, créant ainsi de la confusion. Mon but est de ne pas embrouiller les choses.

Le barrage Castlegar doit être aménagé à la sortie des lacs Arrow, en Colombie-Britannique. L'idée générale du projet peut être résumée en quelques mots comme il suit: Le gouvernement de la Colombie-Britannique se propose d'emmagasiner, grâce à ce barrage, 3 millions de pieds-acre d'eau à l'époque où le niveau est élevé dans le fleuve Columbia pour permettre à cette eau de s'écouler dans le Columbia aux États-Unis en période d'étiage afin d'y maintenir en activité certaines centrales hydro-électriques, États-Unis, et de bénéficier en retour d'une quantité d'énergie d'une valeur d'environ $840,000 par année pendant 50 ans. En réalité, cela signifie l'économie de 3 millions de pieds-acre d'eau qui se gaspille régulièrement et la vente de cette

eau à la population des États-Unis pour la somme d'au moins $840,000 ce qui aidera à la Colombie-Britannique à acquitter sa lourde dette provinciale.

Les lacs Arrow constituent un élargissement de 100 milles de longueur du gigantesque fleuve Columbia à l'intérieur de la Colombie-Britannique. A la sortie des lacs Arrow, se trouve la ville de Castlegar, sise sur les rives du Columbia près de ce qu'on appelle le pertuis de Castlegar. En aval de Castlegar, il se déverse par là chaque année, vers la frontière des États-Unis, située à 25 ou 30 milles plus loin, d'énormes masses d'eaux canadiennes, qui sont simplement gaspillées en ce qui concerne notre pays et qui représentent également une perte d'énergie hydroélectrique. Si ces eaux descendent au moment où le niveau est élevé, les États-Unis ne peuvent les utiliser et elles sont perdues tant pour ce pays que pour tout le continent nord-américain. J'espère que tous ceux qui s'occupent de la question tiendront bien compte de cet aspect.

Or, que peut faire le gouvernement de Colombie-Britannique? Que peut faire un groupe quelconque de députés? Que peut-on faire? Que devrait-on faire? Que peut entreprendre le gouvernement de Colombie-Britannique afin de conserver une partie de ces eaux? Le gouvernement provincial pourrait-il aménager un barrage à Castlegar ou plus loin en aval, en tirer de l'énergie hydroélectrique afin de l'utiliser dans cette partie de la province? Les données que possède le gouvernement de la Colombie-Britannique semblent prouver que le terrain de Castlegar n'est pas assez solide pour porter un barrage élevé. C'est à mon avis, un fait que semblent ignorer la plupart de ceux qui parlent du projet sans trop y réfléchir.

Ne peut-on donc rien faire pour remédier à ce gaspillage? Le gouvernement de la Colombie-Britannique semble croire que ce serait possible. Si l'on pouvait construire sans danger, à Castlegar, un barrage à bas niveau et s'il était assez puissant, on pourrait contenir les eaux des lacs Arrow et les porter à un niveau assez élevé pour emmagasiner environ trois millions de pieds-acre d'eau qu'on laisserait s'écouler aux époques d'étiage. S'il était possible d'aménager ce barrage, on pourrait peut-être contenir l'eau qui se gaspille afin d'alimenter des usines hydroélectriques établies en aval, aux États-Unis, lorsqu'elles en auraient besoin pour fonctionner au rythme le plus profitable. D'après ce régime, les États-Unis devront payer la Colombie-Britannique, non pas en espèces, mais en lui fournissant de l'énergie, en retour de l'eau qu'elle aura fournie.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a pensé et pense encore que les preuves dont il dispose le fondent à examiner cette possibilité. J'aime à croire qu'il n'est pas contraire à la constitution d'examiner les possibilités. Il étudie la question depuis quelque temps afin de trouver la manière la plus satisfaisante et la plus économique de faire exécuter l'examen nécessaire. Enfin, une société américaine a offert de se charger d'effectuer des études à des conditions qui paraissaient assez séduisantes. Cette société est le *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation.*

Après de longues négociations avec le Gouvernement de la Colombie-Britannique,— toutes les négociations à l'égard de cette entreprise ont été longues et étudiées; tout autant que s'il s'était agi d'un groupe du Gouvernement fédéral, quoi qu'en pense le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) avec toute sa sagacité. La société Kaiser après de longues négociations, a fini par conclure un accord avec le Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique.

La société a enfin consenti, d'abord, à déterminer s'il était possible, du point de vue matériel et économique, d'aménager un barrage d'un niveau si bas au goulet de Castlegar à l'embouchure des lacs Arrow et, ensuite seulement, si l'enquête précitée prouvait à la satisfaction de la province et de la société que le projet était réalisable, la société s'engageait-elle à aménager un barrage à bas niveau à Castlegar. Le contrat comporte deux phases distintes, deux entreprises distinctes, deux genres distincts de travaux: premièrement, l'enquête et, en second lieu, la construction proprement dite.

La société a consenti à effectuer cette enquête dans les conditions suivantes. Me permet-on de signaler quelle sage prudence a observé en cette occasion le Gouvernement de la Colombie-Britannique. L'accord qu'il a conclu vaut ceux que le ministre des Pêcheries aurait pu obtenir. D'abord, la société s'engageait à déposer un cautionnement de $125,000. En second lieu, elle devait entreprendre sans délai les sondages, les levés géologiques, les travaux de génie sur place et autres travaux du même ordre visant à établir si le projet était ou non réalisable.

Troisièmement, on dépenserait au moins $100,000 avant le 1er mars 1955 (je crois qu'on a modifié cette date en raison de circonstances imprévisibles), ou une partie proportionnelle des $100,000 si l'entreprise était jugée irréalisable avant le 1er mars. Quatrièmement, on fournirait à la province un état certifié et complet de toutes les dépenses. Cinquièmement, on confisquerait le cautionnement de $125,000 de la société si elle

refusait de se conformer à toutes les dispositions de l'accord. Même un boursier Rhodes ne saurait faire mieux.

L'accord sur les recherches a été signé le 17 septembre 1954. Remarquons qu'il ne s'agit que d'un accord relatif aux recherches. Toutes les sorties stupides faites par divers membres du Gouvernement fédéral se sont produites après la signature de cet accord visant l'exploration et non pas la construction. Je ne me rappelle aucun exemple de déclarations aussi irréfléchies des ministres de la Couronne dans toute l'histoire du Canada. Le Gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas été si loin qu'on l'a prétendu, en signant un tel accord le 17 septembre.

La société a convenu d'abord, si la chose était jugée réalisable par les deux principaux intéressés, d'ériger le barrage Castlegar aux conditions suivantes. D'abord, la société formerait une société canadienne en vertu des lois de la Colombie-Britannique. En deuxième lieu, elle obligerait sa filiale canadienne à demander un permis aux termes de la loi relative à l'eau, dont on a déjà parlé aujourd'hui, car il était reconnu que la délivrance d'un tel permis autoriserait les travaux. Troisièmement, elle consentait à entendre, lors de la demande, tous les intéressés et tout représentant de l'intérêt public. Quatrièmement, si le permis est accordé à la société canadienne et qu'elle l'accepte, la filiale canadienne devra déposer sur-le-champ un autre montant de $125,000 à titre de garantie d'exécution. On y va prudemment. Il n'y a pas là de quoi s'énerver et jeter les hauts cris. Cinquièmement, l'aménagement du barrage de Castelgar commencerait le 1er août 1956 au plus tard. Sixièmement, le barrage serait achevé le 1er août 1959 au plus tard. On procède avec méthode d'un bout à l'autre. Ni le ministre des Pêcheries ni aucun autre député ne pourraient faire mieux.

La Colombie-Britannique consentait à accorder à la société, une fois achevé le barrage d'emmagasinage et conformément aux termes de la loi relative à l'eau, un permis définitif portant pour 50 ans. Voyez quelles précautions on prend. On prévoit le renouvellement du contrat pour la période et aux conditions dont la province et la société conviendront. A entendre les propos inconsidérés, le gouvernement de la province aurait vendu la moitié de la Colombie-Britannique!

Ces conditions seraient incluses dans tout permis conditionnel que l'on accorderait. Notons qu'il n'y a aucune échappatoire. En échange de ces droits, la société s'engage en premier lieu à livrer à la province le cinquième de l'énergie qu'il y aurait moyen de produire dans les centrales qui, en aval, relèvent du gouvernement fédéral des États-Unis, à même le montant net des eaux retenues par le barrage d'emmagasinage. C'est clair, n'est-ce pas? On estime à 42,000 kilowatts-heure cette part annuelle de 20 p. 100.

En second lieu, la société livrerait à la province de la Colombie-Britannique 20 p. 100 de toute l'énergie que la quantité nette d'eau d'emmagasinage rendue utilisable par le barrage permettrait de produire, au moyen de nouveaux barrages, dans les nouvelles centrales d'énergie qui pourraient être aménagées en aval, la commission d'énergie de Bonneville étant l'organisme chargé de vendre l'énergie produite par ces centrales. Comme on l'a signalé cet après-midi, un tel accord ne comporte pas la moindre échappatoire. Le chiffre de 20 p. 100 n'est pas définitif, mais il démontre que tous les plans ont été établis avec beaucoup de soin en Colombie-Britannique. Le Gouvernement peut négocier davantage avant d'accepter un chiffre définitif. On a tout fait pour protéger les intérêts des habitants de la Colombie-Britannique.

Certaines choses laissent prévoir que la Colombie-Britannique pourrait retirer d'autres avantages que ces 42,000 kilowatts. Il est fort possible que la Colombie-Britannique obtienne un élément de charge de 60 à 70 p. 100 à l'égard des 42,000 kilowatts livrés, au cours de toute période convenue. En se fondant sur ces 70 p. 100, la Colombie-Britannique obtiendrait 18,000 kilowatts de plus.

Quels avantages financiers en retirerait la Colombie-Britannique? D'abord il y a la valeur des kilowatts. Nous avons 42,000 kilowatts à $20 du kilowatt,—et c'est un minimum, —ce qui représente une somme de $840,000. En outre, il y a les impôts sur le barrage, qui s'élèveront probablement à $275,000 par année. C'est dire que la Colombie-Britannique toucherait un bénéfice net annuel d'au moins un million de dollars.

Voilà le genre d'administration qui permet à un gouvernement créditiste de solder ses dettes. On prétend,—et je signale que ce n'est qu'une rumeur,—que le gouvernement fédéral a proposé un partage à parts égales entre la province et la société Kaiser. Comme le ministre est ici, il peut apporter une mise au point si je fais erreur. Je ne suis pas certain d'avoir tous les détails ici, mais j'ai réalisé quelque progrès depuis que j'ai commencé il y a une semaine. Pour revenir à cette prétendue entente, selon moi, tout accord comportant partage égal avec la Colombie-Britannique voudrait dire que cette province, ou l'emmagasineur, devra aménager et entretenir le barrage. Peu de gens le reconnaissent. La société Kaiser verserait à la

province, pour les eaux emmagasinées, un dédommagement qui représenterait la moitié de l'énergie produite.

**L'hon. M. Lesage:** Et si la société Kaiser n'obtenait pas d'énergie?

**M. Blackmore:** C'est un peu comme un cultivateur qui ensemence son champ; il n'est pas certain de récolter. Il arrive que la récolte manque.

**L'hon. M. Lesage:** Ce n'est pas une réponse.

**M. Blackmore:** Il faut que chacun y mette du sien. Si cette eau n'est pas utilisée, elle continuera à dégorger là durant encore cent ans, s'il n'en tient qu'au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage), sans aucunement profiter à notre population. Je préférerais, cependant, qu'on me pose des questions lorsque j'aurai terminé mes observations. Je tiens à consigner tous ces faits dans un document que l'on puisse consulter facilement et, s'il y a quelque chose d'obscur, je répondrai alors volontiers, après cela.

Quel sera, maintenant, le résultat des propositions formulées par le Gouvernement fédéral? Dans ce cas, le gouvernement de la Colombie-Britannique devra d'abord défrayer l'aménagement du barrage. On arriverait ainsi à 30 millions, à 5½ p. 100 d'intérêt, ce qui donne $1,650,000.

**Le très hon. M. Howe:** Je ne voudrais pas interrompre l'honorable député. Il vient toutefois de donner à entendre que l'énergie devrait être répartie, a parts égales, entre la Colombie-Britannique et la société Kaiser. Qu'il sache que je n'ai rien dit de tel. Je ne saurais guère concevoir de dispositions plus imprudentes. Ce dont parle l'honorable député c'est donc d'une idée qui n'est pas de moi.

**M. Blackmore:** Je remercie le ministre de son intervention car je tiens à obtenir tous les renseignements possibles. Il s'agit ici d'une question sérieuse et je ne veux pas me tromper. Je ne voudrais pas multiplier les inexactitudes, comme certains membres du Gouvernement le font depuis trois mois. Je signale toutefois qu'on avait dit que cette proposition venait du gouvernement fédéral et que c'est pour cela que j'en parlais. Il va de soi que si personne n'a jamais rien proposé de tel, mes observations à ce sujet ne valent plus.

Répétons donc ce que je viens de dire pour qu'on me comprenne bien. Dans le cas d'une répartition à parts égales, si je ne m'abuse, la Colombie-Britannique avancerait 30 millions au titre de la construction du barrage. A 5½ p. 100, cela coûterait, annuellement, $1,650,000. L'exploitation et l'entretien reviendraient à $350,000 par année. Il en coûterait à la province deux millions par année. En continuant ainsi indéfiniment, ce serait un exemple de la façon dont les gouvernements autres que les gouvernements créditistes. s'endettent.

Si 20 p. 100 de l'énergie produite représente 42,000 kilowatts, la province recevrait 50 p. 100, soit 105,000 kilowatts par année. A $20 du kilowatt, cela rapporterait 20 fois 105,000, soit $2,100,000 par année, mais il en coûterait 2 millions à la province chaque année. Par conséquent, le revenu net de la province ne serait que de $100,000. Cependant, si la société Kaiser construisait le barrage, la province percevrait $275,000 en impôts, impôts qui seraient perdus si la province était propriétaire du barrage. Donc, d'après la proposition de partage égal qu'aurait faite Ottawa, la province enregistrerait une perte nette de $175,000 par année et, à la fin des cinquante années, elle serait encore endettée du coût estimatif du barrage, soit 30 millions de dollars.

On voit donc qu'il est inutile d'avoir recours au contrôle d'Ottawa pour réaliser une bonne administration des affaires de la province.

La présente controverse a suscité d'importantes questions. La première est celle-ci: Ce barrage à bas niveau de Castlegar ou Kaiser modifiera-t-il l'économie actuelle des lacs Arrow? Voici la réponse officielle de la Colombie-Britannique à cette question. Je cite:

> L'eau sera emmagasinée à des hauteurs telles que les collectivités, les régions agricoles et le transport par terre n'en subiront aucun préjudice.

Cet argument a été avancé par nombre de gens. Je ne mentionne aucun nom cependant, à l'exception de celui du ministre des Pêcheries. Je suis heureux d'évoquer en cela le nom du ministre, boursier, sauf erreur, de la fondation Rhodes.

On peut se demander ensuite si l'application du principe que met en jeu le projet de barrage Kaiser est de nature à constituer outre-frontière des situations acquises. On reconnaît que le gouvernement fédéral doit veiller constamment à ce que des situations acquises ne soient pas établies aux États-Unis, en raison de complications possibles à l'avenir. Mais, en l'occurrence, y a-t-il risque de créer des situations acquises en matière de ressources hydrauliques ou d'énergie? Non. Les eaux en cause se rendent déjà aux États-Unis, où elles se perdent. Comment peut-on établir des situations acquises quand les États-Unis disposent déjà de toutes ces eaux?

L'énergie ne sera pas exportée. Le député de Vancouver-Est, qui a fait preuve par ailleurs d'une bonne connaissance de la ques-

tion, semble croire que l'énergie sera produite en Colombie-Britannique pour être exportée aux États-Unis. Mais tel n'est pas le cas. On laissera les eaux suivre leur cours et l'énergie sera produite et vendue sans doute aux États-Unis, car il est peu probable qu'il en sera vendu en Colombie-Britannique, pour la simple raison que cette province ne peut présentement utiliser cette énergie dans la région concernée. On ne risque guère que ces eaux et cette énergie donnent lieu à l'établissement de droits acquis qui constitueraient un danger véritable.

En outre, l'accord prendra fin au bout de cinquante ans, alors que la province sera entièrement libre de négocier de nouveau. Encore là, une telle disposition rend impossible l'établissement de droits acquis. J'espère qu'à la fin de cette période la Colombie-Britannique conduira encore ses affaires et qu'elles seront dirigées par des hommes aussi sages que ceux qui les dirigent aujourd'hui.

La troisième question est de savoir si la Colombie-Britannique doit assurer la mise en œuvre de l'entreprise de la *Kaiser Corporation* au sujet de l'emmagasinement des eaux dans les lacs Arrow avant de procéder à d'autres entreprises relatives à la production d'énergie hydro-électrique dans cette région de Colombie-Britannique. Des projets, par exemple, comme ceux du barrage Waneta nº 1 et du barrage Waneta nº 2, du ruisseau Murphy et du ruisseau Mica. On parle beaucoup de l'opportunité de réaliser l'un ou l'autre de ces projets. Voyons ce qu'il faut en penser. Je dis immédiatement qu'il n'est pas opportun d'y donner suite. Si l'on n'a pas agrandi davantage la centrale Waneta nº 1, capable de produire bien davantage, c'est que le marché qu'offre la région n'est pas suffisant pour motiver l'expansion de la centrale ou de sa production. Voilà pour ceux qui ont l'imagination trop vive.

Quant à l'entreprise Waneta nº 2, on ne peut y songer tant que le barrage Waneta nº 1 n'aura pas atteint son plein développement. Voilà qui fait sombrer encore beaucoup d'espérance, n'est-ce pas? Pour ce qui est du ruisseau Murphy, les ingénieurs de l'hydro estiment qu'on ne doit pas songer à le mettre en valeur avant que les barrages Waneta nº 1 et Watena nº 2 aient été aménagés de façon à produire à plein rendement et que l'énergie en provenant ait été achetée en Colombie-Britannique. Elle ne peut être achetée en dehors de la province, le gouvernement fédéral interdisant l'exportation de l'électricité. On voit d'ici quelle situation est ainsi faite aux rêveurs d'Ottawa.

Ainsi que l'a dit le député de Vancouver-Est (M. Winch), cette région de la Colombie-Britannique dispose actuellement d'un excédent de 75,000 kilowatts pour lequel on ne trouve pas de débouché. Alors qu'on dispose d'un tel excédent dans la région en général, comment peut-on songer à agrandir les barrages Waneta nº 1 ou Waneta nº 2? Le député de Peace-River (M. Low) dit que les gens avertis d'Ottawa laissent ces 75,000 kilowatts se gaspiller.

**L'hon. M. Martin:** En écoutant le député, le représentant de Peace-River semble entretenir quelques doutes.

**M. Low:** Pas du tout!

**M. Blackmore:** Non! Le député de Peace-River appartenait à ce groupe de jeunes clairvoyants et intelligents qui ont fait de l'Alberta une province rentable.

**M. Herridge:** Le député permet-il une question?

**M. Blackmore:** Oui, pourvu qu'elle ne soit pas trop longue.

**M. Herridge:** Peut-il dire à la Chambre où se trouvent le Waneta nº 1 et le Waneta nº 2?

**M. Blackmore:** Ce n'est pas une question. Sauf erreur, l'énergie qu'on y produira sera sans doute vendue dans la région centrale de la Colombie-Britannique. Je préfère qu'on ne me pose plus de question dès maintenant. Qu'on attende que mon discours soit terminé pour en poser. J'essaierai alors d'y répondre et, si j'en suis incapable, il y a ici des représentants de la Colombie-Britannique qui répondront bien.

Il y a d'autres bonnes raisons de remettre à plus tard l'entreprise du ruisseau Murphy. Tout d'abord, le barrage élevé qu'il faudrait pour y produire de l'électricité créerait un réservoir qui diminuerait la capacité de production du barrage actuel de Brilliant.

**M. Fulton:** Ces propos s'éloignent de l'objet du débat.

**M. Blackmore:** Allons donc! Je prie les boursiers Rhodes de ne pas essayer de m'interrompre ainsi. Il s'agit de questions pertinentes. Fort bien. Je disais donc qu'un barrage élevé au ruisseau Murphy créerait un réservoir qui réduirait la capacité génératrice du barrage actuel de Brilliant. Le point est important. Deuxièmement, un barrage à cet endroit nuirait aux hameaux établis au confluent du Columbia et de la Kootenay. Troisièmement, ce barrage au ruisseau Murphy bouleverserait les transports et les communications actuelles dans la région du Kootenay qui relie Trail à Nelson.

**M. Herridge:** Le député voudrait-il nous dire quelles communications s'en trouveraient obstruées?

**M. Blackmore:** Posez vos questions quand j'aurai fini de parler.

Quatrièmement, l'aménagement d'un barrage au ruisseau Murphy créerait un réservoir qui gênerait les hameaux en voie d'expansion ainsi que les industries situées dans le voisinage de Castlegar. Voilà assez d'arguments pour faire hésiter quelqu'un qui voudrait trop énergiquement préconiser l'aménagement d'un barrage au ruisseau Murphy.

Les autorités de Colombie-Britannique ont admis que cette entreprise devrait être commencée quand les conditions du marché en Colombie-Britannique l'exigeront, et non pas avant, mais que, pour l'instant, il convient d'en différer la mise à exécution. Lorsqu'on aura construit le barrage au ruisseau Murphy, il y aurait lieu, a-t-on dit, d'utiliser un barrage à bas niveau, à Murphy, et d'établir des barrages d'emmagasinage en amont dans les lacs Arrow et à d'autres endroits sur le Columbia, afin d'assurer un flot régulier. Un tel barrage bas, ou peut-être de moyenne hauteur éviterait d'inonder une partie de la pointe de Brilliant, et aiderait pour beaucoup à éviter des dégâts dans les hameaux situés au confluent de la Kootenay et du Columbia. Il assurerait la continuité des services de transport, etc. entre Trail et Nelson, et empêcherait toute dévastation des régions dans le voisinage de Castlegar. Ce projet semble donc un peu plus séduisant en tant qu'entreprise pratique à réaliser un peu plus tard.

A propos de l'entreprise hydro-électrique gigantesque au ruisseau Mica, le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a dit, l'autre jour, que les brillantes gens présents à cette réunion...

**M. Herridge:** Ils en connaissent plus long que vous sur le sujet.

**M. Blackmore:** Nous verrons jusqu'à quel point ils sont renseignés. S'ils n'en savent pas plus long que les cécéfistes, je ne m'inquiète guère.

**M. Herridge:** Dites-nous quelles communications seront interrompues entre Trail et Castlegar.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre!

**M. Blackmore:** La déclaration officielle de la Colombie-Britannique qui, j'imagine, a été préparée par les meilleurs ingénieurs qu'on a pu trouver dans la région, renferme le passage suivant:

> Il faudra encore plusieurs années, me semble-t-il, pour que les problèmes qui se rattachent aux règlements visant le ruisseau Mica et les autres cours d'eau d'amont soient analysés à fond.

Cela a l'air tout à fait raisonnable. En attendant cependant qu'un barrage soit élevé sur le ruisseau Mica ou que le moment soit venu de le mettre en valeur, tout ce million de pieds-acre d'eau s'écoule et se perd avec l'approbation complète de plusieurs de nos sages.

La réalisation de l'entreprise de Castlegar nuira-t-elle à celle d'autres projets actuellement en cours, actuellement en voie de construction ou présentement envisagés? Tendra-t-elle à compromettre de quelque façon l'ultime mise en valeur des ressources virtuelles maximums du bassin du fleuve Columbia tout entier, d'abord en matière de production d'énergie et de possibilités d'emploi, et en second lieu, en matière de conservation et d'utilisation des eaux?

Dans son allocution radiodiffusée du 29 novembre 1954 l'honorable Robert Sommers disait:

> Certains disent que l'entreprise de Castlegar risque de nuire au programme d'ensemble relatif à la mise en valeur du fleuve Columbia. Rien n'est plus éloigné de la vérité.

Il était sans doute appuyé par les meilleurs ingénieurs de la Colombie-Britannique, et ils sont bien compétents.

Une déclaration officielle du gouvernement de la Colombie-Britannique sur le projet de barrage à bas niveau renferme le passage suivant:

> L'emmagasinage de l'eau dans le lac Arrow inférieur, d'autre part, garantit un revenu élevé pour les cinquante prochaines années, sans porter préjudice aux entreprises importantes de mise en valeur réalisables en amont du fleuve Columbia en territoire canadien.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il fait preuve d'une saine prudence au sujet de cette entreprise de Castlegar? Oui. Il y a quelque temps le général A. G. L. McNaughton a formulé une proposition, que certains voudront connaître. Leur conscience se trouvera bien de l'entendre. Il y a quelque temps le général McNaughton a proposé que le gouvernement du Crédit social de la Colombie-Britannique forme un comité consultatif de mise en valeur du bassin du fleuve Columbia, comité qui ferait l'examen du projet de barrage Castlegar en fonction des autres entreprises hydro-électriques que comporte l'exploitation du Columbia. Le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique a accepté la proposition. Le général McNaughton a fait des recommandations précises quant au personnel. On a accepté également ses recommandations. Cela prouve que les membres du Crédit social de la province sont disposés à entendre le langage de la raison

aussi longtemps que c'est vraiment celui de la raison.

Le comité a été institué en 1953. Ses membres sont: l'honorable R. E. Sommers; l'honorable W. K. Kierman; l'honorable W. D. Black; l'honorable T. H. Crosby (tous membres du cabinet ministériel de la Colombie-Britannique); puis M. R. G. Anderson, vice-président de la *West Kootenay Power and Light Company,* qui doit savoir quelque chose à ce sujet...

**M. Herridge:** Il s'oppose au projet.

**M. Blackmore:** Un moment. Je demande au député de se dominer. Je crois avoir parlé aussi vite que j'ai pu. Si vous m'accordez un peu plus de temps, j'aurai traité de toute la question. Les autres membres étaient M. T. Ingledow, vice-président de la *British Columbia Electric Company Limited,* et M. Gordon J. A. Kidd, ingénieur de ce projet au ministère des Terres, et secrétaire du comité. Cela paraît être un choix intelligent, n'est-ce pas? C'est aussi l'impression du général MacNaughton.

Or le comité a-t-il approuvé le barrage Castlegar? Eh bien, oui!

**M. Herridge:** Malgré les objections de M. Anderson.

**M. Blackmore:** Oui. Que l'honorable député se maîtrise, je vais en venir à ce point-là. Patience, j'achève. Je ne puis tout dire en même temps. Je suis sûr que si l'honorable député me laisse parler, la question s'éclaircira. Le comité a-t-il donné son approbation? Oui, le 26 novembre 1954. Le seul membre à voter contre la motion tendant à approuver l'accord a été M. R. G. Anderson, vice-président de la *West Kootenay Power and Light Company.*

**M. Herridge:** La majorité des membres du cabinet étant présents.

**M. Blackmore:** Ces détails pourront être mis au point. Les renseignements que je fournis proviennent d'un discours prononcé par l'honorable Robert Sommers. Je les crois absolument exacts et, tant qu'on ne les prouvera pas inexacts, je préférerai m'en remettre à ce ministre qu'à n'importe qui ici.

Est-il particulièrement urgent d'entreprendre les travaux de Castlegar? Oui, c'est urgent. D'abord, il se trouve que les États situés immédiatement de l'autre côté de la frontière ont besoin d'énergie hydro-électrique tout de suite, et non pas seulement quand il sera possible d'aménager le barrage au ruisseau Mica ou au ruisseau Murphy, ou quelque autre barrage. Deuxièmement, s'ils n'obtiennent pas ce courant de la Colombie-Britannique, ils prendront des dispositions pour s'en procurer ailleurs. Si la Colombie-Britannique refuse sa collaboration, quand elle pourrait tellement bien se le permettre, les États en question considéreront cette abstention comme dénuée d'esprit de bon voisinage. Quatrièmement, la Colombie-Britannique a grand besoin du million de dollars par an qui lui reviendrait alors, afin de réduire encore sa dette publique.



**M. Herridge:** Une vétille.

**M. Blackmore:** Voilà encore un socialiste qui parle.

Comment motiver le bill nº 3? D'abord, la Colombie-Britannique possède, en tant que province souveraine du Canada, ses propres ressources et continuera à les posséder; sinon elle ne pourra plus être une province. Trois pour cent seulement du sol de la Colombie-Britannique est arable.

**M. Herridge:** C'est bien pourquoi il ne faudrait pas l'inonder.

**M. Blackmore:** Il n'est guère facile de régir une province dans ces conditions. Les dépenses du gouvernement provincial sont lourdes. On n'a qu'à penser au coût élevé des routes aménagées. Elle a particulièrement besoin des ressources qu'elle possède, et une de ces ressources c'est l'eau. Le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique a bien progressé dans l'administration des affaires de la province: il a acquitté 50 millions de la dette de plus de 191 millions qui existait le 14 février 1952.

**M. Herridge:** Contractée par un gouvernement libéral.

**M. Blackmore:** La Colombie-Britannique a toujours très bien compris la nécessité de mettre ses ressources hydrauliques en valeur de la façon la plus judicieuse possible. J'imagine qu'elle continuera dans la même voie, à condition qu'on la laisse accomplir sa besogne de la façon qu'elle entend.

Le gouvernement fédéral a présenté le bill nº 3 en soutenant qu'il veut que l'aménagement du Columbia se réalise méthodiquement.

**M. Herridge:** C'est exact.

**M. Blackmore:** Il laisse ainsi entendre que la province ne pourrait le faire. Comme certains de ces centralisateurs peuvent être peu sérieux! Le gouvernement fédéral déclare qu'aux termes de l'article 2 du traité de 1909 concernant les eaux limitrophes, il a un droit de regard complet sur la Columbia, puisque ce fleuve prend sa source au Canada et traverse la frontière pour pénétrer aux

États-Unis. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a bien montré la fausseté de cette théorie en consignant au compte rendu un passage du traité relatif aux eaux limitrophes.

En présentant la motion, le ministre du Commerce (M. Howe) a mésinterprété l'article 2 du traité des eaux limitrophes de 1909. Il donne une fausse idée de cet article; il l'applique à faux. La chose est plus que sérieuse venant d'un homme de son rang.

Quant au bill nº 3, le Gouvernement fédéral ne peut le justifier d'aucune façon, ni, constitutionnelle, ni juridique, ni économique, ni morale. A mon avis, il ne reste qu'une chose à faire qui siérait vraiment au ministre, ce serait de retirer le bill nº 3 et de présenter des excuses à la Colombie-Britannique et aux autres provinces. Il devrait ensuite s'arranger pour se rencontrer avec les représentants de la province, dans quelque ville de la Colombie-Britannique, et entamer des négociations sérieuses afin de déterminer la façon dont le gouvernement fédéral pourrait collaborer le plus convenablement et le plus efficacement avec la Colombie-Britannique à la mise en valeur la plus avantageuse du fleuve Columbia. Nous ne demandons rien de plus que ce qui a été accordé il y a moins de six mois à M. Duplessis.

**M. Herridge:** Ce n'est pas ce que pensent les gens de Kootenay.

**M. Blackmore:** C'est moi qui ai la parole, et le moins que mon honorable ami puisse faire c'est de m'écouter.

**M. Herridge:** Nous faisons nôtres les principes démocratiques.

**M. Blackmore:** Vous ne donnez pas cette impression. Tous ceux qui soutiennent ici que c'est Ottawa qui doit avoir la haute main sur les ressources de la Colombie-Britannique s'opposent à ce que la démocratie règne en Colombie-Britannique.

**M. Herridge:** Nous n'avons rien prétendu de tel.

**M. Blackmore:** On le croirait bien, après tout ce qu'on a dit jusqu'ici.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais il me faut lui signaler que son temps de parole est expiré.

**M. Blackmore:** Merci, monsieur l'Orateur.

**L'hon. Jean Lesage (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je n'avais pas l'intention de participer longuement à la discussion épineuse qui se poursuit au sujet de l'érection du barrage projeté à proximité de Castlegar, Colombie-Britannique. J'ai déjà signalé pourquoi j'estime qu'à l'heure actuelle l'aménagement du barrage n'est pas conforme à l'intérêt de la Colombie-Britannique ni de l'ensemble du Canada.

Le 4 janvier dernier, j'ai adressé une lettre au secrétaire-trésorier de la Chambre de commerce de Trail, M. Crowder, lui exposant les raisons de mon opinion. Je n'ai pas à répéter ces raisons, puisque, vendredi dernier, l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) les a rappelées à la Chambre. Les raisons que j'ai données se fondaient sur le discours prononcé à la radio par le ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, tout comme le discours que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) a prononcé cet après-midi se fonde sur le même discours radio-diffusé. Je conviens que la lettre adressée à M. Crowder renferme quelques passages qui ne sont pas tout à fait précis, parce que, je le répète, il n'avait pas alors pu prendre connaissance de l'accord intervenu le 17 septembre 1954 entre la société Kaiser et le gouvernement de la Colombie-Britannique, accord dont j'ai maintenant un exemplaire.

Sauf quelques légères modifications qui ne changent pas la substance de cette lettre, elle reste telle quelle et les motifs qui y sont allégués pour motiver mon opposition valent encore aujourd'hui. Sans y revenir, je dirai que j'ai été un peu surpris qu'un homme perspicace comme le député de Lethbridge ...

**M. Hahn:** Monsieur l'Orateur, le ministre consentirait-il à déposer la lettre, afin que nous en ayons une copie?

**L'hon. M. Lesage:** Je n'y vois pas d'objection. Si la Chambre y consent à l'unanimité, je le ferai demain. Je m'en remets à la décision de M. l'Orateur.

**Des voix:** Entendu.

**M. l'Orateur suppléant:** Je n'ai pas compris ce que demande le député.

**M. Hahn:** J'ai parlé de la lettre qu'a mentionnée le ministre au sujet de la société Kaiser, de la lettre à M. Crowder.

**L'hon. M. Lesage:** J'en ferai tenir une copie au député.

Oui, j'avais toujours reconnu de la perspicacité au député de Lethbridge; mais, cet après-midi, lorsqu'il a parlé des vastes excédents d'énergie en Colombie-Britannique, il m'a paru oublier ce qui se passait ailleurs au Canada. Assez récemment, certaines personnes constituées en autorité en Ontario réclamaient le droit d'exporter de l'énergie aux États-Unis. Leur demande se fondait sur l'existence d'un vaste excédent d'énergie en leur province, excédent qui durerait des générations. L'honorable député formulait la

même demande cet après-midi. Seulement 20 ans plus tard...

**M. Blackmore:** Je pose la question de privilège. Le chiffre que j'ai mentionné c'est 75,000, chiffre qui, sauf erreur, n'est pas très élevé; pourtant, cette quantité suffirait à désorganiser le marché.

**L'hon. M. Lesage:** Soixante-quinze mille quoi?

**Le très hon. M. Howe:** Kilowatts.

**L'hon. M. Lesage:** Ma foi, je crois que c'est exactement la même situation. L'Ontario en est aujourd'hui au point où la canalisation du Saint-Laurent représente sa dernière source possible d'énergie hydro-électrique. Après cela, il ne restera rien. Quand on songe à la jeunesse de notre pays, on se rend compte que je me sers d'une expression juste en affirmant qu'un marché comme le barrage Kaiser équivaut à jeter à l'eau ou à céder pour rien nos ressources possibles de production d'énergie. Les générations futures, ou même la génération actuelle, le regretteraient d'ici bien peu d'années.

Il ne fait aucun doute que l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) préconise l'exportation de nos ressources naturelles puisque, car, en exposant les motifs qui militent en faveur de l'aménagement, en ce moment, des barrages de Castlegar, la première raison qu'il a apportée était que le projet fournirait, non pas le Canada mais les États-Unis, d'électricité dont on a un pressant besoin. C'est la première raison qu'il a donnée.

Je ne crois pas que les besoins des États-Unis doivent nous servir de norme quand il s'agit de décider ce que nous allons faire de nos ressources naturelles. Évidemment, l'honorable député de Lethbridge a declaré dans son discours qu'il fondait ses remarques sur l'allocution radiodiffusée par M. Sommers, lequel aurait dit que la Colombie-Britannique obtiendrait le cinquième de l'énergie supplémentaire produite en aval, aux États-Unis, grâce à l'emmagasinage de l'eau, de même que le cinquième de l'énergie supplémentaire qui serait produite par toute installation future.

J'ai ici le texte de l'entente conclue entre la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation* et le gouvernement de la Colombie-Britannique, le 17 septembre 1954.

**M. Pearkes:** Le ministre aurait-il l'obligeance de déposer ce document? Nous n'en avons pas tous un exemplaire.

**L'hon. M. Lesage:** Je n'y vois aucun inconvénient.

**M. Herridge:** C'est un document historique.

[L'hon. M. Lesage.]

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** L'honorable député a-t-il demandé que le document soit déposé ou qu'il soit imprimé à titre d'annexe au discours du ministre?

**Le très hon. M. Howe:** Qu'il soit déposé.

**M. Pearkes:** Il vaudrait mieux l'annexer au hansard.

**Le très hon. M. Howe:** Je ne crois pas que la publication de ce document sous forme d'appendice au hansard soit motivée, mais je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas être déposé. On pourrait peut-être, au moment opportun, le déposer sur le bureau.

**M. Fulton:** Pourquoi s'opposerait-on à ce qu'il figure en appendice?

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Le document sera déposé.

**M. Fulton:** Le ministre peut le lire en entier; de cette façon, le document figurerait au hansard.

**L'hon. M. Lesage:** A propos, je déposerai également la deuxième entente datée du 14 janvier 1955. Elle a été conclue entre les mêmes parties et modifie la première entente. Je déposerai les deux documents lorsque j'aurai terminé mes remarques cet après-midi.

**M. Herridge:** Il y a eu une autre entente depuis.

**L'hon. M. Lesage:** J'ai ici l'entente primitive, celle du 17 septembre, ainsi que ses annexes et la modification apportée le 14 janvier 1955. C'est tout ce que j'ai en main en ce moment. Je crois savoir que M. Sommers a déposé ces documents à l'Assemblée législative provinciale, il y aura deux semaines demain.

Les articles que je désire citer et que j'estime les plus importants sont les suivants:

8. Sa Majesté, du droit de la province de Colombie-Britannique, convient que, une fois que le barrage d'emmagasinage mentionné ci-dessus aura été achevé par la société canadienne...

Il s'agit de la société canadienne qui sera formée par la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation.*

...Sa Majesté fera délivrer à la société canadienne un permis définitif aux termes de la loi sur les forces hydrauliques à des conditions confirmant la présente entente pour une durée de cinquante ans, ladite durée pouvant être renouvelée sous réserve des conditions dont pourront convenir entre elles Sa Majesté et la société canadienne.

9. Le permis délivré, en conformité de l'alinéa 8...

C'est l'alinéa que je viens de lire.

...prescrira que, à compter du 1er septembre, une fois l'entreprise achevée et en état de fonctionner, conformément au sous-alinéa *b*) de l'alinéa 7, et en remplacement de toutes autres redevances,

loyers ou charges prévus par la loi sur les forces hydrauliques, la société canadienne fera livrer, sans frais pour Sa Majesté ni pour le représentant de Sa Majesté, à un endroit ou à des endroits du réseau de l'Administration hydro-électrique de Bonneville, à la frontière entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, une quantité d'énergie électrique égale à 20 p. 100 du nombre de kilowatts-heures qui pourraient être produits à des centrales du gouvernement fédéral des États-Unis situées en aval, sur la quantité nette d'eau emmagasinée par le barrage; la quantité nette d'eau emmagasinée et la quantité réelle d'énergie électrique à livrer seront déterminées suivant les conditions mentionnées à l'annexe ci-jointe, dite annexe 2.

Que je déposerai également.

Au cas ou d'autres barrages pourvus d'installations ayant pour représentante commerciale l'Administration hydro-électrique de Bonneville seraient aménagés en aval, une quantité d'énergie électrique égale à 20 p. 100 de la quantité de kilowatts-heures qui pourraient être produits en ces installations supplémentaires sur la quantité nette d'eau emmagasinée par le barrage sera livrée aux conditions ci-dessus énumérées, mais la quantité ne devra pas dépasser 50 p. 100 de cette partie du nombre de kilowatts-heures qui pourraient être produits par des installations supplémentaires sur la quantité nette d'eau emmagasinée par le barrage, que l'Administration de Bonneville conviendra...

Je souligne les mots "que l'Administration de Bonneville conviendra".

...de mettre à la disposition tant de la société que de Sa Majesté.

Or, monsieur l'Orateur, l'Administration de Bonneville, organisme fédéral américain, n'est même pas partie à cette entente.

**M. Herridge:** Voilà le point.

**L'hon. M. Lesage:** Elle n'est même pas partie à cette entente. La société Kaiser garantit que le gouvernement de la Colombie-Britannique obtiendra 20 p. 100 de la quantité supplémentaire d'énergie électrique produite par l'emmagasinage mais cette énergie sera obtenue de l'Administration de Bonneville Power, organisme fédéral qui n'est pas partie à cette entente. Au surplus, il n'est pas fait mention ici d'entente entre Bonneville et Kaiser.

Quelles sont les garanties? Où sont ces garanties? A quoi cela nous mène-t-il? Tout est laissé au hasard. Je n'ai jamais rien vu de si naïf; il n'existe aucune garantie. En outre, en supposant que l'Administration de Bonneville décide d'allouer à la société Kaiser 10 p. 100 de l'énergie hydro-électrique, la société Kaiser n'est tenue à son tour que de fournir la moitié de ce 10 p. 100, soit 5 p. 100.

De plus, cette quantité de 20 p. 100 qui est censée venir de l'Administration de Bonneville serait une exportation d'énergie des États-Unis au Canada. Qu'arriverait-il si la commission fédérale hydro-électrique refusait d'accorder un permis pour l'exportation de ce 20 p. 100, des États-Unis au Canada? Sur quoi le gouvernement de la Colombie-Britannique peut-il compter? Sur rien. La seule garantie qu'il a, c'est de toucher de l'argent. Il cède, pour bien peu, une des ressources les plus précieuses de la Colombie-Britannique, l'énergie hydro-électrique. Et le peu qu'on lui offre en retour n'est même pas garanti. Voici maintenant le reste de l'article 9:

Advenant que la société canadienne soit incapable, en raison de toute loi, de toute ordonnance ou de tout décret d'un organisme administratif ou d'un fonctionnaire ayant compétence en la question, de fournir l'énergie à Sa Majesté, au cours de ladite période, la société canadienne devra, au lieu de fournir l'énergie, verser à Sa Majesté une somme mensuelle égale à la valeur de l'énergie non fournie au cours dudit mois; la valeur de ladite énergie sera déterminée d'après le taux courant exigé par l'Administration hydro-électrique de Bonneville à l'égard d'un service analogue.

Ainsi, en réalité, le rendement d'énergie est loin d'être garanti, et tout ce que nous pouvons attendre, c'est une faible somme d'argent.

Je cite maintenant l'article 10:

Advenant que le gouvernement fédéral des États-Unis aménage d'autres barrages ou d'autres centrales d'énergie dont l'Administration hydro-électrique de Bonneville ne serait pas représentante commerciale, ou advenant que des organismes non fédéraux aménagent en aval d'autres barrages ou d'autres centrales d'énergie, la société canadienne s'efforcera d'obtenir des conditions se rapprochant le plus possible de celles que lui a consenties l'Administration hydro-électrique de Bonneville.

Voilà toute la garantie. La société Kaiser fera de son mieux. Il n'y a aucune garantie pour le gouvernement de la Colombie-Britannique.

**Le très hon. M. Howe:** Comment trouvez-vous ma définition?

**L'hon. M. Lesage:** J'ai dit dès le début, monsieur l'Orateur, que je n'avais pas l'intention d'entrer dans les détails de cette affaire, qui n'est pas une affaire, mais une vente d'incendie, comme on dit en français.

**L'hon. M. Sinclair:** Un vol.

**L'hon. M. Lesage:** Un vol ou une liquidation. Mais, après avoir entendu cet après-midi l'honorable député de Lethbridge, qui a lu une déclaration du gouvernement de la Colombie-Britannique, ou du groupe politique qui le dirige, je n'ai pu m'empêcher de dire ce que j'avais à l'esprit. Je suis convaincu, comme l'ont dit le ministre du Commerce et l'honorable député de Vancouver-Quadra, qu'il conviendrait mieux et serait plus facile d'étudier toute cette question au comité, où nous aurons tous les spécialistes nécessaires pour expliquer ce qui en fait une mauvaise affaire.

D'autres questions ont été soulevées. Les honorables représentants de Vancouver-Quadra et d'Okanagan-Revelstoke et, cet après-midi, l'honorable représentant de Vancouver-Est ont étudié ce projet de loi du point de vue constitutionnel.

**M. Pearkes:** Je regrette d'avoir à interrompre. Le ministre aurait-il l'obligeance de relire la dernière phrase de l'article 10 qu'il vient de citer? Je crois qu'elle se rattache à ce qu'il a déjà lu.

**L'hon. M. Lesage:** Oui.

La quantité d'énergie qui sera fournie à Sa Majesté en pareils cas sera déterminée en conformité de l'article 9.

Autant que possible.

**M. Pearkes:** Il n'est pas dit "autant que possible".

**L'hon. M. Lesage:** On dit "s'efforcera d'obtenir" et ce serait en conformité de l'article 9. Par conséquent, on n'irait certainement pas au delà. Cependant, cela pourrait être beaucoup moins ou même rien si les efforts déployés ne réussissaient pas.

**M. Green:** Puis-je poser une question? Les contrats dont le ministre vient de parler sont-ils passés entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et la société Kaiser aux États-Unis ou simplement une filiale canadienne de la société Kaiser?

**L'hon. M. Lesage:** Ils ont été passés entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et la *Kaiser Aluminum and Chemical Corporation,* société constituée en vertu des statuts de l'État de Delaware. On dit plus loin que, chaque fois qu'il est question de la société canadienne, il s'agit de la société canadienne que la société Kaiser s'engage à faire constituer en corporation au Canada.

Qu'il me soit permis de dire un mot de l'aspect constitutionnel du problème. Je ne le traiterai pas en détail, me contentant plutôt d'y consacrer les quelques instants qui me restent. Ici encore, je crois que les aspects juridiques et constitutionnels du problème pourraient être mieux étudiés lors de l'examen des articles eux-mêmes au sein du comité. Il convient, je crois, d'aborder quelques points généraux, vu que des observations relatives aux questions constitutionnelles qui se posent ont été formulées cet après-midi. L'honorable représentant de Vancouver-Est a étudié, en partie cette question et je vais revenir sur ce qu'il a dit.

Vendredi dernier, durant la soirée, le représentant d'Okanagan-Revelstoke a dit que le projet de loi empiétait sur les droits des provinces. Le député de Lethbridge a repris cet après-midi la même affirmation. Comme en fait foi le hansard à la page 923, le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) a déclaré:

[L'hon. M. Lesage.]

Une autre raison pour laquelle le projet de loi devrait être étudié par le comité, c'est qu'il met en jeu de très graves questions d'ordre constitutionnel. Les provinces du Canada ont toujours été très jalouses de leur compétence en matière de droits de propriété et de droits civils; c'est là une des raisons pour lesquelles le gouvernement de la Colombie-Britannique attache tant d'importance à la mesure qui nous occupe.

Je reconnais parfaitement que l'examen par le comité permettra de faire la lumière sur cette question. Toutefois, comme il s'agit ici d'un important aspect du problème, il peut être utile de formuler quelques observations sur ce qui dans cette affaire touche à la constitution.

On s'accorde à reconnaître, je pense, que l'eau et tous les usages auxquels elle se prête sont d'une énorme importance pour un pays. L'eau sert surtout à la production d'énergie électrique. C'est son usage le plus manifeste. Je pourrais parler de la rareté, au Canada, de bonnes sources d'énergie hydro-électrique, de sources exploitables à peu de frais. Je pourrais évoquer l'importance énorme que revêt l'énergie hydro-électrique dans l'expansion industrielle des régions qui en disposent. Je pourrais aussi, en dépit de ce que le député de Lethbridge a dit cet après-midi, faire état des besoins sans cesse accrus d'énergie hydro-électrique, tant au Canada qu'aux États-Unis. Comme l'eau a une telle importance, il saute aux yeux que toute rivière ou fleuve qui traverse une frontière internationale présente un vif intérêt pour les pays qui se trouvent de chaque côté de cette frontière. C'est ce qu'a souligné le ministre du Commerce l'autre soir, quand il a parlé de cette question.

Le traité de 1909 sur les eaux limitrophes portait sur certains aspects des eaux d'intérêt international, mais il s'attachait surtout aux eaux limitrophes. Il visait également tout ce qui est de nature à modifier le niveau d'un cours d'eau là où il traverse une frontière. Cela fait l'objet de l'article 4 du traité. Il portait aussi sur les dommages qui pourraient être causés aux entreprises situées en aval, dans un autre pays. Cela se trouve à l'article 2. En bref, depuis plus de quarante ans, aux termes de ce traité, on reconnaît que les eaux qui traversent une frontière peuvent intéresser les deux pays qui se trouvent de chaque côté de cette frontière.

Le traité sur les eaux limitrophes ne portait pas sur des questions relatives à la répartition de la compétence, au Canada, entre les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral. J'espère que cela satisfera le représentant de Lethbridge. Vu que

ce traité vise en somme à reconnaître l'importance nationale et internationale, non seulement des eaux limitrophes, mais aussi des eaux qui traversent une frontière, il y a là, ce me semble, un fait pertinent à invoquer dans l'examen de tout argument d'après lequel des cours d'eau de ce genre relèvent uniquement des provinces.

Il est bien évident que toute entreprise influant sur le débit inférieur d'un cours d'eau dans un autre pays ne saurait relever de la seule compétence provinciale. Quand cela influe sur les eaux coulant de l'autre côté de la frontière, comment la seule compétence provinciale peut-elle être en cause? C'est tout assurément une question d'importance internationale et il est évident que cette question a un intérêt national, étant donné, encore une fois, qu'elle a des répercussions, non seulement à l'intérieur du pays, mais aussi à l'extérieur.

Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant au projet de loi même. Je veux appeler l'attention de la Chambre sur un point important qui pourrait susciter des malentendus et qui, de fait, en a suscité. Après avoir écouté le député de Lethbridge, je me rends compte qu'il s'agit réellement d'un malentendu qui, à mon avis, est peut-être attribuable au titre abrégé du bill: "Loi concernant les cours d'eau internationaux". Il peut laisser l'impression que la loi s'applique à tous les aspects des cours d'eau internationaux. C'est sans doute la raison pour laquelle le député de Lethbridge a demandé cet après-midi si la juridiction du gouvernement fédéral allait s'étendre à tous nos cours d'eau internationaux. Ce n'est pas là l'objet du bill. Je ferais peut-être bien de le lire lentement de façon que les honorables députés puissent le comprendre.

**M. Fulton:** Ce ne serait pas régulier.

**L'hon. M. Lesage:** Dans ce cas, je m'en abstiendrai. Le député de Lethbridge a dit que ce bill établit une juridiction générale relativement aux cours d'eau proprement dits et s'étend à tous les travaux entrepris sur un cours d'eau international. L'examen du bill,—je ne le lirai pas,—démontre que tel n'est pas le cas. Le bill ne confère pas de juridiction à l'égard de tous travaux sur un cours d'eau international quelconque. Il prévoit seulement un certain genre restreint de travaux sur ces cours d'eau.

Il prévoit les travaux qui assurent deux choses en même temps: d'abord, qui augmentent, diminuent ou changent le débit naturel d'un cours d'eau international, et ensuite,—notez le mot: "et", non pas "ou",—qui dérange, modifie ou influence l'utilisation effective ou virtuelle des cours d'eau internationaux hors du Canada. En un mot, le bill ne se rapporte pas aux cours d'eau internationaux en tant que tels; il ne vise pas tous les genres de travaux, mais seulement ceux qui modifient le débit du cours d'eau et influent sur l'usage de ce cours d'eau en dehors du Canada. Voilà les deux conditions essentielles pour que nous ayons compétence en la matière en vertu du bill nº 3.

Si une entreprise n'a aucune répercussion en dehors du Canada, elle n'est pas atteinte par le projet de loi. L'autre jour, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) et l'honorable député de Royal (M. Brooks) ont parlé du fleuve Saint-Jean. Supposons qu'on aménage un barrage à Beechwood (Nouveau-Brunswick) afin de produire de l'énergie; le barrage ne serait pas visé par le projet de loi, car il n'influerait aucunement sur l'usage du cours d'eau en dehors du Canada. Pour que des travaux soient assujétis aux dispositions du bill, il faut qu'ils aient des répercussions en dehors du Canada.

Il me semble que le genre de travaux mentionnés dans le projet de loi sont nettement d'importance et d'intérêt nationaux. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaît qu'il peut y avoir des travaux de cette nature et renferme une disposition précise s'y rapportant. Je me reporte à l'article 92, qu'a mentionné l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch).

Selon le paragraphe 10 de l'article 92, les travaux et ouvrages de nature locale sont du ressort des provinces. Je cite la disposition:

> Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes:
>
> c) Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront avant ou après leur exécution déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces.

Dans le présent projet de loi, on a tout simplement appliqué les dispositions de l'alinéa c) du paragraphe (10) de l'article 92 à la catégorie de travaux qui sont nettement à l'avantage du Canada. Cette déclaration se trouve dans la loi. Il est clair, je pense, qu'on ne peut entretenir de doute possible sur la validité du projet de loi du point de vue constitutionnel. Il applique, de fait, des dispositions précises de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la catégorie de travaux qui, par définition, doivent produire un effet d'importance nationale.

Bien que la mesure soit ainsi inattaquable du point de vue constitutionnel, je crois qu'on pourrait encore alléguer que les travaux en cause exercent d'importants effets en dehors du Canada et ne peuvent être considérés, de ce chef, comme ayant un caractère local.

A mon avis, il est possible d'alléguer que les travaux visés par cette mesure législative et l'objectif de cette mesure échappent, par leur nature même, à la compétence provinciale. Non seulement ces ouvrages sont-ils de la compétence fédérale aux termes de l'article 92 (10) c), mais j'irai même jusqu'à dire que, de par leur nature et leurs fins, les ouvrages dont il est question au projet de loi ne sont pas de caractère provincial. Les ouvrages dont il est question à cette mesure législative et les fins vers lesquelles tend celle-ci échappent, de par leur nature même, à la compétence de la province et tombent sous celle du gouvernement fédéral.

Quant aux ouvrages, j'ai déjà signalé qu'ils doivent avoir des conséquences ailleurs qu'au Canada. Je dis bien ailleurs qu'au Canada, non pas seulement ailleurs que dans telle ou telle province. Or par définition ces ouvrages ne sauraient être, je le répète, des ouvrages ou entreprises d'intérêt local. On ne saurait absolument pas prétendre qu'ils entrent dans le cadre de la propriété et des droits civils, car ils intéressent la propriété et les droits civils non seulement à l'extérieur d'une province, mais en dehors du Canada. Bref, j'estime que les ouvrages dont il est question au projet de loi ne sont pas de ceux dont on puisse dire qu'ils sont d'intérêt local ou provincial.

**M. Green:** Avant que le ministre passe à son prochain point, me permettra-t-il de lui demander si on juge que le barrage du ruisseau Mica, sur le Columbia, serait effectivement visé par les dispositions du bill? Le ministre n'ignore pas que ce barrage sera la source principale d'énergie sur le Columbia, en Colombie-Britannique. C'est même le plus important des ouvrages aménagés sur le fleuve, en territoire canadien.

**L'hon. M. Lesage:** Cet ouvrage modifiera le niveau et l'utilisation du Columbia hors du Canada.

**M. Green:** Le ministre et ses conseillers ont dû en tenir compte. A-t-on l'intention d'assujétir le barrage du ruisseau Mica aux dispositions du présent bill?

**L'hon. M. Lesage:** Certainement, par la définition que je viens de donner. L'eau pourrait être cependant détournée vers le Fraser.

**M. Green:** J'aimerais entendre des explications à ce sujet.

**M. Fulton:** Et on pense que je laisserais faire cela!

**L'hon. M. Lesage:** Je crois avoir épuisé le temps qui m'est accordé. Le général McNaughton, mes conseillers et moi-même serons à la disposition du comité. Nous pourrons alors discuter la question qui vient d'être posée.

[L'hon. M. Lesage.]

**M. Hahn:** L'aménagement de barrages sur tout ruisseau ou petit cours d'eau qui se jette dans le Columbia n'influerait-il pas sur ce fleuve en aval et ne serait-il pas assujéti à cette loi? Je ne comprends pas très bien comment vous pouvez détourner un cours d'eau qui se jette dans le Columbia et dire que le niveau de ce fleuve n'en est pas modifié.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Avant que le ministre réponde, je me permets de rappeler à la Chambre que nous nous exposons à anticiper sur l'étude du bill au comité. Je crois que toute question ayant trait au principe du bill ou découlant de l'interprétation donnée par le ministre sont justes, mais je demande aux honorables députés de ne pas interrompre un collègue dans son discours pour poser des questions qu'il serait peut-être plus approprié de poser en séance de comité.

**L'hon. M. Lesage:** Si nous voyons plus loin que les ouvrages mêmes, le but que vise le projet de loi est certes de portée nationale. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green) en a dit quelques mots vendredi dernier et j'aimerais citer ce qui suit de la page 923 du hansard:

> Je crois que tout le principe du bill se trouve dans les mots,—je ne peux citer l'article, mais ces mots sont utilisés,—"l'aménagement des ressources hydrauliques du Canada dans l'intérêt national". Voilà le but du bill, l'aménagement des ressources hydrauliques du Canada dans l'intérêt national.

Le député avait parfaitement raison. Tel est le but du bill: aménager et utiliser les ressources du Canada dans l'intérêt national. Ce but constituera l'épreuve des mesures prises en vertu de cette loi. Il s'agit clairement d'un but national, et non local ou provincial.

Bref, monsieur l'Orateur, les travaux prévus à la loi sont nationaux d'intérêt et de caractère et les buts de la loi sont aussi d'intérêt national. Je ne voudrais pas, pour le moment, examiner en détail les aspects juridiques de la question, mais je crois qu'il ne fait pas l'ombre d'un doute que le caractère, l'étendue et le but de cette loi ressortissent entièrement au Parlement. La mesure en question n'empiète sur aucun domaine relevant normalement des provinces.

La présentation de ce projet de loi constitue, à mon avis, un progrès en ce qui concerne la reconnaissance de nos ressources hydrauliques et la nécessité de les sauvegarder comme l'ont compris les États-Unis, d'abord, en instituant leur commission fédérale de l'énergie hydro-électrique qui (le ministre du Commerce (M. Howe) l'a, d'ailleurs, déjà dit) veille à l'aménagement, à l'exploitation et à l'entretien des travaux d'amélioration des cours d'eau internationaux dans ce pays, et ensuite, par l'institution de

la *Columbia Inter-State Compact Commission* par l'intermédiaire de laquelle les États du bassin se sont réunis afin de tirer ensemble le plus grand avantage des ressources hydrauliques du réseau fluvial en question.

Afin de ne rien sacrifier de nos ressources hydrauliques, tellement essentielles, en donnant trop d'importance à un point de vue de courte portée comme celui qu'a préconisé, cet après-midi, le député de Lethbridge (M. Blackmore) au lieu de souligner les prévisions relatives à un avenir plus lointain que nous a exposées le ministre du Commerce, je ne puis trop mettre l'accent sur la nécessité immédiate pour la Chambre d'étudier avec bienveillance le projet de loi nº 3, destiné à protéger les ressources hydrauliques du Canada dans la même mesure que le sont celles des États-Unis.

Monsieur l'Orateur, je demande à revenir aux motions, afin de déposer certains documents dont j'ai indiqué la nature au cours de mes remarques.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre revienne aux motions?

**Des voix:** Entendu.

**M. B. R. Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer à la discussion, j'aimerais d'abord citer la déclaration faite par le ministre du Commerce (M. Howe) en ce qui concerne le but visé par la mesure. On trouvera, page 917 du hansard du 4 février l'observation suivante:

> Monsieur l'Orateur, le projet de loi a pour objet de permettre au gouvernement du Canada de s'assurer que la construction, la mise en service et l'entretien des ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux s'effectuent de façon ordonnée et dans l'intérêt national.

Mais, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas là le but de tous les gouvernements provinciaux du Canada? Et la population du Canada, par l'entremise de ses gouvernements provinciaux, n'est-elle pas toute disposée à faire ce qu'il faut pour mettre en valeur ses ressources naturelles, non seulement dans l'intérêt des provinces, mais encore dans celui du Canada tout entier? Et elle est tout à fait en mesure d'y voir.

Loin de moi la pensée que la sagesse et l'habileté sont tout entières entre les mains du Cabinet ou du gouvernement fédéral. Il n'y a absolument rien qui prouve qu'un gouvernement provincial quelconque ne soit pas disposé à rechercher le but évident de la mesure, telle que nous l'a exposée le ministre du Commerce.

Il faut donc chercher plus loin et se demander quel est exactement le but visé en cette affaire. On a déjà dit que la mesure à l'étude sent un peu la politique par suite des divergences de vues entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. A ce propos, je me reporte aux observations du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage). Le ministre a parlé du "parti de la province de Colombie-Britannique", puis il s'est repris et a dit "le gouvernement de la Colombie-Britannique". Cela m'indique qu'il s'agit, à son avis, d'une bataille politique et que la mesure concerne moins la protection de nos ressources dans tout le Canada de manière à les mettre en valeur "de façon ordonnée et dans l'intérêt national".

Je reconais que la déclaration du ministre est fondée jusqu'à un certain point et qu'elle se motive par certaines nouvelles de journaux qu'on a citées à la Chambre. Mais pour ce qui est de l'empressement ou du manque d'empressement du gouvernement provincial à mettre en valeur les ressources naturelles dans l'intérêt bien compris de tous les Canadiens, il vaut la peine, je crois, de signaler de nouveau à la Chambre que le général McNaughton lui-même a proposé la création d'un comité en vue d'étudier le bassin du Columbia et ses ressources potentielles en énergie. Le gouvernement provincial a accepté la proposition; il a également décidé de désigner à ce comité les hommes que le général McNaughton a recommandés.

Il serait peut-être opportun également de rappeler que le gouvernement provincial, a donné suite à la recommandation visant l'établissement d'un organisme fédéral-provincial en vue d'effectuer des études sur le bassin du Columbia. Il me semble que la Colombie-Britannique a fait preuve de la plus grande collaboration possible à l'égard de cette question.

Sauf erreur, le projet de Mica Creek ne sera pas réalisé avant 10 ou 15 ans. Quelles seront les répercussions du barrage de Mica Creek sur les cours d'eau outre-frontière? En examinant la carte et les chiffres relatifs au débit du fleuve Colombia en aval du barrage de Mica Creek, on se rend compte que ce barrage aura exactement le même effet que le barrage Kaiser, c'est-à-dire régler le débit des eaux.

**M. Herridge:** Sans inonder les gens.

**M. Leboe:** Aucune terre de la région n'est menacée d'inondation. J'ignore combien de gens habitent la région, mais, sauf erreur, le niveau du lac ne montera pas au-dessus du niveau déjà connu d'inondation.

Me rendant compte du désir des provinces d'administrer et d'exploiter leurs ressources naturelles dans l'intérêt national, je pense

qu'il devient évident qu'il nous faut rechercher plus loin que nous l'avons fait jusqu'ici les raisons qui ont motivé la présentation du projet de loi. Pour ce qui est des droits provincaux, nous pouvons dire, je crois, que la province de Québec a obligé le gouvernement fédéral d'adopter une attitude de neutralité à laquelle il ne renoncera pas tant qu'une conférence fédérale-provinciale n'aura pas lieu. Je suis sincèrement d'avis que c'est l'endroit où il aurait fallu soulever toute cette question. Je ne puis voir aucune raison de se hâter. Nous avons un mémorandum d'entente que le ministre a déposé sur le bureau. Ce n'est rien de plus. Un mémorandum d'entente contenant beaucoup de "si" et de "mais". C'est pourquoi il n'est pas sans échappatoires. Ce n'est qu'un mémorandum d'entente.

**M. Herridge:** Votre ministre a annoncé à la population que les travaux commenceront le printemps prochain.

**M. Johnston (Bow-River):** Et puis? On y va rondement.

**M. Leboe:** Quand ces messieurs auront fini de parler, monsieur l'Orateur, je continuerai.

**M. Low:** Très bien. Attendez qu'ils aient fini d'interrompre.

**M. Leboe:** Je sais que je ne suis pas seul de cet avis. Nombre de nos concitoyens, à qui l'on demandait aujourd'hui s'il n'y aurait pas lieu de soumettre la chose à une conférence fédérale-provinciale et de la régler ainsi autour d'une table, ne manqueraient pas de répondre oui. La population sait,—et le Gouvernement devrait le savoir aussi,—que c'est une conférence qu'il faut pour régler ces questions. Pourquoi déclarer la guerre, si l'on peut dire, lorsqu'il s'agit de problèmes de ce genre? Ce sont là des choses qui intéressent au plus haut point la population de la Colombie-Britannique. Dès qu'ils se seront rencontrés autour d'une table de conférence, ces gens verront bien s'ils ont tort ou raison. Un comité de la Chambre va enquêter sur cette question, il est vrai, mais c'est loin d'être aussi satisfaisant qu'une conférence fédérale-provinciale qui réunit toutes les provinces. C'est qu'il s'agit ici, en effet, d'une question d'intérêt national.

Et, d'un autre milieu, me permettra-t-on de citer un extrait de la revue *Western Business*, livraison d'octobre 1954, pages 42 et 44? Voici:

> L'un des aspects du programme d'expansion actuelle qui laisse rêveur, c'est l'augmentation formidable d'énergie électrique dont la société peut disposer désormais grâce à Waneta.
>
> Au total la capacité théorique des centrales de la Kootenay est de 329,000 c.v. Or Waneta peut produire maintenant 240,000 c.v., soit une augmentation de 73 p. 100 par rapport à l'aménagement antérieur. On peut facilement tirer encore 240,000 c.v., de Waneta.
>
> Qu'est-ce que la société projette de faire de toute cette énergie? Les installations actuelles ne pourraient certes pas absorber plus qu'une faible partie du rendement de cette nouvelle usine qui, jointe au reste de l'énergie de la Cominco, est plus considérable que toute la quantité d'énergie utilisée par la partie inférieure de la Colombie-Britannique continentale et l'île de Vancouver réunies. Le développement graduel de la région de Kootenay dans le passé n'apporte pas de réponse à cette énigme industrielle.

Si tel est le cas, nous avons un excédent de 75,000 chevaux-vapeur dans cette région à l'heure actuelle. Le ministre du Commerce (M. Howe) a souligné que nous étions engagés à l'heure actuelle pour une distance maximum de 500 milles. Je ne dis pas que nous ne pourrons pas trouver différents moyens de transporter l'énergie sur de plus grandes distances, mais il a dit que nous étions engagés à l'heure actuelle pour une distance de 500 milles. Cette déclaration signale que le développement graduel de la région de Kootenay dans le passé n'apporte pas de réponse à cette énigme industrielle.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député cite quelque chose. J'aimerais savoir s'il cite un éditorial ou un extrait d'un article que quelqu'un aurait envoyé au *Western Business*. Je crois avoir le droit de demander qu'il dise qui il cite.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Je crois que l'honorable député qui a la parole a révélé la source de sa citation et qu'il s'est conformé au Règlement sous ce rapport.

**M. Leboe:** Merci, monsieur l'Orateur. L'aménagement du barrage Kaiser fournirait un supplément de 45,000 chevaux-vapeur, ce qui porterait l'excédent, pour la région, à 360,000 chevaux. On ne peut se servir de wagons, d'avions ni de quelque autre moyen semblable pour l'exportation de l'électricité; c'est là un point sur lequel tout le monde est d'accord. L'électricité doit passer par des fils, ce qui limite les distances qu'on peut lui faire franchir. Il découle de tout cela que la région de Kootenay est appelée à devenir un des grands empires industriels, qui sait? du Canada. Cela se produira sûrement, même si ce n'est pas pour demain. Il nous faut agir en ce sens. Il nous faut trouver les moyens d'utiliser l'énergie dont dispose actuellement la région. Si celle-ci en a actuellement de trop et si le barrage du ruisseau Mica doit, dans un délai de quelques années, emmagasiner l'eau en amont et fournir un supplément de chevaux-vapeur, qu'avons-nous à nous inquiéter de l'énergie électrique disponible là-bas?

Si je comprends bien la proposition, le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait obtenir une certaine somme d'argent en retour de l'énergie rendue disponible au delà de la frontière. Si nous avons plus d'énergie que nous pourrons en utiliser au cours des trente ou quarante prochaines années, je ne vois pas pourquoi nous ne vendrions pas l'excédent. Ces 360,00 chevaux-vapeur représentent le quart de la part du Canada sur la mise en valeur initiale du Saint-Laurent, entreprise dont on nous rebat les oreilles. Si des députés veulent parler d'inondation, qu'ils voient ce qu'on va faire par suite de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent.

**M. Herridge:** Ce sera dans l'intérêt des Canadiens, non pas des Américains.

**M. Thomas:** Il serait bon que vous lisiez le contrat relatif à la voie maritime du Saint-Laurent.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre!

**M. Leboe:** Il faudrait voir quelles conséquences aura exactement ce barrage Kaiser sur l'énergie hydro-électrique actuellement disponible dans cette région. Je remarque que la *West Kootenay Power and Light Company* appartient à la *Consolidated Mining and Smelting Company of Canada,* dont 51 p. 100 des actions ordinaires appartiennent au chemin de fer du Pacifique-Canadien. C'est donc dire que cette mesure pourrait tendre à protéger un monopole en empêchant le gouvernement de la Colombie-Britannique de concurrencer de quelque façon la production d'énergie hydro-électrique dans cette région. Je me trompe peut-être, mais n'y a-t-il pas là la troisième raison, la plus importante sans doute, pour laquelle on présente ce projet de loi? Si les installations actuelles nous valent un excédent de 360,000 chevaux-vapeur et si on ajoute à cela l'aménagement du barrage Kaiser cela représentera une forte quantité d'énergie. Ainsi qu'on l'a écrit dans l'article que je viens de citer, cela représente beaucoup plus que ce dont on dispose actuellement dans la partie continentale inférieure et l'île de Vancouver réunies.

Je ne veux pas m'arrêter trop longuement à cette question; mais, encore une fois, je tiens à dire qu'il est significatif (j'appuie là-dessus) de constater que le général McNaughton a formulé certaines propositions au gouvernement de la Colombie-Britannique, des propositions que celui-ci a acceptées. Nous constatons maintenant que le bill à l'étude vise à faire avorter la proposition relative au barrage Kaiser. Je suis bien sûr de cela. Encore une fois, et j'appuie là-dessus, une telle question devrait faire l'objet d'une conférence fédérale-provinciale. C'est là qu'elle devrait être réglée. Cette question est importante pour plusieurs générations futures. Je ne vois pas pourquoi on tient la massue suspendue au-dessus de la tête de quiconque s'acquitte de la tâche qu'il est censé accomplir.

Si la Colombie-Britannique ou toute autre province met ses ressources naturelles en valeur de façon à servir les intérêts bien compris des Canadiens, pourquoi faut-il les menacer avec un gourdin et gêner les gouvernements provinciaux dans l'exercice de ces fonctions. Je dirai, en toute franchise, qu'en prenant connaissance des recommandations présentées par les membres de ce comité, j'ai constaté que M. Anderson de la *West Kootenay Power and Light Company* a été le seul à voter contre le barrage projeté. Pourquoi ne s'opposerait-il pas à ce barrage?

**M. Herridge:** Le syndicat ouvrier s'élève aussi contre cette entreprise.

**M. Leboe:** Je tiens tout simplement à signaler que ce monsieur est vice-président de la *West Kootenay Power and Light Company.* Pourquoi un homme occupant un tel poste ne voterait-il pas contre ce projet? Je parle simplement le langage de la raison. Pourquoi ne s'opposerait-il pas à une telle entreprise? L'énergie électrique additionnelle que l'on est censé obtenir en Colombie-Britannique va porter concurrence à l'énergie produite par la société dont il est le vice-président.

Nous devrions, je pense, examiner tous les aspects de ces questions avant de les soumettre à la population. Je ne vois pas de meilleure façon de le faire que de nous en remettre à la conférence fédérale-provinciale qui sera convoquée à tout événement. Nous ferions bien d'en étendre un peu le champ d'action pour lui confier la solution de ces problèmes dans l'intérêt de toutes les provinces et non pas seulement d'une ou deux. Je pense que cette méthode vaudrait mieux que nos échanges de brocards.

**M. Byrne:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Leboe:** Certes, je puis répondre à toute question de l'honorable député et si je n'y arrive pas l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) peut m'aider.

**M. Byrne:** Je demande à l'honorable député si la commission consultative du bassin Columbia créée par le gouvernement provincial a donné son consentement et son entier appui à cet accord avant qu'il fût signé.

**M. Leboe:** Le général McNaughton en faisait partie, n'est-ce pas?

**M. Byrne:** Non, il n'en faisait pas partie.

**M. Leboe:** De quelle commission parlez-vous?

**M. Byrne:** De la commission créée par le gouvernement provincial; a-t-elle approuvé l'accord avant qu'il fût signé par la *Kaiser Aluminum Company* et l'honorable H. Sommers?

**M. Leboe:** Comme M. l'Orateur l'a indiqué, le comité serait peut-être le meilleur endroit pour répondre à ces questions.

**M. Herridge:** Je m'explique sur un fait personnel, monsieur l'Orateur. Le député de Bow-River (M. Johnston)...

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre!

**M. Herridge:** Je m'explique sur un fait personnel. Le député de Bow-River vient de dire que mes dépenses d'élections ont été acquittées par le vice-président de la *West Kootenay Power and Light Company.*

**M. Johnston (Bow-River):** Je n'ai rien dit de tel. Mais, puisque vous avez soulevé la question, je demanderai combien il a contribué.

**M. Herridge:** Je veux que cette affirmation soit retirée sur-le-champ.

**M. Johnston (Bow-River):** Je n'ai pas dit cela. Je pourrais peut-être lui demander maintenant, puisqu'il a soulevé la question, combien le monsieur en question a contribué.

**M. Herridge:** Je veux le retrait de cette insinuation.

**M. Johnston (Bow-River):** Vous avez donné lieu à cette insinuation.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** Le député de Bow-River vient de dire qu'il n'a pas donné à entendre cela. Le représentant de Kootenay-Ouest devra accepter l'explication fournie par son collègue de Bow-River. Je dois avouer qu'à la distance où je me trouve, je n'ai saisi aucune parole du représentant de Bow-River. Je dois donc accepter sa parole, quand il nie avoir fait une telle déclaration.

Le député de Cariboo (M. Leboe) a-t-il terminé la réponse à cette question?

**M. Leboe:** Je crois que l'accord a été signé le 17 novembre.

**M. Byrne:** Non, le 17 septembre.

**M. Hansell:** Peu importe.

**M. Leboe:** Comme je l'ai signalé dans mon discours, il y eut un mémoire d'accord passé entre les intéressés et le vœu en cause a été adopté, mais non pas à l'unanimité, car il y avait une voix contre.

[M. Leboe.]

**M. Dickey:** Puis-je poser une question au député? Que veut-il dire par un mémoire d'accord?

**M. Leboe:** Plaît-il?

**M. Dickey:** Que veut dire le député par un mémoire d'accord à conclure?

**M. Leboe:** Je crois pouvoir répondre à cette question, car j'ai eu à m'occuper de plus d'un accord de ce genre. Il s'agit d'un texte qui prépare le texte définitif, qui fait ensuite autorité, n'est-ce pas?

**M. Dickey:** Non, un mémoire d'accord est l'accord final.

**M. Leboe:** Je sais qu'il ne l'est pas.

**M. l'Orateur suppléant (M. Applewhaite):** A l'ordre! la parole est au représentant de Fraser-Valley.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** D'autres députés qui ont déjà pris part au débat ont signalé les répercussions à longue portée de la mesure que nous étudions en ce moment. Je puis dire que je suis complètement d'accord avec eux pour ce qui est des lourdes conséquences qui peuvent découler de ce projet de loi. Nous connaissons tous, je crois, le rôle important que jouent les ressources hydrauliques dans l'économie de la nation. Nous voulons tous que ces ressources soient exploitées dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population. Nous pouvons donc au moins, dans l'étude de ce projet de loi, reconnaître que nous sommes tous sincères et nous pouvons étudier la question objectivement.

En jugeant bon d'accorder une haute priorité à ce bill dans le programme de nos délibérations, le gouvernement en souligne, à mon avis, l'importance. Nous pourrions, en toute candeur, demander le pourquoi de cette priorité mais personne, je suppose, ne se fait d'illusion sur le but de cette décision. Les honorables députés de Vancouver-Quadra (M. Green), de Kootenay-Est (M. Byrne) et d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) nous ont exposé les faits. Le ministre du Commerce n'a tenté aucun effort pour démontrer que l'objet de la mesure n'est pas d'empêcher l'aménagement du barrage Kaiser.

Je désire m'arrêter à un aspect du problème dont nous sommes saisis qui présente un intérêt particulier. Je veux parler du potentiel hydro-électrique de la Colombie-Britannique. Beaucoup de mémoires ont été soumis à propos de la production d'énergie; voici, par exemple, ce que je trouve à la page 9 d'une publication du ministère des Terres et Forêts intitulée "Ressources hydro-électriques de la Colombie-Britannique":

L'établissement et la croissance d'industries en Colombie-Britannique a donné lieu à des besoins et à une demande d'énergie électrique. De 1910

à 1920, la production, exprimée en chevaux-vapeur, a passé de 65,000 à 310,000. Durant la décennie suivante, jusqu'à 1930, ce chiffre a plus que doublé et a été porté à 630,000 chevaux-vapeur; en dépit des années de crise économique, la production atteignait 789,000 chevaux-vapeur en 1941.

Je cite de nouveau:

Les cinq années écoulées depuis 1947 ont été les plus exceptionnelles de toute l'histoire de la province au chapitre de l'expansion; la production d'énergie électrique a passé de 864,000 à 1,390,000 chevaux-vapeur. Des installations déjà en voie d'aménagement fourniront deux millions de chevaux-vapeur de plus. On voit donc le rôle important que jouent les ressources hydro-électriques dans l'économie de la province.

A l'heure actuelle, la production d'énergie électrique s'établit à environ 2,173,000 chevaux-vapeur, je crois. Quand on songe à cette expansion et aux entreprises mises en œuvre en Colombie-Britannique, on se rend compte de l'importance et des répercussions possibles du projet de loi à l'étude, dans la situation où nous nous trouvons en ce moment. Qu'on songe aux énormes ressources latentes du réseau du Columbia. Les chiffres qu'on nous fournit indiquent que le barrage Waneta nº 1 pourrait fournir 500,000 chevaux-vapeur s'il était aménagé pour donner plein rendement; qu'il serait possible d'obtenir 500,000 chevaux-vapeur de plus du barrage Waneta nº 2; que le barrage Mica pourrait fournir sur les lieux 800,000 chevaux-vapeur; qu'on pourrait obtenir 500,000 chevaux-vapeur du barrage de Downie-Creek, et ainsi de suite. Il existe beaucoup d'autres installations dont chacune pourrait accroître sensiblement la production d'énergie électrique dans cette région en particulier.

Pour ce qui est de la production d'énergie électrique, j'ai ici un article de la *Gazette* de Montréal, nº du 12 janvier 1954, où il est dit:

Les ressources hydro-électriques non exploitées de la Colombie-Britannique équivalent à peu près au total de la quantité d'énergie actuellement produite au Canada, a déclaré hier M. Albert E. Grauer, président de la *British Columbia Power Corporation Ltd.*

Évidemment, cela remonte à un an. Je reprends la citation:

Le Dr Grauer a déclaré au Club canadien de Montréal que le Columbia, dans la partie sud-est de la province et aux États-Unis, pourrait peut-être devenir "la source d'énergie hydro-électrique la plus importante au monde".

"Les installations projetées, a-t-il dit, pourraient peut-être atteindre un jour un rendement de près de 50,000,000 de chevaux-vapeur."

Dans le *Journal* d'Ottawa, numéro du 1er mars de l'an dernier, à propos de l'aménagement d'un barrage sur le ruisseau Mica, on déclare:

Le plan de la Colombie-Britannique prévoit l'aménagement d'un barrage sur le cours supérieur de la rivière Kootenay en vue de refouler une partie des eaux à travers une brèche étroite jusque dans le bassin hydrographique du Columbia. Le débit de ce fleuve en serait augmenté, au point où le barrage principal serait aménagé. On estime que la production d'énergie électrique représenterait 40 milliards de kilowatts-heure annuellement, comparativement à un rendement estimatif de 12,600,000 kilowatts-heure par année que donnerait, à Barnhart-Island, l'entreprise hydro-électrique du Saint-Laurent.

Et on ajoute:

Le général A. G. L. McNaughton, président de la section canadienne de la Commission mixte internationale, déclare que l'entreprise serait profitable pour le Canada; il estime que les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient en venir à des arrangements à l'égard du financement.

Il s'agissait là de l'entreprise de Mica-Creek. En continuant à dresser le bilan des ressources possibles de la Colombie-Britannique en matière d'énergie hydro-électrique, il faut songer au fleuve Fraser. On n'en a pas beaucoup parlé jusqu'ici mais les ressources possibles de ce cours d'eau, pour ce qui est de l'énergie hydro-électrique, sont énormes.

J'ai ici un article intitulé "L'entreprise du Fraser". C'est un article d'assez vieille date puisqu'il est extrait du numéro du 9 décembre 1953 du *Fraser Valley Record*. Quoi qu'il en soit, je cite:

"Le fleuve Fraser doit être considéré comme la principale source d'énergie hydro-électrique de la Colombie-Britannique. La sage exploitation de ce cours d'eau représente l'une des entreprises les plus importantes et les plus émouvantes de l'avenir." Voilà ce que déclarait M. Harry V. Warren, professeur de minéralogie et de pétrologie à l'université de la Colombie-Britannique, d'après un article de M. R. A. Francis paru dans *Canadian Business*, numéro d'octobre.

Trois barrages principaux, un à Lillooet (130 pieds), un à Moran (750 pieds) et un troisième à Cottonwood (250 pieds), serviraient de base à cette entreprise. On estime que le barrage de Moran, à lui seul, pourrait fournir jusqu'à 25 p. 100 de la quantité totale d'énergie électrique produite en ce moment au Canada. D'après M. Warren, le barrage de Moran pourrait donner le quart du rendement de toutes les installations hydro-électriques aménagées aux États-Unis entre 1930 et 1950. Une fois la centrale de Moran achevée, le rendement serait de l'ordre de trois millions de chevaux-vapeur, comparativement à 2·2 millions qu'on compte obtenir du Saint-Laurent.

Je désire également appeler l'attention des députés sur une très intéressante publication de la Commission fédérale-provinciale du bassin du Fraser, intitulé "Plan de demain". Je relève, dans un article qui a pour titre "L'enrayement des inondations et la production d'énergie":

Le Fraser est un fleuve canadien. Bien qu'une faible partie (177 milles carrés), de son bassin hydrographique de 89,487 milles carrés se trouve aux États-Unis, le Fraser lui-même se trouve entièrement en Colombie-Britannique; avec ses affluents, il représente la plus grande source possible d'énergie électrique de la province. Chaque fois qu'on a obtenu des renseignements plus précis on a pu relever les estimations de son potentiel hydro-électrique. Au stade actuel des recherches,

il ne semble pas déraisonnable de supposer que ses ressources possibles s'établissent à près de 10 millions de chevaux-vapeur.

On indique ensuite les diverses régions où l'énergie électrique pourrait être produite. Cela donne une idée de ce que la Colombie-Britannique pourrait tirer du Fraser.

Veuillez déclarer qu'il est six heures, monsieur l'Orateur.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Patterson:** Monsieur l'Orateur, nous avons au cours du présent débat, beaucoup entendu parler du programme de mise en valeur du Columbia. Évidemment, ce projet prend, au cours du débat une grande valeur d'actualité. Juste avant le dîner, je vantais un peu les possibilités hydro-électriques du Fraser. J'ai dit que son potentiel avait été estimé à 10 millions de c. v. Nous avons mentionné ces deux projets, et nous pensons à d'autres immenses possibilités qui s'offrent en Colombie-Britannique. Tout le monde ici connaît l'entreprise de Kitimat; sauf erreur, son rendement hydro-électrique est, à l'heure actuelle de 450,000 c. v., mais le potentiel en est de 2,240,000 c. v. Il y a encore l'exploitation possible de la société Frobisher dans la région septentrionale. Nous constatons que dès la première étape de ce programme, on s'attend à une production d'énergie d'environ 880,000 c. v. et qu'à la troisième étape le rendement atteindra 2,800,000 c. v. On envisage, pour la côte, encore un autre grand programme. Il y a, de plus, les plans Waddington. Si la *Waddington Mining Corporation* en obtient l'autorisation, elle s'attaquera à de grands travaux d'exploitation hydro-électriques en aménageant des barrages au lac Chilko; cette exploitation aura un rendement de 500,000 c. v. Ce ne sont là que des exemples illustrant les vastes ressources potentielles de la Colombie-Britannique en énergie.

Dans un tableau préparé par le Bureau de l'économique et de la statistique du ministère du Commerce et de l'Industrie de la Colombie-Britannique, nous voyons que la province est divisée en dix régions et l'on y mentionne la quantité d'énergie exploitée et les ressources potentielles. Dans Kootenay-Est, l'énergie exploitée s'établit à 27,700 et l'énergie non exploitée, à 295,700.

**M. Winch:** Quoi?

**M. Patterson:** Chevaux-vapeur. Il s'agit dans ce cas des entreprises existantes et des ressources potentielles de ces régions. Tous ces chiffres représentent des chevaux-vapeur. Dans Kootenay-Ouest, où coule le Columbia, 678,370 chevaux-vapeur sont mis en valeur et les ressources potentielles sont de l'ordre de 10 millions de chevaux-vapeur.

**M. Winch:** Kilowatts ou chevaux-vapeur?

**M. Patterson:** Chevaux-vapeur.

**M. Winch:** Cela fait une grosse différence.

**M. Patterson:** Tous ces chiffres représentent des chevaux-vapeur. Dans Okanagan, 7,800 sont mis en valeur et plus de 2,000 ne le sont pas; dans la partie inférieure de la terre ferme, 445,450 sont exploités et 543,500 sont inexploités. Je laisse de côté l'île de Vancouver. Dans Kamloops-Lillooet, 248,000 sont mis en valeur et 2,178,370 ne le sont pas.

**M. Winch:** Encore des chevaux-vapeur?

**M. Patterson:** Oui. Dans la région centrale du littoral continental, 88,100 exploités; 1,276,000 inexploités; dans le centre de la Colombie-Britannique, 1,101,400 inexploités; dans la région nord-ouest de la Colombie-Britannique où se trouve l'entreprise de Kitimat, 427,650 exploités; inexploités, 5,312,520. Les données n'ont pas été établies au sujet de la rivière de la Paix, mais si je comprends bien, elle offrirait à la production d'énergie hydro-électrique des possibilités inouïes. Donc, nous constatons que l'énergie produite s'élève, au total, à 2,173,620 chevaux-vapeur et que les ressources inexploitées se chiffrent à 22,759,600 chevaux-vapeur; si on ajoute la capacité de production de certains de ces aménagements qui ont déjà été portés à leur pleine capacité, on obtient une augmentation de 2,450,400 chevaux-vapeur ce qui porte le total de l'énergie produite à 4,624,020. Il suffit d'additionner ces deux chiffres pour se rendre compte des possibilités de production d'énergie électrique en Colombie-Britannique. J'ajouterai qu'il existe encore de vastes ressources dont on n'a même pas encore fait le relevé.

En regard des ressources inexploitées de la Colombie-Britannique, l'entreprise Kaiser semble n'être qu'un chaînon relativement peu important dans l'exploitation des immenses ressources de la province; cette entreprise aidera plutôt qu'elle ne retardera la réalisation de notre objectif, l'expansion optimum de nos ressources naturelles.

Comme on nous l'a dit cet après-midi, l'érection du barrage du ruisseau Mica donnerait éventuellement les résultats que le marché projeté assure à la société Kaiser; toutefois, les intéressés sont prêts à faire ce placement pour y arriver plus rapidement grâce à la régularisation du débit. Entretemps, la Colombie-Britannique bénéficiera

de revenus de plus d'un million de dollars en énergie et en argent. On nous rappelle également qu'à l'expiration des cinquante ans, tout le marché peut être entièrement renouvelé ou, si l'on veut, faire place à un autre accord.

D'après le journal *Province,* numéro du 8 novembre, le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) aurait dit que le gouvernement du Crédit social étant nouveau, Ottawa lui laisserait trouver sa voie, mais le moment est venu, a-t-il dit, de répondre à M. Bennett. C'est là, j'ose dire, de la part du ministre une attitude fort paternelle à l'égard de la Colombie-Britannique. Permettez-moi de signaler que depuis qu'il est au pouvoir, depuis environ deux ans et demi, le gouvernement de la Colombie-Britannique est allé plus loin dans la voie du progrès et d'une saine et sage administration que le gouvernement précédent en vingt-deux ans et demi.

**M. Byrne:** C'est affaire d'opinion.

**M. Patterson:** Le gouvernement provincial est mieux armé, à mon avis, pour régler cette question et ses propres affaires que toute réunion de politiciens habitant à 3,000 milles de distance.

Le discours qu'a prononcé cet après-midi le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dégagé beaucoup de chaleur mais aucune électricité ni aucune lumière. En rappelant que le projet de loi serait déféré à un comité, le ministre a dit que nous pourrions obtenir beaucoup de renseignements. Si je l'ai bien compris,—je ne connais pas la sténographie mais parfois je voudrais la connaître,—il a dit que les spécialistes nous expliqueraient, au comité, ce que cette entente a de désavantageux, à son avis. Apparemment, ces spécialistes exposeront son opinion. En tout cas, c'est ce que j'ai compris.

**M. Johnston (Bow-River):** Cela nous aidera beaucoup.

**M. Patterson:** Quand l'honorable député de Lethbridge a dit qu'il se peut que les États-Unis profitent dans une certaine mesure de cette entreprise, de nouveau le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est écrié: "Nous y voilà".

Je ne savais trop comment interpréter cette réaction mais il me semble qu'il donnait à entendre par là que nous devons renoncer à cette entreprise parce qu'elle est de nature à aider quelqu'un d'autre.

On a beaucoup parlé de l'exploitation de nos ressources nationales au mieux des intérêts des Canadiens. On nous a parlé de nos obligations internationales et de l'amitié qui nous lie à nos voisins du Sud; je ne crois pas cependant que nous devions adopter l'attitude du chien du jardinier, en disant que, puisque nous n'avons pas nous-mêmes besoin maintenant de cette énergie électrique nous ne laisserons certainemnt par les autres en profiter.

Je regrette que l'honorable député de Victoria (C.-B.) (M. Fairey) ne soit pas à son siège ce soir. Il est venu dans ma circonscription il y a quelque temps, vers la fin de novembre, car j'ai ici une nouvelle parue dans le numéro du 1er décembre de l'*Abbotsford, Sumas and Matsqui News.* Voici ce qu'on y dit:

> Le gouvernement libéral d'Ottawa empêchera que soit conclue l'entente proposée par l'administration créditiste de la Colombie-Britannique à propos du barrage Kaiser parce que le programme libéral a toujours consisté à s'opposer à la cession de ressources naturelles dont on a besoin pour la mise en valeur du Canada, afin que notre jeunesse puisse profiter de cette ressource.

J'aimerais demander au député de quel don il s'agit et quel est le donateur. Sans compromettre les travaux éventuels de mise en valeur, la Colombie-Britannique permet à la société Kaiser d'ériger un barrage à bas niveau pour régulariser le débit de l'eau qui franchit la frontière de toute façon. Sans placer un dollar, elle touchera en retour de l'énergie et des versements dépassant 1 million. Je demande donc de quel don il s'agit, quel est le donateur dans ce marché.

Le représentant de Victoria a signalé que notre jeunesse pourrait bénéficier de cette ressource. Je voudrais demander quels fruits les jeunes Canadiens ont recueillis de 20 années de régime libéral; le chômage, la perte des débouchés et les impôts. Je crois que notre dette nationale exige un versement annuel de 500 millions en intérêts. Un Américain a dit, ai-je lu quelque part l'autre jour, que si ses compatriotes transmettaient leur dette nationale à la prochaine génération, cela mettrait fin au culte des ancêtres tel qu'il se pratique aujourd'hui. Cela est vrai, non seulement de l'autre côté de la frontière, mais aussi au Canada. (*Exclamations*) Des sons étranges me parviennent de là-bas. Un député murmure un aparté. A mon avis, le bill à l'étude vise à arracher à la Colombie-Britannique des pouvoirs qui lui appartiennent à juste titre.

Le bill vise à jeter un discrédit sur le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique en mettant obstacle aux projets élaborés par ce gouvernement pour favoriser le progrès et la mise en valeur de nos ressources. Le bill vient réaliser les menaces faites par certains membres du cabinet fédéral et par d'autres personnes. On avait en effet dit que le gouvernement fédéral présenterait une mesure législative pour empêcher une telle entente.

Ce bill est une insulte pour le gouvernement de la Colombie-Britannique et pour les citoyens qui l'ont élu. Il les accuse ni plus ni moins d'être incompétents, de se désintéresser des intérêts du pays en général et de la province et de proposer de vendre les ressources de la province à des étrangers.

Le problème mérite l'attention la plus grande. Le Gouvernement devrait examiner à nouveau la question et retirer la mesure. Elle le rendra plus impopulaire encore partout au pays,—et il n'est guère populaire en Colombie-Britannique. Il conviendrait donc d'étudier à nouveau la question et de retirer la mesure.

**M. Elmore Philpott (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, je m'adoucis peut-être en vieillissant ou peut-être est-ce la naissance de mon premier petit-fils, chez ma fille à Vancouver, qui influe sur mes sentiments. Peut-être encore est-ce le double effet pacificateur qu'a eu sur moi le retour du très honorable premier ministre (M. St-Laurent) et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson), mais je vais m'efforcer ce soir d'être conciliant. A mon avis, la tournure que le débat a prise est mauvaise pour le Canada, pour la Colombie-Britannique et pour la Chambre.

A mon avis, nous examinons des questions très graves. Je ne puis m'empêcher de dire, en voyant le visage souriant du représentant de Peace-River (M. Low), que je dois subir un peu son charme, car il y a deux ans que j'attends pour prononcer un discours sur le crédit social. Je n'ai pu encore trouver un seul créditiste prêt à prononcer un discours sur le crédit social. Ils sont disposés à parler de toutes sortes de choses, sauf du crédit social. J'attends donc qu'ils se décident pour prononcer mon discours sur ce sujet.

Je commence à penser que le mouvement créditiste ne compte qu'un véritable créditiste à la Chambre et c'est l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore), pour lequel j'ai une certaine sympathie, bien que je ne sache trop que penser. Il y a une couple d'années, il avait l'habitude de parler des banquiers internationaux; l'année suivante, c'était des Turcomongols et maintenant, c'est des boursiers Rhodes qu'il nous entretient. J'éprouve un peu de difficulté à le suivre.

Lorsque j'entends mes honorables amis du Crédit social manifester une indignation profonde et scrupuleuse parce que ce parti libéral inique cherche à faire de la politique autour du barrage Kaiser, je me rappelle ma jeunesse. J'ai été élevé dans une famille de 13 enfants, huit garçons et cinq filles, ce qui nous divisait à peu près également. J'ai toujours constaté qu'il m'était impossible de gagner quand je me disputais avec une de mes sœurs. Cela me rappelle beaucoup le Crédit social. Quand on en venait aux coups, ma sœur se précipitait sur moi et me donnait un coup de coude retentissant sur le crâne. Au moment où je levais le poing sur elle, ma sœur, la main levée, disait: "Tu oses frapper une fille, lâche que tu es", et elle s'enfuyait.

Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas du barrage Kaiser, mais d'une très importante question de responsabilité nationale. J'ai entendu des membres du groupe siégeant à l'extrême droite de la Chambre dire que le gouvernement fédéral devrait entamer des pourparlers directs avec celui de la Colombie-Britannique. Rappelez-vous,—je suis certain que l'honorable représentant de Prince-Albert l'honorable représentant de Peace-River (M. Low) s'en souvient très bien, lui qui a assisté à trois de ces séances,—que le comité des affaires extérieures a siégé l'année dernière les 12 et 13 mai.

Nous avions parmi nous, pour rendre témoignage, celui qui est à la fois grand homme d'affaires et grand homme d'État, le général McNaughton. Quel que soit leur sentiment en politique, tous les Canadiens, jeunes ou vieux, doivent se réjouir de posséder un représentant aussi parfaitement compétent pour les représenter à la Commission mixte internationale. Le représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) demandait justement au général son avis au sujet de ce qui pouvait se passer au cas où la province déciderait de passer outre aux désirs de la Commission. Le général répondait, ainsi qu'en fait foi la page 18 du compte rendu:

D. Le gouvernement fédéral ne participera aucunement aux aménagements en question?.

R. Il appartient au gouvernement fédéral de trancher les questions litigieuses qui s'élèvent entre les États-Unis et nous-mêmes. Il est essentiel que les discussions relatives aux bénéfices découlant de la régularisation des eaux soient réglées avant que le gouvernement provincial ne confie l'entreprise à quelqu'un.

Je demanderais à l'honorable député qui siège de l'autre côté si cette déclaration est juste et si c'était la base sur laquelle nous aurions dû procéder. C'était en harmonie avec les vues des gouvernements fédéral et provincial sur le programme d'ensemble que nos représentants à la commission mixte internationale poursuivaient.

Voici un extrait que je désire particulièrement porter à l'attention des députés.

Par M. Green:

D. J'ai lu dans un journal la nouvelle que la *Kaiser Company* aux États-Unis projetait d'endiguer les lacs Arrow. De quoi s'agit-il?

R. Je ne puis vous fournir beaucoup de renseignements là-dessus. Une nouvelle a paru dans les journaux en date du 22 février 1954. Je me trouvais la veille en Colombie-Britannique pour fins de pourparlers avec le comité provincial du Columbia. Comme j'avais un gros rhume, je me suis rendu

dans le Nord pour essayer de m'en défaire. Ce n'est qu'à mon retour à Ottawa que j'ai entendu parler de ces entretiens. L'annonce qui a été faite était revêtue de l'autorisation du gouvernement de la Colombie-Britannique.

Je signale ici que le lendemain du jour où le général McNaughton s'est rendu en Colombie-Britannique à seule fin de mettre la dernière main à ces plans,—et il n'était pas question alors du conflit qui, au dire de certains députés, existe actuellement,—on annonçait dans les journaux de la Colombie-Britannique que ce marché était en cours.

J'appelle également l'attention de la Chambre sur la page 188 (édition anglaise) du même compte rendu, où le général McNaughton a eu soin de préciser que les représentants du Canada au sein de cette commission mixte internationale étaient (ils le sont toujours) occupés à des entretiens particulièrement délicats avec leurs homologues américains. Je cite le général:

C'est une prétention que, par l'entremise de leurs avocats, ni les membres canadiens de la Commission, ni le gouvernement de l'Alberta, ni le gouvernement du Canada ne sont disposés à accepter. En conséquence, lorsque, pour la troisième fois, la Commission a été saisie de cette question à notre réunion d'avril (1954) à Washington, nous avons indiqué, après une très vive discussion, que nous étions disposés à classer l'affaire...

J'ai cité ce texte uniquement en vue de rappeler aux députés que le parlement du Canada et le gouvernement du Canada, serviteur de notre Parlement, maintient en vigueur depuis près d'un demi-siècle un traité visant les eaux limitrophes et que nous avons institué, en tant que notre servante, une section canadienne de la Commission mixte internationale.

En outre, depuis plus de 10 ans (sauf erreur, depuis 1943), cette Commission mixte internationale étudie la question de la production d'énergie hydro-électrique dans le Columbia supérieur et dans la rivière Kootenay; dans le moment, les négociations en sont au point le plus délicat, tellement que la moindre anicroche pourrait ruiner le travail qu'accomplit notre pays depuis des années.

Je ne puis, même en me donnant de la peine, faire l'effort d'imagination qu'a fourni l'autre jour le député de Macleod (M. Hansell) lorsqu'il a prévu qu'un parti conservateur de seconde zone relèverait l'ancien parti du même nom. J'avoue franchement que je ne puis prévoir le jour où un gouvernement créditiste prendra le pouvoir au Canada, même si j'admets que je n'avais guère prévu qu'il l'assumerait en Colombie-Britannique.

Toutefois, je signalerai simplement aux députés créditistes que si le jour venait où ils prendraient la direction du pays, ils auraient eux-mêmes besoin de la mesure que nous demandons ce soir à la Chambre d'adopter, parce qu'il s'agit, en effet, d'une question très grave et que la protection que prévoit le bill nous est nécessaire.

Le problème qui se pose est très simple: lorsque nous avons institué la section canadienne de la Commission mixte internationale afin de représenter le Canada, nous avons cherché à faire représenter, non pas le gouvernement de la Colombie-Britannique, ni, certes, le parti créditiste, ni non plus, le gouvernement actuel du Canada, mais le Canada d'aujourd'hui, le Canada de demain, et le Canada de toutes les années à venir. La conservation et la protection de nos ressources naturelles constituent notre devoir le plus sacré et le principal souci de la Chambre.

La plupart de mes amis d'en face m'ont quelque peu déçu, sauf le député de Lethbridge (M. Blackmore) qui est un optimiste invétéré. En ce qui concerne les autres, j'ai été désappointé du pessimisme outrancier qui semblait teinter tous leurs concepts.

Quelle est la vérité au sujet de la Colombie-Britannique? La vérité, c'est qu'en Colombie-Britannique,—la dernière et la plus belle province de l'Ouest,—nous avons les plus grandes ressources potentielles au monde. Loin de moi l'idée de me lancer dans le dédale de statistiques où s'est plongé le représentant de Fraser-Valley (M. Patterson), car, je l'avoue, après l'avoir écouté, j'ai pensé qu'il parlait du théorème créditiste de A plus B ou de quelque chose d'aussi compliqué ou abstrus. Je me contenterai d'affirmer que nous avons, en Colombie-Britannique, le plus fort volume d'énergie inexploitée au monde.

Toute personne intéressée à l'économie qui étudie les progrès ordinaires du demi-siècle dernier, ou même lit les discours du ministre du Commerce (M. Howe), constatera sur-le-champ qu'en 1920 nous n'avions mis en valeur que 5·6 milliards de kilowatts-heure et que ce chiffre en est maintenant rendu à 70 milliards. Malgré cette quantité d'énergie, beaucoup de députés, y compris le représentant de Lethbridge, adoptent une attitude défaitiste et refusent de reconnaître les faits. Ils se demandent: "Que pouvons-nous faire de toute cette énergie?" Et ils répondent: "Vendons-là à un prix d'aubaine à M. Henry Kaiser, des États-Unis, ou à tout autre qui nous en débarrassera".

Cette attitude est inconcevable. Toute personne intéressée à l'économie qui a étudié l'histoire du siècle sait que l'industrie recherche l'énergie. On n'amène pas l'énergie à l'industrie. Mes honorables amis disent que nous ne pouvons produire de l'énergie au

Canada à l'avantage du pays, tant que nous n'aurons pas chez nous un débouché où écouler cette énergie.

Mais est-il exact, oui ou non, que nous ne disposions pas au Canada d'un seul marché qui, considéré isolément, était en mesure d'absorber l'énorme production de Kitimat? Ce qui s'est passé, c'est que nous avons installé l'industrie là où existait l'énergie. Je vais faire une prédiction. Quel que soit le parti au pouvoir à Ottawa, ou celui qui y restera en Colombie-Britannique, il viendra un temps où il nous faudra tous les kilowatts-heure que nous sommes en mesure de produire, tous les chevaux-vapeur jusqu'au dernier, toute notre énergie, tant au Canada dans son ensemble qu'en Colombie-Britannique, dans l'intérêt de cette province et du pays tout entier.

Je me souviens,—et ceci me rappelle combien je vieillis,—qu'il y a 22 ou 23 ans j'ai joué un tout petit rôle dans l'accession au pouvoir du parti libéral en Ontario. Ce gouvernement libéral de l'Ontario a commis une profonde erreur. Il croyait posséder trop d'énergie électrique et il a pris des mesures pour s'en débarrasser. Quelques années plus tard, il était disposé à verser une rançon royale pour avoir cette énergie qu'il avait si follement sacrifiée. Je prédis donc que le temps viendra où nous aurons besoin de toute l'énergie que nous pouvons produire. Les meilleures autorités en matière économique disent que chaque cheval-vapeur exploité rapporte $100 et multiplie au centuple les emplois. Le temps viendra où nous aurons besoin de cette vaste réserve d'énergie inutilisée du bassin supérieur du puissant Columbia qui prend sa source au Canada, coule vers le nord en décrivant un gigantesque point d'interrogation pour finalement franchir la frontière des États-Unis. Un jour nous serons heureux de disposer de chaque cheval-vapeur de cette réserve d'énergie, et nous trouverons de l'emploi dans l'industrie de notre grand pays pour chacun de ces chevaux-vapeur.

L'honorable représentant d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) m'a bien étonné en disant que nous n'avions autre chose à faire que d'exporter cette énergie à 50 milles au delà de la frontière des États-Unis. Il devrait songer à cette jolie petite ville de Revelstoke et à ces belles agglomérations urbaines de la vallée supérieure d'Okanagan. De l'énergie à bon marché devrait pouvoir attirer des industries secondaires dans chacune d'elles. L'énergie à bon marché constitue le principal facteur qui attire des industries secondaires. Quand il s'agit d'énergie, je crois au dicton, le Canada pour les Canadiens. Le projet de loi supprime toute possibilité de faire faux bond au général McNaughton et à la Commission mixte internationale. Assurons-nous que le général McNaughton et les autres représentants canadiens au sein de la Commission mixte internationale possèdent les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur tâche au nom du Canada et faisons en sorte que personne ne tente de leur couper l'herbe sous le pied ou, sournoisement, de saboter leur œuvre.



**M. O. L. Jones (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, je ne m'étais pas proposé de participer ce soir à cette discussion, mais comme il se trouve que le bassin du Columbia couvre effectivement la vallée de l'Okanagan dont je suis le représentant, j'ai cru devoir dire quelques mots, même si les discours que nous avons entendus ont tous bien montré à la Chambre quelle importance il faut attacher à la mise en valeur de ce bassin hydrographique. Les députés qui ont parlé ont, il me semble, bien montré à leurs collègues le sens que cette entreprise prend pour la Canada et pour la Colombie-Britannique. Mais certaines questions restent encore sans réponse; c'est du moins ce que je crois.

L'une d'elles est la question d'ordre constitutionnel évoquée par notre collègue de Vancouver-Est (M. Winch). C'est probablement la plus grave. Avons-nous, oui ou non, le droit d'imposer ce projet de loi à la Colombie-Britannique? Il me semble qu'il y aurait lieu de soumettre cette question à la Cour suprême, ou encore de convoquer au comité les procureurs généraux des diverses provinces pour qu'ils aient l'occasion d'y faire connaître leur point de vue. Il faudrait aussi que le Gouvernement y ait, en même temps, son procureur général à lui. C'est la seule façon équitable de traiter cette question. Il va de soi qu'il y a parmi beaucoup de députés des différences de points de vue, des doutes quant à la validité du projet de loi du point de vue juridique.

L'autre question restée sans réponse est celle-ci. Pourquoi présenter ce bill aujourd'hui, en ce moment précis où la Colombie-Britannique commence à mettre elle-même son territoire en valeur? J'aimerais aussi savoir ce qu'il en sera des entreprises terminées et fonctionnant déjà en Colombie-Britannique? Je songe aux systèmes d'irrigation et aux aménagements hydro-électriques. Ainsi que l'a souligné l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green), ce bill a un effet rétroactif et peut s'appliquer à ces ouvrages. Quelle sera la condition de ces ouvrages lorsque le présent bill sera adopté? Voilà quelque chose à savoir. J'espère qu'on révélera exactement au comité tout danger qui pourra les menacer ou tout changement

proposé dans le fonctionnement de ces aménagements, ou quelle maîtrise on exercera sur ces ouvrages qui n'en ont subi aucune jusqu'à maintenant et ont, à mon avis, assez bien réussi. Je pense surtout à l'irrigation. Je suis d'avis qu'on aurait dû présenter ce bill il y a longtemps. S'il a manqué quelque chose aux lois du Canada, alors on pourrait reprocher à quelqu'un de n'avoir pas découvert avant aujourd'hui ce que c'était.

J'ai été plutôt surpris l'autre soir d'entendre l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) y faire intervenir la politique. Voici ce qu'il disait:

Ce que je reproche le plus au projet de loi, c'est qu'il constitue ni plus ni moins qu'un instrument politique dont se sert le gouvernement du Canada pour faire échec aux projets formés par la Colombie-Britannique en vue de réaliser des aménagements auxquels la population a le droit de s'attendre.

Monsieur l'Orateur, je ne puis croire que le député a raison en cela. La présentation, en ce moment, du bill à l'étude permet, il est vrai, une telle conclusion, et il se peut que le Gouvernement en place soit à blâmer pour cela. Je l'ai dit, on aurait dû régler cette affaire il y a des années. L'hypothèse ne pourrait plus être retenue alors. Mais la mesure à l'étude est présentée alors même que le gouvernement de la Colombie-Britannique fait tendre tous ses efforts à la réalisation de l'entreprise en cause.

La question est trop importante pour qu'on y mêle la politique. Le gouvernement créditiste ne devrait pas se froisser de l'attitude du gouvernement fédéral, car il n'est pas le premier gouvernement de la Colombie-Britannique à essuyer un refus à l'égard d'une demande semblable. Le cas s'est présenté voici quelques années, et il ne s'agissait pas alors d'un gouvernement créditiste.

La question intéresse vivement les gens de la vallée de l'Okanagan. Nous savons l'importance à attacher à l'eau. De fait, notre région serait désertique sans les travaux d'irrigation, et nous savons que nous serions encore en bien meilleure situation si nous avions plus d'eau et plus d'ouvrages d'irrigation. Il nous serait facile de doubler les superficies où nous cultivons fruits et légumes. Nous avons hâte de connaître le sort des ressources hydrauliques de notre province, car si on doublait les quantités d'eau que nous utilisons dans la vallée de l'Okanagan, les rivières Okanagan et Simalkameen nous en laisseraient bien peu à exporter outre-frontière.

Je rappelle aux députés la lettre dans laquelle le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) expose l'attitude du Gouvernement. Je tiens à féliciter le ministre à cet égard. Le point de vue énoncé va tout à fait à l'encontre de celui qu'ont exposé ici nos amis créditistes. Il convient de consigner le texte au hansard. Le ministre expose la question en cinq points, dont voici le premier:

L'aménagement ne devrait pas être envisagé tant que ne sera pas terminé le relevé actuellement en cours au sujet du Columbia.

Voilà une proposition fort raisonnable, selon moi; en effet, depuis dix ans, le Gouvernement effectue dans toute la région une excellente étude qui demande beaucoup de travail et qui embrasse une superficie de plusieurs milliers de milles carrés. Il faudra probablement encore deux ans avant qu'elle soit achevée. Il me semble que notre conduite serait répréhensible et que nous gaspillerions de l'argent, si nous ne tenions aucun compte du travail qu'accomplit ce groupe d'ingénieurs. Voici le point suivant:

Le barrage Kaiser dont on parle ne constituera qu'une petite entreprise, mais il empêcherait une plus vaste mise en œuvre du plus grand réservoir naturel qui se trouve dans le bassin du Colombia.

Voilà un excellent argument. J'aimerais que nos amis créditistes nous disent si cette entreprise a sa place dans le plan d'ensemble qu'envisage la Commission mixte ou si elle ne sera pas toujours une épine à endurer dans la mise en œuvre du programme plus vaste auquel songe cette Commission.

**M. Blackmore:** Cela cadre parfaitement.

**M. Jones:** Je suis heureux d'entendre l'honorable député le dire.

**M. Blackmore:** Cela ne nuit pas.

**M. Jones:** Voici le point suivant:

L'entreprise beaucoup plus considérable de Mica Creek, sur le Big Bend, en sera compromise, parce que les deux barrages se feront concurrence à l'égard de la même demande d'énergie.

**M. Blackmore:** Il ne peut le prouver. Il ne le prouve pas.

**M. Jones:** Je ne le puis. Il poursuit ainsi:

Cela aura des répercussions défavorables sur l'industrie canadienne de l'aluminium, y compris l'entreprise de Kitimat, puisque de la sorte de l'énergie produite grâce aux eaux emmagasinées au Canada sera mise à la disposition de l'industrie étrangère à un peu plus de la moitié du prix de revient du producteur canadien.

Si cette affirmation est exacte, le ministre ayant, je le présume, étudié le problème, il me semble que l'on manque aux engagements contractés à l'égard de la société qui exploite actuellement l'entreprise de Kitimat en permettant à un concurrent d'obtenir de l'énergie à meilleur compte, donc de réduire les prix sur un marché qui sera éventuellement approvisionné par les deux sociétés.

Je poursuis la citation:

Au lieu des 20 p. 100 proposés, la Colombie-Britannique devrait recevoir la moitié environ de l'énergie produite grâce aux eaux emmagasinées au Canada, si l'on se fonde sur le précédent établi au cours des négociations qui ont eu lieu entre les divers États du sud de la frontière.

Le ministre ayant expliqué la chose cet après-midi, je n'ai rien à ajouter. J'ai trouvé que son exposé était logique. Si nous fournissons l'eau, nous avons droit à plus de 20 p. 100. Il se peut qu'il soit difficile d'obtenir que ce 20 p. 100 soit exporté au Canada, sous forme d'énergie, sans un permis des États-Unis.

J'aimerais signaler que le fleuve Columbia est le quatrième en importance de l'Amérique du Nord. Son bassin renferme probablement les plus grandes sources virtuelles d'énergie des deux Amériques. Le fleuve Columbia déverse chaque année dans le Pacifique 180 millions de pieds-acre d'eau, comparativement au fleuve Saint-Laurent qui en déverse 220 millions de pieds-acre dans l'Atlantique. Sur ce, je vais citer le témoignage du général McNaughton:

Le débit et la charge d'eau combinés fournissent l'énergie et, à ce point de vue, on estime présentement que le bassin du Columbia, tant au Canada qu'aux États-Unis, peut éventuellement alimenter des installations d'une capacité de plus de 34 millions de kilowatts, sans compter l'énergie de pompage aux fins d'irrigation, comparativement à la capacité éventuelle du Saint-Laurent à Sault-Sainte-Marie, Niagara, Barnhart, Beauharnois et Lachine, soit en tout d'environ 7·5 millions.

En Colombie-Britannique et peut-être ailleurs au Canada nous ne faisons que découvrir que nous avons de vastes réserves d'énergie inexploitée dans le bassin du Columbia. Je me réjouis qu'on s'efforce d'exploiter cette énergie. J'avais souhaité une plus grande collaboration entre notre province et le gouvernement fédéral pour assurer la mise en valeur la plus satisfaisante possible. Pour ce motif, je me réjouis du renvoi du bill au comité où nous entendrons des spécialistes en génie ainsi que, je l'espère, des spécialistes en droit, qui se prononceront sur la légalité de la mesure projetée. Nous devrions également entendre des représentants de gouvernements provinciaux, y compris la Colombie-Britannique. Dans la discussion, nous avons tendance à oublier que d'autres provinces sont en cause. Les représentants de la Colombie-Britannique, en particulier, devraient être invités à témoigner, et peut-être faire présenter leurs arguments par leur procureur général.

A mon avis, le différend entre la Colombie-Britannique et Ottawa s'est produit parce que cette province n'a pas collaboré avec la Commission mixte internationale. Que cela ait été fait à dessein ou par inadvertance, je l'ignore, mais telle semble avoir été l'origine du différend. Je crois que la Commission mixte internationale exerce son activité au mieux des intérêts de nos gouvernements fédéral et provinciaux, voire de tous les Canadiens. Si la proposition de la Colombie-Britannique tendant à aménager ce barrage à Castlegar cadre avec le plan d'ensemble, il n'y a pas lieu d'entraver les dispositions prises pour que la société Kaiser exécute les travaux. Par ailleurs, si ces plans ne favorisent pas l'intérêt bien entendu de tout le Canada, ou vont à l'encontre du programme d'ensemble qui vise la mise en valeur de la région du Columbia, la Commission mixte ou le Gouvernement devrait intervenir.

J'estime que la commission fonctionne de façon à venir en aide aux provinces et non de façon à leur nuire. Il me répugne de considérer la Commission comme un instrument politique. Pour montrer quels sont vraiment les fonctions de la commission mixte, je vais citer un passage d'un discours prononcé récemment à Montréal par le général McNaughton:

Il convient d'autre part de ne pas oublier l'ampleur des problèmes que pose le bassin du Columbia et l'importance vitale que les décisions prises auront sur l'avenir de l'industrie et sur le choix des endroits où cette mise en valeur se fera, soit au Canada soit aux États-Unis. Il convient également de se souvenir des dispositions de l'article 2 du traité de 1909 et de se rappeler un fait purement matériel, savoir que les accidents topographiques qui rendent possible l'emmagasinage de l'eau sont des éléments d'actif aussi réels que les minéraux qui sortent des mines et que les produits de la forêt et des champs. A vrai dire, l'emmagasinage de l'eau représente quelque chose de plus précieux que les mines les plus riches car l'eau continuera de couler indéfiniment tandis que les mines s'épuisent, le minerai disparaissant à mesure qu'on l'utilise.

Voici un autre extrait du même discours, qui indique de nouveau les plans que cet organisme a élaboré dans l'intérêt de l'ensemble du Canada:

Déjà...

Déclare le général McNaughton.

...j'ai indiqué la somme très appréciable d'énergie qui sera disponible ou pourra être produite; cependant on pourrait en produire encore beaucoup plus, le long de la frontière, à divers autres endroits, dont je n'ai pas eu le temps de vous parler aujourd'hui. Mais n'allez pas croire que cela signifie que le Canada disposera d'un excédent d'énergie. Non certes, car selon les prévisions les plus prudentes, avant bien longtemps toutes nos sources d'énergie hydraulique qu'il est possible d'exploiter économiquement, seront utilisées.

Comme je l'ai signalé, une bonne partie de l'énergie hydro-électrique de l'Amérique du Nord provient de cours d'eau qui constituent ou traversent la frontière. La mise en œuvre de ces entreprises hydro-électriques intéresse donc la Commission mixte internationale. Je tiens à vous assurer que la commission s'efforce de conclure entre les deux pays des ententes qui sont équitables et que les habitants des deux pays reconnaîtront comme telles, espérons-nous.

Enfin, il déclare:

Fait encore plus important, ce traité...

Il s'agit du traité de 1909 sur les eaux limitrophes.

...vise également à supprimer les difficultés et à prévenir les différends futurs. A cette fin, il pourvoit à l'établissement, au sein de la Commission mixte internationale, d'un rouage permanent s'appuyant sur une gamme complète de principes reconnus et d'application générale grâce auxquels tout problème qui pourra surgir le long de la frontière, non seulement à propos des ressources hydrauliques mais dans n'importe quel autre domaine, pourra être examiné dès le début et, nous l'espérons, avant qu'il menace de s'étendre par suite de controverse, et de s'aggraver au point d'entraîner des divergences de vues et des différends qui alarmeraient et envenimeraient l'opinion publique dans l'un ou l'autre des deux pays, ce qui ne ferait que rendre sa solution plus difficile.

C'est, je crois, le rôle de la Commission mixte internationale en ce moment. Elle doit se charger d'examiner les problèmes, elle doit en étudier soigneusement les répercussions, juridiques et autres, et rendre une décision au mieux des intérêts de la population. Je demande à nos amis qui siègent à ma gauche d'assurer la collaboration entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en vue de favoriser leurs intérêts communs. L'intérêt des deux gouvernements est en jeu. Les deux sont tenus de sauvegarder notre riche héritage de ressources naturelles. Tous deux sont également responsables envers les générations futures et doivent voir à ce que ces ressources ne soient pas gaspillées. Il faut à cette fin un programme national et non un programme local ou un programme exécuté au petit bonheur comme ceux qu'on a adoptés, au cours des années passées, à l'égard de nos ressources naturelles, notamment de la pâte de bois et du papier et aussi, je crains à l'égard de certains cours d'eau.

Enfin, j'espère que le comité étudiera le bill avec tout le soin voulu en invitant tous les intéressés de chaque province en cause et en s'assurant les conseils des meilleurs légistes. Le comité devrait aussi profiter de la présence du général McNaughton, pour résoudre certaines questions fort intéressantes qui restent sans réponse.

**M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je n'interviendrai pas très longuement dans le présent débat, parce que je ne voudrais pas me mêler aux disputes entre ceux qui siègent à ma gauche et le Gouvernement. Je ne m'intéresse pas beaucoup à l'aménagement du barrage sur le Columbia; et jusqu'ici, les délibérations semblent avoir porté sur cette seule province.

Mais il y a une chose qui m'inquiète. En exposant le bill dans ses grandes lignes, le ministre a déclaré qu'il ne s'appliquait pas au fleuve Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Il a également laissé entendre qu'il ne s'appliquerait à aucune autre rivière, à l'exception, je crois, de la Milk. J'ignore si celle-ci est en Colombie-Britannique ou non.

**Une voix:** En Alberta.

**L'hon. M. Lesage:** J'invoque le Règlement, afin de rectifier les observations du député. Le ministre du Commerce (M. Howe) n'a jamais dit que la mesure s'appliquerait uniquement au Columbia et à la Milk. Il y a, en réalité, environ vingt cours d'eau auxquels s'appliquera le bill, conformément aux dispositions qu'il contient. Mais, comme je l'ai déjà dit cet après-midi, le Saint-Jean n'entrera pas en ligne de compte.

**M. Montgomery:** Je n'ai pu être présent à la Chambre cet après-midi, vu que j'assistais à une séance de comité; si on l'a signalé, je ne l'ai pas entendu.

Mais même si on l'a dit, je reste inquiet. Je n'accepte pas l'interprétation qu'on nous a donnée lors de la présentation du bill, et je désire formuler mes objections avec l'espoir qu'il sera rédigé en des termes plus précis lorsqu'on le déférera au comité. Qu'on le comprenne bien, je ne m'oppose pas au principe dont s'inspire le projet de loi. Cependant, quiconque lira le hansard constatera que le ministre a dit, quand il a exposé l'objet de la mesure, qu'à sa connaissance elle ne s'appliquait pas au fleuve Saint-Jean.

On n'a qu'à lire la mesure pour se rendre compte qu'elle a trait aux eaux coulant d'un endroit du Canada à un endroit situé hors du Canada. Le Saint-Jean prend en partie sa source au Canada, pénètre dans l'État du Maine, puis remonte vers le nord où il se jette dans des eaux qui forment la frontière internationale. Lorsque des eaux constituent une frontière internationale, estime-t-on que ce ne sont pas des eaux qui coulent hors du Canada?

Le ministre n'a peut-être pas l'intention que la mesure s'y applique,—et on n'a sans doute pas l'intention qu'elle s'y applique,—mais si elle devient loi sous sa forme actuelle, je crois bien qu'on pourrait l'interpréter dans ce sens.

Lorsque le bill sera à l'étude au comité, je propose donc de le rendre plus précis et de définir plus clairement l'interprétation à donner à l'expression cours d'eau international, afin de ne laisser subsister aucun doute. Il serait préférable de compter comme exceptions le fleuve Saint-Jean et la rivière Sainte-Croix.

Voici ce que je tiens à signaler aux honorables députés qui feront partie du comité: si l'on n'a pas l'intention de rendre la mesure

applicable au fleuve Saint-Jean et à la rivière Sainte-Croix, on devrait prendre des dispositions pour qu'elle ne s'applique pas.

La petite rivière Sainte-Croix constitue la frontière internationale entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, mais elle reçoit le gros de son débit du Canada et se jette dans les lacs Chiputneticook. A l'embouchure de la rivière Sainte-Croix se trouve la fabrique de papier Sainte-Croix qui exploite une grosse usine dans l'État du Maine. Elle tire son énergie de la rivière. La filature de coton, située tout près, au Canada, est dans la même situation. Il y a cinq barrages sur la rivière; or, la mesure à l'étude permettrait de détruire ces barrages.

Il faudrait, je le répète, dissiper l'incertitude qui inquiète les gens. La papeterie Sainte-Croix a quatre barrages situés à Woodlawn, Sprague-Falls, Vanceboro et Forest-City. Elle a versé de très fortes sommes pour acquérir des droits d'écoulement en territoire canadien. Le ministre n'a, je pense, aucune intention de détruire les barrages. Néanmoins, nous nous apprêtons à adopter une mesure qui peut avoir des conséquences néfastes à l'avenir à cause des lacunes que j'ai signalées à la Chambre. Le comité devrait adopter des dispositions pour qu'on ne puisse pas détruire les barrages érigés sur des rivières comme la Sainte-Croix et le fleuve Saint-Jean, barrages qui ont été autorisés, j'imagine, en vertu du traité de 1909, par la Commission mixte internationale et avec l'approbation des gouvernements fédéral et provincial.

Il n'est que juste, je pense, que la question fasse l'objet d'un minutieux examen afin que les industries en cause soient rassurées. Le ministre hoche la tête; désire-t-il poser une question ou faire un énoncé?

**L'hon. M. Lesage:** J'allais signaler que le bill prévoit qu'il ne joue que lorsque des ouvrages érigés au Canada ont des effets sur l'utilisation de l'eau en dehors du Canada et que les barrages dont l'honorable député a parlé n'ont aucun effet sur l'eau utilisée en dehors du Canada.

**Le très hon. M. Howe:** Je dois dire que le cas de la rivière Sainte-Croix est exactement le même que celui du fleuve Saint-Laurent. J'ai dit que la mesure ne s'appliquait pas au Saint-Laurent. La Sainte-Croix est une rivière limitrophe. A ce titre, elle ressortit à la Commission mixte internationale et n'est pas visée par le bill.

**M. Montgomery:** De l'avis d'une sommité en droit international que j'ai consultée, elle pourait être visée par le projet de loi. Je me borne à demander que la mesure à l'étude soit rédigée de façon à signaler les points qu'elle ne vise pas. Le ministre ne semble pas songer à la lui appliquer et j'aimerais qu'on s'en assure au comité. Voilà pourquoi j'ai pris la parole. Je n'ai pas à me prononcer sur la légalité de la mesure. Sans dire que j'appuie le bill actuel, je me propose de souscrire au principe dont il s'inspire. Il convient tout à fait que le Canada ait le droit de regard sur ses ressources, qu'il incombe aux députés de protéger. Dans le cas où il subsiste des doutes, toutefois, j'aimerais à faire préciser les termes du projet de loi.



**M. J. L. MacDougall (Vancouver-Burrard):** Je devrais peut-être être le dernier ici à exposer mes vues sur la légalité de la mesure à l'étude. Si je prends la parole, c'est simplement parce que je sais que parfois la vérité sort de la bouche des enfants. En écoutant le ministre du Commerce (M. Howe) l'autre soir, j'étais convaincu que son argumentation était fondée. J'ai vérifié, contre-vérifié et revérifié parce que, pendant vingt-quatre heures environ, je me suis demandé si vraiment sa déclaration était parfaitement exacte. Dans l'entre-temps, tout comme le premier ministre du Royaume-Uni, dans un de ses fameux discours, a parlé de labeur, de sueurs et de larmes, j'ai moi-même peiné et transpiré, sans toutefois verser de larmes. De plus, j'ai profité de l'avis de juristes exceptionnellement compétents à l'égard de l'article 2 du traité sur les cours d'eau.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ce traité a été signé en 1909 entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il a été revisé à plusieurs occasions depuis, la dernière revision remontant à 1952. Cependant, l'article 2 n'a pas été changé.

Sous le régime de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le gouvernement fédéral peut mettre à exécution, par voie législative, tous les traités conclus par le parlement impérial avec n'importe quel pays étranger. Qu'il me soit permis de dire dès le début que je ne parlerai pas des multiples questions que les porte-parole du Gouvernement et de l'opposition ont abordées lorsqu'ils sont entrés dans le domaine de l'énergie et de son utilisation. Là où se produit de l'énergie on finit par voir surgir des industries primaires et des industries de transformation. Je ne veux m'attacher d'aucune façon au problème du barrage Kaiser. Il n'y aucun doute dans l'esprit d'une foule de gens, notamment parmi les citoyens de la Colombie-Britannique, que c'est ce que nous souhaitons surtout en nous intéressant à ce bill. Ce qui nous préoccupe c'est la façon dont l'énergie électrique sera utilisée à l'avenir en Colombie-Britannique.

Aux États-Unis, le Sénat peut ratifier un traité quelconque, qui prend de ce fait force de loi. Au Canada, toutefois, les traités

ne deviennent loi que lorsqu'ils sont confirmés par l'adoption d'une mesure législative.

Nous nous préoccupons, je l'ai dit,—et je me préoccupe particulièrement moi-même,—de la légalité de la mesure. Je simplifie la question plus que je ne dois, peut-être, mais elle me semble identique à celle dont traite la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides. Les deux questions sont identiques. Sauf erreur, jamais la province d'Alberta n'a protesté lorsque la Chambre a étudié l'exportation des fluides et de l'électricité. Si j'ai raison de supposer que les problèmes sont identiques, vu que le gouvernement fédéral a compétence en ce qui concerne l'exportation de l'électricité et des fluides, nous pouvons sans doute affirmer qu'il a également compétence à l'égard de l'exportation du produit dont nous parlons en ce moment.

Le chapitre 28 des statuts de 1911 se fondait sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Comme c'est une loi du parlement fédéral, cette même autorité, le parlement dont nous sommes membres, peut également révoquer cette loi. Je signale que sa révocation pourrait nous susciter des difficultés,—je dis bien "pourrait susciter" et non pas "susciterait",—avec notre voisin du sud. Cependant, dans les circonstances, selon les renseignements que j'ai obtenus, on pourrait mettre fin au traité en vertu de l'article 4, moyennant préavis de douze mois. Bien que ce soit un traité du gouvernement impérial, c'est sur ce traité que se fonde l'application de l'article 2.

Je suppose que, depuis l'adoption du statut de Westminster, le Canada pourrait déclarer qu'il n'est pas lié par le traité en donnant un préavis de douze mois. A mon avis, monsieur l'Orateur, le principal point qui devrait nous occuper a trait à l'article 2. C'est le point qu'a souligné l'autre soir le premier ministre suppléant.

En vertu de l'article 2, le parlement impérial a réservé à la compétence et à l'administration du Canada et des provinces toutes les eaux territoriales situées de leur côté de la frontière. Cette disposition n'investit pas les provinces d'une nouvelle compétence; elle réserve des compétences et des droits existants.

Comme je l'ai dit déjà, on n'a pas mis en doute le pouvoir du parlement fédéral d'émettre des permis en vue de l'exportation des fluides et de l'électricité. Si c'est à bon droit que je vois là presque des frères siamois, jamais aucune province du Canada ne devrait s'opposer à l'adoption du projet de loi que le premier ministre suppléant a soumis la dernière fois qu'il a adressé la parole à la Chambre. Donc, il m'apparaît clairement que c'est définitivement au parlement fédéral qu'appartient la compétence pour ce qui regarde la réglementation des cours d'eau internationaux.

Je souhaite que lorsque cette question sera évoquée au comité des affaires extérieures on puisse y consulter les conseillers juridiques les plus compétents. Ni la province de la Colombie-Britannique, ni le gouvernement fédéral ne veulent voir sortir du débat une mesure législative discutable. Même si la Colombie-Britannique a des sentiments politiques qui ne sont pas les miens, je pense qu'il est bon d'affirmer qu'elle s'intéresse avant tout à la mise en valeur du pays. Peut-être se trompe-t-elle dans son attitude ou ses méthodes. Il est certain, en ce qui me concerne, qu'elle se trompe.

Si je ne m'abuse, l'accord actuel assurerait 80 p. 100 des avantages à un pays étranger, 20 p. 100 seulement restant au pays propriétaire. Tous ici conviendront, je pense, que ce n'est pas là un accord très rassurant. Il n'est guère conforme aux décisions généralement prises sous l'égide de la Commission mixte internationale.

Je ne tiens pas à revenir sur les nombreuses déclarations que nous avons entendues. Lorsqu'on a adopté cette loi en 1909, nous étions plus ou moins une colonie. Les choses en sont restées au même point jusqu'en 1931, alors qu'aux termes du statut de Westminster nous avons assumé une autorité égale à celle du Parlement du Royaume-Uni dont nous sommes en tous points l'égal.

Quant à ce projet de loi, je suis d'avis que nous sommes dans le bon droit. Il est probable que les conseils donnés au gouvernement de la Colombie-Britannique n'ont pas été justes et je suis sûr que ce gouvernement se révélera assez patriote pour reconnaître la suprématie du Parlement fédéral. En fait, on nous l'a déjà laissé entendre. Il n'y a pas si longtemps, le ministre provincial des Travaux publics déclarait que, quelle que soit l'issue de la lutte qui se poursuit, supposément, entre la province et le gouvernement fédéral,—à mon avis, il ne s'agit pas d'une lutte, mais d'un différend,—en bon Canadien, il se conformerait à la loi établie par le Parlement fédéral.

Je crois que c'est là une indication que nous devons tous accepter avec la plus grande sincérité. Je crois que notre seul but ici, individuellement et collectivement, est de faire de notre mieux pour le pays. Vu la façon dont la situation s'est résumée, nous serons de bons Canadiens d'abord et ensuite de bons habitants de la Colombie-Britannique.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux d'entendre le député de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) indiquer que même dans les rangs de l'illustre parti libéral on se demande si le bill à l'étude est vraiment constitutionnel. Il faudra étudier ce point pour trancher s'il a raison et pour déterminer qui a compétence en la matière. J'ai également écouté avec intérêt les observations qu'a formulées le député de Victoria-Carleton (M. Montgomery) quant aux répercussions que ce bill pourrait avoir sur le Nouveau-Brunswick. Ce qui m'a intéressé, c'est qu'il a dit qu'il s'est désintéressé de la question dès qu'il a constaté que le Nouveau-Brunswick n'en souffrirait pas. Je me demande quelle position il aurait prise, à titre de citoyen de cette province, s'il avait constaté qu'un cours d'eau du Nouveau-Brunswick allait être atteint et que la province perdrait un peu de son autorité en raison de ce bill.

Pour le député d'Okanagan-Boundary (M. Jones), la Colombie-Britannique vient tout juste de découvrir la valeur de ses ressources hydrauliques. Rien d'étonnant à cela: il est tout naturel que la Colombie-Britannique, maintenant qu'elle possède un bon gouvernement, marche de découverte en découverte. Le député a parlé de collaboration de la part de ceux qui siègent à sa gauche. Nous ne demandons qu'à collaborer, mais la collaboration est chose qui s'exerce dans les deux sens.

On a beaucoup parlé du parti que tirerait la Colombie-Britannique du revenu que lui vaudrait ce barrage une fois construit; mais personne n'a encore rien dit au sujet de ce que le gouvernement fédéral accordera à la Colombie-Britannique, si le projet de loi à l'étude est adopté. Il me semble que les habitants de cette province auraient bien le droit de le savoir.

Il est toujours fort intéressant d'écouter le député respecté de Vancouver-Sud (M. Philpott). Il a dit que la Colombie-Britannique possède les plus grandes ressources hydrauliques non exploités au monde. J'en conviens, tout comme en conviennent sans doute tous les députés créditistes qui siègent en cette enceinte et tous les habitants de cette province. Mais n'a-t-il pas dit que nous avions adopté une attitude défaitiste? Que, généralement, on ne transporte pas l'énergie vers les industries, mais qu'on installe les industries où se trouve l'énergie? Dans ce cas, pourquoi acheminons-nous le gaz de l'Alberta jusqu'à Toronto et Montréal? Son genre oratoire le porte à faire usage des superlatifs. Il dit que le parti libéral possède le plus grand et le superlatif de toutes choses.

L'énergie produite à bon compte est l'un des principaux éléments permettant d'attirer des industries dans une région. Mais le député ne devrait pas oublier qu'il en existe deux autres également nécessaires: des débouchés et des moyens de transport.

**Une voix:** Et des matières premières!

**M. Hahn:** Naturellement, les matières premières sont essentielles, mais lorsqu'on dispose des moyens de transport nécessaires, il est possible de les amener à la source d'énergie.

**Une voix:** Si elle n'est pas trop loin.

**M. Hahn:** Lorsque, cet après-midi, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) a pris un instant la parole, j'ai commencé à croire que nous n'avions pas besoin de cette énergie hydro-électrique en Colombie-Britannique. Il a failli s'emporter. Il serait probablement possible d'allumer toutes les ampoules électriques de la Chambre et de les maintenir allumées quelques jours durant si nous pouvions exploiter les chevaux-vapeur humains dont nous disposons et qui restent inutilisés. Je suis sûr qu'on pourrait en tirer parti.

Je m'oppose au bill pour plusieurs raisons. La première c'est que le projet de loi ne vise qu'une seule province. Nous pouvons dire tout ce que nous voulons de la Milk qui est dans le sud de l'Alberta, mais elle traverse à peine cette province. Sans la Providence et deux ou trois collines, elle coulerait aux États-Unis. Même ce cours d'eau-là ne relève pas du bill à l'étude.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a déclaré qu'il y avait 20 rivières auxquelles s'appliquerait la mesure. J'estime que tous les députés ont le droit de connaître le nom des rivières dont il s'agit.

Je m'oppose au bill à l'étude parce qu'il empiète sur les droits que la constitution attribue aux provinces. Évidemment, c'est affaire d'opinion puisque certains membres de la Chambre semblent avoir l'impression que la question relève de la compétence fédérale tandis que d'autres sont d'avis qu'elle est du ressort des provinces.

La troisième raison, c'est que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a proposé, au cours du débat, ce que j'appellerais un projet malhabile qui pourrait causer un tort illimité à nos relations intérieures et extérieures et, pourrait en particulier, porter atteinte à la Colombie-Britannique. Je m'étendrai sur ce point plus tard.

C'est le représentant de Victoria-Carleton (M. Montgomery), je crois, qui a soulevé la question du rapport existant entre ce projet et les autres ouvrages déjà réalisés. Il importe qu'on fournisse des précisions à cet égard.

Je déteste les mesures législatives établies par opportunisme et je crois que la mesure à l'étude en est une du genre. Mais je n'ai pas l'intention de développer chacune de ces questions au sujet du bill. Cependant, j'aimerais faire une ou deux observations.

On a déjà parlé des avantages du projet de Castlegar. Je n'imposerai donc pas à la Chambre un autre discours sur ce point. Plusieurs députés ont déjà consacré beaucoup de temps à expliquer exactement et avec force détails ce qu'il comportait et ce que la Colombie-Britannique pourrait en espérer, si elle recevait l'autorisation de le réaliser. Je dois avouer que je n'ai pas encore entendu d'autre proposition, sauf celle du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales qui dit avoir écrit à la Chambre de commerce de Trail il y a quelque temps. Je ne peux critiquer de proposition de ce genre sans l'avoir vue.

Je ne suis cependant pas d'avis que nous devrions être invités à consentir à la deuxième lecture du bill en cause tant que nous n'aurons pas établi quelle protection est prévue pour les gens de la Colombie-Britannique. La question est d'importance capitale. Il semble que jusqu'ici le gouvernement de la Colombie-Britannique jouissait de l'autorité nécessaire pour entreprendre pareille mise en valeur et qu'une couple de projets aient déjà été réalisés sans ingérence gouvernementale. Parce qu'on juge maintenant bon d'arrêter certain projet, cela va coûter de un à deux millions par an à la Colombie-Britannique à moins que le gouvernement fédéral ne soumette de proposition précise permettant de rembourser le gouvernement de la Colombie-Britannique de quelque manière.

On a beaucoup parlé de mise en valeur méthodique dans l'intérêt national. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a déjà reconnu que la partie principale du fleuve Columbia serait visée. Qu'il le soit, j'en suis bien convaincu, mais qu'en sera-t-il des petits cours d'eau qui se jettent dans ce fleuve. La question est importante pour les gens qui vivent le long de ces cours d'eau.

Ainsi, l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Green) a demandé si le barrage sur le ruisseau Mica en subirait le contre-coup et on semble avoir répondu oui. Ce barrage, situé à peu près à la partie supérieure du Big Bend est certainement à quelque distance de la frontière même et les eaux de ce ruisseau ne franchissent pas la frontière internationale comme le débit principal du Columbia. Il y a d'autres rivières qui coulent en direction du barrage et qui auront naturellement certains effets sur le débit à la frontière internationale, de sorte qu'il importe de savoir si elles sont atteintes.

Nous aimerions également savoir quand nous aménagerons la centrale du ruisseau Mica. Allons-nous attendre que le gouvernement fédéral conclue un accord à parts égales avec les États-Unis, comme on l'a proposé? Un accord à parts égales, comme dans le cas de la canalisation du Saint-Laurent, semble signifier que nous obtenons la moitié et les États-Unis la moitié des avantages, mais que nous dépensons six fois plus d'argent que les États-Unis. Il s'agit ici, à mon avis, d'une entreprise de caractère différent et qu'il y a lieu d'aborder d'une manière différente.

J'aimerais savoir qui émettra les permis et qui touchera les recettes qui en découleront. Les Canadiens ont le droit de le savoir. Si c'est le gouvernement fédéral qui émet les permis, j'imagine que c'est à lui que les droits seront versés. La Colombie-Britannique n'en serait pas très heureuse.

Je suis parfaitement convaincu que la population de la Colombie-Britannique se croira lésée d'une valeur de plus d'un million de dollars si le bill entre en vigueur à moins qu'elle obtienne une compensation. J'invite le ministre à préciser clairement, avant l'adoption du bill, si l'on va garantir à la population de la Colombie-Britannique une somme égale au cinquième plus le montant de $275,000 prévu en impôts, ainsi que d'autres recettes financières qu'elle pourrait normalement espérer si le barrage était érigé. Cette province et les députés qui siègent ici ont le droit de savoir à quoi s'en tenir avant que la mesure fasse l'objet d'une mise aux voix. Allant plus loin, je me dirai résolu à ne pas appuyer le projet de loi sauf si l'on répond à quelques-unes de ces questions, notamment à celle dont je parle, avant que j'aie à voter.

Le bill présente des aspects encore plus importants que le point de vue économique; le plus important me paraît être le nationalisme économique qui s'oppose à l'internationalisme économique. En décidant si nous adopterons une telle mesure qui se heurte à un accord déjà conclu entre une autorité provinciale et une société américaine, nous devons nous rappeler que nous contreviendrons peut-être à une entente d'ordre économique conclue par les deux parties en cause.

Le président de la Banque royale du Canada a déclaré aujourd'hui, à une réunion de l'OTAN: "Un retour au nationalisme économique constitue un véritable danger." En l'occurrence, c'est peut-être plus dangereux que la plupart d'entre nous ne le croient.

Bien des députés, à la Chambre et ailleurs, je le sais, ne se soucient guère du bill, parce qu'il ne vise pas leurs régions, mais je crois

que la mesure présente un intérêt essentiel pour chacun de nous et j'affirme avec force l'importance de l'étudier de près. Il ne s'agit pas de provincialisme. C'est une question d'internationalisme, de nature à influer sur les rapports entre les deux pays. Voici ce que disait feu Mackenzie King. L'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) a cité aujourd'hui le compte rendu de la séance du 9 mars 1944. Il a dit, je pense, qu'il lisait ce que M. Mackenzie King avait dit au sujet de l'établissement de la commission mixte internationale. M. King a dit aussi ceci que l'honorable député n'a pas cité:

Le fleuve Columbia a un caractère vraiment international. Toute entreprise, et en particulier tout aménagement des eaux de ce fleuve de l'un des côtés de la frontière est certainement de nature à avoir des répercussions dans l'autre pays. Les plans d'aménagement du bassin du fleuve dans un pays doivent donc s'adapter à ceux de l'autre pays.

Monsieur l'Orateur, le fleuve Columbia intéresse en premier lieu les États de Washington, d'Oregon, d'Idaho, de Montana et la Colombie-Britannique. Dans la région du nord-ouest qui s'étend jusqu'au Pacifique, on trouve un bloc économique composé de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Montana, de l'Idaho, de Washington, de l'Oregon et de la Californie septentrionale. Vous constaterez combien étroitement intégrées sont ces deux régions. Le fleuve Columbia intéressant si essentiellement les États et les provinces concernés et d'autre part la topographie de la région étant telle qu'il serait logique de mettre en valeur toute la région comme un tout économique, c'est à la lumière de ces deux considérations qu'il nous faudrait décider si nous devons ou non adopter cette mesure. Jusqu'ici, rien ne nous assure que le Gouvernement, une fois le projet de loi adopté, permettra cette mise en valeur sur une plan international. Nous entendons d'autres histoires. Nous lisons des coupures de journaux. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) n'a malheureusement pas déposé aujourd'hui ces renseignements, de façon que nous puissions savoir précisément ce qu'il a dit aux gens de Trail. Mais nous pouvons, il me semble, trouver cela dans le journal et y retourner plus tard. L'une des choses dont il a parlé, je crois, c'est de cette question de dérivation. Justement à ce propos le ministre du Commerce (M. Howe), disait, ainsi que le rapporte la page 918 du hansard du 4 février:

...le gouvernement du Canada possède la compétence et l'autorité exclusives à l'égard de l'usage de toutes les eaux en territoire canadien, qui, dans leur cours naturel, traversent la frontière, et il a le droit de dériver ces eaux et de les utiliser au Canada. Les États-Unis possèdent les mêmes droits au sud de la frontière.

[M. Hahn.]

Voilà une déclaration d'une importance extrême. Il a dit en effet que les États-Unis ont les mêmes droits au sud de la frontière que nous au nord. La dérivation est comme la collaboration; cela se fait à deux. J'ai ici des cartes. Malheureusement certains de ces documents ne peuvent s'inscrire au hansard, mais en consultant la carte de la région je me suis aperçu qu'il y avait deux barrages particulièrement importants dont on a beaucoup parlé au cours de la discussion d'aujourd'hui. Le premier est le Waneta nº 1 et le second le Waneta nº 2. L'un et l'autre, ainsi que l'indique la carte, se trouvent sur la Pend-d'Oreille, juste au nord de la frontière. Depuis l'endroit où ce cours d'eau est barré il y a une différence de niveau par rapport au cours principal plus bas de 700 pieds environ. Je me demande si nous avons étudié à fond la possibilité pour les Américains, parce qu'ils manquent tellement de force motrice, de creuser un tunnel pour relier cette rivière au cours d'eau principal, tout juste au sud de la frontière. Il ne s'agit que d'une longueur de 14 ou 15 milles. Nous avons dans cette zone, en particulier, un million de c.v. J'ignore si c'est réalisable au point de vue technique. On ne nous l'a pas dit. Le seul endroit où nous puissions obtenir ce renseignement est le comité auquel, sauf erreur, sera plus tard déféré le bill. Toutefois, c'est là un point qu'il y a lieu d'éclaircir, parce que mon honorable ami, l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) s'en trouverait par le fait même très malheureux, car il n'obtiendrait plus du barrage Waneta l'énergie qui lui est nécessaire à Trail. On nous a dit plus tôt que nous avons là un excédent de 75,000 c.v. Nous n'avons évidemment aucun marché où écouler cette énergie, mais, nous dit-on, nous ne devons pas consentir à vendre une denrée de ce genre au sud de la frontière, même si nous pouvons fort bien utiliser le produit d'une telle vente.

Je soutiens que, du point de vue des relations extérieures, il est plus important que nous entretenions de bonnes relations internationales, pour le maintien de ce solide bloc économique, que d'aller tout simplement de l'avant et d'arrêter l'aménagement d'un lac de réserve, comme ce serait le cas en l'occurrence, pour des motifs d'opportunisme politique, ainsi qu'on l'a prétendu, ou pour d'autres motifs. Des ingénieurs devraient être chargés d'étudier plus à fond toute la situation, en tenant compte, non seulement de nous-mêmes, mais aussi de toute la question d'énergie du côté des États-Unis.

A ce propos, j'ai ici le *Times* de New-York, numéro du 5 février. C'est un journal assez digne de confiance, je crois. Il renferme un

compte rendu d'un discours prononcé par M. Henry C. Alexander, président de *J. P. Morgan and Company,* au dîner annuel de la Société canadienne à New-York. C'est tout à fait récent, puisque c'était le 5 février. Voici ce qu'on y lit:

M. Alexander a affirmé que les relations entre le Canada et les États-Unis étaient bonnes. Cependant, a-t-il ajouté, à cause de la prépondérance que les deux pays assument dans le monde, il est essentiel qu'ils s'appliquent plus que jamais au maintien de leurs relations de bon voisinage.

Toutefois, j'ai entendu le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) déclarer "Je vais dériver le Columbia vers le Fraser". Je me demande quelles bonnes relations cela peut produire entre les États-Unis et le Canada.

**L'hon. M. Lesage:** Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur l'Orateur. Je n'ai jamais dit que les eaux du Columbia allaient être dérivées vers le Fraser. Tout ce qu'on a annoncé, c'est qu'une étude porterait sur la possibilité d'une telle dérivation.

**M. Johnston (Bow-River):** Pourquoi effectueriez-vous une étude, si vous n'aviez pas l'intention de procéder à la dérivation?

**Une voix:** Mais vos intentions sont bonnes.

**M. Johnston (Bow-River):** Méthode libérale.

**M. Hahn:** On songe, semble-t-il, à effectuer une étude, sans plus. Je ne veux pas faire dire au ministre ce qu'il n'a pas dit, ni mettre dans sa pensée ce qui n'y est pas. Cependant, ce n'est généralement pas sans raison qu'on effectue une étude ou qu'on donne à entendre telle ou telle chose.

**M. Byrne:** Il s'agit de la dérivation des eaux de crue, non pas du flot normal.

**M. Johnston (Bow-River):** Ça, c'est une réflexion après coup.

**M. Hahn:** Je suis heureux d'apprendre cela, car j'aimerais savoir,—peut-être le ministre pourra-t-il nous le dire plus tard,—ce qu'on va faire de l'eau qui coule dans cette région depuis des milliers et des milliers d'années. Car, s'il s'agit seulement de cette petite quantité des eaux de crue,—je ne devrais pas dire cette petite quantité...

**L'hon. M. Lesage:** Il s'agit d'environ 12 millions de pieds-acre; c'est cela que le député appelle une petite quantité.

**M. Hahn:** C'est une énorme quantité d'eau. Je sais gré au ministre de nous avoir fourni ce chiffre. Maintenant, nous sommes fixés. Sauf erreur, on détourne, aux fins de la production hydro-électrique, 12 millions de pieds-acre de ces eaux de crue. Mais revenons à la citation:

Des divergences existent, a-t-il dit. Il serait malheureux...

**Une voix:** Oh!

**M. Hahn:** Le député de Kootenay-Est (M. Byrne) serait bien avisé d'écouter. Ce monsieur Alexander, qui se trouve être le président de *J. P. Morgan and Company,* aux États-Unis, mérite bien qu'on l'entende. Il est même aussi important que certains de nos augustes vis-à-vis. Je reprends:

Des divergences existent, a-t-il dit. Il serait malheureux, a-t-il ajouté, qu'un "rideau de velours" naisse d'une prétention optimiste d'après laquelle il n'y aurait pas de conflits d'intérêts. Parmi les "sources de tension", il a énuméré les problèmes relatifs au tarif douanier, la rivalité commerciale, les divergences de vues en matière de politique d'ensemble et le désaccord relatif à la façon d'agir au sujet des mouvements subversifs.

Il n'a rien dit de l'entreprise Castlegar; elle n'avait pas chez nous l'importance nationale qu'elle a aujourd'hui, car autrement il l'aurait mentionnée. Je devrais peut-être l'appeler la dérivation projetée du Columbia dans le Fraser. L'article continue en ces termes:

Le directeur de la banque Morgan a déclaré qu'il était nécessaire d'établir, pour les deux pays, une coordination s'inspirant "plutôt de la raison que d'un nationalisme trop étroit". Il a exprimé cet avis à propos de l'exploitation des ressources hydrauliques, du pétrole, du gaz et des autres sources d'énergie.

"Il se trouve, a-t-il dit, que la providence qui a si abondamment pourvu nos deux pays de ces dons de la nature en a placé un grand nombre de façon à ce que, si chacun d'entre nous doit en tirer le plus de profit, ils soient exploités par nos populations, soit conjointement soit en étroite collaboration.

Nos bons amis de l'autre côté de la frontière devraient se rendre compte qu'il importe d'exploiter ces ressources de concert, en collaboration. (*Exclamations.*) Vous avez eu l'occasion de dire ce que vous vouliez et si vos observations peuvent vous satisfaire, je dirai que, pour ma part, elles ne me semblent pas entièrement satisfaisantes.

**Une voix:** Vous êtes bien charitable, George.

**M. Hahn:** Je puis me permettre de l'être. On m'a changé, d'un bon libéral que j'étais, en un bon créditiste.

Je veux savoir ensuite où le gouvernement fédéral vendra cet excédent d'énergie électrique. Lui-même et les autorités de la Colombie-Britannique nous informent qu'il n'y a pas de débouché pour l'excédent de 75,000 kilowatts de la centrale Waneta nº 1. Si nous obtenons la quantité supplémentaire que les sociétés américaines doivent nous livrer, il faudra quand même nous rappeler qu'il ne s'agit pas d'énergie électrique que fournira

la Colombie-Britannique mais bien d'énergie qui sera produite aux États-Unis et dont la Colombie-Britannique obtiendra une part de 20 p. 100. Nous ne pouvons pas trouver de débouché pour les 75,000 kilowatts de la centrale Waneta nº 1; nous avons un autre demi-million de kilowatts à la centrale Waneta nº 2 et il serait possible de produire 250,000 kilowatts de plus à la centrale Waneta nº 1. Mais nous n'avons personne à qui vendre cette électricité.

Le Gouvernement, qui a déclaré que nous devons conserver cette énergie dans notre propre intérêt national, étant donné que nous pourrions vouloir établir une industrie dans cette région, annoncera-t-il immédiatement à la Colombie-Britannique qu'il désire établir une industrie dans la région? Nous pourrions alors expliquer aux habitants de la Colombie-Britannique que c'est pour cela que nous conservons cette énergie. C'est le nœud de la question. On demande en ce moment aux habitants de la Colombie-Britannique d'abandonner des droits dont ils jouissaient normalement sous l'ancienne administration libérale et sous le gouvernement de coalition dans cette province.

C'est ce qu'on leur demande sans même leur assurer en retour qu'une industrie sera établie dans cette région.

Notre premier ministre de la Colombie-Britannique a accompli un excellent travail en faisant venir des industries dans la province, mais il ne peut accomplir qu'une certaine tâche. Nous ne pouvons nous attendre qu'il défasse tout ce que le gouvernement fédéral cherche à faire.

L'autre question à se poser est celle-ci: est-il dans l'intérêt national de laisser l'eau se gaspiller? C'est ce qui se produit depuis des siècles, monsieur l'Orateur. Si la mesure devient loi, à moins que le gouvernement fédéral n'agisse comme le gouvernement de la Colombie-Britannique l'a proposé, nous continuerons tout simplement de gaspiller cette eau pendant cent ans ou plus si, j'allais dire, nous étions gratifiés d'un autre régime libéral; mais ce ne serait guère un bienfait.

Le ministre du Commerce (M. Howe) a dit que nous devons envisager les conséquences du point de vue de l'énergie. Comme le rapporte la page 919 du hansard du 4 février 1955, il a déclaré:

> Nous devons être prêts à envisager, outre les bassins eux-mêmes, quelles seront les conséquences du point de vue de l'énergie, de même que les moyens d'en faire l'utilisation pratique, avant de déterminer quels seront les effets éventuels d'une entreprise sur l'ensemble de l'économie canadienne.

La Colombie-Britannique a des millions et des millions de chevaux-vapeur, si on veut les exploiter. Le projet en question ne changera rien à la quantité de chevaux-vapeur disponibles dans la province. Son unique objet est de créer un lac d'emmagasinage, pour lequel on recevrait, en retour, une certaine quantité d'énergie des États-Unis. J'aimerais que le ministre du Commerce nous dise ce que nous allons faire de notre énergie hydro-électrique si on en vient à utiliser l'énergie atomique à sa place. Ce facteur est important, surtout quand on lit que les États-Unis ont lancé le sous-marin *Nautilus* propulsé par l'énergie atomique. Il ne faut pas oublier cette source d'énergie.

Le ministre dira, je le sais parfaitement, que l'énergie électrique sert à la production d'énergie atomique; il n'en est pas moins vrai, monsieur l'Orateur qu'outre l'énergie tirée de la houille blanche, nous avons d'autres ressources et des millions d'autres chevaux-vapeur disponibles, ressources que cette prétendue bonne administration a laissé inexploitées. Aujourd'hui que nous avons l'occasion de le faire, d'aider la province à payer ses dettes, le gouvernement fédéral veut nous mettre des bâtons dans les roues. Le gouvernement fédéral ne va pas assumer la responsabilité des décisions prises par le premier ministre Bennett et son cabinet lors de toute transaction. Il n'a pas à s'en inquiéter outremesure.

Il semble qu'il s'agit ici d'une modification de programme. Le gouvernement fédéral décide de ne pas permettre la réalisation de nos entreprises de Libby et, plus tard, de Kootenay. A ce sujet, monsieur l'Orateur, je désire citer un article du *Sun* de Vancouver, numéro du 12 novembre 1954. Il s'agit, détail intéressant, d'un article du 12 novembre 1954, donc de l'année dernière, et non pas d'il y a plusieurs années. Il est conçu dans les termes suivants:

> Les ministres de la Colombie-Britannique ne voient que politique dans la décision prise par Ottawa d'empêcher l'aménagement du barrage Kaiser sur les lacs Arrow dans la partie sud-est de la Colombie-Britannique.
>
> Leur méfiance s'est accrue lorsque Ottawa a annoncé que les autorités fédérales ont rejeté la demande présentée par la *Consolidated Mining and Smelting Company* en vue d'exporter aux États-Unis l'énergie excédentaire dont cette société dispose, exportation qu'approuvait jusqu'à présent le gouvernement fédéral.
>
> Les autorités gouvernementales de la Colombie-Britannique voient dans cette décision un effort pour tout remettre en place...

J'aime l'expression.

> ...afin que rien ne vienne compromettre la manœuvre conçue pour empêcher l'aménagement du barrage Kaiser.

C'est fort important car on déclare ici:

> Ce programme a reçu l'approbation du gouvernement fédéral en 1949.

Les ministres de la Colombie-Britannique estiment que le rejet du plan, aujourd'hui, a uniquement pour but de faire avorter le projet d'entente avec la société Kaiser.

Je ne suis pas avocat spécialisé en questions constitutionnelles et ne puis étudier aussi à fond que certains autres députés l'aspect constitutionnel du problème. Ce qu'on a dit à ce sujet m'a cependant intéressé. Je suis certain que la question sera examinée plus à fond par d'autres membres de notre groupe, qui aborderont le problème du point de vue constitutionnel.

Comme mon temps de parole achève, je ne pourrai traiter les autres points auxquels je songeais.

**M. l'Orateur suppléant:** Le temps de parole de l'honorable député prend fin à 9 h. 57.

**M. Hahn:** Très bien. Voici ce qu'a déclaré le ministre du Commerce, en présentant la mesure. Ses paroles sont consignées à la page 920 des *Débats:*

La proportion réelle de l'énergie dont bénéficieront les régions en amont et en aval dépendra des mérites de chaque cas; mais il ne fait pas de doute que les deux régions peuvent s'attendre à recevoir une part raisonnable de l'énergie créée à la suite de leurs efforts combinés.

Quelle part la Colombie-Britannique obtiendra-t-elle? Je pose la question parce que le ministre a déclaré que les deux parties contractantes, savoir le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, obtiendront leur part. Je voudrais savoir quelle sera la part de la Colombie-Britannique, car c'est la seule province visée par le projet de loi. Le ministre a dit que vingt cours d'eau sont en cause, mais je suis convaincu qu'il y en a plus de vingt en Colombie-Britannique seulement.

Dans le même discours, le ministre ajoutait:

Pour protéger l'intérêt national, nous devons nous assurer que tout arrangement entre Canadiens et Américains comporte une certaine élasticité; que les contrats soient conclus à longs termes entre les services d'utilité publique intéressés et qu'il existe une relation étroite entre, d'une part, l'apport en énergie électrique ou en espèces pour les localités en aval et, d'autre part, une juste valeur marchande de l'électricité ainsi produite ou la valeur, pour le Canada, de l'exploitation uniquement sur le territoire canadien, d'autres ressources hydrauliques.

Le ministre du Commerce est, j'en suis sûr, le plus grand de nos marchands.

**Une voix:** Attention!

**M. Hahn:** Il s'occupe de tous nos produits, et il en distribue quelques-uns pour rien.

**M. Johnston (Bow-River):** Il cède les richesses de la Colombie-Britannique.

**M. Argue:** Qu'est-ce qu'un million de dollars?

**M. Hahn:** Ce que je veux savoir, c'est ce que vaut l'électricité en ce moment à la frontière, quand il existe 75,000 kilowatts que personne ne veut acheter. Qu'obtiendra-t-il pour le reste de la quantité qu'il se propose de prendre?

Le ministre ajoute:

Par exemple, à moins que le coût de l'électricité pour les bénéficiaires américains ne soit comparable à celui de la plus avantageuse des autres entreprises qu'ils pourraient mettre sur pied dans leur propre pays, nous aurions de bonnes raisons d'être sur nos gardes.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

(Sur la motion de M. Holowach, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Green:** Que ferons-nous demain?

**Le très hon. M. Howe:** Je suppose que nous continuerons ce débat.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## APPENDICE A

## RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES DU COMMONWEALTH

### Communiqué

Les gouvernements des États membres du Commonwealth sont résolus à faire tout leur possible pour alléger la tension internationale. Ils ambitionnent, non seulement de mettre fin à toutes hostilités ouvertes, mais de favoriser les conditions qui permettront à la paix véritable de s'établir solidement, afin que tous les peuples connaissent la liberté et l'abondance.

Depuis la dernière réunion des premiers ministres du Commonwealth, en 1953, des accords sont intervenus dans diverses parties du monde, qui ont eu pour effet de supprimer les différends et d'étendre le terrain de bonne intelligence parmi les gouvernements et les peuples. Les premiers ministres ont salué le règlement du différend de Trieste. Ils ont exprimé leur satisfaction de ce que, au Moyen-Orient, les démêlés du Royaume-Uni avec l'Égypte et l'Iran sont finis. Ils s'attendent à une collaboration plus étroite entre tous les pays de cette région, afin que puissent progresser son développement économique et le bien-être de ses populations. Ils se sont réjouis, pour ce qui est de l'Asie du Sud-Est, de la fin des hostilités en Indochine et ils ont insisté sur la nécessité d'une adhésion rigoureuse aux conditions de l'accord de Genève, ainsi que sur le besoin du renforcement du bien-être social et de la stabilité dans cette région.

Les premiers ministres ont été informés que les pays du Commonwealth adhérant au Traité de l'Atlantique-Nord ont la conviction que la ratification, dans les plus brefs délais, des accords intervenus à Londres et à Paris, et l'admission de l'Allemagne fédérale au sein de la communauté des nations occidentales marqueraient un important progrès sur la route de la sécurité et de la cohésion de l'Europe de l'Ouest.

Les premiers ministres se sont réunis à un moment où la situation en Extrême-Orient, était bien tendue. Eu égard aux événements qui se sont déroulés au cours de leurs réunions, les discussions qu'ils ont eues au sujet de ces questions ont pris un sens tout particulier. Ils se sont dits unanimement convaincus de la nécessité d'éviter les incidents et de rechercher, en même temps, des solutions pacifiques. Ils avaient confiance que les contacts intimes et personnels que cette conférence leur a permis d'établir entre eux serviraient de fondement utile à des consultations ultérieures, tant les uns avec les autres qu'avec les autres pays directement intéressés. Ils ont aussi jugé que ces contacts leur permettraient de mieux mettre au point leur politique en ce domaine.

Les premiers ministres ont constaté l'amélioration de la situation du commerce mondial et de la prospérité générale depuis la réunion des ministres des Finances du Commonwealth à Sydney, en janvier 1954. Ils ont convenu que les pays du Commonwealth avaient contribué pour une large part à ce résultat en maintenant la stabilité de leur monnaie, en poursuivant leurs programme d'équipement, —notamment grâce au plan de Colombo,— et en augmentant leur production. Ils ont également poursuivi la recherche progressive du régime le plus large possible de paiement et de commerce le mieux fait pour servir l'intérêt de la zone sterling comme celui du Canada.

Les premiers ministres se sont dits déterminés à poursuivre ces programmes de progrès économique. Ils ont notamment convenu que tous les pays du Commonwealth doivent chercher à augmenter encore davantage leurs ressources et leur pouvoir de gain, y voyant la meilleure façon d'assurer leur puissance et d'accroître leur contribution à la stabilité économique du monde.

Les premiers ministres se sont penchés avec anxiété sur le problème de l'énergie nucléaire. Les découvertes récentes ont mis l'humanité en présence d'une force que le cerveau humain est presque incapable de comprendre et de mesurer. Ces découvertes constituent une mise en demeure, comme elles posent un choix. Cette énorme puissance doit-elle être exploitée pour le bénéfice de l'homme ou pour la ruine de l'espèce humaine?

Les premiers ministres déclarent encore une fois que leurs pays n'auront jamais recours à l'agression. De fait, ils espèrent que, lorsque les peuples du monde auront compris toute la grandeur du désastre que causerait une guerre mondiale, tous les pays se refuseront à la violence et rechercheront des moyens pacifiques de régler leurs différends. Vu la puissance de destruction des nouveaux engins, il importe au plus haut point qu'on fasse usage de la raison et qu'on prévienne la guerre.

Les pays du Commonwealth chercheront à assurer l'établissement d'un accord sur le désarmement qui embrasserait tous les genres de forces et d'armes et qui serait à la fois

général et efficace. Les gouvernements du Commonwealth ont déjà consacré beaucoup de temps et de réflexion à élaborer et à préconiser des moyens d'ordre pratique pour atteindre ce but. Deux pays du Commonwealth font partie du sous-comité de la Commission de désarmement des Nations Unies.

La réalisation d'un accord international sur le désarmement permettrait d'orienter de plus en plus les vastes ressources de l'énergie atomique vers des fins qui seront à l'avantage de l'humanité. Les premiers ministres ont été mis au courant des progrès réalisés par le gouvernement du Royaume-Uni dans l'utilisation de l'énergie atomique pour des fins industrielles et autres fins pacifiques. Ils ont envisagé avec plaisir la perspective d'une collaboration étroite et soutenue entre le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth pour le perfectionnement des usages industriels de l'énergie atomique.

Au cours de la réunion, le premier ministre du Pakistan a fait part aux autres premiers ministres que son pays était sur le point d'adopter une forme républicaine de constitution mais qu'il voulait rester membre du Commonwealth. Il leur a donné l'assurance que la population du Pakistan est déterminée à maintenir, malgré ce changement constitutionnel, sa ferme adhésion au Commonwealth et à toujours reconnaître la Couronne comme le symbole de l'association libre de ses membres souverains. Dans une déclaration publiée le 4 février, ils sont convenus que le Pakistan resterait, dans ces conditions, membre de plein droit du Commonwealth après qu'il sera devenu république. Tous les premiers ministres ont affirmé de nouveau que leurs pays resteraient des membres libres et égaux unis dans le Commonwealth et collaborant librement à la poursuite de la paix, de la liberté et du progrès.

Le Commonwealth est une association unique en son genre. Ses membres comprennent le quart de la population mondiale et des peuples de races et de religions diverses. Il compte parmi ses membres des pays importants dans toutes les parties du globe. Sa puissance et son influence dans le monde à l'heure actuelle découlent de cela et d'une attitude commune qui, malgré des différences de géographie, de religion et de race, évoque une façon de penser semblable dans ses grandes lignes devant la plupart des problèmes internationaux de l'heure.

Les pays du Commonwealth ne poursuivent pas de but égoïste. Ils ne cherchent aucunement à étendre leurs territoires et s'opposeront toujours à l'agression. De concert avec tous ceux qui partagent leur idéal, ils sont résolus à faire tout leur possible pour favoriser la cause de la paix dans le monde.

Londres, S.W. 1
Le 8 février 1955.

## APPENDICE B

## ENTRETIENS SUR LA DÉFENSE RÉGIONALE

On a profité de la présence à Londres des premiers ministres du Commonwealth pour tenir quelques réunions supplémentaires sur les problèmes relatifs à la défense régionale. Au cours de ces entretiens, il a été question des principales régions où les troupes des pays du Commonwealth pourraient être appelées à servir, en cas de guerre. Des représentants des pays du Commonwealth ont assisté à chacune des réunions traitant de la région où les troupes de ces pays pourraient être utilisées s'il y avait une guerre. Ces réunions avaient pour objet de permettre aux représentants de ces pays d'étudier ensemble les plans relatifs à la défense de chaque région.

Les représentants des pays du Commonwealth intéressés à ces plans de défense régionale ont reconnu que l'avènement des armes thermonucléaires a changé de fond en comble la façon d'envisager les problèmes de défense du point de vue stratégique. Ils ont convenu que l'écrasante supériorité des puissances occidentales en ce qui a trait aux armes nucléaires constitue présentement l'assurance la meilleure et la plus pratique qu'aucun acte d'agression préméditée ne viendra troubler la paix mondiale. Ils ont convenu que leurs programmes de défense devaient s'appuyer sur le principe que la guerre nationale peut être évitée si les démocraties libres sont résolues à maintenir sur pied des forces suffisamment puissantes pour décourager tout agresseur possible.

En Europe, on a déjà réalisé de grands progrès dans l'édification du bouclier de défense que constituent les troupes des puissances de l'OTAN; les représentants du Commonwealth qui ont participé à ces entretiens ont bien accueilli les dispositions que l'on est à prendre afin d'accroître la puissance de ces troupes au moyen d'une participation militaire de l'Allemagne occidentale. Les problèmes de défense du Moyen-Orient ont été étudiés à la lumière des récents événements, et les intéressés se sont entendus sur une nouvelle façon d'envisager les plans de défense dans cette région. Au cours des entre-

tiens relatifs aux problèmes de défense de l'Asie du Sud-Est, on a prévu des plans destinés à aider les pays de cette région, non seulement à résister à l'agression, mais aussi à affermir leur sécurité interne. Les quatre pays du Commonwealth, signataires du traité de Manille, ont profité de l'occasion pour examiner, en préparation de la prochaine conférence de Bangkok, les progrès réalisés en vue de faire de ce traité un instrument efficace à ces fins.

On a profité de l'occasion pour étudier, comme partie de la défense de la région visée par le traité de Manille, la sécurité de la Malaisie, que le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande considèrent comme étant d'une importance capitale. Ces entretiens ont permis de préciser la situation stratégique de la région; on a estimé qu'à l'avenir l'élaboration de plans conjoints par les trois gouvernements et les entretiens avec les autres participants au traité de Manille s'accomplirait de façon plus efficace.

Au cours de tous ces entretiens sur la défense régionale, on a reconnu qu'il fallait élaborer les plans militaires de concert avec les autres pays intéressés à la défense de ces régions. Les pays du Commonwealth concernés ont aussi reconnu qu'il fallait établir les relations les plus étroites avec les États-Unis à l'égard de toutes mesures de défense. Ils ont convenu que l'élaboration des plans de défense régionale pourrait ainsi constituer un fondement solide pour le maintien de la paix.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 11 février 1955**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 67 intitulé: Loi pour faire droit à Vera Grace Westley Stewart.—M. Hunter.

Bill nº 68 intitulé: Loi pour faire droit à Freda Margery Turton Pellerin.—M. Hunter.

Bill nº 69 intitulé: Loi pour faire droit à Sieglinde Rosa Wolf Coss.—M. Hunter.

Bill nº 70 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Vina Lebel Duhamel.—M. Hunter.

Bill nº 71 intitulé: Loi pour faire droit à Florence Pearl Loader Varden.—M. Hunter.

Bill nº 72 intitulé: Loi pour faire droit à Ethel Elizabeth Smith Tero.—M. Hunter.

Bill nº 73 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Annabel Clouston Grandjean.—M. Hunter.

Bill nº 74 intitulé: Loi pour faire droit à Miriam Rabinovitch Yampolsky, autrement connue sous le nom de Miriam Rabinovitch Pollack.—M. Hunter.

Bill nº 75 intitulé: Loi pour faire droit à George Angus Robinson.—M. Hunter.

Bill nº 76 intitulé: Loi pour faire droit à Gerald Willy Moore.—M. Hunter.

Bill nº 77 intitulé: Loi pour faire droit à Desneiges Primeau Gagnon.—M. Hunter.

Bill nº 78 intitulé: Loi pour faire droit à Gladys Krassner Garoff—M. Hunter.

Bill nº 79 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Aitken Robertson Comis.—M. Hunter.

Bill nº 80 intitulé: Loi pour faire droit à Marie Rose Barsey De Board.—M. Hunter.

Bill nº 81 intitulé: Loi pour faire droit à Maureen Theresa May Baker Reed.—M. Hunter.

Bill nº 82 intitulé: Loi pour faire droit à Henry Schoen.—M. Hunter.

Bill nº 83 intitulé: Loi pour faire droit à Harold Archie Donaghy.—M. Hunter.

Bill nº 84 intitulé: Loi pour faire droit à Beatrice Ellis Oakes.—M. Hunter.

Bill nº 85 intitulé: Loi pour faire droit à Rose Blum Brenner.—M. Hunter.

Bill nº 86 intitulé: Loi pour faire droit à Georges-Ovide Normand.—M. Hunter.

Bill nº 87 intitulé: Loi pour faire droit à Marjory Grace Darling Downey Picktell.—M. Hunter.

Bill nº 88 intitulé: Lour pour faire droit à Francis Joseph Ellis.—M. Hunter.

Bill nº 89 intitulé: Loi pour faire droit à John McKinnell.—M. Hunter.

Bill nº 90 intitulé: Loi pour faire droit à Ada Garland Skakle Campbell.—M. Hunter.

Bill nº 91 intitulé: Loi pour faire droit à Shirley Elizabeth Saul Hutchison.—M. Hunter.

Bill nº 92 intitulé: Loi pour faire droit à Rotha Dodgson Webb.—M. Hunter.

## L'IMMIGRATION

M. HAROLD C. BANKS—À PROPOS D'UN ARTICLE DE LA REVUE "MACLEAN'S"

A l'appel de l'ordre du jour.

**Mme Helen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Étant donné les réponses qui m'ont été fournies à la page 942 du hansard, relativement à mes questions portant sur la demande d'entrée au Canada de M. Harold C. Banks, le ministre sait-il que les renseignements contenus dans un article de M. Sidney Katz, publié dans la revue *Maclean's*, sont précisément contraires aux réponses que j'ai reçues, et que ces renseignements ont été obtenus d'un haut fonctionnaire de son ministère?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Non, je ne sache pas que quelque collaborateur à une revue ait obtenu des renseignements de fonctionnaires de mon ministère. Je ne vois pas comment je pourrais le savoir, à moins que les intéressés ne m'en fassent part. Je doute fort que ces données aient été fournies par un des fonctionnaires de mon ministère et, de toute façon, elles ne sont pas véridiques.

**Mme Fairclough:** Qu'il me soit permis de poser une question supplémentaire. Le ministre enquêterait-il en la matière, car les données sur lesquelles j'ai fondé ma question...

**Une voix:** Règlement! C'est un discours!

**Mme Fairclough:** ...ont apparemment été obtenus devant témoins.

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, je ne crois pas devoir pousser l'enquête plus loin que je ne l'ai fait. J'ai fait venir et j'ai examiné moi-même la formule de demande qu'avait remplie M. Banks. En fait, c'est bien par pur hasard que je ne l'aie pas ici en ce moment. Pour la gouverne de l'honorable représentante et de quiconque s'intéresse à la chose, si l'auteur de cet article qui, je crois, était excellent quant au reste, s'est fourvoyé, c'est qu'à l'époque où M. Banks a rempli la formule 1000, la question 17 était tout autre. Quelques mois ou peut-être un an après, la formule 1000 a été modifiée, de façon à inclure cette question, qui n'avait jamais encore été posée à personne. Sans aucun doute, c'est cette méprise qui a provoqué l'article paru dans *Maclean's*.

## CHAMBRE DES COMMUNES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA NOMINATION DANS LE CABINET D'UN REPRÉSENTANT DU SUD DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. George H. Hees (Broadview):** Je désire poser une question au premier ministre. Y a-t-il quelque fondement à la rumeur récente voulant que le premier ministre accorderait bientôt à la grande région industrielle du sud de l'Ontario un représentant dans le cabinet.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre):** Je ne sais rien de ces rumeurs. S'il se produit quelque changement dans le cabinet, la Chambre en sera dûment avisée.

## LE COMMERCE

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À SA PROROGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Donald M. Fleming (Eglinton):** Le ministre du Commerce nous dira-t-il s'il est exact qu'on soit arrivé à Genève à une entente en vue de proroger l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce?

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Les négociations n'en sont pas encore à ce point, monsieur l'Orateur. On me dit qu'il va s'écouler encore trois semaines avant qu'on en soit arrivé à une conclusion ferme. On a toutefois pris des dispositions en vue de consolider de nouveau les droits de douane prévus aux accords actuels. Ils ont été ratifiés pour une nouvelle période.



*(Plus tard.)*

**Le très hon. M. Howe:** Est-ce qu'on me permettra de poser la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'aimerais corriger la réponse à une question que je donnais avant trois heures à l'honorable représentant d'Eglinton. Je disais à ce moment-là qu'on avait pris des mesures, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce en vue d'une nouvelle consolidation des tarifs. Cette idée m'était venue à la suite d'une lecture assez rapide d'une lettre arrivée de Genève ce matin. Or on me dit que bien qu'on ait réalisé des progrès en ce sens, la consolidation effective n'est pas encore faite; il est même possible qu'elle ne le soit pas avant la fin de la session, d'ici deux ou trois semaines. J'ai tenu à apporter cette rectification, ne voulant pas être tenu responsable de la communication de renseignements inexacts en ce qui concerne cette question en particulier.

**M. Fleming:** Le ministre est-il en mesure de nous dire quelle serait la nature des accords qui auraient pu être conclus? J'ai cru comprendre qu'on s'était en effet mis d'accord là-bas à peu près dans le sens indiqué.

**Le très hon. M. Howe:** On s'achemine vers un accord. Toutefois aucun accord ne sera définitif avant que tout soit terminé. Les négociations durent toujours et bien des points restent encore en litige. Tout ce que je puis dire, c'est qu'on avance.

## MINISTÈRE DES POSTES

HEURES DE TRAVAIL DES FACTEURS À MONTRÉAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Postes (M. Côté) ou, en son absence, au ministre qui le remplace. Exige-t-on la semaine de six jours des facteurs affectés à un certain nombre de succursales postales de Montréal, bien qu'ils s'opposent à cette pratique? Y aurait-il une déclaration à formuler à ce sujet?

**L'hon. J. W. Pickersgill (ministre suppléant des Postes):** Non, le Gouvernement n'a pas une telle intention.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE À QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics (M. Winters). A-t-il reçu du Comité conjoint

d'étude des problèmes économiques du Québec métropolitain une communication, dont copie m'a été envoyée, relativement aux proportions alarmantes que prend le chômage dans la région métropolitaine de Québec? Dans le cas de l'affirmative, a-t-il pris des dispositions visant à la solution immédiate que propose le Comité conjoint d'étude des problèmes économiques du Québec métropolitain?

**L'hon. Robert H. Winters (ministre des Travaux publics):** Pour ce qui est de la première question, la réponse est oui. J'ai reçu un télégramme daté du 4 février.

A la deuxième question, je dois répondre qu'en ce qui concerne le recours aux travaux publics, j'ai répondu le même jour, le 4 février, qu'une étude des crédits de 1955-1956 révélerait que la région de Québec n'a pas été oubliée dans la préparation de notre programme de travaux publics. Ce programme, nous nous efforçons de l'appliquer, eu égard à la situation qui existe dans la région de Québec.

**M. Dufresne:** Puis-je poser une question complémentaire? Le ministre songe-t-il à lancer d'autres travaux publics, outre ceux que prévoient les sommes mentionnées dans le budget des dépenses, afin de palier l'alarmante situation du chômage dans la région métropolitaine de Québec?

**L'hon. M. Winters:** Tout ce que je puis dire, c'est que nous nous représentons nettement la situation et que le ministre s'y arrêtera soigneusement lorsqu'il préparera les crédits supplémentaires. Pour le présent, je ne puis engager plus que cela la responsabilité du Gouvernement.

## AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE DÉCLARATION CONCERNANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX ANCIENS COMBATTANTS EN TRAITEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Angus MacInnis (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Affaires des anciens combattants serait-il prêt à répondre à la question sur laquelle j'ai appelé son attention hier.

**L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens Combattants):** Monsieur l'Orateur, j'attendais simplement que les députés qui siègent en face aient fini de poser leurs questions pour répondre ensuite à la question qu'on m'a posée hier. J'ajouterai que les députés de Vancouver-Burrard (M. MacDougall) et de Vancouver-Quadra (M. Green) ont également appelé mon attention sur le sujet.

Je répondrai que sauf la revision prévoyant la hausse des montants maximums payables aux entreprises funéraires, les nouveaux règlements que comporte le décret du conseil C. P. 1955-102, en date du 20 janvier 1955, n'ont aucunement modifié, du point de vue administratif, la ligne de conduite du ministère telle que l'ont établie des instructions au cours d'une longue période. Toutefois, étant donné les différences d'interprétation de ces instructions dans certaines régions, on a jugé utile, lors de la modification des règlements relatifs à l'augmentation du taux, d'en incorporer quelques-unes dans les règlements.

Le ministère a toujours souligné que les personnes admissibles, dans le cas d'un décès survenu dans un hôpital du ministère, avaient le droit de prendre les dispositions qu'elles désiraient en vue des funérailles et de la sépulture. En outre, le ministère ne prendrait pas les dispositions nécessaires en vue des funérailles et de la sépulture à moins d'en être explicitement prié, lorsqu'un proche parent ou une autre personne est apte et prête à le faire. Cette pratique est maintenant incorporée dans les règlements.

Les nouveaux règlements précisent bien clairement que les montants maximums seront versés dans tous les cas, lorsque l'ancien combattant décède pendant qu'il reçoit des traitements du ministère, s'il reçoit ces traitements en raison d'une invalidité attribuable à son service militaire. Dans tous les autres cas, c'est-à-dire à l'égard de ceux qui reçoivent des soins ou des traitements à domicile en raison d'une affection non attribuable au service militaire, les règlements n'autorisent que l'acquittement des frais des funérailles et de la sépulture lorsque, de l'avis du ministère, la succession et les ressources du conjoint survivant, quand le cas s'applique, sont insuffisantes.

Telle a été la ligne de conduite administrative du ministère pendant une longue période, même si de hauts fonctionnaires du ministère ont pu en certains cas, par le passé, irrégulièrement dégager les proches parents de l'obligation de prendre les dispositions nécessaires en vue des funérailles et de la sépulture, ce qui obligeait le ministère à avancer des fonds en vue d'acquitter les frais et, par la suite, à faire des réclamations contre les successions en certains cas.

## REVENU NATIONAL

DEMANDE DE NOMINATION D'UN APPRÉCIATEUR DES DOUANES À CHURCHILL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. A-t-on reçu

des demandes de l'Association des usagers de la route de la Baie d'Hudson ou d'autres organismes intéressés, en vue de la nomination d'un appréciateur des douanes au port de Churchill qui permettrait d'y effectuer des expéditions en acquit de douane? Quelle est l'attitude du Gouvernement à cet égard?

**L'hon. J. J. McCann (ministre du Revenu national):** La réponse est oui à la première partie de la question. L'Association des usagers de la route de la Baie d'Hudson, ainsi que le député de Churchill (M. Weaver), ont fait appel aux hauts fonctionnaires du ministère mardi de cette semaine et l'on a répondu à la délégation que le problème était à l'étude mais qu'aucune décision définitive n'a encore été prise.

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN BUREAU À BRANDON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Revenu national sait-il que la ville de Brandon aurait besoin d'un bureau permanent de l'impôt sur le revenu pour desservir la population rurale de la région? Le ministre a-t-il l'intention d'établir un bureau de ce genre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Les questions de ce genre pourraient à mon avis, être posées lors de l'examen des crédits du ministère du Revenu national au comité des subsides. L'honorable député devrait avoir la patience d'attendre que le comité des subsides en soit à l'examen des crédits du ministère du Revenu national et ce serait alors le moment de poser sa question.

**M. Dinsdale:** Je vois l'année financière près de finir, ce qui rend le problème plus ou moins urgent.

## LES PÊCHERIES

DEMANDE D'UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FABRIQUE DE FARINE DE POISSON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (ministre des Pêcheries):** L'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a demandé, hier, monsieur l'Orateur, si le ministère fédéral des Pêcheries avait refusé à une société allemande un permis d'exploitation d'une fabrique de farine de poisson à Louisbourg (Nouvelle-Écosse). Cette demande de renseignement fait suite à une lettre qui m'a été adressée par le *Board of trade* de Sydney et dont lui-même et les honorables députés d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) et de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Buchanan) ont reçu des exemplaires.

Je réponds non; le gouvernement fédéral n'octroie pas de permis à l'égard de fabriques du littoral. Cela relève des autorités provinciales.

**M. Clarence Gillis (Cap-Breton-Sud):** La réponse du ministre étant incomplète, puis-je poser un question supplémentaire? Le ministère des Pêcheries a-t-il refusé à la société en cause l'autorisation d'importer un certain nombre de chalutiers dans la région, refus qui aurait empêché l'établissement de la fabrique?

**L'hon. M. Sinclair:** Ce n'est pas là, il va sans dire, la question que l'honorable député a posée hier. Il n'y a eu aucun refus de la part d'Ottawa. Advenant l'établissement d'une usine au Canada, la société aurait exactement les mêmes droits que toute autre société canadienne d'importer des chalutiers usagés en conformité de notre programme visant ces embarcations.

**M. Gillis:** Le ministre nous exposerait-il cette ligne de conduite?

**L'hon. M. Sinclair:** Toute poissonnerie peut importer un chalutier usagé. Si elle en a besoin d'autres, il lui faudrait en construire un nouveau au Canada et elle aurait alors la permission d'importer un autre chalutier usagé. Mais nous ne voulons certes pas que la même fabrique de farine de poisson amène au Canada 22 chalutiers usagés étrangers pour desservir cet établissement.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DUFRESNE—COURSE INTERNATIONALE D'ATTELAGES DE CHIENS

(*Texte*)

**M. J.-Wilfrid Dufresne (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Je n'ai aucun doute que la Chambre me permettra de signaler un événement sportif de la plus grande importance nationale et internationale qui a eu lieu, hier, à Ottawa.

**M. l'Orateur:** Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais je crois que les honorables députés devront plutôt apprendre, par la voix des journaux, l'événement sportif auquel l'honorable représentant veut faire allusion et au sujet duquel ils se réjouiront sans doute, comme lui.

**M. Dufresne:** Monsieur l'Orateur, je voulais tout simplement signaler la présence du champion, M. Narcisse Dompierre, dans la "galerie".

## LA MARGARINE

RECTIFICATION PROPOSÉE EN RÉPONSE À UNE QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour.

*(Traduction)*

**M. W. A. Pommer (Lisgar):** J'ai une question à poser à l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce. A la page 1016 du hansard, version anglaise, il y a une réponse à une question que j'ai posée au sujet de la fabrication de la margarine au cours de l'année civile 1954. D'après cette réponse, on aurait fabriqué, cette année-là, 115,868 livres de margarine. L'adjoint parlementaire ne pense-t-il pas que ce devrait être 115 millions de livres, car, en réponse à ma deuxième question, il m'a dit que 94,151,000 livres d'huiles diverses entraient dans cette fabrication?

**M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre du Commerce):** J'examinerai la question avec le député, afin d'élucider ce point.

## COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR CONSTRUIRE, METTRE EN SERVICE ET ENTRETENIR LES OUVRAGES DESTINÉS À L'AMÉLIORATION DE COURS D'EAU INTERNATIONAUX

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le jeudi 10 février, de la motion du très honorable C. D. Howe (Port-Arthur) tendant à la 2e lecture du bill nº 3 concernant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux.

**M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, lundi dernier de 2 heures et demie de l'après-midi à 10 heures du soir, la Chambre a écouté d'éloquents discours prononcés par de savants députés sur la sauvegarde et le respect des droits de l'homme, des droits des provinces et de ceux du Parlement du Canada. A ce moment, nous différions quelque peu d'avis quant ou meilleur moyen de préserver ces droits. Cependant, tous conviendront, j'en suis certain, que la meilleure sauvegarde de ces droits, ce serait de décentraliser et de répartir de plus en plus les pouvoirs administratifs. C'était un débat opportun, qui donnait à réfléchir, mais on semble déjà en avoir oublié le thème, comme l'atteste le projet de loi que l'on nous invite à examiner actuellement. Donc, lorsque je suivais de ma place hier le débat et les arguments allégués, je me disais qu'il faudrait aussi expliquer pourquoi le présent Gouvernement n'a pas mis en pratique les principes qu'il avait si franchement professés.

Disons tout de suite que si je participe à la discussion c'est que le bill nº 3 visant la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eaux internationaux n'est pas seulement inopportun, mais encore qu'il n'a été rédigé que dans un seul dessein. Jusqu'à ce que les députés qui appuient le Gouvernement nous aient fait entendre des arguments beaucoup plus solides que ceux qu'on a présentés jusqu'ici nous persisterons à croire que ce dessein est d'ordre exclusivement politique. Ce bill manifeste en somme le refus de collaborer qui inspire le gouvernement fédéral dans ses relations avec la Colombie-Britannique. Parlons net; il n'est présenté par le gouvernement libéral qu'à seule fin d'empêcher le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique de réaliser le barrage de Castlegar. Il est bien entendu que cette entreprise n'est pas du goût du parti libéral, mais je crois que, dans l'ensemble, on estime qu'il sert l'intérêt de la population de la Colombie-Britannique du point de vue de la mise en valeur rationnelle de la région.

En présentant le projet de loi, le ministre du Commerce (M. Howe) n'a pas beaucoup parlé du différend entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'entreprise de Castlegar. Il s'est tout de même trahi en assurant la Chambre qu'à tout événement les seules régions en cause, pour l'instant, étaient celles de la Milk et du Columbia dont nous savons tous qu'ils coulent en Colombie-Britannique et en Alberta.

Cette controverse a été mise en lumière de façon succincte par l'honorable R. E. Sommers, ministre des Terres et Forêts de la Colombie-Britannique, dans un discours qu'il prononçait le lundi, 29 novembre 1954, au poste de radio CBU de Vancouver. Voici ce qu'il disait alors:

> En vertu de la proposition fédérale, la Colombie-Britannique verserait 2 millions de dollars par année pendant cinquante ans pour un revenu annuel net de $111,700 seulement. En vertu de la proposition de votre gouvernement, la Colombie-Britannique ne paierait pas un sou pour un surcroît d'énergie électrique représentant un revenu net d'au delà de 1 million de dollars par année, tout en étant assurée...

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Nous jouissons de précieuses libertés dans notre pays. L'une d'elles est la liberté de parole, mais il doit certes exister aussi la liberté d'écouter. Les honorables députés font un tel bruit qu'il est impossible d'entendre ce que le présent orateur dit.

**M. Dickey:** Vous pouvez le lire dans le hansard d'hier.

**M. l'Orateur suppléant:** Je comprends la difficulté qui se pose pour l'honorable député de Peace-River. La Chambre conviendra qu'immédiatement après l'appel de l'ordre du jour, il y a toujours un certain brouhaha. Je crois que l'occasion se présente bien de prier les honorables députés de bien vouloir collaborer autant que possible au maintien du silence pendant qu'un député parle.

**M. Byrne:** Est-ce qu'il prononce ou lit son discours?

**M. Holowach:** Je continue à citer ce qu'a dit le ministre:

En vertu de la proposition de votre gouvernement, la Colombie-Britannique ne paierait pas un sou pour un surcroît d'énergie électrique représentant un revenu net d'au delà d'un million de dollars par an, tout en étant assurée que ni vos ressources hydrauliques, ni le vaste potentiel d'énergie hydroélectrique qu'elles représentent ne seront compromises.

Le gouvernement fédéral ne collabore pas avec le gouvernement provincial pour appuyer cette prétention. Qu'il me soit permis de citer certaines remarques qu'a formulées l'honorable R. E. Sommers, le mois dernier, au cours du débat sur le discours du trône à l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique:

Je m'empresse de dire que ce n'est pas le seul exemple du manque de collaboration dont fait preuve actuellement le gouvernement fédéral; j'en donnerai un autre exemple courant tantôt. Cependant, je tiens tout d'abord à souligner qu'avant l'entrée en fonctions de votre gouvernement actuel dans la province de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral ne s'est pas ingéré dans les dispositions que prenaient la province et d'autres parties en cause au sujet des ressources hydrauliques.

Lorsque la *West Kootenay Power and Light Company* a demandé l'autorisation d'emmagasiner de plus vastes réserves d'eau au lac Kootenay, lac compris dans le bassin hydrographique du Columbia, la Commission mixte internationale a convenu que c'était souhaitable pour raffermir la production hydroélectrique en aval. Le gouvernement du Canada a souscrit à cette opinion, alors qu'il savait parfaitement que ces moyens supplémentaires d'emmagasinage qui seraient aménagés sur le lac Kootenay ne seraient d'aucun avantage financier pour la province de la Colombie-Britannique. Mais, dans le présent cas, alors qu'il sait tout aussi bien que la province retirera un important revenu annuel des moyens d'entreposage projetés sur les lacs Arrow, le gouvernement fédéral menace de méconnaître les droits de la province. Il convient de noter que, dans le premier cas, les entreprises d'énergie de l'État de Washington ont obtenu quelque 35,000 chevaux-vapeur par suite de la régularisation des eaux. Le gouvernement fédéral n'est pas intervenu; il n'a pas prétendu que la Colombie-Britannique "faisait cadeau de ses ressources hydrauliques". Cependant, Ottawa semble adopter une attitude tout à fait contraire pour ce qui est du barrage bas actuellement envisagé, bien que l'exécution de ce projet doive rapporter à la Colombie-Britannique de fortes sommes et lui fournir un supplément important d'énergie électrique.

Je dirai que le projet n'aurait jamais été présenté s'il touchait les provinces d'Ontario ou de Québec ou si la Colombie-Britannique avait encore à sa tête un gouvernement libéral. Je mentionne les provinces d'Ontario et de Québec parce que leur population est jalouse de ses droits provinciaux et si le bill les lésait, elle exigerait de chaque député, quelle que soit son affiliation politique, qu'il proteste contre une mesure de ce genre.

Je rappellerai aux députés que la population de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ne cède le pas à personne quand il s'agit de protéger les droits de la province. Nous faisons donc appel à tous les députés afin qu'ils protestent contre le projet de loi à l'étude, comme c'est le devoir le plus pressant de chaque citoyen intelligent et vigilant de le faire.

Il faudrait également se souvenir de l'esprit dans lequel on a conçu le bill. Si on l'adopte, je maintiens qu'il aura des conséquences de longue portée, et plus importantes que ne le pensent une foule de ceux qui l'appuient à l'heure actuelle. Sans même tenir compte de la valeur financière de la proposition avancée par le gouvernement de Colombie-Britannique, le projet de loi en question entraînera une plus grande centralisation, l'uniformisation, plus de formalités administratives et des injustices à l'égard des provinces. Le projet de loi créera un précédent et un nouveau principe permettant d'invalider la compétence provinciale. Grâce à cet édit, le Gouvernement pourrait fort bien saisir les usines existantes et se lancer plus à fond dans des entreprises qu'auraient à défrayer nos contribuables déjà accablés. Il y a déjà trop d'ingérence et trop de monopoles de l'État dans des domaines dont pourrait s'occuper l'entreprise privée sans qu'il en coûte un sou à nos contribuables.

Le projet de loi découragera l'investissement de nouveaux capitaux étrangers dans le pays, dont le progrès dépend tellement de ces apports de capitaux. Continuer d'écarter petit à petit l'invitation faite aux capitaux étrangers de participer à la mise en valeur de notre grand pays, c'est s'acheminer vers le socialisme. Si le socialisme n'est pas contenu, il pourrait bien arriver, même si nous pouvons enrayer le communisme sur le plan international, que nous ayons chez nous un État socialiste.

Pour finir sur un point non moins important, le projet de loi peut aliéner des amis et nous attirer de la controverse, des malentendus et des contre-mesures préjudiciables de la part de nos grands voisins du Sud. Ainsi

qu'on l'a fait remarquer hier, l'atmosphère où se réunit la Commission mixte internationale est embarrassante. Qu'y a-t-il de plus pernicieux que de présenter une mesure qui ne produira rien de positif, mais nuira davantage aux négociations qui se poursuivent?

Pour bien saisir les données du problème, nous devons savoir à quoi on tend. Il va sans dire qu'aucun honorable député à l'esprit droit ne peut s'en prendre aux objectifs visés par le bill à l'étude sans en connaître les répercussions. Je prie les honorables députés de se reporter aux déclarations de l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore) et aux citations présentées par des hommes bien au courant des détails du différend.

Il a fallu au ministre trois pages et demie du hansard pour nous exposer longuement sinon brillamment les motifs à l'origine du bill. Ce que la Chambre devait savoir, ce sont les faits qui nous valent ce tardif projet de loi. J'aimerais citer les paroles prononcées par le ministre le 4 février 1955. Ainsi qu'en fait foi la page 918 du hansard, il a dit:

> On voit tout de suite qu'il faudrait une politique à courte vue pour risquer de compromettre les ressources en énergie du Canada en vue d'avantages à court terme ou d'un rendement insuffisant.

En théorie, je trouve cela très bien, mais quels sont les faits? Puis-je de nouveau citer M. Sommers qui devrait savoir ce qui en est. Dans une allocution radiodiffusée, il a dit:

> La Colombie-Britannique méridionale a maintenant amplement d'énergie à sa disposition pour le maintien des industries existantes. Le sud-est de la Colombie-Britannique possède dans le bassin du fleuve Columbia une source formidable d'énergie virtuelle capable de satisfaire à tous nos besoins prévisibles. A l'heure actuelle, la région dispose d'un excédent de 75,000 kilowatts. Il y a en outre plusieurs endroits très propices à de futurs aménagements lorsque le besoin s'en fera sentir.

D'autres députés ont fait un vibrant exposé des ressources virtuelles inouïes de houille blanche, en Colombie-Britannique. Si, outre ce renseignement, nous tenions compte de nos progrès scientifiques extraordinaires dans le domaine de l'énergie atomique, nous voyons combien il est ridicule de prétendre que, dans quelques années, nous serions en quête d'énergie. Nous connaissons dès maintenant la possibilité d'aménager des usines atomiques pour la production d'énergie. A l'appui de cet avancé, je citerai un article paru à Halifax, le samedi 5 février 1955, dans la Presse associée:

> La Nouvelle-Écosse songe à une usine d'énergie atomique.
>
> La *Nova Scotia Light and Power Company* a déclaré qu'elle étudie la possibilité d'aménager une usine atomique qui produira de l'énergie électrique.
>
> La nouvelle fait suite à une déclaration du premier ministre Henry Hicks à Ottawa, où il a dit que la Commission provinciale d'énergie a été invitée à envisager la construction d'une telle usine.
>
> La société révèle qu'elle a entamé des pourparlers avec le bureau de l'*Atomic Energy of Canada* à Ottawa.
>
> Elle ajoute que ces entretiens ont amené la *Nova Scotia Light and Power* à proposer à l'*Atomic Energy of Canada* que les deux sociétés construisent en commun une usine d'énergie atomique qui produira environ 20,000 kilowatts en notre province.
>
> Le premier ministre Hicks, qui est également président de la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse, a dit que la commission avait été invitée par l'*Atomic Energy of Canada* à participer à la construction d'un prototype de réacteur capable de produire 20,000 kilowatts d'énergie.

Un exemple plus récent qui signale d'autres sources d'énergie électrique et d'autres projets d'usines dont la construction permettra de fournir de l'électricité aux endroits où l'on a grand besoin d'énergie a été cité dans le *Times* de New-York, numéro du 11 février 1955. Je cite:

> Edison aménagera une usine d'énergie atomique.
>
> Un réacteur, près de Peekskill, le premier qui soit financé par des particuliers, fournira de l'électricité à la ville.
>
> La première usine atomique construite par des particuliers pour la production d'électricité s'élèvera près de New-York.
>
> Il a dit que la compagnie espérait demander avant le 1er avril le permis nécessaire à la Commission de l'énergie atomique. La *Consolidated Edison* est la première entreprise de service de ville à prévenir le Congrès de sa décision d'aller de l'avant sans aide gouvernementale depuis que la loi de 1954 sur l'énergie atomique a ouvert la voie à l'utilisation pacifique de l'atome par l'industrie privée.

Je crois que nos savants trouveront le moyen de résoudre les problèmes que pose l'utilisation de l'énergie: ils rendront possible l'emploi d'autres métaux, par exemple, et les nouveaux horizons qui s'ouvrent dans le domaine de la science permettent de songer à d'immenses possibilités. Ces ressources futures, s'ajoutant aux sources d'énergie hydro-électrique (elles ont été mentionnées) que la Colombie-Britannique pourrait utiliser, montrent qu'on doit bien peu craindre une pénurie d'énergie pour la période qu'il est présentement possible d'envisager.

Quant à la compensation à assurer, quelle solution plus logique pourrait-on proposer que celle du gouvernement de la Colombie-Britannique? M. Sommers a révélé quelle généreuse compensation serait accordée. Je cite une fois de plus un passage de la causerie radiophonique qu'il a prononcée et dans lequel il a abordé ce point précis. Il a dit:

> Maintenant, que recevrons-nous de tangible en retour de l'autorisation d'emmagasiner nos excédents d'eau?
>
> Cette province recevra d'une façon toute gratuite, 20 p. 100 de la quantité d'énergie produite aux usines américaines du cours inférieur du fleuve Columbia provenant de l'emmagasinage net de quelque trois millions de pieds-acres d'eau retenus

par le nouveau barrage. Ce 20 p. 100 équivaudra à pas moins de 42,000 kilowatts par année qui pourront servir à l'expansion de l'industrie dans ces régions de la province où le besoin d'énergie se fait sentir ou pourront être vendus ailleurs au taux le plus élevé possible. Il a aussi été entendu que si on avait besoin durant une période de temps définie de plus fortes quantités d'énergie, cette énergie supplémentaire serait aussi fournie.

Quel rendement financier peut-on attendre de 42,000 kilowatts? En supposant le chiffre très conservateur de $20 par kilowatt-année, nous obtenons $800,000 par an. Il faut ajouter les impôts de $275,000 perçus par la province de cette entreprise et nous avons un revenu annuel minimum de plus d'un million assuré pour 50 ans.

Sans doute nous a-t-on parlé des dommages que pourraient causer les inondations, mais il reste qu'un barrage à bas niveau, à cet endroit, ne pourrait en provoquer beaucoup. Il est vrai qu'un barrage très profond pourrait avoir de graves inconvénients, mais je crois comprendre qu'à la lumière de recherches étendues et de sondages pratiqués dans la région, il est impossible de construire un barrage à niveau élevé; donc la possibilité de préjudice grave à l'agriculture ou aux biens de la collectivité apparaît extrêmement réduite.

M. Sommers, dans son discours radiodiffusé du 29 novembre, 1954, sur les ondes de CBU, disait:

Ce barrage n'entraînera pas l'inondation de la région des lacs Arrow car l'eau sera emmagasinée à des hauteurs telles que les collectivités, les régions agricoles et le transport par terre n'en subiront aucun préjudice.

Dans une lettre adressée le 4 février 1955 par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) à M. W. D. Crowder secrétaire-trésorier de la Chambre de commerce de Trail, on peut trouver ceci; je cite la page 3 de la lettre:

On estime possible l'emmagasinage de quatre millions de pieds-acres sans préjudice pour les terres agricoles, et de porter ce volume à cinq ou six millions de pieds-acres sans qu'il en coûte trop cher du fait de l'inondation.

Passons maintenant, monsieur l'Orateur, aux *Débats* du 4 février, page 921; voici ce qu'a dit le ministre du Commerce (M. Howe):

Pour protéger l'intérêt national, nous devons nous assurer que tout arrangement entre Canadiens et Américains comporte une certaine élasticité; que les contrats soient conclus à longs termes entre les services d'utilité publique intéressés et qu'il existe une relation étroite entre, d'une part, l'apport en énergie électrique ou en espèces pour les localités en aval et, d'autre part, une juste valeur marchande de l'électricité ainsi produite ou la valeur, pour le Canada, de l'exploitation uniquement sur le territoire canadien, d'autres ressources hydrauliques.

Je voudrais souligner, en réponse, que c'est là précisément le motif de la proposition du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. Le compte rendu des débats du même jour, à la même page, prête les paroles suivantes au ministre:

[M. Holowach.]

En terminant, je tiens à souligner de nouveau que l'autorité que demande le Gouvernement par le bill à l'étude lui permettra de s'assurer que la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques canadiennes visées par la mesure seront effectuées avec efficacité, ce qui protégera l'intérêt national pour notre génération et celles qui la suivront.

Les honorables députés auront remarqué que le droit international et la coutume internationale ont eu beaucoup à faire à l'égard de la préparation de ce projet de loi.

On serait porté à croire d'après cela que le gouvernement fédéral fût le seul intéressé à protéger l'intérêt national pour notre génération et celles qui la suivront. Cela laisse même entendre que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne l'est pas. Je n'ose croire que le gouvernement libéral à Ottawa s'arroge le monopole de la sagesse. Si c'est le cas, j'aimerais bien savoir où trouver plus bel exemple politique d'admiration de soi-même. Certes, la perspicacité de la population du Canada et des députés du gouvernement de la Colombie-Britannique n'est pas sans mérite. Le gouvernement fédéral ne peut pas prétendre, comme ce semble le cas, qu'il est non seulement juge mais aussi juré et gendarme, quand il s'agit de décider ce qui convient à cette région.

Il n'y a pas lieu d'attacher ici trop d'importance au droit international ni à la coutume internationale. Le point important est celui de savoir si le Parlement devrait avoir le pouvoir d'aller à l'encontre des désirs des intéressés et d'insérer des lois d'intérêt national dans des traités d'importance internationale qui invalident les lois d'une province. A quoi sert-il de se donner des représentants aux assemblées législatives provinciales, si le Parlement peut annuler les décisions qu'ils prennent sur des questions d'intérêt purement provincial?

Cette pensée devait préoccuper le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) lorsqu'il disait devant les Nations Unies:

Je tiens à bien préciser ici... que, pour ce qui est de tout droit précisé au présent document, le gouvernement fédéral du Canada n'entend pas empiéter sur d'autres droits qui sont également importants pour la population du Canada. Je veux parler des droits que notre constitution fédérale reconnaît aux provinces.

La population de la Colombie-Britannique, pour ne pas dire du Canada tout entier, saura bien quoi penser, j'en suis sûr, de cette allusion ronflante au droit international et à la coutume internationale. Ce différend me rappelle un incident qui s'est produit en Alberta, il n'y a pas longtemps, lors des dernières élections provinciales.

A l'époque, le gouvernement créditiste d'Alberta disait avec insistance que s'il était réélu, il adopterait un programme d'exportation pour que les forts excédents de gaz naturel de cette province soient partagés avec le reste du Canada. A l'époque, les politiciens libéraux sillonnaient notre province, annonçant des calamités et nous accusant de troquer notre patrimoine légitime. Au lendemain des élections, le gouvernement créditiste d'Alberta ayant été élu avec plus de voix que jamais, les libéraux de cette province étaient couverts de honte, tandis que leurs collègues de la scène fédérale parcouraient le pays en disant bien fort qu'ils favorisaient depuis le début l'exportation du gaz. Jusqu'où l'illogisme peut-il aller!

Cet illogisme des politiciens libéraux a déterminé les gens de l'Alberta à s'unir. Je soutiens qu'un tel illogisme chez les libéraux aura pour effet de rallier plus fortement que jamais les habitants de la Colombie-Britannique au mouvement du crédit social. M. Sommers a signalé cet illogisme lui aussi, lorsqu'il a pris la parole à propos du débat sur le discours du trône. Voici les remarques très à point que je trouve à la page 24 de son discours:

> Encore une fois, je ne puis laisser passer l'occasion de mentionner l'illogisme dont font preuve les autorités fédérales, quand on compare leur attitude au sujet de cette question relative aux ressources hydrauliques avec l'autorisation qu'elles ont récemment accordée d'exporter du gaz et du pétrole canadiens aux États-Unis. Ces décisions supposaient sans doute qu'on verrait à satisfaire tout d'abord aux besoins de la province, après quoi les quantités dont on n'aurait pas besoin pourraient être exportées. Voilà une façon sensée d'envisager la question qui nous convient parfaitement; mais nous sommes d'avis que la ligne de conduite appliquée en ce qui a trait à l'exportation d'une de nos ressources naturelles doit s'appliquer à une autre, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, à l'eau.
>
> Le Columbia à lui seul peut permettre dans le moment de produire 2,730,000 chevaux-vapeur, soit, pour s'en tenir à une évaluation prudente, toute l'électricité dont pourra avoir besoin cette région d'ici 50 ans. Nous voici cependant sous la menace d'un veto fédéral. On a certainement là un cas où l'autorité fédérale consent d'emblée à ce que soit exportée une ressource non renouvelable, et, d'autre part, pose des obstacles à l'utilisation sage d'une autre ressource renouvelable qui se gaspille, comme c'est le cas en ce qui a trait à l'entreprise proposée aux lacs Arrow.
>
> C'est en regard de ces récents exemples d'une politique fédérale de non-intervention dans les affaires intérieures,—politique qui semble maintenant appartenir au passé,—que notre gouvernement s'étonne, pour le moins, de constater que le Gouvernement fédéral ait, en ce qui concerne l'exploitation des ressources hydrauliques en Colombie-Britannique, modifié sa ligne de conduite jusqu'ici uniforme, pour adopter une attitude active de refus de coopération.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que la véritable cause du différend est facile à comprendre. Il s'agit de la simple histoire d'un ministre fédéral qui exprime son opposition à la proposition de la Colombie-Britannique, puis se rend à Ottawa pour y demander l'appui d'un autre ministre, plus énergique encore comme nous le savons; celui-ci rallie alors la solide majorité, bien disciplinée des tenants du Gouvernement, qui l'appuie en se prononçant contre les actes légitimes et réfléchis des représentants élus de la population de Colombie-Britannique.

En écoutant ce que disaient certains socialistes à l'appui du bill, il m'a semblé que notre attention devait se tourner vers un autre grand problème auquel fait face notre pays, problème qui est, d'ailleurs, sans doute le résultat des années de guerre. Je pense à celui de la centralisation et de la régie bureaucratique. Évidemment les socialistes ont de bons motifs pour appuyer le bill, car il rogne, somme toute, les droits des provinces.

Je signale ce point à l'attention des députés cécéfistes. Même si certains d'entre eux appuient peut-être le projet de loi en raison de leurs principes socialistes, il me semble qu'on les a dupés car il est fort possible qu'on a présenté la mesure afin de protéger des groupes puissants de la Colombie-Britannique. Dans la même lettre adressée à la Chambre de commerce de Trail, en date du 4 janvier 1955, un des arguments formulés par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est le suivant:

> Les conditions de l'entente proposée par le gouvernement de la Colombie-Britannique auront des effets défavorables sur l'industrie canadienne de l'aluminium, surtout en Colombie-Britannique.

Même si je souhaite ardemment la prospérité de toutes les industries de la Colombie-Britannique, devons-nous supposer que les intérêts d'une industrie sont plus importants que les intérêts des habitants de la Colombie-Britannique et que les premiers éclipsent les derniers? En tant que créditistes, nous combattrons cette mesure afin de prévenir l'amoindrissement des droits d'une province, car nos idées et nos principes politiques à l'égard de la vie et du gouvernement réclament une décentralisation de plus en plus grande du pouvoir, qui est le seul moyen de sauvegarder les droits des provinces, ainsi que la valeur et la dignité de tous les individus habitant ces diverses régions.

Tant que le Gouvernement ne présentera pas de meilleurs arguments, je regrette de dire que le projet de loi n'aura qu'un objet: plier la Colombie-Britannique aux dictées du gouvernement fédéral au sujet d'une question qui a avant tout un caractère local. Les

créditistes, qui aiment la paix et l'harmonie, lutteront car ils détestent certes les bravaches, surtout de l'espèce politique.

J'espère que les témoignages et mémoires soumis au comité des affaires extérieures à qui le bill est déféré montreront que le projet de loi en cause n'est pas un autre exemple devenu classique où on voit les libéraux aidés de leur sage-femme le parti cécéfiste produire une mesure législative illégitime et préjudiciable. Je ne sache pas qu'il ait jamais été plus nécessaire de discuter à fond et en toute liberté une question importante.

Les honorables députés contribueront de façon d'autant plus efficace au maintien des droits des provinces et de l'harmonie au sein de la nation qu'ils présenteront un clair exposé de la nature du différend qui a provoqué la mesure et des méthodes désinvoltes employées par le gouvernement fédéral à l'égard d'une des plus importantes provinces canadiennes. Nous nous opposons au projet de loi, d'abord, parce qu'il est contraire aux intérêts bien compris de la population de la Colombie-Britannique. Nous nous y opposons ensuite parce qu'il va à l'encontre de l'expansion économique bien comprise de la province et des meilleurs intérêts d'un Canada uni. Les seuls intérêts que le bill semble favoriser sont les intérêts de quelques politiciens et du parti libéral qui semble avoir plus à cœur de se maintenir au pouvoir que de servir les intérêts des petites gens.

**M. T. H. Goode (Burnaby-Richmond):** Je n'avais pas du tout l'intention de participer au débat, monsieur l'Orateur, parce que je suis d'avis qu'à moins d'être versé en droit constitutionnel ou d'être ingénieur, on devrait atendre l'exposé des faits au comité des Affaires extérieures.

**M. Blackmore:** Trop tard alors.

**M. Goode:** Permettez-moi de donner un petit conseil amical à l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Holowach). Il n'est ici que depuis fort peu de temps; il constatera par lui-même que le comité des Affaires extérieures se compose de membres assez importants de la Chambre des communes qui prennent leur travail au sérieux. Il verra aussi, je pense, que son chef veillera à ce que les témoignages rendus au comité soient au point et non pas étrangers au problème.

L'honorable député m'a entraîné dans le présent débat, parce qu'il a fondé ses observations sur un discours prononcé à Vancouver, au poste CBU, le 29 novembre, par l'honorable M. Sommers, lequel utilisait, je crois, une période gratuite prévue pour les émissions politiques. Les auditeurs et le parti du Crédit social ont jugé qu'il s'agissait d'un discours politique. C'est un excellent discours. Je reconnais tout le mérite de M. Sommers qui l'a prononcé. Il exposait les idées du gouvernement provincial sur la question, mais il a présenté la chose comme une idée politique du Crédit social. Personne ne le contestera, et, certes, pas les honorables vis-à-vis. M. Sommers a attaqué le gouvernement fédéral au sujet d'un prétendu veto. Sans doute un ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique a le droit de le faire, quand il utilise une émission radiophonique du genre, mais c'était un discours politique.

Deux jours plus tard, le discours fut imprimé par l'imprimeur de la Reine à Victoria, d'ordre du ministre, et distribué dans toutes les écoles élémentaires de ma circonscription. Grâce au privilège d'affranchissement dont jouit l'imprimeur de la Reine, les exemplaires en cause ont été envoyés par la poste à ces écoles pour la gouverne de leurs élèves. Je réprouve avec la plus grande énergie,—et je suis sûr que mes amis créditistes à la Chambre en font autant,—le recours à de telles méthodes. S'il y a une question politique à débattre, mes amis et moi-même en discuterons ici à la Chambre et nous ne ferons pas servir les écoliers de la circonscription à des fins politiques.

**M. Hansell:** Puis-je poser ici une question? Les membres du cabinet des diverses provinces bénéficient-ils du privilège d'affranchissement postal? Dans le cas de la négative, le député donne l'impression que ces imprimés ont été envoyés par certains membres de la Chambre.

**M. Goode:** Me permettra-t-on de préciser? La question est opportune. Le principal d'une des écoles de ma circonscription m'a transmis le discours que j'ai ici. J'étais dans son bureau lorsque le courrier est arrivé. La lettre portait la marque de l'affranchisseuse automatique de l'imprimeur de la Reine. L'honorable député me croira sur parole, j'en suis sûr, et fera enquête sur ce point dans ma circonscription. Cet imprimé a été envoyé par quelqu'un au sein du personnel de l'imprimeur de la Reine à Victoria. Si l'envoi s'est fait d'ordre du ministre provincial, la méthode employée a été des plus répréhensibles. Si l'impression et les frais d'affranchissement ont été défrayés par le parti créditiste, tout ceci est encore plus grave car ce document a été envoyé pour des motifs que je ne veux certainement pas imputer à mes honorables amis d'en face.

Nous en sommes donc arrivés au point où ces questions, forts importantes pour le pays tout entier et encore davantage pour la Colombie-Britannique vont être présentées à

tous les petits enfants dans nos écoles dans un seul et unique dessein: la défense du point de vue du gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique. C'est pourquoi j'ai voulu me lever et protester.

**M. Ray Thomas (Wetaskiwin):** Le bill nº 3, dont nous sommes saisis, constitue à mon avis, monsieur l'Orateur, l'outrage le plus flagrant qui ait jamais été fait aux gouvernements provinciaux du Canada. C'est ni plus ni moins qu'une tentative de forcer la main d'un gouvernement provincial, de l'obliger à baisser pavillon. Je signale au Gouvernement qu'il ne gagnera rien à vouloir forcer la main de ces gens, parce que nous du Crédit social nous avons de beaucoup dépassé cette forme primitive de gouvernement qu'il continue à voir en nous. Ainsi, la coercition ne produira aucun effet sur le genre de gouvernement méthodique, ordonné, que nous avons mis sur pied. Le présent Gouvernement, il y a quelques années, a essayé cette manœuvre contre la province de l'Alberta. Il a pitoyablement échoué, parce que l'Alberta l'a tenu en échec jusqu'au bout. Mieux vaut le dire dès maintenant, la machine libérale, quelle que soit la tactique adoptée, n'arrêtera jamais la marche du Crédit social à travers notre pays.

L'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne) a allégué avec beaucoup de force le sérieux désavantage qui pourrait résulter pour l'économie de la Colombie-Britannique et du Canada de l'exportation de nos eaux. Nous avons, ensuite, écouté les vibrants et éloquants appels de l'honorable représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott) et du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) contre l'exportation de l'énergie et de l'eau.

On les a entendu dire que le sort des générations à venir pouvait dépendre de ce que ferait la nôtre. Qu'on me permette seulement de citer le ministre. Il disait ici le 10 février 1955, ainsi qu'en témoigne la page 1095 du hansard:

> Oui, j'avais toujours reconnu de la perspicacité au député de Lethbridge; mais, cet après-midi, lorsqu'il a parlé des vastes excédents d'énergie en Colombie-Britannique, il m'a paru oublier ce qui se passait ailleurs au Canada. Assez récemment, certaines personnes constituées en autorité en Ontario réclamaient le droit d'exporter de l'énergie aux États-Unis. Leur demande se fondait sur l'existence d'un vaste excédent d'énergie en leur province, excédent qui durerait des générations. L'honorable député formulait la même demande cet après-midi. Seulement 20 ans plus tard...

Là-dessus, le ministre a été interrompu par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) qui posait la question de privilège. Cette question ayant été réglée, il poursuivait:

> Ma foi, je crois que c'est exactement la même situation. L'Ontario en est aujourd'hui au point où la canalisation du Saint-Laurent représente sa dernière source possible d'énergie hydroélectrique. Après cela, il ne restera rien. Quand on songe à la jeunesse de notre pays, on se rend compte que je me sers d'une expression juste en affirmant qu'un marché comme le barrage Kaiser équivaut à jeter à l'eau ou à céder pour rien nos ressources possibles de production d'énergie. Les générations futures, ou même la génération actuelle, le regretteraient d'ici bien peu d'années.

Il ajoute, à la même page:

> Je ne crois pas que les besoins des États-Unis doivent nous servir de norme quand il s'agit de décider ce que nous allons faire de nos ressources naturelles. Évidemment, l'honorable député de Lethbridge a déclaré dans son discours qu'il fondait ses remarques sur l'allocution radiodiffusée par M. Sommers, lequel aurait dit que la Colombie-Britannique obtiendrait le cinquième de l'énergie supplémentaire produite en aval, aux États-Unis, grâce à l'emmagasinage de l'eau, de même que le cinquième de l'énergie supplémentaire qui serait produite par toute installation future.

Ce n'est là, monsieur l'Orateur, qu'une déformation pure et simple des faits. Il n'y aura pas exportation d'énergie aux États-Unis, pas plus qu'exportation d'eau. D'ailleurs, cette entreprise ne touche en rien au potentiel d'énergie, actuel ou futur, de la région. Que cela soit parfaitement entendu. Au fait, parlant au cours du débat sur l'Adresse, M. Sommers disait à ce propos, devant une carte qu'il avait étalée sous les yeux des députés:

> Cette carte fait voir où se trouvent les emplacements des principaux aménagements éventuels d'énergie hydroélectrique dans le bassin du Columbia en Colombie-Britannique, ainsi que les aménagements hydroélectriques déjà réalisés. La mise en valeur doit suivre un ordre approprié après l'aménagement des réservoirs nécessaires pour la régularisation du débit. Des réservoirs suffisants peuvent être aménagés dans les lacs Arrow et en amont du barrage projeté à Mica. La suite de la mise en valeur pourra alors être entreprise dans l'ordre suivant. En fait, certaines entreprises pourront être menées en même temps:

Voici l'ordre qui a été établi:

> 1. Porter-Waneta nº 1 à son plein rendement de 500,000 chevaux-vapeur avec l'installation de deux autres génératrices.
> 2. Développer le Waneta nº 2, pour un autre 500,000 chevaux-vapeur.
> 3. Barrage de Mica, 800,000 chevaux-vapeur.
> 4. Barrage de Downie-Creek, 500,000 chevaux-vapeur.
> 5. Barrage de Little-Dalles, 300,000 chevaux-vapeur.

Voilà qui est intéressant et important.

> 6. Murphy-Creek, sans valeur en l'absence du barrage de Mica et du réservoir des lacs Arrow, pourra, toutefois grâce à ce réservoir, produire 130,000 chevaux-vapeur, sans causer de perte de débit à Brilliant.

Où l'on voit que, loin de compromettre tous aménagements hydroélectriques éventuels, le barrage bas des lacs Arrow permettrait d'établir, en aval, des centrales qui, sans ce barrage ou sans installations au ruisseau Mica, seraient impossibles.

Ainsi donc, en dépit des affirmations du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) et de celles du député de Kootenay-Est (M. Byrne), cette entreprise revêt une importance énorme pour ce qui est des installations futures. C'est là, à mon sens, un élément non négligeable.

Ceux qui rejettent nos vues, ceux qui appuient le projet de loi, ont tous parlé de ce qui se produirait si le gouvernement fédéral des États-Unis refusait de permettre l'exportation d'énergie en Colombie-Britannique. Ce qui arriverait en pareil cas? C'est bien simple: le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait accepter des espèces.

Cela soulève un autre point. Au cours des observations qu'il a formulées hier sur la question qui nous occupe, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a dit (page 1097 des *Débats*):

> De plus, cette quantité de 20 p. 100 qui est censée venir de l'Administration de Bonneville serait une exportation d'énergie des États-Unis au Canada. Qu'arriverait-il si la commission fédérale hydro-électrique refusait d'accorder un permis pour l'exportation de ces 20 p. 100, des États-Unis au Canada? Sur quoi le gouvernement de la Colombie-Britannique peut-il compter? Sur rien. La seule garantie qu'il a, c'est de toucher de l'argent.

Cela soulève un point intéressant: qu'obtiendra la Colombie-Britannique? Rien, sauf de l'argent! Voilà bien la façon des libéraux de songer à l'argent. Ils n'ont aucune idée des deniers qui pourraient tomber dans le Trésor provincial ou fédéral autrement qu'au moyen des impôts. Nous avons une autre idée que cela, nous, et il est temps que le Gouvernement de notre pays sache qu'on peut obtenir des fonds destinés à assurer le bien-être de la population, sans l'écraser sous les impôts. On a ici une façon dont le gouvernement de la Colombie-Britannique va s'y prendre pour obtenir un million de dollars par année, même un peu plus, sans accroître les impôts que versent actuellement les habitants de la province. D'autre part, ils ne perdront absolument rien à cause de cela.

A quoi pensent donc les membres du Gouvernement et leurs complaisants appuis d'arrière-plan quand ils croient que la seule façon d'obtenir des fonds est d'aller les chercher dans les goussets des contribuables?

**Une voix:** Qui a dit cela?

**M. Thomas:** C'est comme si la société *Imperial Oil* disait qu'elle ne peut se procurer de l'essence que dans les réservoirs du public consommateur.

Je comprends, d'ailleurs, parfaitement pourquoi le député de Kootenay-Est nous interrompt si souvent; c'est parce qu'il estime que son discours d'hier, dans lequel il a appuyé le bill, était si faible qu'il voudrait maintenant placer les idées qui lui sont venues après coup en interrompant les observations des autres députés.

**M. Byrne:** Après tout, je n'ai eu que 40 minutes.

**M. Hansell:** Et vous ne les avez même pas épuisées.

**M. Thomas:** Il a probablement cessé de parler parce qu'il s'est rendu compte du peu de validité de son argument; il s'est vu dans la même situation que le ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles. Il n'a pu étayer son opinion qu'en défigurant celle...

**M. Byrne:** Qui est-elle?

**M. Thomas:** Je vous donnerai son numéro de téléphone tout à l'heure.

**M. Fulton:** Le débat se poursuit sur un plan vraiment élevé!

**M. Thomas:** Aucun des députés qui ont appuyé le projet de loi n'a songé que l'eau traverse cette région, de toute façon, et qu'elle la traversera probablement toujours. Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique est le seul, non seulement dans l'histoire de cette province, mais dans l'histoire du Canada, qui se soit rendu compte de la valeur qu'on peut tirer de l'écoulement de cette eau.

**M. Byrne:** Combien d'argent a-t-il affecté au relevé portant sur le bassin du Columbia?

**M. Hansell:** Il ne le sait pas; dites-le-nous.

**M. Byrne:** Le gouvernement fédéral a affecté 4 millions au relevé.

**M. Thomas:** C'est parfait, et cela indique une fois de plus le bon sens du gouvernement de la Colombie-Britannique. En effet, il s'est servi des études effectuées par le gouvernement fédéral pour s'assurer une source de revenus qu'il n'aurait pas eue autrement. Il tire simplement parti des 4 millions que le gouvernement fédéral a dépensés, au dire de l'honorable député. Et n'allez pas croire que nous n'apprécions pas cette dépense qu'il a faite. Mais à quoi bon un relevé si on n'en tire pas parti? C'est exactement ce que fait le gouvernement de la Colombie-Britannique.

A ne pas oublier non plus que, lorsque l'entreprise du ruisseau Mica sera réalisée, et ce ne sera probablement pas avant 10 ou 15 ans au moins, il ne sera plus nécessaire d'avoir un barrage de faible niveau à Castlegar. N'empêche que nous avons un contrat de 50 ans d'une valeur d'un million de dollars, parce que la société Kaiser a besoin de cette énergie maintenant. En attendant que se

réalise le projet du ruisseau Mica, nous allons perdre des millions de dollars.

On dirait bien que c'est justement ce que souhaite le gouvernement fédéral. Hier le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a nié toute politique d'ingérence. Puis, pendant 15 minutes environ, il a ensuite essayé, mais en vain je dirais, de rabaisser le gouvernement de la Colombie-Britannique tout en lançant un appel, à mon sens plus émotif que cohérent, au lieu d'exposer des faits.

**M. Byrne:** Et les créditistes à la Chambre des communes?

**M. Thomas:** Il semble que les créditistes de la Chambre des communes vous ont si bien rivé votre clou que vous devez les interrompre à tout coup. L'honorable député n'a pas réussi hier à prouver ses avancés.

**M. Byrne:** L'honorable député ne prouve pas les siens aujourd'hui.

**M. Thomas:** Et l'honorable député ne peut les prouver non plus aujourd'hui.

**Une voix:** Il ne peut rien prouver.

**M. Thomas:** Abordons maintenant le point principal, où le gouvernement fédéral dit qu'il protégera tout ce qui touche à l'intérêt national. J'ai entendu ce cliché si souvent que, pour moi, il est bien manifeste que ce qui à ses yeux touche à l'intérêt national est ce qui est conforme à l'intérêt du gouvernement du Canada et, plus précisément, du parti libéral. Cela n'a rien à voir au bien-être national. Si, comme l'a prétendu le ministre du Commerce (M. Howe), le projet revêt une telle importance nationale, comment expliquer que les seuls députés à participer au débat sont ceux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, hormis la timide et tiède intervention d'un représentant du Nouveau-Brunswick?

Nous ne pouvons, dit le Gouvernement, accorder des subventions aux provinces aux fins de l'enseignement, parce que nous risquerions un peu de porter atteinte à l'autonomie provinciale. C'est un piètre argument, quand on sait qu'il est prêt à fouler au pied une province pour arriver à ses propres fins. Il a craint que le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique passe pour avoir conclu un excellent marché avec la société Kaiser, et il essaie d'empêcher la province d'en récolter le mérite. Il a usé des mêmes tactiques en Alberta, mais il a échoué.

Hier, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) nous a accusés de parler toujours en prophètes de malheur. Eh, bien! le parti libéral ne fait que prédire des malheurs en Alberta depuis vingt ans. Malgré toutes ces annonces de malheurs, l'Alberta a progressé à tel point, grâce aux programmes du gouvernement provincial, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin), dans un autre débat, l'autre jour, a demandé si le gouvernement d'Alberta aurait vraiment besoin de cette aide fédérale. Nous lui paraissions en trop bonne posture financière pour avoir besoin de cette aide. Tel est le recul que nous avons marqué; il démontre la fausseté absolue de ces annonces de malheurs, de ces accusations de manque d'intégrité et de manque de compétence qu'on a portées contre le gouvernement créditiste, pour dire que ce mouvement n'a pu obtenir de succès et qu'il ne pourra en remporter en Colombie-Britannique.

Parlant de la mesure l'autre jour, le ministre du Commerce a mentionné de façon particulière le bassin du Columbia et la rivière Milk en Alberta. Quand on l'a interrogé, il a dit qu'à son avis le fleuve Saint-Jean ne pouvait être visé par la mesure. La géographie ne semble pas trop familière au ministre, car il oublie que le bras ouest du Saint-Jean prend sa source dans la province de Québec, traverse le Maine et retourne se jeter dans le bras est du Saint-Jean pour former la frontière internationale entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. La mesure s'applique donc bel et bien au Saint-Jean. Je le dis pour la gouverne du député de Victoria-Carleton.

**M. Montgomery:** Il le savait déjà et en a parlé lui-même.

**M. Thomas:** Je suis heureux de cette observation, ayant été absolument stupéfait d'entendre l'honorable député ici hier soir. Je veux d'ailleurs citer son discours.

**M. Fulton:** Ce sera en tout cas rudement mieux que celui que vous êtes en train de faire.

**M. Thomas:** C'est ce que vous pensez, mais vous y perdez votre peine. Voici donc ce que disait l'honorable député de Victoria-Carleton ainsi qu'en témoigne la page 1113 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, je n'interviendrai pas très longuement dans le présent débat, parce que je ne voudrais pas me mêler aux disputes entre ceux qui siègent à ma gauche et le Gouvernement. Je ne m'intéresse pas beaucoup à l'aménagement du barrage sur le Columbia; et jusqu'ici, les délibérations semblent avoir porté sur cette seule province

Il ajoutait:

> Le ministre n'a peut-être pas l'intention que la mesure s'y applique,—...

Il s'agissait du Saint-Jean. Poursuivons:

> ...et l'on n'a sans doute pas l'intention qu'elle s'y applique,—mais si elle devient loi sous sa forme actuelle, je crois bien qu'on pourrait l'interpréter dans ce sens.

Lorsque le bill sera à l'étude au comité, je propose donc de le rendre plus précis et de définir plus clairement l'interprétation à donner à l'expression cours d'eau international, afin de ne laisser subsister aucun doute. Il serait préférable de compter comme exceptions le fleuve Saint-Jean et la rivière Sainte-Croix.

Et en terminant, au dernier alinéa:

Sans dire que j'appuie le bill actuel, je me propose de souscrire au principe dont il s'inspire.

Si l'application de cette mesure risque de se révéler nuisible pour le Nouveau-Brunswick, par exemple au fleuve Saint-Jean et à la rivière Sainte-Croix, elle est tout aussi nuisible pour les gens de la Colombie-Britannique, en ce qui concerne le bassin du fleuve Columbia.

**M. Johnston (Bow-River):** Mais il n'est pas de cet avis.

**M. Thomas:** Pour l'amour du ciel, m'expliquera-t-on qu'un honorable député puisse déclarer que les ennuis causés aux autres ne l'intéressent pas du moment que ni lui ni la population qu'il représente ne sont en cause. Je me demande ce que dirait l'honorable député si une mesure législative qu'il aurait présentée en vue d'aider les producteurs de pommes de terre de sa circonscription nous laissait froids, n'étant pas pour nous d'intérêt local, et que nous nous en détournions. Nous nous intéressons tout autant à cet égard aux gens du Nouveau-Brunswick qu'à ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ce qui est dangereux pour nous l'est aussi pour eux. Si la mesure devait s'appliquer uniquement à la province du Nouveau-Brunswick et que nous jugions qu'il s'agit d'un empiétement sur les droits de cette province, nous lui donnerions certes notre appui.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Thomas:** Nous voterions certainement contre ce projet de loi et nous le rejetterions, si nous le pouvions. Je m'attendrais à ce que l'honorable représentant de Victoria-Carleton adopte la même attitude à l'égard de ce qu'il ne désire pas pour ses propres commettants.

**M. Johnston (Bow-River):** Il n'y a jamais pensé.

**M. Montgomery:** Vous êtes un peu trop pressé. Nous n'avons pas encore décidé ce que sera notre attitude à ce sujet.

**M. Thomas:** L'honorable député a indiqué clairement qu'il ne sait s'il veut appuyer le projet de loi sous sa forme actuelle, mais il est en faveur du principe dont il s'inspire.

**M. Montgomery:** Certainement.

[M. Thomas.]

**M. Thomas:** Même s'il ne veut pas qu'il s'applique à ses propres commettants. Que l'on s'en prenne tant qu'on voudra à la Colombie-Britannique, mais que l'on ne touche pas au Nouveau-Brunswick. Ce n'est pas une attitude qu'un honorable député devrait adopter ici à l'égard d'un bill aussi important.

**M. Montgomery:** C'est vous qui le dites.

**M. Thomas:** Parlez de façon à vous faire entendre. C'est au compte rendu et je l'ai cité.

**M. Montgomery:** Ce n'est que votre opinion sur mon attitude.

**M. Thomas:** On ne peut s'y tromper pour ce qui est de l'interprétation de cette déclaration.

Ainsi qu'on l'a déjà dit, l'argument des partisans du bill se résume à vouloir dire que la Colombie-Britannique exporte de l'eau, ou de l'énergie, ou les deux. Mais elle n'exporte rien. Hier dans son discours, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Philpott) a dit que cette entente pourrait fort bien déranger le délicat équilibre des entretiens de la commission mixte internationale. Il déplorait que cette affaire ait été proposée à ce moment-ci, à cause de la nature de ces entretiens. Il a ajouté que nous étions peut-être en train de démolir tout ce que nous avions bâti.

**M. Byrne:** C'est justement l'argument.

**M. Thomas:** Justement l'argument de l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne). Je me demande ce qui pourrait nuire davantage aux entretiens présentement en cours, et ce qui risque plus de nuire à l'attitude que prendront les États-Unis, que l'adoption d'un projet de loi empêchant la Colombie-Britannique d'emmagasiner l'eau à l'intérieur de ses frontières, afin que les États-Unis puissent l'utiliser de façon plus ordonnée et mieux exploiter cette ressource hydraulique qu'ils ne le peuvent à l'heure actuelle.

**M. Blackmore:** C'est comme le chien du jardinier!

**M. Thomas:** C'est renversant.

**M. Low:** Collaboration!

**M. Thomas:** Il est renversant de constater jusqu'à quel point ces déclarations peuvent être ridicules. On prétend, d'une part, qu'il nous faut protéger nos ressources, n'en pas céder aux États-Unis si nous courons de ce fait le risque d'en manquer. D'accord. Mais il reste que nous n'exportons pas d'énergie, que nous n'exportons pas d'eau, que nous ne perdons rien.

**M. Hahn:** C'est de la bonne entente que nous exportons.

**M. Thomas:** En effet, comme le dit le député de New-Westminster, nous exportons de la bonne entente, et la société Kaiser ne demande qu'à nous en verser un bon prix.

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) dit: "L'argent n'est pas tout". Qu'est-ce qu'un million de dollars? Pareille attitude se comprend chez ces gens qui saignent les contribuables à blanc depuis tant d'années et qui n'ont aucun souci d'économie ou de compression des dépenses. Que leur importe! Ils n'ont qu'à imposer une autre taxe. Telle est et telle a toujours été l'attitude du gouvernement libéral. Tant qu'ils pourront pressurer le peuple, ils peuvent se moquer de l'argent. Et pourquoi la Colombie-Britannique ne s'en moquerait-elle pas, elle aussi? Je vais vous dire pourquoi elle ne s'en moque pas: elle a trop à cœur le bien-être de sa population.

A deux ou trois reprises, au cours du présent débat, il a été question de partage à parts égales. Cela me rappelle le sandwich que j'ai acheté une fois dans un restaurant. Dans le menu, sous le titre: "Sandwiches", on disait que le sandwich était mi-bœuf, mi-poulet. Je l'ai ouvert et j'ai constaté qu'il y avait un tout petit morceau de poulet, et le reste était du bœuf. "N'est-ce pas censé être mi-bœuf, mi-poulet," ai-je dit. On m'a répondu: "Oui, la moitié d'un bœuf et la moitié d'un poulet." N'est-ce pas précisément ce qu'a obtenu le gouvernement dans ces négociations internationales où on a partagé à parts égales? N'est-ce pas tout ce qu'il a obtenu jusqu'ici dans ces entreprises? La canalisation du Saint-Laurent vise le bien-être de la population canadienne; mais, pour obtenir part égale, le Gouvernement doit favoriser les États-Unis dans la proportion de 6 contre 1.

**M. Johnston (Bow-River):** C'est surtout l'avantage des Ontariens qui est en jeu, n'oublions pas cela!

**M. Thomas:** A la vérité, je ne crois pas que notre Gouvernement ait jamais conclu de marché avantageux avec n'importe quel pays. Pour une raison, ou pour une autre, il a toujours le dessous.

**Une voix:** Prouvez-le!

**M. Thomas:** Un député me demande de prouver cela. Je ne puis donner de meilleur exemple que l'accord anglais sur le blé, en vertu duquel nos agriculteurs ont perdu environ 450 millions de dollars.

Pour en rester au sujet des voies fluviales, lors des négociations relatives à la frontière avec les États-Unis entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, on a gardé le bras à l'est, laissant l'État de Maine prendre tout ce qui se trouvait entre le bras est et le bras ouest, ce qui équivaut à un don d'environ 20,000 à 25,000 acres. On fait les choses en grand!

**Une voix:** On le récupérera.

**M. Thomas:** Parfaitement. Le député d'Okanagan-Boundary (M. Jones) a déclaré hier, au cours de ses observations, que la difficulté provenait de ce que le gouvernement de Colombie-Britannique ne collaborait pas avec la Commission mixte internationale. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Au contraire, on a institué la Commission, en nommant les membres sur la recommandation du général McNaughton. Comment pourrait-on collaborer davantage?

D'après le député d'Okanagan-Boundary, le gouvernement de Colombie-Britannique devrait céder sur ce point et faire la paix avec le gouvernement fédéral. Or aucun gouvernement provincial au Canada n'est encore venu trouver le gouvernement fédéral pour lui demander la permission d'exécuter un programme qui relève uniquement de la province, et on ne le fera pas. Il est ridicule d'entendre raisonner ainsi un député. Que le gouvernement fédéral rentre donc dans sa coquille, révoque le bill et demande aux autorités de Colombie-Britannique de se réunir avec lui dans le cadre d'une conférence à ce sujet. On constatera, alors, j'en suis sûr, que le gouvernement de Colombie-Britannique ne sera que trop heureux de prêter sa collaboration.

Le ministre du Commerce (M. Howe) nous a fait part de son inquiétude au sujet de l'exportation de l'eau, de l'électricité, du pétrole ou du gaz. Il dit: "Conservons toutes ces ressources pour les Canadiens." Je suis tout à fait de son avis; mais, pendant qu'il parle ainsi, le ministère du Commerce exporte des matériaux atomiques qui pourraient servir à la production d'énergie. N'oublions pas que les substances radioactives que nous exportons sont loin d'être inépuisables. Il se peut fort bien que nous les épuisions avant longtemps. Pourtant, nous les exportons, et l'on ne dit rien.

Le ministre déclame solennellement sur la conservation de nos ressources hydrauliques. Comment retiendra-t-on cette eau jusqu'à ce qu'on soit prêt à la mettre en valeur? Elle traverse la frontière. Nous n'exportons pas d'eau. Ainsi que je l'ai mentionné tout à l'heure, nous pourrions exporter beaucoup de bonne entente en permettant au gouvernement des États-Unis de tirer parti de l'emmagasinage de l'eau, en Colombie-Britannique, d'utiliser plus avantageusement les eaux de ce fleuve pour accroître la production d'énergie en aval.

Je ne saurais concevoir de plus beau geste de bonne entente à l'égard des Américains. Cependant, le Gouvernement déclare que la chose ne peut se faire.

La seule raison qu'ils aient avancée jusqu'ici, c'est qu'il y a un gouvernement créditiste en Colombie-Britannique. Drôle de raisonnement. Le ministre du Commerce fait mieux de reviser ses idées et ses bizarres expressions.

Nous ne manquerons certes pas de voter contre la mesure et de la combattre. Il s'agit du plus flagrant mépris pour l'autonomie provinciale jamais encore vu au pays.

**M. Fernand Girard (Lapointe):** Je veux formuler quelques observations, monsieur l'Orateur, pour appuyer les protestations du parti créditiste contre un empiétement sur les droits des provinces. Je le fais, parce que je crois qu'il est de mon devoir, à titre de député de Québec, de déclarer que, partout où l'on attaque les droits provinciaux, dans le Québec ou dans la Colombie-Britannique, tous les députés devraient défendre la pluralité des gouvernements qui sont le fondement même de la constitution.

L'an dernier, lors de l'examen du problème des accords fiscaux, nous, députés de la province de Québec, avons pris la parole, non pas parce que nous sommes nationalistes, non pas parce qu'il s'agissait d'une question régionale, mais, comme l'a dit l'honorable député de Okanagan-Revelstoke (M. McLeod), parce qu'il s'agissait d'une question concernant les droits des provinces.

Je ne me mêlerai pas d'approuver ni de désapprouver la vente d'énergie à la société Kaiser, puisque c'est là une décision qui appartient au gouvernement de la Colombie-Britannique. C'est son affaire. Toutefois, je m'oppose à la centralisation. La centralisation est tout aussi dangereuse en Colombie-Britannique que dans le Québec ou dans toute autre région du pays.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, le cas qui nous occupe aujourd'hui concerne des ressources naturelles d'une province où les droits provinciaux seront lésés. Le gouvernement fédéral continue, petit à petit, son œuvre centralisatrice. Il veut étendre son emprise dans ce domaine comme il a déjà commencé à le faire dans celui de l'éducation en offrant des octrois aux universités, alors qu'il reconnaissait que ce domaine relevait de l'autorité provinciale. Il en fut de même dans les domaines du transport, de la taxation, de la santé et plusieurs autres.

C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de me lever pour appuyer les membres du Crédit social qui, avec raison, réclament que les gouvernements provinciaux soient les seuls à décider des questions qui relèvent de leur compétence.



*(Traduction)*

**Des voix:** Scrutin!

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à procéder à la mise aux voix?

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, plus le débat se prolonge, plus il apparaît que la mesure à l'étude a un caractère politique.

Les ministériels ont longuement exprimé le désir de protéger l'intérêt du pays. Mais les préopinants ont déjà signalé que les premiers ministres de nos provinces sont d'aussi bons Canadiens et aussi patriotes que tout membre du gouvernement fédéral.

En outre, impossible de favoriser l'intérêt national sans sauvegarder le bien-être des provinces. J'aimerais savoir comment le geste posé par le gouvernement de la Colombie-Britannique touchant le contrat qu'il a conclu avec la société Kaiser au sujet de l'énergie défavorisera les intérêts ou le bien-être de toute autre province du pays. Voilà un point que les ministériels, y compris le ministre du Commerce (M. Howe) et celui du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) n'ont pas résolu, même s'ils affirment leur souci des intérêts du pays et leur désir de présenter une mesure législative pour sauvegarder les pouvoirs des province dans l'intérêt national.

Je ne saurais le souligner avec plus de force que les préopinants, la présentation du bill s'inspire d'un autre motif, d'ordre purement politique celui-là.

Les arguments exposés au cours du présent débat,—on peut le constater à la lecture du hansard,—convaincront sans conteste les citoyens du pays que rien n'a été dit qui puisse démontrer que ce n'est pas pour des motifs politiques que le gouvernement fédéral prend la présente mesure. Or quel est ce motif d'ordre politique? C'est que l'on veut discréditer le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique.

J'affirme qu'à tout prendre cette manœuvre échouera, qu'elle se retournera même contre ses instigateurs. Je parle uniquement à titre personnel et seul le premier ministre de la Colombie-Britannique peut prendre une telle décision, mais je suis bien sûr que, si le gouvernement de la Colombie-Britannique en appelait à la population sur cette question, ses candidats déferaient tous les députés libéraux qui siègent actuellement à l'assemblée législative de cette province. Je ne crois pas que le gouvernement fédéral souhaite un

tel succès au gouvernement de la Colombie-Britannique. Je ne suppose même pas que ce dernier gouvernement veuille faire porter des élections sur ce point, car il préfère qu'on le juge sur ses réalisations. Je n'ai aucun doute cependant sur les résultats qu'on obtiendrait.

Mes fonctions m'obligent à me tenir passablement au courant de la situation politique au Canada, et je suis certain que le gouvernement fédéral ne voudrait pas faire une élection sur une telle question en Colombie-Britannique.

J'ai écouté attentivement les discours des préopinants, surtout celui du représentant de Vancouver-Sud (M. Philpott). L'honorable représentant a débuté en parlant de la tournure que le débat avait prise, comme en fait foi le compte rendu d'hier à la page 1108. Je cite une phrase ou deux:

> Je vais m'efforcer ce soir d'être conciliant. A mon avis, la tournure que le débat a prise est mauvaise pour le Canada, pour la Colombie-Britannique et pour la Chambre.

Et plus loin:

> Ce dont il s'agit ici, ce n'est pas du barrage Kaiser, mais d'une très importante question de responsabilité nationale.

Si le débat a pris une tournure telle que la question du barrage Kaiser a été soulevée, je voudrais bien savoir qui l'a orienté de ce côté.

**L'hon. M. Lesage:** L'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore).

**M. Hansell:** Cette orientation lui a été imprimée il y a longtemps, lorsque des membres sérieux du cabinet sont allés en Colombie-Britannique où ils ont fait des discours à l'emporte-pièce. C'est alors que l'orientation a été donnée. Mon chef a dit: "Des membres peu sérieux du cabinet." Ils n'ont pas manifesté beaucoup de sérieux dans la façon dont ils se sont conduits alors. Je ne suis ni psychologue ni habile à diagnostiquer les sentiments humains, mais il me semble que les paroles qu'ils ont prononcées en Colombie-Britannique, trahissaient le refoulement du politicien. Ce refoulement venait de ce qu'ils avaient perdu le pouvoir en Colombie-Britannique et ne savaient que faire pour reconquérir la faveur et l'estime du public, afin de pouvoir retrouver leurs anciennes fonctions. Ils ont été déçus et le sont encore. Ils se sont dit: "Il nous faut détruire le gouvernement créditiste et nous allons faire échouer tout ce qu'il fait, si nous pouvons trouver un motif de le faire."

Si ces ministres compétents, comptables envers le pays et envers le parlement, se sont rendu compte du danger que comportait un marché de ce genre, pourquoi n'ont-il pas déclaré que c'était une bien mauvaise affaire et qu'ils s'entretiendraient avec les représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique afin de les convaincre que cette entreprise n'était pas dans l'intérêt national? L'ont-ils fait? Oh non! Leur déception les a poussés à entraver la réalisation de la mesure. Ils ont décidé qu'ils iraient jusqu'à percer un tunnel à travers les montagnes, afin de détourner les eaux de cette rivière vers le fleuve Fraser.

**M. Low:** C'est insensé.

**M. Hansell:** C'est insensé. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales lève la tête. Oui, je déclare que c'est insensé.

**L'hon. M. Lesage:** Je ne savais pas que vous étiez ingénieur spécialisé dans les ressources hydrauliques.

**M. Hansell:** Je me permets de signaler...

**M. Byrne:** Combien y-a-t-il d'ingénieurs parmi vous?

**M. Dickey:** Ils sont toujours en train de machiner quelque plan.

**M. Hansell:** Si le Gouvernement estime que c'est ce qui se produira, j'aimerais bien savoir d'où il tire l'autorité nécessaire pour dériver une rivière à travers une montagne, pour déverser l'eau dans une autre rivière, qui n'est pas un cours d'eau international.

**Une voix:** Il le fera sans doute par mesure législative.

**M. Hansell:** Il leur faudrait adopter une mesure législative pour circonvenir l'autonomie provinciale. S'ils agissaient ainsi, je me demande ce que ferait le gouvernement de la Colombie-Britannique. Cela démontre bien l'état d'esprit du gouvernement fédéral,—si nous voulons faire quelque chose nous le ferons, peu importe qui s'y oppose. Que nous importe ce qu'en pense la Colombie-Britannique? Voilà son état d'esprit; voilà sa façon de procéder!

J'ai écouté avec intérêt l'excellent discours du représentant de Vancouver-Est (M. Winch). Il a abordé la question de façon très sensée. Il n'est peut-être pas d'accord avec nous sur tout, il pourra même se joindre à certains de ses collègues et appuyer le projet de loi. J'ignore ce qu'il fera, mais lorsqu'il a su qu'il était question de ce projet, s'est-il mis à pérorer? Je ne dis pas qu'il ne l'a jamais fait, mais il ne l'a pas fait cette fois-là. Il a agi de façon sensée. Il est allé à Victoria afin de s'entretenir avec le premier ministre provincial et avec le ministre des Terres et Forêts. Il est allé les voir, dit-il, afin d'obtenir leur opinion sur la situation. Il a ensuite examiné l'autre aspect de la question.

Et pourtant il n'est que simple député. Il a fait ce que le gouvernement fédéral aurait dû faire. L'honorable député a déclaré qu'il y aurait dû y avoir une conférence et il soutient encore qu'il faudrait en convoquer une, en vue de chercher à aplanir les divergences d'opinions, s'il y a vraiment danger. Voilà la façon sensée de procéder. L'honorable représentant d'Okanagan-Boundary (M. Jones) ne s'est pas rendu à Victoria, mais à mon avis il a également étudié la question sensément aussi.

**M. Blackmore:** Plutôt en homme d'État.

**M. Hansell:** Oui, plutôt en homme d'État. Voilà ce qu'il convient de faire lorsqu'il s'agit d'une mesure qui influe sur l'autonomie provinciale. J'ai aussi écouté l'honorable représentant de Kootenay-Est (M. Byrne); j'ai un peu de peine à l'écouter, mais je me suis maîtrisé un peu. Lorsqu'il a parlé de collaboration, il a brandi un document qui était censé provenir du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il a signalé qu'il avait indiqué les endroits du document où il était question de collaboration et ainsi de suite, puis il a préconisé la collaboration. Je me permets de lui demander si, à son avis, la mesure donne l'impression de collaboration.

**M. Byrne:** Oui.

**M. Hansell:** Où est-il question de collaboration dans le projet de loi?

**Une voix:** Donnez-lui une minute pour répondre.

**M. Hansell:** Je n'ai pas une minute à perdre; mais le silence règne. L'honorable député a-t-il analysé le discours que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage) a prononcé hier? Peut-il me dire comment ce discours peut donner l'impression qu'il y a collaboration?

**M. Blackmore:** Encore du silence.

**M. Hansell:** Oui, encore du silence. Lorsque le ministre parlait hier...

**M. Byrne:** Puis-je répondre maintenant?

**M. Hansell:** ...il a cherché à réfuter certains arguments de l'honorable représentant de Lethbridge (M. Blackmore). Je ne m'étendrai pas trop longtemps sur ce point qu'a si bien traité l'honorable représentant de Wetaskiwin (M. Thomas), qui m'a précédé. Voici comment s'exprimait hier le ministre, comme l'atteste la page 1096 des *Débats:*

> Quand on songe à la jeunesse de notre pays, on se rend compte que je me sers d'une expression juste en affirmant qu'un marché comme le barrage Kaiser équivaut à jeter à l'eau ou à céder pour rien nos ressources possibles de production d'énergie.
>
> [M. Hansell.]

L'honorable représentant de Wetaskiwin a déjà demandé au ministre de nous dire ce que nous jetons à l'eau. Comment peut-on s'exprimer ainsi puisque le barrage a pour objet de retenir l'eau? Il s'agit d'un barrage pour l'emmagasinage de l'eau afin d'en régulariser le débit, pour que l'eau ne se perde pas à la saison de la crue.

**L'hon. M. Lesage:** Vers les États-Unis.

**M. Hansell:** Bien entendu, aux États-Unis, où l'eau se rendrait de toute façon.

**M. Low:** Elle s'y rend maintenant.

**M. Hansell:** Oui, elle s'y rend en ce moment.

**M. Thomas:** Et elle s'y rend depuis des siècles.

**M. Hansell:** En effet, depuis des siècles. A l'époque de la crue, l'eau continuera de couler en abondance. Le gouvernement de la Colombie-Britannique cherche tout simplement à empêcher que le débit soit si élevé à l'époque de la crue. C'est tout ce qu'il demande. Le ministre a également déclaré hier, et je cite la page 1101 des *Débats:*

> Afin de ne rien sacrifier de nos ressources hydrauliques de toute importance, en faisant valoir avec trop d'insistance un point de vue de courte portée, comme celui qu'a préconisé cet après-midi le député de Lethbridge...

Je prie le ministre de nous dire de quelle façon nous sacrifions nos importantes ressources hydrauliques, étant donné que le barrage est destiné à retenir l'eau?

**M. Blackmore:** Toujours du silence.

**M. Hansell:** Oui, toujours du silence. Ces gens sont bien silencieux lorsqu'on les défie de nous apporter des preuves et des arguments convaincants. Quelle énergie perdrions-nous, quelle eau perdrions-nous, puisque le barrage servira à emmagasiner au Canada environ trois millions de pieds-acre d'eau?

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a mis beaucoup de temps à nous parler du marché qui avait été conclu. Il a consacré plus de la moitié de son temps de parole à se demander si le présent marché conclu entre la société Kaiser et le gouvernement de la Colombie-Britannique était une bonne affaire. En cherchant à démontrer que c'était une mauvaise affaire, il a levé les mains et battu des ailes comme une vieille mère poule.

**L'hon. M. Lesage:** Je croyais que vous alliez dire comme un vieux pasteur.

**M. Hansell:** Il a parlé de "vétilles". Je pense que le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a été le premier à parler de "vétilles" et la poule gloussa immédiatement

à son exemple. Je ne m'arrêterai pas à discuter la question de savoir s'il s'agit ou non de vétilles. Une somme d'un million de dollars par année est en jeu, ce qui représente cinquante millions de dollars en cinquante ans. La somme peut s'élever à deux millions. Il peut nous dire qu'il s'agit d'une vétille, mais cela ne nous dit pas quelle sorte d'entente il voudrait conclure. On ne nous a pas expliqué quelle sorte d'entente serait jugée satisfaisante par le gouvernement fédéral. Je répète que, pendant plus de la moitié de son discours, le ministre a insisté sur le fait que la transaction n'est pas avantageuse. C'est, semble-t-il, la raison principale de la présentation du bill à l'étude, la raison pour laquelle on nous demande d'adopter ce projet de loi.

S'il en est ainsi, qu'on me permette de demander si le Gouvernement veut se poser en arbitre ou en dictateur à l'égard des transactions conclues par les provinces? En pareil cas, nous aurions là un exemple très frappant d'une centralisation de plus en plus prononcée de l'autorité entre les mains des dictateurs d'Ottawa. L'autre jour, l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Hamilton) a prononcé un excellent discours sur les progrès réalisés dans la marche vers la centralisation sous le gouvernement actuel. En voilà un exemple. Qu'on me permette de demander si le projet de loi sera considéré comme un précédent pour toute transaction ou tout contrat futur que pourront désirer conclure les gouvernements provinciaux? Je pose la question car la mesure à l'étude peut être interprétée de cette façon. Je veux poser cette même question à tous ceux qui représentent la même province que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage). Je me demande si cette province tolérera un précédent comme celui-là, c'est-à-dire si elle tolérera que le gouvernement fédéral s'arroge le droit de déterminer si une transaction provinciale est avantageuse ou non.

Je ne crois pas que la somme en cause soit une vétille mais, à supposer qu'elle le soit, cela ne regarde pas le gouvernement fédéral. Même les gouvernements provinciaux, du fait de leur autonomie, ont le droit de conclure une transaction désavantageuse s'ils le veulent. Cela les regarde. Nous ne croyons pas qu'il s'agit d'une transaction désavantageuse mais c'est ce que semble croire le gouvernement d'après le projet de loi à l'étude. Mon chef a déclaré que le gouvernement n'a pas encore prouvé que l'entente est désavantageuse bien que le ministre ait consacré la plus grande partie de son temps à souligner que c'est là le motif fondamental de la présentation de ce bill. Il a même ajouté qu'il espérait que, lorsque le bill sera déféré au comité, nous pourrons compter sur le témoignage de spécialistes en vue de déterminer s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise affaire. C'est le comble. Le Gouvernement déclare qu'il désire établir un comité parlementaire en vue de décider si une entente conclue par une province est avantageuse ou non. Peut-on aller plus loin? C'est ce que nous dit le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le bill à l'étude, monsieur l'Orateur, est une déclaration de guerre contre les droits des provinces; voilà ce que c'est. L'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) me rappelle que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) a déjà dit que c'est une déclaration de guerre.

Je désire aborder un autre point, un point que je ne voudrais pas passer sous silence. Il mérite une plus grande attention que celle que lui a accordée la Chambre jusqu'ici. Il a été soulevé hier par l'honorable député de Cariboo (M. Leboe). Au moment où l'honorable député abordait cette question, j'ai remarqué que le ministre du Commerce (M. Howe) avait la tête enfouie dans un livre ou dans un journal. Peut-être lisait-il le hansard ou encore un contrat conclu avec quelque autre gouvernement, je ne sais pas. Il était absorbé dans sa lecture. Je n'ai pas pu voir si ses yeux bougeaient mais n'allez pas croire qu'il ne prêtait pas l'oreille à ce que l'honorable député disait.

Et que disait l'honorable député? Je désire exprimer la même idée dans mes propres termes. Il disait qu'il s'était rendu dans la cour et qu'il y avait remarqué une odeur passablement désagréable. Il suivit la trace de cette odeur jusqu'au garage, ouvrit la porte et eut l'impression qu'il y avait là quelque chose d'insolite. En relevant quelques planches déposées là au hasard, il trouva d'où venait cette odeur et s'écria: "Nous y voilà". Je ne sais pas combien de députés écoutaient attentivement à ce moment-là, mais qu'a-t-il dit? Je ne me propose pas de lire son discours mais voici ce qu'il a dit. Si la transaction est complétée, la Colombie-Britannique obtiendra vraisemblablement, à meilleur marché, de l'énergie électrique qui ferait concurrence à celle de la *West Kootenay Power and Light Company*, filiale de la *Consolidated Mining and Smelting Company*, dont 51 p. 100 des actions sont la propriété du Pacifique-Canadien. Le projet de loi à l'étude...

**Le très hon. M. Howe: (Port-Arthur):** Mon honorable ami a mentionné mon nom à ce propos. Je crois qu'il a parlé du ministre du Commerce. Qu'ai-je eu à faire au juste à la teneur de cette déclaration?

**M. Hansell:** Rien.

**Le très hon. M. Howe:** Merci beaucoup.

**M. Hansell:** Le ministre n'a eu rien à voir au discours de mon honorable ami. Je disais simplement que, quand l'honorable député parlait, le ministre lisait; je crois cependant qu'il prêtait l'oreille au discours du député. Voilà comment j'en suis venu à parler du ministre; je disais...

**Le très hon. M. Howe:** Je prétends avoir le droit d'écouter des inanités tout en lisant autre chose en même temps.

**M. Hansell:** Que le ministre me permette de lui demander si c'est une inanité de dire que la *West Kootenay Power and Light Company* est une filiale de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et que le Pacifique-Canadien détient 51 p. 100 de ses actions.

**Le très hon. M. Howe:** Rattachez cela au bill à l'étude.

**M. Hansell:** Ce n'est certes pas une inanité. Un des buts du projet de loi, c'est de protéger ces intérêts acquis. On n'a présenté aucun argument valide à l'appui du contraire; que pouvons-nous donc en conclure? L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), s'est laissé prendre au piège, même s'il faut reconnaître qu'il peut avoir quelque intérêt personnel en la matière. Il se prononcera en faveur de la protection des intérêts acquis d'une entreprise particulière; c'est exactement la situation dans laquelle il se trouve. Il a tout accepté, tout avalé. On lui en a fait accroire. On lui a mis un bandeau sur les yeux. Par le bill à l'étude, on tente, à mon avis, de nous bander les yeux. L'honorable député de Cariboo a soulevé un coin de ce bandeau. C'est, me semble-t-il, le but du bill. Sinon, il faudra donner de meilleures raisons que celles qu'on a fait valoir jusqu'ici. Les ministériels qui ont participé à ce débat n'ont pas réussi, tant s'en faut, à faire triompher leur point de vue.

Il me répugne de retomber dans l'ordinaire, mais un de mes collègues m'a remis un billet à propos de quelque chose qui mérite d'être mentionné. L'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode) a contribué au débat; je ne sais pas jusqu'à quel point ce discours a enrichi le débat...

**Le très hon. M. Howe:** Très peu.

**M. Hansell:** Je ne peux toutefois pas laisser passer ce qu'il a dit, parce qu'il a au moins donné l'impression que le gouvernement de la Colombie-Britannique envoyait des circulaires par la poste à tous les écoliers de la province. Il n'avait peut-être pas l'intention de donner cette impression, mais il a certainement fait entendre que le gouvernement provincial utilisait sa franchise postale,—je suppose que c'est un privilège accordé par l'Imprimeur de la Reine,—pour envoyer ses imprimés à la population et qu'il en avait envoyé à chaque écolier de la province.

Je crois que ce n'est pas le cas. Si des imprimés ont été envoyés,—je veux bien croire mon honorable ami,—je serais porté à croire qu'ils ont été adressés aux directeurs d'école. C'est bien possible. Franchement, je ne vois pas pourquoi un gouvernement ne pourrait pas exposer les faits aux écoliers par l'entremise des directeurs d'école.

**M. Byrne:** S'agit-il de faits ou de propagande?

**M. Hansell:** Les directeurs peuvent utiliser la documentation, mais ils ne sont pas obligés de le faire; c'est à eux de décider. Mon honorable ami parle de propagande faite par la poste, ou avec l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine. Je puis dire à mon honorable ami et au député de Burnaby-Richmond que nulle part au monde la franchise postale ne sert autant à la propagande qu'ici même à Ottawa.

**M. Dickey:** Cela vous plaît à dire.

**M. Hansell:** Cela me plaît à dire.

**M. Dickey:** Bien.

**M. Hansell:** Je n'hésite pas à dire que j'utilise la franchise postale pour l'expédition de mes discours; peu m'importe qu'on qualifie la chose de propagande ou non. Tout est propagande. Tout ce qu'on envoie par la poste est propagande; il ne peut en être autrement. Les revues d'hygiène publique, toute la documentation portant sur les affaires étrangères,—et j'en ai lu,—tout cela est de la propagande. Je sais ce dont je parle: j'ai des enfants qui fréquentent les écoles secondaires, où ils étudient les affaires internationales; ils rapportent à la maison de la documentation qui leur vient de nos ministères fédéraux.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Le député qui a la parole s'éloigne un peu trop du sujet, ce me semble.

**L'hon. M. Martin:** Je dirais cela moi aussi.

**M. Hansell:** Je dois admettre que vous avez raison, monsieur l'Orateur; mais, si j'ai pris cette tangente, c'est parce que le député de Burnaby-Richmond m'y a entraîné. Je me contente de dire qu'il faudrait mettre les choses au point et mentionner que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'expédie pas ces textes à tous les étudiants de la province; non, il les envoie aux directeurs des écoles et c'est son affaire. Les directeurs peuvent s'en servir ou non, à leur guise. Voilà ce qui en est.

Encore une fois, le Gouvernement devrait reconnaître ses responsabilités puis éviter toute tension dans ses relations avec aucun gouvernement provincial. Pourquoi provoquer une tension des relations quand il y aurait un autre moyen de s'y prendre? Pourquoi ne pas retirer ce projet de loi pendant un certain temps, afin de rencontrer les autorités de la Colombie-Britannique et tâcher d'en venir à une entente? Si, de l'avis du Gouvernement, la question est tellement sérieuse, pourquoi ne procède-t-il pas de cette façon? En d'autres matières, il n'agit jamais autrement; pourquoi pas en ce cas-ci? J'invite fortement le Gouvernement a retirer provisoirement le projet de loi, afin de pouvoir étudier la question avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je n'aurai pas grand temps pour examiner le projet de loi avant l'heure des bills d'initiative privée. J'estime, cependant, que je devrais profiter de chaque minute qu'on m'accorde, sans perdre de temps.

J'estime, pour ma part, que le bill nº 3, maintenant à l'étude, est l'une des mesures les plus importantes et les plus graves de conséquences dont la Chambre ait été saisie depuis des années. J'ai dit "l'une des plus importantes"; et je l'affirme en toute sincérité. On croit parfois que nous, les créditistes, luttons contre le bill simplement afin de prêter notre appui au gouvernement de la Colombie-Britannique, qui se trouve être un gouvernement créditiste et que nous agissons ainsi sans considérer si ce gouvernement a tort ou raison.

Je ne nie aucunement que nous subissons, dans une certaine mesure, l'influence (je dis "dans une certaine mesure") de notre désir de voir traiter équitablement un gouvernement qui nous intéresse plus spécialement, surtout depuis que les ministres libéraux des provinces de l'Ouest montrent depuis des années que leur rôle ici à la Chambre consiste surtout à faire des insinuations malveillantes contre leurs propres provinces et à les calomnier. On l'a déjà fait si souvent que je puis citer des exemples, si on insiste. Si je dis cela, c'est parce certains ministres,—pas tous,—ont parfaitement démontré que tel est leur état d'esprit, qu'ils ont reçu du ciel l'ordre d'être ici aux seules fins de calomnier, de diffamer leurs propres provinces et de leur susciter des obstacles.

D'autre part, notre groupe a amplement démontré au cours des années que nous sommes toujours prêts à lutter pour que justice soit rendue à toutes les provinces du Canada, indépendamment de leurs couleurs politiques, ainsi que tout groupement ou tout citoyen du pays. Quiconque consultera le compte rendu des délibérations de la Chambre des communes constatera qu'en plusieurs occasions les créditistes siégeant ici ont lutté plus énergiquement en faveur d'une autre province que les députés mêmes de cette province à propos des questions portant sur la compétence provinciale. Je puis également en fournir des preuves.

Au cours du débat qui s'est déroulé jusqu'ici sur le bill nº 3, le parti créditiste s'est élevé contre l'arrogance croissante du parti libéral et son indifférence de plus en plus marquée à l'égard des droits des provinces secondaires et des particuliers, contre un gouvernement qui a vieilli au pouvoir, qui est devenu suffisant, indifférent à cause de sa forte majorité et ses longues années au pouvoir. Voilà ce que nous avons combattu et il importe au plus haut point que les Canadiens sachent où nous voulons en venir.

Je ne peux m'empêcher de me demander, avec bien d'autres députés, jusqu'à quel point le Gouvernement aurait agi différemment si c'était le gouvernement de Québec qui avait négocié avec une société américaine un accord prévoyant l'emmagasinage de 3 millions de pieds-acre d'eau dans un coin du Québec afin d'empêcher le gaspillage de cette eau et de l'utiliser pour alimenter des centrales électriques en aval, partie de cette électricité devant revenir au Canada.

Qu'on y songe bien. Je suis tout prêt à dire en toute responsabilité que la situation aurait été bien différente. On se serait peut-être lancé le gant, pour la forme, comme cela s'est produit justement lorsque le premier ministre a lancé le gant à M. Duplessis qui l'avait défié à propos des accords fiscaux. Et qu'est-il arrivé? Le premier ministre est allé rencontrer M. Duplessis dans la province de Québec et il a cherché à résoudre de façon satisfaisante ce problème difficile, en quoi j'estime qu'il avait raison. C'est par là qu'on aurait dû commencer. Je le répète: s'il s'était agi de Québec au lieu de la Colombie-Britannique, la situation n'aurait-elle pas été bien différente?

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Les libéraux détiennent plus de sièges dans Québec.

**M. Low:** Je suis parfaitement sûr qu'on n'aurait absolument rien vu de l'arrogance ni du mépris absolu des droits régionaux qu'on affiche en l'occurence, s'il s'était agi de la province de Québec, ou de celle du Manitoba ou encore de Terre-Neuve. Les égards auxquels on peut s'attendre du gouvernement actuel pour les droits d'une province sont en raison directe du nombre de suffrages que les libéraux ont obtenus dans la province aux dernières élections fédérales ou provinciales.

La province d'Alberta, dont je suis, a eu, plus que toute autre province du Canada, à compter avec le gouvernement fédéral lorsqu'il s'est agi de mettre en valeur ses ressources hydrauliques. Certains d'entre nous étaient particulièrement bien placés pour observer de près ce qui se passait. Je suis de ce nombre. J'ai remarqué au cours de vingt ans de vie publique consacrés à aider mon pays, dont dix ans passés sur la scène provinciale, que le gouvernement actuel devient de plus en plus arrogant dans ses rapports avec les provinces, surtout avec celles qui ne sont pas gouvernées par le parti libéral.

L'Alberta a eu bien des rapports avec le gouvernement d'Ottawa au sujet de la conservation et de la mise en valeur de ses ressources hydrauliques.

Dès 1937, quand le gouvernement d'Ottawa voulait que les gens déménagent de certaines régions frappées par la sécheresse vers des terres irriguées d'Alberta, nous avons vu l'effet que produit l'exercice du pouvoir chez les gens. Une fois rendus à Ottawa, ils s'imaginent que rien ne peut restreindre leur action. Nous nous en sommes aperçus, et j'en garde un souvenir poignant. Dans le cas dont je parle, le déménagement vers l'Alberta, de gens habitant des régions de la Saskatchewan frappées par la sécheresse et dans bien d'autres cas qui se sont produits au cours des années et dont je pourrais parler avec précision, nous avons vu des manifestations d'arrogance, monsieur l'Orateur; mais jamais nous n'avons vu un déploiement d'arrogance analogue à celui dont nous sommes maintenant témoins; le cas présent est hors de proportion avec les autres. Nous protestons contre l'attitude d'un gouvernement et d'un parti qui s'est enivré de pouvoir et pousse l'indifférence jusqu'à la folie. Nous ne faisons qu'accomplir notre devoir à l'égard des Canadiens qui sont en train de connaître cette situation déplorable.

J'ai dit un mot, monsieur l'Orateur, des choses endurées et observées par l'Alberta au cours des années. Si nous n'avions pas lutté durement contre l'injustice, de 1930 au début de la seconde Grande Guerre, Ottawa nous aurait malmenés avec de plus en plus d'impunité. Il a fait de rudes efforts; mais, reconnaissons le mérite de part et d'autre: le bon sens a fini par l'emporter, surtout quand le parti libéral a compris qu'il avait affaire à la population unie de notre province, qui était bien décidée à conserver son autonomie et ses droits.

**M. Blackmore:** Des citoyens éclairés et intelligents.

[M. Low.]

**M. Low:** Les bureaucrates et les politiciens d'Ottawa ont été pénétrés du désir de collaborer et, de la sorte, a été inaugurée une nouvelle ère dans le domaine des relations. J'en ai été témoin et j'ai pris part à ces échanges.

Je ne dis que la plus stricte vérité, monsieur l'Orateur, en affirmant qu'Ottawa n'a pas reçu de collaboration plus étroite que celle du gouvernement créditiste de l'Alberta lorsqu'il s'est agi de mettre en valeur nos diverses ressources pour le bien de tout le pays. J'irai plus loin, j'affirmerai qu'Ottawa n'aurait pas pu souhaiter meilleure collaboration que celle que le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique lui aurait accordée, eût-on montré le moindre désir d'obtenir cette collaboration.

Je songe à la réalisation de plusieurs projets d'irrigation (parmi les plus considérables du pays) lorsque je parle de l'Alberta et des relations qui unissent cette province au gouvernement fédéral pour ce qui est de la mise en valeur de ressources hydrauliques. C'est en Alberta, je le répète, que se trouvent plusieurs des plus importantes entreprises d'irrigation du pays. Je parle également des nombreux projets élaborés pour venir en aide à l'agriculture des provinces des Prairies et pour la préservation des immenses et inestimables ressources du versant oriental des Rocheuses et du bassin qui en dépend. Je parle ausi des recherches effectuées en ce qui a trait aux ressources de pétrole et de gaz naturel et à l'utilisation de ces ressources pour le bien de tout le pays. A l'égard de toutes ces entreprises, le gouvernement créditiste d'Alberta collabore étroitement et en parfaite harmonie avec le gouvernement fédéral dans l'intérêt national.

Je pourrais aussi mentionner l'étroite et efficace collaboration qui existe avec la Commission mixte internationale en vue du règlement des questions relatives aux rivières Milk, St. Mary et Waterton-Belly. Nous avons apporté au général McNaughton, qui dirige la section canadienne de la Commission mixte internationale, notre entière et complète collaboration. Nous voulons qu'on sache, monsieur l'Orateur, que nous reconnaissons le travail magnifique que cet homme a fait pour le Canada et notre province. Nous n'avons que de l'admiration pour la façon splendide dont il s'est acquitté de sa tâche. Nous voulons également qu'on sache que le général McNaughton n'a jamais tenté de faire de la petite politique dans l'exécution de ses importantes fonctions. Il faut aussi le dire.

Je suis absolument certain que si on demandait la collaboration de la Colombie-Britannique pour régler ce problème, celle-ci

serait disposée à négocier et à collaborer sans réserve, mais on n'a pas encore cherché à obtenir cette collaboration, à négocier avec cette province et à obtenir des renseignements sur ce qu'elle projette d'entreprendre.

**M. l'Orateur:** Comme il est cinq heures, la Chambre va maintenant passer à l'étude des bills d'intérêt public et privé.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

PREMIÈRE LECTURE—BILLS DU SÉNAT

**M. W. G. Weir (Portage-Neepawa)** (au nom de M. Hunter) propose la deuxième lecture des bills suivants:

Bill nº 23 intitulé: "Loi pour faire droit à Maxine Samuels Resseguier".—M. Hunter.

Bill nº 24 intitulé: "Loi pour faire droit à Ginette Monique Cornu Lebègue".—M. Hunter.

Bill nº 25 intitulé: "Loi pour faire droit à Eugen Hartberg".—M. Hunter.

Bill nº 26 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Émile-Jasmin Rhéaume".—M. Hunter.

Bill nº 27 intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jane Marcelin Bélanger".—M. Hunter.

Bill nº 28 intitulé: "Loi pour faire droit à Hugh McCrone Dunsmuir".—M. Hunter.

Bill nº 29 intitulé: "Loi pour faire droit à Hazle Winifred Edwards Welcher".—M. Hunter.

Bill nº 30 intitulé: "Loi pour faire droit à Joan Audrey Baur Walker".—M. Hunter.

Bill nº 31 intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Alice Leduc Sponagle".—M. Hunter.

Bill nº 32 intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Greenberg Seligman".—M. Hunter.

Bill nº 33 intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Antoinette Demers Vigeant".—M. Hunter.

Bill nº 34 intitulé: "Loi pour faire droit à Yoneyuki Watanabe".—M. Hunter.

Bill nº 35 intitulé: "Loi pour faire droit à Leslie Sutcliffe".—M. Hunter.

Bill nº 36 intitulé: "Loi pour faire droit à Rita-Ursule Labadie Huot".—M. Hunter.

Bill nº 37 intitulé: "Loi pour faire droit à Evangeline N. Rodinos Zolotas".—M. Hunter.

Bill nº 38 intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Lutz Kaczmarek".—M. Hunter.

Bill nº 39 intitulé: "Loi pour faire droit à Clare Taylor Bélanger".—M. Hunter.

Bill nº 40 intitulé: "Loi pour faire droit à Jean-Claude Robitaille".—M. Hunter.

Bill nº 41 intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Meitin Wooden".—M. Hunter.

Bill nº 42 intitulé: "Loi pour faire droit à Fleur-Ange Francœur Therrien".—M. Hunter.

Bill nº 43 intitulé: "Loi pour faire droit à Maria Christina Vettore Austin".—M. Hunter.

Bill nº 44 intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Lefebvre".—M. Hunter.

Bill nº 45 intitulé: "Loi pour faire droit à Augustine Denonville Leclère".—M. Hunter.

Bill nº 46 intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Theresa McSheffrey Richard".—M. Hunter.

Bill nº 47 intitulé: "Loi pour faire droit à Pierrette Marsan Short".—M. Hunter.

Bill nº 48 intitulé: "Loi pour faire droit à Greta Irene Kokko Marchand".—M. Hunter.

Bill nº 49 intitulé: "Loi pour faire droit à Yolande Segatore Grandillo".—M. Hunter.

Bill nº 50 intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Laker Gillen".—M. Hunter.

Bill nº 51 intitulé: "Loi pour faire droit à Juliette-Bertha Langlois Miller".—M. Hunter.

Bill nº 52 intitulé: "Loi pour faire froit à Arthur Johnston".—M. Hunter.

Bill nº 53 intitulé: "Loi pour faire droit à Bela Antal Kelecsenyi".—M. Hunter.

Bill nº 54 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Roger-Gérard Doucet".—M. Hunter.

Bill nº 55 intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Amelia Armistice Wood Lavoie".—M. Hunter.

Bill nº 56 intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-René-Roméo Lafrance".—M. Hunter.

Bill nº 57 intitulé: "Loi pour faire droit à Gweneth Leslie Clarke Atkinson".—M. Hunter.

Bill nº 58 intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Claire Wilson Hart".—M. Hunter.

Bill nº 59 intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Doris Hubbard MacGregor".—M. Hunter.

Bill nº 60, intitulé: "Loi pour faire droit à Christina Mellis Campbell Squires".—M. Hunter.

Bill nº 61, intitulé: "Loi pour faire droit à Katharine Hamilton Ellis Bishop".—M. Hunter.

Bill nº 62, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Kathleen McNaughton Best".—M. Hunter.

Bill nº 63, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Mendelson Markus".—M. Hunter.

Bill nº 64, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Leona Dalton Dawe".—M. Hunter.

Bill nº 65, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Tietlebaum Segal".—M. Hunter.

Bill nº 66, intitulé: "Loi pour faire droit à Sheila Mary Power Stone".—M. Hunter.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, avant que vous mettiez aux voix la motion portant deuxième lecture de ces 44 bills de divorce, je voudrais comme il y a des questions plus importantes qui sont actuellement pendantes, présenter la motion suivante:

Que la Chambre passe maintenant à l'article 24 de l'ordre du jour.

(La motion de M. Knowles, mise aux voix, n'est pas adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Argue
Barnett
Bryce
Bryson
Cameron (Nanaïmo)
Campbell
Gagnon
Gillis
Girard
Hahn
Herridge
Johnson (Kindersley)
Johnston (Bow-River)
Jones
Knight
Knowles
Leboe
MacInnis
McLeod
Nicholson
Patterson
Quelch
Shaw
Stewart (Winnipeg-Nord)
Thatcher
Thomas
Winch
Zaplitny—28

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Anderson
Applewhaite
Ashbourne
Batten
Benidickson
Bennett (Grey-Nord)
Blackmore
Blanchette
Boucher (Restigouche-Madawaska)
Bourque
Brown (Brantford)
Brown (Essex-Ouest)
Buchanan
Byrne
Campney
Cardiff
Carter
Charlton
Churchill
Crestohl
Dechêne
Deschatelets
Dickey
Diefenbaker
Dinsdale
Dupuis
Enfield
Eyre
Fairclough (Mme)
Fairey
Fleming
Follwell
Garland
Garson
Gauthier (Portneuf)
Gingras
Goode
Gour (Russell)
Green
Gregg
Habel
Hanna
Hansell
Hardie
Harkness
Harris
Harrison
Hees
Hellyer
Hodgson
Holowach
Howe (Port-Arthur)
Howe (Wellington-Huron)
Huffman
Jutras
Kirk (Antigonish-Guysborough)
Kirk (Shelbourne-Yarmouth-Clare)
Lafontaine
Lapointe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle)
Lefrançois
Lennard
Lesage
Low
Lusby
MacDougall
MacEachen
MacLean
MacNaught
McDonald
McMillan
Martin
Matheson
Michaud
Montgomery
Murphy (Westmorland)
Nowlan
Pallett
Pearkes
Pearson
Philpott
Pickersgill
Pommer
Prudham
Purdy
Ratelle
Reinke
Robichaud
Robinson (Bruce)
Robinson (Simcoe-Est)
Rowe
St-Laurent
Simmons
Sinclair
Stick
Stuart (Charlotte)
Thibault
Tucker
Tustin
Valois
Villeneuve
Weir
Weselak
Winters
Wylie
Yuill—107

La motion de M. Weir est adoptée sur division et les bills sont lus pour la 2e fois.

[M. Knowles.]

## STATUT INDUSTRIEL DE LA FEMME

MESURE TENDANT À ASSURER L'ÉGALITÉ DE SALAIRE POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest)** propose la 2e lecture du bill n° 2, tendant à assurer aux femmes une égalité de salaire pour un travail de valeur égale.

—Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de consacrer beaucoup de temps, aujourd'hui, à l'étude de ce projet de loi, car c'est la troisième fois qu'il est présenté à la Chambre et la deuxième qu'il vient en discussion. Les arguments que j'ai invoqués l'an dernier en le présentant n'ont rien perdu de leur actualité. Il s'est produit bien peu de chose dans l'intervalle pour changer l'aspect de la situation. Cependant, le peu qu'il s'est produit aura, je l'espère, exercé quelque influence sur certains députés, et singulièrement sur le ministre du Travail (M. Gregg).

Certains des chiffres que j'ai cités l'an dernier et que j'avais puisés dans des publications du Bureau fédéral de la statistique se sont légèrement modifiés. Parmi les faits nouveaux depuis l'an dernier, je puis mentionner les dispositions législatives que le gouvernement anglais a prises, en janvier de cette année, pour assurer à son personnel féminin l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale; ces dispositions seront appliquées de façon progressive, jusqu'à ce que dans un délai de quelques années, ce personnel bénéficie de la péréquation intégrale du salaire.

Il y a eu autre chose depuis l'an dernier. Dans ses remarques formulées à la suite de la présentation du projet de loi de l'an dernier, le ministre du Travail a eu la témérité de dire à la Chambre que le Conseil national des femmes ne lui avait pas adressé de demandes. Le ministre du Travail est en relation aussi étroite que n'importe quel député avec cet organisme et il aurait dû savoir que sa remarque provoquerait une réaction immédiate. De toute façon, il a eu la réponse au cours de l'année. Le Conseil national des femmes lui a présenté sa demande invitant le Gouvernement à appuyer une mesure législative de ce genre et, plus tard, dans un mémoire présenté au Gouvernement, il a réitéré cette demande.

Depuis que j'ai parlé de cette question l'an dernier, il s'est produit un léger changement dans le nombre de nos travailleurs et dans celui des femmes qui en constituent une partie. D'après les derniers chiffres disponibles, ceux du 12 décembre 1954, il y avait 5,414,000 travailleurs au Canada, dont 4,179,000 hommes et 1,235,000 femmes, soit

environ 23 p. 100 de l'ensemble. La proportion est plus forte qu'elle ne l'était l'an dernier, alors que le chiffre mentionné était 22·2 p. 100. Fait intéressant à observer: pendant la période de presque un an qui s'est écoulée, le nombre des travailleurs masculins a augmenté de 13,000, tandis que, dans le cas des femmes, l'augmentation a été de 50,000. Voilà des chiffres significatifs.

Un autre élément important c'est le nombre de femmes parmi les contribuables dans notre pays. Pour autant que ces données diffèrent légèrement de celles que j'ai citées l'année dernière, je voudrais consigner au compte rendu les chiffres rectifiés. D'après les données statistiques de 1954, le nombre des femmes célibataires, sans personnes à charge, qui payaient des impôts, était de 651,130 en comparaison de 736,020 hommes célibataires également contribuables. En d'autres termes, les femmes célibataires versant des impôts représentent environ les cinq sixièmes du nombre des célibataires hommes assujétis aux impôts. Il semble donc curieux, quand on consulte ces chiffres, qu'il y ait une différence dans les salaires payés pour des emplois analogues.

Étant donné le peu de temps dont nous disposons aujourd'hui, pour traiter cette question, monsieur l'Orateur, et parce que je souhaite vivement qu'on en vienne à une décision, je terminerai mon exposé avec à peu près le même argument que j'ai déjà avancé l'année dernière. Mais je tiens à répéter ici les paroles de M. Kaiser, délégué du gouvernement américain à la conférence de l'organisation internationale du Travail; je les ai déjà citées l'année passée; elles figurent à la page 40 du septième rapport du comité pour l'étude du salaire égal pour un travail égal des femmes. Voici ce qu'a déclaré M. Kaiser:

> L'expérience acquise aux États-Unis a démontré que les employés et les patrons pourraient accepter le principe, qu'il pourrait être appliqué, et qu'une telle application protégeait le barème de rémunération en vigueur contre les tentatives faites pour réduire les salaires.

Je pense que les dernières observations de M. Kaiser sont significatives et j'aimerais les répéter: "Une telle application protègeait le barème de rémunération en vigueur contre les tentatives faites pour réduire les salaires."

Le bill à l'étude, monsieur l'Orateur, ne protège que les ouvriers relevant de la compétence fédérale. Il propose un principe fondé en droit dans maints pays et de nombreux états des États-Unis d'Amérique ainsi que dans trois provinces du Canada. Sur ce, monsieur l'Orateur, je recommande la mesure à la Chambre.

**L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté de nouveau l'honorable représentante avec intérêt. Je la félicite de son exposé d'aujourd'hui qui a été très bref. Je m'efforcerai de suivre son exemple autant que possible.

L'an dernier, elle a décrit la proposition de loi comme une mesure progressiste qui cadre bien avec la nouvelle situation de l'embauche à notre époque. Je fais mienne cette observation, ainsi que bien d'autres qu'elle a faites l'an dernier et aujourd'hui, car le nombre croissant des femmes dans les effectifs de notre main-d'œuvre a attiré l'attention du public sur la question du salaire féminin avec une insistance qui ne s'est jamais vue auparavant dans notre pays.

Mais il ne s'agit pas uniquement de l'égalité de salaire pour un travail de valeur égale. A mes yeux, la question embrasse le plus vaste problème du salaire féminin en général. Ce salaire est beaucoup plus bas, certes relativement plus bas, que le salaire versé aux hommes. Je crois que tout relevé en témoigne. Cette inégalité foncière est attribuable à bien des facteurs, dont un des plus importants est la coutume d'établir le barème des salaires applicables aux emplois traditionnement exercés par les femmes à des niveaux inférieurs au barème autorisé à l'égard des emplois occupés par des hommes. C'est une situation sur laquelle il nous faut posséder des renseignements plus exacts, une situation à laquelle une mesure prévoyant l'égalité de salaire ne remédie pas.

Le problème de la rémunération des femmes canadiennes, y compris les divers facteurs qui entrent en jeu dans son établissement, est l'un des sujets que notre nouvelle division de la main-d'œuvre féminine s'est donné pour tâche d'étudier. Je sais que mon honorable amie me regarde d'un œil sceptique quand je parle de fonctionnaires et de comités ministériels étudiant divers problèmes mais en l'occurrence elle conviendra, je pense, qu'on peut du moins juger à certains indices, que l'étude a commencé sérieusement.

Je tiens à souligner l'importance de notre division de la main-d'œuvre féminine. Dans le passé, le ministère a longuement étudié les problèmes particuliers aux femmes en matière d'embauchage. Nous sommes maintenant en mesure, je crois, de faire passablement plus dans ce domaine. Nous croyons que les études et recherches de cette nouvelle division, et le fait que leurs résultats seront mis à la portée de toutes les femmes du Canada, rendront possible la distribution de renseignements à l'égard du travail des femmes et, fait aussi important, sinon plus,

à l'égard de l'analyse des problèmes pressants qui se rattachent à cette question. Nous croyons que cette activité nous fournira un moyen important d'améliorer la situation économique des femmes et d'obtenir une juste appréciation de leur apport à notre effectif de main-d'œuvre.

Pour ce qui est du projet de loi de l'honorable représentante, on peut dire que la question en jeu n'est pas le principe d'une rémunération égale pour un travail égal. L'acceptation de ce principe comme norme est, je crois, essentielle à une juste appréciation sociale de la valeur du travail des femmes et du rôle important qu'elles jouent. Je me demande si, sans que la portée du problème soit par ailleurs plus clairement définie, une mesure législative au niveau fédéral pourrait contribuer à la solution des problèmes les plus importants qui se rattachent à la situation économique de la femme au Canada. Je suis convaincu qu'une mesure législative qui vise à mettre en œuvre un principe général est plus efficace quand elle s'applique à un problème dont les éléments sont clairement définis. Je soutiens que tous les éléments du problème à l'étude ne sont pas clairement définis. J'espère qu'il sera possible de les énoncer clairement sans trop de retard.

J'ai dit l'an dernier,—l'honorable représentante s'en souvient sans doute,—que, bien que j'approuve le principe dont s'inspire la proposition, je ne puis appuyer la mesure à l'étude avant que nous ayons poussé plus loin nos recherches. Depuis ce temps, le ministère du Travail a dressé un tableau comparatif des salaires versés aux hommes et aux femmes affectés aux mêmes emplois ou à des emplois analogues dans des entreprises relevant de la compétence fédérale. Comme le savent les membres de la Chambre, les traitements des fonctionnaires, au sein d'une même catégorie, sont exactement les mêmes pour les femmes et pour les hommes. Pour ce qui est des employés du gouvernement fédéral qui sont rémunérés suivant les taux courants, mon ministère a l'habitude de recommander que le barème soit le même, au sein d'une même classe, peu importe que le travail soit accompli par un homme ou par une femme au même titre. Tenant compte de tous ces faits, je puis dire, je crois, que le gouvernement actuel et mon ministère approuvent sans contredit le principe ici énoncé.

Les ententes collectives et les barèmes de salaires, dans les industries relevant de la compétence fédérale, établissent, dans la plupart des cas, un barème attaché à l'emploi. Il reste cependant certains barèmes où une différence existe mais il ne s'ensuit pas nécessairement que, dans ces cas, le principe du salaire égal pour un travail égal est invariablement mis de côté. Pour connaître exactement la situtation, il faudrait analyser la question plus à fond et, dans certains cas, mener, sur les lieux, des enquêtes que nous n'avons pas les moyens d'effectuer. Ce travail est en cours à l'heure actuelle. L'absence d'une définition précise des fonctions se rattachant à un emploi, au sein d'une même classe, empêche d'en venir à des conclusions sûres quant aux motifs sur lesquels se fonde la différence de salaire, quand il y en a une. Dans certains cas, il se peut qu'on ait tenu compte du sexe de l'employé mais, dans bien des cas, d'autres éléments entrent en ligne de compte, notamment la nature des fonctions que comporte l'emploi.

Cette question des fonctions attachées à un emploi doit être envisagée à l'égard de toute mesure législative portant sur une rémunération égale. L'application efficace de ce principe dépend, de fait, de l'existence des moyens nécessaires pour évaluer un emploi. Le fait que, comme l'honorable représentante l'a signalé, trois provinces ont adopté des mesures législatives, obligeant à verser un salaire égal pour un travail égal a été cité comme un exemple que le gouvernment fédéral devrait suivre. Bien que les provinces aient donné l'exemple, si l'on peut dire, cet argument n'est pas parfaitement convaincant, étant donné que le domaine de l'embauchage à l'égard duquel le Parlement du Canada peut légiférer en matière de questions ouvrières est tout différent de celui qui relève de la compétence provinciale.

Jetons un coup d'œil sur les industries énumérées dans le projet de loi. Je ne puis m'arrêter aux détails du bill, monsieur l'Orateur, mais tous les membres de la Chambre savent que les industries qui y sont énumérées relèvent de la compétence fédérale. Ce sont de très grandes entreprises, des sociétés fortement syndiquées, où la pratique des ententes collectives est possible et, de fait, passablement répandue maintenant. Sur un peu moins de 400,000 employés des industries relevant de la compétence fédérale, environ 70 p. 100 sont maintenant partie à des ententes collectives.

Cet état de chose tranche nettement sur la situation qui existe dans les industries très diverses et plus petites qui relèvent de la compétence provinciale. Il y a aussi, évidemment, un nombre considérable de grandes entreprises bien syndiquées sous l'empire des lois provinciales, mais il y a quand même beaucoup de petites entreprises où les ententes collectives ne sont pas encore devenues la norme.

Ce fait contraste nettement avec la situation qui existe dans les industries qui relèvent de la compétence provinciale. Dans celles qui tombent sous la juridiction provinciale, environ 32 p. 100 seulement des employés sont partie à des ententes collectives. Évidemment, le pourcentage des femmes doit être à peu près le même. Il ne s'ensuit donc pas, monsieur l'Orateur, que, si une mesure législative au niveau fédéral était jugée essentielle, elle doive s'en tenir, dans les détails ou même à l'égard de certaines de ses caractéristiques générales, à une méthode convenant à une province du Canada ou à un état des États-Unis. Il ne s'ensuit pas non plus qu'il faille recourir aux mêmes méthodes pour assurer l'adoption de normes améliorées, y compris, par exemple une rémunération égale pour un travail égal.

Dans le domaine qui ressortit à l'autorité fédérale, dans les cas où les ententes collectives sont depuis un certain nombre d'années le moyen reconnu de régler les différends, la mesure proposée pourrait entraîner une intervention inutile à l'égard des méthodes normales de négociations entre employeurs et employés. Je ne cite pas ce fait comme un obstacle insurmontable à une telle mesure, monsieur l'Orateur; je veux plutôt par là prévenir la Chambre qu'il importe de tenir compte de cet élément dans la préparation d'une loi fédérale.

On reconnaît généralement que l'adoption d'une loi est loin d'être le seul moyen d'assurer l'application du principe de la rémunération égale pour un travail égal. Il y a d'autres façons de réaliser des progrès dans cette voie. La convention comportant une rémunération égale pour les hommes et les femmes à l'égard d'un travail égal, convention adoptée en 1951 par l'Organisation internationale du travail et que mon honorable ami a mentionnée à propos d'autre chose, reconnaissait l'existence d'autres moyens de mettre en œuvre ce principe. Un de ces moyens était les ententes collectives entre employeurs et employés.

**Mme Fairclough:** Cette convention n'a jamais été soumise au Parlement fédéral.

**L'hon. M. Gregg:** La convention n'a jamais été soumise au Parlement fédéral parce que le représentant du Canada à l'Organisation internationale du travail, comme le sait mon honorable amie, a signalé qu'au Canada cette question relève partiellement de la compétence fédérale et partiellement de la compétence provinciale. A cause de ce fait, notre représentant a dû s'abstenir de voter en faveur de la proposition dans son ensemble quand elle a été soumise à l'Organisation internationale du travail. Dans ces principaux secteurs d'embauchage qui relèvent de la compétence fédérale, il semble qu'on s'en tienne au principe de la rémunération égale. Je sais qu'il reste un petit nombre, mais non moins très important, de femmes assujéties à notre compétence fédérale qui ne bénéficient pas des accords.

L'étude de toutes les données disponibles a révélé que sans des renseignements supplémentaires, on ne peut déterminer l'étendue du problème. Je reviens à ces excellents mots "études et recherches". C'est ce que nous nous efforçons de faire. La Chambre se souvient sans doute qu'à la dernière session, lorsque j'ai pris la parole à propos d'un bill semblable que mon honorable ami avait présenté, j'ai signalé qu'il semblait étrange que les récentes délégations d'éminents groupements de femmes que nous avions reçues n'avaient aucunement soulevé ce point. Je constate que l'honorable représentante a été très occupée depuis, car la situation n'est pas la même cette année.

Les groupes qui ont fait ces démarches représentent un élément très important de l'opinion publique et leurs démarches ont du poids. Pour ma part, je suis heureux de ces démarches. Mais je signale cette année, aussi bravement que je l'ai fait l'an dernier, qu'aucun des groupes qui ont fait des démarches n'a présenté de renseignements pertinents indiquant la nature et l'étendue du problème et aucun d'eux n'a exposé son attitude en ce qui concerne la nature d'une mesure législative qu'ils désirent voir adopter. En d'autres termes, ils ne nous ont aucunement indiqué comment nous devrions procéder pour adopter une mesure de ce genre sur le plan fédéral. A mon avis, ils devraient être disposés à le faire lorsqu'il réclament l'adoption d'une loi, car j'estime que l'adoption d'une mesure ne peut être motivée que lorsqu'elle se rapporte à un problème bien précis de notre société, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes.

Comme nous n'avons aucune preuve précise de l'existence, dans le domaine fédéral, d'un problème motivant une telle mesure, je ne suis pas disposé à appuyer cette proposition de loi en ce moment. Mais je m'empresse d'ajouter que je suis parfaitement disposé à fournir les moyens permettant de nous démontrer que ce besoin existe et permettant aux organismes qui font les démarches de nous indiquer comment une loi fédérale pourrait combler cette lacune. J'irai même plus loin. Je rappelle que j'ai invité la délégation qui s'est entretenue récemment avec les représentants du Gouvernement, à nous démontrer quelle serait la meilleure façon de légiférer dans ce domaine, en portant les faits pertinents à l'attention de la directive de notre division de la main-d'œuvre féminine,

qui préside le comité qui s'occupe de la question.

Mon attitude actuelle en ce qui concerne une mesure prescrivant la rénumération égale dans les industries fédérales se fonde sur les considérations que j'ai exposées, mais j'aimerais ajouter quelques remarques à propos de ce bill. Sa disposition principale ressemble à celle que renfermaient plusieurs projets de loi présentés au Congrès des États-Unis, mais cet organisme n'a pas encore jugé à propos de les adopter.

Le bill déclare qu'un employeur se rend coupable d'un acte déloyal s'il établit une distinction entre la rénumération versée aux personnes des deux sexes, s'il rénumère les femmes à un taux moins élevé que les hommes,—et je tiens à souligner ce point,—à l'égard d'un travail analogue, dont l'exécution exige la même compétence. Je m'arrête ici et, sans vouloir manquer de respect envers l'honorable représentante, je signale que ces mots sont vagues lorsqu'il s'agit de réglementer le taux de rénumération. Je me permets de lui demander ce qui constitue un travail comparable? Qu'entend-on par compétence comparable? Et ce qui importe peut-être encore plus, qui décidera ce qui constitue un travail comparable ou une compétence comparable?

Ces mots peuvent certes faire l'objet d'interprétations très différentes. Cependant, le projet de loi laisserait à une commission nommée par le ministre le soin d'interpréter ces mots d'une façon raisonnable dans un cas donné et permettrait au ministre du Travail de rendre toute ordonnance qu'il juge nécessaire pour donner suite aux recommandations de la commission.

Je sais que le Règlement nous interdit de nous reporter à un débat antérieur de la même session, mais je me permets de rappeler ce qui s'est passé en ces derniers jours. Je me demande si ces pouvoirs illimités que mon honorable amie veut confier au ministre du Travail, du présent ou de tout futur gouvernement, seraient bien conformes aux opinions exprimées si souvent, par exemple, par l'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming). Le projet de loi ne prévoit aucun appel d'une telle ordonnance du ministre et toute infraction à cette ordonnance constitue un délit comportant une peine. Dans notre loi demandant d'éviter les distinctions injustes à l'égard de la race, de la religion ou de la couleur, nous avons pris beaucoup de peine pour nous assurer des moyens de contrôle, avant et après que la question a été portée à l'attention du ministre, afin que les personnes qui se sentent lésées puissent de nouveau interjeter appel. Ces pouvoirs discrétionnaires très étendus et la façon vague d'exprimer l'intention du parlement dans le projet de loi, me semblent peu compatibles avec les opinions exprimées à la Chambre sur le droit d'en appeler d'une décision prise par un ministre.

[L'hon. M. Gregg.]

Pour les motifs que j'ai exposés, je ne crois pas qu'on ait suffisamment démontré le besoin ou l'opportunité d'une mesure de ce genre dans le domaine fédéral en ce moment. Et je suis très explicite sur ce point. Je sais qu'il existe des lois provinciales semblables, mais étant donné l'expérience très restreinte qu'elle ont eue dans ce domaine,—et mon honorable amie, qui s'est sans doute renseignée sur ce point reconnaîtra, j'en suis sûr, que l'expérience des provinces est très limitée dans ce domaine,—il est difficile d'évaluer avec exactitude l'utilité de ces mesures.

Je pense qu'il est raisonnable de vouloir suivre de très près l'application des mesures provinciales. Mais tant qu'on n'aura pas précisé davantage l'étendue du problème en ce qui concerne le gouvernement fédéral,—et j'espère qu'on le fera bientôt,—il ne conviendrait pas que nous adoptions prématurément une mesure qui pourrait être considérée, dans certains milieux, comme un empiétement sur la compétence provinciale dans ce domaine.

Je tiens à répéter que je suis parfaitement en faveur du principe de la rémunération égale à l'égard d'un travail égal; j'appuie toute mesure raisonnable et pratique destinée à étendre l'application de ce principe au Canada. Notre ministère a beaucoup fait dans ce domaine depuis la création et l'organisation récentes de notre division de la main-d'œuvre féminine. Ceux qui étudient ce problème estiment qu'il y a lieu de se renseigner davantage avant de conclure définitivement qu'il y aurait lieu d'adopter telle mesure législative sur le plan fédéral. Je tiens à assurer à mon honorable amie que nous nous efforcerons de terminer cette enquête le plus tôt possible. Tous les groupes et organismes particuliers qui ont exprimé des opinions générales à l'appui d'une mesure législative, auront l'occasion de s'entretenir avec les fonctionnaires de mon ministère et d'apporter les preuves pertinentes à l'appui de leurs opinions. Nous les accueillerons avec empressement.

J'espère que, compte tenu de mes observations et vu la discussion dont le problème a fait l'objet, l'auteur du bill n'insistera pas pour qu'il soit mis au voix, mais jugera qu'elle a atteint son objectif. Si elle juge que c'est impossible, il est clair, après ce que j'ai dit, que, sans nier l'excellence du principe en cause, je devrai voter contre la motion portant deuxième lecture du bill.

*(Texte)*

**M. Hector Dupuis (Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, avec le consentement des membres de la Chambre, je vous prie de déclarer qu'il est 6 heures et je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** L'honorable député aimerait proposer le renvoi de la suite du débat parce qu'il ne veut pas prendre la parole si près de six heures.

**M. Knowles:** Le vote.

**M. l'Orateur:** La Chambre est saisie d'une motion d'ajournement. Nous devons suspendre la séance ou permettre à l'honorable député de proposer le renvoi de la suite du débat.

**M. Fleming:** Ou il peut poursuivre le débat.

**M. l'Orateur:** Les honorables députés sont-ils disposés à suspendre immédiatement la séance?

**Des voix:** D'accord.

(Sur la motion de M. Dupuis, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

---

## Reprise de la séance

## COURS D'EAU INTERNATIONAUX

MESURE EXIGEANT L'OBTENTION D'UN PERMIS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LA CONSTRUCTION, LA MISE EN SERVICE ET L'ENTRETIEN D'OUVRAGES D'AMÉLIORATION

La Chambre reprend l'étude de la motion du très honorable M. Howe tendant à la 2e lecture du bill nº 3 relatif à la construction, la mise en service et l'entretien d'ouvrages destinés à l'amélioration de cours d'eau internationaux.

**M. Low:** Monsieur l'Orateur, avant la levée de la séance j'avais établi, d'une façon générale, que durant les 20 dernières années j'avais été personnellement témoin de l'arrogance croissante des gouvernements fédéraux, notamment de celui qui est actuellement au pouvoir, arrogance qui leur avait permis d'assumer des pouvoirs en bien des cas où l'on ne pensait pas qu'ils eussent tenté de les prendre. Sauf erreur, je disais en terminant que nous nous demandons avec étonnement où aboutiront cette arrogance et cette soif de pouvoir effréné. La question mérite d'être examinée par tout Canadien digne de ce nom.

Par exemple, quelles mesures stupides le gouvernement actuel ou un des successeurs ne seront-ils pas portés à prendre à l'avenir, si le gouvernement libéral actuel réussit à accomplir ce qu'il cherche à faire au moyen du bill à l'étude. Dans ce cas, comment pourra-t-on préserver les droits des provinces, surtout ceux qui sont inclus dans la zone indécise des pouvoirs non attribués de façon précise par la constitution? Voilà le problème!

J'ai écouté avec la plus grande attention les déclarations du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Je me permettrai de citer de brefs extraits de son discours (page 1097 du hansard) où il a parlé de l'article 9 de l'entente intervenue entre la société Kaiser et la province de la Colombie-Britannique. Après avoir cité une partie de l'article 9, qui porte sur le permis délivré en conformité de l'article 8, il a dit ce qui suit de l'Administration de Bonneville:

> Or, monsieur l'Orateur, l'Administration de Bonneville, organisme fédéral américain, n'est même pas partie à cette entente.
>
> M. Herridge: Voilà le point.
>
> L'hon. M. Lesage: Elle n'est même pas partie à cette entente. La société Kaiser garantit que le gouvernement de la Colombie-Britannique obtiendra 20 p. 100 de la quantité supplémentaire d'énergie électrique produite par l'emmagasinage mais cette énergie sera obtenue de l'Administration de Bonneville, organisme fédéral qui n'est pas partie à cette entente. Du reste, il n'est pas fait mention ici d'entente entre Bonneville et Kaiser.
>
> Quelles sont les garanties? Où sont ces garanties? A quoi cela nous mène-t-il? Tout est laissé au hasard. Je n'ai jamais rien vu de si naïf; il n'existe aucune garantie. En outre, en supposant que l'Administration de Bonneville décide d'allouer à la société Kaiser 10 p. 100 de l'énergie hydroélectrique, la société Kaiser n'est tenue à son tour que de fournir la moitié de ces 10 p. 100, soit 5 p. 100.

Il est parfaitement clair que le ministre ne possédait pas les renseignements détaillés qu'il aurait pu obtenir s'il avait consenti à s'entendre raisonnablement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il n'a même pas cherché à obtenir les renseignements qui lui auraient permis de formuler des déclarations plus exactes et dans son discours d'hier soir et dans sa lettre. Dans les deux cas, il y a eu de graves omissions.

Voici certains des détails que le ministre aurait appris s'il avait le moindrement cherché à s'entendre avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, ce qu'il n'a pas fait. Comme le ministre le sait, l'actuelle entente avec la société Kaiser est, dans ses grandes lignes, un accord provisoire. On ne prétend pas qu'elle soit définitive à tous égards. Avant qu'elle soit mise à exécution, un contrat interviendra entre les sociétés Kaiser et Bonneville, lequel sera transféré au gouvernement de la province de la Colombie-Britannique. Les garanties relatives à la livraison de

devaient importer du pétrole de l'Orient, ils d'exécution visant à assurer la livraison, tout cela fait partie intégrante du permis conditionnel relatif à l'eau qui pourra comporter toutes les dispositions et conditions qu'il plaira à la province d'imposer.

Le cautionnement d'exécution sera fourni par une société de garantie reconnue et assurera soit la livraison de la quantité stipulée d'énergie en Colombie-Britannique, soit, dans l'éventualité d'une faillite ou de tout autre défaut de la société, un paiement comptant équivalant à la valeur de l'électricité au cours de toute la période de 50 années.

Le ministre savait qu'il devait y avoir des conditions de ce genre. Cependant, il s'efforce ici de minimiser ou de tourner en ridicule, plutôt que de chercher à se renseigner. Il pouvait se procurer ces renseignements. L'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch) a pu prendre lui-même connaissance au bureau du ministre des Mines à Victoria de l'existence d'un contrat de cette nature. Il l'a mentionné dans son discours hier, discours dans lequel il s'est montré, disons-le en passant, tout à fait juste. Le ministre ne voulait pas comprendre. Le ministre devra rendre compte d'avoir fait des déclarations dénuées de tout fondement parce qu'il n'a pas voulu se renseigner auprès du gouvernement intéressé.

Jusqu'ici, au cours de la discussion, les députés qui siègent du côté du Gouvernement ont formulé de graves reproches à l'endroit de l'entente passée avec la Kaiser. Pourtant, il n'en est pas encore un seul qui ait proposé quelque chose de mieux. On nous a parlé d'une entente à parts égales. Mais le ministre du Commerce (M. Howe) nie avoir rien dit de tel. J'ai bien entendu mentionner, pourtant, une entente à parts égales.

**Le très hon. M. Howe:** Mais quand donc ai-je dit n'avoir pas parlé d'une entente à parts égales.

**M. Low:** Vous avez dit cela hier.

**M. Quelch:** Lisez donc le hansard.

**Le très hon. M. Howe:** Je me rappelle ce que j'ai dit. Si une des parties fournit le débit et l'autre la charge, cela permet plutôt de supposer qu'il y a une entente à parts égales.

**M. Low:** Le ministre semble nous dire qu'il n'a pas parlé d'une entente de ce genre. Il reste que même s'il l'avait fait, jamais la Colombie-Britannique ne pourrait en retirer d'avantages comparables à ceux que comporte l'entente actuelle. On peut bien, du fond de son fauteuil, critiquer et tourner en ridicule une entente à laquelle est partie la Colombie-Britannique, mais jusqu'à ce qu'on ait trouvé quelque chose de mieux, de grâce, qu'on se tienne tranquille!

**M. Blackmore:** Ils n'ont absolument rien à proposer.

**M. Low:** Ils n'ont rien à proposer. Cette question est trop sérieuse pour qu'on s'en moque ou qu'on en rie. Le Gouvernement devrait commencer à en reconnaître le bien-fondé. Je souligne ce point. Je pense qu'il est facile de le démontrer. A mon sens, la seule façon d'utiliser l'eau à cet endroit des lacs Arrow, dans le réseau du fleuve Columbia, pour la production d'énergie ou à d'autres fins, serait de laisser les États-Unis produire de l'énergie. Ceci dit, je défie n'importe quel ministre de discuter la question et de me prouver le contraire. C'est impossible. Dans les circonstances, quiconque envisage sérieusement le problème ne peut que conclure qu'on est disposé à laisser cette eau se perdre pendant des générations plutôt que de l'utiliser.

Les porte-parole libéraux ont formulé des déclarations extravagantes et ont eu recours à la tactique de la peur afin de convaincre les habitants de la Colombie-Britannique et des autres régions du Canada que l'aménagement du barrage Kaiser retardera ou entravera certainement la mise en valeur future du réseau du fleuve Columbia. Je soutiens que les libéraux qui s'expriment ainsi ne peuvent apporter aucune preuve à l'appui de leurs avancés.

Pendant qu'ils s'efforcent d'étayer les arguments peu solides qu'ils exposent à l'appui de ce projet de loi, ils oublient que l'adoption du bill pourrait fort bien retarder indéfiniment l'entreprise Frobisher sur la rivière Taku, dans le nord de la Colombie-Britannique. Il faudrait se renseigner à fond sur cette conséquence possible avant de permettre au projet de loi de franchir l'étape de la deuxième lecture. C'est là un point que nous sommes disposés à discuter.

Une autre raison qui nous pousse à combattre le bill, c'est qu'il démontre une fois de plus l'illogisme du Gouvernement, surtout en ce qui a trait à l'énergie et à l'exportation de l'énergie. Je tiens à relever quelques contradictions dans sa politique en l'espèce, si tant est qu'on puisse appeler cela une politique. Prenons le cas du pétrole, domaine dans lequel le Canada ne subvient pas encore à tous ses besoins. Nous avons fait de notre mieux pour y arriver mais il y a eu des moments où il a fallu mettre les États-Unis à forte contribution. Alors qu'eux-mêmes ne subvenaient pas à leurs propres besoins et

devaient importer du pétrole de l'Orient, ils ont eu quand même l'obligeance de nous fournir leur pétrole.

Aujourd'hui nous exportons du pétrole et ce commerce ne pose aucun problème. On exporte le pétrole vers l'ouest central des États-Unis par voie de Gretna, au Manitoba. Faut-il souligner que c'est un avoir à fonds perdu, alors que celui dont il s'agit dans le présent débat est un bien récupérable et se classe dans une catégorie tout à fait différente. Permettez-moi de mettre la question en lumière pour ce qui est du gaz. A l'heure actuelle, on exporte du gaz en vertu d'un permis, d'un secteur bien isolé du sud de cette province où ne se trouve aucune concentration d'industries. On exporte ce gaz à *l'Anaconda Copper Company,* d'Anaconda (Montana), et personne ne pousse les hauts cris à ce sujet. Pourquoi les libéraux n'ont-ils pas tempêté lorsque l'Alberta a conclu son entente avec la société Anaconda?

**Le très hon. M. Howe:** Cette entente a été proposée par le gouvernement fédéral et recommandée au gouvernement d'Alberta. Cette province a approuvé cette proposition et lui a donné suite, de sorte que l'exportation du gaz se fait maintenant en vertu d'un permis fédéral.

**M. Low:** Relevons qu'il trahissait en cela son manque d'esprit de suite. Il faut dire aussi que l'Alberta ne lui a pas ménagé sa collaboration à cet égard. Pouvions-nous faire autre chose? Nous n'avions pas à leur donner l'approvisionnement. Nous en avions le contrôle à l'intérieur de la province et aucun gouvernement libéral n'aurait pu trouver à redire à cela. Mais il y a plus. A l'heure actuelle, on prend des dispositions en vue d'exporter du gaz naturel de l'Alberta jusqu'à l'Est canadien et, en même temps, dans les États de l'Ouest central. Où est la logique dans une telle ligne de conduite?

**Le très hon. M. Howe:** Qui nous a demandé de prendre des dispositions en ce sens?

**M. Low:** C'est nous, bien entendu, mais nous avons demandé plus que cela. Nous avons demandé l'adoption d'une ligne de conduite qui nous permettrait d'exporter ce gaz et qui garantirait aux producteurs de notre province un prix à la source suffisant. Je ne suis pas sûr que le ministre ou le Gouvernement ait fait preuve de sagacité dans tout ce marché.

**Le très hon. M. Howe:** Vous êtes passés maîtres dans l'art de déplacer la question.

**M. Low:** Nous ne déplaçons pas la question. J'ai déjà signalé comment le Gouvernement manque d'esprit de suite en cette affaire. Arrêtons-nous un instant à la question de l'électricité. J'ai dit que, déjà, on exporte de l'électricité de la Colombie-Britannique à un groupe d'entreprises d'énergie du Nord-Ouest.

**Le très hon. M. Howe:** Provisoirement.

**M. Low:** Provisoirement ou non, peu importe! L'important est qu'on en exporte et, s'il faut craindre que s'établissent des situations acquises outre-frontière, il y a autant de danger dans le cas des exportations dont je parle qu'il y en aurait dans le cas du projet en discussion.

**Le très hon. M. Howe:** Divagations!

**M. Low:** Au lieu de blaguer, servons-nous donc un peu de logique et de raisonnement. L'entreprise d'énergie atomique, qui relève du ministre, fabrique du plutonium et d'autres dérivés de l'uranium à Chalk-River et en exporte aux États-Unis. Je suis d'avis qu'on saurait facilement démontrer que ces dérivés fissibles de l'uranium pourraient être bien plus importants pour notre pays dans les années à venir que ne le sera jamais la quantité d'énergie hydroélectrique comparativement faible en cause dans l'entreprise Kaiser. Mais les libéraux ne s'émeuvent guère à ce sujet.

On devrait retirer le bill n° 3 et le garder en réserve, tant que le gouvernement n'aura pas assez de bon sens pour dresser, de concert avec les provinces, un programme satisfaisant et complet en matière d'énergie naturelle, un programme qui tienne compte des meilleurs intérêts de tout le pays. Peut-être constatera-t-on, après cela, qu'une mesure comme le bill n° 3 s'insère dans la mise en œuvre d'un programme d'ensemble. Dans ce cas, j'imagine que des gens intelligents de partout s'en rendront compte et collaboreront en vue de l'adoption d'une telle mesure législative. Mais présentons-le d'une façon raisonnable, comme faisant partie d'un programme complet d'énergie naturelle et de combustibles.

Il est toujours embarrassant d'essayer d'évaluer un bill en le rattachant à une unique entreprise, à un unique projet. Ceux qui tâchent de faire adopter ce bill n° 3 s'efforcent de leur mieux à en camoufler le véritable sens en parlant contamment du barrage Kaiser et du programme de mise en valeur du Columbia. Dans toute cette affaire, le parti libéral a joué, sur l'échiquier politique, une partie si louche que beaucoup de ses partisans ne reconnaissent plus au juste l'objectif ni la fin véritable de la mesure. Voilà pourquoi avant de terminer mes observations, je voudrais ramener le débat au principe essentiel du projet de loi.

**M. Byrne:** C'est votre parti qui l'a oblitéré.

**M. Low:** Quel est le principe directeur de la mesure? Les deux ministres qui l'ont présentée, ainsi que le député de Vancouver-Quadra (M. Green), qui a parlé au nom du parti conservateur, et d'autres encore, semblent croire qu'il s'agit surtout de l'exploitation des ressources hydroélectriques du Canada dans l'intérêt national. Je maintiens, toutefois, que ce n'est pas là le principe essentiel. L'exploitation des ressources hydrauliques du Canada dans l'intérêt du pays représente peut-être l'espoir qu'entretenait le ministre. Il le souhaite peut-être vivement. Je ne prétendrai pas que le ministre manque de franchise, et je ne le prétendrai jamais. J'ai pour lui beaucoup de respect. Parfois, je rejette énergiquement ses vues, et je continuerai de le faire, si j'estime que j'ai raison. Cependant, si c'est là un de ses souhaits sincères, je tiens à dire que c'est aussi l'espoir sincère et le souhait de tout Canadien digne de ce nom. Nous voulons tous que les ressources hydrauliques du Canada soient mises en valeur pour le bien du pays; c'est certainement l'espoir et le souhait du gouvernement de la Colombie-Britannique. Je me suis entretenu avec des membres de ce gouvernement au sujet de cette entreprise et j'ai conclu de cet entretien qu'ils sont animés d'une complète sincérité de but et qu'ils veulent bien faire. Tous les membres du parti créditiste à la Chambre entendent ne rien négliger pour assurer la pleine et glorieuse réalisation de cet espoir.

Cependant, cela n'est pas le véritable but du projet de loi. Son but véritable c'est de tenter d'assurer au gouvernement fédéral l'autorité complète et exclusive sur tout cours d'eau qui prend naissance au Canada, et sur toute partie d'un cours d'eau qui traverse la frontière entre le Canada et les États-Unis, de même que sur tous les ouvrages et installations qui existent déjà ou qui seront aménagés plus tard le long de ces rivières. Je parle des installations qui peuvent élever ou abaisser le niveau des eaux à la frontière.

**L'hon. M. Lesage:** Il y a plus que cela.

**M. Low:** Oui, je le crois, mais cela suffit certainement.

**L'hon. M. Lesage:** Puis-je demander à l'honorable député si, après avoir lu le projet de loi, il ne convient pas que la mesure ne s'applique pas, à moins que les ouvrages modifient l'emploi des eaux hors du Canada?

**M. Low:** C'est possible.

**L'hon. M. Lesage:** C'est écrit dans le bill.

**M. Low:** Je ne crois pas que cela soit énoncé très clairement. Quoi qu'il en soit, l'aspect le plus grave de cette mesure législative, c'est qu'elle apparaît comme une tentative de la part du gouvernement d'apporter un important changement à la constitution, par la simple adoption, par la Chambre, d'une mesure législative obstructionniste.

Cela dit, je voudrais maintenant toucher l'aspect constitutionnel de cette question. Dans le discours qu'il a prononcé hier soir, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est attardé à démontrer que le projet de loi ressortit parfaitement au gouvernement fédéral, parce qu'il découle du paragraphe 10 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'acte de l'Amérique du Nord britannique a été élaboré par des hommes prévoyants, des hommes qui, à mon sens, étaient très consciencieux et qui ont accompli une tâche admirable. J'ai toujours estimé que la répartition des pouvoirs, ainsi qu'on la trouve dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a été judicieuse, heureuse et sage.

L'article 91 énumère les sujets qui relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral. L'article 92 énonce les sujets qui ressortissent exclusivement aux gouvernements provinciaux. Mais il y a un autre groupe de pouvoirs, ceux qui se trouvent dans la zone indécise, qui ne sont pas explicitement attribués à l'un ou aux autres. Dans le cas présent, le gouvernement fédéral a invoqué la disposition la plus vexatoire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notamment le paragraphe 10 de l'article 92, et il l'a utilisée à titre de fondement constitutionnel du projet de loi. Je dis que cette disposition est vexatoire parce que chaque fois qu'on l'a invoquée, elle a suscité du ressentiment et la désunion dans notre pays.

En deuxième lieu, les auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ont cru que cette disposition devrait être et allait être utilisée avec discrétion, car elle comporte les pouvoirs les plus absolus. Un gouvernement soucieux de justice et d'équité, désireux de favoriser l'unité nationale n'invoquerait qu'avec extrême prudence cet article de l'acte de l'Amérique du Nord britannique, surtout quand il s'agit d'une province qui depuis des années exerce des droits incontestés sous l'empire de sa propre loi, droits auxquels ne peut manquer de porter atteinte la mesure actuellement envisagée dans le bill fédéral nº 3. Lorsque je parle de loi incontestée depuis bien des années, je veux dire la loi mentionnée hier par l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch), la loi de 1897 régissant les eaux en Colombie-Britannique. Les gouvernments successifs de la province ont exercé, toutes ces années, les pouvoirs conférés par cette loi qui n'avait jamais été contestée. Le gouvernement actuel a cru que ladite loi l'autorisait à aller de l'avant, et

c'est donc en toute sincérité qu'il a conclu un arrangement avec la société Kaiser en vue de mettre en valeur certaines ressources hydrauliques qui se perdent actuellement.

Monsieur l'Orateur, la situation est bien grave s'il suffit, pour modifier la constitution, d'adopter une loi. Quels droits toute province peut-elle bien juger à l'abri des empiétements d'un gouvernement fédéral arrogant qui ne se soucie guère des sentiments de gens qui n'appartiennent pas au même parti politique que le sien? La loi sur la marine marchande du Canada a été fondée sur cette même disposition, soit sur le paragraphe 10 de l'artice 92 de la loi de l'Amérique du Nord britannique. Depuis qu'on l'a invoqué, cet article a servi à mettre tout élévateur de céréales de ma circonscription, même le plus petit, au service de l'intérêt général des Canadiens.

Voilà jusqu'où cela peut aller. Quel n'est pas le nombre d'écoles, voire de salons de coiffure auxquels on pourrait appliquer une telle disposition sous prétexte que ce sont des ouvrages servant au bien général du pays? Si un gouvernement irréfléchi ne s'avisait jamais de le faire, et s'il en avait l'audace, rien ne pourrait l'en empêcher. Il s'agit d'un très grave problème que tout Canadien doit étudier.

Enfin, le bill nº 3 est une mesure d'obstructionniste. Il est parfaitement établi, d'après ce qui s'est dit à la Chambre et en dehors, que l'objet principal est d'empêcher la conclusion d'un accord négocié par un de nos gouvernements provinciaux. C'est une mauvaise raison pour motiver une mesure législative, car il y a bien d'autres moyens et de meilleurs de sauvegarder l'intérêt national. Et second lieu, le bill a un objet répressif. Il prévoit le pouvoir de punir une province, attitude toujours mauvaise, en principe, lorsqu'il s'agit de légiférer à la Chambre. Troisièmement, il se fonde sur une présomption. Il suppose en effet que, lorsqu'il veut se revêtir du pouvoir d'empiéter sur les droits des provinces, le gouvernement fédéral n'aura qu'à invoquer l'article 92, paragraphe 10, de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Pour les raisons que j'ai signalées je m'oppose à la deuxième lecture du bill à l'étude et je propose, appuyé par l'honorable député de Macleod (M. Hansell):

Que tous les mots après "que" dans la motion portant deuxième lecture du bill nº 3 soient rayés et remplacés par les suivants:

"Le nouvel examen du présent bill soit différé jusqu'à ce que le principe dont il s'inspire ait été soumis à une conférence fédérale-provinciale et considéré par elle."

**M. l'Orateur:** J'ai entendu l'amendement proposé par le député de Peace-River. Même s'il a le droit de demander un nouvel examen d'un problème envisagé par le bill, la motion doit demander que le sujet soit soumis à un organisme existant, soit à un comité permanent soit à une commission comme celle des transports ou un autre organisme du genre. Autrement, qu'arriverait-il du bill, si personne ne convoquait une conférence fédérale-provinciale?

**M. Fulton:** Demandez au ministre de la Justice.

**M. l'Orateur:** Le député se rend compte, je crois, que sauf s'il modifie son amendement, je ne pourrai l'accepter. S'il consulte le commentaire nº 657 de Beauchesne, 3e édition, il verra qu'on y déclare dans la dernière partie:

...ou demandant la présentation de renseignements complémentaires concernant le bill par des comités, ou des commissions, ainsi que la production de documents ou d'autres témoignages, ou l'opinion de juges.

L'expression "comités ou commissions" se rapporte par exemple à la Commission des transports ou à l'un des comités créés en vertu de l'article 63 du Règlement. Le député aimerait-il nous faire part des intentions qu'il entretenait?

**M. Low:** Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup réfléchi afin de trouver une façon d'empêcher que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois et afin de nous donner ainsi l'occasion d'étudier à nouveau la question. Je savais que si nous laissions lire le bill pour la deuxième fois, la Chambre aurait de ce fait approuvé le principe dont il s'inspire, et ce principe étant ainsi adopté, la principale raison de tenir un débat serait supprimée. J'ai consulté la troisième édition (1943) des *Parliamentary Rules and Forms* de Beauchesne et à la page 337, sous la rubrique "Ammendements", j'ai constaté qu'il existe deux façons de proposer un amendement en ce sens. La première consiste à proposer le renvoi de la mesure à six mois. Voici la seconde:

La motion suivante étant proposée: Que le bill nº...

En l'occurrence, c'est le bill nº 3.

intitulé... soit lu pour la 2e fois, M..., appuyé par M..., propose à titre d'amendement, que tous les mots après "que" dans la motion portant deuxième lecture du bill nº 3 soient rayés et remplacés par les suivants:

"Le nouvel examen du présent bill soit différé jusqu'à ce que le principe qui en fait le fond ait été soumis par voie de référendum aux électeurs du Canada et approuvé par eux.

Sir Wilfrid Laurier a évidemment recouru à cette façon de procéder en quelque circonstance passée. On la cite ici comme un

moyen de présenter un amendement. J'ai cru pouvoir m'en servir pour présenter le nôtre.

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député veut bien lire le commentaire 657, qui résume les diverses formes que peut prendre un amendement, il verra en note au bas de la page, May 390. S'il se réfère à May 390, il verra qu'aux trois façons de procéder indiquées dans le commentaire 657 s'ajoutent deux ou trois autres façons de procéder que Bourinot a supprimées dans sa quatrième édition, et qui n'apparaissent pas dans l'édition 1943 de Beauchesne. La raison c'est qu'une coutume s'est établie, confirmée par les décisions des orateurs précédents, d'entendre par renvoi du sujet d'un bill à un comité son renvoi à un comité existant ou une commission existante.

Cet amendement, s'il portait que le sujet du bill soit renvoyé à un comité permanent ou à une commission existante, serait acceptable.

**M. Low:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Il semble donc que mon amendement ne soit pas acceptable. En conséquence, puis-je proposer, appuyé par l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell):

Que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

**M. Knowles:** J'invoque le Règlement. Il s'agit d'un point très technique, j'en conviens, mais autant vaut tirer les choses au clair. D'ailleurs je suis certain que les honorables députés qui siègent à ma gauche pourront remédier à la situation. Sauf erreur, l'honorable député de Macleod a déjà pris la parole; par conséquent, il ne peut appuyer la proposition d'amendement. L'honorable député de Peace-River devra en trouver un autre pour l'appuyer.

**M. Low:** Je vais en trouver un autre. Disons que ce sera l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch).

**M. l'Orateur:** C'est un point technique, mais il faut parfois régler ces questions avant qu'elles deviennent de graves infractions. Par conséquent, l'honorable représentant de Macleod (M. Hansell) propose, appuyé par l'honorable représentant d'Acadia (M. Quelch) que le bill ne soit pas maintenant lu pour la deuxième fois, mais qu'il soit lu dans six mois de ce jour. La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

**M. Hahn:** Je signale, monsieur l'Orateur, que c'est l'honorable représentant de Peace-River (M. Low) qui a proposé l'amendement et non pas l'honorable député de Macleod.

[M. Low.]

**M. l'Orateur:** Si la Chambre consent à ce qu'on remédie à la difficulté d'ordre technique qu'a signalée l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous pourrions peut-être considéré l'amendement proposé par l'honorable représentant de Peace-River et appuyé par l'honorable député d'Acadia. La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion?

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Avant la mise aux voix j'ai à formuler plusieurs observations qui me paraissent indispensables. Me permettra-t-on tout d'abord de signaler à la population, comme aux députés, la grande importance que présente la deuxième lecture d'un bill. Adopter ce projet de loi à l'occasion de la deuxième lecture c'est en effet pour la Chambre des communes du Canada souscrire au principe dont il s'inspire.

Comme l'a rappelé notre collègue de Peace-River nul ne sait au juste ce qu'est ce principe. C'est le loup déguisé en brebis. La toison de la brebis peut être agréable à contempler du dehors, mais le loup qui se trouve dessous n'est pas plus gracieux pour autant. Or le loup, c'est ici le pouvoir d'entrer en Colombie-Britannique et de dicter une ligne de conduite en ce qui concerne le Columbia tout entier. Le principe général consiste ici à modifier la constitution de notre pays, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, au moyen d'une loi du parlement en fondant cette loi et sa constitutionnalité sur la Commission mixe internationale et le traité des eaux limitrophes de 1909.

Mais il n'est pas un seul député, pas un seul citoyen sérieux qui soit disposé à fonder la modification de la constitution du Canada sur le traité des eaux limitrophes intervenu en 1909 entre les États-Unis et le Canada. Je n'ose croire qu'il existe au Canada une personne raisonnable de plus de 18 ans qui voudrait que la constitution du pays fût modifiée par une loi du Parlement fédéral sans aucune consultation préalable. C'est ici le fait d'un parti avide de pouvoir qui a été réélu maintes et maintes fois, quelquefois même par un vote minoritaire, mais de telle sorte qu'il compte un si grand nombre de députés à la Chambre que l'opposition a les mains liées. Le parti au pouvoir n'a aucune opposition et peut faire ses quatre mauvaises volontés, quelque dommage qui puisse en résulter.

**M. Byrne:** Nous aurions peut-être l'appui des conservateurs sur ce point.

**M. Blackmore:** Restons-en là. J'ai dit "ses quatre mauvaises volontés", mais je ne qualifie aucun député de la Chambre d'être particulièrement mal intentionné. J'entends par là que ceux qui jouent dans les coulisses du

parti libéral. Ceux-là le sont, et ce qu'ils visent c'est l'abolition de la liberté sur le continent nord-américain. Je n'hésite pas un instant à faire cette affirmation. Ce bill en est une des meilleures preuves, parce que je ne puis croire qu'un individu ou n'importe quel ministère qui ne subirait pas quelque sinistre influence dans les coulisses essaierait de faire adopter un tel projet de loi.

**M. Hardie:** Croyez-vous aux revenants?

**M. Blackmore:** Avez-vous saisi ce que j'ai dit?

**M. Hardie:** Parfaitement.

**M. Blackmore:** Je n'exagère rien. La Chambre commettra une grave erreur si elle donne l'accolade au loup déguisé en brebis.

Nombreux sont les députés qui ont fait partie de comités. Ils savent que, dès qu'un bill est soumis à un comité après avoir subi la deuxième lecture, le président du comité en cause dit ordinairement: "Messieurs, la Chambre s'est déjà prononcée sur le principe à la base du bill; notre comité n'a pas compétence pour étudier ce principe." Quelles sont les attributions d'un comité? Il commence par examiner les divers articles du projet de loi, et,—c'est vrai de la plupart des comités parlementaires,—l'examen qu'il leur fait subir laisse fort à désirer, quand ce n'est pas un examen pour rire. J'ai fait partie d'un assez grand nombre de comités pour savoir comment les choses s'y passent.

C'est triste à dire, mais, d'une façon générale, le comité, dès avant qu'il siège, apprend du Gouvernement, le genre de rapport qu'il attend de lui. Ce rapport pourrait assez facilement être rédigé avant que le comité ait tenu une seule séance. Il y a assez longtemps que je fais partie de comités pour savoir que c'est ainsi que vont les choses, et la situation n'est guère différente dans le cas des commissions royales. On dit à la Commission royale quelles doivent être ses constatations avant même quelle ait tenu une seule séance.

**M. Dickey:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Blackmore:** Je sais que cela paraît étrange.

**M. Dickey:** J'invoque le Règlement...

**Une voix:** Assoyez-vous!

**M. Dickey:** Au sujet du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je me demande si le député pourrait dire comment il rattache à l'amendement proposé ou au principe dont s'inspire le bill à l'examen la façon dont fonctionne les comités et les commissions royales.

**M. Blackmore:** Je remercie le député de son interruption car il me fournit l'occasion de revenir sur ce que j'ai dit; ceux qui sont trop occupés à la lecture de leur journal pour avoir entendu y trouveront leur profit. Le point en discussion vient de ce que j'ai laissé entendre qu'un gouvernement comme le nôtre subit probablement l'influence d'un certain nombre de ceux qui ont contribué à la caisse électorale ayant servi à le faire élire.

**M. Dickey:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député ne prétend certainement pas que ses paroles se rattachent à la question dont la Chambre est saisie.

**M. Blackmore:** Si, parce que je signale comme ce serait une chose grave que la Chambre approuve le principe du bill en le lisant pour la deuxième fois, surtout étant donné que les députés qui doivent décider de l'adoption du projet de loi ne sont guère documentés sur tout ce qu'il implique.

**M. Dickey:** Le député devrait parler pour lui-même, et non pour les autres représentants.

**M. Blackmore:** C'est de l'enfantillage! Le député parle pour lui-même et il est tout prêt à assumer la responsabilité de tout ce qu'il dit.

Je reprends où j'en étais resté. Je n'hésiterai pas à répéter que le projet à l'étude comporte non seulement la toison de la brebis mais le loup qui se trouve dessous. Il est facile d'approuver le principe qu'on peut assimiler au loup, en croyant n'accepter que le principe qui se présente comme la toison de l'agneau.

La question est extrêmement grave. Voilà mon point de départ. *(Exclamations)* Si l'on ouvre bien les yeux et les oreilles il sera possible d'apprendre quelque chose. Au cours de 19 ou 20 ans de vie publique, on se renseigne beaucoup, pour peu que l'on porte attention. Nous devrions faire en sorte de permettre à l'ensemble du pays, aux députés fédéraux et aux députés provinciaux de se calmer et de recueillir tous les faits, puis de prendre à cet égard une décision réfléchie, judicieuse.

Il n'y a rien qui presse pour adopter le bill. Le pays ne va pas s'effondrer si nous n'adoptons pas le bill avant six mois ou un an. Personne ne s'en trouvera plus mal. Nous pourrions très facilement adopter la proposition que le député de Peace-River a formulée dans ses premier et second projets d'amendement, car le renvoi du bill à six mois veut tout simplement dire que nous prendrons six mois pour y penser. Et nous pouvons aisément nous le permettre, si l'on songe à tout ce qu'il comporte.

Je tiens à démontrer en peu de mots comment le premier venu sera désorienté, lorsqu'il examinera le principe qu'invoque, par exemple, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Lesage), ou les faits qui sont à la base de son attitude. Tout d'abord, je désire dire quelques mots de ce ministre. Je crois qu'il est un des jeunes hommes qui promettent le plus, qui aient été appelés au Parlement.

**M. Fulton:** C'est probablement ainsi qu'il a été élu, en promettant.

**M. Blackmore:** Tout bien considéré, je crois que ce jeune homme s'est bien distingué tant à la Chambre des communes que devant l'opinion publique. Tout ce que je peux dire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ne vise pas la personnalité du ministre. Il s'agit tout simplement du ministre chargé du ministère en question, ministère qui comporte d'énormes responsabilités. Il dépend de fonctionnaires ayant pour tâche de lui fournir des avis. Presque tout ce qu'il dit vient, on ne peut en douter beaucoup, de ce que lui disent ses conseillers. Il n'est donc pas entièrement responsable des propos qu'il a tenus à cet égard. Je tiens à ce que l'on comprenne bien, car il ne fait pas de doute...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Même si les observations de l'honorable député sont faites avec une pointe d'humour, je lui ferai remarquer que le hansard n'en laisse rien paraître. Toute personne ici présente ce soir qui lirait le hansard demain pourrait en conclure que, de l'avis de l'honorable député, le ministre n'est pas responsable de ce qu'il dit à la Chambre. L'honorable député ne voudra pas, je pense, que le hansard rapporte que tout ce que le ministre a dit lui a été dicté par ses conseillers.

**M. Blackmore:** Il m'aurait suffi de quelques instants, monsieur l'Orateur, pour préciser cet énoncé afin de le rendre parfaitement clair. Je désire que toute l'affaire soit tirée au clair et, règle générale, j'arrive dans une certaine mesure à éclaicir les choses.

Tout membre d'un gouvernement doit en grande partie s'appuyer sur les conseils des spécialistes de son ministère, et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ne fait pas exception à la règle. C'est un jeune homme plein d'énergie et d'activité, chargé de nombreuses responsabilités...

**Une voix:** Son sous-ministre est aussi un boursier Rhodes.

**M. Blackmore:** Il y a probablement plus qu'un boursier Rhodes dans son ministère et bien des diplômés du *London School of Economics*. Certains députés ne prennent pas beaucoup au sérieux l'influence de cette institution, mais je pourrais leur fournir des renseignements qui les feraient réfléchir, je vous l'assure.

Pour montrer à quel point l'attitude du ministère du Nord Canadien et des Ressources nationales est peu motivée, et je ne mets pas ici le ministre en cause, je renvoie la Chambre à la lettre qu'il a dû signer, à titre de ministre compétent, et qui est adressée, en date du 24 janvier 1955, à M. J. W. Bailey, secrétaire du comité de Nakusp (Colombie-Britannique): Je me reporte à la page 2 de cette lettre en vue de consigner au compte rendu certaines des déclarations qui s'y trouvent. Le ministre commence par y donner les raisons pour lesquelles il s'oppose à l'aménagement du barrage de Castlegar. Il en a été question déjà mais je désire revenir sur ces raisons. Voici la première:

> Il serait inopportun d'entreprendre l'exécution de ce projet en ce moment.

Point.

> On est à faire un relevé des ressources possibles du bassin du Columbia en énergie électrique.

Et, pour autant qu'on sache, l'enquête pourra durer encore quinze ans. D'ici là, l'eau continuera de se perdre et rien ne sera entrepris. D'ici là, la population vivant au delà de la frontière en Colombie-Britannique devra se passer d'une énergie électrique qu'elle pourrait produire à même cette eau. Je reprends la lecture de la lettre:

> Une fois que les ressources latentes de ce cours d'eau auront été évaluées,...

Il ne dit pas par qui, mais je suppose que ce sera par les fonctionnaires omniscients d'Ottawa.

> ...et une fois que les propositions auront été soumises en vue de la mise en œuvre de projets déterminés, les États-Unis et le Canada seront tous deux libres d'exercer, conjointement ou séparément, les droits qu'ils conservent et qui leur sont garantis par le traité de 1909 sur les eaux limitrophes.
>
> Si, par exemple, le Canada jugeait profitable de détourner les eaux de crue du cours supérieur de la rivière Kootenay vers les Canal-Flats jusqu'au Columbia, il serait libre de le faire. Ces eaux pourraient ensuite être utilisées pour la production d'énergie électrique dans toutes les eaux du Columbia, au Canada. Ces eaux de crue et d'autres pourraient être pleinement utilisées pour la régularisation du débit des cours d'eau pour la production d'énergie et à d'autres fins au Canada. Si ces entreprises se révélaient économiquement possibles, elles modifieraient sensiblement les plans concernant la mise en valeur de tout le bassin du Columbia.

Après avoir lu tout cela, que savons-nous de plus qui puisse nous convaincre de l'inopportunité de ce projet? Il dit qu'il ne serait pas sage de réaliser le projet à l'heure

actuelle. Je vous ai lu le motif qu'il allègue: il est si vague, si incompréhensible, si imprécis, qu'il n'a rien de réel. Tous les députés doivent le reconnaître.

Voici maintenant l'un des principaux arguments sur lequel le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales,—ainsi que, je le suppose, le ministre du Commerce,—appuie sa thèse. Examinons la valeur de cet autre argument. Le voici:

2. Les données dont on dispose présentement indiquent que le projet n'est pas de nature à permettre la pleine utilisation de la capacité d'emmagasinage des lacs Arrow ni la production maximum d'énergie le long du Columbia.

Personne n'a soutenu qu'il en soit ainsi. La Colombie-Britannique ne l'a certainement pas affirmé. Et d'ailleurs pourquoi la Colombie-Britannique devrait-elle savoir tout cela avant de pouvoir approuver un simple petit projet comme celui-ci, car il s'agit simplement d'ériger un barrage à bas niveau à la sortie des lacs Arrow et de permettre aux États-Unis de consacrer trois millions de pieds-acre d'eau emmagasinés en amont du barrage à l'affermissement de leur production d'énergie. Personne ne saurait vraiment concevoir pourquoi la province devrait se prêter à toutes ces formalités! Voilà le fondement du second grand pilier sur lequel repose toute l'attitude du Gouvernement. Il y a un autre paragraphe qui fait autorité. Cette lettre a probablement été écrite pour le ministre par certains des spécialistes de la *London School of Economics* qu'emploi son ministère; je poursuis la lecture:

Cette question comporte un autre aspect, peut-être plus important. La dénivellation entre l'emplacement de Castlegar et le ruisseau Murphy, au-dessus de la ville de Trail, est d'environ 40 pieds.

Qu'est-ce que cela vient faire ici, je vous le demande? Je continue:

Au dernier endroit, il y a des emplacements de barrage possibles.

Hier, j'ai parlé de deux ou trois emplacements de barrage. J'ai signalé qu'il serait oiseux de songer à utiliser ces emplacements, tant que les entreprises Waneta nº 1 et Waneta nº 2 n'auront pas été poussées jusqu'à plein rendement et que le courant produit, vendu à la Colombie-Britannique. Par conséquent, parler du ruisseau Murphy à propos de l'aménagement du barrage Castlegar, c'est de l'absurdité.

**L'hon. M. Lesage:** L'honorable député sait-il où se trouve ce ruisseau?

**M. Blackmore:** Il y en a déjà assez ici.

**L'hon. M. Lesage:** L'honorable député sait-il où il est?

**M. Blackmore:** L'emplacement du ruisseau Murphy se trouve au sud-est de la Colombie-Britannique. C'est tout ce que nous avons besoin d'en savoir. Je pourrais fournir d'autres détails; mais j'ai des sujets plus importants à traiter. J'ai déjà lu, sous le numéro 2:

Ce dernier emplacement offre des possibilités pour l'aménagement d'un barrage.

Mais quel rapport possible peut-il y avoir entre cela et la construction du barrage de Castlegar? La lettre poursuit, sous le numéro 2:

La hauteur de la charge d'eau, prise isolément, peut ne pas motiver l'aménagement d'une centrale. Mais si on l'ajoute à celle de Castlegar, on peut ajouter 250,000 kilowatts de capacité, sur place, en Colombie-Britannique...

Mais il n'y a actuellemment pas de marché en Colombie-Britannique où on a déjà 75,000 kilowatts de trop. Je poursuis:

...tout en autorisant la même production, ou une production accrue, plus bas, que l'entreprise projetée des lacs Arrow...

Je devrais peut-être m'arrêter là.

**Des voix:** Oui!

**L'hon. M. Lesage:** Est-ce que l'honorable député pourrait lire la phrase suivante? Puisqu'on est en train de donner lecture à la Chambre d'une lettre écrite et signée par moi, je crois qu'elle a le droit de connaître l'ensemble de la thèse. C'est la prochaine phrase de la lettre qui est la partie la plus importante du paragraphe, et c'est je le crois, pourquoi l'honorable député n'a pas envie de la lire.

**M. Blackmore:** Mais j'ai l'intention de la lire. Elle est trop inpayable pour qu'on n'en parle pas. Chaque affirmation contenue dans cette lettre amène graduellement un effet qui n'a rien de bon pour le bill. Avant de poursuivre la lecture, je veux expliquer toute la différence entre un barrage *(dam site)* construit pour la production d'énergie et un barrage *(dam site)* qu'il faut construire...

**M. Knowles:** Bravo!

**M. Blackmore:** Laissons de côté le *"site"*. Le barrage *(dam)*... *(Rires)* Il y a une grande différence entre un barrage construit pour la production d'énergie et un autre construit simplement pour l'emmagasinage de l'eau. Le barrage projeté à Castlegar ne doit servir qu'à l'emmagasinage d'eau et nullement pour la production d'énergie au Canada, ce qui classe des deux genres de barrage dans les catégories tout à fait différentes. Or la construction d'un barrage dans cette région du sud de la Colombie-Britannique pour la production d'énergie ne serait approuvée de personne tant que le Waneta nº 1 ne serait pas amélioré, que le Waneta nº 2 ne serait

pas aménagé du tout et qu'il y aurait un excédent de 75,000 kilowatts d'énergie dans cette région. Il doit pourtant sauter aux yeux que la différence est énorme entre un barrage d'emmagasinement et un barrage d'énergie et qu'elle a une grande importance sur les conclusions à tirer.

Je reviens à ce que le ministre voulait que je lise. Je le fais avec le plus grand plaisir; je poursuis sous le numéro 2:

De l'avis des experts cependant, la réalisation de ce dernier projet peut rendre la mise en valeur du ruisseau Murphy irréalisable du point de vue économique, ce qui voudrait dire que la Colombie-Britannique perdrait 250,000 kilowatts d'énergie sur place.

On voudra bien noter comment cela est dit:

De l'avis des experts cependant, la réalisation de ce dernier projet peut rendre la mise en valeur du ruisseau Murphy irréalisable du point de vue économique...

Les renseignements que j'ai fournis ici hier indiquent que lorsque le potentiel de production des barrages Waneta nº 1 et Waneta nº 2 aura été réalisé, que toute l'énergie aura été vendue et que sonnera l'heure de mettre en valeur le ruisseau Murphy, on pourra demander aux entreprises de Castlegar, sur place, et des lacs Arrow d'apporter un supplément à la charge d'eau du ruisseau Murphy et de rendre ainsi ce ruisseau beaucoup plus efficace comme producteur d'énergie. J'ai exposé tout cela hier; inutile d'y revenir. Il me semble que mes explications étaient assez claires pour être comprises de tous. On prétend dans la lettre que ce serait folie de la part de la Colombie-Britannique que de permettre à une entreprise américaine de construire chez nous un barrage bas, d'en acquitter le coût intégral et d'aménager des installations. La Colombie-Britannique aurait tort de lui permettre d'emmagasiner 3 millions de pieds-acre dans les lacs Arrow et de laisser les eaux s'écouler vers les États-Unis, où elles viendraient renforcer la capacité de production de leurs usines. Comment imaginer que de telles raisons puissent influer sur la sagesse ou de manque de sagesse de ce que le gouvernement de la Colombie-Britannique a l'intention de faire au sujet de Castlegar? Cela doit être bien clair.

Aux termes du mandat relatif au Columbia, les autorités fédérales procèdent actuellement à une étude au sujet de l'emplacement de l'entreprise du ruisseau Murphy.

Rien n'indique que l'étude sera terminée en moins de six ou sept ans. Si nous permettons à la Colombie-Britannique de mettre à exécution son programme relatif à Castlegar, elle aura touché, à ce moment-là, 3 millions de dollars qui auront servi à diminuer d'autant la forte dette qu'ont contractée les libéraux et qu'ils lui ont laissée. C'est un point très important. Je sais qu'un million de dollars n'est pas grand chose; mais ce n'était pas peu de chose quand des obligations albertaines d'un million de dollars sont arrivées à échéance et que la province n'a pu faire face à ses engagements. Ce ne serait pas peu de chose non plus pour la Colombie-Britannique, si elle était incapable d'honorer des obligations d'un million de dollars. N'importe quel gouvernement qui a le sens des responsabilités se trouverait alors en très mauvaise posture.

La Colombie-Britannique doit s'intéresser à ces choses qui se sont produites, encore une fois, il n'y a pas si longtemps. Rien ne nous dit que nous ne nous acheminons pas vers une crise. Je parierais qu'en une telle conjoncture le gouvernement fédéral prendrait bien garde de ne pas empiéter sur le domaine provincial pour s'occuper du chômage. La question relèvera alors de la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral a abandonné aux autres provinces tout le fardeau qu'il a pu leur laisser. Il a laissé des dettes accumulées en Alberta à la suite de la crise économique, soit environ 67 millions de dollars de dettes dues à cette seule crise économique; il semble que la même chose pourrait facilement arriver en Colombie-Britannique. Sans doute un gouvernement responsable prendrait-il les mesures qui s'imposent pour prévenir cet état de choses; il accumulerait des réserves afin de rembourser la dette provinciale et économiser les intérêts qu'on pourrait employer à l'aménagement de routes et d'autres entreprises utiles.

Nous en arrivons au pilier nº 3. Je crois avoir démontré que les deux premiers examinés jusqu'ici étaient plutôt faibles. Voici le troisième que le ministère dit offrir à l'égard de ce projet de loi. Je lis le nº 3.

L'exécution de l'entreprise des lacs Arrow à cette étape pourrait retarder...

Rien ne le prouve. Il est aussi possible que le soleil ne se lèvera pas dans un an, pour autant que je sache. Je continue:

...pourrait retarder d'un bon nombre d'années la réalisation d'autres travaux...

Lesquels?

...de plus grande importance pour la Colombie-Britannique et le Canada.

Lesquels, par exemple? Dans mon discours d'hier, j'ai parlé de Waneta nº 1, Waneta nº 2, du ruisseau Murphy et du ruisseau Mica, mais pas un seul de ces projets ne peut se comparer au barrage en question, car il s'agit de barrages destinés à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique, tandis que celui-ci ne servira qu'à emmagasiner les eaux, afin d'utiliser de l'électricité produite aux États-Unis. L'exposé n'est donc qu'enfantillage en ce qui a trait à Castlegar.

Voyons maintenant, le raisonnement convaincant qui étaye ces inepties. Je lis au n° 3:

On a affirmé que le réservoir d'emmagasinage des lacs Arrow ne nuirait pas à la réalisation de l'entreprise du ruisseau Mica.

Oui, on peut entendre même en Colombie-Britannique cette observation lumineuse:

Cette affirmation doit être traitée avec beaucoup de réserve...

Il faut le faire de presque toute assertion.

...puisque, dans les conditions d'exploitation, il est douteux qu'on puisse utiliser le plus efficacement l'entreprise projetée du ruisseau Mica, le réservoir d'emmagasinage proposé des lacs Arrow et l'entreprise de Grand-Coulee sans qu'ils s'entravent mutuellement.

Tout est vague. On ne fournit aucune preuve à l'appui. Pas le moindre élément de preuve. Au point où en sont les choses, le Gouvernement se propose de faire adopter le bill par la Chambre, de la faire opiner du bonnet avant qu'elle ait l'occasion de connaître ces faits. C'est une stratégie assez habile, n'est-ce pas? Elle ressemble beaucoup à la stratégie dont on s'est servi pour nous imposer les accords de Bretton-Woods.

**Le très hon. M. Howe:** La même sorte d'obstruction.

**M. Blackmore:** Encore les mêmes belles phrases ronflantes. Les gens y ont ajouté foi et se sont laissés endormir.

Une coordination soigneuse pourrait réduire au minimum la possibilité qu'une des deux entreprises nuise à l'autre mais le dernier projet entrepris serait le plus bas sur la liste de priorité.

Comment le savons-nous? Rien ne le prouve. Un de nos buts en présentant cette motion était de fournir au ministre du Commerce l'occasion de faire part à la Chambre de ce qu'il connaît à ce sujet et de nous faire profiter de l'avis de ses spécialistes. Nous pouvons proposer une autre motion. Afin que la question puisse être étudiée plus à fond, puis une autre et une autre encore, aux mêmes fins. Nous avons amplement de temps. Je suis sûr que le ministre des Pêcheries (M. Sinclair) voudra, lui aussi, collaborer. Ils peuvent venir ici et prendre tout le temps qu'il faudra pour nous renseigner sur tous les faits. Ne votons pas à l'aveuglette. C'est ce que nous ferons si nous nous prononçons maintenant sur le bill numéro 3.

**Une voix:** Nous savons ce que nous faisons.

**M. Blackmore:** Évidemment vous le savez. Ces petits hommes brillants qui ne sont renseignés sur à peu près rien, qui siègent ici depuis à peine assez de temps pour qu'on puisse dire qu'ils ont de l'expérience, prétendent savoir tout ce qu'il faut pour gouverner le pays.

**M. Knowles:** Il y a trop d'eau autour d'ici.

**M. Blackmore:** J'ai perdu la place. Je voulais traiter cette question méthodiquement. Je lis:

En outre, il ne faut pas oublier que, sur le plan économique, ces projets, à un moment donné, ne représentent qu'une seule de plusieurs solutions possibles...

Il n'est pas question d'autre solution possible à propos de l'une ou l'autre de ces entreprises de production d'énergie et d'emmagasinage d'eau à Castlegar. Il n'existe aucune possibilité d'une substitution. Écoutons en entier cette belle phrase de ces diplômés de la *London School of Economics*. On doit leur avoir enseigné à fond la langue anglaise.

De plus, il ne faut pas oublier que, du point de vue économique, ces divers projets peuvent à un moment donné devenir interchangeables et se faire concurrence pour répondre à la même demande d'énergie.

Je ne saurais dire de quels projets il s'agit. Personne ne le sait. Fort bien, nous pouvons mettre cette mesure au vote et personne ne saura ce qui en résultera. Le projet de Castlegar ne produit pas d'énergie et ne fait concurrence à aucun autre projet producteur d'énergie. Voyez comme cette déclaration est spécieuse. Je constate que le ministre du Commerce s'amuse; il donne des signes d'hilarité. Je lui serais reconnaissant de nous fournir tous les faits. En attendant, nous devons nous fonder sur ce que nous savons.

Ainsi, il est fort probable que le projet visant les lacs Arrow compromettrait tout arrangement en voie de négociations avec des sociétés américaines et l'Administration hydroélectrique de Bonneville pour l'emmagasinage de 10·5 millions de pieds-acre d'eau à l'emplacement du barrage Mica.

Déjà, dans le débat, on nous a dit que le barrage du ruisseau Mica pourrait n'être pas érigé avant dix ou quinze ans. D'ici là, on écarte toute possibilité d'accorder aux États-Unis l'usage de trois millions de pieds-acre d'eau emmaganisés chaque année dans les lacs Arrow; les États-Unis ne pourront pas tirer avantage de cette eau. Cela ne tournera à rien. On perdra le million de dollars par an que la Colombie-Britannique retirerait et pourrait utiliser à toutes sortes de fins. Qu'on écoute ce langage fort impressionnant. C'est fort probable, nous ne savons pas qui pense ainsi ni pourquoi. Puis, nous avons ces merveilleux alinéas.

Le premier réservoir aménagé aura priorité pour ce qui est du matériel inactif dans les centrales d'aval et raffermira la production d'un plus grand nombre de kilowatts par million de pieds-acre.

Songe-t-on en définitive à utiliser le projet du ruisseau Mica pour fournir aux États-Unis l'eau qui servira à raffermir la production

d'énergie? Dans ce cas, on projette de créer exactement la même chose qu'avec l'érection du barrage Castlegar. S'il est dangereux pour le Canada de se dépouiller de son électricité ou de son eau, le même danger pourra exister lorsque ces projets seront réalisés, y compris celui du ruisseau Mica:

Les premiers aménagements en vue de l'emmagasinage emploieront les premiers le matériel non utilisé dans les centrales échelonnées en aval et assureront la production d'un plus grand nombre de kilowatts par million de pieds-acre.

Pas la moindre indication d'explication. Pas la moindre mention d'une source. Je poursuis ma lecture:

Il faut se déclarer en faveur du projet le plus avantageux pour la Colombie-Britannique et le Canada.

C'est entendu, mais rien n'indique que le barrage de Castlegar n'appartienne précisément pas à cette catégorie. On n'a pas présenté la moindre preuve. Le projet du barrage de Castlegar doit commencer à produire des résultats dans trois ans. Pour autant que l'on sache, il faudra plus de trois ans pour mettre les autres en marche.

Il est loin d'être évident que le réservoir des lacs Arrow soit celui qui présente le plus d'avantages pour le Canada, à l'heure actuelle.

Rassurant, vague, incertain. C'est bien le genre de rédaction qu'on attendrait de diplômés de la *London School of Economics*. Écoutez bien ces paroles encourageantes; je lis sous le numéro 4.

Les conditions du marché proposé par le gouvernement de la Colombie-Britannique auront un effet défavorable sur l'industrie canadienne d'aluminium, surtout en Colombie-Britannique.

Rien ne le prouve. Ils n'apportent aucune preuve pour démontrer que cela ferait la moindre différence ou pour indiquer qui serait atteint.

L'avenir de cette industrie repose sur son aptitude à exporter aux marchés américains et mondiaux. Bien que le coût de la production de l'énergie à Kitimat puisse un jour être d'environ trois millièmes, aujourd'hui l'entreprise n'est que partiellement achevée et une bonne partie des immobilisations ont déjà été faites, mais le taux est plutôt de 7 ou 8 millièmes. L'abaissement du taux résultera d'une production accrue et surtout de l'augmentation des exportations aux États-Unis. Il convient donc d'étudier la question très attentivement avant d'autoriser un marché qui permettrait d'aménager au Canada une entreprise qui produirait, avec l'eau emmagasinée au Canada, de l'énergie qu'une industrie d'un autre pays obtiendrait à un prix dépassant à peine la moitié de celui que doit acquitter un concurrent canadien.

D'après cette déclaration, on croirait qu'ils se proposent de produire une quantité énorme d'énergie. Mais l'énergie produite sera le volume dont 42,000 kilowatts constituent

[M. Blackmore.]

20 p. 100. L'énergie ne suffirait pas à bouleverser sérieusement la production au Canada. Quelle preuve avons-nous que cette énergie produite aux États-Unis servira à la fabrication d'aluminium. Cela n'a pas la moindre chance de se réaliser. C'est l'argument le plus fallacieux qu'on puisse présenter. Il est tiré d'une lettre savante, émanant d'un important ministère à Ottawa, où sont rassemblées tous les sages.

Les conditions de l'accord sont mauvaises pour la Colombie-Britannique et le Canada.

On n'apporte pas le moindre élément de preuve ou de témoignage pour appuyer cette simple déclaration qui est aussi folle, aussi peu fondée et peu satisfaisante que le reste de la lettre. On y lit ensuite:

Si les pourparlers entre les divers États américains peuvent servir de critérium, le Canada devrait pouvoir utiliser la moitié de toute l'énergie d'aval produite aux États-Unis grâce aux eaux du Columbia emmagasinées à l'intérieur de ses frontières.

Telle est la première partie. Il semble exister des plans qui fonctionnent dans ces États, mais nous n'en connaissons rien. Or les plans ou les barrages en cause seront-ils réalisés par une entreprise de l'extérieur? Les travaux se feront-ils sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux États intéressés, comme c'est le cas pour le Castlegar? Rappelons-nous qu'un organisme américain, la société Kaiser, aménagera gratuitement ce barrage de Castlegar. La Colombie-Britannique n'affectera pas un sou à cette construction, dont l'entretien d'ailleurs ne lui coûtera rien. Si une situation semblable n'existe pas aux États-Unis à l'égard de ces entreprises, cette conclusion pour la moitié ne se fonde aucunement sur les preuves apportées. Mais poursuivons:

Pour ce qui est des entreprises plus économiques, on pourrait s'attendre que la proportion soit un peu plus à l'avantage du Canada. Les lacs Arrow constituent un des réservoirs les plus "naturels" et les plus économiques du bassin du Columbia; cependant, le Canada n'obtiendrait apparemment que 20 p. 100 de l'énergie produite en aval à Grand-Coulée.

Cette déclaration n'a de valeur que si une société des États-Unis aménage un barrage au Canada, en acquitte les frais, se charge chaque année de l'entretien, et consent à céder 20 p. 100 de l'énergie produite pour avoir le droit d'utiliser l'eau, ou encore si la Colombie-Britannique aménage le barrage au coût de 30 millions, immobilisations qui comportent un intérêt de 5½ p. 100, soit $165,000 par année.

Si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait aménagé le barrage, on pourrait avec raison espérer obtenir 50 p. 100 de l'énergie; cependant, si c'est une société des États-Unis qui l'aménage, en acquitte le coût, l'entretien, utilise l'eau qu'on amène

jusqu'ici et s'en sert pour la production d'énergie, puis accorde à la Colombie-Britannique 20 p. 100 de l'énergie, ce serait encore un bon marché. On se rend donc compte qu'il n'y a que de la confusion dans ce que je viens de lire, la pire confusion qui soit, et pas la moindre parcelle de raison.

Le pilier suivant est le sixième. Je regrette de voir mon temps de parole si près d'expirer mais c'est le dernier point que je veux soulever.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'interrompre l'honorable député mais je dois le prévenir que son temps de parole est expiré.

**M. Blackmore:** Merci, monsieur l'Orateur, Je reprendrai la parole afin de régaler de nouveau la Chambre si l'occasion se présente.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Oui.

(L'amendement de M. Low, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Blackmore | Low |
| Girard | McLeod |
| Hahn | Patterson |
| Hansell | Quelch |
| Holowach | Shaw |
| Johnston (Bow-River) | Thomas |
| Leboe | Yuill—14 |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Anderson | Fairey |
| Argue | Fleming |
| Ashbourne | Fraser (Saint-Jean-Est) |
| Barnett | Fulton |
| Batten | Garland |
| Benidickson | Garson |
| Bennett (Grey-Nord) | Gauthier (Lac-Saint-Jean) |
| Blanchette | Gauthier (Portneuf) |
| Boisvert | Gillis |
| Bourque | Gingras |
| Brown (Brantford) | Goode |
| Brown (Essex-Ouest) | Gour (Russell) |
| Bryce | Green |
| Bryson | Gregg |
| Buchanan | Habel |
| Byrne | Hanna |
| Cameron (Nanaïmo) | Hardie |
| Campbell | Harkness |
| Campney | Harris |
| Cardiff | Harrison |
| Charlton | Hees |
| Churchill | Herridge |
| Crestohl | Hodgson |
| Dechêne | Howe (Port-Arthur) |
| Deschatelets | Howe (Wellington-Huron) |
| Dickey | Huffman |
| Dinsdale | Johnson (Kindersley) |
| Dumas | Jones |
| Dupuis | Jutras |
| Eyre | Kirk (Antigonish-Guysborough) |
| Fairclough (Mme) | Kirk (Shelbourne-Yarmouth-Clare) |
| | Knight |
| | Knowles |
| | Lafontaine |
| | Langlois (Gaspé) |
| | Lapointe |
| | Leduc (Gatineau) |
| | Leduc (Jacques-Cartier-Lasalle) |
| | Lefrançois |
| | Legaré |
| | Lennard |
| | Lesage |
| | Lusby |
| | MacDougall |
| | MacEachen |
| | MacInnis |
| | MacLean |
| | McCubbin |
| | McDonald |
| | McIlraith |
| | McMillan |
| | Martin |
| | Matheson |
| | Michaud |
| | Mitchell (Sudbury) |
| | Montgomery |
| | Murphy (Westmorland) |
| | Nicholson |
| | Nowlan |
| | Pearkes |
| | Philpott |
| | Pickersgill |
| | Pommer |
| | Pouliot |
| | Power (St-Jean-Ouest) |
| | Purdy |
| | Ratelle |
| | Reinke |
| | Robichaud |
| | Robinson (Bruce) |
| | Robinson (Simcoe-Est) |
| | Rowe |
| | St-Laurent |
| | Simmons |
| | Stick |
| | Stuart (Charlotte) |
| | Thatcher |
| | Thibault |
| | Tucker |
| | Tustin |
| | Villeneuve |
| | Weaver |
| | Weir |
| | Weselak |
| | Winch |
| | Winters |
| | Zaplitny—118 |

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. La motion principale est-elle adoptée?

**M. F. D. Shaw (Red-River):** On peut concevoir que, normalement, un projet de loi comme le bill nº 3 ne susciterait pas des débats aussi prolongés ni des divergences d'opinion aussi marquées. Toutefois, on ne peut certainement pas dire que toutes les circonstances qui entourent le bill nº 3 soient de quelque façon normales. Nous avons sûrement manqué de renseignements, comme l'ont signalé les honorables représentants de Peace-River et de Lethbridge et d'autres. Nous persistons à croire, nous sommes profondément convaincus qu'avant d'adopter le bill nº 3 à l'occasion de la troisième lecture, on devrait nous fournir les renseignements qui ont été sollicités.

Je parle ici pour la première et dernière fois de la lettre écrite par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, dont a également parlé l'honorable représentant de Lethbridge. D'une phrase à l'autre, d'un paragraphe à l'autre, nous n'y avons trouvé que du vague, des "je pense", des "peut-être", des "je suppose", mais rien de concret pour appuyer soit les observations soit les opinions qui y sont formulées. A mon avis, tel est l'aspect le plus inquiétant de toute cette affaire, surtout quand c'est une lettre qui a été signée par un ministre.

Il est très clair que le gouvernement de la Colombie-Britannique, régulièrement élu, responsable envers la population de cette province, a certainement eu recours à toutes

sortes de conseils, a utilisé tous les moyens à sa disposition pour obtenir les renseignements nécessaires, après quoi il a voulu négocier un accord qui, à son avis, servait au mieux les intérêts de la province en question. Si cela est vrai, il va de soi que la chose servirait au mieux également, les intérêts du Canada. Il m'est impossible de concevoir qu'on puisse supposer le moins du monde, ici ou ailleurs, qu'un gouvernement provincial quelconque n'ait tenu aucun compte de l'intérêt général de la nation dont sa province fait partie. Quiconque en tout cas prétendrait le contraire se montrerait profondément injuste envers la province. En outre il desservirait la population du Canada.

On a signalé en cette enceinte, encore une fois il y a un instant, que la société Kaiser affecterait en Colombie-Britannique, à l'aménagement du barrage de Castlegar, la somme de trente millions. Elle payerait en outre à la province la somme de $275,000 par année et, chaque année également, mettrait à la disposition de celle-ci un montant d'électricité qui, à raison de $20 le kilowatt-heure, aurait une valeur voisine de $800,000. Monsieur l'Orateur, si cela ne représente pas beaucoup de ce point de vue particulier, pourquoi donc un ministre ne nous en donne-t-il pas la raison? Il pourrait peut-être en profiter pour faire une meilleure proposition.

**M. Blackmore:** Ou, du moins, aussi bonne.

**M. Shaw:** Oui, aussi bonne. C'est exactement ce que nous attendons de l'un des ministres. Que l'on aime ou non le gouvernement de la Colombie-Britannique, il est permis de supposer qu'il aura à cœur les meilleurs intérêts de la province et, par ricochet, les meilleurs intérêts du Canada. Une personne sérieuse ne supposerait nullement qu'un gouvernement, n'importe quel gouvernement provicial au Canada, trahirait les intérêts de sa province. Et pourtant on est venu bien près de s'exprimer ainsi.

**M. Blackmore:** Des gens qui n'étaient pas sérieux.

**M. Shaw:** Ce serait en effet faire preuve d'irréflexion. Vous pouvez en déduire, naturellement, si le cœur vous en dit, quel genre de personnes agiraient ainsi.

Pour les autorités fédérales, apparamment, ce n'était pas, et ce n'est toujours pas, une bonne affaire. J'ai lu attentivement l'exposé du ministre du Commerce (M. Howe). J'ai oublié combien de fois il a employé l'expression "dans l'intérêt national" ou quelque autre expression semblable. Il y est revenu si souvent que je me suis dit qu'il devait songer à quelque projet,—et je ne connais pas de projet auquel il peut songer autre que celui de la Colombie-Britannique,—contraire à l'intérêt national. Encore une fois, on ne nous a pas exposé d'arguments solides pour motiver une telle attitude. Nous attendons toujours qu'on nous en expose.

Le ministre a également dit qu'il ne fallait pas s'attacher aux avantages à court terme. Personne n'a encore établi que ces avantages pourraient être de courte durée. Je crois, au contraire, que les avantages seront importants et qu'ils dureront longtemps. Si je comprends bien l'accord projeté, les ouvrages deviendront la propriété de la Colombie-Britannique après un délai prévu. Le ministre a employé, ici et là, l'expression "incompatibles avec les objectifs à plus longue portée". J'aimerais bien savoir ce qu'il juge "incompatible". Il a employé une expression générale qui pourrait viser n'importe quoi. S'il croit que le projet Kaiser est incompatible avec l'intérêt à longue portée du pays, je dirai que le ministre devrait nous démontrer à quel point de vue il serait contraire à cet intérêt dans un avenir indéterminé.

Le ministre a également dit dans ses observations, que ce n'était pas l'exploitation la plus avantageuse d'un réseau. On ne nous a pas exposé en quoi consistait l'exploitation prétendûment avantageuse du réseau. Le projet de loi lui-même reprend cette expression. J'aimerais bien savoir quelle genre de proposition le ministre opposerait à celle du barrage Kaiser, pour qu'elle offre un avantage encore plus grand à la Colombie-Britannique et au Canada. Cela signifie peut-être quelque chose, mais je voudrais savoir ce que c'est. On ne nous l'a pas encore dit.

Le ministre a aussi parlé d'un programme devant concorder avec le programme d'ensemble relatif aux besoins d'énergie hydroélectrique en Ontario. Le député de Peace-River a invité le ministre à nous faire part du programme d'envergure nationale tracé à ce sujet. Tant qu'on n'aura pas tracé un tel programme, il est à peu près impossible pour personne, y compris le ministre, de dire que telle ou telle entreprise s'adapte ou non à un présumé programme d'envergure nationale relatif aux besoins d'énergie hydroélectrique au Canada.

Dans son discours, le ministre a également mentionné certains ouvrages qui ne comportent pas de sauvegardes suffisantes à l'égard de l'intérêt national. Cette expression est revenue, elle aussi. Mais a-t-il démontré, lui ou quelqu'un d'autre, que l'entreprise ici en cause n'offre pas les sauvegardes suffisantes à l'égard de l'intérêt national? Personne, autant que je sache, n'a entrepris de démontrer cela au cours du débat.

Quelles sauvegardes doivent exister? Nous attendons qu'on nous dise quelles sont ces sauvegardes. De quelle façon et dans quelle mesure l'entreprise proposée en Colombie-Britannique ne concorde pas avec un programme d'ensemble? Si elle ne concorde pas avec un programme déterminé, c'est qu'il n'existe pas actuellement de tel programme.

Le ministre a parlé aussi de la nécessité de protéger les droits des particuliers dans les deux pays. En quoi et jusqu'à quel point l'entreprise projetée ne protége-t-elle pas les droits des particuliers? Si elle ne le fait pas, j'aimerais bien que quelqu'un nous dise en quoi elle y manque. Je crois, à propos de ce qu'a dit l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), que toutes ces entreprises prévoient l'indemnisation de tout dommage éventuel à la propriété dans le voisinage des lacs Arrow, et en cas d'inondation. Je conclus des paroles de l'honorable député de Kootenay-Ouest que toute entreprise canadienne qui porterait atteinte à une maison ou à une acre de terre devrait être condamnée et laissée en plan. Je n'emploie pas cette expression dans le sens de la retenue de l'eau.

**M. Herridge:** Ce n'est pas là seulement l'opinion de l'honorable député de Kootenay-Ouest, mais bien celle des habitants de la région des lacs Arrow.

**M. Shaw:** Je présume que l'honorable député parle ainsi avec l'approbation de ces gens. Je n'ai pu m'empêcher de conclure de ses paroles qu'il est d'accord avec eux. Certes, il n'a pas dit: voilà ce que pensent les gens, mais je diffère d'avis avec eux.

**M. Herridge:** Je représente mes commettants.

**M. Shaw:** Lorsque je préconise un certain projet à la Chambre, on présume, j'imagine, que je l'approuve moi-même, sauf si j'établis clairement le contraire.

Le ministre a soulevé un certain nombre de points que j'aimerais relever. Toutefois, comme j'ai une proposition d'amendement à présenter, je suis sûr que les honorables députés aimeraient en connaître la teneur avant 10 heures afin de pouvoir y réfléchir au cours de la fin de semaine.

Appuyé par l'honorable représentant de Bow-River (M. Johnston) je propose:

> Que le bill nº 3 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais que l'objet en soit renvoyé au comité permanent des Affaires extérieures.

On a bien vu, tout au cours du débat, que nous avions besoin de beaucoup d'autres renseignements. Pour ma part, je ne peux appuyer la motion portant deuxième lecture d'un bill tant que je ne suis pas convaincu de posséder tous les renseignements indispensables à une juste décision. C'est au principe dont s'inspire le bill que j'en ai en ce moment. Si nous sommes invités à approuver ce principe, je ne peux que présumer qu'un grand nombre de députés n'auront qu'une idée fort nébuleuse du principe en jeu quand ils voteront. J'aurais certes beaucoup de mal à dormir cette nuit si je devais approuver la motion portant deuxième lecture du bill en question, en partant des maigres renseignements qui nous ont été fournis sur certains aspects de cette affaire.

Mon amendement veut simplement dire que nous ne sommes pas tenus d'accepter pour le moment le principe dont s'inspire le bill, mais plutôt que l'objet peut en être déféré au comité des affaires extérieures, de façon à réunir tous les renseignements nécessaires; les membres du comité pourraient alors approuver ou rejeter le bill. La mesure revenant alors à la Chambre, nous pourrions envisager la mise aux voix de la motion portant la deuxième lecture et dire consciencieusement que nous en discernons toute la portée. Telle est l'attitude que nous jugeons nécessaire de prendre pour l'instant.

**Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, l'adoption du projet d'amendement étoufferait le bill pour la présente session, car il prévoit que la mesure ne subira pas la deuxième lecture. Je me demande pourquoi tous ont si peur du projet de loi.

Quel est l'objet du bill? La mesure a pour objet de réclamer que le gouvernement fédéral convienne avec la province que cette entreprise est souhaitable. Si nous nous entendons, un permis est accordé et les travaux débutent. Nous avons eu la même situation en ce qui concerne les permis accordés en vertu de la loi sur l'exportation de l'électricité et des fluides; et cette loi exprime la politique reconnue du Gouvernement depuis 1907. J'ai entendu de grands débats sur le sujet.

Mon honorable ami dit que cette mesure est dirigée contre la Colombie-Britannique. Eh bien s'il en est ainsi, le même principe a été dirigé contre d'autres provinces par le passé. Je me rappelle qu'un des grands débats que j'ai entendus, au cours de la première session à laquelle j'ai assisté, a porté sur la question de savoir si l'on devait accorder un permis à la *Montreal Light Heat and Power Company*, afin de lui permettre d'exporter 40,000 kilowatts d'énergie de l'usine des Cèdres, située sur le Saint-Laurent, à l'*Aluminum Company of America*, à Massena (New-York). Il s'agissait d'un vrai débat. Le présent débat évoque celui-là. On disait: "L'eau s'écoule quand même; pourquoi ne

pas l'utiliser". Tel était le thème principal. Les créditistes nous déclarent: "L'eau coule dans le fleuve; utilisons-la maintenant; peu importe l'avenir." Telle a été la note fondamentale de l'argument présenté par cette section de la Chambre.

**Une voix:** Non.

**Le très hon. M. Howe:** On nous a réitéré qu'il s'y trouve 75,000 kilowatts d'énergie invendus et donc que peu importe le reste. Ces 75,000 kilowatts représentant une vaste quantité d'énergie invendue, dit-on, qu'on laisse le reste aller aux États-Unis.

**Des voix:** Non, non.

**Le très hon. M. Howe:** Je ne vous ai pas interrompus. Puis est survenu un grand débat entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral au sujet de l'exportation de l'énergie excédentaire de cette province.

**M. Fleming:** Un gouvernement libéral d'Ontario.

**Le très hon. M. Howe:** Un gouvernement libéral d'Ontario et un gouvernement fédéral libéral à Ottawa. Ces deux arguments ont été invoqués; puisque l'eau coule quand même, que nous produisons de l'énergie invendue, pourquoi n'en exporterions-nous pas? Heureusement le parlement a décidé de ne pas exporter cette énergie car, comme je l'ai signalé plus tôt au cours du débat, la province d'Ontario est à mettre en valeur sa dernière source d'énergie hydroélectrique. Quant à la province de Québec, au lieu d'exporter de l'énergie pour la fabrication d'aluminium à Massena (New-York), elle utilise cette énergie pour fabriquer de l'aluminium au Canada. L'établissement où on le fabrique était autrefois vingt fois plus petit qu'aujourd'hui.

Si nous avions consenti à exporter cette énergie, l'usine de Massena serait considérable aujourd'hui, mais celle du Saguenay n'aurait pas les dimensions qu'elle possède.

Je souligne que je n'ai rien dit, lorsque j'ai expliqué l'objet du projet de loi, qu'on pourrait juger d'une caractère politique. Le bill exige tout simplement, pour les cours d'eau internationaux, que nous nous prononcions sur l'opportunité d'exporter de l'eau de la même manière que nous le faisons pour l'exportation d'électricité et de gaz naturel. Pour ce qui est de l'application du projet de loi, il est possible qu'un permis soit accordé. Nous n'en savons pas trop au sujet de ce projet. On nous en a parlé longuement au cours du débat. Tout ce que j'ai vu, c'est le contrat qui a été déposé, mais le chef du Crédit social m'assure qu'il y a plus que cela. Il doit y avoir un accord supplémentaire passé avec la *Bonneville Power Authority* qui va être intégré au contrat. Peut-être est-ce que cela rend l'accord applicable, car à mon avis le contrat ne l'est certainement pas sous la forme du document déposé à la Chambre. L'honorable député dit qu'il sera possible, d'exporter la part d'énergie de la Colombie-Britannique des États-Unis au Canada; cela va être assuré. Cela peut changer du tout au tout l'aspect de la question. Le but que vise le bill c'est précisément de nous assurer l'obtention de renseignements qui nous permettront de nous entendre avec la province pour mettre au point une solution qui soit dans l'intérêt national.

Je signale qu'à notre avis les ressources en énergie de la Colombie-Britannique sont d'intérêt national. Jusqu'à maintenant, la division canadienne de la Commission mixte internationale a dépensé $2,781,000 en enquêtes et études pour déterminer la meilleure utilisation possible des ressources hydrauliques du Columbia. D'après les crédits que la Chambre étudie présentement, on prévoit la dépense d'une somme supplémentaire de $641,360 durant la prochaine année financière pour la poursuite de ces études.

Il est assez étrange que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'ait pas consulté le général McNaughton au sujet de cette entente. Il m'a dit qu'il se trouvait à Victoria le jour même où ce contrat a été signé et qu'il n'a entendu parler de l'accord que deux ou trois semaines plus tard. Je puis dire que le plus bouleversé par cette affaire, c'est le général McNaughton.

Il songe à la perte de plusieurs années de travail et il se dit que le programme qu'il espérait appliquer au réseau du Columbia deviendra irréalisable.

Les lacs Arrow constituent le grand réservoir naturel du Columbia en Colombie-Britannique. Si j'interprète bien le contrat, la société Kaiser, entreprise américaine qui exploite, à Seattle, une usine d'aluminium qui profitera des installations envisagées, pourra régulariser à sa guise le niveau des eaux dans les lacs Arrow. Cette société jouit du privilège d'accumuler l'eau durant les périodes de crue, de retenir cette eau tant qu'il lui plaît et de la libérer quand elle le veut bien, afin de compenser le manque d'eau du réseau du Columbia au delà de la frontière.

**M. Blackmore:** Jusqu'à 3 millions de pieds-acre.

**Le très hon. M. Howe:** Il arrive que 3 millions de pieds-acre constituent toute l'eau que ce barrage permettra de régulariser dans les lacs Arrow. Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas ici d'une entente provisoire, mais

d'un demi-siècle, après quoi l'accord sera renouvelable. Autrement dit, la société Kaiser régularisera le niveau de l'eau et la capacité d'emmagasinage des lacs Arrow pendant un demi-siècle et plus. Que pourrons-nous faire des eaux du Columbia, si une société étrangère à notre pays a le droit de régulariser le débit des lacs Arrow? Franchement, si je voulais tirer parti de cette question, du point de vue politique, ce que je ne me propose nullement de faire, si j'oubliais que je suis ministre d'un gouvernement responsable envers tout le pays, je ne présenterais pas le bill en question, je me tairais; je laisserais le gouvernement de Colombie-Britannique remettre les lacs Arrow complètement à la société *Kaiser* de Wilmington (Delaware) afin qu'elle les utilise et les administre. Ce serait politicailler. Ce que nous essayons de faire, c'est d'empêcher que ne se produise un état de choses que nous estimons nuisible à l'intérêt bien conçu du point de vue ressources, de la Colombie-Britannique et du Canada, car la Colombie-Britannique fait partie de celui-ci.

Je le répète,—si l'étude de la question démontre que nous avons tort, qu'arrivera-t-il? Eh! bien, nous délivrerons un permis, mais d'après nous ce n'est pas ce qu'il faut.

Le général McNaughton estime que ce n'est pas la bonne façon d'agir et que c'est incompatible avec les meilleurs intérêts de la Colombie-Britannique et du Canada. La section canadienne de la Commission mixte internationale, qui a affecté passablement d'argent, pendant trois ou quatre ans, à des études sur les perspectives offertes par le réseau du Columbia, a certes le droit de savoir en quoi consiste cette entente et quels en seront les effets sur les travaux dont elle a tracé les plans pour cette région. Le gouvernement fédéral a certes le droit de prendre connaissance des détails d'un contrat conclu entre le gouvernement de Sa Majesté en Colombie-Britannique et une société des États-Unis d'Amérique, ayant trait à un bassin d'emmagasinage au Canada, car s'il existe, pour les États-Unis, un droit de recours en dommage pour défaut d'exécution ce droit ne sera pas exercé contre la province de Colombie-Britannique mais contre le dominion du Canada et, si des réclamations surviennent hors du Canada, elles ne seront pas adressées ou gouvernement de la Colombie-Britannique mais au gouvernement du Canada.

A mon avis, on a fait beaucoup de bruit autour d'un bill qui se borne à demander qu'on dépose les renseignements, qu'on démontre qu'il s'agit d'un contrat prudent. S'il est possible de démontrer le contraire, pensons-nous, le gouvernement de la Colombie-Britannique serait aussi disposé que nous à l'abroger. Mais s'il est possible de faire ressortir que c'est un contrat prudent, on accordera naturellement un permis. Ce n'est pas plus malin que ça.

Pourquoi faire tant de discours au sujet de l'eau qui continue à couler de toute façon? Pourquoi ne pas vendre les droits sur des ressources hydrauliques que nous ne pouvons utiliser immédiatement? Nous avons entendu cette rengaine dans tous les débats qui se sont déroulés à la Chambre sur l'exportation de l'énergie hydroélectrique. Donc, restons-en là.

Nous connaissons maintenant,—et nous pourrions citer à tout député de ce coin de la Chambre,—les vues qu'ils ont déjà exprimées au cours du débat sur l'exportation des ressources hydrauliques du Canada. Cela peut être d'une certaine valeur pour d'autres à la longue, mais pas pour moi. Le présent débat s'est presque entièrement écarté de la question en jeu et a porté sur un problème qui ne figure ni dans le préambule ni dans le texte même du bill.

(Sur la motion de M. MacInnis la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Harris:** Il va sans dire que la séance de lundi est consacrée aux mesures d'initiative parlementaire. Tous les députés savent cependant que le premier ministre a l'intention de faire une déclaration au début de la séance. Mardi, la Chambre sera saisie d'une motion l'invitant à se former en comité des subsides.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

FIN DU VOLUME I